DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

VOLUME 14

QUATRIÈME SESSION DU DIXIÈME PARLEMENT

DE LA

PUISSANCE DU CANADA

SESSION 1907-8



VOLUME XLII

Voir aussi la liste numérique, page 7.

INDEX ALPHABÉTIQUE
DES
DOCUMENTS PARLEMENTAIRES
DU
PARLEMENT DU CANADA

QUATRIÈME SESSION, DIXIÈME PARLEMENT, 1907-8

A

B

C

P

Q

R

S

T

Voir aussi l'index alphabétique, page 1.

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES.

Arrangés par ordre numérique, avec leurs titres au long; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du parlement; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

VOLUME N° 1.

(Ce volume est relié en deux parties.)

1. Rapport de l'Auditeur général pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Rapport partiel présenté le 28 novembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding; aussi le 2 décembre et le 7 décembre.. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME N° 2.

2. Comptes publics du Canada pour la période de neuf mois expirée le 31 mars 1907. Présentés le 28 novembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

3. Budget des sommes requises pour le service du Canada pour les douze mois expirant le 31 mars 1909. Présenté le 11 décembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

3a. Budget supplémentaire additionnel pour l'exercice finissant le 31 mars 1909. Présenté le 9 juillet 1908, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

4. Budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice finissant le 31 mars 1908. Présenté le 3 février 1908, par l'honorable W. S. Fielding.

4a. Budget supplémentaire pour l'exercice finissant le 31 mars 1908. Présenté le 16 mars 1908, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

5. (Pas de publication.)

6. Liste des actionnaires des banques chartées du Canada, jusqu'au 31 décembre 1907. Présentée le 8 mai 1908, par l'honorable S. A. Fisher.
Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 3.

7. Rapport des dividendes restant impayés et des montants ou balances non réclamés et des traites et lettres de change impayées depuis cinq ans ou plus, avant le 31 décembre 1907, dans les banques chartées du Canada. Présenté le 29 juin 1908, par l'honorable W. S. Fielding.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME N° 4.

8. Rapport du surintendant des assurances pour l'année terminée le 31 décembre 1907.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

9. Précis des rapports des compagnies d'assurance en Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1907. Présenté le 14 mars 1908, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 5.

10. Rapport du ministère du Commerce, pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Partie I.—Commerce du Canada. Présenté le 29 novembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding. Partie II.—Commerce des pays étrangers et traités et conventions. Présenté le 11 mars 1908, par l'honorable W. Paterson.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 6.

10*a*. Convention concernant les relations commerciales entre la France et le Canada conclue à Paris le 19 septembre 1907, entre Sa Majesté et le président de la République française. Présenté le 28 novembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

10*b*. Correspondance et mémoires au sujet de la convention de 1907 concernant les relations commerciales entre le Canada et la France. Présentée le 9 janvier 1908, par l'honorable W. S. Fielding.. .. .. ..*Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.*

10*c*. Rapport supplémentaire du ministère du Commerce, avec statistiques concernant le trafic des steamers, etc. Présenté le 17 mars 1908, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

11. Tableaux du commerce et de la navigation du Canada pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Présentés le 2 décembre 1907, par l'honorable W. Paterson.
Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 7.

12. Partie 1. Accise. Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Présenté le 28 novembre 1907, par l'honorable W. Templeman.. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

13. Partie II. Inspection des poids, mesures, gaz et lumière électrique, pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Présentée le 28 novembre 1907, par l'honorable W. Templeman.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

14. Partie III. Falsification des substances alimentaires, pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Présentée le 28 novembre 1907.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

15. Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada pour l'exercice expiré le 31 mars 1907. Présenté le 2 décembre 1907, par l'honorable S. A. Fisher.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

15*a*. Rapport du commissaire de l'industrie laitière et de l'emmagasinage à froid, pour l'exercice expiré le 31 mars 1907. Présenté le 10 février 1908, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 8.

16. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales pour 1906. Présenté le 10 janvier 1908, par l'honorable S. A. Fisher.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

17. Statistique criminelle pour l'exercice terminé le 30 septembre 1907.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

17*a*. Recensement de la population et de l'agriculture des provinces du Nord-Ouest, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, 1906. Présenté le 18 février 1908, par l'honorable S. A. Fisher. *Voir 17a, 1907.*

17*b*. Rapport des élections partielles pour la Chambre des communes du Canada, tenues durant l'année 1907. Présenté le 6 mars 1908, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

18. Archives canadiennes. *Voir n° 15, page lv.*

VOLUME N° 9.

19. Rapport du ministre des Travaux publics sur les travaux sous son contrôle, pour l'exercice terminé le 31 mars 1907. Présenté le 3 décembre 1907, par l'honorable W. Pugsley.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

19*a*. Explorations du canal de la baie Georgienne. Rapport sur le niveau précis; de 1904 à 1907. Publié par le ministère des Travaux publics.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

19*b*. Rapport supplémentaire de la Commission internationale des eaux limitrophes. (Supplément au rapport de 1907.) Présenté le 5 juin 1908, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

19*c*. Rapport supplémentaire de la Commission internationale des eaux limitrophes, 1908.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

20. Rapport du ministre des Chemins de fer et des Canaux, pour la période comprise entre le 1er juillet 1906 et le 31 mars 1907. Présenté le 29 novembre 1907, par l'honorable G. P. Graham.. .. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME N° 10.

20*a*. Statistique des canaux pour la saison de navigation, 1906.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

20*b*. Statistique des chemins de fer du Canada pour l'exercice terminé le 30 juin 1907. Présenté le 16 janvier 1908, par l'honorable G. P. Graham.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

20*c*. Second rapport de la Commission des chemins de fer pour le Canada, du 1er avril 1906 au 31 mars 1907. Présenté le 29 novembre 1907, par l'honorable G. P. Graham.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

21. Rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, 1907 (Marine). Présenté le 18 décembre 1907, par l'honorable L.-P. Brodeur.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

21*a*. Septième rapport de la Commission de géographie, 1907-1908.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

21*b*. Liste des navires, préparée par le ministère de la Marine et des Pêcheries, étant une liste des vaisseaux inscrits sur les registres canadiens de la navigation au 31 décembre 1907. Présentée le 24 juin 1908, par l'honorable L.-P. Brodeur.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 11.

21*c*. Rapport sur les ports britanniques et continentaux, en vue du développement du port de Montréal et des moyens de transport au Canada.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

22. Rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, 1907 (Pêcheries). Présenté le 18 décembre 1907, par l'honorable L.-P. Brodeur.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

23. Rapport de la Commission des ports, etc.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

23*a*. Rapport de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'exercice financier 1907. Présenté le 27 février 1908, par l'honorable L.-P. Brodeur.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 12.

24. Rapport du ministre des Postes pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Présenté le 3 décembre 1907, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25. Rapport du ministère de l'Intérieur pour la période comprise entre le 1er juillet 1906 et le 31 mars 1907. Présenté le 29 novembre 1907, par l'honorable F. Oliver.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 13.

25*a*. (1906) Rapport de l'astronome en chef, pour l'exercice terminé le 30 juin 1906. Présenté le 17 décembre 1907, par l'honorable F. Oliver.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25*a*. (1907) Rapport de l'astronome en chef pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25*b*. Rapport annuel du service des arpentages topographiques (ministère de l'Intérieur) 1906-1907. Présenté le 8 juin 1908, par l'honorable F. Oliver.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25*c*. Rapport du commissaire pour l'exercice finissant le 31 mars 1908.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25*d*. Correspondance et papiers concernant les grains de semence dans la Saskatchewan et l'Alberta. Présentés le 18 juillet 1908 par l'honorable F. Oliver.
Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

26. Rapport sommaire du ministère des Mines pour 1907. Présenté le 16 janvier 1908, par l'honorable W. Templeman.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

26*a*. Rapport sommaire de la division des mines du ministère des Mines pour l'exercice 1907-1908. Présenté le 17 juillet 1908, par l'honorable W. Templeman.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

26*b*. Rapport annuel sur la production des minéraux en Canada, durant l'année civile 1906.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 14.

27. Rapport annuel du département des Sauvages, pour l'exercice terminé le 31 mars 1907. Présenté le 29 novembre 1907, par l'honorable F. Oliver.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

28. Rapport de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 1907. Présenté le 29 janvier 1907, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

29. Rapport du secrétaire d'Etat du Canada pour l'année 1907.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 15.

29*a*. Rapport de la Commission Royale sur le service civil, avec des appendices et la preuve faite devant les commissaires. Présenté le 26 mars 1908, par l'honorable W. S. Fielding, et aussi un index analytique de la preuve et des mémoires.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME N° 16.

29*a*. Rapport de la Commission Royale sur le service civil—*Suite.*

30. Liste du service civil du Canada, 1907. Présentée le 3 décembre 1907, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME N° 17.

31. Rapport de la Commission des examinateurs du service civil, pour l'année terminée le 31 décembre 1907. Présenté le 8 mai 1908, par l'honorable S. A. Fisher.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

32. Rapport annuel du département des Impressions et de la Papeterie publiques, pour l'exercice terminé le 31 mars 1907. Présenté le 11 mai 1908, par l'honorable S. A. Fisher.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

33. Rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, 1907. Présenté le 28 novembre 1907, par l'Orateur.. .. ..*Imprimé pour les documents parlementaires.*

34. Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Présenté le 4 décembre 1907, par l'honorable J. Bureau.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

35. Rapport du conseil de la milice du Canada, 1907. (Rapport intérimaire présenté le 6 mars 1908.).. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

36. Rapport du département du Travail pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907. Présenté le 18 décembre 1907, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

36*a*. Rapport de M. W. L. Mackenzie King, C.M.G., sous-ministre du Travail, au sujet de sa mission en Angleterre aux fins de conférer avec les autorités britanniques relativement à l'immigration des orientaux en Canada, et spécialement à celle des Hindous.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

36*b*. Rapport de M. W. L. Mackenzie King, C.M.G., sous-ministre du Travail, sur l'urgence de la suppression du trafic de l'opium en Canada. Présenté le 3 juillet 1908, par l'honorable R. Lemieux.... ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

36*c*. Réponse à une adresse du Sénat en date du 16 juillet, demandant toute la correspondance, les rapports, les mémoires et les protêts envoyés au Gouvernement relativement au trafic de l'opium au Canada, soit pour en demander la suppression, ou pour toutes autres fins. Présenté le 18 juillet 1908.—*L'honorable sir Mackenzie Bowell.*
Pas imprimée.

37. Rapport des commissaires de l'économie interne de la Chambre des communes, conformément à la règle 9 de la Chambre. Présenté le 2 décembre 1907, par l'honorable M. l'Orateur.. .. ..*Pas imprimé.*

37*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 10 février 1908. Copie des minutes du bureau de la commission interne de la Chambre des communes depuis le 1er janvier 1902 jusqu'au 1er janvier 1906. Présentée le 6 mars 1908.—*M. Roche (Marquette.)*.. .. ..*Pas imprimée.*

38. Copie des nouvelles règles de la cour suprême du Canada promulguées le 19 juin 1907. Présentée le 28 novembre 1907, par l'Orateur.. .. ..*Pas imprimée.*

38*a*. Règles de cour et ordonnances de la cour suprême de judicature d'Ontario, édictées le 27 mars 1908, en vertu de l'autorité conférée par le Code criminel. Présentées le 12 mai 1908, par l'honorable A. B. Aylesworth.. .. ..*Pas imprimées.*

39*a*. Rapport des commissaires du chemin de fer National-Transcontinental, pour l'exercice terminé le 31 mars 1907. Présenté le 29 novembre 1907, par l'honorable G. P. Graham.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

39*b*. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 décembre 1907, état montrant: 1. Les quantités estimatives sur lesquelles s'est basée la Commission du chemin de fer Transcontinental pour déterminer le montant respectif des soumissions pour la construction des 50 milles (plus ou moins) à partir de Moncton en gagnant l'ouest; des 62 milles (plus ou moins) à partir de Grand-Falls en gagnant l'ouest; des 150 milles à partir de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, en gagnant vers

VOLUME N° 17—*Suite.*

l'est; des 45 milles (plus ou moins) à partir d'un point près La-Tuque en gagnant l'ouest, et des 150 milles, à partir d'un point près de l'Abitibi, en gagnant l'est connus sous le nom de section de l'Abitibi. 2. Les différents prix que chaque soumissionnaire a inscrit en regard des différents items dans la cédule ou formule de soumission. 3. Le montant total de chaque soumission ainsi déterminé. Présentée le 24 janvier 1908.—*M. Schell (Glengarry)*.. .. ..*Pas imprimée.*

39*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 8 janvier 1908. Copie de toutes les soumissions reçues jusqu'au 30 novembre 1907, relativement aux contrats maintenant adjugés par la Commission Royale constituée pour les fins de la construction de cette partie de la ligne du chemin de fer Transcontinental entre la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, et la cité de Moncton, dans la province du Nouveau-Brunswick; cet état devant mentionner: (1) les signatures apposées à la soumission; (2) le chiffre total de chaque soumission tel que "calculé" par la dite commission; (3) les quantités de chaque classe ou espèce de matériaux, sur lesquelles la dite commission s'est basée pour faire le calcul du coût; (4) le prix par unité de quantité inscrit par ceux qui ont répondu à la demande de soumissions, et (5) le coût total de chacun des items portés à la cédule, qui, additionnés ensemble ont produit la somme totale du coût de chaque section de l'entreprise dans les soumissions. Présentée le 24 janvier 1908.—*M. Taylor*.. .. ..*Pas imprimée.*

39*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908. Etat indiquant à qui et quand la Commission du chemin de fer National-Transcontinental a accordé des contrats pour le transport d'approvisionnements dans le district E, entre les points suivants, savoir: (*a*) entre Grassett et la cache 9; (*b*) entre Montizambert et la nouvelle cache 9A sur la rivière Negogami; (*c*) entre Jackfish et les caches 10, 10A, 11A et 12; (*d*) entre Nepigon et les caches 12A, 13, 14, 15, les dépôts d'Ombabika et de Wabinosh et la cache 16 dans le district F; quelles sont les distances comprises dans chaque contrat; les chiffres et les conditions des contrats; quelles sommes ont été payées jusqu'à ce jour à compte de chaque contrat; qui a érigé la cache et la demeure du gardien au point où la ligne traverse la rivière Kebinakagami; aussi les nouvelles maisons au point où la ligne traverse la rivière Negagami, ainsi que le dépôt à Jackfish; quel a été le coût de ces différentes constructions respectivement; si des soumissions ont été demandées pour ces différents services de transport et cette construction; et si des soumissions n'ont pas été demandées, quelle en est la raison. Présentée le 6 février 1908.—*M. Boyce*.. .. ..*Pas imprimée.*

39*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908. Copie des clauses et conditions, règlements ou spécifications contenues dans les contrats en vertu desquels se construit le chemin de fer National Transcontinental et qui ont pour but de sauvegarder, assurer ou garantir aux fournisseurs des entrepreneurs, à qui ont été adjugés les travaux de construction, le paiement de leurs réclamations contre les dits entrepreneurs, liste des contrats signés jusqu'à présent et dans lesquels figurent les dites clauses garantissant ou assurant aux dits fournisseurs le paiement de leurs dites créances ou réclamations. Présentée le 13 février 1908.—*M. Morin*.. .. ..*Pas imprimée.*

39*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908. Copie de tous arrêtés du conseil, rapports, arpentages, contrats, soumissions, conventions, livres, mémoires, documents et papiers, de quelque nature que ce soit, indiquant, ou concernant la longueur du chemin de fer National Transcontinental de (*a*) Winnipeg à Québec, (*b*) Québec à Moncton, et le coût moyen estimatif ou probable par mille de ce chemin, et tous les autres renseignements relatifs au coût par mille du dit chemin de fer. Présentée le 21 avril 1908. *M. Borden (Carleton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 17—*Suite.*

39*g*. Lettres du président de la commission du chemin de fer Transcontinental, de l'ingénieur en chef et autres, au sujet de certaines allégations faites par le major A. E. Hodgins, ex-ingénieur de district de la section F, chemin de fer Transcontinental. Présentées le 24 avril 1908, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimées.*

39*h*. Copie de la commission nommant M. Lucien Pacaud, de la cité de Québec, magistrat de police, aux fins de mettre en vigueur la loi prohibant la vente des boissons enivrantes dans certaines zônes le long du prolongement vers l'est du chemin de fer Transcontinental. Présentée le 8 mai 1908, par l'honorable A. B. Aylesworth.. .. ..*Pas imprimée.*

39*i*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 1er avril 1908, pour la production d'un état basé sur les données du bureau de la Commmission des chemins de fer, indiquant le nombre de personnes blessées ou tuées par les convois de chemins de fer aux croisements à niveau de voie publique; le nombre de personnes ainsi blessées ou tuées sur chaque chemin de fer en particulier, durant les années écoulées le 31 mars 1895, 1896 et 1897; aussi, les noms de toutes personnes blessées ou tuées à ces endroits, sans égard à l'opinion des compagnies de chemins de fer et à celle des officiers de la Commission des chemins de fer, relativement aux droits qu'elles avaient de se servir de ces croisements à niveau de voie publique, au moment des accidents. Présentée le 12 mai 1908.—*L'honorable M. McKay (Truro)*.. .. ..*Pas imprimée.*

39*j*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 9 avril 1908, pour la production d'un état indiquant tous les chemins de fer du Canada qui ne sont pas sous le contrôle et la juridiction de la Commission des chemins de fer; aussi, en chaque cas, la raison pour laquelle ce chemin de fer n'est pas sous le contrôle de la Commission. Présentée le 12 mai 1908.—*L'honorable M. McKay (Truro)*.. .. ..*Pas imprimée.*

39*k*. Réponse partielle à un ordre du Sénat en date du 27 mars 1908, pour la production d'un état indiquant, séparément, les croisements à niveau de la voie publique sur tous les chemins de fer, sauf ceux qui sont en construction, sous la juridiction de la Commission des chemins de fer, et au sujet desquels la dite commission a accordé sa protection depuis sa création; le dit état indiquant la nature de la protection accordée, dans chaque cas, le nom de la compagnie de chemin de fer, la désignation locale de chaque croisement à niveau de la voie publique et le comté et la province dans lesquels ils sont situés, ainsi que la date de l'ordonnance et du règlement qui s'y rapportent; aussi, un semblable état indiquant les croisements à niveau de la voie publique à être protégés par décision de l'autorité compétente au sujet de tous les chemins de fer qui ne sont pas sous la juridiction de la Commission, y compris le chemin de fer Intercolonial, et indiquant aussi les règlements promulgués concernant les chemins de fer en construction; et aussi un état semblable au sujet de tous les croisements à niveau de la voie publique, y compris les ordonnances et règlements en vigueur, depuis le premier jour de février 1904, à leur endroit. Présentée le 18 juillet 1908.—*L'honorable M. Ferguson.* *Pas imprimée.*

39*l*. Réponse supplémentaire au n° 39*k*. Présentée le 4 juin 1908.. .. ..*Pas imprimée.*

40. Ordonnances du territoire du Yukon rendues par le conseil du Yukon en 1907. Présentées le 3 décembre 1907, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimées.*

41. Ordres généraux de la milice émis entre le 2 novembre 1906 et le 1er novembre 1907. Présentés le 9 décembre 1907, par sir Frederick Borden.. .. ..*Pas imprimés.*

41*a*. Règlements concernant les uniformes de la milice canadienne, 1907. Présentés le 9 décembre 1907, par sir Frederick Borden.. .. ..*Pas imprimés.*

42. Manuel de la carabine Ross, 1907. Présenté le 9 décembre 1907, par sir Frederick Borden. *Pas imprimé.*

43. Etat sous l'empire du chapitre 125 des statuts revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi des Unions ouvrières", soumis au Parlement conformément à l'article 33 de la dite loi. Présenté le 9 décembre 1907, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimé.*

VOLUME N° 17—*Suite.*

44. Etat détaillé des obligations et effets enregistrés dans le département du secrétaire d'Etat, depuis le dernier état du 4 décembre 1906, soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32, chapitre 19, des statuts revisés du Canada, 1906. Présenté le 9 décembre 1907, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimé.*

45. Etat donnant la correspondance, les arrêtés du conseil, plans et papiers, etc., (en tant que le ministère de l'Intérieur est concerné) depuis le dernier état présenté au Parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882. Présenté le 11 décembre 1907, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Pas imprimé.*

46. Etat donnant les arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie-Britannique*, entre le 1er décembre 1906 et le 1er décembre 1907, aux termes du paragraphe (*d*) de la clause 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zône de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique. Présenté le 11 décembre 1907, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Pas imprimé.*

47. Etat donnant les arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er décembre 1906, et le 1er décembre 1907, conformément aux dispositions de l'article 8 du chapitre 55 des statuts revisés du Canada, 1906. Présenté le 11 décembre 1907, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Pas imprimé.*

48. Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er avril 1907 au 28 novembre 1907, conformément à la loi des subsides, 1907. Présenté le 11 décembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding.. .. ..*Pas imprimé.*

49. Relevé conforme à l'article 17 de la loi d'assurance du service civil pour les 9 mois expirés le 31 mars 1907. Présenté le 11 décembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding. *Pas imprimé.*

50. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, à compte de l'exercice 1907-1908. Présenté le 11 décembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding.. .. ..*Pas imprimé.*

51. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1907. Présenté le 11 décembre 1907, par l'honorable W. S. Fielding.. .. ..*Pas imprimé.*

52. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907: 1. Etat donnant les noms (*a*) des membres du Parlement, et (*b*) des ex-membres du Parlement qui ont été faits sénateurs par l'administration actuelle, en tenant compte de la classification (*a*) et (*b*), donnant, pour la classe (*b*) la date à laquelle ils ont cessé d'être membres du Parlement, et la date de la commission comme sénateurs pour les deux classes. 2. Les noms des membres du Parlement et des ex-membres du Parlement nommés à des charges salariées sous la couronne par l'administration actuelle, en tenant compte des deux classes, et les dates de nomination comme il est mentionné dans le paragraphe qui précède. 3. Les noms des sénateurs et des ex-sénateurs nommés à des charges salariées par l'administration actuellee, en tenant compte des deux classes, et les dates de nomination comme il est mentionné dans le paragraphe 1 ci-dessus. Présentée le 12 décembre 1908.—*M. Lennox*.. .. ..*Pas imprimée.*

53. Règles de la cour de l'Echiquier (modifiées), ordre général du 12 septembre 1907. Présentées le 12 décembre 1907, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimées.*

54. Copie des articles de la convention du 21 août 1906, entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne quant à la délimitation de la ligne frontière entre l'Alaska, dans les Etats-Unis, et les possessions anglaises, dans l'Amérique du nord. Présentée le 16 décembre 1907, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Imprimée pour les documents parlementaires.*

VOLUME N° 17—*Suite.*

54*a*. Copie d'un traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis à l'effet de mieux définir et délimiter la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis, signé à Washington le 11 avril 1908. Présentée le 19 mai 1908, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

54*b*. Correspondance, arrêtés du conseil et dépêches se rattachant à la négociation d'un traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis pour les fins de déterminer et de marquer la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis. Présenté le 4 juin 1908, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

55. Rapport de l'enquête tenue l'hiver dernier par M. Augustus Power, C.R., du ministère de la Justice, au sujet de M. F. T. Congdon. Présenté le 16 décembre 1907, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Pas imprimé.*

55*a*. (1) Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908..—Etat faisant connaître toute la correspondance, les pétitions, déclarations, rapports et documents se rapportant en quoi que ce soit à la réclamation de madame Louise F. Wiley et sa fille mineure au sujet de certaines concessions minières que son mari possédait dans le Yukon, et que l'on dit, lors de son décès *ab intestat*, être venues en la possession de Frederick Tennyson Congdon, ou prises en fidéicommis par le dit Congdon, alors administrateur public du Yukon, en vertu d'une nomination faite par le gouvernement du Canada; aussi, copie de toute correspondance, rapports et documents en rapport avec l'examen, la défense de M. Congdon et de la part prise par lui en cette affaire. Présentée le 24 février 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

55. Rapport de l'enquête tenue l'hiver dernier par M. Augustus Power, C.R., du ministère Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, rapports, mémoires, preuve et autres documents et papiers de toute espèce concernant la succession de feu Orrin Leonard Wiley ou la réclamation de Louise F. Wiley ou de sa fille contre le gouvernement ou contre Frederick T. Congdon, en qualité d'administrateur public, ou autrement à titre de fonctionnaire ou employé de ce gouvernement, les dits papiers ci-dessus ne devant pas comprendre, cependant, les pièces relatives aux sujets qui peuvent être inclus dans l'ordre de la Chambre du 13 courant adopté sur motion de l'honorable député de Toronto-nord. Présentée le 24 février 1908. *M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

55*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908.—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, preuve, mémoires et autres documents et papiers de quelque nature que ce soit se rapportant à la conduite de toutes les personnes qui ont rempli les fonctions d'administrateur dans le territoire du Yukon, ou qui, en raison de leur position officielle, ont eu la charge ou le contrôle de la succession de personnes décédées dans le territoire du Yukon; aussi, tous tels documents et papiers, susdits qui mentionnent et font connaître la décision (s'il en est) prise par le gouvernement relativement à toute réclamation, accusation ou projet de poursuite contre tout tel fonctionnaire au sujet de ses devoirs, de ses actes ou décision en qualité d'administrateur public. Présentée le 24 février 1908.—*M. Lennox*.. .. ..*Pas imprimée.*

55*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Etat faisant connaître tous les télégrammes, affidavits, documents envoyés par, ainsi que toute la correspondance échangée avec le révérend John Pringle, actuellement dans le Yukon, sur l'état des affaires publiques dans ce territoire, et avec les fonctionnaires publics qui s'y trouvent, et spécialement au sujet d'un certain Frederick Tennyson Congdon, à une certaine époque commissaire du Yukon, un nommé Girouard, régistrateur, et un nommé Lithgow, contrôleur et membre du conseil du Yukon; et spécialement les lettres envoyées par le révérend John Pringle en janvier ou vers le mois de janvier 1902, en janvier ou vers le mois de janvier 1905, ainsi que le ou vers le 31 juillet 1907, au premier ministre du Canada et aux autres ministres rendant compte

VOLUME N° 17—*Suite.*

de la condition des affaires publiques dans le Yukon, et les réponses à ces lettres; aussi, faisant connaître quelle décision (s'il en est) a été prise par le gouvernement concernant les questions traitées dans cette correspondance, et les rapports de tout commissaire nommé aux fins de faire une enquête au sujet des accusations, ou d'une partie des accusations portées. Présentée le 2 mars 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

55*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Copie de toute correspondance concernant la moralité dans le Yukon. Présentée le 11 mars 1908. —*M. Thompson*.. .. ..*Pas imprimée.*

55*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1908.—Etat faisant connaître les noms des personnes auxquelles la Couronne a octroyé en premier lieu les terrains compris dans les limites de la ville du Cheval-Blanc, territoire du Yukon, et toute cession qui en a été faite, ainsi que les noms des parties, les dates et les prix payés. Présentée le 16 mars 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

55*f*. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Etat faisant connaître tous les télégrammes, affidavits, documents envoyés par, ainsi que toute la correspondance échangée avec le révérend John Pringle, actuellement dans le Yukon, sur l'état des affaires publiques dans ce territoire, et avec les fonctionnaires publics qui s'y trouvent, et spécialement au sujet d'un certain Frederick Tennyson Congdon, à une certaine époque commissaire du Yukon, un nommé Girouard, régistrateur, et un nommé Lithgow, contrôleur et membre du conseil du Yukon; et spécialement les lettres envoyées par le révérend John Pringle en janvier ou vers le mois de janvier 1902, en janvier ou vers le mois de janvier 1905, ainsi que le ou vers le 31 juillet 1907, au premier ministre du Canada et aux autres ministres rendant compte de la condition des affaires publiques dans le Yukon, et les réponses à ces lettres; aussi, faisant connaître quelle décision (s'il en est) a été prise par le gouvernement concernant les questions traitées dans cette correspondance, et les rapports de tout commissaire nommé aux fins de faire une enquête au sujet des accusations, ou d'une partie des accusations portées. Présentée le 7 avril 1908.—*M. Foster.* *Pas imprimée.*

55*g*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 février 1907.—Copie de toutes lettres, mémoires, télégrammes, pétitions, résolutions et autres communications, documents et papiers adressés par toutes personne ou personnes dans le Yukon au premier ministre ou au gouvernement ou à quelqu'un de ses membres ou officiers concernant les actes ou la conduite officielle de M. W. W. B. McInnes, comme commissaire du Yukon, y compris toutes pétition ou pétitions demandant la révocation de M. McInnes comme commissaire. Présentée le 7 avril 1908.—*M. White*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

55*h*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Copie du rapport de M. Beddoe sur la condition dans laquelle se trouvaient les livres, les comptes, etc., relatifs à l'administration financière du Yukon, et notamment en ce qui concerne la condition dans laquelle se trouvait le bureau de l'administrateur public. Présenté le 21 avril 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

55*i*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 30 mars 1908.—Copie de tous décrets du conseil, rapports, correspondance, documents et papiers concernant la nomination de M. W. M. P. Clement en qualité d'aviseur légal du conseil du territoire du Yukon ou l'administration publique dans le dit territoire ou pour tout autre emploi salarié dans le dit territoire, ou concernant sa démission d'aucune de ces charges, ou concernant les circonstances dans lesquelles le dit W. M. P. Clement a cessé d'agir comme il est dit ci-dessus, avec indication des raisons qui l'ont porté à en agir ainsi. Présentée le 7 mai 1908.—*M. Sproule*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 17—*Suite.*

56. Relevé des dépenses se rattachant aux primes versées aux pêcheurs maritimes pour l'année 1906-1907. Présenté le 18 décembre 1907, par l'honorable L.-P. Brodeur. *Pas imprimé.*

56*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Etat faisant connaître les noms et la résidence de tous les pêcheurs, dans le comté de Cap-Breton, à qui des primes de pêche ont été payées entre le 1er décembre 1905 et le 1er janvier 1908; aussi, la somme payée à chaque personne, la date du paiement, et le nom du fonctionnaire ou de la personne par qui la somme a été payée. Présentée le 11 février 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

56*b*. Réponse supplémentaire au n° 56*a*. Présentée le 13 juillet 1908.. .. .. ..*Pas imprimée.*

57. Correspondance et instructions concernant l'application de la loi du Dimanche dans le territoire du Yukon. Présentée le 18 décembre 1907, par l'honorable A. B. Aylesworth. *Pas imprimée.*

VOLUME N° 18.

58. Minutes des séances de la Conférence coloniale, tenue au ministère des Colonies, Downing street, Londres, du 15 avril au 14 mai 1907. Présentées le 22 mai 1908, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Imprimées pour la distribution et les documents parlementaires.*

59. Rapport de la Commission royale sur le commerce des céréales en Canada. Présenté le 8 janvier 1908, par l'honorable F. Oliver. *Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

60. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Copie du rapport de l'honorable juge James Henry Madden, nommé par décret du conseil en date du 15 mai 1907, pour faire une enquête et un rapport au sujet d'arrérages de loyer pour certaines forces hydrauliques sur le coursier d'alimentation du canal Welland à Dunnville. Présentée le 9 janvier 1908.—*M. Lalor*.. .. ..*Pas imprimée.*

61. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toute la correspondance, les pétitions, états, documents, décrets du conseil et proclamations concernant la délimitation de la zône dans laquelle la vente des boissons enivrantes est prohibée le long de la ligne du Grand-Tronc-Pacifique sous le régime de la loi concernant la construction des travaux publics. Présentée le 9 janvier 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

61. Réponse supplémentaire au n° 61. Présentée le 27 janvier 1908.. .. ..*Pas imprimée.*

62. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toute correspondance, documents, papiers, mémoires et rapports concernant le départ, la démission ou le renvoi de M. Hodgins, I.C., du service de la Commission du chemin de fer National Transcontinental et les motifs ou raisons s'y rapportant. Présentée le 9 janvier 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

62*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat faisant connaître quels changements ont été opérés dans le personnel des ingénieurs de la Commission du Transcontinental durant la présente année civile. Présentée le 9 janvier 1908.—*M. Macdonell*... .. ..*Pas imprimée.*

62*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 décembre 1907.—Etat montrant: 1. Les quantités estimatives sur lesquelles s'est basée la Commission du chemin de fer transcontinental pour déterminer le montant respectif des soumissions pour la construction des 50 milles (plus ou moins) à partir de Moncton en gagnant l'ouest; des 62 milles (plus ou moins) à partir de Grand-Falls en gagnant l'ouest; des 150 milles à partir de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, en gagnant vers l'est; des 45 milles (plus ou moins) à partir d'un point près La Tuque en gagnant l'ouest, et des 150 milles, à partir d'un point près de l'Abitibi, en gagnant l'est connus sous le nom de

VOLUME N° 18—*Suite.*

section de l'Abitibi. 2. Les différents prix que chaque soumissionnaire a inscrit en regard des différents item dans la cédule ou formule de soumission. 3. Le montant total de chaque soumission ainsi déterminé. Présentée le 9 janvier 1908. *M. Schell (Glengarry). Voir aussi n° 39b.. .. ..Pas imprimée.*

63. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, rapports, opinions du ministère de la Justice, mémoires, papiers et documents, et de tous plans ou tracés concernant le nouveau projet d'entrée du chemin de fer du Grand-Tronc dans la partie est de la cité de Toronto. Présentée le 9 janvier 1908.—*M. Macdonell.. .. ..Pas imprimée.*

64. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de tous les brefs, formules et instructions émis et employés pour les différentes élections fédérales durant le cours de l'année 1907. Présentée le 9 janvier 1908.—*M. Barker.. .. ..Pas imprimée.*

65. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie du décret du conseil nommant l'honorable J.-A. Ouimet juge de la cour du Banc du Roi, ainsi que copie de toute correspondance, rapports, certificats de médecins et décrets du conseil concernant sa mise à la retraite. Présentée le 9 janvier 1908.—*M. Lanctôt (Laprairie et Napierville).. .. ..Pas imprimée.*

66. Annuaire du Canada pour 1906. Présenté le 10 janvier 1908, par l'honorable M. Fisher. *Imprimé séparément.*

67. Rapport du commissaire de la police fédérale pour 1907. Présenté le 13 janvier 1908, par l'honorable A. B. Aylesworth.. .. ..*Pas imprimé.*

68. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat indiquant combien de fonctionnaires du gouvernement civils ou militaires, ou d'officiers de la milice active sont employés en quelque manière pour la fabrication des carabines manufacturées par la compagnie de carabines Ross pour le compte du gouvernement; quels sont leurs noms, grades, fonctions et appointements; quel est le montant total (à part le coût de la carabine d'après le contrat) des sommes dépensées par le gouvernement pour la compagnie de carabines Ross, y compris tous boni, prêts, inspections, frais d'essais, commissions ou autres dépenses quelconques et les montants dans chaque cas. Présentée le 16 janvier 1908.—*M. Worthington. Pas imprimée.*

68*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de tous les contrats passés entre la compagnie de carabines Ross et le gouvernement ou le ministère de la Milice, pour la fourniture de carabines, munitions et autres articles; aussi de tous décrets du conseil, correspondance, rapports, documents et papiers se rapportant à tels contrats et aux matières qui s'y rattachent, ainsi qu'aux opérations de la compagnie avec le gouvernement ou aucun des ministères, y compris le ministère des Douanes et la Banque de Montréal, ou autre banque ou compagnie de banque. Présentée le 9 avril 1908.—*M. Worthington.. .. ..Pas imprimée.*

68*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1908.—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses ministères et la compagnie de carabines Ross ou aucun de ses représentants, ou entre le gouvernement et aucune banque ou autre institution ayant fait des avances sous la garantie du contrat passé entre le gouvernement et la dite compagnie, ou aucun représentant de la dite banque ou institution, concernant les comptes et les affaires financières ou autres de la compagnie de carabines Ross, y compris copie de toute correspondance ou lettre adressée par quelque officier de la Banque de Montréal à l'Auditeur général. Présentée le 9 avril 1908.—*M. Worthington.. .. ..Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

68*c*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 18 mars 1908.—Copie de toute correspondance, rapports, lettres et autres papiers et documents de quelque nature et description que ce soit, non produits jusqu'ici, touchant la carabine connue sous le nom de "carabine Ross", ou le contrat passé entre le gouvernement et toute personne ou corporation relativement à la dite carabine, ou à la valeur ou efficacité de telle carabine, ou à tout prétendu défaut de cette arme; aussi, de toutes lettres, télégrammes, dépêches, rapports et autres communications, de quelque nature que ce soit, échangés entre le gouvernement britannique, ou l'un quelconque des membres ou des fonctionnaires du dit gouvernement, ou le bureau de la Guerre, ou le ministre de la Guerre, ou tout officier ou fonctionnaire ou personne employée par le gouvernememnt du Canada, ou le ministre de la Milice, ou tout officier, ou fonctionnaire, ou personne employés dans l'administration publique du Canada, concernant la dite carabine, ou la valeur ou l'efficacité de la dite carabine, ou tout défaut de fabrication, ou toute matière ou chose qui s'y rattache. Présentée le 9 avril 1908.—*M. Worthington*..*Pas imprimée.*

68*d*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de tous les contrats passés entre la compagnie de carabines Ross et le gouvernement ou le ministère de la Milice, pour la fourniture de carabines, munitions et autres articles; aussi de tous décrets du conseil, correspondance, rapports, documents et papiers se rapportant à tels contrats et aux matières qui s'y rattachent, ainsi qu'aux opérations de la compagnie avec le gouvernement ou aucun des ministères, y compris le ministère des Douanes et la Banque de Montréal, ou autre banque ou compagnie de banque. Présentée le 9 avril 1908.—*M. Worthington*.. .. ..*Pas imprimée.*

69. Relevé de toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, du 1er octobre 1906 au 1er octobre 1907. Présenté le 13 janvier 1908, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Pas imprimé.*

70. Rapport de la compagnie d'embellissement d'Ottawa pour les 9 mois expirés le 31 mars 1907. Présenté le 13 janvier 1908, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour les documents parlementaires.

71. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat indiquant: 1. Quel est le montant dépensé jusqu'à date pour la Monnaie royale à compte de la construction et de l'équipement. 2. Quels montants sont nécessaires pour compléter les travaux sous ces deux chefs. 3. Quels officiers et employés sont nécessaires pour conduire l'institution et quels sont leurs salaires annuels. 4. Quelle est la valeur apparente du cuivre, de l'argent et de l'or obtenus par le gouvernement, par année, pendant les dix dernières années, et quel montant le gouvernement a dépensé, chaque année, pour cet objet. 5. Quel est le profit total réalisé par le monnayage pendant ces dix années. 6. Quel montant se propose-t-on de monnayer et d'émettre en 1908, et de quelles dénominations. 7. Qui doit faire l'achat et fixer le prix des lingots nécessaires pour l'usage de la Monnaie. 8. Quel est le système adopté pour la nomination, la promotion et la révocation des officers et employés de la Monnaie. Présentée le 13 janvier 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

72. Réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des communes, en date du 10 décembre 1906.—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance et autres papiers concernant la *Standard Chemical Company (Limited)* ou Peuchen et Cie, et ses opérations avec le ministère des Douanes et du Revenu de l'Intérieur depuis la date de la constitution légale de cette compagnie jusqu'à présent. Présentée le 16 janvier 1908.—*M. Robitaille*.. .. ..*Pas imprimée.*

73. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat faisant connaître les promotions au grade de colonel faites dans la milice active durant le cours de l'année dernière, avec les noms; si ces promotions ont été faites au mérite ou à l'ancienneté; si pour le premier de ces motifs, quelle était la nature des services;

VOLUME N° 18—*Suite.*

l'état de service de guerre de tels officiers; la position que ces officiers occupaient sur la liste d'ancienneté des lieutenants-colonels, avant que les dites promotions aient été publiées dans la *Gazette Officielle*; combien de lieutenants-colonels ont ainsi perdu leur tour de promotion, et quels sont leurs noms et leurs états de service. Présentée le 17 janvier 1908.—*M. Worthington*.. .. ..*Pas imprimée.*

74. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, documents et papiers concernant les Chinois qui demandent à être admis dans les écoles publiques de la Colombie-Britannique en qualité d'élèves, et aussi concernant la remise de la taxe de capitation imposée à ces personnes. Présentée le 20 janvier 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

74*a*. Rapport de W. L. Mackenzie King, commissaire chargé de faire une enquête sur les méthodes en vertu desquelles des ouvriers orientaux ont été induits à émigrer en Canada. Présenté le 20 janvier 1908, par l'honorable R. Lemieux.. .. ..*Pas imprimé.*

74*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 12 décembre 1907.—Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, ou copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et toutes personne ou personnes, et de tous rapports communiqués au gouvernement au sujet de la convention anglo-japonaise concernant le Canada. Présentée le 21 janvier 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. ..*Imprimée pour les documents parlementaires.*

74*c*. Réponse supplémentaire au n° 74*b*. Présentée le 21 janvier 1908.
Imprimée pour les documents parlementaires.

74*d*. Réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, documents et papiers, échangés cette année au sujet de l'immigration chinoise et japonaise en Canada. Présentée le 24 février 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

74*e*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, documents et papiers, échangés cette année au sujet de l'immigration japonaise en Canada. Présentée le 9 mars 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

74*f*. Rapport de W. L. Mackenzie King, C.M.G., sous-ministre du Travail, commissaire nommé aux fins de faire une enquête sur les pertes subies par la population chinoise de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique, lors des émeutes qui ont eu lieu dans cette cité en septembre 1907. Présenté le 30 juin 1908, par l'honorable R. Lemieux.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

74*g*. Rapport de W. L. Mackenzie King, C.M.G., sous-ministre du Travail, commissaire nommé aux fins de faire une enquête sur les pertes et les dommages subis par la population japonaise de la cité de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique, lors des émeutes qui ont eu lieu dans cette cité en septembre 1907. Présenté le 30 juin 1908, par l'honorable R. Lemieux.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

74*h*. Rapport de W. L. Mackenzie King, C.M.G., commissaire chargé de s'enquérir des moyens pris pour induire les journaliers orientaux à émigrer en Canada. Présenté le 13 juillet 1908, par l'honorable R. Lemieux.. .. ..*Pas imprimé.*

75. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toute correspondance, instructions ou communications adressées par le gouvernement du Canada par l'entremise du Secrétaire d'Etat ou autrement à sir Henri Joly de Lotbinière en qualité de lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique pendant les années 1905 et 1906, respectivement. Présentée le 21 janvier 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

76. Copie d'un décret du conseil concernant la vente d'une partie du parc de la côte du Major à la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc comme emplacement d'un hôtel. Présentée le 21 janvier 1908, par l'honorable W. Pugsley.. .. ..*Pas imprimée*

77. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1907.—Copie de toutes déclarations ou affidavits faits par Robert Cruikshank ou autres personnes dans le district du bureau des terres de Régina, ou de toutes autres plaintes au sujet des demandes impropres et non autorisées faites par des particuliers soit employés par le gouvernement ou non, pour diriger des colons sur les homesteads, ou pour obtenir en leur faveur des inscriptions de homesteads, soit par voie d'annulation, soit autrement; aussi, copie de toute correspondance, rapports ou autres documents se rapportant au même sujet; aussi, copie de toutes communications, rapports, correspondance ou autres documents entre le ministère de l'Intérieur et l'un quelconque de ses fonctionnaires et toute personne ou toutes personnes, concernant les inscriptions de homesteads, les annulations, les protections, les rapports d'inspecteurs, etc., au sujet du quart sud-ouest de la section 16, le quart nord-ouest de la section 20, et les quarts nord-ouest et sud-ouest de la section 36, le tout dans le township 14, rang 9, à l'ouest du deuxième méridien. Présentée le 23 janvier 1908.—*M. Lake....Pas imprimée.*

78. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat indiquant combien de demandes faites par des propriétaires de scieries pour permis de coupes de bois, tels qu'accordés par un décret du conseil en date du 16 mai 1906 ont été refusées. Présentée le 23 janvier 1908.—*M. Roche (Marquette).. .. ..Pas imprimée.*

79. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 février 1907.—Etat indiquant le montant total de dépenses, dans chaque comté, tel que défini avant le dernier acte de redistribution, pendant les années 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905 et 1906 pour: (*a*) Ports et rivières, y compris le dragage, les quais, bassins, brise-lames, jetées ou autres améliorations et réparations. (*b*) Edifices publics et terrains, y compris les réparations et agrandissements. (*c*) Entretien et gardiens, y compris le chauffage et l'éclairage. (*d*) Dépenses relatives à l'Intercolonial, y compris l'achat de terrains, construction de bâtiments, réparations et améliorations, et la localité où les dépenses ont été faites. Présentée le 29 janvier 1908.—*M. Sproule.. .. ..Pas imprimée.*

80. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat donnant l'inventaire des animaux de ferme, instruments et machines aratoires, effets mobiliers, céréales, foin, plantes-racines, et toute autre espèce de fourrage, avec leur valeur, pour les années terminées le 1er décembre 1906 et 1907, à la ferme expérimentale centrale d'Ottawa; aussi, les sommes payées pour toutes sortes d'animaux de ferme vivants, leur espèce et leur nombre; les sommes payées pour l'achat d'aliments de toutes sortes; le total des produits de toutes sortes vendus, ainsi que leurs diverses espèces; les sommes payées, durant les dites années, pour l'achat de grains de semence et de graines, de toute sorte, pour les fins de distribution. Présentée le 23 janvier 1908.—*M. Jackson (Elgin).. .. ..Pas imprimée.*

81. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat donnant le nombre d'immigrants placés par M. N. B. Miller, de la ville de Napanee, dans le comté de Lennox et Addington, le nom de chaque immigrant, son âge, les noms des diverses personnes chez lesquelles ces immigrants ont été placés et le township où ces personnes sont domiciliées; aussi, le montant d'argent reçu du gouvernement par le dit N. B. Miller, pour ses services, à titre de salaire, commission, ou des deux; aussi, le montant d'argent reçu par le dit N. B. Miller des diverses personnes domiciliées dans le dit comté pour ses services en leur procurant les dits immigrants. Présentée le 23 janvier 1908.—*M. Wilson (Lennox et Addington).. .. ..Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

81*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat donnant le nombre d'immigrants placés par M. M. C. Dunne, de Yarker, dans le comté de Lennox et Addington, le nom de chaque immigrant, son âge, les noms des diverses personnes chez lesquelles ces immigrants ont été placés, et le township où elles sont domiciliées; aussi, le montant d'argent reçu du gouvernement par le dit M. C. Dunne, pour ses services, à titre de salaire, commission, ou les deux; aussi, le montant d'argent reçu par le dit M. C. Dunne des diverses personnes domiciliées dans le dit comté pour ses services en leur procurant les dits immigrants.—*M. Wilson (Lennox et Addington)*.. .. ..*Pas imprimée.*

81*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Etat donnant la liste des noms des agents d'immigration nommés par le gouvernement dans chaque comté de la province d'Ontario, du comté dans lequel chaque tel agent est employé; le nombre d'immigrants placés par chaque tel agent; aussi, les sommes payées à chaque agent en rémunération de ses services et pour ses dépenses. Présentée le 30 janvier 1908.—*M. Clements*.. .. ..*Pas imprimée.*

81*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de tous les rapports reçus par le gouvernement de chacun des agents spéciaux d'immigration envoyés dans la Grande-Bretagne et sur le continent européen, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1907. Présentée le 30 janvier 1908.—*M. Wilson (Lennox et Addington)* .. ..*Pas imprimée.*

81*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1907.—Etat indiquant le nombre des immigrants arrivés et établis en Canada durant les exercices 1905-1906 et 1906-1907, et leur pays d'origine. Présentée le 11 février 1908.—*M. Paquet*.. .. ..*Pas imprimée.*

81*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Copie de toute correspondance échangée entre le ministère de l'Intérieur et James S. Waugh, agent de distribution des immigrants, après le 1er décembre 1907. Présentée le 11 février 1908.—*M. Gordon*.. .. ..*Pas imprimée.*

81*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908.—Etat faisant connaître si le gouvernement du Canada a dans les iles britanniques un agent ou des agents spéciaux d'immigration, et dans ce cas quels sont leurs noms et de quelle partie du Canada ils sont originaires; les arrangements qui ont été faits par le gouvernement avec le ou les dits agents quant à leurs appointements et dépenses; la date de leur nomination respective, et en quel temps ils ont quitté le Canada pour prendre leur poste. Présentée le 11 février 1908.—*M. Wilson (Lennox et Addington)*..*Pas imprimée.*

81*g*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908.—Copie de tous décrets du conseil actuellement en vigueur au sujet de l'immigration de chaque pays qui nous envoie des immigrants, et de toutes circulaires actuellement émises au sujet de l'immigration. Présentée le 13 février 1908.—*M. Wilson (Lennox et Addington).* *Pas imprimée.*

81*h*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Copie de tous les certificats délivrés par des fermiers domiciliés dans la division électorale de Kent-ouest et expédiés au ministère par les agents d'émigration pour la dite division électorale, sur lesquels certificats les dits agents ont été payés pour le placement d'immigrants chez chacun des dits fermiers. Aussi, état donnant les noms de chaque immigrant placé chez chacun de ces fermiers, et le montant total reçu par chaque agent jusqu'à date. Présentée le 3 mars 1908.—*M. Clements*.. .. ..*Pas imprimée.*

81*i*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1908.—Copie de tous certificats de A. G. McDonald, agent d'immigration pour le comté de Prince Edward, Ontario, réclamant son paiement pour des immigrants qu'il allègue avoir

VOLUME N° 18—*Suite.*

placé chez des cultivateurs ou autres employeurs de main-d'œuvre. Aussi, copie de tous certificats ou communications des dits cultivateurs ou employeurs de main-d'œuvre reçus par le ministère de l'Intérieur concernant les immigrants que le dit McDonald allègue avoir placé, avec indication, dans chaque cas, du nom et de l'adresse de l'immigrant et du cultivateur ou autre employeur de main-d'œuvre. Présentée le 13 avril 1908.—*M. Alcorn*.. .. ..*Pas imprimée.*

81*j*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908.—Etat faisant connaître quelle somme a été dépensée par le gouvernement pour nourriture, vêtements et autres subsistances des immigrants après leur débarquement en Canada durant les années 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907 et jusqu'au 1er mars 1908.—*M. Schaffner.* *Pas imprimée.*

81*k*. Rapport de E. Blake Robertson, sous-surintendant d'immigration, au sujet de Joseph Bernstein, Halifax. Présenté le 27 mai 1908, par l'honorable F. Oliver. *Pas imprimé.*

82. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat faisant connaître quelle est la somme totale payée par le gouvernement, durant le cours des cinq dernières années, à des paquebots à titre de subventions postales, mentionnant le nom des contrées desservies et le nom des steamers et de leurs propriétaires. Aussi, quelles sont les subventions accordées aux paquebots. Présentée le 28 janvier 1908.—*M. Armstrong.*
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

83. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Copie du bail passé entre le gouvernement du Canada et une compagnie pour l'usage du canal de Beauharnois, et des conditions stipulées en cette affaire. Présentée le 24 janvier 1908.—*M. Bergeron*.. .. ..*Pas imprimée.*

84. Copie d'une lettre et de télégrammes échangés entre le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique et l'honorable secrétaire d'Etat du Canada concernant le désaveu d'un bill de la législature de la Colombie-Britannique, intitulé: *"An Act to regulate immigration in British Columbia"*. Présentée le 24 janvier 1908, par sir Wilfrid Laurier. *Pas imprimée.*

85. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 8 janvier 1908.—Copie de toute correspondance entre le ministère de la Justice ou autre ministère du gouvernement et M. Frederick Fraser Forbes, actuellement juge de district dans la province de la Saskatchewan, ou quelqu'autre personne ou personnes concernant la situation civile ou professionnelle ou le caractère de M. Forbes ou sa nomination comme juge, et de tous écrits ou documents de toute espèce concernant la question ci-dessus. Présentée le 28 janvier 1908.—*M. Taylor*.. .. ..*Pas imprimée.*

86. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 janvier 1908.—Etat faisant connaître le nombre de demandes adressées à la Commission des chemins de fer pour le privilège de faire passer en travers des voies ferrées des fils de téléphone et de télégraphe ainsi que des conduites d'eau, respectivement, durant la période écoulée entre le 1er février 1904 et le 1er janvier 1908; le nombre total des demandes accordées durant la dite période; le nombre total des demandes refusées; la date de chaque demande; la date à laquelle chaque demande a été accordée; le temps écoulé entre la réception de la demande et l'octroi de telle demande; et le délai qui devrait s'écouler avant que les commissaires rendent leur décision. Présentée le 27 janvier 1908.—*M. Barr*.. .. ..*Pas imprimée.*

87. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1907.—Etat indiquant, en ce qui concerne tous les permis de détournement de cours d'eau et de construction de fossés accordés en vertu des dispositions de la loi minière du Yukon,

VOLUME N° 18—*Suite.*

1906, le numéro du claim, le nom et le domicile du concessionnaire, la date du permis et sa durée, l'endroit d'où vient l'eau, la quantité qui peut être détournée, la dépense estimative au cours d'une année, le délai fixé pour la construction, la somme versée pour le privilège et le nom et le domicile du détenteur actuel dans le cas de transfert de droits. Présentée le 30 janvier 1908.—*M. Boyce*.. .. ..*Pas imprimée.*

88. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907. Etat indiquant les terres boisées vendues ou louées par le ministère de l'Intérieur subséquemment à la date des ventes comprises dans le document parlementaire n° 167*a*, déposé à la Chambre le 9 avril 1907, la description et la superficie des dites terres, les demandes faites à cet effet, l'avis de vente ou de demande de soumissions, les soumissions reçues, le nom de la personne ou de la compagnie à laquelle chaque lot a été vendu ou loué, et le nom et le domicile de chaque personne ou compagnie à laquelle quelqu'un de ces baux a été transféré. Présentée le 30 janvier 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907. Etat relatif à la concession forestière n° 1279 et contenant toutes les demandes, correspondance, rapports, annonces publiques, soumissions, baux, transferts ou mémoires, de quelque nature que ce soit. Présentée le 3 février 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat indiquant, en ce qui concerne les concessions forestières numéros 1031, 1118, 1119, 1097, 1908, tous les boni, loyers ou redevances payés jusqu'à date par les locataires ou autres ayants droit au gouvernement, et copie de toutes demandes, correspondance, rapports, annonces, soumissions, baux, transferts ou mémoires de toute espèce concernant les dites concessions. Présentée le 18 février 1908.—*M. White*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat indiquant, en ce qui concerne les concessions forestières numéros 1050, 1265, 1267, 1274 et 1275, tous les boni, loyers ou redevances payés jusqu'à date par les locataires ou ayants-droit au gouvernement, et copie de toutes demandes, correspondance, rapports, annonces, soumissions, baux, transferts ou mémoires de toute espèce concernant les dites concessions. Présentée le 18 février 1908.—*M. Boyce*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Production et dépôt de toutes les demandes et soumissions originales en la possession du ministère de l'Intérieur concernant les concessions forestières numéros 1050, 1265, 1267, 1274 et 1275; les dits documents ne devant pas être gardés comme archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au ministère de l'Intérieur après examen. Présentée le 24 février 1908.—*M. Boyce*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Production et dépôt de toutes les demandes et soumissions originales en la possession du ministère de l'Intérieur concernant les concessions forestières numéros 1031, 1118, 1119, 1097, 1098; les dits documents ne devant pas être gardés comme archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au ministère de l'Intérieur après examen. Présentée le 24 février 1908.—*M. White*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Production et dépôt de toutes les demandes et soumissions originales en la possession du ministère de l'Intérieur concernant les concessions forestières numéros 1048, 1049, 1122 et 1168; les dits documents ne devant pas être gardés comme archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au ministère de l'Intérieur après examen. Présentée le 24 février 1908.—*M. Boyce*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*g*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1908.—Que l'officier compétent dépose sur la table de la Chambre, pour examen, les demandes et soumissions originales concernant les concessions forestières numéros 1220, 1226, 1238 et

VOLUME N° 18—*Suite.*

1272; les dits documents ne devant pas être gardés comme archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au ministère de l'Intérieur, après examen. Présentée le 24 février 1908.—*M. Lake*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*h*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat indiquant, en ce qui concerne les concessions forestières numéros 1048, 1049, 1122 et 1168, tous les boni, loyers ou redevances payés jusqu'à date par les locataires ou autres ayants-droit au gouvernement, et copie de toutes demandes, correspondance, rapports, annonces, soumissions, baux, transferts ou mémoires de toute espèce concernant les dites concessions. Présentée le 9 mars 1908.—*M. Boyce*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*i*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat indiquant, en ce qui concerne toutes les concessions forestières actuellement accordées, ou qui sont autorisées à être accordées dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, d'Alberta et des territoires du Nord-Ouest: (*a*) le numéro ou la désignation de chaque concession; (*b*) le numéro de la licence pour 1907-1908; (*c*) la superficie de la concession en milles carrés; (*d*) le nom et le domicile du porteur actuel de la licence; (*e*) le nom et le domicile du premier postulant et la date de sa demande; (*f*) la date de publication de l'annonce à Ottawa; (*g*) la date fixée dans l'annonce pour l'ouverture des soumissions; (*h*) le nom et le domicile du soumissionnaire heureux; (*i*) le montant du bonus versé; (*j*) la date de la sélection définitive des blocks et rapports d'arpentages adressés au ministère de l'Intérieur à Ottawa; (*k*) le montant des droits perçus pendant l'exercice terminé le 30 avril 1907, pour chaque concession à titre de loyer du terrain, droit de souche, coût des mesures prises contre l'incendie, etc., ainsi que le montant (s'il en est) non payé et échu à la fin de chaque année; (*l*) si la licence a été émise conformément au décret du conseil du 14 avril 1903 ou du 23 juillet 1906; (*m*) dans le cas de concessions sur lesquelles il n'a pas été abattu de bois en 1906-1907, si le porteur de licence a été notifié d'exploiter une scierie, et dans ce cas, la date de cette notification. Présentée le 11 mars 1908.—*M. McCarthy (Calgary)*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*j*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat fournissant le supplément, jusqu'à cette date, des renseignements contenus dans le document parlementaire, n° 167*b*, déposé devant la Chambre le 26 avril 1907. Présentée le 13 mars 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*k*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908.—Copie de toutes lettres, correspondance, annonces, rapports, mémoires, évaluations, estimés, soumissions, transferts ou autres papiers se rattachant aux coupes de bois numéros 1413, 1414 et 1415. Présentée le 16 mars 1908.—*M. Lennox*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*l*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Copie de toutes demandes pour homesteads ou acquisitions de terres, rapports, contrats de location ou de vente, correspondance entre le ministère de l'Intérieur et le ministre de l'Intérieur et toute personne quelconque, et aussi copie de papiers de toute nature concernant la vente ou l'affermage des droits de surface, de mines, de coupes de bois ou tous autres droits ayant rapport au ¼ N.-O. de la section 8, township 53, rang 4, à l'ouest du 5e méridien. Présentée le 19 mars 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*m*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat indiquant, en ce qui concerne les concessions forestières numéros 1220 à 1226, 1238 et 1272, tous les boni, loyers ou droits de coupe payés jusqu'à ce jour par les locataires ou autres ayants-cause au gouvernement, ainsi que copie de toutes demandes, correspondance, rapports, avis publics, soumissions, baux, transferts ou memoranda, de quelque nature que ce soit, se rapportant aux dites concessions. Présentée le 24 mars 1908.—*M. Lake.* *Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

88*n*. Réponse à un ordre de la Chambre des communues, en date du 9 mars 1908.—Copie des demandes, recommàndations à l'appui les annonces; de plus, copie de toutes les soumssions et réponses à telles soumissions, au sujet des coupes de bois numéros 652, 657, 677, 679, 681, 683, 684, 721, 722, 730 et 743. Présentée le 30 mars 1908.—*M. McCraney*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*o*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 2 mars 1908.—Production et dépôt de toutes les demandes et soumissions originales en la possession du ministère de l'Intérieur concernant les coupes de bois numéros 1046, 1047, 1052, 1058, 1073, 1093, 1094, 1099, 1191, 1192; les dits documents ne devant pas faire partie des archives de cette Chambre mais devant être renvoyés par le greffier au ministère de l'Intérieur, après examen. Présentée le 13 avril 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*p*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports, recommandations, soumissions ou communications de toute nature concernant l'octroi de 16 townships et de certaines coupes de bois dans la région de la rivière de la Paix, tel que mentionné dans une motion du 15 janvier dernier, référence 102, non déjà produits. Présentée le 13 avril 1908.—*M. Hughes (Victoria et Haliburton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*q*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Etat faisant connaître la somme totale (en argent ou en scrip) reçue par le gouvernement à compte de terres, mines, minerais, bois, etc., dans les divers bureaux des terres fédérales dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et d'Alberta, chaque province étant mentionnée séparément, durant les périodes suivantes: du 1er juillet 1896 au 30 juin 1905, et du 1er juillet 1905 au 31 décembre 1907. Présentée le 21 avril 1908.—*M. Lake*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*r*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Etat faisant connaître toutes les ventes de terres publiques, autres que les terrains houillers, par lopins de 160 acres et plus, dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et d'Alberta, effectuées par le gouvernement durant l'année civile de 1907; mentionnant les prix obtenus, les noms des acheteurs, les dates des ventes, et d'une manière générale, les motifs pour lesquels ces ventes ont été autorisées. Présentée le 21 avril 1908.—*M. Lake*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*s*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1908.—Etat indiquant combien de demandes pour coupes de bois ont été reçues de M. Mackenzie par le gouvernement; quelle superficie en milles carrés elles couvraient; combien de demandes ont été accordées et quelle superficie elles couvraient; dans combien de ces concessions des travaux ont été réellement exécutés, et quelle superficie elles comprenaient. 2. Combien de demandes pour coupes de bois ont été reçues par le gouvernement, du 1er novembre 1878 au 1er juillet 1896, et quelle superficie en milles carrés elles couvraient; combien de demandes ont été accordées et quelle superficie elles couvraient; dans combien de ces concessions des travaux ont été réellement exécutés et quelle superficie elles comprenaient. 3. Combien de permis de coupe ont été accordés à des postulants, comme il est dit ci-dessus, dans des cas où des demandes n'avaient pas été accordées pendant chacune des susdites périodes. Présentée le 21 avril 1908.—*M. Foster*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

88*t*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Etat donnant une liste des coupes de bois accordées entre le 1er juin 1904 et le 15 juillet 1906, avec le nombre des soumissions en chaque cas; le chiffre de chaque soumision; le nom du soumissionnaire heureux; la superficie de chaque coupe de bois; les dates des avis publics et de l'ouverture des soumissions en chaque cas. Présentée le 22 avril 1908.—*M. Crawford*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

88*u*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat faisant connaître quels terrains houillers ont été concédés à diverses personnes par l'intermédiaire de P. E. Lessard, d'Edmonton; ainsi que copie de toutes lettres, papiers et document se rapportant à la demande, la vente, la location ou l'annulation des concessions relatives aux dits terrains; le tout tel que formant partie du dossier général touchant le groupe de réclamations, et non le dossier spécial de chaque section. Présentée le 7 mai 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*v*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908.—Etat faisant connaître quelles étendues de terrains houillers sont détenues par F. E. Keniston, de Minneapolis; le dit état devant comprendre copie de toutes lettres, documents et correspondance ayant rapport à la demande, la vente, la location ou annulation de location des dits terrains, formant le dossier général de chaque groupe de claims, et non le dossier spécial de chaque section. Présentée le 7 mai 1908.—*M. Ames.* *Pas imprimée.*

88*w*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat indiquant quels terrains houillers sont actuellement ou ont été en aucun temps possédés, contrôlés, loués ou exploités dans les townships 53 et 54, rang, 7, à l'ouest du 5e méridien, par la compagnie de développement d'Alberta, limitée; aussi, copie de toutes demandes, correspondance, actes de vente et autres documents à ce sujet. Présentée le 12 mai 1908. *M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*x*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat indiquant quels terrains houillers dans les townships 9 et 10, rangs 21, 22 et 23, à l'ouest du 4e méridien, ont été concédés par l'entremise de J. W. Bettes (ou ses associés) de Winnipeg, Manitoba, avec copie de toutes lettres, documents et papiers concernant la demande, la vente, l'affermage ou l'annulation des dits terrains. Le tout devant provenir du dossier général contenant la totalité des réclamations et non du dossier spécial pour chaque section. Présentée le 18 mai 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*y*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 2 mars 1908.—Production et dépôt de toutes les soumissions originales, en la possession du ministère de l'Intérieur relatives aux coupes de bois numéros 645, 646, 675, 703, 705 et de 733 à 737; les dits documents ne devant pas faire partie des archives de cette Chambre, mais devant être retournés par le greffier au ministère de l'Intérieur après examen. Présentée le 20 mai 1908.—*M. McCraney*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*z*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908.—Etat faisant connaître quelles étendues de terrains houillers ont été obtenues par l'agence de Malcolm McKenzie pour le compte de certains clients; avec copie de toutes lettres, documents et correspondance se rapportant à la demande, la vente, la location ou annulation de location des dits terrains; mêmes renseignements relativement à J. H. Moss, de Toronto; le tout provenant des dossiers généraux de chaque groupe de claims, et non du dossier spécial de chaque section. Présentée le 27 mai 1908.—*M. Ames.* *Pas imprimée.*

88*aa*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Copie de toutes demandes, baux, cessions, correspondance et documents de quelque nature que ce soit relatifs à l'octroi ou à la vente de droits miniers dans les sections 17, 20, 21, 28, 29, 32 et 33, township 8, rang 4, à l'ouest du cinquième méridien. Présentée le 27 mai 1908.—*M. Perley*.. .. ..*Pas imprimée.*

88*bb*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat indiquant quels terrains houillers dans les townships 41 et 42, rangs 17 et 18, à l'ouest du 5e méridien, ont été concédés par l'entremise de McGivern et Hayden, d'Ottawa, avec copie de toutes lettres, documents et papiers concernant la demande, la vente, l'affermage ou

VOLUME N° 18—*Suite.*

l'annulation des dits terrains. Le tout devant provenir du dossier général contenant la totalité des réclamations et non du dossier spécial pour chaque section. Présentée le 27 mai 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

89. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique concernant la demande de la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique d'acheter une partie de la réserve sauvage de Metlakatla, C.-B., et concernant la question générale de la réclamation de la dite province à la possession des réserves sauvages y situées, depuis la date de la susdite demande. Présentée le 30 janvier 1908.—*M. Ross (Yale-Caribou)*.. .. ..*Pas imprimée.*

90. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 janvier 1908.—Copie de toute correspondance, rapports, situations, preuve de paiements faits, de paiements remboursés, d'inscriptions de homesteads et de leur annulation, de tout ordre, instruction ou autre autorité donnés à quelque colon ou personne qui avait pris une inscription de homestead de prendre une nouvelle inscription après annulation ou défaut de remplir les conditions requises, de toute preuve de vente par Pierre Luenson à Fred. Heintz, et de toute correspondance, affidavits, mémoires ou autres documents échangés entre le ministère ou quelqu'un de ses officiers et W. L. Mackenzie, Peter Luenson, Fred. Heintz, Alex. R. Thom, Wm R. Gardner, Thos. J. Oliver ou toute autre personne au sujet du ¼ N.-E. de la section 32, township 36, rang 16 à l'ouest du second méridien, de la Saskatchewan. Présentée le 30 janvier 1908.—*M. Porter*.. .. ..*Pas imprimée.*

90*a*. Réponse supplémentaire au n° 90. Présentée le 1er avril 1908.. .. ..*Pas imprimée.*

90*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat faisant connaître combien de terres fédérales près New-Westminster, C.-B., ont été vendue à un nommé J. W. Patterson, et quel ministère a fait telle vente; si de telles terres ont été vendues, elles formaient, ou quelques-unes d'entre elles, formaient partie de réserves militaires ou des sauvages; si quelques-unes de ces terres ont été vendues à M. Patterson, quel prix il les a payées; si telle vente a eu lieu, à quelle date. Présentée le 27 avril 1908.—*M. Reid (Grenville)*.. .. ..*Pas imprimée.*

90*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 mars 1908.—Etat faisant connaître toutes les terres acquises du gouvernement par la *Grand Trunk Pacific Town and Development Company*; y compris la superficie, l'endroit, le prix d'achat de chaque terrain, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie, ou tout particulier qui y a des intérêts ou qui en forme partie, quant aux conditions auxquelles des terres du gouvernement peuvent être octroyées à la dite compagnie. Présentée le 27 avril 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

90*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 30 mars 1908.—Etat indiquant toutes les terres accordées à la compagnie des terres de la vallée de la Saskatchewan aux termes de son contrat de mai 1902, avec indication de celles pour lesquelles des lettres patentes ont été émises, et de celles pour lesquelles il n'en a pas été émis jusqu'à date. Présentée le 30 avril 1908.—*M. Roche (Marquette)*.. .. ..*Pas imprimée.*

90*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Etat faisant connaître quelle est approximativement la superficie totale des terres publiques dont le gouvernement a disposé dans chacune des provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan, entre le 1er juillet 1896 et le 30 juin 1905, en faisant la distinction entre les terres propres: (1) aux fins agricoles; (2) aux fins de pâturages; (3) aux fins d'irrigation; (4) aux fins d'exploitation forestière; (5) à l'extraction du charbon; les mêmes renseignements quant à la période écoulée entre le 1er juillet 1905 et le 31 décembre 1907. Présentée le 7 mai 1908.—*M. Lake*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

91. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Etat faisant connaître quels sont les noms et le nombre des établissements exploités en vertu de la loi et des règlements concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires; quand chacun de ces établissements a été soumis aux dispositions de cette loi; quels sont les noms et le nombre des inspecteurs nommés pour chaque établissement. Présentée le 30 janvier 1908.—*M. Hughes (Victoria-Haliburton).. .. .. ..Pas imprimée.*

92. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 janvier 1908.—Copie de tous les documents, correspondance, soumissions et contrats concernant la construction de jetées à Port-Maitland, Ontario. Présentée le 30 janvier 1908.—*M. Lalor.* *Pas imprimée.*

92*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908.—Copie de toute correspondance, contrats, télégrammes, rapports, plans et devis et de tous renseignements, non encore soumis à la Chambre, en la possession du gouvernement concernant la construction de jetées, ou docks déjà construits ou en voie de construction à Bayfield, Grand-Bend et Saint-Joseph, comté de Huron, Ontario; aussi, état indiquant tous les deniers dépensés, à qui payés, la date du paiement et la nature des travaux exécutés ou des matériaux employés. Présentée le 7 mai 1908.—*M. Armstrong.* *Pas imprimée.*

92*b*. Réponse supplémentaire au n° 92*a*. Présentée le 11 mai 1908.. .. ..*Pas imprimée.*

93. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Etat faisant connaître le montant total des primes payées par le gouvernement depuis 1896, et le montant payé sur chaque article, chaque année. Présentée le 30 mai 1908.—*M. Clements.. .. ..Imprimée pour les documents parlementaires.*

94. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 19 février 1907.—Etat indiquant les noms, prénoms, âge, pays d'origine de toutes les personnes qui, venant des Iles Britanniques, de colonies anglaises ou d'un pays étranger au Canada, ont été placées, soit par arrêté du conseil, par décision du conseil militaire ou autrement, dans quelque branche que ce soit du service militaire du Canada, force permanente ou force volontaire, ainsi que la date de chacune de ces nominations, la nature de l'emploi, le rang du titulaire (antérieur et postérieur à sa nomination) et le montant annuel qu'il reçoit pour ses services. Présentée le 22 janvier 1908.—*L'honorable M. Landry.* *Imprimée pour les documents parlementaires.*

95. Etat des réductions et des remises faites en conformité des S.R.C., chapitre 81, article 88, paragraphe 2. Présentée (Sénat) le 22 janvier 1908, par l'honorable M. Scott. *Pas imprimé.*

96. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 17 décembre 1906.—Copie de tous arrêtés du conseil, demandes de soumissions, soumissions, devis de toute sorte, plans, dessins, rapports, lettres, télégrammes, correspondance, contrats, conventions et autres documents et papiers de toute nature concernant tous travaux aux rapides Saint-André, ou dans les environs, dans la province du Manittoba, et spécialement copie tous documents, comme susdit, concernant toute soumission ou contrat par ou au nom de Charles Whitehead ou Kelly Brothers, ou autres soumissionnaires ou entrepreneurs. Présentée le 29 janvier 1908.—*M. Borden (Carleton).. .. ..Pas imprimée.*

97. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Copie de tous papiers, correspondance et preuve faite concernant la poursuite pour conspiration criminelle intentée à certaines personnes dans le Yukon au sujet des élections fédérales de 1904. Présentée le 3 février 1908.—*M. Foster.. .. ..Pas imprimée.*

98. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Copie de toute correspondance échangée entre le maire E. H. Wigle, de Windsor, l'honorable R. F. Sutherland, A. H. Clarke et le ministre du Revenu de l'Intérieur concernant l'extension de la concession de la compagnie de traverse Windsor, Détroit et Belle-Isle. Présentée le 3 février 1908.—*M. Clements.. .. ..Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

99. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes ou rapports concernant le refus du lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique de donner sa sanction à un bill passé par la législature de cette province en 1907 au sujet de l'immigration et communément cité sous le nom d'Acte du Natal. Présentée le 3 février 1908.—*M. Smith (Nanaïmo).*
Imprimée pour les documents parlementaires.

100. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de tous papiers et correspondance entre le gouvernement du Canada et quelqu'un de ses ministres au sujet de l'établissement d'une ligne de steamers rapides entre la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et des ports canadiens. Présentée le 3 février 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

101. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toute correspondance, extraits de journaux compris, conventions, rapports, etc., entre le gouvernement, ou l'un des membres du gouvernement, et notamment le ministre de la Marine et des Pêcheries, le ministre des Chemins de fer, le ministre de l'Agriculture, le ministre de la Milice et sir Wilfrid Laurier, et F. E. Williams, de Saint-Jean, N.-B., W. H. Trueman, de Saint-Jean, et toute autre personne ou toutes autres personnes que ce soit relativement à un établissement pour l'emmagasinage à froid et la congélation de la boitte à Saint-Jean, N.-B. Présentée le 5 février 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

102. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat indiquant les dépenses faites par le gouvernement fédéral relativement aux: (*a*) quais; (*b*) améliorations dans les ports et rivières; (*c*) dragage; (*d*) édifices publics, durant chaque année depuis 1896, dans les comtés de Digby, Yarmouth, Shelburne-Queen, Lunenburg et Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse, donnant en détail les différentes classes de travaux et les sommes dépensées respectivement pour les dits travaux. Présentée le 6 février 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

103. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Copie des lettres, télégrammes et rapports concernant les plaintes formulées par John Franklin et Stapleton Brothers, au sujet de Yeomans, agent des sauvages. Présentée le 6 février 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

104. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Etat indiquant le montant payé chaque année pour provisions pour le collège militaire Royal, la garnison de Halifax et l'école militaire permanente de Québec, le nombre moyen d'hommes pour lesquels des provisions ont été achetées, chaque année, dans chacune des institutions ci-dessus, et le coût par homme et par jour. Présentée le 10 février 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

105. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat indiquant les permis de pêche dans quelqu'un des lacs de la province de la Saskatchewan, accordés par le gouvernement; à qui des permis ont été donnés et dans quels lacs. Présentée le 10 février 1908.—*M. Chisholm (Huron-est)*.. .. ..*Pas imprimée.*

106. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 janvier 1908.—Etat faisant connaître quelles terres ont été vendues, louées, données comme homesteads, transférées ou réservées en quelque manière par le gouvernement à chaque particulier, compagnie, syndicat ou autre organisation, dans la vallée de la Rivière de la Paix ou le long ou dans le voisinage de ses affluents, dans le nord-ouest du Canada; quand chaque étendue de terre a été concédée; à quelles conditions ces concessions ont été faites; quel prix, par acre, a été réalisé par suite de ces opérations; avec qui le gouvernement a fait ces opérations dans chaque cas; quels sont les règlements concernant la concession des terres dans la vallée de la Rivière de la Paix; quelle distance il y a entre Edmonton et Dunvegan. Présentée le 11 février 1908.—*M. Hughes (Victoria-Haliburton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

107. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Copie de tous arrêtés du conseil, rapports, mémoires, correspondance, documents, plans, soumissions et avis publics, de quelque caractère et de quelque nature que ce soit relativement à l'acquisition projetée par voie de location de certains ateliers de construction de voitures et fourgons reliés aux voies de garage à Moncton, N.-B. Présentée le 12 février 1908.—*M. Barker*.. .. ..*Pas imprimée.*

108. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1907.—Etat faisant connaître tous les terrains houillers loués, vendus ou autrement cédés, entre le 1er mars 1907 et ce jour, donnant la superficie des terrains dont on a disposé, à qui cédés, le prix, les abandons (s'il en est), la date de tel abandon et le nom du cessionnaire dans chaque cas. Présentée le 13 février 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

108*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Etat faisant connaître, en ce qui concerne chacun des blocs ci-dessous mentionnés dont le gouvernement a disposé comme terrains houillers, savoir: Section 13, township 9, rang 4, à l'ouest du 5e méridien; section 16, township 10, rang 3, à l'ouest du 5e méridien; section 15, township 11, rang 4, à l'ouest du 5e méridien; section 20, township 12, rang 4, à l'ouest du 5e méridien; section 5, township 13, rang 4, à l'ouest du 5e méridien; section 21, township 19, rang 7, à l'ouest du 5e méridien; quand et par qui a été faite la première demande pour droit d'acquisition; quand et à qui a été fait l'octroi primitif de droit miniers; quels transferts de droits ont été enregistrés, quelle est la date de chaque transfert et la date de son enregistrement; qui en est le propriétaire ou occupant; quels sont les nom et adresse de chaque compagnie ou personne visée ci-dessus. Présentée le 16 mars 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

108*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 2 mars 1908.—Copie (*a*) d'un arrêté du conseil du 19 mai 1902, et des règlements qui y sont mentionnés et approuvés, quant à la disposition des terres houillères appartenant au Canada, et situées dans le Manitoba, les territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique. (*b*) De tous les arrêtés du conseil modifiant, amendant ou annulant tous tels règlements, ou approuvant d'autres règlements pour les mêmes fins, et de tels règlements amendés ou d'autres règlements. (*c*) De tous les arrêtés du conseil approuvant, modifiant ou annulant, en ce qui concerne le Yukon, des règlements pour les fins susdites, et de tels règlements et règlements amendés. Présentée le 24 mars 1908.—*M. Barker.* *Pas imprimée.*

108*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communues, en date du 26 février 1908.—Etat faisant connaître, en rapport avec chacun des blocs ci-dessous mentionnés, et dont le gouvernement a disposé à titre de terrains houillers, savoir: Section 2, 4, 9, 15, 17 et 28, township 7, rang 3, à l'ouest du 5e méridien; quand et de qui a été reçue la première demande d'achat; quand et à qui la première concession de droits miniers a été faite; quels transferts de droits ont été enregistrés dans le ministère, qui, à la connaissance du ministère est le propriétaire ou l'occupant actuel; quels sont les noms et les adresses de chaque compagnie ou personne ci-dessus mentionnée. Présentée le 24 mars 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

108*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Copie de toutes investigations, demandes, baux, contrats ou arrangements, cessions, correspondance et papiers de toute nature se rapportant à l'octroi de privilèges d'exploitation de mines de houille dans la section 11, township 8, rang 4, à l'ouest du 5e méridien. Présentée le 27 mars 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

108*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 mars 1908.—Etat faisant connaître: (*a*) Quels baux de terrains houillers dans les territoires du Nord-Ouest ont été accordés par le gouvernement dans le cours des années 1903 et 1904. (*b*) A qui et à quelles dates ils ont été accordés. (*c*) Quelles sommes ont été versées

VOLUME N° 18—*Suite.*

pour ces baux. (*d*) Si celui à qui le bail a été accordé était le postulant en première instance. (*e*) Si quelques-uns de ces baux ont été cédés; dans l'affirmative, quand et à qui; et (*f*) Qui sont les locataires actuels. Présentée le 1er avril 1908.—*M. Boyce.* *Pas imprimée.*

108*f*. Réponse supplémentaire au n° 108*e*. Présentée le 6 avril 1908... .. .. ..*Pas imprimée.*

108*g*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1907.—Copie de toutes demandes, rapports, correspondance, baux, contrats, actes de vente et documents de toute nature au sujet de l'achat de terrains miniers, en leur propre nom ou pour des clients, par la raison sociale Hough, Campbell et Ferguson, ou par quelqu'un de ses membres. Aussi, copie des règlements concernant la vente de tels droits en vigueur à l'époque de l'achat. Présentée le 30 avril 1908.—*M. Herron..Pas imprimée.*

108*h*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Etat faisant connaître relativement aux terrains houillers mentionnés ci-dessous, savoir: Township 7, rang 3, à l'ouest du 5e méridien; sections 1, 2, 3, 4, 5, 6 (moins le quart est); section 7 (moins la moitié est); section 8; section 9; section 10 (moins le quart sud-ouest); section 11 (moins le quart sud-est); section 14 (moins la moitié est); section 15; section 16 (moins le quart nord-est); section 17; section 20 (moins la moitié est du quart nord-est); section 21 (moins la moitié sud et le quart nord-ouest); section 22, section 28; section 27 (moins la moitié est); section 32 (moins la moitié est); section 33; section 34 (moins la moitié est). Township 7, rang 2, à l'ouest du 5e méridien; sections 18, 20 et 21. Township 6, rang 3, à l'ouest du 5e méridien. Sections 27 et 28; section 32 (moins la moitié ouest); section 33 et 34:

1. Le nom et l'adresse du premier postulant, et la date de la demande; 2. Les noms et l'adresse de tous les postulants subséquents, ainsi que les dates des demandes, dans l'ordre chronologique; 3. Le nom et l'adresse de celui à qui les droits miniers ont été accordés, ainsi que la date de la vente ou de la location par le gouvernement; 4. Le prix payé, par acre, dans le cas de vente ou de location; 5. La date et le montant du premier paiement à compte du prix d'achat; 6. Les dates et les montants du premier paiement subséquent à compte du prix d'achat; 7. La somme totale versée à compte du prix d'achat et le solde, s'il en reste dû; 8. Pendant quelle période de temps le ministère a-t-il gardé des terrains, combien mis à part, en faveur du concessionnaire ou de ses ayants cause; 9. Le nom et l'adresse de toutes les personnes en faveur de qui des abandons ont été faits, avec la date de chaque tel abandon, et celle de l'enregistrement de tel abandon dans le ministère; 10. Le nom et l'adresse du détenteur actuel des dits droits miniers; 11. Toute la correspondance se rattachant à cette matière. Présentée le 22 avril 1908.—*M. Ames.* *Pas imprimée.*

109. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Etat indiquant à quelles dates, depuis le 30 juin 1906, des sommes d'argent ont été avancées, à compte de frais de voyage, à l'honorable L.-P. Brodeur; à M. Wiallard, son secrétaire particulier, et à Nap. Potvin, son messager, respectivement; le montant des avances; à quels comptes elles ont été portées respectivement; aussi, quels remboursements (s'il en est) ont été faits sur chacune de ces avances et à quelles dates. Présentée le 14 février 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

109*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Etat faisant connaître toutes les avances faites aux ministres de la Couronne et à leurs secrétaires particuliers, à compte de frais de voyage ou autres dépenses relatives à la conférence impériale de 1907, la date de chaque avance, et le crédit auquel telle avance a été portée. Présentée le 2 mars 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

109*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Etat faisant connaître les avances faites chaque année, entre le 1er juillet 1904 et le 31

VOLUME N° 18—*Suite.*

décembre 1907, à compte de frais de voyages, à l'honorable L.-P. Brodeur, à son secrétaire particulier et à son messager; la date et le montant de chaque avance et le crédit auquel elle a été portée; les dates auxquelles il en a été rendu compte définitivement; les dates respectives des remboursements faits au trésor, ainsi que les montants de tels remboursements; aussi, toute la correspondance échangée avec le département de l'Auditeur général à ce sujet. Présentée le 2 mars 1908.—*M. Foster.. .. ..Pas imprimée.*

110. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 8 janvier 1908.—Etat faisant connaître quelle a été la quantité totale de fret transportée par les steamers d'hiver entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme pendant les deux saisons de 1905-1906 et 1906-1907; quelle quantité de fret a été retardée dans son transit pendant ces deux saisons; quel est le tarif de transport imposé sur les diverses classes de marchandises transportées; quel montant a été reçu pour transport de marchandises pendant ces deux saisons; quel montant a été reçu pour voyageurs et quel nombre a été transporté; pendant combien de jours les steamers n'ont pu faire la traversée, chacune des dites années; quel montant de dommages a été payé aux expéditeurs pour le retard des marchandises en transit. Présentée le 14 février 1908.—*M. Martin (Queen). Pas imprimée.*

110*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes, etc., en la possession du gouvernement ou de l'un quelconque des membres ou des fonctionnaires du gouvernement, relativement à l'abandon, arrivé le ou vers le 8 janvier courant, du service des steamers d'hiver partant de Charlottetown, et le rétablissement du même service quelques jours plus tard. Présentée le 14 février 1908.—*M. Martin (Queen).. .. ..Pas imprimée.*

111. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908.—Copie de toute correspondance, rapports et papiers concernant le salaire, les dépenses, les fonctions et la période annuelle d'emploi de W. Maxwell Smith, inspecteur fédéral des fruits dans la Colombie-Britannique, et aussi le montant détaillé de ses dépenses en 1906 et 1907, respectivement. Présentée le 14 février 1908.—*M. Jackson (Elgin). Imprimée pour les documents parlementaires.*

112. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1908.—Etat faisant connaître si l'administration de la ferme expérimentale centrale d'Ottawa a vendu des animaux de race en 1906 et 1907; quel nombre par année, et de quelle espèce; le nom de l'acheteur, son domicile et le prix payé. Présentée le 14 février 1908.—*M. Jackson (Elgin).. .. ..Imprimée pour les documents parlementaires.*

113. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Copie de tous documents, comptes et correspondance, relatifs à la saisie exécutée contre la compagnie de corderie M. J. Wilson, de la ville de Chatham, Ont., par le gouvernement fédéral dans le cours de l'année 1904. Présentée le 10 février 1908.—*M. Clements. Pas imprimée.*

114. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 31 janvier 1908.—Etat indiquant les nominations au Sénat depuis la Confédération, la date de chacune d'elles et la date à laquelle les personnes nommées ont cessé d'être sénateurs. Présentée le 11 février 1908.—*L'honorable M. Wilson.. .. ..Imprimée pour la distribution.*

115. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 29 janvier 1902.—Etat indiquant le nombre de personnes tuées et celui des personnes blessées aux traverses de chemins de fer, au cours des trois dernières années; le nombre de ces victimes pour chaque années séparement; aussi indiquant séparément, pour chaque année, le nombre des personnes tuées ou blessées dans les endroits peuplés et celui des personnes ainsi tuées ou blessées dans les districts ruraux; et indiquant aussi le nombre des accidents aux traverses protégées et à celles qui ne le sont pas. Présentée le 11 février 1908.—*L'honorable M. Béique. Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

116. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toutes communications, rapports, correspondance ou autres papiers entre le ministère de l'Intérieur ou quelqu'un de ses officiers et E. Samovici H. Bolocan et toutes autres personne ou personnes au sujet du ¼ nord-ouest, section 20, township 22, rang 13. à l'ouest du 2e méridien, y compris toutes demandes d'annulation, protection, inspection de homesteads, rapports, etc. Présentée le 18 février 1908.—*M. Lake..**Pas imprimée.***

117. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toute correspondance entre le ministère de la Marine et des Pêcheries et celui de la Justice et le procureur général de la Nouvelle-Ecosse ou autre fonctionnaire agissant en son nom, concernant la cause portée devant la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, *Le Roi par le Dr Tait*, de Chéticamp, dans le comté d'Inverness, N.-E. *versus William Aucoin.* Présentée le 18 février 1908.—*M. McLennan.. .. ..**Pas imprimée.***

118. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Copie de tous contrats pour la nourriture des volontaires dans les camps d'exercices en 1907, et aussi pour les troupes régulières à Halifax, Québec et autres lieux. Présentée le 18 février 1908.—*M. Smith (Wentworth).. .. ..**Pas imprimée.***

119. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908.—Copie de toute correspondance échangée entre la commission des chemins de fer et le ministère des Chemins de fer et Canaux ou le chemin de fer Intercolonial; entre la Commission des chemins de fer et le chemin de fer Canadien du Pacifique et le Grand-Tronc; ainsi qu'entre la Commission des chemins de fer et la chambre de commerce de Fredericton au sujet du prétendu traitement de préférence à l'encontre des intérêts de la cité de Fredericton quant aux taux de fret; aussi copie de tous papiers ou documents en la possession de la Commission des chemins de fer se rapportant à cette question. Présentée le 19 février 1908.—*M. Crocket.. .. ..**Pas imprimée.***

120. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1907.—Copie des offres, rapports, évaluations, plans, actes de vente, correspondance et autres papiers de toute espèce concernant l'achat de l'emplacement du nouvel entrepôt de douane à Montréal. Aussi, relevé jusqu'à date de toute dépense ou dette à ce sujet. Présentée le 19 février 1908.—*M. Ames.. .. ..**Pas imprimée.***

121. Réponse à un ordre du Sénat en date du 30 janvier 1908, pour la production d'un état indiquant: 1. Le titre de chaque projet de loi transmis par la Chambre des communes au Sénat, chaque année, depuis 1867 à 1907, et qui n'a pas été amendé (*a*) par le Sénat, ou (*b*) rejeté. 2. Le nombre total des projets de loi de chaque année, mis en tableaux pour quatre périodes: (*a*) de 1867 à 1874, la première session inclusivement; (*b*) de 1874 à 1878 inclusivement; (*c*) de 1879 à 1896, la première session inclusivement; (*d*) de 1896 à 1907, inclusivement. Présentée le 19 février 1908.—*L'honorable M. Ross (Middlesex.)* ***Pas imprimée.***

122. Rapport des commissaires chargés de faire une enquête au sujet d'un différend entre la compagnie de téléphone Bell du Canada (à responsabilité limitée), et les téléphonistes de la dite compagnie à Toronto, quant aux gages et aux heures de travail, etc., aussi copie de la preuve faite devant la Commission royale chargée de l'enquête au sujet du différend entre la compagnie de téléphone Bell et téléphonistes en février 1907. Présentés le 24 févier, et le 11 mars 1908, par l'honorable R. Lemieux. ***Pas imprimés.***

123. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1908.—Copie du contrat et de toute correspondance concernant un paiement de $3,900 à la *Midland Towing and Wrecking Company*, tel que mentionné à la page P—32 du rapport de l'Auditeur général pour 1906-1907, et de l'annonce demandant des soumissions. Présentée le 10 mars 1908.—*M. Bennett.. .. ..**Pas imprimée.***

VOLUME N° 18—*Suite.*

124. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat faisant connaître quelles sommes ont été dépensées ou votées pour draguer la rivière à la Graisse à Rigaud; à qui ont été donnés les contrats; quelles sommes ont été votées ou payées pour draguer la baie de Dorion, Vaudreuil-station. Présentée le 24 février 1908.—*M. Bergeron*.. .. ..*Pas imprimée.*

124*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat faisant connaître quelles sommes ont été votées ou dépensées pour draguer la rivière entre Charlemagne et Terrebonne; depuis quand drague-t-on là; quelles sommes ont été votées ou dépensées pour des quais à Terrebonne et à Saint-François-de-Sales; qui a eu les contrats, etc. Présentée le 24 février 1908.—*M. Bergeron*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

124*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat faisant connaître pour quels ports ou rivières de la province d'Ontario des soumissions ont été demandées cette année par le ministère des Travaux publics pour travaux de dragage; quels ont été les soumissionnaires heureux à chacun des dits endroits pour lesquels des soumissions de dragage ont été demandées dans l'Ontario en 1907, et quel était le prix mentionné dans chaque soumission; quelles étaient les soumissions respectives des diverses personnes qui ont soumissionné pour les travaux à faire dans chacun des dits endroits; si les travaux ont été exécutés dans chaque cas par le plus bas soumissionnaire; si, dans la négative, de nouvelles soumissions ont été demandées, et dans ce cas, pour quels endroits et pour quel motif. Présentée le 9 juin 1908.—*M. Bennett.* *Pas imprimée.*

124*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et MM. J. B. Mongenais, Hugh McMillan et autres relativement aux travaux de dragage faits dans la rivière Rigaud (ci-devant rivière à la Graisse), jusqu'en 1890. Copie de rapports et correspondance relatifs à la construction ou à l'achat du quai de Graham. Copie des rapports et de la correspondance relatifs au dragage fait à Como, à venir jusqu'en 1900. Copie de rapports et correspondance relatifs au dragage fait au village de Vaudreuil et aussi ce qui a trait à la construction et aux réparations du quai situé dans ce village depuis 1867. Copie de rapports et correspondance relatifs au creusage de la rivière Saint-Louis à Beauharnois. Présentée le 30 juin 1908.—*M. Boyer*.. .. ..*Pas imprimée.*

125. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908.—Copie de toute corespondance, tous télégrammes, rapports d'ingénieurs, etc., en la possession du gouvernement ou de l'un de ses membres ou fonctionnaires concernant les réparations projetées au quai de Little-Sands, dans l'Ile du Prince-Edouard. Présentée le 25 février 1908.—*M. Martin (Queen.)*.. .. ..*Pas imprimée.*

126. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Copie du rapport de John Fraser, du département de l'Auditeur général, du 7 janvier 1898, à la suite de l'examen spécial par lui fait des affaires financières du syndicat des chemins à barrières de Montréal. Présentée le 10 mars 1908.—*M. Monk*.. .. ..*Pas imprimée.*

126*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Etat faisant connaître: 1. La somme due actuellement au gouvernement fédéral par la Commission des chemins à barrières de Montréal (*a*) à compte du capital, (*b*) pour arrérages d'intérêts. 2. Les sommes perçues à chaque barrière appartenant à la dite commission durant les trois années terminées respectivement le 31 décembre 1905-1906-1907. 3. Les noms de toutes les personnes qui ont payé une somme fixe au lieu de péages distributifs durant chacune des années susdites, 1905-1906-1907, et le total des sommes ainsi payées dans chaque cas. 4. Les sommes dépensées sur chaque section ou division de chemin sous le contrôle de la dite commission durant chacune des dites années terminées le 31 décembre 1905, 1906 et 1907, respectivement; les contrats donnés durant chacune des dites années, ainsi que le nom de l'entrepreneur, la date et le chiffre de

VOLUME N° 18—*Suite.*

chaque contrat, et, de plus, si, dans chaque cas, l'entreprise a été adjugée après des soumissions demandées par la voie des journaux. 5. Les sommes dépensées durant chacune des dites trois années (1905-1906-1907) à chaque barrière pour salaires des gardiens de jour et de nuit, et toutes autres dépenses faites pour chaque barrière. 6. Les noms de tous ceux qui ont eu des permis de circulation gratuite sur les chemins contrôlés par la dite commission durant chacune des trois années susdites (1905-1906-1907), avec mention des raisons pour lesquelles chacun de ces permis a été accordé. 7. Les dépenses de la dite commission durant chacune des dites années au compte de loyer, salaires des employés (service intérieur et extérieur), avec mention des noms et des salaires de chaque employé. 8. La dette actuelle détaillée de la dite commission, en dehors des obligations dues au gouvernement du Canada. 9. Les sommes perçues par la dite commission, d'année en année, depuis le 1er février 1905, des municipalités, en vertu de conventions spéciales, comme leur quotepart au *pro rata* des obligations dues par la dite commission. 10. Les noms de tous les membres de la commission nommés ou élus comme représentants des détenteurs d'obligations, depuis le 1er juillet 1853, ainsi que la date de chaque élection. 11. Les sommes payées par la commission à l'un quelconque de ses membres ou fonctionnaires durant chacune des trois années susdites (1905-1906-1907), soit à titre de frais de voyage ou de dépenses personnelles, ou à titre d'indemnité pour présence aux assemblées, ou à tout autre titre que ce soit. 12. Le nom de l'examinateur ou vérificateur des comptes de la commission, les dates de l'examen des livres de la commission, durant chacune des trois années susdites (1905-1906-1907) respectivement. 13. Copie des conventions entre la commission et toute municipalité située dans l'île de Montréal, en vertu desquelles la commission a cédé à cette municipalité une partie quelconque de ses chemins à barrières; chaque copie devant être certifiée par le président et le secrétaire de la dite commission. Présentée le 20 mars 1908.—*M. Monk*.. .. ..*Pas imprimée.*

127. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 24 janvier 1908.—Copie des différents tarifs en vigueur sur l'Intercolonial en 1896-1897 et 1906-1907, entre Québec et Sainte-Flavie et toutes les stations intermédiaires entre ces deux points pour le transport des voyageurs ou des marchandises, sous l'opération du tarif d'hiver et sous celle du tarif d'été. Présentée le 24 février 1908.—*L'honorable M. Landry*.. .. ..*Pas imprimée.*

128. Etat des affaires de la compagnie de prêts et de placements Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée), pour l'année expirée le 31 décembre 1907. Présenté le 25 février 1908, par l'Orateur.. .. ..*Pas imprimé.*

129. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Etat faisant connaître combien d'argent a été payé, depuis 1896, à l'*Eclipse Manufacturing Company of Ottawa*; combien chaque année; quelle était la nature générale des articles fournis. Présentée le 27 février 1908.—*M. Blain*.. .. ..*Pas imprimée.*

130. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1908.—Copie de toute correspondance échangée entre M. A. E. Dyment, M.P., et le ministère de la Marine et des Pêcheries au sujet de permis pour faire la pêche au moyen de rets à enclos accordés en 1905 à MM. Lowe et Roque, de Killarney, et à toutes autres personnes. Aussi, liste des personnes auxquelles de semblables permis ont été accordés pendant la même année. Présentée le 27 février 1908.—*M. Bennett*.. .. ..*Pas imprimée.*

131. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 décembre 1907.—Etat faisant connaître: 1. Le nombre des conflits, jusqu'au 1er décembre, soumis aux dispositions de la loi de 1907 sur les enquêtes relatives aux conflits ouvriers. 2. Les dates auxquelles ont été reçues les diverses demandes d'application de la loi. 3. Les noms des personnes intéressées dans ces conflits. 4. Le nom du postulant. 5. La localité où a eu lieu le conflt. 6. Le nombre personnes concernées. 7. La nature du conflit. 8. Les noms des membres du bureau de conciliation et d'enquête là où ces bureaux ont été établis.

VOLUME N° 18—*Suite.*

9. La date de l'établissement du bureau. 10. Les dates des séances. 11. Le résultat obtenu dans chaque cas. Présentée le 27 février 1908.—*M. Smith (Nanaïmo.)* *Pas imprimée.*

132. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Copie de toute correspondance, plans et autres documents concernant la submersion des routes en amont du barrage de Wilberforce, dans le comté de Haliburton, et des propositions, s'il en est, faites pour améliorer les dites routes et le pont, de manière à empêcher l'obstruction du trafic. Présentée le 27 février 1908. —*M. Hughes (Victoria-Haliburton).* *Pas imprimée.*

133. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1908.—Copie de tous rapports, plans, explorations et autres données au sujet du projet de construction d'un canal entre le lac Balsam, sur le canal de la Trent, et les sources de la rivière Gull, dans le comté d'Haliburton. Présentée le 27 février 1908.—*M. Hughes (Victoria-Haliburton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

134. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toute correspondance reçue par le ministère de l'Agriculture au sujet de l'inspection des viandes et des règlements établis sous le régime de la loi concernant les viandes et les conserves alimentaires. Présentée le 27 février 1908.—*M. Clements.* *Pas imprimée.*

134*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 mars 1908.—Copie de toute correspondance et de tous télégrammes, rapports et recommandations entre les mains du gouvernement concernant l'inspection des établissements de salaison ou la loi d'inspection des viandes, y compris la nomination d'inspecteurs. Présentée le 25 mars 1908.—*M. Armstrong*.. .. ..*Pas imprimée.*

135. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 26 février 1908.—Etat détaillé des dépenses faites, durant les trois dernières années, au sujet des rapports résumés des débats du Sénat, tels que fournis par le sténographe spécial de cette Chambre, indiquant aussi les termes et conditions du contrat intervenu entre le Sénat et le sténographe actuel. Présentée le 27 février 1908.—*L'honorable M. Wilson*.. .. ..*Pas imprimée.*

136. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 11 février 1908.—Etat des importations d'oxyde d'aluminium pour les années 1903-1904-1905 et jusqu'à date, avec indication de la valeur pour chaque année séparément. Présentée le 28 février 1908.—*L'honorable M. Ellis*.. .. ..*Pas imprimée.*

136*a*. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 11 février 1908.—Etat de l'aluminium exporté pendant les années 1903-1904-1905-1906, et jusqu'à date, avec indication de la valeur pour chaque année séparément. Présentée le 28 février 1908.—*L'honorable M. Ellis*.. .. ..*Pas imprimée.*

137. Règlements conformes aux dispositions du chapitre 16, 6-7 Edouard VII "Loi de l'exportation de l'électricité et des fluides". Présentée le 17 mars 1908, par l'honorable W. Templeman.. .. ..*Pas imprimés.*

138. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Copie de toute la correspondance, des documents, résolutions et autres papiers, échangés entre le gouvernement canadien, ou aucun membre du gouvernement, et toute compagnie de chemin de fer ou tout particulier, relativement à la construction d'une voie ferrée entre un point quelconque du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique et Fort-Churchill ou un autre endroit sur la baie d'Hudson. Présentée le 2 mars 1908.—*M. Schaffner*.. .. ..*Pas imprimée.*

139. Copie d'un arrêté du conseil constituant M. Samuel Tovel Bastedo, agent du gouvernement fédéral, aux fins de conférer avec les gouvernements provinciaux en vue d'en arriver à un règlement de la question des pêcheries. Présentée le 11 mars 1908.—*L'honorable L.-P. Brodeur*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

140. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Copie de toute correspondance, papiers, écrits, plans et lettres entre le gouvernement et la commission des voies fluviales internationales, d'une part, et la compagnie de force hydraulique du Saint-Laurent et la compagnie de développement du Long-Sault, d'autre part, concernant le barrage complet du Saint-Laurent dans le voisinage de Cornwall; aussi, copie de tous mémoires, lettres et résolutions de protestation adressés au gouvernement par la chambre de commerce de Montréal, la chambre de commerce du district de Montréal, la fédération maritime de Montréal, l'association maritime du Canada, et autres. Présentée le 2 mars 1908.—*M. Gervais*.. .. ..*Pas imprimée.*

140*a*. Réponse supplémentaire au n° 140. Présentée le 13 juillet 1908.. .. ..*Pas imprimée.*

141. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1908.—Copies de toutes annonces demandant des soumissions pour travaux de dragage dans la rivière Holland (canal de la Trent), des soumissions reçues, des listes de prix, de la recommandation pour la nomination d'un inspecteur, avec la date des paiements faits aux entrepreneurs, et copie du contrat passé avec l'entrepreneur. Présentée le 2 mars 1908. —*M. Bennett*.. .. ..*Pas imprimée.*

141*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 30 janvier 1908.—Etat faisant connaître les contrats adjugés durant les années 1904, 1905, 1906 et 1907 pour dragage dans la rivière Sainte-Marie, la rivière Kaministiquia, la rivière de la Mission, le havre de Port-Arthur, celui de Fort-William, dans la baie du Tonnerre et dans quelqu'unes des criques ou rivières qui s'y jettent, indiquant en même temps (*a*) les noms, les adresses et les occupations de tous les soumissionnaires, dans chaque cas; (*b*) le montant de chaque soumission; (*c*) la nature et l'étendue de l'ouvrage adjugé dans chaque cas; (*d*) le nom, l'adresse et l'occupation de chaque soumissionnaire heureux, en chaque cas; (*e*) le chiffre de chaque contrat adjugé; (*f*) la nature et la forme du cautionnement garantissant, dans chaque cas, l'exécution complète de chacune de ces entreprises, et (*g*) quelle disposition a été faite de telle garantie, ou quelle modification y a été apportée après qu'elle a été fournie ou déposée en première instance. Aussi, copie des soumissions, contrats, cautionnements ou autres garanties, et de toute la correspondance ayant un rapport direct ou indirect avec toutes les dites soumissions ou contrats, ou l'un quelconque d'eux, y compris toute la correspondance concernant tels contrats, ou s'y rapportant, avant et durant l'exécution des travaux, et consigné aux archives jusqu'à la date du présent ordre. Présentée le 17 juillet 1908.—*M. Boyer.* *Pas imprimée.*

142. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Copie de tous les décrets du conseil, correspondance, contrats, documents et rapports relatifs à l'emploi de certains experts pour préparer une méthode de comptabilité et de tenue de livres dans le ministère de la Marine et des Pêcheries. Présentée le 2 mars 1908. -*M Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

143. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toute la correspondance au sujet de la demande, de l'octroi, de l'exploitation ou du renouvellement du permis et bail comportant le droit de pêche dans les lacs des Cèdres, de l'Orignal, du Cormoran et Eau-Claire; aussi, copie du dit permis et bail. Présentée le 3 mars 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

144. Certains papiers concernant les pouvoirs de faire des traités, etc. Présentés le 3 mars 1908, par l'honorable L.-P. Brodeur..*Imprimés pour les documents parlementaires.*

145. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1907.—Copie de tous papiers, affidavits et correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses officiers et le chemin de fer l'Ile du Prince-Edouard ou quelqu'un de ses officiers ou toutes autres personnes concernant la location de la propriété de la veuve James Wiggins et de Charles Molloy, à Alberton, I.P.-E. Présentée le 3 mars 1908.—*M. Lefurgey.* *Pas imprimée.*

VOLUME N° 18—*Suite.*

146. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat indiquant les sommes totales payées, d'année en année, depuis l'année 1882 jusqu'au 1er décembre 1907, pour chacun des item suivants: (*a*) Appointements du Gouverneur général; (*b*) frais de voyage du Gouverneur général; (*c*) dépenses pour Rideau-Hall, au compte du capital; dépenses pour Rideau-Hall, entretien; dépenses pour terrains de Rideau-Hall, compte du capital; dépenses pour terrains de Rideau-Hall, entretien; (*d*) dépenses d'ameublement de toute sorte pour Rideau-Hall; (*e*) dépenses sous tout autre chef que ce soit, ayant rapport aux fonctions officielles du Gouverneur général; (*f*) dépenses sous tout autre chef que ce soit, ayant rapport à Rideau-Hall, et les terrains de Rideau-Hall; (*g*) dépense totale de toute sorte, faite annuellement depuis 1892 ayant rapport au poste officiel du Gouverneur général; (*h*) dépense totale de toute sorte, faite annuellement, pour les terrains de Rideau-Hall. Présentée le 5 mars 1908.—*M. Wilson (Lennox-Addington)*.. .. ..*Pas imprimée.*

147. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 15 janvier 1908.—Copie de toute la correspondance, de tous télégrammes, arrêtés du conseil, contrats, soumissions (avec noms, dates et montant de chacune), en la possession du gouvernement, ou d'aucun de ses membres ou fonctionnaires, relativement à la construction d'un brise-lames à Petit-Rocher, sur le bord sud-ouest de la Baie des Chaleurs, et dont il est fait mention à la page 74 du rapport du ministre des Travaux publics pour l'exercice terminé le 31 mars 1907. Présentée le 5 mars 1908.—*M. Taylor.* *Pas imprimée.*

147*a*. Réponse supplémentaire au n° 147. Présentée le 12 juin 1908.. .. .. ..*Pas imprimée.*

148. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 198.—Etat faisant connaître les noms et domiciles respectifs du capitaine et des matelots de chacun des steamers du gouvernement, savoir: le *Lansdowne*, l'*Aberdeen*, le *Druid*, le *Brant*, le *Lady Laurier*, le *Minto* et le *Stanley*. Présentée le 5 mars 1908.—*M. Stanfield.* *Pas imprimée.*

148*a*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 5 février 1908.—Etat donnant dans autant de colonnes: 1. Les noms des officiers actuellement employés à bord des bateaux du gouvernement ou des bateaux nolisés par lui pour la saison de la navigation, dans le fleuve Saint-Laurent. 2. Le montant des gages ou salaires mensuellement payés à chacun d'eux pour la période de leur engagement annuel. 3. Le montant des gages ou salaires mensuellement payés à ceux qui ne sont employés qu'une partie de l'année. 4. Le montant des gages ou salaires mensuellement payés à ceux qui en dehors de leur service réel, reçoivent une partie de leurs gages ou salaires pendant les mois d'hivernement des bateaux. Présentée le 20 février 1908.—*L'honorable M. Landry*..*Pas imprimée.*

149. Etat faisant connaître quels changements sont survenus dans les services de la Chambre des communes relevant de la Chambre et du sergent-d'armes, depuis le 1er juillet 1907. Présenté le 5 mars 1908.—*M. Owen*.. .. ..*Pas imprimé.*

150. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1908.—Etat indiquant, depuis le 1er janvier 1906, combien de réponses ou de documents parlementaires ont été présentés au Parlement à la suite de motions les demandant. 2. Depuis cette date, combien de ces réponses ont été retirées du bureau des affaires courantes et archives, et de celui du journal, par des membres de cette Chambre; avec mention des noms des députés auxquels elles ont été remises. 3. Combien de temps ces réponses sont restées entre les mains des députés qui le ont obtenues. 4. Combien de ces réponses, au 1er janvier 1907, n'avaient pas été retournées au fonctionnaire de la Chambre qui en a la charge. 5. Quant à celles qui ont été retournées, combien de temps elles ont été gardées par les députés. 6. Combien de ces réponses sont encore entre les mains des députés, et depuis combien de temps. 7. Quelles mesures sont ordi-

VOLUME N° 18—*Suite.*

nairement prises par le commis préposé aux affaires courantes et archives, ainsi que par le commis préposé aux documents de la session courante pour en obtenir le retour dans leurs bureaux. 8. Quelle a été la dépense moyenne faite durant la dite période par les différents ministères, dont la matière relevait, pour les fins de la préparation de ces réponses. Présenté le 6 mars 1908.—*M. Johnston*.. .. ..*Pas imprimée.*

151. Réponse à un ordre de la Chambre des communues, en date du 16 décembre 1907.—Etat faisant connaître le nombre de permis de pêche accordés, les noms des personnes à qui ils ont été accordés; ainsi que les droits perçus pour chaque permis de pêche dans l'un quelconque ou dans tous les lacs de la province de la Saskatchewan; copie de toute la correspondance échangée au sujet de chaque permis déjà accordé ou qui est sur le point de l'être; copie des différentes formules employées dans la rédaction des permis de pêche dans la province de la Saskatchewan. Présentée le 9 mars 1908.—*M. Chisholm (Huron-est)*.. .. ..*Pas imprimée.*

152. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Copie de toute correspondance, et de tous documents et papiers se rapportant à l'enquête faite au sujet de M. O. S. Tinnie, commis principal dans le bureau du commissaire de l'or, à Dawson, territoire du Yukon. Présentée le 6 mars 1908.—*M. Thompson.* *Pas imprimée.*

153. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Copie de la correspondance échangée entre le lieutenant-colonel Malette, du 64e bataillon, et le ministère de la Milice et de la Défense concernant le major Sabourin, de Saint-Jean, P.Q. Présentée le 6 mars 1908.—*M. Bergeron*.. .. ..*Pas imprimée.*

153*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Copie de toute correspondance entre le lieutenant-colonel Mallette, du 64e bataillon, et le ministère de la Milice et de la Défense, au sujet de l'organisation d'un régiment à Valleyfield, P.Q. Présentée le 6 mars 1908.—*M. Bergeron*.. .. ..*Pas imprimée.*

154. Rapport de la Commission royale chargée de l'enquête du pont de Québec, y compris la preuve; aussi le rapport touchant le plan du pont de Québec par C. C. Schneider, avec annexes. Présenté le 9 mars 1908, par l'honorable M. Graham. *Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME N° 19.

154. (Vol. 2.) Commission royale sur l'enquête du pont de Québec. Procès-verbaux. Témoignages et pièces.. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

154*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 12 décembre 1907.—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, rapports, mémoires, papiers et documents, depuis le 1er janvier 1900, au sujet du pont de Québec, y compris les rapports et arrêtés du conseil concernant les plans et de vis des travaux du dit pont ou leur approbation par le Gouverneur en conseil ou par le ministère des Chemins de fer et Canaux. Présentée le 26 mai 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. ..*Voir n° 154.*

154*b*. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 29 janvier 1908, demandant un état indiquant: 1. Si la compagnie du pont et du chemin de fer de Québec a rempli l'obligation qui lui était imposée par la clause 4 du traité intervenu entre elle et le gouvernement à la date du 19 octobre 1903, et qui se lit comme suit: " 4. La compagnie fournira des souscriptions pour des actions additionnelles jusqu'à concurrence de $200,000, lesquelles seront émises à un prix non inférieur à leur valeur nominale et devront être immédiatement acquittées en entier, le produit devant être appliqué en premier lieu au paiement de l'escompte subi par les obligations de la compagnie comme susdit, savoir: la somme de $188,721" (étant exactement la différence entre la somme de $472,000, montant des débentures émises, et la somme de $283,279 pour laquelle ces mêmes débentures ont

VOLUME N° 19—*Suite.*

été acceptés)?. 2. Quand la compagnie a ainsi fourni des souscriptions pour des actions additionnelles au montant de $200,000. 3. Quelles sont les personnes ou les compagnies qui se sont partagées ces actions additionnelles au montant global de $200,000. 4. A quelle date et pour quel montant chacune de ces personnes ou de ces compagnies est devenue propriétaire des actions susdites. 5. A quelle date chacune des personnes ou des compagnies susmentionnées a versé entre les mains de la compagnie le prix (partiel ou complet) des actions ainsi souscrites. 6. Si ce montant de $200,000 a été payé en entier et de quelle manière, combien en argent comptant, combien en billets à ordre et combien de toute autre manière. Présentée le 2 juin 1908.—*L'honorable M. Landry*.. .. ..*Voir n° 154.*

154*c*. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 29 janvier 1908, demandant un état indiquant: 1. Le montant d'argent versé réellement par chacun des directeurs actuels de la *Quebec Bridge and Railway Company* au capital-actions de la dite compagnie. 2. Les dates auxquelles chacun de ces directeurs a fait chacun de ses paiements. 3. Parmi ces paiements ou ces versements la proportion de ceux qui ont été faits au moyen de billets à ordre ou de chèques non acceptés. 4. Par qui, individuellement, et pour quel montant chacun. 5. Le montant d'argent reçu par chacun des directeurs de la *Quebec Bridge Company* et de la *Quebec Bridge and Railway Company,* jusqu'à ce jour, directement ou indirectement, personnellement ou autrement. 6. La nature des services rendus pour lesquels chacun de ces montants a été payé. 7. Le montant touché par le secrétaire actuel sur les fonds de la compagnie depuis qu'il est au service de la compagnie. 8. La résolution que subséquemment à l'effondrement du pont de Québec, dans les quelques jours qui ont immédiatement suivi le désastres, la compagnie du pont a passée, accordant un bonus de $3,000 à son président. 9. Les fonds sur lesquels le montant de ce bonus a été prélevé. 10. La résolution passée par la compagnie dans la même occasion, s'il y en a eu, accordant un montant quelconque pour venir en aide aux familles des victimes de ce désastre. Présentée le 18 février 1908.—*L'honorable M. Landry*.. .. ..*Pas imprimée.*

155. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1908.—Etat faisant connaître quelles terres ont été retranchées de celles destinées à l'établissement de colons, ou affectées ou vendues pour des fins de colonisation, depuis 1896; avec mention de l'endroit et de la superficie en chaque cas, spécifiant les townships, les sections, les demi-sections ou les quarts de section; à qui elles ont été vendues, ou en faveur de qui elles ont été aliénées; à quelles conditions d'occupation; à quel prix par acre, et à quels termes de paiement; et quelle est la nationalité des colons dans chaque colonie; quand ces terres ont été vendues, aliénées, mise de côté, ou réservées pour telles fins, en chaque cas; combien de ces compagnies ont rempli les conditions de leurs contrats, et jusqu'à quel degré. Présentée le 9 mars 1908.—*M. Sproule*.. .. ..*Pas imprimée.*

155*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Etat faisant connaître quelles terres (s'il en est) ont été mises à part pour des fins de pâturages ou d'acquisition par le moyen d'irrigation, dans la zone décrite comme suit: townships 12 à 19 inclusivement, dans les rangs 15 à 21, les deux inclusivement, à l'ouest du 4e méridien; quand ces terres ont été ainsi mises à part, et pour quelle période de temps le gouvernement se propose de maintenir telle réserve. Présentée le 16 mars 1908.—*M. Lennox*.. .. ..*Pas imprimée.*

155*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1908.—Copie de toute la correspondance et de tous les télégrammes, rapports, demandes, plans d'arpenteurs et cartes se rattachant aux inscriptions de homesteads dans le quart sud-ouest de la section 27, township 18, rang 10, est, dans la province du Manitoba. Présentée le 27 mars 1908.—*M. Staples*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

155*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908.—Copie de toute correspondance, demandes, recommandations pour lettres patentes et papiers se rattachant en quelque manière à la disposition du ¼ S.-E. de la section 2, T. 8. R. 4, à l'ouest du 5e méridien, ou à l'octroi de privilège ayant rapport à ces terrains. Présentée le 3 avril 1908.—*M. Herron*.. .. ..*Pas imprimée.*

155*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908.—Copie de toute correspondance, demandes, et de tous autres papiers et documents se rapportant en quelque manière que ce soit, et de toutes les demandes relatives au quart S.-E. de la section 14, township 12, rang 6, à l'ouest du 4e méridien. Présentée le 6 avril 1908.—*M. Herron*.. .. ..*Pas imprimée.*

156. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 2 mars 1908.—Etat faisant connaître qui a opéré les saisies ordonnées par le ministère du Revenu de l'Intérieur, durant les exercices financiers 1906 et 1907, à Cornwall, London, Ottawa, et à Sainte-Catherine, Toronto, Joliette et Montréal, et quels effets ont été saisis; quels sont les noms de la ou des personnes dont les effets ont été saisis; quelle somme a rapporté la vente des effets ainsi saisis; de quelle manière on a disposé des effets saisis; à l'enchère publique, ou par vente privée. Présentée le 9 mars 1908.—*M. Barr.* *Pas imprimée.*

156*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Etat faisant connaître le nombre de saisies ordonnées par le ministère du Revenu de l'Intérieur, en 1906 et 1907; le nom de la personne ou des personnes dont les effets ont été saisis; de quelle manière on a disposé des effets saisis, soit à l'enchère publique, soit par vente privée, et la somme réalisée. Présentée le 9 mars 1908.—*M. Barr.* *Pas imprimée.*

156*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 mars 1908.—Etat indiquant le nombre de saisies opérées par le ministère des Douanes pendant les exercices 1905, 1906 et 1907, la raison pour laquelle chaque saisie a été faite, de quelle manière on a disposé de chaque cas, le montant reçu par le gouvernement et par la personne qui a opéré la saisie ou qui a donné les renseignements dans chaque cas, et les noms des ports douaniers où ces saisies ont été opérées. Présentée le 23 avril 1908.—*M. Cockshutt*.. .. ..*Pas imprimée.*

156*c*. Etat indiquant le nom de tous les fonctionnaires employés dans le ministère des Douanes aux ports de Niagara-Falls, Port-Erié, Sarnia et Windsor; leur grade et les fonctions lors de leurs nominations respectives; leurs appointements à la date de leurs nominations, leur grade actuel, et l'augmentation d'appointements à l'un quelconque de ces fonctionnaires depuis la date de leur nomination. Présenté le 4 mai 1908.—*L'honorable W. Paterson*.. .. ..*Pas imprimé.*

157. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 8 janvier 1908.—Copie de tous documents, requêtes, mémoires et correspondances reçus par le gouvernement depuis 1904 à ce jour, concernant les modifications à faire à la loi du Revenu de l'Intérieur à l'effet de favoriser et de protéger davantage l'industrie du tabac canadien. Présentée le 9 mars 1908.—*M. Dubeau*.. .. ..*Pas imprimée.*

157*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Copie de toute la correspondance échangée entre le percepteur des douanes, à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, et le ministre des Douanes, ou le commissaire des douanes; y compris les déclarations écrites de la part de MM. Donald Nicholson et Evelyn A. Harnett, de la *Hickey and Nicholson Tobacco Company, Limited,* relativement à l'accusation d'infraction des dispositions de la loi du Revenu de l'Intérieur, et des règlements concernant le tabac et les cigares et les manufactures de tabac et cigares alléguée contre MM. T. B. et D. J. Riley, de Charlottetown, ou contre l'un d'eux; aussi copie des rapports de William Caven ou autres fonctionnaires et percepteurs du revenu de

VOLUME N° 19—*Suite.*

l'intérieur; aussi de toute correspondance, lettres et télégrammes, échangés entre T. B. et D. J. Riley, ou l'un des deux, et le gouvernement, ou l'un des ministères de l'administration ou l'un quelconque de leurs fonctionnaires; aussi, copie de toute la la correspondance échangée entre les officiers du revenu de l'intérieur, à Charlottetown, et le gouvernement ou l'un quelconque de ses ministères ou fonctionnaires concernant la dite accusation d'infraction de la dite loi et des dits règlements; ainsi que toute autre correspondance, déclaration ou information entre les mains du gouvernement se rapportant à la matière ci-dessus mentionnée; aussi un état des sommes payées volontairement ou autrement, des amendes imposées par suite de telle transgression de la loi, montrant à qui ces sommes ont été payées, et les dates des paiements. Présentée le 16 mars 1908.—*M. McLean (Queen)*.. .. ..*Pas imprimée.*

158. Documents concernant la conférence commerciale aux Barbabes. Présentés le 10 mars 1908, par l'honorable W. S. Fielding.. .. ..*Pas imprimés.*

159. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908.—Copie de toutes demandes, soumissions, correspondance, télégrammes ou communications écrites de toute nature concernant la vente de certains terrains dans les réserves sauvages de Ocean-Man, Pheasant-Rump et Chesastapassin, le 15 novembre 1901; et aussi, copie des annonces de vente, des noms des journaux qui les ont publiées, et les dates de publication. Présentée le 12 mars 1908.—*M. Lake*.. .. ..*Pas imprimée.*

160. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Etat faisant connaître combien d'extincteurs ont été achetés par le gouvernement pour les divers ministères du service public entre le 30 juin 1906 au 1er janvier 1908; de qui ils ont été achetés, et à quels prix; quel montant total a été payé pour ces appareils. Présentée le 12 mars 1908.—*M. Taylor*.. .. ..*Pas imprimée.*

160*a*. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908 (en tant qu'il s'applique au ministère de la Marine et des Pêcheries).—Etat faisant connaître combien d'extincteurs ont été achetés par le gouvernement pour les divers ministères du service public entre le 30 juin 1906 au 1er janvier 1908; de qui ils ont été achetés, et à quels prix; quel montant total a été payé pour ces appareils. Présentée le 26 mars 1908.—*M. Taylor*.. .. ..*Pas imprimée.*

161. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Copie de toutes lettres, correspondance, plans, relevés, estimations, etc., ayant rapport au projet d'ouvrir un débouché dans Saint-Anicet et Sainte-Barbe, dans le comté de Huntingdon, entre le lac Saint-François et la rivière Saint-Louis. Présentée le 12 mars 1908.—*M. Walsh (Huntingdon)*.. .. ..*Pas imprimée.*

162. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 mars 1908.—Copie de toute correspondance entre l'Auditeur général et le ministère de la Marine et des Pêcheries concernant les dépenses de voyage du commandant Spain en 1905-1906. Présentée le 12 mars 1908.—*L'honorable L.-P. Brodeur*.. .. ..*Pas imprimée.*

163. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Etat indiquant quel a été le revenu total du port de Belleville, Ont., pour les années 1903, 1904, 1905, 1906 et 1907. 2. Quelle a été la dépense faite durant les années ci-dessus mentionnées dans ce port, aux comptes de (*a*) salaires et à qui payés; (*b*) dragage pour chaque année; (*c*) construction de murs de soutènement le long du fleuve aux entrées du port; (*d*) à qui les dites dernières sommes ont été payées. 3. Si le gouvernement a avancé quelque argent aux commissaires du port de Belleville pour améliorations, et combien et quand. 4. Quelle garantie de remboursement a le gouvernement pour ces avances. 5. Combien de soumissions ont été reçues pour la construction de murs de soutènement, aux fins d'améliorer le port de Belleville; qui étaient les soumissionnaires; quel était le chiffre de chaque soumission; quelle soumission a été acceptée. Présentée le 13 mars 1908.—*M. Porter*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

164. Copie du décret du conseil nommant M. Richard L. Drury, de Victoria, C.-B., officier spécial de la division d'immigration du ministère de l'Intérieur, au Japon. Présentée le 17 mars 1908, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimée.*

165. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports, documents et papiers (qui ne sont pas d'une nature confidentielle) se rapportant au procès et à la condamnation d'un nommé Fredk. Blunden, pour vol de bétail à McLeod, dans la province d'Alberta, en 1904. Présentée le 19 mars 1908.—*M Ward*.. .. ..*Pas imprimée.*

166. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 17 mars 1908.—Copie des minutes du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres du Sénat portant les dates du 21 et du 22 mai 1901. Présentée le 18 mars 1908.—*L'honorable M. Landry....Pas imprimée.*

167. Copie du rapport intérimaire du commissaire chargé de faire une enquête sur les prétendues irrégularités commises à Sorel relativement à la construction de jetées dans le lac Saint-Pierre. Présentée le 23 mars 1908.—*L'honorable L.-P. Brodeur.*
Pas imprimée.

168. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Etat faisant connaître toutes les amendes imposées à la suite d'infractions de la loi des pêcheries dans le district numéro 2, Nouvelle-Ecosse, comprenant les comtés d'Antigonish, Colchester, Cumberland, Guysboro, Halifax, Hants et Pictou; indiquant le montant de chaque amende, les dates auxquelles chaque amende a été imposée et acquittée, l'endroit où le procès a eu lieu pour chaque infraction, la nature de l'infraction et les noms des magistrats ou des inspecteurs des pêcheries qui ont rendu les sentences. Présentée le 23 mars 1908.—*M. Sinclair*.. .. ..*Pas imprimée.*

169. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1908.—Copie de tous décrets du conseil, rapports, documents, lettres, correspondance et papiers non encore produits, concernant l'octroi par Sa Majesté de toutes réserves des sauvages dans la Colombie-Britannique à la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique ou à tout officier de cette compagnie ou à toute autre personne pour le compte de cette compagnie. Présentée le 24 mars 1908.—*M. Borden (Carleton).*
Imprimée pour les documents parlementaires.

170. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 janvier 1908.—Etat indiquant le montant payé chaque année, pendant les trois derniers exercices, pour les provisions nécessaires à chacun des steamers du gouvernement, le nombre moyen des officiers et marins sur chaque steamer, pour lesquels des provisions ont été achetées, chaque année, et le coût par homme par jour. Présentée le 24 mars 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

171. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1908.—Copie de toutes pétitions et correspondance concernant l'établissement d'un bureau de poste à Mill-Settlement (ouest) et sur le côté nord de Newcastle-Creek, dans la division électorale de Sunbury et Queen. Présentée le 26 mars 1908.—*M. Wilmot*.. .. ..*Pas imprimée.*

171*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1908.—Copie de toutes lettres, pétitions, correspondance et autres documents au sujet de la demande d'établir un bureau de poste à North-Grove, dans le comté de Grenville. Présentée le 3 avril 1908.—*M. Reid (Grenville)*.. .. ..*Pas imprimée.*

171*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908.—Copie de toutes lettres, télégrammes et pétitions en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou fonctionnaires, concernant la destitution de Madame Mary Finlay comme directrice de poste au village de Head of St. Peter's-Bay, et la nomination de son remplaçant. Présentée le 3 avril 1908.—*M. Martin (Queen)*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

171*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat faisant connaître le nombre de bureaux de poste recevant une malle quotidienne, bi-hebdomadaire, tri-hebdomadaire et hebdomadaire dans chaque comté des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et le total du revenu postal, comme de la dépense postale, dans chacun de ces comtés. Présentée le 3 avril 1908.—*M. Crocket.* *Pas imprimée.*

171*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 mars 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes, pétitions, etc., entre les mains du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers, concernant la destitution de Archibald McDonald, maître de poste à Whim-Road-Cross, I.P.-E., et la nomination de Wm. McKinnon, comme son remplaçant. Présentée le 3 avril 1908.—*M. Martin (Queen).* *Pas imprimée.*

171*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat faisant connaître le nombre de plaintes reçues par le ministère des Postes depuis le 1er janvier 1907 sur l'inefficacité du service postal ou autres défauts dans le transport des malles, et la nature de ces plaintes, en général. Présentée le 29 avril 1908.—*M. Armstrong*.. .. ..*Pas imprimée.*

171*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 mars 1908.—Copie de toutes pétitions, lettres de recommandation, demandes écrites et correspondance avec le gouvernement au sujet de l'ouverture d'une caisse d'épargne postale au bureau de poste Saint-Gabriel-de-Brandon, province de Québec. Présentée le 29 avril 1908.—*M. Monk.* *Pas imprimée.*

171*g*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 mars 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes et pétitions signées en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers concernant le transfert du bureau de poste de la résidence de Angus McDonald, de Pisquid, I.-P.-E., à celle de Russel Birt, du même lieu. Présentée le 29 avril 1908.—*M. Martin (Queen)*.. .. ..*Pas imprimée.*

171*h*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 mars 1908.—Copie de toute correspondance, pétitions, télégrammes, etc., entre les mains du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers, concernant la destitution de Alex. M. McLeod, en 1905, comme maître de poste à Valleyfield-East, I.-P.-E., et la nomination de son successeur. Présentée le 29 avril 1908.—*M. McLean (Queen)*.. .. ..*Pas imprimée.*

171*i*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 28 février 1908.—Copie de toute correspondance et de tous télégrammes, rapports, mémoires, résolutions et tous autres renseignements que possède le gouvernement concernant les changements apportés dans les taux ou les règlements des postes, au cours des deux dernières années, entre les Etats-Unis et le Canada. Présentée le 5 mai 1908.—*M. Armstrong.* *Pas imprimée.*

171*j*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports et mémoires en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers, concernant l'établissement de malles quotidiennes et l'amélioration du service des malles dans le comté de Queen, I.-P.-E. Présentée le 26 mai 1908.—*M. Martin (Queen)*.. .. ..*Pas imprimée.*

172. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Etat faisant connaître les sommes d'argent payées pendant les exercices 1905-1906 et 1906-1907 par tout ministère du gouvernement à la *Steel Concrete Company, Limited*; pour quel objet ces paiements ont été faits; quelles commandes sont actuellement exécutées pour travaux à faire ou pour matériaux à fournir par la dite compagnie; quel est le montant total payable à cet effet. Présentée le 26 mars 1908.—*M. Boyce*.. .. .*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

173. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 mars 1908.—Etat faisant connaître combien de renouvellements de concessions de claims de placer ont été accordés par l'assistant-commissaire de l'or, à White-Horse, le ou après le 1er août 1906, à un honoraire de $10 chacun; pourquoi, dans ce cas, l'honoraire de $15 fixé par 6 Edouard VII, chapitre 39, n'a pas été perçu; et combien de ces écarts d'honoraires ont été remboursés. Présentée le 27 mars 1908.—*M. Lennox*.. .. ..*Pas imprimée.*

173*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 mars 1908.—Etat faisant connaître combien de renouvellements de concessions de claims de placer ont été accordés par le commissaire de l'or, à Dawson, le ou après le 1er août 1906, à un honoraire de $10 chacun; pourquoi, dans ce cas, l'honoraire de $15 fixé par 6 Edouard VII, chapitre 39, n'a pas été perçu; et combien de ces écarts d'honoraires ont été remboursés subséquemment. Présentée le 30 mars 1908.—*M. Lennox*.. .. ..*Pas imprimée.*

174. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 8 janvier 1908.—Etat indiquant quelles sommes d'argent ont été payées pour annonces et impressions, respectivement, au *Sun* et au *Star*, de Saint-Jean, N.-B., au *Chronicle*, de Halifax, à l'*Echo* et à la *Gazette*, de Glace-Bay, pendant les périodes suivantes, savoir: pendant les exercices 1904-1905 et 1905-1906, et du 30 juin 1906 jusqu'à date; et en quels ateliers ont été faites les impressions pour le *Sun*, le *Star*, le *Chronicle* et l'*Echo*. Présentée le 30 mars 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

174*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Etat faisant connaître quelles sommes ont été payées par le gouvernement ou par quelqu'un de ses ministères ou officiers durant les années 1902, 1903, 1904, 1905, 1906 et 1907, pour annonces, impressions ou toute autre fin, ou pour tout autre objet que ce soit, au *Sault Express*, journal publié à Sault-Sainte-Marie, Ontario, ou à toute personne, société ou compagnie, ou l'un quelconque des ministères ou des officiers de l'administration. Aussi, quels montants, s'il en est, sont contestés et impayés; et aussi, pour quelles fins ces deniers ont été payés et ces dépenses ont été faites, respectivement, et par quels ministères ou officiers du gouvernement. Présentée le 30 mars 1908.—*M. Boyce.*
Pas imprimée.

174*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 janvier 1908.—Etat faisant connaître quelle somme a été payée par le gouvernement du Canada, à un titre quelconque, entre le 1er janvier 1904 et le 1er janvier 1908, aux journaux suivants: *Alberta Star* (Cardston), *Lethbridge Herald, McLeod Advance, Nanton News, The Frank Paper*. Présentée le 30 mars 1908.—*M. Herron*.. .. ..*Pas imprimée.*

175. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 janvier 1908.—Etat faisant connaître quels sont les divers services pour lesquels le gouvernement a engagé M. Shepley, C.R., depuis 1896, et quels montants il a reçus à titre de salaire et de dépenses pour chacun des dits services. Présentée le 30 mars 1908.—*M Foster.*
Pas imprimée.

176. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 16 mars 1908.—Copie de tous arrêtés du conseil, lettres, télégrammes, correspondance et papiers de toute nature au sujet de la nomination de l'honorable Arthur Drysdale comme juge de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, et plus spécialement copie de tous documents concernant la date de son acceptation de la dite charge ou la date à laquelle il a fait connaître son intention de l'accepter. Présentée le 30 mars 1908.—*M. Taylor.*
Pas imprimée.

177. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908.—Etat faisant connaître combien a été payé à C. Boone, ou à la compagnie C. Boone, depuis 1896, et quelle somme a été payée, chaque année, et pour chaque endroit, en solde de travaux accomplis par la dite personne, raison sociale ou compagnie. Présentée le 30 mars 1908.—*M. Bennett*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

178. Cartes et plans se rattachant au canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne. Présentés le 30 mars 1908, par l'honorable W. Pugsley.. .. ..*Voir n° 178b.*

178*a*. Autres cartes et plans se rattachant au canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne. Présentés le 13 mai 1908, par l'honorable W. Pugsley.. .. ..*Voir n° 178b.*

178*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 juillet 1908.—Copie du rapport de l'ingénieur sur le canal à navires de la baie Georgienne, ainsi que les estimations, les plans, etc., faisant connaître les traits principaux de l'entreprise. Présentée le 6 juillet 1908.—*L'honorable W. Pugsley.*
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

179. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 12 février 1908.—Etat donnant: 1. Le nombre de forçats âgés de vingt ans, et leurs nationalités respectives. 2. Le nombre de forçats de vingt ans et plus, et leurs nationalités respectives, qui sont dans chacun des pénitenciers sous le contrôle du gouvernement fédéral, pour les années 1903, 1904, 1905, 1906 et 1907. Présentée le 31 mars 1908.—*L'honorable M. Comeau.. .. ..Pas imprimée.*

180. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 18 février 1908.—Etat indiquant relativement aux deux routes du chemin de fer transcontinental explorées entre Grand-Falls et Chipman, province du Nouveau-Brunswick, le coût estimatif des lignes suivantes: 1. La *Back Route.* 2. La route de la vallée de Saint-Jean. Avec les détails suivants: (*a*) Verges cubes d'excavation ordinaire et de remplissage; (*b*) verges cubes de pierre détachées; (*c*) verges cubes de roc solide; (*d*) verges cubes de béton; (*e*) milles de chevalets en acier et leur valeur; (*f*) le nombre et le coût des ponts. Indiquant aussi, relativement à la *Back Route,* tous les détails ci-dessus au sujet des sub-divisions suivantes de cette route: 1. Grand-Falls et rivière Tobique. 2. rivière Tobique et chemin de fer Intercolonial. 3. Chemin de fer Intercolonial et Chipman. Et demandant si c'est l'intention de construire un *pusher grade* sur la voie choisie. Présentée le 31 mars 1908.—*L'honorable M. Thompson.. .. ..Pas imprimée.*

181. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 février 1907.—Copie de toutes lettres, comptes, pièces justificatives, chèques, correspondance et documents concernant tout montant payé par le gouvernement fédéral à M. R. T. MacIlreith, avocat, de Halifax, pour services professionnels, chacun des exercices terminés respectivement les 30 juin 1902, 1903, 1904, 1905 et 1906; aussi, concernant tous paiements semblables faits à tout agent ou représentant légal du gouvernement à Halifax pendant chaque exercice terminé les 30 juin 1891 jusqu'à 1897, respectivement. Présenté le 1er avril 1908.—*M. Crocket.. .. ..Pas imprimée.*

181*a*. Réponse supplémentaire au n° 181. Présentée le 3 avril 1908.. .. ..*Pas imprimée.*

182. Copie de l'arrêté du conseil relatif à la nomination de l'honorable Walter Cassels comme commissaire chargé de faire une enquête et un rapport au sujet de certaines déclarations contenues dans le rapport de la Commission du service civil, attaquant l'intégrité des fonctionnaires du ministère de la Marine et des Pêcheries. Présentée le 2 avril 1908, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimée.*

182*a*. Correspondance entre sir Wilfrid Laurier et Son Honneur le juge Cassels au sujet de la mission confiée à ce dernier de faire une enquête et un rapport sur certaines déclarations contenues dans le rapport de la Commission du service civil, attaquant l'intégrité des fonctionnaires du ministère de la Marine et des Pêcheries. Présentée le 7 avril 1908, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimée*

182*b*. Correspondance entre l'honorable M. Aylesworth et Son Honneur le juge Cassels au sujet de la mission confiée à ce dernier de faire une enquête et un rapport sur certaines déclarations contenues dans le rapport de la Commission du service civil, attaquant l'intégrité des fonctionnaires du ministère de la Marine et des Pêcheries. Présentée le 19 avril 1908, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

182*c*. Lettre d'instructions du ministre de la Justice à M. Geo. H. Watson, C.R., au sujet de la nomination de ce dernier comme aviseur aux fins d'agir avec l'honorable M. le juge Cassels dans l'enquête relative à certaines déclarations contenues dans le rapport de la Commission du service civil touchant l'intégrité des fonctionnaires du ministère de la Marine et des Pêcheries. Présentée le 1er mai 1908, par l'honorable A. B. Aylesworth.. .. ..*Pas imprimée.*

182*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 janvier 1908.—Etat faisant connaître toutes les commissions d'enquête nommées entre 1896 et 1908; les dates de la création de telles commissions; les noms des commissaires nommés ainsi que du secrétaire et de l'aviseur légal et autres personnes nommés pour les aider; le but ou l'objet de chaque telle commission; la date du rapport de chaque telle commission; quelle législation (s'il en est) a été édictée par suite du travail et des rapports de telles commissions; le coût de chaque telle commission y compris salaires, frais de voyage, émoluments des témoins, honoraires des aviseurs légaux, et autres frais d'assistance, ainsi que frais d'impression, chaque item séparément. Présentée le 5 mai 1908.—*M. Porter*.. .. ..*Pas imprimée.*

183. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 décembre 1907.—Etat faisant connaître les différentes stations Marconi établies par le gouvernement, les endroits où elles sont établies, le coût de la construction et du maintien de chacune d'elles, les dépêches expédiées par chacune d'elles, le taux et les recettes; aussi, copie de tous les contrats, rapports, documents et correspondance ayant rapport aux dites stations. Présentée le 3 avril 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

183*a*. Réponse supplémentaire au n° 183. Présentée le 11 mai 1908... .. .. ..*Pas imprimée.*

184. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1908.—Etat indiquant quelle quantité ou quelles quantités d'effets ou de marchandises ont été fournies par l'*Office Specialty Company* au gouvernement du Canada, dans chaque ministère de l'administration, depuis 1896, et quel a été le chiffre total pour chaque année. Présentée le 3 avril 1908.—*M. Bennett*.. .. ..*Pas imprimée.*

185. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Copie d'un mémoire adressé au Gouverneur général concernant le renvoi au conseil privé de la question de constitutionnalité de l'Acte de la Saskatchewan passé par l'Assemblée législative de cette province le 23 mai 1906. Aussi, copie de toute correspondance et de tous télégrammes ou autres communications échangés à ce sujet entre le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses membres et le gouvernement de la Saskatchewan ou quelqu'un de ses membres. Présentée le 31 mars 1908.—*M. Lake.*

Imprimée pour les documents parlementaires.

186. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date de 29 janvier 1908.—Copie de tous rapports, plans, devis, soumissions, correspondance, télégrammes et de tous autres papiers, documents, et autres renseignements relatifs à la construction du pont de Hillsboro et de ses abords; y compris l'achat du terrain nécessaire à cette fin. Présentée le 6 avril 1908.—*M. Lefurgey*.. .. ..*Pas imprimée.*

187. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1908.—Etat faisant connaître quelles mesures (s'il en est) ont été prises par le gouvernement, depuis le 19 mars 1903, ayant pour objet de faire lever l'embargo sur les bestiaux canadiens entrant dans la Grande-Bretagne; s'il est à la connaissance du gouvernement qu'une résolution a été adoptée, il y a quelques années, par le comité de l'Agriculture, demandant que le ministre de l'Agriculture du Canada invite les ministres de l'Agriculture des différentes provinces du Canada à se constituter en comité, dans le but d'insister auprès du gouvernement de la Grande-Bretagne sur l'importance de lever l'embargo sur le bétail; si quelques efforts ont été tentés par le ministre de l'Agriculture

VOLUME N° 19—*Suite.*

dans le but de se rendre aux désirs exprimés par le comité susmentionné; quand un rapport en sera fait à la Chambre, et si aucun effort n'a été tenté en ce sens, quelle raison (s'il en est) le gouvernement a de ne pas agir en la matière. Présentée le 6 avril 1908.—*M. Armstrong*.. .. ..*Pas imprimée.*

188. Recensement et statistiques, Bulletin V. Recensement agricole de l'Ontario, de Québec et des provinces maritimes, 1907. Présentés le 6 avril 1908, par l'honorable S. A. Fisher. *Pas imprimés.*

189. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 30 mars 1908.—Copie de tous mémoires, documents, télégrammes et correspondance, entre le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard et celui du Canada, depuis le 30 juin 1904, au sujet de la non réalisation des conditions de l'union, et relativement aux réclamations en dommages en découlant. Présentée le 7 avril 1908.—*M. McLean (Queen)*.. .. ..*Pas imprimée.*

190. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports, mémoires, résolutions et autres renseignements en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers concernant la construction de lignes d'embranchement de chemin de fer dans l'Ile du Prince-Edouard. Présentée le 13 avril 1908.—*M. Martin (Queen)*..*Pas imprimée.*

191. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 30 mars 1908.—Copie de tous décrets du conseil, rapports, documents, correspondance et papiers, depuis le 1er janvier 1907 jusqu'à date, concernant le passage de navires de guerre et de navires-écoles des Etats-Unis par les canaux du Saint-Laurent et les grands lacs, y compris un état indiquant le nombre de navires susdits qui sont passés par les canaux du Saint-Laurent durant la même période. Aussi, un état indiquant le nombre de tous les dits navires actuellement sur les grands lacs, y compris les détails quant au tonnage, à la force motrice, à l'armement et à l'équipage de chacun des navires susdits, et aux réserves ou autres troupes du gouvernement des Etats-Unis ou de quelque gouvernement d'Etat sur les grands lacs. Aussi, copie de toute correspondance concernant le passage projeté de la canonnière *Nashville* par les canaux du Saint-Laurent et dans ce fleuve à destination des grands lacs l'été prochain. Présentée le 7 avril 1908.—*M. Taylor. Pas imprimée.*

192. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908.—Copie de tous papiers, représentations, mémoires et correspondance avec le ministre des Finances ou tout autre membre du gouvernement au sujet des moyens à adopter par le gouvernement, par l'entremise des banques ou conjointement avec elles, en vue de faciliter par un mouvement de fonds le transport des céréales des provinces de l'ouest du Canada. Présentée le 7 avril 1908.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

193. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Etat indiquant depuis 1906, combien de salles d'exercices militaires ont été construites ou sont en voie de construction par le gouvernement; dans quelles localités ces salles ont été construites et le coût de la construction dans chaque cas; quelles organisations militaires sont en existence dans les localités respectives où ces salles ont été construites, et la force numérique de chacune d'elles. Présentée le 7 avril 1908.—*M. Worthington*.. .. ..*Pas imprimée.*

194. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908.—Copie de tous décrets du conseil et règlements faits par le Gouverneur en conseil ou prescrits par le ministre des Douanes en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts de 1907 (6-7 Edouard VII) concernant les matériaux devant servir en Canada à la construction de ponts ou tunnels traversant la frontière entre les Etats-Unis et le Canada, et de tous règlements ou dispositions législatives ou administratives similaires des lois douanières des Etats-Unis concernant les dits matériaux. Présentée le 8 avril 1908. *M. Clements*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

195. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 janvier 1908.—Liste complète des publications en Canada jouissant du tarif des journaux. Présentée le 8 avril 1908.—*M. Cockshutt*.. .. ..*Pas imprimée.*

196. Réponse partielle à un ordre du Sénat, en date du 17 mars 1908.—Copie du rôle de service des compagnies d'artillerie de place d'Ottawa et de Morrisburg, donnant les noms des miliciens qui ont été en service actif et qui ont été casernés au fort Wellington (Prescott) pendant les mois de novembre et décembre 1865 et pendant les mois de janvier, février, mars, avril, mai et juin 1866; ainsi que d'un état indiquant quelle était la solde quotidienne payée aux soldats de ces deux corps et celle que recevaient, dans le même temps, les miliciens appartenant à la compagnie n° 2 de la batterie de campagne d'Ottawa, ou à d'autres corps du district militaire d'Ottawa, alors appelés en service actif. Présentée le 8 avril 1908.—*L'honorable M. Landry*.. .. ..*Pas imprimée.*

197. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 16 mars 1908.—Copie de tous les arrêtés du conseil, rapports, mémoires, conventions, contrats et autres documents et papiers de quelque nature et description que ce soit, depuis le 1er janvier 1900 jusqu'à ce jour se rapportant à la réserve des sauvages Dorkese ou Dorkis, ou concernant la cession de cette réserve ou du bois qui s'y trouve, et, notamment, de tous documents tels que ci-dessus spécifiés qui se rattachent à toutes propositions ou arrangements ayant rapport à la cession d'aucuns des droits des sauvages sur la dite réserve ou sur le bois qui s'y trouve, ou à la vente ou disposition du dit bois, ou d'une partie quelconque du dit bois. Présentée le 9 avril 1908.—*M. Borden (Carleton)*..*Pas imprimée.*

197*a*. Réponse supplémentaire au n° 197. Présentée le 2 juillet 1908.. .. .. ..*Pas imprimée.*

197*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908.—Copie de toutes opinions données depuis le 1er janvier 1906, par le ministre de la Justice ou par son député ou par quelque fonctionnaire de son ministère au ministre de l'Intérieur relativement aux réserves sauvages de Metlakatla et des Songhees ou à l'une ou l'autre des dites réserves, depuis le 1er jour de janvier 1906. Présentée le 22 avril 1908.—*M. Borden (Carleton)*.. .. ..*Pas imprimée.*

197*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Copie de toutes requêtes, mémoires, documents, correspondance et papiers, concernant toutes matières, opérations et négociations entre le département des Affaires des Sauvages et le conseil de la réserve des Six-Nations, ou le chef ou les chefs du dit conseil, ou l'association des droits des sauvages, ou l'association des guerriers, entre le 1er janvier 1906 et l'époque actuelle. Présentée le 18 mai 1908.—*M. Lake*.. .. ..*Pas imprimée.*

198. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1908.—Copie du contrat et de toute correspondance concernant l'achat de ciment de E. A Wallberg, par le ministère de la Marine et des Pêcheries, pour élever le phare de Heath-Point, Présentée le 13 avril 1908.—*M. Staples*.. .. ..*Pas imprimée.*

199. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Etat faisant connaître quel montant la maison H. N. Bate et Cie a reçu de chaque ministère du gouvernement depuis 1896 pour approvisionnements, et quel montant a été payé chaque année pendant cette période; quel montant la maison W. C. Edwards et Cie a reçu de chaque ministère du gouvernement depuis 1896 pour approvisionnements, et quel montant a été payé chaque année pendant cette période. Présentée le 13 avril 1908.—*M. Taylor*.. .. ..*Pas imprimée.*

200. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1908.—Copie de toutes pétitions, lettres et demandes par ou au nom de "La Société Canadienne d'immigration et de placement", pour obtenir de l'aide du gouvernement, et de la réponse faite à ces demandes, etc., par le gouvernement ou ses officiers. Présentée le 13 avril 1908.—*M. Monk*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

201. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 30 mars 1908.—Copie d'un sommaire, (tel que publié dans le *Yukon World* et la *Gazette Officielle* pendant les neuf mois de l'exercice 1906-1907, des règlements miniers mentionnés dans le rapport de l'Auditeur général pour 1906-1907, page L—37; aussi, relevé du nombre de fois que la dite annonce a été publiée dans le dit journal pendant le temps indiqué.—Présentée le 13 avril 1908.—*M. Lennox.* .. .. *Pas imprimée.*

202. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1908.—Copie de toute la correspondance, baux ou autres documents ayant rapport à la location ou au projet de location des chutes Kananaski, sur la rivière de l'Arc. Aussi, copie de toute la correspondance et autres documents ayant rapport à la vente, ou autre aliénation, de 1,000 acres, ou de terres quelconques, en faveur de la *Calgary Power and Transmission Company, Limited.* Aussi, état faisant connaître le nombre approximatif d'acres de terres et de territoire contenus dans la réserve des sauvages *Stony,* tenus en fidéicommis pour les sauvages; mentionnant les quantités respectives de chaque côté de la rivière de l'Arc. Présentée le 13 avril 1908.—*M. Reid (Grenville).* .. .. *Pas imprimée.*

203. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes, mémoires et rapports échangés entre le gouvernement et ses fonctionnaires ou procureurs, et les gouvernements des provinces ou des territoires concernant les actions intentées dans le but de faire décréter si la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique est tenue de payer certaines taxes, savoir: la municipalité rurale de Cyprès-nord *vs* le chemin de fer Canadien du Pacifique; la municipalité rurale d'Argyle *vs* le chemin de fer Canadien du Pacifique; le district scolaire de Springdale *vs* le chemin de fer Canadien du Pacifique; aussi copie de tous jugements rendus par les tribunaux devant lesquels ces causes ont été portées; ainsi que du refus du comité judiciaire du conseil privé de permettre d'interjeter appel devant cette cour. Présentée le 21 avril 1908.—*M. Lake.* .. .. *Pas imprimée.*

204. Copie d'un rapport du conseil privé, approuvé par Son Excellence l'administrateur le 21 avril 1908, sur un mémoire, daté le 20 avril 1908, du ministre des Travaux publics, recommandant que l'arrêté du conseil du 30 mars 1908, autorisant la continuation de certains contrats, y mentionnés, pour dragage à divers endroits dans les provinces de l'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse, soit rescindé. Présentée le 23 avril 1908, par l'honorable W. Pugsley. .. .. *Pas imprimée.*

205. Etat indiquant les réclamations pour dommages causés à la propriété, ou blessures, pertes ou dommages causés aux personnes sur le chemin de fer Intercolonial, lesquelles ont été réglées depuis le 1er janvier 1908; la nature des réclamations ainsi réglées; le montant du dommage réclamé en chaque cas; la nature des règlements établis, et les noms des personnes qui ont accepté ces règlements. Présenté le 27 avril 1908.—*L'hon. G. P. Graham.* .. .. *Pas imprimé.*

205*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Copie du rapport du sous-ministre des Chemins de fer et des Canaux et du sous-ministre de la Marine et des Pêcheries relativement à leur rencontre avec les délégués de la chambre de commerce de l'Ile du Prince-Edouard, à Charlottetown, au mois de juin dernier, pour étudier les mesures propres à diminuer les taux élevés du trafic des colis et des voyageurs sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard et l'Intercolonial, et les taux régissant le trafic des marchandises et des voyageurs venant de l'Ile du Prince-Edouard ou s'y di[illegible]t; aussi, toute correspondance, télégrammes, etc., en la possession du gouvernement, ou de l'un de ses membres ou fonctionnaires, relatifs à cette question, et aux autres questions discutées à cette réunion. Présentée le 27 avril 1908.—*M. Martin (Queen).* .. .. *Pas imprimée.*

205*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 30 mars 1908.—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents se rapportant à un accident survenu

VOLUME N° 19—*Suite.*

sur le chemin de fer Intercolonial, à l'endroit connu sous le nom de Hanlon's-Crossing, près Mulgrave, N.-E., le 3 décembre 1907, et dans lequel le capitaine James Forrestall a perdu la vie, y compris, entre autres documents, la preuve reçue à l'enquête tenue subséquemment par des fonctionnaires du ministère, et le rapport de cette preuve. Présentée le 7 mai 1908.—*M. Sinclair*.. .. ..*Pas imprimée.*

205*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat faisant connaître le nombre de convois, tant de marchandises que de voyageurs, sur le chemin de fer Intercolonial, dont la marche a été interrompue ou qui ont été arrêtés dans leur course par suite de défauts dans les locomotives, durant le cours des mois d'octobre, de novembre et de décembre 1907, et les causes de tels accidents. Présentée le 18 mai 1908.—*M. Reid (Grenville)*.. .. ..*Pas imprimée.*

205*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat indiquant le nombre des locomotives hors de service sur l'Intercolonial au 31 décembre 1907, la date à laquelle chaque locomotive hors de service a été achetée, de qui elle a été achetée, le type de locomotive (à voyageurs ou à marchandises), la puissance de traction quand elle était en bon état, la date à laquelle elle a été mise hors de service, et quand elle a été employée en dernier lieu. Présentée le 18 mai 1908.—*M. Reid (Grenville)*.. .. ..*Pas imprimée.*

205*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat indiquant le nombre de tonnes de nouveaux rails d'acier disséminés le long de la ligne de l'Intercolonial et non employés, la date à laquelle ils ont été achetés, s'ils sont nécessaires, et quand ils seront employés. Présentée le 18 mai 1908.—*M. Reid (Grenville*.. .. ..*Pas imprimée.*

205*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Etat indiquant le nombre de locomotives en service sur l'Intercolonial les divers dimanches des mois d'octobre, novembre et décembre 1907 pour la traction des trains de marchandises. Présentée le 18 mai 1908.—*M. Reid (Grenville)*.. .. ..*Pas imprimée.*

205*g*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 12 mai 1908, pour production d'une copie de toute la correspondance échangée en 1906 et 1907 entre M. L. C. A. Casgrain, de Nicolet, et MM. J. Butler, sous-ministre des chemins de fer, et T. C. Burpee, ingénieur, ou autres personnes du ministère des Chemins de fer, au sujet de la clôture bordant la ligne du chemin de fer Intercolonial à travers le comté de Nicolet et les comtés avoisinants. Présentée le 21 mai 1908.—*L'honorable M. Landry*....*Pas imprimée.*

205*h*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 juin 1908, pour copie de tous les comptes, pièces justificatives, correspondance et autres documents se rapportant à un paiement de $8,399.68 fait à K. Falconer au sujet du nouveau mode de comptabilité sur les chemins de fer du gouvernement, tel que porté à la page W—192, du rapport de l'Auditeur général, 1906. Présentée le 10 juin 1908.—*L'honorable G. P. Graham*.. .. ..*Pas imprimée.*

205*i*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports et recommandations en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers concernant l'amélioration du service des trains sur le chemin de fer d'embranchement de Belfast et Murray-Harbour. Présentée le 10 juin 1908.—*M. Martin (Queen)*.. .. ..*Pas imprimée.*

206. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 18 mars 1908.—Copie de tous les papiers nécessaires pour compléter jusqu'à date les renseignements contenus dans le document parlementaire n° 90 de 1907. (*Robins Irrigation Company.*) Présentée le 28 avril 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

207. Copies certifiées des rapports du comité du conseil privé, datés du 30 mars 1908 et du 16 avril 1908, approuvés par Son Excellence l'administrateur, et du 28 avril 1908, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général, sur certaines estimations des

VOLUME N° 19—*Suite.*

dépenses relatives à la célébration de la fondation de Québec par Samuel de Champlain, soumises par la Commission des champs de bataille nationaux à la sanction et à l'approbation du Gouverneur général en conseil. Présentées le 30 avril 1908, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Imprimées pour les documents parlementaires.*

208. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Copie de toute correspondance, rapports, télégrammes, résolutions, pétitions, etc., entre les mains du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers concernant la demande formulée par la chambre de commerce de Charlottetown, ou autres personnes de l'Ile du Prince-Edouard, pour une loi fédérale à l'effet de donner aux voiliers et steamers des droits égaux pour prendre, chacun à son tour, son chargement de charbon aux ports de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton. Présentée le 5 mai 1908.—*M. Martin (Queen)*.. .. ..*Pas imprimée.*

209. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 10 avril 1908.—Etat montrant: 1. Le nombre de bouées automatiques et à basse pression, au gaz acétylène, achetées par le gouvernement pendant les années 1904, 1905, 1906 et 1907, de la compagnie de signaux de marine internationale, d'Ottawa, en indiquant chaque année séparément, et les montants payés pour ces bouées. 2. A-t-on demandé des soumissions pour ces approvisionnements? Dans l'affirmative, quel est le nombre de soumissions reçues, de qui, et à quel prix a-t-on soumissionné? 3. Combien d'autres bouées à gaz, signaux, bouées à sifflet et autres appareils de lumière achetés de la même compagnie durant la même période, et les montants payés? A-t-on demandé des soumissions et, dans l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires et les montants demandés? 4. Le montant de carbure acheté par le gouvernement durant les années 1903, 1904, 1905, 1906 et 1907, les montants payés, les noms des vendeurs, par soumissions ou autrement. Présentée le 6 mai 1908.—*L'honorable sir Mackenzie Bowell*.. .. ..*Pas imprimée.*

210. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 30 janvier 1908.—Etat indiquant: 1. Si, en aucun temps, après les élections générales de 1896, M. Michel Siméon Delisle, de la paroisse de Portneuf, dans le comté de Portneuf, marchand, et, depuis 1900, membre de la Chambre des communes, a touché un montant d'argent quelconque, venant du trésor fédéral. 2. Dans l'affirmative, quand, combien et pour quel objet, chaque fois. Présentée le 6 mai 1908.—*L'honorable M. Landry*.. .. ..*Pas imprimée.*

211. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mai 1908, pour copie du rapport fait par M. Victor Gaudet comme résultat de l'enquête tenue par lui sur les accusations portées contre E. Roy, contremaître des travaux sous le contrôle du ministère de la Marine et des Pêcheries; et de la preuve faite en l'espèce. Présentée le 11 mai 1908.—*L'hon. L.-P. Brodeur*.. .. ..*Pas imprimée.*

212. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 mars 1908.—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports et autres papiers non encore produits, en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers, au sujet de la communication d'hiver et de la construction d'un tunnel entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme. Présentée le 2 juillet 1908.—*M. Martin (Queen).* *Pas imprimée.*

213. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908.—Copie de toutes les soumissions, contrats, correspondance, plans, devis, certificats, échelles de prix et tous autres papiers et documents, y compris les conventions de règlements, réclamations ou liquidations ayant rapport au contrat de MM. Murray et Cleveland, adjugé pour les travaux à exécuter à l'entrée de l'est du port de Toronto, lesquels ont été terminés en l'année ou vers l'année 1896. Présentée le 14 mai 1908.—*M. Macdonell*.. .. ..*Pas imprimée.*

214. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 avril 1908.—Copie de toutes lettres, télégrammes, mémoires et correspondance, de quelque nature que ce soit,

VOLUME N° 19—*Suite.*

échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries, ou quelque fonctionnaire de son ministère, et toute autre personne, ou personnes, concernant l'achat d'approvisionnements pour le ministère de la Marine et des Pêcheries à Québec, Saint-Jean, N.-B., et Halifax durant le cours des années 1892, 1893, 1894, 1895 et 1896. Présentée le 14 mai 1908.—*M. Johnston*.. .. ..*Pas imprimée.*

215. Copie d'un traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis concernant la pêche dans les eaux contiguës au Canada et aux Etats-Unis, signé à Washington le 11 avril 1908. Présentée le 19 mai 1908, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

215*a*. Correspondance, arrêtés du conseil et dépêches se rapportant à la négociation d'un traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis au sujet des pêcheries dans les eaux contiguës au Canada et aux Etats-Unis. Présentée le 4 juin 1908, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.*

216. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1908.—Etat indiquant quel est le total des sommes dépensées par le ministère des Travaux publics dans l'Ile du Prince-Edouard, durant les périodes suivantes: 1873 à 1878; 1878 à 1896; 1896 à 1907; quel est le total des sommes dépensées par le ministère des Travaux publics dans le comté de Prince, durant les périodes suivantes: 1873 à 1878; 1878 à 1882; 1882 à 1887; 1887 à 1891; 1891 à 1896; 1896 à 1900; 1900 à 1907 respectivement, et les dépenses faites par le ministère des Travaux publics dans les comtés de Queen et de King au cours des années et durant les périodes ci-dessus mentionnées. Aussi le chiffre total des dépenses faites par le ministère de la Marine et des Pêcheries, y compris le développement, la propagation et la protection des pêcheries, et le maintien de la communication d'hiver à travers le détroit de Northumberland, durant les années et les périodes d'années ci-haut mentionnées. Présentée le 26 mai 1908.—*M. Lefurgey.*
Pas imprimée.

217. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 décembre 1907.—Copie de toute correspondance et contrats et de toutes nominations de surveillants, au port de Port-Burwell, dans le comté d'Elgin, Ontario, depuis le 1er janvier 1907; aussi, état montrant les bordereaux de paie, la quantité de nouveaux matériaux employés, de qui achetés, tout ouvrage exécuté dans le dit port, à la journée ou par contrat, les noms des conducteurs des travaux et par qui nommés. Présentée le 26 mai 1908.—*M. Marshall*.. .. ..*Pas imprimée.*

218. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 mai 1908.—Etat donnant les noms des personnes qui ont fourni des approvisionnements au steamer *Petrel* entre le 31 mars 1907 et le 30 avril 1908, le montant payé à chacune de ces personnes et la date de chaque paiement. Présentée le 4 juin 1908.—*M. Chisholm (Huron).*
Pas imprimée.

219. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 février 1908.—Etat faisant connaître (*a*) le revenu contribué par la province de la Colombie-Britannique, pour chacune des années de la période écoulée de 1872-1873 à 1905, inclusivement, des chefs suivants: 1. Douanes. 2. Immigration chinoise. 3. Revenu de l'intérieur, accise, inspection des poids et mesures, inspection du gaz, inspection de la lumière électrique, alcools méthyliques, divers. 4. Hôtels des postes. 5. Travaux publics, lignes télégraphiques, bassin de radoub d'Esquimalt, divers. 6. Ferme expérimentale. 7. Pénitencier. 8. Marine et pêcheries, fonds des matelots malades, inspection des bateaux à vapeur, examens des capitaines et seconds, fins diverses et ports, pêcheries. Fonds de retraite. 10. Terres de la couronne et coupes de bois. 11. Bureau d'essai de l'or à Vancouver. 12. Divers. 13. Fonds de la dette publique. 14. Toute autre source. Aussi (*b*) les dépenses faites par le Canada pour le compte de la province de la Colombie-Britannique, durant chacune des années de la période écoulée de 1872-1873 à 1905, inclusivement, pour les services

VOLUME N° 19—*Suite.*

suivants: 1. Dette publique. 2. Frais d'administration. 3. Le lieutenant-gouverneur. 4. Administration de la justice, les juges, etc. 5. Pénitencier. 6. Ferme expérimentale. 7. Quarantaine. 8. Immigration. 9. Pensions, etc. 10. Milice. 11. Travaux publics, édifices, ports et rivières, dragage. 12. Lignes télégraphiques, agence. 13. Subvention pour le transport des malles. 14. Marine et pêcheries: vapeurs du gouvernement, phares, service météorologique, hôpital de marine, inspection des bateaux à vapeur, divers, pêcheries, service de protection, établissements de pisciculture. 15. Sauvages. 16. Subventions. 17. Terres de la couronne. 18. Douanes. 19. Revenu de l'intérieur: accise, poids et mesures, gaz et lumière électrique. 20. Bassin de radoub d'Esquimalt. 21. Hôtels des postes. 22. Immigration chinoise. 23. Défenses d'Esquimalt. 24. Enquête sur l'immigration chinoise. 25. Primes sur les minerais. 26. Divers. 27. Bureau d'essai de l'or à Vancouver. 28. Subventions aux chemins de fer. 29. Tout autre service. Présentée le 10 juillet 1908.—*M. Ross (Yale-Cariboo).*

Imprimée pour la distribution.

220. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1908.—Etat faisant connaître les sommes dépensées, d'année en année, par le gouvernement du jour, durant le cours des dix dernières années, pour des ouvrages d'impressions et de lithographie exécutés en dehors du Canada; et pour quelle raison cet ouvrage a été commandé en dehors du Canada. Présentée le 4 juin 1908.—*M. Macdonell.*

Pas imprimée.

221. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 5 juin 1908, pour copie de la preuve faite dans l'affaire de la collision *Montcalm-Milwaukee,* et de la décision rendue par le commissaire des naufrages et des assesseurs au sujet de cette collision Présentée le 5 juin 1908.—*L'honorable L.-P. Brodeur*.. .. ..*Pas imprimée.*

222. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908: 1. Copie de la nomination du docteur Edmond Savard, de Chicoutimi, comme paie-maître pour le comté de Chicoutimi. 2. Copie des instructions qui lui ont été données comme tel concernant la validité des reçus. 3. Toute la correspondance qui a eu lieu entre le docteur Edmond Savard et le ministère des Travaux publics du Canada, concernant la jetée de Saint-Fulgence, dans le comté de Chicoutimi. 4. Toute la correspondance qui a eu lieu entre l'Auditeur général et le ministère des Travaux publics concernant le dit docteur Edmond Savard, paie-maître, relativement à la jetée de Saint-Fulgence. 5. Tous les bordereaux de paye, concernant la dite jetée de Saint-Fulgence, durant le temps que le dit docteur Savard était paie-maître. Présentée le 9 juin 1908.—*M. Bergeron*.. .. ..*Pas imprimée.*

223. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 mars 1908.—Etat faisant connaître: 1. Toutes les terres ou les intérêts dans les terres, accordés par le gouvernement à la Société de colonisation de tempérance, ainsi que les dates de ces concessions; description des terres concédées; sommes versées en l'espèce, ou les conditions auxquelles les concessions ont été faites, et tous autres détails se rapportant à la vente. 2. Les conditions d'établissement, ou autres, auxquelles les dites terres ont été accordées à la société, ou sont détenues par elle, ainsi que les conditions ou les règlements en vigueur, déterminés de temps à autre, à l'égard de ces concessions ou de la jouissance de ces terres, respectivement. 3. En quoi, sous quels rapports ou pour quelles terres, la dite société a rempli les conditions et s'est conformée aux règlements; et là où la société a fait défaut sous ce rapport. 4. Quelles terres (s'il en est) ont été reprises par le gouvernement, parce que la société n'a pas rempli les dites conditions, ou pour quelqu'autre raison que ce soit. 5. Quelles terres, autant que la chose est connue, sont encore en la possession de la société. 6. Si la société existe encore, et, dans l'affirmative, qui, autant que la chose est connue, en sont les membres. 7. Aussi, copie de toute correspondance, rapports, mémoires, arrêtés du conseil ou autres documents, entre les mains du gouvernement concernant la dite société ou les terres qui lui ont été concédées. Présentée le 10 juin 1908.—*M. Macdonell*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

224. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Etat indiquant le nombre d'hommes et la quantité d'approvisionnements, matériaux et malles transportés pour le gouvernement par le chemin de fer de Qu'Appelle, Lac-Long et Saskatchewan, le chemin de fer de Calgary à Edmonton, la compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba et le chemin de fer de *Winnipeg and Great Northern*, et le coût du transport, aux taux courants, depuis le commencement des contrats conclus avec chacune de ces compagnies, jusqu'à date. Présentée le 17 juin 1908. *M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

225. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 décembre 1906: 1. Copie de tous baux et arrangements entre le gouvernement, représenté par le ministère de la Marine et des Pêcheries et, (*a*) La *Athabaska Fish Company* (J. K. McKenzie, Selkirk, Man.), ou leurs représentants, MM. Butterfield et Dee; (*b*) A. McNee, Windsor, Ont.; (*c*) La *British-American Fish Corporation*, de Montréal et Selkirk (F. H. Markey). 2. Copie de tous rapports, correspondance, ou documents concernant ou ayant rapport à la demande d'obtention, de transfert ou de jouissance d'aucuns privilèges appartenant aux dits baux. 4. Toutes informations que le gouvernement possède ou peut se procurer, concernant, (*a*) le nombre de remorqueurs et d'hommes employés; (*b*) la quantité et la valeur des filets en usage; (*c*) la quantité et la valeur du poisson pris; et (*d*) la quantité de poissons exportés, d'après chaque bail, pour la période de 12 mois, si ces chiffres peuvent être obtenus. Présentée le 26 juin 1908.—*M. Ames*.. .. ..*Pas imprimée.*

226. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908.—Copie de tous contrats, papiers et autres documents entre le gouvernement ou le ministère de la Milice et de la Défense, ou quelqu'un de ses membres, ou quelque personne agissant en son nom et la compagnie de mires de carabines Sutherland ou quelqu'un agissant en son nom, concernant l'achat de mires ou autres matériaux. Présentée le 26 juin 1908.—*M. Worthington*.. .. ..*Pas imprimée.*

227. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 18 juin 1908, pour la production d'un état indiquant le tonnage enregistré à Saint-Jean, N.-B., et à Halifax, N.-E., pour les années 1905, 1906 et 1907, ainsi que la valeur des importations pour les mêmes années à Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., et la valeur des exportations, pour les mêmes années, de Saint-Jean, N.-B., et de Halifax, N.-E. Présentée le 7 juillet 1908.—*L'honorable M. Domville*.. .. ..*Pas imprimée.*

228. Réponse à un ordre de la Chambre des commnues, en date du 13 juillet 1908, pour copie d'un mémoire préparé par le major général P. H. N. Lake C.B., C.M.G., inspecteur général, touchant cette partie du rapport des commissaires du service civil qui a trait à l'administration militaire de la milice. Présentée le 13 juillet 1908.—*Sir Frederick Borden*.. .. ..*Imprimée pour la distribution.*

229. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1908.—Etat faisant connaître la population de chaque ville, village ou autre endroit en Canada dans lesquels quelque édifice public a été érigé aux frais du Canada, depuis le 1er janvier 1897, ou pour lequel des fonds publics ont été votés, dépensés ou affectés depuis cette date; ainsi qu'un état de la somme votée, dépensée ou affectée dans chaque cas, le coût total de chaque tel édifice, l'estimation du coût total de tout tel édifice non encore terminé, les fins auxquelles chacun de ces édifices est destiné, le coût annuel d'entretien de chacun d'eux; le dit état préparé de manière à fournir le renseignement ci-dessus énoncé, en répartissant les dits villes, villages, ou autres endroits dans les classes suivantes: 2,000, 3,000, 4,000, 5,000, 6,000, 7,000, 8,000, 9,000, 10,000. Aussi, état supplémentaire faisant connaître les noms des autres villes et villages en Canada, de chacune des classes susdites, dans lesquels il n'a pas été érigé, jusqu'à ce jour, de tels édifices publics. Présentée le 13 juillet 1908.—*M. Borden (Carleton)*......*Pas imprimée.*

VOLUME N° 19—*Suite.*

230. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 2 juillet 1908, demandant un rapport indiquant: 1. Les noms de tous les sénateurs et députés de la Chambre des communes, qui ont été nommés à des charges auxquelles sont attachées des émoluments, durant les années 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907 et 1908. 2. Le nom de la charge à laquelle chaque sénateur et chaque député a été nommé. 3. Le salaire attaché à chaque charge. Présentée le 4 juillet 1908.—*L'honorable M. Landry.*
Pas imprimée.

231. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1908.—Copie de toutes pétitions, lettres, correspondance, rapports, documents, papiers et autres informations se rapportant à l'octroi, en 1905, d'un permis en faveur de E. H. McLennan et G. A. Redmond, tous deux de River-John, Nouvelle-Ecosse, à l'effet de faire la pêche du homard, et d'ériger une fabrique de conserves; aussi, la date du dit permis. Présentée le 16 juillet 1908.—*M. McLean.* . . . . *Pas imprimée.*

231*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1908, pour une copie de toute correspondance, télégrammes, pétitions, décrets du conseil, demandes de permis, etc., entre les mains du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers concernant l'octroi de permis de pêche et de mise en boîte du homard dans l'île du Prince-Edouard pendant les années de 1904 à 1908 inclusivement, et aussi copie des rapports des inspecteurs. Présentée le 18 juillet 1908.—*M. Martin (Queen).*
Pas imprimée.

232. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1907.—Etat faisant connaître les sommes payées par les différents ministères de l'administration depuis juillet 1896, pour des emplacements à être affectés aux fins suivantes, respectivement: (*a*) palais de justice; (*b*) postes de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest; (*c*) prisons ou pénitenciers; (*d*) arsenaux; (*e*) hôtel des postes; (*f*) bureaux des terres fédérales; (*g*) bureau d'enregistrement des titres des terres; (*h*) hôtel des douanes; (*i*) bureaux du revenu de l'intérieur; (*j*) bureaux des poids et mesures; (*k*) édifices pour d'autres fins fédérales, dans les villages, villes et cités qui suivent, respectivement: Winnipeg, Brandon, Regina, Moosejaw, Medecine-Hat, Lethbridge, Calgary, Macleod, Cardston, Pincher-Creek, Red-Deer, Lacombe, Metaskiwin, Edmonton, Battleford, Prince-Albert, Saskatoon, Yorkton, Dauphin. Présentée le 17 juillet 1908.—*M. McCarthay (Calgary).*
Pas imprimée.

233. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 30 mars 1908.—Copie de devis, plans, soumissions, contrats, décrets du conseil, extensions ou renouvellements des contrats relatifs aux améliorations du port de Québec en 1903 et subséquemment, et de toutes lettres, correspondance et mémoires à ce sujet. Aussi, un relevé des deniers payés à compte de ces travaux en 1903 et subséquemment. Présentée le 17 juillet 1908.—*M. Lennox.* . . . . *Pas imprimée.*

234. Copie d'un télégramme de l'Association des manufacturiers canadiens au sujet des lainages, et la réponse à cette dépêche. Présentée le 18 juillet 1908, par sir Wilfrid Laurier. . . . . *Pas imprimée.*

234*a*. Correspondance, etc., de la part de l'Association des manufacturiers canadiens, concernant l'industrie des lainages en Canada. Présentée le 20 juillet 1908, par sir Wilfrid Laurier. . . . . *Pas imprimée.*

235. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 6 mai 1908, pour la production de copies de toute correspondance entre le ministère du Revenu de l'Intérieur et ses officiers, relativement à l'analyse des engrais, et la décision rendue par ce ministère sur les questions soumises, durant les années 1906, 1907, 1908, jusqu'à cette date. Présentée le 18 juillet 1908.—*L'honorable M. Domville.* . . . . *Pas imprimée.*

CANADA

RAPPORT ANNUEL

DU DÉPARTEMENT DES

AFFAIRES DES SAUVAGES

POUR

L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

1907

IMPRIME PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIME PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRES EXCELLENTE
MAJESTE LE ROI
1907

[No° 27—1908]

A Son Excellence le Très honorable sir Albert Henry George, comte Grey et vicomte Howick, baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et baronnet: chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., gouverneur-général du Canada.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:—

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence, le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

FRANK OLIVER,

Surintendant général des Affaires des Sauvages.

OTTAWA, 28 septembre 1907.

TABLES DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE

Tableaux analytiques:—

INDEX GÉNÉRAL.

Bryce, Peter H., M.D.	Rapport du médecin en chef	276
Bouctouche, N.-B., (Bande de),	Wm. D. Carter	53
Baie-du-Bison, Man., (Bande de la)	R. S. McKenzie	86

D.

E.

F.

N

O

P

Q

R

St.

S

T

RAPPORT

DU

DÉPARTEMENT DES SAUVAGES

DE L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 1907

DÉPARTEMENT DES SAUVAGES,
OTTAWA, le 10 septembre 1907.

A l'honorable FRANK OLIVER,
Surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du département des Sauvages pour la période de neuf mois se terminant le 31 mars 1907, et de vous renvoyer, pour les renseignements détaillés, aux rapports individuels des employés, officiers et agents, et aux statistiques ci-jointes.

Avant d'aller plus loin, j'appellerai votre attention sur la difficulté, créée par les récents changements dans les dates, pour déterminer l'exercice, à comparer les opérations et résultats de cette période nouvelle de 9 mois avec ceux de la période ordinaire de 12 mois.

Pourtant, ces nouvelles limites fiscales tendront éventuellement, à faciliter l'examen annuel, pour la raison qu'une année, s'étendant du 1er avril au 31 mars, comprendra toutes les subdivisions de ce nous appellerons des saisons industrielles et permettra de traiter celles-ci comme complètes en elles-mêmes et dans le dit exercice; tandis que celui du 1er juillet au 30 juin ces saisons ne pouvaient être examinées que séparément, c'est-à-dire que, par exemple, les semailles et la plantation se trouvaient comprises dans un exercice et leur résultat, la moisson, dans l'exercice suivant, et cela, parce que l'exercice se terminait le 30 juin.

Il faut aussi remarquer qu'il n'y a pas de calamnité plus grande, qui affecte plus les classes pauvres de ce pays-ci, dans leur combat pour la vie, que la rigueur et l'inclémence de l'hiver.

Bien que tout le monde en souffre plus ou moins, les communités aborigènes qui vivent de chasse et de pêche et les fermiers qui comptent sur l'élevage pour gagner leur vie, en sont particulièrement affectés. Si nous considérons la sévérité

exceptionnelle de l'hiver dernier, nous constatons avec plaisir que les Sauvages n'ont pas seulement échappé aux temps durs extraordinaires, mais qu'ils ont prospéré dans une certaine mesure, et cela est prouvé par le fait que leurs revenus, pendant cette dite période, n'ont pas été moindres que la totalité de ceux de l'année précédente.

Il n'y a pas eu de changements remarquables dans la condition des Sauvages de n'importe quelle province, mais la présence des jeunes a son influence qui provoquera éventuellement, d'importants effets qui resteront.

Il n'est pas seulement intéressant à noter combien l'accroissement rapide de la colonisation, a provoqué, chez les Sauvages, un contact prolongé, dans certains cas, et dans d'autres, plus intime, avec la civilisation, mais de constater, en comparaison du passé, qu'il y a eu un changement distinct dans le caractère de la colonisation qui les influence. Jusqu'ici les Sauvages des anciennes provinces, malgré les influences pernicieuses, inhérentes au contact d'une race indigène avec toute civilisation, ont été des plus heureux dans leur expérience, et on doit attribuer au caractère de la civilisation près de laquelle ils se sont développés, les traits paisibles et industrieux qui les caractérisent.

Dans la province de la Colombie-Britannique, l'esprit le plus aventureux et le plus énergique qui a présidé à sa colonisation se reflète sur sa population native. Jusqu'à présent, dans les provinces des prairies, une classe de colons, beaucoup la même que celle qui a prévalu dans les provinces de l'est, s'est mise à l'œuvre; mais en ces derniers temps elle a pris un caractère hétérogène dont la fusion est encore à l'état problématique. Quel que soit l'effet que puissent avoir ces diverses phases, sur les communités indigènes respectives, cela donne l'occasion d'une spéculation intéressante, à ceux à qui incombe plus directement la responsabilité de préparer leur destinée, quoique l'histoire défende de nourrir une anxiété réelle sur le résultat de toute colonisation ou procédé de miscégénation sous le drapeau britannique.

Une autre question, d'un caractère semblable, méritant d'être mentionnée, est le commencement d'un autre traité qui sera connu sous le numéro 10 et qui, conformément à la politique d'aller suffisamment au-devant de la colonisation pour prévenir un danger de complication ou de conflit avec les premiers prétendants au sol, dont j'ai parlé, il y a deux ans, relativement à la préparation du traité no 9, a été commencé avec les Sauvages des parties des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, situées à l'est de la partie soumise au traité no 8, parce que cela n'y avait pas été compris. Puisque ce nouveau traité est encore en cours de négociations, ou plutôt certaines adhésions n'ayant pas été confirmées, de plus amples informations paraîtraient prématurées.

MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Vous trouverez ci-joint un tableau des naissances et des décès survenues dans les provinces, montrant un accroissement et un décroissement provenant de causes naturelles, ainsi qu'un recensement de la population sauvage, obtenu jusqu'à présent dans tout le Dominion; mais il faut bien noter qu'en conséquence du changement de date de l'exercice, dont j'ai déjà parlé, ce tableau comprend une période de neuf mois au lieu de douze selon l'habitude, et que le recensement a été clos le 31 mars dernier, au lieu de trois mois plus tard, comme cela se faisait les années précédentes.

TABLEAU COMPARATIF DES NAISSANCES ET DES DÉCÈS.

Provinces.	Naissances	Décès.	Augmentation	
			Des Naissances	Des Décès
Ontario	514	468	46	
Québec	205	131	74	
Nouvelle-Ecosse	79	66	13	
Nouveau-Brunswick	78	49	29	
Ile-du-Prince-Edouard	10	7	3	
Colombie-Britannique	675	737	....	62
Manitoba	279	249	30	
Saskatchewan	208	167	41	
Alberta	226	231	....	5
	2,274	2,105	236	67
			67	
Augmentation nette	....	....	169	

Provinces.	30 juin 1906	31 mars 1907	Accroissement	Décroissement
Ontario	23,728	23,783	55	
Québec	11,307	11,380	73	
Nouvelle-Ecosse	2,148	2,114	....	34
Nouveau-Brunswick	1,732	1,764	32	
Ile-du-Prince-Edouard	284	288	4	
Colombie-Britannique	24,997	25,092	95	
Manitoba	8,074	8,445	371	
Saskatchewan	7,425	7,471	46	
Alberta	5,512	5,561	49	
Territoires du nord-ouest compris dans les limites du traité	3,308	3,962	654	
Territoires du nord-ouest non compris dans les limites du traité	165	17,183	17,018	
En dehors des territoires du nord-ouest et des limites du traité	20,714	3,302	....	17,412
	109,394	110,345	18,397	17,446
			17,446	
			951	
	951			
	110,345			

J'ai fait une reclassification dans laquelle, excepté le territoire du Yukon, les districts indiqués autrefois comme non soumis au traité, bien que restant toujours dans cette catégorie, ont été classés dans les territoires du nord-ouest pour se conformer à l'extension récente de leurs limites. Ainsi que je l'ai fait souvent remarquer, les conditions empêchent toute prétention à l'exactitude des naissances et décès, au delà des districts soumis aux traités, mais il faut, de plus, se rappeler que, bien qu'on puisse prétendre à une approximation presque juste des chiffres, dans ces districts, on ne peut attacher, à proprement parler, aucune importance à une exacte comparaison du recensement d'une année quelconque avec celui de sa précédente immédiate, parce qu'une incertitude résulte nécessairement de l'instabilité habituelle des bandes de chasseurs qui y sont répandues, ainsi que des

mouvements de ceux qui sont à proximité de la frontière des Etats-Unis; mais ces conditions ne peuvent nullement diminuer la valeur comparative des moyennes des groupes d'années. Par exemple, on ne peut faire une déduction appréciable, par le fait que la population, au 31 mai dernier, excédait de 951 âmes, celle qui existait au 30 juin de l'année précédente; mais, si l'on compare la moyenne des trois dernières années, c'est-à-dire 109,125, avec celle des trois années qui les précèdent immédiatement, c'est-à-dire 108,108, on peut conclure à l'accroissement graduel de la population, dans de normales conditions, et cette comparaison de l'augmentation constatée, c'est-à-dire 1,017, avec l'accroissement naturel total, enregistré dans les districts soumis au traité, pendant la même période, c'est-à-dire, 1,025, tend beaucoup à inspirer la confiance dans l'exactitude de la conclusion tirée.

On pourrait naturellement supposer qu'une race, affaiblie par l'antagonisme du contact primitif de la civilisation, produirait une génération encore moins capable de lutter contre de pareilles conditions, mais quoique la mortalité infantile, des provinces nouvelles, dans de telles circonstances, puisse paraître quelque peu alarmante, la survivance, démontrée par ce que je viens de dire, parle effectivement en faveur de la vitalité de la majorité des tribus sauvages, et de leur adaptabilité à leur entourage, et justifie l'expectative d'un développement de cette race, à mesure que les conditions deviendront plus favorables.

SANTÉ.

A tout considérer, ce qui a le plus affecté, la santé des Sauvages, a été une recrudescence prononcée d'influenza ou grippe dont le nouvel accès fut sévère, comme il y a quelques années, alors que cette maladie attaqua les réserves sous forme d'épidémie.

La rougeole qui a prévalu ces dernières années, particulièrement dans les provinces de l'ouest, s'est limitée, à l'exception d'une épidémie sérieuse qui a éprouvé une bande répandue aux environs du lac Abitibi et de quelques cas sporadiques, à l'Ontario ou dans six agences, la maladie s'est fait sentir extensivement et avec sévérité.

De plus, il semble que la coqueluche a eu des tendances à attaquer ces mêmes réserves où la rougeole s'était implantée et comme cette dernière à se montrer d'une malignité extraordinaire.

La mortalité résultant de ces maladies, particulièrement de la rougeole et de l'influenza s'est surtout limitée aux nourrissons et aux jeunes enfants, et, selon l'habitude dans ces maladies beaucoup de décès ont été causés par des complications survenues par le manque de soins, principalement pendant la convalescence.

La petite vérole a fait son apparition dans une ou deux réserves; un cas s'est déclaré dans l'agence du lac de La-Selle, Alberta, où, vous vous en souvenez bien, il y en avait une épidémie assez sérieuse, il y a quelques années. Il y a eu un ou deux cas parmi les bandes de la Nouvelle-Ecosse et dans l'Ontario, plusieurs dans la réserve de l'île Walpole et un autre parmi les Moraviens de la même province. La seule épidémie qui ait pris des proportions inquiétantes fut chez les Oneidas et les Chippewas près de Delaware. On pouvait évidemment attribuer l'insuccès que l'on eut à circonscrire cette épidémie dans des limites beaucoup plus étroites, à la même difficulté que l'on eut, il y a six ans, alors que la petite vérole se répandit parmi plusieurs des bandes, c'est-à-dire, que l'on put difficilement convaincre ces Sauvages

qu'une affection d'une nature si douce pouvait en réalité se développer aussi fatalement que par le passé. D'un autre côté, on constate avec satisfaction que la maladie ne se répandit pas dans certaines réserves des districts dont les communités environnantes en subissaient plus ou moins les ravages.

Malgré ces exceptions dont je viens de parler et un accès local de diphtérie au lac à l'Oignon, et encore, malgré la rigueur de l'hiver, qui en certains cas, semble avoir eu un effet bienfaisant, la santé générale a été vraiment meilleure que la moyenne, excepté dans le Nouveau-Brunswick ou prévalaient les maladies ordinaires.

Quant à la tuberculose, les scrofules et les autres maladies de ce genre, qui, jointes à la mortalité des enfants, ont indûment augmenté le nombre des décès, surtout dans les nouvelles provinces, tout ce que je puis dire ici, c'est que le mouvement général vers la civilisation fait disparaître graduellement les conditions particulières aux Sauvages et leur donne le pouvoir d'y résister, car ce sont eux qui sont responsables du nombre excessif de décès.

En ce qui concerne la tuberculose dont la façon d'agir est si insidieuse et d'un caractère relativement modeste, on doit se souvenir que ce n'est que depuis quelques années seulement que les nations, de civilisation avancées, ont tourné leurs regards vers le danger commun, et qu'il ne faut donc pas être surpris du peu de succès qu'on a eu à ouvrir les yeux des Sauvages sur cette terrible maladie. Si l'on y arrive, on peut s'attendre qu'une coopération intelligente pour la combattre, ainsi que l'on fait dans le cas des autres maladies dont le caractère anormal et soudain attire leur attention, donnera de bons résultats.

La colonisation croissante place de plus en plus, à la portée de l'assistance médicale, les bandes jusqu'ici éparses et on obtient un succès remarquable dans les hôpitaux sous tente, dont on fait l'épreuve dans certains endroits.

AGRICULTURE.

En dépit de la force centripète qui semble attirer, dans les villes par une puissance croissante, les jeunes gens de toutes classes des districts ruraux, et malgré la tendance constitutionnelle du Sauvage à préférer un emploi à rapports immédiats, qui lui permet de travailler par intermittence et de s'amuser périodiquement, au labeur assidu et à l'occupation monotone de la ferme, la proportion de ceux qui, dans les anciennes provinces, se devouent à l'agriculture, ne paraît pas diminuer; dans les nouvelles, au contraire, elle augmente.

Dans les provinces des prairies, où les Sauvages ne sont pas encore bien habitués à l'agriculture, certains de ceux-ci se montrent disposés à profiter de l'occasion que leur fournit le progrès de la colonisation dans quelques districts, de prendre un autre emploi; mais, un tel emploi n'est que temporaire, et là, il semble qu'il n'y a pas encore de perspective pour d'autres industries, capables de faire une concurrence sérieuse et permanente à l'agriculture, sur le marché du travail.

Il est suffisant de croire que l'agriculture doit soutenir sa propre valeur comme occupation, parce que sans déprécier d'aucune façon, un autre effort industriel, on peut dire avec confiance, qu'il n'y a pas d'autre travail où les Sauvages, pris dans leur ensemble, puissent mieux contribuer et d'une manière égale, à la richesse du pays, que par la production agricole, ou bien pris individuellement, à leur propre vie matérielle, et peut-être ajouterai-je à leur profit moral.

De plus, comme premier pas vers l'abandon de leurs habitudes nomades, qui sont fatales à l'acquisition d'une civilisation même élémentaire et à l'adoption de poursuites industrielles, j'avançerai qu'il n'y a aucune occupation qui puisse prendre la place de l'agriculture. Pour montrer ce qu'on peut attendre des jeunes et futures générations, par l'application aux travaux agricoles, dans des conditions favorables et sous des conseils intelligents et enthousiastes, on peut s'en référer au rapport de M. l'inspecteur Graham sur la colonie de diplomés du district de Buttes-La-Lime, ce qui défraiera d'une lecture attentive.

L'étendue et la valeur des opérations de la saison dernière sont indiquées dans le tableau ci-dessous, et puisque la division dans les diverses carrières d'un grand nombre d'individus est si indistincte que toute classification est impossible, j'ai donné la population de chaque province dans le but de montrer grossièrement l'étendue relative des terrains en culture.

Provinces	Terrains en Culture	Population	Grains et Racines	Foin	Valeur
	Arpents		Boisseaux	Tonnes	Piastres
Ontario	17,331	23,783	565,363	27,799	429,750
Québec	5,004	11,380	140,319	7,809	166,650
Nouvelle-Ecosse	273	2,114	9,851	901	13,692
Nouveau-Brunswick	479	1,764	12,458	262	7,327
Ile-du-Prince-Edouard	52	288	1,867	49	939
Colombie-Britannique	11,056	25,092	430,621	11,385	309,005
Manitoba	5,928	8,445	132,660	15,686	117,635
Saskatchewan	10,146	7,471	267,260	38,830	218,786
Alberta	1,987	5,561	67,484	18,170	74,164
	52,256	85,898	1,627,883	120,891	1,337,948
Totaux 1906	47,955	....	1,405,570	118,005	1,142,347
Augmentation	4,301	....	222,313	2,886	195,601

On voit qu'il y a eu une augmentation appréciable dans la surface des terrains en culture ainsi que dans les produits, en comparaison de l'année précédente, qui a donné aussi des résultats très satisfaisants, et, quoiqu'il soit regrettable que le succès n'ait pas été le même dans toutes les provinces, on doit se féliciter que les plus favorisées soient celles sur lesquelles on comptait le plus pour l'agriculture.

Dans les provinces de l'Ontario, de Québec, de la Saskatchewan et de l'Alberta, excepté quelques districts, ainsi que la culture du blé d'automne, les conditions atmosphériques pour semer, planter, la croissance, la maturité et la moisson, ont été uniformément propices, et les résultats très satisfaisants, tant pour la quantité que pour la qualité, quoique, prise dans son ensemble, la récolte des céréales fut, en proportion, plus abondante que celle des racines et des légumes, excepté dans la province de Québec où l'abondance relative s'est trouvée renversée.

Dans les provinces maritimes et dans les districts du Manitoba et de la Colombie-Britannique, où les Sauvages s'occupent assez de culture, les conditions atmosphériques étaient loin d'être favorables d'une manière égale, car, bien que la perspective fut bonne aux printemps et pendant une certaine période après cette saison, une sécheresse plus ou moins grande intervint dans la réalisation de ce qu'on attendait.

BÉTAIL.

Considération prise de la rigueur et de la durée extraordinaires de l'hiver dans tout le Dominion, l'élevage des animaux, se plaçant à un point de vue négatif, a dépassé les espérances.

Dans l'Ontario, Québec et les provinces maritimes, la différence dans la rigueur de la saison, semble avoir été en faveur de l'Ontario, et cette remarque s'applique aux conditions de la fenaison précédente, parce que, dans cette province, la récolte du foin fut meilleure que celle des autres provinces où elle fut légère.

Cela fut heureux pour l'Ontario, car des provinces mentionnées, c'est la seule qui fasse l'élevage sur une grande échelle.

Dans le Manitoba la sécheresse priva le foin de consistance jusqu'à un certain point, mais elle eut un effet bienfaisant en desséchant les bords des marais qui donnèrent une quantité compensatrice de pâture, de sorte que, malgré la rigueur exceptionnelle de l'hiver, les pertes furent de peu d'importance. Dans la Colombie-Britannique, bien que l'hiver fût en proportion aussi rigoureux, la production du foin fut moins abondante, parce que la sécheresse empêcha l'herbe d'avoir sa substance ordinaire et diminua beaucoup la quantité d'eau, ordinairement employée à l'irrigation des pâturages ; si le ministère de l'agriculture n'était pas venu en aide aux éleveurs, leurs pertes auraient été un peu grandes.

Dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta l'hiver fut exceptionnellement rigoureux, non seulement quant à l'élévation de la température, mais aussi à sa durée et à l'influence des tempêtes.

Heureusement que la fenaison précédente avait été excellente et qu'on avait fait ample provision de foin, et s'il y eut des pertes à souffrir, elles furent moins grandes que celles des éleveurs et des fermiers des alentours. Depuis que la colonisation s'est emparée des terres vacantes, dans le voisinage des réserves, les distances où l'on est obligé de faire le foin et de le mettre en meules, ont augmenté, et le travail subséquent de le transporter à la ferme est rendu plus pénible par suite des tempêtes de neige qui sévissent.

Outre cela, la longue durée de la saison et les besoins des colons, qui n'étaient pas dans le pays depuis assez de temps pour avoir fait des approvisionnements suffisants, créèrent une forte demande de foin.

Ces conditions ainsi combinées peuvent donner une preuve excellente du progrès que les Sauvages ont fait vers l'appréciation de la valeur de leur bétail et vers le désintéressement qu'ils sont prêts à pratiquer et à dépenser, malgré un grand labeur, pour la conservation de ce bétail.

Il est très encourageant de dire qu'ils aient si bien soutenu l'épreuve surtout pour les provinces où l'élevage, soit comme industrie distincte ou comme partie d'une agriculture mixte, est destiné à jouer un rôle important dans l'existence de la population.

Dans l'avenir, il ne faudra pas autant chercher à obtenir un plus grand accroissement des troupeaux, déjà entre les mains d'individus, qu'augmenter le nombre de ceux qui désirent se lancer dans l'élevage. beaucoup à cause de la rareté des terrains à foin et de l'augmentation graduelle du bétail; beaucoup de Sauvages, dont le nombre est toujours croissant, ont atteint la limite de ce qu'ils peuvent bien soigner, et leur surplus d'animaux que, dans les années précédentes, on laissait s'accroître,

va maintenant satisfaire aux besoins de la ferme. On maintient la qualité des bestiaux qui est excellente, et au besoin, on l'améliore encore, au moyen de taureaux de bonne race, continuellement changés et achetés collectivement par ceux qui en profitent et dont les contributions sont dans la mesure de leurs moyens.

Rien n'est plus évident que l'amélioration progressive de l'élevage des chevaux, lesquels remplacent les ponies inutiles pour l'agriculture ou d'autres industries et dont la possession constitua la vraie richesse des Sauvages, même longtemps après que les circonstances les eurent privés de valeur.

Ces chevaux améliorés n'acquièrent pas non seulement leur valeur pour les travaux agricoles, mais ils promettent de devenir une source de profits directs par leur vente.

GAGES ET GAINS DIVERS.

Voici un tableau indiquant par provinces la totalité du gain provenant des gages et des industries diverses:—

Provinces.	Gages	Industries Diverses
	$	$
Ontario	518,292	226,173
Québec	508,398	97,441
Nouveau-Brunswick	56,150	24,000
Nouvelle-Ecosse	24,650	23,775
Ile-du-Prince-Edouard	150	13,035
Colombie-Britannique	379,455	215,636
Manitoba	85,870	19,800
Saskatchewan	47,516	57,206
Alberta	38,917	37,059
Totaux 1907	1,659,398	714,125
Totaux 1906	1,727,009	647,753
Accroissement	....	66,372
Décroissement	67,611	

Mais si la totalité du gain provenant des sources indiquées pour la période que nous examinons, est au-dessous de celle de l'année dernière, de $1,239, et, considérant que cette période ne comprend que neuf mois au lieu de douze, il est évident que, pour mesurer l'application relative des Sauvages et leurs moyens, il faut remarquer que la proportion qui d'abord paraît devoir être d'un tiers de la totalité, doit être faite pour les trois mois dont le terme est raccourci.

Plusieurs raisons nous empêchent de déterminer la somme à ajouter pour arriver à une conclusion précise, parce que, par exemple, beaucoup d'entre eux n'étaient pas de retour de leurs occupations favorites, couper le bois ou faire le flottage des billes, etc., à temps pour inclure leur gain de la saison, dans la statistique qui devait être terminée pour en faire le rapport le 31 mars ou peu après. On remarquera encore qu'une grande partie des profits provenant d'une industrie nullement sans importance, pratiquée surtout en hiver, c'est-à-dire, la fabrication d'articles de fantaisie, de paniers, etc., ne sera pas réalisée avant l'été ou l'automne prochains.

J'ai assez dit pour montrer l'inutilité de prétendre à une comparaison exacte; il est tout évident que d'après les chiffres les moins favorables, la totalité du gain a

dépassé, d'une somme appréciable, celle d'une période correspondantes de l'année précédente. Le gain provenant des gages et d'occupations diverses, varie selon des circonstances générales ou locales, mais, en principe, on constate que si l'on perd d'un côté on se rattrape de l'autre.

Il est impossible de déterminer jusqu'à quel point l'équilibre a été troublé par ce raccourcissement de la période ordinaire de 12 mois, mais il est intéressant de remarquer que pendant le terme de 9 mois, le déficit des gages, c'est-à-dire, 67,611 piastres, a été contrebalancé de très près par une augmentation du gain en général, se montant à 66,372 piastres.

Dans les provinces des prairies, le progrès de la colonisation a donné une impulsion à diverses occupations telles que, le transport des marchandises, la préparation et l'extraction du bois à brûler, etc., mais l'extension rapide du réseau des chemins de fer, supprimera avant longtemps ces sources de revenu pour lesquelles, elle donnera d'un autre côté, une ample compensation.

RESSOURCES NATURELLES.

Dans les chiffres ci-dessous, est comprise la valeur de l'alimentation fournie par les produits de la chasse et de la pêche, ainsi que les profits tirés de leur vente ou de leur échange pour se procurer d'autres choses nécessaires à la vie.

Provinces	Pêche	Chasse
Ontario	71,454	103,694
Québec	3,777	89,952
Nouveau-Brunswick	10,415	7,050
Nouvelle-Ecosse	6,715	5,700
Ile-du-Prince-Edouard	1,145	55
Colombie-Britannique	370,206	196,646
Manitoba	43,841	69,903
Saskatchewan	31,169	129,498
Alberta	5,765	28,135
Totaux 1907	544,487	630,633
Totaux 1906	525,889	762,398
Accroissement	18,598	
Décroissement	....	131,765

On verra que ces occupations ne sont pas de peu d'importance pour les Sauvages, car si elles ne sont qu'accessoires pour quelques-uns, d'autres en tirent tous leurs moyens d'existence.

Les Sauvages qui vivent surtout de ces ressources sont ceux que l'on trouve le long du Saint-Laurent inférieur dans la province de Québec, dans l'ouest de l'Ontario, dans le district du lac Winnipeg, province de Manitoba, dans celui du Pas sur la Saskatchewan, et dans certaines parties des districts du nord et de l'ouest de la province du même nom et de l'Alberta, et encore dans la Colombie-britannique, où les produits de la chasse et de la pêche ne forment pas une somme bien au-dessous de la totalité des produits de toutes les autres provinces.

Quoique la population sauvage de la Colombie-Britannique n'excède pas celle de l'Ontario de beaucoup plus de 1000 âmes, la valeur de sa pêche a été quatre fois plus grande et celle de sa chasse aux animaux à fourrures, etc., presque le double.

Dans tout le Dominion, il n'y a pas eu de changements dans les conditions qui ont caractérisé la saison de la chasse.

Dans leur ensemble, le gibier et les bêtes à fourrures étaient assez abondants, surtout les dernières; mais la rigueur extraordinaire du froid, et la neige qui tomba en grande quantité, furent de sérieux empêchements pour les trappeurs. Heureusement que les prix élevés qui prévalurent compensèrent les pertes occasionnées par les mauvais temps. Dans la Colombie-Britannique, la pêche du saumon et les fabriques de conserves contribuent à l'existence matérielle d'un grand nombre d'indigènes et ils auraient eu à souffrir de la concurrence si leurs femmes n'avaient pas été employées pour le nettoyage des poissons.

De plus la saison ne fut nullement, pour les "sockeyes," le saumon de principale valeur commerciale, aussi bonne que l'année précédente, qui fut l'une de celles où à intervalles quaternaires périodiques, le saumon fraie en nombres largement accrus.

Pour l'insuccès éprouvé aux fabriques, il y eut compensation dans une abondance de saumon-bécard sur lequel on compte ordinairement pour les provisions alimentaires. Dans les autres provinces, la saison de la pêche produisit plus que la moyenne ordinaire, et à certains endroits douteux, la pêche fut suffisante pour la consommation domestique. Le gibier et les animaux à fourrures ont une tendance à fuir la colonisation, mais cela, ils le font graduellement, et depuis quelques années, les prix élevés obtenus par leur vente, ont soutenu les efforts des trappeurs.

Une application plus rigoureuse des réglements de la pêche, a causé, au moins dans la Colombie-Britannique, entre les Sauvages et les autorités une tension plus ou moins forte; pourtant, bien qu'il semble naturel que la race indigène se trouve vexée que l'on se mêle de ses vieilles méthodes et de ce qu'elle regarde comme ses droits présents, on espère que dans un avenir prochain, ces sauvages seront arrivés à comprendre qu'aucune autre classe du district ne profitera davantage, à la fin, de la prohibition d'antiques méthodes de pêche. Cela se rapporte aux ordonnances provinciales et à leurs effets dans tout le Dominion.

Il y a d'autres produits naturels qui paraissent sans importance si on les compare à ceux dont j'ai parlé, mais ils n'en sont pas moins d'une valeur considérable pour les Sauvages. Parmi ceux-ci, il y a les fruits sauvages que l'on trouve en abondance dans toutes les provinces, mais naturellement pas en profusion égale tous les ans.

S'il se trouve une colonie voisine, il y a un débouché pour ces produits qui sont ramassés par les femmes et les enfants. Ceux-ci, de plus, en font des conserves pour l'hiver, s'assurant ainsi une variété d'alimentation qui n'est pas, non seulement agréable, mais d'une valeur spéciale dans certains districts où les opérations agricoles se réduisent à la culture de quelques pommes de terre.

Le riz sauvage contribue aussi beaucoup à l'alimentation de certains districts, non seulement directement, mais parce qu'il attire le gibier à plumes. La nature donne encore aux indigènes, l'écorce pour faire des articles de fantaisie, l'herbe sauvage, pour du foin qu'il vendent, la peau de certains animaux pour faire des chaussures, le bois à brûler pour le marché, etc. Ces sources de revenu subviennent à leurs besoins, je les ai classés sous la rubrique: industries diverses.

MORALITÉ.

La première difficulté qui se présente, si l'on veut apprécier la moralité des Sauvages, est la complexité du type offert. Ce qui peut paraître admirable, quand on les juge d'après la loi morale bien négative ou conscience de l'homme, peut aussi être loin d'être satisfaisant, quand les lois qui se sont développées par la nécessité protectrice des relations sociales de la civilisation, sont surajoutées, et encore moins, quand le code étendu de la morale chrétienne est pris en considération.

On comprendra donc que les Sauvages ne peuvent pas être jugés comme peuple, mais par communités considérées par rapport à leurs relations avec le monde chrétien et la civilisation.

Pourtant, chez les plus avancés mêmes, on peut dire que l'absence de crime pour plusieurs raisons, résulte de la simplicité de leurs relations sociales, et ceci, se remarque davantage, naturellement, en proportion de leur éloignement de tout centre de civilisation, et d'un autre côté, plus que la conservation d'un esprit et d'une pratique de la bonté, de l'hospitalité et de l'assistance mutuelle, qui, parmi les complexités d'une société plus artificielle, se manifestent nécessairement par des institutions publiques ou des sociétés philantropiques sous la forme municipale ou autre.

En ce qui concerne les relations maritales, fondement du bonheur d'un peuple, la position des communités indigènes, est distincte de celle des autres classes de communités. La loi, ayant le désir louable de protéger la sainteté des liens du mariage, reconnait, au moins avec certaines restrictions, qu'il est inutile de particulariser ici, la validité des mariages faits d'après les coutumes indigènes, mais, par contre, elle refuse de reconnaître les séparations ou divorces.

On peut aisément comprendre que l'immunité des conséquences peut tendre à encourager l'infidélité et produire des conditions intolérables et un manque de scrupules quant aux moyens d'y échapper. Ce serait, évidemment, inutile de forcer les Sauvages à adopter une cérémonie civile ou religieuse qui ne fît sur eux aucune impression et n'engageât pas leur conscience. En tout cas il ne paraît pas nécessaire de faire aucun changement, puisque l'état de choses existant dans les réserves, produit en général, de meilleurs résultats qu'on le pense quelque part; le sentiment de la sainteté du mariage s'accroît rapidement, et les Sauvages eux-mêmes en avançant dans la civilisation chrétienne adoptent volontairement les usages relatifs au mariage et toutes ses conséquences, obligatoires pour les autres gens de la communité. D'un autre côté, le besoin d'y remédier, par de nouvelles lois, se fait sentir; surtout dans certaines parties de la Colombie-Britannique où des abus flagrants résultent de la singularité des coutumes locales des bandes, qui tendent à se protéger contre l'action restrictive de la loi criminelle.

La sobriété dans l'usage des boissons fortes nous présente la moralité sous un autre aspect, qu'on la considère dans ses effets directs ou indirects, c'est elle qui exerce, probablement, la plus grande influence.

A l'origine, lorsqu'on fait la loi actuelle qui défend, aux Sauvages, d'avoir, chez eux, des liqueurs fortes, on avait, sans doute, l'intention d'empêcher qu'on les leur en apportât, et d'après les conditions d'alors, cette loi était suffisante car il n'était guère possible qu'on y réussît.

Aujourd'hui, les mêmes conditions et les mêmes besoins se font relativement moins sentir parmi les bandes errantes, bien que les moyens employés pour atteindre le but désiré, soient insuffisants. Il faut cependant admettre que, parfois, ces

Sauvages obtiennent des boissons fortes, surtout ceux qui habitent les rives du Saint-Laurent inférieur et la côte de la Colombie-Britannique où les eaux favorisent un trafic illicite. Alors le résultat de leurs libations se manifeste par des carrousels spasmodiques, principalement parmi les bandes qui chassent et à leur retour des bois. Ces libations sont certainement bien mauvaises, mais elles sont moins funestes que chez ceux qui ont la passion de boire.

Le développement graduel de la colonisation, ayant mis les réserves en contact avec des centres de civilisation, soit des villages de frontière ou des petites villes situées sur les nouvelles lignes de chemin de fer, les Sauvages s'y rendent pour y chercher leurs boissons, s'ils en ont l'inclination ; ils sont, au moins, exposés à l'ivrognerie, même en poursuivant leurs industries légitimes, et s'ils s'y adonnent, la cause tient à cet état naturel des choses.

On a amendé progressivement la loi par des provisions spéciales affectant le trafic dans les réserves, à mesure que les Sauvages s'y établissent, et reconnaissant la responsabilité du consommateur, jusqu'à le punir quand il s'est enivré ou qu'on a trouvé sur lui des boissons fortes.

On peut cependant se demander si ces moyens, c'est-à-dire, vouloir adapter la loi primitive à ces conditions changées, ont produit les résultats qu'on en attendait, ou si l'on ne ferait pas mieux de poursuivre légalement la vente ou la fourniture de ces boissons d'après le dispositif des réglements sur les licenses, de reconnaître la responsabilité du Sauvage et de punir celui-ci pour consommer quelle que soit la quantité, ou chercher à acheter ou posséder des liqueurs fortes.

Peut-être aussi qu'il vaudrait la peine de considérer, si ce ne serait pas dans les intérêts de tous ceux que cela concerne, d'exempter tout à fait de l'application des provisions de la législation spéciale, relative aux boissons enivrantes, les bandes, dont le contact long et intime avec la civilisation, et l'exposition à la tentation, ont épuisé les possibilités pour l'amélioration de leur conduite, et ont inculqué un caractère moral et des habitudes de sobriété à tous, excepté aux quelques-uns qui se trouvent parmi toutes les nationalités, et dont la survivance est d'un bénéfice douteux pour eux-mêmes ou pour qui que ce soit, et ne peut être, dans aucun cas, complètement garantie.

En attendant, quoi qu'on puisse penser des lois en vigueur et des moyens de les appliquer, le département ne se relâche jamais de ses efforts pour en faire l'usage le plus effectif ; depuis longtemps, une expérience inconstante et souvent décourageante, a montré que quelque sévère que soit la leçon qu'on puisse donner, l'impression faite a rarement des effets permanents.

Jusqu'ici, je n'ai montré qu'un seul côté de la question, mais il faut se rappeler, aussi que, quelle que soit la déception qu'on puisse éprouver ou la critique qu'on s'attire, soit par l'insuccès à matérialiser le rêve utopique de vouloir forcer, à l'abstinence totale, des communités entourées ou en contact avec un nombre supérieur d'autres communités, où le trafic et la fabrication des boissons fortes se font ouvertement, un tel insuccès est relativement petit, pour lequel fait, une grande partie du crédit dû, doit être attribué au bon sens, et au moins, dans les vieilles provinces entières ou dans certaines de leurs parties, à la bonne conduite des Sauvages mêmes, parmi lesquels le besoin d'un sentiment de tempérance ne se fait plus sentir.

Enseignement.

Voici un tableau indiquant le nombre et le genre d'écoles en opération dans tout le Dominion.

Provinces	Genre d'Ecole.			Nombre D'Ecoles
	Ordinaire	Pension	Industrielle	
Ontario	75	3	5	83
Québec	19			19
Nouvelle-Ecosse	10			10
Nouveau-Brunswick	6			6
Ile-du-Prince-Edouard	1			1
Colombie-Britannique	36	8	9	53
Manitoba	46	9	2	57
Saskatchewan	20	14	3	37
Alberta	8	18	3	29
Territoires du nord-ouest		3		3
En dehors des limites du traité	5			5
Total	226	55	22	303

Cet autre tableau indique les différentes dénominations religieuses qui dirigent ces écoles et le nombre de celles-ci par chacune de ces dénominations, ainsi, que celles qui sont conduites directement par le département, sans l'intervention ou l'assistance d'aucune dénomination.

Provinces	Dénomination.					
	Sans dénomination	Catholique Romaine	Anglicane	Méthodiste	Presbytérienne	Armée du Salut
Ontario	37	25	12	9		
Québec	3	12	1	3		
Nouvelle-Ecosse		10				
Nouveau-Brunswick		6				
Ile-du-Prince-Edouard		1				
Colombie-Britannique		16	15	17	4	1
Manitoba	3	11	30	8	5	
Saskatchewan	1	10	19		7	
Alberta	1	13	8	7		
Territoires du nord-ouest		2	1			
En dehors des limites du traité			5			
Total	45	106	91	44	16	1

Si nous comparons ces chiffres avec ceux de l'année dernière, nous voyons qu'il y a deux écoles ordinaires, et une industrielle de moins, contre cinq pensionnats de plus. Ceci donne une augmentation nette de deux écoles sur la totalité de tous les genres en opération.

Voici en détail les changements qui ont donné ce résultat dans les provinces.

Dans l'Ontario on a établi un pensionnat à la mission d'Albany, cette école a donc supprimé l'école ordinaire qui existait avant.

Dans la réserve du lac du Poisson blanc une école ordinaire méthodiste a été réouverte et amalgamée avec une école de blancs dans le township adjacent de Graham. Ces deux écoles ne pouvaient être opérées séparément à cause du manque d'élèves, dans le cas de la première, et par ce que la dernière n'en avait pas assez.

A Scugog, les administrateurs de leur école de blancs n'ont pas fait de demande, parce que les enfants sauvages y assistent; c'est un arrangement fait à cause que les enfants de la réserve, ayant l'âge d'aller à l'école, sont trop peu pour avoir une école pour eux.

Outre le pensionnat établi à la mission d'Albany, un autre a été institué au fort de l'Orignal, dans le district de la baie de James, et un externat a été également ouverte à la baie de la Squaw dans l'agence de Fort-William, pour satisfaire aux besoins occasionnés par le déplacement, d'environ la moitié des Sauvages, de leur ancienne résidence à cet endroit.

Dans la province de Québec on a ouvert un externat à Caughnawaga, et dans la Nouvelle-Ecosse, on en a fermé une, qui n'était plus nécessaire, à Shubenacadie.

Dans la Colombie-Britannique un externat a été établi pour satisfaire aux besoins croissants de la réserve de Kitsegukla, dans l'agence de la Babine.

Dans le Manitoba, selon les nécessités de ces deux endroits, on a fermé l'externat des rapides de Manitou et on en a établi un du même genre. au fort inférieur Alexandre.

La seule institution industrielle discontinuée a été celle que l'on connaissait sous le nom de "Ecole industrielle de la terre de Rupert" à Middlechurch, dans cette province-ci, et non loin de la réserve de St-Pierre. Une destruction complète de l'institution par un incendie survenu dans la première semaine de janvier 1906, fut la cause directe de la suppression de cette école.

Dans la province de la Saskatchewan on a réouvert un externat au lac du Pêcheur, dans le district des Buttes-de-Tondre, et un nouveau pensionnat a été institué au lac La-Ronge.

Dans l'Alberta on a fermé un externat au lac de la Baleine-Blanche. et on a réouvert un pensionnat, à Vermilion, dans le traité no 8.

Dans les territoires du nord-ouest, mais au-delà des limites du traité. on a substitué un externat à un pensionnat dans la mission de la Providence.

L'inscription totale de cette période de neuf mois se terminant le 31 mars dernier, a été de 9,618 élèves, dont 4,944 garçons et 4,674 filles. A comparer ces chiffres avec ceux de l'an dernier on remarque une diminution de 270 garçons et 200 filles; mais on doit attribuer cela au terme de 3 mois. non compté dans les opérations, c'est-à-dire celui qui se termine le 30 juin et qui, pour plusieurs raisons. montre une présence plus nombreuse.

L'assistance moyenne a été de 61.38 comparée à 62.92 l'année précédente.

L'avantage des pensionnats sur les externats des réserves qui ont peu

gagné au contact de la civilisation, est que ceux-là évitent l'influence rétrograde et retardante de la maison sur les élèves. De plus, concernant les districts éloignés, le système de pensionnats surmonte la difficulté d'obtenir l'assistance régulière des enfants des bandes errantes.

Aux écoles industrielles ainsi qu'aux pensionnats on s'efforce d'adapter l'enseignement aux exigences du milieu futur de l'élève, et d'éviter le danger d'un traitement créé par le dégoût des conditions auquelles il n'y a aucun moyen d'échapper.

Il y a eu ou, en vérité, il aurait pu y avoir quelque changement, en si peu de temps, dans l'attitude des Sauvages envers l'éducation de leurs enfants, bien qu'ils aient fait des progrès sensibles, beaucoup sous l'influence des missionnaires, vers la suppression de l'hostilité que cause la superstition.

Les Sauvages apprécient l'instruction d'après la somme de services qu'elle leur rend dans leur commerce avec la race dominante et naturellement, ils s'instruisent de plus en plus, à mesure que la colonisation s'avance. On a peut-être remarqué cela, dans la Colombie-Britannique plus qu'ailleurs, et surtout, d'après leur désir d'apprendre et de parler couramment l'anglais.

TERRES.

Le tableau de la page 62, deuxième partie, montre les ventes des terres arpentées. Pendant ces neuf derniers mois on en a vendu 80,358.01 acres qui ont produit une somme de $422,086.13. Dans cette même période, on a accordé et enregistré, 278 privilèges et les brevets rentrés au nombre de 54, ont été transmis aux greffiers des comtés et districts dans lesquels les terres brevetées étaient situées, et trois de ces brevets ont été envoyés au secrétaire provincial de l'Ontario, les terres se trouvant dans cette province.

Les terres de la réserve de Michel, no 132, située près de Edmonton, qui ont été rendues par les Sauvages pour en disposer à leur profit, ont été mises en vente aux enchères à Edmonton, le 5 décembre 1906. Ces terres qui ont une étendue de 8,720.60 acres, ont été vendues et ont produit une somme de $79,912.06.

Le 21 août 1906, les Sauvages de la bande du Pas, réserve située sur la Saskatchewan ont vendu 500 acres, pour qu'on les vende à leur profit comme emplacement pour fonder un village. On fait, en ce moment, une division du terrain en lots pour que leur désir soit effectué.

Les Sauvages de la réserve Pasqua, dans le township 20, rangs 14, 15 et 16 ouest du 2ème méridien, ont également rendu une portion de leurs terres pour qu'on en dispose en leur faveur. Ces terres ont été vendues à l'enchère par quart de section, à Régina le 17 octobre 1906. Leur totalité, se montant à 16,007,68 acres, a produit la somme de $214,671.47.

Les Sauvages de la réserve d'Alexandre, dans les townships 55 et 56, rang 27 ouest du 4ème méridien, ayant rendu une portion la dite réserve pour qu'on en disposât pour eux, ces terrains qu'on avait au préalable subdivisés en quart de section ont été mis aux enchères à Edmonton, le 3 octobre 1906. Leur totalité a été vendue et a produit une somme de $57,858.

Au mois de janvier dernier les Sauvages des bandes de Cowessess et de Kakewistahaw, habitant les réserves 73 et 72 dans l'agence du lac Croche, de la province de la Saskatchewan, ont rendu au gouvernement, 20,704 acres de la première réserve et 33,281 de la seconde, pour qu'on les vende à leur profit. Maintenant on subdivise les terres pour exécuter leurs désirs.

Le 24 janvier 1907, les Sauvages de la bande de Nipissing habitant leur réserve sur le lac Nipissing, ont rendu au gouvernement, pour qu'il les vende pour eux, 67,651 acres de celle-ci; c'est la portion qui borde le nord de la propriété du chemin de fer du Pacifique canadien. On est maintenant à la subdiviser pour exécuter le désir de ces Sauvages.

Au mois d'août dernier, on a mis aux enchères, douze des plus grandes îles de la Baie Georgienne, celles qui sont vis-à-vis des townships de Baxter, Gibson et Freeman. On a reçu les soumissions jusqu'à vendredi, le 19 septembre 1906, et on a adjugé huit de ces îles aux huit plus hauts soumissionnaires; on a gardé les quatre autres parce que les soumissions étaient au-dessous de la mise à prix.

MINÉRAUX.

Pendant cette période de neuf mois on a reçu quelques permis d'exploration des minéraux ; quelques permis miniers ont été accordés dans les districts de la rivière du Jardin et de la baie de Batchawana, et on a fait deux ventes de terrains miniers.

BILLETS DE LOCALISATION.

On a émis, pendant ces neuf derniers mois, 51 billets de localisation, accordant, d'après les conditions de l'acte des Sauvages, individuellement, des terres aux Sauvages et dans leurs réserves au 31 mars dernier, il y avait en cours 1,429 de ces billets.

BAUX.

Sous les provisions de la section 11 des règlements sur la disposition des terres des Sauvages, on a fait, avec des blancs, à la requête de propriétaires sauvages, 144 baux en triple. Au 31 mars dernier, il y avait en cours 1,131 baux.

LICENCES FORESTIÈRES.

Licences renouvelées et en force.	28
Concession vacantes.	8
En exploitation, mais non renouvelée.	1

Puisque le rapport de l'année dernière couvrait les opérations d'arpentage d'un exercice ordinaire c'est-à-dire de 12 mois, il n'y en a aucune à rapporter au 31 mars dernier.

FINANCES.

Au 31 mars le capital du Crédit Sauvage, qui était à la fin de l'année précédente de $4,868,622, a augmenté jusqu'à $5,157,566.59. Vous trouverez la balance des opérations à la page 176 de la 2ème partie.

La somme dépensée sur les fonds du Revenu Consolidé, votés par le parlement pour les besoins du département, a été de $940,679.72.

Au 31 mars dernier la balance au crédit du compte des Epargnes Sauvages, qui fournissent les fonds pour les annuités et les rétributions des élèves des écoles industrielles, avec le produit des contributions des Sauvages pour achat de bétail et frais d'élevage, était de $51,708.92 .

Les sommes déposées et les intérêts, pendant cette période de neuf mois, se montent à $19,704.08 et les sommes retirées, à $111,205.94.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

FRANK PEDLEY,

Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages

RAPPORTS

DES

SURINTENDANTS ET DES AGENTS

PROVINCE D'ONTARIO,
LES CHIPPEWAS, LES MUNSEES ET LES ONÉIDAS DE LA THAMES,
DELEWARE, 15 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel concernant les trois bandes comprises dans cette agence pour l'année finissant le 31 mars 1907.

LES ONÉIDAS DE LA THAMES.

Réserve.—La réserve des Onéidas est située dans le township de Deleware, comté de Middlesex. Elle comprend 5,271 acres de terre excellente pour la culture.

Population.—La population de cette bande est de 777 personnes.

Santé et hygiène.—La santé de ces sauvages durant l'année qui vient de s'écouler, a été très bonne, à part une sérieuse épidémie de rougeole qui a causé plusieurs décès. Plus tard, en janvier 1907, il y eut une éruption de petite vérole. La phtisie est la maladie qui sévit le plus.

Occupations.—Leur principale occupation est le travail à la journée. Il y a parmi eux quelques bons cultivateurs. Leurs jardins potagers sont très beaux. Ils retirent de grands bénéfices de l'arrachage du lin, de la cueillette des baies, de la coupe du bois chez les blancs et de leur travail dans les fabriques de conserves. Ils réalisent aussi une somme considérable de la confection de paniers et de paillassons.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Durant l'été de 1906, ces sauvages ont reçu une adjudication du gouvernement des Etats-Unis. Je suis heureux de dire que la majeure partie de cet argent a été consacrée à améliorer leurs demeures, leurs fermes et leurs bâtiments, à acheter des animaux et des instruments aratoires. Ils ont construit de nouvelles maisons et en ont réparé plusieurs des anciennes.

Enseignement.—Il y a deux externats sur cette réserve. Un nombre satisfaisant d'élèves a fréquenté l'école, et les progrès accomplis durant l'année ont été excellents.

Traits caractéristiques et progrès.—En général, les sauvages Onéidas sont industrieux et soumis aux lois. Il y a quelques membres de cette bande qui progressent très bien, mais en général, leur progrès est lent.

Tempérance et moralité.—Il est regrettable que quelques sauvages fassent usage de liqueurs enivrantes en certaines occasions. Et la loi sur le mariage n'est pas observée aussi bien qu'elle devrait l'être.

LES CHIPPEWAS DE LA THAMES.

Réserve.—Cette bande occupe une partie de la réserve de Caradoc, et comprend 8,702 acres de terrain, dont la plus grande partie est une belle étendue de pays onduleux et fertile.

Population.—La population de cette bande est de 474 personnes.

Santé et hygiène.—On observe assez bien les précautions sanitaires. La phtisie est la maladie qui sévit le plus. La petite vérole a fait éruption en janvier 1907.

Occupations.—Les principales occupations des sauvages de cette bande sont la culture et le travail à la journée. Il se font aussi de jolis revenus en arrachant le lin chez les blancs, et en travaillant dans les fabriques de conserves.

Bâtiments et bestiaux.—Les granges et les étables quoique généralement petites sont en bon état. Les maisons sont principalement en planche ou en troncs d'arbres. Ils ont aussi plusieurs bonnes maisons de briques. Ils n'élèvent pas beaucoup de bestiaux. Les chevaux sont assez beaux.

Enseignement.—Il y a trois externats sur la réserve. Un nombre satisfaisant d'élèves les a fréquentés durant l'année. Les enfants ont fait des progrès satisfaisants.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont généralement assez industrieux et soumis aux lois. Ils ne font pas beaucoup de progrès.

Tempérance et moralité.—Ces sauvages sont généralement tempérants. Je regrette de dire que la loi concernant le mariage n'est pas aussi bien observée qu'elle devrait l'être.

LES MUNSEES DE LA THAMES.

Réserve.—Cette bande occupe 2,098 acres de terre: une partie de la réserve Caradoc.

Population.—La population de cette bande est de 118 personnes.

Santé et hygiène.—La santé de ces sauvages a été assez bonne. Il n'y a eu aucune épidémie durant l'année. Les précautions sanitaires ont été assez bien observées. La phtisie est la maladie qui sévit le plus.

Occupations.—Les principales occupations de cette bande sont le travail à la journée et la culture.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Les bâtiments ne sont pas aussi bons qu'ils pourraient l'être. Il y a une bonne maison de briques sur la réserve. Ils n'élèvent pas beaucoup de bestiaux. Ceux qui cultivent sont très bien pourvus d'instruments aratoires.

Enseignement.—Il y a sur cette réserve un externat qui a été fréquenté par un bon nombre d'élèves. Les enfants ont fait des progrès satisfaisants dans leurs études.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages peuvent être considérés comme assez industrieux. Leurs progrès sont lents.

Tempérance et moralité.—Ces sauvages sont généralement tempérants et de mœurs assez bonnes.

J'ai, etc.,

S. SUTHERLAND,

Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO,
CHIPPEWAS DE L'ILE DU CHRÉTIEN,
PENETANGUISHENE, 15 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport ci-inclus ainsi qu'un état statistique indiquant la condition et les progrès accomplis par les sauvages placés sous ma surveillance durant l'année finissant le 31 mars 1907.

Réserve.—La réserve de cette bande est sur l'île du Chrétien, située à l'extrémité sud de la baie Georgienne, sur la route du bateau à vapeur qui va de Collingwood à Parry-Sound, et de Collingwood à Midland et à Penetanguishene.

Population.—La population de cette bande a augmenté de une personne depuis l'année dernière. Elle est maintenant de 235 personnes.

Santé.—La santé de cette bande a été généralement bonne. Il n'y a pas eu de maladie contagieuse à l'état de permanence durant l'année. Tous les règlements sanitaires ont été bien observés.

Occupations.—L'agriculture est la principale occupation des sauvages de cette réserve. Les jeunes sauvages servent de guides aux touristes pendant la saison d'été; ils font aussi le chargement des barges qui viennent aux scieries de l'endroit; ouvrage pour lequel ils sont bien payés. Durant l'hiver a lieu la coupe et le transport du bois de corde qui se vend bien. Durant la saison de pêche ils prennent de grandes quantités d'excellents poissons. Ces sauvages sont heureux et prospères et ils peuvent se procurer tout ce dont ils ont besoin.

Bétail.—Ces sauvages ont de bons animaux. La bonne eau et la richesse de l'herbe contribuent beaucoup à les tenir en bon état.

Enseignement.—L'école est sous l'habile direction du rév. John Wilson, B.A. Il s'acquitte très bien de sa tâche et exerce une grande influence sur les élèves. Excepté en cas de maladie, la plupart d'entre eux fréquentent régulièrement l'école.

Tempérance.—Ces sauvages sont soumis aux lois et tempérants et ils n'élisent aux différents emplois que des hommes tempérants.

J'ai, etc.,
CHAS. McGIBBON,
Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO,
CHIPPEWAS DE GEORGINA ET DE L'ÎLE-AUX-SERPENTS,
VIRGINIA, 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel ainsi qu'une statistique indiquant la condition des sauvages et les progrès faits par eux sous ma surveillance durant les neuf mois finissant le 31 mars 1907.

Réserve.—Cette réserve est située au sud du lac Simcoe, dans l'île de Georgina, à cinq milles de la pointe Jackson, populaire villégiature d'été. L'île aux Serpents forme partie de la réserve. Elle est située à douze milles plus à l'ouest et à un mille du parc Morton, autre villégiature d'été. La réserve contient 3,497 acres de bon sol argileux, propre à la culture du grain, des racines et à l'élevage des bestiaux.

Population.—La population de cette agence est de 113, une personne de moins que l'année dernière.

Santé et hygiène.—La santé de cette bande a été bonne pendant les derniers

neuf mois. Outre la rougeole, aucune épidémie n'a fait éruption. Presque tous les membres de la bande ont eu la rougeole durant l'hiver, mais elle n'a causé aucun décès. Toutes les précautions ordinaires telles que la propreté, la vaccination, éviter de boire de l'eau impure, porter des vêtements chauds, sont bien observés, mais vu l'exiguïté de la plupart des habitation il est souvent impossible d'isoler les personnes souffrant de maladies contagieuses, plus particulièrement pour les cas de phtisie qui sont parfois très fréquents sur la réserve.

Occupations.—A peu près la moitié des sauvages s'occupent de culture, la plupart des autres ne cultivent que des légumes. Les jeunes sauvages vont aux chantiers et font le flottage du bois; ils s'engagent aussi chez les fermiers. Les vieux font l'extraction des racines et des écorces qu'ils vendent pour des fins médicinales. Quelques-uns vendent du bois de corde, d'autres s'engagent comme guides des touristes pour la pêche et la chasse. Les femmes font des paniers et autres articles de fantaisie qui leur rapportent de bons prix. Cuire de la chaux est une industrie que les sauvages pourraient exploiter avec profit.

Bâtiments.—Les bâtiments sur la réserve sont assez bons; plusieurs sont en charpente et les autres sont en billes. A part quelques exceptions les demeures sont très confortables.

Bétail.—Les animaux, bêtes à cornes et chevaux, sont passables mais le nombre est insuffisant. Ces sauvages ne gardent pas beaucoup de moutons; les cochons sont plus nombreux sur la réserve.

Instruments aratoires.—Ils ont de très bons instruments aratoires de toutes espèces et suffisants pour leurs besoins.

Enseignement.—Il y a sur la réserve un externat sous la direction de J. H. Prosser, et tous les enfants en âge de fréquenter l'école sont assidus et apprennent bien. Les parents aiment voir leurs enfants instruits.

Traits caractéristiques et progrès.—Quelques-uns de ces sauvages sont très industrieux et font quelques progrès, tandis que d'autres travaillent le moins qu'ils peuvent et ne s'en portent pas mieux. Ils sont très soumis aux lois, surtout la loi criminelle.

Tempérance et moralité.—En somme, ces sauvages sont tempérants; quelques-uns boivent quand ils réussissent à se procurer des liqueurs. Aucune femme ne boit. Quant à leur conduite morale, on peut dire qu'elle est satisfaisante. La plupart se conduisent bien mais il y en a quelques-uns qui dérogent.

Observations générales.—La plupart des femmes de cette bande sont très industrieuses et font beaucoup d'argent. Plusieurs ont une réserve considérable d'articles de fantaisie, confectionnés pendant l'hiver, pour vendre aux touristes qui viendront au lac au cours de l'été.

J'ai etc.,

JOHN YATES,

Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO,
CHIPPEWAS DE NAWASH,
CAP CROKER, 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel ainsi qu'une statistique pour les neuf mois finissant le 31 mars 1907.

Réserve.—Il n'y a qu'une réserve dans cette agence. Elle est située dans la partie extrême-nord du township d'Albemarle, comté de Bruce. Cette réserve contient presque 16,000 acres, dont soixante pour 100 sont propres à la culture et aux pâturages.

Population.—La population de cette bande est de 389 personnes. Il y a aussi 25 sauvages non compris dans les traités qui demeurent dans cette réserve.

Santé et hygiène.—La santé de ces sauvages n'a pas été aussi bonne que d'habitude durant la dernière année, cinq se sont noyés accidentellement. Tous les règlements sanitaires sont strictement observés, les habitations sont blanchies à la chaux et les déchets sont brûlés. Pendant l'hiver dernier, une épidémie d'influenza ou de grippe a fait des ravages sur la réserve. La maladie s'attaquait surtout aux vieillards et aux faibles. Plusieurs en sont morts. Ces sauvages ont bonne mine; ils sont propres et bien habillés. Ils sont très anxieux de rendre leurs habitations confortables et ils les construisent d'après des principes sanitaires.

Occupations.—Cette bande fait des progrès constants en agriculture. Une partie de la bande trouve sa subsistance dans l'agriculture et dans les chantiers en hiver. Ce dernier emploi a une tendance à les éloigner de l'industrie agricole. Ils continuent à se procurer des chevaux pesants et à augmenter le nombre de leurs bêtes à cornes, moutons et cochons. Quand, en automne, la truite saumonée devient abondante, plusieurs se livrent à la pêche pendant à peu près un mois. Les autres sauvages travaillent dans les scieries, chargent des navires et font le flottage du bois; l'été ils travaillent quelquefois pour les cultivateurs blancs et durant l'hiver ils travaillent dans des exploitations forestières. Les femmes sont industrieuses, elles font des paniers et cueillent des baies; elles élèvent des volailles et cultivent leurs jardins, presque toutes restent à la maison.

Bâtiments.—Il y a une amélioration considérable dans la construction de maisons et de granges. Les édifices publics sont à peu près les plus beaux qu'on puisse trouver sur une réserve d'Ontario. Ils excellent dans la construction d'églises; il y a une église catholique en voie de construction; elle sera terminée l'été prochain, et quand seront terminés les prolongements projetés aux deux quais, les navires y trouveront des commodités de première importance.

Bétail.—Les sauvages possèdent des milliers d'acres de bons pâturages entourés de bonne eau potable; ils ne peuvent être surpassés nulle part dans l'ouest de l'Ontario. Ils sont propices à l'élevage des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons et des cochons mais les Sauvages n'utilisent pas le quart de cette étendue.

Instruments aratoires.—Ils possèdent tous les instruments aratoires nécessaires.

Enseignements.—Il y a trois externats sur cette réserve, un au cap Croker, un à la baie Sydney et l'autre à Port-Elgin. Tous sont bien équipés et tenus en bon ordre. En général, les parents s'intéressent beaucoup à l'éducation de leurs enfants. Deux de ces élèves ont passé l'examen d'admission à l'école supérieure; un suit les cours du collège de Wiarton et l'autre fait des études théologiques au collège Albert, Belleville.

Traits caractéristiques et progrès.—La plupart des sauvages sont industrieux et soumis au lois, quelques-uns sont indolents et ne s'emploient à rien. Ils n'ont aucun souci de l'avenir et ne font aucune provision pour l'hiver ou autres mortes saisons de l'année. Ceux qui sont industrieux s'enrichissent, ont de bons chevaux et des animaux de toutes sortes.

Tempérance et moralité.—La majorité de ces sauvages ne font pas un usage immodéré des liqueurs et font partie de sociétés de tempérance. Il y en a quelques-uns encore qui achètent des liqueurs aussitôt qu'ils sont en possession de quelque argent. Ce n'est que pour s'emparer de leur argent que des blancs peu scrupuleux leur en fournissent. Partout où se vendent des liqueurs on peut voir rôder des sauvages cherchant à s'en procurer davantage de peur que leur approvisionnement s'épuise.

Religion.—Il y a deux églises sur la réserve et les sauvages prennent un vif intérêt aux choses religieuses. L'église méthodiste est la plus considérable et elle compte 200 adhérents, l'église catholique en compte 150 et l'église d'Angleterre qui n'en compte qu'à peu près 15 tient son office mensuellement dans l'école de la baie Sydney.

J'ai, etc.,

JOHN McIVER,

Agent des Sauvages.

Province d'Ontario,
Chippewas de Rama,
Orillia, 30 avril 1907.

M. Frank Pedley,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant, ainsi qu'une statistique vous montrant la condition et le progrès des sauvages de cette agence durant l'année finissant le 31 mars 1907.

Réserve.—La réserve est située sur la rive est du lac Couchiching, vis-à-vis la ville d'Orillia, dans le coin nord-est du comté d'Ontario. Le sol est légèrement onduleux et des buttes pierreuses se trouvent ci et là. Ce terrain est argileux et s'adapte bien à l'agriculture. La superficie totale est de 2,000 acres.

Population.—La population de la réserve de Rama est de 238 personnes.

Santé et hygiène.—Durant les mois de novembre et de décembre 1906, il y eut une épidémie de rougeole sur la réserve; à part cela, la santé a été généralement bonne. On apporte beaucoup d'attention à la vaccination, à l'enlèvement des déchets ainsi qu'à toutes les autres précautions sanitaires.

Occupations.—Ces sauvages peuvent profiter des avantages d'un bon marché pour l'écoulement de leur grain et de leur bétail dans la ville d'Orillia située près de la réserve. Durant l'hiver les jeunes sauvages trouvent facilement de l'emploi dans les chantiers et aussi le printemps pour le flottage du bois. Le nombre toujours croissant des touristes pendant les mois d'été, fournit aux jeunes sauvages, qui sont très bons guides, l'occasion de s'engager à de très bons gages. Les paniers et les ouvrages en rassade confectionnés par les femmes sont aussi très recherchés et rapportent de bons prix. L'usine de produits chimique du voisinage paie de bons gages et donne de l'emploi à un grand nombre de sauvages. Quelques-uns d'eux font aussi beaucoup d'argent en vendant des fourrures. M. C. Goffatt en a acheté d'eux pour la valeur de $400.

Bâtiments.—Les bâtiments sont presque tous construits en bois et la plupart sont tenus proprement et en bon état.

Bétail.—Ils n'élèvent des animaux que pour des fins domestiques et ils ne sont pas de bonne race.

Instruments aratoires.—Leurs instruments aratoires ne sont pas de fabrication moderne.

Enseignement.—L'école est située au-dessous de la salle du conseil; elle est bien éclairée et bien aérée et chaude en hiver. Après le départ de l'ancien instituteur, le rév. J. Lawrence, l'école a été fermée pendant un mois et réouverte ensuite par la présente institutrice, Mlle McBain. Ce retard a été préjudiciable aux élèves mais il se fait encore des progrès sensibles quand les parents y portent l'intérêt voulu.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages progressent favorablement et sont pour la plupart industrieux et soumis aux lois, et comme conséquence de la prosperité générale, ils s'enrichissent graduellement.

Tempérance et moralité.—La plupart des sauvages de cette bande sont tempérants. Quelques-uns des jeunes sont enclins à faire usage de spiritueux mais l'opinion publique condamne toute immoralité et l'usage des liqueurs enivrantes.

J'ai, etc.,

D. J. McPHEE,
Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO,
CHIPPEWAS DE SARNIA,
SARNIA, 21 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

Réserve.—Il y a trois réserves dans cette agence, savoir: la réserve Sarnia située sur la rivière Ste-Claire, en aval de la ville de Sarnia et y attenante, la réserve de la Pointe-de-la-Chaudière et la réserve de la Pointe-Pierreuse, ou comme on dit, quelques fois, la réserve "Aux Sables"; ces deux dernières sont situées sur la rive sud du lac Huron, dans le township de Bosanquet et près du coin nord-est du comté de Lambton.

La réserve de Sarnia comprend des parties des premières quatre concessions du township de Sarnia et est longue de trois milles du nord au sud et varie en largeur selon le cours de la rivière Ste-Claire. Elle est large de quatre milles à la frontière sud et de deux milles trois-quarts de l'est à l'ouest à l'extrémité nord de la réserve. Cette réserve couvre une superficie de 6,200 acres de bonne terre propre à l'agriculture. Elle est toute clôturée et une étendue considérable est défrichée. Même la partie boisée serait propre au pâturage si elle était clôturée.

Quoiqu'elles soient séparées par une distance d'à peu près deux milles on considère que la réserve de la Pointe-à-la-Chaudière et celle de la Pointe-Pierreuse n'en font qu'une. Elles couvrent une superficie de 4,677 acres et elles sont arpentées en lots de 80 acres approximativement dont la moitié à peu près est occupée. Une partie considérable du terrain inoccupé est de qualité inférieure.

Population.—Les sauvages de ces trois réserves ne forment qu'une bande et ils appartiennent à la bande Ojibbewa et en parlent la langue. 293 personnes demeurent sur la réserve de Sarnia, et 127 personnes demeurent sur les réserves de Pointe-à-la-Chaudière et Pointe-Pierreuse, faisant pour cette bande un total de 420.

Santé et hygiène.—La santé a été assez bonne sur ces réserves. L'influenza ou la grippe est la maladie qui a le plus sévi dans le commencement de la présente année. Il y a eu plusieurs cas de fièvre typhoïde dans l'automne de 1906 ; un seulement a été fatal. Ces maladies appartenaient à la réserve de Sarnia. Dans le but d'empêcher la propagation de cette maladie, des instructions ont été données à ceux qui résidaient près de la rivière Ste-Claire et qui se servaient de l'eau de cette rivière pour les besoins domestiques, de la faire bouillir; cette mesure de précaution a empêché la maladie de s'étendre. A part les bébés ils ont tous été vaccinés. Une maison a été mise en quarantaine parce qu'un de ses habitants avait visité un endroit où il y avait des varioleux, mais aucun cas ne s'est déclaré. Il y a eu moins de décès que les années précédentes, mais les quelques cas de phtisie ont eu un résultat fatal. On a fait des efforts pour enrayer cette maladie en rendant les habitations plus chaudes et plus confortables et en se garantissant contre le froid qui occasionne le rhume. Les emplacements sont tenus assez proprement, et grâce au drainage amélioré, les cas de malaria sont rares.

Occupations.—La majorité des sauvages de cette réserve s'occupe de culture mais quelques-uns seulement font de la grande culture. Quelques-uns méritent les plus grands éloges pour les efforts qu'ils font dans cette direction. La réserve de Sarnia est toute clôturée et en bonne condition pour le pâturage. Elle est entièrement utilisée pour le pacage des animaux. La disparition du gibier de la réserve empêche les sauvages de chasser. La pêche se fait dans la rivière Ste-Claire par les sauvages de la réserve de Sarnia et dans le lac Huron par ceux des autres réserves. Le travail sur les quais de Sarnia est abondant et très rémunérateur et permet aux sauvages de Sarnia de se procurer pour eux-mêmes et

leurs familles tout ce dont ils ont besoin, souvent même des friandises. Quelques-uns ont un emploi permanent à la Imperial Oil Refinery et d'autres travaillent pour la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc. Ils ont tous l'avantage de prendre leurs repas chez eux. A part l'agriculture, l'industrie principale à la Pointe-de-la-Chaudière et à la Pointe-Pierreuse consiste à agir comme chaloupiers et guides pour les touristes en été. Ces sauvages n'élèvent pas beaucoup d'animaux sur les réserves de cette agence. La confection de paniers et d'articles de fantaisie fournit de l'emploi à un grand nombre de femmes mais comme le bois devient de plus en plus rare, cette industrie n'est pas aussi considérable qu'autrefois.

Bâtiments.—La plupart des habitations sont en bois et assez confortables. Il y a plusieurs bonnes granges et étables mais ils en ont besoin de beaucoup plus. Cependant, la plupart des familles ont autant de bâtiments qu'ils en requièrent dans le moment, mais le besoin se fera plus sentir quand les troupeaux augmenteront en nombre et que l'agriculture se développera davantage.

Bétail.—Les troupeaux de cette réserve qui appartiennent aux sauvages sont très peu nombreux. Plusieurs n'ont pas de bêtes à cornes, mais tous ceux qui cultivent ont des chevaux. Il y a raison d'espérer qu'ils commencent à réaliser les bénéfices qu'ils retireraient de l'élevage des animaux et de l'industrie laitière qui conviendraient si bien à la réserve de Sarnia.

Instruments aratoires.—Sur toutes les réserves de l'agence de Sarnia les sauvages sont assez bien pourvus de machines et d'instruments aratoires de toutes sortes.

Enseignement.—Deux écoles ont fonctionné pendant les derniers neuf mois, l'école Ste-Claire sur la réserve Sarnia et l'école de la Pointe-à-la-Chaudière sur la réserve de ce nom. A part ces deux écoles, quelques élèves ont fréquenté l'institut de Mount-Elgin à Muncez et le refuge Shingwauk au Saut-Ste-Marie. Dans la plupart des cas les parents font preuve d'un intérêt louable à l'éducation de leurs enfants. L'école Ste-Claire qui est située sur un grand terrain est comparativement neuve, et l'école de la Pointe-à-la-Chaudière est une vieille construction mal située, mais on se propose de la transporter dans un meilleur endroit l'été prochain. Les élèves font des progrès dans la lecture, l'écriture, le dessin et l'arithmétique, mais ils sont très lents à apprendre la grammaire, l'histoire et la géographie.

Traits caractérisques et progrès.—Les traits les plus caractérisques des sauvages de cette agence sont le manque de caractère, de persévérance et d'initiative. Ils ont des dispositions à travailler ferme pendant quelques jours pour ensuite se reposer pendant quelque temps et dépenser ce qu'ils ont gagné, et aussi un désir bien évident de se faire payer aussitôt pour un travail quelconque. Cette habitude de ne pas vouloir attendre leur est très préjudiciable et les amène à travailler à salaire au lieu de cultiver leurs terres qui leur donneraient de bien meilleurs résultats. Les progrès sont lents, mais si l'on considère ceux accomplis depuis deux ou trois générations, nous pouvons envisager l'avenir avec toute sécurité et avoir confiance dans leurs progrès futurs. On constate avec plaisir les bons résultats que produit parmi eux le contact des gens de progrès et industrieux. L'instruction religieuse qu'ils reçoivent est aussi un facteur important à leur avancement.

Tempérance et moralité.—Il n'y a pas un très grand nombre de sauvages de cette agence adonnés à l'usage des liqueurs enivrantes, mais il y en a. La position de frontière qu'occupe la réserve de Sarnia leur favorise considérablement l'obtention des liqueurs. Il ne commettent jamais de crime et sont généralement moraux.

J'ai, etc.,

WILLIAM NISBET,

Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO,
AGENCE DE "GOLDEN-LAKE,"
GARE DE KILLALOE, 23 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Réserve.—Cette réserve est située dans la partie sud du lac "Golden," comté de Renfrew.

Bande.—Ces sauvages appartiennent à la bande des Algonquins.

Population.—La bande sous ma direction s'est accrue de 4 personnes au cours de l'année dernière, ce qui fait une population de 105 personness.

Santé et hygiène.—La santé des sauvages de la réserve du lac Golden est très bonne. Il n'y eu aucune maladie depuis mon dernier rapport. Leurs maisons sont passablement propres et la plupart de ces sauvages deviennent de plus en plus soigneux. On peut les comparer favorablement aux blancs.

Occupations.—La principale occupation de ces sauvages est le travail dans les chantiers en hiver et le flottage du bois le printemps. Vu que les salaires sont très élevés il n'y a guère que les vieillards qui s'occupent d'agriculture.

Enseignement.—Les enfants de cette école ont un bon instituteur et ils font des progrès satisfaisants.

Religion.—Les sauvages de cette réserve sont tous catholiques.

Tempérance.—Je crois qu'il n'y a que quelques jeunes gens qui boivent. Il se boit très peu de liqueurs enivrantes sur cette réserve.

A cause de la sécheresse dans cette partie-ci du pays au cours de la dernière saison, la récolte a été très minime. La plupart des sauvages ont fait de meilleures chasses et de meilleures pêches que les années précédentes.

J'ai, etc.,

MARTIN MULLIN,
Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO,
AGENCE DE LA BAIE GORE,
BAIE GORE, 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel concernant les sauvages de mon agence pour l'année finissant le 31 mars 1907.

BANDE DE L'ILE COCKBURN.

Réserve.—Cette réserve est située du côté nord de l'île Cockburn qui se trouve immédiatement à l'ouest de l'île Manitouline. Elle comprend une superficie de 1,250 acres.

Population.—La population est de 54 personnes.

Santé et hygiène.—La santé de ces sauvages est généralement bonne; les maladies contagieuses n'ont pas sévi dans la réserve. Les précautions sanitaires sont observées et appréciées.

Occupations.—La forêt, la ferme et les rivières sont les ressources de ces sauvages. Ils font la culture sur une petite échelle et récoltent de très bonnes plantes potagères et racines. Leurs principales occupations consistent durant la saison d'hiver à travailler aux exploitations forestières et à faire des traverses et des poteaux; l'été, ils écorcent les poteaux et les traverses et chargent les navires.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Leurs maisons sont propres, confortables et assez bien meublées. Toutes leurs constructions faites pour répondre à leurs besoins démontrent chez ces gens une habileté peu ordinaire. Ils ont quelques bêtes à cornes, quelques chevaux et autres animaux. Les instruments aratoires et les voitures qu'ils achètent sont de fabrication moderne et de bonne qualité.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur cette réserve, mais un arrangement a été fait pour que les enfants reçoivent l'instruction à l'école industrielle de Wikwemikong.

Traits caratéristiques et progrès.—Ces sauvages sont sobres, industrieux et soumis aux lois; ils vivent confortablement.

Tempérance et moralité.—L'absence de liqueurs enivrantes sur l'île a produit un bon effet, et l'isolement dans lequel ils sont, leur a conservé leurs mœurs primitives qui sont au-dessus de la moyenne.

Observations générales.—Ces sauvages sont industrieux, sobres et de bonnes mœurs. Ils adoptent de plus en plus les manières des blancs et s'intéressent davantage aux choses de l'agriculture et à l'exploitation forestière.

BANDE DE "WEST BAY."

Réserve.—Cette réserve est située dans le township de Billings, à la tête de la baie Honora dans l'île Manitouline. Le sol est une marne sablonneuse et argileuse qui donne de bonnes récoltes. Il est recouvert de bois dur avec des bosquets de bois mou et de cèdre. Sa superficie totale est de treize milles carrés.

Population.—La population de cette bande s'élève à 329 personnes.

Santé et hygiène.—On y observe assez bien les précautions sanitaires; les maisons sont popres et blanchies à la chaux en dehors et en dedans. Les décès qui se sont produits ont été causés par la grippe et la consomption. Il n'y a eu aucune maladie contagieuse ni aucune fièvre.

Ressources et occupations.—La principale occupation de ces sauvages est la culture à laquelle ils s'adonnent avec succès. Une trentaine de familles vivent constamment sur leurs fermes et font de rapide progrès. Ils travaillent aussi dans les chantiers durant l'hiver, et en été ils chargent des navires et écorcent des traverses et des poteaux. Durant l'hiver dernier les sauvages de cette bande ont coupé en billes 500,000 pieds de chêne et de tilleul qui leur ont rapporté à peu près $8,000. Ils se font aussi des revenus en faisant du sucre d'érable, des ouvrages de fantaisie et la cueillette des baies.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Leurs constructions sont faites pour la plupart en billes; elles sont propres et bien entretenues. Il y a une grande amélioration dans l'ameublement des maisons; il y a une machine à coudre dans presque toutes les maisons, des orgues et autres instruments de musique dans plusieurs autres. Leurs troupeaux de chevaux et de bêtes à cornes augmentent en nombre et en qualité. Leurs instruments aratoires sont de fabrication moderne et ils en ont bien soin.

Enseignement.—On a construit une belle école dans le village de "West Bay." Plusieurs élèves lisent et écrivent bien l'anglais et le sauvage. En sus des cours réguliers qui sont donnés à l'école, on leur enseigne la couture et la confection des vêtements de toute sorte et pour en faciliter l'œuvre, le département fournit quelquefois le matériel.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont industrieux et soumis

aux lois; ils imitent les colons blancs sous plusieurs rapports, améliorent les chemins et outre la corvée statutaire, ils ont dépensé $500 pour améliorer le grand chemin. Ils abandonnent petit à petit l'ancienne manière de vivre des sauvages.

Tempérance et moralité.—Il y a amélioration sous ce rapport et il y a peu de plaintes à ce sujet.

Observations générales.—Cette bande est en voie de progrès. Un magasin et le bureau de poste sont tenus par un membre de la bande. Suivant l'exemple des cultivateurs blancs, les sauvages améliorent leurs terres et réparent les chemins. La saison dernière n'a pas été favorable au grain et au foin mais la récolte des racines a été bonne. L'hiver a été doux et tous les animaux ont bien hiverné. Le jeune bétail est fort et vigoureux. Les sauvages sont bien habillés, ont de bonnes voitures et de bons chevaux.

BANDE D'OBIDGEWONG.

Cette bande se compose de sept personnes seulement. Cette réserve est située sur la rive ouest du lac Wolsley, dans l'île Manitouline. Elle comprend une superficie d'environ 400 acres. Une certaine partie est exceptionnellement bien couverte de bois dur. Les membres de cette bande comptent principalement sur le sol pour leur subsistance. Ce sont de bons bûcherons et durant l'hiver ils font des poteaux et des traverses; durant l'été ils chargent les navires et écorcent les traverses et les poteaux. Ce travail est pour eux une bonne source de revenus.

BANDE DE SHESHEGWANING.

Réserve.—Cette réserve est située dans la partie nord-est du township de Robinson, dans l'île Manitouline. Sa superficie est d'environ 5,000 acres très bien couvertes de bois dur, de cèdre et d'épinette.

Population.—La population de cette bande s'élève à 167 personnes.

Santé et hygiène.—La santé de ces sauvages laisse à désirer. Les règlements sanitaires sont fidèlement exécutés et les maisons sont proprement entretenues; leurs habillements sont bien faits et adaptés à leur ouvrage.

Occupations.—Leurs principales occupations sont l'agriculture et le jardinage. A peu près seize familles demeurent en permanence sur leurs fermes où elles cultivent et élèvent des animaux. D'autres travaillent dans les chantiers et chargent les navires.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Leurs bâtiments sont pour la plupart construits en pièces de bois équarries à l'extérieur comme à l'intérieur. Elles sont tenues proprement, et dans quelques-unes l'on trouve des instruments de musique, des machines à coudre et autres objets de luxe.

Ils prennent bien soin de leurs animaux. Ils ont beaucoup de bêtes à cornes, de chevaux et de cochons. Les instruments aratoires en usage sont de qualité perfectionnée. Les bogheis couverts, les voitures, "démocrates" et les voitures de roulage sont d'un usage général. La bande possède aussi une batteuse mécanique.

Enseignement.—L'école est bien fréquentée. Les avantages que les enfants en retirent ne proviennent pas seulement de l'enseignement des matières ordinaires, mais aussi de l'usage de l'enseignement pratique des travaux domestiques. On enseigne aux jeunes filles l'art de tailler et de faire les habits, et quelques-uns de leurs ouvrages dénotent chez ces jeunes filles une habileté peu ordinaire.

Traits caractéristiques et progrès.—Les membres de cette bande qui sont cultivateurs réussissent bien, mais il leur faudrait une plus grande étendue de terre défrichée. L'insuffisance de l'eau a toujours nui considérablement au progrès de ceux qui demeurent sur leurs fermes, mais l'année dernière, le département a fait creuser sur la réserve quatre puits qui fournissent un bon approvisionnement d'eau. Les enfants sont bien élevés et semblent être plus enclins à se livrer à des occupations régulières.

Tempérance et moralité.—En général, ces sauvages sont assez tempérants. Quelques familles laissent encore à désirer, mais il semble y avoir progrès.

Observations générales.—Quelques-uns des sauvages de cette bande sont de bons cultivateurs. Les Sampsons et les Wegonnowenahs ont bâti de bonnes maisons sur leurs fermes où ils résident continuellement. La récolte du foin et du grain n'a pas été bonne l'année dernière, mais la récolte des racines a été excellente et les animaux ont bien passé l'hiver. Ces sauvages, grâce à leur frugalité et à leur industrie sont toujours bien pourvus sous le rapport de l'argent.

J'ai, etc.,

ROBERT THORBURN,
Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO,
AGENCE DE MANITOWANING, 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages.
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport ci-inclus concernant les sauvages de cette agence pour l'année finissant le 31 mars 1907.

BANDE DE LA RIVIÈRE AU POISSON-BLANC.

Réserve.—La réserve de cette bande est située près de l'embouchure de la rivière au Poisson-Blanc, du côté nord de la baie Georgienne. Elle comprend une superficie d'environ 10,600 acres de terre, dont une bonne partie est propre à l'agriculture et le reste est boisé.

Population.—Cette bande a une population de 89 personnes.

Santé et hygiène.—La santé des sauvages a été très bonne. Il n'y a pas eu d'épidémie. Les mesures sanitaires sont bien observées et la propreté règne autour des habitations.

Occupations.—Les principales occupations de ces sauvages sont l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche, la confection de paillassons et de paniers, la cueillette des baies et le sucre d'érable.

Bâtiments.—Les bâtiments de cette réserve sont en billes et en planches; ils sont propres et paraissent bien.

Bétail.—Il n'ont pas beaucoup d'animaux.

Instruments aratoires.—Ces sauvages n'ont pas beaucoup d'instruments aratoires mais ils en ont suffisamment pour leurs besoins.

Enseignement.—Ces sauvages ont sur la réserve une bonne école bien conduite, mais elle est peu fréquentée.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont industrieux, intelligents et soumis aux lois. Ils ne font pas en agriculture autant de progrès qu'on puisse le désirer, mais on peut dire qu'ils s'assimilent lentement à la civilisation moderne.

Tempérance et moralité.—Ils sont assez tempérants et leur moralité est au niveau ordinaire.

BANDE DE LA POINTE GRONDIN.

Réserve.—Cette réserve est située à l'est de l'anse de Collins, sur la rive nord de la baie Georgienne. Elle couvre une superficie de 10,100 acres. Une grande partie de cette réserve est propre à l'agriculture; le reste est boisé.

Population.—La population de cette bande est de 48 personnes.

Santé et hygiène.—La santé de ces sauvages est bonne et les mesures sanitaires satisfaisantes.

Occupations.—Ils font très peu de culture, ils pêchent, chassent, cueillent des baies, travaillent dans les scieries et chargent des barges en été, en hiver ils travaillent dans les chantiers.

Bâtiments.—Ils ont des maisons en billes très confortables; ils les tiennent propres et en bon ordre.

Bétail.—Ils ont très peu d'animaux.

Instruments aratoires.—Ils ont très peu d'instruments aratoires.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'école sur la réserve; les enfants vont à l'école à Wikwemikong.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages, en somme, sont sobres et industrieux, et font des progrès marquants, mais ils n'accordent pas autant d'attention aux choses agricoles qu'on pourrait le désirer.

Tempérance et moralité.—C'est un peuple tempérant qui se conforme volontiers aux lois de la sainemorale.

BANDE DU LAC AU POISSON-BLANC.

Réserve.—La réserve de cette bande est située à environ douze milles de Sudbury, sur l'embranchement d'Algoma, chemin de fer du Pacifique Canadien, où se trouve une gare appelée Naughton. Cette réserve a une superficie de 43,755 acres. Une grande partie de la réserve est propre à l'agriculture.

Population.—La population de ces sauvages est de 170.

Santé et hygiène.—La santé de ces sauvages a été généralement bonne. Il n'y a pas eu d'épidémie et les mesures sanitaires sont très bien observées.

Occupations.—Les membres de cette bande font du jardinage. La chasse était autrefois leur principale source de revenu, mais vu la rareté du gibier, cet emploi est devenu peu rémunérateur. Plusieurs s'engagent comme guides et d'autres travaillent dans les chantiers.

Bâtiments.—Presque toutes leurs constructions sont en billes et bien entretenues.

Bétail.—Ils ont très peu d'animaux.

Instruments aratoires.—Ils ont très peu d'instruments aratoires et ne consacrent que très peu de temps à l'agriculture.

Enseignement.—Il n'y a qu'un externat sur la réserve et les parents ne se préoccupent pas beaucoup de l'éducation de leurs enfants.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont raisonnablement industrieux et soumis aux lois, et s'ils consacraient plus d'attention à l'agriculture les résultats seraient beaucoup plus satisfaisants.

Tempérance et moralité.—Ces sauvages ont de bonnes mœurs et sont assez tempérants.

BANDE DE TAHGAIWININI.

Réserve.—Ces sauvages ont une réserve à Wahnipitae, sur la rive nord de la baie Georgienne, mais presque tous demeurent dans la partie non concédée de l'île Manitouline, à ou près de Wikwemikong. Leur réserve couvre une superficie de 2,560 acres de terre inculte.

Population.—Cette bande a une population de 199 personnes.

Santé et hygiène.—Ces sauvages ont joui d'une très bonne santé, observé les règlements sanitaires prescrits par le département et entretenu convenablement leurs propriétés.

Occupations.—La principale occupation des sauvages de cette bande est l'agriculture.

Bâtiments.—Leurs bâtiments sont presque tous en billes, bien construits, confortables et propres.

Bétail.—Leurs animaux sont de qualité moyenne et ils en ont bien soin.

Instruments aratoires.—Ils ont tous les instruments aratoires modernes nécessaires.

Enseignement.—Les enfants de cette bande fréquentent l'école de Wikwemikong.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux, soumis aux lois et font des progrès constants en agriculture et y apportent beaucoup d'attention.

Tempérance et moralité.—Ces sauvages sont exemplaires sous ces rapports.

BANDE DE MAGANETTAWON.

Les membres de cette bande qui résident sur la réserve sont au nombre de 42. Ils vivent à "West-Bay" et sur la partie non cédée de l'île Manitouline où ils font avec succès du jardinage et de la culture. Ils sont généralement prospères et contents. Cette réserve de même que les affaires se rapportant à ces sauvages sont sous le contrôle de la surintendance de Parry-Sound.

BANDE DE LA RIVIÈRE ESPAGNOLE, DIVISION N° 3.

Cette bande se compose de 362 membres. Ils demeurent sur la partie non concédée de l'île Manitouline. Quant à ce qui se rapporte à leur état général, ils sont comme les sauvages qui habitent la partie non concédée de l'île Manitouline avec lesquels ils sont compris dans les statistiques agricoles et industrielles.

BANDE DU LAC À LA CARPE.

Réserve.—La réserve de ces sauvages est principalement située dans la quatrième concession du township d'Assiginaek, sur l'île Manitouline. Sa superficie est de 599 acres.

Population.—Sa population est de 12 personnes.

Santé et hygiène.—Ces sauvages jouissent d'une bonne santé. Leurs maisons et autres bâtiments sont bien entretenus.

Occupations.—La culture est leur seule occupation.

Bâtiments.—Leurs bâtiments sont propres et bien entretenus.

Bétail.—Leurs animaux sont de qualité moyenne et ils en ont bien soin.

Instruments aratoires.—Ils ont tous les instruments aratoires dont ils ont besoin.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur cette réserve non plus que d'enfants d'âge de la fréquenter.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont industrieux, soumis aux lois et font de rapides progrès.

Tempérance et moralité.—Sous ce rapport leur conduite est excellente.

BANDE DU RUISSEAU À LA CARPE.

Réserve.—Cette réserve est située dans la partie nord du township de Howland, à quatre milles de distance environ du Petit-Courant. Elle a une superficie de 1,665 acres. Une partie de cette réserve est en bonne terre arable, le reste est boisé ou en pâturage.

Population.—La population de cette bande est de 98 personnes.

Santé et hygiène.—Ces sauvages sont généralement sains et forts. Il n'y a pas eu d'épidémie sur la réserve et les mesures sanitaires sont bien observées.

Occupations.—Leurs principales occupations sont l'agriculture, l'élevage des animaux, l'exploitation forestière et la charge des navires. Ils font aussi la cueillette des baies.

Bâtiments.—La plupart de ces sauvages ont des maisons, des granges et autres constructions qui peuvent soutenir favorablement une comparaison avec celles des blancs du voisinage.

Bétail.—Cette bande est bien pourvue d'animaux consistant en chevaux et bêtes à cornes. Leurs propriétaires en ont bien soin.

Instruments aratoires.—Ils ont toutes sortes d'instruments aratoires modernes.

Enseignement.—Les enfants fréquentent l'externat de la réserve et font des progrès sensibles dans leurs études.

Traits caractéristiques et progrès.—Les membres de cette bande sont tous bons travailleurs et économes; ils sont aussi avancés qu'il est permis de le désirer. Leur chef est un homme digne; il est très sobre et économe.

Tempérance et moralité.—Ils sont assez tempérants et de mœurs assez bonnes.

BANDE DE SHEGUIADOH.

Réserve.—Cette réserve est située dans la partie nord-ouest du township de Sheguiandah. Elle comprend une superficie de 5,106 acres. Une grande partie de cette réserve est propre à l'agriculture, le reste n'est propre qu'au pâturage.

Population.—Elle a une population de 97 personnes.

Santé et hygiène.—Ces sauvages ont joui d'une bonne santé durant l'année dernière; il n'y a eu aucune épidémie parmi eux. Ils sont propres et entretiennent bien leurs bâtiments; ils observent les mesures sanitaires prescrites par le département.

Occupations.—La culture est la principale occupation de ces sauvages. Ils font aussi, selon la saison de l'année, du sucre, des paniers et la cueillette des baies. Un certain nombre d'entre eux s'occupent durant l'été à charger du bois sur des navires à Petit-Courant.

Bâtiments.—Les maisons des sauvages sont bien construites et aussi bien meublées, que le sont celles de la moyenne des colons.

Bétail.—Ils ont très peu d'animaux.

Instruments aratoires.—Ils ont tous les instruments aratoires nécessaires.

Enseignement.—L'école de cette réserve est sous la direction d'un bon maître et les élèves font des progrès satisfaisants.

Traits caractéristiques et progrès.—On peut dire d'eux qu'ils sont intelligents et économes; ils font des progrès satisfaisants et se conduisent bien.

Tempérance et moralité.—Sous ce double rapport, ils ne laissent rien à désirer.

BANDE DE LA BAIE DU SUD.

Réserve.—La réserve occupée par ces sauvages forme partie du territoire non concédé de l'île Manitouline. Ils sont au nombre de 68. En général, leurs progrès sont identiques à ceux de la bande non cédée de l'île Manitouline avec qui ils sont compris pour la statistique agricole et industrielle.

SAUVAGES DE LA PARTIE NON CONCÉDÉE DE L'ÎLE MANITOULINE.

Réserve.—Cette réserve comprend la partie située tout à fait à l'est de l'île Manitouline, à l'est du township d'Assiginak. Sa superficie est d'environ 105,000 acres.

Population.—La population de cette bande est de 671 personnes.

Santé et hygiène.—En général, la santé de ces sauvages a été bonne pendant l'année qui vient de finir. Aucune maladie ni épidémie n'est venue altérer leur santé. Leurs maisons et autres bâtiments sont tenus proprement et blanchis à la chaux.

Occupations.—Les sauvages prennent de plus en plus intérêt à l'agriculture et ils apprennent à cultiver d'une manière plus intelligente. Ils font aussi la pêche, vont aux chantiers, font des articles de fantaisie en écorce, confectionnent des paniers et cueillent des baies.

Bâtiments.—Leurs maisons sont construites en planches et en billes et sont bien entretenues. Quelques-uns de ces sauvages ont de si belles maisons

qu'une comparaison faite entre elles et celles des colons blancs les plus à l'aise tournerait toute à l'avantages des premiers.

Bétail.—La qualité des animaux de cette réserve s'améliore.

Instruments aratoires.—Ils ont des instruments aratoires des plus modernes.

Enseignement.—Cette réserve offre toutes les facilités possibles pour l'éducation des enfants. Les écoles industrielles pour garçons et filles de même que les externats, à Wikwemikong, sont sous le contrôle d'un bureau de direction énergique et compétent; il y a aussi des externats à Wikwemikongsing et à Baie-Sud.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont industrieux, soumis aux lois et intelligents. Ils font des progrès très satisfaisants en agriculture et ils s'instruisent considérablement. Leur travail est très recherché pour les scieries durant l'été et quand ils veulent profiter de tous ces avantages ils augmentent considérablement leur revenu.

Tempérance et moralité.—Parmi les membres de cette bande il y en a quelques-uns qui, lorsque l'occasion s'en présente, font usage de liqueurs enivrantes, mais, en général, ils sont tempérants et ont de bonnes mœurs.

J'ai, etc.,

C. L. D. SIMS,

Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO,
LES MISSISSAGUAS DE ALNWICK,
ROSENEATH, 1er mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant concernant les sauvages d'Alnwick, pour les neuf mois finissant le 31 mars 1907.

Réserve.—Cette réserve comprend environ 3,308 acres de terrain dans le township d'Alnwick, comté de Northumberland; elle comprend aussi "Sugar Island" et "Hickory Island," situées toutes deux dans le lac au Riz; la première de ces îles comprend 100 acres et la dernière 10. Sur la réserve proprement dite, environ 1,700 acres ont été louées à des blancs qui paient annuellement de $1,600 à $1,800 de rentes; le reste du terrain défriché est cultivé par des locataires sauvages.

Population.—Lors de mon dernier recensement, le 1er avril dernier, la population de cette bande était de 249; il y eut 10 naissances et deux décès, et un ajouté de deux d'autres bandes par alliance, ce qui fait une augmentation de 10 durant l'année dernière.

Santé.—A l'exception d'un qui est bien malade, tous les autres membres de la bande sont en bonne santé.

Occupations.—Neuf familles font de l'agriculture et réussissent bien dans la culture du grain. Ils vendent leur lait à la fromagerie, les porcs gras aux commerçants, les œufs aux magasins et autres, ils font aussi des paniers et autres articles de fantaisie. Ceux qui ne font pas de culture gagnent leur vie au flottage du bois en été et dans les chantiers l'hiver. Ils travaillent aussi pour les cultivateurs. De ces différentes occupations ils obtiennent de bons salaires. On constatera que durant les neuf mois compris dans ce rapport, ils ont gagné la somme de $9,117. La pêche et la chasse ne leur rapportent comparativement rien.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Les constructions sont presque toutes en planches et sont bien entretenues en dedans et en dehors, sauf quelques exceptions. Les machines en usage sont généralement bonnes et de fabrication moderne.

Enseignement.—L'école est sous la direction de M. G. Joblin et les membres de la bande en sont très satisfaits; les enfants l'aiment et fréquentent assidument l'école. C'est un instituteur des mieux qualifiés, possesseur d'un certificat de seconde classe.

Traits caractéristiques et progrès.—En somme, les sauvages réussissent bien; ils construisent de nouvelles clôtures chaque année, mais durant les derniers neuf mois il ne s'est pas fait de défrichage ni de construction d'aucune sorte.

Tempérance et moralité.—Peu des vieillards font usage des liqueurs mais plusieurs des jeunes boivent quand ils peuvent s'en procurer, et même quand on leur imposerait le maximum de la peine ils préfèreront aller en prison plutôt que de dévoiler le nom de la personne qui leur a procuré la liqueur. Deux sauvages ont dernièrement été convaincus d'invrognerie, mais ils ont refusé de dire d'où venait la liqueur.

J'ai, etc.,

JOHN THACKERAY,

Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO,
LES MISSISSAGUAS DU "CRÉDIT,"
HAGERSVILLE, 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel concernant les sauvages Mississaguas de la réserve Crédit, pour les neuf mois finissant le 31 mars 1907.

Réserve.—Cette réserve est en partie située dans le township de Tuscarora, comté de Brant et en partie dans le township d'Onéida, comté de Haldimand. Elle comprend une superficie de 6,000 acres, dont 4,800 dans le township de Tuscarora, et le reste, c'est-à-dire 1,200 acres dans le township d'Onéida.

La réserve est adjacente et est située au sud et à l'est de la réserve des Six Nations. La moyenne partie de cette réserve se compose de terre arable sous culture; 2,700 acres, à peu près sont affermées aux blancs et des sauvages de cette bande cultivent le reste de la terre défrichée.

Population.—La population de cette bande est de 267.

Santé et hygiène.—Les membres de cette bande ont joui d'une assez bonne santé durant les derniers neuf mois; parmi les adultes on ne compte que deux décès, deux vieilles femmes âgées de plus de quatre-vingt ans. Les maladies d'enfants ont fait plusieurs victimes dans le cours de l'hiver chez les enfants de moins d'un an.

Les habitations sont généralement propres et en bon état; les conseillers sont très actifs dans l'accomplissement de leurs devoirs et font observer les mesures sanitaires requises par le bureau d'hygiène.

Occupations.—Ces sauvages sont surtout cultivateurs. Quelques-uns d'eux ont fait de très belles récoltes la saison dernière. Quelques-uns des jeunes sauvages qui ne possèdent pas de terre s'engagent chez les cultivateurs du voisinage, d'autres s'en vont travailler dans les districts fruitiers du sud de l'Ontario.

Bâtiments.—Il n'y a eu aucune amélioration notable dans la construction de bâtiments durant les derniers neuf mois, mais leurs habitations et autres bâtiments leur font beaucoup d'honneur.

Animaux.—Des membres de cette bande possèdent de bons chevaux et des bestiaux de races mêlées. Leurs animaux consistent en chevaux, bêtes à cornes, cochons et volailles; pas de moutons.

Instruments aratoires.—Les sauvages qui s'occupent exclusivement d'agriculture sont bien pourvus d'instruments aratoires.

Enseignement.—Les enfants font des progrès remarquables à l'école. Les parents ne se donnent pas assez de peine pour leur faire suivre les classes assidument. La seule école située sur cette réserve est sous la direction de Mlle L. Mitchell.

Traits caractéristiques et progrès.—Les sauvages qui cultivent leurs propres terres progressent assez notablement ; ils construisent des clôtures en fil de fer, augmentent le nombre de leurs bestiaux, etc., tandis que ceux qui travaillent pour les blancs semblent dépenser leurs salaires au fur et à mesure sans penser à faire des économies pour leurs vieux jours.

Excepté quand ils sont sous l'influence des liqueurs, ils sont tous soumis aux lois. Nous avons un champ de tir sur la réserve; un grand nombre y va pratiquer régulièrement. L'année dernière, le sergent Jabison, un membre de la bande, est entré dans un concours du 37è régiment avec quelques-uns des plus vieux tireurs de la province et est sorti bon premier avec la meilleure moyenne de points.

Tempérance et moralité.—Une société de tempérance s'assemble régulièrement dans la salle du conseil. Le nombre de ses membres augmente et ils font beaucoup de bien; quelques-uns des buveurs les plus invétérés s'y sont joints, il y a trois ou quatre ans, et font ce qu'ils peuvent au service de la cause. A quelques exception près, ils sont tous tempérants et se conduisent bien.

J'ai, etc.,

W. C. VAN LOON,

Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO,

MISSISSAGUAS DES LACS AU RIZ ET LA VASE.

KEENE, 30 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages.

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport des affaires des Sauvages dans mon agence, pour les neuf mois finissant le 31 mars 1907.

BANDE DU LAC-AU-RIZ.

Réserve.—La réserve du lac au Riz est située sur la rive nord du lac de ce nom, dans le township d'Otonabee, comté de Peterborough. Elle contient à peu près 1,860 acres de terre dont 860 acres sont défrichées; environ 110 acres de ces terres sont louées à des blancs et les bailleurs cultivent le reste des terrains défrichés.

Population.—La population totale, telle qu'indiquée par le dernier recensement est de 90.

Santé et hygiène.—La santé des sauvages de cette bande a été très bonne, avec une immunité complète d'épidémie ou de maladie contagieuse. Les maisons sont presque toutes propres et en bon ordre.

Occupations.—Plusieurs de ces sauvages cultivent leurs propres terrains, quelques-uns travaillent aux chantiers en hiver, et d'autres font au printemps des prises au piège très fructueuses.

Bâtiments.—Les constructions sur cette réserve sont passablement bien entretenues.

Bétail.—Le bétail est de bonne qualité et dans plusieurs cas en bon ordre.

Instruments aratoires.—Ceux qui font de la culture n'emploient que des instruments aratoires de fabrication moderne.

Enseignement.—Les enfants de cette réserve suivent l'école des blancs et font dans leurs études des progrès satisfaisants.

Tempérance et moralité.—Les membres de la bande se livrent très peu à l'usage des boissons spiritueuses; en règle générale, ils se tiennent bien et sont paisibles.

BANDE DU LAC LA-VASE.

Réserve.—Cette réserve est située sur les bords du lac La-Vase, dans le township de Smith, comté de Peterborough. Elle contient 2,000 acres, dont 300 environ sont défrichées.

Population.—La population totale indiquée par le présent recensement est de 190.

Santé et hygiène.—La santé de ces sauvages a été très bonne depuis mon dernier rapport. Les mesures hygiéniques sont bien observées.

Occupations.—Quelques-uns de ces sauvages font des progrès constants en agriculture; quelques-uns travaillent aux chantiers l'hiver et l'été conduisent les touristes sur le lac.

Bâtiments.—Les bâtiments de cette réserve, sauf la salle publique, sont construits en billes ou en charpente et sont tenus en très bon état.

Bétail.—Le bétail est presque tout de bonne qualité et en bon état.

Instruments aratoires.—Ceux qui s'occupent de culture sont tous pourvus d'instruments de fabrication moderne.

Enseignement.—L'école est bien éclairée, spacieuse et bien aérée. L'instituteur M. McCue, se donne beaucoup de peine pour ses élèves, et ceux qui suivent la classe assidument, font des progrès appréciables.

Tempérance et moralité.—Quelques-uns d'entre eux font usage de liqueurs enivrantes, mais en général, ils sont tempérants et de bonnes mœurs.

J'ai, etc.,

WM. McFARLANE,
Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO,
MISSISSAGUAS DE SCUGOG,
PORT-PERRY, 1er mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel et les états correspondants pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Réserve.—La réserve des Mississaguas est située dans la portion nord-ouest du township de Scugog, dans le lac de ce nom, à huit milles environ de Port-Perry. La superficie totale qu'elle occupe est de 800 acres, dont 60 acres sont boisées ou en pâturages, le reste s'adapte admirablement bien à la culture du grain. Environ 500 acres sont louées à des blancs.

Population.—La population totale de cette bande s'élève à 35.

Santé et hygiène.—La santé des sauvages est excellente. Les femmes sont très soigneuses de leurs personnes et les maisons sont propres.

Occupations.—Les membres les plus âgés de la bande se livrent à la pêche et à la prise au piège d'animaux à fourrure, mais le gibier se fait de plus en plus rare. Les jeunes se livrent à l'agriculture pour leur compte ou celui des autres. La cueillette du riz sauvage est pour quelques-uns un emploi très rémunérateur. Les femmes emploient une partie de leur temps à la confection de paniers.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Il ne reste qu'une maison construite en billes; les autres sont toutes des constructions modernes. La qualité et la quantité du bétail ne s'améliore pas beaucoup. Les instruments aratoires sont bons, mais on n'en prend pas grand soin.

Enseignement.—L'école du village, bien que n'étant pas spécialement réservée aux enfants des sauvages est convenablement tenue et l'enseignement est donné par un bon maître. Les parents encouragent les enfants et leur donnent une belle occasion de s'instruire.

Traits caractéristiques et progrès.—La jeune génération montre des dispositions au travail et cherche à faire des progrès. Les sauvages paraissent travailler mieux pour le compte des autres que pour eux-mêmes.

Tempérance.—L'intempérance n'est pas répandue; cependant quelques-uns des anciens cèdent encore quelquefois à la tentation.

J'ai, etc.,

A. W. WILLIAMS,
Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO,
MOHAWKS DE LA BAIE-DE-QUINTÉ,
BELLEVILLE, 12 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Réserve.—La réserve des Mohawks, dans le township de Tyendinaga, comté de Hastings, sur la rive nord de la Baie-de-Quinté, s'étend de la ville de Deseronto à l'est, au township de Thurlow à l'ouest, et contient environ, 17,000 acres de terre; la plus grande partie de la réserve se compose de bonne terre arable presque entièrement déboisée et généralement cultivée, l'autre partie consiste en pâturage couvert çà et là d'une seconde pousse d'arbres et de broussailles, de marais et de fondrières.

Population.—La population de cette bande augmente quelque peu.

Santé et hygiène.—La santé générale des résidants de cette réserve a été bonne pendant l'année, avec une immunité remarquable de maladies contagieuses, si ce n'est qu'un cas de fièvre typhoïde et un cancer du sein.

Ressources et occupations.—L'agriculture est l'occupation principale des sauvages de cette réserve; la terre est forte et produit de belles récoltes quand elle est bien cultivée. Quelques-unes des terres sont très bien cultivées tandis que d'autres sont mal labourées, couvertes de mauvaises herbes et mal égouttées. Plusieurs clôtures sont en très mauvais état et quelques-unes ont complètement disparu; pendant la dernière saison, on a construit quelques nouvelles clôtures et on en a réparé d'autres.

Plus de soixante familles de blancs occupent à bail des terres des sauvages, et la plupart y résident. Les loyers perçus des locataires sont employés en partie à des améliorations de bâtiments et de clôtures et le reste est consacré aux dépenses courantes avec l'argent que gagnent les bailleurs dans les moulins et les fabriques de Deseronto et ailleurs.

La récolte a été passablement bonne, cette année, sur la réserve, mais pas aussi bonne que l'année dernière; beaucoup de paille mais peu de grain. L'association agricole des Mohawks de la Baie-de-Quinté, fondée sur la réserve, il y a quatre ans, a tenu quatre expositions annuelles bien réussies, dans la salle du conseil, et l'enthousiasme à cet égard ne semble pas se refroidir. Le bétail et les produits exposés pouvaient comparer favorablement avec ceux exposés par les blancs dans les townships avoisinants.

Bâtiments.—Quelques bâtiments nouveaux ont été construits, beaucoup d'autres ont été réparés, mais il y en a encore beaucoup qui ont besoin de l'être.

L'église paroissiale en pierre atteinte par la foudre et brûlée le 12 mai 1906, est en voie de reconstruction. On la construit plus grande et on compte pouvoir l'occuper vers les derniers jours d'avril. Elle coûtera à peu près $13,000.

La nouvelle église sera meilleure et plus convenable de toute manière que l'ancienne.

Feu le regretté Dr. Oronhyatekha avait promis de nous faire don d'un magnifique châssis colorié commémoratif, mais il est mort sans y avoir pourvu; toutefois, son fils et sa fille se proposent de nous le donner à même leurs fonds personnels; ce sera un souvenir durable de ce nom vénéré. On placera aussi un nouvel orgue dans cette église.

Bétail.—Les chevaux et le bétail de la réserve sont de race mélangée et de très bonne qualité.

L'industrie laitière est d'une grande importance dans le comté de Hastings; plusieurs sauvages envoient leur lait aux fromagerie. Leurs vaches sont bien soignées et ils portent une attention particulière au lait destiné aux fromageries.

Plusieurs élèvent des cochons et les vendent de bons prix.

Instruments aratoires.—Toute sorte d'instruments aratoires de fabrication moderne sont en usage sur la réserve tant par les sauvages que par les locataires blancs.

Enseignement.—Il y a quatre écoles publiques sur la réserve et quelques enfants sauvages fréquentent l'école voisine de la réserve; une des écoles sur la réserve est restée fermée depuis Noël faute d'instituteur. Les trois autres écoles sont ouvertes et sont dirigées par trois institutrices blanches. L'assiduité et les progrès constatés sont assez satisfaisants. Toutes les maisons d'école ont été réparées à l'intérieur et à l'extérieur, la saison passée, mais on devrait fournir de meilleurs accommodations à l'enseignement.

On a réparé la salle du conseil et elle est maintenant en bon état.

Traits caractéristiques et progrès.—Les sauvages sobres et industrieux sont soumis aux lois et améliorent leur position et leurs propriétés, mais les paresseux et les débauchés demeurent de plus en plus misérables et nécessiteux.

Tempérance et moralité.—Quelques-uns des hommes de cette bande s'adonnent avec excès aux spiritueux et gaspillent leur argent non seulement pour les liqueurs mais aussi pour payer des amendes et des frais quand ils ne vont pas en prison. La majorité des membres de cette bande est tempérante et quelques-uns d'eux sont abstèmes, mais l'intempérance est un mal qui afflige cette bande, toutefois il me semble qu'elle s'est accrue depuis l'incendie de l'église.

Presque tous les membres adultes vont à quelque église le dimanche, et les enfants vont à l'école du dimanche. La moralité est assez satisfaisante, si ce n'était l'ivrognerie et le refus de payer les dettes à l'échéance.

J'ai, etc.,

WM. R. AYLESWORTH,
Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO,
MORAVES DE LA THAMES,
DUART, 18 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel des Moraves de la Thames pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Réserve.—La réserve est située dans la partie nord du township de Oxford, comté de Kent, le long de la rivière Thames et contient 3,100 acres de bonne terre arable.

Population.—La population a diminué de trois depuis l'année dernière. Il y a eu 11 naissances, un ajouté par alliance, 8 décès, 4 ont eu leurs intérêts commués payables en dix ans et 3 ont été émancipés, ce qui laisse une population de 329.

Santé et hygiène.—La santé de la bande a été bonne pendant presque toute l'année. Il y eut une épidémie de rougeole en janvier et février et aussi un cas de petite vérole qui firent fermer les écoles, mais grâce à la mise en quarantaine ordonnée par le bureau d'hygiène, la maladie n'a atteint qu'une famille et il n'y eut aucun décès. Les règlements sanitaires sont bien suivis; 117 personnes ont été vaccinées dans le cours de l'hiver, tandis que 20 autres ont refusé de se soumettre à cette opération.

Occupation.—La majorité des sauvages de cette bande s'occupe de culture et presque tous élèvent des animaux. La majeure partie des jeunes gens vont travailler dans les chantiers pendant l'hiver, le printemps, ils font la pêche avec beaucoup de succès, tandis que d'autres chassent et tendent des pièges. En été, ils travaillent presque toujours hors la réserve. Les femmes confectionnent des paillassons et des paniers.

Bâtiments.—Deux maisons seulement ont été construites au cours de l'année; une en billes et l'autre en charpente, mais un grand nombre de vieilles ont été réparées, dans le but de les rendre confortables.

Bétail.—Le bétail consiste en chevaux, bêtes à cornes et cochons. Il n'y a pas de moutons sur la réserve. Je puis dire que la majorité des fermes des sauvages peut soutenir une comparaison avec celles de leurs voisins blancs.

Instruments aratoires.—Tous ceux qui ne s'occupent que d'agriculture sont bien pourvus d'instruments aratoires et ils n'emploient sur leurs fermes que des instruments de fabrication moderne.

Enseignement.—Il n'y a qu'une seule école sur la réserve. Elle est habilement dirigée par Mlle Mary M. Ross, et d'un accès facile à tous les enfants de la réserve. Nonobstant leur manque d'assiduité, les enfants font des progrès. J'ai offert une récompense de un dollar à tout élève qui assisterait à l'école tous les jours, pendant l'année dernière. Deux l'ont gagnée. Pour cette année, il y en a cinq jusqu'à présent. Les parents ne s'intéressent pas beaucoup aux choses de l'école.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont ordinairement industrieux, quelques-uns par nécessité, et sont très soumis aux lois, commettant rarement des infractions, et s'améliorant graduellement. Le fait qu'ils préfèrent travailler pour les blancs pour argent comptant empêche le progrès d'être aussi marquant qu'il devrait l'être.

Tempérance et moralité.—Il me fait peine de dire que quelques-uns ne sont pas aussi tempérants que je le désire, et boivent à l'excès quelquefois, mais aucun incident facheux n'est résulté de ces libations. En tant qu'on peut en juger, leur moralité ne laisse rien à désirer et tous assistent régulièrement à l'église le dimanche.

J'ai, etc.,

A. R. McDONALD,
Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO,
OJIBBEWAS DU LAC SUPÉRIEUR, DIVISION DE L'EST,
SAUT-SAINTE-MARIE, 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre, pour les neuf mois finissant le 31 mars 1907, le rapport annuel de cette agence qui comprend les bandes sauvages de la Rivière-du-Jardin, de Batchawana et de Michipicoten.

BANDE DE LA RIVIÈRE-DU-JARDIN.

Réserve.—La réserve est située sur la rive septentrionale de la rivière Sainte-Marie, à une courte distance à l'est du Saut-Sainte-Marie, et elle est arrosée par les rivières du Jardin, de l'Echo et de la Racine qui sont des affluents de la rivière Sainte-Marie. Le chemin de fer du Pacifique Canadien la traverse dans toute sa longueur, de l'est à l'ouest en suivant de loin les rives de la rivière Ste-Marie. Les sauvages de cette bande habitent le bord de la rivière à une courte distance de l'île, où ils ont fait des défrichements consistant en petites fermes et en jardins. Cette partie de la réserve est unie et sablonneuse. En s'éloignant de la rivière, le terrain devient plus accidenté et plus rocheux. L'étendue de cette réserve est d'à peu près 29,000 acres.

Population.—La population de cette bande est de 457.

Santé et hygiène.—Durant les mois d'été et d'automne, la santé de ces sauvages a été assez bonne, mais à cause de la rigueur de l'hiver il y eut beaucoup de maladie et de décès dus à la consomption et autres maladies des poumons.

Occupations.—La majorité de ces sauvages cultivent de petits lopins de terre sur le bord de la rivière. Ces lopins sont d'une étendue de deux à quarante acres. Quelques sauvages font l'élevage de bestiaux mais ne s'adonnent guère à la grande culture. Pendant l'hiver, les hommes trouvent de l'emploi dans les chantiers. L'hiver dernier, on a permis à ces sauvages de couper sur leur réserve à peu près 500,000 pds de bois, mesure de planche, et à peu près 5,000 traverses de chemin de fer. Ceci en a retenu un grand nombre à travailler sur la réserve. Quelques-uns font du sucre d'érable au printemps, tandis qu'en été plusieurs font la cueillette des différentes baies pour le marché local. Les femmes emploient une grande partie de leur temps à la confection de paniers et d'articles en écorce de bouleau qui se vendent bien. Quelques-uns vont à la recherche du minerai pendant les mois d'hiver ou s'engagent comme guides dans des partis d'arpentage.

Bâtiments.—La plupart des habitations sont construites en billes. Quelques constructions en charpente dont plusieurs offrent quelque confort ont aussi été construites. Aucun de ces sauvages n'habite un wigwams pendant l'hiver. Les bâtiments publics sur cette réserve consistent en une maison du conseil et un violon.

Bétail.—Des chevaux, des bêtes à cornes et des cochons sont élevés sur la réserve.

Instruments aratoires.—Ceci comprend les instruments servant ordinairement à la culture tels que charrues, herses, scarificateurs et outils de jardin.

Enseignement.—Il se fait des progrès très sensibles dans les deux écoles de cette réserve dont l'une est sous la direction de l'église anglicane et l'autre est sous la direction de l'église catholique, respectivement.

Traits caractéristiques et progrès.—Plusieurs des sauvages de cette bande sont industrieux, mais bien peu se préoccupent de faire des épargnes, tandis que d'autres sont fainéants et dissolus.

Tempérance et moralité.—Quelques sauvages de cette bande sont tempérants et s'opposent énergiquement à l'usage des liqueurs, tandis que plusieurs autres sont malheureusement enclins à profiter de toutes les occasions qui leur sont offertes de s'enivrer.

BANDE DE BATCHAWANA.

Réserve.—Excepté à peu près 1,600 acres sur la baie Goulais, où réside une partie de la bande, ces sauvages ne possèdent pas de réserve. A Gros-Cap, distance d'à peu près 15 milles du Saut, une petite réserve a été achetée pour quelques sauvages de cette bande qui autrefois demeuraient à l'île au Poisson-Blanc, dans la rivière Ste-Marie, d'où ils sont venus. Une partie de cette bande, la branche d'Agawa, réside sur le côté ouest de la baie Batchawana, où ils se sont installés comme "squatters" sur des terres concédées.

Population.—La population de cette bande est la même que l'année dernière, c'est-à-dire 381.

Santé et hygiène.—La santé de la bande a été généralement bonne pendant les derniers neuf mois mais la rigueur de l'hiver dernier a occasionné beaucoup de maladies parmi eux les derniers trois mois.

Occupations.—Près de la moitié de cette bande réside sur la réserve de la rivière du Jardin et presque tous cultivent de petits lopins de terre. Plusieurs des jeunes travaillent aux chantiers l'hiver et font le flottage du bois le printemps. En été ils sont employés comme guides par les touristes. Ceux qui demeurent à la baie Batchawana et à la baie Goulais ne s'occupent que de pêche.

Bâtiments.—La plupart sont en billes, bien peu sont en charpente.

Bétail et instruments aratoires.—A la rivière du Jardin, les membres de la bande élèvent quelques bêtes à cornes, quelques chevaux et quelques cochons. A la baie Goulais, à Gros-Cap et à Batchawana, ils ne gardent que quelques bêtes à cornes.

Enseignement.—L'école en fonction depuis deux ans à la baie Goulais a été fermée à Noël quand l'instituteur est tombé malade. Jusqu'aujourd'hui, il n'a pas été possible de remplir cette position. Il n'y a pas d'école à la baie Batchawana. Les membres de la bande Batchawana qui demeurent à la rivière du Jardin vont à l'école de la réserve.

Tempérance et moralité.—Quelques-uns des sauvages de cette bande sont strictement tempérants et ne boivent aucune liqueur. D'autres sont tout le contraire et boivent toutes les liqueurs qu'ils peuvent se procurer.

BANDE DE MICHIPICOTEN.

Réserve.—Cette bande a une petite réserve située au nord-ouest de l'embouchure de la rivière Michipicoten, sur le lac Supérieur, couvrant une superficie d'à peu près 9,000 acres. La compagnie du chemin de fer Algoma-Central a acquis pour les besoins de son chemin un petit lopin de cette réserve, près du hâvre de Michipicoten où de grands quais pour l'expédition du minerai de la mine Hélène ont été construits.

Une petite réserve d'à peu près 200 acres à Missinaibi et une autre d'à peu près la même étendue à Chapleau, achetées du gouvernement d'Ontario il y a deux ans, sont habitées par deux petites branches de cette bande.

Population.—La population de cette bande est de 358.

Santé et hygiène.—La température rigoureuse de l'hiver dernier a occasionné un grand nombre de maladies parmi les membres de cette bande, particulièrement chez ceux qui demeurent à Michipicoten, à la rivière Blanche et à Missinaibi. Une épidémie de rougeole qui s'est développée pendant les mois de février et mars à enlevé un grand nombre d'enfants.

Occupations.—En hiver l'occupation principale de ces sauvages est la chasse et la pose des pièges. On dit, cependant, que la rigueur de l'hiver a empêché les succès remportés les années précédentes.

Pendant les mois d'été ils sont ordinairement employés à transporter des approvisionnements en canots sur les rivières et les lacs intérieurs, à prospecter et dans des partis d'arpentage.

Bâtiments.—Il y a peu de maisons sur la réserve de Petit-Gros-Cap, rivière Michipicoten; sur la nouvelle réserve de Chapleau, il a été construit six ou sept maisons, et à peu près le même nombre à Missinaibi. Elles sont presqu'entièrement construites en billes.

Enseignement.—A la rivière Michipicoten, il y a une petite école fréquentée par dix ou douze enfants de la bande qui demeurent dans le voisinage. A Chapleau, plusieurs enfants sauvages fréquentent l'école publique. Il n'y a pas d'autre école à l'usage de cette bande.

Tempérance et moralité.—Des trois bandes de cette agence les membres de la bande de Michipicoten sont les plus tempérants et les plus moraux, éloignés comme ils le sont de toute tentation.

AUTRES BANDES.

Dans le mois de juillet, chaque année, époque où ils reçoivent les annuités du traité Robinson, je visite à Biscotasing partie de la bande de la rivière des Espagnols no 2, partie de la bande de Mississagi et partie de la bande de la rivière du Serpent. Ces sauvages appartiennent à l'agence de Thessalon.

Ils ne résident pas sur leur réserve; ils chassent, posent des pièges et s'engagent comme guides et canotiers.

Population.—Ceux de la bande de Mississagi qui demeurent dans le voisinage sont au nombre de 50, ceux de la rivière des Espagnols no 2, à peu près soixante et ceux de la rivière du Serpent à peu près douze.

Occupations.—Ils font la chasse et la pose des pièges, ils explorent, sont canotiers et travaillent dans les chantiers.

Bâtiments.—Peu d'entre eux ont des maisons; ils vivent presque tous sous des tentes ou des wigwams.

Bétail.—Ils ne gardent que très peu de bestiaux.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école à l'usage des sauvages.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils paraissent raisonnablement industrieux.

Tempérance et moralité.—Presque tous les membres de ces bandes dont l'agence se trouve à Biscotasing, sont tempérants et moraux.

J'ai, etc.,

WM. L. NICHOLS,
Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO,
OJIBBEWAS DU LAC SUPÉRIEUR, DIVISION DE L'OUEST,
PORT-ARTHUR, 30 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel relatif aux sauvages de cette agence pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

BANDE DE FORT-WILLIAM.

Réserve.—Cette réserve est située le long des rivières de la Missionet Kaministiquia, du côté sud, et s'étend à l'est jusqu'au lac Supérieur et contient environ 11,654 acres. La compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique ayant acheté d'eux pour les besoins de son chemin 1,600 acres de terrain riverain, ces sauvages ont dû se transporter à la "Montagne" et à la baie "Mission." Durant l'été dernier ils ont construit des maisons et défriché du terrain. Il sont mieux logés qu'autrefois; ils ont maintenant cinquante-quatre maisons neuves à leur disposition. La réserve est bien boisée. Quoique une grande partie du terrain soit rocheux, il y a cependant plus de terre arable qu'ils ne pourront en cultiver pendant quelques années à venir.

Population.—La population de la bande est de 280 personnes.

Santé et hygiène.—La santé générale de la bande a été bonne.

Occupations.—Ils n'ont fait que très peu de culture la saison dernière. Leurs diverses occupations sont la chasse, la pêche, agir comme guide, cueillir des baies pendant la saison et quelques-uns vont aux chantiers l'hiver.

Enseignement.—Le refuge St-Joseph pour les garçons et les filles se trouve dans les limites de la réserve. Il est situé sur la rivière Kaministiquia et est sous la direction des révérendes sœurs de la mission St-Joseph. Elle est fréquentée par 60 à 70 élèves. Le progrès et l'amélioration remarqués ne sont que le fruit des bons enseignements qu'ils y reçoivent.

Traits caractéristiques et progrès.—Une bonne proportion de ces sauvages sont industrieux et soumis aux lois. Les bonnes leçons en agriculture que leur fournissent les frères de la mission devraient être plus scrupuleusement suivies. Ces sauvages améliorent leur position financière.

Tempérance et moralité.—Il est désirable que les jeunes sauvages de la bande suivent l'example des vieux. Je regrette de dire que l'intempérance à fait du progrès parmi ces premiers dans le cours de l'année dernière. Sauf quelques exceptions, ils sont moraux et se conduisent bien.

BANDE DE LA ROCHE ROUGE.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rivière Nipigon en amont du lac Hélène et contient 486 acres bien boisées, et son sol qui est presqu'entièrement argileux s'adapte très bien à l'agriculture.

Population.—La population de la bande est de 222.

Santé et hygiène.—La santé générale des sauvages de cette bande a été bonne, pas de maladies contagieuses ni d'épidémies; des précautions ont été prises pour maintenir les cours et les demeures dans un état de propreté satisfaisant.

Occupations.—En été les hommes servent de guides aux touristes qui pêchent sur la rivière Nipigon. Ils gagnent de bons salaires et sont considérés les meilleurs guides. En hiver, la chasse est leur seule occupation.

Bâtiments.—Les maisons sont presque toutes construites en billes , elles sont chaudes et confortables.

Enseignement.—L'école du lac Hélène est toujours bien suivie et les enfants font des progrès satisfaisants sous la direction de leur maîtresse, mademoiselle Barclay. Outre l'enseignement ordinaire, elle enseigne à coudre et à tricoter.

Traits caractéristiques et progrès.—La majorité de ces sauvages sont industrieux et soumis au lois, mais ils ne profitent pas des avantages qui leur sont offerts de se livrer à l'agriculture.

Tempérance et moralité.—Leur conduite est bonne à cet égard.

BANDE DE NIPIGON.

Réserve.—Cette bande est dispersée en trois endroits différents sur le lac Nipigon, à Grande-Baie, à l'île Jackfish et à l'embouchure de la rivière Gull. A ce dernier endroit ils possèdent 7,500 acres toutes bien boisées. La terre est bonne dans les endroits défrichés.

Population.—La population de cette bande est de 454 personnes.

Santé et hygiène.—La santé de la bande est assez bonne; quelques-uns d'entre eux habitent des maisons en été; en hiver ils s'en vont chasser.

Occupations.—Presque tous les jeunes sauvages ont été employés comme guides et canotiers pour les arpentages du Grand-Tronc Pacifique pendant les deux derniers été. La chasse est leur principale occupation pendant l'hiver.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'école mais le rév. M. Fuller, des missions de l'église anglicane à Grande-Baie, a commencé à en construire une, et demande que pendant les mois d'été on aide à l'achever.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux dans leur genre de travail, mais ils ne font aucune culture à part les pommes de terre. Ils sont soumis aux lois.

Tempérance et moralité.—Ils n'ont que très peu accès aux liqueurs. Ils semblent avoir des habitudes morales.

BANDE DU PAYS-PLAT.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rivière du Pays-Plat, lac Supérieur, et contient 640 acres bien boisées et la terre est presque partout bonne.

Population.—La population est d'environ 42 membres.

Santé et hygiène.—La santé de la bande a été bonne. Ils tiennent leurs maisons et leurs emplacements en bon ordre.

Occupations.—Les principales occupations sont la chasse, la pêche, servir comme guides, paqueurs et canotiers; en temps propice, ils font la cueillette des bluets pour le marché.

Bâtiments.—Les constructions sont presque toutes en billes et confortables.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'école dans le moment.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils ne font pas de culture mais ils sont industrieux dans leur genre de travail.

Tempérance et moralité.—Leur conduite est bonne à cet égard.

BANDE DU PIC.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rivière du Pic, lac Supérieur, et contient 800 acres divisées en vingt-cinq fermes longeant la rivière. Le sol est sablonneux et propre à la culture des pommes de terre et autres légumes. Presque toutes les fermes sont bien clôturées.

Population.—La population de la bande est de 209.

Santé et hygiène.—La santé de la bande a été bonne. Le chef voit à ce que les maisons et les emplacements soient tenus dans un bon état de propreté.

Occupations.—Les occupations sont la chasse, la pêche, la cueillette des baies pendant la saison, et plusieurs sont employés sur les arpentages du Grand-Tronc-Pacifique et comme portefaix et canotiers pour la compagnie de la Baie d'Hudson.

Bâtiments.—Les maisons sont construites en billes, elles sont confortables et propres.

Enseignement.—Il y a une école sur la réserve, sous la direction de l'instituteur J. A. Blais, qui est bien fréquentée. Les parents s'intéressent aux progrès de leurs enfants.

Traits caractéristiques et progrès.—Leurs jardins démontrent des bons soins et sont bien clôturés. La principale récolte est celle des pommes de terre. Le chef a inauguré un plan pour améliorer le chemin en face de la réserve en obligeant chaque homme à y travailler une journée.

Tempérance et moralité.—Les liqueurs ne se trouvent plus à leur portée et il n'y a pas beaucoup de raison de se plaindre à cet égard.

BANDE DU LAC-LONG.

Réserve.—Cette réserve est située dans le coin nord-ouest du Lac-Long. Elle contient 640 acres.

Population.—La population de cette bande est de 255 personnes, 65 ayant été transférées au traité n° 9.

Santé et hygiène.—La santé de la bande a été bonne.

Occupations.—Pendant les deux dernières saisons un grand nombre d'entre eux ont été employés aux arpentages du Grand-Tronc-Pacifique, aussi à transporter des provisions pour la compagnie de la Baie-d'Hudson. La pêche est leur occupation principale.

Bâtiments.—Leurs maisons sont confortables et propres.

Enseignement.—L'école de la réserve sous la direction de mademoiselle Finlayson, est assez bien suivie. Les enfants font des progrès considérables.

Traits caractéristiques et progrès. Ces sauvages sont industrieux. Ils font peu de culture, mais ils sont bons chasseurs et soumis aux lois.

Tempérance et moralité.—Ils ont très peu d'occasions de s'enivrer et se conduisent bien.

J'ai, etc.,

NEIL McDOUGALL,
Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO,
SURINTENDANCE DE PARRY-SOUND,
PARRY SOUND, 29 juillet 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport et les états statistiques suivants qui indiquent la condition et les progrès des différentes bandes de cette surintendance pour l'exercice finissant le 31 mars 1907.

BANDE DE L'ÎLE PARRY.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rive orientale de la baie Georgienne, auprès de la ville de Parry-Sound. Elle couvre une superficie de 27 milles carrés.

Population.—La population de cette réserve (sans compter les sauvages qui y résident, mais ne font pas partie de la bande) est de 100.

Santé.—La santé des sauvages de cette réserve a été cette année assez bonne seulement.

Occupations.—Les ressources de cette réserve consistent en agriculture, chasse et pêche. L'industrie du bois dans les différents grands établissements de Parry-Sound et les travaux dépendant du chemin de fer du Canada-Atlantique à Dépot-Harbour, qui se trouve sur la réserve, permettent aux sauvages de cette bande de trouver à s'occuper en tout temps s'ils le désirent. Ils sont aussi employés comme guides par les touristes qui visitent pendant l'été les endroits de villégiature adjacents.

Bâtiments et bétail.—L'amélioration à cet égard n'est pas aussi marquée que je le désirerais. Il y a cependant dans la réserve une très bonne ferme appartenant à un nommé James Walker, autrefois de la bande de Cap-Croche, mais qui appartient maintenant à celle de l'île Parry et je me suis efforcé de pousser les autres sauvages à l'imiter dans son application aux travaux agricoles.

Enseignement.—L'éducation est assez en honneur dans cette bande. Il y a deux écoles dans la réserve, tenues toutes deux par des maîtresses titulaires de certificats de troisième classe. Il y a dans la réserve 19 enfants en âge de suivre l'école, sans compter les enfants qui résident sur cette réserve sans appartenir à la

bande et qui suivent cependant l'école, ce qui fait que l'assiduité a été satisfaisante l'année dernière. Les progrès des élèves ont été aussi satisfaisants qu'on pouvait s'y attendre.

Traits caractéristiques.—Les sauvages de cette bande se conduisent bien et sont très soumis; ils atteignent un haut degré de moralité.

Tempérance.—Les membres de cette bande sont des plus tempérants. Aucun cas d'intempérance parmi eux n'a été porté à mon attention au cours de l'année dernière. Leur conduite a cet égard a été des plus satisfaisantes.

BANDE SHAWANAGA.

Réserve.—Cette réserve est située dans l'intérieur à quatre milles environ de la rive est de la baie Shawanaga sur la côte est de la baie Georgienne et à vingt-trois milles au nord de la ville de Parry-Sound. Elle couvre une superficie de quatorze milles carrés.

Population.—Cette bande a une population de 107.

Santé.—La santé de cette bande a été assez bonne l'année dernière.

Occupations.—Cette bande s'occupe de culture sur une petite échelle. La plupart des sauvages gagnent leur vie à la chasse et à la pêche. La Buffalo Fish Company qui a un dépôt à la Pointe-au-Baril emploie un certain nombre d'hommes de cette bande comme pêcheurs et leur paie de bons gages. Ils vendent aussi des fruits sauvages.

Bâtiments—Les maisons de cette bande sont petites et de catégorie inférieure. La plupart sont construites en billes et sont de dimensions trop exiguës pour loger convenablement les occupants.

Enseignement.—Les enfants de cette bande reçoivent leur éducation dans l'école de cette réserve qui est tenue par une maîtresse munie d'un certificat de troisième classe. Le cours d'études est celui qu'autorise le ministère. Le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école est de 25. Les progrès des élèves pendant l'année dernière ont été très marqués.

Traits caractéristiques.—Les sauvages de cette bande, sans être dans l'ensemble aussi travailleurs qu'il pourraient l'être, semblent pourtant constituer une bande intelligente et avancée. Quelques-uns réussissent exceptionnellement bien comme pêcheurs pour la Buffalo Fish Company à la Pointe-au-Baril, et si un plus grand nombre voulaient se livrer à cette industrie, ils seraient à même de gagner de bons gages.

Tempérance et moralité.—J'ai le plaisir de pouvoir constater qu'il ne m'a été signalé un seul cas d'intempérance dans toute l'année dernière. La conduite a été aussi d'une haute moralité.

BANDE DE HENVEY-INLET.

Réserve.—La réserve est située sur un des bras ou anses de la baie Georgienne, à moitié chemin environ entre Byng-Inlet et la rivière aux Français. Elle couvre une superficie de 30 milles carrés.

Population.—La bande compte 166 membres.

Santé.—La santé a été très bonne l'année dernière.

Occupations.—Les sauvages de cette bande ne font que peu d'agriculture. La pêche, la chasse et les travaux dans les chantiers aux alentours de la réserve constituent leur principal moyen de subsistance.

Enseignement.—Le nombre des enfants de cette réserve en âge de suivre l'école est de 28. Il y a une maison d'école dans la réserve dirigée par une maîtresse d'école titulaire d'un diplôme de troisième classe. Le cours d'étude est celui qu'autorise le ministère. L'assiduité et la discipline sont satisfaisantes et les enfants font dans leurs études des progrès très marqués.

Bâtiments et instruments aratoires.—Les bâtiments appartenant aux sauvages

de cette bande sont en très bon état; les maisons sont blanchies à la chaux et sont très propres. Le village est situé sur un monticule élevé et pittoresque et forme, je crois, le village sauvage qui fait le plus d'honneur à cette surintendance. Leurs instruments aratoires sont peu nombreux; ils n'ont que cinq charrues et une herse.

Traits caractéristiques.—Le caractère des sauvages de cette bande est réellement supérieur. Ils forment une collectivité vaillante présentant les marques d'un travail constant et assidu.

Tempérance et moralité.—A ces deux points de vue, leur conduite a été l'année dernière tout ce que l'on pouvait désirer.

BANDE WATHA (AUTREFOIS GIBSON).

Réserve.—Cette réserve est située entre l'extrémité méridionale du lac Muskoka et la baie Georgienne. Elle couvre une superficie de 25,582 acres.

Population.—La population de cette bande est de 135 membres.

Santé.—La santé de la bande a été l'année dernière assez bonne seulement.

Occupations.—Les sauvages de cette bande tirent surtout leur subsistance de la culture. Pendant l'hiver les plus jeunes trouvent à s'employer dans les chantiers des environs de la réserve, et, en été, un grand nombre d'entre eux servent de guides aux touristes qui fréquentent les lacs Muskoka.

Bâtiments.—Les bâtiments appartenant aux membres de cette bande sont supérieurs à ceux des autres réserves de cette surintendance.

Enseignement.—Il y a dans cette réserve une école dirigée par un maître porteur d'un certificat de troisième classe. Le nombre des enfants en âge d'aller à l'école est de 31. L'école est sous la direction de la Société des Missionnaires Méthodistes et les enfants y font des progrès très satisfaisants.

Traits caractéristiques.—Cette bande peut être regardée comme la plus travaillante et la plus avancée de la surintendance, ce qui est dû surtout à l'intérêt que les sauvages apportent à l'agriculture.

Tempérance et moralité.—La conduite de cette bande à cet égard est exceptionnellement méritoire et ne laisse rien à désirer.

BANDE MAGANETTAWAN.

Réserve.—Cette réserve est située à cinq milles environ de l'embouchure de la rivière Maganettawan et couvre une superficie de 8,670 acres.

Population.—29 membres seulement de cette bande résident en permanence dans la réserve, le reste habite l'île Manitoulin.

Santé. La santé des membres résidants de cette bande a été assez bonne l'année dernière.

Occupations.—Les membres de cette bande font un peu de culture. Cette réserve se trouve à côté des grandes scieries de la Holland et Graves Company, à Byng-Inlet, ce qui permet aux sauvages de trouver du travail tant qu'ils en veulent et ils peuvent ainsi, s'ils le désirent, gagner de bons gages. Ils se livrent aussi à la chasse et à la pêche.

Bâtiments et bétail.—La population stable de cette bande étant limitée, le nombre des constructions est proportionnel. Elles consistent en deux maisons, deux écuries et deux autres bâtiments. Le bétail est encore assez nombreux, si l'on tient compte du chiffre restreint de la population de la réserve.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur la réserve. Les enfants qui suivent l'école vont à Byng-Inlet à deux milles de distance environ; il y a là une grande école bien tenue.

Traits caractéristiques et tempérance.—Les sauvages de cette réserve sont travailleurs et se tiennent bien; ils sont aussi tempérants que ceux d'aucune autre bande de la surintendance.

J'ai, etc.,

D. J. MACDONALD,

Surintendant des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO,
AGENCE DE SAUGEEN,
BUTTES CHIPPAWA, 3 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les affaires de cette agence pour les neuf mois finissant le 31 mars 1907.

Réserve.—La réserve de Saugeen est située dans le township d'Amabel, comté de Bruce, sur la rive est du lac Huron. Elle couvre une superficie de 9,020 acres. Le sol est ordinairement léger et marécageux, et à peu près la moitié de cette étendue est encore boisée.

Population.—Les Chippawas de Saugeen sont au nombre de 389.

Santé et hygiène.—Si l'on excepte ceux qui souffrent de maladies héréditaires, la consomption, par exemple, on peut dire que la santé des sauvages est généralement bonne. Tous les adultes qui n'avaient pas été vaccinés depuis sept ans et les enfants qui ne l'avaient jamais été ont tous subi cette opération des mains du médecin de la réserve. Il n'y a pas eu d'épidémie de maladies contagieuses sur la réserve depuis mon dernier rapport. Les deux tiers des personnes décédées étaient atteintes de phtisie. Les sauvages redoublent d'attention dans l'observance des précaution hygiéniques et en ce qui concerne la ventilation et la propreté.

Occupations.—La plupart des sauvages de cette réserve s'emploient à défricher et à cultiver leurs lopins de cinquante acres. Quelques-uns d'entre eux s'engagent aussi chez les blancs des villes et townships voisins. Admettant que le sol de cette réserve ne soit pas de très bonne qualité pour les fins agricoles et que les sauvages soient lents à se former à l'agriculture, cependant l'exploitation de leurs fermes n'est pas aussi productive qu'elle devrait l'être. Le pâturage sur la réserve est plus que suffisant pour leur besoin.

Bâtiments.—Pour la raison que la population de la réserve ne varie pas beaucoup d'année en année, il ne se fait pas beaucoup de nouvelles constructions, mais ils améliorent et agrandissent constamment les anciennes.

Bétail.—Le bétail de la réserve ne s'est pas accru d'une manière bien sensible durant les derniers neuf mois. Les chevaux sont les animaux de plus de valeur que possèdent les sauvages, mais plusieurs d'entre eux possèdent aussi des bêtes à cornes, des cochons et des volailles. Ces animaux ne manquent pas de nourriture pendant les saisons du printemps, de l'été et de l'automne mais ils en manquent souvent pendant l'hiver.

Instruments aratoires.—Ceux qui s'occupent d'agriculture sont bien pourvus d'instruments pour semer et récolter et ils s'en procurent des meilleurs quand c'est nécessaire.

Enseignement.—Aucune autre question d'intérêt public n'éveille autant l'attention sur cette réserve que la question de l'enseignement. La réserve est divisée en trois districts scolaires et chacun de ces districts possède une maison d'école en briques bien équipée. Plusieurs parents envoient régulièrement leurs enfants à l'école, mais ils y a aussi des cas qui requièrent les services d'un agent de discipline. A tout considérer, ces écoles font une bonne œuvre et les progrès des élèves sont aussi remarquables qu'on peut s'y attendre.

Traits caractéristiques et progrès.—Quoique la plupart de ces sauvages travaillent assez pour se procurer le nécessaire, cependant plusieurs d'entre eux ne semblent pas aussi industrieux et énergiques que le sont ordinairement nos fermiers canadiens. Toutefois, ils sont généralement soumis aux lois et il nous fait plaisir

de constater qu'ils améliorent graduellement leurs demeures et les rendent plus confortables.

Tempérance et moralité.—Quelques-uns de ces sauvages ont pris l'habitude de boire fréquemment et quelques-uns d'eux sont des sujets de trouble parfois. La propagande des missionnaires a beaucoup contribué à faire disparaître les inconduites sur la réserve qui devenaient par trop fréquentes.

J'ai, etc.,

JOHN SCOFFIELD,
Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ORTARIO,
SAUVAGES DES SIX-NATIONS,
BRANTFORD, 4 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel des Six-Nations de la Grande-Rivière pour les neuf mois finissant le 31 mars 1907.

Réserve.—La réserve est située dans le township de Tuscarora et en partie dans le township d'Onondaga, comté de Brant, avec une portion dans le township d'Onéida, comté de Haldimand. Elle contient 43,696 acres.

Population.—Les Six-Nations se composent des bandes suivantes:—

Mohawks	1,762
Onéidas	350
Onondagas	350
Tuscaroras	397
Cayugas	1,044
Senecas	215
Delewares	168
	4,286

Malgré que les naissances aient excédé les décès de dix, la population a néanmoins diminué de 29. Le séjour aux Etats-Unis pendant plus de cinq ans en est la cause.

Le nombre des bandes qui forment la confédération des Six-Nations n'a pas toujours été le même. Avant 1714, c'étaient les Cinq-Nations et quand les Tuscaroras sont entrés dans la confédération on les a appelées les Six-Nations.

Santé et hygiène.—Les deux cas de fièvre typhoïde constatés sur la réserve avaient été contractés ailleurs. Des cas de rougeole et de coqueluche ont été constatés pendant toute l'année, mais pendant le dernier trimestre ces maladies devinrent épidémiques et fatales pour les enfants qui invariablement en mouraient quand elles se développaient en pneumonie. Pour ces raisons, les deux écoles ont été temporairement fermées.

Dans le cours des derniers neuf mois 5,593 malades ont reçu des soins au bureau médical de la réserve, 1,488 visites ont été faites, 2,057 malades ont été visités et le nombre de milles parcourus par les médecins sur la réserve s'est élevé à 59,677.

La circulaire annuelle distribuée par le département a été soigneusement traduite et expliquée au conseil général tenu le 12 mars; elle fut ensuite soumise à la considération du bureau d'hygiène. Celui-ci a donné son entier concours à l'observation des mesures sanitaires. La salle du conseil où se tiennent des réunions nombreuses est nettoyée régulièrement et à fond après chaque assemblée et l'on

emploie à cette fin l'acide carbolique. Outre les maladies d'enfants, la santé générale a été passablement bonne.

Occupations.—La culture générale est le principal mode d'existence. La récolte l'année dernière a été passablement bonne. Plusieurs des jeunes gens recherchent fréquemment de l'emploi en dehors de la réserve.

Bâtiments.—Il y a une amélioration constante dans la construction et le clôturage sur la réserve. Le bois de clôture devenant très rare sur la réserve les sauvages construisent des clôtures en fil métallique. Plusieurs habitations et granges ont été construites avec l'argent prêté par le conseil.

Bétail.—Les sauvages prennent un vif intérêt à l'élevage du bétail. Pendant le cours de l'année deux taureaux Holstein et deux Courtes-Cornes ont été achetés par la bande pour améliorer le bétail. Plusieurs sauvages portent du lait de la réserve aux beurreries. Il ne comptent pas autant qu'autrefois sur leurs récoltes.

Instruments aratoires.—Plusieurs des membres de cette bande possèdent tous les instruments nécessaires à l'exploitation d'une ferme, mais ceux qui ne comptent que sur les produits de la ferme pour leur subsistance sont tous bien munis d'instruments de fabrication moderne.

Enseignement.—Il y a dix écoles sous le contrôle d'un bureau composé de neuf membres; cinq sauvages choisis par le conseil des Six-Nations, trois blancs représentant les intérêts communs de la compagnie de la Nouvelle-Angleterre, de l'église anglicane et de l'église méthodiste, et le surintendant des sauvages représentant le département. Il y a aussi sur la réserve une école sous le contrôle des Adventistes du Septième jour. Durant le dernier trimestre l'assistance à l'école a été diminuée par la rougeole et la coqueluche. Six instituteurs blancs et cinq instituteurs sauvages sont employés. L'école d'Ohsweken a deux instituteurs. Une convention des instituteurs de la réserve a eu lieu à l'école d'Ohsweken dans le mois d'octobre. Des élèves sauvages qui fréquentent l'école d'Ohsweken ont pris part aux examens d'entrée de l'école supérieure (high school) à Caledonia. Il y en a quatre qui fréquentent l'école supérieure de Caledonia et un à l'école supérieure de Hagersville. Deux membres de cette réserve suivent les cours de l'université de Toronto et il y en a un autre au collège de Woodstock, tous des anciens élèves de l'école d'Ohsweken.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont généralement industrieux. Ceux qui n'ont pas l'outillage nécessaire à la culture s'engagent en dehors de la réserve. Ces sauvages sont soumis aux lois et s'améliorent sensiblement. Pendant les derniers neuf mois, sept résidences, neuf granges, presque toutes sur soubassements en pierre, ont été construites. Ils ont aussi construit des clôtures en fil métallique et creusé 12 puits pour s'approvisionner d'eau plus convenablement.

L'institut agricole de la division de Brant-Sud a tenu sur la réserve le 9 janvier 1907, une réunion publique l'après-midi et le soir. Ces assemblées étaient très nombreuses. Un institut agricole annexé pour les femmes de la réserve tient ses assemblés régulièrement et excite considérablement l'intérêt des femmes de la réserve. La société agricole des Six-Nations qui est entièrement sous la direction de sauvages a tenu son exposition annuelle. Les objets exposés et le nombre de personnes présentes comparaient favorablement avec les précédentes. Les sauvages seuls peuvent concourir.

Les routes publiques ont été maintenues en bon état sous la conduite de quarante-cinq agents-voyers qui ont été nommées par les chefs en conseil à leur réunion tenue en janvier. Les sauvages ont construit au cours de l'année un grand conduit en béton.

Tempérance et Mœurs.—Les sauvages sont en général tempérants. Plusieurs sociétés de tempérance tiennent des réunions régulières sur la réserve et augmentent le nombre de leurs membres.

J'ai, etc.,

GORDON J. SMITH,

Surintendant des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO.
AGENCE DE STURGEON FALLS,
STURGEON-FALLS, le 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-Surintendant Général des affaires des Sauvages
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel et l'état statistique touchant les affaires des sauvages de cette agence pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

LA BANDE DU NIPISSING.

Réserve.—La réserve est située sur la rive nord du lac Nipissingue, deux milles à l'ouest de la ville de North-Bay. Elle a maintenant une étendue de 24,240 acres. Récemment, cette bande a réuni une grande partie de terrain, 50,000 acres qui seront mises à profit pour elle et lui rapporteront un bon revenu. La réserve est remarquablement bien située sous le rapport de la navigation et à portée du chemin de fer, car le Pacifique Canadien traverse la réserve. Ces avantages ainsi que les cours d'eau du nom de Grosse et Petite rivières Sturgeon, la rivière Deuchane et les tributaires de ces cours d'eau, le tout ensemble rend la réserve du Nipissingue exceptionnellement pittoresque et convenable. Cette bande de terrain est de tout le district la plus propre à l'agriculture.

Population.—Cette bande a une population de 239 âmes.

Santé.—Au cours de l'année écoulée, les membres de cette bande ont joui d'une bonne santé.

Occupation.—Ces sauvages s'occupent surtout à pêcher, faire la chasse, à servir de guides aux touristes et aux équipes d'arpenteurs. Quelques-uns cultivent de petites fermes sur les bords du lac, et durant les mois d'hiver ils travaillent à l'exploitation des forêts voisines. Actuellement un certain nombre d'entre eux sont employés à l'arpentage dans le district de Cobalt. Les femmes cueillent des petits fruits et font des mocassins et des ouvrages de fantaisie en perles pour le commerce qui se fait facilement dans les villages avoisinants.

Bâtiments et bétail.—Les sauvages améliorent leurs bâtiments surtout leurs maisons. Elles sont tenues propres et confortables. Ils n'ont que quelques petites granges et quelques petites étables, car ils n'en ont pas besoin: ils ont très peu de bestiaux, quelques chevaux, vaches, porcs et poulets seulement.

Instruments aratoires.—Ils ont quelques charrues et quelques herses et sont bien munis de bêches, de pelles, de pioches et d'outils pour le jardinage. Toute la culture se fait au moyen de cet outillage.

Enseignement.—Il y a deux bonnes écoles sur la réserve, l'une à Beaucage et l'autre au village du Jardin-Sauvage. Ces écoles sont dirigées par des institutrices compétentes diplômées. L'assistance est bonne et les progrès des élèves satisfaisants.

Traits caractéristiques.—Ces sauvages sont industrieux et observateurs de la loi; ils améliorent leur entourage.

Tempérance et Moralité.—A part quelques exceptions, la tempérance est bien observée. Au cours de l'année dernière plusieurs amendes ont été imposées aux personnes qui fournissaient de la boisson, mais il y en a qui en ont encore, quand l'occasion s'en présente. Les mœurs de ces sauvages sont bonnes.

BANDES DE DOKIS.

Réserve.—La réserve qui appartient à cette bande est située à la tête de la rivière aux Français, où elle laisse le lac Nipissingue. Elle a une superficie de 30,300 acres, qui sont formées des deux îles Okindawk. Ces sauvages sont les

propriétaires d'une grande étendue de terrain de pin. Une partie de la bande réside sur la plus petite île qui touche au lac Nipissingue et laisse la plus grande partie non habitée.

Population.—La population de cette bande est 80.

Santé.—La santé des membres de cette bande a é bonne cette année.

Industrie.—Ces sauvages font la pêche et la chasse et servent de guides aux touristes tandis que les autres conduisent les trains de bois sur la rivière et travaillent à l'exploitation des forêts voisines. Ceux qui demeurent sur la réserve cultivent de petits jardins et prennent assez de poisson pour leur besoin.

Bâtiments et bétail.—Cette bande possède un petit nombre de bâtiments en bois de charpente. Le bétail se compose de quelques poneys et de bêtes à cornes.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur la réserve bien qu'on leur en ait offert une; ils ne veulent pas faire instruire leurs enfants.

Traits caractéristiques.—Les membres de cette bande ne sont pas aussi industrieux que les autres de cette agence, mais ils semblent être satisfaits de leur vie antérieure. Ils semblent s'opposer à tout ce qui a rapport à la vie moderne. Ils ne s'adonnent pas à la culture ni à aucun autre travail qui serait de nature à améliorer leur manière de vivre.

Tempérance et moralité.—Sous ces rapports la conduite de ces sauvages est exceptionnellement bonne.

BANDE TÉMAGAMI.

Réserve.—Cette bande n'a pas encore eu de réserve. Cette bande habite les rives du lac Témagami, tandis qu'un bon nombre réside sur l'île à l'Ours, près du poste de la compagnie de la Baie-d'Hudson. Le lac Témagami est situé à 72 milles de North-Bay, et se trouve maintenant atteint par le nouveau chemin de fer exploité par le gouvernement d'Ontario. Ce lac est remarquable pour son eau claire et ses belles îles, et il est maintenant un endroit recherché par les touristes.

Population.—Cette bande a une population de 92.

Santé.—Les membres de cette bande ont joui d'une bonne santé au cours de l'exercice.

Industrie.—L'industrie principale de ces sauvages est la chasse et la pêche et ils servent de guides aux touristes. Ils ne sontpas assez nombreux pour cequ'il en faut à cet emploi et doivent recourir aux autres réserves. Ils ne cultivent pas, n'ayant pas encore de terrain qui leur soit concédé, quelques-uns font un peu de jardinage sur les bords du lac.

Bâtiments et bétail.—Cette bande a très peu de bâtiments, un grand nombre vivent dans des tentes sur les bords du lac tandis que les autres ont des maisons sur l'île à l'Ours.

Enseignement.—Cette bande a une bonne école sur l'île à l'Ours, lac Témagami; cette école est dirigée par Mlle Dougherty, une institutrice compétente. Les enfants sont gentils et intelligents, et semblent progresser à l'étude.

Traits caractéristiques.—Les membres de cette bande sont brillants et intelligents, ils prennent vite les manières de vivre des blancs. Ils sont reconnus pour d'habiles bateliers, un bon nombre sont employés en cette qualité par la Compagnie de la Baie-d'Hudson.

Tempérance et moralité—Quelques-uns des sauvages de cette bande sont adonnés à la boisson, mais ils montrent de la réticence quand il s'agit de déclarer leurs fournisseurs.

J'ai, etc.,

GEO. P. COCKBURN,

Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO.
AGENCE DE THESSALON,
THESSALON, le 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport touchant les affaires des diverses bandes de sauvages de mon agence pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

BANDE DE LA RIVIÈRE THESSALON.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rive nord du chenal nord du lac Huron, environ six milles à l'est de la ville de Thessalon, elle a une superficie de 2307 acres.

Population.—La population de cette bande est de 133.

Santé et hygiène.—La santé des membres de cette bande a été très bonne au cours des derniers neuf mois; il n'y a pas eu d'épidémie durant ce temps là. Les sauvages ont beaucoup d'ordre quant à ce qui a rapport à leurs bâtiments, ils entretiennent le tout proprement.

Industrie.—L'été, ils travaillent au chargement des navires ainsi qu'aux scieries; l'hiver, ils travaillent à l'exploitation des forêts et au printemps ils font le flottage des billes; ce travail est bien rémunéré.

Bâtiments.—Leurs bâtiments sont propres et confortables.

Bétail.—Leur bétail est de qualité inférieure.

Instruments aratoires.—Ils font presque tout leur travail à la bêche et à la pelle.

Enseignement.—Sur la réserve il y a une assez bonne école, mais il y a peu d'enfants qui y assistent.

Religion.—Ils sont tous catholiques et un missionnaire leur donne de bons soins sous le rapport de leur religion.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages observent bien la loi; ils sont industrieux et font des économies; ils sont mieux vêtus qu'auparavant, et je crois qu'ils acquièrent de la fortune.

Tempérance et moralité.—La plupart sont tempérants et moraux, il y a toutefois quelques exceptions qui ont des mœurs contraires.

BANDE DE LA RIVIÈRE MISSISSAGI.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rive est de la rivière Mississagi et sur la rive nord du chenal nord du lac Huron; elle comprend une superficie d'environ 3,000 acres.

Population.—Cette bande a, sur la réserve, une population de 135 habitants; une partie de la bande est à Biscotasing.

Santé et hygiène.—Au cours de l'exercice la santé de ces sauvages a été très bonne; le Docteur Baxter prend bien soin de cette bande et je suis heureux de dire qu'il la tient dans un bon état sanitaire.

Industrie.—Ces sauvages travaillent l'hiver aux scieries de Blind-River et à l'exploitation des forêts, ils gagnent assez d'argent.

Bâtiments.—Ils ont quelques bonnes maisons qu'ils entretiennent bien et proprement.

Bétail.—Ils n'ont de bétail d'aucune valeur.

Instruments agricoles.—Ils ne cultivent pas et n'ont, par conséquent, aucun instrument.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'écoles sur la réserve actuellement.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont assez industrieux, observateurs des lois et bientôt ils se gouverneront eux-mêmes.

Tempérance et mœurs.—Ce sont des gens tempérants et assez moraux.

BANDE DE LA RIVIÈRE DU SERPENT.

Réserve.—Cette réserve est située à l'est de la rivière du Serpent, elle est bornée au sud et à l'ouest par le chenal nord du lac Huron, et au nord par la rivière du Serpent, elle comprend 27,480 acres.

Population.—La population de la bande est de 114 âmes.

Santé et hygiène.—Ces sauvages ont joui d'une très bonne santé au cours des derniers neuf mois; l'automne dernier ils ont eu de la chaux et ont blanchi leurs maisons qu'ils tiennent bien propres.

Industrie.—Ils sont presque tous journaliers, travaillant en hiver aux scieries de Cutler et dans les bois.

Bâtiments.—Leurs bâtiments sont très bons, propres et en ordre.

Bétail.—Ces sauvages ont des chevaux, des cochons et des volailles.

Instruments agricoles.—Ils ont des charrues, des pelles et des bêches pour faire du jardinage.

Enseignement.—Ils ont une bonne école et une bonne institutrice, ils prennent intérêt à l'éducation.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont industrieux, tempérants et moraux. Ils ont une bonne église et s'occupent beaucoup de la religion. Ils acquièrent de l'aisance d'année en année.

BANDE DE LA SPANISH RIVER.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rive nord du chenal nord du lac Huron sur la rive sud de la rivière des Espagnols. Elle est bornée au sud et à l'ouest par les eaux du chenal North et au nord par la rivière des Espagnols, elle contient 28,000 acres. Cette bande est divisée en trois cantons où elle réside; deux des cantons sont sur la réserve même et j'en ai le soin; savoir: Sahgamook, un magnifique endroit s'avançant jusqu'au canal North; sur la rive gauche de la rivière des Espagnols à l'extrémité est de la réserve; le troisième canton est sur l'île Manitouline, sous la juridiction de Sims, un agent sauvage.

Population.—La population de ces deux cantons est de 247; quelques-uns de ces sauvages sont de la bande des Biscotasing et sont sous les soins de l'agent sauvage, Nichols.

Santé et hygiène.—Ces sauvages ont été en bonne santé durant l'année; il n'y a pas eu d'épidémie chez eux.

Occupations.—Ces sauvages sont journaliers. Ils ont de bons jardins, et ce sont les femmes et les vieillards qui en ont le soin.

Bâtiments.—Cette bande a de bons bâtiments tant pour se loger que pour loger le bétail, le tout est propre et en ordre.

Stock.—Ces sauvages ont un bon assortiment de bestiaux, ils ont de bons chevaux et de bonnes vaches; leurs cochons ne sont pas d'aussi bonne qualité mais ils sont d'une assez bonne sorte.

Instruments d'agriculture.—Ils sont assez bien munis d'instruments pour ce qu'ils font de culture.

Enseignement.—Ils ont une bonne école à Sahgamook, une belle maison qui sert de résidence et de salle scolaire; il y a une bonne assiduité.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont industrieux et observent la loi, ils vivent confortablement.

Tempérance et moralité.—Ces sauvages sont tempérants et moraux, ils prospèrent de toute manière.

J'ai, etc.,

SAMUEL HAGAN,
Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ONTARIO.
AGENCE DE L'ILE WALPOLE,
L'ILE WALPOLE, le 15 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant Général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les sauvages de la bande des Chippewas et des Pottawattimies de la réserve de l'île Walpole pour l'exercice de neuf mois clos le 31 mars 1907, ainsi que l'état statistique pour la même période.

Réserve.—Cette réserve comprend Walpole, Ste-Anne et l'île à l'Ecureuil elle est bornée à l'ouest par la rivière Sainte-Claire, au nord et à l'est par le canal Ecarté, et au sud par le lac Sainte-Claire; elle a une superficie de 40,480 acres de terrain à culture et à pâturage de première qualité.

Population.—La population de la bande de Chippewa est de 593 et celle de la bande de Pottawattimie de 179 âmes.

Santé et hygiène.—La santé des sauvages a été très bonne jusqu'au 31 janvier, lorsqu'une épidémie de petite vérole a sévi sur la réserve; des mesures promptes ont été prises pour enrayer le mal et 5 maisons seulement ont été atteintes. L'épidémie est virtuellement enrayée, car dans le moment, il n'y en a plus qu'un cas. Il n'y a pas eu de décès causés par cette maladie.

Occupations.—La plupart des sauvages travaillent avec les blancs en été, à la production du sucre de betteraves, et l'hiver à l'exploitation des forêts, et ils coupent du bois pour faire des manches de haches; ils reçoivent de bons gages pour ce travail. Un petit nombre font la culture.

Bâtiments.—Aucun nouveau bâtiment n'a en réalité été construit depuis le dernier rapport, mais beaucoup de sauvages ont fait des améliorations à leurs résidences et les ont rendues plus confortables.

Bétail.—Les sauvages ne gardent pas autant de bétail qu'ils en gardaient autrefois, mais il est de meilleure qualité.

Instruments aratoires.—Les sauvages ont pour leur besoin actuel tous les instruments aratoires.

Enseignement.—Deux écoles fonctionnent sur la réserve, l'une à l'extrémité sud de la réserve et l'autre à la rivière Sainte Claire. L'assiduité aux deux écoles a été bonne et les élèves ont fait des progrès satisfaisants. Un bon nombre de ces sauvages assistent aux écoles industrielles du Saut-Sainte-Marie et de Muncey.

Traits caractéristiques et progrès.—Les sauvages observent bien la loi et sont industrieux en somme, mais ils préfèrent travailler pour les blancs qui leur paient leur salaire toutes les deux semaines plutôt que d'exploiter leur propre ferme. Quelques-uns travaillent sur leurs terres et font de bonnes affaires. Ceux qui travaillent hors de la réserve gagnent de bons gages mais ils vivent confortablement, sont bien vêtus et ne font pas d'économies.

Tempérance et moralité.—Il y a du progrès sous le rapport de la tempérance. Si les autorités qui entourent la réserve continuent à exercer une bonne surveillance là-dessus, dans peu de temps l'intempérance sera enrayée. Il y a amélioration quant à l'état moral chez les sauvages, mais un bon nombre sont demeurés immoraux.

J'ai, etc.,

J. B. McDOUGALL,
Agent des Sauvages.

PROVINCE DE QUÉBEC.
ABÉNAKIS DE BÉCANCOUR,
BÉCANCOUR, le 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-inclus mon rapport annuel et l'état statistique de l'exercice clos le 31 mars 1907.

Réserve.—La réserve des Abénakis de Bécancour est située sur la rive ouest de la rivière de ce nom dans le comté de Nicolet. Elle a une superficie exacte de 148 63/100 acres.

Bande.—Les sauvages de cette bande se nomment les Abénakis de Bécancour.

Population.—La population de la bande est de 27 personnes, y compris les absents.

Santé.—Il n'y a pas eu d'épidémie cette année sur la réserve. La plupart des sauvages jouissent d'une bonne santé et observent les règles de l'hygiène.

Occupations.—L'occupation principale de Bécancour est de cultiver leurs terres. Ils travaillent en hiver à l'exploitation des forêts et au flottage du bois au printemps. La plupart d'entre eux sont pauvres et plusieurs sont incapables de travailler.

Bâtiments.—Les bâtiments sont tenus en bon ordre. Il n'y a pas eu de nouvelle construction cette année.

Bétail.—Ces sauvages ont des chevaux et plusieurs vaches à lait qui toutes sont d'assez bonne race. Ils ont aussi d'autres bestiaux tels que des cochons et des volailles. Ils essaient d'améliorer leurs terres, mais ils ont peu d'instruments d'agriculture.

Enseignement.—L'école de la réserve est fermée parce qu'il n'y a que a que deux élèves qui sont en âge d'y assister. La municipalité de Bécancour donne à ses enfants le privilège d'assister à l'école publique qu'il y a près de la réserve, mais ils n'en profitent pas beaucoup.

Traits caractéristiques et progrès.—La plupart de ces sauvages sont industrieux; ce sont de rudes travailleurs; ils obtiennent facilement du travail à l'exploitation des forêts. Ils sont plus économes qu'ils ne l'étaient autrefois. Peu d'entr'eux sont adonnés à la boisson.

Religion.—Les sauvages de cette bande sont catholiques. La plupart font bien leurs devoirs religieux. Vu qu'ils n'ont pas d'église sur la réserve ils assistent à celle de la paroisse et le curé leur sert de missionnaire.

Remarques générales.—Ces sauvages sont bien civilisés. Le petit nombre sont pur-sang et la majeure partie sont métis vu que les jeunes sont mariés à des blanches.

J'ai, etc.,

JULES R. DUBE,
Agent des Sauvages.

PROVINCE DE QUÉBEC.
ABÉNAKIS DE SAINT-FRANÇOIS,
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC, le 19 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel et l'état statistique de l'exercice clos le 31 mars 1907.

Réserve.—La réserve des Abénakis de St.-François-de-Sales consiste en plusieurs portions de terrain situées dans les seigneuries de Saint-François-du-Lac et de Pierreville. La superficie totale est de 1,819 acres 52 perches. Le terrain que comprend la réserve des Abénakis est désigné par le n° 1217 sur le plan officiel de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville et contient 1,228 acres. Le village est situé sur la rive est de la rivière Saint-François, à environ six milles de sa décharge dans le lac Saint Pierre et le site est très pittoresque.

Population.—La population de la bande est de 330 âmes.

Santé.—Il n'y a pas eu d'épidémie au cours de cet exercice, mais il y a eu quelques cas de tuberculose.

Industrie.—L'occupation principale des Abénakis est la confection de paniers et d'articles de fantaisie. Tout l'hiver ils font des paniers et vers le mois de juin la plupart des familles vont aux Montagnes-Blanches et aux places d'eau des Etats-Unis et du Canada où ils vendent leurs marchandises, ils reviennent l'automne. Cette industrie leur donne leur revenu principal.

Il y a aussi des familles qui font la chasse tout en pratiquant l'industrie de la confection des paniers; mais le produit de la chasse diminue d'année en année selon que le gibier devient plus rare.

L'agriculture n'est qu'une occupation secondaire chez les Abénakis de Saint-François. Quelques-uns ne font aucune culture; d'autres cultivent des légumes. Un certain nombre d'entr'eux font un peu plus de culture, mais la vente de leurs paniers qui les obligent à s'absenter la majeure partie de l'été les empêche d'apporter à leur semence l'attention voulue.

Bâtiments.—Les Abénakis construisent de bonnes maisons dont beaucoup sont très jolies et très confortables.

Bétail.—Les Abénakis ont des chevaux, un assez bon nombre de vaches à lait et des cochons.

Instruments aratoires.—Ils ont peu d'instruments aratoires et ce qu'ils ont est sans valeur.

Enseignement.—L'éducation des enfants reçoit de bons soins. Tous les Sauvages peuvent lire et écrire et beaucoup d'entre eux ont fait un cours complet d'études classiques dans un collège ou autre institution de hautes études. Il y a deux écoles sur la réserve: l'une protestante dirigée par le rév. Samuel J. Boyce et l'autre catholique sous la direction des Sœurs Grises. Vu que le nombre des élèves qui assistent à cette dernière école augmente considérablement, il faudra avoir une troisième institutrice. L'école catholique dont la construction vient d'être terminée est un joli petit couvent où les élèves suivent un cours commercial complet y compris la sténographie et la pratique de la machine à écrire; les élèves reçoivent un diplôme approuvé par le surintendant général après qu'ils ont passé les examens nécessaires.

Traits caractéristiques et progrès.—Règle générale les Abénakis sont industrieux. La vente de leurs paniers leur donne un revenu suffisant pour vivre

à l'aise et quelques-uns sont riches. Toutes les familles qui rentrent au foyer l'automne ont économisé un montant d'argent, et s'ils pratiquaient plus l'économie, ils auraient quelques biens pour les temps durs.

Néanmoins beaucoup d'entr'eux construisent de bonnes maisons confortables, et le village présente une très-belle apparence.

Tempérance et morale.—Il y a eu peu de désordres causés par l'abus de liqueurs et en général les Abénakis sont moraux.

Remarques générales.—Les Abénakis de Saint-François sont aussi civilisés que le reste de la population environnante, et ils vivent en bons termes avec les blancs. Je pense qu'il n'y a plus de Sauvages pur sang parmi la bande, ils ont tous, plus ou moins, du sang de race blanche dans les veines. Un grand nombre de ces Abénakis ont perdu les traits caractéristiques du Sauvage et il est difficile de reconnaître à première vue qu'il est de cette race.

Ils parlent tous anglais et français dans leurs rapports avec les blancs; mais dans leurs familles et dans les assemblées du conseil ils parlent l'abénakis, langage qu'ils conservent avec un soin religieux.

J'ai, etc.,

A. O. COMIRE,

Agent des Sauvages.

Province de Québec.
Algonquins de la Rivière-du-Désert,
Maniwaki, le 26 avril 1907.

M. Frank Pedley,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel et l'état statistique pour les neuf mois d'exercice clos le 31 mars 1907.

Réserve.—La réserve de Maniwaki est située au confluent de la rivière-du-Désert et de la rivière Gatineau; elle a une superficie de 44,537 acres et 26 perches.

Population.—La population de cette agence est de 398 âmes.

Santé et hygiène.—Il y a eu beaucoup de maladies sur la réserve vers la fin de l'hiver; mais il n'y a pas eu d'autre épidémie que la consomption. Au cours de l'année trois des membres de la bande sont morts à l'âge de 94, 92, et 80 ans; l'un des membres était épileptique de naissance, un autre est mort de pneumonie, six autres sont morts de consomption d'une forme quelconque. Il est difficile d'induire les sauvages à observer les mesures sanitaires sous le rapport de l'expectoration sur les parquets de leurs demeures, car plusieurs conservent l'ancienne croyance que le consomption est héréditaire et non contagieuse. Aucun des Sauvages de cette bande n'ont été vaccinés au cours de l'exercice.

Industrie.—Il y a environ vingt-six familles qui font un peu de culture mais pas suffisamment pour maintenir leurs familles; presque tous les jeunes gens de cette bande travaillent l'hiver à l'exploitation des forêts. Un grand nombre d'entre eux ont encore l'ancienne industrie de faire la chasse, ce qui donne un bon revenu à cause du prix élevé des fourrures durant la dernière saison.

Ceux qui vont au bois gagnent de bons gages. Les autres industries qui leur rapportent de bons profits sont la confection de souliers, de mitaines, de raquettes, de manches de haches, de paniers et de canots.

Bâtiments.—Les bâtiments de la réserve sont en billes à l'exception d'une qui est en planches. Il y a de bonnes maisons dont la plupart sont tenues propres et en ordre. Mais il y a encore quelques Sauvages qui habitent des huttes.

Bétail.—Le bétail de la réserve est assez bon. Il y a des chevaux et des vaches de bonne qualité, mais quelques animaux ont été abattus et vendus à l'automne à cause de la rareté du fourrage et le prix excessif du foin qui s'est vendu $20. la tonne le mois dernier.

Instruments aratoires.—Il y a, sur la réserve, assez d'instruments agricoles pour suffire aux besoins des Sauvages. Ils sont bien munis de voitures et de petits outils, tels que des scies, des haches, des bêches et des houes.

Enseignement.—Il y a sur la réserve deux écoles du jour et les élèves ont été passablement assidus l'année dernière. Quelques-uns des plus jeunes élèves ont été empêchés d'assister, à cause du froid rigoureux de l'hiver dernier. L'école de Maniwaki est conduite par Melle Annie O'Connor, et celle du Congo par Melle Margaret McCaffrey. Les élèves sont proprement vêtus, leur personne soignée et ils se conduisent bien à l'école; mais, sauf quelques exceptions, les parents portent peu d'intérêt à l'éducation.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sauvages de cette bande ont fait peu de progrès agricoles durant l'année, mais ils font plus d'argent et vivent plus confortablement que par le passé. Quelques-uns des membres de cette bande sont bien industrieux, tandis que d'autres sont insouciants et ne travaillent qu'en cas urgents.

Les femmes sont de beaucoup plus industrieuses que les hommes et je dois dire qu'elles sont, dans la majeure partie des cas le support de la famille.

Tempérance et moralité.—Sur cette réserve, il y a un bon nombre de sauvages qui sont strictement tempérants, mais il y en a un nombre plus considérable qui sont adonnés aux spiritueux quand ils peuvent s'en procurer, mais la chose est devenue bien difficile à présent à Maniwaki.

Le conseil municipal de Maniwaki a passé une résolution à l'effet de priver de son permis de vente à l'avenir tout hôtelier coupable d'avoir vendu de la boisson aux Sauvages.

Les mœurs chez les sauvages de cette bande vont en s'améliorant, aucun cas d'immoralité ne m'a été signalé au cours de l'exercice.

Remarques générales.—La moyenne de mortalité a été augmentée considérablement par le décès de trois vieillards et d'une personne tuée par un convoi; trois femmes sont devenues membres de la bande par le mariage; trois hommes et trois enfants ont reçu du département la permission de faire partie de la bande. La population n'augmente pas vite à cause du fait que 13 femmes faisant partie de la bande sont mariées à des blancs et ont de grandes familles qui n'en font pas partie.

J'ai, etc.,

W. J. McCAFFREY,

Agent des Sauvages.

PROVINCE DE QUÉBEC.
AMALÉCITES DE VIGER,
CACOUNA, le 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus mon rapport annuel avec l'état statistique touchant les Amalécites de Viger pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rive du Saint-Laurent près du village de Cacouna, mais la plupart des Sauvages sont dispersés sur divers comtés, c'est pourquoi il est si difficile d'en faire le recensement.

Population.—Il y a 106 sauvages sur la réserve. Une vieille femme est morte durant l'année.

Santé.—La santé des sauvages est bonne. Un homme et une femme sont bien malades. Les précautions hygiéniques sont bien observées.

Industrie.—L'industrie principale de ces Sauvages est la confection de paniers, de raquettes et d'ouvrages de fantaisie, ces ouvrages sont confectionnés par les femmes et vendus aux étrangers qui vont passer l'été à Cacouna. Les hommes font un peu de chasse et de pêche, quelques-uns vont travailler à l'exploitation des forêts et gagnent de bons salaires, mais la plupart d'entre eux sont très pauvres, surtout les veuves sont quelquefois en grand besoin. Si le gouvernement ne leur venait en aide, elles souffriraient beaucoup, surtout l'hiver.

Le gouvernement accomplit un acte de charité envers ces pauvres sauvages qui sont très reconnaissants.

Enseignement.—Les enfants assistent régulièrement au couvent de Cacouna.

Tempérance et moralité.—Sauf quelques exceptions, la tempérance est bien observée. Chez ces sauvages les mœurs sont assez bonnes.

J'ai, etc.,

EDOUARD BEAULIEU,
Agent des Sauvages.

PROVINCE DE QUÉBEC.
HURONS DE LORETTE,
JEUNE LORETTE, le 20 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'exercice clos le 31 mars 1907, mon rapport annuel avec l'état statistique des Hurons de Lorette et des autres sauvages qui sont établis dans mon agence.

Réserve.—La réserve du village des Hurons de Lorette qui est de 26.75 acres est la seule que possède la bande actuellement, c'est là, près de l'ancienne chapelle, que résident la plupart des sauvages; cette chapelle attire toujours l'attention des étrangers.

Population.—La population a augmenté de 5 âmes depuis mon dernier rapport; elle est actuellement de 466 tandis qu'elle était de 461 âmes l'an dernier. Ce nombre ne comprend pas les sauvages qui, bien que ne résidant pas sur la réserve, demeurent près de là; il y a aussi dans la paroisse de Laval, comté de Québec, une famille de sauvages Amalécites de 9 membres qui, l'an dernier, demeurait à Saint-Pierre de Charlesbourg, comté de Québec; le père est encore à l'emploi du gouvernement en qualité de garde-forestier; il y a aussi neuf familles de la bande des Abénakis qui demeurent à Saint-Ambroise de Lorette, comté de Québec. Leur occupation principale est la confection de raquettes et d'ouvrages de fantaisie dont le revenu suffit pour le support de la famille.

A Saint-Urbain, comté de Charlevoix, il y a une famille d'Abénakis et une famille de Montagnais. L'état de ces deux familles est encore le même, ils n'ont pas été sans besoin au cours des neuf mois d'exercice. L'abbé G. A. Girard, curé de la paroisse est attentif à leurs besoins. Ainsi, durant les neuf mois derniers c'est à sa demande et avec sa recommandation que le département a accordé du secours à ces pauvres familles. La population entière de ces quatre bandes de Sauvages, y compris les Hurons, est de 521 âmes.

Ressources et occupations.—Au cours des derniers neuf mois, surtout au commencement, l'industrie des Hurons, c'est-à-dire la confection des souliers et

des raquettes n'a pas été aussi considérable que l'année dernière. Cependant, depuis le mois de décembre, la demande de ces articles a augmenté de beaucoup.

Les sauvages ont fait peu de pêche, mais, d'un autre côté la chasse a été abondante et a bien rapporté.

Santé.—Il n'y a pas à redire touchant la propreté du village et des sauvages qui l'habitent; l'état sanitaire est irréprochable. Tout de même, depuis l'automne dernier la grippe a sévi presqu'à l'état d'épidémie.

Enseignement.—L'enseignement est donné par les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours; elles donnent entière satisfaction.

Les progrès des élèves ne sont pas des plus marqués. La raison est que les élèves ont manqué d'assiduité durant quelques mois, vu que les parents n'ont pas été soigneux sur ce point vis-à-vis leurs enfants; mais au cours des deux mois derniers j'ai constaté, de même que l'a fait le missionnaire, que l'assiduité des élèves a été meilleure et par conséquent les progrès s'en sont suivis.

Religion.—A l'exception de sept Hurons qui résident sur la réserve, dont l'un appartient à l'église Anglicane et six à l'église Presbytérienne, les sauvages de mon agence professent tous la religion catholique.

Tempérance et moralité.—Sous le rapport de la tempérance et des mœurs il n'y a que des louanges à faire aux sauvages de mon agence. Depuis que des moyens sévères ont été pris par le département avec l'aide de ses agents, les vendeurs de bière ne viennent plus sur la réserve. Ce n'est qu'avec un certificat du médecin de la bande ou du missionnaire en cas de maladie qu'une personne peut obtenir de la boisson, et celà, en cas d'urgence seulement.

J'ai, etc.,

ANTOINE O. BASTIEN,

Agent des Sauvages.

PROVINCE DE QUÉBEC.

IROQUOIS DE CAUGHNAWAGA,

CAUGHNAWAGA, le 15 juin 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-surintendant général des affaires des sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel avec l'état statistique de l'exercice clos le 31 mars 1907, touchant l'agence de Caughnawaga.

Réserve.—La réserve de cette bande set située sur le Saint-Laurent vis-à-vis Lachine. La superficie est d'un peu plus de 12,327 acres.

Population.—La population est de 2,175 âmes.

Santé.—En général la santé des sauvages a été bonne. Il n'y a pas eu d'épidémie au cours de l'exercice.

Occupations.—Quelques-uns font la culture, d'autres font des bâtons pour le jeu de lacrosse, et d'autres encore conduisent le flottage des trains de bois sur la rivière Ottawa; d'autres travaillent pour la Dominion Bridge Company, les Wire Works de Lachine et de Montréal, tandis que d'autres travaillent à la construction de différents ponts sur divers points du Canada.

Enseignement.—Il y a deux écoles catholiques dont l'une pour les garçons et l'autre pour les filles; il y a aussi une école méthodiste pour les garçons et les filles. Toutes donnent satisfaction.

Moralité.—Les mœurs sont assez bonnes, cependant quelques-uns de ces sauvages font encore usage de spiritueux quand ils peuvent s'en procurer.

J'ai, etc.,

J. BLAIN,

Agent des Sauvages.

PROVINCE DE QUÉBEC.
IROQUOIS DE SAINT-RÉGIS,
SAINT-RÉGIS, le 13 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport avec l'état statistique de l'exercice clos le 31 mars 1907.

Réserve.—Cette réserve est située sur les rives du Saint-Laurent dans la province de Québec; elle comprend les îles qui sont un peu en aval de Prescott, Ontario, de là en descendant vis-à-vis le village de Lancaster, Ontario. Sur la rive opposée se trouve le village de Saint-Anicet, province de Québec.

Cette réserve a une superficie d'environ 6,887 acres.

Population.—La population de cette bande est de 1,449.

Santé et hygiène.—Il n'y a pas eu d'épidémie sur la réserve pendant l'année, et l'état sanitaire des résidences des sauvages est bon. La santé de ces derniers a aussi été bonne à l'exception de quelques cas de maladie des poumons et de grippe dont quelques-uns ont eu des suites fatales.

Occupations.—L'occupation principale de ces Sauvages sont la culture, la chasse, la chasse au piège, le flottage des radeaux, servir de guides aux touristes, de s'engager en qualité de journaliers de ferme ou sur les chemins de fer; ils confectionnent aussi des instruments de lacrosse et des paniers en quantité considérable. Le bois dont les sauvages se servent pour la confection des paniers devient rare dans ces parages et ils doivent aller s'en munir au loin.

Enseignement.—Il y a sur la réserve deux écoles qui fonctionnent, l'une sur l'île Cornwall et l'autre au village de Saint-Régis. Les écoles sont pourvues de bonnes institutrices et de bons ameublements, mais la négligence des parents est cause du manque d'assiduité.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sauvages se perfectionnent toujours dans l'art de cultiver leurs terres auxquelles ils font des améliorations ainsi qu'à leurs bâtiments; ils sont bien munis d'instruments aratoires et font du progrès.

Tempérance et mœurs.—Une grande partie de ces Sauvages ne prennent pas de spiritueux; ceux qui sont adonnés à la boisson sont les jeunes gens. La plupart observent les lois de la morale.

J'ai, etc.,

GEO. LONG,
Agent des Sauvages.

PROVINCE DE QUÉBEC.
AGENCE DU LAC DES DEUX MONTAGNES,
OKA, le 22 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport touchant les affaires des Sauvages d'Oka pour l'exercice clos le 31 mars courant.

Réserve.—Le terrain qu'occupe ces Sauvages est situé sur le lac des Deux-Montagnes, sur la rivière Ottawa, dans la province de Québec, mais le titre ne vient pas de droit de la couronne.

Population.—La population de cette bande est de 467 âmes.

Santé et hygiène.—Les Sauvages ont joui d'une assez bonne santé durant l'année écoulée. Il n'y a pas eu d'épidémie grave. La maladie qui enlève le plus de sauvages est la consomption. Quelques-uns ne tiennent pas leur demeure propre et en bon ordre.

Occupations.—La plupart des Sauvages cultivent la terre et confectionnent des douves, ils s'engagent au travail de l'exploitation des forêts.

Enseignement.—Il y a deux écoles méthodistes sur la réserve. Vu la négligence des parents au sujet de l'enseignement, le nombre des élèves est restreint.

Religion.—Les méthodistes ont leurs exercices dans la chapelle. Les catholiques font leurs cérémonies dans l'église paroissiale. Ces Sauvages s'occupent assez des choses de la religion.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont d'assez rudes travailleurs et sont adroits; leur manière de vivre est à peu près irréprochable.

Tempérance et moralité.—Ces Sauvages surtout la jeune génération, aiment la boisson, ce qui cause leur pauvreté et aussi les rend immoraux; leur conduite laisse à désirer sous ce rapport. Ce qui nuit le plus à cette bande c'est leur effort pour revenir aux anciennes coutumes.

J'ai, etc.,

JOSEPH PERILLARD,
Agent des Sauvages.

PROVINCE DE QUÉBEC.
MICMACS DE MARIA,
GRANDE-CASCAPÉDIA, le 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant des Affaires des Sauvages.
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'exercice clos le 31 mars dernier, y compris un état statistique touchant les affaires des Micmacs de cette agence.

Réserve.—La réserve est située sur les bords d'une belle rivière, la Grande-Cascapédia, et sur la Baie-des-Chaleurs. Cette réserve a un très bel aspect. Elle se compose de 416 acres dont 136 sont en culture et dont le terrain est assez bon.

Population.—La population est de 106 âmes.

Santé et hygiène.—Il n'y a pas eu de maladie contagieuse au cours de cet exercice comme il y en a eu les années passées; les Sauvages ont joui d'une assez bonne santé.

Occupations.—Les Micmacs de Maria ont plusieurs moyens de se faire un gagne-pain.

Ils font un peu de culture, de chasse et de pêche et les chasseurs les emploient en qualité de guides et de canotiers sur la Grande-Cascapédia. Quelques-uns travaillent à l'exploitation forestière, et le printemps, au flottage des trains de bois; d'autres s'engagent chez des fermiers ou travaillent chez eux à la confection des raquettes, des pelles à neige et des paniers. Ils tannent en vert des peaux qui leur servent à fabriquer des souliers en usage l'hiver. Ces articles sont leurs principales sources de revenus.

Bâtiments.—Les maisons sont toutes pauvres à l'exception de quatre ou cinq qui sont bonnes et confortables.

Enseignement.—Il y a une bonne école sur la réserve, et les élèves qui y assistent régulièrement reçoivent une bonne éducation chrétienne.

Les élèves apprennent l'anglais; le français et le micmac, sont aussi enseignés dans la même école. Malheureusement les parents sont négligents au sujet de l'assiduité des enfants.

Traits caractéristiques.—Les Micmacs sont en général industrieux et adroits, mais bien qu'ils gagnent beaucoup ils sont toujours pauvres à cause de leur manque d'économie et de prévoyance.

Tempérance et moralité.—Les Sauvages de Maria sont en général intempérants; mais je dois dire qu'il y en a qui ne prennent jamais de liqueurs enivrantes. Leurs mœurs sont généralement bonnes; la plupart des Micmacs observent les règles de la morale.

J'ai, etc.,

J. D. MORIN, prêtre,
Agent des Sauvages.

PROVINCE DE QUÉBEC.
LES MICMACS DE RESTIGOUCHE,
POINTE-LA-GARDE, le 1er juin 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel de l'exercice clos le 31 mars 1907, y compris l'état statistique pour la même période.

Réserve.—La réserve est située sur la rive nord de la jolie rivière Ristigouche, dans le township de Mann, comté de Bonaventure, vis-à-vis la ville de Campbellton, N.B.

Tribu.—Ces Sauvages sont tous de la bande des Micmacs.

Population.—La population est actuellement de 485, ce qui est une diminution de 5 depuis l'année dernière, il y a eu 18 naissances et 23 cas de mortalité au cours du dernier exercice.

Santé et hygiène.—Il n'y a pas eu de maladie contagieuse sauf quelques cas de consomption au cours de l'année. Les sauvages ont joui d'une assez bonne santé.

Occupations.—Les ressources de ces Sauvages sont diverses: ils cultivent, exploitent le bois, chargent des vaisseaux, conduisent le flottage du bois et servent de guides aux touristes.

Bâtiments.—Les bâtiments sont en général assez bons. Il y a de bonnes maisons bien meublées ainsi que de très bonnes granges.

Bétail.—Ces Sauvages ont de bons chevaux et d'autres de moindre valeur. Ils ont aussi beaucoup de vaches et d'autres bestiaux; ils en prennent bien soin.

Instruments aratoires.—Ils sont assez bien munis d'instruments aratoires.

Enseignement.—Ils ont une très bonne école tenue par les révérendes sœurs du Saint-Rosaire. Les élèves qui ont été assidus ont fait des progrès, mais malheureusement, un grand nombre n'ont pas assisté régulièrement.

Religion.—Tous ces Sauvages sont catholiques. Leurs missionnaires prennent beaucoup d'intérêt à leur bien-être.

Traits caractéristiques et progrès.—Règle générale ces sauvages sont de

bons travailleurs et gagnent les meilleurs gages des travailleurs des environs. Il est malheureux que quelques-uns soient si imprévoyants.

Tempérance et moralité.—Je regrette de dire qu'un bon nombre d'entre eux sont adonnés aux spiritueux; et que quelques-uns n'ont pas les mœurs qu'ils devraient avoir.

J'ai, etc.,

J. PITRE,

Agent des Sauvages.

PROVINCE DE QUÉBEC,
MONTAGNAIS DU LAC-SAINT-JEAN,
POINTE-BLEUE, 24 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport accompagné de l'état statistique pour la période de neuf mois se terminant le 31 mars dernier.

Réserve.—La réserve de la Pointe-Bleue qui appartient aux Montagnais du Lac-Saint-Jean se trouve sur la rive nord-ouest du lac de ce nom, comté de Chicoutimi, province de Québec. Cette réserve est magnifiquement sitée sur un des plus beaux points de la région. Elle a une superficie de 22,423 acres, qui forment tout un township, Ouiatchouan. Cependant, durant quelques années 2,900 acres seulement ont été mises à la disposition des Sauvages, la plus grande partie de ce terrain 19,525 acres ont été vendues aux blancs et les recettes employées au profit de la bande.

Population.—La bande a une population de 560 âmes.

Santé et hygiène.—Les membres de la bande ont en général joui d'une bonne santé et les mesures hygiéniques ont été assez bien observées. La tuberculose est la maladie la plus commune chez les sauvages, et des familles entières en sont atteintes, mais ils ne sont pas assez souffrants pour les empêcher de travailler. Le docteur J. Constantin de Roberval leur a donné d'excellents soins et leur a souvent donné des conseils qui étaient de nature à les encourager et à les engager à pratiquer les lois de l'hygiène.

Occupations.—La plupart des sauvages vivent de chasse. Quelques-unes des familles cependant s'occupent d'agriculture et réussissent assez bien, le terrain étant d'excellente qualité et le climat convenable à toutes sortes de produits. La découverte des mines de Chibogamoo a fourni à beaucoup de familles de sauvages l'occasion de faire de l'argent; ils s'engagent pour conduire les chercheurs de minerai et les mineurs dans cette région lointaine, cela leur donne un salaire dont la moyenne est de $60 par mois.

Bâtiments.—Les bâtiments, maisons et autres sont généralement tenus proprement, en ordre et en bon état.

Instruments aratoires.—Ceux qui font la culture sont bien pourvus de tous les instruments voulus, et ils savent bien s'en servir.

Enseignement.—Il n'y a qu' une école sur la réserve. L'enseignement est donné en anglais et en français par Melle Berthe Potvin qui a un diplôme. Les parents semblent mieux comprendre qu'auparavant l'importance de l'instruction et l'assiduité est meilleure qu'elle n'était autrefois. Cependant, plusieurs familles de Sauvages qui vivent de chasse, amènent leurs enfants avec eux dans les bois et les privent ainsi du bienfait de l'instruction. L'institutrice est parfaitement satisfaite des progrès des élèves sous tous les repports.

Traits caractéristiques et progrès. — Les Montagnais de la Pointe-Bleue, sauf de rares exceptions, sont énergiques, rudes travailleurs et prévoyants. Ils sont charitables, et s'aident les uns les autres. Les pauvres et ceux qui ont besoin sont peu nombreux et les autres membres de la bande leur viennent en aide. L'état financier des Sauvages s'améliore d'année en année.

Tempérance et moralité.—En dépit de tous les efforts tentés et de tous les moyens pris par le département pour supprimer le vice de l'intempérance chez les Sauvages, je regrette de dire qu'il n'y a pas eu amélioration sous le rapport de la tempérance. Les sauvages sont fortement adonnés à l'eau-de-vie, et ce qui est plus regrettable c'est qu'ils peuvent toujours s'en procurer dans les villages et paroisses qui avoisinent la réserve. Les plus forts abus de boisson que font les sauvages ont le plus souvent lieu hors de la réserve quand ils partent pour la chasse ou en reviennent. Les mœurs sont assez bonnes.

J'ai, etc.,

ALPHONSE MARCOUX,
agent des Sauvages.

PROVINCE DE QUÉBEC,
MONTAGNAIS DU BAS SAINT-LAURENT
AGENCE DE BERSIMIS,
BERSIMIS, le 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-sourintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport et l'état statistique des neufs mois terminés le 31 mars 1907, pour mon agence qui se compose de trois bandes: Escoumains, de Bersimis et des Sept-Iles.

BANDE DES ESCOUMAINS.

Réserve.—Cette réserve est située du côté sud-est de la rivière des Escoumains, sur la rive septentrionale du Saint-Laurent, dans le comté du Saguenay, et renferme une superficie de 97 acres. Le terrain est sablonneux et peu propre à la culture, sauf à celles des pommes de terre, dont les sauvages font généralement une bonne récolte chaque année.

Population.—La population est à peu près la même que l'an dernier, 42 âmes.

Santé et hygiène.—La santé des Sauvages a été assez bonne. Il n'y a pas eu de maladies contagieuses. Leurs bâtiments sont tous en bois et très confortables. Ils se tiennent proprement.

Occupations.—Ces sauvages ont des ressources variées, telles que la chasse, la chasse au phoque, servir de guides aux chasseurs et aux explorateurs; ils travaillent presque toute l'année, quelques-uns dans les bois. Ils réussissent à se donner assez de confort, mais la chasse est leur meilleure source de revenu.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur la réserve, mais les enfants qui sont en âge d'aller à l'école assistent à celle du village des Escoumains avec les blancs. Les Sauvages sont bien satisfaits de l'école. Il se fait à cette classe bien des progrès. Tous les membres de cette bande parlent français; ils lisent et écrivent leur propre langue.

Progrès.—Leur mode de vie est toujours le même, mais ils sont en bonne voie; ils travaillent tous bien.

Tempérance et Moralité.—Ils sont très tempérants et leurs mœurs sont bonnes.

BANDE DE BERSIMIS.

Réserve.—Cette réserve est située du côté est de la rivière Bersimis, sur la rive nord du Saint-Laurent, dans le comté du Sagnay, et renferme une superficie de 63,100 acres. Il y a une bonne quantité d'épinette qui serait convenable pour le sciage des madriers, il y a aussi quelques pins et une grande quantité de bois de pulpe qui tente beaucoup les manufacturiers. C'est une région agricole, mais les Sauvages n'aiment pas l'agriculture.

Population.—La population de cette bande 'est de 502 âmes.

Santé et hygiène.—Cette bande a joui d'une bonne santé, sauf une épidémie de coqueluche et de grippe. Plusieurs sont consomptifs. Quant à leur manière de vivre, elle n'est pas ce qu'elle devrait être sous le rapport de la propreté et de l'hygiène, malgré mes instructions et mes reproches. La plupart de leurs habitations sont vieilles, et en été elles abritent deux ou trois familles, de sorte qu'il est impossible de garder les personnes et les maisons propres.

Occupations.—Leurs seules occupations sont la chasse des animaux à fourrures et la pêche du saumon. La chasse a été très bonne cette année, et les peaux ont rapporté les plus hauts prix. Presque toutes les familles sont dans l'intérieur aujourd'hui, et celles qui restent sur la réserve sont presque dans le dénûment.

Enseignement.—Il y a une bonne école sur la réserve, dirigée par deux religieuses, mais la présence et l'attention des enfants sont médiocres, mais ceux qui suivent l'école régulièrement font des progrès assez raisonnables.

Progrès.—Cette bande ne s'est aucument améliorée.

Tempérance et moralité.—Ces Sauvages en somme sont remarquablement adonnés à la boisson enivrante; surtout lorsqu'ils reviennent de la chasse ou qu'ils partent pour les bois, ils aiment à faire une petite fête; mais ils sont paisibles à l'exception de quelques-uns.

BANDE DES SEPT-ILES.

Population.—La population de cette bande est de 377.

Santé et hygiène.—La santé de cette bande a été assez bonne pendant toute l'année, mais, comme chez les sauvages de Bersimis, la consomption règne parmi les membres de cette bande. Ils ont de bonnes maisons.

Instruction.—Ces sauvages n'ont pas d'écoles en propre. Quelques-uns parlent le français et l'anglais, et tous lisent et écrivent leur propre langue.

Tempérance et moralité.—Un grand nombre de ces sauvages sont adonnés à l'usage des boissons enivrantes, et prennent les mêmes moyens que les sauvages de Bersimis pour obtenir du whisky. Plusieurs traficants fréquentent l'endroit.

J'ai l'honneur, etc.,

ADOLPHE GAGNON,

agent des Sauvages.

PROVINCE DE QUÉBEC,
AGENCE DE TÉMISCAMINGUE,
TÉMISCAMINGUE-NORD, 20 Juin 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel accompagné de l'état statistique pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Réserve.—La réserve Témiscamingue est située sur la rive nord de la rivière Ottawa, appelée communément les Quinze, à la tête du lac Témiscamingue, comté

de Pontiac. Elle comprenait autrefois une superficie de 38,400 acres, mais 23,177.66 acres ont été remises, laissant 15,222.34 acres pour l'usage de la bande. Les sauvages occupent 3,879 de cette étendue.

Population.—La population de la bande est de 230.

Santé et état sanitaire.—La santé de la bande a été assez bonne durant l'année dernière; l'endroit où est situé le village est splendide, et il est très rare qu'il s'y déclare une épidémie d'une nature quelconque.

Occupations.—La majorité des sauvages de cette bande s'occupent plus ou moins d'agriculture, mais aucun d'eux ne compte absolument sur l'agriculture pour vivre. Quelques-uns seulement font la chasse au fusil et au piège, parce que les animaux à fourrures deviennent rares dans cette partie du pays. Un bon nombre servent de guides aux touristes et aux sportsmen et commencent à se faire prospecteurs. Ils travaillent dans les chantiers l'hiver et au flottage du bois au printemps.

Bâtiments.—Ils améliorent constamment leurs bâtiments et en construisent de nouveaux selon les besoins; la plupart des maisons d'habitation sont très confortables.

Animaux.—Il n'y a pas eu de grands changements depuis l'an dernier, soit dans le nombre soit dans la qualité; aucune famille ne possède plus de deux vaches laitières et quelques-unes n'en possèdent pas du tout.

Instruments aratoires.—La bande est assez bien pourvue d'instruments aratoires, en nombre bien suffisant pour leurs besoins.

Enseignement.—Il y a une école sur la réserve. Sœur Aimée, de la communauté du Bon Basteur, en a été l'institutrice depuis trois ans. Un grand nombre d'enfants ne sont pas très assidus à l'école, mais ceux qui y viennent régulièrement font d'assez rapides progrès. L'assiduité durant la dernière année a été bien meilleure qu'auparavant.

Progrès.—Les progrès sont lents mais constants, et la majorité vit avec l'espoir d'obtenir dans un avenir rapproché leurs droits d'électeurs.

Religion.—Les membres de cette bande sont tous des catholiques romains et très assidus aux offices de l'église.

Tempérance et moralité.—Une grande majorité des sauvages de cette bande sont des gens tempérants et observateurs de la loi; quelques-uns seulement d'entre eux s'adonnent parfois à l'usage des boissons enivrantes. Presque tous ont une conduite morale assez bonne, à quelques exceptions près.

J'ai, etc.,

ADAM BURWASH,

agent des Sauvages.

NOUVEAU BRUNSWICK,
DIVISION DU NORD-EST,
RICHIBOUCTOU, 10 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel et les statistiques pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Situation.—Cette agence est dans la partie nord du Nouveau-Brunswick et comprend tous les Sauvages des comté de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent et Westmoreland.

BANDE DE LA RIVIÈRE-A-L'ANGUILLE (EEL).

Réserve.—Cette réserve est dans le comté de Ristigouche, à quatre milles environ du village Dalhousie et à égale distance environ de la ligne principale du chemin de fer Intercolonial. Elle renferme 220 acres, dont une petite partie seulement est défrichée, le reste se composant de terres à bois et de marais.

Population.—Cette bande compte 83 âmes, soit une augmentation de 11. Il y a eu 11 naissances et aucun décès durant l'année.

BANDE DE BATHURST.

Réserves.—Ces sauvages ont deux réserves; l'une, celle de Pabineau est à environ sept milles de la ville de Bathurst, l'autre, l'île Saint-Pierre, à environ un demi-mille de Bathurst, touts deux dans le comté de Gloucester. La reserve Pabineau contient environ 1,000 acres, en majeure partie boisée, et l'île Saint-Pierre presque toute défrichée, ne renferme 16 acres. L'île est séparée de la terre ferme par un passage étroit d'environ un mille de largeur. Deux familles seulement habitent la réserve Pabineau, le reste s'est établi sur l'île, qui est plus près de la ville.

Population.—La population de cette bande est de 33, une augmentation de un.

BANDE DE L'ÉGLISE-BRÛLÉE.

Réserve.—Cette réserve est située sur le côté nord de la baie de Miramichi, à trente milles environ de la ville de Chatham, dans le comté de Northumberland. Elle contient 2,058 acres, dont les Sauvages occupent 250 acres, le reste est couvert de bois.

Population.—La population de cette bande est de 216, augmentation de 5. Il y a eu 9 naissances et 4 décès durant l'année.

BANDE DU FOND-D'ANGUILLE.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rive nord du bras nord-ouest de la rivière Miramichi, comté de Northumberland, à six milles environ de la ville de Newcastle. Elle contient 2,682 acres dont 225 sont défrichées et occupées par les sauvages; le reste est en bois de chauffage et de sciage. Le sol est fertile.

Population.—Elle est de 146, une augmentation de 2.

BANDE DE LA RIVE-ROUGE.

Réserve.—Cette réserve est située sur les deux côtés de la petite rivière Miramichi du sud-ouest, à quinze milles environ en amont de Newcastle.comté de Northumberland. Elle contient environ 5,000 acres dont les Sauvages occupent environ cinquante acres bien couvertes de bois dur et mou, bois de sciage et de chauffage.

Population.—La population est de 55, une augmentation de 2.

BANDE DE LA GRANDE-ANSE.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rive nord de la rivière Richibouctou, comté de Kent à environ 10 milles en amont du village de Rexton. Elle renferme environ 2,000 acres dont les Sauvages occupent environ 200 acres. Le reste est en bois avec une certaine étendue de marécages. Le sol est généralement fertile.

Population.—La population de la bande est de 299, une augmentation de quatre.

BANDE DE L'ILE-DES-SAUVAGES.

Réserve.—Cette réserve est située à l'embouchure de la rivière Richibouctou, comté de Kent et contient 100 acres de terre sèche, sablonneuse. Environ 25 acres sont en culture, le reste est couvert de petites épinettes et de sapins rabougris.

Population.—La population de cette bande est de 35.

BANDE DE BOUCTOUCHE.

Réserve.—Cette réserve est située sur le côté sud de la rivière Bouctouche, à trois milles en amont du village de Bouctouche, comté de Kent. Elle renferme environ 350 acres dont 50 sont défrichées et occupées par les Sauvages, le reste est en terres à bois. Le sol est fertile

Population.—La population est de 24.

AUTRES RESERVES.

Les autres réserves dans cette agence ne sont pas habitées par des sauvages, excepté la réserve Fort-Folly, dans le comté de Westmoreland, où demeurent trois familles sauvages. La réserve de Poquemouche, comté de Gloucester, et celle de Tabusintac, comté de Northumberland, appartiennent à la bande de l'Eglise-Brûlée. La réserve de Poquemouche contient 2,477 acres, presque tout en bois, de pins et d'épinettes rabougris, il y a aussi quelques marais. La réserve Tabusintac contient 8,070 acres de bois de sciage et autres; on y voit de l'épinette, du pin, du cèdre, de la pruche et du bois dur. La réserve Grand-Trou, comté de Northumberland, est divisée entre les bandes du Fond-d'Anguille et de la Rive-Rouge, elle renferme 6,303 acres, une partie est couverte de bois de sciage et de chauffage, l'autre de pins rabougris. Le sol dans la partie nord de cette réserve est bon, mais la partie sud est sablonneuse et impropre à la culture. Il y a une excellente pêche à saumon réservée dans cette reserve et une autre dans la réserve Pabineau près de Bathurst, comté de Gloucester. Les réserves Renous et de la Pointe des Sauvages sont toutes deux dans le comté de Northumberland et contiennent 100 acres de bonnes terres chacune, la première appartient à la bande du Fond-d'Anguille, l'autre à la bande de la Rive-Rouge. La réserve Fort-Folly dans la rivière Petitcodiac, comté de Westmoreland, renferme 62½ acres, dont une lisière seulement, le long de la rivière, est cultivable, le reste consistant en terre haute et rocailleuse couverte de bosquets d'épinettes.

SAUVAGES N'HABITANT PAS LES RÉSERVES.

Il y a un certain nombre de Sauvages dans cette agence qui ont quitté les réserves et se sont établis à des endroits plus rapprochés des villes et des villages.

Dans le comté de Westmoreland il y a un établissement sauvage près de Dorchester, un autre près de la jonction de Painsec, et un autre près de Salisbury; ils sont au nombre de 61, y compris les trois familles sauvages demeurant à Fort-Folly.

REMARQUES S'APPLIQUANT A TOUS LES SAUVAGES DE CETTE AGENCE.

Tribu.—Tous les sauvages de cette agence appartiennent à la tribu des Micmacs.

Population.—Le total de la population sauvage de cette agence est de 952 soit une augmentation de 23.

Santé et hygiène.—Il y a eu beaucoup de maladies parmi ces sauvages dans le cours du dernier hiver, principalement la grippe, la consomption, la pneumonie et autres maladies pulmonaires. Tom Barnaby, ex-chef de la bande de Fond-d'Anguille (Eel Ground) a succombé à une attaque de pneumonie. Il n'y a pas eu

d'épidémies ou de maladies infectieuses ou contagieuses d'aucune sorte à part celles mentionnées plus haut. Au printemps un grand nombre de Sauvages blanchissent à la chaux et nettoient parfaitement leurs maisons. Ils ont également soin de ramasser et de brûler les immondices et les rebuts qui s'accumulent autour de leurs maisons durant l'hiver.

Occupations.—Les Sauvages qui demeurent sur les réserves près de la mer font la pêche; ceux qui sont plus loin dans les terres, travaillent dans les chantiers et au flottage du bois. Dans la saison d'été ils trouvent de l'ouvrage dans les scieries et au chargement des navires, et ils ont de bons gages pour ces ouvrages. La plupart d'entre eux font un peu de culture. Ils s'occupent tous de la fabrication et de la vente des paniers, de cuvettes et autres articles sauvages. Ceux qui vivent en dehors des réserves mendient et vendent leurs articles de fantaisie. Très peu d'entre eux font la chasse.

Bâtiments.—Les Sauvages qui vivent sur les réserves occupent de petites maisons en charpente; ceux qui résident en dehors des réserves vivent dans des camps ou des cabanes. Ceux qui possèdent des animaux ont de petites granges en charpente. La bande de l'Eglise-Brûlée possède une école, une église, une salle de conseil, et un violon, sur la réserve. La bande de Fond-d'Anguille possède une église et un violon; l'église est trop petite pour leurs besoins, et ils sont à prendre des mesures pour l'agrandir. La bande de la Rive-Rouge possède une église qu'elle entretient avec l'aide des blancs du voisinage appartenant à la même religion. Cette église est également trop petite pour les besoins de la congrégation, et elle doit être remplacée par une plus grande et plus belle église, pour l'érection de laquelle les sauvages ont fourni une part. La bande de la Grande-Anse possède une école, une salle de conseil, un violon, une église et autres bâtiments attenants. La bande de l'Ile-des-Sauvages possède une église, ainsi que les sauvages de Fort-Folly.

Animaux et instruments aratoires.—Plusieurs sauvages des bandes de la Rive-Rouge, de Fond-d'Anguille, de l'Eglise-Brûlée, de la Grande-Anse et de l'Ile-des-Sauvages possèdent quelques animaux et quelques instruments aratoires; mais le plus grand nombre des sauvages de cette agence ne possèdent ni les uns ni les autres.

Enseignement.—Il y a un externat pour les Sauvages à la Grande-Anse, un autre à Fond-d'Anguille, et un à l'Eglise-Brûlée, mais les sauvages en général prennent peu d'intérêt à l'éducation. L'école de la Grande-Anse accomplit, cependant, une bonne œuvre; l'institutrice, Miss Isaacs, est une jeune fille de la tribu des Micmacs, province de Québec. Les enfants de la bande de l'Ile-des-Sauvages fréquentent une école de blancs du voisinage; John Barlow, un jeune homme de l'Ile-des-Sauvages, étudie à l'école supérieure de Richibouctou, et se prépare à l'enseignement.

Traits caractéristiques et progrès.—Il y a plusieurs sauvages qui sont industrieux et font des progrès; mais je regrette de dire que la grande majorité d'entre eux ne fait aucun progrès quelconque. On ne peut les induire à regarder au delà des besoins du jour, et en conséquence ils sont souvent réduits à la misère, surtout durant les mois d'hiver et pendant la maladie. En général ils sont paisibles et observent la loi.

Religion.—Tous ces Sauvages appartiennent à la religion catholique romaine et sont profondément attachés à leur église. Ils célèbrent annuellement la fête de Sainte-Anne, patronne de la bande, et leur célébration dure souvent plusieurs jours.

Tempérance et moralité.—Un grand nombre de ces Sauvages sont tempérants, mais il y en a plusieurs qui trouvent moyen de se procurer de la boisson malgré tous nos efforts pour les en empêcher. Ils sont tout aussi moraux que les blancs dans la même position de vie.

J'ai l'honneur, etc.,

WM. D. CARTER,

Agent des Sauvages.

NOUVEAU-BRUNSWICK,
DIVISION NORD ET SUD-OUEST,
FREDERICTON, 11 Avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel et le tableau statistique pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

DIVISION NORD.

BANDE D'EDMUNSTON.

Réserve.—Cette réserve est située dans le comté de Madawaska. Elle renferme 720 acres, dont 514 en forêt, le reste étant des terres arables et à pâturages.

Population.—La population de cette bande est de 49.

Occupations.—Les sauvages de cette bande cultivent la terre, travaillent dans les scieries, servent de guides, font la chasse, travaillent dans les chantiers, font le flottage du bois et fabriquent des ouvrages sauvages. Le produit de leur culture, surtout les pommes de terre, l'avoine, le sarrazin et le foin a atteint une bonne moyenne.

Santé et hygiène.—La santé de cette bande a été très bonne, ils observent avec soin les mesures sanitaires. Leurs demeures sont détachées. Elles sont tenues propres et en bon ordre. Les sauvages ont été exempts de toutes maladies d'une nature contagieuse durant la dernière année.

Tempérance et moralité.—A une seule exception près, l'usage des boissons enivrantes n'est pas général chez ces sauvages. Leur moralité est bonne. Ils sont industrieux et subviennent grandement à tous leurs besoins.

Enseignement.—Quelques-uns de leurs enfants fréquentent l'école gratuite du district. La majorité d'entre eux, cependant, y manque.

BANDE DE TOBIQUE

Réserve.—Cette réserve est située au confluent des rivières Tobique et Saint-Jean, comté de Victoria. Elle a une superficie de 15,000 acres de forêts et de terres arables. Toutes les terres en amont de la rivière Tobique, comprenant environ 5,000 acres, sont très propres à la culture.

Population.—La population de cette bande est de 199, l'augmentation comparée au nombre donné dans le rapport de l'an dernier, est due à ce que une ou deux familles de l'état du Maine sont venues s'établir sur la réserve.

Occupations—Cette bande s'occupe de chasse, de servir de guides, de faire le flottage du bois, de travailler dans les chantiers l'hiver, à former les radeaux et à les faire flotter depuis la Tobique jusqu'à Frédéricton, à fabriquer des articles sauvages et à la culture de la terre. Cette dernière industrie se limite principalement à la culture de l'avoine, du sarrazin, des pommes de terre et du foin, dont ils ont le plus besoin pour la subsistance de leurs familles et de leurs animaux. Ces récoltes ont rapporté une bonne moyenne l'an dernier. Dans le cours du dernier hiver un certain nombre de cette bande a fait un grand commerce de raquettes, qui sont toujours en grande demande à des prix raisonnables. Cette fabrication et les divers emplois mentionnés plus haut leur permettent de subvenir aux besoins de leurs familles, mais lorsqu'il survient de la maladie ou des accidents, le département doit leur aider.

Santé et hygiène.—La santé de la bande, à part des maladies comme la consomption, les scrofules, le cancer, la grippe, etc., a été assez bonne. Ils ont été entièrement exempts de maladies d'une nature contagieuse. Les règlements sanitaires prescrits par le département sont promptement observés, dès que la neige disparaît. Leurs maisons sont toutes en charpente, et sont séparées les unes des autres. Ils ont un excellent approvisionnement d'eau pure pour les usages domestiques, et tous les membres de la bande vivent proprement et d'une manière confortable.

Tempérance et moralité.—La moralité de ces sauvages est bonne. Ils vivent très chrétiennement, sous la direction de leur clergé, qui réside sur la réserve. Quelques-uns des jeunes gens font parfois usage de boissons enivrantes, mais cela ne dure pas longtemps.

Enseignement.—L'externat sur cette réserve est sous la direction de Miss A. A. Bradley, qui possède un certificat provincial de seconde classe. Depuis la réouverture de l'école après la vacance d'été, la présence a été extraordinairement bonne, et tous les élèves font de bons et satisfaisants progrès dans leurs études.

Traits caractéristiques.—Les Sauvages de cette réserve sont très industrieux. Grâce à leurs manières paisibles, et à leur connaissance de toutes les sortes d'ouvrages mentionnés dans ce rapport, leurs services sont toujours en grande demande par leurs voisins blancs.

DIVISION SUD-OUEST.

BANDE DE WOODSTOCK.

Réserve.—Cette réserve est située à trois milles en aval de la ville de Woodstock. Elle fait face à la rivière Saint-Jean. Elle contient 200 acres dont 30 sont défrichées et servent de pâturages, le reste est en forêt, où les sauvages tirent leur combustible.

Population.—La population de la réserve et d'Upper Woodstock en est de 64.

Occupations.—La fabrication des paniers est la principale industrie locale de la bande. Quelques-uns des jeunes gens travaillent dans les chantiers durant l'hiver et au flottage des billes le printemps; d'autres travaillent pour des cultivateurs à l'aise dans le voisinage de la réserve. La bande s'occupe peu d'agriculture.

Santé et hygiène.—Ces sauvages ont joui d'une assez bonne santé. Ils n'ont pas eu de maladies épidémiques et contagieuses durant l'année dernière. Il n'y a pas eu de décès parmi eux durant l'année. Leurs habitations sont de petites constructions en charpente, elles sont séparées les unes des autres, ce qui, grâce aux mesures sanitaires observées, favorise la santé.

Tempérance et moralité.—Leur moralité et leurs habitudes sont bonnes, et en général, à de rares exceptions près, ils évitent l'usage des boissons enivrantes.

Enseignement.—Bien qu'il y ait dans le voisinage de la réserve une école gratuite que les enfants ont la liberté de fréquenter, aucun d'eux n'en profite.

BANDE KINGSCLEAR.

Réserve.—Cette réserve est située dans la paroisse de Kingsclear, comté de York. Elle est à onze milles de la cité de Frédéricton. Elle comprend 460 acres dont 360 sont en forêt. Le reste de la réserve est défriché et entouré de clôtures, les sauvages s'en servent pour la culture et le pâturage.

Population.—La population de la bande est de 104.

Occupations.—La principale occupation de cette bande, sur laquelle ils comptent surtout pour faire vivre leurs familles, est la fabrication d'articles sauvages. En hiver ils vendent ces articles aux marchands de Frédéricton et aux

cultivateurs dans le voisinage de la réserve. En été la majorité de la bande visite les places d'eau, où ils vendent à de bons prix leurs articles de fantaisie aux touristes. Il en résulte qu'un petit nombre seulement des membres de la bande peut se livrer à la culture de la terre. Le reste de la bande, surtout les jeunes gens et les hommes valides, travaillent dans les bois, font le flottage et la mise en radeau du bois pour la *Fredericton Boom Company* qui leur paie de bons gages.

Animaux.—Ils possèdent de bons chevaux, mais seulement quelques têtes de bétail.

Bâtiments.—Toutes leurs maisons sont en charpente; elles sont confortables et proprement tenues.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été remarquablement bonne. Ils n'ont eu aucune maladie épidémique ou contagieuse durant l'année. Ils portent attention aux mesures hygiéniques en enlevant tous les déchets dès que la neige disparaît.

Tempérance et moralité.—Leur conduite morale est bonne, et ils évitent l'usage des boissons enivrantes, à de très rares exceptions près.

Enseignement.—L'externat sur cette réserve est sous la direction de Miss Mary C. Monaghen, qui possède un certificat provincial de seconde classe. Les enfants qui assistent régulièrement font de bons progrès dans leurs études. En général les parents prennent un vif intérêt dans l'éducation de leurs enfants.

Traits caractéristiques.—Tous les membres de la bande sont paisibles et industrieux et très respectés par leurs voisins blancs.

BANDE SAINTE-MARIE.

Réserve.—Cette réserve est située directement en face de la cité de Frédéricton, dans le village Sainte-Marie. Elle ne contient que deux acres de terre, et est sur le bord de la rivière Saint-Jean.

Population.—La population de cette réserve est de 120.

Occupations.—Cette bande gagne sa vie à fabriquer des articles sauvages, à chasser, à charger des planches sur des chalands et des bateaux, à servir de guides, à faire le flottage et travailler dans les scieries. En général ils reçoivent de bons gages pour leur travail, mais les dépensent passer aussi vite qu'ils les gagnent pour leurs besoins quotidiens.

Santé et hygiène.—La santé de cette bande, à l'exception des maladies auxquelles sont sujets les Sauvages, a été assez bonne. Durant la dernière année ils ont été exempts de toute maladie d'une nature contagieuse. A l'approche de la belle saison, ils observent strictement les règlements sanitaires prescrits par le département.

Bâtiments.—Les maisons sur cette réserve sont toutes en planches. Ils en ont bâti quelques-unes de plus durant l'année. La plupart des maisons sont confortables et proprement tenues.

Tempérance et moralité.—Depuis le départ l'été dernier de quelques individus de cette réserve pour se rendre à leurs anciennes demeures dans l'état du Maine, l'usage des boissons enivrantes a beaucoup diminué et leur conduite morale s'est grandement améliorée.

Enseignement.—L'externat sur cette réserve est dirigé par Miss M. I. Rush qui possède un certificat provincial de seconde classe. La majorité des enfants suit régulièrement l'école et fait des progrès raisonnables dans les études.

Traits caractéristiques.—Les Sauvages de cette réserve sont industrieux et vivent en paix avec leurs voisins blancs.

BANDE D'OROMOCTO.

Réserve.—Cette réserve est située à Oromocto, à 11 miles en aval de la ville de Frédéricton. Elle aboutit à la rivière Saint-Jean et contient 125 acres dont

30 sont en culture et en pâturage. Le reste est une forêt bien boisée d'épinette et de bois dur, qui fournira du combustible pour plusieurs années à venir.

Population.—La population de la bande est de 71.

Occupations.—Ces sauvages travaillent comme journaliers. En été, ils trouvent de l'ouvrage dans les scieries de Burton et d'Upper Gagetown à des gages raisonnables.

En hiver les jeunes gens s'engagent dans les chantiers. Quelques-uns travaillent pour des personnes du village d'Oromocto, tandis que d'autres font la chasse et servent de guides. La culture de la terre, à part quelques-uns qui sèment des pommes de terre, ne se pratique pas en général.

Santé et hygiène.—La santé de ces sauvages a été bonne; ils ont été exempts de maladies contagieuses durant la dernière année. La situation de la réserve produit la bonne santé.

Tempérance et moralité.—La majorité de la bande évite de faire usage de boissons enivrantes; quelques-uns dont les ressources sont bornées, font parfois usages de boissons enivrantes sans avoir aucun égard aux besoins de leurs familles. Dans ces cas les boissons sont achetées indirectement par quelques gens de rien, qui ordinairement échappent à la poursuite. La moralité de la bande est bonne.

Bâtiments.—Leurs maisons sont d'une qualité inférieure, vu qu'elles ne sont occupées que pendant un certain temps de l'année.

Enseignement.—Aucun des enfants de cette réserve n'assiste à l'école. Il y a une école gratuite dans ce district, mais il semble qu'elle est encombrée par les enfants des contribuables cette année comme l'année dernière.

Observations générales.—Le reste de ces sauvages de cette agence, y compris un grand nombre de sauvages de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile-du-Prince-Edouard, sont installés dans les comtés de King, de Queen, de St.John, de York et de Charlotte. Ils vivent des mêmes occupations que les Sauvages des autres parties de l'agence. Les différentes bandes mentionnées dans ce rapport sont des observateurs de la loi, ils sont paisibles et commandent le respect de leurs voisins blancs. En général, ils sont industrieux et lorsqu'ils ne sont pas empêchés par la maladie, un accident ou la vieillesse, ils sont capables de gagner leur vie et celle de leur famille.

J'ai l'honneur, etc.,

JAMES FARRELL,
Agent des Sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE,
MICMACS DU COMTÉ D'ANNAPOLIS,
ANNAPOLIS, 1er avril, 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel et les statistiques pour l'exercice finissant le 31 mars 1907.

Réserves.—Il y a deux réserves sur cette agence, savoir: la réserve du chemin Liverpool, située sur le chemin de ce nom à 8 milles de la ville d'Annapolis, et contenant 572 acres; et la réserve de Fairy-Lake, située sur la limite qui sépare les comtés d'Annapolis et de Queen, contenant 400 acres.

Population.—La population de cette agence est de 68, une augmentation de 4 durant l'année.

Santé et hygiène.—La santé des Sauvages a été assez bonne; il n'y a eu aucune maladie contagieuse ni décès; leurs maisons sont toutes en planches et sont tenues avec propreté; ils observent volontiers tous les réglements sanitaires.

Ressources et occupations.—Presque tous font des efforts pour récolter quelques produits de la ferme, mais leurs principales occupations consistent à fabriquer des paniers, chasser, pêcher, servir de guides aux chasseurs et pêcheurs, couper les bois et faire flotter les billes.

Enseignement.—Les enfants fréquentent l'école publique de Lequille, et leurs maîtres rapportent qu'ils font des progrès satisfaisants.

Traits caractéristiques et progrès.—La plupart des Sauvages sont industrieux et travaillent volontiers, mais ils n'ont pas de dispositions pour épargner ou accumuler, bien qu'ils vivent assez confortablement lorsqu'ils sont en bonne santé; mais une maladie ou un accident les surprend sans aucune réserve pour vivre, et ils ont besoin d'aide.

Tempérance et moralité.—Il n'y a eu aucune plainte ou même aucun rapport d'intempérance ou d'immoralité parmi les sauvages durant l'année.

Religion.—Ce sont tous des catholiques romains.

J'ai l'honneur, etc.,

JOHN LACEY,

Agent des Sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE,
MICMACS DES COMTÉS D'ANTIGONISH ET DE GUYSBORO,
HEATHERTON, 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel et les statistiques pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Réserves.—Il y a trois réserves dans cette agence: la réserve d'Heatherton, de Summerside et d'Afton. La réserve d'Heatherton est située à la tête du port de Pomquet, et a une étendue d'environ 110 acres, dont environ 10 sont de bonnes terres moyennes qui produisent une quantité considérable de foin. Cette réserve est très fertile. Il n'y a aucune espèce de bois quelconque sur elle, les Sauvages tirent leur bois de chauffage d'un morceau de terre loué par le Gouvernement d'un cultivateur du voisinage.

La réserve de Summerside est un lot d'environ 100 acres d'assez bonne terre, situé sur le côté est du port de Pomquet, et se trouve à environ deux milles du village de Heatherton. Sur cette réserve les sauvages de l'agence ont leur magnifique petite église de Sainte-Anne.

La réserve d'Afton se compose de deux lots d'une superficie totale de 340 acres; elle contient une quantité considérable de bois.

Population.—La population de cette agence est de 215, soit une diminution de 5 depuis le dernier rapport, par émigration. Durant la dernière année il y a eu 6 naissances et 4 décès.

Occupations.—Les occupations de ces sauvages sont la tonnellerie, la fabrication des paniers, la chasse, la pêche et la culture.

Ils ne se livrent pas exclusivement à l'une quelconque de ces occupations, et ceux d'entre eux qui consacrent plus de temps à la culture sont beaucoup plus à l'aise.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'école sur les réserves, mais six des enfants sauvages fréquentent l'école du voisinage.

Tempérance et moralité.—En général ce sont une classe de gens très sobres, honnêtes et de bonne moralité.

J'ai l'honneur, etc.,

J. R. McDONALD,
Agent des Sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE,
MICMACS DU COMTÉ DU CAPE-BRETON, AGENCE ESKASONI,
CHRISTMAS-ISLAND, 3 juin 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel et mon état tabulaire pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

Réserve.—La réserve Eskasoni est située sur le côte nord de la baie de l'Est, sur le lac Bras-d'Or.

Population.—La population de la réserve ast de 122 cette année. Elle varie d'année en année, à cause de la migration, de 120 à 130.

Occupations.—Ils s'occupent de tonnellerie et de culture, et ils font un peu de chasse et de pêche.

Santé.—Leur santé a été bonne; et, à l'exception de quelques cas de consomption, ils n'ont souffert d'aucune autre maladie.

Tempérance et moralité.—Ils sont respectueux de la loi, et en général industrieux et sobres. Je n'ai eu connaissance d'aucun cas criminel parmi eux durant l'année.

J'ai l'honneur, etc.,

A. CAMERON, CURÉ,
Agent des Sauvages.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE,
MICMACS DU COMTÉ DU CAPE-BRETON—AGENCE DE SYDNEY.
SYDNEY, 15 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel et les statistiques pour l'exercice finissant le 31 mars 1907.

BANDE DE SYDNEY.

Les Sauvages de la bande de Sydney possèdent environ 600 acres de réserve sur le chemin du marais du Caribou, à environ 5 milles de Sydney; mais ils habitent tous sur une petite réserve d'environ $2\frac{3}{4}$ acres, située au chantier de navires dans la cité de Sydney. De la réserve du marais du Caribou ils tirent la plus grande partie de leur bois de chauffage et ce qu'il leur faut pour fabriquer des manches de pics, des cuvettes, des paniers et autres ouvrages en bois qu'ils font.

Tribu.—Ce sont tous des Micmacs.

Population.—La population est de 77. C'est 9 de moins que l'an dernier, mais la population de la bande de Sydney–Nord a augmenté de 11 (et ce sont généralement les mêmes gens qui vont et viennent), de sorte qu'il y a une augmentation réelle de 2 dans les deux bandes depuis l'an dernier.

Santé et hygiène.—En général la santé de la bande a été aussi bonne que celle des autres citoyens de Sydney durant l'année. Les conditions sanitaires sont très bonnes. Les maisons et leur entourage sont tenus très propres, et les habitudes personnelles des sauvages (hommes et femmes) se sont grandement améliorées.

Occupations.—Les hommes travaillent dans la ville, dans les rues, sur le chemin de fer électrique, et dans les scieries. En hiver ils fabriquent aussi des manches de pics, des cuvettes, etc. Les femmes gagnent beaucoup d'argent à faire du nettoyage et du blanchissage.

Bâtiments.—Les maisons d'habitation deviennent toujours de plus en plus confortables et presque toutes sont aussi bien meublées que les maisons ordinaires de la campagne. Il se fait de très grandes améliorations dans l'art de tenir maison.

Enseignement.—Ils ont une école bien aménagée, sous la direction d'un excellent instituteur. L'assiduité est bonne et les enfants font des progrès raisonnables.

Religion.—Ils sont tous catholique romains.

Tempérance et moralité.—Ils sont tous des abstèmes à présent, les hommes et les femmes ayant tous fait la promesse d'abstinence totale, il y a environ un mois, et tous ont tenu leur promesse jusqu'à présent et il y a de bonnes perspectives d'une continuation de cette heureuse condition. Leur moralité atteint un haut degré, pourvu qu'ils ne prennent pas de boisson, mais il y en a quelques-uns parmi eux qui, dès qu'ils prennent de la boisson, s'abandonnent à d'autres vices.

BANDE DE SYDNEY–NORD.

Ces Sauvages vivent à environ un mille et demi de la ville de Sydney-Nord sur des terres appartenant à la *Nova Scotia Steel and Coal Company*, et n'ont que des petits chantiers et la plupart des tentes. Peu d'entre eux vivent en permanence ici. Ils s'éloignent simplement pour un certain temps, et vont et viennent entre ici et Middle River, Whycocomagh, St. Peter's et Sydney, et cependant la moyenne de la population paraît augmenter.

Tribu.—Tous ces sauvages sont des Micmacs.

Population.—La population est de 67.

Santé et hygiène.—La santé des Sauvages ici n'est pas aussi bonne que celle de la bande de Sydney. C'est principalement dû aux mauvaises conditions sanitaires et au manque général du confort de la vie.

Occupations.—Ils ne sont pas très industrieux; ils comptent sur l'ouvrage qu'ils trouvent dans la ville, et parfois ils font un peu de tonnellerie.

Religion.—Ce sont tous des catholiques romains, et sont sobres et de bonne conduite morale.

J'ai, etc.,

D. K. McINTYRE,
Agent des Sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE,
MICMACS DU COMTÉ DE COLCHESTER,
TRURO, 15 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel avec les statistiques qui l'accompagnent, pour les neuf mois clos le 31 mars 1907.

Réserve.—Le réserve de Millbrook est située à trois milles au sud de Truro. Elle a une superficie de 35 acres, une réserve de bois comprenant 40 acres. Il y a aussi un petit établissement près de la ville de Stowicke.

Population.—La population de cette bande est de 104.

Santé et hygiène.—A l'exception de quelques cas chroniques de consomption et d'une épidémie de grippe parmi les enfants ce printemps, la santé des Sauvages a été bonne. Dans le cours de l'hiver dernier un certain nombre a été vacciné. Leurs maisons sont tenues proprement, et d'ordinaire quant à leurs maisons ils rivalisent entre eux quant à l'apparence, à la peinture et le blanchissage à la chaux.

Occupations.—Les Sauvages s'occupent de chasse, de fabrication de paniers, d'ouvrages en rassades et en plumes ; ils sont aussi employés dans les chantiers en hiver, et dans les scieries et les fermes en été.

Enseignement.—Il y a une école sur la réserve et les enfants qui y assistent régulièrement font de bons progrès; dans certains cas les parents sont indifférents quant à l'assiduité des enfants.

Tempérance et moralité.—Grâce au départ de quelques-uns des pires délinquants, il y a moins d'ivrognerie qu'autrefois. Leur conduite morale est bonne et ils paraissent essayer d'améliorer leur condition.

J'ai, &,

ROBERT H. SMITH,
Agent des Sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE,
MICMACS DU COMTÉ DE CUMBERLAND,
PARRSBORO, 1er mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport annuel suivant, avec les statistiques qui l'accompagnent, pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Réserve.—La réserve de Frankin-Manor, la seule réserve de cette agence, est située à Halfway-River, à environ 14 milles de Parrsboro' et à 35 milles de la ville d'Amherst. Elle contient 1,000 acres. Plus de la moitié de tous les Sauvages appartenant à ce comté vivent sur ou près cette réserve. Le reste est dispersé plus ou moins dans tout le comté, quelques-uns habitant à chacun des endroits suivants: Springhill-Junction, Amherst, Rivière-Hébert, Southampton, et Collingwood-Corner.

Population.—Le nombre total des Sauvages dans ce comté est de 99, une augmentation de 2 durant l'année. Il y a eu 4 naissances et 2 décès.

Occupations.—Les sauvages qui habitent sur la réserve ou dans son voisinage immédiat, subsistent en partie du produit de leurs terres et en partie d'autres industries, comme la fabrication des paniers, des manches de haches, des cuves, des cercles de mâts, etc., et presque tous chassent ou agissent comme guides pour les partis de chasse. Ceux qui vivent à Springhill-Junction font des manches de pics, qu'ils vendent aux mineurs à Springhill. Plusieurs des jeunes gens travaillent dans les chantiers durant les mois d'hiver, font le flottage du bois au printemps, et sont employés dans les scieries en été. Les femmes cueillent et vendent des baies et des fleurs de mai, et en hiver elles font des paniers.

Santé et hygiène.—La santé de ces sauvages durant l'année a été bonne, et leurs maisons sont, pour la plupart, proprement tenues.

Enseignement.—Presque tous les jeunes Sauvages dans le voisinage de la réserve savent lire et écrire. Ils fréquentent l'école à Halfway-River, le département payant leur instruction.

Religion et moralité.—Ces Sauvages sont tous catholiques romains. Leur conduite morale est très améliorée.

J'ai, etc.,

F. A. RAND,
Agent des Sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE,
MICMACS DU COMTÉ DE DIGBY,
RIVIERE A L'OURS, 31 mars, 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel et la statistique pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Réserve.—La réserve est située à un mille et demi du village de la rivière à l'Ours, et contient 1,600 acres, dont 48 sont cultivées, 200 en pâturage naturel et le reste en bois debout, en majeure partie composé de bois dur.

Population.—La population est de 101; 20 demeurent à Weymouth, le reste sur la réserve. Il y a eu 4 naissances, et 4 décès, et 11 sont partis.

Santé et hygiène.—La santé des sauvages a été assez bonne. Les règlements sanitaires ont été observés et dans la plupart des cas leurs maisons sont propres et confortables.

Ressources et occupations.—Ils agissent comme guides pour les sportsmen, font le flottage sur la rivière, la chasse, de la tonnellerie et des ouvrages de fantaisie de diverses sortes.

Bâtiments.—Les bâtiments sont presque tous en planches, bien réparés et confortables.

Enseignement.—Il y a une maison d'école sur la réserve, et l'assiduité est très bonne. Ils ont un bon instituteur et travaillent bien.

Religion.—Ils sont tous catholiques romains. Ils ont une belle église et sont très zélés dans leurs dévotions.

Tempérance.—Ils sont tempérants, à quelques exceptions près, et respectueux de la loi.

J'ai, etc.,

JAS. H. PURDY,
Agent des Sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE,
MICMACS DU COMTÉ DE HALIFAX,
SHEET-HARBOUR, 24 avril 1907

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel et les statistiques agricole et industrielle pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Réserves.—Il y a six réserves dans le comté d'Halifax. Aucun sauvage n'y réside, et ils ne tirent aucun profit de la terre. Les Sauvages résident à divers endroits, savoir: à Elmsdale, Enfield, Wellington, Fall-River, Bedford, Dartmouth, Sheet-Harbour et Upper-Musquodoboit.

Population.—A cause de la constante migration, il est difficile de faire un recensement même approximatif. A présent 249 sauvages résident dans cette agence.

Santé.—Dans le cours de l'hiver dernier il y a eu beaucoup de maladie, occasionnées sans doute par le froid excessif et les changements de température. La consomption règne assez généralement, et une fois prise, très peu en réchappent.

Enseignemet.—Très peu d'attention est accordée à l'école, et ce n'est pas une tâche facile que d'enseigner aux sauvages d'assister à l'école, même lorsqu'il leur est facile d'y aller.

Bâtiments.—Le plus grand nombre vit dans des maisons en planches mais les nomades s'en tiennent aux camps.

Occupations.—Un nombre comparativement petit gagne leur vie par la culture, tandis que presque tous ont de splendides jardins; mais leurs principales occupations sont la chasse, la pêche, le métier de guides, la coupe du bois, la fabrication des paniers, etc.

Traits caractéristiques et progrès.—Quelques-uns sont industrieux mais un bien grand nombre tâchent de vivre en faisant le moins d'ouvrage possible, et la maladie ou un accident les trouvent très souvent sans aucune réserve pour subsister; alors ils ont besoin d'aide.

Tempérance et moralité.—La conduite morale de ces sauvages est en général bonne, mais le plus grand nombre d'entre eux prennent de la boisson lorsqu'ils peuvent en obtenir.

J'ai, etc.,

DANIEL CHISHOLM,
Agent des Sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE,
MICMACS DU COMTÉ DE HANTS,
SHUBENCADIE, 14 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel et la statistique pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

Réserves.—Les réserves présentement sous ma direction sont la réserve d'Indian Brook, située à l'extrémité est du comté, et la réserve de Sainte-Croix, située à

l'extrémité ouest du comté, cette dernière n'a aucun colon, elle est toute en forêt. La première est en grande partie composée de terre à bois et de prairie sauvage, et sur cette réserve habitent tous ceux qui s'occupent d'agriculture.

Population.—La population de cette bande est maintenant de 101.

Santé et hygiène.—La santé de la bande a été bonne durant l'exercice. Ceux qui sont morts étaient atteints de consomption.

Occupations.—Les sauvages de ce comté s'occupent de culture, de pêche, de tonnellerie, de fabrication des paniers, et parfois les hommes s'engagent dans les chantiers.

Bâtiments.—Ceux qui habitent sur la réserve ont des maisons confortables.

Enseignement.—Bien qu'il n'y ait point d'école présentement, on peut facilement s'apercevoir que les jeunes gens ont eu l'avantage de recevoir de l'instruction, parcequ'ils parlent un bon anglais et que leur conversation est intelligente.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sauvages sont respectueux des lois et industrieux pour pourvoir à leurs besoins immédiats seulement ils paraissent n'avoir aucun souci des besoins que l'avenir peut créer.

Tempérance et moralité.—Un grand nombre de la population mâle se livreraient à l'usage des boissons enivrantes s'ils en avaient l'occasion, mais ils s'en abstiennent presque totalement, et aucun cas d'ivrognerie ne m'a été rapporté durant l'année.

J'ai, etc.,

ALONZO WALLACE,

Agent des Sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE,
MICMACS DU COMTE DE INVERNESS,
GLENDALE, 14 Mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affairs des sauvages.
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel et la statistique pour les neuf mois clos le 31 mars 1907.

Réserves.—Dans cette agence, il y a deux réserves, dont l'une d'elles, Whycocomagh, a une étendue de 1,555 acres; l'autre, Malagawatch, contient 1,300 acres.

Population.—A Whycocomagh, il y a 133 personnes et à Malagawatch, 47.

Santé et hygiène.—La consomption a fait une autre victime depuis mon dernier rapport. Chaque année je revois le contenu de la circulaire administrative concernant l'hygiène, et je trouve qu'elle fait un certain bien. Un grand nombre des sauvages sont convaincus que les secrétions salivaires et les autres matières nuisibles et malsaines devraient être détruites. Les médecins pourraient faire beaucoup de bien en insistant au cours de leurs visites sur l'observance de quelques règles sanitaires.

Occupations.—La pêche, la tonnellerie, la mendicité, la culture, les ouvrages en rassades et la fabrication des paniers permettent aux sauvages de gagner leur vie.

Tempérance.—Je suis convaincu que les sauvages de cette agence sont aussi respectueux des lois que la moyenne des citoyens. Ils sont ordinairement très tempérants sous le rapport de l'usage des boissons.

J'ai etc.,

DONALD MACPHERSON,

Agent des Sauvages.

NOUVELLE ECOSSE,
MICMACS DU COMTÉ DE KING,
STEAM MILLS, 4 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel ainsi que la statistique, pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Réserve.—La réserve de ce comté se compose de 9¾ acres situées à Cambridge.

Population.—Il y a 78 sauvages dans ce comté.

Santé et hygiène.—La santé des sauvages a été bonne, il n'y a eu aucune maladie infectieuse durant l'année; les maisons sont tenues propres; il y a eu quelques légers cas de grippe.

Occupations.—Ces sauvages s'occupent de la fabrication des paniers, de tonnellerie, de chasse, de chasse au piège, de pêche, à servir de guides, de journaliers, en flottage du bois, etc.

Bâtiments.—Les maisons sont confortables, et beaucoup plus propres qu'autrefois.

Instruments aratoires.—Ils ne sont pas nombreux, mais ils conviennent aux besoins en général.

Enseignement.—Il n'y pas d'écoles sauvages, les enfants fréquentent l'école avec les enfants blancs dans la section où ils demeurent. Les parents paraissent s'intéresser à l'instruction de leurs enfants; en général les enfants paraissent vifs et tout à fait intelligents.

Progrès.—Ces sauvages sont assez industrieux et respectueux des lois, et, je crois, deviennent plus riches chaque année, quelques individus le sont certainement.

Tempérance et moralité.—Ils sont pour la plupart tempérants; il y a très peu d'ivrognerie chez eux, mais lorsqu'ils boivent, il est impossible de découvrir où ils ont obtenu la boisson. Leur conduite morale est excessivement bonne.

J'ai l'honneur, &c.,

C. E. BECKWITH,
Agent des Sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE.
MICMACS DU COMTÉ DE PICTOU,
NEW-GLASGOW, 30 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel et les statistiques pour l'exercice expiré le 31 mars 1907.

Réserve.—Les sauvages du comté de Pictou occupent deux réserves. La plus grande, à Fisher's Grant, comprend 200 acres. La plus grande partie en est boisée. L'autre réserve est une île près de Merigonish.

Population.—La population actuelle de cette agence est de 170. Ce chiffre comprend quelques sauvages qui sont temporairement absents de la réserve.

Santé et hygiène.—Ces sauvages ont joui, l'année passée, d'une immunité de toute épidémie générale. La picote qui s'est répandue dans différentes sections de ce district (comté) a épargné la tribu des Micmacs. On a pris des mesures pour faire vacciner les Sauvages. J'ai le regret d'enregistrer la mort récente du Dr. John MacMillan, de Pictou, qui fut un bon médecin des Sauvages pendant nombre d'années.

Occupations.—Les Sauvages s'adonnent à la culture, à la pêche, à la tonnellerie, à la confection de paniers et quelques-uns s'engagent comme ouvriers à la journée.

Bâtiments.—Pendant ces dernières années, aidés par le département, les Sauvages ont amélioré leurs logis, des constructions assez grandes ont remplacé les petits chantiers malsains, tout à l'avantage de la santé et du confort des occupants.

Bétail.—Sur la réserve de Fisher's Grant il y a des chevaux et quelques vaches.

Instruments aratoires.—Deux ou trois Sauvages sont propriétaires de tous les instruments aratoires nécessaires qui servent pour tous les autres.

Enseignement.—Il y a une école située sur la réserve de Fisher's Grant; elle donne satisfaction et elle est assez bien fréquentée.

Traits caractéristiques et progrès.—La plupart de ces Sauvages sont industrieux; quelques-uns seulement vivent confortablement. Ils ne peuvent obtenir d'emploi permanent près de la réserve. Le terrain n'est pas fertile, la pêche est incertaine; il leur manque les connaissances et le matériel pour cultiver le sol et récolter les produits de la mer. Le bois nécessaire pour confectionner les cuvettes, les paniers et les manches de hache devient de plus en plus rare; il leur faut aller au loin le chercher. Quelle est la perspective des sauvages ambitieux? Leur condition ne s'améliore pas.

Tempérance et moralité.—Généralement ils sont sobres et vertueux; ils craignent Dieu qui doit juger les vivants et les morts.

Bien à vous,

J. D. MacLEOD,
Agent des Sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE.
MICMACS DES COMTÉS DE QUEEN ET DE LUNENBURG,
CALEDONIA, 31 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel et les statistiques pour l'exercice expiré le 31 mars 1907.

Réserves.—Dans cette agence il y a trois réserves de 1000 acres chacune, deux dans le comté de Lunenburg, et une dans le comté de Queen. Les sauvages habitant ces réserves gagnent principalement leur vie par la culture; ceux qui résident en dehors vivent de pêche, de chasse, à faire des paniers ou travaillent dans les chantiers.

Population.—La population de cette agence est de 167, une diminution de 3. Il y a eu 11 décès et 8 naissances.

Santé et hygiène.—Pendant l'année écoulée la santé des sauvages de cette agence a été bonne; il n'y a eu parmi eux aucune maladie contagieuse. Les règlements sanitaires quant aux habitations ont été bien observés.

Enseignement.—Il y a une seule école dans cette agence, à New-Germany, comté de Lunenburg; les élèves y font des progrès.

Religion.—Tous les sauvages de cette agence sont catholiques.

Traits caractéristiques.—Les Sauvages de cette agence sont industrieux et respectent la loi.

Bien à vous,

CHARLES HARBOUR,
Agent des Sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE.
MICMACS DU COMTÉ DE RICHMOND,
PICTOU, 25 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel et les statistiques pour l'exercice expiré le 31 mars 1907.

Réserve.—Il n'y a qu'une réserve dans le comté de Richmond; elle est située sur la rive est du lac Bras d'Or, à 10 milles environ au nord du canal Saint-Pierre. Elle comprend quelques 1200 acres de bonne terre dont 200 environ sont en bon état de culture.

Mouvement de la population.—La population de cette réserve a diminué de 29, l'année dernière; 27 sont allés dans le comté de Cap-Breton, 3 sont morts et il n'y a eu que 1 naissance dans le cours de l'année.

Santé et hygiène.—Pendant l'année, la santé de la bande a été bonne. La consomption est la principale maladie; deux en sont morts. Les mesures d'hygiène ont été observées autant que possible.

Occupations.—On s'adonne surtout à la pêche, à la culture, aux travaux de chantier; quelques-uns s'engagent à la journée. Tout ensemble, il y a une amélioration remarquable au point de vue des conforts de la vie.

Enseignement.—L'école a été ouverte toute l'année; assiduité passable; progrès satisfaisants.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sauvages de cette réserve obéissent aux lois, sont strictement tempérants, industrieux et tout à fait religieux.

Votre, etc.,

JOHN FRASER,
Agent des Sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE.
MICMACS DU COMTÉ DE SHELBURNE.
SHELBURNE, 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel et les statistiques pour l'exercice expiré le 3 mars 1907.

Réserve.—Comme il n'y a pas de réserve dans cette agence, les sauvages sont dispersés par tout le pays.

Population.—La population de cette agence est de 41.

Santé et hygiène.—En général, la santé des sauvages a été bonne durant l'année. Il n'y a eu aucune maladie épidémique ou contagieuse. Les mesures sanitaires sont bien observées, on blanchit libéralement à la chaux. Les maisons ont une apparence de propreté et de confort.

Occupations.—On s'adonne surtout à la pêche, à la chasse et on s'engage à la journée.

Bâtiments.—Les bâtiments de cette agence sont en billes et en planches ils sont en bon état d'entretien.

Enseignement.—Peu d'enfants vont à l'école, parce qu'ils demeurent assez loin de la maison d'école. Les parents se soucient peu de l'éducation de leurs enfants.

Traits caractéristiques et progrès.—En général les Sauvages sont industrieux, soumis aux lois et leurs coutumes s'améliorent d'année en année. D'aucuns sont très indépendants, d'autres très pauvres.

Tempérance et moralité.—A une seule exception près, tous sont tempérants; leur caractère moral est bon.

Votre, etc.,

JOHN HIPOUR,
Agent des Sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE.
MICMACS DU COMTÉ DE VICTORIA,
BADDECK, 9 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel et les statistiques pour l'exercice finissant le 31 mars 1907.

Réserve.—Il n'y a dans le comté qu'une réserve située à l'embouchure de la rivière Middle, à un mille environ à l'ouest du village de Nyanza. Elle comprend 650 acres, dont 60 sont en bon état de culture, 210 acres en partie défrichées, mais non cultivées et le reste est couvert d'une seconde pousse de petit bois. Le sol en général est fertile, surtout bon pour la production du foin.

Tribu.—Ces Sauvages sont tous des Micmacs.

Mouvement de la population.—Il y a 100 de population, comprenant 27 hommes, 25 femmes et 48 enfants et jeunes gens âgés de moins de vingt et un ans.

Santé et hygiène.—La santé des sauvages de cette réserve a été bonne, l'année dernière. Ils observent assez bien les règlements sanitaires dans leurs habitations.

Ressources et occupations.—La principale occupation est la culture. Quelques-uns font un montant considérable de travaux de tonnellerie et d'ouvrages en panier. Il y a très peu de pêche et de chasse sur cette réserve.

Enseignement—Il y a sur la réserve une bonne école assez bien fréquentée. L'instituteur actuel est du grade "A", ayant un diplôme de l'école normale.

Religion.—Les Sauvages sont tous catholiques. Il n'y a pas d'église sur la réserve.

Traits caractéristiques et progrès.—C'est une classe de gens industrieux et soumis aux lois. Leur manière de vivre a été beaucoup améliorée ces dernières années. Ils habitent des maisons confortables et propres et un certain nombre de familles se font un point d'orgueil de maintenir leurs logis et autres bâtiments avec soin et propreté. Tous s'adonnent plus ou moins à la culture.

Bétail.—Les sauvages ont quelques chevaux et bon nombre de bestiaux, y compris des vaches laitières, et quelques volailles. Leur bétail est bien entretenu.

Instruments aratoires.—Il n'y a pas beaucoup d'instruments aratoires sur la réserve.

Tempérance et moralité.—Je suis heureux de dire que ces sauvages sont tempérants et de mœurs honnêtes.

Votre, etc.,

A. J. MACDONALD,
Agent des Sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE.
MICMACS DU COMTÉ DE YARMOUTH,
YARMOUTH, 4 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel et les statistiques pour l'exercice finissant le 31 mars dernier.

Réserve.—Il n'y a qu'une seule réserve dans ce comté; elle est située sur la côté nord du Starr's Road, à quelques 2 milles du town de Yarmouth. Elle couvre une superficie de 21.19 acres. Il n'y a que deux familles qui demeurent sur la réserve. Les autres sont dispersées dans tout le comté: à Salmon-River, Tusket Forks, Pubuico Head et Hectanooga. Ils ne veulent pas rester sur la réserve.

Population.—La population de cette bande est de 80.

Santé et hygiène.—La santé générale des sauvages est mauvaise. Ils observent assez bien les règlements sanitaires au sujet des logis.

Occupations.—Leurs principales occupations consistent à travailler dans des scieries, à charroyer les billets, faire des paniers, des cercles de mât et des manches de haches. Quelques-uns agissent comme guides de partis de chasse et de pêche.

Enseignement.—Les enfants sont assez assidus à l'école quand ils en ont la chance.

Religion.—Ils sont tous catholiques.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont soumis aux lois, mais ils ont fait peu de progrès l'été dernier.

Tempérance et moralité.—A peu d'exceptions près, ils sont tempérants.

Votre, etc.,

W. H. WHALEN,
Agent des Sauvages.

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD.
MICMACS DE L'ILE-DU-PRINCE-EDOUARD.
HIGGINS ROAD, 5 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport et les statistiques en rapport avec les Sauvages de l'Ile-du-Prince-Edouard pour l'exercice finissant le 31 mars 1907.

Réserves.—Il y a deux réserves dans cette surintendance, à savoir: la réserve de l'Ile Lennox et la réserve Morell. La première est une île dans la baie Richmond, elle couvre une superficie de 1320 acres. L'autre est située dans le lot ou township 39, comté de King; elle comprend 204 acres de bonne terre.

Population.—La population de cette bande, comprenant les deux réserves, est de 288, une augmentation de 4 depuis l'année dernière, car il y a eu 10 naissances et seulement 6 décès.

Santé et hygiène.—La santé de ces sauvages, en général, a été assez bonne, bien que bon nombre aient été malades pendant l'hiver.

Occupations.—Les principales occupations sont: la culture, la pêche, la confection des paniers et la cueillette des baies.

Bâtiments.—Les bâtiments sur la réserve sont bien construits et assez bien finis.

La chapelle bâtie il y a quelques années est un très beau bâtiment; il en est ainsi de la maison paroissiale construite l'année dernière au coût de $600.

Bétail.—Les Sauvages résidant sur la réserve élèvent des chevaux, des vaches, des pourceaux et des volailles.

Enseignement.—Il n'y a qu'une seule école située sur la réserve de l'île Lennox; elle est fréquentée par seize enfants qui font de bons progrès.

Tempérance.—A ce propos il me fait plaisir de pouvoir faire rapport à l'effet que les Sauvages vivant dans ces réserves, à une ou deux exceptions près, sont sobres; mais ceux qui demeurent en dehors ne le sont pas; nombre d'entre eux sont adonnés à l'usage des liqueurs enivrantes.

Les Sauvages de la réserve de l'Ile Lennox, tel que je l'ai rapporté l'année dernière, ont organisé une société de tempérance qui fait beaucoup de bien. M. Lemuel Bernard, un jeune homme très sobre et intelligent, en est le président. Les membres se réunissent une fois par mois.

Votre, etc.,

JOHN O. ARSENAULT,
Surintendant des Sauvages.

PROVINCE DE MANITOBA.
AGENCE BIRTLE,
BIRTLE, 22 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel en même temps que des statistiques agricole et industrielle, pour l'exercice expirant le 31 mars 1907.

Depuis mon dernier rapport, trois des réserves des Sioux, à savoir: les Sioux de la rivière du Chêne. n° 68, les Sioux du lac du Chêne, n° 59, et de la Montagne à la Tortue, n° 60, ont été mis sous une agence séparée, sous la direction de l'agent intérimaire E. H. Yeomaux.

Tribu.—Il y a maintenant cinq réserves dans cette agence. Quatre sont occupées par les Saulteaux et une par les Sioux ou Dakotas. Les Saulteaux font partie du la tribu des Ojibbewas et reçoivent une annuité de $5; les conseillers $15 et les chefs $25.

Les Sioux ne reçoivent pas d'annuité, mais on leur a donné une réserve, des bestiaux et quelques instruments aratoires, afin de leur permettre de gagner leur vie par la culture et l'élevage des animaux. Ils font partie de la bande des Sioux qui sont venus au Canada après le massacre de Minnesota et qui ont refusé de retourner aux Etats Unis.

BANDE DES SIOUX QUEUE-D'OISEAU N° 57.

Réserve.—Cette réserve couvre une superficie de 6,400 acres et est située à la jonction du ruisseau Queue-d'Oiseau et de la rivière Assiniboine. Le terrain est de terre grasse légère et bien convenable pour la production du blé, de l'avoine, du blé d'Inde et de racinages de toutes sortes. Le sol dans la vallée est plus lourd et on peut en cultiver une partie. Une partie de la récolte de foin se fait dans la vallée et sur la section 26-14-27, à l'ouest du 1er méridien. Il y a quelque 600 acres de bois, la plus grande partie en broussailles, comprenant du chêne, de l'orme, de l'érable et du jeune peuplier. La rivière Assiniboine borne les parties sud et ouest et le ruisseau Queue-d'Oiseau traverse la portion nord-ouest de la réserve. Le chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique traversera la réserve, le long de la vallée de la rivière Assiniboine et traversera le ruisseau Queue-d'Oiseau, dans une direction nord-ouest. Beulah est le bureau de poste le plus rapproché; 5 milles à l'est. Vu la faible récolte de foin, on conserve tout le blé et la paille d'avoine pour nourrir le bétail pendant les mois d'hiver.

BANDE DE KEESEEKOOWENIN, N° 61.

Réserve.—Cette réserve est située sur la Petite Saskatchewan et sur la base sud des montagnes qui Roulent; elle a une superficie de 6,656 acres. Environ 264 acres de cette réserve ont été remises et, en leur lieu, on a ajouté la moitié sud de la section 8-20-19, à l'ouest du 1er méridien, adjacente à la Station de Pêche, lac Eau-Claire. La Station de Pêche est à environ 20 milles au nord-est de la réserve, Elphinstone. Le sol est de terre noire et est convenable à la production du grain et de racines de toutes sortes. Il y a de bons pâturages pour les animaux; mais comme le terrain défriché sert à la culture, on fera paître les troupeaux dans les sections boisées. Dans les terrains plats, le long de la rivière, il y a de grandes prairies à foin d'où la bande peut se procurer une bonne provision pour leur bétail. Il y a de nombreux petits lacs et étangs autour desquels on peut aussi couper de petites quantités de foin. Il y a environ 1,075 acres en bois, la plus grande partie de jeunes peupliers, et quelques épinettes au lac Eau-Claire, convenables pour la construction. Des feux ont causé un dommage considérable au gros bois. Le chemin de fer Canadian-Northern (embranchement Clan William) passe à travers l'angle sud-est de la réserve. Elphinstone, Manitoba, est le bureau de poste le plus rapproché, situé à un quart de mille environ de la frontière sud de la réserve.

BANDE DE WAYWAYSEECAPPO, N° 62.

Réserve.—Cette réserve couvre une superficie de 24,960 acres et est située à quelques 15 au nord-est de Birtle et à 5 milles à l'ouest de Rossburn, Manitoba. Le ruisseau Queue-d'Oiseau traverse l'angle nord-est de la réserve. Il y a environ 3,000 acres de bois, du peuplier principalement. Le gros bois est convenable à la construction de maisons en bois rond et d'écuries; le bois plus petit fait du bon bois de chauffage. Dans les parties sud et ouest, il y a de nombreux lacs, étangs et prairies à foin. Le sol est de terre noire épaisse et propre à la culture du blé, de l'avoine, de l'orge et de racines de toutes sortes, aussi pour l'élevage du bétail. La plus grande partie de la moitié nord de la réserve est très boisée et le sud est en prairie ouverte avec des touffes de peupliers.

BANDE DU JOUEUR, N° 63.

Réserve.—Cette réserve couvre une superficie de 774 acres et est située près de Silver-Creek. La rivière Assiniboine est du côté ouest et Binscarth, Manitoba, un petit village sur l'embranchement nord-ouest du Pacifique Canadien, est à 5

milles au nord-est de la réserve. Le sol est de terre grasse noire sablonneuse, avec touffes de peupliers et quelques jeunes chênes; il est propre à la culture du grain et des racines de toutes sortes.

BANDE DE LA RIVIÈRE QUI ROULE N° 67.

Réserve.—Cette réserve couvre une superficie de 12,800 acres et est située à environ 8 milles au nord de Basswood, Manitoba, un petit village sur le chemin de fer du Pacifique Canadien (section Minnedosa et Yorkton). La terre est onduleuse, ayant une grande quantité de peupliers propres à la construction de maisons en bois rond et d'écuries; il y a aussi du saule. Il y a de nombreux lacs (dont quatre sont poissonneux) des étangs et des prairies à foin. La production du foin est limitée, surtout dans les saisons pluvieuses. Le sol est de riche terre noire propre à la culture du grain et des racines. Il faudra défricher beaucoup avant qu'on puisse cultiver le terrain. Il y a environ 6000 acres boisées, le peuplier dominant. La rivière qui Roule traverse la partie est de la réserve du nord au sud. Le chemin de fer Canadian-Northern (embranchement Clan William) passe à 2 milles environ au nord de la frontière nord de la réserve. Tant qu'on n'aura pas plus de terre cultivée, on ne réussira pas dans l'élevage, vu la production limitée du foin.

REMARQUES S'APPLIQUANT A TOUTE L'AGENCE.

Population.—La population de chaque bande est comme suit:—

Bande des Sioux Queue-d'Oiseau, n° 57	74
Bande Keeseekoowenin, n° 61	131
Bande Waywayseecappo, n° 62	180
Bande du Joueur, n° 63	13
Bande de la Rivière-qui-Roule, n° 67	98
Population totale	496

Santé et hygiène.—La santé des Sauvages de cette agence, pour l'année finissant le 31 mars 1907, a été bonne. Il y a eu, relativement parlant, très peu de maladie, principalement des cas de rhume et de scrofules; plusieurs décès en ont résulté. L'hôpital sous tente, maintenant en fonction sur la réserve de Waywayseecappo pour le traitement des cas scrofuleux par opération—sous la direction du Dr. T. A. Wright et du garde-malade C. Johnston—est un progrès dans la bonne voie pour le traitement de cette terrible maladie si commune parmi les sauvages. On a opéré avec succès plusieurs patients et au fur et à mesure que les Sauvages constateront les bons résultats, le préjugé qu'ils ont contre cette opération disparaîtra. Les sauvages vivent sous des tentes pendant les mois d'été et comme ils les transportent fréquemment, leur santé générale s'améliore, surtout chez ceux qui souffrent de scrofules et de maladie pulmonaires. Tous les déchets qui se sont accumulés autour de leurs maisons pendant les mois d'hiver sont enlevés au printemps et brûlés. Leurs maisons, à quelques exceptions près, sont tenues assez proprement, quelques-unes avec une propreté exceptionnelle et elles leur font honneur. La plupart des sauvages sont propres de leur personne et fiers, surtout les jeunes gens, d'être proprement habillés quand ils visitent les petits villages environnant leurs réserves.

Ressources et occupations.—La bande de Sioux Queue-d'Oiseau, n° 57, gagnent leur vie, et très bien, à la culture, à l'élevage des bestiaux; ils ont quelques chevaux. Ils ont aussi de bons jardins, produisant des boisseaux de blé d'Inde et de pommes de terre, en ayant chaque année un surplus à vendre. Leur récolte principale est le blé qui est généralement un bon n° 1, dur. Les femmes font des tra-

vaux de rassades, mocassins, paniers et nattes et en général trouvent à les vendre facilement à bon prix. Cette bande augmente aussi leurs revenus par la vente de quelques fourrures, de racines de sénéga et de fruits sauvages.

La bande Keeseekoowenin, n° 61, gagnent leur vie à faire un peu de culture, à élever des bestiaux et des chevaux, à faire la chasse et quelques-uns des jeunes sont employés comme domestiques et journaliers. La plupart des chefs de famille cultivent de petits jardins. La tendance parmi les jeunes membres de la bande est de s'occuper surtout d'agriculture et il y aura augmentation de la superficie de terre en culture sur cette réserve. Les anciens de la bande gagnent leur vie surtout par la chasse et la récolte de racines de sénéga. Un certain nombre des femmes font des ouvrages en rassades, des paniers, mocassins et tannent les peaux. Ces sauvages profitent très peu de leur privilège de pêcher dans le lac Eau-Claire; ils préfèrent la viande.

La bande Waywayseecappo, n° 62, vit principalement de chasse, par le vente de bois sec; quelques-uns font un peu de culture et l'on élève quelques bestiaux. Cette industrie pourrait être augmentée à leur avantage, mais le travail d'entrer le foin et de prendre soin des animaux durant les mois d'hiver est trop fort pour nombre d'entre eux; le résultat en est que cette industrie ne se fait pas sur une aussi haute échelle qu'elle devrait l'être. J'ai l'espoir que, cette année, un certain nombre des jeunes gens vont se mettre à cultiver leur propre terre et qu'ils élèveront quelques bestiaux. Les femmes de cette bande font des ouvrages en rassades, des mocassins, des paniers, tannent les peaux; dans leur saison, elles cueillent des racines de sénéga et des fruits sauvages, tirant de bons revenus de la vente de ces derniers.

La bande de la Rivière-qui-Roule, n° 67, gagne sa vie par la culture et l'élevage desbestiaux, sur une petite échelle; par la chasse, la vente de bois sec, de racines de sénéga et de fruits sauvages; ils travaillent aussi pour les fermiers et dans les équipes de batteurs de blé, à l'automne. Vu que cette réserve est fortement boisée et difficile à défricher, il ne s'y fait que très peu de culture. Il y a un petit troupeau de bestiaux qui parcourt la réserve, car la production du blé est limitée, surtout dans les saisons pluvieuses; à cause de cela, les sauvages ne s'intéressent pas beaucoup à augmenter leurs troupeaux. Les membres de cette bande, à quelques exceptions près, procurent à leur famille une bonne existence pendant l'année.

John Turner, sur la réserve du Joueur, est à l'aise; c'est un cultivateur de premièré classe. Il cultive 150 acres de terre, élève des bestiaux, chevaux, pourceaux et volailles. Il a des instruments de première classe pour travailler sur sa ferme.

Bâtiments.—Les améliorations dans cette ligne sont remarquables. La plupart des maisons nouvelles qu'on construit sont de bonne grandeur, couvertes en bardeaux, avec cuisine en rallonge; elles sont bien aérées. Ceux qui sont en position de le faire, bâtissent de petites maisons en bois, mais comme le prix du bois de construction est si élevé, je n'encourage pas la construction de telles maisons. Sur la réserve Keeseekoowenin, n° 61, on a abattu cet hiver 886 épinettes de choix à la réserve de la station du Pêcheur, n° 61a, et le département a accordé la permission d'engager une scierie portative et on a scié 65,000 pieds de bois de construction, ce qui sera une grande aide pour les sauvages, le coût du sciage étant $5 par mille pieds. Les sauvages paient eux-mêmes pour le sciage.

Animaux de ferme.—Les chevaux et les bestiaux sont en bon état pour cette saison de l'année. L'hiver dernier a été rude et je prévois un faible pour cent de perte pendant la période de parturition, surtout parmi le jeune bétail. La nourriture se fait rare et la ration de paille n'est pas la meilleure sorte de nourriture à ce temps de l'année. Tous les taureaux ont été bien entretenus et ont passé l'hiver en bonne condition. La classe de chevaux dont se servent les Sauvages s'améliore régulièrement; surtout parmi ceux qui cultivent il y a des chevaux

qui peuvent facilement égaler ceux des fermiers blancs. On en prend bien soin et ils ne sont plus impropres au travail, comme autrefois, pour avoir été conduits par tout le pays.

Instruments aratoires.—La bande des Sioux Queue-d'Oiseau, n° 57, ont tous les instruments requis pour leurs travaux de ferme, y compris les charrues à pied et sulky, herses à bras et à disque, semeuses, lieuses, faucheuses mécaniques, wagons, traîneaux doubles, etc. On en prend assez bon soin.

Les bandes des Saulteux sont assez bien équipées, chaque bande ayant un nombre suffisant de charrues, herses à bras et à disque, semeuses, lieuses, wagons, traîneaux doubles, faucheuses mécaniques, râteaux à chevaux, etc. On prend bien soin de ces instruments et la plupart sont à l'abri.

Enseignement.—Il y a un pensionnat et un externat dans cette agence. Le pensionnat est situé dans le village de Birtle, du côté nord du ruisseau. La maison d'école a été grandement améliorée l'hiver dernier, tout le bâtiment étant plâtré à neuf, de nouvelles fournaises posées et les planchers du sous-sol cimentés. Le plombage a coûté plus de $1,100 et le bâtiment est maintenant pourvu de tous les bains et cabinets nécessaires et on a préparé une chambre pour les travaux de buanderie. On a construit un réservoir septique et on a mis avec soin des conduits d'égout, ce qui rend les conditions sanitaires aussi modernes que possible.

Une cinquantaine d'élèves fréquentent l'école et grâce aux améliorations faites à la bâtisse, il y aura de la place pour 60 enfants. Les progrès faits dans l'école pendant l'année ont été remarquables dans toutes les classes. L'institutrice, Mlle Eliza McGregor, est très bien qualifiée et comprend parfaitement la manière d'instruire et d'éduquer les enfants. Les plus anciens élèves, sous la direction de la directrice et de ses aides, ont fait des progrès pendant l'année. Cette école est sous la direction du rév. W. W. McLaren, qui en est le directeur.

L'externat (celui d'Okanase) est situé sur la réserve de Keeseekoowenin, n° 61, près d'Elphinstone. L'institutrice actuelle est Mlle Murray. On fait très peu de progrès à cette école, la cause principale étant le changement fréquent d'instituteurs. La moyenne des élèves est de 5. Cette faible assistance décourage beaucoup toute institutrice.

Comme règle générale, la majorité des sauvages ne s'intéressent pas beaucoup à l'éducation de leurs enfants; il y a des exceptions, naturellement, et je puis dire tout de suite que très peu de parents conduisent volontairement à l'école à moins qu'on ne les force à voir qu'il y va de leur intérêt.

Traits caractéristiques et progrès.—L'année passée a été bonne, en son ensemble. On fait des progrès et le défrichement augmente rapidement. Vu le blocus du grain, ils n'ont pu vendre leur blé qu'en petites quantités; ceci, cependant, a tourné à leur avantage, vu qu'ils ont fait preuve de plus de jugement à dépenser les sommes plus petites reçues, n'achetant que des choses nécessaires. On a fait des améliorations sous le rapport des constructions et il y a toute une rivalité entre individus, chacun tentant de surpasser son voisin en construisant une meilleure maison et des écuries. On a aussi fait des améliorations dans leurs méthodes de culture, prenant plus de soin pour labourer, semer, etc.

Tempérance et moralité.—La majorité des sauvages ne sont pas adonnés à l'usage de la boisson. Il y en a quelques-uns, cependant, qui en achètent, quand ils ont l'argent et ils semblent n'avoir aucun trouble à s'en procurer de quelque intermédiaire méprisable. On a arrêté un de ceux-ci et l'on en a fait un exemple, l'année dernière, en le condamnant et à l'amende et à la prison; ceci aura pour effet, sans doute, de rendre ces commerçants plus prudents pour vendre aux sauvages. L'année dernière, il y a eu deux poursuites contre des personnes ayant vendu de la boisson aux sauvages—un cas était pour du cidre fort—et quatre sauvages ont été condamnés pour ivresse. La moralité des sauvages, à peu d'exceptions près, est des meilleures, les circonstances de leur genre de vie considérées; ils méritent des félicitations sous ce rapport.

Récoltes.—La récolte a commencé en août et le battage vers la fin de septembre. Sur quelques réserves, le battage a été retardé jusqu'à tard en hiver, vu la rareté des machines à battre dans les environs. Le résultat avec ces machines a été satisfaisant et l'échantillon du blé et de l'avoine a été très bon. Le blé a donné une moyenne de 16 boisseaux à l'acre.

Remarques générales.—l'année qui vient de finir a été, sous tous rapports, très bonne pour les Sauvages. Les moissons ont été récoltées en bonne condition et les résultats ont été satisfaisants; on a réalisé d'assez bons prix et l'argent reçu pour la vente du blé et des autres produits de la ferme a été dépensé à profit. L'hiver passé a été exceptionnellement rude pour les sauvages et cela démontre leur prospérité que quelques familles et quelques veuves seulement ont dû recevoir, pendant l'hiver, un peu d'aide du gouvernement.

Les missionnaires sur les réserves ont continué leur aide pour l'avancement des sauvages sous notre direction unie. Le greffier, M. H. O. Armstrong, a démissionné pendant l'année et M. F. C. Millar, de Birtle, a été nommé à sa place.

Bien à vous,

G. H. WHEATLEY,
Agent des Sauvages.

SURINTENDANCE DU MANITOBA,
AGENCE DE CLANDERBOYE,
SELKIRK, 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport de l'agence de Clanderboye pour l'exercice expirant le 31 mars 1907.

Cette agence comprend trois réserves, à savoir: Saint-Pierre, Rivière Brokenhead et Fort-Alexandre.

BANDE SAINT-PIERRE.

Réserve.—Cette réserve est située dans les townships 14 et 15, rangs 4 et 5, à l'est du 1er méridien, province du Manitoba. La rivière Rouge, une rivière navigable d'à peu près 200 verges de large, la traverse du sud au nord. Dans les limites de cette réserve est comprise la vieille paroisse riveraine de Saint-Pierre dans laquelle, comme dans toutes les autres paroisses riveraines de Saint-Clément, Saint-André, Saint-Paul, Saint-Jean, Saint-Jacques et Saint-Norbert et autres, le terrain est divisé en lots de rivière, variant de 3 à 6 chaînes de largeur le long de la rivière et mesurant en profondeur deux milles en arrière de la rivière à l'est ou à l'ouest. La paroisse Saint-Pierre était connue avant le "transfert," comme l'"Indian Settlement," chaque famille demeurant sur son propre lot; on avait tracé un nombre suffisant de lignes pour permettre à chacun de reconnaître son propre terrain. Quelques sauvages, avant et après le "transfert" ont vendu leurs lots, donnant dans nombre de cas ce qu'on est convenu d'appeler un titre "Peguis," un contrat du chef Peguis. De cette façon, à l'époque du traité, nombre de colons blancs qui avaient acheté ces lots, demeuraient à Saint-Pierre. A part ceux-ci, d'autres réclamaient du terrain dans la paroisse, ayant acheté du terrain, mais ne l'ayant jamais occupé. Ce mélange de population, cette détention de terrains par patente dans la réserve, ont donné naissance à du mécontentement et à de l'inquiétude parmi les sauvages, et ont causé

plusieurs difficultés administratives. Le fait des colons de laisser courir leurs bestiaux un peu partout ; la coupe plus ou moins subreptice de bois et de foin sur la terre des sauvages ; les réclamations dominantes des municipalités de Saint-André et de Saint-Clément aux droits administratifs dans la réserve où elles collectent des taxes sur les terrains patentés; la vente pour taxes par les municipalités de quelques terrains qui n'ont pas été patentés; le droit de couper du bois ou du foin ou de se servir autrement de quelques terrains réclamés par les colons, réclamations que les sauvages n'ont pas reconnues et auxquelles ils résistent; les discussions et disputes incessantes provenant de ces questions et d'autres; tout cela a créé un sentiment d'opposition, presque d'hostilité entre les colons et les sauvages.

Le terrain dans les deux milles extérieurs, c'est-à-dire le terrain situé au-delà des limites des lots riveraines sur la rive ouest de la rivière, est arpenté en sections et subdivisé en subdivisions légales de 40 acres chacun. Quelques familles demeurent sur ce terrain; on les considère comme des cultivateurs. Le terrain sur les deux milles extérieurs sur le côté est de la rivière Rouge n'est pas arpenté et n'est pas occupé. Il y a deux cours d'eau assez considérables qui traversent la réserve, se déchargeant dans la rivière Rouge; l'un du côté ouest et connu sous le nom de Netley-Creek, avec une branche appelée Muckle's-Creek; l'autre du côté est connu sous le nom de Devil's-Creek. Le terrain le long de ces ruisseaux, sur une distance de deux à trois milles, avant qu'ils se jettent dans la rivière Rouge, est très marécageux. De fait, on peut dire que ces ruisseaux déversent dans des marais ayant des centaines d'acres de longueur, l'eau de ces marais se faisant un chemin vers la rivière par plusieurs canaux. Les terrains, le long de ces marais, fournissent aux sauvages une abondance de foin; le droit de couper le foin et d'y faire paître les troupeaux est fortement envié par les colons. Il y a un établissement considérable de sauvages le long de Muckle's-Creek et un autre à Netley-Creek, et un petit établissement le long de Devil's-Creek. Il y a une grande étendue de jeunes peupliers le long de la rivière Rouge, sur la rive est et dans la partie nord-est de la réserve. Il est difficile de protéger le bois contre le feu, car il y a trop de monde demeurant autour. Chaque saison, il y a un ou plusieurs feux qui traversent quelque partie du fourré, feux mis par quelques campeurs ou par quelque imprudent avec des allumettes.

Population.—La population de cette réserve est de 1,095.

Santé.—Il n'y a eu aucune maladie épidémique dans cette bande et le taux de la mortalité, en général, a été bas. Il n'y a eu que douze décès par la consomption. Quelques jeunes gens sont morts de maladies communes aux enfants. Il y a un grand nombre de personnes très âgées et elles paraissent posséder une forte vitalité même encore. Il y a une vieille femme, alitée depuis des années, qui a dépassé la centaine. Elle demeure avec une de ses filles, qui est veuve et qui devient décrépité par l'âge. Il y a surtout 45 veuves, dont plusieurs ont dépassé la limite de l'âge. Celles-ci et quelques malades sont une charge presque constante pour le département de secours. Ceux qui demeurent le long de la rivière boivent tous de l'eau de la rivière et on se demande si l'eau de la rivière Rouge, après avoir coulé devant les nombreux villages situés le long de ses rives, la cité de Winnipeg et le village plus rapproché de Selkirk, devrait être employée. Les puits sont trop coûteux pour que les sauvages puissent entreprendre d'en creuser. Les puits dans le village de Selkirk, qui touche à la réserve, sont creusés dans différentes parties du village par la corporation; ils sont de 100 à 150 pieds de profondeur.

Les précautions ordinaires ont été prises; les gens sont pressés de garder leurs logis propres.

Occupations.—Les sauvages de Saint-Pierre sont assez industrieux et quelques-uns sont à l'aise. On ne saurait véritablement les appeler des sauvages dans le sens que nous donnons à ceux qui vivent sous des tentes ou teepees, gagnant leur vie à chasser, pêcher et errant de place en place. On estime que dans toute

la bande, il n'y a pas plus de vingt sauvages pur-sang. Les autres sont des métis qui ont demeuré sur les lots de rivière dans des maisons de bois brut bien construites depuis avant le transfert de ce pays au Canada. Quelques-unes des familles ont des rapports étendus dans des établissements en dehors de la réserve. Ils ne font pas de bons cultivateurs, mais ils sont en grande demande comme journaliers. Nombre d'entre eux sont maintenant engagés dans la construction de chemins de fer. Dans la saison d'hiver, on en trouve bon nombre dans les chantiers à Molson, Lac du Bonnet et places adjacentes. En été, un grand nombre vont au Lac Winnipeg comme pêcheurs, matelots ou employés à la journée pour les compagnies de poisson. Quelques-uns sont à Winnipeg, faisant de bons salaires comme artisans. Leurs terres à foin leur rapportent un gros revenu. La saison dernière, ils ont eu une abondante moisson de foin, et dans l'hiver ils ont réalisé des prix élevés pour leur foin. Ils ont coupé et vendu 4,000 cordes de bois sec, tombé ou roussi, en obtenant de $2.50 à $3.50 la corde. Il n'y a pas de gibier sur la réserve, ni dans le district environnant.

Bâtiments.—Les maisons et les écuries sont presque toutes construites en billes à toits en bardeaux.

Instruments agricoles.—Les gens sont bien pourvus d'instruments aratoires et en demandent plus chaque année.

Enseignement.—Il y a cinq externats sur cette réserve, quatre dirigées sous les auspices de l'église d'Angleterre et une sous ceux de l'église Catholique.

Il y a sur la réserve une population scolaire de 230 enfants entre les âges de six à seize ans. Le nombre total enrôlé pendant l'année a été de 139 et l'attendance moyenne de 35. A l'exception de l'école de Muckle's-Creek, qui est située à cet endroit, presque sur la frontière ouest de la réserve, toutes les écoles sont situées le long de la rivière Rouge: l'une, l'école Saint-Pierre-sud, sur la rive ouest; et les trois autres sur la rive est. Ainsi, nombre d'enfants qui fréquentent ces quatre écoles sont forcés de traverser la rivière matin et soir, et cela n'est pas toujours sûr, car elle a de deux à trois cents verges de large. Dans l'automne, quand la glace est à se former et au printemps quand elle se brise, traverser la rivière est impossible. Dans les familles où il n'y a que de jeunes enfants allant à l'école, ils ne peuvent s'y rendre, vu l'indifférence des gens plus âgés à leur faire traverser la rivière. Ces causes tendent à diminuer l'assistance moyenne. Les instituteurs sur la réserve ne reçoivent aucune aide de la bande ni des églises et sont obligés de se maintenir à même le subside du gouvernement. Il est en conséquence difficile d'obtenir des instituteurs pour travailler pour une aussi faible rémunération.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sauvages de Saint-Pierre, surtout les plus jeunes, sont très alertes et industrieux et gagnent bien leur vie comme journaliers. Très peu d'entre eux s'intéressent à l'agriculture. Ils préfèrent s'engager où il y a de nombreuses équippes d'hommes. Un grand nombre sont maintenant à travailler à la construction de chemin de fer. Ceux de Winnipeg et d'autres lieux qui engagent des travaillants sont souvent sur la réserve pour chercher des hommes. La libération des obligations de la réserve, l'association des nombres et l'argent comptant reçu en salaires sont des attractions qui les induisent facilement à partir. Les familles sont bien supportées et bien habillées. L'intérieur de leurs maisons est assez bien meublé, comparé à la même classe partout ailleurs. Dans nombre de leurs maisons, il y a des machines à coudre et des harmoniums. On s'occupe moins des améliorations extérieures.

Tempérance et moralité.—Les vieilles personnes de cette réserve sont tempérantes, soumises aux lois et morales. Les hommes et femmes plus jeunes endurent moins patiemment les restrictions imposées aux sauvages. La proximité du village de Selkirk, où ils obtiennent de l'emploi, leurs associations quand ils sont éloignés dans d'autres endroits, la licence qu'ils prennent où ils ne sont pas connus comme sauvages de traité, tout cela les gaspille et l'on ne peut en venir à bout facilement quand ils sont de retour à la réserve. Ce n'est pas chose facile

de distinguer les Sauvages de Saint-Pierre des autres dans la localité qui n'ont pas accepté le traité. Deux cas sont venus devant l'agent, l'année dernière, où des sauvages avaient emprunté de l'argent sur meubles, d'hommes qui faisaient affaires à Selkirk depuis plus de vingt ans, mais qui n'avaient aucune idée qu'ils faisaient alors affaires avec des hommes sous traité. On peut facilement voir que seul un officier de police qui est familier avec toute la population puisse être en garde contre les violations de la loi des sauvages, mais la police de Selkirk, depuis quelques années, ont fait venir des hommes d'ailleurs et n'ont arrêté que ceux qui faisaient du désordre.

BANDE TÊTE-CASSÉE.

Réserve.—Cette réserve est située dans les townships 15 et 16, rangs 6 et 7 à l'est du 1er méridien, près de la rive sud-est du Lac Winnipeg. Elle est traversée par la rivière Tête-cassée. La réserve couvre 21.90 milles carrés et est couverte de gros peupliers et d'épinette rouge. Tant dans la partie nord que dans la partie sud de la réserve, il y a des marais et des marécages.

Population.—La population est de 148.

Santé et hygiène.—Les gens ont été en bonne santé. Il y a eu trois décès par la consomption et l'un deux était celui d'une vieille femme d'environ 70 ans. L'autre était son fils, âgé d'environ 50 ans. Les gens tiennent leurs logis propres, mais il y a des temps dans l'année où leurs ressources sont faibles et il faut leur venir en aide pour conserver bonne la santé de tous.

Occupations. — Leurs occupations sont principalement celles de leurs ancêtres, telles que la pêche et la chasse. Dans l'été ils cueillent du serpentaire. Quelques-uns des jeunes gens s'engagent comme journaliers.

Bâtiments.— Les maisons sont toutes en billes et bien construites; en général, elles n'ont qu'un appartement.

Bétail.—Ils ont très peu de bétail et environ une demi-douzaine de petits ponies.

Instruments aratoires.—Ils n'ont aucun instrument aratoire excepté ceux fournis par le département.

Enseignement.—Il n'y a qu'un seul externat sur la réserve; l'institutrice est Mme Coates, la femme du missionnaire de l'église d'Angleterre. Elle est bien fréquentée et en bonne condition.

Traits caractéristiques et progrès.—Les vieillards sont des payens pratiquants; les plus jeunes sont plus dociles à l'église. La réserve est fortement boisée et l'on ne peut rien faire en fait d'agriculture sans de fortes dépenses. Chaque année on fait une tentative pour les induire à agrandir leurs jardins. Quelques Sauvages individuellement ont fait des progrès et fait preuve d'ambition pour améliorer leur condition, mais la bande en son ensemble n'est pas progressive. Elle fournit quelques-uns de nos Sauvages vagabonds, qui vont de place en place, vivant sous des tentes. Un camp de ce genre a été brûlé l'hiver dernier près de Winnipeg, et trois sauvages y ont perdu la vie.

Tempérance et moralité.—Ceux qui demeurent sur la réserve sont sobres et de bonnes mœurs.

BANDE FORT-ALEXANDRE.

Réserve.—Cette réserve est située dans les townships 18 et 19, rang 9, à l'est du 1er méridien, avec front sur la rive est du lac Winnipeg. La rivière Winnipeg coule à travers la réserve vers le nord-ouest.

Population.—La population de cette bande est de 475.

Santé et hygiène.—Il n'y a eu aucune maladie alarmante pendant l'année.

Occupations.—Les Sauvages ici vivent de chasse, de pêche et comme

ouvriers à la journée. Cette année, il y a eu grande activité le long de la rivière Winnipeg, où l'on abattait du bois pour la construction, pour faire des traverses et du bois de corde. Les Sauvages ont eu tout ce qu'ils pouvaient faire pour aider à ce travail.

Bâtiments.—Les logis sont du type ordinaire, murs en bois brut et toits en bardeaux; ils n'ont qu'une chambre.

Bétail.—Les gens ont très peu de bétail et de chevaux. Il y a une légère augmentation dans le nombre des vaches laitières.

Instruments aratoires.—Le nombre des instruments augmente lentement. Ils ont quelques moissonneuses et râteaux; le nombre des traîneaux augmente.

Enseignement.—Il y a deux externats sur la réserve, une sur chaque côté de la rivière Winnipeg; toutes deux sont sous les auspices de l'église anglicane. L'une d'elles a été ouverte cette année. Il y a aussi un bon pensionnat sous les auspices de l'église catholique, avec une assistance de 45 élèves, récemment portée à 60. Le bâtiment est moderne sous tous rapports, chauffé à la vapeur et éclairé au gaz. Les enfants sont propres et font de bons drogrès.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont industrieux, soumis aux lois et prêts à profiter de toute opportunité pour améliorer leur condition. Il n'y a eu aucun trouble quant à l'intempérance.

Votre, etc.,
J. O. LEWIS,
Agent des Sauvages.

SURINTENDANCE DU MANITOBA.
DISTRICT DE LA RIVIERE A LA PLUIE—AGENCE FORT FRANCES,
FORT-FRANCES, ONT., 6 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel pour l'année finissant le 31 mars 1907, en même temps que l'état statistique et l'inventaire des propriétés du gouvernement sous mes charges.

Agence.—Les quartiers généraux de l'agence ont été transférés en octobre dernier au village de Fort-Frances, ce qui est beaucoup plus commode pour tous les intéressés qu'à Pither's-Point, où ils étaient auparavant. L'agence comprend les bandes suivantes, savoir: Hungry-Hall, n°s 1 et 2; Long-Sault, n°s 1 et 2; Rapid-Manitou, n°s 1 et 2; Little-Forks, Couchiching, Stangecoming, Niacatchewenin, Nickickousemenecanng, Seine River, Lac-la-Croix et Lac-à-l'Esturgeon, faisant 14 en tout.

BANDES HUNGRY-HILL, N^{OS} 1 ET 2.

Réserves.—Ces réserves, n°s 14 et 15, sont situées à l'embouchure de la Rivière La-Pluie et contiennent 6,280 acres. Il y a très peu de bois marchand sur ces réserves, mais beaucoup de tamarack mort qui n'est bon que comme bois de chauffage. Le terrain est de terre argileuse riche.

Population.—La population de ces deux bandes est de 50.

Santé et hygiène.—La santé générale de toutes les bandes dans cette agence a été bonne. Presque tous les sauvages ont été vaccinés.

Occupations.—Ces sauvages travaillent à sortir du bois de corde sec en hiver et pour les colons et les scieries en été, à part la pêche et la chasse.

Bâtiments.—Leurs maisons sont toutes construites en billes avec toits en bardeaux et sont très confortables.

Tempérance.—Je regrette de dire que tous les sauvages le long de la Rivière La-Pluie sont très adonnés à l'usage de la boisson qu'ils peuvent se procurer facilement du côté américain, où il y a des "blind pigs" ou buvettes, près de toutes les réserves.

BANDES LONG-SAULT, NOS. 1 ET 2.

Réserves.—Ces réserves, n°s 12 et 13, sont situées sur la rive nord de la rivière à la Pluie, vis-à-vis les rapides de ce nom. Leur superficie combinée est de 11,413 acres. Le terrain est de riche terre argileuse et est bien propre à l'élevage et à la culture.

Occupation.—Ces sauvages travaillent à sortir du bois de corde et de construction, aux scieries, sur les bateaux à vapeur, à défricher les terres pour les colons, à part la pêche et la chasse.

Population—La population de ces deux bandes est de 74.

Enseignement.—Il y a ici un très bon externat, sous les auspices de l'église anglicane. L'assistance a été bonne et on a fait assez de progrès.

BANDES DES RAPIDES DU MANITOU, N^OS^ 1 ET 2.

Réserves.—Ces bandes occupent la réserve n° 11, qui est située sur la rive nord de la Rivière La-Pluie, en face des rapides de ce nom. La superficie est de 5,736 acres.

Le terrain est de riche terre argileuse et est très propre à la culture et à l'élevage du bétail.

Population.—La population est de 100.

Occupations.—Ces sauvages travaillent à sortir le bois de construction et le bois de corde sec, à faire des poteaux, dans les chantiers, dans les scieries et pour les colons, à part la pêche et la chasse. Une ligne de traverse du chemin de fer Canadian-Northern a été construite dans cette réserve par J. L. Hyland & Co. pour expédier le bois de construction acheté du côté américain, ce qui donne à ces sauvages beaucoup d'emploi, à enlever l'écorce des arbres et à charger le bois à bord des wagons.

Bâtiments.—Tous les sauvages résidant le long de la Rivière La-Pluie ont des logis assez bons.

Bétail.—Il n'y a qu'une seule bande dans cette agence qui semble vouloir élever du bétail. Des 4 vaches que j'ai achetées pour ces sauvages, en avril 1903, il y en a maintenant 22.

Enseignement.—L'externat, sur cette réserve a été fermé vu le trop petit nombre d'élèves.

BANDE DE LITTLE-FORKS.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur la rive nord de la Rivière La-Pluie, à 12 milles à l'ouest de Fort-Frances et vis-à-vis l'embouchure de la rivière Little-Forks; on la désigne comme réserve n° 10. Elle couvre une superficie de 1,920 acres. Le terrain est de riche terre argileuse.

Population.—La population de cette bande est de 47.

Occupations.—Ces sauvages travaillent à sortir du bois de construction, dans les chantiers et pour les colons; aussi à la pêche et à la chasse.

RESERVE DE LA TERRE-SAUVAGE N° 15M.

Réserve.—Cette réserve couvre 24,358 acres et est possédée en commun par toutes les bandes susmentionnées de la Rivière La-Pluie. Il y a de grandes

quantités de bois de construction à vendre sur cette réserve, comprenant du pin, du tamarack, de l'épinette et du cèdre. La plus grande partie du terrain sur cette réserve est de riche terre argileuse. Elle touche aux réserves Hungry-Hall, près de l'embouchure de la Rivière La-Pluie.

BANDE DE COUCHICHING.

Réserves.—Las réserves de cette bande sont situées sur le lac La Pluie et la baie Strangecoming, 3 milles au nord de Fort-Frances et sont désignées comme 16A, 16D et 16B.

Elles couvrent une superficie de 15,947 acres. Il y a beaucoup de bon terrain, mais la plus grande partie est rocailleuse et brisée. Il y a très peu de bois marchand sur ces réserves, vu les feux fréquents du passé.

Population—Cette bande a une population de 150.

Occupations.—Les ressources de cette bande sont nombreuses, comprenant les travaux sur les bateaux à vapeur, dans les chantiers, pour les colons, descente des billes, dans les scieries, à couper et tirer le bois de cordes, à la pêche et à la chasse. Nombre de sauvagesses ont beaucoup d'ouvrage à laver le linge et les planchers à Fort-Frances.

Bâtiments.—Leurs maisons sont bien construites et meublées très confortablement; toutes sont tenues propres et nettes.

Enseignement.—Le pensionnat de Fort-Frances, qui est sous le contrôle de l'église catholique, est situé à l'extrémité nord-est de la réserve de l'agence et touche à la réserve de cette bande. Le bâtiment est excellent; il est chauffé à la vapeur et il a toutes les améliorations modernes les plus récentes sous forme de salons de toilette et de cabinets d'aisances. Il est éclairé au gaz acétylène qui est renfermé dans la salle aux machines, à une certaine distance de l'école. Il y a actuellement 44 élèves dans cette école, 21 garçons et 23 filles. Le personnel comprend le Directeur, le Rév. Père Brassard, un frère et quatre révérendes sœurs.

Tempérance.—En son ensemble, cette bande est composée de gens assez sobres et moraux.

BANDE STANGECOMING.

Réserve.—Cette réserve, n° 18C, est située sur le Lac-La-Pluie, à 8 milles environ au nord de Fort-Frances et comprend 3,861 acres; la plus grande partie est de roc nu et le bois est de qualité inférieure.

Population.—La population de cette bande est 48.

Occupations.—Ces Sauvages vivent surtout du travail dans les chantiers et aux scieries, et de pêche et de chasse.

Enseignement.—Il y a 9 enfants de cette bande qui vont au pensionnat de Fort-Frances.

Tempérance.—Les sauvages de cette bande et des suivantes sont tous adonnés à l'usage de la boisson, ce qui leur nuit beaucoup, tant au point de vue moral qu'au physique.

BANDE DE NIACATCHEWENIN.

Réserves.—Les réserves de cette bande sont 17A et 17B; elles sont situées à quelques 26 milles au nord-ouest de Fort-Frances, sur la baie nord-ouest, dans le Lac-La-Pluie.

La superficie de ces réserves est de 6,203 acres. La plus grande partie en est rocheuse et brisée. Il y a beaucoup de bon bois de construction dans 17B.

Population.—La population de cette bande est 63.

Occupations.—Les plus jeunes travaillent dans les chantiers et les scieries; mais ils vivent surtout de pêche et de chasse.

Enseignement.—Aucun des enfants de cette bande n'a jamais fréquenté l'école, mais j'espère en faire admettre quelques-uns au pensionnat de Fort-Frances dans un avenir prochain.

BANDE DE NICKICKOUSEMENECANING.

Réserves.—Cette bande possède 26A sur la baie Red-Gut, 26B à Porter's Inlet et 26C sur la rivière Land Island, sur le Lac-La-Pluie. La superficie combinée est de 10,227 acres; une bonne partie en est fortement boisée, mais la plus grande partie du terrain est rocailleuse et brisée. Le département a vendu du pin, du tamarack et du cèdre sur les réserves 26A et 26B, à la *Rainy River Lumber Company* qui en a pris plus de 10,000,000 de pieds.

Population.—La population de cette bande est 46.

Enseignement.—Les enfants de cette bande seront envoyés au pensionnat de Fort-Frances.

BANDE DE LA RIVIÈRE LA-SEINE

Réserves.—Cette bande a deux réserves: n° 23A, s'étendant du lac Sauvage à Sturgeon-Falls, sur la rivière La-Seine; n° 23B est à l'embouchure de la rivière La-Seine. Elles ont une superficie combinée de 11,063 acres. Il y a beaucoup de bon bois de construction sur ces réserves, mais le terrain est sablonneux et rocailleux.

Population.—Cette bande a une population de 137.

Occupations.—Ces Sauvages vivent surtout de chasse et de pêche.

Enseignement.—Il y a un externat au lac de la Pomme de terre; l'instituteur, M. Peter Spence, est un sauvage de traité. L'assistance a été bonne et les élèves ont fait de bons progrès.

BANDE DU LAC LA-CROIX.

Réserve.—La réserve, n° 25D, appartenant à cette bande, est située sur le Lac La-Croix, près de la frontière, à 100 milles environ à l'est de Fort-Frances et couvre une superficie de 15,353 acres. Il y a beaucoup de bon bois de construction sur cette réserve, mais le terrain est pauvre.

Population.—La population de cette bande est de 119.

Occupations.—Les principales occupations de ces sauvages sont la chasse et la pêche.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école dans cette réserve.

BANDE DU LAC-A-L'ESTURGEON.

Réserve.—La réserve assignée à cette bande est située sur le lac Kawawiagamak et comprend 5,948 acres.

Population.—La population de cette bande est de 26 âmes.

Occupations.—Ces sauvages se fient entièrement sur la chasse et la pêche pour leur subsistance.

Je demeure, etc.,

JNO. P. WRIGHT,
Agent des Sauvages.

SURINTENDANCE DU MANITOBA.
DISTRICT DE LA RIVIERE-LA-PLUIE—AGENCES DE KENORA ET DE SAVANNE.

KENORA, ONT., 2 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année finissant le 31 mars 1907.

AGENCE DE KENORA.

Cette agence se compose des bandes suivantes, savoir: Les Dalles, Portage-du-Rat, Lac-Plat, numéros 39 et 40: l'Angle-Nord-Ouest, numéros 33, 34 et 37; Baie-au-Bison, Grosse-Ile, Assabaska, Baie-du-Poisson-Blanc et Islington; total, 12 bandes.

BANDE DES DALLES.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rivière Winnipeg, environ 10 milles au nord de la ville de Kenora. Elle contient 800 acres, bien boisées de peupliers, d'épinette, de pin de Norvège et de pin "jack". Il y a aussi des prairies à foin de peu d'étendue dans cette réserve.

Population.—La population de cette bande est de 61.

Santé et hygiène.—Ces sauvages n'ont pas été en aussi bonne santé qu'ils ont coutume de l'être, ils ont souffert durant l'hiver d'une sorte de démangeaison et de la coqueluche; ils ont reçu régulièrement les soins d'un officier médical et reviennent maintenant à la santé. Les règlements sanitaires ont été bien observés et tous les rebuts ont été ramassés et brûlés. Tous les sauvages ont été vaccinés.

Occupations.—Plusieurs de ces Sauvages ont de beaux jardins dont ils tirent un assez bon profit. Les principales occupations de cette bande sont l'exploitation des forêts et travaillent au nouveau chemin de fer, la pêche, la chasse et la cueillette des baies pendant les mois d'été.

Bâtiments.—Les habitations sont construites en billes, et sont petites, mais propres et confortables.

Bétail.—Cette bande ne possède aucune espèce de bétail.

Instruments aratoires.—Ces sauvages sont pourvus de tous les instruments aratoires dont ils peuvent se servir vu qu'ils font si peu de culture.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école dans cette réserve, les enfants fréquentent les écoles de Kenora et de Cecilia Jeffrey.

Traits caractéristiques et progrès.—Plusieurs de ces sauvages sont industrieux, tandis que d'autres sont bien indolents, mais ils observent la loi; ils ne sont ni plus riches ni plus pauvres qu'ils étaient autrefois.

Tempérance et moralité.—La plupart de ces sauvages sont tempérants, cependant quelques-uns d'entre eux font usage de spiritueux quand ils peuvent s'en procurer. Leurs mœurs sont assez bonnes.

BANDE DU PORTAGE-DU-RAT.

Réserves.—Cette bande comprend deux réserves, savoir: 38A et B sur la baie de l'Eau-Claire et la baie Matheson, au Lac-des-Bois. Etendue, 13.280 acres assez bien boisées d'épinette rouge, blanche et de pin "jack".

Population.—Lors du dernier paiement de la rente, la population était de 74.

Santé et hygiène.—Cette bande a été en assez bonne santé, tous les sauvages ont été vaccinés et les règlements sanitaires ont été observés.

Occupations.—Ces Sauvages travaillent à l'exploitation des forêts, font la chasse, la pêche et la cueillette des baies et du riz sauvage.

Bâtiments.—Les habitations sont construites de billes, elles sont de petites dimensions, mais propres et confortables.

Bétail.—Cette bande ne possède aucune espèce de bétail.

Instruments aratoires.—Ces sauvages sont bien pourvus de tous les instruments aratoires nécessaires à la culture dont ils s'occupent.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école dans cette réserve, beaucoup d'enfants fréquentent les pensionnats de Kenora et Cecilia Jeffrey et font des progrès.

Traits caractéristiques et progrès.—La plupart de ces sauvages sont indolents, mais soumis aux lois. Ils ne sont ni plus riches ni plus pauvres.

Tempérance et moralité.—Il y a quelques-uns des sauvages de cette bande qui peuvent être considérés comme tempérants, mais la plupart sont adonnés à l'usage des spiritueux lorsqu'ils peuvent s'en procurer. Leurs mœurs sont assez bonnes.

BANDES DU LAC-PLAT, N°s 39 ET 40.

Réserves.—Ces réserves sont situées sur la rive ouest et nord-ouest du Lac-Plat et sont en partie dans la province de Manitoba. Etendue, 16,2J5 acres, boisées de peuplier, de cèdre et d'épinette. Il y a une petite étendue de terrain propre à l'agriculture.

Population.—La population s'élève à 147.

Santé et hygiène.—La santé de ces sauvages a été assez bonne, toutes les mesures ont été prises pour prévenir les maladies contagieuses et tous les sauvages ont été vaccinés.

Bâtiments.—Les habitations sont de bonnes dimensions, bien aérées, propres et confortables. Ceci est dû en grande partie à l'intérêt témoigné à ces sauvages par M. McKitrik, directeur de l'école Cecilia Jeffrey, et par ses aides.

Bétail.—Ces sauvages ne possèdent que quelques bestiaux dont ils prennent bien soin et qu'ils hivernent confortablement.

Instruments aratoires.—Ils sont bien pourvus d'instruments aratoires.

Enseignement.—La plupart des enfants fréquentent le pensionnat de Cecilia Jeffrey et font des progrès.

Traits caractéristiques et progrès.—Quelques-uns de ces sauvages sont industrieux et travaillent bien, tandis que les autres sont indolents et ne veulent pas travailler s'ils peuvent s'en exempter. Ils sont polis et soumis aux lois.

Tempérance et moralité.—La plupart des Sauvages de cette bande sont considérés comme tempérants, tandis que quelques-uns sont adonnés à l'usage des spiritueux. Leurs mœurs sont bonnes.

BANDES DE L'ANGLE NORD-OUEST, N°s 33, 34 ET 37.

Réserves.—Ces bandes comprennent les réserves suivantes: savoir: 33A et 34B, sur la Baie-du-Poisson-Blanc; 33B, 34C, 37B et 37C, à l'Angle Nord-Ouest, partie dans le Manitoba et partie dans Ontario; 34 et 34C, Lac des Bois; 37A et 34B sur le Lac-Plat; 37 Grosse-Ile et 37 sur la Rivière-La-Pluie. La superficie entière est de 20,983 acres. Il y a beaucoup de bois de construction sur ces réserves.

Population.—La population entière est de 147.

Santé et hygiène.—La santé de ces bandes a été assez bonne, les scrofules et la consomption ont été les principales maladies dont ces Sauvages ont été atteints,

les lois de l'hygiène ont été aussi bien observées que possible, tous les Sauvages ont été vaccinés.

Occupations.—Ils travaillent à l'exploitation des forêts et travaillent pour les pêcheurs, ils font la chasse, la pêche, cueillent les baies et du riz sauvage; quelques-uns d'entre eux ont de bons jardins.

Bâtiments.—Les bâtiments sont construits en billes et sont de qualité inférieure; ils sont petits et souvent malpropres, mais la ventilation est assez bonne et les habitations sont à l'épreuve du froid.

J'ai fait tout en mon pouvoir pour les engager à se construire de meilleures maisons et ils me l'ont promis.

Bétail.—Ils n'ont d'aucune sorte de bestiaux.

Instruments aratoires.—Ils sont bien munis de toutes sortes d'instruments dont ils ont besoin.

Enseignement.—Ces Sauvages sont tous païens et s'opposent à toute sorte d'éducation. Cependant, il y a quelques élèves qui assistent aux écoles Cecilia Jeffrey et Kenora.

Traits caractéristiques et progrès.—Je regrette de dire que ces bandes n'ont pas fait grand progrès au cours de l'exercice. Un certain nombre parmi cette bande sont passablement industrieux tandis qu'en général les autres sont indolents, il sont cependant polis et soumis aux loi.

Tempérance et moralité.—La plupart de ces Sauvages font usage de spiritueux quand ils peuvent s'en procurer. Leurs mœurs sont assez bonnes. Ils sont polis et observent assez bien les lois de la localité.

BANDE DE LA BAIE-AU-BISON.

Réserve.—Cette réserve est située sur la Baie-au-Bison, Lac-des-Bois, dans la province du Manitoba, étendue 5,763 acres. Il y a du bon bois sur la réserve, le terrain à bois est entremêlé de prairies à foin.

Population.—La population de cette bande est de 29 âmes.

Santé et hygiène.—La santé des membres de la bande a été assez bonne, les précautions sanitaires ont été observées autant que possible, tous les sauvages ont été vaccinés.

Occupations.—La chasse, la pêche la cueillette des baies et du riz sauvage, le travail aux camps des pêcheurs et des bûcherons, ainsi que la culture de quelques bons jardins sont les principales occupations.

Bâtiments.—Les bâtiments sont assez bons, bien construits, tenus proprement, confortablement et sont bien ventilés.

Bétail.—Cette bande n'a qu'une paire de bœufs dont elle a bien soin.

Instruments aratoires.—Ces sauvages sont bien munis des instruments aratoires qui leur sont nécessaires.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur la réserve; vu que ces Sauvages sont païens, ils s'opposent à tout enseignement sur la réserve; quelques-uns envoient leurs enfants aux pensionnats.

Traits caractéristiques et progrès.—Généralement parlant, ces sauvages sont industrieux et progressent bien quelques-uns sont indolents mais ils obéissent à la loi.

Tempérance et moralité.—A l'exception de deux ou trois, ces Sauvages sont tempérants et leurs mœurs sont assez bonnes.

BANDE DE LA GROSSE-ILE.

Réserve.—Cette bande a huit réserves, savoir: 31 A, 31 B, 31 C, D, E, F, G et H sur la baie Nangashing et la Grosse-Ile, Lac-des bois; la superficie entière est de 8,737 acres.

Population.—La population de cette bande est de 159.

Santé et hygiène.—La santé des membres de la bande a été bonne en général. Il y a eu des cas de coqueluche et de grippe qui n'ont pas eu de suites funestes et ils sont guéris maintenant. Les règlements sanitaires ont été aussi bien observés que possible à cette saison, tous les sauvages ont été examinés et vaccinés lors du dernier paiement de la rente.

Occupations.—Une partie des membres de la bande travaillent à l'exploitation forestière en hiver, et l'été ils travaillent pour les pêcheurs; à part ceci il y a la cueillette des baies, du riz sauvage, la chasse et la pêche qui constituent les principales ressources de cette bande.

Bâtiments.—Les bâtiments sont en billes, les constructions sont bien faites, les toits sont en bardeaux, les fenêtres et les portes sont bonnes; en général l'ameublement est bon, les maisons sont propres, confortables et bien aérées.

Bétail.—Cette bande n'a qu'un attelage de bœufs dont elle prend bien soin. Elle a aussi quelques chevaux.

Instruments aratoires.—Ces Sauvages sont bien munis d'instruments aratoires pour le peu de culture qu'ils font.

Enseignement.—Comme ils sont tous païens ils s'opposent à ce qu'on place une institutrice ou un missionnaire sur la réserve, cependant quelques-uns de leurs enfants sont placés dans les pensionnats où ils font des progrès.

Traits caractéristiques et progrès.—Dans l'ensemble, les sauvages de cette bande sont plus à l'aise qu'ils ne l'étaient autrefois; ils sont industrieux, observateurs des lois et polis.

Tempérance et moralité.—Environ la moitié des membres de la bande sont adonnés à l'usage des spiritueux et les autres peuvent être considérés comme étant tempérants; leurs mœurs sont aussi bonnes que celles des autres bandes sur le lac.

BANDE D'ASSABASKA.

Réserve.—Cette bande possède les réserves suivantes: 35 A, 35 B, 35 C, D, E, F, G, H et J, sur les baies Nangashing et Obabikong, la Grande et la Petite rivière aux Herbes, Lac-des-Bois; superficie entière 21,241 acres; ces terrains contiennent beaucoup de bois de construction propre au commerce et une étendue considérable de terrain agricole.

Population.—La bande se compose de 159 personnes.

Santé et hygiène.—La santé de ces sauvages a été bonne. Il n'y a pas eu d'épidémie sur la réserve. Il y a parmi eux quelques cas de consomption et de scrofules pour lesquels on ne peut faire grand'chose. Toutes les précautions sanitaires possibles ont été prises et tous les sauvages ont été vaccinés.

Occupations.—Leurs occupations consistent à faire la chasse et la pêche, quelques-uns font du jardinage, il y a aussi la cueillette des baies et du riz sauvage. Quelques-uns des hommes travaillent aux exploitations forestières.

Bâtiments.—Les bâtiments sont de petites dimensions, mais sont tenus propres et confortables, ils sont assez bien aérés.

Bétail.—Cette bande n'en possède pas.

Instruments aratoires.—Cette bande est munie de tout ce dont elle a besoin pour le présent.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur cette réserve, mais un certain nombre d'enfants assistent aux pensionnats de Kénora et du Lac-Plat.

Traits caractéristiques et progrès.—La majeure partie des membres de cette bande sont industrieux et observent la loi; un certain nombre d'entre eux sont indolents. Ils deviennent plus prévoyants et ont acquis plus d'aisance qu'ils n'en avaient les années passées.

Tempérance et moralité.—On considère que la majorité des membres de cette bande sont tempérants, plusieurs font usage de spiritueux qu'ils se procurent des personnes sans scrupules de cette ville. A part cela, leurs mœurs sont bonnes.

BANDE DE LA BAIE-DU-POISSON-BLANC.

Réserve.—Cette bande possède les réserves suivantes: 32 A, B, C sur les baies de la Fille-Jaune et Sabaskung; la superficie entière est de 10,599 acres sur lesquelles il y a du bon bois de construction, et de bons marais à foin.

Population.—La population de la bande est de 45 personnes.

Santé et hygiène.—Cette bande a été atteinte d'une sorte de démangeaison et de coqueluche; tous ceux qui ont souffert de ces maladies ont eu des soins médicaux et sont bien maintenant; à part cela, la santé est bonne, toutes les mesures hygiéniques voulues ont été prises et tous les sauvages ont été vaccinés.

Occupations.—Ces sauvages ont pour ressources le travail aux exploitations forestières, la chasse et la pêche; l'été ils travaillent sur les navires, cueillent les baies et le riz sauvage; ainsi ils s'acquièrent une modeste aisance.

Bâtiments.—Les bâtiments sont faits en billes, ils sont bien construits et les toits sont recouverts en bardeaux et les maisons sont peinturées, elles ont de bonnes portes, de bonnes fenêtres; le système de ventilation est bon; les maisons sont propres et bien meublées.

Bétail.—Cette bande n'a pas de bestiaux.

Instruments aratoires.—Ces Sauvages sont bien munis des instruments indispensables vu que la bande fait peu de culture.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur la réserve mais plusieurs enfants assistent aux pensionnats Kenora et Cecilia Jeffrey où ils apprennent bien.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont industrieux et progressent bien; ils acquièrent de l'aisance d'année en année, et c'est un plaisir de voir leur réserve; ils observent bien la loi.

Tempérance et moralité.—La plupart des membres de la bande sont tempérants mais quelques-uns ne le sont pas. Leurs mœurs sont aussi bonnes que celles des autres bandes qui habitent les bords du lac.

BANDE D'ISLINGTON.

Réserve.—Cette bande possède trois réserves: celle d'Islington, du Lac-du-Cygne et du lac de Homme-Seul la superficie entière est de 24,899 acres qui sont bien boisées de peuplier, d'épinette, d'épinette rouge, de pin de Norvège et de pin "jack," le tout est entremêlé de prairies à foin.

Population.—Cette bande comprend 201 membres.

Santé et hygiène.—Cette bande a souffert d'une sorte de démangeaison et de coqueluche au cours de l'hiver; tous ceux qui en ont été atteints ont reçu les soins médicaux et guérissent bien. A part cela leur santé a été bonne. Tous les sauvages ont été vaccinés et les mesures sanitaires ont été prises pour enrayer l'épidémie.

Occupations.—Ces sauvages travaillent au service des compagnies de chemin de fer et de celles qui font l'exploitation des forêts; ils s'engagent pour servir de guides et de bateliers; ils font la chasse et la pêche; en été ils cueillent les baies et et le riz sauvage; quelques-uns ont de très-jolis jardins, particulièrement Dennis Spence a le plus joli jardin qu'on puisse voir; ce jardin est bien cultivé et sans mauvaises herbes.

Bâtiments.—Les bâtiments de cette reserve sont construits en billes; ils sont de bonnes dimensions, bien faits avec toits en bardeaux, peinturés, ayant de bonnes portes et de bonnes fenêtres, ils sont propres et confortables.

Bétail.—Le bétail qui est sur cette réserve est d'assez bonne race et il a passé l'hiver en bonne condition; il a été bien soigné car les sauvages avaient assez de fourrage.

Instruments aratoires.—Cette bande est bien munie d'instruments mais fait peu de culture.

Enseignement.—L'école de cette réserve est sous les auspices de l'église d'Angleterre. L'assistance est peu nombreuse, ce qui ne donne pas satisfaction à l'instituteur, mais il compte sur plus d'assiduité durant la saison du printemps.

Traits caractéristiques et progrès.—Les sauvages de cette bande sont industrieux et acquièrent plus d'aisance qu'ils n'en avaient les années passées; cependant ce point laisse encore à désirer. Ces Sauvages sont polis et observent la loi.

Tempérance et moralité.—Je suis peiné de dire que la plupart de ces sauvages sont adonnés à l'usage des spiritueux qu'ils peuvent se procurer chaque fois qu'ils vont en ville. Les mœurs des membres de la bande varient entre assez bonnes et bonnes. Au cours de l'année écoulée j'ai remarqué beaucoup d'amélioration à ce sujet.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Au cours du dernier exercice il y a eu amélioration chez toutes les bandes de cette agence particulièrement en matière de tempérance et de moralité, quoique quelques-uns rétrogradent il y a une tendance vers l'amélioration.

Ces Sauvages pourraient faire de bons gages s'ils étaient plus prévoyants; je suis heureux de dire que quelques-uns ont adopté ce système et qu'ils supportent bien mieux leur famille qu'ils ne le faisaient autrefois; en été les femmes et les enfants font beaucoup d'argent par la vente des petits fruits et du poisson; ils vivent bien et la santé de tous les membres de la bande est bonne en général.

AGENCE DE LA SAVANNE.

Cette agence comprend six bandes, savoir: celle du Lac-aux-Aigles, Wabigoon, Lac-des-Mille-Lacs, du Lac-Seul, de Wabuskang et du Détroit-aux-Herbes.

BANDE DU LAC-AUX-AIGLES.

Réserve.—Cette réserve est située sur le bord oriental du Lac-aux-Aigles; superficie 8,882 acres. Une partie du sol de cette réserve convient à la culture et il y a une petite étendue de terrain à foin mais peu de bois de construction.

Population.—Cette bande compte 67 membres.

Santé et hygiène.—La santé des membres de cette bande a été bonne en général. Les règlements sanitaires ont été aussi bien observés que possible à cette saison de l'année; tous les sauvages ont été vaccinés.

Occupations.—Ces Sauvages trouvent de l'occupation dans les exploitations minières et forestières, aux scieries et sur les bateaux; en été la chasse et la pêche sont leurs principales ressources.

Bâtiments.—Les bâtiments sont faits en billes, de petites dimensions mais confortables; les maisons sont tenues propres et en ordre, et assez bien ventilées.

Instruments aratoires.—Les sauvages sont bien munis d'instruments aratoires pour le besoin qu'ils en ont, car ils font peu de culture.

Enseignement.—L'école de cette réserve est sous les auspices de l'Eglise d'Angleterre; M. James Fox est l'instituteur. L'assiduité n'est pas du tout régulière, de là, peu de progrès, et les parents s'occupent très peu de l'instruction des enfants.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont assez industrieux et réussissent assez bien; ils se font plus indépendants qu'autrefois et sont généralement bien soumis aux lois.

Tempérance et moralité.—Je regrette de dire que ces Sauvages sont très adonnés aux spiritueux qu'ils obtiennent de toutes les villes qui sont sur la route principale du Pacifique. Ils ont d'assez bonnes mœurs.

BANDE DE WABIGOON.

Réserve.—Cette réserve est située sur le petit lac Wabigoon; superficie 12,872 acres, et elle est bien boisée d'épinette rouge, d'épinette blanche et de peuplier.

Population.—Cette bande comprend 98 membres.

Santé et hygiène.—La santé des membres de la bande a été assez bonne. Il y a encore plusieurs cas de consomption et de scrofules, mais on ne peut y porter remède. Le chef qui était à l'asile des aliénés à Selkirk est mort en décembre dernier. Tous les sauvages ont été vaccinés et les règlements sanitaires observés.

Occupations.—Un petit nombre de ces sauvages travaillent pour les compagnies de chemins de fer et d'exploitations forestières, mais ils font surtout la chasse et la pêche, cueillent les baies et le riz sauvage.

Bâtiments.—Leurs bâtiments sont de qualité inférieure mais propres et bien tenus.

Instruments aratoires.—Ils sont assez bien munis de ces instruments considérant le montant de culture qu'ils font.

Enseignement.—Il a fallu fermer l'école de cette réserve vu que nous n'avons pu faire assister les élèves; ces sauvages ne prennent aucun intérêt à l'instruction de leurs enfants.

Traits caractéristiques et progrès.—Les progrès de cette bande sont lents, ils sont assez soumis aux lois.

Tempérance et moralité.—La plupart de ces sauvages ont le goût des spiritueux, mais leurs mœurs sont aussi bonnes que celles des autres bandes.

BANDE DU LAC-DES-MILLE-LACS.

Réserves—Les réserves de cette bande sont 22 A 1, sur le lac des Mille-Lacs, et 22 A 2, sur la rivière La-Seine. La superficie totale est de 12,227 acres, bien boisées.

Population.—La population de cette bande est de 91 membres.

Santé et hygiène.—La santé des membres de la bande a été assez bonne. il y a eu un cas de mortalité dû à la consomption. Il n'y a pas eu d'épidémie; toutes les mesures sanitaires ont été prises; les sauvages ont tous été vaccinés.

Occupations.—Les Sauvages de cette bande travaillent aux chemins de fer, à l'exploitation des forêts et dans les scieries; l'été ils travaillent sur les bateaux à vapeur et font la chasse et la pêche.

Bâtiments.— Ils sont en billes et de bonnes dimensions, confortables et assez bien meublés, propres et bien tenus.

Bétail.—Ces Sauvages n'ont pas de bestiaux.

Instruments aratoires.—Ils ont tous les instruments nécessaires.

Enseignement.—Ces Sauvages sont tous païens et opposés à toute forme d'instruction; par conséquent, il n'y a pas d'école sur la réserve.

Traits caractéristiques et progrès.—Cette bande progresse très-lentement, mais les membres qui la composent sont assez industrieux et soumis aux lois.

Tempérance et moralité.—Les membres de cette bande sont assez tempérants mais prennent à l'occasion des boissons enivrantes. Leurs mœurs sont bonnes et l'on a d'eux aucune plainte.

BANDE DU LAC-SEUL.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur la côte sud-est du lac Seul. Une portion de cette bande occupe, à environ 15 milles au sud de la réserve, un territoire auquel on donne le nom de "Tête du Français." Une autre portion de la même bande habite, sans titre, les bords du lac Sawbill, à 4 milles au nord de la station d'Ignace. La réserve du Lac-Seul a une superficie de 49,000 acres, qui sont couvertes d'une quantité considérable d'épinettes rouges, blanches et d'autres sortes de bois de construction; et une partie de la réserve peut s'adapter à la culture mixte.

Population.—Cette bande comprend 602 membres.

Santé et hygiène.—Cette bande a été atteinte d'une sorte de démangeaison ainsi que de coqueluche. Tous les cas ont été traités par le médecin et leur santé revient. A part cela, il n'y a pas eu de maladies; les règlements sanitaires ont tous été observés, les sauvages ont tous été vaccinés.

Occupations.—Les principales ressources des membres de cette bande sont la pêche et la chasse; quelques-uns sont à l'emploi de la compagnie de la Baie-d'Hudson; il y en a quelques-uns qui travaillent à la construction de la ligne du Grand-Tronc-Pacifique et gagnent de bons salaires.

Bâtiments.—Les maisons sont construites en billes et sont d'assez bonnes dimensions, bien bâties, bien meublées, propres et confortables.

Bétail.—Les bestiaux qu'ils ont sont de races inférieures, et il n'y a pas d'amélioration sous ce rapport. Les animaux ont été bien soignés et bien hivernés.

Instruments aratoires.—Ils ont tous les instruments dont ils ont besoin.

Enseignement.—L'école de la "Tête-du-Français" a dû être fermée à cause du manque d'assistance, ce qui provient du manque d'intérêt qu'apportent les parents.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont assez industrieux et réussissent bien; ils acquièrent de l'aisance et sont soumis aux lois.

Tempérance et moralité.—Ces sauvages sont bien tempérants quoique quelques-uns font usage de spiritueux; ils ont d'assez bonnes mœurs.

BANDE DE WABUSKANG.

Réserve.—Cette réserve est située sur le lac Wabuskang; superficie 8,042 acres, contenant d'assez bon bois de construction tel que le pin "Jack," le peuplier et d'autres espèces de bois; il y a quelques prairies à foin.

Population.—Cette bande se compose de 50 personnes.

Santé et hygiène.—La santé chez ces Sauvages a été bonne; les règlements hygiéniques ont été suivis le mieux possible. Tous les sauvages ont été vaccinés.

Occupations.—Ces Sauvages font la chasse et la pêche; quelques-uns font du jardinage et cultivent de petits morceaux en pommes de terre.

Bâtiments.—Les bâtiments sont de petites dimensions mais propres et confortables.

Bétail.—Ces Sauvages n'ont de bestiaux d'aucune sorte.

Enseignement.—Ces Sauvages ne prennent aucun intérêt à l'éducation vu qu'ils sont tous païens, et ils s'opposent au fait d'avoir une école ou un missionnaire sur la réserve.

Tempérance et moralité.—Il y a amélioration sur ces deux points cette année d'après ce que j'ai appris de ces Sauvages.

LA BANDE DU DETROIT-AUX-HERBES.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rivière Aux-Anglais; superficie 10,244 acres. Il y a sur cette réserve beaucoup de bois de construction ainsi que de bons marais à foin.

Population.—La population de cette bande est de 128 personnes.

Santé et hygiène.—Ces sauvages n'ont été atteints d'aucune maladie et leur santé a été bonne. Les règlements sanitaires ont été observés; tous les rebuts ont été ramassés et brûlés; tous les membres de la bande ont été vaccinés.

Occupations.—Plusieurs des hommes travaillent pour les équipes d'arpenteurs du Grand-Tronc-Pacifique et font de bons gages, d'autres pour la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique et d'autres pour la compagnie de la Baie-d'Hudson; d'autres encore font la chasse et la pêche; quelques-uns ont cultivé de beaux morceaux et y ont semé des pommes de terre, ou ils ont fait des jardins.

Bâtiments.—Les bâtiments sont construits en billes; ils sont de petites dimensions et d'une qualité inférieure, mais ils sont bien tenus proprement.

Bétail.—Ces sauvages n'ont aucune sorte de bestiaux.

Instruments aratoires.—Ils sont bien pourvus des instruments dont ils ont besoin pour le peu de culture qu'ils font.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur cette réserve, car nous n'avons jamais pu avoir une assez bonne moyenne d'assistance. Quelques-uns des enfants assistent au pensionnat de Kenora.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont bien industrieux et acquièrent de l'aisance; ils sont polis et soumis aux lois.

Tempérance et moralité.—La plupart des membres de cette bande sont tempérants, mais les autres font usage de spiritueux quand ils peuvent s'en procurer. Leurs mœurs sont généralement bonnes.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les sauvages relevant de cette agence peuvent être considérés dans un état de prospérité et de succès, ils sont aussi avancés que les autres sauvages de ce district, ils deviennent plus prévoyants chaque année. En somme, ils sont plus industrieux, plus tempérants, plus moraux et plus soumis aux lois qu'autrefois; il y a quelques exceptions qui sont encore des individus inférieurs parmi eux, mais graduellement il y a amélioration et je considère que tout l'ensemble donne satisfaction.

J'ai, etc.,

R. S. McKENZIE,
Agent des Sauvages.

SURINTENDANCE DU MANITOBA.
AGENCE DE NORWAY-HOUSE,
NORWAY-HOUSE, KEEWATIN, le 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'agence de Norway-House pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Il y a douze réserves relevant de cette agence. La plupart de ces réserves sont situées sur les bords du lac Winnipeg.

Conditions physiques.—Les conditions physiques de toutes les réserves qui relèvent de cette agence sont virtuellement les mêmes. Des rochers et des muskegs couverts de broussailles et de bois de construction donnent une description assez exacte de tout le district. Dans certains endroits le long des bords des lacs et des rivières il y a des morceaux de terrains. Ce sont ces endroits que les sauvages choisissent pour y construire leurs demeures et se faire des jardins.

Il n'y a, pour ainsi dire, aucun terrain propre à la culture ou au pâturage dans ce district. Le sauvage n'a pu, ni ne pourra dans ces régions, tirer du sol ses moyens d'existence. Toutes ses ressources consistent à faire la pêche en été et la chasse en hiver ainsi que la chasse au piège.

BANDE DE LA RIVIERE-NOIRE.

Cette réserve est située à la Petite-Rivière-Noire sur la rive orientale du lac Winnipeg, vers l'extrémité sud du lac. La superficie de la réserve est de 2,000 acres.

Population.—Il y a 63 personnes dans cette bande.

Santé et hygiène.—Il n'y a eu aucun rapport d'épidémie ni de cas individuels de maladie contagieuse provenant de l'officier de santé de cet endroit.

Occupations.—Les occupations des sauvages de cette réserve sont, en été, la pêche, la cueillette des baies, et le débardage des bateaux; en hiver, la chasse au piège et la pêche à travers la glace. Il y a du travail à faire sortir du bois pour la construction des chemins de fer et d'autres constructions à cet endroit.

Bâtiments.—Les bâtiments sont faits en billes avec toitures en bardeaux. Ils ont belle apparence; la division à l'intérieur consiste en deux pièces.

Bétail.—A cause de la nature du terrain ces sauvages ne peuvent garder que très peu de bestiaux.

Instruments aratoires.—Sur cette réserve il n'y a en usage que les instruments qui sont employés à la culture des jardins.

Enseignement.—Il y a sur cette réserve un externat. Les enfants accompagnent leurs parents à leurs expéditions de chasse et de pêche et par conséquent l'assiduité n'est pas régulière et les progrès sont très lents.

Traits caractéristiques et progrès.—Autrefois le caribou, le chevreuil, le daim, les animaux à fourrures, le poisson et les fruits étaient en abondance. Ceci a encouragé l'indolence et l'imprévoyance. La nécessité oblige maintenant les sauvages à être plus industrieux, mais ils ne s'occupent pas encore de l'avenir. Ils semblent être bien soumis aux lois.

Tempérance et moralité.—Quoique le niveau de la morale ne soit pas très élevé chez ces sauvages, je n'ai pas eu une seule plainte d'intempérance ni d'immoralité à leur sujet.

BANDE DE LA RIVIERE DU TROU-D'EAU.

Réserve.—Cette réserve est aussi située sur le versant oriental du lac Winnipeg, à environ 40 milles au nord de la réserve de la Rivière-Noire à la rivière du Trou-d'eau. La nature de cette contrée est la même que celle de la Rivière-Noire. La superficie de la réserve est de 3,316 acres.

Population.—Il y a 97 personnes sur cette réserve.

Santé et hygiène.—Aucune épidémie ni aucune maladie contagieuse n'a été signalée par l'officier de santé.

Occupations.—Les seules ressources sont la chasse, la chasse au piège et la pêche.

Bâtiments.—Les bâtiments sont les maisons ordinaires en billes. La plupart sont couvertes en bardeaux au lieu de la couverture en pieux et en terre d'autrefois.

Bétail.—Peu de bestiaux sont gardés sur cette réserve. Les terrains ne sont pas favorables à l'élevage.

Instruments.—Il n'y a en usage ici que les outils de jardinage.

Enseignement.—Il y a un externat sur la réserve. A cause de l'absence périodique des enfants durant les saisons de chasse et de pêche, l'assistance n'est pas régulière. Les progrès ne sont pas très satisfaisants.

Traits caractéristiques et progrès.—Les sauvages de cette réserve sont industrieux et soumis aux lois; cela est rendu nécessaire à cause de l'état de la localité. Leurs dépendances sont plus confortables, mais ils n'ont pas acquis le goût de l'économie.

Tempérance et moralité.—La distance qu'ils sont des villes favorise la tempérance et les garde contre le contact extérieur de l'immoralité. Je n'ai eu aucune plainte à leur sujet.

BANDE DE LA RIVIERE-DE-LA-VEINE-DE-SANG.

Cette réserve est située à vingt milles environ de la réserve du Trou-d'Eau à l'est du lac Winnipeg. Elle contient 3,369 acres. L'aspect de cette région est le même que celui des deux autres que nous venons de décrire.

Population.—Cette bande est composée de 54 membres.

Santé et hygiène.—L'officier de santé de cet endroit n'a fait rapport d'aucun cas d'épidémie ni de maladie contagieuse.

Occupations.—Ces Sauvages font la chasse, la pêche et la chasse au piège.

Bâtiments.—Ces constructions sont comme les autres, en billes avec toitures en bardeaux ou en pieux.

Bétail.—Les Sauvages de cette réserve n'ont pas de bestiaux.

Enseignement.—L'école de cette réserve a été fermée. Les enfants ont été absents presque tout le temps.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont industrieux et se donnent le bien-être, mais ils ne sont pas habitués à mettre en réserve quelque chose pour l'avenir.

Tempérance et moralité.—Vu la distance qu'ils sont des villes, ces sauvages sont moins exposés à être tentés de prendre des spiritueux. Je n'ai eu aucune plainte contre les membres de cette bande au sujet de la moralité.

BANDE DE LA RIVIÈRE-DU-PÊCHEUR.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rive ouest du lac Winnipeg au pied de la Baie-du-Pêcheur, sur la rivière de ce nom. Elle comprend 9,000 acres. C'est la seule réserve de cette agence où il peut se faire un peu de culture. Les sauvages profitent de cet avantage.

Population.—Cette bande compte une population de 411 membres.

Santé et hygiène.—La santé chez les membres de cette bande a été bonne. Il y a eu beaucoup de cas de grippe, mais l'officier de santé m'a dit que les cas n'étaient pas graves. Il n'y a pas eu de maladie contagieuse.

Occupations.—Leurs principales ressources sont la chasse, la chasse au piège, la pêche, l'élevage des bestiaux. Si le chemin de fer se rend près d'ici, il y aura un bon revenu à retirer de l'exploitation du bois qui s'y trouve en quantité.

Bâtiments.—Les bâtiments sont en général de meilleure qualité ici. Il y a une bonne quantité de maisons construites en billes avec toitures en bardeaux, ces maisons ont deux ou trois appartements en bas et des chambres à coucher dans le haut.

Bétail.—Il y a une bonne quantité de bétail sur cette réserve et les sauvages semblent comprendre la nécessité de l'améliorer autant que possible.

Instruments aratoires.—Il se fait ici peu de culture; et par conséquent le besoin d'instruments n'est pas grand.

Enseignement.—Il y a un externat sur cette réserve. L'assistance est meilleure que d'habitude, et les parents semblent apprécier les avantages d'une bonne éducation.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages font plus de progrès que la moyenne des gens de leur race; ils sont très soumis, et ils augmentent leur nombre de bestiaux.

Tempérance et moralité.—Les sauvages de cette réserve sont remarquables par le degré de perfection qu'ils ont atteint sous ces rapports.

BANDE DE JACKHEAD.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rivière Jackhead, à environ 40 milles au nord de la rivière du Pêcheur. La superficie est de 2,860 acres. Ici nous nous retrouvons parmi les rochers et les muskegs.

Population.—Cette bande se compose de 67 membres.

Santé et hygiène.—Une épidémie de mal de gorge est la seule maladie dont il a été fait rapport à cet endroit.

Occupations.—Ces Sauvages vivent de chasse, de pêche et de la chasse au piège.

Bâtiments.—Ces constructions sont en billes comme les autres.

Bétail.—Sur cette réserve, il y a très peu de bestiaux.

Instruments aratoires.—Il n'y a en usage que les outils de jardinage.

Enseignement.—Il y a ici un externat. L'assiduité y est très irrégulière et les parents prennent peu d'intérêt aux choses de l'éducation.

Traits caractéristiques et progrès.—Les circonstances obligent ces sauvages à être industrieux; ils sont soumis aux lois, mais ne font aucune économie.

Témpérance et moralité.—Je n'ai reçu aucune plaintes contre ces sauvages au sujet de l'intempérance ou de l'immoralité.

BANDE DE LA RIVIERE BERENS.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rive orientale du Lac Winnipeg près de la limite nord du Manitoba. Le pays présente un aspect rocheux et contenant beaucoup de muskegs; la superficie est de 7,400 acres.

Population.—Cette bande a une population des 295 personnes.

Santé et hygiène.—La santé des membres de cette bande est bonne en général. Il y a eu beaucoup de cas de grippe cet hiver, mais cette maladie disparaît maintenant. L'officier de santé ne fait rapport d'aucun cas sérieux de maladie.

Occupations.—Les Sauvages de cette réserve font la chasse, la pêche et la chasse au piège. Cet hiver ils ont coupé le bois qui a servi à l'incubation artificielle qu'il y a à la rivière Berens. Ce serait pour eux une bonne ressource si cela pouvait durer toute l'année.

Bâtiments.—Les bâtiments sont bons, même de meilleure qualité que ceux de la majorité des sauvages. Ce sont naturellement des constructions faites en billes.

Bétail.—Ils gardent très peu de bestiaux.

Instruments aratoires.—Ils ne se servent que d'instruments pour faire du jardinage.

Enseignement.—Il y a un externat. L'assistance est assez bonne. L'institutrice est compétente. Les enfants et les parents en sont très satisfaits et il se fait beaucoup de progrès.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont soumis aux lois et industrieux, mais ils n'ont pas de goût pour l'économie.

Tempérance et moralité.—Ces sauvages ne sont pas intempérants mais leurs mœurs laissent à désirer.

BANDE DE PETITS-GRANDS-RAPIDES.

Réserve.—Cette réserve est située à environ 120 milles en amont de la rivière Berens. Comme les autres réserves, elle se compose en partie de rochers et de muskegs. La superficie est de 4,920 acres.

Population.—Cette bande se compose de 143 personnes.

Santé et hygiène.—Il n'y a pas eu de maladie contagieuse sur cette réserve.

Occupations.—Ces hommes sont des chasseurs, des chasseurs au piège et des pêcheurs.

Bâtiments.—Ils vivent toute l'année sous des tentes.

Bétail.—Il n'y a pas de bétail sur cette réserve.

Instruments aratoires.—Il n'y en a pas.

Enseignement.—Il y a à cet endroit un externat, mais on y porte peu d'intérêt et les progrès sont lents.

Traits caractéristiques et progrès.—Il n'y a que peu de chose à dire des progrès de cette bande. Ils sont ce qu'ont été leurs pères, pêcheurs et chasseurs.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants ne trouvant aucun moyen de se procurer des spiritueux. Ils n'ont pas d'assez bonnes mœurs.

BANDE PEKANKUM.

Cette réserve est à 80 plus en amont de la rivière Berens que celle de Petits-Grands-Rapides; elle présente le même aspect; la superficie est de 2,080 acres.

Population.—Cette bande comprend 129 personnes.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur la réserve.

Observations générales.—La description qui a été donnée au sujet de la réserve de Petits-Grands Rapides s'applique à cette réserve sous tous les autres rapports.

BANDE DE LA RIVIERE-AU-PEUPLIER.

Réserve.—Cette réserve est située à environ 65 milles au nord de la rivière Berens. La superficie est de 3,800 acres qui se composent en général de terrain rocheux et de muskegs.

Population.—Cette bande compte 149 membres.

Santé et hygiène.—Il n'a été reçu aucum rapport de maladie grave venant de l'officier de santé de cet endroit.

Occupations.—Comme tous les autres sauvages de cette agence, ceux de cette réserve font la chasse, la pêche et la chasse au piège.

Bâtiments.—Ils consistent en constructions faites en billes d'une jolie et propre apparence.

Bétail.—Ici, les sauvage gardent très peu de bestiaux.

Instruments agricoles.—Il n'y a en usage que des instruments de jardinage.

Enseignement.—Il y a une école sur la réserve mais personne n'y porte intérêt et les progrès sont lents.

Traits caractéristiques et progrès.—Nous trouvons les mêmes rapports à faire sur les sauvages de cette réserve que nous avons fait au sujet de ceux des autres réserves. Ils sont industrieux mais ne semblent pas s'occuper de l'avenir.

Tempérance et moralité.—Il n'y a aucune plainte contre ces sauvages au sujet de la tempérance ou de la moralité.

BANDE DES GRANDS-RAPIDES.

Réserve.—Cette réserve est située près de l'angle nord-ouest du lac Winnipeg et contient 4,646 acres. L'aspect est le même que celui des autres réserves.

Population.—Cette bande se compose de 127 membres.

Santé et hygiène.—Aucune maladie grave ni aucune épidémie n'ont été portées à notre connaissance.

Occupations.—Les occupations des sauvages de cette réserve sont à peu près les mêmes que celles des sauvages des autres réserves.

Bâtiments.—Ils se composent des constructions ordinaires faites en billes.

Enseignement.—Il y a un externat qui obtient autant de succès que les autres.

Traits caractéristiques et progrès.—Il n'y a pas eu d'amélioration remarquable chez ces sauvages. Ils sont industrieux et paisibles mais manquent d'ambition.

Tempérance et moralité.—Je n'ai reçu aucune plainte d'intempérance ou d'immoralité.

BANDE DE NORWAY-HOUSE.

Réserve.—Cette réserve est située sur le lac Little-Playgreen, à environ 25 milles en aval de la rivière Nelson. La superficie est de 10,340 acres.

Population.—Elle est de 520 personnes.

Santé et hygiène.—La santé des sauvages de cette réserve a été assez bonne au cours de l'année écoulée. Au commencement de l'hiver, il y a eu une épidémie de mal de gorge qui a paru alarmante, mais elle a disparu à l'arrivée des froids. La consomption ravage encore les sauvages.

Toutes les précautions sanitaires à prendre leur ont été expliquées et répétées de temps à autre et ils apprennent les moyens à prendre pour enrayer cette maladie. On les oblige à tenir leurs dépendances propres et à voir à ce que la ventilation soit soigneusement faite, qu'ils soient prudents au sujet de l'expectoration, qu'ils soient propres et qu'ils n'encombrent pas les maisons.

Occupations.—La pêche et la chasse constituent les occupations principales.

Bâtiments.—Règle générale, ces Sauvages ont de jolies et bonnes maisons construites en billes et recouvertes en bardeaux.

Bétail.—Il y a quelques têtes de bestiaux mais cette réserve n'est pas une contrée propre à l'agriculture.

Instruments aratoires.—Il n'y a que les outils de jardinage; il ne se fait pas de culture.

Enseignement.—A Rossville nous avons un pensionnat et un externat; sur la rivière Jack il y en a un autre et les missionnaires catholiques enseignent à leur mission. Les parents portent beaucoup d'intérêt aux écoles, mais à part les pensionnats qui remportent un succès marquant, les autres écoles ne font pas les progrès que l'on pourrait espérer parce que l'assistance n'est pas régulière. Aux pensionnats, les élèves sont bien nourris, confortablement vêtus et ils peuvent souvent voir leurs parents et leurs voisins et se forment exactement en vue du travail qu'ils seront appelés à faire.

Traits caractéristiques et progrès.—Les sauvages de cette bande paraissent actifs, industrieux et soumis aux lois. Ils paraissent, en général jouir d'assez d'aisance.

Tempérance et moralité.—Ils sont très tempérants, et leurs mœurs sont aussi bonnes que celles de la moyenne des sauvages.

BANDE DU LAC LA-CROIX.

Réserve.—Cette réserve se trouve à environ 90 milles en aval de la rivière Nelson. Elle comprend 7,760 acres de terrain rocheux comme celui des autres réserves.

Population.—Cette bande compte une population de 359 âmes.

Santé et hygiène.—A l'exception de l'épidémie de mal de gorge plus haut citée, il n'y a eu aucune maladie sur la réserve.

Occupations.—La chasse et la pêche sont les principales occupations.

Bâtiments.—Les constructions ordinaires sont en billes.

Bétail.—Ces Sauvages gardent très peu de bestiaux.

Instruments aratoires.—Ils ne se servent que des outils de jardinage.

Enseignement.—Il y a deux écoles sur cette réserve. Les absences périodiques des enfants sont cause qu'on ne peut obtenir les meilleurs résultats possibles.

Traits caractéristiques et progrès.—On peut dire de cette bande ce que l'on a dit des autres; ils ne rétrogradent pas mais avancent très lentement.

Tempérance et moralité.—Je n'ai reçu aucun mauvais rapport au sujet de cette bande concernant la tempérance ou la moralité.

J'ai, etc.,

C. C. CALVERLEY,
Agent des Sauvages.

PROVINCE DU MANITOBA.
AGENCE DES SIOUX DE LA RIVIERE-DU-CHENE.
GRISWOLD, le 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon premier rapport annuel sur cette agence, les trois bandes dont il est fait mention appartenaient autre-

fois à l'agence de Birtle; ces trois bandes sont: celles des Sioux de la Rivière-du-Chêne, du Lac-du-Chêne et de la Montagne-à-la-Tortue. Toutes ces bandes sont de la même tribu et ne reçoivent pas de rente.

BANDE DES SIOUX DE LA RIVIERE-DU-CHENE, N° 58.

Réserve.—Cette réserve a une superficie de 9,734 acres et est située à environ 8 milles au nord et à l'ouest de Griswold, Manitoba, sur la ligne principale du Pacifique; la limite sud-est se trouve à deux milles de cette ville; et le village de Harding, sur la division de Lanore du même chemin de fer est à 6 milles au nord.

Le sol est composé de sable et de marne lourde; la vallée de l'Assiniboine dont la rivière forme la limite sud-est est large d'un demi-mille à un mille et le sol est en partie fertile, tandis qu'une autre partie se trouve une bonne prairie qui produit une bonne récolte de foin d'excellente qualité; le terrain élevé qui monte abruptement de la vallée se trouve montagneux et en quelques endroits escarpés, le sol est sablonneux et rocheux, en certains endroits il y a des ravins profonds qui se rendent à la vallée; le terrain devient de meilleure qualité à mesure qu'on s'éloigne des montagnes.

Sur la réserve il y a une quantité peu considérable de bois dans divers endroits—de l'orme, de l'érable, du frêne le long de la rivière; du peuplier, de petits chênes le long des coteaux et des ravins. La rivière du Chêne traverse le coin nord-est et se déverse dans l'Assiniboine entre la limite est et sud.

Population.—Cette bande compte 274 membres.

BANDE DES SIOUX DU LAC-DU-CHENE, N° 59.

Réserve.—Cette réserve a une superficie de 2,500 acres et est située à environ 4 milles au nord de Pipestone, petite ville sur l'embranchement d'Arcola, du chemin de fer Pacifique.

Une division de la ligne du chemin de fer Canadian-Northern touche l'angle nord-est de la réserve.

La partie ouest de la réserve se compose d'une marne légère, tandis que la partie est, de chaque côté du creek Pipestone qui traverse la réserve du nord au sud, se compose d'une marne lourde. La prairie à foin qui se trouve sur le versant est du creek produit plus de foin qu'il s'en dépense sur la réserve. Il y a une bonne quantité de bois le long du creek, principalement de l'orme, de l'érable et du frêne.

Population.—Cette bande est composée de 68 membres.

BANDE DES SIOUX DE LA MONTAGNE-DE-LA-TORTUE, N° 60.

Réserve.—Cette réserve a une étendue de 640 acres et est située à la base nord-est des montagnes de la Tortue. Dix acres environ sont boisées et le reste est propre à la culture ou aux pâturages. Le bureau de poste est à Deloraine, petite ville la plus rapprochée, située sur la branche Lyleton du Pacifique Canadien.

Population.—La population de cette bande n'est que de 10.

Santé et hygiène.—Durant l'année qui vient de finir, la santé des sauvages de cette agence a été bonne et il n'y a pas de doute que parmi les plus industrieux et les plus à l'aise, la diminution notable de la mortalité est due à la qualité supérieure de l'approvisionnement d'eau et de nourriture, ainsi qu'à l'amélioration des habitations et aux précautions sanitaires qu'ils prennent. De bonne heure au printemps, tous les rebuts qu'il y a près des habitations sont ramassés et brûlés; on a aussi cessé de faire usage de l'eau des étangs et des petits ruisseaux et à part quelques exceptions, tous ont des puits qu'ils nettoient régulièrement; les maisons sont réparées, peintes ou blanchies à la chaux en dedans et lorsqu'il arrive de la mortalité ou quelque maladie contagieuse, la maison est parfaitement dé-

sinfectée. A quelques exceptions près, toutes les maisons sont propres et bien tenues. En général, ces sauvages sont propres de leurs personnes et bien vêtus.

Ressources et occupations.—Les Sioux de cette agence sont généralement industrieux et vivent bien; grâce à leur culture de grains et à l'élevage des bestiaux, dans beaucoup de cas, ils rivalisent très avantageusement avec leurs voisins de race blanche. Ils possèdent maintenant 200 têtes de bétail.

En 1906, la récolte sur cette agence a été 2,377 acres en blé, 418 acres en avoine et on a vendu beaucoup de produits de jardinage, tels que le blé-d'Inde et autres légumes. Les fourrures, les fruits sauvages, le sénéga, la confection des paniers et des ouvrages en perles ajoutent encore aux revenus généraux.

Bâtiments.—Il y a beaucoup d'améliorations chaque année et on construit de bonnes maisons en bois, bien finies en dedans et en dehors. Ceux qui ne peuvent avoir ces sortes d'habitations améliorent leurs maisons de billes en y ajoutant des toits en bois et autres réparations. Plusieurs ont aussi de bonnes étables et des greniers en bois. Il y a encore quelques cabanes en billes et glaise, mais elles deviennent de plus en plus rares chaque année.

Bétail.—En général, on prend bien soin des chevaux et des bestiaux; les bêtes à cornes ont été bien soignées et on a élevé un bon nombre de veaux pendant cette saison. On remplace le poney sauvage par de bons chevaux de ferme et les juments engendrent avec des étalons de race.

Instruments aratoires.—Cette agence est bien pourvue d'instruments aratoires et de machines nouvelles, des lieuses, etc.

Les sauvages possèdent et font fonctionner deux batteuses mécaniques; ils deviennent bons mécaniciens avec un peu d'enseignement.

Enseignement.—Il y a un externat sur la réserve de la Rivière-du-Chêne. C'est le Rév. J. A. Maggrah, missionnaire, qui y est présentement instituteur. L'assistance est très irrégulière et les parents sont très indifférents à ce que leurs enfants assistent à l'école ou non. Un certain nombre fréquentent les écoles industrielles de Brandon, Elkhorn et Régina. Plusieurs de ceux qui sont sortis des écoles industrielles travaillent maintenant à leur compte, et grâce à leur instruction et aux secours qu'ils reçoivent du département, ils réussissent assez bien. Les enfants des écoles font des progrès et assisteraient régulièrement si ce n'était l'indifférence des parents.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sioux font des progrès constants et leur condition s'améliore chaque année. L'étendue en culture a été augmentée et les habitations et le bétail améliorés. Ils imitent les blancs; il y a beaucoup d'ambition pour montrer qui sera le meilleur cultivateur et qui récoltera le plus de grain. En 1906, on a battu 32,517 boisseaux de blé et 10,564 d'avoine. Si l'on considère le nombre de cultivateurs, on constatera les progrès faits par les Sioux, ceci donnant une moyenne de 122½ boisseaux de grain par personne faisant partie de l'agence. Les vieillards et les pauvres sont soutenus par leurs parents ou par les membres de l'organisation des Y.M.C.A. sur les réserves.

Tempérance et moralité.—A part quelques exceptions, ces Sauvages sont doux et moraux. Il y a cependant quelque délit de temps en temps. Ceux qui fournissent des spiritueux aux sauvages sont punis très sévèrement lorsqu'il est possible. Pendant le mois de février, un blanc a été condamné à six mois de travaux forcés pour cette offense.

Récoltes.—Durant le printemps et l'été, la température a été favorable, mais les vents chauds qu'il y a eu par la suite ont fait mûrir le grain avant qu'il eut atteint son parfait développement et ont par conséquent diminué considérablement la récolte.

Le grain, quoique plus petit, était de bonne qualité et a rapporté un assez bon prix.

Observations générales.—L'année qui vient de finir a été profitable. Les sauvages ont fait un bon revenu et dans l'ensemble, leur argent a été dépensé à propos. Durant l'année, il y a eu amélioration, non-seulement dans la construc-

tion et les méthodes de travail, mais les sauvages montrent de jour en jour plus d'indépendance et de confiance en eux-mêmes et les vieilles coutumes et habitudes disparaissent graduellement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

E. H. YEOMANS,
Agent des Sauvages.

SURINTENDANCE DU MANITOBA.
AGENCES DU PORTAGE DE LA PRAIRIE ET DE MANITOWAPAH,
PORTAGE-LA-PRAIRIE, 29 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel des agences du Portage La-Prairie et de Manitowapah, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

AGENCE DU PORTAGE-LA-PRAIRIE.

TRAITE N° 1.

Réserves.—Cette agence comprend cinq réserves.

La réserve de la Rivière-Roseau, située au confluent des rivières Rouge et Roseau, a un territoire de 5,670 acres. Elle est propice à la culture des céréales et à l'élevage des bestiaux, car le sol est riche et produit le foin en abondance. La récolte de grain de l'année dernière a été une des meilleures qu'il y ait encore eue sur la réserve et il n'y a pas de doute qu'à l'avenir il y aura encore améliorations dans cette industrie. Il y a assez de bois pour le chauffage et pour la construction de petites habitations le long des ruisseaux.

La réserve des Rapides-de-la-Rivière-Roseau, située sur la rivière de ce nom à environ 18 milles de son embouchure, a une étendue de 2,080 acres. Le sol est propre à la culture des céréales et il y a d'excellents pâturages. Cette réserve est dans les établissements de Green-Ridge et comme les fermes environnantes appartiennent à une bonne classe de cultivateurs, les sauvages reçoivent la meilleure sorte d'instruction par l'exemple de leurs voisins.

La réserve de la Longue-Plaine est située à environ 15 milles au sud-ouest du Portage La-Prairie, au nord de la rivière Assiniboine, dans le township 10, rang 8, à l'ouest du premier méridien. Elle comprend 10,816 acres. La réserve contient une certaine étendue de terre propre à la culture quoiqu'elle soit en partie légère. La récolte de grain de l'année dernière n'a pas été aussi abondante que celle de 1905. Ceci est dû à ce que la croissance du grain a été arrêtée avant qu'il fût à maturité. La réserve est bien boisée quoique la forêt soit abattue en certains endroits.

La réserve du Lac-aux-Cygnes est située sur le bord septentrional du lac aux Cygnes, dans le township 5, rang 11, à l'ouest du 1er méridien et sa superficie est de 12,037 acres. Ceci comprend 2,403 acres reçues du ministère de l'Intérieur, pour remplacer le terrain pris sur la réserve du Lac-aux-Cygnes. Ces terres sont éminemment propres à la culture des céréales, et le foin et l'eau s'y trouvent en abondance. Cette réserve est aussi très favorable à l'élevage. L'année dernière la récolte de céréales n'a pas été aussi abondante que les années précédentes. Elle a été quelque peu endommagée par la gelée, et, ainsi qu'il est arrivé à la

réserve de la Longue-Plaine, le grain a été endommagé à une certaine période de la maturité. Le terrain dans les prairies étant trop mouillé, les sauvages n'ont pu récolter assez de foin pour subvenir à leurs besoins.

La réserve des Jardins-Sauvages est située près de la rive méridionale de la rivière Assiniboine. Elle a une superficie de 640 acres et est formée de la section 11, township 9, rang 91, à l'ouest du premier méridien. Un sol arable de première qualité quant au fond, mais il n'y a pas de bois sur cette réserve et l'on n'y trouve que bien peu de foin. La récolte, l'année dernière, n'a pas été d'un rendement aussi abondant que dans les années précédentes, et, était couverte de mauvaises herbes.

Tribu.—Les sauvages de cette réserve sont tous de la tribu des Ojibbewa, avec plus ou moins de sang de blancs.

Population.—La population des différentes bandes est comme suit: Roseau, y compris les Rapides, 164; Longue-Plaine, 131; Lac-aux-Cygnes, y compris les Jardins-Sauvages, 94; soit un total de 389.

Hygiène et santé.—La santé des sauvages, cette année, n'a pas été aussi bonne que d'habitude, à cause de l'hiver long et rigoureux que nous avons eu. Il y a eu plus de cas de grippe que durant les années précédentes, mais il n'y a eu aucune sorte d'épidémie. Les sauvages de toutes les réserves n'ont pas encore quitté leurs maisons pour vivre sous leurs tentes; mais ils le feront dès que le printemps sera arrivé. Ces habitudes migratoires leur procurent le bénéfice d'une hygiène naturelle, et, ils évitent, de cette façon, une accumulation d'ordures et de saletés. A chaque printemps, ces améliorations sont toujours suivies d'une meilleure santé parmi les sauvages.

Occupations.—L'élevage et la culture des céréales occupent les sauvages de la réserve du Roseau. La culture de la terre n'est pas faite avec méthode et ne réussit pas comme elle le devrait, car le travail rude et soutenu nécessaire pour réussir en agriculture s'accommode mal au tempérament des sauvages et leurs progrès ne sont pas aussi grands qu'ils devraient l'être quand on songe à l'aide et aux leçons qui leur ont été prodiguées. Les sauvages peuvent toujours trouver du travail des colons et l'argent comptant qu'ils en reçoivent semble leur être plus agréable que les résultats qu'ils pourraient obtenir par la culture de leurs propres terres. Aux Rapides-du-Roseau, les conditions sont les mêmes. La culture des céréales est leur principale occupation, et malheureusement, il y aura beaucoup de mauvaises herbes dans les récoltes. La moisson de grains récoltée sur les réserves du Roseau, en 1906, a été approximativement de 2,500 boisseaux de plus qu'en 1905. Ceci indique que les sauvages peuvent faire des progrès sensibles, si seulement ils voulaient travailler. Il est regrettable que l'élevage ne se fasse pas sur une plus large échelle. Le pâturage est excellent, et il y a beaucoup de foin. Malheureusement, cependant, la majorité des sauvages ne font pas une assez grande provision de foin, et de plus, ils ne donnent pas à leurs bestiaux les soins qu'ils devraient durant l'hiver. Il y a quelques bonnes bêtes à cornes, mais les troupeaux n'augmentent guère en nombre. Il n'y a aucun système suivi dans l'élevage et on ne donne pas assez de soins au bétail; ces deux raisons expliquent la lenteur du progrès.

Sur la réserve du Lac-aux-Cygnes, la culture des céréales et l'élevage se pratiquent. Le rendement du grain a été de 1,500 boisseaux de moins qu'en 1905, mais on attribue ceci à une gelée précoce, et à quelques jours de trop forte chaleur en un temps où la chaleur extrême était très préjudiciable à la formation des épis. Les conditions de l'élevage et les progrès qu'ils font dans l'industrie sont très semblables à ceux des réserves du Roseau, et les causes demeurent les mêmes. Sur la réserve des Jardins-Sauvages on ne fait pas d'élevage; il serait difficile d'en faire avec succès vu qu'il n'y a pas suffisamment de foin. On cultive les céréales avec plus ou moins de succès.

Sur la réserve de la Longue-Plaine, à quelques exceptions près, les sauvages ne manifestent que peu d'intérêt dans l'agriculture, et il est presque impossible de les persuader de s'occuper convenablement de leurs récoltes.

Les sauvages de toutes les réserves sont généralement dans des situations très confortables. Ils font beaucoup d'argent avec la chasse, la pêche, la cueillette des baies et l'extraction des racines de serpentaire. Ils peuvent de plus obtenir en tout temps de l'ouvrage à de bonnes conditions.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—A peu d'exceptions près, les maisons et les écuries sont bâties de billes, avec toits de glaise sur fond de bois. Les maisons ont presque toutes des planchers en bois et les toits en bardeaux de plus en plus nombreux. Cette amélioration est surtout remarquable sur la réserve du Lac-aux-Cygnes. Sur la réserve de la Longue-Plaine la majorité des maisons ont beaucoup besoin de réparations, mais il semble impossible de persuader les sauvages de faire des réparations à leurs maisons pour l'hiver.

Les bestiaux ne sont pas assez bien soignés, et d'après les rapports reçus de différentes réserves, jusqu'à présent, je crains qu'il n'y ait, dans le nombre de bestiaux, une diminution considérable sur l'année 1906. Il y a quelques bons troupeaux, mais le nombre en est comparativement petit. Il est très rare que ceux qui ont de gros troupeaux manquent de fourrages, tandis que ceux qui n'ont que deux ou trois animaux en manquent bien souvent. L'indolence est surtout la cause de la perte de beaucoup de bestiaux chaque année.

Les sauvages sont bien pourvus d'instruments aratoires et d'outils.

Enseignement.—Il y a deux écoles dans cette agence, une au Lac-aux-Cygnes, fermée actuellement, et l'autre au Rapides-du-Roseau, sous la direction de Melle Collins. Au Lac-aux-Cygnes, l'assistance, au moment de l'ouverture de l'école, était si peu nombreuse que l'institutrice, Madame Cameron, s'est découragée et a donné sa démission au mois de décembre 1906; l'école n'a pas été ré-ouverte depuis cette date. Aux Rapides-du-Roseau, l'assistance est plus nombreuse, mais les progrès sont très lents.

Traits caractéristiques et progrès.—Le progrès semble être lent. Les sauvages semblent manquer d'initiative et des qualités nécessaires pour réussir par eux-mêmes. Ils donneront un service fidèle au colon blanc, mais quoiqu'on fasse pour eux, ils ne travailleront pas pour eux-mêmes d'une façon continue et méthodique. Ils ne songent qu'à l'heure présente et ne se préoccupent jamais du lendemain.

Tempérance et moralité.—L'intempérance et l'immoralité semblent accroître d'année en année, chez les sauvages, et particulièrement chez les sauvages de cette agence. Les amendes et les punitions semblent avoir peu d'effet sur eux, et il est presque impossible de savoir d'eux qui leur a fourni les liqueurs enivrantes.

Observations générales.—Les sauvages n'ont pas vécu dans une aussi grande abondance cette année que l'année dernière, car la neige a été tellement épaisse qu'elle les a empêchés, jusqu'à un certain point, de chasser et de faire la traite. Durant l'hiver, les sauvages de la Longue-Plaine ont reçu beaucoup d'argent pour du bois sec qui se trouvait à leur portée, et cet argent les a aidés considérablement.

LES SIOUX DE PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Ces sauvages vivent sur un lopin de terre d'environ vingt-six acres qu'ils ont acheté eux-mêmes dans les limites de la ville. Ils sont aussi propriétaires du lot n° 14 de la paroisse de Portage-La-Prairie qui leur a été concédé par le gouvernement fédéral. Ces sauvages sont supérieurs aux autres de l'agence et les adultes sont des hommes bien pris, robustes et vigoureux. Malheureusement, beaucoup d'enfants ont des marques de scrofules. Ces sauvages ont de bons gages en travaillant sur les fermes des cultivateurs des environs et ils vivent à l'aise dans de bonnes maisons et de beaux jardins. Ils gaspillent beaucoup d'argent dans l'achat des liqueurs enivrantes et pour le paiement des amendes, tandis que s'ils étaient mis en prison au lieu de payer l'amende, la punition aurait probablement un effet plus salutaire.

Les intérêts spirituels de ces sauvages sont sous les soins d'un missionnaire presbytérien, et un office a lieu, chaque semaine, dans le village, à l'église de la mission, sous la direction de M. W. A. Hendry.

Dans la ville, se trouve un pensionnat de Sioux où il y a place pour 40 élèves, et l'assistance moyenne est d'environ vingt-cinq élèves. Le gouvernement a accordé une subvention de tant par tête pour vingt-cinq, et l'on aurait une assistance beaucoup plus nombreuse, si on le permettait. L'école est sous la direction de M. W. A. Hendry et sa sœur, l'institutrice. M. Hendry s'intéresse beaucoup à l'institution et je ne saurais recommander trop fortement l'œuvre qu'il accomplit avec la co-opération de sa femme et de sa sœur.

AGENCE DE MANITOWAPAH.

Il y a, dans cette agence, dix réserves; celle de la Baie-des-Sables tombe sous le traité n° 1; celle de la Rivière-Plate est comprise dans le traité n° 4, et les autres dans le traité n° 2.

RÉSERVES.

La Réserve de la Baie-des-Sables est située dans le township 18, rang 9, à l'ouest du premier méridien, sur la rive sud-ouest du Lac Manitoba. Il y a assez de bonne terre pour des potagers, desquels il y a un bon nombre et il y a une assez bonne quantité de foin. La plus grande partie de la réserve, couverte de bois rabougri et de forêts, n'est pas propre à la culture du grain. Sa superficie est de 12,160 acres.

La réserve du Lac-Manitoba est située dans le township 22, rangs 8 et 9, à l'ouest du premier méridien. Elle a une superficie de 9,472 acres. Cette réserve, couverte d'épaisses broussailles et de bois, est aussi beaucoup coupée par des bras du lac. Elle n'est pas propre à l'agriculture, cependant, il y a assez de bonne terre pour des potagers et une bonne quantité de foin.

La réserve du Flux-et-Reflux est située dans les townships 23 et 24, rangs 11 et 12, à l'ouest du premier méridien, sur la rive ouest du lac du Flux-et-Reflux. Elle est impropre à la culture, mais elle renferme une bonne quantité de foin et du bois de construction en abondance. Elle a une superficie de 10,816 acres.

La réserve de Fairford est située dans les townships 30 et 31, rang 9, à l'ouest du premier méridien, sur la rivière Fairford. On y trouve du bon bois de construction et du foin; il y a aussi, en abondance, de bonnes terres pour potagers. Cependant, elle n'est pas propre à la culture du grain, et les essais que l'on a tentés dans ce genre n'ont guère obtenu de succès.

La réserve de la Petite Saskatchewan est située dans le township 31, rang 8, à l'ouest du premier méridien, sur la rive ouest du lac Saint-Martin et contient une superficie de 3,200 acres. Elle est bien pourvue de bois et de foin, mais n'est pas propre à la culture.

La réserve du lac Saint-Martin est située dans le township 32, rangs 7 et 8, à l'ouest du premier méridien, à l'extrémité nord du lac du même nom. Elle a une superficie de 4,032 acres. Elle est bien boisée et donne un bon rendement de foin, mais est impropre à la culture.

La réserve de la Rivière-aux-Grues est située dans le township 29, rang 13, à l'ouest du premier méridien, sur le côté est de la rivière aux Grues; elle a une superficie de 7,936 acres. On a aussi réservé de l'autre côté de la rivière une pièce de terre avec de bonnes prairies à foin, car la réserve proprement dite ne contient que bien peu de terre à foin. La réserve proprement dite contient en quantité suffisante de bonnes terres pour jardins potagers et il y a une quantité d'épinette blanche.

La réserve de la Poule-d'Eau est située dans le township 34, rang 13, à l'ouest du premier méridien, à l'extrémité sud du lac de la Poule-d'Eau et contient 4,608 acres. La terre y est impropre à la culture bien qu'elle renferme une bonne quantité de foin et de bois de construction.

La réserve du Creek-des-Pins est située dans le township 35, rangs 19 et 20, à l'ouest du premier méridien, sur la rive ouest du lac Winnipegosis. Sa superficie est d'environ 12,000 acres. Elle n'est pas propre à la culture, mais elle est bien pourvue de foin et de bois de construction.

La réserve du Lac-Plat comprend quatre petites réserves sises près de l'embouchure de la rivière Plate, qui se trouve à l'extrémité méridionale de la baie de Dawson, sur le lac Winnipegosis, et d'une petite réserve située sur le lac des Cygnes. Les réserves ont une superficie totale d'environ 5,500 acres. Elles sont toutes bien boisées en peuplier et en épinette blanche; elles renferment suffisamment de terre à foin, mais sont impropres à la culture.

Tribus.—Presque tous les sauvages de cette agence sont des Saulteux, mais la bande de la Rivière-Plate se compose principalement de Cris. Il y a beaucoup de métis Français, Ecossais et Anglais. En fait, il y a bien peu de sauvages pur sang dans cette réserve.

Population.—La population de l'agence entière est de 1,379 âmes.

Santé et hygiène.—La santé des sauvages durant les neuf mois derniers a été généralement comme à l'ordinaire. L'hiver ayant été très rigoureux, il y a eu plus de maladies qu'à l'ordinaire dans deux ou trois réserves, mais rien de sérieux. La scrofule et la consomption ont fait leur apparition sur toutes les réserves.

Occupations.—L'élevage du bétail est la seule occupation civilisée ouverte aux sauvages sur ces réserves, car elles sont tout à fait impropres à l'agriculture. Quelques troupeaux augmentent, dans la réserve Fairford plus spécialement, mais le progrès général, dans cette industrie, n'a pas été rapide. Tant que les sauvages n'auront pas adopté un meilleur mode d'élevage, on ne notera aucun progrès sensible. On remarque ici comme ailleurs que ceux qui ont les plus grands troupeaux manifestent plus d'intérêt et donnent plus de soins à leurs animaux que ceux qui n'en ont que quelques-uns. Beaucoup d'animaux se perdent chaque année par l'insouciance et le manque d'attention des sauvages. Ils peuvent se procurer beaucoup de fourrage, mais ils sont trop paresseux pour l'engranger pour leurs bestiaux. On m'a dit de beaucoup de réserves que l'hiver dernier, plusieurs de bestiaux ont péri par négligence.

Les sauvages font beaucoup d'argent, durant l'hiver, dans les chantiers, et durant l'été en cueillant des baies et en extrayant les racines de sénéga; l'automne, la moisson leur donne un travail rémunérateur. La pêche n'a pas été aussi bonne ni aussi rémunérative cette année que l'année précédente, et d'après les rapports reçus, la chasse et la pêche ont été peu abondantes à cause de la rigueur de l'hiver et de l'épaisse couche de neige. Mais il n'y a aucune raison pour que les sauvages soient dans le besoin, s'ils sont trop paresseux pour chasser et pour pêcher.

Bâtiments et bétail.—Toutes les habitations sont en billes; presque tous ont des planchers de bois et plusieurs sont couvertes en bardeaux. Les écuries ont simplement des murs en billes avec des perches et du foin pour couverture, et quand on les rebousille en automne on peut braver le froid de l'hiver. Les habitations en billes semblent ce qui convient le mieux aux aux sauvages, parce qu'ils peuvent plus aisément les renouveler ou en réparer la charpente. Le remaniment qu'elles reçoivent à l'automne, le replâtrage en boue ou autre, le blanchissage à la chaux qu'ils leur donnent détruisent la vermine, et forment le nettoyage le plus hygiénique dont les sauvages puissent être capables.

D'après les rapports jusqu'à ce jour, le bétail a plus souffert, cet hiver, qu'à l'ordinaire; un grand nombre est mort faute de soins et parce qu'il n'y avait pas assez de fourrage. Les chevaux de la réserve de la Poule-d'Eau ont été malades et beaucoup ont succombé.

Enseignement.—Chaque réserve a son externat, à l'exception de la Rivière-aux-Grues; Fairford en a deux. L'assistance à l'école est très irrégulière, et il n'en pourra être autrement tant que les parents se déplaceront d'un bien à un autre; de sorte que les enfants ne peuvent faire beaucoup de progrès. Au Creek-des-Pins, il y à un grand pensionnat catholique romain, appartenant à l'église de

cette croyance et dirigé par elle avec un personnel d'institutrices de l'ordre des Franciscaines. Ce pensionnat reçoit du gouvernement une subvention de tant par tête pour cinquante pensionnaires et quinze externes. Cette école à toujours plus d'élèves et surtout de pensionnaires que le nombre subventionné. Elle opère aussi une forge, et une scierie. Une autre grande école nouvelle à été construite à la-Baie-au-Sable; elle est aussi dirigée par l'église catholique romaine. Cette école a toutes les améliorations modernes et peut recevoir cinquante élèves. Ces institutions font un travail supérieur et méritent toute l'aide qu'elles reçoivent. Les enfants progressent plus en une seule année dans une institution de ce genre qu'ils ne le feraient probablement durant tout le cours de leur enfance, par suite de leur assistance irrégulière, dans les externats.

Progrès.—Les Sauvages font peu de progrès. Leur avancement dans la voie de la civilisation est lent, et ils semblent parfaitement satisfaits de vivre du fruit de leur chasse et de leur pêche. L'hiver dernier a été très rigoureux pour eux; ils n'ont pas été aussi à l'aise, en général, que les années passées.

Tempérance et moralité.—Il y a beaucoup d'intempérance et d'immoralité parmi les Sauvages. Il est difficile de supprimer entièrement l'usage des liqueurs enivrantes. Les sauvages cachent soigneusement les noms de ceux qui leur vendent de la boisson, et ce n'est que très rarement qu'ils consentent à donner quelques renseignements à ce sujet. On croit généralement que ce sont les métis qui leur fournissent ces liqueurs enivrantes. L'immoralité règne et l'indifférence des parents fait qu'il est difficile de s'occuper de cas de cette nature ou d'en diminuer les maux.

Observations générales.—D'après ces rapports reçus jusqu'à aujourd'hui, les sauvages sont en assez bonne santé. Ils ne sont pas aussi bien qu'ils avaient l'habitude de l'être précédemment mais la rigueur extraordinaire de cet hiver explique ce changement; cependant, aucun cas grave n'a été signalé.

Je désire remercier les fonctionnaires et les instituteurs des externats de toutes les réserves qui m'ont cordialement et généreusement prêté leur concours dans l'administration des affaires des sauvages.

J'ai, etc.,

R. LOGAN,
Agent des Sauvages.

SURINTENDANCE DU MANITOBA,
DIVISION D'INSPECTION DU LAC MANITOBA,
PORTAGE-LA-PRAIRIE, 27 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant Général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon dixième rapport annuel des Affaires des Sauvages dans cette division d'inspection.

Cette inspection comprend quatre agences, savoir: Portage-La-Prairie, Manitowapah, Birtle, et Le-Pas.

Comme ceci est le dernier rapport que je dois écrire sur les Affaires des Sauvages, il sera peut-être à propos d'en faire un résumé de l'état des sauvages de cette inspection, dérivant brièvement la situation de chaque agence et faisant quelques suggestions sur les Affaires des Sauvages, à un point de vue général.

AGENCE DE PORTAGE-LA-PRAIRIE.

La population des Sauvages de cette agence était de 510 âmes en 1896, elle est de 411 âmes en 1906, indiquant un décroissement de 99 âmes en dix ans. Ce

décroissement n'est pas dû au déplacement mais plutôt par le nombre de mortalités dues à leur genre d'existence. Les scrofules et la consomption sont les maladies principales, et ces maladies proviennent de la grande malpropreté et des ordures dans lesquelles ils vivent. L'usage des liqueurs enivrantes augmente en dépit de tout ce que l'on peut faire pour l'en empêcher. Le pays s'est developpé; il est beaucoup habité; des villes et des villages ont surji de tous côtés et le sauvage qui a un dollar dans sa poche peut trouver une bouteille de whiskey sans avoir à la chercher longtemps. Son principal souci est de se procurer cette bouteille de spiritueux.

Des missionnaires de différentes dénominations ont fait des efforts répétés pour les christianiser tant soit peu, mais avec bien peu de succès; ils se cramponnent encore à leurs idées païennes et sont fort soupçonneux de tous les efforts que font les fonctionnaires du gouvernement et les missionnaires pour leur plus grand bien, et la réserve du Lac-aux-Cygne, où il y a eu un professeur d'agriculture et un missionnaire résidant pendant nombre d'années, quelque progrès a été fait; les habitations sont meilleures, l'élevage et la culture se font sur une plus grande échelle. Même ici, le moindre relâchement remettrait les sauvages de cette réserve à dix ans en arrière.

En somme, mon opinion est qu'il n'est pas possible de rendre un avancement permanent parmi des sauvages vivant avec beaucoup de blancs où ils sont sujets à prendre tous les vices de notre civilisation, sans tenter le moindre effort pour imiter ce qu'il y a de bon.

AGENCE DE BIRTLE.

Cette agence indique aussi un décroissement dans la population, mais pas en aussi grande quantité qu'à Portage-La-Prairie. Les mêmes conditions physiques existent; cependant, les Sauvages ont profité dans une certaine mesure des efforts des missionnaires et d'une inspection plus sévère des fonctionnaires dans l'origine première de leurs réserves. Presque tous subissent l'influence de la religion et le commerce des liqueurs est plus facilement contrôlé. Les bandes Sioux ont fait des progrès remarquables quand on considère leurs chances, mais ils sont plus industrieux et plus sûrs que les Saulteux, et comme ils ont été élevés dans la prairie, ils savent mieux que les autres s'adapter aux méthodes suivies des blancs.

Le Saulteux est essentiellement un chasseur, et le travail manuel, rude et opiniâtre lui est odieux; en réalité, il ne le fera pas, à moins d'y être poussé par la plus dure nécessité, et encore ne travaillera-t-il que pour satisfaire des besoins immédiats. Il n'a pas de penchant ni d'inclination pour les travaux agricoles et ne les prendra que poussés par la force ou par la nécessité.

J'ai fortement l'espérance que les Sioux de cette agence avanceront matériellement, mais je crains qu'ils ne décroissent sensiblement en population, car ils sont très enclins à prendre l'épidémie blanche (white plague) qui les décime de plus en plus chaque année.

AGENCE DE MANITOWAPAH.

Dans cette agence, les conditions sont tout à fait différentes de celles des deux premières agences. Ici, les sauvages peuvent largement s'adonner à leur mode de vie, qui est la chasse et la pêche. Les forêts, les lacs leur sont ouverts et la vie y est facile. Ils subissent depuis plusieurs années l'influence des missionnaires et des instituteurs, et leur isolement des blancs a été leur salut.

Il est vrai que certaines formes de vice, telle que l'illégitimité et tout ce qui s'en suit, prévalent encore parmi eux, mais il n'y a guère de crimes plus sérieux.

Ils ont fait, depuis le nombre d'années que j'ai eu affaire à cette agence des progrès considérables vers la civilisation.

Presque chaque chef de famille a une habitation confortable, généralement propre et claire, un potager et quelques bestiaux. Afin de démontrer que l'on devrait permettre au sauvage de suivre en grande partie le mode de vie de ses pères et que dans ces conditions, sa population augmenterait avec les lumières de la religion et de l'éducation, je citerai que la population de cette agence s'est accrue de 1,043 en 1896 à 1,215 en 1906, et que dans l'agence du Pas vers le nord, où la vie naturelle du sauvage est beaucoup plus ardente, de 997 à 1,085, dans la même période. Je trouve ces preuves très concluantes à l'appui du fait que le sauvage; s'il ne doit pas s'éteindre, doit être éloigné des centres habités de notre pays et placé sur des réserves éloignées de notre civilisation.

Là, il pourra suivre le genre de vie qui lui est naturel, et recevoir les meilleures influences que peuvent donner la religion et l'éducation, sans venir en contact constant avec ce que nous avons de pire en nous.

Le pays autour du Lac Winnipegosis et dans les régions basses de la Saskatchewan, tout en étant de peu de valeur pour la colonisation, permet au sauvage de mener une vie selon son idéal. Ici, il y a de la place pour y faire vivre tous les Sauvages sur les plaines des provinces du Manitoba et de la Saskatchewan; c'est un district où ils peuvent vivre sans être molestés, où ils peuvent vivre à l'aise de la façon qui convient à leur nature, et à de bien légers frais pour le gouvernement.

L'AGENCE DU PAS.

Cette agence ressemble pour ses conditions physiques à celles de Manitowapah, avec l'avantage de posséder de plus grands terrains de chasse et de meilleure pêche.

Les sauvages sont paisibles, heureux et suivent les habitudes de leurs ancêtres. Ils n'ont été que bien peu dérangés par des changements nombreux qui ont eu lieu dans le Nord-Ouest durant ces trente dernières années passées. Cet état de choses va, vraisemblablement se continuer, car la partie inférieure de la province de la Saskatchewan ainsi que le district situé au nord et à l'est de cette province, ne seront jamais ouverts à la colonisation et que cette région est à peu près impropre à l'agriculture.

La moralité de ces sauvages offre un contraste frappant avec ceux qui vivent dans les districts plus cultivés et où les colons sont nombreux.

Les réserves sont situées aux endroits les plus élevés, sur les bords de la rivière Saskatchewan et de ses tributaires.

On trouvera une église et une école sur chaque réserve, et les sauvages y jouissent d'un confort relatif, vivant heureux, paisibles et très satisfaits. Chaque famille a son potager, et, en plusieurs cas quelques bestiaux, mais ils tirent de la chasse leurs principaux moyens d'existence, et le revenu qu'ils en retirent va probablement augmenter chaque année, car les fourrures deviennent de plus en plus rares et la concurrence pour se les procurer, plus vive. La pêche est aussi profitable.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

En terminant ce rapport, je dois dire que depuis près de quarante ans, j'ai été en contact avec les sauvages et leur genre de vie, et dans ces dix dernières années en qualité de fonctionnaire de ce département, j'ai eu toutes les occasions possibles de connaître, de la manière la plus intime, leurs caractéristiques et leurs singularités, et, j'en suis venu à la conclusion qu'il est impossible d'instruire ou de développer un sauvage de façon à le rendre capable d'entrer en concurrence avec ses frères de la race blanche.

La perpétuation de la race sauvage est un problème sérieux. Le gouvernement du Dominion lui doit de protéger et de nourrir les restes de ces peuplades

en suivant une ligne de conduite sage et intelligente et qui puisse être au plus grand avantage des indigènes de ce continent.

J'ai, etc.,

S. R. M. MARLATT,
Inspecteur des agences Sauvages.

SURVEILLANCE DU MANITOBA.
DIVISION D'INSPECTION DU LAC WINNIPEG ET DE KENORA.
STONEWALL, MAN., 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon troisième rapport annuel de l'état des Affaires des Sauvages, dans la division d'inspection placée sous ma surveillance.

Il y a cinq agences dans les limites de mon district, savoir: Clandeboye, Norway-House, Savanne, Kenora et Fort-Frances.

La première nommée se trouve entièrement dans la province du Manitoba et comprend trois rivières: la rivière Rouge, la rivière Brokenhead et la rivière Winnipeg; toutes trois se déchargent dans le Lac Winnipeg.

La seconde réserve comprend les deux rives du Lac Winnipeg, côtoie la grande rivière de la Saskatchewan et s'étend le long de la vallée de la rivière Nelson, à quelque quatre-vingts milles dans le district de Kéwatin. La troisième réserve est située sur la ligne principale du chemin de fer du Pacifique Canadien, mais s'étend du Lac des Mille-Lacs, parties à l'ouest de Port-Arthur et au nord-est jusqu'à Wabigoon, Lac-Seul et Wabaskang, dans la province d'Ontario. La quatrième réserve est en grande partie située sur les rives du Lac-des-Bois, le Lac-Plat et leurs tributaires dans l'ouest d'Ontario.

La cinquième réserve se trouve le long de la rivière La-Pluie, du Lac La-Pluie, de la rivière-Seine, et au sud-est des rivières Esturgeon et Kawawiagamak, aussi à l'ouest d'Ontario.

L'AGENCE CLANDEBOYE.

Il y a trois réserves dans cette agence, à savoir: celle de Saint-Pierre, de la Rivière de la Tête-Cassée et du Fort-Alexandre.

Les Sauvages de ces bandes appartiennent pour la plupart à la tribu des Ojibways et parlent ce qui est connu sous le nom de langue des Chippewa, que l'on appelle quelquefois Saulteux, mais qui est évidemment un dialecte de la langue originaire des Ojibways, parlée par les naturels de la région du lac Supérieur.

Leurs méthodes de vivre sont quelque peu à l'état transitoire. Habitués, par atavisme et par longue habitude à l'excitation et aux profits de la chasse, ils commencent maintenant à trouver que le nombre d'animaux à fourrures diminue chaque année, et que la vie de chasseur devient de plus en plus précaire. Les jeunes gens commencent à rechercher des méthodes plus modernes de gagner de l'argent, en s'engageant par exemple, mais les plus vieux ne s'adaptent pas aussi facilement à cet état de choses et demeurent inoccupés à regarder passer devant eux, sans s'arrêter, le progrès et la civilisation.

Quelques-uns d'entre eux remportent des succès considérables, dans la pêche, la navigation, dans les scieries, à couper des traverses pour les chemins de fer, ou à guider ceux qui sont à la recherche de renseignements; ceux-là, à la fin de la saison reviennent à la maison avec de très substantiels chèques dans leurs poches. S'ils

étaient prudents, cet argent si péniblement gagné, les placerait ainsi que leurs familles dans des conditions confortables, mais avec les sauvages, la prudence est une vertu qu'ils n'ont pas encore acquise, et trop souvent, leur argent est gaspillé dans les fêtes, et, en quelques jours, ils en sont réduits à la mendicité et à la dissipation.

Il est rarement donné, même en ce Ouest merveilleux, de voir de meilleure terre à blé que celle que l'on peut trouver dans cette agence; mais il n'en est pas moins péniblement vrai que l'on n'en fait pas un grand usage dans ce but.

Il y a dans la nature du sauvage une aversion naturelle pour tout ce qui touche à l'agriculture. Quelques-uns d'entre eux parmi les plus énergiques et les plus civilisés sèmeront quelques boisseaux de pommes de terres. Un plus petit nombre encore ensemenceront des petits champs avec de l'avoine et de l'orge, mais la grande majorité semble disposée à faire toute autre chose que l'agriculture. Le temps qui s'écoule entre les semences et les moissons est trop long pour eux.

La réserve Saint-Pierre est malheureusement située trop près de la ville de Selkirk, où tout conspire pour détruire et corrompre les jeunes gens des deux sexes, tandis que les hommes et même aussi les femmes s'enfoncent tous les jours de plus en plus dans les abîmes de l'intempérance et de la honte.

Tout le monde a été ravi d'apprendre qu'une commission a été nommée par le gouvernement du Dominion afin de régler les querelles qui existent depuis si longtemps entre les colons et les sauvages d'un côté, et entre le conseil des sauvages et la municipalité d'autre part. La commission est présidée par le Juge en chef H. M. Howell, secondé par deux avocats, et le commissaire des sauvages et votre serviteur, et il y a tout lieu de croire qu'un arrangement satisfaisant aura lieu bientôt; cependant, toute indique que la réserve Saint-Pierre pourrait être dispersée. A la longue, cette solution serait la meilleure pour tous ceux qui y sont concernés.

La population de la réserve Clandeboye est de 1,803 âmes.
La quantité de terre comprise dans les réserves est de 89,600 acres.
La quantité de terre cultivée est de 463 acres.
Le montant d'argent gagné est de $21,300.

AGENCE DE NORWAY-HOUSE.

Cette agence est composée de treize réserves différentes, dont l'une n'est pas habitée actuellement.

La population s'élève à 2,371 âmes. La quantité de terre mise en commun par plusieurs bandes est de 61,491 acres.

La quantité de terre cultivée est de 2,783 acres.

Les salaires gagnés s'élèvent à $8,850.

Les quartiers généraux de cette agence sont à Norway-House dans le district de Kéwatin, où des bâtisses confortables ont été érigées sur des spacieux terrains, immédiatement adjacentes aux établissements de la mission et près du village des sauvages et du pensionnat.

Les Sauvages de cette localité vivent de chasse et de pêche. La fourrure a été en grande quantité à l'extrémité nord et les prix très rémunératifs. La pêche se fait sur une grande échelle; tous ceux qui veulent travailler trouvent des emplois et les salaires sont très bons.

La Rivière-du-Pêcheur continue d'être la réserve qui fait le plus de progrès. Les Sauvages de cet endroit sont énergiques et ont beaucoup de succès. Ils ont un nombre considérable de bestiaux et quelques bons chevaux; leurs maisons sont spacieuses, bien bâties, et leurs écuries mêmes sont de première classe.

Cette agence est le rendez-vous des écoles et des églises. Le gouvernement supporte onze écoles et 1 pensionnat. On prêche l'Evangile dans 10 églises différentes. Les Sauvages sont tous plus ou moins favorablement disposés à être

chrétiens, et bon nombre d'entre eux sont des membres pieux des diverses dénominations de croyances auxquelles président les missionnaires de diverses religions.

Il n'y a eu, dans le cours de cette année, aucune épidémie sérieuse; quelques réserves ont été visitées par une espèce de grippe qui n'a pas été bien maligne.

A la rivière Berens et à la rivière du Peuplier, la pêche a été bien petite, l'automne dernier, et, en conséquence, il y a eu beaucoup de misère dans les classes pauvres. Le commissaire des sauvages et les agents ont heureusement pu remédier à ce mal, et personne n'a eu faim.

Il a été entré dans mon rapport de l'année dernière que des feux de forêts avaient brûlé tout le bois de la réserve du Trou-d'Eau ainsi que sept maisons. Ici encore le département est venu au secours des malheureux incendiés et leur a fourni des matériaux pour la construction de quelques petites maisons, dans lesquelles les pauvres victimes ont pu trouver un abri jusqu'à ce qu'ils fussent capables de se bâtir de plus grandes demeures.

L'AGENCE SAVANNE.

Les sauvages de cette agence ont plusieurs sources de revenus, tels que de travailler dans les chantiers, de faire de la construction dans les nouvelles lignes de chemin de fer, d'aider dans les scieries, de chasser, de pêcher et de naviguer sur les bâteaux à vapeur. En été, ils cueillent des baies, extraient des racines, ramassent du riz de sorte qu'un bout de l'année à l'autre à peu près, ils peuvent trouver des emplois très rémunératifs.

L'usage des boissons enivrantes a donné beaucoup de soucis à l'agent, et la moralité des sauvages ne s'est malheureusement pas améliorée.

Au point de vue industriel, ces sauvages n'ont fait uncun progrès. Leur voisinage des chantiers n'a pas élevé leur niveau ni amélioré leurs mœurs. Ils sont décidément païens et ont des habitudes de vagabondage; un grand nombre d'entre eux préfèrent errer dans les centres des villes à attendre l'occasion soit de mendier, soit de travailler. Quelques-uns d'entre eux cultivent des pommes de terre et entretiennent de petits potagers. A quelques rares exceptions près, les bandes dont se composent cette agence ont une bonne santé moyenne.

La population est de 960 âmes.

Le nombre d'acres qu'ils possèdent est de 101,267.

Le nombre d'acres qu'ils cultivent est de 120.

L'année dernière les salaires qu'ils ont gagnés se sont élevés à $14,580.

L'AGENCE KENORA.

Il y a onze bandes dans l'agence Kenora, disséminées autour du Lac-des-Bois, du Lac-Plat, et sur les bords de la rivière Winnipeg.

Les liqueurs enivrantes causent ici des maux très sérieux, et je ne vois pas qu'on puisse y trouver remède. Ceux qui ont vendu de la boisson aux sauvages ont été sévèrement poursuivis et ont dû payer de fortes amendes; mais la punition des délinquants ne détruit pas ce commerce; il en est à peine ralenti. Les sauvages aussi ont été mis à de fortes amendes; mais la prochaine tentation les trouve, de nouveau, prêts à courir tous les risques. On devrait adopter des mesures radicales afin de protéger ces sauvages et le plus tôt le mieux.

La culture n'est guère perceptible ici. Les Sauvages sont païens, très exclusifs et très conservateurs de cette religion. Ils ne désirent en aucune façon se conformer aux mœurs des blancs. Les coutumes d'autrefois, trouvées par leurs aïeux, leur suffisent. Ils aiment le confort et leurs aises et ne déploieront leur énergie que quand ils y seront poussés par la nécessité.

Les écoles de cette agence sont dans un état des moins satisfaisants. Les sauvages s'opposent absolument à ce qu'on y enseigne le cathéchisme. Ils pro-

fessent de favoriser une éducation nationale et séculière, mais ils soutiennent que les enfants doivent être laissés libres de choisir eux-mêmes qu'elle est la religion qui leur convient le mieux. Comme ces écoles sont presque toutes sous le patronnage des églises, et que les nominations d'éducateurs sont généralement des cathéchistes, dont le devoir est d'organiser des congrégations et de convertir les âmes, on peut aisément conclure que, dans ces circonstances, la friction est inévitable et que l'assistance aux écoles est très irrégulière.

Il y a des forêts de bois dont la valeur est considérable sur plusieurs réserves de cette agence, et nous trouvons, ici et là, des traces de minérai d'une rare richesse. Là, où il y a du sol, il est très riche, mais il y a beaucoup de marécages et de terrain rocailleux, couverts seulement d'arbres rabougris. Le foin n'est pas abondant, de sorte que l'industrie de l'élevage des bestiaux n'est pas extensivement développée.

La population est de 984 âmes.

Ces réserves ont une superficie de 122,507 acres.

Il y a 132 acres de terre cultivées.

Les salaires annuels sont de $20,718.10 provenant de différentes sources.

L'AGENCE DU FORT-FRANCES.

Cette agence se compose de 14 bandes, habitant sur les bords de la rivière La-Pluie, du lac La-Pluie, ou des rivières qui leur sont tributaires.

On constate ici une activité excessive dans le commerce des liqueurs enivrantes et cela est due à la proximité de ces réserves avec la frontière américaine. Malheureusement, les lois de l'état qui longe le territoire canadien ne punissent pas ceux qui vendent des boissons aux sauvages demeurant de notre côté de la frontière. Les sauvages sont donc absolument sûrs de pouvoir se procurer toutes les boissons qu'ils pourront payer en traversant la frontière des Etats Unis. Cette boisson est alors facilement passée en contrebande sur le territoire canadien et devient la ruine de toute moralité.

Ces sauvages ont beaucoup d'offres de travaux très rémunératifs, mais ils ne sont pas disposés à faire de lourds travaux, ou à s'occuper constamment, même pour les salaires les plus forts. Les patrons ont trouvé qu'ils ne pouvaient se fier à eux, et ont presque cessé de les engager pour quoi que ce soit, excepté en qualité de rameurs et de guides. Quelques-uns sont employés à bord des steamers en qualité de pilotes dans les eaux inconnues, et, en cette capacité, ils rendent de bons services pendant quelque temps, mais le court espace de temps qu'ils consacrent au devoir est généralement suivi de dissipation et de folie.

Les quartiers généraux de l'agence ont été transportés de Pither's-Point, durant l'année, et sont maintenant fixés dans la ville de Fort-Frances. Ceci est un très grand pas de fait, car il permet à l'agent de surveiller les intérêts de ceux qui campent près de la ville. Le bureau de poste se trouve aussi à la main, et on peut aussi, de ce point, organiser les voyages dans l'intérieur des terres.

Le vieux site occupé si longtemps par les quartiers généraux devient un actif de valeur au département et qui doit devenir nécessaire à la compagnie de chemin de fer qui veut y faire passer son chemin; il n'y a aucun doute, que, dans un avenir prochain, il sera acheté pour y établir une gare et servira à la fondation d'une ville.

La population de cette agence est de 844 âmes.

Les diverses agences réunies occupent une superficie de 118,307 acres.

Les salaires gagnés durant l'année s'élèvent à $23,600.

Quatre des plus grands corps religieux font de la besogne effective dans les limites de cette inspection; ce sont: les catholiques romains, les anglicans, les méthodistes et les presbytériens. La force relative de ces dénominations est démontrée par les chiffres suivants:

Eglise anglaise	2,166
Eglise méthodiste	1,673
Eglise catholique	785

Les presbytériens font leur mission aux environs et en deçà du Lac-Plat, Ontario, où ils ont un grand pensionnat; mais, autant qu'il est venu à ma connaissance, aucun état de compte n'a été publié démontrant le nombre de membres enrôlés.

Je ne saurais dire trop de l'influence civilisatrice et bienfaisante qu'exercent ces différentes églises. Leurs missionnaires prêchent les plus saines doctrines, dénoncent le mal et encouragent à marcher dans la voie droite et les résultats sont éminemment encourageants et salutaires. Ils sont une source d'inspirations aux Sauvages. Sans eux, le commerce de la vie serait intolérable. Nous ne devons pas pour juger de l'enfant de la nature nous servir du type que nous procure le blanc civilisé. C'est un tout autre être. Par atavisme, son entraînement, ses associations, son mode de vie, il est essentiellement différent de nous. Nos points forts peuvent être ce qu'il y a chez lui de plus faible, et nous nous estimons hautement tout en le méprisant. Mais de cette différence, il ne s'en suit pas qu'il est sans vertus, ou qu'il ne peut pas s'élever à l'exécution de choses élevées. Les canadiens ne devraient pas oublier que l'asservissement du sauvage dans le Nord-Ouest ne leur a jamais coûté une goutte de sang, et que dans chacune des rébellions qui a marqué dernièrement notre histoire, le sauvage a été notre ami et fidèle allié. Tout ce qu'il demande en retour c'est notre forte et véritable amitié et notre secours sage et constant; et de cet état que nous méprisons, il s'élèvera à une connaissance plus grande et à une conduite plus noble.

Les agents qui ont le soin des diverses agences de cette inspection, et les médecins qui secondent habilement leurs efforts sont soigneux, capables, énergiques, qui recherchent par tous les moyens possibles à favoriser les dessins du département dans ses efforts pour civiliser, protéger et relever les enfants du sol.

J'ai, etc.,

JOHN SEMMENS,

Inspecteur des agences des Sauvages.

SURVEILLANCE DU MANITOBA,
RAPPORT MEDICAL,
KENORA, ONT., 30 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport que dans l'année expirée le 31 mars, j'ai soigné tous les Sauvages de ce district qui avaient besoin de soins médicaux. J'étais avec eux au moment du traité et j'y suis resté plusieurs jours; j'ai donc eu toutes les occasions de soigner tous ceux qui étaient malades.

Les maladies les plus communes parmi eux sont les scrofules, la consomption et le rhumatisme. Il y a eu aussi un bon nombre de mortalités causées par l'hydropisie.

Durant l'hiver, il y a eu beaucoup de grippe, ce qui ordinairement arrive chaque hiver. Dans quelques parties de ce district, il y a eu une épidémie de coqueluche et quelques décès de cette maladie.

Somme toute, la santé des sauvages sous mes soins a été assez bonne et il n'y a pas eu, parmi eux, de maladie mortelle durant l'année.

J'ai aussi donné mes soins aux enfants des écoles industrielles qui ont été en très bonne santé. J'ai fait plusieurs opérations sans importance; j'ai extrait un grand nombre de dents et j'ai vacciné tous les sauvages qui en avaient besoin.

L'état sanitaire des réserves est assez bon, et les sauvages semblent heureux et confortables.

J'ai, etc.,

THOS. HANSON, M.D.,

Officier de santé.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN,
AGENCE D'ASSINIBOINE,
SINTALUTA, 31 Mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel, ainsi qu'un état statistique des articles, sous ma charge, appartenant au gouvernement, pour l'année expirée le 31 mars 1907.

BANDE D'ASSINIBOINE, N° 76.

Réserve.—Cette réserve est une étendue de terre mesurant 9 milles par 8, située au sud du village de Sintaluta, sur la ligne principale du chemin de fer du Pacifique Canadien. Cette réserve se compose de sol uni, la moitié du terrain est couverte de petits peupliers et de bois rabougri; le reste est en bonne prairie.

Ressources.—Les ressources naturelles de cette réserve sont le bois sec, le foin, les petits fruits et la racine de sénéga. Les sauvages vendent constamment du bois et du foin qui sont en grande demande, tout le cours de l'année. Ils échangent ces produits pour des épiceries et des habillements.

Occupations.—Ces Sauvages se livrent à la culture et à l'élevage et travaillent aussi à gages pour les colons. La majorité de ces sauvages sont industrieux et vivent très confortablement.

Traits caractéristiques et progrès.—Les moissons de ces réserves ont été bonnes, l'automne dernier, et les prix satisfaisants. Ils est encourageant de remarquer l'extension que les sauvages donnent à leurs champs. Quelques-uns ont défriché de 15 à 40 acres de terre durant l'été dernier. Ceci indique que le sauvage peut acquérir des habitudes d'industrie quand on sait l'y pousser de la bonne manière. Je suis heureux de pouvoir rapporter que ces Sauvages font de bons progrès dans ce qui concerne l'agriculture.

Bestiaux.—Les bestiaux de cette réserve sont en bel état, et on en a bien soin durant l'hiver; on leur donne de bonnes étables, de l'eau et du bon foin en quantité. Les veaux ont été en nombre tout à fait satisfaisant, cette année.

Santé.—La santé de ces sauvages a été tout à fait bonne durant l'année. Il n'y a eu, parmi eux, aucune espèce d'épidémies. Leurs maisons ont été tenues avec propreté et bon goût, et ces sauvages se conforment aux lois sanitaires ordinaires.

Tempérance et moralité.—Ces Sauvages sont tempérants. On dirait qu'il n'existe pas, dans cette bande, de goût pour les liqueurs enivrantes. La moralité de ces sauvages est exceptionnellement bonne. Je n'ai reçu aucune plainte contre eux, à ce sujet, et je puis déclarer qu'ils ont des vies bien ordonnées. Il n'y a pas eu de mauvais crimes commis durant l'année.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur cette réserve et les enfants sont envoyés aux écoles industrielles de Régina ou de Qu'Appelle. Beaucoup de la jeune génération peuvent lire et écrire couramment.

Observations générales.—Comme preuve de leurs progrès, ces Assiniboines ont battu et mis en grange 8,870 boisseaux de grains l'automne dernier, et ils auront encore beaucoup plus de grains de semence que d'habitude, à mettre en terre, ce printemps. Je dois dire que l'hiver, qui vient de s'écouler, a été le plus froid que l'on ait eu depuis 1879–80, et qu'en conséquence, il a été sévère pour les vieillards, les malades et les miséreux. Cependant, cela n'a occasionné aucune mortalité parmi les vieillards, parce qu'ils ont été secourus par ordre du département.

Le Dr. Bonjon, de Sintaluta, est au besoin le médecin attitré, pour ces réserves.

BANDE DE SIOUX, MOOSEJAW.

Position.—Les Sioux de Moosejaw sont des sauvages qui n'ont pas de réserve, ne faisant pas partie des Sauvages de notre traité; ils habitent le pays de Moosejaw jusqu'à la frontière.

Population.—Il y a approximativement 112 âmes dans cette bande.

Occupations.—Ces Sioux travaillent pour les colons et pour les habitants de Moosejaw. Quelques-uns sont de bons bouchers et d'autres sont tanneurs. Plusieurs d'entre eux gagnent encore leur vie par la chasse.

Séjour.—Ces sauvages n'ont pas de maisons permanentes, et vivent sous tentes, toute l'année.

Enseignement.—Un certain nombre de ces Sauvages parlent l'anglais tout à fait bien. Aucun de leurs enfants n'assiste à aucune de nos écoles industrielles.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sioux sont de rudes travailleurs et indépendants. Ils ont appris à se suffire à eux-mêmes. Ils gagnent apparemment de bons gages. Leur manière de s'habiller ressemble beaucoup à celle du blanc.

Tempérance et moralité.—Bien qu'ils soient à proximité de la ville, ces sauvages ne peuvent se procurer que bien peu de boisson. Cela est dû à la surveillance active de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest. Je n'ai entendu aucune plainte contre leur moralité.

Santé.—La santé de ces Sioux est robuste, et il n'y a eu qu'une mortalité parmi eux durant toute l'année. Les Docteurs Turnbull et McCullagh donnent leurs soins médicaux à ces sauvages.

J'ai, etc.,

W. S. GRANT,
Agent des Sauvages.

PROVINCE DE SASKATCHEWAN,
AGENCE DE BATTLEFORD,
BATTLEFORD, 1 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les affaires de l'agence de Battleford pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Cette agence comprend huit réserves situées à des distances variant de 14 à 144 milles de la ville de Battleford.

Le site des quartiers généraux de l'agence, à environ deux milles au sud de la ville sur la rivière Bataille, est centrale et convenable.

BANDE DU FAISAN-ROUGE.

Réserve.—Cette réserve comprend 24,320 acres de terre et est située à 22 milles au sud-est de Battleford, dans les collines de l'Aigle.

Population.—La population de cette bande, aux derniers paiements, comptait 158 âmes.

Occupations.—Les occupations de cette bande sont diverses et variées. On s'occupe à la fois de la culture de la terre, de vendre du foin, de cuire la chaux, le charbon de bois, de l'élevage, des fourrures, du charroyage de fret pour les colons, et des chemins de fer qui sont en construction au sud de cet endroit, de travailler pour les colons et de construire des maisons en billes.

Les ressources de cette réserve sont excellentes; partout dans cette réserve, il y a des lacs qui fournissent une ample provision d'eau. Le bois devient tous les ans plus rare, le feu des prairies en détruit souvent de grandes quantités. Le rendement du blé sur la réserve a été, cette année, de 2,000 boisseaux, presque le double de la quantité de la saison précédente; les sauvages ont récolté 1,030 tonnes de foin. Si ce n'eut été de la sécheresse et de la gelée, le rendement du blé aurait été considérablement plus grand encore.

Bétail.—Les hommes de cette bande sont de très bons éleveurs et prennent beaucoup d'intérêt à leur ouvrage; ils considèrent l'industrie de l'élevage au point de vue monétaire, et à cette considération ils ont très bien soin de leur bétail.

Les bestiaux ont passé l'hiver en bonne santé et sont en très bon ordre. On remarque une amélioration considérable dans les chevaux; ceci est surtout dû aux étalons de première classe fournis par le département.

Bâtiments.—Je suis heureux de dire que les progrès dans la quantité et la qualité des maisons de cette réserve sont constants; leurs demeures sont joliment meublées, sont propres et confortables; elles sont toutes construites de billes.

Instruments aratoires.—Cette bande est bien pourvue d'instrument aratoires de toute sorte et en a bien soin.

Enseignement.—Il y a une bonne école anglicane sur cette réserve; elle est très commodement située, et l'assistance est très bonne. Mme Jefferson, l'institutrice, a de l'expérience dans l'enseignement, et les progrès dans l'ordre et la discipline sont très marqués et font honneur à l'institutrice comme aux enfants.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont industrieux et intelligents; ils sont très indépendants; la plupart d'eux étant très à l'aise ne peuvent être conduits comme on pourrait le désirer; cependant ils font des progrès.

Tempérance et moralité.—Bien qu'il y ait eu quelques cas d'ivresse durant l'année, l'intempérance n'augmente pas; cependant, ce n'est seulement qu'en observant la plus grande vigilance de la part des fonctionnaires qu'on peut les empêcher de se procurer des liqueurs enivrantes.

La moralité de cette bande est très satisfaisante et il n'y a pas de plainte à formuler sur ce chapitre.

Religion.—La majorité de cette bande appartiennent à l'église anglicane; les autres sont catholiques romains. Ils sont attentifs à leurs devoirs religieux et ont des services réguliers qu'ils suivent assidument.

BANDE DU FOIN-D'ODEUR.

Réserve.—Cette réserve a une superficie de 42,528 acres, et est située sur le côté sud de la rivière Bataille, à 20 milles à l'ouest de Battleford. La terre convient bien à la culture de toutes sortes de grains et aux pâturages des bestiaux. Il y a une assez bonne provision de bois sur cette réserve et l'approvisionnement d'eau est abondant.

Population.—La population de cette bande est de 89 âmes.

Occupations.—La culture de la terre et l'élevage sont les principaux moyens d'existence de cette bande. Ils font aussi du charroyage, du labourage pour les colons et vendent du bois de chauffage, des billes et des rails, de la chaux, etc., dans les colonies du sud, et font du charroyage de fret pour les campements des employés de chemin de fer. Les récoltes de cette réserve n'ont pas été, l'année dernière, aussi abondantes qu'à l'ordinaire, à cause de la mauvaise température.

Bétail.—Les bestiaux qui appartiennent à cette bande sont de très beaux animaux et sont en excellente condition; les sauvages en ont le plus grand soin, et gardent les étables chaudes et propres.

Bâtiments.—Toutes les habitations sont construites en billes, avec des toits calfeutrés en terre; on remarque une amélioration considérable à l'intérieur en fait de propreté et de confort.

Instruments aratoires.—Cette bande est pourvue d'instruments aratoires de toutes sortes, et en a bien soin.

Enseignement.—Il n'y a pas d'écoles sur cette réserve; mais grâce aux écoles industrielles et aux pensionnats de l'agence, l'instruction de ces enfants n'en souffre aucunement.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages font des progrès d'une façon satisfaisante, et sont très industrieux.

Tempérance et moralité.—A une ou deux exceptions près, ces sauvages sont très tempérants, et je dois ajouter que lorsque l'on découvre quelques délinquants, ils sont très sévèrement punis.

Leur moralité est très satisfaisante.

Religion.—Ces Sauvages sont à peu près également divisés en anglicans, catholiques romains et païens; ils ne s'intéressent pas beaucoup à la religion et ils n'ont que rarement des services religieux dans la réserve.

BANDES DE FAISEURS-DE-CORRALS (POUND-MAKER) ET DU PETIT-PIN.

Réserves.—Il y a ici deux réserves qui se joignent; elles sont situées du côté sud de la rivière Bataille, à environ 40 milles à l'ouest de Battleford, et à environ 9 milles au sud du chemin de fer Canadian-Northern à Paynton.

La superficie totale est de 35,200 acres; la principale partie comprend de superbes terres à culture, le reste convient bien aux pâturages. Le bois et l'eau y sont en abondance. Le foin ne s'y trouve que dans des proportions restreintes, et ce n'est pas chose facile pour ces Sauvages de s'en procurer suffisamment pour leur grand nombre de bestiaux; autrefois, il y avait une abondante provision de foin sur les terrains non colonisés touchant ces réserves; mais aujourd'hui les colons sont établis jusqu'aux extrêmes limites de ces réserves.

Population.—La population réunie de ces deux bandes est de 226 âmes.

Occupations.—La culture et l'élevage des bestiaux sont les occupations principales de ces bandes, et ils en vivent très confortablement. Ils font aussi beaucoup d'ouvrage pour les colons et du charroyage de fret pour les campements de chemin de fer; ils vendent des billes, des rails et des piquets aux colons qui demeurent au sud de leurs réserves.

Bétail.—Ces bandes possèdent un fort beau bétail dont ils prennent le plus grand soin; les animaux ont très bien supporté l'hiver et sont tous maintenant dans les pâturages. Ces sauvages possèdent aussi des moutons, des porcs, des volailles qui réussissent très bien entre leurs mains.

Bâtiments.—Les résidences et les étables sont faites de billes; quelques-unes d'elles ont des toits en bardeaux, mais la plupart ont des toitures en chaume; presque toutes cependant ont de bons planchers en bois, et sont propres et confortablement meublées.

Instruments aratoires.—Cette bande possède tous les instruments aratoires nécessaires; ces sauvages savent bien s'en servir et en prennent bien soin.

Enseignement.—Il y a deux écoles sur ces réserves. L'une sur la réserve Pound-Maker est sous les auspices de l'église catholique, et l'autre, sur la réserve du Petit-Pin, est dirigée par les autorités de l'église d'Angleterre. L'assistance est bonne dans ces deux écoles et les élèves font des progrès satisfaisants.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont assez industrieux et quelques-uns d'eux sont sur la voie de devenir indépendants de l'aide même du gouvernement; ils s'assimilent rapidement les mœurs des blancs avec lesquels ils sont en rapports constants.

Tempérance et moralité.—La tempérance et la moralité sont strictement observées des membres de ces bandes, et je n'ai reçu aucune plainte relativement à ces chapîtres.

Religion.—Environ quatre-vingt-dix pour 100 de la bande de Pound-maker, et quarante pour 100 de celle du Petit-Pin sont des Anglicans; le reste de la

bande du Petit-Pin sont des païens. Les services religieux ont lieu régulièrement et sont célébrés, par ces deux croyances, l'une dans une chapelle sur la réserve de Poundmaker, l'autre dans la maison d'école sur la réserve du Petit-Pin.

BANDE DE STONY.

Réserves.—Il y a deux réserves à cet endroit, lesquelles sont réunies et sont occupées par les bandes de Mosquito de la Tête-de-l'Ours-Gris, et de l'Homme Maigre; elles sont situées à environ 14 milles au sud de Battleford. Ces réserves ont une superficie de 31,808 acres. Ces réserves sont constituées par une région fortement onduleuse, boisée en partie de peuplier et de baume de Giléad. Certaines étendues de prairies ouvertes, sont composées d'un sol noir riche, très propre à la culture, mais aussi sensible aux gelées d'été. Il y a d'autres parties où la surface est ondulée, et dans les vallons et sur les plateaux qui environnent les grands lacs, il y a d'excellentes terres à foin, et de vastes langues de terre qui se prêtent bien aux pâturages et à l'élevage des bestiaux.

Population.—La population de ces bandes est de 74 âmes en tout et partout.

Occupations.—Ces sauvages tirent leur subsistance de la vente du foin, du bois de chauffage, de la cuisson de la chaux et aussi de la vente de quelques fourrures; ils cultivent une petite quantité de terre, et élèvent un nombre limité de bestiaux. Ils n'aiment guère le travail, et, autant que possible, ils ne font des travaux manuels que quand cela leur est absolument nécessaire afin de se procurer quelque chose à manger.

Bétail.—Le bétail a très bien supporté les rigueurs de l'hiver; il est maintenant dehors, broutant dans les pâturages.

Instruments aratoires.—Ces sauvages sont passablement bien pourvus d'instruments aratoires, parce que l'automne dernier, ils ont reçu des produits de la vente d'une partie de leurs terrains, 5 charrettes, 6 charrues, 8 harnais doubles pour chevaux, 3 harnais pour bœufs, 3 traîneaux, 1 herse à disque et 3 herses ordinaires; ces instruments leur seront d'un grand secours, et j'espère, qu'ils contribueront aussi à leur donner plus de stimulation dans leurs travaux agricoles.

Enseignement.—Il y a une bonne école sur cette réserve, mais l'assistance et les progrès ne sont que très modérés.

Traits caractéristiques et progrès.—Somme toute, on peut dire que ces sauvages font des progrès; ils cèdent aisément aux conseils et à l'autorité.

Religion.—A l'exception de deux ou trois familles, tous les sauvages de cette bande sont des adorateurs du soleil.

BANDE DE MOOSOMIN.

Réserve.—La réserve de Moosomin est à 12 milles à l'ouest de Battleford, et contient 14,720 acres. Ce territoire est situé entre la rivière Saskatchewan et la rivière Bataille. La région est ondulée et partiellement boisée de touffes de peupliers. Le sol est une marne sablonneuse et se prête aussi bien à la culture qu'à l'élevage des bestiaux. L'eau abonde partout sur la réserve. Il y a aussi, tant pour la bande de Moosomin que pour celle de l'Enfant-du-Tonnerre, une réserve pour le foin de 1,280 acres à la côte Ronde, à 20 milles au Nord-est de Battleford.

Population.—Aux derniers paiements, les membres de la bande étaient au nombre de 134.

Occupations.—Presque tous les Sauvages de cette réserve s'occupent de culture et d'élevage; ils vendent le surplus de leurs grains, de bois de chauffage et du foin; somme toute, ils vivent très bien.

Bétail.—Les animaux sont beaux et en bon état, si l'on considère la sévérité de l'hiver que nous avons eu.

Bâtiment.—On remarque une légère amélioration dans les habitations de ces Sauvages. Elles sont tenues plus propres et sont plus confortables qu'autrefois. Les habitations et les étables sont construites en billes; quelques-unes des maisons sont couvertes en bardeaux, mais dans la plupart des cas la toiture est faite de perches et de chaume ou de mottes de gazon.

Instruments aratoires.—Les Sauvages de cette bande possèdent tous les instruments aratoires nécessaires, et ils en prennent grand soin.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur cette réserve, mais tous les enfants trouvent facilement à s'instruire aux écoles industrielles et aux pensionnats.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sauvages de cette bande sont industrieux, se conduisent bien et vivent confortablement.

Tempérance et moralité.—Règle générale, ils sont tempérants et moraux bien que, à cause du voisinage de la ville, ils soient souvent tentés par des blancs et des métis sans scrupule.

Religion.—Autant qu'il a été possible de l'établir, il y a parmi ces Sauvages environ 30 pour 100 d'anglicans, 40 pour 100 de catholiques romains et 30 pour 100 d'idolâtres.

BANDE DE L'ENFANT-DU-TONNERRE.

Réserve.—La réserve de l'Enfant-du-Tonnerre joint celle de Moosomin et est à 18 milles à l'ouest de Battleford. Elle comprend 15,360 acres sur la rive sud de la rivière Saskatchewan-Nord, et 5,440 acres sur la rive nord de la même rivière. Ces sauvages ont en outre une part dans la réserve de foin de la côte Ronde. Le sol se compose de prairies ondulées, de marne noire, couvert en certains endroits de touffes de peupliers et de saules. L'approvisionnement d'eau est fourni par les rivières Saskatchewan et par quelques lacs. La réserve se prête très bien à la culture mixte et à l'élevage.

Occupations.—Les sauvages de cette bande s'adonnent principalement à la culture mixte et à l'élevage. Ils travaillent aussi pour les colons, font le transport, vendent du bois de chauffage et du foin et vivent confortablement.

Population.—L'été dernier, 117 sauvages de cette bande ont été payés.

Bâtiments.—Les bâtiments sont tous construits en billes; les habitations sont propres et confortables, les étables sont commodes et chaudes.

Bétail.—Les sauvages de cette bande ont un beau troupeau de bêtes à cornes et, comme cette industrie est leur principale source de revenu, ils en ont grand soin.

Instruments aratoires.—Ils sont bien fourni d'instruments aratoires, qui leur appartiennent et qu'ils gardent en bon ordre.

Enseignement.—L'externat de l'église anglicane est encore ouvert; l'assistance est meilleure, mais encore faible, et le progrès est lent.

Le pensionnat, adjacent à cette réserve, est sous la direction des Sœurs de l'Assomption et les élèves y font des progrès magnifiques. Le travail accompli dans cette école est tout ce qu'on peut désirer et fait grand honneur à l'administration. Le système adopté dans les pensionnats pour l'instruction des enfants sauvages est la solution la plus satisfaisante et la plus économique de la question d'éducation.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont énergiques, observateurs de la loi et font beaucoup de progrès.

Tempérance et moralité.—Règle générale, les sauvages de cette bande n'ont donné aucun sujet de plainte sous le rapport de la tempérance et de la moralité.

Religion.—La moitié environ de ces sauvages sont catholiques romains; de l'autre moitié, soixante et quinze pour 100 sont anglicans et les autres sont idolâtres.

BANDE DE KOPWAYAWAKENUM.

Réserve.—Cette réserve, située sur la rive nord du lac La-Prairie, à 144 milles au nord de Battleford, comprend une superficie de 8,960 acres. La rivière La-

Prairie, le long de laquelle se rencontre du beau bois, traverse à quatre reprises la limite est de la réserve. Le lac La-Prairie a environ 7 milles de longueur par une largeur de 2½ milles. Cette réserve est exceptionnellement favorisée; on y trouve en abondance le poisson, un sol excellent, beaucoup de bois et de la bonne eau. Le terrain qui borde le lac La-Prairie consiste surtout en prairie, parsemée de touffes de peupliers. Le sol est bas et fertile et l'herbe abondante.

Population.—La population est de 84.

Occupations.—Ces sauvages ont jusqu'à présent vécu de chasse et de pêche; mais l'hiver dernier ayant été extrêmement froid et la neige très profonde, il y a eu très peu de chasse, et ils expriment maintenant le désir de se livrer à la culture, croyant qu'en cela ils seront plus sûrs d'assurer leur existence. Je leur donnerai toute l'aide en mon pouvoir pour les encourager dans cette voie.

Bâtiments.—Toutes les habitations et les étables sont construites en billes; elles sont bien faites, chaudes et confortables.

Bétail.—Les bêtes à cornes ont été bien soignées et ont passé l'hiver en bon état.

Instruments aratoires.—Jusqu'ici ces sauvages ont eu tous les instruments aratoires dont ils avaient besoin; mais s'ils veulent réellement se livrer à l'agriculture il leur faudra peut-être de l'aide pour commencer.

Enseignement.—Il y a un externat ouvert sur cette réserve, sous la direction de l'église catholique romaine. Le progrès semble nul; mais j'espère pouvoir avant peu organiser l'école sur de meilleures bases.

Traits caractéristiques et progrès.—J'ai peu à dire au sujet des progrès faits par les sauvages de cette bande. Je crois qu'ils sont bien disposés, et la leçon qui leur a été donnée par l'hiver excessivement rigoureux qu'ils viennent de passer leur servira plus que la persuasion et les conseils; la nécessité rend souvent la situation pénible, mais elle enseigne à se prévenir pour l'avenir.

Tempérance et moralité.—Je n'ai pas eu connaissance d'un seul cas d'intempérance durant l'année. Les mœurs sont bonnes.

Religion.—Tous les sauvages de cette bande sont catholiques romains.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Population.—La population est à peu près la même qu'au commencement de l'exercice. J'ai pris les chiffres des derniers paiements, vu qu'il est très difficile d'établir, avec un peu d'exactitude, le nombre des naissances et des décès à une autre époque que celle du paiement des annuités.

Santé et hygiène.—Nous faisons tout en notre possible pour encourager la propreté et l'hygiène chez les sauvages, et je suis heureux de dire qu'ils ont fait de grands progrès sous ce rapport. Les sauvages ont joui d'une santé excellente pendant la plus grande partie de l'année. Il n'y a pas eu d'épidémie d'aucune sorte.

Bétail.—L'industrie de l'élevage, étant d'une importance vitale comme source de revenu et de nourriture, est l'objet d'une grande sollicitude et les sauvages y prennent un très grand intérêt.

Nous avons eu un mauvais hiver, exceptionnellement froid et long. Toutes espèces du bestiaux ont beaucoup souffert dans l'ouest.

La qualité de nos bêtes à cornes et de nos chevaux s'améliore constamment par le service des taureaux et des étalons de race pure fournis par le département.

Progrès.—Les progrès accomplis sont très satisfaisants et je puis dire qu'ils sont constants; comme exemple, je donne ci-dessous un tableau comparatif de ce qui a été fait dans cette agence, sous le rapport de l'avancement et de l'économie, durant les dix dernières années:—

	Livres	Livres
Provisions fournies par le département.	1897	1907
Bacon	52,186	7,565
Farine	190,000	25,000
Bœuf	92,717	27,753
Tabac	240	

Je dois ajouter que pendant les deux dernières années nous avons du pourvoir aux besoins d'une nouvelle bande composée de 84 sauvages; ces chiffres sont compris dans l'état de 1907.

J'en viens maintenant au côté le plus important de la question. Ces sauvages sont aujourd'hui mieux nourris, mieux vêtus et mieux logés qu'il y a dix ans; ils ont fait des progrès de toute manière, moralement, physiquement et financièrement. Je considère que c'est une solution pratique du problème sauvage. Le département réalise une économie de $12,000 par année, le service est plus satisfaisant et plus efficace et, ce qui n'est par le moins important, les Sauvages sont plus satisfaits de leur sort.

Durant les derniers neuf mois, les Sauvages ont acheté de leurs propres deniers 3 lieuses, 10 charrettes, 3 charrues, 6 traineaux, 1 faucheuse, 1 rateau, l herse à disques, 4 herses à crocs, 2 fauses, 27 harnais doubles, 4 harnais à bœufs, 1 machine à battre et à séparer le grain, 6 charrettes *démocrates*, et bon nombre d'autres instruments aratoires et outils, le tout s'élevant à la somme d'environ $4,500.

J'ai l'honneur, etc.,

J. P. G. DAY,
Agent des Sauvages.

PROVINCE DE SASKATCHEWAN,
AGENCE DE CARLETON.
MISTAWISIS, 1° avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages.
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant pour les neuf mois d'exercice écoulés le 31 mars 1907.

BANDE DU LAC-A-L'ESTURGEON, N° 101.

Réserve.—Cette réserve, d'une superficie de 22,000 acres, est située à environ 25 milles au nord de Prince-Albert, le long de la route qui conduit au lac Montréal. La partie septentrionale de la réserve est couverte de bois. On trouve de la terre arable dans la partie méridionale.

Population.—La population est de 150.

Santé et hygiène.—La santé des Sauvages a été assez bonne durant l'année. Une épidémie de petite vérole s'est déclarée dans les chantiers de bois du voisinage; mais grâce à une quarantaine sévère, à des mesures sanitaires promptement appliquées et à la vaccination de tous ceux qui n'avaient pas déjà subi ce traitement, la vigilance et l'énergie du médecin furent récompensées, la maladie fut restreinte à ceux qui en avaient été attaqués d'abord et disparut graduellement.

Occupations.—L'exploitation du bois dans le voisinage de la réserve fournit de l'emploi à plusieurs membres de la bande. Ces sauvages sont aussi des chasseurs de premier ordre. Ils possèdent un troupeau considérable de bêtes à cornes et généralement n'ont guère besoin de l'aide du département.

Bâtiments.—Les habitations sont généralement bien construites et ne sont pas inférieures à celles des blancs.

Bétail.—Les animaux, y compris les poneys, comprennent 337 têtes; ils sont généralement bien hivernés. L'élevage est une industrie très avantageuse, à cause du marché favorable qu'offrent les chantiers de coupe de bois.

Enseignement.—L'externat est sous la direction de l'église anglicane, qui choisit l'instituteur. L'assistance des enfants à l'école augmente.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont de bons travailleurs, d'un caractère indépendant, et aiment à administrer leurs propres affaires. Ils prospèrent.

Tempérance et moralité.—Tenant compte des tentations qu'ils ont de se procurer de la boisson, vu le trafic qui se fait à travers la réserve jusqu'aux campements de bûcherons les sauvages de cette bande sont assez tempérants et moraux.

BANDE DE PETEQUAKEY, N° 102.

Réserve.—Cette réserve est située sur le lac Muskeg; le coin nord-est joint le coin sud-ouest de la réserve Mistiwasis. Elle a une superficie de 27,000 acres. Le sol est propre à la culture; il y a une grande étendue de pâturages et de prairies à foin; et l'abondance de l'eau y rend l'élevage facile.

Population.—La population est de 104; il n'y a pas eu de naissances au cours de l'année.

Santé et hygiène.—La santé a été excellente durant l'année. Il y a eu quatre décès, un par consomption et trois par scrofules.

Occupations.—Les principales sources de revenu sont la culture et l'élevage; ces sauvages font aussi la chasse, le charroi, cueillent des racines, etc.,

Bâtiments.—La plupart des maisons sont bien construites, couvertes en bardeaux; les étables sont confortables.

Bétail.—Les bêtes à cornes semblent avoir bien supporté l'hiver; le troupeau compte 207 têtes.

Instruments aratoires.—Les sauvages sont assez bien pourvus d'instruments aratoires.

Enseignement.—Le pensionnat du Lac-aux-Canards donne l'enseignement aux sauvages de cette bande.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont en règle générale industrieux et réussissent bien dans la culture et l'élevage; quelques-uns d'entre eux ont spécialement l'ambition de devenir indépendants des secours du gouvernement.

Tempérance et moralité.—Aucun cas d'intempérance ou d'immoralité n'a été porté à ma connaissance durant l'année.

BANDE DE MISTAWASIS, N° 103.

Réserve.—La réserve Mistawasis est située à 25 milles au nord de Carleton et contient environ 50,000 acres. L'eau, généralement de bonne qualité, couvre environ un dixième de la réserve; un autre dixième est propre à la culture; le reste contient de bons pâturages, des prairies à foin ou des broussailles.

Population.—La population est de 127.

Santé et hygiène.—Il n'y a pas eu d'épidémie pendant l'année; mais les décès, résultant principalement de consomption et de scrofules, ont excédé les naissances.

Occupations.—La culture du grain, l'élevage, la cueillette des racines, le charroyage constituent les moyens de subsistance de ces sauvages.

Bâtiments.—La plupart des habitations sont bien construites et confortables.

Bétail.—A la fin de mars, plusieurs des animaux étaient maigres; mais les pertes n'ont pas été extraordinaires.

Instruments aratoires.—Ces sauvages sont suffisamment pourvus d'instruments aratoires pour le présent; ils les tiennent en bon état.

Enseignement.—L'externat de cette réserve est sous les auspices de l'église presbytérienne, dont le missionnaire est en même temps instituteur. On remarque un progrès constant, preuve de l'excellent travail qui s'y fait.

Traits caractéristiques et progrès.—Bon nombre de ces sauvages sont d'excellents travailleurs, mais il faut les pousser constamment. Cependant ils font graduellement des progrès.

Tempérance et moralité.—Il s'est produit un changement notable pour le mieux sous le rapport de l'intempérance. Pendant le dernier mois de l'année il a été prouvé par l'un des sauvages qu'un vieux délinguant avait apporté de la boisson sur la réserve, et des mesures ont été prises en vue de le punir. Il y a peu de progrès sous le rapport de la moralité.

BANDE D'AHTAHKAKOOP, N° 104.

Réserve.—Cette réserve est à 60 milles au nord du Lac-aux-Canards, sur la route conduisant au Lac-Vert et à l'extrême nord. Elle a une surperficie d'environ 43,000 acres, dont une grande partie est occupée par le Lac-au-Sable; mais elle contient aussi une étendue de bonne terre arable, de pâturages et de prairies à foin suffisante pour les besoins actuels de la bande.

Population.—La population est de 215.

Santé et hygiène.—Il n'y a pas eu d'épidémie durant l'année, mais bon nombre de décès, surtout parmi les enfants nouveaux nés à la suite de maladie particulières à cet âge.

Occupations.—L'élevage et la culture, la chasse et le charroyage constituent les principaux moyens d'existence.

Bâtiments.—Les habitations de cette réserve peuvent rivaliser avec celles de la moyenne des colons du voisinage.

Bétail.—Les sauvages de cette bande possèdent ajourd'hui 419 bêtes à cornes et environ 80 chevaux. Malheureusement, ils n'étaient pas préparés pour une aussi longue saison d'hivernage, et un grand nombre de vaches et de jeunes animaux sont très maigres et nécessiteront de grands soins pour se rendre jusqu'à l'époque ou l'herbe pourra suffire à leur nourriture.

Instruments de ferme.—Les instruments aratoires ne sont pas en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la bande.

Enseignements.—L'externat de la réserve est sous la direction de l'église anglicane; l'école est bien suivie et fait un bon travail; en outre, au-delà de 23 enfants appartenant à cette bande fréquentent le pensionnat et l'école industrielle.

Traits caractéristiques et progrès.—Plusieurs de ces sauvages, la majorité peut-être, sont de bons chasseurs et passent chaque année des semaines en dehors de leurs réserves à faire la chasse au rat musqué et autre plus gros gibier, au détriment de leurs travaux de culture; mais d'autres, notamment Wahsayeekoot, sont des travailleurs assidus, industrieux, qui font avec succès de la culture et de l'élevage et n'ont pas à demander l'aide du département.

Tempérance et moralité.—Aucun cas d'intempérance ou d'immoralité n'a été porté à ma connaissance durant l'année.

BANDE DE KENEMOTAYOO, N° 118

Réserve.—La réserve de la Grande-Rivière est située à 33 milles au nord des quartiers généraux de l'agence et comprend une superficie de près de 30,000 acres. Le sol est trop léger pour la culture, sauf dans les saisons très humides; et durant les saisons sèches, le foin n'est abondant que lorsque les bords de la rivière sont égouttés. Les lacs et les cours d'eau occupent une moitié de la surface de la réserve, et les deux tiers des terres sont couverts de broussailles et de petits peupliers. Cependant, les pâturages sont assez bons.

Population.—La population est de 121.

Santé et hygiène.—Il y a eu considérablement de maladie pendant l'année, apparemment de nature épidémique, mais heureusement peu de décès. L'hygiène se résume à changer de campement lorsque les alentours en deviennent insalubres.

Occupations.—Les sauvages s'occupent d'élevage, de culture, de chasse et de pêche.

Bâtiments.—Les habitations et les étables de ces sauvages laissent beaucoup à désirer. Ils veulent les améliorer et, à cette fin, ils ont amené une certaine quantité de billes qui seront sciées pour leur usage pendant l'été prochain.

Bétail.—Quelques-uns de ces sauvages ont bien soin de leurs bêtes à cornes, et le troupeau augmente constamment, quoique lentement. La plupart des animaux ont grandement souffert du froid, et quelques vaches seront peut-être trop faibles pour survivre au vêlage.

Instruments aratoires.—Ils ont reçu quelques instruments aratoires, mais ils en auront bientôt besoin davantage.

Enseignements.—L'assistance à l'externat est peu nombreuse, surtout par suite de l'indifférence des parents.

Traits caractéristiques et progrès.—Bien que quelques-uns de ces sauvages soient énergiques, industrieux et appelés à réussir, dans des circonstances favorables, plusieurs autres sont constitutionnellement opposés au travail et ne songent qu'à prendre le dépôt d'assaut.

Tempérance et moralité.—Aucun cas d'intempérance ou d'immoralité n'a été porté à ma connaissance durant l'année.

BANDE DU LAC-AU-PELICAN.

Observations générales.—Ces sauvages ont part dans la réserve de la bande de Kenemotayoo, mais ils reçoivent leur annuité séparément. Ils habitent généralement dans le voisinage du Lac-au-Pélican et du Lac-au-Sable, au nord-est de la réserve de la Grande-Rivière, et vivent presque exclusivement de chasse et de pêche. Ils sont presque indépendants de l'aide du département, ne recevant qu'un approvisionnement de munition et de ficelle à l'époque du paiement des traités, avec quelquefois une faible distribution de vêtements pour les membres très pauvres et âgés.

BANDE SIOUX DE WAHSPATON, N° 94A.

Réserve.—Cette réserve est située à 9 milles au nord de Prince-Albert; elle a une superficie d'environ 2,000 acres. Le sol est très sableux et il y a moins de 200 acres de terre arable.

Population.—Il y a eu augmentation considérable de la population pendant l'année par suite de la migration dans le voisinage de Prince-Albert.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages est assez bonne; mais il existe chez eux une tendance aux scrofules et peu se rendent à l'âge d'homme.

Occupations.—L'excellent marché offert par la cité de Prince-Albert pour le bois de chauffage, le foin, les petits fruits, la racine de sénéga, leur fournit un emploi profitable pendant tout le temps qu'ils ne donnent pas à la ferme et au bétail.

Bâtiments.—Les habitations sont petites, ne contiennent qu'une chambre, mais elles sont bien tenues et confortables.

Bétail.—Ils n'ont qu'un commencement de troupeau, mais ils ont bien soin de leurs animaux, dont le nombre augmente.

Instruments aratoires.—On leur a fourni plusieurs instruments aratoires, mais il leur en faut davantage; ils ont bien soin de ceux qu'ils ont.

Enseignements.—Un externat sous le contrôle de l'église presbytérienne donne l'instruction aux jeunes gens de cette réserve; cette école est bien conduite par le missionnaire résidant, qui est aussi fermier-instructeur.

Traits caractéristiques et progrès.—Tenant compte de leur nombre, ces sauvages sont les plus industrieux de ceux de toute autre réserve de cette agence, et ils font de bons progrès. La nomination d'un fermier-instructeur est une bonne mesure qui donne d'excellents résultats.

NOUVELLE RESERVE DU LAC MONTREAL, Nº 106A.

Observations générales.—Cette réserve appartient aux sauvages du Lac Montréal et du Lac-La-Ronge et fut réservée pour eux à la demande pressante de leurs principaux hommes, conduits par le feu chef, James Roberts, de la bande du Lac-La-Ronge, et appuyés de l'influence du vénérable Archdeacon McKay, D.D. Les sauvages à qui appartient cette réserve promettent de s'y rendre, vu que le gibier devient de plus en plus rare dans ces régions septentrionales, et l'on anticipe un grand progrès dans la culture.

BANDES DU LAC MONTREAL ET DU LAC-LA-RONGE.

Observations générales.—Les sauvages de ces bandes sont de beaux hommes, industrieux à la chasse, à la pêche et au transport des provisions pour les grandes compagnies de commerce; de tous les sauvages de cette agence, ce sont ceux qui ont le moins besoin de l'aide du gouvernement. L'enseignement est donné dans un excellent externat située au Lac Montréal et dirigé par M. R. J. Settee, et dans un pensionnat récemment établi au Lac-la-Ronge, dont le directeur est le Rév. James Brown. Les deux institutions sont sous la direction de l'église anglicane.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

En récapitulant la situation des neuf mois pendant lesquels j'ai rempli les fonction d'agent des sauvages, j'ai grand plaisir à vous informer de l'augmentation considérable de la récolte du grain en 1906; on avait aussi amassé assez de foin pour les besoins d'une saison ordinaire; mais l'hiver fut exceptionnellement rigoureux et, sauf ceux qui étaient en parfait état au commencement de l'automne, tous les animaux ont grandement souffert du froid prolongé. J'anticipe des pertes sérieuses parmi les vaches à l'époque du vêlage. Les chiffres donnés ne constituent pas une perte base de comparaison avec les rapports antérieurs, parcequ'il n'est pas fait mention des veaux avant la fin de mars, tandis qu'une grande proportion de l'accroissement naturel a toujours été portée avant la fin de juin, époque de la clôture des rapports annuels antérieurs.

Les fermiers-instructeurs se familiarisent avec leurs devoirs, et la belle apparence de leurs cours et jardins est un bel exemple pour ceux qu'ils sont supposés instruire et guider.

Un autre progrès heureux accompli pendant l'année est la diminution marquée de l'intempérance et de l'immoralité; il n'a été porté à ma connaissance aucun cas d'immoralité et un seul d'intempérance.

J'ai, etc.,

THOS. BORTHWICK,
Agent des Sauvages.

PROVINCE DE SASKATCHEWAN,
AGENCE DU LAC-CROCHE,
BROADVIEW, B.C., 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon troisième rapport annuel sur les opérations de cette agence pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907, avec un état statistique et l'inventaire des biens du gouvernement en ma possession.

Situation de l'agence.—Les quartiers généraux de l'Agence se trouvent sur le quart nord-ouest de la section 4, township 18, rang 5, à l'ouest du deuxième méridien, à environ 9 milles au nord-ouest de la ville de Broadview, sur la ligne mère du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Réserve.—L'agence du Lac-Croche comprend la réserve Ochapowace, n°s 71; la réserve Kahkewistahaw, n°s 72 et 72A; la réserve Cowessess, n°s 73; la réserve Sakimay et Shesheep, n°s 74 et 74A, et la réserve Petit-Os, n°s 73A. A l'exception de la réserve Petit-Os, toutes ces réserves sont situées le long de la rivière Qu'Appelle, et sont tributaires des villes de Whitewood, Broadview et Grenfell au sud, et de Stockholm, Dubuc et Grayson au nord. La superficie totale est de 127,691 acres, soit une réduction depuis le dernier rapport de 53,985 acres cédées pour la vente par les bandes de Kahkewistahaw et de Cowessess. Ces réserves sont toutes bien situées, à portée de bons marchés La plus grande partie du sol, composé de sable et d'argile marneuse, est très propre à une culture variée, on peut s'y procurer du bois et de l'eau en abondance. La région qui domine le Lac-Croche, le Lac-Rond et la vallée de la Qu'Appelle est très pittoresque.

BANDE DE OCHAPOWACE, N° 71.

Réserve.—Cette réserve est située au nord-ouest de Whitewood. Elle contient 52,864 acres et elle est particulièrement propre à la culture variée, vu qu'il s'y trouve un abondant approvisionnement de foin sauvage pour le fourrage, de bois pour la construction et le chauffage, et beaucoup de bonne terre à blé.

Population.—La population est de 101.

Santé et hygiène.—Durant l'année, la santé des sauvages a été exceptionnellement bonne. Quelques-uns ont des maisons assez confortables, qui sont bien tenues, mais la plupart d'entre eux ont des habitations qui ne sont pas satisfaisantes et il est difficile d'éveiller leur orgueil au point de leur faire comprendre la nécessité d'améliorer leurs cabanes.

Occupations.—Ces sauvages ont considérablement augmenté leur culture pendant l'année, et comme résultat la récolte a été environ trois fois aussi considérable que celle de l'année précédente. Ils font aussi de l'élevage; ils ont toujours une ample provision de foin pour la nourriture de leurs animaux dont ils ont bien soin pour la plupart. Outre la culture, plusieurs tirent leur subsistance de la vente du bois, du foin et de la racine de sénéga.

Enseignement.—Les sauvages de cette bande comprennent l'importance de l'instruction pour leurs enfants, et tous ces derniers qui ont l'âge voulu fréquentent l'école.

Traits caractéristiques et progrès.—Il n'y a pas eu ici de progrès rapides; cependant, quelques-uns semblent avoir le désir de réussir et l'année a marqué un certain avancement.

Tempérance et moralité.—Règle générale, les sauvages de cette bande ne sont pas adonnés à la boisson, mais il y a quelques exceptions.

BANDE DE KAHKEWISTAHAW, N^{OS} 72 ET 72A.

Réserve.—Cette réserve est située au nord de Broadview; elle couvre une superficie de 13,535 acres, une diminution, depuis le dernier rapport, de 33,281 acres que les sauvages ont cédées pour la vente; le reste des terres est pour la majeure partie de bonne qualité et propre à la culture.

Population.—La population est de 90.

Santé et hygiène.—La santé générale a été bonne. La plupart des habitations de cette réserve, comme les autres, ne sont pas satisfaisantes; dans certains cas des améliorations seront faites avant longtemps.

Occupations.—Comme je le disais dans mon rapport de l'an dernier, seulement cinq de ces sauvages se livrent à la culture; la récolte de l'année dernière a été meilleure que celle de l'année précédente. J'espère que quelques autres se mettront l'année prochaine à cultiver. Ces sauvages ont aussi des bestiaux, et la plupart d'entre eux en ont assez bien soin, mais ils ne se rendent aucunement compte de leur valeur. La vente du bois, du foin, de la racine de sénéga leur rapporte quelques revenus.

Enseignement.—La plupart des sauvages de cette bande mettent leurs enfants à l'école quand ceux-ci ont atteint l'âge voulu.

Traits caractéristiques et progrès.—Il y aura bientôt une nouvelle génération dans cette bande; les vieillards, fondateurs de la tribu, disparaissent vite. Il y a quelques progrès, qui devront être plus marqués dans un avenir prochain.

Tempérance et moralité.—Je regrette d'avoir à dire que l'intempérance et l'immoralité sont choses trop communes chez les sauvages de cette bande.

BANDE DE COWESSESS, N° 73.

Réserve.—Cette réserve est située à l'ouest de celle de Kahkewistahaw, et au nord-ouest de Broadview. Elle couvre une superficie de 29,216 acres, une diminution, depuis le dernier rapport, de 20,704 acres, que les sauvages ont cédées pour être vendues; le reste des terres est pour la plus grande partie d'excellente qualité, bien fourni de bois et d'eau. Le foin ne sera pas aussi abondant, vu que la plus grande partie des terres à foin sauvage est comprise dans la partie cédée.

Population.—La population est de 197.

Santé et hygiène.—Les sauvages de cette bande ont joui d'une bonne santé durant l'année. Règle générale, ils vivent dans des conditions hygiéniques meilleures que la moyenne des sauvages des autres réserves, et quelques-unes des habitations sont propres et bien tenues, mais bien peu contiennent plus que les articles absolument nécessaires.

Occupations.—Une bonne proportion des sauvages de cette bande fait de la culture variée, et la plupart d'entre eux gardent des bestiaux. Outre la vente des produits de la ferme, ils ajoutent à leur revenu en vendant du bois et en travaillant au dehors.

Bâtiments.—Quelques-uns de ces sauvages ont de très bonnes habitations construites en billes; mais ici, comme sur les autres réserves, il est difficile de leur faire comprendre la nécessité d'améliorer leurs demeures.

Bétail.—La plupart des sauvages de cette bande qui travaillent ont des chevaux assez bons pour faire les travaux de la ferme, s'ils en avaient soin convenablement. Quelques-uns d'entre eux ont un bon nombre de bêtes à cornes, et presque tous en gardent quelques têtes. Passé cette année, le foin sauvage ne sera pas aussi abondant, et les sauvages devront garder moins de bétail.

Instruments aratoires.—Les sauvages de cette bande ont une quantité d'instruments aratoires, la plupart achetés de leurs deniers, pour exécuter leurs travaux.

Enseignement.—Les enfants en âge d'aller à l'école et physiquement capables de le faire, suivent les classes.

Traits caractéristiques et progrès.—Bien qu'il y ait eu progrès constant dans les opérations de culture durant les trois dernières années, cette industrie n'est pas ce qu'elle devrait être et ces sauvages pourraient faire mieux. Un grand empêchement à leur progrès, à mon avis, est le caractère de l'homme qu'ils ont choisi comme chef; au lieu de les aider de sages conseils, il emploie son influence à les détourner de l'industrie que le département désire les voir exercer. Il n'a aucune juste conception de ce que sont ses devoirs.

Tempérance et moralité.—Les membres de cette bande sont pour la plupart des métis, et plusieurs d'entre eux sont adonnés à la boisson; on m'a rapporté

quelques cas d'ivresse pendant l'année, mais somme toute, ils sont assez tempérants. Certains membres de cette bande dépensent trop de temps et d'argent dans les salles de pool.

BANDE DE SATKIMAY ET DE PETIT-OS, N[os] 74 ET 73A.

Réserve—La réserve de cette bande est située à l'ouest de la réserve de Cowessess et au nord-est de la ville de Grenfell. Elle a une superficie de 25,280 acres. Ces sauvages ont aussi la réserve de Petit-Os (73A) située, à 40 milles au nord et contenant 6,796 acres. Une partie considérable de ces réserves est bien propre à la culture du grain, mais en somme elles conviennent mieux pour l'élevage. On peut récolter ici chaque année une grande quantité de foin sauvage. Le bois de chauffage et de construction abonde aussi.

Population.—La population est de 159.

Santé et hygiène.—La santé générale des sauvages durant l'année a été bonne. Il y a eu très peu de maladie parmi eux, et ceux qui sont malades sont généralement atteints de ce mal terrible, la consomption, si difficile à guérir. Quelques-uns de ces sauvages ont de très bonnes maisons, mais généralement elles ne sont pas satisfaisantes.

Occupations.—Les sauvages de cette bande ne semblent pas avoir autant que les autres sauvages de cette agence, le désir d'adopter l'industrie de l'agriculture, bien que quelques-uns d'entre eux fassent un peu de culture; leur travail est mal fait et conséquemment les résultats sont peu satisfaisants. Quelques-uns gardent des bestiaux et en ont bien soin; d'autres sont négligents et ne les apprécient pas. La vente du bois et celle du foin, de la racine de sénéga, des fourrures, constituent leurs moyens de subsistance. Quelques-uns travaillent pour les colons et se font de bons gages pendant la saison de la moisson et du battage du grain.

Enseignement.—Ces sauvages ne regardent pas l'instruction avec faveur. Cependant, au cours de l'année, deux familles ont amené leurs enfants au pensionnat sans y avoir été sollicitées. Ce fait peut être considéré comme un progrès.

Traits caractéristiques et progrès.—Le trait caractéristique de la plupart de ces sauvages est de tenir opiniâtrement à leurs habitudes vagabondes et de ne pas vouloir demeurer dans un lieu déterminé. Bien qu'ils gagnent confortablement leur vie de diverses manières, je ne puis dire qu'ils font de réels progrès.

Tempérance et moralité.—Quelques-uns de ces sauvages se sont livrés à l'intempérance. La fréquentation des salles de pool est aussi devenue une habitude chez certains d'entre eux.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Progrès.—En faisant un relevé du travail accompli par cette agence pendant l'année qui nous occupe, je suis heureux de pouvoir dire que les résultats sont satisfaisants et que nous avons toute raison de bien augurer pour l'avenir. On met continuellement en culture des terres nouvelles; on adopte des méthodes perfectionnées pour améliorer les anciennes et comme résultat le sauvage retire plus d'encouragement et de satisfaction de son travail. Les sauvages ont acheté et payé de leurs deniers plusieurs chevaux de trait et un nombre considérable de machines aratoires, charrettes, traîneaux, etc.

Terres cédées.—En janvier dernier, l'inspecteur W. M. Graham, représentant le département, réunit les bandes d'Ochapowace, de Kahkewistahaw et de Cowessess afin de discuter avec eux l'opportunité de céder pour la vente les parties méridionales de leurs terres, pour lesquelles ils avaient peu d'usage et qui ne leur rapportaient qu'un très mince revenu. Les bandes de Kahkewistahaw et de Cowessess acceptèrent les conditions, la première cédant 33,281 acres et

l'autre 20,704 acres. La bande d'Ochapowace refusa à cette époque de faire aucune cession, mais je suis d'avis qu'elle demandera bientôt une autre occasion de le faire. Des avances, pour un montant considérable, furent faites à chacun des sauvages qui appartenaient aux bandes qui cédèrent ces terres, et le temps fut très bien choisi pour le paiement de ces derniers. Règle générale, l'argent fut très bien employé; les sauvages achetèrent un nombre considérable de bons chevaux, de traîneaux, charrettes, charrues et autres articles qui seront d'un usage permanent pour leurs travaux; ils se procurèrent en outre des provisions de bouches, de couvertures de laine, de la literie et quelques meubles, ainsi que des habits d'hiver chauds et utiles. Une autre distribution sera probablement faite l'automne prochain, et à l'avenir, on fera une distribution annuelle de l'intérêt. Ces paiements annuels seront d'un grand secours pour les sauvages, surtout pour les sauvages âgés et infirmes, qui n'ont retiré dans le passé que très peu de revenu de leurs terres.

Bétail.—A la date du présent rapport, l'hiver exceptionnellement long et rigoureux que nous avons eu est à peine fini; malgré tout, on peut dire que le bétail est en bon état, et les pertes ne dépasseront pas de beaucoup celles que subissent ordinairement les éleveurs dans ce climat. Durant l'année, les sauvages ont vendu 72 têtes de bétail, pour lesquelles ils ont reçu $2,170.80; en outre, 30 animaux ont été abattus pour la chair.

Récoltes.—Les sauvages de ces réserves ont récolté la saison dernière, 14,908 boisseaux de blé, et 8,379 d'avoine; la moyenne du rendement des réserves de Cowessess, de Kahkewistahaw et d'Ochapowace a été très satisfaisante; celle de la réserve de Sakimay a été plus basse; la plus grande partie du blé était de bonne qualité et a rapporté le plus haut prix du marché; cependant une partie a été endommagée par la rouille et les mauvaises herbes et, conséquemment, ne s'est pas aussi bien vendue.

Bâtiments.—On ne peut remarquer aucune amélioration notable dans la condition générale des habitations des sauvages; ceux-ci sont sous ce rapport aisément satisfaits et bien souvent les sauvages que l'on considère comme les plus importants habitent les maisons les plus pauvres. J'espère cependant qu'il y aura amélioration dans des cas particuliers.

Tempérance.—Le vice de l'intempérance a existé durant l'année; des poursuites ont été intentées, tant contre les sauvages que contre les personnes qui leur avaient fourni des liqueurs enivrantes, et des amendes ont été imposées dans chaque cas. Entourées de tous côtés, comme le sont ces réserves, d'endroits où l'on peut se procurer de la boisson, il est très difficile d'enrayer le mal. La plus grande difficulté, cependant, vient de personnes sans scrupules, qui agissent comme intermédiaires; il est très rare qu'un sauvage puisse obtenir de la boisson directement du vendeur licencié ou de son commis.

Hygiène.—Sur toutes les réserves, au printemps, nous nous efforçons de faire ramasser et brûler les déchets accumulés autour des habitations; avant d'occuper leurs maisons pour l'hiver, les sauvages doivent les blanchir à la chaux—nous leurs fournissons les matériaux à cette fin.

Observations générales.—L'année qui vient de s'écouler a été exceptionnellement pour les sauvages; ils ont trouvé moyen d'écouler à bons prix tout ce qu'ils avaient à vendre, que ce fut une peau de rat musqué ou un bœuf, une corde de bois ou une charge de blé; ils ont bien vécu et, après un hiver des plus rigoureux, ils paraissent jouir d'une santé parfaite.

Bâtiments de l'agence.—Tous les bâtiments de l'agence et de la ferme, situés près des quartiers généraux, ont reçu durant l'année de couches de peinture, ce qui ajoute beaucoup à leur bonne apparence. De nouvelles clôtures ont été posées autour des terrains de l'agence, les champs à blé et les pâturages ont aussi été clôturés et on a construit une forge assez vaste et commode.

Personnel.—Les membres du personnel de cette agence ont bien rempli leurs devoirs. M. Nichol, le commis, est attentif et fait un travail effectif. Le fermier

instructeur, M. J. A. Sutherland, a eu la direction des machines à battre le grain pendant les deux dernières saisons; il a donné entière satisfaction; en plus de ses fonctions régulières, il a fait beaucoup de réparations, ouvrages de forge, etc., pour toutes les réserves.

Inspection.—Durant les mois de janvier et février, l'inspecteur Graham a fait l'inspection complète de cette agence.

Ecoles.—Le pensionnat (presbytérien) du Lac-Rond, situé à l'extrémité est du lac de ce nom et immédiatement au-dessus de la réserve d'Ochapowace, a eu une année ininterrompue de classes. La santé des élèves a été bonne; il n'y a eu ni épidémie, ni maladie extraordinaire. Le personnel de l'école est le même que l'an passé.

Le pensionnat de Cowessess (catholique romain), situé près du Lac-Croche, dans la vallée de la Qu'Appelle, a été pourvu durant l'année d'un système très complet de chauffage à la vapeur, en remplacement de l'ancien système à air chaud. L'installation de cet appareil, qui donne beaucoup plus de satisfaction que l'ancien, les nouveaux arrangements sanitaires et un bon approvisionnement d'eau, font de cette institution une école tout à fait moderne. Il y a eu quelques cas de glandes scrofuleuses pendant l'année; sauf cela, la santé générale des élèves a été bonne et le travail de l'école a été excellent.

J'ai, etc.,

M. MILLAR,

Agent des Sauvages.

PROVINCE DE SASKATCHEWAN.

AGENCE DU LAC-AUX-CANARDS,

LAC-AUX-CANARDS, 10 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-surintendant général des affaires des sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de cette agence pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

BANDE D'UNE FLÈCHE, N° 95.

Réserve.—La réserve de cette bande est située à l'est de la branche sud de la rivière Saskatchewan, à 13 milles des quartiers généraux de l'agence; elle a une superficie de 16 milles carrés. On y rencontre un nombre considérable de petits lacs et de fondrières. Le sol est sablonneux et on ne peut rien en attendre pendant les saisons sèches.

Tribu.—Les sauvages de cette bande sont des Cris.

Population.—La population est de 98.

Santé et hygiène.—La santé des Sauvages de cette bande a été très bonne pendant l'année dernière; il n'y a pas eu de décès. Ils sont propres, mais ne s'étant jamais livrés sérieusement à la culture, ils ne réalisent aucunement la valeur d'un bon chez soi. Pendant la plus grande partie de l'année ils vivent sous des tentes; durant les grands froids de l'hiver ils vivent dans des cabanes à toiture de boue, sauf quatre d'entre eux qui ont de bonnes maisons. Les cabanes sont planchéiées et tenues propres.

Occupations.—La chasse, le charroyage, la cueillette des racines constituent leurs principales occupations; bien qu'ils ne se soient pas sérieusement adonnés à l'agriculture, ils possèdent un beau troupeau de bestiaux et en prennent bien soin. La vente de la viande leur rapporte chaque année un joli revenu. Ils en tirent aussi leur approvisionnement d'hiver.

Enseignement.—Il n'y a pas d'externat sur cette réserve. Les enfants en âge d'aller à l'école sont envoyés au pensionnat du Lac-aux-Canards.

Traits caractéristiques et progrès.—On ne peut guère dire que ces Sauvages font des progrès; cependant, ils sont industrieux à leur manière et subviennent à leurs propres besoins. Les vieillards et les infirmes reçoivent seuls de l'aide du département. Ils observent les lois; à mesure que le nombre de leurs bestiaux augmente, ils deviennent plus à l'aise.

Tempérance et moralité.—Bien que, à mon avis, il ne soit pas exact de dire que le Sauvage est généralement tempérant soit par nature, soit par habitude, je puis déclarer que les membres de cette bande ne recherchent pas les liqueurs enivrantes. Quant aux mœurs, ils soutiennent favorablement la comparaison avec les Sauvages des autres bandes de cette agence.

BANDES D'OKEMASSIS ET DU BARBU Nos 96 ET 97.

Réserves.—Les réserves de ces bandes s'étendent principalement le long du Lac-aux-Canards, et les rives de ce lac, fertiles en foin, se trouvant à environ trois milles de la ville du Lac-aux-Canards, qui possède une minoterie et un bon marché, cette situation ajoute aux avantages qui favorisent ces sauvages. La superficie totale est de 44 milles carrés. Sur la réserve d'Okemassis et partie de celle du Barbu, le sol est sablonneux et pauvre; mais le reste du terrain est très bon sur les limites sud et ouest; les sauvages cultivent maintenant ces sections avec des résultats favorables.

Tribu.—Les sauvages de ces deux bandes sont des Cris.

Population.—La population est de 163.

Santé et hygiène.—La santé des sauvages de ces deux bandes a été bonne. Ils sont très propres et montrent qu'ils comprennent la valeur des mesures hygiéniques.

Occupations.—Les hommes jeunes cultivent tous, et avec un succès très encourageant. Durant les mois d'hiver ils ont toujours plus ou moins de foin à vendre de sorte que, avec le produit de leur récolte, de leur foin et du surplus de leurs bestiaux, ils vivent confortablement. Les hommes plus âgés ne cultivent pas, mais tous ceux qui sont robustes gagnent leur subsistance en faisant la chasse, le charroyage, la cueillette des racines, etc.

Bâtiments.—Les bâtiments sur ces réserves ne sont pas aussi bons qu'on le désirerait; la principale raison de cet état de choses est qu'il n'y a pas sur ces réserves, de bois pouvant servir à la construction. Il se produit, cependant, peu à peu un progrès et dans quelques années tous auront des habitations confortables.

Bétail.—Ils ont un beau troupeau de bestiaux qu'ils apprécient et dont ils prennent grand soin.

Instruments aratoires.—Les instruments aratoires sont modernes et en nombre suffisant pour les besoins. Les sauvages possèdent un engin portatif et une machine à battre, avec lesquels ils battent leur grain très bien, et sans aide ni surveillance. Le sauvage qui a la direction de la machine bien qu'il n'ait que 19 ans, est un mécanicien qualifié, porteur d'un certificat qui l'autorise à manier des machines d'une force de 50 chevaux.

Enseignement.—Il n'y a pas d'externat sur ces réserves. Les enfants en âge d'aller à l'école sont envoyés soit au pensionnat du Lac-aux-Canards, soit à l'école industrielle de Régina.

Traits caractéristiques et progrès.—Les sauvages de ces réserves sont industrieux et observateur des lois; ils deviennent plus à l'aise d'année en année.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE DE JOHN SMITH, N° 99.

Réserve.—La réserve de cette bande s'étend de chaque côté de la branche sud de la rivière Saskatchewan, à 14 milles de la cité de Prince-Albert, et comprend 37 milles carrés. Le sol ne laisse rien à désirer avec son abondance d'étangs et de foin de haute terre; il y a aussi une grande quantité de peupliers utilisables comme bois de construction.

Tribu.—Cette bande est composée de métis et de Cris des Marais.

Population.—La population est de 146.

Santé et hygiène.—La santé générale des sauvages de cette bande a été bonne. Ils possèdent tous de bonnes maisons en billes avec toiture en bardeaux, dans lesquelles ils vivent toute l'année. Ils comprennent et observent les règlements de l'hygiène.

Occupations.—Leurs occupations sont variées. Les jeunes gens ne se sont pas adonnés à la culture, préférant dans la plupart des cas travailler en dehors de la réserve; quelques-uns vont dans les chantiers de coupe de bois pendant l'hiver et font la descente des billes au printemps; d'autres transportent des marchandises aux postes nord de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Les hommes plus âgés font un peu de culture. En hiver, ils font la chasse et tendent des pièges; ils gagnent aussi quelqu'argent en faisant du charroyage.

Bétail.—Les sauvages de cette réserve possèdent un nombre considérable de bestiaux, mais pour diverses raisons le troupeau n'augmente pas. Ils font et vendent du beurre.

Instruments aratoires.—Les instruments aratoires suffisent aux besoins.

Enseignement.—Il y a sur la réserve un externat où l'assistance est irrégulière, non parce que les enfants s'absentent de la réserve mais plutôt, je crois, par suite de l'indifférence des parents.

Traits caractéristiques et progrès.—Les membres de cette bande sont des métis. Ils manquent de l'ambition de l'homme blanc, d'un côté, et de l'autre ils n'ont pas l'honnêteté d'intention du sauvage. Protégés par le gouvernement en qualité de Sauvages, ils n'ont pas su s'employer comme ils l'auraient fait s'ils n'avaient pas été partie au traité. Ils gagnent leur vie, mais ils ne feront jamais de progrès dans les conditions actuelles.

Tempérance et moralité.—Plusieurs des hommes de cette bande sont adonnés à l'usage des boissons enivrantes, qu'ils ont peu de difficulté à se procurer; quoique l'intempérance et l'immoralité aillent généralement de pair, on ne peut dire que cette population est absolument immorale.

BANDE DE JAMES SMITH, N° 100.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rivière Saskatchewan, près du Fort-à-la-Corne, et contient 56 milles carrés et une fraction. Une lisière au nord est d'un sol pauvre et sablonneux; mais le reste du terrain est de très bonne qualité, parsemé de petits lacs, de fondrières et de prairies à foin; en somme, le tout constitue une magnifique propriété.

Population.—La population est de 238.

Tribu.—Ces sauvages sont des Cris des Plaines et des Cris des Marais.

Santé et hygiène.—Bien que la santé générale ait été bonne pendant l'année et que nous n'ayons pas eu de maladie épidémique ou contagieuse, la tuberculose sous ses diverses formes sévit parmi ces sauvages. Cela ne peut être dû au manque de précautions hygiéniques, vu qu'ils sont d'habitudes très propres. Ils vivent sous la tente pendant l'été et, pendant l'hiver, dans des maisons en billes, bien construites et couvertes en bardeaux.

Occupations.—Leur principale occupation est la chasse, qui depuis plusieurs années leur a permis de vivre confortablement. Quelques-uns des jeunes se

livrent à la culture, mais la tentation de la chasse les empêche de réussir. Les Sauvages de cette bande possèdent un grand troupeau de bestiaux dont, règle générale, ils ont bien soin.

Bâtiments.—Presque tous possèdent de confortables habitations construites en billes, avec toiture en bardeaux et planchers; quelques-unes sont crépies à l'intérieur et divisées en chambres.

Instruments aratoires.—La réserve est pourvue de tous les instruments aratoires nécessaires.

Enseignement.—Il y a deux externats dans chacun desquels l'assistance est satisfaisante lorsque les Sauvages sont sur la réserve. Lorsque les parents partent pour la chasse, ils emmènent leurs enfants avec eux, de sorte qu'il n'est pas rare de trouver lors d'une première visite quinze enfants fréquentant l'école, et de n'y en voir que deux ou trois lors d'une visite subséquente. Cette assistance irrégulière n'aide pas aux progrès des enfants, et elle est de nature à diminuer l'intérêt des instituteurs.

Traits caractéristiques et progrès.—A mon avis, ces sauvages sont industrieux à leur manière; ils trouvent plus facile de vivre par la chasse que par la culture, et ils font la chasse. Ils amassent amplement du fourrage pour leurs bestiaux; mais l'intérêt qu'ils portent à la chasse venant à s'opposer à celui qu'ils portent à leurs animaux, ceux-ci souffrent quelquefois.

Tempérance et moralité.—Ils sont moraux et tempérants.

BANDE DU LAC-AUX-NOIX, N° 90.

Réserve.—Cette réserve est située dans le township 39, rang 12, à l'ouest du deuxième méridien, et comprend une superficie de 16.6 milles carrés. Elle est bornée à l'ouest par le Lac-aux-Noix, qui est poissonneux. Une partie de cette réserve est couverte de peupliers et d'épinettes; le foin est abondant et il y a une végétation luxuriante d'herbe et de pois-grimpants. La station de chemin de fer la plus proche est Wadena, sur le chemin de fer Canadien du Nord, à environ 40 milles au sud.

Tribu.—Ces Sauvages sont des Saulteux.

Population.—La population est de 220.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages durant l'année a été bonne. Sauf pendant les froids très rigoureux de l'hiver, ils vivent sous la tente. Les tentes sont souvent déplacées et ainsi les conditions hygiéniques sont bonnes.

Occupations.—Les Sauvages de cette bande vivent de chasse. Le gibier et les fourrures étant abondants et le prix pour les fourrures de toutes sortes étant élevé, ils ont bien vécu depuis ces quelques dernières années.

Traits caractéristiques et progrès.—La nature de leurs occupations les oblige à se déplacer sans cesse, de sorte qu'ils ne savent ce que c'est qu'un bon chez soi et ne sauraient l'apprécier. Pendant les grands froids de l'hiver, ils vivent dans des cabanes à toitures de boue. Leurs habitudes de propreté laissent à désirer, et je ne pourrais dire qu'ils font des progrès sous ce rapport. Je ne doute pas que, lorsqu'ils se décideront à s'établir sur leur réserve, compteront moins sur le produit de la chasse et porteront leur attention vers la culture et l'élevage, ils ne fassent de rapides progrès.

BANDE DE KINISTINS, N° 91.

Réserve.—Cette réserve est située dans le township 42, rang 16, à l'ouest du deuxième méridien, et comprend une superficie de quinze milles carrés. La rivière Barrière traverse une partie de la réserve, et le poisson qu'on y prend nourrit en partie les sauvages. La réserve est en partie couverte d'épinette blanche et de peuplier de bonne qualité marchande, et il y a assez de bonne terre arable découverte pour les besoins agricoles de la bande.

Tribu.—Ces Sauvages sont des Saulteux.

Population.—La population est de 79.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages pendant l'année a été bonne. On ne peut cependant pas dire qu'ils réalisent encore la valeur des mesures hygiéniques; mais je compte qu'ils y viendront graduellement.

Occupations.—Ces sauvages pendant l'hiver dépendent de la chasse pour leur subsistance, et pendant ces quelques dernières années ils ont très bien vécu. Durant l'été, ils travaillent pour les cultivateurs des alentours. L'année dernière, on a fait sur cette réserve un commencement de culture, avec des résultats satisfaisants.

Bâtiments.—Les habitations, sauf deux ou trois exceptions, sont des cabanes à toiture de boue, qu'ils n'occupent que pendant les grands froids de l'hiver.

Bétail.—Ils ont quelques têtes de bétail dont ils prennent un soin raisonnable.

Instruments aratoires.—Pour la culture qu'ils font ou qu'ils feront d'ici à quelque temps, ils ont suffisamment d'instruments aratoires.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'école et jusqu'à présent les parents s'opposent à en avoir une sur la réserve ou à envoyer leurs enfants à une école industrielle.

Traits caractéristiques et progrès.—Cette bande est lente à adopter la manière de vivre des blancs. Ils sont indépendants et subviennent entièrement à leurs propres besoins.

Tempérance et moralité.—Ils sont aussi tempérants et moraux qu'on peut l'espérer d'eux dans leur condition présente.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par la bonne santé générale des Sauvages de cette agence et par l'absence de toute épidémie. La récolte du grain sur les différentes réserves a été bonne, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité, le rendement total étant de 25,000 boisseaux. Sur les réserves d'Okemassis et du Barbu, où nous avons une machine portative et une machine à battre, le battage du grain a été fait entièrement par les jeunes gens de la réserve. Joseph Seeseeguasis, gradué de l'école industrielle de Régina et mécanicien qualifié, conduisait la machine et tout l'ouvrage a été fait de la manière la plus satisfaisante.

On avait amassé une quantité suffisante de foin sur toutes les réserves de sorte que, en dépit de l'extrême rigueur de l'hiver, nos animaux sont arrivés au printemps en bonne condition.

J'ai, etc.,

J. MACARTHUR,
Agent des Sauvages.

PROVINCE DE SASKATCHEWAN,
AGENCE DE LA MONTAGNE DE L'ORIGNAL,
CARLYLE, 2 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon deuxième rapport annuel, accompagné d'un état des biens de l'Etat confiés à mes soins.

Réserve.—La réserve de l'Ours-Blanc, comprenant 30,288 acres, est située à l'extrémité est des Montagnes de l'Orignal, un peu au nord de la ville de Carlyle,

sur l'embranchement Arcola et Régina du chemin de fer Canadien du Pacifique. Les bâtisses de l'agence sont à environ 9 milles de Carlyle, agréablement situées et bien protégées, avec un approvisionnement d'eau abondant et facile d'accès. Cette réserve est presque entièrement couverte de forêts et de petits lacs; l'un de ceux-ci, d'assez grandes dimensions foisonne en excellent poisson. Il y a un espace de terre découverte s'étendant tout le long de la limite sud et large d'un mille ou deux, mais le terrain, montueux et rocheux, est peu propre à la culture; il ferait de bons pâturages. Il y a probablement, ici et là, 1,200 acres de terre unie qui pourraient être mises en culture sans qu'il soit nécessaire de défricher; une fois bien clôturées, on pourrait y récolter du foin plus que les Sauvages n'en ont besoin pour le nombre de bestiaux qu'ils possèdent actuellement.

Population.—La population totale est de 187; quelques-uns des jeunes gens suivent les écoles industrielles de Régina et de Qu'Appelle.

Santé et hygiène.—Il y a eu considérablement de maladie parmi les Sauvages durant l'hiver; la grippe a été à l'état épidémique pendant toute la saison et un grand nombre ont été atteints de pneumonie. Il y a eu une épidémie de coqueluche qui a emporté un bon nombre d'enfants; plusieurs sont encore dangereusement malades au moment où j'écris. La mort de notre médecin, le Dr. Hardy, nous a été une perte bien sensible. La longue expérience au milieu des Sauvages le qualifiait spécialement pour les traiter avec succès. Pendant quelques jours de temps, nous avons beaucoup travaillé à enlever les déchets accumulés autours des habitations, mais la neige est encore profonde et le temps froid est revenu. Les Sauvages insistent encore pour abandonner une maison lorsque la mort y a passé; mais ils ne la brûlent ou ne la détruisent plus, comme autrefois, ils l'emploient à un autre usage.

Occupations.—Quelques-uns de ces sauvages font de la culture, d'autres gardent des bestiaux, mais ni les uns ni les autres ne s'y prennent d'une manière convenable. Il y a beaucoup de progrès à faire. Les uns sont satisfaits de suivre l'ancienne méthode; d'autres veulent faire bien et sont prêts à se laisser diriger. Les plus âgés ne veulent pas changer leur routine et se contentent d'avoir chaque jour ce qu'ils peuvent se trouver avec le moins de travail possible. Ces Sauvages vendent une bonne quantité de bois sec, des piquets de saule; ils font la chasse, la pêche, travaillent un peu, et s'il leur est possible de sauver un peu de foin pour le vendre, ils le font.

Bâtiments.—Il y a quelques bonnes maisons, mais la plupart des habitations sont des cabanes à toiture de boue. Dans nombre de cas ces habitations sont très petites et mal ventilées. Bon nombre d'entre eux se construisent des habitations plus grandes et plus confortables.

Bétail.—Ces sauvages possèdent un bon troupeau et parviennent à en prendre bien soin. C'est leur meilleur source de revenu. J'ai fait de mon mieux, pendant ces deux derniers hivers, pour les convaincre qu'ils devaient mieux nourrir leurs bestiaux et les mieux mettre à l'abri. Quelques-uns se sont rendus à mes conseils; mais un grand nombre d'entre eux restent encore esclaves de leurs idoles.

Instruments aratoires.—Ils ont quantité de charrues, si mauvaises qu'elles soient; ils manquent de herses, mais sont assez bien pouvus d'autres instruments aratoires.

Enseignement.—Il existe un externat sous la direction de l'église presbytérienne. L'institutrice actuelle, Miss Armstrong, a beaucoup de connaissance et d'expérience, et les élèves font certainement beaucoup de progrès. L'école est située tout près de la mission et à une faible distance des bâtisses de l'agence.

Traits caractéristiques et progrès.—Bon nombre de ces Sauvages sont assez industrieux et font bien vivre leurs familles. Mais je regrette de dire qu'il n'en est pas ainsi de la majorité d'entre eux. On ne peut guère espérer chez eux beaucoup d'amélioration.

Tempérance et moralité.—Durant l'été dernier, quelques Sauvages ont été punis pour s'être enivrés; on ne m'a rapporté depuis aucun cas d'intempérance

ou d'immoralité. Le départ de notre missionnaire, M. Dodds, et de son épouse, a été pour nous tous une cause de regrets sincères. Il avait travaillé parmi les Sauvages si longtemps et avec tant de zèle, il s'était rendu si nécessaire parmi eux, qu'il sera difficile de le remplacer.

J'ai, etc.,

THOMAS CORY,

Agent des Sauvages.

PROVINCE DE SASKATCHEWAN
AGENCE DU LAC-AUX-OIGNONS,
LAC-AUX-OIGNONS, 1 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport et un relevé statistique pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907, ainsi qu'un inventaire des biens de l'Etat confiés à ma surveillance.

Cette agence comprend les six réserves suivantes: Seekaskootch, n° 119; Weemisticooseahwasis, n° 120; Ooneepowhayo, n° 121; Puskeeahkeewein, n° 122; Keeheewin, n° 123, et Chipewyas , n° 124.

BANDE DU LAC-AUX-OIGNONS, N°s 119 et 120.

Réserves.—Les Seeskaskootch et les Weemisticooseahwasis ne forment, à proprement parler, qu'une seule bande et sont généralement connus sous le nom de bande du Lac-aux-Oignons. La réserve des derniers touche à celle des Seekaskootch sur le côté est, mais elle ne s'étend pas aussi loin au nord; la limite sud, cependant, forme une ligne continue. Ces réserves sont situées sur la rive septentrionale de la rivière Saskatchewan-nord, le point le plus proche sur la limite méridionale, se trouvant à 6 milles du Fort-Pitt. Le quatrième méridien traverse la réserve Weemisticooseahwasis, à environ trois quarts de mille à l'ouest de la ligne qui divise les deux réserves.

La réserve des Seekaskootch couvre une superficie de 38,400 acres, d'un aspect très varié. Une rangée de collines pénètre dans la partie septentrionale de la réserve, sur le côté ouest, s'étend vers l'est sur une distance d'environ deux milles et tourne de là vers le sud-est. Ces collines sont çà et là coupées de ravins où l'on trouve des sources courantes pendant tout l'hiver, sauf lorsque la température est extrêmement froide. Au pied de ces collines, le terrain est riche en certains endroits, mais sur une étendue limitée; à la tête de l'un de ces ravins se trouve un marais de pin et d'épinette rouge qui borde le petit lac connu sous le nom de Lac-aux-Oignons. La partie plus élevée, vers le nord, est boisée, surtout de peuplier; mais il y a un peu de prairie vers le nord-est. Au centre de la réserve, de l'est à l'ouest, s'étend une lisière de terrain ondulé contenant de bons pâturages et des marais à foin. La partie méridionale est principalement couverte de pin et de peuplier et contient un lac, peu étendu mais pittoresque, appelé Lac Long; dans l'espace découvert, le sol est léger.

La réserve Weemisticooseahwasis couvre une superficie de 14,080 acres. Le terrain est ondulé et parsemé de bouquets de peupliers. Les parties ouest et sud contiennent de bons marais à foin et la région découverte convient à la culture.

Population.—La population de la bande des Seekaskootch est de 324, et celle de la bande des Weemisticooseahwasis, de 93.

Santé et hygiène.—Durant l'été et l'automne, la santé générale des sauvages a été rémarquablement bonne; il n'y a pas eu d'épidémies sur les réserves. Les maladies les plus communes sont les scrofules et la consomption, mais elles ont été moins répandues que d'habitude. En janvier, il y a eu trois décès par suite de diphtérie, mais la maladie fut restreinte à une famille; des mesures furent prises pour l'isolement et la désinfection et le médecin fit régulièrement ses visites aux malades. Les rhumes ont été très communs pendant tout l'hiver. Il y a une amélioration dans la tenue des habitations; plusieurs sont propres et confortables, et les Sauvages ont plus soin de leur personne et sont mieux vêtus; ce fait se remarque surtout chez les hommes.

Au printemps, les déchets qui s'amoncèlent autour des habitations pendant l'hiver, sont enlevés et brûlés. A l'époque des paiements des traités, tous les enfants sont vaccinés lorsqu'on peut y faire consentir les parents. En d'autre temps, le médecin résidant profite de toutes les occasions favorables pour pratiquer ce traitement.

Occupations.—La principale industrie de ces sauvages est l'élevage. Le nombre des bestiaux augmente graduellement et pour arriver à obtenir le fourrage nécessaire pour l'hivernage, il faut couper du foin en dehors des limites de la réserve. La culture ne se pratique que sur une petite échelle; cependant, 122 acres ont donné un rendement total de 2,506 boisseaux de blé, d'avoine et d'orge. On cultive aussi les pommes de terres et autres racines, mais le produit de la dernière saison n'a pas été aussi satisfaisant que d'habitude. Ces sauvages ne perdent aucune occasion de gagner de l'argent en faisant du transport et, avec ce qu'ils retirent de leur chasse et de la vente de racine de sénéga, ils parviennent à vivre assez bien.

Bâtiments.—Il y a particulièrement quatre bonnes maisons bâties de billes, et couvertes en bardeaux. L'une a été construite depuis mon dernier rapport. Les autres habitations sont aussi faites de billes, mais la toiture se compose de perches recouvertes de mottes de gazon et d'une couche de goudron. Peu de ces maisons sont occupées pendant l'été; les Sauvages préfèrent vivre sous la tente durant cette saison et leur santé n'en est que meilleure. Les étables sont construites en billes et assez bien tenues par les plus industrieux; les autres sont négligents et s'occupent peu d'améliorer leurs bâtiments.

Bétail.—Les bêtes à cornes sont de bonne qualité. Les taureaux envoyés par le département—une partie du coût est payée par les Sauvages—sont de race pure.

Instruments aratoires.—A l'exception de quelques charrues, la plupart des instruments aratoires dont se servent les Sauvages leur appartiennent. Ils ont des faucheuses, des rateaux à chevaux, des charrettes et des traineaux en nombre suffisant pour leurs besoins.

Enseignements.—Deux pensionnats, l'un sous la direction de l'église catholique romaine et l'autre sous celle de l'église anglicane, sont situés près des quartiers généraux de l'agence; tous deux sont assez bien fréquentés et les progrès accomplis dans les diverses branches d'enseignement sont satisfaisants. Cependant, les sauvages sont encore lents à profiter des avantages que leur offrent si généreusement le ministère et les missions pour l'éducation de leurs enfants; et même lorsqu'ils les ont placés dans une école, il est rare qu'ils les y laissent assez longtemps pour leur permettre de tirer profit de leur séjour dans cette institution.

Traits caractéristiques et progrès.—Très peu de ces Sauvages peuvent être taxés d'indolence; ils font des progrès, quoique lentement, et apprennent à subvenir à leurs propres besoins. Il y a plusieurs familles qui autrefois reçevaient regulièrement les rations du gouvernement et qui ont maintenant rarement besoin d'aide; de fait tous, sauf ceux qui sont absolument pauvres, ont moins besoin d'aide qu'autrefois; somme toute, ils observent les lois et deviennent plus indépendants.

Tempérance et moralité.—Considérant l'augmentation continuelle de la population et l'établissement de nouvelles villes dans le voisinage des réserves, les sauvages ne méritent pas autant d'éloges qu'autrefois au sujet de leur sobriété, mais je n'ai aucun reproche à leur faire sous le rapport des mœurs.

BANDE DU LAC-AUX-GRENOUILLES, N°s 121 et 122.

Réserves.—La réserve des Ooneepowhayo, n° 121, et celles des Puskeeahkeewein, n° 122, se touchent. Comme elle sont situées sur les rives sud et ouest du Lac-aux-Grenouilles, les sauvages de ces deux bandes sont généralement désignés sous le nom de bande du Lac-aux-Grenouilles.

La superficie de la réserve des Ooneepowhayo est de 21,120 acres. Le sol est une marne sablonneuse. La partie méridionale est montagneuse et parsemée de bosquets de peupliers. La partie orientale est couverte d'un bois épais de peupliers, et la partie occidentale, ondulée, abonde en halliers de saules et bosquets de peupliers. Toutes les parties découvertes offrent de bons pâturages. Il y a aussi de bonnes prairies à foin, mais elles sont peu nombreuses. Les sauvages doivent sortir de la réserve pour trouver le foin nécessaire pour leurs bestiaux.

La superficie de la réserve des Puskeeahkeeweins est de 25,600 acres; cette réserve touche à celle de Ooneepowhayo par le coin nord-ouest. Le sol est une marne sablonneuse et, dans les bonnes saisons, ont peut couper une bonne quantité de foin dans les marais. Le terrain est ondulé et en certains endroits le saule est touffu; dans les parties plus élevées, le peuplier croît en abondance. Dans les parties nord et nord-ouest, la réserve est assez bien boisée de pins.

Population.—La population de la bande des Ooneepowhayo est de 106, et celle de la bande de Puskeeahkeewein de 28.

Santé et hygiène.—Ces Sauvages sont bien portants; il n'y a qu'une famille de santé délicate et les membres en sont atteints de consomption. Cependant, pendant l'hiver rigoureux que nous venons de traverser, bon nombre de Sauvages ont été arrêtés par de forts rhumes. Il n'y a pas eu d'épidémie. Tous les printemps on fait un nettoyage autour des maisons et les déchets qui se sont accumulés pendant l'hiver sont brûlés. Les enfants sont vaccinés chaque fois qu'il est possible de le faire, et à l'époque du traité le médecin est présent pour opérer ceux que l'on peut convaincre.

Occupations.—Ces sauvages font un peu d'élevage; mais la difficulté qu'ils rencontrent pour se procurer du foin et l'indolence de quelques-uns d'entre eux retarde le succès. Ils font aussi un peu de culture et nous les aidons de tout notre pouvoir à se procurer des graines de semence, mais une seule famille a quelque peu réussi; 28 acres mis en culture ont produit 398 boisseaux de diverses sortes de grain. Leurs petits jardins ont donné environ 50 boisseaux de pommes de terre. Tous ces Sauvages sont chasseurs et trappeurs; avec le produit de leur chasse, de leur pêche dans le Lac-aux-Grenouilles, et dans un autre petit lac situé dans le voisinage, ils font leur vie.

Bâtiments.—Les habitations sont toutes construites en billes et la toiture se compose de perches recouvertes de mottes de gazon; elles sont chaudes et confortables en hiver, mais sont rarement occupées pendant l'été. Les Sauvages préfèrent en cette saison vivre sous la tente, ce qui est certainement plus hygiénique. Les étables possédées par deux des familles sont confortables et peuvent abriter les animaux les plus faibles durant l'hiver; on ne peut guère faire d'éloges des autres bâtiments.

Bétail.—Les bêtes à cornes sont de belle qualité; les taureaux sont de race pure.

Instruments aratoires.—Les sauvages ont des faucheuses, des rateaux à chevaux, des charrettes et traîneaux en nombre suffisant pour leurs besoins.

Enseignement.—Trois des enfants de ces réserves sont au pensionnat catholique romain du Lac-aux-Oignons, vu qu'il n'y a aucune école plus proche. Les

parents des enfants—qui appartiennent à trois familles différentes—sont contentes de les voir à l'école et n'interviennent aucunement dans leur éducation. Les élèves font des progrès satisfaisants.

Traits caractéristiques et progrès.—A l'exception de cinq familles, ces Sauvages peuvent être taxés d'indolence sous le rapport de l'industrie; mais ces cinq familles font des progrès satisfaisants et subviennent à leurs besoins. Les indolents, quoique chrétiens de nom, ont des habitudes païennes et l'on entend souvent le tam-tam le soir. Sous tous autres rapports, ils sont tous tranquilles, se conduisent bien et observent les lois.

Tempérance et moralité.—L'intempérance ne s'est pas encore implantée chez eux et moralement on ne saurait dire qu'ils sont mauvais.

BANDE DES KEEHEEWINS, N° 123.

Réserve.—Cette réserve est située à environ 35 milles du Lac-aux-Grenouilles, une partie de sa limite sud-ouest formant partie de la rive orientale du Lac-Long. Elle a une superficie de 18,016 acres. La partie méridionale est bien boisée de peupliers et de pins; le reste, la majeure partie, est situé dans une vallée et contient de belles prairies à foin. Il y a aussi de nombreux bosquets de peupliers et, dans les terres élevées, le sol est une marne sablonneuse riche. La réserve convient bien à l'élevage, le seul embarras pour la culture étant le danger des gelées hâtives.

Population.—La population est de 143.

Santé et hygiène.—Jusqu'à l'hiver dernier, les sauvages de cette bande ont joui d'une très bonne santé. Durant janvier et février, il n'y avait pas une famille dont l'un des membres ne souffrit d'un fort rhume; l'indigestion est aussi chez eux une maladie très commune. Les membres de cette réserve sont plus propres dans leurs habitudes que la moyenne des sauvages et ils tiennent leurs habitations plus proprement. Tous les printemps, les abords des maisons sont nettoyés et les déchets sont brûlés.

Occupations.—Ces sauvages ne reçoivent, à proprement parler, aucune aide du département; comme industrie, ils se sont jusqu'à présent restreints à l'élevage et ils ont eu du succès. Ils font si peu de culture qu'il est inutile d'en parler. Cependant, je m'attends à des progrès sous ce rapport. Ce district est très favorable à la chasse, mais vu la grande épaisseur de neige et leur mauvais état de santé, les Sauvages ont fait peu l'hiver dernier.

Bâtiment.—Jusqu'ici, un groupe de ces Sauvages avaient leurs habitations près les unes des autres, et se servaient d'une étable commune pour leurs bestiaux; maintenant ils se sont dispersés et ont des bâtiments séparés, dans certains cas, deux familles ayant une étable commune. Les nouvelles habitations et étables sont bien bâties et le nombre en sera augmenté cette année.

Bétail.—Le bétail sur cette réserve est de très belle qualité et, comme sur les autres réserves, les taureaux sont de race pure.

Instruments aratoires.—Ils sont bien pourvus de tout ce qui leur faut pour amasser le foin. L'un des sauvages a promis de fournir une lieuse pour l'usage général de la bande, si les autres veulent acheter des charrues et des herses et se livrer convenablement à la culture.

Enseignement.—Il n'existe pas d'école sur cette réserve, mais celles du Lac-aux-Oignons sont ouvertes aux enfants; jusqu'à présent, une seule famille a profité de ce moyen d'instruction.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages font des progrès, et la majorité d'entre eux sont industrieux.

Tempérance et moralité.—Il n'y a pas d'intempérance chez ces Sauvages et on ne m'a rapporté aucun cas d'immoralité.

BANDE DES CHIPEWAS, N° 124.

Réserve.—Cette réserve est située à environ 40 milles au nord de l'agence du Lac-aux-Oignons, et à environ 6 milles au sud-ouest du Lac-Froid. Elle couvre une superficie de 46,720 acres de terrain comparativement plat, très propre à l'élevage. On y trouve du foin et des pois grimpants en abondance. Une partie du coin sud-ouest est bien boisée de pins et de peupliers. Le sol est riche en marne, mais les gelées hâtives nuisent au succès de la culture.

Population.—La population de la bande est de 273. Les Sauvages de cette bande appartiennent à la tribu des Chipewas, tandis que ceux dont il a déjà été question dans ce rapport appartiennent à celle des Cris.

Santé et hygiène.—Il y a un progrès notable chez ces sauvages sous le rapport de leur bonne apparence; cela est dû sans doute aux conseils continuels qui leur ont été donnés par le médecin et moi-même au sujet de la propreté et de l'hygiène pendant l'épidémie de diphtérie mentionnée dans mon dernier rapport. La santé générale est meilleure. Les Sauvages voient aussi à nettoyer les abords de leurs habitations au printemps. Peu d'enfants n'ont pas été vaccinés. Il n'y a pas eu d'épidémie dernièrement.

Occupations.—Les Chipewas sont des chasseurs et des trappeurs; ils s'adonnent entièrement à cette industrie. Cet hiver, cependant, ils n'ont pas été aussi heureux que d'habitude à cause de l'inclémence de la température et de l'épaisseur de la neige. Le Lac-Long leur fournit une grande partie de leur nourriture, truite, poisson blanc, etc. Ils font aussi de l'élevage. Mais, à part d'amasser du fourrage pour leur bestiaux et de laisser des membres de la famille pour les soigner pendant qu'ils s'en vont à la chasse, les propriétaires s'occupent peu de leurs animaux.

Bâtiments.—Les habitations, pour la plupart, sont bien bâties et le goudronnage des toitures est mieux fait que sur les autres réserves. Les sauvages prennent plus de soin des écuries de leurs chevaux, que des étables de leurs bestiaux.

Bétail.—Les bêtes à cornes sont de qualité inférieure. On leur a fourni des taureaux de bonne race, en vue d'améliorer le troupeau.

Instruments aratoires.—Ils ont les instruments nécessaires pour leurs besoins présents.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur la réserve. Un enfant est au pensionnat catholique du Lac-aux-Oignons.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont industrieux dans le métier qu'ils ont appris: la chasse au fusil et au piège. Ils sont bons travailleurs et peuvent gagner de bons gages comme porteurs ou homme de peine dans les équipes d'exploration. Dans ces travaux ils ont généralement donné satisfaction.

Tempérance et moralité.—Ces Sauvages sont observateurs des lois, sans être absolument tempérants. Leurs mœurs sont assez bonnes.

J'ai, etc.,

W. SIBBALD,

Agent des Sauvages.

PROVINCE DE SASKATCHEWAN.

AGENCE DU PAS,

LE PAS, SASK., 6 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'agence du Pas pour l'année expirée le 31 mars 1907.

BANDE DE CHEMAWAWIN.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rivière Saskatchewan, à l'extrémité ouest du Lac-des-Cèdres, et a une superficie de 3,010.93 acres. Elle est bien boisée et le foin y est abondant. Le sol est bon mais, pour la plus grande partie, couvert de pierre calcaire.

Population.—Cette bande compte 164 âmes.

Santé et hygiène.—La santé générale a été assez bonne. Il y a eu un grand nombre de cas de grippe durant l'hiver, mais pas de décès par suite de cette maladie.

Occupations.—Ces Sauvages comptent principalement sur la chasse et la pêche pour leur subsistance. Ils cultivent aussi un peu de pommes de terre pour leur propre usage. Ils pourraient garder quelques bestiaux sur la réserve, mais ils ne tiennent pas à le faire tant qu'ils pourront gagner leur vie à un travail qui leur convient mieux.

Bâtiments.—Les habitations sont petites, les alentours assez bien entretenus et, dans certains cas, entourés de palissades.

Enseignement.—Il y a un externat, assez bien fréquenté; mais comme les parents amènent avec eux leurs enfants pendant la chasse, l'assistance n'est pas régulière.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sauvages de cette réserve observent les lois et sont industrieux pour ce qui regarde leurs besoins immédiats; mais comme tous leurs congénères, ils sont insouciants de l'avenir.

Tempérance et moralité.—On ne m'a rapporté durant l'année aucun cas d'intempérance ou d'immoralité.

BANDE DU LAC-DE-L'ORIGNAL.

Réserve.—Cette réserve est située sur le côté ouest du Lac-de-l'Orignal; une grande île dans le lac forme aussi partie de la réserve qui, en comptant cette île et une réserve à foin, a une superficie totale de 3,663 acres. Elle consiste principalement en bois debout, marais et terres à foin; le sol est bon, mais rocheux par endroits.

Population.—La population de cette bande est de 131.

Santé et hygiène.—Une épidémie sévère de grippe a amené le décès de plusieurs enfants; d'ailleurs la santé générale a été bonne. La plupart des Sauvages sont propres et bien mis; bon nombre d'entre eux tiennent leurs habitations en bon état de propreté, mais d'autres sont négligents sous ce rapport.

Occupations.—La chasse, tant pour leur propre usage que pour la vente, constitue leur principale source de revenu; ils font aussi la chasse aux animaux à fourrures et parviennent à vivre confortablement. Ils cultivent aussi un peu de pommes de terre mais, comme les Chemawawin, ils ne tiennent pas à faire de l'élevage.

Bâtiments.—Les bâtiments sont assez bons; à l'époque de ma visite les habitations n'étaient pas aussi bien tenues qu'elles auraient dû l'être, mais je compte qu'il y aura progrès sous ce rapport.

Enseignement.—Il y a un externat sur cette réserve, mais vu les habitudes vagabondes des sauvages, l'assistance laisse à désirer.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages pourraient être plus à l'aise s'ils travaillaient avec cet objet en vue; mais ils sont imprévoyants et leur ambition est satisfaite lorsqu'ils ont assez pour subvenir aux besoins de chaque jour.

Tempérance et moralité.—On a insinué qu'ils se procuraient quelquefois de la boisson par l'entremise des pêcheurs blancs qui travaillent sur le lac de L'Orignal, mais je n'ai pu en obtenir la preuve positive. Sous le rapport de la con-

duite, il n'y a pas d'amélioration, à cause du voisinage des campements de pêcheurs. A l'époque du paiement de l'annuité, un nouveau chef, Cuthbert Steersman, a été nommé en remplacement du vieux chef, George Beaver. On espère que leur conduite s'améliorera.

BANDE DU-PAS.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rivière Saskatchewan. Les Sauvages ont aussi une réserve forestière sur la rivière Carotte, et une station de pêche sur le lac à l'Eau-Claire, formant une étendue totale de 7,610 acres. Le sol en quelques parties est très bon lorsqu'il est découvert, cette réserve contenant du petit bois, des muskegs et des marais à foin. Sur le côté sud de la rivière, la bande a cédé 500 acres en août pour un emplacement de ville projetée. Le chemin de fer Canadien du Nord traverse la rivière à cet endroit.

Population.—La population est de 427.

Santé et hygiène.—Il y a eu une épidémie sévère de grippe pendant l'hiver; quatre enfants et deux adultes en sont morts. Quelques consomptifs, malades depuis longtemps, sont aussi décédés au cours de l'année. Le médecin, le docteur Larose, est un praticien habile qui se donne beaucoup de peine pour faire comprendre aux Sauvages les lois de l'hygiène; mais il semble impossible de leur faire observer les règles les plus élémentaires sous ce rapport. Les déchets sont brûlés au printemps, et un bon nombre blanchissent leurs habitations à la chaux à l'intérieur et à l'extérieur.

Occupations.—Cette bande vit principalement de chasse et de pêche. Nombre de Sauvages ont gagné joliment d'argent durant l'été dernier en travaillant à la construction du chemin de fer. Ils cultivent aussi les pommes de terre et quelques-uns gardent quelques bêtes à cornes.

Bâtiments.—Somme toute, les bâtiments sur cette réserve sont assez bon. Ceux qui vivaient sur la portion cédée de la réserve ont reçu une compensation pour enlever leurs bâtiments et construiront, je l'espère, des habitations de classe meilleure.

Bétail.—Quelques-uns ont des bêtes à cornes et des poneys. Bien que l'hiver ait été exceptionnellement rude, il y a eu assez de fourrage pour tout le bétail.

Enseignement.—Il y a deux externats sur cette réserve, l'un à Gros-Remous, l'autre au-Pas. Tous deux sont aussi bien fréquentés qu'on peut l'espérer, prenant en considération le mode de vie des Sauvages.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sauvages de cette bande sont respectables et observent les lois. Ils possèdent une scierie qu'ils exploitent eux-même, sans aide du dehors. Jusqu'à cette date, ils ont scié 800 billes, et ils espèrent en scier 400 avant la fin de la saison, ce qui leur fera environ 60,000 pieds de bois de sciage.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux dans leur conduite; mais je crains que, avec la construction du chemin de fer, que ces simples enfants des bois ne reçoivent une mauvaise influence de leur contact avec les blancs.

BANDE DU LAC-PLAT.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rivière Carotte, au pied de la montagne du Pas, et a une superficie de 2,237 acres. Le sol est très bon et l'on trouve ici du bois d'épinette de la plus belle qualité. Il y a aussi une étendue considérable de terres à foin.

Population.—La population est de 76.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages est remarquablement bonne. Ils sont propres et bien mis et leurs habitations sont bien tenues. Ils ont bâti un four à chaux pour leur propre usage et ils en ont vendu une partie des produits aux Sauvages de la Terre-Rouge.

Occupations.—Ils vivent principalement de la chasse des animaux à fourrure et du gros gibier pendant certaines saisons de l'année; ils font aussi considérablement de pêche pour leur propre usage. Ils ont des jardins et cultivent les pommes de terre en grande quantité.

Bâtiments.—Les maisons sur cette réserve sont bonnes, confortables, construites en billes, blanchies à la chaux à l'intérieur et à l'extérieur et ont une apparence de propreté.

Bétail.—Ils portent beaucoup d'intérêt à leurs bestiaux, leur donnent amplement du fourrage et les tiennent confortablement durant l'hiver.

Enseignement.—L'externat est fermé depuis septembre dernier parce qu'il a été impossible de trouver un instituteur. Il sera ouvert de nouveau pour le prochain trimestre.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont tranquilles et observateurs des lois; vu leur position isolée, il y a peu de changement dans leur manière de vivre, et ils sont satisfaits tant qu'ils peuvent suffire à leurs besoins immédiats.

Tempérance et moralité.—Ils sont moraux et tempérants.

BANDE DE LA TERRE-ROUGE.

Réserve.—Cette réserve est située aussi sur la rivière Carotte, à environ 15 milles en remontant le Lac-Plat. Elle a une superficie de 2,040 acres. Le sol est de qualité excellente. Il y a aussi des terres à foin et du bois de peuplier.

Population.—La population est de 127.

Santé et hygiène.—A l'exception d'une épidémie de grippe, qui a occasionné la mort de deux jeunes enfants, la santé des sauvages a été très bonne. Tous les déchets sont ramassés et brûlés. La plupart des maisons sont blanchies à la chaux et paraissent être bien tenues.

Occupations.—Les membres de cette bande, comme les Sauvages du Lac-Plat, vivent de chasse; ils cultivent en grand les pommes de terre et possèdent nombre de bestiaux.

Bâtiments.—Ils ont de bonnes maisons construites en billes, la plupart blanchies à la chaux et entourées de palissades. Les étables sont aussi bien bâties et confortables.

Bétail.—Les bestiaux sont bien tenus et ont du foin en abondance.

Enseignement.—L'assistance à l'externat est bonne. Bien que les parents désirent faire instruire leurs enfants, ils veulent que l'instruction leur soit donnée sur la réserve et refusent de les envoyer à une école industrielle.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont industrieux. Ils n'ont que la chasse comme moyen de subsistance et cependant ils paraissent être dans des circonstances meilleures, plus gais, mieux mis et mieux logés que les membres de toute autre bande de cette agence. Durant l'été ils font la pêche dans la rivière Carotte et vivent ainsi jusqu'à la saison de la chasse.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et de bonnes mœurs.

BANDE DE CUMBERLAND.

Réserve.—Cette réserve a une superficie de 1,883.17 acres. Le sol est pauvre, rocheux, marécageux et couvert de broussailles et de bois.

Population.—La population est de 165.

Santé et hygiène.—La santé générale a été assez bonne. La mortalité chez les enfants, par suite de la grippe, a été plus forte que dans les autres réserves. Les sauvages de cette bande vivent très peu dans leurs maisons, étant la plupart du temps absents à la chasse ou à la pêche; en conséquence, les habitations ne sont pas aussi bien tenues qu'elles devraient l'être.

Occupations.—Ces Sauvages s'occupent principalement de chasse et de pêche. Ils travaillent aussi sur les bateaux qui transportent les effets aux différents postes de commerce.

Les bâtiments de cette réserve sont pour la plupart des petites habitations en billes. Elle pourraient être améliorées sous le rapport de l'apparence.

Enseignements.—Il y a un externat sur cette réserve, mais l'assistance y est irrégulière, vu les habitudes nomades de la bande.

Traits caractéristiques et progrès.—Leur bien-être dépendant en grande mesure de la chasse et de la pêche, dont les résultats sont toujours incertains, on comprend que leurs moyens d'existence ne sont pas assurés.

Tempérance et moralité.—Les Sauvages de cette bande sont assez tempérants. Leur conduite morale est bonne.

BANDE DE PETER BALLENDINE.

Les Sauvages de cette bande n'ont pas encore de réserve. Ils vivent absolument de leur chasse et vont jusqu'aux rivières Churchill et Nelson en quête de fourrures. Ils se réunissent chaque année aux Détroits-du-Pélican pour y reçevoir leurs annuités. Au dernier paiement, la bande comptait 441 membres.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

J'ai été transféré de l'agence Pelly en août dernier, de sorte qu'il m'est impossible de faire un rapport quelconque au sujet des progrès faits par les sauvages. Le caporal Munday, de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, en charge du détachement à Cumberland, a fait la patrouille dans les réserves du Lac-Plat, de la Terre-Rouge et Du-Pas; il m'a été d'un grand seçours; je me plais à reconnaître la manière dont il a strictement rempli ses devoirs.

J'ai, etc.,

FRED FISCHER,
Agent des Sauvages.

PROVINCE DE SASKATCHEWAN,
AGENCE DE PELLY,
KAMSACK, 3 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel concernant cette agence, ainsi qu'une statistique agricole et industrielle et un inventaire des biens de l'Etat confié à ma garde jusqu'au 31 mars 1907. Cette agence comprend quatre réserves, savoir: la réserve de Côté, n° 64; celle de Key, n° 65; la réserve des Kisickouses, n° 66, et celle de la Valley River, n° 62½. La réserve du Lac-La Pêche a été de nouveau transférée à l'agence des Buttes-du-Tondre depuis mon dernier rapport.

BANDE DE COTÉ, N° 64.

Réserve.—Cette réserve comprend 21,172 acres, et entoure la ville de Kamsack, point de division du chemin de fer Canadien du Nord. Le terrain est ondulé et couvert de bouquets de peupliers et de saule; il y a aussi des espaces découverts propres à la culture et des terres à foin.

Population.—Au dernier recensement, la population était de 242.

Santé et hygiène.—Il n'y a pas eu de maladies sérieuses durant l'année, sauf deux cas de fracture au pensionnat de Crowstand. Ces deux malades ont été

bientôt guéris. Le médecin de l'agence, M. J. I. Wallace, a donné tous les soins possibles aux cas qui lui ont été amenés et il a parfaitement réussi dans chacun d'eux.

Enseignement.—Le pensionnat de Crowstand est le siège d'enseignement de la réserve. Les enfants y reçoivent non seulement l'enseignement de l'école, mais les garçons y apprennent aussi l'agriculture et l'élevage; on y enseigne aux filles toutes les branches des travaux domestiques et de la couture. Le révérend W. McWhinney et son personnel méritent les plus grands éloges pour la manière efficace dont ils conduisent cette école.

Traits caractéristiques et progrès.—Au point de vue des finances, l'année a été exceptionnellement bonne. Les Sauvages qui se sont livrés à la culture ont eu à vendre de bonnes récoltes, ainsi que du foin et du bois. Les chasseurs ont trouvé abondance de fourrures qu'ils ont bien vendues.

Bien que la bande ait reçu toute l'aide possible, elle a fait peu de nouvelle terre. Ces Sauvages sont difficiles à gouverner à cause de l'influence et des dangers de leur entourage.

Tempérance et moralité.—Les Sauvages de cette bande sont très enclins à l'abus des liqueurs enivrantes et ils trouvent toujours moyen de s'en procurer, malgré toutes les mesures prises pour empêcher ce mal; les nombreuses condamnations en font foi. Comme suite de l'intempérance, l'immoralité règne chez les femmes. Le voisinage d'une petite ville de chemin de fer est cause de ces vices.

BANDE DE KEY, N° 65.

Réserve.—Cette réserve, d'une superficie d'environ 38 milles carrés, est située à 20 milles de Kamsack et à 3 milles à l'ouest du Fort-Pelly; elle est bornée au sud et à l'ouest par la rivière Assiniboine. Le terrain est très ondulé, mais on y trouve de l'épinette blanche et rouge de prix. Une grande partie de la réserve est couverte de peupliers noirs. Il y a du terrain arable et des terres à foin.

Population.—Au dernier paiement des annuités, la population était de 82.

Santé et hygiène.—La santé générale a été bonne. Le docteur Wallace donne ses soins aux sauvages de cette bande lorsque requis. Tous les printemps, les déchets amoncelés autours des maisons sont brûlés, pour prévenir la maladie.

Enseignement.—Il n'y a qu'un externat sur cette réserve, et comme les enfants sont dispersés sur une grande étendue et qu'ils accompagnent souvent leurs parents dans leurs excursions de chasse, il est difficile d'obtenir une assistance régulière. Le révérend Owen Owens, missionnaire anglican et instituteur, fait tout en son possible pour garder les enfants à l'école; ces derniers feraient des progrès satisfaisants si seulement ils pouvaient suivre la classe régulièrement.

Progrès.—Cette bande fait des progrès et nous espérons obtenir de meilleurs résultats à l'avenir. La récolte d'avoine a été détruite par les vers la saison dernière; ça été une lourde perte pour les jeunes cultivateurs. Mais ils ne sont pas découragés et travaillent à réparer leurs étables et leurs clôtures dans l'espérance de meilleures récoltes l'année prochaine.

Tempérance et moralité.—Ces sauvages sont les plus tempérants de l'agence; étant très éloignés des centres de civilisation, ils ont moins de tentations.

BANDE DES KISICKOUSES, N° 66.

Réserve.—Cette réserve est située à 9 milles au nord de la ville de Kamsack; elle a une superficie d'environ 28 milles carrés. Elle est bornée à l'ouest par la rivière Assiniboine et à l'est par la Montagne-du-Canard. La réserve est couverte de bosquets de peupliers et contient de bonnes terres arables et à foin.

Population.—Au dernier recensement, la population était de 131.

Santé et hygiène.—La santé générale a été bonne; le docteur Wallace a donné des soins attentifs aux malades qui l'ont appelé.

Enseignement.—L'instruction des enfants de cette réserve est confiée au révérend Père de Corby, missionnaire catholique, qui a ouvert un internat sur le côté est de la réserve. Une ferme est attachée à l'école et les garçons y apprendront toutes les branches de l'agriculture et de l'élevage. On enseigne aux filles les travaux domestiques, la couture, etc. Miss Nora Shannon, l'institutrice, possède un certificat de deuxième classe, et réussit bien avec ses élèves.

Progrès.—L'année qui vient de s'écouler a été excellente pour les sauvages de cette bande. Les récoltes ont été bonne et le foin abondant. Il y a eu beaucoup de fourrures et elles se sont bien vendues. Nous espérons que cela encouragera les sauvages à faire de plus grands efforts l'année prochaine.

Tempérance et moralité.—Sauf quelques exceptions, les sauvages de cette bande sont tempérants et moraux.

BANDE DE VALLEY-RIVER, N° 62½.

Réserve.—Cette réserve contient 11,680 acres, dont environ 2,400 sont boisées. Le reste est couvert de bouquets de peupliers; ici et là des espaces découverts de bon sol arable et des terres à foin. La réserve est située sur la ligne du chemin de fer Canadien du Nord, à treize milles à l'ouest de Grandview, Manitoba.

Population.—Le dernier recensement donne une population de 73.

Santé et hygiène.—Il n'y a pas eu de maladie sérieuse pendant l'année. Tous les cas sont promptement traités par le docteur Shortreed, de Grandview, médecin de la réserve.

Enseignement.—Les enfants qui veulent s'instruire vont au pensionnat de Birtle, vu qu'il n'y a pas d'école sur cette réserve.

Progrès.—Les Sauvages de cette bande travaillent dans les scieries avoisinantes et dans les campements de bûcherons pendant une grande partie de l'hiver et au commencement de l'été. Ils se gagnent aussi beaucoup d'argent au moyen de la chasse et de la vente du bois. Sous la direction d'un fermier-instructeur énergique, ils parviendraient vite à subvenir à leurs besoins; mais les visites peu fréquentes de l'agent ne sauraient les soustraire à l'ivrognerie, vice auquel ils sont enclins. A cause de voisinage du chemin de fer et des petites villes qui bordent cette voie du paysage fréquent des voyageurs qui se rendent de Grandview aux scieries et aux campements, il leur est facile de se procurer de la boisson, ces Sauvages deviendront bientôt esclaves de l'intempérance, à moins qu'ils ne soient surveillés de près.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Somme toute, il y a eu progrès, mais pas autant que nous l'aurions désiré.

Le commerce de la boisson venant de la ville de Kamsack, située sur la réserve de Côté, a beaucoup nui à cette agence, surtout à la bande de Côté.

Les récoltes ont été bonnes. La vente des bestiaux a rapporté un fort montant; le foin a été abondant, la chasse et la pêche ont été fructueuses, de sorte que les sauvages ont bien vécu et ont pu de plus s'acheter des instruments aratoires, des vêtements et des provisions.

Les habitations et les étables, sauf quelques exceptions, sont très pauvres; mais les Sauvages préparent des billes pendant l'hiver et nous espérons qu'ils pourront se bâtir de meilleurs bâtiments d'ici à l'année prochaine. Trois nouvelles maisons ont été construites durant l'année, l'une en planches et les deux autres en billes, avec murs élevés et toitures en bardeaux.

Cette agence pourra se passer de secours avant longtemps; les rations ont été discontinuées depuis plusieurs années et la plupart des vieillards ont des parents chez qui ils vivent.

J'ai, etc.,

W. G. BLEWETT,
Agent intérimaire des Sauvages.

PROVINCE DE SASKATCHEWAN,
AGENCE DE QU'APPELLE,
BALCARRES, 15 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant concernant l'agence de Qu'Appelle, pour l'année expirée le 31 mars 1907.

L'agence de Qu'Appelle comprend huit réserves: Piapot, n° 75; Bœuf-Debout, n° 78; Pasqua, n° 79; Muscowpetung, n° 80; Peepeekesis, n° 81; Okanees, n° 82; Couverture-Etoilée, n° 83, et Petit-Ours-Noir, n° 84.

BANDE DES PIAPOT.

Réserve.—Cette réserve est située à environ 32 milles à l'ouest de Fort-Qu'-Appelle. Elle renferme tout le township 20 et partie du township 21, rang 18, à l'ouest du deuxième méridien et couvre en tout une étendue d'environ 58 milles carrés. Le sol est une marne sablonneuse légère; mais il produit de très bonnes récoltes, qui mûrissent de bonne heure. L'année dernière la récolte a été assez bonne.

La réserve produit du foin en abondance dans la vallée de la Qu'Appelle et le rendement de la présente année a été bon.

Le bois est petit et il s'en vend peu sur cette réserve.

Population.—Sauf quelques exceptions, les sauvages de cette bande appartiennent à la tribu des Cris. La population est de 166.

Santé et hygiène.—Ces sauvages jouissent d'une bonne santé; il n'y a que quelques cas de scrofules, de consomption et d'ophtalmie. Il y a eu aussi des cas peu sévères de grippe. La majorité des maisons sont propres et bien tenues. Nombre d'entre elles sont couvertes en bardeaux.

Occupations.—Ces Sauvages n'ont pas agrandi leurs exploitations agricoles depuis juillet dernier. Le nombre des bêtes à cornes augmente d'année en année. Les Sauvages gagnent considérablement d'argent avec la vente du foin, du bois, de la racine de sénéga, des peaux de rats-musqués, de corne polie et de rassades. Ils ont battu l'automne dernier 3,048 boisseaux de grain. Le rendement sera cette année beaucoup plus considérable.

Bâtiments.—Toutes les maisons sont à un étage, mais elle ont des planchers et quelques-unes sont couvertes en bardeaux. Les étables sont confortables.

Bétail.—Les sauvages ont réalisé un assez fort montant de la vente de leurs bêtes à cornes l'automne dernier, après s'être gardé une quantité suffisante de viande. On emploie de bons taureaux et la qualité des bestiaux s'améliore.

Instruments aratoires.—Les sauvages de cette réserve sont bien pourvus d'instruments de ferme, qui leur appartiennent pour la plupart. Ils ont aussi un quart d'intérêt dans une batteuse à vapeur.

Enseignement.—Quelques-uns des enfants de cette bande vont à l'école industrielle de Qu'Appelle et d'autres à celle de Régina. Les parents s'opposent moins qu'autrefois à l'instruction de leurs enfants et ils y portent plus d'intérêt.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages font graduellement des progrès. Ils cultivent plus de terre, augmentent le nombre de leurs bestiaux, achètent de meilleurs instruments. A part quelques vieillards et infirmes, ils ne reçoivent pas de secours du gouvernement.

Tempérance et moralité.—Vu le voisinage de nouvelles villes et l'établissement de nouveaux colons, il devient de plus en plus difficile d'empêcher les sauvages de se procurer de la boisson; malgré cela, je n'ai constaté que peu de cas d'ivrognerie, au cours de l'année.

BANDE DE MUSCOWPETUNG, N° 80.

Réserve.—Cette réserve est située à l'est de la réserve Piapot et au sud de la rivière Qu'Appelle. Sa superficie est d'environ 58 milles carrés.

Le sol est plus pesant qu'à Piapot et produit de meilleures récoltes. On récolte du foin en abondance pour le fourrage et pour la vente.

Le bois est peu abondant, mais suffisant pour le chauffage de la bande. Les Sauvages en vendent même un peu.

Population.—Les Sauvages de cette bande sont des Cris et des Saulteux. La population est de 86.

Santé et hygiène.—Ces Sauvages ne possèdent pas une aussi bonne santé que les Piapot et les Pasqua. Il y a parmi eux grand nombre de cas de consomption, de scrofules et d'ophtalmie. Quelques-unes des maisons sont propres et bien tenues; mais on ne peut faire comprendre aux vieux Sauvages la nécessité de la propreté et de la ventilation.

Occupations.—Les Sauvages de cette bande s'occupent de la culture, de l'élevage, de la chasse au-rat musqué et de la cueillette de la racine de sénéga. Ils amassent et vendent chaque année une quantité considérable de foin qu'ils ont de surplus. Ils possèdent un troupeau de bêtes à cornes et sont très à l'aise.

Bâtiments.—Les habitations sur cette réserve ne sont pas du tout convenables; elles sont petites, basses, couvertes de mottes de gazon et mal ventilées, mais elles ont des planchers en bois. Les étables sont près des maisons. Cette année, le village sera détruit, car plusieurs des sauvages veulent construire des maisons meilleures et détachées.

Bétail.—Ces sauvages possèdent un beau troupeau de bêtes à cornes—des courtes-cornes principalement. Pendant l'été ces animaux paissent dans une grande prairie de 8,000 acres, où il y a de l'eau et de l'herbe en abondance.

Instruments aratoires.—Ces Sauvages sont bien pourvus d'instruments aratoires qu'ils ont payés avec leurs épargnes.

Enseignement.—Ces Sauvages ne s'opposent plus aux écoles ni à l'éducation de leurs enfants. Quelques-uns de ceux-ci sont à l'école industrielle de Qu'Appelle et d'autres à celle de Régina.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages ne font pas beaucoup de progrès; ils sont vieux pour la plupart et peu laborieux, mais ils parviennent à vivre confortablement en vendant des bestiaux, du grain, du bois, etc.

Tempérance et moralité.—Les Sauvages de cette bande sont très tempérants et, je crois, très moraux.

BANDE PASQUA, N° 79.

Réserve.—Cette réserve est située à environ 6 milles à l'ouest de Fort-Qu'-Appelle. Elle est bornée au nord par les lacs Qu'Appelle. Elle s'étend maintenant au sud jusqu'à environ 5 milles. La réserve Muscowpetung est à l'ouest. Depuis qu'une partie en a été cédée, elle a une superficie d'environ 35 sections. Elle est abondamment boisée, spécialement le long de la vallée et dans les ravins profonds. Le foin se compose principalement de laine de prairie (prairie wool.)

Population.—La population est de 132, composée de Saulteux et de quelques Cris.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été généralement bonne. Ils sont plus avancés que leurs voisins les Piapots et les Muscowpetung. Il y a sur cette réserve bon nombre de maisons d'un étage et demi et quelques-unes sont exceptionnellement propres et bien tenues.

Occupations.—Presque tous les jeunes et un certain nombre de vieux tirent presque uniquement leur subsistance de la culture. Il y a quelques bons cultivateurs sur cette réserve. Ils ont fait considérablement cet hiver par la vente

du bois, un grand feu de prairie ayant détruit les bosquets le printemps dernier. Un jeune homme, travaillant seul, a gagné presque $50 par mois pour les cinq mois écoulés à compter du 1er novembre 1906.

Bétail.—Vu la rareté du foin les sauvages ne peuvent garder de troupeaux aussi nombreux que sur la réserve de Muscowpetung; ils ont cependant assez de bêtes à cornes pour en vendre avec profit, après avoir fait leur provision de viande. Ces animaux sont de belle qualité et les taureaux sont de bonne race. Les bêtes passent l'été dans les pâturages.

Instruments aratoires.—Ils sont bien pourvus d'instruments aratoires, qui leur appartiennent.

Enseignement.—Les enfants sont de bon gré envoyés à l'école.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sauvages de cette bande font des progrès chaque année. En vendant leur terrain cette année, ils se sont défaits d'une étendue considérable de terre cultivée, mais l'étendue de terre en culture sera bientôt aussi grande qu'auparavant. Quelques-uns de ces Sauvages ne le cèdent en rien aux meilleurs cultivateurs blancs leurs voisins, tant sous le rapport de l'équipement que sous celui des récoltes. Les Sauvages de cette bande ont réalisé cette année par la vente de terres une somme d'argent considérable dont une grande partie a été appliquée, par les jeunes en achat de chevaux, harnais et instruments de ferme, par les vieux en frais d'existence.

Tempérance et moralité.—On rencontre ici la même difficulté que sur la réserve des Piapot. Les Sauvages peuvent facilement se procurer de la boisson, mais ceux qui ont été trouvés en faute ont été punis, de même que ceux qui avaient fourni les liqueurs. A part cela, les mœurs de ces sauvages sont très bonnes.

BANDE DU BŒUF-DEBOUT, N° 73.

Réserve.—Cette réserve est située dans les townships 21 et 22, rang 14, à l'ouest du deuxième méridien. Elle a une superficie de 7 milles carrés. Le sol est très léger, mais il a produit une bonne récolte l'année dernière.

Population.—Les sauvages de cette bande sont des Sioux ou Dakotas et résidaient autrefois aux Etats-Unis. Ils sont au nombre d'environ 220; il est difficile de faire un recensement exact, vu qu'ils ne reçoivent pas d'annuité et qu'ils voyagent continuellement.

Santé et hygiène.—De tous ceux de l'agence, ces sauvages sont ceux qui jouissent de la meilleure santé. Il y a très peu de phtisie ou de scrofules parmi eux, ou de maladie d'aucune sorte.

Les maisons sont petites, mais propres. Les femmes ont travaillé chez les blancs et ne sont pas aussi indolentes que les Cris.

Occupations.—Ces sauvages cultivent presque toute la terre arable de la réserve et gardent quelques bêtes à cornes. Ils ont de grandes difficultés à se procurer du foin et leurs pâturages sont limités. Les hommes travaillent aussi beaucoup au dehors et obtiennent de bons gages chez les cultivateurs blancs. Les femmes sont bonnes jardinières et réussissent bien.

Bâtiments.—Les habitations, petites, sont bien tenues. On ne trouve pas de matériaux de construction sur cette réserve, aussi, on bâtit peu.

Bétail.—Le troupeau est peu nombreux et le fourrage est difficile à obtenir; mais les animaux sont bien entretenus et ajoutent considérablement aux revenus de la bande. Les Sauvages de cette réserve ont de très bons chevaux.

Instruments aratoires.—La bande est bien pourvue d'instruments aratoires, qui leur appartiennent et dont ils ont bien soin.

Enseignement.—Il y a peu d'opposition ici à la fréquentation des écoles. Presque tous les enfants de cette réserve suivent l'école industrielle de Qu'Appelle et apprennent facilement.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont vigoureux et robustes, travailleurs, savent cultiver et gagnent aussi beaucoup d'argent chez les blancs.

Ils aiment le sport et leur équipe de ballon est bien connue. Les hommes s'habillent comme les blancs. Ils étendent graduellement leur exploitation agricole.

Tempérance et moralité.—Je n'ai eu connaissance durant l'année, d'aucun cas d'ivrognerie ou d'immoralité.

BANDES DES BUTTES-LA-LIME, N°s 81, 82, 83 ET 84.

Réserves.—Ces réserves sont situées dans les rangs 10 et 11, à l'ouest du deuxième méridien, townships 21, 22, 23 et 24, à environ 10 milles au nord des villes d'Abernethy et Balcarres.

Ces réserves sont coupées de côteaux et de marais, la majeure partie de la terre arable se trouvant sur la réserve de Peepeekresis, où se fait presque toute la culture. Le sol est une bonne marne sablonneuse et produit de bonnes récoltes lorsqu'il est bien cultivé.

Population.—Sauf quelques rares exceptions, ces sauvages appartiennent à la tribu des Cris. La population se répartit comme suit: Petit-Ours-Noir, 60; Couverture Etoilée, 39; Okanees, 58; Peepeekesis, 106.

Santé et hygiène.—La santé générale des Sauvages est très bonne, bien qu'il existe considérablement de scrofules et de phtisie. Dans la majorité des cas, les maisons sont bien et proprement tenues.

Occupations.—Tous les jeunes sauvages et nombre des vieux font beaucoup de culture. La bande possède de grands troupeaux de bêtes à cornes; ces Sauvages doivent en conséquence produire beaucoup de foin. Ils gagnent aussi beaucoup d'argent par la coupe et la vente du bois.

Bâtiments.—Les habitations et les étables de la colonie sont de qualité supérieure; même les vieux Sauvages ont quelques bonnes maisons. Les anciennes habitations à toits de chaume disparaissent peu à peu.

Bétail.—Les grands troupeaux que possèdent ces bandes sont de très bonne qualité; ils les améliorent constamment en se servant de bons taureaux. Les bestiaux sont nourris par leurs propriétaires durant l'hiver; ils passent l'été dans un grand pâturage entouré de clôtures.

Ces sauvages possèdent d'excellents chevaux canadiens, et comme ils emploient chaque année un étalon pur sang, ils ont maintenant un bon nombre de beaux poulains. Les anciens élèves dans la colonie gardent aussi des vaches, des cochons et des poules.

Instruments aratoires.—Ces sauvages sont bien pourvus d'instruments de ferme et ils en prennent grand soin.

Enseignement.—Plusieurs des sauvages s'intéressent à l'éducation de leurs enfants et nul ne s'y oppose. Les enfants de ces réserves suivent, soit le pensionnat des Buttes-La-Lime, soit l'école industrielle de Qu'Appelle.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages prennent plus d'intérêt qu'autrefois dans leurs travaux et ils en retirent du profit. Ils paraissent tous bien vivre et, à l'exception de quelques vieillards, ils ont amplement des vêtements, des provisions et de l'argent.

Tempérance et moralité.—Je n'ai eu connaissance durant l'année d'aucun cas d'ivrognerie ou d'immoralité.

La colonie des anciens élèves fait toujours des progrès; le nombre des membres augmente, l'étendue cultivée est plus considérable et le travail est mieux fait. Le désir de se surpasser les uns les autres a été éveillé. Les habitations ont été améliorées, elles sont plus grandes et plus propres. Toutes choses bien considérées, ces jeunes gens font d'excellents progrès.

J'ai, etc.,

WM. GORDON,
Agent des Sauvages.

PROVINCE DE SASKATCHEWAN.
AGENCE DES BUTTES-DE-LONDRE,
KUTAWA, 9 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport, ainsi qu'un relevé statistique et un inventaire des propriétés de l'Etat sous ma garde, pour les neuf mois compris dans le dernier exercice expiré le 31 mars 1907.

Cinq réserves relèvent maintenant de cette agence: celle de Muscowequan, n° 85; celle de George Gordon, n° 86; celle de l'Etoile-du-jour, n° 87; celle du Pauvre-Homme, n° 88, et celle du Lac-au-Pêcheur, n° 89.

Les quartiers généraux de l'agence sont situés sur la section 16, township 28, rang 16, à l'ouest du deuxième méridien, sur l'ancienne route Carlton, à environ 50 milles au nord-ouest de Lipton, station du chemin de fer Canadien du Pacifique, sur l'embranchement de Kinkella.

Le bureau du télégraphe du gouvernement est situé à environ 300 verges de nos quartiers.

BANDE DE MUSCOWEQUAN, N° 85.

Réserve.—Cette réserve est située à environ 10 milles au sud-est des quartiers généraux de l'agence. Elle a une superficie de 24,271 acres. Le sol est une bonne marne argileuse et convient bien à la culture du grain. La partie est une prairie ondulée, avec des bouquets de peupliers et des marais à foin. La partie ouest est fortement boisée de peupliers d'où l'on peut tirer des billes à bâtir et du bois de chauffage. La ligne principale du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique traverse cette réserve.

Population.—La population est de 143.

Santé et hygiène.—La santé des Sauvages a été très bonne. Il n'y a pas eu d'épidémie durant les derniers neuf mois.

Tous les déchets qui s'amoncellent autour des habitations durant l'hiver sont ramassés et brûlés au printemps.

Occupations.—La culture, l'élevage et la chasse sont les occupations principales de cette bande. La vente du bois sec pour le chauffage et des billes, en abondance sur la réserve, commence à former une source importante de revenus. Nombre de Sauvages âgés gagnent leur vie presque exclusivement par la chasse et la cueillette de la racine de sénéga.

Les membres de cette bande donnent plus d'attention à la culture et augmentent leur exploitation agricole. Cette année, ils ont battu au delà de 7,000 boisseaux d'avoine et d'orge et 846 de blé d'excellente qualité. Nombre d'entre eux ont aussi de jolis jardins.

Bâtiments.—Les habitations sont pour la plupart petites et construites en billes, avec toiture en mottes de gazon. Un certain nombre de Sauvages ont préparé des billes pour de nouvelles maisons qu'ils se proposent de bâtir cet été. Ces maisons seront de meilleure qualité.

Bétail.—Les bestiaux ont bien passé l'hiver, nonobstant l'inclémence de la température. Les Sauvages avaient amassé une abondante provision de foin, à laquelle ils avaient ajouté de l'avoine et de la paille. Les étables sont spacieuses et confortables et tenues proprement.

Instruments aratoires.—Cette bande est bien pourvue d'instruments aratoires.

Enseignement.—Les enfants de cette bande suivent le pensionnat de Muscowequan, dont la propriété touche la réserve. Les garçons reçoivent une instruction agricole pratique, et apprennent à prendre soin des animaux sous la di-

rection d'un cultivateur expérimenté. Aux filles, on enseigne la cuisine, la couture, le raccommodage, le tricotage, la fabrication du beurre, etc.

Il se fait des progrès très satisfaisants à l'école, qui est sous la direction de Sœur Riordan, institutrice d'une grande compétence.

Tempérance et moralité.—Je n'ai eu connaissance durant l'année d'aucun cas d'incompétence ou d'immoralité.

BANDE DE GEORGE GORDON, N° 86.

Réserve.—Cette réserve est située sur les Petites-Buttes-du-Tondre, à environ 13 milles au sud des quartiers généraux de l'agence. Elle a une superficie de 35,456 acres. La partie nord-est est couverte de peupliers, de bouleaux et de broussailles; le reste de la réserve est en prairie ondulée, assez montagneuse et rocheuse par endroits. Le sol est bon; lorsqu'il est cultivé il produit de très bonnes récoltes et le grain y mûrit de bonne heure.

Population.—La population est de 197.

Santé et hygiène.—A part une épidémie de diphtérie survenue en janvier et qui a causé quatre décès, la santé sur cette réserve s'est améliorée. Les maisons ont été complètement renouvelées et désinfectées l'automne dernier, et les sauvages donnent plus d'attention à la diète et à l'hygiène.

Occupations.—La culture, l'élevage et la chasse constituent les principales occupations de ces sauvages; ils ont bien réussi dans toutes ces industries durant la saison dernière. Quelques-uns d'entre eux gagnent de bons gages en transportant du bois pour le pont du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique; d'aures ont tiré des billes sèches et du bois de chauffage pour une valeur d'au delà de $3,000; ils en ont fait facilement la vente parmi les nouveaux colons. Les propriétaires de bestiaux, fournissent de la viande fraîche à l'agence et au pensionnat pendant les mois d'été et s'approvisionnent eux-mêmes.

Bâtiments.—Les bâtiments de cette réserve sont les meilleurs de l'agence. Ils sont presque tous à un étage et demi et couverts en bardeaux; plusieurs sont lambrissés et blanchis à l'intérieur et à l'extérieur et ils ont très belle apparence.

Bétail.—Le troupeau de la bande augmente graduellement. Les animaux ont été bien soignés durant l'hiver.

Les sauvages de cette bande tirent plus de profits de leurs bêtes à cornes que ceux des autres bandes de cette agence, vu que la plupart d'entre eux gardent une ou plusieurs vaches laitières et qu'ils fabriquent eux-mêmes leur beurre.

Instruments aratoires.—Ces sauvages sont bien pourvus d'instruments aratoires, et à mesure qu'ils en ont besoin de nouveaux, on leur en fournit.

Leur moulin à battre leur appartient, et l'un d'entre eux, qui est gradué de l'école industrielle de Elkhorn, fait les réparations et les ouvrages de forge pour toute la bande.

Enseignement.—Les enfants de ces sauvages suivent, pour la plupart, les classes du pensionnat Gordon, lequel est situé dans une position centrale dans la réserve. En plus des études, les filles apprennent à tricoter, à raccommoder, à faire la cuisine et à exécuter les divers travaux domestiques. Les garçons prennent soin des bestiaux, coupent le bois et font les travaux d'horticulture sous la direction immédiate du directeur de l'établissement.

Un des traits intéressants de cette réserve est l'église, laquelle avec le cimetière et les alentours est tenu en bon état de réparation par les sauvages de cette bande, dont la majorité appartiennent à l'église anglicane.

Sobriété et moralité.—Quelques Sauvages de cette bande sont adonnés à l'usage des boissons enivrantes. Trois d'entre eux ont été envoyés en prison pour ivresse; cet exemple a eu un effet salutaire sur le reste de la bande. Aucune plainte d'immoralité n'a été portée contre eux.

BANDE DE L'ETOILE-DU-JOUR, N° 87.

Réserve.—Cette réserve est située sur les grandes Buttes-du-Tondre, à environ 8 milles au nord du bureau principal de l'agence, et comprend une superficie de 15,360 acres dont la majeure partie est couverte de peupliers, de haute futaie, de broussailles de saules, de marais à foin et de petits lacs. Il y a de petits endroits découverts près du côté sud-est, qui sont utilisés pour la culture du grain et des racines. Le sol se compose d'une riche marne noire et produit les moissons les plus abondantes de cette agence.

Population.—La population de cette bande est de 74 âmes.

Santé et état sanitaire.—La santé générale de cette réserve a été très bonne durant l'année. On remarque une amélioration notable dans la manière avec laquelle ils entretiennent la propreté de leurs maisons et de leurs propriétés. Tous les déchets qui s'accumulent autour de leurs habitations sont ramassés et brûlés au printemps.

Occupations.—En dehors de leurs opérations d'élevage et de culture, ces Sauvages s'occupent de chasse, de transport de fret, de travaux pour les colons et d'ouvrages en verroterie.

Leur récolte de grain a été de 4,756 boisseaux de blé, qu'ils ont vendu facilement et à de bons prix. L'année dernière a été l'année la plus prospère que ces Sauvages aient jamais eue.

Bâtiments.—Les habitations de cette réserve sont toutes des maisons à un étage en billes, avec toitures de gazon. Quelques-unes contiennent deux pièces: elles sont toutes planchéiées et assez bien éclairées. Leurs étables sont spacieuses, et assez bien construites.

Enseignement.—Il y a un externat sous la direction de Mme S. E. Smythe. Quinze élèves y sont inscrits et l'assistance est régulière. Les Sauvages sont très fiers de leur école et y prennent beaucoup d'intérêt; conséquemment, on n'a pas de mal à exiger que les élèves y assistent régulièrement.

On enseigne aux élèves à lire, à écrire et à calculer. On leur donne de plus des leçons de couture, de tricot, de jardinage de chant et de catéchisme. Cette école est sous le patronage de l'église d'Angleterre.

Sobriété et moralité.—Ces sauvages ne sont pas adonnés aux boissons enivrantes. Ils sont polis, moraux et très soumis aux lois.

BANDE DU PAUVRE-HOMME, N° 88.

Réserve.—Cette réserve est située à environ 9 milles au nord-ouest du bureau principal de l'agence et comprend une superficie de 27,200 acres, entièrement composées de prairies onduleuses, entrecoupées, ça et là, de marais à foin. Le sol est une marne argileuse très propre à la culture et à la maturation du blé et des racines. Il y a toujours une récolte très abondante de foin sur cette réserve.

Population.—La population de cette bande est de 112 âmes.

Santé et état sanitaire.—La santé générale de cette réserve a été bonne; la cause principale de maladie est la consomption. Leurs habitations sont nettoyées à chaque printemps et les détritus brûlés. Les sauvages sont portés à être malpropres dans leurs habitudes, et l'on a besoin de les aiguillonner constamment pour les retenir un peu dans les bornes de la propreté. Ce sont les Sauvages les plus arriérés sous ce rapport de toute l'agence.

Occupations.—Ces Sauvages gagnent leur vie par la culture, l'élevage des bestiaux, la chasse, le transport des marchandises, la cueillette des racines de sénéga, le service chez les colons, la vente du bois de chauffage et des pôteaux de saule, etc.

Ils se créent ainsi par eux-mêmes une confortable aisance; quelques vieillards seulement ont reçu des secours de l'agence.

On a tenté, avec quelques succès, des efforts pour les amener à travailler indépendamment pour eux-mêmes et à construire leurs maisons près de leurs champs de blé. Ils accroissent constamment l'étendue de leurs cultures, et ils ont récolté près de 4,000 boisseaux de grain, qui ont été battus avant le mois de mars.

Bâtiments.—Les maisons sont petites et construites en billes. Elles semblent très chaudes et réunissent les conditions de confort dont les sauvages se contentent.

Bestiaux.—Le bétail augmente sur cette réserve. On emploie les taureaux pur-sang Courtes-Cornes pour l'amélioration des troupeaux. A quelques exceptions près tous ces bestiaux ont hiverné grassement, et n'ont aucunement manqué de foin.

Instruments aratoires.—Cette bande est bien pourvue de machines et d'instruments aratoires.

Enseignement.—Plusieurs de ces Sauvages s'opposent à ce que leurs enfants soient instruits, et la moitié seulement des enfants de cette réserve vont à l'école. Je m'efforce de vaincre les objections que l'on a contre les écoles, et j'y réussis assez bien.

Sobriété et moralité.—Il ne m'a été signalé aucun cas d'ivrognerie ou d'immoralité, au cours de l'année. A cet égard, ils ne nous donnent aucun tracas.

BANDE DU LAC-AU-PECHEUR, N° 89.

Réserve.—Cette réserve contient 22,080 acres. Une partie de cette réserve se compose de prairies plates, admirablement appropriées à la culture; le reste est recouvert de côteaux, entrecoupés de massifs de peupliers et de marais à foin.

Une partie du lac au Pécheur est comprise dans cette réserve, c'est là que l'on prend le brochet. Ce poisson offre un approvisionnement dont les sauvages ne profitent que dans une certaine limite.

Le chemin de fer du Nord-Ouest canadien passe à travers cette réserve, et une voie d'évitement appelée Kylemore est située sur la réserve.

Population.—La population de cette bande est de 96 âmes.

Santé et état sanitaire.—La santé générale de ces sauvages a été très bonne durant ces neuf derniers mois. Aucun genre d'épidémie ne les a visités. Jusqu'à présent ils tirent leur subsistance principalement, de la chasse et comme ce genre de vie les oblige à passer une grande partie de leur vie sous la tente, les conditions sanitaires sont généralement bonnes.

Bestiaux.—Ils ont de beaux troupeaux de bestiaux qui augmentent constamment; ils possèdent maintenant plus de 100 têtes de bétail.

Leurs bestiaux ont bien hiverné avec très peu de pertes. La provision de foin a suffi à tous les besoins.

Bâtiments.—Leurs habitations soutiennent avantageusement la comparaison avec celles que l'on trouve généralement sur les réserves des sauvages. L'automne dernier, plusieurs jolies maisons aux toits de chaume ont été érigées avec l'aide des cultivateurs.

Sobriété et moralité.—Plusieurs Sauvages de cette bande sont adonnés à l'usage des spiritueux; si l'on doit en croire les rapports, ils n'auraient aucune difficulté à se procurer toutes les boissons qu'ils peuvent acheter aux villes environnantes.

Trois de ces Sauvages ont été arrêtés au mois de janvier pour cause d'ivresse, et mis en prison pour quelque temps.

Enseignement.—Il y a un externat sur cette réserve sous la haute direction de l'église anglicane. Il y a huit noms inscrits, mais la bande a des habitudes nomades qui rendent très irrégulière l'assistance à cette école.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES S'APPLIQUANT A TOUTE L'AGENCE.

Hôpital sous tente.—Un hôpital sous tente, sous la direction d'une garde-malade brevetée a été ouverte au siège principal de l'agence pour le traitement des cas de scrofules durant les mois d'août, de septembre et une partie d'octobre.

Il y a eu dix opérations chirurgicales avec des résultats très satisfaisants. Quand les glandes enflammées ne suppuraient point on les enlevait au moyen d'une opération; les plaies anciennes et purulentes étaient nettoyées et guéries; tous les patients étaient soignés à cet hôpital jusqu'à parfaite guérison.

Tous les cas que l'on y a traités venaient de la réserve Gordon. Notre médecin officiel, le Dr. Harvey, a fait les opérations secondé par le Dr. Hall, du Fort-Qu'Appelle.

La façon dont la garde-malade Purdy a rempli ses devoirs difficiles relativement aux soins donnés aux patients, mérite tous les éloges. Une propreté absolue a été exigée, et je suis heureux de dire que les leçons qui ont été données à ce sujet ont été mises en pratique par les patients lorsque ceux-ci sont retournés chez eux.

Traits caractéristiques et progrès.—Je dois en toute justice déclarer que les progrès ont été généraux et même qu'il y a eu des progrès rapides en ce qui concerne la manière de se suffire à soi-même sur toutes les réserves adjacentes au siège principal de l'agence. La grande affluence de nouveaux colons qui sont venus s'établir dans le voisinage des réserves a ouvert des sources de revenus dont ces sauvages avaient été privés par le passé, et plusieurs de ces sauvages ont fait preuve d'énergie en profitant de toutes les occasions favorables.

Ils ont acheté un grand nombre de machines et d'instruments aratoires très coûteux, qu'ils se sont hâtés de payer, et à l'heure actuelle, leur crédit est excellent.

Leurs troupeaux leur ont fourni une quantité considérable de viande fraîche, en même temps qu'un joli revenu, et déduction faite du croît naturel, les bestiaux ont augmenté en nombre.

La récolte de grain a été la plus abondante qui ait jamais été faite par les Sauvages. Elle consistait en plus de 25,000 boisseaux, dont 1,553 de blé, le reste, d'avoine et d'orge. La qualité de ce grain était bonne.

On ne distribue plus guère maintenant de nourriture qu'aux vieillards, aux malades et aux nécessiteux, et une réduction considérable a été faite durant la période dont nous venons de parler.

Sans aucun doute, les Sauvages, ici, augmentent leur confort et leur possessions, mais, il n'agissent ainsi que parce qu'ils y sont constamment poussés et qu'ils sont fortement encouragés à travailler. Ils n'ont pas encore atteint ce degré de responsabilité qui leur permettrait de rester livrés à leur seule initiative.

J'ai, etc.,

W. MURISON,

Agent des Sauvages

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN,
DIVISION NORD DE LA SASKATCHEWAN,
PRINCE ALBERT, 17 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'inspection des agences et des réserves des Sauvages pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

AGENCE DE CARLTON.

J'ai visité cette agence et les réserves de la partie est, à divers intervalles pendant les trois premiers mois de l'année.

M. T. Borthwick est entré en fonction en qualité d'agent au commencement de l'année. Sauf cette nomination, le personnel est resté le même.

Un bureau nouveau et commode a été terminé au bureau principale de l'agence pour remplacer celui qui a été détruit par un incendie, au printemps de 1906. Cette construction jointe à d'autre besogne au bureau principal ont réclamé une grande partie de l'attention de l'agent et l'ont empêché de consacrer autant de temps qu'il eut été désirable à la surintendance générale des réserves du dehors. Il a eu, cependant, pour l'aider dans sa tâche, un personnel compétent et sûr, et le progrès des industries n'a subi aucun retard.

La saison a été favorable à l'agriculture; le battage a été terminé en temps opportun; le rendement du grain a été passable et la qualité bonne.

On n'a pas profité autant qu'on aurait dû le faire, de la belle température que nous avons eue en août et septembre, pour la récolte du foin; et, en conséquence, plusieurs propriétaires de bestiaux ont été à court de nourriture pour leurs troupeaux avant le printemps. Cependant, quelques-uns en avaient de trop, et en dépit de la longueur peu ordinaire de l'hiver et de sa rigueur, les pertes de bestiaux et de chevaux ont été modérées.

Les habitudes des sauvages relativement à la sobriété et à la morale ont été soigneusement observées par un personnel de fonctionnaires qui sont eux-mêmes des hommes d'une conduite exemplaire, et, somme toute, le rapport de l'année est bon. La grande route allant au Lac-Vert passe à travers les réserves de Mitawasis et Ahtahkakoop, et la route conduisant au lac Montréal et aux divers campements d'exploitation forestière, traverse les réserves du lac à l'Esturgeon et de la Petite Rivière-Rouge; et c'est en grande mesure grâce à la vigilance des employés de ce département si les dispositions de l'Acte des Sauvages relatives aux empiétements et à l'usage des boissons enivrantes ne sont pas violées plus fréquemment.

BANDES DU NORD.

La visite des bandes de cette agence qui font la chasse a été faite au mois d'août lors du paiement annuel des rentes.

La bande de William Charles a ses quartiers généraux ou endroit principal de réunion, à l'extrémité sud du lac Montréal, à 92 milles au nord de Prince-Albert, où une réserve a été mise à part il y a environ quatorze ans. Autrefois quelques familles seulement habitaient ici, mais au cours de l'année dernière, plusieurs maisons ont été achevées ou commencées,et le défrichement dans la brousse prend des proportions plus considérables. Une nouvelle école de dimension plus grande a été construite, et l'endroit commence à assumer quelque peu l'apparence d'un véritable village indien. Le reste de la bande, qui compose encore la majorité, a ses habitations au Lac-du-Daim, au Lac-La-Truite, au lac Bittern, et à d'autres points de la region environnante favorable à la chasse et à la pêche, et sur la réserve 106A, près du lac de l'Esturgeon.

Les habitations sont petites, mais les nouvelles sont bâties avec plus de soin; elles ont des planchers de madriers sciés et des toits de grandes feuilles d'écorce de pins. Pour se procurer cette écorce, j'ai remarqué que l'on a détruit un grand nombre de ces arbres précieux, pour que les sauvages les dépouillent jusqu'à une hauteur de six à huit pieds. Je leur ai fait observer tout ce que cette pratique leur faisait perdre; je leur ai donné une estimation de la valeur de ce bois, et je leur ai conseillé, à l'avenir, d'abattre l'arbre, afin de se procurer, de cette façon, une plus grande quantité d'écorce et d'utiliser en même temps le bois de l'arbre dans leurs scieries.

La réserve contient une grande quantité de bois vert: peuplier, épinette blanche et épinette rouge qui ont, depuis plusieurs années, été à l'abri des effets destructeurs des feux de forêts, lesquels ont causé tant de dommages partout ailleurs à travers cette région. J'ai apporté avec moi une douzaine d'avis, fournis par le surintendant des forêts, et contenant un sommaire des articles de la loi relativement aux feux des prairies et des forêts, et je les ai affichés, le long de ma route, dans des endroits en vue. J'ai fait interpréter cet avis à la bande, et j'en ai donné copie à l'instituteur de l'école, qui est en même temps surveillant de la bande et je lui ai demandé de la lire de temps en temps et de l'expliquer à ses élèves les plus avancés.

BANDE DE JAMES ROBERTS.

Cette bande compte 518 membres, domiciliés pour la plupart dans la région qui entoure le Lac-La-Ronge, bien que près des deux tiers de ceux-ci ont leur domicile, ou leur terrain de chasse, ou l'un et l'autre le long de la rivière Churchill, dans la région que l'on a l'intention de comprendre dans le traité 10.

Aucune réserve n'a encore été assignée à cette bande, mais les Sauvages sont maintenant désireux que l'on arpente une réserve pour eux à l'ouest et au sud du lac.

Les rentes annuelles ont été distribuées les 17 et 18 août. Un nouvel emplacement a été choisi pour faire cette distribution, à savoir: sur une grande île près de la rive ouest du lac; cet endroit a été jugé très commode par tous et, à tous égards, il est très convenable. Un bâtiment peu spacieux mais confortable et sûr a été érigé sur les terrains par le vénérable Archidiacre McKay, avec le premier produit de sa scierie, et sert de bureau et de logement au payeur de la réserve. L'usage de ce bâtiment est tout à fait gratuit.

La scierie dont je viens de parler a été construite dans le but de fournir du bois pour la construction d'une école pour les enfants sauvages; le département a souscrit, pour cette entreprise, une somme assez ronde; et à la date où la visite a eu lieu 45,000 pieds de bois avaient été débités. Une fondation en pierres avait été construite pour l'un de ces deux bâtiments que l'on avait l'intention de faire servir de logements aux instituteurs. Durant l'automne, la construction du bâtiment a avancé plus rapidement qu'auparavant, le révérend James Brown étant arrivé vers le milieu de septembre pour assister à l'ouvrage et plus tard pour prendre la direction de l'école.

J'ai appris depuis que l'école avait été ouverte pour recevoir des élèves au jour de l'an, et en moins de deux semaines vingt-cinq élèves y pensionnaient, ce qui est le nombre que peut contenir cette école. Jusqu'à présent, M. et Mme Brown constituent à eux seuls le personnel complet; mais quelques femmes sauvages y sont employées pour y faire les ouvrages plus humbles, et une jeune femme, une ancienne éleve du Collège Emmanuel est venue offrir ses services gratuitement.

Subsistance.—Bien que les hommes robustes soient maintenant les seuls qui puissent vivre confortablement du produit de leur chasse; cependant, le poisson, qui est de bonne qualité, est en si grande abondance dans les eaux de cette région qu'on peut dire que bien peu souffrent de privations en ce qui concerne la nourriture. Il y en a quelques-uns, cependant, dont les ressources, soit à cause de la maladie dans la famille, soit par infirmité, ne peuvent leur permettre que de vivre au jour le jour, et les surveillants de la bande ont reçu l'ordre de garder surtout pour ceux-ci les approvisionnements envoyés par le département.

Un certain nombre de jeunes gens ont, par le passé, gagné leur vie, dans une très grande mesure à conduire des bateaux pour le compte des compagnies commerciales et autres. En toute probabilité, les recettes que donnait cet emploi vont diminuer rapidement; car, à l'époque des eaux basses, ce mode de transport est aussi coûteux que laborieux. En hiver, il y a maintenant une route ouverte à travers cette région jusqu'au Lac-La-Ronge, et à l'avenir on s'en servira pour transporter presque tous les approvisionnements.

AGENCE DE BATTLEFORD.

Le personnel de cette agence comprend J. P. G. Day, agent; C. J. Johnson, commis; A. Tompkins, mécanicien; W. Venne, interprête; S. T. Macadam, M.D., médecin; et cinq instructeurs de ferme, à savoir, R. Jefferson qui a la surveillance de la réserve du Faisan-Rouge et des Assiniboines; J. O. Forest a la direction des réserves de Faiseurs de Corrals (Poundmaker) et du Petit-Pin; Daniel Villebrun, celle de la bande de Foin-d'Odeur; H. Couture, celle de la bande de Moosomin et A. Suffern de celle de l'Enfant-du-Tonnere.

En plus des devoirs ordinaires d'un agent, M. Day a la surveillance du bétail de toutes les bandes, à l'exception de celles du Faisan-Rouge et des Assiniboines ainsi que la surveillance du livre de compte de chaque sauvage, et tous les registres sont tenus avec un ordre et une exactitude parfaits.

L'instructeur de ferme Jefferson occupe depuis sept ans sa position actuelle tandis que Mme Jefferson a la direction de l'externat. L'heureuse influence qu'ils exercent sur les Sauvages, au moins sur ceux de la bande du Faisan-Rouge, est très distinctement perceptible et se manifeste de plusieurs manières. Les autres instructeurs de ferme sont tous nouveaux dans l'exercice de leurs fonctions, mais il est probable qu'ils seront de très utiles fonctionnaires.

Sur la réserve du Faisan-Rouge, j'ai trouvé sept familles qui occupent de nouvelles maisons très modernes; l'une est lattée et crépie, l'autre a une fondation en pierre. Sur les autres réserves, l'amélioration est moins marquée, bien que partout l'on puisse remarquer de légères preuves que la scierie, en opération depuis trois saisons déjà, au lac Burch, à environ 50 milles au nord, a contribué à ce bien-être.

Bon nombre de cas de maladie de langueur se sont terminés fatalement, durant l'hiver qui vient de s'écouler; mais aucune épidémie n'a visité ces bandes, et, somme toute, la santé a été très bonne.

Les soins médicaux n'ont pas été aussi efficaces qu'on aurait pu le désirer; ceci est dû en grande mesure au petit nombre des visites, même dans les cas graves, au manque d'infirmières compétentes, et aux conditions défavorables, dans les cas de maladie, dans presque toutes les habitations des Sauvages.

La saison des récoltes de 1906 a été assez bonne, bien que la chaleur considérable et la sécheresse qu'il y a eu durant tout le mois de juillet ait quelque peu diminué les resultats qu'on était en droit d'attendre. La moisson a consisté presque entièrement en blé et en avoine. Le rendement entier a été de 3,500 boisseaux de moins qu'en 1905. Voici les chiffres:—

	Blé	Avoine	Total.
Réserve du Faisan-Rouge	525	3,415	3,940
Réserve des Assiniboines	205	20	225
Réserve de Foin-d'Odeur	1,392	1,930	3,322
Réserves de Poundmaker et du Petit-Pin	1,968	2,037	4,005
Réserve de Moosomin	962	1,960	2,922
Réserve de l'Enfant-du-Tonnerre	786	1,967	2,553
Total	5,838	11,329	17,167

La saison des foins a été particulièrement favorable, et le foin récolté a été de la plus belle qualité. L'hivernage, cependant, a été le plus long que l'on ait vu depuis des années, et sur quelques réserves, la récolte du foin n'a pas été suffisante. En conséquence de ceci, et plus spécialement, à cause de la médiocre installation des abris durant la saison rigoureuse, il y a eu des pertes considérables de bestiaux.

Dans cette localité, les conditions de l'élevage se sont considérablement modifiées depuis quelques années. Le prix du foin dans les localités voisines des réserves était de $10.00 par tonne, à l'automne, et de $18, au printemps; hiverner le bétail

à ce prix ne saurait être profitable, lorsqu'il s'agit d'animaux de première qualité destinés à fournir la viande au marché. Ce n'est pas que les Sauvages aient trop d'animaux; en moyenne, ils n'en ont pas autant qu'ils devraient en avoir, leur stock ne comptant que 10 têtes de bétail pour chaque homme capable de travailler. Mais à moins qu'on ne les engage à cultiver assez de terrain pour hiverner leurs animaux en majeure partie à même les produits de leur industrie—paille, grains, racines, etc.—l'élevage ne saurait continuer à leur donner des profits.

On n'a tenu à ce bureau, aucun compte régulier des deniers gagnés par les Sauvages, et je ne considère pas une compilation des détails recueillis à la fin de douze mois comme étant suffisamment complète et exacte pour être de réelle valeur documentaire. Les sources des recettes des sauvages deviennent constamment de plus en plus variées, et comprennent aujourd'hui la vente des grains et du foin, la vente du bétail sur pied et de ses produits; ils vendent aussi du bois, des perches et des piquets pour clôtures, du bois rond pour construction de maisons, du charbon de bois et de la chaux. Ils vendent encore des fourrures qui consistent principalement en peaux de coyotes, de renards, de rats-musqués et de lynx. Ils défrichent la terre et bâtissent des maisons pour les colons; ils font aussi d'autres travaux à la journée.

Les progrès des Sauvages de cette agence, en tant qu'il s'agit de contracter des habitudes industrieuses, sont très satisfaisants. Il suffira de les convaincre qu'ils peuvent à peu près compter sur une récompense pour tout effort qu'ils feront; à cette condition, on aura peu de difficulté à les engager à tenter une réforme.

Il y a encore quelques cas d'ivrognerie parmi les Sauvages, mais ils ne sont pas aussi fréquents qu'autrefois. Cette abstention est due en grande partie à la surveillance et à la sévérité de l'agent; lorsqu'il s'agit de surprendre et de punir les offenses de cette nature, il est secondé dans sa tâche par un personnel d'hommes sobres. De plus, la classe de gens qui fournissaient autrefois des boissons aux sauvages est, en grande partie, disparue des environs de Battleford.

AGENCE DE LAC-A-L'OIGNON.

Le personnel des employés de cette agence comprend: W. Sibald, agent; Lang Turner, commis; T. J. Slater, agronome; Joseph Taylor, ingénieur-mécanicien, et John Bangs, interprète et conducteur de chevaux.

Tous les employés sont aux quartiers généraux de l'agence au Lac-à-l'Oignon. Cette agence comprend cinq bandes de Cris, dont les agences sont situées sur le Lac-à-l'Oignon, le Lac-à-la-Grenouille, et le Lac-Long; une grande bande de Chipewyans a une réserve près du Lac-Froid. Les bandes des Cris sont bien mêlées; et dans plusieurs cas, des Sauvages demeurent sur des terres qui ne leur appartiennent pas du tout.

Il y a actuellement quatre maisons très proprement finies, couvertes en bardeaux, sur les réserves du Lac-à-l'Oignon, en sus de quelques autres habitations nouvelles aussi, confortables et assez bien bâties, mais non couvertes en bardeaux. Elles ont été, pour la plupart, bâties l'année dernière; les murs sont en bois rond et le reste avec les matériaux obtenus en grande partie à la scierie de l'agence.

Il y a une amélioration remarquable dans l'ameublement et la manière de tenir une maison; règle générale, on semble apporter plus de soin à la propreté des planchers, des murs, des fenêtres, des buffets, etc.

L'agent a fait de vigoureux efforts pour qu'il y ait des foyers ouverts dans les bâtiments tant neufs qu'anciens des Sauvages. Les médecins ont secondé ces démarches de l'agent. L'avantage et la nécessité de ces cheminées à foyer ouvert comme moyens de ventilation, sont évidents, et les Sauvages, une fois qu'ils en seront convaincus, seront portés à reprendre cet usage.

Dans la première partie de l'hiver, quelques enfants sont morts d'un mal de gorge que l'on a déclaré être la diphtérie. On ne sait pas comment cette maladie a été introduite, ou a commencé ici. Les médecins ont promptement découvert cette maladie et avec le secours de l'agent, ont établi une quarantaine si effective qu'ils ont pu empêcher le mal de se propager en dehors des maisons où il a été découvert. Les enfants sauvages de nos jours, enfermés, durant un long et rigoureux hiver dans des maisons chaudes et mal aérées, contractent très vite des maux de gorge, de tous genres, influenza, bronchite et pneumonie qui dégénèrent avec le temps en consomption.

L'agriculture est encore si limitée qu'elle ne contribue que très peu à la subsistance des Sauvages. Cependant, il y a un léger progrès depuis 1906. Même les produits des jardins potagers sont insuffisants aux besoins de la bande, et cela, en dépit de la distribution gratuite des graines et des conditions climatériques très favorables; au siège principal de l'agence et aux écoles, il y a un bon rendement de presque tous les légumes que l'on a semés.

L'hivernage a fait perdre une quantité considérable de bestiaux aux Sauvages. La provision de foin n'était suffisante que pour un hivernage court, ou tout au plus moyen; en conséquence le fourrage a été très rare. Si l'on avait eu d'autres fourrages la provision eût peut-être été suffisante; mais la majeure partie des bestiaux étaient sans abri, et l'on peut attribuer en grande partie, les pertes à la rigueur de l'hiver et aux intempéries.

On pourrait raisonnablement s'attendre à beaucoup de la part des Sauvages d'ici en fait d'agriculture, car ils ont un nombreux équipement de bœufs et autres bestiaux qui leur ont été prêtés. Récemment aussi, ils ont reçu quelques juments d'une bande de 40 chevaux appartenant à l'agence et que celle-ci leur a prêtées.. Le nombre de chevaux de cette agence est demeuré à ce chiffre depuis quelques années, les gains équilibrant les pertes, et l'on croit que l'on obtiendrait un plus grand succès en plaçant les animaux, dont on n'a pas besoin pour l'usage de l'agence, chez les Sauvages les plus méritants, afin que s'ils ne se multiplient pas, ils puissent au moins servir à travailler.

En fait de culture, les Sauvages de cette agence suivent trop leurs propres plans et leurs inspirations; il n'y a pas de doute que l'on obtiendrait beaucoup de bons résultats en insistant pour que la poursuite de leurs industries soit faite avec plus de diligence et selon les méthodes reconnues; cependant, malgré tout cela, ils font des progrès rapides vers un genre de vie plus confortable et plus civilisé; leurs habits, leurs manières, leurs discours, leurs mœurs et toutes leurs habitudes de vie indiquent un progrès satisfaisant.

Environ un tiers des sauvages de cette agence vivent uniquement de chasse et de pêche. Ceci comprend, outre un certain nombre de Chipewyans qui vivent sur, ou près de la réserve du Lac-Froid, 165 Cris qui relèvent du traité et environ 80, qui jusqu'à présent ne prennent pas l'argent du traité. Ils sont, pour la plupart, enrôlés dans la bande de Seekaskootch, mais ils affirment qu'ils n'ont jamais été membres de cette bande ou d'aucune des autres bandes à qui les terrains ont été assignés.

Leurs maisons sont petites et très grossièrement bâties; elles sont mal entretenues, et, en plusieurs cas, sont sans planchers de bois; le bois qui est employé dans leurs constructions est en grande partie scié à la scie de long. Dans les fenêtres, on emploie de légers tissus de coton en guise de vitres.

Les fourrures sur lesquelles on peut compter dans cette région sont le rat-musqué, le renard, le lynx, le coyote, sans compter les ours que l'on prend durant l'espace d'un mois ou de six semaines au printemps.

Quelques améliorations ont été faites aux bâtiments de l'agence. Une fournaise a été posée dans la maison de l'agent et quelques autres réparations ont été faites. Un logement pour le commis a été terminé; c'est un bâtiment très convenable et très confortable.

L'installation du bureau a été grandement améliorée par le posage d'armoires à rayons, de casiers pour l'emmagasinage de la provision de papeterie, et pour la disposition des livres et des registres de telle sorte qu'on puisse immédiatement les trouver quand on en a besoin. Une armoire convenable pour recevoir les remèdes a aussi été installée.

J'ai trouvé les différents registres et rapports proprement écrits, exacts, et prêts lorsqu'on en avait besoin.

AGENCE-DU-LAC-AU-CANARD.

La réserve de Kinistino à la rivière Barrière a été visitée au mois de juillet, et la réserve de James Smith au Fort-à-la-Corne, au mois de septembre, mais aucune inspection régulière de l'agence du Lac-au-Canard n'a été faite durant l'année.

J'ai, etc.,

W. J. CHISHOLM,
Inspecteur des agences des Sauvages.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN.
DIVISION D'INSPECTION DE LA SASKATCHEWAN-SUD,
BALCARRES, 11 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

J'ai l'honneur de vous soumettre mon troisième rapport annuel sur les affaires des différentes agences de la division d'inspection de la Saskatchewan-sud.

Quoique j'aie visité toutes les agences de cette division (à l'exception de l'agence de Buttes-du-Tondre) deux fois durant les neuf derniers mois, mon temps a été employé en grande partie à des travaux particuliers pour le département. Le travail relatif à la reconstruction de l'école industrielle de Qu'Appelle, dont j'avais la direction, a pris beaucoup de mon temps, et ce n'est que la semaine dernière seulement que cet édifice a été achevé. La rétrocession des terres occupées par les Sauvages, a pris beaucoup de temps. La bande Pasqua a remis 16,077 acres et les bandes de Cowessess et de Kakewistahaw, des Lacs-Croches, 53,985 acres.

AGENCE PELLY.

Depuis mon dernier rapport sur cette agence, j'ai le regret de dire que l'agent H. A. Carruthers, est mort. Il a été accidentellement blessé d'un coup de fusil et a été transporté à l'hôpital où il a reçu tous les soins possibles, mais il n'en est jamais guéri. Le défunt avait été vingt ans au service du département.

Les Sauvages de cette agence ont eu une bonne récolte l'année dernière, ainsi que l'attestent les rapports des agents. Le bétail a été vendu durant les mois de novembre et de décembre. J'étais à l'agence au mois de décembre, et, j'ai remis vingt-sept têtes de bétail à M.M. Gordon et Ironsides, et la moyenne des prix obtenus a été de $47. Le bétail formait un beau troupeau. La région environnant cette agence ne peut être surpassée pour l'élevage des bestiaux.

Il y a encore beaucoup à faire en fait d'amélioration des étables de cette agence, particulièrement sur la réserve Côté. On va tenter un effort, cet hiver, pour se procurer des billes et construire de nouvelles étables.

Les Sauvages ont pu vendre cette année plus de produits de leurs fermes que jamais auparavant. Depuis mon dernier rapport une nouvelle batteuse à

vapeur a été achetée et payée par la bande Côté. Les Sauvages de cette bande ont aussi acheté un certain nombre de wagons, de charrues, etc.

J'ai été peiné de constater que les Sauvages n'aient pas défriché plus de terre, l'été dernier, mais pour une raison ou une autre, ils ont été tout à fait indifférents et l'on n'a cultivé que très peu à la dernière saison.

On m'a rapporté, lors de mes deux visites à Pelly, l'automne et l'hiver derniers, que l'on buvait beaucoup chez les Sauvages, et l'enquête a démontré que ces rapports étaient vrais. Je regrette de dire que depuis la fondation de la ville de Kamsack sur la réserve, plusieurs de ces Sauvages ont pris l'habitude de boire et perdent beaucoup de leur temps en ville a chercher de la boisson. Un constable de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest est posté en ville et il est tout le temps occupé à réprimer les cas de violation de la loi des Sauvages. Les mœurs des femmes ne se sont pas améliorées depuis la fondation de la ville.

Un peu avant la mort de M. Carruthers, M. Blewet, d'Edmonton, a été envoyé à cette agence, en qualité de commis, et, depuis la mort de M. Carruthers, il exerce les fonctions d'agent.

J'ai trouvé le travail du bureau en bonne condition. Les magasins sont bien tenus et tout ce qui a rapport aux bâtiments et aux terrains est en bon ordre.

AGENCE DE LA MONTAGNE-DE-L'ORIGNAL.

J'ai inspecté cette agence les 3 et 4 août, dans le but de payer aux Sauvages les rentes annuelles et de voir aux autres affaires de cette agence.

Les Sauvages d'ici, ne professent point et n'avancent que bien peu. Quelques-uns parmi les jeunes gens ont labouré de petits champs et bâti des maisons au cours de ces deux dernières années, mais, somme toute, je ne puis dire qu'ils ont fait beaucoup de chemin.

Depuis mon dernier rapport, M. Thomas Cory, qui faisait les fonctions d'agronome, a été nommé agent. On se propose de lui donner un aide qui cumulera les fonctions de commis et d'agronome.

J'ai envoyé mon commis à cette agence, au mois de février, pour régler quelques affaires du bureau.

En comparant cette agence aux autres, je dois dire qu'il y a peu d'ivrognerie chez les Sauvages. Leurs mœurs sont assez bonnes.

AGENCE D'ASSINIBOINE.

J'ai visité cette agence, deux fois durant les neuf derniers mois pour des affaires particulières. Ces Sauvages ont eu une bonne récolte l'année dernière et ont passé un bon hiver vu qu'ils s'étaient pourvus de ce dont ils avaient besoin. Il y a environ six ou huit vieillards dans toute l'agence qui ont reçu des secours, du département sous forme de rations. Le reste de la bande pourvoit à sa propre subsistance.

Les Sauvages de cette agence ont bien travaillé l'automne dernier et ont préparé un beau lot de terre pour les semailles. Cette bande possède de bonnes terres à pâturage où tous les bestiaux peuvent paître librement durant les mois d'été.

Il n'y a eu que peu de maladie dans cette agence durant les neuf derniers mois. L'agent ici, n'a pas de commis, et c'est avec beaucoup de difficulté qu'il peut faire tout le travail de bureau. Je lui ai donné toute l'aide que j'ai pu de temps à autres.

AGENCE DU LAC-CROCHE.

J'ai visité cette agence le 16 janvier afin d'en faire une inspection générale et dans le but aussi de recevoir la cession d'environ 50,000 acres de terres. J'ai réussi à obtenir cette cession et les actes ont été dûment signés et envoyés au département. J'ai commencé ma visite de l'agence après avoir fini le travail relatif à la cession des terres.

Depuis ma dernière inspection de cette agence, les Sauvages ont, sans aucun doute, fait beaucoup de progrès. Ils ont eu une récolte extraordinaire ainsi qu'on pourra le constater par les rapports. Le bétail a considérablement augmenté en nombre; les Sauvages ont, en général, amélioré leur condition et ont bien vécu durant l'hiver qui vient de s'écouler.

Bien que l'hiver ait été rigoureux, j'ai été surpris de voir en quel excellent état se trouvait le bétail de cette agence. Les deux tiers de l'hiver étaient écoulés au moment de mon inspection, et j'ai été réellement surpris de constater l'apparence exceptionnellement robuste des animaux. J'ai trouvé du foin en abondance sur la plupart des réserves. Le nombre de veaux élevés sur les quatre réserves était très satisfaisant.

J'ai visité la plupart des maisons de cette agence et j'ai été particulièrement charmé de l'état dans lequel j'ai trouvé celles des agences de Cowessess et de Kakewistahaw. Dans les réserves de Ochapowace et Sakimay, il y a encore beaucoup d'améliorations à faire dans quelques maisons. Les écuries de toutes les réserves de cette agence sont en bon état.

J'ai constaté que le travail du bureau a été parfaitement tenu à jour. J'ai fait une inspection complète.

Depuis ma dernière visite, le bureau principal de cette agence a été entouré d'une bonne clôture en piquets; les bâtisses ont été réparées et repeintes, et les bâtiments et les terrains offrent une apparence de propreté et de confort.

On m'a dit qu'il n'y avait eu que bien peu de maladie parmi les sauvages. Le Dr. Allingham donne ses soins aux sauvages des réserves Cowessess, Kakewistahaw et Sakimay; et le Dr. Bird s'occupe de la réserve de Ochapowace.

J'ai le regret d'ajouter que l'intempérance s'est de beaucoup accrue dans cette agence ainsi que dans toutes celles de cette inspection; cela est dû aux nouvelles villes qui ont été construites dans le voisinage des réserves et à l'affluence des colons par tout le pays. L'agent consacre beaucoup de temps à réprimer les contraventions de ce genre.

Les Sauvages de cette agence ont été plus heureux que ceux de la plupart des autres agences en ce sens qu'ils ont trouvé une vente facile pour leurs céréales. Le chemin de fer du Pacifique Canadien a pu fournir des wagons à Broadview.

AGENCE DES BUTTES-DU-TONDRE.

Bien que le temps m'ait manqué pour visiter personnellement cette agence, je me suis tenu au courant de ce qui s'y est passé durant l'année.

On pourra constater par les rapports déjà envoyés que ces Sauvages ont eu une bonne moisson, consistant principalement en avoine, et pour laquelle ils ont trouvé un marché avantageux dans le district, parce que les entrepreneurs du chemin de fer du Grand Tronc-Pacifique prennent tout ce que les Sauvages peuvent récolter.

Les Sauvages de cette agence se mettent à l'ouvrage, et actuellement, ils sont virtuellement capables de se suffire à eux-mêmes.

Le voisinage des villes qui se construisent rapidement a accru le commerce des liqueurs parmi les Sauvages.

Le Dr. Harvey, du Fort-Qu'Appelle, est l'officier de santé de cette agence. On m'a dit qu'il y avait eu amélioration générale en ce qui concerne la santé de ces Sauvages durant l'année qui vient de s'écouler. L'année dernière un hôpital sous tente a été créé, dans cette agence, sous la direction du Dr. Harvey; une infirmière diplômée a été engagée et un bon nombre de Sauvages ont subi l'oblation des glandes scrofuleuses; on m'a dit que les résultats avaient été des plus satisfaisants.

AGENCE DE QU'APPELLE.

Comme j'habite au bureau principal de cette agence et que j'en ai la surveillance directe, je suis en mesure de faire un rapport sur le travail qui s'y fait, bien que je n'aie pas fait d'inspection spéciale.

L'agence consiste en huit réserves, quatre aux Buttes-La-Lime et quatre à l'ouest du Fort-Qu'Appelle.

L'année dernière a été la plus heureuse que les Sauvages aient jamais eue, au point de vue de la culture; le rendement total a dépassé celui de l'année précédente, qui, là, avait donné la récolte la plus abondante. Les rapports de l'année dernière indiquent un rendement de 92,647 boisseaux de blé de première classe. A peu près la moitié a été expédié et l'autre moitié est encore dans les granges sur les réserves.

Il a été jugé nécessaire de construire quinze granges de plus que le nombre qu'il y avait déjà afin d'emmagasiner le grain convenablement. Deux batteuses à vapeur, propriétés des Sauvages, ont été employées tout l'automne au battage de ce grain.

Les Sauvages de cette agence ont vendu à des acheteurs 130 têtes de bétail, et abattu pour leurs propres besoins 80 têtes; et après avoir ainsi disposé de tous ceux-là, il a été constaté que leurs troupeaux marquaient encore une augmentation de 118 têtes.

J'ai le regret de dire qu'il n'y a pas eu beaucoup d'encouragement en ce qui concerne le genre des maisons de la réserve de Muscowpetung. Ces Sauvages ne sont pas énergiques et semblent très contents de rester tels qu'ils sont.

Dans la colonie d'anciens élèves des Buttes-la-Lime, les progrès ont été particulièrement marqués. Beaucoup de nouvelles granges et trois ou quatre maisons ont été bâties, et quelques Sauvages ont ajouté des cuisines à leurs habitations. Une grande quantité de terrain nouveau a été mise en culture, et la vieille terre mise en jachère.

Le rendement du grain dans cette colonie seule a été d'environ 30,000 boisseaux; l'on peut voir par-là que cette colonie a contribué largement au rendement total de l'agence.

La plus grosse récolte individuelle a été faite par Fred Deiter; elle est de 4,070 boisseaux. La deuxième a été faite par Francis Dumont; elle mesure 3,229 boisseaux. Presque tous les jeunes gens ont contribué à l'élevage des lourds chevaux et c'est un plaisir de voir comme ils sont bien tenus.

Son Excellence, Lord Grey, a rendu une autre visite à la colonie, cette année et il a exprimé tout le plaisir qu'il avait de voir une colonie de jeunes Sauvages si prospère.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Bien que l'hiver que nous venons de passer ait été le plus rigoureux, peut-être, que nous ayons eu depuis vingt ans, nos pertes de bestiaux n'ont pas été considérables; de fait, je crois que les pertes ont été moindres qu'à l'ordinaire. Les Sauvages témoignent plus d'intérêt qu'autrefois à leur bétail et prennent plus de soin à leur entretien.

Je puis en toute sûreté affirmer que les Sauvages, somme toute, avancent dans la voie de la civilisation. Dans toutes les agences de cette division, les Sauvages pourvoient virtuellement à leurs propres besoins. Quelques jeunes sauvages, à leur sortie de l'école, ont reçu des secours afin de leur aider à cultiver, et dans chacune de ces agences, il se trouve de huit à quinze vieillards sauvages qui reçoivent des rations.

Il n'y a pas de doute, que le commerce des liqueurs enivrantes va toujours en augmentant dans toutes les agences de mon district. Cela est dû entièrement au fait que le pays se peuple des blancs et que les sauvages deviennent de plus en plus en contact avec eux. Notre agent et la Royale Gendarmerie du Nord-Ouest font de leur mieux pour empêcher ce commerce et consacrent pour cela beaucoup de temps et d'argent.

Je ferai un rapport séparé sous les écoles que j'ai visitées durant les neuf derniers mois.

J'ai, etc.,

W. M. GRAHAM,

Inspecteur des agences des Sauvages.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN,
DIVISION DE LA SASKATCHEWAN SUD,
BALCARRES, 8 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre par la présente à votre information un rapport spécial traitant de la colonie d'anciens élèves des Buttes-la-Lime.

On sait que cette colonie a été établie, il y a six ans, dans l'intention de continuer l'entraînement reçu par les jeunes sauvages dans les différentes écoles du gouvernement, au Nord-Ouest.

L'expérience a débuté très modestement, car on croyait au département, et c'était aussi l'opinion de la plupart des fonctionnaires du service extérieur, qu'il s'agissait d'une tentative probablement vouée à l'insuccès. Je suis heureux de dire que non seulement cette colonie a réussi, mais qu'elle a démontré hors de tout doute que si les mêmes méthodes étaient adoptées dans les autres parties de ces territoires, en vingt-cinq ans, la population sauvage serait changée en un peuple industrieux et prospère.

Bien que cette colonie n'existe que depuis six ans, les résultats obtenus ont été à mon sens, merveilleux. Je citerai comme exemples des jeunes gens sortis de l'école il y a sept ans, à l'âge de dix-huit ans, qui ont été élevés comme les enfants des blancs, sans savoir même la langue des Sauvages, et qui sont aujourd'hui établis confortablement dans leurs propres maisons, qui se sont mariés et ont des enfants.

J'ai consacré dernièrement, dans cette colonie, un temps considérable, à voir à tous les détails, afin d'être en mesure de rapporter authentiquement la situation exacte des affaires telles qu'elles sont actuellement.

Il y a vingt cultivateurs dans cette colonie, et y compris leurs femmes et leurs enfants, la population s'élève à cinquante-cinq âmes. Dix-sept de ces vingt cultivateurs ont fait des récoltes, l'année dernière, et bien que plusieurs d'eux en eussent été à leur première récolte, le chiffre moyen des boisseaux de grain récoltés par chacun d'eux a été de 1,700. J'ai vécu dans ce pays toute ma vie; j'ai visité la plupart des districts agricoles; je me suis beaucoup intéressé à l'agriculture, et, je puis dire sans hésitation, qu'à mon avis, pas un village de blancs n'a aussi bien réussi que ces jeunes gens. Le genre de culture en vogue ici, n'a été surpassé par aucun des districts agricoles de cette région.

Cette colonie a attiré beaucoup d'attention de la part de cultivateurs et autres de ce pays qui l'ont visitée très souvent durant la saison d'été, et à plusieurs reprises, je les ai entendus exprimer leur grande surprise à la vue des travaux de culture faits par ces jeunes gens. Il n'est pas rare de voir des champs d'un demi-mille carré, sans aucune interruption, où le travail est si bien fait qu'il ne manque pas d'attirer l'attention des passants. Ces jeunes gens mettent régulièrement leur terre en jachère, et labourent généralement leur jachère d'été deux fois durant la saison.

La majeure partie de la terre est préparée à recevoir la semence durant l'année qui précède la moisson, de sorte qu'il y a bien peu à faire au printemps quand vient l'époque des semailles; il ne reste qu'à ensemencer la terre, ce qui se fait de la manière la plus moderne, selon la méthode pratiquée par les meilleurs cultivateurs de la province.

Ainsi que le département en est informé, ces gens ont leurs propres machines à battre, mues par la vapeur, et en plus de leur propre battage de grain, ils battent encore le grain des Sauvages qui demeurent en dehors de la colonie.

Le premier jeune garçon qui a commencé la colonie est un nommé Fred. Deiter, qui est aujourd'hui un citoyen indépendant et respecté. Cet homme possède une grande maison de cinq pièces, une cave dans le soubassement, une grande grange, et deux greniers en planches; lors de ma dernière visite, il y a

quelques jours, ces granges étaient pleines de grain. Le terrain qui environne sa maison a des plantations d'arbres de trois ou quatre ans de croissance. La cave est bien pourvue de légumes. Ils ont trois vaches qui donnent du lait, cette année, une douzaine de cochons et beaucoup de poules dans la cour. Deiter a un assortiment complet d'instruments aratoires, lesquels sont tous payés, y compris une charrette, une lieuse, un semeur, une lieuse à disques, une herse plate, une charrue à main et à double attelage, des traîneaux, et un assortiment complet d'outils.

Cet homme a battu, l'année dernière, 4,076 boisseaux de grains, d'après un mesurage précis, et comme il accroit chaque année la superficie de ses champs en culture, je ne serais pas surpris de voir son rendement atteindre le chiffre de 6,000 boisseaux.

Il possède quatre magnifiques chevaux canadiens et deux jeunes poulains.

Ce printemps, il a eu un blanc pour travailler pour lui, que, d'après un contrat à l'année, il paie $30 par mois pour faire les travaux de ferme.

Ce qui rend ce cas plus intéressant encore est le fait que cet enfant a été mis à l'école et retiré d'une famille qui est aujourd'hui l'une des pires de la réserve; ses parents étaient des Sauvages, ils en avaient toutes les habitudes et ne cultivaient point; si cet enfant était retourné chez lui, il aurait suivi la même vie que les autres sans aucun doute. Aujourd'hui ces gens n'ont rien de commun avec ce jeune homme, et leur influence sur lui, est nulle.

Deiter est actuellement âgé de vingt-quatre ans. Il a épousé la fille de l'un des Côté de l'agence Pelly. C'est une femme intelligente et une ménagère compétente. Elle tient ses enfants propres et bien vêtus. Au moment de ma visite, elle était à faire le beurre et faisait cuire du bon pain; si j'en juge par ce que j'ai vu sur la table qui était dressée pour le dîner, je considère que l'employé blanc qui est sur la ferme est très chanceux d'avoir une aussi confortable maison pour y demeurer.

Je crois que le département sera de mon avis quand je dirai que les progrès accomplis par ce jeune homme ont été extraordinaires et que tout blanc pourrait être fier d'en avoir fait autant.

Je vous citerai encore le cas de Mark Ward. Ce jeune homme après avoir quitté l'école de Qu'Appelle, s'est mis à mon service en qualité de conducteur et d'interprète, et m'a souvent mené dans mes voyages fréquents à la colonie. En voyant tout ce que l'on y accomplissait, il éprouva le désir de devenir cultivateur en cet endroit, et à ma grande surprise, il me demanda d'accepter sa démission. Il renonçait à une position qui lui rapportait $500 par année, afin d'aller s'établir dans la colonie. J'engagai ce jeune homme de garder sa position pour une autre année, et d'engager un homme pour conduire l'attelage qu'il avait acheté avec ses économies, et pour défricher la ferme que je lui avais assignée. En 1905, il s'est rendu à la colonie pour s'y fixer définitivement.

J'ai visité l'établissement de cet homme, l'autre jour. Il a une belle maison en bois de charpente, de deux étages de hauteur, contenant cinq pièces, avec une véranda en avant et au côté. Elle est entièrement crépie et la cuisine est lambrissée. La maison vaut au moins $1,500. Il a une grande écurie et quatre bons chevaux, un assortiment complet d'instruments aratoires, consistant en une charrette, lieuse, semoir, charrues, traîneaux, etc., de plus, tous les outils dont on se sert généralement sur une ferme. Une avenue bordée d'arbres conduit du chemin à sa maison. Dans la cour, on peut admirer des cochons, des volailles, des veaux et des poulains, tout comme on en voit dans les plus prandes fermes.

L'année dernière, cet homme a battu 2,700 boisseaux de grain. Cette année il a considérablement augmenté le terrain en culture, et tout l'été dernier il a employé deux équipes à rompre le sol. Il aura plus de 150 acres en culture cet été.

Cet homme a été amené de la réserve du Pauvre-Homme, dans l'agence du Tondre, à l'école industrielle de Qu'Appelle, et, je puis certifier que s'il eut été

renvoyé à sa réserve au sortir de l'école, il aurait laissé croître ses cheveux, il se serait tatoué la figure et aurait repris toutes les habitudes des sauvages ainsi qu'ont fait d'autres jeunes gradués sauvages qui sont retournés à cette réserve à peu près vers cette époque.

Ward est maintenant âgé de vingt-six ans et a épousé Marguerite Dumont, qui a été pendant plusieurs années, servante chez moi; ils ont aujourd'hui trois enfants, qui sont entretenus avec une scrupuleuse propreté, et qui ne comprennent pas un mot de la langue sauvage, ce qui démontre que ce langage n'est pas en usage parmi les gradués de la colonie.

Ward garde un serviteur à l'année et le paie de bons gages.

Francis Dumont est un autre cultivateur qui a beaucoup de succès dans cette colonie, qu'il est venu habiter en 1902, après avoir pris ses degrés à l'école industrielle de Qu'Appelle.

Il est intéressant de connaître le chemin qu'a parcouru ce jeune homme depuis qu'il a commencé à se livrer à l'agriculture. Ses récoltes ont été comme suit:—En 1902, 482 boisseaux de grain; en 1903, 939, en 1904, 1,630, en 1905, 2,540 et en 1906, 3,229.

Il est aujourd'hui propriétaire d'une jolie maison, très proprement peinturée en dehors comme en dedans; il a à peu près terminé la construction d'une belle grange de 24 par 30 pieds, de la hauteur d'un étage et demi. Il a trois greniers, deux desquels sont encore remplis de grains, parce que jusqu'à présent, il n'a pu en expédier qu'un wagon. Il a un assortiment complet de machines aratoires qu'il a toutes payées. Il possède six chevaux, une ou deux vaches, quelques cochons et de la volaille.

Il s'est marié il y a un an et demi, et sa femme tient sa maison si proprement et d'une façon si attrayante que c'est un vrai plaisir d'y aller prendre un repas.

John R. Thomas est un autre jeune homme qui a prospéré dans la colonie. On pourra encore remarquer que son cas est un autre exemple de progrès constant. En 1903, il a récolté 553 boisseaux de grain; en 1904, 1,025, en 1905, 2,025 et en 1906, 2,700.

Ce jeune homme est arrivé dans la colonie à l'âge de dix-neuf ans et il n'y est que depuis quatre ans. Il n'a reçu virtuellement aucun secours du département, et je ne connais pas de cultivateur parmi les blancs qui ait fait autant que lui durant un si court espace de temps. Cet homme est un piocheur et ira toujours en augmentant ses affaires d'année en année. Il a un assortiment complet de machines aratoires, et a quatre chevaux de ferme, des vaches, des cochons, des volailles, etc.

Il est marié et a deux enfants. Il a une bonne maison et s'est construit une belle grange cette année avec l'aide d'un blanc qu'il a à son service. Il possède deux greniers à grains, et l'année dernière, il a cultivé 50 acres de terre neuve, de sorte que sa récolte à la prochaine saison, si tout va bien, sera de beaucoup plus forte que celle de l'année dernière.

John Bellegarde.—Cet homme, avant de se joindre à la colonie vivait sur la réserve du Petit-Ours-Noir, mais il ne s'occupait que peu ou point de culture. Quelquefois il ensemençait trois ou quatre acres, et d'autres fois il ne cultivait rien du tout. En voyant le succès des cultivateurs de la colonie, et sur les représentations de son énergique femme qui le poussait à venir s'y établir, il en a fait la demande et a été admis. Son record de moissons depuis qu'il est devenu membre de la colonie démontre tout ce que cet homme a fait, et aussi tout ce qui peut être fait lorsque de pareilles gens peuvent se soustraire de leur entourage.

Ses moissons ont été comme suit:—En 1903, 805 boisseaux de grain; en 1904, 1,295, en 1905, 2,175 et en 1906, 2,120.

Bellegarde possède l'une des plus belles maisons de la colonie, peinte en dehors et en dedans. Il a deux beaux greniers, une grange avec un toit en charpente, qu'il a bâtie cette année. Il est le propriétaire de quatre gros chevaux de trait, de quinze à seize têtes de bétail, d'un assortiment complet d'instruments aratoires.

et il veut, cette année, ensemencer plus de 125 acres. Il ne retourne que très rarement sur la réserve et est aujourd'hui l'un des meilleurs cultivateurs de la colonie.

Il faut dans tout ceci payer un juste hommage à la part prise par la femme, car, je crois, que c'est son influence qui a fait de cet homme un citoyen prospère et respecté.

Cette femme est une excellente ménagère, et a exposé des travaux à l'aiguille, etc., à plusieurs des expositions des blancs; elle a remporté plusieurs prix pour la couture, la cuisson du pain, etc.

La nouvelle vie que son mari a adoptée fournit à cette femme l'occasion d'élever ses enfants à la manière des gens civilisés et aussi l'occasion de faire un bon usage de ce qu'on lui a enseigné à l'école. Si cet homme n'avait pas été reçu dans la colonie, tous ces talents que possède cette femme auraient été en pure perte, parce qu'elle n'aurait eu aucune occasion de les développer. Je ne crains pas maintenant que cet homme tourne mal, quoiqu'il arrive.

Je pourrais citer une douzaine d'autres cas de gradués dont quelques-uns ont fait tout aussi bien que ceux que j'ai déjà mentionnés et les autres qui ne font que commencer et promettent de faire tout aussi bien; mais je crois que j'en ai cité assez pour montrer ce qui a déjà été accompli.

Généralement parlant, les membres de cette colonie mènent une vie très industrieuse. On peut les classer dans la catégorie des gens qui sont un bienfait pour le district où ils sont placés ainsi que pour le pays en général. Depuis la fondation de la colonie, il n'y a jamais eu une infraction à la loi relative aux sauvages, de la part d'aucun des sauvages. Ils observent le dimanche et vont aux églises régulièrement. Deux confessions religieuses sont représentées ici: les presbytériens et les catholiques; les uns et les autres construiront de belles églises cet été; les matériaux sont rendus sur les terrains et ont été amenés là par les membres de la colonie, au printemps. Le coût de la construction de ces églises est payé par les anciens élèves eux-mêmes, à l'exception de quelques contributions de la part des blancs. Les jeunes gens s'intéressent beaucoup aux œuvres de leur église.

Ainsi qu'il est à la connaissance du département, la colonie est subdivisée en fermes de 80 acres, mais presque tous les membres possèdent aujourd'hui de 160 à 240 acres. Quelques-unes des rues droites qui divisent la colonie ont été déjà bordées d'arbres plantés par les Sauvages, ce qui ajoute beaucoup à la belle apparence du village.

Durant l'hiver qui vient de s'écouler, ces gens ont beaucoup souffert du fait qu'ils n'ont pu transporter leur grain sur le marché, parce que le chemin de fer a été complètement bloqué. N'étant pas capable de transporter leur grain, ils ont fait le meilleur usage possible de leur temps en faisant du bois de chauffage, des billes, des piquets, etc., qu'ils ont charroyés aux villes environnantes où ils ont trouvé un marché tout prêt. Ceci leur a procuré les moyens de gagner facilement leur vie, en attendant la vente de leur grain, emmagasiné dans leurs granges.

C'est un fait digne de remarque que la santé générale de tous ces colons est considérablement améliorée. Il y a moins de maladie dans cette colonie qu'il n'y en a parmi les sauvages des réserves; on peut attribuer cela, sans doute, à la manière dont leur nourriture est apprêtée et aux conditions améliorées de leur mode de vie.

Il y a beaucoup de gens avec lesquels je suis en contact de temps à autres, qui s'étaient mis dans l'esprit que le Sauvage ne pourrait jamais devenir cultivateur, et qu'il ne serait jamais plus avancé que les autres Sauvages ordinaires des réserves de ce pays. Je suis sûr que si ces personnes pouvaient voir ce qui a été accompli dans cette colonie depuis quelques années, à peine, elles changeraient complètement d'opinion. Même des missionnaires bien connus qui ont vécu la majeure partie de leurs vies avec les Sauvages et qui connaissent leur tempérament comme peu de personnes le connaissent, ont exprimé la plus grande surprise de

ce qui a été fait ici. C'est la seule colonie de sauvages que je connaisse dans cette province, et ce système qui consiste à établir les élèves, est à mon avis, le seul moyen de résoudre le problème indigène. Je crois que donner de l'aide aux jeunes Sauvages et les renvoyer ensuite sur leurs réserves où ils retrouvent le même entourage, est un gaspillage d'argent. Je crois que quels que soient les secours donnés, dans neuf cas sur dix, ils demeureraient sans résultats, car l'influence des vieux resterait encore trop forte.

J'ai, etc.,

W. M. GRAHAM,
Inspecteur des agences des Sauvages.

RAPPORT D'ARPENTAGES DANS LA SASKATCHEWAN.

OTTAWA, 27 octobre 1906.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les arpentages que j'ai complétés durant la saison dernière.

RÉSERVE PEEPEEKESIS, Nº 81.

En 1903, douze sections du côté est de cette réserve ont été subdivisées en lots de quatre-vingts (80) acres chacun et l'on a établi une colonie composée d'anciens élèves de l'école industrielle des Sauvages. Les progrès qu'ont fait ces jeunes gens en fait d'agriculture sont étonnants. Leurs fermes, bâtiments et bétail compris, sont égales si non supérieures à celles de plusieurs colons blancs qui ont cultivé leur terre le même espace de temps, ou de quelques autres qui l'ont cultivée plus longtemps. Des arbres ont aussi été plantés le long des routes, ce qui donne au village une belle apparence et du meilleur goût.

On donne à un jeune homme qui commence un lot de quatre-vingts acres, mais s'il désire en avoir davantage et s'il se montre apte à cultiver une plus grande étendue de terre, on la lui donne. Tous les lots ayant été pris par les fermes, une superficie additionnelle d'environ 11,000 acres, soit 132 lots, a été délimitée durant cette saison.

RÉSERVE ALEXANDRE, Nº 134.

Deux milles de largeur dans le nord et un demi-mille de largeur le long du côté est ont été cédés par les Sauvages pour être vendus; l'arpentage en a été fait aux mois de juillet et août. Les terres ont depuis été vendues et ont réalisé de bons prix.

RÉSERVE MICHEL, Nº 132.

Une bande de terre d'environ un demi-mille de largeur le long du côté nord ayant été cédée pour la vente, a été arpentée et estimée. On a aussi évalué le coût des améliorations faites pas les sauvages sur cette bande, que l'on a ajouté au taux par acre du quart de section sur lequel ils sont situés.

Une partie du côté nord de cette réserve qui a été cédée et arpentée en 1903, et non entièrement vendue, a de nouveau été évaluée.

RÉSERVES DU LAC DE LA BALEINE-BLANCHE N°s 133A ET 133B.

Les limites de ces réserves étant devenues oblitérées, elles ont été renouvelées afin de prévenir les empiétements de la part des colons qui deviennent de plus en plus nombreux dans le voisinage.

La réserve n° 133 B a été cédée par les Sauvages lors de mon séjour ici, et a été subdivisée en lots de ville selon le désir exprimé par eux.

Ces lots sont situés à l'extrémité sud de la Baleine-Blanche au lac Wabamun, avec une belle vue sur le lac. Il y a aussi une belle grève de beau sable tout le long de ces lots. On s'attend à ce qu'ils soient vendus promptement à des clubs qui désirent visiter le lac durant la saison d'été. Par le chemin de fer, ils sont situés à 40 milles d'Edmonton. Le chemin de fer Canadian-Northern va passer à travers ces réserves et il. est maintenant rendu à environ trois milles de la limite est de 133A.

J'ai, etc.,

T. K. MCLEAN, D.L.S.

PROVINCE DE L'ALBERTA.
AGENCE DU GENS-DU-SANG,
MACLEOD, le 27 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de cette agence ainsi que la statistique industrielle et agricole et le relevé des biens de l'Etat, pour l'exercice de neuf mois clos le 31 mars 1907.

Réserve.—La réserve est située entre la rivière du Ventre et la rivière Sainte-Marie et s'étend dans le sens méridional sur environ 40 milles, jusqu'à près de quatorze milles de la frontière internationale. Elle contient une superficie de plus de 540 milles carrés, ou environ 354,000 acres de superbes terres à pâturages. Les deux rivières établissent notre frontière des côtés nord-est et ouest, et nous donnent une quantité abondante de bonne eau fraîche.

La limite sud est clôturée en fil de fer métallique sur une étendue de 15 milles.

Il n'y a pas de bois sur la réserve, mais le lit des rivières en certains endroits contient quelques plants de cotonniers et une assez bonne quantité de saules, qui donnent aux bestiaux de bons abris durant la froide saison.

C'est la plus grande réserve sauvage du pays.

Tribu.—Ces sauvages sont une branche de la nation des Pieds-Noirs, ou familles de la souche des grands linguistes Algonquins. La nation des Pieds-Noirs comprend les Gens-du-Sang, les Pieds-Noirs et les Piéganes de l'Alberta et une subdivision de la tribu que nous venons de nommer, connue sous le nom de Piéganes du sud qui sont des Sauvages des Etats-Unis résidant dans le Montana, directement au sud de la frontière limitrophe internationale. Ces trois tribus ainsi que leurs alliés les Gros-Ventres et les Sarcis forment la confédération des Pieds-Noirs, une force puissante qui a durant un siècle conservé par force armée, un immense territoire qui s'étend du nord de la rivière Missouri à la rivière Daim-Rouge et de l'est des Montagnes-Rocheuses jusqu'au delà des montagnes du Cyprès. La protection de leur vaste territoire contre l'invasion a imposé à ces Sauvages une vie de combat presque continuel avec les nombreux ennemis qui les entouraient de tout côté, et a développé chez le peuple un esprit fier et impérieux qui, après vingt-cinq années passées sur la réserve, est encore le trait caractéristique des Gens-du-Sang.

Population.—Lors du paiement de la subvention annuelle, en décembre dernier, la population de la réserve était de 1,168 membres.

Santé et hygiène.—Il n'y a eu aucune épidémie grave durant l'année. Un cas de petite vérole nous a été rapporté, c'était un enfant et il en est guéri. La maison où cette maladie a eu lieu a été mise en quarantaine et il n'a été signalé aucun autre cas. Les révérendes sœurs qui dirigent l'hôpital de la réserve ont continué leur bonne œuvre du soin des malades qui leur sont confiés.

Ressources et occupations.—L'élevage des bestiaux et la production du foin sont les principales occupations, quoique les Sauvages gagnent beaucoup à faire le chargement de la houille et d'autres articles pour l'agence de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest et pour les éleveurs de la région avoisinante. Pendant la saison dernière, les Gens-du-Sang ont moissonné plus de 3,000 tonnes de foin dont ils ont pris ce qui leur était nécessaire, et ensuite la vente du reste leur a rapporté la somme de plus de $5,700. Cette récolte seule représente une forte somme de travail accompli par ces Sauvages. Ils ont vendu pour plus de $7,900 de bœuf; leurs gages pour les travaux de chargement et autres se sont montés à $2,200; la vente de leurs poneys leur a rapporté $2,700, et ils ont gagné $9,000 à travailler aux champs de betteraves Raymond. Leurs recettes totales se sont élevées à $37,373.38; la plupart de ces transactions ont pris naissance ou sont passées par le bureau de l'agence.

Un de nos Sauvages nommé Cheval-Noir possède une petite mine de houille sur les bords de la rivière Sainte-Marie; il extrait le charbon qu'il vend aux écoles et aux colons des alentours. Cette industrie lui rapporte assez pour vivre.

Bétail.—Depuis longtemps il est reconnu que l'industrie de l'élevage promet beaucoup pour l'avenir de ces Sauvages. Le pâturage qui se trouve sur leur magnifique réserve et l'intérêt naturel que le Sauvage prend à l'élevage nous porte à croire que la possession de riches troupeaux résoudra la question à laquelle nous avons à faire face touchant leur direction. A cette fin, le gouvernement a fourni, pendant quelques années, un certain nombre de génisses qui ont été distribuées à ceux des membres de la tribu à qui l'on pouvait se fier quant au soin des bêtes à cornes dans le but de faire un effort pour faire des éleveurs de ces membres de la tribu. Bien que cette partie de notre travail ne soit pas terminée, nous avons de bons résultats à montrer contre la dépense encourue. Durant la saison dernière nous avons marqué plus de 1,600 veaux pour les Sauvages et leur troupeau a augmenté de 3,519 têtes de bétail, qu'ils avaient en 1903 au chiffre de 7,621. Bien qu'en essayant d'augmenter le nombre aussi rapidement que possible, on a pris soin d'avoir des animaux de bonne qualité comme on peut le juger par le fait que nous avons un troupeau de 170 taureaux pur-sang. Ce sont des Courtes-Cornes, des Herefords et des Galloways dont plusieurs ont été importés du Manitoba et d'Ontario; mais nos meilleurs taureaux et ceux qui coûtent moins cher sont ceux que le département a achetés, durant les quatre dernières années, à l'encan public de troupeaux pur-sang tenu a Calgary sous les auspices du ministère de l'Agriculture.

Quoique l'hiver dernier a été le plus froid que nous avons eu depuis vingt ans, et que les pertes de bestiaux ont été plus fortes que d'habitude, notre bétail a été hiverné et nous avons subi moins de pertes que les autres éleveurs. Ce fait est dû à la qualité de notre bétail et à la nature du pâturage qu'il y a dans les limites de la réserve. Pour améliorer les chevaux sauvages, il est gardé sur la réserve vingt-neuf étalons fournis par le département.

Bâtiments et instruments.—Tandis qu'on remarque de l'amélioration dans les demeures des Sauvages, le prix exhorbitant du bois de construction est cause que, dans cette région, les progrès sont lents sous ce rapport. Cependant, un bon nombre d'entre eux ont amélioré leur demeure au cours de l'année dernière, soit en construisant une maison nouvelle, soit en réparant l'ancienne. Le chef Ermine Horses s'est construit une maison en bois dont les dimensions sont de 28 x 28 pds. et qui contient cinq appartements; Frank Red Crow s'est bâti une maison plus petite et plusieurs autres se disposent à en construire du même genre.

Cette année les sauvages ont clôturé quelques acres de terrain de plus pour faire du jardinage. On n'encourage pas les Sauvages individuellement à clôturer de grandes étendues de terrain, vu que cela peut ôter à la réserve de la valeur comme pâturage; mais on les encourage et on les aide autant que possible à défricher et à clore du terrain pour la culture.

Vu que la culture du blé d'automne a si bien réussi dans l'Alberta durant quatre ou cinq années, il nous semble que ces sauvages devraient s'occuper de culture. Il a été décidé de cultiver immédiatement une superficie plus considérable que ne pourraient défricher les chevaux sauvages en un temps raisonnable et ils ont acheté à leurs dépens un outillage de labour de première qualité, ce qui consiste en une charrue de 32 chevaux-vapeur qui lève dix sillons, cette charrue devant surtout servir pour défricher le terrain dont plus tard la culture se fera au moyen de chevaux. On est en bonne voie de succès sous ce rapport car plus de 400 acres d'excellent terrain ont déjà été défrichées avec la charrue à vapeur ce printemps. Les premières 80 acres ont été ensemencées en avoine, et le reste avec ce qui peut être defriché dans l'intervalle sera ensemencé en août avec du blé d'automne. En sus du complet outillage de travail que possèdent ces sauvages, il ont ajouté 3 voitures, 13 harnais de travail complets, 7 moissonneuses, 4 rateaux, 1 machine à traction, de 32 chevaux-vapeur, une charrue pour dix sillons, 6 herses à disque, 4 semeuses à disque, 1 brise-motte et 4 herses à levier avec appareil à 3 sections.

Education et religion.—Le département supporte pour cette agence deux pensionnats dont l'un est sous les auspices de l'église catholique et l'autre sous les auspices de l'église d'Angleterre et l'assistance moyenne est de 80 élèves. De ces écoles ainsi que de la réserve directe nous avons des recrues pour les écoles industrielles de Calgary et de High-River qui, actuellement, contient 33 élèves de cette réserve.

Tempérance et moralité.—La campagne active qu'a conduite la direction du ministère contre la vente des spiritueux aux Sauvages il y a un an a eu un effet satisfaisant. Les nombreuses condamnations qui ont été opérées l'année dernière ont chassé du district quelques-uns des délinquants et d'autres n'ont pu continuer leur commerce; ainsi, il est plus difficile pour ces sauvages de se procurer des spiritueux cette année que les deux années dernières.

Progrès.—Touchant la question de la subsistance, il y a eu beaucoup d'amélioration durant l'année; nous avons 200 Sauvages qui ont cessé de retirer leur portion de nourriture gratuite du département, et 134 autres contribuent partiellement à leur propre soutien.

On réduit graduellement l'aide en fait de provisions accordés aux Sauvages qui sont en bonne santé, et en comparant la ligne de conduite suivie antérieurement avec celle de l'année dernière, on voit qu'entre 1902-3 et l'année qui vient de finir, une économie de 273,000 livres a été faite dans la distribution gratuite du bœuf.

En suivant cette méthode d'abandonner les Sauvages à leurs propres ressources aussitôt que leurs troupeaux de bestiaux et d'autres moyens de support peuvent leur suffire, ceux de cette réserve qui sont en santé pourront subsister sans le secours du département qui sera déchargé du soutien des autres membres seulement de la tribu qui sont réellement indigents, très âgés ou aveugles.

J'ai, etc.,

R. N. WILSON,
Agent des Sauvages.

PROVINCE DE L'ALBERTA,
AGENCE D'EDMONTON,
EDMONTON, le 11 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport touchant l'administration des affaires des Sauvages confiée à mes soins durant l'exercice clos le 31 mars 1907.

BANDE D'ENOCH, N° 135.

Réserve.—Cette réserve est située à environ 8 milles à l'ouest d'Edmonton. Elle a une superficie de 19,520 acres. Le sol est fertile et ne requiert que peu de travail pour être propre à la culture. De nombreux lacs fournissent de bonne eau en abondance. Il y a de grandes prairies naturelles et du pâturage. Ce terrain contient le bois nécessaire à la construction et au chauffage.

Population.—Lors de la dernière distribution des rentes la population était de 111.

Santé et hygiène.—La tuberculose est la maladie la plus commune chez les membres de cette bande, a part cela leur santé a été bonne. Il n'y a pas eu d'épidémie ni de maladie contagieuse durant l'année. On leur a expliqué les principes d'hygiène et ces règlements sanitaires ont été assez bien observés. Les soins médicaux ont été satisfaisants.

Occupations.—La culture du grain et l'élevage sont les principales ressources de la bande. Les membres de cette bande retirent un assez bon revenu de la vente du bois sec pour la construction, pour le chauffage et le clôturage. Ils retirent aussi du profit de la vente des pelleteries et des fruits sauvages.

Bâtiments.—Ceux qui font la culture ont, en général, de bons logements et des dépendances convenables. Les vieux et ceux qui n'ont pas d'occupations stables sont pauvrement logés.

Environ 60,000 pieds de billes ont été amenées à leur scierie cet hiver, ce bois est destiné, après l'avoir scié en madriers, à construire des maisons pour quelques-uns des membres de la bande qui vivaient dans des huttes.

Bétail.—L'augmentation du nombre de veaux cette année a été bonne, et aucune maladie contagieuse n'a atteint les troupeaux. Les juments que les Sauvages ont achetées le printemps dernier ont rapporté beaucoup de poulains de bonne qualité. Les Sauvages ont récolté assez de foin pour le temps d'un hiver de durée moyenne. Cependant, cet hiver a été remarquable par sa durée et sa sévérité. Bien qu'il soit difficile de remarquer les pertes provenant de ces causes, il est presque inévitable que la transition au temps chaud et à l'herbe verte causera plus de pertes que d'habitude.

Instruments agricoles.—Les Sauvages sont bien pourvus sous ce rapport.

Enseignement.—Il n'y a pas d'externat sur la réserve mais les pensionnats de Saint-Albert, d'Hobbema et du Daim-Rouge leur offrent les avantages d'acquérir de l'instruction et les Sauvages envoient volontiers leurs enfants à l'une ou l'autre de ces écoles.

Traits caractéristiques et progrès.—Comme chez la plupart de nos sauvages de l'ouest les traits caractéristiques que l'on remarque chez cette tribu sont l'instabilité et le manque de but arrêté. Ils ont la volonté et se montrent désireux d'atteindre un but, mais souvent ils ne persévèrent pas, se trouvant entraînés par un enthousiasme de rapidité qui leur fait changer leurs projets. La civilisation étant le résultat d'un procédé lentement poursuivi, nous pouvons juger qu'il y a eu progrès en ce sens puisque une demi-douzaine des membres de cette petite bande ont pu atteindre un degré qui nous fait les reconnaître comme fermiers, vu qu'ils ont de belles maisons, qu'ils sont bien vêtus, qu'ils possèdent des chevaux et du

bétail et demandent rarement une faveur au département sur lequel ils avaient habitude de compter pour tout.

Tempérance et moralité.—L'intempérance est le défaut dominant de la bande, et les punitions d'amende ou d'emprisonnement pour ces offenses ne semblent qu'appauvrir les délinquants plutôt que les réformer. Comparativement aux autres Sauvages de mêmes conditions, leurs mœurs sont assez bonnes.

BANDE MICHEL, N° 132.

Réserve.—La réserve de la bande Saint-Michel est située à 7 milles à peu près à l'ouest de Saint-Albert. Elle a une superficie de 15,732.25 acres. Ces Sauvages ont remis cette année une langue de terrain du côté est de leur réserve, ce qui a réduit son ancienne superficie de 2,202 acres. Ces terrains, avec ceux qui avaient été remis auparavant et qui n'avaient pas été vendus, ont été mis à l'enchère au mois de décembre dernier et ont rapporté de bons prix. Ce qui leur reste est un vaste territoire d'excellente qualité pour la culture, contenant assez de bois pour suffire à leurs besoins.

Population.—Au dernier recensement le nombre des membres de la bande était de 94.

Santé et hygiène.—Quoiqu'il y ait des cas de consomption parmi les membres de la bande, le fait, toutefois, de demeurer dans de meilleures maisons et dans des conditions plus sanitaires que les sauvages des autres réserves, tient cette maladie pour qu'elle ne puisse se développer aussi facilement. Ils n'ont été atteints d'aucune épidémie ni de maladies contagieuses; les visites de l'officier de santé ont été fréquentes et ses services ont donné satisfaction.

Occupations.—Il y a de ces Sauvages qui vivent de chasse et font la chasse au piège, ils sont presque toujours absents de la réserve. Ceux qui font la culture et s'occupent de ce qui s'y rattache, vivent confortablement.

Bâtiments.—La vente du côté est de la réserve, y compris quelques homesteads, rendront nécessaire la construction de nouvelles maisons et d'autres bâtiments extérieurs pour servir à ceux dont la propriété avait été vendue. Ceux qui sont demeurés au même endroit sont bien pourvus de bâtiments.

Instruments aratoires.—Avec le produit de la vente de leurs terrains, ces sauvages se sont bientôt remplacés leurs bâtiments et se sont aussi pourvus du matériel qui leur était nécessaire.

Enseignement.—Ils cherchent à faire instruire leurs enfants, et ont l'exceptionnel avantage de le faire au pensionnat de St.-Albert, qui est près de la réserve.

Traits caractéristiques et progrès.—Maintenant qu'il y a de l'argent pour la culture, un certain nombre de jeunes gens ont promis de commencer à faire de la culture. Comme la plupart d'entre eux n'ont eu que de bons exemples chez eux et de bonnes leçons à l'école, on peut prédire qu'ils vont réussir. Ceux qui sont déjà établis ont eu une saison favorable et une année prospère.

Tempérance et mœurs.—Il est vrai de dire que quelques-uns prennent de la boisson, mais en général, pour des Sauvages, leur réputation de sobriété et de moralité est bonne.

BANDE D'ALEXANDRE, N° 134.

Réserve.—La réserve de cette bande est située à environ 4 milles au nord de la réserve de Michel. Après avoir rendu et vendu 8,549 acres de leur réserve cette année, il leur reste encore 17,691 acres. Elle consiste en prairie et en terrain à bois à surface ondulée et la plus grande partie est propice à l'agriculture.

Population.—Au dernier recensement, la bande comptait 177 membres.

Santé et mesures hygiéniques.—Leur état errant et leur vie en plein air assurent à ces Sauvages une meilleure santé qu'à ceux qui vivent plus renfermés. Ceux qui demeurent sur la réserve observent les règlements hygiéniques recom-

mandés par le département. Le médecin, en allant visiter les autres agences, passe ici une fois tous les deux mois.

Occupations.—Leur subsistance dépend en grande partie de la chasse aux pièges. Ils ont des animaux, et l'été, ils font du foin pour leur nourriture durant l'hiver. En hiver quelques membres de la famille restent à la maison, pour soigner les animaux.

Bâtiments.—Leurs habitations sont très mauvaises, même pour des gens nomades, et s'il y a amélioration de ce côté, elle est presque insignifiante depuis plusieurs années.

Bétail.—Durant les dernières années ils ne se sont pas occupés de leurs animaux avec beaucoup de soin et ils ne semblent pas progresser en ce sens. Il leur répugne de faire du foin pour ces bêtes et ne s'occupent pas de le leur distribuer ni d'en avoir soin; ils disposent aussi de leurs animaux contrairement aux règlements.

Enseignement.—Il n'y a pas d'externat ici, et, à en juger par leurs habitudes et leur apathie, il est très probable que l'on ne pourrait pas en maintenir un. Quelques enfants vont aux pensionnats.

Instruments aratoires.—Ils n'ont besoin d'instruments que pour le foin et le jardinage et ils en ont ce qui leur faut.

Traits caractéristiques et progrès.—La facilité et la certitude avec laquelle ces gens adaptent leur vie à la chasse rend difficile la tâche de les pousser vers l'agriculture qui demande plus de constance et d'efforts. Dans les circonstances, il me semble que l'on ne fera pas grand progrès dans cette voie avant que les environs ne soient plus peuplés et que le gibier soit par là obligé à s'éloigner.

Tempérance et moralité.—Malgré les arrêts et les punitions plus nombreuses dernièrement pour les cas d'ivresse, il semble que le mal ne diminue pas. Leurs mœurs vont de pair avec leur sobriété.

BANDE DE JOSEPH, N° 133.

Réserve.—Cette réserve est située sur le bord du lac Ste-Anne et a une superficie de 14,720 acres, dont la plupart est favorable à l'agriculture. Les trois quarts sont couverts de sapin et de tremble, le reste est de la terre à foin et à culture.

Population.—Au dernier paiement annuel la bande comprenait 147 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de la bande a été comme d'ordinaire, assez bonne. Le médecin visite la réserve régulièrement, mais il a peu de patients.

Occupations.—On peut dire que ces Sauvages sont exclusivement chasseurs. Ils n'abandonnent la chasse que pour prendre du poisson et faire assez de foin pour leurs animaux. Les femmes font du jardinage et soignent les animaux durant l'hiver.

Bâtiments.—Comme on peut en juger par leurs habitudes nomades, leurs bâtiments laissent beaucoup à désirer, ils ne servent que d'abris temporaires pendant leurs courtes apparitions sur la réserve.

Bétail.—Ces Sauvages ont montré leur intention d'augmenter leurs animaux et d'en avoir soin. La sévérité et la longueur de l'hiver les a un peu découragés, et voyant qu'ils manquaient de fourrage, ils ont commencé à tuer quelques-uns de leurs animaux, avant l'arrivée du printemps.

Enseignement.—On a démontré que l'on ne peut maintenir ici un externat à cause de la vie errante menée par cette bande. Ils refusent d'envoyer leurs enfants aux écoles qui leur sont ouvertes gratuitement.

Traits caractéristiques et progrès.—Quand on a dit que ces gens sont chasseurs, le champ de leur progrès est très limité, il se borne à l'élevage et au soin des animaux. Durant les dernières années on a remarqué du progrès en cette voie, mais par suite de la dureté de l'hiver dernier, il est difficile de prévoir ce qu'ils vont faire à l'avenir.

Tempérance et moralité.—Ils font usage de boissons enivrantes, et la présence de la police aurait plus d'effet sur eux que la vertu de tempérance. Quand ils sont chez eux, ces Sauvages se conduisent bien; je n'ai rien appris de mal sur leur conduite quand ils sont au loin.

BANDE DE PAUL, N° 133A.

Réserve.—La réserve de Paul est contiguë au lac de la Baleine-Blanche, et renferme 20,378 acres. La bande a remis environ 550 acres situées le long du lac; cet endroit a été arpenté pour y bâtir une ville et il sera vendu au profit de la bande. Les trois quarts de la réserve sont couverts de tremble, le reste est tout en prairie, propice au foin et à la culture. Il y a de grands dépôts de chaux sur la réserve, ceci acquerra beaucoup de valeur lorsque la ligne ferrée qui va passer, sera terminée.

Population.—Au paiement annuel on a compté 164 personnes dans cette bande.

Santé et hygiène—La tuberculose est répandue parmi eux, mais elle n'est pas à l'état d'épidémie. On construit, ici, maintenant, des maisons spacieuses et bien éclairées; cette mesure aura un bon effet sur la santé. Les précautions hygiéniques ordinaires sont observées et le médecin fait ses visites régulièrement.

Occupations.—Durant deux années il a été impossible de faire grande culture, par suite de la difficulté de battre le grain et de la distance du marché. Le pays se peuplant de colons et l'arrivée du chemin de fer vont produire un changement; ces Sauvages se proposent de reprendre alors la culture. Dans l'intervalle, ils ont bien réussi à la chasse, à la pêche et avec leurs animaux.

Bâtiments.—Le progrès qui s'est fait de ce côté est digne de remarque, et comme il se continue, les Sauvages auront tous bientôt de bonnes maisons et de bonnes écuries et étables.

Bétail.—Ils s'occupent activement de cette industrie et y réussissent. La longueur de l'hiver a mis leur patience à l'épreuve et épuisé leurs provisions, mais avec du soin, ils sortiront bien de cette difficulté. La disposition irrégulière des animaux a presque cessé et l'on n'aura bientôt plus à en parler.

Enseignement.—Les externats ont disparu de la réserve de Paul ainsi que d'autres réserves. Les sauvages préfèrent les pensionnats. Les enfants de cette réserve vont à l'école industrielle de Daim-Rouge.

Traits caractéristiques et progrès.—Des signes de progrès se manifestent dans l'amélioration de leurs bâtiments et de leurs troupeaux, et l'on peut espérer qu'à l'avenir ils reprendront les travaux de la ferme.

Tempérance et moralité.—Plusieurs membres de la bande s'adonnent à l'usage de boissons enivrantes. On ne pourra y remédier que par des influences extérieures. Celles-ci devront consister à surveiller strictement la mise en force des règlements et à punir les infractions. Quant aux mœurs, on n'entend pas de plaintes ni parmi eux ni de la part des voisins.

SIÈGE PRINCIPAL DE L'AGENCE.

Le bureau de l'agence est situé sur la réserve d'Enoch, à 12 milles environ d'Edmonton. L'emplacement est agréablement situé au milieu de bosquets d'érables et de peupliers et domine un petit lac. Les habitations de l'agent, du commis, et de l'interprète, qui forment les résidences du personnel, sont d'assez bonnes maisons. Les abris des animaux faits de billes, sont suffisants pour le moment, mais devraient être bientôt remplacés par d'autres meilleurs. Il y a cinq ans, une écurie a été construite; elle a été peinturée cette année. Le bureau et les entrepôts sont vieux, délabrés et impraticables; ils seront abandonnés dans un mois quand le nouveau bureau et l'entrepôt construits en bois, de 24 x 44 pieds, avec un étage et demi en hauteur sur fondations en pierre et un appentis de 12 x 24 pieds, seront terminés et prêts à être occupés.

Outre ce personnel, il y a l'instructeur agricole de la bande de Paul qui demeure sur la réserve.

La maison d'ici a été mise sur fondations en pierre et réparée au prix de $315. On a construit un bureau pour l'instructeur et une salle de réunion pour les Sauvages.

L'instructeur de la bande d'Alexandre demeure sur la réserve. $165 ont été dépensés cette année pour améliorer les bâtiments.

J'ai, etc.,

JAS. GIBBONS,
Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ALBERTA,
AGENCE D'HOBBEMA,
PONOKA, le 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel des affaires de cette agence pour l'exercice fini le 31 mars 1907, ainsi que le relevé ordinaire des statistiques agricole et industrielle et l'inventaire de la propriété du gouvernement.

Réserves.—L'agence d'Hobbema est coquettement située sur la rive gauche de la rivière Bataille, à environ 10 milles en aval de Ponoka et à 5 milles au sud de l'embranchement du chemin de fer de Calgary et d'Edmonton. Cette agence comprend les réserves suivantes qui se touchent et forment en réalité une grande réserve d'une étendue d'environ 100,000 acres. Le chemin de fer d'Edmonton et de Calgary traverse la réserve en ligne diagonale durant près de 15 milles.

La réserve de Samson, n° 137, est au sud-est de l'embranchement de Hobbema sur la ligne de Calgary et d'Edmonton à moitié chemin environ entre les villes de Wetaskiwin et de Ponoka et renferme 39,360 acres.

La réserve d'Ermineskin, n° 138, renferme une superficie de 39,360 acres et comprend la réserve de Louis Bull. Elle est située au nord-ouest de Samson et commence un peu à l'est et près de la ligne de chemin de fer, et s'étend à travers le chemin de fer jusqu'au lac de la colline à l'Ours.

La réserve de Montana ou de Bobtail, n° 139, contient 20,160 acres et est située au sud de Samson et de la rivière Bataille et au nord-est de Ponoka.

La réserve du Lac-au-Pigeon est située au sud du Lac-au-Pigeon et embrasse une superficie de 4,800 acres. Elle est à 40 milles de la résidence du personnel de l'agence et est spécialement consacrée aux pêcheurs sauvages qui habitent dans les limites de cette agence.

OBSERVATIONS QUI S'APPLIQUENT À TOUTES LES RÉSERVES

La surface de ces réserves comprend des prairies, des marais, des bois de construction, des terrains à foin et des bosquets de saules.

Tribu.—Presque tous ces Sauvages sont des Cris.

Population.—Lors du paiement annuel on a compté 750 âmes.

Santé et hygiène.—La santé générale de ces Sauvages a été bonne et nulle épidémie n'a fait son apparition sur la réserve durant toute l'année. Quelques décès dus à la tuberculose sont survenus durant l'hiver. Les précautions ordinaires ont été prises; les déchets des alentours des habitations ont été brûlés et les bâtiments blanchis à la chaux à l'automne.

Le Dr. Robertson, de Wetaskiwin, est le médecin, il visite les réserves lorsque ses services sont requis.

Occupations.—Les aptitudes et les occupations diverses de ces Sauvages sont dirigées vers les travaux de la culture mixte, de l'élevage des animaux, de la pêche, de la chasse et du transport des billes de sciage pour les marchands de bois. Durant les mois d'hiver au Lac-au-Pigeon, la pêche a fourni la subsistance à plusieurs familles

Bâtiments.—Quelques nouvelles maisons ont été construites sur la réserve durant l'année, quelques anciennes ont été réparées et améliorées.

Bétail.—Les bestiaux ont été bien soignés durant l'hiver et ont soutenu les rigueurs du froid sans beaucoup de pertes.

Instruments aratoires.—Cette réserve est munie d'une bonne quantité d'instruments aratoires, et durant l'année les Sauvages ont acheté les machines suivantes, les payant de leurs économies: 12 charrettes, 9 faucheuses, 11 grands traîneaux, 7 paires de harnais, 7 râteaux à cheval et un coupe-mottes.

Enseignement.—Sur ces réserves il y a un pensionnat catholique romain et deux externats méthodistes. Le pensionnat catholique romain est situé sur la réserve d'Ermineskin, près de l'embranchement de Hobbema. L'assistance durant toute l'année a été bonne, et les enfants ont fait de bons progrès dans leurs études littéraires et industrielles. Un externat est situé sur la réserve de Samson et l'autre se trouve sur la réserve de Bull. Le progrès dans ces écoles n'est pas aussi satisfaisant qu'il devrait l'être à cause de l'irrégularité de l'assistance des élèves due en grande partie à l'indifférence des parents à les envoyer à l'école.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sauvages de cette réserve sont tranquilles et soumis à la loi. Leur condition de vie s'améliore. Ils ont ajouté à la terre déjà en culture environ 200 acres de terrain pour les semences de 1907. Quelques-uns ont aussi amélioré leurs clôtures. Le foin se vend bien dans les villes près de la réserve, les Sauvage retirent un bon profit de cette culture.

Tempérance et moralité.—Peu de cas d'intempérance, dans l'ensemble il y a amélioration sur les années précédentes. Leurs mœurs sont bonnes.

J'ai, etc.,

GEO. MANN,

Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ALBERTA,
AGENCE DE PEIGAN,
MACLEOD, le 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de cette agence pour l'exercice fini le 31 mars 1907, ainsi que le relevé des statistiques agricoles et l'inventaire de la propriété du gouvernement.

Réserve.—La réserve de Peigan est située sur la rivière du Vieux, à l'ouest de Macleod. Elle forme presque un carré; sa superficie est de 181$\frac{3}{5}$ de milles carrés, ou plus de 116,000 acres. A la réserve proprement dite s'ajoute une terre à bois située sur les collines de Porcupine contenant 11$\frac{1}{2}$ milles carrés. Le chemin de fer de la Passe-du-Corbeau traverse la réserve du nord-ouest au sud-ouest; la voie ferrée à 15 milles de longueur et 3 milles de voie d'évitement; la première voie d'évitement, à l'ouest de Macleod est celle de Peigan, elle a une maisonnette et un enclos à bestiaux pour l'expédition des animaux; la suivante est Chokio, avantageusement située à environ 5 milles de la station de Brockett; cette dernière est sur le coin sud-ouest de la réserve; la station est une bonne maison, et la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique a un agent qui y demeure. T. Lebel and

Company ont un grand entrepôt ici, la Pacific Elevator Company un autre; elle a aussi une plateforme élevée d'où les cultivateurs vident leur grain, directement dans les wagons. Trois différentes compagnies ont acheté du foin bottelé, de l'avoine et du blé cette saison, et vu que ce point est le plus commode pour la plupart des colons du sud—dans ce que l'on appelle les lacs Halifax et Kootenai—pour écouler leur foin et leur grain, il s'y est fait un grand trafic durant la dernière saison, et l'on m'assure que l'on va y bâtir un grand entrepôt à grain cette année.

Le point où j'ai commencé à faire de la culture avec ces Sauvages est situé à deux milles de la station et leur grain peut être vidé à l'aide des machines soit dans l'élévateur soit dans l'entrepôt ou les wagons.

La réserve est faite de plaines ondulées, de collines dénudées toutes bonnes pour le pâturage; il y a de grandes étendues de terres arables.

Population.—La population de la réserve compte 482 âmes.

Les détails à ce sujet sont dans le tableau statistique.

Santé et hygiène.—La santé de la bande durant l'année a été très satisfaisante; il n'y a pas eu de maladies contagieuses. Les cas de décès sont dus en grande partie à la tuberculose. Au printemps on fait un nettoyage général autour des maisons et l'on emploie beaucoup de chaux; les déchets sont brûlés et pendant l'été ils sont couverts.

Occupations.—L'occupation principale est l'élevage des chevaux et des bêtes à cornes, parce que la nature du sol se prête mieux à cette industrie qu'à la culture du grain; cependant il y a une grande étendue de terrain propice à la culture du blé. La culture du grain de l'année dernière bien que limitée a donné de bons résultats et les sauvages qui s'y sont livrés en ont été très contents; j'espère doubler l'étendue cultivée cette année.

Bétail.—Les animaux élevés en troupeaux étaient en meilleur état pour hiverner cette année que précédemment; mais presque tout le mois de décembre, tout janvier et jusqu'au 5 février l'hiver a été le plus dur pour les animaux que l'on ait vu depuis plusieurs années; heureusement qu'un changement de température s'est fait avant qu'il ne fût trop tard pour causer des pertes trop considérables.

Enseignement.—Il y a deux pensionnats sur la réserve, un sous les auspices de l'église anglicane, l'autre est sous les soins de l'église catholique romaine. Le nombre total d'enfants qui vont à ces écoles est de 63.

Progrès.—Je puis dire qu'en général, durant l'année, le progrès a été très satisfaisant. Les moyens de faire de l'argent pour ceux qui veulent travailler ont plus que doublé. Le prix de la classe de chevaux qu'ils ont vendus a augmenté au moins de 25 pour 100 comparé à celui de l'année dernière, et les Sauvages ont réalisé par là au delà de $4,000; la vente de la viande de bœuf leur a rapporté $2,691.65; ils ont aussi gagné beaucoup en faisant divers travaux en dehors de la réserve en travaillant sur les fermes, les ranches, avec les moulins à battre, dans les scieries et en vendant leur grain. Outre l'achat et le paiement de toutes les choses qui servent à leur usage, tels que charrettes, faucheuses, râteaux, harnais, selles, planches, bardeaux, portes, fenêtres, ameublement de maison, petits instruments, réparations générales à leurs charrettes, harnais et machines, ils ont pourvu en grande partie à leur subsistance, réduisant par là la distribution gratuite des articles de nourriture; ainsi, l'année dernière nous avions 32 familles sur la liste de ceux qui peuvent se supporter eux-mêmes, cette année nous en avons 63; la diminution graduelle de la quantité de nourriture qui leur a été fournie durant les quatre dernières années est de 151,905 livres de bœuf, et de 91,030 livres de farine; ceci représente en argent la somme de $12,000 environ dans une bande composée de 490 âmes. Pris dans l'ensemble, ils sont honnêtes, observateurs de la loi, et l'on peut dire sans crainte qu'ils avancent vers la civilisation et la prospérité.

Tempérance et moralité.—Ces Sauvages ont de bonnes mœurs; et je suis heureux de dire qu'il n'y a eu qu'un seul cas d'ivresse durant les neuf derniers mois.

Je suis, etc.,

J. H. GOODERHAM,

Agent des Sauvages.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel des affaires de cette agence, pour l'exercice fini le 31 mars 1907, ainsi que l'état statistique et l'inventaire de la propriété du gouvernement.

BANDE DU LAC-LA-SELLE, N° 125.

Réserve.—Cette réserve est située dans les townships 57 et 58, rangs 10, 11, 12 et 13, à l'ouest du 4ième méridien, et elle comprend la réserve de la Plume-Bleue, bande n° 127, qui lui est contiguë à l'ouest; elle a une superficie de 82,560 acres. Le nord et l'ouest renferment des prairies ondulées. Le terrain vers le sud et l'est est bien uni. Le Lac-La-Selle a trois milles de long sur environ un mille de large; il est situé sur la partie nord de la réserve; il renferme beaucoup de poisson blanc, de brochet, et de plusieurs autres sortes de poissons. On trouve des bosquets de trembles parsemés sur toute la réserve; sur les bords du cours d'eau du Lac-La-Selle, on remarque quelques touffes de pins; ce ruisseau a sa source dans le lac et coule par le centre de la réserve du nord au sud et se jette dans la rivière Saskatchewan. La plus grande partie de la réserve est très propice à la culture, et comme on peut y récolter beaucoup de foin, on peut y faire aussi l'élevage des animaux.

Population.—La population, y compris la bande de Plume-Bleue, n° 127, est de 261.

Santé et hygiène.—Durant l'hiver dernier quelques-uns ont souffert de la grippe. A part cela la santé des Sauvages a été bonne durant l'année. Les précautions hygiéniques ordinaires, le nettoyage autour des maisons et des bâtiments, et la destruction des déchets ont été soigneusement suivies.

Ressources et occupations.—L'occupation principale de ces Sauvages est la culture et l'élevage des animaux; en dehors de ces travaux, les Sauvages de de cette réserve se font de bons revenus à la pêche, à la chasse, à charger des wagons et à travailler pour les colons.

Bâtiments.—Comme l'hiver de 1906 n'a pas été favorable au travail du bois de construction, peu de maisons ont été construites durant l'année.

Bétail et instruments aratoires.—Bien que l'hiver dernier ait été très dur, et qu'il continue encore au moment où j'écris ce rapport, les animaux ont bien hiverné et sont en très bonne condition. Cette bande possède un grand nombre d'instruments aratoires et de machines. Le département leur a donné une machine à battre pendant l'année.

Enseignement.—Un pensionnat dirigé par l'église catholique romaine est sur la partie de la réserve appelée Plume-Bleue. On y maintient de l'ordre et de la discipline. Les élèves ont fait des progrès durant l'année et sont préparés à devenir des hommes et des femmes utiles. Dans la partie est de la réserve, au Lac-La-Selle, il y a un externat; il est sous la direction de l'église méthodiste, et bien que durant l'hiver l'assistance ait été irrégulière, à cause du mauvais temps, et de l'épaisseur de la neige, les élèves font cependant des progrès marqués dans leurs études.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sauvages de cette réserve sont intelligents, et à l'exception de quelques-uns, avancent vers la civilisation. Durant l'année ils ont acheté de bonnes charrettes, des traîneaux, des instruments d'agriculture et deux scies rondes pour faire de la planche et pour se bâtir des habitations confortables. La plupart des jeunes gens ont été instruits dans les différentes écoles industrielles et pensionnats, ils parlent et écrivent bien l'anglais.

Tempérance et moralité.—Je n'ai constaté aucun cas d'ivresse durant l'année; les mœurs sont bonnes.

BANDE DE JAMES SEENUM, N° 128.

Réserve.—Cette réserve est située à environ 30 milles au nord du Lac-La-Selle, sur les townships 61 et 62, rangs 12 et 13, à l'ouest du 4me mérédien et a une superficie de 11,200 acres; elle s'étend au nord et au sud des bords est des lacs Poisson-Blanc et Bon-Poisson; la plupart de son étendue est couverte de bois de trembles, des bosquets d'épinettes çà et là; elle est trop rocailleuse et inégale pour la culture, mais par suite d'absence de gelée de bonne heure l'automne, la culture des légumes de toutes sortes peut s'y faire avec avantage. Elle est abondamment riche de foin et offre toutes les facilités désirables à l'élevage des animaux. Les deux lacs ci-haut mentionnés abondent en poissons de toutes sortes.

Population.—La population de la réserve est de 351.

Santé.—La grippe a fait son apparition durant l'hiver; plusieurs jeunes enfants sont morts.

Ressources et occupations.—L'élevage et la culture sont les occupations principales de ces Sauvages; quelques-uns ont travaillé à l'arpentage durant l'hiver, mais vu leur éloignement des colons blancs, ils n'ont pas l'avantage de travailler pour ces derniers. Des daims et d'autres gros gibiers ont donné aux chasseurs l'occasion de faire de bonnes chasses. Ils charrient des billes à la rivière à l'Ours à 15 milles au nord-est de la réserve, et s'attendent à faire beaucoup de planches avant les semences.

Bâtiments.—Quelques nouveaux bâtiments ont été construits durant l'année et plusieurs des anciens ont été réparés.

Bétail et ferme.—Les animaux ont bien hiverné sur cette réserve, la récolte du foin avait été abondante durant la dernière saison. Cette réserve est bien munie d'instruments aratoires et de machines.

Enseignement.—Sur la réserve il y a deux externats, tous deux sont dirigées par l'église méthodiste; un est situé au lac Bon-Poisson, et l'autre au lac Poisson-Blanc; l'assistance a été bonne aux deux écoles; les enfants font des progrès satisfaisants et reçoivent une éducation qui leur sera très utile à l'avenir.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont bien industrieux, soumis aux lois et font du progrès.

Tempérance et moralité.—Durant l'année il y a eu un cas d'ivresse; une seule légère amende a été imposée, vu que les Sauvages avaient donné des renseignements à l'aide desquels on a pu découvrir celui qui avait vendu la boisson.

BANDE DE LAC-LA-BICHE, N° 129.

Cette bande compte 12 personnes; ce sont des métis, ils vivent de pêche et de chasse aux pièges.

BANDE DE CHIPEWYAN, N° 130.

Ces sauvages demeurent dans le voisinage du lac Cœur, à environ 100 milles au nord du Lac-La-Selle. Ils sont au nombre de 81 personnes. Ils vivent de pêche et de chasse aux pièges; mais comme plusieurs souffrent des yeux et que d'autres sont aveugles, le département leur fournit de la nourriture.

BANDE DU LAC-A-L'OURS, N° 131.

Ces Sauvages vivent sur les bords du Lac-au-Castor, qui est situé à environ 15 milles à l'est du Lac-la-Biche; ils sont au nombre de 105 personnes. Leurs occupations principales sont la pêche et la chasse aux pièges; quelques-uns travaillent aussi pour la compagnie de la Baie-d'Hudson. Ils sont industrieux et soumis aux lois et réussiraient sans doute à la culture s'ils étaient établis sur des terres à cette fin.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Le département leur a donné une machine à battre de 20 chevaux-vapeur, et un réservoir, pendant l'année. Par ce moyen, le battage a été beaucoup amélioré et les Sauvages ont pu rentrer leur grain avant l'arrivée du mauvais temps; cette machine leur permet aussi de moudre leur grain, ce qui est d'un grand avantage pour eux et leurs animaux; elle simplifie le sciage du bois de construction, car auparavant il était impossible de sortir la machine du chantier du lac Poisson-Blanc pour l'envoyer au Lac-La-Selle, après le commencement de l'hiver. Une nouvelle remise a été construite sur la ferme 16B au Lac-La-Selle, où l'on peut remiser toutes les machines et les instruments qui appartiennent à la ferme. L'hiver dernier a été long et dur; il a commencé au 1er novembre et il continue encore, et bien que la perte d'animaux ait été très lourde dans le district, par suite du manque de nourriture, je suis heureux de dire que les Sauvages de cette agence avaient non seulement une ample provision pour leurs animaux, mais qu'ils ont pu en vendre aux colons du voisinage qui en avaient besoin.

Deux blancs ont été condamnés pour avoir donné de la boisson enivrante aux Sauvages. Je leur ai fait payer une forte amende, qui, j'espère, aura pour effet d'arrêter le mal jusqu'à un certain point.

J'ai etc.,

J. BATTY

Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ALBERTA.
AGENCE DE SARCEE,
CALGARY, le 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel des affaires de cette agence pour l'exercice fini le 31 mars 1907.

Réserve.—A environ 5 milles au sud-ouest de la ville de Calgary, commençant au coin nord-est du township 23, et comprenant ce township, dans le rang 2, et comprenant aussi le township 23, dans les rangs 3 et 4, à l'ouest du 5ème méridien principal, se trouve la réserve des Sarcis. Comme on l'a dit, elle est de forme rectangulaire, d'une longueur de 18 milles de l'est à l'ouest, et de 6 milles du nord au sud, c'est-à-dire qu'elle embrasse une superficie de 69,120 acres. Du coin nord-est comme il l'a été déjà dit, à vol d'oiseau, où à peu près, en suivant la direction du vent à travers la clôture d'enceinte, et à environ 7 milles, se trouvent les habitations du personnel de l'agence, sur le bord du creek au Poisson.

La réserve est un pâturage dans toute son étendue; elle consiste presque toute en prairie ondulée, remplie de sources et de bons abris. Il y a des prairies à foin çà et là, mais les meilleures sont dans le rang 3; au contraire, dans le rang 4, on trouve quelques bosquets d'arbres d'une bonne grosseur dont on peut faire du bois de construction, laissant assez de bois de chauffage pour les habitants et même un peu pour vendre.

Population.—Le nombre des sauvages de cette réserve est de 205.

Santé et hygiène.—La santé générale de la bande a été excellente. Le premier travail de l'année consiste à nettoyer autour des habitations et à brûler les déchets, avant le commencement du printemps et avant l'habitation sous la tente; le dernier ouvrage qui se fait avant de quitter la tente à l'automne et avant l'hiver, c'est le blanchissage à la chaux des maisons, à l'intérieur et à l'extérieur.

On remarque une amélioration sensible dans la santé parmi toute la bande.

Occupations.—L'occupation générale est la culture mixte. L'industrie particulière au Sauvage, et celle vers laquelle il semble le plus porté est l'élevage des animaux. Ils cultivent aussi beaucoup de grain et de légumes dont on trouve un relevé dans les états statistiques du rapport. Les trois cinquièmes de la bande sont engagés à cette industrie. Les deux autres cinquièmes continuent encore leurs anciennes habitudes, de chasser aux pièges et de pêcher, se fiant sur la ration qu'on leur distribue une fois par semaine. Ces derniers commencent à comprendre que la chasse et la pêche sont des occupations trop précaires pour y compter pour vivre et se mettent peu à peu à élever des animaux et à faire de la culture. Quand ils ont besoin d'argent ils s'engagent à charger du charbon et à vendre du bois de chauffage.

Bâtiments.—On trouvera dans les relevés statistiques du rapport le nombre des maisons et des étables construites durant l'année, mais je puis dire que celles-ci sont bien supérieures aux anciennes et sont très confortables et très convenables.

Bétail.—Après plusieurs années les Sarcis se sont rendu compte de l'importance de l'élevage. Cependant ils se trouvent dans la zône de Chinook, et l'hiver dernier a été très dur, mais ils avaient assez de fourrage pour éviter de grandes pertes; ils étaient fiers d'avoir pu triompher de la sévérité des éléments. Les pertes se sont élevées à $3\frac{1}{2}$ pour 100, et la connaissance, ou plutôt l'expérience acquise a compensé amplement ces pertes. D'un autre côté la valeur du bétail, tant des bêtes à cornes que des chevaux, sera mieux comprise, ils ne s'attacheront pas tant au nombre qu'à la qualité par tête. La valeur et la nécessité des taureaux pur-sang fournis par le département, et des étalons Clyde pure-race, se fait mieux apprécier. C'est la première année que l'on voit sur la réserve une petite troupe de chevaux bien en ordre, folâtres, et de jeunes poulains d'un an: les Sarcis les admirent beaucoup. C'est exactement ce qu'il faut à ces sauvages.

Enseignement.—Le pensionnat près des habitations de l'agence est sous les soins de l'église d'Angleterre.

Le nombre des enfants sur le registre est de douze. Les parents ne semblent pas s'intéresser beaucoup à l'école. Le nombre des enfants devrait être de deux fois plus à la classe.

Le progrès des enfants en lecture, écriture, arithmétique, à tout considérer, est satisfaisant.

Traits caractéristiques et progrès.—Durant l'année le progrès matériel a été très marqué. Le rapport des statistiques agricoles donne le détail de tous ces progrès; qu'il suffise de dire que la bande devient plus industrieuse, qu'elle fait plus d'argent, et en tout, excepté en instruction, elle a fait beaucoup de progrès durant l'année qui vient de finir. Jadis cette bande passait pour la plus arriérée et la plus mal propre et la moins douée; la situation semblait désespérée à cause de l'intraitable langue de ces Sarcis. Aucun blanc ne semble l'avoir jamais bien apprise, ce qui explique pourquoi ils sont restés si longtemps dans leur inertie glacée. Quoiqu'il en soit, la chaude et douce influence des méthodes du département et l'enseignement des églises, poursuivi sans relâche durant plusieurs années, produisent à présent leurs fruits.

De bonne heure dans l'année, un Sauvage, Crow-Child, n° 110 sur le registre de la paie annuelle, décida de ne pas réclamer sa ration hebdomadaire de bœuf et de farine; il est maintenant son propre soutien et le premier de la réserve. Le fait est digne de remarque, car il parle si haut pour lui-même et pour la bande. C'est très surprenant car sa famille compte neuf personnes, c'est la plus nombreuse de la réserve. Si c'est là le réveil du Sarci, c'est le commencement de l'abolition de la maison de rations des Sarcis.

C'est certainement un fait digne de remarque que de voir un Sauvage lâcher une proïe facile pour acquérir une autre.

Tempérance et moralité.—De temps à autres, pendant l'année, quelques cas d'intempérance se sont produits, mais ce n'est pas à l'état d'épidémie, ce sont

des cas isolés. Le Sarci est encore loin de la perfection en fait de tempérance et de moralité. Cependant l'on trouve des Sarcis qui ne touchent pas à une goutte de boisson enivrante, quelle que soit la tentation; mais il y en a d'autres

J'ai, etc.,

J. HOLLIES,
Agent intérimaire des Sauvages.

Province d'Alberta.
Reserve Stony,
Morley, le 9 avril 1907.

M. Frank Pedley,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel des neuf mois terminés le 31 mars 1907, ainsi que l'état statistique et l'inventaire de la propriété du gouvernement.

Réserve.—La réserve Stony, de 69,720 acres, est située au pied des montagnes Rocheuses, à environ 40 milles de Calgary, sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, et est divisée par la rivière à l'Arc, la bande de Peter Wesley au nord, les bandes de Moses Bearspaw's et de Jonas Two Young Men sur la rive sud de la rivière; la station de Morley se trouve à environ un demi-mille du siège de l'agence.

A l'exception du coin sud-est, presque toute la réserve est montueuse et rocheuse; une grande partie est couverte de bois de construction.

Ces Sauvages sont des Stonies, ils forment une branche des Sioux.

Population.—La population est classée comme suit: bande de Bearspaw, 249; celle de Peter Wesley, 285; de Jonas Two Young Men, 114; total 648 âmes.

Santé et hygiène.—La santé des Sauvages a été très bonne en général; naturellement il y a beaucoup de cas de scrofules et de pulmonie; plusieurs de ces derniers ont succombé; il y a eu également beaucoup de cas de grippe au mois de mars.

On vient d'ouvrir un hôpital dirigé par une garde malade de profession sous la surveillance du Dr. Lafferty, et l'on espère qu'avec le temps les Sauvages bénéficieront de cet hôpital.

Les précautions hygiéniques nécessaires ont été prises dans toutes les habitations et les déchets ont été brûlés.

Occupations.—Ces Sauvages élèvent des chevaux et des bêtes à cornes, coupent et livrent des billes de sciage aux scieries, transportent du bois de chauffage, des poteaux et des rails à la station du chemin de fer de Morley, ils charrient du bois à Kananaskis, de la chaux à Exshaw, et font d'autres travaux en dehors de la réserve. Ces Sauvages ont fait la chasse durant trois mois l'automne dernier. Ils ont retiré du bois seulement une somme de $5,551.40 qui leur a toute été payée en argent. Ils ont gagné en tout une somme de $19,635.13.

Bâtiments.—Plusieurs bâtiments ont été réparés, et en général ils sont propres et confortables.

Bétail.—L'élevage des animaux est une des principales industries de cette réserve; les chevaux et les bêtes à cornes réussistent très bien; de très bons poulains ont été élevés durant les deux dernières années. On a subi une légère perte due à la rigueur de l'hiver dernier.

Instruments aratoires.—Ces Sauvages ont acheté de leur argent une faucheuse, un râteau, trois charrettes, quatre traîneaux doubles et quatre paires de harnais doubles, et un grand nombre de petits articles pour leurs maisons.

Enseignement.—Il y a un pensionnat sur la limite de la réserve; l'assistance y est de trente trois; le progrès est satisfaisant, mais pour cause de maladie (des cas de maladie de poitrine) le nombre est inférieur à celui que peut prendre l'école, mais je pense la voir pleine avant longtemps et voir les parents s'intéresser davantage à remplacer par les plus jeunes les plus âgés qui quittent la classe.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages avancent certainement dans la voie du progrès, comme on peut le constater de plusieurs manières, surtout par l'argent qu'ils gagnent, et qui leur donne ce qui leur est nécessaire pour vivre par eux-mêmes, ils sont soumis aux lois, se perfectionnent, s'enrichissent et dépensent leur argent plus sagement qu'autrefois.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants; je n'ai remarqué aucun cas d'ivresse, mais leurs mœurs laissent un peu à désirer.

J'ai, etc.,

T. J. FLEETHAM,

Agent des Sauvages.

PROVINCE D'ALBERTA,
INSPECTORAT D'ALBERTA,
GLEICHEN, le 30 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant pour l'exercice fini le 31 mars dernier de l'inspection des agences, et réserves des Sauvages, que j'ai pu visiter durant le dernier exercice.

AGENCE DES GENS-DU-SANG.

Cette agence a été visitée en août et septembre.

Le personnel comprenait alors: R. N. Wilson, l'agent; J. W. Jowett, commis; C. H. Clarke, C. D. Winder, E. G. Hiller, préposés aux animaux; ces derniers ont pour adjoints, Plume, Jos. Beebe, F. W. Shield; distributeur de lettres J. A. Webb; interprète, David Mills; facteur, Donald Gamose; constables, Plain Woman et Does-not-tie-his-Shoes; les révérendes sœurs de l'ordre de Marie de la Présentation, St-Germain, St-Leblanc du personnel de l'hôpital, et le médecin attitré O. C. Edwards. Le personnel, à cette époque, comptait 17 membres, et le registre des salaires mensuels indique que le montant de ceux-ci était de $668.33.

J'ai trouvé que les livres et les archives du bureau avaient été proprement et soigneusement tenus par M. Jowett. Dans le grand livre j'ai vu 177 comptes personnels ouverts pour les Sauvages. La plus grande partie de ce que gagnent les Sauvages est marquée à ce bureau et vu que chaque centin doit être déposé en banque et revu, et que les reçus de chaque paiement doivent être faits en double, il faut beaucoup de temps pour la tenue des livres, et ce travail doit être très exact, car une copie des comptes du livre de caisse est envoyée chaque mois à l'auditeur du département pour être examinée.

La distribution gratuite de bœuf et de farine faite aux Sauvages de cette agence durant les trois dernières années se lit comme suit:—

	Bœuf. livres.	Farine. livres.
1904–5	293,261	175,800
1905–6	218,364	169,100
1906–7 (9 mois)	118,980	91,700

La distribution totale pour les 12 mois finissant le 30 juin prochain sera d'environ 166,152 livres de bœuf, et de 141,100 livres de farine. Quand on se rappelle que ces Sauvages ont reçu environ 400,000 livres de bœuf durant l'exercice de 1903–4, il est évident que quelques-uns des membres bien portants de la tribu voient eux-mêmes à leur propre subsistance.

Je suis heureux de dire que les moyens sévères mis en rigueur durant les deux dernières années ont presque arrêté le trafic de la boisson parmi les Sauvages. Leurs gains bien employés leur procurent maintenant une vie plus confortable que jamais, et le gouvernement fait beaucoup d'économies sur les énormes quantités de nourriture gratuite qu'il donnait lorsque ces Sauvages dépensaient leur argent à boire.

Entre la date de cette visite et la précédente, les habitations des préposés aux animaux sur les fermes 1 et 6 ont été lattées et crépies, et la maison de ferme nº 4 a été peinturé. Il y avait un espace de 23 pieds entre l'office et le magasin. Cet espace a été remplacé par une maison divisée en une salle et un bureau particulier pour l'agent. Maintenant il y a des bureaux convenables pour le travail de cette agence. On a également ajouté une aile à l'hôpital. Précédemment il n'y avait pas d'appartements séparés pour les hommes et les femmes.

Il y a, dans la limite de cette réserve, de vastes étendues de terre splendide propre à l'agriculture, et beaucoup de membres entreprenants de la tribu sont maintenant désireux d'essayer les ressources de cette terre et de cultiver eux-mêmes le blé d'hiver et autre grain. On a acheté, à même les fonds de la tribu, une machine de 32 chevaux-vapeur, ainsi que dix charrues perfectionnées, et l'on s'attend à ensemencer cet automne environ 1000 acres de terre en blé d'hiver. Cet outillage de labour retournera à peu près 20 acres par jour, et le prix actuel de l'ouvrage est de $1.50 l'acre.

Comme ces Sauvages savent qu'ils devront compter largement, à l'avenir, sur leur propre travail pour vivre, et que le commerce de boisson avec eux a été de beaucoup diminué, je m'attends, en beaucoup d'endroits de cette réserve, à un développement sérieux.

AGENCE HOBBEMA.

Cette agence a été inspectée durant le mois de décembre. Le personnel se composait comme suit: G. G. Mann, agent; John Hollies, commis; A. W. Perry. T. W. Lucas, fermiers; G. G. Ferguson, forgeron et menuisier; Henry Blanc, interprète; John Baptiste, conducteur d'attelage et ouvrier général; Samuel Crier, postillon.

Alors que je faisais cette inspection, le commis Mr. Hollies, reçut instructions de réjoindre l'agence des Sarcis pour remplacer l'agent McNeil qui avait obtenu un congé de 3 mois pour cause de maladie. Dès que M. Hollies eut complété son travail à l'agence des Sarcis il fut transféré à la réserve des Sioux de la réserve au Chêne pour y remplacer M. E. H. Yeomans, à qui fut assignée la position d'agent à l'agence des Piéganes.

Il y a quatre bandes comprises dans cette agence, savoir celles de Samson, Montana, Peau-d'Hermine et Louis Bull. Les quatre bandes ont défriché environ 150 acres de terre neuve la saison dernière. Un orage de grêle a dévasté une partie des réserves Samson et du (Bobtail) Montana et a endommagé une partie de la récolte. Malgré tout, on a récolté en somme une moisson très satisfaisante.

On a construit une maison neuve près des quartiers généraux de l'agence, pour y loger M. Ferguson, le forgeron et menuisier. Cette maison a été construite de telle façon qu'elle peut être transportée sans difficulté dans toute autre partie de la réserve si cela était jugé nécessaire plus tard. Une petite cuisine peu dispendieuse était en voie de construction à la maison du fermier Lucas. Voilà à peu près toutes les améliorations de quelque importance apportées à cette agence.

Les bâtiments de l'agence tombent rapidement en ruines. Le magasin, le bureau, les logements du commis et de l'interprète, les écuries, ont tous été cons-

truits vers l'année 1886, sur des fondements insuffisants. Ces bâtiments sont construits en billes avec toitures en bardeaux. La seule maison en bois de charpente au siège principal de l'agence est celle occupée par l'agent, et elle n'a pas de solage en pierre. Il sera bientôt absolument nécessaire de renouveler complètement les bâtiments de cette agence.

Il y a, sur la rivière Bataille et près du bureau principal de l'agence, une scierie et un moulin à farine, mus par une chute d'eau. On a cessé depuis plusieurs années de se servir du moulin à farine. La scierie a fonctionné quelque peu avec beaucoup de difficulté, au commencement de l'été dernier.

Les vieux bâtiments, à travers lesquels passe le principal arbre de couche, s'étaient affaissés sur les fondements en ruines; le barrage nécessitait des réparations continuelles et une grande surveillance pour retenir la quantité d'eau devant suffire à activer la scie. Il y a maintenant, sur ces réserves, une quantité très limitée de bois de construction pour l'usage des scieries, et je ne pense pas, par conséquent, qu'il serait pratique de dépenser beaucoup d'argent, soit pour le barrage, soit pour la scierie.

Les livres de comptabilité et les archives ont été examinés avec soin et trouvés en parfaite condition.

AGENCE DES ASSINIBOINES.

Cette agence a été inspectée durant le mois d'octobre. La station Morley est située dans cette réserve et à environ un demi mille de l'agence. Cette réserve n'est pas utilisée pour la culture du grain. Elle est cependant très propre. à l'élevage des chevaux et du bétail. A cet endroit, les pommes de terre échappent rarement aux gelées de l'été. Les travaux de ferme, par conséquent, se réduisent principalement à la culture du fourrage.

Lorsque je fis l'inspection, l'équipe se composait de: L. J. Fleetham, agent; A. M. Baptie, fermier et pourvoyeur; E. Schmidt, interprète; W. F. Stagg, aide à l'hôpital; J. D. Lafferty, médecin.

Depuis cette inspection, Mr. Baptie et Mr. Stagg ont démissionné l'un et l'autre. Il y a quelques années, environ $600 ont été dépensés pour la construction d'un hôpital, et la saison dernière, une somme additionnelle de $2,500 a été consacrée à l'achèvement et à l'ameublement de ce bâtiment. C'est là la raison pour laquelle on a retenu les services de Mr. Stagg.

Ces Sauvages, en réalité, pourvoient maintenant à leur propre subsistance, du moins ceux qui sont robustes. Ils gagnent beaucoup d'argent en transportant du bois de chauffage sur la ligne du chemin de fer, aux fours à chaux de Kananaskis, en travaillant aux fours à chaux et autres endroits. Ils acquièrent aussi une somme considérable par la vente des animaux gras et des chevaux

Un nouveau bureau très commode a été construit durant la saison dernière, et l'on peut voir ça et là dans cette réserve des améliorations de moindre importance.

Tous les bâtiments étaient en bon état de réparations, et les cours qui les entourent étaient propres et bien entretenues. Les Sauvages ont en général une très bonne classe d'habitations et paraissent vivre très confortablement.

Les livres de comptabilité et les archives ont été trouvés exacts et bien tenus.

AGENCE DES PIÉGANES.

Cette agence a été inspectée au cours du mois de janvier.

L'équipe comprenait alors: J. H. Gooderham, agent; G. H. Race, commis; R. C. McDonald, préposé au bétail; John English, interprète; Ben White Bull, postillon; J. C. Eagle, sous-préposé au bétail; O. C. Edwards, médecin.

Le Dr. Edwards demeure à la réserve des Gens-du-Sang et visite cette agence tous les quinze jours, ou plus souvent lorsqu'on l'envoie chercher.

Dans le courant du mois dernier Mr. Gooderham a abandonné la charge de cette agence et s'est transporté à l'agence des Pieds-Noirs pour prendre la place de

Mr. H. E. Sibbald, qui avait démissionné à cet endroit vers la fin de février. Mr. E. H. Yeomans, autrefois de la réserve des Sioux, de la Rivière-du-Chêne, Manitoba, a été nommé agent chez les Piéganes.

Durant l'année 1902, la quantité de bœuf donnée gratuitement aux Indiens de cette tribu a été de 216,468 livres, et durant l'année dernière elle a été de 64,564 livres. Ceci est une preuve évidente que les Piéganes pourvoient en grande partie partie à leur propre subsistance. Il y a, et il y aura probablement toujours, des vieillards et des invalides parmi la tribu, et l'on fera preuve de discernement et d'humanité en subvenant aux besoins de ceux qui sont incapables de se suffire à eux-mêmes.

Durant l'année dernière, pas un Sauvage n'a été convaincu d'ivresse. Ceci n'est pas cité comme preuve qu'aucun Sauvage n'a fait usage de liqueur forte durant cette période; mais, à mon sens, c'est cependant une bonne preuve que ces Sauvages ne s'adonnent plus que rarement à l'usage des boissons fortes.

Bien que l'hiver de 1905–6 n'ait été ni long ni rigoureux, la perte de bestiaux ici a causé un dommage sérieux à l'industrie de l'élevage.

On ne saura jamais le nombre d'animaux qui ont péri durant la dernière saison longue et rigoureuse, avant que l'on ait rassemblé et compté les survivants. On n'a pu se procurer que 450 tonnes de foin en dedans des limites de la réserve, pendant la saison dernière, et, de plus, il n'y avait dans le pâturage que très peu d'herbe de longueur suffisante pour être broutée par les animaux lorsque la terre a été recouverte de quelques pouces de neige. Et il en a été ainsi pendant environ quatre mois de l'hiver dernier.

Ces Sauvages ont récemment commencé à cultiver, et semblent vouloir pousser leurs travaux dans cette direction à mesure que la terre neuve pourra être mise en culture. La récolte de la saison dernière leur a rapporté environ 2,000 boisseaux de grain et environ 1,200 de pommes de terre, et si la présente saison est favorable au grain, ils pourront récolter à peu près 6,000 boisseaux.

Les bâtiments de l'agence sont maintenant situés sur le côté nord de la rivière du Vieux et tout à fait éloignés de toute bonne terre cultivable. On a l'intention de démolir, de transporter et de rebâtir ces bâtiments sur la ligne de chemin de fer, en dedans des limites de la réserve, et tout près d'une terre excellente pour l'agriculture. Lorsque ceci sera accompli, l'agent sera près des fermes et des fermiers Sauvages, et je m'attends à un progrès considérable en fait de culture, d'ici à quelques années, de la part de ces Sauvages. Le nouvel agent, M. Yeomans, est un cultivateur pratique du Manitoba; les Sioux ont fait, sous sa sous sa direction, des progrès considérables, et j'espère que les Piéganes seront également influencés pour leur propre avantage.

Les livres et les archives de ce bureau ont été inspectés et trouvés en bon état.

AGENCE D'EDMONTON.

Cette agence a été inspectée rapidement au cours du mois de février.

A cette époque le personnel était composé comme suit: James Gibbons, agent; William Black, commis; John Foley, interprète; D. Bard, fermier (réserve Alexandre); A. E. Pattison, fermier (réserve Paul); J. A. Tierney, médecin.

J'ai été forcé de faire une inspection très rapide, étant donnée la démission de l'agent Sibbald à l'agence des Pieds-Noirs, et son désir d'être relevé de ses fonctions à la fin de février. Pour cette raison je n'ai visité aucune des réserves extérieures de cette agence.

L'écurie de l'agence a été peinte et une petite étable a été transportée sur un meilleur emplacement. Une enceinte faite de pièces et de planches a été érigée à proximité d'un travail où l'on maintient les animaux pour les marquer. Des hangars à charbon ont aussi été construits près des logements de l'agent et du commis, et lors de ma visite on avait presque terminé un nouveau bureau bien aménagé, et un magasin, dont on avait grand besoin. Un Sauvage avait exhaussé

les murs de sa demeure et posé une couverture en bardeaux. Un autre avait construit une petite étable en billes, avec un plancher en madriers et des divisions en planches. Ce qui précède comprend à peu près toutes les améliorations faites à la réserve Enoch et aussi au bureau principal de l'agence depuis mon inspection antérieure ici.

Un certain nombre de Sauvages et de Blancs ont été convaincus d'infraction à la loi relative à la vente des boissons aux Sauvages. Je suis d'avis que ce commerce n'a pas encore été enrayé, et pour celà je crains que les Sauvages de cette agence deviennent d'année en année plus adonnés à l'usage et à l'abus de la boisson qui est leur ennemi le plus redoutable.

Les archives et les livres ont été tenus convenablement par Mr. Black et ne contenaient pas d'erreurs dignes d'être mentionnées dans le présent rapport.

L'hiver ici a été rigoureux et accompagné d'une épaisseur de neige exceptionnelle. Les chevaux indigènes de cette région ont l'habitude d'hiverner dehors; cependant, à cause du froid prolongé et extrême, et de la profonde épaisseur de la neige, on a été obligé de les nourrir et de les abriter durant l'hiver dernier. Les bêtes à cornes ont indubitablement passé un hiver rigoureux, et je ne serai pas surpris si les pertes de ce côté sont plus grandes que durant plusieurs des hivers précédents.

AGENCE DES PIEDS-NOIRS.

Le personnel ici était composé de H. E. Sibbald, agent; S. M. Dickinson, commis; J. L. Laycook, A. E. Jones, fermiers et gardiens du bétail; Jos. Donnelly, aide; William Mayfield, interprète.

Mr. H. E. Sibbald a démissionné comme agent à la fin de février, et pendant les mois de mars et d'avril j'ai agi comme agent. M. J. H. Gooderham, ex-agent de l'agence des Piéganes est maintenant en charge de cette agence.

Bien que ces Sauvages aient mis en réserve plus de foin que l'année précédente, et probablement en quantité suffisante pour passer les hivers courts et doux de ce district, ils en ont cependant manqué pour la saison longue et rigoureuse de l'hiver dernier. Le résultat a été une grosse perte d'animaux, probablement 20 pour 100 environ de tout leur troupeau.

Ces Sauvages ont gagné une somme considérable d'argent comptant aux charbonnages. Ils ont pu facilement vendre à l'orifice de leurs puits de mine, tout le charbon qu'ils ont pu produire, à environ $2.50 la tonne. Ils ont aussi gagné beaucoup durant la saison dernière, à récolter du foin pour les colons du voisinage. La Compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien a entrepris l'irrigation d'une grande étendue de terrain au nord de la réserve, et ceci a engagé les colons à venir et à acheter cette terre pour la culture. L'augmentation rapide de la population dans le district adjacent à la réserve a nécessité des travaux considérables, et les Sauvages ont profité jusqu'à un certain point de cette affluence d'immigrants.

En somme, je ne crois pas que ces sauvages soient dans une aussi bonne position financière qu'ils l'étaient il y a un an. La perte du bétail, dans le cours de l'hiver dernier, les å indubitablement jetés en arrière, et il leur faudra quelques années avant de se rattraper. Les vaches comptent pour une large part, dans ces pertes, et le résultat sera que, pendant plusieurs années, on ne fera que peu d'élevage. Malheureusement, aussi, on a vendu à crédit aux Sauvages afin de les engager à acheter des articles qui n'étaient pas absolument nécessaires à la culture ou au bétail, et ces dettes devront être payées.

OBSERVATION GÉNÉRALES.

Il m'a été impossible d'inspecter ni l'agence des Sarcis, ni l'agence et les réserves du Lac-La-Selle. Je n'ai pas, non plus, été capable d'inspecter entièrement l'agence d'Edmonton. L'exercice a été court, neuf mois seulement,

et ayant rempli les fonctions d'agent à l'agence des Pieds-Noirs pendant les mois de mars et d'avril en même temps que plusieurs autres charges, j'ai été incapable de visiter toutes les agences et écoles situées dans mon district d'inspection.

L'hiver dernier a commencé vers le 15 novembre, et, comme les opinions diffèrent quant à sa fin, je n'essayerai pas de fixer la date où il s'est terminé. Un nombre considérable de bestiaux ont été atteints de la gale, et cette maladie jointe à l'extrême rigueur de l'hiver a été cause que la perte du bétail des diverses réserves situées dans mon district d'inspection sera de 15 à 20 pour 100.

J'ai, etc.,

J. A. MARKLE,
Inspecteur.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR POUR LE TRAITE N°. 8.

DEPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 7 décembre 1906.

FRANK PEDLEY, ECR.,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année écoulée, sur les affaires des sauvages relevant du traité 8.

Après avoir fini mes préparatifs, je suis parti pour Athabaska Landing le 1er mai, et je suis arrivé au Débarcadère le trois. Je suis parti de là par le bateau de Bredin et Cornwall pour le Petit lac de l'Esclave, et je suis arrivé du côté est du lac le 10, faisant un bon voyage si l'on tient compte du niveau de l'eau, le plus bas qui ait été vu, à cette époque de l'année, par les plus anciens habitants du district d'Athabaska. J'avais, tout d'abord, fait mes arrangements pour avoir des chevaux de bât à l'extrémité est, et pour me faire conduire en faisant le tour du lac au poste de la Baie-d'Hudson, à l'extrémité nord-ouest, soit une distance d'environ 80 milles, mais arrivé au lac, j'ai constaté que toute la glace était partie. C'est la première fois que je vois le départ des glaces s'opérer si tôt; j'ai vu des années où la débâcle ne s'est produite qu'au 1er juin. J'ai dû séjourner à l'extrémité est durant trois jours à cause du vent. J'arrivai au poste le 10 et je demeurai là jusqu'au 25, alors que je me rendis à la traverse de la Rivière-La-Paix. J'arrivai à la traverse le 28 et, je partis pour St-Jean par le Steamer de la "Mission Catholique Romaine," arrivant au poste de St-Jean le 3 juin, trois jours avant la date fixée. Les Sauvages étaient en bonne santé. Nous sommes partis par le bateau et nous sommes arrivés à Dunvegan, le 7 juin, jour fixé pour la paie. Les Castors ont été payés à cet endroit-là. La bande a semblé très satisfaite du fait que sa réserve a été arpentée et maintenant les Sauvages vont construire des maisons. Ils ont demandé des instruments pour cultiver leurs jardins et un coffre d'outils, et je crois qu'un certain nombre sont bien résolus à réussir, et veulent construire des maisons sur la réserve. Comme presque tous les autres Sauvages, ils ont judicieusement choisi leur réserve.

De cet endroit nous sommes partis en radeau pour la réserve de Tustawit où nous sommes arrivés le 8. C'est un petit groupe, mais très progressif et qui réussit bien. Les Sauvages ont rompu une étendue considérable de terrain et ils l'ont clôturé. Quelques-uns ont construit de très bonnes maisons. Ils ont des chevaux et des bestiaux, et ont fait beaucoup de progrès en ce qui concerne la culture des jardins; cependant, l'année dernière, les récoltes ont été pour la plupart mauvaises, à cause des pluies abondantes dans cette région, aussi les Sauvages manquaient de grains de semence cette année. Je recommanderais l'achat de quelques boisseaux de blé de semence. Je dois dire que l'on peut obtenir ces grains

dans le voisinage même, de Monsieur Brick ou de Monsieur Carson; environ 40 boisseaux seraient suffisants pour les semences. Je leur ai promis des instruments aratoires.

J'ai fait allonger notre radeau ici et je suis parti pour Vermilion le 10. Je suis arrêté à Wolverine et j'ai satisfait un certain nombre de Cris et de Castors, tous ceux qui étaient venus ici. Ces Sauvages voulaient que leur part de provisions fut laissée à cet endroit au lieu d'aller à Vermilion pour l'avoir; dans mon opinion il ne serait pas plus dispendieux de faire des arrangements pour leur laisser ici, disons: six sacs de farine, 300 livres de lard fumé, 15 livres de thé et six livres de tabac. Cela serait beaucoup plus commode pour les Sauvages demeurant ici.

Nous sommes arrivés à Vermilion le 13 juin et, le 14, nous avons fait les préparatifs de la paie. Il y a trois bandes à cet endroit: les Esclaves du haut de la rivière au Foin, les Castors de la rivière La-Paix et les Cris; les Esclaves et les Castors demeurent sur la rive Nord de la rivière La-Paix, et les Cris sur la rive Sud.

Jusqu'ici il y a eu beaucoup de discussions au sujet du côté de la rivière où je devrais faire les paiements, aussi, cette année, j'ai payé sur les deux côtés, et je crois que cela donnera plus de satisfaction à ceux qui font la traite et à la Compagnie de la Baie-d'Hudson, que de payer sur le côté où le traité a été fait.

Les Sauvages paraissent avoir eu une bonne saison ici; les fourrures étant abondantes et rapportant un bon prix. Après avoir terminé toutes mes affaires, je suis parti pour la petite Rivière-Rouge en radeau le 17, arrivant le 19. Presque tous les gens étaient rendus et ont été payés. Là je me suis embarqué sur le *Primrose,* bateau de la Cie de la Baie-d'Hudson, je suis parti le 20 au matin pour Chipewyan, arrivant au Fort le 22. Les Sauvages m'attendaient là et je me suis arrangé pour les rencontrer le jour suivant et régler avec eux. Ils ne font que la chasse; ce sont de bons trappeurs; ils ont recueilli durant la saison beaucoup de fourrures qu'il ont vendues à de bons prix. Il n'y a eu aucune maladie de quelque importance parmi eux.

Je suis parti pour Fond-du-Lac par le str. Primrose de la Cie de la Baie-d'Hudson, et je suis arrivé au Fort le 26 juin. Là j'ai trouvé tous les Sauvages m'attendant pour être payés. Ils semblaient bien approvisionnés de viande sèche de caribou, et florissants de santé. Ils ont eu une bonne saison pour la fourrure, car elle était abondante. Je suis parti pour le Fort-Smith, à 300 milles à l'ouest et au nord, et je suis arrivé à Smith's-Landing le 3 juillet. Les Sauvages d'ici sont, en général, très pauvres pendant la saison d'été, parce qu'il n'y a pas de poisson, mais ils font beaucoup de travail sur les rivières. Le 5 juillet, j'ai payé tous ceux qui s'étaient rendus à Smith's Landing, et, mon travail fait, je me suis transporté au Portage situé à 16 milles de distance, où j'ai payé le reste des Sauvages qui demeurent au Fort-Smith.

Je partis pour le Fort-Résolution le 7 juillet; j'y arrivai le jour suivant et fis mes préparatifs pour régler avec les Sauvages. Il y a trois bandes de Sauvages ici: les Côtes de Chiens, les Coûteaux Jaunes et les Chipewyans—près de six cents en tout. Ils ont très bien réussi comme trappeurs en cette saison, la fourrure se vendant à un très bon prix. Le poisson abonde en cette saison. Il y a très peu de maladie. La Mission Catholique Romaine a construit à cet endroit un pensionnat qui, je crois, fait une bonne besogne.

Après avoir fini tous mes paiements, je suis parti le 15 juillet pour la rivière au Foin où je suis arrivé le 16. J'ai payé les Esclaves de cet endroit. Ils sont très prospères, ont de très bonnes maisons et des morceaux de terrain semés de pommes de terre. Ils paraissaient en très bonne santé lorsque je les ai vus.

Je suis parti le 23 juillet, par le bateau de la Mission Catholique Romaine, pour Résolution, où je suis arrivé le même jour. J'ai campé là en attendant le bateau de la Cie de la Baie-d'Hudson, le *Wrigley,* Le *Wrigley* est arrivé le 2 d'août, et je je suis parti pour le fort Smith.

Le paiement suivant devait être fait au fort McMurray, où je suis arrivé le 14 au matin. Le jour suivant j'ai fait mes paiements et je suis parti pour le Portage-du-Pélican où je suis arrivé le 26. J'avais fait des arrangements avec les Sauvages pour les rencontrer à cet endroit. L'hiver dernier, alors que j'étais à Wabiscow, je m'étais arrangé pour les rencontrer en canots, mais l'eau étant très basse dans la rivière, on n'a pu nous transporter en bateaux. Nous nous sommes transportés là à cheval, et le 28 je suis parti pour Wabiscow. La route était très mauvaise, et sur un long parcours, on ne s'en était pas encore servi. Cependant après avoir beaucoup travaillé pour déblayer la route j'ai pu arrivé deux jours en retard. Je suis heureux de dire que c'est le seul endroit ou je me suis trouvé en retard dans tout le district que j'ai parcouru. J'ai payé les Sauvages ici et je suis parti pour le lac du Poisson-Blanc par un convoi que m'a procuré la Cie de la Baie-d'Hudson, et j'ai traversé le pays tantôt par la route d'été et tantôt par le chemin d'hiver.

Nous sommes arrivés au lac du Poisson-Blanc le 7 août; nous avons payé le 9 et nous sommes repartis en attelage double pour le Petit lac de l'Esclave. J'ai passé deux jours aux casernes à me préparer pour le voyage au lac de l'Esturgeon. Je m'y suis rendu en voiture et j'y suis arrivé le 18 septembre. Les Sauvages étaient tous arrivés et m'attendaient; aussi je réglai avec eux et je partis le jour suivant pour le Petit lac de l'Esclave où j'arrivai le 22 septembre: Après avoir terminé mes affaires, je suis parti pour la réserve le 26. J'ai fait réunir tous les animaux appartenant au Gouvernement, je les ai fait marquer, et j'ai constaté que les Sauvages avaient 46 têtes de bétail assez passables. Le premier troupeau a plus que doublé en trois années. Cinq bêtes sont mortes pour avoir mangé des panais empoisonnés, et j'ai conseillé aux Sauvages de détruire tous les panais qu'ils pourraient trouver. Ces Sauvages réussissent très bien. Ils ont eu une bonne récolte de pommes de terre, d'avoine, et d'orge, et beaucoup de foin pour leurs bestiaux. Ils ont aussi construit quelques nouvelles maisons sur leur réserve qui paraissent très propres. J'ai recommandé que quelques instruments aratoires soient donnés pour l'usage de ces Sauvages car ils semblent être entreprenants et vouloir progresser. Je recommanderais aussi la nomination d'un agent pour s'occuper des intérêts de ces gens.

Je suis heureux de dire que les provisions fournies par la Cie de la Baie-d'-Hudson étaient, sous tous les rapports, conformes aux échantillons.

J'ai, etc.,

H. A. CONROY,

Inspecteur du traité n° 8.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR POUR LE TRAITE N° 8.

DEPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

OTTAWA, 5 février 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant Général des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel pour l'année 1906.

Après mon départ d'Edmonton, j'ai pensé qu'il serait bon de demander à l'inspecteur Strickland, du Fort-Saskatchewan, d'envoyer une garde pour m'accompagner jusqu'à la rivière Athabaska. Il semblait y avoir tant d'étrangers dans la ville, que je pensai qu'il serait opportun d'être protégé en cas d'attaque, car j'étais porteur d'une forte somme d'argent pour les paiements annuels. Cependant nous atteignîmes Athabaska-Landing sans encombre le 3 mai, ce qui constituait un trajet assez rapide vu l'état des chemins. J'ai fait des arrangements, tout d'abord,

avec la Cie Révillon Frères pour le transport d'Athabaska-Landing ou Petit lac des Esclaves.

Nous partîmes du débarcadère le 4 mai à 2 heures p.m., pour remonter la rivière. L'eau étant très basse nous n'avons pu avancer que très lentement; l'eau de la Petite rivière des Esclaves était exceptionnellement basse, de fait, les plus anciens habitants ne l'avaient jamais vue aussi basse. En arrivant au lac, nous avons constaté que la glace était entièrement partie; la débâcle avait eu lieu un jour ou deux avant notre arrivée. Le vent étant bon, nous sommes partis de l'embouchure de la rivière des Esclaves, le 14, et nous avons fait un voyage exceptionnellement rapide j'usqu'à l'extrémité supérieure du lac, soit environ 75 milles en dix heures. Cependant, nous avons été obligés de camper et nous n'avons pu entrer dans le fort que vers midi le jour suivant. Ici, il nous a fallu un peu de temps pour nous préparer et trouver les moyens de transport, et nous sommes partis le 23 pour la traverse de la Rivière La-Paix. La route était très bonne et nous l'avons parcourue en trois jours. La distance est entre 80 à 90 milles. Lorsque nous sommes arrivés le bateau de la Cie de la Baie-d'Hudson n'était pas encore entré et il nous a fallu rester sous la tente jusqu'au 29, alors que le bateau est arrivé. Il a pris sa cargaison et son bois, puis a remonté la rivière. Nous avancions lentement, car la rivière était haute et le courant très fort, et comme c'était le premier voyage, il fallait couper du bois chaque jour et naturellement cela nous retardait. Nous étions trois jours en retard à St–Jean, cependant nous y avons trouvé tous les Sauvages sur les lieux attendant l'arrivée du vapeur. Nous avons payé ces sauvages. Ils ont eu une assez belle saison. Le lynx a été abondant et leur a rapporté un bon prix. Ces Sauvages ne jouissent pas d'une très bonne santé; ils sont plus ou moins scrofuleux. Un très grand nombre d'entre eux sont très antipathiques au traité; je crois cependant que nous en avons à peu près la moitié.

Nous avons quitté St-Jean le lendemain vers midi, pour Dunvegan. Nous avons fait le voyage en un peu plus d'une journée, et nous avons payé les Sauvages le 9, exactement trois jours après le temps fixé. Nous avons descendu la rivière, nous sommes arrivés le dimanche à la réserve de Duncan, et nous avons payé tous les Sauvages le lundi.

Tous les Sauvages ont engrangé leurs moissons; elles paraissent belles; ils ont ensemencé un certain nombre d'acres où le grain, surtout le blé et l'orge, a une très belle apparence. Nous sommes revenus à Dunvegan où nous sommes arrivés le jour fixé pour le paiement. Il y a là trois bandes de Sauvages, les Castors, les Cris et les Esclaves de la Rivière au Foin. Ils semblent tous en bonne santé, prospères et ils ont fait une bonne chasse. Ils n'ont eu aucune maladie de quelque importance. Le Dr. West a donné ses soins à ceux qui en avaient besoin. Nous sommes partis à bord du vapeur le 18; nous avons fait le portage de la Petite-Rivière-Rouge, et nous sommes arrivés tard dans la soirée. Ces Sauvages étaient tous réunis; ils semblaient prospères et leur chasse avait été heureuse.

Nous avons descendu la rivière jusqu'au Fort-Chipewyan, où nous sommes arrivés le 22; nous avons payé les Cris et réglé avec les Chipewyans dans la soirée. Ils étaient en bonne santé, avaient fait une bonne chasse, et semblaient s'amuser. Ils étaient bien habillés pour des indigènes.

Le 24, nous sommes partis pour Fond du Lac sur le bateau d'York, remorqué par le vapeur de la Baie-d'Hudson. En traversant le lac Athabaska, nous avons été retardés par des vents violents. Cette partie du voyage est très dangereuse, car le lac devient redoutable et les bords sont très rocheux en plus d'un endroit, spécialement en traversant le baie Noire. La traversée de la baie Noire est d'environ 35 milles et si le vent souffle fort, elle est impossible avec le bateau dont on se sert pour traverser.

Nous sommes arrivés le 26 juin, et le 27 nous avons réglé avec les gens. Ils paraissaient remarquablement bien en dépit des rapports de famine de l'hiver dernier. Après avoir réglé avec eux, j'ai tenu une assemblée. Entre autres choses, nous avons discuté la famine de l'hiver précédent. J'ai fortement insisté sur

la nécessité d'avoir à se préparer à des éventualités, comme celle qui s'est produite l'hiver dernier, et je leur ai démontré l'urgence de se procurer de la nourriture en automne. Comme le poisson est très abondant et peut facilement être pris, je leur ai conseillé de faire un peu de pêche avant de partir pour la chasse aux caribous, afin d'avoir, en cas d'insuccès de leur chasse, une réserve de poisson pour remplacer le caribou. Ils comprennent très bien qu'ils ne doivent pas toujours compter sur une seule ressource.

La Cie de la Baie-d'Hudson et les traiteurs ont pris beaucoup de soin des chasseurs nécessiteux et leur ont donné la nourriture nécessaire après leur retour au Fort. Cependant, j'ai le plaisir de dire qu'aucun décès n'est résulté de la privation ou de la faim. Mon opinion est qu'ils suivront le conseil que je leur ai donné et s'approvisionneront de poisson, car le lac est remarquable pour son abondance de truite et de poisson blanc.

Nous sommes partis le 28 pour Chipewyan et le Fort-Smith, et par suite du mauvais temps, nous sommes arrivés en retard à ce dernier endroit. Nous avons trouvé une partie de la bande sur le côté sud. Nous avons payé ceux qui étaient là, puis nous avons traversé le Portage et payé le reste de la bande. Je dois dire que le parcours de ce portage est d'environ 16 milles.

Nous avons été retardés pendant un certain temps, étant obligés d'attendre le bateau. Nous avons descendu jusqu'au Grand lac de l'Esclave à bord du steamer de Hyslop et Nagle, et nous sommes arrivés au fort Résolution le 10 juillet. Il y avait près de 600 Sauvages à cet endroit. Nous avons passé deux jours à régler avec eux, et nous sommes partis pour la Rivière au Foin le 15. Nous avons eu du mauvais temps, et nous sommes arrivés le 17, et le 18 nous avons réglé avec les Sauvages. Ces gens sont assez prospères, ils semblent vivre confortablement; ils ont de beaux jardins, ils cultivent beaucoup de pommes de terre et de légumes, dont ils prennent grand soin. A mon avis, c'est de cette manière que les missionnaires enseignent aux indigènes à rendre la vie tolérable. Les deux missions ont des jardins, ce qui contribue à accoutumer les Sauvages à améliorer leur propre condition.

Nous sommes partis pour le Fort-Résolution le 23 juillet, et nous avons eu du gros temps durant le traversée.

Nous sommes arrivés le 26, et il nous a fallu attendre le bateau Wrigley, de la Cie de la Baie-d'Hudson, allant au sud. Le steamer est arrivé le 5 août, et nous sommes partis le même jour. C'est un voyage tout à fait ennuyeux. L'eau étant très basse la marche a été lente. Une fois arrivés sur l'Athabaska, nous avons été retardés durant plusieurs jours. Le steamer n'ayant pu remonter à sa place ordinaire à McMurray, a dû atterrir à 8 milles en aval et il nous a fallu envoyer quelqu'un au fort McMurray, ce qui a occasionné deux autres jours de retard. Nous avons perdu en tout environ trois jours à cet endroit, et sur toute la route en remontant le rivière, l'eau a été très basse, en certains endroits un homme pouvait traverser à pied sans difficulté. Nous sommes arrivés au portage du Pélican vers le 14 septembre, environ huit jours en retard. Je considère que notre voyage a été fait rapide, étant donné l'état de la rivière.

Nous sommes partis le 11 septembre pour le lac du Poisson-Blanc, et nous avons eu de très mauvais chemins. Notre caravane était de beaucoup mieux organisée que celles que nous avions eu au Portage-du-Pélican. Nous sommes arrivés au Poisson-Blanc le 15. Je considère que ce trajet a été très rapide pour cette saison de l'année où il a plu chaque jour énormément. Nous avons payé les Sauvages. Ils étaient en très bon état, ayant beaucoup de nourriture, et étant pleins de vie . Ils avaient fait une bonne chasse et leurs fourrures leur avaient rapporté de bons prix.

Nous avons rencontré là une petite bande de Cris, environ 100. Je devrais dire ici qu'il en reste encore autant qui n'ont pas encore adhéré au traité, mais je n'ai jamais réussi à engager ces gens à y adhérer.

Nous avons réglé avec eux le jour même de notre arrivée, et nous sommes repartis le 15 pour le lac de l'Esturgeon, à environ 150 milles au sud-ouest.

Nous avons fait escale au Petit lac de l'Esclave pour prendre des provisions, qui avaient été laissées au printemps. A cet endroit nous avons été obligés de changer nos voitures pour deux attelages doubles—un wagon à marchandises et un express double. Nous sommes arrivés le 20, et nous avons payé les Sauvages le 21, soit après un retard d'une journée ou deux.

La mission catholique romaine a construit une grande maison d'école et a l'intention de l'ouvrir au printemps.

Les Sauvages de cet endroit sont en très bonne santé.

Nous avons quitté le lac de l'Esturgeon le jour même où nous avons payé cette bande, le 21 septembre, et nous sommes arrivés au Petit lac de l'Esclave le 24 septembre. Là nous avons rencontré une bande considérable de Cris, près de 400; quelques-uns ont été payés sur leur propre réserve, de fait ils sont répandus tout autour du lac. Nous avons une réserve sur le côté sud du lac, à environ dix milles du poste de la Baie-d'Hudson. Dans cette réserve, il y a environ 9,000 acres de très bonne terre, surtout de terre à foin. Ceux qui ont été payés sur cette réserve ont environ 80 têtes de bétail, 40 de leur propre troupeau et 40 appartenant au Gouvernement. Ils cultivent un peu de grains, mais pas autant qu'ils le devraient. Cela est dû à la situation dans laquelle ils sont placés, car la région est bonne pour la chasse, et la fourrure se vendant très cher, cela leur rapporte plus que la culture. Mais comme le pays autour de la réserve est propre à la culture, les colons, tout probablement, occuperont ces terrains. De fait ils ont déjà commencé à prendre leurs terres aussi près que possible de l'établissement de colonie, et dans peu de temps la chasse sera une chose du passé, et le Sauvage sera obligé de changer de genre de vie et de cultiver ses terres pour vivre. Le lac, à mon avis, fournira une bonne provision de nourriture à ceux qui habitent sur ses bords.

Nous avons quitté la réserve des Moostos le 29, et nous sommes arrivés le même jour et avons réglé avec les gens. C'est ici la principale réserve. Elle contient environ 14,000 acres. C'est ce que j'appelle une terre arable de première classe. Il y a assez de bois pour toutes sortes d'usages. Le sol est profond et assez uni, le terrain est également divisé en terres propres à la culture et en forêts; c'est certainement la plus belle étendue de terre cultivable autour du Petit lac de l'Esclave.

De là nous avons longé la vallée de la rivière Drift-Pile et les collines du Cygne, à travers un pays également aussi beau, qui est en partie découvert, en partie boisé et en partie recouvert de broussailles; mais le sol est partout profond, et à mesure que l'on avance vers l'est, la terre devient quelque peu plus basse, mais elle est plus découverte. On peut voir le pays découvert aussi loin que la vue peut porter.

Nous sommes arrivés le premier d'octobre à la tête de la rivière des Esclaves, et là nous avons attendu 8 jours pour le transport, à cause des vents contraires. Nous sommes arrivés à Edmonton le 12 octobre.

J'ai, etc.,

A. A. CONROY,
Inspecteur, Traité n° 8.

PROVINCES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST ET TERRITOIRES.

BUREAU DU COMMISSAIRE DES SAUVAGES,
WINNIPEG, 30 Avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport pour la période finissant le 31 mars 1906.

Les changements dans l'exercice financier nous obligeant à faire les rapports annuels au commencement du printemps, alors que commence, pour nos agents, la saison la plus active, ils ont tellement retardé ces rapports que je n'ai pas encore eu l'avantage d'en lire un grand nombre; il m'est, par conséquent impossible de faire un rapport détaillé à cause du manque de l'état des affaires de toutes les agences.

Je suis heureux, cependant, de pouvoir dire que les renseignements que j'ai eus récemment, sur l'état de chose existant dans les différentes réserves me permettent de conclure qu'en dépit de l'hiver long et rigoureux, le printemps trouve les Sauvages, pour la plupart, dans une situation très favorable. Leur santé est généralement bonne, et à part les vieux et les infirmes, ils sont très bien pourvus sous ce rapport. Ceux d'entre eux qui s'adonnent sérieusement à la culture ont obtenu d'excellentes récoltes la saison dernière. Dans l'agence du lac Croche on a récolté 14,908 boisseaux de blé qui a été bien coté et a obtenu un bon prix. La récolte de l'avoine a été de 8,379 boisseaux. A l'agence Buttes-du-Tondre, la récolte des grains a été de 25,000 boisseaux, en majeure partie de l'avoine, pour la vente de laquelle la construction de chemins de fer a offert un bon marché. On a récolté 22,000 boisseaux à l'agence Pelly. La bande de Côté a vendu plus de produits que jamais auparavant et a élevé un beau troupeau de bétail qui s'est vendu un bon prix. La récolte des céréales à l'agence Qu'Appelle a été de plus de 92,500 boisseaux, dont 30,000 ont été récoltés dans la colonie des gradués de nos écoles. Un jeune fermier a recolté à lui seul plus de 4,000 boisseaux.

Sur les réserves agricoles, les Sauvages seront bientôt en état de subvenir à leurs propres besoins. Dans beaucoup d'agences, le seul secours que l'on donne maintenant consiste à aider aux gens à commencer la culture, et à pourvoir aux besoins de ceux que l'âge ou les infirmités ont rendu incapables de travailler. En somme il y a progrès en ce sens que les Sauvages tendent à subvenir à leurs propre besoins; il y a un réveil prononcé quant à l'importance d'avoir des habitations meilleures et plus confortables. Les versements payés aux Sauvages de l'agence du lac Croche, par suite de la cession et de la vente des terres, ont été consacrés à l'achat de nouvelles couchettes, literie, vêtements chauds et meubles utiles, ainsi que de chevaux, voitures et harnais.

On a donné plus d'attention à l'élevage et aux soins des chevaux sur les réserves agricoles. Les Sauvages qui, il n'y a pas si longtemps, avaient de petits chevaux rendus inaptes au travail, à force de surmenage, ont maintenant de bons chevaux de travail qui peuvent être avantageusement comparés à ceux des blancs.

L'hiver a mis à l'épreuve les aptitudes et la bonne volonté des sauvages en ce qui concerne les soins à donner au bétail et les rapports indiquent que là où le bétail est logé dans une étable et nourri durant l'hiver, les pertes ne sont pas aussi lourdes que celles que subissent les blancs habitant le voisinage des réserves. En général on s'était pourvu de beaucoup de fourrage et l'expérience de l'hiver en a engagé plusieurs à se pourvoir de meilleures étables. A l'agence du lac La-Selle, les Sauvages ont pu vendre pour $500 de foin aux colons, dont l'approvisionnement était épuisé. Dans le sud de l'Alberta où l'on a l'habitude de faire paître le bétail durant toute l'année, nous devons tenir compte des pertes occasionnés par la neige qui est tombée en grande quantité, et par les longues périodes

de temps froid; mais autant que l'on a pu le constater, les éleveurs Sauvages n'ont pas subi de pertes plus lourdes que celles des éleveurs blancs.

Sur la réserve des Piéganes, dans l'Alberta méridional, on a commencé à cultiver, mais sur une petite échelle; les résultats ont été si satisfaisants que l'on a doublé l'étendue des terrains en culture. La culture mixte réussit très bien sur la réserve des Sarcis. Ce sera tout à l'avantage des Sauvages de la partie sud, s'ils peuvent réussir à cultiver le sol aussi bien qu'à élever le bétail.

La réduction des rations et la tendance à se pourvoir eux-mêmes va toujours s'accentuant sur les réserves d'élevage. La distribution gratuite de viande de bœuf, faite sur la réserve du Sang au cours du mois de mars, 1903, s'élevait à 36,212 livres; en mars 1907, elle a été de 15,849 livres. Sur la réserve des Piéganes il y a quatre ans, on avait distribué gratuitement pendant les neuf mois finissant le 31 mars, 157,621 livres de bœuf. Pendant la même période de la présente année la distribution a été de 44,407 livres.

La santé des Sauvages a été très bonne. Il n'y a pas eu d'épidémie sérieuse. La tuberculose et les scrofules continuent à exercer leurs ravages sur la race, mais partout où les services d'hôpital ont été établis et où l'on a donné les soins de même que les traitements médicaux et chirurgiques, on a pu enrayer ces fléaux si terribles pour les aborigènes. On prend tout le soin possible pour faire comprendre aux Sauvages l'importance qu'il y a dans l'intérêt de leur santé, de porter beaucoup d'attention à l'hygiène de leurs demeures, et dans beaucoup de cas nos conseils ont été suivis.

Dans certaines agences il reste encore beaucoup d'améliorations à faire sous tous les rapports; mais en somme il y a beaucoup de progrès, bien marqués dans certains cas et moins accusés dans d'autres cas. Parfois les résultats n'étant pas proportionnés aux dépenses et aux efforts des fonctionnaires du Gouvernement, on est porté à se décourager; mais si l'on se reporte aux jours où les premiers traités ont été conclus dans ce pays de l'Ouest, et si l'on compare les conditions d'alors avec celles qui existent actuellement, les résultats accomplis en amenant dans l'état actuel de la civilisation les Sauvages naturellement insouciants et nomades, et qui n'avaient recours qu'à la prairie, à la forêt et aux eaux pour leur subsistance de chaque jour, sans souci du lendemain, les résultats sont vraiment très encourageants.

Il est malheureux que le progrès et le développement du pays qui ont amené la colonisation jusqu'aux limites des réserves et ont fait surgir des villes et des villages dans le voisinage immédiat d'un grand nombre de ces dernières, aient rendu plus facile la transgression de la loi prohibant la vente ou la livraison des liqueurs enivrantes aux Sauvages, causant ainsi une augmentation de ce fléau des populations primitives—l'intempérance. Il devient chaque jour plus difficile de lutter contre ce vice. A part l'intempérance il n'y a pas d'augmentation appréciable d'immoralité; et si l'on considère les circonstances, les Sauvages de l'Ouest canadien méritent d'être cités pour le petit nombre de crimes graves commis par eux.

Enseignement.—Le Gouvernement du Dominion pourvoit libéralement à l'éducation des enfants sauvages. Les magnifiques constructions érigées pour l'école industrielle de Qu'appelle, afin de remplacer celles qui ont été détruites par le feu, il y a quelques années, ont été achevées; des améliorations importantes ont été faites dans plusieurs autres écoles de cette classe, afin de rendre meilleur le système de chauffage, les conditions hygiéniques et la protection contre le feu. Un nouveau pensionnat a été construit au lac La-Ronge et ouvert sous les auspices de l'église d'Angleterre; une allocation per capita pour un certain nombre d'élèves a été faite à l'école catholique romaine de Fort-Providence. Plusieurs autres pensionnats ont vu augmenter leur nombre autorisé d'élèves. A l'égard des externats on n'a pas montré la même générosité. Quoique beaucoup fassent un excellent travail, la vieille échelle de salaires, $300.00, reste la même. La demande d'instituteurs dans tout l'Ouest est si considérable qu'il est presqu'impossible d'avoir pour nos écoles les services d'instituteurs brevetés moyennant un pareil salaire. Si l'on accordait

une augmentation de $50 à $150 aux professeurs expérimentés et ayant enseigné avec succès, ou à ceux qui peuvent produire un bon brevet de l'une ou l'autre des provinces, je crois que cela serait de nature à améliorer de beaucoup les externats sur les réserves où l'on peut faire en sorte que l'école soit assidûment fréquentée par un nombre suffisant d'élèves.

Quant aux résultats obtenus par les dépenses du Gouvernement pour les écoles sauvages, les opinions varient. On ne peut nier que quelques-uns croient la politique du département, relativement à l'éducation des Sauvages, trop exagérée.

Quant à moi, je crois que les écoles des Sauvages font un bien immense. Certains enthousiastes attendaient beaucoup trop de ces écoles. On avait tort d'espérer qu'un peuple qui, pendant des siècles, a suivi le sentier de la chasse et de la guerre pourrait en une génération devenir expert dans tous les arts de la paix, bien que, en certains cas, des choses étonnantes aient été accomplies. Pour avoir d'excellents résultats, il faut suivre l'ex-élève de l'école à la réserve. Dernièrement le département a donné une aide considérable aux gradués méritants pour commencer la culture pour leur propre compte. On a fait d'excellents progrès sur les réserves inspectées par des agents intelligents et des fermiers expérimentés. L'expérience la plus heureuse, sous ce rapport, a été faite aux Buttes-La-Lime, par l'inspecteur Graham, célèbre organisateur de fermes chez les Sauvages. Ecrivant le 8 courant, il dit:

"Bien que cette colonie n'ait que six années d'existence, les résultats obtenus ont été merveilleux à mon avis. Je citerai le cas de jeunes gens ayant quitté l'école il y a sept ans, à l'âge de 18 ans, qui sont aujourd'hui installés dans des maisons confortables, qui se sont mariés, et ont des enfants qui sont élevés de la même façon que les blancs, ne connaissant même pas la langue sauvage.

"Il y a vingt cultivateurs dans cette colonie et en comptant les femmes et les enfants, la population est de cinquante-cinq. Dix-sept de ces vingt cultivateurs ont moissonné l'an dernier et bien que ce fut la première moisson pour un certain nombre d'entre eux, la moyenne du grain récolté pour chacun d'eux a été de 1700 boisseaux dûment mesurés. J'ai passé toute ma vie dans cette région et j'ai voyagé dans la plupart de ces districts agricoles, je me suis intéressé à la culture et je puis dire, sans hésitation, qu'à mon avis, aucun groupement blanc n'a fait autant de progrès que ces jeunes gens. La manière de cultiver, ici, n'est surpassée par aucun district agricole du pays."

Avec des résultats semblables à ceux que nous avons devant nous, il n'y a pas raison de désespérer du sauvage. Avec une éducation convenable et une intelligente et patiente surveillance, je ne vois pas pourquoi les Cris, du moins, ne pourraient pas devenir en deux ou trois générations des citoyens aussi utiles et aussi prospères, que la plupart des Canadiens. Les effets de l'atavisme ne sauraient disparaître en trente ans, ce qui est à peu près le maximum du temps écoulé depuis que des Sauvages occupent les réserves. Si l'on pouvait seulement arrêter le fléau de l'intempérance parmi eux, dans un siècle d'ici, le sauvage devrait, en général, être aussi complètement civilisé que son frère blanc.

Externats.—Le grand inconvénient en ce qui concerne ces écoles est l'irrégularité de l'assistance. Comme il a été dit dans les rapports précédents, qu'il faut tenir compte du fait non seulement les parents, mais les enfants sont indifférents quant à l'assiduité à l'école. De plus, trop souvent les instituteurs ne s'intéressent pas assez à leur travail et se contentent de recevoir leur salaire pour un minimum d'efforts. Je dois dire, en outre, que le dernier exercice a été désavantageux pour les écoles, l'hiver ayant été particulièrement rigoureux. Les enfants étant insuffisamment vêtus il n'est pas étonnant que plusieurs d'entres eux ne soient pas allés à l'école. Le manque de combustible a aussi été la raison pour laquelle quelques écoles ont été fermées pendant quelques semaines. Il faut attribuer ceci à la négligence des Sauvages, car ils sont tenus de fournir le combustible. Les maisons d'écoles sont généralement bien entretenues.

Les estimations, préparées à ce bureau pourvoient à l'entretien de 86 écoles, dont 4 sont à Biscotasing ou à Mattagami et font rapport directement à Ottawa; 7 dans le district de Kéwatin dépendent aussi d'Ottawa; 5 dans le diocèse de Moosenee, et 3 dans le diocèse de Selkirk, en tout 19, laissant 67 sous mes soins. Je dois faire observer que plusieurs instituteurs de ces 67 écoles ont démissionné dernièrement, à cause du peu d'assiduité des élèves. Les aptitudes de ceux qui restent peuvent être résumées comme suit:—48 n'ont pas de brevet, mais au moins la moitié ont plusieurs années d'expérience, ce qui contribue puissamment à égaliser la compétence. Parmi les 24 autres, il y a cinq ministres, 4 gradués des écoles industrielles, 2 ayant des brevets professionnels de troisième classe, 1 breveté non professionnel de troisième classe, 4 brevetés professionnels de seconde classe, 1 breveté non professionnel de première classe, un breveté professionnel de première classe et un étudiant en théologie.

Pensionnats:—Le nombre total de ces institutions sous ma surveillance est maintenant de 44. Ils sont en opération sur tout le parcours, depuis le Fort-Francis, dans l'Ontario jusq'uau Fort-Providence, près du Grand lac de l'Esclave. Sur ce nombre 25 sont placés sous la direction de l'église catholique romaine, 11 sous la direction de l'église d'Angleterre, six sont presbytériens et deux méthodistes.

Quant aux pensionnats, ils peuvent reçevoir 1674 élèves. Il y en a 1327 d'inscrits sur le registre, et le 31 mars, il y en avait 1269 présents. Ceci ne comprend pas la plupart des écoles du traité n° 8, dont les rapports, de même que celui du Fort-Providence, ne me sont pas encore parvenus, faisant une différence possible d'environ 140 en ce qui concerne l'assistance totale.

On peut conclure toutefois, que la plupart de ces écoles ont à peu près le nombre d'élèves qu'elles peuvent reçevoir.

On fait un excellent travail dans le plus grand nombre de ces écoles. Le cours comprend les travaux domestiques de toutes sortes pour les jeunes filles, même un peu de jardinage, la fabrication du beurre, etc. Pour les garçons la culture mixte mais, à part quelques exceptions, sur une petite échelle seulement

Dans les écoles catholiques romaines, le travail de tout genre est presqu'entièrement confié aux religieux; les PP. et les Frères Oblats ont charge de l'ouvrage du dehors et des besoins spirituels des écoles, tandis que les Soeurs ont soin des filles, mais s'occupent aussi du ménage et de l'enseignement. Comme les membres de ces ordres religieux reçoivent très peu en échange de leurs services, et peuvent employer un personnel plus nombreux que là où l'on paye des salaires ordinaires, conséquemment il y a pour chacun moins d'ouvrage à faire, ce qui ne nuit pas à la qualité du travail fait. Dans le cas de ces écoles les instituteurs n'ont généralement pas de certificat d'études technique, mais ceci est amplement compensé par leur longue expérience acquise dans les couvents ou collèges.

Les écoles des autres confessions ne sont pas aussi bien organisées sous ce rapport, mais comme les différentes autorités religieuses s'intéressent beaucoup au bien être de leurs institutions, elles font, d'une manière générale, leur possible pour obtenir de meilleur service qu'elles sont en état de payer, et les résultats qu'elles obtiennent sont satisfaisants.

Dans les onze écoles dirigées par l'église d'Angleterre, la compétence du personnel s'établit comme suit:—Six des directeurs sont des ministres qui sont en charge depuis quelque temps et sont compétents à ce travail, 1 breveté professionnel de première classe d'Angleterre, 1 breveté professionnel de seconde classe de la Saskatchewan, 1 breveté professionnel de seconde classe, un, ayant un certificat d'aptitudes équivalent à un brevet de seconde classe et une institutrice brevetée à Wabiscow dans le traité 8.

Les instituteurs, d'après mes dernières informations, dans les six écoles presbytériennes sont: le Rév. W. A. Hendry, B.A., Queen's University, Ecole Normale de première classe; Mlle McLaren, 2ième classe; Melle E. McGregor, 1ère classe, Ecole Normale d'Ontario; Monsieur Robert Mills, pas de brevet, Mlle Gillespie qui a fait un excellent travail depuis qu'elle est allée à l'école des Buttes-La-Lime et

Mlle Logan. L'institutrice à l'école méthodiste de "Norway-House" est Mlle Ida E. Johnson; et à l'orphelinat McDougall, Mlle Duke ayant un brevet de seconde classe du Nouveau-Brunswick.

Je n'ai encore reçu que très peu des rapports annuels des pensionnats, et je suis incapable de donner des détails au sujet de leurs progrès.

Ecoles industrielles:—Tel que mentionné dans mon dernier rapport, le nombre des écoles industrielles est réduit à huit. Ceci nous a permis de remplir d'autres écoles en y mettant les élèves des écoles de St-Boniface et de la Terre-de-Rupert. L'école d'Elkhorn a son nombre presque complet de même que celle de Qu'appelle; celle de Brandon est même meilleure. Les écoles de Régina, Battleford, Daim-Rouge, et High-River ne sont pas aussi bien pourvues: l'école de Calgary est obligée de lutter contre de nombreux externats du voisinage.

J'ai reçu des plaintes de la part de parents à cause du peu de progrès fait par leurs enfants en classe, et je crois que dans quelques cas les plaintes étaient fondées. Il est tout naturel que les écoles profiteraient du travail fait en dehors par les garçons, les plus vieux du moins, aussi bien que des occupations variées des filles pour le ménage, fabrication du beurre, l'entretien du linge, etc.; mais il se peut que cela soit poussé loin en certains endroits.

L'autre partie de l'éducation, celle qui se rapporte davantage à leur futur développement matériel est généralement bien dirigée.

Les écoles de Qu'Appelle, d'Elkhorn et de Brandon sont en excellentes conditions. Et celles de Régina, Battleford, High-River et Daim-Rouge sont aussi dans un bon état. Le recrutement, pour quelques-unes, est difficile; mais au fur et à mesure que les années passeront et que les enfants des anciens élèves auront l'âge d'aller à l'école, j'espère que l'on pourra facilement surmonter ces difficultés.

Depuis mon dernier rapport, le département, je regrette,d'avoir à le dire, a perdu beaucoup par la mort de deux fonctionnaires .capables et consciencieux, Mr. J. B. Lash et M. H. A. Carruthers. Ils ont été au service du départment pendant plus de vingt ans. Monsieur Lash était l'un des premiers agents. Il est venu lors de la rébellion, et a été fait prisonnier de guerre. Il a fait un magnifique travail sur la réserve Muscowpetung en engageant les Sauvages à devenir cultivateurs et éleveurs. Comme secrétaire de ce bureau, pendant plusieurs années, il m'a prêté un concours inappréciable. Son temps, son expérience et son énergie ont toujours été consacrés au service de ce pays. Monsieur Carruthers, comme commis dans le bureau de Régina, comme agriculteur, comme commis d'agence, et ensuite comme agent, a laissé un excellent souvenir. C'était un homme d'un caractère intègre et absolument dévoué à son devoir. L'ouvrage qu'il a fait à l'agence Pelly, où je l'ai rencontré lors de l'accident qui l'a conduit au tombeau, est un monument de son zèle comme fonctionnaire public.

Mon aide a reçu plein pouvoir de conclure un traité (n° 10), avec les Sauvages de la portion du nord de la Saskatchewan non encore cédée. Il a soumis, avec son rapport, le traité à l'honorable surintendant-général.

J'ai, etc.,

DAVID LAIRD,

Commissaire des Sauvages.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
AGENCE DE BABINES ET DU HAUT DE LA RIVIERE SKEENA,
HAZELTON, 1er avril 1907.

MR. FRANK PEDLEY,
Sous Surintendant-général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel et un état statistique, ainsi qu'une liste des propriétés du Gouvernement sous ma garde, jusqu'au 31 mars 1907.

Agence:—De toutes les agences, dans la Colombie-Britannique, c'est elle qui est située le plus au nord; elle est bornée au nord et à l'ouest par l'agence de la Côte du Nord-Ouest, au sud par l'Agence du Lac-William et à l'est par les Montagnes-Rocheuses.

Pour des raisons géographiques et des distinctions dépendant des traits caractéristiques absolument différents, de nations ayant à peu près la même force numérique cette agence est divisée en deux parties.

LA DIVISION DE KITSUN.

Langage.—La langue des Kitsun est celle originairement parlée par les Tsimpsians de la Côte et les Sauvages de la rivière Nass.

Situation.—L'inspection de cette partie du district commence depuis le rapide Kitselas de la rivière Skeena, à environ 90 milles en aval de Hazelton, et se termine au delà de la source de cette rivière, couvrant une distance d'environ 160 milles, à l'exclusion de Kitwankool, situé sur le chemin qui va à Ayensk, Rivière Nass et de Kisgegas sur la Rivière Babine, à trois milles au delà de son confluent avec la Skeena. Les autres six villages sont situés sur les deux côtés de cette dernière rivière, et finissent vers sa source au village de Kuldoe. A l'exception de Hazelton, tous les villages communiquent avec la Nass par des routes qui convergent à Ayensk.

Réserves.—Les réserves de cette division contiennent en tout un total de 19.-570 acres de terrains propres à la culture et au pâturage, de terres à foin et de terres à bois.

Ces étendues comprennent dans leur ensemble principalement des prairies naturelles recouvertes en certains endroits de Baume de Giléad, de peuplier, de saule, d'aune et de noisetier.

Population.—Cette division a une population totale de 1,143.

Nation.—Les Sauvages, sous cette dénomination, sont de la nation Ksun—apparentés aux Tsimpsians de la Côte—et je parlerai de ces bandes dans l'ordre naturelle où elles trouvent en remontant vers la source de la rivière Skeena.

BANDE KITWANGA.

Réserves.—Les réserves de cette bande sont également placés sur les deux côtés de la Skeena et ont une superficie de 4,275 acres, y compris cinq lots non arpentés pour les territoires de pêche.

Population.—La population de cette bande est de 155.

Santé et hygiène.—Les Sauvages ont joui pendant les neuf mois passés d'une excellente santé et à part les autres précautions, on prend les mesures nécessaires pour que les maisons et les alentours soient propres, et pour qu'un plus grand nombre de Sauvages soient vaccinés.

Occupations. Ces Sauvages coupent du bois de corde, cultivent leurs jardins et travaillent pour les fabriques de conserves sur la côte; ils s'occupent aussi de pêche et de chasse, ils élèvent quelques animaux.

Bâtiments.—On voit à ce que toutes les habitations soient situées sur un terrain sec et salubre, et assez spacieuses, confortables et convenablement divisées avec des fenêtres en nombre suffisant pour permettre l'entrée du soleil et de l'air frais.

Animaux.—Les bêtes à cornes et les chevaux de cette bande ont hiverné sans subir de pertes, et les Sauvages font des progrès constants en ce qui concerne les soins à donner aux animaux.

Instruments aratoires.—Les instruments dont on se sert sont principalement ceux qui sont nécessaires pour le défrichement, le jardinage et la fenaison.

Enseignement.—Il y a une école. Elle est sous la direction de la Société des Missionnaires de l'église anglicane et est située dans le village.

L'école fait beaucoup de progrès et est dotée de la subvention ordinairement accordée aux externats. Les élèves réussissent bien, ce qui est bien apprécié par les parents depuis ces dernières années.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont très intelligents et se rendent compte de tout ce qui peut être profitable à leur bien-être. Ils deviennent plus industrieux et pourvoient à leur propres besoins.

Tempérance et moralité.—Il n'y a pas eu de plainte relativement à l'intempérance ou à l'immoralité.

BANDE DE KITWANKOOL.

Réserve.—Le village de cette bande à laquelle aucune réserve n'a encore été assignée, est le seul des établissements Kitsun qui soit éloigné de la Skeena; il est situé sur la rive droite de la rivière Kitwanda, à 25 milles de Kitwanda, et à 4 milles en aval du lac Kitwankool, sur la route d'Ayensk, rivière Nass.

Population.—La population, en dehors de son contingent d'environ 115 demeurant dans les environs de la localité nommée en dernier lieu à Kinkolith et la baie des Pêcheries Nass, compte 68 personnes.

Santé et hygiène.—Il n'y a pas eu de maladie dans cette bande. Des mesures sanitaires sont très bien observées; on veille aussi à la vaccination.

Occupations.—Ces gens s'occupent de leurs jardins et de quelques animaux. Quelques-uns d'entre eux sont employés aux travaux d'étude de ligne du Grand Tronc-Pacifique, et ceci s'applique également aux autres villages Kitsun.

D'autres sont occupés aux fabriques de conserves sur la côte; quelques-uns font la chasse, et la pêche avec d'excellents résultats.

Bâtiments.—Les habitations récemment érigées sont comme ailleurs de genre moderne et bien situées.

Animaux.—Les bêtes à cornes et les chevaux ont bien passé l'hiver; il n'y a pas eu de pertes; on s'occupe de pourvoir davantage à les abriter et à en prendre soin.

Instruments aratoires.—Les instruments pour le défrichement, le jardinage, le sarclage et la fenaison sont seuls en usage.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école dans ce village. Quelques-uns des enfants vont de temps à autre à l'école à Kitwanga et aussi à Kinkolith et à Ayensk, Nass.

Traits caractéristiques et progrès.—Les gens de cette bande sont industrieux et, nonobstant leur isolement, ils ont fait beaucoup de progrès sous tous les rapports.

Tempérance et moralité.—Ces gens peuvent être considérés comme tempérants et de bonnes mœurs.

BANDE DE KITSEGUKLA.

Réserves.—Les réserves de cette bande sont situées sur les deux côtés de la Skeena, et ont une superficie de 3,732 acres. Le nouveau et l'ancien villages sont tous deux situés sur la rive gauche de la rivière; ce dernier est à environ 9 milles en aval du premier. Depuis que la réserve n° 2, contenant le nouveau village y compris la partie de la rive opposée, a été subdivisée, les vieilles habitations peuvent être considérées comme ayant été presque tout à fait abandonnées.

Population.—La population de ces deux villages est de 95 âmes.

Santé et hygiène.—Ces Sauvages jouissent d'une excellente santé. Dans le nouveau village, les habitations et dépendances sont tenues dans un excellent état de propreté; l'ancien village est assez proprement entretenu. On veille aussi à la vaccination.

Occupations.—Les gens de cette bande coupent du bois de corde le long de la rivière et travaillent pour le compte des fabriques de conserves de la côte. Ils s'occupent aussi de jardinage et améliorent leurs habitations; ils font aussi la pêche et la chasse.

Il y a eu beaucoup d'animaux à fourrure et l'on a fait d'excellentes prises; cette remarque s'applique également à toutes les autres bandes. Le prix des peaux est uniformément élevé, et celui de la marte surtout, comme il est dit ci-dessus.

Les sauvages prétendent que le froid excessif et prolongé a chassé les animaux sur les terrains bas et les a rendus voraces.

Bâtiments.—Toutes les constructions, à part celles de l'ancien village, sont construites de façon moderne et sont placées sur un terrain salubre; elles sont aussi spacieuses et bien éclairées.

Animaux.—Les quelques animaux que possède cette bande ont très bien hiverné et sans aucune perte.

Instruments aratoires.—A part une bonne charrue, il n'y a que les instruments ordinairement requis pour rompre le sol, le défricher et le cultiver et pour la fenaison, qui soient en usage.

Enseignement.—Il n'y a qu'une école qui se trouve située dans l'ancien village et qui occupe le centre. L'école fait beaucoup de progrès; les parents encouragent leurs enfants à suivre les classes.

Une nouvelle maison d'école est en construction sur un nouvel emplacement qui occupe le centre exact.

Traits caractéristiques et progrès.—Les gens de cette bande sont énergiques et industrieux; ils font des efforts dans la bonne voie et récoltent les fruits de ces efforts.

Tempérance et moralité.—Sous ce rapport leur conduite est excellente.

GETANMAX, HAZELTON.

Réserves.—A part une réserve forestière, sur le ruisseau des Deux-Milles, les terres de cette bande, situées sur les deux rives de la Skeena et comprenant le Rocher Déboulé (Tsitsk) pareillement assigné à cette tribu situé sur les deux rives de la rivière Bulkley—ont une superficie de 3,791 acres. Pour la plupart ces terres sont bien arrosées et propres à l'agriculture et aux pâturages.

Population.—Cette bande, en bonne partie composée originairement des gens des autres villages, a une population de 248.

Santé et hygiène.—La santé générale de ces Sauvages a été très bonne. Les instructions du département concernant les mesures préventives ont été scrupuleusement observées, et l'on veille à la vaccination. Aucune maladie contagieuse n'a été constatée. Les gens sont très soigneux de leur personne de même que de leurs habitations et des alentours.

On ne néglige aucune occasion de faire comprendre aux Sauvages, d'une manière générale, les dangers résultant de l'infection de la tuberculose sous ses diverses formes, et des moyens de prévenir autant que possible sa propagation.

Hôpital.—Il est impossible de dire tout le bien accompli ici par l'hôpital, qui est l'unique établissement de ce genre dans le district. Des opérations chirurgicales sont pratiquées fréquemment et avec succès; les patients suivant un traitement général, reçoivent les meilleurs soins, avec des résultats semblables. Les aptitudes professionnelles et administratives du Dr. H. C. Wrinch font de cette institution, avec son personnel un modèle du genre. L'installation d'une machine à gaz "Siche," d'un système d'aqueduc et d'égoût—qui, l'un et l'autre, fonctionnent à merveille—a complété l'excellent outillage de cette institution.

Occupations.—Ici, le travail des Sauvages est en grande demande. Les occupations sont aussi nombreuses que rémunératives, et trop variées pour être énumérées en détail. En conséquence les gens se livrent moins à la pêche, à la chasse au fusil et au piège. Présentement, le tracé de la ligne du chemin de fer Grand-Tronc Pacifique en emploie un bon nombre, ainsi que ceux des autres villages. Dans l'intervalle, ils portent beaucoup d'attention aux terres des réserves et à l'amélioration de leurs maisons.

Bâtiments.—Si l'on en excepte les bâtiments de l'ancien village, toutes les maisons sont bien situées; elles sont de bon style, commodes et bien éclairées.

Bétail.—Les bêtes à cornes et les chevaux ont bien passé l'hiver; il n'y a pas eu de perte. On prend un plus grand soin des animaux que par le passé.

Instruments aratoires.—A l'exception d'une herse, les instruments aratoires généralement en usage sont ceux qui servent au défrichement, à l'horticulture et à la récolte du foin.

Enseignement.—Il y a une école. Elle est bien fréquentée et les parents des élèves s'intéressent à ce que ceux-ci la fréquentent. Le ministère fournit à cette école la subvention ordinaire. La maison d'école est située dans la partie nord de Hazelton, près de l'ancien village sauvage.

Traits caractéristiques et progrès.—Les membres de cette bande sont industrieux soumis aux lois et économes. Ils sont désireux de profiter des avantages que leur procuraient les subdivisions que l'on a faites pour leur donner un "chez soi," et leur marche vers le progrès se continue dans les conditions des plus satisfaisantes.

Tempérance et moralité.—Malgré les tentations qu'ils ont à subir, les cas d'intempérance et d'immoralité sont devenus rares chez eux.

LA BANDE DE GLEN VOWELL.

Réserve.—Le village occupé par cette bande est située à environ quatre milles en amont, sur la réserve spéciale de Sikedach, sur la rive droite de la rivière Skeena. Cette réserve comprend 900 acres subdivisées en bonnes terres arables et en pâturages de première classe.

Population.—La population de cette bande est de 86 personnes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été excellente; les précautions sanitaires sont bien observées et un plus grand nombre des membres de cette bande ont été vaccinés.

Occupations.—Ces gens travaillent dans les scieries, ce qui leur donne de l'ouvrage de toute sorte, et ils améliorent leurs terres et leurs maisons. D'autres, aussi, acceptent tout ouvrage qui se présente, et parfois ils font la pêche, la chasse au fusil et au piège. Les maisons de ce village sont espacées et alignées, et sont d'un style moderne uniforme, bien éclairées et vastes.

Animaux.—Leurs bêtes à cornes et leurs chevaux ont hiverné sans pertes; ils prennent bien soin de les nourrir et de les abriter.

Instruments aratoires.—On ne se sert ici que des instruments nécessaires pour défoncer la terre, cultiver les jardins, sarcler et couper le foin.

Enseignement.—Il y a une école. Elle est située exactement au centre de l'établissement. Les élèves de cette école font des progrès hors du commun et leurs parents exercent beaucoup d'influence pour assurer une assiduité régulière. Cette école reçoit aussi la subvention ordinaire.

Traits caractéristiques et progrès.—Les membres de cette bande sont soumis aux lois, industrieux et persévérants. Ils ont déjà transformé en jardins et en pâturages une bonne partie de leurs terres et ils sont à en défricher et à clôturer encore davantage. Les travaux qu'ils ont accomplis en si peu de temps pour se débarrasser d'un enchevêtrement de gros bois de peupliers et de saules, méritent une mention spéciale.

Tempérance et moralité.—Les membres de cette bande sont tempérants et moraux.

LA BANDE DE KISPIAX.

Réserve.—Le village de cette bande est situé à environ huit milles en amont d'ici vers le nord, sur la rive droite de la rivière Skeena et la rive gauche de l'embouchure de la rivière Kispiax. La réserve principale est sur la rive gauche de la rivière Skeena, qui avec la réserve spéciale d'Anguedin, située au nord du village de Kispiax, et la réserve de Sikedach mentionnée à la bande précédente, donne une superficie totale de 4,916 acres de terres propres à l'agriculture, au pâturage et à la récolte du foin. Une grande partie de cette réserve a été subdivisée.

Population.—La population de cette bande s'élève à 215 personnes.

Santé et hygiène.—La santé générale de ces Sauvages a été très bonne. Les précautions sanitaires ordinaires sont bien observées et l'on s'occupe de la vaccination. Le vendredi de chaque semaine, le docteur H. C. Wrinch, d'ici, se rend à leur village, où il tient un dispensaire auxiliaire pour traiter les cas de maladie et d'indispositions qui se présentent.

Occupations.—Ces Sauvages exploitent une scierie, améliorent leurs terres, et un grand nombre d'entre eux se rendent sur la côte pour travailler dans les établissements de conserves de saumon qui s'y trouvent. A part de ces diverses occupations, ils font aussi la pêche, la chasse au fusil et au piège.

Bâtiments.—Toutes les maisons érigées ici durant ces dernières années sont de style moderne; elles sont d'un travail supérieur, bien éclairées, commodes et sont construites sur un sol salubre.

Bétail.—Les bêtes à cornes et les chevaux ont bien passé l'hiver et de meilleurs soins leur sont donnés.

Instruments aratoires.—A l'exception de deux herses, ces Sauvages ne se servent que des instruments aratoires ordinaires pour défricher et rompre la terre, faire la récolte du foin et cultiver leurs jardins et sarcler.

Enseignement.—Il y a une école. Elle est située à un endroit assez central dans le village, et reçoit la subvention ordinaire. Durant les mois d'hiver, l'école est assez bien fréquentée, en partie grâce aux efforts des parents elle fait des progrès.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont ambitieux, industrieux et économes. Depuis la subdivision de la terre sur laquelle se trouve le village, elle s'améliorera à mesure que disparaîtront les vieilles maisons en cèdre fendu et leurs dépendances.

Tempérance et moralité.—Les infractions dans l'un et l'autre cas sont très rares.

LA BANDE DE KISGEGAS.

Réserve.—L'établissement de cette bande est à environ soixante et huit milles au nord d'ici, sur la rive droite de la rivière Babine, et trois milles en amont de son confluent avec la rivière Skeena. Cette réserve, sur une longueur de deux cent vingt-huit chaînes embrasse les deux côtés de la rivière Babine, et a une superficie totale de 2,415 acres de terre de diverses qualités.

Population.—La population de cette bande s'élève à 238 personnes.

Santé et hygiène.—Ces sauvages ont joui d'une santé excellente. Les règlements sanitaires de rigueur sont assez bien observés et l'on s'occupe de la vaccination.

Occupations.—Lorsqu'ils sont chez eux, ces gens s'occupent à améliorer leurs jardins, et à défoncer de nouvelles terres. Leur principale occupation est toujours la pêche et la chasse. Ils retirent de grands profits de cette dernière, puisque leurs terrains de chasse s'étendent bien au delà de la source des rivières Skeena et Babine et vers celles de la Stikine.

Bâtiments.—Ici comme ailleurs les vieilles maisons sont remplacées par d'autres d'un style plus moderne et l'on constate surtout cette amélioration dans le village qui a été concédé depuis quelques années.

Bétail.—Les chevaux sont les seuls animaux qu'il y ait ici, et ils ont bien hiverné.

Instruments aratoires.—Ils n'ont que les instruments nécessaires pour faire la culture des jardins et la récolte du foin ainsi que ceux qui servent à rompre le sol.

Enseignement.—Ici, le bâtiment de la mission sert également d'école. Elle est située à un endroit assez central entre les deux villages. Cette école reçoit aussi la subvention accordée aux externats. En conséquence des habitudes assez nomades de ces gens, l'assiduité est plutôt faible, mais les parents nous aident à l'assurer lorsque les conditions le permettent, et les élèves font de raisonnables progrès.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces gens sont intelligents et respectueux de la loi. Bien que très éloignés, ils ont adopté les manières civilisées à un degré remarquable et améliorent constamment leur condition.

Tempérance et moralité.—Leur conduite sous ces deux rapports est très bonne.

BANDE DE KULDOE.

Réserve.—Le village de cette bande est situé sur la rive droite de la rivière Skeena et est en communication avec Kisgegas par une route raboteuse d'environ vingt-cinq milles. Cette réserve comprend 446 acres de terre de qualités diverses, divisées à peu près également sur les deux rives de la rivière Skeena.

Population.—La population de cette bande s'élève à 38 personnes.

Santé et hygiène.—Ils observent les règlements sanitaires et beaucoup d'entre eux ont été vaccinés.

Occupations.—Les principales occupations de cette bande sont la pêche, la chasse au fusil et au piège. L'étendue de pays que parcourent ces Sauvages à la recherche des fourrures est très vaste, comparativement à leur nombre, et les recettes qui en proviennent sont proportionnellement considérables. Cette bande s'occupe aussi de ses jardins lorsqu'elle en a l'occasion.

Bâtiments.—Il n'y a ici que des bâtiments en cèdre fendu.

Bétail.—Ces Sauvages n'ont pas d'animaux.

Instruments aratoires.—Les seuls instruments aratoires en usage ici sont ceux qu'ils emploient pour rompre le sol et cultiver et sarcler les jardins.

Enseignement.—Ce village ne possède pas d'école, mais les enfants vont périodiquement à l'école de Kisgegas.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont intelligents et soumis aux lois.

Bien que les occasions de ces gens soient encore très limitées, ils font cependant des progrès très remarquables.

Tempérance et moralité. La conduite de ces Sauvages est tempérante et morale.

DIVISION DE HAGWILGET.

Emplacement.—Cette division commence à trois milles au sud-est de Hazelton et s'étend dans cette direction sur une distance évaluée à 325 milles, et se termine à Fort-George sur la rivière Fraser. En réalité cependant, elle comprend de plus toute la superficie qu'occupent deux bandes de Sikanis et deux autres de Naanis, entre l'Eau-Noire et les montagnes Rocheuses.

Langage.—Le Hagwilget ou le Déné, une langue ayant un petit vocabulaire et une intonation traînante, est parlée et comprise par tous les Sauvages dont nous aurons à nous occuper ci-après.

Réserves.—Les réserves de cette division comprennent une superficie de 29,510 acres de terre propres à l'agriculture, au pâturage, et à la récolte du foin; elles contiennent aussi des terres à bois ainsi que les groupes de Babine et de Carrier formant dix-neuf villages.

Ces réserves se composent principalement de prairies plates, dans le voisinage des lacs, et d'un terrain plus ou moins boisé près des collines.

Population.—La population totale est de 1,957 personnes.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Pour terminer je crois pouvoir me permettre de faire certaines observations sur les traits caractéristiques et les conditions de toutes les localités, sans m'écarter par là de faire un rapport complet sur les bandes ci-après nommées—dont quelques-unes sont très petites.

LA BANDE DU ROCHER DÉBOULÉ.

Au sujet de cette bande et de ceux qui suivent, j'ai cru qu'il m'était permis de renvoyer aux conclusions les observations relatives aux traits caractéristiques et à la condition des Sauvages de toutes les localités, sans par là, nuire au but que l'on se proposait.

Réserve.—Le village de cette bande est situé à trois milles au sud est de Hazelton, sur la rive gauche de la rivière Bulkey. Cette réserve comprend les deux côtés de cette rivière et a une superficie de 443 acres qui est assignée à la bande de Getanmaz (Hazelton).

Population.—La population de cette bande s'élève à 160 personnes.

LA BANDE DE MORICETOWN.

Réserve.—Le village de cette bande est situé sur la rive gauche de la rivière Bulkley, et à son principal canyon, au sud. La superficie de cette réserve est de 1,853 acres.

Population.—La population de cette bande s'élève à 156 personnes.

LA BANDE DU FORT-BABINE.

Réserve.—Le village est situé sur la rive droite du lac Babine, près de sa décharge dans la rivière Babine et où se trouve un bon pont d'à peu près 200 pieds de longueur. Cette réserve s'étend sur les deux rives et a une superficie de 894 acres de terre.

Population.—La population de cette bande est de 152 personnes.

LA BANDE DU VIEUX FORT-BABINE.

Réserve.—Le village est situé sur la rive droite du lac et la réserve, qui comprend une superficie de 359 acres, s'étend sur les deux rives du lac.

Population.—Le population de cette bande est de 133 personnes.

LA BANDE DE YUCUTCE.

Réserve.—Le village et la réserve sont situés à la tête du lac Stuart, le long des neuf milles du terrain ou portage qui séparent Babine des lacs Stuart. La superficie de cette réserve est de 817 acres.

Population.—La population de cette bande s'élève à 15 personnes.

LA BANDE DE TATCHÉ.

Réserve.—Le village et la réserve sont situés sur la rive gauche du lac Stuart, le premier à l'embouchure et sur la rive gauche de la rivière Tatché. La superficie de cette réserve est de 1,779 acres.

Population.—La population de cette bande s'élève à 64 personnes.

LA BANDE DE PINTCE.

Réserve.—Le village et la réserve sont situés sur la rive gauche du lac Stuart, le premier à l'embouchure de la rivière Pintce. La superficie de cette réserve est de 728 acres.

Population.—La population de cette bande s'élève à 46 personnes.

LA BANDE DES GRANDS-RAPIDES.

Réserve.—Le village et la réserve sont situés sur la rive droite de la rivière Tatché à l'endroit communément appelé la rivière du Trembleur. Cette réserve a une superficie de 584 acres.

Population.—La population de cette bande est de 25 personnes.

LA BANDE DE TSISLAINLI ET DE TSISLI.

Réserve.—Les deux villages et réserves de ces Sauvages qui appartiennent à la même bande, sont situés à la tête du lac du Trembleur et sur la rive gauche de la rivière Tatla, à son embouchure. Ces réserves ont une superficie de 1,291acres.

Population.—La population de cette bande est de 21 personnes.

LA BANDE DU LAC STUART.

Réserve.—Le village et les réserves de cette bande sont situés sur la rive gauche du lac Stuart et à sa décharge dans la rivière Stuart. La superficie de ces réserves est de 2,875 acres.

Population.—La population de cette bande s'élève à 196 personnes.

LA BANDE DE STELLA.

Réserve.—Le village et la réserve de cette bande sont situés sur la rive droite de la rivière Stella et près de sa décharge dans le lac Fraser. La superficie de cette réserve est de 2,077 acres.

Population.—La population de cette bande est de 60 personnes.

LA BANDE DU LAC FRASER.

Réserve.—Le village et la réserve de cette bande sont situés sur la rive gauche du lac Fraser, à sa décharge dans la rivière Natleh. Cette réserve contient une superficie de 1, 949 acres.

Population.—La population de cette bande est de 64 personnes.

BANDE DU LAC CHISLATTA.

Réserve.—Aucunes réserves n'ont été assignées à ces Sauvages, formant trois villages séparés, au sud de la ligne du télégraphe. Les villages de Belgatcé et de Stilachola, sont situés sur la rive nord du lac, et celui de Chislatlate à l'extrémité ouest et à la tête de ce lac.

Population.—La population de cette bande, formant trois villages, est de 75 personnes.

BANDE DU LAC FRANCIS.

Réserve.—De la même manière, aucunes réserves n'ont encore été assignées à cette bande habitant des maisons dans une localité (Tatchgaisgak) sur la rive sud, et une autre (Tatla) sur la rive nord du lac. Le dernier mentionné est situé à la tête du lac et près de l'embouchure de la rivière Nadina sur la rive gauche.

Population.—Cette bande compte 32 personnes.

LA BANDE DE "STONEY CREEK."

Réserve.—Le village de cette bande est situé sur la rive droite de "Stoney Creek", et la réserve s'étend en descendant sur les deux côtés de cette rivière jusqu'à sa décharge dans le lac Noolka.

Population.—La population de cette bande est de 109 personnes.

LA BANDE DE FORT-GEORGE.

Réserves.—Le village est situé dans la réserve n° 1, sur la rive droite de la rivière Fraser; la réserve n° 2 est située sur le même côté de la rivière; la réserve n° 3 est située sur la rive gauche de la rivière Nechaco tandis que la réserve n° 4 est située sur la rive droite de la même rivière et aussi sur la rive droite de la rivière La-Vase, l'un de ses tributaires de l'est—à son embouchure. La superficie de ces réserves est de 3,095 acres de terre.

Population.—La population de cette bande est de 122 personnes.

BANDE DE L'EAU-NOIRE.

Réserve.—La réserve n° 1 est située sur la rive droite de la rivière Fraser et celle n° 2 sur la rive gauche de la rivière à l'Eau-Noire et la n° 3 à l'est de Nattesley ou lac Robtail; elles comprennent une superficie de 537 acres.

Population.—Cette bande a une population de 68.

LA BANDE DU LAC MCLEOD.

Réserve.—Le village est situé sur la rive ouest du lac McLeod, et la réserve sur les deux côtés de la rivière Longue. La superficie de la réserve est de 286 acres.

Population.—La population de cette bande est de 99 personnes.

LES BANDES DE SIKANIS DU FORT GRAHAME ET DU LAC CONNELLY.

Emplacement.—Le fort Grahame est le principal poste de commerce de cette bande des Sikanis nommé en premier lieu et le poste détaché du lac Connelly est celui de cette dernière bande. Leurs terrains de chasse et de pêche s'étendent dans toutes les directions sur une superficie illimitée à l'est de leurs postes de commerce respectifs, jusqu'aux montagnes Rocheuses.

Habitudes et coutumes.—Les Sauvages de ces deux bandes sont nomades. Ils n'aiment pas le poisson et se nourrissent seulement de viande de caribou, d'orignal et de castor, fraîche ou fumée.

La recherche des moyens d'existence les empêche de voyager en grand nombre. Ils ne se rassemblent qu'environ une ou deux fois par année, lorsque le prêtre désigne l'époque et un endroit donné pour le rendez-vous général.

Population.—D'après les derniers renseignements que nous avons pu recueillir, la bande du Fort-Grahame a une population d'environ 89 personnes. La population de la bande du Lac Connelly est d'envion 118 personnes.

LES BANDES DE NAANIS DU LAC CONNELLY.

Emplacement.—Deux bandes de Naanis à demi-nomades, occupent dans des conditions semblables à celles des deux bandes précédentes, une large étendue de pays de montagnes et de lacs, au nord du lac Connelly.

Population.—La population de ces deux bandes est d'environ 153 personnes.

REMARQUES CONCERNANT LA DIVISION DE HAGWILGET.

Santé et hygiène.—Dans le cours des neuf derniers mois la santé des Sauvages de cette division a été excellente.

Il n'y a eu aucune maladie contagieuse d'une nature quelconque, et quelques membres de plus ont été vaccinés.

Ils ont fini par comprendre l'importance d'observer certaines mesures sanitaires pour leur bien-être personnel et celui de leur famille.

Occupations.—A l'exception des sauvages de Rocher-Déboulé, de Moricetown, de Fort-Babine, du lac Stuart et de Stoney-Creek, qui font du charroyage avec leurs chevaux, les moyens de trouver de l'emploi profitable sont encore très restreints.

Cependant, ils prennent plus d'intérêt à défoncer la terre et à cultiver leurs jardins, et les bandes plus éloignées ont commencé également à faire des progrès raisonnables dans les mêmes occupations. A l'exception de ces dernières tous s'occupent de prendre le saumon et les diverses sortes de poissons que contiennent les lacs et les cours d'eau. Tous, sans exception font la chasse au fusil et au piège.

Bâtiments.—A l'exception des Sauvages Sikanis et Naanis, qui vivent en général sous des tentes, ils portent plus d'intérêt à la construction de meilleures maisons et choisissent des endroits secs et salubres pour les y construire ce que l'on peut facilement remarquer le long des lacs.

Un des traits caractéristiques que l'on remarque dans ces régions, acceptable au point de vue hygiénique est l'usage général des foyers avec cheminées en argile dans les maisons au lieu des poêles et des tuyaux.

Animaux.—A l'exception des bandes mentionnées dans le sous-titre ci-dessus, tous gardent des bêtes à cornes et des chevaux, qui ont passé un bon hiver, sauf la perte de quelques têtes que l'on a rapporté avoir péri dans les environs du lac Stuart et de Stoney Creek, pendant une tempête prolongée.

Instruments aratoires.—Ils se servent encore des instruments nécessaires pour défricher et labourer la terre; et aussi de faucilles et de râteaux à main pour la fenaison.

Entre toutes les autres, la localité de Moricetown peut se vanter de posséder une faucheuse et un râteau mu par un cheval.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école dans les établissements ci-dessus nommés, si ce n'est au lac Stuart, le chef-lieu du clergé catholique romain du district.

Jusqu'à présent, la lecture et l'écriture par idéographie syllabique était le seul moyen de communication, dans leur propre langue, et pour la tenue des comptes. Mais aujourd'hui, à l'école ci-dessus mentionnée, l'anglais est enseigné avec grand succès et supplantera graduellement l'autre langage.

Traits caractéristiques et progrès.—En somme, les Sauvages de cette division sont respectueux des lois, traitables et honnêtes; et ce que l'on assigne en grande mesure à l'indolence ressemble plutôt à une espèce de sentiment d'abandon, que les occasions feront facilement disparaître, dans un avenir rapproché.

Pour le présent, du moins, ils continuent à améliorer leur condition générale, en portant plus d'attention à leurs jardins et à leurs animaux, ce qui augmente grandement leurs moyens d'existence dans le sens désiré.

Tempérance et moralité.—Les Sauvages de cette division méritent de grandes louanges à cause de leurs habitudes sous ces deux rapports qui sont exceptionnellement bonnes, et pour les efforts qu'ils font pour les maintenir telles.

J'ai l'honneur, &c.,
R. E. LORING.
Agent des Sauvages.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
AGENCE DE CASSIAR,
CREEK TELEGRAPH, 31 MARS 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'agence de Cassiar pour l'exercise terminé le 31 mars 1907.

Réserve.—La réserve est située à l'embouchure de la rivière Tahl Tahn, et renferme 375 acres.

Population.—La population de la bande Tahl Tahn est de 220.

Santé et hygiène.—La santé générale de la tribu a été bonne durant la dernière saison. La condition sanitaire du village est très bonne.

Occupations.—L'occupation générale de la tribu est la prise des animaux à fourrures au piège. Durant les mois d'été presque tous les jeunes gens de la tribu sont employés comme bateliers, charroyeurs et guides pour les partis de chasseurs, tandis que les plus vieux restent à faire la pêche dans la réserve.

Bâtiments.—Les maisons sont toutes en billes, bien construites, chaudes et confortables.

Animaux.—Ces Sauvages ne possèdent que quelques chevaux.

Instruments aratoires.—Ils n'en possèdent pas.

Enseignement.—Une école a été ouverte au Creek Telegraph pendant la dernière saison, et vingt élèves, enfants sauvages, l'ont fréquenté. Ils ont fait de splendides études, sont très assidus, et ont fait de bons progrès. Plusieurs des Sauvages n'ont pas amené leurs familles avec eux dans les bois l'hiver dernier, mais les ont fait rester ici afin que leurs enfants puissent assister à l'école.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sauvages de cette agence sont industrieux, respectent les lois et deviennent plus riches.

Tempérance et moralité.—Comme bande, ils sont assez tempérants et le deviennent davantage. Quelques-uns des plus jeunes sont immoraux. En somme ils sont moraux et se conduisent bien.

J'ai l'honneur, &c.,

J. FRANK CALLBREATH,
Agent intérimaire des Sauvages.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
AGENCE DE COWICHAN,
STATION DUNCAN, 19 AOÛT, 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous soumettre avec les présentes, mon rapport annuel ainsi qu'un état statistique pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Agence.—Cette agence est située sur le côté est de l'Ile Vancouver et s'étend depuis le Cap-Mudge au nord jusqu'à Sooke, au sud, comprenant les réserves qui se trouvent sur les différentes îles du golfe de Georgie.

Superficie.—La superficie totale des réserves de cette agence est de 19,941 acres, formant une partie du territoire occupé par la nation Cowichan dont la langue et l'influence s'étendaient autrefois dans les baies et les détroits du golfe, du côté américain, et depuis le haut de la rivière Fraser jusqu'à Yale. Ces réserves sont occupées par les bandes suivantes:

BANDE SOOKE.

Réserves.—(Nos 1, 2, 3 et 4). Les réserves de cette bande sont situées le long du détroit de Juan-de-Fuca, à environ vingt-cinq milles au sud-ouest de la ville de Victoria; elles comprennent une superficie de 166 acres.

Population.—La population de cette bande est de 27 personnes.

Santé et hygiène.—Ces Sauvages jouissent tous d'une bonne santé, et leurs maisons sont entretenues proprement.

Occupations.—Ces Sauvages s'occupent principalement de culture et de pêche et travaillent aux pièges à poisson.

Bâtiments.—Leurs maisons sont en très bon état, plusieurs sont construites en bois et sont peinturées.

Animaux.—Ils ont de bons chevaux et du bétail, et ils en prennent bien soin.

Instruments aratoires.—Ils ont bien soin de leurs instruments, ils en ont un bon assortiment.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur cette réserve, quelques-uns des enfants fréquentent l'école industrielle de l'île Kuper.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont industrieux, respectent la loi et font des progrès satisfaisants.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et de conduite morale.

BANDE CHEERNO (BEECHER BAY).

Réserves.—(N° 1 au n° 11 inclusivement). Ces réserves sont situées le long du détroit de Juan-de-Fuca, à environ, quinze milles au sud-ouest de Victoria, et comprennent 779 acres. Comme la plus grande partie de ces réserves est montagneuse et rocheuse, il s'y fait très peu de culture.

Population.—La population de cette bande est de 43 personnes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été très bonne. Les règlements sanitaires sont bien observés dans leur village.

Occupations.—Ces sauvages font un peu de culture et font aussi la pêche et travaillent dans les établissements de conserves de poissons.

Bâtiments.—Leurs maisons sont très bonnes, principalement les grandes maisons de ranches.

Animaux.—Leurs animaux sont d'assez belle qualité.

Instruments aratoires.—Ils possèdent quelques instruments d'agriculture.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur ces réserves.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont assez industrieux et font preuve du désir d'améliorer leur condition.

Tempérance et moralité.—Ces Sauvages sont assez tempérants et se trouvent rarement dans une mauvaise affaire.

BANDE DES SONGHIS.

Cette bande comprend les subdivisions suivantes: les Sauvages des îles Esquimalt et Découverte et les Sauvages Songhis.

Réserves.—(Nos 1, 2, 3 et 4). Ces réserves sont situées près des ports de Victoria et d'Esquimalt, et sur les îles situées dans le détroit de Juan-de-Fuca. La superficie totale de ces réserves est de 306 acres.

Population.—La population de cette bande est de 141 personnes.

Santé et hygiène.—Ces Sauvages jouissent d'une très bonne santé; la compagnie de l'aqueduc d'Esquimault leur fournit d'excellente eau. Ils tiennent leurs maisons proprement.

Occupations.—Ces Sauvages s'occupent de pêche, de chasse, d'arrimage, de culture, d'ouvrage dans les scieries et les fabriques.

Bâtiments.—Quelques-uns vivent dans des maisons de ranches, d'autres ont des maisons en charpente et en bois, qui sont bien meublés.

Animaux.—Ils possèdent un certain nombre de bons chevaux et du bétail, et en prennent bien soin.

Enseignement.—Il y a une école sur la réserve des Songhis qui est assez bien fréquentée.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont très industrieux, et la plupart d'entre eux sont à l'aise.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et d'une conduite morale, bien que quelques-uns aiment la boisson et s'en procurent chaque fois que c'est possible.

LES BANDES DANS LE DISTRICT DE SAANICH.

Réserves.—Les bandes suivantes occupent les réserves numérotées de 1 à 13 inclusivement dans le district de Saanich, savoir: Malakut, Tsekum, Pauquachin, Tsartlip et Tsawout. La superficie totale de ces bandes est de 3,313 acres.

Population.—La population totale de ces bandes est de 243 personnes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été bonne durant l'année qui vient de finir, les réglements sanitaires sont bien observés.

Occupations.—La culture de la terre, la pêche, la cueillette du houblon, le travail dans les fabriques de ciment et les mines sont leurs principales occupations.

Bâtiments.—Quelques-uns vivent dans des maisons de ranches, d'autres ont des maisons en charpente et en bois, et bien meublées.

Animaux.—La qualité de leurs animaux est bien améliorée, les Sauvages prenant plus d'intérêt à l'amélioration des races.

Instruments aratoires.—Ils sont bien pourvus d'instruments les plus modernes, y compris une machine à battre le grain à vapeur.

Enseignement.—Ces Sauvages ont deux écoles, une située sur la réserve Tsawout et l'autre à Tsartlip. Ils prennent un grand intérêt aux choses de l'enseignement, et quelques-uns des enfants fréquentent l'école industrielle de l'île Kuper.

Traits caractéristiques et progrès.—La plupart de ces Sauvages sont industrieux et soumis aux lois, et font de bons progrès dans la culture de la terre et la construction de bateaux.

Tempérance et moralité.—Ils sont assez tempérants et d'une conduite morale, mais quelques-uns se procurent des boissons enivrantes chaque fois que c'est possible.

LES BANDES DANS LE DISTRICT DE COWICHAN.

Réserves.—Les bandes suivantes occupent les réserves numérotées de 1 à 9 inclusivement, dans la vallée de Cowichan, qui est située sur la côte est de l'île Vancouver, à environ quarante milles au nord de Victoria, savoir: Kilpaulus, Comekin, Clemelemaluts, Khenipsin, Koksilah, Quamichan et Somenos. La superficie totale de ces réserves est de 6,136 acres.

Population.—La population réunie de ces sept bandes est de 646 personnes.

Santé et hygiène.—Tous les villages sont situés sur les bords de la rivière Koksilah ou Cowichan ce qui leur donne constamment un bon approvisionnement d'eau fraîche et un bon drainage. Les conditions sanitaires sont bonnes.

Occupations.—Les principales occupations sont la culture de la terre, la pêche, la chasse, le transport, la construction des bateaux et des canots, le travail dans les établissements de conserves, la cueillette du houblon et le travail de terrassiers sur les chemins de fer.

Bâtiments.—Il y a une véritable amélioration dans la classe de bâtiments qu'ils construisent maintenant.

Animaux.—Ils possèdent quelques splendides chevaux, dont ils prennent bien soin; plusieurs ont des races de chevaux améliorées.

Instruments aratoires.—Ils ont tous des machines modernes et du dernier genre et en prennent grand soin.

Enseignement.—Ces Sauvages possèdent quatre écoles: une située dans le village de Somenos, une à Clemelemaluts, une autre au village de Quamichan et une près du village Koksilah. Les deux écoles mentionnées en premier lieu se maintiennent au moyen d'une subvention accordée par le gouvernement, et les deux dernières par la Société des femmes missionaires de l'Eglise méthodiste. Toutes ces écoles progressent bien.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sauvages de ce district sont industrieux et soumis aux lois, et prennent grand intérêt dans leurs terres.

Tempérance et moralité.—Ils sont raisonnablement tempérants et moraux, quelques-uns se procurent des boissons enivrantes quand ils le peuvent.

LA BANDE DE HELLELT.

Réserves.—(Nos 1 et 2 des bandes de Chemainus). Une de ces réserves est située sur la rive sud de la rivière Chemainus, à un mille et demi environ de son embouchure; l'autre est sur une île à l'embouchure de la même rivière. Les deux réserves contiennent une superficie de 427 acres.

Population.—La population de cette bande est de 27 personnes.

Santé et hygiène.—Ces Sauvages ont joui d'une très bonne santé; et la condition sanitaire des villages a été très bonne.

Occupations.—Leurs occupations principales sont la culture, la pêche, la chasse, et le travail chez les colons.

Bâtiments.—Ils ont des maisons confortables, qu'ils tiennent en bon état de réparation. Leurs autres bâtiments ne sont pas en très bonne condition.

Animaux.—Ils possèdent très peu d'animaux, et seulement de qualité moyenne.

Instruments aratoires.—Ils sont bien pourvus d'instruments, dont ils prennent grand soin.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur ces réserves.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont industrieux et respectent la loi.

Tempérance et moralité.—Ils sont moraux. Il y en a quelques-uns qui aiment les boissons enivrantes, mais la majorité est tempérante.

LA BANDE DE SICCAMEEN ET DE KULLEETS.

Réserve.—Nos 10, 12 et 13 de la bande de Chemainus). La principale réserve est située entre le Port-aux-Huîtres et la baie de Chemainus. Une réserve est située sur la rive ouest du "Port-Aux-Huîtres," une station de pêche sur la rive gauche de la rivière Chemainus, près de son embouchure. La superficie totale de cette réserve est de 3,084 acres. Il n'y a aucune ligne qui divise les terres de ces deux bandes.

Population.—La population de cette bande est de 107 personnes.

Santé et hygiène.—Ils ont un abondant approvisionnement de belle eau de source, et ils tiennent leurs maisons propres et en bon ordre.

Occupations.—Leurs principales occupations sont la pêche et la culture des huîtres.

Bâtiments.—Ils ont des maisons confortables et leurs autres bâtiments sont en assez bonne condition.

Animaux.—Ils augmentent leurs animaux et en prennent bien soin.

Instruments aratoires.—Le nombre et la qualité de leurs instruments de ferme s'améliorent.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur ces réserves.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux et observent la loi. Ils font de beaux progrès en agriculture.

Tempérance et moralité.—Ce sont en somme des gens très tempérants et moraux, quelques-uns seulement aiment les boissons enivrantes.

LA BANDE DE LYACKSUN.

Réserves.—(Numéros 3, 4 et 5 de la bande de Chemainus). Ces réserves sont situées sur l'Ile Valdez et consistent en trois réserves qui forment une superficie totale de 1,840 acres.

Population.—La population de cette bande est de 81 personnes.

Santé et hygiène.—Ces Sauvages ont joui d'une bonne santé pendant toute l'année, et les règlements sanitaires sont bien observés.

Occupations.—Ces réserves sont presque toutes couvertes de roches ou de gros bois. Ces Sauvages font très peu de culture; la construction des bateaux et des canots ainsi que la pêche sont leurs principales occupations. Ils possèdent un remorqueur à vapeur pour le remorquage des billes.

Bâtiments.—Ils ont des maisons très confortables, et vivent rarement dans les grandes maisons de ranches.

Animaux.—Ils ont quelques animaux de bonne race, mais ils les laissent courir à l'aventure dans l'île et en conséquence ils ne leur accordent pas une grande attention.

Instruments aratoires.—Ils sont bien munis d'instruments, et en prennent bien soin.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur cette réserve; un certain nombre d'enfants fréquentent l'école industrielle de l'île Kuper.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux et observent la loi, et font des progrès constants.

Tempérance et moralité.—C'est en somme un peuple tempérant et moral.

LA BANDE DE PENELAKUT.

Réserve. (Numéros 6, 7, 8 et 9). Cette réserve comprend les bandes de Llmalche et de Tsussie. Ces réserves sont situées sur les îles Kuper et Tent.

Il y a aussi à l'embouchure de la rivière Chemainus une petite réserve qui appartient à cette bande. La superficie totale de toutes ces réserves est de 2,332 acres.

Population.—La population totale est de 209 personnes.

Santé et hygiène.—Leur santé en général, a été très bonne. Aucune épidémie ne s'est déclarée parmi eux, et leurs conditions sanitaires sont excellentes.

Occupations.—Ces Sauvages s'occupent principalement de la pêche et de la construction des canots. Ils font la culture, l'arrimage et la chasse.

Bâtiments.—Leurs maisons sont en assez bonne condition; elles sont tenues propres et en ordre.

Animaux.—Ils possèdent un certain nombre d'assez beau bétail et en prennent bien soin.

Instruments aratoires.—Ils ont tous les instruments aratoires nécessaires, et en ont soin.

Enseignement.—L'école industrielle de l'île Kuper est située sur une des réserves et un grand nombre des enfants la fréquentent.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont industrieux et observent la loi.

Tempérance et moralité.—Ce sont des gens tempérants et moraux, quelques-uns seulement d'entre eux sont adonnés à l'usage des boissons.

LA BANDE DE NANAÏMO.

Réserve.—(Numéros 1 à 6 inclusivement de la bande de Nanaïmo). Cette réserve consiste en une réserve au havre de Nanaïmo, et en une autre sur la rivière de ce nom, avec une petite station de pêche sur la rive sud de l'île Gabriola. La superficie totale de ces réserves est de 637 acres.

Population.—La population de cette bande s'élève à 163 personnes.

Santé et hygiène.—Les Sauvages de cette bande ont joui d'une assez bonne santé l'année dernière, et les conditions sanitaires sont raisonnables.

Occupations.—Ces Sauvages cultivent, pêchent, travaillent dans les mines de charbon et gagnent des sommes considérables d'argent en arrimant le charbon dans les navires au port de Nanaïmo.

Bâtiments.—Quelques-uns d'entre eux ont des maisons confortables, qu'ils gardent propres et en ordre, mais la plupart d'entre eux vivent dans de grandes maisons de ranches.

Animaux.—Ils ont quelques beaux animaux et en prennent bien soin.

Instruments aratoires.—Ils sont munis de tous les instruments aratoires et les entretiennent bien.

Enseignement.—Il y a une école sur cette réserve, et les Sauvages portent beaucoup d'intéret aux affaires de l'éducation.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont industrieux et respectent la loi et font de très bons progrès.

Tempérance et moralité.—La majorité de ces sauvages sont tempérants et moraux; quelques-uns ont acquis le goût des boissons enivrantes et s'en procurent quand c'est possible.

LA BANDE DE SNONOWAS (NANOOSE).

Réserve.—Cette réserve est située sur la rive sud du port de Nanoose et a une superficie de 209 acres.

Population.—La population de cette bande est de 12 personnes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages durant la dernière année a été assez bonne, et les conditions sanitaires tout ce qu'on pouvait espérer.

Occupations.—Les principales occupations de ces Sauvages sont la pêche et la fabrication de l'huile de chien de mer. Ils font peu de culture.

Bâtiments.—Ils possèdent une assez bonne classe de maisons.

Animaux.—Ils n'en gardent que quelques-uns d'une qualité moyenne.

Instruments aratoires.—Ils ne possèdent pas un très grand nombre d'instruments aratoires.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur cette réserve, et très peu d'enfants.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont industrieux, respectueux de la loi et très progressifs.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants, à quelques exceptions près, et moraux.

LA BANDE DE QUALICUM.

Réserve.—Cette réserve est située à l'embouchure de la rivière Qualicum. Elle a une superficie de 197 acres.

Population.—La population de cette bande est de 13 personnes.

Santé et hygiène.—Ces Sauvages jouissent d'une bonne santé. Les conditions sanitaires sont bonnes.

Occupations.—Les principales occupations de ces Sauvages sont la culture, la pêche, la chasse et agir comme guides pour les partis de pêche et de chasse.

Bâtiments.—Leurs maisons sont confortables et leurs autres dépendances sont tenues en bon état.

Animaux.—Ils possèdent très peu d'animaux, et seulement de qualité moyenne.

Instruments aratoires.—Ils possèdent très peu d'instruments aratoires.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur cette réserve.

Traits caractéristiques et progrès.—Ce sont des Sauvages industrieux et soumis aux lois.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et de conduite morale.

BANDE DE COMOX.

Réserve.—(Numéros 1, 2 et 3). Cette réterve est située sur la rive nord du port de Comox et sur la rive gauche de la rivière Pentledge, à son confluent avec la rivière Tsolum.

La réserve comprend un cimetière situé sur la barre aux Oies, dans le port de Comox. Elle a 378 acres de superficie.

Population.—La population est 45 âmes.

Santé et hygiène.—La santé a été très bonne. Les règlements hygiéniques ont été bien observés.

Occupations.—Principalement la culture, la chasse et la pêche.

Bâtiments.—Ils améliorent la classe de leurs maisons et les tiennent propres.

Animaux.—Ils possèdent un certain nombre d'assez bons chevaux et quelques bêtes à cornes.

Instruments aratoires.—Ils sont raisonnablement bien pourvus d'instruments aratoires.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école sur cette réserve.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont assez industrieux et soumis aux lois.

Tempérance et moralité.—Ces sauvages sont tempérants et de conduite morale.

BANDE DE L'ILE GALIANO.

Réserve.—(N° 9 de la bande Penelakut).—Cette réserve est située dans l'extrémité nord de l'île Galiano, et se trouve comprise parmi celles de la bande de Penelakut.

Population. La population est de 31 âmes.

Santé et hygiène.—La santé a été très bonne. Les conditions hygiéniques sont passablement bien observées.

Occupations.—Principalement la pêche et la construction des bateaux.

Bâtiments.—Très peu de bâtiments sur cette réserve.

Animaux.—Ces Sauvages ne possèdent pas d'animaux.

Instruments aratoires. Ils n'ont pas d'instruments aratoires.

Enseignement.—Les enfants fréquentent l'école industrielle de l'île Kuper.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux et bons.

Tempérance et moralité.—Ces sauvages sont tempérants et de conduite morale.

BANDE DE L'ILE DE MAYNE.

Réserve.—(N° 6 de la bande de Saanich).—Située à l'extrémité nord-ouest de l'île Mayne, cette réserve est comprise parmi celles des bandes de Saanich.

Population.—La population est de 24 âmes.

Santé et hygiène.—La santé a été bonne l'année dernière. Conditions hygiéniques assez bonnes.

Occupations.—Ces Sauvages s'occupent principalement de pêche de chasse et de travaux pour les colons blancs.

Bâtiments.—Comme cet endroit n'est qu'une station de pêche, leurs habitations sont de simples chantiers, construits en planches de cèdre.

Animaux.—Ils n'ont que quelques moutons.

Instruments aratoires.—Ces Sauvages n'ont pas d'instruments aratoires.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont industrieux et soumis à la loi et gagnent très bien leur vie par la pêche.

Tempérance et moralité.—Ce sont des gens tempérants et d'une conduite morale.

BANDE DU LAC COWICHAN.

Cette réserve est située sur la rive nord et près de la décharge du lac Cowichan. Elle a 130 acres de superficie. On n'y trouve à présent qu'une femme, et encore durant l'été seulement, elle passe l'hiver chez ses parents, sur la côte ouest de l'île.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les Sauvages sont industrieux et soumis à la loi, mais à cause des gages élevés que paient les différentes industries ils ont de l'argent en abondance, et quelques-uns d'entre eux se mettent dans des difficultés en faisant usage de boissons malgré les soins les plus vigilants de la police.

Plusieurs de ceux qui se livrent aux travaux de la ferme, se font un point d'orgueil d'élever des animaux de race et de posséder les machines aratoires les plus perfectionnées.

L'école industrielle de l'île Kuper et les différents externats continuent leur bonne œuvre et les élèves font des progrès satisfaisants.

J'ai, etc.,

W. R. ROBERTSON.

Agent des Sauvages.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
AGENCE DE LA RIVIERE FRASER,
NEW-WESTMINSTER, 10 AVRIL 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les affaires de cette agence pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Tribu ou nation.—Tous les Sauvages de cette agence appartiennent à des branches de la nation Salish.

BANDE DU DISTRICT DE CHILLIWACK.

Réserves.—Les bandes suivantes occupent dans ce district des réserves voisines les unes des autres et ayant une étendue totale de 3,841 acres: Aitchelitz, Kwathwawapilt, Squiahla, Skwah, Skulkayn, Skway, Soowahlie, Tzeachten and Yukkwekwioose.

Population.—La population totale des neuf bandes est 319 âmes.

Santé et hygiène.—Leur santé durant l'année a été bonne; ils gardent leurs villages dans une condition sanitaire, et la plupart d'entre eux ont été vaccinés.

Occupations.—Principalement la culture, la pêche, la cueillette du houblon, et le travail de la ferme pour le compte des blancs.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Très bonnes maisons, granges et dépendances, bien entretenues. Bétail pouvant subir avantageusement la comparaison avec celui des blancs du voisinage, s'améliore constamment. Ils sont assez pourvus d'instruments aratoires et ils en prennent bien soin.

Enseignement.—Ils s'intéressent vivement à l'instruction de leurs enfants, dont quelques-uns fréquentent l'institut de Coqualeetza, à Chilliwack, et d'autres le pensionnat de la mission Sainte-Marie.

Traits caractéristiques.—Industrieux et soumis aux lois, se tirent bien d'affaires.

Tempérance et moralité.—Ils sont, en somme, tempérants et moraux.

BANDES DU DÉTROIT DE HOWE, L'ANSE BURRARD ET DE LA RIVIERE SQUAMISH

Réserves.—Les bandes connues sous les noms de Sauvages Squamish, occupent des réserves d'une superficie totale de 6,806 acres, distribuées ainsi n° 3, sur l'anse Burrard; Kapilano, sur la Squamish (détroit de Howe); mission du ruisseau de Seymour (anse Burrard) et creek False.

Population.—Les six bandes ont une population totale de 391 âmes.

Santé et hygiène.—La santé a été bonne durant l'année. Les règlements de l'hygiène sont observés dans les villages; on a vacciné les Sauvages.

Occupations.—Principalement la pêche, la chasse, le flottage, le chargement du bois sur des bateaux aux scieries; aussi la culture et le jardinage.

Bâtiments, bétail.—Leurs habitations sont pour la plupart en bois et sont en bonnes conditions de réparation, de même que leurs granges et leurs dépendances.

Instruments aratoires.—Le bétail est bien soigné durant l'hiver. Ils prennent aussi grand soin de leurs instruments aratoires.

Enseignement.—Ces Sauvages s'intéressent vivement à l'éducation de leurs enfants, dont la plupart fréquentent le pensionnat de la mission de la Squamish.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux et soumis aux lois; ils font des progrès satisfaisants.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants, et moraux à peu d'exceptions près.

BANDE DE CHEAM.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur la rive sud de la rivière Fraser, à environ 80 milles de son embouchure: elle a 1,433 acres de superficie.

Population.—La population de cette bande est de 100 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été bonne durant l'année; pas de maladies sérieuses. Le village est propre; les habitants ont été vaccinés.

Occupation.—Surtout la culture, la pêche, la cueillette du houblon, la chasse et le travail de la ferme pour le compte des blancs du voisinage.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Bonnes maisons de bois, assez bonnes granges et dépendances. Bétail bien soigné. Assez bon assortiment d'instruments aratoires, qu'ils ont bien soin de tenir à l'abri quand ils ne s'en servent pas.

Enseignement.—Ces sauvages s'intéressent vivement à l'éducation de leurs enfants, dont plusieurs fréquentent le pensionnat de la mission Sainte-Marie.

Traits caractéristiques et progrès.—Bons travailleurs; prennent bien soin de ceux qui dépendent d'eux. Soumis aux lois.

Tempérance et moralité.—Tempérants à peu d'exceptions près et moraux.

BANDES CHEHALI ET SCOWLITZ.

Réserves.—Les réserves de ces bandes sont situées sur la rivière Harrison. La réserve Scowlitz à l'embouchure et la réserve Chehalis à environ quatre milles en amont. Elles ont 3,144 acres de superficie.

Population.—La population des deux bandes est de 163 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été bonne durant l'année. Les habitations et leurs dépendances sont propres et les lois de l'hygiène sont observées dans les villages. On a vacciné les Sauvages de temps à autres.

Occupations.—Principalement la pêche, la chasse et la culture. Ils gagnent aussi de l'argent par la cueillette du houblon; le chef de la bande Chehalis, Johnny Léon a même été contremaître pour la cueillette du houblon durant la saison à Agassiz.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Bonnes maisons en planches assez bonnes granges et dépendances. Le bétail est bien soigné durant l'hiver. Leurs instruments aratoires sont tenus à l'abri lorsqu'ils ne s'en servent pas.

Enseignement.—Ces Sauvages portent beaucoup d'intérêt à l'instruction et la plupart des enfants fréquentent le pensionnat de la mission Sainte-Marie.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux et soumis aux lois et leurs progrès sont satisfaisants.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE DE COQUITLAM.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur la rivière Coquitlam, à environ six milles de New-Westminster, elle a 208 acres de superficie.

Population.—La population en est de 27 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été bonne durant l'année, et les lois de l'hygiène ont été observées dans le village qui est proprement tenu, les habitants ont été vaccinés.

Occupations.—Principalement la culture, la pêche et la chasse et étant à proximité de New-Westminster, ils approvisionnent le marché de poisson et de gibier. Ils fournissent aussi du saumon durant la saison aux fabricants de conserves.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Les maisons, bâtiments en bois sont bien bâties et en bon état. Ils ne possèdent pas beaucoup de bétail, mais le peu qu'ils possèdent est bien soigné durant l'hiver.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux et soumis aux lois.

Tempérance et moralité.—Les lois de la tempérance et de la moralité sont bien observées, à peu d'exceptions près.

LES BANDES DOUGLAS, SHOOKUM CHUCK SAMAHQUAM ET PEMBERTON MEADOWS.

Réserves.—Ces bandes occupent des réserves situées entre les sources de la rivière Harrison, le long du portage Lillooet et Pemberton; elles ont une superficie de 7,497 acres.

Population.—La population totale de ces quatre bandes est de 504 âmes.

Santé et hygiène.—En général la santé de ces Sauvages, durant l'année, a été bonne. Les villages sont propres et l'hygiène observée. Un grand nombre des habitants ont été vaccinés, de temps à autre.

Occupations.—La pêche, la chasse, les transports, et les travaux de la ferme constituent leurs principales occupations; ils servent aussi de guides pour les prospecteurs de mines, et les femmes se font des recettes considérables avec la fabrication des paniers.

Bâtiments, animaux et instruments aratoires.—La plupart de leurs maisons sont des constructions en charpente, et leurs granges et dépendances sont assez bonnes. Leurs animaux soutiennent très favorablement la comparaison avec ceux de leurs voisins blancs, et leurs instruments sont bien tenus.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont très industrieux, ont un bon naturel et respectent la loi.

Tempérance et moralité.—Quelques-uns d'entre eux aiment les boissons enivrantes, mais la majorité est tempérante; leur moralité est bonne aussi.

BANDE EWAWOOES ET DU LAC TEXAS.

Réserves.—La première réserve de ces bandes est située sur la rive sud de la rivière Fraser, à environ deux milles à l'est de Hope, et la dernière sur la rive nord de la rivière Fraser, à environ sept milles à l'est de Hope. La superficie des deux réserves est de 893 acres.

Population.—La population de cette bande est de 52 âmes.

Santé et hygiène.—Ils ont joui d'une assez bonne santé pendant toute l'année. Ils observent bien les règlements sanitaires dans leurs villages, et la vaccination se pratique en différents temps.

Occupations.—Principalement la culture, la pêche et la chasse, ils font aussi la cueillette du houblon.

Bâtiments, animaux et instruments aratoires.—Leurs maisons, qui sont confortables, sont tenues en bon état. Leurs animaux sont de bonne race, et ils prennent convenablement soin de leurs instruments aratoires.

Enseignement.—Ils s'intéressent à l'éducation et quelques-uns de leurs enfants fréquentent le pensionnat de la mission Sainte-Marie.

Traits caractéristiques et progrès.—Ce sont des gens exceptionnellement bons, très industrieux respectueux des lois.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE HOPE.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur la rive nord de la rivière Fraser, à environ cent milles de son embouchure—la superficie est de 1,400 acres.

Population.—La population est de 48 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été très bonne durant l'année. Les lois de l'hygiène sont bien observées, et la plupart d'entre eux ont été vaccinés.

Occupations.—La culture, la pêche, la cueillette du houblon et la chasse.

Bâtiments, animaux et instruments aratoires.—La plupart de leurs maisons sont des bâtiments bien construits en charpente, et ils prennent bien soin de leurs animaux et instruments aratoires.

Enseignement.—Ils s'intéressent beaucoup à l'éducation, et plusieurs de leurs enfants ont été instruits au pensionnat de la mission Sainte-Marie.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont soumis aux lois, industrieux et font des progrès rapides.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants en grande majorité et strictement moraux.

BANDES DE HOMALCO ET DE KLAHOOSE.

Réserves.—Les réserves de ces bandes sont situées aux environs de l'anse Bute et du détroit de Malaspina; la superficie totale est de 4,738 acres.

Population.—La population totale de ces bandes est de 163 âmes.

Santé et hygiène.—Il n'y a eu aucune maladie grave parmi eux. Ils conservent leurs villages dans une condition sanitaire.

Occupations.—Ils font un peu de de pêche, de chasse, de culture et de coupe de billes à la main; ils ne cultivent que sur une petite échelle.

Bâtiments, animaux et instruments aratoires.—La plupart de leurs maisons sont de bonnes constructions; ils ne gardent pas beaucoup d'animaux et ne possèdent pas d'instruments aratoires, excepté ceux dont ils peuvent se servir à la main.

Enseignements.—Ils n'ont pas d'écoles, et jusqu'à présent, aucun d'eux n'a reçu d'instruction.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont industrieux, bienveillants et prennent bien soin de ceux qui sont à leur charge.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et strictement moraux.

BANDE KATSEY.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur la rive nord de la rivière Fraser, à environ dix milles de New-Westminster. La superficie est de 385 acres.

Population.—La population de la bande est de 78 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages est bonne. Les lois de l'hygiène sont observées dans leur village. Les habitants ont été vaccinés.

Occupations.—Principalement la pêche, la chasse et un peu de culture mixte, par quelques familles.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Ils ont d'assez bonnes maisons et dépendances. Ils ont quelques bons animaux dont ils prennent bien soin durant l'hiver. Les instruments aratoires sont mis à l'abri quand ils ne s'en servent pas.

Enseignement.—Ces Sauvages s'intéressent à l'éducation et la plupart de leurs enfants fréquentent l'école de la mission Sainte-Marie.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux et respectueux des lois, et font constamment des progrès.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants, à peu d'exception près, et moraux.

BANDE LANGLEY ET WHONOCK.

Réserves.—La réserve de la bande Langley est située sur l'île McMillan, sur les bords de la rivière Fraser, à environ vingt milles de New-Westminster et la réserve des Whonock est située sur la rive nord de la rivière Fraser, à environ vingt-quatre milles à l'est de New-Westminster. Leur superficie est de 1,432 acres.

Population.—La population de ces bandes est de 68 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été exceptionnellement bonne durant l'année. Les conditions hygiéniques de leur village sont excellentes. Presque tous les habitants ont été vaccinés.

Occupations.—Ils font plus ou moins de culture mixte, et font la pêche du saumon pour les établissements de conserves durant la saison.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Leurs maisons, granges et dépendances sont d'une assez bonne classe et sont tenues propres et réparées. Ils prennent convenablement soin de leurs animaux ainsi que de leurs instruments aratoires.

Enseignement.—Un bon nombre d'entre eux ont été instruits au pensionnat de la mission Sainte-Marie, auquel ils portent beaucoup d'intérêt.

Traits caractéristiques et Progrès.—Ils sont industrieux et soumis aux lois.

Tempérance et moralité.—En termes généraux, c'est une population tempérante et très morale.

BANDE MUSQUEAM.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur le baie nord de la rivière Fraser, à environ un mille de son embouchure; elle a 452 acres de superficie.

Population.—La population est de 97 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été exceptionnellement bonne durant l'année. Les lois de l'hygiène sont bien observées dans leur village—la plupart des habitants ont été vaccinés.

Occupations.—La plupart des Sauvages s'engagent à la chasse, la culture mixte, la coupe de billes, et au travail sur les fermes des colons blancs.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Bonnes maisons de bois, assez bonnes granges et dépendances. Bétail bien soigné, et instruments aratoires bien entretenus.

Enseignement.—Quelques enfants fréquentent l'institut Coqualeetza, et d'autres les écoles de la mission Sainte-Marie, et celles de l'île Kuper.

Traits caractéristiques et progrès.—Industrieux, soumis aux lois, et très prospères.

Tempérance et moralité.—Ils ont jusqu'à un certain point corrigé leur appétit pour les boissons enivrantes et ont de bonnes mœurs.

BANDE MATSQUI.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur la rive sud de la rivière Fraser, à environ trente milles de New-Westminster et elle a 1,072 acres de superficie.

Population.—La population est de 44 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été bonne; leur village est propre et tenu dans de bonnes conditions hygiéniques. Les habitants ont quesque tous été vaccinés.

Occupations.—Principalement la culture et la pêche; ils s'occupent tous plus ou moins de culture mixte.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Les maisons, granges et dépendances ne sont pas tenues en on ordre mais ils ont bien soin de leurs chevaux et autres animaux—et aussi de leurs instruments aratoires.

Enseignement.—Ces Sauvages s'intéressent à l'éducation de leurs enfants dont un grand nombre fréquentent l'école de la mission Sainte-Marie.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils progressent lentement quoiqu'assez industrieux.

Tempérance et moralité.—Ces Sauvages observent bien les lois de la tempérance et de la moralité.

BANDE NEW-WESTMINSTER.

Réserve.—Ces Sauvages possèdent à New-Westminster et à Brownsville des réserves de 32 acres de superficie.

Population.—La population de cette bande est de 58 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces sauvages a été bonne.

Tempérance et moralité.—Ils sont en somme, tempérants et moraux; mais à cause de leur proximité de la frontière américaine, ils peuvent facilement se procurer de la boisson lorsqu'ils en veulent.

BANDES NICOMEK ET SNWEAHM.

Réserves.—Ces bandes occupent deux réserves sur la rive nord de la rivière Fraser, à environ 44 milles de New-Westminster, elles ont 636 acres de superficie.

Population.—La population de ces bandes est de 42 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été bonne durant l'année. Le village est dans une bonne condition hygiénique. Les habitants ont été vaccinés.

Occupations.—Principalement la culture et la pêche. La plupart des Sauvages font un peu de culture mixte, ils fournissent aussi durant la saison du saumon aux fabricants des conserves.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Maisons assez bonnes, ainsi que les granges et les dépendances. Ils prennent bien soin de leur bétail et de leurs instruments aratoires.

Enseignement.—Ils s'intéressent bien peu à l'éducation, et peu d'entre eux sont instruits.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont des gens simples; ils sont bien attachés à leurs vieilles traditions, et ne font pas de rapides progrès.

Tempérance et moralité.—La plupart d'entre eux aiment la boisson, mais sont assez moraux.

BANDE SEMIAHMOO.

Réserve.—La réserve de cette bande, sur la ligne de la frontière internationale et vis-à-vis la baie Semiamu, a 392 acres de superficie.

Population.—La population en est de 36 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été bonne; les conditions sanitaires atteignent une bonne moyenne.

Occupations.—Ils s'occupent principalement de pêche, de culture mixte et de jardinage.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Leurs maisons sont pour la plupart de confortables bâtiments en charpente. Ils ne possèdent pas beaucoup d'instruments aratoires, mais ils prennent bien soin de ceux qu'ils ont. Leur bétail soutient très favorablement la comparaison avec celui de leurs voisins blancs.

Enseignement.—Quelqu'un de ces Sauvages fréquentent l'école de la mission Sainte-Marie.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont soumis aux lois, et causent rarement des embarras.

Enseignement.—Ces Sauvages portent un vif intérêt à l'éducation, et la plupart d'eux envoient leurs enfants à l'école.

Traits caractéristiques et Progrès.—Ils sont industrieux et soumis à la loi et de commerce facile.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE OHAMIL.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur la réserve sud de la rivière Fraser, à environ 74 milles à l'est de New-Westminster, elle a 629 acres de superficie.

Population.—La population de la bande est de 55 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été bonne, et les lois de l'hygiène sont bien observées. Les habitants ont été vaccinés en diverses occasions.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Tous ces Sauvages ont d'assez bonnes maisons, granges et dépendances; leurs chevaux et bêtes à cornes sont de bonne race, et leurs instruments aratoires sont soigneusement mis à l'abri lorsqu'ils ne s'en servent pas.

Occupations.—La culture et la pêche sont les principales occupations de cette bande; la plupart d'entre eux font plus ou moins de culture mixte, et ils gagnent passablement d'argent par la cueillette du houblon.

Enseignement.—Ces Sauvages portent beaucoup d'intérêt à l'éducation; quelques-uns de leurs enfants fréquentent l'école publique près de leur réserve, et d'autres suivent l'école de la Mission Sainte-Marie.

Traits caractéristiques et Progrès.—Ils sont industrieux et soumis aux lois et s'entendent bien avec leurs voisins blancs.

Tempérance et moralité.—Ce sont des gens tempérants et moraux et font des progrès.

BANDES DE POPKUM ET SQUAWTITS.

Réserves.—Les réserves de ces bandes sont situées sur la rive sud de la rivière Fraser, à environ soixante-cinq milles à l'est de New-Westminster. Elles ont 5,326 acres de superficie.

Occupations.—La culture, la pêche et la cueillette du houblon constituent leurs principales occupations.

Population.—La population de ces bandes est de 57 âmes.

Santé et hygiène.—Ils ont joui d'une bonne santé durant l'année, et ont été vaccinés en différentes occasions; leurs maisons et dépendances sont tenues dans un état sanitaire.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—La plupart d'entre eux possèdent d'assez bonnes maisons et dépendances, qu'ils entretiennent en réparation. Ils prennent bien soin de leur bétail et de leurs chevaux, ainsi que de leurs instruments aratoires.

Enseignement.—Ils s'intéressent considérablement à l'éducation de leurs enfants et la plupart des enfants vont à l'école.

Traits caractéristiques et progrès.—Ce sont de bonnes gens et très industrieux.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE SECHELT.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur la péninsule de Sechelt, détroit de Malaspina. Elle a 1,800 acres de superficie.

Population.—La population de la bande est de 235 âmes.

Santé et hygiène.—Il n'y a eu aucune maladie d'une nature très grave parmi eux durant l'année. Ils tiennent leur village dans une condition strictement sanitaire, et la plupart d'eux ont été vaccinés.

Occupations.—Ils s'occupent surtout de chasse, de pêche, de la coupe des billes et de plus ou moins de jardinage. Les femmes sont expertes dans la fabrication des paniers, et contribuent largement au soutien de leur famille.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Ils ont de bonnes maisons en charpente; Ils ne gardent pas beaucoup d'animaux, et les seuls instruments qu'ils possèdent sont ceux à main.

Enseignement.—Ils désirent très vivement faire donner de l'instruction à leurs enfants et les envoient au pensionnat sur leur réserve.

Traits caractéristiques et Progrès.—Ils sont très industrieux, strictement honnêtes et font des progrès satisfaisants.

Tempérance et moralité.—Ils sont strictement tempérants, l'ivrognerie étant virtuellement inconnue parmi eux. Ils sont aussi strictement moraux.

BANDE SUMASS.

Réserve.—La réserve de cette bande est située au débarcadère Miller, sur la rive sud de la rivière Fraser et en haut de la rivière Sumas sur le lac de ce nom. Elle a 1,370 acres de superficie.

Population.—La population de cette bande est de 51 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été bonne durant l'année. Leurs maisons et leurs dépendances sont dans de bonnes conditions hygiéniques.

Occupations.—Leurs principales occupations sont la culture mixte, la pêche, la chasse, et la cueillette du houblon.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires..—Leurs maisons granges et étables sont d'une assez bonne classe. Ils prennent un soin convenable de leurs animaux et de leurs instruments aratoires.

Enseignement.—Un très petit nombre de ces Sauvages ont reçu de l'instruction.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sauvages de cette bande sont plutôt indolents, mais ils sont soumis aux lois.

Tempérance et moralité.—Quelques-uns d'entre eux aiment la boisson, mais leur conduite est morale.

BANDE SLIAMMON.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur le détroit de Malaspina, et a 4,712 acres de superficie.

Population.—La population de la bande est de 107 âmes.

Santé et hygiène.—Dans le cours de la dernière année la santé de cette bande a été exceptionnellement bonne. Les conditions sanitaires de leur village sont excellentes.

Ils font un peu de pêche, de chasse et de coupe de billes, ainsi qu'un peu de culture.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Leurs maisons sont toutes en charpente et tenues en bon état de réparation. Ils ne gardent pas beaucoup d'animaux et ils prennent bien soin du peu d'instruments qu'ils possèdent.

Enseignement.—Ces Sauvages ont un vif désir de faire instruire leurs enfants, mais jusqu'à présent aucun d'eux n'a fréquenté l'école.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux, soumis aux lois, et très honnêtes dans leurs affaires.

Tempérance et moralité.—Quelques-uns d'eux sont adonnés à l'usage des boissons, mais ils sont tous d'une conduite morale.

BANDE SKAWAHLOOK.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur la rive nord de la rivière Fraser, entre le creek Ruby et Hope. Elle a 196 acres de superficie.

Population.—La population de cette bande est de 18 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été bonne pendant l'année. Leur village est tenu proprement et ils ont été vaccinés.

Occupations.—La culture mixte et la pêche et la chasse sont leurs principales occupations.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Ils ont d'assez bonnes maisons et dépendances; leur bétail et leurs instruments aratoires sont bien entretenus.

Traits caractéristiques et progrès.—Ce sont des gens simples, soumis à l'autorité, s'accordant bien avec leurs voisins blancs.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE TCHEWASSEN.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur le golfe de Georgie près de la pointe Roberts. Elle a 604 acres de superficie.

Population.—La population de cette bande est de 49 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été assez bonne. Les lois de l'hygiène sont observées. Ils ont tous été vaccinés.

Occupations.—Ils font considérablement d'argent avec la pêche durant la saison de la mise en conserve du saumon; ils font aussi beaucoup d'argent avec la culture et l'élevage.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Ils ont des maisons confortables; ils prennent bien soin de leurs bestiaux et des chevaux et aussi de leurs instruments aratoires.

Enseignement.—Très peu de ces Sauvages fréquentent l'école.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux et soumis aux lois.

Tempérance et moralité.—La plupart d'eux aiment la boisson, mais ils sont moraux.

BANDE YALE.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur la rivière Fraser, à environ 112 milles de son embouchure. Elle a 1,100 acres de superficie.

Population.—La population de cette bande est de 80 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages est bonne. Leur village est tenu dans de bonnes conditions d'hygiène.

Occupations.—Leurs principales occupations sont la culture, la chasse et la pêche. Quelques-uns sont employés comme cantonniers sur le Pacifique Canadien.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Leurs maisons sont bien construites en charpente, et leurs dépendances sont bonnes aussi. Ils prennent bien soin de leurs animaux et conservent leurs instruments à couvert lorsqu'ils ne s'en servent pas.

Enseignement.—Ils prennent un grand intérêt à l'instruction de leurs enfants, et les envoient aux écoles de All Hallows et de la mission Sainte-Marie.

Traits caractéristiques et progrès.—Ce sont des gens industrieux, simples et faciles à conduire.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

OBERVATIONS GÉNÉRALES.

Les cinq écoles de cette agence, savoir: l'école industrielle de Coqualeetza, la Mission Sainte-Marie, la Mission de Squamish, les pensionnats de All Hallows et de Sechelt, ont toutes été bien fréquentées, et les progrès des enfants ont été des plus satisfaisants.

Aux dévoués et zélés missionnaires qui s'occupent du bien-être spirituel des Sauvages de cette agence, je désire exprimer mes plus sincères remerciements pour l'aide cordiale qu'ils m'ont toujours prêtée dans l'accomplissement de mes fonctions officielles parmi les Sauvages.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

R. C. McDONALD,

Agent des Sauvages.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
AGENCE KAMLOOPS-OKANAGAN,
KAMLOOPS, 4 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les affaires de cette agence pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Situation.—L'agence Kamloops-Okanagan est située et dispersée sur la plus grande partie du district de Yale, immédiatement au nord de la frontière internationale; le district contient environ 24,000 milles carrés. L'agence couvre une superficie de 333,578 acres.

Divisions naturelles.—L'agence est divisée par la nature, c'est-à-dire par l'écoulement des rivières dans les districts de Fraser, Thompson, Nicola, Similkameen et Okanagan.

Bâtiments.—Leurs maisons sont en billes, confortables mais de qualité inférieure.

BANDE ADAMS OU HALTKAM.

Réserve.—Les réserves de cette bande sont situées au pied des lacs Petit Shuswap et Adam. Elles ont 7,188 acres de superficie, comprenant des terres propres à l'agriculture, l'élevage des bestiaux et l'exploitation forestière.

Population.—La population est de 195 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages durant l'année a été bonne. Pas d'épidémies et ils ont rarement eu besoin des soins médicaux. La plupart d'entre eux ont été vaccinés. Ils tiennent leurs maisons assez proprement.

Occupations.—Depuis que ces Sauvages ont pu se procurer de l'eau pour l'irrigation ils se sont beaucoup occupés de culture, une partie considérable de leurs terres étant très propres à ce genre d'exploitation. Ils élèvent des chevaux et bestiaux, s'occupent aussi de pêche et de chasse et travaillent comme journaliers à divers travaux.

Bâtiments.—Leurs maisons sont en billes, confortables, mais de qualité inférieure.

Bétail.—Ils ont de bons chevaux, quelques bêtes à cornes et autres animaux domestiques.

Instruments aratoires.—Ils ont suffisamment d'instruments aratoires.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école. Quelques enfants fréquentent l'école industrielle à Kamloops et il y en a qui ont appris à lire et à sténographier en Chinook.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux soumis aux lois et ont fait des progrès rapides en culture.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux. Ils s'enivrent rarement.

BANDE ASHCROFT OU STLAHL.

Réserves.—Les réserves de cette bande, au nombre de trois, sont situées sur un plateau, sur la rive droite de la rivière Thompson, vis-à-vis la ville d'Ashcroft, et au lac McLean. Elles ont 5,234 acres de superficie comprenant des terres arables, des pâturages et des terres à bois.

Population.—La population est de 46 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages est bonne. Il n'y a pas eu d'épidémies parmi eux; les conditions hygiéniques sont bonnes. Les habitants ont été vaccinés, et leur eau est très bonne.

Occupations.—Ils font de la culture mixte et s'occupent de l'élevage des animaux. L'approvisionnement d'eau pour l'irrigation est faible. Ils font un peu de chasse et de pêche et s'engagent comme voituriers, et bouviers.

Bâtiments.—Ils ont de misérables maisons en billes, et quelques bonnes maisons en charpente.

Bétail.—Ils ont de bons chevaux et bestiaux. Ils emploient leurs chevaux pour le transport.

Instruments aratoires.—Ils sont assez bien pourvus d'instruments aratoires pour leurs besoins.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'école.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux, mais gagnent peu.

Tempérance et moralité.—Ils sont assez tempérants et moraux.

BANDE BONAPARTE OU TLUHTAUS.

Réserves.—Les réserves de cette bande, au nombre de cinq, sont situées sur la rivière Thompson et sur la rivière Bonaparte, sur le ruisseau du Chapeau et sur le lac du Huard. Elles ont environ 61,113 acres de superficie.

Population.—La population est de 156 âmes.

Santé et hygiène.—En général la santé de ces Sauvages a été bonne. Pas d'épidémie. Plusieurs d'entre eux ont été vaccinés. Durant les mois d'été les maisons ne sont pas habitées.

Occupations.—Ils font un peu de culture, principalement sur le ruisseau du Chapeau. Ils ont un bon troupeau de chevaux et des bestiaux Ils comptent surtout pour vivre sur la chasse et la pêche, en travaillant comme bouviers.

Bâtiments.—Ils ont de bonnes cabanes en bois, et une belle église.

Bétail.—Ils ont des chevaux, pour la plupart des chevaux de selle et quelques bêtes à cornes.

Instruments aratoires.—Ils ont suffisamment d'instruments aratoires.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'autres moyens d'instruction que ceux que leur offrent l'école industrielle de Kamloops.

Traits caractéristiques et progrès.—La plupart des Sauvages sont de bons travailleurs mais ils sont nomades dans leurs habitudes. Ils améliorent constamment la réserve.

Tempérance et moralité.—La mise en vigueur plus stricte de la loi des boissons a diminué l'usage des boissons enivrantes.

BANDE BOOTNROYD (SUUK, KAMOOS, NKATSAM AND CHINOOK).

Réserves.—Les réserves de ces bandes, au nombre de dix sont pour la plupart situées sur la rive gauche de la rivière Fraser. La plus grande partie de ce terrain est épaissement boisé et rocheux, mais, une certaine partie, lorsqu'elle sera défrichée, fera de bonnes terres agricoles.

Population.—La population est de 157 âmes.

Santé et hygiène.—Il n'y a pas eu d'épidémie parmi les Sauvages, ils ont été vaccinés, et leurs maisons sont assez propres.

Occupations.—Ils cultivent des légumes et des fruits. Ils font la pêche et la chasse, et travaillent comme journaliers sur le chemin de fer.

Bâtiments.—Ils ont une assez bonne qualité de maisons en billes.

Animaux.—Ils ont des chevaux de bât. Leur bétail est le meilleur que l'on trouve sur la rivière Fraser.

Instruments aratoires.—Ils en ont assez pour leurs besoins.

Enseignement.—Ils n'ont pas de moyens de s'instruire.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux et bons travailleurs. Ils sont à l'aise.

Tempérance et moralité.—Ils sont très tempérants et moraux.

BANDE DE BOSTON-BAR.

Réserves.—Les réserves de cette bande, au nombre de sept, sont situées autour de Boston-Bar, de North-Bend et de Scaucy. Elles ont 628 acres de superficie, consistant en de petites étendues de terres arables, le reste se compose de rochers.

Population.—La population de cette bande est de 147 âmes.

Santé et hygiène.—Il n'y a pas eu d'épidémies parmi eux. Ils tiennent leurs maisons propres. Les conditions d'hygiène sont bonnes et ils ont rarement besoin des soins du médecin.

Occupations.—Ils cultivent le foin, les légumes et les fruits, mais comptent plutôt pour vivre sur la pêche et la chasse, le travail sur le chemin de fer.

Bâtiments.—Aux environs de North-Bend, les bâtiments sont bons mais ailleurs ils ne sont pas aussi bons.

Bétail.—Ils ont un certain nombre de chevaux de selle et de chevaux de bât, mais peu de bétail. Ils hivernent leurs bestiaux à Nicola.

Instruments aratoires.—Ils en ont assez pour leurs besoins.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'autres moyens d'instruction, que ceux que leur procure l'école industrielle de Kamloops.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sauvages sont des ouvriers laborieux et tenaces, mais ils sont incapables d'amasser beauccoup d'argent.

Tempéranceet moralité.—Ils peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec les autres bandes sous ce rapport.

BANDE DE COOKE.

Réserves.—Les réserves de cette bande au nombre de quinze, sont situées sur les deux rives de la rivière Thompson, aux environs de Cooks-Ferry et de Spatsum et dans les valléés Tuile et Highland. Ces réserves contiennent 9,110 acres en plateaux le long de la rivière, et çà et là des terres à bois.

Population.—La population est de 186 âmes.

Santé et hygiène.—Il n'y a pas eu d'épidémies, et en général l'hygiène est bonne; et les sauvages ont été vaccinés,

Occupations.—Ces Sauvages s'occupent de culture mixte et d'élevage des animaux, pêchent et chassent un peu, et travaillent comme journaliers et bouviers.

Bâtiments.—Leurs maisons sont presque toutes en billes, et ne sont pas de première qualité.

Bétail.—Ils possèdent un bon nombre de chevaux, de bêtes à cornes et quelques cochons et des moutons.

Instruments aratoires.—Ils sont bien pourvus d'instruments aratoires.

Enseignements.—Il n'y a pas de système d'enseignement.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont industrieux, mais autour de la traverse Cooke, ils ne font pas grands progrès. A Pemynoos, il y a des gens assez à l'aise. Ces gens sont paisibles.

Température et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE DU CREEK DE L'HOMME-MORT OU DE STICHISTAN.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur le creek de l'Homme-Mort. La superficie est de 20,134 acres, comprenant des terres propres au pâturage et à la culture et des terres à bois.

Population.—La santé de ces Sauvages a été bonne et il n'y a pas eu d'épidémie parmi eux. Les maisons sont petites, mais les conditions d'hygiène sont bonnes.

Occupations.—Ils cultivent un peu et élèvent du bétail, principalement des chevaux; ils pêchent et chassent et travaillent comme journaliers.

Bâtiments.—Ils habitent des cabanes en billes, avec toits en terre. Elles sont chaudes en hiver, mais ne sont bien aérées.

Bétail.—Ils ont un bon nombre de chevaux, surtout des chevaux de selle, et quelques bêtes à cornes.

Instruments aratoires.—Ils ont suffisamment d'instruments aratoires.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'école, mais quelques enfants ont fréquenté l'école industrielle de Kamloops.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont industrieux et sont considérés comme de bons bouviers. Grâce à l'irrigation ils font un peu de culture.

Tempérance et moralité.—Ils sont peu adonnés à l'ivrognerie.

BANDE DE KAMLOOPS.

Réserves.—Les réserves de cette bande, au nombre de cinq, sont situées au confluent des bras nord et sud de la rivière Thompson, vis-à-vis la ville de Kamloops. Elles ont une superficie de 33,379 acres, consistant en bonnes terres à bois, à pâturage et à foin.

Population.—La population est de 241 âmes.

Santé et hygiène.—La santé, en général, a été bonne. Il n'y a pas eu d'épidémie ils ont été vaccinés et s'occupent plus de la propreté sur la personne et dans les maisons. Ils ont de l'eau pure.

Occupations.—Ils cultivent beaucoup de foin et de légumes, élèvent du bétail, pêchent et chassent et travaillent comme bouviers.

Bâtiments.—Les vieilles maisons sont de qualité inférieure. Les nouvelles sont plus modernes et mieux éclairées.

Bétail. Ils ont de grands troupeaux de chevaux et quelques bêtes à cornes. Les sauvages vendent un bon nombre de chevaux.

Instruments aratoires.—Ils ont un bon assortiment de camions, voitures, de charrues, faucheuses, de râteaux à cheval, de harnais et de selles.

Enseignement.—Un bon nombre d'enfants fréquentent l'école industrielle.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont assez industrieux, mais voyagent beaucoup. Ils réussissent à vivre confortablement.

Tempérance et moralité.—Un trop grand nombre de Sauvages aiment la boisson et ils s'en procurent facilement. Néanmoins, ils sont prudents car les coupables sont sévèrement punis. Sous tous autres rapports ils sont moraux.

BANDE DE KANAKA.

Réserves.—Les réserves de cette bande, au nombre de quatre, sont situées sur les deux rives de la rivière Fraser, à dix milles en aval de Lytton. La superficie est de 500 acres.

Population.—La population est de 55 âmes.

Santé et hygiène.—Ces Sauvages n'ont pas eu d'épidémie. Leurs maisons sont petites et pas très bien tenues.

Occupations.—Ils font peu de culture. La pêche et le travail dans les mines sont leurs principales occupations.

Bâtiments.—Ils ont des maisons en billes d'une classe inférieure.

Bétail.—Ils ont quelques chevaux de selle, des chevaux de bât, et quelques bêtes à cornes.

Instruments aratoires.—Ils ont suffisamment d'instruments aratoires pour leurs besoins.

Enseignement.—Ils n'ont aucun moyen d'instruction.

Traits caractéristiques et progrès.—Ce sont de bons travailleurs, mais ils font peu de progrès. Ils observent la loi.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE DE LYTTON.

Réserves.—Ces réserves, vingt-sept en tout, composées de petites bandes sont situées sur les deux rives de la rivière Fraser, de Lytton à Nesikeep, à 25 milles en amont. La superficie totale est de 10,292. Elles consistent en plateaux et versants de montagne où les fruits, et les légumes poussent bien.

Population.—La population de cette bande est de 465 âmes.

Santé et hygiène.—Ils n'ont pas eu d'épidémies. Ils ont été vaccinés. Les conditions hygiéniques sont bonnes.

Occupations.—Ces sauvages cultivent une bonne quantité de grain, d'avoine, et de légumes. Ils élèvent du bétail, pêchent, chassent, s'occupent de mines et travaillent comme laboureurs.

Bâtiments.—Ils ont de bonnes maisons.

Bétail.—Ils ont des chevaux de travail, mais le plus grand nombre sont des chevaux légers bons pour le bât et la selle; ils ont aussi quelques bêtes à cornes.

Instruments aratoires.—Ils ont un bon assortiment d'instruments aratoires.

Enseignement.—Ils n'ont pas de moyens d'enseignement autres que la fréquentation des écoles d'All-Hallows, de Yale et de Saint-George.

Traits caractéristiques et progrès.—Ce sont pour la plupart des Sauvages très laborieux; ils font des progrès en agriculture.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BENDE NICOMEN.

Réserves.—Les réserves de ces bandes, au nombre de cinq, sont situées sur les deux rives de la rivière Thompson, entre Lytton et la traverse Cook. La superficie est de 2,976 acres, composées de plateaux et terrains montueux de qualité inférieure.

Population.—La population est de 49 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été bonne; ils n'ont pas eu d'épidémie. Ils ont été vaccinés.

Occupations.—Ils cultivent une petite quantité de grain, d'avoine et de légumes pêchent et chassent et élèvent un peu de bétail. Leur occupation principale est l'exploitation des mines d'or.

Bâtiments.—Leurs bâtiments de billes sont de bonne qualité.

Bétail.—Ils ont un nombre limité de poneys de selle et de bât et quelques bestiaux.

Enseignement.—Ils n'ont aucun moyen d'enseignement.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils paraissent industrieux mais font peu de progrès.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE NICOLA (EN BAS).

Réserves.—Les réserves de cette bande, au nombre de treize, sont situées le long de la rivière Nicola, depuis près de son embouchure jusqu'au lac Nicola. La réserve du Creek-Hamilton est aussi comprise dans cet espace. La superficie totale est de 3,191 acres, comprenant de bonnes terres arables et à pâturages.

Population.—La population est de 363.

Santé et état sanitaire.—La santé générale de ces Sauvages a été bonne. Il ne s'est pas déclaré d'épidémie parmi eux; ils ont été vaccinés. Leurs maisons sont bien tenues et bien aérées.

Occupations.—Ils cultivent un peu et élèvent des animaux sur une large échelle. Ils pêchent et chassent, et travaillent en qualité de journaliers.

Bâtiments.—Ils ont de bonnes maisons.

Bétail.—Ils possèdent de beaux troupeaux de chevaux et de bestiaux. Ils ont de beaux étalons et des juments pour la reproduction.

Instruments aratoires.—Ils sont bien pourvus des instruments aratoires nécessaires.

Traits caractéristiques et progrès.—Ce sont des Sauvages très industrieux. Ceux de la réserve Mammet sont les plus avancés dans la manière de cultiver leurs terres. Ils sont soumis aux lois.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

NICOLA (EN HAUT) OU BANDE SPAHAMIN.

Réserves.—Les réserves, de cette bande au nombre de cinq, sont situées près de la tête du lac Nicola et autour du lac Douglas. Elles ont une étendue de 30,888 acres, comprenant de bonnes terres arables et des pâturages.

Population.—La population de cette bande est de 192.

Santé et état sanitaire.—Aucune épidémie ne s'est déclarée parmi ces Sauvages et l'hygiène est bonne.

Occupations.—Ces Sauvages cultivent la terre et se livrent à l'élevage des animaux. Ils pêchent et chassent, s'engagent en qualité de bouviers.

Bâtiments.—Ils ont des maisons de bonne qualité.

Bétail.—Ils ont de nombreux troupeaux, de chevaux et de bestiaux.

Instruments aratoires.—Ils sont bien pourvus des instruments aratoires nécessaires.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'écoles. Quelques-uns ont pris leur instruction à l'école industrielle de Kamloops.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont très industrieux. Plusieurs ont de l'aisance.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE NESKAINLITH OU HALANT.

Réserves.—Les réserves de cette bande, au nombre de trois, sont situées sur les bords de la rivière Thompson près du lac Shuswap. Elles ont une superficie de 6,996 acres, composées de bonnes terres cultivables, et de pâturages.

Population.—La population de cette bande est de 152.

Santé et état sanitaire.—La santé générale a été bonne. Aucune épidémie ne s'est déclarée et l'état sanitaire est bon.

Occupations.—Ils cultivent la terre sur une grande échelle et se livrent à l'élevage. Ils pêchent et chassent et travaillent en qualité de journaliers.

Bâtiments.—Ils ont de bons bâtiments.

Instruments aratoires.—Ils sont bien pourvus d'instruments aratoires.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux, soumis aux lois, et font des progrès dans l'art de cultiver la terre.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE DE THOMPSON-NORD OU CHUCHUQUALK.

Réserves.—Les réserves de cette bande sont situées sur la rivière Thompson, à peu près à 50 milles en amont de Kamloops. Elles ont une étendue de 3,239 acres, composées de terres propres à la culture et de terres boisées.

Population.—La population de cette bande est de 131 âmes.

Santé et état sanitaire.—Ces Sauvages n'ont été visités par aucune épidémie. Leurs maisons sont petites et mal ventilées.

Occupations.—Ils cultivent jusqu'à un certain point. Ils élèvent des bestiaux. La pêche et la chasse surtout occupent presque tout leur temps. Ils sont employés comme voituriers et bouviers.

Bâtiments.—Ils ont des maisons d'une bien pauvre qualité.

Bétail.—Ils ont d'assez bons chevaux et bestiaux.

Instruments aratoires.—Ils en sont suffisamment pourvus.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'écoles. Quelques-uns fréquentent l'école industrielle de Kamloops.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux, mais nomades. Ils sont paisibles et observateurs de la loi.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux au plus haut degré.

BANDE OKANAGAN OU NKAMAPLIX.

Réserves.—Les réserves de cette bande, au nombre de dix, sont situées tout autour de la tête et des deux côtés du lac Okanagan. Elles ont une superficie de 29,790 acres de terres bonnes à cultiver, et à bois.

Population.—La population de cette bande est de 231.

Santé et état sanitaires.—La santé générale a été bonne. Aucune épidémie n'a régné. Les conditions sanitaires sont bonnes.

Occupations.—Ces sauvages font beaucoup de culture, ils pêchent, chassent et travaillent en qualité de garçons de fermes et de bouviers, et à la cueillette du houblon.

Bâtiments.—Ils ont d'assez bon bâtiments.

Bétail.—Ils ont des chevaux adaptés à tous les besoins et quelques bestiaux.

Instruments aratoires.—Ils sont bien pourvus d'instruments aratoires, comprenant des lieuses, engerbeuses, et deux batteuses à vapeur.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'écoles. Quelques enfants vont à l'école industrielle de Kamloops.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont très industrieux et ils cultivent bien. Plusieurs d'eux sont dissipés et enfreignent fréquemment la loi. Ils ne retirent pas grand profit de l'agriculture.

Tempérance et moralité.—Quelques-uns prennent des liqueurs enivrantes, mais ils ne peuvent s'en procurer facilement. Ils sont assez moraux.

BANDE OSOYOOS (NKAMIP).

Réserves.—Les réserves de cette bande, au nombre de sept, sont situées de chaque côté de la rivière Thompson, à une petite distance en bas d'Ashcroft et sur l'Orégon Jack-Creek. La superficie est de 32,168 acres, composées de terres propres à la culture des fruits, et des céréales, mais la moyenne partie se compose de terres à pâturages.

Population.—La population de cette bande est de 19.

Santé et hygiène.—Il n'y a eu aucune épidémie. Leurs maisons sont propres, et les autres conditions hygiéniques sont bonnes. Ils ont été vaccinés.

Occupations.—Ils cultivent des céréales, des légumes et des fruits et élèvent des animaux. Ils pêchent, chassent et travaillent en qualité de journaliers.

Bâtiments.—Les vieilles maisons sont en billes. Les nouvelles sont bien mieux construites.

Animaux.—Ils possèdent un bon nombre de chevaux et quelques bêtes à cornes.

Instruments aratoires.—Ils sont bien pourvus d'instruments aratoires.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'écoles.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont assez industrieux. Ils trouvent un marché facile pour leurs produits.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE OSOYOOS OU NKAMIP.

Réserves.—Les réserves de cette bande, au nombre de deux, sont situées à la tête du lac Osoyoos et au pied du lac du Chien. L'étendue est de 32,168 acres; quelques terres à vergers et propres à la culture, mais presque toutes en pâturages.

Population.—La population de cette bande est de 65.

Santé et hygiène.—Aucune épidémie n'a visité cette bande. Leurs maisons sont propres et les autres conditions sanitaires sont bonnes. Les Sauvages ont été vaccinés.

Occupations.—Ils cultivent les céréales, les légumes et les fruits; ils élèvent des bestiaux; ils pêchent et chassent et travaillent en qualité de journaliers.

Bâtiments.—Les plus récents indiquent une réelle amélioration, et les vieux sont pauvres et en billes.

Bétail.—Ils ont une quantité de beaux chevaux et quelques bestiaux.

Instruments aratoires.—Ils sont bien pourvus d'instruments aratoires.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'écoles.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sauvages sont assez industrieux. Ils en trouvent un marché avantageux pour leur fruits. Ils respectent la loi.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE PENTICTON.

Réserves.—Les réserves de cette bande, au nombre de trois, sont situées aux pieds du lac Okanagan, n° 3, à 12 milles du n° 1; elles contiennent de bonnes

prairies, d'excellentes terres à culture et à pâturages, dont la superficie est de 48,694 acres.

Population.—La population de cette bande est de 159.

Santé et hygiène.—Il n'y a eu aucune épidémie chez ces Sauvages. Leurs maisons sont bien tenues et l'état sanitaire est bon.

Occupations.—Ils sont occupés à la culture de la terre, à celles des fruits et à l'élevage des animaux. Ils pêchent, chassent, et travaillent en qualité de bouviers.

Bâtiments.—Leurs maisons sont très confortables.

Bétail.—Ils ont de beaux chevaux et des bestiaux de bonne qualité.

Instruments aratoires.—Ils sont bien pourvus d'instruments aratoires.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'écoles.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux et plusieurs d'entre eux jouissent d'une belle aisance. Ils cultivent beaucoup les fruits.

Tempérance et moralité.—Leurs habitudes tempérantes s'accentuent et ils sont assez moraux.

BANDE DE SHUSWAP (PETIT LAC) OU KUANT.

Réserves.—Les réserves de cette bande, au nombre de cinq, sont situées à la tête du lac Shuswap et sur un bras de la rivière Salmon. Leur étendue est de 7,840 acres, la plupart boisées, et quelques belles terres à pâturages.

Population.—La population de cette bande est de 88.

Santé et hygiène.—Il n'y a pas eu d'épidémie, et leur santé a été bonne. Les conditions sanitaires sont bonnes.

Occupations.—Ils cultivent un peu, élèvent des animaux, pêchent, chassent, vendent du bois et travaillent en qualité de journaliers.

Bâtiments.—Ils ont de bonnes maisons.

Bétail.—Ils ont quelques chevaux et des bestiaux.

Instruments aratoires.—Ils sont assez bien pourvus d'instruments aratoires.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'écoles.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux et respectueux de la loi. Ils défrichent de la bonne terre pour leur propre profit.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDES SIMILKAMEEN SUPÉRIEURES ET INFÉRIEURES (CHUCHUWAYHA, ASHNOLA ET SHENNOSQUANKIN).

Réserves.—Les réserves de cette bande, au nombre de dix-sept sont situées le long de la rivière Similkameen, depuis la ligne de la frontière à Princetown. La superficie des réserves inférieures est de 19,472 acres; celle des réserves supérieures est 6,438 acres, contenant des terres cultivables et de bons pâturages.

Population.—La population de la bande inférieure est de 134 et la population de la bande supérieure est de 47.

Santé et hygiène.—La santé de ces bandes a été bonne; il n'y a pas eu d'épidémie et l'état sanitaire est bon. Ils ont été vaccinés.

Occupations.—Ils cultivent et font l'élevage sur une grande échelle, ils pêchent, ils chassent, et travaillent en qualité de journaliers.

Bâtiments.—Ils ont d'assez bons bâtiments construits en billes.

Bétail.—Ils ont une certaine quantité de bons chevaux et de bestiaux.

Instruments aratoires.—Ils ont tous les instruments aratoires nécessaires.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux et respectueux des lois. Ils réussissent bien dans l'art de cultiver la terre.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE SISKA.

Réserves.—Les réserves de cette bande, au nombre de sept, sont situées sur les bords de la rivière Fraser, à une petite distance en aval de Lytton. L'étendue est de 559 acres, presque toute .

Population.—La population de cette bande est de 30.

Santé et hygiène.—Aucune épidémie n'a éclaté. Les maisons sont petites et mal ventilées.

Occupations.—Ils récoltent peu de produits de leurs terres; ils font la chasse et la pêche.

Bâtiment.—Ils n'ont pas de bonnes maisons.

Bétail.—Ils n'ont que peu de bétail. Les chevaux qu'ils possèdent sont des chevaux de selle.

Instruments aratoires.—Ils ne font usage que de quelques-uns.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils gagnent juste assez pour vivre. Ils sont respectueux de la loi.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE SKUPPA.

Réserves.—Les réserves de cette bande sont sur la rive gauche de la rivière Fraser, entre Lytton et Siska. Elles ont une étendue de 268 acres, et ne peuvent produire beaucoup.

Population.—La population de cette bande est de 17. Il y a d'autres statistiques concernant la bande de Fytton, dont ils font partie.

BANDE SPALLUMCHEEN.

Réserves.—Les réserves de cette bande, au nombre de trois, sont situées sur les bords des rivières Spallumcheen et Salmon. Il y a de bonnes terres à pâturages sur la rivière Salmon. L'étendue est de 679 acres, comprenant les terres cultivables et les terres boisées.

Population.—La population de cette bande est de 158.

Santé et hygiène.—Aucune épidémie n'est survenue parmi ces Sauvages, leurs maisons sont bien tenues et ils ont été vaccinés.

Occupations.—Ils cultivent sur une grande échelle, pêchent et chassent et travaillent en qualité de journaliers de diverses manières. Ils vivent surtout des produits de la culture.

Bâtiments.—Ils ont de bonnes maisons.

Instruments aratoires.—Ils sont bien pourvus d'instruments aratoires.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'écoles.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont très industrieux et plusieurs sont dans l'aisance. Ils sont paisibles et soumis au lois.

Tempérance et moralité.—Ils sont exceptionnellement tempérants et moraux.

BANDE SPUZZUM.

Réserves.—Les réserves de cette bande, au nombre de six, sont sur les bords de la rivière Fraser, à quelque distance en amont de Yale. Elles ont une étendue de 456 acres, contenant quelques petits morceaux de terre labourable.

Population.—La population est de 161.

Santé et hygiène.—Aucune épidémie n'est survenue chez ces Sauvages, et en général, leur santé a été bonne. Ils ont été vaccinés.

Occupations.—Ils cultivent de petites quantités de foin, de fruits et de légumes. Leurs principales occupations sont la chasse et la pêche.

Bâtiments.—Ils ont des maisons de bonne qualité.

Bétail.—Ils ont quelques petits chevaux de selle, et de bât.

Instruments aratoires.—Ils en ont assez pour leurs besoins.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'écoles sur leur réserve. Quelques-uns d'entre eux sont allés à la gare Spuzzum et à All-Hallows, Yale.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux, mais leurs moyens de vivre sont limités et les progrès lents en conséquence.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE COLDWATER.

Réserves.—Les réserves de cette bande au nombre de trois, sont situées sur la rivière Coldwater, dans la vallée Nicola. Elles ont une superficie de 6,276 acres, contenant des terres cultivables, des pâturages.

Population.—La population de cette bande est de 109.

Santé et hygiène.—Il n'y a pas eu d'épidémie parmi eux et la santé générale a été bonne. Ils ont été vaccinés et l'état sanitaire est bon.

Occupations.—Ces sauvages cultivent et élèvent des animaux, ils pêchent et chassent, ils font le transport et charroient le fret et travaillent en qualité de journaliers.

Bâtiments.—Ils ont de bonnes maisons.

Bétail.—Ils possèdent bon nombre de chevaux et de bestiaux.

Instruments aratoires.—Ils en sont très bien pourvus.

Enseignement.—Ils n'ont pas d'écoles. Quelques-uns ont fréquenté l'école industrielle de Kamloops.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux, rangés, et soumis à la loi. Ils font de sensibles progrès dans la culture.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux à un haut dégré.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

La santé générale des Sauvages a été au-dessus de la moyenne, et la proportion des décès a été plus faible que depuis quelques années. Bien que la saison d'hiver ait été extraordinairement froide, elle n'a pas eu d'effet sur la santé si ce n'est peut-être un effet avantageux. Les animaux ont cependent considérablement souffert en conséquence. En général, les Sauvages étaient assez bien approvisionnés de nourriture pour leurs animaux.

Les écoles industrielles de Kamloops et de Lytton ont continué et augmenté l'oeuvre de l'éducation et de l'instruction des élèves Sauvages d'une manière hautement effcace et assidue.

L'hôpital pour les Sauvages à Lytton a également rendu de meilleurs services aux sauvages, et l'administration a l'intention d'en augmenter encore l'utilité. Le missionnaire médical, le rév. E. W. W. Pugh mérite de très grands éloges pour son inlassable sollicitude et les soins qu'il a donnés aux Sauvages.

Les Sauvages, hommes et femmes, sont industrieux. Ils ne restent peut-être pas aussi attachés à une même occupation que quelques autres classes de journaliers, mais comme bouviers, garçons de ferme et domestiques, ils fournissent, et d'une manière satisfaisante, une sorte de travail très demandé.

J'ai l'honneur, &c.,

A. IRWIN,

Agent des Sauvages.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
AGENCE KOOTENAY,
FORT-STEELE, 23 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages.
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'exercice finissant le 31 mars 1907.

Lieu de l'agence.—L'agence est située dans la partie sud-est de la Colombie-Britannique et est bornée par les montagnes Rocheuses au nord et à l'est, par les états du Montana, de l'Idaho et de Washington au sud, et par l'agence Okanagan à l'ouest.

BANDE SAINTE-MARIE, N° 1.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur la rivière Kootenay, à l'embouchure de la rivière Sainte-Marie, et a une étendue de 17,425 acres. La ranche Isidore, au sud du Fort-Steele, a une étendue de 680 acres. La réserve a foin de Bummer-Flat, contient 190 acres; la réserve de l'école industrielle de Kootenay, contient 33 acres, presque toutes propres à la culture. Au bureau de l'agence, à Fort-Steele, il y a une réserve de 11½ acres.

Population.—La population de cette bande est de 220.

Santé et hygiène.—La santé de la bande a été assez bonne. Les conditions sanitaires du village de Saint-Eugène sont bien observées et la vaccination s'y poursuit.

Occupations.—Ces Sauvages cultivent, se livrent à l'élevage des animaux, pêchent, chassent, et quelques élèves de l'école industrielle trouvent de l'emploi dans les campements forestiers et travaillent pour les colons.

Bâtiments.—Les bâtiments au village sauvage sont en bois de charpente, et sont propres, commodes et bien éclairés.

Bétail.—Ces Sauvages ont un bon troupeau de chevaux et de bêtes à cornes, qu'ils entretiennent soigneusement durant l'hiver, et prennent les dispositions nécessaires pour les abriter et les garder.

Instruments aratoires.— Ils ont des voitures, des charrues, des herses, des faucheuses, des rateaux et des petits outils de jardinage, telles que houes et pelles.

Enseignement.—L'école industrielle de Kootenay est située près de la réserve et est sous la surveillance et sous les soins du révérend Père James Wagner, O.M.I., comme sous-directeur et ses aides, les sœurs de laCharité, dont le zèle et la fidélité à s'acquitter des devoirs les plus pénibles ne faiblissent point. Les parents des enfants qui vont à l'école, la visitent souvent, et, semblent prendre beaucoup d'intérêt à l'œuvre si bonne entreprise avec tant de fidélité par le personnel dirigeant de la maison.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux et font de bons progrès dans l'art de cultiver la terre.

Tempérance et moralité.—Ils ne sont pas adonnés à l'usage des boissons enivrantes, sont moraux et soumis à la loi.

BANDE DES PLAINES DE TABAC, N° 2.

Réserve.—La réserve est près de l'état du Montana, et contient 10,560 acres de très bonnes prairies, de terres à pâturages, qui cependant ont besoin d'être irriguées.

Population.—La population de cette bande est de 59.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été excellente. Il n'y a eu aucune épidemie parmi eux durant l'année.

Occupations.—En général ces sauvages comptent sur la culture et l'élevage pour gagner leur vie. Ils sont trappeurs, chassent et pêchent, et quelques-uns des

jeunes gens trouvent maintenant de l'emploi dans les scieries et les camps forestiers du voisinage.

Bâtiments.—Leurs maisons, granges et hangars sont construits en billes, confortables et assez bien bâtis.

Instruments aratoires.—Ils sont maintenant bien pourvus de charrues, de herses, de moissonneuses, de rateaux, de voitures et de traineaux.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils font des progrès satisfaisants et sont constants et industrieux, et désirent travailler et gagner de l'argent, qu'en général, ils dépensent judicieusement.

Tempérance et moralité.—Leur conduite morale est bonne, et considérant qu'ils habitent si proche de la frontière internationale, où les Sauvages peuvent se procurer facilement de la boisson, ils sont très tempérants.

RÉSERVE DU LAC DE LA BASSE-COLOMBIE, N° 3.

Cette réserve est située dans la vallée de la rivière Columbia près de sa source, dans le district de Windermere, et contient 8,456 acres de bonnes terres boisées qui sont bien arrosées par les ruisseaux qui les traversent et qui servent à l'irrigation, selon que l'exigent les terres.

Population.—La population de la bande est de 82 âmes.

Santé et hygiène.—Ces sauvages ont joui d'une bonne santé durant l'année et ont été exempts de toute maladie grave. Ils vivent sous des tentes en été, en général, et les changent fréquemment de place, ce qui est un grand préservatif contre les maladies.

Occupations.—Leurs principales occupations sont la culture et l'élevage. Un certain nombre des plus jeunes sauvages sont trappeurs, pêchent et chassent. D'autres aident les colons pendant la fenaison et les récoltes, et se sont montrés de bons et fidèles travailleurs.

Bâtiments.—Ils vivent dans des maisons en billes. Il y a une ou deux maisons en charpente sur la réserve, mais jusqu'à ce que le bois de construction soit meilleur marché et d'accès facile, je n'espère pas qu'un bon nombre puissent construire de nouvelles maisons de cette classe.

Bétail.—Ils continuent à améliorer leurs animaux par l'introduction d'étalons et de taureaux de meilleure race, et ils n'ont aucune difficulté à vendre le produit, qui est recherché pour le marché des provinces du Nord-Ouest.

Instruments aratoires.—Ils sont bien pourvus de voitures, de charrues, de herses, de moissonneuses et de râteaux, qu'ils mettent soigneusement à l'abri en hiver.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont industrieux, intelligents et font des progrès, et leurs conditions s'améliorent constamment.

Tempérance et moralité.—C'est une bande très tempérante et morale.

BANDE DU BAS-KOOTENAY, N° 4.

Réserve.—Cette réserve se trouve près de la florissante ville de Creston, dans le district de Kootenay—ouest, et est située à peu de distance de la frontière de l'Idaho. Elle contient 1,831½ acres de terre, dont la plus grande partie est exposée à être inondée par la rivière Kootenay. La lisière de terres de plateau est couverte de bois, et les Sauvages ne les défrichent pas facilement.

Population.—La population de cette bande est de 170 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de cette bande a été assez bonne. Les très jeunes enfants ont souffert de la grippe, qui a régné durant l'hiver, et a été causée par le temps très froid et changeant, de bonne heure dans l'année.

Les conditions sanitaires dans le village des Sauvages sur la réserve sont très bonnes, parce que le terrain est sec. Il y a tout près une source d'eau pure et claire, dont les Sauvages se servent lorsqu'ils y campent.

Occupations.—Ils comptent principalement pour vivre sur l'élevage du bétail et des chevaux, la chasse et la pêche. Ils se rendent dans la section du lac Kootenay pour la cueillette des fruits et y trouvent de l'emploi constant à des bons gages. Durant l'hiver quelques-uns des jeunes gens trouvent de l'ouvrage dans les scieries et les camps forestiers du voisinage.

Bâtiments.—Les maisons sont généralement construites en billes et sont confortables. Comme les Sauvages vont d'un endroit à un autre durant l'été, ils vivent généralement sous des tentes.

Bétail.—Ils ont un beau troupeau de bétail, qu'ils entretiennent avec soin. Ils ne font aucun effort pour améliorer leurs chevaux, qui sont des poneys ordinaires de race sauvage.

Instruments aratoires.—Ils se composent de quelques charrues, herses, moissonneuses, voitures et traîneaux.

Traits caractéristiques et progrès.—Un certain nombre de ces Sauvages sont très industrieux et font des progrès satisfaisants. D'autres préfèrent la vie nomade, et, tournant autour du lac Kootenay, trouvent de l'emploi dans les différentes villes et les camps.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux, et font rarement usage de boissons enivrantes.

BANDE DE SHUSWAP OU KINBASKET, N° 5.

Réserve.—Cette réserve est située sur les lacs Columbia, dans le district de Windermere, et contient 2,759 acres de bonnes terres à bois et de prairie traversées par des creeks qui sont utilisés pour l'irrigation.

Population.—La population de cette bande est de 62 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été bonne. Aucune épidémie n'a régné parmi eux. Ils ont des maisons confortables et bien ventilées, qu'ils tiennent propres et en ordre.

Ils portent des habits convenables et savent cuire convenablement leur nourriture. Ils vivent à peu près comme les colons blancs.

Occupations.—Leur principale occupation est la culture et l'élevage des animaux. Quelques-uns des plus vieux sauvages sont encore trappeurs, chassent et pêchent.

Ils font aussi du transport pour les marchants de Golden; et durant l'hiver ils travaillent dans les camps forestiers et ils sont recherchés comme moissonneurs durant la saison.

Bâtiments.—Ils vivent dans des maisons de billes, et quelques-uns ont des maisons en charpente. Ils ont de bonnes granges et des hangars pour leurs instruments aratoires et leur bétail.

Bétail.—Ils ont des chevaux et du bétail de race, qu'ils améliorent constamment au moyen de meilleurs étalons et taureaux.

Instruments aratoires.—Ils sont assez bien pourvus de herses, de charrues, de faucheuses, de râteaux et de moissonneuses, qu'ils mettent à l'abri durant l'hiver.

Traits caractéristiques et progrès.—A une ou deux exceptions près, ce sont les Sauvages les plus progressifs, industrieux, intelligents et respectueux de la loi dans cette agence. La majorité parle bien l'anglais et peut conduire leurs propres affaires avec sagacité.

Tempérance et moralité.—La bande est bonne, morale, tempérante et soumise à la loi.

BANDE DU LAC-LA-FLÈCHE N° 6.

Réserve.—La réserve est située sur le côté ouest du lac La-Flèche en bas, dans le district de Kootenay ouest, et a une étendue de 255 acres. Le terrain est sablonneux et est excellent pour les potagers et la culture des fruits.

Population.—La population de cette bande est de 25.

Santé et hygiène.—Aucune épidémie n'a apparu parmi eux, et leur santé en général a été excellente. Ils ont des maisons confortables, et bien aérées. En été ils vivent sous des tentes et vont de places en places le long de la rivière, de sorte que les conditions sanitaires sont ordinairement bonnes.

Occupations.—Ces Sauvages sont de bons travailleurs et trouvent constamment de l'emploi chez les colons. Ils défrichent la terre, coupent du bois de chauffage, font les transports, chassent, pêchent et tendent des pièges, et durant la saison des fruits les cultivateurs de fruits les emploient comme aides.

Bâtiments.—Ils habitent des maisons en bois, qui sont jolies, propres et confortables.

Animaux.—Ils ne possèdent pas d'animaux.

Instruments aratoires.—Ils ont des pelles, des bêches, des houes et des râteaux.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont très industrieux, soigneux et économes, et aussi très respectueux de la loi.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les anciens élèves des écoles industrielles dans les différentes bandes font un ouvrage excellent parmi leurs gens. Les utiles habitudes de travail qu'ils prennent à l'école ont un effet sensible pour le bien en élevant et améliorant les conditions des Sauvages.

Je désire exprimer ici mon approbation de l'ouvrage fait par le directeur et ses aides à l'école industrielle de Kootenay, et pour le fidèle accomplissement de leurs nombreuses fonctions, à la fois onéreuses et fatigantes.

Les docteurs Elliott, de Wilmer, et Hall, de Nelson, pour leurs attentions et les soins qu'ils ont donnés aux Sauvages qui les ont réclamés, et le médecin résidant, le docteur Watt, pour sa promptitude à répondre en tout temps à ceux qui avaient besoin de son aide précieuse, méritent également des éloges.

J'ai l'honneur, &c.,

R. L. T. GALLBRAITH,
Agent des Sauvages.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
AGENCE KWAWKEWLTH,
BAIE-ALERT, 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires de Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel des affaires de cette agence, pour l'exercice finissant le 31 mars 1907.

Situation de l'agence.—Cette agence s'étend depuis le Cap-Mudge au sud, et jusqu'au petit bras de mer Smith au nord, comprenant toutes les îles entre ces deux endroits; la terre ferme depuis le petit bras de mer de Bute jusqu'à celui de Smith; le côté est de l'île Vancouver depuis la pointe Kuhushan jusqu'au cap Scott, le point extrême nord-ouest de l'île Vancouver; le côté ouest de l'île Vancouver jusqu'à Klaskino au sud, et de Klaskino inlet à travers l'île Vancouver dans une direction sud-est jusqu'à la pointe Kuhushan.

Les Sauvages de cette agence appartiennent à deux nations, savoir, celle de Kwawkewlth et celle de Lachwiltach, composées de plusieurs tribus chacune. Cepen-

dant, avec des différences sans importance, ils parlent tous la même langue, qu'il est extrêmement difficile d'apprendre pour une personne de langue anglaise. A présent il n'y a que quinze tribus distinctes, dont il sera parlé séparément.

BANDE KWASHELA.

Réserves.—Cette bande possède deux réserves, l'une sur le bord sud de l'anse Smith, et l'autre sur une petite rivière se jetant dans cet inlet. Il y a en tout 716 acres de terre dans ces deux réserves, dont très peu sont propres à la culture. Leur village d'hiver est situé sur une petite île dans le havre Takush.

Population.—Le nombre total de cette bande est de 49 âmes. ce qui accuse une augmentation sensible. La plupart sont de jeunes couples, tous les vieillards à une exception près sont morts.

Santé et hygiène.—Je suis heureux de faire rapport que la santé de cette bande, comme en général dans toute l'agence, a été trés bonne durant la dernière année. Il n'y a eu aucune épidémie d'une nature grave. Durant les mois d'été ces gens sont loin de leur village pendant la plus grande partie du temps. Leur village est très salubrement situé avec exposition au sud, et est bien abrité contre tous les vents. Il a un bon drainage naturel, et chaque fois que je me suis trouvé ici j'ai toujours vu leurs maisons très propres à l'intérieur.

Occupations.—La principale occupation de cette bande est la pêche. Il y a à l'anse Smith un établissement de conserves sous la direction de M. P. Hichey. Il a conclu avec ces Sauvages un arrangement spécial aux termes duquel il leur donne beaucoup d'emploi, et en retour il compte sur eux pour lui fournir la main-d'œuvre. Il n'amène aucun sauvage du dehors pour aider aux opérations de son établissement, et il les a traités avec tant de justice qu'ils sont encouragés de leur côté à faire de leur mieux pour lui. Ils ont reçu environ $5,000 pour leur travail dans la dernière saison. Outre la mise en conserve du saumon, il a fait des affaires avec un certain nombre de Japonais, qui se sont engagés à faire la pêche du saumon-becard, pour l'exportation au Japon. Ces gens achetaient tout le saumon-becard que les Sauvages pouvaient prendre, et leur payaient des prix raisonnables pour cela. Les animaux à fourrures sont assez nombreux, et les Sauvages en prennent un bon nombre. Au printemps ils prennent du flétan, qu'ils font sécher pour leur propre usage et pour l'échange. Un certain nombre de coupes de bois ont été prises dans le voisinage, et lorsque les opérations commenceront ils y trouveront encore de l'emploi. Un homme a un contrat pour transporter la malle une fois par mois jusqu'au phare de l'île aux Oeufs.

Bâtiments.—Au village du havre Takush les bâtiments sont très bons dans leur genre. La plupart d'entre eux ont une façade rustique joliment peinturée, mais ils ne portent aucune attention à l'harmonie des couleurs, le reste des maisons est construit en planches de cèdre. Dans la plupart des maisons il y a de petites chambres à coucher séparées par des cloisons, mais le reste de la maison se compose d'une grande chambre avec foyer ouvert sur le plancher, et la fumée sort du mieux qu'elle peut.

Animaux et instruments aratoires.—Ces gens ne gardent aucune espèce d'animaux quelconque, et, à l'exception de quelques morceaux semés en pommes de terre, ils ne font aucune culture ou jardinage.

Enseignement.—Je regrette de dire que dans cette bande on ne porte aucune attention quelconque à l'éducation. Ils vivent si loin des autres gens qu'ils n'ont pas eu l'avantage de s'instruire, et la bande est si peu nombreuse qu'il serait très dispendieux par tête de leur fournir un instituteur. Un jeune homme a fréquenté l'école industrielle de la Baie-Alerte il y a quelques années et peut parler assez bien l'anglais et fait toute la correspondance qu'ils croient leur être nécessaire. Il a deux fils lui-même aujourd'hui, et il m'a dit la dernière fois que je suis venu ici que aussitôt en âge d'aller à l'école ensemble, il les enverrait à l'école industrielle.

Traits caractéristiques et progrès.—Les membres de cette bande sont en somme très respectueux de la loi. Ils habitent à un endroit si isolé qu'ils viennent rarement

en contact avec les blancs. Je n'ai eu connaissance qu'une seule fois qu'ils aient eu de la boisson chez eux. M. Hickey qui exploite l'établissement de conserves leur donne une bonne réputation pour le travail et la sobriété. Comme je l'ai déjà dit, ce sont presque tous des jeunes gens, plusieurs couples s'étant mariés tout récemment, et leur avenir semble plus brillant que celui de la plupart des bandes de cette agence.

Tempérance et moralité.—Cette bande en somme est très tempérante et morale. Il y a beaucoup moins d'échange de femmes parmi eux qu'à d'autres endroits, et pour des Sauvages ils sont assez fidèles.

BANDE DE NAKWAKTO.

Réserves.—Cette bande possède en tout dix-sept réserves couvrant une étendue d'environ 700 acres. Ceci comprend certaines parties des bords de l'anse Seymour, deux îles dans le détroit de la Reine-Charlotte, et une réserve au havre de Blunden, où se trouve situé leur village d'hiver. La plupart de ces réserves sont de simples stations de pêche et sont tout à fait impropres à l'agriculture, mais ils ont sur l'anse Seymour deux réserves qui deviendront éventuellement de bonnes terres agricoles. Une grande partie de la terre est soit rocheuse soit densément boisée de pruche et de cèdre, et il est possible que lorsque la contrée du voisinage deviendra plus peuplée, ils se livrent à la coupe des billes pour leur propre compte. Il faudra, cependant qu'il se produise un grand changement dans les dispositions de ces gens avant qu'ils se livrent à l'agriculture.

Cette bande compte environ 100 âmes, mais comme ils sont plus ou moins mêlés avec la bande Kwa-ano, il est difficile de dire exactement combien sont de purs Nakwaktos.

Santé et hygiène.—Dans la dernière année il n'y a pas eu un seul décès parmi eux. Leur village d'hiver, situé au havre Blunden, est abrité contre tous les vents, et a une belle exposition vers le sud. Il n'y a eu aucune maladie grave parmi eux, et cependant leur village est très malpropre. La raison que l'on peut assigner à leur immunité de maladies, est probablement le fait qu'ils ne restent pas très longtemps à la fois dans leur village, et que, durant les mois d'hiver leurs maisons se trouvent sur le bord de l'eau et sur une bonne inclinaison vers la mer. Lors de ma dernière visite ils m'ont promis de nettoyer leurs maisons et de les rendre plus habitables.

Occupations.—Parmi cette bande la pêche constitue la principale source de revenu et d'alimentation. De bonne heure au printemps ils se rendent aux deux îles du détroit de la Reine-Charlotte, et se livrent à la pêche du flétan. Le poisson est coupé en lisières et séché lentement; ils en fument un peu. Des quantités de ce produit sont vendues à d'autres bandes ou échangées pour de la graisse d'oulachon ou autres choses. Durant l'hiver, les hommes font plus ou moins de chasse au piège, surtout à la marte, au vison et à la loutre de terre, qui à présent rapportent des prix élevés. Durant la saison de la pêche au saumon tous se rendent virtuellement à l'un ou à plusieurs des établissements de conserves. Les hommes et les garçons pêchent, et les femmes et enfants travaillent dans l'établissement. Ils n'ont pas d'autres industries à leur disposition à présent, mais lorsque les bancs d'huîtres situés dans le havre de Blunden seront convenablement exploités cela leur donnera considérablement plus d'ouvrage.

Bâtiments.—Les maisons de cette bande sont du même genre que celles des autres villages de cette agence. Ils ne peuvent certainement pas se vanter de leur beauté architecturale, mais elles paraissent bien suffisantes pour leurs besoins.

Animaux et instruments aratoires.—Les Nakwaktos ne sont ni des pasteurs ni des agriculteurs, et ils ne possèdent ni animaux ni instruments aratoires.

Enseignement.—Cette bande est loin du reste du monde et ne voit pas beaucoup la nécessité de l'instruction. Deux garçons du village ont fréquenté à une certaine époque l'école industrielle à la Baie-Alerte, mais ils n'y sont pas restés assez long-

temps pour en retirer un grand bien. Il y a assez d'enfants dans la bande pour justifier l'emploi d'un instituteur parmi eux; mais, comme ils sont très dispersés pendant la plus grande partie de l'année, il serait presqu'impossible de les y faire assister, à moins qu'on enlève complètement les enfants aux parents et qu'on les mettent dans une école industrielle ou un pensionnat.

Traits caractéristiques et progrès.—Cette bande ne jouit pas d'une bonne réputation, soit parmi les blancs soit parmi les autres Sauvages. On les considère comme trompeurs et adonnés au vol. Personnellement ils ne m'ont jamais causé d'embarras, et chaque fois que je suis allé les voir ils m'ont toujours bien accueilli. Un homme de cette bande a été pendu pour meurtre il y a environ deux ans, et cela eu un effet salutaire sur eux. Avant sa mort il a avoué avoir commis plusieurs meurtres, qu'auparavant on soupçonnait seulement avoir été commis. La grande difficulté dans ces cas est que, à cause de l'isolement de l'endroit, celui qui en souffre préfère laisser aller la chose que d'essayer d'obtenir justice ou de faire punir le coupable. En somme ce sont des gens très énergiques, mais ils dépensent sans réserve tout ce qu'ils gagent.

Tempérance et moralité.—Il m'est agréable de dire qu il y a eu grande amélioration sous le rapport de la tempérance. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a certainement fait tout en son pouvoir pour empêcher la vente illicite des boissons enivrantes dans ce pays septentrional. En conséquence, il est devenu très difficile pour eux de se procurer de la boisson. Quant aux autres formes de vice, sauf les exceptions déjà mentionnées, ils sont légèrement au-dessus de la généralité des Sauvages de cette agence. Ils observent certainemen les lois du mariage mieux que la plupart des autres, et la prostitution de leurs femmes avec les blancs est presqu'inconnue.

BANDE DE NUWITTI.

Réserves.—Cette bande a une très vaste étendue en réserve, possèdant plus de 8,606 acres. La principale réserve est l'île Hope, contenant 8,552 acres, le reste se composant de petites réserves sur l'île Balaklava et sur les côtes nord et ouest de l'île Vancouver dans le voisinage du cap Scott. La plupart de ces réserves sont de simples stations de pêche et sont impropres à l'agriculture. Le village fixe se trouve sur l'île Hope.

Population.—Il y a environ 70 âmes dans cette bande, qui diminue lentement.

Santé et hygiène.—Comme je l'ai déja dit, la santé en général durant la dernière saison a été au dessus de la moyenne. Le village de Nuwitti est splendidement situé avec expositon au sud et bien abrité contre les vents de l'ouest. Les vents du sud et du sud-est qui soufflent presque continuellement durant l'automme et l'hiver paraissent avoir une grande influence sur la santé des gens qui ne sont pas du tout soigneux au point de vue sanitaire, et plutôt malpropres dans leurs habitudes.

Occupations.—La principale occupation de cette bande est la pêche. Ils habitent près de bons fonds de pêche de flétan, et sont des experts dans ce genre de pêche. Durant la saison d'été ils vont tous à la pêche au saumon à l'un des établissements de conserves à Rivers-Inlet, et en général gagnent de bons gages. Durant les mois d'hiver ils font plus ou moins de chasse au piège, mais les fourrures qu'ils obtiennent ne sont pas de la meilleure valeur marchande. Le poisson à écailles abonde, et avec le flétan forme leur principale source d'alimentation. De bonne heure au printemps les Sauvages fument et font sécher de grandes quantités de moules d'une grosse espèce, qu'ils vendent aux autres Sauvages. Ce sont aussi de bons fabricants de canots, et ils en vendent un bon nombre chaque année.

Bâtiments.—Les maisons sont semblables à celles déjà décrites.

Animaux et instruments aratoires.—Ils n'en gardent pas.

Enseignement.—Il n'y a pas assez d'enfants pour justifier d'y tenir une école pour eux, et en conséquence ils ne reçoivent aucune éducation quelconque.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Nuwitti sont en somme de très bons Sauvages. Ils sont très hospitaliers et bons et, en général sont bien disposés envers les blancs. Ils sont industrieux et respectent la loi. Leur isolement tend à retarder leurs progrès et comme la plupart des sauvages ils pensent très peu au lendemain. Ils ont éprouvé une grande perte il y a environ deux ans par la mort de leur chef Humseet qui s'est noyé. C'était un homme de progrès. Son successeur n'a nullement l'énergie ou la décision de son oncle.

Tempérance et moralité.—A part l'habitude qui règne chez eux de disposer de leurs femmes et d'en prendre de nouvelles, ils sont assez moraux et grâce à leur isolement il ne leur est pas très facile d'obtenir de la boisson. Il y a parmi eux un constable spécial, qui exerce sagement son influence contre cette habitude.

BANDE DE KWAWKEWLTH.

L'agence tire son nom de cette bande. A une certaine époque c'était une bande puissante et dirigeante parmi eux, mais aujourd'hui elle a dégénéré à tel point qu'elle est devenue un facteur sans importance dans leur propre politique.

Réserves.—Cette bande possède une réserve d'environ 260 acres, dont la plus grande partie est propre à l'agriculture. Leur terre est située sur le côté est de l'île Vancouver dans le voisinage de Fort-Rupert, où se trouve leur principal village. La réserve à Fort-Rupert est très petite, et une partie du village est construite sur une propriété particulière pour laquelle les Sauvages paient une rente foncière annuelle purement nominale.

Population.—La présente population varie entre 70 et 80, dont un grand nombre sont des gens d'âge mur ou des vieillards. Du temps de la compagnie de la Baie d'Hudson cet endroit était un très important poste de commerce et parfois la population se chiffrait par au-delà de 1,000. Cela donnait aux Kwawkewlths un grand prestige, qui jusqu'à un certain point s'est attaché à eux jusqu'àprésent, mais qui décroit sensiblement d'année en année.

Santé et hygiène.—La santé de cette bande a été aussi bonne qu'on pouvait l'espérer parmi un aussi grand nombre dé vieillards. Il y a eu plusieurs décès parmi eux durant l'année, mais tous par ce que l'on pourrait appeler des causes naturelles. Leur chef est mort subitement de maladie de coeur tout récemment. Ce village est raisonnablement propre et comparativement bien tenu, et possède un abondant approvisionnement d'eau.

Occupations.—Parmi les Kwawkelwths, bien que la plupart d'entre eux se rendent aux établissements de conserves durant l'été, la coupe des billes à la main peut être considérée comme la principale industrie à présent. Le prix des billes a augmenté par bonds et par sauts, et, en conséquence l'attention des jeunes gens a été attirée de ce côté avec de très bons résultats. Très peu d'entre eux se rendent dans les chantiers pour y travailler à gages; ils préfèrent travailler pour eux-mêmes. Ils se font parfois de splendides gages, un jeune homme (un ex-élève de l'école industrielle) a fait, en sus de toutes dépenses, $710 pendant moins de trois mois de travail, et cela dans la saison la plus tempétueuse de l'année. Outre ces occupations, ils gagnent beaucoup d'argent comme guides et entrepreneurs de transports. Je leur ai conseillé de transporter leurs quartiers généraux à la réserve de Klikseeway, afin de se trouver plus près du reste du monde, et de gagner ainsi plus d'argent. Il est probable que le principal facteur qui les tient là à Fort-Rupert est l'abondance et l'excellence de leur approvisionnement de moules, qui forment leur principale source de nourriture.

Bâtiments.—Dans ce village les maisons sont au-dessous de la moyenne ordinaire. Comme je l'ai déjà dit, une partie de la réserve se trouve sur un terrain loué, mais la tenure est si incertaine qu'ils ne sont pas encouragés à bâtir.

Animaux et instruments aratoires.—Il ne se fait aucune culture, et ils ne gardent que quelques volailles.

Enseignement.—Il y a une maison d'école à Fort-Rupert, mais elle n'a pas servi depuis un certain nombre d'années. Les gens ne répondent pas aux mesures ayant pour objet l'amélioration des avantages qu'ils ont sous le rapport de l'instruction, et ne veulent pas envoyer leurs enfants à l'école. Quelques garçons ont passé par l'école industrielle de la Baie-Alerte, et semblent comprendre les avantages qu'elle leur a donnés; mais la majorité semble se reposer dans l'ignorance et la superstition, qui leur font garder leurs enfants loin de l'école.

Traits caractéristiques et progrès.—Cette bande semble s'appuyer sur les idées de leur ancienne grandeur, alors que leur avis était demandé par toutes les autres tribus de la nation. A une certaine époque aucune fête un peu importante n'était organisée, et aucun mouvement d'aucune sorte n'était proposé, sans l'avis et le consentement des Kwawkewlths. Ils sentent encore qu'ils devraient être les chefs, mais ils n'ont ni le nombre ni l'influence suffisantes pour cela, ce qui les rend mécontants. Ouvertement ils paraissent essayer d'observer la loi, à l'exception de celle relative au potlatch, tandis qu'en secret ils fomentent le trouble. La nature des Sauvages est naturellement soupçonneuse, et il y a ceux qui disent un mot ici et une insinuation là, ce qui fait que les Sauvages tiennent en suspicion l'action du ministère et de ses fonctionnaires, et aussi de tous ceux qui sont chargés de la mise en vigueur de la loi. En somme ils sont assez industrieux, et, s'ils voulaient seulement se servir de leurs talents dans la bonne direction, ils seraient à leur aise.

Tempérance et moralité.—A quelques exceptions près, cette bande est adonnée à la boisson. Il leur est difficile de s'en procurer, parce que la loi relative à la fourniture de la boisson aux sauvages est rigoureusement mise en vigueur lorsqu'on peut obtenir une condamnation, ce qui a fortement l'effet de les en détourner. Il y en a quelques-uns à qui il faut donner le crédit de s'en abstenir par choix. Sous le rapport de la moralité ils marchent de pair avec le reste de cette agence. Ils donnent l'exemple sous le rapport de l'échange des femmes. Un de leurs hommes a été envoyé à Vancouver pour y subir un procès sur une accusation de bigamie, mais il a été acquitté pour la raison qu'il n'avait jamais rempli aucune formalité de mariage avec ni l'une ni l'autre des femmes. Cela a fait un mal incalculable, non seulement à cette bande, mais aussi à toutes les autres dans cette agence, parce qu'ils prétendent qu'ils ont la permission d'avoir autant de femmes qu'ils en ont besoin, ou comme ils en veulent, et de s'en débarrasser lorsqu'ils le désirent.

BANDES DE KOSKEMO, DE KWATSINO ET DE KLASKINO.

Réserves.—Les bande de Koskemo et de Kwatsino, avec le peu qui reste de la bande de Klaskino, possèdent en tout 1,039.5 acres de réserve distribuées le long des bords du détroit de Quatsino, du havre Winter et de l'anse Klaskino. La plus grande partie de ces réserves se compose de terres montagneuses plus ou moins densément boisées. Sur une partie de la terre il y a du bois et lorsqu'ils auront de plus grandes facilités d'expédition, sera précieux, mais qui à présent n'a aucune grande valeur commerciale. Il y a de petites étendues propres à l'agriculture, mais à l'exception de quelques petits morceaux cultivés comme jardins, ils ne s'en servent pas pour la culture.

Population.—Ces trois bandes réunies ne comptent que 87 âmes dont la majorité est d'âge mur ou des vieillards.

Occupations.—Ces bandes sont bien moins heureusement situées que toute autre de cette agence sous le rapport de la capacité de gagner. Durant la saison de pêche ils se rendent presque tous à l'une des fabriques de conserves à l'anse Rivers. A leur retour, quelques-uns se livrent à la pêche du saumon argenté, qu'ils vendent à une ou deux de salaison de poisson près de chez eux. En hiver les hommes font la chasse au fusil ou au piège, mais les fourrures qu'ils obtiennent ne font pas d'aussi bonne couleur et de bonne qualité que celles qu'ils prennent sur la terre ferme et par conséquent ne peuvent obtenir des prix aussi élevés. En ce qui concerne

l'alimentation, ils sont plus heureux, parceque le chevreuil est abondant et facilement pris, et que le saumon n'est pas rare. Il se construit à Marble-Creek une scierie, qui, lorsqu'elle factionnera, leur fera heaucoup de bien. Récemment il a été fait une grosse découverte de minerai de fer, et si on l'exploite, elle leur donnera la chance de travailler. Une compagnie est aussi sur le point de construire une fabrique de conserves sur le détroit, mais pour cette année elle se contentera de chercher du poisson et de saler celui qui sera pris.

Bâtiments.—Les principaux villages de ces bandes sont situés à Quatsino, aux Narrows et au havre Winter, et les bâtiments sont du genre ordinaire déjà décrit.

Santé et hygiène.—Ces villages sont bien situés et ont un bon drainage naturel, et en somme ils sont proprement tenus.

Enseignement.—Il y a très peu d'enfants dans ces bandes, et ils sont très jeunes, de sorte que leur instruction n'est pas encore commencée.

Animaux et instruments aratoires.—Ils gardent quelques volailles, mais à part quelques outils de jardin, ils n'ont pas d'instruments.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces gens sont soumis à la loi, et en somme industrieux. Ils sont extrêmement hospitaliers et favorablement disposés envers les blancs. Ils comprennent les avantages qu'ils retirent de la venue des blancs, et se montrent très jaloux de tout empiètement de leur part sur leur réserves. La plupart d'eux ont des terrains de chasse héréditaires qui ne font pas parties des réserves, et ils regardent avec déplaisir ceux qui chassent ou tendent des pièges sur ces terrains.

Tempérance et moralité.—En termes généraux ces bandes sont tempérantes et ne sont pas adonnées à l'usage des boissons, et leur moralité supporte favorablement la comparaison avec toute autre race bande.

BANDE DE NIMKISH.

Réserves.—Cette bande a son principal établissement à la Baie-Alerte et possède en tout 445 acres de réserve, dont la plus prande partie lorsque le bois aura été coupé sera propre à l'agriculture. Leurs réserves sont situées à la Baie-Alerte sur l'île Cormorant, et sur la rivière Nimkish sur l'île Vancouver. En outre de leurs propres réserves, une grande réserve de 412 acres sur l'île Cormorant a été mise à part pour des fins d'écoles industrielles.

Population.—Cette bande est une des plus nombreuses de l'agence et d'après le dernier recensement elle compte 134 membres, mais à l'époque où j'écris la dernière énumération officielle n'avait pas été faite à cause de l'absence de la plupart des gens.

Santé et hygiène.—La Baie-Alerte est un endroit très salubre pour y vivre. Le sol est très graveleux près de la plage et s'égoutte naturellement dans les eaux de la baie. Cependant dans les grandes maisons on fait très peu d'efforts pour les garder propres et parfois elles deviennent honteusement malpropres. Dans les maisons modernes, cependant, les résidants en général les tiennent scrupuleusement propres, et il y a une large distinction entre elles et les grandes cabanes. Il n'y a pas généralement beaucoup de maladies parmi eux.

Occupations.—Cette bande est particulièrement bien située sous le rapport des occupations. Grâce à la demande de coupes de bois dans cette section et à l'exceptionnellement bonne pêche à la truite dans la rivière Nimkish, il ne se passe presque pas de semaine sans qu'il débarque des bateaux à vapeur, des sportsmen, des croiseurs ou des arpenteurs qui ont besoin de canots et d'hommes pour les conduire à divers endroits sur l'île de Vancouver. Ils sont bien payés pour ce service, chaque homme recevant $2.50 par jour et la pension et 50 cents par jour pour chaque canot. Ces expéditions durent ordinairement un certain temps et en général les Sauvages donnent grande satisfaction comme conducteurs de canots et porteurs. De même que les autres bandes, ils se rendent aux fabriques de conserves de saumon durant la saison. Il y a à la Baie-Alerte une fabrique qui en emploie un bon nombre. Il y a également ici une scierie, qui emploie huit hommes, sans

compter ceux qui s'occupent à couper des billes pour la scierie. Un nombre des plus jeunes gens s'occupent entre temps, de la coupe des billes à la main. La fabrication et la vente de curiosités forment une partie des occupations de plusieurs hommes.

Bâtiments.—Les maisons à la Baie-Alerte se divisent en deux classes. Il y en a un certain nombre en charpente, dont quelques-unes sont bien finies, et les autres sont des cabanes ordinaires qui ne font pas grand honneur à leurs propriétaires.

Animaux et instruments aratoires.—Bien qu'il y ait dans leurs réserves une grande quantité de terres propres à la culture, ils n'ont pas encore essayé d'en cultiver la moindre partie. Il y a quelques têtes de bétail à la Baie-Alerte, mais il ne se fait rien dans le sens de la culture ou même du jardinage.

Enseignement.—Les avantages éducationnels de cette bande sont très en avance sur ceux d'aucun autre endroit dans cette agence. Il y a un externat sous l'habile direction de Mrs. Hall. L'école industrielle se trouve également située ici, et est temporairement sous la direction du Rév. A. J. Hall, B.D., durant l'absence du directeur et de sa femme, qui sont en congé en Angleterre. Cette école n'est pas seulement pour cette bande, mais pour toutes les autres bandes de cette agence; mais ils s'y intéressent si peu que la moitié environ des garçons viennent de l'agence de la côte Nord-Ouest. Il y a eu un pensionnat ou "Home" pour les filles, mais il a été fermé depuis quelque temps faute d'élèves. Les Sauvages dans toute l'agence s'opposent à mettre leurs filles dans une école d'apprentissage de peur qu'elles ne deviennent assez éclairées pour refuser d'être vendues en mariage ou d'être échangées après le mariage. J'ai compris que le ministère avait à l'étude une loi destinée à porter remède à ce mal, qui est un grand obstacle à la prospérité de tous les Sauvages de cette agence, et il faut espérer qu'elle améliorera les choses sous ce rapport. Je regrette que les gens ne portent pas plus d'intérêt à l'éducation de leurs enfants, mais ils considèrent cela à ce point de vue, que puisqu'ils ont pu vivre sans instruction, leurs enfants peuvent s'en passer. Un autre facteur qui milite contre la venue des enfants à l'école, c'est que dans leur vie de famille ils ne connaissent pas l'obéissance obligatoire. Si on demande à un enfant de faire une chose et qu'il la fasse, tant mieux, mais s'il refuse on ne remarque pas le refus. On permet aux enfants de faire ce qui leur plaît. Et comme conséquence, lorsqu'un enfant est envoyé à l'école, comme cela arrive quelquefois il joue au dehors ou se rend à l'école, selon qu'il lui plaît.

Traits caractéristiques et progrès.—Bien que cette bande ait eu des avantages exceptionnels sous le rapport de l'enseignement et de sa position géographique, les progrès sont très lents. Il y a environ vingt-neuf ans, le Rév. Alfred J. Hall, B.D., a été envoyé ici par la Church Missionary Society, de Londres, Angleterre. Il a rudement et fidèlement travaillé, avec le concours de sa femme, de M. A. W. Corker, le directeur de l'école industrielle, et de nombreuses dames missionnaires, et cependant il y a très peu à montrer comme résultat de ce travail. L'influence du "potlash" a été si forte et a été aidée par tant d'autres influences, que leurs labeurs ont été pour la plupart de peu d'effet. Un morceau de terre sur la réserve de l'école industrielle a été arpenté en lots et mis à part pour quiconque voudrait quitter le potlash, et bien que toutes sortes d'influences à part la force aient été mises en oeuvre, un très petit nombre seulement ont répondu à l'appel. Parmi ce petit nombre, la plus grande partie s'est montrée digne, mais il est regrettable qu'un plus grand nombre d'entre eux ne profitent pas des avantages exceptionnellement bons qui leur sont offerts.

A part cette phase de la question, cette bande fait des progrès, et en général respecte la loi. Ils désirent sous bien des rapports adopter de nouvelles idées. Dans presque chaque maison il y a un gramophone ou un instrument semblable. Un homme a acheté un moteur de la force de deux chevaux, et se construit un bateau pour l'y installer. Plusieurs des jeunes gens ont des appareils photographiques et prennent d'assez jolies vues. Si l'on pouvait une bonne fois se débarrasser de

l'influence du potlash, cette bande ferait d'immenses progrès. Toute la jeune génération et un bon nombre des plus vieux parlent l'anglais et l'un d'eux est engagé comme aide à l'école industrielle, où il réussi très bien. Les enfants qui suivent l'école sont vifs et intelligents. Dans ces quelque derniers mois plusieurs assemblées ont eu lieu pour discuter le projet de construire et de maintenir un gymnase et une Young Men's Christian Association pour l'avantage des jeunes gens. Une liste de souscription a été ouverte et les Sauvages y ont libéralement souscrit, mais il survint un désacord, qui n'est pas encore réglé.

Tempérance et moralité.—Les chances de découvrir les infractions à la loi des boissons sont si grandes qu'il y a très peu d'ivrognerie. Un bon nombre qui prendraient de la boisson si on leur en offrait ne se détourneraient pas de l'occasion d'en prendre. Sous les autres rapports la moralité est meilleure qu'on pourrait s'y attendre à cause de l'entourage.

BANDE DE TSAWATAINEUK.

Réserves.—Cette bande, qui se compose de quatre tribus, savoir Tsawataineuk, Quaw-ano, Ah-whar-mish, et Quick-swotaineuk, possède en tout 852.65 acres de réserve. Les deux plus grandes sont situées respectivement sur l'anse Kingcome et le détroit de Wakeman. Ces deux réserves sont éminemment propres à l'agriculture. Le reste des réserves sont de simples stations de pêche situées parmi les îles et les baies autour de l'entrée de l'anse Kingcome, à l'exception de leur village d'hiver Gwayasdums, qui est situé sur l'île Gilford.

Population.—C'est la plus grande et la plus nombreuse bande de cette agence, se chiffrant par 220 âmes dont un bon nombre de jeunes gens et d'enfants.

Santé et hygiène.—Durant la dernière année la santé de cette bande a été très bonne; il n'y a eu aucune épidémie sauf peut-être la gale qui règne souvent. La consomption a pris son nombre ordinaire de victimes. Les conditions sanitaires sont très peu satisfaisantes, et les gens, pour employer le vrai mot, sont très malpropres. A leur village d'été, Gwayi, anse Kingcome, le village est inondé plusieurs fois dans l'année lorsque la rivière se gonfle. Ces inondations durent rarement plus de quelques heures, et comme le courant est très rapide, il emporte toute accumulation de malpropretés et dépose à leur place une couche fraîche de vase sablonneuse. A leur village d'hiver, à Gwayasdums, les conditions sont meilleures, mais il y a place pour de grandes améliorations.

Occupations.—De bonne heure en avril un petit poisson, appelé oulachon, commence à donner dans la rivière à l'anse Kingcome, et la bande se rend à son village d'été. Tout le monde est très occupé pendant deux mois ou plus à prendre ce poisson et à fabriquer ou plutot à en extraire l'huile. Ils le prennent principalement dans des rets à poche fabriqués par les Sauvages eux-mêmes. Plusieurs tonnes de ce poisson sont prises de la sorte et empilées en gros tas sur le bord de la rivière pour pourrir. Lorsque le poisson a fini de donner, ce mélange est cuit dans de grandes boîtes de bois en partie remplies d'eau froide, que l'on fait bouillir en y jetant des pierres rougies au feu. Tout le mélange est remué et l'huile monte à la surface et on l'enlève avec une écumoire. Quelques-uns des Sauvages font bouillir de nouveau l'huile dans des chaudrons, ce qui la raffine considérablement, mais la plus grande partie est employée à l'état brut. Cette graisse ou huile est la principale nourriture des Sauvages et se vend facilement parmi les autres tribus. A part son odeur désagréable, elle est très saine et si elle était fabriquée selon les méthodes modernes elle aurait très peu de goût. Après une courte période d'inactivité comparative, la saison des conserves commence et en emploie un bon nombre. Après leur retour et une courte période de repos, ils font la pêche pour leur propre approvisionnement d'hiver, après quoi ils se rendent à leur village d'hiver et le reste du temps se passe dans la paresse et les fêtes.

Plusieurs des jeunes gens s'occupent présentement de la coupe des billes à la main, et les plus vieux font plus ou moins de chasse au piège durant les mois d'hiver.

Bâtiments.—Les maisons appartenant aux Sauvages sont pauvres ne paraissent pas avoir l'ambition d'en construire de meilleures. La plupart sont vieilles et délabrées. Lorsqu'elles auront été démolies, les derniers vestiges de leurs méthodes primitives de travailler le bois auront presque disparu. Plusieurs des planches des maisons à Gwayasdums ont plus de cinq pieds de largeur et de quinze à vingt pieds de longueur, chaque planche ayant été fendue d'un arbre au moyen de coins en bois, et ensuite taillée avec un instrument qui est en partie une herminette et en partie un ciseau et autre fois fait en pierre. Une maison moderne est justement en cours de construction, et l'on espère que cet exemple sera suivi par d'autres.

Animaux et instruments aratoires.—Ces sauvages n'ont ni animaux ni instruments aratoires.

Enseignement.—Cette bande possède deux écoles, une dans chaque village. L'instituteur, M. Herbert Pearson, qui est aussi leur missionnaire, se déplace avec eux d'un village à l'autre. Il y a un grand nombre d'enfants en âge d'aller à l'école, mais leur présence est très irrégulière. En général, les parents s'opposent à ce qu'ils aillent à l'école, et ne font certainement aucun effort pour les forcer d'y aller. Il y a trois garçons de ce village qui fréquentent l'école industrielle et ils sont tout à fait au niveau des autres sous le rapport de l'intelligence.

Traits caractéristiques et progrès.—Les membres de cette bande sont particulièrement conservateurs dans leurs idées, et pensent que les coutumes qui convenaient à leurs grands pères devraient leur convenir. Ils sont loin d'être trop honnêtes même entre eux, et paraissent s'être arriérés depuis quatorze ans que je les ai connus.

Ce sont de bons travailleurs et font de tout cœur ce qu'ils entreprennent. Lorsqu'ils sont dans l'embarras ou malades, ils consentent bien volontiers que M. Pearson leur missionaire et instituteur, leur aide; mais dans d'autres temps ils sont portés à être très indépendants. Les jeunes gens sont de très enthousiastes joueurs de ballon, et rien ne leur fait plus plaisir que de gagner une partie contre une autre tribu.

Tempérance et moralité.—Cette bande n'a jamais causé d'embarras sous le rapport de l'intempérance; et quant à la moralité, à l'exception du relâchement dans leurs coutumes matrimoniales, ils atteignent une bonne moyenne.

BANDE DE MAMALILLIKULLA.

Réserves.—Cette bande possède en tout 574.5 acres, situées sur l'île du Village, sur le chenal Tribune et sur l'île Harbledown, mais une faible partie seulement est propre à l'agriculture, le reste étant du roc.

Population.—La population de cette bande est de plus de 100 âmes, dont un tiers sont des enfants et des adolescents.

Hygiène et santé.—La santé de cette bande a été très bonne durant l'année passée. Quelques vieilles personnes sont mortes de causes naturelles, mais il n'y a eu aucune épidémie. Ce village est très salubrement situé et tenu très proprement.

Occupations.—Durant la saison de la mise en conserve du saumon la plupart d'entre eux se rendent aux fabriques. Un certain nombre des jeunes hommes coupent des billes à la main, tandis que les plus vieux font la chasse au piège et au fusil durant les mois d'hiver. Presque toute la tribu se rend à l'anse Knight pour la pêche du oulachon, plus haut décrite. Ils ont une réserve sur le détroit de Bond, chenal Tribune, et durant la migration du hareng ils salent une grande quantité d'oeufs, dont ils se nourrissent.

Bâtiments.—Les bâtiments à la réserve du Village, bien que du type ordinaire, sont bien meilleures que d'habitude. Ces Sauvages ont quelques mâts d'ornementation et portent beaucoup d'attention à la décoration de leurs maisons.

Animaux et instruments aratoires.—Virtuellement ces Sauvages n'en ont pas.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école dans ce village, et très peu ont fréquenté une école quelconque. Quelques garçons ont passé par l'école industrielle avec honneur, mais la population en somme est très apathique sur la question de l'instruction.

Traits caractéristiques et progrès.—Cette bande peut être considérée comme la plus progressive de cette agence. En général, ils respectent la loi et si l'on pouvait seulement éliminer la funeste influence du "potlash," ils feraient des progrès rapides. Un certain nombre de jeunes hommes la verraient disparaître avec plaisir, mais ils sont la minorité tant par le nombre que par l'influence. Ils sont portés à se venger de toute intrusion sur leurs terrains de chasse, mais en somme ils font de bons citoyens.

Tempérance et moralité.—Cette bande a une très bonne réputation sous le rapport de la moralité et de la tempérance.

BANDE DE TANAKTEUK.

Réserves.—Cette bande possède quatre réserves, de 565.7 acres, toutes situées sur les bords de l'anse Knight. Une grande partie de ces réserves est montagneuse, mais d'autres sont favorables à l'agriculture.

Population.—Cette bande compte environ 100 âmes, dont un grand nombre d'enfants.

Santé et hygiène.—Le village d'été se trouve à la tête de l'anse Knight, mais je n'ai pas eu occasion d'y aller depuis que je suis entré en charge. Durant les mois d'hiver les sauvages vivent sur la réserve de l'île Harbledorvin appartenant à la bande Mamalillikulla. Ce village est très désavantageusement placé pour son approvisionnement d'eau. Une demande a été faite au gouvernement provincial pour une petite réserve pour installer leur village d'hiver sur l'ile Compton; mais les arrangements ne sont pas encore terminés.

Occupations.—La pêche et la chasse peuvent être considérées comme leur principale occupation. Le oulachon donne dans la rivière à l'anse Knight, et toute la bande s'y rend. Ils vont aussi aux fabriques de conserves de saumon. Puis vient l'approvisionnement de poisson pour l'hiver. Quelques-uns des jeunes gens font la coupe des billes, et l'un d'eux possède et met en service un petit bateau à vapeur pour ce travail. Ils prennent un bon nombre de fourrures dans le cours de l'hiver, et comme leurs terrains de chasse se trouvent loin dans l'intérieur sur la terre ferme, les fourrures commandent des prix élevés.

Bâtiments.—Leurs maisons au village d'hiver sont pauvres, mais les gens attendent pour savoir s'ils acquerront la nouvelle réserve sur l'île Compton, avant de faire des réparations à leur vieux village.

Enseignement.—A présent il n'y a aucune école établie pour eux et, comme ils ont un grand nombre d'enfants, la question de l'école a été discutée avec eux récemment; mais comme un bon nombre des chefs de familles sont absents, la chose a été remise à une autre assemblée. Ceux à qui on en a parlé paraissaient heureux de l'idée d'avoir une école, mais une des difficultés à surmonter est le fait que la bande se déplace considérablement, ce qui naturellement nuirait à la régularité de la présence.

Traits caractéristiques et progrès.—Cette bande est industrieuse et respecte la loi, et avec un peu d'encouragement elle devrait faire des progrès.

Tempérance et moralité.—Cette bande est plutôt au dessus de la moyenne sous le rapport de la tempérance et de la moralité.

BANDES DE KLAMATSIS ET MALTILPI.

Ces deux bandes réunies ne possèdent que 171,95 acres de terre, dont un tiers peut-être pourrait convenir à la culture.

Population.—Ces deux bandes réunies comptent plus de 100 âmes.

Santé et hygiène.—Le village de Karlukwees, où habite cette bande, est bien situé, et est abondamment pourvu d'eau, qui est transportée par une petite con-

duite d'un ruisseau de montagne du voisinage. Le village est de beaucoup le plus propre et le mieux entretenu de cette agence. La santé de la population est très bonne. Il y a probablement plus d'hommes de cette bande qui s'occupent de la coupe des billes que dans tout autre village de cette agence. Quelques-uns d'eux se sont mis ensemble et cherchent à acheter un petit cheval-vapeur pour transporter leurs billes jusqu'à la mer. Ils prennent aussi part à la pêche de l'oulachon, et la majorité se rend aux fabriques de conserves du saumon.

Bâtiments.—La plupart des maisons de ce village sont nouvellement construites et paraissent certainement très propres même lorsqu'elles sont du type ordinaire des sauvages. Les façades sont toutes construites en bois scié, joliment peinturées, et en venant par eau elles paraissent bien.

Animaux et instruments aratoires.— Ces Sauvages ne possèdent ni des uns ni des autres.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école assez proche d'eux pour qu'ils puissent y assister, et en conséquence ils ne reçoivent aucune instruction.

Traits caractéristiques et progrès.—Les membres de cette bande sont très industrieux, et depuis qu'ils ont cessé de livrer leurs femmes à la prostitution dans les camps forestiers, ils ont constamment progressé. Comme ouvriers ils sont au premier rang dans l'agence. Ce sont d'exceptionnellement bons constructeurs de canots, et des bateliers sans crainte. Leur avenir paraît beaucoup plus brillant qu'il le paraissait, il y a très peu à redire sur la conduite de ces gens. Ils paient encore la peine des vices d'autrefois mais à présent ils paraissent se tenir assez exempts de vices. Il y en a quelques-uns d'eux qui boivent lorsqu'ils en ont la chance, mais ils ne s'écartent plus de leur chemin pour s'en procurer comme ils le faisaient autrefois.

BANDE DE WAWLITSUM OU DE LA RIVIÈRE-AU-SAUMON.

Réserve.— Cette bande n'a qu'une seule réserve de 329 acres, située à l'embouchure de la rivière au Saumon, sur le détroit de Johnston. C'est une des meilleures pièces de terre agricole de cette agence.

Population.—Cette bande compte moins de 40 âmes.

Sauté et hygiène.—Ce village est magnifiquement situé, et les conditions sanitaires sont passables.

Occupations.—La coupe des billes et la pêche sont leurs principales occupations.

Bâtiments.—Leurs maisons sont des cabanes ordinaires de Sauvages.

Animaux et instruments aratoires.—Ils ne gardent pas d'animaux, mais il y a une charrue, qui appartient au ministère.

Enseignement.—Ils ne portent aucune attention à l'instruction.

Traits caractéristiques et progrès.—Cette bande n'est pas du tout progressive, de fait elle retourne en arrière. On a endigué des terres mais ils ne s'en servent pas.

Tempérance et moralité.—Ces Sauvages sont adonnés à l'usage des boissons enivrantes lorsqu'ils peuvent s'en procurer. Ils sont aussi très relâchés dans leur moralité.

BANDE DE WEWAIAIKUM ET KWIAHKAH.

Réserves.—Ces deux bandes sont fusionnées et habitent à présent sur la rivière Campbell, qui appartient à la bande de Wewaiaikai. Ils possèdent en propre 325 acres de terres sur le canal Cardero et à l'anse Loughborough mais la plus grande partie est densément boisée et impropre à l'agriculture.

Population.—Ces deux bandes réunies comptent moins de 100 âmes.

Santé et hygiène.—Le village à la rivière Campbell est construit sur une sablière et possède un splendide drainage naturel. La seule difficulté est la rareté d'eau fraîche. Ils comptent sur l'eau de la rivière; durant les mois d'hiver l'eau est si basse que l'eau salée remonte bien au delà du village.

Occupations.—Il y a une fabrique de conserves à Quathiski-Cove, à environ 2 milles du village, et durant la saison cette bande y trouve amplement de l'emploi.

Un certain nombre font la coupe des billes et d'autres la pêche pour le marché de Comox.

Bâtiments.—Ces Sauvages ont peu de grandes cabanes, mais ils ont des maisons en charpente d'une pauvre qualité. Il y a quelques meilleures maisons en cours de construction.

Animaux et instruments aratoires.—La raison que donne cette bande pour occuper cette réserve c'est qu'ils puissent garder des animaux, mais jusqu'à présent ils n'ont pas commencé à le faire à l'exception de quelques poulets.

Enseignement.—Il n'y a pas d'école ici et les Sauvages portent peu d'attention à l'instruction.

Traits caractéristiques et progrès.—Les membres de cette bande paraissent être pleins de bonnes idées sur ce qu'ils feront, mais ils sont enclins à l'oisiveté et la paresse.

Tempérance et moralité.—Ce village est situé à une faible distance d'un hôtel, et les gens sont portés à boire. Il y a eu un certain nombre de condamnation pour leur avoir fourni des boissons, ce qui, on l'espère aura un effet salutaire. Autrefois cette bande était très adonnée à l'habitude de mener leurs femmes dans les camps forestiers pour des fins immorales, mais, bien que cela ait cessé en grande mesure, ils paient encore la peine de leurs anciens péchés.

BANDE DE WEWAIAIKAI.

Réserves.—Cette bande possède de très grandes réserves, dont la plupart sont très propres à l'agriculture, quoique très boisées. En tout ils ont 2,016 acres situées à l'extrémité sud de l'île Valdez et sur l'île Vancouver vis-à-vis.

Population.—Cette bande compte 118 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de cette bande a été très bonne. Leurs maisons sont assez propres; il n'y a pas eu de maladies contagieuses.

Occupations.—La fabrique de Quathiaski-Cove donne de l'emploi à un bon nombre de cette bande durant la saison. Les hommes font aussi une coupe considérable de billes, dans laquelle ils sont experts.

Bâtiments.—La plus grande partie de leurs bâtiments sont les cabanes ordinaires, mais il y a quelques bonnes maisons en charpente.

Animaux et instruments aratoires.—Ces Sauvages ne possèdent ni animaux ni instruments aratoires.

Enseignement.—Il y a ici un externat, sous la direction du Rév. J. E. Rendle, où l'assiduité est assez bonne. Quelques-uns des parents désirent voir instruire leurs enfants, mais pas tous. M. Rendle est aussi leur missionnaire (méthodiste), et s'occupe de leurs besoins religieux.

Traits caractéristiques et progrès.—Les membres de cette bande ont eu plusieurs avantages tant sous le rapport du marché que de l'entraînement, mais il est regrettable qu'ils n'en aient pas mieux profité. Ce sont des gens sociables et assez industrieux. Le "potlasch" a moins de prise sur eux que dans la partie nord de l'agence.

Tempérance et moralité.—Cette bande est tempérante et morale et accuse une amélioration sensible.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Le dernier exercice, quoique de neuf mois seulement, a été exceptionnellement bon en ce qui concerne les gains des Sauvages. La demande sans précédent de billes et la forte augmentation des prix ont dans bien des cas doublé le gain des Sauvages. Les pelleteries ont commandé de bons prix, à l'exception des peaux d'ours dont le prix est très bas. Sous le rapport de la moralité il y a eu amélioration sensible, et si la funeste influence du "potlatch" pouvait seulement disparaître les Sauvages feraient des progrès rapides. Ils commencent à comprendre qu'ils doivent se conformer davantage à la manière de vivre des blancs afin de se tenir au niveau des

autres; et bien qu'ils aient négligé de profiter des avantages de l'éducation, j'espère être en état de faire rapport de progrès dans ce sens avant la fin de l'année prochaine. En matière religieuse il ne semble pas y avoir eu le progrès qu'on pouvait espérer. Tous les missionnaires et chacun d'eux ont certainement travaillé ferme et méritent tout encouragement, toutes louanges. Le ton de la moralité est sensiblement meilleur qu'autrefois parmi les Sauvages. Il y a aussi amélioration dans la classe de maisons neuves qu'ils construisent.

J'ai l'honneur, etc.,

W. M. HALLIDAY,

Agent des Sauvages.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
AGENCE DE LA COTE NORD-OUEST,
METLAKATLA, le 17 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel sur les affaires de cette agence pour l'exercice expiré le 31 mars 1907.

Cette agence est située sur la côte nord-ouest de la Colombie Britannique, s'étendant de la tête de l'anse Rivers, au sud, jusqu'à la tête de la rivière Naas, dans le nord, comprenant toutes les îles et baies situées le long de la côte, s'étendant, sur la rivière Skeena, jusqu'au canyon Kitselas et comprenant dans ses limites les îles de la Reine-Charlotte et du Dauphin.

Réserves.—La superficie totale des réserves de cette agence est de 101,756 acres.

Les principaux villages sont Skidgate et Massett, sur l'île de la Reine-Charlotte, Kitkatla sur l'ile du Dauphin, Kitlacdamax, Aiyanshk, Lachkaltsap, et Kinkolith, sur la rivière Naas, Port-Simpson et Metlakatla sur la péninsule Tsimpsean, Port-Essington et New-Town sur la rivière Skeena, Hartley-Bay à l'entrée du chenal Douglas, Kitlope à la tête du chenal Gardiner, China-Hat sur le chenal Tolmey, Bella-Bella sur le passage Lama, Bella Coola à la tête du bras de North-Bentic, Kemsquit à la tête du chenal Dean, Oweekayno à la tête de l'anse Rivers. Ces villages et ces réserves peuvent maintenant être appelés les quartiers généraux et le lieu de résidence de la population sauvage de cette agence.

Population.—La population de cette agence est de près de 4,000.

Santé et hygiène —La santé des Sauvages de cette agence, durant les derniers neuf mois, a été exceptionnellement bonne, aucune épidemie ne s'étant déclarée dans les réserves. La tuberculose, sous toutes ses formes, a cependant fait son nombre ordinaire de victimes. Les conditions hygiéniques ont été absolument à la hauteur des règlements, et une amélioration en ce sens a été remarquable dans quelques villages.

Occupations.—La pêche, l'abatage des arbres, la chasse, la coupe du bois, le travail dans les scieries et sur les bateaux à vapeur qui font le service des rivières, la menuiserie, et la recherche des aliments indigènes forment les principales sources d'emploi pour les Sauvages dans cette agence.

Bâtiments.—Quelques nouvelles constructions ont été érigées dans différentes parties de l'agence durant l'année, tandis que d'autres ont été complétées ou avancées. Les maisons des Sauvages dans cette agence forment une classe par elles-mêmes en ce qui concerne les sauvages.

Bétail.—Il y a très peu de bétail d'aucune espèce dans cette agence, et il n'y a rien de remarquable à déclarer à ce sujet.

Enseignement—Cet important sujet ayant été traité à fond dans le rapport de l'année dernière, il n'y a rien de nouveau à rapporter cette année. Toute les écoles ont été assez bien fréquentées durant l'année; cela est très remarquable dans le cas de quelques-uns des externats, et, avec de nouvelles écoles meublées convenablement, je suis plus que jamais convaincu que cet état de choses s'améliorera. Les instituteurs annoncent un progrès satisfaisant dans un grand nombre de cas.

Caractéristiques et progrès.—Ces deux sujets, ayant été traités à fond, relativement à chaque bande individuelle, dans mon rapport de l'année dernière, il n'y a rien de très nouveau que je puisse dire ou rendre intéressant à lire. Je ne puis dire que l'on ait fait beaucoup de progrès durant les neuf derniers mois; cependant, les Sauvages, d'un bout à l'autre de l'agence, avancent graduellement dans la voie de la civilisation, et les neuf derniers mois peuvent être comparés favorablement avec les années précédentes.

Tempérance et mœurs.—L'année dernière peut être considérée comme une année moyenne, à ce point de vue. Il y a eu très peu de désordres sérieux causés par l'intempérance. Au point de vue moral, les Sauvages, règle générale, peuvent être considérés comme très passables, en réalité il y a eu durant l'année moins que d'habitude de désordres attribuables à une conduite immorale.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Mon rapport annuel, cette année, n'est qu'un relevé des conditions de l'agence en général; j'ai traité à fond l'année dernière, les différentes questions et les sujets se rapportant à chaque bande individuelle des Sauvages de la réserve, donnant en même temps mes vues basées sur mon expérience, et il n'y a rien de nouveau qu'il importe d'ajouter ou de retrancher cette année.

Les derniers neuf mois, en ce qui concerne le bien-être général des Sauvages, se sont tenus dans la moyenne. Le gain de la population, provenant de différentes sources, a été absolument à la hauteur de celui des autres années. Les recettes provenant des pêcheries de saumon sur les rivières Skeena et Naas, dans l'anse Rivers et dans les petits cours d'eau, peuvent être considérées comme satisfaisantes. Les fabriques de conserves de l'anse Rivers ont obtenu des approvisionnements complets de saumon "sockeye." Les fabriques des rivières Skeena et Maas ont toutes obtenu à peu près les deux tiers de leurs approvisionnements de saumon "sockeye" et ont complété leur production avec de saumon d'autres qualités.

Les Sauvages ont fait à peu près leur quantité ordinaire de billes et les prix ont été un peu plus élevés que les années précédentes. Ils se plaignent cependant que, par suite de la grande exploitation des limites de bois durant l'année, il n'est pas facile pour le bûcheron ordinaire de rendre de travail profitable, car tout le meilleur bois a été pris.

Il est encore trop tôt pour prédire à coup sûr quel sera le résultat de la chasse aux fourrures; le mauvais temps a nui considérablement à la chasse au loup marin, et au moment où j'écris la perspective n'est pas encourageante. La chasse à la marte et aux autres petits animaux a jusqu'ici donné aux chasseurs des résultats satisfaisants.

La chasse va cependant en diminuant dans cette agence, et les Sauvages tournent de plus en plus leur attention vers d'autres genres de travaux.

Il a été nécessaire de donner aux Sauvages de cette agence des secours considérables durant l'année dernière, l'approvisionnement de comestibles indigènes a été bon et bien préparé.

La santé des Sauvages a été bonne, on n'a signalé, dans chaque réserve, que très peu de cas de maladie sérieuse. Comme d'ordinaire, un certain nombre de Sauvages ont succombé à la tuberculose, bien qu'il me soit agréable de rapporter que les Sauvages s'éveillent lentement à la nécessité de prendre des précautions là où il y a des patients souffrant de cette maladie.

Par suite de mes observations personnelles et des connaissances que j'ai acquises par l'expérience, je suis convaincu que le temps approche où les jeunes sauvages les plus avancés des réserves devraient obtenir le droit de suffrage, s'ils le désirent.

J'ai l'honneur, etc.,

GEO. W. MORROW,
Agent des Sauvages.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
AGENCE DE LA COTE-OUEST,
ALBERNI, le 15 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les affaires de cette agence. Par suite du changement de l'exercice financier, ce rapport ne couvre que les neuf mois, du ler juillet 1906 au 31 mars 1907.

Situation de l'agence.—Cette agence s'étend de la pointe de la Loutre au cap Cook, soit une distance de 200 milles sur la côte ouest de l'île Vancouver.

Réserves.—Les 18 tribus formant cette agence possèdent 150 réserves et stations de pêche, formant un total de 12,390 acres, ou à peu près 5 acres par tête de population. Il y a deux grandes réserves sur le détroit de Barclay, une à Alberni, appartenant à la bande Tseshaht, contenant 1,030 acres, et l'autre à Numukamis, dans la vallée de Sarita, appartenant à la bande Ohiat et contenant 1,700 acres. La superficie des autres réserves varie de 2 à 250 acres chacune. La majorité de ces réserves se compose de terrains rocailleux ou boisés donnés pour y établir des villages ou des stations de pêche, avec seulement de petits lopins de terre propres à la culture.

BANDE TSESHAHT.

Réserves.—La principale réserve de cette bande, et celle où les Sauvages ont leur résidence la plus permanente, porte le nom de Tsahaheh (n° 1), est située sur la rive ouest de la rivière Somas, à Alberni, et occupe une superficie de 1,030 acres. Il y a de la bonne terre sur cette réserve. La superficie totale de toutes les réserves de la bande est de 1,458 acres.

BANDE OPITCHESAHT.

Réserves.—La principale réserve de cette bande, et celle où les Sauvages ont leur résidence la plus permanente, porte le nom d'Ahahwinnis (n° 1) et est située sur la rive est de la rivière Somas, à Alberni, et contient 96 acres. La superficie totale des réserves de cette bande est de 422 acres.

BANDE HOWCHUKLISAHT.

Réserves.—La principale réserve de cette bande, et celle sur laquelle les Sauvages ont leur résidence la plus permanente, porte le nom d'Elhlateese (n° 3) et est située à la tête du hâvre de Howchuklisat, canal Alberni, et contient une superficie totale des réserves de cette bande est de 575 acres.

BANDE OHIAT.

Réserves.—Les principales réserves de cette bande, et celles ou habitent surtout les Sauvages, portent les noms d'Ahadzooas (n° 7) et de Haines Island (n° 8),

et sont situées à l'entrée est du détroit de Barclay, et contiennent une superficie de 145 acres. Les Sauvages passent aussi quelques mois de l'hiver à la réserve Numukamis, dans la vallée de Sarita. La superficie totale des réserves de cette bande est de 2,671 acres.

BANDE TOQUAT.

Réserves.—La principale réserve de cette bande, et celle où les Sauvages ont la plus grande partie de leurs maisons, porte le nom de Mahcoah (n° 1) et est située au Village du Passage, dans le détroit de Barclay, et contient 124 acres. La bande est peu nombreuse et un grand nombre de ses membres sont mariés dans la bande Ewlhuilhaht, avec laquelle ils habitent fréquemment, à Ucluelet. La superficie totale des réserves de cette bande est de 421 acres.

BANDE EWLHUILHAHT.

Réserves.—La principale réserve de cette bande, et celle où les Sauvages résident généralement, porte le nom d'Ittatso (n° 1), est située sur le bras Ucluelet, dans le détroit de Barclay, et contient une superficie de 180 acres. La superficie totale des réserves de cette bande est de 649 acres.

BANDE CLAYOQUOT.

Réserves.—La principale réserve de cette bande, et celle où les Sauvages ont leur résidence permanente, porte le nom d'Opitsat (n° 1), est située sur le détroit de Clayoquot, et contient une superficie de 180 acres. La superficie totale des réserves de cette bande est de 540 acres.

BANDE KELSEMAHT.

Réserves.—La principale réserves de cette bande et sa résidence la plus permanente, porte le nom de Yahkis (n° 11), est située sur l'île Flores, dans le détroit de Clayoquot, et contient 180 acres. La superficie totale des réserves de cette bande est de 223 acres.

BANDE AHOUSSAHT.

Réserves.—La principale réserve de cette bande, et celle où elle fait sa résidence permanente, porte le nom de Mahktosis (n° 15), est située sur le creek Matilda, dans le détroit de Clayoquot, et contient 250 acres. La superficie totale des réserves de cette bande est de 826 acres.

BANDE HESHQUIAT.

Réserves.—La principale réserve de cette bande, et celle où les Sauvages ont leur résidence, porte le nom de Heshque (n° 1), est située sur le hâvre de Heshquiat, à environ 20 milles au nord du détroit de Clayoquot, et contient une superficie de 222 acres. La superficie totale des réserves de cette bande est de 577 acres.

BANDE MOACHAHT.

Réserves.—La principale réserve de cette bande, et celle où les Sauvages ont leur principale résidence, porte le nom de Yuquot (n° 1), est située sur l'anse Friendly, dans le détroit de Nootka, et contient 211 acres. La superficie totale des réserves de cette bande est de 527 acres.

BANDE MATCHILANT.

Réserves.—La principale réserve de cette bande, et celle où les Sauvages ont la plupart de leurs maisons, porte le nom de Cheshish (n° 15), est située en arrière de

l'ile Bligh, dans le détroit de Nootka, et contient 29 acres. Une partie de cette bande vit une grande partie du temps avec la bande Moachaht, où plusieurs de ses membres sont mariés. La superficie totale des réserves de cette bande est de 127 acres.

BANDE NOOCHATLAHT.

Réserves.—La principale réserve de cette bande, et celle où les Sauvages ont leur principale résidence, porte le nom de Noochatl (n° 1), est située sur l'anse Esperanza, et comprend une superficie de 16 acres. La superficie totale des réserves de cette bande est de 188 acres.

BANDE EHATTISAHT.

Réserves.—La principale réserve de cette bande, et celle où est sa principale résidence, porte le nom de Oke (n° 10), est située sur l'anse Esperanza et contient 32 acres. La superficie totale des réserves de cette bande est de 123 acres.

BANDE KYUQUOT.

Réserves.—Les principales réserves de cette bande, et celles où les Sauvages ont leur résidence permanente, portent les noms de Aktese (n° 1), sur l'île Village, et de Kukamukamees (n° 2), sur l'île Mission, contenant une superficie de 193 acres. Ces îles font partie du groupe des îles Barrier. La superficie totale des réserves de cette bande est de 611 acres.

BANDE CHAICCLESAHT.

Réserves.—La principale réserve de cette bande, et celle où les Sauvages résident, porte le nom de Acous (n° 1), est située sur la baie Bataille, dans la baie Ououkinsh, et contient une superficie de 100 acres. La superficie totale des réserves de cette bande est de 258 acres.

BANDE NITINAT.

Réserves.—Les principales réserves de cette bande, et celles où les Sauvages ont leur résidence, portent les noms de Tsooquanah (n° 2), Wyah (n° 3), Clo-oose (n° 4) et Carmanah (n° 6), sont toutes situées à l'entrée du détroit de Juan-de-Fuca et contiennent une superficie de 773 acres. La superficie totale des réserves de cette bande est de 1,790 acres.

BANDE PACHEENAHT.

Réserves.—La principale réserve de cette bande, et celle où les Sauvages résident quand ils sont chez eux, porte le nom de Pacheena (n° 1), est située à l'embouchure de la rivière San-Juan, à Port-Renfrew, et contient 153 acres. La superficie totale des réserves de cette bande est de 404 acres.

REMARQUES APPLICABLES A TOUTE L'AGENCE.

Population.—La population des différentes bandes ci-haut énumérées est connue comme suit:—Ahoussaht, 244; Clayoquot, 224; Chaicclesaht, 62; Ehattisaht, 92; Ewlhuilhlaht, 130; Heshquiat, 144; Howchukliset, 37; Keisemaht, 73; Kyuquot, 255; Matchilaht, 62; Moachaht, 152; Nitinat, 199; Noochatlaht, 52; Ohiat, 152; Opitchesaht, 49; Pacheenaht, 57; Toquot, 26; Tseshaht, 123, soit un total de 2,133.

Santé et hygiène.—Le taux de la mortalité durant les derniers neuf mois a été beaucoup moindre que l'année précédente. Même en tenant compte de la

période plus courte pour laquelle les rapports sont calculés et de la perte de 24 Sauvages qui ont péri à bord d'un navire de pêche l'année dernière, le taux de la mortalité durant les derniers neuf mois accuse une diminution satisfaisante. Le taux de la natalité, d'autre part, a augmenté. En dépit de cet état de choses plus favorable, la population totale continue à diminuer, bien que l'étendue de cette diminution ne soit pas aussi alarmante que celle enregistrée l'année dernière. On a pu pratiquer un peu de vaccination, mais au milieu de difficultés, car il n'y a aucun moyen de rendre la vaccination obligatoire et les Sauvages l'ont en grande antipathie attendu qu'elle leur cause souvent des plaies sérieuses et longues à guérir, et qu'il en résulte parfois la mort. Leur sang semble si impur et si imprégné de scrofules qu'ils ne peuvent soutenir l'opération, même quand elle est pratiquée avec beaucoup de soin et d'habileté. Il y a moins de mauvais résultats quand les enfants sont vaccinés dans les pensionnats, sans doute parce qu'ils y sont soumis à une diète plus soignée et que, étant sous un meilleur contrôle, les cas peuvent être traités avec plus de soins, et outre cela il n'y a aucun doute, que leur jeunesse leur vient quelque peu en aide. J'ai vu, en conséquence, à ce que tous les éléves des écoles industrielles et des pensionnats fussent vaccinés.

Une épidémie de fiévre typhoïde s'est déclarée, au mois d'août, au pensionnat d'Alberni, où six enfants ont été malades, mais grâce aux promptes mesures prises par le département, l'épidémie a été limitée aux six cas primitifs. La même fièvre s'est déclarée plus tard sur la réserve sauvage à Ucluelet. Le docteur McLean, l'un des officiers médicaux du département, y réside, et grâce à ses soins attentifs les cas y ont aussi été limités aux quatre ou cinq premiers, et tous ont guéri. On a découvert que tous les malades étaient revenus récemment de la rivière Fraser et avaient apporté la maladie avec eux, car il ne s'est présenté aucun cas parmi les Sauvages qui sont restés chez eux.

Occupations.—Les deux principales occupations de ces Sauvages sont la chasse, chaque année. La première expédition commence en mars ou au commencement d'avril, et se termine en mai. Les goélettes croisent au large des côtes de la Californie et de la Colombie-Britannique. La seconde expédition commence généralement au commencement de juillet, alors que les pêcheurs partent pour la mer de Behring et reviennent durant le mois d'octobre. Les Sauvages ont leur pension à bord, et un prix fixe pour chaque peau de phoque qu'ils apportent à bord. Le prix varie. Il y a quelques années, quand les phoques étaient en abondance et le prix des fourrures plutôt réduit les Sauvages ne recevaient parfois que $2 par peau, et même à ce prix se faisaient un bon salaire à cause de l'abondance des phoques et du fait qu'il n'y avait aucune restriction relativement aux endroits où l'on pouvait les prendre et à la manière de les tuer. Depuis lors, on a apporté des restrictions à la chasse et l'on obtient les phoques beaucoup moins facilement; le prix des peaux de phoques a augmenté en conséquence sur le marché de Londres, et les propriétaires de goélettes peuvent payer de meilleurs prix aux chasseurs sauvages. Le prix ordinairement payé, durant la dernière saison, était de $8 la peau, tandis que cette saison le même prix est payé pour la croisière de la côte, mais les Sauvages insistent davantage pour le voyage de la mer de Behring, et à cause de la rareté d'autre main-d'oeuvre les propriétaires de goélettes seront peut-être forcés de payer ce prix, mais ils prétendent qu'ils ne peuvent pas le faire avec profit et que, plutôt que de payer le même prix une autre année, ils retireraient leurs goélettes, ce qui serait une chose désastreuse pour les Sauvages.

Outre cela, comme il a été dit plus haut, les Sauvages s'occupent principalement de la pêche. Les hommes sont employés à pêcher sur la rivière Fraser et à l'embouchure de cette rivière. Les fabriques de conserves achètent le poisson à un prix fixe, qui varie selon la saison et la plus ou moins grande abondance de poisson. Si le poisson ne donne pas beaucoup, les Sauvages peuvent travailler pendant des semaines pour rien ou à peu près, ou bien ils réaliseront en quelques nuits le salaire d'un mois. Leurs femmes obtiennent du travail aux fabriques de conserves, où elles sont employées à nettoyer le poisson, à le transporter et à le préparer pour

être mis dans les boîtes. A cause de la rareté des ouvriers blancs, les femmes ont été en grande demande depuis une saison ou deux, mais ici encore le résultat dépend de l'affluence du saumon, car les femmes sont payées à l'heure, et si on ne prend pas de poisson, il n'y a pas d'ouvrage pour elles. Cette occupation n'est pas aussi régulière, au point de vue de la rémunération, que la chasse aux phoques. Quand la saison de la pêche est terminée, les Sauvages qui y ont été employés peuvent trouver de l'ouvrage, pendant quelques semaines, à cueillir le houblon dans l'Etat de Washington, et reviennent alors chez eux pour l'hiver, alors que la température toujours humide les empêche de faire beaucoup de travail en dehors du travail nécessaire pour se procurer une provision de saumon séché et, dans quelques cas, de flétan, pour leur propre usage.

L'année dernière un certain nombre de jeunes gens, surtout ceux qui peuvent parler un peu d'anglais, ont obtenu de l'ouvrage dans les scieries et les campements de bûcherons, où ils peuvent recevoir jusqu'à $2.50 par jour.

Constructions.—Il n'a pas été construit beaucoup de nouvelles maisons durant l'année dernière. Le prix du bois de construction a augmenté considérablement, et si l'on ajoute les frais de transport, cela rend la construction dispendieuse. Les Sauvages peuvent ramasser, de temps à autre, une certaine quantité de bois qui a été perdu en mer et a flotté jusqu'au rivage, mais cela n'est pas arrivé depuis quelque temps jusqu'à dernièrement, les Sauvages ayant rapporté que de grandes quantités de bois flottent à l'entrée du détroit de Barkley. Les maisons qui sont construites sont généralement petites et assez bien finies et destinées au propriétaire et à sa famille et non à recevoir une bande tout entière, solon le plan des anciennes immenses maisons autrefois construites en planches équarries.

Bétail et instruments aratoires.—Les bandes Tseshaht et Opitchesaht possèdent seules des chevaux, et elles se livrent très peu à l'agriculture, récoltant rarement assez de foin pour nourrir leurs animaux pendant tout l'hiver. La bande Obiat possède quelques têtes de bétail sur la réserve de Numukamis, mais elle en prend peu de soin, tuant de temps à autre un animal, à l'automne ou durant l'hiver. Une charrue, une herse et une moissonneuse sont à peu près les seuls instruments aratoires dans l'agence. Tom, de la bande Tseshaht, est le seul sauvage qui s'intéresse à l'agriculture, et bien qu'il soit vieux et presque aveugle, il fait preuve d'une énergie qui pourrait être imitée avec avantage par ses amis. La nécessité de s'éloigner de leurs demeures tous les étés, pour gagner de l'argent, empêche la plupart des Sauvages même de se faire un jardin, puisqu'ils ne peuvent être là pour en prendre soin.

Enseignement.—Il y a dix écoles dans cette agence, plus, en proportion de la population, que dans n'importe quelle autre partie de la province. Elles se divisent en une école industrielle, deux pensionnats et sept externats.

Ecole industrielle.—Cette école est située sur l'île Meares, près de Clayoquot, et est sous la direction de l'Eglise Catholique Romaine. Le Révérend Père Maurus, O.S.B., directeur, et la Soeur Placide, directrice, en ont la direction et conduisent leur oeuvre de la même excellente manière qui a été signalée dans les rapports précédents. On y maintient aussi un personnel compétent de religieuses et un instructeur des métiers.

Pensionnats.—Un de ces pensionnats est situé à Alberni et l'autre à Ahoussaht. Tous deux sont sous la direction de l'Eglise Presbytérienne. A Alberni, le personnel se compose comme suit: M. J. R. Motion et Madame Motion, respectivement directeur et directrice, Madame Stevens, sous-directrice et Mademoiselle Guillod, institutrice. A Ahoussaht, le Révérend J. L. Millar est directeur, Mademoiselle McNeil directrice, Mademoiselle Millar sous-directrice, et Mademoiselle McKay institutrice. A Ahoussaht, M. Millar avec une énergie admirable, a drainé un lac d'une étendue d'à peu près 15 acres, qui promet de devenir avec le temps une petite ferme très fertile, laquelle sera d'une grande utilité en fournissant des légumes frais pour l'usage des habitants du pensionnat et sera une leçon de choses pour les Sauvages du voisinage, démontrant ce que l'on peut faire avec de l'énergie et de la détermination.

Les externats sont situés comme suit: Kyuquot, Révérend Père Sobry; Nootka, Révérend Père Stern; Clayoquot, Révérend Père Moser. Ces écoles appartiennent à la religion catholique romaine. Les méthodistes ont une école à Clayoquot sous la direction du Révérend G. T. Barlow, et une autre à Clahoose, sous la direction de M. C. A. Dockstader, tandis que les presbytériens ont une école à l'anse, Dodger sous la direction de M. J. T. Ross. Tous ces instituteurs travaillent fidèlement et consciencieusement dans leurs sphères d'action respectives et obtiennent tous les succès que les circonstances peuvent permettre. En dehors de l'accomplissement de leurs devoirs comme instituteurs, ils agissent aussi en qualité de missionnaires, célèbrent des offices régulièrement, visitent les malades, administrent les remèdes qui leur sont fournis à cette fin par le département, et se donnent beaucoup de peine, de plusieurs autres façons, pour travailler au bien-être et à l'amélioration des Sauvages qui habitent dans leur voisinage.

Généralement parlant, les Sauvages aimeraient à donner de l'instruction à leurs enfants, mais un grand nombre refusent de se séparer d'eux pendant neuf ou dix ans. Ils seraient beaucoup plus disposés à signer des engagements en vue de laisser leurs enfants dans les pensionnats si les règlements permettaient une résidence de pas plus de 5 ans au lieu de 9 comme à présent. En règle générale, les enfants progressent assez rapidement, et sont industrieux et disposés à apprendre. Les Sauvages voient que leurs enfants peuvent commander une meilleure classe d'ouvrage et des salaires plus élevés s'ils comprennent l'anglais, et il n'y a pas de doute que cela exerce sur eux une certaine influence.

L'un des inconvénients des externats est la fréquentation irrégulière due au fait que les parents vont d'une réserve à une autre en quête de poisson et qu'ils s'absentent pendant plusieurs mois à la fois durant la saison d'été.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont industrieux à leur manière, mais cette manière n'est pas celle des blancs. Ainsi, ils travailleront régulièrement à la pêche, par exemple, se levant à n'importe quelle heure de la nuit selon les marées etc., mais s'astreindre à un travail régulier commençant à sept heures du matin et travailler toute la journée jusqu'à six heures du soir, et continuer ainsi pendant des semaines et des mois, ne semble pas naturel à un Sauvage. L'été dernier, cependant, un bon nombre d'entre eux allèrent travailler dans les campements de bûcherons et les scieries du district, et plusieurs travaillèrent assidûment pendant plusieurs mois, donnant bonne satisfaction à leurs employeurs et recevant jusqu'à $2.50 par jour.

Ces Sauvages peuvent certainement être considérés comme soumis aux lois. Les infractions à la loi ont été peu nombreuses durant l'année dernière, et aucune n'a eu un caractère sérieux. Durant la saison de pêche sur la rivière Fraser, alors que des milliers de Sauvages y sont réunis au milieu d'une population blanche composée en grande partie de gens qui n'ont pas de séjour fixe et que par conséquent les chances et les tentations de se procurer des boissons enivrantes sont beaucoup plus grandes que lorsqu'ils sont chez eux, très peu de condamnations, s'il y en a eu, ont été enregistrées contre les Sauvages de cette agence, et les fonctionnaires ont rapporté que les Sauvages de cette agence se sont conduits remarquablement bien. En ce qui concerne leur prospérité matérielle, bien que leurs recettes, telles qu'indiquées par les statistiques, restent virtuellement les mêmes après qu'on a tenu compte de la différence causée par le changement de l'exercice financier, on peut dire que la perspective de l'avenir est plus belle aujourd'hui pour le Sauvage qu'elle ne l'a été depuis quelques années. Il y a aujourd'hui dans cette province une rareté incontestable de main-d'oeuvre blanche, et cela devra réagir favorablement sur la demande de main-d'oeuvre indigène, dans plusieurs branches d'industries. Ils sont en grande demande dans les fabriques de conserves pour prendre la place des Chinois qui ont cessé d'émigrer dans cette province; ils sont aussi en demande dans les campements de bûcherons et dans les scieries, dont le nombre a augmenté à cause du fait que la demande de bois de construction est devenue très active; un plus grand nombre d'entre eux pourraient aussi aller faire la chasse aux phoques s'ils le désiraient; de

sorte qu'il y a toute espèce d'encouragement offert à ceux qui sont capables de travailler et sont disposés à le faire. Le montant que le départment a dù dépenser en secours, durant l'année dernière, a été réduit considérablement, bien qu'il y ait toujours, naturellement, certains cas de détresse parmi les vieillards, les malades et ceux qui sont sans amis, et le département voit à ce que ces gens ne restent pas sans secours.

Tempérance et moralité.—Par suite de l'ouverture de campements de bûcherons, de buvettes dans le voisinage des réserves des Sauvages et de l'invasion des blancs dans des districts où ne vivaient autrefois que des Sauvages, la tentation de se procurer des boissons enivrantes a certainement augmenté, mais il fait plaisir de remarquer que cela n'a pas été suivi d'une augmentation dans le nombre des cas d'ivrognerie ou sera possible d'appeler l'année prochaine, comme celle qui vient de s'écouler, une année de paix et de progrès.

J'ai l'honneur, etc.,

ALAN W. NEILL,
Agent des Sauvages.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
AGENCE DU LAC WILLIAMS,
CLINTON, le 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel pour l'année expirée le 31 mars 1907.

Situation.—L'agence du Lac-Williams est située au nord et en partie à l'ouest de l'agence de Kamloops-Okanagan, au sud de l'agence de Babine, ayant les Montagnes-Rocheuses comme partie de sa limite est et l'agence Fraser comme limite ouest. Cette agence contient un total de 90,080 acres.

Population.—La population de cette agence est de 1,975.

BANDE ALEXANDRIA.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur les deux bords de la rivière Fraser et à environ 400 milles de son embouchure. Elle contient une superficie de 1,858½ acres. Ses avantages naturels sont de bons pâturages échelonnés, qui demandent tous de l'irrigation quand ils sont cultivés. Il y a aussi de bonnes prairies à foin dans cette réserve.

Population.—Cette bande a une population de 54 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de cette bande a été bonne. Ces Sauvages ont des maisons confortables, qui sont tenues en assez bonne condition.

Ressources et occupations.—Leurs principales occupations sont la chasse aux animaux à fourrures, l'agriculture, et le travail comme garçons de ferme chez les colons blancs; quelques-uns ont des attelages et transportent les marchandises pour les commerçants.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Ils ont de bonnes maisons et écuries pour leurs chevaux. Ils possèdent quelques bons chevaux, quelques têtes de bétail et sont assez bien approvisionnés d'instruments aratoires.

Enseignement.—Un bon nombre d'enfants de cette bande reçoivent leur instruction à l'école industrielle du Lac-Williams, où ils font des progrès satisfaisants les parents portant beaucoup d'intérêt à l'instruction.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils respectent les lois et sont industrieux, mais, par suite de la rareté de l'eau pour les fins d'irrigation, ils ont fait peu de progrès durant la dernière saison.

Tempérance et moralité.—Il n'y a pas eu lieu de se plaindre beaucoup d'eux à ce point de vue.

BANDE DU LAC ALKALI.

Réserve.—La réserve de cette bande est située sur le côté est de la rivière Fraser, à 320 milles de son embouchure. Elle contient 8,347½ acres. Ses avantages naturels sont de bonnes terres à culture et à pâturage, mais malheureusement il n'est pas possible de se procurer de l'eau pour les fins d'irrigation, et en conséquence une petite superficie seulement est cultivée. Elle est presque toute clôturée et employée au pâturage. Il y a aussi d'excellentes prairies où l'on coupe de grandes quantités de foin.

Population.—La population de cette bande est de 172 âmes.

Santé et hygiène.—La santé générale a été bonne. Aucune maladie contagieuse n'a visité ces Sauvages. Ils ont été vaccinés. Leurs maisons sont propres et bien ventilées.

Occupations.—L'agriculture, l'élevage des bestiaux et le travail comme garçons de ferme, porteurs et bouviers au service des colons blancs, sont leurs principales occupations.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Ils ont de bonnes maisons d'habitation et des écuries pour leurs chevaux, de bons chevaux, un nombre assez considérable de bêtes à cornes et de porcs, et sont bien pourvus d'instruments aratoires.

Enseignement.—Un bon nombre d'enfants de cette bande reçoivent leur instruction à l'école industrielle du Lac-Williams.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont très industrieux et respectent les lois et font des progrès satisfaisants.

Tempérance et moralité.—Ils sont moraux et tempérants.

BANDE ANAHAM.

Réserve.—La réserve de cette bande est située dans une vallée près de la rivière Chilcoten, à environ 50 milles de son embouchure. Elle a une superficie de 9,922 acres. Ses avantages naturels sont des terres ouvertes en terrasses, d'excellentes prairies à foin et d'assez bon bois de construction.

Population.—La population de cette bande est de 219 âmes.

Santé et hygiène.—La santé générale a été bonne et les règles de l'hygiène bien observées. A l'exception de quelques cas de grippe, aucune autre maladie épidémique n'a visité cette bande.

Occupations.—Les principales occupations de ces sauvages sont l'agriculture, l'élevage des bestiaux, le transport des marchandises et le travail en qualité de garçons de ferme, bouviers et emballeurs au service des colons blancs; quelques-uns s'engagent comme guides au service des chasseurs de gros gibier.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont de bonnes maisons, de bonnes écuries pour leurs chevaux, de bons chevaux, des bestiaux et des porcs, et sont bien approvisionnés d'instruments aratoires de toute sorte, y compris des voitures de ferme et des voitures à ressorts, des moissonneuses, des lieuses, et ils ont aussi sur la réserve une scierie à vapeur.

Enseignement.—Il y a quelques enfants de cette bande qui fréquentent l'école industrielle du Lac-Williams, et les parents sont très fiers de leurs progrès.

Caractéristiques et progrès.—Ils sont de bons travailleurs et font un progrès constant.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE DU LAC ANDERSON.

Réserve.—Cette réserve est située à l'extrémité supérieure du lac Anderson, et est la partie de cette agence située le plus au sud. Elle a une superficie de 504 acres. Ses avantages naturels sont de bonnes terres d'alluvion, de bonnes prairies à foin, d'excellent bois de construction et de bonnes terres à pâturage.

Population.—La population de cette bande est de 65 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de cette bande a été bonne; à l'exception de la grippe, aucune maladie contagieuse ne l'a visitée. Les règles de l'hygiène sont bien observées, et j'ai vu moi-même à ce qu'ils soient vaccinés.

Occupations.—Ils font un peu d'agriculture, ont de bons jardins potagers et fruitiers, font la chasse, travaillent aux fabriques de conserves et aux piscifactures et les femmes apportent une somme importante provenant de la vente de paniers.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont de bonnes maisons d'habitation et de bonnes écuries, quelques chevaux et têtes de bétail, et sont assez bien pourvus d'instruments aratoires.

Enseignement.—Aucun des enfants de cette bande n'a reçu la moindre instruction.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux, respectent les lois et gagnent assez bien leur vie.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE DE LA RIVIÈRE BRIDGE.

Réserves.—Les réserves de cette bande sont situées sur les rives gauches des rivières Fraser et Bridge. Les terres propres à la culture sont en petits lopins, où se font de bonnes récoltes de grain et de légumes. La superficie totale des réserves est de 9,761 acres. Les avantages naturels sont des plateaux en terrasse le long des rivières, qui demandent toutes de l'irrigation quand elles sont cultivées. Il y a de très bonnes terres à pâturage le long des versants, des montagnes.

Population.—La population est de 105 âmes.

Santé et hygiène.—La santé générale a été bonne. La Sauvages ont tous été vaccinés, et l'hygiène est bien observée.

Occupations.—Ils font beaucoup d'agriculture, un peu de travail dans les mines d'or, travaillent comme ouvriers chez les colons blancs et agissent aussi comme guides pour les touristes et les chasseurs.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.— Ils ont de bonnes maisons d'habitation et de bonnes écuries, un peu de chevaux, des bêtes à cornes et des porcs, et un bon approvisionnement d'instruments aratoires de toute sorte.

Enseignement.—Aucun des enfants de cette bande n'a reçu la moindre instruction.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux, respectent les lois et font des progrès assez satisfaisants.

Tempérance et moralité. Ils sont tempérants et moraux.

BANDE DU CREEK CANOT

Réserve.—Cette réserve est située sur un petit cours d'eau qui se décharge dans la rivière Fraser à 300 milles de son embouchure. Il y a de bonnes terres arables, mais l'eau pour les fins d'irrigation est rare et une petite partie seulement est en culture. La réserve a une superficie de 16,129 acres. Les avantages naturels sont des terrasse ouvertes de bonnes terres à pâturage et à bois de construction, de bonnes prairies où l'on coupe chaque année une bonne quantité de foin.

Population.—La population de cette bande est de 163 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de cette bande a été bonne et lh'ygiène bien observée.

Occupations.—Agriculture, travail chez les blancs comme ouvriers employés à différents ouvrages, chasse et pêche.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Ils ont d'assez bonnes maisons d'habitation et écuries, de bons chevaux, quelques bêtes à cornes et porcs, et sont bien approvisionnés d'instruments aratoires.

Enseignement.—Un certain nombre d'enfants de cette bande reçoivent leur instruction à l'école industrielle du Lac-Williams.

Tempérance et moralité.—Ils sont moraux et il n'y a pas eu de plaintes au sujet de l'intempérance.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux et font assez de progrès.

BANDE DU CREEK CAYOOSH N° 1.

Réserve.—Cette réserve est située au confluent du creek Cayoosh, et de la rivière Fraser à 220 milles de l'embouchure de cette dernière. Elle contient 367 acres.

Les avantages naturels sont des terres ouvertes disposées en terrasses d'assez bonnes terres à pâturage sur les collines.

Population.—La population de cette bande est de 33 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de cette bande a été bonne. Tous ont été vaccinés et ils vivent dans de bonnes conditions hygiéniques.

Occupations.—L'agriculture, la chasse, la pêche, le travail dans les mines d'or et comme ouvriers chez les colons blancs sont leurs principales occupations.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont des maisons d'habitation confortables, de bonnes écuries pour leurs chevaux, quelques chevaux et un bon approvisionnement d'instruments aratoires.

Enseignement.—Quelques enfants de cette bande ont fréquenté l'école publique près de Lillooet.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux, respectueux des lois et font de bons progrès.

Tempérance et moralité.—Ils sont moraux et tempérants.

BANDE DU CREEK CAYOOSH N° 2.

Réserve.—Cette réserve est située à environ quatre milles de la réserve du creek Cayoosh n° 1, sur un plateau qui surplombe la rivière Fraser. Elle contient 875 acres. Les avantages naturels sont des terres ouvertes disposées en terrasses sur le flanc des montagnes.

Population.—La population de cette bande est de 11 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de ces Sauvages a été bonne, il y a eu seulement quelques cas de grippe à rapporter.

Occupations.—L'agriculture, la chasse et la pêche sont leurs principales occupations.

Batiments, bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont de bonnes maisons d'habitation, de bonnes écuries, quelques chevaux, bêtes à cornes et porcs, et sont bien approvisionnés d'instruments aratoires.

Enseignement.—Quelques enfants de cette bande fréquentent l'école publique près de Lillooet.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils respectent les lois, sont industrieux et font des progrès satisfaisants.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE CLINTON.

Réserve.—Cette réserve est située dans la vallée de Clinton et contient 1,073 acres. Les avantages naturels sont de petits bas-fonds et des prairies le long d'un

petit cours d'eau qui coule à travers la réserve, et les flancs des montagnes boisées offrent de bons pâturages.

Population.—La population est de 48 âmes.

Santé et hygiène.—Leur santé a été bonne; aucune épidémie ne les a visités. Leurs maisons sont confortables, bien ventilées et tenues dans de bonnes conditions hygiéniques.

Occupations.—Leurs principales occupations sont l'agriculture, le travail comme ouvriers chez les blancs, la chasse, la pêche, et durant l'hiver ils fournissent aux habitants de Clinton leur provision de bois de chauffage.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont de bonnes maisons d'habitation et écuries, quelques bons chevaux, quelques bêtes à cornes, et sont bien approvisionnés d'instruments aratoires.

Enseignement.—Quelques enfants de cette bande ont fréquenté l'école publique de Clinton.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont très industrieux, respectent les lois et se font une existence confortable.

Tempérance et moralité.—Il n'y a aucune plainte à faire à ce sujet.

BANDE DU CREEK DU CHIEN.

Réserve.—Cette réserve est située sur un cours d'eau de ce nom qui se décharge dans la rivière Fraser à trois milles du village. Elle contient 1,371½ acres. Les avantages naturels sont des terres ouvertes disposées en terrasses qui ont besoin d'irrigation, et de bonnes terres à pâturage.

Population.—La population de cette bande est de 20 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de cette bande a été bonne. Les maisons d'habitation sont tenues en bon état et les règles de l'hygiène bien observées.

Occupations.—L'agriculture, la chasse et la pêche sont leurs principales occupations.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont d'assez bonnes maisons d'habitation et des écuries, quelques chevaux et des instruments aratoires en quantité suffisante pour leurs besoins.

Enseignement.—Quelques enfants de cette bande ont fréquenté l'école industrielle du Lac-Williams.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux, respectent les lois et font de progrès assez satisfaisants.

Tempérance et moralité.—Il n'y a pas eu de plainte à faire à ce sujet durant l'année écoulée.

BANDE DE LA FONTAINE.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rive est de la rivière Fraser, à 250 milles de son embouchure. Elle contient 1,864 acres. Les avantages naturels sont des terres ouvertes disposées en terrasses et de bonnes terres à pâturage.

Santé et hygiène.—La santé générale de ces Sauvages a été bonne. On s'est occupé de les faire vacciner; les conditions hygiéniques sont bonnes.

Population.—La population de cette bande est de 212 âmes.

Occupations.—Ces Sauvages s'occupent beaucoup d'agriculture et sont employés à différents travaux par les blancs. Ils chassent et pêchent aussi, et quand les conditions sont favorables ils tirent de la rivière Fraser des quantités d'or considérables.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont de bonnes maisons d'habitation et des écuries, quelques bons chevaux et bêtes à cornes, et sont bien approvisionnés d'instruments aratoires.

Enseignement.—Quelques enfants de cette bande ont reçu leur instruction à la mission de Sainte-Marie.

Traits caractéristiques et progres.—Ils sont industrieux, respectent les lois et font des progrès satisfaisants.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE DE HIGH-BAR.

Réserve.—Cette réserve est située sur les rives est et ouest de la rivière Fraser et contient une superficie de 2,924 acres. Les avantages naturels sont des lopins de bonnes terres arables et de bonnes terres à pâturage. Malheureusement, il n'est possible de se procurer que très peu d'eau pour les fins d'irrigation, et les récoltes sont en conséquence médiocres.

Population.—La population de cette bande est de 53 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de cette bande a été bonne. On s'est occupé de la vaccination.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont de bonnes maisons d'habitation et écuries, un certain nombre de chevaux, quelques bêtes à cornes et un assez bon approvisionnement d'instruments aratoires.

Occupations.—Leurs occupations sont l'agriculture, le jardinage, la pêche et la chasse, et quelques-uns sont employés par les blancs en qualité d'ouvriers. Ils retirent aussi un peu d'or de la rivière Fraser.

Traits, caractéristiques et progrès.—Ils respectent les lois et gagnent assez bien leur vie.

Enseignement.—Aucun des enfants de cette bande n'a reçu la moindre instruction.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE DE LAC KANIM.

Réserve.— Cette réserve est située dans la vallée du creek Bridge à 20 milles à l'est de la route carrossable de Caribou, et contient 4,560 acres. Les avantages naturels sont des plateaux en terrasses et des prairies le long de lit du creek, de bonnes terres à pâturage et d'excellentes prairies à foin. Le reste de la réserve est couvert de bon bois de construction.

Population.—La population de cette bande est de 79 âmes.

Santé et hygiène.—A l'exception de quelques cas de grippe, aucune épidémie n'a visité cette bande. Les conditions hygiéniques sont bonnes.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont de bonnes maisons d'habitation et des écuries, quelques bons chevaux, bêtes à cornes et porcs, et un bon approvisionnement de toutes sortes d'instruments aratoires.

Occupations.—L'agriculture, l'élevage des bestiaux, le travail comme ouvriers chez les blancs, la chasse au piège, la chasse et la pêche sont leurs principales occupations.

Enseignement.—La plupart des enfants de cette bande reçoivent leur instruction à l'école industrielle du Lac-Williams et font des progrès satisfaisants.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux respectent les lois et font des progrès satisfaisants.

Tempérance et moralité.—C'est une population tempérante et morale.

BANDE DE LILLOOET, N° 1.

Réserve.—Une partie de cette réserve est située sur la rive ouest de la rivière Fraser, le reste sur la rive est, et elle contient 1,418½ acres. Les avantages naturels sont de bons plateaux en terrasses qui sont propres à la culture, mais par suite de la rareté de l'eau pour les fins d'irrigation on ne cultive pas beaucoup de terrain. Il y a de bonnes terres à pâturage et d'assez bonnes terres à bois de construction.

Population.—La population de cette bande est de 56 âmes.

Santé et hygiène.—La santé générale de cette bande a été bonne; à l'exception de la grippe, il n'y a pas eu de maladie parmi ces Sauvages. Ils ont été vaccinés régulièrement, et les règlements hygiéniques sont bien observés.

Occupations.—L'agriculture, le travail dans les mines d'or, la chasse la pêche, le travail comme garçons de ferme chez les blancs, le transport des marchandises, la coupe du bois de chauffage, et le service comme guides des chasseurs à la recherche du gibier tel que l'ours, la chèvre, le moufflon et le caribou, sont leurs principales occupations.

Bâtiments bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont une bonne classe de maison d'habitation et d'écuries, des chevaux, des bêtes à cornes et des porcs, et un bon approvisionnement d'instruments aratoires.

Enseignement.—Quelques enfants de cette bande ont fréquenté l'école publique de Lillooet.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux, respectent les lois et la plupart gagnent bien leur vie.

Tempérance et moralité.—Il me fait peine d'avoir à rapporter qu'à ce point de vue il pourrait y avoir amélioration. Il y a eu plusieurs condamnations et de fortes amendes ont été imposées à ceux qui ont donné (ou vendu) des boissons enivrantes.

BANDE DE LILLOOET, N° 2.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rive ouest de la rivière Fraser, à environ 12 milles du village de Lillooet, et contient 544 acres.

Population.—La population de cette bande est de 9 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de cette bande a été bonne. Les conditions hygiéniques sont bonnes et les maisons d'habitation extrêmement propres.

Occupations.—L'agriculture, le jardinage, et de temps à autre le travail dans les mines d'or, sont leurs principales occupations.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont de bonnes maisons d'habitation et des écuries, quelques chevaux et des instruments aratoires en quantité suffisante pour leurs besoins.

Enseignement.—Quelques enfants de cette bande fréquentent l'école publique.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux, respectent les lois et mènent une existence confortable.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE DU PAVILLON.

Réserve.—Cette réserve est située sur les rives est et ouest de la rivière Fraser, et contient 4,136 acres. Ses avantages naturels sont de bonnes terres disposées en terrasses, de bons pâturages et d'assez bonnes terres à bois de construction.

Population.—La population de cette bande est de 67 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de cette bande a été bonne. Les Sauvages ont été vaccinés. Les règlements d'hygiène ont été bien observés.

Occupations.—L'agriculture, la chasse, la pêche, le travail comme garçons de ferme chez les blancs et comme guides pour les trappeurs et les chasseurs, sont leurs principales occupations.

Bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont de bonnes maisons d'habitation et des écuries, un certain nombre de chevaux, quelques bêtes à cornes et porcs, et sont bien pourvus d'instruments aratoires.

Enseignement.—Aucun des enfants de cette bande n'a jamais reçu la moindre instruction.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux, respectent les lois et font des progrès assez satisfaisants.

Tempérance et moralité.—Ils sont moraux et tempérants.

BANDE QUESNEL.

Réserve—Elle est située sur les rives est et ouest de la rivière Fraser, à trois milles du village de Quesnel et contient 1,687½ acres. Ses avantages naturels sont les bas-fonds le long de la rivière Fraser, les terrasses supérieures sont couvertes de bois épais.

Population.—La population de cette bande est de 59 âmes.

Santé et hygiène.—La santé générale a été bonne. Aucune maladie épidémique n'a visité cette bande.

Occupations.—La chasse, la pêche, la chasse au piege, le canotage et le travail comme garçons de ferme chez les blancs sont leurs principales occupations.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont d'assez bonnes maisons d'habitation et des écuries, quelques chevaux, et des instruments aratoires en quantité suffisante pour leurs besoins.

Tempérance et moralité.—Il n'y a eu aucune plainte à faire à ce suiet.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont soumis aux lois, mais paresseux, la majorité d'entre eux préférant la chasse, la pêche et la chasse au piège, à la culture de leurs terres.

BANDE DU LAC SETON, OU DE LA MISSION, N° 1.

Réserve.—Cette réserve est située du côté ouest du lac Seton, et contient 2,085 acres. Ses avantages naturels sont des terres ouvertes disposées en terrasses, des versants de montagnes boisés et de maigres terres à pâturage.

Population.—La population de cette bande est de 74 âmes.

Santé et hygiène.—La santé générale a été bonne. Les précautions hygiéniques sont bien observées.

Occupations.—L'agriculture, le jardinage, les travaux de portage, la pêche, le canotage et le travail dans les mines d'or sont leurs principales occupations.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont une bonne classe de maisons d'habitation. et d'écuries, quelques chevaux et un approvisionnement suffisant d'instruments aratoires.

Enseignement.—Aucun des enfants de cette bande n'a reçu la moindre instruction.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux et respectent les lois. Par suite de la rareté de l'eau pour les fins d'irrigation, ils ne peuvent pas cultiver beaucoup de terre.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE DU LAC SETON, OU ENIAS, N° 2B.

Réserve.—Cette réserve est située sur les côtés est et ouest du lac Seton, et contient 188 acres. Il n'y a sur cette réserve qu'un seul homme, qui dépend, pour sa subsistance de la pêche et des secours du gouvernement, vu qu'il est complètement infirme.

BANDE DU LAC SETON, OU SLOSH, N° 5.

Réserve.—Cette réserve est située à la tête du lac Seton et contient 80 acres. Ses avantages naturels sont des plateaux en terrasses, entourées de hautes montagnes fortement boisées.

Population.—La population de cette bande est de 33 âmes.

Santé et hygiène.—La santé générale a été bonne; il n'y a pas eu d'épidémie parmi ces Sauvages.

Occupations.—L'agriculture, le jardinage, le canotage, la chasse, la pêche et les travaux de portage sont leurs principales occupations.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont d'assez bonnes maisons d'habitation et des écuries, quelques chevaux, bêtes à cornes et porcs, et un approvisionnement suffisant d'instruments aratoires.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux, respectent les lois et mènent une existence confortable.

Enseignement.—Aucun des enfants de cette bande n'a reçu la moindre instruction.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE DU LAC SETON, OU NECAIT, N° 6.

Réserve.—Cette réserve est située au pied du lac Anderson et contient 84 acres. Ses avantages naturels sont des terres disposées en terrasses, entourées de hautes montagnes fortement boisées.

Population.—La population de cette bande est de 49 âmes.

Santé et hygiène.—La santé générale de cette bande a été bonne. Ses habitations et les alentours sont en bon état.

Occupations.—Ces sauvages s'occupent d'agriculture, de jardinage, du transport des marchandises en bateaux et en canots, de chasse, de pêche et de chasse au piège, et travaillent comme ouvriers à différents ouvrages.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont une bonne classe de maison d'habitation et d'écuries, quelques chevaux et bêtes à cornes, et un approvisionnement suffisant d'instruments aratoires.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux, respectent les lois, et mènent une existence confortable.

Enseignement.—Aucun enfant de cette bande n'a jamais reçu la moindre instruction.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE DU CREEK SODA.

Réserve.—Cette réserve est située en partie sur la rive est de la rivière Fraser, et le reste le long de la route carrossable de Caribou, à environ 14 milles de la rivière. Elle contient 5,210 acres. Ses avantages naturels dans la partie située le long de la rivière Fraser sont des plateaux disposés en terrasses, tandis que la partie qui longe la route de Caribou se compose de prairies. Il y a dans les deux parties de bons pâturages et d'assez bon bois de construction.

Population.—La population de cette bande est de 78 âmes.

Santé et hygiène.—La santé générale a été bonne; aucune épidémie n'a visité cette bande. Les conditions hygiéniques sont bonnes.

Occupations.—L'agriculture, le voiturage, le travail en qualité d'ouvriers au service des blancs, la chasse, la chasse au piège et la pêche sont leurs principales occupations.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont très industrieux et font des progrès satisfaisants.

Enseignement.—Quelques enfants de cette bande ont reçu leur instruction à l'école industrielle du lac-Williams.

Tempérance et moralité.—Ils sont moraux et, à l'exception d'un ou deux, ils sont tempérants.

BANDE STONE.

Réserve.—Cette réserve est située sur la rive ouest de la rivère Chilcoten et a une superficie de 4,225 acres. Ses avantages naturels sont des plateaux en terrasses de bonnes terres à pâturages et des prairies à foin.

Population.—La population de cette bande est de 96 âmes.

Santé et hygiène.—La santé de cette bande a été bonne. Les habitations et les alentours sont dans une bonne condition hygiénique.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont de bonnes maisons d'habitation et des écuries, quelques chevaux et un approvisionnement suffisant d'instruments aratoires.

Traits caractéristiques et progrès.—La majorité des membres de cette bande est portée à s'occuper de la chasse, de la pêche et de la chasse au piège plus que de la culture de ses terres. Ils ont fait mieux dernièrement.

Enseignement.—Aucun des enfants de cette bande n'a reçu la moindre instruction.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE TOOSEY.

Réserve.—Cette réserve est située sur le creek Riskie, un petit cours d'eau qui se décharge dans la rivière Fraser. Elle contient 6,352¼ acres. Ses avantages naturels sont des plateaux en terrasses, de bonnes terres à pâturage et des prairies à foin.

Population.—La population de cette bande est de 63 âmes.

Santé et hygiène.—La santé générale a été bonne. Les habitations et les alentours sont tenus dens une bonne condition hygiénique.

Occupations.—L'agriculture, la chasse au piége, la pêche, la chásse et le travail comme garçons de ferme et bouviers chez les colons blancs sont leurs principales occupations.

Bâtiments, bestiaux et instruments aratoires.—Ils ont de bonnes maisons d'habitation et des écuries, quelques chevaux et bêtes à cornes, et sont bien pourvus d'instruments aratoires.

Enseignement.—Quelques enfants de cette bande reçoivent leur instruction à l'école industrielle du Lac-Williams.

Traits caractéristiques et progrès.—Ils sont industrieux, respectent les lois et font des progrès satisfaisants.

Tempérance et moralité.—Ils sont tempérants et moraux.

BANDE DU LAC-WILLIAMS.

Réserve.—La réserve de cette bande est située dans la vallée du lac Williams. Elle contient 4,613¼ acres. Ses avantages naturels sont de bonnes terres d'alluvion et d'excellentes prairies à foin entourant de bonnes terres à pâturage.

Population.—Cette bande compte 156 âmes.

Hygiène et santé.—La santé générale a été bonne. Les habitations sont propres et les lois de l'hygiène sont bien observées.

Occupations.—La culture, le jardinage, le charroyage, la chasse et la pêche sont leurs principales occupations.

Bâtiments, bétail et instruments aratoires.—Ils possèdent de bonnes maisons, des étables, des chevaux, des bêtes à cornes et des cochons; ils sont munis d'une assez grande quantité d'instruments d'agriculture.

Enseignement.—La plupart de enfants de cette bande jouissent des bienfaits de l'instruction qui leur est donnée à l'école industrielle du Lac-Williams.

Traits caractéristiques et progrès.—Ces Sauvages sont industrieux, obéissent aux lois et sont sur la voie du progrès.

Tempérance et moralité.—Généralement ils sont moraux et tempérants; on y voit cependant quelques cas d'ivresse.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Je regrette d'avouer que l'année qui vient de finir n'a pas été prospère pour les Sauvages de cette agence. Vu la grande sécheresse durant l'été et le peu d'eau

pouvant servir à l'arrosage dans la plupart des réserves, la récolte du grain et des céréales a puesque complètement manqué.

La quantité du saumon dans cours d'eau n'a pas atteint la moyenne; cependant les Sauvages ont profité de la pêche et ont pris une bonne quantité de poissons. La chasse aux animaux à fourrures a été bonne, et les pelleteries se sont bien vendues.

L'école industrielle du Lac-Williams s'est maintenue à la hauteur de sa réputation; durant l'année, on y a puisé une solide instruction; l'assistance des élèves a été remarquable; la surveillance est excellente; le directeur et les professeurs s'intéressent beaucoup à ces jeunes enfants.

Durant l'année, on a installé dans l'école une machine produisant le gaz acétylène; c'est une grande amélioration si l'on se rappelle l'emploi des lampes à pétrole.

Je suis, etc.,
E. BELL,
Agent des Sauvages.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
BUREAU DU SURINTENDANT DES SAUVAGES.
VICTORIA, mai 27 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sons-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les affaires de Sauvages de la Colombie-Britannique pour les neuf mois se terminant le 31 mars 1907. J'ai adressé sans délai à votre département les rapports accompagnés de statistiques des différents agents des Sauvages et des écoles industrielles et pensionnats situés dans mon agence.

En fournissant ces renseignements, j'ai observé la méthode recommandée par le département, les détails qui sont donnés sous les différents titres prouveront, j'en suis sûr, l'excellent état sanitaire des sauvages; dans plusieurs cas, ils indiqueront un bon mouvement de prospérité, grâce aux progrès toujours si bienfaisants de la civilisation.

Mouvement de la population.—Il y a eu un progrès sensible dans le chiffre respectif des naissances et des décès; les naissances l'ont emporté assez fortement sur les décès. Les détails les plus complets sont fournis par les rapports des différents agents.

Hygiène et Santé.—La santé générale des Sauvages habitant cette réserve n'a jamais été meilleure; les décès sont dus aux causes naturelles, telles que le vieil âge, etc. La consomption a cependant, comme d'habitude, enlevé quelques victimes. Les lois de l'hygiène sont de plus en plus observées, grâce à l'enseignement prulique des médecins du département, aux gardes-malades, aux missionnaires et aux agents des Sauvages: sous les soins attentifs de tout ce personnel, les Sauvages sentent s'éveiller en eux l'idée déterminée de vivre de manière à chasser les dangers de la maladie et à se procurer une excellente santé. La vaccination a été mise en usage partout où il était possible de la faire; elle a été d'un grand secours partout où il y avait danger de maladies contagieuses.

Ressources et occupations.—Les diverses occupations suivantes constituent les moyens de subsistance de ces Sauvages:—La mise en conserves des moules, du saumon et autres poissons sur une petite échelle; la pêche et autres travaux aux établissements de conserves durant la saison de pêche; la chasse au phoque pour leur propre compte et la chasse sur des goélettes appartenant aux blancs; la salaison du saumon, du flétan et d'autres poissons pour l'exportation et la consommation locale;

la pêche et la chasse, dont ils vendent les produits avec profit dans les différents villages et villes; la construction de bateaux de pêche et autres, et de canots, soit pour eux-mêmes, soit pour les vendre; la fabrique d'huile de chien de mer et d'oulachon; la culture, le jardinage et le travail comme garçons de fermes dans les ranches de leurs voisins de race blanche; l'elévage du bétail et l'emploi comme bouviers dans plusieurs des ranches à bestiaux; la coupe du bois pour leur propre compte et le travail dans les scieries; l'arrimage sur les bâtiments charbonniers ce qui leur donne de $3 à $5 par jour; le chargement du bois d'exportation sur les navires leur donne des salaires également élevés; les travaux de cantonniers sur les chemins de fer et de terrassiers sur les routes provinciales; le service de guides aux chasseurs, mineurs et autres; l'exploitation des mines pour leur propre compte et celui des autres; la récolte du houblon; les travaux de laiterie sur les réserves; la culture des fruits; l'élevage des volailles; la fabrication d'objets de curiosité (surtout en hiver), d'après d'anciens modèles sauvages, et différents autres travaux, surtout dans les villes nouvelles qui surgissent par toute la province; la coupe du bois de chauffage sur les terres publiques pour les établissements de conserves et les propriétaires de bateaux à vapeur; l'emploi comme interprètes, et comme gardiens de phares, et de temps à autre, diverses occupations d'occasion qui leur paraissent suffisamment rémunératrices. J'ajouterai que les femmes gagnent aussi beaucoup d'argent; elles trouvent un emploi lucratif dans les houblonnières, et au temps de la préparation des conserves; elles fabriquent sur une grande échelle des paniers qu'elles vendent à bon profit aux touristes et autres personnes; elles préparent et repassent des peaux de chevreuil et de caribou, dont elles font des gants et des mocassins, et fréquemment trouvent à vendre intactes les peaux repassées, utiles à bien des choses; elles confectionnent aussi des nattes avec l'écorce intérieure du cèdre et avec des guenilles; il y en a qui sont très-belles et de qualité supérieure; elles confectionnent leurs vêtements et ceux de leurs enfants, grandement aidées dans ce travail par les machines à tricoter et à coudre; elles cueillent aussi des fruits en abondance, en vendent quelquefois aux blancs, mais en mettent au séchoir la plus forte partie pour la consommation d'hiver; elles trouvent aussi beaucoup de travail à faire le blanchissage et la ménage chez les blancs.

Bâtiments.—Il y a amélioration chaque année dans la manière avec laquelle les Sauvages construisent leurs maisons; plusieurs sont grandes, confortables, à deux étages, bien peintes et meublées avec aisance. Les maisons de ferme, les hangars, les granges, etc., de construction récente, sont aussi mieux aménagés. On y voit beaucoup de cottages, bien peints avec un parterre de fleurs, clôturé avec goût, et, s'il n'y en a pas, on aperçoit souvent des pots de fleurs aux fenêtres ou sur les vérandahs; chez plusieurs, on y entend des instruments de musique, gramophones, etc. Tout ceci indique chez les Sauvages une culture à peu près comme il y a quelques années. Ce résultat encourage grandement ceux qui se dévouent au relèvement de ces pauvres gens.

Bétail.—L'élevage des bestiaux et des chevaux s'améliore continuellement partout où la nature du sol le permet; ce résultat a permis que ces animaux bien entretenus ont été vendus facilement et ont rapporté de jolis bénéfices; tandis que les animaux maigres ne valent presque rien, et sont la ruine des pâturages; c'est ce que les Sauvages ont très bien compris. Plusieurs d'entre eux qui soignent la culture possèdent des moutons et des cochons qu'ils gardent facilement et avec profit; on s'occupe aussi activement dans plusieurs réserves de l'élevage des volailles.

Instruments aratoires.—Chaque année, il arrive au pays un grand nombre de blancs et d'étrangers de diverses nationalités qui font la lutte aux Sauvages dans toutes les branches de l'industrie; chaque année, par conséquent, on constate qu'il est plus difficile de gagner de l'argent, vu que l'on a moins besoin des services des Sauvages. Aussi, ces derniers sont-ils aujourd'hui les plus capables de développer les ressources naturelles qui sont à leur portée dans leurs réserves; ils ont donné plus de soins au jardinage, à la culture et à l'élevage des animaux: il s'en est suivi une ère

de prospérité plus étendue et plus stable. Les heureux résultats obtenus dans ces diverses occupations ont été la suite d'une connaissance plus approfondie de l'art de la culture; on peut s'attendre d'ici à quelques années à un grand développement qui sera la cause d'une grande prospérité pour tout ce monde demeurant dans un pays relativement peu développé.

Enseignement.—Il me fait plaisir de constater que partout où il y a des écoles, il y a eu un progrès sensible sous le rapport de l'instruction. Les parents aiment de plus en plus à ce que leurs enfants soient instruits et bien élevés; en plusieurs endroits où il n'y a pas d'écoles pour les Sauvages, les jeunes indigènes fréquentent les écoles publiques du gouvernement; ils donnent généralement satisfaction; on est toujours surpris de voir leur bonne conduite, leur propreté, leur apparence et leur application à l'étude. La lecture des rapports si intéressants de l'inspecteur d'écoles et des directeurs des écoles industrielles et des pensionnats dans toute l'agence fera plaisir à tous ceux qui s'intéressent à la chose. Quand j'ai visité les différentes agences, j'ai été heureux de constater les nombreux bienfaits que procure une bonne éducation; et c'est celle que l'on donne dans toutes ces écoles.

Les jeunes Sauvages qui ont ainsi acquis de l'instruction jouent à leur tour le rôle de professeurs dans leurs villages et ailleurs, et cela, avec succès; ils donnent maintes preuves d'un travail fructueux, on constate le fait chaque année; c'est encore un moyen de trouver un emploi tout à fait nouveau et bien rémunérateur

Des magasins sont ouverts dans plusieurs réserves; les commis sont des jeunes gens qui ont puisé leur instruction dans quelqu'une des écoles réservées aux Sauvages. Les jeunes filles qui ont fréquenté ces écoles trouvent facilement de l'emploi; on les recherche beaucoup comme gardes-malades, servantes, et elles donnent généralement satisfaction à ceux qui les emploient. On remarque encore combien, dans leur propre famille, l'éducation reçue par ces jeunes filles cause un profond changement sous le rapport du confort: on pourrait facilement croire que toute l'organisation intérieure du ménage est aussi bien aménagée que celle des colons de race blanche. Dans la culture, le jardinage et dans toutes leurs diverses occupations, les Sauvages d'aujourd'hui y déploient un goût et un entrain qui étaient complètement inconnus à leurs ancêtres; plus de superstitions et les vieilles coutumes disparaissent rapidement; on peut facilement prévoir qu'avant longtemps toutes ces coutumes barbares et dégradantes auront disparu, du moins en grande partie, et ne seront plus qu'à l'état de souvenir. Les jeunes gens aujourd'hui parlent facilement la langue anglaise; la grande ambition de tous ces Sauvages est de ressembler aux blancs le plus possible.

Les externats, ainsi qu'on le remarque dans les rapports des agents, ne donnent pas la satisfaction voulue. Ceux qui connaissent bien la manière de vivre des Sauvages n'en seront pas surpris. Dans leurs efforts continuels pour se procurer leur subsistance et celle de leurs familles, ils sont forcés à certaines époques de l'année, de changer de localité, et ils amènent avec eux leurs familles et tous leurs biens; lors de ces migrations provisoires, on peut voir dans un même canot, les hommes, les femmes, les enfants, les chiens, les chats, les poulets et les canards, etc., ayant chacun sa place réservée. Dans les circonstances, il est impossible de demander aux enfants une assistance régulière aux écoles; le malheur est que tout le bénéfice acquis durant quelques mois de leçons données à l'école se trouve anéanti par ces absences prolongées, et ils oublient tout ce qu'ils ont appris. Ceux dont les occupations permettent de demeurer permanemment sur leur réserve font profiter leurs enfants du voisinage des écoles, et les résultats ont été satisfaisants.

Religion.—Il est agréable de pouvoir dire que sous le rapport religieux la situation est extrêmement satisfaisante. Les offices et cérémonies de la religion sont toujours suivis avec un zèle louable par tous ceux qui se sont convertis du paganisme à la foi chrétienne; comme question de fait, plusieurs d'entre eux qui étaient, il y a peu de temps des païens, sont aujourd'hui les néophytes les plus zélés; la dévotion dont font preuve plusieurs de ces êtres simples et primitifs est

surprenante et souvent touche au pathétique; cette foi robuste pourrait être imitée par un grand nombre de leurs frères de race blanche.

Cette division possède un bon nombre d'églises et de chapelles, même dans les endroits les plus reculés, au cours de mes visites périodiques, je trouve l'église du village que l'on aperçoit de loin; son apparition et les échos lointains des sons de la cloche, causent une profonde émotion chez tous, blancs et sauvages; l'influence salutaire de l'église se fait sentir, quelles que soient la sauvagerie et la primitivité du paysage qui l'entoure. Grâce au travail incessant et effectif des missionnaires, il y a aujourd'hui peu de païens chez les Sauvages; les neuf-dixièmes de la population totale appartiennent à l'une ou à l'autre des dénominations évangéliques qui font tant de bien dans la province.

Traits caractéristiques et progrès.—Les Sauvages continuent à donner des preuves de leur confiance en eux-mêmes et en leur industrie. Il est rare qu'ils se laissent dépasser et donnent toujours ample satisfaction à leurs patrons comme garçons de ferme, bouviers, bâteliers, guides, porte-faix, bûcherons, pêcheurs ou cantonniers sur les chemins de fer. En bien des endroits, ils arrivent volontiers avec attelages et chariots et armés de la pelle et de la pioche et font des travaux considérables de chemins dans les environs de leurs réserves.

Ils sont presque tous d'excellents ouvriers, et ont, à divers endroits, construit des ponts solides et souvent considérables d'une façon à rendre fiers des artisans consommés. Poussés par la connaissance toujours croissante qu'ils acquièrent de la valeur des terres dont ils disposent sur leurs réserves comme moyens de subsistance pour l'avenir, ils ont construit des milles de bonnes clôtures et ont donné plus de soins à l'exploitation du sol. Lorsque la température s'est montrée favorable, on récolte de bonnes moissons qui sont bien engrangées; leurs instruments aratoires et autres outils sont tenus dans un ordre parfait: il en est de même généralement pour le bétail.

Les indigènes donnent aussi des exemples frappants de leurs aptitudes pour la culture et l'élevage. En certains cas, des sauvages ont de vastes troupeaux de bétail et de chevaux aussi beaux que ceux que l'on peut voir sur la plupart des propriétés appartenant aux blancs; d'autres, tout en n'étant pas aussi avancés, dirigent leurs efforts en ce sens; et il arrive parfois qu'on les entend demander de plus grandes étendues de terrains. On a tenté au nom de quelques-uns d'entre eux d'obtenir de l'administration des concessions de terres à pâturage; mais il est très difficile de réussir. Il y a des cas où certains Sauvages, de dispositions plus indépendantes que d'autres, ont pris une ligne de conduite à eux, ont quitté la réserve et avec la permission du lieutenant-gouverneur en conseil, se sont faits acquéreurs de pré-emptions de homesteads de la Colombie-Britannique; règle générale, ils vont bien et donnent de salutaires leçons à leurs frères d'origine, moins énergiques et moins entreprenants. Dans bien des établissements, ils prennent rapidement la manière d'être des blancs; ils s'intéressent vivement à tout ce qui peut contribuer à l'avancement et au bien-être de la société en général.

Naturellement, il en reste encore dont la situation et les circonstances se prêtent moins au progrès, et qui paraissent s'attarder dans leur marche vers la civilisation et le bien-être définitif. Ceci n'aura cependant en thèse générale, qu'un temps; quand ces gens se seront fixés et se seront livrés aux nombreuses occupations industrielles, apanage de leurs voisins plus éclairés de race blanche dans la lutte universelle pour l'existence et ses avantages, il ne sera plus question de cela.

Tempérance et moralité.—Si l'on examine les rapports en général, on s'aperçoit que l'usage des liqueurs alcooliques chez les Sauvages de cette division a été moins considérable que les années précédentes. A Steveston, et sur le long des rives de la Fraser, durant la saison de la fabrication de conserves, on y a remarqué sous ce rapport une amélioration sensible; cependant l'année a été bien profitable sous le rapport du gain. A peu d'exceptions près, tous ces Sauvages doivent être loués pour la morale de leur conduite à l'abri de tout reproche. S'il n'y avait

pas chez eux la fréquente visite des blancs sans vergogne qui apportent des boissons fortes et la font boire, le niveau de la morale chez ces indigènes serait supérieure à celui de la race civilisée qui s'est emparée de leur territoire, qui se vante de sa supériorité, etc.

On doit certainement attribuer les bienfaits provenant de la diminution de l'usage des liqueurs alcooliques aux efforts de la police secrète à l'emploi du département. Ceux-ci en effet ont sans cesse poursuivi et fait condamner les misérables qui se livrent au trafic honteux de la vente des spiritueux aux Sauvages; leur vigilance en a certainement arrêté plusieurs qui, sans cela, se seraient livrés à de dégradants trafics.

Observations générales.—Il fait plaisir de remarquer, d'après les différents rapports, que les sauvages n'ont, pour ainsi dire, pas diminué en population; même dans plusieurs agences, on a constaté une légère augmentation. A l'agence de la côte ouest où une notable diminution de la population s'était fait sentir durant les dernières années, les agents constatent une diminution dans la mortalité et une augmentation dans le nombre des naissances.

Les récoltes ont été assez bonnes et faites dans de bonnes conditions. Malgré la violence et la longueur inouies de l'hiver, le bétail n'a pas beaucoup souffert. A la fin de l'hiver, le département a fourni du foin aux Sauvages qui, dans les circonstances, étaient en danger de perdre leur bétail, faute de nourriture; cela a contribué à sauver ces animaux dont les maîtres étaient si pauvres. Ces derniers sont remplis de reconnaissance à l'égard du gouvernement.

Quoique la pêche n'ait pas été très abondante, les gains qui en proviennent ont été rémunérateurs, les Sauvages ont fait une bonne provision pour leur consommation personnelle de l'hiver. Ils ont gagné beaucoup d'argent avec d'autres occupations; les fourrures et la chasse ont beaucoup rapporté.

La nomination de médecins et l'établissement d'hôpitaux ont rendu des services incalculables à tous ceux qui en avaient besoin; aussi ceux-ci qui en ont bénéficié se joignent-ils ensemble pour les remercier de leurs précieux services. Les remèdes et médicaments ont été de temps en temps, lorsque requis, fournis aux missionnaires et aux agents établis dans des endroits lointains, surtout là où il n'y avait pas de médecins; on distribua ces remèdes aux Sauvages qui en avaient absolument besoin.

L'intempérance tend à disparaître chez nos Sauvages; on doit les louanger pour leur conduite morale et leur obéissance aux lois.

Je suis, etc.,

A. W. VOWELL,

Surintendant des Sauvages à la Colombie-Britannique

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

RAPPORT DU COMMISSAIRE DES RESERVES DES SAUVAGES,

VICTORIA, 22 janvier 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport concernant les opérations accomplies par la Commission de la Réserve des Sauvages durant l'année dernière.

Au mois de février, M. Green travailla sur la réserve Esquimault; les frontières de cette réserve étaient disparues, vû que l'arpentage en avait été fait depuis un grand nombre d'années.

Le 20 mars, on manda à M. Green d'avoir à se rendre à Kootenay pour examiner et faire rapport sur les meilleurs moyens à adopter pour empêcher la perte de certains terrains appartenant à des Sauvages par le débordement de la rivière Ste-Marie et d'en calculer le coût.

Au mois de mai, sur la plainte des Sauvages de Kamloops qu'un M. A. G. Pemberton avait détourné à son profit un cours d'eau auquel ils avaient droit, j'ai envoyé M. Green y faire une enquête. La preuve démontre que la plainte des Sauvages était bien fondée; le département de la justice a été prié de prendre action sur cette affaire.

Au mois de juillet, selon les ordres reçus du département, Monsieur Green a été envoyé à la Mission Ste-Marie, dans l'agence Fraser, pour s'enquérir des meilleur moyen à prendre pour fournir l'eau à l'école, tant pour les besoins domestiques que pour se préserver des incendies; au mois d'août, il a évalué la valeur des terres de la vallée Similkameen enlevées aux réserves des Sauvages par le chemin de fer V. V. & E. aux fins de sa construction.

Le 6 avril, j'ai ouvert une réserve additionnelle de 50 acres à Cowichan. Ce terrain était possédé par les Sauvages depuis plusieurs années, mais il ne leur avait jamais été donné d'une manière officielle.

Outre ces travaux, M. Green s'est occupé à surveiller des ouvrages destinés à protéger les bords de la rivière Cowichan; à reviser les frontières de Cowichan et ailleurs, et à faire son travail habituel à Victoria.

Le 19 avril, je suis parti de Victoria pour Chilliwack et Yale pour délimiter de nouvelles réserves pour les Sauvages qui y résident. M. Green m'accompagnait, et l'agent McDonald nous a rejoints en route.

A Chilliwack, j'ai donné exclusivement aux Sauvages une partie du terrain commun abandonné autrefois aux blancs et aux Sauvages.

A Yale, les endroits favorables à la pêche situés dans le canyon Fraser et occupés de temps immémorial par des Sauvages de différentes tribus ont été livrés exclusivement à ces derniers.

Des rapports complets de toutes ces procédures ont été envoyés à votre département de temps à autre. Je vous envoie un état des travaux à faire pour la délimitation de nouvelles réserves pour quelques-unes de ces bandes qui se trouvent actuellement bien à l'étroit; il est toujours sous-entendu que c'est au cas où il n'y aurait pas déjà été question de ces réserves à votre département, et qu'elles auraient été choisies, mais non arpentées.

Les Sauvages à qui l'on n'a pas encore donné de réserves demeurent dans des localités éloignées et sont difficiles à atteindre. J'avais l'intention de visiter quelques-uns de ces endroits l'année dernière; mais j'en ai été empêché par la quantité d'affaires concernant ma surintendance. Comme j'en ai déjà averti le département, il m'a été impossible l'an dernier d'avoir les services d'un arpenteur pour faire des travaux d'arpentage; cela est dû à la demande inoui d'arpenteurs pour les travaux de chemins de fer, mines, terres et forêts, etc. Monsieur l'arpenteur Green qui se tient au bureau depuis plusieurs années, travaille constamment et ne peut suffire à l'ouvrage qu'il a à faire; cependant nous nous efforçons cette année de faire le plus possible sous ce rapport.

En concluant, je dois dire qu'il y a quelques années, je croyais que l'ouvrage dévolu à la Commission des Réserves des Sauvages, serait promptement terminé, aujourd'hui, je suis d'opinion qu'aussi longtemps que nous aurons à nous occuper des Sauvages, cette Commission aura sa raison d'exister. On croyait alors que lorsque la Commission aurait visité quelques bandes et que des réserves leur auraient été données, apparemment suffisantes pour leurs besoins, que le tout serait réglé; mais le développement inoui du pays et le changement occasionné par ce progrès ont renversé tous ces projets.

On reçoit souvent de la part des Sauvages, des demandes d'augmentation de terrains, alors qu'ils possédaient des réserves depuis un grand nombre d'années et qu'ils en paraissaient satisfaits. Ces demandes, au moins dans certains cas,

ne semblent pas déraisonnables à tous ceux qui connaissent parfaitement les changements occasionnés par le développement de la province. Autrefois, quand il n'y avait que peu de colons blancs disséminés ici et là sur cet immense territoire, tous ces terrains vacants qui sont connus sous le nom de terres de la Couronne étaient occupés indistinctement par les blancs et les sauvages; leurs troupeaux paissaient ensemble dans la plaine ou sur les côteaux sans inconvénient; personne n'était alors tenu de demeurer dans les limites indiquées par la Commission; mais aujourd'hui, presque toutes les terres sont concédées et en grande partie clôturées; les Sauvages s'aperçoivent maintenant que ce qui était suffisant autrefois est incapable de les nourrir aujourd'hui.

Je suis, etc.,

A. W. VOWELL.

RAPPORT DU MEDECIN EN CHEF.

OTTAWA, 5 juillet 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon troisième rapport annuel comme médecin en chef; ce rapport couvre l'espace de neuf mois, savoir du 1 juillet 1906 au 1 mars 1907.

Durant l'année, la santé des 375 bandes de sauvages qui demeurent en Canada, et qui forment une population d'à peu près 109,394 n'a été attaquée par aucune maladie épidémique ou endémique extraordinaire; cependant nous avons eu plusieurs cas de maladies contagieuses remarquables. La plus désastreuse a exercé ses ravages dans la bande Ojibeway au lac Abbitibi avec laquelle nous avions terminé l'an dernier les négociations ordinaires. C'était une maladie de rougeole qui avait été apportée dans le camp de l'ingénieur civil du Grand-Tronc Pacifique par un camionneur de la région du Témiscamingue. De là, la maladie se propagea par des Sauvages qui y étaient employés jusqu'au camp près du poste de la compagnie de la Baie-d'Hudson. Dans l'espace de trois ou quatre mois, un grand nombre de cas se développèrent et furent la cause de 40 décès sur une population de 400. Le médecin qui accompagnait les Commissions nommées pour le traité de la Baie-James, demeura là dix jours; quoiqu'il ait fait tout son possible, le catarrhe pulmonaire qui fut le résultat de la rougeole, causa la mort d'un grand nombre; une partie des mortalités est due au fait que les malades s'exposaient aux rigueurs de la température avant d'être complètement guéris.

Une autre épidémie qui a causé des résultats désastreux éclata au commencement de janvier, au lac à l'Oignon; la diphtérie se déclara dans une famille qui demeurait près du centre de la tribu qui était alors allée à la pêche à quelques milles de distance. Deux décès eurent lieu le 7 janvier, avant que l'on eût averti le médecin. On prit alors des mesures énergiques, si bien que la maladie fut d'abord confinée à cette seule famille; il y eut 7 cas de maladie et 3 décès. On nettoya parfaitement et on désinfecta la maison, le linge, etc. Cependant, vers la fin d'avril, on constata un nouveau cas isolé et qui fut fatal. Cette tenacité de la maladie s'explique difficilement. Cette réserve est à 35 milles du chemin de fer et n'avait souffert d'aucun cas de cette maladie depuis des mois et même des années. Cependant on a constaté que le premier cas se déclara 5 jours après une célébration de la fête de l'arbre de Noël, alors que des poupées et d'autres cadeaux furent donnés aux enfants. Comme cette maladie demeure latente, pendant 4 ou 5 jours, il y a tout lieu de croire qu'elle fut causée par le linge qui habillait les poupées.

Il y a eu plusieurs cas de petite vérole dans les réserves d'Ontario, surtout là où il y avait de la maladie dans les townships limitrophes de ces réserves. On signala la maladie chez les Chippewas de l'île Walpole à la fin de janvier; elle fut complètement supprimée au milieu de mars; cependant dans le mois de mai, un sauvage qui travaillait en dehors de la réserve, dans le township de Chatham, en fut la victime. On constata 7 cas qui furent très dangereux, mais ne causèrent aucun décès. Une prompte vaccination et l'isolation enrayèrent rapidement la maladie. L'épidémie sur les réserves Munsey (Onéida), et Delaware (Chippewa) fut d'abord rapportée le 25 janvier, et se répandit de manière à causer des alarmes. D'après un rapport spécial en date du 2 février, il y avait 2 familles dans la réserve d'Onéida et 5 familles dans celle de Chippewa qui en étaient affectées; on constata un total de 10 cas. Tous les malades furent isolés dans un hôpital temporaire ouvert dans la maison du conseil des Chippewas; toutes les familles furent vaccinées et les maisons désinfectées; on relacha les suspects après les avoir vaccinés et s'être assurés par le temps écoulé qu'ils n'étaient pas atteints de la maladie. Comme bon résultat obtenu, nous voyons que le 5 mars, le rapport sommaire du médecin déclare, qu'il y a 3 familles dans la réserve d'Onéida et 6 dans celle de Chippewa avec un total de 13 patients qui sont atteints de la maladie; on a libéré deux personnes le 28 février. Ce rapport ajoute: "Les apparences sont des plus favorables". Aussi est-on en droit d'être surpris de lire d'après un rapport du 23 mai, qu'il y a eu 63 cas de maladie depuis le commencement; qu'alors même, il y a encore 13 malades à l'hôpital et 103 dans des maisons qui sont isolées: il faut que quelque chose d'insolite soit arrivé. Ceci s'explique en partie, si l'on refère au passage suivant d'une lettre du docteur Mitchell en date du 23 mai.

"Vu que les Sauvages étaient sous l'impression qu'ils ne souffraient pas de la petite vérole, en quoi ils étaient encouragés par les dires des blancs qui demeurent près de la réserve, j'ai eu beaucoup de difficultés à localiser la maladie et à isoler à l'hôpital tous ceux qui en étaient atteints. Les Sauvages cachaient les cas de petite vérole et offrirent même une résistance à main armée à l'accomplissement de mon devoir et de ceux qui m'aidaient; ils ne voulaient pas permettre l'enlèvement des malades et le nettoyage de leurs maisons."

Malheureusement cette situation telle que décrite par le docteur Mitchell n'a que trop prévalu dans plusieurs centres d'Ontario et d'ailleurs; on prétendait qu'une maladie qui sévissait ainsi dans le Canada depuis sept ans ne pouvait être la petite vérole, vu qu'elle était rarement fatale; plusieurs bureaux publics d'hygiène, dans Ontario sont devenus tellement indifférents à ce sujet qu'ils ont cessé de combattre ce fléau par la vaccine générale et l'isolement des malades. Il est à peine nécessaire de dire que les données de la science sont que, quel que soit le mode avec lequel se présente une maladie quelconque, elle devra tôt ou tard reprendre son cours normal. Dans le cas de la petite vérole, par exemple, il existe aujourd'hui dans d'autres pays, des personnes qui en sont atteintes d'une manière terrible; les genres de cette maladie peuvent s'introduire ici d'un moment à l'autre. Ainsi, à Cleveland, en 1901, il y a eu des milliers de cas de petite vérole béningue et peu de mortalités (ce qui fit négliger la vaccination). Un chemineau de New-York y apporta la maladie en 1902; on négligea de surveiller la marche du fléau; aussi, dès le mois de septembre, on comptait des milliers de malades et des centaines de mortalités: le trafic de la ville fut pratiquement suspendu. Rien autre chose qu'une vaccination bien suivie n'enrayera les méfaits de ce fléau chez les sauvages, méfaits aussi funestes dans le passé chez eux que chez les autres nations.

Le médecin des Six-Nations fait rapport que la rougeole et la coqueluche ont été très fréquentes durant la saison d'hiver et ont donné la mort de beaucoup d'enfants. La maladie a surtout prévalu durant le mois de juin; le médecin a fait 1009 visites, dont plusieurs dans la même famille; outre cela, il donnait ses consultations à son bureau. Il y avait surtout des cas de rougeole qui, chez les enfants, dégéneraient en pneumonie, aussi 25 moururent dans ce seul mois; outre cela, il y a eu 3 décès occasionnés par une bronchite aigue accompagnée de rougeole.

Je suis heureux, cependant, d'apprendre qu'en dépit de ces décès dus à une maladie si terrible, la totalité des décès ne s'est élevée qu'à 59, soit 13.7 par mille, ou seulement 18.2 par mille, si on fait les calculs pour 12 mois.

Ce sont là les cas d'épidémie les plus sérieux qui m'ont été rapportés durant l'année; s'il n'y avait que ces cas, on serait en droit de dire que la santé chez les Sauvages a été satisfaisante. Mais nous devons aussi compter sur les autres maladies chroniques, endémiques et locales. Si nous consultons le tableau des naissances et des décès, nous constatons que l'année dernière, comme les années précédentes, la mort a fait une ample moisson, chez certaines bandes du moins; il n'y a pas eu diminution sous ce rapport. Il est très difficile de donner de bons soins médicaux aux Sauvages, vu leur dispersion dans toutes les provinces; nous avons déjà touché à ce sujet, d'autres difficultés proviennent aussi de leurs habitudes sociales et de leur manière de vivre. Voici un tableau qui démontre quelle était la population des sauvages en 1906-07 et où elle était fixée:—

TABLEAU MONTRANT LA POPULATION, LES NAISSANCES ET LES DÉCÈS DURANT LES NEUF MOIS DU DERNIER EXERCICE, AVEC LE POURCENTAGE PAR 1,000, CALCULÉ POUR CHAQUE PROVINCE POUR TOUTE L'ANNÉE.

Province	Agences	Population	9 Mois.		12 Mois.
			Naissances	Décès	Taux des Décès
Ontario	32	23,783	514	468	26.1
Québec	16	11,380	206	159	18.5
Nouvelle-Ecosse	18	2,114	79	66	41.4
Nouveau-Brunswick	14	1,764	78	49	37.0
Ile-du-Prince-Edouard	2	288	10	7	32.4
Manitoba, Sask., Alberta et les Territoires	21	24,484	651	608	33.0
Colombie-Britannique	10	24,997	414	446	23.8
Totaux	113	88,810	1,952	1,803	30.3

Plusieurs tribus sauvages sont établies dans l'intérieur des vieilles provinces, comme les Six-Nations, les Oneidas et les Chippewas à Muncey et les Mohawks de Tyendinaga, dans Ontario, ou sur les rives rocailleuses des lacs Huron et Supérieur; d'autres le sont dans des centres de chasse et de pêche à l'intérieur du nord-ouest d'Ontario; cette situation exceptionnelle a non-seulement exercé une influence bienfaisante sur le propre matériel et l'avancement des Sauvages, mais aussi sur leur bien-être et leur vigueur physique.

Un coup d'œil jeté sur quelques-unes des tribus les plus nombreuses et les plus importantes des provinces d'Ontario, de Québec et des provinces maritimes le démontre. Rien de plus significatif que les chiffres donnés, d'un côté, pour les Six-Nations, les Tyendinagas et la réserve de St-Régis, et de l'autre côté, pour les réserves de Kénora, Fort-Francis, Port-Arthur et quelques autres plus au nord. On suppose que certaines races ont d'abord dû leur supériorité à leur situation et au pays environnant; dans notre cas, il faut évidemment admettre que les alentours de la réserve, la nature du climat et du sol, peut-être aussi du peu de hasard, ont été la cause de la grande différence dans le chiffre des décès d'un taux de 20 par 1,000 à celui de 40 par 1,000. Voici:—

Bandes.	Population	Naissances	Décès	Taux de la mortalité calculé pour 12 mois
Six-Nations	4,286	69	59	18.2
Mohawks de Tyendinaga	1,327	17	8	8.02
St.-Régis	1,449	34	15	13.7
	7,062	120	82	10.97
Kénora	1,022	45	41	53.7
Fort-Francis	800	34	34	53.2
Port-Arthur	1,462	41	47	42.9
	3,284	120	122	49.9

Ainsi le premier groupe comprend 7,062 Sauvages; nous trouvons chez eux une vie de famille, remplie, prospère, active, avec un taux de naissances en moyenne plus élevé que dans la plupart des villages des blancs et avec un surplus de 38 naissances sur les décès durant l'espace de 9 mois; c'est une moyenne plus élevée que dans la plupart des centres de l'Ontario d'aujourd'hui; dans l'autre groupe qui compte 3,284 personnes, nous avons exactement le même chiffre de naissances et de décès, plus du double par 1,000 que dans le premier groupe; cependant la mortalité l'a emporté sur l'étonnante fécondité des familles.

On doit remarquer aussi que plus il y a longtemps que les Sauvages sont établis dans une certaine réserve, plus il est facile de fixer le taux de la mortalité. Ainsi, les Sauvages de la baie Georgienne qui vivent depuis longtemps au contact de la civilisation, ont montré une vigueur et une santé supérieures à celle des bandes d'Ojibeways vivant plus au nord; malgré tout, le taux de la mortalité, calculé pour douze mois, s'est élevé aux chiffres suivants:—Cap Croche, 30.8; Pottawattamies de l'île Walpole, 46.9; Chippewas de Rama, 34.8; Baie Gore, 59.4; Manitowaning, 33.7; Saugeen, 40.8 et Beausoleil, 38.5; Il faut en conclure que la vie sociale des habitants des alentours, n'a pas encore atteint cet état avancé qui permet de donner des résultats propres à diminuer le taux de la mortalité; nous considérons toujours la vie sociale comme pouvant exercer une heureuse influence sur l'état sanitaire d'une population comme sur son état moral.

Nous avons dépeint l'état de la population des Sauvages dans Ontario avec des chiffres qui ont leur éloquence; nous pouvons en dire autant de celui des Sauvages des provinces Maritimes, où le taux de la mortalité, calculé pour un espace de 12 mois, atteint les chiffres élevés de 39.6; 38.4; 44.7; 50.0 et 69.3. Nous trouvons dans la province de Québec un ensemble aussi favorable que celui de l'année précédente; la moyenne de la mortalité chez toutes les bandes de cette province n'a été que de 24.8. Si nous nous rappelons que ces Sauvages sont presque tous en contact avec la civilisation bienfaisante de leurs voisins, les Canadiens Français, il n'y a rien d'étonnant aux progrès obtenus sous le rapport. Si nous jetons nos regards sur les tribus habitant les provinces du nord-ouest, nous y trouvons des taux de mortalité remarquables; quoiqu'ils varient quelque peu dans chacune des trois provinces, nous y trouvons tellement de ressemblance que nous pouvons raisonnablement croire à l'existence de conditions et d'influences similaires agissant sur la santé et le progrès de ces Sauvages:—

TABLEAU POUR LE MANITOBA.

Bandes.	Population	Naissances	Décès	Taux de la mortalité calculé pour 12 mois.
Agence de la Norway-House, 12 bandes (Kéwatin)	2,401	104	87	48.2
Agence du Pas (Saskatchewan)	1,531	21	5	4.2
Sioux du lac du Chêne / Sioux du la Rivière-du-Chêne / Montagne à la Tortue	351	10	2	6.8
Agence Birtle, 5 bandes	496	6	10	26.8
Agence Manitowapah, 10 bandes	1,394	52	40	38.5
Agence Portage-La-Prairie, 3 bandes / Sioux du Portage-La-Prairie	532	27	30	75.0
Total	6,705	220	174	33.2

Dans les 6 agences du Manitoba qui comprennent en tout 6,705 sauvages, il y a eu 174 décès, soit un taux de mortalité de 33.2 par mille. Cependant dans l'agence du Pas, où il y a 1,531 sauvages qui s'occupent presque tous de la chasse, nous ne trouvons que 5 décès; cet état doit être incomplet. Sus les 351 personnes qui forment les bandes des Sioux de la Rivière-du-Chêne et du Lac-du-Chêne et celle de la Montagne-à-la-Tortue, il n'y a que deux décès. Nous y devons trouver l'évidence d'une remarquable santé; cependant avant de se prononcer définitivement, il est mieux d'attendre et de comparer les chiffres de plusieurs années consécutives

TABLEAU DE LA SASKATCHEWAN.

Bandes.	Population	Naissances	Décès	Taux de la mortalité calculé pour 12 mois
Agence de Battleford, 10 bandes	886	9	3	4.4
Agence du Lac-à-l'Oignon, 7 bandes	967	67	45	62.0
Agence du Lac-aux-Canards, 7 bandes	944	28	21	29.6
Agence des Buttes-du-Tondre, 5 bandes	621	24	17	36.2
Agence du Lac Croche, 4 bandes	547	24	21	51.0
Agence de Qu'Appelle, 8 bandes	867	24	18	27.6
Agence de la Montagne de l'Orignal, 1 bande	187	5	6	42.6
Agence de l'Assiniboine, 2 bandes	318	6	3	12.5
Agence de Pelly, 4 bandes	528	21	33	83.3
Agence de Carlton, 9 bandes	1,605	39	44	36.1
Total	7,470	247	211	38.5

Dans la Saskatchewan, sur une population de 5,865, nous rencontrons un total de décès de 167, ou un taux de mortalité, calculé pour 12 mois, de 37.5. Un coup-d'œil jeté sur ce tableau indique une différence notable dans le taux de la mortalité chez les différentes bandes; celui de 3.3 dans l'agence de Battleford, sur une population de 886 âmes,celui de 62.0 à l'agence du Lac-à-l'Oignon,et celui de 83.5 à l'agence de Pelly. Cependant, le rapport de Battleford doit-être bien incomplet, d'après ce qu'en dit mon rapport sur les écoles.

TABLEAU DE L'ALBERTA.

Bandes.	Population	Naissances	Décès	Taux de la mortalité calculé pour 12 mois
Agence du Sang	1,168	53	65	74.1
Agence des Pieds-Noirs, 2 bandes	824	40	34	54.9
Agence des Peiganes	482	26	35	96.8
Agence des Sarcis, une bande	205	12	9	58.5
Agence Stony, 3 bandes	648	10	24	49.3
Agence Hobbema, 4 bandes	750	17	....	....
Agence du Lac-La-Selle	790	4	4	6.6
Agence d'Edmonton, 5 bandes	694	64	60	115.2
Total	5,561	226	231	65.0

Le taux de la mortalité dans ces 8 grandes agences, y compris celle d'Hobbema, dont nous n'avons pas encore le rapport, est excessif, mais celui de l'agence du Lac-La-Selle qui n'a été que de 6.6 par 1000. Chez les bandes dont nous avons les rapports, il y a eu 231 décès sur une population de 4,811 âmes, ou un taux de 64.0 par 1000, et qui serait peut-être encore plus élevé si les rapports étaient plus véridiques. Comme il n'y a pas eu de maladies épidémiques d'une nature grave, et comme toutes ces bandes sont à l'abri de toute influence pernicieuse, nous devons nécessairement admettre que cette mortalité anormale est due à des maladies constitutionnelles chroniques. Si nous en exceptons la tuberculose, il n'y a aucune maladie assez répandue pour causer tant de décès. Les rapports des médecins indiquent clairement que ces bandes et leurs écoles ont été à l'abri de toute maladie spéciale.

TABLEAU DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Bandes.	Population	Naissances	Décès	Taux de la mortalité calculé pour 12 mois
Agence Cowichan, 32 bandes	1,811	13	53	38.9
Agence Kootenay, 6 bandes	618	8	1	2.1
Agence Cassiar, 1 bande	220	5	5	30.2
Agence Kamloops-Okanagan, 27 bandes	3,877	113	98	30.2
Agence Lac Williams, 25 bandes	1,975	57	60	41.4
Agence de la Côte Ouest, 18 bandes	2,133	65	88	54.9
Agence Kwawkewlth, 14 bandes	1,305	43	34	34.6
Agence Fraser, 46 bandes	2,878	123	116	53.7
Agence Babine	Pas de rapport			
Agence de la Cote Nord Ouest	"			
Total	14,817	427	455	35.7

Si nous comparons ce tableau à celui de l'année dernière, nous voyons que le taux de la mortalité a été à peu près le même chez les bandes où nous avons les rapports. Les renseignements concernant les bandes de Kootenay sont évidemment incomplets; cela est d à la grande étendue de terrain qu'elles occupent et au fait que leurs membres sont surtout des pêcheurs et des trappeurs. Les agences de la rivière Fraser et de la Côte-Ouest donnent, comme auparavant, une excessive

mortalité; il est certain qu'il faut attribuer cela à la nature de leurs occupations et au climat des bords de l'océan, ainsi qu'à leur contact avec les pires éléments qui habitent les cités et les villes de la côte.

TRAVAIL DES MÉDECINS.

Outre les chiffres donnés dans les rapports des différents agents des sauvages, les médecins demeurant chez les bandes les plus nombreuses, envoient aussi plus ou moins régulièrement des rapports tous les mois ou tous les trois mois. Nous avons réservé ces rapports dans les tableaux suivants; les tableaux comprennent les rapports de 186 médecins; 52 médecins ont envoyé des rapports complets, 48, des rapports incomplets, et 86 n'ont fait aucun rapport. En tout, il y a eu 15,533 cas de maladie rapportés durant les 9 mois, soit une moyenne de 19,783 pour l'année, comparée à celle de 23,400 pour l'an dernier.

TABLEAU CLASSIFIANT LES MALADIES—1906-7—(9 mois.)

MALADIES GÉNÉRALES.	1906						1907			Totaux
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	
I.—MALADIES ÉPIDÉMIQUES.										
1. Fièvres typhoïdes	7	3	5	3	0	6	1	0	0	25
2. Petile vérole	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
3. Rougeole	12	4	6	7	5	12	33	29	17	125
4. Fièvres scarlatines	....	....	....	....	....	....	....	15	12	27
5. Coqueluche	13	37	17	19	22	17	14	9	18	176
6. Diphtérie et croup	9	13	7	11	10	7	4	11	9	81
7. Influenza	11	7	4	8	5	6	7	6	8	62
8. Autres maladies épidémiques	9	14	21	14	23	13	17	12	13	136
II.—AUTRES MALADIES GÉNÉRALES.										
1. Pyæmie et septicémie	17	26	14	17	23	15	17	11	9	149
2. Fièvres malaria	23	29	24	21	20	....	....	....	....	117
3. Tuberculose	185	166	186	174	185	192	217	216	197	1718
4. Scrofules	107	103	102	99	110	115	125	116	101	979
5. Syphilis	26	20	34	29	25	32	27	19	24	236
6. Cancer	4	2	....	1	2	....	3	....	1	13
7. Rhumatisme et goutte	144	135	149	153	160	159	130	115	149	1294
8. Diabète	3	6	1	4	1	....	2	....	1	18
9. Autres maladies générales	41	24	29	37	43	19	25	31	34	293
10. Alcoolisme, aigu et chronique	3	2	0	1	2	1	....	....	1	10
III.—MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX										
1. Encephalitis	....	....	....	....	....	....	....	....	....	0
2. Méningite simple	1	2	5	....	3	....	2	....	1	14
3. Méningite cerebro-spinale épidémique	....	....	....	....	....	....	....	....	....	0
4. Congestion et hémorragie du cerveau	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
5. Ramollissement du cerveau	....	....	1	....	2	....	....	....	1	4
6. Paralysie sans cause spécifique	....	....	....	1	....	2	....	....	1	4
7. Folie	3	3	1	1	4	1	2	1	1	16
8. Epilepsie	8	22	6	3	7	5	3	3	2	59
9. Convulsions (non puerpérales)	4	6	2	4	3	1	6	1	2	29
10. Maux de dents	78	73	81	72	69	75	72	84	73	677
11. Autres maladies nerveuses	10	7	8	9	11	4	7	9	12	77

TABLEAU CLASSIFIANT LES MALADIES—1906-7—(9 mois)—*Suite.*

MALADIES GENERALES.	1906						1907			Totaux
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	
IV.—MALADIES DU SYSTÈME DE CIRCULATION.										
1. Péricardite	2	6	1	2	4	1	2	2	3	23
2. Endocardite	5	3	5	1	2	....	1	4	2	23
3. Maladies organiques du cœur	68	63	74	67	64	71	69	83	76	633
4. Angine de poitrine	2	....	1	....	....	1	....	2	....	6
5. Maladies des artères, atheroma, aneurisme, etc.	6	2	3	6	2	5	4	1	3	28
6. Autres maladies du système de circulation	1	2	5	8	4	11	6	7	9	53
V.—MALADIES DU SYSTÈME RESPIRATOIRE.										
1. Bronchite aiguë	46	48	81	74	77	71	67	55	64	583
2. Bronchite chronique	42	26	43	50	38	42	34	32	39	346
3. Broncho-pneumonie	7	10	13	17	23	18	13	15	18	134
4. Pneumonie	15	17	14	10	21	17	21	2	19	157
5. Pleurésie	13	7	16	13	11	19	18	25	23	145
6. Congestion des poumous (comprenant apoplexie pulmonaire)	....	....	1	....	....	....	1	2	1	6
7. Asthme et emphysémie	4	15	7	3	....	8	1	0	0	38
8. Autres maladies du système respiratoire	3	4	5	7	2	4	0	5	4	34
VI.—MALADIES DU SYSTÈME DIGESTIF.										
1. Ulcères dans l'estomac	1	2	2	1	0	2	1	1	0	10
2. Autres maladies de l'estomac (excepté le cancer)	102	91	94	97	80	70	59	51	63	707
3. Diarrhée infantile et gastro-entérite (choléra des enfants)	31	38	27	17	21	12	17	11	14	188
4. Diarrhée et entérite (non infantile)	48	56	39	41	44	37	27	41	36	369
5. Dysenterie	23	36	17	26	19	14	18	14	21	188
6. Hernie et obstructions intestinales	5	12	9	17	13	21	17	13	21	128
7. *Autres maladies des intestins	94	90	99	102	87	80	70	78	83	783
8. Maladies du foie	1	2	0	1	3	1	1	0	2	11
9. Péritonite (non puerpérale)	4	7	1	3	3	2	3	1	4	28
10. Abcès de l'éliaque (typhlites, perytyphlites, appendicite)	5	3	2	0	1	2	1	0	2	16
VII.—MALADIES DU SYSTÈME GÉNITO-URINAIRE.										
1. Néphrites aiguë	2	8	1	4	1	2	1	1	2	22
2. Maladie de Bright	8	11	6	8	5	10	4	6	6	64
3. Autres maladies des rognons et annexes	....	1	1	....	2	1	....	1	....	6
4. Calcul de la vessie	....	....	....	....	....	....	....	....	....	0
5. Maladies de la vessie	7	5	9	3	5	8	7	4	6	54
6. Maladies des organes génitaux de l'homme	21	18	25	23	23	21	19	21	18	189

*Principalement la constipation.

TABLEAU CLASSIFIANT LES MALADIES—1906-7—(9 mois).—*Finis.*

Maladies Generales.	1906						1907			Totaux
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	
7. Métrite	27	19	31	28	25	13	29	18	26	226
8. Autres maladies de l'utérus	14	17	11	7	13	11	9	14	13	109
9. Kystes de l'ovaire et autres tumeurs ovariennes	21	23	18	21	19	18	21	26	22	189
10. Autres maladies des organes génitaux de la femme	17	17	21	19	23	26	15	19	21	178
VIII.—MALADIES PUERPÉRALES.										
1. Septicémie puerpérale	20	17	21	17	19	23	21	19	19	176
2. Albuminerie puerpérale et convulsions	1	....	....	2	1	1	....	1	....	6
3. Autres accidents de l'accouchement, décès soudains	2	....	1	....	2	1	2	2	....	10
4. Maladies puerpérales de la poitrine	7	5	13	7	4	7	9	11	6	69
5. Autres maladies puerpérales	31	34	57	39	46	33	51	47	38	376
IX.—MALADIES DE LA PEAU ET DES TISSUS CELLULAIRES.										
1. Erésypèle	22	15	19	17	21	13	15	11	19	152
2. Eczémas	74	61	53	66	69	57	55	69	71	575
3. Autres maladies de la peau et ses annexes (le cancer excepté)	4	7	4	7	9	3	4	7	6	51
X.—MALADIES DU SYSTÈME DE LOCOMOTION.										
1. Maladie de Pott	....	....	1	....	....	....	1	....	....	2
2. Maladies des os et des jointures	1	....	...	1	....	....	1	....	1	4
3. Amputations (maladie non spécifiée)	1	1	1	....	1	....	....	....	1	5
XI.—DIFFORMITÉS, MALADIES DES ENFANTS ET DES VIEILLARDS.										
1. Naissances d'enfants mors-nés	4	....	1	2	1	....	1	....	1	10
2. Débilité congénitale et difformités	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
3. Autres maladies des enfants	14	10	13	17	21	9	11	19	12	126
4. Enfance sénile	2	1	3	1	2	....	1	1	3	14
XII.—BLESSURES.										
1. Fractures et dislocations	11	9	4	2	7	3	5	2	8	51
2. Blessures par un fusil	8	8	11	13	9	5	6	3	7	70
3. Foudroyé	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1
4. Noyades	7	5	2	7	4	1	....	3	5	34
5. Chemins de fer	1	....	....	1	....	....	2	....	....	4
6. Brulûres	9	7	5	3	6	9	5	3	7	54
7. Autres accidents	11	3	5	1	7	....	5	9	3	44
XIII.—MALADIES MAL DÉFINIES.										
1. Hydropisie	2	....	1	2	4	....	1	4	....	14
2. Tumeurs	4	3	3	7	3	2	....	1	2	25
3. Autres causes non définies	37	23	17	35	20	17	19	24	19	211
XIV.—MALADIES DES YEUX.										
1. Ulcers dans la cornée	13	19	15	17	21	22	13	14	17	151
2. Conjonctivite	41	44	37	35	41	38	41	44	39	360
3. Pterygium	13	11	13	16	21	16	14	13	17	134
										15,537

Dans les maladies de la classe I, la rougeole paraît avoir fait plus de ravages que l'année dernière; il y a eu 125 cas. La petite vérole, comme nous l'avons dit ailleurs, a éclaté dans Ontario; il y a eu 27 cas à l'île Walpole et dans les réserves des Chippewas et de Muncey. La coqueluche a été la maladie la plus fréquente; il y a eu 176 cas; mais l'influenza n'a pas été aussi fréquente.

La classe II, qui comprend toutes les maladies générales ou organiques, possède de beaucoup le plus grand nombre de cas; il y a eu 1294 cas de rhumatisme et de goutte, et 2697 cas de tuberculose et scrofules. Si nous faisons une moyenne pour toute l'année, nous avons 3596 cas contre 3167 cas l'année dernière. Il y a eu autant de syphilis que l'an dernier. On s'étonne de l'absence presque totale du cancer; 13 cas seulement cette année, et 32 cas l'année dernière. Les décès provenant du cancer dans Ontario seulement en 1904 ont été de 1253. Nous n'avons eu que 10 cas d'alcoolisme contre 52 cas l'an dernier; mais cela n'indique aucunement le degré d'intempérance de quelques bandes qui se trouvent exposées à l'influence pernicieuse de quelque ville ou village voisin.

Classe III.—Sous le titre de "maladies locales," nous trouvons 14 cas de méningite; cependant, si un examen plus sérieux eut été fait, il est probable que c'étaient presque tous des cas tuberculose. On a 59 cas d'épilepsie contre 52 cas l'an dernier; mais comme cette maladie revient plusieurs fois, on peut croire que l'on a rapporté des cas anciens. On a constaté 16 cas de folie contre 33 cas l'année dernière. Ce sont tout probablement des malades qui ont été dirigés sur les asiles. Si l'on remarque que lors du dernier recensement du Canada, on a constaté une moyenne de folie pour tout le Canada de 3.1 par 1000, et qu'il il y a si peu de cas de folie rapportés chez les Sauvages, il faut croire que cette race est remarquablement à l'abri des maladies nerveuses.

Classe IV.—Cette classe comprend les maladies des organes de circulation; nous trouvons 633 cas de maladies organiques du cœur; ce qui est beaucoup moins que les 1,169 cas rapportés l'an dernier. Cependant les Sauvages ont une certaine disposition à reprendre cette maladie organique, et nous ne pouvons tirer maintenant aucune conclusion certaine à ce sujet.

Classe V.—Comme on l'a vu dans les rapports précédents, cette classe, qui contient les maladies du système de la respiration, montre toujours un très grand nombre de cas. La bronchite aiguë qui se mêle si souvent à la tuberculose (cette dernière étant souvent sa cause primitive) devient souvent chronique; elle est avec la consomption, la maladie la plus importante à soigner. Nous la trouvons aussi accompagnée de pneumonie aiguë, de pneumonie des hanches et de pleurésie. Le tableau comprend en tout 1,443 cas de pneumonie et de bronchites, outre les cas de tuberculose mentionnés dans la classe II; le tout démontre encore une fois la prévalence énorme des maladies des voies de respiration.

La classe VI comprend les maladies du système digestif; dans tous les rapports, on signale un nombre considérable de cas. Il est naturel qu'il en arrive ainsi, car les Sauvages se servent quelquefois de nourriture de qualité inférieure, et mal préparée; ils mangent quelquefois trop à la hâte et souffrent de tous les inconvénients du manque de civilisation. En tout, 21,428 cas de cette maladie ont été rapportés; la plus grande partie provient de la dyspepsie et de la constipation.

Dans la classe VII qui traite des maladies de rognons, il est remarquable de constater qu'il n'y a que 72 cas de rapportés. On associe cette immensité de la maladie des rognons à l'absence quasi complète des maladies du cœur et de désordres dans le système de la circulation; cela est dû à ce que le système nerveux des Sauvages n'est pas soumis aux émotions des blancs que surexcite la vie si ardente de la civilisation. Quand aux maladies des organes du système génito-urinaire, on peut dire qu'il y en a eu quelques cas.

Classe VIII.—Les maladies puerpérales ont causé des ravages; il ne peut en être autrement quand on est si souvent privé des soins du médecin: il y a eu 176 cas de septicémie et 376 cas non qualifiés.

Classe IX.—Parmi les maladies de la peau, les principales sont les eczémas qui sont souvent compliquées de maladies du système digestif; les autres maladies de la peau sont relativement rares. La présence de l'érésypèle s'est montrée dans 152 cas; elle excède le taux de la maladie qui existerait chez les blancs avec une égale population.

Les classes X et XI contiennent peu de cas de maladies spéciales; les maladies des os et des jointures si communes chez les enfants scrofuleux des blancs, sont extrêmement rares ici.

Les classes XII et XIII contiennent les accidents et les cas mal définis; on y remarque 70 blessures provenant de fusils et 211 cas de maladies non définies.

La classe XIV qui s'occupe des yeux, contient 645 cas. La manière de vivre des sauvages, soit dans la maison, soit sous la tente, est la cause principale de ces maladies; l'infection occasionnée par l'enflure des organes y contribue aussi pour beaucoup; la maladie finit par le trachoma, des ulcères et même la cécilé. Çà commence à la naissance de l'enfant, et, vu le manque de soins, la maladie est déjà devenue chronique lorsque les enfants vont à l'école.

Le relevé des maladies signalées confirme ce qui a été dit dans les deux rapports précédents, quant au nombre relativement restreint des affections dont souffrent spécialement les Sauvages. Occupés la majeure partie du temps au grand air, à l'agriculture, la pêche, la chasse et la coupe du bois, ils ne sont sujets comme les autres agriculteurs, ainsi qu'on doit s'y attendre, qu'aux maladies contagieuses qui peuvent de temps à autres s'introduire parmi eux, et à toutes autres maladies qui, une fois contractées, se perpétuent grâce à leur genre de vie et à leurs préjugés en ce qui concerne le traitement des maladies en général. Nous avons remarqué de quelle manière, dans deux cas d'épidémies, au lac Winnipeg et au lac Abitibi, la rougeole, que la plupart des gens redoutent si peu qu'ils y exposent volontiers leurs enfants, est devenue par suites du manque absolu de précautions, une fatale épidémie de bronchite et de pneumonie. Il faut se rappeler qu'auparavant les Sauvages n'avaient en quelque sorte jamais été sous les soins de médecins, et que durant un certain temps ils n'ont eu d'autres guides que les employés de la Baie-d'Hudson. Un autre obstacle qui empêche le traitement médical de produire des résultats pratiques, c'est l'inerte parasite due au fatalisme ou à une antique supertition qui fait croire aux Sauvages que les maladies sont l'œuvre de quelque mauvais esprit, c'est aussi le manque de confiance ou de foi dans les remèdes du médecin; cependant, de jour en jour, il devient plus évident que l'on obtiendra de très bon résultats, pourvu qu'un médecin, ayant à cœur leurs intérêts réels, puisse gagner leur confiance et leur donner ses soins. Les jours du charlatan sont à peu près finis, car les jeunes Sauvages des bandes s'amélioreront en proportion des facilités offertes pour le traitement des maladies, par l'application des principes de la médecine moderne curative et préventive.

Dans le rapport de 1905–6, après avoir parlé du pourcentage anormal des décès causés par les diverses formes de la tuberculose chez plusieurs bandes, dans les environs comme dans les nouvelles provinces, on donnait un certain nombre des causes de cette mortalité excessive, telles que le climat, la vie en trop grand nombre dans de petites maisons, l'ignorance de la vie domestique quant à ce qui concerne la cuisine, la propreté et la ventilation; on mentionnait encore l'ignorance des dangers qui proviennent des maladies contagieuses, spécialement de celles qui ont un caractère chronique. Au cours de l'année dernière, j'ai eu plus d'occasions d'observer les conditions actuelles de la vie domestique, chez les Oneidas et les Delawares, dans l'Ontario, et chez plusieurs bandes du Manitoba et des provinces du Nord Ouest, et je dois dire que dans chaque district visité, nos conclusions premières ont été plutôt confirmées par les données ainsi obtenues et par les dires de tous les agents et de tous les officiers médicaux. Tous ont parlé des maisons trop petites et trop pleines, et trop souvent de leur ignorance et de leur maladresse dans les choses du ménage; mais lorsqu'ils ont vu et mesuré le cubage de ces maisons et lorsqu'ils ont compté le nombre des occupants, ils ont

été tout simplement étonnés de voir que, dans de telles conditions, les maisons fussent habitables pour des blancs ou pour des Sauvages. D'habitude il n'y a qu'une pièce, grossièrement garnie, et les commodités manquent entièrement pour ce qui est de l'espace, de la propreté et des moyens d'isolement des personnes malades, et les agents se sont aperçus aussitôt qu'un résultat différent est impossible. Il peut se faire qu'il y ait en Ecosse environ 135,000 familles qui vivent dans des maisons d'une seule pièce, mais il est également vrai que malgré l'installation des fourneaux à gaz, de l'eau courante et des autres améliorations modernes, leur pourcentage de mortalité est tout-à-fait hors de proportion avec celui de leurs compatriotes; et nos Sauvages étant ainsi mal logés durant les longs mois d'un hiver canadien, il est difficile de ne pas avoir les pénibles résultats indiqués dans les statistiques.

Certains agents et certains médecins affirment que la condition hygiénique des familles sauvages était meilleure lorsqu'elles avaient la vieille cheminée ouverte qui tirait constamment l'air de la maison et le remplaçait par l'air pur nécessaire. Ceci est indubitable, mais les commodités du poêle moderne et son économie de combustible ont rendu la disparition de la cheminée certaine et inévitable. Il est si facile pourtant, de pourvoir à une ventilation systématique en introduisant de l'air chaud autour de cette espèce de poêle cylindrique de tôle que l'on trouve dans presque toutes les maisons de l'ouest, de sorte que le problème de l'aération des maisons des Sauvages est aussi facilement résolu qu'il l'a été dans les cabanes des chantiers de bois de l'Ontario, ou certaines conditions hygiéniques ont été rendues obligatoires par décrit de l'exécutif. Mais quoique l'on fasse, rien n'encouragera davantage le bon entretien des maisons, avec le retour annuel aux réserves de tant d'élèves gradués, que l'agrandissement des maisons de manière à ce qu'elles aient au moins une cuisine et une autre pièce en bas et un demi-étage supérieur. Dans presque toutes les réserves, le peuplier abonde, et l'encouragement et l'exemple de l'agent progressif peuvent accomplir des merveilles dans un très court laps de temps, comme c'est arrivé dans plusieurs réserves. Quant aux autres il faudra donner des instructions et une direction précises afin de remplacer l'initiative en défaut, car, c'est cet employé permanent et responsable, qui doit être considéré comme le principal mobile de tous les progrès sanitaires. Dans la situation actuelle, pour un grand nombre de réserves, particulièrement pour celles de l'ouest, l'officier de santé n'est qu'un rare visiteur, et le clergyman trop souvent ne demeure pas dans la réserve, ou s'il y réside, il n'a pas suffisamment compris combien l'évangile de l'hygiène touche de près l'évangile de la paix. Maintenant que l'on a entrepris de lutter contre les cas actuels de tuberculose dans les maisons des réserves, en transportant les malades dans quelque sanatorium local ou dans quelque tente d'ambulance, nous devons utiliser tous les moyens locaux, non seulement pour diagnostiquer ces cas dès le début et pour isoler les malades au plus tôt, mais, de plus, pour promouvoir l'assainissement de la maison elle-même. Si j'en juge par deux ou trois succès observés, je me sens pleinement convaincu que les agents sont très encouragés à faire tous leurs efforts, par le fait qu'il y a dans les réserves mêmes, des infirmières d'expérience avec leurs tentes d'ambulance; non-seulement elles sont prêtes à recevoir les patients, mais encore elles vont dans les maisons, en sortent les malades avec l'aide des agents, et en améliorent les conditions hygiéniques. Ce n'est pas tant une croisade sanitaire que nous devons faire, qu'une pression de tous les jours, par l'exemple officiellement organisé et par la persuasion au foyer; nous devons agir comme dans quelques réserves ou de tels exemples ont fait des cultivateurs progressifs et prospères de tribus que le département approvisionnait largement, il y a quelques années. Nulle part l'initiative individuelle n'a plus d'occasion, si on lui donne libre carrière; et nulle part le progrès n'est plus évident pour une population que dans une réserve dirigée par un agent progressif, sage et sûr. Mais je n'ai encore parlé que très peu de l'influence de l'officier de santé, demeurant habituellement à une certaine distance des tribus dont il a la surveillance, ses visites sont généralement peu fréquentes et hâtives; sa position a été

trop souvent temporaire et médiocrement rémunérée; et il n'est pas rare qu'il ne s'attende à être demandé par l'agent que pour des cas de nécessité urgente. Reconnaissant la situation telle qu'elle est nous cherchons quelque autre manière d'affectuer l'assainissement des habitations; si le médecin faisait lui-même ce travail cela prendrait tout son temps. Nous croyons que ce travail concerne l'infirmière, qui agira comme visiteur sanitaire de district.

SANATORIUMS LOCAUX.

Qu'on nous permette de rappeler que les nombreux rapports, faits de temps à autre par les officiers médicaux sur la prédominance des maladies tuberculeuses dans les différentes réserves et sur l'impossibilité de les combattre avec succès, à cause du manque de facilités, ont soulevé le problème des démarches à faire pour donner à cette importante question une solution pratique. On a commencé par établir plusieurs sanatoriums locaux et des tentes d'ambulance. Ainsi à Morley, à 40 milles à l'ouest de Calgary, où se trouve le bureau principal de l'agence pour la réserve des Assiniboines, un édifice qui avait été commencé il y a plusieurs années, mais qui n'avait jamais été terminé, a été ouvert en octobre dernier par l'officier de santé, le docteur Lafferty; pour en prendre charge, on trouva une infirmière d'expérience. L'édifice est simplement meublé mais très commodément menagé comme sanatorium. Il est pourvu d'un très bon service d'eau de source et d'un système d'égout; en fait de pièces, il a une grande salle générale, une seconde pièce pour les malades alités, une salle de chirurgie, une cuisine et une salle de bains. Cet hôpital est bien aéré, bien éclairé et l'on a pris tous les soins pour assurer le confort des patients. Afin de loger au besoin un plus grand nombre de patients, on a élevé des tentes sur le terrain tout en utilisant la vérandah qui est manière de rideaux coupé vent. Jusqu'au 31 mars, il y a eu environ 20 patients sous traitement et quoique plusieurs fussent dans des périodes avancées, les résultats ont été tout-à-fait encourageants, car il est venu là des malades non-seulement de la réserve des Assiniboines, mais aussi de la réserve des Sarcis et même de l'agence Hobbéma.

Comme conséquence des observations répétées de l'officier de santé sur l'excessive prédominance de la tuberculose, à la réserve des Sauteux, Waywayseecappo au nord de Birtle, en octobre dernier, l'on a décidé d'y établir là une tente d'ambulance. Ce fut le docteur Wright, de Russell, qui en eut la charge et il réussit à avoir une infirmière d'expérience qui s'en alla demeurer dans la réserve, à 20 milles environ de sa résidence. Il se procura un cottage en petites billes, situé tout près d'un petit lac, bien protégé par une futaie de peupliers, et avec beaucoup de soin il fit élever auprès deux tentes à double paroi, avec plancher embouveté. L'on creusa un puits et l'infirmière s'installa en novembre dernier. L'essai était nouveau, d'établir une tente d'ambulance si loin de tout secours médical et des autres choses nécessaires, que seule la direction d'une personne de courage et d'ingéniosité extraordinaires pouvait faire réussir. Melle Johnson prouva qu'elle était cette personne et se mit à l'œuvre sans avoir un seul patient. Elle attendit, bien qu'on lui eut répété que les Sauvages ne viendraient pas à l'hôpital. Bientot se présente un cas chronique probablement sans intérêt, puis un jeune garçon qui avait un genou tuberculeux, et peu de temps après, la nouvelle de la merveilleuse infirmière et de sa bonté se répendait par toute la réserve et le voisinage. Quand j'ai visité cet hôpital, 14 patients y avaient été traités, quelques-uns à la réserve et les autres à l'école de Birtle. Depuis, l'infirmière a reçu une autre tente, de sorte qu'il y a maintenant de la place pour 20 malades. On a construit une glacière peu couteuse pour la conservation de la nourriture; on a défriché un jardin potager et l'on s'est procuré une vache afin d'avoir du lait frais. L'infirmière,ayant pleine conséquent de son devoir, visitait même à pied et en plein hiver, les cabanes de la réserve; maintenant on lui a donné un poney de sorte que malgré ses nombreuses occupations, elle continue de visiter les cabanes et d'en améliorer la condition hygiénique. L'officier de santé a même fait des opérations chirurgicales avec beau-

coup de succès, dans les simples conditions d'air frais et de bons soins, et l'on a ainsi prouvé la possibilité, la facilité même de mener à bonne fin l'entreprise d'un sanatorium sous tente par un climat souvent de 40 à 50 degrés au-dessous de zéro, au grand avantage des patients et sans grand inconvénient pour l'infirmière, le tout à un prix minime pour le département. Un sanatorium sous tentes a été érigé de la même manière près du bureau principal de l'agence de Tondre, dans un endroit qui convenait aux trois tribus importantes de Muscowequan, de Gordon, et du Pauvre-Homme. Les tentes ont été disposées simplement pour recevoir des malades, par l'agent et l'officier de santé, qui demeure à 40 milles plus loin, au Fort Qu'Appelle. On trouva une infirmière énergique et l'hôpital demeura ouvert jusqu'à Noël; alors, manquant l'expérience, on crut qu'il vaudrai mieux fermer l'hôpital l'hiver. Cependant cette courte expérience obtint beaucoup de succès, et l'agent m'a assuré que les Sauvages étaient désireux de voir la récouverture de l'hôpital, et qu'il n'y avait aucune difficulté pour remplir les tentes de scrofuleux, spécialement de la réserve Gordon où il y a beaucoup de tuberculose, tandis que, d'un autre côté, la réserve Muscowequan en est ralativement exempte. Les Sauvages de la réserve Gordon forment une remarquable tribu fortement alliée avec les Ecossais par des mariages; ils se sont toujours tenus éloignés des autres tribus voisines, et sont plus instruits que les autres Sauvages. Il est difficile d'estimer les résultats qu'on peut attendre de cet hôpital si nous avons un agent enthousiaste de l'œuvre, si l'on peut avoir près de l'hôpital, deux internats qui prendraient quelques scrofuleux et si, de plus l'on encourage et l'on pousse l'infirmière à aller visiter les sauvages et à leur enseigner l'entretien hygiénique des maisons. Et le fait que 17 personnes sont mortes dans cette agence de 621 habitants, ce qui donne pour l'année un pourcentage de 32.6 décès par 1000 habitants, prouve qu'il y a là beaucoup à faire; cela signifie en outre qu'il existe environ 50 cas de tuberculose dans ces diverses réserves.

L'agence des Gens-du-Sang a depuis nombre d'années deux hôpitaux, l'un érigé sur la propriété de l'école anglicane voisine de la réserve, et l'autre à douze milles dans la réserve sous la surveillance de l'église catholique, construite et soutenue par le département. Il y a un officier de santé qui réside dans cette réserve et y consacre tout son temps à soigner cette tribu et celle de la réserve Péigan, a environ 30 milles plus loin. L'hôpital anglican n'était ni monté ni ouvert lors de ma récente visite, et l'on m'informe que cela dépend du manque de fonds. Les deux hôpitaux sont de très bons édifices et devraient être utilisés autant que faire se peut car il y a eu exactement 100 décès durant les neuf mois du dernier exercice sur 1650 Sauvages, soit pour les deux bandes une proportion de 74.1 et de 96.8 par 1000 respectivement en supposant que 50 pour 100 de ces décès soient dus à la tuberculose, nous aurons prouvé la nécessité urgente de prendre mesures les plus énergiques pour enrayer la propagation de cet infatigable destructeur. Je crois que nous devrions nous servir de l'hôpital catholique, dirigé par un personnel complet de sœurs infirmières, comme d'un hôpital général et faire de l'hôpital anglican un sanatorium pour les consomptifs. Si une infirmière expérimentée et très dévouée était mise à la tête de ce sanatorium, sous la surveillance de l'officier de santé, et si les infirmières des deux hôpitaux faisaient des visites régulières chez les Sauvages, chacune sur une superficie indiquée, cela contribuerait fortement à limiter cette excessive mortalité. Et l'on peut voir par le fait qu'il y a eu seulement 53 patients dans l'hôpital, durant les mois de janvier, février et mars, dont 14 tuberculeux, qu'on ne s'est guère servi des hopitaux, si l'on tient compte du nombre extraordinaire des malades.

J'ai aussi visité l'hôpital anglican des Pieds-Noirs et je l'ai trouvé sous la direction d'une infirmière d'expérience; son médecin spécial y fait une visite quotidienne; il n'est pas à la charge du département. Il n'y avait alors que deux personnes, mais il y avait un nombre considérable de malades traités au dispensaire, principalement des enfants de l'internat anglican, qui y recevaient tous les jours un traitement pour des maladies scrofuleuses.

L'hôpital Dynevor dans la réserve de Saint-Pierre, Lac Winnipeg a une certaine relation avec le département puisqu'il reçoit une subvention annuelle ne $500. Il a un dispensaire, un cabinet de consultation; il est sous la direction de l'église anglicane, et comme l'agent le dit dans son rapport de l'an dernier: " L'hôpital Dynevor contribue quelque peu à la subsistance des malades de cette réserve." Le rapport ne dit pas quel médecin a la charge de cet hôpital, mais un médecin de Winnipeg est l'officier du département pour les 1159 Sauvages de cette réserve et des réserves voisines de l'agence Clandeboye. Il semble désirable que le département surveille de plus près le travail fait par cet hôpital, car le rapport omet donner plusieurs détails nécessaires pour connaître le nombre des patients et aussi le nombre des malades traités au dispensaire. Aucun rapport n'a été reçu ni en 1906 ni en 1907 pour indiquer le nombre des décès de plusieurs réserves de cette agence.

Comme dans les années précédentes, il y a eu un certain nombre de malades de diverses réserves dans les différentes provinces, qui ont été envoyés dans quelque hôpital local pour y subir une opération ou pour cause de maladie spéciale, toujours aux frais du département. Ceci prouve que les Sauvages, se familiarisent chaque année avec la civilisation; et les difficultés de l'avenir seront plutôt de connaître les meilleurs moyens de procurer une surveillance médicale et sanitaires à ces bandes dispersées, plutôt que de la leur faire accepter.

VACCINATION DES BANDES.

Dans mon rapport de 1905–6, j'avais inclus une statistique très complète sur l'état général des diverses tribus, quant à la vaccination. A ce propos, il y est dit: "Les difficultés pour la vaccination sont semblables à celles que l'on rencontre souvent dans les municipalités où il n'y a aucun cas de petite vérole. Cependant on remarque ici comme ailleurs, que l'officier de santé le plus soigneux est celui qui voit à ce que les enfants sauvages soient vaccinés d'année en année." Je puis parfaitement répéter cette phrase, car elle s'applique également bien à l'année qui vient de s'écouler. Le rapport de l'an dernier dit à propos des Onéidas, des Munsees et des Chippewas: "tous vaccinés en 1899" tandis que le rapport de l'Ile Walpole dit: "tous vaccinés en 1903; lors d'une épidémie." Si quelqu'un désire un bon argument en faveur de la vaccination, on peut en trouver un dans le fait que jusqu'à cette date, il y avait eu environ 125 cas de petite vérole chez les Delawares et dans l'île Walpole, mais depuis seulement 20 cas en épidémies absolument distinctes, d'ailleurs promptement disparues. Quand aux causes de cette longue épidémie, dans la réserve des Onéidas, on les explique ainsi: Il est vrai qu'en janvier dernier une vaccination générale avait été ordonnée, mais quand on l'effectua en février, on ne put vacciner certains groupes alors employés dans les bois dans la réserve et ailleurs.

INSPECTION MÉDICALE DES ÉCOLES.

Agissant d'après les instruction reçues, j'ai fait durant les mois de mars, avril et mai une longue inspection de 35 écoles industrielles et internats pour les Sauvages, dans les provinces de Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta et j'ai fait un rapport spécial de cette inspection. En général, les écoles de cette vaste superficie accusent une somme de progrès, qui tient au genre de l'école et encore plus aux qualités du directeur et du personnel. Quelques-unes de ces écoles sont tout-à-fait progressives, d'autres sont rétrogrades et il y en a qui ne sont ni l'un ni l'autre. Dans presque toutes cependant, il y avait des cas de tuberculose de forme scrofuleuse, et elles sont rares celles où l'on se faisait une idée juste des dangers qui menaçaient les autres élèves. Et partout l'on constatait la crainte de voir la subvention per capita s'amoindrir si les malades étaient exclus. Je leur ai clairement démontré que des cas de ce genre constituaient un réel danger pour les autres élèves et qu'on ne devrait pas les laisser en contact avec les autres, surtout dans les

classes et dans les dortoirs. J'ai essayé partout de faire en sorte que l'officier de santé et le personnel de l'école s'occupent de ces malades, qu'ils les transportent à quelque hôpital pour y subir l'opération ou dans quelque tente ou autre lieu convenable pour les isoler, où le médecin pourrait les voir; et je leur ai dit qu'ils ne devaient pas craindre la perte de la subvention per capita, puisqu'il valait mieux de garder ces enfants sous leur surveillance plutôt que de les renvoyer chez eux et de permettre ainsi à leur maladie d'empirer et de déterminé leur mort. Outre la présence immédiate de ces cas, le manque complet d'aération constitue le grand mal. En deux ou trois endroits seulement, il y a des systèmes spéciaux de ventilation et presque partout le cubage d'air est très insuffisant, à moins que l'on ait la meilleure aération mécanique possible. Plusieurs de ces écoles nécessitent une complète réfection et presque partout il faudrait donner des instructions précises afin que l'aération de tous les jours, même de toutes les heures, reçoive l'attention constante et intelligente qu'exige l'hygiène.

Agrèez etc.,

P. H. BRYCE,
Médecin en chef.

RAPPORTS DES DIRECTEURS

DES

PENSIONNATS ET DES ECOLES INDUSTRIELLES

PROVINCE D'ONTARIO,
REFUGE DES SAUVAGES ST-JOSEPH,
FORT WILLIAM, 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de notre école pour l'exercice financier clos le 31 mars 1907.

Situation.—L'école est située dans la réserve Fort-William, sur la rive sud de la rivière Kaministiquia entre Fort-William-Est et Fort-William-Ouest, à 4 milles environ du pittoresque mont McKay.

Terrain.—Environ une acre de terre entoure le refuge qui est situé dans le district de la Baie-du-Tonnerre. Il y a sur le terrain deux cours de récréation, l'une pour les garçons l'autre pour les filles, un jardin potager et un parterre. Le sol, quoique sablonneux, produit de très beaux légumes. Jusqu'ici le terrain avait été la propriété de l'école, mais il a été acheté par la Compagnie de chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique. Nous croyions que notre nouveau refuge serait construit à la baie Squaw, mais il a été décidé de ne pas le construire là; nous ne savons pas encore où il sera construit.

Bâtiments.—Le refuge est en bois sur solage en pierre. Les dimensions en sont de 95 x 45 pieds. Il est peint et décoré à l'intérieur, ce qui le rend plus gai et plus attrayant. La maison d'école n'est pas en bon état, mais nous n'avons pas cru devoir y faire des améliorations, à cause de notre prochain départ.

Espace.—L'espace dont nous disposons est amplement suffisant pour loger 75 élèves et un personnel de 12.

Assistance.—Il y a 59 élèves inscrits, 19 garçons et 39 filles. Durant l'année 5 élèves ont été congédiés, 11 ont été reçus et 1 élève est mort.

Travail en classe.—Le programme des études prescrit par le département est suivi d'aussi près que possible, selon les circonstances. Les matières enseignées sont: l'instruction religieuse, la grammaire, le dessin, l'orthographe, l'histoire et la géographie; mais nous donnons une attention toute spéciale à la lecture, à l'écriture et à l'arithmétique. Les progrès des élèves sont très encourageants. On parle généralement l'anglais qui est maintenant familier à tous les élèves. Ce sont eux qui composent le choeur de chant de l'église et on le considère comme très bon. Ils chantent en anglais et en latin à deux et à quatre voix.

Ferme et jardin.—Quoique notre jardin soit d'une étendue relativement restreinte, cependant les légumes aident beaucoup à l'approvisionnement de la maison. Les garçons y font le serclage ce qui leur produit un bon exercice.

Industries enseignées.—L'ouvrage du refuge en général est fait par les élèves. On enseigne aux jeunes filles toutes sortes de travaux utiles de ménage, comme coudre à la main et à la machine, faire du linge, raccommoder, repriser, repasser, cuisiner et nettoyer la maison. Quant aux garçons, nous cherchons à leur inculquer des habitudes de propreté et de bonne tenue, et nous leur enseignons le jardinage, le soin des fleurs et des pelouses, et aussi la manière de faire un bon usage de leur temps.

Enseignement moral et religieux.—Tous les jours nous employons un certain laps de temps à l'enseignement de la doctrine chrétienne; aussi tous les jours, il y a récitation de quelque leçon de catéchisme et plusieurs fois par semaine nous donnons des explications. Les élèves assistent à tous les offices religieux. Le dimanche soir, les élèves, garçons et filles, les plus avancés doivent rédiger un rapport du sermon qu'ils ont entendu dans la journée. Les prières se font dans la chapelle le matin et le soir. Le caractère de chacun des élèves est formé avec soin.

Hygiène et santé.—La santé générale a été très bonne; notre médecin n'a été appelé que trois fois: pour soigner un pied malade, pour un cas de consomption et pour un cas d'influenza. Nous apportons beaucoup de soin aux conditions hygiéniques, et tout est très propre aux áentours.

Approvisionnement d'eau.—Nous avons un très bon service d'eau dans les différentes pièces; l'eau nous arrive par des tuyaux reliés à un moulin à vent.

Protection contre le feu.—Nous avons deux cents pieds de tuyaux de pompe, 2 haches de pompier; de plus 3 extincteurs Star sont toujours prêts pour l'usage.

Chauffage et éclairage.—L'édifice est chauffé par trois grosses fournaises à air chaud et comme combustible nous nous servons du bois. L'éclairage se fait au moyen de lampes à pétrole.

Récréation.—Les jeux au grand air sont très populaires. Les élèves apprécient beaucoup de longues marches quand la température le permet. En été, nous organisons des pique-niques à la grande joie des élèves. Le patinage et le canotage dans les diverses saisons sont les plaisirs les plus goûtés des élèves.

Obseivations générales.—A Noël, les élèves donnent toujours un concert annuel, et ils ont aussi un arbre de Noël; leurs parents et leurs bienfaiteurs sont invités à cette fête. Au programme, il y a des exercises militaires, des chœurs, des soli, des récitations et des pièces. Nous devons beaucoup au pasteur de cette mission, le Rév. P. E. Lamarche qui nous donne généreusement des légumes, du lait et aussi des jeux pour les enfants, mais nous lui devons bien plus pour le grand intérêt qu'il porte à notre travail et au bien-être des enfants.

Agréez, etc.,

LES SOEURS DE ST-JOSEPH.

PROVINCE D'ONTARIO,
INSTITUT MOHAWK,
BRANTFORD, 26 avril 1907.

FRANK PEDLEY, ECR.,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'Institut Mohawk pour les neuf mois qui se terminent le 31 mars 1907.

Cette institution a été établie par la Compagnie de la Propagation de l'Evangile dans la Nouvelle-Angleterre et le voisinage; fondée en 1649, elle a reçu sa charte en 1661 et fut appelée plus brièvement la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre en 1831.

Situation.—L'école est située dans le canton de Brantford à 1¼ mille environ de la ville de Brantford.

Terrain.—Le terrain comprend 390 acres comme suit: lot n° 5 Eagle's Nest, canton de Brantford, 10 acres, concession de la Couronne; c'est sur cette partie du terrain que sont construits les bâtiments; 194 acres par permis d'occupation et le lot Mohawk Glebe, dans la ville 186 acres.

Bâtiments.—L'édifice a la forme de la lettre H et est construit en brique rouge avec solage en pierre de taille; la toiture est couverte en bardeaux cloués sur papier d'asbeste. L'édifice principal est de 79 x 42 pieds et a deux ailes de chacune 60 x 36½ pieds; l'édifice a deux étages, un sous-sol et une mansarde.

L'édifice principal.—Dans le sous-sol, il y a les magasins, la glacière, les salles à diner du personnel, la chambre de chauffe, la lingerie des filles et leur chambre de toilette. Au premier étage sont les bureaux, la chambre de couture et les chambres du personnel féminin. Au deuxième étage se trouvent le logement du surintendant et deux infirmeries.

L'aile nord.—Au sous-sol, il y a la cuisine et les réfectoires; au premier, la classe, la chambre du maître et les chambres des hommes de la ferme; au second le dortoir des garçons.

L'aile sud.—Le sous-sol comprend la salle de récréation des filles, la salle des chaussures et les cabinets d'aisances au premier, la classe et la salle des réunions et au second le dortoir des filles. Chaque dortoir a une échelle de sauvetage en fer et une porte donnant dans l'édifice principal.

Autres édifices.—La salle de récréation des garçons, 74 x 20 pieds, deux étages et demi; la buanderie 30 x 20.3, deux étages; la laiterie 18 x 13 pieds; la grange et l'étable à bœufs 97 x 35 pieds; le caveau (en ciment) 30 x 16 pieds; porcheries 72 x 30 et 60 x 13.4 pieds; étables pour chevaux et bestiaux 82 x 8 x 22.5 pieds, et il y a place pour 16 chevaux et 16 bêtes à cornes. Les autres édifices sont l'atelier de menuiserie, le hangar aux instruments, la remise aux voitures, la remise aux wagons, le poulailler, deux serres-chaudes, une glacière et un hôpital en cours de construction.

Accommodation.—On peut y garder facilement 110 élèves et un personnel de 10.

Assistance.—Les rapports pour les neuf mois se terminant le 31 mars 1907 donnent 109 élèves ainsi classifiés:

Cours I	7	élèves.
" II	11	"
" III	25	"
" IV	22	"
" V	20	"
" VI	24	"
	109	élèves.

La moyenne de l'assistance a été de 108.

Travail en classe.—Nous enseignons d'après le programme prescrit par le département et de plus la 1ère année de l'école supérieure. Trois élèves ont subi l'examen d'entrée à l'école supérieure et trois filles qui ont suivi notre cours complet sont maintenant à l'institut Collegiate. Les heures de classe sont de 8.30 à midi, et de 1.30 à 4 p.m. en été; et en hiver de 8.45 à midi, de 1.30 à 4 p.m. et de 7 à 8 p.m.

Tous les élèves des classes 4, 5 et 6 ont une étude privée de 8.30 à 9.30 p.m.

Les élèves forment deux divisions A et B. Une semaine, la division A va en classe dans l'avant-midi et la division B dans l'après-midi; la semaine suivante, les rôles sont intervertis.

Les élèves des classes I et II suivant la classe tout le temps durant l'année.

Ferme et jardin.—Ce département nous donne un très bon rapport pour cette année, donnant à l'institution des provisions au montant de $965.50 et rapportant $2,699.92 de vente.

Industries enseignées.—*Ebénisterie et Menuiserie.*—La plupart des accessoires et des ornements de l'école ont été faits par le menuisier et ses garçons.

Agriculture.—L'agriculture le jardinage et le soin des serres-chaudes constituent la principale occupation des garçons, si l'on y inclut le soin d'une laiterie de plus de 30 vaches, l'élevage des porcs et aussi la culture de plantes et de fleurs pour le marché.

Le travail des filles.—On enseigne aux filles tous les ouvrages domestiques tels que: tricoter, coudre, faire des vêtements, cuisiner, boulanger, laver et faire du beurre. Elles font toutes leur propre linge et aussi celui des garçons, excepté un uniforme de la meilleure étoffe qu'on leur achète chaque année.

Enseignement moral et religieux.—Chaque jour, matin et soir, toute l'école fait la prière, et le dimanche le service divin a lieu à 11 heures à la chapelle des Mohawks de Sa Majesté. Il y a des instructions religieuses tous les jours dans les classes et le dimanche de 9 à 10 heures a.m. de 2.30 à 3.30 p.m. et de 7 à 8 p.m. Les garçons forment une compagnie de cadets, divisée en quatre sections, sous les ordres des plus âgés qui sont responsables de la propreté et de l'ordre dans leur section. Quatre sections de monitrices exercent la même surveillance sur les filles.

Hygiène et santé.—La santé des élèves a été bonne jusqu'à la fin de 1906. En janvier et en février, nous avons eu une épidémie de rougeole et de grippe—au-delà de 40 cas—un garçon mourut même de broncho-pneumonie. La condition hygiénique est bonne et nos égouts sont reliés à ceux de la ville.

Approvisionnement d'eau.—C'est l'aqueduc de la ville qui nous fournit l'eau.

Protection contre le feu.—Nous avons installé un système de protection avec l'aide du département de feu de ville—quatre bonnes fontaines et des tuyaux en quantité, deux tuyaux fixes avec des boyaux à tous les étages, quatre extincteurs chimiques et deux douzaines de tubes extincteurs placés dans les divers bâtiments, des haches et des échelles à rallonge.

Chauffage et éclairage.—Les deux ailes occupées par les élèves ont de grosses fournaises à charbon et à gaz qui changent l'air des dortoirs et des classes toutes les heures. L'édifice principal est chauffé à l'eau chaude, et dans la salle de couture il y a un ventilateur qui fournit constamment de l'air pur du dehors. La cuisine, la buanderie et la laiterie sont chauffées au gaz naturel. Tous les bâtiments, même les étables sont éclairés à l'électricité.

Récréation.—Les récréations sont d'une heure vers midi; de deux heures dans la soirée en été et d'une heure en hiver et pour les divisions qui vont à l'école toute l'année de 4 à 5 p.m.; et aussi un demi-congé par semaine.

Il n'y a pas de classe du 16 juillet au 21 août. Pendant ce temps-là les professeurs prennent leurs vacances; chaque été a une demi-journée de congé et le travail industriel de l'institution se fait comme d'habitude. Dans leur cour de récréation les garçons ont des balançoires et des barres fixes; ils ont aussi un champ pour jouer à la balle, à la crosse et au ballon ; ils ont encore un corps de clairons qui les intéresse beaucoup, et garçons et filles ont de bonnes glissoires pour "toboggan." Les filles ont des balançoires, des jeux de croquet, des cordes à sauter, des balles, des "ping-pong" etc. Les élèves qui préfèrent lire ont à leur disposition des revues et des livres de la bibliothèque de l'école.

Agréez, etc.,

R. ASHTON,

Surintendant.

PROVINCE D'ONTARIO,
INSTITUT INDUSTRIEL MOUNT-ELGIN,
MUNCEY, 30 mai 1907.

FRANK PEDLEY, ECR.,

Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'Institut Industriel Mount-Elgin pour les neuf mois qui se sont terminés le 31 mars 1907.

Notre Institut a été fondé par la Société des missionaires méthodistes en 1847; il vient donc de compléter sa soixantième année de services.

Terre.—La ferme de l'institution comprend 225 acres et est située sur la rive ouest de la rivière Thames, dans le canton de Caradoc, comté de Middlesex, province d'Ontario. Un embranchement du chemin de fer Michigan Central, se rencontrant à la ligne-mère à St-Thomas et la faisant communiquer avec la rivière Sarina au village de Courtrigut, passe au village de Muncey, à un mille au nord de l'Institut.

Bâtiments.—L'édifice principal a été construit en 1895; il a quatre étages, est en brique sur fondation en pierre. Le vieil édifice maintenant appelé annexe a été construit en 1847 et a été réparé en 1897; il comprend deux logements pour les familles de deux de nos officiers, deux classes et un hôpital de quatre lits.

Buanderie.—Une confortable maison de brique à deux étages, avec cave au sous-sol.

Chambre de toilette des garçons et gymnase.—Une construction en bois à deux étages avec fondation en brique. Les dépendances comprennent un atelier de menuiserie, une remise à instruments, une remise à voitures, une écurie, une porcherie attenant à deux granges à grain et à une grange à foin, dont le bas en brique et en ciment sert à loger les bêtes à cornes.

Terrains.—Une vaste pelouse et une cour de récréation entourent l'édifice principal, au nord, à l'ouest et au sud; la pelouse et un chemin pour voitures séparent la cour des garçons au nord et la cour des filles au sud.

Accommodation.—Dans le bâtiment principal, on peut facilement loger 110 élèves et un personnel de 12.

Assistance.—Le nombre d'élèves autorisé par le département pour cet Institut est de 100; l'assistance pour l'année écoulée a été de 104.

Travail en classe.—Le travail de cette année a été assez satisfaisant, nonobstant une épidémie de rougeole qui nous est survenue au cours du mois de février. Nous désirons ajouter à notre programme l'enseignement manuel comme genre spécial de travail de classe dès que nos finances nous le permettront.

Ferme et jardin.—La ferme est composée de 200 acres de plateau et de terrains d'alluvion et c'est l'une des meilleures et des plus fécondes de ce pays connue pour sa fertilité.

Travaux industriels.—Les garçons apprennent les différents genres de travaux agricoles, tels que le labourage, le hersage, le drainage en tuiles, la construction des clôtures, les travaux en ciment, la plantation et la culture des racines, la culture du blé d'inde, la manière d'engranger la récolte, etc., l'élevage et le domptage des chevaux et des bœufs ainsi que l'élevage des moutons et des porcs. Les filles apprennent les travaux domestiques: entretenir la maison, boulanger, cuisiner, laver, tailler et faire des vêtements.

Instruction religieuse et morale.—Tous les jours, matin et soir, il y a un exercice qui consiste à chanter, à lire les Ecritures et à prier. Le dimanche matin, les élèves assistent au service divin à l'église méthodiste Colborne de la mission Muncey sous la surveillance d'un officier. Les dimanches après-midis et soirs, il y a une heure spécialement consacrée à l'étude de la Bible dans la chapelle de l'Institut.

Santé.—Quoique la santé générale des élèves ait été bonne, l'école a souffert d'une épidémie de très maligne rougeole dans le mois de février. Il y a eu 46 cas et un élève a succombé aux complications. Un garçon et trois filles qui souffraient de tuberculose des poumons ont été renvoyés de même qu'une fille qui était atteinte de la syphilis. Il y a encore eu deux cas de pneumonie et un de diphtérie, tous trois peu graves.

Approvisionnement d'eau.—Je suis heureux de faire rapport que le bélier hydraulique installé depuis deux ans fonctionne à merveille. Le grand tuyau collecteur dont j'ai parlé dans mon dernier rapport continue à fournir une ample quantité d'eau pour le travail du bélier hydraulique, qui monte l'eau dans les réservoirs sis dans le comble de l'édifice principal. Si j'en juge par l'expérience des deux dernières années, je crois que l'approvisionnement sera amplement suffisant même par les saisons de sécheresse.

Protection contre le feu.—Deux réservoirs galvanisés d'une capacité de 3,400 gallons ont été installés durant l'année dans la mansarde. Les anciens réservoirs contenaient une quantité suffisante d'eau pour approvisionner l'édifice principal pendant 36 heures d'une consommation ordinaire. Les nouveaux en contiennent assez pour durer 76 heures. On a aussi remplacé notre tuyau fixe de trois quarts de pouce par un tuyau galvanisé d'un pouce et demi. Seuls les corridors du sous-sol, des second et troisième étages avaient autrefois un service de boyaux. Maintenant le grenier possède 2 boyaux, le second et le troisième chacun 5, le premier et le sous-sol chacun 3. Cela nous permet de combattre le feu dans les divers parties de l'édifice sans ouvrir les portes qui font communiquer une partie avec une autre. Le tuyautage et les accessoires sont complets mais nous avons besoin de

boyaux pour les autres endroits que ces corridors principaux. Nous sommes à introduire un système d'exercices de pompes et nous faisons tous nos efforts pour rendre ce système efficace.

Chauffage.—L'édifice principal et l'annexe sont chauffés par trois fournaises à charbon avec calorifères à eau chaude; la maison de jeu des garçons est chauffée par une fournaise à bois. Les salles d'étude sont en outre chauffées par des poêles à bois.

Observations générales.—Les améliorations faites durant l'année à la salle de toilette des filles, à la salle de jeux des garçons et à la buanderie ont été très utiles. Les égouts qui se déversaient auparavant dans la rivière au-dessus du niveau de l'eau et immédiatement au nord de la salle de jeux des garçons exhalaient une odeur très fétide. On les a détournés de façon que maintenant ils se déchargent dans la rivière même à plus d'un demi-milleen aval. Des portes d'aérage ont été fixées à tous les égouts qui pénètrent dans la maison, de manière à en améliorer grandement la condition hygiénique. La récolte de 1906 a été très belle. Durant l'hiver de 1906-7 il est tombé peu de neige et l'on se rappellera longtemps que cet hiver a été extrêmement doux. C'est ce qui fait que le blé d'hiver, le trèfle et les fruits tels que les prunes, les pêches et les framboises ont beaucoup souffert.

Agéez, etc.,

T. T. GEORGE,

Principal.

PROVINCE D'ONTARIO,
ASILES DES SHINGWAUK ET DE WAWANOSH,
SAULT SAINTE-MARIE, 31 mars 1907.

FRANK PEDLEY, ECR.,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport des asiles de Shingwauk et de Wawanosh, pour les neuf mois qui se terminent le 31 mars 1907.

Situation.—Les asiles de Shingwauk et de Wawanosh sont situés sur les bords de la rivière Sainte-Marie, à un mille et demi de la ville du Sault-Sainte-Marie et cependant dans les limites de cette ville, dans la Province d'Ontario.

Terre.—La superficie du terrain est de 93 acres comprenant les lots 1 et 2 du canton de Tarentorus, achetés par les autorités de l'église d'Angleterre et gardés en dépot par Sa Seigneurie, l'évêque d'Algoma. Cette terre qui n'était autrefois qu'une vaste forêt est presque entièrement défrichée. Le sol est extrêmement léger et rocailleux et c'est le meilleur pour y faire paître les bestiaux.

Edifices.—Les édifices sont admirablement situés en face de la rivière; il y a

1° L'édifice principal, 185 x 137 pieds, et ses différentes ailes avec aussi le logement du recteur, qui y est attenant; dans cet édifice, il y a les bureaux de l'institution, les cuisines, la salle d'entrée des visiteurs, la chambre du personnel, la pièce des fournaises, les salles de toilette et les dortoirs;

2° Un peu à l'est et cependant en ligne avec l'édifice principal, s'élève une vaste construction en bois à deux étages, 60 x 30 pieds; au premier étage, il y a une salle d'exercice militaires qui sert aussi de salle de récréation pour les garçons, et au second il y a la salle de la plus haute classe;

3° A environ soixante verges de ce dernier édifice, de l'est à l'ouest une petite petite chapelle élevée en 1882 en souvenir de l'évêque Fauquier, avec des fonds souscrits anonymement en Canada et en Angleterre comme un souvenir tangible, durable et utile au vénérable premier évêque d'Algoma.

4° Un hôpital avec un cottage y attenant pour le médecin.

5° Le cottage du fermier et la buanderie de 20 x 40 pieds.

6° Le cottage du menuisier.

7° Une manufacture.

8° Une cordonnerie, des granges, des étables et divers autres dépendances.

Outre les réparations générales telles que le vernissage, l'amélioration de la ferblanterie, et des meubles, la réparation du bassin, des instruments aratoires, des puits d'aérage, on a durant l'année complètement réparé et repeint l'édifice principal auquel on a ajouté une salle de récréation de 26 x 35 pieds, pour les filles, et une salle de lecture de 14 x 27 pieds pour les garçons, des chambres de toilettes pour les garçons et pour les filles, une meilleur système de ventilation, d'approvisionnement d'eau et d'égouts.

Capacité.—On peut loger 100 élèves, 60 garçons et 40 filles et un personnel de 12.

Assistance.—Nous avons commencé l'année avec 52 élèves, 34 garçons et 18 filles; 12 garçons et 9 filles ont été admis; 8 garçons et 3 filles ont été renvoyés, et un garçon est mort de méningite, ce qui nous fait actuellement 37 garçons et 27 filles.

Travail en classe.—Toute l'école est divisée en hautes et basses classes, qui toutes ont des professeurs compétents et sont dans des édifices distincts. Les heures de classe sont de 8.30 à midi et de 1.30 à 5 p.m. avec 15 minutes de récréation durant chaque séance. Il y a aussi une heure d'étude de 7 à 8 p.m. excepté les mercredis et les samedis.

Notre cours d'étude est semblable à celui des écoles publiques de l'Ontario. Intéressante comme chaque partie de notre travail, l'école des jeunes offre cependant un intérêt et un attrait tout spécial. C'est là que la patience le tact et la bonté sont si spécialement essentiels pour vaincre la réserve et la timidité naturelle des jeunes Sauvages, les faire sortir d'eux-mêmes et gagner leur confiance. Si le garçon nouvellement admis est complètement ignorant et quelque peu rebelle à l'anglais, comme le sont plusieurs de nos élèves lors de leur admission, ses progrès au commencement sont nécessairement très lents. On lui enseigne d'abord à répéter après le professeur le nom des différents objets de la classe et du dehors, et avec l'aide d'un outillage de jardin de l'enfance il apprend à compter et à former ses lettres. Si c'est un garçon intelligent et éveillé, au bout de quelques semaines il sera dans la classe de l'A B C; rendu là, son seul but et son seul désir est de passer à la 1ère partie du premier livre, et ce succès aussitot accompli marque sa première promotion reconnue. Dès lors, l'avancement deviendra plus rapide, mais cela dépend nécessairement en grande partie des efforts de l'élève.

Industries enseignées.—Un artisan d'expérience enseigne toutes les branches de la menuiserie. Aucun métier n'a plus d'attrait pour nos garçons et, généralement parlant, ils y deviennent promptement habiles.

Notre ferme, mesurant 40 acres, est cultivée par un fermier pratique, avec l'aide de plusieurs garçons. Le travail cependant est considérablement gêné par un sol léger et rocheux et ce n'est que par des saisons exceptionnellement favorables que nous pouvons attendre de bons rendements. Notre récolte de foin a été bonne, les produits de la laiterie et du jardin ont réalisé $298.64; on a aussi vendu de la viande et des peaux pour $67.50.

Outre ces industries, nos élèves font tout le travail général et domestique de l'institution sous la surveillance du personnel. On enseigne aux filles la couture, le lavage et en général les travaux de ménage. Les élèves sont intelligents, apprennent bien et se font facilement à ces travaux.

Instruction morale et religieuse.—L'enseignement religieux est celui de l'église d'Angleterre. Les élèves vont à la chapelle souvenir de Shingwauk ou à l'église protestante de St-Luc à la ville; c'est dans les classes que se font quotidiennement les prières du matin et du soir, et aussi l'école du dimanche, les dimanches après-midi. Les punitions consistent en amendes, en pensums et en retenue les jours de demi-congé.

Les punitions corporelles ne sont administrées que dans les cas de désobéissance grave, et en dernier ressort.

Hygiène et santé.—Bien que nous ayons à enregistrer la mort d'un petit garçon causée par la méningite, il y a eu un remarquable progrès en ce qui concerne la santé générale des élèves. Sans doute, cela est d , dans une grande mesure, aux améliorations de nos systèmes d'égouts et de ventilation, et à d'autres mesures hygiéniques importantes adoptées depuis mon dernier rapport.

Par toute la maison, on se sert abondamment de chaux, d'acide phénique ou carbolique et d'autres désinfectants. Pour nettoyer, on se sert d'une solution d'acide carbolique ou phénique, et tous les dortoirs, corridors et planchers sont nettoyés régulièrement. Nous prenons tous les moyens possibles pour isoler les cas de maladie contagieuse. L'école est visitée par un médecin pratiquant spécialement nommé à cette charge.

Approvisionnement d'eau.—Jusqu'ici nous nous étions servis de l'eau du canal Ste-Marie pour notre usage domestique; un système de pompes l'amenait jusqu'à l'asile; mais cette eau étant devenue dangereuse à cause de sa pollution par des égouts, les déchets de fabriques de produits chimiques et des navires qui y stationnent, une source plus saine d'approvisionnement est devenue absolument nécessaire. L'eau nous arrive maintenant par un tuyau galvanisé de trois pouces, relié au tuyau le plus oriental de l'aqueduc de la ville. Cette eau vient des chutes du pied du lac Supérieur.

Protection contre le feu.—Notre principale protection consiste en un tuyau à l'eau de trois pouces relié à l'aqueduc de la ville, en deux bornes-fontaines placées à l'extérieur et à l'intérieur de l'édifice principal reliés au tuyau et de plus en deux réservoirs, sis dans le comble, d'une capacité totale de 1,925 gallons, qui sont constamment remplis en cas de besoin.

Chauffage et éclairage.—L'édifice principal est chauffé par le système d'eau chaude. Les autres édifices, y compris la chapelle, sont chauffés par des poêles. Pour l'éclairage, on se sert partout de lampes à pétrole.

Récréation.—Récemment nous avons pu mettre une salle de récréation à la disposition des filles qui en avaient grandement besoin, et une salle de lecture à la disposition des garçons. Les élèves sont encouragés à jouer au grand air. Les principales attractions de l'été sont la crosse et le "base-ball," et celle de l'hiver sont le patinage et le "hockey" sur la rivière Ste-Marie. Les élèves ont aussi des jeux dans leurs salles et des livres et des revues. Il y a aussi un gymnase pour les garçons.

Observations générales.—Depuis mon dernier rapport, 35 élèves ont été jugés dignes d'un avancement dans les plus hautes classes et 10 élèves de l'école des commençants ont passé dans la classe supérieure.

Parmi les élèves inscrits, 19 n'ont pas de mère, 16 n'ont pas de père et 11 n'ont ni père ni mère.

Les tribus suivantes sont réprésentées: les Ojibbewas, les Delewares, les Iroquois, les Cris et les Pottiwattamis.

Agréez, etc.,

G. LEY KING,
Directeur.

PROVINCE D'ONTARIO,
ECOLE INDUSTRIELLE DE WIKWEMIKONG,
WIKWEMIKONG, le 3 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'école industrielle de Wikwemikong pour l'année terminée le 31 mars 1907.

Situation.—L'école Industrielle de Wikwemikong est située sur cette partie de l'île Manitouline qui n'est pas cédée, à 10 milles au nord de l'agence Manitowaning, dans le village de Wikwemikong, sur la rive ouest de la baie Smith.

Terre.—Le terrain comprend environ 200 acres, dont 70 sont en culture et le reste sert de pâturages. Cette terre a été donnée par les Sauvages pour l'usage des missionnaires qui la gardent en dépôt pour la double fin de la mission et de l'école.

Bâtiments.—Il y a pour loger les garçons et les filles deux bâtiments séparés qui se trouvent à 200 verges de distance, et le personnel qui les dirige est différent à part le directeur.

Les garçons ont leur salle d'étude et de classe ainsi que leur garde-robe et salle de récréation dans une bâtiment en charpente à deux étages, mesurant 50 x 90 pieds. Il y a aussi dans cette maison l'atelier de cordonnier.

L'infirmerie, la cuisine et le dortoir sont dans la résidence du missionnaire qui est un édifice en pierre à trois étages mesurant 112 x 56 pieds; là aussi se trouvent les quartiers du personnel. Le dortoir surtout se trouve dans d'excellentes conditions hygiéniques car il mesure 108 x 40 pieds, il a 17 pieds de hauteur, est bien éclairé et il a un bon système de ventilation. Il y a les bains et les cabinets d'aisances qui y sont attachés, le tout est en conformité avec les améliorations modernes.

Le réfectoire et la boulangerie sont situés dans un ancien bâtiment de la mission, celui-ci est en pierre et communique au bâtiment principal par un chemin couvert. La grandeur est de 43 x 33 pieds.

Les filles et leur personnel sont logés dans deux bâtiments en charpente à trois étages qui communiquent par un passage, ces édifices mesurent 132 x 46 pieds, et 35 x 50 pieds respectivement, ils sont situés un peu plus haut relativement à la côte. Les salles de classe, de récréation et les dortoirs sont spacieux et aérés.

A quelques verges vers le sud se trouve une construction en charpente à deux étages, mesurant 40 x 50 pieds, et où se trouve la buanderie et ses accessoires ainsi que le magasin, la boulangerie, etc.

Vers le rivage de la baie il y a les ateliers de forgeron et de peintre dans un même bâtiment.

Plus près de la rive, il y a une petite scierie et une machine à planer et l'atelier de menuiserie.

Il faut aussi mentionner, relativement à la ferme, trois granges de 80 x 40, de 110 x 40 et de 75 x 35 pieds respectivement; dans le soubassement de chacune il y a une étable spacieuse. Il faut aussi mentionner les étables à cochon, les poulaillers, les remises pour instruments aratoires et autres pour diverses voitures, les hangars au bois et la glacière.

Logement.—L'institution peut loger confortablement 80 garçons et autant de filles avec leur personnel respectif.

Assiduité.—Les garçons étaient au nombre de 82 avec 2 instituteurs et 12 fonctionnaires différents; il y avait 66 filles et 2 institutrices ainsi que 9 fonctionnaires. Les externes ne font pas partie de ce compte-rendu.

De ces 148 élèves, 133 seulement reçoivent l'octroi.

Travail en classe.—Les élèves suivent le programme d'études des écoles des Sauvages. Les heures de classe sont de 9 à 11.45 a.m. et de 1.30 à 4 p.m. avec une petite récréation au milieu de chaque séance.

A part cela les garçons ont une heure et demie d'étude tous les jours; les samedis et les dimanches ils ont trois heures d'étude. Il y a aussi une bibliothèque annexée à l'établissement; et il se fait de la lecture et de l'écriture de lettres en sus des autres matières. Les filles ont une heure d'étude quotidienne.

Les élèves sont divisés en quatre sections, deux pour les garçons et deux pour les filles, et il y a quatre instituteurs différents; les élèves des classes inférieures reçoivent leur enseignement dans les mêmes classes que les externes.

Les élèves sont classés comme suit:—

	Elèves
Cours I.	29
II.	38
III.	49
IV.	20
V.	12

Ferme et jardin.—Comme la culture sera l'occupation principale des élèves à leur retour chez eux, les garçons de l'institution, mêmes les plus jeunes donnent un temps considérable à ce sujet; chacun, naturellement, selon ses forces.

Enseignement industriel.—L'industrie la plus commune chez les élèves les âgés est la culture, il y en a d'autres qui apprennent le métier de charpentier. Il n'y a pas eu de demande pour le métier de forgeron l'an dernier; il y a un apprenti cordonnier et un autre celui de relieur.

A part cet enseignement particulier, tous les élèves sont employés quotidiennement pendant deux heures, suivant le sexe et la force, à divers travaux, tels que le balayage, le lavage des planchers, ils scient et fendent le bois de chauffage, s'occupent de la laiterie, du jardinage, du soin du bétail, aident à la cuisine et sur la ferme. Le blanchissage est fait à l'école des filles, lesquelles sont aidées par des sauvagesses. Les filles les plus avancées reçoivent en enseignement spécial en l'art de coudre à la main et à la machine, elles apprennent la confection des robes, le tricot et la cuisine. Les élèves aiment généralement ces sortes de travaux. Les filles surtout marquent de l'intérêt à leurs institutrices, car quand elles ont quitté la classe, elles reviennent régulièrement une fois par semaine recevoir des leçons de couture de fantaisie, et d'ouvrages au crochet, etc.

Enseignement moral et religieux.—L'objet principal de cette institution est de former des hommes religieux dignes des fins éternelles qui suivent notre existence; on enseigne aux élèves qu'il ne faut pas séparer leurs études et leurs travaux manuels des vues religieuses. Donc, chaque jour, il y a récitation par cœur de quelque leçons de cathéchisme ou de Bible; et plusieurs fois par semaines sont données des explications adaptées au savoir que possèdent les diverses classes. Les élèves assistent à tous les offices religieux de l'église de la paroisse. Le dimanche soir les plus avancés des garçons et des filles doivent écrire un rapport de l'un des deux sermons qui ont été faits durant le jour.

Il n'est administré aucun châtiment corporel excepté en cas d'insubordination grave ou de mauvaise conduite.

Santé et hygiène.—Les conditions hygiéniques de l'école ne laissent rien à désirer. La santé des élèves n'a pas été en général aussi bonne que par le passé. Nous avons eu quatre cas de pneumonie légère, et quelques cas d'éruptions scabieuses que les élèves avaient contractées chez eux et qui nous ont causé beaucoup de trouble.

Les garçons prennent leur bain quotidien dans la baie depuis le mois de mai jusqu'à la fin de septembre. Les dortoirs sont pourvus de bains modernes.

Service de l'eau.—Un moulin à vent et un réservoir qui tient 15,000 gallons, fournit de la baie de l'eau d'excellente qualité pour tous les usages, elle est distribuée dans toutes les parties de l'établissement par des conduites en fer galvanisé.

Protection contre l'incendie.—Dans le bâtiment principal, à chaque étage, il y a des tuyaux qui communiquent avec le réservoir, lesquels sont munis de boyaux de deux pouces ce qui constitue notre principal moyen de protection contre l'incendie; il y a aussi des extincteurs, des haches de pompiers et des seaux à incendie. Chacune des écoles est pourvue d'échelles de sauvetage qui permettent de sortir en 2 où 3 minutes. Les élèves ont toutes les semaines un exercice de sauvetage. Les dortoirs qui l'été dernier contenaient 80 élèves pouvaient être évacués en moins de deux minutes.

Chauffage et éclairage.—Les deux écoles sont chauffées convenablement au moyen de poêles carrés. Cependant le dortoir des garçons et le logement du

personnel sont chauffés à l'air chaud, le système étant annexé à la résidence du missionnaire. La lumière est produite au moyen de gaz acétylène.

Récréation.—Elles sont de deux heures chaque jour ainsi que le samedi après-midi. Le premier mardi de chaque mois est un jour de liberté pour chaque élève qui a donné satisfaction au cours du mois. Il y a aux deux écoles des cours munies des jeux et des appareils de gymnastique, il y a des salles de récréation pour les jours de mauvais temps et pour les récréations durant l'hiver. La cour des garçons a été agrandie considérablement cette année.

Observations générales.—Je puis dire avec conviction que l'école contribue grandement à l'élévation du sens moral, elle développe des habitudes d'industrie et éclaire l'esprit d'une manière générale; le physique des Sauvages s'améliore aussi. Nos élèves d'aujourd'hui apprécient plus leur enseignement et atteignent un plus haut degré de connaissance que ceux d'autrefois. Ils s'intéressent plus à la lecture et jusqu'à un certain point donnent plus d'extention à la vie intellectuelle. Ils sont animés d'un esprit tel qu'on peut le désirer. Leurs progrès sont très remarquables si l'on considère les grandes difficultés qu'il y a à surmonter pour eux et pour nous; car, sauf quelques exceptions leur connaissance de l'anglais commence à zéro; sur les autres sujets (l'instruction, le savoir-vivre, l'éducation), ces enfants ne sont pas formés tel qu'on pourrait le désirer quand d'abord ils sont admis à l'école. Malgré ces décomptes, tous peuvent parler anglais passablement à la fin de la première année, et ils peuvent suivre les explications de leur instituteur pour les petits problèmes qui ne demandent que la connaissance des trois premières règles de l'arithmétique; la plupart des élèves des quatrième et cinquième classes, peuvent, quant à la morale et à l'avancement intellectuel, se mesurer avantageusement avec les élèves des mêmes classes des écoles publiques de cette province.

Les garçons sont organisés en compagnie de cadets. Je crois que ceci contribue de beaucoup à leur culture physique. Au cours de ce dernier exercice ils ont aussi appris le chant Grégorien une demi-heure par jour et ils ont merveilleusement amélioré leurs voix et leur goût. Les filles aussi apprennent la musique vocale. Quelques-unes prennent des leçons d'orgue.

J'ai, etc.,

TH. COUTURE, *S.J.*,
Directeur.

Province du Manitoba,
Pensionnat de Birtle,
Birtle, le 1er avril 1907.

M. Frank Pedley,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du pensionnat de Birtle pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Site.—L'école est située sur la rive nord du ravin de la rivière Queue-d'Oiseau dans la corporation de Birtle à dix milles de la réserve la plus rapprochée.

Terrain.—L'école possède 30 acres, et il y en a 30 qui ont été louées, tout ce terrain dans la corporation de Birtle, 6, 7 et 26. La majeure partie du terrain est montagneux et boisé et ne peut servir qu'au pâturage. Il y a 20 acres en culture. Des pourparlers ont été entamés dans le but d'acheter tout le terrain loué.

Bâtiments.—L'école est une construction en pierre à deux étages avec un bon soubassement pourvu d'un plancher en ciment neuf avec les murs et le plafond lambrissés. Le réparage a coûté $4,700. Dans le sous-sol on a fait faire des planchers en ciment, un plafond en bois, fait poser deux grosses fournaises, un système à l'eau chaude pour les salles de bains, les lavoirs et les buanderies; un

système de plombage moderne, y compris les grandes conduites, 9 bassins, trois bains, 9 cabinets d'aisances et 6 cuves en pierre distribuées en six petits appartements à l'usage des garçons, des filles et du personnel. Tous les murs des chambres et des corridors des appartements des élèves ont été replâtrés et bien lambrissés. Les plafonds et les planchers du rez-de-chaussé de l'infirmerie pour les maladies contagieuses dans le bâtiment des filles ont été lambrissés en cèdre. La cuisine a été agrandie et pourvue d'un bassin en fer émaillé et les magasins ont été lambrissés, replâtrés et plafonnés. La salle de couture et les dortoirs des garçons ont un assortiment complet de nouvelles armoires avec serrures. Les cloisons qu'il y avait entre les petits dortoirs ont été enlevées, ce qui nous a fait quatre grandes chambres bien aérées. Avec un nouveau peinturage, le bâtiment sera parfaitement préparé pour ses fonctions. La grange même est une construction en charpente de première qualité avec une annexe pour les machineries, de plus une étable en pierre qui loge cinq chevaux et huit bêtes à cornes dans le bas. Une écurie en pierre mesurant 46 x 14 pieds a été construite pour loger huit bêtes à cornes en hivernement et trois portées de cochons. Il y a aussi un poulailler en charpente spacieux et une bonne glacière en billes.

Logement.—D'après les nouvelles dispositions, les dortoirs actuels logeront 55 élèves. Les deux infirmeries d'isolement et la chambre des convalescents logeront 14 élèves de plus. Il y a 7 chambres simples pour le personnel et les visiteurs.

Assiduité.—A l'ouverture des classes il y avait 47 élèves au registre et à la fin de l'année 48; 6 élèves ont été admis, 4 ont été renvoyés pour raisons valables, et un a été transféré à l'école industrielle de Régina. Ceux pour lequel l'octroi a été payé sont au nombre de 45.

Travail en classe.—Les élèves ont fait des progrès constants grâce à une direction habile. Les premiers prix des branches suivantes ont été remportés par les élèves à la suite d'un concours avec les élèves de race blanche:—(a) Dessin de cartes géographiques, (b) collection de travaux faits en classe (c) dessin au crayon de mine et au crayon noir.

Ferme et jardin. — L'été dernier, 8 acres ont été défrichées. Douze acres ont été mises en culture dont $3\frac{1}{2}$ en avoine, 3 en pommes de terre, 3 en blé d'Inde, deux en racines et le reste en légumes. A part la récolte des pommes de terre le reste a donné un très bon rendement.

L'école a remporté le premier prix à l'exposition locale pour sa collection de légumes. En défrichant plus de terrain et en construisant plus d'étables, nous élèverons tous les porcs dont nous aurons besoin, la moitié du boeuf et toutes les volailles et les œufs qu'il faut pour notre consommation.

Enseignement industriel.—On enseigne aux filles le soin du ménage y compris la cuisine, le blanchissage, la couture; on leur enseigne à se servir de la machine à séparer le lait de la crème et à faire le beurre. En été elles aident au jardinage, à traire les vaches et à soigner les volailles. Les garçons apprennent la culture, le jardinage, le soin des chevaux, des bêtes à cornes, des cochons, et des volailles. Ils apprennent à manier les outils de charpentiers ainsi qu'à conduire la machine à gazoline et la scie ronde.

Enseignement moral et religieux.—Tous les enfants assistent aux exercices religieux le matin et l'après midi à l'église presbytérienne de Birtle. Les plus âgés y vont aussi le soir tandis que les plus jeunes reçoivent des enseignements de la directrice. Les prières du matin et du soir sont faites en classe par le directeur. Une demi-heure est chaque jour consacré à l'étude de la Bible et de la morale. L'instituteur enseigne aussi la musique à un corps d'élèves de la mission et il y a pratique chaque quinzaine.

Santé et hygiène.—La santé des élèves a été généralement bonne. La grippe a fait du ravage parmi les élèves, elle s'est développée d'une nature tuberculeuse et glandulaire, dans certains cas il s'est produit des maladies des bronches et des poumons, et en d'autres cas des glandes scrofuleuses. Aucun élève n'a dû être renvoyé, aucun d'entre eux n'a succombé. Deux salles d'isolement pouvant loger

huit élèves ont été meublées et pourvues de bassins, de bains et de lavoirs. On est en devoir de préparer une chambre pour six enfants convalescents. Notre arrangement sanitaire a été complété par de nouveaux planchers en ciment dans le sous-sol, ainsi qu'un matériel moderne de plombage. L'installation d'un nouveau système de ventilation sans courant d'air a été installé.

Approvisionnement de l'eau.—Le puits qui a été creusé par le département il y a trois ans et rendu plus profond cet hiver donne une assez grande quantité d'eau le printemps et les premiers mois de l'été. De ce puits, 900 pieds de l'école, l'eau est tirée par un système de suction et de gravitation au moyen de pompes et de machines à gazoline qui la conduit dans un réservoir de quarante barils dans le sous-sol et l'élève ensuite au moyen d'un tuyau droit de 3 pouces dans un réservoir de même dimension qui se trouve sous le toit. Durant le reste de l'année l'eau est amenée de la rivière. C'est un rude travail en hiver.

Protection contre l'incendie.—Il y a eu communication avec le tuyau droit, à chaque étage ainsi que dans le sous-sol, un tuyau de pompe à incendie mesurant deux pouces, ce tuyau qui est en toile est tenu bien plié sur des chevalets roulants et sont assez longs pour attendre toutes les parties de l'établissement. L'eau est gardée dans trois réservoirs d'une capacité de quarante barils, il y en a deux dans le sous-sol et un sous le toit. Des sceaux et des haches à incendie sont disposés sur des chevalets, lesquels sont distribués par tout le bâtiment. Une échelle de sauvetage en fer et une échelle d'extension facilite la sortie de toutes les parties de l'établissement. Nous devrions avoir une pompe à bras attachée au tuyau exactement sous le toit avec un boyau donnant sur le toit afin de pouvoir l'innonder en cas de feu.

Chauffage et éclairage.—Nous avons deux fournaises modernes en remplacement des deux anciennes qui étaient défectueuses. Un système à l'eau chaude est en voie d'installation pour fournir la chaleur dans les salles de bains, les buanderies, les lavoirs du sous-sol. L'usine à gaz acétylène pourvoit une lumière saine et économique.

Récréation.—Les enfants ont la plupart des jeux d'intérieur. Les principaux jeux du dehors l'hiver sont la glissoire, le hockey, le patin. Quelquefois on leur permet de faire un tour de chasse au lapin. En été, le jeu de la paume, de la balle, du ballon sont les amusements à part les bains dans la rivière.

Observations générales.—Afin que les Sauvages connaissent quelque chose au sujet de l'école, on les invite à assister à deux fêtes scolaires qui ont lieu chaque année,—ce sont le pic-nique des Sauvages avec jeux et des prix pour tout le jour de la fête de la Reine, et le souper et les amusements de Noël dont le programme est préparé par les élèves et le haut personnel. A ce temps-là les élèves qui finissent leur cours reçoivent leur diplôme bien encadré avec leur portrait. Cette année nous avons eu le plaisir de recevoir la visite de membres de l'exécutif du W. T. M. S. de l'église presbytérienne. Le résultat a été un vote de $3,000 pour suffire aux réparations entières du bâtiment et pour entamer des pourparlers en vue d'augmenter l'étendue de terrain de l'école. Ces rapports plus intimes avec les parents et ceux qui, financièrement supportent l'école ont eu pour résultat de rendre plus vif l'intérêt de ces personnes pour l'école et cela nous porte à espérer que les progrès seront bons à l'avenir.

J'ai, etc.,

W. W. McLAREN,
Directeur.

SURINTENDANCE DU MANITOBA,
PENSIONNAT CECILIA JEFFRAY,
B. P. KENORA, le 6 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport des neuf mois d'exercice clos le 31 mars 1907.

Site.—Le pensionnat Cecilia Jeffray est situé sur la rive ouest du lac Batture qui est une branche du lac des Bois dans Ontario, près de la limite du Manitoba, exactement à l'est du lac Batture, réserve n° 40, et à environ 45 milles par eau, au sud-ouest de Kenora.

Terrain.—Une péninsule contenant 210 acres et enregistrée sous D. 492 a été obtenue du gouvernement d'Ontario. Une grande partie du terrain est rocheuse mais le sol est bon par morceaux entre les chaînes de rochers.

Bâtiments.—L'école proprement dite a 66 x 38 pieds, deux étages en bois et le soubassement en pierre.

Il y a la résidence du directeur missionnaire, 36 x 24 pieds, ce bâtiment a des ailes qui mesurent 14 x 10 pieds et 18 x 12 pieds respectivement. Il y a une étable de 36 x 24 pieds et une glacière de 12 x 8 pieds.

Logement.—Il y a quatre chambres pour le personnel, et des dortoirs pour quarante élèves.

Assiduité.—Il y a 36 élèves au régistre, 20 garçons et 16 filles, tous pouvant avoir l'octroi. Plusieurs autres ont été refusés parce qu'il n'y avait d'octroi que pour 30, c'est malheureux qu'on n'ait pu leur faire de place.

Travail en classe—Il s'est fait des progrès marqués avant que l'institutrice, Melle. M. F. Logan soit retournée chez elle pour cause de maladie. Le travail a été continué par des remplaçants.

Ferme et jardin.—Le jardin potager et les champs de pommes de terre ont produit un bon rendement, mais à part cela le reste de la ferme est à l'état primitif. Nous n'avons pas eu un fermier compétent.

Le bétail se compose de deux chevaux, trois vaches et deux veaux.

Enseignement industriel.—Il y a beaucoup de travail pour les garçons, la construction, le jardinage, le défrichement du terrain, le charroyage du bois et du foin, ils coupent le bois de chauffage, vont traire les vaches et soigner les bestiaux ils conduisent aussi les bateaux à vapeur. Les filles apprennent aussi les soins du ménage en général.

Enseignement moral et religieux.—Tous les élèves assistent à l'enseignement religieux du dimanche, aux exercices religieux à l'église et à la prière de chaque jour. On a pris soin de former les élèves à la morale et de leur inspirer des sentiments nobles; on peut constater chez nombre des élèves, beaucoup d'amélioration.

Santé et hygiène.—Nous n'avons eu à faire rapport d'aucun cas de mortalité depuis l'ouverture de l'école il y a cinq ans. La coqueluche a sévi cet hiver, mais tous les élèves qui en ont souffert sont mieux. Les arrangements sanitaires sont bons à part de celui de garder les légumes dans le sous-sol. Le bâtiment est bien pourvu d'air, de lumière et d'un bon système de ventilation, et il y a une source d'eau inépuisable. Le tuyau d'égout se décharge sur le côté opposé de la péninsule de celui où se trouve la prise d'eau.

Approvisionnement de l'eau.—Au cours de l'hiver dernier qui a été très rigoureux, il y a eu beaucoup d'inconvénients causés par la gelée qui a descendue dans le tuyau à suction, le dessus ayant été immergé par les orages, le lac étant plus bas que d'ordinaire; le tuyau devrait être placé beaucoup plus bas cet été. Sous le toit, un autre réservoir a été placé, ce qui fait que le système d'approvisionnement de l'eau est très bon quand tout marche bien. Le moulin à vent donne beaucoup de force. Un grand réservoir qu'il y a dans la buanderie contient et fournit l'eau de pluie.

Protection contre l'incendie.—Il y a un système complet de protection contre l'incendie au moyen de boyaux qui communiquent avec les trois réservoirs; mais le premier des boyaux qui ont été achetés n'est plus utile et doit être remplacé. Des seaux et les échelles sont toujours prêts. Depuis le dernier rapport, on a construit de nouvelles échelles de sauvetage. Il y a cinq petits extincteurs chimiques.

Chauffage et éclairage.—L'école est bien chauffée au moyen de deux fournaises à bois, munies d'un système à air chaud, d'un poêle de cuisine et d'un poêle de buanderie. L'éclairage se fait au moyen de lampes à huile.

Récréation.—Le ballon, la balle au panier, le canotage, la natation, etc., en été, constituent les amusements des élèves; et en hiver les élèves glissent, patinent et font d'autres sortes de jeux.

Observations générales.—Les Sauvages ont loyalement supporté et encouragé l'école. Dans quelques-uns des départements les progrès ont laissé à désirer. Nous aurions de bien meilleurs résultats si les pensionnats étaient entièrement sous le contrôle du gouvernement.

J'ai, etc.,

AUSTIN G. McKITRICK,

Directeur.

PROVINCE DU MANITOBA.

PENSIONNAT DE FORT-ALEXANDER,

FORT-ALEXANDER, juillet 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du pensionnat de Fort-Alexandre pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Site.—L'école est pittoresquement située sur la rive sud de la rivière Winnipeg, sur la réserve de Fort Alexandre, à environ un mille à l'est du point où cette rivière se jette dans le lac Winnipeg. Le site est idéal pour un pensionnat, l'aspect est magnifique et le paysage qui se déploie aux alentours immédiats de l'école est un des plus beaux de la province.

Bâtiments.—Au cours de l'année, on a construit un nouveau hangar de 22 x 66 pieds pour y mettre les instruments aratoires une étable en billes avec toiture en bardeaux pour les chevaux et le bétail; un poulailler de 66 x 22 pieds et une grange de 44 x 26 pieds est en voie de construction, quoiqu'il n'y avait pas moyen d'obtenir de l'argent, on a pensé qu'il était urgent de construire des escaliers extérieurs partant des différents étages, de chaque côté du bâtiment, de sorte que, en cas d'incendie il y ait deux issues de chaque chambre à coucher.

Au premier étage, dans le corridor, on a construit des armoires à serrures pour le linge de surplus des garçons et des filles. On a aussi construit trois armoires dans la cuisine et le réfectoire.

Assiduité et logement.—Jusqu'au premier avril, l'assistance a été de 45 élèves; 24 garçons et 21 filles, tous pensionnaires. Nous avons assez d'espace pour loger 60 élèves et un personnel de 10. Je suis heureux d'avoir une occasion d'offrir au département, mes sincères remerciements pour avoir bien voulu permettre d'augmenter le nombre des élèves de 45 à 60 depuis le premier avril 1907. Le nombre qu'il y a au régistre, est 60, dont 30 garçons et 30 filles.

Travail en classe.—Les heures de classe sont de 8.45 à 11.45 heures a.m. avec une récréation de 15 minutes, et de 1.45 à 4 heures p.m., avec quelques minutes d'intermission. Cette année on a engagé une seconde institutrice vu qu'une seule ne pouvait réussir à faire tout le travail. Les progrès ont été tout à fait

satisfaisants surtout en anglais et en arithmétique. Le seul langage qui se parle à l'école, c'est l'anglais. Les élèves manifestent un vif désir d'apprendre et cherchent à atteindre la plus haute place de leur classe. A la fin de la semaine, le meilleur élève de chaque classe reçoit une médaille qu'il est fier de porter sur sa poitrine durant toute la semaine. Les différents prix qui sont donnés en récompense due au mérite ont produit de l'émulation entre les garçons et les filles et on ne peut leur adresser trop de félicitations touchant leur application et leur entrain. J'ai même cru nécessaire de défendre l'étude aux récréations et au dortoir à cause de la constitution délicate des élèves. On suit aussi bien que possible le programme d'étude du département. Dans les temps très-pressés les plus vieux des élèves travaillent la moitié du jour, mais on leur compte ce temps durant les mois de l'hiver où il y a moins de travail à faire et alors ils assistent à la classe toute la journée. Les élèves sont classés comme suit:

Cours I.	28
" II.	5
" III.	6
" IV.	12
" V.	8
" VI.	1
" VI.	1
	60

Enseignement industriel.—On enseigne aux filles les soins du ménage, le blanchissage, le repassage, on leur enseigne aussi à repriser, raccommoder, faire la cuisine et boulanger. .

Les filles les plus avancées reçoivent une pratique spéciale dans l'art de coudre, de tricotter et de confectionner les vêtements. L'ouvrage journalier des garçons est de scier et fendre le bois de chauffage, à part tous les petits travaux de routine qui se font à la maison, soignent et nettoient les chevaux, traient les vaches, soignent les porcs, font le beurre, etc., sous la direction d'un fermier. L'un des garçons aide au cordonnier à faire et réparer des chaussures et des harnais. Au cours de l'été, on enseigne aux garçons l'art de cultiver et de jardiner, et ils sont toujours heureux de se rendre utiles à l'ensemencement des pommes de terre et à sarcler les carottes, les navets, les choux, les citrouilles, les concombres, les tomates, les radis, les melons, etc.

Ferme et jardin.—Au cours de l'année dernière des efforts ont été faits dans le but d'augmenter le terrain en culture. Vu que le terrain est très boisé, il a fallu faire un rude travail et beaucoup de dépenses pour défricher 8 acres dont 5 sont déjà en culture. Tout le terrain est enclos en fil métallique et les piquets sont à 12 pieds de distance. Le terrain spacieux où les élèves peuvent s'amuser confortablement et prendre de l'exercice a été enclos et 300 arbres ont été plantés autour du gazon en face du bâtiment principal et ces arbres sont en bonne voie de croissance.

Enseignement moral et religieux.—On donne à ce sujet essentiel un soin particulier. Le directeur lui-même donne aux élèves l'instruction religieuse tous les jours; le dimanche après-midi y compris, et quand l'occasion se présente des avis leur sont donnés, on les exhorte et les pousse à manifester dans leur conduite les principes de moral et de religion qu'ils ont puisés.

Il y a tous les jours à la chapelle la récitation des prières du matin et du soir et les élèves assistent à tous les exercises religieux qui se font pour la paroisse. La conduite des élèves en général a été très bonne.

Santé et hygiène.—Je suis heureux de dire que la santé des élèves est tout-à-fait bonne. Les conditions sanitaires sont parfaites. Une épidémie de rougeole a enlevé 40 personnes du voisinage et nous avons aussi à regretter la perte de deux élèves. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour améliorer la santé des élèves.

En été, au moins une fois par semaine, les élèves aiment à prendre un bain dans la rivière Winnipeg pour nager, flotter ou plonger; en hiver, les élèves prennent un bain chaud toutes les semaines.

Approvisionnement de l'eau.—Une pompe mue par une machine à gazoline amène l'eau de la rivière Winnipeg dans un vaste réservoir placé sous le toit, de là des tuyaux la distribuent par tout l'établissement. Afin d'avoir toujours une bonne qualité d'eau, on a ajouté dans la rivière un autre tuyau de 50 pieds de long a ceux qu'il y avait déjà.

Protection contre l'incendie.—Il y a maintenant deux issus de chaque côté de l'école. Une quantité suffisante de boyaux qu'on a achetés cette année et adaptés au réservoir qui est sous le toit fournit un système efficace de combattre l'incendie en tout temps.

Chauffage et éclairage.—L'établissement est chauffé au moyen de deux fournaises à vapeur à part plusieurs poêles. Nous n'avons chauffé qu'au bois vu qu'il y en a beaucoup dans les alentours. L'éclairage se fait au moyen du gaz et des lampes à huile.

Récréation—La cour des garçons et celle des filles ont été agrandies et clôturées d'une belle palissade et entourées d'arbres, et les élèves s'amusent à tous les jeux propres à leur âge. Deux fois la semaine on leur fait faire une longue marche dans les bois ou le long de la rivière.

J'ai, etc.,

CH. VALES, *O.M.I.*,
Directeur.

Surintendance du Manitoba,
Pensionnat de Fort-Francis,
Fort-Francis, Ont., le 22 avril 1907.

M. Frank Pedley,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport du pensionnat de Fort-Francis pour l'exercice clos le 31 mars 1917.

Site.—L'école est située à l'extrémité sud-ouest du lac La-Pluie sur la réserve Couchiching près de la limite du Canada et des Etats-Unis.

Terrain.—L'étendue de terrain qui entoure immédiatement l'école comprend environ 45 acres. J'ai déjà dépensé $1,500 en 1906 à faire couper du bois et le charroyer hors du terrain, et j'ai préparé environ trois acres pour la culture. Il faudra faire une dépense additionnelle de $1,800 pour enlever les souches et préparer le reste du terrain pour la culture.

Bâtiments.—Les bâtiments actuellement en usage sont les suivants:—

Une maison qui sert d'atelier général et qui est une construction à un étage sur fondation en pierre 18 x 30 pieds.

Une partie de l'établissement est à l'usage du directeur et sert d'office et de salle d'envoi, et un appartement de 12 x 18 pieds sert à mettre la machine à gazoline et la pompe de 30 gallons par minute, et sert aussi d'usine à gaz.

Pour l'été on a construit une glacière temporaire. L'édifice principal ou l'école proprement dite est un bâtiment à trois étages. Sa grandeur est de 40 x 70 pieds, et la hauteur, du sol au toit, est de 49 pieds et contient toutes les améliorations modernes.

Le sous-sol comprend une salle à manger pour les sœurs, une cuisine, une dépense, une laiterie, un lavoir, un caveau à légumes, un réfectoire pour les élèves et le directeur, la chambre de chauffe, et il y a des cabinets d'aisances aux deux extrémités.

Au rez-de-chaussée se trouvent l'entrée, les salons, la chapelle, la salle de classe qui mesure 16 x 36 pieds et la salle de récréation qui est de 16 x 36 pieds, ils y a deux cabinets d'aisances et une baignoire, puis une autre chambre à l'usage temporaire des visiteurs.

Au second étage se trouve la salle de récréation des filles qui mesure 16 x 36 pieds et pourvue de trois cabinets d'aisances et d'une baignoire, une salle de couture et trois appartements pour les sœurs.

Au second étage se trouve la salle de récréation des filles, laquelle mesure 16 x 36 pieds et est pourvue de quatre cabinets d'aisances et de deux salles de bain, une pour les garçons et l'autre pour les filles.

Logement.—D'après les dispositions actuelles il y a logement pour 70 ou 80 élèves et un personnel de dix sœurs.

Assiduité.—Comme les élèves sont tous pensionnaires, l'assiduité est parfaite et régulière; je suis heureux de dire qu'il y a eu des progrès marqués sous le rapport de l'application et de l'avancement au cours de cette première année. Le nombre autorisé des élèves est de 40 .

Salle de classe.—Le programme adopté par le département est suivi autant que possible dans les circonstances. Les sujets qu'il contient sont: l'instruction religieuse et la grammaire, l'analyse, le dessin, l'épellation, les connaissances pratiques de l'arithmétique et de la géographie, mais on donne une attention spéciale à la lecture et à l'écriture. Les progrès sont rapides et offrent de l'encouragement.

Ferme et jardin.—Trois acres à peu près sont en culture et nous fournissent une partie de notre provision de pommes de terre et d'autres légumes. La mission a laissé le n° 18 à ma disposition j'y ai récolté en plus de mon jardinage un approvisionnement complet de légumes pour l'école.

Travail industriel.—Nos élèves ont tous les jours des heures fixées pour faire du travail manuel. Les garçons travaillent suivant leur âge. En hiver ils aident à prendre soin des chevaux et des vaches, et en été ils aident au travail de la ferme.

Les filles apprennent à coudre, à tricotter et à vaquer aux soins généraux du ménage.

Enseignement moral et religieux.—On donne à ce sujet important de l'éducation une attention toute particulière. Une courte instruction religieuse est, tous les jours, donnée sur un sujet quelconque, tel que la morale, l'obéissance, la politesse, la propreté, etc. Le caractère des élèves est dressé avec attention.

Santé et hygiène.—Les conditions sanitaires de l'école sont de premier ordre à cause de la brise fraîche provenant du lac et l'abondance de lumière; l'apparence de santé qu'ont les élèves surprend tous les visiteurs. En été les bains se prennent fréquemment et les dépendances sont entretenues dans un état parfait.

Approvisionnement de l'eau.—A cause de la sécheresse de l'été notre système d'approvisionnement d'eau a laissé à désirer cet hiver; j'ai dépensé $500 ce printemps pour immerger le tuyau à 500 pieds de plus de profondeur dans le lac. Nous avons creusé un fossé 1,300 pieds de longueur et quatre pieds de profondeur, ce qui se trouve plus bas que le niveau de la gelée et où se trouve posé le tuyau; nous avons maintenant toute l'eau voulue pour les usages de toute nature, et en cas d'incendie nous en avons une quantité illimitée. L'eau est douce et de première qualité.

Protection contre l'incendie.—L'établissement est pourvu de 10 extincteurs chimiques ce qui le protège parfaitement contre l'incendie. A part cela, nous avons une machine à gazoline et une pompe puissante de 30 gallons par minute, ce qui est en communication par un tuyau droit de deux pouces avec réservoirs placés sous le toit et qui contiennent 2,100 gallons d'eau, on peut fermer ces réservoirs en partie ou en entier au moyen d'une soupape; alors, l'eau arrive directement dans le tuyau droit ce qui produit une pression de 100 livres sur un boyau de un pouce et demi qui a $\frac{1}{2}$ pouce de bout.

Ces communications sont ainsi disposées: l'une sous le toit et arrangée de manière à pouvoir innonder le dessus; une autre dans chaque dortoir, et une à

chaque étage; il y en a aussi une au sous-sol et une autre en dehors de l'édifice. Nous avons deux échelles de sauvetage, dont une à chaque extrémité du bâtiment; elles partent des dortoirs et tombent à cinq pieds du sol; il y a une plate-forme à chaque étage et sur cette plate-forme une porte s'ouvre vers le debors. La pompe et la machine servent à élever l'eau qui emplit les réservoirs qui sont sous le toit, de là elle coule dans un tuyau droit et rejoint le système de plombage, par conséquent on peut s'en servir en tout temps. La pompe peut refouler 400 pieds d'une source d'eau.

La machine est mise en activité par un courant électrique et tout un courant d'eau peut être obtenu en quelques secondes. Elle est aussi pourvue d'un dynamo et s'il y avait un incendie dans un endroit où il serait impossible de faire fonctionner la machine, nous aurions encore la pression de l'eau du réservoir au boyau, laquelle pression est de 17½ livres.

Chauffage et éclairage.—Le bâtiment est entièrement chauffé à la vapeur à faible pression; ce système donne parfaite satisfaction. Tout l'établissement est éclairé au gaz acétylène; la machine Siche est logée dans un endroit convenable à l'extérieur et celui qui en a le soin garde les allumettes.

Récréation.—Les garçons et les filles ont des cours séparés. En été le jeu de ballon et de balle sont les amusements des élèves.

Observations générales.—Je suis heureux de dire que les Sauvages sont très-satisfaits de l'école et sont bien disposés d'y envoyer leurs enfants. Je regrette d'avoir à refuser leurs enfants parce que le nombre autorisé par le département est au complet.

J'ai, etc.,
H. M. BRASSARD, Prêtre.
Directeur.

SURINTENDANCE DU MANITOBA.
PENSIONNAT DE KENORA,
KENORA, ONT., le 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel de l'exercice clos le 31 mars 1907.

Site.—Les bâtiments de l'école sont situés sur la rive du Lac des-Bois, à environ deux milles de Kenora. Ils ne sont pas sur la réserve mais tout près.

Terrain.—Le terrain de l'école mesure 50 acres et appartient aux pères Oblats. On le décrit comme suit: subdivision 8, township de Jaffrey. Le sol est rocheux et presque stérile en certains endroits. Cependant, il y en a quelques acres qui sont propres à la culture.

Bâtiments.—L'école est une construction en bois lambrissée en brique. L'édifice principal a trois étages et mesure 36 x 30; à l'extrémité sud, il y a une annexe à deux étages de 36 x 26 pieds. De plus il y a une allonge de 14 x 12 pieds, servant de cuisine à l'arrière. Cette allonge était sur des fondations en pierre. Les autres bâtiments sont: une maison de 20 x 16 pieds avec allonge de 14 x 12 pieds sur solage en pierre; cette maison se compose d'un corridor et trois chambres, c'est là la résidence du directeur; il y a l'atelier mesurant 22 x 16 pieds et qui repose sur des fondations en pierre; il se compose d'un magasin et d'une buanderie (sous un seul toit), 48 x 18 pieds; d'une étable et d'une remise à voitures de 46 x 18 pieds (sous un seul toit(un hangar à bois 20 x 12 pieds; et une maison en billes 18 x 14 pieds pour l'usage des sauvages visiteurs.

Durant l'année, on a construit un poulailler de 50 x 20 pieds de dimension et un hangar à bateau de 24 x 18 pieds ainsi qu'un bassin.

Logement.—On peut facilement loger 45 élèves.

Assiduité.—Nous avons eu la permission d'augmenter le nombre des pensionnaires de 30 à 40 et nous n'avons pas eu de peine à atteindre ce nombre.

Durant l'année, vingt élèves ont été admis, 7 ont été renvoyés, 2 transférés à une autre école et 1 élève est mort de consomption.

Salle de classe.—On suit autant que possible le programme émis par ordre du département. Au lieu d'une seule institutrice, cette année nous en avons eu deux, l'une pour le classe avancée et l'autre pour la classe inférieure. Les progrès ont été satisfaisants et de nature à encourager les zélées institutrices.

Ferme et jardin.—Il y a six acres en culture ce qui nous fournit les légumes que nous consommons. Tout le travail de la ferme est fait par les garçons, les filles de l'école les aident quelquefois.

Enseignement industriel.—On enseigne aux garçons à prendre soin des chevaux, du bétail et des volailles, à traire les vaches et à faire le jardin. On enseigne aux filles tout ce qui a trait aux soins du ménage, tels que la couture, le tricottage, le raccommodage, la confection des habits, le reprisage, le blanchissage, la confection du pain et la cuisine.

Enseignement moral et religieux.—On donne à l'instruction religieuse une attention particulière. Chaque matin et chaque soir les élèves vont à la chapelle, et quand le temps le permet, le dimanche ils vont à l'église de Kenora.

Santé et hygiène.—Une élève est morte de consomption mais en général la santé a été bonne. Il n'y a eu au cours de l'année aucune maladie sérieuse ni aucune épidémie.

Approvisionnement de l'eau.—Nous puisons l'eau dans le lac-des-Bois et la charroyons au moyen d'une charrette à l'eau.

Protection contre l'incendie.—L'automne dernier, le gouvernement nous a pourvus de deux bonnes échelles de sauvetage que nous avons apposées aux dortoirs. Telles que les dispositions sont actuellement faites, tous les élèves peuvent se sauver en cas d'incendie. Nous sommes pourvus de 3 extincteurs Eclipse Dry Dust Dominion, 4 Star et 12 Haverhill. Nous espérons avoir bientôt des seaux et des haches à incendie, la commande en a été faite.

Chauffage.—L'établissement est entièrement chauffé au moyen d'une fournaise à air chaud. Il y a un poêle carré dans la salle de jeu des garçons. L'éclairage se fait au moyen de lampes.

Récréation.—Les élèves aiment beaucoup les jeux du dehors tels que: le ballon, la balle, le hockey, les courses en canots et en chaloupes. En hiver, ils jouent de la musique à bouche, de la barpe et ils jouent aux dames, etc. Les filles s'amusent à balancer, à sauter à la corde, à jouer aux dominos, habiller des poupées, dessiner, etc.

En terminant mon rapport, je désire remercier sincèrement M. R. McKenzie, notre digne agent, de ses bontés et de l'aide qu'il nous a prodiguée durant l'année. Je n'ai vu qu'une fois notre dévoué inspecteur M. Semmens. Ses manières gentilles et ses bons avis m'ont fait désirer sa visite.

J'ai, etc.,

P. BOUSQUET, O.M.I.,

Principal.

SURINTENDANCE DU MANITOBA.

TERRITOIRE DE KIWATIN.

PENSIONNAT DE NORWAY-HOUSE.

NORWAY-HOUSE, *via* SELKIRK, MAN., le 28 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon neuvième rapport annuel du pensionnat de Norway-House, pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Site.—L'école est située sur la réserve de Norway-House au village de Rossville. Ce site donne sur le lac Sittle-Play-Green. Il est a 25 milles environ en aval du tributaire est de la rivière Nelson à partir du bas du lac Winnipeg, dans le district de Kiwatin. •

Terrain.—Le terrain n'appartient pas réellement à l'école; nous espérons cependant qu'il y aura bientôt une section mise à part pour notre usage. Nous avons actuellement deux acres en légumes, mais l'ensemble du terrain devant être concédé est presque inutile pour des fins de culture car il est marécageux et rocheux. Le terrain est encore boisé.

Bâtiments.—Il y a dix bâtiments qui appartiennent à l'école: l'édifice principal, l'école, le magasin, un grand et un petit cabinet, un caveau à légumes, une écurie, un hangar à bois et un hangar à chaloupes ainsi qu'une glacière.

Logement.—Il y a logement pour 60 enfants et le personnel qui est de 6 personnes.

Assiduité.—Dans l'histoire de l'école, l'assiduité a été la meilleure cette année; il y a eu 65 élèves durant le premier terme. Ce nombre a baissé depuis parce qu'il y a eu 65 élèves qui ont été renvoyés et d'autres qui sont morts. Il y a eu peu d'élèves qui ont fait l'école buissonnière.

Travail en classe.—Le cours d'études régulier a été suivi, et les résultats ont été satisfaisants.

Ferme et jardin.—Dans ces régions, il y a bien peu de terrain qui soit propre à la culture. On ne s'en occupe pas. Nous avons un jardin de deux acres.

Enseignement industriel.—On enseigne aux filles la couture et le soin général du ménage. Les garçons pratiquent un peu l'art du jardinage, du charpentage et de prendre soin du bétail.

Pratique de morale et de religion.—Nous tenons des assemblées religieuses régulières à part des exercices pieux du matin et du soir. Tous les enfants qui le peuvent assistent à l'église deux fois le dimanche. L'école du dimanche se fait au pensionnat.

Santé et hygiène.—La santé des élèves n'a pas du tout été bonne cette année. L'automne dernier nous avons eu une épidémie de rougeole allemande. Nous avons eu deux cas sérieux de mal de gorge qui ressemblaient à la diphtérie et il y a eu un cas de mortalité dû à la méningite épinière. Il y a eu beaucoup de maladies scrofuleuses, gersures et enflures, sept personnes sont mortes de consomption. L'une des filles se meurt dans le moment. Tous les cas de consomption ont été isolés, L'établissement a été parfaitement désinfecté au cours des vacances et quelquefois, quand nous en avons trouvé le moyen, durant l'année. Nous avons pris toutes les précautions pour empêcher la maladie de se propager. L'établissement est tenu très-propre. Il n'y a pas d'égout maintenant, mais nous allons voir à cela cette semaine.

Approvisionnement de l'eau.—Nous avons dans le lac Little-Playgreen, à environ cent verges de l'école un bon approvisionnement d'eau de première qualité.

Protection contre l'incendie.—Nous avons quatre tuyaux de grande dimension l'extincteur de K Eclipse, qui sont suspendus dans l'école. Dans chaque dortoir il y a un baril, d'eau avec des seaux placés à proximité, trois tonneaux sont aussi placés dans la cuisine. Il y a des haches placées aux endroits convenables.

Chauffage et éclairage.—Nous avons deux fournaises dans l'école; l'une qui ne sert presque pas et l'autre qui ne sert pas du tout. Cette défectuosité a été cause que nous avons dû nous servir d'un poêle pour la plupart des chambres. Le gouvernement a pris des dispositions pour faire les réparations nécessaires.

L'éclairage se fait au moyen de lampes à l'huile.

Récréation.—Les enfants ont une récréation le matin et l'après-midi ainsi qu'une heure et demie après souper où ils font l'ouvrage général de la maison.

Les filles vont souvent faire une promenade sous la direction d'un membre du personnel, tandis que les garçons ont la liberté de jouer hors de la cour de l'école.

J'ai, etc.,

J. A. LONSLEY,

Directeur.

PROVINCE DU MANITOBA.

PENSIONNAT DU CREEK AU PIN.

CAMPERVILLE, le 1er juillet 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Site.—Le pensionnat du Creek-du-Pin est situé sur le lot 1 du township 30, rang 19, à l'ouest du premier mérédien et sur la rive ouest du lac Winnipegosis, près de la réserve du Creek-du-Pin. Camperville est le nom du bureau de poste.

Terrain.—Trois quarts de sections de terrain sont à l'usage de l'école.

Bâtiments.—L'école est un édifice en pierre dont les dimensions sont 11— pieds de longueur sur 45 pieds de largeur, elle a deux étages, un sous-sol et un attique. Dans le sous-sol se trouve la cuisine qui mesure 22 pieds par 16; le réfectoire 45 x 22 pieds; la buanderie 30 x 29 pieds; le magasin 30 x 22 pieds; la laiterie 22 x 13 pieds et la cavè, 34 x 22 pieds.

Il y a au rez-de-chaussée, deux salles de classe de 23 x 20 pieds chacune, et deux salles de récréation de 23 x 20 pieds chacune. Il y a aussi le logement du personnel. Au premier étage, il y a deux infirmeries de 17 x 15 pieds de dimension chacune, l'une est pour les garçons et l'autre pour les filles. Il y a aussi une salle de couture qui a 22 pieds de long sur 15 de large, une chapelle et des chambres pour les dames qui font partie du personnel.

Dans l'attique, il y a deux dortoirs et deux chambres.

Les écuries ont 100 pieds de longueur sur 50 de largeur. Il y a aussi un atelier de menuserie, de forge et un poulailler.

Assiduité.—L'assiduité est très bonne et le travail est satisfaisant.

Ferme et jardin.—Il y a six acres environ qui ont été ensemencées. Les pommes de terre et les légumes sont les principaux produits.

Enseignement industriel.—On enseigne aux garçons la culture, le jardinage, le soin des chevaux et du bétail. Les filles apprennent à coudre à tricoter, à cuire les aliments; elles apprennent le soin de la laiterie et de la basse-cour.

Santé.—Tous les élèves jouissent d'une bonne santé.

Approvisionnement de l'eau.—On se pourvoit d'eau qui vient de la rivière au moyen d'un moulin à vent.

Protection contre l'incendie.—Il y a trois échelles de sauvetage, c'est-à-dire: un escalier en fer et deux en bois. De plus, il y a à chaque étage, un boyau qui communique avec les réservoirs à l'eau. Il y a aussi des seaux et des haches.

Chauffage et éclairage.—L'établissement est chauffé à la vapeur, et éclairé au moyen de lampes à l'huile.

J'ai, etc.,

A. CHAUMONT,

Directeur.

PROVINCE DU MANITOBA.
PENSIONNAT DU PORTAGE-LA-PRAIRIE,
PORTAGE-LA-PRAIRIE, le 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Site.—Cette école qui est située à environ un quart de mille de la ville du Portage-la-Prairie, n'est pas sur une réserve.

Terrain.—Il y a deux acres de terrain qui servent à l'école. Ce terrain est dans les limites de la corporation de la ville et appartient à l'église presbytérienne. C'est un sol propice au jardinage.

Bâtiments.—Le bâtiment est en bois sur fondations en pierre avec une salle de classe y annexée. Au printemps, nous avons peinturé tous les planchers de l'établissement.

Logement.—L'école fournit le logement à 30 élèves et un personnel de 4 membres.

Assiduité.—L'assiduité a donné entière satisfaction. Nous avons eu une moyenne de 27 élèves au cours de l'année.

Travail en classe.—La majeure partie des élèves étant au-dessous de douze ans, ne sont pas dans les classes hautes, mais ils ont fait de rapides progrès. En classe les élèves parlent anglais continuellement. Ils s'expriment mieux en anglais que dans leur propre langue. Les élèves sont classés comme suit:—

	Elèves.
Cours I	8
" II	4
" III	5
" IV	6
" V	3
" VI	1
Total	27

Ferme et jardin.—Il y a une acre en jardinage et l'autre est divisée en deux cours, une pour les garçons et l'autre pour les filles.

Enseignement industriel.—Les filles ont reçu des enseignements pratiques de propreté et d'industrie, elles ont été habituées à faire la cuisine, le blanchissage ainsi que la couture et l'ouvrage général du ménage. Les garçons s'occupent à couper le bois, faire le jardin, la charpenterie et tout autre ouvrage qu'ils sont capables de faire.

Enseignement moral et religieux.—On consacre à l'enseignement religieux trente minutes l'avant midi et trente minutes l'après-midi. Le dimanche les élèves assistent aux exercices qui ont lieu à l'église Knox. La conduite des élèves a été parfaitement bonne.

Santé et hygiène.—La santé des enfants a été bonne. Nous n'avons eu de maladie d'aucune sorte. Le système de ventilation de l'école laisse à désirer. Les soupiraux pour l'air frais qui partent de la fournaise et passent dans les murs sont bien trop petits.

Approvisionnement de l'eau.—Il y a un bon puits qui suffit aux besoins de l'école. Il y a au soubassement un réservoir à l'eau douce dont la capacité est de vingt barils.

Protection contre l'incendie.—Il y a plusieurs issus en cas d'incendie. Vu que nous pouvons obtenir les pompiers de la ville par téléphone cela fortifie notre système de protection contre l'incendie.

Chauffage et éclairage.—L'école est chauffée à l'air chaud et éclairée à l'électricité.

Récréation.—Les filles ont plusieurs amusements en été et elles patinent l'hiver. Les garçons pratiquent les jeux athlétiques suivants: la balle, le ballon, le jeu de la paume, et ils vont patiner.

J'ai, etc.,

W. A. HENDRY,
Directeur.

PROVINCE DU MANITOBA.
PENSIONNAT DE SANDY-BAY,
BAIE-AU-SABLE, le 2 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel du pensionnat de la Baie-au-Sable pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Site.—Le pensionnat de la Baie-au-Sable est situé au centre de la réserve de ce nom sur la rive ouest du lac Manitoba.

Terrain.—Cent acres de terrain de la section 16, township 18, du 9e rang, données par la bande de la Baie-au-Sable entourent l'école. Quoique le sol fût fort boisé, environ 50 acres ont été défrichées dont 18 sont en culture. Le sol est propre à la culture et produit de bons légumes. Le terrain appartient à l'école.

Bâtiments.—Les bâtiments sont les suivants: l'école qui est une construction en bois de 70 x 40 pieds, à trois étages sans compter le soubassement. Il y a à cela une annexe qu'occupe la machine à gazoline dont on se sert pour couper le bois, pomper l'eau, broyer et pour tout travail. Il y a aussi une usine à gaz et cela sert pour l'établissement entier, ensuite il y a trois écuries, un magasin, une glacière, et deux hangars pour les instruments; l'une des écuries était de 20 sur 10 pieds de dimension, la glacière et l'un des hangars sont des constructions de cette année, une autre écurie a été réparée.

Logement.—Il y a assez d'espace pour loger 50 élèves avec le personnel voulu.

Assiduité.—Tel qu'on le voit par les rapports trimestriels, l'assiduité a été bonne. Deux élèves ont été renvoyés et deux ont été admis au cours de l'année.

Travail en classe.—Les élèves avancent graduellement en suivant le cours d'études tracé par le département. Ils assistent régulièrement à la classe une demi-journée et ils ont de l'étude tous les jours de 5 à 6 heures du soir. Seul, l'anglais est parlé en classe.

Ferme et jardin.—Environ 18 acres ont été mises en culture; on a récolté de bons légumes et environ 700 boisseaux de pommes de terre pour la consommation de l'école.

Enseignement industriel.—Les filles reçoivent des leçons de cuisine, de confection du pain, de reprisage, de raccommodage, de blanchissage et elles apprennent les soins généraux du ménage. A part la culture, le jardinage et le coupage du bois, les garçons s'habituent à prendre soin du bétail et à traire les vaches.

Enseignement moral et religieux.—On consacre chaque jour un certain temps à l'enseignement de la doctrine chrétienne; les élèves assistent à la prière qui se fait matin et soir dans la chapelle. On cultive avec soin le caractère de chaque élève et leur conduite est satisfaisante.

Santé et hygiène.—La santé a été très bonne en général. On veille soigneusement à ce que les précautions sanitaires soient observées et tout ce qui a rapport aux dépendances est entretenu proprement.

Approvisionnement de l'eau.—Nous sommes amplement pourvus d'eau que l'on pompe au moyen d'une machine à gazoline, d'un puits d'une profondeur de 53 pieds, et l'eau est distribuée au moyen de tuyaux dans tous les appartements. Il y a aussi une citerne à l'eau de pluie pour faire le blanchissage.

Protection contre l'incendie.—Il y a dix extincteurs; il y a aussi à chaque étage des communications avec un réservoir dans l'attique au moyen de boyaux. Nous avons aussi deux échelles de sauvetage.

Chauffage et éclairage.—L'école est chauffée à la vapeur et éclairée au gaz acétylène.

Récréation.—Les garçons s'amusent à jouer à la balle, au ballon et ont divers amusements au debors. Les filles font des promenades quand le temps le permet. Elles ont aussi le jeu de croquet, elles dansent à la corde, ont divers autres amusements surtout, elles vont faire des pique-niques sur les bords du lac, c'est ce qu'elles aiment le mieux.

Observations générales.—Nos élèves ont montré plus que jamais leur appréciation touchant les grands avantages que leur offre notre institution. L'école augmente constamment sous les rapports de l'assistance et de l'influence. Les sauvages, sont plus qu'auparavent, en faveur de l'instruction. Notre inspecteur, M. Marlatt, et notre agent, M. Logan, méritent des remerciements particuliers à cause de l'intérêt qu'ils ont pris et de l'aide qu'ils ont prodigué dans le but d'établir le travail sur une base solide. J'ai raison d'espérer que les progrès seront encore plus grands.

J'ai, etc.,
G. LEONARD, O.M.I.,
Directeur.

PROVINCE DU MANITOBA.
ECOLE INDUSTRIELLE DE BRANDON,
BRANDON, le 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport de l'exercice clos le 31 mars 1907.

Site.—L'école est située à environ 3 milles au nord-ouest de la ville de Brandon, à mi-chemin sur le penchant nord de la vallée de l'Assiniboine, ce site offre une jolie vue de la vallée, de la ferme expérimentale, de la ville et du pays au sud.

L'école n'est pas située sur une réserve ni auprès d'une réserve.

Terrain.—Le terrain qui a rapport à l'école contient 320 acres, et occupe la portion est de la section 28, township 10, rang 19. Ce terrain appartient à l'école et est parfaitement adapté à la culture, au jardinage et au pâturage. Le sol est excellent sur environ 220 acres dans la vallée et le reste qui se trouve sur le penchant des collines est de qualité plus légère.

Bâtiments.—L'édifice principal qui est lambrissé en brique et a trois étages de hauteur contient des chambres pour les fonctionnaires, des dortoirs, des classes, des salles à manger, une salle de couture, cuisine, buanderie, infirmerie, salles de récréation, bureaux, etc. Les autres bâtiments sont la résidence du directeur, du fermier, du jardinier, la grange, l'écurie, les porcheries, l'atelier du charpentier, le poulailler, la glacière et deux caves à légumes. Tous les bâtiments ont été tenus en parfait état, l'édifice principal et les résidences ont été peinturés au dehors, quelques-uns des corridors et quelques-unes des chambres ont été peinturées et tapissées de nouveau, dans la salle à manger des élèves et la salle de classe des jeunes élèves on a posé un plafond en métal et dans la buanderie des planchers en

bois dur ont été construits ainsi que dans la salle de récréation des garçons, le magasin et dans la salle où vont se laver les garçons et dans celle au même usage pour les filles, aussi l'atelier de menuiserie a été outillé, et on a construit à côté de la grange une remise aux instruments qui a été préparée au-dessus du caveau aux légumes, on a fait aux écuries, des planchers en ciment; un nouvel appareil à l'eau chaude a été installé dans le soubassement, on a placé des bassins émaillés à la salle où se lavent les garçons et à celles des filles, et tout le plombage a été enlevé.

Logement.—Il y a assez de logements pour 125 élèves et un personnel de 10 membres.

Assistance.—La moyenne de l'assistance pour les neuf mois expirés a été de 106.

Travail de classe.—Le système de la division du temps par moitié est suivi, excepté dans le cas des tout jeunes garçons qui, eux, habituellement assistent toute la journée. Les professeurs ont été infatigables dans leurs efforts pour améliorer la position de leurs élèves au point de vue de l'éducation. Le programme des études tel qu'autorisé est le suivant:

	Elèves.
Cours I.	25
" II.	32
" III.	14
" IV.	18
" V.	10
" VI.	5

Ferme et jardin.—Une attention toute particulière est donnée à ce genre de travaux, afin de familiariser les élèves avec toutes les opérations importantes auxquelles la ferme et le jardin peuvent donner lieu.

La saison dernière nous avions en culture 166 acres réparties comme suit: blé 48 acres; avoine 34 et $\frac{3}{4}$; orge 5 et $\frac{1}{4}$; blé-d'Inde 5; pommes de terre 10; navets rabioles et betteraves 2 et $\frac{1}{4}$; carottes blanches $\frac{1}{2}$; arbres fruitiers 2 et $\frac{7}{8}$; jardin 3; et seigle pour fourrage 20; foin indigène 9; terrain en jardin 22 et $\frac{1}{2}$.

Industries enseignées.—En plus des travaux de ferme et de jardin il est enseigné aux garçons comment prendre soin du matériel, et ils apprennent aussi à faire les travaux de menuiserie, et de réparations en général.

On enseigne aux jeunes filles les travaux en général de ménage, la cuisine, la couture, le lavage et le repassage, et les travaux de la laiterie. Dans tous les départements on apporte un soin minutieux à tous les travaux accomplis.

Morale et religion.—Presque tous les dimanches la majorité des garçons et un grand nombre des jeunes filles assistent au service de la matinée dans la ville de Brandon. Dans l'après-midi a lieu l'école du dimanche très bien organisée, où les élèves sont divisés par classes, et ont les officiers pour professeurs; et dans la soirée a lieu une courte cérémonie.

Ces services du dimanche et la lecture quotidienne des Ecritures et des prières, jointes à l'exemple et à l'influence chrétienne doivent avoir un effet moralisaeur sur l'esprit et le cœur des élèves. Le samedi après-midi est consacré à la préparation des offices du dimanche.

Santé et hygiène.—Durant toute l'année, la santé des élèves a été très bonne. Malgré les grandes précautions hygiéniques les plus strictes, nous avons eu quelques cas de diphtérie, un cas de fièvre typhoïde et pendant quelque temps des cas d'influenza (grippe). Un garçon est mort de tuberculose . Le médecin dirigeant a rempli ses devoirs très scrupuleusement, et beaucoup d'attention a été accordée à la ventilation et à la condition sanitaire des édifices.

Approvisionnement d'eau.—Un puits intarissable fournit l'eau qui est pompée au moyen d'un moulin à vent jusqu'au réservoir, d'où elle est distribuée dans tout l'édifice central et aussi dans le logement du directeur. L'eau chaude est

contenue dans des réservoirs reliés au poêle de la cuisine à une chaudière située dans le soubassement; et elle est distribuée dans la cuisine, la buanderie et la chambre de bain.

Protection contre le feu.—Dans l'édifice central, il y a des tuyaux verticaux reliés aux réservoirs et extincteur chimique. On a adapté à ces tuyaux des boyaux dont la longueur est suffisante pour atteindre toutes les parties de l'étage où ils se trouvent. Il y a aussi à chaque dortoir, des échelles de sauvetage qui conduisent près du sol, et des seaux d'eau, des haches et des extincteurs sont distribués de façon à ce qu'il soit facile de s'en servir.

Chauffage et éclairage.—Trois grosses fournaises à bois et deux fournaises à charbon tiennent l'édifice central confortable même durant les pires froids de l'hiver. Ces fournaises sont construites de telle sorte qu'un volume considérable d'air pur venant de l'extérieur pénètre constamment dans l'édifice et trois grands ventilateurs permettent l'aérage.

L'édifice central, le logement du directeur et la grange sont éclairés à l'électricité fournie par la ville de Brandon.

Récréation.—En hiver les principaux amusements en plein air sont le ballon, le patin, et les promenades en traîneau. Pour la seconde fois cette année notre équipe de ballon a remporté la coupe d'argent lors du tournoi entre les divers collèges. En été les amusements sont plus variés et comprennent le "croquet", le "cricket", etc. Les filles et les garçons ont de vastes tables où ils peuvent s'amuser pendant les journées froides ou pluvieuses. Durant les mois d'hiver on accorde aux élèves une soirée chaque semaine pour les prix de salon et autres.

Observations générales.—Durant les derniers neuf mois, 10 élèves ont été congédiés et 25 ont été admis. Le travail est excellent dans tous les départements. Les élèves sont contents et pleins d'ardeur, la morale est bonne, et tous sont prêts à accomplir la tâche qui leur est assignée. Ils sont bien mis et ont une nourriture abondante. Notre but est de donner aux élèves l'illusion du foyer et de les aider à développer en eux le caractère chrétien, leur intelligence et l'habitude du travail pour en faire la base de leur succès dans la vie. Les rapports que nous avons de nos gradués nous permettent de dire que tous semblent bien réussir.

Comme d'ordinaire nous avons eu durant l'année qui finit un grand nombre de visiteurs qui se sont trouvées très intéressés à notre travail et plusieurs se sont déclarés surpris d'apprendre que toutes les occasions possibles étaient offertes aux jeunes sauvages d'obtenir une éducation complète.

En terminant je désire exprimer mes remerciements pour les services qui nous ont été rendus par les fonctionnaires de la société des missions, sans oublier le département des Sauvages dont la courtoisie à notre égard a été une vive puissante.

J'ai l'honneur, etc.,

T. FERRIER,
Directeur.

PROVINCE DU MANITOBA.
ECOLE INDUSTRIELLE DE ELKORN,
ELKORN, 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année terminée le 31 mars 1907.

Situation.—L'endroit que nous occupons depuis le 7 septembre 1899 est situé à près d'un quart de mille de la ville d'Elkorn, et se trouve au centre de l'endroit

connu autrefois sous le nom de "Gore," une pièce de gazon très unie, mesurant environ 42 acres, borné au nord par la ligne-mère du Pacifique Canadien et au Lac par une clôture bordant le chemin public. A l'ouest et au centre à ce terrain se trouve notre ferme d'environ 300 acres, étant le quart sud-ouest de la section 4, et le quart sud-ouest de la section 5, township 12, rang 28, qui contient d'excellents pâturages, et d'excellente terre à blé; le département vient d'y ajouter 20 acres de terre à foin adjacente au "Gore", et tous ces travaux sont la propriété du Gouvernement fédéral.

Bâtiments.—Les bâtiments comprennent l'édifice central, le logement du directeur, la buanderie, le gymnase, ce dernier contenant l'atelier de menuiserie et de peinture, des étables pour les vaches et des écuries pour les chevaux, un hangar pour les racines récoltées, et un autre pour le charbon; les communs pour les garçons et les filles, un grenier et une remise pour les outils. Il y a aussi une petite construction en charpente servant à abriter la pompe et la fosse d'égout qui est reliée à un moulin à vent dont on se sert pour vider la fosse.

Outre ces divers bâtiments on a construit en septembre dernier, une petite allonge à l'angle sud-ouest de l'école pour y placer la nouvelle machine à gazoline.

Logement.—Il y a place pour 100 élèves et pour un personnel composé de 15 membres.

Assistance.—L'assistance a varié entre 90 et 98 et pour le moment elle est de 92.

Travail de classe.—Dans la classe supérieure, on saurait trop louer le travail accompli, la haute moyenne habituelle, ayant été s'il se peut dépassée cette année. Dans les classes inférieures bien que le résultat ne soit pas à la hauteur de l'autre classe il est très satisfaisant si l'on tient compte des nombreux changements qui se sont effectués dans le personnel d'enseignement durant les derniers neuf mois. Le programme de l'école comprend, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'épellation, la grammaire, la composition, la géographie, la littérature, le dessin et l'histoire du Canada, l'assistance est actuellement comme suit.

	Elèves
ours I	20
" II	8
" III	17
" IV	26
" V	15
' VI	6

En octobre et en novembre une épidémie de tonsilite, a quelque peu nui au travail, en novembre j'ai inauguré un cours d'hiver pour les classes préparatoires, qui durait un peu moins d'une heure chaque soir, ce cours a été apprécié des élèves et des professeurs et les résultats ont été très satisfaisants.

Les examens n'auront pas lieu avant le mois de juin, mais dans l'intervalle plusieurs élèves des cours V, et VI, obtiennent de très beaux résultats.

Ferme et jardin.—Ces deux divisions sont considérées ici généralement comme la partie la plus importante de notre système d'éducation.

L'instruction donnée comprend l'enseignement des meilleures méthodes de culture, et les soins subséquents qui doivent être donnés aux produits, l'emploi et l'entretien des outils et machines, ainsi que la garde et le traitement des animaux en général, et en un mot tout ce qui se rattache à ce département.

Le travail des élèves sur la ferme a rapporté:

	Boisseaux.
Avoine	1260
Blé	911
Orge	190
Pommes de terre	500
Navets	600
Rabioles	120
Carottes	50
Betteraves	70

Il y a aussi la production ordinaire de lait, beurre et œufs, quoique pour les œufs le rendement soit limité à cause du peu d'espace que l'on peut accorder aux poules.

Le jardin de l'école a produit une quantité suffisante de légumes pour l'usage des élèves et du personnel durant l'été et aussi pour l'approvisionnement d'hiver.

Cette année nous avons un morceau de terrain supplémentaire pour la culture des pommes de terre, etc., et si cela est possible, nous donnerons à chaque garçon une partie à cultiver, afin d'augmenter les facilités de l'enseignement de cette branche. Cette année 2,000 arbres de plus ont été plantés à l'ouest et au nord-ouest de la grange. Ces arbres étaient très vigoureux à l'automne, et ceux qui ont été plantés les années précédentes ont très bien réussi. Cette année nous espérons planter des arbres des deux côtés du chemin de l'entrée principale jusqu'à l'école pour diminuer la force du vent, je crois que les plates bandes s'étendant sur la même longueur et dans la même direction, fera un très bel effet, surtout si le Pacifique Canadien met à exécution son projet de faire un jardin en dehors de notre barrière.

Enseignement industriel.—Les travaux de la ferme et du jardin sont naturellement les divisions importantes de notre système, toutefois nous accordons une égale attention à la menuiserie et à toutes les autres métiers.

Sept ou huit jeunes garçons apprennent leur métier dans le village comme par exemple celui de sellier, de forgeron (3 élèves), de cordonnier, de meunier, et de ferblantier.

Dans l'atelier de menuiserie, les garçons apprennent le maniement des divers outils, leur utilité, et les soins à leur donner, comment faire toutes les opérations, et aussi, autant que possible la construction est confiée à ce département, ainsi que le printemps, le vitrage, le plombage et un ou deux des élèves ont la permission de prendre soin de la machine à gazoline, sous la surveillance d'une personne expérimentée. Les garçons qui sont trop jeunes encore pour apprendre un métier trouvent amplement à s'occuper aux alentours de l'école, et dans les jardins et terrains qui sont leur département spécial.

Une de nos élèves parti hier de l'école a été immédiatement engagé à raison de $25.00 par mois par un fermier voisin. L'instruction donnée aux filles comprend les soins de ménage en général, la cuisine, la boulangerie, la laiterie, le lavage et la couture. Tous les costumes des filles, les robes, et les autres vêtements ainsi que les chemises des garçons sont faits à l'école, outre le raccommodage hebdomadaire pour 90 élèves, ce qui constitue un travail suffisant.

Enseignement moral et religieux.—Rien ne me donne plus de satisfaction que le haut degré de moralité des élèves, qu'ils manifestent non seulement extérieurement mais que l'on sent exister intérieurement aussi, je crois que ce résultat est le point d'enseignement religieux qu'ils reçoivent et aussi de l'exemple donné par les membres de mon personnel, qui sont constamment en contact avec eux.

Nous avons à l'école les prières du soir et du matin, et quelquefois un ministre local ou en visite veut bien adresser quelques paroles, alors que le dimanche nous assistons le matin et le soir aux services qui ont lieu dans l'église St-Marc.

L'école du dimanche a lieu à l'église Saint-Marc pour les commençants, pour les autres elle a lieu à l'école même.

Durant l'année l'église Saint-Marc a été agrandie, de sorte qu'il y a suffisamment de place aujourd'hui pour loger nos élèves sans nuire à la Congrégation.

Santé et hygiène.—Bien qu'il y ait eu deux décès dans le cours de l'année, la santé en général a été bonne.

En octobre nous avons eu un cas de fièvre typhoïde, cependant le jeune garçon avait contracté la maladie pendant ses vacances et à son retour elle s'est développée. La maladie s'est arrêtée là, bien qu'elle nous ait fait craindre pendant longtemps.

La température de janvier doit être considérée comme ayant été la cause d'une épidémie de tonsilite, présentant une forme très aiguë avec suppuration, mais heureusement aucun cas n'a été fatal et tous ont été complètement guéris. Plus tard un bon nombre d'élèves ont été atteints de l'influenza d'un genre bien inoffensif qui n'a eu aucun effet dommageable.

Le 21 juillet le n° 125 Mary Jane Cook est morte de tuberculose, et le 14 mars le n° 237, Albert Upistipas est aussi mort de la même maladie.

Drainage.—Pour le moment le drainage de l'édifice central, du logement du recteur et de la buanderie, se fait au moyen d'un égout couvert qui aboutit à un vaste réservoir enfoncé dans le sol à quelque distance de l'école, d'où le tout est pompé et rejeté au loin dans la prairie.

Les communs pour les garçons et les filles sont suffisamment éloignées de l'école pour qu'il n'y ait pas à craindre du côté de l'hygiène.

On a grand soin de toujours garder aussi propres que possible les environs de l'école, et de maintenir tous les édifices et les dépendances dans une condition sanitaire irréprochable.

Approvisionnement d'eau.—L'eau est bonne ici et nous l'avons en grande quantité, le nouveau puits fournissant les approvisionnements suffisants. Une machine gazoline, qui donne entière satisfaction, pompe l'eau dans deux grands réservoirs au dernier étage, d'où elle est distribuée à chaque étage et peut-être de là lancée à volonté dans les égouts.

Protection contre le feu.—Nous avons une pompe McRobie, et elle est placée dans le soubassement. En novembre nous l'avons démontée et installée de noudeau, et raccordée à des tuyaux de pompe sur chaque étage, nous avons aussi veux "Bobcock," 6 extincteurs du modèle "Stempel" et 12 du genre "Eclipse" en des endroits commodes dans tout l'édifice. Nous avons aussi des échelles de sauvetage en arrière de l'école avec accès à chaque étage.

Chauffage et éclairage.—Le chauffage est effectué par un système à eau chaude transmise aux radiateurs par une chaudière tubulaire de douze pieds.

Au mois d'octobre, des radiateurs ont été ajoutés afin d'élever la température dans plusieurs pièces, notamment dans les salles de classes.

Vers la mi-décembre, on a substitué le bois d'épinette rouge au charbon de Californie, et ce changement a été trouvé avantageux à tous égards. Je crois que l'on constatera en outre qu'il est plus économique à la longue. Pour le moment je crains bien que, vu la rigueur et la longueur inusitée de cet hiver, nous n'obtenions pas des résultats très satisfaisants au point de vue de la réduction du prix du chauffage, quoiqu'il soit encore au-dessous de la moyenne des années précédentes. Je crois ajouter que grâce à l'énergie déployée par le bureau du commissaire à Winnipeg, nous n'avons jamais eu à craindre une disette de combustible, alors que notre ville et les villes voisines en étaient véritablement dépourvues. La lumière nous est fournie par des lampes à pétrole, mais il y a lieu pour nous d'espérer qu'avant longtemps on installera ce système d'éclairage qui mettra fin à celui existant maintenant et qui est primitif et dangereux.

Récréation.—Le ballon a toujours été et continue à être notre principal amusement. Les garçons jouent aussi à la balle au but et à d'autres jeux aux heures convenables. Nous avons pour les jeux un terrain excellent situé assez loin de l'école pour ne pas avoir à craindre de briser les vitres.

Nous avons aussi le tennis et pour ce jeu un excellent endroit; nous avons le croquet, des balançoires, ainsi que d'autres amusements pour les filles. En hiver les garçons ont leur gymnase, qui est chauffé par un bon poêle, et les filles ont une salle de jeu dans l'édifice principal.

Fanfare.—La fanfare n'a pas d'instructeur régulier pour le moment, mais conserve sa réputation sous la direction d'un de nos élèves les plus anciens.

L'été dernier elle était en grande demande et a visité plusieurs endroits au debors, à part les deux soirées par semaine où elle jouait dans notre ville, au kiosque qu'ont fait construire pour elle le maire et le conseil de cette ville.

Observations générales.—Nous avons eu un grand nombre de visiteurs durant l'année. En septembre, M. B. E. Walker, le président de la Chambre de Commerce, ainsi qu'un bon nombre de personnes nous a visités et après avoir visité l'Ecole a écrit ce qui suit sur le registre des visiteurs. "Je félicite mon pays d'avoir des professeurs si zélés et si compétents à la tête de cette institution et comme Canadien je suis reconnaissant envers eux qui assument les obligations qui nous incombent auprès de nos frères Sauvages." Le Vénérable Archidiacre Ker de Montréal a aussi visité l'école et avant de partir s'est exprimé ainsi: "J'ai employé mon avant-midi à visiter cette noble institution, j'ignorais que le département des Affaires des Sauvages eût sous sa direction des écoles de ce genre, et j'avoue que ce qu'il m'a été donné de voir est pour moi une révélation. On ne peut trop louer M. et Madame Wilson et leur personnel de l'excellent travail qui se fait dans cette école."

En conclusion je dois exprimer ma satisfaction en ce qui concerne les progrès accomplis par les élèves confiés à mes soins. Les résultats obtenus par notre système, me donnent la certitude que sous la protection de Dieu, presque tous les élèves qui me sont actuellement confiés, sont en bonne voie de devenir des citoyens utiles, au point de vue moral et pratique. Je suis constamment encouragé dans cette idée par les rapports qui de temps en temps me sont faits relativement aux succès de nos anciens élèves, rapports qui font également honneur aux élèves et à l'institution d'où ils sont sortis.

Je dois ajouter que mes efforts ont été secondés de la manière la plus efficace par les membres du bureau de direction dont la coopération dévouée a été pour nous tous un élément de succès. Je suis reconnaissant à Dieu pour les bénédictions qu'il a bien voulu nous accorder dans le passé, et j'ai confiance qu'il nous les continuera à l'avenir.

J'ai l'honneur, etc.,

A. E. WILSON,

Directeur.

SURINTENDANCE DU MANITOBA.

BUREAU DE SURINTENDANCE DU LAC WINNIPEG ET DE KENORA

STONEWALL, MANITOBA, 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport indiquant l'état des écoles que j'ai visitées durant l'année dernière.

AGENCE DU FORT-FRANCES.

PENSIONNAT DE FORT-FRANCES (CATHOLIQUE ROMAIN).

Cette école a été visitée le 20 juin 1906. L'inspecteur était accompagné de l'agent J. P. Wright. Lors de ma visite 16 garçons et 14 filles étaient présents.

Ces élèves sont classés comme suit:

	Elèves.
Cours I.	20
" II.	10

L'école porte le nom d'internat du Fort-Frances, mais est en réalité située à 3 milles de la ville. Elle est à un mille de la pointe Pither, sur la rivière La-Pluie, et tout près de la réserve de Couchiching.

J'ai constaté que les élèves qui pour la plupart sont de nouvelles recrues, ne sont pas encore capables de très bien parler l'anglais, la classe supérieure est avancée au point de vue de la lecture et de l'épellation. Ils étaient rangés et anxieux de faire de leur mieux. L'école est encore trop nouvellement ouverte pour que l'organisation soit complète. Toutefois le travail accompli fait honneur à la fois aux élèves et aux professeurs.

Les repas qui ont été servis étaient de la meilleure qualité, la cuisine était excellente, et la nourriture abondante.

Les enfants étaient proprement mis et tout était propre et morale. Il y a suffisamment de linge pour permettre aux enfants de changer souvent et l'on apporte un grand soin à l'entretien des effets. Je n'ai jamais rien vu de plus économique et de plus efficace que le système de chauffage installé ici.

Le lac La-Pluie fournit l'approvisionnement d'eau grâce à l'installation d'une pompe à gazoline.

La pression est d'environ 17 livres au pouce carré. Il y a environ 2,000 gallons d'eau dans un réservoir pour parer aux éventualités. La qualité de l'eau peut difficilement être surpassée.

L'école est abondamment pourvue de bornes-fontaines, tuyaux de pompe, et tous les autres moyens de combattre l'incendie sont très complets. Il y a des échelles de sauvetage d'un modèle parfait, une à chaque extrémité de l'édifice principal, et plusieurs sorties y aboutissant ont été ménagées dans les salles et les dortoirs.

La lumière employée sur les lieux est fournie par le carbure de calcium. Le générateur est situé dans une bâtisse séparée, et un système de tuyaux est disposé dans chaque pièce de la maison.

L'édifice principal est de trois étages, ayant d'excellentes fondations de pierre. La structure est de bois peint en blanc. Les dimensions de l'école sont de 70 pieds sur 40. Il convient de mentionner spécialement la maçonnerie qui fait honneur à ceux qui l'ont faite. Bien que dans le moment, vu le peu de temps écoulé depuis l'installation de l'école, il y ait peu à dire au sujet du travail accompli, cependant j'ai tout trouvé en excellente condition, et je suis convaincu que cette école va faire de superbes progrès durant l'année prochaine.

Le personnel se compose du Révérend Père Brassard et de trois sœurs de l'ordre des O.M.I.

ECOLE DES RAPIDES DE MANITOU (EGLISE D'ANGLETERRE).

Cette école a été visitée le 22 juin 1906 et a été trouvée fermée pour quelque temps. J'ai eu à ce sujet avec le chef et le conseiller une entrevue. Ils ont déclaré que, bien que désireux de faire instruire leurs enfants, ils ne voulaient pas que l'instruction religieuse leur fut donnée par les professeurs. Ceci semble avoir été le point en litige entre les parents et le dernier professeur, et je crois que cet état de choses durera et continuera à être un sujet de dispute tant que l'église nommera des catéchistes dont le devoir est de faire des prosélytes et d'établir des congrégations.

ECOLES DES RAPIDES DU LONG-SAULT (EGLISE D'ANGLETERRE).

Cette école a été visitée le 23 juin 1906. L'inspecteur était accompagné de M. John Lyons de Fort-Frances.

Le professeur en charge est Mademoiselle Béatrice Johnston, fille du missionnaire établi dans la paroisse voisine. Elle est sous les auspices de l'Eglise d'Angleterre. La moyenne de l'assistance est de 9 et assez régulière. La plupart des enfants sont dans le cours I, et presque tous lisent et écrivent bien. Le travail fait ici semble plaire aux Sauvages, qui parlent en bien de l'institutrice.

ECOLE DU LAC DES POMMES DE TERRE SAUVAGES (EGLISE D'ANGLETERRE).

Il y a une école ici dont l'instituteur est un sauvage nommé Peter Spence.

L'assistance a été régulièrement bonne, et les élèves ont fait beaucoup de progrès. Vu la distance de l'école en dehors de notre itinéraire, nous n'avons pas cru sage d'encourir les dépenses d'une visite, de sorte que les renseignements que nous donnons ici nous ont été fournis par l'agent.

AGENCE DE KENORA.

ECOLE DE CECILIA JEFFREY (ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE).

Cette école a été visitée le 13 juin 1906. L'inspecteur était seul. J'ai trouvé 40 élèves sur le registre qui relève du traité et 5 qui n'en relèvent pas. Leur classification était la suivante.:

	Garçons	Filles
Cours I	18	13
" II	3	4
" III	4	2
" IV	0	1
Total	25	20

Cette école tire son nom d'une bienfaitrice distinguée, maintenant décédée. Elle est située sur le côté ouest du lac aux Battures. Ontario. Ce lac est un bras du lac des Bois situé à l'angle nord-ouest.

J'ai été très content de la lecture et de l'écriture faites à l'école. L'articulation des mots anglais était claire. Les élèves font attention à la ponctuation, et sont capables d'expliquer le sens aux auditeurs. L'épellation des plus âgés était aussi très bonne et quelques-uns des cahiers pouvaient rendre des points à une école de blancs.

Les élèves de cette école ont conquis une excellente réputation par leur bonne conduite et leur politesse et cela non seulement ici mais aussi à l'étranger. Il n'y a pas eu un seul instant de maladie ici depuis longtemps, il n'y a pas eu un seul cas de scrofules ou de consomption.

La nourriture et les vêtements sont d'excellente qualité. Le système de chauffage est très bon.

Les appareils de protection contre le feu sont convenablement installés.

Le drainage et la ventilation sont excellents et les bâtiments sont en bon état de réparation.

On fait des efforts constants pour inculquer aux enfants des sentiments de franchise, d'honneur, et d'homme zélé. On ne saurait apprécier trop maintenant l'effet que cela aura sur l'avenir des élèves.

ECOLE DE KENORA (CATHOLIQUE ROMAINE).

Cette institution a été visitée deux fois durant l'année, d'abord le 14 juin 1906, puis de novembre le 20 mars 1907. Dans les deux cas l'inspecteur était

accompagné de l'agent R. S. McKenzie. L'école est sous la direction du Père Bousquet qui est assisté du Frère Paille et de quatre Sœurs des O.M.I.

J'ai trouvé 30 élèves, classés comme suit:

	Garçons	Filles
Cours I.	3	6
" II.	6	2
" III.	3	5
" IV.	3	2
Total.	15	15

L'école est située à environ 2 milles de la ville de Kenora, sur le lac des Bois, sur une hauteur entourée de passages pittoresques, petites baies parsemées d'îlots.

Elle a comme fond de paysage des mamelons couverts de cyprès clairsemés et elle est admirablement située sur un terrain élevé.

Le terrain consiste en 20 acres, dont 11 sont actuellement dans un état supérieur de culture.

L'examen des classes, m'a causé un grand plaisir. La lecture, l'écriture, et le dessin, sont excellents. L'anglais est parlé par tous les élèves L'apparence extérieure est tout ce que l'on pourrait désirer de mieux. La discipline est très bonne. Il a fallu un entraînement et une éducation bien soignés gour arriver à faire des élèves ce qu'ils sont. Les voisins parlent en termes flatteurs de la bonne conduite des élèves de l'école.

Le drainage est défectueux et devra être amélioré. De nouveaux plans ont été préparés et les travaux commenceront sous peu.

Tous les bâtiments qui ont été inspectés étaient dans de bonnes conditions mais il y a grand besoin d'agrandir.

L'approvisionnement d'eau est insuffisant et des mesures ont été prises pour remédier à cette lacune.

L'ouvrage de la dévouée directrice de cette école mérite les plus grands éloges.

EXTERNAT D'ASSABASKA (PRESBYTÉRIENNE).

La visite de cette école a eu lieu le 9 juin 1906. L'inspecteur était accompagné de l'agent R. S. McKenzie.

Depuis le départ de M. Dargue, le dernier instituteur, l'école n'a pas été ouverte en cet endroit. Les méthodistes qui en avaient le contrôle ont cessé de s'intéresser à la localité et veulent que les presbytériens les remplacent.

Nous avons eu des pourparlers avec les Sauvages et leur chef nous a dit:— Nous ne demandons pas spécialement qu'on nous donne un instituteur, mais si on nous en envoie un nous tâcherons d'envoyer nos enfants à l'école.

EXTERNAT D'ARLINGTON (ÉGLISE D'ANGLETERRE).

Cette école était fermée lors de ma visite à l'agence le 14 juin 1906. M. Wood, l'instituteur en charge n'avait pas donné satisfaction aux parents et avait quitté la localité.

M. C. N. Chapman a été nommé à ce poste dans le cours de l'été dernier, mais lors de ma dernière visite, le 21 mars, l'école était de nouveau fermée vu la maladie sérieuse de M. C. N. Chapman.

Il n'y a pas grand espoir qu'un travail effectif puisse être fait ici.

EXTERNAT DU LAC-A-L'AIGLE (ÉGLISE D'ANGLETERRE).

Cette école est en pleine opération sous la surveillance de M. James Fox. L'enseignement y est encore très rudimentaire. La moyenne de l'assistance durant le dernier trimestre a été de $4\frac{5}{8}$ et la situation est si décourageante qu'il ne vaut presque pas la peine de la maintenir.

EXTERNAT DE WABIGOON (EGLISE D'ANGLETERRE).

Cette école n'existe plus faute d'assistance.

EXTERNAT DE LA BAIE DE LA TETE DU FRANCAIS (EGLISE D'ANGLETERRE).

L'assistance à l'école pour le dernier trimestre n'ayant été que de 1-17 on a cru devoir la fermer et le Commissaire en a ordonné ainsi.

AGENCE DE NORWAY-HOUSE.

EXTERNAT DE LA RIVIÈRE NOIRE (ÉGLISE D'ANGLETERRE).

Cette école a été visitée le 17 juillet 1906 et a été trouvé fermée à cause des vacances. Par conséquent aucune inspection n'en a été faite.

EXTERNAT DE LA RIVIÈRE DE L'EAU CREUSE (ÉGLISE D'ANGLETERRE).

L'inspection de cette école a eu lieu le 18 juillet 1906; l'inspecteur étant accompagné de M. P. H. Sutherland.

Le nombre des élèves alors présents était de 13, 4 filles et 9 garçons.

Les élèves étaient classés comme suit:

	Elèves.
Cours I.	5
" II.	4
" III.	4

On semblait manquer de ponctualité. L'organisation de la classe est bonne. On prend soin des meubles. La maison d'école est bien tenue. L'école ne semble pas éveiller beaucoup d'intérêt. John Sinclair le professeur Sauvage semble très consciencieux.

EXTERNAT DE LA RIVIÈRE DE LA VEINE-DE-SANG (METHODISTE)

Ecole visitée le 20 août 1906. A cause du peu d'intérêt accordé à l'école par les parents qui ne sont pas encore installés ici comme dans les autres endroits, et aussi à cause du manque de compétence de la part du professeur il a été jugé sage de fermer l'école, et elle est restée fermée jusqu'à cette date.

EXTERNAT DE LA RIVIÈRE DU PÊCHEUR (METHODISTE).

Cette école a été visitée 2 fois durant l'année, la première fois le 23 juillet 1906, et la seconde fois le 23 janvier 1907. La première fois l'inspecteur était accompagné de M. P. H. Sutherland et la seconde fois, de l'agent M. C. C. Calverley. L'assistance en juillet a été de 26, 16 garçons et 10 filles. Il n'y avait pas de rapport sur l'état de l'école dans le régistre du professeur. Le nouveau professeur M. Isaiah B. Jones était arrivé récemment lors de ma visite, et n'avait pas eu le temps de classer ses élèves. Je crois que M. Jones fera un bon travail. Lors de ma seconde visite, avis fut donné que la classe commencerait à 9 a.m. Cet avis ne suscita aucune objection, mais il n'y eut pas de classe, et l'inspection ne put avoir lieu.

EXTERNAT DE LA RIVIÈRE JACKHEAD (ÉGLISE D'ANGLETERRE).

L'école fut visitée le 26 juillet, 1906. L'école avait été fermée depuis le mois de mars. L'assistance avait été très irrégulière et peu satisfaisante. L'école était fermée à l'époque de ma visite.

EXTERNAT DE LA RIVIÈRE BÉRENS (METHODISTE).

Cette école fut visitée le 28 juillet 1906. L'inspecteur était accompagné de M. P. H. Sutherland. Les livres et les papiers étaient sous clef et l'école était fermée pour quelque temps à cause des vacances d'été. Lors de ma seconde visite le 21 janvier 1907 l'institutrice était malade et la classe ne put avoir lieu. Je dois ajouter que l'on parle en bien de Mademoiselle Showler, l'institutrice en charge de cette école. Les Sauvages apprécient son travail. L'assistance est très bonne.

EXTERNAT DE LA RIVIERE DU PEUPLIER (MÉTHODISTE).

Cette école fut visitée le 1er août 1906, elle était fermée depuis le 16 mai. J'ai de nouveau visité l'endroit le 7 janvier 1907 mais l'école était encore fermée. Le 18 janvier je me suis de nouveau rendu jusqu'à la rivière du Peuplier mais l'école était fermée.

M. Blackford, l'instituteur, avait été mandé dans le sud auprès de sa femme malade, avant ma seconde visite et n'était pas encore revenu lorsque je suis revenu la dernière fois, mais je l'ai rencontré sur le lac et il m'a assuré que l'école était prospère et qu'il ne ménageait pas ses efforts pour en faire un succès.

EXTERNAT DE LA MISSION DE ROSSVILLE (MÉTHODISTE).

L'inspection a eu lieu le 10 août 1906 et de nouveau le 14 janvier 1907. L'école est sous la direction de Melle Elizabeth Armstrong, et je ne crois pas que l'on puisse trouver une institutrice plus fidèle à ses devoirs et faisant un travail supérieure au sien. Les élèves étaient classés comme suit:—

	Elèves.
Cours I	9
" II	6

L'examen des élèves leur a fait grand honneur ainsi qu'à l'institutrice.

L'assistance est ici toute particulière, ce sont les plus jeunes de l'école voisine qui viennent ici. Le nombre des élèves qui n'appartiennent pas à l'autre école n'est pas grand.

EXTERNAT DU LAC TRAVERS (MÉTHODISTE).

L'école a été visitée au mois d'août 1906, et de nouveau le 11 janvier 1907. J'étais accompagné de M. C. C. Calverley lors de sa seconde visite.

Les enfants relevant du traité étaient présents au nombre de 13. Un certain nombre de ceux qui assistaient étaient des enfants ne relevant pas des traités. Les élèves enrôlés étaient classés comme suit:

	Elèves.
Cours I	16
" II	3
" III	3
" IV	1

L'examen a démontré beaucoup de compétence de la part des professeurs, et beaucoup d'aptitude de la part des élèves, mais somme toute le progrès n'a pas été rapide.

EXTERNAT CATHOLIQUE DU LAC-TRAVERS.

Cette école fut inspectée le 11 janvier 1907. L'inspecteur était accompagné de l'agent M. C. C. Calverley.

La classe est enseignée par M. Albert Sinclair, un Sauvage de 22 ans qui a eu un entraînement de 11 ans à l'école industrielle de Saint-Boniface, à Winnipeg. Les élèves présents étaient au nombre de 14 classés comme suit:

	Elèves.
Cours I.	14

Les élèves ne font que commencer à lire et écrire. L'école n'était pas pourvue des papiers, cahiers et livres nécessaires. L'examen n'a pas été très satisfaisant à cause du fait que le professeur est nouveau, et les élèves le sachant de leur origine ne lui accordent pas l'attention nécessaire.

EXTERNAT DE GRANDS RAPIDES (EGLISE D'ANGLETERRE).

Cette école a été visitée le 13 août 1906. J'étais accompagné de Mr. P. H. Sutherland.

A cause de la visite de l'évêque de la Saskatchewan, le Rév. M. Brown, qui enseigne à cette école était occupé, de sorte que l'inspection ne put avoir lieu.

EXTERNAT DE PETITS-GRANDS-RAPIDES (MÉTHODISTE).

Cette école a été visitée le 22 août 1906. Il y avait 23 enfants présents; 10 garçons et 13 filles. Ce sont tous des commençants et ils étaient tous classés dans le cours 1.

Le Rév. Père Vales en est le recteur, et est assisté dans son travail par plusieurs aides.

A cause des habitudes migratoires de la population, son travail cesse dès que vient l'automne.

Les élèves donnent la preuve d'un bon travail mental, mais ils ne sont pas encore habitués aux livres et aux ardoises.

On est à construire une nouvelle maison d'école, j'ai tout lieu de croire qu'un excellent travail est commencé ici.

EXTERNAT DE NORWAY-HOUSE (EGLISE D'ANGLETERRE).

Cette école a été visitée le 14 janvier 1907. J'étais accompagné de l'agent M. C. C. Calverley.

J'ai trouvé 14 élèves présents; 8 garçons et 6 filles. Le nombre des élèves inscrits est de 26 classés comme suit:

	Elèves.
Cours I.	17
" II.	3
" IV.	6

indiquant une assistance habituelle de 26 élèves, dont plusieurs sont des enfants qui ne relèvent pas des traités.

L'assiduité telle que démontrée par le régistre est des plus remarquable. Je n'ai jamais vu rien de semblable dans les écoles de sauvages. L'examen des classes m'a fait constater que des progrès assez médiocres, mais la fumée qui remplissait alors la maison a pu en être la cause. Charles Arthur Wilkins qui est instituteur ici a un certificat de 3ième classe, il est aussi lecteur à son église.

PENSIONNAT DE NORWAY-HOUSE (MÉTHODISTE).

Cette école a été visitée et inspectée 2 fois durant l'année, d'abord le 10 août 1906, puis de nouveau le 9 et le 14 janvier 1907.

L'école est sous la charge du Rev. J. A. Lowsley, ministre de l'église méthodiste. Il a un personnel compétent, qui l'assiste. Le registre démontre l'inscription de 31 garçons et de 29 filles faisant un total de 60.

Ils sont classés comme suit:

	Garçons,	Filles.
Classe I.	11	17
" II.	11	3
" III.	9	9
	31	29

Cette école est située sur la réserve de Norway-House, et touche au poste de la mission avec lequel elle est en communication.

La maison est très pauvre et très froide, et a un tel point que seule l'enthousiasme que le personnel apporte à son travail a pu lui faire supporter ces inconvénients. Les élèves les plus avancés lisent, écrivent et comptent très bien, et un progrès sensible se produit ici. Leur conduite en classe est excellente. L'institutrice Melle Johnson commande l'attention des élèves et elle est très capable. En général, je n'ai qu'à louanger la méthode et le travail de cette école. Le travail de la chambre de couture était très bien fait et d'ordre, la propreté du réfectoir et des dortoirs mérite des félicitations à la lingère, à la cuisinière et à la directrice.

Le système de l'approvisionnement de l'eau ne pourra être satisfaisant, tant qu'une force motrice ne sera pas installé permettant de pomper l'eau du lac.

La santé des élèves n'aura qu'à y gagner lorsque les améliorations projetées seront faites.

La maison est en bois; elle mesure 100 pieds sur 40, avec une annexe récemment construite de 100 x 16 pieds.

AGENCE DE CLANDEBOYE.

INTERNAT DU FORT-ALEXANDRE (CATHOLIQUE ROMAIN).

L'inspection de cette institution a eu lieu le 18 février 1907. Le Rev. Père Vales en est le recteur et il est assisté dans son travail par un personnel compétent de 8 professeurs.

L'assistance était de 45; 27 garçons et 18 filles.

Les élèves sont classés comme suit:

	Garçons,	Filles.
Cours I.	20	10
" II.	2	7
" III.	0	2
" IV.	1	2
" V.	1	0

C'est la seconde école de ma tournée d'inspection qui offre un 5ième cours.

L'école est admirablement située sur la rive sud de la rivière Winnipeg près de son embouchure, dans le lac Winnipeg. Le lot sur lequel l'école est construite est le lot n° 60 sur le plan de la Réserve du Fort-Alexandre. Il a 5 chaînes de largeur et deux milles de longueur et il est censé contenir 145 acres. L'examen des classes m'a fait grand plaisir et prouve leur augmentation de 20 pour 100 depuis ma dernière visite. Les élèves ont fait beaucoup de progrès dans l'étude de la langue anglaise.

Il n'y avait pas un seul cas sérieux de maladie, lors de ma visite bien qu'il y eut un garçon que l'on devra surveiller avec attention, ses poumons paraissent très faibles.

La nourriture servie était abondante, et de bonne qualité. Çà n'était pas une nourriture trop riche, et mon expérience me porte à croire qu'il vaut mieux pour les jeunes Sauvages que la nourriture ne soit pas riche.

Les enfants sont bien mis, et il y a amplement de quoi changer, tout est propres et en bon ordre.

L'eau est pompée de la rivière par une machine à gazoline jusqu'à un réservoir d'où elle est reportée par toute la maison. L'école est outillée pour la protection contre l'incendie et tout est en position et prêt à servir à la moindre alerte.

A chaque extrémité du bâtiment il y a d'excellentes échelles de sauvetage. La maison est éclairée au gaz acétylène qui donne une lumière douce et suffisante. Elle est chauffée à la vapeur.

EXTERNAT DU FORT-ALEXANDRE (EN HAUT) (EGLISE D'ANGLETERRE).

Cette école a été visitée le 15 février 1907. L'inspecteur n'était pas accompagné. Le nombre des élèves présents ce jour-là était de 12; 7 garçons et 5 filles: mais le nombre total inscrit au régistre était de 21.

	Elèves
Cours I	17
" II	3
" III	1

La maison d'école est en bon état. L'assiduité a été bonne, les classes bien organisées, l'on prend soin du matériel, l'école est propre et la conduite des élèves est bonne. L'institutrice, Melle Sophia Spence, a à son crédit douze ans passés à l'école industrielle de la Terre de Rupert et elle est très attentive à son travail.

EXTERNAT DU FORT-ALEXANDRE (EN BAS) (EGLISE D'ANGLETERRE).

J'ai visité cette école le 15 février 1907, huit enfants étaient présents: 1 garçon et 7 filles.

Il n'y a pas encore 3 mois que l'école est ouverte, de sorte qu'il serait impossible d'établir une moyenne pour le 1er trimestre. Toutefois la moyenne mensuelle est de 7. L'école n'a pas encore de registre, non plus que le matériel suffisant pour faire un travail profitable. L'organisation est tout-à-fait incomplète, mais on a bien commencé, et il est permis d'espérer que de bons résultats seront obtenus.

EXTERNAT DE SAINT-PIERRE (SUD) (ÉGLISE D'ANGLETERRE).

L'inspection de cette école a été faite le 12 février 1907. Il y avait 11 élèves présents: 7 garçons et 4 filles. Les élèves sont classés comme suit:

	Elèves.
Cours I	9
" II	7
" III	8
" IV	3
" V	2

Les exercices d'arithmétique étaient très bons ainsi que la lecture.

La connaissance de l'Anglais est bonne. Il y a beaucoup de progrès. L'institutrice est Melle Charlotte E. M. Ridgeway, possédant un certificat de deuxième classe, et elle réussit très bien dans son travail.

EXTERNAT DE SAINT-PIERRE (EST) (CATHOLIQUE ROMAIN).

L'école a été visitée le 12 février 1907. Douze enfants étaient présents: 8 garçons et 4 filles.

Les élèves inscrits étaient classés comme suit:

	Elèves.
Cours I	11
" II	9
" III	0
" IV	2

Les élèves étaient très sages, mais l'examen n'a pas démontré un progrès satisfaisant. La raison de cet état de chose est sans doute le manque d'assiduité des élèves. Pendant quelque temps la rougeole a sévi à l'état épidémique dans le voisinage.

EXTERNAT DE SAINT-PIERRE (NORD) (ÉGLISE D'ANGLETERRE).

Cette école a été visitée le 12 février 1907. L'inspecteur était accompagné de M. Robert Millidge. L'école a été fermée depuis longtemps, et d'après les renseignements obtenus des voisins, il n'y a pas d'instituteur en charge depuis quelque temps.

EXTERNAT DU CREEK MUCKLE (ÉGLISE D'ANGLETERRE).

J'ai visité cette école le 22 février 1907 accompagné de M. Pearson. L'école est fermée à cause du manque de bois, et les sauvages ne veulent pas en fournir.

EXTERNAT DE LA RIVIÈRE DE LA TÊTE-CASSÉE (ÉGLISE D'ANGLETERRE).

Cette école a été visitée le 19 décembre 1906. Il y avait 10 élèves présents, 7 garçons et 3 filles, à la date de mon inspection.

Les élèves étaient classifiés comme suit:

	Elèves.
Cours I	18
" II	3
" III	5
" IV	3

L'examen a démontré un progrès considérable et la ponctualité et l'ordre des élèves sont dignes d'éloges. L'école était propre, et le matériel et les meubles, en bon état.

Madame Coates, la femme du missionnaire, prend la charge de l'école, et quoique n'ayant pas de certificat d'institutrice, elle est très dévouée et compétente.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Ceci termine le rapport de mon travail en ce qui concerne les écoles sous ma direction pour cette année. Je regrette que le travail des externats soit si peu satisfaisant, je suis heureux de démontrer que les pensionnats valent mieux. Si je le pouvais je contribuerais à faire disparaître les externats et à augmenter la sphère d'action des pensionnats.

J'ai l'honneur, etc.,

JOHN SEMMENS,

Inspecteur des agences des Sauvages

PROVINCE DE SASKATCHEWAN.
PENSIONNAT DE COWESSES,
BROADVIEW, SASK.. mai 25 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur le pensionnat de Cowesses pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Emplacement.—Le pensionnat de Cowesses est situé dans la vallée de Qu'Appelle au sud du lac Croche sur la réserve de Cowesses.

Terrain.—Il y a 40 acres de terre qui ont été données par la réserve pour l'usage de la mission catholique romaine.

Bâtiments—Les édifices dont on se sert actuellement sont les suivants: le presbytère 30 x 20 pieds; l'église 62 x 20 pieds; une maison 20 x 20 exclusivement réservée aux sauvages; une glacière 14 x 12 pieds; une écurie 65 x 20 pieds; et un atelier général de 30 x 20 pieds. L'édifice principal, l'institution proprement dite, est une construction de 3 étages; ses dimensions sont 58 x 38 pieds et la hauteur du sol au toit est de 52 pieds.

Le soubassement comprend 2 salles à manger, une cuisine, un office, une laiterie, une boulangerie, une buanderie avec une chaudière et une machine à laver mue par la vapeur, ainsi qu'une citerne pour recueillir l'eau des pluies.

Au premier étage se trouvent le vestibule, les parloirs, la chapelle, la salle d'amusement des filles, 24 x 12 pieds, la salle de classe 26 x 15 pieds et 8 pouces, la salle de jeu des garçons 32 x 14 pieds.

Au deuxième étage sont, la salle de couture, la pharmacie, le logement des sœurs, et deux infirmeries, une pour les garçons et une pour les filles.

Au troisième étage se trouvent 2 grands dortoirs chacun de 35 x 23 pieds; leur hauteur étant de 12 pieds et 6 pouces. Le grenier renferme un grand réservoir.

L'atelier général est un bâtiment de deux étages avec fondation en pierre. Le premier étage comprend un département de menuiserie qui contient tous les outils les plus perfectionnés pour travailler le bois; une planeuse, une table pour scie ronde, une machine à tourner le bois, une scie à ruban, une roue d'émeri pour aiguiser les outils, et un tour perfectionné pour le bois.

A l'étage supérieur, nous avons établi un atelier de cordonnerie dans le but d'enseigner à nos jeunes garçons, tous les travaux manuels nécessaires.

Logement.—Actuellement il y a place pour 65 élèves et un personnel de 8 professeurs.

Assistance.—L'assistance est régulière, et le nombre autorisé d'élèves, 45, est maintenu sans difficulté.

Travail de Classe.—Le programme des études prescrit par le département est suivi aussi scrupuleusement que possible. Les sujets enseignés sont: l'instruction religieuse, le dessin, l'épellation, la grammaire, l'arithmétique, l'histoire, la géographie. Mais une attention spéciale est accordée à la lecture et à l'écriture.

Le progrès est sensible et encourageant. L'Anglais est généralement bien parlé.

Ferme et jardin.—Il y a environ 130 acres en culture cette année. Nous avons aussi un jardin qui fournit des pommes de terre et des légumes nécessaires, pour l'usage de l'école. Le travail de la ferme et du jardin procure aux enfants, un travail qui est pour eux une occupation saine et fortifiante.

Travail industriel.—A part les travaux de la ferme on enseigne aussi aux garçons comment traiter, les chevaux, les bestiaux, les cochons et la basse-cour. On enseigne aux filles, la couture, le tricotage, la cuisine, la cuisson du pain, et en général les travaux de la maison.

Morale et religion.—Une attention spéciale est apportée à cette partie importante de l'éducation, tous les jours il y a une courte instruction sur quelque sujet religieux, et aussi sur l'ordre, la propreté, l'obéissance, la politesse, après laquelle on chante des hymnes. Les enfants aiment beaucoup ces exercices de chant. Leur caractère est aussi cultivé avec soin.

Santé et hygiène.—La condition sanitaire de l'école est bonne à cause de l'air pur, du drainage, et de l'abondance de lumière, et la santé des élèves cause toujours beaucoup de surprise à tous nos visiteurs. Nous n'avons pas eu de maladie cette année si ce n'est 2 cas de scrofules, dont un cas a été traité avec succès à l'hôpital de l'école de Qu'Appelle, et l'autre ayant été déclaré incurable a été renvoyé, pour éviter la contagion.

Approvisionnement d'eau —L'eau nous vient d'un puits que nous avons dans le soubassement. Elle est d'assez bonne qualité.

Protection contre le feu.—La protection contre le feu est obtenue ici par un engin à gazoline et une pompe à vapeur d'une capacité de 100 gallons à la minute, raccordé à un tuyau de deux pouces, relié à un réservoir, lequel peut être fermé en tirant sur un levier, et alors l'eau est pompée du tuyau directement, maintenant une pression de 100 livres, sur un boyau de 1½ pouce avec un tuyau de ⅝ de pouce. Ces raccordements sont placées dans chaque dortoir et dans chaque salle; ainsi que dans le soubassement et l'un d'eux se trouve à l'extérieur.

Les deux pompes sont employées pour remplir la citerne se trouvant dans les combles. De celle-ci, l'eau coule dans le tuyau fixe jusqu'aux tuyaux de plomberie et par conséquent peut toujours être utilisable.

La pompe à gazoline est mise en mouvement par l'électricité, et l'eau peut être prête à être lancée sur le feu en dix secondes. Cette pompe est aussi munie de tubes à ignition, et advenant le cas où nous ne pourrions pas nous servir de cette pompe, la citerne nous fournirait encore toute la pression nécessaire, car cette pression représente vingt-trois livres dans le sous-sol. La pompe est munie d'une soupape de sûreté pour obvier à tout danger de brisure. Nous avons en outre deux extincteurs Babcock mis en des endroits où ils peuvent être le plus utile, et il y a aussi une douzaine de seaux à incendie distribués un peu partout dans les différentes salles. Je regrette cependant d'avoir à annoncer que nous n'avons pas pu encore nous pourvoir d'échelles de sauvetage.

Chauffage et éclairage.—Je suis heureux de dire qu'un système de chauffage à vapeur de la Guerney Foundry Co., de Toronto a été installé dans notre école, en novembre 1906 par James Yates de Brandon, aidé par un membre du personnel. Le coût était de $1,396.63 auxquels le département a fourni $500.

Le nouveau système a prouvé qu'il était très bon. La température a été maintenue à un bon degré durant tout l'hiver le plus dur que nous ayons eu.

Le système de chauffage a été installé dans la nouvelle allonge construite à cette fin. Toutes les précautions ont été prises pour éviter l'incendie. Le tout a été placé sur un fond de ciment; des murs en pierre de 8 pouces d'épaisseur entourent tous les appareils.

L'école est éclairée entièrement au gaz acétylène, la machine étant tenue à part dans une pièce spéciale. On ne permet pas à l'intérieur l'usage de lampes allumées et les membres du personnel peuvent seuls avoir des allumettes. En outre, un nouveau système de générateurs imaginé par le révérend frère Eugène pour la machine à acétylène en a grandement amélioré le fonctionnement.

Récréations.—En été, le ballon, la natation, la pêche et le tir de l'arc, et en hiver le patinage, le chant, les cartes, les billes et les dames sont les passe-temps favoris des garçons. De leur côté, les filles s'amusent à dessiner, à habiller leurs poupées, à jouer à la balle, à chanter et à sauter à la corde.

Observations générales.—Notre école a reçu la visite de M. W. M. Graham, notre nouvel inspecteur en janvier dernier; M. Miller, notre bon agent l'accompagnait.

Tous deux semblent très contents du progrès général de l'institution; ils nous ont bien encouragés, et ils nous ont prouvé leur satisfaction non seulement en paroles, mais par leurs actes, depuis, comme avant.

S. PERRAULT, O.M.I.,
Directeur.

PROVINCE D'ALBERTA,
PENSIONNAT DE CROWSTADT,
KAMSACK, le 9 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel du pensionnat de Crowstand pour les neuf mois finis le 31 mars 1907.

Emplacement.—L'école est située sur la réserve Côté, sur la rive nord-est de la rivière Assiniboine et à environ $3\frac{1}{2}$ milles de la ville de Kamsack.

Terrain.—Le terrain est formé d'une partie de la moitié sud de la section 19, township 29, rang 31, à l'ouest du quatrième méridien. Le tout comprend une superficie d'environ 379 acres. Le sol convient à la culture mixte.

Bâtiments.—Ceux-ci comprend la maison principale de 94 x 38 pieds; elle a deux étages de haut, elle a de plus un sous-sol et une aile de 46 x 16 pieds à deux étages. Les autres bâtiments sont, la résidence du directeur, une laiterie en pierre, une glacière, un et atelier, des écuries en bois et des remises pour les instruments aratoires, deux écuries en billes et une grange en bois pour le grain.

On a construit un poulailler modèle durant l'année.

Logement.—Il y a de la place pour loger 55 élèves et un personnel de 6 à 7 membres.

Assistance.—Durant l'intervalle qu'embrasse ce rapport, aucun élève n'a été renvoyé, 3 ont été admis, le nombre inscrit est de 51.

De ce nombre, quatre sont malades chez leur parents, leur absence a été autorisée par le commissaire, ce qui met le nombre à 47.

Travail en classe.—Presque tout les enfants ont bien travaillé en classe.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les plus paresseux ont fait de grands efforts cette année, car, nous avons quelques paresseux comme il y en a dans toutes les écoles. Si ces enfants avaient autant l'amour de l'étude que les blancs, ils seraient leurs égaux en résultat.

Ferme et jardin.—Nous avons retiré encore de bonnes recoltes cette année. On a fait beaucoup de défrichement et de binage d'été, ce qui a augmenté le nombre d'acres à mettre en culture l'an prochain. Le blé a produit 40 boisseaux de l'acre et l'avoine a donné 85. La récolte d'orge et de légume a été également bonne. En cherchant à obtenir une bonne récolte, on n'a pas perdu de vue l'instruction des enfants en fait de culture, de jardinage et des animaux. Notre but principal est la formation de l'habitude des travaux manuels; après vient la connaissance technique. Sur la ferme il y a maintenant 7 chevaux,31 bêtes à cornes, des cochons et de la volaille.

Travaux manuels.—On enseigne aux garçons tout ce qui comprend la culture mixte, le soin des animaux et l'élevage des volailles. Ils apprennent aussi la mécanique, la menuiserie et le peinturage, etc. Les filles connaissent tout ce qui fait partie des travaux du ménage. Elle cuisent à tour de rôle, font la cuisine, cousent, raccommodent, tricotent, lavent, repassent, fabriquent du beurre, etc.

Enseignement moral et religieux.—Nous savons que tout ne consiste pas dans la connaissance et les travaux; nous nous efforçons de faire comprendre à nos

élèves que nous devons marcher dans la sentier de la justice. On leur démontre la folie et les ravages du mal et la beauté du bien, de façon à ce qu'ils puissent embrasser le bien, non par considération extérieure, mais par une impulsion intérieure. Je suis heureux de dire que durant les neuf derniers mois leur conduite a été excellente. Les vérités de la bible sont enseignées régulièrement, on en fait la base de toute la morale. Les enfants assistent tous au service et à l'école du dimanche.

Santé et précautions hygiéniques.—A l'exception de quelques cas de scrofules, la santé générale a été bonne. La cause est due à la propreté, aux bons avis, aux riants alentours, à la bonne nourriture. S'il se déclare un cas de maladie contagieuse, le patient est immédiatement isolé dans une chambre qui sert à cette fin.

Approvisionnement d'eau.—Nous épouvons ici les mêmes ennuis qu'autrefois. Nous avons des sources en quantité que l'on peut atteindre à une profondeur raisonable, mais l'eau est si pleine d'alcali et d'autres impuretés qu'elle ne saurait être potable.

Notre seul espoir d'avoir de la bonne eau, est de creuser à une profondeur de plusieurs centaines de pieds. Pendant ce temps là, il nous faut aller chercher notre eau à la rivière.

Protection contre l'incendie.—J'ai le plaisir de dire que nous sommes satisfaits de ce côté. Grâce aux représentations faites par l'inspecteur Graham, le département nous a donné l'automne dernier des subsides qui nous ont permis d'installer des réservoirs, une pompe, des boyaux, des tuyaux, etc. Nous avons fait faire en outre, dans le sous-sol, un réservoir en brique et en ciment, capable de contenir de 90 à 100 barils. Cette citerne a été remplie en premier lieu par l'eau de la rivière, mais à l'avenir elle le sera par l'eau des toits. Au moyen d'une pompe et de tuyaux, cette eau est élevée dans un réservoir placé dans le grenier. A ce réservoir aboutit un tuyau droit auquel sont attachés des boyaux d'incendie à chaque étage. Ainsi un jet d'eau est toujours à notre disposition pour tous les endroits de la maison en cas de besoin. Nous avons, de plus, un certain nombre de seaux, de grenades, placées cà et là.

Chauffage et éclairage.—Nous réchauffons la maison au moyen de deux fournaises à bois, et aumoy en de poêles aux extrémités. L'éclairage est fourni par des lampes à l'huile.

Récréation.—En été on joue au ballon, à la balle, à sauter, etc.; en hiver c'est le patinage, les glissades, etc., et durant les veillées on joue à d'autres jeux amusants.

Observations générales.—Le personnel est dévoué et s'intéresse à travailler à l'unisson pour le bien commun. On a remplacé notre fermier M. Brigham, qui est resté quatre années avec nous pour M. J. P. Kinnear; Mlle M. Medd a remplacé Mlle McLeod qui est restée 5 années à l'établissement en qualité de lingère.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai, etc.,

W. McWHINNEY,

Directeur.

PROVINCE D'ALBERTA,
PENSIONNAT DU LAC-AU-CANARDS,
LAC-AU CANARDS, SASK., 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'exercice expiré le 31 mars 1907.

Situation.—L'école est située à environ un demi-mille du village du Lac-aux-Canards et à trois milles de la réserve du même nom.

Terrain.—La terre de l'école comprend 100 acres, appartenant au gouvernement. A côté de cette école il y a un quart de section au nord-est de la section 33, township 43, rang 2, à l'ouest du 3ème méridien qui appartient aux pères Oblats, mais qui est cultivé pour l'école. Le blé, l'avoine, l'orge, le foin et les pommes de terre sont les principaux produits qu'on y récolte.

Bâtiment.—Le bâtiment principal comprend un vestibule, un parloir, l'appartement du directeur et une salle à manger. Les salles des filles sont commodes et complètes, salle de couture, servant de salle de jeux et de buanderie. Il y a aussi une vieil entrepôt. Les salles des garçons sont encore trop encombrées, mais nous espérons les agrandir si le gouvernement nous accorde les subsides voulus, rien n'a été encore décidé.

Aménagement.—Il y a toute la place nécessaire pour soixante filles dans notre nouveau dortoir, bien que nous n'ayons qu'environ 50 élèves durant l'année Il y a généralement de 10 à 12 garçons de plus que de filles, mais ils sont très à l'étroit.

Assistance.—Le nombre réglementaire de 100 a été maintenu cette année. Tous les élèves sont pensionnaires.

Travail en classe.—Le travail a été très satisfaisant cette année, même les enfants qui sont à la veille de quitter l'institution, ont montré leur désir d'apprendre tout ce qu'ils pouvaient, avant de partir. C'est une amélioration, car tous semblent portés à abandonner les études avant leur départ. Ils aiment à lire durant leur temps de repos. Le système monétaire qui leur a été expliqué en 1906 continue à occuper leur attention; grâce à l'enseignement des travaux de banque, les élèves connaissent la manière d'écrire un chèque, une note, une traite, des billets à ordre et toutes les formules commerciales en usage. Les élèves plus avancés sont à même de pouvoir faire les travaux de commis de bureaux dans les magasins. Leur écriture est bonne et leur orthographe presque parfaite.

Ferme et Jardin.—L'ensemencement du printemps de 1906 a été comme suit:

	Acres.	Boisseaux.
Blé	61	119
Avoine	32	65
Orge	5	12
Seigle	1	2
Pois	1	2
Lin	1	$\frac{2}{3}$
Pommes de terre	5	100
Betteraves	$\frac{1}{2}$	..
Navets	$\frac{1}{2}$	..

Les produits agricoles de 1906 sont comme suit: blé, 21915 boisseaux; avoine, 1,310; orge, 145; seigle, 66; pois, 25; lin, 6; pommes de terre, 609; navets, 240; betteraves, 150; carottes, (pour l'usage de la table) 15 boisseaux; betteraves de table, 10; oignons, $1\frac{1}{2}$; fèves, 4; pois verts, 1; tomates, 6; choux, 700 têtes; céleri, 250 têtes; choux-fleurs, 50 têtes; porreaux, 100 têtes, groseilles, 15 boisseaux; foin, 150 tonnes.

Les rapports démontrent que la récolte a été très abondante. Nous avons rapporté dix-huit prix à l'exposition annuelle dont la plupart étaient des premiers prix.

Les produits de notre jardin, légumes et fleurs, continuent à faire l'admiration du Nord-Ouest.

Travaux manuels.—On enseigne aux garçons la culture et le jardinage. Les filles apprennent à tailler, à confectionner des vêtements, à coudre, à tricoter, à raccommoder et à faire la cuisine. Nos filles ont gagné quinze prix à l'exposition annuelle pour leurs ouvrages manuels. Le département a donné des patrons de

coupe et d'ajustement des vêtements, et les plus âgées sont devenues très habiles dans cet art. Plusieurs d'entre elles se sont fait des couvre-pieds avec les meilleurs restes d'effets mis au rebut, apprenant ainsi à utiliser jusqu'au dernier morceau de ce qui leur passe dans les mains.

Le découpage de papier et l'encadrement de gravures avec de la paille de couleurs et d'autres matériaux à vil prix, leur ont inspiré le goût de l'ornementation, qui, on le croit, les portera à rendre leurs ménages plus attrayants.

Enseignement moral et religieux.—Le progrès a été très encourageant de ce côté. On enseigne chaque jour aux enfants, par la parole et par l'exemple, les habitudes de vertu solide sous toutes ses formes pour aider ces jeunes âmes à continuer dans le chemin du devoir. Les enfants semblent s'attacher à leurs maîtres par l'amour plutôt que par la crainte. Les visiteurs ont remarqué que l'esprit de famille règne dans l'institution et je crois qu'ils ne se sont pas trompés.

Santé et précautions hygiéniques.—Nous avons fait tout en notre pouvoir pour prévenir les maladies, et à l'exception d'un cas de fièvre typhoïde sans conséquence fatale, la santé générale a été très bonne. En juillet une fille a succombé à une maladie de cœur.

La grippe a fait son apparition; maîtres et élèves en ont souffert; mais grâce à de bons soins, il n'y a pas eu de résultats fâcheux.

On a fait un devoir de donner aux enfants de l'air pur en abondance, une nourriture substantielle et des exercices agréables après les repas. Nous tenons les dortoirs aussi aérés que possible et nous employons des désinfectants dans toutes les circonstances.

Protection contre l'incendie.—Nous avons, en cas d'incendie, 4 extincteurs Hempel, 1 Victor, 3 Patton, 16 baquets, 6 haches, et des barils d'eau. De plus, le gouvernement nous a donné une pompe qui est en bon état.

Chauffage et éclairage.—Nous avons trois fournaises qui chauffent nuit et jour durant le temps froid, malgré cela nous avons souffert un peu de froid l'hiver dernier.

La maison, les étables et la grange sont éclairées au gaz acétylène.

Admissions et renvois.—Nous avons admis 8 élèves et renvoyé 4 pendant l'année.

Observations générales.—En mars les élèves ont donné au public une représentation dramatique et musicale. Ils ont représenté un drame en cinq actes, la séance a duré trois heures; tous se sont acquittés de leurs rôles avec satisfaction bien que le sujet les eût fait passer dans des cours et des palais. Nous étions contents de voir qu'ils ont su apprécier la morale de la pièce; la vertu triomphe toujours du vice.

A Noël et au jour de l'an, les élèves ont passé des fêtes de famille à l'institution, et tous ont exprimé le désir de passer ce temps à l'école à l'avenir. Plusieurs des anciens sont venus les rejoindre et goûter les douceurs du foyer, comme ils appellent l'établissement. Inutile de dire que nous faisons notre possible pour attirer vers nous les anciens. Il me fait toujours plaisir de remercier les fonctionnaires du gouvernement qui m'aident à remplir ma mission; M. McArthur est toujours prêt à encourager le bon esprit et le progrès de l'école.

J'ai, etc.,

O. CHARLEBOIS, O.M.I.,

Directeur.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN.
COLLEGE EMMANUEL,
PRINCE-ALBERT, 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel de cette école pour l'année terminée le 31 mars 1907.

Situation et terrain.—L'école est située à environ deux milles à l'ouest de la ville de Prince-Albert. La terre de l'école est un lot de rivières de douze chaînes de front, de deux milles de profondeur et d'environ 200 acres de superficie.

Bâtiments.—Il y a trois bâtiments occupés par le personnel et les élèves. Le bâtiment principal est occupé par les maîtresses et les jeunes filles. Les chambres à coucher, les dortoirs et le lavabo sont à l'étage supérieur, et en bas il y a la salle de classe, la salle à manger, la cuisine et le garde-manger. Il y a aussi dans le bâtiment un vestiaire, une salle de couture, un cabinet de toilette pour les jeunes filles et une infirmerie. Dans le second bâtiment il y a un grand vestiaire, une chambre pour pharmacie, le bureau et l'appartement du directeur. Dans le troisième bâtiment il y a les dortoirs, un lavabo, une chambre de bain, une salle de lecture et de récréation pour les élèves garçons les plus avancés, une chambre pour le professeur en chef et la chambre du domestique.

Les dépendances comprennent un grand bâtiment de 40 x 16 pieds et servant à la fois de grenier, de magasin et de laiterie; une remise à voiture, 32 x 16 pieds; une étable, 44 x 22 pieds; deux porcheries, une de 22 x 12 pieds et l'autre de 24 x 14 pieds; un poulailler, 16 x 16 pieds; un magasin à fourrages, 28 x 19 pieds, et une glacière 12 x 12 pieds.

Terrains.—Les terrains avoisinant immédiatement les bâtisses sont disposés de façon à donner aux élèves tout l'espace nécessaire pour leurs jeux.

Aménagement.—Le bâtiment des garçons est en très mauvais état. Le dortoir des filles, dans le bâtiment principal, n'est pas assez vaste, mais on peut aisément remédier à ces défauts en faisant les dépenses nécessaires.

Travaux des élèves.—Les élèves vont en classe deux fois par jour, à l'exception des filles qui aident à tour de rôle dans la salle à manger et la cuisine. Les heures de classe sont de 9 heures 30 du matin à midi, et de 1 heure 30 de l'après-midi à 3 heures. En outre de ces heures régulières, il y a l'étude de 8 heures à 8 heures 30 du matin, et de 7 heures à 8 heures du soir. Le programme des études est celui des écoles publiques des Territoires du Nord-Ouest.

La classification des élèves est comme suit:

	Garçons	Filles.	Total.
Cours I	8	8	15
" II	5	3	11
" III	5	11	14
" IV	3	0	4
" V	5	1	6
	26	23	49

Les réserves où se recrutent nos élèves sont les suivantes:

	Elèves.
Bazil Starblant	21
John Smith	13
James Smith	3
William Charles	5
William Twatt	4
Mistawasis	2
Non sous traité	1
Total	49

Ferme et jardin.—Nos récoltes de l'automne dernier ont été les suivantes: 430 boisseaux de pommes de terre; 65 de navets; 28 de carottes; panais, 5 boisseaux; betteraves, 5; oignons, 15; avoine donné aux chevaux et aux vaches en vert et sans être battu, environ 1,200 boisseaux; foin, 48 tonnes.

Le blé et l'orge ne sont pas encore battus.

Les produits des autres industries de la ferme sont: porc, 830 livres; beurre, 217 livres; œufs, 131 douzaines; poulets, 150 livres.

Travaux industriels.—Tous les travaux faits sur les lieux le sont par les élèves. On enseigne aux filles tous les travaux utiles du ménage tels que la couture, le tricot, la confection des vêtements, le raccommodage, le reprisage, le repassage, le blanchissage, le nettoyage et la cuisine. Le pain consommé à l'école est fait par nos jeunes filles, et cuit dans un four portatif Reid, qui a une capacité de 80 pains de deux livres.

Les garçons sont entraînés à tous les divers travaux d'agriculture tels que le labourage, le hersage, les travaux de la moisson et de la fenaison, la menuiserie, la réparation des clôtures, le soin des chevaux et des bestiaux, la traite des vaches, le soin des porcs, le sciage du bois, les travaux de plâtrage, etc.

Instruction morale et religieuse.—Il y a matin et soir des offices réguliers pour toute l'école. Le dimanche les offices religieux ont lieu matin et soir dans la chapelle du collège, et à trois heures de l'après-midi il y a la classe du dimanche. Cette dernière dure une heure et on l'emploi toujours avec profit. Les enfants prennent un grand intérêt à l'étude des Saintes Ecritures, et ils aiment beaucoup chanter des hymnes. Quelques-uns des élèves jouent très bien l'orgue et bon nombre d'entre eux sont des communiants. Deux de nos anciens élèves étudient actuellement au collège de Wyclide, Toronto, pour entrer dans les saints ordres. La conduite des élèves a été très satisfaisante.

Santé et hygiène.—La santé de nos enfants n'a pas été si bonne que l'année dernière. Il y avait beaucoup de maladies dans toute la province et nos enfants ont eu leur part. Les enfants prennent le plus d'exercice possible en plein air. Les dortoirs, les salles de classe, et toutes les autres salles sont tenues très propres et bien aérées.

Approvisionnement d'eau.—Nous n'avons pas, ici ce qu'il nous faudrait; nous sommes réduits à un puits, il nous en faudrait deux.

Protection contre l'incendie.—Nous avons huit extincteurs, qui ont été fournis par le ministère, 18 grenades, 12 seaux et 2 haches. Nous avons une assurance de $5,000.

Chauffage.—Il y a des poêles dans deux bâtiments, mais c'est un calorifère qui chauffe le bâtiment principal, où se trouvent toutes les maîtresses et les jeunes filles.

Assistance.—L'assistance a été régulière. Durant l'année, 4 élèves nous ont quittés et 3 ont été admis à l'école.

Récréation.—Les enfants ont beaucoup de récréation. Les garçons jouent au cricket, à la balle, au ballon, à sauter et à courir.

Les filles s'exercent avec des haltères, elles sautent à la corde, jouent à la balle, se balancent, lisent et font de la musique.

Elles vont à la promenade chaque jour sous la direction d'une des dames du personnel. Nous essayons de donner aux enfants autant de confort que possible.

J'ai, etc.,

JAMES TAYLOR,
Directeur.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN.

PENSIONNAT DES BUTTES-LA-LIME,
BALCARRES, 18 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour le pensionnat des Buttes-La-Lime, pour l'exercice expiré le 31 mars 1907.

Situation.—Les bâtiments de l'école sont situés dans la section 33, township 22, rang 11, à l'ouest du second méridien voisins de la réserve.

Terrain.—Le quartier nord-est de la section 32, township 22, rang 11, à l'ouest du second méridien, et aussi cette partie de la section 33 qui est en dehors des bornes de la réserve Okanees, appartiennent à l'école. Il y a en tout environ 253 acres. Cette propriété appartient à l'église d'Angleterre. Le sol est couvert de bois et n'est bon que pour le bois et le pâturage. La culture est faite sur un terrain end ehors de la propriété de l'école.

Bâtiments.—Les bâtiments sont les suivants: la maison d'habitation, la salle de classe, la buanderie, 2 étables, une en billes et une en bois, un hangar à grain, un abri, un poulailler, et deux caves à légumes. L'automne dernier on a construit une étable en bois de 24 x 32 pieds, avec grenier à foin; la salle de classe a reçu un nouveau plancher et une couche de peinture; tous les planchers de la maison d'habitation ont été repeinturés.

Logement.—Le dortoir des filles a été condamné parce qu'il est trop bas et qu'il y règne trop longtemps la maladie. Nous n'avons de logement convenable que pour 12 garçons et un personnel de 4.

Assistance.—L'exercice se termine avec une assistance de 22 enfants. Deux de ceux-ci ne sont pas compris dans le traité, un d'eux vient à l'école du jour. Dix-sept du nombre ont été acceptés par le gouvernement; les trois autres sont trop jeunes. L'assistance a été très régulière durant toute l'année.

Travail en classe.—Mlle Cunningham, une institutrice douée d'expérience et d'habilité, a dirigé la classe. Sa méthode est des plus récentes et elle la met en pratique ici. Les enfants font des progrès dans la science du raisonnement, de l'exactitude et de la rapidité. Vu que nous n'avions pas une maîtresse régulièrement nommée l'année dernière, et par suite des changements si fréquents, le travail en classe n'a pas été des plus satisfaisants, mais le travail consciencieux de l'hiver dernier a fait beaucoup pour remédier à cette lacune et les enfants vont atteindre le niveau de leur classe. Nous cherchons à leur procurer la meilleure instruction possible dans les circonstances actuelles.

Ferme et jardin.—L'année dernière nous avons battu 614 boisseaux d'avoine. Cette année 700 boisseaux d'avoine, 300 boisseaux de blé—en tout 1,000 boisseaux de grain. Le rendement du jardin a été bien inférieur à celui de l'an dernier, surtout le rendement des pommes de terre. Cependant nous avons eu suffisamment de légumes pour passer l'hiver, mais nous n'en avons pas eu à vendre. Nous avons préparé 57 acres de terre pour la culture et le jardinage au printemps prochain. A la fin de l'année, l'école avait 19 têtes de bêtes à cornes, 3 chevaux, 9 cochons, 28 poules. Nous avons ajouté à nos instruments d'agriculture une lieuse, une faucheuse et un râteau.

Métiers enseignés.—On enseigne aux filles la propreté, l'économie domestique et le soin du ménage. Durant leur temps d'école elles passent d'un genre de travail à un autre de manière à ce qu'elles soient au courant de tout, et la dernière année qu'une fille passe à l'école, excepté dans des cas spéciaux, elle quitte la classe et elle reçoit la direction des cuisinières, des laveuses et des repasseuses, etc. Elle trait une vache, s'occupe du lait, de la crème et du beurre. Elle fait toute sa couture et son raccommodage. On veut lui donner toutes les connaissances requises pour sa vie quotidienne à la maison.

Les garçons apprennent la culture et le jardinage, on leur enseigne à avoir soin des animaux et à faire les gros travaux du dehors et du dedans. L'idée de donner à un garçon, quand il a seize ans, une terre à lui, pour y labourer durant un mois, et de moissonner la récolte l'été suivant, et de faire d'autres labours, a produit de bons résultats. Un instructeur du gouvernement le dirige et le rend familier avec les conditions qu'il devra envisager en sortant de l'école. Quand il a travaillé sur sa terre, les deux étés derniers, l'école lui fournit sa nourriture comme s'il travaillait pour l'école. Chacun des deux garçons qui vont nous quitter dans quelques mois, ont plusieurs boisseaux de grain dans leur grange, et n'ont rien à craindre et ne seront pas réduits à aller implorer l'aide du gouvernement ou de l'église.

Enseignement moral et religieux.—Ces sujets reçoivent une attention spéciale. On étudie soigneusement la bible, ou l'apprend par cœur, et l'on enseigne à l'enfant à baser ses idées du bien et du mal sur ces enseignements. Chaque jour il y a instruction religieuse.

Santé et mesures hygiéniques.—En général les enfants se sont bien portés durant l'année dernière. Les garçons semblent moins sujets aux maladies que les filles. Deux des filles ont été soignées d'une manière spéciale durant tout l'hiver. On craint que leur dortoir ne soit la cause de leur indisposition, et bien que nous veillions à la propreté et à la ventilation, les résultats ne sont pas satisfaisants. Le long et dur hiver a mis la santé à l'épreuve. Au temps où j'écris tout va bien, à l'exception des deux filles dont on a parlé et qui sont en voie de guérison.

Approvisionnement d'eau.—Nous avons un bon puits, l'eau en est pompée pour la cuisine.

Protection contre l'incendie.—Nous avons des échelles, des haches, des seaux, et de l'eau toujours à la main. De chaque chambre à coucher il y a deux moyens de se sauver.

Chauffage et éclairage.—On se sert d'une fournaise et de 6 poêles pour chauffer la maison; l'éclairage se fait à l'huile à lampe.

Récréation.—Les enfants jouent aux différents jeux et amusements du dehors.

Anciens élèves.—Les élèves qui nous ont quittés vivent par eux-mêmes et se créent, en outre, des chez eux pour l'avenir.

J'ai, etc.,

KATE GILLESPIE,

Directrice.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN,
PENSIONNAT DE GORDON,
KUTAWA, le 10 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel du pensionnat de Gordon pour l'exercice fini le 31 mars 1907.

Emplacement.—Cette école est située au centre de la réserve de Gordon, a environ 13 milles de la maison de l'agence à Kutawa, notre bureau de poste.

Terrain.—L'école possède 320 acres, sur la moitié est de la section 4, township 27, rang 17, à l'ouest du deuxième méridien. Je crois que le gouvernement a concédé ce terrain à l'école.

La surface du sol est ondulée; de place en place il y a des bourbiers et des bosquets de petits trembles.

Presque la moitié de ce terrain est bon pour la culture, le reste n'est bon qu'au pâturage.

Bâtiments.—La maison qui sert d'école est une construction en pierre. La buanderie et le magasin sont construits en billes. Les étables sont faites en billes, le toit est fait avec de la tourbe, elles sont suffisamment grandes pour loger les animaux qui appartiennent à l'école.

Nous avons en outre une cave aux légumes et une glacière.

Logement.—L'école peut loger 30 élèves et un personnel de 4 membres.

Assistance.—Il y a maintenant 28 élèves présents. Nous espérons compléter le nombre avant longtemps.

Travail en classe.—On suit le programme prescrit par le département. Je puis dire que l'on a fait de grandes améliorations. Les élèves ont quatre heures et demie d'enseignement par jour.

Ferme et jardin.—L'année dernière nous avons semé cinq acres en avoine. Nous avons récolté 280 boisseaux, ou une moyenne de 56 boisseaux par acre. Notre jardin a deux acres et demie de superficie, il nous a donnée une quantité de légumes pour l'usage de l'école.

Nous avons une quantité remarquable de fleurs et une belle tonnelle l'été.

Travaux manuels.—On apprend aux enfants à avoir soin des bestiaux et des chevaux, à traire les vaches, à jardiner, à charruer, à cultiver.

Les filles apprennent les travaux du ménage, en plus de la fabrication du beurre, du pain, de la couture, etc.

Enseignement moral et religieux.—On s'applique d'une manière spéciale a cet enseignement. La conduite des enfants a été très bonne durant l'année; aucune punition sévère n'a été administrée.

Santé et précautions hygiéniques.—La santé générale s'est de beaucoup amélioré durant les neuf derniers mois, le médecin et tous les visiteurs font des compliments sur la santé de tous les enfants.

L'état sanitaire de la maison principale est aussi bon que possible. Les ventilateurs sont placés dans les plafonds des dortoirs et les fenêtres sont ouvertes à la journée.

On a besoin d'améliorer les cabinets d'aisance et les dépendances.

Approvisionnement d'eau.—Il est difficile de se procurer de l'eau durant les mois d'été. Nous dépandons en grande partie de l'eau de pluie, et de celle que nous puisons aux marais. On a essayé d'obtenir de l'eau en creusant, mais jusqu'à présent nous n'avons pas trouvé de la bonne eau.

Protection contre l'incendie.—Nos appareils sont composés de 2 Babcocks, 10 grenades, 11 baquets que l'on garde pleins d'eau; nous avons 4 haches, une pompe à bras qui est attachée à un réservoir du sous-sol et deux rouleaux de boyaux.

Chauffage et éclairage.—On chauffe l'école à l'aide de 8 poêles à bois, l'éclairage se fait au moyen de lampes à huile.

Récréation.—Le ballon, le croquet, et les balançoires sont les jeux de l'été, l'hiver on patine, on glisse et on se livre à divers autres jeux.

J'ai, etc.,

NORMAN BROWETT,

Directeur.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN,
PENSIONNAT DE KEESEEKOUSE (ST-PHILLIPPE),
COTÉ, le 10 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel du pensionnat de Keeseekouse, (St-Phillippe) pour l'exercice fini le 31 mars 1907.

Emplacement.—L'école de Keeseekouse est située sur le quart sud-ouest de la section 2, township 32, rang 32, à l'ouest du premier méridien.

L'école est construite sur un emplacement près de la limite de la réserve de Keeseekouse, sur un joli plateau élevé, ayant vu sur l'ouest, l'endroit est admirablement adapté à notre but. Ce terrain était inoccupé, et le père De Corby, en fit son homestead et ajourd'hui, malgré les difficultés très nombreuses, le pensionnat de St-Phillippe a été bâti.

Terrain.—Outre la belle situation décrite plus haut, l'école dispose de 160 acres qui appartiennent aux révérends Pères Oblats. Le sol est tout ce que l'on peut souhaiter pour la culture.

Bâtiments.—La maison a 32 x 60 pieds, en billes, deux étages, bien plâtrée à l'intérieur et protégée à l'extérieur par une bonne enveloppe de fer blanc. Elle est confortable, les enfants en sont satisfaits, et nul ne cherche à la changer pour un palais, chacun y fait son chez soi.

Réduits à nos propres ressources, sans aide substantielle de nos supérieurs ni de nos amis, nous n'avons pas tout ce que possèdent les écoles de ce genre bâties à grandes dépenses.

Approvisionnement d'eau.—Nous allons chercher de l'eau à un petit ruisseau avec des barils et des seaux.

Chauffage et éclairage.—La maison est chauffée avec des poêles à bois et éclairée avec des lampes à huile; mais nous pensons qu'avant longtemps toutes ces installations primitives feront place à d'autres plus modernes.

Logement.—Le département a accordé un subside pour 25 enfants de cette école. Nous pouvons loger 30 et un personnel de 7 à 8 membres. Nous avons actuellement à l'école 2 prêtres de l'ordre des Oblats, 4 sœurs de St.-André de la Croix, une institutrice laïque, 28 élèves, dont 24 sont de parents sauvages et 4 de race blanche. Nous avons cru bon de recevoir à l'école quelques enfants blancs, car ils aident les sauvages non seulement à apprendre l'anglais mais à se civiliser.

Santé et précautions hygiéniques.—Grâce aux mesures d'hygiènes ordinaires, la santé de l'école a été tout ce que l'on peut désirer pendant l'année. Nous n'avons pas eu de maladie d'aucune sorte. Nous n'avons eu la visite du médecin qu'une fois et le malade qu'il a soigné n'était pas gravement indisposé.

Travail en classe.—Nos derniers rapports indiqeunt que l'assistance comptait 26 enfants sauvages, classés comme suit:

		Elèves
Cours	IV	9
"	III	6
"	II	7
"	I	4

Le programme des études prescrit par le département a été suivi dans les différents cours par l'institutrice et le progrès a été satisfaisant.

Travaux manuels.—Outre leurs études en classe, les enfants ont leurs occupations manuelles ordinaires. Les garçons s'emploient aux travaux généraux de la ferme, les filles aux travaux intérieurs de la maison; elle font la cuisine, cousent et tricotent. Garçons et filles prouvent que les enfants des sauvages ont des aptitudes pour apprendre, ils ne demandent qu'à s'instruire.

Ferme et jardin.—Notre ferme n'est qu'à ses débats. Nous n'avons qu'une acre en jardin et 30 en culture. Les produits du jardin ont été médiocres à cause des vers et de la sécheresse durant la dernière partie de l'été. La récolte a été très belle, mais nous n'en connaissons pas encore le rendement, car elle n'est pas encore battue.

Protection contre l'incendie.—Les bâtiments sont assurés pour $3,000; mais nous n'avons que quelques extincteurs pour combattre l'incendie, des seaux pleins d'eau, des échelles en bois et en corde.

Personnel.—Le personnel de l'école comprend: le Rév. père De Corby, directeur; le père Branillet, sous-directeur; Sœur St.-Bernard, supérieure; sœur Marie, sœur St.-Jean, sœur Flavian, adjointes; institutrice, Mlle Shannon.

L'institutrice reçoit $20 par mois et sa nourriture, les sœurs $12 chacune et leur nourriture. Le prêtre ne reçoit aucun salaire. Chacun est content de son sort. Ils voient qu'ils ne travaillent pas en vain; leur travail est très profitable aux enfants des Sauvages pour quoi il convient de remercier Dieu, le gouvernement et les missionnaires.

J'ai, etc.,

J. DeCORBY, O.M.I.,
Directeur.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN,
PENSIONNAT DU LAC-LA-RONGE,
LAC-LA-RONGE, le 18 juin 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je vous transmets mon rapport de pensionnat du Lac-la-Ronge.

Emplacement.—L'école est située sur le bord ouest du Lac-la-Ronge, à environ un mille et demi de l'embouchure de la rivière qui coule du lac Grosse-Roche dans le Lac-la-Ronge. La façade de la maison regarde le sud, l'emplacement est sec et élevé et présente une belle vue sur le lac, dont le bord opposé à cet endroit s'étend plusieurs milles au loin, et on ne voit qu'une ligne bleue au-dessus de l'horizon. Dans les environs il y a des îles qui sont une protection contre les vagues du large lorsqu'il arrive une tempête.

Terrain.—Cette partie du pays n'a pas été arpentée, mais l'école prétend posséder un demi-mille de front sur le lac. La plus grande partie du terrain qui l'avoisine peut servir à la culture, mais en arrière il y a quelques verges de marais. Le terrain tout bien boisé, presque tout le bois est du tremble.

Bâtiments.—La maison principale a 80 x 26 pieds avec cuisine attachée de 26 x 22 pieds; les deux ont deux étages de haut. Les maisons ont une double cloison, séparée par des montants de 6 pouces de largeur pour la maison principale, et de 4 pouces pour la cuisine. Elles ne sont pas encore terminées, et on y ajoutera une autre couche de planches à l'extérieur et les plafonds seront lattés et plâtrés. La cuisine était assez finie pour être habitée tout l'hiver, mais l'étage inférieur seulement de la maison principale a été terminé et pouvait être habité durant les froids de l'hiver. L'étage inférieur comprend la salle de classe, la salle à manger, la salle des visiteurs, le bureau et la chambre de couture; l'étage supérieur, quand il sera terminé, comprendra les dortoirs et des chambres pour le personnel. On fait toute la déligence possible pour terminer les maisons.

Il y a en outre (1) un bâtiment en billes, de 18 x 20 pieds avec plancher en planche. Il sert maintenant à loger les parents qui viennent voir leurs enfants

à l'école; (2) un entrepôt du bois de 12 x 16 pieds; (3) une étable en billes; (4) un bâtiment pour fumer le poisson, la nourriture principale de l'école; (5) un bureau de 18 x 12 pieds pour l'usage de l'agent sauvage. Ce dernier bâtiment n'est pas sur le terrain de l'école, mais sur une île à un demi mille environ de distance; les sauvages font de cette île leur campement fovori, elle a été choisie comme la meilleure place pour les paiement de traité.

Logement.—Il y aura de la place pour 50 élèves et un personnel de 5 ou 6 membres du personnel.

Assistance.—L'école n'a été ouverte qu'en janvier 1907. Il y avait quinze enfants à l'ouverture et à la fin du trimestre le nombre était doublé. Nous n'aurons aucune difficulté a atteindre le nombre de 50 pour lequel le gouvernement a donné un subside par tête, mais vu que les maisons n'étaient pas complètement finies, ou n'a pas fait d'efforts pour avoir le montant total.

Travail en classe.—Les élèves sont tous des commençants et l'on ne peut pas s'attendre à beaucoup de progrès en trois mois; ils sont cependant très dociles et ont fait un bon commencement.

Ferme et jardin.—On a mis en culture environ 1½ acre; on a ensemencé environ dix boisseaux de pommes de terre, des navets et d'autres légumes de jardin. On a commencé à faire du bétail; nous avons deux vaches et un taureau. On les a sortis à la fin de mars; un veau a été élevé, ce qui met le nombre à quatre têtes. Nous avons aussi une paire de chevaux qui appartiennent à l'école.

Travaux manuels.—Les garçons font les travaux autour de l'école, y compris la préparation du bois de chauffage et la pêche. Ils travaillant aussi au jardin lorsque c'est nécessaire. Les filles lavent les planchers, le linge, font la cuisine, le balayage et les autres travaux du dedans.

Enseignement moral et religieux.—On donne une attention spéciale à cette branche, mais comme les enfants appartiennent à des parents chrétiens, ils n'ignorent les principes religieux en arrivant à l'école.

Santé.—Il n'y a pas eu de cas de maladie parmi les enfants. Aucun n'a de symptômes de la tuberculose qui est si répandue chez les Sauvages des autres localités.

Approvisionnement d'eau.—L'eau est toute puisée dans le lac, elle ne peut être surpassée en pureté. Elle est maintenant charriée par les élèves, mais si l'on peut trouver le moyen de mettre un tuyau dans le lac, l'eau sera pompée quand ce sera nécessaire.

Protection contre l'incendie.—Nous n'avons pas d'appareils pour combattre l'incendie, mais si nous pouvions obtenir une pompe et des tuyaux, nous pourrions placer un réservoir sur le haut de la maison principale avec un boyau qui y serait attaché prêt à servir en cas d'incendie.

Chauffage et éclairage.—Le chauffage se fait avec des poêles et l'éclairage au moyen de lampes et de chandelles.

Récréation.—Les garçons jouent au ballon et à d'autres jeux, les filles s'amusent avec des balançoires et des boules.

Observations générales.—Nous avons éprouvé beaucoup de difficultés pour préparer l'école à recevoir les élèves, mais ces ennuis sont maintenant passés: ce qui reste à faire ne demandera pas grand temps ni pour agrandir ou améliorer les alentours. En abattant les arbres qui couvraient le terrain nous avons eu soin d'en garder un certain nombre, des sapins et des épinettes, pour donner de l'ombre l'été, un abri l'hiver et un cachet de beauté à notre emplacement.

La scierie est à trois milles de l'école. Elle n'a pas grande valeur, mais elle nous fournit les planches et le bois de construction dont nous avons besoin. Les bâtiments sont une bonne leçon pratique pour les Sauvages qui n'ont jamais rien vu de semblable dans ces environs, et je suis persuadé que les Sauvages, lorsqu'ils seront établis suivront notre exemple et maintiendront la propreté autour de leurs habitations.

Le poisson est la principale nourriture de l'école dont nous pouvons facilement nous procurer une abondance toute l'année. Les enfants y sont habitués et il coûte beaucoup moins que toute autre nourriture.

Le tout soumis avec respect.

J'ai, etc.,

J. A. MACKAY,
Directeur.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN,
PENSIONNAT DE MUSCOWEQUAN,
le 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je vous soumets le rapport annuel suivant du pensionnat de Muscowequan pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Emplacement. Le pensionnat de Muscoweqaun est situé à environ 12 milles de l'agence de Buttes-du-Tondre, bureau de poste de Kutowa et à trois milles des entrepôts de la Compagnie de la Baie-d'Hudson et le bureau de poste de Buttes-du-Tondre, en dehors de la réserve des Sauvages.

Terrain.—La terre de l'école comprend 160 acres, le quart de section nord-ouest, n° 14, dans le township 27, rang 15 à l'ouest du second méridien, elle appartient à l'ordre des Oblats. Il y a environ 50 acres en culture. Il y a un beau jardin situé sur le devant de la maison et entouré d'arbres. On a dressé un joli parterre autour de l'école, il est planté d'arbres. De chaque côté il y a une bonne clôture et au milieu une avenue de 80 pieds de large.

Outre la terre mentionnée plus haut, les Oblats se sont procuré dernièrement 320 acres de plus, au sud-est du coin sud-ouest des quarts de la section 14, township 27, rang 15, à l'ouest du second méridien dont 50 acres sont en culture pour fournir à l'école de quoi couvrir ses dépenses.

Tous les terrains mentionnés plus haut sont clôturés de ronces artificielles.

Bâtiments.—Les bâtiments de l'école comprennent la vieille église, qui sert maintenant de salle de récréation aux garçons; la maison principale dont le sous-sol est une vaste cave employée à y loger les légumes et la laiterie; au premier étage sont: une cuisine, une petite chambre dans laquelle on cuit le pain au fourneau, un office, les réfectoires des sœurs et des filles, une chambre pour les visiteurs. Au deuxième étage, le dortoir des filles, la chambre de couture, la salle de récréation et les appartements des sœurs.

Il y a un grenier vaste et bien aménagé. L'autre partie de la maison qui fait un angle avec la première, construit sur son plancher: la salle de classe et la chapelle où les élèves se réunissent pour les prières du matin et du soir. A l'étage supérieur est le dortoir des garçons. Les autres bâtiments sont: la résidence du directeur, la boutique du menuisier et la forge, les étables, un entrepôt et une grange à grain.

Logement.—L'école peut loger 40 élèves et un personnel de 7 membres.

Assistance.—Trente quatre enfants ont assisté régulièrement à l'école durant l'année.

Travail en classe.—Il y a école le matin et le soir; le matin de 9 à 12 et l'après-midi de 1.30 à 4 heures. On suit à la lettre le programme tracé par le département. On donne une attention spéciale à la bonne prononciation anglaise, à l'écriture, à la lecture, à l'arithmétique, à l'épellation; on enseigne le dessin, la géographie et la musique vocale. Le progrès a été marqué dans tous ces sujets et beaucoup d'enfants semblent apprécier l'avantage de l'éducation.

Ferme et jardin.—Nous avons environ 105 acres en culture.

Le nombre d'acres en culture l'année dernière était 40 de blé, 5 d'orge, 5 d'épeautre, 2 de lin, 4 de pommes de terre; le reste était en carottes, choux, oignons, navets, pois et betteraves. En outre, nous avons défriché environ 20 acres de nouvelle terre, que nous espérons mettre en culture le printemps prochain. Je puis dire en passant que la ferme a été notre soutien et qu'elle a diminué de beaucoup le coût de la vie et que même elle nous a donné des recettes.

Travaux manuels.—Les filles apprennent toutes les branches de l'économie domestique, la fabrication du pain, la cuisine, la buanderie, la couture le tricotage, la confection des vêtements, le tissage des paillassons et le raccommodage des bas. Les garçons apprennent à labourer, à mener les chevaux, à faire la récolte, la clôture et à faucher.

Quand ils sont sur la ferme, l'instructeur les dirige partout.

Enseignement moral et religieux.—Cette partie de l'éducation est l'objet d'un soin et d'une attention spéciale, rien n'est épargné pour enseigner aux enfants les principes de la foi et de la religion.

Leur conduite et leurs mœurs, en général, sont une preuve qu'ils mettent en pratique les enseignements qu'ils ont reçus. Nous insistons continuellement sur la nécessité de l'obéissance à l'autorité.

Santé et mesures hygiéniques.—La santé des enfants a été remarquablement bonne durant l'année, et je suis heureux de dire que nous n'avons eu aucun cas de décès. La nourriture est bonne et abondante. Outre les trois repas, les enfants font encore une collation dans l'après-midi. On leur recommande de se tenir proprement sur leur personne; la ventillation de la maison est surveillée soigneusement.

Approvisionnement d'eau.—L'école est fournie d'eau par un puits près des bâtiments, cette eau est élevée au moyen d'une pompe mue par le vent, et déversée dans un réservoir placé sous le toit, d'où, par des tuyaux en fer, elle se distribue dans toute la maison. Une douzaine de barils sont mis sous les gouttières pour recevoir l'eau de pluie pour la buanderie.

Protection contre l'incendie.—Le département a fourni deux Babcocks à l'école, 12 seaux toujours tenus pleins d'eau, des extincteurs et des haches. Tout cela est disposé à différentes places à la portée de la main partout.

Chauffage.—Seize poêles chauffent la maison. L'éclairage se fait avec des lampes à l'huile. Nous sommes obligés d'aller chercher le bois de chauffage à sept ou huit milles.

Récréation.—En hiver les élèves ont toutes sortes de jeux, la musique, le chant, les exercices en dehors et en dedans et qui sont de leur âge. Durant l'été, les garçons s'amusent beaucoup à jouer au ballon, à se balancer, à jouer au croquet, au tir à l'arc et à d'autres exercices de gymnastique. Les filles font des jeux, chantent et se divertissent. Garçons et filles aiment ordinairement la musique, on a donné plusieurs représentations au public qui a su les apprécier.

Observations générales.—Notre personnel est compétent et tous prennent de l'intérêt au bien-être des Sauvages et chacun fait tout en son pouvoir afin de relever cette race pour laquelle notre gouvernement fait tant d'avances. Je dois dire que nous avons fait un bon pas vers le progrès durant l'année dernière.

En terminant, je suis heureux de faire savoir que notre dévoué agent, M. Murison qui nous fait des visites régulières, nous a aidé par ses paroles et ses actes, et nous avons toujours trouvé en lui bonté et bienveillance.

Quand il a été nécessaire, la royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest nous a toujours gracieusement prêté son concours.

J'ai, etc.,

J. A. MAGNAN,
Directeur.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN.
PENSIONNAT CATHOLIQUE ROMAIN DU LAC-AUX-OIGNONS,
LAC-AUX-OIGNONS, 20 avril 1907.

A l'honorable
Surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant touchant le pensionnat catholique romain du Lac-aux-Oignons pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Situation.—L'école est située sur la réserve de Seekaskootch, à 12 milles environ de Fort-Pitt, sur la rive nord de la Saskatchewan.

Terrain.—Sept ou huit acres de terre ont été entourées d'une clôture et mise à part pour les fins de l'école, les bâtiments, les jardins, les cours de récréation, etc. Le fond appartient aux sauvages de la réserve.

Bâtiments.—Les bâtiments forment trois maisons en bois, séparées, construites à différentes époques, mais elles sont reliées maintenant au moyen d'escaliers qui montent de bas en haut. La maison principale a trois étages, ses dimensions sont de 45 x 35 pieds. Au premier étage est la classe des jeunes, elle a 25 x 35 pieds. Au deuxième étage la classe des plus âgés, de 23 x 25 pieds; la chambre de couture des filles et la salle de récréation, de 20 x 35; l'infirmerie des élèves, 12 x 25 pieds. Le troisième étage ne comprend qu'une grande salle de 45 x 30 et 8½ pieds de haut; toutes les autres salles ont 9¾ pieds de haut. Le grenier, pièce bien éclairée et aérée, sert de garde-robe et de vestiaire aux filles.

La deuxième maison de 26 x 36 x 33 pieds de haut, comprend, sur le premier étage, la salle à manger du personnel de 13 x 16 pieds; la cuisine de 20 x 26 pieds; sur le deuxième étage, la chapelle privée des sœurs et celle des élèves, de 26 x 36 pieds; sur le troisième plancher est le dortoir des garçons de 22 x 36 pieds et 8 pieds de haut. A cette maison sont attachées l'entrepôt et les dépenses. La troisième maison fut la première bâtie; elle est de 25 x 30 pieds, deux étages, sert de résidence aux sœurs. La nouvelle maison n'est pas encore peinturée, et l'ancienne a besoin de peinture. Ce travail, nous l'espérons, sera fait cet été.

Logement.—Il y a amplement assez de place pour recevoir 70 élèves et un personnel de dix personnes.

La moyenne de l'assistance a été de 33. 5 enfants ont été renvoyés et 7 admis depuis le mois de juillet dernier.

Etudes.—Deux maîtresses sont chargées d'enseigner aux élèves des différents degrés dans deux salles de classe séparées. On suit fidèlement le programme d'études prescrit par le gouvernement. Les élèves s'acquittent de leurs devoirs classiques avec propreté, application et émulation. Ils aiment beaucoup l'étude et la lecture. On consacre chaque jour une demi-heure au chant. Les élèves forment le chœur de l'église que l'on trouve excellent; ils chantent en latin, en anglais et en cri.

Ferme et jardin.—Le jardin a une étendue d'environ trois acres. On y cultive avec succès toutes sortes de légumes. Les garçons et les filles s'occupent activement du jardinage.

Enseignement industriel.—Les garçons prennent soin des chevaux et des vaches, préparent le combustible, font le ressemelage des chaussures, boulangent, aident à la buanderie, et tiennent eux-mêmes leurs chambres en ordre. Ils sont aussi très adroits à se servir du marteau et de le scie et ils font une grande partie des réparations nécessaires aux bâtiments. Les plus grands garçons considèrent comme une grande récompense et un plaisir extrême la permission d'aller camper quelques semaines pendant la saison des foins.

On enseigne avec soin aux filles toutes les branches de l'économie domestique, à cuire les aliments, laver, repasser, coudre et repriser. Tous les vêtements des élèves sont faits à l'école.

Enseignement moral et religieux.—Il va sans dire que nous donnons plus d'attention et de soins à ce sujet qu'à tous les autres. Nous nous efforçons de profiter de toutes les circonstances qui se présentent d'inculper des principes de morale et de justice dans le cœur des enfants qui nous sont confiés. Nous insistons constamment sur l'obéissance et le respect dus à toute l'autorité. On consacre chaque jour un certain temps à l'enseignement religieux.

Santé et hygiène.—Le Dr. Amos de Lloydminster est le médecin attitré de l'école et, il la visite souvent. Nous avons eu aussi l'honneur d'avoir la visite du Dr. Bryce, le médecin en chef du Département. Il a trouvé la santé des enfants aussi bonne que possible; ces derniers étaient eux-mêmes gros et gras. Une bonne ventilation quotidienne, un emploi de désinfectants, de fréquents lavages des planchers à la brosse, et beaucoup d'exercice en plein air sont les facteurs de la santé.

Approvisionnement d'eau.—Un puits situé à quelques verges de la maison fournit en abondance une eau salubre. On transporte cette eau à la maison au moyen d'une charrette traînée par un cheval.

Protection contre l'incendie.—Cette protection consiste en un puits, des échelles, des seaux, des haches et des barriques pleines d'eau, le tout tenu en bon état prêt à servir. Des dortoirs des garçons et des filles il y a des portes de sortie de chaque côté; on construit en ce moment, à l'extérieur, des escaliers de sauvetage et une porte extérieure au pied des escaliers.

Chauffage et éclairage.—Les bâtiments sont entièrement chauffés par 13 poêles à bois et éclairés par des lampes à pétrole; dans les appartements des élèves, ces lampes sont suspendues au plafond.

Récréation.—On accorde aux élèves trois heures de recréation par jour: une heure après chaque repas, et une heure de plus le soir en été. Toutes les récréations se prennent autant que possible en plein air, même en hiver. Les principaux amusements consistent en escarpolettes, jeu de ballon, courses, saut à la perche, croquet, jeu de paume, glissades et patinage en hiver. Les élèves aiment beaucoup à lire; plusieurs d'entre eux sont abonnés à des revues pour les jeunes gens; ils les lisent et les passent ensuite aux anciens élèves qui ont quitté l'école. Pendant les vacances d'été, nous campons pendant une couple de semaines sur le bord d'un bon lac, ce qui plaît beaucoup aux élèves et semble très bon pour leur santé.

Observations générales.—Il faut mentionner la nouvelle maison qui a été commencée en 1905. L'ameublement de la maison principale, la réparation des plafonds, les divisions qui ont été faites des armoires y ont été placées, les planchers renouvelés. Le coût de ces travaux est de $4,000. Des pupitres automatiques et des tableaux noirs ont été installés dans la classe des plus avancés. L'inspecteur Chisholm a visité l'école les 18 et 19 mars. Il a paru satisfait du progrès des élèves.

En terminant ce rapport, je désire remercier tous nos supérieurs du département, de leur bon appui et des visites qu'ils nous ont faites.

J'ai, etc.,

E. J. CUNNINGHAM,
Directeur.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN,
ECOLE-PENSION DU LAC DE L'OIGNON, C.E.,
LAC DE L'OIGNON, le 15 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur le pensionnat de l'église anglicane, sous ma direction, pour la période de neuf mois, se terminant le 31 mars 1907.

Situation.—L'école est située au coin nord-est de la réserve de Makao et à 300 verges environ au sud-ouest des bâtiments du siège central de l'agence.

Terrain.—Il y a environ 30 arpents de terre appartenant à cette école et mission, ils font partie de la réserve.

Bâtiments.—La maison d'école actuelle est une construction nouvelle en bois, de 30 pieds sur 40, haute de 3 étages, finie maintenant et peinte partout. Le rez-de-chaussée est fini, son plafond est en acier et sera divisé en deux classes quand ce sera nécessaire. Le premier étage est aussi fini avec plafonds d'acier; il est divisé en chambres pour les maîtres et les garçons les plus âgés. On y atteint par un escalier extérieur.

Le deuxième étage sert de dortoir; c'est une grande pièce sans cloison, où l'on monte par un escalier intérieur partant de l'étage inférieur.

La ventilation et la lumière n'ont pas été épargnées, on y a pourvu suffisamment.

Le bâtiment à trois étages, construit en billes, de 24 pieds sur 28, servant antérieurement de buanderie et de dortoir pour les garçons, a été entièrement abandonné pour les besoins de la buanderie et d'un hôpital. Cet été les deux étages supérieurs vont être plafonnés et installés pour un hôpital. Entre ces deux constructions il y a un plus petit bâtiment fait en billes, de 20 pieds sur 22 ayant 2 étages. Son rez-de-chaussée est divisé en 2 chambres dont l'une sert de vestiaire et l'autre est occupée par les ouvriers travaillant pour la mission. Son étage supérieur sert de salle de couture où l'on se rend par un escalier extérieur.

Tout près, il y a un magasin de 15 pieds sur 20; celui-ci a son rez-de-chaussée et un étage. L'un et l'autre servent à garder des provisions, c'est-à-dire, de la farine, du bœuf, du porc, etc.

Le bâtiment qu'habitent les maîtresses et toutes les filles de l'école, est formé de 6 constructions faites à différentes époques, mais toutes reliées ensemble. Chacune des 4 portes extérieures donne accès à tout le bâtiment qui a 60 pieds carrés.

Le bureau du directeur, la salle d'attente des Sauvages, deux salles à manger, deux chambres à coucher, le dispensaire, la cuisine, la boulangerie et l'office sont au rez-de-chaussée. Les chambres des maîtresses et les dortoirs des filles occupent l'étage supérieur. Ces dortoirs sont deux grandes chambres de 24 pieds sur 36, et de 20 sur 24, sans cloisons, et dont une porte extérieure s'ouvre sur un balcon ayant un escalier de sauvetage. On voit qu'on a pourvu à la sécurité des habitants de la maison, et à la ventilation de ses pièces.

Il y a une bonne cave de 20 pieds de large sur 30 de long et 7 de haut. Nos écuries ont été agrandies et finies de sorte qu'elles sont de première classe.

Capacité.—On peut accommoder 70 élèves et 8 maîtres et maîtresses.

Assistance.—Les élèves étant tous pensionnaires, leur assistance est régulière, excepté dans des cas rares de maladie.

Etude.—Les enfants ont bien travaillé, ils ont fait des progrès remarquables pendant ces neuf mois.

Ferme et jardin.—Notre ferme couvre une surface d'environ 5 acres. Cette année nous avons récolté des légumes pour les besoins de toute la maison. Ce sont les maîtres et les élèves qui en ont fait la culture.

Métiers enseignés.—On a enseigné aux garçons principalement le travail du charpentier, du peintre et celui du constructeur. On leur a aussi montré à soigner les chevaux, les vaches, les cochons et la volaille. Aux filles, on a enseigné la routine générale de la maison: la cuisine, à faire du pain, le blanchissage et le repassage, ainsi qu'à coudre et à raccommoder.

Enseignement moral et religieux.—Les maîtres et maîtresses ont apporté un soin spécial à cette partie de leur éducation, car, ils se sont aperçus que sans cet enseignement, tout autre est perdu. Notre but n'est point d'enseigner les principes d'une croyance plutôt que ceux d'une autre; nous leur enseignons l'Evangile simple, notre but étant de les conduire vers Jésus-Christ.

Santé et hygiène.—La santé des enfants a été très bonne pendant ces neuf mois; cependant, nous avons eu une épidémie peu importante de petite vérole volante. Tous les malades ont été isolés et mis en quarantaine.

Provision d'eau.—Nous avons de l'eau en quantité, trois puits nous la fournissent pour la maison, la buanderie et les étables.

Protection en cas d'incendie.—Nous avons deux extincteurs chimiques, des seaux, des haches, beaucoup d'eau et une surveillance constante des poêles et de leurs tuyaux, des lampes et de leurs verres.

Chauffage.—Tous nos bâtiments sont chauffés au moyen de poêles à bois. Où il y aurait du danger pour les enfants à jouer avec le feu, nous avons des poêles s'ouvrant par le haut, de sorte qu'il leur est impossible de toucher au feu.

Récréation.—Les jeux principaux sont: le ballon, le criquet, les balançoires et la gymnastique qui comprend le sciage du bois et son empilement.

Tout cela, je vous le soumets avec respect.

J'ai, etc.,

J. R. MATHEWTON,

Directeur.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN.

ECOLE DU LAC ROND,

WHITEWOOD, B.P., le 10 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-Surintendant général des Affaires des Sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint le vingt-deuxième rapport annuel sur l'école du lac Rond, pour la période de neuf mois se terminant le 31 mars 1907.

Situation.—L'école est située dans la vallée de Qu'Appelle, à l'extrémité est du lac Rond et touchant aux réserves des lacs Croches.

Terrain.—Une surface d'environ 320 acres appartient à l'école; c'est la moitiée sud de la section 23, township 18, rang 3, ouest du second méridien. Elle possède aussi 22 acres de la section adjacente 14.

Le sol est bon pour l'agriculture.

Bâtiments.—Les voici: le bâtiment principal qui est en bois avec des fondements en pierre, un rez-de-chaussée, un étage et un sous-sol qui s'étend sous toute la construction; il contient des salles d'attente, des salles à manger, des parloirs, des chambres pour les maîtres et maîtresses, une cuisine, une buanderie et des garde-robes; la maison d'école, également en bois avec des fondements en pierre, d'une surface de 24 pieds sur 42, contient les classes, le dortoir des garçons et les chambres du maître et du fermier, une grange, dans laquelle il y a une écurie et un grenier.

Capacité.—Les bâtiments peuvent accommoder 70 élèves et 6 maîtres et maîtresses.

Assistance.—L'assistance a été très régulière, nous avons 34é lèves et la moyenne a été de 30 environ.

Classe.—Elle était encourageante, sous l'habile direction de Mademoiselle Shalmark et de Monsieur Mills. Ils ont suivi le programme fourni par le département des écoles des Sauvages et les élèves ont fait beaucoup de progrès.

Ferme et jardin.—L'année a été prospère et le travail a fait beaucoup de bien aux enfants tout en rapportant à l'école. Nous cultivons environ 100 acres de terre; la récolte de froment a été de 30 boisseaux et celle de l'avoine de 60, par acre. Le jardin nous a fourni tous les légumes que nous pouvions consommer; notre bétail nous a donné une provision de viande, de beurre et de lait.

Industries enseignées.—Nous enseignons l'industrie agricole aux garçons et aux filles, le travail général de la maison. Les filles s'habituent à faire du pain, la cuisine, à laver le linge, elles apprennent les travaux à l'aiguille ordinaires et de fantaisie, la couture et tout enfin ce qui est utile de savoir dans une famille bien ordonnée. Les garçons font connaissance avec les machines agricoles et sont dressés au travail de la laiterie. Chaque garçon doit faire, tous les jours, deux heures de travail pour l'entretien de l'école. Un garçon qui peut conduire les chevaux reçoit 10 cents par heure, de cette manière, tout en assistant à l'école, dans l'avant-midi et en travaillant l'après-midi, il gagne 50 cents, ou 3 piastres par semaine. Quand il sort de l'école, à l'âge de 18 ans, il possède ainsi l'argent qui lui permet de prendre une ferme à son compte. Un de nos garçons, âgé de 17 ans maintenant, a 3 bœufs splendides, 3 vaches, 3 veaux un cheval et 100 piastres à la banque, tout cela, il l'a gagné à l'école. Nous tâchons de lancer nos jeunes gens dans l'agriculture, à leur compte, avant qu'ils nous quittent.

Quatre d'entre eux, ont déjà défriché une partie de leur propre ferme, pendant l'été. Ils avaient au printemps, chacun environ 20 acres de terrain prêt pour la récolte, ainsi qu'une paire de bœufs pour tous les garçons qui peuvent les conduire.

Enseignement moral et religieux.—Cet enseignement est le plus important à l'école. Les autres en dépendent. Le haut but de l'école est de faire des chrétiens. Nous avons, matin et soir la prière et des exercices religieux, et le dimanche, l'instruction et le service.

Santé et hygiène.—La santé des élèves a été bonne, nous n'avons pas eu un seul cas de maladie grave, de toute l'année. Il n'y a pas un seul cas de scrofules parmi eux. Nous attribuons cela, Dieu merci, aux chambres spacieuses et bien aérées, à l'exercice au grand air et à la nourriture abondante, simple et saine, comme le gruau d'avoine, la crême, le bœuf accompagné de légumes, du bon pain, du beurre, des œufs, des fruits, du poisson, etc.

Provision d'eau.—Il y a un puits tout près de la maison dont l'eau est pompée au moyen d'un moulin à vent, dans un réservoir placé dans le grenier. Ce puits nous fournit une provision de bonne eau.

Protection contre le feu.—Il y a des échelles de sauvetage à toutes les chambres à coucher; les tuyaux de poêles et autres sont bien entretenus; des échelles, des seaux et de l'eau sont placés sous la main en cas fortuit.

Chauffage et éclairage.—Les bâtiments sont chauffés par une fournaise et des poêles et éclairés par des lampes à pétrole.

Récréation.—En hiver, le patinage, le traîneau sauvage et les jeux d'intérieur, distraient les élèves, et le ballon, la rame, l'équitation, gravir les collines, sauter à la corde, et la pêche forment leur récréation en été. Ce sont les divertissements qu'ils aiment le plus.

Observations générales.—Pour conclure, nous désirons exprimer combien nous apprécions l'intérêt que M. Millar, notre agent, porte à notre école, et la courtoisie et la bonté des autres membres du département, qui nous ont visités.

J'ai, etc.,

H. MCKAY,

Directeur.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN.

ECOLE DE L'ENFANT-DU-TONNERRE (ST. HENRI).

DELMOS, B.P., le 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-Surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'école de l'Enfant-du-Tonnerre (St. Henri), de l'exercice se terminant le 31 mars 1907.

Situation.—L'école touche à la réserve de l'Enfant-du-Tonnerre, elle est située dans la mission catholique romaine et à un demi-mille de la gare de Delmas. Elle est sur la rive sud du Saskatchewan et dans un site magnifique qu'on pourrait surpasser difficilement.

Terrain.—La terre qui appartient à l'école se trouve être le quartier sud-est de la section 6, township 46, rang 18, ouest du quatrième méridien, et brevetée.

Bâtiments.—La maison d'école est en bois, construite sur des fondements en pierre, elle a un étage avec le rez-de-chaussée. Il y a 5 chambres au rez-de-chaussée: la classe, le réfectoire des enfants, celui des sœurs qui a une salle de couture, la cuisine et le parloir. Au-dessus, se trouvent 3 chambres: 2 dortoirs et une chambre à coucher pour les sœurs. Nous n'avons pas d'infirmerie.

Capacité.—La maison peut accommoder 20 élèves et six maîtresses.

Assistance.—Le registre montre que 20 enfants (le nombre permis par le département), suivent les cours, mais, en réalité ce nombre est plus grand.

Classe.—Nous nous sommes appliqués à suivre de près autant que possible les progıammes permis par le département. Les progrès sont bons et encourageants.

Ferme et jardin.—L'année dernière, à cause de la sécheresse, notre récolte n'a pas été si bonne que celle de l'année d'avant. Nous avons eu, à peine, assez de légumes pour nos besoins.

Industries enseignées.—Nous enseignons aux filles: la couture, la cuisine et l'art utile de tenir une maison. Les garçons nous aident dans les travaux d'intérieur et d'extérieur; ils portent l'eau, vont chercher le bois et rendent les services qu'ils peuvent dans le jardin.

Enseignement moral et religieux.—Nous faisons, tous les jours, l'instruction religieuse aux enfants. L'exemple d'une vie religieuse et l'influence d'un corps religieux enseignant parmi les enfants, tendent à les rendre dociles et obéissants à leurs supérieurs. Leur conduite est si bonne, qu'il est rarement nécessaire de les punir.

Santé et hygiène.—Une fille est morte le 5 de ce mois d'une maladie héréditaire, la consomption.

La santé des enfants est très bonne, à l'exception d'un de nos grands garçons, qui paraît se débarrasser difficilement d'un mauvais rhume. Nous espérons qu'avec des soins, il s'en tirera avantageusement.

Provision d'eau.—Nous avons un bon puits, qui suffit largement à nos besoins.

Protection contre l'incendie.—Nous avons sur la maison une seule échelle dont nous nous servions en cas d'incendie. Nous avons des tonneaux d'eau et des haches sous la main. Comme vous voyez, nos moyens de sauvetage seraient plutôt insuffisants si le feu éclatait à l'école.

Chauffage et éclairage.—La maison est chauffée par des poêles à bois et éclairées par des lampes à pétrole.

Récréation.—Les enfants jouent dans une cour agréable, devant l'école. Nous apportons beaucoup d'attention à leur récréation et nous les encourageons à jouer le plus possible en plein air. Nous leur enseignons à faire différents jeux que nous surveillons, enfin, nous les guidons dans leurs ébats.

Observations générales.—Nous avons été heureux de recevoir M. C. J. Johnson avec l'inspecteur, au mois de novembre dernier. C'était sa première visite chez nous; il a été étonné et bien satisfait du travail des enfants, du bon ordre et de la discipline régnant partout.

Pour finir, j'ajouterai que j'apprécie infiniment les services inestimables que nous a rendus notre honorable inspecteur, M. W. J. Chisholm et je dois reconnaître aussi le concours zélé de notre agent, M. George Day.

J'ai, etc.,

H. DUMAS, Pretre O.M.I.
Directeur.

Province de la Saskatchewan.
Ecole Industrielle de Battleford,
Battleford, le 31 mars 1907.

M. Frank Pedley,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

Monsieur,—Selon votre circulaire du 5 mars, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur cette école pour la période de neuf mois qui vient de se terminer.

Situation.—L'école est située sur la rive élevée sud de la Bataille, environ deux milles à l'ouest, d'où cette rivière se jette dans le bras nord de la Saskatchewan et à environ deux milles au sud de Battleford qui est notre bureau de poste. L'endroit est une magnifique position, il domine, regardant le nord, les deux villes de Battleford et North-Battleford (cette dernière est une tête de division de la ligne du chemin de fer du Canadian-Northern), et les deux rivières mentionnées plus haut, ainsi que leurs vallées pittoresques. Il domine encore au sud la rangée des collines de l'Aigle et une vaste étendue de territoire de tous côtés. Les bâtiments de l'école, sont construits sur un terrain réservé spécialement par le gouvernement du Dominion pour les besoins de l'école. Le logement principal auquel on a fait certains changements et quelques additions, rendus nécessaires pour en faire une école, était la résidence officielle de l'Honorable Sand Laird, le commissaire actuel des Affaires des Sauvages, quand il était lieutenant-gouverneur des territoires à ce temps là, du nord-ouest d'alors; il servait aussi, à ce temps-là, de salle d'assemblée pour les réunions du conseil du nord-ouest.

Terrain.—Nous avons dans le voisinage immédiat de l'école une réserve de 566 acres et une autre de 376 acres à 3 milles à l'est de l'école. La première contient tout notre terrain de culture, la dernière est principalement un marais à foin qui nous fournit de foin tous les ans. Cette propriété est dans le township 43, rang 16, à l'ouest du troisième méridien et embrasse des parties des sections 15, 17, 18, 19 et 20.

Bâtiments.—Nous avons la maison principale habitée par les élèves, et la plupart des maîtres et maîtresses, celle du directeur, deux cottages, une boutique de charpentier, une boutique de forgeron, un magasin pour nos provisions, une écurie, un puits renfermé, un toit à cochons, un poulailler, un entrepôt, une construction dans la quelle nous conservons les légumes, une buanderie, un grenier, et d'autres bâtiments comme des hangars et des granges.

Capacité.—Nous pourrions accommoder 150 élèves si nous les avions, et le nombre suffisant de maîtres et maîtresses pour les instruire et prendre soin d'eux.

Assistance.—Quatre garçons et sept filles ont quitté l'école et un garçon et trois filles y sont entrés pendant ces neuf mois passés. Nous n'avons eu aucun décès. Nous commençons l'année nouvelle avec 59 élèves.

Classe.—Nous suivons le programme des études fourni par le département et les élèves sont divisés en classes depuis l'alphabet jusqu'en sixième. Plusieurs de nos élèves sont engagés et enseignent dans les écoles des Sauvages du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Ferme et jardin.—Nous avons environ 60 acres en culture, dont 6 à peu près sont consacrés au jardinage et à la culture de la pomme de terre.

Industries enseignées.—Nous enseignons à nos élèves: l'agriculture, le jardinage, à soigner les chevaux, les vaches, les cochons et la volaille, le métier de charpentier, la peinture à l'eau des murs et des plafonds, à peindre, à remplacer les vitres, etc., à faire du pain, le travail de la laiterie, le lavage et le repassage, la couture, le tricotage à faire et à raccommoder les vêtements, à faire la cuisine, enfin le travail général d'une maison.

Enseignement moral et religieux.—Nous portons une attention spéciale à cet enseignement, car c'est la seule base sur laquelle repose l'honnêteté en général et la qualité du bon citoyen. Nous avons tous les jours, matin et soir, la prière et une lecture de la Bible et le dimanche, le service ordinaire avec l'étude des Saintes Ecritures; tous les mercredis, nous avons un service. Nous avons encore depuis plusieurs années, un cercle des "Filles du Roi" (King's Daughters) pour les filles et un autre cercle, des "Fils du Roi" (King's Sons) pour les garçons et une succursale de l'Union de la lecture quotidienne des Ecritures dont les garçons et les filles sont membres. De tout cela nous en tirons les meilleurs résultats. Ces organisations sont administrées par les élèves eux-mêmes, sous la surveillance des maîtres et maîtresses.

Santé et hygiène.—Nous avons eu la bonne fortune d'avoir joui d'une bonne santé pendant toute l'année. La ventilation de la maison est bonne et les arrangements sanitaires sont surveillés avec soin.

Provision d'eau.—Nous avons, dans nos puits, beaucoup d'eau de la meilleure qualité.

Protection contre le feu.—Nous avons un certain nombre de grenades, des extincteurs chimiques Babcock, des haches et des seaux pleins d'eau placés en divers endroits de la maison. Nous avons aussi quatre réservoirs où nous tenons continuellement une provision d'eau sans cesse renouvelée. Les étages inférieurs sont reliés aux deux réservoirs les plus élevés, par des conduites en fer, auxquelles on adapte des boyaux de caoutchouc. Un appareil McRobie est placé au centre de la maison principale; il y a des tuyaux et des boyaux qui vont à tous les étages. Il y a des échelles de sauvetage à tous les dortoirs et nous avons toujours sous la main quantité d'autres échelles.

Chauffage.—Nous avons des fournaises à air chaud et des poêles ordinaires. Le bois est notre seul combustible.

Eclairage.—Nous n'avons que des lampes ordinaires à pétrole.

Récréation.—Les élèves ont des balançoires, ils jouent au ballon, au hockey et à d'autres jeux; ils ont, de plus, beaucoup d'exercice au grand air.

Anciens élèves.—Parmi ceux qui sont revenus à leurs réserves, il y en a qui n'ont pas réussi comme on l'aurait désiré; fréquemment, le milieu dans lequel ils vivent, se trouve beaucoup à leur désavantage. Heureusement, ils ne forment la majorité, car il y en a d'autres qui ont cultivé leur portion de terre, ils possèdent leur maison, leurs animaux et autres choses; ils réussissent parfaitement. D'autres encore, qui ne sont pas revenus à leur réserve, se sont lancés parmi les colons, les uns comme garçons de ferme, les autres comme charpentiers. Ils apprennent ainsi la vie sédentaire des champs, ce qui est pour eux, une acquisition inestimable, qu'ils la pratiquent ensuite dans leur réserve, ou qu'ils continuent à travailler parmi les colons, ou encore, qu'ils deviennent éventuellement propriétaires d'une concession de terre, ainsi qu'on doit l'espérer. Quelques-uns de nos anciens élèves sont engagés, en divers endroits, comme instituteurs ou aides dans les écoles Sauvages; l'un d'eux est à présent au collège où il fait ses études de théologie; un autre a fini ces mêmes études et a été ordonné pasteur, il a épousé une

anglaise et tous deux ont la charge de l'une de nos écoles et missions où ils réussissent bien. Presque toutes les filles qui ont quitté l'école, sont mariées, la plupart d'elles ont épousé des anciens élèves où d'autres jeunes gens habitant leurs réserves, mais plusieurs autres se sont mariées avec des colons blancs et tiennent leur maison dans une condition convenable.

Bien que les résultats ne soient pas, dans tous les cas, comme on les voudrait, il ne faut pourtant pas trop exiger si l'on considère tout à la fois. Les progrès sont manifestes; les écoles vont bien et le champ de leur enseignement se voit dans l entourage de leurs anciens élèves. Les écoles proprement dirigées et conduites avec système, sous le seul moyen de résoudre le problème sauvage. Il y a une différence marquée entre le caractère de la réserve où demeurent un grand nombre de nos anciens élèves et celui de ces réserves où il n'y en a pas.

Observations générales.—Je reconnais avec plaisir le succès de nos maîtres et maîtresses. Il tend à aider à l'accomplissement du travail important de l'instruction et de l'éducation du Sauvage et qui l'élèvera avant longtemps, au niveau où nous voulons qu'il soit.

Je remercie infiniment nos supérieurs du département, des égards, de la courtoisie et de la bonté qu'ils nous ont montrés dans leurs relations avec nous.

J'ai, etc.,

E. MATHEWSON,

Directeur.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN.

ECOLE INDUSTRIELLE DE QU'APPELLE,

LEBRET, P.O., le 8 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport de l'exercice se terminant le 31 mars 1907.

Situation.—L'école est située dans la vallée pittoresque de Qu'Appelle à 18 milles au nord de la ligne principale du chemin de fer du Pacifique Canadien, et à sept milles au sud d'un embranchement de cette compagnie. Elle n'est pas située dans une réserve, mais elle se trouve au centre des réserves suivantes: de l'Assiniboine, des lacs Croches, des collines en fête (Fete Hills) du Muscowpetung, des collines des Buttes-du-Tondre et des Sioux.

Terrain.—L'étendue de terrain autour de l'école et lui appartenant, comprend environ 509 acres, tous dans le township 21, rang 13 à l'ouest du 2ième méridien; ce terrain a été spécialement arpenté et réservé pour l'école et formé de portions prises sur différentes sections: environ 14 acres du coin nord-ouest de la section 2, c'est là que se trouve situés les bâtiments et le jardin de l'école; —environ 145 acres du côté ouest de cette même section. Cette portion, presque toute composée de vallons et de petites collines, est couverte de broussailles, mais on en avait besoin pour faire une route allant à la ferme située au sommet de la colline. La moitié est de la section 10, c'est-à-dire environ 290 acres, est très accidentée par des ravins et des collines, mais elle contient des terres arables qui sont de bons pâturages par des saisons pluvieuses; quatre-vingts acres ou la moitié ouest du quartier sud-ouest de la section 14 sont de bonne terre, mais ils sont bien coupés de marais fangeux.

Outre ces portions de terrain là, nous avons encore, à 5 milles au nord-ouest de l'école, trois quarts de section réservés pour cultiver du foin, parmi ceux-ci, le quartier nord-ouest de la section 34, township 21 rang 13 à l'ouest du second méridien a été acheté par le département pour la culture du foin; il a des terres arables,

mais il est très coupé de marais fangeux. Les autres sections sont au nord-ouest du quart de la section 34 township 21, rang 13 et aussi à l'ouest du second méridien. Toutes ces parcelles de terre sont entourées d'une clôture de ronces artificielles.

Bâtiments.—La nouvelle école comprend trois bâtiments séparés, savoir: le bâtiment principal d'une dimension de 120 pieds sur 50, servira pour la cuisine et la salle à manger qu'occuperont le sous-sol, le bureau et le magasin qui seront au rez de chaussée, la chapelle et les chambres privées, au premier étage et l'hôpital au deuxième. La maison des filles, de 80 pieds de long sur 50 de large, est actuellement occupée et contient la salle de récréation, les dortoirs et les classes. Celle des garçons est de même dimension que la maison des filles et sert aux mêmes fins.

Capacité.—La nouvelle école peut facilement contenir 225 élèves et 15 maîtres et maîtresses.

Assistance.—L'assistance durant l'année, a été satisfaisante. Il y avait, à la fin de mars, 235 élèves d'inscrits: 112 garçons et 123 filles.

Classe.—Les progrès sont satisfaisants. La classification, d'après le programme d'études prescrites par le département a été la suivante:

	Garçons	Filles	Total
Cours I	44	49	93
" II	27	16	43
" III	19	25	44
" IV	22	20	42
" V	..	10	10
" VI	..	3	3

Les élèves du 1er et 2ème cours assistent aux classes régulièrement 6 heures par jour; ils apprennent rapidement l'anglais. Ceux des cours plus élevés assistent aux classes la demi-journée et ils passent l'autre moitié à travailler à différents métiers. Quelquefois dans la saison, aux moments pressés, tous les garçons sont employés, à la fois à la ferme ou au jardin, sous la surveillance des maîtres.

Ferme et jardin.—Nous espérons que la saison prochaine, environ 350 acres seront en culture: 175 en froment, 125 en avoine, 20 en orge et 30 en pommes de terre, maïs, navets, carottes, betteraves et rabioles. Une vingtaine de garçons sont attachés à la ferme et satisfont aux besoins, les autres garçons et les filles trayent les vaches à tour de rôle, et tous aident aux champs en temps pressé.

Bétail.—Notre bétail est en bonne condition; il comprend 36 bœufs et vaches, 28 chevaux, 53 cochons et environ 125 volailles.

Atelier de forgeron.—Deux garçons ont travaillé à ce métier et une bonne somme de travail a été faite pour la clientelle outre celle qu'exigent les besoins de l'école.

Atelier de cordonnier.—A ce travail, nous avons six garçons qui font et réparent les chaussures et les harnais.

Boulangerie.—Quatre garçons aident dans cette boutique, outre le travail qu'ils font pour les besoins de l'institution. Ils font aussi l'abatage des animaux, le salage et le fumage des viandes.

Atelier de charpentier.—Six garçons s'occupent dans cet atelier. Ils ont fait beaucoup de ce travail pour l'école et pour des clients en plus de la réparation des voitures et des machines agricoles. Ils ont fait aussi de l'ébénisterie.

Atelier de ferblantier.—Dans cette boutique, deux garçons sont employés à faire du neuf et des réparations pour des clients.

Travail des filles.—Sous la direction des bonnes sœurs, les filles apprennent les travaux de la maison: la cuisine, à traire les vaches, le blanchissage et à faire leurs vêtements ainsi que la plus grande partie de ceux des garçons. Elles aident au jardin, elles trayent les vaches en été et toute la volaille est à leur charge.

Enseignement moral et religieux.—Le sous-directeur et les maîtres et maîtresses s'occupent de cet enseignement et apprennent aux élèves les bonnes manières. Le dimanche et tous les jours, pendant les mois d'hiver, je fais, à toute l'école, une instruction religieuse, après les heures de classe. Nous nous rendons à la chapelle matin et soir.

Santé et hygiène.—La santé des élèves, cette année-ci a été meilleure que l'an dernier, à cause des nouvelles intallations sanitaires perfectionnées qu'on a faites dans le nouveau bâtiment. Le médecin de l'établissement fait de régulières inspections et surveille de près la santé des enfants.

Pression d'eau.—Nous avons 4 puits qui nous donnent de l'eau pure à boire. Celle dont nous nous servons pour la maison, la buanderie ainsi que pour le cas d'incendie vient du lac à 300 verges environ de distance. Elle est amenée par un tuyau de deux pouces de diamètre, dans deux réservoirs de 1,500 gallons de capacité. Cette eau est distribuée par la pression atmosphérique.

Protection en cas d'incendie.—Notre appareil est très complet. Nous avons un boyau de 50 pieds de long à chaque étage des différents bâtiments; ces boyaux sont tous reliés aux réservoirs d'eau. Nous avons aussi deux réservoirs chimiques McRobie, de soixante-quinze gallons chacun, avec des boyaux de 50 pieds de long y attachés et placés à chaque étage du bâtiment principal et de celui des filles. Outre ces moyens de protection, nous avons encore 36 extincteurs chimiques à main distribués partout dans l'institution.

Chauffage et éclairage.—Nous avons deux fournaises à vapeur Gurney à tube unique, qui fournissent le chauffage du bâtiment principal et une autre de ces fournaises dans chacun des bâtiments des filles et des garçons. Une usine à gaz Siche donne la lumière aux trois bâtiments. Nous nous servons de bois et de pétrole dans les ateliers.

Récréation.—Le ballon et la balle sont les principaux jeux des garçons, en été, et en hiver, ils ont le patinage et le hockey. Les filles jouent aussi au ballon: nous considérons cela un exercice salutaire.

Observations générales.—Parmi les personnes distinguées qui ont visité l'école, l'an dernier, nous comptons: le gouverneur général Lord Grey, le 13 octobre, l'honorable A. E. Forget, le lieutenant gouverneur de la Saskatchewan et le suppléant du surintendant général des affaires des Sauvages le 19 novembre.

J'ai, etc.,

J. HUGANARD,
Directeur.

PROVINCE DU SASKATCHEWAN,
ECOLE INDUSTRIELLE DE RÉGINA,
RÉGINA, le 31 mars 1907.

MONSIEUR FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel de l'exercice se terminant le 31 mars 1907.

Situation.—L'école est située sur les rives de la Wascana, à quatre milles au nord-ouest de la ville de Régina. Elle n'est pas dans une réserve sauvage.

Une demi-section de terre fut achetée, à l'origine, par le département, pour l'usage de l'école et en 1903 la réserve du gouvernement fut ajoutée.

Le sol est argileux, on ne peut le cultiver qu'avec de gros chevaux. Le blé, l'avoine, l'orge, les légumes et les petits fruits y viennent bien.

Le terrain n'était, autrefois qu'une savane, et faisait évidemment partie des pâturages que fréquentaient les bisons.

Nous avons planté des érables, des frênes, des peupliers et des ormeaux le long des chemins et des clôtures; nous en avons aussi mis en ceinture, autour des bâtiments et des jardins pour briser les vents. Quelques-uns de ces arbres ont déjà de 12 à 14 pieds de haut; ils rendent le terrain beaucoup plus attrayant et rompent la monotonie de la prairie.

Bâtiments.—Le bâtiment principal est en briques, il a son rez-de-chaussée et un étage. Le rez-de-chaussée, dans sa partie centrale, contient: le bureau, le dispensaire, le parloir, les salles à manger, la cuisine, le magasin, la salle de couture et une salle pour laver la vaisselle. Au-dessus se trouvent les chambres à coucher du personnel et un petit dortoir pour les jeunes enfants. Les garçons se tiennent dans l'aile du sud où ils ont leur salle de réunion. Leur dortoir, garde-robe, salle de bains ainsi que leurs armoires individuelles sont à l'étage supérieur. Dans l'aile du nord, au même étage, il y a le dortoir des filles, leur salle de bains et leur garde-robe; deux classes bien claires sont au rez-de-chaussée. Dans le sous-sol, qui s'étend sous le bâtiment tout entier, se trouvent: la chaufferie, la cave à combustible, une petite citerne et la salle aux châssis.

Les autres bâtiments sont: la maison du directeur, celle-ci est en bois doublé de briques, un cottage-ferme, un cottage-hôpital, une buanderie, une glacière, un atelier de charpentier, la chambre de la machine et un atelier de forgeron.

Les bâtiments de la ferme sont: une grange ayant une écurie à chevaux, l'étable des vaches, un toit à cochons, un petit hangar pour les machines agricoles et le poulailler.

Capacité.—L'école peut contenir 150 élèves et un personnel de 12 membres.

Assistance.—Durant l'année passée, elle fut de 64.

Classe.—La classe est ainsi divisée:

	Elèves
Cours VI	5
" V	11
" IV	9
" III	16
" II	6
" I	17

Nous suivons le plan des études esquissé par le département, pour les écoles sauvages.

Ferme et jardin.—Nous considérons le travail de la ferme et du jardin comme une partie importante de l'instruction industrielle des garçons.

L'année dernière, la ferme a produit 1500 boisseaux de blé, 2,300 de pommes de terre.

Le jardin a produit tous les légumes nécessaires aux besoins de l'école.

Depuis 4 ans les élèves actuels et les anciens ont battu tout le grain de l'établissement ainsi que celui de beaucoup de voisins, avec la batteuse à vapeur de l'école.

Industries enseignées.—Nous enseignons à tous les garçons à soigner les chevaux, les vaches et les cochons; ils reçoivent aussi une instruction pratique sur l'emploi des instruments aratoires et des machines agricoles, nous leur montrons à se servir des outils du jardinier.

Atelier de charpentier.—Nous instruisons six garçons dans ce département. Ces jeunes gens ont fait, outre beaucoup de réparations aux bâtiments, aux outils et machines de la ferme, des tables, des chaises, des fenêtres, des portes, des palonniers, des jougs, des essieux et des timons de voiture, des barrières, des escaliers, des échelles et de nombreux petits objets.

Imprimerie.—Un certain nombre de garçons sont devenus bons compositeurs. Ce genre de travail est profitable, conduit de pair avec celui de la classe, il les exerce à écrire l'ortographe.

Salle de la machine à vapeur.—Six garçons ont appris à prendre soin de la machine à vapeur et à la conduire. Deux de nos garçons ont conduit des batteuses à vapeur l'automne dernier; ils avaient passé, tous les deux, avec succès leur examen de mécanicien, devant un inspecteur du gouvernement.

Division des filles.—Toutes les filles apprennent la cuisine, à faire le pain, la couture, à mettre le couvert et à servir à table, et enfin le blanchissage. Dans la couture, on leur montre à couper et ajuster, en un mot à faire leurs robes. Un certain nombre des anciennes élèves se sont engagées, elles ont de bons gages et donnent entière satisfaction.

Enseignement moral et religieux.—Quand le temps est beau, élèves, maîtres et maîtresses tous vont le dimanche matin, au service de l'église presbytérienne, à Régina. L'instruction du dimanche se fait dans la classe, tous les dimanches dans l'après-midi et le service s'y fait le soir. Tout le monde encore s'y assemble matin et soir pour la prière.

Santé et hygiène.—En général la santé du personnel des élèves a été bonne. Un garçon, Bazil Contois, est mort de consomption, l'été dernier. On l'avait isolé; il vivait, ses derniers mois, dans une tente où il recevait les meilleurs soins du médecin et d'une garde-malade. Nous avons quelques cas de scrofules; quelques-uns des malades ont été opérés avec succès.

Provision d'eau.—Nous avons de l'eau, de qualité excellente qui vient de puits d'une profondeur de 95 pieds.

Protection en cas d'incendie.—Nous avons dans l'attique, des réservoirs dont l'eau est conduite dans les principaux corridors par des tuyaux d'un pouce et demi de diamètre. Ces tuyaux ont des robinets auxquels sont attachés des boyaux. Nous avons encore un extincteur McRobie, six Stempel et un certain nombre de grenades à main.

Chauffage et éclairage.—Les bâtiments principaux sont chauffés à la vapeur par une chaudière de 30 chevaux, placée dans le sous-sol. La buanderie, l'atelier de charpentier, l'imprimerie et la boulangerie sont chauffés par des poêles.

Nous nous éclairons au gaz acétylène produit par une machine sèche. Ce moyen nous coûte plus cher que si nous nous servions de pétrole. Le carbure nécessaire à la fabrication du gaz est dispendieux dans l'ouest; cela tient, en partie, à ce que nous sommes obligés de payer son transport le double du fret de première classe.

Récréation.—En été les élèves jouent au ballon, à la balle et à d'autres jeux en plein air; les filles jouent à la balle au panier. En hiver, ils patinent, ils ont le hockey et les glissoires pour se divertir au grand air.

Observations générales.—L'école a beaucoup de visiteurs pendant l'été. Des voyageurs des provinces de l'est et même d'Europe qui par hasard, s'arrêtent à Régina, profitent de la proximité de l'école pour y venir voir des Sauvages et comment nous les instruisons. La plupart de ces visiteurs sont surpris de constater que nos élèves parlent si bien l'anglais et que beaucoup d'entre eux aient tant d'aptitudes pour leurs études et leur travail.

La ferme et le jardin contribuent beaucoup à l'entretien de l'école, et cela donne aux enfants une instruction et un entraînement pratiques dans ce qui leur fera besoin plus tard. Notre machine à vapeur nous rend de grands services comme moteur pour les ateliers et pendant les battaisons. Elle est aussi un sujet d'étude pour quelques-uns des élèves les plus intelligents qui apprennent à la conduire. L'automne dernier, plusieurs d'entre eux ont conduit des batteuses à vapeur dans leur propre réserve. L'hiver dernier, il nous fut impossible d'avoir, en quantité suffisante, d'un combustible convenable pour notre fournaise à vapeur. Après quelques expériences, y ayant attaché une portière et une grille spéciales, nous avons découvert que la paille pourrait s'employer comme combustible et qu'elle donnait de bons résultats. Nous n'avons brûlé de paille que dans la fournaise et pendant deux mois environ. L'inconvénient de ce combus-

tible est qu'on en fait, malgré soi, une litière désagréable à la porte de derrière et dans le sous-sol. L'inconvénient fut supprimé en mettant la paille en balles avant de la transporter à la fournaise.

J'ai, etc.,

R. B. HERON,
Directeur.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN.
INSPECTORAT DE LA SASKATCHEWAN-NORD,
PRINCE-ALBERT, le 28 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'inspection des écoles des Sauvages pour l'exercice se terminant le 31 mars dernier.

ECOLE INDUSTRIELLE DE BATTLEFORD.

J'ai fait l'inspection de cette école au mois de janvier. A ce moment-là, le personnel comprenait le révérend E. Matheson comme directeur, Madame Matheson, directrice, Mademoiselle Annie Edga, sous-directrice et garde-malade, Mademoiselle Nellie Hayes, lingère, Madame Lewis, cuisinière, Mademoiselle Gladys Barnes, blanchisseuse, Madame Scott, boulangère, M. J. H. Scott, fermier, M. J. M. Brown, instituteur, M. W. H. Lewis, aide général, M. H. L. Moynaghan, charpentier et M. J. Fawcett, surveillant de nuit.

L'assistance a considérablement diminué pendant l'année dernière; le nombre des élèves qui ont quitté l'école, dépasse de beaucoup celui des nouveaux admis. Le recrutement ne s'est fait, en pratique, que dans les réserves de l'agence de Battleford, et les bandes du Faisan-Rouge et de Moosomin fournissent la moitié des élèves actuels. Il va être nécessaire d'en chercher ailleurs.

Dans leur classe, les élèves sont ainsi divisés:

	Gar.	Filles	Total.
Cours I	1	9	10
" II	2	4	6
" III	5	14	19
" IV	8	2	10
" V	8	..	8
" VI	2	..	2
Total	26	29	55

Depuis deux ans la classe est à la charge de six maîtres et maîtresses, dont quelques-uns n'ont pas les capacités nécessaires et d'autres paraissent peu s'intéresser au succès de leur travail. A cause de cela principalement, la condition actuelle de l'étude, n'est pas satisfaisante.

Il est bien difficile d'obtenir de bons maîtres, et encore plus difficile d'en avoir qui n'aient pas leur terre ou qui ne soient pas engagés dans une entreprise quelconque; cela diminue leur intérêt et nuit à l'accomplissement de leur devoir.

L'enseignement industriel des élèves est systématique et complet: les départements principaux étant sous la direction de maîtres expérimentés et compétents.

Les filles sont bien disciplinées, ce résultat est obtenu, non par la force, mais par la bonté, la fermeté et le tact des maîtresses à la charge de qui elles sont.

Les garçons sont également obéissants, à leurs supérieurs et ils ont tous de bonnes manières.

Depuis quelque temps il n'y a eu aucune espèce d'exercice physique et la catisthénique des élèves, surtout celle des garçons a été négligée.

Les fonctions du personnel féminin sont surveillées par la directrice qui les fait exécuter avec soin et fidèlement dans tous leurs détails. Dans la salle à manger, la cuisine, les dortoirs et chaque partie de l'établissement, règne l'ordre et la propreté.

On a perfectionné les salles de bains qui donnent maintenant satisfaction complète. Elles sont commodes pour les dortoirs; elles sont chauffées, sans humidité et propres; les planchers sont huilés; un robinet, à chaque bassin et chaque baignoire, laisse couler l'eau dedans; il y en a un autre à la chaudière qui fournit l'eau chaude pour les bains. Les serviettes pour le bain sont à portée de la main, et on a installé des baignoires neuves émaillées.

Le bâtiment principal est chauffé par 3 fournaises et plusieurs poêles; il est confortable par les temps les plus rigoureux. Il y a comme moyens de protection contre le feu, 12 haches, 17 seaux, 18 grenades, 17 extincteurs, un appareil chimique McRobie et 500 pieds de boyaux, tout cela bien distribué partout dans les bâtiments. Les comptes sont tenus par le principal et les fonds de l'école sont bien gérés. La source principale de revenus, outre l'allocation du gouvernement, est la ferme qui a produit pendant les six mois se terminant le 31 décembre, $1,250 dont on s'est servi pour l'entretien de l'établissement. Les dépenses exigées par la ferme n'ont été que de $200. Les anciens élèves de l'école sont maintenant en nombre considérable dans les réserves de l'agence de Battleford et la plupart d'entre eux se conduisent bien. Ceux qui, dernièrement ont quitté l'institution, sont, en général, une recommandation pour elle.

PENSIONNAT DE L'ENFANT-DU-TONNERRE.

Cette école a été inspectée dans la deuxième quinzaine de novembre. Le personnel se compose du directeur le Rév. H. Delmas, O.M.I., de la directrice, Sœur St. Stanislas et de cinq autres bonnes sœurs.

Vingt élèves, 12 garçons et 8 filles sont à cette école, c'est le nombre autorisé.

Les élèves sont tous en bonne santé et forts, ils étaient tous présents lors de mon inspection. Ils sont ainsi divisés:

	Garçons	Filles	Total
Cours I.	3	3	6
" II.	4	2	6
" IV.	4	2	6
" V.	1	1	2
Total.	12	8	20

J'ai questionné la classe sur les sujets du programme et les élèves ont paru bien forts et avancés très uniformmement. La méthode d'enseignement s'adopte à l'âge et à la capacité des élèves.

La classe est petite mais bien arrangée et son intallation presque complète.

Les dortoirs sont en parfaite condition et assez vastes pour le nombre d'élèves admis. La cuisine et le réfectoire sont de proportions suffisantes, meublés simplement mais commodément; l'ordre y règne.

La conduite des enfants est bonne, car il est rarement nécessaire de recourir aux punitions sévères. Des récompenses, sans forme de jouets pour les petits, de congés, de promenades en voiture et de privilèges spéciaux pour les grands, leur sont données fréquemment. Ces enfants sont presque tous entrés à l'école, à l'âge de 5 à 6 ans, c'est pourquoi ils subissent plus facilement l'autorité que l'on continue d'exercer sur eux. A l'exception de quelques-uns qui sont orphelins et qui, conséquemment n'ont point de parents à visiter, tous ont trois semaines de

vacances, à une époque convenable, en été et la plupart d'entre eux ont encore quelques jours de congé pour le jour de l'an. On n'a eu jusqu'à présent, aucune difficulté pour leur retour à l'expiration de leurs vacances.

PENSIONNAT DU LAC-À-L'OIGNON C. R.

J'ai visité cette école les 18 et 19 mars.

Le personnel reste le même qu'à l'inspection précédente et se compose du directeur le révérend E. J. Cunningham, O.M.I., de la supérieure, Sœur Ste Prudentienne et de huit autres sœurs.

L'école comprend 45 élèves rétribués selon leur travail et 19 non rétribués, ces derniers sont des blancs et des métis.

Les enfants non-soumis au traité assistent tous à la classe, mais plusieurs de ceux qui y sont soumis, sont absents pour des causes diverses. Ceux qui étaient présents à l'inspection étaient diversés ainsi:

	Soumis au traité.			Non-Soumis au traité.		
	Garçons	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.
Cours I. .	3	10	13	1	6	7
" II .	2	3	5	. .	3	3
" III	4	2	6	3	3	6
" IV	3	5	8	. .	3	3
Total . . .	12	20	32	4	15	19

La classe se fait avec la plus grande ponctualité et une régularité parfaite. L'écriture, les exercices écrits en général et le dessin sont proprement exécutés. Les élèves montrent une certaine connaissance des éléments de la grammaire et la géographie. La lecture et l'arithmétique prouvent un peu trop le résultat de l'imitation et pas assez une indépendance de pensée; on leur enseigne le chant avec regularité; on les exerce à la récitation et aux dialogues, ce qui produit un bon effet.

Les commodités de l'enseignement ont été beaucoup améliorées par l'installation de deux classes bien équipées, au lieu d'une seule qu'il y avait autrefois.

On emploi un système précis pour noter le mérite et le blâme obtenus par l'étude et la conduite en général et un tableau d'honneur est fait à la fin de chaque mois, d'après les notes.

Des perfectionnements importants ont été faits au bâtiment principal; l'intérieur a été disposé différemment, fini et repeint. Le couvent, ou la résidence des sœurs, contigu à l'école, a été élevé, réparé et réformé. Une nouvelle construction de 40 pieds de long sur 36 de large, a été érigée pour faire communiquer les deux bâtiments; elle consiste en un rez-de-chaussée et deux étages. Cette addition procure ainsi une bonne chapelle, la seconde classe dont j'ai déjà parlé, et une cuisine commode. Dans cette disposition nouvelle, on a créé beaucoup d'autres petites commodités.

L'établissement est chauffé par 8 poêles qui consomment une grande quantité de combustible, occasionnent beaucoup de travail et sont une source constante de danger. Deux fournaises de grandeur moyenne suffiraient, et les remplaceraient avantageusement avec économie de combustible, elles seraient plus commodes et plus sûres.

Parmi les anciens élèves de cette école, dont beaucoup se trouvent dans les réserves de l'agence, j'ai remarqué Pierre Harper, au lac-à-l'Oignon et Francis Dion, au lac Long, ce sont des jeunes gens rangés et comme il faut; ils montrent tout de suite les bienfaits de l'éducation et de l'instruction qu'ils ont reçues.

PENSIONNAT DU LAC-À-L'OIGNON, A. C.

Cette école a été inspectée les 16 et 25 mars.

A cette date le personnel se composait du révérend J. R. Matheson, directeur, de Madame Matheson, docteur en médecine et directrice, de M. D. M. Cameron, instituteur, de Melle Bennett sous-directrice pour les filles, de Melle Kemp, sous-directrice pour les garçons, de Melle McMullen, femme de charge, Melle Ellen Singer, cuisinière, M. W. Buchanan, surveillant général des garçons.

Il y a dans cette école 16 élèves rétribués selon leur travail et 41 non-soumis au traité que le Directeur entretient à ses frais.

Les enfants soumis au traité appartiennent aux réserves du lac-à-l'Oignon et du lac La-Selle, tandis que ceux qui n'y sont pas soumis viennent de divers établissements plus près et plus éloignés, du lac de l'Orignal, de Victoria, du lac du Castor, d'Edmonton et d'autres endroits de l'ouest et du lac au Canard, loin dans l'est.

M. Cameron, l'instituteur possède un certificat professionnel de seconde classe. et il a une certaine expérience du travail des écoles publiques. Sa méthode est bien étudiée et logique, et la discipline qu'il obtient dans ses nombreuses classes est parfaite.

Voici le classement des élèves:

	Soumis au traité.			Non-soumis au traité.		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total.
Cours I .	4	1	5	11	15	26
" II.	1	..	1	2	4	6
" III	1	1	2	2	4	6
" IV	2	2	4	..	2	3
" V..	2	2	4	1	..	..
Total ...	10	6	16	16	25	41

J'ai constaté qu'ils étaient intelligents et intéressés à leurs leçons. Ils ont répondu sans hésitation à mes questions, quoiqu'un peu avec timidité. En lisant ils ont montré une bonne articulation et une bonne expression. Le calcul montre de maigres résultats, parce que le maître est obligé, vu le peu de temps dont il dispose, d'enseigner à tous les élèves à la fois (plus de 50) dans l'espace d'une heure, chaque jour. Il suit un horaire bien fait et la plupart des autres sujets ont reçu l'attention voulue.

Parmi les élèves qui, recemment, ont quitté l'école, deux méritent qu'on les mentionne. Minnie Painter, qui en est sortie à l'âge de 18 ans, est mariée avec un blanc et demeure dans une ferme près de Lloydminster. Annie Faithful, sortie à l'âge de 16 ans vit d'une manière respectable avec ses parents ou lac aux Grenouilles elle a apporté avec elle, parmis les siens, l'influence de sa vie d'école.

Les bâtiments ont été peints et améliorés sous d'autres rapports; ils sont maintenant confortables et commodes, outre qu'ils ont une belle apparence.

EXTERNAT DU LAC DE MONTRÉAL.

Cette école a été inspectée le 23 août.

Elle avait 49 élèves d'inscrits, une assistance moyenne de 14 pour 12 mois, et 34 d'entre eux étaient présents à l'inspection.

Pendant quelques jours, à Noël et vers Pâques et pendant un mois environ, au milieu de l'été, alors qu'une grande partie de la bande campe à l'extrémité sud du lac, où est située l'école, l'assistance est grande, la moyenne quotidienne équivalant réellement à l'inscription totale. Mais le reste de l'année l'assistance est

restreinte, et pourtant c'est la meilleure saison pour la classe. C'est-à-dire quand ceux mêmes, dont les maisons sont près de l'école, se dispersent dans les alentours, elle se réduit à rien.

M. J. R. Jetté, un ancien élève du collège Emmanuel est maître et en même temps l'administrateur de la bande.

En raison de l'assistance irrégulière, les progrès des élèves ne sont nullement uniformes.

Les élèves sont ainsi divisés:

	Garçons	Filles	Total.
Cours I	19	19	38
" II	3	2	5
" III	2	4	6
Total	24	25	49

Le bâtiment qui vient d'être construit est de 28 pieds de long sur 22 de large avec un plafond de 18 pieds de haut. Les murs sont en billes d'épinette, les fondements sont en billes de mélèze bien soulevées et appuyées sur des pierres.

Il est très confortable, mais il est abîmé parce qu'on a employé de la boue au lieu de plâtre. C'est la faute du surveillant qui aurait dû avoir un petit four pour faire la chaux dont on avait besoin.

Les alentours de l'école pourraient souffrir beaucoup d'amélioration au point de vue de leur nettoyage et de leur embellissement. Là, un instituteur avec l'aide de ses élèves, pourrait montrer son enthousiasme et son goût s'il avait tant soit peu d'inclination vers ce but. On comprend difficilement comment il pourrait mieux occuper ses longues soirées d'été, et plus avantageusement pour lui, ses élèves et ses voisins.

EXTERNAT DE L'ENFANT-DU-TONNERRE

J'ai inspecté cette école le 27 novembre. Il y avait sept élèves d'inscris et sept étaient présents à l'inspection. L'assistance moyenne quotidienne pour l'année n'était que d'un peu au-dessus de deux, mais pour octobre et novembre elle est presque de 6.

Les élèves sont ainsi divisés: Cours I, 6; Cours II, 1.

Leurs progrès sont légers. Il est difficile de découvrir ce qu'ils savent, ou de faire une question à laquelle ils puissent répondre.

Le maître est Solomon Buller, un élève récemment sorti de l'école industrielle de Battleford. Son instruction est suffisante, mais il lui manque l'exercice spécial et nécessaire pour son travail, et comme à beaucoup de jeunes gens sans expérience, il paraît ne pas avoir le sens de la responsabilité que lui incombent ses devoirs. J'ai visité cette école, de nouveau, le 18 décembre. Il y avait 4 élèves de présents, tous étaient dans le premier cours.

Le maître ne paraissait guère avoir fait d'efforts pour améliorer sa méthode d'enseignement et je lui ai suggéré brièvement quelques exercices utiles pour varier agréablement le travail ordinaire de la journée, au profit des élèves.

EXTERNAT DE LA RÉSERVE PIERREUSE (STONY).

Cette école a été inspectée le 11 décembre. Il y avait 7 élèves d'inscrits et 5 étaient présents à l'inspection. L'assistance moyenne pour 12 mois était un peu au-dessous de 5 élèves par jour. Il n'y a que 7 enfants en âge d'aller à l'école, dans cette réserve.

Les élèves sont encore tous dans le premier cours et leurs progrès ne sont pas très apparents. Ils montrent, cependant, des signes d'un réveil d'intelligence grâce aux exercices de l'école.

Le maître a peu d'influence sur les Sauvages, qui, selon toute apparence, viennent rarement à l'école, à moins qu'on aille les chercher, ce qui cause fréquemment un grand retard pour commencer la classe.

Le bâtiment est confortable et son installation suffisante.

EXTERNAT DU FAISAN-ROUGE.

J'ai inspecté cette école le 13 décembre. Il y avait 12 élèves d'inscrits et 8 étaient présents à l'inspection, outre 2 qui n'avaient pas l'âge. L'assistance moyenne pour l'année précédente était à peu près de 6.

Voici la classification des élèves dans leur classe:

	Garçons	Filles	Total
Cours I.	5	5	10
" III.	2	..	2
Total.	7	5	12

Madame Jefferson continue de diriger l'école, et les progrès des élèves sont bien satisfaisants. Leur avancement dans l'étude du livre, n'est pas grand, mais les connaissances qu'ils ont acquises et l'enseignement pratique qu'ils ont reçu, sont de ceux dont ils pourront se servir et qui paraîtront dans leur vie ordinaire. La maîtresse s'efforce de rendre l'école confortable et attrayante, conséquemment les parents y envoient leurs enfants avec plaisir. L'assistance n'est pas grande, parce que, presque tous les enfants ayant l'âge, vont à l'école industrielle.

EXTERNAT DU PETIT-PIN.

J'ai inspecté cette école le 14 janvier. Il y avait 9 élèves d'inscrits et 6 étaient présents à l'inspection. Il y a eu 192 jours d'école dans la période de 12 mois se terminant le 31 décembre, et l'assistance moyenne était environ de 6. M. C. T. Desmarais dirige toujours l'école et les résultats de son travail sont un peu meilleurs que par le passé. Il a un peu mieux réussi à vaincre l'indifférence des parents et a obtenu une assistance plus régulière.

Les demeures des élèves, en hiver, au moins, ne sont pas trop loin de l'école.

EXTERNAT DU FAISEUR-DE-CORRALS.

Cette école a été examinée le 14 janvier. Onze élèves étaient sur le registre et il y en avait 7 à l'examen. Il y a eu 205 jours de classe dans les douze mois jusqu'au 31 décembre, et l'assistance moyenne pour cette période a été de 4 élèves par jour.

L'institutrice est Melle Agnes Calvert, âgée de vingt ans, elle est assez instruite. Plusieurs institutrices ont eu la direction de cette école pendant une courte période au cours des années dernières, la plupart d'entre elles n'avaient pas de pratique dans l'enseignement et quelques-unes n'y portaient pas grand intérêt. Par conséquent, il n'y avait pas lieu de s'attendre à de fameux résultats. Mais Melle Calvert s'est mise à l'œuvre sérieusement, et il est probable qu'elle réussira bien.

Il y a 9 élèves dans la première classe et 2 dans la seconde. Les élèves semblent intéressés à leur travail et ils répondent volontiers.

Pour varier le travail ordinaire, les élèves apprennent à tricoter, ce qui est considéré comme un travail manuel qui plus tard leur vaudra beaucoup pratiquement.

AUTRES ECOLES.

Le collège Emmanuel, le pensionnat du Lac-aux-Canards et des agences de Carlton n'ont pas été examinés au cours de la période dont je fais le rapport.

J'ai, etc.,

W. J. CHISHOLM,,

Inspecteur des Agences des Sauvages

INSPECTORAT DE SASKATCHEWAN SUD,
BALCARRES, SASK., le 12 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-inclus, mon rapport des différentes écoles de cet inspectorat que j'ai visitées au cours des neuf mois écoulés.

PENSIONNAT DE CROWSTAND.

Cette école est située à environ 4 milles de la ville de Kamsack, sur le chemin de fer Canadian-Northern. Elle est sous les auspices de l'église presbytérienne. J'ai trouvé que l'école allait bien comme d'habitude. Il y a eu, l'année dernière une bonne récolte, ce qui montre qu'à Pelly, il peut y avoir un bon rendement de grain si la culture est bien faite.

Le travail en classe est de première qualité à cette école, il y a des enfants très-intelligents.

Les filles apprennent toutes les matières qui ont trait aux soins du ménage, et les garçons, tout ce qui se rapporte aux travaux de la ferme.

Depuis ma dernière visite, l'école a été pourvue d'appareils additionnels de protection contre l'incendie. Je n'ai pas fait de cette école un examen complet durant les derniers neuf mois, je me dispose à accomplir ce travail l'été prochain.

Cette école est dirigée par le Rev. W. McWhinney qui est énergique et doué d'un esprit pratique sous tous les rapports.

PENSIONNAT DE KEESEEKOUSE.

L'assiduité à cette école a été bonne, et le travail en classe s'est bien amélioré depuis ma dernière visite.

L'école aura une petite ferme qui fonctionnera l'année prochaine. Le terrain a été déboisé, et défriché l'été dernier et sera ensemencé au printemps.

Les filles pratiquent tous les travaux du ménage et les garçons ceux de la ferme. L'école ne reçoit que depuis une année l'octroi du gouvernement, et ce ne sera que dans quelques temps qu'elle fonctionnera bien.

ECOLE INDUSTRIELLE DE RÉGINA.

J'ai visité cette école en septembre. Elle est sous les auspices de l'église Presbytérienne.

Financièrement cette école est en bon état et c'est le directeur M. Heron qui a le crédit d'avoir obtenu ce succès. Il est soigneux et économe.

L'année dernière on a semé 60 acres en blé, 40 en avoine, 10 en orge. Le rendement a été un peu meilleur que l'année précédente. Les pommes de terre n'ont pas bien rapporté à cause de la température dans l'ouest. L'école a vendu pour environ $700 de lard l'an dernier.

Il s'est opéré de nombreux changements dans le personnel enseignant de cette école au cours de l'année et demie qui vient de s'écouler. Les enfants ont souffert de ces changements.

Le bâtiment principal a besoin de beaucoup de réparations surtout au plombage.

Quand j'ai fait ma visite, Melle McIlwain était préposée aux livres, j'ai constaté que ce travail marchait bien.

Le docteur Thompson est l'officier de santé de cette école.

Les filles reçoivent l'enseignement de tout ce qui a trait aux soins du ménage et les garçons apprennent la culture dans tous ses détails.

Le directeur M. Heron consacre tout son temps à l'école, c'est un rude travailleur.

PENSIONNAT DES BUTTES-LA-LIME.

Cette école est située aux Buttes-La-Lime, près de la réserve Okanees. Elle est sous les auspices de l'église presbytérienne et elle est dirigée par Melle Kate Gillespie qui en est directrice.

Vingt élèves fréquentent l'école actuellement. Le travail en classe est de premier ordre. L'école a eu la bonne fortune d'avoir dans son personnel Melle. Cunningham qui est une ancienne directrice de l'une des écoles publiques de Winnipeg. Cette école accomplit un excellent travail dans toutes les matières qui ont trait aux soins du ménage, de la laiterie, de la culture et du jardinage, etc.

Je n'ai pu visiter aucune des écoles de l'agence des Buttes-de-Tondre, ni l'école industrielle de Qu'Appelle, mais je me dispose à les visiter prochainement.

J'ai, etc.,

W. M. GRAHAM,
Inspecteur des Agences des Sauvages

PROVINCE D'ALBERTA,
PENSIONNAT (ST. PAUL) GENS-DU-SANG, E. D'ANGLETERRE,
FORT-MACLEOD, le 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages.
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport du pensionnat des Gens-du-Sang (St. Paul) E. d'Angleterre.

Emplacement.—Cette école est située à environ quatorze milles au sud-ouest de Macleod qui est notre bureau de poste. Elle est en face de l'agence, et en est séparée par la rivière du Ventre. Le pensionnat proprement dit n'est pas sur la réserve; c'est la propriété de la Church Missionary Society, Londres, Angleterre.

Terrain.—Le terrain, situé dans un bel endroit et bien arrosé a une superficie de 160 acres. Son aspect naturel est bien défini. Au nord et à l'est il est borné par les rivière du Ventre, au sud et à l'ouest il est entouré d'arbres. Le sol est un mélange de glaise légère et est très bien adapté à la culture et au jardinage.

Bâtiments.—Les bâtiments sont tous de la même couleur et présentent une agréable apparence. Ils sont bâtis autour d'un carré qui forme un excellent terrain de jeux pour les enfants. Au coin nord-ouest de son côté ouest est la maison des filles, elle peut loger cinquante filles. Au sud se trouve la chapelle, une construction très propre, bien éclairée et bien aérée. Au bout du coin de l'ouest est l'écurie, la remise aux harnais, la remise au grain et l'habitation du cocher toutes sous le même toit. Le hangar au charbon et l'atelier du charpentier sont situés au côté sud et coin ouest. L'entrepôt général est à droite, et ensuite la maison des garçons qui ressemble à celle des filles, mais elle lui est de beaucoup inférieure. A l'est et au coin sud est la boucherie et à quelque cinquante verges au nord est l'hôpital. Cette maison est bien divisée; elle a deux salles, grandes et bien éclairées, un dispensaire, une salle de bain, une cuisine et une arrière-cuisine au rez-de-chaussée et trois bonnes chambre au premier. La résidence du pasteur est située au nord du carré, et bien qu'elle ne soit pas si bien bâtie qu'elle pourrait l'être, est pourtant spacieuse et confortable.

Logement.—Il y a de la place pour 80 élèves et 11 membres du personnel.

Assistance.—L'assistance a été très régulière. Le nombre inscrit est de 35. Trois des élèves sont partis durant l'année.

Travail en classe.—Le travail fait en classe a été très satisfaisant. Les filles font plus de progrès que les garçons, elles ont meilleure mémoire.

Ferme et jardin.—Il y avait 28 acres en culture ce fourrage a été coupé vert; $2\frac{1}{4}$ acres ont été ensemencées en pommes de terre, 2 acres en navets et betteraves et 3 acres en jardinage général. Nous avons retiré de bons fruits de nos travaux.

Métiers enseignés.—Les garçons apprennent la culture et le jardinage; on enseigne aux filles la tenue de livres, la cuisine, la fabrication du beurre, la couture le raccommodage et les travaux de fantaisie.

Enseignement moral et religieux.—Les enfants reçoivent un cours régulier d'instruction religieuse. Les prières du matin et du soir sont récitées chaque jour.

Santé et mesures hygiéniques.—Je suis heureux de dire qu'il n'y a pas eu un seul cas de maladie durant l'année, et je suis persuadé que c'est un fait digne de remarque pour cette école. Toutes les précautions hygiéniques sont observées. Les fosses sont désinfectées, et l'on ne permet pas de laisser les déchets séjourner sur le sol.

Approvisionnement d'eau.—Nous avons quatre puits excellents. Le jardin possède un puits dont l'eau est pompée par un moulin à vent.

Protection contre l'incendie.—Nous sommes sans défence contre le feu, nous n'avons que quelques vieux seaux et quatre haches. Les échelles de sauvetage installées dans chaque maison, suffisent pour mettre la vie en s'reté.

Chauffage et éclairage.—Les bâtiments sont chauffés au moyen de fournaises à air chaud et de poêles; l'éclairage se fait avec des lampes à huile.

Récréations.—Les jeux sont encouragés. Les garçons aiment le ballon; il y a des balançoires et des tourniquets. Les filles vont régulièrement à la promenade et s'amusent beaucoup.

Observations générales.—Le chemin de voiture qui mène à la maison a été macadamisé; il s'étend à un quart de mille de notre propriété. Toutes les clôtures ont été remises en bon état et les vieux piquets remplacés par des neufs. Les jardins qui ont été faits en 1905, ajoutent beaucoup à la beauté du carré. Nous avions des fleurs au commencement de mai, plusieurs plantes fleurissaient encore au mois de novembre quand les grandes gelées sont venues. Les arbres qui ont été plantés au printemps de 1905 ont bien réussi et on leur a donné beaucoup de temps. L'automne dernier on a préparé encore du terrain, et j'attends un envoi d'arbres de la division des forêts.

J'ai, etc.,

GERVASE EDWARD GALE
Directeur.

PROVINCE D'ALBERTA,
PENSIONNAT CATHOLIQUE ROMAIN DES-GENS-DU-SANG,
RÉSERVE DU SANG, STAND-OFF, le 17 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel de l'exercice fini le 31 mars 1907.

Emplacement.—L'école est situé à 22 milles au sud de Macleod, à 1 mille de l'agence supérieure, à quelques verges de la rivière du Ventre, sur la réserve du Sang.

Terrain.—La terre affectée à l'école appartient à la réserve, quelques acres ont été clôturées et une partie est en culture.

Bâtiments.—Les bâtiments sont les suivants:

I. Le bâtiment principal de 36 pieds sur 36 a trois étages de haut.; il a un bureau, un parloir, un réfectoir, une salle de classe, une salle d'étude et deux salles de récréation au rez-de-chaussée; sur le premier étage sont les dortoirs des garçons et des filles, la chapelle et les appartements du personnel.

II. Derrière le bâtiment principal et reliée a lui est une maison à trois étages de 20 pieds sur 20; elle comprend la cuisine, les dépenses, et deux grandes chambres réservées aux sœurs.

III. Les autres bâtiments sont: une buanderie, 18 pieds sur 14, un entrepôt et une étable.

Logement.—Il y a du logement pour 50 enfants et un personnel de 8 membres.

Assistance. 42 enfants sont inscrits sur le registre dont 16 garçons et 26 filles.

Travail en classe.—On suit d'aussi près que possible le programme prescrit par le département. Le progrès est bon et encourageant.

La ferme et le jardin.—On cultive un jardin d'une étendue d'environ 2 acres, et on y récolte suffisamment de pommes de terre, de navets, de carottes, de choux, etc. Les garçons et les filles travaillent au jardin sous la surveillance d'une sœur.

Industries enseignées.—Les garçons font les travaux de jardinage, des écuries, traient les vaches et prennent soin du lait, font le beurre et le pain, remplacent les vitres brisées, scient et fendent le bois pour la cuisine; les filles apprennent les travaux du ménage, la boulangerie, la cuisine, le blanchissage du linge, la couture, le tricotage, le métier de couturière, le repassage, etc. Tous les vêtements des enfants sont fabriqués à l'école.

Enseignement moral et religieux.—Un grand soin est donné à cette partie de l'éducation des enfants. Chaque jour, on consacre un certain temps à l'enseignement de la doctrine chrétienne, et, soir et matin, on fait des dévotions à la chapelle. La conduite des élèves pendant l'année n'a rien laissé à désirer.

Santé et hygiène.—Deux garçons sont morts de la pneumonie, un autre a été renvoyé parcequ'il avait contracté le germes de la maladie; autrement la santé a été bonne.

L'hygiène est bien surveillée, la ventilation est excellente, et tout est tenu propre autour de la maison principale et des bâtiments extérieurs. Les élèves prennent tous les exercices possibles, en plein air, ainsi que des bains très fréquemment.

Approvisionnement d'eau.—Nous avons un abondant approvisionnement d'eau, provenant d'un puits creusé tout près des bâtiments.

Protection contre l'incendie.—Cinq extincteurs, 4 grenades, quelques seaux et 4 haches sont placés à divers endroits des bâtiments.

Chauffage et éclairage.—L'école est chaffée par 2 fournaises à air chaud, et éclairée par des lampes à pétrole.

Récréation.—On prend des récréations trois fois par jour, après chaque repas. Le ballon, la natation, la pêche, le tir à la flèche, les balançoires et le patinage sont les passe-temps favoris des garçons. Les filles ont aussi d'autres petits jeux, à part la balançoire, la balle et le saut à la corde.

Les garçons et les filles ont des terrains de récréation séparés et sont toujours sous la surveillance d'un professeur.

J'ai, etc.,

J. L. LE VERN, O.M.I.,
Directeur.

PROVINCE D'ALBERTA,
INTERNAT DE PLUME-BLEUE,
SACRE-COEUR, ALBERTA. 17 juin 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le pensionnat de Plume-Bleue, pour l'exercice finissant le 31 mars 1907.

Situation.—L'école est située dans la réserve de Plume-Bleue, à environ 6 milles au sud-ouest du Lac-La-Selle, et un mille au nord de la rivière Saskatchewan, sur la route d'Edmonton.

Bâtiments.—L'école est un bâtiment en bois de 60 x 30 pieds, de deux étages et demi de haut, et à ce bâtiment sont joints l'office et la cuisine. Les bâtiments extérieurs sont la boulangerie, la buanderie, le magasin, les scieries et plusieurs autres petites constructions.

Assistance.—Les élèves étant tous pensionnaires, l'assistance est régulière.

Travail en classe.—Le programme des écoles Sauvages est fidèlement suivi.

Jardin.—Environ 6 acres de terre sont en culture et les pommes de terre les navets, carottes, les choux, etc., y viennent très bien. Les garçons et les filles s'en occupent activement.

Industries enseignées.—Les garçons ont des heures spéciales consacrées au travail manuel. Ils scient le bois, aident aux soins à donner en hiver aux chevaux et autre bétail, et en été, ils travaillent au jardinage.

Enseignement moral.—On apporte grand soin à l'éducation morale et religieuse. On punit rarement de ce chef, mais on accorde souvent des récompenses au mérite.

Santé et hygiène.—Nous avons eu une santé excellente chez les enfants durant toute l'année. Un simple cas de rougeole a atteint la bande.

Approvisionnement d'eau.—Il est difficile de se procurer de l'eau, la pompe du puits principal a été brisée. Le département avait promis de nous donner une pompe mais à cause du retard nous sommes obligés d'aller chercher de l'eau à la rivière voisine.

Chauffage et éclairage.—Tous les bâtiments sont chauffés avec des poêles et éclairés avec des lampes à pétrole.

Récréations.—Les enfants ont des jeux. Les amusements d'hiver sont le patinage et les glissades.

J'ai, etc.,

LEON BALTER,
Directeur.

PROVINCE D'ALBERTA,
PENSIONNAT DU PIED-DE-CORBEAU,
GLEICHEN, 8 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint, avec mon état financier, le rapport annuel de l'école du Pied-de-Corbeau pour l'année expirée le 30 juin 1905.

Situation.—Cette école est située au sud de la réserve, à environ dix milles de Gleichen, et à quelques verges à peine de la rivière à l'Arc.

Terrain.—Il y a environ dix acres en culture pour l'usage de l'école. Cette terre, faisant partie de la réserve, appartient au gouvernement, et elle a été clôturée avec sa permission et le consentement des Sauvages.

Constructions.—Le bâtiment principal, de 36 x 36 pieds, est à trois étages; mais le troisième étage n'est pas encore terminé. Il y a deux ailes de deux étages, de 36 x 32 pieds, annexées au bâtiment principal. En arrière du bâtiment principal, et contiguë à ce bâtiment, se trouve une construction de 50 x 20 pieds et à deux étages. Une partie de cette bâtisse, de 30 x 20 pieds, a été érigée cette année et on s'en sert comme buanderie, garde-manger, laiterie et magasin.

Les différentes pièces se subdivisent comme suit: bureau, salle de réception, salle à manger, cuisine, garde-manger, laiterie, magasin, buanderie, salle de classe, salle de couture et salle de récréation, toutes ces pièces étant au rez-de-chaussée. A l'étage supérieur sont les dortoirs, la chapelle, la salle à manger pour le personnel, et deux chambres pouvant servir au besoin à isoler les malades atteints de maladies contagieuses. Les dépendances comprennent une étable avec toit en bardeaux, et une cave à légumes. Une clôture bien entretenue entoure le bâtiment principal et les dépendances.

Aménagement.—Actuellement, il y a tout le logement nécessaire pour soixante élèves et un personnel de dix.

Assistance.—34 élèves sont inscrits sur le régistre; 21 garçons et 13 filles. Les élèves assistent régulièrement à l'école, ils sont tous pensionnaires. Trois élèves ont quitté l'institution et deux nouveaux ont été admis.

Travail en classe.—On suit le programme d'études tracé par le département. L'inspecteur, l'agent et le directeur, ont été satisfaits des examens. Les élèves étaient classés comme suit à la fin de l'année.

	Elèves.
Cours I.	12
" II.	4
" III.	8
" IV.	3
" V.	2

Ferme et jardin.—Jusqu'à présent l'agriculture a langui. Le jardin et les champs de pommes de terre suffisent pour occuper les enfants durant l'été. Les plus grands enfants font le labourage et fauchent le foin quand arrive la saison. Il faut qu'ils fassent de 75 à 80 tonnes de foin pour les chevaux et les bêtes à cornes.

Enseignement industriel.—Cette institution n'étant qu'un pensionnat, les élèves n'apprennent aucun métier. Les garçons ont des heures spéciales pour le travail manuel.

Ils reçoivent un enseignement très complet dans les différentes branches de la culture et du jardinage. On leur enseigne les travaux de la laiterie, et le soin des animaux, ce sont là des points importants, car plus tard ils devront tous s'occuper des ranches pour vivre sur cette réserve.

Les filles apprennent les travaux du ménage, la cuisine, la confection des vêtements et le tricotage.

Santé et hygiène.—La santé générale a été excellente. Aucun décès n'est survenu durant l'année. Les conditions sanitaires sont surveillées de près, et tout est tenu en parfait état de propreté. Durant les vacances, les élèves vont camper à peu de distance de l'école. Les garçons les plus forts sont employés aux travaux des foins, et les plus petits vont à la cueillette des fruits et font la chasse aux taupes. Les filles ont un camp séparé dans un autre endroit, sous la direction de deux maîtresses

Approvisionnement d'eau.—L'eau nécessaire est fournie par une pompe alimentée par un puits creusé tout près de la cuisine. La pompe a manqué il y a quelques mois et il a fallu aller chercher de l'eau à la rivière. Il y a autour des

bâtiments des réceptacles pour recevoir les eaux pluviales, lesquelles tombent ensuite dans une citerne en ciment construite sous la buanderie, ce qui nous donne toute l'eau douce nécessaire pour notre blanchissage.

Protection contre l'incendie.—Nous avons fait distribuer un peu partout des extincteurs, des grenades, des seaux et des haches. Il y a une pompe près de l'école, mais pas de citerne, dans la maison et par conséquent l'approvisionnement d'eau ne serait pas suffisant advenant un incendie.

Chauffage et éclairage.—L'école est chauffée en partie avec des poêles et en partie par un calorifère à air chaud. L'éclairage est fourni par des lampes à pétrole.

Récréations.—Le ballon, le tir de l'arc, l'équitation et la pêche sont les passe-temps favoris des garçons en été. Les filles s'amusent à jouer à la balle, à habiller leurs poupées, etc. Il y a récréation trois fois par jour après chaque repas, récréation prise au dehors quand le temps est beau, et au dedans quand le temps est mauvais, toujours sous la direction d'un surveillant.

Dans l'espoir que ce rapport sera satisfaisant,

J'ai, etc.,

J. RIOU, O.M.I.,

Directeur.

PROVINCE D'ALBERTA.

PENSIONNAT DE PEAU-D'HERMINE,

HOBBEMA, 11 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'exercice expiré le 31 mars 1907.

Situation.—L'école est située sur la réserve de Peau-d'Hermine, à un mille de la gare d'Hobbema, dans le district d'Alberta, qui est notre bureau de poste.

Terrain.—Il y a environ quarante acres de terre, une partie de la réserve de l'école ayant été mise à part pour les besoins de la mission. Cinq acres ont été converties en jardin, cinq acres servent aux jeux des enfants, et le reste est en pâturage.

Bâtiments.—Le bâtiment principal de 45 x 40 pieds et de trois étages en hauteur est occupé par les enfants. La salle de classe et le réfectoire sont au premier étage; la salle de couture, l'infirmerie et le dortoir des garçons sont au second étage et le dortoir des filles au troisième étage. Le second bâtiment est contigu au bâtiment principal, et contient une cuisine au premier étage et une chapelle au second. Il est relié à l'édifice principal par la maison des sœurs où se trouvent leurs logements respectifs. La buanderie 40 x 24 pieds, est placée à quelques verges de la maison et contient un lavoir, un magasin, une glacière et 3 salles de bain au 1er étage: au second il y a un séchoir et une salle pour le repassage et une salle affectée aux maladies contagieuses.

Aménagement.—Il y a toute la place nécessaire pour 75 enfants et 10 sœurs.

Assistance.—L'assistance est en moyenne de 55 élèves.

Travaux des élèves.—Le programme d'études du ministère est suivi de très près. Nous sommes heureux d'avoir à annoncer que les enfants aiment beaucoup l'étude et qu'ils ont fait des progrès étonnants, mais les mathématiques la musique et le dessin sont leurs sujets favoris.

Ferme et jardin.—Notre jardin nous a donné 300 boisseaux de pommes de terre, 300 têtes de choux, 35 boisseaux de navets, des carottes, des fèves et des petits pois. Il y a près de là un immense pâturage clôturé pour les animaux.

Enseignement industriel.—Tout ouvrage pouvant être utile aux enfants comme travaux de ferme ou autre extérieur sont pour les garçons et le travail d'intérieur pour les filles, leur est enseigné avec soin et persévérance.

Instruction morale et religieuse.—Des instructions religieuses sont d'une demi-heure données chaque jour aux élèves par le missionnaire et par le professeur. Ces élèves profitent de ces instructions et leur conduite est très bonne.

Santé et hygiène.—Durant l'année il y a eu deux cas de pulmonie, un d'hémorrhagie. La ventilation est bonne.

Approvisionnement d'eau.—Pour nos besoins domestiques nous tirons l'eau de deux puits situés tout près de la maison. Nous aurons bientôt un puits extérieur.

Protection contre l'incendie.—Nous avons reçu dernièrement 12 extincteurs à sec, des échelles de sauvetage. Nous avons demandé des haches et des seaux. Nous espérons pouvoir nous protéger plus efficacement avec des échelles de sauvetage en fer.

Chauffage et éclairage.—L'éclairage est fourni par des lampes et le chauffage par des poêles à bois. Il a été difficile de se procurer le bois cet hiver à cause des mauvais chemins.

Récréations.—L'hiver les enfants s'amusent à patiner et à glisser. En été les enfants se promènent au bois; ils ont leurs jeux dans leurs cours de récréation, mais leur amusement favori est la musique. Les garçons ont 15 instruments de musique, les filles 14 mandolines. Nous trouvons que la musique aide beaucoup à l'enseignement moral et à la discipline des enfants.

J'ai, etc.,

R. L. DAUPHIN, O.M.I.,
Directeur.

PROVINCE D'ALBERTA,
PENSIONNAT DES SAINTS-ANGES,
MISSION DE LA NATIVITÉ, FORT-CHIPPEWYAN,
LAC ATHABASKA, 5 juin 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'exercice fini le 31 mars 1907.

Emplacement.—Cette école dérigé par les Sœurs de la Charité est située sur la rive nord du lac Athabaska, mais non pas sur la réserve. L'école dépend de la mission catholique romaine, l'emplacement est très sain.

Terrains.—Il y a quinze acres de terres cultivables, dépendantes de l'école. Ce terrain est impropre à la culture à cause de sa nature rocheuse.

Bâtiments.—La vieille maison de 30 x 35 pieds a été transformée —deux ailes de 30 x 42 pieds, lui ont été ajoutées. Elle a bonne apparence, et quoiqu'inférieure aux pensionnats d'Alberta on la considère plutot comme une grande maison. Comme nous ne pouvons payer qu'un charpentier, comme nous le faisons par économie, l'ouvrage va lentement mais nous avons grand espoir que le tout finira dans quelques mois. Les travaux vont lentement.

Espace.—Le logement suffit pour un personnel composé de treize personnes, et les dortoirs, les réfectoires et les classes sont assez spacieux, pour 60 élèves.

Assistance.—L'école a fonctionné régulièrement et sans interruption en dehors des congés légaux.

Etudes. —Elles comprennent la lecture, l'écriture, l'ortographe, l'arithmétique, la grammaire, la géographie, la composition, la dictée, l'histoire et la musique vocale. En outre, on donne aux élèves des leçons de calisthénie, de gymnastique, d'exercice militaire, des exercices de canne et d'altères, qui ont pour eux beaucoup d'attrait.

Enseignement industriel.—Les garçons s'exercent à manier la scie et la hache et préparent tout le bois de chauffage dont on a besoin. Quelques-uns des plus grands reçoivent des leçons de charpenterie et de cordonnerie. Ils réparent tous les souliers. Les filles apprennent à faire la cuisine, la couture, le tricotage et l'économie domestique en général. On ne néglige ni la broderie pour laquelle elles ont beaucoup de goût, ni les ouvrages au crochet, ni aucune espèce de travaux à l'aiguille.

Ferme et Jardin—On enseigne aux élèves à labourer la terre, et ils prennent part aux semailles, au sarclage et à la moisson.

Enseignement moral et religieux.—Les élèves assistent à la messe tous les matins dans la chapelle de notre couvent. Le dimanche ils vont à l'église de la mission. On consacre chaque jour une demi-heure à instruire les enfants de leurs devoirs religieux, et l'on s'efforce, par tous les moyens possible de cultiver ces jeunes cœurs et de leur inculquer un grand amour de leur devoir envers Dieu et envers leur prochain.

La conduite des élèves est excellente; on ne saurait demander mieux. Les punitions corporelles ne sont point nécessaires.

Santé et hygiène.—La santé générale des enfants a été bonne; nous n'avons à signaler qu'un cas de pulmonie chez un garçon dont nous avons rapporté la nouvelle de la mort. Les visiteurs sont frappés de l'air joyeux et de la santé des enfants.

Approvisionnement d'eau.—Le lac fournit de bonne eau pour tous les besoins de la buanderie. Un puit de 35 pieds de profondeur nous fournit de la bonne eau.

Protection contre l'incendie.—Les appareils protecteurs consistent en une pompe à bras et des boyaux, des échelles, des haches et des seaux. On prend toutes les précautions voulues contre le feu.

Chauffage et éclairage.—On emploi le bois pour combustible et le pétrole pour l'éclairage.

Récréation.—Les jeux en plein air et les longues promenades lorsque le temps le permet sont des récréations excellentes pour la santé. En été on organise plusieurs pique-niques, à la grande joie des élèves; en hiver, le patinage et les glissades en traînes sauvages sont les principaux amusements.

J'ai, etc.,

SR M. McDOUGALL,
Directrice.

PROVINCE D'ALBERTA,
PENSIONNAT SAINT-BERNARD DU PETIT LAC DE L'ESCLAVE,
PETIT LAC DE L'ESCLAVE, le 1er juillet 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du pensionnat Saint-Bernard, catholique romain, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Emplacement.—L'école est située su la rive nord-est du Petit lac de l'Esclave, à un endroit tout à la fois sain et agréable. Elle est bâtie sur une légère élévation

dont la pente s'incline vers le lac et le soleil couchant, et elle commande une vue splendide sur la campagne environnante. Comme il a fallu déboiser cet emplacement, il se trouve environné d'arbres de haute futaie qui offrent aux enfants une ombre très agréable pendant les chaleurs de l'été.

Terrains.—Les terres dépendantes de l'école et qui contiennent environ neuf acres, appartiennent à la mission.

Bâtiments et logement.—Il y a 3 bâtiments le principal corps de logis, qui mesure 72 pieds de long par 28 pieds de large, se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages. La maison des garçons 60 x 25 pieds et 2 étages de hauteur le 3ième étage servant d'école a 30 x 24 pieds et 3 étage de hauteur. Une cloture a été posée autour de la cour des élèves.

Espace.—Il y a place pour 12 membres et tout est suffisamment grand pour dortoirs réfectoires et classe pour 40 élèves.

Assistance.—L'école a été tenue régulièrement tout les jours de congé.

Travail en classe.—On enseigne la lecture, l'épellation, l'écriture, l'arthmétique, la géographie, la composition, la dictée, l'histoire et la musique vocale. Les enfants ont fait des progrès en anglais en suivant la méthode de la conversation. On leur donne aussi des leçons de gymnastique auxquelles ils prennent beaucoup d'intérêt.

Ferme et jardin.—On cultive avec succès les pommes de terre, les navets et les carottes. Les garçons et les filles prennent part à la culture des légumes sur la surveillance d'un des membres du personnel.

Travaux manuels.—Les garçons préparent tout le bois de chauffage nécessaire au moyen de scies et de haches; ils nettoient les chambres qui leur sont données. Les filles apprennent tous les travaux du ménage, la confection de leurs habillements et le raccommodage.

Enseignement moral et religieux.—Ce sujet reçoit une attention spéciale. Les enfants aisstent a la messe tous les matins, le dimanche il vont à l'église de la mission, et y a une demi-heure d'instruction religieuse chaque jour, tous les efforts possible sont faits pour développer dans ces jeunes esprits les principes des devoirs du chrétien.

Santé et mesures hygiéniques.—Durant l'hiver les enfants ont eu bonne santé; mais en avril il y a eu quelques cas de grippe plus ou moins sévères suivant les cas.

Approvisionnement d'eau.—Nous prenons notre eau dans des puits et dans une petite rivière.

Protection contre le feu.—Pour nous protéger contre l'incendie, on a installé à l'extérieur des échelles de sauvetage.

Chauffage et éclairage.—La maison principale est chauffée au moyen d'une fournaise à air chaud, les autres bâtiments au moyen des poêles. L'éclairage se fait au pétrole.

Récréation.—Les garçons et les filles prennent leur récréation sous la surveillance de leurs maîtres sur leurs terrains respectifs. En été ils vont à la promenade ou cueillir des petits fruits. En hiver ils s'amusent à glisser en traîneaux et à patiner. Espérant que ce bref rapport recevra votre approbation.,

J'ai, etc.,

C. FALHER, O.M.I.,

Directeur.

PROVINCE D'ALBERTA.

PENSIONNAT DU PETIT LAC DE L'ESCLAVE, (EGLISE ANGLICANE).

MISSION ST-PIERRE, LAC DE L'ESCLAVE, le 29 juillet 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel du pensionnat du Petit Lac de l'Esclave, sous les auspices de l'église d'Angleterre, pour l'exercice fini le 31 mars 1907.

Emplacement.—Le pensionnat du Petit lac de l'Esclave, (Mission de St. Pierre), est située à environ 4 milles du Petit lac de l'Esclave et près du lac Buffalo, sur le côté nord, en face du poste de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. L'école n'est pas située sur la réserve.

Terrain.—Les bâtiments de la mission se trouvent sur environ 90 acres de terre, la propriété de la Church Missionary Society. Le terrain s'élève en pente douce à partir du lac et derrière les bâtiments de la mission, il y a une colline couverte de bois. Le terrain est propice à l'agriculture.

Bâtiments.—Les bâtiments contiennent: une église de 32 x 24 pieds avec sacristie de 12 x 14 pieds; la maison de la mission a 24 x 32 pieds, avec cuisine de 14 x 19 pieds; le pensionnat et l'école qui sont ensemble, a 32 x 25 pieds et 22 x 36 pieds, la cuisine a 19 x 15 pieds; il y a en outre une étable et trois magasins de 14 x 16 pieds, 22 x 16, 19 x 27 pieds, et une ancienne maison de mission, de 40 x 18 pieds, avec cuisine de 12 x 17 pieds.

Logement.—Le pensionnat peut loger 4 membres du personnel, il a des dortoirs pour 18 filles et 16 garçons.

Assistance.—L'assistance est régulière durant les mois d'hiver, mais quelque peu irrégulière en automne et au printemps.

Travail en classe.—Les études comprennent la lecture jusqu'au quatrième livre, l'écriture, l'arithmétique, y compris la réduction simple; les poids et mesures, la géographie, l'histoire du Canada, la grammaire anglaise élémentaire, l'épellation, des récitations et correspondance.

Ferme et jardin.—Il y a environ 20 acres en culture, on cultive du blé, de l'avoine, des pommes de terre et divers végétaux.

Enseignement manuel.—On n'enseigne pas de métiers, les garçons du pensionnat coupent le bois de chauffage et aident aux travaux généraux, les filles donnent un coup de main à la cuisine et à la maison.

Instruction morale et religieuse.—Les élèves reçoivent une instruction solide, conforme aux principes de l'église d'Angleterre.

Santé et mœurs hygiéniques.—Les enfants ont joui d'une bonne santé durant l'année et le pensionnat est en bon état.

Approvisionnement d'eau.—Il faut aller souvent chercher l'eau à la rivière à une distance d'environ $\frac{1}{4}$ de mille.

Protection contre l'incendie.—Nous n'avons pas d'appareils pour combattre l'incendie.

Chauffage et éclairage.—La maison est éclairée au moyen de lampes à l'huile; elle est chauffée au bois au moyen de 4 fournaises et d'un poêle de cuisine.

Récréation.—Les enfants aiment à faire des arcs et des flèches; des petits traîneaux doubles et des charrettes, etc., les amusements favoris des filles sont le cerceau et la danse à la corde.

J'ai, etc.,

T. E. STREETER,
Directeur.

PROVINCE D'ALBERTA,
ORPHELINAT MCDOUGALL,
MORLEY, le 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon second rapport annuel de l'Orphelinat McDougall, pour l'exercice de neuf mois, terminé le 31 mars 1907.

Emplacement.—L'école est située sur une hauteur d'environ 200 pieds au-dessus de la rivière à l'Arc, et à 6 milles à l'ouest de l'agence de Stony et de la gare de Morley.

Terrain.—Le terrain qui est maintenant la propriété de l'école a été donné par le gouvernement. Il est de 1,400 acres, mais de pauvre qualité, très peu propice à l'agriculture.

Bâtiments.—La maison est en bois, de la forme d'un L, un des côtés a 34 pieds sur 44, l'autre 26 sur 40 avec deux étages de haut. Du côté nord il y a une allonge qui sert de cuisine et de dépense, elle a 18 pieds sur 30, les fondations sont en pierre, le sous-sol sert de salle de récréation que le temps empêche d'aller jouer dehors.

La salle de classe, construction en bois, a 25 pieds sur 35, et placée sur une hauteur d'environ 100 verges au nord du bâtiment principal. De plus, il y a une glacière, une boucherie, une remise aux voitures, un hangar à bois, une buanderie, des étables et une forge.

Logement.—Il y a de la place pour loger 40 élèves et un personnel de 7 membres.

Assistance.—La moyenne de l'assistance a été de 31 sur 39 élèves inscrits, durant les neuf mois. Le classement est comme suit:

	Elèves.
Cours I.	18
" II.	3
" III.	12
" IV.	6
Total.	39

La faible moyenne d'assistance est due à l'école buissonnière; cette pratique nous crée beaucoup d'embarras. Les parents semblent encourager ces absences de l'école.

Travail en classe.—Le travail est satisfaisant, surtout parmi les jeunes enfants.

Ferme et jardin.—Par suite du voisinage des montagnes, il est impossible de faire beaucoup de culture en cette localité. Nous avons réussi, cependant, à récolter 100 charges de fourrage vert, 60 boisseaux de pommes de terre, autant de navets, une certaine quantité de carottes, de panais, de choux et d'autres petits végétaux.

Travaux manuels.—On enseigne aux filles les travaux du ménage, la couture, le tricotage, les travaux de buanderie, et de la laiterie. Les garçons apprennent à labourer, à faucher et à soigner les bêtes à cornes et les chevaux.

Enseignement moral et religieux.—Nous donnons à cet enseignement une attention spéciale, nous inculquons à nos enfants les principes de foi auxquels nous croyons, par la parole et l'exemple. Les services religieux sont les suivants: matin et soir prières, au milieu de la semaine il y a un service religieux; le dimanche nous allons trois fois à l'église: Office du matin, instruction religieux et service du soir à 7 heures.

Santé et mesures hygiéniques.—Les enfants ont eu bonne santé durant toute l'année, la propreté est maintenue partout dans les bâtiments et aux alentours.

Approvisionnement d'eau.—Nous avons de la très bonne eau en abondance, amenée par des tuyaux de deux cents verges de long, du réservoir situé à 75 pieds au-dessus du toit de la maison. Nous avons une installation de robinets et de prises d'eau dans toute la maison.

Protection contre l'incendie.—Nous sommes au complet sous ce rapport. Un tuyau de trois pouces part du sous-sol jusqu'au grenier, des boyaux y sont attachés, il y a des grenades à main dans toutes les places voulues.

Chauffage et éclairage.—Notre système de chauffage est très insuffisant; toute la maison est éclairée au moyen de lampes à l'huile.

Récréation.—On laisse les garçons et les filles jouer dehors autant que possible; nous savons que c'est le meilleur moyen de maintenir leur santé.

Observations générales.—Nous avons un ami infatigable en M. T. J. Fleetham, notre agent. Notre commissaire nous a bien aidés et les autres ecclésiastiques nous ont prêté leurs concours.

J'ai, etc.,

C. B. OAKLEY,

Directeur.

PROVINCE D'ALBERTA.

REFUGES DE SAINT-JEAN—RESERVE DES PIEDS-NOIRS,

GLEICHEN, ALTA., 17 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport des Refuges Saint-Jean (les pensionnats du Vieux-Soleil et de l'Aigle-Blanc) sur cette réserve, pour l'exercice fini le 30 mars 1907.

Situation.—Les refuges sont situés—l'un dans le camp nord et l'autre au sud—à environ dix milles l'un de l'autre, et à quelques verges de la rivière à l'Arc dans chaque cas. Celui du camp nord est connu sous le nom de l'école du Vieux-Soleil, et l'autre sous celui de l'Aigle-Blanc. Dans les deux cas, quelques acres de terre ont été encloses autour de l'école, et certaines parties en ont été mises en culture. Au camp sud, on ne fait rien dans le moment en attendant que soient conclus les arrangements tentés pour fusionner les écoles. Le bureau de poste de Gleichen est à cinq milles en aval du Vieux-Soleil et à dix milles environ du pensionnat de l'Aigle-Blanc.

Bâtiments.—Le pensionnat du Vieux-Soleil comprend le pensionnat lui-même, la maison d'école, la buanderie et le hangar à charbon et à bois. L'école de l'Aigle-Blanc est une grande construction de bonne apparence, bâtie en 1894 sur la demande spéciale des sauvages du camp sud, qui se sont adressés à cet effet au surintendant général du département des Sauvages, en personne. Les deux bâtiments sont en mauvais état. Le dernier a servi de maison d'isolement durant l'épidemie de petite vérole en 1902–3.

Logement.—Le Pensionnat du Vieux-Soleil peut loger 40 élèves et celle de l'Aigle-Blanc peut faire autant, un personnel de 6.

Elèves.—Le nombre des enfants inscrits sur les listes de l'école à la fin de l'année était de 35, 17 garçons et 18 filles.

Travail de classe.—Nous avons adapté les règlements du Département et je doit dire que les résultats ont été de beaucoup plus encourageants, vu le plus grand empressement des élèves à parler ouvertement et à mettre en pratique les connaissances nouvellement acquises.

Travail industriel.—Les garçons ont pris bon soin d'à peu près trois acres de ferme et jardin, et nous avons eu une récolte passable de pommes de terre et autres légumes, mais bon nombre ont été perdus par la gelée. Les vers ont fait beaucoup de dommages, ce printemps. Le jardin de fleurs de l'endroit avec ses arbres au splendide feuillage et ses pelouses bien tenues, fait grand honneur à ceux qui en ont le soin. A part cela, les enfants sont occupés tous les jours aux soins du ménage et de l'écurie, à soigner et à étriller les chevaux, à traire les vaches, à faire du beurre et du pain, à réparer et confectionner des vêtements et aux travaux de la buanderie, sans parler des travaux ordinaires de la maison.

Education morale et religieuse.—On donne une attention spéciale à cette partie de notre travail. En dehors des services réguliers du dimanche—dont l'un est fait entièrement dans leur propre langue—les enfants reçoivent l'instruction religieuse tant à l'école qu'en dehors. Les enfants sont très heureux et la plupart d'entre eux font preuve d'un désir sincère de mener une vie bonne et utile.

Santé et hygiène.—Nous avons fait notre possible pour maintenir la santé en bonne condition, mais ce travail est difficile à cause de l'insalubrité du voisinage.

Approvisionnement d'eau.—Bien que l'approvisionnement soit abondant, le sous-sol par lequel elle passe est plus ou moins contaminé.

Protection contre le feu.—Un bon nombre d'extincteurs et de grenades à main sont disposés dans des endroits convenables de la maison; des baquets et des cuves remplis d'eau sont placés aux endroits où l'on peut facilement s'en servir en cas d'accident. Les haches sont à la portée de la main. Des échelles de sauvetages sont placées à l'extérieur et d'accès facile.

Chauffage.—Le pensionnat et l'école ne sont chauffés qu'avec des fournaises, elles sont entourées d'amiante.

Récréations.—On encourage les jeux et les exercices en pleins air. On leur enseigne toutes sortes de jeux et nous nous efforçons d'y prendre part et de les diriger nous mêmes.

J'ai, etc.,

H. W. GIBBON-STOCKEN,
Directeur.

PROVINCE D'ALBERTA,
PENSIONNAT DES PIÉGANES (EGLISE ANGLICANE),
RÉSERVE PIÉGANE, PINCHER-CREEK, le 31 mars 1907

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel de l'institution ci-dessus, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Situation.—Cette école est bâtie sur les bords de la rivière Pincher, et comprend le quart nord-est de la section 12, township 7, rang 29, à l'ouest du 4me méridien.

Terrains.—Le pensionnat possède quarante acres de terre qui forment la subdivision 9 de la section mentionnée ci-dessus, terrain bon pour la culture.

Bâtiments.—L'établissement comprend l'école proprement dite une buanderie, une étable, un poulailler, un atelier de charpenterie de 12 pieds sur 16 a été construit durant l'année, une école 78 pieds sur 32, entièrement lattée et plâtrée.

Pendant l'année elle a une cuisine, une salle à manger des salles de jeux et de chambres à coucher pour les enfants, des chambres pour les maîtres, un petit magasin et des cabinets de toilette, on a bâti et peint une buanderie, et construit une clôture autour de l'école.

Assistance.—L'assistance a été bonne. Presque tous les enfants qui sont en âge, vont à l'école.

Enseignement.—Les élèves ont fait de bons progrès dans toutes leurs études.

Ferme et jardin.—Nous avons un bon jardin, consistant en deux acres de terre bien clôturées, qui nous fournit une bonne provision de pommes de terres, de carottes, de navets, d'oignons et d'autres légumes. Il y a sept bêtes à cornes, 12 chevaux de la volaille et des cochons.

Enseignement industriel.—On enseigne aux garçons à prendre soin des bestiaux des chevaux, des porcs et de la volaille; ils nettoient, lavent, font le pain et aident au raccommodage de leurs vêtements.

Les filles étudient toutes les branches de l'économie domestique; elles font leur propre blanchissage, tricotage, couture et raccommodage; elles aident aussi à la cuisine.

Enseignement moral et religieux.—Cette instruction se donne matin et soir et l'on n'épargne aucun effet pour donner à chaque enfant une base solide de la vérité évangélique protestante. Le dimanche les élèves entendant des services en leur langue.

Santé et hygiène.—La santé générale des élèves a été bonne. Il y a eu trois cas de maladies de poitrine.

Approvisionnement d'eau.—Un puits foré dans la cuisine nous fournit une bonne eau en abondance.

Protection contre l'incendie.—Nous n'avons pas d'appareils pour nous protéger contre l'incendie.

Chauffage.—Le bâtiment est chauffé par deux grandes fournaises Pease, elles sont en usage depuis neuf ans et peuvent chauffer au bois ou au charbon mou. elles marchent bien. La maison est éclairée avec des lampes à huile.

Récréation.—Les enfants sont amplement pourvus des moyens de se livrer à toutes sortes d'amusements inoffensifs tels que le jeu de ballon et hockey en hiver; l'été ils ont les bains et toutes sortes de jeux.

J'ai l'honneur, etc.,

REV. W. R. HYNES,
Directeur.

PROVINCE D'ALBERTA,
PENSIONNAT DES PIÉGANES (CATHOLIQUE ROMAIN),
RÉSERVE PIÉGANE, MACLEOD, ALBERTA, 13 avril 1907

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Permettez-moi de vous soumettre le rapport du pensionnat du Sacré Cœur situé sur la réserve des Piéganes, pour l'exercice fini le 31 mars 1907.

Situation.—Le pensionnat du Sacré-Cœur des Piéganes est situé sur une magnifique élévation du terrain sur la rive nord de la rivière du Vieux, localité très saine au centre de la réserve Piégane, non loin des bâtiments de l'agence.

Terrain.—Le terrain sur lequel est bâtie l'école appartient à la réserve. Une demi-acre environ est en jardin, 50 acres sont clôturées pour pâturage.

Bâtiments.—Le local scolaire consiste en une vaste maison, de 84 x 25 pieds, avec au nord une allonge contenant une cuisine de 19 x 15 pieds, et une office de 17 x 14 pieds. La partie centrale du bâtiment forme un carré de 30 pieds de côté et comprend un rez-de-chaussée et un étage. Les combles ne sont point finis et conséquemment ne peuvent être employés. Au rez-de-chaussée se trouvent les réfectoires pour les pensionnats et pour le personnel, le parloir et un corridor conduisant

de la porte d'entrée à la cuisine. Au premier étage sont les chambres des membres du personnel et une chapelle d'assez vaste dimensions. Du côté de l'ouest se trouvent, au rez-de-chaussée, la salle de classe, la salle de récréation pour les garçons, 25 x 14½ pieds; au premier étage, lè dortoir des garçons, mesurant 29½ x 25 pieds. Du côté est, au rez-de-chaussée, sont la salle de couture et la salle de récréation pour les filles. Les deux côtés du bâtiment sont de mêmes dimensions. La buanderie mesure 30 x 20 pieds. Au rez-de-chaussée se trouve le lavoir qui mesure 20 x 20 pieds, et la soute en charbon, de 20 x 10 pieds; le séchoir occupe l'étage supérieur. Nous avons aussi un petit bâtiment détaché, le 28 x 30 pieds qui sert d'écurie.

Logement.—L'établissement peut recevoir quarante élèves et le personnel.

Assistance.—Les élèves étant tout pensionnaires, l'assistance est régulière. Pendant l'année une fille atteinte de phtisie et de scrofules a été envoyée. 4 nouveaux élèves ont été admis 3 filles et 1 garçon. Il y a 33 élèves inscrits.

Ferme et jardinage.—La plupart de nos enfants sont trop jeunes pour aider efficacement à l'agriculture, mais à certaines heures, ils s'occupent du jardinage.

Enseignement industriel.—Nos enfants consacrent chaque jour certaines heures au travail manuel. Les garçons travaillent au jardin, entretiennent la propreté de leurs chambres et du dortoir, brossent les planchers, et font quelques petits travaux dans la maison. Les filles s'occupent de l'économie domestique en général, elles aident à la cuisine, lavent leur linge et cousent; quelques-unes peuvent tailler leurs robes et les faire elles-mêmes.

Instruction morale et religieuse.—Nous apportons une attention toute particulière à inculquer aux élèves les vérités morales et religieuses. Un prêtre leur enseigne chaque jour le catéchisme, l'histoire sainte et les prières.

Santé et hygiène.—La santé des élèves est généralement bonne à l'exception d'un cas de pulmonie et de scrofules; mais ces maladies tendaient à diminuer. La santé générale des enfants s'améliore.

Approvisionnement d'eau.—L'établissement a deux puits dont l'un est à côté de la cuisine et l'autre près du jardin, tous deux ont un volume d'eau suffisant.

Protection contre l'incendie.—Nous avons un nouvel extincteur. Des haches et des baquets pleins d'eau sont placés à des endroits convenables.

Chauffage et éclairage.—Nous nous servons de fournaises à charbon ordinaires pour réchauffer les habitations; l'éclairage se fait au moyen de lampes à l'huile. On prend toutes les précautions voulues contre le feu; les allumettes sont loin de la portée des élèves.

Récréation.—Nous avons deux salles de récréation; elles sont spacieuses et bien aérées, il y en a une pour les garçons et une autre pour les filles. Autour de l'école il y a une clôture qui entoure deux cours dont une pour les garçons et une autre pour les filles. Quand le temps le permet, les enfants vont jouer dans une prairie près de l'école, sous la surveillance d'un des membres du personnel; les garçons s'amusent beaucoup au ballon et à d'autres jeux.

J'ai, etc.,

L. DOUCET, O.M.I.,

Directeur.

PROVINCE D'ALBERTA,
PENSIONNAT DES SARCIS,
CALGARY, le 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport du pensionnat des Sarcis pour l'exercice fini le 31 mars 1907.

Emplacement.—L'école est située au coin sud-est de la réserve des Sarcis et près des habitations de l'agence.

Terrain.—Dix acres sont clôturées; les Sauvages ont donné ce terrain pour faire du jardinage, il est situé dans la section 1, rang 2, township 23. Le sol est glaiseux avec mélange de sable et favorable au jardinage, sa valeur est encore relevée par un bon drainage.

Bâtiments.—L'école a deux ailes pour les garçons et les filles, elles sont séparées par la salle à manger et la cuisine.

Logement.—La maison peut loger 20 garçons, 10 filles et 3 membres du personnel.

Assistance.—Au 31 mars il y avait sur le régistre, 12 enfants, 7 filles et 5 garçons.

Travail en classe.—Les études ont été continuées comme à l'ordinaire, et le progrès a été satisfaisant.

Les classes sont divisées comme suit:

	Garçons.	Filles	Total.
Cours V	..	2	2
" IV	..	2	2
" III	..	..	2
" I	3	3	6
Total	5	7	12

Enseignement moral et religieux.—On donne à cet enseignement une attention spéciale, et on est heureux de dire qu'au moral ces élèves ne le cèdent pas à d'autres.

Ferme et jardin.—Le jardin qui contient une acre et demie est entièrement sous les soins des élèves; la nature et le bon entretien s'harmonisent pour la production de bonnes récoltes.

Santé et mesures hygiéniques.—La santé des enfants est excellente, aucun cas de maladie grave ne s'est produit durant les trois dernières années.

Approvisionnement d'eau.—Deux puits d'une profondeur de 31 pieds chacun fournissent une excellente eau en abondance, elle en est sortie au moyen de pompes.

Protection contre l'incendie.—Des barils et des seaux pleins d'eau sont placés à la portée de la main.

Chauffage et éclairage.—Le chauffage se fait au moyen de fournaises à charbon, l'éclairage avec des lampes à l'huile.

Récréation.—La natation et le ballon sont les jeux favoris des garçons; les filles jouent au croquet et se promènent avec la gouvernante. Durant les veillées d'hiver, on fait de la lecture et des jeux de dames.

Observations générales.—Le personnel, au nombre de 3, travaille de concert à l'avancement de ces enfants.

J'ai, etc.,

PERCY E. STOCKEN,
Directeur intérimaire.

PROVINCE D'ALBERTA,
PENSIONNAT DE SAINT-ALBERT,
SAINT-ALBERT, le 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je vous soumets mon rapport annuel du pensionnat de Saint-Albert pour l'exercice fini le 31 mars 1907.

Emplacement.—Le pensionnat ne se trouve pas sur une réserve, mais il est placé coquettement sur une hauteur dominant la rivière Sturgeon et ayant vue sur la ville de Saint-Albert.

Terrain.—335 acres de terre, propriété des Sœurs de Charité, sont affectées à l'école. Ce terrain est situé dans le township 54, rang 25. De cette étendue environ 200 acres donnent un bon rendement annuel de grain et de légumes, le reste est en pâturage et en bois.

Bâtiments.—L'école proprement dite est un bâtiment à quatre étages, séparé en deux. Le corps principal, de 180 pieds sur 35, renferme quatre classes spacieuses et bien éclairées, il comprend aussi les appartements du personnel. L'autre partie, de 50 pieds sur 30 est réservée aux garçons. Entre ce bâtiment principal, il y a la boulangerie, la boucherie, la glacière, la buanderie, le dépôt au grain, la remise aux légumes, le poulailler, les hangars et les étables, des remises pour les instruments d'agriculture et un atelier de réparations. L'automne dernier l'on a construit une maison à deux étages de 18 pieds sur 22, au-dessus du puits, des bêtes à cornes sur lequel on plaça notre ancienne pompe à air chaud, qui n'était plus suffisante pour fournir l'eau nécessaire au bâtiment principal. Un réservoir d'une capacité de huit cents gallons a été placé sur l'étage supérieur de la maison ci-haut mentionnée, on y a mis également un gazomètre.

Logement.—L'école peut donner de la place à 200 enfants.

Assistance.—L'assistance moyenne de cette année a été de 70.

Travail en classe.—Le programme des écoles publiques des Territoires est suivi. Le progrès des enfants a été très satisfaisant, surtout en grammaire et en arithmétique.

Ferme et jardin.—Depuis que la plupart des garçons s'adonnent à l'agriculture, on les prépare d'une manière spéciale à cette industrie. Les plus grands enfants font la plus grande partie du travail de la terre, ils sont sous la direction d'hommes engagés. Cette année nous avons récolté 1,252 boisseaux d'orge, 4,524 d'avoine, 1,520 de blé, 2,035 de pommes de terre, et 335 tonnes de foin.

Industries.—Les garçons et les filles ont un certain nombre d'heures de travail chaque jour, pendant lesquelles on leur enseigne différents genres de travaux. Les garçons reçoivent des leçons d'agriculture de jardinage et d'élevage. En outre, ce sont eux qui réparent les instruments aratoires, les clôtures, les harnais, les chaussures des élèves et les tuyaux. On compte parmi les animaux 22 chevaux, 65 cochons, 176 bêtes à cornes, et environ 250 volailles.

On enseigne aux filles tous les travaux du ménage, la cuisine, la coupe, la couture, le raccommodage et la buanderie. Elles tissent, filent, tricotent et font des ouvrages de fantaisie; en un mot, elles apprennent tout ce qui pourra leur être utile à leur sortie de l'école.

Enseignement moral et religieux.—Les maîtres ne négligent rien pour inculquer à leurs élèves les solides principes de morale et des devoirs religieux.

Santé et mesures hygiéniques.—La santé des enfants est très bonne. L'automne dernier nous avons eu cinq cas de fièvre, mais les malades sont très bien maintenant et nulle autre fièvre n'a fait son apparition. Toutes les mesures d'hygiène sont strictement mises en pratique. La ventilation est soigneusement observée dans les dortoirs et dans les salles de classe.

Approvisionnement d'eau.—Notre eau est abondante et de bonne qualité, nous avons deux puits artésiens surmontés de machines à air chaud, deux réservoirs, dont un contient 1,500 gallons, il est placé dans le grenier du logement principal, l'autre de 800 gallons sur le puits aux animaux.

Protection contre l'incendie.—Comme l'eau est bien distribuée dans toutes les parties de la maison, nous avons là un bon moyen de combattre l'incendie. Les corps de logis ont beaucoup d'escaliers extérieurs et de plus trois échelles de sauvetage autour des bâtiments. Nous avons deux voitures à boyaux d'incendie, 5 extincteurs, 6 grenades et trois haches à portée de la main.

Chauffage et éclairage.—Le chauffage se fait au moyen de deux fournaises à air chaud et de plusieurs autres fournaises à charbon. Le système à gaz Siche a été installé dans toutes les parties du bâtiment en novembre dernier; le gazomètre a été placé dans un bâtiment extérieur comme mesure de sûreté.

Récréation.—Les enfants prennent beaucoup d'exercice en plein air, surtout après les repas. Il y a plusieurs balançoires à leur disposition sur les terrains de jeux, ils ont en outre deux salles de jeux ouvertes. Durant l'été, il leur est permis de faire des pique-niques et d'aller cueillir des fruits sauvages.

J'ai, etc.,

SOEUR L. A. DANDURAND,

Directrice.

PROVINCE D'ALBERTA.

PENSIONNAT DU LAC WABISKAW (MISSION ST. JEAN),

LAC WABISKAW, VIA ATHABASKA LANDING, le 5 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du pensionnat du lac Wabiskaw dirigé par l'église d'Angleterre, pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Emplacement.—La mission est située dans une baie du lac Wabiskaw, le second ou celui des deux lacs de ce nom qui est le plus au nord, l'autre, le plus rapproché de la rivière d'Athabasca va de l'est à l'ouest. Maintenant nous n'avons pas de réserve ici. La mission est dans le village des Sauvages qui possède un poste d'échange sur chaque côté. Le bureau de poste le plus rapproché est Athabaska-Landing à environ 100 milles d'ici.

Terrain.—Le devant de la baie est très étroit, mais le terrain a environ trois quarts de mille de long. Ce terrain n'a pas été encore mesuré ni arpenté, mais nous avons assez d'espace de défriché pour cultiver des légumes pour notre usage; nous avons aussi récolté quelques boisseaux de grain, du blé, de l'avoine et de l'orge. Tout semble bien pousser et les gelées précoces ne nous nuisent pas.

Bâtiments.—Nous avons deux maisons, une, celle de la mission pour l'usage et la résidence du directeur et de sa famille, l'autre pour les enfants et deux dames du personnel, qui en prennent soin. Nous avons en outre une église, un entrepôt et un petit bâtiment dont nous nous servions pour l'étude et le bureau, il a maintenant été mis en ligne avec l'entrepôt, et ces deux pièces ont été couvertes en zinc l'été dernier. Nous avons aussi deux étables. L'été dernier nous avons bâti une petite maison de 20 pieds sur 15 pour l'usage des veuves; nous avons ajouté un porche à la maison de mission.

Logement.—Nous pouvons loger 12 garçons, autant de filles et deux dames du personnel. La maison de mission est réservée à l'usage et au logement du directeur et de sa famille, d'une des institutrices et d'un homme qui s'occupe de travail extérieur.

Assistance.—En comptant les pensionnaires, nous avons 40 élèves sur le régistre.

Travail en classe.—Nous avons maintenant un instituteur diplômé d'Ontario qui s'efforce à mettre les enfants au niveau des études recommandées par le gouvernement. Le progrès est bon. L'anglais est presque exclusivement parlé par les jeunes Cris.

Ferme et jardin.—Nous gardons environ dix têtes de bêtes à cornes, nous avons pu élever un animal pour notre viande de bœuf chaque année; nous avons fabriqué environ 400 livres de beurre. Le jardin nous a donné de bons produits l'an dernier, malgré la sécheresse du printemps, nous avons récolté plus de 200 sacs de pommes de terre, en outre des navets, des carottes et des choux, etc.

Sujets enseignés.—Nulle industrie spéciale n'est enseignée, mais les garçons apprennent à soigner les chevaux et les bêtes à cornes. Les filles apprennent les ouvrages ordinaires du ménage, la cuisson du pain, le lavage du linge et des planchers.

Enseignement moral et religieux.—Chaque matin, la directrice fait la prière et le lecture de l'écriture sainte. Au commencement de l'école on fait une demi-heure d'étude de l'évangile, selon Saint-Luc, en ce moment ci—et la journée se termine par l'étude de la bible enseignée par le directeur. Le dimanche, les enfants vont à un office en langue Cri, l'après-midi les enfants assistent à une étude de la bible faite en anglais.

Santé et hygiène.—La santé a été bonne, pas d'épidémies cette année. Malheureusement nous n'avons pas actuellement de moyens pour isoler les malades si une maladie contagieuse arrivait. Nous n'avons pas de système de drainage, mais nous avons placé nos maisons sur les hauteurs et les eaux sales s'égoutent naturellement et vite jusque dans le lac.

Approvisionnement d'eau.—Nous avons un puits, mais nous ne nous en servons pas, le goût de l'eau n'est pas bon. Nous nous servons de l'eau du lac.

Protection contre l'incendie.—Nous avons toujours des barils pleins d'eau et des échelles sur les toits. Lorsque les tuyaux de poêles passent par le toit, ils sont suffisamment isolés; sur une des maisons il y a une cheminée en zinc, sur l'autre des tuyaux de cheminée.

Chauffage et éclairage.—Nous avons des fournaises et des lampes pour le chauffage et l'éclairage.

Récréation.—Nous avons des balançoires, des chevaux de bois des traîneaux à mains et des patins pour tous les enfants, et durant quelques jours ils se sont bien amusés sur la glace. L'été dernier deux dames ont pris les pensionnaires qui restaient durant les vacances pour aller camper en plein air. Ils se sont baignés, ont ramé et joué sur la grève et se sont bien amusés.

Observations générales.—Je ne puis pas donner un compte rendu de l'état de nos finances. C'est l'évêque Reeve qui fournit l'argent à présent pour cette mission. C'est lui qui reçoit tous les subsides, paie tous les comptes, etc. Nos provisions de bouche nous arrivent durant l'hiver en quantité suffisante pour durer environ 13 mois.

J'ai, etc.,

CHARLES RILEY WEAVER,

Directeur.

PROVINCE D'ALBERTA,
PENSIONNAT (ST-MARTIN) DE WABISKAW,
LAC WABISKAW, le 30 juin 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel du pensionnat de l'église catholique romaine de Wabiskaw pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Emplacement.—La mission de St-Martin est située sur une pointe rocheuse sur le côté nord du lac Wabiskaw. Des bâtiments, la vue embrasse un magnifique panorama.

Terrain.—Il y a environ 22 acres affectées à l'école. De ce nombre il y en a 5 en culture; le reste donne un bon pâturage.

Bâtiments.—Il y a quatre bâtiments. Les deux plus grands sont en ligne horizontale, et l'église est juste dans le milieu mais plus rapprochée du lac, de sorte qu'elle forme une ligne oblique avec les deux maisons. Ces maisons sont en bois scié. Deux d'entre elles sont de 42 pieds de long sur 32 de large et ont trois étages. Au premier étage est la salle de classe, au second le dortoir des garçons. Cette année deux bâtiments extérieurs ont été construits, un d'eux sert de laiterie et d'abri pour garder les viandes et d'autres articles de nourriture; l'autre sert d'atelier de menuiserie. Il y a aussi deux étables et un poulailler.

Logement.—Il y a de la place pour 50 élèves et un personnel de 7 à 8 membres. Les filles ont leur logement dans le logis principal du côté ouest. Elles ont une salle de récréation, un dortoir, un réfectoir et une salle de couture. Les autres chambres sont occupées par les membres du personnel.

Assistance.—La moyenne de l'assistance est de 36.

Travail en classe.—L'école dure six heures chaque jour. Les progrès sont bons et encourageants.

La maîtresse de la première classe est morte le 18 juin. Pendant sa maladie elle a été remplacée par un des membres du personnel.

Sujets enseignés.—On enseigne aux filles la couture, le lavage, le repassage, le raccommodage et tout ce qui contribue à faire une bonne ménagère. Les garçons préparent le bois de chauffage, aident à soigner les animaux et ont charge du jardin.

Enseignement moral et religieux.—La morale et la religion sont basées sur l'enseignement sans tâche de la sainte écriture. Les révérends pères les instruisent avec tout le soin et le zèle possibles, et nous faisons de notre mieux pour leur faire comprendre et pratiquer ce que nous leur enseignons.

Santé et précautions hygiéniques.—Les enfants ont joui d'une bonne santé durant l'année. Nous attribuons en grande partie ce résultat à la bonne ventilation et à l'exercice en plein air.

Approvisionnement d'eau et protection contre l'incendie.—Nous avons toujours une abondance d'eau en cas d'incendie; nous avons aussi des échelles et des seaux. D'autres améliorations se feront bientôt.

Chauffage et éclairage.—Toutes les maisons sont chauffées au moyen de fournaises, on chauffe au bois seulement. Nous nous servons d'huile à lampe pour l'éclairage, et nous prenons toutes les précautions voulues contre le feu.

Récréation.—On fait jouer dehors les enfants aussi souvent que le temps le permet. Les garçons s'amusent beaucoup au ballon; les filles s'amusent à sauter à la corde, à se balancer à jouer au chasseur et au cerceau.

Subside per capita.—Le gouvernement accorde $72 annuellement per capita, pour 25 élèves.

Espérant que ce rapport recevra votre approbation,

J'ai, etc.,

SŒUR MARIE FLORE,
Directrice.

Province d'Alberta,
Ecole industrielle de Calgary,
Calgary, le 31 mars 1907.

M. Frank Pedley,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

Monsieur,—Je vous soumets ce rapport qui est mon onzième rapport de cette institution, et qui embrasse une période de neuf mois.

Emplacement.—L'école n'est pas située sur la réserve mais sur une demi-section de terre à environ quatre milles de la ville de Calgary. Le Département a fait l'achat d'un quart de section, et la ville de Calgary a fournie l'autre. La ville s'est tellement étendue que nous en sommes actuellement à un mille seulement.

Terrain.—La description officielle du terrain est la suivante: S. E. ¼ sec. 2, T. 24, R. 1 et cette portion du ¼ N. E., sec. T. 23, R. 1 qui est située au sud de la rivière à l'Arc, toutes deux à l'ouest du 5eme méridien.

La superficie actuelle est de 275 acres dont un quart environ est propice à la culture, le reste sont des collines de formation rocailleuse couvertes d'une mince couche de terre ou d'un marais formé par une source qui se trouve au milieu de nos pâturages et qui nous fournit sans cesse de l'eau.

Bâtiments.—Nulle nouvelle maison n'a été construite cette année; on a renouvelé deux escaliers extérieurs du bâtiment principal qui étaient devenus dangereux et inserviables.

Logement.—Dans la nouvelle maison, on peut loger 5 membres du personnel et environ 40 élèves y seront confortables.

Assistance.—L'assistance diminue toujours. A l'heure actuelle nous n'avons que 16 élèves, et nul espoir d'augmenter ce nombre, à moins que, comme on l'a redit de toutes les manières, l'on ne mette en vigueur quelques moyens radicaux pour forcer les enfants qui sont assez âgés et assez bien pour profiter des avantages qui leur sont offerts dans les institutions de ce genre.

Travail en classe.—Notre enseignement en classe s'est borné presque exclusivement à l'anglais. Par suite du petit nombre d'élèves qui assistent à l'école, les classes ont été très irrégulières. Le travail extérieur n'a pas diminué avec la diminution du nombre. Quand nous avons une présence de 40 à 50 enfants il est facile d'avoir des classes régulières et de faire marcher les travaux de la ferme et et du jardin, mais lorsque nous n'avons qu'un tiers de ce nombre, c'est tout différent. Cependant, ils font du progrès en anglais et en connaissances générales.

Ferme et jardin.—Ces deux sujets ont toujours fait l'objet principal de nos efforts. La récolte de l'automne dernier a été bonne, s'il faut tenir compte de la nature du sol. Les produits récoltés sur la ferme sont les suivants: blé 80 boisseaux; avoine 420; orge 350; pommes de terre, 450; choux, 1,000; betteraves, 1,400; oignons, 300; carottes rouges, 1,750; carottes blanches, 6,200; panais 1,600 livres; rabioles et betteraves à sucre, 3,300. Outre la récolte des produits mentionnés plus haut, l'école a retiré de la ferme, durant les neuf derniers mois qui sont l'objet de ce rapport, 488 livres de beurre; 845 gallons de lait; 2,162 livres de bœuf; 347 de porc; cette quantité de viande faite durant les mois d'hiver nous évitera d'en acheter d'autre d'ici à 5 mois.

Notre bétail est en bon état. Nos quatre chevaux sont encore bons pour le travail et nos bêtes à cornes ont encore augmenté, leur nombre est maintenant de 47 et il augmentera encore bientôt. Dès que le temps le permettera, on se propose de vendre toutes les bêtes à cornes, excepté les vaches à lait, à l'agence des Sarcis, et l'herbe commence à revenir de la rigueur de l'hiver.

Santé et mesures hygiéniques.—A l'exception d'un enfant atteint de la tuberculose, la santé de l'institution a été excellente. Nous n'avons pas de drainage proprement dit, mais l'on prend bien soin de faire disparaître tous les déchets.

Approvisionnement d'eau.—Notre puits continue à nous donner complète satisfaction, la seule difficulté que nous ayons provient de notre système de pompe à air chaud qui a été en usage depuis onze ans et qui est presque hors d'emploi, il nous faudrait un autre.

Protection contre l'incendie.—Dans toute la maison le système chimique de McRobie a été installé, en outre, nous avons un tuyau perpendiculaire relié aux deux réservoirs placés dans le grenier, des boyaux sur chaque étage, des haches, des seaux et des extincteurs à différents endroits.

Chauffage.—Nous avons deux fournaises n° 18 "Economy" combinant l'air chaud et l'eau chaude. Nous n'en sommes pas satisfaits, le système est défectueux.

Eclairage.—L'école est encore éclairée au moyen de lampes à huile. La lumière électrique est maintenant à notre portée, et il serait peut-être bon d'essayer un appareil moins dangereux que le nôtre actuellement.

Récréation.—Les garçons peuvent jouir de presque toutes les après-midis qu'ils consacrent à jouer au ballon et à la balle au camp; ces exercices en plein air sont un des meilleurs facteurs de la santé.

Anciens élèves.—Nous avons entendu parlé avec satisfaction de nos anciens élèves. Un d'eux, qui appartenait à la réserve des Pieds-Noirs a travaillé tout l'été à Gleichen comme charpentier et son travail a été très apprécié. Il gagnait de $3.50 et $3.75 par jour, un autre élève est allé le rejoindre. Quelques-uns servent d'éclaireurs et d'interprètes à la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, et bien que nous entendions parler des escapades de ceux qui ont abusé de leur liberté, nous n'entendons presque jamais rien dire de ceux qui mettent en pratique l'instruction qu'ils ont reçue.

J'ai, etc.,

GEO. H. HOGLIN,
Directeur.

PROVINCE D'ALBERTA.
PENSIONNAT DE RED DEER,
RED DEER, le 24 juin 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 18 courant, il me sera impossible d'obtenir aucun rapport de feu M. Rice, directeur, c'est pourquoi je vous transmets ces quelques notes sur l'école industrielle de Daim-Rouge pour l'exercice fini le 31 mars 1907.

Emplacement.—Cette école est située sur la section 14, rang 28, township 38, à l'ouest du quatrième méridien, et à environ 4 milles de la ville de Daim-Rouge.

Terrain.—Le terrain de l'école comprend les trois quarts de la section mentionnée plus haut. Le ministère de l'Intérieur a donné permission de garder en pâturage une section de terre d'école au sud de notre terrain.

Bâtiments.—Les bâtiments comprennent une maison pour les filles, une autre pour les garçons, la résidence du directeur, une maison pour chaque homme de ferme, pour le sous-directeur, le charpentier, un grand hangar à grain, un autre pour les instruments agricoles, une écurie pour 14 chevaux, une étable qui peut loger 35 vaches, une porcherie, une cave à légumes, une écurie pour le cheval du directeur, un poulailler et un bâtiment pour abriter la machine à battre et la pompe dont on se sert pour pomper l'eau aux étables et au bâtiment principal.

Logement.—Il y a du logement pour 90 élèves et un personnel composé d'un directeur et de dix membres.

Assistance.—L'assistance n'a pas été aussi bonne qu'elle aurait dû l'être durant l'année. La moyenne a été bien au-dessus de celle qu'autorise le Département. Faire le recrutement pour cette école semble être un sérieux problème.

Travail en classe.—Le progrès a été très bon ici. Les enfants ont cinq heures d'école chaque jour durant cinq jours de la semaine.

Ferme et jardin.—Il y a enrviron 250 acres de terre en état de bonne culture; une grande partie de cette terre a été défrichée et labourée durant l'année.

Industries.—L'école a un atelier de menuiserie où l'on enseigne à manier les instruments à peinturer, à faire des réparations. On enseigne en outre aux garçons la culture, le jardinage, et l'élevage des animaux. Les filles apprennent les travaux du ménage, la fabrication du beurre, la couture, la cuisine, et la buanderie.

Enseignement moral et religieux. On fait des exercices religieux à l'école, matin et soir; chaque dimanche il y a sermon et enseignement de la bible. Ces enseignements s'ajoutant à ceux donnés à l'école tendent à maintenir les enfants dans le droit chemin.

Santé et hygiène.—La santé des enfants a été très bonne durant l'année, ils jouissent presque tous à présent d'une bonne santé.

L'état sanitaire de l'école est ce que l'on peut désirer.

Approvisionnement d'eau.—On fournit l'eau au bâtiment principal en la pompant dans un grand réservoir situé sur le haut de la maison; elle est prise dans un puits situé au nord et montée au moyen d'une machine.

Protection contre l'incendie.—Nous n'avons, dans toute l'institution que quelques seaux pour combattre l'incendie.

Chauffage.—Le chauffage de la maison des filles est satisfaisant, mais la maison des garçons n'est chauffée que par une vieille fournaise dont le tuyau placé en dehors est une source d'ennui causé par la fumée.

Récréation.—Les filles font de longues promenades, accompagnées par les dames du personnel. En hiver, elles patinent et glissent. La plupart des garçons aiment les jeux. Le jeu favori d'été est le ballon, en hiver on glisse et on patine.

Observations générales.—Par suite d'un changement dans la direction et de la nomination d'un nouveau directeur, vers la fin de l'exercice fini le 31 mars, ce rapport a été fait d'après les notes prises durant une visite d'inspecteur au mois d'avril.

J'ai, etc.,
T. FERRIER,
Surintendant des Ecoles méthodistes.

PROVINCE D'ALBERTA.
ECOLE INDUSTRIELLE DE ST-JOSEPH,
DAVIDSBURG, le 16 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel de l'exercice fini le 31 mars 1907.

Emplacement.—L'école est située près de l'embouchure de la rivière High, à 4 milles du bureau de poste de Davidsburg, et à environ 25 milles au sud-est de Calgary; elle se trouve à environ 11 milles à l'est de De Winton, la gare la plus rapprochée, sur l'embranchement de Calgary et de Macleod du chemin de fer du Canadien Pacifique. Elle n'est pas sur une réserve.

Terrain.—Environ 1,550 acres sont affectées à l'usage de l'école. La ferme de l'école qui touche aux bâtiments, comprend la moitié est de la section

22, township 21, rang 28, la moitié sud-ouest de la section 26, township 21, rang 28; 30 acres de la section ,15 townships 21, rang 28, et toute la section 27, township 21, rang 28, à l'ouest du quatrième méridien. La moitié est de la section 26, township 20, rang 27, et le quart nord-est de la section 36, township 20, rang 27, à l'ouest du quatrième méridien, sont réservés pour le foin de l'école et cette terre à foin est à 12 milles au sud-est. Le tout appartient au gouvernement. Cette partie de la propriété connue sous le nom de ferme de l'école, comprend 1,070 acres de terre de bonne qualité et soulevée. Bien que entrecoupée de collines et de ravines, elle est très propice à la culture et au jardinage. Les vallons qui comprennent la partie de la propriété située dans le township 20, nous fournit du foin et du pâturage en abondance.

Bâtiments.—Il y a deux bâtiments principaux, l'un réservé spécialement à l'usage des garçons et l'autre à celui des filles, Ces bâtiments contiennent des dortoirs, des cabinets de toilette, des salles d'école, des bureaux, une cuisine, une salle à manger et une chapelle, ainsi que des chambres pour le personnel. A l'ouest du bâtiment des garçons et sur la même ligne, sont les ateliers, le hangar au bois et la boulangerie.

Derrière le principal corps de logis sont situés l'étable, le hangar au grain, la porcherie, la remise aux instruments agricoles et aux voitures et l'abattoir. L'hôpital, la buanderie et l'abri de la machine sont sur le bord de la rivière, à l'est de l'école des filles.

On n'a pas construit de nouveaux bâtiments durant l'année. On a fait quelques changements à la maison des hommes dont les murs étaient autrefois entourés d'un rang de briques. Les briques ont été enlevées, la maison a été couverte de papier et les murs recouverts de planches embouvetées, elle est maintenant chaude et confortable. L'usine à gaz à été tapissée, alignée et remodelée. On a percé une grande lucarne dans la salle de classe des filles. Le cabinet de toilette de la même maison a été réparé et agrandi. Les vieux planchers, les appartements des étables ont été réparés et beaucoup d'autres réparations ont été faites aux bâtiments et à l'ameublement.

Logement.—On peut loger 125 élèves et 12 membres du personnel.

Assistance.—La moyenne a été de 70. Admissions, 3; départs, 19.

Travail en classe.—Les plus âgés des élèves ont une demi-journée d'école chaque jour, le reste du temps est consacré à apprendre quelque métier utile. Les jeunes enfants ont de l'école matin et soir. Les heures de classe sont de 9 à 12, et de 1.30 à 4. y compris les récréations ordinaires. Il y a congé le mercredi après-midi. Le programme d'études autorisé par le gouvernement est suivi. On fait régulièrement des examens, et je puis dire que le progrès des enfants a été satisfaisant. Les élèves sont classés comme suit:

	Elèves.
Cours I.	11
" II.	22
" III.	15
" IV.	8
" V.	11
" VI.	2

Ferme et jardin.—Nous avons préparé 90 acres pour la semence. La plus grande partie sera ensemencée en avoine, orge et blé. Dix-sept acres de terre bien cultivée seront consacrées à la culture des pommes de terre et aux légumes. Notre blé d'hiver a très bonne apparence, et, bien que le printemps soit un peu en retard, on espère avoir une bonne récolte.

L'année dernière, nous avons récolté 4,700 boisseaux de grain, 1,300 de pommes de terre, et 1,500 de betteraves et de navets, 1,300 tonnes de foin.

Bétail.—La ferme à 39 chevaux, 4 taureaux, 56 vaches, 48 génisses, 81 bœufs 15 veaux, 18 cochons et 200 volailles.

On a réalisé $2,441.04 sur la vente de la ferme, de plus, notre troupeau nous donne presque toute la viande dont nous avons besoin. Nous avons obtenu quatre prix avec nos bœufs à l'exposition des animaux à Calgary.

Enseignements des métiers.—*Agriculture.*—Comme la plupart de nos garçons se destinent au travail de la terre, nous considérons que ce sujet est le plus important, et nous leur enseignons en même temps comment s'occuper des animaux. Les jeunes enfants travaillent au moins une demi-journée sur la terre et durant la saisons pressées de la semence, de la fenaison et de la moisson, toute la journée est consacrée au travail extérieur. Les plus jeunes garçons aident à la culture des légumes et du jardinage et font les gros et petits ouvrages. Tous les grands enfants apprennent à traire les vaches. Les chevaux confiés aux garçons charrient les provisions, les denrées, le foin, le charbon et le bois. Les garçons conduisent les chevaux pour les travaux du labour de la semence du fauchage et du liage des gerbes et acquièrent de la sorte toutes les connaissances du travail de la terre.

Menuiserie.—Quatre garçons ont appris ce métier. Sous la direction de l'instructeur, ils font tous les travaux de construction, de réparations et d'améliorations des bâtiments, des clôtures et des meubles.

Couture.—Dirigées par les révérendes sœurs, les filles apprennent à coudre, à tricoter, à repriser les habits et les bas. Elle font elles mêmes tous leurs habits ainsi que ceux des garçons, leurs bas et leurs chemises. Toutes apprennent à faire la cuisine, à fabriquer le pain, les travaux de la laiterie et de la buanderie.

Boulangerie.—Aucun élève n'apprend ce métier. On emploi un boulanger; il fait aussi la boucherie et aide aux travaux de la ferme.

Cordonnerie.—Deux élèves travaillent à ce métier de temps à autre; ils n'ont pas d'instructeur spécial, mais ils sont habiles et peuvent réparer les chaussures et les harnais.

Enseignement moral et religieux.—Les enfants reçoivent une instruction religieuse solide et on les encourage à mettre en pratique, tous les jours de leur vie, les leçons qu'ils ont reçues. Les prières du matin et du soir sont faites en commun et tous vont à l'église le dimanche et les jours de fêtes. La conduite des enfants, prise dans son ensemble, a été bonne.

Santé et hygiène.—La santé des enfants a été très bonne. Je suis heureux de dire que nous n'avons pas eu de cas de décès et même pas de cas de maladie. Notre eau est pure, les égouts et le drainage sont bons, et en conséquence toutes les conditions de l'entourage sont favorables à la santé.

Approvisionnement d'eau.—Un grand puits d'environ 28 pieds de profondeur, près de la rivière, fournit à l'institution une eau abondante et excellente qui est pompée dans les réservoirs des différents bâtiments par une machine de 15 chevaux-vapeur mue à la gazoline.

Protection contre l'incendie.—Trois réservoirs pleins d'eau et contenant chacun environ 1,400 gallons d'eau pouvant être employée en cas d'accident. Sur chaque étage il y a 100 pieds de boyaux fixés sur les réservoirs. Nous avons 18 extincteurs, 50 grenades à main, 48 seaux, 8 haches, qui sont placés à la portée de la main dans les différentes chambres. Les dortoirs, situés dans les étages supérieurs des bâtiments principaux, sont munis d'échelles de sauvetage.

Chauffage et éclairage.—La maison des filles est chauffée avec des fournaises à charbon. Un système de chauffage à vapeur installé depuis deux ans dans l'école des garçons continue à donner entière satisfaction. Un système de gaz Siche fournit à l'établissement une excellente lumière.

Récréation.—On encourage les jeux en plein air. Les garçons aiment beaucoup le ballon et la balle. Le hockey est leur jeu favori en hiver. Notre équipe de joueurs s'est jointe à celle de High-River et a gagné le championnat; ils ont remporté la coupe d'argent et les médailles d'or offertes en trophées. Durant la saison, notre équipe n'a pas perdu une seule partie. Les filles s'amusent à jouer au croquet, à se balancer et à d'autres exercices. L'hiver elles aiment le patin et el traîneau.

J'ai, etc.,

A. NAESSENS, *Directeur.*

PROVINCE D'ALBERTA,
INSPECTORAT D'ALBERTA,
GLEICHEN, le 28 mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant de l'exercice terminé le 31 mars des écoles que j'ai pu visiter durant ce temps et qui sont situées dans les limites de ma division.

PENSIONNAT DE LA BANDE DES GENS-DU-SANG, C.R. (IMMACULÉE CONCEPTION)

Cette école est située sur la réserve du Sang et sous les auspices de l'église catholique romaine.

L'inspection en a été faite le 30 ao t dernier. A cette époque il y avait 39 élèves inscrits, 17 garçons et 22 filles classés comme suit:

	Elèves.
Cours I.	23
" II.	5
" III.	8
" IV.	3
Total.	39

Le personnel est le suivant: Directeur, le Rév. Père LeVern, O.M.I., directrice, Sœur Ste-Majorique; Institutrice, sœur St-Patrice, surveillante des garçons, sœur Ste-Gertrude; Sœur Ste-Thérèse, surveillante des filles; sœur St-Michel, cuisinière; sœur St-Antoine, cordonnière; sœur St-Joseph, lingère.

Depuis la dernière inspection une étable en bois a été construite et elle sert à loger le foin. On a placé un porche devant la porte de la salle de jeux des filles qui donne sur leur terrain de jeux. C'est à peu près tout ce qui a été fait en matière de construction depuis la dernière inspection. Une acre de terrain était en culture, on y a planté des légumes et d'autres produits de jardin. Garçons et filles travaillent à ce jardin, de plus, les garçons s'occupent des gros travaux et des vaches; les filles apprennent aussi tout ce qui concernent le ménage, le raccommadage du linge, le tricotage et la couture.

J'ai fait mon inspection quelque temps après le commencement des vacances d'été; les enfants n'étaient pas encore rentrés. Il est probable qu'ils avaient oublié beaucoup pendant leurs vacances, comme le font la plupart des enfants des sauvages, car ils ne firent pas preuve de grande connaissance durant le cours de cette inspection.

Les bâtiments étaient tenus en ordre et proprement. Les dortoirs étaient munis de lits et du linge propre. Les terrains de jeux des garçons et des filles sont séparés et très bien tenus.

Les planchers des deux salles de jeux et les escaliers qui de là mènent aux dortoirs sont usés et auront bientôt besoin d'être renouvelés. Pour tout le reste, les bâtiments sont en bon état.

RÉSERVE DU SANG, PENSIONNAT (ST-PAUL), E. D'ANGLETERRE.

J'ai inspecté cette école durant la première partie de septembre dernier.

Elle est située sur le côté ouest de la rivière du Ventre, et de la réserve du Sang, sur un terrain appartenant à l'église d'Angleterre et l'école est sous les auspices de cette église.

Les élèves sont au nombre de 36 inscrits, 17 garçons et 19 filles, classés comme suit:

	Elèves.
Cours I.	14
" II.	9
" III.	1
" IV.	7
" V.	5
Total.	36

Il y a quelques élèves très brillants ici. Ils lisent bien et d'une façon très compréhensible. Les enfants étaient bien avancés dans les différentes branches de leurs études.

Le personnel comprenait alors: Directeur, G. E. Gale; Institutrice, Mlle. Wells; directrice des filles, Mlle Underwood; directrice des garçons, Mlle Longworth; maîtresse de maison, Mlle Van Buskard; M. R. May, aide général, jardinier, fermier, etc.

La plus grande partie du bâtiment servant de salle de jeux aux garçons est dans un état très délabré et ne pourra plus bientôt servir. Les autres bâtiments sont en bon état et tous bâtiments intérieurs ou extérieurs ainsi que les cours, étaient proprements tenus.

Il y avait environ 6 acres en pommes de terre et en légumes, de plus, 23 acres en fourrage. Le fourrage venait d'être coupé et mis en meules avant mon inspection.

M. Gale a beaucoup embelli les environs en y plantant des arbres de différentes espèces. Ils profitaient bien et M. Gale m'a dit que plus tard il en plantera encore d'autres.

La salle de classe est spacieuse, bien meublée et aérée. Les dortoirs étaient propres, beaucoup de lits et du linge.

ECOLE INDUSTRIELLE DE ST-JOSEPH.

Cette école est située près du confluent des rivières High et à l'Arc et à environ 10 milles à l'est de la gare de De Winton sur l'embranchement de Calgary et Macleod du chemin de fer du Canadien Pacifique.

Cette école est sous les auspices de l'église catholique romaine, et le personnel comprenait, lors de mon inspection, les 22 et 23 septembre dernier: Directeur, le Rév. Père Naessens; sous-directeur, M. H. F. Dennehy; M. M. J. Quinlan, instituteur des garçons les plus âgés; M. B. Lanizan, instituteur des plus jeunes; M. Thos. Morkin, directeur de la ferme; Frère John Morkin, ingénieur; M. Geo. Brerard, maître charpentier; M. R. Racine, boulanger et boucher; directrice, sœur Kelly; institutrice des filles sœur Wagner; cuisinière, sœur Leblanc; lingère, sœur Adèle; sœur St-Mathurin sous-directrice, sœur Mongrain buandière, sœur Antenia aide cuisinière.

M. Lanigan, instituteur des jeunes garçons a démissionné pendant que j'étais à l'école, et M. McInnis, un instituteur diplômé de l'Ile-du-Prince-Edouard a été mis à sa place. Dernièrement le Rév. Père Naessens a été appelé à d'autres œuvres, et le Rév. Père Riou, qui était le directeur de l'école de Crowfoot l'a remplacé.

Quand j'ai inspecté l'école, le nombre d'élèves inscrits étaient de 46 garçons et de 20 filles enfants des Sauvages; outre ces 66, il y avait 7 enfants appartenant

à des races mêlées qui suivaient les cours de cette école. Les enfants des Sauvages étaient classés comme suit:

	Elèves.
Cours I	9
" II	20
" III	17
" IV	10
" V	5
" VI	5
Total	66

Il y a trois salles de classe, une dans la maison des sœurs, dans laquelle sont toutes les filles sous la direction de la sœur Wagner, et deux au deuxième étage de la maison des garçons. Les membres du personnel et les élèves prennent leurs repas chez les sœurs.

L'inspection n'a pas été faite dans le bon temps pour avoir l'avantage de voir les élèves dans leurs salles de classe. A cette date, les 10 garçons les plus âgés travaillaient sur les terres à proximité de l'école, et quelques jours avant ma visite, tous les garçons étaient allés camper dans les prairies à foin, il n'y avaient que les jeunes garçons à l'école. De plus, la classe de ces jeunes était dirigée par un nouvel instituteur étranger. Comme on peut le penser, dans de telles conditions l'examen n'a pas été satisfaisant. La Rev. sœur Wagner est aussi nouvellement arrivée ici. Avant de venir à cette institution, au commencement de juillet dernier, la sœur Wagner occupait un poste important à l'école de St.-Albert. Les filles dont elle avait soin ont passé un bon examen, et je pense, qu'après un certain temps, sœur Wagner aura une bonne classe.

L'enseignement industriel que reçoivent dans cette institution les garçons et les filles, surtout en ce qui concerne les travaux de la terre et du ménage fait honneur à cette école. On enseigne aux filles à faire la cuisine, à coudre, à tricoter, à raccommoder les habits, en un mot, tous les travaux du ménage. Les garçons aident à faire la culture du grain et des légumes, du jardinage, d'avoir soin des animaux, y compris la distribution du fourrage à l'étable, et quelques-uns font aussi un peu de menuiserie.

Durant la saison de 1905, la ferme et les prairies ont donné les rendements qui suivent: 2,435 boisseaux d'avoine; 973 d'orge; 308 de blé; 650 de pommes de terre; 7,000 de navets; les prairies ont donné 586 tonnes de foin, en outre 50 acres ont été ensemencées et coupées pour servir de fourrage durant l'hiver. On a ensemencé une plus grande étendue de terrain cette année, mais comme le grain n'est pas encore battu, je ne puis en donner le rendement.

Environ 50 bœufs d'un âge moyen sont rentrés et soignés à l'étable chaque hiver dans cette institution, et c'est pour les soigner que l'on emploie les légumes, le fourrage vert, le grain et le foin. Cette institution possède plus de 200 têtes de bêtes à cornes.

La maison des garçons est chauffée à la vapeur et celle des filles au moyen de fournaises. Les deux maisons sont éclairées au gaz Siche, fourni par un générateur installé dans l'appentis derrière l'école des garçons.

Dans l'intervalle de cette inspection et de la précédente, 10 nouveaux élèves ont été admis et 18 des anciens sont partis.

Les planchers des salles de récréations des garçons et des filles, sont usés et auraient besoin d'être renouvelés et quelques-uns des bâtiments devraient être peinturés; à part cela, les autres sont en bon état. Les améliorations suivantes ont été faites entre les dates des deux dernières inspections: le plafond de la salle de jeux des plus vieux garçons a été réparé; une nouvelle boulangerie, en bois, de 30 pieds sur 40 a été construite pour remplacer celle qui a été brûlée en janvier 1906; en dessous a été creusé un puits sur lequel est placée une pompe; une glacière

de 18 pieds sur 30 a été construite au coût de $700; une partie est réservée pour servir d'appartement frigorifique, les échelles de sauvetage de l'école des filles ont été remplacées par de meilleures.

Tous les bâtiments étaient proprement tenues, en bon ordre, ainsi que les cours et les immeubles.

ECOLE INDUSTRIELLE DE CALGARY.

Cette école est située juste en dehors de l'enceinte de la ville de Calgary; elle est aussi connue sous le nom de St-Dunstan.

Elle est sous les auspices de l'église d'Angleterre, mais c'est le département qui paie toutes les dépenses de l'école.

J'ai visité cette institution durant le mois d'octobre dernier. Il y avait alors 18 garçons inscrits sur le régistre, classés de la manière suivante:

	Elèves.
Cours I	2
" II	9
" III	7
Total	18

Trois des enfants inscrits sur le régistre étaient malades et probablement auront été renvoyés bientôt après pour cette raison. Depuis que les travaux du printemps ont commencé, vers le 1er avril, il n'y a pas eu d'école, et peut-être qu'elle n'aura pas commencé avant le mois de novembre.

Durant la saison de 1905, 50 acres ont été ensemencées et ont rapporté ce qui suit: 61 boisseaux de blé, 41 d'orge, 338 d'avoine, 150 de pommes de terre, 1,440 livres de carottes, et 1,500 têtes de choux. On a fait 155 tonnes de foin durant la saison de La même étendue a été ensemencée durant la saison de 1906, mais comme le grain n'est pas encore battu, on ne peut pas connaître le rendement, cependant on pense qu'il n'y aura pas grande différence avec celui de l'année dernière. L'institution possède de 50 à 55 têtes de bêtes à cornes.

Le personnel compte sept personnes sans y comprendre le médecin, et les dépenses de l'année se sont élevées à $7,539.44. Avec une moyenne d'assistance de 18½ enfants, les dépenses per capita se sont montées à $407.59 par année.

Le personnel comprend: directeur, le Rev. G. H. Hoglin, sous-directeur, M. W. Garmston; fermier, M. R. H. Young; directrice, Mme. Hogbin; cuisinière, Mme. Marriott, teneur de livres Mlle. Dunlap.

Entre le 30 juin 1905 et la date de l'inspection, 8 nouveaux élèves ont été admis et 18 sont partis.

Entre le temps de cette inspection et la précédente, les améliorations suivantes ont été faites: Le plafond de la salle occupée par le directeur a été refait; la remise aux instruments a été couverte en planches; une étable en billes a été séparée en deux pour les cochons et les veaux; les fournaises ont été réparées; la cuisine a été peinturée; de nouveaux escaliers ont été mis dans les deux principaux bâtiments, et des portes à la cuisine, l'abri des bêtes à cornes a été en partie terminée.

ECOLE INDUSTRIELLE DE DAIM-ROUGE.

Cette école est située sur la rive nord de la rivière Daim-Rouge, à quelques milles de la ville du même nom.

Elle est sous les auspices de l'église méthodiste et j'en ai fait la dernière inspection durant le mois de novembre dernier.

A cette date 37 garçons et 24 filles étaient inscrits sur le régistre et étaient classés comme suit:

	Elèves.
Cours I.	36
" II.	12
" III.	7
" IV.	3
" V.	3
Total.	61

Les élèves les plus avancés suivent le système de la demie-journée d'école. Les travaux de la ferme sont maintenant si développés, que quelques élèves y ont consacré plus de la moitié de leur temps. J'ai remarqué peu de progrès chez les élèves en lecture et en conversation. Melle Kingston enseignait à la première division quelque temps avant l'inspection. Mlle Oldford la remplace jusqu'à ce que l'on puisse trouver une autre institutrice. La classe de cette division est dans la maison des garçons, au troisième étage; elle est spacieuse, bien éclairée et bien aérée.

Le personnel est le suivant: Directeur, le Rév. J. P. Rice; sous-directeur, M. T. H. Lockhart; charpentier, M. W. W. Foster; fermier, M. Stewart; aide fermier, M. Linn; directrice, Mlle. A. Hives; cuisinière, Mlle. T. Oldford; institutrice, Mlle. Oldford; institutrice de la première division, Mlle. R. King; lingère, Mme. Lockhart.

Dans l'intervalle de cette inspection et de la précédente, on a construit une magnifique remise à grain de 32 pieds sur 50, une remise à instruments de 16 pieds sur 50 lui est adossée. La remise à grain a une capacité de 10,000 boisseaux. Une nouvelle écurie divisée en quatre appartements, un hangar pour remiser les voitures et les harnais a été construit, l'ancien poulailler a été démoli, transporté plus loin et rebâti beaucoup plus grand dans une meilleure place. La maison de ferme a été aussi transportée à un endroit situé au nord-ouest de la nouvelle remise à grain, et quelques nouvelles petites améliorations ont été faites.

On a dépensé $1,700 en nouveaux bâtiments et pour transporter les autres à leurs nouvelles places, sur ce montant le département a payé $300. A la dernière saison il y avait environ 340 acres en culture, 160 autres ont été partiellement défrichées et nettoyées.

Nous avons récolté, durant la dernière saison, environ 6,500 boisseaux de grain et 1,200 de pommes de terre. Les pucerons ont fait beaucoup de ravage, il a fallu ensemencer de nouveau 50 acres en avoine et de ce terrain on a retiré 125 charges de fourrage vert.

On a fait les travaux de buanderie dans le sous-sol de la maison des filles, et il y a beaucoup d'inconvénients à la chose. J'ai été heureux d'apprendre qu'il s'agit de bâtir une nouvelle buanderie et complètement en dehors des appartements de l'institution.

A mon avis, cette institution aurait besoin d'un remaniement général, afin de l'adapter convenablement au travail. La salle de classe des jeunes enfants est trop petite, et l'intérieur des maisons d'écoles des garçons et des filles est défectueux sous plusieurs aspects.

L'école est reliée à Daim-Rouge et à d'autres points par téléphone.

PENSIONNAT DU VIEUX-SOLEIL.

Cette institution est située sur la partie ouest des Pieds-Noirs; elle est sous les auspices de l'église d'Angleterre. Elle a été inspectée en novembre dernier.

Le personnel comprenait alors: Directeur, le Rév. Stanley J. Stocken; directrice Mme. Stanley, institutrice Mlle. A. C. Wait; jardinier, etc., M. J. Yeomans.

Bien que M. Baker n'ait pas de diplôme du Canada, il possède un diplôme du premier degré d'Angleterre et c'est un très bon instituteur. Depuis que j'ai fait mon inspection, il a donné sa démission pour se livrer à autre chose. Je le regrette, car durant les quelques mois qu'il a dirigé cette classe d'enfants, le progrès était visible. Les enfants semblaient prendre intérêt à leurs études; ils avaient perdu leur timidité de l'ancien temps, ils parlaient et ils avaient plus de vie et d'entrain que je n'aie jamais vus dans aucune classe de cette institution.

Le classement était le suivant:

	Elèves.
Cours I	9
" II	6
" III	11
" IV	6
Total	32

Dans l'institution il y avait 18 garçons et 16 filles, mais deux d'entre eux étaient au-dessous de l'âge voulu.

La maison d'école est séparée de la maison principale; elle est spacieuse et bien éclairée et aérée, mais les formes que l'on y emploie sont de l'ancienne mode et impropres à l'usage moderne. La maison d'habitation est basse; les dortoirs sont petits et pauvrement aérées, et au point de vue hygiénique il est impossible d'y remédier.

ORPHELINAT ET PENSIONNAT MCDOUGALL.

Cette institution est sous les auspices de l'église méthodiste; elle est située sur le côté nord de la rivière à l'Arc, à quelques milles de la réserve de Stony et à environ 7 milles d'une gare de ce nom sur la ligne principale du chemin de fer du Canadien Pacifique. J'ai aussi inspecté cette école en novembre dernier.

Le personnel comprenait alors : Directeur, M. C. B. Oakley; directrice, Mme C. B. Oakley; institutrice Mlle Duke; cuisinière, Mlle. Gobbett; directrice de la buanderie, Mlle Gibson; lingère, Mlle Awrey.

Les registres contenaient les noms de 37 élèves, mais de ce nombre 7 étaient absents. Les 30 présents étaient classés comme suit:

	Elèves.
Cours I	15
" II	3
" III	8
" IV	4
Total	30

Melle Duke a un diplôme de deuxième classe du Nouveau-Brunswick et paraît s'intéresser vivement à ses travaux. Les enfants parlent distinctement et ceux qui suivent le cours IV, ont fait preuve d'une aptitude remarquable en ce qui concerne l'épellation. Plusieurs élèves admis dans le cours de l'année ont fait des progrès merveilleux, si l'on tient compte de la courte durée de leur séjour à l'école et du fait que l'enseignement est donné dans une langue qui ne leur était pas familière avant leur arrivée.

On a établi un pavé en béton au sous-sol de l'institution, ce qui permet de conserver cette partie du bâtiment dans de bonnes conditions de propreté et de salubrité. On a aussi construit une glacière et un entrepôt frigorifique combinés, et l'on peut ainsi conserver la viande et les autres comestibles plus longtemps et en meilleur état. Lors de ma visite, on avait presque terminé un bâtiment de 34 x 40 pieds pour le remisage des voitures et des instruments aratoires, sans compter d'autres petites améliorations qu'on a faites.

Les étables qu'il y a là sont construites en billes et n'ont pas une grande valeur.

Pour le chauffage du bâtiment on se sert de deux fournaises à air chaud et d'un certain nombre de poêles à bois. Mais dans les grands froids on éprouve beaucoup de difficultés à obtenir une chaleur suffisante.

L'institution possède environ 1,500 acres de terre dont la majeure partie est très forte en gravier, et est plutôt propre au pâturage qu'à la culture. Lors de mon inspection, il y avait environ 90 têtes de bétail et 7 chevaux.

PENSIONNAT DE PEAU-D'HERMINE.

Cette école est située dans la réserve de Peau-d'Hermine à quelques cents verges à l'ouest de la voie d'évitement d'Hobbema, sur l'embranchement du Chemin de fer du Canadien Pacifique, reliant Calgary à Edmonton, dans les limites de l'agence d'Hobbema. Cette école est sous la direction de l'Eglise catholique romaine. La dernière inspection que j'en ai faite date du 18 décembre dernier.

Le nombre des élèves inscrits est de 23 garçons et de 27 filles, classifiés comme suit:

	Elèves.
Cours I	20
" II	6
" III	8
" IV	9
" V	5
" VI	2
Total	50

Moins d'un an avant cette inspection, on a organisé un cours de mandoline pour les jeunes filles. Neuf d'entre elles jouent de cet instrument d'une façon très gentille. On a aussi organisé une fanfare, et 16 jeunes garçons en faisaient partie.

La Rév. Sœur Ludgarde donne l'enseignement dans les hautes classes et la Rév. Sœur St-Elzéar a la direction des classes moins avancées. Ces deux religieuses sont des institutrices compétentes et les enfants qu'elles ont sous leurs soins sont une preuve vivante de leur savoir faire, car ils réussissent bien dans tous les genres. Ici, on n'éprouve aucune difficulté à faire parler les élèves assez haut pour qu'on les entende distinctement à l'extrémité de la classe. Les salles sont spacieuses, bien éclairées et munies de tout le matériel nécessaire à un bon enseignement.

Tous les bâtiments étaient propres et bien tenus. Les dortoirs contenaient un nombre suffisant de lits pourvus de couvertures nettes et abondantes. La cour et les dépendances étaient aussi dans un excellent état.

Il n'y a eu aucun changement dans le personnel depuis l'inspection précédente. La Rév. Sœur St-Jean-de-la-Croix est supérieure et elle a huit sœurs sous ses ordres.

Le bétail comprend cinq vaches, deux bouvillons, deux chevaux et un poulain. Il y a en outre 49 poules. Cette année, on a récolté environ 300 boisseaux de pommes de terre, 14 de navets, 6 de carottes, 6 d'oignons et 300 pommes de choux.

On enseigne aux filles à coudre, tricotter, ravauder, repriser, confectionner des couvre-pieds, cuire le pain et faire les menus travaux du ménage. Les garçons font le service de la basse-cour, prennent soin des animaux et bestiaux, s'occupent à la culture du potager et entretiennent eux-mêmes leur dortoir. Pour le chauffage on se sert de poêles, et pour l'éclairage, de lampes à pétrole.

PENSIONNAT DES PIEGANES (REFUGE VICTORIA).

Cette école a été inspectée le 9 janvier dernier.

Située près de la limite occidentale de la réserve des Piéganes, elle est bâtie sur un terrain appartenant à l'église d'Angleterre sous les auspices de laquelle elle fonctionne.

Elle renferme 16 garçons et 14 filles. Tout récemment on y a admis un autre garçon. Une fille et un garçon n'ont pas été inscrits, parce qu'ils n'avaient pas l'âge réglementaire. Les 27 élèves inscrits sont classifiés comme suit:

	Elèves.
Cours I.	14
" II.	8
" III.	3
" IV.	2
Total.	27

J'ai été agréablement surpris de constater que les enfants parlaient plus haut que lors de ma précédente inspection. Cependant il y a encore certains progrès à faire sous ce rapport. L'instituteur actuel, M. Gresett, a plus encouragé la gymnastique que son prédécesseur, et c'est peut-être pour cette raison que les élèves étaient moins timides et parlaient plus distinctement. La salle de classe contient aujourd'hui 12 pupitres perfectionnés.

Le personnel comprend le Rév. W. Haynes, directeur; Mme Haynes, directrice; M. Gresett, instituteur; Mme. Gresett, sous-directrice et M. W. Betts, sous-directeur.

L'an dernier, le potager a rapporté 120 boisseaux de pommes de terre, 6 de carottes, 10 de navets, 5 d'oignons et une faible quantité de betteraves, de radis et d'autres légumes.

Pour le chauffage on se sert de deux fournaises à air chaud et pour l'éclairage de lampes à pétrole. Pendant les jours les plus froids de l'hiver, on n'éprouve aucune difficulté à chauffer l'école.

Les dortoirs sont spacieux et bien ventillés. Il y a un nombre suffisant de lits et des couvertures en abondance.

L'établissement est propre et bien tenu, ainsi que la cour et les dépendances.

On enseigne aux jeunes filles la couture, le tricotage, le ravaudage, la confection des couvre-pieds, la cuisson du pain et l'économie domestique en général. Les garçons font le service de la basse-cour, cultivent le potager et exécutent les menus ouvrages quotidiens que nécessite l'entretien de l'école et de ses dépendances.

PENSIONNAT DES PIEGANES (SACRE-CŒUR).

Ce pensionnat est situé dans la réserve des Piéganes, et fonctionne sous les auspices de l'Eglise catholique romaine. L'inspection en a été faite au mois de janvier dernier.

Le personnel comprend le Rév. Père Doucet, directeur; Sœur St-Louis, supérieure; Sœur Ste-Anne, directrice des garçons; Sœur Ste-Marguerite, directrice des filles; Sœur Marie de l'Eucharistie, institutrice; et Sœur Marie-de-Bonsecours, cuisinière.

Le nombre des élèves inscrits était de 33 (17 garçons et 16 filles) classifiés comme suit:

	Elèves.
Cours I.	16
" II.	6
" III.	7
" IV.	4
Total.	33

J'ai été agréablement surpris de constater que les enfants parlaient beaucoup plus distinctement que lors de mon inspection précédente. A mon avis, l'enseignement a été sensiblement amélioré. Sœur Marie de l'Eucharistie a un diplôme de 1ère classe de la province de Québec. Elle n'est entrée en fonction que peu de temps avant ma visite. Elle a acquis une connaissance rapide du caractère des enfants qui, si on en juge par les débuts, feront de très sensibles progrès sous sa direction.

La classe est certainement trop petite pour 30 élèves. Je suis heureux d'apprendre qu'on va bientôt l'agrandir en se servant de la salle de récréation que l'on remplacera par une autre salle.

La maison était propre de la cave jusqu'au grenier. Les dortoirs, bien que petits, sont bien ventilés et contiennent un nombre suffisant de lits et des couvertures propres en nombre suffisant.

Peu de temps avant mon inspection on a construit une étable en bois et on a fait une nouvelle clôture. On a réservé une petite lisière de terrain, près de l'étable, pour le pâturage des vaches.

Le petit potager, situé près de l'école, n'a rapporté qu'une faible quantité de pommes de terre, carottes, navets, oignons et autres légumes.

Pour le chauffage on se sert de poêles et pour l'éclairage de lampes à pétrole.

PENSIONNAT DU PIED-DU-CORBEAU.

Ce pensionnat fonctionne sous les auspices de l'église catholique romaine. Il a été inspecté dans le cours du mois de février dernier. Il est situé près de l'endroit où le vieux sentier des Pieds-Noirs traverse la rivière à l'Arc, et à peu près au centre de la réserve des Pieds-Noirs.

Le nombre des élèves inscrits est de 21 garçons et 12 filles et classifiés comme suit:

	Elèves.
Cours I.	11
" II.	6
" III.	10
" IV.	4
" V.	2
Total	33

On suit scrupuleusement le programme d'études prescrit par le département, et les élèves y font preuve de connaissances remarquables dans toutes les branches de l'enseignement. Sœur Antheline n'a pas eu besoin de flatter ou de gronder les enfants pour les faire lire et parler sur un ton suffisamment élevé. 2 garçons suivant le cours V, au lieu de nous donner une lecture de leurs livres de classe, ont lu le "Feu dans la Prairie." C'est là un bon moyen de leur donner une connaissance pratique de choses qui peuvent être utiles non seulement à eux-mêmes mais aussi à leurs parents. Dans les cours IV et V, on a obligé les enfants à épeler et à définir des mots ayant à peu près la même consonnance, tels que *No, know; pain, reign; raise, rays; sun, son,* et d'autres mots semblables. Ils ont aussi construit des phrases où entraient ces mots ou d'autres semblables, et en ont donné la signification et l'épellation correctement. Les dortoirs sont spacieux et l'on m'a dit qu'on les aérait chaque jour. Ils sont très propres et amplement fournis de lits et de bonnes couvertures. Les dépendances sont aussi en bon état. Pour chauffer la maison dans les grands froids, on a une fournaise à air chaud et un certain nombre de poêles.

On enseigne aux filles la couture, le tricotage, le ravaudage, le reprisage et les premiers éléments de la cuisine. Les garçons prennent soin du bétail et des chevaux, et font les menus travaux de chaque jour. Pendant les vacances d'été, ils coupent et engrangent le foin nécessaire à la nourriture des animaux. Ils s'occupent en outre de la culture du potager.

Le bétail contient 5 vaches, 5 bouvillons, 1 génisse, de l'année, 5 veaux, 4 chevaux et un poulain d'un an. La dernière récolte a rapporté environ 100 boisseaux de pommes de terre, 50 de navets, 25 de carottes, 5 d'oignons et 100 pommes de choux.

Le département a fourni une douzaine de bancs, nouveau modèle, pour la classe et l'institution possède aujourd'hui à peu près tout le matériel nécessaire.

EXTERNATS.

L'externat de Samson, situé dans la réserve de Samson, dans les limites de l'agence d'Hobbema, est le seul que j'aie visité dans le cours de l'année. Melle Klippert en a la direction. Lors de mon inspection, le 20 décembre dernier, il y avait 12 élèves présents. Comme l'assistance moyenne à cette école n'est que de trois élèves, j'ai cru que les enfants s'étaient rendus en aussi grand nombre, avant la Noël, moins pour s'instruire que pour recevoir de petits cadeaux.

Melle Klippert, qui possède un diplôme de 3ième classe, est une institutrice compétante et laborieuse, mais les résultats qu'elle a obtenus dans ses trois années d'enseignement à cet endroit me paraissent à peu près nuls. On me dit qu'il y a dans cette région environ 34 enfants en état de fréquenter l'école; mais ils sont loin de briller par leur assiduité.

L'école fonctionne sous les auspices de l'église méthodiste.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. A. MARKLE,
Inspecteur.

RÉGION DU FLEUVE MACKENZIE,
PENSIONNAT DE LA RIVIERE-AU-FOIN, (MISSION ST.-PIERRE),
RIVIERE-AU-FOIN, *via* Edmonton, (Alberta), 1er décembre 1906.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que ce pensionnat, destiné aux enfants sauvages et fonctionnant sous les auspices de l'Eglise d'Angleterre, pensionnat dont j'ai la direction, est situé à l'embouchure de la Rivière-au-Foin, côté est, sur le bord sud-ouest du Grand Lac de l'Esclave, dans les limites du territoire régi par le traité nc 8. Il ne se trouve dans aucune réserve, mais dans les limites du territoire non organisé du fleuve Mackenzie, placé sous la surveillance de la royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

Terrain.—Nous avons déjà en culture près de huit acres de terre du domaine public touchant au bourg sauvage de la Rivière-au-Foin. Le sol y est plat, formé de dépots alluvionnaires sur fond de sable, et propre à la culture. Tout autour de nous s'étend la forêt, composée d'essences variées.

Bâtiments.—Nous avons les bâtiments suivants: (1) Une grande maison d'habitation, convertie en pensionnat, et composée de trois parties, successivement érigées. La plus récente est à trois étages. Le tout est en billes et en planches et comprend 18 pièces. (2) Une maison d'habitation de 23 x 25 pieds, à 3 étages, avec un appentis à 2 étages, mesurant 25 x 15 pieds. Cette maison est encore en cours de construction et, une fois terminée, elle contiendra 12 pièces. Nous utilisons tout le bâtiment—le corps principal comme magasin et l'appentis pour le logement d'une partie du personnel. (3) Un atelier disposé pour y travailler le fer et le bois, et où l'on trouve une fosse de scieur de long au complet. (4 et 5) Des

magasins où l'on tient des habillements, des provisions et des fournitures de toute sorte. (6) Un hangar à bois. (7) Une petite chambre pour conserver le poisson. (8) Une étable. (9) Un poulailler. (10) Une chapelle que nous venons de couvrir mais que nous ne pouvons terminer parce que nos ressources sont insuffisantes.

Logement.—Notre établissement. est à la fois une maison de mission et une maison d'école. L'âge des enfants varie de 3 ou 4 à 18 ans. Il arrive parfois que nous recevons des veuves et autres personnes travaillant à l'œuvre des missions. Nous avons de la place pour loger 60 personnes et, dans le cours de l'année scolaire expirée le 30 juin 1906, nous avons hébergé jusqu'à 49 personnes sous notre toit. L'épidémie de rougeole qui a sévi durant l'été de 1902 a causé à notre institution un tort sérieux dont nous ressentons encore le contrecoup. Mais nous apprenons avec plaisir que des enfants venant de la rivière Peel et des régions situées encore plus au nord doivent nous arriver bientôt.

Présence.—Durant l'année scolaire expirée le 30 juin 1906, il y avait à l'école 30 pensionnaires réguliers (16 garçons et 14 filles. Nous avons en outre 5 indigènes—2 hommes et 3 femmes—qui tout en travaillant à l'œuvre des missions reçoivent l'enseignement industriel, sans compter quelques externes, qui laissent beaucoup à désirer sous le rapport de l'assiduité.

Travail en classe.—Les matières enseignées comprennent la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la composition, la géographie, la dictée, l'histoire, et les Saintes Ecritures. De temps à autre, nous faisons faire aux jeunes sauvages des lectures dans leur propre idiome tant en caractères syllabiques que romains. Les élèves continuent à faire de notables progrès dans l'étude de l'anglais et, comme je l'ai déjà fait observer dans mes rapports précédents, ils sont plus dociles et mieux disposés que les enfants des blancs qui ne vivent pas sous l'aile de leurs parents. La classe commence à 9 heures du matin et finit à 3 heures et demie de l'après-midi. L'expérience nous a démontré que de trop longues heures de classe ont un mauvais effet sur ces libres enfants des bois, et, dans les mois de décembre et de janvier, nous sommes obligés de les abréger d'une demi-heure, parce que, pendant ces deux mois, nous avons moins de cinq heures de soleil par jour.

Ferme et potager.—Pendant les deux dernières années je n'ai pas semé d'orge parce que nous n'en avions pas un grand besoin. Je n'ai semé que des pommes de terre. La récolte a été abondante et a donné plus de 500 boisseaux. Le potager est une petite pièce de terre clôturée. Nous y récoltons des choux, des choux-fleurs, des betteraves, des carottes, des navets, des oignons, des radis, des pois, des fèves et de la laitue, etc.

Ces produits sont, en grande partie, consommés par le personnel de l'école et de la mission. Ce sont les élèves qui, la plupart du temps, sèment, sarclent, houent et récoltent.

Pour notre approvisionnement de fourrage, nous n'avons d'autres ressources que de faucher l'herbe qui pousse naturellement le long de la rivière et dans les savanes avoisinantes. Nous avons actuellement 4 vaches, 2 taureaux, 2 génisses de l'année et un veau. Nous dressons nos vaches de façon à les utiliser, en même temps que nos taureaux, pour les transports; et nous épargnons ainsi les frais d'entretien de bœufs de trait. Cela représente une économie considérable si l'on considère ce qu'il en coûte pour nous procurer le foin que nous devons faucher à la main, vu les inégalités du terrain où nous le récoltons. Ce système de dresser ainsi nos vaches nous réussit bien, car nous ne persistons pas à les traire vu la rigueur extrême de nos hivers. Dans les lointaines régions septentrionales que nous habitons, le lait et le beurre sont pour nous des articles de luxe. Pour nos travaux d'hiver, tels que la pêche sous la glace, le voiturage de la viande et des produits de la pêche et les petits voyages qui se rattachent à notre œuvre, nous entretenons deux ou trois attelages de chiens, 10 ou 12 en tout. Cet entretien nous impose un ouvrage et des frais supplémentaires considérables. Comme il n'y a pas de chemins à travers la région et qu'il n'existe pas de poste de ravitaillement où nous pourrions nous procurer le foin et l'avoine: nous sommes obligés de garder nos chiens, bien

que nous préférerions beaucoup avoir des chevaux. Notre mésaventure de 1903 en ce qui concerne l'élevage des cochons est déjà de l'histoire ancienne. J'ai dû tuer ma truie, faute de pouvoir lui donner un compagnon. Je suis à faire des démarches pour me procurer un autre couple. Les volailles, dont je parlais dans mon rapport de l'an dernier, se sont multipliées et j'en compte aujourd'hui une dizaine dans ma basse-cour. Nous avons eu des œufs en abondance pendant la dernière saison. Nous tenons nos poules dans un bâtiment à demi enfoui sous terre et nous faisons du feu dans ce poulailler une fois par jour dans les grands froids.

Enseignement industriel.—Nous n'enseignons aucune industrie particulière, mais nous nous efforçons d'apprendre à chaque enfant à être ponctuel, laborieux et pratique. Lorsque l'occasion s'en présente, nous enseignons aux élèves à se servir des outils employés dans la menuiserie et la forge. Les travaux généraux de la ferme et du ménage constituent pour les garçons et pour les filles de très utiles leçons de choses.

Instruction religieuse et morale.—Nous faisons de notre mieux pour inculquer aux enfants l'amour du devoir, la diligence, la probité, la franchise et nous nous efforçons de développer en eux les qualités morales fondées sur la doctrine de l'ancien et du nouveau Testaments. Notre enseignement sous ce rapport est soumis au contrôle et à la surveillance de l'évêque du diocèse.

Santé et hygiène.—Je suis heureux de vous dire que, pendant toute la période couverte par le présent rapport, nous n'avons pas perdu un seul pensionnaire régulier et que nous n'avons eu à déplorer la mort que d'un seul de nos externes, bien que les décès parmi les Sauvages du voisinage aient été, cette année, plus nombreux qu'à l'ordinaire.

Nous prenons toutes les mesures sanitaires pour empêcher les maladies de se propager. Nous remplissons nos fosses d'aisance chaque année et nous en creusons de nouvelles. Nous transportons à une bonne distance de la maison les eaux ménagères et les déchets de façon à conserver la cour propre et exempte de tout germe morbide.

Approvisionnement d'eau.—Nous puisons à la rivière, qui coule en face du pensionnat, l'eau dont nous avons besoin; et elle est toujours bonne.

Protection contre l'incendie.—Nous tenons constamment à la maison 4 barils d'eau et nous avons à chaque bâtiment habité, des échelles qui montent jusqu'au toit. Nous avons en outre un bon nombre de haches et de seaux dont nous pourrions nous servir en cas d'incendie.

Chauffage et éclairage.—Pour chauffer le bâtiment principal n° 1, nous avons 7 poêles, et deux poêles pour le nouveau bâtiment n° 2. L'épinette abonde dans le voisinage . Nous nous servons aussi du bois flottant que le vent jette sur les rives du lac. Pour l'éclairage, nous avons des bougies de paraffine. Les lampes à pétrole sont pour l'usage exclusif du personnel.

Récréation.—Aux heures de récréation, nous encourageons les élèves à se livrer à tous les jeux propres à entretenir leur santé, tels que le ballon, le hockey, la balle et le canotage. Nous permettons aux grands de chasser le petit gibier dans les bois du voisinage et de tendre des pièges aux lapins.

Comestibles.—La majeure partie de nos provisions de bouche nous vient de sources locales. Nos filets sont tendus dans les eaux du lac presque d'un bout de l'année à l'autre, et nous avons toujours du poisson en abondance. Cela constitue, avec les pommes de terre que nous récoltons, le fond de notre alimentation. Le peu de viande que nous mangeons, nous l'achetons, en grande partie, des chasseurs sauvages. De temps à autre cependant, nous abattons un bœuf que nous avons élevé nous-mêmes. Nous importons, 12 ou 18 mois d'avance, aux frais de l'évêque du diocèse, le reste des provisions dont nous avons besoin, farine de blé ou de maïs, thé, sucre, lard et des fruits secs en faible quantité. Les élèves ne paient absolument rien.

Habillement.—Les vêtements de nos enfants leur sont fournis, en majeure partie, par la mission, qui les reçoit en ballots des diverses succursales de l'associa-

tion dite "Women's Auxiliary of the Church of England," établis dans l'est du Canada. Le transport de ces effets d'habillement, s'il était à notre charge, serait très onéreux pour nous; et, jusqu'à cette année, le département en avait fait l'expédition à ses frais. Je saisis cette occasion pour lui en exprimer ma profonde reconnaissance. On m'informe que l'administration a l'intention de renoncer à cette manière de venir en aide à notre œuvre. S'il en est ainsi, nous espérons que c'est parce qu'elle a trouvé un moyen plus efficace de secourir les enfants déshérités de nos régions.

Service postal.—Bien que le département ait fait beaucoup pour améliorer ce service, il reste encore quelque chose à faire. L'arrangement intervenu entre le gouvernement et la Compagnie de la Baie d'Hudson nous assure des communications régulières et directes deux fois par année. En outre, nous pouvons profiter, une fois l'an, de l'arrivée et du départ d'un courrier à Résolution, à quelques quatre-vingt milles d'ici. Tout de même, avec le service postal actuel, le département ne pourra recevoir le présent rapport que 5 mois après l'envoi de votre circulaire, à moins que je n'aie l'occasion de le confier à quelque voyageur de passage ici ou que je ne parcoure 160 milles pour aller le déposer à Résolution où le bateau qui fait le service de la poste de l'autre côté du lac pourra le prendre. Mais, ayant autrefois connu des jours plus sombres, nous sommes heureux de remercier le département de nous avoir assuré un service semi-annuel régulier, aussi rapide et aussi sûr qu'il était possible de l'établir, vu les dangereuses difficultés du transport et la grande distance qui nous sépare des centres civilisés.

Observations générales.—En parlant de l'organisation de l'enseignement dans cette lointaine région septentrionale de notre pays, il est peut-être bon de faire observer que certains enfants que nous avons sous nos soins nous viennent du Fort-MacPherson, sur la rivière Peel, situé à 1,000 milles encore plus au nord-ouest que nous ne le sommes. Presque tous nos élèves nous viennent de régions très éloignées; ce qui les oblige à passer avec nous tout le temps de leur éducation, c'est-à-dire 6 ou 8 ans, en certains cas. Il nous peut donc pourvoir à leurs besoins, tant durant l'année scolaire que pendant les vacances. Sous plusieurs rapports, il est peut-être plus heureux pour les enfants qu'il en soit ainsi, mais le personnel enseignant s'impose ainsi un surcroit de travail et ne peut jouir du repos tant désiré que les vacances régulières d'hiver et d'été procurent aux autres instituteurs.

Comme externes les enfants Sauvages laissent beaucoup à désirer, du moins dans cette région. Le joug de la discipline est également odieux aux parents et aux élèves, et on en prend prétexte pour garder les enfants à la maison.

Comme je l'ai déjà dit, quand on voit tant de personnes de race blanche, entourées de tous les avantages d'une civilisation avancée, si profondément indifférentes aux plus chers intérêts de leurs enfants, avons-nous raison de nous étonner que le Sauvage ignorant préfère voir les siens croupir dans l'ignorance et la superstition. Avons-nous raison d'espérer qu'il va percer le nuage qui lui cache l'avenir et qui l'empêche de se rendre compte des merveilleux changements qui vont bientôt s'accomplir pour lui et pour ses enfants? Le travail à faire est long, ennuyeux et parfois très décourageant. Tout de même, ne considérant que l'argent dépensé à cette fin, nous sommes convaincus que chaque sou donné pour cette œuvre, soit par le gouvernement soit par le philanthrope, produira de bienfaisants résultats en avançant l'heure où les descendants d'un peuple qui fut grand autrefois deviendront des sujets loyaux et des citoyens dignes de notre grande patrie. Pour atteindre ce but il faut les entourer de soins, avoir foi en eux et les encourager comme ils le méritent.

Pour se faire une idée plus nette et plus précise de nos régions, il faut ne pas perdre de vue que le hameau le plus rapproché se trouve à une distance de 80 milles d'ici et que, pour s'y rendre, il faut entreprendre un voyage de plusieurs jours, excepté en été où le bateau arrête ici quatre ou cinq fois. En hiver, nous n'avons d'autres moyens de communication que le lent et ennuyeux attelage de chiens. Il n'y a pas de poste le long du trajet, de sorte qu'il nous faut dormir à la belle étoile.

Il faut commander, au moins un an et même 18 mois d'avance, toutes les provisions et choses dont nous aurons besoin.

Nous devons scier à la main, avec la bonne vieille scie de nos pères, tout le bois qu'il nous faut pour construire nos bâtiments. Il n'y a pas ici une seule manufacture de portes et de fenêtres dans un rayon de 900 ou 1,000 milles. Il n'y a pas de magasin où nous puissions acheter tables, chaises, lits, buffets, etc. Nous devons tout fabriquer à la main. Les prix de transport, de la gare de chemin de fer la plus rapprochée, sont de $8.50 par 100 livres, et, si les sentiers de portage sont mauvais pendant une saison, ces prix augmentent de $0.50 ou de $0.75, selon le cas.

Vu notre position avancée sur le lac et vu le défaut d'îles pour nous protéger contre les vents, la pêche est très précaire et souvent dangereuse. Nous avons un petit bateau en bon état qui nous rend de grands services sous ce rapport et nous permet de lever nos fillets en sûreté. Autrement, il nous serait impossible de faire cette opération sans danger. Le gros gibier est très rare dans notre voisinage et il nous coûterait très cher de nous en procurer. Ce serait du luxe. Il y a trois ans les lapins ont presque tous péri, ainsi que la chose arrive ici périodiquement, mais ils abondent cette année.

Le médecin le plus rapproché de nous demeure au Petit Lac de l'Esclave, à 400 milles d'ici environ, en ligne directe, mais à 600 milles et plus par les sentiers qu'il nous faut prendre.

Le climat est très rigoureux en hiver. Pendant plusieurs jours successifs le thermomètre se maintient à 55 et 60 degrés au-dessous de zéro. Le printemps dernier (1906), j'ai constaté qu'il était descendu à 62. Au milieu de l'hiver, les jours sont très courts; le soleil ne reste pas plus que 5 heures à l'horizon, de sorte que les nuits sont longues et ennuyeuses.

En été cependant nous avons une compensation sous ce rapport, car, durant plus d'un mois, nous ne connaissons pas l'obscurité, et il nous est à peine possible de percevoir quelques rares étoiles dans un demi crépuscule.

Les étés sont délicieux et la joie de vivre qu'on y ressent n'est gâtée que par les myriades de moustiques et de mouches énormes qui rendent les mois de juin et de juillet presque insupportables. Le jour incessant dont nous jouissons alors rend la végétation doublement active et, bien que la saison soit très courte, nous voyons avec surprise plusieurs espèces du règne végétal fleurir et arriver à maturité. Certaines fleurs de jardin croissent presque sans soins et avec une rapidité merveilleuse. Nous en ornons tout ce qui nous entoure, et cette luxuriante végétation de courte durée nous rappelle les beautés de certaines régions de la terre natale.

Finances.—Le commerce au comptant est encore en enfance ici. J'ai vécu plusieurs années dans cette région sans voir un seul dollar changer de mains. Le travail des indigènes que nous engageons, nous le payons en marchandises qui nous viennent de Winnipeg, en passant par les mains de l'évêque du diocèse, dont le siège épiscopal est à Athabaska-Landing. Ces marchandises tiennent lieu de monnaie ainsi que les effets d'habillement et autres articles que nous devons à la générosité de la société dite "The Women's Auxiliary of the Church of England." Les frais de transports des marchandises destinées à la mission et les dépenses de voyage des enfants étant acquittés par l'évêque, il m'est impossible de vous fournir un état exact de nos finances. C'est aussi l'évêque qui engage et paye, à Athabaska-Landing, les missionnaires réguliers et leurs aides, et, comme il ne me rend pas compte de ses dépenses, je ne puis fournir de renseignements précis à ce sujet.

Le trafic des peaux, qui est en vigueur ici depuis deux siècles et plus, si je ne me trompe, voilà comment j'appelle le commerce que nous faisons avec les indigènes. Je laisse au lecteur le soin de deviner de quelle source le mot tire son origine. Est-ce de la vieille devise de la Compagnie de la Baie-d'Hudson: *Pro pelle cutem* peau pour peau. Ou est-ce parce que l'acheteur s'efforce toujours d'écorcher le vendeur. A mon humble avis, tous les intéressés gagneraient à la mise en vigueur

de la vente au comptant. Les deux systèmes, fonctionnant concurremment, embarrassent souvent ceux qui sont parfaitement au fait de l'un et de l'autre et donne un air d'archaïsme à certaines méthodes commerciales du 20ième siècle.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

THOS. J. MARSH,
Directeur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.
PENSIONNAT D'AHOUSAHT,
AHOUSAHT, 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de mon inspection du Pensionnat d'Ahousaht pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Situation.—L'école est située sur une pièce de terre contiguë à la réserve des Maktosis, dans l'île Plorès, sur la côte occidentale de l'île Vancouver. Nous y avons une excellente vue des pittoresques montagnes Cat-face et des sommets couverts de neige qui bordent le bras d'Herbert.

Terrain.—L'école possède 140 acres de terre dont la majeure partie est boisée. En drainant un petit lac d'eau douce d'environ 15 acres de sol marneux, on a réussi à obtenir un terrain qui rapporte tous les produits agricoles dont l'établissement a besoin. Le terrain appartient à l'église Presbytérienne.

Bâtiments.—Le bâtiment, en bois de charpente, est à deux étages sans compter le sous-sol et les mansardes et mesure 46 x 68 pieds. Il est convenable et commode. On l'occupe depuis 3 ans. On a fait une allonge de 16 pieds. au hangar à bois, qui mesure aujourd'hui 40 x 18 pieds. L'école peut loger 60 élèves et 5 membres du personnel.

Travail en classe.—Le programme d'études est conforme aux prescriptions du département. Il y a de la classe l'avant-midi et l'après-midi. La nomination d'un bon instituteur auxiliaire permet au personnel de répondre à tous les besoins de l'enseignement. Les élèves ont fait des progrès satisfaisants durant l'année. On enseigne la musique aux grands qui montrent certaines aptitudes.

La classification est comme suit:	Elèves.
Cours I.	8
" II.	2
" III.	6
" IV.	23
" V.	2

Enseignement industriel.—Les élèves coupent le bois et aident aux travaux de menuiserie, de cordonnerie, de boulangerie et de jardinage. On enseigne aux filles à faire les menus travaux du ménage, la cuisine et la couture.

Ferme et potager.—La majeure partie du terrain est encore boisée, mais on a réussi en drainant un petit lac, à obtenir un sol propre à la culture maraichère. On a acheté les grains de semence pour le potager. On a réservé une partie de la propriété au pâturage des bestiaux. On a aussi planté des fraisiers, des framboisiers, quelques pommiers et des arbres fruitiers.

Instruction morale et religieuse.—La prière se fait en commun matin et soir, et, 4 jours par semaine, on consacre une demi-heure à expliquer et à graver dans

la mémoire des enfants certains passages choisies des saintes écritures. Les élèves assistent tous les dimanches aux offices religieux et au chant des cantiques, ainsi qu'à un cours de religion qui leur est donné ce jour-là.

Santé et condition sanitaire.—La santé des enfants est généralement bonne. Il y a eu une épidémie de grippe, mais tous les malades se sont rétablis. La propreté est rigoureusement observée et le drainage est excellent. Nous sommes loin du médecin et, en hiver, nous n'avons des communications par eau qu'une fois par mois. Mais nous avons ici une infirmière expérimentée qui surveille attentivement la santé des élèves. Nous avons une chambre où nous pouvons isoler les malades, lorsque le besoin s'en fait sentir. Dans le cours de l'année, un jeune garçon est mort sous notre toit et un autre, au cours d'une visite chez ses parents.

Approvisionnement d'eau.—Sous ce rapport la pluie est notre principale source d'approvisionnement. L'eau est excellente. Le réservoir actuel étant devenu insuffisant, le département nous a accordé une subvention de $200 pour en construire un nouveau. Le puits que nous avons creusé nous donne de l'eau en abondance, mais elle n'est pas très bonne à boire.

Protection contre l'incendie.—Nous avons sept extincteurs dans les différentes parties de la maison et 12 seaux à incendie dans les dortoirs. Nous en tenons plusieurs constamment remplis d'eau. Il y a deux échelles de sauvetage à chaque extrémité du bâtiment. Nous faisons exécuter certains exercices aux élèves pour leur apprendre ce qu'il leur faudrait faire en cas d'incendie.

Chauffage et éclairage.—Une grande fournaise à air chaud, placée dans le sous-sol, chauffe tout le bâtiment. Pour l'éclairage nous nous servons de lampes à pétrole.

Récréation.—Lorsque la température est propice les enfants jouent au ballon, ou se livrent à d'autres jeux de plein air. Les jeux d'intérieur et la musique constituent les autres délassements dont les élèves ont besoin.

Observations générales.—L'inspecteur Green nous a fait une visite qui nous a été aussi agréable qu'utile, et nous avons hautement apprécié l'esprit pratique de l'agent des Sauvages.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

REV. J. L. MILLAR,
Directeur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.
PENSIONNAT DE FILLES DE LA BAIE-DE-L'ALERTE.
BAIE-DE-L'ALERTE, 4 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport concernant le Pensionnat de la Baie-de-l'Alerte pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Situation.—L'école est située sur un terrain qui appartient à la Société des Missionnaires de l'Eglise. Il y a, à côté du pensionnat un quart d'acre de terre affecté au potager; et, en face, un parterre donnant sur la mer. Le pensionnat présente l'apparence d'une jolie maison de campagne.

Bâtiments.—Le pensionnat est une construction en bois de 34 x 32 pieds, et comprend une salle à manger, une salle de récréation, une cuisine, une buanderie, une chambre pour la directrice, et des dortoirs, ainsi que des chambres convenables à l'étage supérieur.

Logement.—Il y a place pour 15 filles et les membres du personnel.

Approvisionnement d'eau.—Il y a en arrière du pensionnat une source qui nous fournit l'eau en abondance.

Protection contre l'incendie.—Le département a fourni deux extincteurs Star, une hache de pompier et six seaux. Il y a en outre un vaste réservoir constamment rempli d'eau.

Observations.—Ce pensionnat a été ouvert dans le mois d'août. 3 élèves seulement se sont inscrites et comme deux d'entre elles sont parties pendant les trois premières semaines, l'établissement a dû fermer ses portes.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

ALFRED J. HALL,
Directeur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
PENSIONNAT D'ALBERNI,
ALBERNI, 2 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel concernant cette école pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Situation.—L'école est très bien située. Elle est bâtie sur un plateau et domine le jardin situé à une soixantaine de pieds plus bas. En arrière, le pays, qui est fortement boisé, continue à s'élever et nous procure un abri contre les vents qui règnent ici. En face de l'école, à environ deux cents verges plus bas, coule la belle rivière Somas; et, de l'endroit où nous sommes, nous avons une vue magnifique de la rivière et du village d'Alberni, qui se trouve à deux milles et demi plus loin. Le village Shesaht est bâti sur le même plateau, de l'autre côté du chemin qui sépare notre propriété de la réserve; celui d'Opitchesahts se trouve à environ un mille en aval, de l'autre côté de la rivière.

Terrain.—Il y a 156 acres de terre à la disposition de l'école.—Ce terrain fait partie du lot 81, du district d'Alberni, et appartient à l'Eglise presbytérienne. C'est une région fortement boisée et le défrichement en est dispendieux. Cependant le sol est excellent, très propre à la culture et très fertile.

Bâtiments.—Les bâtiments consistent en un corps de logis principal de 38 x 43 pieds, à 3 étages, avec une aile de 32 x 46 pieds, à 2 étages. L'ancienne école sert maintenant de buanderie, de boulangerie et d'atelier de menuiserie. Les autres constructions sont la salle d'école, le hangar à bois, la remise à voitures, le caveau à légumes, l'étable et le poulailler.

Logement.—Il y a place pour 60 élèves et un personnel de 7 membres.

Nombre des élèves.—Il y a 48 élèves inscrits (23 garçons et 9 filles) ont fait leur entrée. 2 garçons sont morts, l'un à Victoria, peu de temps après être sorti de l'hôpital, et un autre, à l'école, de la fièvre typhoïde.

Etudes.—Nous suivons le programme d'études prescrit par le département. Les élèves ont fait des progrès satisfaisants dans le cours de l'an dernier. Melle Johnston, nommée institutrice au mois d'avril dernier, a été obligée de prendre sa retraite pour des raisons de santé, le 31 décembre. Melle Guillod, fille de notre ancien agent des Sauvages, l'a remplacée.

Ferme et potager.—Nous avons un cheval et 7 têtes de bétail. Plusieurs garçons ont appris à traire les vaches et il y en a plusieurs, parmi les grands, qui savent conduire les chevaux, et font le labourage et le hersage nécessaires à la culture du terrain dépendant de l'école.

On enseigne aux garçons l'agriculture et l'horticulture, ainsi que les travaux ordinaires de menuiserie, de peinture, de cordonnerie et de boulangerie. Parmi les grands, il y a des pêcheurs très habiles. Nous enseignons aux filles tous les travaux du ménage et la tenue de la maison. Elles apprennent à fabriquer le pain, la manière de traiter le lait et le beurre, la cuisson des aliments, la mise en conserve des fruits, la couture, la confection des robes et la musique. Elles font en outre tout le reprisage des vêtements et le ravaudage des bas.

Instruction morale et religieuse.—La conduite des élèves a été bonne. Ils suivent régulièrement les offices religieux, assistent à l'école dite du dimanche, et reçoivent tous les jours des leçons d'instruction religieuse.

Santé et condition sanitaire.—A l'exception de quelques cas de fièvre typhoïde qui se sont déclarés en août et septembre, la santé des élèves a été bonne. Au commencement d'août, après le retour de certains élèves venant de Steveston, sur la rivière Fraser, la fièvre typhoïde s'est déclarée à l'école. Huit élèves en ont été atteints, un garçon en est mort, mais son cas de typhoïde s'est compliqué de la rupture d'un anévrisme. L'eau dont les Sauvages de Steveston se servent a été cause de la maladie.

La condition sanitaire de l'école est bonne.

Approvisionnement d'eau.—Nous avons deux puits et nous recueillons en outre les eaux de pluie. Nous avons une pompe mue par un moulin à vent pour mener l'eau de la rivière dans une citerne.

Protection contre l'incendie.—Nous avons quatre extincteurs Keystone et 11 seaux. Nos moyens de combattre l'incendie sont à peu près nul en tant qu'il s'agit de l'approvisionnement d'eau.

Chauffage et éclairage.—Nous avons une fournaise à air chaud pour chauffer le bâtiment principal et des poêles pour l'aile nouvelle. Pour l'éclairage, nous nous servons de lampes à pétrole.

Récréation.—Les garçons jouent au ballon et à la balle et se livrent à d'autres jeux au grand air; ils aiment beaucoup la natation et le canotage. En hiver ils se livrent à divers jeux à l'intérieur.

Observations générales.—Nous avons été très heureux des visites mensuelles que l'agent Neil a faites à notre école.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JAS. R. MOTION,
Directeur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.
PENSIONNAT DE GARCONS DE PORT-SIMPSON,
PORT-SIMPSON, 1er mai 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel concernant le pensionnat de garçons de Port-Simpson pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Situation.—Ce pensionnat est situé à environ 300 verges du bureau de poste de Port-Simpson, et à une faible distance de la limite septentrionale de la réserve des Tsimpsean. Il n'y a pas, dans le pays, un seul pensionnat établi plus à l'ouest que le nôtre.

Terrain.—L'école est bâtie sur un terrain de 132 x 264 pieds, appartenant à la société des Missionnaires de l'église méthodiste, qui l'a acheté des autorités du bourg sauvage de Port-Simpson. Au milieu du terrain, il y a un ravin que nous avons transformé en potager. Comme dans toutes les parties de cette région, le

sol était autrefois mousseux et marécageux, et tellement humide qu'on a pu croire, pendant un certain temps, que jamais on ne le rendrait propre à la culture. D'année en année, cependant, on a amélioré ce terrain et, aujourd'hui, il serait difficle de trouver un jardin mieux adapté aux diverses branches de l'horticulture.

Bâtiments.—Le bâtiment principal est une grande construction en bois, à trois étages, avec une vaste cave. Les dépendances comprennent une salle de récréation, un hangar à bois, un séchoir et une étable.

Logement.—Il y a place pour 25 élèves et trois membres du personnel, et plus.

Présence.—L'école a été pleine d'un bout de l'année à l'autre, et le nombre des élèves n'a jamais été moindre que 25.

Travail en classe.—Les élèves ont bien réussi; on aurait dit que la nouvelle salle de classe, attrayante et bien meublée, stimulait leur activité.

Les progrès sont satisfaisants et les élèves sont classifiés comme suit:

	Elèves.
Cours I.	9
" II.	4
" III.	4
" IV.	6
" V.	2
Total.	25

Ferme et jardin.—Le jardin est vaste et partiellement consacré à la culture des menus fruits, framboises, groseilles, gadelles rouges et noires. Il est très bien cultivé et nous y récoltons en outre nos pommes de terre, une bonne quantité de légumes et tous les produits maraichers dont nous avons besoin.

Enseignement industriel.—Nous enseignons aux élèves les premiers éléments de la menuiserie, de la sculpture en bois, de la cordonnerie, de la boulangerie, ainsi que le ravaudage, le reprisage et le jardinage; en un mot, tout ce qui se rattache à l'économie domestique. Les garçons réussissent beaucoup mieux dans les travaux du dehors, la menuiserie, le jardinage, que dans le ravaudage et le reprisage. Ces travaux sont plus conformes à leur goût, mais ils acceptent de bonne grâce et quelque humbles qu'elles soient.

Instruction morale et religieuse.—La prière du matin et du soir est faite en commun; et, chaque jour, nous donnons aux élèves des leçons de morale et de religion. Par des causeries familières, nous nous efforçons de former leur caractère. Les garçons ont fait de très sensibles progrès dans l'étude des Saintes Ecritures.

Santé et état sanitaire.—En général la santé des élèves a été très bonne. Il y a eu une légère épidémie de varicelle, mais il n'y a eu aucune maladie sérieuse. Comme le pensionnat est bâti sur le versant d'une colline, le drainage se fait naturellement et les conditions sanitaires ne laissent que fort peu à désirer. Lorsque nous aurons terminé les travaux de drainage actuellement en cours, le pensionnat se trouvera dans un excellent état sanitaire.

Approvisionnement d'eau.—Nous sommes à poser les conduites pour amener l'eau à la maison. L'approvisionnement sera ainsi plus facile, bien que nous ayons actuellement toute l'eau dont nous avons besoins.

Chauffage et éclairage.—Pour le chauffage, nous nous servons de charbon et de bois, et pour l'éclairage, de lampes à pétrole.

Récréation.—Lorsque la température le permet, les élèves se livrent à des exercices en plein air. J'ai observé que les Sauvages aiment les jeux avec autant d'ardeur et attendent les jours de congé avec autant d'impatience que les enfants blancs. La génération actuelle déploie une grande aptitude aux exercices athlétiques; ce qui est de nature à développer la force musculaire et les qualités physiques. Les jeux ordinaires sont en vogue ici.

Observations générales.—Le directeur ayant remarqué que la construction est très active dans le voisinage de Port-Simpson et que l'on y manque générale-

ment de menuisiers, s'est efforcé de faire comprendre aux garçons qu'il était important pour eux, vu le développement rapide du nord de la Colombie-Britannique, d'apprendre la menuiserie. Il leur a démontré que c'était là un métier qui leur procurerait, de tous temps, un emploi facile et de bons gages.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

GEORGES H. RALEY,
Directeur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
PENSIONNAT DE FILLES DE PORT-SIMPSON, (CROSBY),
PORT-SIMPSON, 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel concernant cette institution pour les neufs mois expirés le 31 mars 1907.

Situation.—L'école est située à Port-Simpson, Colombie-Britannique, presque sur la limite de la réserve des Tsimpsean.

Terrain.—Le terrain, dépendant de l'école, fait partie de la section 4, township 1, rang 5, du district de la Côte. Il appartient à la société des Mission des Dames de l'Eglise méthodiste du Canada, laquelle l'a acheté de M. Gordon Lockerby, de Port-Simpson, Colombie-Britannique. Ce terrain, dont la superficie est de deux acres, est entouré d'une bonne clôture, mais il n'y a qu'un quart d'acre en culture. Cette année nous en avons nivelé une certaine partie pour établir une cour de récréation pour les filles. Ce terrain se trouve sur le versant d'une colline, et va en s'élevant au sud et à l'est.

Par un bon drainage, il serait facile de rendre le sol propre à la culture des légumes et des menus fruits.

Bâtiments.—Les bâtiments consistent en une maison à trois étages avec sous-sol, un poulailler, un hangar à bois, un séchoir, des latrines et un réservoir. Nous avons construit un nouveau poulailler où il y a de l'espace pour 40 poulets, ainsi que deux bonnes armoires pour mettre le linge.

Logement.—L'école peut facilement loger 45 élèves et 4 instituteurs.

Présence.—La présence moyenne est de 44.7; le chiffre des élèves inscrits a été de 49. Quatre d'entre elles ont reçu leur congé, et une autre est absente pour un an. Cinq élèves ont fait leur entrée pendant les derniers neuf mois. Le nombre des élèves présentes est actuellement de 44. Une externe nous sert de domestique et nous sommes très satisfaits de ses services.

Travail en classe.—Les élèves ont fait des progrès satisfaisants dans leurs études. Cinq d'entre elles ont mérité d'être classées dans le cours II; 2 dans le cours supérieur II, et 4 dans le cours III.

Les enfants parlent l'anglais couramment, et celles qui ont fait leur entrée cette année apprennent cette langue rapidement. Notre programme d'études est celui qui est suivi dans les écoles publiques de la Colombie-Britannique. Les matières enseignées comprennent la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'épellation, la dictée, la grammaire, la composition, la géographie, l'histoire, l'hygiène, la musique, l'histoire sainte et le cathéchisme méthodiste.

Douze filles ont pris des leçons d'orgue et toutes les élèves ont pris des leçons de musique vocale et de solfège. Une élève qui a quitté l'école l'an dernier, est actuellement organiste à l'église dont son père est le pasteur, un ministre indigène de la Skeena supérieure. Une autre élève touche l'orgue de notre chapelle et accompagne le chant des hymnes le dimanche.

La classification des élèves est comme suit:

		Elèves.
Cours	I.	10
"	II.	11
"	III.	12
"	IV.	9
"	V.	6
"	VI.	1
	Total	49

Jardin.—Nous cultivons un petit jardin qui produit des fleurs, des groseilles, des gadelles et des légumes.

Le coût de la main d'œuvre, qu'il nous faudrait employer pour drainer et niveler le terrain, nous a empêché d'avoir un jardin plus vaste, mais nous espérons pouvoir affecter bientôt une plus grande étendue à la culture.

Enseignement industrielle.—Cet enseignement comprend la tenue générale de la maison, le blanchissage, la cuisine, la fabrication du pain, la couture, le ravaudage, le reprisage, le tricotage et la confection des robes et de divers articles de fantaisie, ainsi que l'élevage et le soin des poules.

Quelques-unes de nos élèves ont suivi l'an dernier un cours spécial de cuisine. Presque toutes celles qui ont quitté notre établissement peuvent tailler et confectionner leurs robes d'une façon très convenable. Nous sommes satisfaits des progrès accomplis dans toutes les branches de l'économie domestique. Les plus jeunes peuvent ravauder leurs bas. Ce sont les élèves qui font, sous l'œil de leurs maîtres, tous les travaux de la maison, tels que le nettoyage, la peinture des murs et des boiseries, l'huilage des parquets et le soin des poulets. Notre externe et toutes nos élèves qui ont pris du service ailleurs ont été très appréciées comme servantes.

Instruction morale et religieuse.—Nous dressons soigneusement nos élèves à être honnêtes, franches, obéissantes, laborieuses, douces et obligeantes. Nous leur donnons tous les jours une leçon d'écriture sainte et nous nous efforçons de bien les pénétrer de la doctrine chrétienne.

Les élèves font des progrès sensibles, sont heureuses et obéissantes, et celles qui ont quitté le pensionnat s'efforcent de profiter des leçons qu'elles ont reçues ici.

Santé et hygiène.—L'état sanitaire est bon. En général, la santé des élèves est très bonne. Nous n'avons eu aucun décès à déplorer pendant les derniers neuf mois. Actuellement toutes les élèves sont en excellente santé, excepté une seule que le médecin nous a conseillé de congédier.

Nous avons fait usage de chaux et d'autres désinfectants, et nous avons tenu nos égouts et fossés en bon état; mais nous n'avons pas encore terminé notre système de drainage.

Approvisionnement d'eau.—Nous tirons notre eau d'un ruisseau qui descend de la montagne et qui passe à une faible distance de la maison. Nous avons établi un nouveau barrage et posé des conduites en bois afin d'amener l'eau dans notre réservoir, capable de contenir 4,000 gallons. L'eau est abondante et très bonne; elle est distribuée dans la maison au moyen de tuyaux, de sorte que nous avons l'eau chaude et l'eau froide à deux des étages de l'école.

Protection contre l'incendie.—Nous avons des échelles de sauvetage qui permettraient aux élèves d'évacuer tous les dortoirs dans l'espace de dix minutes. Nous faisons exécuter régulièrement certains exercices par les élèves afin de leur apprendre comment se comporter en cas d'incendie.

Il y a en outre deux échelles fixées au toit et deux autres reliant le toit au sol, ainsi que deux échelles portatives. Nous tenons toujours à notre portée, à chaque étage, des seaux remplis d'eau et de cendre, sans compter deux extincteurs chimiques et quatre haches de pompier.

En cas de danger, il nous est facile de faire appel au corps, de pompiers du village.

Chauffage et éclairage.—Nous avons six poêles, un poêle français de qualité supérieure, une grille et un poêle à pétrole. Nous nous servons de charbon mou et de bois. L'éclairage se fait au moyen de lampes à pétrole. Dans les pièces réservées aux élèves nous n'employons que des lampes fixées au mur et au plafond.

Récréation.—Chaque jour, il y a certaines heures consacrées à la récréation. Les élèves se livrent alors à toutes sortes d'exercices propres à développer la vigueur physique, tels que le maniement des massues, la gymnastique, la marche, la course sur la grève, etc. Nous avons mis en vogue la balle au panier. Nous engageons nos élèves à jouer dehors, autant que possible, et nous les y obligeons même parfois.

Lorsqu'il pleut, elles jouent dans la salle de récréation. La ventilation de cette pièce ne laisse rien à désirer.

Anciennes élèves.—Parmi les filles qui sont sorties de notre institution l'an dernier, une s'est mariée au mois d'août dernier et tient bien sa maison; une autre vit sur les bords de la rivière Skeena avec son père, le Rév. George R. Edgar, missionnaire résidant à Kitsegukla. Comme institutrice et comme organiste, elle rend de réels services à celui-ci. Une autre demeure au village avec ses parents. Deux autres, âgées respectivement de 15 et 12 ans, ont été congédiées à cause de la faiblesse de leurs poumons et de leur vue.

Observations.—Nous avons donné un concert dans la salle attenant à la chapelle, le jeudi avant Noël. Le succès a été complet. Pour la première fois, les filles ont dit des dialogues, et elles ont très bien rempli leur rôle. La musique a été très bonne et les exercices n'ont rien laissé à désirer. Une espèce de danse de l'écharpe a été très appréciée.

Entre Noël et le Jour de l'An les parents des élèves sont venus aux pensionnat. Tout le monde a été enchanté de notre hospitalité et du programme d'amusements variés qui a été exécuté.

Nous avons aussi réuni sous notre toit, nos anciennes élèves mariées, ainsi que leurs époux, et un certain nombre de jeunes personnes. Nous avons procuré à nos hôtes une très agréable soirée.

Nous avons construit un petit bâtiment pour y installer la buanderie. Les grandes élèves sont si peu nombreuses que les petites doivent prêter la main aux gros ouvrages de la maison. Les unes et les autres exécutent leur besogne avec succès et le sourire aux lèvres.

La condition morale des élèves est bonne et nous espérons qu'elles profiteront de nos leçons pour devenir des femmes chrétiennes utiles et contribuer ainsi au bonheur de ceux qui les entourent.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

HANNAH M. PAUL,

Directeur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.
PENSIONNAT DES JEUNES SAUVAGES DE SECHELT,
SECHELT, 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-Surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel concernant cette école pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Situation.—Cette école est admirablement située sur un plateau, à un quart de mille du rivage de la Baie-du-Sentier, dans les limites de la réserve de Sechelt.

(Bande 1, district électoral de Comox-Atlin). L'adresse postale est Sechelt, C.-B.

Terrain.—Le terrain, dépendant de l'école, comprend 3 acres dont la moitié environ est distribuée en vergers, potager et jardin. Une demi-acre n'est pas défrichée et le reste sert de cour de récréation.

Bâtiments.—L'école est une construction en bois assise sur un solage en pierre. Le bâtiment principal (83 x 36 pieds) comprend—au rez-de-chaussée, un grand vestibule, un parloir et une salle de classe pour les filles, une salle de couture, un salon, une chambre, une petite salle à manger, la salle à manger des élèves et un parloir pour les garçons; au premier étage, le lavoir, le dortoir et l'infirmerie des filles, la chambre du directeur, la salle de classe et le lavoir des garçons; à l'étage supérieur, un dortoir, une chambre de bains et un cabinet de toilette pour les garçons, la chambre du concierge, un dortoir et une chambre de bain et un cabinet de toilette pour les filles.

L'aile nord (30 x 28 pieds) est divisée comme suit:—rez-de-chaussée—la cuisine, le garde-manger, la salle à manger;—premier étage—trois chambres pour le personnel et l'infirmerie des garçons; — 3ième étage—la chapelle.

Les dépendances (buanderie, étable et poulailler), sont des constructions temporaires en bois.

Logement.—Il y a de l'espace pour 60 élèves et le personnel.

Présence.—Nous n'avons qu'à nous féliciter de l'assiduité des élèves pendant les derniers mois.

Travail en classe.—Le programme d'études prescrit par le département est observé et suivi aussi rigoureusement que possible. Les élèves sont studieux et ont fait des notables progrès pendant l'année. Afin de conserver la bienfaisante émulation qui règne au sein des classes, nous donnons régulièrement aux élèves la lecture des notes.

Ils sont classifiés comme il suit:

	Elèves.
Cours I	16
" II	13
" III	12
Total	41

Ferme et jardin.—Filles et garçons prennent, sous la direction des religieuses, une part active aux travaux du jardin. Les 78 arbres fruitiers plantés l'année dernière font de rapides progrès, et nous en avons planté quelques autres au commencement de mars. Notre jardin potager allait à merveille quand, au mois d'août, faute d'eau, tout à commencé à dépérir. Les garçons s'occupent en ce moment à préparer le terrain pour agrandir le potager.

Industries enseignées.—Les enfants ont chaque jour des heures pour le travail manuel. Les filles sont dressées à toutes sortes d'ouvrages domestiques: la boulangerie, la cuisine, le blanchissage, raccommodage de vêtements, reprisage, couture et confection de leurs effets d'habillement: elles sont alertes et se font vite en général à ce genre de besogne. Elles réussissent bien dans la confection des paniers sauvages, que les visiteurs admirent beaucoup. La vente de ces paniers leur a rapporté une quinzaine de dollars, qu'elles ont employés en achats de matériel pour travaux manuels.

Les garçons apprennent à réparer les chaussures, et à faire du jardinage quand le temps est arrivé. Pendant l'hiver, nous avons fait porter le bois par les petits; les grands ont fabriqué un filet pour la pêche aux harangs.

Morale et religion.—Nous donnons beaucoup de soin et une attention particulière à cette partie de l'éducation de nos enfants: rien n'est épargné pour leur bien inculquer les principes de la foi et de la religion. Je suis heureux de pouvoir dire que la conduite des élèves a été satisfaisante.

Santé.—Il est mort deux de nos filles en juillet, pendant les vacances: l'une comme résultat d'un accident; l'autre pour avoir contracté la phtisie galopante. Une autre, qui avait la coqueluche, a dû être renvoyée dans sa famille, où elle est morte en septembre.

Tous les enfants qui ont suivi l'institution au cours des neuf derniers mois ont joui d'une très bonne santé.

Eau.—L'eau ne nous fait pas défaut; si elle a manqué en juillet, c'est dû aux tuyaux qui n'étaient pas en bon état.

Moyens de protection contre l'incendie.—Six extincteurs underwriter, 24 seaux, 200 pieds de boyau et une échelle sont distribués dans la maison, prêts à servir en cas d'incendie.

Eclairage et chauffage.—La maison est chauffée avec des poêles; des lampes à pétrole donnent l'éclairage.

Récréation.—La récréation se prend, autant que possible, en plein air; tous les jours, quand le temps le permet, les enfants font une promenade. Les filles jouent au croquet, font de l'escarpolette, s'amusent à sauter, jouent à la pelote, etc., pendant que les garçons préfèrent la crosse et le ballon. En été tous prennent grand plaisir à s'aller baigner comme aussi à cueillir des baies.

Observations générales.—A Noël, les enfants ont eu, comme de coutume, leur petite fête, où ils se sont beaucoup amusés. Parents et amis étaient invités. L'arbre de Noël était chargé d'une riche variété d'objets, généreusement donnés par M. H. Whitaker, de la Sechelt Trading Company. Quelle joie ça été pour les enfants et quel encouragement pour leurs maîtresses! Elèves et religieuses sont très reconnaissantes à M. Whitaker pour ce bienfait comme pour d'autres dont il les a déjà gratifiés.

Il ne faut pas que j'oublie de mentionner combien notre personnel apprécie les visites régulières qu'ont faites à notre école M. l'agent R. C. McDonald, comme aussi M. l'inspecteur A. E. Green. Leurs paroles élogieuses à l'adresse des élèves et des maîtresses ont toujours eu pour effet un redoublement de zèle de la part de ces derniers.

Je me plais, en terminant, à reconnaître combien le ministère a mis d'empressement à fournir l'école du matériel dont elle a besoin en fait de livres, de cartes, et de pupitres pour les sœurs enseignantes.

J'ai l'honneur, etc.,

SOEUR THERESINE,

Directrice.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
PENSIONNAT DE SQUAMISH,
NORTH VANCOUVER, le 2 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre, pour l'année écoulée, mon rapport sur le pensionnat de la mission sauvage de Squamish.

Situation.—Cette école est située sur la rive nord de l'anse à Burrard, en face de la florissante cité de Vancouver, à 4 milles de là. Elle n'est pas sur une réserve.

Terrain.—Le terrain de l'école est la propriété des Sœurs du Saint-Enfant Jésus, qui ont charge de l'institution. Il a 14 acres d'étendue, dont 4 en culture.

Bâtiments.—La maison neuve comprend, au rez-de-chaussée, le vestibule, deux salons, une grande salle de classe et une salle de couture, laquelle sert également de salle de récréation pour les filles; à l'étage au-dessus sont la chapelle, le vestiaire et des chambres pour les membres du personnel; le dernier étage est pris par un grand dortoir et un lavoir pour les filles. A chaque étage il y a salle de bain et de toilette. La vieille maison comprend, au rez-de-chaussée, la cuisine, deux réfectoires, des chambres pour les provisions, une salle de classe pour les garçons; à l'étage au-dessus il y a deux dortoirs, la chambre de la directrice, l'infirmerie des garçons et des filles, quelques chambres à coucher pour les maîtresses. Comme bâtiments extérieurs il y a un hangar à bois, un vivier, un poulailler, une buanderie; ce dernier bâtiment consiste en un lavoir, garni de douze baquets ayant chacun son robinet pour eau chaude et eau froide, une pièce où sont deux grandes bouilloires et un poêle, enfin un séchoir muni de tout ce qu'il faut pour étendre et mettre sécher le linge en hiver.

Capacité de logement.—Nos maisons peuvent loger à l'aise de 65 à 70 élèves avec un personnel de 8 membres.

Nombre d'élèves.—Soixante et huit enfants ont suivi les classes pendant l'année; ils sont aujourd'hui 58: 24 garçons et 34 filles.

Travail des classes.—Le programme d'études esquissé par l'administration est suivi d'aussi près que possible; les heures de classe sont de 8 et demie du matin à midi, et de 4 à 6 l'après-midi. Tous nos élèves ont fait des progrès satisfaisants; l'anglais est parlé couramment par tous. Aux grands nous enseignons l'arithmétique, la grammaire, la géographie, le catéchisme, les saintes écritures, la composition, l'écriture sous dictée, la lecture, l'épellation et le dessin; aux petits, la lecture, l'épellation, l'écriture, l'arithmétique, et aussi le dessin. Quatre de nos filles ont pris des leçons de musique et y ont fait des progrès très satisfaisants. A la fin du terme les élèves étaient classés comme il suit:

	Elèves.
Cours. I	22
" II	14
" III	12
" IV	2
" V	—
" VI	8
Total	58

Ferme et jardin.—Environ 2 acres de terrain sont disposées en jardin potager, en verger et en plates-bandes pour des fleurs. Nous avons eu des légumes en quantité, choux, navets, carottes, laitue, oignons, pois, fèves, etc. La plupart des travaux de jardinage sont faits par les garçons sous la direction du chef.

Industries enseignées.—Les garçons ont le soin de leurs dortoirs, ils fendent le bois, posent les vitres, font quelques ouvrages de charpenterie et réparent aussi les chaussures. Les filles sont toutes formées aux différents travaux du ménage: chacune est tenue de passer par des cours réguliers où elle apprend à coudre, à raccommoder les vêtements, à faire du tricot simple ou de fantaisie, repriser, coudre à la machine, tailler, ajuster et finir une robe, faire de la dentelle et de la broderie. Certaines d'entre elles ont fait au crochet de très jolis ouvrages au crochets, qui ont été fort appréciés par les nombreux visiteurs. Tous les effets d'habillement des filles comme aussi ceux des garçons en partie ont été confectionnés à l'école.

Instruction morale et religieuse.—Les élèves sont soigneusement formés à être honnêtes, respectueux, obéissants, actifs, bons et obligeants. Jamais ne sont omises les prières matin et soir, non plus que le dimanche les offices religieux. Il est donné tous les jours une courte instruction religieuse par la directrice ou le prêtre missionnaire. Dans l'ensemble la conduite des élèves a été au cours de l'année très bonne.

Santé.—Jusqu'à la fin de novembre la santé des élèves avait été bonne; mais depuis, il n'en a pas été ainsi. Comme ailleurs la région, nous avons souffert de l'influenza: une de nos élèves est morte de cette maladie, qui s'était attachée à ses poumons et l'a emportée en peu de jours.

La maison est bien ventilée et les égouts sont en bon état.

Eau.—L'aqueduc de la ville est relié à la maison, et par suite nous avons toujours en abondance une eau pure et claire comme du cristal.

Moyens de protection contre l'incendie.—Deux extincteurs Stempel, 8 extincteurs chimiques sous enveloppes de verre, 2 douzaines de seaux, 300 pieds de tuyaux de caoutchouc, 2 haches et 2 échelles sont prêts à servir le cas échéant.

Eclairage et chauffage.—Les bâtiments sont chauffés avec des poêles à bois et éclairés à la lumière électrique.

Récréation.—Nager, faire du canotage, pêcher, jouer à la crosse ou au ballon, constituent le principal passe-temps de nos garçons; quant aux filles, elles se distrayent à lire, à jouer aux échecs, aux dominos, etc.

Observations générales.—En terminant ce rapport, je désire exprimer à M. le surintendant A. W. Vowell, à M. l'inspecteur E. Green ainsi qu'à M. l'agent R. C. McDonald, mes sincères remercîments pour leur constante courtoisie à notre égard et pour le bienveillant intérêt qu'ils portent aux choses de notre école. Je suis aussi très reconnaissant envers l'administration de ce qu'elle a bien voulu nous envoyer pour l'école, et il me fait également grand plaisir de porter témoignage de l'excellent travail accompli par chacun des membres de mon personnel.

J'ai l'honneur, etc.,

SŒUR MARY AMY,

Directrice.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
PENSIONNAT DE LA MISSION SAINTE-MARIE,
MISSION CITY, le 15 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Situation.—Le pensionnat de la mission Sainte-Marie est admirablement situé sur la rive nord de la rivière Fraser, à 40 milles à l'est de la ville de Vancouver. La maison se dresse sur un haut plateau d'où elle commande une vue pittoresque de la vallée, avec, comme fond de tableau, les montagnes Sumas et Cheam, dont l'éloignement se perd au milieu des neiges éternelles du mont Baker dans l'Etat de Washington. La proximité du chemin de fer du Canadien Pacifique et le double service des steamers confortables qui tous les jours vont et viennent entre New-Westminster et Chilliwack rendent l'école d'un accès facile tant pour les élèves que pour les personnes qui viennent visiter notre établissement.

Terrain.—Il est affecté à l'école une étendue d'environ 300 acres, la propriété des Oblats de Marie Immaculée. Une bonne partie de cette surface est encore fortement boisée; mais d'année en année il s'est fait de nouvelles trouées qui ajoutent à la valeur et à l'étendue de nos champs fertiles et bien travaillés. Le sol produit abondamment et notre récolte de foin, de légumes et de racinages, laquelle augmente tous les ans, a de quoi nous satisfaire entièrement. Les fruits viennent bien, surtout les pommes, les poires, les prunes et les différentes sortes de petits fruits sur arbustes. Grâce aux efforts de notre nouveau jardinier, M. Bernard, qui est un émondeur entendu, nos vergers, avec l'aide apportée par plusieurs de nos grands garçons à qui il a enseigné son art, ont été ce printemps entièrement renouvelés et

nous avons tout bien de nous attendre à une meilleure et plus abondante récolte de fruits que par le passé.

La ferme est située dans la municipalité du district de Mission City, section 2, township 3 et 4.

Bâtiments.—Les bâtiments servant d'écoles aux garçons et aux filles mesurent 75 pieds sur 35, avec, en plus, deux ailes, une à chaque bâtiment, et l'on y a tout l'espace voulu pour le confort et la commodité tant des élèves que du personnel enseignant.

Il n'a pas été élevé de nouveaux bâtiments dans le cours de l'année pour les fins de l'école, sauf une grange de 35 pieds sur 52.

Capacité de logement.—Il y a amplement d'espace pour 90 élèves et le personnel qu'il faut.

Nombre d'élèves.—Soixante et quinze enfants en moyenne ont fréquenté l'institution l'année dernière; 32 garçons et 43 filles.

Travail des classes.—L'instruction est donnée aux enfants par quatre zélées et dévouées religieuses de l'Ordre de Sainte-Anne.

Les heures de classe sont, dans la matinée, de 8 à 11¾, avec deux courtes interruptions, et, dans l'après-midi de 4½ à 6¼.

Les leçons de musique et les exercices de fanfare se prennent à 1 heure l'été et à 8 heures du soir l'hiver. Le programme d'études prescrit par l'administration est suivi d'aussi près que possible. Nos élèves étant pour la plupart de tout jeunes enfants, ce sont les travaux élémentaires qui prennent davantage notre temps et notre attention.

Notre dévoué instructeur, le rév. père Collins, est infatigable dans ses efforts pour soutenir la réputation bien méritée et depuis longtemps établie de la fanfare des garçons de Mission City. Le chœur des filles comme aussi celui des garçons, que l'on a entendus non seulement aux offices de l'église paroissiale le dimanche et les jours de fête, mais encore aux nombreux concerts et réceptions donnés par les enfants de l'école, prouvent suffisamment que les révérendes sœurs Marie Rogation et Marie Bénédict n'épargnent pas leurs peines dans l'enseignement de la musique.

Ferme et jardin.—Ce qu'il y a de terre en culture pour l'école a été semé l'année dernière en grain, en foin et en légumes: 10 acres d'avoine, 2½ de blé, 30 de foin, 5 de pommes de terre, 1½ de pois, et nous avons pour nos bestiaux, comme pâture, environ 15 acres de ce qui restait de terrain non autrement utilisé.

La récolte a été excellente. Outre ce que nous donne notre verger, qui est considérable, nous avons obtenu de quelques acres mises en jardin assez de légumes de toutes sortes pour les besoins de l'une et l'autre écoles. Nos arbres fruitiers, au nombre de plus de 200, émondés et mis en ordre cette année, ont eu la visite de l'inspecteur du gouvernement, dont le rapport les signale comme dépassant la moyenne.

Industries enseignées.—La confection et la réparation des chaussures, les rudiments de la charpenterie et de la peinture, sont tout ce que nous enseignons aux enfants en fait de métiers. Cette année trois des grands ont appris à fond l'art de tailler les arbres fruitiers.

Nos garçons étant censés y consacrer quelques heures toutes les après-midis, le samedi excepté, ils ont tout le temps qu'il faut pour la culture en général et le jardinage en particulier. La manière de soigner les bestiaux comme aussi la tenue d'une laiterie leur sont enseignés par un maître expérimenté. Les garçons rendent de précieux services à l'époque des semences comme au temps de la moisson.

Ce sont des religieux qui apprennent aux filles à faire la cuisine, à confectionner une robe, à tricoter et la couture en général. Plusieurs des grandes ont donné des preuves de leur habilité dans les ouvrages de goût faits à l'aiguille.

Nos filles ont gagné 30 prix l'automne dernier à l'exposition locale pour des travaux à l'aiguille; 16 étaient des premiers prix.

Instruction morale et religieuse.—L'instruction morale et religieuse des enfants fait l'objet d'une vigilante attention. Outre la prière du matin et du soir,

il leur est donné des instructions sur l'enseignement et la doctrine de l'Eglise Catholique. Rien n'est épargné pour leur inspirer de hauts sentiments de moralité et de droiture.

Santé et salubrité.—La santé des élèves a été généralement bonne au cours de l'année écoulée. Au mois de février, une des petites, Mary-Jane, de Douglas, est morte, à la suite d'une hémorragie pulmonaire. Vers le temps où est décédé le Rév. Père Marchal, notre dernier directeur, il est survenu, du côté des filles, deux autres cas d'une maladie que l'on a supposée être la diphtérie. A part cela, tous nos élèves ont joui d'une santé parfaite.

La salubrité de l'une et l'autre écoles a beaucoup gagné dernièrement par l'établissement de nouveaux égouts et le renouvellement des cabinets et fosses d'aisances. Une somme considérable provenant des propres fonds des Oblats a été ainsi dépensée pour donner encore, à ce point de vue, plus de sécurité à notre institution.

Les enfants sont obligés à prendre un soin fréquent de leur linge et leurs habits sont tenus scrupuleusement propres et nets, grâce aux soins des révérendes sœurs qui en sont chargées.

Eau.—Notre établissement prend son eau, à l'aide de tuyaux que nous l'apportent, au creek Sainte-Marie, lequel a sa source dans les montagnes en arrière de notre domaine et se jette dans la rivière Fraser. Cette eau est bonne et ne nous manque jamais.

Moyens de protection contre l'incendie.—Ces moyens consistent en 8 extincteurs chimiques, quatre haches et 48 seaux que nous tenons toujours prêts à fonctionner. Il nous a fallu l'hiver dernier redoubler de précautions à cause du chauffage que nous avons dû augmenter. Dans chaque chambre où il faut un poêle, nous avons eu soin de tenir des seaux d'eau toujours pleins.

De temps à autre la cloche d'alarme sonne pour que les enfants habituent leur pensée aux instructions qui leur sont données et qui doivent les guider dans leur fuite en cas d'incendie. Les grands apprennent à se servir des appareils plus haut mentionnés.

Eclairage et chauffage.—Les bâtiments servant d'écoles sont chauffés avec des poêles, et, comme il y a encore beaucoup de bois sur notre domaine, il nous est facile d'entretenir une bonne température dans toutes les pièces sans que celà nous coûte très cher.

Des lampes à pétrole nous fournissent un éclairage suffisant.

Récréation.—Nous avons soin de donner aux enfants toute la récréation voulue, sachant bien que cela tend à favoriser leur développement mental et physique. Quand le temps le permet, ce sont des jeux en plein air auxquels ils se livrent dans leur grande cour, toujours bien tenue.

Accompagnés de leurs maîtres de discipline, ils passent leurs demi-congés en pique-niques dans les bois voisins. Les chansons, les airs de fanfare et divers jeux d'intérieur contribuent à rendre gaies et fort agréables, leurs heures de récréation.

Observations générales.—La mort soudaine du Rév. Père Marchal, l'ancien directeur, a jeté l'hiver dernier, un voile de tristesse sur notre établissement. Il mettait dans l'exercice de ses fonctions un grand dévouement et sa perte a été vivement sentie tant par les membres du personnel que par les élèves. En dépit de ce contretemps, chacun a continué sa tâche dans l'harmonie la plus parfaite. J'ai plaisir à constater que le personnel de la maison, bien qu'encore à peine initié à la besogne, n'a été une aide précieuse et fort appréciée.

Avant de terminer ce rapport, je désire remercier notre dévoué agent, M. R. C. McDonald, qui ne met pas de bornes à son zèle pour notre institution. Je lui suis en particulier reconnaissant de ses bons conseils et de l'aide qu'il m'a donnée dans ma nouvelle position de directeur de cette école. A. M. Green aussi, notre bon et bienfaisant inspecteur, je dois exprimer toute ma gratitude tant pour moi

personnellement que pour le personnel enseignant. Nous devons également de la reconnaissance à M. Vowell et à toute l'administration.

J'ai l'honneur, etc.,

J. P. O'NEIL, O.M.I.,
Directeur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.
PENSIONNAT DE YALE (LA TOUSSAINT).
YALE, le 3 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre notre rapport annuel au 31 mars 1907.

Situation.—Cette école est située à un quart de mille environ de la gare du chemin de fer du Canadien Pacifique à Yale; elle se dresse sur la rive droite du Fraser, à un mille au-dessous de l'entrée du célèbre canon du même nom. L'école n'est pas sur une réserve.

Terrain.—Les bâtiments de l'école s'élèvent au milieu de terrains de sept acres d'étendue, dans le township de Yale. Cette pièce de terre a été achetée par des amis de l'institution, aidés d'une somme de $500 fournie par le gouvernement, et elle est tenue par fidéicommis pour l'école.

La propriété est bornée d'un côté par un étroit ravin, dans lequel descend de la montagne un rapide torrent. En face, au pied de côtes élevées coule le Fraser, séparé seulement du terrain de l'école par la voie du Pacifique-Canadien et par le chemin du roi; en arrière des bâtiments se dresse brusquement un haut contrefort des monts Cascades, ce qui donne à toute la localité un air de grandeur pittoresque et de sauvage beauté.

Constructions.—Une grande-maison d'école, une petite chapelle et une habitation pour les maîtresses et pour les visiteurs, voilà en quoi consistent les bâtiments de l'école. Ces bâtiments ont été entièrement passés à la détrempe en août 1906. On a fait de nouveaux planchers à la maison d'école, dans le dortoir et dans le passage, avec du bois fourni par l'administration. Les deux salles de bain ont été mises en bon état, et tous les tuyaux à l'eau ont été, ou réparés ou renouvelés, selon que les circonstances le requéraient, par un plombier compétent.

Capacité de logement.—L'école peut recevoir 30 élèves et 6 maîtresses.

Présence aux classes.—Toutes nos filles sont pensionnaires; par suite, leur présence en classe ne souffre d'autre interruption que celle des cas de maladie qui nous contraignent de les envoyer à l'hôpital, où elles continuent d'être sous la garde de la directrice de l'établissement.

Travail des classes.—Ce travail est sous la direction d'une première maîtresse, aidée dans sa tâche par une institutrice diplômée. Une maîtresse qui s'y connaît enseigne le chant à nos élèves, et l'instruction religieuse leur est donnée par des sœurs de la communauté.

Ferme et jardin.—Il est consacré une acre de terre à la seule culture des fruits et des légumes, et des plates-bandes de fleurs ornementent les abords de la maison. Les cerises de Yale ont toujours beaucoup attiré l'attention.

Industries enseignées.—La tenue d'un ménage, la manière de faire le pain, le blanchissage, la couture ordinaire et le raccommodage des vêtements sont enseignés avec soin et méthode. Des succès marqués ont été obtenus dans cette branche de l'enseignement, et celles de nos filles qui sont parties d'ici pour s'engager comme domestiques sont partout fort appréciées.

Instruction morale et religieuse.—L'instruction religieuse se donne tous les jours; de courts exercices ont lieu à la chapelle de l'école matin et soir.

Le dimanche, il y a de plus un service à 11 h., suivi du catéchisme. Deux fois par mois et à toutes les grandes fêtes de l'Eglise, l'évêque ou le chapelain visitent l'école, président aux offices et font une prédication dans un langage simple et à la portée des enfants. Une fois par semaine les grandes pratiquent le chant en chœur, et de cette façon se préparent à prendre une part intelligente aux offices religieux. Les principes de la religion sont inculqués à toutes, et rien n'est épargné pour former et développer leur caractère, de façon que, en quittant l'école, elles aient la force de résister aux influences adverses qui trop souvent les attendent dans leurs propres foyers, ou encore de faire face victorieusement aux dangers et aux tentations auxquelles les jeunes sauvagesses sont particulièrement exposées dans nos grandes villes.

Santé et salubrité.—Il n'y a pas eu à l'école depuis juin dernier, de maladies épidémiques ou autres maladies graves. Quatre cas de troubles glandulaires, auxquels est particulièrement sujette la constitution des Sauvages, ont obligé les autorités scolaires à demander pour certaines élèves, un congé un peu long. Deux autres cas de troubles pulmonaires ont été tout l'hiver, sous traitement à l'hôpital. C'est là à peu près tout ce qu'il y a eu de maladie à l'école au cours de l'année.

L'hygiène des bâtiments est excellente, les égouts ont été visités et mis en ordre en janvier, de dures gelées ayant à cette époque fait aux tuyaux beaucoup de dégats, lesquels ont nécessité la présence d'un habile plombier.

Eau.—Une eau bonne et abondante nous est fournie par un cours d'eau qui descend de la montagne tout près de la maison. L'eau est reçue dans une grande citerne enfermée dans un bâtiment de pierre, d'où elle est distribuée dans les deux maisons par des tuyaux de fer; en même temps un canal amène le trop-plein de la citerne au jardin potager, lequel se trouve ainsi arrosé. Nous nous sommes assuré le droit le prendre jusqu'à 70 pouces d'eau pour les besoins de l'école.

L'excessive sécheresse de l'été dernier—il n'avait pas plu pendant deux longs mois—a considérablement diminué la poussée de l'eau et le jardin en a beaucoup souffert; mais c'est là un désagrément qui ne nous arrive qu'une seule fois dans le cours de quinze années.

Moyens de protection contre l'incendie.—Dans notre principale maison, nous avons l'eau tout à l'étage supérieur qu'au rez-de-chaussée. Il y a sur les lieux 150 pieds de boyau et deux grandes échelles; de plus, l'administration nous a fourni une hache, quatre extincteurs chimiques et 30 seaux. Les enfants sont obéissants et bien disciplinés, et ils s'exercent aux moyens d'échapper au danger.

Eclairage et chauffage.—La maison d'école et la chapelle sont chauffées par de gros poêles, avec du charbon dur, qui descend au foyer par son propre poids. La maison occupée par le personnel a des âtres à l'ancienne façon, et un grand poêle de passage où l'on ne brûle que du bois. Dans la cuisine, un fourneau à la française, qui se chauffe au charbon mou. Nous nous servons de lampes à pétrole pour l'éclairage; ces lampes sont accrochées aux murs ou suspendues aux plafonds.

Récréation.—Une heure de promenade tous les jours quand le temps le permet, avec quelqu'une des maîtresses. Les filles ont une grande cour de récréation, avec balançoire, pavillon, et pour chacune un petit jardin, où elles travaillent et s'amusent dans leurs moments de loisir.

Quand il pleut, elles ont des jeux d'intérieur. Pendant leurs vacances de Noël, elles passent une grande partie de leurs après-midis à monter des côtes ou à jouer dans la neige. Dans les vacances d'été, elles font deux ou trois fois par semaine de longues expéditions dans la montagne, au cours desquelles elles s'amusent à cueillir des baies, et toujours le thé leur est servi sur l'herbe.

Tous les samedis soir, quand les travaux de la semaine sont finis, les enfants se réunissent dans la salle des classes, vêtues de leurs plus beaux habits, et elles se dévertissent, font de la musique et chantent des chansons, sous l'œil d'une maîtresse. Aux anniversaire de naissance ou aux jours de fêtes, il leur est donné pour le souper du café et des gâteaux, comme régal hors de l'ordinaire.

Observations générales.—Le 14 juin est jour de distribution des prix à l'école; comme, cette année, les rapports s'envoient plus tôt, il nous est impossible de rendre compte de l'événement, attendu que nous en sommes encore éloignés d'une dizaine de semaines; déjà l'on s'y prépare activement.

Le résultat des examens pour le dessin, auxquels ont pris part plusieurs jeunes sauvagesses, a été communiqué au mois d'août dernier.

Ce résultat a été excellent, comme en fait foi le rapport présenté pour l'année 1906 par la Société royale pour l'encouragement du dessin. On lit dans ce rapport que pour l'école de la Toussaint, à Yale, (C.-B.), dans la 1ère division, ont passé Maria et Lisa, avec honneur, Joséphine et Elsie; IIième division, avec honneur, Sophie, Allie et Millie; IVème division, avec honneur, Flossie et Susanne.

Huit élèves ont reçu leur congé au cours de l'année: deux sont allées en service, deux sont retournées dans leurs familles prendre, auprès d'enfants plus jeunes, la place de la mère décédée, une s'est mariée, une autre est morte soudainement dans l'hiver; pour les deux dernières, qui venaient à peine d'entrer, elles donnaient des signes de faiblesse physique d'un caractère tellement grave que, pour sauvegarder le reste de nos enfants, nous avons dû les éloigner. L'école n'a pas de dette; elle est en bon état, et c'a été pour elle une année prospère.

J'ai l'honneur, etc.,

AMY, Supérieure du C. de la T.,
Directrice.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
ECOLE INDUSTRIELLE D'ALBERT-BAY,
ALERT-BAY, le 2 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-Surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre, pour la durée de l'exercice clos le 31 mars 1907, mon rapport touchant l'école industrielle d'Alert-Bay.

Situation.—Cette école est salubrement située sur la réserve qui lui est affectée. Elle est à l'abri du vent, elle regarde le midi et commande une vue agréable de la mer. Tous les steamers qui se rendent à l'Alaska ou à la Colombie-Britannique du nord passent à un mille d'ici.

Terrain.—Une étendue de 410 acres est affectée à l'école. Le sol est généralement de gravier et fortement boisé. Les légumes et les petits fruits y réussissent bien, mais c'est surtout une terre pour pâturages. Nous y avons cinq acres de défrichements, et il suffit du bois d'une demi-acre pour alimenter l'école de combustible pendant toute une année.

Bâtiments.—La maison de l'école est faite en bois; elle a 60 pieds sur 40. est solidement bâtie sur de fortes pièces, avec murs de plâtre; et les chambres y sont bien ventilées. Une aile de 54 pieds sur 18 s'ajoute au corps du bâtiment, laquelle, au moyen de divisions, est utilisée comme salle de classe et comme atelier. Nous avons aussi un fort hangar à bois, de 30 pieds sur 90; de plus un bâtiment pour déposer les légumes et une étable pour deux vaches.

Capacité de logement.—Dans le dortoir d'en bas, il y a vingt lits, et quinze dans celui d'en haut. Nous avons aussi de la place pour trois fonctionnaires. L'instructeur des métiers habite un joli cottage à 100 verges de l'école.

Chiffre d'élèves.—Trente-trois élèves ont suivi les cours pendant l'année; la moyenne a été de 29.

Travail des classes.—Les heures d'étude sont, dans la matinée, de 10 à midi et, dans l'après-dîner, de 2 à 4. L'assiduité et les progrès de nos garçons ont été hautement satisfaisants. La plupart des élèves viennent ici bien résolus à étudier,

et on les trouve souvent à leur livres en classe après les heures. Nous avons des examens tous les mois et les points obtenus par chacun des garçons sont affichés dans la salle à manger. Le classement des élèves est comme suit:

	Elèves.
Cours I	7
" II	5
" III	10
" IV	6
" V	1

Ferme et jardin.—Nous avons récolté l'année dernière 47 poches de pommes de terre, et assez de navets, de panais, de carottes et de betteraves pour fournir à nos besoins. Nous avons pu également recueillir près de 130 livres de petits fruits et couper 3 tonnes de foin.

Industries enseignées.—Nous avons en cette année la bonne fortune de pouvoir nous assurer les services d'un excellent instructeur de métiers, et douze de nos garçons ont pris de lui des leçons sur la manière de faire un canot, des meubles, des pièces de charpente. Outre le travail qu'ils font sur la propriété ils ont vendu pour $157 d'objets provenant de leur labeur. Les rames qu'ils fabriquent eux-mêmes trouvent facilement des acheteurs. Ce sont eux qui font tous les ouvrages de la maison, le lavage, et qui ont fendu tout notre bois de chauffage. Chacun d'eux travaille environ trois heures par jour.

Instruction morale et religieuse.—Cet enseignement de la morale et de la religion tient la première place dans notre programme, et n'épargnons aucune peine pour inculquer aux élèves de solides principes à cet égard. Le vol et le mensonge sont sévèrement punis. Il y a sept mois nous avons commencé à leur faire apprendre par cour des versets tirés de l'évangile selon saint Jean et qu'ils récitent en présence du directeur. Un des garçons est déjà rendu au chap. VIII et plusieurs en ce moment apprennent les chap. V. et VI. Chacun d'eux récite de 1 à 20 versets.

Hygiène et santé.—Tous nos élèves ont joui d'une excellente santé. Avant les froids, quelques-uns avaient souffert du rhume, mais l'hiver rude que nous avons eu a paru leur avoir fait du bien.

Eau.—L'eau que nous avons vient d'un puits qu'il y a en arrière de l'école. Les garçons la pompent dans un vaste réservoir, qui est toujours tenu proprement.

Moyens de protection contre l'incendie.—Nos boyaux à incendie sont usés, et pour le moment nous sommes bien mal préparés à faire face à l'incendie. Nous avons des haches et des seaux d'eau que nous tenons dans des endroits d'accès facile; mais ils nous manque des extincteurs.

Eclairage et chauffage.—La maison est chauffée avec des poêles ordinaires. Nous avons cet hiver, brûlé le bois de huit arbres mesurant de 30 à 40 pouces au gros bout. Nous nous servons pour l'éclairage, de lampes à pétrole suspendues.

Récréation.—Le grand amusement des enfants ici est le ballon, hiver comme été. En huit mois les garçons ont usé neuf ballons et crevé 20 vessies; ils ne semblent pas s'en fatiguer, et il leur arrive souvent de tenir la balle en perpétuel mouvement pendant trois heures dans la même journée. En janvier et février, leur divertissement favori a été de descendre soixante et dix verges de côté couchés tout de leur long dans un traîneau filant comme le vent.

Observations générales.—Au mois de septembre dernier, Son Excellence le gouverneur général et lady Grey ont visité notre école. Son Excellence nous a engagés à faire de nouveaux défrichements, à planter des arbres fruitiers et à donner à chaque enfant un de ces arbres pour en prendre soin lui-même.

L'évêque de Columbia a passé cinq jours avec nous en octobre. Il prend un vif intérêt à notre école, et il a scrupuleusement examiné les garçons.

Une foule de touristes viennent ici l'été et se font une joie de visiter l'école dans toutes ses parties. Nous avons un excellent corps de musique, pourvu d'instruments de cuivre, lequel excite l'admiration de tous les visiteurs.

L'agent des sauvages, M. Halliday, nous a plus d'une fois donné une aide précieuse, et les visites du Rév. M. A. Green, l'inspecteur, sont utiles à l'école.

J'ai l'honneur, etc.,

ALFRED J. HALL,
Directeur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.
ECOLE INDUSTRIELLE DE CLAYOQUOT (CHRISTIE).
KAKAWIS (COTE-DE-L'OUEST), le 30 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-Surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport pour la durée de l'exercice clos le 31 mars 1907.

Situation.—L'école industrielle de Clayoquot (Christie), est située sur une commode petite baie du chenal de la Déception, détroit de Clayoquot, sur le versant occidental de l'île Vancouver. C'est une situation idéale, au milieu de la côte, et où l'on est à couvert des vents froids. Nous sommes ici assez éloignés de la réserve des Sauvages d'Opitsat et de la colonie du Clayoquot à l'est du bureau de poste de Victoria que nous vient directement notre courrier, dans un sac spécial.

Terrain.—L'école possède 175 acres de terre, louées pour elle avec droit d'achat par l'archevêque catholique romain de l'île Vancouver. De denses forêts sans valeur couvrent le sol, ainsi que d'épaisses broussailles qui font grandement obstacle à la mise en culture du fond, qui, pour le moment n'est guère avantageux pour l'institution, à part une bien faible étendue mise en jardin.

Constructions.—La maison de l'école est une construction commode, solidement charpentée, laquelle a deux étages et demi avec sous-bassement: 144 pieds de façade et 52 pieds de profondeur. Les murs du sous-bassement sont faits d'un béton solide. Dans ce sous-bassement se trouvent des gymnases, une chambre pour la fournaise, des celliers et un atelier de peinture. Le rez-de-chaussée a des vestibules pour les fonctionnaires, pour les garçons et pour les filles, un salon, une salle d'attente, une salle pour les Sauvages, la cuisine, des garde-mangers, une chambre pour les provisions, des salles à manger pour les élèves et pour les fonctionnaires, des salles de classe pour les grands et pour les petits, des salles de récréation séparées pour les garçons et pour les filles, deux salles de couture et deux salles de toilette. A l'étage au-dessus se trouvent le dortoir des filles, avec lavoir y attenant, deux infirmeries, avec salles de bain pour les garçons et pour les filles, deux salles de bain pour les fonctionnaires, la chambre du directeur, huit chambres à coucher, la chapelle, qui mesure 32 pieds sur 48, et le vestiaire. Le dernier étage, l'attique, comprend le dortoir des garçons, une salle de toilette pour servir la nuit, et deux garde-robes.

En arrière de la maison il y a la buanderie, de 14 sur 32 pieds, et, en arrière de cela, un hangar à bois, de 36 sur 50 pieds, avec atelier de charpenterie et boutique de cordonnerie sous le toit. A quelque distance de ces bâtiments nous avons un petit magasin, de 12 sur 28 pieds. Il y a aussi sur les lieux une grange dont on se contente faute de mieux. Comme logement pour l'instructeur des métiers, il y a un cottage, de 24 sur 30 pieds, qui contient deux chambres à coucher, un salon, et, tout à côté un hangar à bois.

Depuis qu'a été envoyé le dernier rapport, une galerie couverte a été ajoutée à l'entrée de derrière, celle des garçons. L'intérieur de la chapelle a aussi été terminé.

Logement.—L'établissement a place pour 75 élèves et un personnel de 10 membres.

Assistance.—En moyenne elle a été, du 1er juillet au 31 mars, de 56, savoir 24 garçons et 32 filles; le plus que nous avons eu a été 58, le moins, 53. Ont reçu leur congé 4 garçons et 1 fille; admis, 4 garçons et 3 filles. Une fille est décédée. Pour le moment, le registre porte 58 élèves; 25 garçons et 33 filles. La subvention demande qu'il y en ait 50.

Travail des classes.—Il y a deux divisions d'élèves, celle des grands et celle des petits, lesquels ont des salles séparées. C'est dans la matinée seulement, de 8 h. à midi, qu'ils ont de la classe. Les jours qu'il pleut, il y a étude de $4\frac{3}{4}$ h. et $5\frac{3}{4}$ h. On enseigne aux enfants la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'épellation, l'écriture sous dictée, la rédaction d'une lettre, la composition, la géographie, l'histoire de la province et celle du Canada, le catéchisme, l'histoire sainte, le savoir-vivre, la musique vocale et instrumentale. Il est tenu tous les mois des examens, alternativement par écrit et oralement. Le progrès des élèves a été très satisfaisant.

Classement.—A la fin du terme les élèves se trouvaient classés comme suit:

	Garçons.	Filles.	Total.
Cours I	4	2	6
" II	2	7	9
" III	4	13	17
" IV	4	4	8
" V	8	4	12
" VI	3	3	6
Total	25	33	58

Ferme et jardin.—L'école a le grand désavantage de n'avoir pas de terre à mettre en valeur; ni champs, ni pâtures. Nous n'avons qu'un petit jardin qui, fait inouï dans l'histoire de l'établissement, a donné, l'année dernière, des légumes en quantité passable. Jusqu'à présent, les arbres fruitiers ont manqué absolument, ce que l'on attribue à l'influence de la mer. Le jardin, qui comprend peut-être deux acres au plus, sera de nouveau planté et semé au printemps, dès que la température et l'état de l'atmosphère le permettront. Nos garçons, grands et petits, reçoivent des leçons de jardinage. Pour la nourriture du bétail comme pour nos provisions, puisqu'il y a peu à compter sur le maigre produit de notre jardin, nous dépendons du marché de Victoria, qui est à 125 milles d'ici, et où l'on ne peut se rendre qu'en bateau quatre fois dans le mois. Le fret augmente considérablement le coût de l'existence, jusqu'à 50 p. 100 pour certaines denrées, et non pas, soit dit en passant, pour des choses de luxe, mais pour de pures et simples nécessités.

Industries.—*Boulangerie.*—Huit de nos garçons ont appris cette année à préparer la pâte pour le pain. Six filles, à tour de rôle, ont mis cuire le pain dans le poêle de la cuisine. Ce sont les filles toujours, qui font les pâtisseries et les petits pains servis à la maison.

Construction de bateaux.—Il y a eu l'année dernière beaucoup d'activité dans cette branche de l'industrie. et les garçons désireux d'apprendre ont eu une belle occasion à mettre à profit. M. Swain, l'instructeur, aidé de ses apprentis, a construit une allège de 12 pieds de large, 40 de long et 3 de cale, garnie d'une cabine de 10 sur 25 pieds et haute de 6; c'est une splendide embarcation, qui fait honneur à ceux qui l'ont construite aussi bien qu'à l'école. Cette allège est amarrée dans le chenal du steamer, et les effets destinés à l'école, lesquels jusque-là nous étaient apportés dans des canots ou autres légères embarcations, sont aujourd'hui transbordés du steamer dans la cabine de l'allège, d'où ils sont amenés à terre par des temps et par des mers propices, ou encore, quand la chose peut se

faire commodément, l'allège est tirée sur la côte avec toute sa cargaison. Vu la nature du fond et le peu de hauteur de l'eau, un quai serait là tout à la fois chose peu pratique et fort coûteuse.

Il a été aussi construit à l'école, par un instructeur spécial, auquel quatre de nos garçons ont servi d'apprentis, une embarcation de 25 pieds de long, non pas pour l'école, mais pour une personne du dehors.

Les réparations qui deviennent nécessaires aux canots comme aux autres embarcations sont faites par l'instructeur aidé de nos garçons. Ce sont eux aussi qui font les rames et les pagaies et les anses.

Charpenterie.—Il y a eu à l'école, l'année dernière, huit garçons qui ont pris des leçons dans ce métier. Ce sont eux qui, avec leur instructeur, ont posé les jolis lambris à panneaux de la nouvelle chapelle, fini tout l'intérieur, mis une doublure aux murs et au plafond de l'escalier de la division des garçons, fait, du même côté, une galerie pour l'entrée de derrière, fait deux armoires à linge, huit portes pour l'allège et une pour la galerie, séparé par une cloison, la salle de classe des grands de la salle de récréation des garçons, sans compter les nombreuses réparations qu'ils ont exécutées. Certains des garçons ont fait beaucoup de progrès dans ce genre de travaux, d'autres passablement.

Laiterie.—Trois garçons ont appris à traire les vaches et soigner les animaux.

Pêche.—Nos garçons méritent beaucoup d'éloges pour la quantité de poissons —morues, harengs, flétans, perches et saumons—qu'ils ont apportés à l'établissement au cours de l'année. Ils ont pris de pleins barils de saumons à la trôle. La pêche se fait avec des filets, des traîneaux, la trôle, et l'ancien râteau à la mode sauvages.

Buanderie.—On apprend aux garçons à faire leur propre lavage; ils font aussi le gros de la besogne dans le lavage général de la maison; il est donné aux filles des instructions détaillées sur tout ce qui a trait au blanchissage du linge.

Confection des filets.—Onze garçons à leurs heures perdues, se sont employés, sous la direction de M. Sevain, à fabriquer un nouveau filet de pêche. On leur a aussi montré à faire un traîneau avec tout son attirail.

Peinture.—Six élèves ont fait l'apprentissage de ce métier: ils ont peinturé les nouvelles clôtures de piquets, ont donné à la maison deux couches de peinture au-dehors, ont peinturé deux bateaux et l'allège, les salles à manger des élèves et du personnel, le salon, le parloir, la cuisine et le passage, et ont fait à la chapelle neuve, quantité de peinturage et de vernissage.

Plomberie.—Le grand froid qu'il a fait au mois de janvier a causé beaucoup de dégats dans nos tuyaux pour l'eau et a donné huit longues journées d'ouvrage à neuf de nos garçons aidant leur instructeur à remplacer les pièces brisées, à raccommoder et rajuster le tout. C'est aussi un des garçons, aidé d'un autre, qui a vu aux travaux de plombage de la maison, entretenant toutes choses en bon état. C'est ce même garçon qui, sans y être aidé par l'instructeur, a fait tous les ouvrages en plomb nécessités par l'installation d'une machine à gazoline dans un bateaux.

Cordonnerie.—Dans l'atelier de la cordonnerie, ce sont les mêmes quatre élèves que l'an dernier qui ont continué leur apprentissage.

Travail industriel des filles.—Nous enseignons à chaque fille une tâche à remplir, dans les différentes spécialités de travaux domestiques, selon la capacité et le degré d'avancement de chacune. A tour de rôle, elles vont à la cuisine, font le pain, préparent les aliments, font les chambres, soignent les volailles. Chaque fille suit un cours régulier où elle apprend à coudre, ourler, faire le raccommodage des vêtements, des ouvrages en tricot ordinaire de goût, repriser, coudre à la machine, tailler, ajuster et finir une robe; faire des ouvrages au crochet, de la dentelle et de la broderie. Les filles ont eu cette année un peu d'ouvrage de pratique à faire. Tout l'habillement des filles, comme, pour la plus grande partie, celui des garçons, a été fait à l'école, en tout, 508 vêtements. Les travaux à l'aiguille, ou-

vrages ordinaires et ouvrages de goût, envoyés par l'école à l'exposition provinciale tenue à Victoria, ont mérité un prix spécial, treize premiers prix, et cinq deuxièmes prix.

Instruction morale et religieuse.—Nul autre enseignement ne reçoit de la part des maîtres et fonctionnaires, de l'institution, plus de scrupuleuse attention que celui de la morale et de la religion. La discipline est bienveillante, mais ferme. Les élèves sont constamment surveillés, et leur conduite est épiée avec toute la vigilance possible. Un moyen de redressement très efficace auprès de nos enfants est celui qui procède de la persuasion religieuse. Leur conduite pendant l'année a été hautement satisfaisante. Une demi-heure d'instruction religieuse leur est donnée tous les jours.

Hygiène et santé.—La santé des élèves a été en général meilleure cette année que l'année dernière. Il y a eu en janvier, quelques cas de grippe d'une forme bénigne, conséquence d'une température extrêmement rigoureuse, et un cas de pleurésie. Deux garçons qui, sans cause apparente, avaient présenté des symptômes d'infection tuberculeuse, ont été sans délai renvoyés dans leurs familles. Les égouts sont en très bon état et l'hygiène des lieux d'aisances excellente.

Eau.—Elle nous est fournie par un petit cours d'eau qui a sa source dans la rampe méridionale du Cône-Solitaire. L'eau, qui descend d'une hauteur de 150 pieds, est amenée, au moyen d'un canal, dans un réservoir d'une capacité de 8000 gallons et de là dans l'école par des conduites de 2 pouces en fer galvanisé, d'une longueur totale d'à peu près 1200 verges. C'est une eau de source, pure et claire comme du cristal. Les grands froids de janvier ont fort endommagé ces conduites, et de ce fait l'école perd $200. Malgré la précaution que nous avions prise de laisser constamment couler l'eau, le froid a été tellement vif que dans tous les endroits exposés, elle a gelé dans les conduites. Pour nous garder à l'avenir d'une pareille surprise, il va nous falloir mettre en terre les conduites dans toute leur longueur, ce qui va nous coûter cher, vu la nature du sol, qui est rocheux et couvert de bois.

Moyens de protection contre l'incendie.—Consistent en dix extincteurs chimiques, 24 seaux, 2 haches et 200 pieds de boyaux tissés et garnis de caoutchouc, toujours prêts à servir en cas de besoin, et convenablement distribués dans tous les bâtiments. Les élèves ont des exercices réguliers les préparant à combattre ou à fuir l'incendie. Des appareils de sauvetage sont disposés à l'extérieur.

Eclairage et chauffage.—La maison de l'école est chauffée par un double tuyau se reliant à un réservoir d'eau chaude, laquelle descend dans 48 radiateurs du modèle Oxford Gurney et deux radiateurs cylindriques. La chaudière est une Kewanee du Grand-Nord, d'une capacité de radiation de 2,400 pieds carrés. Cette installation donne absolue satisfaction.

L'éclairage se fait avec des lampes à pétrole.

Récréation.—Une plage sablonneuse constitue pour les élèves une splendide cour de récréation pour toutes sortes d'exercices et de jeux en plein air. Le ballon, la balle, le saut, la voltige, la course à pied, les marbres, la chaloupe, le canot, tels sont les amusements de nos garçons; quant aux filles, c'est la balançoire, la corde, le croquet et les quilles. Quand il pleut, garçons et filles ont à la maison un choix varié d'amusements favoris. Ils font aussi de la gymnastique et divers exercices.

Observations générales.—L'instructeur des métiers, M. J. J. Swain, s'est démis de sa charge cette année, mais l'institution a eu la bonne fortune de lui trouver un habile successeur dans la personne de M. George Sturmer.

Nous n'avons eu au cours de l'année que de bonnes nouvelles de nos anciens élèves. La plupart entretiennent une correspondance suivie avec les membres de l'institution, et il semble que c'est pour eux un grand plaisir de visiter l'école.

J'ai l'honneur, etc.,

P. MAURUS, O.S.B.,

Directeur.

COLOMBIE ANGLAISE.
ECOLE INDUSTRIELLE DE COQUALEETZA,
BUREAU DE POSTE DE SARDIS, le 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour la durée de l'exercice clos le 31 mars 1907.

Situation.—L'école industrielle de Coqualeetza est située sur la rive sud du Fraser, à quatre milles du débarcadère du bateau à vapeur. Il y a un service quotidien de bateaux entre Chilliwack-Landing et New-Westminster, distance de 50 milles. Par le bateau passeur, ce service se relie au chemin de fer du Pacifique Canadien à la station de Harrison. L'école est à 3 milles de la ville de Chilliwack. Elle n'est pas sur une réserve.

Terrain.—Il y a 90 acres de bonne terre d'affectées à l'école. La ferme comprend parties des lots 38 et 297, bande 2, district de New-Westminster, et dans les limites de la municipalité de Chilliwack. Toute cette terre est défrichée et mise en culture; elle est traversée par un cours d'eau provenant d'une source, ce qui la rend éminemment propre à des fins de laiterie. La société des missionnaires de l'église méthodiste est propriétaire de ce domaine.

Constructions.—1° Le corps du bâtiment qui contient la cuisine, les dortoirs, les lavoirs, la buanderie, des salles de classe, des salles à manger, des vestiaires, des chambres pour les poêles, une autre pour le réservoir du gaz, et une laiterie; 2° le logement du directeur; 3° celui du maître d'agriculture; 4° trois grandes granges; 5° un grenier; 6° une remise pour les voitures et les instruments agricoles; 7° une boulangerie; 8° un poulailler; 9° un cellier pour les légumes.

Logement.—Le corps de bâtiment a de la place pour 100 élèves et un personnel de 8 ou 10 professeurs.

Assistance.—Quatre-vingt-treize élèves ont suivi les classes pendant l'année: la moyenne a été de 82 tout près. Il en a été renvoyé 10 et admis 27. Il reste 90 élèves au registre.

Travail des classes.—Les heures de classe sont, dans la matinée, de 9 à midi et, dans l'après-midi, de 1 à 4. Chaque élève fait tous les jours une demi-journée de classe: pendant un mois ce sera l'avant-midi, et, le mois suivant, l'après-midi.

Il est entré ici un grand nombre de nouveaux élèves au cours de l'année; aussi une forte proportion de l'école s'occupe de besognes élémentaires. Quoiqu'il en soit, il s'est fait de l'ouvrage et les élèves ont fait des progrès. Il est remarquable de voir comme nos élèves apprennent vite à écrire, de manière à pouvoir envoyer des lettres à leurs parents. Une des élèves a quitté l'établissement au mois de novembre dernier pour aller prendre charge d'une école de Sauvages, où elle fait un bon travail. Elle avait obtenu un diplôme d'institutrice. Cela donne une idée de ce que l'on peut tirer de ces jeunes Sauvages. A la fin de l'année, les élèves se classaient comme il suit:—

	Elèves.
Cours I	34
" II	10
" III	20
" IV	15
" V	5
" VI	6
Total	90

Dix-huit filles prennent des leçons de musique. Certaines d'entre elles jouent très bien et sont en état de toucher l'orgue pendant l'office. Nous avons ouvert pour les garçons une salle de lecture, où quelques-uns passent plus d'une heure

agréable; nous y avons mis un orgue. Il est à espérer que de cette façon le goût de la lecture leur viendra.

Ferme et jardin.—Les récoltes de l'année ont été assez bonnes. La quantité des produits laisse à désirer. Les arbres du verger ont été émondés ce printemps. Tout ce qui a trait à la ferme et au jardin reçoit la plus vigilante attention, et nous avons lieu d'en attendre de bons résultats. Nous avons 14 vaches, 3 génisses, 3 veaux, 1 taureau jersey, 6 chevaux, outre des cochons et des poules.

Industries enseignées.—Les élèves apprennent à faire toutes sortes de travaux domestiques. Une personne d'expérience enseigne aux garçons comme aux filles à faire la cuisine. Les alentours de la maison comme l'intérieur sont toujours tenus scrupuleusement propres. Une grande partie de l'ouvrage est fait par les élèves, sous la direction d'un maître. Les grandes à tour de rôle font de la couture ou travaillent à la buanderie, travaux dans lesquels elles deviennent habiles: certaines d'entre elles peuvent déjà prendre une étoffe et la convertir, sans aide, en un vêtement bien fait. Les filles qui vont en service donnent satisfaction, et elles sont très recherchées. Les garçons apprennent à faire toutes sortes de travaux agricoles; ils ont soin des chevaux, des vaches et des cochons; ils s'habituent à traire les vaches, et quelques-uns feraient déjà de bons éleveurs. Ils apprennent à conduire un attelage. Nombre de garçons sont de bons boulangers. Nous avons avec nous un charpentier qui a de l'expérience, et les garçons sont impatients d'apprendre à bien manier un outil: ils font des progrès rapides dans ce genre de travaux. Les matériaux qui arrivent à l'école sont décidément en grande partie à l'état brut; pour en faire quelque chose de défini, il faut, de la part du maître, une habileté de premier ordre, les outils s'en ressentent fort et c'est de toute façon, une coûteuse opération; mais cela en vaut la peine et, pour le maître qui se dévoue, c'est un plaisir de voir se développer les facultés de ces jeunes élèves.

Instruction morale et religieuse.—La morale des élèves est étroitement surveillée, comme aussi nous veillons à leur bien spirituel. L'atmosphère morale de l'école est saine et doit influer sur l'âme des enfants à ce moment de leur formation. Nous mettons beaucoup d'importance à cette partie de l'œuvre de la maison, car nous sentons bien que de manquer sur ce point, ce serait manquer absolument. Tous les jours avant le déjeuner une hymne est chantée, il est lu un passage des Ecritures et il y a récitation des prières. Après souper tous se réunissent dans la salle de classe, où de nouveau il y a récitation des Ecritures, en chœur ou séparément. Et ainsi se gravent dans leur esprit beaucoup des précieux enseignements de la parole de Dieu. Tous les jeudis soir il y a réunion pour prier en commun, et à ces prières se rendent élèves et professeurs. Le dimanche matin, il y a pendant une heure et quart, étude de 2 h. de l'après-midi, les élèves, accompagnés de leurs maîtres, vont à un office qui se dit à l'église des Sauvages de la réserve, près de l'école; le soir, des exercices religieux ont lieu dans la salle de classe, et des personnes du dehors viennent s'y joindre à nous. Nous visons à faire de nos élèves de fervents chrétiens, et dans bien des cas, nos efforts ne sont pas vains.

Hygiène et santé.—La santé des élèves a été remarquablement bonne, et cela est dû à une nourriture saine, à une bonne ventilation des dortoirs, beaucoup d'exercice et beaucoup de sommeil. Nous veillons avec soin sur la santé de nos élèves. Persuadés que nous sommes de l'importance du physique dans le développement général de l'enfant, nous en faisons l'objet de notre constante vigilance.

Eau.—Nous avons aujourd'hui de l'eau en abondance, et excellente. La Elk Creek Water Company a fait pénétrer ses tuyaux jusqu'à l'école.

Moyens de protection contre l'incendie.—Cette protection nous est assurée comme suit: un bâtiment de brique et une fournaise à air chaud, avec les conduites principales faites de briques; les fournaises dans le sous-bassement et le poêle dans la buanderie reposent sur des planchers en ciment; le pain est fait dans un bâtiment détaché, où il y a un four de briques. Si le feu prenait, nous avons l'eau au premier et au deuxième étages, avec robinets pour s'en servir; dans les passages, des barils et des seaux d'eau; un puits avec pompe foulante; à des endroits faciles

d'accès sont disposés des seaux d'eau en quantité et des haches; une compagnie de pompiers a été organisée, et des exercices appropriés ont lieu régulièrement. Les grands sont préposés à la garde des différents dortoirs: ils sont chargés de veiller à la sécurité de leurs petits condisciples en cas d'incendie. La maison est pourvue d'appareils de sauvetage placés hors des dortoirs. Dans la soirée du 12 décembre le feu a pris dans un groupe de bâtiments extérieurs, qui ont été détruits, mais la maison principale n'a couru aucun danger.

Eclairage et chauffage.—La maison est chauffée dans toutes ses parties par un système de poêles à air chaud du modèle Smead-Dowd; nous avons deux de ces poêles. Nous nous éclairons au gaz acétylène, et nous en sommes très satisfaits.

Récréation.—Garçons et filles montrent beaucoup d'entrain dans leurs amusements. Nous les encourageons à jouer quand le temps est beau. Rien ne leur vaut mieux pour la santé que ces jeux auxquels ils se livrent vigoureusement. Les garçons ne se fatiguent jamais de jouer au ballon: ils ont d'autres jeux, mais celui-là est le jeu favori. Les filles jouent à cache-cache ou la musique de la fanfare leur fait également passer plus d'une heure agréable.

Observations générales.—Nous avons commencé l'année avec 67 élèves et nous la finissons avec 86. Il y a eu 27 nouveaux élèves d'ajoutés. Ca été pour les maîtres une année de dur labeur, car il faut travailler pour arriver à faire quelque chose aves des natures si difficiles. L'éducation des jeunes Sauvages est pour l'Etat un superbe placement, quand la main-d'œuvre est recherchée comme elle l'est aujourd'hui, ce serait presque un crime que de négliger l'instruction des milliers de jeunes Sauvages de cette province. Les Sauvages commencent à apprécier la peine que l'on se donne pour leurs enfants.

En terminant ce rapport, je tiens à exprimer mon appréciation de la bienveillance et de la courtoisie qui m'est montrée par les agents de l'administration.

J'ai l'honneur, etc.,

R. H. CAIRNS,

Directeur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

ECOLE INDUSTRIELLE DE KAMLOOPS,

KAMLOOPS, le 9 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-Surintendant général des Affaires des Sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour la durée de l'exercice clos le 31 mars 1907.

Situation.—L'école industrielle de Kamloops est située au pied de la montagne de Saint-Paul, sur la rive nord de la Thompson-Sud. Elle se trouve dans le voisinage immédiat de la réserve de Kamloops, à deux milles de la ville du même nom, laquelle est située de l'autre côté de la rivière et sert de point divisionnaire au chemin de fer du Pacifique Canadien.

Terrain.—L'étendue du terrain appartenant à l'école est de 320 acres, dont les Sauvages de la réserve de Kamloops ont fait abandon tout exprès pour cette école. Avec un climat plus favorable, il serait possible d'en mettre une quarantaine d'acres en culture; mais, à cause de la difficulté d'avoir de l'eau pour arroser, tout ce que nous avons c'est 15 acres partagées en champs, un jardin et un verger. Le reste consiste en côtes sablonneuses, en terres accidentées, bonnes seulement pour la pâture, ou en terres basses que le débordement de la rivière transforme au printemps en une splendide nappe d'eau. Il n'y a pas d'herbes que l'on puisse couper comme fourrage, ni bois utilisable comme combustible.

Bâtiments.—Tous les bâtiments sont tenus en bon état. La maison principale contient, au rez-de-chaussée, le parloir, le bureau, la salle à manger des garçons, la cuisine, le garde-manger, et la buanderie avec quatre salles de bain et un four pour le pain; à l'étage au-dessus, la chapelle, la salle de classe des filles et un dortoir pour les petites. A droite se trouve l'habitation des filles, laquelle contient une salle de couture, une salle de récréation, des réfectoires pour les professeurs et pour les filles, et des dortoirs. Au nord, à 100 pieds du bâtiment principal, se trouve l'habitation des garçons, qui contient des chambres de dépôt, une salle de récréation, un lavoir et un dortoir. Il y a aussi deux chambres pour l'usage du directeur et de l'instructeur des métiers. La salle de classe des garçons forme un bâtiment séparé, à 50 pieds de la maison qui leur est affectée.

Les bâtiments extérieurs consistent en des ateliers de charpenterie et de cordonnerie, 2 étables et une grange, 2 celliers, un poulailler, une glacière, un cottage de trois pièces, un pavillon d'été pour les filles et une tour-réservoir.

Depuis mon dernier rapport, une nouvelle salle de classe pour les filles a été érigée par le contremaître aidé des garçons qu'il a sous sa charge; tout le bois est fini, mais il reste la peinture à faire. C'est un bâtiment séparé, situé à peu de distance de l'habitation des filles; il a 36 pieds de long, 20 de large et 12 de haut, le tout mesuré à l'intérieur, le bâtiment va combler une lacune qui se faisait sentir depuis longtemps: la santé des élèves exigeait cela, tout autant que leur confort.

Logement.—Il y a suffisamment de place à l'école pour 63 élèves et le personnel voulu.

Chiffre d'élèves.—Soixante et trois élèves, savoir 30 garçons et 33 filles ont suivi régulièrement les classes durant l'année. Cinq garçons et 6 filles, dont le terme était fini, ont reçu leur congé en juillet 1906; au mois d'août, sept garçons et sept filles ont eu leur admission à l'école.

Travail des classes.—Pour les garçons, les heures de classes ont été, dans la matinée, de $8\frac{3}{4}$ à midi, chaque jour de la semaine excepté le samedi, et dans l'après-midi de chaque jour de semaine, de $4\frac{3}{4}$ à $6\frac{1}{4}$. Les heures de classe pour les filles ont été de 2 à 5 dans l'après-midi, avec une demi-heure d'étude dans la soirée. Les professeurs sont capables et se donnent de la peine, et les élèves ne pouvaient manquer de faire dans leurs études de progrès soutenus.

A la fin de l'année, les élèves étaient divisés comme suit:—

	Elèves.
Cours I.	6
" II.	12
" III.	20
" IV.	6
" V.	8
" VI.	11
Total.	63

Ferme et jardin.—Le jardin a donné assez de produits l'année dernière pour suffire aux besoins de l'institution. La récolte d'alfalfa n'a pas été bonne l'été dernier; la saison a été si sèche que la récolte aurait complètement manqué, si nous n'avions pu arroser une partie du terrain au moyen du moulin à vent que nous a fourni le département. L'arrosage est le grand problème dans la zone sèche de la Colombie-Britannique. Nous avons maintenant 2 moulins à vent et 3 pompes à gazoline, et elles sont à peine suffisantes pour pomper l'eau nécessaire.

Les arbres fruitiers, plantés l'année dernière, poussent bien, à l'exception de 5 pruniers et de 5 poiriers.

Tous les garçons travaillent au champ et au jardin; ils traient les vaches et s'occupent des étables à tour de rôle, en dehors des heures régulières de travail de 1 à 4 de l'après-midi.

Notre bétail comprend 4 chevaux, 6 vaches à lait, 1 génisse, 1 taureau et 6 veaux. Nous avons aussi environ 50 volailles.

Travaux manuels enseignés.—*Menuiserie.*—Quatorze garçons reçoivent quelques leçons dans ce métier. Ils ont bâti la nouvelle salle de classe et fait toutes les réparations nécessaires aux bâtiments.

Cordonnerie.—Six garçons ont travaillé dans l'atelier des cordonniers. Ils ont été employés aux réparations des chaussures et des harnais.

Peinture.—Quatre garçons ont peinturé l'intérieur de la maison d'habitation.

Boulangerie.—Dix garçons, à tour de rôle, ont fait le plus fort de l'ouvrage. Le reste a été fait par les filles. Ils font presque toujours du bon pain. Les garçons sont aussi employés à toutes sortes d'ouvrage sur la propriété, savoir, creuser, poser des conduites d'eau, construire des murs en pierre et en béton, niveler et embellir le terrain.

Travail des filles.—Les filles font la cuisine, le lavage, et apprennent la tenue de la maison dans toutes ses branches. Outre l'aide qu'elles donnent dans la boulangerie générale, on leur enseigne en détail comment faire et cuire le pain dans les fourneaux de la cuisine. Elles apprennent la couture à la main et à la machine, la dentelle, etc. Elles confectionnent leurs robes, leurs sous-vêtements, les chemises et vêtements des garçons. Les filles sont propres, bien mises, industrieuses. Tout le crédit en revient aux sœurs de Sainte-Anne, qui en ont la direction.

Enseignement moral et religieux.—Nous nous efforçons de faire comprendre aux élèves le but que le gouvernement a en vue en maintenant les écoles industrielles: civiliser les Sauvages et en faire des citoyens bons, utiles et observateurs de la loi. Nous exerçons sur eux une surveillance continuelle et nous ne laissons jamais impunie une infraction aux règles de la morale et des bonnes manières. La conduite des élèves a été généralement très bonne durant l'année. L'instruction religieuse est donnée pendant une demi-heure presque tous les jours et plus longuement le dimanche.

Santé et hygiène.—La santé des élèves généralement a été très bonne. Quelques-uns seulement ont souffert de légers maux d'yeux et de gorge. Un garçon a reçu un coup de pied de cheval; il a été obligé de prendre du repos durant quelque temps.

L'état sanitaire est très bon. Les eaux grasses, celles de la chambre de bain et de la buanderie sont envoyées à la rivière au moyen d'un tuyau souterrain. Les déchets ne séjournent pas autour de la maison. On se sert de désinfectants à la buanderie et aux cabinets d'aisances. On surveille attentivement la ventilation et l'on rappelle aux élèves qu'ils doivent faire provision d'air pur et frais. Pour fin d'hygiène, les lavabos des garçons ont été mis dans une chambre qui fait face au sud; on s'est prouvé ainsi une meilleure ventilation, plus de soleil et un meilleur drainage.

Approvisionnement d'eau.—On pompe l'eau de la rivière au moyen d'une pompe à gazoline. Le réservoir dans lequel on la conserve est en tôle galvanisée à l'intérieur et entouré d'une couche de sciure de bois à l'extérieur. On a cimenté le fond pour l'empêcher de couler. Du commencement de janvier jusqu'à la fin de mars, il nous a fallu charrier de l'eau de la rivière dans des barils, car les tuyaux et les pompes ont été mis hors d'usage par l'excessif froid qui a régné dans le district de Kamloops aussi bien qu'ailleurs. Les garçons passerent presque tout leur temps au mois de mars à creuser et à remplacer les tuyaux qui avaient crevé. Maintenant tout fonctionne bien.

Protection contre l'incendie.—Nous avons les appareils suivants: 3 appareils chimiques de Carr et 4 autres extincteurs à sec Eclipse; 2 haches de pompiers. Un grand escalier à l'extérieur du dortoir des garçons qui sert d'escalier de sauvetage. Trois fortes échelles, attachées en permanence aux édifices principaux, et quelques-unes des plus petites gardées à proximité des bâtisses. Environ deux douzaines de seaux. Deux réservoirs: l'un d'une capacité de 1,800 gallons, avec trois robinets, l'autre d'une capacité d'environ 1,200 gallons, placé sur une tour de trente pieds de hauteur. Nous avons un boyau de caoutchouc de cent pieds qui peut être relié à l'une ou l'autre des trois bouches d'eau placées à

des endroits convenables, de sorte qu'un jet d'eau peut être dirigé sur toute partie de l'édifice. Les réservoirs peuvent être remplis en moins d'une heure au moyen d'une pompe *bull-dozer* actionnée par une machine à gazoline de trois chevaux-vapeur. Il y a 100 pieds de boyaux, pouvant être adoptés à chacune des 3 bornes fontaines placées à des endroits d'accès faciles, de sortes qu'un fort jet d'eau peut être dirigé sur toutes les parties du batiments.

Chauffage et éclairage.—On se sert pour le chauffage de poêles ordinaires et tout le bois de chauffage doit être acheté et transporté de Shuswap, distance de trente milles de Kamloops. L'huile de pétrole est le seul moyen d'éclairage; mais nous nous servons de chandelles de suif pour aller d'une chambre à l'autre.

Amusements.—Les élèves ont la récréation pendant une demi-heure le matin, une demi-heure après diner, et de 6½ heures jusqu'au coucher, le soir. Les dimanches et jour de fête ils font une marche ou une promenade en voiture. Ils ont les amusements convenant à leur âge et à leur sexe. Quelques-uns aiment la lecture, mais tous aiment à entendre, sans jamais s'en lasser, le gramophone ou le phonographe.

Observations générales.—Il fait plaisir de constater que les garçons qui ont quitté l'école et qui se marient, épousent de préférence les filles qui ont été élevées à la même institution, je n'en connais qu'une exception.

Je remercie le Département pour l'ameublement de notre nouvelle salle de classe, M. A. W. Vowell pour nous avoir prolongé nos vacances d'été, à cause de l'extrême chaleur et de l'indisposition du directeur, M. A. Irwin pour sa promptitude à répondre à notre appel.

J'ai, etc.,

ALPH. M. CARON, O.M.I.,
Directeur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
ECOLE INDUSTRIELLE DE KOOTENAY,
BUREAU DE POSTE DE SAINTE-EUGENE, 31 mars 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'école industrielle de Kootenay pour l'exercice clos le 37 mars 1907.

Emplacement.—L'école est située près de la rive nord de la rivière Sainte-Marie, près de la réserve, à environ cinq milles de la ville de Cranbrook, notre gare la plus rapprochée.

Terrain.—La superficie du terrain attaché à l'école et qui est la propriété du département est de 33 acres. Nous avons loué environ 120 acres pour donner aux garçons l'avantage de faire de l'agriculture. La terre est bien préparée et donne de bonnes récoltes.

Bâtiments.—Ils sont au nombre de trois, bâtis en bois; le personnel en occupe un, les deux autres sont occupés par les filles et les garçons. Il y a, en outre, un logement pour le fermier, un hangar à bois, des étables, une buanderie et une boulangerie. Les bâtiments ne sont pas en très bon état. Le département a été prié de faire remodeler sans retard les anciens, car le besoin se fait grandement sentir.

Assistance.—Les enfants sont pensionnaires, donc l'assistance est régulière. Il y a maintenant 32 garçons et 30 filles à l'école, mais 50 seulement sont inscrits.

Travail en classe.—Le programme que prescrit le département est suivi à la lettre, et le progrès est très satisfaisant. On enseigne, l'instruction religieuse, (le cours est fait par moi-même), la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire, la géographie, l'histoire, le dessin, la musique vocale, la gymnastique et les connaissances générales. Les élèves sont pleins d'ardeur pour l'étude et ils sont classés comme suit:—

	Elèves.
Cours I.	7
" II.	10
" III.	10
" IV.	12
" V.	7
" VI.	4

Travaux manuels.—Les garçons font un cours complet d'agriculture et de jardinage. Ils apprennent aussi un peu de charpenterie et maintiennent l'ordre et la propreté dans leurs appartements.

Travaux manuels de filles.—Les filles apprennent toutes les branches des travaux du ménage, y compris la cuisine, la buanderie, la laiterie, la couture (à la main et à la machine), le tricotage et le raccommodage. Elles font tous leurs sous-vêtements et leurs vêtements sous la direction des sœurs. Elles sont propres et actives.

Enseignement moral et religieux.—Le but de l'école est la formation solide d'hommes et de femmes de religion; en conséquence rien n'est négligé pour atteindre ce but. Chaque jour les enfants doivent apprendre une partie d'un chapitre du catéchisme ou de l'histoire de la bible, et plusieurs fois par semaine ils reçoivent une instruction sur ce sujet, suivant la portée de leur intelligence. Tous assistent à la messe à la paroisse, et souvent on leur demande d'écrire des mots sur le sermon. C'est réellement édifiant d'entendre chanter et prier les enfants dans leur langue, aussi bien qu'en anglais. La conduite des enfants durant l'année dernière a été aussi bonne que possible.

Santé et précautions hygiéniques.—L'état sanitaire de l'école est aussi bon qu'on puisse le souhaiter. Il n'y a pas eu de maladie d'aucune sorte parmi les enfants, et leur exubérance de santé surprend tous les visiteurs.

Approvisionnement d'eau.—Nous prenons notre eau au ruisseau Joseph, qui ne tarit jamais. L'eau est pure et bonne.

Protection contre l'incendie.—Nous avons des extincteurs chimiques, des boyaux, des baquets, des échelles et des haches placés aux endroits propices pour être à la portée de la main en cas de besoin.

Chauffage et éclairage.—Le chauffage se fait au moyen de poêles à bois; les garçons préparent tout le combustible voulu durant une partie de l'hiver.

L'éclairage est fourni par des lampes à huile.

Récréation.—Nos enfants goûtent beaucoup la récréation quotidienne; nous avons ici un grand avantage; les enfants peuvent sortir presque chaque jour, le climat est si sec.

Les deux écoles ont de grands terrains de jeux, ce qui donne aux enfants l'avantage de s'amuser. Leurs jeux principaux sont, le ballon, le hockey, la crosse, le croquet, les billes, la glissade, etc. Les filles sautent à la corde, jouent à la balle au camp et à différents autres jeux. Ils passent les veillées d'hiver à lire et à raconter des histoires, à faire de la musique, à chanter, à faire de la lanterne magique et d'autres amusements.

Observations générales.—Je puis dire que cette école contribue beaucoup à élever le niveau moral, le développement de l'économie et de l'industrie, l'élévation de l'esprit et le bien-être général des Sauvages.

Ils apprécient de plus en plus ce qui se fait pour eux, et ils font leur possible pour acquérir les connaissances utiles.

Le progrès a été remarquable, s'il faut tenir compte des obstacles qu'il nous a fallu surmonter. Quand ils sont entrés à l'école, ils ne pouvaient pas dire un mot d'anglais, mais à la fin de la première année ils pouvaient déjà parler assez bien.

L'année dernière les enfants ont passé leurs vacances à la maison, et c'était surprise que de voir les enfants assister à la messe de 6 heures le jour de la réouverture des classes.

Pour terminer, je dirai que notre inspecteur, M. A. E. Green, a visité notre école le 13 de ce mois, et je suis heureux de dire qu'il a été satisfait des élèves. Je dois signaler la bienveillance et la promptitude avec lesquelles notre agent, M. R. L. T. Galbraith s'est occupé de ce qui touche à l'école, et je mentionne également la généreuse co-opération que le personnel a donnée à l'œuvre.

J'ai, etc.,

N. COCCOLA,

par J. Wagner,
Sous-Directeur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.
ECOLE INDUSTRIELLE DE L'ILE KUPER,
ILE KUPER, le 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel de l'école industrielle de l'Ile Kuper pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Emplacement.—Cette école est située sur la baie Télégraphe, au côté sud-ouest de l'Ile Kuper, à environ cinq milles de la station de Chemainus, sur l'île Vancouver. Le panorama de la baie, abritée de trois côtés par d'épaisses forêts, s'élargissant au sud-ouest sur le chenal Stuart, avec, à l'horizon, une ligne de montagnes bleues est réellement splendide. Le climat est non moins idéal pour l'emplacement d'une école.

Terrain.—Les soixante-dix acres de terre de l'école ont été cédées par les Sauvages Penelakut et forment partie de la réserve de l'Ile Kuper. Elles forment presque un carré, toutes débarrassées de bois et prêtes à entrer en culture. Le sol est bon et propre à une culture mêlée.

Bâtiments.—Tous les bâtiments, au nombre de vingt, sont éparpillés çà et là vers la partie ouest de la propriété; les principaux sont cachés à la vue du côté de l'est par les coteaux, d'autres sont perchés en désordre sur la crête des collines vers le sud, ce qui donne au visiteur l'impression d'un village.

Le bâtiment principal contient, au premier étage, le parloir, les bureaux, la salle à manger des garçons, la cuisine, le garde-manger et la salle à manger des filles. Au second étage se trouvent la salle d'école des filles, la salle de musique, la chapelle et deux chambres pour les étrangers. Le quartier des filles, au premier étage, la salle de couture, l'infirmerie pour les filles, le magasin, la salle de récréation et un salon pour la directrice; au second étage: le dortoir des filles, la lingerie, les bains et les chambres pour les femmes faisant partie du personnel. Le quartier des garçons est divisé comme suit: au premier étage: l'infirmerie pour les garçons, la chambre des professeurs, le magasin, la chambre pour la fanfare, celle de toilette et les bains, la salle de récréation et la salle d'école; au second étage: la lingerie, le dortoir des garçons et les chambres pour les membres du personnel.

Les dépendances comprennent un cottage pour le contremaître, un gymnase avec une cave aux racines au-dessus, une buanderie et un séchoir, une boulange-

rie, des granges, un poulailler, des remises pour les bateaux, des ateliers pour le charpentier et le cordonnier, des hangars à bois, une remise pour la machine hydraulique et le réservoir élevé.

Logement.—L'école peut loger soixante-quinze élèves et un personnel de huit officiers. Les salles de classe, les ateliers, les salles de couture ont été arrangées et meublées et peuvent recevoir au moins 75 élèves pour apprendre les principes élémentaires de l'instruction et des travaux manuels.

Assistance.—Durant l'exercice, soixante-treize élèves ont été inscrits sur la liste. La moyenne de présence a été de soixante-sept. Six élèves ont été renvoyés avec la permission du Surintendant Vowell. Un élève est mort chez ses parents; treize ont été admis.

Travail en classe.—Les heures de classe sont de 8.45 heures du matin à midi, et de 5 à 5.45 heures de l'après-midi, avec une heure d'étude le soir. Les progrès faits par les élèves ont été très satisfaisants.

A la fin de l'exercice, les élèves se divisaient comme suit:—

	Elèves.
Cours I.	8
" II.	9
" III.	17
" IV.	12
" V.	11
" VI.	6
Total.	63

Ferme et jardin.—La culture est enseignée à tous les élèves plus âgés, tandis que les plus jeunes prennent soin des fleurs et des jardins potagers. Les récoltes ont été assez bonnes cette année.

Nous avons une paire de chevaux, dix vaches, un taureau, deux génisses, trois veaux, neuf porcs et environ 100 poules.

Enseignement industriel.—*Charpenterie.*—Quatre garçons ont travaillé à la charpenterie cette année et ont fait toutes les réparations. Des plans ont été préparés pour une nouvelle grange et des étables, le vestiaire des garçons a été agrandi.

Cordonnerie.—Les six élèves qui apprennent ce métier prennent un grand intérêt dans leur ouvrage et leur instructeur, M. Borde, est bien satisfait de leurs progrès. Ils ont fourni tous les élèves de chaussures solides et ont fait les réparations.

Peinture.—Quatre garçons ont eu la charge de toute la peinture et du badigeonnage à la chaux.

Boulangerie.—Cette division est sous la surveillance de trois garçons qui sont assistés par six des plus vieux dans la préparation de la pâte.

Industrie laitière.—Trois garçons ont eu la surveillance de ce département. Ils travaillent soir et matin avec le séparateur à crème, font le battage et ont produit d'excellent beurre. Cinq autres garçons traient les vaches, aidés du contremaître.

Buanderie.—Tout le travail est fait par les garçons et les filles les plus âgés, sous la surveillance de la directrice.

Industries pour les filles.—Les filles ont fait des progrès extraordinaires dans la couture. Elles sont très attentives à leur ouvrage et sont très habiles dans la couture à la main et à la machine, la confection des robes, la broderie au crochet, le tricotage, le raccommodage et le ravaudage. Leurs ouvrages de fantaisie, et ils en ont beaucoup, leur attirent toujours beaucoup d'éloges de la part des nombreuses personnes qui visitent l'école. A tour de rôle nous leur enseignons les soins du ménage et la cuisine.

Enseignement moral et religieux.—Nous donnons chaque jour une demi-heure d'instruction religieuse et nous portons la plus stricte attention à la moralité des élèves. Il me fait plaisir de déclarer que leur conduite a été très satisfaisante pendant toute l'année.

Santé et hygiène.—La santé générale des élèves a été très bonne. Une petite fille est tombée malade bientôt après son arrivée à l'école; elle est morte chez ses parents. Un garçon a souffert de pleurésie, mais s'est guéri. Un autre garçon a perdu son œil droit par accident. L'état sanitaire de l'école pourrait être amélioré; la ventilation des bâtisses est convenable.

Approvisionnement d'eau.—Nous avons en tout temps eu abondance de l'eau pure et fraîche qui nous est fournie par des sources naturelles. Au moyen d'une machine hydraulique l'eau est amenée dans un grand réservoir d'où elle est distribuée dans les bâtisses. Des tuyaux galvanisés ont été posés sous terre jusqu'à quelques sources qui nous fournissent de la bonne eau. Le froid a causé du dommage à notre installation l'hiver dernier. Il faudra remplacer tous les tuyaux qui ont crevé. Mais à cause du nombre et des emplacements divers de ces bâtiments, le système ne donne pas grande satisfaction.

Protection contre l'incendie.—Les élèves sont régulièrement exercés à manier les échelles, les boyaux et les seaux et aussi à manœuvrer les quinze extincteurs chimiques "Star". Il y a des échelles permanentes sur les toits des bâtiments.

Chauffage et éclairage.—Tout le chauffage se fait au moyen de poêles ordinaires, mais ce système, vu le nombre de bâtiments séparés, donne peu de satisfaction. La lumière est fournie par le gaz acétylène, le système nous a donné entière satisfaction.

Amusements.—Parmi les nombreux amusements auxquels se livrent les garçons, les principaux sont le ballon, la balle, les marbres, la natation, la pêche, le canotage pendant l'été, et les échecs et le jeu de dames durant l'hiver; mais celui qu'ils apprécient davantage est la fanfare. Les filles avec les balançoires, la corde à danser, le jeu de balle. Les exercices physiques ont lieu dans notre gymnase.

Observations générales.—En terminant, je désire remercier tous les fonctionnaires du Département pour la bienveillance qu'ils m'ont montrés depuis que je suis entré en fonction en février dernier.

J'ai, etc.,

P. CLAESSEN,
Directeur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.
ECOLE INDUSTRIELLE DE LYTTON (ST-GEORGE).
LYTTON, le 1er avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-Surintendant Général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'école nommée ci-haut pour l'exercice fini le 31 mars 1907.

Emplacement.—L'école est située a deux milles et demi au nord de Lytton, sur le côté gauche de la rivière Fraser, et près de la route de Lytton-Lillooet.

Terrain.—Le terrain a une superficie de 600 acres; le sol est en partie sablonneux et sablo-argileux avec mélange d'alcali; nous avons fait un bon draînage et avons semé une partie de la terre en avoine. Toutes les pentes des coteaux sont entrecoupées de petites sources que nous faisons rentrer graduellement en terre pour nous former des réservoirs d'eau pour l'irrigation.

La terre appartient à la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre.

Bâtiments.—La maison d'école est en bon état. Les autres bâtiments sont aussi presque tout neufs et en bon état. Ils comprennent: trois granges, la maison

de ferme, la laiterie, la grange au grain, la remise aux instruments, la forge, la buanderie, des poulaillers et des porcheries.

Logement.—On peut loger 40 garçons et un personnel de 4, en outre, il y a des maisons pour le charpentier et les serviteurs.

Assistance.—Nous avons 31 garçons présents. Quarante ont été admis et 5 renvoyés. Trois sont absents pour cause de maladie et un est mis aux arrêts.

Travail en classe.—Les heures de classe sont de 9 à midi, et de 7.30 à 8.30 du soir. Les sujets enseignés sont la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le chant, la grammaire et la géographie.

Ferme et jardin.—La ferme s'améliore naturellement et nous avons à présent 12 acres ensemencées en blé, 12 en avoine, 2 en sarrasin et 2 en orge. Notre drainage nous a donné cette année, environ 4 acres de bonne terre forte que nous avons ensemencées en avoine. Les jardins ont été considérablement augmentés cette année, parce que nous avons nettoyé plus de terre dans les environs de l'école et près des anciens jardins nous avons rapproché les petits arbustes à fruits et planté plus de fraises et de rhubarbe.

Bétail.—Nous avons 6 chevaux, et 35 têtes de bêtes à cornes, 50 moutons et 35 cochons, en outre des oies et des poulets. Nous avons eu assez de viande cette année pour notre hiver, car nos bœufs avaient quatre ans.

Travaux manuels.—Nos principales occupations sont la culture, le jardinage, la culture des fruits, et la charpenterie; de temps à autre nous faisons de la forge et de la réparation, mais les plus âgés des garçons apprennent tout ce qui est nécessaire à un fermier quand il est laissé à son propre compte.

Enseignement moral et religieux.—On ne néglige rien pour inculquer dans l'esprit des enfants, l'esprit de justice et de droiture. L'instruction religieuse est basée sur les principes de l'église d'Angleterre. Il y a instruction religieuse chaque jour, matin et soir et le samedi après-midi et le dimanche d'autres instructions religieuses.

Santé et mesures hygiéniques.—La santé a été bonne, mais le long temps froid mêlé de vent et la mauvaise circulation du sang ont été la cause d'irruptions de boutons chez les plus jeunes enfants.

L'état sanitaire a été satisfaisant; nous avons réussi à garder libres les tuyaux d'égout, malgré le mauvais temps.

Approvisionnement d'eau.—L'eau nous arrive en vertu de la pesanteur d'un réservoir placé à 125 pieds au-dessus des fondations du bâtiment qui a 23 x 12 x 7 pieds.

Protection contre l'incendie.—Un tuyau d'un pouce et demi, percé à chaque pied suit le bord du bâtiment. Cette année nous avons bouché tous les seconds trous, de manière à ce que nous puissions inonder tout un côté du toit à volonté. Nous avons installé une échelle avec perrons, au nord et au sud des dortoirs un tuyau de caoutchouc à 4 fils de laiton insérés, 6 baquets, et 12 haches, ce qui forme tout ce que nous avons pour nous protéger contre le feu.

Chauffage et éclairage.—Nous réchauffons la maison au moyen de fournaises à air chaud, nous l'éclairons avec des lampes à l'huile. Nous n'emportons jamais de lampes d'un endroit à l'autre, nous nous servons de lanternes.

Récréation.—Les jeux varient avec les saisons. Il y a des moments durant l'hiver où l'on ne peut faire autre chose que du bois, aller en traîneaux ou glisser. Les jeux de l'intérieur durant les veillées sont des tirages, de dominos, de dames, etc. En ce moment-ci, en mars, les garçons jouent au hockey, plus tard ce sera la pêche et plus tard encore, la chasse au faisan et au lapin. Ils ont congé le samedi après-midi, et quand le temps est beau, nous nous dépêchons de finir l'ouvrage pour pouvoir jouir de toute la journée. Nos garçons ont du bon temps à l'école.

J'ai, etc.,

GEO. DITCHAM,

Directeur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
ECOLE INDUSTRIELLE DE METLAKATLA,
METLAKATLA, 25 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant pour l'exercice clos le 31 mars 1907.

Situation.—L'école est située dans le village de Metlakatla, sur le côté ouest de la péninsule Tsimpsean, à environ 5 milles de Prince-Rupert, le terminus probable du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique. La situation est bonne et la vue des bâtiments, de tous côtés, est superbe.

Terrain.—Il y a environ 17 ans, 6 acres de terre ont été données par les Sauvages Metlakatla, pour les besoins de cette école; depuis lors, ils ont ajouté d'autres petits morceaux pour agrandir les terrains de jeux des enfants et les jardins. Cette étendue de terre, peu considérable comparée à celle possédée par les autres institutions du même genre, est plus, vu la situation de l'école, que celle-ci n'en peut utiliser sans un matériel qui ne donnerait pas un rapport correspondant à ce qu'il coûterait. Il faudrait beaucoup de travail pour mettre cette terre en bon état de culture.

Bâtiments.—*Quartier des garçons.*—Il comprend, au premier étage, le parloir, la bureau, l'infirmerie, la cuisine, la chambre de couture et le magasin. Au second étage, la chambre à coucher du directeur et huit petits dortoirs, tous occupés par les garçons et le personnel.

Quartier des filles.—C'est une solide et commode bâtisse en bois, avec murs intérieurs plâtrés, occupée par les filles, la directrice et deux aides. Au premier étage se trouvent la salle de réception, la salle des classes, la salle à manger et les garde-robes; aussi le garde-manger, la salle de toilette, la cuisine et les magasins. Au second étage: les chambres de la directrice et de ses aides, deux grands dortoirs, une chambre servant d'infirmerie et une de garde-robe. Au-dessus, un grenier. Dans le sous-sol il y a une grande chambre, qui sert de magasin et de cave.

Une buanderie est aussi attachée à la maison principale. Les autres bâtiments sont: une maison d'école, où sont les différentes classes; un autre bâtiment divisé en buanderie et magasin, des boutiques de charpentier et de cordonnier; il y a aussi une petite étable, un poulailler, et un autre abri pour le charbon et le bois.

Logement.—Le logement des garçons ne peut prendre que 25 élèves et 3 membres du personnel.

Le logement des filles est vaste.

Assistance.—L'assistance moyenne pour la période comprise dans ce rapport était d'environ 47; 27 garçons et 20 filles.

Travail en classe.—Une grande partie du temps des filles et des garçons plus âgés a été consacré aux travaux manuels et ceux-ci n'ont assisté à la classe qu'une demi-journée; mais les plus jeunes et les derniers admis assistent à l'école toute la journée. Les élèves, garçons et filles ont fait du progrès.

Leur classement durant le dernier trimestre était le suivant:

	Garçons.	Filles.	Total.
Cours I.	1	5	6
" II.	6	1	7
" III.	10	6	16
" IV.	2	4	6
" V.	6	1	7
" VI.	2	3	5
Total.	27	20	47

Jardin.—Nous avons retiré du jardin une bonne provision de fruits et de légumes, mais par suite d'insectes et d'un été très chaud, la récolte de pommes de terre a été médiocre tant en quantité qu'en qualité.

Travail manuel.—Douze garçons ont reçu des leçons de charpenterie. Ils ont travaillé à la construction d'un quai public, à faire les fondations, les supports et les couvercles de réservoirs; ils ont planté 850 piquets de clôture autour du terrain de l'église, fait des barrières, réparé des meubles et des bâtiments. Tous les garçons ont travaillé de temps à autre au jardin. Deux ont raccommodé les chaussures des autres.

Travail manuel des filles.—Les filles apprennent les différents genres de travaux domestiques, à savoir: la cuisine, la cuisson du pain, la confection des vêtements, la buanderie, et tout ce qui est nécessaire en fait de confection et de raccommodage du linge nécessaire à une grande maison.

Plusieurs peuvent tailler et faire leurs propres vêtements.

Enseignement moral et religieux.—Le matin et à l'école nous nous réunissons pour la prière. Le soir les élèves assistent à la prière faite par le très rév. évêque Du Vernet, ou le rév. J. H. Keen. Ils vont aussi aux offices et à l'école du dimanche. On fait chaque jour la lecture de la bible et nous nous efforçons d'imprimer dans l'âme de nos enfants les principes de sa saine doctrine. Quelquefois nous sommes déçus dans nos espérances, mais en général nous obtenons beaucoup de bien.

Santé et précautions hygiéniques.—Il nous a fallu, de temps à autre faire du drainage et le réparer. Avant longtemps il faudra refaire les égouts qui amènent les eaux de cuisine à la mer. La ventilation est bonne.

Un enfant d'une santé faible est rentré chez lui et y est mort pendant que nous faisions la pêche au saumon. Cependant la santé des autres, à part un scrofuleux, a été très bonne.

Approvisionnement d'eau.—Nous avons 8 réservoirs d'une capacité d'environ 11,000 gallons; cela, je pense, devra suffire à nos besoins.

Protection contre l'incendie.—L'école est bien munie d'extincteurs à incendie, et les garçons ont été bien préparés pour savoir s'en servir. Les bâtiments où restent les enfants sont entourés de tôle galvanisée.

Chauffage et éclairage.—Les chambres des étages inférieurs sont chauffées au moyen de poêles à charbon et à bois. Les dortoirs ne sont pas chauffés. Toutes les chambres sont éclairées au moyen de lampes à huile.

Récréation.—Les garçons aiment beaucoup les exercices extérieurs et s'amusent souvent au ballon et à la balle. Leurs récréations à l'intérieur sont des jeux tranquilles, de la lecture et du chant. Les filles durant leurs heures de récréation à la maison, s'amusent à tricoter, quelques-uns lisent des livres d'histoire et font de temps à autre des parties de lotto ou aux dames. Dehors, la balançoire et la balle sont leurs amusements favoris.

Observations générales.—A la fin de septembre, Mlle M. F. Forbes, directrice, a donné sa démission; elle a été remplacée par Mlle Alice Moors; mais elle aussi a démissionné et est partie en décembre. Mlle Hélène Jackson remplit maintenant avantageusement la position de directrice et celle d'institutrice.

Notre cuisinier nous a quittés en octobre; la position est encore vacante à cause de l'augmentation des gages.

Le charpentier, M. H. Clifton, ayant obtenu un emploi plus payant, dans une usine de conserves alimentaires, a donné sa démission vers la fin de mars et la position a été remplie par M. J. H. McGregor, un bon charpentier et cordonnier. M. McGregor avait occupé la même position dans cette école il y a quelques années.

Nous avons eu le plaisir de voir ici le surintendant Vowell pendant quelques jours vers le milieu d'août, et l'inspecteur M. Green, en septembre et en février, et l'agent Morrow fréquemment.

Je désire remercier Mlle West et les dames qui l'ont secondée pour les bonnes instructions qu'elles ont données à nos élèves à l'école du dimanche; le père J. H. Keen, pour plusieurs conférences illustrées au moyen de la lanterne magique et données durant les veillées d'hiver. Les élèves ont beaucoup apprécié ces conférences.

Quelques-uns des anciens élèves ont été employés à bons gages à Prince Rupert et par les ingénieurs et les arpenteurs du chemin de fer du Grand-Tronc Pacifique.

J'ai, etc.,

JOHN R. SCOTT,

Directeur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,

ECOLE INDUSTRIELLE DU LAC-WILLIAMS,

BUREAU DE POSTE DE 150 MILE-HOUSE, 3 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,

Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Situation.—Cette institution est superbement située dans une vallée fertile le long du creek San-José, à 135 milles de Ashcroft, station de la ligne du chemin de fer du Pacifique, et à quatre milles de Sugar-Cane, la réserve des Sauvages la plus rapprochée.

Terrain.—Toute la terre attachée à l'école est la propriété de la compagnie des Oblats de Marie Immaculée. On n'y trouve pour la plus grande partie que des terrains à pâturage.

Bâtiments.—Il y a la construction principale, le logement des garçons et celui des filles, et une quatrième maison qui contient la cuisine et les salles à manger. La maison principale est en grande partie occupée par le révérend directeur et les autres pères. Le logement des garçons comprend au rez-de-chaussée, la salle de classe, chambre à coucher, salon, salle de jeu, et lavoir; au second: dortoir, magasin, infirmerie, chambre à coucher pour le contremaître; au grenier sont situées les garde-robes des garçons.

Le logement des filles comprend au rez-de-chaussée: salle de classe, magasin, deux salons, salle de couture et salle de jeu; l'étage supérieur contient un dortoir, chambre à coucher, chapelle, chambres à coucher pour le personnel, et salle de musique; au premier sont les garde-robes des filles et un second magasin.

Les dépendances sont: une boucherie, un grenier, des boutiques pour les harnais, le menuisier et le forgeron, trois caves, poulailler, étable, grange et hangar aux machines. Tous ces bâtiments sont en bon état de réparation. Un petit vestibule seulement a été ajouté à l'entrée de la division des filles.

Logement.—L'école peut parfaitement loger quatre-vingt-dix élèves avec le personnel voulu.

Assistance.—A la fin de l'année il y avait soixante-et-onze élèves; dont 51 étaient inscrits depuis le mois de juillet; 20 élèves ont été admis mais pas encore formellement inscrits, un garçon a été renvoyé.

Travaux en classe.—Les heures de classe pour les garçons sont le matin, de 8.15 à 10 heures, et l'après-midi de 4 heures à 5.15 heures tous les jours de la semaine excepté le samedi. Les heures de classe pour les filles sont le matin, de 10 à 12 chaque jour sauf le lundi, et l'après-midi de 4.15 heures à 6 heures, tous les jours excepté le samedi. Des progrès marqués ont été faits par tous les élèves,

mais, en vérité il faudrait dire que les filles plus âgées fussent plus intéressées à leurs études et montrer plus de zèle et d'attention, de manière à rendre moins ardue la tâche des maîtresses. A la fin de l'année les élèves étaient classés ainsi qu'il suit:—

	Elèves.
Cours I.	20
" II.	22
" III.	6
" IV.	16
" V.	7
Total.	71

Ferme et jardin.—Les récoltes ont presque complètement manqué dans les champs et les jardins. Le blé a été gelé en partie, c'est pourquoi nous avons été obligés d'acheter de la farine et le jardin a été ravagé par les pucerons.

Travaux manuels.—*Culture.*—La culture étant une des plus lucratives occupations, nous faisons notre possible pour donner à nos garçons une connaissance pratique dans les branches de cette science. Six garçons se sont occupés régulièrement du jardin, et de temps à autre tous les garçons y sont occupés. Au temps du foin, tous passent les après-midis dans les prairies. En hiver ils coupent le bois et préparent tout le bois de chauffage, ce qui a été un travail considérable, à cause de la sévérité de l'hiver.

Charpenterie.—Au commencement de janvier le feu a détruit l'atelier de charpenterie. Depuis lors aucun garçon n'a fait de la charpenterie.

Forge.—Quand il faut faire des travaux de peu d'importance, le charpentier et ses apprentis travaillent à la forge.

Cordonnerie.—En l'absence du maître cordonnier, le travail de l'atelier se borne à la demi-semelle et au ressemelage.

Laiterie.—Vingt vaches ont été tirées l'été dernier par 8 garçons; 6 garçons ont fait marcher l'écrémeuse le matin et le soir et se sont aussi occupés de barrater.

Travaux manuels des filles.—Les filles atteignent une grande habileté au ménage, au tricotage, au ravaudage, à la mode, aux travaux au crochet, à la broderie et à la dentelle. Sous la direction d'une sœur, elles s'occupent tour à tour de cuisine, de boulangerie, de fabrication de beurre et de fromage. Le but dont nous nous occupons constamment, c'est de préparer chaque fille à devenir une bonne ménagère générale et pratique.

Enseignement moral et religieux.—Comme ceci est le point le plus important de l'instruction, tous les membres du personnel s'efforcent tout particulièrement de former les enfants à l'obéissance, à l'amour de la vérité, de l'honnêteté, de la bonté et de l'obligeance. Il faut dire à l'avantage des enfants que nos efforts en ce sens sont couronnés de merveilleux succès. L'instruction religieuse est donnée chaque jour par le directeur, les prières du matin et du soir se disent en commun, et les dimanches et fêtes les enfants font tout le chant à l'église, souvent à deux ou trois parties.

Santé et précautions hygiéniques.—Pendant que l'influenza régnait dans plusieurs endroits de la province, nos enfants ont continué à jouir d'une bonne santé. L'inspecteur, M. A. E. Green a dit, dans son rapport, qu'il n'a pas trouvé une école où les enfants avaient meilleure santé qu'ici. Nous n'avons à signaler ni maladie contagieuse ni décès. Le drainage est bon et la propreté est strictement maintenue.

Approvisionnement d'eau.—Grâce à la pose de 1,000 pieds de plus de tuyaux d'un pouce et demi, l'automne dernier, notre aqueduc est de nouveau en bon état, Heureusement pour nous, car la sévérité de l'hiver nous aurait empêchés de charrier de l'eau en barils comme autrefois.

Protection contre l'incendie.—Tous les appareils à incendie sont tenus prêts et à la portée de la main. Des échelles sont placées sur tous les toits; les cheminées sont faites en terra-cotta, emboîtées et souvent nettoyées; il y a aussi 2 extincteurs en verre et un bon nombre de seaux.

Chauffage et éclairage.—Le chauffage se fait avec des poêles. Tous les bâtiments sont maintenant éclairés au gaz acétylène qui donne une lumière supérieure. Le département n'a jamais donné aucun subside pour améliorer ni le système d'éclairage ni l'aqueduc qui ont été défectueux très longtemps.

Récréation.—On encourage tous les jeux en plein air. Les garçons aiment beaucoup le ballon et la balle.

Observations générales.—Je suis heureux de dire que cette année a été très prospère, grâce aux labeurs et au zèle du personnel. Je remercie le surintendant A. W. Vowell, l'inspecteur A. E. Green et notre digne agent, E. Bell.

J'ai, etc.,

H. BOENING,

Directeur.

INSPECTORAT DES ECOLES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE,
1076, RUE PENDER,
VANCOUVER, le 18 avril 1907.

M. FRANK PEDLEY,
Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport pour vous indiquer dans quel état sont les écoles que j'ai inspectées depuis le 1er juillet 1906 jusqu'au 31 mars 1907.

EXTERNATS DES MANAIMO (MÉTHODISTE) AGENCE DE COWICHAN.

J'ai visité cette école le 5 juillet, de nouveau le 9 octobre 1906. Présents, 11 enfants, 6 garçons et 5 filles, classés comme suit:—

	Elèves.
Cours I.	7
" II.	3
" III.	1

Il y avait 24 enfants d'âge pour aller à l'école sur la réserve, mais au temps de ma visite, 11 seulement étaient inscrits sur le registre, la moyenne de l'assistance durant les 12 mois a été de 12. W. J. Knott est l'instituteur, et il s'occupe beaucoup de sa classe. Les enfants font du progrès et les parents s'intéressent beaucoup à l'école.

PENSIONNAT D'AHOUSAHT (PRESBYTÉRIEN), AGENCE DE LA CÔTE-OUEST.

J'ai inspecté cette école les 23 et 24 juillet 1906.

Le personnel se composait du Rév. J. S. Millar, B.A., directeur; Mlle McNeil, directrice; Mlle Millar, institutrice. Une aide institutrice était attendue sous peu de jours de Toronto. 25 garçons et 16 filles étaient inscrits; de ce nombre 23 garçons et 16 filles étaient présents à l'inspection et ils étaient classés comme suit:

	Garçons.	Filles.
Cours I.	5	1
" II.	1	2
" III.	13	7
" IV.	5	5
" V.	1	1
	—	—
Total	25	16

La lecture des enfants était bonne et très distincte, leur épellation était bonne. Les réponses aux questions en géographie et arithmétique étaient bonnes, l'écriture était bonne, les livres tenus proprement.

Les enfants ont fait du progrès et l'ordre est beaucoup amélioré. Les enfants ont montré qu'ils s'intéressaient à leur travail.

Il y a 140 acres de terre couverte de bois, mais aucune culture de faite. On a fait des démarches pour obtenir une allocation de $200 de l'église presbytérienne pour égouter un lac, ce qui donnerait 15 acres d'excellente terre pour la culture. L'eau du lac n'est pas potable.

Les garçons aident aux constructions et aux réparations. On s'attendait à recevoir des outils pour réparer les chaussures. Garçons et filles apprennent à faire le pain et les filles apprennent tout ce qui touche aux travaux du ménage. Douze prenaient des leçons de musique et réussissaient bien.

J'ai assisté aux repas des enfants, leur nourriture était bonne et abondante, leurs vêtements appropriés et suffisants. Le grand drainage du lac fournit maintenant à l'école un bon égouttement. Sept extincteurs à incendie sont placés en des endroits propices. Il y a 12 seaux et l'on se disposait à rattacher des boyaux aux réservoirs afin d'avoir l'eau à tous les étages. J'ai examiné toutes les divisions de la maison et les dortoirs et trouvé que la propreté et le confort régnaient partout. Les enfants semblaient être bien nourris, contents et heureux. Les bâtiments étaient tous en bon état et je suis persuadé que le directeur et son personnel font un bon travail.

ECOLE INDUSTRIELLE DE CLAYOQUOT (CHRISTIE) (CATHOLIQUE ROMAINE).

J'ai inspecté cette école les 24, 25, 26 et 27 juillet 1906. Le personnel se compose du Rév. P. Maurus, O.S.B., directeur et professeur; de sœur M. Clara, cuisinière; de sœur M. Clotilde, lingère; de sœur M. Elizabeth, institutrice adjointe et directrice de la buanderie; de M. J. J. Swain, instructeur industriel.

Il y avait 53 enfants inscrits, dont 51 étaient présents à l'inspection, 2 étaient en congé pour cause de maladie. L'assistance moyenne pour le trimestre de juin a été de 58.04. Les enfants étaient classés comme suit:—

	Garçons	Filles	Total.
Cours I.	..	1	1
" II.	6	10	16
" III.	3	9	12
" IV.	11	5	16
" V.	2	3	5
" VI.	1	2	3
Total	23	30	53

Le travail en classe est très bon et prouve que l'instituteur est compétent. La lecture, l'épellation, l'arithmétique, et la géographie étaient satisfaisantes et l'écriture des plus avancés était excellente. Plusieurs élèves ont obtenu des diplômes du fondateur de la "*Palmer Muscular System*" pour leur bonne main. Les élèves étaient traités on ne peut mieux. On a fait dans l'institution dix pupitres pour la classe des plus avancés; ce travail était bien fini et bien poli. Les travaux manuels enseignés sont: la charpenterie, la cordonnerie, le peinturage, la fabrication des filets et la construction des canots.

A cause de la mauvaise qualité du sol et du bois qui le recouvre, on n'a pas fait d'essai de culture, mais on a fait des efforts pour avoir un jardin. On a défriché une acre ou plus et l'on y a planté des pommes de terre, semé des choux, des carottes, des panais, des oignons, des fraises, des groseilles, des framboises, de la salade, etc., Les plates-bandes sont bien entretenues, révèlent beaucoup de travail et sont exemptes de mauvaises herbes.

Les filles ont tous les avantages possibles pour devenir de bonnes cuisinières, couturières et ménagères. Elles confectionnent tous leurs vêtements, les che-

mises, les blouses et les vêtements de travail des garçons. Les conditions sanitaires sont parfaites, la plomberie en bon état. Tous les enfants ont l'air d'être en bonne santé et ils sont bien nourris. Je les ai vus aux repas, la nourriture était saine, bien préparée et abondante. Les enfants avaient l'air heureux et contents. L'approvisionnement d'eau était très bon, tant en qualité qu'en quantité. J'ai inspecté la prise d'eau, le réservoir, les tuyaux, etc., et j'ai trouvé que le subside fourni par le département avait été bien employé.

Durant l'année le système de chauffage au moyen de poêles a été changé en système à eau chaude. Le système donne pleine satisfaction, distribuant également la chaleur dans toutes les parties de la maison, réduisant le prix du chauffage et diminuant le risque du danger de l'incendie. Des améliorations importantes ont été faites. Les alentours des maisons et les jardins ont été clôturés avec du fil métalique reposant sur piquets bien peinturés. On a fait de nouvelles divisions dans la vieille maison pour relier les deux nouvelles allonges par un grand corridor. Le parloir a reçu une nouvelle boiserie peinturée et vernie. Une grande salle de 36 x 64 pieds a été plafonnée, tapissée et couverte d'un plancher. Il y a maintenant une salle de classe spacieuse et commode. Plusieurs chambres ont été repeinturées avec goût. Tous les planchers ont été lavés avec une solution antiseptique pour assurer la propreté et la plus grande somme d'hygiène possible.

Au temps de mon inspection, l'instructeur des métiers avec ses apprentis était occupé à la construction d'un bac de 12 x 37 x 3 pieds qui servira durant l'absence d'un quai pour recevoir les marchandises de l'école arrivant par le bateau. A l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments j'ai trouvé tout en ordre et scrupuleusement propre, partout on voyait du soin et de l'attention. A chaque visite je suis heureux de constater le progrès qui a été fait depuis la dernière fois.

Je considère que cette école remplit le but pour lequel elle a été instituée.

PENSIONNAT DE SECHELT, (Catholique romain), AGENCE DE LA RIVIERE FRASER.

J'ai inspecté cette école en août et plus tard les 4 et 5 décembre 1906.

Le personnel comprend: Sœur Théresine, directrice; sœur St. Oue, directrice; sœur Victorien, institutrice; sœur Stephan, institutrice; sœur St.-Denis, institutrice; sœur Amelia, cuisinière.

Quarante et un enfants étaient inscrits dont 40 étaient présents au temps de l'inspection; une fille était absente pour aider à ses parents malades. Les élèves étaient classés comme suit:—

	Garçons	Filles	Total.
Cours I.	7	9	16
" II.	7	6	13
" III.	6	6	12
Total.	20	21	41

Les enfants avaient fait du progrès en lecture et en orthographe. L'arithmétique, la géographie et l'écriture étaient bonnes, beaucoup de progrès avait été fait dans toutes les études. Les enfants sont petits, mais prouvent qu'ils ont de bonnes institutrices. Ils parlent anglais, très couramment. Le jardin potager a bien produit. On a fait une bonne récolte de petits fruits.

Les filles font tous les ouvrages de la buanderie. On leur enseigne la couture, le raccommodage, etc., et elles travaillent bien. Ils font des paniers et des paillassons. Les garçons sont petits mais quelques-uns apprennent à se servir des instruments et à réparer les clôtures, etc.

L'hiver dernier il y a eu beaucoup de maladies et j'ai recommandé au directeur de leur donner beaucoup de temps pour jouer dehors à l'air et au soleil jusqu'à ce qu'ils soient mieux. Les enfants étaient proprement habillés et bien nourris.

L'eau est très bonne et l'approvisionnement pourrait être rendu abondant si l'on pouvait placer des tuyaux jusqu'à la prise d'eau. Pour se protéger contre l'incendie l'école a 6 extincteurs, 200 pieds de boyaux et 24 seaux. Ils sont placés dans les bâtiments et lorsque le système d'aqueduc sera terminé il y aura une forte pression en cas d'incendie.

L'évêque Dontenwell nous a envoyé deux blancs pour travailler durant un mois; aidés des garçons, ils ont construit une cave et un caveau à légumes, l'ont arrangé avec des tablettes, posé un système de drainage au jardin, planté un nouveau verger et installé un appareil contre l'incendie, des échelles, etc. Ce travail n'était pas compris dans leur état de compte, et l'évêque paya lui-même les ouvriers et le donna à l'école.

Les sœurs travaillent très fort et j'apprécie beaucoup la bonne œuvre qu'elles font.

PENSIONNAT D'ALBERNI (PRESBYTÉRIEN), AGENCE DE LA CÔTE DU NORD-OUEST.

J'ai inspecté cette école les 13, 14, 15 août 1906. Le personnel comprenait:—James R. Motion, directeur; Mme. H. G. Motion, directrice; Mlle Gertrude Johnston, institutrice; Mme J. Stevens, directrice-adjointe; Mlle Johnston qui avait un certificat de deuxième classe d'Ontario a abandonné son emploi d'institutrice à Toronto pour enseigner dans cette école.

Il y avait 20 garçons et 17 filles inscrits, de ce nombre 12 garçons et 15 filles étaient présents à l'examen. Ils étaient classés comme suit:—

	Garçons	Filles	Total.
Cours I.	..	5	5
" II.	6	..	6
" III.	11	4	15
" IV.	8	2	10
" V.	1	..	1
Total.	26	11	37

La lecture était bonne et compréhensible. L'ortographe, l'arithmétique et la géographie étaient satisfaisantes, et l'écriture était bien formée et propre. Ils dessinaient très bien des cartes. Le progrès est satisfaisant, l'ordre est excellent, et les enfants semblent s'intéresser à leur travail.

Durant l'année 160 acres de terre ont été ajoutées à l'école, ce qui fait un total de 176 acres, propriété de l'église presbytérienne. La terre est bien située et le sol bon, mais il est difficile à nettoyer car elle est couverte de bois de construction. Environ 4 acres de terre ont été travaillées et en partie nettoyées. Le jardin, d'une superficie de 5 acres est planté en verger en petits fruits et en légumes et est bien entretenu. L'année dernière l'école a récolté 9 tonnes de pommes de terres, du foin pour les animaux et les différentes espèces de légumes que l'on a cultivées dans ce climat. On enseigne aux garçons à traire les vaches, à labourer, à mener les chevaux, à peinturer, et à réparer les chaussures; ils cuisent aussi le pain. Les filles et les garçons ont fait un grand filet que les garçons emploient à prendre du saumon pour l'école. Les filles apprennent à coudre, à faire la cuisine, à faire du pain, le lavage du linge, à s'occuper du lait et à faire du beurre. On leur enseigne à raccommoder leurs vêtements et à en faire des neufs. Elles apprennent aussi à conserver les fruits.

Il y a eu beaucoup de maladies parmi les enfants. Les aliments étaient abondants et de bonne qualité. Le nouveau puits a amélioré la qualité de l'eau et devait donner assez d'eau pour cuire et laver. La maison d'école a trois étages, deux ailes 32 x 46 pieds 2 étages de haut. Les bâtiments extérieurs comprennent

la buanderie, l'atelier de charpenterie, le four, le hangar à bois et la remise aux voitures, tous en bon état. J'ai trouvé toutes les parties de la maison en haut et en bas propres et en bon ordre.

Le personnel semble s'intéresser beaucoup à son œuvre et fait tout son possible pour seconder ces Sauvages et faire de l'école un succès.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE LYTTON (ÉGLISE D'ANGLETERRE) AGENCE DE KAMLOOPS-OKANAGAN.

J'ai inspecté cette école en août 1906 et plus tard, les 29 et 30 janvier 1907. Le personnel comprenait alors le rév. Geo. Ditcham, directeur; F. M. J. Barker, instituteur ; Thomas E. Smith, charpentier ; Jessie May Dyer, directrice ; Jim Kennedy, fermier; Yow, cuisinier, et Kivong, blanchisseur.

Il y avait 35 élèves inscrits et 31 présents à l'inspection. Ils étaient classés comme suit:—

	Elèves.
Cours I	12
" II	2
" III	10
" IV	11
	35

L'écriture, l'orthographe, la lecture, la géographie et l'histoire étaient bonnes. Les élèves font beaucoup de progrès; ils ont de l'école matin et soir et travaillent trois heures l'après-midi.

L'école a 800 acres de terre dont 140 en culture et 10 en jardin. La récolte des fruits est considérable. Il y a ici les plus belles pêches et les plus belles poires Bartlett que j'aie jamais vues. Durant ma visite d'été on a cueilli et expédié à Vancouver deux tonnes des plus beaux melons français et une grande quantité de melons d'eau et de très belles tomates. Ces fruits trouvent un bon marché à Vancouver, car ce sont les plus savoureux et les plus gros. L'institution possède 40 bêtes à cornes, 35 moutons, 6 chevaux, 23 cochons, tous en bon état et de race; il y a aussi 6 oies et 30 poulets. Les garçons soignent et traient trois vaches.

L'institution a fabriqué trois cents livres de beurre,et beaucoup de lait a été consommé dans l'école.

Les plus grands garçons, aidés de M. Smith, font les réparations nécessaires, bâtissent des hangars, etc. Deux des garçons ferrent les chevaux et travaillent bien à la forge. Ils labourent et s'occupent des travaux ordinaires de la ferme.

J'ai vu les garçons à l'heure des repas; la nourriture étaient bonne et abondante. Ils sont vêtus convenablement pour la saison. Comme récompense, les élèves sont promus aux travaux du dehors et exempts du travail à l'intérieur; on leur donne aussi des montres, des carabines, etc. Les bâtiments sont en bon état de réparation. Une nouvelle buanderie a été construite. Ils ont aussi un nouveau poêle de cuisine, un nouveau bain, un nouvel évier dans le lavoir du sous-sol, etc.

Les élèves ont fait 1,200 pieds de drain en pierre sur la ferme. Les garçons aiment beaucoup les ouvrages au grand air, mais ils ne tiennent pas à travailler dans la maison.

J'ai fait une inspection complète de l'institution et j'ai trouvé tout en bon ordre et bien tenu.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE KAMLOOPS (CATHOLIQUE ROMAINE), AGENCE DE KAMLOOPS-OKANAGAN.

J'ai fait l'inspection de cette école les 23 et 24 août 1906.

Le personnel comprenait alors le révérend A. M. Carion, directeur; la sœur M. Joachim, directrice; sœur M. Lilisse, institutrice; sœur M. Paula, institutrice; sœur M. Ovide, cuisinière, et M. D. Campbell, contremaître et menuisier. Il y avait soixante trois élèves inscrits, tous présents à l'inspection et classifiés comme suit:—

	Garçons	Filles	Total.
Cours I.	6	7	13
" II.	3	5	10
" III.	7	9	16
" IV.	4	5	9
" V.	7	4	11
" VI.	1	3	14
	30	33	63

La lecture, la géographie, le dessin, l'épellation et l'écriture ont été jugés très satisfaisants et la connaissance générale des matières très bonne. Les élèves ont lu très distinctement et ont facilement défini les mots.

Les élèves ont fait des progrès satisfaisants depuis la dernière inspection. Les salles de classe des garçons sont bien aménagées et bien pourvues du matériel nécessaire. Les salles des filles sont très mal aménagées; comme elles se trouvent à l'étage supérieur, immédiatement sous le toit, il y fait trop froid en hiver et trop chaud en été.

Le matériel est en bon état.

Deux cents acres de terrain sont entourées de clôtures; c'est un pâturage pauvre, sec, sablonneux où presque rien ne pousse. Il y en a environ 15 acres en culture et on en a obtenu une assez bonne récolte d'alfalfa. La saison a été exceptionnellement sèche, et le moulin à vent accordé par le département à cette école le printemps dernier a bien fonctionné. Sans ce moulin, l'alfalfa même aurait manqué. Il y a deux acres en jardin. A l'époque de l'inspection les légumes et petits fruits avaient bonne apparence. Deux machines à gazoline fournissent de l'eau en abondance pour l'irrigation lorsque la rivière n'est pas trop basse. Les pommiers, pruniers et poiriers étaient chargés de fruits.

L'école possède six vaches laitières, une génisse, un taureau, cinq veaux et quatre chevaux. Les animaux paraissaient être en assez bon état; mais le directeur m'a informé que l'herbe était si rare que la plupart du temps les chevaux ne pouvaient trouver suffisamment de fourrage. Il y a environ cinquante poulets. Les six vaches laitières sont traites par les élèves et l'on fabrique de bon beurre. Neuf garçons travaillent à tour de rôle dans l'atelier de menuiserie. A l'époque de ma visite, ils préparaient du bois pour en faire des portes. Trois garçons avaient peinturé l'intérieur du cottage. Cinq autre étaient occupés à réparer les chaussures et faisaient un bon ouvrage. Les filles font tout espèces de travaux domestiques, confectionnent et raccommodent les vêtements. Il y a trois machines à coudre en usage. L'une de ces machines, très usée, a été remplacée par une neuve depuis la dernière inspection.

Tous les élèves étaient bien et proprement vêtus. La nourriture est abondante.

Les extincteurs chimiques, les seaux, haches, échelles, etc., sont placés dans des endroits convenables, prêts à servir en cas d'accident.

Le 30 juin 1906, l'école avait en main une balance de $113.08. Le directeur et son personnel font un excellent travail. Les élèves sont intelligents et se con-

duisent bien. J'ai visité les dortoirs, la cuisine, la chambre de bain, le magasin et chaque partie des bâtisse, tout était propre et chaque chose à sa place.

PENSIONNAT DES SAUVAGES SQUAMISH (CATHOLIQUE ROMAIN), AGENCE DE LA RIVIERE FRASER.

J'ai fait l'inspection de cette école le 6 septembre 1906, et de nouveau le 10 janvier 1907. Le personnel comprend la sœur Marie Amy, directrice; sœur Marie, sous-directrice; sœur Jérome et sœur Félicien, institutrices, et sœur Anatole, cuisinière.

Les élèves inscrits étaient au nombre de 67, dont 65 (29 garçons et 36 filles) présents à l'inspection et divisés comme suit:—

	Garçons	Filles	Total
Cours I	16	19	35
" II	2	5	7
" III	4	9	13
" IV	2	2	4
" V	2	2	4
" VI	3	1	4
	—	—	—
	29	38	67

Les élèves lisent, épellent et écrivent très bien, et ils ont une bonne connaissance de l'arithmétique et de la géographie. Ils dessinent bien et font des progrès satisfaisants dans toutes leurs études. L'ordre était excellent, les enfants propres et bien vêtus.

J'ai trouvé l'école dans un état prospère; les classes sont bien conduites et les élèves font un bon travail. Les heures régulières de classe sont de 8.30 a.m. à midi, et de 4 à 6 p.m. pour les enfants des deux sexes.

Les sœurs qui enseignent n'ont pas de certificat, mais elles sont bonnes institutrices.

Il n'y a pas de ferme attachée à cette école, mais il y a quatre acres de terre en culture, dont deux acres en jardin potager, verger, etc., qui donnent de bonnes récoltes durant la saison. Les garçons apprennent la menuiserie, le métier de vitrier, le peinturage, le raccommodage des chaussures et saisissent vite ce qui leur est enseigné.

Les filles font des travaux domestiques, des ouvrages de fantaisie, de la couture, du raccommodage et autres travaux utiles dans lesquels elles prennent un grand intérêt.

Il y a deux vaches, un veau, un cheval et cinquante poulets. Les garçons traient les vaches et les filles font le beurre. Les réparations aux bâtiments sont faites par les garçons.

Bien que les élèves fussent atteints d'une attaque de grippe à l'époque de l'inspection, leur santé m'a paru excellente.

L'approvisionnement d'eau est bon, mais les récentes fortes gelées ont grandement endommagé les conduites d'eau. Il y a des appareils convenables pour la protection contre l'incendie.

La discipline est douce, mais ferme; et comme les enfants donnent beaucoup de satisfaction par leur obéissance et leur ponctualité, les punitions sont rares. Les élèves en général sont attachés à l'école et prêts à faire tout travail qu'ils sont en état d'exécuter.

Durant le mois de décembre ils ont donné une réception très intéressante, et les *blancs* ont pu se convaincre que les enfants Sauvages ne sont aucunement inférieurs aux autres, lorsqu'ils entreprennent sérieusement de faire ce qui leur est

demandé. Les bâtiments sont tout en excellent état et partout règne la plus parfaite propreté. Les sœurs font un bon travail.

REFUGE DU PORT-SIMPSON POUR LES GARÇONS (MÉTHODISTE), AGENCE DE LA CÔTE NORD-OUEST.

J'ai fait l'inspection de cette école en septembre 1906 et de nouveau en février 1907. Le personnel comprend le révérend G. H. Raley, directeur; Mlle A. T. Marti, sous-directrice; Mde. Ella Phair, directrice. Les élèves reçoivent l'instruction à l'externat dirigé par M. Anderson, porteur d'un certificat de troisième classe.

Il y avait 17 élèves inscrits et tous étaient présents à l'inspection. Quinze d'entre eux sont sur la feuille de paie. Deux sont des métis et leurs dépenses sont payées par la Société Méthodiste des Missions.

Les enfants viennent de Port-Simpson et de la rivière Skeena et sont classifiés comme suit:—

	Elèves.
Cours I.	6
" II.	1
" III.	3
" IV.	5
" V.	2
	17

Somme toute, les résultats sont très bons. Il y a amélioration marquée dans la lecture, le dessin, l'écriture et la géographie. Le progrès est surtout remarquable en arithmétique et dans les connaissances générales. Le travail éducationnel tient première place dans l'esprit du personnel. La maladie est la seule raison qui excuse les enfants d'assister aux classes; tous les enfants y sont présents le matin et l'après-midi et ils ont une heure de travail préparatoire dans la soirée. Bien qu'il y ait une salle de classe dans le refuge, la salle actuellement employée pour les garçons est l'une des chambres du grand externat qui est bien aménagé.

Les jardins ont été agrandis et promettent d'être d'un grand service. La récolte des pommes de terre, navets, carottes et autres légumes a été assez bonne. Les petits fruits: framboises, grosseilles, fraises, etc., ont été abondants.

L'institution possède un cheval, deux vaches, trois taures et seize poules. Le beurre est fait à la maison et on y consomme une quantité considérable de lait.

Les clôtures et les réparations générales sont faites par les garçons.

Une épidémie de petite vérole volante s'est déclarée dans le refuge; heureusement la maladie était d'un caractère bénin et n'a pas affecté sérieusement les élèves qui me parurent bien portants. J'ai constaté que la nourriture était simple et saine et en quantité suffisante.

La discipline est douce, mais ferme. Depuis la dernière inspection il n'y a pas eu lieu d'infliger de punitions corporelles sévères.

Comme encouragement, des prix sont donnés pour mérite spécial et bonne conduite. Pendant l'année il y a eu deux admissions et dix renvois. Quatre autres demandes d'admission ont été remises à cause de l'épidémie de petite vérole volante. Les bâtisses sont très anciennes et incommodes; mais elles sont tenues en aussi bon état de réparations que possible et dans une grande propreté. Des gravures et des plantes ajoutent à la bonne apparence.

Le 1er janvier, l'école avait en main une balance de $101.97.

M. Butchard, l'ex-directeur, a démissionné à cause de la mauvaise santé constante de sa femme. Le révérend M. Raley a une grande expérience comme directeur de pensionnat et il est plein d'enthousiasme dans son travail. Cette école se gagne la confiance de la population et sous le nouveau directeur, dont les idées rencontrent l'approbation générale, elle ne peut que continuer à prospérer.

REFUGE DE PORT-SIMPSON (CROSBY), POUR LES FILLES, (MÉTHODISTE). AGENCE DE LA CÔTE NORD-OUEST.

J'ai fait l'inspection de cette école en septembre 1906 et aussi les 13 et 14 février 1907. Le personnel comprend M. Hannah M. Paul, directeur; Ida M. Clarke, directrice; Sarah E. Scholefield, maîtresse de couture; Margaret E. Baker, sous-directrice.

Miss Paul n'a pas de certificat, mais une longue expérience la qualifie parfaitement pour l'enseignement et elle est très attentive à son travail.

Il y avait lors de ma visite 47 élèves inscrites et 47 étaient présentes à l'inspection. Une fille souffrant d'une maladie des yeux étaient absente d'après l'avis du médecin. La moyenne de présence a été de 45. Les élèves viennent de Port Simpson, de la rivière Pass, d'Essington, sur la rivière Skeena, et des îles de la Reine-Charlotte. Elles sont classifiées comme suit:—

	Elèves.
Cours I	10
" II	11
" III	12
" IV	8
" V	4
" VI	1
	46

Les examens de lecture, épellation, histoire, grammaire, composition et arithmétique ont été très bon. L'écriture était nette et les livres propres. Cinq élèves ont été promues au cours II. 2 à la 2e année et 4 au cours III. Les enfants comprennent l'anglais et le sens de ce qu'elles lisent. Elles font des progrès en connaissances générales et elles apprennent toutes les matières enseignées dans les écoles publiques, aussi l'histoire de la Bible et la musique vocale et instrumentale. La salle de classe est meublée de pupitres confortables; elle est claire, bien chauffée et ventilée.

Il y a actuellement environ 30 poulets. On en a élevé au-delà de 46 l'été dernier et une partie a servi au diner de Noël des élèves.

Le jardin est très petit et devrait être agrandi. Les fleurs, les petits fruits et les légumes viennent bien lorsque le sol est bien préparé. Les élèves apprennent la couture, la confection des vêtements, le raccommodage, la cuisine, le blanchissage, les travaux domestiques et de fantaisie. Tout l'ouvrage de l'institution est exécuté par les élèves sous la direction de leurs institutrices.

La santé des enfants a été bonne. Il n'y a pas eu d'épidémie, et très peu de maladie. La nourriture est saine et abondante.

Les élèves sont proprement et confortablement vêtues. L'approvisionnement d'eau est bon et abondant. Une écluse a été construite sur un petit cours d'eau qui descend des montagnes et l'eau est amenée par des conduites en bois jusqu'aux bâtisses où elle est reçue dans un grand réservoir.

Des baquets remplis d'eau et de cendres sont toujours à la portée de la main à chaque étage et il y a maintenant des échelles de sauvetage dans chaque dortoir. La nouvelle échelle pour le dortoir n° 4 vient d'être installée. On fait faire l'exercice aux enfants que l'on habitue à se servir des échelles de sauvetage. Lors de l'inspection elles ont toutes effectué leur sortie en très peu de temps.

Les bâtiments sont dans un bon état de réparations. Un bon poulailler a été construit au cours de l'année. La propreté règne partout.

Lors de l'inspection il y a eu cantate et répétition de la séance de Noël. Les enfants ont aussi donné des dialogues et des chansons, celles-ci très joliment accompagnées par l'une des élèves.

Le 1er janvier, l'école avait en main une balance de $156.26.

ECOLE INDUSTRIELLE DE METLAKATLA, (ANGLICANE). AGENCE DE LA CÔTE NORD-OUEST.

Cette réserve est située sur la réserve Metlakatla, à 5 milles de la ville de Prince Rupert. J'en ai fait l'inspection les 23, 24 et 25 septembre 1906 et pendant le mois de février 1907, du 16 au 19 inclusivement.

Le personnel se compose de J. R. Scott, directeur; Melle H. Jackson, directrice; Melle Audrey de Blais, sous-directrice; Herbert Clifton, natif de l'endroit, charpentier.

Melle H. Jackson, institutrice à l'externat, est actuellement directrice, ayant succédé à Melle Moore le 9 octobre. Melle Jackson a été institutrice pendant 10 ans et elle est bien qualifiée pour cet emploi. Herbert Clifton, remplit les fonctions de charpentier depuis deux mois. On a besoin d'un instructeur de métiers.

Elèves inscrits: 66—34 garçons et 32 filles; sur ce nombre 26 garçons et 20 filles étaient présents à l'inspection. Ces élèves viennent de la côte Nord-Ouest et des agences de Babine et de la Skeena supérieure, et ils sont divisés comme suit:—

	Garçons	Filles	Total.
Cours I.	1	4	5
" II.	6	5	11
" III.	9	3	12
" IV.	2	4	6
" V.	6	1	7
" VI.	2	3	5
	26	20	46

Les garçons ont été examinés sur la lecture, l'écriture, l'arithmétique (mentale et écrite), la géographie et l'histoire. La lecture dans toutes les classes, particulièrement dans les classes ainées, a été bonne. Les élèves parurent aussi bien comprendre ce qu'ils lisaient. Ils firent avec assez d'exactitude des problème d'arithmétique mentale et écrite. Leurs réponses aux questions de géographie furent aussi satisfaisantes et ils firent preuve d'un progrès considérable dans l'écriture et le dessin. Ces observations s'appliquent également aux filles. Les élèves plus âgés, garçons et filles suivent les classes pendant une moitié du jour et consacrent le reste du temps au travail. Les plus jeunes sont à l'école toute la journée. Dans la salle de classe, les pupitres et les sièges sont d'ancien modèle, mais ils sont assez convenables. Les ardoises et les livres sont en quantité suffisante et en bon état.

L'école manque de terrain à culture. Il y a environ trois quarts d'acre de terre en jardin, entouré de clôture et en bon état, mais il en faut davantage pour une école industrielle. Il en coûterait beaucoup pour drainer les terres qui entourent l'école, en enlever les souches et les rendre propres à la culture. Mais je suis convaincu que le bénéfice que l'école retirerait de cette addition de terrain compenserait les frais à la longue et permettrait à l'institution de faire une œuvre plus satisfaisante, les garçons, règle générale, préférant l'agriculture à tout autre travail.

Il n'y a pas de bétail, mais environ 30 poules.

Huit des élèves ont aidé pendant quelque temps à la reconstruction du quai, sous la direction de M. George Magar. Depuis, dix ont été employés, avec Herbert Clifton, natif de l'endroit à construire un réservoir pour l'eau et un hangar et à faire quelques réparations. L'instruction donnée aux garçons à l'école par le directeur est bonne, mais la division industrielle a besoin d'être améliorée.

Les filles de l'école industrielle sont de tous âges, de 10 à 18 ans. Elles connaissent bien l'anglais et on leur enseigne des habitudes de propreté et d'ordre qui les rendront aptes à prendre du service chez les blancs. Elles apprennent à tailler et confectionner leurs propres vêtements et deviennent très habiles dans les

ouvrages à l'aiguille. Elles savent aussi blanchir, empeser et repasser le linge et se plaisent beaucoup à ces travaux. Elles font d'une manière très satisfaisante leur propre cuisine et celle des institutrices. J'ai pris des repas à l'école et j'ai pu me rendre compte de leur savoir-faire. La nourriture est abondante, les vêtements suffisants et confortables. L'eau est bonne et abondante et le drainage est satisfaisant.

L'école a été dernièrement pourvue d'un réservoir additionnel et d'une petite pompe foulante assez forte pour porter l'eau dans toutes les parties du bâtiment; il y a ainsi une grande amélioration des moyens de protection contre l'incendie.

Les filles plus âgées lisent bien et dévorent les livres comme le font les filles blanches de leur âge. Cela prouve que leur intelligence a été cultivée avec succès et qu'elles ont acquis assez de connaissances sur divers sujets pour rendre leurs lectures agréables et profitables. La discipline est bonne, les punitions justes et nullement excessives. Depuis ma dernière visite, 2 garçons et 6 filles ont été admis à l'école; quatre garçons et une fille en sont sortis, principalement, m'a-t-on dit parce qu'on avait besoin d'eux dans leurs familles.

Le bâtiment à l'usage des filles est en bon état de réparations et d'une grande propreté, et celui à l'usage des garçons est dans un état satisfaisant; mais tous les deux ont besoin d'être peinturés, surtout celui des garçons. Les meubles de ce dernier sont usés et devront bientôt être remplacés. Il faudrait un hangar pour le bois et les racines. Les pommes de terre ont gélé parce qu'il n'y avait pas d'endroit convenable où les garder. J'ai recommandé la fourniture des matériaux nécessaire pour ces constructions, l'école devant se charger des travaux.

J'ai visité la bâtisse dans toutes ses parties et je l'ai trouvée en assez bon état. L'établissement de la nouvelle ville, Prince Rupert, à cinq milles de l'école, a eu pour effet de faire monter les gages, et le coût de l'existence a considérablement augmenté pendant l'année qui vient de s'écouler. Avec une aide plus substantielle, l'école des garçons pourrait faire une œuvre plus satisfaisante.

EXTERNAT D'AIYANSH, (ÉGLISE D'ANGLETERRE), AGENCE DE LA CÔTE NORD-OUEST.

Cette école a été inspectée le 19 septembre 1906. L'institution n'avait pas été ouverte depuis le mois de mars. Les élèves furent réunis dans la soirée. Je les ai entendu lire, épeler et compter, et j'ai vu leur écriture. Quatre d'entre eux pouvaient lire et épeler d'une manière satisfaisante. Les autres étaient des commençants. Il y a sur la réserve 10 garçons et 18 filles en âge d'aller à l'école. Huit garçons et huit filles étaient présents à l'inspection. Charles Morvin, un sauvage intelligent, est l'instituteur. Il fait son possible, mais il n'a pas les qualifications voulues pour enseigner. Un instituteur blanc ferait faire de grands progrès à cette école. Il faudra une nouvelle école avant longtemps.

EXTERNAT DE LACKALSAP (ÉGLISE ANGLICANE). AGENCE DE LA CÔTE NORD-OUEST.

J'ai visité cette école le 20 septembre 1906. Elle était fermée depuis mars. L'instituteur, natif de l'endroit, Alfred McKay sonna la cloche et deux garçons et deux filles se présentèrent. Je les fis épeler, lire et compter.

Il y a sur la réserve 29 garçons et 20 filles en âge d'aller à l'école. Les Sauvages sont désireux d'avoir une école, mais quelques-uns d'entre eux ont refusé d'envoyer leurs enfants à un instituteur natif de l'endroit. Ils ont eu dans ce village un instituteur blanc pendant des années et il n'est pas étonnant qu'ils refusent de retourner à un instituteur sauvage. Ils demandent à grands cris un instituteur de race blanche.

EXTERNAT DE KINCOLITH (EGLISE ANGLICANE), AGENCE DE LA CÔTE NORD-OUEST.

J'ai fait l'inspection de cette école le 21 septembre 1906. Elle est située sur la réserve Kincolith. Il y a sur la réserve 51 enfants en âge d'aller à l'école et tous

sont inscrits. Douze élèves (deux garçons et dix filles) étaient présents à l'inspection. Ils se divisent comme suit:—

	Elèves.
Cours I.	22
" II.	15
" III.	7
" IV.	7
	51

Les enfants présents à l'inspection ont assez bien réussi dans la lecture, l'épellation, l'arithmétique, la géographie et l'écriture.

Melle A. Collenson est institutrice, et elle est aidée par Stephen Barton, natif de l'endroit.

EXTERNAT DE PORT-SIMPSON (METHODISTE). AGENCE DE LA CÔTE NORD-OUEST.

Cette école est située sur la réserve Tsimpsheau. Elle a été visitée le 14 septembre 1906 et de nouveau le 11 février 1907.

Il y a sur la réserve 165 enfants en âge d'aller à l'école et 50 sont dans les pensionnats. A l'inspection de septembre, il n'y avait que 5 élèves présents et la moyenne de présence pour six mois a été de 11. J'ai parlé aux chefs et aux parents et je les ai pressés d'envoyer leurs enfants à la classe. Ils m'ont promis de le faire. Le 11 février, il y avait 83 élèves inscrits et la moyenne de présence pour quatre mois a été de 29.

Les enfants ont fait d'assez satisfaisants progrès. M. O. B. Anderson, qui est porteur d'un certificat de troisième classe, est un instituteur convenable. Mde. A. Dudaward est institutrice adjointe. Elle n'a pas de certificat, mais elle est justement la personne voulue pour enseigner aux jeunes enfants.

EXTERNAT DE METLAKATLA, (EGLISE ANGLICANE). AGENCE DE LA CÔTE NORD-OUEST.

Cette école est sur la réserve Metlakatla. Je l'ai visitée le 23 septembre 1906 et de nouveau le 18 février 1907. Il y a sur la réserve 27 enfants en âge d'aller à l'école, 14 garçons et 13 filles; tous sont inscrits. Dix-sept étaient présents à l'inspection; la moyenne de présence pour quatre mois a été de 15. Les enfants ont bien réussi en lecture, écriture, épellation, histoire et géographie, et assez bien en grammaire. Melle Jackson est une excellente institutrice et elle est bien secondée par Sarah Legaic, native de l'endroit. Les filles de l'école industrielle suivent cette classe. Leur classification est donnée dans le rapport de l'école industrielle.

EXTERNAT DE L'AGENCE DE BABINE ET DE LA SKEENA SUPERIEURE.

EXTERNAT DE KISHPIAX (METHODISTE).

J'ai fait l'inspection de cette école le 22 octobre 1906. J'étais accompagné par trois chefs de villages. Il y a sur la réserve 70 enfants en âge d'aller à l'école, et 36 étaient inscrits. Vingt-sept (dix garçons et 17 filles) étaient présents à l'inspection. La moyenne de présence pour douze mois a été de 14. Les élèves sont classifiés comme suit:—

Cours I.	34
" II.	2
	36

Benjamia Brown, natif de l'endroit, était l'instituteur; mais à l'époque de l'inspection, le révérend W. H. Pierce engagea Melle Hargraves, de Toronto, pour enseigner jusqu'à ce que la Société des Missions pût trouver un autre instituteur, vu que le premier ne convenait aucunement. Les enfants réussirent assez bien en lecture et en épellation et purent calculer un peu. Ils sont intelligents et feraient des progrès avec un instituteur compétent. Les Sauvages de cette réserve s'intéressent beaucoup à l'école.

EXTERNAT DE HAZELTON, (EGLISE D'ANGLETERRE).

Cette école est située sur la réserve Kitamax. J'en ai fait l'inspection le 22 octobre 1906. Il y a 44 enfants en âge de fréquenter l'école et 43 étaient inscrits. Vingt et un étaient présents à l'inspection, 14 garçons et 7 filles. Le moyenne de présence pour 3 mois a été de 14. Les élèves étaient classifiés comme suit:—

Cours I.	18
" II.	9
" III.	3
	30
	60

Melle E. J. Soal est une institutrice compétente qui fait un travail consciencieux Les élèves ont bien réussi en lecture, écriture, géographie, histoire et grammaire. Ils ont fait des progrès satisfaisants depuis la dernière inspection.

EXTERNAT DE GLEN VOWELL (ARMÉE DU SALUT).

J'ai fait l'inspection de cette école le 22 octobre 1906. Il y a sur cette réserve 17 garçons et 19 filles en âge d'aller à l'école. Vingt-sept enfants ont été inscrits et seize (8 garçons et 8 filles étaient présents à l'inspection. La moyenne de présence pour six mois a été de 13. Les élèves sont classifiés comme suit:—

Cours I.	7
" II.	12
" III.	8
	27

Les enfants étaient très propres. La lecture, l'épellation, l'écriture et le calcul ont été passables; le chant a été très bon. M. J. P. Shorkildson est l'instituteur. Il n'a pas de certificat, mais c'est un homme utile et il fait un bon travail.

EXTERNAT DE KITSEGUKLA (METHODISTE).

J'ai visité cette école le 23 octobre 1906. Melle Hannah Edgar, fille du révérend G. Edgar, est l'institutrice. Elle n'a pas de certificat, mais elle réussit très bien. Deux chefs de villages m'accompagnaient dans mon inspection. Il y a sur la réserve 26 enfants en âge d'aller à l'école, 14 garçons et 12 filles. Dix-huit étaient inscrits et il y en avait dix présents à l'inspection. La moyenne de présence pour six mois a été de 8. Les élèves sont divisés comme suit:—

Cours I.	15
" II.	3
	18

La lecture et l'épellation ont été très bonnes, l'écriture et le calcul sont satisfaisants. J'ai aussi vu la classe de soir, pour les jeunes gens qui ont dépassé l'âge de l'école. Melle Edgar en a la direction.

EXTERNAT D'ADAMAUL (ARMEE DU SALUT).

J'ai fait l'inspection de cette école en octobre 1906, mais elle fut fermée immédiatement après l'inspection du mois d'avril à cause du départ de l'instituteur. Elle n'a pas été réouverte. Le chef a exprimé un très vif désir de voir les classes recommencer. Cette école ne reçoit pas de subvention du gouvernement.

EXTERNAT DE KITWINGAR (ECOLE ANGLICANE).

J'ai visité cette école le 23 octobre 1906. J'étais accompagné du révérend A. E. Price. Le nombre des enfants en âge d'aller à l'école était de 38, 12 garçons et 26 filles. Trente-six étaient inscrits. La moyenne de présence pour 6 mois a été de 14. Les élèves sont divisés comme suit:—

Cours I.	24
" II.	3
" III.	5
	32

Melle T. Reyds vient justement de commencer ses fonctions comme institutrice, mais elle est bien qualifiée. Les proprès ont été satisfaisants. Les enfants ont très bien réussi. Ils devront faire des progrès sous la nouvelle institutrice.

EXTERNAT DE MEANSKINISHT (EGLISE DES MISSIONS INDÉPENDANTES)

Six membres du village m'accompagnaient. Il y a sur la réserve 12 garçons et 10 filles en âge d'aller à l'école. Tous étaient inscrits. Dix garçons et sept filles étaient présents à l'inspection. La moyenne de présence pour 6 mois a été de 16. J'ai examiné les enfants sur la lecture, l'épellation, l'écriture, le calcul et la géographie. Ils parlent et lisent assez distinctement.

Melle Tomlinson a enseigné pendant quelques années, mais le révérend R. Tomlinson, M.D., enseignait à l'époque de l'inspection. La population porte beaucoup d'intérêt à l'école. Il existe un règlement à l'effet que tous les enfants doivent suivre l'école quand ils sont dans le village.

EXTERNAT DE KITSELAS (METHODISTE). AGENCE DE LA CÔTE NORD-OUEST.

J'ai inspecté cette école en octobre 1906. Il y a sur la réserve 17 enfants en âge d'aller à l'école; 11 étaient inscrits.

Six garçons et quatre filles étaient présents à l'inspection. Ils sont divisés comme suit:—

Cours I.	7
" II.	4
	11

La moyenne de présence pour 6 mois a été de 8. Le révérend Simon Ellis, un missionnaire instruit, natif de l'endroit, est l'instituteur et fait un bon travail. Les enfants sont intelligents et ont très bien réussi en lecture, écriture, épellation et arithmétique. M. Ellis est décédé avant Noël; il est très regretté des élèves et des Sauvages.

EXTERNAT DE PORT-ESSINGTON (METHODISTE). AGENCE DE LA CÔTE NORD-OUEST.

J'ai fait la visite de cette école le 13 octobre 1906. Il y a sur la réserve, 17 garçons et 18 filles en âge d'aller à l'école; tous étaient inscrits. Douze élèves, 5 garçons et 7 filles étaient présents à l'inspection. La moyenne de présence a été de 9. Melle Trauter, l'institutrice, occupe son emploi depuis 16 ans. Elle n'a pas de certificat, mais vu son expérience et son travail constant, elle est bien qualifiée pour l'enseignement. Les Sauvages en font beaucoup d'éloges.

Les élèves ont fait beaucoup de progrès. Ils sont classifiés comme suit:—

	Elèves.
Cours I.	15
" II.	15
" III.	2
" IV.	3
	35

A l'époque de ma visite, nombre d'élèves étaient partis avec leurs parents faire la pêche pour l'hiver.

PENSIONNAT DE LA MISSION STE-MARIE (CATHOLIQUE ROMAINE). AGENCE DE LA RIVIERE FRASER.

J'ai inspecté cette école, située près de Mission-City, sur le bord de la rivière Fraser, à 43 milles de Vancouver, le 21 novembre 1906. Le personnel comprend: le révérend J. E. O'Neil, directeur intérimaire, qui remplace le révérend Chas. Marchal, directeur, mort subitement le 3 octobre 1906: Frèse Collins, directeur de la fanfare; Sœur Marie de la Conception, directrice; Sœur M. Rogation, institutrice; Sœur M. Monique institutrice, Sœur M. Bénédict institutrice; Sœur M. Léonard, cuisinière, et Sœur M. Michel, cuisinière.

Soixante-douze élèves étaient inscrits, 29 garçons et 43 filles; tous étaient présents à l'inspection. Ces élèves appartiennent aux tribus de Stalos, de Douglas et de Thompson. Ils sont divisés comme suit:—

	Garçons.	Filles.
Cours I.	3	11
" II.	6	4
" III.	12	16
" IV.	3	7
" V.	5	5
	29	43
Total		72

Les examens en lecture, épellation et écriture ont été très bons; ceux en géographie et arithmétique, bons, et ceux en dessin et grammaire assez bons. Les examens d'histoire et de musique vocale ont été particulièrement satisfaisants. Les progrès sont bons.

Le système de dimi-journée est suivi pour les élèves plus âgés; les jeunes suivent l'école le matin et l'après-midi.

L'école possède environ 300 acres de terre. Ce terrain est couvert de gros bois, difficile à défricher; cependant, 45 milles sont en culture et ont donné de bonnes récoltes de pommes de terre, avoine, foin, blé et pommes de terre. On y obtient aussi des pois et autres racines.

L'école possède 4 chevaux de travail, 3 poulains, 25 têtes de bétail, 15 cochons et 12 vaches à lait. Les garçons aident à l'entretien des bestiaux, chevaux et cochons, et ils traient les vaches; les filles prennent soin du lait et fabriquent le beurre.

Il y a un bon atelier bien fourni d'outils. On enseigne aux garçons plus âgés à se servir des outils et à faire les réparations dans la maison.

En octobre, lorsque le feu directeur est mort de la diphtérie, deux filles ont souffert d'une légère attaque de cette maladie, mais elles se sont bientôt rétablies. L'école a été mise en quarantaine pendant cette période. Tous les élèves paraissent maintenant être en bonne santé.

Tous les bâtiments sont en très bon état de réparations et très propres du haut en bas. Depuis la dernière inspection, une grange spacieuse a été construite et on y a emmagasiné un bon approvisionnement de foin et de racines pour l'hiver. L'école semble faire un bon travail. Les ouvrages exécutés par les filles ont remporté 32 prix à l'exposition locale, 19 premiers et 13 seconds.

Les enfants se conduisent bien et observent l'ordre. Le nouveau directeur est énergique et prend son travail à cœur; il a en cela l'aide d'un excellent personnel.

PENSIONNAT DE ALL HALLOWS, (ÉGLISE ANGLICANE). AGENCE DE LA RIVIERE FRASER.

J'ai fait l'inspection de cette école, située à Yale, le 22 novembre 1906. Le personnel comprenait alors: Sœur Amy, supérieure, directrice, Sœur Agathe, institutrice; Melle Cotton et Melle Kelly, B.A., institutrices; Melle B. Moody, directrice, et le révérend H. Underhill, aumônier.

Trente deux élèves étaient inscrits et 26 étaient présents à l'inspection. Cinq étaient absents pour cause de maladie. Les enfants viennent du district de Lytton et Niccola, quelques-uns de la rivière inférieure. Ils étaient divisés comme suit:—

	Elèves.
Cours I.	4
" II.	3
" III.	10
" IV.	3
" V.	3
" VI.	9
	32

Les examens ont été satisfaisants et les élèves ont très bien réussi. Ces derniers ont exécuté un long programme d'une manière très satisfaisante.

On enseigne aux élèves les travaux du ménage, la cuisine, le jardinage, le blanchissage, les ouvrages domestiques.

La santé des enfants a été bonne. Il n'y a pas eu d'épidémie depuis six ans, et il n'y a eu que 8 cas de rougeole. Il n'y a pas de maladies graves. Les enfants absents souffraient de troubles glandulaires.

L'école est pourvue des appareils ordinaires de protection contre l'incendie, et les élèves sont bien exercés. Un rapport mensuel de la conduite est affiché sur le mûr de la salle des classes. Il n'y a pas de punitions corporelles.

A l'époque de l'inspection, le charpentier était employé à poser de nouveaux planchers dans la salle des classes, dans le dortoire, et dans le passage, avec du bois fourni par le gouvernement. C'est là une grande amélioration. Tous les murs de l'école ont été réparés et colorés en août dernier. En novembre, l'école avait en main une balance de $35.98.

J'ai visité la bâtisse dans toutes ses parties. La propreté règne partout, les vêtements et la nourriture sont de bonne qualité et tout était dans un état satisfaisant. Cinq filles dans une classe apprenaient le service domestique. Elles promettent beaucoup.

EXTERNAT DE SAANISH, (CATHOLIQUE ROMAIN). AGENCE DE COWICHAN.

J'ai fait l'inspection de cette école le 28 novembre 1906. Il y avait alors sur la réserve 17 enfants en âge d'aller à l'école, 10 garçons et 7 filles. Tous étaient inscrits. Treizeé lèves, 6 garçons et 7 filles, étaient présents à l'inspection. La moyenne de l'assistance a été de 8, les élèves sont classifiés comme suit:—

Cours I.	12
" II.	5
	17

Wm. Thompson est l'instituteur; il est bien secondé dans sa tâche par Mde. Thompson. Je suis heureux de dire que cette école a fait des progrès notables depuis la dernière inspection. La bâtisse est en bon état de réparations.

EXTERNAT DE TSARTLIP, (CATHOLIQUE ROMAIN). AGENCE DE COWICHAN.

J'ai visité cette école le 28 novembre 1906. Il y a ici 21 enfants en âge d'aller à l'école, 12 garçons et 9 filles, tous inscrits. Cinq garçons et cinq filles étaient présents à l'inspection. La moyenne de l'assistance pour 6 mois a été de 7. Les élèves sont divisés comme suit:—

Cours I.	12
" II.	5
" III.	4
	21

Les enfants ont très bien réussi en lecture, épellation, écriture et géographie. Melle K. Needham n'a pas de certificat mais elle est très bonne institutrice.

EXTERNAT DES SONGHEES, (CATHOLIQUE ROMAIN). AGENCE DE COWICHAN.

J'ai fait l'inspection le 29 novembre 1906. Sur la réserve, il y a 16 enfants en âge d'aller à l'école, dont 14 sont inscrits. Cinq garçons et cinq filles étaient présents à l'inspection. La moyenne de l'assistance pendant trois mois a été de 8. Les enfants étaient divisés comme suit:—

Cours I.	8
" II.	3
" III.	0
" IV.	2
Non classifié.	1
	14

Sœur Marie Barbara est l'institutrice. Elle n'a pas de certificat, mais elle est bien qualifiée pour l'enseignement. Les enfants sont propres, bien vêtus et très intelligents. Ils ont passé un bon examen et ont fait des progrès satisfaisants.

EXTERNAT DE COWICHAN, (MÉTHODISTE). AGENCE DE COWICHAN.

Cette école est située sur la réserve Clemclemelets et fut visitée le 18 décembre 1906. Le temps était orageux et 5 élèves seulement étaient présents. Il y en avaient 20 d'inscrits, et la moyenne de l'assistance pendant 3 mois a été de 15 Les enfants sont distribués comme suit:—

Cours I	14
" II	6

L'institutrice est Melle C. Ordano. Elle n'a pas de certificat.

EXTERNAT DE KAKSILAH, (MÉTHODISTE). AGENCE DE COWICHAN.

Cette école située sur la réserve Quamichan, a été inspectée le 18 décembre 1906. Il y avait alors sur la réserve 33 enfants en âge d'aller à l'école et 22 étaient inscrits. Dix élèves, 8 garçons et 2 filles, étaient présents à l'inspection. La moyenne de l'assistance a été de 8. L'institutrice, Melle Annie Cummings, a un certificat de troisième classe; elle est très bonne institutrice. Les élèves étaient divisés comme suit:—

Cours I	12
" II	2
Non classifiés	8
	22

La lecture, l'épellation, l'écriture et la géographie étaient satisfaisantes.
La bâtisse est en bon état de réparations.

EXTERNAT DE KOKSILAH, (MÉTHODISTE). AGENCE DE COWICHAN.

J'ai fait l'inspection de cette école le 19 décembre 1906. Il y avait sur la réserve 30 enfants en âge d'aller à l'école, 14 garçons et 16 filles. Vingt-six étaient inscrits et la moyenne de l'assistance a été de 18 pour 3 mois. Les élèves étaient divisés comme suit:—

Cours I	10
" II	4
Non classifiés	12
	26

Mde. C. A. Reynolds est l'institutrice. Elle n'a pas de certificat, mais elle a autrefois enseigné pendant quatre ans et demi dans une école du Sud-Africain. Elle est bien qualifiée et fait un bon travail. Les enfants ont très bien réussi; ils parlent et lisent très distinctement.

EXTERNAT DE SOMENOS, (CATHOLIQUE ROMAIN), AGENCE DE COWICHAN.

J'ai visité cette école le 20 décembre 1906. Il y avait alors sur la réserve 20 enfants en âge d'aller à l'école, 15 garçons et 5 filles, tous inscrits, la moyenne de l'assistance pour 3 mois a été de 5. Les élèves sont classifiés comme suit:—

Cours I	17
" II	2
" III	1
	20

L'instituteur est le révérend William Lemmens. L'école a fait des progrès depuis la dernière inspection. M. Lemmens est bien aimé des enfants et j'espère qu'ils assisteront aux classes en plus grand nombre à l'avenir. Les élèves ont assez bien réussi dans leurs examens.

INSTITUT INDUSTRIEL DE COQUALEETZA, (CATHOLIQUE ROMAIN). AGENCE DE LA RIVIERE FRASER.

Cette école, située à Sardis, a été inspectée par moi les 28 et 29 décembre 1906. Le personnel comprend: R. D. Cairns, directeur; Melle F. M. Kinley, directrice; Miss H. E. Young, sous-directrice; Melle M. Pittman, institutrice de la classe cadette; Melle Ella Troops, maîtresse de couture; Mère F. E. Hudson, maîtresse de blanchissage; Melle Mary Hortop, maîtresse de cuisine; C. S. Person, fermier-instructeur; Thomas Wootten, charpentier; Robert Marshall, directeur de la fanfare.

Il y a 94 élèves inscrits, 56 garçons et 36 filles. Quatre-vingt-six étaient présents à l'inspection. Les élèves viennent de Port Simpson, rivière Skeena, rivière Kass, Skidegate, Cowichan, et du long de la rivière Fraser. On peut les classifier comme suit:—

	Elèves.
Cours I.	32
" II.	15
" III.	16
" IV.	16
" V.	5
" VI.	6

Les élèves de la classe aînée ont fait des progrès satisfaisants depuis la dernière inspection. La lecture, l'épellation, l'arithmétique, la géographie et la grammaire ont été très satisfaisantes. L'écriture était remarquablement bonne et nette. La méthode de Melle Pittman est excellente et son enseignement est parfait. Les élèves de la classe cadette font des progrès étonnants. La lecture, l'écriture, l'arithmétique et la composition sont toutes bonnes. Melle Peregrine est une excellente institutrice pour les enfants.

La salle de la classe aînée est grande, claire et bien pourvue de pupitres, tableaux noirs et cartes géographiques, mais il faudrait un approvisionnement de livres et d'ardoises. Les élèves de la classe cadette étaient mal installés lors de ma visite, leurs quartiers ayant été détruits par le feu le 12 décembre 1906. Les classes se donnaient dans les salles d'une maison vacante. Bon nombre de pupitres avaient été brisés dans le transport, lors de l'incendie.

La ferme comprend 90 acres d'excellent terrain. L'an dernier, la récolte a donné 40 tonnes de foin, 25 de grain, 40 de pommes de terre et 60 de racines.

Environ 4 acres sont en verger et jardin et ont donné environ 200 boîtes de pommes, et une grande quantité de petits fruits et de légumes. Environ une tonne de petits fruits a été mise à part pour l'hiver.

Il y a 6 chevaux, 24 cochons, 1 taureau et 3 jeunes taures. Tous les animaux ont belle apparence et il est évident qu'on en a bien soin. Il y a aussi 20 poules. Il y avait sur la ferme quatorze vaches laitières; elles ont donné pendant l'année, pour une valeur de $600 de lait. Le trayage des vaches est fait par les garçons, qui sont pratiquement chargés du soin des bestiaux sous la surveillance du fermier instructeur. Tous les élèves qui avaient fait des progrès satisfaisants en charpenterie ont quitté l'atelier le 30 juin 1906, et ils ont été remplacés par d'autres qui apprennent l'usage des outils. L'atelier de charpenterie a aussi été détruit par le feu en décembre. Les élèves plus âgés font de bons charretiers; ils aiment à conduire les animaux et en prendre soin. On leur enseigne à labourer et à exécuter les divers travaux de la ferme.

Les filles apprennent le blanchissage et le repassage, la couture. Quelques-unes d'entre elles réussissent très bien dans la confection des robes. Ils reçoivent chaque semaine, une leçon de science domestique et mettent en pratique l'instruction reçue. Tous les travaux domestiques sont faits par elles.

L'approvisionnement d'eau est meilleur que jamais. L'école est maintenant approvisionnée par la Elk Creek Water Company, qui lui fournit en abondance de l'eau bonne et pure pour l'usage domestique.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE LA BAIE-ALERTE, (ÉGLISE ANGLICANE). AGENCE DE KWAWKEWLTH.

J'ai fait l'inspection de cette école en janvier 1907, du 19 au 24 inclusivement. Le personnel se composait du révérend A. J. Hall, directeur intérimaire, le directeur Corker étant en congé en Angleterre; de Mde. Hall, directrice intérimaire, remplaçant Mde. Corker; de Melle Humphries, sous-directrice; de M. L. Ford, instituteur; de M. George Luther, instituteur-adjoint et de M. Carter, instructeur de métiers.

Vingt-neuf élèves étaient inscrits et vingt-huit présents à l'inspection, classifiés comme suit:—

Cours I	11
" II	9
" III	8
" IV	1
	29

Les examens en lecture, épellation, arithmétique, géographie et composition ont été très bons; l'écriture était nette et les livres propres. Un bon nombre des garçons étaient de nouveaux élèves admis depuis la dernière inspection, mais tous avaient fait un très bon commencement.

Les garçons plus âgés suivent l'école pendant une moitié du jour et travaillent pendant le reste du temps. Les plus jeunes assistent aux classes le matin et l'après-midi. Les salles de classe sont assez bien approvisionnées du matériel nécessaire.

L'école possède environ 410 acres de terre, dont une très petite partie seulement est défrichée. Les prunes, pommes de terre, légumes et petit fruits y viennent bien. Il y a deux vaches et vingt poules. Les garçons traient les vaches. Vingt garçons travaillent à tour de rôle avec l'instructeur de métiers; ils fabriquent des bateaux, des rames, des meubles et font généralement les réparations. Tout leur travail est bien fait. Ils font aussi à tour de rôle le blanchissage, la boulangerie et les travaux domestiques de tous genres. La nourriture est bonne et en quantité suffisante. Les enfants sont convenablement vêtus.

L'école possède les appareils ordinaires de protection contre l'incendie et les élèves font l'exercice de temps à autre. Les bâtiments sont dans un état satisfaisant de réparations. Lorsque j'arrivai à l'école la température était excessivement froide; mais grâce à l'abondance du combustible, la maison était tenue confortable pour les élèves.

Depuis juillet 1906, il y a eu 14 admissions et 3 congés. Deux des élèves qui ont quitté venaient de Bella-Bella, et ils étaient à l'école depuis 5 ans. Ils y avaient appris le métier de charpentier et se montrent enchantés du coffre d'outils que le département donna à chacun d'eux au départ. Ces jeunes exercent aujourd'hui leur métier et réussissent bien.

EXTERNAT DE LA BAIE-ALERTE, (ÉGLISE ANGLICANE). AGENCE DE KWAWKEWLTH.

Cette école est située sur la réserve Kimkish. J'en ai fait l'inspection le 22 janvier 1907. Il y avait sur la réserve 25 enfants en âge d'aller à l'école, 12 garçons et 13 filles; ils étaient tous inscrits ce tous présents à l'inspection. La moyenne de l'assistance a été de 12. Les élèves sont classifiés comme suit:—

Cours I	13
" II	7
" III	4
" IV	0
" V	1
	27

Mde. A. J. Hall est l'institutrice; elle est assistée par Melle Warrener. Elles n'ont pas de certificat, mais elles sont qualifiées pour l'enseignement. Les enfants ont bien réussi en lecture, épellation, arithmétique, géographie et histoire; leur écriture était très propre.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE L'ILE KUPER, (CATHOLIQUE ROMAINE), AGENCE DE COWICHAN.

J'ai visité cette école les 5 et 6 mars 1907. Le personnel se composait du révérend P. Claessen, directeur; du révérend W. Lemmens, instituteur; de M. A. Ruault, instructeur intérimaire de métiers; de M. H. Bonde, cordonnier; de Sœur M. Winifrid, directrice et institutrice; de sœur M. Evariste, et sœur M. Véronique, institutrices-adjointes et de sœur Emilienne, cuisinière.

Il y avait 65 élèves inscrits, 31 garçons et 34 filles. Sur ce nombre, 29 garçons et 32 filles étaient présents à l'inspection. Ils viennent d'endroits situés le long de la côte orientale de l'Ile Vancouver et des petites îles adjacentes, quelques-uns du district de Westminster.

Les élèves étaient classifiés comme suit:—

	Garçons.	Filles.	Total.
Cours I	1	7	8
" II	5	6	11
" III	11	6	17
" IV	7	5	12
" V	6	5	11
" VI	1	5	6
	31	34	65

Les examens d'arithmétique, orale et écrite, ont été très bons; ceux de lecture, épellation, géographie et histoire ont été bons, les filles y ayant spécialement bien réussi. Les progrès sont satisfaisants. Les garçons assistent à l'école le matin et ont une heure d'étude le soir. Le système de demi-journée est aussi suivi pour les filles. Les salles de classe sont tenues en bon ordre; les pupitres, quoique n'étant pas du dernier modèle, sont encore convenables.

Tous les garçons plus âgés prennent des leçons de culture. La moitié des 70 acres est en culture et rapporte chaque année une abondante récolte de foin, blé, avoine, pommes de terre, carottes et navets. La ferme fournit toute la nourriture nécessaire pour les animaux et le jardin produit assez de légumes pour les élèves et le personnel.

Le jardin et le verger comprennent entre 3 et 4 acres; les baies de toutes sortes et les fruits: prunes, poires, pommes, etc., y croissent en abondance.

Le bétail comprend 1 paire de vieux chevaux, 11 vaches, 1 taureau, 2 génisses, 2 veaux, 3 truies, 1 verrat, et 5 gorets. Les étables sont en très mauvais état et devront être rebâties, de même que la grange.

Les garçons font des ouvrages de plomberie, manœuvrent les machines des bateaux à moteur et les appareils à gaz. Les garçons et les filles font le blanchissage tous les mardis. On enseigne d'une manière spéciale aux filles les travaux domes-

tique, la couture à la main et à la machine, la confection des robes, la broderie au crochet et les ouvrages de fantaisie. Les filles confectionnent et raccommodent leurs vêtements et ceux des garçons et réussissent bien.

Les conditions hygiéniques sont très bonnes. J'ai vu les élèves à leurs repas. La nourriture était bonne et abondante d'après l'avis du médecin.

Le système d'approvisionnement d'eau a été sérieusement endommagé par la gelée. Les tuyaux, vieux et rouillés, se sont brisés en plusieurs endroits et comme ils sont usés, ils devront être remplacés. L'eau pour boire est amenée d'une source au moyen de conduites. On enseigne régulièrement aux élèves à se servir des échelles, seaux, haches et extincteurs chimiques. Depuis les dommages causés au système hydraulique, il n'y a pas assez de pression pour permettre l'usage des boyaux à incendie. Une pompe foulante, à main, serait très utile en cas de feu, l'eau dans le creek étant très abondante. J'ai fait faire l'exercice aux enfants lors de l'inspection; ils ont très bien réussi. Les règlements sont bien observés et il n'y a pas eu de plaintes. L'organisation du travail dans les diverses divisions avec un garçon comme contremaître rend de grands services.

J'ai examiné les livres et je les ai trouvés propres, bien tenus et exacts.

Les bâtiments sont tenus en bon ordre; mais ils sont vieux et trop près de l'eau; il y fait toujours humide.

Le révérend G. Douckele, après 16 ans de service efficace comme directeur, a démissionné le 1er février pour cause de mauvaise santé. Le nouveau directeur est plein d'énergie et réussira, je crois. Le révérend W. Lemmens, instituteur des garçons, n'a pas de certificat; mais il est bien qualifié pour l'enseignement et les enfants l'aiment. L'institutrice des filles, Sœur Winifrid, n'a pas non plus de certificat mais elle a l'expérience de 14 années d'enseignement dans une école sauvage de l'Alaska. Je suis très satisfait de l'œuvre accomplie par l'école.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE KOOTENAY, (CATHOLIQUE ROMAINE), AGENCE DE KOOTENAY.

Cette école est située à la mission de St.-Eugène, sur la réserve Ste-Marie, près de Cranbrook, et fut inspectée en mars, du 14 au 16, inclusivement. Le personnel comprend: le révérend J. Wagner, O.M.I., directeur intérimaire; Sœur Cassilda, supérieure; Sœur Justinien, directrice des filles; Sœur Gervais, directrice des garçons; Sœur Angélique, institutrice des filles; Sœur Cyr, sous-directrice et couturière; Sœur M. Fidelis, institutrice des garçons; Sœur Foucault, cuisinière; M. N. MacDonald, fermier-instructeur, et M. L. Viel, directeur de la fanfare et charpentier.

Il y a 50 élèves inscrits recevant la subvention et 8 ne la recevant pas. Cinquante-huit enfants étaient présents à l'inspection.

Les élèves viennent des réserves de Ste-Marie, de la Kootenay inférieure, des Plaines-au-Tabac, du lac Colombie et de Windermere. Ils sont classifiés comme suit:—

	Garçons	Filles	Total.
Cours I.	3	4	7
" II.	6	4	10
" III.	6	4	10
" IV.	7	5	12
" V.	3	4	7
" VI.	4	0	4
	29	21	50

Huit ne sont pas classifiés.

J'ai examiné les élèves sur les matières ordinaires et j'ai constaté qu'ils avaient fait des progrès satisfaisants pendant l'année. Ils lisent et parlent distinctement, et leur écriture était propre et bonne. J'ai été très satisfait des ouvrages à l'aiguille

des filles. Le programme d'études prescrit par le département est strictement suivi, et l'état général de l'école est bon. Les sœurs qui enseignent n'ont pas de certificat, mais elles sont bien qualifiées.

Les salles de classe sont proprement meublées.

On enseigne dans cette école la culture, le jardinage, le soin des bestiaux, le raccommodage des harnais et des chaussures. Les 30 acres de terre sont disposées comme suit:—4 acres sont occupées par les bâtiments et terrains de jeux et le reste est en culture. L'école a dê plus loué 120 acres qui sont semées en foin et donnent de bonnes récoltes. Les légumes de toutes sortes sont cultivés dans le jardin et y viennent bien. L'école possède 3 chevaux, 14 vaches laitières, 80 têtes de bétail et six cochons. Tous les animaux étaient en bon état. Les étables sont confortables. L'école possède aussi 50 poulets. Les garçons traient les vaches et prennent soin des bestiaux. Un certain nombre des garçons plus âgés apprennent la charpenterie et commencent à savoir très bien comment se servir des outils. Ils aiment ce genre de travail. Les filles apprennent à fond la tenue de maison dans tous ses détails; elles font de la couture à la main et à la machine, du tricotage, du ravaudage; elles confectionnent leurs propres vêtements et les sous-vêtements des garçons.

Le système d'approvisionnement d'eau a jusqu'à présent donné satisfaction, et la ventilation est aussi bonne qu'elle peut l'être dans des bâtiments aussi bas La nourriture et les vêtements sont convenables et suffisants.

Les extincteurs chimiques, les seaux, les haches et les boyaux sont placés dans des endroits convenables dans les bâtiments. J'ai conseillé aux autorités d'exercer souvent les enfants à manier ces appareils.

Une bonne entente semble régner entre les membres du personnel. Tous les enfants paraissent robustes, propres et heureux et ils portent beaucoup d'intérêt à leur école.

Sauf de rares exceptions, les anciens élèves réussissent bien. La plupart des garçons font de la culture et de la menuiserie. Les filles s'occupent des soins du ménage et emploient une bonne partie de leur temps à la couture. Les bâtiments sont dans le même état qu'à l'époque de ma dernière inspection. Il faudrait de nouveaux bâtiments. Je suis satisfait du travail général de l'école.

EXTERNAT DU CAP MUDGE, (MÉTHODISTE), AGENCE DE KWAWKEWLTH.

J'ai fait l'inspection de cette école le 23 mars 1907. J'étais accompagné du chef King Chichite. Il y a sur la réserve 8 garçons et 7 filles en âge d'aller à l'école. Cinq garçons et quatre filles étaient présents à l'inspection. Treize enfants sont inscrits, et la moyenne de l'assistance a été de 9.

Bien que je fusse arrivé à l'école un samedi, les enfants se sont présentés dès qu'on eut sonné la cloche.

Six des élèves ont fait des progrès très satisfaisants depuis la dernière inspection. Il y a amélioration dans la lecture, l'épellation, l'arithmétique et l'écriture.

M. J. Edward Rendle est l'instituteur. Il n'a pas de certificat; mais il est porteur d'un diplôme du *high school* de l'Ile-du-Prince-Edouard et bien qualifié pour l'enseignement.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Il m'a été impossible de faire l'inspection de toutes les écoles dans l'espace des neuf mois, mais je visiterai les autres dans un avenir prochain.

Les élèves des écoles industrielles et des pensionnats, règle générale, sont intelligents, heureux, et font des progrès satisfaisants. Dans les externats, l'assistance est très irrégulière; mais les enfants qui suivent l'école régulièrement avancent rapidement. Ceux qui ont fréquenté les sauvages pendant vingt-cinq

ou trente ans sont plus en état d'apprécier le travail que les écoles ont accompli et qu'elles continuent d'accomplir. Prenant en considération l'ignorance, les superstitions et les souvenirs du passé, les résultats sont satisfaisants. Et lorsque les élèves qui sont actuellement dans les écoles quitteront ces institutions pour se fonder un foyer, le progrès sera encore plus appréciable.

J'ai, etc.,

A. E. GREEN,
Inspecteur.

PARTIE II

ÉTATS TABULAIRES

FINANCES.

ÉTAT indiquant les recettes et les dépenses des différents pensionnats et écoles industrielles pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907

ORPHELINAT DE FORT-WILLIAM, ONT.

(Catholique romain.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat		750 00
Contribution d'autres sources		2,277 22
Valeur des vêtements donnés		42 00
Recettes totales		3,069 22
Dépenses.		
Gages pour travaux manuels	146 70	
Aliments	1,941 35	
Vêtements	465 74	
Combustible et éclairage	153 01	
Matériel et mobilier	309 58	
Transport, fret et messageries	30 75	
Divers	196 34	
Dépenses totales	3,243 47	
Excédent des dépenses sur les recettes		174 25
	3,243 47	3,243 47

NOTE.—Le produit des vieilles constructions a été confié au secrétaire à Peterborough, pour aider à l'érection d'un nouvel orphelinat.

PENSIONNAT DE BIRTLE, MAN.

(Presbyterien.)

Recetets.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat (par tête)		2,320 20
" pour constructions		1,400 43
Subvention de la W. F. M. S. pour salaires		1,794 00
" pour bâtiments		2,933 64
" pour vêtements		1,030 59
Divers		40 75
Recettes totales		9,519 61
Dépenses.		
Déficit au 30 juin 1906	364 52	
Salaires	1,750 22	
Travail supplémentaire	13 70	
Aliments	1,058 93	
Vêtements, $1,037.64 ; chaussures, $94.65 ; articles de toilette, $53.61	1,185 80	
Combustible;, $386.90 ; éclairage, $51.30	438 20	
Matériel, $1,771.15 ; mobilier, $231.49	2,002 64	
Constructions. $271.65 ; réparations, $1,597.73	1,869 38	
Bétail, $102.30 ; fourrage, $106.81	209 11	
Fret, $65.29 ; frais de voyage, $77.10	142 39	
Divers	86 72	
Dépenses totales	9,121 61	
Solde au 31 mars 1907	398 00	
	9,519 61	9,519 61

ÉTAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

PENSIONNAT DE CECILIA-JEFFREY, ONT.

(Presbytérien.)

RECETTES.		$ c.	$ c.
Solde au 30 juin 1906			21 15
Subvention de l'Etat, par tête (deux quartiers seulement)			1,041 00
Contribution par la Société des Femmes Missionnaires étrangères—			
Comptant pour salaires	1,091 00		
Comptant pour autres dépenses	50 00		
Vêtements évalués à	500 00		
			1,641 00
Contribution par le Comité des Missions Etrangères—			
Pour salaires	825 00		
Pour dépenses	60 00		
			885 00
D'autres sources			95 60
DÉPENSES.			
Salaires		1,916 00	
Aliments		630 46	
Vêtements		673 95	
Combustible et éclairage		164 75	
Divers		298 59	
		3,683 74	3,683 75

PENSIONNAT DE FORT-ALEXANDRE, MAN.

(Catholique romain).

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat (par tête)		3,240 00
D'autres sources		61 72
Recettes totales		3,301 72
RECETTES.		
Déficit au 30 juin 1906	2,326 85	
Salaires	1,076 20	
Vêtement	614 68	
Aliment	1.524 38	
Combustible et éclairage	170 92	
Constructions et réparations	435 17	
Mobilier de maison	386 93	
Ferme et jardin	430 70	
Transport, frais de voyage et fret	356 40	
Travail supplémentaire	61 25	
Divers	566 07	
Dépenses totales	7,949 55	
Excédent des dépenses sur les recettes		4,647 83
	7,949 55	7,949 55

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

PENSIONNAT DE FORT-FRANCES, MAN.

(Catholique romain.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		2,160 00
Contribution par la mission		366 05
Total des recettes		2,526 05
DÉPENSES.		
Emprunt pour défrichement de terre	1,500 00	
Intérêt, 6 pour 100	90 00	
Emprunt des Pères Oblats	300 00	
Salaires	751 00	
Vêtements	758 92	
Aliments	1,126 81	
Combustible et éclairage	117 70	
Constructions et réparations	730 28	
Equipement de maison	141 94	
Ferme et jardin	102 37	
Frais de transport et voyage	90 19	
Main-d'œuvre supplémentaire	156 45	
Divers	255 18	
Total des dépenses	6,120 84	
Excédent des dépenses sur les recettes		3,594 79
	6,120 84	6,120 84

PENSIONNAT DE KÉNORA, MAN.

(Catholique romain.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		1,935 60
Contribution d'autres sources		853 26
Total des recettes		2,788 86
DÉPENSES.		
Salaires	280 00	
Aliments	1,165 86	
Vêtements	851 22	
Combustible et éclairage	42 20	
Constructions et réparations	57 60	
Equipement et mobilier	278 64	
Ferme et jardin	311 05	
Frais de voyage, transport, etc	18 60	
Divers	267 46	
Total des dépenses	3,272 63	
Excédent des dépenses sur les recettes		483 77
	3,272 63	3,272 63

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

PENSIONNAT DE NORWAY-HOUSE, MAN.

(Méthodiste.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		4,125 00
" pour réparations spéciales		538 75
Société des Missionnaires, subvention spéciale		566 17
D'autres sources		578 42
Effets en mains et autres actifs		899 25
Total des recettes		6,507 59
DÉPENSES.		
Salaires	1,354 00	
Ferronnerie	599 98	
Nouveautés	1,099 35	
Epiceries	1,851 91	
Chaussures	315 25	
Drogues et papeterie	99 25	
Constructions et réparations	704 30	
Effets de ménage	146 42	
Frais de transport	81 43	
Déficit, 30 juin 1906	408 38	
Total des dépenses	6,660 27	
Excédent des dépenses sur les recettes		152 68
	6,660 27	6,660 27

PENSIONNAT DU CREEK-DU-PIN, MAN.

(Catholique romain.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		4,502 00
Donations		1,370 67
DÉPENSES.		
Salaires	1,320 00	
Aliments	2,976 57	
Vêtements	844 96	
Equipement de maison	236 04	
Combustible et éclairage	150 00	
Divers	345 10	
	5,872 67	5,872 67

ÉTAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

PENSIONNAT DE PORTAGE-LA-PRAIRIE, MAN.

(Presbytérien.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Solde le 30 juin 1906		212 46
Subvention de l'Etat, par tête		1,339 20
D'autres sources		36 00
Valeur des vêtements donnés		300 00
Contributions pour salaires		742 50
Recettes totales		2,630 16
DÉPENSES.		
Salaires	742 50	
Vêtement	379 57	
Aliments	764 08	
Combustible et éclairage	194 50	
Construction et réparations	30 20	
Fournitures	210 54	
Frais de voyage, fret et messagerie	40 30	
Travail supplémentaire	54 20	
Divers	82 85	
Dépenses totales	2,498 71	
Solde en caisse au 31 mars 1907	131 42	
	2,630 16	2,630 16

PENSIONNAT DE SANDY-BAY, MAN.

(Catholique romain).

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		2,192 00
Ferme et jardin		47 00
Reçu de l'ordre des Oblats		1,215 99
Recettes totales		3,454 99
DÉPENSES.		
Déficit le 30 juin 1906	1,215 99	
Salaires	773 75	
Vêtements	319 16	
Aliments	783 19	
Combustible et éclairage	109 71	
Constructions et réparations	50 00	
Fournitures	277 75	
Ferme et jardin	92 00	
Transport et messageries	85 52	
Travail supplémentaire	32 25	
Divers	13 73	
Dépenses totales	3,753 05	
Excédent des dépenses sur les recettes		298 06
	3,753 05	3,753 05

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

PENSIONNAT DE COWESSESS, SASK.

(Catholique romain).

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat par tête		2,894 00
D'autres sources		939 62
Recettes totales		3,833 62
Dépenses.		
Salaires	1,070 95	
Aliments	589 35	
Vêtements	281 33	
Combustible et éclairage	183 90	
Constructions et réparations	1,546 20	
Matériel et mobilier	104 17	
Divers	474 28	
Dépenses totales	4,250 18	
Excédent des dépenses sur les recettes		416 56
	4,250 18	4,250 18

PENSIONNAT DE CROWSTAND, MAN.

(Presbytèrien.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Solde en caisse le 30 juin 1906		56 64
Subvention de l'Etat, par tête		2,434 80
" " protection contre le feu		220 00
Subvention de la mission de l'église		1,773 75
Produits de la ferme		368 93
Vêtements fournis		500 00
Autres sources		93 02
Recettes totales		5,447 14
Dépenses.		
Salaires	1,931 75	
Vêtements	629 30	
Aliments	589 06	
Combustible et éclairage	499 73	
Constructions et réparations	299 21	
Fournitures	235 55	
Ferme et jardin	467 12	
Transport et messageries, etc	7 20	
Travail supplémentaire	257 45	
Divers	202 53	
Protection contre le feu	220 00	
Dépenses totales	5,338 90	
Solde en caisse le 31 mars 1907	108 24	
	5,447 14	5,447 14

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

PENSIONNAT DU LAC-AUX-CANARDS, SASK.

(Catholique romain.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		7,389 95
Revenu de la ferme		3,266 37
Don		300 00
Total des recettes		10,956 32
Dépenses.		
Constructions et réparations	435 47	
Vêtements	436 73	
Dépenses de bureau	59 55	
Transport et messagerie	385 68	
Ferme	1,928 18	
Combustible et éclairage	16 96	
Ameublement de maison	387 99	
Divers	5,511 04	
Médicaments	13 25	
Provisions	2,395 76	
Salaires	1.011 50	
Total des dépenses	12,582 11	
Excédent des dépenses sur les recettes		1,625 79
	12,582 11	12,582 11

COLLÈGE EMMANUEL, SASK.

(Eglise d'Angleterre.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête, reçue		2,248 80
" " due		475 33
Subvention pour réparations spéciales		185 20
Produits de la ferme		630 60
Women's Auxiliary, vêtements, $230 ; argent, $75.65		305 65
Donations		19 00
Total des recettes		3,864 58
Dépenses.		
Vêtements	519 53	
Provisions	1,528 98	
Salaires	1,556 80	
Combustible et éclairage	479 24	
Secours de l'A. des O.	137 15	
Equipement	668 85	
Réparations, ordinaires	55 16	
" spéciales	185 20	
Divers	285 86	
Total des dépenses	5,416 77	
Excédent des dépenses sur les recettes		1,552 19
	5,416 77	5,416 77

ÉTAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

PENSIONNAT DES BUTTES-LA-LIME, SASK.

(Presbytérien.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		873 00
Salaires		1,360 00
Pension de l'instituteur		78 00
Ventes de la ferme et du jardin		127 95
Dons des amis		28 63
Vêtements reçus de la S.F.M.E.		300 00
Total des recettes		2,767 58
DÉPENSES.		
Deficit, 30 juin 1906	415 74	
Salaires	1,360 00	
Main-d'œuvre supplémentaire	96 00	
Aliments	556 41	
Vêtements	42 48	
Combustible et éclairage	99 20	
Construire étable et réparations	227 24	
Equipement et mobilier	81 75	
Ferme et jardin, machinerie, etc	275 30	
Divers	126 08	
Vêtements d'enfants, S.F.M.E.	300 00	
Total des dépenses	3,580 20	
Excédent des dépenses sur les recettes		812 62
	3,580 20	3,580 20

PENSIONNAT DE KEESEEKOUSE, SASK.

(Catholique romain.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête (deux quartiers seulement)		840 50
Vente des produits de la ferme		253 20
Vêtements		33 98
Contributions de diverses sources		94 00
" des révérends pères		111 40
Total des recettes		1,333 08
DÉPENSES.		
Salaires	381 20	
Vêtements	267 33	
Aliments	802 28	
Combustible et éclairage	18 31	
Ferme et jardin	70 90	
Constructions et réparations	83 55	
Equipement de maison	33 05	
Frais de voyage, transport et messageries	82 92	
Divers	309 18	
Total des dépenses	2,048 72	
Excédent des dépenses sur les recettes		715 64
	2,048 72	2,048 72

ÈTAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

PENSIONNAT DU LAC-LA-RONGE, SASK.

(Eglise d'Angleterre).

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, (par tête)		375 60
S. M. C., salaire du directeur		150 00
Femmes Auxillaires, salaire des directrices		45 00
" Vêtements, literie et épiceries, évalués à		890 00
Dons		352 00
Recettes totales		1,812 60
Dépenses.		
Salaires	240 00	
Aliments	509 00	
Vêtements	840 00	
Combustible et éclairage	40 00	
Matériel et mobilier	469 00	
Produits de la ferme et dn jardin	25 00	
Bétail	120 00	
Divers	50 00	
Dépenses totales	2,293 00	
Excédent des dépenses sur les recettes		480 40
	2,293 00	2,293 00

NOTE.—C'est un nouveau pensionnat ouvert en janvier 1907.

PENSIONNAT DE MUSCOWEQUAN'S, SASK.

(Catholique romain.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat (par tête)		2,343 00
Produits de la ferme et du jardin		328 00
Recettes totales		2,671 00
Dépenses.		
Déficit le 30 juin 1906	500 00	
Salaires	728 50	
Vêtements	835 21	
Aliments	999 29	
Combustible et éclairage	19 15	
Constructions et réparations	193 88	
Ameublement de maison	28 64	
Ferme et jardinage	902 80	
Transport, fret et messageries	208 14	
Divers	346 13	
Dépenses totales	4,761 74	
Excédent des dépenses sur les recettes		2,090 74
	4,761 74	4,761 74

ÉTAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés au 31 mars 1907—*Suite.*

PENSIONNAT DU LAC-AUX-OIGNONS, SASK.

(Catholique romain).

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat (par tête)		2,234 40
Dons		81 25
Recettes de la ferme		513 30
Pension des élèves		522 74
Autres sources		244 30
Recettes totales		3,595 99
Dépenses.		
Déficit le 30 juin 1906	1,290 94	
Salaires	550 00	
Vêtements	302 38	
Aliments	850 15	
Combustible et éclairage	262 37	
Constrctions et réparations	1,632 11	
Ameublement de maison	293 81	
Ferme et jardin	34 10	
Transport, fret et messageries	83 95	
Travail supplémentaire	82 00	
Divers	7 59	
Dépenses totales	5,389 40	
Excédent des recettes sur les dépenses		1,793 40
	5,389 40	5,389 40

PENSIONNAT DU LAC-AUX-OIGNONS, SASK.

(Eglise d'Angleterre.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat (par tête)		485 40
" " pour construction et réparations		266 00
Subvention du gouvernement provincial pour le salaire des professeurs		100 00
Subvention de la Société des Missions pour le salaire du directeur		450 00
Salaires de deux dames missionnaires de la *Women's Auxiliary*		225 00
Dons en argent		22 80
Reçus de transport		130 00
Dons de vêtements		400 00
Recettes provenant de la vente de vêtements		300 00
" " provisions		550 00
Pension des élèves		10 00
Revenus de la ferme et du jardin		450 00
Solde de la subvention à recevoir (par tête)		270 00
Reçus de sources privées		1,796 81
Dépenses.		
Salaires	1,026 50	
Travail supplémentaire	54 00	
Aliments	2,196 81	
Vêtements	1,046 76	
Combustible et éclairage	177 05	
Constructions et réparations	302 41	
Ameublement de maison	260 23	
Ferme et jardin	213 40	
Transport, fret, etc	170 12	
Divers	8 73	
	5,456 01	5,456 01

ÉTAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

PENSIONNAT DU LAC-ROND, SASK.

(Presbytérien.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		2,075 65
" " pour réparations		200 00
Reçu pour pension		150 00
" produits de la ferme		1,242 42
E lise presbytérienne, pour salaires		1,750 00
S. F. M. E., pour vêtements		500 00
Total des recettes		5,918 07
Dépenses.		
Salaires	1,990 00	
Provisions	1,255 45	
Ferme et autres dépenses	1,571 69	
Combustible et éclairage	266 00	
Réparations	137 46	
Vêtements	694 80	
Total des dépenses	5,915 40	
Solde au 31 mars 1907	2 67	
	5,918 07	5,918 07

PENSIONNAT DE L'ENFANT-DU-TONNERRE, SASK.

(Catholique romain.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		1,062 00
Ferme et jardin		84 75
Dons		25 00
Pension de l'inspecteur		2 00
Diverses recettes		6 00
Total des recettes		1,179 75
Dépenses.		
Salaires	150 00	
Payé sur compte de la dette	100 00	
Aliments	327 88	
Vêtements	146 97	
Combustible et éclairage	32 45	
Equipement et mobilier	154 50	
Ferme et jardin	21 95	
Frais de voyage et transport	117 22	
Divers	35 70	
Total des dépenses	1,086 67	
Balance de l'argent en mains, 31 mars 1907	93 08	
	1,179 75	1,179 75

Compte de la dette.	
Montant du déficit, 30 juin 1906	$ 2,333 60
Payé sur compte de la dette	100 00
Dette, 31 mars 1907	$ 2,233 60

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

PENSIONNAT DES GENS-DU-SANG, ALBERTA.

(Eglise d'Angleterre.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		1,900 80
" pour églises, etc.		1,302 72
Vêtements, valeur approximative		780 00
Total des recettes		3,983 52
Dépenses.		
Déficit, 30 juin 1906	1,217 80	
Salaires	1,125 00	
Main-d'œuvre supplément. . (deux quartiers seulement)	15 95	
Aliments " "	849 94	
Vêtements " "	964 73	
Combustible et éclairage " "	29 89	
Réparations " "	112 15	
Equipement et mobilier " "	30 53	
Ferme et jardin (étables, etc.) " "	213 45	
Divers " "	70 59	
Total des dépenses	4,630 03	
Excédent des dépenses sur les recettes		646 51
	4,630 03	4,630 03

PENSIONNAT DES GENS-DU-SANG, ALBERTA.

(Catholique romain.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		2,109 65
" " pour réparations		150 00
" pour église		850 00
Contributions d'autres sources		80 00
Total des recettes		3,189 65
Dépenses.		
Salaires	850 00	
Combustible et éclairage	369 10	
Vêtements	409 41	
Aliments	1,062 11	
Constructions et réparations	233 35	
Equipement et mobilier	394 14	
Déficit, 30 juin 1906	619 05	
Total des dépenses	3,937 16	
Excédent des dépenses sur les recettes		747 51
	3,937 16	3,937 16

ÉTAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

PENSIONNAT DE PLUME-BLEUE, ALBERTA.

(Catholique romain.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat (par tête)		1,882 80
D'autres sources		305 84
Dons		978 97
Recettes totales		3,167 61
Dépenses.		
Déficit au 30 juin 1906	978 97	
Salaires	230 85	
Travail supplémentaire	18 60	
Aliments	1,050 67	
Vêtements	497 67	
Combustible et éclairage	21 33	
Matériel et mobilier	56 87	
Ferme et jardin	186 96	
Transport et messageries	134 25	
Divers	84 01	
Dépenses totales	3,260 18	
Excédent des recettes sur les dépenses		92 57
	3,260 18	3,260 18

PENSIONNAT DE CROWFOOT, ALBERTA.

(Catholique romain.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat (par tête)		1,597 00
Subvention de l'église		1,200 00
D'autres sources		300 00
Recettes totales		3,097 00
Dépenses.		
Déficit au 30 juin 1906	73 40	
Salaires	950 00	
Aliments	900 00	
Vêtements	300 00	
Combustible et éclairage	250 00	
Matériel et mobilier	150 00	
Ferme et jardin	75 00	
Tansport et messageries	253 00	
Divers	160 00	
Dépenses totales	3,111 40	
Excédent des dépenses sur les recettes		14 40
	3,111 40	3,111 40

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

PENSIONNAT DE PEAU-D'HERMINE, ALBERTA.

(Catholique romain).

	$ c.	$ c.
RECETTES.		
Solde en caisse le 30 juin 1906		39 00
Subvention de l'Etat (par tête)		3,156 20
Contributions d'autres sources		100 00
Recettes totales		3,295 20
DÉPENSES.		
Déficit sur l'édifice principal	3,500 00	
" la buanderie	700 00	
Salaires	500 00	
Aliments	1,524 85	
Vêtements	351 57	
Combustible et éclairage	86 40	
Ameublement de maison	144 00	
Constructions et réparations	335 14	
Ferme et jardin	80 00	
Travail supplémentaire	80 00	
Divers	100 00	
Dépenses totales	7,401 96	
Déficit au 31 mars 1907		4,106 76
	7,401 96	7,401 96

PENSIONNAT DU PETIT-LAC-DE-L'ESCLAVE, ALBERTA.

(Catholique romain).

	$ c.	$ c.
RECETTES.		
Subvention de l'Etat (par tête)		2,763 00
DÉPENSES.		
Aliments	3,377 45	
Vêtements	826 64	
Combustible et éclairage	744 00	
Divers	7 00	
Dépenses totales	4,955 09	
Excédent des dépenses sur les recettes (payé par la Mission C. R.)		2,192 09
	4,955 09	4,955 09

* PENSIONNAT DU PETIT-LAC-DE-L'ESCLAVE, ALBERTA.

(Eglise d'Angleterre).

	$ c.	$ c.
DÉPENSES.		
Salaires	900 00	
Travail supplémentaire	465 00	
Aliments	520 00	
Vêtements	250 00	
Combustible et éclairage	100 00	
Constructions et réparations	300 00	
Ferme et jardin	150 00	
Dépenses totales		2,685 00

* Nous n'avons aucun état de comptes des recettes.

DOC. PARLEMENTAIRE No 27

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

ORPHELINAT McDOUGALL, ALBERTA.

(Méthodiste.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		1,582 60
" pour réparations		25 00
Société des missionnaires		1,992 40
Vente de fournitures		104 00
D'autres sources		230 10
		3,934 10
DÉPENSES.		
Salaires	1,558 30	
Vêtements	206 41	
Provisions	413 17	
Combustible et éclairage	211 49	
Constructions et réparations	106 09	
Equipement de maison	274 13	
Ferme et jardin	543 00	
Frais de voyage, transport et messageries	181 66	
Main-d'œuvre supplémentaire	165 00	
Divers	59 07	
	3,718 32	
Balance en caisse le 31 mars 1907	215 78	
	3,934 10	3,934 10

PENSIONNAT DU VIEUX-SOLEIL, ALBERTA.

(Eglise d'Angleterre.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Balance en caisse, 30 juin 1906		757 83
Subvention de l'Etat, par tête		1,536 00
" pour église, etc		1,707 68
Vêtements, valeur estimée à		700 00
Total des recettes		4,701 51
DÉPENSES.		
Salaires	1,138 23	
Main-d'œuvre supplémentaire	106 35	
Aliments	1,026 95	
Vêtements	738 30	
Combustible et éclairage	224 05	
Réparations	102 97	
Equipement et mobilier	342 40	
Ferme et jardin, (étables, etc.)	171 00	
Divers, y compris assurance	86 94	
Partie du nouveau paiement de l'emprunt et intérêt	809 35	
Total des dépenses	4,750 44	
Excédent des dépenses sur les recettes		48 93
	4,750 44	4,750 44

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

PENSIONNAT DES PIÉGANES, ALBERTA.

(Eglise d'Angleterre.)

	$ c.	$ c.
RECETTES.		
Balance en caisse, 30 juin 1906		130 71
Subvention de l'Etat, par tête		1,448 40
" pour églises, etc		1,089 97
Vêtements, valeur approximative		400 00
Total des recettes		3,069 08
DÉPENSES.		
Salaires	663 90	
Main-d'œuvre supplémentaire	17 75	
Aliments	1,265 11	
Vêtements	481 86	
Combustible et éclairage	150 25	
Réparations	125 26	
Equipement et mobilier	1 95	
Ferme et jardin	94 90	
Divers	10 95	
Total des dépenses	2,811 93	
Balance en caisse, 31 mars 1907	257 15	
	3,069 08	3,069 08

PENSIONNAT DES PIÉGANES, ALBERTA.

(Catholique romain.)

	$ c.	$ c.
RECETTES.		
Subvention de l'Etat, par tête		1,599 00
" " pour constructions et réparations		500 00
De diverses sources		850 00
Total des recettes		2,949 20
DÉPENSES.		
Déficit, 30 juin 1906	510 01	
Salaires	650 00	
Vêtements	410 73	
Aliments	1,104 00	
Combustible et éclairage	245 15	
Constructions et réparations	501 20	
Equipement et mobilier	67 80	
Ferme et jardin	51 20	
Transport, frais de voyage	72 90	
Divers	9 74	
Total des dépenses	3,622 73	
Excédent des dépenses sur les recettes		673 53
	3,622 73	3,622 73

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1097—*Suite.*

PENSIONNAT DES SARCIS, ALBERTA.

(Eglise d'Angleterre.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat (par tête)		718 80
Subvention de l'Eglise		779 05
Valeur des vêtements		280 00
Recettes totales		1,777 85
Dépenses.		
Déficit au 30 juin 1906	225 59	
Salaires	412 50	
Travail supplémentaire	29 68	
Aliments	435 72	
Vêtements	301 41	
Combustible et éclairage	109 47	
Réparations	45 86	
Fournitures et mobilier	22 08	
Ferme et jardin	186 59	
Divers	16 49	
Dépenses totales	1,785 39	
Excédent des dépenses sur les recettes		7 54
	1,785 39	1,785 39

PENSIONNAT DE SAINT-ALBERT, ALBERTA.

(Catholique romain.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat (par tête)		3,498 60
" pour appareil à vapeur		629 95
Produits de la ferme et du jardin		625 10
Dons		175 00
Recettes totales		4,928 65
Dépenses.		
Gages des employés de la ferme	930 00	
" du boulanger	250 00	
Aliments	1,025 15	
Vêtements	518 20	
Combustible et éclairage	345 06	
Divers	25 35	
Constructions et réparations	926 00	
Appareil à air chaud	629 95	
Déficit au 30 juin 1906	303 11	
Dépenses totales	4,952 82	
Excédent des recettes sur les dépeuses		24 17
	4,952 82	4,952 82

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

PENSIONNAT DU LAC WABISKAW, ALBERTA.

(Catholique romain.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat (par tête)		1,800 00
Dons		100 00
Recettes totales		1,900 00
RECETTES.		
Salaires	600 00	
Travail supplémentaire	400 00	
Aliments	700 00	
Combustible et éclairage	100 00	
Divers	50 00	
Dépenses totales	1,850 00	
Solde en caisse, le 31 mars 1907	50 00	
	1,900 00	1,900 00

PENSIONNAT DE AHOUSAHT, B.C.

(Presbytérien.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat (par tête)		1,125 00
Subvention de l'Eglise Presbytérienne		1,500 00
" " " pour constructions et réparations		165 00
" " " pour drainage		75 00
Vêtements de la S. F. M. E.		518 00
Autres contributions		55 72
Solde en caisse le 30 juin 1906		169 65
Recettes totales		3,608 37
DÉPENSES.		
Salaires	1,125 00	
Aliments	1,074 60	
Vêtements	495 00	
Combustible et éclairage	44 25	
Constructions et réparations	212 30	
Fret	100 25	
Dinegar	99 80	
Divers	255 88	
Dépenses totales	3,407 08	
Solde en caisse au 31 mars 1907	201 29	
	3,608 37	3,608 37

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Snite.*

PESIONNAT D'ALBERNI, C.-B.

(Presbytérien.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		1,625 50
" par la S.M.F.E. de l'église presbytérienne		1,325 55
Vêtements par la S.M. F.E. " "		500 00
Autres recettes		6 60
Total des recettes		3,457 65
Dépenses.		
Déficit, 30 juin 1906	232 14	
Salaires	1,112 50	
Main-d'œuvre supplémentaire	180 00	
Aliments	1,118 07	
Vêtements	594 00	
Eclairage	34 80	
Ferme et jardin	154 60	
Divers	338 77	
Total des dépenses	3,764 88	
Excédent des dépenses sur les recettes		307 23
	3,764 88	3,764 88

REFUGE DES GARÇONS DE PORT-SIMPSON, C.-B.

(Méthodiste.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Balance en caisse, 30 juin 1906		204 91
Subventions de l'Etat et Société des missions		1,458 65
Reçu d'autres sources		289 67
Total des recettes		1,953 23
Dépenses.		
Salaires	554 00	
Aliments	564 76	
Vêtements	61 45	
Combustible et éclairage	107 00	
Constructions et réparations	59 33	
Transport et quaiage	199 06	
Bestiaux	135 79	
Compte du médecin	5 25	
Ameublement et équipement	52 98	
Divers	65 91	
Total des dépenses	1,805 63	
Excédent des recettes sur les dépenses	147 70	
	1,953 23	1,953 23

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

REFUGE DES FILLES DE PORT-SIMPSON, C.-B.

(Méthodiste.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		1,575 00
Gratification par la Women's Missionary Society Methodist Church in Canada		2,117 50
D'autres sources		14 10
Total des recettes		3,706 60
Dépenses.		
Déficit, 30 juin 1906	197 62	
Salaires	1,275 00	
Aliments	920 48	
Vêtements	295 25	
Combustible et éclairage	287 60	
Constructions et réparations	209 41	
Equipement et mobilier	101 54	
Transport et quaiage	220 88	
Divers	123 01	
Total des dépenses	3,630 79	
Balance en caisse, 31 mars	75 81	
	3,706 60	3,706 60

PENSIONNAT DE SECHELT, C.-B.

(Catholique romain.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		1,223 00
Autres sources		493 50
Total des recettes		1,716 50
Dépenses.		
Déficit, 30 juin 1906	73 50	
Main-d'œuvre supplémentaire	6 00	
Aliments	1,523 80	
Vêtements	67 70	
Eclairage	28 25	
Constructions et réparations	69 75	
Equipement et mobilier	80 40	
Ferme et jardin	33 90	
Transport et frais de voyage	92 50	
Divers	77 50	
Total des dépenses	2,053 30	
Excédent des dépenses sur les recettes		336 80
	2,053 30	2,053 30

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

PENSIONNAT DE SQUAMISH, C.-B.

(Catholique romain.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		2,250 00
D'autres sources		800 00
Subvention de la mission		100 00
Dons		84 40
Recettes totales		3,234 40
Dépenses.		
Salaires	195 00	
Vêtements	105 10	
Aliments	1,983 98	
Combustible et éclairage	79 72	
Constructions et réparations	152 50	
Ameublement de maison	252 65	
Ferme et jardin	5 60	
Matériel et mobilier	143 25	
Divers	306 60	
Dépenses totales	3,224 40	
Solde en caisse au 31 mars 1907	10 00	
	3,234 40	3,234 40

PENSIONNAT DE SAINTE-MARIE, C.-B.

(Catholique romain.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat (par tête)		2,700 00
Ferme et jardin		1,237 90
Subvention de la mission		500 00
Autres sources		802 00
Recettes totales		5,239 90
Dépenses.		
Déficit au 30 juin 1906	242 00	
Salaires	1,170 00	
Aliments	3,000 00	
Vêtements	150 00	
Combustible et éclairage	545 00	
Travail supplémentaire	300 00	
Ferme et jardin	208 00	
Construction d'une nouvelle grange	850 00	
Fret et messageries	65 50	
Mobilier	150 00	
Divers	100 00	
Dépenses totales	6,780 50	
Excédent des dépenses sur les recettes		1,540 60
	6,780 50	6,780 50

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

PENSIONNAT DE YALE (ALL HALLOWS), C.-B.

(Eglise d'Angleterre.)

	$ c.	$ c.
RECETTES.		
Solde en caisse, le 30 juin 1906		50 00
Don de la S. P. C. C. pour l'éducation		240 00
Subvention de l'Etat (par tête)		1,325 00
Ventes de fruits		4 20
Dons		51 00
Recettes totales		1,670 20
RECETTES.		
Salaires	389 00	
Aliments	649 59	
Combustible et éclairage	115 00	
Constructions et réparations	62 00	
Ameublement de maison	63 15	
Fret et messageries	87 95	
Blanchissage	150 25	
Divers	136 00	
Recettes totales	1,652 94	
S lde en caisse le 31 mars 1907	17 26	
	1,670 20	1,670 20

INSTITUT MOHAWK, ONT.

(Non confessionnel.)

	$ c.	$ c.
RECETTES.		
Subvention de l'Etat, par tête		4,500 00
Recettes de la division industrielle		2,109 76
Recettes des ventes des produits de la ferme		2,699 92
Recettes totales		9,309 68
DÉPENSES.		
Salaires	2,579 86	
Provisions	1,806 67	
Vêtements	1,342 95	
Blanchissage, chauffage et éclairage	855 44	
Réparations et assurance	29 35	
Mobilier de chambre à coucher et de maison	328 64	
Impressions, frais de poste et bureau	15 97	
Frais médicaux	119 15	
Divers, prix, fournitures d'écoles	217 22	
Matériaux et gages pour les divisions industrielles	3,796 69	
Dépenses totales	11,091 94	
Excédent des dépenses sur les recettes payé par la Cie de la Nouvelle-Angleterre		1,782 26
	11,091 94	11,091 94

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

ECOLE INDUSTRIELLE DE MOUNT-ELGIN, ONT.

(Méthodiste.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Balance en caisse, 30 juin 1906		16 45
Subvention de l'Etat, par tête		4,446 00
Société des Missions méthodistes		54 00
" " pour assurance		100 00
" " pour réparations autorisées par le département		844 76
Par la vente de bestiaux		6,125 69
Emprunts		625 00
Total des recettes		12,211 90
Dépenses.		
Argent en caisse, 31 mars 1907	36 24	
Salaires des employés	2,614 66	
Main-d'œuvre supplémentaire	235 74	
Aliments autres que ceux de la ferme	837 38	
Vêtements	561 79	
Combustible et éclairage	471 40	
Améliorations spéciales autorisées par le département	2,028 30	
Constructions et réparations	1,198 60	
Equipement et mobilier	132 35	
Ferme et jardin	204 71	
Transport, frais de voyage et messageries	137 57	
Divers	6,220 21	
Total des dépenses	14,678 95	
Excédent des dépenses sur les recettes		2,467 05
	14,678 95	14,678 95

REFUGE DE SHINGWAUK, ONT.

(Eglise d'Angleterre.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		2,447 00
" " pour fins spéciales		70 35
D'autres sources, Angleterre		1,334 07
" Canada		3,021 95
Total des recettes		6,873 37
Dépenses.		
Salaires	2,247 00	
Aliments	2,136 09	
Vêtements, y compris chaussures, etc.	557 70	
Combustible, $1,130.59; éclairage, $129.27; eau, $77	1,336 86	
Réparations aux bâtisses	443 22	
Equipement et mobilier	281 88	
Dépenses de bureau, assurance, etc	270 34	
Frais de voyage et jouets pour enfants	128 52	
Dépenses d'hôpital et soins médicaux	157 49	
Argent pour menues dépenses	70 05	
Dépenses pour blanchissage, balais, seaux, etc	91 71	
Divers	37 60	
Total des dépenses	7,758 46	
Perte sur échanges	18 92	
Déficit, 30 juin 1906	808 01	
Excédent des dépenses sur les recettes		1,712 02
	8,585 39	8,585 39
Déficit brut, 31 mars 1907		1,712 02
Effets vendables	78 99	
Déficit net, 31 mars 1907	1,633 03	
	1,712 02	1,712 02

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

ECOLE INDUSTRIELLE DE WIKWEMIKONG, ONT.

(Catholique romain.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		5,848 00
D'autres sources		6,124 24
DÉPENSES.		
Salaires	1,919 27	
Aliments	4,464 33	
Vêtements	1,979 73	
Constructions et réparations	1,307 88	
Combustible et éclairage	679 54	
Equipement et mobilier	794 96	
Divers	826 53	
	11,972 24	11,972 24

ECOLE INDUSTRIELLE DE BRANDON, MAN.

(Méthodiste.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		8,370 00
Société des Missions méthodistes		2,220 00
Subvention de l'Etat, payé sur pièces justificatives		4,360 54
Ferme et jardin		891 13
Aliments		20 45
Combustible et éclairage		35 35
Vêtements		16 20
Remboursement sur chèque		10 00
Banque des Marchands, balance, 30 juin 1906		1 24
Total des recettes		15,924 91
DÉPENSES.		
Salaires	3,748 48	
Vêtements	1,943 44	
Aliments	1,807 29	
Combustible et éclairage	1,202 51	
Constructions et réparations	55 20	
Equipement de maison	581 97	
Ferme et jardin	917 15	
Frais de voyage, transport et dépenses	92 75	
Main-d'œuvre supplémentaire	112 90	
Divers	334 30	
Banque des Marchands, balance, 31 mars 1907	768 38	
Pièces justificatives payées par le département :—Frais de port, $20 ; plombage, réparer moulin à vent et pompe, $1,169.36 ; ferronnerie, $382.20 ; drogues et médicaments, $198.05 ; bois de service, $850.10 ; hôpital général, $214 ; chevaux, $500 ; vétérinaire, $19.50 ; transport, $647.33 ; docteur, $360	4,360 54	
Total des dépenses	15,924 91	15,924 91

ETAT des recettes et des dépenses pour les six mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

ÉCOLE INDUSTRIELLE D'ELKHORN, MAN.

(Non confessionnelle.)

Recettes	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat		13,525 65
Recettes de la ferme en argent		586 62
Recettes totales		14,112 27
Dépenses.		
Salaires	4,078 42	
Vêtements	1,615 82	
Aliments	3,477 52	
Combustible et éclairage	1,816 50	
Constructions et réparation	1,494 27	
Ameublement de maison	190 71	
Ferme et jardin	200 85	
Frais de voyages	355 82	
Divers	295 74	
Département des Affaires des Sauvages (recettes en argent)	586 62	
	14,112 27	14,112 27

NOTE.—Toutes les dépenses de cette école sont payées par le gouvernement.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE BATTLEFORD, SASK.

(Eglise d'Angleterre).

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention par l'Etat (par tête)		5,515 77
" " pour constructions, réparations, ameublement, etc.		620 69
D'autres sources		3,391 33
Recettes totales		9,527 79
Dépenses.		
Salaires	2,941 00	
Vêtements	915 14	
Aliments	3,466 38	
Combustible et éclairage	620 85	
Constructions et réparations	352 26	
Ameublemeut de maison	604 96	
Ferme et jardin	282 32	
Fret, messageries, dépenses de voyage, etc	70 05	
Travail supplémentaire	41 85	
Divers	135 15	
Dépenses totales	9,429 96	
Solde en caisse, le 31 mars 1907	97 83	
	9,527 79	9,527 79

ÉTAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

ECOLE INDUSTRIELLE DE QU'APPELLE, SASK.

(Catholique romain.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête, balance, 1906-7		17,388 70
" " pr soins médic., papeterie, médicam., timbres-poste et réparations		1,083 86
Pension des hommes à la nouvelle construction		1,358 74
Argent gagné par les ateliers et escompte		6,374 08
Recettes totales		26,205 38
Dépenses.		
Déficit, le 30 juin 1906	459 44	
Salaires, payés en sus (par tête) : employés	5,439 65	
" " en sus " médecin	450 00	
Aliments	5,442 27	
Vêtements	1,998 36	
Combustible et éclairage	3,249 46	
Nouvelle constructions et réparations	3,245 72	
Matériel et mobilier	2,509 40	
Divers, payé sur la subvention par tête	7,500 44	
" en sus " "	633 86	
Déficit, le 31 mars 1907		4,723 22
	30,928 60	30,928 60

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE RÉGINA, SASK.

(Presbytérienne.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Solde en argent, 30 juin 1906		240 13
Subvention de l'Etat (par tête)		5,505 15
Dons—En argent		1,500 00
" —En vêtements		800 00
Revenu de la ferme et de l'atelier		2,088 34
Recettes totales		10,133 62
Dépenses.		
Déficit le 30 juin 1906	583 78	
Salaires	2,145 66	
Vêtements	241 05	
Aliments	1,868 43	
Combustible et éclairage	1,170 81	
Constructions et réparations	183 75	
Ferme et jardin	835 99	
Ameublement de maison	201 28	
Transport	192 00	
Travail supplémentaire	35 00	
Divers	1,345 73	
Dépenses totales	8,803 48	
Solde en caisse le 31 mars 1907	1,330 14	
	10,133 62	10,133 62

DOC. PARLEMENTAIRE No 27

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

ECOLE INDUSTRIELLE DE CALGARY, ALBERTA.

(Non confessionnelle.)

DÉPENSES.	$ c.	$ c.
Salaires	2,130 00	
Aliments	927 77	
Vêtements	288 55	
Administration	1,766 46	
Total des dépenses		5,112 78

NOTE.—Toutes les dépenses en rapport avec cette école sont payées par le gouvernement.

ECOLE INDUSTRIELLE DE DAIM-ROUGE, ALBERTA.

(Méthodiste.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Argent en caisse, 1er juillet 1906		55 04
Subvention de l'Etat, par tête, pour neuf mois		5,874 89
" pour garnitures, etc		1,067 17
Société des Missions méthodistes		525 11
Produits de la ferme		2,088 70
Bestiaux		2,286 93
Equipement et mobilier		108 45
Main-d'œuvre supplémentaire		98 05
Aliments		557 95
Vêtements		70 89
Combustible et éclairage		19 28
Divers		804 38
Traite en plus, Banque des Marchands		364 06
DÉPENSES.		
Salaires	2,872 98	
Ferme, dépenses générales	1,585 54	
Bestiaux	1,088 00	
Aliments	2,132 68	
Vêtements	749 38	
Equipement et mobilier	510 46	
Combu tible et éclairage	252 70	
Main-d'œuvre supplémentaire	411 15	
Frais de voyage	438 76	
J. I. Case, sur équipement de battage	500 00	
Billet en faveur de Cronquist	300 00	
" " de la Banque des Marchands	500 00	
Billets et vieux comptes	379 41	
Divers	445 81	
Argent en caisse	686 86	
Comptes payés par le département	1,067 17	
	13,920 90	13,920 90
Actif, comptes dus pour école		461 28
Argent en caisse		686 86
Passif, comptes en circulation	2,397 06	
Déficit net, 31 mars 1907		1,248 92
	16,317 96	16,317 96

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

ECOLE INDUSTRIELLE DE SAINT-JOSEPH, ALBERTA.

(Catholique romain.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête, solde, 1905-6		1,789 35
" " " 1906-7		6,443 62
" " pour constructions et réparations		314 72
" " pour machine et séparateur		1,220 00
Produits de la ferme et bestiaux vendus		2,451 62
Total des recettes		12,219 31
Dépenses.		
Comptes impayés, 30 juin 1906	3,057 36	
Salaires	3,786 76	
Aliments	1,893 68	
Vêtements	763 24	
Combustible et éclairage	987 82	
Ferme	1,162 13	
Bestiaux	1,190 10	
Constructions et réparations	356 18	
Machine et séparateur	1,220 00	
Divers	393 46	
	14,810 73	
Moins nouvelles marchandises, 31 mars 1907	1,240 05	
Total des dépenses	13,570 68	
Excédent des dépenses sur les recettes		1,351 37
	13,570 68	13,570 68

ECOLE INDUSTRIELLE DE LA BAIE-DE-L'ALERTE, C.-B.

(Eglise d'Angleterre.)

Recettes.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		2,204 49
" " pour réparations		60 00
Société des missionaires de l'Eglise		354 82
Pension des employés		276 50
Main-d'œuvre de garçons et vente de leur travail		161 28
Total des recettes		3,057 09
Dépenses.		
Salaires	1,007 25	
Aliments	956 30	
Vêtements	655 60	
Combustible et éclairage	78 96	
Constructions et réparations	133 15	
Equipement et mobilier	104 47	
Transport	19 00	
Divers	100 77	
Total des dépenses	3,055 50	
Solde, 31 mars 1907	1 59	
	3,057 09	3,057 09

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

ECOLE INDUSTRIELLE DE CLAYOQUOT, C.-B.

(Catholique romain.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		4,793 75
Montant des contributions d'autres sources		1,046 95
Montant contribué pour vêtements		24 00
Recettes par les ventes de l'ouvrage à l'aiguilles		58 30
Total des recettes		5,923 00
DÉPENSES.		
Déficit, 30 juin 1906	4,316 80	
Salaires	1,695 00	
Main-d'œuvre supplémentaire	213 85	
Aliments	1,073 00	
Vêtements	266 00	
Combustible et éclairage	254 20	
Constructions et réparations	515 65	
Equipement et mobilier	458 25	
Ferme et jardin	109 85	
Transport et messageries	422 30	
Divers	165 90	
Total des dépenses	9,490 80	
Excédent des dépenses sur les recettes		3,567 80
	9,490 80	9,490 80

ECOLE INDUSTRIELLE DE COQUALEETZA, C.-B.

(Méthodiste.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		6,468 15
Contributions d'autres sources		1,791 31
Solde au 30 juin 1906		145 72
Total des recettes		8,405 18
DÉPENSES.		
Salaires	2,618 75	
Aliments	2,701 01	
Vêtements	1,150 32	
Combustible et éclairage	278 70	
Constructions et réparations	448 39	
Equipement et mobilier	501 85	
Frais de voyage et transport	212 75	
Ferme et jardin	127 55	
Divers	257 58	
Total des dépenses	8,296 90	
Solde, 31 mars 1907	108 28	
	8,405 18	8,405 18

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

ECOLE INDUSTRIELLE DE KAMLOOPS, C.-B.

(Catholique romaine.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Solde au 30 juin 1906		113 08
Subvention de l'Etat, par tête		4,875 00
" pour construction		500 00
Provenant des ventes des produits de la ferme		19 50
" d'autres sources		43 20
Total des recettes		5,550 78
DÉPENSES.		
Salaires	2,054 45	
Aliments	1,402 30	
Vêtements	532 33	
Combustible et éclairage	86 30	
Constructions et réparations	611 25	
Equipement et mobilier	234 10	
Ferme et jardin	208 45	
Transport et frais de voyage	34 15	
Divers	153 23	
Total des dépenses	5,316 56	
Solde au 31 mars 1907	234 22	
	5,550 78	5,550 78

ECOLE INDUSTRIELLE DE KOOTENAY, C.-B.

(Catholique romaine)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête		4,875 00
DÉPENSES.		
Déficit, 30 juin 1906	158 37	
Salaires	300 00	
Contremaître	315 00	
Charpentier	500 00	
Aliments	1,365 00	
Vêtements	1,840 00	
Combustible et éclairage	30 00	
Réparations	195 00	
Divers	337 00	
Total des dépenses	5,040 37	
Excédent des dépenses sur les recettes		165 37
	5,040 37	5,040 37

ÉTAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE L'ILE KUPER, C.-B.

(Catholique romain.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat (par tête)		4,875 00
D'autres sources		233 45
Recettes totales		5,108 45
DÉPENSES.		
Déficit le 30 juin 1906	176 13	
Salaires	1,971 23	
Travail supplémentaire	84 50	
Aliments	1,340 64	
Vêtements	889 03	
Combustible et éclairage	91 79	
Constructions et réparations	117 52	
Matériel et mobilier	282 37	
Ferme et jardin	97 86	
Transport, frais de voyage et messageries	53 15	
Divers	142 64	
Dépenses totales	5,246 86	
Excédent des recettes sur les dépenses		138 41
	5,246 86	5,246 86

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE LYTTON, C.-B.

(Eglise d'Angleterre).

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat (par tête)		2,527 41
Subvention de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre		3,375 75
Produits de la ferme		853 52
Recettes totales		6,756 68
DÉPENSES.		
Salaires	2,059 74	
Vêtements	671 28	
Aliments	813 67	
Combustible et éclairage	54 60	
Constructions et réparation	90 71	
Ameublement de maison	555 81	
Ferme et jardin	398 62	
Transport, frais de vo yage, messageries	363 25	
Travail supplémentaire	589 27	
Divers	196 12	
Dépenses totales	5,793 07	
Solde en caisse le 31 mars 1907	963 61	
	6,756 68	6,756 68

ÉTAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

ECOLE INDUSTRIELLE DE METLAKAHTLA, C.-B.

(Eglise d'Angleterre.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, (par tête)		3,900 81
Pension		112 00
Travaux faits par l'instructeur et les élèves		47 45
Charbon et bois vendus		56 00
Œufs vendus		5 00
Aliments vendus		15 38
Ministère des postes, pour loyer		11 25
Recettes totales		4,147 89
DÉPENSES		
Déficit le 30 juin 1906	882 36	
Salaires	1,100 75	
Travail supplémentaire, blanchissage et autres travaux	332 80	
Aliments	1,408 80	
Vêtements	800 19	
Combustible et éclairage	314 85	
Constructions et réparations	43 10	
Matériel et mobilier	138 43	
Transport et messageries	159 14	
Divers	104 50	
Dépenses totales	5,284 92	
Excédent des dépenses sur les recettes		1,137 03
	5,284 92	5,284 92

ETAT des recettes et des dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Fin.*

ECOLE INDUSTRIELLE DU LAC-WILLIAMS, C.-B.

(Catholique romaine.)

RECETTES.	$ c.	$ c.
Subvention de l'Etat, par tête	....	4,741 75
Contributions pour vêtements	....	75 00
Total des recettes	....	4,816 75
DÉPENSES.		
Déficit, 30 juin 1906	3,377 44	
Intérêt sur emprunt	150 00	
Salaires	1,792 50	
Aliments	2,058 00	
Vêtements	630 32	
Eclairage et combustible	475 00	
Constructions et réparations	162 25	
Equipement et mobilier	339 17	
Transport, frais de voyage et messageries	512 58	
Divers	35 55	
Total des dépenses	9,532 81	
Excédent des dépenses sur les recettes	....	4,716 06
	9,532 81	9,532 81

TABLEAU

TABLEAU des écoles dans tout le Canada (dont on a reçu

Ecole.	Réserve.	Agence.	Instituteur.	Religion.
ONTARIO.				
Rivière Albany, (E. A.). .	A Fort-Albany....	Traité n° 9.	Rév. R. J. Renison. .	Eglise d'Angleterre
Alnwick.	Alnwick.	Alnwick.	Fred G. Joblin.	Méthodiste. . . . . .
Back-Settlement	Caradoc	Caradoc	Lyman W. Fisher. . .	Non confessionn. .
Bear-Creek.	"	"	Mlle Nettie E. Lockwood.	" . .
Cap-Croker	Cap-Croker.	Cap-Croker.	Mlle Mary Moffitt. .	" . .
Ile Christian	Ile Christian.	Penetanguishine . .	Rév. J. Wilson, B.A.	Méthodiste. . . . . .
Fort-William (garçons). .	Fort-William.	Port-Arthur	Sœur M. Ambrose . .	Catholiq. rom. . .
" (filles)	"	"	" " . .	" . .
Baie-du-Français	Saugeen.	Saugeen	T. J. Wallace.	Non confessionn. .
Rivière-du-Jardin (C.R.).	Rivière-du-Jardin.	Saut-Sainte-Marie.	Rév. J. A. Drolet, S.J.	Catholiq. romaine.
" (E.A.).	" .	" . .	Lucius F. Hardyman	Eglise d'Angleterre
Garden-Village.	Nipissingue.	Sturgeon-Falls. . . .	F. LeTonturier.	Catholiq. romaine.
Ile Georgina.	Ile Georgina.	Ile Georgina. . .	J. H. Prosser.	Méthodiste. . . . . .
Gibson.	Watha.	Parry-Sound	William Kendall. . .	" . . . .
Lac-Doré.	Lac-Doré.	Lac-Doré.	Mlle Charlotte Casey	Catholiq. romaine
*Baie Goulais.	Baie Goulais.	Saut-Sainte-Marie.	Thomas Cadreau. . . .	"
†Graham S.S. n° 5	A Naughton.	Manitowaning	Mlle Emma Scheffer.	Non confessionn. .
‡Henvey-Inlet	Henvey-Inlet.	Parry-Sound.	Jos. D. McLeod . . .	" . .
†Hiawatha	Lac-du-Riz	Lac-du-Riz	Mlle Agnès Doris. . .	" . .
Kettle-Point	Kettle-Point.	Sarnia.	Mme Angus George.	" . .
Lac-Hélène.	Red-Rock	Port-Arthur	Mlle Alice Barker. . .	Catholiq. romaine.
Lac-Long	Lac-Long	"	" Eliz. Finlayson.	" . .
Mattawa.	A Mattawa.	. . . .	Sœur St-Gregory. . . .	" . .
Michipicoten	Michipicoten.	Saut-Sainte-Marie.	Mlle Katie O'Connor	" . .
‖Missinaibi.	A Missinaibi.	" . .	Reginald H. Ferris. .	Non confessionn. .
Moraviantown	Moravian	Moravian	Mlle Mary M. Ross.	" .
Fort-Moose.	A Fort-Moose.	Traité n° 9.	Rév. Claude D. Ovens, B.A	Eglise d'Angleterre
Lac-à-la-Vase	Lac-à-la-Vase	Lac-du-Riz.	Alfred McCue	Non confessionn. .
Muncey.	Caradoc	Caradoc.	John L. Case.	Eglise d'Angleterre
New-Credit	New-Credit.	New-Credit.	Mlle L. Mitchell. . . .	Non confessionn. .
Nipissingue	Nipissingue.	Sturgeon-Falls. . . .	" Alma Piché. . . .	" . .
Onéida n° 2.	Onéida	Caradoc.	Levi Williams.	Eglise d'Angleterre
" n° 3	"	"	Mme C. A. Vollick. .	Méthodiste. . . . . .
*Rivière-au-Pic	Rivière-au-Pic	Port-Arthur	J. A. Blais.	Catholiq. romaine.
Port-Elgin	Cap-Croker	Cap-Croker.	Hugh MacCorkindale	Non confessionn. .
Rama.	Rama	Rama	Mlle Eva M. McBain	Méthodiste. . . . . . .
River-Settlement	Caradoc	Caradoc.	Joseph Fisher.	Non confessionn. .
Ryerson.	Ile Parry.	Parry Sound	Mlle J. E. Armour. .	" . .
Sagamook.	Riv.-des-Espagnols	Thessalon.	" Emily Frawley.	Catholiq. romaine.
Saugeen	Saugeen	Saugeen.	" Helen Ruxton .	Non confessionn. .
Scotch-Settlement.	"	"	John Burr.	" . .

* Ecole fermée durant le trimestre de mars 1907. † Enfants sauvages fréquentant l'école des blancs. ‡ Ecole fermée pour les trimestres de septembre et décembre 1906. Pas d'instituteur. ‖ Enfants sauvages fréquentant les écoles des blancs. Le département a payé 50 centins (par tête) par mois sur présence moyenne.

DES ÉCOLES.

des rapports pour l'exercice terminé le 31 mars 1907—*Suite.*

Appointements annuels ou subvention.	Fonds sur lequel l'instituteur est payé.	Nombre inscrit.			Moyenne de la présence.	Cours.						Ecoles.
		Garçons.	Filles.	Total.		I	II	III	IV	V	VI	
$ c.												Ontario.
200 00	Crédit	24	26	50	19	50	....	....	....	...	....	Rivière-Albany (E. A.)
300 00	Bande	15	15	30	18	15	2	8	4	1	....	Alnwick.
300 00	Bande $200; cr., $100.	13	8	21	9	8	4	4	5	..	..	Back-Settlement.
300 00	Bande, $200; , cr., $100	9	1	10	5	6	2	....	1	1	....	Bear-Creek.
400 00	Crédit	26	16	42	24	12	6	11	5	8	....	Cap-Croker.
300 00	"	17	21	38	20	5	7	22	4	....	....	Ile-Christian.
600 00	Crédit {	5	....	5	2	3	1	1	....	....	....	Fort-William (garçons).
		....	14	14	5	6	5	3	....	....	....	" (filles).
400 00	Bande	16	12	28	21	12	13	1	2	....	....	Baie-des-Français.
600 00	Bande, $300; cr., $300.	29	37	66	29	38	15	6	7	....	....	Rivière-au-Jardin (C.R.)
400 00	Bande	19	11	30	15	14	7	9	...	....	....	" " (E. A.)
300 00	"	13	13	26	19	9	5	12	....	....	....	Village-au-Jardin.
300 00	Bande, $150; cr., $150.	10	8	18	8	10	....	6	2	...	....	Ile Georgina.
300 00	Crédit	6	15	21	9	9	7	4	....	1	....	Gibson.
300 00	"	11	12	23	12	14	6	...	3	....	....	Lac Doré.
300 00	"	8	15	23	13	11	12	....	....	....	....	*Baie Goulet.
150 00	"	2	3	5	3	1	1	1	2	...	....	†Graham S. S. N° 5.
300 00	Bande, $100; cr., $200.	8	8	16	8	13	1	2	....	....	....	‡Henvey-Inlet.
100 00	Bande	3	8	11	7	5	3	1	1	1	....	†Hiawatha.
300 00	"	6	10	16	7	11	3	2	....	....	....	Kettle-Point.
300 00	Crédit	10	14	24	6	13	11	....	....	....	....	Lac-Hélène.
300 00	"	26	26	52	10	50	2	....	....	....	....	Lac-Long.
200 00	"	17	17	34	28	9	11	9	5	...	....	Mattawa.
300 00	"	7	5	12	7	5	3	4	....	....	....	Michipicoten.
....	"	11	14	25	20	16	2	4	3	...	....	‖Missinaibi.
400 00	Bande	26	19	45	26	8	13	8	12	4	....	Moraviantown.
200 00	Crédit	18	22	40	34	14	13	10	3	...	...	Fort de l'Orignal.
300 00	Bande	15	11	26	13	13	8	5	....	...	...	Lac-à-la-Vase.
300 00	Crédit	12	10	22	8	15	1	4	1	...	1	Muncey.
300 00	Bande	19	12	31	14	7	7	3	10	4	....	New-Credit.
350 00	"	8	10	18	8	6	2	7	1	1	1	Nipissing.
300 00	Crédit	13	15	28	15	21	4	3	....	....	....	Oneida N° 2.
300 00	"	18	10	28	16	14	6	6	2	....	....	" N° 3.
300 00	"	16	7	23	10	12	11	...	..	....	....	Rivière-au-Pic.
400 00	Bande	15	10	25	11	10	5	4	2	4	....	Port-Elgin.
300 00	Bande, $125; cr., $175.	18	25	43	18	21	6	7	5	4	...	Rama.
300 00	Bande	12	16	28	8	16	8	2	2	....	....	River-Settlement.
300 00	"	12	8	20	9	5	10	5	....	....	....	Ryerson.
300 00	Crédit	15	8	23	15	10	3	4	6	....	...	Sagamook.
350 00	Bande	10	11	21	12	11	4	3	3	....	....	Saugeen.
400 00	"	10	13	23	17	11	6	4	2	....	...	Scotch-Settlement.

TABLEAU

TABLEAU des écoles dans tout le Canada (dont on a reçu

Écoles.	Réserve.	Agence.	Instituteur.	Dénomination.
ONTARIO—*Suite*.				
Rivière-au-Serpent	Rivière-au-Serpent	Thessalon	Mme J. H. McKay	Catholique romain
*Shawanaga	Shawanaga	Parry-Sound	Mlle Lucy McLellan	Non confessionn.
Sheguiandah	Sheguiandah	Manitowaning	F. W. Major	Eglise d'Angleterre
Sheshegwaning	Sheshegwaning	Gore-Bay	Mlle Adèle Duhamel	Catholiq. roman
Sidney-Bay	Cap-Croker	Cap-Croker	" May Ingersoll	Non confessionn.
Six-Nations, N° 1	Six-Nations	Six Nations	Dan. Fitzpatrick	"
" N° 2	"	"	John Clark (Princ.)	"
			Mlle M. Patterson, as	"
" N° 3	"	"	" Mabel F. Styres	"
" N° 5	"	"	John Lickers	"
" N° 6	"	"	E. D. Bearfoot	"
" N° 7	"	"	Mlle Jessie S. Taggart	"
" N° 9	"	"	" Rosa B. Russell	"
" N° 10	"	"	" Sara Davis	"
" N° 11	"	"	Thos. W. Draper	"
" Thomas	"	"	John Miller	"
Skene	Ile Parry	Parry-Sound	Mme A. E. McKelvie	"
Baie-du-Sudy	Baie-du Sud	Manitowaning	Mlle Zoé St. James	Catholiq. romain
Spanish-River	Spanish-River	Thessalon	William H. Trickett	Eglise d'Angleterre
†Squaw-Bay	Fort William	Port-Arthur	Mme Josephine J Huard	Catholiq. romain
Saint-Clair	Sarnia	Sarnia	Mlle Alice M. Matthews	Méthodiste
Sucker-Creek	Sucker-Creek	Manitowaning	Mlle Ida H. Ferguson	Eglise d'Angleterre
‡Temogami	Sur l'Ile-à-l'Ours	Sturgeon-Falls	" Emma Doherty	Non confessionn.
Tyendinaga (Est)	Tyendinaga	Tyendinaga	Mlle Frances Alexander	"
" (Ouest)	"	"	Mlle Pearl Joyce	"
" (Central)	"	"	" Bertha L. Cook	"
" (Mission)	"	"	" Irene Loft	"
Ile Walpole, n° 1	Ile Walpole	Ile Walpole	" Grace Aylsworth	Eglise d'Angleterre
" " n° 2	"	"	Joseph Sampson	Méthodiste
Baie-de-l'ouest	Baie de l'euest	Gore-Bay	Mlle Anna R. Peacock	Catholiq. romain
Lac-au-Poisson-Blanc	Lac-au-Poisson-Bl.	Manitowaning	" Minnie Fallu	"
Rivière-au-Poisson-Blanc	R.-au-Poisson-Bl.	"	John C. Ross	Eglise d'Angleterre
Wikwemikong (Garçons)	Wikwemikong (non cedée)	"	John Gorman	Catholiq. romain
" (Filles)	"	"	Mlle Elizabeth A. Lensch	"
Wikwemikongsing	Wikwemikongsing	"	Mlle Rose Fagan	"
Total, Ontario				

*Ecole fermée pendant le trimestre de mars 1907. Pas d'institutrice.
† Nouvelle école. Ouverte le 4 mars 1907. Institutrice payée $15 par mois.
‡ Cette école est ouverte l'été seulement.

DES ÉCOLES—*Suite.*

des rapports) pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Appointements annuels ou subvention.	Fonds sur lequel l'instituteur est payé.	Nombre inscrit.			Moyenne de la présence.	Cours.						Ecoles.
		Garçons.	Filles.	Total.		I	II	III	IV	V	VI	
$ c.												ONTARIO—*Fin.*
300 00	Crédit........	7	12	19	9	3	5	7	4	....	....	Rivière-au-Serpent.
300 00	Bande, $100 ; cr., $200.	8	7	15	5	14	1	..	....	...	....	*Shawanaga.
300 00	Bande................	9	5	14	9	11	2	1	....	....	....	Sheguiandah.
300 00	"	11	12	23	12	10	7	...	4	2	...	Sheshegwaning.
350 00	"	5	6	11	7	2	4	1	3	1	....	Baie Sidney.
....	....	21	15	36	13	11	12	7	4	2	....	Six-Nations, n° 1.
.. ..	....	47	51	98	45	35	18	17	7	17	4	" n° 2.
....	....	25	31	56	22	26	15	11	....	4	...	" n° 3.
....	....	16	17	33	15	5	7	5	8	6	2	" n° 5.
4,250 00	Bande, $3,800 ; crédit, $450	12	6	18	7	3	8	4	2	1	....	" n° 6.
....		39	36	75	21	37	14	16	4	4	....	" n° 7.
....	....	15	18	33	18	11	8	5	5	4	....	" n° 9.
. ...	....	28	25	53	15	26	13	6	5	3	....	" n° 10.
....	....	18	12	30	12	12	8	5	3	2	....	" n° 11.
....	....	35	29	64	24	25	8	13	7	11	....	" Thomas.
300 00	Bande, $150 ; cr., $150.	4	4	8	5	5	...	...	...	3	..	Skene.
300 00	Bande, $200 ; cr., $100.	14	12	26	19	10	7	5	3	1	....	Baie-du-Sud.
300 00	Crédit....	9	9	18	8	16	..	2	....	....	....	Rivière-aux-Espagnols.
....	"	8	9	17	7	10	7	..	...	....	....	†Baie Squaw.
300 00	Bande...........	17	19	36	17	23	8	5	...	....	..	Saint-Clair.
300 00	Crédit...	6	6	12	6	4	5	3	...	....	....	Creek-à-la-Carpe.
150 00	"	10	13	23	10	14	5	3	1	...	...	‡Temogami.
175 00	Bande......	29	23	52	29	38	8	4	2	....	....	Tyendinaga (Est).
250 00	"	16	12	28	13	13	9	1	5	...	....	" (Ouest).
175 00	"	15	21	36	16	13	12	6	5	....	...	" (Central).
240 00	"	10	8	18	9	10	4	3	1	....	....	* " (Mission).
300 00	Bande, $200 ; cr., $100.	13	26	39	17	22	5	8	4	....	....	Ile Walpole n° 1.
300 00	Crédit	18	13	31	15	20	6	4	...	1	....	" n° 2.
300 00	Bande.............. .	15	23	38	16	27	3	5	3	....	....	Baie-de-l'Ouest.
300 00	"	7	11	18	10	9	6	3	....	....	....	Lac-au-Poisson-Blanc.
300 00	Crédit...............	4	2	6	3	5	1	....	... ...		....	Riv.-au-Poisson-Blanc
300 00	"	26	...	26	11	26	....	....	...	....	....	Wikwemikong (garçons).
300 00	"	....	15	15	7	12	2	....	1	...	....	" (filles).
300 00	"	12	7	19	8	11	4	4	....	....	....	Wikwemikongsing.
....	....	1077	1051	2128	1018	1058	458	339	174	91	8	Total, Ontario.

TABLEAU

TABLEAU des écoles dans tout le Canada (dont on a reçu

Ecole.	Réserve.	Agence.	Instituteur.	Religion.
QUÉBEC.				
Bersimis	Bersimis	Bersimis	Sœur Marie Pauline.	Cathol. romaine
Caughnawaga (garçons)	Caughnawaga	Caughnawaga	Peter J. DeLisle, dir.	" "
			Peter Williams, aide.	" "
" (filles)	"	"	Mlle M. E. Howlett, directrice	" "
			Mlle Alice Howarth, aide	" "
* " (Bush)	"	"	Mme A. Beauvais	" "
" (mission)	"	"	Mlle E. M. Yonng	Méthodiste
Pont-Congo	Maniwaki	Maniwaki	Mlle Margaret McCaffrey	Non confessionn
Ile Cornwall	Saint-Régis	Saint-Régis	David A. Benedict	"
†Escoumains	A Escoumains	Bersimis	Joseph L. Otis	Cathol. romaine
Lorette	Lorette	Lorette	Sœur Ste-Augustine, directrice	" "
			Sœur Marie du Sacré Cœur, directrice	" "
Maniwaki	Maniwaki	Maniwaki	Mlle Annie O'Connor	" "
Maria	Maria	Maria	" Margaret Isaac.	" "
Oka (campagne)	Oka	Oka	" Annie E. Matthieu	Méthodiste
" (village)	"	"	Mlle J. J. Alexander	"
Pointe-Bleue	Pointe-Bleue	Pointe-Bleue	" Berthe Potvin	Cathol. romaine
Ristigouche	Ristigouche	Ristigouche	Sœur Marie du Saint-Rosaire	" "
Saint-François (prot.)	Pierreville	Pierreville	Samuel J. Boyce	Eglise d'Angleterre
" (C.R.)	"	"	Sr Marie-Joséphine, directrice	Cathol. romaine
			Sœur Dufrost, aide	" "
Saint-Régis	Saint-Régis	Saint-Régis	Mlle M. V. Nolan	Non confessionn
Témiscamingue	Témiscamingue	Témiscamingue	Sœur Marie-Aimée	Cathol. romaine
Total, Québec				
NOUVELLE-ECOSSE.				
Rivière-à-l'Ours	Rivière-à-l'Ours	Digby, comté de	Mlle Laura W. Barteaux	Cathol. romaine
Eskasoni	Eskasoni	Cap-Breton "	J. F. Beaton	" "
‡Half-way River	Franklin-Manor	Cumberland "	Mlle Eva L. Fullerton	" "
Indian-Cove	Fisher's-Grant	Pictou "	Mlle Cassie McDonald	" "
Middle-River	Middle-River	Victoria "	Thomas Gallant	" "
Millbrook	Millbrook	Colchester "	Mlle Jessie Scott	" "
New-Germany	Lunenburg	Lunenburg "	" Belle B. Hawkesworth	" "
Rivière-au-Saumon	Rivière-au-Saumon	Richmond "	" Sara E. O'Toole	" "
Sydney	Sydney	Cap-Breton "	" Margaret A. McLellan	" "
Whycocomagh	Whycocomagh	Inverness "	Donald J. Gillis	" "
Total, Nouvelle-Ecosse				

* Nouvelle école ouverte en septembre 1906. † Enfants sauvages fréquentant l'école des blancs. Le département a payé 25 centins par mois (par tête) sur moyenne de la présence. ‡ Enfants sauvages fréquentant l'école des blancs. Le département a payé 50 centins par mois (par tête) sur moyenne de la présence.

DES ÉCOLES.—*Suite.*

des rapports) pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Appointements annuels ou subventions.	Fonds sur lequel l'instituteur est payé.	Nombre inscrit. Garçons.	Filles.	Total.	Moyenne de présence.	Classes. I	II	III	IV	V	VI	Écoles.
$ c.												Québec.
300 00	Crédit	26	26	52	12	25	12	5	7	3	....	Bersimis.
450 00 / 350 00	" / "	94	..	94	50	64	18	9	3	....	....	Caughnawaga (garçons)
350 00 / 250 00	" / "	....	62	62	32	30	6	13	7	6	...	" (Filles).
300 00	"	27	17	44	28	27	6	5	4	2	....	* " (Errants).
250 00	"	39	13	52	11	44	3	2	3	....	....	" (Mission)
300 00	"	7	25	32	16	15	3	8	6	....	....	Congo-Bridge.
350 00	"	14	18	32	9	29	2	1	....	....	....	Ile Cornwall.
....	"	4	8	12	11	....	4	3	3	1	1	†Escoumains.
150 00 / 150 00	" / "	23	23	46	41	18	19	8	1	...	..	Lorette.
300 00	Bande	9	19	28	1	13	6	5	4	....	...	Maniwaki.
300 00	Crédit	12	11	23	10	13	5	....	3	1	1	Maria.
125 00	"	13	13	26	13	13	8	3	2	....	....	Oka (campagne).
125 00	"	14	14	28	11	19	2	....	6	1	....	" (Village).
300 00	"	15	12	27	19	10	6	9	1	1	....	Pointe-Bleue.
300 00	"	28	35	63	35	15	31	8	7	....	2	Ristigouche.
300 00	"	9	7	16	7	5	3	5	1	1	1	St.-Francis (Prot.)
300 00 / 300 00	" / "	39	33	72	54	26	7	24	8	2	5	" (R.C.)
350 00	"	19	8	27	9	24	3	...	...	....	....	St-Regis.
300 00	"	26	16	42	27	17	14	5	6	....	....	Témiscamingue.
....	....	418	360	778	405	407	158	113	72	18	10	Total, Québec.
												Nouvelle-Écosse.
300 00	Crédit	10	9	19	6	7	1	2	6	1	2	Rivière-à-l'Ours.
300 00	"	11	7	18	7	4	5	6	3	....	....	Eskasoni.
....	"	2	4	6	2	5	..	1	....	..	..	‡Rivère-Mi-Chemin.
300 00	"	13	6	19	12	8	3	4	....	....	4	Indian-Cove.
350 00	"	11	6	17	5	10	4	1	1	1	...	Rivière-du-Milieu.
300 00	"	11	9	20	10	4	1	10	5	....	....	Millbrook.
300 00	"	5	8	13	7	5	....	1	4	....	3	New-Germany.
300 00	"	9	7	16	6	7	5	3	1	....	...	Rivière-au-Saumon.
300 00	"	15	9	24	15	11	6	3	4	....	..	Sydney.
300 00	"	12	8	20	8	11	7	2	....	..	....	Whycocomagh.
....	....	99	73	172	78	72	32	33	24	2	9	Total, Nouvelle-Ecosse.

ECOLES

TABLEAU des écoles dans tout le Canada (dont on a reçu

Ecoles.	Réserve.	Agence.	Instituteur.	Religion.
NOUVEAU-BRUNSWICK.				
Eglise-Brûlée...	Big Cove..........	Nord-Est.........	....	Catholiq. romain..
Grande-Anse............	Eel Ground.	"	Mlle Mary Isaac ...	"
Eel-Ground........	Kingsclear..	"	" F. M. Schultz..	"
Kingsclear....	St. Mary's.......	Ouest..........	" M. C. Monagh'n	"
Ste-Marie.....	Tobique.....	"	" M. J. Rush...	"
Tobique	Pointe-de-l'Eglise..	"	" A. A. Bradley..	"
Total Nouv.-Brunswick...	....	... ...	....	....
ILE DU-PRINCE-EDOUARD.				
Ile Lennox	Ile Lennox..	Surintendance de l'I. du P.-E..-..	William J. Overbeck	Catholiq. romain..
COLOMBIE-BRITANNIQUE.				
*Aiyansh........... ..	Kitladamicks.	Côte Nord-Ouest..	Charles Morven....	Eglised'Angleterre
Baie-de-l'Alerte.........	Nimkish..	Kwawkewlth......	Mme Elizabeth Hall	" "
Bella Bella.............	Bella-Bella.......	"	Mlle Mary A. Beatty	Methodiste......
Bella-Coola............	Bella Coola.. . .	Côte Nord-Oust...	" Viola M. Lawson	" ....
Cape-Mudge....	Cape-Mudge.. ...	Kwawkewlth......	Rév. J. E. Rendle ..	" ....
*China-Hat.	China-Hat.......	Côte Nord-Ouest..	" George Read...	" ... ...
*Clayoquot (C.R.)..... ..	Opitsat.	CôteOuest........	" C. Moser, O.S.B.	Catholiq. romain..
* " (Prot.)...... .	"	"	Mme N. Barlow.....	Methodiste..... .
Gitwingak.............	Kitwingar..	Babine.....	Mlle Fl. E. Royds...	Eglised'Angleterre
†Glen-Vowell.	Sickedach........	"	J. P. Thorkildson...	Armée du Salut ..
Gwayasdums..	Gwayasdums	Kwawkewlth......	Herbert Pearson....	Eglised'Angleterre
†Baie Hartley	Baie-Hartley......	Côte Nord-Ouest..	H. W. W. Bromwich	Methodiste... ...
Hazelton...............	Giatamaksh. ...	Babine.......... ..	Mlle E. J. Soal	Eglised'Angleterre
Kincolith............ .	Kincolith.........	Côte Nord-Ouest..	Rév. W. H. Collison	" "
Kita-maat	Kita-maat..	" ..	Dr. D. Bower .	Méthodiste......
Kitkahtla..............	Kitkahtla.........	" ..	Mlle Ethel Flower..	Eglised'Angleterre
‡Kitsegukla............	Kitsegukla.......	Babine...........	" Hannah Edgar.	Méthodiste. ...
Kishfiax	Kishfiax.........	"	" Eliz. Hargrave.	" "
Kisgegas..	Kisgegas........	"	Joshua J. Harvey...	Catholiq. romain..
Kyaquot	Kyaquot..... ..	Côte Ouest........	Rév. E. Sobry.. ..	Eglised'Angleterre
Lakalsap.......... ...	Lakalsap.	Côte Nord-Ouest..	Alfred McKay.....	" "
Massett.	Massett..........	" ..	Rév. W. E. Collison.	" "
Metlakahtla............	Metlakahtla	" ..	Mlle Helena Jackson	Methodiste.. .....
Nanaimo...............	Nanaimo	Cowichan.........	Rév. W. J. Knott...	" ....
*Nitanit.........	Cla-oose	Côte Ouest........	C. A. Dockstader. .	" ... .
*Ohiaht (Anse Dodgers)..	Iles-Haines..	" ...	John T. Ross..	Presbytérienne...
Port-Essington..........	Skeena......	Nord-Ouest........	Mlle Kate Tranter..	Methodiste.. .....

* Pas de rapport reçu pour le trimestre du mois de septembre 1906. † Pas de rapports reçus des trimestres de septembre et de décembre 1906. ‡ Nouvelle école ouverte en octobre 1906.

DES ECOLES—*Suite.*

des rapports) pour l'exercice terminé le 31 mars 1907—*Suite.*

Appointements annuels ou subvention.	Fonds sur lequel l'instituteur est payé.	Nombre inscrit.			Moyenne de la présence.	Cours.						Ecole.
		Garçons.	Filles.	Total.		I	II	III	IV	V	VI	
$ c.												Nouveau-Brunswick.
300 00	Crédit	7	11	18	7	5	2	6	4	1	..	Eglise-Brûlée.
300 00	"	17	22	39	19	22	3	5	4	5	....	Grande-Anse.
300 00	"	6	5	11	5	9	2	...	....	...	....	Eel-Ground.
300 00	"	11	7	18	12	8	2	....	5	....	3	Kingsclear.
300 00	"	16	8	24	16	6	5	10	2	....	1	Ste-Marie.
300 00	"	1.	14	27	18	7	7	8	5	....	....	Tobique.
....	....	70	67	137	77	57	21	29	20	6	4	Total, Nouv.-Brunswick.
												Ile-du-Prince-Edouard.
300 00	Crédit	12	12	24	10	9	8	4	2	1	...	Ile Lennox.
												Colombie-Britannique.
300 00	Crédit	18	17	35	22	18	8	6	3	...	....	*Aiyansh.
300 00	"	15	9	24	9	9	7	7	....	1	....	Baie-de-l'Alerte.
300 00	"	35	38	73	24	32	20	12	7	2	....	Bella-Bella.
300 00	"	18	7	25	7	17	7	1	....	....	....	Bella-Coola.
300 00	"	4	5	9	7	7	1	1	....	....	....	Cap-Mudge.
300 00	"	9	8	17	12	17	....	....	....	..	..	*China-Hat.
300 00	"	10	9	19	6	18	1	....	....	....	....	*Clayoquot (C.R.).
....	....	10	15	25	4	22	1	2	...	..	....	* " (prot.)
300 00	Crédit	17	27	44	20	28	10	6	....	....	....	Gitwingak.
300 00	"	13	14	27	19	7	11	7	2	....	...	Glen-Vowell.
300 00	"	20	14	34	7	28	3	3	...	.. .	....	Gwayasdums.
300 00	"	17	10	27	14	13	11	3	...	....	....	†Baie Hartley.
300 00	"	20	13	33	10	16	12	5	....	....	....	Hazelton.
300 00	"	22	25	47	22	19	11	4	13	..	....	Kincolith.
300 00	"	21	24	45	20	22	8	8	7	....	...	Kita-maat.
300 00	"	20	16	36	18	14	13	5	1	3	....	Kitkahtla.
300 00	"	9	12	21	15	16	5	....	....	....	....	‡Kitsegukla.
300 00	"	17	23	40	20	35	5	....	....	....	....	Kishfiax.
300 00	"	14	10	24	7	23	1	....	....	....	....	Kisgegas.
300 00	"	9	4	13	6	5	5	3	...	....	...	Kyaquot.
300 00	"	17	15	32	19	22	8	2		....	....	Lakalsap.
300 00	"	19	25	44	20	24	12	7	1	....	...	Massett.
300 00	"	15	12	27	13	17	4	4	2	....	...	Metlakahtla.
300 00	"	11	12	23	7	15	7	1	....	....	....	Nanaïmo.
300 00	"	7	4	11	4	7	2	2	....	....	....	*Nitanit.
300 00	"	14	7	21	13	16	5	...	....	....	...*	Ohiaht (Dodger's-Cove).
300 00	"	17	24	41	17	23	16	...	1	1	....	Port-Essington.

TABLEAU

TABLEAU des écoles dans tout le Canada (dont on a reçu

Ecole.	Réserve.	Agence.	Instituteur.	Religion.
COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Fin.*				
Port-Simpson	Port-Simpson	Côte Nord-Ouest	O. B. Anderson	Méthodiste
Quamichan	Quamichan	Cowichan	Mlle C. Ordano	Cathol. romaine
Saanich	Saanich	"	William Thompson	"
Skidegate	Ile de la Reine-Charlotte	Côte Nord-Ouest	Peter R. Kelly	Méthodiste
Somenos	Somenos	Cowichan	Mlle M. Lomas	Cathol. romaine
Songhees	Songhees	"	Sœur Marie Barbara.	"
Tsartlip	Tsartlip	"	Mlle Kath. Needham	"
Ucluelet	Itedse	Côte Ouest	Mme M. Swartout	Presbytérienne
Yuquot	Yuquot	"	Rév. Alois S. Stern	Cathol. romaine
Total, Colombie-Britan				
MANITOBA.				
Rivière Berens	Rivière Beren s	Norway-House	Mlle Louise A. Showler	Méthodiste
Big-Eddy	Pas	Pas	John Whitehead	Eglise d'Angleterre
Rivière Noire	Rivière-Noire	Norway-House	George Slater	" "
Brokenhead	Brokenhead	Clandeboye	Mme M. L. Coates	" "
Chemawawin	Chemawawin	Pas	Frank Barker	" "
Cross-Lake (prot.)	Cross-Lake	Norway-House	Mlle Annie H. Foster	Méthodiste
" (C. R.)	"	"	Albert A. Sinclair	Cathol. romaine
Cumberland	Cumberland	Pas	Nathan Settee	Eglise d'Angleterre
Lac-de-l'Aigle	Lac-à-l'Aigle	Savanne	James Fox	" "
Lac du Flux et Reflux	Lac du Flux et Refl.	Manitowapah	Mlle Geraldine Shannon	Cathol. romaine
Fairford (en haut)	Fairford	"	Mlle Eva Fryer	Eglise d'Angleterre
" (en bas)	"	"	Wm. Petty	" "
Rivière Fisher	Rivière Fisher	Norway-House	J. Brooks Jones	Méthodiste
Fort-Alexandre (en haut)	Fort-Alexander	Clandeboye	Mlle Sophia Spence	Eglise d'Angleterre
* " (en bas)	"	"	George C. Smith	" "
Frenchman's-Head	Lac Seul	Savanne	F. N. S. Eaton	" "
Grand-Rapide	Grand-Rapide	Pas	M. S. Simpson	" "
Rivière du Trou-d'Eau	Riv. du Trou-d'Eau	Norway-House	John Sinclair	" "
Islington	Islington	Kenora	C. N. Chapman	" "
Jackhead	Jackhead	Norway-House	Leonard Hart	" "
Rivière Jack	Rivière Jack	"	C. A. Wilkins	" "
Lac Manitoba	Lac Manitoba	Manitowapah	L. E. Martel	Cathol. romaine
Lac St-Martin	Lac St Martin	"	Lewis LeClair	Eglise d'Angleterre
†Petit-Grand-Rapide	Petit-Gr.-Rapide	Norway-House	William Ivens	Méthodiste
Petite-Saskatchewan	Petite Saskatche'n.	Manitowapah	John E. Favell	Eglise d'Angleterre
Long-Sault	Long-Sault	Fort-Frances	Mlle Beatrice Johnson	" "
Lac L'Orignal	Lac L'Orignal	Pas	Walter C. Lundie	" "

* Cette école fut rouverte en janvier 1907, ayant été fermée pour plusieurs années. † Cette école est ouverte durant les mois d'été seulement.

DES ÉCOLES.—*Suite.*

des rapports) pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Appointements annuels ou subvention.	Fonds sur lequel l'instituteur est payé.	Nombre inscrit. Garçons.	Filles.	Total.	Moyenne de la présence quotidienne.	Cours. I	II	III	IV	V	VI	École.
$ c.												Colombie-Britannique —*Suite.*
300 00	Crédit	57	55	112	30	101	5	5	1	....	....	Port-Simpson.
300 00	"	15	6	21	13	11	8	2	....	....	....	Quamichan.
300 00	"	11	7	18	9	12	5	1	....	....	...	Saanich.
300 00	"	4	10	14	7	8	4	2	....	....	....	Skidegate.
300 00	"	15	5	20	7	15	2	2	1	....	....	Somenos.
300 00	"	5	8	13	6	8	3	....	2	....	...	Songhees,
300 00	"	11	8	19	7	9	4	3	3	....	....	Tsartlip.
300 00	"	8	7	15	7	9	3	3	....	....	....	Ucluelet.
300 00	"	5	6	11	6	8	3	....	....	....	...	Yuquot.
....	....	549	511	1060	454	671	231	107	44	7	....	Total, Colombie-Britan..
												Manitoba.
300 00	Crédit	26	16	42	13	31	8	2	1	....	....	Rivière-Berens.
300 00	"	9	13	22	10	14	5	3	....	....	....	Big-Eddy.
300 00	"	5	14	19	8	16	2	1	....	....	....	Rivière-Noire.
300 00	"	12	15	27	12	14	4	6	3	....	....	Brokenhead.
300 00	"	18	8	26	13	17	7	2	....	....	....	Chemawawin.
300 00	"	15	17	32	10	23	5	3	1	....	....	Lac-Lacroix (Prot.).
300 00	"	13	17	30	10	30	....	....	....	....	....	" (R.C.)
300 00	"	9	20	29	12	27	2	....	....	....	....	Cumberland.
300 00	"	6	6	12	4	9	3	....	....	....	....	Lac de l'Aigle
300 00	"	9	12	21	11	16	5	....	....	....	....	Lac du Flux et du Reflux.
300 00	"	6	10	16	8	7	6	3	...	....	. .	Fairford (en haut).
300 00	"	15	10	25	15	11	8	4	2	....	....	" (en bas).
300 00	"	25	20	45	13	23	9	13	...	....	....	Rivière Fisher.
300 00	"	14	11	25	13	20	5	....	....	....	....	Fort Alexandre (en haut
300 00	"	1	6	7	7	7	....	....	....	....	...	* " (en bas).
300 00	"	11	8	19	4	14	5	....	....	....	....	Tête-du-Français.
300 00	"	11	13	24	10	17	4	3	....	....	....	Grand-Rapide.
300 00	"	9	6	15	5	8	3	1	3	....	....	Rivière du Trou-d'Eau.
300 00	"	12	4	16	5	11	5	....	....	....	...	Islington.
300 00	"	8	7	15	5	10	5	...	....	....	....	Jackhead.
300 00	"	24	15	39	12	28	5	6	....	....	....	Rivière-Jack.
300 00	"	6	5	11	8	4	4	1	2	....	...	Lac Manitoba.
300 00	"	20	14	34	17	22	8	3	1	....	....	Lac Saint-Martin.
150 00	"	21	17	38	14	31	7	....	....	....	. .	†Petit Grand-Rapide.
300 00	"	4	10	14	10	9	3	2	...	....	....	Petite Saskatchewan.
300 00	"	8	11	19	9	7	5	7	...	....	...	Long-Sault.
300 00	"	11	11	22	10	18	3	1	....	....	....	Lac l'Orignal.

TABLEAU

TABLEAU indiquant la condition des externats des sauvages de tout le Canada

Ecoles.	Réserve.	Agence.	Instituteur.	Religion.
MANITOBA—*Suite*.				
Muckles-Creek	St-Peter's	Clanbeboye. ...	Mlle Catherine Fitz Gerald.	Egl se d'Angleterre
Rivière-au-Chêne (Sioux).	Rivière-au-Chêne..	Birtle..... ..	John A. Maggrah...	" " ..
Okanase.....	Okanase..........	"	Mlle Maggie E. Murray.	Presbytérienne....
Pas....................	Pas..............	Pas	Mlle E. A. B. Edwards.	Eglise d'Angleterre
Creek-du-Pin.	Creek-du-Pin.....	Manitowapah.....	Rév. A. Chaumont..	Catholiq. romaine.
Creek-du-Peuplier	Rivière-au-Pin ..	Norway House....	James T. Blackford.	Méthodiste.......
Terre-Rouge	Terre-Rouge	Pas.............	John G. Kennedy...	Eglise d'Angleterre
Rapides-du-Roseau	Rapides-du-Roseau	Portage-la-Prairie.	Mlle Florence E. Collins.	Non confessionn .
Rossville......	Norway House....	Norway House....	Mlle E. J. Armstrong	Méthodiste. ...
*Seine-River...........	Seine River.......	Fort Frances......	Peter Spence.	Non confessionn ..
†Lac-Plat..............	Montagne-du-Pas.	Pas..............	Charles Quinney....	Eglise d'Angleterre
Rivière-Plate	Rivière-au-Sable...	Manitowapah....	Rév. T. H. Dobbs...	" " ..
St-Pierre (nord)....... ..	Saint-Pierre.... .	Clandeboye.	Mlle E. McKenzie..	" " ..
" (sud).........	"	"	Mlle C. E. M. Ridgeway.	" " ..
" (est)..	"	"	Peter Harper.....	" " ..
" (C. R.).......	"	"	Mlle Mary Fitz Gerald.	Catholiq. romaine.
Lac-du-Cygne...........	Lac-du-Cygne.....	Portage-la-Prairie.	Mlle K. Cameron. ..	Presbytérienne....
†Wabigoon..............	Wabigoon.......	Savanne..........	J. S. Newton.	Eglise d'Angleterre
Rivière de la Poule-d'Eau.	R.d.la Poule-d'Eau	Manitowapah.....	J. DesRochers.....	Catholiq. romaine.
Total, Manitoba...	....	....	....	....

* Ecole fermée pendant le mois de septembre 1906. † Pas de rapports reçus pour le trimestre de décembre 1906, et le trimestre de mars 1907.

DES ECOLES—*Suite.*

des rapports) pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Appointements annuels ou subvention.	Fonds sur lequel l'instituteur est payé	Nombre inscrit.			Moyenne de la présence.	Cours.						Ecole.
		Garçons.	Filles.	Total.		I	II	III	IV	V	VI	
$ c.												MANITOBA—*Fin.*
300 00	Crédit	3	7	10	5	1	4	3	2	....	..	Muckles-Creek.
300 00	"	6	10	16	4	12	4	....	....	....	....	Riv.-au-Chêne (Sioux).
300 00	"	5	5	10	5	7	3	...	....	....	....	Okanase.
300 00	"	21	19	40	22	22	5	4	7	2	....	Pas.
12 p.c.	"	7	13	20	15	8	5	5	2	....	...	Creek-du-Pin.
300 00	"	9	9	18	10	7	8		....	....	...	*Rivière-du-Peuplier.
300 00	"	11	6	17	10	7	5	2	...	....	...	Terre-Rouge.
300 00	"	7	9	16	8	11	3		...	....	....	Rapide-du-Roseau.
300 00	"	9	5	14	5	9	4	1	....	....	....	Rossville.
300 00	"	7	9	16	9	7	9	....	....	....	..	*Rivière-la-Seine.
300 00	"	8	4	12	10	9	1	2	...	....	....	†Lac-Plat.
300 00	"	12	20	32	22	24	6	2	....	....	....	Shoal-River.
300 00	"	8	9	17	6	14	2	1	.. ..	..	...	Saint-Pierre (nord).
300 00	"	20	11	31	13	9	8	9	3	2	....	" (sud).
300 00	"	9	6	15	8	11	1	2	....	1	...	" (est).
300 00	"	12	11	23	9	16	6	1	...	....	...	" (C. R.).
300 00	"	5	2	7	3	7	....	....	...	..	..	Lac-du-Cygne.
300 00	"	9	13	22	13	14	7	1	....	..	...	†Wabigoon.
300 00	"	4	7	11	5	5	4	2	....	....	....	Riv. de la Poule-d'Eau.
....	....	500	491	991	450	644	211	104	27	5	....	Total, Manitoba.

TABLEAU

TABLEAU des écoles dans tout le Canada (dont on a reçu

Ecole.	Réserve.	Agence.	Instituteur.	Religion.
SASKATCHEWAN.				
Ahtahkakoop	Ahtahkakoop	Carlton	Louis Ahenakew	Eglise d'Angleterre
Big-River	Kenemotayoo	"	Isaiah Badger	" "
Etoile-du-Jour	Etoile-du-Jour	Buttes-du-Tondre	Mlle Soph. E. Smythe	" "
Lac-la-Pêche	Lac-la-Pêche	" "	Wilfrid Sandilands	" "
Fort-à-la-Corne (sud)	James Smith	Lac-aux-Canards	Mme Ada A. Godfrey	Non confessionn.
James Smith	"	"	James Potts	Eglise d'Angleterre
John Smith	John Smith	"	William Bear	" "
La-Clé	La-Clé	Pelly	Rév. Owen Owens	" "
Lac-la-Ronge	Lac-la-Ronge	Carlton	Samuel Abraham	" "
Petit-Pin	Petits-Pins	Battleford	C. T. Desmarais	" "
Lac Meadow	Meadow-Lake	"	Pierre C. Morin	Cathol. romaine
Mistawasis	Mistawasis	Carlton	C. W. Bryden	Presbytérienne
Lac-Montréal	Lac Montréal	"	John R. Settee	Eglise d'Angleterre
Poundmaker	Poundmaker	Battleford	Mlle Agnes Calvert	Cathol. romaine
Faisan-Rouge	Faisant-Rouge	"	Mme R. Jefferson	Eglise d'Angleterre
Mission des Sioux	Wahspaton	Carlton	Jonathan Beverley	Presbytérienne
Stony (Buttes-de-l'Aigle)	Stony	Battleford	James Isbister	Eglise d'Angleterre
*Lac-à-l'Esturgeon	William Twatt	Carlton	Robert Bear	" "
Enfant-du-Tonnerre (C.E)	Enf.-du-Tonnerre	Battleford	Solomon Buller	" "
Ours-Blanc	Ours-Blanc	Mont.-de-l'Orignal	Mlle E. May Armstrong.	Presbytérienne
Total, Saskatchewan				
ALBERTA.				
Lac du Bon-Poisson	Pakan	Lac La-Selle	Vincent Smith	Méthodiste
Louis Bull	Louis Bull	Hobbema	Mme A. A. Goodhand	"
Lac La-Selle	Lac La-Selle	Lac La-Selle	Chas W. Leonard	"
Samson	Samson	Hobbema	Mlle Sue Klippert	"
Saint-Antoine	Petit lac de l'Esclave, dis. R. La-Paix	Traité n° 8	Rév. A. Desmarais, O.M.I.	Cathol. romaine
Riv. LaPaix supér. (Mission église du Christ).	A Shaftsbury, dist. Riv. La-Paix supérieure.	"	Mlle Lilian Millen	Eglise d'Angleterre
Lac au Poisson-Blanc	James Seenum.	Lac La-Selle	William Lee	Méthodiste
†L. au Poisson-Blanc (Mission St-André).	District du Petit lac de l'Esclave.	Traité n° 8	C. D. White	Eglise d'Angleterre
Total, Alberta				

* Ecole fermée durant le trimestre de décembre 1906.
† Ecole fermée durant le trimestre de septembre 1906.

DES ÉCOLES—*Suite.*

des rapports) pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Appointements annuels ou subvention.	Fonds sur lequel l'instituteur est payé.	Nombre inscrit. Garçons.	Filles.	Total.	Moyenne de présence.	Cours. I	II	III	IV	V	VI	Écoles.
$ c.												Saskatchewan.
300 00	Crédit	10	9	19	11	9	5	3	2	...	....	Ahtahkakoop's.
300 00	"	7	4	11	7	8	5	....	....	....	....	Grande-Rivière.
300 00	"	7	8	15	13	5	3	4	3	....	...	Etoile-du-Jour.
300 00	"	2	6	8	3	2	6	....	....	....	...	Lac-à-la-Pêche.
300 00	"	9	7	16	6	16	....	....	....	....	...	Fort-à-la-Corne (sud).
300 00	"	16	14	30	10	19	10	1	...	....	....	James Smith.
300 00	"	10	11	21	9	12	7	2	...	....	....	John Smith.
300 00	"	7	12	19	6	16	....	3	....	....	....	Les-Clés.
300 00	"	5	6	11	9	7	4	....	....	....	....	Lac-la-Ronge.
300 00	"	7	3	10	6	5	2	3	....	....	....	Petit-Pin.
300 00	"	9	7	16	7	16	....	....	....	...	...	Lac du Bon-Poisson,
300 00	"	7	9	16	7	8	5	2	....	....	1	Mistawasis.
300 00	"	26	25	51	18	27	18	4	2	....	...	Lac-Montréal.
300 00	"	9	4	13	5	11	2	....	...	....	....	Poundmaker.
300 00	"	7	6	13	6	10	1	2	....	....	....	Faisan-Rouge.
300 00	"	3	3	6	4	2	3	1	....	....	....	Mission-des-Sioux.
300 00	"	5	2	7	3	7	....	....	...	....	...	Stony (Buttes-de-l'Aigle).
300 00	"	10	8	18	7	10	5	3	...	....	....	*Lac-de-l'Esturgeon.
300 00	"	7	1	8	4	7	1	....	....	....	...	Enfant-du-Tonn. (E. A.)
300 00	"	3	10	13	7	5	4	2	2	....	....	Ours-Blanc.
....	....	166	155	321	148	202	79	30	9	....	1	Total, Saskatchewan.
												Alberta.
300 00	Crédit	11	8	19	10	13	4	2	....	....	...	Lac du Bon-Poisson.
300 00	"	8	4	12	3	12	....	....	....	....	....	Louis Bull
300 00	"	11	6	17	6	13	4	..	...	...	....	Lac-La-Selle.
300 00	"	17	11	28	4	24	4	....	....	....	....	Samson.
300 00	"	13	11	24	24	24	...	....	....	....	...	Saint-Antoine.
300 00	"	7	3	10	7	4	2	1	2	1	....	Riv.-de-la-Paix (en haut). (Christ Church Mission).
300 00	"	17	13	30	10	30	....	....	....	....	....	Lac-au-Poisson-Blanc.
300 00	"	19	9	28	16	16	5	3	3	1	....	†Lac-au-Poisson-Bl. (Mission de Saint-André).
....	....	103	65	168	80	136	19	6	5	2	....	Total; Alberta.

TABLEAU

TABLEAU des écoles dans tout le Canada (dont on a reçu

Ecoles.	District.	Instituteur.	Religion.
EN DEHORS DES TRAITÉS.			
*Carcross	District du Yukon	Mlle F. Hutchison	Eglise d'Angleterre
Ile Herschel	District de Mackenzie, Ile Herschel, T. du N.-O.	C. E. Whittaker	" "
*Moosehide	District du Yukon	Rév. Benj. Totty	" "
Mission de Saint-David	District Mackenzie, Fort-Simpson, T. du N.-O.	Rév. James R. Lucas	" "
York Factory	YorkFactory, Hudson-Bay, Diocèse de Keewatin	R. Faries	" "
Total, en dehors du traité.			

*NOTE.—Le gouvernement a payé $2,250 pour fins d'éducation dans le district du Yukon pendant l'année 1906-7.

DES ECOLES—*Suite.*

des rapports), pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Appointements annuels ou subventions.	Fonds sur lequel l'instituteur est payé.	Nombre inscrit.			Moyenne de la présence.	Cours.						Ecoles.
		Garçons.	Filles.	Total.		I	II	III	IV	V	VI	
$ c.												En dehors des traités.
....	....	9	8	17	15	11	3	...	2	1	....	Carcross.
200 00	Crédit..................	15	20	35	17	35	....	....	....	...	....	Ile Herschel.
....	....	6	10	16	7	8	6	2	....	....	....	Moosehide.
200 00	Crédit	3	2	5	3	2	3	..	....	....	....	Mission Saint-David.
200 00	"	8	3	11	9	2	3	4	....	2	....	York-Factory.
....	....	41	43	84	51	58	15	6	2	3	...	Total, en deh. des traités.

TABLEAU

TABLEAU des écoles dans tout le Canada (dont on a reçu

Ecoles.	Situation.	Directeur.	Religion.
ONTARIO.			
Mission Albany	A Fort-Albany, baie James, traité n° 9	Rév. F. X. Fafard, O.M.I	Catholique romaine
Orphelinat de Fort-William	A Fort-William, Ont	Sœur M. F. Clare	" "
Fort-L'Orignal	A Fort-L'Orignal, baie James, traité n° 9	Rév. Claude D. Ovens, B.A	Eglise d'Angleterre
Total, Ontario			
COLOMBIE-BRITANNIQUE.			
Ahousaht	A Ahousaht, ag. de la Côte-Ouest	Rév. J. L. Millar, B.A	Presbytérienne
Alberni	Près Alberni, adjoignant la réserve Sheshat, ag. de la Côte-Ouest	James R. Motion	"
Refuge des garçons de Port-Simpson	A Port-Simpson, agence de la Côte Nord-Ouest	Rév. George H. Raley	Méthodiste
Refuge des filles de Port-Simpson	A Port-Simpson, agence de la Côte Nord-Ouest	Mlle Hannah M. Paul	"
Sechelt	Sur la réserve Sechelt, agence de la rivière Fraser	Sœur Theresine	Catholique romaine
Squamish	Côté nord de Burrard-Inlet, vis-à-vis la ville de Vancouver, agence de la rivière Fraser	Sœur Mary Amy	" "
Sainte-Marie	A la mission de Sainte-Marie, sur la rivière Fraser	Rév. J. P. O'Neill, O.M.I	" "
Yale (All-Hallows)	A Yale, sur la rivière Fraser	Amy, sœur supérieure	Eglise d'Angleterre
Total, Col.-Britannique			
MANITOBA.			
Birtle	A Birtle, Man	W. W. McLaren	Presbytérienne
Cecilia-Jeffrey	Est de la réserve du Lac-Plat, agence de Kenora	Austin G. McKitrick	"
Fort-Alexandre	Réserve de Fort-Alexandre, agence de Clandeboye	Rév. Ph. Vales, O.M.I	Catholique romaine
Fort-Frances	Sur la réserve de l'agence, agence de Fort-Frances	Rév. H. M. Brassard, O.M.I	" "
Kenora	Près Kenora, Ont., ag. de Kenora	Rév. P. Bousquet	" "
Norway-House	Au village de Rossville, sur la réserve de Norway-House	Rév. J. A. Lousley	Méthodiste
Creek-du-Pin	Côté ouest du lac Winnipegosis, adjoignant la réserve du creek du Pin, agence de Manitowapah	Rév. A. Chaumont	Catholique romaine
Portage-la-Prairie	¼ mille est de Portage-la-Prairie, Man	W. A. Hendry	Presbytérienne
Baie-du-Sable	Sur la réserve de la Baie-du-Sable, agence de Manitowapah	Rév. G. Leonard	Catholique romaine
Total, Manitoba			

DES ÉCOLES.—*Suite.*

des rapports pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Subvention.	Fonds sur lequel l'instituteur est payé.	Nombre inscrit. Garçons.	Filles.	Total.	Moyenne de présence.	Cours. I	II	III	IV	V	VI	Écoles.
												Ontario.
25 élèves, $60 p. tête.	Crédit	15	20	35	32	24	5	3	3	....	....	Mission d'Albany.
25 ″ $60 ″ ..	″ .	13	20	33	25	8	9	9	6	1	....	Orphelinat de Fort-William
25 ″ $60 ″ ..	″	9	14	23	23	23	....	...	....	....	...	Fort de l'Orignal.
....	......	37	54	91	80	55	14	12	9	1	....	Total, Ontario.
												Colombie-Britannique.
25 élèves, $60 p. tête...	Crédit	26	16	42	40	7	2	13	18	2	....	Ahousaht.
50 ″ $60 ″ ..	″ .	23	25	48	35	13	4	15	10	5	1	Alberni.
20 ″ $60 ″ ..	″ .	24	....	24	16	6	3	8	4	3	....	Ref. d. garçons, P. Simpson
35 ″ $60 ″ ..	″	....	47	47	45	10	11	12	9	4	1	″ filles, P.-Simpson.
50 ″ $60 ″ ..	″ .	20	23	43	41	18	13	12	....	....	...	Sechelt.
50 ″ $60 ″ ..	″ .	22	29	51	50	19	11	11	2	1	7	Squamish.
60 ″ $60 ″ ..	″ .	36	43	79	79	3	21	28	15	12	...	Sainte-Marie.
35 ″ $60 ″ ..	″ .	....	36	36	26	5	2	9	5	4	11	Yale (All Hallows).
....	.....	151	219	370	332	81	67	108	63	31	20	Total, Colombie-Britann.
												Manitoba.
50 élèves, $72 par tête.	Crédit	20	32	52	43	15	14	11	12	....	....	Birtle.
30 ″ $72 ″ ..	″ .	24	17	41	33	28	6	6	1	....	....	Cecilia-Jeffrey.
45 ″ $72 ″ ..	″ .	24	21	45	45	13	2	10	11	8	1	Fort-Alexandre.
40 ″ $72 ″ ..	″ .	22	24	46	44	33	4	7	2	....	....	Fort-Frances.
40 ″ $72 ″ ..	″ .	16	27	43	36	22	8	6	5	2	....	Kenora.
50 ″ $72 ″ ..	″ .	33	34	67	53	17	21	15	14	....	....	Norway-House.
65 ″ $72 ″ ..	″ .	24	35	59	56	16	7	15	12	6	3	Creek-du-Pin.
25 ″ $72 ″ ..	″ .	10	16	26	25	12	1	5	7	...	1	Portage-la-Prairie.
42 ″ $72 ″ ..	″ .	25	18	43	41	21	14	5	2	1	....	Baie-du-Sable.
....	......	198	224	422	376	177	77	80	66	17	5	Total, Manitoba.

TABLEAU

TABLEAU des écoles dans tout le Canada (dont on a reçu

Ecoles.	Situation.	Directeur.	Religion.
SASKATCHEWAN.			
Cowessess	Sur la réserve Cowessess agence du Lac-Croche	Rév. S. Perrault, O.M.I.	Catholique romain
Crowstand	Près de la rés. Côté, agence Pelly	Rév. W. McWhinney	Presbytérienne
Lac-au-Canard	3 milles de la réserve du Lac-au-Canard, agence du L.-au-Canard.	Rév. O. Charlebois, O.M.I.	Catholique romain
Collège Emmanuel	2 mil. ouest de Prince-Albert, Sask.	Rév. James Taylor	Eglise d'Angleterre
Buttes-La-Lime	Sur la réserve, des Buttes-La-Lime agence de Qu'Appelle.	Mlle Kate Gillespie	Presbytérienne
Gordon	Sur la réserve de Geo. Gordon, agence des Buttes-dn-Tondre	Norman Browett	Eglise d'Angleterre
Ile-à-la-Crosse	Au Lac-la-Plonge, agence Carlton.	Rév. François Ancel, O.M.I.	Catholique romain.
Keeseekouse	Sur la réserve Keeseekouse, agence Pelly	Rév. J. DeCorby, O.M.I.	" "
Lac-la-Ronge	Au Lac-la-Ronge, agence Carlton	Rév. James Brown	Eglise d'Angleterre
Muscowequan	Sur la réserve Muscowequan, agence des Buttes-du-Tondre	Rév. J. A. Magnan	Catholique romain
Lac-aux-Oignons (C.R.)	Sur la réserve de Seekaskootch, agence du Lac-aux-Oignons	Rév. E. J. Cunningham	" "
" " (E. A)	Sur la réserve de Makaoo, agence du Lac-aux-Oignons.	Rév. J. R Matheson	Eglise d'Angleterre
Lac-Rond	Sur le côté nord du Lac-Rond, agence du Lac-Croche.	Rév. H. McKay	Presbytérienne
Enfant-du-Tonnerre	Sur la réserve de l'Enfant-du-Tonnerre, agence de Battleford.	Rév. H. Delmas, O.M.I	Catholique romain
Total Saskatchewan			
ALBERTA.			
Gens-du-Sang (E. A.)	Hors de la réserve et vis-à-vis la réserve des Gens-du-Sang.	Rév. G. E. Gale	Eglise d'Angleterre.
" (C. R.)	Sur la réserve et ag. des Gens-d.-S.	Rév. J. L. LeVern, O.M.I	Catholique romain
Plume-Bleue	Sur la réserve de Plume-Bleue, agence du Lac-La-Selle	Rév. Leon Balter	" "
Pied-de-Corbeau	A Camp-South, sur la réserve des Pieds-Noirs, ag. des Pieds-Noirs.	Rév. J. Riou, O.M.I.	" "
Peau-d'Hermine	Sur la réserve de Peau-d'Hermine. agence de Hobema	Rév. R. L. Dauphin, O.M.I	" "
Fort-Chipewyan (Saints Anges)	A Fort-Chipewyan, traité nº 8	Sœur M. McDougall	" "
Petit Lac-d.-Esclaves (A.E.)	Au nord-ouest du Petit lac de l'Esclave, traité nº 8	Theodore W. Streeter	Eglise d'Angleterre
" " " (C.R.)	Au nord-est du Petit lac de l'Esclave, traité nº 8	Rév. A. Desmarais	Catholique romain
Orphelinat McDougall	Sur la réserve Morley, agence Stony	C. B. Oakley	Methodiste
Vieux-Soleil	Au Camp-Nord, agence des Pieds-Noirs, réserve des Pieds-Noirs	Rév. H. W. Gibbon Stocken	Eglise d'Angleterre.

DES ECOLES—*Suite.*

des rapports) pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Subvention.	Fonds sur lequel l'instituteur est payé.	Nombre inscrit.			Moyenne de la présence.	Cours.						Ecoles.
		Garçons.	Filles.	Total.		I	II	III	IV	V	VI	
												SASKATCHEWAN—*Fin.*
45 élèves, $72 p. tête..	Crédit	27	19	46	45	11	11	16	8	....	....	Cowessess.
50 " $72 " ..	" .	28	21	49	45	20	6	10	8	5	...	Crowstand.
100 " $100 " ..	" .	56	48	104	99	23	6	25	30	15	5	Lac-aux-Canards.
20 garç., $100 " ; 32 (garçons et filles) $72 par tête.	" .	26	24	50	43	17	8	16	3	6	....	Collège Emmanuel.
25 élèves, $72 par tête..	" .	10	7	17	17	4	5	2	3	3	...	Buttes-de-la-Lime.
40 " $72 " ..	" ..	13	14	27	24	12	5	3	5	2	....	Gordon.
20 élèves, $72 par tête..	Crédit	2	18	20	20	11	5	2	2	...	....	Ile-à-la-Crosse.
25 " $72 "	" .	10	15	25	25	4	7	8	6	...	....	Keeseekouse.
50 " $72 "	" .	9	18	27	23	22	5	..	....	....	...	Lac-la-Ronge.
40 " $72 "	" .	16	18	34	32	10	5	4	8	7	....	Muscowequan.
50 " $72 "	" .	17	24	41	32	17	6	8	8	2	....	Lac-aux-Oignons (C.R.).
20 " $72 "	" .	10	6	16	14	5	1	2	4	4	...	" (E.A.).
40 " $72 "	" .	20	16	36	33	9	9	10	6	1	1	Lac-Rond.
20 " $72 "	" .	12	8	20	20	6	6	....	6	2	...	Enfant-du-Tonnerre.
....	.....	256	256	512	472	171	85	106	97	47	6	Total, Saskatchewan.
												ALBERTA.
50 élèves, $72 par tête.	Crédit	16	19	35	35	8	9	8	5	....	5	Gens-du-Sang (E.A.).
40 " $72 "	" .	17	24	41	39	9	14	15	3	....	....	" (C.R.).
45 " $72 "	" .	26	16	42	37	8	10	6	9	4	5	Plume-Bleue.
30 " $72 "	" .	22	13	35	33	11	8	9	4	3	....	Pied-de-Corbeau.
50 " $72 "	" .	22	28	50	50	11	14	....	12	9	4	Peau-d'Hermine.
40 " $72 "	" .	14	19	33	31	8	18	6	1	...	...	Ft-Chipewyan (Sts-Anges).
15 " $72 "	" .	10	15	25	11	11	3	2	2	5	2	Petit Lac-des-Escl'es (E.A.)
40 " $72 "	" .	19	20	39	39	22	11	6	...	....	....	" " (C.R.)
45 " $72 "	" .	21	19	40	29	18	4	12	6	....	....	Orphelinat McDougall.
50 " $72 "	" .	15	17	32	31	9	6	11	6	....	..	Vieux-Soleil.
30 " $72 "	" .	16	12	28	26	15	8	3	2	....	....	Piégane (E.A.).

TABLEAU

TABLEAU des écoles dans tout le Canada (dont on a reçu

Ecoles.	Situation.	Directeur.	Religion.
SASKATCHEWAN—*Fin.*			
Piégane (E.A.)	Sur la rés. d. Piéganes, ag. d. Piégan.	Rév. W. R. Haynes.	Eglise d'Angleterre..
" (C.R.)	" " " "	Rév. L. Doucet, O.M.I.	Catholique romaine..
Sarcis	Sur la rés des Sarcis, ag. des Sarcis	Percy Stocken	Eglise d'Angleterre..
Rivière La-Boucane (Saint-Augustin)	Près de la traverse de la rivière La-Paix, à l'embouch. de la riv. La-Boucane, traité n° 8	Rév. sœur Mathias..	Catholique romaine..
Saint-Albert	A l'établissement de Saint-Albert, agence d'Edmonton.	Rév. sœur L. A. Dandurand.	" "
Vermillon (Saint-Henri)	A Fort-Vermillon, traité n° 8	Rév. sœur Marie-Amédée	" "
Lac Wabiskaw (E.A.)	Mission de Saint-Jean, lac Wabiskaw, traité n° 8	Mlle Esther A. Gardiner	Eglise d'Angleterre.
" (C.R.)	Mission de Saint-Martin, lac Wabiskaw, traité n° 8	Rév. sr Marie-Flore..	Catholique romaine
Total, Alberta			
TERRITOIRES DU N.-O.			
Rivière-au-Foin (mission de Saint-Pierre)	A la Rivière-au-Foin, Grand lac des Esclaves, traité n° 8	Rév. Thos. J. Marsh	Eglise d'Angleterre..
Fort-Résolution	A Fort-Résolution, Grand lac des Esclaves, traité n° 8	Rév. sœur McQuillan	Catholique romaine..
Mission de la Providence (Sacré-Cœur)	A Fort-Providence, district du fleuve Mackenzie	Rév. sœur St-Elzéar.	" "
Total, T.N.-O.			

DES ÉCOLES.

des rapports pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.—*Suite.*

Subvention.	Fonds sur lequel l'instituteur est payé,	Nombre inscrit.			Moyenne de la présence quotidienne.	Cours.						Ecoles.
		Garçons.	Filles.	Total.		I	II	III	IV	V	VI	
												SASKATCHEWAN—*Suite.*
30 élèves, $72 par tête.	Crédit	16	12	28	26	15	8	3	2	...	....	Peigânes (E. A.).
30 " $72 "	"	17	13	30	30	11	9	6	4	...	...	" (C.R.).
30 " $72 "	"	8	7	15	12	7	....	2	4	2	...	Sarcee.
15 " $72 "	"	5	4	9	4	2	7	....	....	..	...	Rivière-La-Boucane (Saint-Augustin.
80 " $72 "	"	35	35	70	67	36	20	5	8	1	...	St-Albert.
15 " $72 "	"	1	4	5	4	3	1	1	...	....	....	Vermillon (St-Henri).
15 " $72 "	"	4	7	11	7	4	3	3	1	...	....	Wabiskaw-Lake (E.A.)
25 " $72 "	"	10	17	27	27	8	12	7	...	....	...	" " (C.R.).
....	......	278	289	567	502	201	157	102	77	24	16	Total, Alberta.
												TERRITOIRES NORD-OUEST.
20 élèves $72 par tête..	Crédit	14	17	31	25	17	6	5	1	2	....	Rivière-au-Foin, (mission St.-Pierre).
25 " $72 "	"	9	11	20	18	7	9	4	...	....	...	Fort-Résolution.
25 " $72 "	"	18	22	40	35	16	15	9	...	....	....	Providence M'n (S.-Cœur).
....	....	41	50	91	78	40	30	18	1	2	...	Total, T. N.-O.

TABLEAU

TABLEAU des écoles dans tout le Canada

Ecoles.	Situation.	Directeur.	Religion.	Subvention.
ONTARIO.				
Institut Mohawk......	A Brantford	Rév. R. Ashton...	Non confession'elle	100 éléves, $60 p. tête.
Institut Mount-Elgin.	A Muncey	Rév. T. T. George.	Methodiste..	100 " $60 "
Refuge Shingwauk....	Au Saut-Sainte-Marie	Geo. Ley King....	Eglise d'Angleterre	100 " $60 "
Wikwemikong (garç.).	A Wikwemikong. ...	Rv. T. Couture, S.J.	Catholiq. romaine.	73 " $60 "
" (Filles.)	"	" ..	" ...	60 " $60 "
Total, Ontario....	....	....	....	....
COLOMBIE-BRITAN.				
Baie-de-l'Alerte.. ...	A la B. de l'Alerte, sur l'agence Kwawkewlth	Rév. Alfred I. Hall	Eglise d'Angleterre	35 élèves $130 p. tête.
Clayoquot	Près de Clayoquot sud, côte ouest Ile Vancouver.	Rév. P. Maurus...	Catholiq. romaine.	50 " $130 "
Refuge Coqualeetza...	A Chilliwack, agence de la rivière Fraser.	Rév. R. H. Cairns.	Methodiste	80 " $130 "
Kamloops	A Kamloops	Rév. A. M. Carion	Catholiq. romaine.	50 " $130 "
Kootenay	A St-Eugene, agence de Kootenay.......	Rév. N. Coccola ..	" ...	50 " $130 "
Ile-Kuper..	A l'Ile Kuper, agence de Cowichan.	Rév. P. Claessen..	" ..	50 " $130 "
Lytton..............	2½ miles de Lytton, agence de Kamloops-Okanagan.	Rév. Geo. Ditcham	Eglise d'Angleterre	40 " $130 "
Metlakahtla..........	A Metlakahtla, agence de la côte ouest.	Rév. Jno. R. Scott	" ...	{ 30 garç., $140 " } { 30 filles, $100 " }
Lac-Williams........	Au Lac-Williams	Rév. H. Boening..	Catholiq. romaine.	50 élèves, $130 "
Total, Colombie-Br.	....	....	....	....
MANITOBA.				
Brandon	A Brandon..........	Rév. T. Ferrier. ..	Methodiste........	115 élev., $120 p. tête.
*Elkhorn.............	A Elkhorn.........	A. E. Wilson.	Non confession'elle	....
Total, Manitoba..	....	....	....	....
SASKATCHEWAN.				
Battleford............	A Battleford........	Rév. E. Matheson.	Eglise d'Angleterre	100 élèves, $145 p. têt.
Qu'Appelle...........	A Lebret........	Rév. J. Hugonard.	Catholiq. romaine.	225 " $120 "
Regina...............	A Regina....	R. B. Heron	Presbytérienne.	100 " $145 "
Total, Sask.......	....	....	....	....
ALBERTA.				
*Calgary..	A Calgary.....	Rév. G. H. Hogbin	Non confession'elle	....
Daim-Rouge....... ..	Au Daim-Rouge.....	Rév. J. P. Rice. ..	Méthodiste	80 élèves, $130 p. têt.
Saint-Joseph	A Davisburg.........	Rév. A. Naessens..	Catholiq. romain..	100 " $130 "
Total, Alberta....	....	....	....	....

* NOTE.—Tous les garçons des écoles industrielles apprennent la culture et toutes les filles apprennent
Toutes les dépenses sont payées par l'Etat.

DES ECOLES.

pour l'exercice terminé le 31 mars 1907.

Fonds sur lequel l'instituteur est payé.	Nombre inscrit.			Moyenne de la présence.	Cours.						Industries.									Ecoles.
	Garçons.	Filles.	Total.		I	II	III	IV	V	VI	Charpentier.	Cordonnier.	Tailleur.	Forgeron.	Boulanger.	Sellier.	Imprimeur.	Peintre.	Ferblantier.	
																				Ontario.
Crédit....	51	60	111	106	11	14	18	22	22	24	2	..	..	..	..	..	..	..	..	Institut Mohawk.
"	54	51	105	100	28	11	26	22	14	4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	Institut Mount-Elgin.
Cr. et fonds d. éc.	43	27	70	63	20	14	15	7	11	3	5	..	..	..	..	..	..	..	..	Refuge Shingwauk.
Crédit.........	79	...	79	77	16	14	37	7	5	....	4	1	..	..	..	..	..	..	..	Wikwemikong (garç.).
"	...	68	68	66	21	20	20	7	...	...	..	..	..	..	..	..	..	..	..	" (filles).
....	227	206	433	412	96	73	116	65	52	31	11	1	..	..	..	..	..	..	..	....Total, Ontario.
																				Col.-Britannique.
Crédit..........	30	...	30	28	8	5	10	5	2	....	11	..	..	..	..	..	..	..	..	Baie-de-l'Alerte.
"	25	33	58	54	6	9	17	8	12	6	8	5	..	..	.	..	..	5	..	Clayoquot.
"	57	38	95	80	34	10	24	16	5	6	2	..	..	.	2	..	..	..	..	Refuge Coqualeetza.
"	30	33	63	62	6	12	20	6	8	11	17	7	..	..	..	..	..	..	..	Kamloops.
"	27	24	51	50	8	11	18	4	9	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	Kootenay.
"	37	30	67	63	4	11	18	13	15	6	5	6	..	..	7	..	..	2	..	Ile Kuper.
"	34	...	34	29	8	6	12	...	8	....	7	..	..	4	..	..	..	..	..	Lytton.
"	38	33	71	46	6	9	27	11	10	8	10	1	..	..	..	..	..	..	..	Metlakahtla.
"	18	32	50	50	4	17	6	16	7	..	4	..	..	..	..	..	..	..	..	Lac Williams.
....	296	223	519	462	84	90	152	79	76	38	64	19	..	4	9	..	..	7	..	...Total, Col.-Britann.
																				Manitoba.
Cré lit..........	55	51	106	100	25	43	17	15	6	....	.	..	..	..	..	..	..	..	..	Brandon.
"	59	46	105	88	29	9	22	26	10	9	7	1	..	3	..	1	..	..	1	*Elkhorn.
....	114	97	211	188	54	52	39	41	16	9	7	1	..	3	..	1	..	..	1	....Total, Manitoba.
																				Saskatchewan.
Crédit..........	32	32	64	55	7	3	27	12	9	6	9	..	..	..	..	..	..	..	..	Battleford.
"	112	123	235	210	93	45	42	42	10	3	5	9	..	1	5	..	..	..	1	Qu'Appelle.
"	42	22	64	55	18	4	17	13	9	3	5	..	..	..	1	..	2	..	..	Régina.
....	186	177	363	320	118	52	86	67	28	12	19	9	..	1	6	..	2	..	1	....Total, Sask.
																				Alberta.
Crédit.........	22	...	22	17	2	12	8	...	...	....	..	..	..	..	..	..	..	..	..	*Calgary.
"	47	29	76	62	42	14	10	6	3	1	4	..	..	..	..	..	..	..	..	Daim-Rouge.
"	56	22	78	66	15	14	20	11	13	5	4	..	..	..	..	..	..	..	..	Saint-Joseph.
....	125	51	176	145	59	40	38	17	16	6	8	..	..	..	..	..	..	..	..	....Total, Alberta.

la couture, le tricot et le soin du ménage.

TABLEAU

Provinces.	Ecoles.			Nombre d'écoles.	Religion.						Nombre inscrit.			Moyenne de la présence.
	Externats.	Pensionnats.	Industrielles.		Non confessionnelle.	Cathol. romaine.	Eglise d'Angleterre.	Méthodiste.	Presbytérienne.	Armée du Salut.	Garçons.	Filles.	Total.	
Ontario	75	3	5	83	37	25	12	9	....	....	1,341	1,311	2,652	1,510
Quebec	19	....	....	19	3	12	1	3	..	..	418	360	778	405
Nouvelle-Ecosse	10	....	....	10	....	10	....	....	....	....	99	73	172	78
Nouveau-Brunswick	6	..	....	6	..	6	...	....	....	..	70	67	137	77
Ile-du-Prince-Edouard	1	....	....	1	....	1	...	....	....	....	12	12	24	10
Colombie-Britannique	36	8	9	53	....	16	15	17	4	1	996	953	1,949	1,248
Manitoba	46	9	2	57	3	11	30	8	5	....	812	812	1,624	1,014
Saskatchewan	20	14	3	37	1	10	19	....	7	..	608	588	1,196	940
Alberta	8	18	3	29	1	13	8	7	....	....	506	405	911	727
Territoires du Nord-Ouest	....	3	...	3	....	2	1	...	....	....	41	50	91	78
En dehors des traités	5	...	....	5	....	...	5	...	....	....	41	43	84	51
Total	226	55	22	303	45	106	91	44	16	1	4,944	4,674	9,618	6,138

NOTE.—Tous les garçons des écoles industrielles apprennent la culture et toutes les filles apprennent la couture, le tricot et le soin du ménage.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 21 juin 1907.

DES ECOLES.

Pour cent de la moyenne.	Cours.						Industries.										Provinces.
	I	II	III	IV	V	VI	Charpentier.	Cordonnier.	Tailleur.	Forgeron.	Boulanger.	Sellier.	Imprimeur.	Peintre.	Ferblantier.	Total	
56·94	1,209	545	467	248	144	39	11	1	..	..	..	..	..	..	..	12	Ontario.
52·06	407	158	113	72	18	10	....	....	..	.	..	..	..	..	..	....	Québec.
45·35	72	32	33	24	2	9	....	....	..	..	.	..	..	..	..	...	Nouvelle-Ecosse.
56·20	57	21	29	20	6	4	...	...	..	..	..	..	..	..	..	.....	Nouveau-Brunswick.
41·67	9	8	4	2	1	....	....	....	..	..	..	..	..	..	..	......	Ile-du-Prince-Edouard.
64·03	836	388	367	186	114	58	64	19	..	4	9	..	..	7	..	103	Colombie-Britannique.
62·44	875	340	223	134	38	14	7	1	..	3	..	1	..	..	1	13	Manitoba.
78·59	491	216	222	173	75	19	19	9	..	1	6	..	2	..	1	38	Saskatchewan.
79·80	396	216	146	89	42	22	8	....	..	..	..	..	..	..	..	8	Alberta.
85·71	40	30	18	1	2	....	....	....	..	..	..	..	..	..	..	......	Territoires du Nord-Oust.
60·71	58	15	6	2	3	.. .	....	....	..	..	..	.	..	..	..	......	En dehors des traités.
63·82	4,450	1,969	1,628	951	445	175	109	30	..	8	15	1	2	7	2	174	Total.

TERRES DES SAUVAGES.

ÉTAT indiquant le nombre d'acres de terres des sauvages vendues pendant les neuf mois expirés le 31 mars 1907, le montant total du prix d'achat et l'étendue des terres des sauvages arpentées qui n'étaient pas vendues à cette date.

PROVINCE D'ONTARIO.

Ville ou township.	Comté ou district.	Nombre d'acres vendus.	Prix de vente.	Etendue approximative des terres non vendues.	Remarques.
		Acres.	$ c.	Acres.	
Albemarle	Bruce	248·00	159 50	217·00	Quelques-unes de ces terres ont été reprises par le département, les conditions de la vente n'ayant pas été remplies, de sorte que dans certains cas il parait y avoir plus de terres non vendues à la fin du dernier exercice qu'il y en avait d'après le rapport précédent.
Eastnor	"			2,540·00	
Lindsay	"			3,075·00	
St-Edmund	"			3,806·00	
Bury, emplacement de ville.	"	1·00	1 00	88·58	
Hardwicke "	"			1,111·00	
Oliphant "	"			40·09	
Southampton "	"			21·75	
Wiarton "	"			12·22	
Ile à la pêche de Saugeen	"	863·89	1,288 00	262·97	
Keppel	Grey			130·60	
Ile White-Cloud	"			7·00	
Thessalon	Algoma	298·28	298 28	1.164·26	
Thessalon, emp. de ville	"	1·03	64 25	28·76	
Aweres	"	358·00	179 00	4,695·10	
Archibald	"			3.264·00	
Dennis	"	972·50	486 75	445·00	
Herrick	"			80·00	
Havilland	"			641·50	
Kars	"	1.014·00	1,627 00	8,189·00	
Apaquosh, empl. de ville	"	1·16	11 60	311·58	
Laird	"	240·00	148 80	3.839·43	
Macdonald	"	319·00	159 88	1 264·85	
Meredith	"	1,078·20	539 10	3,883·45	
Duncan	"			10,700·00	
Kehoe	"	720·00	2,880 00	14,120·50	
Thompson	"	29·34	44 01	289·39	
Cobden	"			186·08	
Pennefather	"	964·00	481 00	1,681·00	
Ley	"	5,486·00	2.743 00	1,264·00	
Fisher, empl. de ville	"			496·00	
Tilley	Algoma			281·00	
Tupper	"	159·50	79 75	3,193·50	
Fenwick	"	156·50	78 25	6,128·75	
Vankoughnet	"	1,071·00	535 50	5.686·50	
Billings	Manitoulin	1,597·00	319 40	3,555·00	
Bidwell	"	2,037·00	445 40	1,289·25	
Howland	"	998·00	200 00	3,225·00	
Sheguiandah	"	3,051·00	648 15	3,500·00	
Shenguiandah emp. de ville	"	2·75	27 50	312·07	
Assiginack	"	3,463·00	678 10	1.047·93	
Campbell	"	6,165·00	1,231 80	210·00	
Manitowaning (ville)	"	25·91	829 00	6·28	
Carnarvon	"	587·00	125 70	7,940·00	
Tehkummah	"	566·00	118 20	4,470·40	
Sandfield	"	2,714·00	569 30	4.362·00	
Shaftesbury. emp. de villle	"	1·20	60 00	250·78	
Tolsmavillle "	"			1,003·17	
Allan	"	4,655·00	1,04 75	4,529·00	
Burpee	"	944·00	209 30	7.854·00	

TABLEAU indiquant le nombre d'acres vendues, etc., durant les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Suite.*

ONTARIO—*Fin.*

Ville ou township.	Comté ou district.	Nombre d'acres vendues.	Prix de vente.	Etendue approximative des terres non vendues.	Observations.
		Acres.	$ c.	Acres.	
Ile Barrie	Manitoulin	990 00	189 00	1,199·00	
Gordon	"	559 00	108 00	2,109·00	
Baie Gore (ville)	"			1·50	
Mills	"	174·00	56 70	4,999·00	
Ile Cockburn	"	518·00	259 00	25,340·00	
Dawson	"			9,148·00	
Robinson	"	200·00	56 00	29,989·00	
Cayuga	Haldimand			297·60	
Cayuga (emplac. de ville)	"			108·31	
Dunn	"			1,571·50	
Caledonia	"	·50	30 00	51 29	
Onondaga	Brant	31·48	3,577 10		
Bronte	Halton	·50	50 00	·35	
Port-Crédit	Peel			·25	
Deseronto	Hastings			2·06	
Shannonville (empl. de ville)	"	1·00	39 60	1·47	
Iles du fleuve Saint-Laurent	Prov. d'Ontario	1·30	145 00	28·26	
Iles de la rivière Otonabie et ses lacs	"	3·55	85 00	1,930·69	
Iles de la baie Georgienne	Parry-Sound	443·44	3,600 00		
South-Baymouth (em. de ville)	Manitoulin	6·49	371 50	133·29	
Meldrum (emplac. de ville)	"	1·25	79 00	78·73	
Réserve de Rama	Ontario	11·50	280 00		Arpent. telle que vend.
Réserve de Poisson-Blanc	Algoma	250·35	1,250 84		"
		43,980·62	28,491 01	203,850 04	

QUÉBEC.

Ouiatchouan	Lac Saint-Jean	157·50	68 25	2,311·12	
Dundee	Huntingdon	67·21	167 71	4,811·15	
Maniwaki (empl. de ville)	Wright	4·54	1,118 00	54·53	
Témiscamingue	Pontiac	772·14	8,637 34	12,672·28	
		1,001·39	9,991 30	19,849·08	

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Tobique	Victoria	4·00	12 00	79·94	Ile de la riv. Tobique.
Red-Bank	Northumberland	115·00	92 00	137·80	
Big-Cove	Kent			193·76	
		119·00	104 00	411·50	

TABLEAU indiquant le nombre d'acres vendues, etc., durant les neuf mois terminés le 31 mars 1907—*Fin.*

MANITOBA.

Ville ou township.	Comté ou district.	Nombre d'acres vendues.	Prix de vente.	Etendue approximative des terres non vendues.	Observations.
		Acres.	$ c.	Acres.	
Réserve du Joueur	Marquette	....	....	640·00	
Way-way-see-cappo	....	18·10	144 80	....	Droit de passage.
Baie-du-Sable	....	28·41	369 33	....	"
		46 51	514 13	640·00	

SASKATCHEWAN.

Ville ou township.	Comté ou district.	Nombre d'acres vendues.	Prix de vente.	Etendue approximative des terres non vendues.	Observations.
Kamsack (empl. de ville)	Saltcoats	3·93	3,715 50	12·13	
Réserve des Assiniboines	Wolseley	....	....	320·50	
Réserve Pierreuse	Battleford	....	....	4,115·20	
Réserve de la Côte	....	2,042·00	24,344 00	....	
Muskowekwun	....	158·18	1,967 16	....	Droit de passage.
Pasqua	....	16,007·68	214,671 47	....	
		18,211·79	244,698 13	4,447·83	

ALBERTA.

Ville ou township.	Comté ou district.	Nombre d'acres vendues.	Prix de vente.	Etendue approximative des terres non vendues.	Observations.
Réserve de Michel	Edmonton	8,278·60	79,912 06	....	
Sharphead	....	160·00	240 00	725·20	
Réserve d'Alexandre	....	8.549·00	57,858 00	....	
		16,987·60	138,010 06	725·20	

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Ville ou township.	Comté ou district.	Nombre d'acres vendues.	Prix de vente.	Etendue approximative des terres non vendues.	Observations.
Lower-Similkameen	....	11·10	277 50	....	Droit de passage.
		11.10	277 50		

Observations générales.

Les terres vendues durant les neuf mois se sont élevées à 80,358·01 acres, qui ont réalisé $422,086.13. La quantité des terres environnantes à la disposition du département s'élève en chiffres ronds à 229,923·65 acres. Les dettes flottantes à compte des terres des sauvages se sont élevées à $631,177.58, dont une bonne partie ne sont pas encore dues.

RECENSEMENT

Des sauvages ayant des demeures fixes et des sauvages nomades ; religions auxquelles ils appartiennent avec le nombre approximatif de chaque religion, ainsi que le nombre des païens au Canada, par provinces, pour l'année expirée le 31 mars 1907.

PROVINCE D'ONTARIO.

Sauvages.	Recensement.	Religion.								Au-dessous de 6 ans.		De 6 à 15 ans inclusivement.		De 16 à 20 ans inclusivement.		De 21 à 65 ans inclusivement.		De 65 ans et plus.	
		Anglicane.	Presbytérienne.	Méthodiste.	Catholiq. romain.	Baptiste.	Congrégationaliste	Autres chrétiens.	Païens.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.
Algonquins du lac Doré	105				105					16	13	13	13	18	14	12	3	2	1
" Renfrew-Nord	198	*																	
Chippewas de la Thames	476	217	1	256		2				32	43	38	44	14	19	140	138	3	5
" de l'Ile Walpole	593	285		295	13					29	27	54	62	45	40	162	146	10	18
" de Sarnia	293	55		238						23	19	32	25	12	13	80	71	7	11
" de Kettle et de Stony-Point	127	46		78				3		16	13	8	14	3	3	33	29	3	5
" des îles Georgina et du Serpent	112			112						12	5	5	5	6	4	31	27	9	8
" de Rama	238			223	15					18	17	16	19	17	14	55	66	8	8
" de Saugeen	392	6		348	38					29	28	26	28	25	25	96	107	12	16
" de Nawash	389	10		239	140					27	21	37	31	30	13	116	105	4	5
" de Beausoleil	265			189	76					20	27	26	30	21	16	54	59	6	6
Iroquois et Algonquins de Watha (Gibson)	140			140						9	12	14	18	10	6	34	32	5	
Moravians de la Thames	341			341						32	29	36	29	22	25	79	81	5	3
Mississaguas du lac à la Vase	190			190						25	28	23	6	12	7	45	38	3	3
" du lac au Riz	90			90						9	11	5	5	6	3	24	21	3	3
" de Scugog	35			35						2	1	3	5	1	2	10	10		1
" de Alnwick	249	5		241	3					20	17	26	19	14	12	69	64	4	4
" de New-Credit	267	17		222		9		19		9	21	21	15	21	11	78	75	10	6
Mohawks de la baie de Quinté	1,327	1,277	32					18		88	102	116	139	85	57	331	328	45	36
Munsees de la Thames	117	53		64						6	6	12	13	7	6	33	28	4	2
Oneidas de la Thames	777	259	1	333		129		55		66	63	68	60	40	29	233	183	21	14
Pottawmies de l'île Walpole	179	78		92					9	10	10	17	17	16	15	50	35	1	8

* Nomade.

RECENSEMENT des sauvages ayant des demeures fixes et des sauvages nomades ; religions auxquelles ils appartiennent, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Sauvages.	Recensement.	Religion.								Au-dessous de 6 ans.		De 6 à 15 ans inclusivement.		De 16 à 20 ans inclusivement.		De 21 à 65 ans inclusivement.		De 65 ans et plus.	
		Anglicane.	Presbytérienne.	Methodiste.	Catholiq. romaine.	Baptiste.	Congrégationaliste	Autres Chrétiens.	Païens.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.
Ojibbewas et Ottawas des îles Manitouline et Cockburn à :—																			
Ile Cockburn	54				54					5	3	9	4	5	7	8	6	4	3
Sheshegwaning	167	1			166					12	14	15	16	17	8	37	36	4	8
Baie de l'Ouesl	329				328			1		21	28	28	34	22	13	87	92	1	3
Creek à la Carpe	98	83			15					6	7	10	7	6	2	29	28	1	2
Baie du Sud	68				68					3	6	9	6	2	6	16	18	2	
Sheguiandah	97	76			21					9	6	9	8	4	7	26	21	3	4
Lac à la Carpe	12				12										1	2	6	2	1
Wikwemikong (non cédée) } Wikwemikongsing (") }	671				671					54	51	77	66	28	28	169	159	28	11
Obidgewong	8				2				6	1						4	3		
Ojibbewas du lac Supérieur :—																			
Fort-William	280				241				39	23	25	28	28	21	14	55	76	6	4
Rocher-Rouge ou l'île Hélène	222	38			184					21	24	32	18	13	12	42	54	4	2
Pays-Plat	42				42					4	4	8	4	2	3	5	11		1
Lac Nipigon, Baie au Goëland et l'île de la Pointe	454	18			225				211	50	49	68	50	30	28	67	104	4	4
Rivière-du-Pic	209				209					20	22	23	23	15	9	43	50		4
Lac-Long	255	10			200				45	23	30	29	38	10	16	45	52	6	6
Michipicoten et Grosses-Têtes	358	176			182					16	20	29	37	35	39	85	79	10	8
Rivière Thessalon	133				133					5	4	6	6	15	13	34	40	5	5
Maganettawan	71				71					5	3	6	8	3	6	18	19	2	1
Spanish-River N° 1	208				208					20	20	21	17	16	17	43	42	6	6
" 2	114	31			80					8	6	19	10	12	7	25	24	3	
" 3	362				362					31	18	48	34	20	22	87	97	2	3
Lac au Poisson-Blanc	170			13	157					20	10	14	23	10	9	33	43	5	3

Rivière Mississagi	186				186					11	11	14	17	12	14	40	61	4	2
Pointe-Grondine	48			7	41					2	3	5	5	2	2	10	16	1	2
Rivière-au-Serpent	126				126					11	10	19	11	10	9	21	27	4	4
Rivière-des-Français																			
Tahgaiwinini	199				199					14	13	23	30	14	14	46	41	1	3
Rivière du Poisson-Blanc	89	50			39					3	6	14	12	2	6	20	21	2	3
Ile Parry	100			45	42				13	5	7	9	9	11	1	19	38	1	
Shawanaga	110			75	35					8	10	11	14	2	5	24	33	2	1
Henvey-Inlet	174			42	132					17	8	17	11	8	7	47	58	1	
Lac Nipissingue	239				239					38	37	22	28	7	3	43	61		
Temogaming	92				92					10	7	6	5	1	2	21	36	2	2
Dokis	80				80					7	8	6	9	5	1	17	25	1	1
Rivière-du-Jardin	457	191			266					19	26	31	44	34	32	118	115	23	15
Baie Batchawana	381	36		8	337					20	18	32	42	30	29	91	96	13	10
Six-Nations de la Grande-Rivière	4,286	1,518		710		890	18	251	899	289	291	406	386	280	259	1,101	1,084	91	99
Wyandottes d'Anderson	1																		
Chippewas et Saulteaux du traité n° 3 à:—																			
Hungry-Hall n° 1	32	7							25	3	2	2	2	3	1	9	10		
" 2	18	1			1				16	1	2		2			5	8		
Rapides-du-Manitou n° 1	80								80	7	6	2	8	7	3	23	22		2
" 2	20								20	2		3	1	1		4	6	2	1
Long-Saut n° 1	26	7							19	1	2	2	2	1	2	7	7	1	1
" 2	48	10							38	4	3	5	5		1	12	14	2	2
Petites-Fourches	47	3							44	2	2	4	6		1	12	17	1	2
Couchiching	150	3			122				25	9	13	19	17	4	3	36	44	3	2
Stangecoming	48	1							47	3	1	7	8	4	8	5	9	1	2
Niacatchewenin	63								63	4	6	11	8	2	3	12	14	1	2
Nickickousemenecanning	46	1			8				37	4	4	8	5	4		7	12		2
Rivière-la-Seine	137								137	6	8	12	17	6	8	30	40	6	4
Lac-la-Croix	119				3				116	11	7	17	14	6	8	18	33	3	2
Lac des Mille-Lacs	91				2				89	9	6	9	14	4	7	18	23	1	
Kawaiagamot (lac à l'Esturgeon)	26								26	1	1	6	3	1		6	8		
Wabigoon	98	7			6				85	5	11	8	13	6	8	17	26	2	2
Tête-du-Français	141	140			1					20	15	13	12	2	6	34	34	4	1
Lac-Seul	386	349			15				22	41	46	46	47	16	23	88	70	6	3
Wabuskang	50	19			10				21	6	4	5	8	1	2	10	8	1	5
Grassy-Narrows	128	37			62				29	18	12	15	14	3		28	30	3	5
Lac à l'Aigle	67	3			2				62	6	7	8	7	3	2	17	15	1	1
Les-Dalles	61	28			17				16	6	7	3	6	3	2	12	19	2	1
Islington	201	144			8				49	19	22	21	13	5	11	57	47	3	3
Portage-du-Rat	74	5			3				66	8	9	12	3		1	15	20	4	2
Angle Nord-Ouest n° 37	80								80	6	8	9	8	5	7	18	17	1	1
" " 33	54								54	7	7	6	5		2	10	14	1	2
" " 34	13								13			1	1		1	3	6		1
Grosse-Ile	159				4				155	20	12	25	17	4	6	33	39	2	1
Assabasca	159				5				154	16	11	15	17	6	14	33	39	3	5
Baie du Poisson-Blanc	45	2			3				40	3	4	3	4	1	5	12	10	2	1
Lac-Plat n° 40	77								77	8	10	12	6	2	2	16	20	1	
" 39	70								70	2	10	12	9	3	2	13	15	2	2

RECENSEMENT des sauvages ayant des demeures fixes et des sauvages nomades ; religions auxquelles ils appartiennent, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Fin.*

Sauvages.	Recensement.	Religion.								Au-dessous de 6 ans.		De 6 à 15 ans inclusivement.		De 16 à 20 ans inclusivement.		De 21 à 65 ans inclusivement.		De 65 ans et plus.	
		Anglicane.	Presbytérienne.	Methodiste.	Catholiq. romaine.	Baptiste.	Congrégationaliste	Autres chrétiens.	Païens.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.
Sauvages à Ignace	75				66				9	9	12	8	6	5	1	13	17	3	1
Sauvages de la Baie James, traité n° 9 à :—																			
Abitibi	*146																		
Matatchewan	79																		
Matagami	98	*																	
Poteau-malle	117																		
Chapleau	144																		
Hôtel New-Brunswick	134																		
Missinaibi	62																		
Lac-Long	135																		
Osnaburg	400																		
Fort-Hope	479																		
Marten-Falls	113	*																	
Rivière-des-Anglais	71																		
Albany	686																		
Moose-Factory	344																		
Nouveau poste	36																		
Total	23,783	5,306	34	4,626	6,173	1,030	18	347	3,006	1,576	1,588	2,028	1,965	1,237	1,125	4,976	5,131	471	443

*Pas de détails.

NOTE.—Les sauvages suivants du traité de la baie James, traité n° 9, sont du district de Kéwatin, savoir : Osnaburg, 283 ; Fort-Hope, 419 ; Marten-Falls, 87 ; Albany, 581 ; total, 1,370.

PROVINCE DE QUEBEC.

Abénakis de Saint-François	330	56	...	...	252	...	...	...	† 22	19	25	40	35	21	21	78	71	8	12
" Bécancour	27	...	...	...	27	...	...	...	...	...	...	1	1	2	...	11	9	...	3
Algonquins de la rivière du Désert	398	10	...	...	388	...	...	...	...	22	30	30	42	29	38	92	104	4	7
" Témiscamingue	230	...	...	...	230	...	...	...	...	19	19	26	24	16	12	42	57	6	9
Amalécites de Viger	106	...	...	...	106	...	...	...	...	5	4	5	8	23	19	14	26	2	...
Hurons de Lorette	466	1	6	...	459	...	...	...	...	51	41	51	47	35	36	99	97	5	4
Iroquois de Caughnawaga	2,175	3	...	47	2,125	...	...	...	...	298	254	226	170	119	116	474	423	41	54
" St-Regis	1,449	...	...	160	1,289	...	...	...	...	164	168	148	147	78	90	270	279	46	59
" du lac des Deux-Montagnes	403	...	...	289	114	...	...	...	...	43	38	42	35	19	15	109	88	4	10
Algonquins " "	66	...	...	9	57	...	...	...	...	4	3	4	8	...	4	20	18	2	3
Micmacs de Maria	106	...	...	...	106	...	...	...	...	13	12	14	13	5	6	19	20	2	2
" Ristigouche	485	...	...	...	485	...	...	...	...	50	50	45	46	27	21	106	107	16	17
Sauv. de la Peninsule du Labrador, savoir :																			
Montagnais et Naskapees, à:—																			
Bersimis	502	...	...	...	502	...	...	...	...	58	67	50	50	32	35	105	90	7	8
Escoumains	42	...	...	...	42	...	...	...	...	4	3	6	8	...	1	9	7	2	2
Natashquan	76	...	...	...	76	...	...	...	...	10	9	6	12	9	4	12	12	...	2
Godbout	40	...	...	...	40	...	...	...	...	*	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Grande-Romaine	176	...	...	...	176	...	...	...	...	*	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Lac Seint-Jean	560	48	...	...	512	...	...	...	...	66	67	62	64	36	32	115	104	6	8
Mingan	241	...	...	...	241	...	...	...	...	41	27	24	36	19	3	43	43	...	5
St-Augustin	181	...	...	...	181	...	...	...	...	*	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Sept-Iles et Moisie	377	...	...	...	377	...	...	...	...	*	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Sauvages Têtes-de-Boule du St-Maurice, Comté de Champlain	203	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Pontiac, non organisé	631	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Comtés de Labelle et de Wright	116	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Territoires non organisés de Trois-Rivières et Saint-Maurice	360	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Territories non organisés de Chicoutimi et du Saguenay	1,253	*	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Comté de Québec à Saint-Ambroise	346	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
" Lorette	9	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
" Non organisés	13	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Comté de Charlevoix à Saint-Urbain	7	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
" Pointe-au-Pic	6	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Total	11,380	118	6	505	7,785	...	...	...	22	867	817	780	746	470	453	1,618	1,555	151	205

* Pas de détails.
† Adventistes.

RECENSEMENT des sauvages ayant des demeures fixes et des sauvages nomades ; religions auxquelles ils appartiennent—*Suite*.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Indians.	Recensement.	Religion.								Au-dessous 6 ans.		De 6 à 10 ans inclusivement.		De 16 à 20 ans inclusivement.		De 21 à 55 ans inclusivement.		De 65 ans et plts.	
		Anglicane.	Presbytérienne.	Méthodiste.	Catholiq. romain.	Baptiste.	Congrégationaliste	Autres chrétiens.	Païens.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.
Micmacs du comté de Kent à :—																			
Grande-Anse	299	....	....	....	299	....	....	....	....	32	24	32	31	14	6	74	64	10	12
Ile des Sauvages	35	....	....	....	35	....	....	....	....	3	1	3	2	5	4	9	7	....	1
Bouctouche	24	....	....	....	24	....	....	....	....	1	1	2	2	2	1	7	6	....	2
Micmacs du comté de Northumberland à :—																			
Eglise-Brûlée	216	....	....	....	216	....	....	....	....	21	22	19	18	9	10	53	49	10	5
Eel-Ground	146	....	....	....	146	....	....	....	....	2	13	14	19	10	10	42	30	4	2
Banc-Rouge	55	....	....	....	55	....	....	....	....	5	5	3	2	4	4	14	14	2	2
Micmacs du comté de Gloucester à :—																			
Bathurst	33	....	....	....	33	....	....	....	....	4	3	3	5	....	....	8	7	1	2
Micmacs du comté de Ristigouche à :—																			
Rivière-à-l'Anguille	83	....	....	....	83	....	....	....	....	13	14	7	10	....	3	13	20	1	2
Micmacs du comté de Westmorland à :—																			
Fort Folly (réserve) et alentours	61	....	....	....	61	....	....	....	....	5	5	6	6	3	2	16	15	1	2
Amalécites du comté d'York à :—																			
Sainte-Marie	120	....	....	....	120	....	....	....	....	11	14	16	10	9	5	25	25	3	2
Kingsclear	104	....	....	....	104	....	....	....	....	11	6	13	13	7	4	25	18	4	3
Amalécites du comté de Carleton à :—																			
Woodstock	64	....	....	....	64	....	....	....	....	5	8	8	8	2	5	12	13	1	2
Amalécites du comté de Saint-Jean	12	....	....	....	12	....	....	....	....	1	1	2	3	1	1	2	1	....	....
Amalécites du comté de Charlotte	35	....	....	....	35	....	....	....	....	3	3	4	4	3	2	7	7	1	1
Amalécites du comté de King :—																			
Apohaqui	16	....	....	....	16	....	....	....	....	1	....	2	3	1	1	4	4	....	....
Micmacs du comté de King	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Amalécites du comté de Sunbury à :—																			
Oromocto	66	....	....	....	66	....	....	....	....	4	7	9	12	4	4	13	10	2	

Amalécites du comté de Queen à :— Gagetown (en haut	38				38					5	6	5	4	3	2	6	5	2	
Amalécites du comté de Victoria à :— Tobique	199				199					15	20	16	14	8	7	57	53	6	3
Amalécites du comté de Madawaska à :— Edmundston	49				49					3	5	4	8	3	5	8	7	5	1
Sauvages de la Nouvelle-Ecosse, Ile-du-Prince-Edouard et partie nord du Nouveau-Brunswick	109				109					10	9	14	9	11	10	23	22	1	
Total	1,764				1,764					155	167	182	183	99	86	418	377	54	43
PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.																			
Micmacs du comté de Yarmouth	80				80						5	5	6	9	6	23	21	3	2
Micmacs du comté de Shelburne à :—																			
Rivière-au-Sable	14				14														
Rivière Shelburne	14				14					1	3	4	6	4	2	14	7		
Rivière Clyde	1				1														
Rivière Barrington	12				12														
Micmacs du comté de Richmond à :— Ile-de-la-Chapelle (réserve)	94				94					8	10	12	10	6	2	21	21	2	2
Micmacs du comté de Colchester à :— Millbrook (réserve)	104				104					9	8	14	10	2	5	24	23	5	4
Micmacs du comté de Hants à :— Indian-Brook (réserve)	101				101					9	8	11	13	3	5	22	19	5	6
Micmacs du comté d'Antigonish à :—																			
Summerside	20				20														
Afton (réserve)	85				85														
Pomquet (réserve)	60				60					20	16	25	19	23	19	45	40	5	3
Micmacs du comté de Guysborough à :— Guysborough	50				50														
Micmacs du comté d'Halifax à :—																			
Sheet-Harbour et Musquodoboit	48				48					8	5	6	6	2	4	6	9	1	1
Elmsdale	66				66					4	6	5	3	1	2	24	17	2	2
Enfield	39				39					4	3	3	1	4	3	12	9		
Wellington	11				11					1	1		2	1	1	1	3	1	
Fall-River	19				19					3		3	2		1	6	3	1	
Dartmouth	47				47					5	3	4	5	3	2	10	11	4	
Bedford	19				19					2	2	1	3	1		5	5		
Micmacs du comté d'Annapolis	68				68					10	6	9	7	4	2	18	8	2	2
Micmacs du comté de King à :—																			
Cambridge (réserve)	12				12														
Berwick	9				9														
Aylesford	10				10														
Montagne-Bleue	6				6					7	7	10	9	8	11	10	8	4	4
Middleton	8				8														
Gaspereaux	6				6														
Kentville	15				15														
Hantsport	12				12														

RECENSEMENT des sauvages ayant des demeures fixes et des sauvages nomades ; religions auxquelles ils appartiennent, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Fin.*

Sauvages.	Recensement.	Religion.								Au-dessous de 6 ans.		De 6 à 15 ans inclusivement.		De 16 à 20 ans inclusivement.		De 21 à 65 ans inclusivement.		De 65 ans et plus.	
		Anglicane.	Presbytérienne.	Méthodiste.	Cathol. romaine.	Baptiste.	Congrégationaliste	Autres chrétiens.	Païens.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.
Micmacs du comté de Cumberland à :—																			
Franklin-Manor (réserve)	53				53					3	2	5	3	8	8	10	11	2	1
Southampton	12				12					3	2		1		1	2	3		
Rivière Hébert	11				11					2	1	1	1	2	1	1	2		
Springhill, Jonction de	11				11					2	1	1	1			2	2	2	
Amherst	7				7					1	1	1		1		1	1	1	
Collingwood-Corner	5				5						1	1		1		1	1		
Micmacs du comté de Cap-Breton à :—																			
Marais du Caribou (réserve)	77				77					8	3	16	10	3	3	17	17		
Sydney-Nord	67				67					8	5	10	10		2	13	14	3	2
Eskasoni	122				122					9	9	11	11	18	15	16	21	5	7
Micmacs du comté de Lunenburg à :—																			
New-Germany (réserve)	60				60					5	6	7	6	4	4	12	13	1	2
Bridgewater	12				12					1	1	1	1	2	1	1	2	1	1
Lunenburg, ville	8				8							1	1	1		2	2		1
Rivière de l'Or (réserve)	8				8							1			2	2	3		
Micmacs du comté de Queen à :—																			
Milton	50				50					2	2	7	8	6	5	9	7	2	2
Village du Moulin	10				10					1	1			2	2	2	2		
Chat-Sauvage (réserve)	8				8					1	2		1			2	1		1
Caledonia	11				11					1	2	1	2	1	1	1	2		
Micmacs du comté de Victoria à la Rivière-du-Milieu (réserve)	100				100					9	9	11	9	4	6	24	24	3	1
Micmacs du comté de Digby	101				101					11	10	8	10	10	7	17	18	7	3
Micmacs du comté d'Inverness à :—																			
Whycocomagh (réserve)	133				133					9	15	16	19	6	2	30	33	1	2
Malagawatch (réserve)	47				47					4	5	6	5		4	12	11		

Micmacs du comté de Picton à :—																			
Subvention aux pêcheurs (réserve)	133	....	....	....	133	...	....	....	....	12	9	14	10	9	8	32	29	5	5
Ile des Sauvages (réserve)	38	....	....	....	38	....	....	....	....	3	4	4	4	....	1	10	10	1	1
Total	2,114	....	...	...	2,114	....	....	....	....	186	174	235	215	149	138	460	433	69	55

PROVINCE DE L'ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD.

Micmacs du comté de Prince à :—																			
Ile Lennox (réserve) et alentours	222	....	....	....	222	....	....	....	....	18	24	13	21	12	13	58	52	6	5
Micmacs du comté de King à :																			
Morell (réserve)	66	....	....	....	66	..	....	....	....	6	6	6	5	2	3	15	18	2	3
Total	288	....	...	....	288	....	....	....	....	24	30	19	26	14	16	73	70	8	8

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

AGENCE COWICHAN.																			
Sooke	27	....	....	....	27	....	....	....	....	1	5	2	1	3	4	7	3	....	1
Cheerno	43	....	....	....	22	....	....	21	....	5	5	5	5	3	2	7	10	....	1
Esquimalt	17	....	....	15	2	....	....	....	....	3	4	1	1	1	1	2	2	....	2
Songhees	96	....	....	30	66	....	....	....	....	9	11	10	6	2	4	24	24	2	4
Malakut	9	....	....	....	9	....	....	....	....	....	....	1	2	....	....	2	3	....	1
Tsekum	19	....	....	....	19	....	....	....	....	1	1	2	1	....	....	7	7	....	....
Panquechin	60	....	....	....	60	....	....	....	....	3	1	3	3	6	2	18	24	....	....
Tsartlip	63	....	....	....	63	....	....	....	....	2	3	12	8	5	7	13	13	....	....
Tsawout	92	....	....	....	92	....	....	....	....	2	5	14	16	5	6	21	23	....	....
Kilpanlus	4	....	....	....	4	....	....	....	....	1	1	....	....	....	....	1	1	....	....
Comeakin	65	....	....	....	65	....	....	....	....	3	2	2	6	....	1	22	25	2	2
Clemclemaluts	130	....	....	22	108	....	....	....	....	7	8	22	13	2	3	33	40	1	1
Khenipsin	48	....	....	18	30	....	....	....	....	4	2	....	....	2	5	15	16	1	3
Koksilah	16	....	....	4	12	....	....	....	....	1	1	....	....	1	....	6	5	1	1
Quamichan	280	....	....	73	207	....	....	....	....	26	21	28	26	7	7	76	82	3	4
Somenos	103	....	....	23	80	....	....	....	....	12	12	10	7	6	8	23	23	1	1
Hellelt	27	....	....	9	7	....	....	....	11	3	3	1	2	1	1	6	8	1	1
Siccameen	41	....	....	....	41	....	....	....	....	4	3	4	7	....	....	13	10	....	....
Kulleets	66	....	....	....	66	....	....	....	....	7	7	6	4	1	3	18	17	1	2
Lyacksum	81	....	....	....	81	....	....	....	....	6	9	4	13	9	6	15	15	2	2
Llmalche	12	....	....	....	12	....	....	....	....	....	1	4	....	....	1	3	3	....	....
Penelakut	145	....	....	....	145	....	....	....	....	15	7	10	10	6	7	45	44	1	....
Tsussie	52	....	....	....	52	....	....	....	....	4	3	7	7	4	3	12	12	....	....
Nanaimo	163	....	....	163	....	....	....	....	....	23	20	14	14	13	17	28	33	....	1
Snonowas	12	....	....	7	....	....	....	....	5	....	....	1	....	1	....	4	5	....	1
Qualicum	13	....	....	13	....	....	....	....	....	....	....	1	....	2	2	4	3	....	1
Comox	45	....	42	....	3	....	....	....	....	2	3	1	4	1	2	15	15	....	2

RECENSEMENT des sauvages ayant des demeures fixes et des sauvages nomades ; religions auxquelles ils appartiennent, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA COLUMBIE-BRITANNIQUE.—*Suite.*

Sauvages.	Recensement,	Religion.								Au-dessus de 6 ans.		De 21 à 65 ans inclusivement.		De 16 à 20 ans inclusivement.		De 6 à 15 ans inclusivement.		De 65 ans et plus.	
		Anglicane.	Presbytérienne.	Méthodiste.	Catholiq. romaine.	Baptiste.	Congrégationaliste.	Autres chrétiens.	Païens.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.
AGENCE COWICHAN—*Suite.*																			
Ile Galiano	31	....	....	....	31	....	....	....	....	3	2	2	4	2	....	10	8	....	....
Ile Mayne	24	....	....	....	24	....	....	....	....	2	2	4	4	1	1	5	5	....	....
Ile de la Découverte	26	....	....	....	26	....	....	....	....	2	3	6	4	....	....	5	6	....	....
Lac Cowichan	1	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....
Total	1,811	....	42	378	1,354	....	....	21	16	151	145	177	168	84	93	460	486	16	31
AGENCE DE LA CÔTE DU NORD-OUEST.																			
Massett	362	362	....	....	....	....	....	....	....	40	43	34	42	12	2	94	84	4	7
Skidegate	242	....	....	242	....	....	....	....	....	23	24	14	14	6	3	78	70	5	5
Kincolith	250	250	....	....	....	....	....	....	....	16	17	25	34	7	7	62	74	5	3
Kittex et Andegulay	74	74	....	....	....	....	....	....	....	4	4	7	4	2	3	24	21	2	3
Lackalsap	144	142	....	2	....	....	....	....	....	15	17	13	19	5	2	33	34	3	3
Kitwintshilth	56	56	....	....	....	....	....	....	....	2	3	4	5	2	3	18	17	1	1
Aiyansh	172	172	....	....	....	....	....	....	....	23	18	17	14	7	5	44	41	2	1
Kitlacdamax	108	108	....	....	....	....	....	....	....	4	2	11	9	6	4	35	31	2	4
Port-Simpson	703	....	....	703	....	....	....	....	....	54	71	82	75	18	15	185	161	20	22
Metlakatla	194	194	....	....	....	....	....	....	....	25	19	21	25	10	2	46	40	1	5
Kitkatla	207	207	....	....	....	....	....	....	....	14	11	28	16	14	9	54	52	3	6
Baie Hartley ou Kithahta	80	....	....	80	....	....	....	....	....	9	7	9	9	3	....	21	21	1	....
China Hat ou Kitasoo	78	....	....	78	....	....	....	....	....	8	6	10	9	2	1	22	20	....	....
Port-Essington	191	....	....	191	....	....	....	....	....	15	15	24	26	6	7	50	42	3	3
Kitlope	67	....	....	....	....	....	....	....	67	3	4	10	6	2	....	22	16	2	2
Bella-Bella	268	....	....	268	....	....	....	....	....	18	19	27	28	9	12	82	69	2	2
Kitimat	318	....	....	318	....	....	....	....	....	34	31	27	22	15	14	88	78	4	5

Kinisquit	63	....	....	....	....	....	....	....	63	3	2	....	3	2	2	27	24	....	....
Bella-Coola et Palamey	216	....	....	20	....	....	....	....	196	14	14	20	12	5	2	84	58	4	3
Oweekayno	102	....	....	102	....	....	....	....	....	9	4	6	9	2	3	34	33	....	2
Total	3,895	1,565	....	2,004	....	....	....	....	326	333	331	389	381	135	96	1,103	986	64	77
AGENCE DE KOOTENAY.																			
Sainte-Marie	220	....	....	....	220	....	....	....	....	29	14	26	27	8	6	48	48	4	10
Tobacco-Plains	59	....	....	....	59	....	....	....	....	4	2	1	6	....	4	18	14	3	7
Lac de la Colombie inférieure	82	....	....	....	82	....	....	....	....	6	9	9	10	3	1	18	19	3	4
Kootenay inférieure (Arc-Plat)	170	....	....	....	170	....	....	....	....	9	20	14	21	6	3	44	46	4	3
Kinbaskets (tribu Shuswap)	62	....	....	....	62	....	....	....	....	5	6	14	5	3	....	9	13	5	2
Lac-La-Flèche (Kootenay-Ouest)	25	....	....	....	25	....	....	....	....	2	....	3	4	2	....	7	6	....	1
Total	618	....	....	....	618	....	....	....	....	55	51	67	73	22	14	144	146	19	27
AGENCE DE KAMLOOPS-OKANAGAN.																			
Lac Adam	195	....	....	....	195	....	....	....	....	15	16	20	19	9	9	54	53	....	....
Ashcroft	46	46	....	....	....	....	....	....	....	3	3	3	2	2	2	15	15	1	....
Bonaparte	156	....	....	....	156	....	....	....	....	14	14	14	14	6	6	43	44	....	1
Boothroyd	157	157	....	....	....	....	....	....	....	13	12	10	10	7	7	49	46	2	1
Boston-Bar	147	86	....	....	61	....	....	....	....	10	10	12	12	6	5	46	46	....	....
Cook's-Ferry	186	186	....	....	....	....	....	....	....	13	13	14	14	8	7	56	60	1	....
Deadman's-Creek	124	....	....	....	124	....	....	....	....	13	12	12	12	9	9	26	27	2	2
Kamloops	241	....	....	....	241	....	....	....	....	20	20	19	19	9	9	65	65	8	7
Kanaka-Bar	55	55	....	....	....	....	....	....	....	3	3	4	4	4	3	16	16	1	1
Lytton	465	465	....	....	....	....	....	....	....	37	37	39	40	25	26	123	122	8	8
Nicomen	49	49	....	....	....	....	....	....	....	4	4	4	5	2	2	14	14	....	....
Nicola (inférieure)	363	328	....	....	35	....	....	....	....	25	25	30	28	19	19	100	99	9	9
" (supérieure)	192	....	....	....	192	....	....	....	....	16	16	15	15	11	11	48	48	6	6
Neskainlith	152	....	....	....	152	....	....	....	....	14	12	11	10	6	6	48	43	2	....
Thompson-Nord	131	....	....	....	131	....	....	....	....	12	11	10	11	10	10	33	31	2	1
Okanagan	231	....	....	....	231	....	....	....	....	12	12	13	13	11	10	75	76	6	3
Oregon-Jack-Creek	19	19	....	....	....	....	....	....	....	2	2	2	2	....	....	5	5	1	....
Osoyoos	65	....	....	....	65	....	....	....	....	5	5	5	5	3	2	19	19	1	1
Penticton	159	....	....	....	159	....	....	....	....	20	20	18	16	9	9	33	33	1	....
Little-Lake-Shuswap	88	....	....	....	88	....	....	....	....	10	10	8	9	3	3	21	20	2	2
Similkameen (supérieure)	47	....	....	....	47	....	....	....	....	4	3	2	3	3	2	14	13	2	1
" (inférieure)	134	....	....	....	134	....	....	....	....	10	10	11	11	8	8	36	36	2	2
Siska-Flat	30	30	....	....	....	....	....	....	....	1	1	2	2	1	1	12	10	....	....
Skuppa	17	17	....	....	....	....	....	....	....	1	1	1	1	....	1	6	6	....	....
Spallumcheen	158	....	....	....	158	....	....	....	....	17	16	15	16	10	10	34	34	3	3
Spuzzum	161	71	....	....	90	....	....	....	....	12	12	13	13	9	8	43	46	3	2
Cold-Water	109	....	....	....	109	....	....	....	....	10	10	11	10	6	5	24	24	4	5
Total	3,877	1,509	....	....	2,368	....	....	....	....	316	310	318	316	196	190	1,058	1,051	67	55

RECENSEMENT des sauvages ayant des demeures fixes et des sauvages nomades ; religions auxquelles ils appartiennent, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Suite.*

Sauvages.	Recensement.	Religion.								Au-dessous de 6 ans.		De 6 à 15 ans inclusivement.		De 16 à 20 ans inclusivement.		De 21 à 65 ans inclusivement.		De 65 ans et plus.	
		Anglicane.	Presbytérienne.	Méthodiste.	Cathol. romaine.	Baptiste.	Congrégationaliste	Autres chrétiens.	Païens.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.
AGENCE DE KWAWKEWLTH.																			
Kasimo	67								67	1	1			1		27	25	5	7
Klawitsis	104								104	5	4	4	7	3	2	44	33	1	1
Kwatsino	20								20	1	2	1	2			7	7		
Kwawshela	49								49	2	2	7		1		17	19		1
Kwawkewlth	101	101								9	6	13	8	5	2	32	23		3
Mamalilikulla	106	6							100	5	6	4	3	2		43	38	2	3
Newakta	99								99	9	8	9	6	2	1	33	28		3
Nimkish	139	139								9	6	17	6	2	5	47	44	1	2
Nuwitti	71								71	3	3	7	3	1	1	25	26	1	1
Tanakteuk	102								102	7	3	12	11	3	2	33	26	3	2
Tsawantiano	223	223								10	12	20	17	9	3	74	68	4	6
Wawalitsum	34								34	2	1	3	1	2	1	13	11		
Wiwaiaikum	72			72						4	5	5	4	3	2	26	21	1	1
Wiwaiaikai	118			118						5	10	8	9	8	4	34	31	3	6
Total	1,305	469		190					646	72	69	110	77	42	23	465	400	21	36
AGENCE DE LA CÔTE OUEST.																			
Ahousaht	244		65		10				169	13	13	25	28	13	7	69	73	2	1
Clayoquot	224			100	100				24	13	9	16	17	4	8	64	68	10	15
Checklesit	62				50				12		5	9	11		2	19	11	2	3
Ehatisaht	92				20				72	2	5	12	13		1	26	28	1	4
Ucluelet	130		100						30	10	8	14	14	6	5	35	33	3	2
Hesquiaht	144				144					18	8	17	13	8	6	31	35	3	5
Uchucklesit	37		3		7				27	4	2	4	7			7	11	1	1

Kelsemaht	73	....	....	10	10	....	....	....	53	2	2	11	3	1	2	21	19	4	8
Kyuquot	255	....	....	....	150	....	....	....	105	8	7	13	18	6	5	90	95	8	5
Matchitlacht	62	....	....	....	25	....	....	....	37	2	1	8	5	1	1	15	24	3	2
Nootka	152	....	....	....	100	....	....	....	52	6	5	10	13	6	4	42	56	5	5
Nitinaht	199	....	....	160	....	....	....	22	17	19	9	16	20	8	13	41	54	10	9
Nuchatlitz	52	....	....	....	25	....	....	....	27	3	2	2	2	1	2	14	17	5	4
Oiaht	152	....	100	....	....	....	....	6	46	7	13	17	14	6	3	36	44	6	6
Opitchesaht	49	....	40	....	....	....	....	....	9	2	5	8	4	3	2	9	13	1	2
Toquaht	26	....	6	....	....	....	....	....	20	3	2	2	....	1	1	7	7	2	1
Pacheenaht	57	....	....	....	....	....	....	....	57	2	3	7	4	4	..	13	21	1	2
Tsesaht	123	....	75	....	....	....	....	....	48	7	6	8	14	8	5	27	29	12	7
Total	2,133	....	389	279	641	....	....	28	805	121	105	199	200	76	67	566	638	79	82
Agence du lac William.																			
Alexandria	54	....	....	....	54	....	....	....	....	6	5	4	3	3	4	17	8	1	3
Lac-Alkali	172	....	....	....	172	....	....	....	....	23	25	7	9	12	13	35	36	6	6
Anaham	219	....	....	....	219	....	....	....	....	24	22	11	11	15	16	40	42	22	16
Lac-Anderson	65	....	....	....	65	....	....	....	....	7	6	3	3	7	5	17	15	1	1
Rivière-du-Pont	105	....	....	....	105	....	....	....	....	10	9	5	4	9	8	28	24	5	3
Creek du Canot	163	....	....	....	163	....	....	....	....	20	17	6	7	18	13	35	36	6	5
Creek Cayoosh n° 1	33	....	....	....	33	....	....	....	....	2	6	2	2	5	4	4	4	2	2
" " " 2	11	11	....	....	....	....	....	....	....	1	1	2	....	2	2	1	1	....	1
Clinton	48	....	....	....	48	....	....	....	....	6	3	4	3	4	4	6	9	4	5
Creek du Chien	20	....	....	....	20	....	....	....	....	5	5	1	1	2	2	1	1	1	1
Fountain	212	....	....	....	212	....	....	....	....	25	21	8	9	20	18	46	49	8	8
High-Bar	53	....	....	....	53	....	....	....	....	7	8	4	2	4	6	8	8	4	2
Lac Canim	79	....	....	....	79	....	....	....	....	9	6	5	5	3	4	20	21	2	4
Lillooet n° 1	56	....	....	....	56	....	....	....	....	4	3	5	3	4	3	14	15	3	2
" 2	9	9	....	....	....	....	....	....	....	2	1	2	1	1	....	1	1	....	..
Pavilion	67	....	....	....	67	....	....	....	....	5	3	4	4	7	7	15	13	4	5
Quesnel	59	....	....	....	59	....	....	....	....	7	7	3	3	2	4	6	14	7	6
Lac Seton, Mission n° 1	74	....	....	....	74	....	....	....	....	10	10	6	3	6	5	19	9	3	3
" Enias " 2	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....
" Schloss " 5	33	....	....	....	33	....	....	....	....	4	3	1	2	3	4	6	6	2	2
" Nicait " 6	49	....	....	....	49	....	....	....	....	5	5	3	3	5	4	12	8	2	2
Soda Creek	78	....	....	....	78	....	....	....	....	9	10	4	5	4	4	19	21	1	1
Stones	96	....	....	....	96	....	....	....	....	12	13	1	2	7	9	22	25	2	3
Toosey	63	....	....	....	63	....	....	....	....	12	8	3	3	5	7	12	10	2	1
Lac Williams	156	....	....	....	156	....	....	....	....	16	15	8	9	10	7	38	37	8	8
Total	1,975	20	....	....	1,955	....	....	....	....	231	212	102	97	158	153	422	413	97	90
AGENCE DE BABINE ET DU HAUT DE LA RIVIÈRE SKEENA.																			
Kitwangar	155	147	....	....	....	....	....	....	8	6	6	12	13	8	9	46	47	4	4
Kitwancool	68	58	....	....	....	....	....	....	10	3	4	6	7	6	6	16	16	2	2
Kitsegukla (ancien et nouveau Village)	95	....	....	68	....	....	....	22	5	6	6	10	10	5	6	22	23	4	3
Getanmax (Hazelton)	248	238	....	....	....	....	....	....	10	6	7	21	22	16	17	75	76	4	4

RECENSEMENT des sauvages ayant des demeures fixes et des sauvages nomades ; religions auxquelles ils appartiennent, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Suite.*

Sauvages.	Recensement.	Religion.								Au-dessous de 6 ans.		De 6 à 15 ans inclusivement.		De 16 à 20 ans inclusivement.		De 22 à 65 ans inclusivement.		De 65 ans et plus.	
		Anglicane.	Presbytérienne.	Méthodiste.	Catholiq. romaine.	Baptiste.	Congrégationaliste	Autres Chrétiens.	Païens.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.
AGENCE DE BABINE ET DU HAUT DE LA RIVIÈRE SKEENA.—*Suite.*																			
Glen-Vowell	86							86		4	4	14	18	2	3	19	20	1	1
Kispiax	215			198					17	6	7	26	27	8	7	64	64	3	3
Kisgegas	238	188							50	6	6	22	22	12	11	73	73	6	7
Kuldoe	38			13					25	2	3	4	4	2	2	8	9	2	2
Hagwilget Village	160				160					6	6	13	13	11	10	47	47	4	3
Moricetown (Lachalsap)	156				156					6	6	12	12	9	9	48	48	3	3
Fort-Babine	152				152					6	6	12	12	11	10	45	45	3	2
Vieux Fort-Babine	133				133					5	6	11	11	8	9	40	41	1	1
Yucutce (Portage entre Babine et le lac Stuart.)	15				15					1		1	2	2	2	3	3		1
Thatce	64				64					3	3	7	7	5	6	14	15	2	2
Pintce	46				46					3	3	3	4	4	4	12	12	1	
Grand-Rapide	25				25					1	1	3	3	3	2	5	5	1	1
Tsisthainli (Lac Trembleur)	21				21					1	1	3	2	2	2	4	4	1	1
Village du lac Stuart	196				196					7	7	17	18	12	13	57	57	4	4
Stella	60				60					4	5	6	6	5	5	13	14	1	1
Village du lac Fraser	64				64					3	3	7	8	6	5	15	15	1	1
Village Creek-Stony	109				109					4	5	11	11	9	9	28	28	2	2
Village du Fort George	122				122					6	6	12	12	6	6	35	35	2	2
Tsistlatho (Black Water)	68				68					2	2	6	6	5	5	20	20	1	1
Lac McLeod's	99				99					5	5	12	12	9	10	22	22	1	1
Fort Grahame (nomade)	89				89					5	5	9	10	5	5	24	24	1	1
Lac Connolly	118				118					5	5	10	10	9	9	33	33	2	2
Na-anees (deux bandes au nord du lac Connolly semi nomade)	153				153					6	7	15	14	9	9	43	44	3	3

Chislatta	75				75					3	4	4	4	4	3	25	26	1	1
Lac Francis	32				32					1	2	3	3	1	1	10	10		1
Total	3,100	631		279	1,957			108	125	122	131	292	303	194	195	866	876	61	60
AGENCE DU DISTRICT DE CASSIAR.																			
Tahltans	220	40			25				155	17	13	21	16	7	7	58	51	15	15
AGENCE DE LA RIVIÈRE FRASER.																			
Aitchelitz	4			4												1	2		1
Burrard-Inlet, réserve n° 3	34				34					3	2	4	4	1	1	9	9		1
Cheam	100			1	99					11	13	9	10	8	9	17	19	2	2
Chehalis	118	5			113					17	16	5	3	9	6	24	29	4	5
Coquitlam	27				27					4	4	3	2	1	1	6	6		
Douglas	72				72					6	5	6	5	4	3	16	21	2	4
Ewa-woos	20				20					2	2	1	2	1	1	3	4	1	3
False-Creek	49				49					3	4	2		4	2	15	15	2	2
Homalko	92				92					7	8	14	15	7	6	16	17	1	1
Hope	84	2		1	81					6	5	8	7	7	5	19	24	1	2
Katsey	78				78					6	10	5	5	5	5	17	20	2	3
Klahoose	71				71					7	6	7	6	6	5	13	15	2	4
Kapilano	42				24				18	3	3	2	2	2	2	11	14	1	2
Kwawkwawapilt	19				19					2	2	2		1	1	5	4		2
Langley	41				41					2	3	4	3	2	2	9	11	2	3
Mission, Burrard-Inlet	218				218					30	23	22	15	16	17	39	43	5	8
Musqueam	97			10	84				3	8	7	9	8	10	9	17	20	5	4
Matsqui	44				44					4	4	3	4	5	4	8	9	1	2
New-Westminster	58				58					7	8	4	4	6	3	10	14		2
Nicomen	14				14					2	2	1	1			3	4		1
Ohamil	55	9		3	43					4	5	5	7	5	5	11	10	1	2
Pemberton-Meadows	262				262					24	36	27	21	20	15	54	56	5	4
Popkum	12	12								2		3		2	1	2	2		
Semiahmoo	36				36					3	3	4	3	1	2	8	10	1	1
Sechelt	235				235					26	24	25	22	15	13	51	49	4	6
Sumass	51			27	24					4	5	3	3	3	2	13	14	1	3
Scowlitz	45				45					4	6	7	5	4	2	5	7	1	4
Squiahla	16			2	14					1	3	1	3			3	4		1
Skweahm	28				28					3	4	2	4	1		5	7	1	1
Sliammon	107				107					14	11	17	13	5	7	16	15	5	4
Squawtits	45	13		12	20					4	5	3	3	4	3	7	8	3	5
Skwamish, Howe-Sound	29				9				20	3	2	1	2			6	8	4	3
Skwah	106			4	102					9	7	11	14	7	6	21	22	3	6
Skookum-Chuck	102				102					11	10	9	10	7	6	20	18	4	7
Samahquam	68				68					7	8	6	8	4	5	9	14	3	4
Skulkayu	32			28	4					2	3	3	2	1	2	8	8	1	2
Skawahlook	18				18					2	3	1	3	1		3	4		1
Seymour-Creek	19			3	16					1	2	2		2	2	4	4	1	1
Skway	26	3			23					2	2	3	1	1	1	7	8	1	

RECENSEMENT des sauvages ayant des demeures fixes et des sauvages nomades ; religions auxquelles ils appartiennent, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Fin.*

Sauvages.	Recensement.	Religion.								Au-dessous de 6 ans.		De 6 à 15 ans inclusivement.		De 16 à 20 ans inclusivement.		De 21 à 65 ans inclusivement.		De 65 ans et plus.	
		Anglicane.	Presbytérienne.	Méthodiste.	Cathol. romaine.	Baptiste.	Congrégationaliste	Autres chrétiens.	Païens.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.	Mâle.	Femelle.
AGENCE DE LA RIVIÈRE FRASER—*Fin.*																			
Lac Texas	32	2			30					3	4	3	4	1	3	5	6	1	2
Tsawwassen	49				49					7	5	4	4	3	4	7	8	3	4
Soowahlie	48			39	9					4	5	4	5	5	3	9	10	1	2
Tyeachten	42	6		18	18					4	4	3	5	2	3	9	10	1	1
Wharnock	27				27					2	3	3	1	2	1	7	7		1
Yahweakwioose	26			4	22					2	3	1	2	1	2	5	6	1	3
Yale	80	18			62					5	6	5	8	6	5	14	20	5	6
Total	2,878	70		156	2,611				41	283	296	267	249	198	175	567	635	82	126
PROVINCE DU MANITOBA.																			
Chippewas et Cris du traité nº 1 à :—																			
Rivière Roseau, y compris les Rapides	183				67				116	12	14	19	17	10	9	47	42	6	7
Lac du Cygne, y comp. les jardins sauv.	93								93	6	7	4	10	2	7	23	25	3	6
Longue-Plaine	135								135	14	16	15	17	3		28	32	4	6
Saint-Pierre	1,077	788			123	73		53	40	108	98	105	107	59	67	251	238	19	25
Rivière Tête-Ouverte	149	115			15				19	8	11	11	10	8	9	48	39	3	2
Fort Alexandre	475	203			236				36	51	52	34	35	34	25	113	112	10	9
Baie du Sable	290	9			272				9	25	24	39	30	21	33	61	46	6	5
Total, traité nº 1	2,402	1,115			713	73		53	448	224	222	227	226	137	150	571	534	51	60

Sioux de Portage-la-Prairie	121		100						21	8	11	8	12	7	4	31	23	7	10
Chippewas et Cris du Traité n° 2 à :—																			
Lac Manitoba	116	22			87			1	6	12	7	13	11	8	6	30	23	3	3
Lac du Flux et du Reflux	58	11			47					7	4	6	9	2	2	13	12	2	1
Fairford	190	148			34			8		15	18	28	22	8	12	38	38	6	5
Petite Saskatchewan	120	96			24					12	12	8	15	11	8	28	23	1	2
Lac Saint-Martin	154	107						20	27	11	18	24	12	12	10	33	27	5	2
Rivière aux Grues	41	6			6				29	4		8		3	2	8	14	2	
Rivière de la Poule-d'Eau	48				48					6	2	3	5	1	3	13	13	1	1
Total traité n° 2	727	390			246			29	62	67	61	90	74	45	43	163	150	20	14
Chippewas, Saulteux et Cris du traité n° 3 à la baie au Bison	29				1				28	3	2	3	1	1	4	8	4	1	2
Traité n° 4.																			
AGENCE DE BIRTLE.																			
Keeseekoowenin	131		97		32				2	7	8	19	17	5	4	24	43	3	1
Waywayeecappo	180		71		40				69	20	12	24	19	3	8	36	44	7	7
Le-Joueur	13				13					2	2	2	2			2	3		
Rivière-qui-Roule	98		22		8				68	5	9	11	6	2	1	25	33	4	2
Queue-d'Oiseau (Sioux)	74		63	1					10	4	4	8	10		3	17	19	3	6
Total	496		253	1	93				149	38	35	64	54	10	16	104	142	17	16
AGENCE DE LA RIVIÈRE-DU-CHÊNE (SIOUX).																			
Rivière du Chêne	273	60	1	13	4				195	26	16	27	26	11	10	71	65	7	14
Lac du Chêne	68		28						40	8	2	6	12	2	2	17	12	4	3
Montagne à la Tortue	10								10			1	1	2		2	2	1	1
Total	351	60	29	13	4				245	34	18	34	39	15	12	90	79	12	18
Creek du Pin	212	2			210					24	21	20	36	15	8	35	47	3	3
Rivière-Plate (y comp. Steep Point Rock, Lac-du-Cygne, l'Ile-aux-Chiens, Baie-Dawson, ½ mile ouest de la riv. Plate)	165	130			13				22	17	17	18	18	8	6	31	37	4	9
Total, Traité n° 4	1,224	192	282	14	320				416	113	91	136	147	48	42	260	305	36	46
Chippewas, Saulteaux et Cris du traité n° 5 à :—																			
Rivière-Noire	63	63								5	11	6	4	5	3	10	13	5	1
Rivière-Creuse	97	55			22				20	10	12	8	8	5	6	17	17	6	8
Rivière à la Veine-de-Sang	54			10					44	8	5	5	4	4	2	7	11	1	7
Grand-Rapides (Pas de détails)	127	127																	
Rivière-à-la-Pêche	411			411						33	33	47	45	23	26	91	99	7	7
Jackhead River	67	37							30	5	7	9	4	6	4	12	15	3	2
Berens River	295			271	24					31	19	46	35	26	18	53	56	6	5

RECENSEMENT des sauvages ayant des demeures fixes et des sauvages nomades ; religions auxquelles ils appartiennent, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU MANITOBA—*Suite.*

Sauvages.	Recensement.	Religion.								Au-dessous de 6 ans.		De 6 à 15 ans inclusivement.		De 16 à 20 ans inclusivement.		De 21 à 65 ans inclusivement.		De 65 ans et plus.	
		Anglicane.	Presbytérienne.	Méthodiste.	Catholiq. romaine.	Baptiste.	Congrégationaliste.	Autres chrétiens.	Païens.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Chippewas, Saulteaux et Cris du traité n° 5 à:—																			
Rivière-au-Peuplier	147	....	....	147	....	....	....	....	....	19	10	20	18	10	5	28	33	2	2
Norway-House	520	....	....	520	....	....	....	....	....	34	25	69	69	36	35	103	141	4	4
Lac-à-la-Croix	359	....	....	269	90	....	....	....	....	33	32	45	40	28	22	65	86	3	5
Petits-Grands-Rapides (Riv. Berens)	143	....	....	43	....	....	....	....	100	11	14	23	16	12	7	25	29	2	4
Pekangekum	128	....	....	....	....	....	....	....	128	14	19	13	19	8	8	19	25	1	2
Peter-Ballendine	441	101	....	....	340	....	....	....	....	45	38	54	47	38	32	86	92	4	5
Chemawawin (Cris)	164	164	....	....	....	....	....	....	....	22	23	17	11	5	7	37	39	1	2
Lac à l'Orignal Cris et Sauteux)	131	130	....	....	....	....	....	....	1	15	14	12	10	7	8	28	34	1	2
Le-Pas	427	407	....	....	9	....	....	11	....	37	42	32	44	31	32	86	95	12	16
Lac-Plat (Cris)	76	76	....	....	....	....	....	....	....	10	7	10	8	3	5	16	16	....	1
Terre-Rouge "	127	96	....	....	....	....	....	....	31	14	16	18	14	8	4	22	19	5	7
Cumberland "	165	150	....	....	15	....	....	....	....	10	22	19	24	7	6	31	40	3	3
Total, traité n° 5	3,942	1,406	....	1,671	500	....	....	11	354	356	349	453	420	262	230	736	860	66	83

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN

Sauvages.	Recensement.	Anglicane.	Presbytérienne.	Méthodiste.	Catholiq. romaine.	Baptiste.	Congrégationaliste.	Autres chrétiens.	Païens.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Traité n° 4.																			
AGENCE DE PELLY.																			
Coté	242	....	154	....	23	....	....	....	65	26	16	37	36	9	3	48	58	4	5
La-Clé	82	37	....	....	5	....	....	....	40	8	9	10	15	3	2	15	17	3	....
Keeseekoose	131	10	14	....	58	....	....	....	49	14	13	12	19	4	2	26	37	4	....
Rivière de la Vallée	73	....	25	....	30	....	....	....	18	10	9	7	9	4	3	13	14	2	7
Total	528	47	193	....	116	....	....	....	172	58	47	66	79	20	10	102	126	13	2

AGENCE DE LA MONTAGNE DE L'ORIGNAL.																			
Ours-Blanc	187	3	50	....	14	....	....	....	120	20	19	12	14	8	6	46	48	4	10
AGENCE DU LAC CROCHE.																			
Ochapowace	101	....	23	....	22	....	....	....	56	8	12	10	7	5	3	25	28	1	2
Kahkewistahaw	90	....	22	....	15	....	....	....	53	8	13	8	9	3	3	20	23	1	2
Cowessess	197	....	21	....	165	....	....	....	11	21	22	18	20	13	11	32	50	5	5
Sakimay } Petit-Os }	159	....	13	....	13	....	....	....	133	13	16	18	10	9	7	36	39	2	9
Total	547	....	79	....	215	....	....	....	253	50	63	54	46	30	24	113	140	9	18
AGENCE DE QU'APPELLE.																			
Piapot	166	....	30	....	91	....	....	....	45	11	15	14	15	9	7	36	41	9	9
Bœuf-Debout (Sioux)	220	....	....	....	100	....	....	....	120	16	26	27	26	10	10	42	41	10	12
Pasquah	132	....	27	....	89	....	....	....	16	16	11	9	9	5	8	32	33	2	7
Muscowpetung	86	....	24	....	13	....	....	....	49	8	13	6	6	5	5	14	17	6	6
Peepeekeesis	106	5	22	....	48	....	....	....	31	12	13	4	8	5	5	29	24	3	3
Okanase	58	....	18	....	26	....	....	....	14	5	8	5	6	3	3	10	15	1	2
Couverture étoilée	39	....	5	....	10	....	....	....	24	2	6	5	4	1	1	6	11	2	1
Petit-Ours-Noir	60	....	11	....	29	....	....	....	20	5	6	3	7	2	2	13	15	5	2
Total	867	5	137	....	406	....	....	....	319	75	98	73	81	40	41	182	197	38	42
AGENCE DES ASSINIBOINES.																			
Porte-la-Marmite	207	....	122	....	33	....	....	....	52	16	18	12	10	19	21	41	50	8	12
Sioux à la Mâchoire-d'Orignal (hors traité). Pas de détails	112	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.	....	....	....	....	....
Total	319	....	122	....	33	....	....	....	52	16	18	12	10	19	21	41	50	8	12
AGENCE DES BUTTES-DU-TONDRE.																			
Muscowequan	143	1	....	....	80	....	....	....	62	18	15	16	10	6	9	30	35	1	3
George Gordon	197	143	....	....	19	....	....	....	35	22	19	16	14	8	7	53	48	4	6
Etoile-du-Jour	74	....	....	....	....	....	....	....	74	10	8	8	8	2	2	16	15	2	3
Pauvre-Homme	112	15	....	....	10	....	....	....	87	11	17	7	17	1	1	22	30	4	2
Lac-à-la-Pêche	95	....	....	....	2	....	....	....	93	16	9	6	9	4	1	23	22	1	4
Total	621	159	....	....	111	....	....	....	351	77	68	53	58	21	20	144	150	12	18

RECENSEMENT des sauvages ayant des demeures fixes et des sauvages nomades; religions auxquelles ils appartiennent, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN—*Fin.*

Sauvages.	Recensement.	Religion.								Au-dessous de 6 ans.		De 6 à 15 ans inclusivement.		De 16 à 20 ans inclusivement.		De 21 à 65 ans inclusivement.		De 65 ans et plus.	
		Anglicane.	Presbytérienne.	Méthodiste.	Cathol. romain.	Baptiste.	Congrégationaliste	Autres chrétiens.	Païens.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Traité n° 6.																			
AGENCE DU LAC-AUX-CANARDS.																			
Lac-aux-Noix (Plume-Jaune)	220				2				218	20	28	35	19	14	12	42	44	3	3
Une-Flèche	98				78				20	8	9	21	4	9	4	17	20	2	4
Okemassis	27	5			19				3	5	3	1	4			5	9		
Barbu	136		17		100				19	8	19	19	17	2	8	24	32	4	3
John Smith	146	146								11	19	16	17	9	4	32	34	3	1
James Smith	238	225			2				11	28	26	24	25	13	9	48	53	6	6
Kinistino	79								79	10	11	11	10	4	6	13	13		1
Total	944	376	17		201				350	90	115	127	96	51	43	181	205	18	18
AGENCE DE CARLTON.																			
William Twatt (Lac-à-l'Esturgeon)	150	30	2		7				111	21	12	20	8	9	6	30	39	2	3
Petequakey	105		5		100					10	9	10	15	6	4	25	24	1	1
Mistawasis	129	6	86		37					13	14	13	10	3	4	33	36	1	2
Ahtahkakoop	213	194	1		14				4	19	28	23	26	8	12	41	49	3	4
Kenemotayoo	122	64			23				35	12	13	13	11	8	6	25	30	1	3
Sauvages du Lac-au-Pélican	63	9			4				50	8	3	6	5	5	9	8	15	2	2
Wahspaton (Sioux, hors traité)	103		27						76	2	4	14	13	3	3	25	30	5	4
James Roberts (Lac-la-Ronge)	523	514			9					46	66	79	88	25	24	80	102	6	7
William Charles (Lac-Montréal)	197	195			2					19	9	27	28	12	9	39	48	3	3
Total	1,605	1,012	121		196				276	150	158	205	204	79	77	306	373	24	29

AGENCE DE BATTLEFORD.																			
Maringouin } Assiniboines.	54																		
Tête-d'Ours } Assiniboines.	22	6	....	....	6	....	....	....	65	4	7	6	4	4	4	19	24	3	2
Homme-Maigre } Assiniboines.	1																		
Faisan Rouge	158	107	....	....	43	....	....	....	8	10	16	16	13	10	9	37	38	6	3
Foin-d'Odeur	87	35	....	....	40	....	....	....	12	6	8	6	6	3	3	23	28	1	3
Poundmaker	108	8	....	....	98	....	....	....	2	8	11	12	11	5	7	27	19	4	4
Petit Pin et Homme-Chanceux	122	49	....	....	46	....	....	....	27	8	8	10	6	9	8	28	36	5	4
Moosomin	133	38	....	....	60	....	....	....	35	12	9	8	10	10	8	34	36	3	3
Enfant-du-Tonnerre	117	40	....	....	56	....	....	....	21	6	8	9	8	5	9	32	32	5	3
Kopwayawakenum	84	....	....	....	71	....	....	....	13	13	8	9	5	4	4	13	23	2	3
Total	886	283		....	420	....	....	....	183	67	75	76	63	50	52	213	236	29	25
AGENCE DU LAC-AUX-OIGNONS.																			
Seekaskootch	300	62	....	....	135	....	....	....	103	32	38	32	27	11	15	63	62	6	14
Foin d'Odeur (annexée)	24	24	....	....	....	....	....	....	....	1	5	2	....	1	....	5	9	1	....
Weemisticooseahwasis	93	24	....	....	66	....	....	....	3	9	10	7	10	5	3	19	23	2	5
Ooneepowhayo	106	37	....	....	51	....	....	....	18	11	13	9	5	1	5	28	24	2	8
Puskeeahkeewein	28	6	....	....	22	....	....	....	....	2	3	2	4	....	2	4	7	1	3
Keeheewin	143	4	....	....	139	....	....	....	....	17	20	17	13	5	4	30	27	3	7
Kinoosayo (Chipewyan)	273	....	....	....	273	....	....	....	....	24	33	36	27	8	11	58	64	3	9
Total	967	157	....	....	686	....	....	....	124	96	122	105	86	31	40	207	216	18	46

PROVINCE D'ALBERTA.

Traité n° 6.																			
AGENCE D'EDMONTON.																			
Enoch	111	....	....	15	96	....	....	....	....	8	11	8	10	3	4	34	25	1	7
Michel	94	....	....	....	94	....	....	....	....	9	6	11	10	3	9	15	24	3	4
Alexandre	177	....	....	....	177	....	....	....	....	22	18	14	12	8	8	41	48	3	3
Joseph	147	....	....	....	147	....	....	....	....	15	20	16	17	8	7	28	27	3	6
Paul (Lac-de-la-Baleine-Blanche)	164	....	....	164	....	....	....	....	....	21	29	14	11	12	10	30	33	4	9
Orphelins de Saint-Albert	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....
Total	694	....	....	179	515	....	....	....	....	75	75	63	60	35	38	148	157	14	29
AGENCE DU LAC LA-SELLE.																			
Lac La-Selle	146	....	....	103	43	....	....	....	....	11	16	15	12	14	10	52	32	2	2
Plume-Bleue	115	....	....	9	106	....	....	....	....	8	13	10	9	12	11	24	26	1	1
James Seenum	331	....	....	251	80	....	....	....	....	37	35	25	24	24	32	70	78	3	3

RECENSEMENT des sauvages ayant des demeures fixes et des sauvages nomades; religions auxquelles ils appartiennent etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ALBERTA—*Suite.*

Sauvages.	Recensement.	Religion.								Au-dessous de six ans.		De 6 à 15 ans inclusivement.		De 16 à 20 ans inclusivement.		De 21 à 65 ans inclusivement.		De 65 ans et plus.	
		Anglicane.	Presbytérienne.	Méthodiste.	Catholiq. romaine.	Baptiste.	Congregationaliste.	Autres chrétiens.	Païens.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
AGENCE DU LAC-LA-SELLE—*Suite.*																			
Lac La-Biche	12				12					2	1	2	1	2		2	2		
Chipewyan	81				81					7	7	10	6	8	4	15	20	2	2
Lac-au-Castor	105				105					12	14	11	5	7	6	25	23		2
Total	790			363	427					77	86	73	57	67	63	168	181	8	10
AGENCE HOBBEMA.																			
Samson	406			256	134				16	52	35	52	45	17	13	89	86	3	14
Peau-d'Hermine	184				184					21	16	17	18	6	9	44	45	3	5
Louis Bull	82			65	17					11	12	12	5	3	1	17	19		2
Montana (Petit Ours)	78			16	1				61	11	6	13	6	3	3	11	19	4	2
Total	750			337	336				77	95	69	94	74	29	26	161	169	10	23
Traité n° 7.																			
AGENCE DES PIEDS-NOIRS.																			
Lapin-courant	387				260				127	35	35	31	18	28	19	92	105	8	16
Cheval-Jaune	437	237							200	34	28	40	40	52	33	98	96	5	11
Total	824	237			260				327	69	63	71	58	80	52	190	201	13	27

AGENCE DES SARCIS.																			
Tête-de-Bœuf	205	52	...	...	18	...	...	...	135	13	14	14	11	6	8	59	62	7	11
AGENCE PIERREUSE.																			
Réserve Pierreuse	648	...	...	648	...	...	...	...	...	67	76	70	68	20	17	143	163	7	17
AGENCE DES PIÉGANES.																			
Piéganes	482	68	...	...	145	...	...	...	269	61	53	42	43	20	14	111	106	11	21
AGENCE DES GENS-DU-SANG.																			
Gens-du-Sang	1,168	150	...	...	150	...	...	...	868	115	96	118	100	52	54	269	310	12	42

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Traité n° 8.																			
Cris et Chipewyans à Fort-McMurray	149	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Chipewyans à Fond-du-Lac	403	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Castors à Dunvegan	96	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Cris à la Petite rivière Rouge	76	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Chipewyans à Fort-Chipewyan	341	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Cris à Fort-Chipewyan	218	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Chipewyans au Débarcadère de Smith	210	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Cris à Wabiscow	199	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Cris au Débarcadère, rivière La-Paix	64	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Castors à Vermillon, rivière La-Paix	112	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Cris à Vermillon, rivière La-Paix	110	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Cris au Petit lac de l'Esclave	292	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Cris au lac de l'Esturgeon	154	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Castors à Fort Saint-Jean	100	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Cris au lac du Poisson-Blanc	84	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Esclaves de la riv. au Foin (en h.) Vermill.	266	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Esclaves de la rivière au Foin (en bas)	124	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Chipewyans à Fort-Résolution	116	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Couteaux-Jaunes à Fort-Résolution	231	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Côte-de-Chien à Fort-Résolution	195	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Stragglers	28	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Total, traité n° 8	3,568	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

RECENSEMENT des sauvages ayant des demeures fixes et des sauvages nomades ; religions auxquelles ils appartiennent, etc.—*Suite.*

TERRITORIES DU NORD-OUEST—*Fin.*

Sauvages.	Recensement.	Religion.								Au-dessous de 6 ans.		De 6 à 15 ans inclusivement.		De 16 à 20 ans inclusivement.		De 21 à 65 ans inclusivement.		De 65 ans et plus.	
		Anglicane.	Presbytérienne.	Méthodiste.	Catholique romaine.	Baptiste.	Congrégationaliste.	Autres chrétiens.	Païens.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Sauvages du traité nº 10 à—																			
Riv.-aux-Anglais } District d'Athabaska. 153																			
Lac Clair ...... } District d'Athabaska. 159																			
Lac-au-Canot.... } District d'Athabaska. 82																			
Total, traité nº 10	394	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
District d'Athabaska	845	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
District du Mackenzie	4,149	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
District de Kéwatin	4,464	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
District d'Ungava	5,000	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
District de Franklin (ci-devant côte arctique, Esquimaux)	2,500	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Sauvages hors traité, pas d'agents	165	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Territoire du Yukon	3,302	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

RÉCAPITULATION.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Sauvages.	Recensement.	Anglicane.	Presbytérienne.	Méthodiste.	Catholique romaine.	Baptiste.	Congrégationaliste.	Autres chrétiens.	Païens.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Agence de la Côte Ouest	2,133	....	389	270	641	....	....	28	805	121	105	199	200	76	67	566	638	79	82
Agence de la Rivière Fraser	2,878	70	....	156	2,611	....	....	....	41	283	296	267	249	198	175	567	635	82	126
Agence de Babine et haut de la riv. Skeena	3,100	631	....	279	1,957	....	....	108	125	122	131	292	303	194	195	866	876	61	60
Agence du Lac Williams	1,975	20	....	....	1,955	....	....	....	....	231	212	102	97	158	153	422	413	97	90
Agence de la côte Nord-Ouest	3,895	1,565	....	2,004	....	....	....	....	326	333	331	389	381	135	96	1,103	986	64	77

Agence Kootenay	618	....	....	....	618	...	...	...	....	55	51	67	73	22	14	144	146	19	27
" Cowichan	1,811	....	42	378	1,354	...	...	21	16	151	145	177	168	84	93	460	486	16	31
" Kamloops-Okanagan	3,877	1,509	....	....	2,368	...	...	...	....	316	310	318	316	196	190	1,058	1,051	67	55
" Kwawkewlth	1,305	469	....	190	....	...	...	...	646	72	69	110	77	42	23	455	400	21	36
" District de Cassiar	220	40	....	....	25	...	...	...	155	17	13	21	16	7	7	58	51	15	15
Bandes nomades, environ	*3,280	....	....	....	....	...	...	...	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Grand total	25,092	4,304	431	3,277	11,529			157	2,114	1,701	1,663	1,942	1,880	1,112	1,013	5,699	5,682	521	599

PROVINCE DU MANITOBA.

Traité n° 1	2,402	1,115	....	....	713	73	...	53	448	224	222	227	226	137	150	571	534	51	60
" 2	727	390	....	....	246	...	...	29	62	67	61	90	74	45	43	163	150	20	14
" 3	29	....	....	....	1	...	...	...	28	3	2	3	1	1	4	8	4	1	2
" 4	1,224	192	282	14	320	...	...	...	416	113	91	136	147	48	42	260	305	36	46
" 5	3,942	1,406	....	1,671	500	...	...	11	354	356	349	453	420	262	230	736	860	66	83
Sioux de Portage-la-Prairie	121	....	100	...	....	...	...	...	21	8	11	8	12	7	4	31	23	7	10
Grand total	8,445	3,103	382	1,685	1,780	73		93	1,329	771	736	917	880	500	473	1,769	1,876	181	215

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN.

Agence Pelly	† Traité n° 4.	528	47	193	....	116	...	...	...	172	58	47	66	79	20	10	102	126	13	7
" Montagne l'Orignal	† Traité n° 4.	187	3	50	....	14	...	...	...	120	20	19	12	14	8	6	46	48	4	10
" Lac Croche	† Traité n° 4.	547	....	79	..	215	...	...	...	253	50	63	54	46	30	24	113	140	9	18
" Qu'Appelle	† Traité n° 4.	867	5	137	....	406	...	...	...	319	75	98	73	81	40	41	182	197	38	42
" Assiniboine	† Traité n° 4.	319	....	122	....	33	...	...	...	52	16	18	12	10	19	21	41	50	8	12
" Buttes-de-Tondre	† Traité n° 4.	621	159	....	....	111	...	...	...	351	77	68	53	58	21	20	144	150	12	18
Agence du Lac-aux-Canards	Traité n° 6.	944	376	17	....	201	...	...	...	350	90	115	127	96	51	43	181	205	18	18
" Carlton	Traité n° 6.	1,605	1,012	121	....	196	...	...	...	276	150	158	205	204	79	77	306	373	24	29
" Battleford	Traité n° 6.	886	283	....	....	420	...	...	...	183	67	75	76	63	50	52	213	236	29	25
" Lac-aux-Oignons	Traité n° 6.	967	157	....	....	686	...	...	...	124	96	122	105	86	31	40	207	216	18	46
Grand total		7,471	2,042	719		2,398				2,200	699	783	783	737	349	334	1,535	1,741	173	225

† Pas de détails reçus de 107 (Sioux).
* Pas de détails.

RECENSEMENT des sauvages ayant des demeures fixes et des sauvages nomades; religions auxquelles ils appartiennent, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ALBERTA.

Sauvages.		Recensement.	Religion. Anglicane.	Religion. Presbytérienne.	Religion. Méthodiste.	Religion. Catholiq. romaine.	Religion. Baptiste.	Religion. Congrégationaliste.	Religion. Autres chrétiens.	Religion. Païens.	Au-dessous de 6 ans. Hommes.	Au-dessous de 6 ans. Femmes.	De 6 à 15 ans inclusivement. Hommes.	De 6 à 15 ans inclusivement. Femmes.	De 16 à 20 ans inclusivement. Hommes.	De 16 à 20 ans inclusivement. Femmes.	De 21 à 65 ans inclusivement. Hommes.	De 21 à 65 ans inclusivement. Femmes.	De 65 ans et plus. Hommes.	De 65 ans et plus. Femmes.
Agence d'Edmonton	Traité n° 6	694			179	515					75	75	63	60	35	38	148	157	14	29
" du lac La-Selle.	Traité n° 6	790			363	427					77	86	73	57	67	63	168	181	8	10
" Hobbema	Traité n° 6	750			337	336				77	95	69	94	74	29	26	161	169	10	23
" des Pieds-Noirs	Traité n° 7	824	237			260				327	69	63	71	58	80	52	190	201	13	27
" des Sarcis.	Traité n° 7	205	52			18				135	13	14	14	11	6	8	59	62	7	11
" Stony.	Traité n° 7	648			648						67	76	70	68	20	17	143	163	7	17
" Piégânes.	Traité n° 7	482	68			145				269	61	53	42	43	20	14	111	106	11	21
" Gens-du-Sang.	Traité n° 7	1,168	150			150				868	115	96	118	100	52	54	269	310	12	42
Grand total		5,561	507		1,527	1,851				1,676	572	532	545	471	309	272	1,249	1,349	82	180

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Sauvages.	Recensement.	Anglicane.	Presbytérienne.	Méthodiste.	Catholiq. romaine.	Baptiste.	Congrégationaliste.	Autres chrétiens.	Païens.	Au-dessous de 6 ans. Hommes.	Au-dessous de 6 ans. Femmes.	De 6 à 15 ans. Hommes.	De 6 à 15 ans. Femmes.	De 16 à 20 ans. Hommes.	De 16 à 20 ans. Femmes.	De 21 à 65 ans. Hommes.	De 21 à 65 ans. Femmes.	De 65 ans et plus. Hommes.	De 65 ans et plus. Femmes.
Traité n° 8	3,568																		
" 10	394																		
Sauvages sans traités ni agents	165																		
District d'Athabaska	845																		
" Mackenzie	4,149																		
" Keewatin	4,464																		
" Ungava	5,060																		
" Franklin (autrefois côte Arctique, Esquimaux)	2,500																		
Total territoires du Nord-Ouest	21,145																		
Territoire du Yukon	3,302																		

GRANDE RÉCAPITULATION.

RECENSEMENT des sauvages résidants et nomades ; dénominations auxquelles ils appartiennent, avec le nombre approximatif de chaque dénomination, ainsi que le nombre des païens au Canada, par provinces, pour l'année expirée le 31 mars 1907.

Sauvages.	Recensement.	Religion.								Au-dessous de 6 ans.		De 6 à 15 ans, inclusivement.		De 16 à 20 ans, inclusivement.		De 21 à 65 ans, inclusivement.		De 65 ans et plus.	
		Anglicane.	Presbytérienne.	Méthodiste.	Cathol. romaine.	Baptiste.	Congrégationaliste	Autres chrétiens.	Païens.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Ontario	23,783	5,306	34	4,626	6,173	1,030	18	347	3,006	1,576	1,588	2,028	1,965	1,237	1,125	4,976	5,131	471	443
Québec	11,380	118	6	505	7,785	....	....	....	22	867	817	780	746	470	453	1,618	1,555	151	205
Nouvelle-Ecosse	2,114	....	....	....	2,114	....	....	....	....	186	174	235	215	149	138	460	433	69	55
Nouveau-Brunswick	1,764	....	....	....	1,764	....	....	....	....	155	167	182	183	99	86	418	377	54	43
Ile-du-Prince-Edouard	288	....	....	....	288	....	....	....	....	24	30	19	26	14	16	73	70	8	8
Colombie-Britannique	25,092	4,304	431	3,277	11,529	....	....	157	2,114	1,701	1,663	1,942	1,880	1,112	1,013	5,699	5,682	521	599
Manitoba	8,445	3,103	382	1,685	1,780	73	....	93	1,329	771	736	917	880	500	473	1,769	1,876	181	215
Saskatchewan	7,471	2,042	719	....	2,398	....	....	....	2,200	699	783	783	737	349	334	1,535	1,741	173	225
Alberta	5,561	507	....	1,527	1,851	....	....	....	1,676	572	532	545	471	309	272	1,249	1,349	82	180
Territoires du Nord-Ouest	*21,145	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Territoire du Yukon	*3,302	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Grand total	110,345	15,380	1,572	11,620	35,682	1,103	18	597	10,347	6,551	6,490	7,431	7,103	4,239	3,910	17,797	18,214	1,710	1,973

NOTE—76,319 sauvages de religion connue ; 34,026 sauvages de religion inconnue (nomades). * Pas de détails.

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE.
IMMEUBLES DES SAUVAGES.

Agence.	Terres et ressources dont les sauvages retirent leur support.						Constructions publiques, propriété de la bande.									
	Défrichées mais non cultivées.	Cultivées actuellement	Nombre employé à la ferme.	Nombre employé à la chasse, à la trappe et à la pêche.	Nombre employé dans d'autres industries.	Nombre employé pour l'augmentation d'effets.	Batteuses.	Machines.	Autres machineries.	Eglises.	Salles du conseil.	Ecoles.	Hangars.	Autres bâtiments.	Passages d'eau.	Valeur des propriétés publiques, etc.
Ontario.	Acres.	Acres.														$ c.
Surintend. de la Grande-Rivière—Six-Nations	23,801	10,895	410			410			1		1	10	2	2		20,000 00
Surintendance de Parry-Sound		1,317	31	108						6	1	5	1	7		5,500 00
Agence de New-Credit (Mississaguas)	1,968	3,707	42	2	29				5	2	1	1	2	3		8,250 00
" de l'île Walpole	33,425	1,005	55	35		35					2	3		2	3	2,100 00
" de Sarnia	1,530	3,259	102	30	43	58				4	2	3	3	2		7,075 00
" de Caradoc	4,459	10,512	62								3	6	1	3		4,725 00
" de Moravian	1,195	970	72	20	12	60				1	1					1,700 00
" de Manitowaning	5,990	2,715	105	66	124				1	7	3	9	1	1		19,300 00
" de Gore-Bay	3,765	1,786	248	15	295					4	1	2		1		6,700 00
" de Thessalon	350	358		2	136					3	1	5				4,650 00
" du Saut-Sainte-Marie	7,748	1,570		160	235					6	1	4		1		10,500 00
" de Port-Arthur	240	276		275	48						3	4				1,950 00
" de Sturgeon-Falls		375	34							2		2				4,700 00
" du Lac-Doré	200	50	6	3						1		1	1			1,040 00
" de Tyendinaga	9,600	6,300	262	1	228					3	1	4	4	1		19,800 00
" du Lac-Simcoe	539	232	11	10	10	8	1			1	1	1	1	1		2,500 00
" du Cap-Croker	3,500	1,500	150	20	100	150	1	1	1	2	1	3	2	4		11,050 00
" de Saugeen	4,010	1,170	75		100					4	1	3	4	10		18,200 00
" d'Alnwick	100	2,498¾	9							1	1	1	1	4		6,250 00
" du Lac-à-la-Vase	302	250	9	60			1			1	1	1	2	6		11,000 00
" du Lac-du-Riz	855	575	14	9						1	1	1	1			4,000 00
" de Rama	403	760	17	8	31					1	1	1	2	1		3,500 00
" de l'Ile-du-Chrétien			40	40	25	40	1			2	1	1	1			6,000 00
" de Scugog	120	620	4	7	8	1				1			1			5,000 00
" de Kenora	1,038	132		128	76							2				600 00
" Fort-Frances	210	134		487	142	17				1		6				3,750 00
Savanne	1,868	120		164	49					1		5				550 00
Total	107,216	53,086¾	1,758	1,650	1,691	779	4	1	8	55	29	84	30	49	3	190,390 00

QUÉBEC.																
Agence des Deux-Montagnes	355	2,088	25	...	...	...	2	...	...	1	...	1	2	...	...	1,490 00
" de Caughnawaga	3,796	4,451	125	...	835	...	...	...	...	1	1	2	...	5	...	14,375 00
" de Saint-Régis	2,682	3,018	600	30	800	...	...	...	...	2	1	4	...	11	...	10,000 00
" de Viger	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
" de Saint-François	178½	412	10	12	...	...	...	...	...	3	1	1	...	2	2	22,500 00
" de Maria	46	136	10	10	15	10	...	...	...	1	1	1	...	...	...	2,400 00
" de Ristigouche	...	682	50	5	60	15	...	...	...	...	1	1	...	...	...	1,000 00
" de la rivière du Désert	90	772	145	110	143	...	...	...	...	...	...	3	...	...	...	2,000 00
" de la Jeune-Lorette	26¾	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	...	...	...	19,000 00
" de Bécancour	9	71	2	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	2	...	600 00
" de Témiscamingue	95	170	24	12	10	15	...	...	...	...	...	1	...	1	...	700 00
" de Bersimis	365	57	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...
* " de Mingan	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
" du lac Saint-Jean	452	828	...	69	250	...	...	...	...	2	...	1	..	2	...	5,825 00
Total	8,095¼	12,685	991	248	2,113	40	2	...	...	13	5	17	2	23	2	79,890 00

* Pas de rapport reçu.

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE.

IMMEUBLES DES SAUVAGES.

Agence.	Clôtures et batiments privées.															Valeur des clôtures privées.	Valeur des bâtiments privés.	Total de la valeur des clôtures et bâtiments privés.
	Acres clôturées.	Maisons en pierres.	Maisons en briques.	Maisons en bois de charpente.	Maisons en billes.	Cabanes.	Granges.	Ecuries.	Hangars.	Etables.	Porcheries.	Magasin.	Caveau à légumes.	Laiteries.	Coffre à maïs.	$ c.	$ c.	$ c.
Ontario.																		
Surintendance de la Grande-Rivière—Six Nations	43,676	3	30	310	423	18	216	372	89	186	179	62	44	118	64	436,960 00	556,815 00	993,775 00
Surintend. de Parry-Sound	1,317	...	...	23	90	9	43	36	...	32	3	7	...	...	...	13,170 00	13,900 00	27,070 00
Agence de New-Credit (Mississaguas)	5,950	...	3	47	18	3	30	20	13	12	8	5	5	5	1	6,793 00	29,101 00	35,894 00
Agence de l'île Walpole	1,005	...	...	91	87	...	4	58	2	...	23	52	2	7	46	13,000 00	24,900 00	37,900 00
" de Sarnia	6,892	...	3	110	11	1	23	44	14	14	20	24	3	4	9	9,450 00	39,550 00	49,000 00
" de Caradoc	14,500	2	9	206	110	14	50	120	31	68	36	49	15	19	51	28,700 00	93,260 00	121,960 00
" de Moravian	2,250	...	1	31	61	3	11	50	3	24	30	15	16	10	30	23,700 00	11,000 00	34,700 00
" de Manitowanin	2,985	...	...	24	277	39	74	175	6	48	159	40	118	...	16	6,750 00	42,800 00	49,550 00
" de Gore-Bay	1,453	...	...	10	108	17	50	79	19	35	81	62	26	15	...	6,455 00	17,407 00	23,862 00
" de Thessalon	333	...	...	32	67	22	17	21	...	19	14	2	14	2	...	4,205 00	10,505 00	14,710 00
" du Saut-Ste-Marie	1,734	...	...	49	110	29	55	54	2	39	24	18	17	11	...	2,100 00	19,300 00	21,400 00
" de Port-Arthur	51	...	...	41	79	35	...	6	...	6	...	...	...	2	...	661 00	47,145 00	47,806 00
" de Sturgeon-Falls	252	...	...	7	34	37	17	24	...	...	4	22	...	...	...	450 00	8,450 00	8,900 00
" du lac Doré	100	...	...	1	19	...	4	6	2	6	4	2	2	6	...	200 00	2,400 00	2,600 00
" de Tyendinaga	14,000	1	3	219	14	4	98	148	43	163	89	6	11	22	20	9,600 00	169,390 00	178,990 00
" du lac Simcoe	570	...	...	14	19	1	8	18	2	12	9	4	4	6	...	750 00	6,900 00	7,650 00
" du Cap-Croker	1,500	3	...	40	50	3	50	56	1	32	12	1	4	10	...	30,000 00	44,250 00	74,250 00
" de Saugeen	1,170	...	1	71	40	...	27	75	14	23	30	1	10	...	...	1,200 00	8,830 00	10,030 00
" d'Alnwick	2,440	...	...	47	8	2	17	20	2	4	2	...	1	1	...	4,880 00	17,450 00	22,330 00
" du lac à la Vase	610	...	2	23	12	1	12	11	2	11	4	...	2	2	...	3,500 00	18,550 00	22,050 00
" du lac au Riz	780	...	...	11	14	...	10	11	...	8	7	...	5	1	...	3,900 00	14,675 00	18,575 00
" de Rama	960	...	...	49	30	1	31	30	5	3	9	30	10	3	...	3,000 00	12,000 00	15,000 00
" de l'île au Chrétien	900	...	...	5	46	3	12	35	8	25	25	6	20	10	20	7,000 00	7,000 00	14,000 00
" de Scugog	300	...	...	6	1	2	5	7	...	3	2	...	...	...	...	134 00	2,000 00	2,134 00
" de Kenora	119	...	...	...	165	...	...	18	...	13	...	4	...	...	...	370 00	6,285 00	6,655 00
" de Fort Frances	1,522	...	...	...	127	30	...	41	...	18	...	...	...	...	...	1,710 00	10,200 00	11,910 00

Agence de Savanne.*	11	...	...	...	114	...	...	2	...	6	...	5	...	...	...	16 50	3,220 00	3,236 50
Total	107,380	9	52	1,467	2,134	274	864	1,537	258	810	774	417	329	254	257	618,654 50	1,237,283 00	1,855,937 50
QUÉBEC.																		
Agence du lac des Deux-Montagnes	684	2	...	74	10	1	29	61	22	17	25	15	8	24	9	2,925 00	29,483 00	32,406 00
Agence de Caughnawaga	2,638	59	2	388	48	6	119	317	...	...	113	12	2	10	14	13,374 66	188,890 00	202,264 66
" de Saint-Regis	450	...	...	163	36	...	114	63	...	58	46	5	2	...	60	1,000 00	62,000 00	63,000 00
" de Viger	...	...	...	...	21	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2,075 00	2,075 00
" de Saint-François	412	...	2	72	...	...	13	5	3	19	4	30	...	2	...	1,000 00	44,980 00	45,980 00
" de Maria	140	...	...	18	3	...	16	8	8	17	19	6	5	6	...	200 00	1,200 00	1,400 00
" de Ristigouche	682	...	...	70	21	4	62	25	...	64	44	8	...	13	...	12,000 00	10,000 00	22,000 00
" de la rivière Désert	360	...	...	1	27	30	16	18	3	11	4	3	7	5	...	2,520 00	8,220 00	10,740 00
" de la Jeune-Lorette	15	1	1	79	...	...	8	8	...	8	11	...	...	...	...	150 00	26,000 00	26,150 00
" de Bécancour	60	...	...	6	...	1	3	2	...	2	2	...	1	2	...	100 00	900 00	1,000 00
" de Témiscamingue	130	...	...	6	22	5	4	10	...	7	1	10	3	...	...	425 00	6,050 00	6,475 00
" de Bersimis	16	...	...	37	45	5	...	2	...	4	...	...	1	...	...	12,606 00	500 00	13,106 00
" * de Minga	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
" du lac Saint-Jean	1,061	...	...	35	17	2	28	...	3	...	12	1	8	16	...	3,075 00	15,634 00	18,709 00
Total	6,648	62	5	949	250	54	412	519	39	207	281	90	37	78	83	49,373 66	395,932 00	445,305 66

* Aucun rapport reçu.

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

BIENS MEUBLES DES SAUVAGES.

Agence.	Instruments aratoires, véhicules, etc.										
	Charrues.	Herses.	Semoirs.	Cultivateurs	Rouleaux.	Faucheuses.	Moisson-neuses.	Rateau à cheval.	Vanneuses.	Batteuses.	Coffres à outils.
Ontario.											
Surintendance de la Grande-Rivière—Six Nations	375	300	70	138	90	163	112	150	194	5	45
Surintendance de Parry-Sound	29	25	.....	.....	....	3	1	.....	5	.....	.....
Agence de New-Credit (Mississaguas)	39	26	8	22	11	15	9	15	14	1	3
" de l'île Walpole	62	55	3	73	3	36	3	30	30	1	2
" de Sarnia	55	51	16	31	...	29	21	25	33	1	19
" de Caradoc	137	117	44	116	22	66	34	40	48	1	52
" de Moravian	65	60	10	62	4	15	6	17	10	...	4
" de Maitowaning	173	105	.....	6	.....	27	8	22	9	3	51
" de la baie Gore	57	47	....	......	1	12	1	14	7	1	44
" de Thessalon	12	13	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	..	.....
" du Saut Ste-Marie	65	51	.....	10	3	6	.....	13	17	1	6
" de Port-Arthur	17	8	.....	...	.....	1	....	3	....	.....	.....
" de Sturgeon-Falls	11	4	....	.....	.....	.....	....	....	2	.....	10
" du lac Doré	6	6	.....	.....	.....	....	.....	.....	2	.....	.....
" de Tyendinaga	133	105	45	75	34	79	46	65	51	1	52
" du lac Simcoe	13	12	3	2	1	3	3	4	3	.....	7
" du Cap-Croker	40	35	2	5	3	12	1	20	20	.....	2
" de Saugeen	50	41	.....	.....	1	12	1	12	7	.....	55
" d'Alnwick	22	15	5	7	4	4	4	6	7	.....	2
" du lac à la Vase	17	12	3	4	4	1	2	2	4	1	1
" du lac au Riz	14	14	3	3	1	2	3	3	5	.....	1
" de Rama	20	18	1	1	1	1	1	2	4	.....	4
" de l'île au Chrétien	75	50	6	6	8	3	1	6	4	1	6
" de Scugog	7	2	.....	1	.....	1	1	1	3	.....	2
" de Kenora	9	9	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
" de Fort-Frances	26	15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
" de Savanne	3	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Total	1,532	1,200	219	462	191	491	258	450	480	17	368

QUÉBEC.

Agence du lac des Deux-Montagnes	46	56	6	21	3	13	7	24	7	5	
" de Caughnawaga	400	202	17	50	10	150	50	150	20	14	35
" de Saint-Régis	120	99	8	95	5	59	16	60	8	6	60
" de Viger	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
" de Saint-François	5	3	...	...	...	...	...	...	...	...	3
" de Maria	5	6	...	2	...	...	...	2	...	1	...
" de Ristigouche	36	32	...	8	4	4	2	16	2	2	8
" de la rivière Désert	26	25	1	...	3	5	1	5	9	1	...
" de la Jeune-Lorette	4	5	...	1	1	...	...	1	...	...	...
" de Bécancour	2	3	...	...	...	2	...	2	...	...	...
" de Témiscamingue	9	10	...	...	...	3	...	2	1	3	250
" de Bersimis	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
" * de Mingan	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
" de Saint-Jean	22	30	...	1	3	4	1	7	9	10	1
Total	676	471	32	178	29	240	77	269	56	42	365

* Aucun rapport reçu.

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

BIENS MEUBLES DES SAUVAGES—*Suite.*

Agence.	Instruments aratoires, véhicules, etc. Autres instruments.	Chariots.	Charrettes.	Traîneaux de charge.	Traîneaux de promenade.	Voitures de luxe.	Bogheis et charrettes.	Valeur des biens meubles et des véhicules.
ONTARIO.								$ c.
Surintendance de la Grande-Rivière—Six-Nations	3,502	296	69	200	146	121	235	189,945 00
Surintendance de Parry-Sound	400	12	1	16	12	1	1	2,165 00
Agence de New-Credit (Mississaguas)	195	26	6	24	15	12	38	8,097 00
" de l'île Walpole	600	53	5	49	8	38	57	8,300 00
" de Sarnia	424	49	.....	41	9	10	53	9,400 00
" de Caradoc	1,981	103	21	75	44	49	166	24,906 00
" de Moravian	500	40	.....	28	5	7	45	8,200 00
" de Manitowaning	1,540	110	9	122	119	11	18	11,500 00
" de la baie Gore	2,223	36	2	46	70	12	33	12,090 25
" de Thessalon	689	1	.....	6	32	.....	.....	1,063 00
" du Saut-Sainte-Marie	1,484	26	8	91	13	6	7	4,270 00
" de Port-Arthur	161	8	.....	9	.....	.....	1	1,510 00
" de Sturgeon Falls	.....	4	3	20	6	.....	.....	1,005 00
" du lac Doré	.....	3	1	4	3	2	1	250 00
" de Tyendinaga	1,214	97	12	81	67	57	121	33,017 00
" du lac Simcoe	110	7	.....	8	6	2	4	1,200 00
" du Cap-Croker	500	35	2	25	15	15	16	8,220 00
" de Saugeen	1,460	31	.....	44	34	28	37	4,580 00
" d'Alnwick	426	15	3	16	12	11	12	3,921 20
" du lac à la Vase	160	9	1	10	6	4	5	1,900 00
" du lac au Riz	76	6	1	5	4	.....	6	1,850 00
" de Rama	140	5	.....	71	8	1	10	1,350 00
" de l'île du Chrétien	175	25	2	30	6	4	6	3,800 00
" de Scugog	40	2	.....	2	.....	2	2	400 00
" de Kenora	2,561	.....	.....	.....	.....	.....	.....	820 25
" de Fort-Frances	580	3	.....	7	7	.....	.....	1,505 00
" de Savanne	1,962	.....	.....	.....	.....	.....	.....	564 10
Total	23,103	1,002	146	1,030	647	393	874	345,828 80

Québec.								
Agence du lac des Deux-Montagnes	354	17	46	47	31	12	47	10,265 80
Agence de Caughnawaga	600	175	190	204	59	....	90	17,685 00
" de Saint-Régis	300	72	28	60	22	6	76	10,000 00
" de Viger	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Saint-François	280	8	....	8	3	2	9	1,350 00
" de Maria	120	5	7	....	6	7	....	1,150 00
" de Ristigouche	197	10	11	38	5	3	12	4,800 00
" de la rivière Désert	625	10	12	26	12	6	19	5,144 00
" de la Jeune-Lorette	155	4	5	9	6	1	3	600 00
" de Bécancour	50	2	1	3	2	2	1	650 00
" de Témiscamingue	....	3	1	9	1	2	1	1,363 00
" de Bersimis	....	2	4	2	....	....	2	91 00
" *de Mingan	....	....	....	....	....	....	....	....
" du lac Saint-Jean	....	18	25	28	28	20	8	4,497 00
Total	2,681	236	330	434	175	61	268	57,595 80

* Aucun rapport reçu.

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite*

BIENS MEUBLES DES SAUVAGES—*Suite.*

Agence.	Bétail et volaille.										
	Chevaux.			Bêtes à cornes.					Autres animaux		
	Etalons.	Hongres et juments.	Poulains.	Taureaux.	Bœufs de travail.	Buvillons.	Vaches laitières.	Jeunes animaux.	Moutons.	Agnaux.	Verrats.
Ontario.											
Surintendance de la Grande-Rivière—Six Nations	11	807	155	36		158	695	809	149	144	42
Surintendance de Parry-Sound	35	30		8	10	26	80	102		30	8
Agence de New-Credit (Mississaguas)		79	1	4		15	93	81			1
" de l'île Walpole	78	147		14	6	20	160	127		15	13
" de Sarnia		94	12	2			64	58			
" de Caradoc	1	337	3	8		58	209	316	6	9	2
" de Moravian		150	30	5		30	67	100			6
" de Manitowaning	10	196		4		64	59	104		35	12
" de la baie Gore	14	92	15	4	6	22	66	29	2	21	12
" de Thessalon	20	45	12	2			31	45			10
" du Saut Ste-Marie	9	14		19	27	60	112	135			9
" de Port-Arthur		27		1	4		18	10			
" de Sturgeon-Falls	18	29	7	6		7	70	62			6
" du lac Deré		2		2		14	11	7		2	2
" de Tyendinaga	5	278	23	27		15	703	439			9
" du lac Simcoe		25	1	1		11	16	25		7	
" du Cap-Croker		100	25	2		40	50	80	40	40	2
" de Saugeen		96	10				49	52			2
" d'Alnwick		21	2	1		5	33	29			
" du lac à la Vase	2	28	8	2		10	45	40			1
" du lac au Riz		25	7	1		10	27	20	6	10	
" du lac Rama		9	2			5	6	4			
" de l'île du Chrétien	10	125	15	1	4	50	70	100	15	35	25
" de Scugog		8					1	1			
" Kenora	69	2		3	27	1	25	20			

Agence de Fort-Frances	31	53	...	3	6	7	26	32	...	...	...
" Savanne	...	16	...	6	2	...	12	6	...	...	...
Total	313	2,935	328	162	92	628	2,798	2,833	218	348	162
QUÉBEC.											
Agence des Deux-Montagnes	5	87	14	14	...	1	146	76	2	12	8
" de Caughnawaga	1	350	100	50	...	25	400	200	25	50	25
" de Saint-Régis	6	200	50	20	...	38	304	...	...	...	29
" de Viger	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
" de Saint-François	...	13	...	...	...	...	35	8	...	...	1
" de Maria	...	3	1	...	12	11	13	5	...	...	1
" de Ristigouche	8	30	7	4	...	10	41	92	10	15	6
" de la rivière Désert	...	29	3	5	...	5	45	10	...	20	3
" de la Jeune-Lorette	...	5	...	1	1	1	21	4	...	...	...
" de Bécancour	...	4	1	1	...	...	18	4	...	3	1
" de Témiscamingue	...	16	1	...	...	1	15	11	...	...	...
" de Bersimis	3	...	...	...	...	...	6	2	...	...	2
" * de Mingan	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
" du lac Saint-Jean	15	23	5	7	4	26	66	40	...	12	3
Total	38	760	182	102	17	118	1,110	452	37	112	79

* Pas de rapport reçu.

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

IMMEUBLES DES SAUVAGES—*Suite.*

Agence.	Bétail et volailles—*Suite.* Autres animaux—*Suite.* Truies pour élevage.	Cochons.	Volaille. Dindons.	Oies.	Canards.	Coqs et poules.	Valeur, bétail et volailles.	Effets généraux. Bateaux à voiles.	Bateaux à rames.	Canots.
Ontario.							$ c.			
Surintendance de la Grande-Rivière—Six Nations	607	1,698	610	151	713	15,041	205,198 25	.....	4	3
Surintendance de Parry-Sound	38	.....	.....	.....	.....	605	9,900 00	21	18	36
Agence de New-Credit (Mississaguas)	16	41	32	14	15	763	10,635 50	.....	.....	.....
" de l'île Walpole	40	100	115	50	125	1,500	13,320 00	*	41	30
" de Sarnia	28	4	16	.....	18	1,261	7,556 00	2	28	4
" Caradoc	42	221	95	35	56	2,815	31,670 00	.....	1	3
" Moravian	85	300	100	60	75	600	17,900 00	.....	5	.....
" de Manitowaning	80	458	.....	5	.....	1,690	14,050 00	78	25	31
" de la baie Gore	56	240	6	5	6	472	13,130 75	27	19	.....
" de Thessalon	31	72	.....	.....	.....	728	6,872 00	44	42	63
" du Saut-Sainte-Marie	49	139	108	294	130	1,344	13,560 00	40	33	110
" de Port-Arthur	.....	.....	.....	.....	.....	510	4,695 00	45	47	284
" de la Chute de l'Esturgeon	7	.....	.....	.....	.....	.....	5,936 00	12	37	98
" du lac Doré	7	25	.....	.....	12	.....	500 00	12	10	11
" de Tyendinaga	97	209	187	117	227	3,611	59,086 85	.....	20	1
" du lac Simcoe	5	12	15	16	.....	260	3,100 00	4	18	3
" du Cape-Croker	45	250	25	10	30	400	20,940 00	12	25	4
" de Saugeen	48	105	48	15	20	250	7,620 00	2	4	.....
" d'Alnwick	9	63	6	2	8	516	4,394 00	.....	1	12
" du lac à la Vase	5	35	50	30	42	350	5,500 00	.....	1	52
" du lac au Riz	6	33	42	31	8	160	3,160 00	.....	.....	17
" du lac Rama	5	45	10	30	75	150	1,700 00	.....	5	70
" de l'île du Chrétien	80	250	50	60	.....	900	6,500 00	30	50	40
" de Scugog	3	.....	1	.....	.....	74	899 00	.....	1	10
" de Kenora	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,600 00	.....	11	355

Agence de Fort-Frances	.....	.....	.....	.....	.....	14	4,845 00	.....	26	273
" de Savanne	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,090 00	4	.....	365
Total	1,389	4,300	1,516	925	1,560	34,014	477,358 35	333	472	1,875
QUÉBEC.										
Agence du lac des Deux-Montagnes	54	51	16	.....	3	567	12,720 00	4	22	8
" de Caughnawaga	30	100	80	50	25	600	35,260 00	.....	37	.....
" de Saint-Régis	73	125	200	68	95	900	29,000 00	.....	65	.....
" de Viger	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9
" de Saint-François	1	16	.....	.....	.....	93	1,513 50	.....	16	11
" de Maria	1	6	.....	.....	.....	90	1,250 00	.....	.....	8
" de Ristigouche	10	54	.....	.....	.....	102	7,600 00	.....	4	45
" de la rivière du Désert	12	20	12	.....	.....	250	3,516 00	.....	3	47
" de la Jeune-Lorette	.....	8	3	.....	.....	200	150 00	.....	.....	6
" de Bécancour	3	.....	.....	.....	.....	31	975 00	1	1	1
" de Témiscamingue	3	.....	.....	.....	.....	112	2,789 00	.....	.....	20
" de Bersimis	.....	.....	.....	.....	.....	12	345 00	1	.....	104
" de † Mingan	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
" du lac Saint-Jean	30	34	.....	.....	.....	200	6,072 00	.....	.....	150
Total	217	414	311	118	123	3,157	101,190 50	6	148	409

* Trois chaloupes à gazoline. † Aucun rapport reçu.

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

IMMEUBLES DES SAUVAGES—*Suite.*

Agence.	Effets généraux. Carabines.	Fusils de chasse.	Rets.	Pièges à ours.	Tentes.	Valeur.	Effets de ménage. Valeur.	Valeur des biens meubles et immeubles.
Ontario.						$ c.	$ c.	$ c.
Surintendance de la Grande-Rivière—Six-Nations	15	130	.....	280	3	910 00	37,000 00	1,883,788 25
Surintendance de Parry-Sound	57	50	121	330	.....	2,850 00	14,950 00	120,555 00
Agence de New-Credit (Mississagas)	6	12	1	222	.....	165 00	7,340 00	293,751 50
" de l'île Walpole	15	55	18	1,200	1	1,775 00	14,000 00	397,495 00
" de Sarnia	21	35	6	205	1	1,376 00	14,400 00	477,282 00
" de Caradoc	45	54	12	574	7	505 00	54,605 00	607,907 00
" de Moravian	20	13	15	50	.....	290 00	32,800 00	185,590 00
" de Manitowaning	38	123	326	622	76	7,640 00	26,950 00	268,390 00
" de la baie Gore	19	63	127	259	5	3,303 05	14,790 00	113,271 05
" de Thessalon	9	86	236	822	72	3,667 00	7,384 00	107,782 00
" du Saut-Ste-Marie	73	167	148	1,030	104	5,860 00	17,600 00	126,056 00
" de Port-Arthur	131	231	650	650	216	14,039 00	6,190 00	166,207 00
" de Sturgeon-Falls	56	94	172	1,030	100	6,066 00	11,700 00	257,197 00
" du lac Doré	10	11	12	200	12	675 00	....	9,744 00
" de Tyendinaga	22	62	6	530	2	1,416 00	64,635 00	948,444 85
" du lac Simcoe	9	10	8	120	16	850 00	2,806 00	50,500 00
" du Cape-Croker	20	25	200	30	6	4,177 00	32,000 00	240,481 00
" de Saugeen	40	81	23	110	22	1,075 00	5,300 00	121,905 00
" d'Alnwick	8	17	.....	537	13	1,036 00	6,720 00	103,147 20
" du lac à la Vase	10	27	....	2,100	16	1,500 00	10,000 00	71,650 00
" du lac au Riz	6	11	.....	850	.....	1,200 00	5,100 00	46,120 00
" de Rama	20	16	.....	370	22	855 00	4,000 00	82,405 00
" de l'île du Chrétien	60	30	60	500	40	1,700 00	6,000 00	280,000 00
" de Scugog	2	7	1	300	6	290 00	1,048 00	50,971 00
" de Kenora	59	221	319	5,481	184	12,320 60	13,437 00	167,181 85
" de Fort-Frances	48	135	338	2,559	63	5,998 00	5,060 00	252,363 00
" de Savanne	51	249	417	4,210	241	12,853 00	16,350 25	135,940 85
Total	870	2,015	3,216	25,171	1,228	94,391 65	432,159 25	7,566,125 55

QUÉBEC.								
Agence du lac des Deux-Montagnes	7	28	9	197	4	602 00	3,717 00	108,008 80
" de Caughnawaga	12	20	2	150	3	977 50	56,490 00	638,792 16
" de Saint-Régis	16	22	22	500	......	650 00	13,500 00	311,800 00
" de Viger	.....	22	......	326	......	470 00	1,195 00	1,665 00
" de Saint-François	3	33	......	615	21	1,075 00	12,000 00	146,939 00
" de Maria	2	15	......	120	2	600 00	2,000 00	23,300 00
" de Ristigouche	23	7	......	90	3	1,600 00	13,500 00	94,500 00
" de la rivière Désert	33	96	15	725	35	3,052 00	4,035 00	154,658 00
" de la Jeune-Lorette	7	36	......	250	8	300 00	9,000 00	77,200 00
" de Bécancour	4	2	......	15	......	80 00	150 00	5,630 00
" de Témiscamingue	20	11	35	395	22	1,125 00	3,670 00	34,538 75
" de Bersimis	23	140	29	1,289	76	4,495 00	5,312 00	45,186 00
" * de Mingan	......	......	..	....	......	....	....	....
" du lac Saint-Jean	175	240	150	7,200	200	21,070 00	8,000 00	139,113 00
Total	325	672	262	11,872	374	36,096 50	132,569 00	1,781,330 71

* Pas de rapport reçu.

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

AGRICULTURE, SAISON 1906.

Agence.	Grains, racines et fourrage.									
	Blé.		Avoine.		Orge.		Blé-d'inde.		Pois.	
	Acres ense-mencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ense-mencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ense-mencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ense-mencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ense-mencées.	Boisseaux récoltés.
Ontario.										
Surintendance de la Grande-Rivière—Six-Nations	1,160	17,010	2,374	98,464	312	7,688	376	8,698	630	7,930
Surintandance de Parry-Sound				1,050		150		400		500
Agence de New-Credit (Mississaguas)	140	2,562	367	13,820	65	1,410	21	595	87	1,296
" de l'île Walpole	74	1,440	150	3,835	5	100	155	6,830	1	5
" de Sarnia	220	2,215	367	9,924	46	985	41	2,802	17	348
" de Caradoc	210	3,942	882	27,750	72	1,797	336	18,510	9	650
" de Moravian	75	600	300	9,000	35	1,200	100	6,400	5	100
" de Manitowaning	68	1,356	397	9,679	12	375	29¾	1,009	418	6,728
" de la baie Gore	3¼	94	122	2,675	7	130	22	829	109	2,753
" de Thessalon			49	1,002			32	846	20	443
" du Saut-Sainte-Marie	2	28	104	1,880	7	80	10	130	17	285
" Port-Arthur			18	540						
" de Sturgeon-Falls			20	340			7	150	5	200
" du lac Doré	2	25	11	230			2	40	5	75
" de Tyendinaga	132	1,696	1,433	32,075	357	5,596	156	3,233	119	2,093
" du lac Simcoe	22	240	75	1,900	5	80	3	65		
" du Cap-Croker	100	2,000	200	7,000	5	150	35	1,750	100	3,500
" de Saugeen	18	180	120	1,040			25	875	30	200
" d'Alnwick	62	875	84	2,676	5	70		13	61	1,077
" du lac à la Vase	30	480	140	2,800			5	68	25	340
" du lac au Riz	95	1,900	53	1,560			5	82	100	1,900
" de Rama	10	240	250	7,000	4	80	15	360	40	1,100
" de l'île du Chrétien	40	650	150	3,500			80	1,200	60	1,000
" de Scugog	8	100	40	650						
" de Kenora			1½	105						
" de Fort-Frances										
" de Savanne										

Total	2,471¼	37,633	7,707½	240,495	937	19,891	1,455¾	54,88[illegible]	1,858	32,523
QUÉBEC.										
Agence du lac des Deux-Montagnes	30	304	257	3,475	20	213	56	671	....	....
" de Caughnawaga	10	180	775	20,000	25	800	200	2,800	15	300
" de Saint-Régis	129	1,900	550	10,560	25	500	275	7,900	52	800
" de Viger	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Saint-François	....	....	53	447	....	....	5	104	....	....
" de Maria	4	27	25	500	....	....	....	....	....	....
" de Ristigouche	4	65	185	4,500	5	130	....	....	2	70
" de la rivière Désert	3	50	120	2,000	....	....	2	75	15	300
" de la Jeune-Lorette	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Bécancour	2	15	22	300	1	15	1	20	2	15
" de Témiscamingue	¾	10	10	270	....	....	....	....	4	54
" de Bersimis	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" * de Mingan	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" du lac Saint-Jean	60	500	350	4,600	34	260	....	....	42	390
Total	242¾	3,051	2,347	46,652	110	1,918	539	11,570	132	1,929

* Aucun rapport reçu.

STATISTIQUES AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

AGRICULTURE, SAISON 1906.

Agence.	Grains, racines et fourrage—*Suite.*									
	Seigle.		Sarrasin.		Fèvres.		Pommes de terre.		Carottes.	
	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.
ONTARIO.										
Surintendance de la Grande-Rivière—Six Nations	118	1,901	37	408	37	461	199	9,674	6	654
Surintendance de Parry-Sound.	....	....	....	....	....	150	....	4,700	....	115
Agence de New-Credit (Mississaguas)	20	270	....	....	1½	58	8	955	1½	129
" de l'île Walpole	....	....	20	400	18	364	85	3,200	....	150
" de Sarnia	....	....	....	....	9	148	28	2,191	....	70
" de Caradoc	....	....	22	295	44	1,092	137	14,280	7	740
" de Moravian	10	200	30	360	40	600	30	1,800	....	....
" de Manitowaning	....	....	....	....	7¼	350	368	21,252	1¾	136
" de la baie Gore	....	....	....	....	4½	184	93¼	6,510	1¾	101
" de Thessalon	....	....	....	....	....	....	91	7,385	½	100
" du Saut-Sainte-Marie	....	....	1½	25	1	18	184	7,550	3½	170
" de Port-Arthur	....	....	....	....	....	....	78	15,200	....	....
" de Sturgeon-Falls	....	....	....	....	2	40	10	1,450	1	40
" du lac Doré	....	....	....	....	½	10	7	200	....	....
" de Tyendinaga	37	270	27	478	27	334	267	5,114	6	346
" du lac Simcoe	....	....	14	154	1¾	30	8	100	....	....
" du Cap-Croker	....	....	....	....	5	100	50	5,000	3	150
" de Saugeen	....	....	....	....	3	75	30	1,500	....	....
" d'Alnwick	21	360	15	120	....	4	15¾	1,584	....	13
" du lac à la Vase	....	....	6	110	....	....	50	3,240	3	360
" du lac au Riz	....	....	10	160	2	28	30	1,800	2	330
" de Rama	....	....	2	40	2	25	50	5,600	3	150
" de l'île du Chrétien	....	....	....	....	5	75	140	5,000	....	....
" de Scugog	3	25	8	70	¾	13	2¼	188	....	....
" de Kenora	....	....	....	....	....	....	36½	4,219	¾	91
" de Fort-Frances	....	....	....	....	....	....	18	3,470	....	....
" de Savanne	....	....	....	....	....	....	34	5,310	1½	77

Agence de Savanne	209	3,026	192½	2,620	211¼	4,159	2,049¾	138,472	42¼	3,922
QUÉBEC.										
Agence du lac des Deux-Montagnes	......	......	45	459	13	229	51	4,500	......	......
" de Caughnawaga	......	......	90	2,700	35	490	400	31,000	......	......
" de Saint-Régis	10	150	42	850	14	400	350	10,000	8	350
" de Viger	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
" de Saint-François	......	......	12½	44	3	13½	18	1,120	¼	3
" de Maria	......	......	......	......	......	......	5	450	......	......
" de Ristigouche	......	......	15	150	......	......	48	5,000	......	......
" de la rivière Désert	......	......	12	375	1½	50	30	2,600	1	75
" de la Jeune-Lorette	......	......	......	......	½	6	......	......	¼	12
" de Bécancour	......	......	1	10	½	1½	4	290	......	......
" de Témiscamingue	......	......	......	......	......	......	6	1,100	......	......
" de Bersimis	......	......	......	......	......	......	......	......	10	400
" * de Mingan	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
" du lac Saint-Jean	......	......	60	1,100	2	30	300	6,000	½	30
Total	10	150	277½	5,688	69½	1,220	1,212	62,060	20	870

* Pas de rapport reçu.

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

AGRICULTURE, SAISON 1906—*Suite.*

Agence.	Grain, racines et fourrage—*Fin.*							Terre nouvelle améliorée.			
	Navets.		Autres racines.		Foin.						
	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Cultivé.	Sauvages.	Autres fourrages.	Terre défrichée.	Premier labour.	Terre cultivée pour la première fois.	Terre clôturée.
Ontario.					Ton.	Ton.	Ton.	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.
Surintendance de Grande-Rivière—Six-Nations	5	835	14	2,171	7,691	....	3,641	.....	....	173	......
Surintendance de Parry-Sound	....	430	....	180	295	155	....	37	....	....	....
Agence de New-Credit (Mississaguas)	1	83	2	161	529	....	404	5	9	7	....
" de l'île Walpole	....	300	....	....	235	575	460	....	....	....	....
" de Sarnia	....	48	¼	42	393	....	....	23	....	....	....
" de Caradoc	2¼	330	8	1,280	1,525	....	847	5	....	......	4
" de Moravian	....	....	5	1,250	600	....	800	....	....	....	....
" de Manitowaning	12	4,873	2	130	1,885	122	38	....	....	....	....
" de la baie Gore	1¼	105	4¾	416	307½	14½	152½	27	13	23	17
" de Thessalon	3	700	....	....	76	47	19½	10	....	10	10
" du Saut-Sainte-Marie	7	618	5	125	398	310	20	3	....	....	....
" de Port-Arthur	....	....	....	....	40	47	....	154	....	....	....
" de Sturgeon-Falls	5	300	2	60	56	140	....	8	....	....	....
" du lac Doré	....	....	....	....	5	15	7	....	....	....	....
" de Tyendinaga	1½	158	27	457	2,660	565	742	....	....	....	....
" du lac Simcoe	3	900	1	55	72	16	....	....	....	....	....
" du Cap-Croker	5	1,500	....	....	400	50	100	5	10	15	....
" de Saugeen	5	1,000	5	700	175	4	70	35	....	12	1
" d'Alnwick	5	1,440	....	25	86	....	131	....	....	....	....
" du lac à la Vase	8	1,760	6	500	65	....	....	5	1	1	5
" du lac au Riz	7	1,250	4	460	65	....	25	....	1	2	14
" de Rama	2	400	1	60	200	11	25	3	2	2	4
" de l'île du Chrétien	15	1,000	....	....	300	100	....	50	....	50	50
" de Scugog	½	100	....	....	24	....	....	....	....	....	....
" de Kenora	3¾	381	4¾	238	....	213	....	....	....	....	....
" de Fort Frances	....	....	5	395	68	194	....	....	....	....	....

Savanne "	3¼	271	4¾	250		178					
Total	95½	18,782	101½	8,955	18,160½	2,756½	6,882	370	36	295	105
QUÉBEC.											
Agence du lac des Deux-Montagnes	3	112			143	23	168	3	5		
" de Caughnawaga					3,250	300					
" de Saint-Régis	10	850	9	1,000	1,500	450	700	25	25	25	50
" de Viger											
" de Saint-François			¼	12	64½			37	1	1	
" de Maria					26		15	1			
" de Ristigouche	2	120			275		300				
" de la rivière du Désert	8	2,500	5	400	100	10	150				
" de la Jeune-Lorette			1½	60							
" de Bécancour	½	25	¾	15	25						
" de Témiscamingue	¼	34	¼	8	28	29	8			4	
" de Bersimis					10	15					
" * de Mingan											
" du lac Saint-Jean	4	75			140		80	3	3	3	3
Total	27¾	3,716	16¾	1,495	5,561½	827	1,421	69	34	33	53

* Aucun rapport reçu.

STATISTIQUES AGRICOLES ET INDUSTRIELLES—*Suite.*

PROGRÈS DURANT L'ANNÉE 1906.

Agence.	Constructions. Maisons en pierres.	Maisons en briques.	Maisons en b.de charpente	Maisons en billes.	Cabanes.	Granges.	Ecuries.	Hangars.	Etables.	Porcheries.	Magasins.
ONTARIO.											
Surintendance de la Grande-Rivière—Six-Nations	....	....	5	2	....	9	3	2	4	....	1
Surintendance de Parry-Sound	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Agence de New-Credit (Mississaguas)	....	....	....	....	....	1	1	....	....	....	....
" de l'île Walpole	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....
" de Sarnia	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Caradoc	1	....	40	....	....	1	6	....	2	....	....
" du Moravian	....	....	1	1	....	....	....	....	....	....	1
" de Manitowaning	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de la baie Gore	....	....	1	2	1	1	1	....	1	1	1
" de Thessalon	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" du Saut-Sainte-Marie	....	....	3	4	4	2	....	....	....	....	....
" de Port-Arthur	....	....	41	15	....	....	....	....	....	....	....
" de Sturgeon-Falls	....	....	1	2	....	....	....	....	....	....	....
" du lac Doré	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1
" de Tyendinaga	1	....	....	....	....	1	1	....	....	....	....
" du lac Simcoe	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" du Cap-Croker	....	....	2	....	....	1	....	....	....	....	....
" de Saugeen	....	....	8	....	....	2	2	1	....	....	....
" d'Alnwick	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" du lac à la Vase	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" du lac au Riz	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Rama	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de l'île du Christian	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Scugog	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Kenora	....	....	....	11	....	....	....	....	....	....	....
" de Fort-Frances	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Savanne	....	....	....	5	....	....	....	....	....	....	1
Total	2	1	105	42	5	18	15	3	7	1	5

QUÉBEC.											
Agence du lac des Deux-Montagnes			2								1
" de Caughnawaga			18	1			6				
" de Saint-Régis			3			2	3		3		
" de Viger											
" de Saint-François			1								
" de Maria											
" de Ristigouche											
" de la rivière Désert				2				1			
" de la Jeune-Lorette			4								
" de Bécancour											
" de Témiscamingue			1								
" Bersimis											
" * de Mingan											
" du lac Saint-Jean											
Total			29	3		2	9	1	3		1

* Aucun rapport reçu.

STATISTIQUE AGRICULE ET INDUSTRIELLE—*Suite*

PROGRÈS DURANT L'ANNÉE 1906.

Agence.	Constructions.			Augmentation de la valeur.		
	Greniers à maïs.	Laiterie.	Caveaux à légumes.	Valeur du défrichement, de la culture et des clôtures.	Valeur des bâtiments.	Augmentation de la valeur des produits agricoles et industriels.
Ontario.				$ c.	$ c.	$ c.
Surintendance de la Grande-Rivière—Six Nations	1	2	1	865 00	9,700 00	10,565 00
Surintendance de Parry-Sound				370 00		370 00
Agence de New-Credit (Mississaguas)				35 00	180 00	215 00
" de l'île Walpole					400 00	400 00
" de Sarnia				305 00	160 00	465 00
" de Caradoc	2	1		325 00	21,350 00	21,675 00
" de Moraves			2		400 00	400 00
" de Manitowaning						
" de la baie Gore	1	2		235 00	386 00	621 00
" de Thessalon				100 00	400 00	500 00
" du Saut-Sainte-Marie				35 00	650 00	685 00
" de Port-Arthur				3,680 00	22,455 00	26,135 00
" de Sturgeon-Falls				130 00	400 00	530 00
" du lac Doré					25 00	25 00
" de Tyendinaga					1,600 00	1,600 00
" du lac Simcoe						
" du Cap-Croker				575 00	700 00	1,275 00
" de Saugeen				600 00	2,000 00	2,600 00
" d'Alnwick						
" du lac à la Vase				30 00	3,500 00	3,530 00
" du lac au Riz				16 00		16 00
" de Rama				50 00		50 00
" de l'île du Chrétien				1,000 00		1,000 00
" de Scugog						
" de Kenora					520 00	520 00
" de Fort-Frances						
" de Savanne					400 00	400 00
Total	4	5	3	8,351 00	65,226 00	73,577 00

Québec.						
Agence du lac des Deux-Montagnes	...	...	...	70 00	650 00	720 00
" de Caughnawaga	...	...	...	...	4,825 00	4,825 00
" de Saint-Régis	...	...	...	500 00	4,000 00	4,500 00
" de Viger	...	...	...	...	...	...
" de Saint-François	...	...	...	240 00	300 00	540 00
" de Maria	...	...	...	10 00	60 00	70 00
" de Ristigouche	...	...	...	...	...	...
" de la rivière Désert	...	...	...	...	640 00	640 00
" de la Jeune-Lorette	...	...	...	...	2,400 00	2,400 00
" de Bécancour	...	...	...	...	...	...
" de Témiscamingue	...	...	...	60 00	325 00	385 00
" de Bersimis	...	...	...	...	...	...
" * de Mingan	...	...	...	...	...	...
" du lac Saint-Jean	...	...	...	120 00	...	120 00
Total	...	...	...	1,000 00	13,200 00	14,200 00

* Aucun rapport reçu

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

SOURCES ET VALEUR DU REVENU.

Agence.	Valeur des produits de la ferme y compris le foin.	Valeur du bœuf vendu et aussi de celui employé pour nourriture.	Gages gagnés.	Reçu du fermage des terres.	La valeur estimative du poisson et de la viande employés pour la consommation incluse dans ces colonnes.		Par d'autres industries.	Revenu total des sauvages.
					Gain provenant de la pêche.	Gain provenant de la chasse.		
ONTARIO.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Surintendance de la Grande-Rivière—Six Nations	151,859 15	....	119,268 00	3,274 25	....	....	....	274,401 40
" de Parry-Sound	6,950 00	....	13,300 00	....	3,300 00	3,150 00	3,950 00	30,450 00
Agence de New-Credit (Mississaguas)	15,035 52	850 00	7,310 00	1,821 50	15 00	195 00	2,000 00	27,227 02
" de l'île Walpole	9,250 00	3,000 00	19,000 00	....	1,300 00	1,300 00	12,000 00	45,850 00
" de Sarnia	11,978 52	....	12,723 00	2,028 00	2,248 00	240 00	1,860 28	31,077 80
" de Caradoc	39,870 00	2,550 00	37,100 00	2,950 60	380 00	410 00	92,400 00	175,660 60
" des Moraves	8,550 00	800 00	3,175 00	25 00	200 00	375 00	1,800 00	14,925 00
" de Manitowaning	38,230 00	....	5,500 00	4,331 00	4,415 00	5,250 00	22,300 00	80,026 00
" de la baie Gore	13,653 25	4,695 75	42,865 75	....	354 00	833 00	10,825 00	73,226 75
" de Thessalon	6,886 50	175 00	33,426 00	....	1,668 00	503 00	1,571 00	44,229 50
" du Saut-Sainte-Marie	10,880 00	....	26,000 00	....	1,480 00	5,920 00	4,200 00	48,480 00
" de Port-Arthur	8,810 00	....	15,290 00	....	9,020 00	17,800 00	200 00	51,120 00
" de Sturgeon-Falls	1,750 00	....	11,300 00	....	....	3,000 00	3,700 00	19,750 00
" du lac Doré	350 00	....	3,500 00	....	150 00	350 00	400 00	4,750 00
" de Tyendinaga	42,926 90	12,000 00	61,089 00	4,903 00	400 00	300 00	14,250 00	135,868 90
" du lac Simcoe	1,964 40	175 00	1,700 00	211 00	775 00	140 00	1,985 00	6,950 40
" de Cape-Croker	16,337 50	1,500 00	3,500 00	....	4,000 00	200 00	10,000 00	35,537 50
" de Saugeen	4,134 00	520 00	18,000 00	8,000 00	500 00	125 00	10,000 00	41,279 00
" d'Alnwick	5,516 25	60 00	9,117 00	1,451 01	360 00	150 00	1,525 00	18,179 26
" du lac à la Vase	4,000 00	600 00	2,000 00	50 00	800 00	2,000 00	500 00	9,950 00
" du lac au Riz	3,000 00	500 00	900 00	126 00	250 00	1,600 00	300 00	6,676 00
" de Rama	7,000 00	350 00	5,000 00	....	400 00	400 00	3,500 00	16,650 00
" de l'île du Chrétien	11,000 00	1,000 00	7,000 00	....	3,000 00	1,000 00	7,000 00	30,000 00
" de Scugog	595 00	75 00	200 00	156 25	20 00	114 00	750 00	1,910 25
" de Kenora	2,743 35	5,322 00	19,435 00	....	10,017 00	20,504 00	10,168 00	68,189 35
" de Fort-Frances	3,695 00	240 00	23,700 00	....	15,500 00	16,600 00	4,550 00	64,285 00
" de Savanne	2,985 50	13,585 00	16,893 75	....	10,902 20	21,235 05	4,439 70	70,041 20
Total	429,750 84	47,997 75	518,292 50	29,327 61	71,454 20	103,694 05	226,173 98	1,426,690 93

Québec.								
Agence du lac des Deux-Montagnes	6,300 25	1,764 00	14,205 00	1,129 00	170 00	582 00	3,482 00	27,632 25
" de Caughnawaga	47,646 00	...	276,185 75	3,437 50	250 50	...	11,150 00	338,669 25
" de Saint-Régis	83,000 00	40,000 00	145,000 00	133 95	1,000 00	800 00	16,000 00	285,933 95
" de Viger	...	...	2,815 00	125 12	48 00	1,440 00	2,725 00	7,153 12
" de Saint-François	1,552 75	...	3,412 00	...	...	600 00	20,475 00	26,039 75
" de Maria	1,600 00	200 00	2,800 00	...	350 00	750 00	1,550 00	7,250 00
" de Ristigouche	11,750 00	1,000 00	22,000 00	...	310 00	80 00	8,500 00	43,640 00
" de la rivière Désert	5,280 00	912 00	15,360 00	533 55	60 00	6,700 00	7,000 00	35,845 55
" de la Jeune-Lorette	...	...	12,000 00	...	24 00	1,200 00	25,000 00	38,224 00
" de Bécancour	600 00	30 00	1,200 00	...	...	...	370 00	2,200 00
" de Témiscamingue	1,546 00	...	8,371 00	50 00	245 00	1,300 00	39 00	11,551 00
" de Bersimis	375 00	...	1,550 00	...	1,020 00	51,500 00	450 00	54,895 00
" * de Mingan	...	...	...	...	...	...	...	
" du lac Saint-Jean	7,000 00	250 00	3,500 00	...	300 00	25,000 00	700 00	36,750 00
Total	166,650 00	44,156 00	508,398 75	5,409 12	3,777 00	89,952 00	97,441 00	915,783 87

* Pas de rapport reçu.

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

IMMEUBLES DES SAUVAGES.

Agence.	Terrains et sources de revenu pour la subsistance des sauvages.						Constructions publiques, propriété de la bande.										
	Cultivée y compris les pâturages naturels.	Défrichée, y compris les pâturages cultivés.	Nombre engagés dans les travaux de la ferme.	Nombre engagés pour la chasse, la trappe et la pêch.	Nombre engagés dans d'autres industries.	Nombre engagés pour l'élevage.	Moulin à scie.	Moulins à farine.	Machines à vapeur.	Autres machineries.	Eglises.	Salles de conseil.	Ecoles.	Hangars portatifs.	Autres constructions.	Passage d'eau.	Valeur des constructions, publiques, etc.
Nouveau-Brunswick.	Acres.	Acres.															
Surintendance de Richibucton	1,370	980	173	142	253						6	2	2		4		7,750 00
" de Frédéricton	188	489	26	54	91						1	2	3		4		7,200 00
Total	1,558	1,469	199	196	344						7	4	5		8		14,950 00
Ile-du-Prince-Edouard.																	
Surintendance de l'île-du-Prince-Edouard	210	383	31	33							1				2		5,800 00
Nouvelle-Écosse.																	
Comté d'Annapolis	222																
" de Shelburne																	
" de Digby	200	48									1		1	1			800 00
" de Yarmouth	3	¼		1	1												
" de King	8	1		25	25												
" de Queen	200	200	20	30	15												
" de Halifax	14	20															
" de Hants	300	98	9	30	11	3					1		1		1		2,000 00
" de Colchester	20	15		40	20								1		1		285 00
" de Cumberland	225	25	14	25	20						1						150 00
" de Pictou	65	55									1		1				4,500 00
Comtés d'Antigonish et Guysboroug	200	185									1						
Comté de Richmond	135	180	80	50		20					1	1	1			1	
" d'Inverness	415	665	16	20	36	28							1	1			1,000 00
" de Victoria	200	60		5	15								1		1		850 00
" du Cap-Breton (Sydney)	16				30								1		1		2,400 00

Comté de Lunenbourg	300	450	30	15	15	....	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....	....
" du Cap-Breton (Eskasoni)	700	700	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....	....	1,200 00
Total	3,223	2,702¼	169	241	188	51	....	....	....	....	7	1	10	2	4	1	13,185 00
COLOMBIE-BRITANNIQUE.																	
Agence de Cowichan	5,400	3,202	24	104	344	....	....	....	....	....	4	....	7	....	....	....	10,245 00
" de la Côte Ouest	336	56	....	2,133	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Kwawkewlt	302½	13¼	....	730	241	....	....	....	....	....	....	....	5	....	....	....	2,650 00
" de la Fraser intérieure	3,498	3,713	527	656	587	396	....	....	....	....	43	5	1	....	....	....	38,100 00
" du lac Williams	59,550½	1,852	665	329	229	134	1	....	1	....	21	....	....	....	....	....	35,200 00
" de Kamloops-Okanagan	241,643	17,046	893	537	53	816	....	....	....	....	32	3	....	....	....	....	26,630 00
" de Kootenay	38,436	1,560	134	152	60	113	....	....	....	....	5	....	....	....	....	....	25,000 00
" de la Côte Nord-Ouest	534½	196	....	1,103	986	....	1	....	....	....	15	5	12	....	15	....	53,550 00
" de Babine et de la Skeena supérieure	20,492	592	....	1,742	317	47	1	....	....	....	....	....	....	....	2	....	6,200 00
" de Cassiar	325	....	....	70	10	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Total	370,517½	28,230¼	2,243	7,556	2,82	1,506	3	....	1	....	120	13	25	....	17	....	197,575 00
MANITOBA.																	
Agence de Clandeboye	12,540	463	227	236	220	....	....	....	....	....	6	1	9	....	....	2	38,500 00
" de Portage-la-Prairie	21,862	981	37	125	95	23	....	....	....	....	1	1	3	....	7	....	2,800 00
" de Manitowapah	39,709	306	....	....	....	....	....	....	....	....	8	....	11	....	10	1	7,725 00
" de Norway-House	13,132	2,873	....	....	....	....	....	....	....	....	10	....	14	....	....	....	23,250 00
" du Pas	6,912	44	....	433	41	14	....	1	....	....	....	....	3	....	5	....	2,725 00
" de Birtle	38,705	2,260	39	66	26	72	....	....	....	....	3	....	1	3	1	....	2,420 00
" des Sioux de la rivière du Chêne	8,876½	3,147½	66	49	28	26	....	....	....	6	1	....	1	....	2	....	2,870 00
Total	141,736½	10,074½	369	909	410	135	....	1	....	6	29	2	42	3	25	3	80,290 00

TATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

IMMEUBLES DES SAUVAGES—*Suite.*

Agence.	Propriétés et batiments privés. Acres clôturées	Maisons en bois de charpente.	Maisons en billes.	Cabanes	Granges.	Ecuries.	Hangars.	Etables.	Porcheries.	Magasins.	Caveaux à légumes.	Laiteries.	Valeur des propriétés clôturées.	Valeur des édifices privés.	Valeur des propriétés privées et clôturées.
													$ c.	$ c.	$ c.
Nouveau-Brunswick.															
Surintendance de Richibouctou	930	183	.....	35	50	59	....	52	20	.....	49	1	2,075 00	21,325 00	23,400 00
" de Frédéricton	369	118	33	29	18	30	7	19	30	.....	10	9	1,850 00	20,850 00	22,700 00
Total	1,299	301	33	64	68	89	7	71	50	..	59	10	3,925 00	42,175 00	46,100 00
Ile-du-Pfince-Edouard.															
Surintendance de l'île-du-Prince-Edouard	283	50	....	....	26	23	...	23	12	4	41	6	1,640 00	6,000 00	7,640 00
Nouvelle-Ecosse.															
Comté d'Annapolis	35	14	.....	4	2	....	....	2	2	....	.....	.....	65 00	1,000 00	1,065 00
" de Shelburne	9	7	1	1	2	....	.....	.....	....	.....	1	.....	450 00	1,100 00	1,550 00
" de Digby	....	27	.....	5	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	1,450 00	1,450 00
" de Yarmouth	....	...	1	1	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	65 00	65 00
" de King	60	12	.....	3	2	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	100 00	1,000 00	1,100 00
" de Queen	200	16	.....	.....	2	.....	.....	..	3	.....	.....	.....	75 00	1,200 00	1,275 00
" de Halifax	....	17	.....	28	.....	2	1	.....	.....	.....	.....	.....	....	1,200 00	1,200 00
" de Hants	80	15	1	2	7	1	....	7	3	.....	.....	.....	500 00	6,000 00	6,500 00
" de Colchester	15	21	....	1	3	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	10 00	1,050 00	1,060 00
" de Cumberland	12	22	.....	7	4	4	.....	3	3	.....	...	.....	25 00	800 00	825 00
" de Pictou	50	30	....	6	11	4	....	....	...	.....	.....	.....	50 00	2,000 00	2,050 00
Comtés d'Antigonish et de Guysborough	200	42	.. .	8	15	.. .	.....	.....	.....	.....	.....	.....	100 00	3,600 00	3,700 00
Comté de Richmond	165	17	.....	5	8	8	....	8	.....	...	.....	1	1,750 00	1,850 00	3,600 00
" d'Inverness	667	21	1	13	11	.....	.....	.....	1	.....	.....	3	700 00	3,660 00	4,360 00
" de Victoria	180	16	....	4	8	..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	500 00	3,200 00	3,700 00
" du Cap-Breton (Sydney)	$2\frac{3}{4}$	13	.....	9	1	1	1	....	....	.....	.....	.....	25 00	850 00	875 00
" de Lunenbourg	490	15	....	...	10	.....	....	.....	5	....	.....	.....	200 00	4,106 00	4,306 00

Comté du Cap-Breton (Eskasoni)...	500	17	4	6	13	.	......	.....	.. ..	.....	......	......	500 00	12,000 00	12,500 00
Total...	2,665¾	322	8	103	104	20	2	20	17	....	1	4	5,050 00	46,131 00	51,181 00
COLOMBIE-BRITANNIQUE.															
Agence Cowichan...	5,439	577	10	22	213	4	....	68	....	.....	....	....	105,350 00	84,500 00	189,850 00
" de la Côte-Ouest...	55	396	.....	294	1	2	....	....	10	.....	.....	.....	1,600 00	93,150 00	94,750 00
" de Kwawkewlth...	19	87	1	171	....	......	....	.....	1	1	....	....	190 00	28,815 00	29,005 00
" de la Fraser inférieure...	4,823	762	62	301	299	274	1	269	92	8	51	1	15,007 00	150,596 00	165,603 00
" du lac Williams...	25,376	6	474	.....	...	187	....	.....	33	.....	20	.....	6,850 00	48,950 00	55,800 00
" de Kamloops-Okanagan...	95,695	143	836	12	24	599	2	105	81	91	298	4	191,390 00	256,650 00	448,040 00
" de Kootenay...	1,560	31	139	86	27	21	......	21	......	.....	22	......	9,300 00	12,135 00	21,435 00
" de la Côte Nord-Ouest...	47	793	71	5	22	2	5	2	....	29	168	......	....	232,800 00	232,800 00
" de Babine et de la Skeena supér.	868	330	407	240	....	63	.....	58	......	15	117	.....	11,170 00	108,300 00	119,470 00
" de Cassiar...	....	.....	26	......	.....	.....	......	.....	.....	.....	.....	....	....	10,000 00	10,000 00
Total...	133,882	3,125	2,026	1,131	586	1,152	8	523	217	144	676	5	340,857 00	1,025,896 00	1,366,753 00
MANITOBA.															
Agence de Clandeboye...	292	3	356	......	......	27	....	201	......	66	10	8	3,604 00	62,650 00	66,254 00
" de Portage-la-Prairie...	3,385	......	59	21	....	38	....	34	.....	12	12	3	3,250 00	4,300 00	7,550 00
" de Manitowapah...	256	....	282	32	......	136	......	205	.....	110	8	47	353 00	17,650 00	18,003 00
" de Norway-House...	356	....	402	......	......	4	......	148	.....	23	....	......	1,403 00	28,425 00	29,828 00
" du Pas...	87	2	190	......	......	9	.....	36	.....	7	......	.....	485 00	17,900 00	18,385 00
" de Birtle...	9,705	9	62	29	.....	82	1	74	4	44	3	4	1,130 00	15,760 00	16,890 00
" de la rivière du Chêne (Sioux)...	3,675	29	25	29	....	43	15	29	2	41	23	......	1,060 00	11,325 00	12,385 00
Total...	17,756	43	1,376	111	....	339	16	727	6	303	56	62	11,285 00	158,010 00	169,295 00

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

BIENS MEUBLES DES SAUVAGES.

Agence.	Instruments aratoires, véhicules,										
	Charrues.	Herses.	Semoirs.	Cultivateurs.	Rouleaux.	Faucheuses.	Moissonneuses	Rateaux à cheval.	Vanneuses.	Batteuses.	Coffres à outils
Nouveau-Brunswick.											
Surintendance de Richibouctou	24	22	....	7	3	7	....	5	.	....	19
Frédéricton	33	35	....	18	8	1	....	9	5	...	....
Total	57	57	....	25	11	8	....	14	5	...	19
Ile-du-Prince-Edouard.											
Surintendance de l'île-du-Prince-Edouard	10	11	....	3	3	....	....	....	....	....	6
Nouvelle-Écosse.											
Comté d'Annapolis	2	2	....	....	....	1	....	....	....	....	....
" de Shelburne	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Digby	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Yarmouth	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de King	2	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Queen	1	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Halifax	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	20
" de Hants	4	4	....	5	....	3	....	3	....	....	10
" de Colchester	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Cumberland	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Pictou	3	2	....	1	1	....	....	....	....	1	3
" d'Antigonish et Guysborough	3	3	....	....	....	....	....	....	....	....	4
" de Richmond	5	4	....	....	....	....	....	....	....	....	4
" d'Inverness	10	5	....	3	....	3	....	....	....	....	....
" de Victoria	3	3	....	....	....	....	....	1	....	....	....
" Cap-Breton (Sydney)	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Lunenbourg	4	3	....	....	1	....	....	1	....	....	....

Comté du Cap-Breton (Eskasoni)	10	10	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....
Total	48	38	.....	9	2	12	.....	5	.....	1	41
COLOMBIE-BRITANNIQUE.											
Agence de Cowichan	158	104	.....	3	3	44	17	29	7	15	.....
" de la Côte-Ouest	1	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....
" de Kwawkewlth	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
" de la Fraser intérieure	108	89	1	4	.....	25	3	6	.....	3	.....
" du lac Williams	180	71	.....	3	83	46	5	28	17	1	.....
" de Kamloops-Okanagan	502	370	3	9	279	121	20	100	26	4	.....
" de Kootenay	104	27	.....	.....	.....	34	4	24	2	1	.....
" de la Côte Nord-Ouest	5	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	181
" de Babine et de la rivière Skeena supérieure	4	3	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	18
" de Cassiar	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Total	1,063	669	4	19	365	272	49	188	52	24	199
MANITOBA.											
Agence de Clandeboye	75	47	.....	.....	1	62	5	43	2	.....	12
" de Portage-la-Prairie	45	20	6	.....	.....	22	4	19	3	.....	4
" de Manitowapah	23	18	.....	.....	.....	41	.....	33	.....	.....	8
" de Norway-House	49	28	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
" du Pas	14	20	.....	.....	.....	4	.....	4	.....	.....	2
" de Birtle	78	50	19	4	1	45	19	38	6	.....	.....
" de la rivière au Chêne (Sioux)	88	60	27	8	.....	30	37	24	4	2	3
Total	372	243	52	12	2	204	65	161	15	2	29

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite*

BIENS MEUBLES DES SAUVAGES—*Suite*.

Agence.	Instruments aratoires, véhicules etc.							Valeur des instruments aratoires et des véhicules.
	Autres ustensiles.	Chariots.	Charrettes.	Traîneaux de charge.	Traîneaux de promenade.	Voitures Democrat.	Boghies et voitures légères.	
Nouveau-Brunswick.								
Surintendance de Richibouctou	1,950	15	....	67	17	28	19	4,025 00
" Frédéricton	202	33	....	29	33	2	9	3,552 00
Total	2,152	48	....	96	50	30	28	7,577 00
Ile-du-Prince-Edouard.								
Surintendance de l'île-du-Prince-Edouard	112	4	3	9	2	....	....	840 00
Nouvelle-Écosse.								
Comté d'Annapolis	....	1	....	1	....	....	....	75 00
" de Shelburne	20	1	....	....	....	....	....	35 00
" de Digby	50	....	....	....	....	....	....	20 00
" de Yarmouth	....	....	....	....	....	....	....	....
" de King	....	1	....	1	....	....	....	60 00
" de Queen	8	4	2	1	1	....	....	160 00
" de Halifax	....	2	1	2	....	....	....	255 00
" de Hants	50	2	....	6	6	....	3	1,900 00
" de Colchester	10	....	....	....	....	....	....	3 00
" de Cumberlan	40	2	....	2	1	1	1	200 00
" de Pictou	2	7	2	7	....	....	....	400 00
Comtés d'Antigonish et de Guysborough	....	3	3	4	2	....	....	150 00
Comté de Richmond	180	4	4	11	4	....	....	500 00
" d'Inverness	150	4	9	9	3	....	....	450 00
" de Victoria	125	2	3	4	2	1	2	600 00
" du Cap-Breton (Sydney)	....	1	2	1	1	....	....	80 00
" de Lunenbourg	15	5	2	1	2	....	....	278 00

Comté du Cap-Breton (Eskasoni)	...	10	12	5	...	...	...	1,855 00
Total	650	49	40	55	22	2	6	7,021 00
COLOMBIE-BRITANNIQUE.								
Agence de Cowichan	4,064	181	2	13	8	37	155	35,115 00
" de la Côte Ouest	1,130	3	...	...	...	1	13	1,810 00
" de Kwawkewlth	525	...	...	...	...	...	...	2,085 00
" de la Fraser inférieure	2,110	104	6	9	4	...	6	16,223 00
" du lac Williams	658	110	...	153	11	34	18	25,438 75
" de Kamloops-Okanagan	1,899	218	3	320	72	57	83	56,991 50
" de Kootenay	244	55	...	61	6	12	9	13,740 00
" de la Côte Nord-Ouest	3,730	5	...	17	...	...	...	9,510 00
" de Babine et de la rivière Skeena supérieure	9,750	2	...	16	...	...	...	4,650 00
" de Cassiar	...	...	...	...	...	...	...	...
Total	24,110	678	11	589	101	141	284	165,563 25
MANITOBA.								
Agence de Clandeboye	17	75	4	91	13	15	17	16,000 00
" de Portage-la-Prairie	250	42	10	32	33	...	55	5,150 00
" de Manitowapah	735	67	3	82	75	3	94	7,500 00
" de Norway-House	1,164	...	...	...	...	...	...	1,857 00
. du Pas	355	3	2	2	2	...	...	1,150 00
" de Birtle	1,525	77	3	68	56	21	47	13,006 00
" de la rivière du Chêne (Sioux)	495	68	3	51	35	49	47	15,680 00
Total	4,541	332	25	326	214	88	260	60,343 00

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

BIENS MEUBLES DES SAUVAGES.

Agence.	Bétail et volailles.										
	Chevaux.			Animaux.					Autres animaux.		
	Etalons.	Hongres et juments.	Poulains.	Taureaux.	Bœufs de travail.	Bouvillons.	Vaches laitières.	Jeunes animaux.	Agneaux.	Moutons.	Verrats.
Nouveau-Brunswick.											
Surintendance de Richibouctou		30				70	34				
" de Frédéricton	5	25	3			8	17	33			
Total	5	55	3			78	51	33			
Ile-du-Prince-Edouard.											
Surintendance de l'île-du-Prince-Edouard		11		1		2	10	12			
Nouvelle-Écosse.											
Comté d'Annapolis					2		1				
" de Shelburne					1						
" de Digby							2				
" de Yarmouth											
" de King		2				2	2	3			
" de Queen		1			4	2	4	5	5	12	
" de Halifax							4	8			
" de Hants		6			2	2	7	10			
" de Colchester							1	1			
" de Cumberland		1					2	1			
" de Pictou		6									
Comtés d'Antigonish et de Guysborough		3			4	4	6	4			
Comté de Richmond	4	1					3	5			
" de Inverness		11	1	2		4	20	15			
" de Victoria		6		2		4	14	15	2	6	
" du Cap-Breton (Sydney)		1									
" de Lunenbourg		3	1	1	6	8	14	10	20	25	

" Cap-Breton (Eskasoni)	. .	12	......	10	....	20	30	28	25	50	....
Total	4	53	2	15	19	46	110	105	52	93	....
Colombie-Britannique.											
Agence de Cowichan	127	207	83	6	16	44	364	281	380	1,205	.....
" de la Côte Ouest	......	15	4	16	......	......	61	50	....	8	......
" de Kwawkewlth	......	1	......	1	......	......	4	4	....	......	......
" de la Fraser inférieure	82	548	53	45	72	92	697	463	370	242	48
" du lac Williams	39	896	345	23	....	235	352	193	......	2	8
" de Kamloops-Okanagan	164	5,964	1,853	72	......	344	1,453	2,239	30	37	51
" de Kootenay	53	1,480	170	32	......	51	740	735	..	..	......
" de la Côte Nord-Ouest	32	42	...	18	.....	46	71	53	10	10	.. ..
" de Babine et de la rivière Skeena supérieure	90	534	39	28	... ..	38	325	136	.....	.....	....
" de Cassiar	......	8	......	......	.....	.....	.....	.....	.....	.....	......
Total	587	9,695	2,547	241	88	850	4,067	4,154	790	1,504	107
Manitoba.											
Agence de Clandeboye	6	202	26	10	115	175	250	215	...	......	.....
" de Portage-la-Prairie	.. ...	153	......	5	22	16	51	67	......	...	1
" de Manitowapah	.....	388	....	16	37	67	653	1,115	....	57	....
" de Norway House	1	29	... ..	18	23	59	146	141	.. . .	..	......
" du Pas	5	39	......	5	19	14	69	107	....	.....	. ....
" de Birtle	2	293	......	8	17	116	208	280	.....	...	......
" de la rivière du Chêne (Sioux)	1	345	19	3	....	42	69	81	...	....	. .
Total	15	1,449	45	65	233	489	1,446	2,006	......	57	1

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE.—*Suite.*

BIENS MEUBLES DES SAUVAGES.—*Suite.*

Agence.	Bétail et volailles—*Suite.* Autres animaux. Truies.	Cochons.	Volailles. Dindes.	Oies.	Canards.	Coqs et poules.	Valeur des animaux et des volailles.	Effets en général. Bateaux à voiles.	Bateaux à rames.	Canots.
Nouveau-Brunswick.							$ s.			
Surintendance de Richibouctou		28					3,355 00	45	42	20
" de Frédéricton	7	67		35		670	3,725 00	2	5	127
Total	7	95		35		676	7,080 00	47	47	147
Ile-du-Prince-Edouard.										
Surintendance de l'île-du-Prince-Edouard		6				127	1,552 00	11	34	
Nouvelle-Écosse.										
Comté d'Annapolis		2	4			10	140 00			5
" de Shelbourne							40 00	1	2	
" de Digby						10	42 00			10
" de Yarmouth										
" de King		4				100	300 25			2
" de Queen		6					370 00		4	6
" de Halifax						100	350 00	4	4	
" de Hants	2	1				100	870 00	2	3	3
" de Colchester							35 00			
" de Cumberland		2		3		40	150 00		2	1
" de Pictou						68	508 00	6	9	
Comtés d'Antigonish et de Guysborough						60	400 00	2	3	1
Comté de Richmond						16	460 00	4	7	
" d'Inverness		4				60	1,030 00		15	
" de Victoria						85	850 00		8	
" du Cap-Breton (Sydney)						50	100 00			
" de Lunenbourg		7	12	16	14	25	850 00		4	

Comté du Cap-Breton (Eskasoni)-	....	....	....	....	....	100	2,675 75	5	8	....
Total	2	26	16	19	14	824	9,171 00	24	69	34
COLOMBIE-BRITANNIQUE.										
Agence de Cowichan	5	20	10	630	690	5,470	43,250 00	164	1	449
" de la Côte Ouest	....	....	....	6	8	570	4,755 00	117	7	1,300
" de Kwawkewlth	....	....	....	14	14	702	682 00	56	35	347
" de la Fraser inférieure	252	1,947	....	20	949	3,017	62,809 00	113	158	486
" du lac Williams	29	101	....	....	6	2,500	57,221 00	....	21	93
" de Kamloops-Okanagan	384	1,096	....	36	15	2,988	332,551 50	4	48	145
" de Kootenay	....	....	....	....	....	580	90,749 00	....	....	55
" de la Côte Nord-Ouest	....	....	....	....	20	2,450	13,600 00	328	212	1,239
" de Babine et de la Skeena supérieure	....	....	....	....	....	....	55,960 00	....	1	393
" de Cassiar	....	....	....	....	....	....	800 00	....	3	2
Total	670	3,164	10	706	1,702	18,277	662,377 50	781	486	4,509
MANITOBA.										
Agence de Clandeboye	10	60	....	....	....	715	34,190 00	10	230	25
" de Portage-la-Prairie	2	25	....	....	....	....	7,300 00	....	10	5
" de Manitowapah	12	51	....	....	....	150	43,550 00	38	125	152
" de Norway-House	....	....	....	....	....	....	14,130 00	13	359	276
" du Pas	....	....	....	....	....	....	5,950 00	....	14	374
" de Birtle	1	10	....	....	....	301	36,600 00	....	2	....
" de la rivière du Chêne (Sioux)	5	11	4	14	23	465	21,280 00	....	....	10
Total	30	157	4	14	23	1,631	163,000 00	61	740	842

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

BIENS MEUBLES DES SAUVAGES—*Suite.*

Agence.	Effets en général.						Effets mobiliers.	Valeur des biens meubles et immeubles.
	Carabines.	Fusils.	Rets.	Pièges en acier.	Tentes.	Valeur.	Valeur.	
						$ c.	$ c.	$ c.
Nouveau-Brunswick.								
Surintendance de Richibouctou	12	182	260	71	6	5,075 00	16,000 00	104,980 00
" de Frédéricton	72	57	2	490	45	3,830 00	8,125 00	84,721 00
Total	84	239	262	561	51	8,905 00	24,125 00	189,701 00
Ile-du-Prince-Edouard.								
Surintendance de l'île-du-Prince-Edouard	....	16	35	16	....	620 00	2,950 00	6,370 00
Nouvelle-Ecosse.								
Comté d'Annapolis	4	9	5	14	2	100 00	150 00	2,130 00
" de Shelbourne	1	6	2	75	2	150 00	300 00	2,075 00
" de Digby	9	6	....	20	3	300 00	300 00	4,487 00
" de Yarmouth	....	1	....	12	....	15 00	25 00	105 00
" de King	5	30	....	100	....	295 00	500 00	2,385 25
" de Queen	6	5	10	12	6	275 00	140 00	3,820 00
" de Halifax	16	14	8	8	....	585 00	....	2,390 00
" de Hants	10	9	....	100	....	700 00	2,000 00	27,780 00
" de Colchester	4	12	....	15	....	65 00	225 00	2,623 00
" de Cumberland	12	20	....	30	....	150 00	450 00	3,575 00
" de Pictou	4	22	8	16	....	420 00	760 00	10,605 00
Comtés d'Antigonish et de Guysborough	....	30	2	6	....	150 00	1,500 00	9,910 00
Comté de Richmond	....	12	....	38	....	340 00	280 00	8,380 00
" d'Inverness	3	16	8	80	....	260 00	850 00	13,595 00
" de Victoria	....	18	....	150	....	450 00	500 00	16,040 00
" du Cap-Breton (Sydney)	....	9	....	....	....	55 00	350 00	6,620 00
" de Lunenbourg	6	5	....	18	4	250 00	125 00	10,459 00
" du Cap-Breton (Eskasoni)	....	10	10	75	....	....	440 00	24,970 00

Total	80	234	53	769	17	4,560 00	8,895 00	151,949 25
Colombie-Britannique.								
Agence de Cowichan	349	321	55	24	169	26,640 00	33,150 00	1,066,885 00
" de la Côte-Ouest	129	419	44	810	351	41,215 00	31,260 00	198,458 00
" de Kwawkewlth	268	188	160	2,596	81	20,120 00	51,200 00	154,708 50
" de la Fraser en bas	428	454	177	1,183	408	45,415 00	62,470 00	1,211,895 00
" du lac Williams	414	130	156	1,235	241	12,731 00	14,064 00	497,269 25
" de Kamloops-Okanagan	678	272	470	1,521	1,020	21,001 00	46,050 00	2,971,082 92
" de Kootenay	185	27	......	131	146	4,947 00	4,050 00	294,057 00
" de la Côte Nord-Ouest	1,095	349	357	11,980	132	124,930 00	114,200 00	729,353 00
" de Babine et la rivière Skeena supérieure	711	407	97	6,500	66	52,300 00	23,800 00	334,796 00
" de Cassiar	120	30	2	1,600	20	4,690 00	1,300 00	17,215 00
Total	4,377	2,597	1,518	27,580	2,634	353,989 00	381,544 00	7,475,719 67
Manitoba.								
Agence de Clandeboye	33	94	320	1,001	240	13,145 00	17,318 00	660,257 00
" de Portage-la-Prairie	29	57	32	1,075	92	1,400 00	2,000 00	208,683 00
" de Manitowapah	83	299	664	5,145	274	10,925 00	8,700 00	231,058 00
" de Norway-House	41	371	1,702	3,252	361	24,755 00	19,175 00	233,275 00
" du Pas	80	325	375	372	221	15,895 00	7,415 00	96,430 00
" de Birtle	35	60	2	1,175	100	1,992 00	4,320 00	448,821 00
" de la rivière du Chêne (Sioux)	40	57	....	1,470	72	3,056 00	4,950 00	223,520 00
Total	341	1,263	3,095	13,490	1,360	71,168 00	63,878 00	2,102,044 00

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE.

AGRICULTURE, SAISON DE 1906.

Agence.	Grain, racines et fourrage.									
	Blé.		Avoine.		Orge.		Maïs.		Pois.	
	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.
Nouveau-Brunswick.										
Surintendance de Richibouctou	11	105	177	1,795	....	....	....	....	....	....
" de Frédéricton	5	108	31½	745	....	....	1	30	5	100
Total	16	213	208½	2,540	....	....	1	30	5	100
Ile-du-Prince-Edouard.										
Surintendance de l'Ile-du-Prince-Edouard	6	62	34	564	....	....	¼	8	¼	3
Nouvelle-Ecosse.										
Comté d'Annapolis	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Shelburne	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Digby	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Yarmouth	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" de King	....	....	4	100	....	....	....	....	....	....
" de Queen	....	....	1½	40	½	17	....	....	....	....
" d'Halifax	....	....	4	75	....	....	....	....	....	....
" de Hants	....	....	15	150	....	....	....	....	....	....
" de Colchester	....	....	3	40	....	....	....	....	....	....
" de Cumberland	....	....	1	15	....	....	....	....	....	....
" de Pictou	1½	5	8	102	....	....	....	....	....	....
Comtés d'Antigonish et Guysborough	....	....	4	80	....	....	....	....	....	....
Comté de Richmond	....	....	5	220	....	....	....	....	....	....
" d'Inverness	....	....	4	50	....	....	1	20	....	....

Comté de Victoria			2½	25						
" de Cap-Breton (Sydney)										
" de Lunenburg	1	25	5	100	½	20				
" de Cap-Breton (Eskasoni)			15	200						
Total	2½	30	72	1,197	1	37	1	20		
COLOMBIE-BRITANNIQUE.										
Agence de Cowichan	17	620	295	14,215					9	260
" de la Côte-Ouest										
" de Kwawkewlth										
" de la Fraser inférieure	81	3,220	448	28,320			21¼	1,260	180	6,670
" du lac Williams	122	1,717	109	2,395	2	30			13	190
" de Kamloops-Okanagan	2,823	44,497	3,773	56,200	15	270	35	483	152	3,110
" de Kootenay	70	1,050	1,090	19,490						
" de la Côte Nord-Ouest										
" de Babine et de la rivière Skeena supérieure										
" de Cassiar										
Total	3,113	51,104	5,715	120,620	17	300	56¼	1,743	354	10,230
MANITOBA.										
" de Clandeboye	105	1,190	140	5,400	10	112				
" de Portage-la-Prairie	654	11,541	199	5,932	19	327				
" de Manitowapah										
" de Norway-House										
" du Pas										
" de Birtle	955	15,564	693	25,423	14	207	9¾	215		
" de la Rivière-du-Chêne (Sioux)	2,377	32,517	418	10,564	9	308	18	454		
Total	4,091	60,812	1,450	47,319	52	954	27¾	669		

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

AGRICULTURE, SAISON DE 1906.

Agence.	Grain, racines et fourrage—*Suite.* Seigle. Acres ensemencées.	Seigle. Boisseaux récoltés.	Sarrasin. Acres ensemencées.	Sarrasin. Boisseaux récoltés.	Fèves. Acres ensemencées.	Fèves. Boisseaux récoltés.	Pommes de terre. Acres ensemencées.	Pommes de terre. Boisseaux récoltés.	Carrottes. Acres ensemencées.	Carrottes. Boisseaux récoltés.
Nouveau-Brunswick.										
Surintendance de Richibouctou			4	55			180	6,700		
" de Frédéricton			29	800	4½	90	25¼	1,590		
Total			33	855	4½	90	205¼	8,290		
Ile-du-Prince-Edouard.										
Surintendance de l'Ile-du-Prince-Edouard							10	950		
Nouvelle-Ecosse.										
Comté d'Annapolis					¼	2	2	200		
" de Shelburne										
" de Digby							½	25		
" de Yarmouth										
" de King			1	20	1	40	5	600		
" de Queen			½	12			2	150		
" d'Halifax					5¼		10			
" de Hants							5	100		
" de Colchester							1½	150		
" Cumberland			½	10			4	400		
" de Picton							9	95		
Comtés d'Antigonish et de Guysborough							4	110		
Comté de Richmond							25	700		
" d'Inverness							25	1,100		
" de Victoria							7	560		

Comté du Cap-Breton (Sydney)							½	10		
" de Lunenburg	1	20	1	25	½	12	5	600		
" du Cap-Breton (Eskasoni)							60	3,000		
Total	1	20	3	67	7	54	165½	7,800		
COLOMBIE-BRITANNIQUE.										
Agence de Cowichan							80	4,480		
" de la Côte Ouest							2¼	305		30
" de Kwawkewlth							9	970	3¾	380
" de la Fraser en bas					22¼	646	267	45,797	15½	2,103
" du Lac-Williams					4½	95	109	5,330	13½	680
" de Kamloops-Okanagan					125	2,163	335	37,525	52½	5,625
" de Kootenay							70	10,200		
" de la Côte Nord-Ouest							115	14,700		
" de Babine et de la rivière Skeena supérieure							398	77,000		
" de Cassiar										
Total					151¾	2,904	1,385¼	196,307	85¼	8,818
MANITOBA.										
Agence de Clandeboye					2	28	27	2,660	4½	50
" de Portage-la-Prairie							8½	810		
" de Manitowapah							29	3,992		
" de Norway-House							111	6,365	1	10
" du Pas							44	3,410		
" de Birtle							32½	2,160		
" de la rivière du Chêne (Sioux)							25	2,526		
Total					2	28	277	21,923	5½	60

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

AGRICULTURE, SAISON DE 1906.

Agence.	Grain, racines et fourrage—*Fin.*							Terre neuve améliorée.			
	Navets.		Autres racines.		Foin.						
	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencés.	Boisseaux récoltés.	Cultivé.	Sauvage.	Autre fourrage.	Terre défrichée.	Premier labour.	Terre cultivée pour la première fois.	Terre clôturée.
Nouveau-Brunswick.					Ton'x.	Ton'x.	Ton'x.	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.
Surintendance de Richibouctou	......	......	......	......	87	8	50	11	......	......	......
" de Frédéricton	1½	200	4½	140	85	9	23	......	......	......	......
Total	1½	200	4½	140	172	17	73	11	......	......	......
Ile-du-Prince-Edouard.											
Surintendance de l'Ile-du-Prince-Edouard	1½	280	......	......	25	24	......	3	6	6	6
Nouvelle-Ecosse.											
Comté d'Annapolis	......	......	......	......	5	4	......	......	......	......	......
" de Shelburne	......	......	......	......	3	......	......	......	......	......	......
" de Digby	......	......	......	......	10	......	......	......	......	......	......
" de Yarmouth	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
" de King	......	......	......	......	2	20	1	1	......	......	......
" de Queen	½	100	1	20	18	10	2	1	½	1	2½
" de Halifax	2	......	2	......	15	2	......	......	......	......	......
" de Hants	¼	50	......	......	70	......	2	......	......	......	......
" de Colchester	......	......	......	......	4	......	......	......	......	......	......
" de Cumberland	......	......	......	......	6	2	......	......	......	......	......
" de Pictou	1	75	......	......	22	......	......	......	......	......	......
Comtés d'Antigonish et Guysborough	......	......	......	......	40	3	......	......	3	2	......
Comté de Richmond	......	......	......	......	25	15	......	5	5	5	5
" d'Inverness	3	56	......	......	135	10	5	......	......	......	......

Comté de Victoria	...	...	...	...	90	120	3	...	...	...	...
" de Cap-Breton (Sydney)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
" de Lunenburg	1	200	1½	25	55	20	12	3	2½	2	4½
" de Cap-Breton (Eskasoni)	8	100	...	...	150	20	...	...	...	...	...
Total	15¾	581	4½	45	650	226	25	10	11	10	12
Colombie-Britannique.											
Agence de Cowichan	...	...	...	...	895	...	...	...	...	...	132
" de la Côte-Ouest	...	...	...	...	13½	6	...	...	...	...	...
" de Kwawkewlth	...	...	½	80	...	...	...	...	...	...	...
" de la Fraser inférieure	34½	5,582	...	...	662	428	400	11	11	11	8
" du lac Williams	9½	683	8¼	400	343	950	205	...	7	7	500
" de Kamloops-Okanagan	51½	6,700	2	250	4,188	704	1,140	13	38	38	2,000
" de Kootenay	...	...	...	...	260	355	120	...	...	...	...
" de la Côte Nord-Ouest	1½	300	...	...	20	210	...	20	22	22	...
" de Babine et de la rivière Skeena	71	24,600	...	...	132	285	64	33	53	53	54
" de Cassiar	...	...	...	...	...	5	...	...	...	...	...
Total	168	37,865	10¾	730	6,513½	2,943	1,929	77	131	131	2,694
Manitoba.											
Agence de Clandeboye	2¾	70	...	...	...	4,000	...	...	...	3	25
" de Portage-la-Prairie	...	...	2	100	...	860	5	...	148	148	659
" de Manitowapah	¼	20	2¼	70	...	4,455	...	...	35	30	53
" de Norway-House	...	...	...	...	...	1,355	...	...	...	...	...
" du Pas	...	...	...	...	...	449	...	1	...	...	7
" de Birtle	...	...	11½	155	6½	1,433	1,032	...	57	133¾	...
" de la Rivière-du-Chêne (Sioux)	...	...	4½	480	5	1,086	1,000	...	90	486	120
Total	3	90	20¼	805	11½	13,638	2,037	1	330	800¾	864

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

PROGRÈS DURANT L'EXERCICE 1906-7.

Agence.	Constructions.										
	Maisons de pierre.	Maisons de brique.	Maisons en bois de charp.	Maisons en billes.	Cabanes.	Granges.	Ecuries.	Remises.	Etables.	Porcheries.	Magasins.
Nouveau-Brunswick.											
Surintendance de Richibouctou			4								
" de Frédéricton			5	3							
Total			9	3							
Ile-du-Prince-Edouard.											
Surintendance de l'Ile-du-Prince-Edouard			1								
Nouvelle-Ecosse.											
Comté d'Annapolis											
" de Shelburne			3		1	1					
" de Digby											
" de Yarmouth											
" de King											
" de Queen					2					2	
" d'Halifax											
" de Hants				1	1						
" de Colchester			1								
" de Cumberland					2						
" de Picton			1								
Comtés d'Antigonish et de Guysborough											
Comté de Richmond					4	1					
" d'Inverness											
" de Victoria			1								
" du Cap-Breton (Sydney)			1		3						
" de Lunenburg				1		1					

Comté du Cap-Breton (Eskasoni)	....	....	3	....	....	....	1	....	....	....	....
Total	....	....	10	2	13	3	1	....	....	....	....
COLOMBIE-BRITANNIQUE.											
Agence de Cowichan	....	....	24	....	....	....	....	....	....	....	....
" de la Côte Ouest	....	....	21	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Kwawkewlth	....	....	4	....	....	....	....	....	....	....	....
" de la Fraser en bas	....	....	9	3	....	2	....	....	....	....	....
" du Lac-Williams	....	....	1	2	....	....	4	....	....	....	....
" de Kamloops-Okanagan	....	....	6	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Kootenay	....	....	1	....	....	2	....	....	3	....	....
" de la Côte Nord-Ouest	....	....	15	....	....	....	....	....	....	....	....
" de Babine et de la rivière Skeena supérieure	....	....	10	22	....	....	....	....	....	....	....
" de Cassiar	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....
Total	....	....	91	28	....	4	4	....	3	....	....
MANITOBA.											
Agence de Clandeboye	....	....	2	12	....	....	1	....	2	....	....
" de Portage-la-Prairie	....	....	....	6	....	....	3	....	....	....	....
" de Manitowapah	....	....	....	23	....	....	10	....	3	....	6
" de Norway-House	....	....	....	16	....	....	....	....	....	....	....
" du Pas	....	....	1	6	....	....	1	....	1	....	....
" de Birtle	....	....	3	2	1	....	19	....	5	....	5
" de la rivière du Chêne (Sioux)	....	....	2	....	....	....	2	3	....	1	7
Total	....	....	8	65	1	....	36	3	11	1	18

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

PROGRÈS DURANT L'EXERCICE 1906-7.

Agence.	Constructions.			Augmentation de valeur.		
	Caveaux.	Laiteries.	Hangars à maïs.	Valeur du défrichement de la culture.	Valeur des constructions.	Valeur totale du défrichement de la culture et des constructions.
Nouveau-Brunswick.				$ c.	$ c.	$ c.
Surintendance de Richibouctou				90 00	500 00	590 00
" de Frédéricton					220 00	220 00
Total				90 00	720 00	810 00
Ile-du-Prince-Edouard.						
Surintendance de l'Ile-du-Prince-Edouard				50 00	60 00	110 00
Nouvelle-Ecosse.						
Comté d'Annapolis						
" de Shelburne	1				350 00	350 00
" de Digby						
" de Yarmouth						
" de King				20 00		20 00
" de Queen				75 00	40 00	115 00
" d'Halifax						
" de Hants					100 00	100 00
" de Colchester					50 00	50 00
" de Cumberland					20 00	20 00
" de Pictou					200 00	200 00
Comtés d'Antigonish et Guysborough				10 00		10 00
Comté de Richmond				150 00	70 00	220 00
" d'Inverness						
" de Victoria					200 00	200 00
" du Cap Breton (Sydney)					140 00	140 00

DOC. PARLEMENTAIRE No 27

Comté de Lunenburg	....	....	....	175 00	70 00	245 00
" du Cap-Breton (Eskasoni)	....	....	....	....	250 00	250 00
Total	1	....	....	430 00	1,490 00	1,920 00
COLOMBIE-BRITANNIQUE.						
Agence de Cowichan	....	....	....	820 00	3,600 00	4,420 00
" de la Côte Ouest	....	....	....	....	3,500 00	3,500 00
" de Kwawkewlth	....	....	....	....	900 00	900 00
" de la Fraser	1	....	....	525 00	2,945 00	3,470 00
" du Lac Williams	....	....	....	275 00	615 00	890 00
" de Kamloops-Okanagan	....	....	....	4,334 00	1,700 00	6,034 00
" de Kootenay	....	....	....	....	400 00	400 00
" de la Côte Nord-Ouest	....	....	....	2,100 00	8,600 00	10,700 00
" de Babine et de la rivière Skeena supérieure	4	....	....	6,925 00	8,400 00	15,325 00
Comté de Cassiar	....	....	....	....	500 00	500 00
Total	5	....	....	14,979 00	31,160 00	46,139 00
MANITOBA.						
Agence de Clandeboye	....	....	....	400 00	690 00	1,090 00
" de Portage-la-Prairie	....	....	....	725 00	525 00	1,250 00
" de Manitowapah	....	....	....	170 00	1,175 00	1,345 00
" de Norway-House	....	....	....	....	1,400 00	1,400 00
" du Pas	....	....	....	85 00	800 00	885 00
" de Birtle	2	....	....	476 00	1,410 00	1,886 00
" de la rivière du Chêne (Sioux)	4	....	....	1,600 00	1,210 00	2,810 00
Total	6	....	....	3,456 00	7,210 00	10,666 00

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

SOURCES ET VALEUR DU REVENU.

Agence.	Valeur des produits de la ferme, y compris le foin.	Valeur du bœuf vendu ainsi que pour la consommation.	Gages.	Reçu du fermage des terres.	La valeur estimative du poisson et de la viande employés pour la consommation incluse dans ces colonnes. Gain provenant de la pêche.	Gain provenant de la chasse.	Par d'autres industries.	Revenu total des sauvages.
NOUVEAU-BRUNSWICK.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Surintendance de Richibouctou.	4,075 00	200 00	26,950 00		10,125 00	300 00	9,850 00	51,500 00
" de Frédéricton.	3,252 00	4,650 00	29,200 00	20 00	290 00	6,750 00	14,150 00	58,312 00
Total	7,327 00	4,850 00	56,150 00	20 00	10,415 00	7,050 00	24,000 00	109,812 00
ILE-DU-PRINCE-EDOUARD.								
Surintendance de l'Ile-du-Prince-Edouard	939 00	50 00	150 00		1,145 00	55 00	13,035 00	15,374 00
NOUVELLE-ECOSSE.								
Comté d'Annapolis	149 00		600 00		120 00	100 00	450 00	1,419 00
" de Shelburne	100 00		1,500 00		250 00	600 00	250 00	2,700 00
" de Digby	92 00		750 00		25 00	500 00	600 00	1,967 00
* " de Yarmouth								
" de King	610 00		700 00		100 00	300 00	500 00	2,210 00
" de Queeen	375 00	200 00	1,750 00		600 00	500 00	25 00	3,450 00
" de Halifax	1,050 00							1,050 00
" de Hants	855 00		500 00		50 00	1,000 00	2,000 00	4,405 00
" de Colchester	101 00	70 00	2,400 00		25 00	325 00	1,200 00	4,121 00
" de Cumberland	1,200 00		2,000 00		25 00	1,000 00	1,500 00	5,725 00
" de Pictou	410 00		1,250 00		900 00	40 00	600 00	3,200 00
Comtés d'Antigonish et Guysborough	410 45		1,500 00	6 00	500 00		6,500 00	8,916 45
Comté de Richmond	750 00		1,800 00		420 00	35 00	600 00	3,605 00
" d'Inverness	1,950 00	125 00	3,400 00	20 00	500 00	75 00	1,300 00	7,370 00
" de Victoria	2,400 00	150 00	750 00		450 00	375 00	3,800 00	7,925 00
* " du Cap-Breton (Sydney)								
" de Lunenburg	1,260 00	500 00	2,750 00		750 00	600 00	450 00	6,310 00

Cap-Breton, comté (Eskasone)	1,980 00	1,000 00	3,000 00	....	2,000 00	250 00	4,000 00	12,230 00
Total	13,692 45	2,045 00	24,650 00	26 00	6,715 00	5,700 00	23,775 00	76,603 45
COLOMBIE-BRITANNIQUE.								
Agence de Cowichan	24,550 00	4,425 00	30,450 00	....	30,625 00	2,800 00	1,200 00	94,050 00
" de la Côte Ouest	499 00	230 00	10,250 00	....	27,900 00	4,800 00	44,850 00	88,529 00
" de Kwawkewlth	710 00	....	4,210 00	....	56,950 00	6,300 00	25,100 00	93,270 00
" de la Fraser en bas	47,872 00	4,856 00	64.220 00	517 90	64,391 00	42,799 00	48,235 00	272,890 90
" du Lac Williams	22,294 25	3,925 00	32,825 00	....	16,120 00	23,447 00	6,931 75	105,543 00
" de Kamloops-Okanagan	135,637 65	9,645 00	145,000 00	233 33	34,600 00	21,400 00	28,950 00	375,465 98
" de Kootenay	29,043 00	4,125 00	8,250 00	....	1,440 00	7,800 00	1,370 00	52,028 00
" de la Côte Nord-Ouest	12,850 00	....	46,250 00	50 00	114,230 00	23,700 00	24,000 00	221,080 00
" de Babine et de la rivière Skeena supérieure	35,300 00	2,500 00	30,000 00	....	23,950 00	51,600 00	34,800 00	178,150 00
" de Cassiar	250 00	....	8,000 00	....	....	12,000 00	200 00	20,450 00
Total	309,005 90	29,706 00	379,455 00	801 23	370,206 00	196,646 00	215,636 75	1,501,456 88
MANITOBA.								
Agence de Clandeboye	27,200 00	5,400 00	45,000 00	....	7,100 00	5,400 00	3,250 00	93,350 00
" de Portage-la-Prairie	10,360 00	550 00	5,000 00	....	325 00	4,000 00	3,500 00	23,735 00
" de Manitowapah	8,275 00	2,950 00	11,650 00	....	8,600 00	12,350 00	5,850 00	49,675 00
" de Norway-House	13,370 00	....	5,950 00	....	10,600 00	22,950 00	2,350 00	55,220 00
" du Pas	3,630 00	455 00	11,500 00	....	16,385 00	16,900 00	1,325 00	50,195 00
" de Birtle	24,275 38	1,450 00	5,320 00	....	406 00	4,203 00	3,015 00	38,669 38
" de la rivière du Chêne (Sioux)	30,524 75	1,112 00	1,450 00	....	425 00	4,100 00	510 00	38,121 75
Total	117,635 13	11,917 00	85,870 00	....	43,841 00	69,903 00	19,800 00	348,966 13

*Non donné.

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite*

IMMEUBLES DES SAUVAGES.

Agence.	Terres et sources desquelles les sauvages obtiennent leur subsistance.						Edifices publics, propriété de la bande.											Valeur des propriétés publiques, etc.
	Défrichées, mais non cultivées.	Cultivées actuellement.	Nombre engagés à la culture.	Nombre engagés pour la chasse et la pêche.	Nombre engagés pour d'autres industries.	Nombre engagés pour l'élevage.	Scieries.	Minoterie.	Batteuses.	Machines à vapeur.	Autres machines.	Eglises.	Salles de conseil.	Ecoles.	Hangars portatifs.	Autres édifices.	Bateaux-passeurs.	
Saskatchewan.	Acres.	Acres.																
Agence de Pelly, traité nº 4	46,263	878	43	40	...	96	...	...	3	1	21	3	...	3	2	11	...	11,160 00
" d'Assiniboine, traité nº 4	17,109	825	24	8	6	19	...	...	1	1	70	...	...	...	...	...	...	5,950 00
" de la Mont.-de-l'Orignal, traité nº 4	10,160	628	24	20	10	30	...	...	1	1	6	...	...	1	1	3	...	3,000 00
" de Qu'Appelle, traité nº 4	145,284	5,970	113	...	459	133	...	...	2	2	1	...	...	...	...	1	...	3,880 00
" des Lacs-Croches, traité nº 4	107,019	1,472	47	...	...	66	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	400 00
" des Buttes-de-Tondres, traité nº 4	87,551	851	63	133	188	91	...	...	1	1	...	1	...	3	...	...	...	6,675 00
" de Battleford, " 6	160,680	1,406	124	19	193	199	...	...	3	1	...	...	...	7	...	...	...	5,800 00
" de Carlton, " 6	135,190	1,068	420	1,327	876	503	1	1	2	2	1	2	...	7	...	4	...	8,825 00
" du Lac-aux-Canards, " 6	88,979	1,644	60	137	16	128	...	...	3	1	...	2	...	3	...	...	1	6,050 00
" du Lac-aux-Oignons, " 6	143,357	179	45	154	22	138	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Total	941,592	14,921	963	1,838	1,770	1,403	1	2	16	10	99	8	...	24	3	17	1	51,740 00
Alberta.																		
Agence d'Edmonton, traité nº 6	34,135¼	1,280	20	73	40	76	2	...	2	1	...	...	...	3	...	...	...	9,725 00
" de Hobbema, " 6	69,957	323	144	137	57	123	1	1	...	...	1	...	...	1	...	...	...	10,500 00
" du Lac-la-Selle, " 6	72,093½	1,166½	107	132	...	107	1	...	...	1	...	...	...	4	...	...	...	2,625 00
" de Stony, " 7	45,530	190	50	100	100	60	...	...	...	...	...	1	...	2	1	...	...	1,100 00
" de Sarcee, " 7	58,120	218	19	7	5	21	...	...	...	...	...	1	1	1	...	1	...	9,500 00
" des Pieds-Noirs, " 7	299,950	250	24	...	...	152	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
" des G.-du-Sang, " 7	349,255½	71	...	...	10	316	...	...	...	...	...	...	...	3	...	2	...	22,200 00
" des Piégânes, " 7	114,973	323	14	...	150	145	1	...	...	...	1	1	...	1	1	2	...	14,300 00
Total	1,044,014¼	3,821½	378	449	362	1,000	5	1	2	2	2	3	1	15	2	5		69,950 00

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

IMMEUBLES DES SAUVAGES—*Fin.*

Agence.	Clôtures et édifices privés.															Valeur des clôtures privées.	Valeur des édifices privés.	Valeur totale des clôtures et édifices privés.
	Acres clôturées.	Maisons en pierre.	Maisons en brique.	Maisons en bois.	Maisons en billes.	Cabanes.	Granges.	Ecuries.	Remises à voitures.	Etables.	Porcheries.	Magasins.	Caveaux.	Laiteries.	Hangars à maïs.	$ c.	$ c.	$ c.
Saskatchewan.																		
Agence de Pelly, traité n° 4	865	....	....	1	57	49	....	44	....	91	....	19	....	7	6	2,787 00	12,100 00	14,887 00
" d'Assiniboine, traité n° 4	6,550	....	....	....	40	....	....	8	....	24	....	....	....	....	....	815 00	1,715 00	2,530 00
" de la Mont.-de-l'Orignal, traité n° 4	1,480	....	....	....	6	51	....	23	....	2	....	....	....	....	....	10 00	3,510 00	3,520 00
" de Qu'Appelle, " 4	33,374½	....	....	1	181	....	....	107	....	140	2	2	....	1	63	9,422 50	20,420 00	29,842 50
" des Lacs-Croches, " 4	3,150	....	....	....	25	74	....	53	....	84	14	19	4	3	....	6,300 00	11,960 00	18,260 00
" des Buttes-de-Tondre, " 4	15,483	....	....	....	96	14	....	57	3	103	4	21	....	2	....	2,718 00	11,195 00	13,913 00
" de Battleford, " 6	27,670	....	....	....	193	....	....	40	....	154	18	13	40	....	....	20,140 00	16,446 00	36,586 00
" de Carlton, " 6	2,324	....	....	....	87	176	3	67	....	128	5	46	7	7	....	14,795 00	17,119 00	31,914 00
" du Lac-aux-Canards, " 6	4,040	....	....	....	125	4	....	23	....	150	5	36	....	5	....	21,550 00	19,065 00	40,615 00
" du Lac-aux-Oignons, " 6	235	....	....	....	104	....	....	....	....	62	....	6	....	....	....	730 00	6,565 00	7,295 00
Total	95,171½	....	....	2	914	368	3	422	3	938	48	162	51	25	69	79,267 50	120,095 00	199,362 50
Alberta.																		
Agence d'Edmonton, traité n° 6	2,388	....	....	2	30	72	....	25	10	67	6	33	4	5	8	1,390 00	8,200 00	9,590 00
" de Hobbema, " 6	890	....	....	....	112	8	....	53	....	40	....	15	52	....	....	682 00	17,610 00	18,292 00
" du Lac-la-Selle, " 6	2,350	....	....	....	172	....	....	11	....	158	....	18	2	....	....	6,270 00	12,115 00	18,385 00
" de Stony, " 7	11,000	....	....	....	130	....	....	44	....	25	....	....	20	....	....	7,000 00	14,000 00	21,000 00
" des Sarcis, " 7	69,120	....	....	1	51	....	....	26	1	17	....	2	1	2	....	7,000 00	4,000 00	11,000 00
" des Pieds-Noirs, " 7	13,220	....	....	12	120	....	....	67	3	80	....	....	7	....	....	1,100 00	13,800 00	14,900 00
" des Gens-du-Sang " 7	1,900	....	....	4	210	....	....	70	....	100	....	....	18	....	....	2,710 00	7,595 42	10,305 42
" Piégânes, " 7	400	....	....	21	92	....	....	36	....	25	....	....	20	1	....	9,000 00	24,035 00	33,035 00
Total	101,268	....	....	40	917	80	....	332	14	512	6	68	124	8	8	35,152 00	101,355 42	136,507 42

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

BIENS MEUBLES DES SAUVAGES.

Agence.	Instruments aratoires, véhicules, etc.										
	Charrues.	Herses.	Semoirs.	Culti-vateurs.	Rouleaux.	Fau-cheuses.	Moisson-neuses et lieuses.	Râteaux à cheval.	Van-neuses.	Batteuses.	Coffres à outils.
Saskatchewan.											
Agence de Pelly, traité n° 4	51	34	2	....	....	32	2	34	1	3	5
" d'Assiniboine, " 4	31	12	3	1	....	16	1	7	1	1	....
" de la Mont.-de-l'Orignal " 4	23	5	3	....	....	16	3	10	....	....	....
" de Qu'Appelle, " 4	126	71	24	2	....	76	30	74	7	....	4
" des Lacs-Croches, " 4	60	37	15	9	....	43	14	45	6	....	....
" des Buttes-de-Tondre, " 4	53	23	7	8	....	47	9	39	3	1	3
" de Battleford, " 6	120	58	....	....	....	82	14	66	....	....	....
" de Carlton, " 6	81	52	4	....	....	52	11	46	4	....	5
" du Lac-aux-Canards, " 6	90	62	13	11	3	48	14	50	2	....	14
" du Lac-aux-Oignons, " 6	27	15	....	....	....	43	....	38	....	....	1
Total	662	369	71	31	3	455	98	409	24	5	32
Alberta.											
Agence d'Edmonton, traité n° 6	47	27	7	....	....	35	9	31	2	....	2
" de Hobbema, " 6	98	45	3	2	2	44	4	33	....	....	3
" du Lac-la-Selle, " 6	34	28	....	....	....	32	4	28	....	....	....
" de Stony, " 7	22	6	....	....	....	27	....	26	....	....	....
" des Sarcis, " 7	2	....	....	....	....	14	....	6	....	....	1
" des Pieds-Noirs, " 7	55	19	1	3	2	73	1	64	1	1	1
" des Gens-du-Sang, " 7	15	2	....	....	....	91	....	89	....	....	7
" des Piégânes, " 7	23	8	1	....	....	45	1	48	1	....	....
Total	296	135	12	5	4	361	19	325	4	1	14

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

BIENS MEUBLES DES SAUVAGES—*Suite.*

Agence.	Instruments aratoires, véhicules, etc.							Valeur des instruments et véhicules.
	Autres instruments.	Chariots.	Charrettes.	Traineaux de halage.	Traineaux de promenade.	Chariots démocrates.	Bogheis et voit. légères.	
Saskatchewan.								$ c.
Agence de Pelly, traité n° 4	627	57	33	53	26	8	31	9,025 00
" d'Assiniboine, " 4	48	30	7	22	14	3	12	8,350 00
" de la Mont.-de-l'Orignal " 4	200	34	2	25	10	6	14	4,370 00
" de Qu'Appelle, " 4	1,303	160	41	126	74	23	61	27,156 00
" des Lacs-Croches, " 4	450	86	7	72	65	11	29	19,391 00
" des Buttes-de Tondre, " 4	592	80	22	58	56	4	18	10,677 50
" de Battleford, " 6	1,414	148	42	125	135	25	29	24,008 00
" de Carlton, " 6	1,374	86	14	87	71	14	27	15,237 00
" du Lac-aux-Canards, " 6	1,780	76	55	72	62	12	44	25,960 00
" du Lac-aux-Oignons, " 6	650	69	10	81	....	......	29	8,234 00
Total	8,438	826	233	721	513	106	294	152,408 50
Alberta.								
Agence d'Edmonton, traité n° 6	314	52	......	51	20	2	8	9,165 00
" de Hobbema, " 6	505	105	38	91	54	1	13	12,245 00
" du Lac-la-Selle, " 6	794	65	7	44	41	5	7	19,125 00
" de Stony, " 7	45	67	....	55	....	2	....	8,000 00
" des Sarcis, " 7	250	30	....	17	....	1	6	4,500 00
" des Pieds-Noirs, " 7	240	161	....	26	55	17	45	20,320 00
" des Gens-du-Sang, " 7	2,000	292	....	....	....	49	50	47,525 00
" des Piégânes, " 7	315	100	....	....	....	20	20	6,600 00
Total	4,463	872	45	284	170	97	149	127,480 00

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

BIENS MEUBLES DES SAUVAGES—*Suite.*

Agence.		Bétail et volailles. — Chevaux.			Bétail.					Autres animaux.		
		Etalons.	Chevaux hongres et juments.	Poulins.	Taureaux.	Bœufs de travail.	Bouvillons.	Vaches laitières.	Jeunes animaux.	Moutons.	Agneaux.	Verrats.
Saskatchewan.												
Agence de Pelly,	traité n° 4	......	165	......	17	53	2	264	456	......	27	......
" d'Assiniboine,	" 4	......	107	60	......	24	5	45	85	......	......	......
" de la Mont.-de-l'Orignal	" 4	......	100	......	1	23	13	90	147	......	......	......
" de Qu'Appelle,	" 4	20	668	......	14	34	166	384	839	......	......	......
" des Lacs-Croches,	" 4	3	312	41	6	49	41	225	342	......	8	......
" des Buttes-de-Tondre,	" 4	12	264	44	13	32	129	453	533	......	......	......
" de Battleford,	" 6	16	555	......	24	112	32	290	995	......	103	......
" de Carlton,	" 6	2	334	3	12	112	227	427	477	......	......	......
" du Lac-aux-Canards,	" 6	1	273	67	3	27	96	250	633	......	23	......
" du Lac-aux-Oignons,	" 6	9	313	30	4	147	99	318	631	......	......	......
Total		63	3,091	245	94	613	810	2,746	5,138	......	161	......
Alberta.												
Agence d'Edmonton,	traité n° 6	1	352	19	......	4	30	198	323	......	5	1
" de Hobbema,	" 6	......	423	......	......	11	97	294	363	......	......	......
" du Lac-la-Selle,	" 6	3	244	34	1	58	113	217	491	......	43	......
" de Stony,	" 7	......	950	......	......	......	73	484	365	......	......	......
" des Sarcis,	" 7	......	300	......	......	......	5	166	186	......	......	......
" des Pieds-Noirs,	" 7	44	2,500	125	38	......	588	944	1,179	......	......	......
" des Gens-du-Sang,	" 6	20	3,034	......	140	......	831	3,687	2,963	......	......	......
" des Piégânes,	" 7	......	750	250	......	......	151	1,020	1,409	......	......	......
Total		68	8,553	428	179	73	1,888	7,010	7,279	......	48	1

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

BIENS MEUBLES DES SAUVAGES—*Suite.*

Agence.	Bétail et volailles.						Valeur du bétail et des volailles.	Effets généraux.		
	Autres animaux —*Suite.*		Volailles.							
	Truies.	Autres cochons.	Dindons.	Oies.	Canards.	Coqs et poules.		Chaloupes.	Bateaux.	Canots.
Saskatchewan.							$ c.			
Agence de Pelly, traité n° 4						91	29,712 00		1	
" des Assiniboines, traité n° 4						140	12,435 00			
" de la Montagne-de-l'Orignal, traité n° 4						5	12,260 00			
" de Qu'Appelle, traité n° 4						180	92,440 00		7	
" des Lacs-Croches, traité n° 4		41				80	38,576 00			
" des Buttes-du-Tondre, traité n° 4						60	63,500 00			
" de Battleford, traité n° 6		90				390	68,128 00		8	9
" de Carlton, traité n° 6		1	3	1		216	57,473 40		8	229
" du Lac-aux-Canards, traité n° 6	10		60		15	500	48,216 25		19	28
" du Lac-aux-Oignons " 6							50,500 00		2	58
Total	10	132	63	1	15	1,662	473,240 25		45	324
Alberta.										
Agence d'Edmonton, traité n° 6		12	8			125	29,400 00			24
" d'Hobbema " 6							39,650 00			
" du Lac-La-Selle " 6	12	40	5	8		250	32,903 00		24	69
" de Stony " 7							36,180 00			
" des Sarcis " 7							15,375 00			
" des Pieds-Noirs " 7			3		6	40	118,838 00		11	
" des Gens-du-Sang, traité n° 7							234,095 00		1	
" des Piégânes " 7						100	74,060 00		8	
Total	19	52	16	8	6	515	580,501 00		44	93

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

BIENS MEUBLES DES SAUVAGES—*Fin.*

Agence.	Effets généraux.						Effets de ménage.	Valeur des biens meubles et immeubles.
	Carabines.	Fusils de chasse.	Rets.	Pièges d'acier.	Tentes.	Valeur.	Valeur.	
						$ c.	$ c.	$ c.
Saskatchewan.								
Agence de Pelly, traité n° 4	25	90	......	775	83	2,025 00	5,750 00	641,935 00
" des Assiniboines, traité n° 4	14	44	......	168	40	1,116 00	800 00	290,537 00
" de la Montagne-de-l'Orignal, traité n° 4	10	33	4	110	52	1,132 00	750 00	230,022 00
" de Qu'Appelle, traité n° 4	83	134	22	270	226	3,350 00	10,800 00	1,932,294 50
" du Lac-Croche " 4	16	42	12	97	98	1,612 00	2,960 00	686.670 00
" des Buttes-du-Tondre, traité n° 4	27	79	....	1,549	106	2,369 00	4,200 00	933,748 50
" de Battleford " 6	86	157	70	695	200	5,626 00	10,800 00	923,276 00
" de Carlton " 6	158	237	273	3,195	239	8,801 50	5,042 00	615,586 90
" du Lac-aux-Canards " 6	52	185	69	3,617	179	8,842 00	13,300 00	736,551 25
" du Lac-aux-Oignons " 6	50	98	104	1,385	188	5,255 00	3,625 00	731,011 00
Total	521	1,099	554	11,861	1,411	40,128 50	58,027 00	7,721,632 15
Alberta.								
Agence d'Edmonton, traité n° 6	66	106	68	2,300	123	3,570 00	2,600 00	538,111 00
" d'Hobbema " 6	20	95	110	300	127	1,465 00	1,825 00	790,509 00
" du Lac-La-Selle " 6	28	123	118	1,082	104	4,196 00	3,880 00	278,957 00
" de Stony " 7	130	20	2	210	136	3,000 00	9,000 00	245,910 00
" des Sarcis " 7	5	8	......	40	70	500 00	1,500 00	984,317 00
" des Pieds-Noirs " 7	47	41	....	24	125	4,005 00	12,800 00	205,360 00
" des Gens-du-Sang, traité n° 7	40	10	......	40	185	....	6,000 00	1,392,176 42
" des Piégânes " 7	20	35	......	....	100	1,359 00	4,000 00	719,449 00
Total	356	438	298	3,996	970	18,095 00	41,605 00	5,154,789 42

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

AGRICULTURE, EXERCICE 1906.

Agence.	Grain, racine et fourrage.									
	Blé.		Avoine.		Orge.		Blé-d'inde.		Pois.	
	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.
SASKATCHEWAN.										
Agence de Pelly, traité n° 4	291¼	8,619	481	14,115	8	260	....	....	....	....
" d'Assiniboine, " 4	442	4,930	173	3,940	....	....	....	....	....	....
" de la Mont-de-l'Orignal, " 4	255	4,372	68	1,554	....	....	....	....	....	....
" de Qu'Appelle, " 4	2,484	60,461	1,102¾	32,186	6	248	....	....	....	....
" des Lacs-Croches, " 4	829	14,908	277	8,379	....	....	....	....	....	....
" des Buttes-de-Tondre, " 4	56	1,553	575	23,502	16¼	766	....	....	....	....
" de Battleford, " 6	579	5,838	559	11,329	7	115	....	....	....	....
" de Carlton, " 6	346	6,794	492	15,680	88	1,877	....	....	....	....
" du Lac-aux-Canards, " 6	295½	7,945	326¾	16,755	34	417	....	....	....	....
" du Lac-aux-Oignons, " 6	15	249	144	2,790	10	281	....	....	....	....
Total	5,592¾	115,669	4,198½	130,230	169¼	3,964	....	....	....	....
ALBERTA.										
Agence d'Edmonton, traité n° 6	76	1,682	410	14,035	68	1,400	....	....	....	....
" de Hobbema, " 6	123	2,453	180	7,743	....	....	....	....	....	....
" du Lac-la-Selle, " 6	67½	4,911	349	13,676	45½	896	....	....	....	....
" de Stony, " 7	....	....	146	*	....	....	....	....	....	....
" des Sarcis, " 7	10	240	168	3,360	....	....	....	....	....	....
" des Pieds-Noirs, " 7	4	35	50	1,476	14	685	....	....	....	....
" des Gens-du-Sang, " 7	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
" des Piégânes, " 7	30	595	70	1,567	....	....	....	....	....	....
Total	310½	9,916	1,373	41,857	127½	2,981	....	....	....	....

* En usage comme fourrage.

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

AGRICULTURE, EXERCICE 1906—*Suite.*

Agence.	Grain, racines et fourrage—*Suite.* Seigle		Sarrasin.		Fèves.		Pommes de terre.		Carottes.	
	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.	Acres ensemencées.	Boisseaux récoltés.
Saskatchewan.										
Agence de Pelly, traité n° 4	......	......	......	......	......	......	8	1,575	1¼	110
" d'Assiniboine, " 4	......	......	......	......	......	......	8	1,600	1½	108
" de la Mont.-de-l'Orignal, " 4	......	......	......	......	......	......	2	225	½	160
" de Qu'Appelle, " 4	......	......	......	......	......	......	28	2,930	1	48
" des Lacs Croches, " 4	......	......	......	......	......	......	10¾	1,484	......	......
" des Buttes-de-Tondre, " 4	......	......	......	......	......	......	10½	1,500	2¾	73
" de Battleford, " 6	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
" de Carlton, " 6	......	......	......	......	......	......	16¾	1,370	1¾	127
" du Lac-aux-Canards, " 6	......	......	......	......	......	......	10¼	1,277	¾	215
" du Lac-aux-Oignons, " 6	......	......	......	......	......	......	6½	707	4	34
Total	......	......	......	......	......	......	100¾	12,668	13½	815
Alberta.										
Agence d'Edmonton, traité n° 6	......	......	......	......	......	......	23½	2,300	10½	190
" de Hobbema, " 6	......	......	......	......	......	......	11	1,335	3	540
" du Lac-la-Selle, " 6	......	......	......	......	......	......	21½	1,400	......	147
" de Stony, " 7	......	......	......	......	......	......	3	75	......	......
" des Sarcis, " 7	......	......	......	......	......	......	8	600	1	200
" des Pieds-Noirs, " 7	......	......	......	......	......	......	17¼	920	3¼	115
" des Gens-du-Sang, " 7	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
" des Piégânes, " 7	......	......	......	......	......	......	10	1,200	......	......
Total	......	......	......	......	......	......	94¼	7,830	17¾	1,192

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

AGRICULTURE, SAISON 1906—*Suite.*

Agence.		Grain, racines et fourrage—*Suite.* Navets. Acres ensemencées.	Navets. Boisseaux récoltés.	Autres racines. Acres ensemencées.	Autres racines. Boisseaux récoltés.	Foin. Cultivé.	Foin. Naturel.	Autre fourrage	Terre neuve améliorée. Terre nettoyée.	Premier labour.	Terre semée pour la première fois.	Terre clôturée.
Saskatchewan.						Ton.	Ton.	Ton.	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.
Agence de Pelly,	traité n° 4	1½	210	1½	110	....	2,805	2,450	....	53	214	....
" des Assiniboines	" 4	2½	420	....	....	....	850	200	....	36	126	43
" de la Mont.-de-L'Orignal	" 4	....	....	....	....	....	600	500	....	53	116½	....
" de Qu'Appelle	" 4	9½	960	3¾	310	....	2,880	5,800	....	....	....	100
" des Lacs-Croches	" 4	....	....	2¼	307	....	2,095	1,360	....	84	144	....
" des Buttes-de-Tondre	" 4	4½	349	2	177	....	2,369	1,400	....	188¼	....	104
" de Battleford	" 6	....	....	39	*	53	4,544	1,177	....	80	80	33
" de Carlton	" 6	1½	163	1	51½	....	1,991	405	132	205	134	112
" du Lac-aux-Canards	" 6	1½	410	1¼	322	....	3,916	769	....	198	170	370
" du Lac-aux-Oignons	" 6	....	97	....	28	....	2,446	220	....	27	26	21
Total		21	2,609	50¾	1,305½	53	24,496	14,281	132	924¼	1,010½	783
Alberta.												
Agence d'Edmonton,	traité n° 6	5½	275	....	....	....	2,048	530	....	....	....	....
" d'Hobbema	" 6	6	950	....	....	....	2,802	610	....	179	....	....
" du Lac-La-Selle	" 6	27	1,420	7	88	....	3,542	175	....	....	....	....
" de Stony	" 7	1½	50	½	....	....	1,166	366	....	....	....	....
" des Sarcis	" 7	1	200	8	100	39	900	160	....	....	....	70
" des Pieds-Noirs	" 7	4	250	....	....	....	2,000	90	....	....	12	350
" des Gens-du-Sang	" 7	....	....	....	....	....	3,082	....	....	....	....	....
" des Piégânes	" 7	4	375	....	....	60	600	....	....	73	73	470
Total		49	3,520	15½	188	99	16,140	1,931	....	252	85	890

* Non donné.

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

PROGRÈS DURANT L'EXERCICE 1906-7.

Agence.		Constructions érigées.										
		Maisons en pierre.	Maisons en brique.	Maisons en bois de charpente.	Maisons en billes.	Cabanes.	Granges.	Ecuries.	Maisons portatives.	Etables.	Porcheries.	Magasins.
Saskatchewan.												
Agence de Pelly,	traité n° 4			1	2							
" des Assiniboines	" 4				3			2				
" de la Mont.-de-L'Orignal	" 4				3	9		7	4			
" de Qu'Appelle	" 4			1	18			7	1	8		
" des Lacs-Croches	" 4							3		7		
" des Buttes-de-Tondre	" 4				10	2		7		3		11
" de Battleford	" 6				4			3		3	3	1
" de Carlton	" 6				13	19		2		9		1
" du Lac-aux-Canards	" 6				10			7		15		
" du Lac-aux-Oignons	" 6				10					3		6
Total				2	73	30		38	5	48	3	19
Alberta.												
Agence d'Edmonton,	traité n° 6				1	1		2				
" d'Hobbema	" 6				6							
" du Lac-La-Selle	" 6				8			5		5		6
" de Stony	" 7											
" des Sarcis	" 7				3			4				
" des Pieds-Noirs	" 7			2				4		3		
" des Gens-du-Sang	" 7											
" des Piégânes	" 7				4							
Total				3	22	1		15		8		6

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

PROGRÈS DURANT L'EXERCICE 1906-7.

Agence.	Constructions érigées.			Augmentations de valeur.		
	Caveaux.	Laiteries.	Hangars à maïs.	Valeur du défrichement des terres neuves.	Valeur des constructions érigées.	Valeur totale du défrichement des terres neuves et de la construction.
Saskatchewan.				$ c.	$ c.	$ c.
Agence de Pelly, traité nº 4	......	......	......	750 00	1,100 00	1,850 00
" d'Assiniboine, " 4	......	......	......	2,699 00	1,200 00	3,899 00
" de la Mont.-de-l'Orignal, " 4	......	......	......	265 00	1,490 00	1,755 00
" de Qu'Appelle, " 4	......	......	11	100 00	3,780 00	3,880 00
" des Lacs-Croches, " 4	......	......	......	684 00	300 00	984 00
" des Buttes-de-Tondre, " 4	......	......	......	1,150 00	2,000 00	3,150 00
" de Battleford, " 6	3	......	......	362 00	1,690 00	2,052 00
" de Carlton, " 6	......	......	......	888 50	1,875 00	2,763 50
" du Lac-aux-Canards, " 6	......	......	......	2,054 00	2,400 00	4,454 00
" du Lac-aux-Oignons, " 6	......	......	......	217 00	840 00	1,057 00
Total	3	......	11	9,169 50	16,675 00	25,844 50
Alberta.						
Agence d'Edmonton, traité nº 6	......	......	......	......	375 00	375 00
" de Hobbema, " 6	......	......	......	2,148 00	600 00	2,748 00
" du Lac-la-Selle, " 6	......	......	......	......	807 00	807 00
" de Stony, " 7	......	......	......	......	......	......
" des Sarcis, " 7	......	......	......	50 00	2,000 00	2,050 00
" des Pieds-Noirs, " 7	......	......	......	7,000 00	2,700 00	9,700 00
" des Gens-du-Sang, " 7	......	......	......	......	905 42	905 42
" des Piégânes, " 7	......	......	......	492 00	800 00	1,292 00
Total	......	......	......	9,690 00	8,187 42	17,877 42

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE—*Suite.*

SOURCES ET VALEUR DU REVENU.

Agence.	Valeur des produits de la ferme, y compris le foin.	Valeur du bœuf vendu ainsi que pour la consommation.	Gages gagnés.	Reçu du fermage des terres.	La valeur estimative du poisson et de la viande employés pour la consommation incluse dans ces colonnes. Gain provenant de la pêche.	Gain provenant de la chasse.	Par d'autres industries.	Revenu total des sauvages.
SASKATCHEWAN.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Agence de Pelly, traité n° 4	19,453 00	3,840 78	3,400 00	...	180 00	6,400 00	4,850 00	38,123 78
" d'Assiniboine, " 4	7,133 50	1,014 40	1,465 25	...	1,650 00	460 25	2,386 00	14,109 40
" de la Mont.-de-l'Orignal, " 4	4,593 10	1,000 00	650 00	...	600 00	700 00	3,500 00	11,043 10
" de Qu'Appelle, " 4	69,026 90	7,573 00	10,610 00	...	2,300 00	3,850 00	9,102 40	102,462 30
" des Lacs-Croches, " 4	16,587 70	3,145 00	2,135 00	...	380 00	2,900 00	6,362 00	31,509 70
" des Buttes-de-Tondre, " 4	22,393 20	5,746 10	1,902 75	3,090 00	400 00	19,538 00	5,323 30	58,393 35
" de Battleford, " 6	23,602 00	14,764 00	4,110 00	155 00	1,352 00	5,330 00	8,390 00	57,703 00
" de Carlton, " 6	12,804 50	3,827 39	6,419 10	...	13,893 90	26,289 55	8,323 60	71,558 04
" du Lac-aux-Canards, " 6	30,222 35	13,096 34	12,185 92	...	8,100 00	50,117 00	6,781 15	120,502 76
" du Lac-aux-Oignons, " 6	12,970 00	7,104 00	4,638 00	...	2,314 00	13,914 00	2,188 00	43,128 00
Total	218,786 25	61,111 01	47,516 02	3,245 00	31,169 90	129,498 80	57,206 45	548,533 43
ALBERTA.								
Agence d'Edmonton, traité n° 6	14,500 00	1,415 00	5,280 00	...	400 00	14,075 00	2,550 00	38,220 00
" de Hobbema, " 6	12,653 05	3,125 00	1,000 00	...	2,440 00	2,000 00	2,135 00	23,353 05
" du Lac-la-Selle, " 6	21,894 90	2,050 00	2,534 31	...	2,650 00	7,720 00	889 00	37,738 21
" de Stony, " 7	2,200 00	2,342 63	2,145 00	...	...	3,700 00	9,247 50	19,635 13
" des Sarcis, " 7	4,600 00	700 00	2,200 00	...	75 00	90 00	350 00	8,015 00
" des Pieds-Noirs, " 7	5,500 00	7,375 16	7,500 00	...	200 00	550 00	11,000 00	32,125 16
" des Gens-du-Sang, " 7	10,517 00	9,289 62	12,258 36	...	...	...	4,308 40	37,373 38
" des Piégânes, " 7	2,360 00	...	5,000 00	1,500 00	...	...	6,580 00	15,380 00
Total	74,164 95	26,297 41	38,917 67	1,500 00	5,765 00	28,135 00	37,059 90	211,839 93

SAUVAGESSES QUI ONT COMMUÉ LEUR ANNUITÉ PAR UN ACHAT DE DIX ANS ($50), EN VERTU DE L'ARTICLE 14-5 DE L'ACTE DES SAUVAGES.

Commutations, 1906-7.

Agence de Norway-House.

Catherine McKay, née Goosehead, n° 293—Bande de la Rivière-Berens.

Agence de Portage-la-Prairie.

Madame Bella McDonald, n° 66½—Bande de la Baie-du-Sable.

Madame Albert Moar, n° 90—Bande de Fairford.

Agence de Portage-du-Rat.

Osawwahquaneetunawook, n° 61—Bande de la Grosse-Ile.

Agence de Hobbema.

Madame Jacob Ward, n° 111--Bande de Peau-d'Ermine.

Traité 8.

Madame McDonald—de Fond-du-Lac.

TABLEAU A (1)—Liste des employés du département des Affaires des Sauvages au 1er avril 1907.

BUREAU CENTRAL—SERVICE INTÉRIEUR.

Nom.	Emploi.	Appointements annuels.	Date de la nomination à ce département.	Date de la nomination dans le service civil.
		$		
L'hon. Frank Oliver	Surintendant général	....	Remplit cette charge conjointement avec celle de ministre de l'Intérieur.	
Frank Pedley	Sous-surintendant-genéral	4,000	21 nov. 1902	1er sept. 1897
John D. McLean	Premier commis et secrétaire	2,700	1er juil. 1897	1er oct. 1876
Samuel Stewart	" aide-secrétaire	2,150	30 déc. 1898	1er juil. 1879
Duncan C. Scott	" comptable	2,500	6 juil. 1893	8 oct. 1880
Fred'k H. Paget	"	2,000	1er juil. 1904	1er juin 1882
Samuel Bray, D.L.S	" arpenteur en chef	1,950	1er juil. 1905	14 " 1884
William A. Orr	Premier commis, en charge de la division des terres et des coupes de bois	1,950	6 fév. 1906	24 nov. 1883
John McGirr	Commis de 1ère classe	1,900	14 oct. 1891	1er août 1877
Alfred E. Kemp	"	1,650	2 août 1902	1er fév. 1884
Hiram McKay	"	1,550	1er juil. 1905	9 juil. 1880
James J. Campbell	"	1,500	10 mai 1906	30 déc. 1886
Henry C. Ross	"	1,500	1er août 1906	10 jan. 1883
Martin Benson	Commis de 2ème classe	1,500	1er déc. 1884	1er avril 1876
John D. Sutherland	"	1,400	11 jan. 1899	29 déc. 1896
John W. Shore	"	1,400	1er juil. 1899	24 mars 1884
Geo. M. Matheson	"	1,400	30 jan. 1903	21 juin 1888
Robert B. E. Moffat	"	1,400	30 jan. 1903	7 fév. 1891
Joseph deLisle	"	1,300	1er fév. 1905	23 juin 1880
Peter Joseph O'Connor	"	1,250	1er juil. 1905	15 fév. 1898
Robert M. Ogilvie	" architecte	1,250	25 août 1905	25 août 1905
James Guthrie	"	1,200	10 mai 1906	21 juil. 1891
Mary D. Maxwell	"	1,200	1er août 1906	31 mai 1890
Thos. P. Moffatt	"	1,200	1er août 1906	14 oct. 1891
Fannie Yeilding	Commis de 2ème classe cadette	1,100	1er juil. 1900	3 avril 1882
Caroline Reiffenstein	" "	1,100	1er " 1900	24 nov. 1883
Helen G. Ogilvy	" "	1,100	1er " 1900	30 juin 1890
Floretta K. Maracle	" "	1,100	1er " 1900	31 jan. 1891
Frederick R. Byshe	" "	1,100	1er " 1900	26 mars 1891
Herbert N. Awrey	" "	1,000	21 jan. 1902	21 jan. 1902
Alex. F. MacKenzie	" "	1,000	13 nov. 1902	13 nov. 1902
Geo. A. Conley	" "	1,000	30 jan. 1903	30 jan. 1903
Emma S. Martin	" "	950	1er juil. 1900	11 sept. 1894
Chas. A. Cooke	" "	950	1er " 1901	1er avril 1893
Sarah M. O'Grady	" "	950	1er " 1901	12 oct. 1896
Wm. Edwin Allan	" "	950	15 " 1901	15 juil. 1901
Selwyn E. Sangster	" "	950	1er avril 1903	1er avril 1903
Sidney Wm. Hobart	" "	950	1er " 1907	2 jan. 1900
Helen M. O'Donahoe	" "	900	1er juil. 1904	2 " 1901
David Morin	" "	900	1er " 1904	1er juil. 1901
John Ackland	" "	850	23 juin 1905	28 " 1899
Margaret H. Brennan	" "	850	1er juil. 1905	19 nov. 1896
Robert Pringle	" "	800	20 avril 1906	20 avril 1906
Gertrude A. Gorrell	" "	800	10 mai 1906	26 mai 1899
Effie K. McLatchie	" "	800	1er août 1906	1er juil. 1901
Henry Hooper	" "	800	1er " 1906	1er août 1906
Maud M. McIntosh	Copiste	550	31 juil. 1905	31 juil. 1905
Ellen J. Findlay	"	550	1er fév. 1906	1er fév. 1906
Hugh M. Graham	"	550	26 mars 1906	26 mars 1906
Gertrude C. Neelin	"	550	26 " 1906	26 " 1906
Helen G. Russell	"	500	1er août 1906	1er août 1906
Lillie M. Whitten	"	500	1er jan. 1907	1er jan. 1907
Beatrice Phelan	"	500	1er " 1907	1er " 1907
Eva A. Lord	"	500	1er mars 1907	1er mars 1907
Benjamin Hayter	Emballeur	700	26 juil. 1892	18 oct. 1887
William Seale	Messager	700	18 mars 1893	18 mars 1893
Fred. Munro	"	600	20 août 1904	20 août 1904
McLeod S. McAllister	"	550	10 oct. 1905	10 oct. 1905

TABLEAUX A (1)—Liste des employés du département des Affaires des Sauvages au 1er avril 1907.

EMPLOYÉS DU SERVICE EXTÉRIEUR AU BUREAU CENTRAL.

Nom.	Emploi	Appointements annuels.	Date de la nomination à ce département.	Date de la nomination dans le service civil.
		$		
Jas. Ansdell Macrae	Insp. des ag. des sauvages et des réserves.	1,800	1er oct. 1892	14 juin 1881
Geo. L. Chitty..........	Inspecteur du bois..	1,500	21 juin 1893	21 " 1893
P. H. Bryce, M.D.......	Inspecteur médical......	1,000	1er fév. 1904	1er fév. 1904
Sydney Swinford	Attaché à la division du comptable	1,700	1er mars 1905	— mai 1886
Henry Fabien	Dessinateur...	1,200	11 août 1905	11 août 1905

TABLEAU A (2)—Liste des employés du département des Affaires des Sauvages au 1er avril 1907.

SERVICE EXTÉRIEUR.

ONTARIO.

Nom.	Bureau.	Appointements annuels, etc.	Résidence.	Bandes ou réserves dans l'agence.
		$ c.		
Aylsworth, W. R.	Agent des sauvages.	700 00	Belleville	Mohawks de la baie de Quinté, Tyendinaga.
Cockburn, G. P.	"	300 00	Sturgeon-Falls	Nipissingue, Dokis, R.-au-Français et Temagaming, Kettle-Point et Sarnia.
Ferguson, W. J. C.	Agent des terres des s.	—Commission de 5 p. 100 sur perceptions.	Wiarton	Chippewas de Nawash, Cap-Croker.
Gibson, J. A.	Gardien des îles.	25 00	Mallorytown	Mille-Iles.
Goulette, O. V.	"	150 00	Gananoque	"
Hagan, Samuel.	Agent des sauvages.	500 00—$60 loyer de bureau	Thessalon	Thessalon, rivière Mississagi et towns. Thessalon.
Hill, H. M	Commis, bur. des s.	600 00	Brantford	
Hill, E. P.	"	300 00	"	
Jamieson, A	Inspecteur des trav.	400 00	Manitowaning	
Macdonald, D. F	Surint. des sauvages.	900 00—Commission de 5 p. 100 sur perceptions; $60 loyer de bureau.	Parry-Sound.	Ile-Parry, Henvey-Inlet, Shawanaga et Watha (ou Gibson).
McDonald, Alex. R.	Agent des sauvages.	500 00	Duart	Moravians de la Thames.
McDougall, J. B.	"	500 00	Ile Walpole.	Chippewas et Pottawattamies de l'île Walpole.
McDougall, Neil	"	800 00	Port-Arthur	Ojibbewas du lac Supérieur, division ouest.
McFarlane, William	"	325 00	Keene	Mississaguas des lacs à la Vase et au Riz.
McGibbon, Charles.	"	500 00	Penetanguishine	Chippewas de Beausoleil, île du Chrétien.
McIver, John.	"	500 00	McIver	" Nawash, Cap-Croker.
McPhee, Duncan J.	"	400 00	Orillia	" Rama.
Mullin, Martin.	"	60 00	Killaloe	Algonquins du lac Doré.
Neilson, R. W.	Commis, bur. des s.	720 00	Manitowaning.	
Nichols, W. L.	Agent des sauvages.	825 00—Avec $154.50 par an pour loyer de bur., combust.	Saut-Sainte-Marie.	Batchawana, Big-Head ou Michipicoten et rivière du Jardin.
Nisbet, William.	"	500 00	Sarnia.	Chippewas de Sarnia, d'Aux Sables et Kettle-Point.
Scoffield, John	"	600 00	Chippawa-Hill	Chippewas de Saugeen.
Sims, C. L. D.	"	1,000 00	Manitowaning	Sucker-Creek, Sheguiandah, baie du Sud, Maganettawan, Pointe-Grondine, Tahgaiwinini, rivière du Poisson-Blanc, lac du Poisson-Blanc et les parties non cédées de l'île Manitouline.
Smith, G. J.	Surint. des sauvages.	1,400 00—$140 pour frais de voyage et $200 pour loyer.	Brantford	Six-Nations de la Grande-Rivière.

Smith, W.	Commis, bur. des s.	500 00	Brantford	
Sutherland, S.	Agent des sauvages.	600 00	Delaware	Chippewas, Munsees et Onéidas de la Thames.
Thackeray, John	"	325 00	Roseneath	Mississaguas d'Alnwick.
Thorburn, R.	"	800 00	Gore Bay	Chippewas de l'île Cockburn, Sheshegwaning, Obidgewong et baie de l'Ouest.
Van Loon, W. C	"	600 00	Hagersville	Mississaguas de Crédit.
Williams, Albert W.	"	100 00	Port Perry	" Scugog.
Yates, John	"	350 00	Virginia	Chippewas des îles aux Serpents et Georgina.
Arthur, R. H., M.D.	Médecin	600 00—Payés par les bandes et cr.		Sauvages du lac au Poisson-Blanc, rivières aux Serpents et des Espagnols.
Baxter, J., M.D.	"	300 00		Rivière Thessalon et rivière Mississagi.
Carruthers, John, M.D.	"	600 00		Sauvages de l'île Manitouline.
Hay, W. W., M.D.	"	500 00—Payés par la bande		" de l'île Walpole.
Hayden, E. W., M.D.	"	275 00 "		Mississaguas d'Alnwick.
Holmes, C. U., M.D.	"	2,850 00 "	Ohsweken	Six-Nations.
Hough, H. A., M.D.	"	500 00 "		Chippewas de Nawash.
James, M., M.D.	"	200 00—Votés par le parlement	Mattawa	Sauvages d'Algonquin.
Johnston, J., M.D.	"	250 00—Payés par la bande		Sauvages de l'île Manitouline.
McCaig, A. S., M.D.	"	500 00 "		Rivière du Jardin.
McDonald, R., M.D.	"	350 00		Mississaguas de Crédit.
Mitchell, F. H., M.D.	"	300 00—Votés par le parlement		Onéidas de la Thames.
McGrady, J., M.D.	"	125 00—Payés par la bande et vot.		Fort-William.
McLean, John, M.D.	"	250 00 " et créd.		Chippewas de Rama.
McPhail, D. P., M.D.	"	300 00 "		Moravians de la Thames.
McEwen, J. A., M.D.	"	260 00—Bande, $200 ; $60 votés par le parlement		Chippewas et Munsees de la Thames.
McWilliams, V. H., M.D.	"	150 00—Payés par la bande		Mississaguas du lac au Riz.
Merrill, J. W., M.D.	"	200 00—Votés par le parlement	Chapleau	Sauvages entre Chapleau et Poganissing.
Pringle, H. H., M.D.	"	150 00—Payés par la bande		Chippewas de l'île aux Serpents.
Proctor, E. L., M. D.	"	70 00 "		Missisaguas de Scugog.
Reeves, James, M.D.	"	200 00—Votés par le parlement	Eganville	Bande du Lac-Doré.
Walker, C. W., M.D.	"	1,000 00—Payés par la bande et voté		Sauvages de l'île Manitouline.
Williams, R. W., M.D.	"	300 00 "		Chippewas de Saugeen.
Creegan, Rev. A.H.	Missionnaire (E.A.).	500 00—Payés par la bande	Deseronto	Mohawks de la baie de Quinté.
Sims, H. S.	Constable	168 00 "		Rivières aux Serpents et des Espagnols.

QUÉBEC.

Bastien, Antoine O.	Agent des sauvages.	425 00	Jeune-Lorette	Hurons de Lorette : réserves de Quarante-Arpents et Rocmont.
Beaulieu, E.	"	150 00—Commission de 5 p. 100.	Cacouna	Amalécites de Cacouna.
Blain, Jean	"	600 00—$60 pour loyer de bureau.	Montréal	Iroquois de Caughnawaga.
Burwash, Adam	"	200 00	Témiscamingue-N	Lac Témiscamingue.
Comiré, A. O., M.D.	"	300 00	St-François-du-Lac	Abénakis de Saint-François.
Dubé, J. R.	"	100 00	Bécancour	" Bécancour.
Gagnon, Adolphe	"	400 00	Bersimis	Bas du Saint-Laurent.
Long, George	"	50 00—Commission de 10 p. 100 sur loyer de terrain et 2½ p. 100 sur distribution	Saint-Régis	Iroquois de Saint-Régis.

TABLEAU A (2)—Liste des employés du département des Affaires des Sauvages au 1er avril 1907.

SERVICE EXTÉRIEUR.

QUÉBEC—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Appointements annuels, etc.	Résidence.	Bandes ou réserves dans l'agence.
		$ c.		
McCaffrey, Wm. J	Agent des sauvages	600 00	Rivière du Désert	Bande de la rivrièe Désert, réserve Maniwaki.
Marcoux, A	"	400 00	Pointe-Bleue	Montagnais du lac Saint-Jean.
Morin, rév. J. D	"	100 00	Grand-Casapédia	Micmacs de Maria.
Scott, W. D. B	"	400 00	Mingan	Sauvages du bas du Saint-Laurent.
Perillard, Joseph	"	200 00	Oka	Lac des Deux-Montagnes.
Pitre, Jeremie	"	200 00	Pointe-à-la-Garde	Micmacs de Ristigouche.
McCartney, F. W., M.D	Médecin	80 00—Votés par le parlement		Micmacs de Gaspé.
Mulligan, E. A., M.D.	"	200 00—Payés par la bande		Bande de la rivière Désert, réserve Maniwaki.
Constantin, J., M.D	"	500 00	Pointe-Bleue	Réserve de la Pointe-Bleue.
Claveau, E. A., M.D	"	200 00	Chicoutimi	Chicoutimi et ses environs.
Pelletier, J. A., M.D	"	50 00	Saint-Urbain	Saint-Urbain, comté de Charlevoix.
Pinault, L. G., M.D	"	200 00	Ristigouche	
Ouimet, W., M.D.	"	100 00	Oka	
Arnaud, rév. C.	Missionnaire	500 00	Québec	Sauvages de Montagnais, côté nord du St-Laurent.
Bourget, rév. P.	" (C.R)	125 00—Aussi $25 pour chauffage	Saint-Régis	Iroquois de Saint-Régis.
De Gonzague, rev. Jos	"	235 00	Pierreville	Abénakis de Saint-François.
Forbes, rév. G.	"	100 00	Caughnawaga	Iroquois de Caughnawaga.
Giroux, rév. J. C.	"	425 00	Lorette	Hurons de Lorette.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nom.	Emploi.	Appointements annuels, etc.	Résidence.	Bandes ou réserves dans l'agence.
Carter, Wm. D	Agent des sauvages	500 00	Richibouctou	Rivière à l'Anguille, c. de Ristigouche ; Bathurst, île St-Pierre et Pockmouche, c. de Gloucester; Tabusintac, Eglise-Brûlée, Eel-Ground, Red-Bank, Indian-Point, Grand-Trou et Renous, c. de Northumberland ; Grande-Anse, île des Sauvages et Bouctouche, c. de Kent ; Shédiac et Ft-Folly, c. de Westmorland
Farrell, James	"	600 00—Et $50 pour loyer de bur.	Frédéricton	Tobique, c. de Victoria ; Edmundston, c. de Madawaska ; Kingsclear, Ste-Marie, c. d'York ; Woodstock, c. de Carleton ; Oromocto, c. de Sunbury.
Benson, J. S., M.D.	Médecin	150 00	Chatham	Comté de Northumberland, réserve d'Eglise-Brûlée.
Desmond, J. F., M.D	"	200 00	Newcastle	" rés. Red-Bank et Eel-Ground.
Dun an, G. M., M.D.	"	100 00	Village Bathurst	Comté de Gloucester, réserve de Bathurst.

Ferguson, A. G., M.D	Médecin	50 00	Dalhousie	Comté de Ristigouche, réserve de la rivière Anguille.
Landry, D. V., M.D	"	40 00	Buctouche	Réserve de Bouctouche, comté de Kent.
Leger, J. A., M.D	"	200 00	Shediac	Comté de Westmorland.
Earle, R. W. L., M.D	"	300 00	Perth-Centre	Réserve Tobique.
McAllister, D. H., M.D	"	200 00	Sussex	Comté de King.
McGrath, R. H., M.D	"	150 00	Fredericton	
McWilliams, L. J., M.D	"	175 00	Rexton	" de Kent, rés. de Gr.-Anse et de l'I.-aux-Sauv.
Peake, James, M.D	"	125 00	Oromocto	
Ross, J. D., M.D	"	200 00	Moncton	" de Westmorland.
Sprague, T. F., M.D	"	100 00	Woodstock	
Weaver, W. J., M.D	"	100 00	Fredericton	
Bannon, rév. E. J	Missionaire (C.R.)	100 00	Richibucto	" de Kent, réserve de la Grande-Anse.
D'Amour, rév. L. C	"	40 00	Edmundston	
Morrisey, rév. W	"	100 00	Pont de Bartibog	
Ryan, rév. F. C	"	100 00	Tobique	
Barnaby, Peter	Gendarme	12 00	Newcastle	" de Northumberland, réserve de Eel Ground.
Clare, A	"	20 00	Rexton	" de Kent, réserve de la Grande-Anse.
Ellis, Joseph	"	180 00	Andover	Réserve de Tobique.
Swasson, Joseph	"	24 00	Pointe-de-l'Eglise	Comté de Northumberland, rés. de l'Eglise-Brûlée.
Ward, John	"	12 00	Newcastle	" " réserve de Eel Ground.
Tenas, James	"	12 00	Eglise-Brûlée	" " rés. de l'Eglise-Brûlée.
Perley, Peter	Concierge de l'église.	50 00	Tobique	

NOUVELLE-ECOSSE.

Beckwith, Chas. E	Agent des sauvages.	50 00	Steam-Mills	Micmacs du Comté de King.
Cameron, rév. Angus	"	75 00	Ile Noël	" " de Cap-Breton, réserve Eskasoni.
Chisholm, Daniel	"	50 00	Hâvre-Sheet	" " d'Halifax.
Fraser, rév. John	"	100 00	Saint-Pierre	" " de Richmond, rés. de l'île Chapel.
Harlow, Charles	"	100 00	Caledonia	" des Comtés de Lunenburg et Queen ; Bridgewater, New-Germany, Chester, baie Mahone et Lunenburg.
Hipson, John	"	50 00	Shelburne	" du Comté de Shelburne.
Lacy, John	"	50 00	Annapolis	" " d'Annapolis, rés. de Maitland et Milford.
McIntyre, D.K., M.D	"	100 00	Sydney, C.-B	Comté du Cap-Breton : Cariboo-Marsh, rés. de Sydney, et Sydney-Nord.
Macdonald, Arch. J	"	100 00	Baddeck	Micmacs du comté de Victoria.
McDonald, John R	"	100 00	Heatherton	" des comtés d'Antigonish et Guysborough ; réserves d'Afton, de Pomquette-Forks et Summerside.
McLeod, rév. John D	"	100 00	New-Glasgow	" du Comté de Pictou ; rés. de l'Anse-aux-Sau.
MacPherson, rév. Donald	"	100 00	Glendale	" " d'Inverness ; réserves de Malagawatch et Whycocomagh.
Purdy, J. H	"	50 00	Rivière-à-l'Ours	" " de Digby ; rés. de la Côte-aux-S.
Rand, Fred. A., M.D	"	50 00	Parrsboro'	" " de Cumberland ; rés. de Franklin Manor (rivière Mi-Chemin).
" "	Médecin	200 00	"	" " "

TABLEAU A (2)—Liste des employés du département des Affaires des Sauvages au 1er avril 1907.

SERVICE EXTÉRIEUR.

NOUVELLE-ECOSSE—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Appointements annuels, etc.	Résidence.	Bandes ou réserves dans l'agence.
		$ c.		
Smith, R. H.	Agent des sauvages.	50 00	Truro	Micmacs du Comté de Colchester ; rés. Millbrook.
Wallace, Alonzo	"	50 00	Shubenacadie	" " de Hants ; rés. du creek aux Sau.
Whalen, W. H.	"	50 00	Yarmouth	" " de Yarmouth.
Bissett, C. P., M.D.	Médecin	175 00	Saint-Pierre	Comté de Richmond ; réserve de la riv. aux Saumons.
Jacques, H., M.D.	"	50 00	Canning	" de King.
Morse, G. R., M.D.	"	50 00	Chester	" de Lunenburg, est.
Macauley, J. A., M.D	"	75 00		" d'Inverness, réserve Malagawatch.
MacDonald, Hugh N., M.D.	"	100 00	Whycocomagh	" " " Whycocomagh.
McDonald, D. M., M.D.	"	325 00	Baddeck	" de Victoria.
McIntyre, D. K., M.D.	"	350 00	Sydney	" de Cap-Breton.
McDonald, W. H., M.D.	"	200 00	Antigonish	" d'Antigonish
McLean, E. D., M.D.	"	150 00	Shubenacadie	" de Hants ; réserve du creek aux Sauvages.
McMillan, J., M.D.	"	75 00	Pictou	" de Pictou.
Marsh, H. A., M.D.	"	75 00	Bridgewater	" de Lunenburg, ouest.
Miller, S. N., M.D.	"	50 00		" d'Annapolis.
Withers, Russell, M.D	"	50 00	Annapolis	" "
Yorston, F. S., M.D.	"	150 00	Truro	" de Colchester, réserve Millbrook.
Black, B., M.D.	"	75 00		" de Hants.
Smith, J. W., M.D.	"	100 00	Liverpool	" de Queen.
Lovitt, L. J., M.D.	"	250 00	Rivière-à-l'Ours	" de Digby.
Elderkin, E. J., M.D.	"	100 00	Weymouth	" "

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD.

Nom.	Emploi.	Appointements annuels, etc.	Résidence.	Bandes ou réserves dans l'agence.
Arsenault, John O.	Surint. des sauvages.	300 00	Higgins-Road	Réserve de l'île Lennox, baie de Richmond ; réserve de Morell, comté de King.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom.	Emploi.	Appointements annuels, etc.	Résidence.	Bandes ou réserves dans l'agence.
Vowell, Arthur W.	Surint. des sauva. et com. pour la C.-B.	3,200 00	Victoria	
MacLaughlin, W.	1er commis	1,900 00	"	

Stevens, W. A.	Commis	1,200 00	Victoria	
Dalby, H. G.	"	840 00	"	
Cameron, A. L.	"	500 00	"	
McLachlan, D.	Messager	720 00	"	
Bell, Ewen	Agent des sauvages	1,200 00	Clinton	Agence du Lac-Williams.
Callbreath, J. F.	"	600 00	Telegraph-Creek	" de Cassiar.
Galbraith, Robert L. T.	"	1,200 00	Fort-Steele	" de Kootenay.
Halliday, W. M.	"	1,200 00	Baie-de-l'Alerte	" de Kwawkewlth.
Irwin, Archibald	"	1,200 00	Savona	" de Kamloops-Okanagan.
Loring, Richard E.	"	1,200 00	Hazelton	" de Babine.
McDonald, R. C.	"	1,200 00	New-Westminster	" de la Rivière Fraser.
Morrow, G. W.	"	1,800 00	Metlakatla	" de la Côte Nord-Ouest.
Neill, Alan, W.	"	1,200 00	Alberni	" de la Côte-Ouest.
Robertson, W. R.	"	1,200 00	Duncan's-Station	" de Cowichan.
Sanson, G., M.D.	Médecin	420 00	Ashcroft	" de Kamloops.
Dykes, Watson, M.D.	"	400 00	Cowichan	" de Cowichan.
Drysdale, W. F., M.D.	"	500 00	Nanaïmo	" "
Elliott, R., M.D.	"	200 00	Windermere	" de Kootenay.
Millard, H. P., M.D.	"	240 00	Comox	" de Cowichan.
Large, R. W., M.D.	"	600 00	Bella-Bella	" de la Côte Nord-Ouest.
Kergin, W. T., M.D.	"	1,080 00	Port-Simpson	" "
Jones, O. M., M.D.	"	500 00	Victoria	" des sauvages en général.
Wilson, T. A., M.D.	"	600 00	Port-Essington	" "
McLean, Charles, M.D.	"	780 00	Ucluelet	" de la Côte Ouest.
Morgan, A. D., M.D.	"	420 00	Alberni	" "
Watt, Hugh, M.D.	"	480 00	Fort-Steele	" de Kootenay.
Wrinch, H. C., M.D.	"	660 00	Hazelton	" de Babine.
Mostyn-Hoops, S. E., M.D.	"	700 00	150-Mile-House	" du Lac-Williams.
Keller, H. L. A., M.D.	"	300 00	Kilowna	" de Kamloops.
Williams, G., M.D.	"	300 00	Vernon	" "
White, R. B., M.D.	"	420 00	Fairview	" "
Wade, M. S., M.D.	"	780 00	Kamloops	" "
Offerhans, E. J., M.D.	"	210 00	Spallumcheen	" "
Tutill, G. W., M.D.	"	480 00	Nicola	" "
Bryden-Jack, W. D., M.D.	"	1,200 00	Vancouver	" de Fraser.
Elliott, C. A., M.D.	"	750 00	Harrison	" "
Drs Drew et Hall	"	1,200 00	New-Westminster	" "
Henderson, J. C., M.D.	"	400 00		" "
Whillans, H. A., M.D.	"	180 00	Hedley-City	" de Kamloops.
Rogers, H. B., M.D.	"	300 00	Chemainus	" de Cowichan.
Spencer, J. C., M.D.	"	300 00	Bella-Coola	" de la Côte Nord-Ouest.
Inglis, F., M.D.	"	300 00	Telegraph-Creek	
Greer, R. F., M.D.	"	500 00	Stevenston	" de Fraser.
King, A. A., M.D.	"	300 00	Ladner	" "
Stuart, A. J., M.D.	"	500 00	Mission-City	" "
Tremayne, H. E., M.D.	"	720 00	Metlakatla	" de la Côte Nord-Ouest.
McDonald, D. J., M.D.	"	720 00	Kincolith	" "
Foot, E. C., M.D.	"	300 00	Quesnel	" du Lac-Williams.
Green, T. B., M.D.	"	480 00	Lillooet	" "

TABLEAU A (2)—Liste des employés du département des Affaires des Sauvages au 1er avril 1907.

SERVICE EXTÉRIEUR.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Appointements annuels, etc.	Résidence.	Bandes ou réserves dans l'agence.
		$ c.		
Green, A. E.	Inspecteur des écoles des sauvages	1,100 00	Vancouver	
McDonald, N.	Commis	600 00	New-Westminster.	Agence de Fraser.
O'Connell, Thomas	Constable	1,000 00	Quamichan	

MANITOBA, KÉWATIN, SASKATCHEWAN ET ALBERTA.

Nom.	Emploi.	Appointements annuels, etc.	Résidence.	Bandes ou réserves dans l'agence.
	BUREAU DU COMMISSAIRE DES SAUVAGES.			
Laird, l'hon. David	Com. des sauvages	3,200 00	Winnipeg, Man	
McKenna, J. A. J	Sous-com. et inspecteur en chef	2,600 00	" "	
Jean, E.	Secrétaire du com.	1,300 00	" "	
Reid, J. Lestock, aîné	Arpenteur chargé des mesurages des rés. des sauv. dans l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, le Kéwatin et une partie d'Ontario	1,800 00	Ottawa	
McLean, J. K	Aide-arpenteur	1,800 00	"	
Betournay, Geo. A., M.A.	Commis	1,300 00	Winnipeg, Man.	
Richardson, H.	"	1,100 00	" "	
Robson, E	Sténographe et clavigraphiste	720 00	" "	
Gordon, M.	Clavigraphiste	660 00	" "	
Ivey, W.	Commis	480 00	" "	
Fewtrell, E. L.	Concierge	144 00	" "	
	TRAITÉ Nº 8.			
Conroy, H. A.	Inspecteur	2,200 00	Ottawa	

	SURINTENDANCE DU LAC WINNIPEG.			
Semmens, rév. John	Inspecteur des agences et des réserves des sauvages.	2,000 00	Stonewall, Man	Agences de Clandeboye, Rivière-Berens, Kenora, Savanne et Fort-Frances.
	SURINTENDANCE DU LAC MANITOBA.			
Marlatt, Samuel R	Inspecteur des agences et des réserves des sauvages.	2,200 00	Portage la Prairie, Man	Agences de Portage-la-Prairie, Manitowapah, du Pas et Birtle.
Campbell, M	Cultivateur	400 00	Lac-du-Cygne, Man	
Ginn, J. C	"	300 00	Dominion-City, Man	
Telfer, J. S	Gardien	40 00	Portage la Prairie, Man	
	TRAITÉ N° 2.			
Logan, Robt	Agent des sauvages	1,100 00	Portage la-Prairie, Man	Agence de Manitowapah : Réserves de la Baie-au-Sable, lac Manitoba, lac Flux et Reflux, Fairford, baie au Sable (traité n° 2), lac Saint-Martin, rivière aux Grues, riv. de la Poule-d'Eau et crique des Pins.
Tucker, Geo	Distributeur	40 00	Indian-Ford, Man	
	TRAITÉ N° 3.			
Wright, J. P.	Agent des sauvages	1,200 00	Fort-Frances, Ont	Agence de Fort-Frances ; Hungry-Hall, Long-Sault, Manitou, Little-Forks, Couchiching, Stangecoming, Niacatchewenin, Nickickcousemennecanning, Rivière Seine et Lac-la-Croix.
McKenzie, R. S	Agent des sauvages	1,200 00	Kenora, Ont	Agences de Kenora et Savanne.
	TRAITÉ N° 5.			
Fischer, Fred	Agent des sauvages	1,000 00	Le Pas, Sask.	Agence du Pas : Grands-Rapides (rivière Saskatchewan), Chemawawin, lac l'Orignal, Le Pas, Montagne du Pas, Cumberland
Calverley, C. C	"	1,000 00	Norway-House, district de Kéwatin	Agence de Norway-House.
Crate, W. H. G.	Interprète	480 00	Norway-House	
Lewis, J. O	Agent des sauvages	1,000 00	Selkirk, Man	Agence de Clandeboye : Saint-Pierre, Brokenhead, Fort-Alexandre.
	SURINTENDANCE DE SASKATCHEWAN SUD.			
	TRAITÉ N° 4.			
Graham, W. M.	Inspecteur des agences et des réserves des sauvages-	2,000 00	Balcarres, Sask	Agences de Pelly, Montagne-de-l'Orignal, lac Croche, Assiniboine, Qu'Appelle et Buttes-de-Tondre.

TABLEAU A (2)—Liste des employés du département des Affaires des Sauvages au 1er avril 1907.

SERVICE EXTÉRIEUR.

MANITOBA, KEEWATIN, SASKATCHEWAN ET ALBERTA—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Appointements annuels, etc.	Résidence.	Bandes ou réserves dans l'agence.
		$ c.		
	SURINTENDANCE D'ALBERTA.			
	TRAITÉ Nº 7 ET PARTIE DU TRAITÉ Nº 6.			
Markle, J. A.	Inspecteur des agences et des réserves des sauvages	2,000 00	Gleichen, Alta	Agences d'Edmonton, Hobbema, Stony, Sarcis, Pieds Noirs, Gens-du-Sang et Piégânes.
	SURINTENDANCE DE SASKATCHEWAN-N.			
	TRAITÉ Nº 6.			
Chisholm, Wm. J	Inspecteur des agences et des réserves des sauvages	2,000 00	Prince-Albert, Sask	Agences du lac aux Canards, Carlton, Battleford, lac aux Oignons, lac La-Selle, et réserves de Bonnet-Blanc, Sioux, lac Montréal et lac La-Ronge.
Sinclair, C.	Conduct. d'attelage et interprète	360 00	"	
	Agence d'Assiniboine.			
Grant, W. S.	Agent des sauvages	1,100 00	Sintaluta Sask	Réserve d'Assiniboine.
Hassen, Jas.	Cultivateur	600 00	"	
	Agence de Battleford.			
Day, J. P. G.	Agent des sauvages	1,100 00	Battleford, Sask	Réserves du Faisan-Rouge, Stony, Foin-d'Odeur, Poundmakers, Petit-Pins, Moosomins et Enfant-du-Tonnerre.
Johnson, C. J.	Commis	720 00	"	
Vilbrun, D.	Cultivateur	480 00	"	
Forest, J. O.	"	480 00	"	
Coture, H	"	480 00	"	

Suffern, A.	Cultivateur	480 00	Battleford, Sask.	
Jefferson, R	"	600 00	"	
Venne, W.	Cond. d'att. et interp.	360 00	"	
Tompkins, A.	Forgeron	600 00	"	
Langlois, E.	Cultivateur	480 00	"	
Morin, P. C	Gardien	240 00	"	Lac Meadow.
	Agence de Birtle.			
Wheatley, G. H.	Agent des sauvages.	1,200 00	Birtle, Man.	Queue-d'Oiseau, rivière du Chêne, lac du Chêne, Montagne à la Tortue, Keeseekoowenin, Waywayseecappo, vallée de la riv. du Joueur et riv. Qui-Roule.
Miller, F. C.	Commis	720 00	"	
Cornes, T. J	Conduct. d'attelage.	360 00	"	
Hollies, J. H.	Sous-agent	900 00	Griswold, Man.	Réserves des Sioux.
Indian	Constable	60 00	"	
	Agence des Pieds-Noirs.			
Gooderham, J. H.	Agent des sauvages.	1,200 00	Gleichen, Alta.	Sauvages Pieds-Noirs.
Dickinson, S. M.	Commis et expédit.	900 00	"	
Laycock, J. L.	Cultivateur	480 00	"	
Jones, A. E.	"	540 00	"	
Mayfield, W.	Interprète	300 00	"	
Donnelly, J. P.	Aide-cultivateur	120 00	"	
	Agence des Gens-du-Sang.			
Wilson, R. N.	Agent des sauvages.	1,300 00	Macleod, Alta.	Sauvages Gens-du-Sang.
Jowett, J. W.	Commis	900 00	"	
Clark, C. H.	Bouvier et cultivat.	600 00	"	
Winder, G. D.	" "	600 00	"	
Hillier, E. G.	" "	600 00	"	
Gamoose, D.	Facteur	180 00	"	
Webb, J. A.	Expéditeur	600 00	"	
Mills, D.	Interprète	420 00	"	
Sœur St-Eusèbe	Directrice d'hôpital.	180 00	"	
" Brannigan	" "	120 00	"	
" Girard	" "	120 00	"	
	Agence de Carlton.			
Borthwick, T.	Agent des sauvages.	1,100 00	Mistawasis, Sask.	Wm. Twatt's, Petequakey's, Mistawasis, Ahtakakakoop's, Kapahawekenum's, Keneemotayo's, lac Pelican et réserves des Sioux de Wahspaton.
Jackson, T. E	Commis	780 00	"	
McKenzie, John	Meunier	720 00		
Sanderson, J. G	Cultivateur	480 00		
Pratt, Rupert	Interprète	480 00	"	Réserve de Keneemotayo.
Dreaver, J., aîné	Cultivateur	480 00	"	Réserve de la Grande-Rivière.
Settee, J. R.	Gardien	60 00	Prince-Albert, Sask.	Lac Montréal.
Dreaver, John	Journalier	300 00	Mistawasis, Sask.	Mistawasis.
Isbester, G. B.	Cultivateur	480 00	"	Réserve d'Ahtakakakoop.
Beverley, J.	"	300 00	Prince-Albert	Réserve des Sioux de Wahspaton.

TABLEAU A (2)—Liste des employés du département des Affaires des Sauvages au 1er avril 1907.

SERVICE EXTÉRIEUR.

MANITOBA, KÉWATIN, SASKATCHEWAN ET ALBERTA.

Nom.	Emploi.	Appointements annuels, etc.	Résidence.	Bandes ou réserves dans l'agence.
	Agence du Lac-Croche	$ c.		
Millar, M.	Agent des sauvages.	1,400 00	Broadview, Sask.	Réserves de Ochapowace, Kakewistahaw, Cowessess et Sakimay.
Sutherland, J. A.	Meunier et forgeron.	660 00	"	
Smith, I.	Cultivateur	600 00	"	
Hourie, Peter	Interprète	480 00	"	
Cameron, Henry.	Conduct. d'attelage	480 00	"	
Nichol, H.	Commis	720 00	"	
Geo. A. Sutherland	Cultivateur	480 00	"	
	Agence du Lac-aux-Canards.			
Macarthur, Jas.	Agent des sauvages.	1,100 00	Lac-aux-Canards, Sask.	Réserves d'Une-Flèche, Okemassis, du Barbu, Checastapasin, John Smith, James Smith et Cumberland.
Price, Jos. H.	Commis et cultivat.	720 00	"	
Marion, Louis	Cultivateur	480 00	"	
Campbell, P.	"	480 00	"	John Smith.
Gardapie, H.	Interprète	360 00	"	
McKay, A. J.	Cultivateur	480 00	"	Jas. Smith.
Hamilton, P. J.	"	800 00	Melford, Sask.	Réserve de Kinistino.
	Agence d'Edmonton.			
Gibbons, James.	Agent des sauvages.	1,100 00	Edmonton, Alta.	Réserves d'Enoch, Alexander, Joseph, lac de la Baleine-Blanche et Paul.
Black, W.	Commis	720 00	"	
Bard, D.	Cultivateur	480 00	"	
Foley, John	Interprète	500 00	"	
Pattison, A. E.	Cultivateur	480 00	"	
	Sioux de Whitecap.			
Tucker, W. R.	Gardien	240 00	Saskatoon, Sask.	

	Agence d'Hobbema.			
Mann, G. G.	Agent des sauvages	1,200 00	Ponoka, Alta	Bandes de Samson, Peau-d'Ermine et Louis Bull.
Mann, B. M.	Commis	660 00	"	
Perry, A. W	Cultivateur	600 00	"	
Lucas, T. W	"	600 00	"	
Blanc, H	C. d'attel. et interp.	420 00	"	
Sauvage	Meunier et c. d'attel.	120 00	"	
"	Facteur	120 00	"	
Ferguson, Geo	Forgeron	480 00	"	
	Agence de la Mont.-de-l'Orignal.			
Cory, Thos	Agent des sauvages	900 00	Carlyle, Sask	Réserves de Croupion-de-Faisan, Couverture-Etoilée et Ours-Blanc.
Stewart, J. A	Cultivateur	480 00	"	
	Agence du Lac-aux-Oignons.			
Sibbald, W	Agent des sauvages	1,100 00	Lac-aux-Oignons, Sask.	Réserves de Seekaskootch et Chipewyan nº 124.
Slater, T. J	Cultivateur	480 00	"	
Taylor, Joseph	Mécanicien	480 00	"	
Turner, L. E	Commis	660 00	"	
Vivier, W	Interprète	180 00	"	
	Agence des Piégânes.			
Yeomans, E. H	Agent des sauvages	900 00	Macleod, Alta	Sauvages Piégânes.
Race, G. H	Commis et distribut.	720 00	"	
Macdonald, R. C	Bouvier	600 00	"	
English, J	Interprète	360 00	"	
Sauvage	Facteur	120 00		
Aldersmith, R. A	Cultivateur	480 00		
	Agence de Pelly.			
Blewett, W. G	Agent des sauvages	1,000 00	Kamsack, Sask.	Réserves de Côté, La-Clef et Keeseekoose.
Crawford, A. A.	Commis	600 00	"	" "
Brigham, A. F	Cultivateur	480 00	"	" "
Singoosh, John	Journalier	360 00	"	" "
	Agence de Qu'Appelle.			
Gordon, Wm	Agent des sauvages	900 00	Balcarres, Sask	Réserves du Petit-Ours-Noir, Couverture-Etoilée, Okanase, Peepeekeesis, Piapot, Muscowpetung, Pasquah et Standing Buffalo.
Tye, A. W	Commis	540 00	"	
Brack, F	Interprète	420 00	"	
Willis, D	Bouvier	420 00	"	

TABLEAU A (2)—Liste des employés du département des Affaires des Sauvages au 1er avril 1907.

SERVICE EXTÉRIEUR.

MANITOBA, KEEWATIN, SASKATCHEWAN ET ALBERTA—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Appointements annuels, etc.	Résidence.	Bandes ou réserves dans l'agence.
	Agence de Qu'Appelle—Suite.	$ c.		
Davidson, W. F	Cultivateur	600 00	Balcarres, Sask.	
Fraser, P	"	480 00	"	
A. H. Miles	"	720 00	"	
Muirhead, A	"	480 00	"	
Sauvage	Facteur	96 00	"	
Oliver, H	Assist.-bouvier	180 00	"	
	Agence du lac La-Selle			
Batty, J	Agent des sauvages	1,000 00	Lac La-Selle, Alta	Réserves du Lac-La-Selle, Wahsatanow, lac au Poisson-Blanc, lac La-Biche, Chipewyan n° 130 et lac au Castor.
Tompkins, P	Cultivateur	900 00	"	
H. T. Niblock	"	600 00	"	
Whitford, S	Interprète	480 00	"	
Carroll, I. W	Commis	300 00	"	
Erasmus, P	Assist.-cultivateur	420 00	"	
	Agence des Sarcis.			
McNeill, Alex. J	Agent des sauvages	1,200 00	Calgary, Alta	Réserve des Sarcis.
Hodgson, George	Interprète	600 00	"	
Sauvage	Eclaireur	120 00	"	
Onespot, John	Bouvier	360 00	"	
Sauvages (3)	Bergers	540 00	"	
	Agence de Stony.			
Fleetham, T. J	Agent des sauvages	1,100 00	Morley, Alta	Réserve de Stony.
Smith, W. B	Commis	600 00	"	"
Schmidt, E	Interprète	480 00	"	"
Christianson, S	Journalier à l'hôpital	420 00	"	"
Cook, A. L	Cuisinier "	300 00	"	"

	Agence des Buttes-de-Tondre.			
Murison, W.	Agent des sauvages	1,200 00	Kutawa, Sask	Muscowequan, George Gordon, Etoile-du-Jour, Pauvre-Homme, Lac-à-la-Pêche.
Stanley, E.	Commis	760 00	"	
Robinson, W. B. H.	Cultivateur	600 00	"	
Pratt, Chas. T.	Conduct. d'attelage	360 00	"	
Nolan, R.	Cultivateur	480 00	"	
Anderson, W. P.	"	480 00	"	
Pratt, Josiah	"	420 00	"	
	Médecins.			
Hanson, Thos. M.D.	Médecin	900 00	Kenora	Agence de Kenora.
Moore, Robert, M.D.	"	450 00	Fort-Frances, Ont.	" de Fort-Frances.
Steep, J. R., M.D.	"	900 00	Winnipeg, Man.	" de Clandeboye.
Denovan, H. E., M.D.	"	480 00	Daim-Rouge, Alta	Ecole industrielle de Daim-Rouge.
Edwards, O. C., M.D.	"	1,800 00	Macleod, Alta	Réserves des Gens-du-Sang et des Piégânes.
Fraser, M. S., M.D	"	480 00	Brandon, Man	Ecole industrielle de Brandon.
Goodwin, R., M.D	"	350 00	Elkhorn, Man.	" d'Elkhorn.
Lafferty, J. D., M.D	"	1,800 00	Calgary, Alta	Agences des Pieds-Noirs, des Sarcis et Stony, et école industrielle de la Riv.-Haute et de Calgary.
Macadam, S. T., M.D.	"	900 00	Battleford, Sask	Agence et école industrielle de Battleford.
Harvey, H., M.D	"	660 00	Lebret, Sask	Ecole industrielle de Qu'Appelle.
Bird, James R., M.D.	"	600 00	Whitewood, Sask.	Agence du Lac-Croche.
Matheson, E., M.D	"	180 00	Lac-aux-Oignons, Sask.	" du Lac-aux-Oignons.
Labrecque, J. J. A., M.D.	"	150 00	Prince-Albert, Sask.	Collège Emmanuel.
Thomson, A. W., M.D	"	500 00	Régina, Sask.	Ecole industrielle de Régina.
Reid, J. L., M.D.	"	600 00	Prince-Albert, Sask.	Réserves des Sioux de John Smith, Lac-à-l'Esturgeon, W. Charles et Jas. Roberts.
Walkin, R. M., M.D	"	300 00	Carlyle, Sask.	Agence de la Montagne-de-l'Orignal.
des Rues, Gautier, M.D.	"	500 00	Lac-aux-Canards, Sask.	Réserves des pensionnats.
Larose, A., M.D.	"	900 00	Le Pas, Sask.	" de l'agence du Pas.
Tierney, J. A., M.D.	"	950 00	Saint-Albert, Alta	Pensionnat de Saint-Albert, agence d'Edmonton.
Drs Turnbull et McCulloch	"	250 00	Mâch.-d'Orignal, Sask.	Sioux de la Mâchoire-d'Orignal.
West, C. H., M.D.	"	1,200 00	Pet. lac de l'Esclave, A.	Traité 8.
Wallace, J. J., M.D.	"	400 00	Kamsack, Sask.	Agence de Pelly.
Bourgeault, V., M.D.	"	500 00	Marcelin, Sask.	" de Carlton.
Stuart, W. A., M.D.	"	480 00	Kinistino, Sask.	Réserve de James Smith.

COMPTES DE CRÉDIT.

1906-07.

——	Crédit.	Dépenses.	Crédit non employé.	Excédent du crédit.
ONTARIO ET QUÉBEC.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Secours, soins médicaux et médicaments, Québec......	5,700 00	5,645 00	55 00	
" " " Ontario......	4,475 00	4,517 32	....	42 32
Couvertures et vêtements, Ontario et Québec..........	500 00	485 16	14 84	
Salaires des chefs, Cap-Croker et Gibson, et agent à Oka........	112 50	112 50		
Ecoles, Ontario et Québec et provinces maritimes......	48,082 50	45,496 68	2,585 82	
Annuités du traité Robinson....................	12,450 00	12,450 00		
Arpentages des réserves des sauvages........	7,000 00	1,887 33	5,112 67	
Fonds d'administration des terres des sauvages........	10,000 00	10,000 00		
Subv. à la société d'agriculture Munsees de la Thames	90 00	90 00		
Frais judiciaires en général..........	6,340 00	872 83	5,467 17	
Annuité, gratification et dépenses, traité 9............	29,200 00	10,757 76	18,442 24	
Pour régler les réclamations des Chippewas de la Thames et Sarnia et Wyandottes d'Anderdon.............	4,731 19	4,731 19		
Pour acheter du terrain, transporter des maisons et arpenter le terrain aux Sept-Iles..................	1,500 00	....	1,500 00	
Réparations des routes sur la réserve Rama...........	500 00	500 00		
	130,681 19	97,545 77	33,177 74	42 32
NOUVELLE-ECOSSE.				
Appointements....................	918 75	913 92	4 83	
Secours et grains de semence..................	2,125 00	2,111 47	13 53	
Soins médicaux et médicaments..................	3,875 00	3,868 92	6 08	
Dépenses de bureau et imprévues..................	225 00	242 71	....	17 71
	7,143 75	7,137 02	24 44	17 71
NOUVEAU-BRUNSWICK.				
Appointements....................	1,056 00	1,046 00	10 00	
Secours et grains de semence..................	1,875 00	1,863 52	11 48	
Soins médicaux et médicaments..................	2,625 00	2,653 92	....	28 92
Divers, etc....................	450 00	313 18	136 82	
	6,006 00	5,876 62	158 30	28 92
ILE DU PRINCE-EDOUARD.				
Appointements....................	225 00	225 00		
Secours et grains de semence..................	693 75	537 32	156 43	
Soins médicaux et médicaments..................	887 50	869 12	18 38	
Dépenses de bureau et diverses..................	56 25	2 06	54 19	
	1,862 50	1,633 50	229 00	
SAUVAGES DU MANITOBA, DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.				
Annuités et commutations..................	146,405 00	123,530 00	22,875 00	
Instruments aratoires, outils et ferronneries.........	8,307 00	8,295 89	11 11	
Graines de champ et de jardin..................	1,689 00	1,291 90	397 10	
Bestiaux....................	20,867 00	20,855 25	11 75	
Fournitures pour sauvages indigents et au travail......	113,244 00	113,298 95	....	54 95
Vêtements triennaux....................	5,237 00	3,559 69	1,677 31	
Ecoles du jour, pensionnats et écoles industrielles......	231,495 00	209,957 83	21,537 17	
Arpentage....................	11,000 00	7,423 92	3,576 08	
Sioux....................	4,514 00	4,504 74	9 26	
Moulins à farine et à scie..................	625 00	624 59	0 41	
Dépenses générales....................	189,906 00	188,638 95	1,267 05	
Total....................	7,332,289 00	681,981 71	51,362 24	54 95

COMPTES DE CRÉDIT—*Fin.*

1906-07.

——	Crédit.	Dépenses.	Crédit non employé.	Excédent du crédit.
SAUVAGES DU DISTRICT DE YUKON.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Fournitures pour sauvages indigents....	6,000 00	2,496 39	3,503 61	
Ecoles du jour et pensionnats..	3,750 00	2,358 33	1,391 67	
Total........	9,750 00	4,854 72	4,895 28	
ESQUIMAUX INDIGENTS.				
Esquimaux indigents	500 00	....	500 00	
TRAITÉ 10.				
Traité 10	12,000 00	11,294 41	705 59	
COLOMBIE-BRITANNIQUE.				
Appointements..............................	18,135 00	18,155 00	....	20 00
Secours	6,000 00	5,760 25	239 75	
Grains de semence.......................	750 00	722 82	27 18	
Soins médicaux et médicaments	15,000 00	15,204 22	... .	204 22
Ecoles du jour	10,450 00	10,412 83	37 17	
Ecoles industrielles et pensionnats......................	62,500 00	53,665 60	8,834 40	
Frais de route..	4,950 00	4,747 42	202 58	
Emploi et divers, hôpital et fossé, nettoyage des vergers des sauvages et bateau C. pour l'agence et les dépenses de la Côte du Nord-Ouest........................	25,127 50	12,768 86	12,358 64	
Commission des arpentages et des réserves	2,500 00	105 75	2,394 25	
	145,412 50	121,542 75	24,093 97	224 22
EN GÉNÉRAL.				
Appointements des inspecteurs..	3,225 00	3,225 00		
Frais de route et assistance au clergé..................	1,650 00	1,088 22	561 78	
Impression et papeterie, service extérieur.......	4,500 00	4,500 00		
	9,375 00	8,813 22	561 78	

FONDS DE DÉPOTS DES SAUVAGES.

TABLEAU C—Indiquant les opérations qui se rattachent à ce fonds pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907.

Service.	Doit.	Avoir.
	$ c.	$ c.
Balance au 30 juin 1906		4,868,622 00
Perceptions des ventes de terre ; droits sur bois et pierre; loyer, amendes et honoraires		431,354 87
Intérêt pour neuf mois terminés le 31 mars 1907, sur la balance ci-dessus		143,003 47
Crédits votés par le parlement pour ajouter à la caisse		23,125 02
Chèques impayés pour 1904-5		26 27
Dépenses pendant les neuf mois terminés le 31 mars 1907	308,563 04	
Balance, 31 mars 1907	5,157,566 59	
	5 466,129 63	5,466,129 63

Pour plus de détails des dépenses ci-dessus se rattachant au fonds de dépôts des sauvages et au fonds consolidé, voir le rapport de l'auditeur général, partie J.

RAPPORT

DE LA

Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest

1907

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRES EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI
1908

[Nº 28—1908.] *Prix, 15 cents.*

A Son Excellence le très honorable Sir Albert Henry George, Comte Grey, C.C.M.G., etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence, le rapport annuel de la Royal Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest pour l'année 1907.

Respectueusement soumis,

WILFRID LAURIER,

Président du Conseil.

Le 6 décembre 1908.

TABLE DES MATIÈRES.

PARTIE II.

EFFECTIF ET RÉPARTITION.

PARTIE III.

TERRITOIRE DU YUKON.

ANNEXES À CE RAPPORT.

QUARTIER GÉNÉRAL DE LA ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU NORD-OUEST,
RÉGINA, 1er décembre 1907.

Au Très honorable
Sir WILFRID LAURIER, C.P., G.C.M.G., etc.,
Président du Conseil Privé,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'exercice clos le 31 octobre 1907.

J'annexe pour votre information les rapports des officiers commandant les districts, et certains rapports sur les services d'une nature spéciale qui doivent intéresser le public.

EFFECTIF ET DISTRIBUTION.

Le 31 octobre l'effectif de la troupe était comme il suit: cinquante-cinq officiers, cinq cent quatre-vingt-quatre sous-officiers et gendarmes et cinq cent vingt-sept chevaux. Comparé à l'exercice précédent, l'effectif est de quarante-cinq hommes et quarante-neuf chevaux de moins. Cette perte s'est produite surtout dans le Territoire du Yukon, où l'effectif a été diminué de quarante-sept hommes et vingt-trois chevaux.

Voici la distribution par provinces et territoires:

—	Commissaire.	Sous-commissaire.	Surintendants.	Inspecteurs.	Chirurgiens et aide-chirurgiens.	Vétérinaires.	Adjudants sous-officiers.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes surnuméraires.	Total.	Chevaux.
Alberta	....	....	4	13	1	....	12	18	28	132	28	236	257
Saskatchewan	1	1	5	15	1	1	18	18	26	159	32	277	230
Territoires du Nord-Ouest	....	....	1	2	1	....	1	4	2	17	4	32	....
Territoire du Yukon (30 Sept,)	....	1	1	5	2	....	8	7	9	45	16	94	40
Grand total	1	2	11	35	5	1	39	47	65	353	80	639	527

Dans la province d'Alberta il y a cinq postes divisionnaires et 67 détachements; dans la Saskatchewan, quatre postes divisionnaires et 17 détachements; et dans les Territoires du Nord-Ouest, un poste divisionnaire et six détachements; soit un total de 12 postes divisionnaires et 154 détachements.

En 1900, l'effectif (à l'exclusion des hommes en service dans le Sud-Africain) était de 774 officiers et gendarmes, répartis entre 10 postes divisionnaires et 101 détachements. Ainsi, malgré une perte de 135 hommes, il y a eu augmentation de 55 postes et détachements, ce qui indique l'effort imposé à la troupe.

En 1901, la population de l'étendue de terres sous la juridiction de la gendarmerie était de 238,000 âmes, et cette année elle atteint 600,000, augmentation en grande mesure due aux immigrants venant de la Grande-Bretagne, des Etats du nord et du centre de l'Europe et des Etats-Unis, qui ne connaissent pas les lois du Canada. Ces gens se sont répandus dans les provinces d'Alberta et de la Saskatchewan. Ils ont droit à notre protection. Je me suis efforcé de répondre aux demandes autant que possible, mais non pas aussi pleine-

ment que je le désirais. J'ai reçu de toutes les parties des nouvelles provinces un grand nombre de demandes de protection par la gendarmerie, mais je n'ai pu accéder à toutes ces demandes.

Dans les Territoires du Nord-Ouest l'effectif n'est pas suffisant. Il faut des postes à différents endroits sur le fleuve MacKenzie. Dans le district de Kéwatin des pratiques inhumaines parmi les sauvages ont été dévoilées, et dans l'intérêt de l'humanité on devrait y établir un plus grand nombre de postes de gendarmerie. Dans l'Ungava les mêmes pratiques ont cours, dit-on. Il n'y a pas de gendarmes stationnés dans ce district à présent, mais on devrait y en envoyer. En supposant que notre juridiction ne soit pas diminuée dans un avenir rapproché, je suis forcé d'exprimer l'opinion que l'effectif de la troupe n'est pas suffisant pour lui permettre d'accomplir ses nombreux et variés services d'une manière satisfaisante pour le gouvernement et avec honneur pour elle.

CRIMINALITÉ.

Il y a une augmentation sensible dans le nombre des causes, au nombre de 6,736, dans lesquelles il y a eu 5,685 condamnations. L'an dernier les causes inscrites se sont chiffrées par 5,148, avec 4,256 condamnations, pendant les onze mois. Le plus grand nombre de causes sous le régime du Code criminel portent sur les voies de faits, le vol et l'ivrognerie, et sur les contraventions créées par les lois provinciales et qui ne sont pas criminelles de leur nature. Je regrette de constater que 35 accusations de viol et d'actes indécents ont été inscrits, et qu'il n'y a eu que 12 condamnations. Ces crimes augmentent et devraient être traités très sévèrement.

Il y a 11 accusations de meurtre et 6 de tentative de meurtre. Trois cas de meurtre eurent lieu dans Kéwatin, et non dans la Saskatchewan comme il est dit, et l'un d'eux est arrivé l'an dernier, mais le procès n'eut lieu que cette année.

Le nombre d'accusations de meurtre est grand, mais n'indique pas un état de désordre, ainsi que l'indique l'état suivant:

MEURTRE.

Rex vs Sugar (sauvage). Indiqué comme attendant son procès. Résultat d'une querelle.

Rex vs Macdonald. Acquitté. Cet homme avait été accusé du meurtre d'un sauvage Assiniboine nommé Dixon, un employé sur le ranche de Macdonald. La mort fut le résultat de l'usage excessif de boissons enivrantes, que l'on prétend avoir été données par Macdonald.

Rex vs Michalchuck (Galicien). Attendant son procès. Résultat du fait que Metre Sharpo (Galicien), l'homme assassiné, avait débauché la femme de Michalchuck.

Rex vs Barrett. Attendant son procès. La victime était le beau-fils, âgé de 12 ans, qui intercédait pour sa mère pendant que Barrett tentait de tuer sa femme d'un coup de feu.

Rex vs Hande. Acquitté. Résultat d'une bagarre d'ivrognes.

Rex vs Prior. Attendant son procès. Un meurtre horrible d'une petite fille.

Rex vs Gilbert. Condamné, sentence subséquemment commuée en emprisonnement pour la vie. Indiqué comme attendant son procès dans le rapport de l'an dernier.

Rex vs Mack Sing (Chinois). Attendant son procès. Cas d'empoisonnement, résultant d'une rivalité entre deux propriétaires de restaurants.

Rex vs Joseph Fiddler (Sauvage). Condamné à mort. La cause indiquée sous le titre Saskatchewan a réellement eu lieu dans Kéwatin, T.N.-O. Condamné pour le meurtre d'une sauvagesse, qui était démente à cette époque, et à raison de la croyance dans la tribu que les personnes aliénées sont possédées de mauvais esprits et deviennent cannibales.

Rex vs Jack Fiddler (Sauvage). Ayant rapport à la précédente. A aidé à l'étranglement. S'est suicidé en attendant son procès.

Rex vs Norman Rae (Sauvage). Attendant son procès. Les témoignages dans la cause de Fiddler ont démontré qu'il était impliqué dans un crime semblable. Des gendarmes sont allés chercher de nouveaux témoins, et aussi pour arrêter le frère de l'accusé, qui, paraît-il, est également impliqué.

TENTATIVE DE MEURTRE.

Rex vs Kirk. Acquitté. La preuve a démontré qu'il s'était servi d'un couteau pour défendre légitimement sa vie.

Rex vs Barlow. Acquitté. Un cas d'empoisonnement.

Rex vs Mastapidro (Italien). Reconnu coupable et condamné à un an d'emprisonnement. Résultat d'une querelle avec un autre journalier.

Rex vs Bunn. Attendant son procès. Résultat d'une dispute.

Rex vs Warner. Acquitté. Résultat d'une querelle.

Rex vs Fetterman. Attendant son procès. La défenderesse est la femme de O. C. Fetterman.

Le tableau suivant indique un sommaire classifié des causes inscrites et des condamnations obtenues dans les provinces de Saskatchewan et d'Alberta, du premier novembre 1906 au 31 octobre 1907.

—	Saskatchewan.				Alberta.				Total des causes inscrites.
	Causes inscrites.	Condamnations.	Renvoyées, retirées et non considérées.	Attendant le procès.	Causes inscrites.	Condamnations.	Renvoyées, retirées et non considérées.	Attendant le procès.	
Crimes contre la personne—									
Meurtre	9	2	‡1	6	2	....	2	....	11
" tentative de	2	....	2	....	4	1	2	1	6
Infanticide	1	....	1	....	....	....	....	....	1
Homicide	1	....	....	1		....	....	....	1
Menacer de tuer	6	4	1	1	2	....	1	1	8
Coups de feu intentionnels	3	1	2	....	....	....	....	....	3
Blessures intentionnelles	5	5	....	....	....	....	....	....	5
"	1	1	....	....	2	....	1	1	3
Menaces de lésions corporelles	6	4	2	....	....	...	....	....	6
Tentative de voies de fait	2	....	1	1	....	....	....	....	2
Voies de fait ordinaires	417	359	58	....	351	271	77	3	768
" graves	10	5	5	....	11	5	3	3	21
" indécentes	11	8	2	1	3	1	1	1	14
" causant des lésions corporel.	20	14	5	1	5	3	....	2	25
Viol et tentative de viol	10	1	§6	3	11	2	8	1	21
Cacher une naissance	....	....	....	....	2	1	....	1	2
Négliger d'obtenir de l'aide p. les couches	....	....	....	....	1	1	....	....	1
Tentative d'avortement	....	....	....	....	1	....	1	....	1
Déflorer des enfants au-dessous de 14 ans	1	1	....	....	1	....	1	....	2
Enlèvement	1	....	1	....	5	....	5	....	6
Bigamie	1	....	1	....	1	....	1	....	2
Célébration illégale d'un mariage	2	....	1	1	2	....	....	2	4
Abandon de femme	....	....	....	....	3	1	1	1	3
Négliger de pourvoir à sa femme	2	1	1	....	1	1	....	....	3
Administrer du poison à un garçon	....	....	....	....	2	2	....	....	2
Négligence criminelle	....	....	....	....	2	1	1	....	2
Laisser une excavation non gardée	....	....	....	....	3	3	....	....	3
Libelle diffamatoire	2	1	1	....	....	....	....	....	2
Intimidation et menaces	5	4	1	....	6	6	....	....	11
Tentative de suicide	7	2	2	3	4	2	....	2	11
Divers	19	15	4	....	1	....	1	....	20
Infractions contre le droit de propriété—									
Vol	388	304	83	1	267	162	*87	18	655
Vol de chevaux	26	13	9	4	41	12	‡17	12	67
" bestiaux	15	7	5	3	23	6	12	5	38
Tuer des "	7	6	1	....	3	1	....	2	10
Frauduleusement marquer des animaux	....	....	....	....	1	1	....	....	1
Destruction et oblitération des marques	....	....	....	....	1	....	1	....	1
Blesser des bestiaux et des chevaux	5	2	3	....	10	4	6	....	15
Cruauté aux animaux	37	34	3	....	35	29	6	....	72
Bris de maison et de magasin	11	7	2	2	10	5	2	3	21
Effraction	7	....	5	2	11	4	5	2	18
Fraude	14	4	9	1	4	....	3	1	18
Conspirer pour frauder	1	....	1	....	12	....	10	2	13
Faux prétextes	58	25	33	....	58	32	16	10	116

* 1 décédé en attendant son procès. † 1 a perdu son cautionnement. ‡ S'est suicidé pendant qu'il attendait son procès. § 1 mandat non exécuté.

—	Saskatchewan.				Alberta.				Nombre total des causes inscrites.
	Causes inscrites.	Condamnations.	Renvoyées, retirées et non considérées.	Attendant le procès.	Causes inscrites.	Condamnations.	Renvoyées, retirées et non considérées.	Attendant le procès.	
Infractions au droit de propriété—*Suite.*									
Faux	16	9	2	5	18	6	6	6	34
Recel d'objets volés	20	18	1	1	3	1	2	.....	23
Avoir en sa possession des objets volés	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	1
Volontairement endommager la propriété	20	17	3	.....	23	19	4	.....	43
Détention illégale de biens	3	2	1	.....	.....	.....	.....	.....	3
Contrefaçon	.....	.....	.....	.....	2	.....	2	.....	2
Incendie	5	3	2	.....	5	1	3	1	10
Prise de possession par force	3	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	3
Violation criminelle de fidéicommis	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	3	3
Rupture de contrat	.....	.....	.....	.....	42	31	11	.....	42
Méfaits	77	69	7	1	40	32	8	.....	117
Intrusion	1	1	.....	.....	2	2	.....	.....	3
Tuer un chien	9	7	2	.....	.....	.....	.....	.....	9
Divers	.....	.....	.....	.....	3	1	.....	2	3
Infractions contre l'ordre public—									
Port illégal d'armes offensives et cachées	26	26	.....	.....	21	19	1	1	47
Viser avec des armes à feu	16	9	6	1	12	8	4	.....	28
Posséder un révolver lors de l'arrestation	.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	2
Causer une explosion	.....	.....	.....	.....	2	.....	2	.....	2
Répandre de fausses nouvelles	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	1
Réunion illégale	11	...	11	.....	.....	.....	.....	.....	11
Aider un membre de la gendarmerie du N.-O. à déserter	1	.....	.....	1	1	1	.....	.....	2
Infractions contre la religion et les bonnes mœurs—									
Vagabondage	170	166	4	.....	241	228	9	4	411
Ivresse et désordre	853	835	18	.....	585	568	17	...	1,438
Perturbations	51	49	2	.....	77	71	6	.....	128
Jurements, menaces et insultes	21	21	.....	.....	8	6	2	...	29
Exposition indécente de sa personne	15	13	2	.....	13	13	.....	.....	28
Grossière indécence	.....	.....	.....	.....	3	1	2	.....	3
Sodomie et tentatative de sodomie	1	1	...	.....	4	.....	1	3	5
Inceste	1	.....	1	.....	2	.....	2	.....	3
Séduction	2	.....	2	.....	.	.....	.....	.....	2
" sous promesse de mariage	.....	.....	.....	.....	1	.....	*1	.....	1
Défloraison d'une femme	.....	.....	.....	.....	2	.....	1	1	2
Tenir une maison malfamée	8	8	.....	.....	30	30	.....	.....	38
Habiter " "	13	13	.....	.....	90	90	.....	.....	103
Fréquenter " "	15	15	.....	.....	23	22	1	.....	38
Tenir une maison de jeu	1	1	.....	.....	3	3	.....	.....	4
Jeu	3	3	.....	.....	13	13	.....	.....	16
Manque de respect env. dépouille humaine	.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....	2
Troubler le service divin	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	1
Tirer des armes à feu	.....	.....	.....	.....	6	6	.....	.....	6
Loteries	10	10	.....	.....	1	.....	1	.....	11
Nuisance	8	7	1	.....	6	5	1	.....	14
Divers	8	7	1	.....	1	.....	1	.....	9
Tromper la justice—									
Parjure	3	2	1	.....	4	.....	4	.....	7
Fabriquer de faux témoignages	1	1	.....	.....	1	.....	1	.....	2
Conspir. p. faire porter fausses accusations	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	1
Corruption et désobéissance—									
Désobéir aux ordonnances de la cour	3	2	1	.....	.....	.....	.....	.....	3
" assignations	3	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
Agent de la paix acceptant un pot-de-vin	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	1
Evasion	.....	.....	.....	.....	3	1	1	1	3
Tentative d'évasion	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Bris de prison	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Aider un prisonnier à s'évader	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	1
Permettre volont. à un prison. de s'évader	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
Etre illégalement en liberté	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	1
Gêner un agent de la paix	18	18	.....	.....	7	7	.....	.....	25

* Marié dans la cour.

—	Saskatchewan.				Alberta.				Nombre total des causes inscrites.
	Causes inscrites.	Condamnations.	Renvoyées, retirées et non considérées.	Attendant le procès.	Causes inscrites.	Condamnations.	Renvoyées, retirées et non considérées.	Attendant le procès.	
Corruption et désobéissance—*Suite.*									
Voies de fait sur un agent de la paix	2	1	....	1	3	3	....	....	5
Négliger d'aider un agent de la paix	....	....	....	....	1	....	....	1	1
Résistance à l'arrestation	3	3	....	....	2	2	....	....	5
Contravention à la loi des chemins de fer—									
Voler son passage	34	34	....	....	19	19	....	....	53
Intrusion	4	4	....	....	1	1	....	....	5
Télégraphiste ivre	....	....	....	....	1	1	....	....	1
Tentative de détruire un train	....	....	....	....	2	1	1	....	2
Gêner un employé de chemin de fer	....	....	....	....	2	....	1	1	2
Mettre des obstacles sur le chemin de fer	....	....	....	....	1	....	1	....	1
Contraventions à la loi des douanes	2	2	....	....	3	2	....	1	5
Contraventions à la loi des sauvages—									
Fournir des boissons aux sauvages	58	54	4	....	43	33	7	3	101
Sauvages ivres	86	82	4	....	95	92	3	....	181
Ivre sur la réserve	14	14	....	....	7	6	1	....	21
Avoir des boissons en sa possession	12	10	2	....	9	8	1	....	21
" " sur la réserve	10	10	....	....	5	5	....	....	15
Jeu sur la réserve	6	5	1	....	5	5	....	....	11
Intrusion sur la réserve	2	2	....	....	....	....	....	....	2
Faire l'école buissonnière	8	8	....	....	1	1	....	....	9
Prostitution	1	1	....	....	....	....	....	....	1
Contraventions à la loi des pêcheries	6	6	....	....	5	5	....	....	11
Contraventions à la loi des épizooties chez les animaux	2	2	....	....	6	4	2	....	8
Contraventions à la loi des élections	1	....	1	....	....	....	....	....	1
Contraventions aux règlements du Parc des Montagnes-Rocheuses	....	....	....	....	20	20	....	....	20
Contrav. à la loi du Revenu de l'Intérieur	....	....	....	....	3	2	1	....	3
Contraventions à la loi des Poids et Mesures	....	....	....	....	1	....	1	....	1
Contraventions à la loi des Pénitenciers	....	....	....	....	1	1	....	....	1
Contraventions à la loi du dimanche	....	....	....	....	10	10	....	....	10
Contravent. contre les lois provinciales et les Ordonnances des territ. du N.-Ouest.—									
Maîtres et serviteurs	340	297	43	....	138	109	23	6	478
Gibier	41	40	1	....	43	38	5	....	84
Peaux et marques	3	3	....	....	22	19	3	....	25
Observance du Dimanche	10	10	....	....	....	....	....	....	10
Feux de prairies	65	52	13	....	49	41	4	4	114
Licences pour vente de boissons	146	136	10	....	188	172	16	....	334
En poss. de boiss. eniv. dans un terr. proh.	....	....	....	....	10	9	1	....	10
Démence	54	*52	2	....	60	*43	17	....	114
Eleveurs de chevaux	....	....	....	....	9	6	3	....	9
Ordonnance des villages	32	31	1	....	....	....	....	....	32
Animaux errants	26	24	2	....	32	24	8	....	58
Animaux entiers	9	9	....	....	1	1	....	....	10
Protection des animaux	....	....	....	....	10	9	1	....	10
Fourrière	36	32	4	....	3	1	2	....	39
Clôtures	....	....	....	....	3	3	....	....	3
Ecuries de louage	6	6	....	....	8	7	1	....	14
Ingénieurs	14	13	1	....	....	....	....	....	14
Travaux publics	4	4	....	....	22	22	....	....	26
Profession médicale	2	2	....	....	2	2	....	....	4
Profession légale	2	....	2	....	....	....	....	....	2
Médecins vétérinaires	....	....	....	....	1	....	1	....	1
Hygiène publique	16	16	....	....	7	7	....	....	23
Marchands ambulants et colporteurs	15	14	1	....	5	5	....	....	20
Herbes nuisibles	7	7	....	....	13	10	3	....	20
Pollution des cours d'eau	....	....	....	....	1	1	....	....	1
Chaudières à vapeur	....	....	....	....	2	2	....	....	2
Automobiles et véhicules	2	2	....	....	....	....	....	....	2
Divers	17	15	2	....	16	12	4	....	33
Total	3,631	3,172	418	41	3,105	2,513	478	114	6,736

*Envoyé à l'asile.

Le tableau comparatif des condamnations entre les années 1900 et 1907 indique une augmentation constante dans les causes au criminel, et je veux faire rapport que ce service a été bien fait. Il n'y a que cinq maréchaux des logis qui sont agents de police secrète. Ce nombre devrait être considérablement augmenté. Il devrait y en avoir au moins 20.

TABLEAU COMPARATIF des condamnations entre les années 1900 et 1907, sous des rubriques générales.

—	1907.	*1906.	1905.	1904.	1903.	1902.	1901.	1900.
Infraction contre—								
La personne	729	590	478	386	317	189	144	109
Le droit de propriété	877	632	630	605	367	248	132	96
L'ordre public	66	61	42	27	32	31	11	9
La religion et les bonnes mœurs	2,208	1,533	1,379	1,312	923	494	500	350
Tromper la justice	3	6	3	4	7			3
Corruption et désobéissance	44	56	26	27	33	17	13	16
Loi des Chemins de fer	60	34	69	86	32	5	49	45
Loi des Douanes	4	17	11				2	
Loi des Sauvages	336	259	229	228	296	236	180	143
Loi des Epizooties	6	28	24	9				
Loi des Pêcheries	11	11	6					
Loi des Terres fédérales		2						
Loi des Elections		4	2					
Règlements du parc des Montagnes-Rocheuses	20	25	1					
Loi de Milice				4				
Loi du Revenu de l'Intérieur	2							
Loi des Pénitenciers	1							
Loi de l'Observ. du Dimanche	10							
Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest	1,308	1,000	865	777	606	298	219	165
Total	5,685	4,256	3,767	3,465	2,613	1,520	1,250	936

*Onze mois.

Pour indiquer les services que les membres de la gendarmerie sont souvent appelés à remplir dans la mise en vigueur de leurs fonctions de gendarmes, j'annexe les rapports suivants:

Le gendarme J. A. W. O'Neill, sur un service de surveillance de Norway-House vers l'intérieur de Kéwatin pour arrêter deux sauvages accusés de meurtre. Temps occupé, quatre mois; distance parcourue avec des attelages de chiens et en canots, 750 milles. *Voir* l'annexe S.

Le maréchal des logis R. Field, de Fort-Chipewyan à Fort-McKay, et retour, de là jusqu'au Fort-Saskatchewan, pour escorter un aliéné. Temps, du 13 au 30 mars; distance, 500 milles. *Voir* l'annexe T.

Le gendarme H. Shand, d'Edmonton au Grand-Remous de la rivière Macleod, pour secourir un rancher que l'on disait être devenu aliéné. Temps, du 19 décembre au 15 janvier; distance, 250 milles. *Voir* l'annexe U.

PRISONS COMMUNES.

Nos corps de garde servent encore de prisons communes dans les deux provinces. Neuf cent quatre-vingt-dix-huit prisonniers ont été reçus dans nos corps de garde dans l'Alberta, et le 31 octobre 115 prisonniers étaient sous notre garde.

Six cent soixante et dix-huit ont été reçus dans la Saskatchewan et cinquante étaient sous notre garde le 31 octobre. La Saskatchewan a deux prisons communes: nos corps de garde prennent l'excédent. Le logement dans notre corps de garde a été considérablement augmenté à Lethbridge et à Fort-Saskatchewan.

J'ai été informé que la province d'Alberta devait construire des prisons l'an prochain. J'espère que la Saskatchewan fera la même chose, afin que la gendarmerie soit entièrement relevée du soin des prisonniers, ce qui est une forte imposition sur notre effectif.

TABLEAU des prisonniers internés aux corps de garde de la gendarmerie à cheval du 1er novembre 1906 au 31 octobre 1907, et libérés durant la même période.

—	Regina.	Moosomin.	Maple-Creek.	Battleford.	Macleod.	Calgary.	Prince-Albert.	Fort-Saskatchewan.	Lethbridge.	Total.
Nombre total des prisonniers purgeant leur sentence ou attendant leur procès le 30 octobre 1906....	20	15	10	5	21	29	.....	32	5	137
Nombre total des prisonniers reçus.	340	139	79	120	193	439	......	164	202	1,676
Nombre total des prisonniers libérés	326	150	85	117	193	425	......	174	178	1,648
Nombre total des prisonniers purgeant leur sentence ou attendant leur procès le 31 octobre 1907.. .	34	4	4	8	21	43	...	22	29	165

ROUTE DE LA RIVIÈRE LA-PAIX AU YUKON.

Le détachement engagé dans la construction de cette route a hiverné à Fort-Graham, sur la rivière Finlay, C.-B., dans des quartiers confortables construits dans l'automne de 1906. Il se composait de 15 sous-officiers et gendarmes et 19 chevaux, sous le commandement de l'inspecteur E. J. Camies.

Fort-Graham est un endroit très isolé dans la Colombie-Britannique, n'ayant aucunes communications avec le monde extérieur durant tous les mois d'hiver.

Un courrier a été reçu le 24 mars, par un détachement de ronde sous le commandement du gendarme Gairdner. Ce fut un long et dur voyage de 500 milles, et le détachement manqua de provisions. J'annexe son rapport, *voir* Annexe V. Malgré l'isolement et l'ennui, l'inspecteur Camies dit: "Je suis heureux de faire rapport que tous ont bien travaillé et de bon cœur. Il n'y a eu aucune infraction à la discipline."

L'hiver a été très rigoureux. Le 22 avril la neige avait encore deux pieds d'épaisseur dans la forêt, et les rivières étaient encore solidement gelées.

Ce ne fut que le 20 mai que l'inspecteur Camies put se déplacer jusqu'à un endroit situé à dix-huit milles à l'ouest de Graham, où l'ouvrage avait été abandonné la saison précédente. Le 24 mai il recommença l'ouvrage de la saison, et le 25 septembre, il le termina en le reliant à la route du télégraphe à quatre milles au nord de Fourth-Cabin, à 104 milles au nord d'Hazelton, et à 377 milles à l'ouest du Fort-St-Jean, sur la rivière La-Paix. Il a été construit 151 milles de route durant la saison.

La région située entre Fort-Graham et le lac de l'Ours était presque inconnue, et nous avons eu de la difficulté à nous procurer un guide sauvage compétent. En somme nous avons suivi une très excellente route. Elle est spécialement bonne entre le lac de l'Ours et le sentier du télégraphe, où nous nous attendions que l'ouvrage serait très difficile. En 1906 il avait été envoyé assez de provisions pour durer jusqu'au lac de l'Ours, où des provisions fraîches pouvaient être envoyées de la côte. Malheureusement, les vêtements n'ont pas été transportés plus loin que St-Jean.

Le premier mai, le surintendant Constantine, accompagné de l'aide-chirurgien intérimaire Genest, quitta le Petit lac de l'Esclave avec sept gendarmes et trente-quatre chevaux pour Fort-Graham. Le 24 mai ce détachement arriva à St-Jean, à 250 milles. Le voyage jusqu'à cet endroit fut très fatigant. Tous les ruisseaux et les cours d'eau étaient transformés en torrents. En traversant la rivière de l'Eau-Claire, des chevaux et des voitures

ont été emportés par le courant, et le gendarme Campbell a failli se noyer. Il a fallu jeter des ponts sur un bon nombre de ruisseaux, et dans certains cas les approvisionnements ont été transportés de l'autre côté dans un canot que le détachement avait apporté avec lui.

Les véhicules sur roues furent renvoyés à St-Jean, et le surintendant Constantine continua avec son détachement jusqu'à Fort-Graham avec un convoi de bât portant des vêtements et du bacon. Ils arrivèrent ici le 23 juin, à 208 milles de St-Jean. Le surintendant Constantine fait le rapport suivant: "Le voyage a été dur d'un bout à l'autre. Eaux hautes, maigre chair, et temps pluvieux. Nous avons pratiqué un chemin, avec des hommes à pied et sur les chevaux de selle, pour le convoi de bât. Il a fallu traverser les rivières et les cours d'eau au moyen de radeaux, car très peu pouvaient être traversés à gué." Malgré toutes ces difficultés, cependant, ce détachement a fait un rude voyage de 458 milles sans un accident, et la perte d'un seul cheval qui a été laissé épuisé sur le sentier.

Le surintendant Constantine resta à Fort-Graham pour surveiller l'expédition des approvisionnements et faire des arrangements pour la garde des provisions laissées à cet endroit. Le docteur Genest continua sa route jusqu'à 50 milles plus loin, pour donner ses soins aux gendarmes Thorne et Ryan, qui souffraient de graves blessures. Le gendarme Ryan guérit et reprit son service. Le gendarme Thorne fut ramené à Fort-Graham le 26 juillet.

Le surintendant Constantine, avec le Dr Genest et cinq sous-officiers et gendarmes (y compris Thorne), quitta Fort-Graham le 29 juillet pour le Petit lac de l'Esclave, où il arriva à la fin d'août.

L'inspecteur Macdonald se rendit le 3 juillet de Macleod à Hazelton, où un détachement composé d'un sous-officier et de trois gendarmes de la division H avait reçu ordre de le rencontrer. A Victoria, il acheta des provisions pour le détachement qui travaillait et les fit expédier à Hazelton. Le naufrage du bateau à vapeur *Mount Royal* le retarda, et il n'arriva à Hazelton que le 18 juillet. Dans l'intervalle le maréchal des logis Acland acheta et expédia au lac de l'Ours pour dix jours d'approvisionnements, qui arrivèrent à cet endroit le 27 juillet, treize jours après l'arrivée du détachement de travailleurs. L'inspecteur Macdonald fit des arrangements pour l'envoi d'un mois d'approvisionnements à expédier à Fourth-Cabin, et il partit le 20 juillet avec son détachement pour se rendre à cet endroit, où il arriva le 26 et rencontra l'inspecteur Camies, qui avait quitté son détachement pour venir à sa rencontre et hâter l'envoi des provisions. L'inspecteur Camies retourna au lac de l'Ours. L'inspecteur Macdonald se rendit jusqu'aux sources de la rivière Skeena par voie de Fifth-Cabin et l'ancien sentier des bestiaux, afin d'explorer le pays dans cette direction. Il revint à Fourth-Cabin le 9 et partit pour l'est vers le lac de l'Ours. Il rencontra le détachement de l'inspecteur Camies à la traverse de la rivière Skeena le 22 août et en prit le commandement.

Quant à la route jusqu'à Telegraph-Creek, sur la Stickine, il dit qu'elle est très praticable, la distance étant évaluée à 260 milles depuis Fourth-Cabin, et à 360 milles depuis Hazelton. La route projetée quitte le sentier du Télégraphe à douze milles au nord de Fifth-Cabin, fléchit vers le nord-est, traverse les montagnes Ground-Hog par une passe facile, mais à travers 30 milles de bois épais jusqu'à la vallée de la Skeena, qu'elle remonte par une région découverte qui s'étend vers le nord sur une distance de 100 milles jusqu'à la rivière Klappan. Elle traverse cette rivière et continue entre les bras nord et sud de la rivière Stickine. Il est d'avis que seize hommes pourront terminer cette partie du sentier en une saison. Une équipe d'explorateurs a été envoyée sous les ordres du maréchal des logis Acland, qui fait rapport qu'un bon détour peut être fait en remontant la rivière Slanguse, évitant ainsi une longue et difficile hauteur des terres juste au nord de Fourth-Cabin.

A l'achèvement des travaux de la saison tout le détachement revint à Hazelton. Des arrangements ayant été préalablement faits, tous les chevaux furent laissés près d'Hazelton pour l'hiver sous la garde d'un sous-officier. L'inspecteur Macdonald et les hommes retournèrent à Calgary, descendant la rivière Skeena en canot jusqu'à Port-Essington, de là par steamer jusqu'à Vancouver, et de là jusqu'à leur destination en chemin de fer. De longs congés furent accordés aux sous-officiers et aux hommes qui avaient travaillé à cette construction de chemin pendant plus de deux ans. Les officiers ont fait les rapports les plus

favorables sur la conduite et le travail des hommes, et je porte très volontiers leurs services à votre attention, parce que j'ai inspecté leur ouvrage, et que je connais les privations et les ennuis qu'ils ont dû subir.

Dans le cours de l'été trois officiers, un aide-chirurgien intérimaire, 25 sous-officiers et gendarmes, avec 60 chevaux, ont été employés à ce service.

Le 19 juillet je quittai le quartier général pour aller faire l'inspection du sentier. J'arrivai à Fort-St-Jean le 8 août, à 500 milles d'Edmonton, ayant voyagé par voiture d'Edmonton à Athabaska-Landing, de là en remontant la rivière Athabaska par bateau à vapeur jusqu'à la Petite rivière de l'Esclave, franchi les portages à pied, par bateau à vapeur jusqu'au poste de gendarmerie du Petit lac de l'Esclave, puis à cheval jusqu'à la traverse de la rivière La-Paix, et par bateau à vapeur en remontant la rivière La-Paix. Je quittai St-Jean, où commence la route, avec quatre compagnons en tout et dix chevaux de bât, le 9 août j'arrivai à Fort-Graham, à 208 milles, le 21 août; au lac de l'Ours, 116 milles, le 31 août, à l'équipe des travailleurs, 33 milles, le 3 septembre; à Fourth-Cabin, 24 milles, le 6 septembre; et à Hazelton, 100 milles, le 12 septembre; une distance totale de 500 milles par sentier de bât. Je descendis la rivière Skeena en canot jusqu'à Port-Essington, je pris le steamer de la côte jusqu'à Vancouver, et revins à Regina par chemin de fer, arrivant ici le 24 septembre.

J'ai inspecté 357 milles d'ouvrages terminés. Je trouve qu'il est difficile de décrire convenablement les montagnes du nord de la Colombie-Britannique, à travers lesquelles le sentier a été coupé, de manière à vous faire complètement comprendre les difficultés qui ont été surmontées. Un océan de montagnes apparemment jetées pêle-mêle, mais en réalité une série de chaînes parallèles courant du nord-ouest au sud-est. A mesure que vous avancez vers l'ouest les chaînes deviennent plus raides, les cimes plus élevées, et les champs de neige plus considérables. Partout, le paysage est sauvage et grand, mais à certains endroits, surtout sur la hauteur du continent, il est indescriptible.

Accompagnant ce rapport se trouvent quelques vues photographiques qui en donnent une faible idée.

Les obstacles rencontrés sont ceux que l'on trouve dans toute construction de chemins dans un pays montagneux, de raides montées et descentes, des rivières et des cours d'eau, des muskegs et des terrains mous, des forêts et du bois renversé; les difficultés étaient la brièveté de la saison, l'ouvrage n'étant possible que pendant quatre mois, l'expédition des provisions et la nécessité de se hâter, puis l'ennui des mouches, de la pluie et du froid. Comme l'herbe abondante était saturée d'une forte rosée, les hommes étaient presque toujours trempés, même dans les beaux jours. Cependant, il n'y a eu aucune maladie, peu d'accidents, et aucune perte de vie. Les chevaux ont souffert le plus à cause du rude travail et de la rareté de fourrage parfois, et nous en avons perdu plusieurs.

En quittant St-Jean le sentier conduit vers l'ouest en remontant la rive nord de rivière La-Paix (22 milles), tourne vers le nord-ouest en remontant la vallée du creek de la Cache, qu'il suit sur une distance de 23 milles, puis traverse le bras nord de la rivière Mi-Chemin. Il suit la Mi-Chemin principale, tantôt sur la berge, tantôt dans la vallée, jusqu'au confluent de la rivière du Cyprès, à 97 milles de St-Jean. Ici il tourne vers l'ouest en remontant cette vallée, pénèfre dans les montagnes au poteau milliaire 114, continue par une montée facile, et franchit le sommet de la première chaîne par la passe Laurier. Il descend ensuite rapidement, traverse le ruisseau Queue-de-Loutre en amont des fourches, et, montant un coteau peu élevé, plonge dans une petite vallée et entre immédiatement dans la gorge d'un petit cours d'eau venant de l'ouest. Il suit ce cours, le traverse et le retraverse, et parfois il est obligé de passer dans le lit du ruisseau. Laissant ce cours d'eau à sa droite, le sentier se fraie un chemin vers l'ouest à même la montagne en montant et grimpant mille pieds jusqu'au sommet (154 milles) de la seconde chaîne, connue sous le nom de Canyon du Diable. Il descend bientôt par une pente aussi raide jusqu'à un cours d'eau coulant vers l'ouest, qu'il suit en disputant parfois le passage à l'eau, contournant des berges coupées à pic, et grimpant par-dessus des cailloux pendant un mille ou plus. A mesure qu'il continue à descendre la vallée, la route s'améliore jusqu'à la traverse de la rivière Ospica (172 milles), où commence de suite une longue et constante montée jusqu'à la passe Herchmer, sommet

(180) de la troisième chaîne. Il descend de ce sommet par une pente facile jusqu'à Fort-Graham, sur la rivière Finlay, à 208 milles de Fort-St-Jean.

Du fort Graham, la direction générale jusqu'au lac de l'Ours, 116 milles, est sud-ouest. Sur cette distance, il traverse trois chaînes, la première et la seconde par des rampes faciles et de peu d'élévation, mais à la troisième, qui est la hauteur des terres du continent, il passe à une altitude de 7,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, ainsi qu'indiqué par le baromètre, et se trouve à 2,000 pieds au-dessus de la vallée de la rivière Omenica. Cette montée se fait sur une distance de six milles. Du lac de l'Ours à la ligne du télégraphe, la distance est de 53 milles, et la direction ouest. Il suit la vallée du ruisseau de l'Ours, la rivière Sustut et la rivière Skeena.

Je considère cette route très bonne, et l'on pourrait y construire une route charretière, Elle n'est pas praticable pour un chemin de fer. La contrée est assez cuverte. Il y a passablement de bois debout d'une valeur commerciale, beaucoup de petit tremble, pin, épinette et sapin, et de grandes étendues de bois brûlé qui, à cause du bois renversé par le vent, a causé beaucoup de difficultés. La plus grande étendue de bois de valeur se trouve sur la rivière Ospica.

J'ai trouvé qu'on y avait fait des travaux considérables, et attendu qu'on n'a travaillé réellement que dix mois pour faire ces 377 milles, les résultats sont satisfaisants. Un sentier de bât praticable avait été construit. Il peut être fait beaucoup pour améliorer ce chemin en lui faisant contourner les muskegs, si c'est possible, ou sinon en le couvrant de billes et en améliorant les rampes dans les montées très raides. Il est certain qu'il sera fréquemment bloqué par les arbres renversés par le vent là où il passe à travers le bois brûlé, et par conséquent une petite équipe de travailleurs devrait le parcourir chaque année.

DISTRICT DE LA BAIE-D'HUDSON.

Le quartier général de la division M a été établi à Fort-Churchill, à l'embouchure de la rivière Churchill, où a été érigé un poste confortable se composant des quartiers des officiers, du logement des hommes, d'un corps de garde et d'un magasin. L'ouvrage a été fait par nos hommes. Les murs sont construits en billes qui ont été coupées à une distance considérable du poste et flottées sur la rivière, ou durant l'hiver transportées par les attelages de chiens. Le surintendant Moodie et ses hommes méritent beaucoup d'honneur pour leur rude travail. (J'annexe une photographie du poste).

Un poste occupé par trois hommes a été maintenu au Cap-Fullerton. Comme la flotte de pêche à la baleine n'hiverne plus à cet endroit, le surintendant Moodie considère qu'il n'est plus nécessaire de l'occuper et a conseillé de l'abandonner. Il y a de grands approvisionnements de houille et de provisions à cet endroit et de très bons quartiers. Il recommande d'établir un nouveau poste au lac Baker, à l'ouest de l'inlet Chesterfeld. La Compagnie de la Baie-d'Hudson a l'intention d'ouvrir un comptoir de commerce quelque part dans ce voisinage.

Le steamer Rouville, qui a été construit en 1906-7 pour le service de surveillance sur les rives occidentales de la baie d'Hudson, n'y a pas été envoyé l'été dernier. On croit maintenant que, par suite des services de surveillance d'été et d'hiver établis de Norway-House, les communications par terre avec la baie d'Hudson suffiront, et que ce navire peut être affecté à un autre service.

Un sous-officier et trois gendarmes qui avaient complété leurs trois années de service dans la division 'M' ont été ramenés et remplacés.

Le service dans la région de la baie d'Hudson est isolé, monotone et dangereux, et je suis heureux de porter à votre attention le surintendant Moodie et la division M.

Le 11 décembre dernier, l'inspecteur Pelletier et le brigadier Reeves ont quitté Mafeking, une station sur le chemin de fer Canadian-Northern, pour Fort-Churchill avec des correspondances et dépêches, et revinrent à cet endroit le 2 mars, après avoir fait un très heureux voyage de 1,400 milles avec des chiens, en plein hiver, sans accident.

Cet officier fit un autre voyage par eau en été. Quittant Norway-House le 25 juillet avec trois canots, il se rendit par voie du lac Fendu, de la petite rivière Churchill, de la

rivière du Daim et de la rivière Churchill, jusqu'à Fort-Churchill, où il arriva le 20 août. Pour revenir il quitta Fort-Churchill le 31 août par un caboteur pour se rendre à la factorerie d'York, où il laissa le caboteur pour prendre des canots pour remonter la rivière Nelson, et il arriva à Norway-House le 26 septembre. Il estime avoir parcouru 1,240 milles au cours de son voyage.

J'annexe des copies de ses excellents rapports (*voir* annexes O et P), et aussi quelques photographies de la région qu'il a traversée.

Je suis très heureux d'attirer votre attention sur le très satisfaisant ouvrage accompli par ce jeune officier.

LE FLEUVE MACKENZIE.

L'inspecteur Jarvis, avec trois sous-officiers et gendarmes, partit de Régina le 10 mai pour relever l'inspecteur Howard, commandant le district de la rivière Mackenzie, qui y avait terminé ses deux ans de service.

Ils arrivèrent à Fort-McPherson le 21 juillet. Le commandement fut transféré et l'inspecteur Howard et les hommes dont le temps de service était expiré revinrent au quartier général, où ils arrivèrent à la fin d'août.

J'annexe le rapport annuel de l'inspecteur Howard (*voir* annexe K). Dans la baie d'Hudson comme dans la région arctique, le service est fatigant et rude, et exige des hommes résolus et de grande endurance physique.

L'adjudant sous-officier Fitzgerald accomplit présentement sa quatrième année de service dans ces régions, et mérite reconnaissance, non seulement à cause de ses longs services, mais pour ses autres excellentes qualités, qui lui ont mérité le respect de tous ceux qui ont eu affaire à lui.

Pour la troisième fois un détachement transportant les correspondances a été envoyé à Fort-McPherson, quittant Dawson en décembre 1906 et y revenant en février. Dans des rapports précédents j'ai attiré votre attention sur ce très ardu service de 1,000 milles, qui a été de nouveau accompli avec tant de succès par le gendarme Forrest.

Il est très important pour les hommes de nos postes si éloignés de pouvoir envoyer des nouvelles à leurs parents et en recevoir.

Je pourrais faire observer ici que, soit en portant des secours à des colons isolés par un froid piquant et sur l'épaisse neige des prairies, soit en transportant le courrier aux postes éloignés de la baie d'Hudson, jusqu'aux mers arctiques, ou aux détachements internés dans les régions septentrionales de la Colombie-Britannique, soit en se hâtant de voler au secours de malheureuses personnes dans les régions éloignées, nos hommes ne nous font pas défaut. Ils entreprennent l'ouvrage avec bonne volonté, et le mènent à bonne fin sans compter les difficultés et les misères.

BISON SAUVAGE.

J'annexe ici trois rapports faits par l'inspecteur A. M. Jarvis, C.M.G., sur le service de surveillance fait par lui dans la région du bison à l'ouest du fort Smith, district du Mackenzie (*voir* Annexe N).

L'inspecteur Jarvis arrive aux conclusions suivantes:—

1. Que le bison est en danger d'extermination, non pas par les loups, mais par les braconniers.

2. A moins qu'il ne soit suffisamment protégé par la gendarmerie, le bison ne durera pas cinq ans.

Comme il se rendait à l'île Herschel, l'inspecteur Jarvis n'avait pas assez de temps à sa disposition pour faire une enquête complète sur la condition du troupeau. Il n'a pu visiter que le bord de la région, et n'a pu s'assurer si le troupeau augmentait ou diminuait.

Je crois que son opinion a été formée quelque peu à la hâte, car les rapports que j'ai reçus de temps à autre depuis quelques années ne concordent pas avec les siens, surtout en ce qui concerne les loups. Les rapports venant de toutes les parties de cette région sep-

tentrionale disent que les loups y sont très nombreux. Au cours de mon récent voyage dans le district de la rivière La-Paix, on m'a raconté les dépradations qu'ils commettaient et quelle était leur hardiesse. Plusieurs chevaux ont été tués dans des endroits ouverts, l'hiver dernier, et quelques-uns même dans des corrals près des maisons. Il n'y a aucun doute que le bison en a également souffert.

Néanmoins, ces rapports sont importants et démontrent clairement la nécessité d'établir des postes au fort Smith et au fort Résolution, d'où l'on peut exercer une surveillance de près. Ce sont les derniers bisons sauvages, et il serait mille fois malheureux qu'ils fussent exterminés. Je me propose donc, avec votre approbation, d'établir ces postes de bonne heure l'an prochain.

AIDE A D'AUTRES MINISTÈRES.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

L'hiver dernier a été extraordinairement long et rigoureux. Depuis le milieu de novembre jusqu'au 7 février nous ayons eu de basses températures, et de longues et fréquentes tempêtes qui ont grandement nui au service des chemins de fer. Il en est résulté que l'approvisionnement de charbon dans plusieurs villes de la Saskatchewan s'est épuisé, mais heureusement, au moment le plus critique la température s'est modérée, et les chemins de fer ont pu transporter du charbon. La situation a été la plus tendue sur l'embranchement de Prince-Albert du chemin de fer Canadian-Northern.

De bonne heure en décembre on s'est alarmé de la condition d'un grand nombre de colons qui étaient allés dans la région située à l'ouest de la Saskatchewan, et au sud de Battleford le long de la route du Grand-Tronc-Pacifique et de l'embranchement Wetaskiwin du Pacifique-Canadien. Quelques-uns s'étaient aventurés jusqu'à cent milles de la plus proche station de chemin de fer. Le bois est très rare dans cette région, et quelques-uns des colons étaient obligés d'aller en chercher jusqu'à soixante milles. Quelques-uns n'avaient que des bœufs, qui sont tout à fait inutiles dans une neige épaisse, d'autres n'avaient pas de traîneaux. Comme exemple de la condition sans ressources où se trouvaient plus d'un d'entre eux, nos détachements de surveillance ont trouvé une famille écossaise qui était venue en novembre et qui n'avait qu'une paire de bœufs et une vache. Elle avait parcouru 100 milles à pied pour se rendre à son homestead. En arrivant, le froid la surprit. Elle n'avait aucun approvisionnement de combustible, de fourrage pour ses animaux, et de fait aucune des nécessités de la vie dans un climat froid. Le père et le fils se gelèrent les pieds pendant qu'ils s'efforçaient d'obtenir des provisions et du combustible. Ils ont été amplement approvisionnés.

Le ministre de l'Intérieur décida de prendre des mesures pour secourir les colons de ce district qui en auraient besoin. M. Speers, l'agent de colonisation en chef, représentant la division de l'immigration, acheta et expédia d'abondantes provisions au lac Tramping, à 60 milles au sud de Battleford, où a été établi le 15 février un dépôt de secours sous la direction de l'inspecteur Knight. Il avait sous ses ordres 10 sous-officiers et gendarmes. Des détachements furent envoyés chez chaque colon. La neige était très épaisse, il n'y avait pas de sentiers, et c'était un ouvrage fatigant pour les hommes et les chevaux. Plusieurs de ces services ont été faits en raquettes. Des secours ont été donnés à 145 familles. Je désire insister sur le fait que ces secours étaient nécessaires, parce que ces gens s'étaient aventurés dans la prairie bien au delà de la construction des chemins de fer, et n'étaient pas préparés pour un hiver très rigoureux qui a commencé beaucoup plus tôt que d'ordinaire.

Des détachements de surveillance de la gendarmerie ont parcouru le pays récemment, et j'ai reçu des rapports disant que presque tous les colons étaient pleinement préparés pour le prochain hiver, et qu'il n'y avait nullement lieu de craindre pour leur sûreté. L'été prochain deux chemins seront en exploitation dans cette région, ce qui préviendra tout danger ultérieur.

J'ai compris que des mines de houille considérables avaient été découvertes presque au centre de cette riche région, ce qui aidera beaucoup à son prompt développement.

Il y a eu plusieurs accidents l'hiver dernier, mais pas autant qu'on l'avait rapporté. On a publié histoires sur histoires avec force détails de tragédies qui n'ont jamais eu lieu. La gendarmerie a fait des enquêtes soigneuses dans tous les cas, et j'ai pu faire rapport que dans chaque cas les accidents étaient le résultat du manque de connaissance du climat, de l'ivrognerie, ou d'autres causes qu'on aurait pu prévenir. Pour montrer que le climat n'est pas dangereux pour ceux qui savent prendre soin d'eux-mêmes, il suffit de consulter l'état de la gendarmerie. Nos hommes ont voyagé l'hiver dernier depuis la frontière jusqu'à la mer Arctique, et depuis la baie d'Hudson jusqu'à l'Alaska, par toutes sortes de temps, et les rapports des médecins pour l'année n'indiquent que trois engelures.

Six détachements ont été établis pour aider aux fonctionnaires des bois de la Couronne à protéger les forêts dans le Manitoba et la Saskatchewan.

MINISTÈRE DES DOUANES.

Nos officiers et sous-officiers postés à la Montagne-des-Bois, à Willow-Creek, à Pendant-d'Oreille et aux Lacs-Jumeaux, remplissent les fonctions de sous-percepteurs à ces ports d'entrée.

Nos détachements de surveillance le long de la frontière remplissent les fonctions d'officiers du service préventif. Il y a de vastes étendues de pays qui ne sont pas présentement surveillées d'une manière effective. Comme la colonisation se fait aujourd'hui le long de la frontière avec une grande rapidité, nous devrions augmenter nos postes de frontière de cinq, et notre effectif de 15 hommes et 20 chevaux.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Le premier juillet, nous avons été relevés de la charge de mettre en vigueur l'Acte concernant les épizooties. Dix adjudants-sous-officiers vétérinaires ont reçu leur libération gratuite pour prendre du service dans ce ministère en qualité d'inspecteurs.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

Des escortes ont assisté à tous les paiements faits sous l'empire des traités. Des détachements ont été maintenus sur les plus grandes réserves pour empêcher la vente illicite des boissons. Il y a eu 336 condamnations sous l'empire de la loi des sauvages, soit une augmentation de 77 sur l'an dernier. Il surgit un si grand nombre de petites villes dans le voisinage des réserves que les sauvages ont plus d'occasions de se procurer de la boisson, et il y a un plus grand nombre de blancs de mauvaise réputation pour les débaucher pour l'amour d'un misérable gain.

ENGAGEMENTS ET LIBÉRATIONS.

—	T.N.-O.	Yukon.	Total.
Engagés	118	....	118
Rengagés sans qu'ils soient partis	49	13	62
" après leur départ	6	2	8
Rentré après avoir déserté	1	....	1
Libérés.			
Par promotion	1	1	2
Par expiration du temps (non compris les pensionnaires)	19	21	40
Par libération volontaire (transféré au ministère de l'Agriculture)	10	....	10
Rachats	39	2	41
Invalidés	5	2	7
Mis à la retraite	8	1	9
Morts	2	2	4
Déserteurs	29	3	32
Renvoyés pour mauvaise conduite	26	3	29
" pour incompétence	1	....	1

DÉCÉDÉS.

L'aide-chirurgien Madore, G.
L'aide-chirurgien Flood, W. S.
Le numéro matricule 589, maréchal des logis Cudlip, A. J.
Le numéro matricule 2155, gendarme Richards, W. F.

PROMUS SOUS-OFFICIERS.

Le numéro matricule 3430, adjudant sous-officier Junget, C.
Le numéro matricule 737, adjudant-sous-officier Macdonald, J. A.

PENSIONNÉS.

Le numéro matricule 858, adjudant-sous-officier Ayre, H. T.
Le numéro matricule 568, maréchal des logis St-Denis, O.
Le numéro matricule 990, maréchal des logis Davis, J. W.
Le numéro matricule 1132, maréchal des logis Bird, A. L. C.
Le numéro matricule 1743, maréchal des logis Todd, R.
Le numéro matricule 1661, gendarme Draycott, C. F.
Le numéro matricule 1573, gendarme Parks, W.
Le numéro matricule 1747, gendarme Tasker, C. A.
Le numéro matricule 1773, gendarme Kerrigan, M.

DÉMISSIONNÉ.

Le surintendant A. C. Macdonald, D.S.O.

NOMMÉ.

L'aide-chirurgien Lacroix, D.

INSTRUCTION.

L'instruction des recrues s'est faite avec difficulté. Afin de combler la perte dans les différentes divisions, il a fallu hâter l'instruction des recrues et les sortir du dépôt. Cela n'est pas satisfaisant, parce que cela nuit à l'efficacité de la troupe, mais avec l'effectif présent et les demandes croissantes, cela ne peut être évité.

On a réuni à Régina dans le cours de l'hiver les gendarmes qui voulaient se rendre aptes à être promus.

On trouve maintenant qu'il est impossible d'exercer les divisions annuellement, parce qu'il n'y a pas de temps et que l'effectif est trop dispersé.

ARMES—TIR À LA CIBLE.

Le fusil Ross a été rappelé au magasin, et le fusil Lee-Metford a été de nouveau distribué aux divisions D et K, et des fusils Winchester aux autres divisions. On ne m'a pas encore informé de la date à laquelle nous pourrons espérer la distribution des fusils Ross améliorés.

Le tir à la cible avec les fusils a été abandonné pour l'année. Toute la troupe a pratiqué le tir au revolver.

SELLERIE ET HARNAIS.

La sellerie et les harnais sont en bon état. Il faudra plusieurs paires de harnais pour remplacer ceux qui sont usés.

TRANSPORTS.

Plusieurs véhicules ont été condamnés et devront être remplacés.

UNIFORMES.

Les uniformes fournis étaient de bonne qualité.

RATIONS.

Toutes les provisions ont été achetées par contrats, qui ont été remplis d'une manière satisfaisante. La seule plainte reçue a été sur la qualité de la marmelade.

FOURRAGE.

Le coût du fourrage a considérablement augmenté cette année comparé à l'an dernier. La qualité de l'avoine varie beaucoup, et nous avons eu beaucoup de difficulté à donner des contrats satisfaisants. Le foin est de très bonne qualité, et le prix environ le même que l'an dernier.

BÂTIMENTS.

Des soumissions ont été demandées pour la construction des nouveaux logements d'officiers à Régina. Lorsque le contrat fut accordé, le soumissionnaire refusa de le signer. De nouvelles soumissions seront demandées.

Le raccordement avec le système d'aqueduc de Régina est presque terminé, et l'eau sera distribuée dans le logement du commissaire, dans les nouvelles casernes, et dans les écuries. Une partie considérable de cet ouvrage a été fait par les prisonniers.

Les casernes à Lethbridge ont été parfaitement réparées, et on y a installé un service d'eau.

Nos postes régionnaux ont été tenus en parfait état, excepté celui de Battleford, qui devra être complètement réparé l'an prochain.

Autorisation a été reçue d'installer un service d'eau dans le poste de Macleod. Cet ouvrage se fera de bonne heure le printemps prochain.

Des négociations sont en cours pour l'achat de bâtiments convenables pour notre usage à l'île Herschel.

Un petit poste très complet a été construit au fort Churchill.

Pour répondre à l'extension projetée du service, il nous faudra de nouveaux postes pour de petits détachements à cinq endroits le long de la frontière, à trois endroits dans les Territoires du Nord-Ouest, et à un endroit dans le nord de l'Alberta. Il n'est pas possible de louer des bâtiments à ces endroits.

CHEVAUX.

Soixante et un chevaux de remonte ont été achetés dans le cours de l'année au prix moyen de $127.83, soit une augmentation de $14.96 sur l'an dernier. Trente-quatre chevaux ont été réformés et vendus à un prix moyen de $66.81, ce qui est $19.96 de plus que l'an dernier.

Je trouve qu'il est plus difficile chaque année d'acheter la classe de chevaux qu'il nous faut. On n'en élève pas dans l'ouest.

Le nombre total des pertes a été de quarante. Vingt-six de ces chevaux sont morts au cours des travaux sur la route La-Paix-Yukon, et c'était inévitable dans ce service, à cause des difficultés du pays, du rude travail et de la pauvre nourriture.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Le 18 juin, Son Altesse Impériale le prince Fushimi du Japon arriva à Calgary. La troupe fournit l'escorte pour le voyage et les voitures nécessaires. Escorté de sa suite, il alla visiter le ranche de chevaux de messieurs Rawlinsons, environ douze milles à l'ouest de Calgary, et exprima sa satisfaction des chevaux qu'il avait vus. Après son retour à Calgary il assista à une partie de polo organisée en son honneur par les messieurs de Calgary et des environs, et il s'intéressa beaucoup à la partie. Après cela les officiers de la gendarmerie eurent l'honneur de recevoir Son Altesse Impériale à un lunch. Subséquemment je reçus la dépêche suivante:

"Par ordre du prince Fushimi j'envoie de Banff par l'entremise de M. Pope une coupe d'argent que Son Altesse Impériale espère vous accepterez au nom des hommes de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest comme souvenir de la visite du prince à Calgary.

(Signé) NAGASIVI."

La troupe a été très heureuse de cette gracieuse reconnaissance de la part du prince. Je me propose, avec la permission de Son Altesse Impériale, d'employer cette coupe comme prix d'un concours de tir qui aura lieu chaque année entre les différentes divisions de la troupe.

En terminant, je sens que j'ai très insuffisamment fait rapport de l'ouvrage de l'an dernier. Si l'on considère l'effectif, la vaste étendue du pays sur laquelle il est dispersé, et la nature nombreuse et variée de ses devoirs, je crois être justifiable de dire qu'il n'a pas fait défaut.

J'ai reçu comme toujours l'appui de tous les grades.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. B. PERRY,
Commissaire.

ANNEXE A.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT R. B. DEANE, COMMANDANT LA DIVISION E, CALGARY.

CALGARY, 1er novembre 1907.

Le Commissaire de la Royale Gendarmerie à cheval du N.-O.,
Régina, Sask.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la division E pour l'année terminée le 31 octobre 1907.

ETAT GÉNÉRAL DE LA CIRCONSCRIPTION.

L'année qui vient de se terminer a été désastreuse pour les propriétaires de ranches, et, à un moindre degré, pour les cultivateurs aussi. La perte de bestiaux durant l'hiver dernier a été très forte, est estimée à soixante pour cent au moins, et il est certain que dans certaines sections où la neige a été épaisse les propriétaires ont virtuellement perdu chaque animal qui était en liberté sur le ranche.

On raconte des histoires pitoyables de bestiaux qui étaient tellement engourdis par le froid intense qu'ils ne s'occupaient pas du foin qui se trouvait devant eux. Dans pareil cas le dégel subséquent n'a apporté aucun secours.

Je crois qu'il n'y a aucun doute que les moissons dans la partie sud du pays ont beaucoup mieux réussi que dans la partie nord. Dans le cours de la semaine dernière j'ai appris d'une personne compétente en la matière à Macleod, que même là où les moissons dans la partie sud ont été touchées par la gelée elles n'ont pas été assez gravement endommagées pour les rendre invendables.

La perspective pour l'hiver prochain n'est pas encourageante, car à cause des longues pluies continuelles l'herbe a poussé verte et n'a pas eu le temps de mûrir avant les gelées. L'herbe gelée, comme tout le monde le sait, ne donne aucune nourriture aux bestiaux ou aux chevaux.

Les chevaux sur les ranches ont en général assez bien passé l'hiver, parce qu'ils ont pu gratter la neige avec leurs pieds, au lieu de l'écarter avec leur nez comme le fait le bétail.

Dans la vallée de la Trochu il y a un bon nombre de colons qui auraient vendu leurs terres s'ils avaient pu trouver des acquéreurs.

VISITE DU PRINCE FUSHIMI.

Dans le cours de juin le ministère nous pria de préparer une réception qui intéresserait Son Altesse Impériale le prince Fushimi du Japon, qui passait par le Canada pour rentrer dans son pays en revenant de Londres. Comme c'est un illustre soldat, nous avons naturellement cru devoir lui montrer quelle belle escorte et quels beaux équipages nous pouvions lui offrir, et, pour cela, nous l'avons rencontré à la gare du chemin de fer à son arrivée à 10 heures du matin le 18 juin, avec une escorte bien exercée et bien montée sous le commandement de l'inspecteur Shaw, une belle voiture à quatre chevaux conduite par l'adjudant-sous-officier Wilson, et des voitures à ressorts pour sa suite, au nombre de douze en tout.

Après une promenade d'une demi-heure à travers les rues de Calgary, la compagnie monta dans des automobiles et fut conduite à la fameuse ferme d'élevage de chevaux des Frères Rawlinson, à environ onze milles de la ville. L'inspecteur Duffus, qui possède un automobile, conduisit Son Altesse Impériale, et d'autres automobiles en nombre suffisant ont été volontiers prêtées et conduites par leurs propriétaires, des résidants de Calgary savoir, messieurs J. J. Young et H. L. Downey.

Nous avions fait un peu de travail sur la route afin de nous assurer une course rapide et plaisante, le prince sembla content de sa visite, et parlant de l'étalon bien connu Commodore, il dit: C'est le plus beau cheval que j'aie vu de ma vie". De ce ranche, Son Altesse et sa suite furent reconduites à Calgary pour voir une partie de polo à laquelle elles prirent beaucoup d'intérêt. Nous sommes redevables de cette partie du programme au Club de Polo de Calgary, qui avait préparé une partie spéciale pour la circonstance; et également reconnaissants à la ville, qui a bien voulu faire faire du travail et débourser de l'argent pour aplanir le terrain afin de permettre de pouvoir jouer la partie.

De là les visiteurs retournèrent à la caserne, où ils déjeunèrent avec les officiers. Quelques minutes après 3 heures le cortège se dirigea vers les voitures de chemin de fer, s'arrêtant un instant sur la route pour presser un bouton et voir avec quelle rapidité la brigade centrale des pompiers pouvait obéir à un appel d'incendie.

Une garde de trois hommes commandée par un brigadier fut envoyée à Banff pour monter la garde à l'hôtel du Pacifique, où était descendue Son Altesse durant son séjour à Banff. Un officier d'ordonnance dans la personne de l'inspecteur Knight y fut aussi envoyé de Régina.

L'aphorisme que l'on cite souvent, que "les meilleurs plans préparés par des souris et des foules de monde n'aboutissent à rien", se réalisa d'une façon amusante durant le séjour de Son Altesse à Banff.

Un programme ou quelque autre chose (je ne sais quoi), fut préparé pour un jour désigné, mais Son Altesse ne l'approuva pas, et elle l'abandonna pour aller faire une partie de pêche en canot avec le brigadier Townsend, du détachement de Bankhead. Le brigadier avait un choix de mouches et d'hameçons et autre attirail dont raffolent les pêcheurs. Au premier coup de ligne Son Altesse prit deux poissons avec un seul hameçon, ce dont elle rit beaucoup. C'était la première fois qu'on vit rire le prince depuis son départ de Québec.

CRIMINALITÉ.

Le tableau qui suit est un relevé des causes inscrites et jugées durant les douze mois précédents.

—	Causes instituées.	Condamnations.	Renvois.	Retraits.	Cautionnements forfaits.	Attendant le procès.
Crimes contre la personne—						
Voies de fait ordinaires	83	67	13	2	...	1
" avec circonstances aggravantes	4	3	...	...	...	1
" blessures corporelles	3	2	...	...	...	1
Indécences	1	...	...	...	...	1
Enlèvement	3	...	3	...	...	...
Tentative de suicide	1	1	...	...	...	...
Mort volontaire	1	...	1	...	...	...
Viol et tentative de viol	2	1	1	...	...	...
Blessures	1	...	...	...	...	1
Tentative de déraillement d'un train	1	1	...	...	...	...
Bigamie	1	...	1	...	...	...
Infractions contre la propriété—						
Vol de bestiaux	4	1	3	...	...	...
Vol de chevaux	10	2	5	...	1	2
Vol	88	62	18	1	...	7
Effraction	5	2	...	...	...	3
Effraction nocturne	6	4	...	...	...	2
Faux prétextes	12	6	2	1	...	3
Faux	6	1	1	...	...	4
Recel d'objets volés	2	1	1	...	...	...
Dommages causés à la propriété	15	12	3	...	...	...
Contrefaçons	2	...	2	...	...	...
Cruauté à l'égard des animaux	6	6	...	...	...	...
Massacre d'animaux	2	...	...	...	...	2
Blessures aux animaux	1	1	...	...	...	...
Infractions contre l'ordre public—						
Agent de la paix acceptant un pot-de-vin	1	...	...	...	...	1

—	Caisses instituées.	Condamnations.	Renvois.	Retraits.	Cautionnements forfaits.	Attendent le procès.
Infractions contre l'ordre public—						
Port d'armes à feu	1	1				
Menace d'armes à feu	4	1	2	1		
Infractions contre la religion et les mœurs—						
Ivresse, etc.	157	150	7			
Vagabondage	107	107				
Décharges d'armes à feu	1	1				
Tenir une maison malfamée	3	3				
Vivre dans une maison malfamée	37	37				
Fréquenter " "	2	2				
Nuisance	3	3				
Indécence grossière	1	1				
Lotteries	I		1			
Actes immoraux	1	1				
Corruption de filles	2		1			1
Contravention à la loi des sauvages—						
Sauvages ivres	26	24	2			
Fournir des liqueurs aux sauvages	5	3	2			
Boisson en leur possession	3	3				
Contraventions à la loi des chemins de fer—						
Voler son passage	4	4				
Empiétement	1	1				
Télégraphiste ivre	1	1				
Contraventions à toute autre loi—						
La loi des prisons	1	1				
La loi des anim. atteint de maladies contagieuses	1		1			
Les règlements de pêche	4	4				
Les règlements du parc des Montagnes-Rocheuses	20	20				
Contraventions aux ordonnances du Nord-Ouest et statuts de l'Alberta—						
Aliénation mentale	17	12	5			
Licences de boisson	45	43	2			
Maîtres et serviteurs	32	23	5	4		
Feux de prairie	16	15	1			
Travaux publics	15	15				
Animaux errants	17	13	4			
Inspection des bestiaux	10	9	1			
Santé	6	6				
Protection des animaux	9	8		1		
Herbes nuisibles	4	2	2			
Jeux	17	17				
Divers	10	7	1	2		
Total	845	711	31	12	1	30

Le tableau qui suit donne le nombre de condamnations, le nombre d'amendes imposées, le nombre de sentences de prison, le nombre de condamnations différées, et le nombre envoyé au pénitencier:

Nombre de condamnations.	Nombre d'amendes imposées.	Nombre de condamnations à la prison.	Condamnations différées.	Condamnations au pénitencier.
711	400	253	45	13

Le relevé qui suit indique le nombre des causes jugées à la cour Suprême, le nombre des condamnations, d'amendes, d'emprisonnements, de condamnations différées, de con-

damnés au pénitencier, le nombre des acquittés, et le nombre des causes attendant procès le 31 octobre 1907:

Nombre de causes devant la cour Suprême	82
Nombre de condamnations	47
Nombre d'emprisonnements	21
Nombre envoyé au pénitencier	13
Condamnations différées	4
Amendes	2
Retirées par l'avocat de la Couronne	3
Cautionnement forfait	1
Acquittés	31
Condamnation annulée plus tard par la cour en banc	1
Nombre de causes paraissant au 31 octobre 1907	30

Extradition.—Nous avons deux causes d'extradition, une pour viol et l'autre pour vol des fonds publics, elles attendent maintenant les ordres nécessaires de *recipias* d'Ottawa.

Feux de prairie.—Très peu de feux de prairie ont été allumés durant l'année dernière, et presque tous les auteurs ont été poursuivis et mis à l'amende.

Le 17 avril, "Little Bear", un sauvage, campait à l'embouchure du creek Crowfoot, sur la réserve des Pieds-Noirs. Il éparpilla des cendres brûlantes et fut la cause d'un incendie qui dévasta plus de trois milles carrés. Le maréchal des logis Macleod fit une enquête à ce sujet et "Little Bear" fut condamé à $25 d'amende.

Le 11 avril, à environ un mille à l'ouest de Okotoks, F. Howe brûlait une prairie sans avoir pris les précautions voulues; il ne put contrôler le feu, et environ quarante acres furent brûlées. Des colons se rassemblèrent et réussirent à l'éteindre. Howe paya $25 d'amende.

Le 21 avril, près de High-River, un incendie se déclara et brûla environ quatre milles carrés. Des colons se réunirent et éteignirent ce feu. La perte de foin, de grain et d'étables brûlés par ce feu s'éleva à $10,000. Le maréchal des logis Thomas fit une enquête à ce sujet et trouva que le feu commença à l'endroit où M. R. L. Findlay avait brûlé un reste de meule de foin. Il fut contraint de payer $25 d'amende.

Le 29 avril, près de High-River, Edward McConnell brûlait un reste de vieille meule de foin; il ne put contrôler le feu, et brûla 100 acres de terre et du foin qui appartenait à deux colons. Il fut condamné à payer $25 d'amende.

Le 1er mai, un incendie éclata sur la sec. 5, tp. 25, rang 23, à l'ouest du 4me méridien, et dévasta presque un township. On fit une enquête à ce sujet, mais on ne trouva point le coupable. On pense qu'il fut allumé par quelques hommes qui creusaient les fossés d'irrigation du chemin de fer Canadien du Pacifique. Une meule de foin qui appartenait à H. Martell fut brûlée. Le 15 mai, un incendie éclata près de High River, détruisant une étendue de pays de cinq milles sur deux. Le seul dommage était celui causé au pâturage. Les colons se rassemblèrent et ils l'éteignirent. On fit une enquête et l'on trouva que le feu avait pris naissance dans un reste de meule de foin que T. M. Johnston faisait brûler; il fut condamné à payer $25 d'amende.

Le 9 octobre, un incendie éclata sur la réserve des Pieds-Noirs, et il détruisit presque une section; nul autre dommage excepté celui causé au pâturage. Le maréchal des logis Macleod fit une enquête, mais ne put connaître l'origine. Les sauvages de la réserve des Pieds-Noirs l'éteignirent.

Le 12 octobre, un autre incendie éclata à l'extrémité ouest de la réserve des Pieds-Noirs, brûlant un carré de pays d'environ $1\frac{1}{2}$ mille sur $\frac{1}{2}$ mille. Il détruisit une meule de foin, une étable et un parc à bestiaux. Les sauvages l'éteignirent le même jour. On fit une enquête et l'on accusa "Red Morning", un sauvage qui avait campé à l'endroit où avait commencé le feu. Il fut condamné à payer $25 d'amende. Les 12 et 26 octobre, des incendies éclatèrent près de Olds, environ 115 tonnes de foin furent brûlées et environ 800 acres de pâturage. Le gendarme Murison fit des recherches, mais ne put découvrir l'origine du feu.

Le 17 octobre, un incendie prit naissance au nord de Olds et brula plus de deux sections de terre détruisant vingt meules de foin. On supposa qu'une locomotive de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique alluma cet incendie, mais les preuves obtenues ne parurent pas suffisantes.

Un feu de prairie éclata près de High-River le 16 octobre; on fit une enquête à ce sujet, mais rien de certain ne fut obtenu. Une autre enquête fut faite au sujet d'un feu qui fut allumé près d'Okotoks, et elle fut abandonnée faute de preuves.

AIDE ACCORDÉE AUX AUTRES MINISTÈRES.

JUSTICE.

Corps de garde et prison commune.

CALGARY, le 1er novembre, 1907.

A l'Officier commandant
la R.G. à cheval du N.-O.,
Calgary, Alta.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de l'exercice fini le 31 octobre 1907.

La santé des prisonniers a été très bonne, si l'on tient compte du grand nombre de ceux qui étaient enfermés. La plupart des malades souffraient d'indispositions ordinaires. Quelques-uns ont souffert de la gorge. Un des condamnés a eu la fièvre typhoïde. Il est maintenant à l'hôpital Sainte-Croix, car il n'y a pas ce qu'il faut au corps de garde pour des cas de maladies graves. Un nommé Chas. Rada, condamné le 16 février 1907 à 14 jours de travaux forcés pour ivresse, est mort le 17 février 1907. On fit l'examen médical du contenu de l'estomac, et l'on trouva que le prisonnier était mort par suite de causes naturelles.

La conduite des prisonniers a été exceptionnellement bonne, 37 seulement ont été inscrits sur la liste des punitions durant l'année.

Les bâtiments sont en bon état. On a acheté un nouveau poêle pour remplacer l'ancien, qui était trop petit pour cuire les repas du grand nombre de prisonniers enfermés à la salle de détention, qui sont généralement de 40 à 50. Une nouvelle bouilloire a été placée dans la buanderie.

Il y a 22 cellules, mais elles ne sont plus suffisantes pour le nombre des prisonniers; à certains moments nous avons eu jusqu'à 49 prisonniers qui étaient supposés être enfermés dans la prison des hommes; pour les loger, il a fallu en mettre jusqu'à trois par cellule. Il a fallu en enfermer quelques-uns dans la prison des femmes pendant la nuit; c'était le seul moyen de pouvoir les loger pour dormir et pour ménager leur santé.

On a reçu de quoi les vêtir en quantité suffisante. Les prisonniers condamnés à plus de deux mois de punition sont revêtus d'un uniforme gris. Il doit être confortable pour l'hiver, car il est épais et lourd.

Les jeunes coupables sont enfermés dans la salle de détention des femmes.

Le nombre des prisonniers a continuellement augmenté jusqu'à l'année dernière, alors qu'il était de $51\frac{1}{2}$ par jour.

La salle de détention, sous la direction de la surintendante, Mme Stuttaford, a été très bien tenue. L'hôpital et les salles réservés aux aliénés sont dans la prison des femmes. Les prisonniers qui requièrent des soins ont été placés dans les salles de l'hôpital, et la directrice les a bien traités; elle aide également à l'adjoint du chirurgien pour le soin des aliénés. On place un homme de police dans la salle de détention des femmes quand il s'y trouve des hommes ou des aliénés.

Ci-joint les relevés de la salle de détention de la division.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

C. R. PETERS, brigadier,
Prévot.

Relevé statistique du corps de garde pour l'exercice fini le 31 octobre 1907.

ADMIS.

Hommes—	
Blancs	274
Métis	43
Sauvages	27
Aliénés	24
Nègres	2
Chinois	3
Garçons	16
Total	389
Femmes—	
Blanches	24
Métisses	9
Sauvagesses	9
Aliénées	8
Total	50
Nombre de prisonniers au corps de garde le 1er novembre 1906	29
Nombre de prisonniers au corps de garde le 31 octobre 1907	43
Enfermés au corps de garde	2
Moyenne journalière	40.96
Nombre maximum	59
Nombre minimum	26
Attendant leurs procès	14
Condamnés	30

ALIÉNÉS.

Nombre reçu dans la salle de détention	32
Hommes	24
Femmes	8

DISPOSITION DES ALIÉNÉS.

Hommes—	
A l'asile de Brandon	8
A l'asile de Selkirk	1
Renvoyés guéris	7
Remis à leurs proches	3
En route pour Brandon	2
De Brandon aux soins de leurs proches	1
Enfermés au corps de garde	2
Total	24
Femmes—	
A l'asile de Brandon	5
Remis à ses proches	1
En route pour Brandon	2
Total !	8

PRISONNIERS qui ont purgé ou qui subissent leur sentence, du 1er novembre 1906 au 31 octobre 1906.

Accusations.	Nombre de condamnations.	Moyenne de temps.	
		Mois.	Jours.
Hommes—			
Vol de chevaux	4	7	$23\frac{1}{4}$
Effraction et vol	4	7	$7\frac{1}{2}$
Faux prétextes	7	7	25
Vol	35	4	1
Faux	1	5	....
Voies de fait	10	2	3
Vente de boisson sans permis	1	3	....
Voyager sans billet sur le chemin de fer Can. Pac	3	....	8
Ivresse, etc	83	....	23
Mauvaise conduite	1	3	....
Empiètement C. P. C	2	....	$7\frac{1}{2}$
Port d'armes défendues	1	1	....
Vagabondage	47	....	$28\frac{1}{4}$
Femmes—			
Vol	3	3	....
Voies de fait	3	2	....
Ivresse	8	....	$30\frac{1}{2}$
Ivresse sous interdiction	1	....	30
Vagabondage	10	1	16
Prostitution	4	2	15
Garçons—			
Appropriation d'animaux égarés	1	3	....
Recel d'effets volés	1	2	....
Vol	12	1	$4\frac{1}{2}$
Port d'armes dans le Parc National	1	3	....
Voyager sans billet sur chemin de fer	1	....	10
Loi des Sauvages.			
Hommes—			
Boisson enivrante en leur possession	4	2	15
Boisson vendue aux sauvages	1	....	30
Ivresse	4	1	....
Femmes—			
Boisson aux sauvages	1	3	....
Ivresse	1	1	....

CORPS DE GARDE.

Par le rapport précédent du prévôt, on verra que le logement de notre prison a été taxé jusqu'à l'excès. Nous avons 22 cellules dans la salle de détention des hommes, 6 dans le côté réservé aux femmes, et 2 autres pour les aliénés. Nous avons en outre une grande chambre dans laquelle il y a quatre lits, et nous l'appelons la salle d'hôpital. Si un de nos hommes tombe malade, comme il est arrivé l'été dernier, lorsqu'un des hommes de police a été atteint de rougeole et qu'aucun hôpital ne voulait le recevoir, ou lorsqu'un prisonnier a besoin d'un traitement spécial, on le place dans cette salle et la directrice s'en occupe. Nous sommes très chanceux d'avoir une personne qui a tant d'expérience. Depuis plus de 35 ans elle a donné ses soins dans l'Inde, l'Afrique méridionale et le N.-O. du Canada. Actuellement, un prisonnier qui attend son procès et qui souffre de rhumatisme inflammatoire occupe la salle d'hôpital.

Durant le mois d'octobre la moyenne des prisonniers a été de $51\frac{1}{2}$ par jour; et le nombre total de femmes retenues dans la salle de détention a été de $8\frac{1}{3}$ en moyenne.

D'une façon la prison des femmes a le désavantage, car les aliénés y sont placés et quelques-uns nous causent beaucoup de misères.

Une vieille femme, Margret Schleiper, 75 ans, d'Olds, est restée avec nous depuis le 20 avril jusqu'au 22 juillet, puis elle fut envoyée à Brandon. A son arrivée et durant son séjour ici elle s'est montrée d'une malpropreté indescriptible; les autres prisonnières ne pouvaient entrer dans sa cellule sans vomir, elles ne pouvaient laver ses vêtements pour la même raison, et la directrice s'est fait un devoir de s'en occuper. Mais elle fut prise de vomissements elle aussi, et son sommeil était dérangé par le bruit causé par cette aliénée, puis son travail fut encore augmenté par un homme de la gendarmerie atteint de rougeole, et enfin elle succomba durant quelque temps. Il m'a fallu engager d'autre aide sans m'arrêter aux dépenses.

Une Norvégienne, Christiana Bostonstrom, qui se disait âgée de 38 ans, mais qui avait au moins 65, est restée ici deux mois, à partir du 29 janvier. Lors de son entrée, on trouva que ses cheveux n'avaient pas été peignés ni sa personne lavée depuis des années. Il fallut trois fortes femmes pour la conduire à la salle de bain, et la directrice ne put lui donner ses soins qu'en s'aspergeant d'une bouteille d'eau de Floride. Avant d'aller à Brandon, elle était si agréablement surprise de sa propreté, qu'elle eut pour sa personne un certain orgueil.

Mabel McCullom, 38 ans, de la ville de Calgary, est restée avec nous presque trois mois, à partir du 16 avril. Au commencement elle causait beaucoup d'ennui, parfois elle était si mauvaise qu'il fallait lui mettre la camisole de force pour la maîtriser. La directrice lui administra un certain nombre de bains glacés, et le 10 juillet elle fut remise à son frère temporairement guérie. C'est triste d'y penser, c'est une femme capable, mais sa maladie est héréditaire, et j'ai appris qu'elle est retombée et qu'elle est maintenant à Brandon.

On trouva Kate Messenger errant autour de Calgary, une de ses mains affreusement gelée, et durant le mois qu'elle est restée avec nous elle nous a causé beaucoup d'ennui. Il fallait un homme de police et une forte métisse pour la tenir pendant que la directrice soignait sa main, dont la guérison était complète avant son départ pour Brandon.

Un des pires hommes que nous ayons eus fut Charles Gurnell, qui est resté ici depuis le 25 mai jusqu'au 11 juillet. Il était violent et malpropre au delà de toute description. Il fallait laver et désinfecter sa cellule avec de la créoline plusieurs fois par semaine; il fallait le laver ainsi que ses vêtements dans la même préparation.

On peut lui trouver un bon compagnon dans Abner de Tro, qui fut amené ici la première fois de la ville sous observation le 30 septembre. Le 9 octobre il fut remis à sa mère, puis repris le 19 octobre. Il est encore ici.

C'était un sujet bien plaisant que d'entendre, aux heures calmes de la nuit, De Tro faire son tapage et Auguste Blissenbach blasphémer contre lui de façon à se faire entendre de toute la caserne.

Actuellement nous avons ici une femme de la ville ayant abusé de morphine, condamnée à deux mois de prison pour vol. Son mari est un nègre. L'autre jour il lui donna une dose de cocaïne qui la réduit sans connaissance durant plusieurs heures; il est maintenant surpris de ne pouvoir obtenir la permission de la voir.

Je crois que l'on ne devrait pas nous obliger à garder des fous si longtemps, vu que nous n'avons pas les nécessités d'un asile, notre logement est très restreint et notre personnel insuffisant.

Le soin des prisonniers répugne à nos hommes, et c'est ce qui a été la cause de plusieurs désertions. La monotonie de garder pendant plusieurs heures les prisonniers au travail, quand ils savent que ce n'est pas de leur devoir, est extrêmement ennuyeux, et lorsque ce travail devient continuel par suite de la rareté des hommes, il devrait être rémunéré. Un des hommes qui a déserté dernièrement disait un jour à un des officiers: "Nous remplissons les fonctions de geôliers et de tourne-clefs avec une paie de soldat."

Je crois aussi que la nomination aux fonctions de la prison devrait être rendue plus attrayante et digne d'être gardée, car tout dépend de la manière que le travail est fait.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Jusqu'au 30 juin nous avons accompli les devoirs relatifs à la loi de la quarantaine imposée sur les animaux, mais depuis le premier juillet nous avons été relevés par ordre de la division du vétérinaire directeur général.

Nous avons aidé le ministère provincial d'agriculture dans ce qui concernait la loi de la chasse et l'émission des permis de chasse.

ÉTAT DES SAUVAGES.

Les sauvages ont vécu à peu près comme d'habitude. Nous avons eu à nous occuper de vingt-six cas d'ivresse, au lieu de vingt-neuf comme l'année dernière. Ce sont en général des Sarcis et des Cris errants, car dans ce nombre il n'y avait que trois Pieds-Noirs.

Nous avons beaucoup de difficultés à nous faire comprendre de ces sauvages sans l'aide d'un bon interprète.

DISTRIBUTION DU PERSONNEL.

Le relevé suivant indique l'état de la distribution de la gendarmerie au 31 octobre 1907:

Postes.	Surintendant.	Inspecteurs.	Maréchaux des logis-chefs.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes surnuméraires.	Total.	Chevaux.
Calgary	1	2	3	2	1	28	3	40	20
Gleichen			1			1	2	4	4
Berry-Creek (creek des Baies)					1	1		2	4
Trochu-Valley (vallée de la Trochu)					1	2		3	5
Olds						1		1	2
Innisfail					1			1	1
Red-Deer						1		1	1
Banff					1	1		2	2
Bankhead					1			1	1
Canmore						1		1	1
Cochrane						1		1	1
Okotoks						1		1	1
High River				1				1	1
En congé				1				1	
Totals	1	2	4	4	6	38	5	60	44

Le nombre total, soixante, de tous grades, a été complété durant le mois dernier par les hommes qui ont été transférés ici du sentier du nord. Une moyenne mensuelle de 43 représenterait plus précisément le nombre de l'effectif.

EXERCICE ET INSTRUCTION, MOUSQUETERIE, ARMES, ETC.

Nous avons dû faire faire un peu d'exercice aux hommes et aux chevaux pour nous préparer à la visite du prince Fushimi; pour cela il nous a fallu mettre sous verrous un certain nombre de prisonniers, sans cela nous n'aurions pu faire d'exercice. Nous n'avons pas fait de tir à la cible, et le tir au revolver n'a pas donné satisfaction.

CONDUITE ET DISCIPLINE.

La maladie du déplacement, comme toute autre maladie, fait son apparition de temps en temps, et une épidémie d'indiscipline ne fait pas exception à la règle. A Noël dernier nous avons été témoins d'une de ces indisciplines parmi les fonctionnaires de la prison, et il a fallu plus d'une fois durant l'année changer ceux qui en étaient en charge. Dans un poste comme celui-ci, les devoirs du prévôt et de son aide sont si difficiles, et leur responsabilité si grande, que leurs salaires devraient être plus rémunérateurs.

Un prévôt capable est aussi nécessaire qu'un bon maréchal des logis-chef, et ses devoirs sont d'un genre beaucoup plus désagréable et monotone.

SANTÉ.

La santé de la division a été bonne. Durant le mois d'octobre trois gendarmes et un prisonnier ont été atteints de la fièvre typhoïde, et il a fallu les envoyer à l'hôpital Sainte-Croix. Un des gendarmes et le prisonnier ont été très malades, mais on espère qu'à présent ils sont hors de danger. Il y a eu deux autres cas au commencement de l'année qui nous sont arrivés de Gleichen; les deux gendarmes sont guéris.

Nous n'avons pas eu d'autres cas, et j'espère que nous n'en aurons pas d'autres.

CHEVAUX.

Nous n'avons pas assez de chevaux de selle au poste, nous n'en avons que cinq en tout. De ce nombre, deux ne sont bons que pour un léger service. Cela est dû à ce que nous devons laisser au repos les chevaux du détachement, de manière à les avoir toujours propres au service, et après le repos de l'hiver nous pourrons juger si nous pourrons les garder ou les changer.

Dernièrement nous avons vendu à l'enchère trois chevaux dressés pour la selle pour la jolie somme de $201.

TRANSPORT, HARNAIS ET SELLERIE.

Nous possédons tous les véhicules, harnais et selles dont nous avons besoin, et ils sont en bon état. Nous n'avons que deux détachements de prairie dans la division, à savoir: à Berry-Creek et à Trochu-Valley, et tous deux sont à une bonne distance du poste. Je crois qu'on devrait leur fournir un chariot à chacun. Il faudra les acheter ou les faire venir d'ailleurs.

CANTINE.

La cantine continue à prospérer, et elle est en bon état financier.

SALLE DE LECTURE ET DE RÉCRÉATION.

Cette salle est la meilleure et la mieux aménagée de toute la garnison. La bibliothèque est maintenue par souscription mensuelle de tous les membres de la division, et contient les livres les plus récents.

BÂTIMENTS.

Le hangar au charbon a besoin d'un nouveau toit, celui d'à présent n'existe plus qu'en partie, et le charbon de Galt se détériore sous l'influence des intempéries.

Le médecin de la prison recommande la construction d'un égout et d'un système d'approvisionnement d'eau dans la prison des femmes, et je suis bien de son avis.

J'ai envoyé le rapport du médecin au chirurgien en chef.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. BURTON DEANE, surintendant,

Commandant la division E, Calgary.

ANNEXE B.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT C. CONSTANTINE, COMMANDANT DE LA DIVISION N.

PETIT LAC-DE-L'ESCLAVE, le 31 octobre 1907.

Le Commissaire de la R. G. à cheval,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel de la division N pour l'exercice fini le 31 octobre 1907.

L'année qui vient de finir n'a pas été aussi bonne que les années précédentes; les deux principales raisons sont la rareté de la fourrure durant la saison de 1906-7, et le retard considérable de la récolte du grain; celle-ci, en beaucoup d'endroits, a souffert de la gelée et du manque de soleil, et le printemps a été d'une sécheresse extraordinaire. L'hiver de 1906-7 a été le plus long et le plus dur qu'il y ait eu depuis un grand nombre d'années, et nous n'avons eu le printemps que vers la fin de mai. La profondeur de la neige eu plusieurs endroits était exceptionnelle, et le froid, se maintenant entre 30° et 60° au-dessous de zéro durant plusieurs mois, avait épuisé, à l'arrivée du printemps, les provisions des sauvages et des métis, qui forment la plus grande partie des habitants de ce district; leur bétail était réduit à un petit nombre et avait beaucoup souffert, très peu du fourrage d'hiver restait, et le prix du foin était considérablement monté partout. Malgré cela, ces gens ont supporté cette terrible saison avec courage, et souvent j'ai entendu dire par des personnes d'en dehors que nous avions eu ici moins à souffrir que les habitants du sud de l'Alberta et de la Saskatchewan, qui avaient perdu une grande partie de leurs bestiaux, alors que nos pertes ont été relativement légères. L'épaisseur de la neige de trois à six pieds, et le froid intense sont la cause du manque de fourrures, les trappeurs perdaient tous leurs pièges. Le peu de peaux qui ont été vendues étaient de bonne qualité, et les prix de certaines classes sont montés; cependant les sauvages ne pourront pas se compenser de cette manière, car ils dépendent presque entièrement sur leur prise de fourrures annuelle pour se procurer les nécessités de la vie, et si la saison prochaine ne peut suppléer ce qui manque à celle-ci, je crains qu'un bon nombre d'entre eux auront de la misère. Les marchands à leur tour se ressentiront aussi de la rigueur des temps, et ils ne pourront rentrer dans leurs fonds s'il n'arrive des temps favorables. Une personne du dehors qui viendrait par hasard à passer dans cette région verrait difficilement quelque différence, et ne s'apercevrait pas de l'effet d'une bonne ou d'une mauvaise saison écoulée; mais pour les gens qui demeurent dans le district et qui comprennent la manière de vivre du sauvage, ils vous diront qu'un sauvage sent, à sa manière, l'étreinte de la pauvreté aussi fortement que son frère des villes peut-être plus éclairé et plus favorisé de la fortune. On devrait donc se rappeler avec plaisir que ces gens, qui à leur manière contribuent beaucoup aux besoins et aux nécessités des blancs, réussissent bien et jouissent d'une certaine prospérité. L'année qui vient de finir ne saurait être appelée mauvaise pour cette région, mais elle aurait pu être bien meilleure.

Depuis mon dernier rapport il y a eu une grande amélioration dans le transport des provisions à ce poste du Débarcadère-d'Athabaska, et les anciens bacs avec leurs équipages ont fait place à des vapeurs. En juillet le vapeur *Northern Light* a fait son premier voyage sur le Petit lac de l'Esclave, et l'a parcouru d'un bout à l'autre presque toujours depuis lors. La différence est énorme; on peut maintenant recevoir des effets ici dans l'espace d'une ou deux semaines, tandis qu'avant on pouvait s'estimer heureux de recevoir quelque chose

après trois ou quatre mois. Cette amélioration s'applique aussi aux correspondances. Il nous est maintenant plus facile de faire transporter nos correspondances au Débarcadère d'Athabaska, qui est la station télégraphique la plus rapprochée, une distance d'environ 200 milles.

Durant l'été dernier la navigation a pu se faire sur les rivières La-Paix et Athabaska. La première était très haute au printemps, et la glace était entassée par endroits à une hauteur extraordinaire. En me rendant à Fort-Graham, cet été, j'aurais eu beaucoup de difficultés à traverser au débarcadère de la rivière La-Paix si je n'avais eu à ma disposition un grand bac construit à cet endroit; le bac actuel est trop petit pour les besoins du district, et c'est remarquable qu'il n'arrive pas plus d'accidents (il appartient à un particulier). J'ai vendu le bac de la gendarmerie, et il est maintenant, je crois, à Vermillon. Le vapeur *Peace River* a fait trois voyages entre les Chutes et Fort-Saint-Jean cet été. Le vapeur de la Mission Catholique n'a pas été lancé cet été. Sus l'Athabaska le grand vapeur *Midnight Sun* a fait raccordement avec le *Northern Light* depuis juillet, et nous en obtenons un bon service tout le temps; il y a un portage d'environ 20 milles entre les deux places de débarquement; on fait facilement ce chemin, car la route est en bon état. Les marchandises sont touées jusqu'à la tête des rapides de la Petite rivière de l'Esclave dans des chalands; le trajet se fait en deux jours environ. La rivière Athabaska est si basse que le grand vapeur ne peut amarrer à l'entrepôt, il doit décharger sa cargaison à une certaine distance plus bas; ce contretemps rend le voyage beaucoup plus lent, vu que tous les passagers sont obligés d'attendre sur le *Northern Light*, à la tête des rapides, l'arrivée des bagages et marchandises avant que le vapeur ne puisse partir pour la colonie du Petit Lac de l'Esclave. Le voyage d'Edmonton à cet endroit ne devrait pas durer plus d'une semaine. Le vapeur *Midnight Sun*, quand la rivière était haute, descendait l'Athabaska jusqu'aux Grands-Rapides, mais ordinairement il ne va pas plus loin que les Rapides du Pélican, une distance d'environ 150 milles. Je recommanderais fortement de mettre trois petits bateaux à la disposition de la police sur la rivière La-Paix, pour circuler entre les Chutes et Hudson's-Hope, une distance d'environ 560 milles, et un autre à Fort-Chipewyan qui ferait la patrouille sur le lac Athabaska, et de là aux Chutes, une distance de 300 milles, et de Chipewyan à Smiths-Landing, 110 milles, et de Chipewyan à Fort-McMurray, 185 milles, et à Fond-du-Lac, 200 milles. Ces patrouilles-là devraient être faites régulièrement pas nos hommes, les distances sont cependant si grandes qu'avec un canot seulement, chargé de provisions, etc., le travail de tracer la route et de se servir de la perche est plus que deux hommes peuvent faire, et le temps qu'il leur faut pour cela nuit à l'efficacité du travail de patrouille. Une troisième chaloupe pourrait être bien utile sur ce lac jusqu'au Portage-du-Pélican, sur l'Athabaska, alors nous pourrions suivre la vente prohibée des liqueurs; ce qu'il nout faut c'est le moyen de voyager indépendamment et plus vite que tout autre, il ne suffit pas d'avoir des hommes postés à certains points pour examiner le fret et pour voyager sur les navires publics, nous devrions pouvoir agir entièrement par nous-mêmes, et nous rendre à certains endrois subitement. Dans les conditions actuelles, chaque fois qu'une patrouille sort, les indigènes le savent longtemps avant que nous arrivions à notre destination, par exemple, nous pouvons ordinairement savoir un jour d'avance le départ du bateau de la tête des rapides à l'extrémité du Petit lac de l'Esclave, une distance d'environ 130 milles; ces rapports sont ordinairement exacts. Grâce à ces vapeurs, nous serions à même de faire un bien meilleur travail, actuellement il n'y a pas grand'chose à faire pour la police au delà des cours d'eau, le pays n'est habité que par quelques bandes de sauvages. On m'apprend qu'à Fort-Murray le syndicat des chercheurs d'huile naturelle est encore à l'œuvre, et ces hommes pensent pouvoir en trouver quelques sources.

Il m'a été impossible d'envoyer un officier examiner le détachement stationné à Chipewyan. L'inspecteur West, qui fait ce travail ordinairement, a été malade, et il n'a pas pu faire son voyage avec les délégués du traité n° 8. Je suis persuadé cependant que tout est en bon ordre. Le brigadier Field m'apprend qu'il a presque terminé ses nouveaux bâtiments pour le détachement, et d'après ce que j'en entend dire c'est un excellent poste, quant à l'emplacement et aux bâtiments eux-mêmes. Le détachement a fait une patrouille durant l'année à Résolution et à la Rivière-au-Foin, ainsi qu'à McMurray, d'où ils ont amené

un aliéné à Fort-Saskatchewan au milieu de l'hiver. Le maréchal des logis Field mérite des éloges sur la manière qu'il a accompli ces deux patrouilles durant le froid excessif que nous avons eu l'hiver dernier. Le détachement a aussi accompagné les délégués du traité n° 8 à Fond-du-Lac, Résolution, Rivière-au-Foin et McMurray durant l'été; en outre, le maréchal des logis Field est allé à McMurray en service spécial au commencement de l'été.

Les inspecteurs Howard et Jarvis avec des détachements ont passé par Fort-Chipewyan en allant et en revenant de voir les détachements de Herschel et de McPherson à l'embouchure de la rivière Mackenzie.

SOMMAIRE DE LA CRIMINALITÉ.

RAPPORT ANNUEL, du 31 octobre 1906 au 31 octobre 1907.

Crime.	Causes inscrites.	Condamnations.	Renveyées retirées ou non jugées.	Remarques.
Contre la personne—				
Voies de faits	2	1	1	Réglé.
Contre la propriété—				
Vol de chevaux	1	....	1	
Vol.	4	3	1	Nolle prosequi
Dommages volontaires	1	....	1	Cour sup.
Cruauté envers les animaux	1	1	....	
Ordonnances concernant la vente de boisson—				
Boisson trouvée en territ. où elle était défendue	10	9	1	
Religion et mœurs—				
Ivresse et désordre	1	1	....	
Ordonnances du N.-O.—				
Aliéné.	1	1	....	
Totaux	21	16	5	

SOMMAIRE DE LA CRIMINALITÉ.

Je suis heureux de pouvoir dire que dans ces régions le crime n'est pas encore répandu beaucoup, les quelques blancs qui sont ici se conduisent bien; les métis, qui forment la plus grande partie des habitants, sont observateurs des lois, quelques difficultés au sujet de boisson défendue est tout ce que nous pouvons trouver à régler. Les sauvages mènent une conduite exemplaire; quand ils ont des difficultés avec les autres, ils sont certains d'être les perdants. On ne pourrait sûrement pas trouver de sauvages plus soumis aux lois ni plus tranquilles que ceux qui habitent ces régions. J'inclus un relevé des crimes que j'ai jugés.

FEUX DE PRAIRIE.

Nous n'avons eu durant l'été qu'un seul feu de prairie, et je n'ai pu en découvrir l'origine; cet incendie aurait causé des dommages considérables si les habitants ne s'étaient unis à nous pour l'arrêter. Il commença au milieu de la forêt, et menaçait de venir directement sur l'établissement, les dommages auraient été considérables s'il était arrivé jusque là; on l'a arrêté en abattant des arbres. La région, contrairement à l'année dernière, a été exempte de feux. Il y a eu quelques incendies dans les montagnes. Nul doute que l'été humide et l'épaisseur de la neige dans les bois durant l'hiver ont gardé la terre saturée d'eau, et nous n'avons pas eu de longs intervalles de sécheresse.

AIDE AUX MINISTÈRES.

Nous n'avons pas, jusqu'à présent, beaucoup de travail à faire pour les autres départements, le pays est encore dans son enfance. Cependant, nous faisons quelque chose pour le département des Affaires des Sauvages et pour celui de l'Intérieur; mais vu qu'il y a actuellement ici un agent des terres fédérales et des bois, il nous soulagera d'une partie de ce que nous avions à faire pour ces départements. Nous payons une prime aux tueurs de loups fournie par le ministère de l'Agriculture de l'Alberta, et le gouvernement fédéral en fait payer aussi une à Fort-Chipewyan. Nous en avons déjà payé plusieurs, bien que nous n'ayons cette autorité que depuis un mois. Les rapports qui disent que les loups sont très nombreux, qu'ils parcourent le pays en bandes, ne sont pas exacts; cependant, il y en a assez pour justifier la prime payée pour leur capture, et certainement que l'hiver prochain on nous en apportera un grand nombre. On a dit que plus de 100 chevaux avaient été dévorés l'hiver dernier par ces carnassiers dans la région de Saint-Jean.

Cet été nous avons eu des échanges de communications avec le ministère de l'Intérieur en ce qui regarde la coupe du foin autour du Petit lac de l'Esclave, et l'on nous apprend qu'à la saison prochaine l'agent des terres fédérales s'occupera de cette question. Ce sera une bonne affaire, car, outre un bon revenu, la question du droit de couper du foin sera réglée une fois pour toute.

JUSTICE.

Les causes que nous avons ici sont réglées très sommairement, les crimes graves sont inconnus. A mesure que le pays se peuplera, votre présence sera cependant plus nécessaire, et il sera nécessaire d'augmenter le nombre des juges de paix; jusqu'à présent nous pouvons faire avec quelques-uns, mais cet état de chose ne durera pas. Prenez cet endroit, par exemple, nous n'avons ici qu'un juge de paix, et, comme la plupart des autres, il est presque toujours en route, ce qui fait que nous sommes des mois sans en avoir aucun. A part la police, il n'y a pas de juge de paix à Chipewyan. Je crois que dans toute cette immense région il n'y a pas plus que six juges de paix, dont trois sont à Vermillon. Il est difficile de trouver de bons hommes pour occuper cet emploi, car ils sont presque tous dans les affaires, et le fait d'être juge de paix nuirait à leur commerce.

CORPS DE GARDE ET PRISONS COMMUNES.

Nous avons une bonne prison à cet endroit, et il y en a une autre à Chipewyan; à part cela, nous n'avons pas de place pour loger des prisonniers, et sans la construction d'un corps de garde nous ne pouvons pas en garder plus de deux ou trois à la fois; tous ceux que nous aurons en plus devront aller ailleurs.

DOUANE.

On ne perçoit pas de douane en cette région. A présent que des colons commencent à arriver, nous pourrons, de temps à autre, avoir l'occasion d'agir comme receveurs, car probablement plusieurs arriveront des Etats-Unis. Un colon est arrivé avec environ 300 têtes d'animaux, mais il avait rempli toutes les formalités avant d'arriver ici.

ETAT DES SAUVAGES.

La santé et l'état des sauvages de cette région sont bons, et jusqu'à présent nous n'avons eu aucun cas de misère et d'abandon, mais nous pourrons nous attendre à en avoir quelques-uns cette année, par suite du manque de fourrure et de la dureté de l'hiver. Les missions répandues dans le pays s'occupent d'un certain nombre de vieillards et sont payées à cette fin par le département des Affaires des Sauvages; il est rare que l'on nous signale des cas

d'absolue nécessité. Quand la chose arrive, après enquête, on distribue du secours. Nous n'avons pas eu de cas de maladie contagieuse durant l'année. Les groupes de sauvages ont été visités au temps du traité par un médecin. Quant à ce qui regarde la police, nous n'avons pas grande difficulté avec eux, ils sont tranquilles et respectent les lois. On parle de la nomination d'un agent des sauvages dans les environs du Petit lac de l'Esclave; cette mesure remplira une lacune qui existait depuis longtemps. Malgré le manque de caribou, on n'a pas appris de difficultés graves dans la région de Chipewyan, mais ces sauvages et d'autres auront à souffrir par suite du manque de fourrures durant la dernière saison.

EXERCICE, INSTRUCTIONS ET MOUSQUETERIE.

Par suite du peu d'hommes qui font partie de cette division (en dehors de ceux de la route La-Paix-Yukon) et des grandes distances qui les séparent, il a été impossible de les rassembler pour faire ces différents exercices. Nous avons la vieille carabine Winchester et le nouveau long revolver Colt, qui est une arme satisfaisante sous tous rapports.

CONDUITE ET DISCIPLINE.

La conduite de cette division a été bonne durant l'année, nous n'avons eu aucun cas sérieux à signaler. Je tiens à signaler d'une manière spéciale la bonne conduite de l'équipe de la route La-Paix-Yukon, et le travail que ces hommes ont accompli, souvent dans des circonstances exceptionnelles.

SANTÉ.

La santé des hommes de cette division a été excellente, et l'on n'a eu aucun cas de maladie sérieuse à mentionner. Deux accidents graves sont survenus cette année sur la route, et un des hommes, le gendarme H. Thorne, a dû être renvoyé.

TRANSPORT, HARNAIS ET SELLERIE.

Les voitures de cette division sont en bon état, et on les fait peinturer dans le moment; les harnais et la sellerie suffisent pour le présent. Au dépôt, une forte voiture à ressorts serait bien utile.

CANTINE ET SALLE DE RÉCRÉATION.

Nous n'en avons pas pour cette division. Bientôt nous espérons ouvrir une bibliothèque au poste, maintenant qu'une allocation nous a été accordée des fonds provenant des amendes payées.

APPROVISIONNEMENT.

Cette année la division a été entièrement approvisionnée par la Compagnie de la Baie-d'Hudson, et la qualité des effets est supérieure.

IMMIGRATION ET COLONS.

Nous avons eu ici ce que l'on croit être le premier mouvement d'immigration. Cet été, un parti composé de cinquante hommes, dirigé par M. Lampman, est arrivé et s'est mis à la recherche d'endroits d'établissement dans le district de la rivière des Esprits, et l'on dit que ces colons seront suivis chaque année par de nouveaux partis. D'après ce que nous avons pu savoir, cependant, les gens qui sont venus ne sont pas satisfaits, et plusieurs sont déjà retournés aux Etats-Unis. Quelques nouveaux colons sont venus et paraissent assez

satisfaits, un nombre de personnes en quête d'établissement sont venues dans le pays et sont retournées, les moyens de transport ayant été facilités par l'établissement de services de bateaux à vapeur.

AGRICULTURE ET RÉCOLTES.

Il ne se fait que peu de culture, quoiqu'il s'en soit fait depuis quelques années; les principaux endroits où l'on a essayé à cultiver sont le Petit lac de l'Esclave, qui comprend les établissements de la Rivière-des-Prairies, des rivières au Sel et du Cœur, du débarcadère de la rivière La-Paix, de la Rivière des Esprits et de Vermillon; cette dernière région est de beaucoup la plus importante, l'établissement possède des moulins à farine et de bonnes scieries. On trouve du bon foin à l'ouest et à l'est du Petit lac de l'Esclave, mais la partie ouest est peut-être la meilleure, la terre est généralement basse et marécageuse, grâce au lac qui a été si bas durant plusieurs années.

Comme je l'ai déjà dit, la peur d'une récolte médiocre s'est réalisée dans la plupart des régions où l'on a fait de la culture. Les récoltes de la région du Petit lac de l'Esclave semblent avoir été aussi bonnes que partout ailleurs, on peut voir de très beaux échantillons d'avoine; les cultivateurs de la Rivière-du-Cœur, du Creek-du-Sel et de la Mission Catholique, dont les terres touchent au lac, sont les mieux favorisés. Il sera impossible de faire le battage avant Noël, vu qu'il n'y a que deux moulius dans le pays, et l'on ne peut avoir une idée exacte du rendement du grain. Je crois que la moyenne sera de 30 à 35 boisseaux de l'acre. Les cultivateurs de la Rivière-La-Paix n'ont pas été si chanceux; leurs récoltes ont souffert de la sécheresse de la dernière saison et de quelques gelées immédiatement avant la moisson. Quelques-uns ont vendu leur récolte pour fourrage vert; cependant, on aura de l'avoine et de l'orge. On ne cultive pas beaucoup de blé, à cause des mauvais chemins et des distances pour se rendre au moulin à farine, et de l'incertitude de la saison, cause de la perte de tous les profits. On m'a dit que l'on a eu de bonnes récoltes dans la région de la Rivière-La-Paix, mais sans comparaison avec les années passées, car la gelée en a détruit plusieurs. Presque tout ce grain est transporté par la rivière à Vermillon. La récolte des légumes n'a pas été forte en aucun endroit, et sur quelques points elle a complètement manqué. J'ai entendu dire que la récolte de l'orge et de l'avoine a été bonne à la Rivière-des-Esprits, cependant peu de monde cultivent. J'ai appris qu'à Vermillon, qui est le meilleur centre de culture, la récolte a été très médiocre, et qu'elle a été endommagée par la gelée; vu que c'est encore trop tôt dans la saison, on ne peut donner des chiffres complets, car on n'a pas encore fait beaucoup de battage. On pense que la récolte du foin a été bonne partout, mais les prix sont montés et la qualité n'est pas si bonne que l'année dernière.

Nul doute que cette région est appelée à devenir un bon centre agricole et industriel plus tard, mais l'état actuel ne s'améliorera pas avant qu'il y ait des moyens de communication avec le reste du pays; les cultivateurs ne peuvent pas lutter avec les producteurs d'en dehors, le transport de leurs produits leur coûte trop cher, et en conséquence on ne peut pas s'attendre à une culture de céréales plus étendue. Le marché local ne peut consommer ce qui se récolte, les produits de l'année dernière ne sont pas encore vendus, et l'on ne voit pas de possibilité de trouver des acheteurs.

La construction d'un chemin de fer sera le seul moyen d'amener la prospérité que l'on attend depuis plusieurs années.

Tout le succès de ces régions dépend donc d'une chose· le transport.

PATROUILLES.

La police a visité les endroits suivants durant l'année. De Chipewyan à Résolution, Rivière-au-Foin, Fort-Smith et Smith's-Landing, Lac-La-Biche, Fort-Saskatchewan; Fort-McMurray deux fois. Du Petit lac de l'Esclave à l'extrémité est du lac et à Athabaska-Landing; plusieurs fois aux lacs au Poisson-Blanc et à l'Esturgeon, à la traverse de la rivière La-Paix, Saint-Jean et Fort-Graham. De la traverse de la rivière La-Paix à Vermillon,

Dunvegan et la rivière des Esprits et en descendant la rivière La-Paix jusqu'aux Chutes. On voit que la police, à peu d'exceptions près, a visité tout le pays durant l'année dernière.

Le 20 février 1907, j'ai envoyé le n° 4488, le gendarme Gairdner, A. G., avec le métis De Couta, et deux attelages de chiens et des traîneaux, faire la patrouille depuis ici jusqu'à la traverse de la rivière La-Paix, Dunvegan, Fort-Saint-Jean et Fort-Graham, avec ordre de prendre toutes les lettres qu'il pourrait à ces endroits et de les apporter à l'équipe de la route La-Paix-Yukon qui passait l'hiver à Fort-Graham. J'envoyai leurs effets de literie et leurs rations avec un attelage et l'inspecteur West (jusqu'à Dunvegan) pour les mener en sûreté jusqu'à cet endroit. Ils sont partis de Dunvegan le 28 février et sont arrivés à Saint-Jean le 7 mars 1907. Après avoir passé 3 jours à Saint-Jean et avoir laissé là un de leurs chiens, ils se sont rendus à Hudson's-Hope en deux jours. C'est ici qu'ils ont eu le plus de difficulté, il leur fallut trois jours pour faire le portage des montagnes Rocheuses, une distance de quatorze milles, la neige étant très profonde et les côtes très à pic. Ils arrivèrent de nouveau à la rivière La-Paix, où la marche était plus facile. Après six jours ils arrivèrent aux confluents des rivières Finlay et aux Panais et touchèrent à Fort-Graham le 26 mars 1907. Le neige était partout très épaisse et il leur fallut battre le chemin, ce qui retardait leur voyage; à un moment donné ils manquèrent de nourriture pour les chiens et pour eux-mêmes, et ils se seraient trouvés dans une position critique s'ils n'avaient rencontré deux sauvages qui leur donnèrent de la viande de renne à Ospica.

Le gendarme Gairdner demeura quatre jours à Fort-Graham pour se reposer et se préparer à son voyage de retour; il trouva le parti de travailleurs très bien, il leur distribua des lettres, et pris celles qu'ils avaient pour les emporter. Vu qu'ils avaient un homme de plus à leur retour, avec ses effets de literie, le voyage fut lent; une nouvelle neige étant tombée, il fallut battre encore la route; ils vinrent encore à manquer de provisions, et il leur fallut manger de la nourriture de leurs chiens. Ils arrivèrent à Hudson's-Hope le 14 avril, où ils achetèrent des provisions, avec lesquelles ils se rendirent à Saint-Jean le 19 avril. Ils firent le reste du voyage sur un train de bois jusqu'à la traverse de la rivière La-Paix. Le gendarme Gairdner arriva à son point de départ le 17 mai 1907.

Cette patrouille, couvrant une distance de 530 milles, fut exécutée dans le cœur de l'hiver, la neige devenant plus épaisse à mesure qu'ils avançaient vers l'ouest. Les rivières étaient libres de glace en plusieurs endroits et le courant très rapide; dans ces cas il fallait continuer le voyage sur la glace qui couvrait les bords des rivières. Il leur fallut battre leur route sur presque tout le parcours, et ce qu'il y avait de pire, il fallait voyager la nuit, le soleil était trop chaud durant le jour. Le gendarme Gairdner mérite des éloges sur la manière qu'il a accompli son voyage.

ROUTES ET PONTS.

A mon avis, on a besoin d'un petit bac à vapeur à la traverse de la rivière La Paix, au lieu d'une traille, comme l'on projette. Les raisons pour cela sont les crues et les baisses rapides de la rivière. La largeur habituelle de la rivière est de 1,800 pieds, et de 2,000 quand elle est haute, et le courant est très rapide.

Les chemins de cette partie de l'Alberta sont très mauvais, ils ne sont praticables qu'en deux ou trois endroits. Cette partie située entre la tête des rapides et l'entrepôt est peut-être le meilleur bout de route de la région, les ponts sont tous en bon état. Dans les autres endroits les ponts sont remarquables par leur vétusté.

GIBIER ET POISSON.

Le gros gibier, tel que le renne et l'ours, a été abondant durant cette saison et les sauvages ont fait bonne chasse cet été. Le poisson blanc et les autres poissons ne semblent pas diminuer dans le grand lac, et les sauvages en pêchent plus ou moins durant toute l'année pour leur nourriture; il est la base de leur nourriture en toute saison. On ne voit plus de syndicats de pêcheurs ici comme autrefois.

DETACHEMENTS.

Au cours de l'été, nous avons de nouveau ouvert le poste du Lac-à-l'Esturgeon; cette mesure fut jugée nécessaire à la suite des rapports qui nous étaient faits tous les jours à l'effet que l'on apportait illicitement de la boisson par le lac Sainte-Anne dans les districts de l'Esturgeon et de Grande-Prairie. J'espère poster aussi des détachements à Dunvegan et à Vermillon, sur la rivière La-Paix. Comme je l'ai dit déjà dans des rapports antérieurs, je désirerais beaucoup pouvoir disposer les hommes comme suit: un sous-officier et deux gendarmes à l'extrémité orientale du Petit lac de l'Esclave, à un point dans le voisinage de Norris, où toutes les marchandises pourraient être contrôlées; un gendarme de plus et un interprète au Lac-à-l'Esturgeon; un sous-officier, deux gendarmes et un interprète à la Rivière des Esprits; un sous-officier, un gendarme et un interprête à Vermillon; un sous-officier, deux gendarmes et un interprête à Résolution; un gendarme de plus à Fort-Chipewyan, et un sous-officier, un gendarme et un interprête à Fort-Smith.

CASERNES.

Les casernes du dépôt et du Débarcadère de la Rivière-La-Paix sont en bon état de réparations; celles de Chipewyan sont presque neuves. Aux deux endroits mentionnés en premier lieu, les bâtiments ont été rebousillés, blanchis à la chaux et mis en bon état pour l'hiver. Au dépôt nous avons grand besoin d'un nouveau magasin et d'une remise à voitures; l'ancien magasin est une ruine; il n'est pas à l'épreuve des intempéries, et l'on ne peut y garder les effets sûrement.

BOISSONS.

Vu la différence dans la méthode de transporter les effets jusqu'ici et le permis de vente de boissons accordé à des personnes du Débarcadère d'Athabaska, nous avons eu beaucoup à faire pendant l'été pour surveiller les marchandises qui arrivaient et pour visiter les navires. Nous avons fait une bonne saisie de boissons en juillet, et au moins dix personnes ont été poursuivies. Cette mesure a eu un effet salutaire, et les résultats sont visibles. Le nombre des demandes de permis augmente, et les colporteurs de boissons sont moins nombreux.

CHEVAUX.

La santé et la condition générales des chevaux ont été très bonnes durant l'année, et nous n'en avons perdu aucun par suite de maladie infectieuse. Sauf deux exceptions, toutes les morts sont arrivées sur la route La-Paix-Yukon. On doit aisément comprendre qu'à travers une région comme l'est celle-ci, ce chemin est très fatigant pour les bêtes. Les animaux suivants sont morts, ont été perdus ou laissés sur la route, vu qu'ils étaient en tel état qu'ils ne pouvaient aller plus loin:—Chevaux numéros mat. C, 13, 12, 18, 27, 57, 60, 146, 8, 43, 51, 34, 148, 39, 139. Sur ce nombre 4 étaient donnés comme perdus la saison dernière et n'ont pas été retrouvés. Deux chevaux sont morts au Petit lac de l'Esclave l'hiver dernier, les numéros mat. 149 et 17. Je n'ai pu retrouver qu'un des chevaux donnés comme perdus l'andée dernière, le numéro mat. 14; il est actuellement au dépôt. Comme je l'ai dit ci-dessus, la plupart de ces chevaux ont été abandonnés sur la route La-Paix-Yukon parce qu'ils étaient devenus infirmes, épuisés et impropres au transport. Comme il y a un grand nombre de loups dans la région, et la neige ayant été extraordinairement abondante pendant l'hiver dernier, il est raisonnable de croire que ces chevaux sont tombés victimes des éléments ou des loups, plus probablement de ces derniers, vu qu'il a été perdu au delà de 100 chevaux par les sauvages et autres habitants de cette partie du pays. Je doute que nous en retrouvions aucun. Le nombre effectif de chevaux dans la division est de 61, ce qui, avec les 5 attachés à la division G, donne un total de 66. J'ai hiverné au dépôt tous les chevaux de la route La-Paix-Yukon, à l'exception de 15. J'ai dû faire abattre le cheval

numéro 77, qui souffrait d'une maladie des rognons, commune en cette région, et le cheval numéro 149 est mort des suites d'un accident; ce sont les deux seules pertes en dehors de celles survenues sur la route La-Paix-Yukon. Le cheval numéro 6 s'est noyé dans la Finlay l'été dernier, et les numéros 13 et 27 ont été abandonnés sur la route. Tous les chevaux laissés à Fort-Graham, au nombre de 15, ont été hivernés avec succès par l'équipe de la Route, et jusqu'à l'époque de mon départ de Fort-Graham pour le dépôt, en juillet, il n'y avait pas eu d'autres accidents.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Durant l'année, l'inspecteur West a été transféré au dépôt. Notre effectif compte 370 hommes, cinq de moins que l'an passé. Trois gendarmes ont été envoyés pour remplacer ceux qui partaient (au nombre de 5) après deux ans de travail sur la route. L'aide-chirurgien intérimaire Genest, L. A., a démissionné après sa saison de service, de sorte que nous sommes sans médecin. Nous avons eu l'extrême bonne fortune de ne pas avoir de maladie pendant l'hiver.

En terminant, je désire porter à votre connaissance l'excellent travail exécuté par tous les membres de la division, et si l'on peut mentionner en particulier les membres de l'équipe de la route La-Paix-Yukon, je dois dire que leur travail a été accompli avec entrain et parfaitement dans des conditions la plupart du temps très difficiles.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. CONSTANTINE, surintendant,
Commandant la division N, district du Mackenzie.

ANNEXE C.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT G. E. SANDERS, D.S.O., RÉGINA.

RÉGINA, Sask., 1er novembre 1907.

Le Commissaire,
Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la division de dépôt pour l'exercice expiré le 31 octobre 1907.

Les derniers douze mois ont été une période de travaux très ardus. Il nous a souvent été impossible de suffire aux demandes faites aux services, tant en fournissant des hommes à d'autres divisions qu'en remplissant les devoirs exigés dans l'immense district sur lequel la division de dépôt exerce son contrôle. L'idée que l'ouvrage de la gendarmerie diminue à mesure que la région se colonise est tout à fait fausse, comme en font foi les registres et comme le savent trop les membres de la force accablés de travail. Le nombre d'hommes nécessaire pour exercer la surveillance dans une région colonisée, ou dans un pays où la colonisation s'est faite graduellement et où elle n'est pas mêlée, ne permet aucunement d'estimer les besoins des deux nouvelles provinces, où afflue dans toutes les directions, sur une étendue considérable, une population nombreuse et variée. Il s'écoulera des années, au point de vue de la police, avant que ces colons soient bien assis, pour ainsi dire, et que les choses arrivent aux conditions normales que l'on trouve ailleurs.

En comparant le travail de la gendarmerie aujourd'hui avec celui qu'elle avait à faire il y a quelques années, on est frappé du changement qui s'est produit dans la nature des devoirs à accomplir et dans la somme des responsabilités imposées à chaque membre de la force individuellement. Autrefois, nos détachements se composaient de trois ou quatre hommes; aujourd'hui un sous-officier ou un gendarme doit faire le même travail. Les hommes doivent être placés ici, là et partout pour surveiller le nombre toujours croissant de nouveaux établissements qui surgissent dans toutes les parties de la région avec une rapidité sans précédent dans l'histoire du monde. Notre mission, si je la comprends bien, est d'établir fermement les principes fondamentaux de la loi britannique et de l'ordre parmi les diverses nationalités qui arrivent chaque jour, presque chaque heure. Pour y arriver parfaitement et promptement, je soumets qu'il nous faudrait un plus grand nombre d'hommes. L'augmentation des dépenses aujourd'hui serait, j'en suis certain, amplement justifiée dans un avenir prochain.

CONDITION GÉNÉRALE DU DISTRICT.

Tout le district est dans un état de prospérité générale, malgré un hiver long et exceptionnellement rigoureux qui a empiété sur le printemps et a été suivi d'un été très humide. Le cultivateur du Nord-Ouest se console en songeant que la même température anormale a prévalu dans plusieurs autres parties du monde, ce qui a eu pour résultat de porter le prix du blé à un chiffre extrêmement élevé, et que bien que le blé récolté ait diminué en quantité et en qualité comparativement aux années précédentes, la valeur obtenue pour ce qu'il a vendu a compensé la diminution du rendement. Naturellement, le grain ayant été semé un mois en retard et la température ayant été mauvaise, une grande quantité de blé a souffert des gelées hâtives; en certains endroits, cependant, il a été tout sauvé. La plus grande partie du blé sera de la qualité n° 2 ou n° 3; ici et là, tant au nord qu'au sud, sur des étendues peu considérables, il a été complètement détruit et ne sera pas coupé. Le gouvernement estime que le rendement de l'année sera d'environ 28,000,000 de boisseaux, soit neuf millions de moins que l'an passé; mais c'est encore une bonne proportion dans le rendement du monde entier, lequel a été de 625,000,000 de boisseaux. La récolte de l'avoine et des

autres grains, bien que moins forte que dans le passé, a été assez satisfaisante. Somme toute, la situation à la fin de l'année 1907 doit être pour les cultivaieurs du Nord-Ouest une cause de satisfaction plutôt que de désappointement. Ce qu'ils ont pu accomplir dans des circonstances aussi extraordinaires et défavorables devrait stimuler leur foi en l'avenir, car avec seulement la température ordinaire les bonnes récoltes sont assurées. Le manquement partiel de la récolte, tout en affectant dans une certaine mesure tous les genres d'affaires, frappe plus sévèrement les nouveaux colons, et ceux qui comptaient sur le produit de leur première année de travail pour défrayer les dépenses initiales et leur permettre d'attendre au printemps prochain, auront sans doute à souffrir.

A part l'agriculture, qui, pour le présent dans tous les cas, est l'industrie principale du pays, et de laquelle dépendent toutes les autres, nous trouvons les mêmes progrès marqués villes nouvelles ont surgi, et les villes anciennes ont merveilleusement progressé. L'ouverture de nouveaux bureaux de poste donne quelque idée de cet accroissement; vingt de ces bureaux ont été ajoutés sur la liste dans la province de Saskatchewan pendant le mois de septembre. Parmi les villes, Régina est peut-être celle qui montre les plus grands signes d'avancement. De nombreux, vastes et magnifiques édifices publics et d'affaires ont été construits, un grand nombre sont en voie de construction, et plusieurs milles de rues ont été pavés. Jusqu'à présent l'un des plus graves empêchements au progrès de Régina a été le manque de bons hôtels. On a remédié à ce mal en ouvrant au public deux hôtels modernes qui peuvent rivaliser avec n'importe lesquels du Canada. Les chemins de fer se construisent partout, et bien que les travaux qui s'accomplissent soient plus considérables que jamais, ils ne suffisent pas aux besoins. Les chemins de fer Pacifique-Canadien, Grand-Tronc-Pacifique et Canadian-Northern ont tous considérablement augmenté leurs lignes, et au taux actuel de progrès, le pays sera bientôt tout couvert d'un réseau de voies ferrées. La construction a été quelque peu entravée par la rareté de la main-d'œvre, et les hommes qui veulent se livrer à ce genre de travail peuvent aujourd'hui et pourront pendant quelque temps encore trouver un emploi certain.

Les colons venus au cours de l'année dernière sont, règle générale, d'une classe supérieure, et je suis heureux de dire qu'il en est venu un grand nombre de la Grande-Bretagne. Les Galiciens et les Doukhobors réussissent tous bien, et ils se hâtent d'acquérir des instruments d'agriculture et des machines modernes. Voici ce que dit des Doukhobors l'inspecteur Junget, en charge de Yorkton: "Il y a une amélioration marquée relativement à toute la question doukhobortze dans cette division. Les frictions entre les Doukhobors sociétaires et non-sociétaires ne sont pas aussi nombreuses qu'autrefois, et, contrairement à ce que l'on croyait, ces derniers n'augmentent pas en nombre, et jusqu'à présent seulement dix ou quinze pour cent se sont séparés. Peter Veregin gouverne encore la société avec une autorité d'autocrate, et il est merveilleux de voir le pouvoir qu'il exerce sur ces pauvres malheureux aveuglés. Chaque sou obtenu par un membre est remis au comité, dont il est le président. Ils observent les lois, bien qu'ils soient enclins à prendre en main l'administration de la justice parmi eux. A Veregin, sur le chemin de fer Canadian-Northern, il y a une ville doukhobortze presque modèle, qui est maintenant le point de distribution de tous les villages. Ils ont leurs propres magasins, leurs moulins à farine, leurs briqueteries, etc., et ils fabriquent presque tous les vêtements pour leur usage. Bien qu'il existe dans chaque village un bon bâtiment pour une école, ces écoles n'ont pas encore été ouvertes, et ils se refusent à dire quand elles le seront ou quel système sera suivi. Les Doukhobors non-sociétaires, qui, comme il est dit ci-dessus, ne comptent que pour environ quinze pour cent, font enseigner l'anglais à leurs enfants et deviennent de bons citoyens. Les Doukhobors sociétaires et non-sociétaires désavouent également les quelques fanatiques qui ont été cause des différends survenus chaque année, et qui font actuellement un pèlerinage vers l'est.

CRIMINALITÉ.

Comme l'indiquent les tableaux ci-annexés, la criminalité a augmenté; elle suit le progrès de la population. Si l'on se reporte à cinq ans en arrière,on constate que le nombre de causes inscrites pendant la présente année (2,438) est plus du double de celui des causes inscrites en 1903 (1,162). Cela veut dire plus d'ouvrage partout, avec un personnel moindre

pour le faire. Voici ce que je disais l'an dernier à ce sujet: "Il est impossible de garder le pas avec les exigences rapidement grandissantes, et les demandes constantes des petites villes et des petits établissements d'avoir la protection de la gendarmerie nous placent dans une position embarrassante", et cette déclaration s'applique avec plus de force à la présente année.

Il y a eu une augmentation notable dans le nombre des crimes de nature grave,—meurtres, voies de fait avec blessures corporelles, vols de chevaux. Ce dernier crime, l'un des plus fréquents dans le passé, semble devoir se renouveler. Il y a un bon nombre de voleurs de chevaux qui opèrent avec impunité au sud de la frontière dans le Montana. L'apathie des fonctionnaires du Montana, immédiatement au sud de la Montagne-Boisée, a enhardi ces bandits, qui étendent leurs incursions en Canada, et, comme résultat, l'inspecteur Richards a découvert dernièrement que plusieurs chevaux sont disparus du district de la Montagne-Boisée. Nous avons informé les autorités des Etats-Unis de ce qui se passe à leur nez, et nous leur avons donné des renseignements précis, mais sans résultat aucun. Comme la population du Montana a beaucoup plus souffert que nous, il est à espérer que l'opinion publique dans cet Etat voudra qu'il soit fait avant longtemps quelque effort pour chasser ces voleurs. Les colons de la Montagne-Boisée ne connaissaient pas leurs pertes avant d'en avoir été informés par l'inspecteur Richards; s'ils les connaissaient, ils n'en ont pas fait rapport à la gendarmerie. Dans tous les cas, ils souffrent de leur propre négligence, et nous espérons qu'à l'avenir ils nous informeront de toute circonstance suspecte en temps raisonnable pour nous permettre d'espérer réussir dans une enquête par la gendarmerie.

Nous donnons ci-après une nomenclature détaillée des crimes qui ont été jugés au cours de l'année et qui méritent d'être mentionnés, tant à cause des difficultés rencontrées pour les établir que du bon travail par les membres de la force.

Meurtre de Barret Henderson.—Ce meurtre fut commis le 15 août 1906, près de Régina, par un nommé Joseph Gilbert, vieux cultivateur très respecté âgé de soixante et dix ans. On crut d'abord à un accident, vu que Gilbert vint à la ville avec le blessé, qui mourut peu après son arrivée. Cependant, une enquête soigneuse révéla le fait que c'était un meurtre commis de sang-froid par Gilbert. L'inspecteur Heffferman, aidé du maréchal des logis Wilkinson, consacrèrent beaucoup de temps à l'examen de cette cause, et c'est principalement grâce à leurs efforts que le crime fut établi. Un trait spécial de la poursuite fut la production par l'inspecteur Hefferman de plusieurs diagrammes indiquant l'effet de coups de feu tirés à certaines distances. Le 16 novembre, Gibert fut condamné à être pendu le 18 janvier 1907. Sa sentence fut ensuite commuée en emprisonnement pour la vie, à cause de son grand âge.

Obstacle sur la voie du C.C.P.—Le 24 novembre 1906, un obstacle fut trouvé sur la ligne du C.C.P., à la voie d'évitement de Coots-Hill, près de Moosomin. Le gendarme Levey institua une enquête, et en suivant des empreintes de pieds et en prenant des mesures, il réussit à rapporter le crime à un jeune garçon *Barnado* nommé John Jones, qui fit ensuite une confession et fut condamné à deux ans de prison.

Faux, chèques majorés.—Le 12 décembre, le gendarme Collet, à Yorkton, fut chargé d'instituer une enquête au sujet d'un chèque majoré de $6 à $60. Le chèque avait été émis à Langenburg. Le gendarme Collet constata que ce chèque avait été émis en faveur d'un nommé Fritz Kendal et qu'il avait été adressé à ce dernier avec un grand nombre d'autres au sujet de certains travaux d'améliorations locales. La lettre ne fut jamais reçue par Fritz Kendal. Des recherches ultérieures établirent le fait qu'il y avait un grand nombre de Kendal demeurant dans le voisinage de Beresina et dans le district environnant cet endroit. Presque tous ces Kendal furent vus, et finalement un jeune homme, Jacob Kendal, qui était de passage à Langenburg à l'époque où le chèque fut passé, et qui avait fait des achats considérables, fut arrêté. Après avoir été dûment prévenu, le jeune homme admis avoir retiré la lettre du bureau de poste, en avoir soustrait le chèque en question, et brûlé les autres. Jacob Kendal fut condamné à deux ans de pénitencier. Vu cette condamnation, les autorités du bureau de poste retirèrent les accusations qu'elles avaient portées contre lui.

Effraction.—Le gendarme Moses, à Grenfell, le 24 décembre, arrêta un nommé William Henry Dines pour effraction. Il avait déjà purgé une sentence à Régina pour vol; les renseignements obtenus établirent que le prisonnier était débarqué à Québec le 1er août 1906, envoyé par le secrétaire de la *Church Army*, 55 Bryanston Square, Edgware Road, Londres, Angleterre. Avant de quitter l'Angleterre, il avait purgé deux sentences de trois mois pour vol, et la *Church Army* ne l'ignorait pas. Ces renseignements furent transmis à Ottawa pour l'information du ministère de l'Immigration; le gouvernement fut aussi informé qu'il venait d'être condamné à deux ans de pénitencier pour effraction.

Faux.—Le 17 février, le brigadier Mundy, à Moosejaw, reçut un message du gérant de la Banque Union à cet endroit, l'informant qu'un chèque signé par la Great-West Life Insurance Co., de Winnipeg, pour la somme de $366.25, en faveur de William Oberfell, de Bienfait, avait été payé le 27 décembre, et que l'endossement était un faux. Le deuxième endosseur avait signé son nom "Robert Loughran", et il arriva que le brigadier Mundy surveillait depuis quelques mois un homme de ce nom, soupçonnant que c'était un voleur. Il paraît que le chèque avait été envoyé de Winnipeg par la poste le 19 décembre, à l'adresse de William Oberfell, Bienfait, et que ce dernier ne l'a jamais reçu. Le 25 décembre, le bureau de poste de Bienfait fut ouvert par effraction; aucun objet de valeur ne fut enlevé, et nous ne pûmes trouver trace du coupable. Il n'y avait aucun doute que ce chèque se reliait à l'effraction. Le brigadier Mundy arrêta immédiatement Robert Loughran, et il prétendit avoir mis son nom sur le chèque pour un homme qu'il connaissait à Chicago comme Jack Oberfell. On ne put trouver personne de ce nom, mais la banque se rappela que Loughran était accompagné d'un autre homme quand le chèque fut payé. Il prouva qu'il n'avait pas été absent de Moosejaw lors du bris du bureau de poste, et nous ne pûmes le retenir sous ce chef, bien qu'il n'y eut pas de doute qu'il était de connivence avec ceux qui avaient volé le bureau de poste. Le 22 mai, il fut condamné à cinq ans de prison.

Vol de chevaux.—Le 7 juin, un propriétaire d'écurie de louage nous fit rapport de la perte d'un cheval et d'une voiture loués à son établissement et qui n'étaient jamais revenus. Le brigadier Hogg se fit donner une description de l'individu qui avait loué l'attelage et qui avait donné le nom de Cooper. Plus tard, un cheval appartenant à un cultivateur du nom de John Spence fut trouvé à l'écurie de louage de Ross. Ce dernier avait un acte de vente d'un nommé John Brint. Ce cheval avait été volé. La description de John Brint et celle de Cooper concordaient. Le cheval et la voiture loués par Cooper avaient été vendus à un homme de Moosejaw, et sur l'acte de vente paraissait le nom de Brint. Satisfaits que les deux vols avaient été commis par le même individu, on continua activement à chercher Brint. Finalement nous apprîmes par un commis de buvette qu'il était à Parry-Sound, Ontario. Le chef de police de cet endroit fut requis par dépêche de l'arrêter, ce qui fut fait. Le maréchal des logis Bauham fut envoyé à Parry-Sound et ramena le prisonnier, qui fut condamné à quatre ans de prison. C'était pour cette partie du pays une méthode nouvelle de vol de chevaux, importée d'Ontario.

Au commencement de juin un cheval et une voiture de prix furent volés dans une écurie d'Indian-Head. Le maréchal des logis Dubuque en envoya immédiatement la description et le brigadier Lea, stationné à Arcola, trouva la trace vieille de quelques jours dans ce voisinage, et la suivit au sud jusqu'au delà de la frontière. Il effectua l'arrestation le 29 juin dans une portion déserte et peu peuplée du Dakota, où Davis ou O'Malley, comme il s'appelait, avait des amis, et il amena son homme, avec la propriété volée, où, en présence des fonctionnaires des Etats-Unis, il renonça aux procédures d'extradition. W. J. Davis fut subséquemment condamné à quatre ans de pénitencier. Le brigadier Lea, en raison de son excellent travail au sujet de cette cause, fut promu par nous au grade de maréchal des logis.

Meurtre.—Le 3 août 1907, le maréchal des logis Dubuque, à Indian-Head, fut informé que le cadavre affreusement mutilé d'une jeune fille, Rosa Mohr, avait été trouvé à quinze milles au sud de Wolseley. Le gendarme Sambrook, celui qui était le plus près de l'endroit, fut immédiatement envoyé sur la scène, et il arrêta sous soupçon un nommé Samuel Prior, originairement un enfant *Barnado*, qui avait été interné à l'asile de Brandon. Après l'en-

quête, et pendant qu'il était sous la surveillance du maréchal des logis Dubuque, le prisonnier fit la confession suivante: "Je suis un enfant *Barnado*, j'ai vingt-six ans. Je suis arrivé dans ce pays il y a quatorze ans; mon frère Bill vint avec moi. Bill est un voleur et moi un meurtrier; n'est-ce pas que nous faisons une jolie paire ! J'ai travaillé partout et j'ai été maltraité par certaines personnes il y a quelques années. J'ai été jeté à bas d'un cheval et je me suis fait mal à la tête. Il y a deux ans vous m'avez enfermé dans un asile d'aliénés à Brandon. J'en suis sorti il y a un an au mois d'avril dernier et je me suis rendu sur mon homestead. J'ai eu beaucoup de tracas avec les Russes. Ils me taquinaient et me volaient. Vendredi dernier je ne me sentais pas bien. J'ai rencontré une petite fille russe que je connaissais. Elle m'a taquiné et m'a dit des noms parce que j'étais Anglais. Ne pouvant pas la saisir, je lui donnai une terrible claque et elle tomba. Je la relevai, et j'étais si fort en colère que je la tuai et j'enterrai le corps où vous l'avez trouvé. Je l'ai tuée avec mon couteau; c'est bien fait pour elle; j'aurais dû tuer quelques-unes des grandes personnes. Je hais les Russes." Prior attend son procès.

Empoisonnement.—Le matin du 8 août, plusieurs clients du restaurant Steele, à Régina, tombèrent violemment malades au déjeuner. On constata qu'ils avaient été empoisonnés, et deux moururent. La police de la cité s'occupa de la cause et arrêta sous soupçon Mack Sing, Chinois et rival du restaurateur. La preuve établit que Mack Sing avait perdu des clients après que Steele eut ouvert son établissement à côté du sien, et il s'en irrita. Le 7 août, Mack emprunta de Steele de la farine d'avoine, bien que l'on prétendit qu'il en eut alors en quantité. Le lendemain, il remit cette farine à Steele, qui l'employa pour le déjeuner. L'examen de cette farine d'avoine démontra qu'elle contenait assez de poison pour tuer la moitié de la ville. Deux jours après que cela fut arrivé, on me demanda d'unir mes services à ceux de la police, vu que l'on croyait que Charley Mack, un associé de Mack Sing, était aussi impliqué dans cette affaire. Malheureusement, ce dernier ne fut pas arrêté tout d'abord et il disparut. Les recherches les plus diligentes n'eurent aucun succès, bien qu'un gendarme sans uniforme ait été employé pendant plus d'un mois à suivre des indications précises. Mack Sing n'a pas encore subi son procès. Relativement à cette affaire, je ferai remarquer les grandes difficultés que nous avons toujours à obtenir un renseignement quelconque des Chinois, et le fait qu'ils protègent invariablement un criminel quand ils le peuvent. La même observation s'applique aux Galiciens, et je me rappelle quatre cas de meurtre commis chez eux durant les trois dernières années; quelques-uns d'entre eux avaient indubitablement été témoins des crimes, et cependant il fut impossible d'obtenir une condamnation.

Meurtres parmi les Sauvages du Lac-au-Sable.—Les fonctionnaires de la Compagnie de la Baie-d'Hudson nous informèrent que des meurtres avaient été commis parmi les sauvages près du Lac-au-Sable, situé à environ 100 milles à l'est du lac Winnipeg, dans les Territoires du Nord-Ouest. Le 11 mars, les gendarmes O'Neill et Cashman partirent de Norway-House pour faire une patrouille en traîneaux à chiens; ils n'arrivèrent au Lac-au-Sable que le 13 mai, après un voyage long, ennuyeux et pénible. Ils trouvèrent que cette partie de la région était occupée par deux bandes de Cris, les *Cranes* et les *Suckers*. Voici ce que dit le gendarme O'Neill dans son rapport au sujet de son arrivée au Lac-au-Sable: "Les hommes, les femmes et les enfants vinrent nous donner la main, un grand nombre d'entre eux n'avaient jamais vu de blancs. L'un d'eux dit à notre interprète: 'Je suis satisfait, maintenant que j'ai vu un homme blanc'". Le temps employé à faire des recherches et à attendre que les sauvages fussent revenus de leurs divers campements retint les membres de la force jusqu'au 10 juin, alors qu'ils partirent pour le Lac-du-Daim-Rouge, où d'autres sauvages des mêmes bandes étaient campés. Arrivés à cet endroit le 13 juin, le gendarme O'Neill compléta son enquête et arrêta Jack et Joseph Fiddler pour le meurtre d'une sauvagesse commis dans ou vers la première semaine de septembre 1906. Le principal témoignage fut donné par un sauvage nommé Owl Rae et son frère, et ils reçurent l'ordre d'accompagner les deux gendarmes jusqu'à Norway-House en qualité de témoins. Bien que l'été fut déjà avancé, la glace ne faisait que commencer à disparaître des rivières et des lacs, et le voyage de retour à Norway-House fut entrepris dans un bateau

d'York le 27 juin. Les hommes arrivèrent à destination le 20 juillet. Le lendemain, l'inspecteur Pelletier, J.P., tint l'enquête préliminaire et condamna les deux prisonniers à subir leur procès. Le commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest était le seul magistrat stipendiaire dans les Territoires, et comme il était absent pour un voyage prolongé d'inspection le long de la rivière La-Paix et la partie septentrionale de la Colombie-Britannique, le procès dut malheureusement être remis jusqu'au 7 octobre. Notre petit détachement à Norway-House n'avait pas de quartiers convenables pour garder les prisonniers, surtout des sauvages imbus de superstitions et ne pouvant se former aucune idée de la loi de l'homme blanc ni de ce qui devait arriver. Le poste était entouré d'un bois toudu. Le 30 septembre, huit jours avant le procès, Jack Fiddler, le plus âgé des deux prisonniers, parvint à se sauver dans le bois. Une fois là, bien que l'on se fut immédiatement mis à sa poursuite, il put rester hors de vue assez longtemps pour se suicider par strangulation, la meilleure méthode, d'après lui, évidemment, de se débarrasser du fardeau de la vie. Au procès de l'autre prisonnier, Joseph Fiddler, les faits furent clairement établis, la seule excuse étant son ignorance de la loi et la croyance générale parmi les tribus qu'il était nécessaire de se défaire d'une personne aliénée ou dans le délire. Le jury rendit un verdict de culpabilité, avec une forte recommandation à la clémence. Comme résultat de l'enquête en cette cause, Norman Rae, l'un des témoins, est maintenant détenu sous une accusation de meurtre; et il y en a d'autres qui devraient subir leur procès pour le même crime, à moins que l'on ne pense que la leçon déjà donnée sera suffisante pour empêcher cette funeste pratique de se continuer. Ces sauvages en particulier, et, de fait, tous les sauvages de cette partie des Territoires du Nord-Ouest, sont actuellement tout disposés à obéir aux instructions qui leur sont donnés par les autorités, et, personnellement, je crois qu'il a été fait assez pour prévenir d'autres méfaits.

Le tableau suivant donne une idée générale de l'augmentation de la criminalité d'année en année:

—	1903.	1904.	1905.	1906.	1907.
Causes inscrites	1,162	1,591	1,620	2,021	2,438
Condamnations	977	1,344	1,362	1,751	2,228
Causes renvoyées ou retirées	171	231	246	250	186
Causes en suspens	14	16	12	20	24

Ci-suit une comparaison avec le rapport pour l'année dernière:

Crimes contre la personne.—En plus, trois cas de meurtre; trente-six cas de voies de fait; cinq cas de voies de fait et de blessures corporelles.

Infractions contre le droit de propriété.—Moins de causes inscrites mais un plus grand nombre de condamnations; neuf cas de recel de plus; seize cas de plus d'obtention d'objets sous de faux prétextes; diminution dans les causes de faux et de port d'armes.

Infractions contre la religion et les mœurs.—Il y a eu cette année 88 cas de plus de vagabondage et 340 cas d'ivrognerie et tapage—une augmentation notable.

Infractions à la loi des sauvages.—Il y a eu une grande augmentation dans le cas de fourniture de boissons enivrantes aux sauvages et d'ivrognerie chez ceux-ci. Je ferai d'autres observations à ce sujet sous le titre *Sauvages.*

Infractions aux statuts provinciaux.—Un grand nombre de ces actes tombent sous l'autorité des lois concernant les licences, le gibier, les prairies, les aliénés. Le nombre des causes inscrites est à peu près le même que l'an dernier.

Le pour-cent des condamnations rendues cette année dans les causes inscrites est de 91.38. Cette proportion est aussi beaucoup plus forte que celle des années précédentes.

—	Causes inscrites.	Condamnations.	Renvoyées ou retirées.	Attendant l'instruction
Crimes contre là personne—				
Meurtre	6	2	1*	3
Homicide	1			1
Tentative de meurtre	1		1	
Menace de tuer	6	4	1	1
Décharge d'un arme à feu avec intention	3	1	2	
Voies de fait	299	270	29	
" avec circonstances aggravantes	10	5	5	
" et blessures corporelles	20	14	5	1
Attentat à la pudeur	8	6	1	1
Viol et tentative de viol	6		4	2
Séduction	1		1	
Tentative de suicide	4	1	1	2
Blessures infligées intentionnellement	5	5		
Menace d'arme à feu	8	5	3	
Enlèvement	1		1	
Intimidation	5	4	1	
Bigamie	1		1	
Subornation d'une enfant âgée de moins de 14 ans	1	1		
Divers	1	1		
Infractions contre le droit de propriété—				
Vol	238	210	28	
Vol sur la personne	2	2		
Vol de cheval	18	10	5	3
Vol avec effraction	2			2
Crime d'incendie	1	1		
Tuer des bestiaux	7	6	1	
Vol de bestiaux	6	4	2	
Recel d'objets volés	20	18	1	1
Bris de magasin et de maison	10	7	1	2
Faux prétextes	22	15	7	
Faux	12	8	2	2
Fraude	8	2	6	
Méfait	65	60	5	
Intrusion	1	1		
Dommage à la propriété	10	9	1	
Cruauté aux animaux	30	29	1	
Tuer un chien	8	6	2	
Assemblée illégale	11		11	
Port illégal d'armes	17	17		
Infractions contre la religion et les mœurs—				
Vagabondage	108	106	2	
Ivresse et désordre	571	563	8	
Désordre	3	3		
Habiter une maison malfamée	3	3		
Tenir " "	3	3		
Fréquenter " "	3	3		
Langage obsène	19	19		
Menaces	2	2		
Perturbation	51	49	2	
Libelle diffamatoire	2	1	1	
Indécence	8	8		
Célébration illicite de mariage	2		1	1
Inceste	1		1	
Bestialité	1	1		
Tenir une maison de jeu	1	1		
Divers	3	3		
Tromper la justice—				
Parjure	3	2	1	
Aider la désertion d'un membre de la R.G. N.-O.	1			1
Tentative d'échapper à la garde	2	2		
Empêcher un officier de la paix	14	14		
Voies de fait sur un officier de la paix	2	1		1
Résistance à une arrestation	3	3		
Désobéissance à une assignation	3	3		
Aide à l'évasion de prisonniers	1		1	

*S'est suicidé.

Crime.	Causes inscrites.	Condamnations.	Renvoyées ou retirées.	Attendant l'instruction.
Infractions à la loi des chemins de fer—				
Vol de courses	34	34	....	....
Intrusion sur la voie ferrée	4	4	....	....
Infraction à la loi des douanes—				
Contrebande	2	2	....	....
Infractions à la loi des Sauvages—				
Fournir des liqueurs enivrantes aux sauvages	42	41	1	....
Sauvages enivrés	69	66	3	....
Enivré sur la réserve	14	14	....	....
En possession de liqueurs enivrantes	8	6	2	....
Liqueurs enivrantes sur la reserve	10	10	....	....
Prostitution	1	1	....	....
Intrusion sur la réserve	2	2	....	....
Jeu sur la réserve	3	3	....	....
Désertion de l'école des sauvages	8	8	....	....
Infraction à la loi des pêcheries—				
Pêche hors de la saison	6	6	....	....
Infraction à la loi des maladies contag. des animaux—				
Empêcher un inspecteur vétérinaire	2	2	....	....
Infraction aux statuts provinciaux—				
Maîtres et serviteurs	206	185	21	....
Ordonnance relative au gibier	26	26	....	....
" " aux peaux	1	1	....	....
Observation du dimanche	9	9	....	....
Feu de prairie	22	20	2	....
Ordonnance relative aux liqueurs enivrantes	91	88	3	....
Aliénation mentale	40	39	1	....
Ordonnance relatives aux villages	32	31	1	....
" " fourrières	24	23	1	....
" " à la salubrité publique	16	16	....	....
" " aux écuries de louage	5	5	....	....
" " aux ingénieurs	14	13	1	....
Colporteurs	15	14	1	....
Animaux	9	9	....	....
" égarés	13	13	....	....
Ordonnance relative aux marques	2	2	....	....
Travaux publics	4	4	....	....
Ordonnance relative aux moteurs et véhicules	1	1	....	....
Herbes nuisibles	5	5	....	....
Divers	13	11	2	
Total	2,438	2,228	186	24

RELEVÉ DES CAUSES DEVANT LA COUR SUPRÊME.

Condamnés à subir leur procès	168
Condamnations	98
Amendes	5
Condamnés à la prison	58
" au pénitencier	17
" à être pendus	2
Sentences suspendues	16
Acquittés ou accusations retirées	34
Attendant leur procès	35
Suicide pendant qu'il était sous garde	1

FEUX DE PRAIRIES.

Jusqu'à la date du présent rapport, les feux de prairie ont été peu nombreux et sans conséquence. Mais au moment où j'écris ces lignes on m'informe qu'il s'en est déclaré un grand nombre qui ont causé des pertes sérieuses. Les chemins de fer sont la cause

principale de ces incendies, et le procureur général a donné instruction d'instituer des poursuites. Un été très humide, suivi d'un automne très sec, avait exposé la région à ces feux de prairie.

AIDE AUX AUTRES MINISTÈRES.

Ministère de l'Agricuture.—Nous avons cessé, le 30 juin 1907, de nous occuper du travail de ce ministère; tous nos maréchaux des logis vétérinaires ont alors donné leur démission et ont été transféré en qualité d'inspecteurs vétérinaires. Ce changement a beaucoup soulagé le personnel des commis, qui était surchargé d'ouvrage. La morve est encore à l'état épizootique; les cas nombreux portés à notre connaissance sont renvoyés aux inspecteurs vétérinaires, et nous donnons, de plusieurs autres manières, toute l'aide en notre pouvoir.

Douanes.—Notre travail pour ce ministère se fait principalement le long de la frontière, spécialement à la Montagne-Brisée, où l'officier en fonction, l'inspecteur Richards, est percepteur intérimaire. Tout le long de la frontière internationale, des deux côtés des villes surgissent, et le trafic entre elles est continuel. Je recommande fortement que le ministère des Douanes nomme un certain nombre de fonctionnaires qui pourraient dévouer tout leur temps à prévenir la contrebande. Les membres de la gendarmerie font tout ce qu'ils peuvent dans ce but, mais vu les demandes toujours croissantes pour d'autres travaux, ils ne peuvent donner toute l'aide qu'ils voudraient. Plusieurs personnes ont été arrêtées aux frontières et renvoyées, ou amenées au plus prochain port d'entrée, Portal-Nord, et nous avons saisi les effets d'un grand nombre—et nous en avons fait rapport aux fonctionnaires des douanes—qui étaient arrivés dans l'intérieur sans payer de droits; l'un d'entre eux fut condamné à douze mois pour contrebande, et les autres ont eu leurs effets confisqués et vendus. Le maréchal des logis Fyffe, de Balcarres, a une cause pendante dans laquelle un sauvage de la réserve des Buttes-La-Lime est accusé d'avoir passé huit chevaux en contrebande.

MINISTÈRES DE L'INTÉRIEUR ET DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

Sauvages.—Nous avons fait beaucoup durant l'année pour le département des affaires des Sauvages, mais nous ne pouvons donner toute l'attention que demandent les divers agents. Ainsi, un agent nous a nommé différentes villes où, croyait-il, les sauvages obtenaient des liqueurs enivrantes, et il nous a demandé de poster un gendarme dans chacune de ces villes; naturellement, c'était une impossibilité morale. Cela aurait voulu dire fournir un service de police *ad infinitum*, car, surpris dans un endroit, le rusé peau-rouge en aurait cherché un autre. Une comparaison faite avec les archives de l'an dernier indique qu'il y a eu onze cas de plus de fourniture de liqueurs enivrantes aux sauvages, et cinquante-trois cas de plus d'ivresse ou de possession de liqueurs. On devait s'attendre à cette augmentation, et c'est le résultat malheureux du contact plus intime des sauvages avec la civilisation. La construction de chemins de fer près des réserves, et la population grossière qui y travaille, constitue aussi une raison pour laquelle les sauvages obtiennent une plus grande quantité de boisson. Il y a quelques années, le surintendant général des Affaires des Sauvages publia un avis demandant que le maximum des punitions fut imposé dans le cas de fourniture de liqueurs enivrantes aux sauvages. Je regrette de dire qu'en certains endroits où ces infractions sont à l'ordre du jour, la condamnation a été absurdement légère.

BOIS DE LA COURONNE.

Comme d'habitude depuis quelques années, nous avons encore été appelés, l'hiver dernier, à fournir des hommes pour les travaux des bois de la Couronne dans le Manitoba. Bien que cela nous embarrassât fort, nous nous sommes arrangés pour fournir les hommes demandés. Le 15 décembre 1906, sept sous-officiers et gendarmes furent chargés de ce travail et stationnés à Woodridge, Emmerson, Montagne-du-Dauphin, Montagne-du-Canard et Montagne-de-la-Tortue, dans le Manitoba; ils retournèrent à leurs devoirs réguliers vers le milieu d'avril.

CORPS DE GARDE ET PRISONS COMMUNES.

Nos corps de garde à Régina et à Moosomin sont des prisons communes, et ils sont encombrés. Le soin des prisonniers et le nombre d'hommes enlevés à leurs travaux légitimes diminuent beaucoup l'effectif de la force. D'un autre côté, à Régina, le travail des prisonniers a une très grande valeur, et pendant l'année qui vient de s'écouler ces derniers ont posé la moitié des conduites d'eau et des tuyaux d'égout des casernes. Le nouvel uniforme qui a été fourni était désiré depuis longtemps; il ajoute à la sûreté des prisonniers.

Ci-suivent les rapports contenant les statistiques ordinaires des corps de garde de Régina et de Moosomin.

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST,
MOOSOMIN, 1er novembre 1907.

A l'Officier commandant,
Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du corps de garde de Moosomin pour l'année expirée le 31 octobre 1907. Quinze prisonniers étaient internés au commencement de l'année et 139 ont été reçus, formant un total de 154.

Hommes—	
Blancs	124
Sauvages	17
Métis	7
Nègre	1
Total	149
Femmes—	
Blanches	3
Métisses	2
Total	5

Six prisonniers ont été condamnés au pénitencier d'Alberta. La moyenne des sentences a été de 2.6 ans.

Huit prisonniers ont été condamnés à la prison commune de Régina; la moyenne des sentences a été de 8 mois 8 jours.

Trois prisonniers ont été condamnés au corps de garde de la R.G.N.-O. à Régina; la moyenne des sentences a été de 2.6 mois.

Des cinq hommes aliénés, quatre furent envoyés à l'asile de Brandon; le cinquième fut renvoyé sur l'ordre du procureur général et confié aux soins d'amis.

Des deux femmes aliénées, l'une fut envoyée à l'asile de Brandon et l'autre confiée aux soins d'amis.

Une prisonnière fut envoyée à la prison de Prince-Albert, vu qu'il n'y a pas ici de quartier pour les femmes.

Le nombre maximum de prisonniers internés a été de 19, en novembre, et le maximum a été de 5, en mars. Le plus grand nombre de prisonniers dans une seule journée a été de dix-sept.

La moyenne par mois a été de 12.8.

Le nombre des prisonniers ayant subi ou subissant actuellement l'emprisonnement est de cent cinquante-quatre, soit trente-deux de plus que l'année dernière. Le nombre de prisonniers dans les cellules à minuit, le 31 octobre 1907, était de quatre.

La santé des prisonniers a été bonne; la seule exception est un sauvage nommé Henry Bear, de la réserve des Lacs-Croches, condamné pour ivresse le 9 janvier 1907. En arrivant au corps de garde il se dit malade. Après avoir été examiné par le médecin auxiliaire intérimaire, le Dr McLaren, il fut aussitôt envoyé à l'hôpital; il était atteint de consomption. Un rapport sur son état fut adressé au ministre de la Justice, et le 2 février 1907 il fut libéré par ordre du gouverneur général.

L'espace ici a été jusqu'à présent très limité; mais au moment où j'écris ces lignes le ministère des Travaux Publics fait ajouter six cellules au corps de garde.

La clôture a été reculée; la cour de la prison se trouve ainsi considérablement agrandie, ce qui est une grande commodité.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN TAYLOR, inspecteur,

Commandant le sous-district de Moosomin.

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

RELEVÉ des prisonniers condamnés au corps de garde de Moosomin.

Délit.	Condamnés ou attendant leur procès.	Durée moyenne.		
		Années.	Mois.	Jours.
Hommes—				
Voies de fait	7			23·1
Voies de fait sur leurs femmes	2		1	10·5
Enlèvement	1			3
Tentative de meurtre	1		1	12
Bestialité	1			17
Vol avec effraction	1			23
Bigamie	1			1
Commerce charnel	1			15
Créer du désordre	3			1·3
Ivresse et tapage	34			8
Ivresse pendant période d'interdiction	1			6
Désertion d'emploi	3			4·3
Evasion de surveillance	1		1	
Faux	4			15
Faux prétextes	6			25·5
Fréquenter une maison malfamée	1			1
Enlèvement frauduleux de bétail	1			8
Vol avec effraction	2		1	17·5
Vol de chevaux	2			2
Aliénation mentale	5			6·8
Attentat contre la pudeur	1		2	17
Méfait	1			20
Meurtre	1			1
Circulation de chèques sans valeur	3			7
Placer des obstacles sur le C. C. P.	1			17
Colporter sans permis	1			1
Recel d'objets volés	1		2	23
Fournir de la boisson à un interdit	1			6
Vol d'une course sur le C. C. P.	2			12
Tirer un arme à feu sur la police	1		1	4
Larcin	21		1	6·5
Circulation de pièces de valeur contrefaites	1			14
Aliénation illégale de propriété	1			20
Vagabondage	12		1	2·5
Femmes—				
Voies de fait	1			2
Ivresse et tapage	1			1
Aliénation mentale	2			9
Vagabondage	1			3
Loi des sauvages.				
Ivresse	14			12·5
Avoir de la boisson en sa possession	1		2	
Fournir de la boisson aux sauvages	8		2	12·8
Total	154			

DIVISION DE DÉPOT, R.G.N.-O.

CORPS DE GARDE DE RÉGINA, 1er novembre 1907.

A l'Officier commandant,
R.G.N.-O.,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du corps de garde de la Division de Dépôt, prison commune, pour les douze mois commencés le 1er novembre 1906, et expirés le 31 octobre 1907.

Prisonniers en cellules, à minuit, le 31 octobre 1906	20
Reçus pendant les douze mois expirés le 31 octobre 1907	340
Libérés	326
Prisonniers en cellules, à minuit, le 31 octobre 1907	34

Le nombre des prisonniers reçus au cours de l'année dernière (11 mois) a été de 278, ou 62 de moins que pendant la présente année.

Classification des prisonniers:—

Hommes—		
Blancs	297	
Sauvages	20	
Métis	8	
Nègres	2	
Doukhobors	2	
Aliénés	20	
	——	349
Femmes—		
Aliénées	6	
Autres cas	5	
	——	11
Total		360

Admissions pour chaque mois:—

Novembre	1906	44
Décembre	"	23
Janvier	1907	17
Février	"	13
Mars	"	20
Avril	"	17
Mai	"	35
Juin	"	33
Juillet	"	46
Août	"	31
Septembre	"	37
Octobre	"	24

On a disposé de la manière suivante des 326 prisonniers libérés du corps de garde:

Hommes.		
Sentence expirée	195	
Pénitencier de la Montagne-de-Pierre	1	
Pénitenciers d'Edmonton	8	
Prison de ville, Régina	27	
Amendes payées	18	
Envoyés ailleurs pour subir leurs procès	23	
Envoyés à la prison de Régina pour subir leur procès	12	
Libérés sous caution	3	
Libéré sur parole	2	
Libérés sur l'ordre du secrétaire d'Etat	1	
Envoyés à l'école industrielle	1	
Acquittés	1	
Aliénés renvoyés guéris	1	
Aliénés renvoyés comme faibles d'esprit seulement	1	
Envoyés à l'asile de Brandon	20	
		314
Femmes.		
Envoyées à la prison de Prince-Albert	4	
Envoyées à l'asile de Brandon	7	
Libérées comme faibles d'esprit	1	
		12
Total		326

Moyenne quotidienne des prisonniers	29.81
Moyenne mensuelle des prisonniers	28.33
Maximum mensuel des prisonniers reçus	46
Minimum mensuel des prisonniers reçus	46
Maximum des prisonniers en une journée	45
Minimum des prisonniers en une journée	21

Il y a eu deux cas de libération conditionnelle, savoir: Jesse Hammond, subissant une sentence de douze mois pour vol de cheval, et W. Buxton, subissant une sentence de cinq mois pour ivresse et désordre, et qui fut libéré peu avant l'expiration de sa peine.

Un prisonnier, W. Rasmussen, fut condamné à soixante jours de travaux forcés pour vol, et fut libéré avant l'expiration de sa sentence sur l'ordre du secrétaire d'Etat.

La santé des prisonniers a été très bonne. Il y a eu un cas de rougeole au commencement de l'année. Si l'on considère que la bâtisse est très ancienne, que les fondations sont pourries, qu'il est très difficile de la chauffer, qu'il y existe des miasmes résultant de l'encombrement, il est remarquable que nous n'ayions pas eu de plus nombreux cas de maladie. Le corps de garde a été repeinturé, blanchi à la chaux et parfaitement fumigé. Le blanchissage à la chaux n'est pas un succès; le blanc s'enlève rapidement et laisse voir l'ancienne peinture. Des latrines nouvelles ont été construites au cours de l'année; je demanderais l'installation d'une salle de bains.

Je désire répéter ici mes observations de l'an dernier au sujet du corps de garde:

"Pour ce qui concerne le corps de garde, j'attirerai votre attention sur le fait qu'il n'est nullement aménagé pour recevoir les prisonnières en route pour la prison de Prince-Albert ou ailleurs, ni pour les aliénés ou les prévenus attendant leur procès. Par conséquent on est obligé de loger les femmes sous la surveillance de gardiennes dans une chambre située en arrière de la salle des concerts, qui n'est munie ni de fenêtres grillées ni de verrous.

"Les aliénés sont enfermés dans la salle de garde, et la nuit le bruit qu'ils font provoquent les récriminations de tous les autres prisonniers, particulièrement de ceux qui attendent leur procès, et qui malgré qu'ils n'aient pas encore été trouvés coupables sont obligés de prendre leurs repas avec les condamnés.

"Le corps de garde est une vieille construction délabrée, très froide en hiver, et tout à fait impropre au service auquel elle est affectée."

Il y a du logement pour 21 prisonniers; il y en a actuellement 34 en prison, ce qui fait que 5 sont obligés de dormir sur le plancher, hors des cellules, et que huit cellules sont occupés par deux prisonniers chacune. Ces cellules sont faites pour loger un seul prisonnier, de sorte que deux prisonniers internés dans la même cellule doivent aussi dormir sur le plancher. Pendant le mois d'août de cette année, durant la grande chaleur de l'été, nous avons eu pendant une nuit 45 prisonniers, plus du double de ce que peuvent contenir les cellules. Il n'y a pas de chambre pour les prévôts, pas de chambre de toilette pour les prisonniers, et les installations sanitaires sont des plus élémentaires. Lors d'une inspection faite récemment par le commandant, on a constaté que les fondements du corps de garde étaient vermoulus, ainsi que les planches de recouvrement. Comme la plupart des vieilles constructions en bois, le corps de garde donne refuge à toute sorte de vermine.

Le préau de la prison est très petit, et ne peut servir aux prisonniers pour l'exercice.

La conduite des prisonniers a été assez bonne; l'officier commandant a jugé 41 cas d'infraction à la discipline.

Ci suit un relevé des délits dont étaient accusés les prisonniers qui ont passé par ce corps de garde.

Délit.	Nombre.
Hommes—	
Voies de fait	13
" sur leurs femmes	3
Tentative de suicide	2
Non-exécution de contrat	14
Vol avec effraction	3
Cacher un crime	1
Vol de bestiaux	1
Ivresse	40
Désertion d'emploi	4
Créer du désordre	1
Port d'armes	3
Faux	1
Fraude	3
Vol de cheval et enlèvement de marque	
Vol de cheval	9
Vol de bétail	1
Attentat à la pudeur	3
Exposer sa personne	1
Tuer des bestiaux	1
Flâner sur le C.P.C	1
Meurtre	2
Obtention d'objets sous de faux prétextes	2
" d'argent " "	5
" de pension " "	1
Vol d'une course	10
Tentative de voler une course	2
Fournir de la boisson à un individu	1
Trouvé en possession de boisson pendant l'interdiction	1
Contrebande, passer des chevaux avec intention de frauder la douane	1
Pénétrer dans une voiture du C.P.C	5
Effraction " "	1
Larcin	49
Vol sur la personne	1
Empêcher un officier de police	3
Recel d'objets volés	1
Parjure	1
Blessures faites illégalement	2
Blessures corporelles graves	1
Intrusion et voies de fait	1
Dommage volontaire	1
" aux bestiaux	2
Blessures "	1
Cruauté envers les animaux	1
Détenu comme témoin de la Couronne	1
Passants, crime non défini	5
Vagabondage	54
Mettre le feu à la prairie	1

Délit.	Nombre.
Femmes—	
Prostitution	2
Ivresse	1
Aliénés.	
Hommes	20
" libérés comme guéris	1
" " " faibles d'esprit	1
Femmes	6
" libérés comme faible d'esprit	1
Loi des Sauvages.	
Hommes—	
Ivresse	12
Fournir de la boisson	7
Avoir de la boisson en sa possession	7
Déserteur de l'école industrielle	1
Résider sur la réserve sans être membre de la tribu	1
Femmes—	
Avoir de la boisson en sa possession	1
Loi de la police.	
Selon l'état	37
Totaux	360

Le nombre des prisonniers qui ont subi une peine pendant l'exercice, ou qui en subissent une présentement dans le corps de garde, est de 207, et sont classés comme suit:

Crime.	Nombre.	Durée moyenne de la peine.	
		Mois.	Jours.
Voies de fait	10	3	9
Voies de fait sur sa femme	1	2	1
Non-exécution de contrat	6	....	18
Porter des armes	2	....	30
Ivresse	36	1	20
Déserter son emploi	4	....	14
Enfoncer un wagon du C.P.C. et y entrer	1	1	....
Entrer dans des wagons du C.P.C	5	....	23
Vol de chevaux	1	12	....
Attentat à la pudeur	1	3	....
Acte indécent	1	2	....
Flâner sur les propriétés du C.P.C	1	1	....
Obtenir de l'argent sous de fausses représentations	3	4	15
Obtenir pension sous de fausses représentations	1	4	....
Gêner un officier de police	1	3	....
Voler son passage	10	....	38
Tentative de voler son passage	2	1	....
Faire entrer des chevaux en contreb. dans l'intent. de fraud. la douane	1	12	....
Fournir des boissons à un interdit	1	6	....
Vol	37	3	12
Pénétrer sur la propriété d'autrui et voies de fait	1	1	15
Dommage volontaire	1	1	....
Dommages aux bestiaux avec intention	2	2	....
Blessure illégalement infligée	1	3	....
Avoir en sa possession des boissons pendant interdiction	1	1	....
Maltraiter un animal	1	....	30
Vagabondage	48	1	15
Allumer des feux de prairies	1	3	....
Loi des Sauvages.			
Ivresse	12	1	18
Fournir de la boisson	7	3	25
Avoir en sa possession de la boisson	7	3	....
Total	207	....	....

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. BANHAM,
Maréchal des logis, prévôt.

EXERCICES ET DRESSAGE.

L'exercice des recrues s'est fait avec difficultés à cause du manque d'hommes exercés et de la nécessité de se servir des recrues pour l'ouvrage général. Dans de nombreux cas il a été impossible de terminer les exercices, parce que les exigences du service demandaient qu'ils fussent transférés à d'autres postes. Les recrues, en entrant, devraient naturellement suivre un cours d'instruction, et les conditions présentes seules empêchent cela, et les exercices et les conférences sont intercalés entre monter la garde, escorter les prisonniers, faire la corvée et autres devoirs.

En janvier 1907, il a été formé une classe de deux maréchaux des logis et de douze gendarmes choisis dans les différentes divisions pour suivre un cours d'instruction de trois mois et subir un examen à la fin de ce cours. Les deux maréchaux des logis ont été admis pour recevoir une instruction supplémentaire comme préparation à la promotion au grade de maréchal des logis-chef. Les exercices (à cheval et à pied), le code criminel, les lois fédérales et provinciales, les premiers pansements (médicaux), les devoirs du vétérinaire, le ferrage, la tenue de l'écurie, le harnachement, l'art de conduire une voiture et de faire les bâts, et l'économie intérieure, ont fait le sujet de ces instructions. Le résultat a été des plus satisfaisants, et tous ont obtenu un pour-cent très élevé à l'examen. Les gendarmes de cette classe ont été promus brigadiers et sont retournés aux divisions d'où ils venaient.

Le surintendant Routledge a fait quelques utiles conférences sur les devoirs des gendarmes durant les mois d'été, en l'absence en congé de l'inspecteur Hefferman qui a fait les conférences pendant le reste de l'année. Les inspecteurs Knight et Church ont surveillé les exercices, à pied et à cheval, respectivement. Ce dernier officier a personnellement dressé avec succès tous les jeunes chevaux.

TIR ET ARMES.

Le cours annuel de tir a été supprimé cette année, parce que nous attendions une nouvelle distribution de fusils Ross. Le club de tir a été bien patronisé pendant toute la saison, les exercices de tir ont lieu les mercredis et samedis après-midi, et tous ceux qui veulent y prendre part ont toutes les facilités possibles. Les concours de fin d'année ont été vivement contestés et d'excellents prix ont été distribués. Les concours de tir provinciaux ont eu lieu sur notre champ de tir, et plusieurs membres de la troupe se sont inscrits et ont gagné des prix. L'exercice annuel de tir au révolver a eu lieu et le tir en général a été bon.

CONDUITE ET DISCIPLINE.

La conduite des hommes de la division a été bonne, il n'a été constaté que très peu d'infractions d'une nature grave à la discipline, et la moitié de ces dernières étaient dues à la négligence. Il a été commis un bon nombre de légères infractions, et ce n'est que naturel pour un certain nombre de recrues qui ne sont pas habituées à la discipline et à la routine des casernes. Dans le cas de nouvelles recrues, je me fais un devoir de les avertir et de leur donner des conseils avant de les inscrire sur le livre des délinquants, et je m'efforce aussi, lorsque c'est possible, d'amener les hommes à tenir à l'honneur de conserver leur feuille blanche.

Je regrette d'avoir à faire rapport de onze désertions, contre six l'an dernier. Deux de ces déserteurs ont été repris. J'attribue la cause de ces désertions à la crainte qu'ont des hommes nouveaux de la responsabilité qui leur sera vraisemblablement dévolue, et au fait que les recrues qui arrivent ont une vie particulièrement dure au début de leur carrière. Cela est expliqué dans mes remarques sur l'exercice et le dressage.

SANTÉ.

La santé de la division a été en général excellente, trois cas de rougeole et un cas de diphthérie constituant les seuls cas de maladies infectieuses.

Il y a eu deux accidents graves, tous deux de jambes brisées, mais qui ont guéri d'une manière satisfaisante. Cinq gendarmes ont été réformés comme impropres au service. Le chirurgien Bell a fait chaque semaine une inspection des casernes et a été très minutieux quant aux conditions sanitaires. J'ai mis en pratique au meilleur de ma capacité toutes les recommandations qu'il m'a faites.

CHEVAUX.

L'effectif total de la division en chevaux est de 131, dont 62 dans les postes détachés. Un bon nombre de ceux qui sont au poste ne valent guère autre chose que pour l'école d'équitation, et comprennent des chevaux amenés ici des autres divisions pour être soignés par le vétérinaire. Les casernes sont si loin de la ville que les chevaux de traits ont peu de repos et on ne peut pas espérer que plusieurs d'entre eux durent beaucoup plus longtemps.

Neuf chevaux ont été réformés et vendus pour un prix moyen de $70 environ, beaucoup plus que nous espérions. J'attribue ces prix élevés à l'arrivée des nouveaux colons, qui connaissent peu les chevaux et qui désirent les avoir dressés et tranquilles. Un cheval a été tué par un train, et un autre a dû être abattu à Moosomin à la suite d'un coup de pied reçu de son compagnon d'écurie.

Les changements parmi les chevaux ont été les suivants:

Pertes—	
Morts	2
Réformés et vendus	9
Transférés à la division C	16
Transférés à la division F	8
Transférés à la division G	4
Total	39
Gains—	
Transférés de la division K	2
Acheté de la "British Remount Establishment"	1
Pris du service des bois de la Couronne	2
Remontes achetées	35
Total	40

RÉPARTITION ET EFFECTIF.

La division, outre qu'elle s'efforce de couvrir son propre district dans la province de la Saskatchewan, a un fort détachement à Norway-House et un autre au Lac-Fendu, tous deux dans les Territoires du Nord-Ouest, et le dernier est très avancé sur la route qui conduit à Fort-Churchill, sur la baie d'Hudson. Nous avons aussi à Fort-McPherson et à l'île Herschel, à l'embouchure du fleuve Mackenzie, et dans le cercle arctique, un inspecteur, un maréchal des logis-chef, et quatre gendarmes.

Un nouveau poste a été établi à Fillmore, sur l'embranchement Arcola du C.C.P., et celui de Cupar, sur l'embranchement Kirkella du C.C.P., a été abandonné. Il a été jugé nécessaire d'envoyer à Norway-House deux autres gendarmes, à cause des prisonniers sauvages. Durant l'été le brigadier Dann a été stationné à High-Portage, entre le lac Winnipegosis et le lac des Cèdres, dans les Territoires du Nord-Ouest. L'inspecteur Pelletier a fait deux longs et pénibles voyages avec succès à Fort-Churchill et retour, un en hiver et l'autre en été. D'après ses intéressants rapports, que je vous envoie ci-joint, le voyage d'été a été de beaucoup le plus fatigant.

L'effectif de la division, tel que l'indique l'état de répartition inclus sous ce titre, porte virtuellement le total de l'effectif au même chiffre que l'an dernier, mais l'effectif réel est bien au-dessous de ces chiffres, car il arrive qu'un certain nombre d'hommes qui ont récemment été transférés n'ont pas encore été rayés dans les ordres généraux.

RÊPARTITION.

Répartition.	Commissaire.	Sous-commissaire.	Inspecteur et adjudant.	Inspecteur et mar. des logis.	Surintendants.	Inspecteurs.	Médecins.	Médecin vétérinaire.	Maréchaux des logis chefs.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes surnuméraires.	Total.	Chevaux.	Poneys de bât.
Régina	1		1	1	2	5	1	1	9	2	5	52	13	93	69	
Arcola										1				1	1	
Balcarres										1		1		2	3	
Big-Muddy											1	2		3	3	1
Broadview											1			1	1	
Canora												1		1	1	
Carnduff												1		1	1	
Carlyle												1		1	1	
Craik											1			1	1	
Esterhazy												1		1	1	
Estevan										1		1		2	2	
Fillmore												1		1	1	
Fort-Pelly											1	1		2	2	
Fort-Qu'Appelle												1		1	1	
Grenfell												1		1	1	
Indian-Head										1		1		2	3	
Kamsack												2		2	2	
Kutawa												1		1	1	
Lumsden												1		1	1	
Milestone												1		1	1	
Màchoire-d'Orignal											1	1		2	2	
Moosomin						1					1	5		7	4	
Mortlack												1		1	1	
Ft-McPherson.. / Herschel-Isl'd.. { Rivière Mackenzie }						1			1		1	4	1	8		
Portal-Nord											1			1	1	
Norway-House. / Split-Lake.... { Territ. du Nd-Ouest.. }						1				2		6	2	11		
Oxbow												1		1	1	
Sheho												1		1	2	
Strassburg											1			1	2	
Weyburn												1		1	1	
Whitewood												1		1	2	
Willow-Bunch											1	1		2	2	1
Wood-Mountain						1				1		5	2	9	12	2
Yorkton						1				1		2		4	3	
En service		1												1		
En congé						1				1	2	2		6		
Ottawa						1			2	2				5		
Town-Station											1	1		2	1	
Démis, encore sur la liste												1		1		
Transféré, encore sur la liste												8		8		
Total	1	1	1	1	2	12	1	1	12	13	18	111	18	192	131	4

AUGMENTATION ET PERTE.

Augmentation—	
Transférés du Yukon	3
" d'autres divisions	20
Engagés	118
" spéciaux	24
Rengagés après congé	3
" désertion	1
Officiers transférés	3
" nommés	1
Total	173

Départ—	
Rachetés à prix d'argent	9
Libérés par expiration du temps de service	4
" invalidés	5
" libres	3
" congédiés	11
" incompétents	1
" mis à la retraite	3
" gendarmes auxiliaires	20
Désertés	11
Transférés à d'autres divisions (officiers)	2
" " (gendarmes)	104
Total	173

CANTINE.

La cantine est dans un état florissant, son actif, en chiffres ronds, étant de $3,000 en sus de toutes obligations, $2,740 représentant le fonds.

Des dons au montant de $835.42 ont été faits dans le cours de l'année à la division du mess et pour des fins de récréation et autres. Le comité de la cantine se réunit une fois pas mois et approuve les comptes.

SALLE DE LECTURE.

Cette année il a été possible de faire un don important à même le fonds des amendes pour l'établissement d'une bibliothèque, et je suis heureux de dire que nous avons maintenant une excellente collection de livres, au nombre d'environ quatre cents volumes. La salle de lecture a été confortablement meublée et renferme de nombreux magazines et journaux. Depuis des années les officiers qui ont commandé ici ont exprimé leur désir d'avoir quelque chose de cette nature, et la réalisation de ce désir a prouvé combien cela était nécessaire et quel bienfait c'était pour tous.

L'octroi ayant été employé pour les premières dépenses, surtout pour l'achat des livres, l'approvisionnement supplémentaire est maintenu au moyen d'une petite souscription mensuelle de la part de chacun dans le poste. A cause des nombreux postes détachés et du peu de livres que nous avons, il a été impossible jusqu'à présent d'accorder le privilège de jouir de la bibliothèque aux hommes en dehors du poste.

HABILLEMENT ET NÉCESSAIRE.

La fourniture s'est bien maintenue cette année, et la qualité est bonne, à l exception de quelques pantalons qui avaient été grillés en cours de fabrication et qui ont été renvoyés aux fournisseurs.

CASERNES ET BATIMENTS.

Un contrat a été donné pour relier les casernes à l'aqueduc de la ville, et cet ouvrage est presque terminé. Le travail des prisonniers a servi à poser des conduites d'eau sur trois côtés du square, et nous espérons avoir de l'eau dans les deux casernes principales et dans les écuries cet hiver. Cela nous donnera un peu de confort. Nous avons aussi avec l'aide des prisonniers posé environ 200 verges d'égouts, et le printemps prochain nous devrions être capables de compléter le service, c'est-à-dire le conduire jusqu'à un réservoir septique dans le ruisseau. Une des premières choses à faire lorsque cet égout sera terminé sera d'avoir un lavoir convenable et une salle de bains pour les hommes.

FOURRAGE ET VIVRES.

Nous avons eu de grandes difficultés à obtenir du foin l'hiver dernier, l'entrepreneur, à cause surtout de la rigueur du temps, n'a pu nous tenir approvisionnés. Il semble difficile d'obtenir des soumissions pour nos approvisionnements. Nous avons dû demander deux fois des soumissions pour l'avoine de l'année prochaine, et nous n'en avons reçu aucune pour les pommes de terre. Les provisions fournies à l'entreprise par la Compagnie de la Baie-d'Hudson étaient d'excellente qualité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

L'ouvrage de la gendarmerie serait grandement allégé si nous avions deux maréchaux des logis agents de police sûreté. Plusieurs de mes détachements ont été surchargés d'ouvrage, surtout dans des centres comme Indian-Head et Moosejaw. Comment ils ont rempli ce qu'ils avaient à faire est merveilleux, et je suis très heureux de rendre témoignage du travail consciencieux et zélé accompli par la majorité des sous-officiers et des gendarmes en détachement. Dans le poste c'est un effort continuel pour joindre les bouts. Le personnel attaché aux écritures est limité et très dérangé par les nombreuses fonctions qu'il a à remplir, et les recrues en arrivant sont de suite astreintes à tous les services des casernes à part leur instruction. On ne leur donne aucun temps pour s'y faire, et bien que ce soit inévitable dans les conditions présentes, il est facile de voir que cela ne tend pas à les contenter et à favoriser cette marche aisée des affaires qui est si désirable. C'est pour moi, en ma qualité d'officier commandant, une source continuelle d'anxiété et d'ennuis.

En terminant je dois remercier tous les grades pour le fidèle accomplissement de leurs devoirs. Plusieurs des sous-officiers et gendarmes ont été spécialement signalés à mon attention pour leurs bons services. Quelques-uns ont été récompensés, et j'espère que les autres le seront bientôt lorsque l'occasion se présentera.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

G. E. SANDERS, surintendant,
Commandant la division du Dépôt.

ANNEXE D.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT P. C. H. PRIMROSE, COMMANDANT LA DIVISION D DE LA ROYALE GENDARMERIE DU NORD-OUEST, MACLEOD.

MACLEOD, ALBERTA, 1er novembre 1907.

Au Commissaire de la
Royale Gendarmerie du Nord-Ouest,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel relativement à la division D pour les douze mois finissant au 31 octobre 1907.

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA CIRCONSCRIPTION.

La circonscription de Macleod comprend tout le pays situé au sud de la ligne qui divise les townships dix-sept et dix-huit et qui passe au nord de Cayley, et à l'ouest de la ligne qui divise les rangs vingt-deux et vingt-trois à l'ouest du quatrième méridien et borné au sud par la frontière internationale et à l'ouest par la Colombie-Britannique. Dans cette circonscription, la culture de la terre se fait sur une grande échelle, particulièrement le long de la ligne du chemin de fer de Calgary et Edmonton et au sud dans le sous-district de Cardston. L'élevave, qui est encore une des principales industries, se fait autour de Macleod au sud et à l'ouest, et les mines, qui font des progrès énormes, se trouvent le long de l'embranchement du Nid-de-Corbeau du chemin ffe fer du Canadien Pacifique.

L'hiver dernier a été exceptionnellement long et froid. On dit que c'est l'hiver le plus froid depuis vingt ans. Le bétail a en conséquence beaucoup souffert, et de grandes pertes ont été constatées, surtout par les propriétaires de grands troupeaux, qui ne pouvaient pas les nourrir et en avoir soin comme les petits propriétaires. Ces derniers ont subi des pertes très insignifiantes.

Le bétail sur le ranche est en belle condition, s'étant pleinement remis du dur hiver.

Les récoltes ont été splendides, malgré que vers le 10 septembre une tempête de neige particulièrement forte et qui a duré trois jours, ait couché la plus grande partie du grain. Environ un tiers du blé avait été coupé à cette époque, et l'on craignait d'abord que le reste serait complètement perdu; cependant, quelques belles journées ont permis au grain de se relever suffisamment pour pouvoir être récolté en le coupant tout du même côté. C'était, naturellement, un surcroît de travail, mais les cultivateurs étaient bien satisfaits du résultat et ont trouvé qu'ils en avaient perdu très peu. Même cela a été compensé par les prix élevés.

La circonscription minière a fait des progrès énormes. Les plus anciennes villes dans la Passe ont augmenté et de nouvelles ont surgi. En allant vers l'ouest les premières mines à être exploitées sur une petite échelle se trouvent dans le voisinage de Pincher-Creek. La houille est de bonne qualité, mais jusqu'à présent elle n'est employée que pour la consommation locale. Cette ville a maintenant une population d'environ 1,300 âmes. Une grande quantité de solides constructions a été érigée. C'est le centre d'une bonne circonscription agricole. Cowley est la ville suivante sur la ligne. Une succursale de la banque Union a été ouverte ici dans le cours de l'été. C'est la ville d'affaires des circonscriptions nord et

sud des Fourches, qui deviennent densément peuplées. Lundbrek, à quatre milles plus à l'ouest, promet d'être une des grandes villes de la Passe. Elle a trois mines en exploitation, l'autre a été fermée durant la grève, mais on dit qu'elle va changer de propriétaires et que la nouvelle compagnie a intention de l'exploiter à sa pleine capacité. Les trois mines emploiront environ trois cents hommes. Entre Lundbrek et la station suivante, Burniss, la région est densément peuplée, les nouveaux colons arrivés dans le cours de l'année réussissent bien. Hamilton est une nouvelle ville située à trois milles à l'est de Bellevue, où la Compagnie houillère Leitch emploie environ 50 hommes. Elle prétend avoir de la houille en grandes quantités. Bellevue possède une des meilleures mines de la Passe, où la houille s'extrait facilement à très peu de frais. L'extraction s'élève en moyenne à 600 tonnes par jour, bien que les opérations soient gênées par le manque de cours et le nombre insuffisant de wagons. Il a été dépensé environ $50,000 en améliorations. Hillcrest fait des progrès, mais des contestations entre l'administrateur de la mine et l'union retardent ces progrès. Des sommes considérables ont été dépensées en améliorations. Frank, la plus grande ville minière de la Passe, a une population de 1,500. Le bordereau de paie de la mine est en moyenne de $25,000 par mois, et environ $60,000 ont été dépensés en améliorations. Le haut-fourneau construit ici à grands frais est éteint à cause de défectuosités de construction. Une nouvelle industrie doit être inaugurée à Blairmore, et la "Rocky Mountain Cement Company" a donné un contrat pour la construction de ses bâtiments. L'outillage complet coûtera environ $250,000 et emploira cinquante hommes. Lille est une ville fermée appartenant à la "Canadian Collieries Co". Cette compagnie a un bordereau de paie de $20,000 par mois et a dépensé environ $200,000 en améliorations. Elle expédie en moyenne 2,000 tonnes de houille par semaine et de grandes quantités de coke, ce dernier allant au haut-fourneau de la Colombie-Britannique. Coleman possède la ville la mieux équipée, et on la dit la plus sûre. La compagnie emploie 550 hommes, une augmentation de 200 sur l'an dernier, et son bordereau de paie mensuel se chiffre par $43,000. L'extraction quotidienne de houille est de 2,000 tonnes, et les fours fournissent de grandes quantités de coke qui est expédié à la Colombie-Britannique. C'est la dernière ville sur le côté d'Alberta, mais au Nid-de-Corbeau, sur la frontière, le chemin de fer Pacifique-Canadien établit un point de partage et cent hommes y travaillent présentement.

Les villes sur la ligne de Calgary à Edmonton ont toutes fait de grands progrès, Claresholm et Nanton sont toutes deux des municipalités, l'affluence constante de colons à l'aise les ont rendues des centres importants. L'amélioration est encore plus sensible à Stevely et à Granum, qui, pendant l'année, de petits villages qu'ils étaient, sont devenues d'assez grandes villes, avec des élévateurs à grains, des hôtels, des magasins, et chacune construit une maison de banque; cette dernière a changé son ancien nom de Leavings pour celui qu'elle porte aujourd'hui. Tous les élévateurs à grains dans ces villes sont remplis, et l'expédition de ce grain est gênée par le manque de wagons.

A Macleod le fait d'avoir rentré la gare et les cours du chemin de fer dans la ville a donné un nouvel élan aux affaires, et dans le cours de l'année un élévateur à grain et un moulin à farine ainsi que d'autres bâtiments ont été érigés près de la gare. La ville a maintenant installé un service d'eau et d'éclairage électrique qui fonctionne bien. Le téléphone à longue distance a été installé entre Calgary, Macleod, Lethbridge et Cardston et est maintenant en service; c'est une grande commodité pour le public et aussi pour nous; le service est bon. On est à le prolonger jusqu'aux villes situées sur l'embranchement du Nid-de-Corbeau.

La région du sud autour de Cardston a prospéré, la plupart des colons sont des Mormons; ils ont un certain nombre de petits villages, situés dans des localités centrales d'où ils cultivent leurs terres.

L'Eglise des Mormons a fait l'acquisition de l'ancien ranche Cochrane, contenant environ 65,000 acres, et en a pris possession en novembre dernier. Elle a intention de construire un fossé d'irrigation à travers cette étendue de terres et de la vendre à des mormons individuellement, presque au prix coûtant. Plusieurs emplacements de ville ont été arpentés sur ces terres, l'un à l'ouest de Spring-Hill, et on en propose un autre à l'ouest de Grand-Coude, mais il n'est pas encore arpenté. Les mormons ont fait cadeau au président Wood de la maison familiale du ranche Cochrane.

SOMMAIRE DES CAUSES.

RAPPORT annuel du 1er novembre 1906 au 31 octobre 1907.

Crime.	Causes inscrites.	Condamnations.	Renvoyées ou retirées.	Non jugées
Délits contre l'ordre public—				
Négliger d'aider un gardien de la paix	1	....	....	1
Entraver le service d' " "	2	2	....	....
Voies de fait sur " "	2	2	....	....
Parjure	1	....	1	....
Illégalement en liberté	1	1	....	....
Aider un déserteur de la gendarmerie du N.-O.	1	1	....	....
Délits contre la religion et la morale—				
Vagabondage	16	16	....	....
Ivresse, etc	148	144	4	....
Actes indécents	5	5	....	....
Blasphème	3	2	1	....
Causer du désordre	70	65	5	....
Paroles injurieuses	2	1	1	....
Tirer des armes à feu	5	5	....	....
Jouer de l'argent	13	13	....	....
Contraventions	2	1	1	....
Tenir une maison mal famée	9	9	....	....
Habiter " "	21	21	....	....
Fréquenter " "	7	7	....	....
Séduction sous promesse de mariage	1	....	1	marié à la cour.
Crimes et délits contre la personne—				
Meurtre	1	....	1	....
Tentative de meurtre	2	....	1	1
Menaces de tuer	2	....	1	1
Blessures	1	....	1	....
Voies de fait	57	47	10	....
" graves	1	1	....	
Déserter sa famille	1	....	....	1
Négliger de procur. les soins à la nais. d'un enfant	1	1	....	....
Cacher une naissance	1	1	....	....
Laisser une excavation non gardée	3	3	....	....
Viser une personne avec un fusil	1	1	....	....
Intimidation	1	1	....	....
Voies de fait et blessures corporelles	2	1	....	1
Porter un pistolet sans autorisation	9	9	....	....
Résister à une arrestation	1	1	....	....
Aider à un prisonnier à s'évader	1	....	....	1
Crimes et délits contre la propriété—				
Vol	48	26	18	4
Recel	1	....	1	....
Vol de chevaux	13	3	3	7
" bestiaux	11	3	4	4
Tuer "	1	1	....	....
Entrer dans un magasin avec effraction	1	....	1	....
Faux prétextes	15	5	5	5
Cruauté envers les animaux	13	7	6	....
Méchanceté	26	21	5	....
Essayer de faire dérailler un train	1	....	1	....
Infractions à la loi des sauvages—				
Ivresse	9	8	1	....
" sur la réserve	7	6	1	....
Avoir des boissons en sa possession	4	3	1	....
Procurer de la boisson aux sauvages	7	7	....	....
Avoir de la boisson sur la réserve	1	1	....	....
Jouer à l'argent sur la réserve	5	5	....	....
Contre les ordonnances de la province ou du N.-O.—				
Ivresse durant interdiction	15	15	....	....
Donner de la boisson à des personnes interdites	2	2	....	....
Vendre de la boisson sans licence	6	4	2	....
" en détail sur licence en gros	1	1	....	....
Buvette ouverte durant les heures prohibées	17	17	....	....
Désordre dans un endroit licencié	1	1	....	....
Maison de désordre	5	5	....	....
Vendre de la boisson en gros sur licence en détail	4	2	2	....

Crime.	Causes inscrites.	Condamnations.	Renvoyées ou retirées.	Non jugées.
Contre les ordonn. de la province ou du N.-O.—*Fin.*				
Vendre de la boisson à des mineurs	1	1		
Permettre de consommer des boissons dans des magasins de gros	1	1		
Ne pas afficher sa licence	1	1		
Dans une buvette interdite	1	1		
Ordonnance contre l'insanité	5	4	1	
" concernant les fourrières	1		1	
" " les clôtures	3	3		
" " les cours d'eau	1	1		
" " les bestiaux	7	5	2	
" " les éleveurs de chevaux	5	3	2	
" " les peaux	4	4		
Maîtres et serviteurs	20	15	5	
Ordonnance concernant les herbes nuisibles	3	3		
" " les animaux errants	4	3	1	
Colporteurs	3	3		
Ordonnance concernant le gibier	3	3		
" " les méd. vétérinaires	1		1	
" " la profession médicale	2	2		
" " les écuries de louage	2	2		
" " les mines	4	4		
" " les feu de prairies	10	4	2	4
Loi des travaux publics	7	7		
" douanes	1			1
Loi concernant les maladies contag. des animaux	4	3	1	
" les poids et mesures	1		1	
" le Revenu de l'Intérieur	2	1	1	
" les chemins de fer	4	4		
" l'observance du dimanche	10	10		
Total	728	598	99	31

Nombre total des causes devant la cour Suprême.................. 25
(31 causes attendent présentement leur procès.)
Nombre de condamnations.................................. 10
Nombre d'amendes..Aucune.
Nombre d'incarcérations...................................... 8
Nombre de prisonniers envoyés au pénitencier.................. 4

DÉTAILS SUR LES CAUSES IMPORTANTES.

Chas Young, alias "Northwest". Dans la soirée du 1er mars 1907, un métis du nom de Tom Scott arriva à Macleod et attacha son cheval en arrière du magasin de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, et lorsqu'il revint pour le reprendre, dans la soirée, le cheval était parti. Le deux mars il fit des recherches, mais ne put entendre parler de son cheval jusqu'à ce qu'il eût rencontré l'accusé, qui lui dit que son cheval était dans le camp des sauvages. Renseignements pris au camp des sauvages, il découvrit que le cheval avait été vendu à M. Glass, demeurant près de Macleod, par Chas Young. Young fut traduit à Macleod le 4 mars 1907, devant l'honorable juge en chef Sifton, plaida "coupable", et fut condamné à cinq ans de prison dans le pénitencier de la Montagne-de-Pierre. A l'époque du vol, Young était en liberté conditionnelle, ayant été condamné le 13 juillet 1903 pour avoir apporté au Canada des effets volés, et n'avait été libéré du pénitencier que le 5 mars 1906.

Dans la cause du Roi *vs* Waller, l'accusé comparut devant Son Honneur le juge Harvey et un jury à Macleod le 5 juin 1907, sous accusation de vol de $1,089, et fut trouvé coupable et condamné à deux ans dans le pénitencier d'Edmonton. Waller était le gérant de la "Co-operative Lumber Co.", de Leavings, Alberta, à environ 12 milles au nord de Macleod.

et au lieu de faire des rapports fidèles des deniers reçus par lui pour la vente de bois de construction, il s'appropria l'argent pour son propre usage, et d'après les témoignages il paraîtrait qu'il dépensait cet argent à vivre dans la débauche.

Dans la soirée du 19 avril 1907, Donald Macdonald, qui demeure à quelques 20 milles à l'ouest de Nanton, dans les montagnes du Porc-Epic, revint chez lui de High-River et rapporta plusieurs bouteilles de whiskey. Il avait à son emploi un sauvage assiniboine et sa femme, Jacob et Maria Dixon, et avec eux se trouvait une jeune fille sauvage, enfant de Mme Dixon. Jacob était employé aux travaux de la ferme, sa femme faisait la cuisine pour les habitants de la ferme, mais ils vivaient sous leur tente à une faible distance de la maison de ferme. Ayant dételé ses chevaux, Donald Macdonald et Jacob se rendirent à la maison (suivis de Mme Dixon et de la jeune fille); Macdonald entra dans la seule chambre à coucher, ouvrit une des bouteilles, but de son contenu, et la passa ensuite à Jacob. Jacob et Macdonald burent plusieurs fois. Peu après ils se rendirent à la cuisine, où se trouvaient les femmes, qui furent témoins qu'ils buvaient. Jacob dit à sa femme qu'il était ivre et qu'elle eût à s'occuper d'elle-même, puisqu'il ne le pouvait pas, et se coucha sur un lit dans la cuisine. Donald Macdonald donna alors un verre de whiskey aux femmes et les envoya dans la chambre à coucher, jeta la femme sur le lit et tenta de la violenter; elle se débattit et sa fille le frappa avec un manche à balai, puis elles s'enfuirent de la maison, laissant Jacob ivre dans le lit. Elles remontèrent le ruisseau et passèrent la nuit dans le bois, rentrant au point du jour dans leur tente. Peu après, Donald Macdonald vint leur dire d'aller à la maison trouver Jacob, qui était malade. Elles allèrent à Jacob, qui était sur le lit où elles l'avaient vu la dernière fois, mais incapable de parler et très mal. Mme Dixon et sa fille transportèrent Jacob à la tente, où il mourut peu après. Le corps fut enterré près de la ferme le lendemain, dimanche. La femme retourna de suite à Morley et informa l'agent des sauvages. C'est là l'histoire de la femme. Au procès, devant l'honorable juge Harvey et un jury, les 7 et 8 juin, la défense fut: qu'après que Jacob eut bu le whiskey que lui avait donné Macdonald et pendant que celui-ci dormait, Jacob se serait servi lui-même d'une grande quantité de ce qui restait dans les bouteilles et en avait trop pris. A l'examen préliminaire les femmes sauvages avaient dit qu'elles n'avaient pris qu'un seul verre à part celui que leur avait donné Macdonald. Au procès, en examen contradictoire, elles avouèrent en avoir pris un second, que Jacob leur avait donné dans la cuisine. Nous ne connaissions rien de cet incident, la femme ne nous en avait pas parlé. Ceci corrobora jusqu'à un certain point la défense, "que le sauvage Jacob, pendant que Macdonald dormait, s'était lui-même servi de whiskey", avec ce résultat désastreux. Après un certain temps de délibération le jury rendit un verdict de "non coupable" et le prisonnier fut libéré.

Les 6 et 7 juin, Sydney Warner, un propriétaire de homestead sur la Petite rivière de l'Arc, subit son procès devant l'honorable juge Harvey et un jury pour avoir tenté de tuer d'un coup de feu Alfred David Meachan, un cultivateur, dans la soirée du 25 mai. Meachan était à cultiver sa terre entre 8.30 et 9 heures du soir, et remarqua un objet noir sur le côté opposé de la rivière; cela lui parut être une personne couchée, et éveilla ses soupçons; il appela, afin de savoir qui était là, mais il ne reçut aucune réponse; il continua son travail, et lorsqu'il eut tourné le dos à cet objet il entendit trois coups de feu, et au troisième il entendit le sifflement de la balle. Un homme commença à lui crier des menaces et il reconnula voix de l'accusé. Il se rendit alors à sa maison, où sa femme avait aussi entendu les coups de feu. Elle entendit aussi les cris après les trois coups de feu, et elle avait constaté l'identité de l'homme comme étant Warner, qui avait déjà menacé Meachan. La police trouva un revolver et des cartouches dans la valise de Warner après son arrestation, le revolver avait été récemment tiré. Warner pour sa propre défense dit qu'il était sorti pour faire une promenade à pied dans la soirée en question, et qu'il avait vu Meachan venir vers lui. Meachan lui dit: "est-ce vous, Dick?" Je répondis "Non, c'est moi. Pouvez-vous me donner quelques instants d'entretien? Je voudrais vous demander pourquoi vons avez dit que vous me chasseriez d'ici à coups de pieds la première fois que vous me verriez". Il ne répondit pas et s'éloigna. Il y avait un hibou plus haut sur la rivière et je lui envoyai un coup de fusil, et je n'ai pas du tout visé Meachan. Il y avait eu une convention verbale entre Meachan et Warner de s'aider l'un et l'autre pendant trois ans dans leur ouvrage sur leurs homesteads,

mais s'étant querellés ils s'étaient séparés. Le jury ayant délibéré pendant quelques instants seulement rendit un verdict de "non coupable" et le prisonnier fut libéré de suite.

Le 9 avril, un nommé "Muggins", un Piégâne, fit rapport que son cheval, emprunté par un autre sauvage piégâne, avait été vendu près de Pincher-Creek à un blanc. Après enquête faite on trouva que Bastien avait emprunté le cheval de Muggins et était allé à Pincher-Creek, où il avait rencontré Spence, un métis. Spence vendit le cheval à J. H. Burns, qui en obtint un contrat de vente. Au temps voulu ils comparurent devant le juge Harvey à Pincher-Creek le 25 mai, et Bastien fut trouvé coupable et condamné à trois ans de pénitencier à Edmonton. Spence fut acquitté, parce qu'il avait été prouvé qu'il avait agi innocemment en vendant le cheval.

Mme E. Walters, une Allemande de naissance et venant des Etats-Unis, et qui avait été séparée de son mari quelques mois, fut arrêtée sous soupçon, à Claresholm, sur accusation d'avoir caché la naissance et la mort de son enfant. Une perquisition fut faite dans la maison où elle demeurait, et après quelque temps on découvrit un corps sous le plancher. Le 7 février, la femme subit son procès devant l'honorable juge en chef Sifton et plaida "non coupable". Cependant, la preuve démontra clairement qu'elle était coupable sur ces deux chefs d'accusation et elle fut condamnée en conséquence. Comme il avait été démontré que c'était une coutume parmi les gens de cette classe de ne pas demander d'aide dans de pareilles circonstances, elle fut libérée conditionnellement.

Dans le cours du mois de février 1905, messieurs Smith Brothers, de Nanton, perdirent une vache. Le 16 mai 1907 ils furent en état de loger une plainte contre M. O'Toole pour avoir tué et volé la dite vache. Dans le cours de l'enquête le gendarme trouva dans la grange d'O'Toole une peau portant la marque de Smith. Les frères Smith constatèrent l'identité de cette peau comme leur appartenant. Le 11 juin 1907, après l'audition préliminaire ordinaire, il subit son procès. La preuve de la poursuite était claire, mais la défense prouva que l'animal s'était égaré jusqu'à la ferme d'O'Toole, qu'il avait annoncé la chose, et que plus tard il était mort. Comme il avait besoin d'une peau il avait pris celle-là. La défense gagna son point, et O'Toole fut libéré.

Le 12 mars, un nommé George Rickman, *alias* G. F. Rush, vola un cheval de la ferme de Mme Foster, près de Stavely. Il disparut peu après. Cependant le 16 du courant il fut arrêté à High-River par le brigadier Deykin, qui faisait une enquête sur cette cause. Il avait pris un autre nom. Le procès eut lieu devant l'honorable juge en chef Sifton le 20 du courant, et Rickman plaida "coupable". A cause de sa jeunesse et de son admission de la faute, il ne fut condamné qu'à deux ans dans le pénitencier d'Edmonton.

FEUX DE PRAIRIES.

Il n'y a pas eu pour ainsi dire de feux de prairies, à l'exception d'un certain nombre allumés par des trains sur la ligne de Calgary à Edmonton. Dans tous les cas des plaintes ont été faites par les cultivateurs qui en ont souffert, et quelques condamnations ont eu lieu, mais il en a été appelé sous le prétexte que l'ordonnance était *ultra vires*. Ces appels n'ont pas encore été entendus. Il y a aussi quelques causes pendantes. Cette question des feux allumés par les chemins de fer est particulièrement grave. A cause des forts vents qui soufflent dans ce district, un feu allumé au milieu des récoltes dans un district peuplé causerait des dommages énormes, et une fois bien pris on ne pourrait rien faire pour arrêter son progrès. Ce n'est que dans le cas où la compagnie de chemin de fer prendrait les plus grandes précautions, et en se conformant strictement aux exigences de la loi concernant les garde-feu, l'emploi de pare-étincelles, etc., que l'on peut éviter ces désastres. Je crois qu'il y a eu défaut sous ce rapport dans le passé.

AIDE A D'AUTRES MINISTÈRES.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Nous avons fourni des ordonnances lors des séances de la cour Suprême à Macleod, à Pincher-Creek et à Cardston, et aussi pour les séances des cours de police où il s'en tient.

Nous avons assigné tous les témoins dans les causes de la cour Suprême, et pris sous nos soins les pièces à conviction tels que bétail et chevaux, n'exigeant que le prix réel du fourrage pour les nourrir. La garde et la nourriture de ces animaux causent, naturellement, une somme d'ouvrage considérable.

Nous escortons les prisonniers jusqu'aux cours, et à leur retour au pénitencier ou au corps de garde à Macleod lorsqu'ils sont condamnés. Nous avons pris soin de tous les prisonniers attendant leur procès ou condamnés, et fourni des escortes à ceux qui étaient condamnés aux travaux forcés. Ce dernier devoir est particulièrement ennuyeux pour nos hommes, surtout avec notre présent effectif. Nous avons à faire prendre de l'exercice aux prisonniers qui attendent leur procès, et il faut prendre des soins tout particuliers avec ces gens. Un certain nombre sont accusés de crimes graves et profiteraient de toute chance de s'évader.

J'annexe un rapport détaillé du prévôt, indiquant le nombre de prisonniers enfermés dans notre corps de garde durant l'année.

Nous nous sommes tenus au courant des allées et venues des prisonniers libérés sous condition qui ont fait leur déclaration mensuelle, et nous en avons fait rapport à la police fédérale à Ottawa.

CORPS DE GARDE ET PRISONS COMMUNES.

GENDARMERIE ROYALE DU N.-O.,
MACLEOD, 31 octobre 1907.

A l'Officier commandant,
R.G. du N.-O.,
Macleod.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du corps de garde de la division D pour les douze mois terminés le 31 octobre 1907.

Il y avait au début de l'année vingt et un prisonniers dans le corps de garde, dont douze subissaient leur peine et neuf attendaient leur procès. Cent quatre-vingt-treize ont été admis, formant un total de deux cent quatorze incarcérés durant l'année.

Ces prisonniers sont ainsi classifiés:

Hommes—	
Blancs	175
Sauvages	19
Métis	12
Nègres	2
Chinois	1
Total	209
Femmes—	
Blanches	3
Sauvagesses	1
Métisses	1
Total	5

Moyenne quotidienne de prisonniers, 15. Nombre maximum de prisonniers à un jour donné, 26. Nombre minimum de prisonniers à un jour donné, 11. C'est dans le mois d'octobre qu'il a été incarcéré le plus grand nombre de prisonniers (29), et le moindre (9) en janvier.

Parmi les hommes, dont la sentence moyenne était de trois ans, quatre ont été tradsférés au pénitencier d'Edmonton. Quatre furent enfermés comme aliénés, et l'un d'eux a été envoyé à l'asile du Manitoba; un nommé A. Laird, incarcéré le 12 août, est mort à l'hôpital général le 21 août de la fièvre typhoïde. Deux ont été surveillés pendant trois jours chacun et renvoyés comme guéris. Deux qui avaient été arrêtés ont été envoyés ailleurs dans la province où on les recherchait. Une des prisonnières, nommée Bessie Cyr, accusée d'ivresse pendant interdiction, a été envoyée au corps de garde de Calgary sur sentence de 30 jours.

Vingt-quatre détenus sont demeurés en prison pendant une période moyenne de 23 jours en attendant leur procès. Cinq furent admis à caution.

La santé des prisonniers en général a été bonne.

La conduite des prisonniers a été bonne, peu de punitions ayant été infligées durant l'année.

Les bâtiments sont en bon état, sauf les planchers.

Le nombre de prisonniers enfermés au corps de garde accuse une diminution de 26 sur l'an dernier. Nous avons grandement besoin d'une cellule rembourrée pour les aliénés, et aussi d'un bain pour l'usage des prisonniers.

J'ai reçu une quantité suffisante de vêtements pour l'usage des prisonniers.

Dans le moment il y a vingt et un détenus dans le corps de garde, classifiés comme suit: Neuf enfermés en attendant leur procès et neuf subissant leur peine, et trois attendant leur procès (sommaire). Ci-joint se trouve un relevé des prisonniers qui ont purgé ou qui purgent présentement leur sentence.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. FIGGINS, gendarme,

Prévôt.

Crime.	Condamnés.	Durée moyenne.	
		Mois.	Jours.
Voies de fait	7	2	
Voies de fait sur un gardien de la paix	1	6	
Se trouver dans une buvette à des heures prohibées	1		10
Enfreindre la quarantaine	2	2	
Troubler la paix	1	5	
Ivresse et tapage	4	1	2
Ivre durant l'interdiction	2	2	
Frauder la douane	1	2	
Fausses représentations	3	3	
Vol de cheval	2	6	
Fréquenter habituellement une maison malfamée	1	2	
Attentat à la pudeur	1	6	
Gêner un gardien de la paix	1	6	
Viol	1	18	
Refuser de payer des gages	1	2	
*Vol	16	3	24
Etre illégalement en liberté	1	2	
Blessure illégalement infligée	1		21
Vagabondage	10		
Aider un gendarme à déserter la R.-G. du N.-O.	1	3	
Loi des sauvages.			
Procurer des liqueurs aux sauvages	2	3	15
Avoir des liqueurs sur la réserve	1		30
Ivresse	2	1	

* 1 terme de 12 mois.

AIDE A D'AUTRES MINISTÈRES.

DOUANE ET REVENU DE L'INTÉRIEUR.

Nous avons donné toute l'aide possible à ces ministères. Notre service de surveillance a l'œil sur la frontière et sur tout le district. Une condamnation a été obtenue pour contravention à la loi du Revenu de l'intérieur. Notre sous-officier aux Lacs-Jumeaux a rempli les fonctions de sous-percepteur des douanes à cet endroit et a fait directement rapport au percepteur des douanes à Lethbridge, et celui de Frank s'est occupé des douanes jusqu'à ce qu'un sous-percepteur eût été nommé. Nous n'avons pu poster un homme à la passe Kootenai parce que nous n'en avions pas, mais le service de surveillance s'y est fréquemment fait de Grand-Coude.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE.

La températhre et l'état de l'atmosphère ont été enregistrés, et un rapport hebdomadaire a été expédié au bhreau principal à Toronto. Durant le printemps et l'été ces rapports sont télégraphiés chaque matin à 8 heures à Winnipeg.

AFFAIRES DES SAUVAGES.

Plusieurs déserteurs ont été arrêtés et ramenés à l'école industrielle. Les détachements à Stand-Off et sur la Piégane ont envoyé des hommes aider à la distribution hebdomadaire des rations sur chacune de ces réserves.

Nous avons soigneusement surveillé les Sauvages lorsqu'ils sont dans les villes afin de les empêcher de se procurer de la boisson. Plusieurs condamnations ont eu lieu à cet égard à Macleod, à Cardston et à Pincher-Creek, et les gens reconnus d'avoir fourni de la boisson aux sauvages ont été sévèrement punis.

Nous avons deux interprètes et cinq éclaireurs indigènes payés à même les fonds de la gendarmerie, et ils s'occupent surtout de la surveillance des sauvages.

GOUVERNEMENT PROVINCIAL.

Les officiers de la division, qui sont juges de paix, ont pris le gros des causes de police à Macleod en dehors de la municipalité et dans la Passe du Nid-de-Corbeau, et presque toutes les enquêtes préliminaires dans la circonscription.

Notre service de surveillance a fait rapport sur tout ce qui devait attirer l'attention au sujet des chemins et des ponts, et ces rapports ont été transmis au sous-ministre des Travaux publics.

Nous avons rempli les fonctions de gardes-feux et de gardiens du gibier, et tous nos déachements étaient munis de permis de chasse pour les vendre au public.

Nous avons pris soin de toutes les personnes accusées d'aliénation. Lorsque ces personnes, amenées par nos hommes devant le magistrat, avaient été condamnées, elles étaient conduites au corps de garde et placées sous les soins de notre chirurgien, et nous en prenions soin jusqu'à ce que Son Honneur le lientenant-gouverneur eût fait connaître son bon plaisir. Lorsque le mandat était émis, nous les escortions à l'asile de Brandon.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Le 30 juin 1907, nous avons été relevé du service que nous faisions pour le ministère de l'Agriculture dans ce pays, et à l'époque où nous avons remis ce service le personnel des vétérinaires était distribué comme suit:

Dr Warnock, à Pincher-Creek.

Dr Paxton, à Claresholm.

L'adjudant sous-officier vétérinaire White, à Macleod.

Le maréchal des logis Douglas, à la station de quarantaine des Lacs-Jumeaux.

A cause de l'extrême rigueur du temps l'hiver dernier, un grand nombre de bestiaux du nord descendirent vers le sud à la recherche de nourriture et d'abri, et on les trouva gravement atteints de la gale. En conséquense il fallut de nouveau avoir recours au traitement de cette maladie, et à la date du 30 juin, tout ce que l'on pouvait faire pour se préparer à mettre en vigueur l'immersion obligatoire du bétail a été fait.

Du premier novembre 1906 au 30 juin 1907, il a été traité dans cette circonscription:

13 cas de gale.
19 cas de morve.
15 cas de maladie du coït.

Aux Lacs-Jumeaux 363 chevaux ont été inspectés avant d'entrer au Canada. Du 1er novembre au 31 mai 1907, 2,527 têtes de bétail ont été inspectées avant chargement, et aussi 1,020 chevaux, mais ces chargements ne comprennent pas les bestiaux exportés par Winnipeg.

SAUVAGES.

Il n'y a pas eu de changement notable dans le nombre des sauvages sur les deux réserves. Ils se sont bien conduits et ont donné peu de tracas, il y a eu quelques poursuites, mais aucune pour une offense grave. Un grand nombre de Gens-du-Sang ont trouvé de l'ouvrage dans les fermes de Raymond, où l'on cultive les betteraves; ils sont bien payés pour leur ouvrage, et ils semblent l'aimer. Ils ont aussi récolté du foin, charroyé du charbon, et soigné leurs bestiaux.

Vu la rareté des travailleurs blancs, les Piéganes ont trouvé pour eux et leurs attelages un travail rémunératif dans les environs de Pincher-Creek, de Cowley, et aussi avec les batteurs de grain; $6.00 étant payés pour un sauvage et son attelage.

Un certain nombre ont été employés régulièrement aux nouveaux bâtiments de l'agence que l'on est à construire à Brockett, sur le côté sud de la rivière du Vieux. Nous espérions que ces bâtiments seront terminés à temps pour être occupés cet hiver.

RÉPARTITION ET EFFECTIF.

Je dois encore faire constater une diminution dans notre effectif, la division ayant onze hommes de moins que l'an dernier à pareille date. J'ai été forcé de retirer deux gendarmes de Kootenai et de Lundbrek, et aussi un homme des Lacs-Jumeaux et celui du Creek-Frontière. Ceci laisse un nombre à peine suffisant au poste pour faire le service quotidien, et comme conséquence les quelques hommes de service font presque constamment l'escorte des prisonniers, et je n'ai aucune réserve pour le cas où quelque événement imprévu se produirait en ce qui concerne la prévention, la patrouille locale, les feux de prairie, signification de pièces de procédure ou perquisitions sur les trains.

Le sous-district de Cardston a été sans officier depuis que l'inspecteur Taylor a permuté. J'avais l'intention de confier ce sous-district à l'inspecteur Camies à son retour de la route de la Paix-Yukon, mais il m'a été impossible de lui trouver un logement, et comme il a été près de deux ans éloigné de sa famille je n'ai pas cru qu'il serait juste de l'envoyer là seul.

L'inspecteur McDonnell a été transféré à cette division en avril et on lui a confié la charge du sous-district de Claresholm, qu'il a conservé jusqu'à son départ pour la route de la Paix-Yukon au mois de juillet; il sera de retour le 11 octobre. En son absence ce sont les officiers du poste qui se sont occupés de ce district.

L'inspecteur Belcher est encore en charge du district de la Passe-du-Nid-de-Corbeau, et son chef-lieu est à Pincher-Creek. Nous lui avons trouvé un bon logement.

Le sous-district de Macleod a été confié à l'inspecteur Grant. J'ai divisé le district en quatre sous-districts, Nid-de-Corbeau, Claresholm, Cardston, et Macleod, et c'était mon intention de cantonner les officiers commandants dans la partie la plus centrale de leur sous-district respectif. Ce plan sera je crois beaucoup plus satisfaisant pour plusieurs raisons,

la première, en ce qu'il sera plus efficace vu que l'on pourra effectuer le règlement de certaines causes qu'il faut maintenant renvoyer aux quartier-général, le travail de détachement sera mieux fait vu qu'un officier sur les lieux pourra constamment suivre les causes et donner des instructions aux hommes, répondre à leurs demandes, leur fournir des renseignements, les conseiller, et constater les progrès beaucoup mieux que s'il faisait une visite de temps à autre, il connaîtra aussi beaucoup mieux le pays et ceux qui l'habitent. On doit permettre à un officier d'aller de temps à autre voir sa famille, et, si elle se trouve loin du centre de son sous-district, cela cause beaucoup de voyages et de dépenses inutiles que l'on pourrait éviter sans cela. Le Nid-de-Corbeau est le seul endroit où j'ai pu inaugurer ce système.

ETAT de répartition de la division D, 31 octobre 1907.

Endroit.	Surintendant.	Aide chirurgien.	Inspecteurs.	Maréchaux-des-logis-chef.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes surnuméraires.	Total.	Chevaux.	Poneys.	Total.	Remarques.
Macleod	1	1	4	3	....	4	17	3	33	33	2	35	
Pincher-Creek	....	....	1	....	....	1	1	....	3	3	....	3	
Frank	....	....	....	....	1	....	1	....	2	2	....	2	
Coleman	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....	1	
Lille	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....	1	
Cardston	....	....	....	....	1	....	1	1	3	4	....	4	
Lacs-Jumeaux	....	....	....	....	....	1	2	....	3	3	1	4	
Creek-Frontière	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....	1	
Grand-Coude	....	....	....	....	....	....	2	....	2	3	....	3	
Stand-Off	....	....	....	....	....	1	1	2	4	5	....	5	
Kipp	....	....	....	....	....	....	1	1	2	1	....	1	
Piégane	....	....	....	....	....	....	1	1	2	1	....	1	
Claresholm	....	....	....	....	....	1	1	....	2	3	....	3	
Nanton	....	....	....	....	....	....	1	....	1	2	....	2	
Stavely	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....	1	
Leavings	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....	1	
Reid-Hill	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....	1	
Total	1	1	5	3	2	8	35	8	63	66	3	69	

EXERCICE, ENTRAINEMENT ET ÉCOLE DE TIR.

Il a été impossible d'avoir aucun exercice systématique. J'avais l'intention de donner un exercice par semaine, mais je n'ai pu le faire que durant quelques mois, étant obligé de discontinuer à cause du travail à faire et du nombre restreint d'hommes à ma disposition.

Je n'ai pu suivre vos instructions au sujet des exercices de tir. Cependant la division a pu avoir des exercices de tir au pistolet. L'inspecteur Belcher a fait pratiquer ses hommes à Pincher-Creek et à Frank; l'inspecteur Grant a fait pratiquer ceux de Cardston à Cardston même; les autres ont pratiqué au poste.

CONDUITE ET DISCIPLINE.

Le 21 décembre dernier un brigadier a été réduit au rang de gendarme, et on l'a aussi changé de division, pour s'être absenté sans permission et avoir été trouvé dans une maison de mauvaise réputation. Le 20 février un gendarme a tenté de déserter, mais il a été arrêté sur le train avant que d'atteindre Lethbridge, et il a été condamné à six mois d'emprisonnement. Quatre gendarmes ont déserté durant l'année. Au cours du mois de septembre, le n° matricule 4394, gendarme S. D. Porteous, et le n° 4368, gendarme C. Taylor, ont été respectivement condamnés à un mois et l'autre à six semaines de prison pour s'être absentés

alors qu'ils étaient de service, et n'être revenus qu'avec l'escorte qui les a ramenés. Dans leur défense ces deux gendarmes, ayant été interrogés séparément, se sont contredits de telle façon qu'il est évident qu'ils mentaient. Tous deux avaient donné beaucoup de tracas, et sur votre ordre ils ont été expulsés à l'expiration de leur terme d'emprisonnement. Un autre gendarme qui au mois de février avait permuté de la division K à celle-ci, après avoir purgé une sentence d'un mois d'emprisonnement en septembre, a été de nouveau condamné à deux mois pour ivresse alors qu'il était de service. Ceci étant sa seconde offense de même nature depuis son arrivée ici, vous m'avez ordonné de le renvoyer à l'expiration de son terme d'emprisonnement.

A part ces cas exceptionnels, la conduite des membres de la division a été bonne.

SANTÉ.

Le n° matricule 1361, brigadier Alexander, qui avait été opéré en 1906 par le Dr Blow, à Calgary, pour un abcès dans la tête un peu au-dessus du nez, et aussi pour deux excroissances dans le nez, a dû retourner à Calgary pour une nouvelle opération en avril. Il est resté sous traitement à Calgary jusqu'au 17 septembre, et a dû subir deux opérations. Il est maintenant à son poste. Ce sous-officier fait partie de la gendarmerie depuis au delà de 21 ans, il a toujours rempli son devoir fidèlement, et j'espère que sa guérison sera permanente. Le n° matricule 3802, brigadier Hanna, a eu les fièvres typhoïdes en juillet, mais il est parfaitement rétabli. A part ces cas et quelques maladies et accidents sans gravité, la santé a été très bonne dans la division.

CHEVAUX.

Je tiens à attirer votre attention sur la nécessité qu'il y a pour nous d'avoir dans la division D un sous-officier vétérinaire qui pourrait donner tous les soins requis à nos chevaux, et cela non seulement lorsqu'ils sont malades, mais aussi pour les conserver en bon état. Actuellement, si un cheval devient malade ou se blesse, il nous faut nous adresser à un médecin vétérinaire de l'extérieur, lorsque nous réussissons à en trouver un qui visite l'animal et prescrit les remèdes il est vrai, mais qui ne peut demeurer avec le cheval cinq ou six jours, si ce n'est pour de fortes sommes, ce qui est virtuellement impossible. Ce sous-officier pourrait aussi trouver le temps de visiter les chevaux de la division K, et je crois, vu le nombre de chevaux dans ces deux divisions, que ce serait de l'argent bien dépensé.

Un nouveau pâturage a été entouré d'une clôture; il est situé du côté nord-ouest des casernes et contient 288 acres. J'ai fait construire une petite écluse entre la source et une petite coulée. Elle fournit une provision suffisante de bonne eau au pâturage. Ceci ne suffit pas à tous nos besoins, mais c'est tout de même une amélioration qui vaut mieux que de n'en pas avoir du tout, attendu que depuisque le C.P.C. passe à travers l'ancien pâturage, une très petite partie de ce dernier est accessible. J'espère que je serai autorisé à clôturer le reste de notre réserve au sud de Pincher-Creek le printemps prochain.

Six chevaux ont été achetés durant l'année: tous sont en bon état de service, à l'exception du n° matricule 230, qui n'est pas de service depuis le neuf août. Trois chevaux et un poney ont été réformés et vendus, quatre ont été tués, un a été abattu parcequ'il était atteint de la morve, trois comme résultat d'accidents, et trois chevaux ont été transférés à la division 'G'.

Les n^{os} matricules 2946, 2951 et 2902 ne sont plus de service et ont été mis au vert. Les deux derniers doivent être envoyés à Régina.

Le parcours total couvert pendant l'année est de 197,382 milles, ce qui est une moyenne de 2,667 milles par cheval.

TRANSPORT, HARNACHEMENT, SELLERIE.

Quelques-unes de nos voitures lourdes sont très vieilles, et ont subi toutes les réparations possibles. Elles sont maintenant hors de service. Je demanderais que l'on en achetat

deux nouvelles. Je crois qu'il me serait facile d'en choisir de convenables à de meilleures conditions ici même, où on les expédie à pleins wagons, vu que si vous les expédiez vous devrez payer le coût de leur transport.

Notre harnachement est en bon état et suffisant, à l'exception de celui dont je me sers, qui est vieux et usé, et qu'il me faudrait remplacer. La sellerie est en bon état et suffisante, mais on a besoin de couvertes pour les chevaux.

CANTINE.

La cantine a fait de bonnes affaires si nous prenons en considération le nombre restreint des hommes qui font partie du poste. Un bon assortiment de choses nécessaires peut toujours y être trouvé. Les bénéfices nous ont servi à faire des dons utiles, à monter un gymnase et aussi à aider au "mess".

SALLE DE LECTURE ET DE RÉCRÉATION.

Notre bibliothèque continue à fournir à nos hommes toute la matière à lire qu'ils peuvent désirer. Nous la maintenons au moyen de souscriptions personnelles. Nous donnons la commande pour tous les livres nouveaux, et nous les recevons si ce n'est tous les mois au moins tous les deux mois. Nous avons maintenant au-delà de 1,000 volumes. Nous les gardons dans la bibliothèque, où se trouvent beaucoup de journaux quotidiens et illustrés. Un bon billard se trouve à la cantine, et dans une construction voisine se trouve un jeu de quilles.

APPROVISIONNEMENTS.

Les habits et les équipements fournis sont de bonne qualité. Les provisions fournies par les entrepreneurs locaux ont été de bonne qualité.

BATIMENTS.

Les bâtiments des postes et des détachements à Kipp, Stand-Off et Pincher-Creek ont besoin d'être peinturés; à part cela ils sont en bon état. J'ai été autorisé à reconstruire l'écurie à Pincher-Creek, et on est actuellement à faire les travaux. Les conduites du service d'eau de la ville passe à quelques pieds de notre entrée principale, et il serait peu dispendieux de les faire continuer à travers nos quartiers. Ce serait une économie, une grande commodité, et une sauvegarde contre le feu. Je vous ai adressé des plans ainsi que des estimations, et j'espère avoir l'autorisation d'entreprendre les travaux à une date rapprochée.

Si cela est fait, un autre étage devra être ajouté aux cuisines dans trois des quartiers servant aux officiers pour permettre l'installation d'une salle de bain. Le coût en serait minime. Je vous ai adressé une estimation pour ceci en même temps que celle pour le service d'eau.

EN GÉNÉRAL.

La majeure partie de l'année les inspecteurs McDonell et Camies ont été employés sur la route La-Paix-Yukon. Le premier est revenu en octobre après trois mois passés à l'extrémité ouest de la route, et le dernier est revenu le 24 septembre, après 16 mois. Ce travail a été une tâche difficile, loin de tout confort et de toute civilisation, et je crois que ces deux officiers ont bien mérité un repos au sein de leur famille.

Je crois comprendre que l'inspecteur McDonell devra retourner au printemps pour compléter l'ouvrage.

Vu le développement rapide de ce district, notre travail a beaucoup augmenté, tandis que notre effectif a diminué. De nouveaux détachements ont dû être établis, ce qui n'a laissé

au poste qu'un nombre restreint d'hommes qui sont constamment employés au service pénible de garde et d'escorte des prisonniers.

Je considère que tous les membres de la division méritent des remerciements pour le travail ardu qu'ils se sont imposé et les services qu'ils ont fidèlement rendus en s'efforçant de protéger le public.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

P. C. H. PRIMROSE, surintendant,
Commandant de Division D.

ANNEXE E.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT A. E. ROSS CUTHBERT, COMMANDANT LA DIVISION A, DE LA ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

CREEK-DE-L'ERABLE, 31 octobre 1907.

Le Commissaire,
R. G. à cheval du N.-O.,
Régina, Sask.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant pour l'année finissant à cette date.

ETAT GÉNÉRAL DU DISTRICT.

Les conditions dans le district du Creek-de-l'Erable sont actuellement très satisfaisantes. Les cultivateurs ont eu de bonnes récoltes, auxquelles la gelée n'a fait aucun tort, bien que les semailles et la récolte aient été exceptionnellement tardives. Le rendement a été très bon. Bien que ce district ait été considéré dans le passé comme n'étant propre qu'à l'élevage, chaque année de nouvelles terres sont mises en culture, avec d'excellents résultats, et la région devient rapidement un district également propre à la culture du grain. Le foin est abondant et se vend un bon prix, et toute la récolte d'avoine peut se vendre ici même à un prix exceptionnellement élevé. Les inscriptions de homesteads durant l'année dernière ont dépassé 2,000, et ont été réparties entre le Courant-Rapide, le Lac-au-Goéland et le Creek-de-l'Erable, la section mentionnée en premier lieu fournissant de beaucoup le plus grand nombre d'inscriptions. Les nouveaux arrivés comprennent beaucoup d'Américains venant surtout du Dakota et de l'Illinois. Un bon nombre d'Américains allemands se sont établis dans les environs du Courant-Rapide, et un certain nombre de Canadiens-français ont également choisi leurs homesteads.

La perte de bestiaux durant l'hiver et le printemps derniers a été anormale, vu la longueur et la rigueur inusitées de l'hiver dernier. Ceux qui en ont le plus souffert sont les grands éleveurs, qui se sont trouvés dans l'impossibilité de nourrir suffisamment leurs troupeaux. Les éleveurs de moutons ont souffert des dommages considérables. Les chevaux ont bien hiverné, et le prix des chevaux de toutes sortes continuant à être très élevé, cette branche de l'industrie de l'élevage est particulièrement favorisée par le temps qui court.

Le Creek-de-l'Erable, chef-lieu du district, augmente et prospère, toutes les branches d'affaires y sont bonnes. On est à installer un service de distribution d'eau, ce qui est une grande améloiration sur l'ancienne manière de s'approvisionner d'eau. L'eau est amenée par le système de gravitation d'une distance de sept milles, elle est excellente et en quantité suffisante pour les besoins actuels. La prospérité générale a beaucoup été aidée par l'activité qui règne dans la construction du chemin de fer; il y a dans les environs de très grands campements, et l'on trouve tout le travail désiré et de bons gages. Ce dont on se plaint le plus c'est le manque d'hommes pour le travail à faire.

Durant le mois d'octobre soixante-dix wagons de bestiaux ont été expédiés du Creek-de-l'Erable, la majeure partie étant destinée au marché de Chicago.

CRIMINALITE.

Il y a eu très peu d'offenses d'une nature sérieuse durant les derniers douze mois dans ce district. Suit la classification des procès intentés et jugés.

Crimes.	Causes inscrites.	Condamnations.	Renvoyées.	Retirées.	En suspens.	Inconnus.	Mandats non exécutés.
Offenses contre la religion et les mœurs—							
Vagabondage	21	21					
Ivrognerie et désordre	56	56					
Tenir une maison de débauche	2	2					
Locataire de maison de débauche	4	4					
Actes indécents	1	1					
Offenses contre la personne—							
Tentatives d'actes indécents	1	1					
Infanticide	1		1				
Enlèvement et séduction d'une fille de moins de 14 ans	1						1
Voies de faits	24	14	8	2			
Infliger coups et blessures	1	1					
Homicide prémédité	1				1		
Offenses contre la propriété—							
Vol	38	18	10	3	1	5	1
Vol de chevaux	1						1
Vol de bestiaux	6	3	2				1
Fraude	4	1	2		1		
Incitation à troubler la paix	7	5	1		1		
Incendie	1		1				
Entrer de force dans une maison	3		3				
Ordonnance sur la vente des boissons—							
En état d'ivresse étant interdit	2	2					
Donner de la boisson à un interdit	1		1				
Refus de quitter endroit licencié	2	2					
Excès de boisson	8	8					
Ordonnance sur les feux de prairie—							
Mettre le feu	12	8	1			3	
Refus d'aider à combattre le feu	3	2	1				
Ordonnance au sujet des maîtres et serviteurs							
Refus de payer gages	11	9		2			
Désertion	11	10	1				
Ordonnance sur la chasse—							
Tuer du gibier en temps prohibé	4	3	1				
Ordonnance sur les aliénés	4	3	1				
Ordonnance sur les animaux égarés	2	1	1				
Autres ordonnances des Territoires du Nord-Ouest	3	3					
Règlements municipaux	3	1	2				
Total	239	179	37	7	4	8	4

Total des causes	239
Total des condamnations	179
Renvoyées, retirées, inconnues	36
En suspens (2 sous caution)	4

SOMMAIRE des causes réservées pour la cour Suprême:

Renvoyés pour procès	17
Acquittés	1
En suspens (2 sous caution)	4
Causes retirées	1
Mis en liberté sur ordre du gouverneur général	1
Condamnés à la prison	4
Condamnés au pénitencier	4
Nombre d'amendes	1
Libérés sur suspension de sentence	1

Le cas d'homicide prémédité auquel il est fait allusion plus haut est le suivant:

Dans la soirée du 26 septembre, qui avait été une journée de courses au Creek-de-l'Erable, un certain nombre de sauvages se réunirent à leur camp près de l'aqueduc dans l'intention d'y danser; alors un sauvage de la nation des Cris nommé "Jambes-Courtes", venant de la réserve des Buttes-La-Lime, qui passait pour être querelleur et avait une mauvaise réputation parmi les sauvages, eut une altercation avec d'autres sauvages, et finalement, se dirigea vers la tente occupée par la famille d'un sauvage nommé "Sucre", de la nation des Sauteux, et essaya de la jeter à terre. A ce moment-là "Jambes-Courtes" reçut un coup sur le front, coup donné avec une arme inconnue, probablement une pelle, qui l'abattit en lui fracturant le crâne, et il mourut des effets de ce coup le 1er octobre. Dans l'intervalle quelques sauvages en prirent soin et gardèrent la chose secrète jusqu'à sa mort, alors que l'un d'eux en fit rapport. Pendant ce temps Sucre et les autres sauvages impliqués dans l'affaire se refugièrent aux Buttes-de-Sable et, se séparant, prirent des directions différentes. Tous furent cernés en peu de temps et Sucre fut arrêté par le brigadier Maclean à 60 milles au nord du Creek-de-l'Erable, le 3 octobre.

"Jambes-Courtes" étant un sauvage étranger à cette réserve et étant détesté, il a été difficile de connaître exactement les faits. La défense de "Sucre" est que "Jambes-Courtes", en essayant de jeter la tente à terre tomba et se frappa la tête sur une voiture qui se trouvait tout près, s'infligeant ainsi la blessure dont il est mort; cette version est incroyable après avoir entendu le témoignage des médecins. "Jambes-Courtes" avait bu ce jour-là, s'étant probablement procuré de la boisson des métis qui étaient dans la ville. Sur ce point il n'y a que des soupçons sur une seule personne pour avoir fourni la boisson.

"Jambes-Courtes" était un ancien élève de l'école de Qu'Appelle et parlait l'anglais très bien.

"Sucre" a été condamné à subir son procès.

En novembre, Francis Vilbrun a été condamné à passer trois ans au pénitencier d'Edmonton pour vol de chevaux.

En même temps Albert Paul a été condamné à 5 ans pour cambriolage.

William Smith, pour vol et faux, a été condamné à quatre ans. Comme résultat de l'arrestation de Solomon Pritchard, en avril dernier, pour avoir tué des bestiaux, et de sa condamnation et sa sentence à 3 ans d'emprisonnement dans le pénitencier d'Edmonton, nous avons pu disperser une bande dangereuse de voleurs de bestiaux qui faisaient leurs coups près du lac Peltier. Quelques-uns de ses associés furent condamnés à des termes d'emprisonnement plus courts. Tous étaient des métis.

J'aimerais à recommander un système nouveau qui nous permettrait de constater l'identité des criminels. Si l'on nous fournissait le matériel nécessaire pour photographier les criminels, tel que statué dans 61 Victoria, chapitre 54, la photographie étant un élément essentiel du système Bertillon pour reconnaître l'identité, et si ces photographies étaient adressées à tous les quartiers généraux de division, elles nous seraien d'une grande utilité et empêcheraient l'exploitation de plus d'un district de police par une certaine classe de criminels.

Prisonniers—

Nombre enfermés le 1er novembre 1906	10
" " 31 octobre 1907	4
Purgeant leur sentence	2
Attendant leur procès	2

Nombre total de prisonniers pour les 12 mois se terminant le 31 octobre 1907, 79.

Blancs	69
Métis	8
Sauvages	1
Noirs	1

Deux aliénés ont été reçus durant l'année, l'un d'eux a été envoyé à l'asile et l'autre relâché.

Les aliénés qui ont été pris à Swift-Current n'ont pas été enfermés au Creek-de-l'Erable.
Aucune femme ne nous a été confiée comme prisonnière durant l'année.
La moyenne quotidienne de prisonniers a été de 7.08.

Le maximum par jour a été	15
Le minimum "	2

FEUX DE PRAIRIE.

Nous avons eu, récemment, un nombre inusité de feux de prairie qui ont balayé une grande étendue de terrain et consumé une grande quantité de fourrage.

Au mois d'août un feu a pris naissance près de Josephsburg et a brûlé sur une grande étendue, détruisant une grande quantité de foin coupé et en meule. L'individu responsable de ce feu, un homme qui était employé à faire les foins et qui a laissé tomber le bout enflammé d'une allumette sur l'herbe, a été condamné à l'amende.

En septembre un feu se déclara près des Lacs-Jumeaux, brûlant environ 3 sections avant qu'on l'eût éteint. Cause inconnue.

Le 5 octobre un feu se déclara à l'est de la route Swift-Current-Battleford et brûla environ sept milles de prairie. On découvrit que la cause de ce feu était des étincelles échappées d'une locomotive routière. Le propriétaire fut condamné à l'amende.

Le 8 octobre un feu se déclara près de Herbert, causé par des étincelles s'échappant d'une charrue à vapeur. Le propriétaire fut trouvé coupable et condamné à l'amende.

Le 18 octobre un feu désastreux se déclara près du creek du Français, ayant été allumé par les employés d'un propriétaire de ranche, occupés à faire brûler un coupe-feux. Ce feu détruisit des centaines de milles de foin sur pied et plusieurs meulons. Un fort vent soufflait, et il devint impossible de maîtriser l'incendie; on dut se contenter de protéger les bâtiments qui se trouvaient sur son passage. Ce feu brûla jusqu'à près de 5 milles de Swift-Current, où les habitants avaient pris leurs précautions pour sauver la ville. Dans ce cas une condamnation a été obtenue en vertu de l'ordonnance, et il est possible que des actions en dommages soient prises par les parties qui ont eu à en souffrir. Il y a eu aussi des feux qui sont venus de l'est, et d'autres feux se sont aussi déclarés au nord du C.P.C., venant apparemment du voisinage de la rivière Saskatchewan. Ceux qui ont le plus souffert de ce dernier sont messieurs Conrad et Price, qui ont perdu pour $3,000 de foin en meulons.

Dans tous ces cas nous avons fait des recherches et protégé la propriété, et requis l'aide des colons chaque fois que cela a été nécessaire. Nous avons fait notre possible pour maîtriser ces incendies, mais vu l'état de l'herbe, qui était sèche et longue, et aussi à cause des forts vents qui soufflaient, nos efforts ont été inutiles en bien des cas.

AIDE AUX AUTRES MINISTÈRES.

Justice.—Des plantons et des escortes ont été fournis à chaque séance de la cour, et l'aide habituelle a été accordée au coroner dans l'exercice de ses devoirs. Dans le cas de mort requérant des recherches par la police, et il y en eut plusieurs l'an dernier, les biens de la personne décédée ont été remis aux administrateurs.

Notre corps de garde est la prison commune du district, et tous les prisonniers qui n'ont pas été condamnés au pénitencier ont été reçus ici, requérant chaque jour les services d'un prévôt et de deux gardes d'escorte. Le bâtiment a été réparé et peinturé au cours de l'été dernier, et d'autres améliorations ont été faites; il est maintenant confortable et convient très bien à cet usage. Des escortes ont été fournies pour conduire des aliénés à l'asile de Brandon.

Agriculture.—Jusqu'au 1er juillet les membres de la division ont fait respecter les règlements de la quarantaine, mais depuis cette date nos seuls devoirs envers ce ministère ont été d'aider à ses fonctionnaires lorsque cela a été nécessaire.

Douane.—Le sous-officier commandant le détachement du Creek-du-Saule agit comme sous-percepteur de douane. Nos autres devoirs envers ce ministère sont ceux relatifs

à l'Acte des Douanes et ses infractions. Il y a une longue étendue de frontière qui n'est pas protégée entre le Creek-du-Saule et la Montagne-Boisée, à l'est, et à moins que l'on n'y fasse attention il est certain qu'il s'y fera un trafic illicite entre les Etats-Unis et le Canada. A ce propos, je considère qu'il est indispensable pour la surveillance de cette partie du pays que l'on établisse pendant la saison prochaine au moins un autre détachement à environ vingt-cinq milles du Creek-du-Saule et près de la frontière, où se trouvent un grand nombre de chemins très fréquentés.

Sauvages.—Les sauvages dans ce district ne vivent sur aucune réserve, et sont comparativement prospères cette année. Ils se suffisent à eux-mêmes, et en général se conduisent bien. Durant l'été dernier, la majeure partie d'entre eux ont eu de l'ouvrage à la tranchée de l'aqueduc du Creek-de-l'Erable, à raison de $2.50 par jour, et ils ont donné satisfaction.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF.

L'effectif actuel de la division est de 37 de tous rangs.

La répartition, le 31 octobre, était la suivante:

Poste.	Surintendant.	Inspecteur.	Adjudant sous-officier.	Maréchaux des logis chefs.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes surnuméraires.	Total.	Chevaux.		
										Selle.	Attelage.	Total.
Creek-de-l'Erable	1	1	1	1	....	2	10	4	20	7	11	18
Ville	......	......	......	......	1	......	......	......	1	1	......	1
East-End	......	......	......	......	......	......	2	1	3	2	2	4
Creek-du-Saule	......	......	......	1	......	......	2	......	3	2	2	4
Dix-Milles	......	.	......	......	1	......	1	1	3	2	2	4
Courant-Rapide	......	......	......	......	1	......	2	......	3	3	2	5
Saskatchewan-L	......	......	......	......	......	......	2	......	2	2	......	2
Montgomery's-L	...	...	......	......	......	1	1	......	2	2	......	2
Total	1	1	1	2	3	3	20	6	37	21	19	40

EXERCICE ET ENTRAÎNEMENT.

Il a été difficile de faire beaucoup en ce sens, chaque membre de la division a été constamment occupé au service, et il n'y a jamais eu plus qu'un nombre suffisant d'hommes pour remplir les devoirs les plus urgents.

Les pratiques de tir au pistolet sur les cibles ont été complétées en septembre; les munitions n'étaient pas tout à fait satisfaisantes, cinq pour cent du total étant composés de cartouches qui faisaient long feu.

CONDUITE ET DISCIPLINE.

Il y a eu deux désertions durant l'année; à part cela la conduite et la discipline de la division ont été très satisfaisantes.

SANTÉ.

Il y a eu peu de maladie pendant l'année. Deux membres de la division ont été sous traitement pendant un temps considérable pour empoisonnement du sang à la suite de blessures sans gravité, et quatre hommes ont subi un traitement à l'hôpital.

CHEVAUX.

Quatre chevaux ont été réformés pendant l'année, étant devenus incapables de rendre aucun service. Deux ont été vendus et deux abattus. Cinq remontes ont été utilisées et ont rendu de très bons services. Plusieurs des chevaux les plus anciens, qui sont plus ou moins impropres au travail ardu, devront être remplacés bientôt. Quatre chevaux de voiture et six remontes seront nécessaires le printemps prochain.

CANTINE, SALLE DE LECTURE ET DE RÉCRÉATION.

La cantine maintenue par la division est très prospère et avantageuse pour tous. Adjacente à la cantine se trouve une salle de lecture confortable ainsi qu'un billard et un piano. Il y aussi un commencement de bibliothèque qui augmentera nous l'espérons et sera amélioré par les contributions commencées récemment par les membres de la division.

APPROVISIONNEMENTS.

Les habillements, équipements et autres fourniments sont de bonne qualité. Les rations fournies à l'entreprise sont de bonne qualité.

EN GÉNÉRAL.

Les casernes du Creek-de-l'Erable ont besoin d'être peinturées.

Un nouvel édifice est devenu nécessaire au détachement de East-End, celui occupé par les hommes actuellement est inhabitable l'hiver.

Les postes du Creek-de-l'Erable et de Courant-Rapide sont dans des bâtiments loués qui ne conviennent pas à cet emploi, mais pour le même loyer rien de mieux ne peut être obtenu.

Les autres détachements sont confortablement installés dans de bons bâtiments.

Deux nouveaux postes détachés ont été établis sur la rivière Saskatchewan en juin dernier, et avant longtemps d'autres établissements qui progressent rapidement nécessiteront la même chose.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. ROSS CUTHBERT, surintendant,
Commandant la division H, Creek-de-l'Erable.

ANNEXE F.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT J. O. WILSON, COMMANDANT LA DIVISION K DE LE ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

LETHBRIDGE, 31 octobre 1907.

Le Commissaire,
R.G. à cheval du N.-O.,
Régina, Sask.

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année 1907, finissant le 31 octobre.

ÉTAT DU DISTRICT.

Le sous-district de Medicine-Hat a été transféré à la division K le 1er novembre 1906, et la limite de ce district a été étendue jusqu'à la limite de la Saskatchewan à l'est.

L'année passée a été remarquable par sa moisson vraiment extraordinaire, par l'affluence de ceux qui se sont établis sur des terres jusqu'ici inoccupées, par le développement des mines et des autres industries, et par l'établissement de nouvelles villes. Tout fait croire que ce développement va continuer et même augmenter durant l'année prochaine. Le rendement du blé d'hiver est réellement extraordinaire. On n'aura pas fini de battre avant quelques mois, et s'il faut en croire des témoignages autorisés, la moyenne du rendement par acre est de 40 à 45 boisseaux, et il y a eu des cas bien avérés où des fermes entières ont donné une moyenne de 50 boisseaux par acre, avec une production encore plus grande pour des superficies de 10–12 acres. Le blé du printemps, l'alfalfa, le mil, l'orge, les betteraves à sucre, ont aussi fourni une abondante récolte, quoique moins remarquable. L'alfalfa et le mil sont de plus en plus semés dans les terrains irrigués, et tout semble indiquer que les fraises et autres menus fruits seront cultivés sur une plus grande échelle. Magrath continue de tenir la tête pour les plantations d'arbustes à baies. La température à partir des premiers jours du printemps jusqu'à aujourd'hui a été ce que l'on peut désirer de mieux, à l'exception d'une tempête de neige en septembre; 25 pour 100 du blé n'étaient pas encore coupés. Le beau temps qui a suivi a permis aux cultivateurs de sauver à force de travail le blé qui était couché. Dans bon nombre de cas le blé, pour avoir blanchi, a perdu en valeur 2 ou 3 points, mais ceci fut compensé par la grande production et les hauts prix payés.

Les éleveurs d'animaux n'ont pas été aussi favorisés que les cultivateurs, et l'hiver dernier a été pour eux un des plus désastreux; la perte des bestiaux a été très grande. J'estime la perte dans le district à 40 pour 100.

Les principales villes de ce district sont Lethbridge et Medicine-Hat; toutes deux progressent rapidement. L'on est à construire un pont pour le trafic à Medicine-Hat, sur la Saskatchewan, au coût de $150,000, alors qu'à Lethbridge on a commencé les travaux du nouveau pont du C.P.C., qui sera l'un des plus grands du monde. Un bon nombre d'élévateurs à grain ont été érigés à travers le district, et deux moulins à farine, un de très grande capacité, ont été construits à Lethbridge. Une grande manufacture de lainages est en opération dans la même ville.

Mines.—Un grand nombre de mines ont été découvertes dans ce district, de fortes compagnies ont acheté de grandes houillères et sont actuellement occupées à les développer. La *Lethbridge Collieries Co.*, la *Victoria Collieries Co.*, et la *Diamond Coal Co.*, dans les environs de Lethbridge, et la *Western Canada Collieries* à Taber, ont de forts capitaux et possèdent de grands gisements de houille de première qualité qu'ils développent sur une grande échelle.

Il y a eu une grande affluence de colons venus en majeure partie du Dakota-nord, du Minnesota, du Montana, de l'Iowa et du Washington. Ils paraissent être d'une bonne classe, la majorité ayant de forts capitaux. Ils ont pris des terres qui jusqu'ici avaient servi de pâturages, le long de la petite rivière à l'Arc, au nord de Lethbridge, et à l'est et au sud-est de Stirling, près de Magrath, et en d'autres endroits. Une grande partie des terres irrigués à l'est de Lethbridge ont aussi été occupées. Le prix des terres a augmenté. Les compagnies de chemins de fer ont fait de grandes améliorations. Lethbridge est maintenant un point divisionnaire, avec de grandes rotondes, etc. A Coleridge, à l'est de Dumore Junction, le C.P.C. a construit de grandes cours.

Lethbridge a maintenant son journal quotidien et l'on en a annoncé un second. L'on trouve de tous côtés des preuves d'expansion de cette contrée.

Le long de l'embranchement du Nid-de-Corbeau du C.P.C., un grand nombre de petites villes sont établies, la plus considérable de ces dernières étant Faber, à 132 milles à l'est de Lethbridge. Cette dernière prend rapidement de l'importance, possédant six mines en exploitation dans un rayon de quatre milles. Le montant des salaires payés est considérable, et grâce à l'assurance d'une augmentation dans le développement des houillères, cette ville est destinée à devenir très considérable. On est à installer actuellement un système de lumière électrique et un service d'eau.

L'on est à creuser un puits à gaz à Lethbridge; on en est rendu à 1,600 pieds. Quoique l'on ait déjà découvert de petits jets de gaz, une quantité suffisante n'a pas encore été trouvée, mais on m'informe que la ville a l'intention de continuer les travaux.

CRIMINALITÉ.

Le nombre de causes inscrites durant l'année est de 609, alors qu'en 1906 le nombre était de 202; cette augmentation est due au fait que la limite du district a été étendue à l'est, et aussi au fait que la population a augmenté. L'augmentation est générale, excepté en ce qui concerne les vols de chevaux—le nombre des poursuites étant de 5 contre 10 en 1906. Des quatres causes qui étaient mentionnées comme pendantes dans le rapport annuel l'an dernier, une seule a été entendue, et a eu pour résultat une ordonnance de non-lieu, le substitut de la Couronne a décidé de retirer les trois autres plaintes, la preuve étant virtuellement la même dans les quatre causes. Le juge, en renvoyant la plainte, a déclaré qu'il avait un doute et qu'il en donnait le bénéfice à l'accusé. Sur les trois condamnations pour cette offense, il y en avaient deux contre un propriétaire de ranche de Medicine-Hat, nommé William Patterson, qui a été condamné respectivement à un et trois ans. Cet homme est un pionnier de cette contrée, et la condamnation a eu un bon effet. La condamnation de Patterson est due au maréchal des logis Egan et au gendarme Jenkyn.

Je crois pouvoir déclarer avec certitude qu'il y a eu cette année beaucoup moins de vols de chevaux que l'an dernier. J'attribue ceci à l'inspection faite par la police de tous les chevaux conduits vers le nord, et aussi au fait que l'on a chassé de cette partie du pays une bande organisée de voleurs de chevaux.

Le crime le plus sérieux a été commis à la fin de l'année, alors qu'un métis du nom de Harry Victor White, une sauvagesse nommée "Croppie", et un jeune sauvage du nom de Henry Manyon, ont été trouvés morts par un enfant, le 29 octobre 1907, près du lac de Quinze-Milles, à 6 milles au nord de Raymond. Le coroner, le Dr Rivers de Raymond, fut averti et un jury formé; les jurés visitèrent le théâtre de la tragédie et trouvèrent les cadavres étendus dans le camp, ayant chacun une balle dans la tête. Je revenais du poste détaché de Whisky-Gap lorsque je fus averti de la découverte de ces cadavres. Je quittai le train à Stirling et me dirigeai vers le théatre du crime, où je commençai une enquête. Je trouvai l'enfant étendu sur le dos ayant une blessure causée par un fusil, dans l'œil gauche, l'homme avait reçu le coup dans l'œil droit, alors que la partie supérieure de la tête de la femme avait été emportée. A en juger par les apparences, il était bien évident que ces personnes n'avaient pas été au camp longtemps avant que le crime fut commis. Il était également évident qu'il y avait eu un autre homme avec eux, à en juger par le nombre des paletots, etc. Environ cent sauvages visitèrent les lieux, mais aucun d'eux ne put reconnaître les sauvages. Les marques des chevaux, la description des personnes et de leurs habits

furent télégraphiées à Medicine-Hat et à Macleod; les marques des chevaux étaient celles des Piéganes. J'appris alors qu'un sauvage du nom de Manyon avait quitté la réserve des Piéganes le 19 octobre en compagnie d'une sauvagesse nommée "Croppie" et de son fils âgé de 8 ans, et qu'il était retourné à la réserve dans la nuit du 22 octobre, et que le lendemain il fut trouvé mort, s'étant suicidé d'un coup de fusil. J'ai téléphoné ceci au surintendant Primrose, et le guide Manyon et un sauvage nommé O'Keefe furent envoyés à Lethbridge pour voir s'ils pourraient reconnaître les cadavres. Le jury ayant vu les cadavres, je les fis transporter à Lethbridge avec tout ce qui leur appartenait. Manyon reconnut le corps de Croppie et celui de son frère, et aussi les chevaux, la voiture et autres effets comme appartenant à son père, Manyon. Le brigadier Wilson, le prévôt, reconnut le cadavre de l'homme comme étant celui de H. V. White, qui avait été récemment libéré du corps de garde. White fut aussi reconnu par un nommé Pope, qui l'avait vu pour la dernière fois, à Lethbridge, le dimanche soir, 20 octobre; l'identité étant constatée, ordre fut donné par le coroner de procéder à l'inhumation, ce qui fut fait le samedi, 20 novembre, dans le cimetière catholique romain. Le jury rendit le verdict suivant:

"Nous sommes d'avis que les défunts Henry Manyon, Ame Tusta (Croppie) et Henry White ont été tués à coups de carabine au lac des Quinze-Milles. Nous soupçonnons que Manyon, aîné, a été l'auteur de ces meurtres."

Le meurtre a évidemment eu lieu le 21 octobre, et les cadavres n'ont été découverts que le 29, quoique gisant à moins de 300 verges d'une route très fréquentée et à moins de 60 verges d'un lac visité quotidiennement par les chasseurs de canards. Plusieurs personnes en passant remarquaient ce camp abandonné. Un détachement de notre police et aussi l'un de nos éclaireurs virent ce camp, mais n'y prêtèrent pas attention, attendu qu'il y en a toujours autour du lac. Je ne puis voir aucun motif pour ce crime, et je suis porté à croire que c'est le résultat de la boisson, une bouteille brisée ayant contenu du whisky a été trouvée dans le camp. Si Manyon ne fut pas le meurtrier, nous n'avons pour le moment aucun indice propre à nous faire découvrir le coupable. L'on sait que Manyon avait un fusil à un coup avec des cartouches à gros plomb, le fusil n'a pas été retrouvé, mais un certain nombre de cartouches BB, n° 3 et n° 1 ont été retrouvées, ainsi que quatre cartouches vides.

FEUX DE PRAIRIE.

La température de l'automne ainsi que la grande quantité d'herbe a eu pour résultat un grand nombre de feux et une perte considérable de propriété; il y a eu 13 feux qui ont été connus de la police, résultant par une poursuite dans neuf cas, et sur ce nombre il y a eu huit condamnations. Il y a maintenant quatre feux au sujet desquels nous faisons des recherches, et j'espère poursuivre dans trois cas.

AIDE AUX AUTRES MINISTÈRES.

JUSTICE.

A chaque séance de la cour Suprême à Medicine-Hat ainsi qu'aux cours de police des plantons ont été fournis. Nous avons fourni les escortes pour conduire les prisonniers au pénitencier ou aux prisons communes, et l'escorte des prisonniers de Medicine-Hat à notre corps de garde a nécessité beaucoup de travail. Un homme libéré sur parole est venu chaque mois se présenter au poste, et rapport en a été fait à Ottawa.

CORPS DE GARDE ET CELLULES.

Le gouvernement provincial a voté un crédit de $2,180 pour un nouveau corps de garde, l'ancien étant absolument inhabitable, et le magasin en arrière des casernes a été converti en corps de garde, avec 18 cellules, cuisine, salle de bain, chambre pour le prévôt et chambre pour les femmes prisonnières; chaque cellule pourra loger deux prisonniers, de sorte que nous pouvons en garder 36. Ce bâtiment est aussi relié à l'aqueduc de la ville et a son système d'égouts. Le travail a été fait sous la surveillance d'un contremaître, et en grande

partie par les prisonniers. Nous avons maintenant une prison sûre et bien ventilée; un avertisseur électrique a été placé dans la salle des casernes communiquant avec le corps de garde

Suit le rapport du prévôt:

DIVISION K ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST,
LETHBRIDGE, 31 octobre 1907.

L'Officier commandant,
R.G. à cheval du N.-O.,
Division K, Lethbridge.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du corps de garde de la division K pour l'année finissant le 31 octobre 1907.

A minuit le 31 octobre 1906 il y avait 5 prisonniers dans les cellules, deux condamnés à des termes d'emprisonnement, deux attendant leur procès et un aliéné.

Durant l'année 202 prisonniers ont été reçus, faisant un total de 207 prisonniers, comparé au nombre total des prisonniers reçus l'an dernier, ceci établit une augmentation de 57. Ils sont classés comme suit:

Hommes—	
Blancs	155
Sauvages	31
Métis	3
Japonais	2
Chinois	3
Aliénés	5
	199
Femmes—	
Blanches	1
Sauvages	6
Aliénées	1
Total	8
	207

Nombre des prisonniers reçus en		novembre	1906	17
"	"	décembre	1906	10
"	"	janvier	1907	13
"	"	février	1907	3
"	"	mars	1907	16
"	"	avril	1907	16
"	"	mai	1907	16
"	"	juin	1907	17
"	"	juillet	1907	18
"	"	août	1907	27
"	"	septembre	1907	18
"	"	octobre	1907	31
Total				202

La moyenne quotidienne de prisonniers a été	16.186
La moyenne mensuelle de prisonniers a été	16.02
Nombre maximum de prisonniers dans une journée	32
Nombre minimum de prisonniers dans une journée	5
Nombre maximum de prisonniers reçus dans un mois, ce fut dans le mois d'octobre	31
Nombre minimum de prisonniers reçus dans un mois, ce fut dans le mois de février	3

Ces prisonniers ont été distribués comme suit:

Hommes—

Temps expiré	78
Echappé du corps de garde	1
Envoyés à l'asile de Brandon	5
Envoyés au pénitencier de Edmonton	3
Envoyés au corps de garde de Calgary	1
Envoyés au corps de garde de Macleod	5
Déportés en Angleterre	2
Déportés aux Etats-Unis d'Amérique	1
Envoyés à d'autres endroits pour procès	4
Causes renvoyées, amendes payées ou autrement réglées	78
Dans les cellules à minuit le 31 octobre 1907	29
Femmes—	
Envoyée à l'asile de Brandon	1
Envoyée au corps de garde de Calgary	1
Causes renvoyées, amendes payées, ou autrement réglées	6
Total	215

Le nombre des prisonniers qui ont purgé une sentence d'emprisonnement dans le corps de garde est de 139.

Ces derniers sont classés comme suit:

Crime.	Nombre de sentences.	Moyenne des termes.		
		Années.	Mois.	Jours.
Vol de chevaux	2	1	6	15
" de bestiaux	1	...	3	...
Attentat à la pudeur	1	1	...	...
Violation de sépulture	1	...	4	...
Cambriolage	1	...	2	...
Faux	2	1	3	...
Fausses représentations	2	...	2	...
Vagabondage	57	...	...	49·36
Vol	19	...	...	87·12
Voies de fait	7	...	1·5	...
Empêcher un officier public de faire son devoir	1	...	7	...
Décharger des armes à feu dans des places publiques	2	...	2	...
Violation de contrat	2	...	1	...
Voyager sans permission sur le C.P.C	3	...	...	25
Causer des feux de prairie	3	...	...	53·1
Fréquentation de maisons mal famées	3	...	2·1	...
Acte des sauvages.				
Fournir de la boisson aux sauvages	5	...	1·4	...
Avoir de la boisson en sa possession	1	...	1	...
Ivresse	2	...	1	...

GRAND SOMMAIRE.

Dans les cellules à minuit le 31 octobre 1906	5
Reçus durant l'année	202
Total	207
Renvoyés durant l'année se terminant le 31 octobre	178
Dans les cellules à minuit le 31 octobre 1907	29

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. H. WILSON, brigadier,

Prévot.

SOMMAIRE des offenses pour l'année se terminant le 31 octobre 1907.

Offense.	Causes inscrites.	Déclarations de culpabilité.	Causes retirées ou renvoyées.	Attendant procès.
Contre l'ordre public—				
Menaces avec revolver	3	3	...	...
Revolver en sa possession lors de son arrestation	2	2	...	...
Revolver " "	2	2	...	...
Armes cachées	3	3	...	...
Répandre fausses nouvelles	1	1	...	...
Contre l'administration de la justice—				
Empêcher un officier public de faire son devoir	3	3	...	...
Résister arrestation	1	1	...	...
Voies de fait sur un officier de la paix	1	1	...	...
Désertion	1	...	...	1
Contre la religion et les mœurs—				
Vagabondage	78	66	8	4
Ivresse et désordre	92	89	3	...
Négliger sa famille	1	1	...	...
Avortement	1	...	1	...
Profanation de cadavres humains	1	1	...	...
Tenir maison de prostitution	10	10	...	...
Habiter " "	31	31	...	...
Fréquenter " "	10	9	1	...
Exposition de personne	5	5	...	...
Contre la personne et la réputation—				
Viol	1	...	1	...
Tentative de viol	1	1	...	...
Voies de fait	79	55	22	2
Causer explosions qui mettent la vie en danger	2	...	2	...
Connaissance charnelle d'une fille de moins de 14 ans	1	...	1	...
Mariage illégal	2	...	...	2
Administrer poison à un garçon	2	2	...	...
Rapt	1	...	1	...
Tentative de suicide	1	...	...	1
Contre les droits de propriété—				
Vol	40	26	12	2
Cambriolage	5	...	5	...
Vol de chevaux	5	3	1	1
Dommages à la propriété	7	7	...	...
Fausses représentations	8	4	3	1
Effraction	4	3	1	...
Vol de bestiaux	4	1	3	...
Incendie criminel	2	1	1	...
Faux	7	2	3	2
Fraude	1	...	1	...
Enlever jument alors sous saisie	1	...	...	1
Cruauté envers les animanx	5	5	...	...
Effacer des marques	1	...	1	...
Choses volées en sa possession	1	...	1	...
Empêcher télégraphiste du C.P.C. de faire son devoir	2	...	1	1
Abus de confiance	3	...	...	3
Contre acte des sauvages—				
Ivresse	32	32	...	...
Fournir boisson aux sauvages	15	9	3	3
Boisson en sa possession	2	2	...	...
Contre Douanes et Revenu de l'Intérieur—				
Importations de chevaux sans payer de droits	1	1	...	...
Contravention à l'acte du Rev. de l'I	1	1	...	...
Contrebande	1	1	...	...
Acte des chemins de fer—				
Voyager sans payer	10	10	...	...
Contre l'acte des maladies contagieuses des animaux—				
Négliger de rapporter un cas de maladie	1	1	...	...
Contre les ordonnances des T.N.O—				
Bêtes égarées	1	1	...	...
Feux de prairie et de fôrêts	9	8	1	...
Licence de boisson	19	15	4	...
Maîtres et serviteurs	36	29	6	1
Ecuries de louage	6	5	1	...
Aliénés	11	10	1	...

Délits.	Causes inscrites.	Déclarations de culpabilité	Causes retirées ou renvoyées.	Attendent procès.
Infactions aux ordonnances des T. du N.-O.—				
Gibier	17	14	3	....
Peaux	1	1	....	....
Eleveurs de chevaux	4	3	1	....
Herbes nuisibles	3	3	....	....
Chaudière à vapeur	2	2	....	....
Animaux pur sang	1	1	....	....
Règlements	4	4	....	....
Totaux	609	491	93	25

NOMBRE des causes inscrites devant la cour Suprême pour l'année finissant le 31 octobre 1907.

Nombre de causes.	Déclarations de culpabilité.	Amendes.	Condamnations à la prison.	Condamnations au pénitencier.	Sentences suspendues.
39	18	2	7	3	6

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Nos relations avec ce ministère ont cessé le 30 de juin. Depuis cette date nous avons rapporté toutes les causes aux inspecteurs de ce département. Le tableau suivant est le nombre de bestiaux entrés et les droits perçus depuis le 1er novembre 1906 jusqu'au 30 juin 1907:

A Coutts.	Francs de droits.	Sujets aux droits.	Total.
Chevaux	517	665	1,182
Mulets	3	2	5
Bêtes à cornes	67	5	72
Moutons	—	155	155

Montant des droits perçus, $275.37.
Nombre de chevaux refusés à cause de maladie, 15.

A Pendant-d'Oreille.	Francs de droits.	Sujets aux droits.	Total.
Chevaux	36	894	930

10 10 Mulets..............................

Montant des droits perçus, $296.50.

DOUANES.

Le sous-officier à Pendant-d'Oreille agit encore en qualité de sous-percepteur des douanes. De légères perceptions sont aussi recueillies à Wild-Horse. Les hommes qui stationnent sur la ligne frontière agissent aussi comme douaniers, et contribuent ainsi à diminuer la contrebande des bestiaux. Un cheval a été saisi à Lethbridge et vendu, et le propriétaire, Henry Jacobson, a été condamné à $100 et les frais.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

Comme il n'y a pas de réserves dans ce district, nous n'avons été appelés à rendre aucun service spécial. Il y a eu augmentation dans le nombre des causes jugées en vertu

de l'Acte des Sauvages, 32 déclarations de culpabilité contre les sauvages pour s'être enivrés, 15 dépositions contre des personnes ayant procuré des liqueurs aux sauvages, et 9 ont été trouvées coupables. L'augmentation du nombre des sauvages qui s'enivrent est causée en grande partie par le rassemblement d'un grand nombre de sauvages à l'exposition de Lethbridge. Un grand nombre de sauvages sont maintenant employés à Raymond et à Magrath à extraire des betteraves, et si l'on n'avait pas les sauvages pour faire ce travail il serait impossible à cette industrie de subsister.

RÉPARTITION ET EFFECTIF.

L'effectif de la division est de onze en activité. Cela rend le travail dans les casernes difficile et monotone. Je veux parler des escortes fournies pour les prisonniers. Les gendarmes sont employés à cette occupation durant des semaines de temps. Ceux faisant partie de ces escortes sont de service chaque jour dès que sonne la diane, finissant le soir à sept heures, et en outre ils sont souvent appelés pour service de nuit. Cela démontre clairement que la tâche de ces hommes est l'une des plus ardues qui soient accomplies dans la province. Le travail a aussi augmenté considérablement, et le nombre des hommes est diminué. Je n'ai pas eu un nombre d'hommes suffisant pour couvrir le district comme je désirerais qu'il le fut, et le poste au Petit-Coude a été supprimé, vu qu'il n'y avait pas un seul homme en disponibilité. L'inspecteur Richard, qui commandait le sous-district de la rivière au Lait, a permuté au dépôt en juin. L'inspecteur Tucker a permuté à cette division en octobre, et exerce maintenant le commandement de ce sous-district.

ÉTAT DE RÉPARTITION.

Poste.	Surintendants.	Inspecteurs.	Maréchaux des logis chefs.	Maréchaux-des-logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Surnuméraires.	Totaux.	Chevaux. De trait.	Chevaux. De selle.	Chevaux. Poneys de bât.	Chevaux. Totaux.
Lethbridge	1	1	1	1	2	9	2	17	8	6	1	15
Medicine-Hat		1			1	2		4	2	2		4
Medicine-Lodge						1		1		1		1
Irvine					1			1		1		1
Coutts		1		1		2		4	6	2		8
Pierre-Ecrite						1	1	2		2	2	4
Pendant-d'Oreille				1		2		3		4		4
Wild-Horse					1	2		3		3		3
Warner						1		1		1		1
Whisky-Gap						1		1		1		1
Taber						1		1		1		1
En service				1				1				
En congé				1				1				
Absent sans congé						1		1				
Totaux	1	3	1	5	5	23	3	41	16	24	3	43

EXERCICE ET EXTRAÎNEMENT.

Vu que le travail à faire nécessitait tous les hommes disponibles, il a été presque impossible d'avoir des exercices. Les hommes du poste ont fait quelques jours d'exercice au cours du printemps. Conformément à un ordre venu de Régina, nous n'avons pas eu de tir à la carabine. La division a fait l'exercice du tir au pistolet, à pied et à cheval. Le détachement de Medicine-Hat, sous les ordres de l'inspecteur Parker, à Medicine-Hat, et

les détachements sur la ligne frontière à leurs postes respectifs sous les ordres de l'inspecseur Tucker. Le tir n'a pas été aussi bon que celui de l'an dernier.

CONDUITE ET DISCIPLINE.

La conduite de la division en général a été bonne: il y a eu quatre désertions et quatre expulsions.

ÉTAT SANITAIRE.

L'état sanitaire de la division a été bon. Le docteur Mewburn a pratiqué deux opérations sur les gendarmes Pears et Mead. Tous deux se sont rétablis.

CHEVAUX.

Nous avons pour la division 40 chevaux et 3 poneys de bât, dont deux ne peuvent rendre aucun service. Un certain nombre de nos chevaux se ressentent maintenant du travail de la saison passée. Nos chevaux travaillent d'une façon trop continue, et je considère que chaque cheval devrait avoir au moins un repos de six semaines, à l'herbe, chaque année. Cinq chevaux ont été réformés et vendus, et cinq achetés, dix transférés de la division A à cette division, et deux transférés de la division K au dépôt. Nous avons plusieurs chevaux qui devront être réformés bientôt. Nous devrions avoir avec l'effectif que nous avons maintenant cinq chevaux de selle de plus, mais si l'effectif de la division est porté à cinquante hommes de tout rang cela nécessitera plus de chevaux. Si les chevaux pouvaient être achetés en automne, cela leur donnerait le temps d'avoir un entraînement suffisant avant de les mettre à un travail fatiguant.

Le nombre de milles parcourus au cours de l'année est le suivant:

Novembre	11,920
Décembre	10,252
Janvier	7,763
Février	7,902
Mars	8,706
Avril	10,787
Mai	14,098
Juin	12,847
Juillet	13,940
Août	11,915
Septembre	11,538
Octobre	14,467
Total	136,135

VOITURES, HARNACHEMENT ET SELLERIE.

Les grosses voitures de la division sont très vieilles, à l'exception d'une voiture à Coutts, et ont constamment besoin de réparations. Tout le harnachement est vieux, à l'exception d'un harnais à quatre chevaux, et d'un harnais Concord. La sellerie est en bon état, à l'exception de quelques selles qui ont besoin d'être redoublées.

CANTINE.

Le nombre d'hommes de la division ayant été diminué, il m'a été impossible de rouvrir la cantine, quoique les hommes au poste soient désireux de l'avoir. Je ferai mon possible

pour faire des arrangements afin d'ouvrir une petite cantine durant les soirées. Les dons au mess, à la bibliothèque et à la division avec les fonds de l'ancienne cantine se montent à $441.43.

SALLE DE LECTURE ET DE RÉCRÉATION.

Avec l'ancienne salle de l'écrivain on a fait une salle de lecture très confortable, et l'ancienne salle de justice a été convertie en salle de billard, et lorsqu'elle sera complétée ajoutera beaucoup au confort des hommes.

APPROVISIONNEMENTS.

Les effets d'habillements et de petit équipement ont été suffisants et de bonne qualité. N'ayant pas de tailleur attaché à la caserne, il est difficile de faire ajuster convenablement les uniformes par les tailleurs ordinaires. Les vivres fournis à l'entreprise ont été de bonne qualité.

Nous avons réussi à avoir du foin de première qualité durant cette saison, mais il n'en n'est pas de même pour l'avoine, il y en a en quantité dans ce district, mais personne, jusqu'à présent, ne semble vouloir fixer des prix; nous n'avons reçu aucune offre pour la provision de cette année, en réponse aux avis demandant des soumissions.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Je suis heureux de pouvoir faire rapport qu'un crédit de $2,000 a été affecté aux réparations des casernes. Des fondations en pierre ont été placées aux casernes et au logement n° 2 des officiers; tous les bâtiments ont été peinturés, et des planchers neufs ont été posés dans un certain nombre de chambres des casernes. Tous les bâtiments ont été recouverts en bardeaux, et ils sont maintenant en bon état. On a beaucoup utilisé le travail des prisonniers, et les réparations faites sont plus considérables que celles qui auraient été effectuées si l'on eût accepté une soumission de $5,000 qui a été reçue.

Un aqueduc et un système d'égout ont aussi été installé, et maintenant nous avons l'eau dans la cuisine de la division, une bonne chambre de bain pour les hommes, et une dans le logement de l'officier commandant. Une autre sera placée dans le logement n° 2 des officiers aussitôt que l'inspecteur Belcher quittera le logement. Nous avons aussi l'eau dans l'écurie. Tous les communs ont été enlevés. Les casernes ont maintenant une jolie apparence.

Les bâtiments des postes détachés de Pendant-d'Oreille et de Pierre-Ecrite sont très vieux et ne peuvent durer longtemps. A Pendant-d'Oreille il sera absolument nécessaire de construire une nouvelle écurie l'année prochaine. Le poste de la Rivière-au-Lait a été abandonné, et des postes détachés ont été établis à Warner et Whisky-Gap. Le contrôleur a visité et inspecté le poste le 31 août 1907. Vous avez visité le poste deux fois durant l'année.

Je regrette de porter à votre connaissance que l'inspecteur Belcher a été souffrant durant toute l'année dernière, et qu'en conséquence il a demandé sa retraite. Cet officier est un magistrat très capable, et me dispensait presque complètement de ces fonctions. Je demande de porter à votre connaissance, qu'à de rares exceptions, tous les hommes s'intéressent beaucoup à leur travail et se résignent volontiers à faire souvent double service.

Respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES O. WILSON, surin.,
Commandant de la Division K.

ANNEXE G.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT J. V. BÉGIN, COMMANDANT DE LA DIVISION 'F', À PRINCE-ALBERT.

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST,
PRINCE-ALBERT, 1er novembre 1907

Le Commissaire de la
Royale Gendarmerie à cheval du N.-O.,
Régina, Sask.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de la division F pour l'année finissant le 31 octobre 1907.

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA CIRCONSCRIPTION.

La circonscription est dans un état très prospère, quoique la gelée dans quelques endroits ait légèrement endommagé le grain; néanmoins les cultivateurs ont eu une bonne année et ont pu économiser assez pour passer un très bon hiver. Le prix pour les grains de toute qualité est bon, ce qui les dédommagera, en quelque sorte, pour les bas prix obtenus pour les grains de qualité inférieure, l'année dernière. La circulation des trains a été grandement embarrassée, l'hiver dernier, à cause de la température rigoureuse qu'il a fait, et le C.C.N. n'était pas préparé pour cette éventualité. Le résultat en a été que vers la fin de l'hiver la ville de Prince-Albert n'avait presque pas d'approvisionnements, et que les prix ont subi une hausse considérable. A une assemblée publique des habitants, l'hiver dernier, des mesures ont été prises pour soulager les colons nécessiteux dans le district en détresse, et conséquemment un train chargé de bois a été envoyé vers le sud pour distribuer du combustible. Nous ne prévoyons pas de misère pour cet hiver.

Il n'y a pas eu l'affluence ordinaire d'immigrants dans cette partie de la province cette année. Bien qu'un grand nombre de colons se soient établis, l'affluence a été plus graduelle.

CRIMINALITÉ.

Les annales criminelles de mon district pour l'année passée accusent une forte augmentation, si on les compare avec les douze mois précédents. Cette partie de la province de la Saskatchewan a reçu beaucoup d'immigrants de toutes les nationalités, et lorsque les différentes nationalités se rencontrent, spécialement ceux de l'élément turbulent, la criminalité existe nécessairement. Le tableau synoptique de la criminalité montre que le nombre des cas est de 570; sur ce nombre il y a eu 467 condamnations, 95 acquittements et 8 attendent leurs procès.

Classification.	Causes inscrites.	Déclarations de culpabilité.	Causes renvoyées.	Attendant procès.
Offences contre la personne—				
Voies de faits	66	52	14	
Attentat à la pudeur	2	2		
Menace de blessures corporelles	6	4	2	
Tentative de suicide	3	1	1	1
Négliger de pourvoir à la subsistance de sa femme	1		1	
Meurtre	2			2
Viol	1		1	
Délits contre la propriété—				
Vol	67	50	17	
Vol avec effraction	5		5	
Fraude	2	1	1	
Faux	3	1		2
Incendie	2	1	1	
Fausses représentations	14	5	9	
Dommages volontaires à la propriété	10	8	2	
Vol de chevaux	5	2	2	1
" bestiaux	1			1
Détention illégale de propriété	3	2	1	
Cruauté envers les animaux	5	4	1	
Blessures volontaires aux animaux	5	2	3	
Délits contre l'ordre public—				
Coucher en joue avec un fusil	5	2	2	1
Port d'armes cachées	7	7		
Délits contre la religion et les mœurs—				
Désordre	3	3		
Vagabondage	30	28	2	
Tenir une maison de prostitution	2	2		
Habiter une "	5	5		
Fréquenter une "	10	10		
Ivresse	130	130		
Prostitution	3	3		
Commerce charnel	2	1	1	
Jouer à l'argent	3	3		
Exposition indécente	4	3	1	
Corruption et désobéissance—				
S'évader de prison	1	1		
Voter illégalement	1		1	
Désobéir à un ordre de la cour	3	2	1	
Acte relatif aux sauvages—				
Procurer des liqueurs aux sauvages	7	7		
Contraventions aux ordonnances du N.-O.—				
Gibier	7	7		
Sanctification du dimanche	1	1		
Loi des Licences (liqueurs)	14	12	2	
Feux de prairie	10	6	4	
Maîtres et serviteurs	93	78	15	
Animaux errants	5	4	1	
Interdictions	4	2	2	
Pratique illégale de la médecine	2	2		
Herbes nuisibles	2	2		
Local malpropre	7	7		
Mise en fourrière illégale	2	2		
Frais de fourrière excessifs	4	2	2	
Total	570	467	95	8

Total des causes jugées devant la cour Suprême, à Prince-Albert et dans le district: dix-neuf causes, dix-sept déclarations de culpabilité, aucune amende, neuf emprisonnements, quatre prisonniers envoyés au pénitencier, quatre sous sentences suspendues.

Ci-suivent les détails importants en ce qui concerne mon district. Laroque et Lafleur, que j'avais mentionnés dans mon rapport de l'an dernier comme ayant volé un certain nombre de chevaux au Lac-au-Canard, en 1903, et qui ont été arrêtés dans le Montana l'année dernière, et ramenés à Prince-Albert pour leur procès, ont été condamnés depuis à vingt-trois et vingt mois respectivement.

Byron Johnston *alias* James French. Vol d'un cheval et d'une selle. Le 11 mai 1906, cet homme entra dans une écurie de louage à Saskatoon, vola un cheval et une selle et s'enfuit. Il essaya de faire la même chose à Loydminster, mais fut pris sur le fait, et condamné à six mois de travaux forcés. Cette cause n'était pas jugée lors du rapport de l'an dernier.

Frederic Slinn. Il fut arrêté à Melfort le 16 nov., l'année dernière, et accusé d'attentat à la pudeur sur une enfant au-dessous de 14 ans; il fut trouvé coupable et condamné à quatre ans de pénitencier à Edmonton.

Michel Kaminsky, assassiné à Rosthern le 4 janvier 1907. Cet homme fut trouvé assassiné à Rosthern, ayant été frappé à la tête avec un instrument contondant. Il était accompagné d'une fille galicienne lorsqu'il fut assassiné. La jalousie semble avoir été le mobile du crime. La fille fut détenue pendant plusieurs semaines, avec l'espoir qu'elle pourrait donner le nom ou les noms des coupables, mais elle ne donna aucune information importante. Plusieurs arrestations furent faites, mais on ne put prouver la culpabilité d'aucuns des prisonniers. L'enquête a été vigoureusement poursuivie durant tout l'été en suivant divers indices et n'épargnant aucune dépense pour trouver le coupable; l'enquête se poursuit encore. Cette enquête est exceptionnellement difficile à conduire à cause de la peur et de la répugnance que les Galiciens éprouvent à rendre témoignage; la victime étant de la même nationalité. On espère encore pouvoir découvrir le coupable.

W. H. Struthers, faux. Ce jeune homme a la manie d'émettre des chèques et de contrefaire des documents. Plusieurs plaintes ont été reçues de personnes à qui ces chèques avaient été donnés. Récemment, à Melfort, il contrefit un billet de $300. Il fut suivi jusqu'à Winnipeg, où il fut arrêté le 19 juin et ramené à Melfort. Pendant qu'on instruisait son procès préliminaire il s'échappa, et après une semaine de liberté il fut arrêté de nouveau par le brigadier Reeves à Rosthern. Ce sous-officier, qui était chargé de le rechercher, découvrit sa cachette grâce à l'envoi d'une malle par un individu, à l'adresse d'un nom d'emprunt, qu'il supposa avoir été assumé par Struthers. Il suivit la malle à sa destination à Rosthern, et là, convint avec le préposé aux bagages que celui-ci l'avertirait par signes lorsque la malle serait réclamée. Struthers travaillait sur une ferme, et il vint à Rosthern avec le fermier, qu'il envoya quérir la malle. La malle fut portée dans une voiture qui stationnait en arrière des wagons. Le brigadier trouva là Struthers et l'arrêta. Celui-ci fut condamné à deux mois de travaux forcés pour évasion, et attend maintenant son procès pour faux.

Meurtre de J. Michalchuck, à Saskatoon, un Galicien. Metre Sharpo tua cet homme d'un coup de feu à Saskatoon, le 29 juillet. La victime était le contremaître de l'assassin. Le contremaître, après avoir donné ses ordres pour une construction, laissa ses hommes et retourna à Saskatoon. Sharpo eut des soupçons, il laissa l'ouvrage et suivit son contremaître. Il le trouva chez lui, en compagnie de sa femme (la femme de Sharpo). Une lutte s'engagea pendant laquelle Sharpo saisit un revolver et fit feu. Michalchuck reçut la décharge dans la tête. Il fut transporté à l'hôpital, où il mourut le lendemain. Sharpo est maintenant détenu dans la prison de Prince-Albert, attendant son procès.

Peter Fernstein, vol de $300. Cet homme arriva récemment d'Allemagne et s'établit à Muenster, une colonie allemande. Les villageois organisèrent une fanfare, et Fernstein, qui connaissait bien la musique, fut nommé directeur. On passa une liste et $300 furent souscrits. L'argent fut mis dans la malle du trésorier, dans une chambre que celui-ci habitait avec Fernstein. On suppose que Fernstein brisa la malle, prit l'argent et se sauva à Winnipeg. Nous avons appris qu'il se rendit coupable de menus vols pendant son séjour à Winnipeg. Il fut enfin arrêté au moment où il se disposait à partir pour Milwaukee, sur réception d'un télégramme de la police à Humboldt. Comme on le conduisait à la station de police, il s'échappa des policiers de Winnipeg et fut capturé de nouveau après une chasse mouvementée d'environ un mille. Sur réception d'un télégramme du chef de police de Winnipeg, un gendarme fut envoyé pour le conduire à Muenster. Il subira son procès à Muenster. Il est détenu maintenant dans la prison de Prince-Albert.

G. R. Barrett, accusé du meurtre de son beau-fils, Burnell Johnson. Le 14 octobre nous fûmes avertis au poste que Barrett avait tiré sur son beau-fils âgé de douze ans avec un revolver. Il paraît que quelques minutes avant cet acte Barrett essaya de tuer sa femme,

et comme le petit garçon intercédait pour sa mère, Barrett tira et le blessa au bras. Le jeune garçon fut transporté à l'hôpital, où il mourut une semaine après. Barrett attend maintenant l'enquête préliminaire, qui aura lieu aussitôt que la mère du jeune garçon, qui est maintenant malade, pourra donner son témoignage.

MORTS SUBITES ET ACCIDENTELLES.

Le 6 novembre 1906 il nous fut rapporté qu'un nommé J. J. Lough s'était noyé dans trois pieds et demi d'eau, dans un lac au nord de Prince-Albert. Une enquête fut tenue et il fut constaté que Lough et un jeune garçon nommé Smith étaient partis pour chasser sur un radeau. Smith était sur le devant du radeau, et en se retournant pour appeler Lough il ne vit plus que le chapeau de ce dernier. Lough s'était plaint de ne pas se sentir très bien. Le corps fut retrouvé et le coroner fut averti, et il décida qu'une enquête n'était pas nécessaire. Lough avait évidemment une maladie de cœur, et il a dû être pris d'une syncope, tomba du radeau et se noya.

Le 28 janvier 1907, un sauvage nommé Edward Smith fut trouvé mourant sur le chemin entre Prince-Albert et la réserve de John Smith, et en le transportant à sa maison il expira. Smith avait pu avoir de l'eau-de-vie à Prince-Albert et était ivre. Il était tombé à bas de son traîneau. Tous les efforts possibles furent faits pour trouver qui lui avait procuré la liqueur, mais sans résultat.

Le 28 février 1907, M. A. Henny rapporta au gendarme Smith, de Humboldt, qu'un nommé Coarson, cultivateur, demeurant dans la section 18.34.26, était disparu depuis le 25 janvier. Ordre fut envoyé à tous les postes de rechercher le disparu. Le 4 mars un nommé Marcrois rapporta qu'il avait trouvé Coarson gelé à mort dans une cabane. Il paraît qu'il était allé chercher son courrier à pied, à un magasin situé à huit milles de sa demeure, le 23 janvier, et qu'il était reparti pour revenir chez lui, bien que le commis du magasin lui eut conseillé de rester là, parce qu'il faisait une violente tempête de neige. En retournant chez lui, il passa devant la demeure de Henny. L'homme de peine lui demande de rentrer, mais Coarson continua son chemin. Il est évident qu'il s'est égaré et est venu échouer dans un chantier inhabité dans lequel se trouvait un poêle. Quand on le trouva, il était couché sur le dos et en partie couvert de neige. La porte étant ouverte et une fenêtre brisée. Il était complètement vêtu, portant de longues guêtres et des caoutchoucs. Son paletot était détaché. Il avait dû apparemment chercher des allumettes, mais il n'en avait aucune sur lui. Le corps fut transporté à Saskatoon et inhumé. Coarson n'avait pas d'effets, à l'exception de quelques meubles et ustensiles dans son chantier.

Le 6 mars, on rapporta au gendarme Sherwood, à Etiomami, qu'un nommé Richard Smith avait été tué dans le bois au sud d'Etiomami. Après enquête, il fut constaté que Smith était à charger des billots sur sa voiture, quand un gros billot qui avait été mis sur le dessus de la charge vint à glisser, Smith sauta avec son crochet pour le replacer, mais glissa et tomba. Le billot lui passa sur la tête. La mort fut instantanée.

Le 18 avril on rapporta au gendarme Prediger, à Melfort, qu'un nommé Jansen avait été trouvé mort dans son chantier, à dix-huit milles au sud-est de Melfort. Le gendarme Prediger se rendit sur les lieux et trouva Jansen mort de blessures dans l'abdomen. Une enquête du coroner fut tenue et un verdict de mort accidentelle causée par la décharge d'un fusil fut rendu. Par la position de Jansen et du fusil, il n'y a aucun doute que ce fut un accident. Il paraîtrait que Jansen était un vieillard craintif et qu'il dormait avec un fusil chargé dans ses bras. Le fusil devait se trouver sur la table, et comme il le tirait vers lui le chien s'accrocha à la table. Cet homme était âgé d'environ 65 ans.

Le 19 mai, le maréchal des logis Saint-Denis, du Lac-aux-Canards, fut averti qu'un jeune garçon nommé Louis Oscar D. Lutz s'était tué d'un coup de carabine sur la ferme de son père, à six milles et demi du Lac-aux-Canards. Le maréchal des logis Saint-Denis se rendit sur les lieux immédiatement et fit une enquête. Il constata que le jeune garçon s'était tiré dehors, près de la porte de la maison. L'arme était à terre, le canon gauche vide, et celui de droite était chargé et le chien levé. Il était complètement défiguré. Le jeune garçon avait été vu par deux de ses sœurs prenant la carabine et la chargeant. La mère

et ses sœurs entendirent une détonation près de la maison et virent le jeune garçon étendu à terre. Le coroner fut averti, examina le corps, et conclut qu'une enquête n'était pas nécessaire.

Le 19 mai, on rapporta au gendarme Belcher, d'Etiomami, qu'un nommé Wilson, cuisinier pour la "Red Deer Lumber Co.", avait été dévoré par un ours. Le gendarme Belcher fit une enquête et établit que Wilson et trois autres personnes avaient guetté un ours traversant la rivière, et lorsque l'ours eut traversé il se dirigea vers l'endroit où ils se trouvaient et fondit sur eux. Ils coururent vers le camp. Wilson seul ne put rentrer. Il courut autour de la cabane, et comme il revenait pour entrer, il se trouva en face de l'ours, ce dernier le fit tomber et l'emporta dans le bois. Ses compagnons purent se procurer des fusils et partirent à la poursuite de l'ours; ils revinrent avec le corps de Wilson en partie dévoré. Le corps fut transporté à Etiomami pour être inhumé.

Le 10 juin on rapporta au brigadier Horton, à Rosthern, que deux enfants de Petro Bilings avaient été trouvés noyés. Après enquête, le brigadier Horton constata qu'un petit garçon de six ans et une petite fille de huit ans avaient été noyés dans un petit lac par leur mère. Le petit garçon n'avait pas de vêtements. On croit que le petit garçon, en canotant, s'enlisa dans la vase, que sa petite sœur en voulant le secourir s'enlisa elle aussi, et que tous deux se noyèrent. Le cas fut rapporté au coroner, qui ne jugea pas à propos de tenir une enquête.

Le 24 juillet, durant un violent orage, Wilfrid Robson, du Lac-aux-Oies, fut tué par la foudre. Il revenait de son étable, après y avoir conduit son cheval. Son frère le vit conduire son cheval à l'étable, et comme il trouvait qu'il tardait à rentrer à la maison, il sortit et le trouva mort, à peu près à dix verges de la maison. Un médecin fut appelé, qui déclara que la mort avait été causée par un coup de foudre.

Le 28 juillet un jeune garçon nommé Janos Frau fut tué par Imre Gyalan. Ces deux jeunes garçons et quelques autres jouaient au grenier. Les gens de la maison étaient sortis. Gyalan découvrit un fusil, et en le maniant le coup partit et atteignit Janos Frau au cou, du côté droit en bas de l'oreille, le tuant instantanément. Une enquête du coroner ne fut pas jugée nécessaire.

Le 28 juillet, un jeune garçon nommé Willie Brooks se noya à Barrows, T.N.-O. Le fait fut rapporté au gendarme Thompson; il fit une enquête et constata que le jeune garçon courait sur les billes avec un autre jeune garçon nommé Smit. Brooks courut sur le bout des billes et glissa dans l'eau. Smit essaya de lui porter secours, mais ne put réussir. Le corps fut trouvé peu après. Il n'y a pas eu d'enquête du coroner.

Le 20 août, le gérant de la "P.A. Lumber Co." rapporta qu'un nommé Donald avait été trouvé mort dans le bois, près du camp d'hiver de Spain, qui est situé à à peu près 60 milles au nord de Prince-Albert. L'inspecteur Penefather, accompagné du Dr Reid, se rendit sur les lieux. L'inspecteur Penefather, qui était coroner, tint une enquête et constata que McDonald avait beaucoup bu et était parti pour travailler dans le bois. En arrivant là, il tomba dans le *delirium tremens*, ne put retrouver le camp et erra quatre jours dans le bois. Quand on le trouva, il était mort. Il est mort de privations et d'avoir trop bu.

Le 9 septembre Fred Bodnor, près de Vonda, tua accidentellement d'un coup de feu son fils âgé de trois ans. Le brigadier Horton, accompagné du coroner, se rendit sur les lieux et fit une enquête. Il constata que la belle-sœur de Bodnor était venue lui dire qu'il y avait un blaireau ou quelque autre animal dans le bois près de la maison. Il prit son fusil, et voyant quelque chose de brun il fit feu. Il était à peu près sept heures du soir. Etant allé voir dans le bois, il s'aperçut qu'il avait tué son petit garçon. Le coroner ne jugea pas à propos de tenir une enquête.

Le 7 septembre, le fils de J. H. Mochoruck, un cultivateur galicien, demeurant près de Rosthern, âgé de sept ans, tua d'un coup de feu par accident un bébé appartenant à son beau-frère. Il paraîtrait que le jeune garçon était chargé de prendre soin du bébé, et tout en jouant avec lui il braqua un fusil sur lui en lui disant que cela était pour faire une grosse explosion. Il pressa la détente et atteint l'enfant à la tête. Le coroner fut averti, mais ne tint pas d'enquête.

Benjamin Vogan, disparu de chez lui depuis le 1er octobre, fut trouvé mort le 26 octobre. Il fut trouvé mort par des chasseurs à environ quatre milles de Saskatoon. Le maré-

chal des logis Loggin, avec les chasseurs, transportèrent le corps à Saskatoon, où l'autopsie ut faite. Le corps ne portait aucune marque de violence et aucun indice n'a pu expliquer a cause de la mort. Les intestins furent mis dans un bocal et envoyés à Régina pour déterminer les causes de la mort.

FEUX DE PRAIRIES.

Il y a eu plusieurs feux de prairie dans le district. Ils ont été, pour la plupart, rapidement maîtrisés. Les locomotives semblent en avoir causé un certain nombre. Cependant, il est excessivement difficile d'en établir une preuve suffisante.

AIDE A D'AUTRES MINISTÈRES.

Justice.—Il y a eu trois sessions de la cour Suprême à Prince-Albert, deux à Saskatoon et une à Rosthern. Un officier, ou en son absence un sous-officier, a toujours été de service, et des gendarmes ont été fournis pour escorter les prisonniers se rendant au palais de justice ou à la prison.

Corps de garde et prison commune.—Aucun prisonnier n'est détenu au corps de garde. Tous sont conduits directement à la prison commune.

Agriculture.—L'aide à ce ministère est comprise sous la rubrique de travaux de quarantaine. Le traitement des diverses maladies dans tout le district ont tenu le maréchal des logis chef Mountford très occupé jusqu'au premier juillet. A cette date, le ministère se chargea de ce travail au lieu et place de la gendarmerie. Mountford accepta l'offre d'un congé gratuit. Le 17 janvier, une épidémie de variole éclata dans les camps au nord de Prince-Albert. L'officier préposé à la salubrité publique, le docteur Seymour, fut averti, et une quarantaine fut instituée. La rigoureuse mise en vigueur de la quarantaine maintenue par la gendarmerie empêcha les gens de quitter précipitemment les camps et la maladie de se répandre dans le pays. Le docteur Seymour fit l'inspection de tous les camps et plaça la quarantaine sous la direction du docteur Reid. Il y eut environ 125 cas dans les camps, quelques-uns dans des relais sur la route des camps, et quelques-uns aussi à Prince-Albert. Il y a eu un décès. Ce cas fatal est celui d'un malade venu du lac Montréal et arrivé à la ville avant l'établissement de la quarantaine. Le froid, pendant un long voyage, a probablement contribué pour beaucoup à la mort de ce malade. Plusieurs gendarmes, avec des chevaux, ont été employés à ce service de quarantaine. Ils ont été occupés surtout à empêcher les travailleurs de quitter les camps pour venir à la ville. L'un de ces gendarmes a réussi à lui seul à engager seize hommes se rendant à Prince-Albert à rebrousser chemin et à retourner au camp. Dans un grand nombre de cas des secours ont été distribués chaque semaine par la gendarmerie. Tous les camps et les endroits où il y a eu de la variole ont été désinfectés par la police, sous la direction et d'après les instructions du docteur Reid.

Une petite épidémie de diphtérie s'est déclarée au Creek-du-Poisson, parmi les Galiciens. Il y en a eu aussi quelques cas à Prince-Albert et dans le district environnant. La quarantaine a été strictement maintenue et les locaux ont été désinfectés plus tard.

Douanes.—Deux cas de fraude ont été découverts près de Hanley. Les nommés Derrand et Olsen ont bénéficié de la loi des colons pour entrer leurs effets sans payer de droits. Cependant, peu après leur arrivée, ils ont vendu plusieurs têtes de bétail. Ayant été découverts, ils ont été condamnés à payer doubles droits.

Département des Affaires des Sauvages.—Toute l'aide possible a été donnée à ce département dans mon district. Des hommes ont accompagné les agents des Sauvages qui allaient faire leurs paiements. Le commissaire des traités, dans son voyage du nord au Lac-Vert, à l'Ile-à-la-Crosse, au Portage-La-Loche, à Stanley, au Lac-Montréal, au Lac-du-Renne et au Lac-du-Brochet, a été accompagné par la gendarmerie.

Etat des sauvages.—Les sauvages paraissent vivre confortablement. Ils n'ont reçu que très peu d'aide. Les sauvages du district sont généralement très tranquilles et occasionnent peu d'ennuis. Aucun crime n'a été commis parmi eux. Il y a eu quelques cas d'ivresse et les coupables ont été punis—

DISTRIBUTION.

Poste.	Médecin auxiliaire.	Surintendant.	Inspecteur.	Maréchaux des logis chefs.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes spéciaux.	Total.	Chevaux.
Prince-Albert	1	1	1	1	1	1	4	4	14	14
Lac-aux-Canards	....	....	....	....	....	....	1	1	2	2
Rosthern	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1
Gillies	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Warman	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Saskatoon	....	....	....	....	1	....	1	....	2	3
DeLisle	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Hanley	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Vonda	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1
Wadena	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Humboldt	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Buttes-des-Bouleaux	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Melfort	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Tisdale	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Etiomami	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....
Barrows	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....
Cumberland-House	....	....	....	....	....	1	....	1	2	....
	1	1	1	1	3	3	17	6	33	30

EXERCICE, ENTRAINEMENT, TIR À LA CIBLE, ARMES, ETC.

Vu le manque d'hommes au poste, on n'a consacré que peu de temps à l'exercice; vu aussi le fait que les hommes du poste et ceux qui sont en service de poste détaché ont été très occupés au service de police, quelques jours ont été consacrés à l'exercice au revolver, avant l'exercice de tir annuel.

CONDUITE ET DISCIPLINE.

La conduite des hommes, en général, a été bonne. Il n'y a pas eu de désertion dans cette division.

ÉTAT SANITAIRE.

L'état sanitaire de la division a été bon, et à l'exception de quelques cas sans gravité je n'ai rien de sérieux à rapporter.

CHEVAUX.

Il y a maintenant trente chevaux dans cette division. Deux sont morts de fièvre paludéenne après avoir bu de l'eau corrompue pendant la quarantaine de la petite vérole, et un troisième est mort des suites d'un accident dans le bois, étant en service pendant l'épidémie de la petite vérole. Durant l'hiver dernier les chevaux du poste ont été continuellement astreints à un travail très dur par suite de l'épidémie de la petite vérole qui s'est déclarée dans plusieurs chantiers dans le district, et il a fallu quelque temps pour les remettre en bon

état. Ils sont maintenant en très bonne condition. Le nombre de milles parcourus par les chevaux de cette division l'année dernière est comme suit:

	Milles.
1906.	
Novembre	7,050
Décembre	6,986
1907.	
Janvier	6,731
Février	7,449
Mars	8,296
Avril	6,058
Mai	7,510
Juin	8,503
Juillet	7,295
Août	8,095
Septembre	8,448
Octobre	8,823
	91,244

VOITURES, HARNACHEMENT ET SELLERIE.

Les voitures, harnachements et la sellerie sont très vieux. Le tout est tenu en bon ordre par de constantes réparations.

CANTINE.

On a transformé en cantine une des pièces inoccupées de la caserne après le désastreux incendie de la vieille cantine, il y a environ dix-huit mois, mais vu le petit nombre d'hommes au poste elle a été temporairement fermée.

SALLE DE LECTURE ET DE RÉCRÉATION.

Présentement, il n'y a pas de salle de lecture ou de récréation, mais une table de billard a été achetée récemment, et une fois installée elle répondra à un besoin qui se fait sentir depuis longtemps.

APPROVISIONNEMENTS.

Les habillements et équipements reçus durant l'année ont été de très bonne qualité et en quantité suffisante. Les provisions sont fournies dans la localité et elles ont été de bonne qualité, ainsi que l'avoine et le blé.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

J'attirerai votre attention sur le surcroît de travail dans ce district et le peu d'hommes dont je puis disposer pour faire ce travail. Je devrais avoir, au moins, un brigadier et quatre gendarmes au poste, tandis que, généralement, il n'y en a jamais plus de deux, parfois pas un seul. L'effectif de ma division, comme je l'ai recommandé l'an dernier, devrait être porté à cinquante hommes de tous rangs. Les colons me demandent constamment la protection de la police. Ces colons habitent des villages dont quelques-uns sont situés à cinquante milles, et quelques fois plus, de tout poste de police. Je porterai de nouveau à votre connaissance de la nécessité d'établir de nouveaux postes au Lac-Vert, 1 gendarme; à l'Ile-

à-la-Crosse, 1 sous-officier et 1 gendarme, et au Portage-La-Loche, un gendarme. Je connais le pays et les mœurs et coutumes des indigènes. Je vous ferai remarquer que dans ces endroits la présence de la police est nécessaire, autrement des attentats sérieux pourraient se produire si les habitants n'étaient pas sous la surveillance de la police.

Durant l'année six nouveaux postes ont été établis, à Delisle, dans la région du lac aux Oies, Wadena, Vonda, Barrows, Etiomami, et les Buttes-des-Bouleaux, ceux du Lac-aux-Oies et de Puckahn ont été abandonnés.

Le médecin auxiliaire Madore, qui avait permuté du Yukon ici, a été trouvé mort dans son lit le matin du 10 juin dernier. Son corps a été expédié à sa famille à Lachine, province de Québec. Le docteur Reid a été nommé à sa place comme médecin auxiliaire suppléant.

Le maréchal des logis chef Richardson a permuté de cette division au "Dépôt" en juillet dernier, et le maréchal-des-logis-chef Marshall l'a remplacé ici dans ses fonctions.

Au commencement de cette année le chemin de fer Pacifique-Canadien a transporté au chemin de fer Canadian-Northern l'embranchement allant de Régina à Prince-Albert. La construction de la voie ferrée du G.T.P. est activée dans la direction de Saskatoon. Le pont permanent du Pacifique-Canadien est en bonne voie de construction. Les trains passent actuellement sur un pont temporaire. On espère que la ligne de Sheho à Saskatoon sera terminée dans un mois.

Le Pacifique-Canadien a aussi vingt-cinq milles de voie ferrée à l'ouest de Saskatoon. Cette compagnie emploie 200 hommes à la construction d'une nouvelle voie allant de Saskatoon au Lac-aux-Oies, dans le but de transporter, durant l'hiver, l'immense quantité de blé accumulée dans la région environnante.

D'après toutes les apparences, Saskatoon sera un grand centre de chemins de fer. Le printemps prochain trois ponts pour les chemins de fer et un pont pour les voitures traverseront la rivière à cet endroit.

Tous les bâtiments du poste ont besoin de peinture. Les toits surtout, qui, en beaucoup d'endroits, sont à nu. La vieille remise à voitures a été démolie et une autre construite à sa place.

Le contrôleur de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest a visité le poste en septembre dernier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. V. BEGIN,
Surintendant.

ANNEXE H.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT J. A. McGIBBON, COMMANDANT LA DIVISION C' BATTLEFORD.

Le Commissaire de la
Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Régina.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année finissant le 31 octobre 1907.

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA CIRCONSCRIPTION.

Le nombre des nouveaux colons dans cette circonscription a été sensiblement inférieur à celui de 1906. Une nouvelle colonie d'Américains allemands s'est établie au Lac-du-Cactus, près du détachement du Lac-Qui-Résonne. Ces colons ne semblent pas définitivement installés.

Des colons nombreux se sont établis dans le nord de la circonscription, dans le voisinage de la rivière aux Anglais.

Les colons du sud ont éprouvé une déception du fait que l'on n'a pas posé de rails d'acier sur l'embranchement du Pacifique-Canadien venant de Saskatoon et du G.T.P. Le terrassement de ces chemins de fer est terminé. La voie du G.T.P. coupe celle du Pacifique-Canadien à la Vallé-Ronde. Lorsque ces deux lignes seront exploitées ce sera là un excellent endroit pour un petit détachement de gendarmerie.

La ville de Wilkie est tout près, sur la ligne du Pacifique Canadien, et un grand nombre d'emplacements de ville sont déjà vendus.

Un autre point où l'on pourrait établir un détachement de gendarmerie est le township 39, rang 28. L'embranchement de Mâchoire-d'Orignal et celui du Pacifique-Canadien se raccorderont à peu près en cet endroit. Je suggérerais d'y transférer l'année prochaine le détachement du Lac-qui-Résonne.

Les villes échelonnées sur la ligne du Canadian-Northern augmentent d'importance, surtout Battleford-Nord.

Le vieux Battleford semble se tenir à la hauteur et ne veut pas être déposé. On a construit cette année de nouveaux bâtiments pour l'exposition, une nouvelle gare du Canadian-Northern, un élévateur à grain, et un grand nombre de résidences particulières. Dans un mois l'installation de la lumière électrique sera complétée, et un peu plus tard, l'aqueduc.

On est à construire un nouveau bureau d'enregistrement, et on a demandé des soumissions pour la construction d'un palais de justice.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur a visité la ville en juillet, et ouvert l'exposition.

Le contrôleur a visité le poste le 9 septembre.

Sur la nouvelle carte de la gendarmerie, le détachement du Lac-Qui-Résonne apparaît dans la circonscription de Calgary. Cet avant-poste est situé à une longue distance d'ici, et il n'y a aucune route pour s'y rendre pendant l'hiver. Les colons se rendent à Hardisty sur la ligne du C.P.C. (division G) pour leurs achats, et entretiennent ainsi une route dans cette direction. Pendant l'hiver il serait beaucoup plus facile de visiter ce poste en venant de l'ouest.

Cet automne j'ai fait mettre en bon état le cimetière de la gendarmerie par les prisonniers.

Les pluies ont beaucoup retardé les foins dans toute la circonscription. Le foin était rare et difficile à se procurer cette année.

La scierie a été en pleine activité durant ces derniers mois. On s'est approvisionné de billes en recueillant celles qui ont rompu les estacades d'Edmonton l'an dernier, et qui se sont amassées ici ce printemps.

La construction du pont entre les deux Battleford a été suspendue pendant un certain temps, en sorte qu'elle ne sera pas complétée avant une autre année.

DÉTAILS DES CAUSES IMPORTANTES.

Il n'y a pas eu de causes importantes dans ce district durant l'année dernière. J'ai en mains trois mandats d'arrestation contre H. E. Stevens *alias* Hugh Emil Daphne alias Wilson:

1 obtention d'argent au moyen de fausses représentations.
1 évasion.
1 coup de feu sur Colin Campbell, avec intention de le blesser grièvement.
On suppose que cet homme est parvenu à se sauver aux Etats-Unis.

TABLEAU DES DÉLITS.

Total des causes jugées devant la cour Suprême	12
Nombre de déclarations de culpabilité	284
" d'amendes	182
" d'emprisonnements	42
" de prisonniers envoyés à d'autres endroits	8

SOMMAIRE des causes inscrites dans le district de Battleford.

Classification.	Causes inscrites.	Declarations de culpabilité.	Causes renvoyées.	Attendant procès.
Crimes contre la personne—				
Voies de fait	28	23	5	
Séduction	1		1	
Tentative de meurtre	1		1	
Menace de blessures corporelles	2		1	1
Négligence de pourvoir à la nourrit. de sa femme.	1	1		
Viol	2	1		1
Attentat à la pudeur	1		1	
Délits contre la propriété—				
Vol de bétail	2			2
Dommages	2	1	1	
Tirer un chien d'un coup de feu	1	1		
Vol	40	23	17	
Cambriolage	1		1	
Dommages	5	4	1	
Cruauté envers les animaux	2	1	1	
Incendie	1	1		
Faux	1			1
Détention illégale	3	1	2	
Vol de chevaux	2	1	1	
Fausses représentations	22	5	17	
Avoir intention de frauder ses créanciers	1		1	
Délits contre l'ordre public—				
Port d'armes offensives	2	2		
Menacer d'un arme à feu	3	2	1	
Délits contre la religion et les mœurs—				
Vagabondage	10	10		
Ivresse	78	75	3	
Causer du désordre	18	11	7	
Vendre des billets de loterie	1	1		
Acheter " "	9	9		
Exposition indécente	2	1	1	
Tenir une maison de prostitution	1	1		
Fréquenter " "	2	2		
Habiter " "	1	1		
Corruption et désobéissance—				
Nuire un officier de la paix dans ses fonctions	4	4		
Tenter d'échapper à la justice	1	1		
Délits contre l'acte relatif aux sauvages—				
Procurer des liqueurs aux sauvages	9	6	3	
Sauvages ivres	17	16	1	
Possession illégale de liqueurs	4	4		
Jeux de hasard sur une réserve	3	2	1	

Classification.	Causes inscrites.	Déclarations de culpabilité.	Causes renvoyées.	Attendant procès.
Statuts provinciaux—				
Maîtres et serviteurs	19	15	4	
Gibier	4	4		
Feux de prairie	18	16	2	
Licence de boisson	3	1	2	
Interdictions	10	10		
Ivres étant interdits	2	2		
Permettre livraison de boisson	1	1		
Endroits insalubres	1	1		
Aliénation mentale	10	10		
Animaux errants	6	6		
Troupeaux	1		1	
Fourrière	6	5	1	
Ecurie de louage	1	1		
Pratique du droit	2		2	
Automobiles	1	1		
Total	369	284	80	5

FEUX DE PRAIRIES.

Il y a eu un grand nombre de feux l'automne dernier et ce printemps, mais ils ont été dans la plupart des cas mis par le chemin de fer C.N.

Trois causes de feux de prairies mis par le chemin de fer C.N. seront entendues à l'ouverture de la cour du district.

AIDE À D'AUTRES MINISTÈRES.

Durant l'hiver le département de l'Immigration a demandé à la gendarmerie de prendre soin des colons et de leur porter secours, principalement au sud du Lac-Tramping, colonie allemande-américaine.

Le 12 février, le sous-commissaire McIllree, l'inspecteur Knight, deux sous-officiers et sept gendarmes, avec huit chevaux et traîneaux, sont arrivés de Régina, pour la distribution de secours. Un camp fut établi chez le révérend Père Laufer, sec. 36, T. 37, R. 20, O. 3, l'inspecteur Knight en charge. L'Inspecteur Knight s'acquitta très bien de sa tâche et donna satisfaction au département et aux colons.

Le 17 décembre l'inspecteur Généreux et le gendarme Tasker, avec un guide, se dirigèrent vers le sud pour se rendre compte du manque de combustible et du dénûment signalé par les rapports. En voyageant ils trouvèrent une famille composée de Jos. Tait, de sa femme, de sa sœur et de sept enfants, sans nourriture ni combustible, pas même une hache pour couper du bois, c'était sur la section 16, township 34, rang 19, O, 3 M. On leur donna les provisions dont la gendarmerie pouvait disposer. Cette famille était presque mourante de faim. Quand ce rapport me parvint, j'envoyai d'ici, le 27 décembre, les gendarmes Burke, Townsend et Foster avec des provisions et des vêtements. Ils revinrent le 8 janvier, le voyage s'étant fait lentement. Pendant quelques jours ils ne purent faire que huit milles à cause de la neige. En arrivant à la demeure de Tait ils trouvèrent la famille absolument sans feu ni nourriture. Les malheureux, qui avaient perdu tout espoir d'être secourus, se pressaient les uns contre les autres au milieu de la pièce pour tâcher de se réchauffer. On aurait pu avoir du bois à trois milles plus loin, mais il y avait tellement de neige qu'ils n'avaient pu le charroyer. Le gendarme Burke et ses compagnons leurs charroyèrent une provision de combustible.

DIVISION DES PÊCHERIES.

On a prêté main-forte à la division des Pêcheries à Jackfish.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Jusqu'au 30 juin dernier nous avons vu à la quarantaine des animaux pour le ministère de l'Agriculture.

JUSTICE.

On a fourni des ordonnances pour les séances de la cour Suprême et des cours de police, quand les procès ont eu lieu; des escortes pour les prisonniers des tribunaux, qui agissent en qualité de geôliers et de gardes des prisonniers dans le corps de garde; des escortes pour les prisonniers qui ont été condamnés à la prison de Prince-Albert; des huissiers pour la cour Suprême.

CORPS DE GARDE ET PRISON COMMUNE.

Le corps de garde ici est très petit, ne contenant que six cellules. Il n'y a pas de cabinet de toilette, de chambre de bain ni de magasin. Les prisonniers qui attendent leur procès, les prisonniers qui ont reçu leur sentence, les aliénés, les jeunes prisonniers, et les prisonniers de la gendarmerie sont tous tenus ensemble dans un corridor étroit quand ils ne sont pas dans les cellules.

L'encombrement de prisonniers dans les chaleurs n'est rien moins que sain.

Le corps de garde est trop éloigné des casernes. Il est relié à la chambre des casernes par un service électrique, mais le fil pourrait être coupé et la garde faite prisonnière. Vu le pauvre effectif d'hommes, on ne peut en employer qu'un pour la garde de nuit. On a besoin de fondations pour l'édifice; les soles sont pourries et devraient être renouvelées; il faut un nouveau plancher.

AGRICULTURE.

Lac-à-l'Aigie.—Le blé, l'avoine et le lin sont beaux. Les patrouilles rapportent que les deux tiers environ des colons sont partis.

Lac-Tramping.—La récolte du blé est avariée; l'avoin et le lin sont beaux. Comme c'est l'un des districts où les colons avaient besoin de combustible l'hiver dernier, j'ai ordonné à une patrouille d'y faire une inspection et d'avertir les colons de se préparer pour l'hiver.

La belle température de cet automne a permis aux colons d'accomplir leurs travaux d'automne.

Lac-aux-Oignons.—Le grain a été atteint par la gelée; les bestiaux sont en bonne condition. Les ponts dans le district sont en mauvais état.

Paynton.—Le blé est généralement beau; une certaine partie a été affectée par la gelée.

Jackfish.—Les bestiaux sont en bonne santé; l'avoine est belle.

Radisson.—Les récoltes sont belles dans le district du nouvel Ottawa, dans le voisinage de Radisson. Elles sont numéro 2 au nord.

Battleford-Nord.—Les récoltes sont gelées.

Lloydminster.—Le grain est gelé.

Lac-qui-Résonne.—Les récoltes sont gelées; les bestiaux sont en bon état.

DOUANES.

On n'a pas eu besoin d'aide l'an dernier.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

Le gendarme Burke a accompagné M. Day, l'agent des sauvages, au nord jusqu'au Lac-des-Prairies, pour y faire les paiements de traités.

L'état des sauvages est satisfaisant. Trente-trois causes ont été entendues en vertu de la loi concernant les sauvages.

DISTRIBUTION.

Place.	Surintendant.	Inspecteurs.	Maréchaux des logis chefs.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes surnuméraires.	Total.	Chevaux.
Battleford	1	....	2	1	1	6	5	16	11
Lac-aux-Oignons	....	....	1	....	....	....	....	1	2
Lloydminster	....	....	....	....	1	2	....	3	2
Lac-Qui-Résonne	....	....	....	....	1	2	....	3	4
Pascal	....	....	....	....	....	3	....	3	3
Battleford-Nord	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Lac-du-Manitou	....	....	....	....	....	2	....	2	2
Lashburn	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Radisson	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Paynton	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Jackfish	....	....	....	....	....	1	....	1	1
En congé	....	....	....	....	1	....	....	1	....
Service spécial	....	1	....	....	....	3	....	4	4
Total	1	1	3	1	4	23	5	38	33

EXERCICE, ENTRAINEMENT ET TIR À LA CIBLE, ARMES, ETC.

L'exercice au revolver de cette division a eu lieu au mois de juillet. La division a été exercée une fois par semaine aux quartiers généraux, et les détachements aux inspections.

Les fusils Ross ont été remplacés par les Winchester.

A partir du premier d'octobre on a fait de la gymnastique deux fois par semaine le soir. M. Phillips, de cette ville, agit en qualité d'instructeur. Un bon nombre de jeunes gens de cette ville prennent part aux exercices.

CONDUITE ET DISCIPLINE.

La conduite de quelques hommes n'a pas été bonne pendant la première partie de l'année.

Quatre gendarmes ont été congédiés, deux transférés.

Les nouveaux hommes envoyés ici l'été dernier se conduisent bien. Pas de désertions.

SANTÉ.

La santé de la division a été bonne.

CHEVAUX.

La division manque de chevaux. Quelques bêtes ont besoin de repos. Huit chevaux de selle de plus me seraient suffisants.

Le cheval numéro 2526 est mort à Raddison le 22 octobre 1907.

On a reçu huit chevaux du dépôt au mois de février.

Les chevaux numéros 1634, 1973, 2034, 2816, ont été réformés et vendus le printemps dernier.

Le nombre de milles parcourus durant l'année a été de 91,893.

VOITURES, HARNACHEMENT ET SELLERIE.

On a besoin de trois gros chariots pour remplacer ceux qui sont usés.

Un chariot à ressort est usé.

J'ai assez de harnais à ma disposition; ils sont de bon service et en bon état.

Il n'y a pas suffisamment de selles pour les chevaux de cette division. Quelques-unes que j'ai à ma disposition devraient être condamnées.

CANTINE.

Une cantine a été ouverte le 30 mars.

SALLE DE LECTURE ET DE RÉCRÉATION.

La salle de recréation est bien pourvue de journaux. Une partie de la salle est consacrée à la bibliothèque, qui est maintenue au moyen de souscriptions.

PROVISIONS.

Les provisions sont achetées ici. Le bon beurre est difficile à trouver.

FOURRAGE.

L'avoine qu'on nous fournit est belle. Nous avons recu notre provision de la circonscription d'Edmonton.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

La division a été beaucoup occupée à patrouiller au cours de l'année et les hommes ont enduré des privations pendant l'hiver dans leurs recherches des personnes délaissées, perdues, etc. La recherche des gens qui n'écrivent pas à leurs amis nous a donné beaucoup de travail.

Nous recevons fréquemment des demandes de renseignements sur des parents ou des amis.

Durant l'hiver les patrouilles n'ont pas cessé leurs rondes, une patrouille montant et descendant la voie ferrée. Dans la circonscription du Lac-Qui-Résonne, un nommé Albert La Roche s'est égaré dans une tempête le 15 de novembre 1906. On a fait des recherches dans la circonscription durant l'hiver et le printemps, mais le cadavre n'a pas été retrouvé.

Au Lac-Tramping, le 18 décembre 1906, Antoine Sikora a été asphyxié dans sa cabane. Il dormait dans sa cave pour se réchauffer, et il avait là un poêle qu'il chauffait au charbon mou.

Le 11 janvier, près de la Vallée-Ronde, Alex. Crawford sortit pour aller chercher du foin. Il s'égara. Son cadavre fut retrouvé le lendemain. Il est mort d'une syncope de cœur.

Tom Fox, de Jackfish, a été fort gelé. Cet homme a été rué par un bœuf. Il a eu une jambe cassée et n'a pu revenir chez lui.

Le 24 janvier, Harold Hill a été gelé près de Radisson. Il s'est rétabli.

Le 19 février 1907, George Tatler, de Eye-Hill-Creek, est sorti pour aller chercher du bois. Il est mort d'une syncope de cœur. Son cadavre était gelé quand il a été retrouvé.

Le premier de septembre, le cadavre d'un inconnu a été trouvé dans la rivière Bataille, près de Lashburn.

Le 24 juillet 1907, Wilfred Parr, a été frappé par la foudre et tué à la division 20, township 40, rang 18.

Le 14 mai, Matthew Armstrong s'est noyé dans la rivière Bataille, au sud de Lashburn.

Le 7 mars, Jas. Anderson et John McLaughlin ont été tués sur la voie ferrée du Canadian-Northern, près de Battleford-nord.

Deux accidents de fusils avec un résultat mortel dans la circonscription de Battleford-nord. Un garçon a tué accidentellement son frère qui marchait à ses côtés. Un autre garçon a accidentellement tué sa mère, ayant tiré sur elle sans savoir que le fusil était chargé.

L'inspecteur Généreux, quand il n'avait pas d'inspection à faire, a aidé aux magistrats. Il a visité les avant-postes au cours de l'année. Je suggérerais d'ajouter un inspecteur à la division pour aider à l'inspection des détachements. Ce travail est trop lourde pour un seul.

STATISTIQUE DU CORPS DE GARDE.

Nombre total de prisonniers incarcérés le premier de novembre 1906	5
Nombre total de prisonniers durant les 12 mois, 120 (hommes 113, femmes 7)........	120
Nombre total de prisonniers le 31 octobre 1907........	8
Moyenne de chaque jour........	4 1-6
Maximum pour tous les jours........	16
Minimum........	4
Nombre de prévenus........	2
Nombre de condamnés........	3
Nombre des aliénés incarcérés, 9 (hommes 8, femme 1)........	9

BATTLEFORD, 31 octobre 1907.

L'Officier commandant,
Division C,
Battleford.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du corps de garde de la division C pour l'exercice clos le 31 octobre 1907.

Il se trouvait cinq détenus au corps de garde au début de l'année. Il en a été incarcéré 120 au cours de l'année, se répartissant comme suit:

Hommes—	
Blancs........	69
Métis........	21
Sauvages........	10
Aliénés (1 remis en liberté)........	8
Chinois........	3
Japonais........	1
Nègres........	1
Total........	113
Femmes—	
Blanches........	1
Métisses........	3
Japonaises........	1
Sauvagesses........	1
Aliénées........	1
	7
Total........	120

La moyenne quotidienne a été de 4 1-6; la moyenne mensuelle, 10½; le maximum, 16; le minimum, 4. Chez les hommes on en a transféré 6 à Prince-Albert et un à d'autres endroits; pour les treize qui attendaient leur procès, l'emprisonnement a duré en moyenne 65½ jours. Trois ont été remis en liberté sur cautionnement. Deux attendent leur procès. On en a condamné 28 pour infractions, et ils ont préféré payer l'amende. Le nombre d'aliénés enfermés au cours de l'année a été comme suit: Hommes, 8; femme, 1; total, 9. Des hommes aliénés, 5 ont été transférés à l'asile de Brandon, 1 a été remis en liberté et deux sont au corps de garde. Des aliénées, une a été envoyée à Brandon.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

D. SULLIVAN, brigadier,
Prévôt.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. A. McGIBBON,
Surintendant

ANNEXE J.

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR D. A. E. STRICKLAND, COMMANDANT LA DIVISION G, FORT-SASKATCHEWAN.

FORT-SASKATCHEWAN, ALBERTA, 1er novembre 1907.

Le Commissaire de
la Royale Gendarmerie du Nord-Ouest,
Régina, Saskatchewan.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la division G pour les douze mois expirés à la date ci-dessus.

ÉTAT GÉNÉRAL DU DISTRICT.

La circonscription administrée et patrouillée par cette division est très étendue et très prospère. Elle se peuple rapidement d'une classe de colons excessivement recommandables. Les homesteads dont on a pris possession au cours de l'année sont au nombre de 5,112. Vu l'absence de l'agent d'immigration, je n'ai pu me procurer le nombre des nouveaux immigrés cette année.

Au point de vue agricole, la saison a plutôt donné des désappointements. Comme l'hiver de 1906-07 a été d'une sévérité exceptionnelle et que le printemps a été tardif, les cultivateurs n'ont pu faire leurs récoltes en temps pour bénéficier des quelques jours de belle température que nous avons eus. Les mois de juillet et d'août ont été pluvieux. Dans la dernière partie d'août et la première de septembre, nous avons eu de fortes gélées. Le résultat est que le rendement des récoltes n'est que de cinquante pour cent. Cependant, comme les prix de toutes les denrées sont beaucoup plus élevés qu'ils ne l'étaient l'an dernier, le cultivateur est très satisfait. Les bêtes à cornes et les cochons sont en abondance et commandent des prix élevés.

Un grand nombre d'équipes d'arpenteurs ont travaillé tout l'été pour le Grand-Tronc-Pacifique, et les entrepreneurs du chemin de fer Canadian-Northern sont occupés aux travaux de construction du Grand-Tronc-Pacifique entre Edmonton et l'est du quatrième méridien. Le pont de chemin de fer sur la Saskatchewan-nord à Clover-Bar, que l'on construit pour le Grand-Tronc-Pacifique, a éprouvé des retards à cause des inondations subites qui ont emporté les travaux temporaires. Le pont du Grand-Tronc-Pacifique sur la rivière Bataille sera très grand. Le chemin de fer Pacifique-Canadien a fait peu de construction; le pont de Hardisty est sa principale entreprise. Le chemin de fer Canadian-Northern a employé de nombreuses équipes de journaliers tout l'été à redresser et ballaster sa voie ferrée. On a ouvert au cours de la saison un grand nombre de mines de houille. Avec les facilités de transport que nous avons maintenant, une disette de combustible n'est plus à craindre.

A Morinville, on est à forer des puits de pétrole; les indices sont bons, mais on n'a pas encore atteint le succès.

Au cours de l'année, l'agrandissement des villes le long des voies ferrées a été merveilleux. Elles semblent toutes prospères. On ne rapporte qu'un très petit nombre de faillites chez les marchands.

Edmonton, naturellement, devance rapidement les autres villes, vu que c'est le siège de la législature. Comme le pénitencier est dans cette ville, et que l'on construira sous peu beaucoup d'édifices publics, entre autres les édifices de la législature et l'hôtel des postes il y a du travail en abondance pour tout le monde.

Il est facile de constater que la circonscription du nord de l'Alberta, à travers laquelle patrouille la division G, est dans un état prospère, quand on songe que deux familles seulement ont reçu au cours de l'année l'aide accordée aux nécessiteux, et cela seulement parce que les chefs de ces familles avaient été atteints de maladie. Nous n'avons pas vu un seul chemineau, et on n'a rapporté qu'un seul cas d'escamotage d'un voyage en chemin de fer.

La législature a fait l'acquisition du service du téléphone. Nous communiquons maintenant par le téléphone à longue distance avec tous les détachements, à l'exception d'un ou deux

Edmonton.—L'accroissement de la capitale n'a pas été aussi remarquable au cours de l'an dernier qu'au cours des années 1905 et 1906. Les prix élevés qu'ont commandé jusqu'à ce jour toutes les opérations de propriétés foncières sont entrés dans une phase plus normale, mais la ville progresse sûrement et tranquillement. De bonnes maisons solides en brique et en pierre sont construites dans le quartier des maisons privées, La construction des édifices de banque et de commerce augmente; on a fait des agrandissements considérables aux conduites d'eau, de la lumière électrique et des égouts. Une partie de la voie du tramway a été construite et l'on espère qu'il sera exploité l'an prochain.

Strathcona, de l'autre côté de la rivière, a reçu sa charte à la dernière session du parlement. Cette ville a maintenant une population de 5,000 âmes environ, et elle croît rapidement. On est à préparer le terrain pour le pont à haut niveau à Edmonton, ce qui donnera de l'emploi à des centaines d'hommes Brackman et Kerr ont ici un grand moulin et un élévateur. Il y a aussi deux abattoirs de porcs. Les scieries fournissent environ 10,000,000 de pieds de bois par année.

Wetaskiwin a aussi obtenu sa charte de ville. C'est une ville affairée et prospère, avec une grande population agricole dans le voisinage. Un embranchement du chemin de fer Pacifique-Canadien se rend à l'est de cette ville jusqu'à Hardisty, sur la rivière Bataille. Cet embranchement approvisionne nombre de petits villages: Comrose, Daysland, Sedgewick, outre de nombreuses voies de garage. La principale source de revenus de Wetaskiwin est l'agriculture.

Lacombe, Alix, Stettler sont toutes des villes de progrès et prospères. Le pays est occupé par une classe recommandable de colons de langue anglaise.

Sur le chemin de fer Canadian-Northern, à l'est d'Edmonton, Vegreville, Vermillon, Mundare et Chipman sont toutes des centres de grands districts agricoles.

Morinville, Stony-Plain et Spruce-Grove sont les villes les plus remarquables à l'ouest d'Edmonton. On a ouvert dans ce district de nombreuses mines de houille dont le rendement quotidien est considérable.

CRIMINALITÉ.

Les annales criminelles du district d'Edmonton pour les douze mois expirés le 31 octobre 1907, comportent cinquante pour cent d'infractions de plus que pour l'exercice précédent. Voici un tableau comparatif des trois derniers exercices, faisant voir, au premier coup d'œil, l'augmentation de chaque année. Il y a aussi sous cet en-tête un résumé des causes les plus importantes:—

Causes inscrites	461	502	924
Déclarations de culpabilité	335	371	716
Causes renvoyées ou retirées	113	115	180
Attendent procès	13	16	28

Cette circonscription ne semble jamais pouvoir se débarrasser du plus grave des crimes, à savoir: le meurtre, qui doit paraître sur ses relevés. Cette année nous avons un meurtre et deux cas de tentatives de meurtre. De plus, nous avons des cas de vols de chevaux, de bêtes à cornes, de faux, d'inceste et de crimes contre nature. Les déclarations de culpabilité en vertu de la loi concernant les sauvages ont légèrement augmenté au cours de l'année.

Il y a beaucoup plus de vols de chevaux et de bêtes à cornes dans les parties éloignées de la circonscription. Ces crimes ne peuvent être enrayés que par un homme qui agit

spécialement en qualité d'agent de police secrète. Cependant, une patrouille et une surveillance constantes dans la circonscription ont eu pour résultat d'arrêter assez effectivement les opérations actives à ce sujet.

Nous avons de nouvelles villes qui surgissent à quelques semaines d'intervalle. A peine commencent-elles à se traîner, si l'on peut dire, qu'elles nous crient de leur envoyer un membre de la royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest pour les protéger. Nous nous efforçons de répondre à leurs demandes, soit en leur envoyant un homme, ou en faisant une constante patrouille.

Voici quelques-uns des cas les plus graves de l'année:

V. M. Houde, meurtre.—Ce crime a été commis à la suite d'un bagarre d'hommes ivres dans une cabane d'Edmonton. Il paraît que le soir du meurtre, Woods, la victime, se rendit à la cabane où ils demeuraient ensemble, et assaillit Houde. Houde s'empara d'une chaise pour se défendre. En se défendant, il frappa Wood sur la tête avec la chaise, et puis sortit de la maison en courant. Il ne savait pas s'il avait tué Woods ou non, et il avait trop peur de retourner sur ses pas pour s'en assurer. Le jury a rapporté un verdict de non coupable.

F. Mastopidro, tentative de meurtre.—Un journalier italien du nom de Mastopidro eut une querelle avec un de ses compagnons de travail, un Galicien, sur le chemin de fer en construction près de Sedgewick. L'Italien tira un couteau, poignarda deux fois le Galicien, puis s'enfuit. Après quelques recherches, le gendarme Smith, de Camrose, s'empara du coupable et l'incarcéra dans les cellules. L'accusé comparut devant le juge Harvey, au mois de juillet, sur l'accusation de tentative de meurtre. Il fut trouvé coupable et condamné à douze mois de travaux forcés au corps de garde de Fort-Saskatchewan. Le Galicien s'est rétabli rapidement.

Charles Bunn, tentative de meurtre.—Le 14 mai, Charles Bunn s'est livré à la police d'Athabaska-Landing, en avouant qu'il avait frappé à la tête avec une hache un nommé Henry Prudent. Il fut incarcéré dans les cellules, tandis qu'on faisait une enquête dans cette affaire. Il paraît qu'au cours d'une querelle, dans la chaleur du moment, Bunn saisit une hache qui était à portée de sa main et en frappa Prudent à la tête, lui infligeant une blessure dangereuse. Bunn fut condamné à subir son procès par l'inspecteur Walke. Il fut dans la suite relâché sur cautionnement par ordre du juge Scott. La cause n'a pas encore été entendue.

Henry Pocha, vol d'un cheval.—Sur une plainte qui lui a été faite, le gendarme Ensor a fait une enquête complète, et il a pu établir clairement qu'il y avait eu vol d'un cheval par Pocha. L'accusé fut trouvé coupable par le juge Stewart, et condamné à dix-huit mois de travaux forcés au corps de garde de Fort-Saskatchewan.

Herbert L. Watling, fraude et faux prétextes.—Le 17 juillet, F. D. Mount, sous-gérant de la banque Union de cet endroit, porta plainte à l'inspecteur Walke comme quoi l'homme ci-dessus nommé s'était rendu coupable de fraude. La gendarmerie découvrit Watling à Minot (Dakota-Nord). Un gendarme fut envoyé à ses trouses, et l'accusé consentit à ne pas exiger de procédures d'extradition. Il revint avec le gendarme. Dans les entrefaites, de nouveaux chèques frauduleux furent présentés à la banque. A son arrivée à Fort-Saskatchewan il fut condamné à subir son procès sur deux accusations. Il est encore prisonnier au corps de garde en attendant son procès.

James Burns, menace d'une arme à feu.—Le 30 mai 1907, le gendarme Short, posté à Vermillon, reçut une dépêche du poste voisin à l'est, appelé Islay. Cette dépêche disait que deux hommes intimidaient les gens à la pointe du revolver. A son arrivée à Islay, le gendarme vit que les deux hommes étaient prisonniers des habitants de la ville à l'hôtellerie. Le lendemain matin, il fit une enquête complète. Il appert que les deux individus avaient bu durant la journée, et que le soir ils s'étaient rendus à la station du Canadian-Northern, où ils avaient demandé à l'agent une place pour dormir. Sur le refus de l'agent, Burns sortit un revolver, et avec menaces il dit qu'il aurait une place pour dormir. L'agent et quelques citoyens leur ordonnèrent de quitter la ville. Sur leur refus de partir, ils les mirent sous verrous et télégraphièrent à la gendarmerie. Ayant comparus devant un magistrat, Collings fut condamné à $5 et les frais, et Burns à subir son procès. Il attend

encore. Ce nommé Burns est supposé être McQuillian, *alias Hill*, *alias* Edwards. Il a une très mauvaise réputation.

F. Blochlinger, obtention d'argent sous de faux prétextes.—Cet individu, qui était nouvellement arrivé à Edmonton, est allé trouver un nommé Grurnigen, et lui a dit qu'il avait en Suisse une forte somme d'argent qu'il s'attendait à recevoir en Canada. Il dit qu'il se proposait d'acheter l'hôtel Grand Central, à Edmonton. Il avait aussi l'habitude de louer une paire de chevaux, de les montrer çà et là, et de les faire voir à Grurnigen, en lui disant qu'il les avait achetés, etc. Il lui demandait son opinion sur ce marché. De cette façon il s'insinua dans la confiance de Grurnigen et lui emprunta $50. Il lui dit qu'un ami s'en venait avec son argent, et qu'il le rembourserait aussisôt qu'il serait arrivé. Il obtint aussi un crédit dans le magasin au montant de $30. Puis, Blochlinger quitta la ville tout à coup, en s'appropriant un pardessus qui appartenait à son oncle. Il fut arrêté dans la suite et condamné à deux ans au pénitencier d'Alberta.

C. J. Clarke, faux.—C. J. Clarke fut accusé d'avoir, vers le 16 juillet 1906, forgé deux chèques au montant de $8 et $23 respectivement, en signant le nom de E. T. Holt. Il toucha le montant de ces chèques à la banque des Marchands, à Daysland. Il fut arrêté par le gendarme Reitschel, et F. Adam, juge de paix, le condamna à subir son procès. Une autre accusation fut portée contre lui par le gendarme Reitschel devant le juge de paix J. D. Mills. Dans cette accusation, Clarke, le prisonnier, fut trouver coupable par un jury, et le juge en chef Sifton le condamna à quatre ans au pénitencier d'Edmonton.

William Kerr, vol.—William Kerr, d'Athabaska-Landing, fut accusé devant le juge en chef Sifton, le 6 novembre 1906, d'avoir, le 26 juin 1906, à Athabaska-Landing, volé certaines marchandises chez Hislop et Nagle. Il s'avoua coupable et fut condamné à deux ans au pénitencier d'Edmonton.

Le tableau suivant est un sommaire classifié des causes inscrites et des déclarations de culpabilité prononcées dans la division G, pour les douze mois finissant au 31 octobre 1907:

Criminalité.	Causes inscrites.	Déclarations de culpabilité.	Causes renvoyées, retirées ou non instruites.	Attendant procès.	Observations.
Délits contre la personne—					
Meurtre	1	....	1	....	
Tentative de meurtre	2	1	1	....	
Viol et tentative de viol	7	....	6	1	
Tentative de suicide	2	....	1	1	
Tentative d'avortement	1	....	1	....	
Séduction	1	....	1	....	
Voies de faits simples	6	1	3	2	
Attentat à la pudeur	2	1	1	....	
Voies de faits	130	101	29	....	
Menaces	5	5	....	....	
Abandon de sa femme	2	1	1	....	
Négligence criminelle	2	1	1	....	
Crimes et délits contre la propriété—					
Vol	87	45	37	5	1 mort.
Vol de chevaux	12	4	6	2	
Vol de bêtes bovines	4	1	2	1	
Faux	5	3	2	....	
Incendie	3	....	2	1	
Fraude	3	....	2	1	
Vente frauduleuse de bêtes à cornes	1	1	....	....	
Cruauté envers les animaux	9	3	6	....	
Dommages	14	11	3	....	
Blesser les animaux	10	10	....	....	
Violation de terrain	2	2	....	....	
Rupture de contrat	42	31	11	....	
Conspiration pour frauder	12	....	10	2	
Faux prétextes	23	17	5	1	
Obstruction du chemin public	1	1	....	....	
" du chemin de fer	1	....	1	....	

Criminalité.	Causes instruites.	Déclarations de culpabilité.	Causes renvoyées, retirées et non instruites.	Attendant procès.	Observations.
Délits contre la religion, les mœurs—					
Délits contre l'ordre public—					
Port d'arme cachée	6	4	1	1	
Menacer d'une arme à feu	4	3	1	....	
Complice après coup	1	....	1	....	
Délits contre l'administration de la justice—					
Parjure	3	....	3	....	
Conspiration	1	....	1	....	
Faux témoignage	1	....	1	....	
S'évader d'une garde légale	2	1	....	1	
Résister et entraver un agent de la paix dans ses fonctions	2	2	....	....	
Délits contre la religion, les mœurs—					
Ivresse et désordre	187	184	3	....	
Bagarre	6	5	1	....	
Sodomie et tentative de sodomie	4	....	1	3	
Vagabondage	40	39	1	....	
Grossière indécence	2	....	2	....	
Inceste	2	....	2	....	
Exposition indécente	2	2	....	....	
Tenir une maison mal famée	8	8	....	....	
Habiter " "	11	11	....	....	
Fréquenter " "	4	4	....	....	
Cacher une naissance	1	....	....	1	
Tenir un langage obscène	3	3	....	....	
Jouer et tenir une maison de jeu	3	3	....	....	
Perturbations	1	1	....	....	
Incitation à l'émeute	1	1	....	....	
Troubler le culte	2	2	....	....	
Délits cont les ordonnances du Nord-Ouest—					
Aliénation mentale	26	16	10	....	1 est mort au corps de garde.
Feux de prairie	14	14	....	....	
Maîtres et serviteurs	50	42	3	5	A la cour Suprême.
Le gibier	6	4	2	....	
Liqueurs	69	63	6	....	
Animaux errants	10	7	3	....	
Colporteurs et marchands ambulants	2	2	....	....	
Clôtures	2	1	1	....	
Santé	1	1	....	....	
Pêche	1	1	....	....	
Mauvaises herbes	3	2	1	....	
Usage de poison	1	1	....	....	
Garder un chien vicieux	1	1	....	....	
Infractions à la loi concernant les sauvages—					
Vendre des liqueurs aux sauvages	16	14	2	....	
Avoir des liqueurs sur la réserve	4	4	....	....	
Ivresse	28	28	....	....	
Désertion de l'école	1	1	....	....	
Contravention à la loi des chemins de fer—					
Obtention illégale de place pour un trajet	1	1	....	....	
Loi des architectes	1	....	1	....	
Total	924	716	180	28	

FEUX DE PRAIRIES.

Au cours des derniers douze mois nous n'avons eu que quelques feux de prairies. Cela est dû, sans doute, à l'abondante pluie continue qui a tenu l'herbe humide. Mais récemment, depuis le début du bel automne que nous avons, les feux ont commencé à faire leur apparition, et nous employons tous les moyens en notre pouvoir pour établir les responsabilités. Cela est, en grande partie, difficile à faire, vu la répugnance ordinaire des cultivateurs à trahir leurs voisins, et aussi, sans doute, à cause de la crainte de représailles. Naturellement, la cause première est une répugnance ou une ignorance absolue.

AIDE AUX AUTRES MINISTÈRES.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

C'est à Fort-Saskatchewan qu'est la seule prison de la circonscription. Cette prison a été fort agrandie et améliorée au cours des trois derniers mois. Nous avons aussi l'administration de la loi criminelle, outre le devoir d'escorter les prisonniers au tribunal, à la prison et au pénitencier, et d'en revenir avec eux. Nous fournissons des gardes et des escortes pour la prison ici, des ordonnances pour les séances de la cour Suprême du district, des escortes pour les prisonniers condamnés aux travaux forcés, et le travail de commis pour les rapports qui s'y rattachent.

Les prisonniers remis en liberté sous condition se rapportent à nous, et nous, à notre tour, faisons rapport au commissaire de la police du Dominion qu'ils ont accompli ce devoir. Nous fournissons aussi les rapports demandés par le ministère de la Justice au sujet de tout prisonnier.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Le service de quarantaine des animaux a été principalement confiné à quelques cas isolés de morve et à une apparition de gale. Ces maladies ont été traitées avec succès, jusqu'au premier de juillet, par le maréchal des logis chef Sweetapple. Depuis cette date, on n'a rapporté que quelques cas de maladies contagieuses. On a demandé au Dr G. Hilton, de Régina, de traiter ces maladies.

Il n'y a que très peu de maladies d'aucune sorte, à présent, dans le district.

DOUANES.

Cette division n'a rien fait cette année au sujet des douanes.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

Nous surveillons toujours de près les diverses réserves des sauvages dans nutre voisinage. Un bon nombre de sauvages ont été amenés devant les magistrats par des membres de cette division pour infractions à la loi concernant les sauvages et au Code criminel. Le résumé montre une légère augmentation dans le nombre des déclarations de culpabilité sous cette rubrique au cours des derniers douze mois. Les boissons enivrantes sont la mort du sauvage, et s'il peut s'en procurer il s'enivrera.

CORPS DE GARDE ET PRISON COMMUNE.

Au cours de l'été, le corps de garde a subi des changements et réparations considérables. De fait, il a été agrandi de moitié, et les cellules ont été changées de façon à ne pas se faire face comme auparavant. Les planchers sont en béton et les plafonds sont plus élevés. On a posé de nouvelles portes et des pentures et serrures en acier aux cellules. On a introduit l'éclairage à l'électricité et on a fait construire un égout avec un débouché à la rivière. On a aussi construit une nouvelle palissade, un nouveau lavoir et des latrines. Nos facilités pour l'entretien et la surveillance des prisonniers sont grandement augmentées.

Je dois encore me plaindre du nombre insuffisant de gendarmes pour l'accomplissement des devoirs d'escortes, de gardes, etc., etc. Il faut cela pour un poste où l'on garde un grand nombre de prisonniers. L'escorte des prisonniers est un devoir harassant et ingrat, surtout quand la garde revient le même soir. Je demanderais de l'aide à ce sujet.

Suit le rapport du sous-prévôt pour les douze derniers mois:

FORT-SASKATCHEWAN, ALBERTA, 31 octobre 1907.

L'Officier commandant la division G,
Royale Gendarmerie du Nord-Ouest,
Fort-Saskatchewan.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel relatif au corps de garde de la division G pour l'exercice finissant le 31 octobre 1907.

Au début de l'année il y avait 32 détenus dans le corps de garde, et il en a été incarcéré 164, soit un total de 196 pour tout l'exercice, e répartissant comme suit:

Hommes—	
Blancs	127
Métis	31
Sauvages	18
Aliénés	15
Nègre	1
Chinois	1
Femmes—	
Blanche	1
Aliénées	
Total	196

La moyenne des prisonniers par jour a été de 26.50. Le nombre moyen des prisonniers admis par mois a été de 13.75. Le maximum a été atteint au mois de janvier avec 38, et le minimum au mois de juillet, avec 15.

Des hommes prisonniers quatre ont été transférés au pénitencier, avec une sentence d'en moyenne trois ans et un mois. Treize ont été envoyés en d'autres endroits dans cette province et dans la Saskatchewan. Deux ont été remis en liberté sur sentence suspendue; neuf admis à un cautionnement, un (un garçon sauvage) a été renvoyé à l'école; vingt-un ont été acquittés et vingt-six ont payé des amendes. Quinze étaient des aliénés, dont neuf ont été transférés à l'asile du Manitoba à Brandon. Un a été déporté en Angleterre, un autre est mort d'épuisement le 11 février, un a été remis entre les mains des autorités du Pacifique-Canadien par ordre du solliciteur général, et trois ont été remis en liberté comme guéris.

Des femmes prisonnières, l'une a été trouvée coupable de vol et envoyée à Calgary. Deux étaient des aliénées, dont l'une a été envoyée à Brandon et l'autre remise en liberté comme guérie. Vingt-un hommes prisonniers ont attendu leur procès durant une période moyenne de 68 jours.

Il y a eu deux évasions au cours de l'année. L'un des évadés était un sauvage à moitié fou du nom de Makokis. Il a trompé la surveillance de son escorte tandis qu'il revenait du cabidet de toilette des prisonniers. Il s'est livré de nouveau le 25 septembre. L'autre était un garçon âgé de 12 ans qui a échappé à son escorte en se traînant sous une porte temporaire de la palissade. Il a été promptement repris, à environ 300 verges du corps de garde.

La santé des prisonniers a été bonne, si l'on tient compte de l'état malsain du vieux corps de garde. Trois prisonniers ont souffert de typhoïde, de bronchite et d'alcoolisme. Ils ont été confinés à l'hôpital durant une période moyenne de 25 jours. C. Miller, un nègre, condamné à quatre mois pour vol, avait eu les deux pieds cruellement gelés avant son arrestation. Après son arrivée ici, on lui a fait l'amputation de tous les orteils. Cela a été cause qu'on a dû le garder à l'hôpital jusqu'à l'expiration de sa sentence.

M. P. Fillmure, vieillard de 76 ans, qui purgeait une sentence de 6 mois pour vagabondage, est mort de débilité le 28 avril 1907. Quand il est mort, il y avait 29 jours qu'il était à l'hôpital.

On n'a infligé que très peu de punitions pour infractions à la discipline de la prison.

On a fait de grandes améliorations au corps de garde en réparant le vieil édifice, et en construisant une allonge de 54 pieds à l'extrémité nord. Cela nous donne 18 cellules de plus et une belle grande cuisine et salle à manger de 18 pieds par 24. Les cellules sont construites dos à dos, avec un corridor de chaque côté. Trente-deux des cellules sont doublées de fer galvanisé, et les deux autres en lourdes plaques d'acier, ce qui les rend exceptionnellement fortes. Les cellules sont fermées avec de fortes serrures faites sur le même modèle que celles dans l'ancien corps de garde. Une nouvelle buanderie et un nouveau

cabinet de toilette ont été construits tout près du corps de garde. Cet édifice est construit à l'intérieur de la nouvelle palissade de treize pieds par cent par cinquante. Nous pouvons maintenant baigner les prisonniers, etc., sans les faire sortir de la palissade.

Le corps de garde, la buanderie et les latrines ont maintenant des planchers et des fondations en béton. On a fait des tranchées pour y installer des tuyaux d'égout sous l'édifice ci-dessus mentionné. On a de cette façon grandement amélioré les conditions sanitaires. On se sert maintenant de lumière électrique, ce qui est plus sûr et beaucoup plus satisfaisant que les anciennes lampes à pétrole. L'une des cellules a été aménagée en cellule d'observation; elle est complètement visible du bureau. Cette amélioration nous a déjà rapporté de grands avantages.

A présent, les prisonniers couchent sur les planchers en béton, n'ayant sous eux qu'une paillasse de foin. Je crains que dans ces circonstances les personnes ne souffrent fortement du froid la nuit. Je vous suggérerais humblement de meubler chaque cellule d'un lit de camp en fer qui pourrait être attaché au mur, le jour.

J'ai reçu un bon nombre de vêtements au cours de l'année, mais j'ai grandement besoin de vêtements chauds pour l'hiver.

Des 32 prisonniers incarcérés au corps de garde au début de l'année, 13 attendent leur procès et 19 purgent leur condamnation. A minuit, le 31 octobre 1907, vingt-deux prisonniers étaient incarcérés au corps de garde, 10 attendaient leur procès et 12 purgeaient des condamnations.

Le tableau ci-joint donne le détail des prisonniers qui ont été et qui sont encore ici.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

M. A. JOYCE,
Prévot intérimaire.

TABLEAU donnant des détails au sujet des prisonniers qui ont purgé ou purgent encore une sentence.

Crime.	Condamnés.	Terme moyen.	
		Mois.	Jours.
Voies de fail	10	2	12·7
Voies de fail préméditées	2	9	....
Port d'armes cachées	1	1	....
Troubler la paix	3	2	....
Ivresse et tapage	6	1	14·75
Ivre étant interdit	1	3	....
Fraude	1	2	20
Faux	1	12	....
Vol de chevaux	3	11	....
Attentat à la pudeur	1	6	....
Faux prétextes	3	3	10
Obtention illégale de place pour un trajet	1	....	10
Vol	30	2	2·15
Vagabondage	11	2	17·7
Loi des Sauvages.			
Ivre sur la réserve	4	2	....
Ivresse	5	....	27
Avoir de la boisson sur la réserve	4	1	8
Fournir de la boisson aux sauvages	1	2	....

PROVINCE DE L'ALBERTA.

Outre nos fonctions d'officiers de paix, nous voyons à la mise en vigueur des diverses ordonnances de la province, ce qui donne au poste et aux divers détachements une grande somme de travail. Nous remettons au ministère du solliciteur général tous les montants d'argent perçus en vertu de ces ordonnances et du Code criminel.

Les officiers de la gendarmerie, qui sont juges de paix, jugent un grand nombre de causes et entendent les enquêtes préliminaires.

Nous faisons rapport au ministère voulu de toutes les routes et de tous les ponts qui sont absolument en mauvais état, et que les hommes peuvent remarquer au cours de leur patroui le.

RÉPARTIT.ON.

L'effectif annuel de la division G est de 48 en tout. Plusieurs nouveaux détachements ont été établis au cours de l'année, à savoir: Hardisty, Stony-Plain, Tofield, Morinville et Harland. Tofield et Harland sont situés le long de la voie en construction du Grand-Tronc-Pacifique. La circonscription est maintenant, selon moi, surveillé d'une façon efficace, chaque partie en était complètement visitée par la patrouille. Nous avons à présent, avec quartiers généraux à Fort-Saskatchewan, dix-neuf détachements, ainsi que l'indique le résumé.

Voici comment était réparti l'effectif de la division G le 31 octobre:

Endroit.	Surintendant.	Inspecteurs.	Maréchaux des logis chefs.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes surnuméraires.	Total.	Chevaux.			Total.
									De selle.	De trait.	Poneys.	
Fort-Saskatchewan	....	2	3	.....	2	10	2	19	5	9	....	14
Edmonton	....	1	...	1	.....	3	2	7	4	2	...	6
Saint-Albert	....	....	....	.....	1	.....	...	1	1	...	....	1
Lac-Sainte-Anne	....	....	...	.....	....	1	.....	1	1	....	....	1
Stony-Plain	....	....	...	.....	.....	1	....	1	1	.....	....	1
Morinville	.....	.....	....	...	1	....	....	1	1	.....	.....	1
Wetaskiwin	.....	....	.....	1	....	.....	....	1	1	.....	.....	1
Ponoka	.....	....	.....	....	.....	1	.....	1	1	.....	....	1
Alix	.....	....	.....	....	.....	1	....	1	1	.....	....	1
Stettler	.....	.....	....	....	....	1	.....	1	1	.....	....	1
Camrose	....	.....	....	....	.....	1	.	1	1	.....	....	1
Daysland	.....	.....	...	....	.....	.....	....	...	.....	.....	....	.....
Sedgewick	.....	.....	....	....	1	....	.....	1	1	....	.....	1
Hardisty	.....	.....	.....	.....	.....	1	....	1	1	....	.....	1
Tofield	.....	.....	.....	....	....	1	.....	1	1	.....	.....	1
Harland	.....	.....	.....	....	....	1	....	1	1	....	.....	1
Vegreville	.....	.....	.....	....	....	1	..	1	1	.....	....	1
Vermillon	.....	.....	.....	....	.....	1	....	1	1	.....	.....	1
Andrew	.....	....	.....	1	.....	.....	.....	1	1	....	....	1
Lac-La-Selle	.....	.....	...	....	....	1	.....	1	1	.....	.....	1
Athabaska-Landing	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	3	2	.....	.....	2
Attaché	..	....	.....	1	...	.....	.....	1	....	....	.....	.....
En service	.....	.....	.....	...	.....	.....	.	.....	1	.....	3	4
En congé	.....	....	.....	.....	...	1	....	1	...	.....	.....	.....
Force totale	.....	3	3	4	5	28	5	48	29	11	3	43

ÉTAT DES SAUVAGES.

Les sauvages de cette circonscription sont très paisibles et ne nous causent que très peu d'ennuis, à l'exception de quelques rares arrestations pour ivresse.

Nous avons eu un cas de vol de chevaux par un nommé Makokis, qui attend maintenant son procès.

Les rapports des détachements stationnés près des diverses réserves montrent que les sauvages sont bien nourris et confortables.

Un sanatarium a été ouvert par le gouvernement du Dominion sur un emplacement magnifique sur les bords du lac La-Selle. Une garde-malade diplômée est à la tête de ce sanatarium.

Il n'y a eu d'épidémie d'aucune espèce parmi eux au cours de l'année.

EXERCICE, ENTRAINEMENT, ETC.

Je regrette de dire que la division manquant de gendarmes, il m'a été absolument impossible de faire faire les exerçices ordinaires du printemps.

La division a fait cet automne l'exercice du revolver, à cheval et à pied. L'inspecteur Worsley a fait faire l'exercice aux gendarmes dans le sous-district d'Edmonton, et les autres ont été appelés au poste et ont fait l'exercice ici. Tous les chevaux ont été exercés au bruit des armes à feu, à se coucher, etc.

CONDUITE ET DISCIPLINE.

La conduite et la discipline de la division a été généralement bonne au cours de l'an dernier. Un gendarme a déserté et un autre a été congédié.

SANTÉ.

A l'exception d'un cas de typhoïde, la santé des membres de la division a été bonne toute l'année.

Les anciens canaux d'égout ont été remplacés par des tuyaux en terre cuite qui partent des latrines, du cabinet de toilette et du corps de garde, avec un débouché dans la rivière.

Toute l'attention possible est donnée à la propreté, et les dispositions sanitaires sont aussi bonnes que nous les pouvons prendre.

CASERNES ET BÂTIMENTS.

Les casernes ont été bien réparées, à l'exception de la salle n° 1 et de la cantine. Ces deux bâtiments ont besoin de nouveaux planchers. Les toits de quelques-uns des bâtiments ont besoin d'être peinturés, et la cantine a besoin d'une nouvelle couverture en bardeaux.

Comme nous n'avons pas de menuisier, nous devons nous adresser aux prisonniers pour les réparations nécessaires.

Nous avons une provision illimitée d'eau en cas d'incendie; la pression est fournie par le château d'eau du Canadian-Northern.

CHEVAUX.

La santé des chevaux de la division a été généralement bonne, cette année. Outre des plaintes et des accidents de peu d'importance, deux chevaux ont été blessés si grièvement qu'on a dû les abattre.

La meilleurs paire de chevaux de trait de la division a été transférée dans la division N, et est partie pour le nord au mois de mars. Trois chevaux ont été transférés de la division D, à Macleod, et deux d'entre eux ont été réformés et vendus. L'autre est une bonne bête serviable.

Trois autres chevaux ont été réformés et vendus, ne pouvant plus faire le service. Ils ont tous rapporté de bons prix. Quatre chevaux ont été transférés de la division du Dépôt

à la division G. Ils sont partis d'ici pour le nord avec trois poneys. Le cheval 174 est mort d'entérite sur la route d'Athabaska-Landing. Le cheval 2813 a été malade de pneumonie. Après sa guérison, il a été ramené au poste. Le cheval 181 a été abattu dans le nord. Il était devenu épuisé le 27 septembre.

Quatre chevaux de remonte ont été envoyés à cette division. Ces chevaux vont bien, et seront des bêtes de bon service.

Les chevaux vont tous bien, et à une ou deux exceptions près, ils sont en bonne santé et de bon service.

CANTINE.

Comme il n'y a que très peu d'hommes aux quartiers généraux, la cantine ne fait pas d'affaires considérables. Cependant, elle est établie sur des bases solides, et est d'un grand avantage aux hommes.

On a grandement besoin d'une nouvelle table de billard. Celle dont on se sert depuis nombre d'années est très petite. Les bandes sont usées et l'ardoise est effritée.

SALLE DE LECTURE ET DE RÉCRÉATION.

La salle de lecture et de recréation a été peinte à neuf et on y a fait un nouveau plancher. Un pupitre a été acheté avec les fonds de la cantin , de même qu'une douzaine de chaises pour cette salle. Les revues illustrées nous arrivent chaque semaine, mais nous manquons fort quelques-uns des principaux quotidiens. Nos souscriptions pour nous les procurer sont épuisées. Avec la lumière électrique la salle est gaie et bien éclairée.

PROVISIONS.

Nous avons du beau foin fourni à l'entreprise au taux de $10.90 la tonne. L'avoine qui nous a été fournie est de première classe sous tout rapport. Les détachements achètent sur les lieux aux prix du marché. Les provisions livrées, fourni à l'intreprise, par la Compagnie de la Baie-d'Hudson à Fort-Saskatchewan et à Edmonton sont de première qualité.

HABILLEMENT ET PETIT ÉQUIPEMENT.

L'habillement et le petit équipement, tels que fournis de Régina, ont répondu à toutes les exigences. Le gendarme spécial Becker, tailleur, connaît sa besogne, et fait les modifications aux uniformes.

PROVISIONS GÉNÉRALES.

Les provisions en général sont achetées des marchands locaux à mesure qu'on en a besoin. Par conséquent, on n'en garde pas en magasin.

Excepté pour la houille de l'hiver 1906-07, on n'a pas eu de désagréments. Toutes les autres commandes ont été remplies avec satisfaction.

VOITURES ET HARNACHEMENT, ETC.

Les voitures de cette division sont en bon ordre. Nous avons fait l'acquisition de nouvelles voitures à deux sièges avec des ressorts de côté.

Nous avons besoin de quelques harnais simples; nous en avons fait la demande. A part cela les harnais et les selles sont en bon ordre et suffisent à nos besoins.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Je désirerais attirer votre attention sur la nécessité d'avoir des soles neuves pour le logement de l'officier commandant et celui du maréchal des logis-chef. Le travail ne serait pas dispendieux, et ces maisons, qui, à part cela, sont en bon ordre, dureront des années. Je suggérerais que ce travail fut fait au printemps. Sous la rubrique "Casernes es bâtiments" j'ai recommandé que tous les toits soient peinturés.

La grande augmentation du nombre de causes inscrites et des déclarations de culpabilité obtenues, comparativement à celles de l'an dernier, montre que les membres de la division n'ont pas été oisifs.

J'ai constaté que, vu la somme énorme de travail de magistrature qui nous est, je dirai, imposée, il est difficile d'inspecter les détachements tous les mois. Quelques-uns de mes détachements peuvent être classés comme éloignés, mais il est arrivé fréquemment qu'au moment où les officiers étaient sur le point de faire leur inspection, des causes importantes et fatigantes, la "Lumber Combine", la "Lord's Day Alliance", etc., ont tendu à les en empêcher.

J'aimerais à faire remarquer que cette division fait la patrouille d'une circonscription très étendue, avec vingt détachements en service. Cela nécessite, vous comprenez, une somme immense de travail afin de répondre aux exigences du département. Un commis, quelque ardument qu'il travaille, ne suffit pas, et ne peut se tenir à la hauteur de ses fonctions. On a grandement besoin d'un sténographe.

Je désirerais noter dans mon ra port ma cordial appréciation de la façon dont toute la gen armerie m'a aidé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

D. A. E. STRICKLAND, inspecteur,
Commandant la division G, Fort-Saskatchewan.

ANNEXE K.

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR D. M. HOWARD, Ile HERSCHEL.

Ile Herschel, le 16 juillet 1907.

Le Commissaire de la
Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Régina.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur cette circonscription.

Il y a actuellement deux détachements d'établis dans cette circonscription, dans l'île Herschel et à Macpherson.

ILE HERSCHEL.

Ce poste sera dans un état satisfaisant, pour ce qui concerne les bâtiments, quand on aura fait l'acquisition des quartiers de la "Pacific Steam Whaling Co." Il faudra faire quelques modifications et construire des cellules, mais nos propres hommes peuvent faire ce travail. Le gendarme Carter, maintenant à Macpherson, est un menuisier de première classe.

Pour ce qui regarde l'approvisionnement de ce poste, j'ai pris mes dispositions, conformément à vos instructions, pour fournir les provisions d'une année à trois gendarmes débarqués dans l'île. Cette opération a été faite avec très peu de dommages. Mais ces provisions sont susceptibles de se perdre en aucun temps, au cours du voyage de l'embouchure de la rivière à l'île. On ne pourrait les remplacer avant l'année suivante. La Compagnie de la Baie-d'Hudson entreprendrait de débarquer ces provisions sur l'île, mais à un prix beaucoup plus élevé qu'elle ne demande pour débarquer des provisions sur la rivière. Elle ne veut encourir aucune responsabilité en cas de perte ou d'accident. Ce serait, je crois, un arrangement très peu satisfaisant, vu que nous sommes destinés à subir des pertes tôt ou tard. Cette année, la compagnie ne le pouvant pas, n'ayant pas les embarcations nécessaires, j'ai dû m'entendre avec un M. Stein t quelques Huskies pour transporter les provisions dans les baleinières.

La Mission, quand elle était dans l'île, a constaté le danger de faire venir ses provisions de Macpherson. Elle les faisait toujours venir avec le combustible de San-Francisco. Le transport était sûr et moins dispendieux, même tous droits payés. Nous avons pu, cette année, acheter du charbon des navires (capitaine Leavitt), mais c'est là une manière peu satisfaisante, vu qu'ils n'ont pas toujours une provision suffisante pour nous en vendre.

Les sauvages d'ici se transportent au point de partage, à deux ou trois cents milles plus près de Dawson, où le gibier est en abondance. Ils traitent avec Dawson, recevant un prix plus élevé qu'à Macpherson pour les fourrures, et achetant leurs provisions à bien meilleur marché. Les commerçants de fourrures remontent aussi la rivière du Porc-Epic, venant de Dawson. Nous enlevant le commerce que l'on avait habitude de faire ici, ils font baisser les recettes de fourrures de ce poste. Si ce poste est fermé, le poste de la Baie-d'Hudson le plus près, Bonne-Espérance, est à 280 milles au nord de la rivière Mackenzie, et à 540 milles de l'île.

Il devrait toujours y avoir des provisions pour deux ans dans ces postes, afin de faire face aux exigences inattendues produites par les prisonniers. Dans certains cas, nous

sommes obligés de garder des témoins longtemps, ou de donner des secours aux naturels qui meurent de faim. Je ne pense pas qu'il soit opportun de faire approvisionner l'île Herschel par Macpherson.

A présent, nous ne faisons que contrôler la côte à partir de l'embouchure occidentale de la rivière Mackenzie jusqu'à l'île. Tant que nous n'aurons pas un détachement établi à l'île Bailey, nous ne pourrons exercer aucun contrôle de la côte à l'est de la rivière Mackenzie. J'ai déjà fait un rapport sur la nécessité d'un détachement à cet enffroit, vu qu'il y a toujours quelques vaisseaux qui hivernent là.

Un poste à l'île Bailey ne pourrait être approvisionné de Macpherson, car la distance est trop grande et la côte dangereuse; la chose ne peut se faire qu'au moyen d'un navire de l'extérieur, lequel pourrait approvisionner aussi l'île Herschel.

Il faudrait faire venir aussi des maisons portatives, vu qu'il n'y a là ni arbres ni bâtiments, les chasseurs hivernant dans leurs baleiniers. Comme il n'y a pas de bois de chauffage, il faudrait y apporter du charbon, comme à l'île Herschell.

MACPHERSON.

Le bâtiment que nous occupons maintenant n'est pas confortable; il est en mauvais état et peut tomber à tout moment. Le toit et la partie supérieure ont baissé beaucoup; pour l'empêcher de tomber il a fallu l'appuyer avec de grosses billes. La partie inférieure s'est déplacée aussi; il est presque impossible de fermer les portes; le toit coule également beaucoup. Cette maison est bâtie depuis 1872 ou 1873, et je crois que ce serait moins cher de rebâtir. Nous pouvons nous procurer des billes par la rivière et des planches de Simpson par le vapeur au mois de juillet. Nous avons des châssis, et le gendarme Carter pourrait diriger les hommes, car c'est lui qui a construit la plupart des postes du Yukon.

Même si la Compagnie de la Baie-d'Hudson quittait cet endroit, un poste serait nécessaire ici, pour que l'on puisse se tenir en contact avec l'île et permettre aux habitants d'envoyer les dépêches par la patrouille d'hiver.

On pourrait faire scier à Macpherson les planches nécessaires aux portes, planchers, etc., pour la maison d'habitation, le magasin et le chenil. Tant que la Compagnie aura un poste ici, le poste pourra être facilement approvisionné par le vapeur de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, le *Wrigley*, et l'on trouve du bois de chauffage en quantité dans le voisinage.

RÉGION DE LA RIVIÈRE MACKENZIE.

Aucun des postes de la région de la rivière Mackenzie n'est situé sur la rivière, et l'on ne pourrait les surveiller d'ici. Dans mes rapports précédents j'ai indiqué les points où il serait nécessaire de maintenir des détachements, à savoir, Résolution, Providence, Simpson et Bonne-Espérance. Si le gouvernement veut avoir le contrôle de cette région, tous ces postes sont nécessaires pour permettre au fonctionnaire en charge de se tenir en rapports avec les différentes parties dont elle se compose. Je crois que Résolution est l'endroit le plus important, que c'est là que la police est le plus nécessaire.

ESQUIMAUX.

On peut communiquer avec les gens de cette région à Bonne-Espérance et la Rivière-Rouge arctique, sur la Mackenzie, et Macpherson, sur la rivière Peel, où se rendent beaucoup d'entre eux chaque année aussitôt que la rivière est libre. Il y viennent avec leurs baleinières pour faire le commerce et acheter des effets et des provisions aux différents postes.

Je ne pense pas que la loi des sauvages telle qu'elle est maintenant puisse justifier une condamnation pour vente de boisson à un Esquimau, car je ne crois pas que cette loi comprenne le mot Esquimaux dans la dénomination des "Sauvages". Les sauvages sont

les seuls à qui elle s'applique. Je crois qu'il serait opportun de modifier la loi de manière à y inclure les Esquimaux, afin d'éclaircir tout doute possible.

JURYS.

On pourrait dire que s'il fallait juger un criminel, il serait difficile de former ici un jury, mais cette difficulté disparaîtra bientôt, vu que dans peu de temps cette région sera mieux connue, qu'elle se fait mieux explorer, et qu'elle devient d'un accès plus facile aux prospecteurs, que d'autres gens s'y rendront du Yukon et de la rivière La-Paix, et même de l'extérieur, et alors un jury de six membres pourra se former facilement.

LOUPS.

Cette année les loups ont été très nombreux, et, poussés par la faim, ont fait de grands dégâts dans la région. J'ai reçu des plaintes de la Rivière-Rouge et de Bonne-Espérance, et je suppose qu'il en était de même aux autres postes à la partie supérieure de la rivière. A Bonne-Espérance, ils sont venus jusqu'aux postes, et ont tué et mangé des chiens d'attelage appartenant aux sauvages; ils ont aussi détruit les pièges que les sauvages avaient tendus pour prendre des lapins pour leur propre nourriture, ainsi que ceux pour prendre des animaux à fourrure. Ceux qui sont préposés au poste de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, et les gens de Hyslop et Nagles, à Bonne-Espérance m'ont écrit au sujet de ces carnassiers, et ils voulaient les empoisonner. A présent il n'y a aucune loi qui les empêche de le faire, car l'ancienne loi a été annulée.

Si la prime payée maintenant dans la région d'Athabaska était appliquée à celle de la rivière Mackenzie, elle aurait pour résultat d'en faire détruire un grand nombre.

TRAVAUX DE MINES.

Il y a maintenant trois ou quatre mineurs qui travaillent sur la rivière Black, entre Norman et Wrigley. Ils étaient à bord du même vaisseau que moi, et j'ai eu l'occasion de parler longuement avec le chef, un Américain de la ville de Kansas. Ils sont dans le pays depuis l'automne de 1905, et ils ont prospecté entre Norman et Wrigley, mais ils n'ont pas été très chanceux, et n'avaient pas d'or sur eux. Le chef m'a dit qu'il retournerait encore, et je pense qu'il reviendra, car il est riche.

Ce serait peut-être une bonne idée que d'avoir des fonctionnaires dans le pays qui pourraient accorder des permis aux mineurs et qui enregistreraient les terrains aurifères, selon les conditions ordinaires; les hommes qui feraient leur demande d'enregistrement montreraient leur or et prêteraient le serment d'usage. Cette mesure donnerait au fonctionnaire de la région le moyen de savoir quand une découverte aurait été faite; il pourrait rapporter le fait au gouvernement. Sans cette précaution, vu la grande étendue du pays, des mineurs pourraient avoir été à l'œuvre à l'insu de tout le monde. Naturellement, des hommes postés sur le bord de la rivière pourraient se rendre compte des mouvements des arrivants.

En 1905, un ingénieur des Utats-Unis est arrivé sur le *Wrigley* pour faire à un syndicat de Seattle un rapport sur la possibilité de trouver du minerai au Grand lac de l'Esclave, mais je n'ai pu obtenir aucune nouvelle de lui et je ne sais quelle est la nature de son rapport.

Un autre ingénieur, M. Faulkner, est parti avec moi cette année; il revenait de la région du Grand lac des Esclaves, où il avait prospecté.

Deux hommes sont arrivés de Dawson en août dernier, un s'appelait Sullivan, originaire de Québec et bien connu au Yukon sous le nom de "Black" Sullivan, et un nommé Waugh, originaire de Frédéricton, N.-B. Ces hommes prétendent avoir trouvé du quartz aurifère en haut de la rivière Peel, à environ deux cents mille d'ici; ils avaient avec eux des

spécimens qu'ils m'ont montrés. Ils sont partis au mois d'août dernier sur le *Karluk* pour se rendre à Dawson faire leur enregistrement, ayant l'intention de retourner l'année prochaine.

Je pense que l'on découvrira plus tard de l'or dans la région de la partie supérieure de la rivière Peel et du Grand lac de l'Esclave. On a souvent parlé de quartz aurifère en ces deux endroits. C'est une autre raison pour poster un fonctionnaire à cet endroit-là (Résolution).

Je crois que l'endroit où Sullivan et Waugh ont marqué leur terrain aurifére est dans la région du Mackenzie.

Un certain nombre de mineurs de Dawson ont demenré dans la région du point de partage des terres, à environ deux cents milles d'ici, et y ont prospecté et vécu avec les sauvages campés là. Ils m'ont dit qu'au printemps un certain nombre d'autres hommes se rendront dans cette région avec des chevaux. S'ils réussissent 'il sera, je pense, nécessaire d'avoir un détachement dans cette région et un fonctionnaire pour enregistrer les terrains aurifères et régler les différends. Cet endroit serait situé dans la région de la rivière Mackenzie.

En prévision de cette attente, j'ai fait des recherches pour savoir s'il y avait une route fluviale pour s'y rendre et par laquelle on pourrait transporter les provisions.

Un mineur américain, appelé Bernard, de Dawson, est arrivé de la région du partage des eaux au commencement d'avril et est reparti pour y retourner deux semaines plus tard, il cherchait l'endroit où Sullivan et Waugh avaient trouvé du quartz aurifère. Il est persuadé que l'on trouvera du bon quartz dans cette région. C'est un mineur de profession; il a travaillé aux mines en Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis.

Deux mineurs sont venus ici de Dawson en juillet dernier, et ils disent que le claim de Waugh n'est pas bon, mais ils ont des échantillons pour les faire analyser, et ils ont l'intention de retourner l'été prochain, si le rendement de leurs échantillons est satisfaisant. L'un d'eux, M. Hunker, est le découvreur du creek Hunker, dans la région de Dawson.

DIVERS.

Les lapins ont été rares cet hiver, et les sauvages de cette localité et ceux de la rivière Rouge arctique ont souffert durant les deux derniers mois (mars et avril). Ils ne purent faire une provision suffisante de poisson durant l'été et l'automne pour eux-mêmes et leurs chiens; ils comptent sur les lapins pour la compléter, et quand ceux-ci manquent, comme c'est arrivé le printemps dernier, ils éprouvent alors de la difficulté à subsister. Les marchands et la Compagnie ont aidé ceux qui demeurent sur la rivière Rouge, et les sauvages ont réussi à tuer trois orignaux et prendre un peu de poissons, et avec cela ils pourront attendre l'ouverture de la rivière. Un trappeur du nom de Williams faisait la chasse avec ces sauvages; il les a quittés et il a failli mourir de faim. Il a réussi à atteindre la rivière Rouge, mais il lui a fallu tuer et manger ses chiens pour rester en vie. Je l'ai amené ici avec nos chiens, et après quelques jours il a repris ses forces. Je lui ai donné du tabac et des vivres en quantité suffisante pour lui permettre d'attendre l'ouverture de la rivière Rouge.

Un métis du nom de John Stewart, appartenant à cet endroit, est arrivé, venant d'en amont de la rivière; il dit qu'il avait laissé sa femme et ses enfants mourant de faim à une quinzaine de milles d'ici, parce qu'il avait perdu ses chiens. Je lui donnai de quoi manger et envoyai les chiens chercher sa famille. Ils étaient dans un état pitoyable à leur arrivée, mais ils se remirent bien vite. Quelque temps après, un frère de cet homme, Aleck Stewart, nous arriva venant d'en bas de la rivière et se disant mourir de faim aussi. Cet homme avait laissé sa famille à la rivière Rouge et je lui donnai des provisions pour elle.

En avril, un vieillard nous est arrivé d'en haut de la rivière, où il était allé chasser; il nous raconta qu'il y avait laissé sa femme et ses enfants sur le point de mourir de faim Je lui donnai de quoi manger pour lui et envoyai nos chiens en porter à sa famille pour les faire vivre jusqu'à l'ouverture de la rivière.

Ces sauvages sont la première cause du manque de leurs provisions, car ils pourraient facilement pêcher assez de poisson pour tout leur hiver, mais ils sont trop paresseux pour

cela, et plus on fait pour eux plus on peut faire. M. Fraser, qui dirige la mission qu nous avons ici, a manqué aussi de provisions; nous lui en avons donné.

En juillet, le gendarme Walker est arrivé ici de l'île Herschel, et il nous dit que la goélette d'exploration, la *Duchess of Bedford*, capitaine Mickleson, avait fait naufrage et disparu dans la glace en mai dernier. D'après ce que j'ai entendu dire, quand ils ont mis le navire en quartiers d'hiver, l'automne dernier, il l'ont placé dans le courant de la marée, et au printemps, quand la glace a commencé à faiblir, et que la marée descendait, le poids du vaisseau la brisa, ses flancs cédèrent à la pression et il sombra. L'équipage en sortit les provisions et construisit une maison sur la côte avec les planches qu'il arracha au vaisseau. M. Stephenson a quitté l'île pour prendre le commandement des hommes et les envoyer à Point-Barrow (le point le plus rapproché) ; de là ils pourront être facilement dirigés sur d'autres points. Quelques jours avant, le capitaine, le second et un autre homme partirent sur la glace avec des chiens et des traîneaux, après avoir pris des provisions pour deux mois. La glace se brisa et partit à la dérive après leur départ; on n'en a pas entendu parler depuis. Un de leurs chiens est arrivé à terre cent trente milles plus bas que l'endroit où se trouvait le vaisseau (leur point de départ), et je crois que la glace a dû continuer à aller à la dérive dans la direction de l'ouest. Il est possible qu'ils aient été sauvés par d'autres ou que la glace se soit rassemblée et qu'elle leur ait permis de se rendre à terre; mais je pense que leur chance de salut n'est pas grande et que tout probablement ils sont perdus. Je n'ai pu connaître le nom du second ni de l'autre homme qui les accompagnait.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. M. HOWARD, inspecteur,

Commandant la région de la rivière Mackenzie.

ANNEXE L.

RAPPORT ANNUEL DU CHIRURGIEN G. P. BELL, RÉGINA.

RÉGINA, le 5 novembre 1907.

Le Commissaire
de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport médical suivant de l'année terminée le 31 octobre 1907.

Le nombre moyen de la gendarmerie des provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest était de 543 durant l'année. Nous avons admis à l'hôpital 332, et soigné 834 cas d'indispositions légères. Il y a eu deux décès, un dû au froid et l'autre à une maladie du cœur. La moyenne des malades a été de 9.11, celle du temps de maladie de chaque homme 6.12 jours, et la durée moyenne de chaque cas de maladie 10.01 jours.

La santé générale de toute la gendarmerie a été bonne, le nombre des admissions à l'hôpital, des décès et des malades permanents a été de beaucoup moindre que celui de l'année dernière.

Indispositions générales.—Nous avons eu 6 cas de fièvres avec éruptions; il y a eu 38 admissions pour influenza et un cas de diphtérie.

Fièvres entériques, 8 cas d'admission, 6 de plus que l'an dernier; une seule admission pour dysenterie.

Malaria, une admission due au manque d'air pur.

Gonorrhée.—Quatre admissions sous ce titre.

Maladies parasitaires.—Nous avons eu 1 cas de ce genre dû à une dartre.

Rhumatisme.—Il y a eu 17 admissions sous ce titre; une pour faiblesse générale; un cas d'anémie.

Maladies locales.—Il y a eu 10 admissions pour maladies nerveuses, 6 dues à la névralgie et 4 au mal de tête.

Maladies d'yeux.—Six admissions, 3 cas de conjonctivite, 2 pour ulcères à la cornée et 1 pour mauvaise vue.

Maladies des autres organes d'un sens spécial.—Un cas d'admission pour suppuration de la cavité frontale.

Maladies du système circulatoire.—Six admissions sous ce titre, 2 cas de varice, 1 de tachycardie, 1 d'hydropisie cardiaque, 2 de maladie valvulaire du cœur, dont un est mort.

Maladies du système respiratoire.—Nous avons eu 60 admissions sous ce titre, 43 de toux et de refroidissements, 14 de bronchites et 1 de broncho-pneumonie, pleurésie et asthme.

Maladies du système digestif.—54 admissions sous ce nom; 19 étaient dues à des maux de gorge et de la bouche, 5 d'appendicite, 9 de diarrhée, 8 de bile, 3 d'hémorrhoïdes, 3 de coliques, 5 de gastrite, 1 de fistule dans l'anus et 1 d'inflammation de la vesicule du fiel.

Maladies du système lymphatique.—Une admission due à la suppuration des glandes lymphatiques.

Maladies des organes générateurs.—Huit admissions, 3 cas d'orchite, 1 de paraphymosis, 1 d'hydrocèle, 1 de resserrement de l'urèthre, 1 de balanite, et 1 de chancre.

Maladies des organes de la locomotion.—Deux admissions, 1 pour carie du fémur et 1 pour synovite.

Maladies des tissus connectifs.—Quinze admissions, toutes des cas d'inflammations et d'abcès.

Maladies de peau.—Quinze admissions, 12 pour clous, 1 ulcère, 1 pour boutons et 1 pour urticaire.

Blessures.—Soixante-quinze admissions sous ce titre. Un seul cas de blessure générale, un de froid dans le nord, suivi de mort; 18 cas de blessures locales, 18 admissions pour contusions, 20 entorses, 5 fractures, 2 dislocations, 6 exulcérations, 3 engelures, 1 brûlure, et 1 ancienne blessure à la tête.

Opérations chirurgicales.—Les plus importantes ont été celles de la suppuration de la cavité frontale, 1 pour l'appendicite et 1 pour l'inflammation de la vésicule du fiel.

Invalides.—Cinq hommes de la gendarmerie ont été déclarés invalides, 2 pour varice, 1 pour carie du fémur, 1 pour vue faible et un autre pour ancienne blessure à la tête.

Recrutement.—Sur 140 demandes d'engagement, 22 ont été rejetées, les sujets étant impropres au service. Les causes principales étaient la faiblesse physique et la mauvaise vue.

ÉTAT HYGIÉNIQUE.

D'après les rapports qui ont été reçus des différentes divisions, il n'a été signalé aucun cas de maladie dû à l'état insanitaire des casernes. Il y a eu deux cas de fièvre typhoïde à Calgary, deux à Macleod, et deux à Fort-Saskatchewan, toutes contractées probablement en dehors.

Le médecin de Macleod rapporte ce qui suit: "L'eau fournie à la caserne est d'excel-ente qualité, cependant, la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien augmentant les établissements du côté sud-ouest du poste, il s'agit de savoir si l'eau ne viendra pas à se gâter avant d'atteindre le puits. Vu que le conduit principal de l'aqueduc de Macleod passe au coin de la caserne, il est à désirer qu'on en profite et que l'on fasse installer le plus tôt possible un système d'aqueduc et d'égouts et de cabinets d'aisance.

Le médecin de Calgary demande que la prison des femmes soit reliée à un système d'égouts et d'aqueduc; il dit aussi que le corps de garde est trop plein.

Le médecin de Prince-Albert dit ce qui suit: "Tous les bâtiments de la caserne ont besoin de réparations pour qu'ils soient en état sanitaire convenable. On devrait fournir l'eau à la caserne par l'aqueduc de la ville au lieu de la tirer de la rivière. Il faudrait relier les égouts avec ceux de la ville, car à présent ceux qui existent ne sont pas en bon état."

Le poste de Régina a été tenu dans une condition sanitaire satisfaisante, mais nul doute que l'installation d'un bon système d'aqueduc et d'égouts, déjà commencé, améliorera de beaucoup l'état actuel.

Le logement dans les prisons des casernes de Régina et de Calgary est tout à fait insuffisant; c'est trop plein, et, avec cela, la classe de prisonniers que l'on y tient contribue à répandre les maladies. Il faudrait ou agrandir la prison ou diminuer le nombre des détenus.

Un tableau annexé indique les cas de maladie et de mortalité suivant les différents genres de maladies.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

G. PEARSON BELL,

Chirurgien.

TABLEAU indiquant l'effectif annuel moyen, le nombre des cas de décès, d'invalidés, de gendarmes malades, en dehors du Territoire du Yukon, durant l'exercice fini le 31 octobre 1907, calculé à tant par 1,000.

EFFECTIF ANNUEL MOYEN, 543.					PAR 1,000.			
Maladies.	Nombre de cas.	Décès.	Invalidés.	Malades en permanence.	Nombre de cas.	Décès.	Invalidés.	Malades en perman'ce.
Maladies générales.								
Fièvre due aux éruptions	6	....	....	·30	11·04	....	....	·55
Influenza	38	....	....	·55	70·88	....	....	1·01
Diphtérie	1	....	....	·05	1·84	....	....	·09
Fièvre entérique	8	....	....	·65	14·73	....	....	1·19
Dysenterie	1	....	....	·02	1·84	....	....	·03
Malaria	1	....	....	·02	1·84	....	....	·03
Gonorrhée	4	....	....	·24	7·36	....	....	·44
Maladies parasitaires	1	....	....	·05	1·84	....	....	·09
Rhumatisme	17	....	....	·51	31·30	....	....	·93
Débilité	1	....	....	·01	1·84	....	....	·05
Autres maladies générales	1	....	....	·01	1·84	....	....	·01
Maladies locales.								
Maladies du—								
Système nerveux	10	....	....	·08	18·41	....	....	·14
Des yeux	6	....	1	·12	11·04	....	1·84	·22
Des autr. organes d'un sens spéc.	1	....	....	·41	1·84	....	....	·75
Du système circulatoire	6	1	2	·23	11·04	1·84	3·68	·42
" respiratoire	60	....	....	·64	110·00	....	....	1·17
" digestif	54	....	....	1·30	99·44	....	....	2·50
" lymphatique	1	....	....	·13	1·84	....	....	·23
" générateur	8	....	....	·39	14·73	....	....	·71
Des organes de la locomotion	2	....	1	·12	3·68	....	1·84	·22
Des tissus connectifs	15	....	....	·50	27·46	....	....	·92
De la peau	15	....	....	·36	27·46	....	....	·66
Blessures.								
Générales et locales	75	1	1	2·40	138·12	1·84	1·84	4·41
Grand total	332	2	5	9·11	611·41	3·68	9·20	16·77

ANNEXE M.

RAPPORT ANNUEL DU CHIRURGIEN VÉTÉRINAIRE J. F. BURNETT.

RÉGINA, le 1er novembre 1907.

Le Commissaire
de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel de l'exercice fini le 31 octobre 1907.

Les chevaux ont joui d'une bonne santé durant l'année, on n'a signalé que quelques cas de maladies légères, heureusement, car le travail à accomplir était considérable et le nombre des chevaux très restreint.

On n'a signalé qu'un cas de maladie contagieuse, celui du cheval numéro 2662, de la division D, qu'il a fallu abattre à Lille, le 22 décembre 1906, car il était atteint de la morve. Ce cheval fut gardé à l'écurie avec des chevaux de particuliers, et il a dû contracter cette maladie de quelqu'un d'eux.

La division de Dépôt a perdu deux chevaux durant l'année, un portant le numéro 104, qui fut frappé par un train du Pacifique-Canadien, entre Pasqua et Moose-Jaw, le 17 décembre 1906, et fut tué instantanément. L'autre cheval, numéro 2181, envoyé à Moosomin, fut si maltraité et rué par un autre cheval qui se détacha pendant la nuit qu'il fallut l'abattre.

La division A a perdu deux chevaux. Le cheval numéro 1443 fut abattu le 6 décembre 1906, pour cause de vieillesse et de débilité, et le cheval numéro 2405 fut tué le 23 juillet 1907 parce qu'il souffrait de claudication incurable.

La division F a perdu trois chevaux. Le cheval numéro 2179, qui est mort le 6 mars 1907, atteint de fièvre paludéenne; le cheval numéro 2109 est mort de la même maladie le 11 mai 1907; le cheval numéro 176 est mort, le 31 mars, de blessures qu'il s'était infligées après avoir renversé son cavalier. Il s'était sauvé dans un bois, où on le trouva tellement pris dans les courroies de la selle par les jambes de derrière qu'il ne put se relever; il fut transporté à une écurie, où il mourut après quelques jours.

La division E a perdu le cheval numéro 2703. Il fut tant rué au jarret qu'il fallut l'abattre.

La division G a perdu quatre chevaux. Le cheval numéro 194 est mort à Athabaska-Landing, le 11 juillet, de fièvre entérite. Le cheval numéro 81 eut les tendons des jambes de derrière coupés, le 5 février, et il fut abattu le même jour.

Le cheval numéro 2549 se coupa les tendons d'une jambe de devant, le 23 juillet, et il fallut l'abattre.

Le cheval numéro 181 était de service sur la route du Yukon à la rivière La-Paix, il devint si fatigué et épuisé qu'il fallut s'en défaire le 27 septembre.

La division K a perdu le cheval numéro 2881, de pneumonie, à Pendant-d'Oreille, le 27 juin, le seul cheval qui soit mort dans cette division.

La division D a perdu le cheval numéro 2663, atteint de la morve; il fut abattu à Lille le 22 décembre 1906. Le cheval numéro 1988 s'étant cassé une jambe, le 2 novembre 1906, fut aussi abattu.

Le cheval numéro 2567 fut tué par accident à Leavings, le 18 juillet, et le cheval numéro 2699 fut également tué d'un coup de fusil près de Macleod, le 26 septembre.

La division H a perdu le cheval numéro 2966, le 30 avril, d'une maladie d'intestins.

La division N a perdu vingt-quatre chevaux, dont neuf avant le 31 octobre 1906.

Leur mort est due à l'épuisement et à la mauvaise nourriture, conditions inévitables dans la région où ils étaient employés.

Je donne ici la liste des chevaux qui sont morts, de ceux qui ont été abattus, et de ceux qui ont été traités.

CHEVAUX MORTS.

N° matricule.	Div.	Cause de la mort.	Date.
			1906.
43	N	Epuisement	3 août.
8	N	"	10 "
18	N	Abandonné sur la route	20 sept.
57	N	Perdu	21 "
12	N	"	22 "
60	N	Abandonné sur la route	30 "
51	N	Epuisement	4 octobre.
34	N	Suite d'un accident	20 "
146	N	Abandonné sur la route	9 novembre.
104	Dép.	Tué par un train du Pac.-Can	17 décembre.
			1907.
2179	F	Fièvre paludéenne	6 mars.
176	F	Suite d'un accident	31 "
2966	H	Entérite	30 avril.
2109	F	Fièvre paludéenne	11 mai.
149	N	Suite d'un accident	18 "
27	N	Abandonné sur la route	29 "
2881	K	Pneumonie	27 juin.
6	N	Noyé	29 "
194	G	Entérite	11 juillet.
2567	D	Suite d'un accident	18 "
3	N	Epuisement	4 août.
13	N	Abandonné sur la route	20 "
1	N	" "	27 "
38	N	" "	19 sept.
42	N	Perdu	24 "
2699	D	Tué accidentellement	26 "

CHEVAUX ABATTUS.

			1906.
1988	D	Jambe cassée	2 novembre.
1443	A	Vieillesse	6 décembre.
2663	D	Morve	22 "
			1907.
17	N	Maladie du foie	24 janvier.
2181	Dép.	Des suites d'une blessure	6 février.
2703	E	Blessure au jarret	8 avril.
148	N	Maladie inconnue	29 "
81	G	Des suites d'une blessure	27 mai.
39	N	Jambe cassée	27 juin.
2405	A	Clandication	23 juillet.
2549	G	Des suites d'une blessure	"
29	N	Epuisement	15 août.
23	N	"	27 sept.
31	N	"	"
181	G	"	"

Liste des cas traités durant l'année.	No.
Organes digestifs	27
" respiratoires	32
Maladies nerveuses	5
" des muscles	91
" des os	11
" du système lymphatique	4
" urinaires	2
" plantaires	78
" tégumentaires	44
Fièvre typhoïde	1
" des marais	6
Traités pour la morve	3
Abattu après nouveau traitement	1
Blessures—Piqûres	30
Incisions	19
Coupures	20
Contusions	32

On a fait soixante remontes durant l'année, la liste qui suit donne les noms des particuliers dont les chevaux ont été achetés et le nombre fourni par chacun:

Nom.	Endroit.	Nombre.
Imperial Remount Commission	Régina	1
J. Graham	Macleod	1
J. McKenstry	Dauphin	1
J. McDonald	"	1
W. A. Douglas	Maple-Creek	5
J. Hargrave	Medicine-Hat	1
E. C. Drake	"	1
A. J. Day et Cie	"	17
J. Walker	Calgary	2
J. N. Bond	High-River	1
F. Heslip	"	1
G. Limoges	"	1
P. McNab	Macleod	1
W. McNab	"	1
J. McNab	"	1
E. F. Cummings	"	1
Harris et Blake	Cardston	2
R. Smith	"	1
J. J. Furman	Lethbridge	1
H. Miller	Pekisko	19

A l'exception d'un, ces chevaux ont bien réussi, quelques-uns étaient beaucoup au-dessus de la moyenne. Le cheval qui a mal réussi avait une maladie d'épine dorsale; cette maladie s'est déclarée quelque temps après l'achat, c'est pourquoi le cheval a dû se blesser après que nous l'avons acheté. Je pense que le mal n'est pas incurable, car la dernière fois que je l'ai examiné il m'a paru sain.

Dans ma dernière inspection des chevaux dans les deux provinces, je les ai trouvés en bon état. Les écuries sont confortables, bien aérées et éclairées; on ne pourrait pas les appeler des bâtiments modernes, mais elles répondent à nos besoins.

Le foin que l'on a fourni cette année est meilleur que d'ordinaire, car la saison dernière a été très favorable à la récolte du foin.

L'avoine n'a pas été aussi bonne que de coutume, mais on achète ce qu'il y a de mieux.

J'ai trouvé que les chevaux ont été mieux ferrés qu'à l'ordinaire, surtout ceux qui étaient envoyés aux détachements; c'est, je pense, parce que nous avons un certain nombre de bons forgerons d'arrivés dans le pays.

J'ai l'honneur d'être monsieur,,
Votre obéissant serviteur,

JNO. F. BURNETT, inspecteur,
Chirurgien vétérinaire.

ANNEXE N.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR A. M. JARVIS, C.M.G., SUR LES BISONS DES BOIS DE LA RÉGION DE LA RIVIERE MACKENZIE.

RIVIÈRE-MACKENZIE,
FORT-SMITH, le 22 juin 1907.

Le Commissaire
de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Régina.

BISONS A L'ÉTAT SAUVAGE.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport. Conformément à vos instructions, je suis parti de Moosomin le 9 mai, je me suis présenté à vous à Régina, où j'ai reçu vos ordres. Je me suis rendu à Calgary, puis de là à Edmonton, où je suis arrivé le dimanche, 12 mai. J'en suis parti le 14 pour Athabaska-Landing, où je suis arrivé le 15. Je vous ai télégraphié au sujet du départ du bateau, et j'ai reçu vos instructions le 16 mai, qui m'ordonnaient de partir pour Fort-Smith afin de vous faire un rapport touchant les bisons et la nécessité des postes de police.

J'ai pris place à bord des bateaux découverts de la Compagnie de la Baie-d'Hudson pour descendre la rivière Athabaska. J'arrivai à Fort-McMurray le 28 mai, et campai à cet endroit. M'étant assuré que le vapeur *Grahame*, de la Compagnie de la Baie-d'Hudson ne pourrait pas traverser le lac Athabaska avant dix ou douze jours, à cause de la glace, je me suis arrangé avec M. E. Thompson-Seton, le naturaliste bien connu, et un compagnon de route, pour embarquer sur son bateau, le *Sturgeon Head*.

Je suis parti de McMurray à 3.25 de l'après-midi le 29, après que le bateau eut été calfaté et réparé.

Nous arrivâmes au lac Athabaska (Fort-Chipewyan), à 4.20 du matin, le 5 juin; nous profitâmes du calme de la nuit pour traverser le lac, large de dix milles. Ce matin même j'ai fait la visite du détachement et trouvé tout en bon ordre. Les bâtiments avaient été peinturés et les hommes avaient l'air d'être bien. Aucune plainte ne me fut faite. Je suis allé voir le prêtre de la mission catholique romaine et laissai des cartes de visite pour sa Grandeur Mgr l'évêque Girouard, qui était absent.

Je suis allé voir ensuite le clergé de l'Eglise d'Angleterre et d'autres amis à Chipewyan.

Comme la rivière La-Paix était très haute et qu'elle coulait dans le lac Athabaska, M. E. T. Seton loua le remorqueur *Kewatin* de M. Colin Fraser pour nous conduire à l'embouchure de la rivière La-Paix, une distance de 40 milles. Nous partîmes de Chipewyan à 6.30 ce soir même et nous sommes arrivés à l'embouchure à 11.30.

Nous entendions dire partout que les loups détruisaient les bisons. Quelques-uns allèrent jusqu'à dire que ces loups étaient plus grands que les autres, et qu'ils étaient arrivés là venant des terres désertes pour dévorer les bisons. Ces histoires racontées partout et presque de la même manière, me donnèrent des soupçons.

A Smith-Landing, où nous sommes nrrivés à 11.30 du soir, le 7 juin, j'ai rencontré Pierre Squirrel, le chef des Chipewyans, et je m'arrangeai avec lui pour faire une assemblée des chefs et des chasseurs qui connaissaient les endroits fréquentés par le bison dans ces environs. A la réunion du lendemain, je leur dis que j'étais venu faire des recherches sur les bisons et, si nécessaire, pour détruire les loups. Ils firent d'innombrables objections à

mes desseins: le pays était couvert d'un à cinq pieds d'eau maintenant; nous ne trouverions pas un endroit sec pour y coucher; les mouches nous dévoreraient; nous mourrions de fièvre rhumatismale; il était impossible de trouver les bisons; ils pouvaient être à des centaines de milles de distance maintenant. A tautes ces objections je répondis que je partirais à tout risque, si je pouvais trouver un guide.

Ensuite tous les chevaux étaient perdus—les femmes étaient malades—les contrats et les promesses faits ailleurs revenaient à la mémoire, et le jour suivant les chefs étaient partis. Sousi Beaulieu, un métis de bonne réputation, fut le seul qui resta. Il promit de me conduire à travers la contrée si je ne demeurais pas plus d'une semaine, et si je voulais payer $1.50 par jour un homme qui tendrait ses filets à son endroit de pêche. Je l'engageai en attendant l'arrivée des chevaux que j'étais en marché d'acheter à Fort-Smith. J'invitai M. O. T. Seton de se rendre avec moi aux habitats du bison, ce qu'il accepta immédiatement.

Ce ne fut que le 13 que j'ai pu me procurer des chevaux, puis je partis avec M. Seton, ayant Sousi Beaulieu pour guide et un cheval de bât portant les provisions. Nous quittâmes Smith-Landing à 3.30 p.m. de cette date, et nous nous dirigeâmes vers l'ouest et le sud-ouest par un pays plat couvert de peuplier et d'épinette. Bientôt nous arrivâmes aux marais dont on avait tant entendu parler, mais nous n'en avons trouvé aucun bien considérable, et évidemment ils sont tous secs vers la fin de l'été. Nous n'avons vu à un endroit qu'une fondrière réelle. Elle est située à cinq milles de Smith-Landing, et s'étend sur une distance d'un demi-mille. La battue autour a été difficile mais non dangereuse. On a continué à trouver des fondrières qui contenaient des parties sèches par endroits jusqu'à 7.45 heures p.m., alors que nous avons atteint la rivière du Sel et campé pour la nuit.

Cette rivière est un beau cours d'eau limpide, d'environ 30 pieds de largeur, qui a un fond sablonneux. Ses eaux sont quelque peu saumâtres.

A environ quatre milles en aval nous avons trouvé une étendue de prairie recouverte alors de quelques pouces d'eau. Cette prairie était large d'environ deux milles, et notre guide nous a dit qu'elle avait vingt milles du nord au sud.

Le 14, nous avons continué notre voyage. Les fondrières étaient alors passées et le reste de la contrée était un terrain sec. La surface à cet endroit est un peu onduleuse, et notre guide nous a fait remarquer que nous avancions vers le plateau appelé montagne du Sel. Cette contrée, et de fait tout le pays que nous avons vu, est, comme me l'a fait remarquer M. Seton, parfaitement adaptée à la colonisation. Le sol est une marne argileuse. Il y croît surtout de l'épinette noire et blanche, de l'épinette rouge, du tremble, du baume de Giléad, avec mélange de bouleau et de saule. A mesure que l'on s'élève, le sol devient plus léger, et l'on trouve du cyprès, du cèdre, et de la pruche.

Le pâturage est beau, de l'herbe en quantité parsemée d'une grande quantité d'anémones Pulsatilla (appelées Crocus au Manitoba), et d'avoine. Les arbres, les plantes, la végétation en général, la vie animale, l'avancement des saisons, les pluies, le sol et les diverses conditions atmosphériques, paraissent être absolument les mêmes qu'au centre du Manitoba. Le seul arbre important du Manitoba que je n'ai pas vu est le chêne. Le prêtre français de la localité nous assure que l'on récolte partout avec succès l'avoide, l'orge, les pommes de terre et d'autres légumes; on réussit même à récolter du blé en certains endroits. C'est exactement ce qui se disait du Manitoba il y a trente ans.

Aucune raison de douter qu'il y a ici un nouveau et bien plus grand Manitoba prêt à recevoir les colons aussitôt que les moyens de transport y donneront accès. A mesure que nous montons la pente douce de la montagne de Sel, le paysage varie, on y voit des clairières et de petits lacs ressemblant au versant occidental de la montagne du Dauphin.

Des traces et de la fiente de bison furent remarquées, mais comme elles étaient vieilles nous nous contentâmes de les remarquer. Mais dès que nous aperçûmes de nouvelles pistes, nous descendîmes pour les suivre à pied. Je restai garder les chevaux, car les moustiques les dévoraient, et j'envoyai en avant M. Seton avec sa chambre noire. Beaulieu sut trouver leur retraite et les dépister comme il l'aurait fait d'un renne, et dans une heure environ, M. Seton se trouva en vue de 13 bisons: deux gros mâles, un veau de l'année et les autres étaient des vaches et des génisses. Il put en prendre trois photographies à 60 verges avant qu'ils prissent peur et la fuite.

On trouva des pistes d'ours partout, et, cette même nuit, Beaulieu tua un ours et deux oursons à 50 verges de notre campement. Le lendemain matin M. Seton resta au camp pour prendre des photographies des sentiers tracés par les bisons et faire des observations.

Beaulieu et moi partîmes à 6.45 du matin et marchâmes autour du côté ouest de la montagne de Sel jusqu'à 10.40, en suivant les traces fraîches de deux bisons jusqu'au moment où nous arrivâmes à des pistes fraîches de ce qui semblait être un grand troupeau.

Nous attachâmes nos chevaux dans le bois et suivîmes les traces durant environ un mille à travers des terrains humides et marécageux, jusqu'à ce que nous arrivâmes à un groupe dont tous les sujets, à l'exception de trois mâles, étaient couchés à terre; ils étaient sur un grand espace salé; nous rampâmes jusqu'à environ 50 pas du groupe à travers le bois. Je pris mes lunettes, mais à cause de notre position, nous ne pûmes les compter avec précision.

Après un peu de repos nous entrâmes dans une clairière. Je pris mon carnet et y écrivis ce qui suit: "Quatre gros mâles, une génisse, quatre petits veaux, trois de deux ans et 8 vaches." Ils nous aperçurent alors et se levèrent un à un et nous regardèrent fixement, faisant voir avec quelle facilité on peut les approcher et les tuer. Alors Beaulieu jeta un cri et ils se sauvèrent dans les bois. Les mâles étaient de magnifiques animaux. Ils n'avaient pas encore jeté tout leur poil d'hiver, mais les vaches étaient lisses et belles. Avant d'entrer dans la clairière, Beaulieu, qui avait sur lui son fusil, dit: "Mon Dieu, major, permettez-moi de tuer une des vaches." Je lui expliquai que nous aurions $500 d'amende à payer et que je perdrais mon emploi. Il me dit alors: "Laissez-moi en tuer une pour le gouvernement." Mais je refusai. Nous retournâmes au camp, où nous avions laissé M. Seton, et cet après-midi nous transportâmes notre tente à un endroit où nous avions cru que ces animaux passeraient durant la nuit ou de bonne heure le lendemain. Mais nous ne les revîmes plus. Comme nous avions vu trente-trois de ces animaux et les pistes fraîches de dix ou douze autres, probablement des mâles, nous vînmes à la conclusion que nous avions vu tous les bisons de cette région. Vu que nous n'avions pas le temps d'aller à la pointe La-Paix et au rapide de Beaulieu, puis tenir la promesse que nous avions faite au guide, je décidai de revenir et d'aller à Fort-Smith, afin d'essayer de voir le troupeau que l'on supposait habiter les montagnes du Caribou, près de la rivière au Foin. Nous cherchâmes partout des os de bisons, mais nous ne trouvâmes que quatre squelettes très vieux, sans rien pour nous indiquer de quelle manière ils avaient été tués. Nous cherchâmes à voir des pistes de loups à tous les endroits où ces bisons venaient boire, dans les marais et les terrains salés, mais nous n'en trouvâmes que quelques-unes. J'aperçus un petit loup, ou peut-être un coyote, et nous entendîmes un coyote appeler dans les bois, au moment où nous quittions la montagne: il avait peut-être senti l'ours que nous avions tué. Nous trouvâmes le crâne d'un loup tué depuis plusieurs années, mais je suis obligé d'avouer que les loups sont rares ici, et je trouvai une preuve suffisante pour justifier les soupçons que je conçus en attendant toujours parler de "loup", et je comprends que l'on attribue au loup les dégâts causés par les chasseurs qui sont les seuls coupables. Les autres gibiers abondaient, on peut voir des pistes d'ours de tous côtés. On dit qu'il y a abondance de caribous durant l'hiver: il y a de l'orignal partout; j'en vis un sans l'avoir cherché. C'est important pour le bison, car plusieurs chasseurs bien connus prétendent que c'est dans cette région qu'ils font la chasse et tendent leurs pièges.

Ils partent apparemment pour tuer des orignaux et reviennent bien munis de pemmican, mais il ne rapportent que bien peu de peaux d'orignal. J'ai su des commerçants d'ici qu'il y a quelques années ces chasseurs quêtaient la vente des peaux d'orignal, mais durant ces années dernières à peine s'il en est venu. Néanmoins, la chose porte aux soupçons. Ces hommes ont fait tout en leur pouvoir pour m'empêcher d'arriver, et il ne me reste aucun doute au sujet de la cause de la destruction du bison.

Le matin suivant, le guide m'a annoncé que son temps achevait et qu'il voulait retourner à Smith-Landing, ce que nous avons fait. Nous sommes arrivés là à 4 heures de l'après-midi, le 16 juin. La carte indique que nous avions à peine entré dans le pays du bison, et que nous avons été chanceux d'en voir un si grand nombre.

Au cas où nous aimerions à prendre des petits bisons dans le but d'infuser du sang frais dans d'autres troupeaux de race, je crois que la chose pourrait se faire au commencement de l'été, quand les jeunes bisons peuvent être pris et enfargés. Une vache nouvellement vêlée pourrait être amenée de Smith-Landing ou d'autre part, et les jeunes bisons capturés pourraient être mis à la mamelle. Je crois ceci possible.

Pour résumer, je dirai:—

(*a*) Qu'il est impossible pour moi ou aucun autre de ce pays de vous faire un rapport intelligent relativement au nombre de bisons avant d'avoir d'abord fait une battue entière du pays, ce qui demanderait de deux à trois mois avec un équipage complet;

(*b*) Que le bison est en danger d'être exterminé entièrement, non par les loups, mais par les braconniers;

(*c*) Ces braconniers sont tous connus et habitent Smith-Landing en été;

(*d*) Ils pourraient facilement être contrôlés par la patrouille de la gendarmerie locale;

(*e*) Sans une telle protection le bison aura disparu dans cinq ans. Je recommande donc fortement, comme je l'ai fait il y a dix ans, que si le gouvernement veut protéger le bison, des gardes soient placés sur les lieux.

Comme je suis prêt à partir pour les montagnes du Caribou cet après-midi, pourvu que notre guide Pierre Squirrel arrive, et que le vapeur *Grahame* sera ici probablement durant notre absence, j'ai pensé préférable d'envoyer ce rapport. Je vous en enverrai un autre sur nos allées et venues dans cette région. Espérant ce rapport recevra votre approbation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. M. JARVIS, inspecteur,
Commandant la région de la rivière Mackenzie.

P.S.—Une carte des endroits fréquentés par les bisons sera envoyée avec le rapport supplémentaire.—A. M. J., insp.

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU NORD-OUEST,
RÉGION DE LA RIVIÈRE MACKENZIE,
FORT-SMITH, le 1er juillet 1907.

Le Commissaire
de la R.G. à cheval du Nord-Ouest,
Régina.

BISONS SAUVAGES.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire savoir que notre second voyage de recherche du bison s'est fait de Fort-Smith, quelque soixante milles en aval de la Grande rivière de l'Esclave. Le seul guide possible d'avoir fut Pierre Nee-yung ou Squirrel, le chef des Chipewyans. Il avait un engagement avec une compagnie faisant le commerce des fourrures, c'est pourquoi il ne pouvait venir avec nous avant le 24 juin.

Les difficultés ordinaires au sujet de l'entretien de sa famille, lui-même n'avait pas de mocassins, nous-mêmes sans montures, furent aplanies, et nous partîmes pour Fort-Smith à 6.50 du matin, le lundi 24 juin.

Notre troupe se composait de moi-même comme chef, Pierre servant de guide, le maréchal des logis Selig, M. E. T. Seton et son aide, M. E. A. Proble, le naturaliste américain.

Pierre dit qu'il pouvait nous mener aux habitats du bison en quatre ou cinq jours, mais qu'il lui fallait être de retour au 1er juillet, vu que c'était un jour de traité à Fort-Smith.

De Fort-Smith nous nous dirigeâmes vers l'ouest, à travers un pays plat, recouvert de sapins et de trembles durant environ neuf milles en suivant le cours de la rivière de l'Esclave jusqu'à la pointe du Gravier, d'où nous prîmes une direction sud-ouest à travers une région

de marais et de joncs durant plus de neuf autres milles, puis nous arrivâmes à la rivière au Sel, où nous campâmes pour la nuit.

Le lendemain nous fîmes route vers le nord-ouest, le long des bords de la rivière au Sel, dans une région d'immenses prairies, dont quelques-unes étaient humides et d'autres sèches, mais toutes couvertes de belle herbe dont on peut faire du foin en quantité illimitée. Après trois milles nous arrivâmes au gué de la rivière au Sel, mais notre guide ne semblait pas bien le connaître. Le fond était dangereux, plein de boue et de sable mouvant, et nous avons failli perdre deux de nos chevaux. Après deux heures nous réussîmes à les en sortir, et nous montâmes sur la pente boisée de la montagne au Sel, qui est ici et plus au sud un plateau peu élevé.

Depuis là nous avancâmes à travers une belle région, le terrain était légèrement ondulé et entrecoupé de lacs, le sol riche, et le bois est de l'épinette, du peuplier, du cyprès et de l'épinette rouge. Le pâturage était des plus riches, et les chevaux en ont profité, malgré les moustiques et les taons. Mais, dans leur mieux, ils ne valaient pas grand'chose et n'étaient pas assez vigoureux pour le voyage qui les attendait. Notre guide nous en parla une fois ou deux, et craignait qu'ils ne pourraient faire le voyage dans le temps qui leur restait.

La nuit du 25, nous campâmes dans une clairière pleine d'herbe, où il y avait un petit étang. Ici nous aperçûmes les premières pistes et les sentiers des bisons, mais ils étaient vieux, rien des dernières années.

Le jour suivant, après quatre heures de chemin à travers une agréable région, nous atteignîmes la Petite rivière au Bison à midi. C'est un joli cours d'eau d'environ 40 pieds de large, dont le courant est rapide, et les bords et le fond de gravier. Notre guide s'ennuyait, et nous dit qu'avec ces chevaux il était impossible d'atteindre la région du bison avant trois jours, et en prenant le même temps pour le retour, il arriverait trop tard pour le jour du traité à Fort-Smith, où sa présence était indispensable.

En échange il nous proposa d'aller à pied, et que dans un jour et demi nous pourrions voir le gibier, à condition que chacun portât ses effets; ou de revenir le lendemain du traité par une autre route et descendre en canot la Petite rivière au Bison et remonter la Nee-yung ou la rivière du Canot. Quoique à contre-cœur, nous décidâmes de retourner à Fort-Smith, vu qu'il était impossible de continuer, et de nous préparer à faire un autre voyage en canot. Nous revînmes par notre même chemin de la Petite rivière au Bison à notre campement du matin, et nous y passâmes la nuit.

Le lendemain nous laissâmes de côté l'ancien sentier, prîmes une direction nord-est, et passâmes à travers une région riche en pâturage et en bois. Vers 10.30 du matin, nous arrivâmes au sommet d'une montagne et avions vue sur une grande étendue qui se déroulait à nos pieds. Au nord nous avions des muskegs, mais vers le nord-est s'étendaient les plaines de la rivière au Sel, sur une distance de plusieurs milles.

Nous quittâmes ensuite la montagne pour traverser cette bande de prairie ouverte, et à midi nous atteignîmes le côté est de cette prairie, où nous campâmes. A partir de cet endroit nous passâmes à travers des bois de trembles desséchés de grande taille, sous lesquels poussait une herbe très riche. Toute cette région forme un pâturage idéal. Vers trois heures nous atteignîmes de nouveau la rivière au Sel, et suivîmes ses bords à travers le même pays de trembles desséchés jusqu'à son confluent avec la rivière de l'Esclave, où nous arrivâmes à 6 heures. Nous avions un canot à la main, et nous nous en servîmes pour traverser, tout en faisant nager nos chevaux. Le 28 nous repartîmes à 8 heures du matin et nous dirigeâmes vers l'ouest durant deux milles à travers une pousse épaisse d'épinettes, avec des marais de place en place; ensuite des bois de trembles et de riches pâturages s'étendaient sur plus de 7 milles, et nous arrivâmes à la pointe au Gravier. Ici nous retrouvâmes notre premier chemin, que nous suivîmes durant neuf milles jusqu'à Fort-Smith, où nous arrivâmes à 5 heures du soir le 28 juin, après une absence de cinq jours.

On verra par la carte qui accompagne ce rapport qu'il y a beaucoup de marais dans cette région. Cependant, il y a beaucoup de terrains secs, riches et très propres à la culture et l'élevage. Il y a peu d'animaux dans ces régions. Nous n'aperçûmes aucun gros gibier, et très peu de traces d'orignaux ou d'ours. M. Proble fut assez chanceux, il trouva un nid

et des œufs d'un oiseau très rare, le "jaseur de Bohême", mais nous n'aperçûmes pas d'oiseaux pour la chasse dans les bois, à l'exception de quelques canards dans les étangs.

Bien que nous n'ayons pas vu de pistes récentes de bisons, nous apprîmes beaucoup au sujet du troupeau, et étions heureux d'entendre dire que nous verrions le troupeau principal à la rivière au Canot. Aucune trace de loups, pas même une piste, et je suis confirmé dans mon opinion que ce ne sont pas les loups qui détruisent les bisons. En terminant, je ferai remarquer que les troupeaux de bisons sont peu nombreux; qu'ils ont certaines limites naturelles; qu'ils ne cherchent pas à quitter ces endroits; qu'ils demeurent loin de tout village ou d'habitation permanente; et que, enfin, ce serait facile de les conserver si toute la superficie qu'ils habitent était changée en un parc national.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. M. JARVIS, inspecteur,
Commandant la région de la rivière Mackenzie.

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST,
DISTRICT DE LA RIVIÈRE MACKENZIE,
FORT-MCPHERSON, le 21 juillet 1907.

Le Commissaire
de la R.G. à cheval du Nord-Ouest,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le suivant rapport de mon troisième voyage au pays du bison, partant de Fort-Smith.

M. Seton et son parti étaient à Fort-Smith quand j'ai fait connaître mon intention d'entreprendre un troisième voyage à la recherche du bison, et comme il était anxieux de m'accompagner je lui en ai fait l'invitation.

Comme il était sur le point de partir pour Fort-Résolution, nous avons décidé qu'il était préférable d'amener tout le parti et rendre la tâche plus facile et le voyage moins long.

Mais il m'a d'abord fallu résoudre la question de me procurer un guide. Le premier que j'ai pu trouver était un sauvage du nom de François Bescaya. Il était à l'emploi de la Mission catholique, leur aidant à descendre les chalands en bas des rapides, et il ne pouvait partir avant le 4 juillet. Ensuite vinrent les excuses ordinaires qu'il n'y avait pas de nourriture pour sa famille et ses chiens. Après avoir surmonté cet obstacle, et avoir eu beaucoup d'ennui, j'ai enfin pu partir le 4 juillet à 9 heures avant-midi avec le parti suivant: le brigadier Selig, messieurs Seton et Proble, le sauvage François Bescaya comme guide, et "Billy" Loutit, le serviteur de M. Seton. Nous avons descendu la rivière de l'Esclave dans deux canots, je conduisais avec le guide, et le reste du parti occupait le canot de M. Seton.

A midi nous avons fait halte à la pointe du Gravier, et il a plu à verse tout le temps que nous avons passé là. A 11 heures a.m. nous avons rencontré le bateau à vapeur *Wrigley*, de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, en route pour Fort-Smith; comme M. Anderson m'avait donné six jours du temps où il serait en vue, je savais que je devais me hâter pour me rendre dans le pays du bison. Il a plu à verse dans l'après-midi, mais nous avons continué et avons soupé à la rivière au Sel, puis fait encore huit milles avant de camper pour la nuit. La pluie a continué à verse toute la nuit, et tous nos effets, surtout les lits, ont été trempés. La pluie a duré encore le 5 et nous avons dû demeurer au camp, autrement la pluie aurait gâté nos provisions de bouche. Il y eut une accalmie et nous sommes repartis à 2.30 P.m., mais nous avons dû atterrir à 4.50 p.m., vu que le vent rendait la rivière trop houleuse pour le petit canot, qui se faisait repousser à terre. Nous avons alors changé d'embarcation et j'ai pris le grand canot, laissant le sauvage conduire le petit à l'aviron. Après souper nous avons tenu le bas de la rivière et nous avons atterri à l'endroit que com-

mençait notre portage, vis-à-vis "Le Grand-Détour" à 10 heures p.m., érigeant notre camp à la pluie battante.

Samedi, le 6, nous avons consacré une partie de l'avant-midi à faire sécher nos couvertures de lits, et ensuite nous avons fait le portage jusqu'à la Petite rivière du Bison, laquelle distance nous ne connaissions pas, mais nous avions entendu dire qu'elle était de 3 à 15 milles. Il fallait faire deux voyages pour traverser les provisions, les bagages et les canots, et nous avons fait les portages suivants: Premièrement, 700 verges par terre sur un assez bon chemin, ensuite 500 verges dans l'eau vaseuse où il a fallu pousser les canots chargés de provisions, vu qu'il n'y avait pas assez d'eau pour les porter. Deuxièmement, un petit portage de 60 verges et ensuite une autre fondrière de 300 verges que nous avons passé facilement. Mais le plus rude travail restait à faire. Le troisième portage était d'environ trois milles de longueur à travers une contrée humide et marécageuse, où l'on enfonçait jusqu'aux genoux dans l'eau et la boue, et le portage était réellement difficile. Nous avons réussi à faire ce portage et avons atteint une jolie fondrière d'environ deux milles de longueur. Cette fondrière avait autrefois dû être une rivière et nous n'avons pas eu de difficulté à parcourir ce trajet, car l'eau était assez profonde. Enfin nous avons fait notre dernier portage d'un demi-mille, et à 7.30 nous avons atterri sur le rivage de la Petite rivière du Bison, à cinq milles et demi de la Petite rivière de l'Esclave. Nous avons mesuré les portages et calculé l'eau que nous avons passée. Nous avons fait un grand feu et avons essayé de faire sécher nos effets de lits, etc., mais il pleuvait encore.

Dimanche, le 7, nous avons levé le camp à 5.25 heures a.m. et avons commencé à descendre la Petite rivière du Bison. C'est un magnifique cours d'eau d'environ 20 verges de largeur, 10 pieds de profondeur, dont le rivage est de glaise dure et va en pente jusqu'à l'eau, il y a quelques pieds de verdure et plus loin une épaisse aunaie, puis, en arrière se trouve du peuplier et de l'épinette. J'ai dit dans mon second rapport que ce cours d'eau était rapide, mais nous avons dû le passer sur un courant produit par les rapides, car en faisant la descente nous nous sommes aperçus que le courant n'était que d'un mille à l'heure. Les sauvages prétendent que cette eau est saline, mais nous nous en sommes servis pour notre cuisine et l'avons trouvée très bonne. Nous avons fait halte pour la nuit à 6.30 p.m. au second tributaire, nommé le "Sass tessi", ou rivière à l'Ours, après avoir fait un trajet d'environ 40 milles. Le premier tributaire était à 12 milles environ de notre point de départ. Nous avons vu le long de cette partie de la rivière trois ours, trois castors et des canards, et durant tout le voyage nous avons vu beaucoup de pistes fraîches de castors, de rats musqués et de loutres. Nous avons aussi vu un dépôt de pierre à chaux sur la rive gauche durant l'après-midi. Nous trouvâmes qu'il y avait beaucoup de brochets dans la rivière. M. Proble en prit quatre à la ligne en peu de temps.

Le lundi, 8, nous partîmes à 6.10 du matin et arrivâmes au troisième tributaire, venant aussi de l'ouest, à 8.10 heures. On l'appelle la "Nyarling tessi", mais nous ne pûmes en avoir la signification de "Belly" Loutit, mais d'après les signes que firent les sauvages nous comprîmes que cela signifiait rivière "Souterraine". Dans mon second rapport on l'a appelée la rivière du "Canot". Arrivés à la partie supérieure le guide changea de direction, et nous trouvâmes que le courant était très rapide et beaucoup plus fort que dans la rivière au Bison, et il était difficile de remonter le courant.

Vers 11 heures il nous fallut faire un portage d'environ 300 verges: la rivière se trouvait obstruée par un embâcle d'arbres morts depuis des années. A midi nous campâmes durant une heure de temps, et à 2.45 de l'après-midi, en remontant la rivière, nous atteignîmes un endroit où deux petits cours d'eau se rencontraient et formaient la Nyarling-tessi. Nous prîmes l'affluent de gauche ou du sud-ouest, et vers 3.30 de l'après-midi nous remarquâmes que la rivière s'élargissait et que des marais couverts d'une herbe abondante se montrèrent à notre regard. A ces endroits il nous fallut employer la perche et tracer notre chemin pour pouvoir avancer, car le courant était très fort. Nous campâmes à 7 heures du soir, notre guide nous disant que nous arriverions aux endroits fréquentés par les bisons vers midi le lendemain.

Le mardi, 9, nous levâmes le camp à 7 heures et continuâmes notre voyage en montant. Vers 8.30 nous remarquâmes les premières pistes de bisons, leurs terrains salés, leurs sentiers

et leurs excréments, faits peut-être depuis quelques mois. Le guide nous informa que les sauvages avaient vu des bisons à cet endroit l'hiver précédent. A 10.30 nous étions arrivés aussi loin que nous pouvions aller en canot; la rivière était très étroite et les bords couverts de broussailles, nous empêchant de continuer plus loin. Le guide nous dit que cet endroit était la source de la rivière. Nous débarquâmes à cet endroit, et le guide nous dit qu'il nous faudrait faire à pied le reste du voyage, que nous pourrions voir le bison après une demi-journée ou peut-être après plusieurs jours.

Nous étions partis depuis six jours de Fort-Smith et depuis que nous avions vu le vapeur *Wrigley*, et ne sachant pas à quelle distance nous étions de Fort-Résolution, où nous nous proposions de rejoindre le vapeur, je ne jugeai pas opportun de continuer plus loin. J'en parlai à MM. Seton et Proble, mais je tenais à les faire rester, et, si possible, voir le bison. Je me décidai à retourner à la rivière au Bison, de la suivre jusqu'au lac de l'Esclave, et de là à Résolution, emmenant avec moi le maréchal des logis Selig et un petit canot. Je laissai le guide avec M. Seton. Nos provisions commençaient à s'épuiser, et nous en fîmes un partage, avec l'espoir de tuer quelque chose avant d'arriver à Résolution, et nous y réussîmes avant d'arriver à Nyarling-tessi. Nous partîmes à midi avec l'idée bien arrêtée d'arriver à Résolution avant le *Wrigley*. Nous fîmes le portage déjà mentionné et arrivâmes à l'embouchure de la Nyarling, où nous campâmes à 6.25 pour notre souper, composé d'une sarcelle et d'une tasse de thé noir.

Pour pouvoir arriver en temps, nous décidâmes de pagayer toute la nuit, et nous divisâmes la nuit en deux parties; j'en pris la première moitié et le maréchal des logis Selig la deuxième. Pendant qu'il était de quart, nous arrivâmes, à 4.15 du matin, à l'embouchure de la rivière au Bison, qui se décharge dans le Grand lac de l'Esclave. Nous trouvâmes à cet endroit un village de sauvages, mais personne à la maison, tous étaient allés à Résolution pour les paiements accordés par le traité. Durant la nuit la rivière au Bison semblait pleine de loutres qui y nageaient et la traversaient en tous sens. Nous déjeunâmes à la sarcelle et d'autre thé noir, et à 5.50 nous partîmes pour traverser le Grand lac de l'Esclave et nous rendre à Résolution, une distance de douze milles. Le lac était très houleux, mais nous sommes arrivés sains et saufs à 9.45 du matin, et nous vîmes que le *Wrigley* n'était pas encore au quai. Nous apprîmes qu'il était à l'embouchure de la rivière de l'Esclave avec cinq chalands à la remorque, incapable de traverser le lac à cause du mauvais lemps. Il arriva le matin suivant à 4 heures.

J'étais très inquiet quand j'ai commencé ce voyage, j'avais peur de ne pas avoir assez de temps, mais je sentais que votre désir était de me faire trouver autant de renseignements que possible au sujet des bisons, et en conséquence je suis parti, malgré la saison avancée, avec l'espoir de les rencontrer avant de partir pour Résolution. Un voyage de ce genre demandait un temps sans limite.

J'espère que MM. Seton et Proble auront tué un renne et que cela leur aidera à se rendre aux bisons, et en ce faisant je pourrai leur donner une bonne description de leur nombre et de la région qu'ils fréquentent.

M. Seton est occupé à me préparer une carte; mais elle n'est pas encore terminée. Ce pays semble ne pas avoir été jamais arpenté. La carte que M. Seton vous donnera sera d'une grande valeur pour le gouvernement, car il s'est donné bien du mal à la préparer avec exactitude. Nous avons pris des photographies des bisons que nous avons vus à notre premier voyage, et M. Seton m'a promis de m'en donner des copies pour vous-même et le contrôleur.

J'espérais pouvoir me rendre, à ce voyage-ci, à la région du lac au Bison, où demeurent des familles appelées "E jere gons" (que l'on prononce ejerickons) qui, dit-on, connaissent les endroits habités par les bisons. On dit qu'ils ont des cabanes sur le bord du lac ainsi qu'à l'embouchure de la Grande rivière au Bison. Ne pouvant me rendre là pour les voir, j'espérais les rencontrer à Fort-Résolution ou à la rivière au Foin, mais ils ne se sont rendus ni à l'un ni à l'autre endroit pour le traité. Il me semble que l'on devrait poster en cette région un ou deux hommes qui feraient venir leurs rations de Résolution et qui travailleraient dans cette contrée.

Nous n'avons pas vu de trace de loups à notre voyage, mais nul doute qu'il y en a. Cependant, je suis persuadé que ce ne sont pas eux qui détruisent les bisons. On nous apporte une grande quantité de peaux afin de toucher la prime. Mais il n'y a rien pour arrêter l'habitude coupable qu'ont les chasseurs d'acheter des peaux de loups en d'autres endroits et de les apporter dans la région qui donne une prime pour pouvoir se faire payer la prime. C'est notre intention de poster des hommes à la traverse de Smith, où leur présence est nécessaire. Je recommanderais à votre choix le nom de Murdo Mackay pour être gendarme spécial. M. Anderson, de la région de la rivière Mackenzie, de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, le recommande fortement. Il a travaillé plusieurs années pour la Compagnie de la Baie-d'Hudson, et M. Warburton Pike, avec qui il était lors de son voyage au pays désert, en parle avec éloge. Il est bon chasseur, trappeur et voyageur, Je voudrais employer cet homme et lui permettre de placer une ligne de pièges depuis Smith, jusqu'à l'endroit où nous avons tout d'abord vu le bison, et demeurer là pour faire des rapports à quiconque serait placé à Fort-Smith ou Smith-Landing.

A ce voyage-ci et à celui qui l'a précédé, nous avons vu une quantité de moustiques qui nous ont harcelé; ce dernier voyage était surtout dur, car nous avons eu une grande quantité de pluie; nous avons passé cinq jours sans voir le soleil.

Je désire attirer votre bienveillante attention sur le brigadier Selig. Dans les deux voyages qu'il m'a accompagné il n'a cessé de faire ses efforts pour avoir du succès.

En terminant, je désire vous dire que M. Thomas Anderson, qui est préposé à la région de la rivière Mackenzie pour la Compagnie de la Baie-d'Hudson, m'a rendu de grands services; je dois dire la même chose des fonctionnaires qui sont sous ses ordres.

Les hommes qui tuent les bisons sont certainement les meilleurs chasseurs, et s'ils sont pris ils pourront facilement payer l'amende qui leur sera imposée. Je suis d'avis que les coupables devraient être punis de prison, et ne pas avoir la liberté de payer l'amende.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. M. JARVIS, inspecteur,
Commandant la région de la rivière Mackenzie.

ANNEXE O.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR E. A. PELLETIER, DE LA PATROUILLE QU'IL FIT DE RÉGINA À CHURCHILL, ALLER ET RETOUR, HIVER DE 1906—7.

RÉGINA, le 11 mars 1907.

Le Commandant,
Division du "Dépôt",
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire savoir que je suis arrivé le 8 courant d'un voyage d'inspection à Fort-Churchill, emportant des correspondances et des dépêches.

Le 8 décembre 1906, je suis parti de Régina, accompagné du brigadier Reeves, et suis arrivé à Prince-Albert le dimanche matin, 9 décembre. J'ai quitté Prince-Albert par le chemin de fer C.N. le lundi après-midi, et suis arrivé à Mafeking le jeudi matin à 7.45. Deux sauvages et deux traîneaux tirés par des chiens nous y attendaient pour nous mener à Norway-House. Nous avions précédemment fait un arrangement avec M. Leask, l'agent de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, à la Rivière-Plate, pour nous mener à Norway-House moyennant $100, les rations devant être à mes frais pendant la route.

Nous sommes partis de Mafeking le même matin, c'est-à-dire le 9 décembre, et sommes arrivés à la Rivière-Plate la même nuit, après avoir parcouru 25 milles.

Nous partîmes le lendemain de la Rivière-Plate et avons voyagé sur le lac Winnipegosis jusqu'à High-Portage, quand nous sommes arrivés au lac des Cèdres, après quoi nous avons suivi la route jusqu'aux Grands-Rapides, situé sur le lac Winnipeg, où nous sommes arrivés dans l'après-midi du 15 décembre.

Après avoir pris des provisions, nous sommes repartis le lendemain, dimanche, le 16 décembre. Nous nous sommes dirigés vers le nord en suivant le côté ouest du lac Winnipeg, et nous avons rencontré des bancs de glace durant deux jours. Nous avons contourné le côté nord du lac et avons passé par Warren's-Landing, et sommes entrés à Norway-House l'après-midi du 20 décembre.

Le samedi matin, 22 décembre, le brigadier Reeves, avec les bagages, commença son voyage de retour.

J'ai fait l'inspection du détachement de Norway-House, et j'ai trouvé que son état correspondait au rapport qui avait été rédigé lors de l'inspection spéciale, et que j'ai transmis de là. J'ai trouvé que le premier envoi par chemin sur la glace à Selkirk avait subi un retard extraordinaire, et comme ce premier envoi contenait la malle de deux mois qui était attendue de jour en jour, j'ai attendu son arrivée avant de me rendre au Lac-Fendu. J'aurais désappointé les gens du nord si j'étais parti avant ce courrier, vu que c'est le plus important de la saison.

Je suis parti de Norway-House le matin du 26 décembre avec trois traineaux attelés de chiens, accompagné du brigadier Smith et du gendarme Donald Sinclair comme guide et interprète. Nous arrivâmes au Lac Travers le matin du 28, après avoir été retardé sur la route par une tempête de neige. Nous trouvâmes qu'à partir de là il nous était nécessaire d'avoir un homme pour aller devant les chiens, c'est pourquoi nous engageâmes un sauvage, le chef de la bande du Lac Travers, le chef Peter Ross, pour nous conduire au Lac-Fendu, moyennant $1.00 par jour pour l'aller et $6.00 pour le retour, avec promesse de lui donner un cadeau. Nous devions lui fournir le transport d'une journée à son retour du Lac-Fendu.

Le lendemain, le 29 décembre, nous quittâmes le Lac Travers, le chef Pierre allant en avant des chiens. Nous eûmes des tempêtes tous les deux jours en allant, ce qui retarda la marche, c'était impossible d'aller vite.

Nous avons portagé pour nous rendre au lac Sipiwesk puis jusqu'au lac du Débarcadère, dans la rivière aux Herbes, jusqu'à Natouan, où des sauvages faisaient la chasse aux pièges et la pêche.

Il nous fallut rester un jour à Natouan à cause de la tempête de neige. Le chef Peter prit un garçon de l'endroit avec lui et une paire de chiens en allant au Lac-Fendu, pour s'en servir à son retour. Nous avons suivi la rivière aux Herbes jusqu'au lac Puant, et de là nous avons traversé pour nous rendre à la rivière Nelson, puis il nous fallut portager pour nous rendre au Lac-Fendu, et nous sommes arrivés au poste l'après-midi du 6 janvier 1907.

Le pays que nous avons traversé depuis Norway-House est en général plat et bas. Comme la rivière est parsemée de rapides et les lacs d'îles, il faut faire beaucoup de portages, dont quelques-uns d'une grande longueur. Il faut certainement un homme qui connaisse bien le pays pour servir de guide à travers une région si uniforme; de fait, aucun blanc, pas même les agents de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, qui ont voyagé longtemps dans le pays, ne se hasardent à faire ces voyages sans être accompagnés d'un bon guide indigène. La plupart des endroits où il faut portager doivent être couverts d'eau en été et impraticables. Le pays est entrecoupé de broussailles, de lacs et de rivières, et des monticules ça et là. Nous n'avons rencontré aucune colline de plus de 50 pieds de haut, ainsi vous pouvez vous rendre compte de l'aspect du pays. Nous avons souvent passé des étendues de bois dévastées par le feu. Les arbres sont des épinettes noires, des genévriers, des cyprès et quelques trembles et bouleaux. Dans les bas-fonds on trouve des broussailles et des saules. Çà et là, à de longs intervalles, nous avons trouvé des arbres d'une grosseur moyenne, mais nous n'en avons pas vu qui aient aucune valeur commerciale.

Les chemins de fer pourraient trouver assez de traverses sur les bords du Lac-Fendu et dans la région que nous avons traversée.

A environ 15 milles de ce dernier lac, on peut trouver des arbres pour faire des billes de trente pieds et plus de long, propres à la construction.

Plus bas que Norway-House on dit que la rivière est pleine de rapides en été, et l'on est obligé de faire beaucoup de portages en la descendant. Ce serait folie que de s'aventurer sur cette rivière sans guide. Les lacs mêmes sont de telle dimension et si remplis d'îles que l'on doit les connaître pour savoir où se trouve l'embouchure ou l'entrée d'une rivière qui s'y décharge. On ne peut le savoir, comme quelqu'un pourrait le penser, en regardant une carte du pays. Il est très difficile de s'y orienter, et je puis dire que beaucoup d'accidents surviendront à tous ceux qui se risqueront à se rendre à Fort-Churchill sans de bons guides et les choses nécessaires au voyage.

Si l'on se rue sur le pays par suite de la découverte d'or, de minerai d'argent ou de tout autre minerai, ce que l'on peut faire à tout moment (car on me dit qu'il y a des traces de minerais dans toute la région, et que les prospecteurs, dont le nombre est limité, actuellement, mais qui augmente annuellement, trouvent peut-être du quartz inscrusté d'or et qui occasionnera une sorte de fièvre parmi les chercheurs de ce précieux métal), je dis que si l'on fait une découverte de ce genre, il faudra prendre des mesures pour sauvegarder et suivre chacun de ceux qui arriveront, afin de prévenir ou de retracer les accidents, les noyades, etc., qui pourront arriver; il faudra faire des arrangements dans le genre de ceux qui ont été fait sur la rivière Yukon, quand tous ces petits canots quittaient Whitehorse pour les terres aurifères, et ces arrangements devront être plus ou moins étendus, selon le nombre des gens qui se rendront dans le pays.

Température.—Le temps est généralement beau. Cet hiver, il y a eu plus de neige, disent les indigènes, dans les environs de Norway-House et les régions du Lac-Fendu, qu'il en est tombé depuis seize ans; elle est aussi épaisse que dans les townships de l'Est de la province de Québec.

Cette année il y a beaucoup de gibier. On peut se procurer des indigènes, dans les environs de Norway-House, de la viande d'orignal et de chevreuil, et dans le voisinage du

Lac-Fendu il y a quantité de chevreuils. Il n'y a cependant pas beaucoup de fourrure, les lapins n'existent presque plus, et cela veut dire qu'en général la fourrure est rare.

On trouve du poisson en abondance, excepté au Lac-Fendu et les environs, qui est la plus pauvre région de pêche du pays que nous avons traversé. La qualité du poisson n'est pas très bonne non plus. La cause provient peut-être de la mauvaise qualité de nourriture dont vit le poisson. Partout ailleurs le poisson est de bonne taille et qualité, tant pour l'alimentation domestique que pour la nourriture des chiens.

Je n'ai vu que peu de sauvages. Ils sont partis pour la chasse et pour tendre des pièges aux endroits où le gibier n'est pas dérangé; c'est pour cette raison que j'en rencontre si peu. L'hiver, ils passent leur temps à chasser, à tendre des pièges et à pêcher. En été, ils travaillent sur les bateaux d'York à l'emploi de la Compagnie de la Baie-d'Hudson pour le transport de marchandises, ou bien ils font la pêche pour les compagnies de pêche engagées dans cette industrie dans leurs régions respectives.

A propos des compagnies de pêche.—Par ce que j'ai entendu et ce que je crois, je serais d'avis de restreindre les opérations de ces compagnies. On me dit que presque tout le poisson qui est pris est envoyé aux Etats-Unis, et on prévoit qu'il restera bientôt à peine assez de poissons pour nourrir les indigènes et leurs chiens. Il faudrait une loi qui défendit l'exportation du poisson pris dans la région de Kéwatin en dehors du Canada; cette mesure ferait un bien immense au pays, car si l'état actuel de choses continue, le poisson disparaîtra bientôt, et ces lacs ressembleront aux lacs Supérieur, des Bois et Winnipeg, qui se dépeuplent presque entièrement de poissons. Des compagnies de pêche ont poussé jusqu'au lac Sipiwesk. Le nouveau chemin de fer qui traversera cette région, venant de la Passe, sera dans une région de lacs pleins de poissons. Les compagnies de pêche trouvent même du profit à faire transporter du poisson à l'aide de chevaux d'une distance de 100 à 150 milles du chemin de fer. On peut facilement s'imaginer que si jamais un chemin de fer se rend à Fort-Churchill, jusqu'à quel point ce pays sera exploité par ces compagnies de pêche, et vu que tous ces lacs sont relativement petits, il ne faudra que peu d'années pour les vider de tous leurs poissons, et les indigènes mourront de faim si la fourrure vient à manquer. A présent, ils peuvent toujours compter sur le poisson quand ils ne peuvent pas se procurer autre chose, mais ce pays se peuple si rapidement que si l'on ne met pas de restrictions à l'exploitation du poisson, avant longtemps nous n'en aurons plus pour notre consommation.

Les gages payés aux métis et aux sauvages dans cette région sont très raisonnables. On peut trouver un bon guide à $1 par jour, sa nourriture comprise. La ration de chaque homme consiste en 2 livres de farine, 1 livre de bacon, un peu de sucre et 1 once de thé par homme et par jour. Ce qu'il y a à remarquer, c'est qu'il faut engager le guide pour le retour aussi, que ses services soient requis ou non.

En général ce sont de rudes gaillards, bons coureurs et meneurs de chiens. Ils sont très fiables et patients, s'occupent de votre confort et apprennent vite vos habitudes. Plus vous les laissez s'occuper de votre personne, plus vous leur faites plaisir. Les indigènes et les métis sont très particuliers sur ce point, moins vous faites de travaux manuels, plus ils vous estiment. J'ai perdu un peu de prestige en menant moi-même mon attelage. Si je les avais laissés faire tout le travail et m'étais tenu roulé dans mes fourrures au fond de mon traîneau, alors même que leur travail eût été doublé, ils m'auraient plus considéré et peut-être auraient-ils été plus contents.

Quant à ce qui regarde le côté agricole de cette région, je suis convaincu que l'on n'en fera jamais un pays de culture qui vaille la peine. Peut-être qu'ici et là on pourra trouver quelques bandes de terre propres à la culture des produits alimentaires, mais elles seront si peu étendues qu'elles demeureront ignorées et inexploitées. Bien que la neige couvrît la surface du sol, on pouvait juger de la nature du terrain par l'aspect des arbres qui y poussent et par le dire de chacun. Le seul développement que comporte ce pays est celui des mines; si l'on n'y trouve pas de minerai il restera dans sa sauvagerie, un pays de fourrure.

Du Lac-Fendu à Fort-Churchill.—A mon arrivée au Lac-Fendu, j'ai trouvé les choses un peu embrouillées. Pour cette raison, j'ai jugé à propos de ne faire d'inspection qu'à mon retour de Fort-Churchill. J'ai donné mes ordres au maréchal des logis Smith, qui est de-

meuré là pour examiner l'état des affaires et m'en faire rapport à mon retour, et aussi pour mettre tout en bon état.

Les chiens.—Des dix-neuf chiens pris avec nous à Norway-House, treize seulement étaient vivants, et de ce nombre il y en avait peut-être un ou deux qui étaient capables de se rendre à Fort-Churchill. Nous prîmes cinq des meilleurs et formâmes un attelage, les autres étaient tout à fait impropres à un tel voyage.

Le brigadier Nicholls, qui ne savait pas qu'un fonctionnaire devait faire cette patrouille, avait fait ses arrangements pour continuer son voyage à l'arrivée du courrier. Je n'ai fait aucun changement, si ce n'est que j'ai laissé en arrière un de ses attelages de chiens et pris celui qui m'avait servi pour venir de Norway-House. Les chiens prennent quelques jours pour s'habituer à leur conducteur, et comme cet attelage était en bon état je m'en suis servi immédiatement. Comme aucun guide sauvage n'a voulu entreprendre seul la tâche de conduire le parti à Fort-Churchill, il a fallu en engager deux pour passer en avant des chiens et tracer la route. Il y a peu de personnes qui voyagent dans ce pays, les sauvages eux-mêmes ne sont pas certains des routes. Le chef William Kitchikisik, chef de la bande du Lac-Fendu a été engagé au taux de $1.25 par jour, payable à partir du départ du Lac-Fendu, et Sandy Mahan, un autre sauvage qui fut aussi engagé à $1.00 par jour. Le brigadier Nicholls avait retenu l'attelage de chiens de ce dernier au prix de 75cts par jour. Il devait recevoir sa paie pour lui et ses chiens à partir du jour du départ pour la patrouille. Pendant mon arrêt au Lac-Fendu j'ai acheté 400 poissons de Sandy Mahan, qu'il gardait dans sa cache à quatre-vingt-dix milles au nord du Lac-Fendu, sur la route de Fort-Churchill. J'ai payé ces poissons 5cts pièce; ils n'étaient pas ce qu'il y a de mieux en grosseur et en qualité; la plupart étaient des sucets rouges, et quelquefois il en fallait quatre pour la ration d'un chien. Le brigadier Nicholls avait fait le marché avant mon arrivée au Lac-Fendu, je l'ai trouvé satisfaisant et l'ai approuvé.

Nous préparâmes des provisions pour les hommes et les chiens durant les 7 et 8 janvier, et partîmes de bonne heure le mercredi matin, le 9, pour Fort-Churchill, dans l'ordre suivant: Le chef William et Sandy Mahan en avant des chiens, le gendarme spécial Edward McPherson, le métis interprète avec son attelage, le brigadier Nicholls avec le second attelage, et moi-même pour mener le troisième attelage. Nous ne prîmes pas avec nous de la nourriture pour les chiens, vu que l'on pouvait en trouver le long du chemin pendant quatre-vingt-dix-milles environ. Trois campements de sauvages se trouvaient le long de la route. Le troisième jour nous atteignîmes la Petite rivière Churchill, et le cinquième le dernier campement des sauvages, situé à environ quarante milles de la Grande rivière Churchill, vers midi, le 13 janvier. Nous étions justement à préparer notre campement, quand deux attelages de chiens nous rejoignirent, arrivant du nord; c'étaient M. Thibaudeau, arpenteur du gouvernement, le gendarme Seller et le gendarme spécial Mosher, un charpentier et trois guides sauvages. Ils venaient de Churchill, et nous en donnèrent de bonnes nouvelles, ainsi que de la route, de la neige, des abris, etc.; le gendarme Seller s'en allait en congé. Le gendarme spécial Mosher s'en retournait à Halifax; il avait terminé son travail comme charpentier de la police du Nord-Ouest à Fort-Churchill. M. Thibaudeau avait son attelage à lui et un sauvage; il travaillait pour son département et il se proposait de continuer son voyage par le Pas en suivant la rivière aux Herbes. Comme il n'avait plus de nourriture pour ses chiens, je lui en donnai un peu, car on ne pouvait en avoir ailleurs; nous campâmes ensemble cette nuit. Le lendemain nous repartîmes; M. Thibaudeau s'arrêta un jour de plus pour arranger quelque chose et donner du repos à ses chiens. Il parla avec enthousiasme de Fort-Churchill, et dit qu'il ferait un bon port de mer et un terminus de chemin de fer.

Nous engageâmes deux sauvages avec leurs attelages de chiens pour nous accompagner sur la route durant trois jours et transporter la nourriture des chiens. Je puis dire en manière d'explication que le poisson comme nourriture des chiens est un fardeau lourd et encombrant à transporter. Chaque chien a besoin d'environ huit livres de poisson par jour, tandis que trois à quatre livres de viande de chevreuil ou d'orignal sont une bonne ration pour un chien d'une bonne taille qui travaille fort durant un temps froid. Il fallait environ 120 livres de nourriture par jour pour nos quinze chiens, et comme nous avions calculé

qu'il nous faudrait huit jours pour nous rendre à Fort-Churchill, c'eût été une charge trop lourde pour nous. Nous payâmes ces sauvages 75cts par jour pour leurs services et 75cts pour leurs attelages de chiens. Nous descendîmes la Petite rivière Churchill durant deux jours, et vers 3.30 le deuxième jour nous arrivâmes à la Grande rivière Churchill. Nous la descendîmes durant environ cinq milles, et nous arrivâmes au commencement du long portage avant d'arriver à Fort-Churchill. Le matin suivant, 16, nous sommes partis et avons traversé quelques lacs, puis nous atteignîmes un grand lac d'environ six milles de largeur. Nous traversâmes ce lac, que l'on dit plein de poissons blancs et que l'on appelle le lac de Sam Gray. (Ce lac n'est pas inscrit sur les cartes du pays.) C'est là que la rivière du Chevreuil prend sa source. Le lendemain les sauvages nous quittèrent pour retourner à leur campement, et nous continuâmes et arrivâmes à une région dénudée dans l'après-midi de la même journée. Nous aperçûmes un grand nombre de pistes de chevreuils. De fait, quiconque aurait eu le temps de chasser aurait pu en tuer un bon nombre.

Le lendemain nous étions en pleine terre aride, mais nous pouvions, en cas de tempête, trouver un abri à environ deux milles. Dans l'après midi de cette journée nous traversâmes une assez grande rivière, qui n'est pas mentionnée sur la carte et qui se jette dans la Grande rivière Churchill, à une bonne distance en amont de la rivière du Chevreuil. Le lendemain nous descendîmes cette rivière; on y est à l'abri tout le long de ses bords, bien qu'à notre droite nous pussions voir une terre aride aussi loin que l'œil pouvait distinguer. Le 19 janvier, à midi, nous atteignîmes la Grande rivière Churchill; nous la descendîmes jusqu'à la nuit, puis nous campâmes.

On peut trouver des arbres d'une bonne grosseur tout le long de cette rivière. On peut difficilement se rendre compte de l'aridité de l'intérieur quand on suit la vallée de la rivière Churchill, si couverte d'arbres. La rivière est pleine d'îles, et ces îles sont des massifs d'arbres de bonne dimension sur une distance de neuf à dix milles de l'embouchure de la rivière.

Le lendemain, dimanche, 20 janvier 1907, nous arrivâmes à Fort-Churchill, et nous y rencontrâmes le surintendant et Mme Moodie qui sortaient de l'église.

Le poste se trouve à environ quatre milles plus loin, près du fort Prince-de-Galles, sur le bord ouest de la rivière.

C'est le premier courrier qui soit arrivé à Fort-Churchill de l'extérieur.

DESCRIPTION GÉNÉRALE.

On ne rencontre pas de sauvages qui habitent ces contrées à partir de quatre-vingt-dix milles au nord du Lac-Fendu jusqu'à Fort-Churchill, une distance d'environ 160 milles. S'il y en a, nous n'en avons ni vu ni rencontré aucun sur la route.

L'aspect général du pays, du Lac-Fendu à la Petite rivière Churchill, est un peu plus ondulé que de Norway-House au Lac-Fendu. Quand nous étions à trente milles environ au nord du Lac-Fendu, nous pouvions voir au loin à l'horizon quelques collines près de la chaîne des lacs indiqués sur la carte au nord-est du Lac-Fendu, et que l'on appelle les lacs à la Pêche du nord; sur le côté nord de la rivière du Bois-Brûlé nous pouvions apercevoir une crête d'environ 50 pieds d'altitude sur une grande distance, à part cela le pays est ce que j'appellerais plat. Çà et là s'élèvent quelques petites collines de 50 à 75 pieds d'altitude au-dessus du pays environnant, qui émergeaient des lacs et des cours d'eau que nous traversâmes jusqu'à notre arrivée à la Petite rivière Churchill.

On trouve çà et là des arbres d'une bonne grosseur, jusqu'à ce qu'on arrive à la tête de la Petite Churchill où ils deviennent trop petits pour la construction. Nous avons traversé des étendues de bois brûlé à 50 milles au nord du Lac-Fendu. Depuis là je n'ai remarqué aucun brûlé.

En descendant la Petite rivière Churchill on rencontre beaucoup de lacs qui ne sont pas mentionnés sur la carte, mais à mesure que l'on est près de son embouchure on n'en voit plus. A mesure que l'on approche de son embouchure les bords deviennent de plus en plus escarpés, atteignant 70 pieds ou plus. La Petite rivière Churchill se déverse dans la

Grande Churchill dans ce qui paraît être à première vue un lac, si l'on ne voyait pas de glace amoncelée par endroits. Nous avons descendu la Grande Churchill durant environ cinq milles, et alors nous vîmes, cloué à un arbre près du bord, un aviron brisé sur lequel on voyait écrit: "Entrée du portage de la rivière au Chevreuil". Pour faire ce portage en été on se sert des transports qui se rendent à Fort-Churchill, mais en hiver on ne peut pas les employer. De là nous avons traversé une suite de lacs et un pays boisé dans la direction nord-est durant environ quinze milles. Ensuite nous sommes entrés sur un lac de six milles environ de large, dont la longueur n'est pas connue et dans lequel se trouve une île d'environ un mille de long située au coin nord-est. C'est le dernier lac que nous avons rencontré en descendant à Fort-Churchill. Nous traversâmes de petits marais, passâmes à travers un pays couvert de bois durant environ 25 milles plus vers le nord, alors que nous atteignîmes le commencement des terres arides, qui paraissent à première vue comme une prairie boisée en hiver, mais dont les arbres, au lieu d'être des trembles ou des peupliers de Virginie, sont de maigres petites épinettes noires, dont quelques-unes desséchées et d'autres vertes à peu près dans les mêmes proportions. Nous voyageâmes à travers un pays de ce genre durant environ une journée, c'est-à-dire trente ou trente-cinq milles, puis nous arrivâmes à une assez grande rivière dont les bords étaient escarpés et couverts d'arbres. Nous la suivîmes pendant environ un demi-mille, et alors nous passâmes sur l'autre bord, où nous pouvions avoir une bonne vue des terres réellement dénudées se prolongeant sur notre droite aussi loin que la vue pouvait atteindre. Ces terres sont couvertes de mousse et de petits lacs. Le daim gratte du pied le peu de neige qui recouvre cette mousse pour pouvoir en manger; ce qu'il y a de particulier c'est qu'il gratte la neige à l'endroit où elle est la plus épaisse, peut-être qu'elle peut avoir quatre ou cinq pouces d'épaisseur. Le daim choisit cette mousse de préférence à celle qui est découverte parce qu'elle est peut-être plus tendre que l'autre.

Nous avons suivi la rivière, l'ayant toujours à notre gauche, pendant près de 18 milles, dans une direction nord, et nous arrivâmes à la Grande Churchill d'une manière tout à fait inattendue. Nous ne pouvions pas nous imaginer que nous pouvions être sur la rivière jusqu'à ce que nous y fûmes complètement. Les bords ne semblaient pas escarpés de l'autre côté, et c'est probablement pourquoi nous ne l'avions pas remarquée. Durant quelque temps nous pouvions voir les bords à pic dans le lointain, mais nous n'osions pas dire que c'était la Grande Churchill, bien que nous pussions penser que c'était elle. De là la rivière coule dans une direction franc nord; on rencontre la rivière au Chevreuil à environ un mille plus loin que l'endroit où nous arrivons sur la Grande Churchill. Cette dernière est remplie d'îles durant environ quinze milles, alors qu'elle s'élargit d'un à trois milles, et même plus à certains endroits, jusqu'à la pointe aux Moustiques. A cet endroit on aperçoit, à environ cinq milles de distance, le poste de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Nous continuâmes à suivre le bord est de la rivière durant à peu près huit milles, ensuite nous l'avons traversée pour suivre le côté ouest jusqu'en bas. Nous ne trouvâmes que peu de glace raboteuse sur la Grande Churchill, qui semble geler d'une manière égale.

Du Lac-Fendu à Churchill le temps fut très beau, de fait nous eûmes du beau temps durant tout le voyage, un peu froid, peut-être, mais clair. Plus nous avançâmes vers le nord et moins la neige était épaisse, et quand nous sommes arrivés à la terre stérile, il n'y avait presque plus de neige, on voyait la mousse à découvert partout. Si nous avions eu plus de neige nous aurions eu plus de facilité pour voyager en traîneau; il nous a fallu passer sur toutes les rugosités, qui auraient été couvertes s'il y eût eu plus de neige. De fait, le vent souffle la neige et l'entasse inégalement, mais alors l'épaisseur ne devait pas être de plus de 12 à 18 pouces, excepté à l'endroit des bancs.

Les daims se voyaient en grand nombre jusqu'à Fort-Churchill depuis environ 60 milles en deçà du Lac-Fendu; à certains endroits la neige était foulée par leurs traces. On les effarouche facilement, ils sentent le danger de loin, et il est nécessaire de les chasser pour en prendre, à moins que l'on ne tombe à l'improviste sur une bande sans défiance. Quand on voyage avec des chiens, il faut faire tant de bruit que le gibier est épeuré des milles à la ronde. Nous aperçûmes des bandes de daims sur les terres nues, mais trop loin pour les chasser sans nous éloigner trop de notre chemin.

Je me suis arrêté cinq jours et demi à Fort-Churchill pour donner du repos aux chiens et nous munir de provisions pour le retour, etc. Un samedi matin, 26 janvier, nous sommes partis pour revenir. Il me fallut laisser le brigadier Nicholls à Fort-Churchill, parce qu'il souffrait d'un rhumatisme inflammatoire, rien de grave cependant, mais souffrant et tel qu'il ne put revenir. En passant au poste de la Baie-d'Hudson j'ai échangé un de mes chiens qui était maigre et incapable de faire le voyage de retour, et je donnai $8 par-dessus le marché. Je puis dire que c'est le meilleur chien qu'il y ait à Churchill, et très bon sur la route; il s'est rendu à Mafeking en très bon état. Nous sommes partis de Fort-Churchill dans l'ordre suivant: en tête, le chef William Kitchikisik servant de guide, Sandy Maham menant ses chiens, Edward McPherson avec l'attelage du Lac-Fendu, et moi-même avec celui de Norway-House. Le premier jour nous parcourûmes environ trente-cinq milles, laissant la rivière Churchill et pénétrant environ un demi-mille dans les terres, nous dirigeant vers le sud.

Le lendemain, dimanche, il faisait froid et il ventait fort du nord-ouest. Nous voyageâmes toute cette journée sur les terres arides et traversâmes la petite rivière à 2 heures de l'après-midi. Nous continuâmes jusqu'à 4 heures, alors que nous nous préparâmes pour la nuit, après avoir fait à peu près 25 milles dans la direction du sud. Le jour suivant était froid et il ventait; nous voyagions à travers une région entrecoupée d'arbres, nous avions quitté la partie stérile l'après-midi précédent. Nous fîmes une bonne journée de chemin, environ trente milles. Nous entrâmes tout de bon dans un pays boisé vers 3 heures de l'après-midi et dressâmes notre tente pour la nuit vers 5 heures, et la direction que nous suivîmes était sud-ouest. Le 29 janvier nous atteignîmes le grand lac appelé le lac Sam-Gray vers 10 heures du matin et la Grande rivière Churchill à 3.30. Nous passâmes la nuit après avoir fait environ un mille sur la rivière, et avoir parcouru environ 28 milles dans notre journée. Le temps était clair et froid; direction sud-ouest. Le lendemain, le 30, nous suivîmes la Petite Churchill jusqu'à la nuit, et parcourûmes 30 milles, le temps étant clair et beau. Le 31 jnavier, vers 10 heures, nous arrivâmes au campement des sauvages. Nous repartîmes à midi et continuâmes notre voyage jusqu'à 5 heures de l'après-midi, alors que nous campâmes pour la nuit, ayant parcouru 25 milles. Le 1er février nous parcourûmes environ 25 milles. Le 2 février nous continuâmes notre voyage jusqu'à environ 15 milles du Lac-Fendu; il faisait très froid; parcouru 30 milles. Le 3 février nous arrivâmes au Lac-Fendu à 11.15 du matin, après avoir fait 15 milles; le temps était clair et froid.

Il nous arriva un petit incident sur la route. Les chiens sentant des pistes de daims se sauvèrent, et le devant du traîneau de Edward McPherson fut endommagé en se heurtant contre un arbre. Cependant nous nous arrangeâmes pour nous rendre jusqu'au Lac-Fendu, mais ce traîneau n'est plus propre au service de la police. C'est le seul incident qui nous arriva, et nous parcourûmes nos 240 milles en huit jours et demi, ce qui fait une moyenne de 28 milles par jour. Les chiens étaient très fatigués durant les trois derniers jours, et l'on ne pouvait aller plus vite que le pas, bien que nous fussions légèrement chargés alors.

En arrivant au Lac-Fendu je trouvai que le gendarme Doak était allé à Natounan avec tous les chiens pour les soigner. L'on ne peut point trouver du poisson pour les chiens aux environs du Lac-Fendu cet hiver, et c'était pour ménager les rations autant que possible qu'il avait pris ce parti.

J'avais donné ordre au maréchal des logis Smith, lors de mon passage au Lac-Fendu, d'agir ainsi s'il ne pouvait pas se procurer assez de poisson pour aller jusqu'au printemps. Le poste n'avait que 993 poissons quand je suis revenu au Lac-Fendu, c'était tout ce qu'on avait pu trouver au Lac-Fendu, et il fallut les transporter de 35 milles pour les avoir au poste.

On m'apprit qu'un incendie éclata au poste quelque temps après mon départ. J'ai fait un rapport spécial à ce sujet.

Pendant cette semaine j'ai fait une inspection générale du poste et marqué l'emplacement de nouveaux bâtiments; j'ai eu une entrevue avec le chef et les conseillers de la bande du Lac-Fendu, qui sont venus me voir au sujet de notre venue dans le pays. Je vous transmets sous pli spécial le rapport de l'inspection du détachement du Lac-Fendu.

Durant mon séjour au Lac-Fendu j'ai engagé un autre gendarme spécial pour servir de guide et d'interprète, un sauvage du nom d'Alex Spence. Bien qu'il ne parle pas l'anglais

couramment, il le comprend bien. Edward McPherson fut remis à M. Flett, l'agent de la Baie-d'Hudson, qui nous l'avait prêté jusqu'au temps où nous pourrions nous procurer un bon homme. Alex Spence est un des quelques sauvages qui connaisse la route d'été de Norway-House à Fort-Churchill, et c'est une des principales raisons pour laquelle je l'ai engagé; en outre, c'est un bon homme. Je lui payais $25 par mois, et durant la patrouille de Churchill, cet été, il devait recevoir 50 cents de plus par jour. C'est en moyenne le prix payé pour ce travail, environ $1.50 par jour.

Le samedi, 9 février, nous partîmes, Alex Spence en avant des chiens, le gendarme Rose avec le premier attelage de chiens, et moi-même avec le second attelage. Je louai deux chiens d'Alex Spence. D'après l'arrangement, il devait recevoir 25 cents par jour pour les deux pour aller à Norway-House et en revenir. J'étais obligé de faire cela, car je voulais laisser trois chiens au gendarme Doak pour s'en servir pendant l'absence du gendarme Rose, et comme je voulais laisser seulement six chiens pour le service du Lac-Fendu, le gendarme Rose n'aurait eu que trois chiens pour retourner de Norway-House au Lac-Fendu. En louant ces deux chiens je lui fis un attelage de cinq chiens, car trois n'étaient pas suffisants pour faire un voyage de 250 milles. Ce matin-là le temps était menaçant, et environ une heure après la tempête de neige commença. Nous devions faire 35 milles ce jour-là, et nous avancions si lentement que nous crûmes opportun de retraiter et d'attendre jusqu'au lundi pour partir. Le lundi matin nous partîmes dans l'ordre indiqué plus haut. Il ventait et le temps fut couvert toute la journée, et de temps à autre il tomba un peu de neige. On ne pouvait voir aucune trace de route, la neige l'avait couverte. Nous arrivâmes aux rapides à 6 heures, après avoir parcouru environ 35 milles. Nous repartîmes le lendemain matin à 4 heures et à 12.30 nous rencontrâmes le gendarme Doak qui retournait au Lac-Fendu avec ses huit chiens. Nous lui en prîmes quatre; il restait avec trois chiens d'attelage et un jeune chien. Il nous dit qu'il avait laissé à Natounan un chien dont le pied était trop gelé pour continuer le voyage, et qu'il était aux soins d'un sauvage. Quant nous quittâmes le gendarme Doak, nous avions huit chiens sur chaque traîneau et nous arrivâmes à Natounan à 6.15 du soir. Nous partîmes dès le matin, et quand nous rencontrâmes le gendarme Doak nous avions parcouru environ 35 milles. Ce soir-là il neigea tout le temps, le lendemain aussi; il nous fut impossible de partir. Il était difficile de trouver à acheter du bon poisson à Natounan. Nous ne pûmes nous procurer que des sucets, qui sont un pauvre aliment pour des chiens. Il nous fallut en prendre une grande quantité pour nos huit chiens sur chaque traîneau, et pour cette raison notre voyage ne pouvait se faire rapidement. Il nous fallut prendre assez de provisions pour nous rendre jusqu'au Lac-Travers, une distance de 130 milles.

Huit chiens quand il faut portager c'est trop, et au lieu d'être une aide ils sont un embarras. Nous ne voulions pas les laisser libres, car il y a des pièges partout. Nous n'avions que deux traîneaux et une bonne charge sur chacun. Nous engageâmes un sauvage avec son attelage pour transporter la nourriture de nos chiens durant deux jours. Nous lui donnâmes 75cts par jour à lui, 50cts pour ses chiens et 50cts pour son homme qui battait le chemin. Je ne pus me procurer que la moitié du poisson à chiens dont j'avais besoin parmi les naturels, et il me fallut prendre le reste de l'homme qui avait la garde des provisions de la Compagnie de la Baie-d'Hudson.

Nous partîmes de Natounan le matin du 14 février. Il neigea toute cette journée, puis le temps se radoucit. Nous fûmes tous mouillés, la neige fondait sur nos vêtements, mocassins, etc.; nous parcourûmes 35 milles.

Le lendemain nous nous mîmes en route de bonne heure et trouvâmes la route très difficile. Nous arrivâmes au lac Sipiwesk vers 3.30 de l'après-midi, continuâmes jusqu'à cinq heures, et nous campâmes pour la nuit après avoir fait environ 35 milles. Le lendemain, avant le lever du soleil, les sauvages que nous avions engagés partirent pour retourner à Natounan et nous partîmes immédiatement après eux. Nous pûmes voyager facilement ce jour-là sur le lac Sipiwesk, bien qu'il nous fallut ouvrir le chemin, et à 5 heures nous étions à environ 20 milles du Lac-Travers. A partir de cet endroit la route était bien tracée, quelqu'un y ayant passé transportant de la viande d'orignal tué près du chemin; nous déci-

dâmes de continuer et nous arrivâmes au Lac-Travers à 10.30, après avoir fait soixante milles dans notre journée.

Le lendemain étant un dimanche, et ayant appris que le chef des sauvages et son conseil voulaient me voir, je me décidai d'attendre. Le lundi matin nous repartîmes et arrivâmes à la cabane de John-Bull à 6 heures du soir, une distance d'environ 40 milles. Le lendemain, à midi, après avoir fait 20 milles, nous arrivâmes à Norway-House. La distance entre le Lac-Fendu et Norway-House est d'environ 260 milles, et nous parcourûmes cette distance en six jours et demi de marche, ce qui fait une moyenne de 43 milles par jour. Durant les cinq premiers jours il nous fallut battre le chemin presque tout le temps.

Les chiens que je pris avec moi de Norway-House pour me rendre à Fort-Churchill s'en retournèrent en bon état. Ces chiens avaient alors parcouru plus de 1,000 milles.

Nous n'eûmes aucun accident sur la route depuis le Lac Fendu, à part des mauvais rhumes que nous prîmes le 14 février, le jour de notre départ de Natounan, alors que nous fûmes tous mouillés par suite du changement de temps.

Quand nous arrivâmes à Norway-House, je trouvai que le gendarme Cashman était parti; il était allé à Mafeking, accompagné du gendarme Seller et du gendarme spécial Mosher. Le gendarme O'Neil se préparait à partir pour une patrouille, alors le gendarme Rose m'accompagna jusqu'à Mafeking. Je restai à Norway-House jusqu'au samedi matin, 23 février, et alors nous repartîmes dans l'ordre suivant: Doc Simpson, un guide sauvage que nous avions engagé pour nous conduire à Mafeking, le gendarme spécial Alex Spence, qui devait ramener mon attelage, le gendarme Rose conduisant le premier attelage et moi le second; j'avais les mêmes chiens qu'à Churchill et que j'avais ramenés. Nous prîmes des vivres pour six jours et deux nuits. Le premier jour nous ne parcourûmes que huit milles. Il nous fallut camper sur une île du lac Playgreen à cause de la tempête de neige. Durant la nuit le vent changea de direction et nous eûmes beaucoup à souffrir. Le 24 nous partîmes du camp vers 10 heures du matin; il neigeait et il ventait encore. Nous arrivâmes au Portage-de-la-Mousse à midi, et y fîmes un feu. Nous arrivâmes sur le lac Winnipeg à 3 heures de l'après-midi. Nous continuâmes notre route jusqu'à 4½ heures, fîmes un autre feu et continuâmes à la tombée de la nuit. Nous voulions faire un bon bout de chemin durant cette nuit, vu que le temps était beau et qu'il faisait clair de lune. A 6 heures environ nous aperçûmes un feu à environ un mille de distance. Nous allâmes dans sa direction et nous vîmes que c'était le gendarme Cashman qui retournait à Norway-House. Hous campâmes ensemble toute la nuit, après avoir parcouru 25 milles. Le lendemain nous partîmes à 4.30 et arrivâmes au campement de pêche de Limestone-Bay à 10 heures du matin; nous en partîmes à 11.30 et continuâmes notre route jusqu'à 4.30. Le temps était très mauvais, nous ne pouvions voir à 200 verges devant nous. Il n'y avait pas de trace de route, il nous fallait suivre la direction du vent, qui soufflait de l'est; nous parcourûmes environ 30 milles. Le 26 nous partîmes de bonne heure le matin et arrivâmes à Grands-Rapides à la nuit. Nous n'avons aucune route toute la journée. On rapporte que la tempête avait été très violente la veille à Grands-Rapides. Nulle trace de passage sur le lac; il nous fallait aller d'une pointe à une autre tout le long du chemin; nous parcourûmes 35 milles. Nous passâmes la nuit chez un M. Simpson, qui tient une sorte d'hôtel à cet endroit. Nous commencions à manquer de provisions, nous en remplîmes nos boîtes, nous fîmes quelques gâteaux d'avoine, et le lendemain matin à 8.30 nous nous mîmes en route. Nous arrivâmes au Passage à 2.30, une distance de 25 milles. De là au Haut-Portage, une distance de 20 milles, nous n'avions plus de trace de chemin, et la marche était très pénible. Nous arrivâmes au Haut-Portage à 9.30 du soir. Nous y trouvâmes seulement un peu de poisson pour les chiens, à peine assez pour la nuit. Nous parcourûmes 45 milles. Le 28 nous partîmes à 9 heures du matin et arrivâmes aux îles du Chenal à 1.30, après avoir parcouru 15 milles. Nous nous proposions d'atteindre le rivière Plate cette nuit. On nous dit que quelqu'un demeurait aux îles du Chenal, mais l'endroit était désert depuis quelques jours. Le temps avait été si mauvais que les champs étaient tous pleins de neige. Nous nous rappelâmes que l'on nous avait parlé d'un portage à la baie du Pélican, sur le lac Winnipegosis, et qui se terminait à la rivière Plate. Nous voyageâmes tout l'après-midi sans le trouver, tout était tellement couvert de neige que nous ne pou-

vions pas l'apercevoir. Nous fîmes un feu pour faire du thé et nous nous remîmes en route pour les îles du Chenal à 7 heures du soir; nous y arrivâmes à 10.30. Nous n'avions plus de poisson pour nos chiens; nous creusâmes quelques trous et retirâmes quelques sucets laissés dans la neige, et nous remplaçâmes ce qui manquait par des gâteaux d'avoine. Nous prîmes un peu de farine laissée dans un sac à l'intérieur de la maison, et je laissai un mot pour dire aux propriétaires d'écrire à M. Leask, l'agent de la Baie-d'Hudson, pour se faire payer.

J'écrivis une lettre à M. Leask quand j'arrivai à Mafeking pour lui dire de communiquer avec moi si les propriétaires lui demandaient compensation. J'appris depuis que la cabane avait été abandonnée, qu'elle appartenait à des Norvégiens, et que personne ne devait retourner pêcher à cet endroit avant l'hiver suivant. Toute la journée le soleil fut très fort, et le guide était aveuglé par la réverbération de la neige vers midi, et à la nuit nous avions tous plus ou moins mal aux yeux, mais le guide souffrait terriblement. Le 1er mars nous partîmes à 6 heures du matin, nous dirigeant vers l'ouest. Nous allions d'une pointe à l'autre, faisant le tour de ce long bras du lac Winnipegosis à l'entrée de la baie Dawson connu sous le nom de Graves-Point. Le temps était chaud, le soleil était fort et nous aveuglait. Les chiens ne travaillaient pas bien et la marche était lente. Nous atteignîmes la pointe à 2.30. De là à Steep-Rock, 12 milles de Mafeking, c'est un chemin de cheval. Nous fîmes du feu, préparâmes un bouillon pour nos chiens et y ajoutâmes un peu de thé. Le thé est un bon stimulant pour des chiens fatigués, mais il faut ne pas leur en donner trop, car il a la propriété de les enivrer. Nous attendîmes le coucher du soleil avant de nous remettre en route, car nous avions mal aux yeux. Nous partîmes de Graves-Point à 4.30 et arrivâmes à Steep-Rock à 8.30, après avoir parcouru 18 milles. Ce jour-là nous fîmes environ 30 milles. Nous nous arrêtâmes à Mafeking à midi, après avoir parcouru 12 milles. J'appris qu'il n'y aurait pas de train avant le lundi à minuit. Je télégraphiai au quartier général de la police pour annoncer mon arrivée. Le mardi, 5 mars, je pris le train pour Prince-Albert, et partis de là le matin du 8 pour Régina, où j'arrivai la même nuit. La marche des trains était très irrégulière à cause de la neige, c'est pour cette raison qu'il me fallut tant de temps pour me rendre de Mafeking à Régina.

GÉNÉRALITÉS.

Habillement.—Des manteaux en forte toile, garnis en rat musqué au capuchon et aux extrémités des manches, devraient être fournis à tous les détachements qui ont des attelages de chiens; c'est le seul vêtement convenable pour conduire les chiens. Ces manteaux sont peu dispendieux et d'un bon service. Les robes de peaux de lapins sont introuvables, car ceux-ci ont presque tous disparu. J'ai vu des robes d'édredon à Fort-Churchill fabriqués par la Compagnie Woods, d'Ottawa, c'est justement l'article qu'il faut pour coucher sur la neige. Elles sont légères, grandes et confortables; elles coûtent environ $20.

Justice.—Il se fait tellement de concurrence dans le commerce de fourrures à Norway-House, Lac-Travers, Lac-Fendu, etc., et il y a tant de personnes différentes qui s'engagent dans cette industrie, qu'il est nécessaire de nommer des juges de paix. J'ai reçu des plaintes tout le long de la route, quelques-unes graves, d'autres triviales. Les indigènes sont arrivés à croire que personne n'a le droit de les punir, pas même l'agent des sauvages, dont l'autorité est très limitée.

Les bandes du Lac-Travers et de Norway-House, surtout les premières, deviennent immorales, paresseuses, déshonnêtes et voleuses. Tout ce qu'il faut, c'est de punir quelques-uns des plus coupables des membres, et tout rentrerait de nouveau dans le devoir. Un juge de paix placé à Norway-House pourrait surveiller toute la région; il pourrait même se rendre jusqu'au Lac-L'Orignal, le Lac-des-Cèdres, Grands-Rapides, Oxford-House et Nelson-House. Il lui faudrait être en voyage presque tout le temps; néanmoins, il pourrait faire ce service d'une manière efficace. Il faudrait bâtir des cellules à Norway-House et au Lac-Fendu.

Casernes.—Je recommande fortement la construction d'une maison en troncs d'arbres au Lac-Fendu pour le détachement; celle qui existe à présent appartient au rév. M. Fox, et

elle est complètement inserviable. On pourrait trouver tous les matériaux voulus au Lac-Fendu, à l'exception des portes, fenêtres, etc., qu'il faudrait faire venir d'ailleurs par les bateaux d'York.

Nourriture des chiens.—Cette question importante demande une attention immédiate. Après avoir cherché à trouver quels sont les meilleurs moyens de garder les chiens durant l'été, j'en suis venu à conclure que chaque détachement devrait être pourvu de filets; il en faudrait 20 pour Norway-House et 20 pour le Lac-Fendu. On pourrait engager un indigène pour garder les chiens sur une des îles et qui se servirait des filets pour pêcher; on pourrait trouver un bon homme à raison de $20 par mois. A Norway-House les gages sont un peu plus élevés: on pourrait avoir un bon homme de confiance pour $30 par mois. A mon avis, c'est le meilleur mode pour garder les chiens durant l'été.

Service médical.—Norway-House devient populeux, c'est-à-dire que beaucoup de blancs y passent l'hiver. Je pense qu'il est temps qu'un médecin réside dans cette région. Je recommanderais de nommer à ce poste un jeune médecin, le département des Affaires des Sauvages payant la moitié des dépenses et celui de la Gendarmerie l'autre moitié. Il recevrait ses vivres et son logement du département des Affaires des Sauvages. On néglige trop les sauvages, ils ne reçoivent la visite d'un médecin qu'au temps des traités. Naturellement, ce n'est qu'une idée que je suggère.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur

E. A. PELLETIER,
Inspecteur.

ANNEXE P.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR E. A. PELLETIER SUR LA PATROUILLE, ALLER ET RETOUR, DE NORWAY-HOUSE À CHURCHILL, ÉTÉ DE 1907.

NORWAY-HOUSE, T.N.-O., le 27 septembre 1907.

L'Officier commandant,
Division du Dépôt,
Royale Gendarmerie à cheval du N.-O.,
Régina, Sask.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous annoncer que je suis revenu de Fort-Churchill hier, 26 septembre.

DE NORWAY-HOUSE AU LAC-FENDU.

J'ai quitté Régina le 5 juillet, et en compagnie de trois confrères, je suis arrivé à Norway-House le soir du 10 juillet. En route j'ai rejoint, à Winnipeg, le maréchal des logis Butler, qui était parti un jour d'avance.

J'avais ordre d'attendre à Norway-House le retour des gendarmes O'Neil et Cashman, qui étaient dans l'intérieur à la poursuite de sauvages meurtriers.

Le lendemain, 11 juillet, ils arrivèrent ici avec leur deux prisonniers, Jack et Joseph Fidler, et deux sauvages pour servir de témoins, Owl Rae et Angus Rae.

Le lendemain j'ai fait un procès sommaire, et ayant trouvé des preuves suffisantes de culpabilité, je les condamnai à subir leur procès.

On me donna ordre d'attendre l'arrivée des dépêches avant de partir pour Fort-Churchill; on m'apprit aussi que deux autres gendarmes devaient nous rejoindre.

Trouvant que nos canots auraient été trop chargés pour nous rendre au Lac-Fendu si nous prenions le maréchal des logis Butler et le gendarme Wood avec nous, j'envoyai Butler, Caldwell et Brown par bateau d'York.

Attendant quelqu'un de Régina le mardi, 23 juillet, je me rendis à Warren's-Landing, et j'y trouvai le gendarme Travers. Il m'apportait de la correspondance et des instructions.

Conformément à ces instructions, le lendemain matin, 24 juillet, je pris 10 chiens à Kettle-Island, et les emmenai à Norway-House pour être prêts à partir pour Fort-Churchill.

J'avais aussi ordre de me rendre immédiatement à Fort-Churchill. Pendant mon séjour à Norway-House je pris tous les renseignements voulus pour ce voyage, sur la manière de mieux réussir à conduire attelages, canots, etc. Je trouvai qu'il est préférable de prendre des canots à rames qu'à avirons, car une paire de rames vaut trois ou quatre avirons; en conséquence tous mes canots furent munis de rames.

J'appris aussi que c'était très difficile de naviguer dans ces eaux, que nous rencontrerions de longs portages, et que des blancs, s'ils n'avaient pas appris à canoter dès leur enfance, trouveraient le voyage difficile et dangereux, à moins d'avoir un sauvage pour gouverner chaque canot.

Le 25 juillet, je partis de Norway-House dans l'ordre suivant: Le premier canot—léger, 16 pieds de long (ce canot fut échangé au Lac-Fendu contre un autre de 19 pieds), contenait le gendarme spécial Alex Spence, un indigène qui nous servait de guide, et moi-même,

avec les provisions et les effets. Le second canot, $17\frac{1}{2}$ pieds de long, contenait Jimmy Painter, sauvage, Sandy Mayham, sauvage, cinq attelages de chiens, des provisions et des effets. Le troisième canot, 18 pieds, où se trouvaient Moses Gore, sauvage, les gendarmes Woods et Travers, cinq chiens, un peu de bagage, des provisions et des effets.

Le jour de notre départ, le 25 juillet, nous avons fait 10 ou 12 milles. Sur le Petit lac Playgreen nous avions un fort vent debout qui a rendu difficile la tâche de manœuvrer l'aviron. Le 27 juillet, à 10 heures du matin, nous sommes arrivés au lac Travers, soit une distance de 65 milles de Norway-House. Je me suis arrêté là environ une heure. Notre arrêt n'a pas été de longue durée, vu que je voulais profiter du bon vent qui soufflait alors.

Nous nous sommes rendus au premier rapide en aval du lac Travers à 4 heures après-midi. Nous avons fait le portage à cet endroit et avons campé quelques milles en aval.

A partir de deux heures de l'après-midi il a plu à verse, et les mouches nous ont beaucoup ennuyé.

Le 28 nous nous sommes rendus à l'extrémité d'amont du lac Sipi-wesk, après avoir fait quatre portages durant la journée, ces portages étant d'environ trois-quarts de mille.

Le matin du 29 juillet nous avions encore un bon vent, et la navigation a été bonne jusque vers 3 heures de l'après-midi, alors que nous avons eu une tempête de tonnerre et le vent a tombé complètement. Nous avons atteint l'extrémité d'aval du lac vers 9.15 du soir, et avons fait halte sur une petite île.

Le jour suivant, le 30 juillet, nous avons eu un assez bon vent et avons bien descendu la rivière jusqu'à la courbe, où nous avons eu des vents contraires le reste du temps. Nous avons passé la rivière à l'Eau-Claire à 4.30 de l'après-midi, et avons fait halte pour la nuit à 7.30 du soir.

Le 31 juillet nous avons eu du bien mauvais temps, nous avions le vent debout et la pluie a duré toute la journée; il y avait un fort vent de nord le matin. Nous avons sauté deux rapides assez considérables et avons atteint Grands-Rapides, 30 milles du lac Fendu, et nous avons fait halte en faisant un portage ce soir-là.

Le 1er août, je suis arrivé au lac Fendu vers 6 heures. Il y avait un fort vent debout qui a duré toute la journée, et il nous a fallu traverser le lac pour se mettre à l'abri des îles, vu que le courant était trop fort pour les canots.

J'ai trouvé le brigadier Butler et ses hommes qui venaient d'arriver de leur campement dans les bois. Il a fait rapport qu'il avait jusque-là trouvé cinquante billes à bâtir. J'ai passé un jour au Lac-Fendu et préparé l'équipage pour le voyage à Fort-Churchill.

COURS D'EAU.

De Norway-House nous allons au Petit lac Playgreen, qui se trouve à quatre milles du poste de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Sur environ douze milles le courant est faible, jusqu'au premier rapide, appelé Great-Sea-Falls, dont la chute est de 5 pieds.

Il faut faire un portage à cet endroit. Ensuite le courant est peu rapide sur une distance d'environ 9 ou 10 milles, excepté ici et là, en passant la pointe des îles, où il est rapide mais la navigation est facile.

L'eau est vaseuse, à cause du grand nombre de hauts-fonds, qu'il faut surveiller de près, car il n'y a pas de remous qui les indiquent. Cependant, le voyage se fait facilement.

Ensuite nous trouvons un petit rapide dont la chute est de deux pieds, et là il faut faire un portage. Puis la rivière se divise en deux branches. Celle de l'ouest est la route des canots et celle de l'est la voie des bateaux d'York.

Le bateau d'York est un grand bateau dont se sert la Compagnie de la Baie-d'Hudson pour faire le transport des provisions à ses postes à partir de Norway-House. Ces bateaux se construisent dans la région et peuvent contenir 6 ou 7 tonnes, ainsi qu'un équipage de 10 ou 12 hommes.

Sur un parcours de six milles la route du canot est très bonne, malgré la largeur de la rivière à partir de la petite chute. Après ces six milles en allant vers le lac de la Pierre-à-Pipe il y a deux rapides, et le courant est fort autour des pointes; en descendant on peut sauter ces rapides, mais il faut marcher pour les remonter.

La chute du dernier rapide, qui débouche dans le lac de la Pierre-à-Pipe, est de 10 ou 12 pieds, et elle est assez escarpée pour que ce rapide soit considéré comme une chute.

Le lac de la Pierre-à-Pipe est une jolie petite nappe d'eau remplie d'îles qui contiennent du sapin et de l'épinette rouge, avec du baumier et du bouleau sur quelques-unes, l'ensemble produisant un effet superbe.

Du lac de la Pierre-à-Pipe au lac Travers, le chenal de la rivière s'élargit. Le poste de la Compagnie de la Baie-d'Hudson est situé à environ cinq milles de l'embouchure du lac.

Entre les lacs Travers et Sipi-wesk, distance d'environ 15 milles, il y a cinq rapides considérables avec portages, trois de ceux-ci sont considérablement longs, soit trois quarts de mille à un mille, et il y en a deux plus courts.

Ces portages sont des routes bien connues, et les sauvages les parcourent: le bateau d'York monte et descend la rivière.

Le lac Sipi-wesk est de 40 milles environ de longueur et rempli d'îles, de sorte qu'il n'y a que deux longues nappes d'eau dans le lac entier. Réellement, celui qui voyage à travers tant d'îles se croirait sur une rivière.

A moins que le voyageur ait des guides sauvages il ne pourrait qu'à grande peine entrer ou sortir de ce lac, et il en est ainsi des autres lacs, vu que le rivage ne fait pas partie d'une vallée. Le rivage est plat tout du long, sans amarques pour en indiquer le cours.

Le lac Sipi-wesk se jette dans un cours d'eau rapide et bien défini qui contient très peu d'îles; les bords de chaque côté sont moyennement escarpés, soit de 40, 50 ou peut-être 100 pieds de hauteur et formés de rochers.

Cet état de choses se continue jusqu'à ce que l'on atteigne les rapides, qui sont situés à environ 30 milles du poste de la Compagnie de la Baie-d'Hudson au Lac-Fendu. Le lac Fendu est à 75 milles du lac Sipi-wesk, sur la rivière Nelson. Sur cette étendue de 75 milles il n'y a que deux rapides situés à une distance d'environ trois quarts de celle qu'il y a pour se rendre au lac Sipi-wesk. Les canots sautent ces rapides et les bateaux d'York les descendent aussi, mais quelquefois il faut les haler ou les portager au contour des pointes aiguës qui se trouvent en descendant. Le reste de la rivière a un courant fort lent, dans quelques endroits il est de $2\frac{1}{2}$ à 3 milles, ce qui est le plus rapide.

Aux Grands-Rapides, où la rivière fait une courbe, il y a un portage de 200 verges formé par une montagne. Afin de pouvoir descendre les rapides, il faut que les canots soient très légers. Les bagages ont été portagés et les sauvages ont descendu les rapides en canots. Il fallait trois sauvages pour chaque canot.

Après avoir descendu les rapides nous sommes arrivés à Split-Lake sur lequel il a fallu faire 24 ou 25 milles avant d'arriver au poste de la Compagnie de la Baie-d'Hudson qui est situé sur ce cours d'eau.

TOPOGRAPHIE.

L'aspect général du pays est plat, autant que j'ai pu l'apprendre et par ce que j'en ai entendu dire. Dès que l'on quitte les bords de la rivière on tombe dans des muskegs qui rendent la marche impossible en été; pour cette raison, pas un sauvage ne peut vivre à l'intérieur. Ils demeurent tous sur le bord de l'eau, et tous les voyages se font par eau, même les portages, qui devraient être bien égouttés, vu qu'ils sont près des bords, où le sol est plus élevé, sont, en certains endroits, très humides et boueux. C'est toujours le cas, qu'il fasse beau ou non.

De Norway-House à la partie inférieure du lac Sipi-wesk, le pays est très plat. De cet endroit aux premiers rapides, durant les premiers 25 milles que l'on fait sur la rivière, on voit quelques collines rocheuses de chaque côté, mais ensuite elles diminuent en dimension jusqu'à ce que l'on atteigne les Grands-Rapides.

Les environs du lac Fendu sont également bas et marécageux.

BOIS.

En général, le bois est petit; on trouve de l'épinette noire, du pin rouge et de l'épinette rouge mêlés de peupliers et de bouleaux, mais ces derniers sont très rares, et les sauvages ont de la difficulté à trouver des arbres suffisamment gros pour construire leurs canots.

Plus bas que Sipi-wesk on trouve de grandes étendues où les arbres sont tous brûlés; en d'autres endroits les arbres sont très verts, et par suite de la nature marécageuse du sol le feu ne peut se propager.

A certains endroits le long de la rivière le bois atteint de bonnes dimensions, mais il n'y en a pas en quantité suffisante pour des fins commerciales. Cependant, les sauvages de la Compagnie de la Baie-d'Hudson y trouvent suffisamment de bois de construction pour leurs propres besoins.

LES HABITANTS.

La Compagnie de la Baie-d'Hudson donne de l'emploi à tous les sauvages durant l'été. Quelques-uns sont aussi au service de marchands indépendants qui se procurent leurs approvisionnements par les bateaux d'York. Ceux qui restent sont engagés par les compagnies qui font la pêche sur les lacs Winnipeg et Playgreen. Ceux qui demeurent trop loin dans les terres pour travailler pour les compagnies de pêche, préparent soit les choses nécessaires en hiver, soit le poisson qui servira de nourriture aux chiens des marchands de fourrure que ceux-ci confient à leurs soins; d'autres restent aux environs des postes de traite. En réalité, il y en a peu qui ne soient pas employés—les infirmes et les boiteux. Les familles des hommes qui travaillent sur les bateaux d'York habitent dans le voisinage des postes.

MINÉRAUX.

Au lac de la Pierre-à-Pipe, M. Hyer, un marchand indépendant, et qui demeure à Norway-House, a marqué certains endroits où l'on trouve du quartz, et il s'attend à de bons résultats. Le pays n'a jamais été bien prospecté, de fait il n'a jamais été examiné. En été, c'est si difficile de s'y rendre, à cause des marais et des moustiques, que l'on n'a prospecté que sur le bord ou dans le lit des rivières.

En hiver, la neige est si épaisse qu'il n'y a pas de prospecteurs. J'ai entendu dire par les sauvages et les voyageurs qu'il y a du mica.

Il sort de terre une certaine substance qui ressemble au goudron, et elle a aussi quelques-unes des propriétés de l'huile de charbon. Je donne cette dernière opinion pour ce qu'elle vaut, et je ne saurais l'affirmer.

POISSON.

Le principal habitant de ces eaux est le poisson blanc. Il est très abondant, et à certains endroits il est grand, surtout dans les environs de Norway-House et du lac Travers. Les autres espèces de poissons sont le sucet, le brochet, la laquêche, l'esturgeon et quelques dorés. On trouve beaucoup d'esturgeons en deçà du lac Travers, mais c'est trop loin pour le transporter au marché en bon état.

GIBIER.

J'ai vu très peu de canards sur les bords de la rivière; ces endroits ne sont pas leurs habitats; ils se retirent dans les marais à foin plus loin vers le nord.

TEMPÉRATURE.

Durant les premiers jours qui suivirent notre départ de Norway-House, depuis là au Lac-Travers, nous avons eu du beau temps. De cet endroit au Lac-Fendu, nous eûmes plus ou moins de pluie chaque jour, et durant les temps humides les moustiques étaient très fatigants, surtout aux portages, où il était impossible de les chasser, nos mains étant employées à porter des effets.

DU LAC-FENDU A FORT-CHURCHILL.

Le samedi, 3 août, nous partîmes du Lac-Fendu dans l'ordre suivant: dans le premier canot (de 19 pieds), le gendarme spécial Alexander Spence, le guide en chef, Sandy Mayham, un sauvage, et moi-même, avec des provisions et une tente.

Dans le second canot, le sauvage Jimmy Painter, le gendarme Brown, 5 chiens, une tente et des provisions.

Dans le troisième canot, le sauvage Moses Gore, les gendarmes Travers et Caldwell, 5 chiens, des provisions et une tente.

Nous prîmes aussi avec nous le bagage du brigadier Nicholls; ce dernier fut détenu à Fort-Churchill l'hiver précédent pour cause de maladie.

Nous voyageâmes environ 2½ milles sur le lac Fendu, puis nous changeâmes de direction au partage des eaux, et cela nous conduisit à la rivière Churchill. Nous trouvâmes que le premier portage avait environ 2½ milles de long et était rempli de muskegs.

A 9 heures du soir de cette journée, il nous restait encore un autre bout de chemin à faire, mais il nous fallut attendre jusqu'au lendemain matin. Les moustiques étaient très importuns, ils nous harcelaient continuellement, et nous eûmes beaucoup de misère à transporter les bagages et le canot. Il fallait marcher dans la boue jusqu'aux genoux, et même jusqu'à la hanche, et toute la région était ainsi.

Le lendemain matin, nous terminâmes le portage et partîmes vers 9 heures. Nous voyageâmes sur un lac pendant environ un mille et demi, et après cela nous arrivâmes à un petit cours d'eau que nous suivîmes pendant environ 300 verges.

Ce cours d'eau était tortueux et étroit. Il nous fallut nous servir de la perche tout le long du chemin, et des avirons jusqu'à ce que nous arrivâmes à un lac appelé Assean, sur lequel nous fîmes environ 2½ milles, puis nous atteignîmes une rivière que les sauvages appellent la rivière de la Chasse. C'est un ruisseau de 40 à 50 pieds de large et qui coule très lentement. Nous continuâmes notre chemin sur cette rivière durant la journée jusqu'à un petit rapide. Nous tirâmes le canot vide et nous portâmes les effets durant près d'un quart de mille. Nous campâmes pour la nuit en haut de ce portage.

Le lendemain nous partîmes de bonne heure comme d'habitude et arrivâmes à la rivière Qui-Crie, qui se jette dans la rivière de la Chasse; nous la suivîmes jusqu'au lac Qui-Crie.

Il plut pendant plus de 24 heures durant ce voyage. Ce lac a plus de 1½ mille de large à l'endroit où nous le traversâmes, et il nous fallut arrêter de l'autre côté pour attendre la fin d'un mauvais coup de vent. Après 1½ heure d'attente, la pluie ayant diminué de force, nous continuâmes sur la rivière jusqu'à une suite de rivières et de lacs plus petits jusqu'à la source de la rivière Qui-Crie, formée par un lac; nous y étions vers midi. Il pleuvait tant et il faisait si froid qu'il nous fallut arrêter là le reste de l'après-midi.

Le lendemain, le temps s'étant radouci, nous commençâmes notre long portage de 2½ milles. Très mauvais marais et beaucoup d'eau; nous eûmes beaucoup de difficultés à nous rendre jusqu'au bout. Nous campâmes à l'extrémité de ce portage pour la nuit.

Le mercredi, 7 août, nous nous levâmes à 4 heures et nous partîmes au lever du soleil; nous fîmes un portage avant déjeuner d'un demi-mille de long et sec. Nous fîmes deux autres portages avant midi, et un bout d'un troisième. Ces portages étaient d'un demi-mille ou de trois quarts de mille de long, et bien meilleurs que ceux que nous avions faits le jour précédent.

Nous prîmes notre dîner sur les bords du lac Waskatowaka, la source de la Petite rivière Churchill. Nous voyageâmes tout l'après-midi sur ce lac, et campâmes à l'entrée de la rivière pour la nuit.

Le jeudi, 8 août, nous nous levâmes à 4.30, et nous partîmes encore à la pointe du jour. Durant la première partie du voyage le courant était lent jusqu'à ce que nous arrivâmes au premier portage, à l'heure du déjeuner. Il plut deux fois durant la journée, assez pour nous faire harceler par les mouches, les noires surtout.

Depuis ce portage en descendant, nous rencontrâmes beaucoup de rapides et de forts courants. Avant la nuit nous avions fait quatre portages, dont deux étaient de plus de

trois quarts de mille de long, et où nous eûmes de l'eau jusqu'aux genoux. Il n'y avait presque pas de chemin, et beaucoup d'arbres tombés nous barraient le passage. Jimmy et Moses sautèrent tous les rapides en canot, et Alex et Sandy firent la même chose excepté pour le dernier, où ils frappèrent une roche et leur canot s'emplit d'eau.

Leur vie fut en grand danger, car il se fit un trou dans le fond de leur canot. Cependant, ils réussirent à atteindre le bord, leur canot plein d'eau. Ils n'eurent pas le courage de finir le rapide. Ils étaient très énervés, et Sandy Mayahan n'eût pas le cœur de sauter d'autres rapides, ce qui nous causa beaucoup de retards.

Les réparations du canot nous firent perdre une heure de temps.

Pendant que les sauvages portageaient je me mis à pêcher, et je pris un bon nombre de brochets.

Le vendredi, 9 août, nous fîmes trois petits portages avant déjeuner, que nous prîmes à 10 heures. Entre le premier et le second portages, nous entrâmes dans l'eau peu profonde, et le canot de Moses fut percé par une pierre.

Il nous fallut arrêter encore pour faire les réparations. Tout l'après-midi nous fûmes en pleine eau et pas de rapides, et cette nuit-là nous campâmes près du lac du Camp-des-Sauvages. J'ai traversé ce lac l'hiver dernier en allant à Churchill. A travers pays, ce lac est à 70 milles du lac des Esprits.

Le samedi, 10 août, nous fîmes deux portages avant déjeuner. A 9 heures mon canot commença à faire eau et il fallut s'arrêter pour le calfater. Durant un portage de trois quarts de mille les gendarmes Travers et Brown s'égarèrent, et il nous fallut tirer du fusil; nous perdîmes une demi-heure avant de les retrouver.

Le sentier de ce portage est à peine perceptible, car personne ne passe par là, excepté de bonne heure le printemps, alors qu'une ou deux familles de sauvages viennent en canots au lac Fendu et s'en retournant en automne à leurs campements d'hiver. C'est pour cette raison qu'il est difficile de suivre ce sentier.

Nous passâmes le dernier rapide sur la Petite Churchill à 10 heures du matin, et continuâmes notre route jusqu'à 7 heures. Le voyage était bon, le courant fort et sans rapides. Durant la journée nous tuâmes deux canards et quatre oies; nous tirâmes sur deux ou trois perdrix, mais nous étions trop loin pour les atteindre.

Un des sacs de farine que nous avions pour nos chiens fut si mouillé, soit par la pluie, soit par l'eau qui rentrait dans le canot, qu'il chauffa, et il nous fallut la jeter, cela nous laissa avec une très petite provision pour nos chiens.

Le samedi, 10 août, nous avons dû faire au moins 50 milles.

Le dimanche, 11 août, nous eûmes un gros vent de nord toute la journée; nous arrivâmes à la Grande rivière Churchill à midi précis. Comme elle était houleuse, et que c'était le dimanche, que le temps était froid, nous passâmes le reste du jour sur une île, à l'embouchure de la Churchill.

Nous tendîmes notre filet, et avant 4 heures nous avions pris 16 brochets, de 10 à 25 livres, et un esturgeon de 39 livres. En fixant notre tente sur l'île nous ne pûmes planter les piquets plus avant que la mousse, la terre étant gelée. Nous avions de la mousse jusqu'aux genoux.

Ce soir-là nous donnâmes un bon repas à nos chiens, autant qu'ils purent manger, et il leur en resta encore assez pour le repas du matin. A mon avis, cette bonne pêche aida nos chiens à pouvoir se rendre à la rivière Churchill en bon état, car le manger pour les chiens fut très rare après cela sur toute la route.

Le lundi, 12 août, nous partîmes de l'île à 7 heures du matin, et descendîmes la rivière Churchill jusqu'au commencement du portage qui nous mena à la rivière au Daim. Je voulus décider, mais sans succès, les sauvages à descendre la rivière Churchill, afin d'épargner les longs portages qu'il nous fallut faire.

Ils prétendent que c'est une très mauvaise rivière, que le courant y est très rapide. qu'il y a des bancs de sable, et que l'on ne peut trouver d'abri, vu que les bords sont escarpés,

Nous fîmes un voyage sur le premier portage avant déjeuner, et arrivâmes au bout à 4 heures de l'après-midi. Il est de 2¾ milles de long, et la première partie est une montée très raide, bien que la route soit bonne. Sur la dernière partie le sol était uni, quoique

marécageux et bas. Avant d'atteindre le petit lac qui est à l'extrémité, on est dans l'eau et la boue jusqu'à la ceinture. C'est à peine si l'on peut apercevoir trace du sentier en traversant le premier portage; le gendarme Travers perdit son chemin et cela retarda notre voyage d'une heure.

Nous envoyâmes les sauvages allumer des feux sur le haut des côteaux et tirer du fusil. Travers perdit sa route en descendant, et arriva à la rivière un demi-mille plus bas que notre campement. Vers 4 heures nous traversâmes le petit lac d'un mille de long et nous arrivâmes au deuxième portage, qui a environ 4 ou $4\frac{1}{2}$ milles de long.

Nous fîmes deux marches puis campâmes là pour la nuit.

Le lendemain matin nous finîmes le premier portage et terminâmes le deuxième à 3.30. Le deuxième portage est plus court que le premier, seulement il est plat d'un bout à l'autre et à certains endroits plein de muskegs.

Nous traversâmes un autre petit lac et arrivâmes au troisième portage à 5 heures de l'après-midi. Nous fîmes deux marches à travers ce portage de $3\frac{1}{2}$ milles avant la nuit, et il faisait très noir avant notre souper à 9.30.

Les mouches étaient très mauvaises; les mouches noires, les moustiques, les moucherons et les taons nous harcelaient partout.

Le matin suivant, le 14 août, nous continuâmes notre portage et le finîmes à 1 heure, au temps du dîner. Nous repartîmes à 3.30. Nous continuâmes sur le petit lac deux milles, jusqu'à ce que nous arrivâmes à un petit cours d'eau assez large pour donner passage à notre canot. A certains endroits nous fûmes obligés d'ouvrir notre passage à travers les broussailles; il devint pis, et c'était très fatigant de se frayer un chemin au milieu d'arbres tombés et autres obstacles.

Le cours d'eau était très sinueux, et à certains endroits le courant était très rapide; nous faillîmes avoir plusieurs accidents, car le grand canot frappait contre des pièces de bois et d'autres obstacles plongés dans l'eau. Cette nuit-là nous campâmes sur le haut d'une hutte de castors.

Le 15 août, nous continuâmes notre voyage sur ce ruisseau jusqu'à 10 heures, puis nous rencontrâmes un autre ruisseau qui se jetait dans celui que nous traversions, l'eau en était plus profonde et le voyage était par là même plus facile; cependant, les amoncellements d'arbres étaient aussi gênants et peut-être plus.

Dans un des cas, le premier canot passa à travers un embarras d'arbres en déplaçant celui qui servait de clef pour retenir les autres, mais avant que les autres canots pussent en sortir ils s'y trouvèrent saisis. L'eau était très basse à ces endroits, et le fond des canots se déchirait sur les pierres.

Nous tuâmes notre dernier gibier vers midi. En ce moment la largeur de la rivière était de 30 à 40 pieds. Notre réserve de provisions était presque épuisée. Nous en perdîmes une grande partie par l'humidité, notre sac de farine n'était autre chose qu'un paquet de colle.

Le vendredi, 16 août, nous partîmes le matin vers 7 heures, avec de la pluie et du temps froid. Il nous fallut arrêter à midi à cause du temps impossible, bien que nous tenions à continuer notre chemin, nos provisions étant épuisées. Nous donnâmes aux chiens leur dernier repas de galette d'avoine.

Le samedi, le temps s'étant remis au beau, nous partîmes à 5.45 et continuâmes jusqu'à 6 heures du soir. La rivière était tortueuse et pleine de rapides qu'il nous fallut sauter. L'eau basse nous fit toucher aux pierres du fond très souvent.

Nous atteignîmes le commencement des terres stériles à la nuit.

Le dimanche, 18 août, nous tuâmes 12 oies avant 10 heures du matin. Nous allâmes souvent sur le haut des bords coupés à pic pour essayer à voir du chevreuil, mais en vain; de fait nous n'en vîmes pas un seul. Nous trouvâmes beaucoup d'oies sur notre chemin vers Churchill, et comme nous n'avions rien autre chose à manger, nous nous en servîmes jusqu'à la fin du voyage, et en avions encore dix-sept en arrivant à Churchill.

Le 19 août nous campâmes encore sur la Grande rivière Churchill, à environ 35 milles en amont du poste de la royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest. Nous rencontrâmes

de très durs rapides à la dernière partie de la rivière au Chevreuil, et il nous fallut alléger les canots pendant que les sauvages sautaient les rapides.

La rivière Churchill était très houleuse et le vent soufflait du nord, mais pas assez fort pour empêcher le voyage, et nous descendîmes la rivière jusqu'à 6.30 de l'après-midi, puis nous campâmes pour la nuit à environ 20 milles du poste.

Nous partîmes le lendemain matin, le mardi, 20 août, à 6 heures, et arrivâmes au poste de la gendarmerie à midi, trouvant tout le monde bien.

COURS D'EAU.

Nous partîmes à travers le partage des eaux des rivières Nelson et Churchill, après avoir voyagé $2\frac{1}{2}$ milles depuis le lac Fendu. Nous eûmes à faire sept portages entre les eaux de la rivière Nelson et de la Petite rivière Churchill. Un de ces portages est de $2\frac{3}{4}$ milles, et les autres d'un demi à trois quarts de mille; ils sont tous mauvais, surtout les deux plus grands.

L'eau que l'on trouve entre ces petits portages consiste en petits lacs, à l'exception du lac Assean et autres petits cours d'eau.

Quelques-unes des rivières sont très petites et peu profondes, et quelques autres ont entre quarante et cinquante pieds de large. Le point de partage entre les bassins hydrographiques est peu prononcé. Le lac Waskatowaka est à la tête de la rivière Churchill. C'est un grand lac. Je n'ai pu avoir beaucoup de renseignements des sauvages. Ils me montrèrent une petite colline située à vingt-huit milles, et ils me dirent qu'elle était à mi-chemin de l'autre bout du lac; mais la chose peut n'être pas exacte, le lac peut être plus long, et cette étendue d'eau n'a pas encore été explorée; les sauvages eux-mêmes n'ont pas l'idée de sa longueur.

La petite rivière Churchill est une assez grande rivière, elle a de soixante à soixante-dix pieds de largeur à l'origine, et elle augmente jusqu'au point de sa jonction avec la Grande rivière Churchill; à cet endroit elle a 150 verges de large. Le courant a une vitesse de 3 s $3\frac{1}{2}$ milles à l'heure, et à certains endroits il atteint sept milles. Le voyage est plaisant aprèà que l'on a dépassé le premier arrêt, où le courant est rapide. De place en place il y a de mauvais rapides et de pénibles portages. Dans les rapides le lit de la rivière est très rocheux.

En quittant la Grande rivière Churchill on se dirige franc est, peut-être un peu au sud-est. Le premier lac que l'on rencontre a un demi-mille de large. Ce n'est ni plus ni moins qu'un marais sans débouché.

Le deuxième lac est d'environ trois milles de long, bien que nous y ayons fait que deux milles. Le troisième lac est d'environ deux milles de long, et ils sont situés à la tête de la rivière au Chevreuil.

Les sauvages m'ont dit que le cours d'eau que nous avons descendu n'est pas navigable quand l'eau est basse, qu'il n'y a pas assez d'eau pour leurs canots, qu'ils sont obligés de les portager dans un autre lac qui se déverse dans le petit ruisseau que nous avons rencontré à 10 heures du matin, 15 août; mais nous le trouvâmes assez haut pour y voyager, quoique nous eûmes de la difficulté à y passer.

A l'endroit où se rencontrent ces deux creeks la rivière a une bonne largeur, et elle augmente continuellement à mesure que d'autres cours d'eau s'y jettent. Ce qui est déplaisant, c'est qu'à certains endroits elle s'élargit, et alors elle n'a pas de profondeur; elle est remplie de pierres et de bancs de sables à ces endroits, et il n'y a même pas assez d'eau pour faire flotter les canots; il faut alors les passer sur les rochers à force de bras; c'est une rivière difficile à descendre quand l'eau est basse. On me dit qu'au printemps, quand l'eau est haute, il est très plaisant d'y voyager, deux ou trois des rapides étant assez raides près de l'embouchure de la rivière au Chevreuil, où la chute est très visib e.

La Grande rivière Churchill atteint, par endroits, deux ou trois milles de largeur, et est peu profonde, de fait nous touchons le fond avec nos rames sur tout le parcours. Par suite de la couleur boueuse de l'eau il nous fallait être constamment sur nos gardes pour éviter les roches et les hauts-fonds, même au milieu du courant. La marée se fait sentir jusqu'à la Pointe-aux Moustiques, à environ huit milles du poste de la police.

TOPOGRAPHIE.

Du lac Fendu à la Grande rivière Churchill, le pays est plat et le bois diminue de grosseur à mesure que l'on avance vers le nord, il ne se trouve que quelques arbres de taille moyenne sur les bords de la rivière; du moment que vous quittez le bord le bois est très rabougri.

A mesure que l'on descend la Petite rivière Churchill, les bords s'élèvent à pic jusqu'à une hauteur de soixante à soixante-dix pieds. Ordinairement un des côtés de la rivière est très escarpé et l'autre plus incliné.

Sur la Grande rivière Churchill les coteaux s'élèvent, et l'on peut de leur sommet avoir un beau coup d'œil; il n'y a pas de pentes raides; ce sont des terrains ondulés. Ils sont assez hauts, s'élevant de 200 à 300 pieds au-dessus de la surface des eaux, bien que l'élévation soit très graduelle. Dès qu'on atteint le sommet, on est dans un terrain à moitié stérile; on n'aperçoit, çà et là, que quelques petits arbres de 3 à 5 pouces de diamètre. Les arbres sont très clairsemés et ne forment pas de forêts; à plusieurs endroits il n'y a pas de bois, et quand il y en a ce ne sont que des tiges desséchées, dont quelques-unes sont tombées à terre.

Autour des petits lacs et des bas-fonds que l'on rencontre dans ces terrains à demi-stériles on trouve des bords escarpés, et l'on voit que les premières couches sont formées de matières végétales en décomposition sur lesquelles pousse de la mousse. Cette matière végétale varie de 6 à 2 pieds d'épaisseur; sous cette couche il y a de la glaise.

On trouve la même formation le long du chemin depuis là jusqu'à Churchill. Les bords de la rivière au Chevreuil sont élevés et atteignent 50 pieds près de son embouchure. Dès que l'on quitte la rivière, on voit d'immenses plaines sans végétation, où il ne croît que de la mousse.

BOIS.

Nous ne rencontrâmes, depuis le lac Fendu jusqu'à Churchill, de bois d'aucune valeur commerciale, excepté sur les bords de la rivière au Chevreuil, où il pousse des épinettes d'une taille moyenne, mais il n'y en a pas assez pour le commerce.

HABITANTS.

Personne ne demeure entre le lac Fendu et Churchill. Une ou deux familles de sauvages campent sur la Petite rivière Churchill durant l'hiver pour y chasser et pêcher.

POISSON.

Il y a du poisson en abondance dans la Petite rivière Churchill; le poisson abonde également à l'endroit où elle se jette dans la Grande Churchill. Il y a du brochet, de l'esturgeon et du poisson blanc. Les sauvages rapportent que dans le lac Waskatowaka il y a beaucoup de poisson blanc à certain temps, ainsi que du saumon et du brochet; presque rien dans la rivière au Chevreuil. Nous y jetâmes chaque jour le filet, et nous prîmes seulement deux sucets.

GIBIER.

Vers la partie inférieure de la rivière au Chevreuil et de la rivière Churchill il y a abondance d'oies et de canards, mais à la source de ces rivières on trouve rarement du gibier. Tous les chevreuils, que l'on dit très nombreux à certains moments sur la rivière au Chevreuil, se trouvaient dans les terres stériles vers le nord.

DE FORT-CHURCHILL À YORK.

En arrivant à Fort-Churchill, j'ai remis le courrier, dix chiens et trois gendarmes que j'avais pris pour les transférer à la division M. Je demeurai douze jours à Churchill pour attendre le vapeur *Rouville*, qui avait dû partir de Québec le 1er août; on s'attendait à le voir arriver de jour en jour. Le 31 août, le bateau n'arrivant pas, je ne pouvais retarder mon départ plus longtemps, et après avoir terminé mes préparatifs je partis le 31 août.

Je pris avec moi le maréchal des logis Nicholson et les gendarmes Heap, Verity et Stotherd. C'était trop tard dans la saison pour essayer de se rendre à York en canots. Alors je louai un bateau côtier de la Compagnie de la Baie-d'Hudson pour mener le parti à York.

Nous fûmes favorisés par un bon vent tout le temps du voyage, et nous fîmes le trajet d'York en deux jours; nous y arrivâmes l'après-midi du 2 septembre, après avoir parcouru 180 milles.

DE YORK AU LAC-FENDU.

Je passai la journée du 3 septembre à York à préparer notre équipage pour remonter la rivière Nelson, et le lendemain, 4 septembre, nous partîmes vers 9 heures du matin, doublâmes la Pointe-de-la-Balise à midi, et avions fait une bonne distance sur la rivière Nelson au coucher du soleil.

Il est très difficile de doubler la Pointe-de-la-Balise, le reflux s'étend sur un espace de deux ou trois milles, et le fond recouvert par l'eau est rempli de hauts-fonds et de rochers à moitié cachés dans le sable.

On n'a qu'un temps pour naviguer à cet endroit, à cause de la rapidité du courant de la rivière Nelson et du reflux qui descend. Il faut prendre le reflux à York et attendre là le flux avant de s'aventurer du côté de la rivière Nelson.

Le deuxième jour nous avions un bon vent et nous déployâmes les voiles et fîmes une bonne course.

Le vendredi, 6 septembre, nous avions encore un bon vent et fîmes du chemin, nous servant des voiles et des rames. Les bords étaient très escarpés et il nous fallut faire du halage. Nous arrivâmes à un campement de sauvages près d'une petite rivière; il nous donnèrent de belles truites en échange d'un peu de thé et de farine.

Nous allions juste nous arrêter pour la nuit quand nous aperçumes un homme à environ un mille de nous. En arrivant à lui, nous le reconnûmes, c'était Joseph Kitchikisick, un frère du chef de la tribu du Lac-Fendu, et un catéchiste qui se rendaient du Lac-Fendu à Severn, sur la baie d'Hudson.

Nous apprîmes de lui beaucoup de renseignements sur la rivière.

Le lendemain nous avions un bon vent. Avec les voiles déployées nous fîmes bon temps, bien que le courant fut très rapide et que durant deux milles nous fîmes du halage très difficile, les bords étaient escarpés et boueux. Nous atteignîmes le premier rapide à l'heure du diner. Nous portageâmes presque tout le bagage sur le bord pendant un quart de mille; nous portâmes aussi les canots légers. Durant l'après-midi le courant était trop incommode pour ramer ou canoter, et il nous fallut haler à la cordelle. A la tombée de la nuit nous arrivâmes aux rapides de la Pierre-à-Chaux, à quelques milles devant nous; cette nuit-là nous campâmes sur le bord de la rivière.

Le lendemain nous arrivâmes aux rapides de la Pierre-à-Chaux, vers l'heure du diner; nous portageâmes, puis nous eûmes un peu d'eau durant un mille et demi, et nous arrivâmes aux grands rapides de la Pierre-à-Chaux.

Les bords étaient élevés et nous eûmes de la difficulté à transporter les canots, il nous fallut les faire glisser à l'autre extrémité du portage. Nous passâmes la nuit sur le sommet de ce bord escarpé.

Le matin suivant, 9 septembre, nous eûmes encore quelques halages difficiles à faire. Par suite de l'eau haute les bords avaient été affouillés et il s'était produit des éboulis, ce qui rendait le halage extrêmement difficile, vu qu'il fallait éviter les arbres.

Les bords étaient de terre glaise et l'eau de l'intérieur passant à travers les rendait boueux. A certains endroits il était presque impossible de se mouvoir, les hommes enfonçaient jusqu'aux genoux dans cette boue.

A d'autres endroits il nous fallut porter les canots au-dessus des arbres tombés, car ils étaient trop loin dans l'eau pour pouvoir faire du halage. La rivière, je le dirai, n'était, ce jour-là, qu'un rapide continu, tellement fort qu'il était impossible de faire grand progrès.

A ces endroits le halage était très difficile, car, par suite de la vitesse du courant, les canots faisaient de l'eau.

Le 10 septembre, nous fîmes deux petits portages de trois quarts de mille de long, mais l'état de l'eau était le même que le jour précédent. Pour combler notre labeur, il tombait une pluie glacée durant la journée.

Le lendemain, 11 septembre, nous partîmes avant déjeuner; nous ne fûmes pas obligés de faire de halage durant ce peu de temps, c'était la meilleure nappe d'eau que nous ayons eue. Nous déjeunâmes au bas d'un très grand rapide, où la rivière La-Marmite se jette dans la Nelson. Avant notre diner, à 1 heure de l'après-midi, nous eûmes des halages et des portages difficiles à faire. Après dîner nous eûmes encore de mauvais halages et des rapides. Nous passâmes la nuit à l'extrémité d'un portage.

Le jeudi, 12 septembre, nous rencontrâmes une suite de rapides le long desquels il nous fallut haler et portager; entre ces rapides nous trouvâmes très peu d'eau libre, et nos canots eurent à souffrir, car les bords de la rivière étaient rocheux. Partout des trous, des courbs et des remous. Deux ou trois fois nos canots faillirent être brisés; ce n'est qu'à force de patience et de rude travail que nous réussîmes à les sauver sans trop de dommages.

En passant derrière un rocher, dans un de ces rapides, et avant de réussir à dégager le canot, le sauvage qui conduisait cassa deux avirons et une rame, et il resta pris à cet endroit durant près de 15 minutes; nous eûmes beaucoup de difficulté à le sortir de sa position dangereuse; nous campâmes cette nuit près de la rivière Moosehead.

Aucun de nous ne connaissait la rivière de York à Moosehead, excepté par ce que les sauvages en avaient dit (ceux qui étaient avec Joseph Kitchikisick).

Pour cette raison, le voyage était naturellement lent, car à chaque rapide que nous rencontrions, et il y en avait plusieurs, les sauvages étaient obligés de juger de la nature des choses et de chercher le meilleur endroit à prendre pour les remonter; d'un autre côté, l'eau étant haute, donnait aux rapides beaucoup de force, ce qui rendait le halage difficile. A partir de là nous étions en eau connue, ce qui rendait le travail beaucoup plus facile.

Le 13 septembre le vent était très fort toute la journée. Nous partîmes vers 9.30 du matin. Jusqu'à midi nous avions une bonne eau. Avant diner nous traversâmes le premier portage sur les rapides du Goéland; ce portage était de trois quarts de mille en longueur. Les rapides du Goéland ont trois milles de longueur et il faut portager trois fois, chacun des portages ayant un demi-mille à trois quarts de mille. Entre chacun d'eux il nous fallut faire usage de la perche et haler à la cordelle. Nous passâmes la nuit au commencement du deuxième portage.

Le 14 septembre, nous fîmes le troisième portage, et nous étions vers le temps du déjeuner sur le lac au Goéland d'en haut; il ventait et il pleuvait, et nous passâmes la nuit à la tête du lac au Goéland, près des rapides.

Le dimanche, 15, nous avions un très fort courant jusqu'à midi; il nous fallut saisir les branches des saules qui poussaient le long du bord pour nous faire avancer, l'eau était haute et le halage impossible. Nous arrivâmes à l'extrémité inférieure du lac Fendu, vers midi, et au poste de la police à midi précis.

L'équipage, de York au lac Fendu, se composait de quatre sauvages, le maréchal des logis Nicholson, les gendarmes Heap, Stotherd et Verity, et M. Lang, l'agent de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, qui nous rejoignit à la Factorerie d'York et qui nous rendit de grands services comme interprète et canotier.

COURS D'EAU.

La rivière qui se trouve entre la Factorerie d'York et le lac Fendu a un courant très rapide, sa longueur est de 150 milles. Sur ces 150 milles, la différence de niveau est de

440 pieds, sans chutes, ce n'est qu'un courant très fort et de grands rapides. Elle est très large, et depuis le départ à York on suit le côté sud jusqu'à Flamborough-Head, puis on traverse au nord; on continue de ce côté jusqu'aux premiers rapides, et on passe au côté sud-est.

Après les rapides de la Pierre-à-Chaux on traverse encore sur le côté nord et on y reste jusqu'au lac Fendu. La rivière est si large et le courant si fort que l'on perd près d'une demi-heure à la traverser, même en ramant avec force (contre le courant).

Par suite de l'eau haute et d'arbres tombés en travers, il était très difficile de faire du halage jusqu'au lac au Goéland; inutile d'essayer d'employer la perche, le lit de la rivière était de la glaise et les perches s'y enfonçaient trop avant.

La vue des rapides que nous avons rencontrés était en vérité grandiose. Une telle quantité d'eau débordant d'une crevasse étroite au-dessus de débris de pierre à chaux dans la rivière produit un bel effet.

Si l'on considère que cette rivière parcourt virtuellement tout le Nord-Ouest, depuis Edmonton jusqu'à la limite internationale, qu'elle est accrue des eaux des bassins des rivières Rouge et Winnipeg et des lacs Winnipeg et Manitoba, on comprendra que ce n'est pas un petit cours d'eau.

Entre les lacs au Goéland et Fendu, la rivière est pleine de rapides de toutes dimensions, quelques-uns sont grands et nécessitent de très longs portages.

TOPOGRAPHIE.

Près de la Pointe-de-la-Balise on voit une élévation de terre que l'on appelle Flamborough-Head, qui est un bord à pic de 100 pieds de haut. Le bord sud est aussi escarpé et atteint une hauteur de 60 à 70 pieds. Sur le haut de ces bords l'aspect général du pays est plat et marécageux. Les couches sont faites de mousse et d'argile dure et grise. Plus l'on monte et plus les bords sont bas, bien que nous ne nous en apercevions pas, jusqu'à proximité du lac au Goéland. Des arbres d'une bonne dimension poussent sur les bords de la rivière.

Dès que nous avançons dans l'intérieur, les arbres deviennent plus petits. A partir de la rivière Kettle, le cours d'eau est très sinueux et plein d'îles petites et grandes. A certains endroits en amont de la rivière La-Marmite, la rivière prend un cours très sinueux, rempli d'îles séparées par des courants plus ou moins rapides.

POISSON.

La rivière était trop rapide pour y jeter le filet. Nous le tendîmes qu'en deux endroits et nous ne prîmes presque rien.

GIBIER.

Le gibier est très insignifiant et manque presque entièrement. De York au lac Fendu nous ne prîmes qu'un porc-épic.

DU LAC-FENDU A NORWAY-HOUSE.

Nous restâmes au lac Fendu tout l'après-midi du 15 et les 16 et 17 septembre; nous devions repartir le 17, mais une pluie battante nous empêcha de nous mettre en chemin.

Ainsi, le mercredi matin, après avoir ajouté le gendarme Wood à notre nombre, nous partîmes à 9.15 du matin; le vent était encore très fort et nous embarquâmes beaucoup d'eau jusqu'au moment où nous pûmes nous mettre à l'abri de l'île. Nous passâmes la nuit auprès du premier rapide. Le lendemain matin, le temps était beau et nous déjeûnâmes aux Grands-Rapides, tout près des deux rapides, à 25 milles en amont de la rivière.

Il plut toute la nuit, et le 20 septembre il venta et il neigea très fort. Avant déjeûner nous fîmes un portage autour de la pointe. Nous prîmes notre dîner près du second rapide. Il plut et neigea toute la journée jusqu'à 4 heures de l'après-midi, alors qu'il faisait si mauvais qu'il nous fallut arrêter. Il continua à neiger jusqu'à 8.30, puis il y eut accalmie.

Le samedi matin, 21 septembre, quand nous nous levâmes, la terre était couverte de neige, et il ventait fort. Nous atteignîmes la rivière à l'Eau-Claire vers 11.30. Le vent devint si violent qu'il nous fallut baisser la voile et nous mettre à l'abri de la côte; nous ramâmes durant trois heures, alors le vent baissa un peu.

Ensuite nous reprîmes le vent et passâmes la nuit à la grande courbe de la rivière, à environ 18 milles du lac Sipi-wesk. Durant la journée nous fûmes pris par la neige et il nous fallut chercher la protection du rivage pour vider les canots qui avaient pris beaucoup d'eau par-dessus les plats-bords.

Le lendemain il faisait très beau, mais froid; la neige couvrait encore la terre, il faisait trop froid pour qu'elle fondit. Nous étions au lac Sipi-wesk à l'heure du dîner et nous passâmes la nuit sur une île, après avoir fait une bonne distance sur le lac. Il neigea encore beaucoup durant la nuit.

Le matin du 23 septembre il venta du nord et il neigea encore, il faisait froid; comme le vent nous était favorable, nous partîmes à 7.30 et arrivâmes à Sandy-Bar à 12.30 et campâmes à Long-Portage, à environ huit milles et demi au delà de Sipi-wesk. Nous fîmes voile toute la journée, excepté quand les houles devinrent trop fortes et le vent impossible.

Le 24 septembre le temps était froid et couvert le matin. Il se dégagea l'après-midi; le vent soufflait de l'ouest. Nous partîmes à 6.30 et fîmes un portage avant déjeûner. Nous prîmes notre dîner au rapide de la Vase-Blanche et arrivâmes au lac Travers à 7.30 du matin, et nous passâmes la nuit au poste de la Baie-d'Hudson. Nous fîmes quatre portages durant la journée, dont deux étaient longs et deux autres courts; la terre était couverte de neige, ce qui rendait la marche glissante et dangereuse.

Nous partîmes du lac Travers le 25 septembre, le vent était bon. Nous déjeûnâmes aux rapides de la Pierre-à-Pipe et passâmes la nuit à environ six milles du deuxième rapide à partir de Norway-House. Il venta et neigea le matin, mais le temps se dégagea vers la nuit et nous avions un bon vent.

Le 26 septembre nous atteignîmes le second rapide et arrivâmes à Seafalls à 10.30, 18 milles de Norway-House; nous atteignîmes le deuxième rapide avant déjeûner et arrivâmes à Norway-House vers 5.30 p.m.

En arrivant à Norway-House je trouvai que le vapeur devait quitter Warren's-Landing, la nuit du 30 septembre pour se rendre à Selkirk-ouest.

Je me proposais de faire embarquer sur ce bateau les hommes que j'avais emmenés de Fort-Chur hill; il devait partir le lundi soir de Warren's-Landing.

RÉCAPITULATION DES DISTANCES.

Autant que j'ai pu en juger par les renseignements et mes notes quotidiennes de voyage, j'ai trouvé que la distance qui sépare Norway-House du Lac-Fendu est d'environ 2[illegible]0 milles. De ce point à Churchill, par la route que j'ai suivie, il y a au moins 3[illegible]0 milles, bien qu'en hiver il n'y en ait que 240; de Churchill à York, 180; de la Factorie d'York au Lac-Fendu et par la rivière Nelson, 220 milles.

La distance, aller et retour, serait de 1,270 milles. Nous avons parcouru toute cette route en canot, à l'exception de 180 milles que nous avons faits en caboteur.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

En allant à Fort-Churchill et en en revenant je me suis informé de la condition de chacun à chaque poste, surtout à mon retour, et durant mon arrêt au Lac-Fendu j'ai eu des

entrevues avec le chef et ses conseillers. Au Lac-Travers j'ai parlé au chef Peter Ross. Il n'avait rien de particulier à dire et il trouvait que tout allait bien.

Tout le monde semblait content de voir la gendarmerie venir au pays. Je tiens surtout à offrir mes remerciements aux fonctionnaires de la Compagnie de la Baie-d'Hudson pour la courtoisie et l'amabilité dont j'ai été l'objet à chaque poste où je me suis arrêté.

J'ai trouvé d'un bon usage les rames que j'avais fixées aux canots, et les voiles latines très commodes à manœuvrer. Le meilleur canot pour ces voyages devrait avoir de 19 à 19½ pieds de lo g, une bonne profondeur et 44 pouces de largeur.

e reco mande une bonne profondeur pour sauter les rapides, où l'eau est tumultueuse; un canot qui se tient bien est moins sujet à embarquer de l'eau; presque toutes les eaux que j'ai traversées étaient très agitées; dans ces eaux un canot plat calerait, tandis qu'un canot rond glisse facilement; le poids ne devrait pas excéder 160 livres; j'avais des canots en tilleul; les canots faits en cèdre sont bons aussi. Les deux planches du fond devraient être un peu plus épaisses que les autres, et une lame de métal devrait recouvrir le fond du devant à l'arrière.

Pour de bonnes raisons, le fond devrait être lisse, sans quille ni lattes. Les longs portages qu'il faut faire et la marche à pied si difficile, 160 livres est tout le poids que deux bons hommes peuvent porter en sûreté. On devrait renforcer le canot au moyen de courbes les membrures transversales.

PROVISIONS ET BAGAGES.

On ne devrait prendre que ce qui est absolument indispensable. Les provisions doivent être simples et très nourrissantes et sans recherche. Un filet de 4½ pouces de maille, 60 pieds de long, fait en fil très fort, est toujours très utile; il est indispensable pour refaire les provisions, et devrait être muni de plombs et de flotteurs. es poissons abondent dans les rivières et les lacs. Je recommande du fil fort pour résister au brochet et à l'esturgeon; il faut avoir avec soi du fil et des aiguilles pour raccommoder.

Le meilleur câble de halage est le n° 18. Il est assez fort pour tirer un canot dans toute sorte d'eau. Il est nécessaire d'avoir du zinc et des broquettes en cuivre pour boucher les trous. Les boîtes en fer-blanc sont très utiles quand il est nécessaire d'employer une lisière de fer-blanc pour recouvrir le dessus d'une déchirure.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

E. A. PELLETIER,
Inspecteur.

ANNEXE Q.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR E. J. CAMIES SUR LA ROUTE RIVIERE-LA-PAIX-YUKON, DE LA RIVIERE OMINEKA AU LAC-AUX-OURS.

ROUTE RIVIÈRE-LA-PAIX-YUKON.

MACLEOD, le 25 septembre 1907.

Le ommissaire
de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport du détachement de la route Rivière-La-Paix-Yukon, depuis mon ernier rapport jusqu'au 20 août, date à laquelle le détachement commandé par A. E. C. McDonell et le parti que j'avais l'honneur de commander se sont réunis au confluent des rivières aux Ours et Skeena. Depuis mon dernier rapport le travail a été poussé avec vigueur, et il n'y a pas eu de perte inutile de temps.

Le samedi, 13 juillet, le parti se mit en route en partant de la source de la rivière Omineka et en suivant la ligne de partage des eaux des montagnes Buz. Notre route se fit à travers le bassin de la rivière, dont les eaux coulent dans la rivière La-Paix, ensuite vers le nord et les branches de la rivière Skeena, qui se déversent dans l'océan Pacifique.

Ce point de partage est situé à 6,773 pieds au-dessus du niveau de la mer, d'une montée et d'une descente faciles. Le 14, le parti arriva au lac aux Ours, l'emplacement de l'ancien fort Connelly. Les hommes de la population sauvage étaient partis à Babine pour assister à leurs offices religieux, et je ne pus obtenir que peu de renseignements sur le pays que nous avions devant nous. De ce que j'ai entendu dire, je me décidai à profiter du transport qui allait à Graham et qui en revenait pour chercher des provisions, afin de continuer la route et d'explorer le pays, et me mettre en rapport avec l'inspecteur M Donnell.

Le surintendant Constantine m'ayant donné ordre de renvoyer les maréchaux des logis Profit et Lukey et un gendarme, le parti se trouva divisé en trois. Les maréchaux des logis et le gendarme Singer partirent du lac aux Ours le 18 courant, avec le maréchal des logis Darling, trois gendarmes et 21 chevaux. Le maréchal des logis Darling, le chef des emballeurs, et les trois gendarmes devaient retourner avec les provisions. Les maréchaux des logis Profit et Lukey et le gendarme Singer retournant avec le surintendant Constantine au Petit lac de l'Esclave. Accompagné des gendarmes Carruthers et Laurent et notre guide, je suis parti du lac aux Ours avec les cinq meilleurs chevaux pour nous rendre à la station n° 4, sur la route du Télégraphe, laissant le reste du parti avec le brigadier Wilson, avec six chevaux qui avaient mal aux pieds, pour finir le travail de Buz et bâtir une maison.

Le voyage est facile à travers la région située à l'ouest du lac aux Ours jusqu'à un pont construit par les sauvages sur la rivière aux Ours ou Sustut. Notre sauvage me dit que le pont est plus ancien que les gens qui vivent dans ce pays. C'est un pont suspendu, très vieux et peu sûr, malgré qu'il ait été réparé de temps en temps; les sauvages s'en servent; il est fait en bois de frêne lié ensemble avec des écorces de saule et de vieux câbles, au-dessus d'un cañon de 70 pieds de large. Cet endroit est à 12 milles du lac aux Ours. Les sauvages du lac aux Ours ne voyagent pas au delà et ne chassent pas au nord et à l'ouest de ce point, ne connaissant pas du tout le pays.

Les sauvages Kispiox se disent les possesseurs du pays à l'ouest du pont, et les Stickine de la région du nord. Après avoir renforcé le pont avec nos cordes d'emballage, nous

traversâmes nos effets. Je fis passer les chevaux à la nage à trois quarts de mille plus bas, du côté nord. Je suivis le côté nord jusqu'à la jonction de la Skeena et traversai la rivière à environ un mille en amont, flottant nos effets et mettant les chevaux à la nage. Depuis la traverse de la rivière aux Ours, malgré quelques traces du passage d'un parti d'arpenteurs remontant à quelques années, il nous fallut nous frayer un chemin à travers des saules épais et des arbres morts. Partout où un chemin avait été tracé, une nouvelle pousse de saules avait fait disparaître le chemin; les arbres étaient aussi beaucoup plus forts. Ces obstacles nous rendaient la marche très difficile et incertaine, vu que notre guide ne connaissait rien de l'endroit. Cependant, grâce aux repères faits par les arpenteurs et en suivant les barres de la rivière, nous arrivâmes à la station n° 4 huit jours après notre départ du lac aux Ours. Je vous ai télégraphié immédiatement à Régina et à l'inspecteur McDonnell pour vous annoncer mon arrivée. Je reçus une réponse du sous-commissaire McIllree me disant que vous aviez quitté le Débarcadère d'Athabaska le jour même pour tracer la route Rivière-La-Paix-Yukon. L'inspecteur McDonell me disait de l'attendre à la station n° 4; je le rencontrai le jour suivant. Il avait préparé les rations et les effets nécessaires au parti, et après leur réception je retournai au lac aux Ours, où j'arrivai six jours plus tard, les cinq chevaux chargés de 900 livres de rations et d'effets d'équipement. Je cachai une grand partie des rations sur le côté nord de la rivière Skeena pour usage à notre retour. En remontant la rivière Skeena, je trouvai un bon gué à environ trois milles du pont des sauvages; cela m'aidait beaucoup, et j'arrivai à notre campement principal le lendemain, 8 août. Le maréchal des logis Darling n'était pas encore revenu de Graham avec les effets. Les hommes laissés avec le brigadier Wilson avaient reçu de Babine les rations que le brigadier Ackland avait apportées. Le lundi, 12 courant, le chef Thomas arriva avec d'autres provisions au montant de 1,008 livres, mais ce n'était là que la moitié de ce qu'il avait promis de porter pour la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Comme c'était le temps de la pêche, il ne chercha pas à retourner pour le reste. Je lui fis promettre qu'il apporterait ces effets, mais je m'arrangeai pour les avoir s'il ne tenait pas sa parole. Le même jour, le maréchal des logis Darling retourna de Graham avec les 16 chevaux et des effets; il reçut ordre de ses gens de retourner à Graham chercher des sacs et du bagage. J'avais maintenant plus de provisions que j'en pouvais transporter avec les chevaux qui me restaient. J'en vendis trois charges à un marchand et acceptai une traite sur la Compagnie de la Baie-d'Hudson à Babine. Je vous ai écrit cela du lac aux Ours.

Le sentier suit le côté nord de la rivière durant près de six milles, puis il traverse la rivière à un bon gué et suit de nouveau le bord de la rivière jusqu'à la deuxième traverse, à 15 milles du lac aux Ours, et plus bas que le pont des sauvages. Les sauvages ont tracé un bon sentier durant quelques milles, et nous n'avions que peu à faire avant d'arriver au pont. Après cet endroit, il nous fallut passer par des bois épais et des broussailles jusqu'à la deuxième traverse de la rivière aux Ours. On la retraverse de nouveau au nord à un bon gué. Celui-ci est indiqué ainsi que la profondeur de l'eau, par des repères sur les arbres.

Après cette traversée nous eûmes beaucoup à faire, nous ne pouvions couper les saules et les broussailles qu'à l'aide de gros couteaux et de hachettes. Le 20 août, je pus voir l'inspecteur McDonnell à son campement de l'autre côté de la rivière Skeena. Ayant fini notre travail du côté nord le 22, je traversai au campement de l'inspecteur McDonell et lui remis les hommes, etc., restant avec lui jusqu'à votre arrivée, alors que selon votre désir je partis avec vous pour l'extérieur.

Comme vous avez parcouru toute la route, il est inutile pour moi d'en parler. Je ne puis cependant terminer ce rapport sans dire comment les hommes que je commandais se sont acquittés de leur tâche avec courage et sans murmure. Ce sont de bons hommes, qui ne craignent pas le travail. Durant tout le temps que je les ai commandés il n'y a pas eu une seule brèche à la discipline. Ils sont laborieux et d'un bon caractère.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

E. J. CAMIES,
Inspecteur.

ANNEXE R.

RAPPORT E L'INSPECTEUR A. E. C. McDONELL SUR LA ROUTE RIVIÈRE-LA-PAIX-YUKON, DU LAC-AUX-OURS À LA QUATRIÈME STATION.

MACLEOD, le 22 octobre 1907.

Le Commissaire
de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Régina.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du travail de la saison par le parti de la route La-Paix-Yukon, ainsi que copie des notes quotidiennes du 20 août au 16 octobre 1907, et une carte du chemin suivi depuis le lac aux Ours jusqu'à la quatrième station, où la route croise celle du gouvernement; l'inspecteur Camies vous a déjà envoyé copie de ses notes et des cartes du travail accompli sur la route de Fort-Graham au lac aux Ours.

ACCIDENTS.

Le gendarme Thorne, H., numéro matricule 4290, le 12 juin, s'est coupé le cou de pied avec une hache; il fut laissé au camp n° 8 et soigné par le Dr Genest; il fut amené à Fort-Graham et au Petit Lac de l'Esclave; il n'a pu rejoindre le détachement. Le gendarme Ryan, D., numéro matricule 4160, le 13 juin, s'est coupé un pied avec une hache à la jointure du gros orteil, il fut laissé au camp n° 8 et soigné par le Dr Genest; il fut transporté à Fort-Graham, où il se rétablit et rejoignit le détachement le 12 août. Le gendarme Richardson, C. H., numéro matricule 4411, se coupa la rotule du genou droit avec une hache, le 30 mai, il n'a pu reprendre son service avant le 13 juin; il a bien guéri. Le gendarme Meehan, H. C. J., numéro matricule 4058, s'est coupé la jambe avec une hache dans une partie charnue au-dessus du genou; il a fallu y faire quelques points. Il s'est bien guéri et il est rentré au service le 15 août. Ce sont là les seuls accidents; on n'a pas signalé de maladie sérieuse, quelques hommes ont dû prendre un ou deux jours d'absence pour rhumes, etc.

CHEVAUX.

Il y a eu perte de dix chevaux durant la saison. De ce nombre neuf appartenaient au gouvernement et un à C. Barret et Co. de Hazelton, C.-B.; ce dernier était loué, et tandis qu'en route avec une charge pour la quatrième station, le 8 septembre, il tomba d'un remblai et roula dans la rivière Skeena, se cassa la cuisse, et il fallut l'abattre. On a tenu conseil au sujet de ces chevaux et le compte rendu vous a été envoyé le 14 courant de Vancouver. Le reste des chevaux, 38 en tout, sont hivernés par M. R. E. Lowing de Hazelton, au prix de $27.50 par tête. Cette somme comprend le pâturage de l'automne et du printemps. Je vous ai envoyé le contrat en double de Vancouver le 14 courant. Les 38 qui sont maintenant à Hazelton sont en bon état, dressés au service et acclimatés; ils sont bons pour le travail dans ce pays.

SELLERIE.

Toutes les selles, à l'exception de celles mentionnées dans la liste expédiée, sont en bon état; tous les bourrelets des selles de bât devront être changés. Ils ne sont bons que pour une saison.

Je recommanderais de laisser plus d'espace entre les bourrelets au-dessus des arçons, de manière à ce que les couvertures se trouvent bien levées au-dessus des arçons, car il faut aussi se servir de couvertures de selle pour tenir le dos des chevaux en bon état; avec de bonnes selles, des bourrelets et des couvertures, il ne peut y avoir d'excuse pour les blessures de dos.

ÉQUIPEMENT DU CAMPEMENT.

On a fait une revue de tous les articles du matériel endommagés, et l'on vous en a envoyé une liste le 14 courant. Le reste des effets est en bon état et gardé à Hazelton.

Nous aurons besoin, pour la nouvelle saison, d'un poêle de cuisine, de quelques autres ustensiles de cuisine et de deux tentes.

OUTILS.

On a fait l'examen de tous les outils cassés ou endommagés, et rapport vous a été fait le 14 courant. Les autres outils sont en bon état et serrés à la Quatrième Station, dans l'entrepôt de la police. Il faudra quelques nouveaux outils pour la prochaine saison

PROVISIONS.

Les rations qui ont été achetées à Victoria étaient de bonne qualité et amplement suffisantes pour la sai on. On a serré quelques denrées à la Quatrième Station et au Lac-aux-Ours; une liste de ces articles a été envoyée à Régina.

ROUTE.

J'ai été agréablement surpris de l'état dans lequel était la route de la Quatrième Station à la traverse de la rivière Skeena. On nous avait dit que cette partie était impassable: nous avons une bonne route dans cette partie au-dessus de l'eau haute. Du lac aux Ours à la rivière Skeena le pays se prête à une bonne route, et nous en traçâmes une en huit jours. La distance de Fort-St-Jean, tête de la navigation sur la rivière La-Paix, à la jonction du chemin La-Paix-Yukon, quatre milles au nord du bureau de télégraphe de la Quatrième Station, est de 377 milles et 1,500 pieds. On en a tracé cent cinquante-trois milles cette saison.

EN GÉNÉRAL.

On a commencé le tracé de la route à 16 milles à l'ouest de Fort-Graham le 29 mai, et le 25 septembre on rejoignait la ligne du télégraphe. L'inspecteur Camies et ses compagnons sont arrivés au lac aux Ours le 14 juillet. Le 18 juillet l'inspecteur, deux gendarmes et un sauvage qui servait de guide, et cinq chevaux, quittèrent le lac aux Ours pour Hazelton. Le gendarme Meehan, avec les rations de 20 hommes pour dix jours, arriva le 21 juillet au lac aux Ours, venant du lac Tatula.

L'inspecteur Camies et ses compagnons atteignirent la Quatrième Station le 25 juillet, mon détachement le rencont a à la montagne du Poison le 26 juillet; l'ins ecteur Camies et ses hommes avec leurs provisions rejoignirent le parti au lac aux Ours le 8 août; moi-même avec mes hommes nous retournâmes à la source de la rivière Skeena, *via* l'ancien chemin des bestiaux, et revînmes à la Quatrième Station le 10 août; je repartis du lac aux

Ours le 13 août avec rations pour le détachement; je rencontrai l'inspecteur Camies et ses gens le 20 août, à la traverse de la rivière Skeena. Je pris le commandement de tout le détachement. Le commissaire Parry et ses hommes arrivèrent à la fin du tracé de la route et rencontrèrent les traceurs de chemin le 3 septembre. Le commissaire Parry et ses gens partirent pour Hazelton le 4 septembre, emmenant avec lui l'inspecteur Camies. Le parti du chemin partit de la Quatri me Station pour Hazelton le 26 septembre, où il arriva le 4 octobre; il partit en canots le 5 octobre et arriva le 7 octobre à Port-Essington. Parti de là le 9 octobre, sur le vapeur *Princess-Beatrice*, j'arrivai à Vancouver le 14 octobre à 9 heures du matin; je partis le jour même pour Calgary, où j'arrivai le 16 courant. Je laissai aux casernes un brigadier et seize hommes, et arrivai à Macleod le 16 octobre, le brigadier Acland et le gendarme Yeomans étaient revenus à Whitehorse de Port-Essington. Le maréchal des logis Darling resta à Hazelton pour s'occuper de la surveillance générale et de l'hivernage des chevaux.

La visite du commissaire, le 3 septembre, à la fin des travaux de la route, fut bien vue par tout le monde et stimula le détachement. Le naufrage du *Mount-Royal*, de la Baie-d'Hudson, dans la rivière Skeena, me retarda de six jours, autrement, suivant mes ordres, j'aurais rencontré l'inspecteur Camies au lac aux Ours.

Vingt-trois personnes ont été noyées dans la rivière Skeena cette saison. Je ne trouve pas que cette rivière est dangereuse à traverser si l'on prend les précautions voulues. Les sauvages, quand ils sont payés tant par tête pour traverser les passagers, surchargent leurs canots. Si l'on envoie un détachement à cet endroit l'été prochain, je recommanderais de le faire partir de bonne heure. Généralement la navigation s'ouvre sur cette rivière vers le 3 mai. Ce détachement devrait partir vers cette date. Ces hommes pourraient se rendre à Hazelton et être prêts à partir de bonne heure sans se presser, et pourraient épargner les chevaux jusqu'à ce qu'ils soient endurcis à la fatigue par de petites étapes, afin de les garder en bon état, car tout dépend d'eux pour le travail qu'il y a à faire. M. Perry, un prospecteur, a dit à l'inspecteur Camies, que lui et ses associés sortaient $100 par jour sur les barres de la rivière Ingnika, qui se jette dans la rivière Findlay, à environ vingt milles au nord de Graham. Les battures de cette rivière sont peu nombreuses, et l'or est de qualité commune. Perry et deux hommes allèrent à Hazelton en juin chercher des provisions, et étaient revenus à la rivière Ingnika de bonne heure en juillet. On a aussi trouvé de l'or à la partie supérieure de la Findlay.

En terminant, je désire déclarer que la conduite du détachement a été très bonne. Il n'y a pas eu d'infraction à la discipline.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. E. C. McDONELL, inspecteur,
Commandant le détachement de la route Rivière-La-Paix-Yukon.

ANNEXE S.

RAPPORT DU GENDARME J. A. W. O'NEILL, DE LA PATROUILLE DE NORWAY-HOUSE AU LAC DES ILES, KÉWATIN, ET RETOUR.

Extrait d'un rapport fait par le gendarme J. A. W. O'Neill d'une patrouille dans Kéwatin, du 11 *mars au* 11 *juillet* 1907.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Voyage au Lac-des-Iles.—Depuis le départ le temps était exceptionnellement beau, et la route dure et en bon état pour voyager. Les sauvages n'ont mis leurs raquettes que sur une distance de 15 milles; je me suis servi des miennes pendant environ quatre milles.

Le voyage se fait presque entièrement par eau, il y a à peine 25 milles de portage, et la moitié de cela se fait à la dernière partie du voyage, à partir du lac au Castor, que l'on considère le bout de chemin le plus difficile de la région, bien que le plus long portage n'excède pas trois milles. Avec une charge de quatre cents livres, il faut décharger en plusieurs endroits.

Les principaux lacs que l'on traverse sont: les lacs Molsens (40 milles), le Petit Porc-Epic, le Grand Porc-Epic et le Castor.

La direction que l'on suit de Norway-House au Lac-des-Iles est presque franc est, ou peut-être un peu vers le sud-ouest, jusqu'au lac des Buttes-du-Castor, alors qu'elle va franc sud. Il y a de bons endroits de campement sur toute la route.

Du Lac-des-Iles au Lac-Sableux.—Ce voyage a été des plus durs; le vent qui avait soufflé quelques jours avant le départ avait entassé la neige à différents endroits, au commencement des portages, où elle nous arrivait à la ceinture. Le sentier n'avait que 18 pouces de large, et si l'on s'en écartait nous étions dans la neige jusqu'au milieu du corps, et c'était ensuite très difficile de se remettre dans le bon chemin.

arfois les traîneaux versaient sur le bord, ce qui voulait dire un retard d'une demi-heure, car souvent il fallait décharger le traîneau et dételer les chiens pour tout remettre en place.

C'était, à cette époque de l'année, un travail très fatigant pour les hommes et pour les chiens, car après les deux premiers jours le temps se mit au chaud, et la quatrième journée il faisait si chaud qu'il fallait s'arrêter trois heures pour donner du repos aux hommes et aux chiens.

Depuis la pointe du jour jusqu'à l'heure d'arrêt pour la nuit, nos pieds étaient trempés, et les raquettes pleines de neige fondante, ce qui augmentait beaucoup la fatigue, et durant le dernier jour et demi nos pieds étaient empoulés.

M. Campbell, l'agent de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, s'attendait à nous voir rencontrer de la difficulté à traverser la rivière Severn, dont le courant est très rapide, et qui est généralement libre de glace vers la fin de mars; mais elle était apparemment gelée aussi solidement que le lac, car nous ne sûmes que nous avions traversé une rivière que lorsque nous fûmes de l'autre bord, quand nous l'apprîmes de notre interprète. Le voyage, à l'exception du long portage, se fait tout par eau; les petits portages n'ont pas plus d'un mille de long.

Du Lac-Sableux au Lac-du-Daim-Rouge.—Notre interprète réussit à se procurer un des canots de la Compagnie de la Baie-d'Hudson et nous en louâmes un autre d'un sauvage de la tribu des Suckers pour nous rendre au Lac-du-Daim-Rouge; nous prîmes aussi un autre homme pour nous aider aux canots. Plusieurs personnes de la bande nous accompagnèrent.

Aucun évènement à signaler durant le voyage, la seule chose remarquable fut une tombe au rapide de l'Homme-au-visage-pâle, ainsi appelé parce qu'il y a une centaine d'années, quand les compagnies françaises faisaient le commerce des fourrures dans ce pays, un des hommes essaya de tirer dans son canot et il fut noyé. Sa tombe est bien entretenue; elle est entourée d'une palissade bien faite et bien alignée.

En arrivant au Lac-du-Daim-Rouge, les sauvages, hommes, femmes et enfants, vinrent nous serrer la main, plusieurs n'avaient jamais vu un blanc. L'un d'eux dit à notre interprète: "Je suis content, maintenant que j'ai vu un blanc."

Je ne pense pas qu'un blanc soit venu dans cette région durant les dernières années; aucun des sauvages de la Compagnie de la Baie-d'Hudson n'est allé si loin ni aucun des blancs servant d'agents à la Compagnie ne s'est rendu jusqu'au Lac-Sableux. M. Campbell, agent au Lac-des-Iles, où il réside depuis plusieurs années, n'a jamais fait un voyage au Lac-Sableux.

Après avoir fait l'arrestation et trouvé un second témoin, je me préparai à retourner au Lac-Sableux.

A mon arrivée au Lac-Sableux j'ai assisté à une réunion du conseil, et après l'élection du chef et des conseillers, j'ai expliqué à la bande pourquoi nous emmenions l'ancien chef et son frère. Quelques-uns des sauvages étaient très touchés, surtout le chef actuel, qui nous demanda de ne pas être trop sévères pour son père, qui était un vieillard.

Je lui ai expliqué que nous les traiterions avec beaucoup d'égards tant qu'ils seraient sous nos soins.

Quelques-uns des sauvages avaient deux femmes, et Robert Fiddler, leur chef, en avait trois. Je leur expliquai que la loi ne permettait que d'en avoir une; le chef me demanda ce qu'il ferait des deux autres; je lui répondis qu'il devait les faire vivre, ainsi que leurs enfants. Il me fit remarquer que la bande avait deux fois plus de femmes que d'hommes, et que si les hommes ne pouvaient en avoir qu'une il ne savait pas ce que deviendraient les autres; il dit que la loi était très dure.

Quelques-uns des hommes de la bande me dirent que l'agent de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, qui résidait au Lac-des-Iles avait dit que les hommes de cette compagnie allaient venir les tuer parce qu'ils vendaient leurs fourrures à d'autres qu'à la compagnie, mais en les pressant de questions nul re voulut admettre que l'agent avait parlé ainsi, ni faire onnaître les noms des sauvages qui leur en avaient parlé.

Ils demandèrent ensuite s'ils devaient aller travailler dans les bateaux d'York pour la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Je leur répondis que nous n'avions rien à faire avec la Compagnie, et que c'était leur propre affaire.

Ces sauvages vivent toute l'année dans des huttes faites d'écorce de bouleau, les seules maisons qui existent appartiennent à la Compagnie de la Baie-d'Hudson, bâties par notre interprète et quelques sauvages qui ont tracé la route du Lac-des-Iles au Lac-Sableux il y a 12 ans. Ces logements ne servent qu'à garder les fourrures et les effets.

Du Lac-Sableux au Lac-des-Iles.—Rien à signaler, on est accroupi dans un canot d'écorce de bouleau du lever au coucher du soleil. C'était très désagréable de faire les premiers portages, car nous avions de la boue jusqu'aux genoux durant les trois premiers milles. Durant ce voyage il était impossible d'avoir les pieds secs, car le moindre portage était marécageux.

Du Lac-des-Iles à Norway-House.—Rien de particulier. Le voyage en bateau d'York était péniblement lent; nous aurions pu le faire en moitié moins de temps en canots. Les moustiques étaient presque insupportables, et nous avons terriblement souffert.

Une des coutumes des sauvages du Lac-des-Iles et du Lac-Sableux consiste à attacher la gueule des chiens avec une ficelle pour les empêcher de manger des os, conséquemment ces pauvres bêtes étaient maigres et souffraient, cette corde leur entrant dans la chair. Je rencontrai un sauvage avec un attelage ainsi arrangé; je l'avertis que si je le reprenais, lui ou aucun autre, que je les mettrais en prison, et que si leurs chiens n'étaient pas en meilleur état je les tuerais. Depuis lors je ne vis qu'un chien qui souffrait; il avait une patte coupée; il s'était probablement fait prendre dans un piège à renard; je demandai à M. Campbell de le tuer, ce qu'il fit.

Pendant mon séjour au Lac-Sableux, un des sauvages m'amena son attelage de chiens, ceux-ci étaient en aussi bon état que possible. Au Lac-du-Daim-Rouge il y avait aussi plusieurs chiens en bonne condition, et l'on pouvait remarquer la trace de la corde. Cette coutume barbare est due à une des superstitions auxquelles croient ces gens.

RESSOURCES DU PAYS.

Bois.

Autour du Lac-des-Iles et aux environs le bois est exceptionnellement bon et très propre à la construction. Au poste de la Baie-d'Hudson, où les sauvages étaient à fendre des billes à la scie de long, j'ai vu des planches de dix-sept pouces de large. Cependant, il n'y en a pas assez pour en faire le commerce. Au lac Sableux, le bois est bon aussi, mais il ne vient pas aussi gros qu'au lac des Iles.

Poisson.

Il y a assez de poisson dans le lac des Iles et le lac Sableux, et on trouverait aisément à nourrir les chiens s'il s'établissait un détachement à l'un ou l'autre de ces endroits.

Gibier.

Il y a abondance de gibier, beaucoup d'orignaux et bon nombre de daims.

En finissant, je dirai que je suis arrivé au Lac-des-Iles avec l'intention de ne pas aller plus loin avant le départ des glaces, car les sauvages étaient tous à la chasse. Il n'y en avait pas un seul, à part ceux à l'emploi de la Compagnie de la Baie-d'Hudson; de temps à autre il en venait avec des fourrures, puis ils retournaient à la chasse, à laquelle ils se livrent tant que dure l'hiver. L'agent de la Compagnie de la Baie-d'Hudson me dit qu'il en était de même au Lac-Sableux, en sorte que c'eut été perdre son temps et son argent que d'y aller faire la patrouille avant la fin de l'hiver.

Mais lorsque se fut écoulée la première semaine de mai sans avoir apporté de changement dans les conditions atmosphériques, nous décidâmes de nous rendre au Lac-Sableux, pour voir ce qu'on y pourrait faire, quitte à nous rencontrer avec les sauvages du Lac-des-Iles à notre retour.

Les renseignements que nous avait fournis l'agent de la Baie-d'Hudson relativement au Lac-Sableux n'étaient basés que sur les on dit des sauvages, et on constata qu'il ne fallait pas s'y fier.

ANNEXE T.

RAPPORT DE L'EXPÉDITION DU MARÉCHAL DES LOGIS R. FIELD, DE FORT-CHIPEWYAN À FORT-SASKATCHEWAN, AYANT CHARGE D'UN ALIÉNÉ, EN MARS 1907.

FORT-SASKATCHEWAN, 30 mars 1907.

Le Commissaire,
Par l'entremise de l'Officier commandant,
Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest,
Fort-Saskatchewan.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant:

Le 12 février, je recevais d'un sauvage du nom de Joseph Bouchier, de Fort-McKay, une lettre me demandant d'aller prendre charge de son fils, devenu fou furieux. Il était idiot depuis son enfance, avait vingt-trois ans, et ses parents ne pouvaient plus venir à bout de lui. Les sauvages de l'endroit en avaient peur.

Comme je venais d'arriver de faire ma patrouille dans le nord lorsque je reçus cette lettre, les chiens n'étaient pas en état d'entreprendre un autre long voyage, car ils avaient bien mal aux pattes. Il faisait aussi très froid. J'écrivis donc au sauvage de Fort-McKay de tâcher de garder son fils jusqu'à l'été, car le voyage était pénible et difficile à faire tout de suite, à cause de l'épaisseur de la neige. Il me répondit qu'il ne pouvait plus rien faire avec son fils et qu'il devenait chaque jour plus violent et plus dangereux.

Je fis mes préparatifs, retins les services d'un nommé George Loutit, ainsi que ses chiens, pris ceux du détachement, et, accompagné du gendarme spécial Daniel, je quittai Fort-Chipewyan le 13 mars. Nous eûmes à essuyer de fortes tempêtes de neige et du temps très froid jusqu'à Fort-McKay, où nous arrivions le 16. J'allai aussitôt voir l'aliéné. Il était très mal, et je compris qu'il valait mieux l'emmener le plus vite possible. Il était absolument nu, et ses parents n'avaient pas d'habits à lui donner. Je lui achetai des vêtements de dessous de la Cie de la Baie-d'Hudson, trois paires de chaussettes et des couvertures. Avant de l'habiller, je lui fis prendre un bon bain, je me munis de provisions, etc., puis en route pour le Lac-La-Biche. Nous étions au 18 mars.

Il n'y avait pas de chemin de tracé, et tout le jour il tomba une neige épaisse. A 8 heures du soir nous atteignîmes Fort-McMurray, où il faut quitter la rivière pour piquer à travers pays jusqu'au Lac-La-Biche. On me dit que les chemins étaient très mauvais et qu'il y avait beaucoup de neige. Je décidai donc d'avoir d'autres chiens pour aider le long de la route, car le traîneau à provisions était surchargé. Je louai les services d'un homme avec ses chiens pour $15. L'après-midi de ce jour, l'aliéné s'était montré turbulent, ayant cherché à mordre et à égratigner.

Le 19 nous quittions McMurray à 6 heures du matin. Il faisait froid et la route était mauvaise. Notre aliéné était si violent qu'il me fallut l'attacher au traîneau tout le jour et la nuit. Jusqu'au 31 mars nous fîmes de notre mieux, nous arrêtant tard le soir et repartant de bonne heure le lendemain. J'eus alors le malheur de briser un des traîneaux que tiraient les chiens. Heureusement, il se trouvait un camp de sauvages à proximité, et j'achetai là un autre traîneau pour $10. Nous continuâmes notre voyage, et le 25 nous étions au Lac-La-Biche.

C'est une de mes plus dures expéditions dans le pays depuis que j'y suis, à cause de l'épaisseur de la neige et du temps froid. Je laissai les chiens au Lac-La-Biche, aux soins

de M. Spencer, de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, le priant de les envoyer à première occasion au Débarcadère d'Athabasca, d'où je les ramènerais au printemps à Chipewyan, lors de mon retour. Je louai une paire de chevaux pour nous rendre, le gendarme Daniels et moi, ainsi que l'aliéné, à Fort-Sarkatchewan, et je payai $10 par tête. Nous y arrivions le 20 mars, et je remis aussitôt l'aliéné au prévôt du corps de garde.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

R. FIELD,
Maréchal des logis.

ANNEXE U.

RAPPORT DU GENDARME H. SHAND D'UN VOYAGE Q'IL FIT D'EDMONTON À LA RIVIÈRE MACLEOD À LA RECHERCHE D'UN ÉLEVEUR DISPARU AU COURS DE L'HIVER DE 1906-07.

DIVISION G, EDMONTON, 26 janvier 1907.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur la patrouille faite à la rivière Macleod.

Le 20 décembre 1906, je quittais Edmonton pour le Lac-Sainte-Anne. J'étais accompagné des gendarmes Stark et Worsley et de S. Adams, que j'avais retenu pour être notre guide; nous avions les chevaux numéros de matricule 2688 et 1928. En arrivant au Lac-Sainte-Anne, le lendemain, j'appris de l'agent de la Compagnie de la Baie-d'Hudson que les gens qui devaient venir avec nous pour ramener les chevaux du défunt n'étaient pas encore là, mais ils arrivèrent le jour suivant. Ils étaient trois: Jock, C. Lowden et un métis; ils avaient six chevaux pour le voyage. Je louai deux traîneaux doubles, ou *bobsleighs*, pour nous rendre jusqu'au bout du chemin tracé, et nous partîmes le 25 décembre au matin, pour arriver le 27 au camp des ingénieurs du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique: le chemin de traîneaux finissait là. Je renvoyai les *bobsleighs*, nous chargeâmes les traîneaux plats et les chevaux de bât, et nous partîmes à travers la prairie pour rejoindre un sentier qui conduit à la rivière Macleod. Nous avions à parcourir une distance d'environ 10 milles, mais à cause de l'épaisseur de la neige—il y en avait à peu près trois pieds—et de la nature du pays à traverser, c'est-à-dire des marais qui ne s'étaient pas apparemment gelés ferme sous neige, car les chevaux enfonçaient constamment jusqu'au fond, il nous fallut quatre jours et demi pour la franchir.

En arrivant au sentier, nous le trouvâmes recouvert d'un pied à un pied et demi de neige, et comme on avançait péniblement avec les charges de nos traîneaux plats, je fis construire une cache et j'y laissai la moitié de nos vivres et de notre avoine, afin de pouvoir voyager plus à l'aise.

Le gendarme Starke, qui avait été malade la veille, ne put aucunement se mettre en route le jour suivant. Après avoir attendu plus d'une journée, comme il n'était pas en meilleur état, je décidai de continuer et de le laisser là avec S. Adams, deux chevaux et un traîneau plat. Je partis le lendemain matin avec Jock, Lowden et le métis: nous avions quatre chevaux et deux traîneaux plats. Après avoir voyagé cinq jours durant dans une neige épaisse et à travers d'un pays très âpre, nous atteignions la rivière Macleod le 9 janvier. Nous y fûmes rejoints par S. Adams et le gendarme Starke, qui était revenu de son indisposition. Un de leurs chevaux s'était égaré, et nous n'en vîmes aucune trace en revenant.

Le lendemain après-midi, à quatre heures, nous parvenions au Grand-Remous, sur la rivière Mac'eod, et trois hommes, Noorgaard, Berthou et Mourrou, m'apprenaient là qu'on avait tiré sur Hornback, le défunt. Renseigné par eux, je fis des constatations et des mesurages aux endroits où il était tombé, et où ils étaient lorsque le coup fut tiré. J'esquissai aussi un plan des cabanes et de leur position, avec toutes les indications de la scène survenue.

Je visitai le lendemain la cabane de Hornback, où tout était en désordre: cartouches, carabines, outils, vaisselle, etc., tout avait été jeté au feu. Je dressai l'inventaire des effets encore en état de service, les transportai au magasin de Berthou, et donnai des instructions à un roulier, qui doit prochainement se rendre au Lac-Sainte-Anne, de les y apporter.

Pendant cinq jours je fis rassembler tous les chevaux du défunt qu'on put trouver, puis, notre provision d'avoine étant épuisée, et comme on avait réuni 33 chevaux, je décidai de retourner à Edmonton.

Nous nous mîmes en route, les trois hommes concernés en cette affaire de Hornback, Lowden et S. Adams, emmenant avec nous les 33 chevaux qui se mouraient d'inanition. Chaque jour il en tombait deux ou trois, et ils ne pouvaient se relever; il me fallait bien les laisser où ils tombaient, car, avant de parvenir à la cache, nous étions à court d'avoine.

A Grand-Remous je laissai deux hommes avec de la nourriture, un traîneau plat et deux chevaux, afin de réunir une autre troupe de neuf chevaux qu'on savait errer dans le voisinage.

Notre marche fut très lente pour revenir, car deux fortes tempêtes avaient obstrué le chemin et il faisait aussi un froid intense. Au bout de sept jours nous atteignions le lac Lobstick; il y a là trois meules de foin. Comme notre troupe de chevaux ne comptait plus que vingt bêtes, et qu'ils étaient tous épuisés, je décidai de les laisser là avec un homme pour en prendre soin et les emmener au Lac-Sainte-Anne dès qu'ils seraient en état de s'y rendre. Sur seize poulains, il n'en restait qu'un; les autres étaient morts en route ou étaient tombés épuisés. Nous partîmes de bonne heure le lendemain pour tâcher de nous rendre à une vingtaine de milles du Lac-Sainte-Anne ; au passage de la rivière Pembina nous rencontrâmes le brigadier Munro et le gendarme Dowler; ils étaient accompagnés d'un métis et avaient deux paires de chevaux.

Le jour suivant nous parvenions au Lac-Sainte-Anne et, de là, à Edmonton.

Vu l'encombrement du cadavre de Hornback, j'avais dû laisser là-bas la plus grande partie de ses effets. C'était un homme de six pieds et deux pouces, et d'une corpulence excessive; il était si gros qu'on n'avait pu le coucher sur le dos dans une traîne. Nous avions aussi à transporter de la literie et des comestibles pour sept hommes, et pour un voyage d'une durée de deux à trois semaines.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. SHAND, gendarme,
N° de matricule 4069.

ANNEXE V.

RAPPORT DU GENDARME A. G. GAIRDNER FAISANT LE SERVICE DE LA MALLE AU COURS DE L'HIVER 1906-7 ENTRE DUNVEGAN ET FORT-GRAHAM, ROUTE LA-PAIX-

ROYALE GENDARMERIE DU NORD-OUEST,
DIVISION N, PETIT-LAC-DE-L'ESCLAVE,
22 mai 1907.

L'Officier commandant,
Royale Gendarmerie du Nord-Ouest,
Division N, Petit-lac-de-l'Esclave.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que, conformément aux instructions reçues, j'ai quitté Dunvegan le 28 février à midi pour aller porter la malle à Fort-Graham. J'étais accompagné du gendarme surnuméraire Descoteaux, métis, dont les services avaient été retenus pour le voyage, et nous avions deux attelages de chiens.

Nous arrivions le 7 mars à Fort-Saint-Jean, après avoir rencontré M. Beatton, l'agent de la Compagnie de la Baie-d'Hudson à Saint-Jean, qui se rendait à Dunvegan. Comme le temps était si chaud qu'il était presque impossible de marcher le jour, nous voyageâmes la nuit.

Ayant appris qu'il y avait beaucoup de neige et qu'il nous faudrait battre tout le temps le chemin, je décidai de laisser à Saint-Jean, aux gens de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, un de nos attelages. Il était difficile de trouver de la nourriture pour les chiens, et nous ne pûmes obtenir que de la farine de maïs et du beurre gâté. Comme nous n'avions apporté que 45 poissons blancs, qui devaient suffire à quatre chiens pour dix jours, j'achetai de la farine de maïs pour durer cinq jours à quatre chiens.

Nous fûmes trois jours à Saint-Jean. Deux jours plus tard nous étions à Hudson-Hope, soit à 60 milles de distance. Un jeune sauvage, qui retournait à Hudson-Hope, m'aida à battre le chemin, tandis que Descoteaux conduisait les chiens. Là, nous restâmes une journée. Pour grimper au haut de la colline, au début du portage, nous eûmes à faire deux ascensions. Comme le temps était doux et la neige épaisse, il nous fallut faire trois jours de portage pour franchir une distance de 14 milles, de Hudson-Hope en contournant le cañon des Montagnes-Rocheuses; souvent nous étions obligés de laisser là le traîneau, d'aller de l'avant, puis de revenir. Après avoir atteint la rivière, le trajet devint plus facile, et en six jours nous étions à la jonction de la rivière Findlay avec la rivière aux Panais. La rivière La-Paix nous offrit parfois des obstacles; ainsi, en un endroit, nous la trouvâmes libre d'un bord à l'autre sur une distance de six milles. Tout de même, nous parvînmes à passer en longeant la rive sud sur des glaçons qui s'y étaient amassés. Plus nous avançâmes dans les montagnes, plus nous y trouvâmes de neige.

Peu après avoir dépassé l'embouchure de la rivière Ospica, nous fûmes à bout de vivres, tant pour nous-mêmes que pour les chiens. Heureusement il nous vint deux sauvages au camp (les premiers que nous voyions depuis notre départ de Hudson-Hope), et il nous donnèrent de l'orignal. En revenant, nous les avons payés avec du thé et du tabac.

Nos vivres ayant manqué avant celles des chiens, nous dûmes nous contenter de farine de maïs, de galette et de beurre gâté. Sur la rivière Findlay, la neige était épaisse et très molle, nous marchions péniblement, et le temps doux contribuait à nous nuire.

Enfin, le 26 mars, nous arrivions à Graham, où tous étaient en bonne santé. Nos chiens étaient amaigris et exténués. Nous passâmes là quatre jours à réparer nos raquettes et les harnais de nos chiens. Ces derniers furent nourris de saumon séché et de jambon gâté. Après nous être pourvus de vivres, nous nous mîmes en frais de redescendre la rivière.

Alors que nous étions à Graham, il avait fort neigé deux jours durant, et il nous fallut par conséquent battre de nouveau le chemin pour revenir. Le gendarme spécial Taggart nous accompagnait, et notre charge n'en était que plus forte. Avec des comestibles pour douze jours, 39 livres de saumon et huit jambons gâtés, elle était d'au moins 350 livres pesant. Le trajet était même plus ardu qu'en venant, car il ne s'était pas formé de croûte sur la neige, comme nous l'avions espéré, et il neigeait et pleuvait tous les jours. Avant d'arriver à Hudson-Hope, où nous fûmes le 14 avril, nos comestibles et la nourriture de nos chiens vinrent à manquer, et pendant trois jours nous restâmes presque à jeun.

Au cours de notre voyage, nous ne vîmes pas le moindre gibier, sauf quelques lynx. Au magasin de la Compagnie de la Baie-d'Hudson à Hudson-Hope, on n'avait pas de lard fumé, ni autre chose non plus, excepté de la farine et des fèves, dont nous fîmes achat; les chiens mangèrent de la farine. Il nous fallut être là deux jours à attendre M. Reid Jonhston, qui était absent, et qui avait charge du magasin des MM. Révillon.

Le gendarme spécial Taggart, qui eut grandement à souffrir du rhumatisme peu après notre départ de Graham, y alla de tous ses efforts pour aider à frayer le chemin, à établir des campements, etc.

J'achetai du lard fumé, tant pour nous-mêmes que pour les chiens. Nous quittâmes Hudson-Hope de bon matin le 7 avril, profitant de la croûte formée par la gelée de la n it, et qui résistait encore sous nos pas. La rivière était libre en certains endroits, et la glace se brisait petit à petit. A Saint-Jean, j'appris qu'on ne pouvait plus aller plus loin sur la rivière La-Paix, et je décidai d'attendre après le départ des glaces pour descendre en radeau.

Le 6 mai, la rivière était complètement libre. Nous partîmes le jour suivant sur un radeau, où nous chargeâmes des vivres pour huit jours et tout notre attirail, etc. Nous passâmes à Dunvegan le 11 mai, pour atterrir au Débarcadère de la Rivière-La-Paix le 13; là, l'adjudant sous-officier Anderson loua un attelage, qui nous rendit au Petit Lac de l'Esclave le 17 mai.

J'avais jugé nécessaire d'échanger mes raquettes entre Dunvegan et Saint-Jean, car elles étaient trop petites. Il faut des raquettes de trois pieds de long et d'à peu près dix pouces de large. Le traîneau à chien, que nous rendîmes à Graham, était en chêne, et il a résisté à tous les chocs.

Les chiens que nous avions laissés à Saint-Jean étaient absolument inutiles; les autres étaient de bonnes bêtes.

Je n'ai tué qu'un lynx, en revenant, entre Hudson-Hope et Saint-Jean; je l'ai donné aux chiens. Nous avons parcouru 20 milles par jour en moyenne. La distance totale du Petit-lac-de-l'Esclave à Fort-Graham est d'envir n 530 milles.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. G. GAIRDNER,
Gendarme.

PARTIE II

EFFECTIF ET RÉPARTITION DE LA GENDARMERIE DU NORD-OUEST

TABLEAU A.

RÉPARTITION DU CORPS, PAR DIVISIONS, DANS L'ÉTÉ DE 1907.

Division.	Localité.	Commissaire.	Sous-commissaire.	Surintendants.	Inspecteurs.	Médecins et médecins auxiliaires.	Vétérinaires.	Adjudants sous-officiers.	Maréchaux de logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes surnuméraires.	Total.	Chevaux.
Dépôt	Régina	1	1	2	7	1	1	9	3	5	77	9	116	70
	Arcola									1			1	1
	Balcarres								1		1		2	5
	Big-Muddy								1				1	2
	Broadview									1			1	1
	Canora										1		1	1
	Carnduff									1			1	1
	Carlyle										1		1	1
	Craik									1			1	1
	Esterhazy									1			1	1
	Estevan								1		1		2	2
	Fillmore										1		1	1
	Fort-Qu'Appelle										1		1	1
	Fort-McPherson				1			1		1	4	1	8	....
	Fort-Pelly									1	2		3	4
	Grenfell										1		1	1
	Indian-Head								1		1		2	3
	Kamsack										1		1	1
	Kutawa										1		1	1
	Lumsden										1		1	2
	Milestone										1		1	1
	Moosejaw									1	1		2	2
	Moosomin				1					1	5		7	4
	Mortlach										1		1	1
	North-Portal							1			1		2	1
	Norway-House								1		2	1	4	....
	Ottawa				1			2	1				4	....
	Oxbow										1		1	1
	Sheho													1
	Split-Lake (Lac-Fendu									1	2	1	4	....
	Strassburg									1			1	1
	Poste de ville									1	1		2	1
	Weyburn										1		1	1
	Whitewood										1		1	1
	Willow-Bunch									1			1	3
	Montagne-Boisée							1	1		8	2	12	15
	Yorkton				1				1		3		5	4
	En service spécial				1			1		1	6		9	....
	Total, division de Dépôt	1	1	2	12	1	1	15	11	19	128	14	205	137
A	Maple-Creek			1	1			3	1	1	6	3	16	20
	Swift-Current								1		2		3	5
	Poste de ville								1				1	1
	Dix-Milles								1		2		3	4
	Creek-des-Saules							1			2		3	4
	East-End									1	1	1	3	4
	Montgomery's-Landing									1	1		2	2
	En service spécial										1		1	2
	Total, division A			1	1			4	4	3	15	4	32	42
C	Battleford			1	1			2	2	1	1	5	13	8
	Lac-aux-Oignons							1					1	2
	Lac-Qui-Résonne									1	2		3	4
	Lloydminster									1	1		2	2
	Lashburn									1	1		2	2
	Tramping-Lake										1		1	1
	Radisson										1		1	1
	Jackfish										1		1	1
	Paynton										1		1	1
	Battleford-Nord										1		1	1
	En service spécial									1	7		8	10
	Total, division C			1	1			3	2	5	17	5	34	33

Division	Localité.	Commissaire.	Sous-commissaire.	Surintendants.	Inspecteurs.	Médecins et médecins auxiliaires.	Vétérinaires.	Adjudants sous-officiers.	Maréchaux de logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes spéciaux.	Total.	Chevaux.
D....	Macleod	....	....	1	3	1	....	4	....	5	24	8	44	30
	Pincher-Creek	....	....	....	1	....	....	....	....	1	1	....	3	3
	Kootenai	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	2
	Frank	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	2	3
	Coleman	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
	Lille	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	..	1	1
	Lundbrek	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
	Cardston	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	2	4
	Lacs-Jumeaux	....	....	....	....	....	....	1	....	1	2	....	4	4
	Boundary-Creek	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
	Grand-Coude	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	3
	Stand-Off	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	3	5	4
	Kipp	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	2	1
	Piégâne	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	2	1
	Porc-Epic	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
	Claresholm	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	3
	Nanton	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	2
	Stavely	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
	Leavings	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
	Reid-Hill	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
	En service spécial	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1
	Total, division D	....	....	1	4	1	....	5	2	9	45	11	78	69
E....	Calgary	....	....	1	2	....	....	3	2	1	17	4	30	22
	Daim-Rouge	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
	Innisfail	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1
	Olds	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
	Vallée de Trochu	....	....	....	....	....	....	....	....	1	2	....	3	5
	Creek-des-Baies	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	3
	Gleichen	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	2	4
	Cochrane	....	....	....	....	....	....	....	....	1	..	....	1	1
	Canmore	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
	Banff	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	2
	Bankhead	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1
	Okotoks	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
	Haute-Rivière	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1
	En service spécial	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2	....
	Total, division E	....	....	1	2	....	....	5	3	6	26	6	49	44
F..........	Prince-Albert	....	....	1	1	....	....	2	1	1	6	4	16	11
	Rosthern	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1
	Lac-aux-Canards	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	2	4
	Saskatoon	....	....	....	....	....	....	....	1	....	2	....	3	4
	Melfort	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
	Humboldt	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
	Hanley	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
	Warman	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
	Cumberland-House	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	2	....
	Gillies	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
	Tisdale	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1
	Etiomami	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....
	Barrows	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....
	En service spécial	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....
	Total, division F	....	....	1	1	....	....	2	3	3	16	6	32	26

Division.	Localité.	Commissaire.	Sous-commissaire.	Surintendants.	Inspecteurs.	Médecins et médecins auxiliaires.	Vétérinaires.	Adjudants sous-officiers.	Maréchaux de logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes spéciaux.	Total.	Chevaux	Chiens.
G.........	Fort-Saskatchewan........	....	....	....	2	....	....	3	....	3	14	2	24	19	....
	Edmonton...............	....	....	....	1	....	....	....	1	....	3	2	7	6	....
	Saint-Albert.............	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	....
	Lac-Sainte-Anne..........	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Morinville...............	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	....
	Wetaskiwin..............	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1	....
	Camrose.................	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Daysland................	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Sedgewick...............	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	2	....
	Ponoka..................	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	1	....
	Alix....................	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Stettler................	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	2	....
	Débarcadère-d'Athabaska..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	2	....
	Andrew..................	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1	....
	Lac-La-Selle.............	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Vermillon...............	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Vegreville..............	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	En service spécial.........	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....
	Total, division G	....	....	....	3	....	....	3	3	6	29	4	48	45	....
K.........	Lethbridge..............	....	....	1	1	....	....	2	3	2	10	3	22	17	....
	Coutts..................	....	....	....	....	....	....	....	1	....	2	....	3	6	....
	Pierre-Ecrite............	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	1	3	2	....
	Pendant-d'Oreille.........	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	....	4	3	....
	Wild-Horse..............	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	2	2	....
	Rivière-au-Lait...........	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	2	....
	Medicine-Hat.............	....	....	....	1	....	....	....	....	1	2	....	4	6	....
	Medicine-Lodge...........	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	2	1	....
	Irvine..................	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	....
	Taber...................	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Petite-Rivière-à--l'Arc	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1	....
	En service spécial........	....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	2	1	....
	Total, division K.....	....	....	1	3	....	....	3	7	5	22	6	47	43	....
M.........	Baie-d'Hudson...........	....	....	1	....	....	....	....	2	1	6	1	11	....	20
N.........	Petit Lac de l'Esclave. ...	....	....	....	1	....	....	....	3	....	3	2	9	18	....
	Débarc. de la riv. La-Paix.	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	2	4	8
	Chipewyan...............	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	3	....	8
	Route La-Paix-Yukon	....	....	1	1	....	....	....	1	3	15	1	22	54	....
	Total, division N	....	....	1	2	....	....	1	5	3	20	4	36	76	16
B.........	Dawson..................	....	1	....	3	1	....	5	1	2	16	10	39	13	1
	Quarante-Milles..........	....	....	....	....	....	....	....	1	....	2	....	3	....	10
	Rivière-Stewart..........	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	6
	Selkirk.................	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....
	Grandes-Fourches........	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....
	Dominion................	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1	....
	Hunker..................	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	....
	Sulphur.................	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Granville................	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	2	1	....
	Creek du Quartz..........	....									1	....	1	1	....
	Poste de ville............	....	....	....	....	....	....	....	1	1	4	....	6	....	
	Total, division B......	....	1	....	3	1	....	5	5	5	27	10	57	18	17

Division.	Localité.		Commissaire.	Sous-commissaire.	Surintendants.	Inspecteurs.	Médecins.	Adjudants-sous-officiers.	Maréchaux de logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes spéciaux.	Total.	Chevaux.	Chiens.
H.........	Whitehorse..............	....	....		1	2	1	1	2	1	14	6	28	13	8
	Creek-Livingston..........	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	2	....
	Carcross.................	....	....	....	....	....	....	1	....	....	2	....	3	1	....
	Tantalus.................	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
	Débarcadère de Champagne	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	3	....
	Kluahne.................	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	3	7
	Poste de ville............	....	....	....	....	....	....	....	....	1	2	....	3	....	....
	Hazleton.................	....	....	....	....	....	....	....	1	....	3	....	4	....	....
	En service spécial........	....	....	....	....	1	....	1	....	....	1	....	3	2	....
	Total, division H......	....	....	....	1	3	1	3	3	3	26	6	46	25	15

RÉCAPITULATION.

Localité.	Commissaire.	Sous-commissaire.	Surintendants.	Inspecteurs.	Médecins et médecins auxiliaires.	Vétérinaires	Adjudants sous-officiers.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes spéciaux.	Total.	Chevaux.	Chiens.
Circonscription de Régina............	1	1	2	12	1	1	15	11	19	128	14	205	137	....
" de Maple-Creek........	....	....	1	1	....	....	4	4	3	15	4	32	42	....
" de Battleford..........	....	....	1	1	....	....	3	2	5	17	5	34	33	....
" de Macleod...........	....	....	1	4	1	....	5	2	9	45	11	78	69	....
" de Calgary...........	....	....	1	2	....	....	5	3	6	26	6	49	44	....
" de Prince-Albert.......	....	....	1	1	....	....	2	3	3	16	6	32	26	....
" de Fort-Saskatchewan.	....	....	....	3	....	....	3	3	6	29	4	48	45	....
" de Lethbridge.........	....	....	1	3	....	....	3	7	5	22	6	47	43	....
" de la Baie-d'Hudson..	....	....	1	....	....	....	....	2	1	6	1	11	....	20
" des riv. La-Paix et Mackenzie.	....	....	1	2	....	....	1	5	3	20	4	36	76	16
" de Dawson............	....	1	....	3	1	....	5	5	5	27	10	57	18	17
" de Whitehorse.........	....	....	1	3	1	....	3	3	3	26	6	46	25	15
Effectif total, au 30 juin 1907.....	1	2	11	35	4	1	49	50	68	377	77	675	558	68

TABLEAU B.

RÉPARTITION DU CORPS, PAR DIVISIONS, AU 31 OCTOBRE 1907.

Divisions.	Commissaire.	Sous-commissaire.	Surintendant.	Inspecteurs.	Médecins et médecins auxiliaires.	Vétérinaires.	Adjudants sous-officiers.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes spéciaux.	Total.	Chevaux.
Division de Dépot—													
Régina	1	....	2	7	1	1	9	2	5	61	13	102	69
Arcola	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1
Balcarres	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	2	3
Big-Muddy									1	2	....	3	3
Broadview	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1
Canora	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Carlyle	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Carnduff	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Craik	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1
Esterhazy	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Estevan	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	2	2
Fillmore	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Fort-McPherson	....	....	....	....	....	....	....	....	1	3	....	4	....
Fort-Pelly	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	2
Fort-Qu'Appelle	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Grenfell	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Ile Herschell	....	....	....	1	....	....	1	....	....	1	1	4	....
Indian-Head	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	2	3
Kamsack	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	2
Kutawa	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Lumsden	..	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Milestone	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Moosejaw	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	2
Moosomin	....	....	....	1	....	....	....	....	1	5	....	7	4
Mortlach	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
North-Portal	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1
Norway-House	....	....	....	1	....	....	....	1	....	4	1	7	....
Ottawa		....	....	1	....	....	2	2	....	....	....	5	....
Oxbow	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Sheho	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	2
Split-Lake (Lac-Fendu)	..	....	....	....	....	....	....	1	....	2	1	4	....
Strassburg	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	2
Poste de ville (Régina)	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	1
Weyburn	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Whitewood	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Willow-Bunch	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	2
Wood-Mountain (Montagne-Boisée)	....	....	....	1	....	....	....	1	....	5	2	9	12
Yorkton	....	....	....	1	....	....	....	1	....	2	....	4	3
En service spécial	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....
En congé	....	....	....	1	....	....	....	1	2	2	....	6	....
Total, division de Dépôt	1	1	2	14	1	1	12	13	18	111	18	192	131
Division A—													
Maple-Creek	....	....	1	1	....	....	2	....	2	10	4	20	18
East-End	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	1	3	4
Montgomery's-Landing	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	2
Débarcadère de la Saskatchewan	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	2
Swift-Current	....	....	....	....	....	....	....	1	....	2	....	3	5
Dix-Milles	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	3	4
Poste de ville	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1
Creek-des-Saules	....	....	....	....	....	....	1	....	....	2	....	3	4
Total, division A	....	....	1	1	....	....	3	3	3	20	6	37	40
Division C—													
Battleford	....	....	1	....	....	....	2	1	2	6	5	17	11
Battleford-Nord	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Jackfish	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Lashburn	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Lloydminster	....	....	....	....	....	....	....	....	1	2	....	3	2
Lac-Manitou	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	2	2
Lac-aux-Oignons	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	2
Pascal	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	3	3
Paynton	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Radisson	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Lac-Qui-Résonne	....	....	....	....	....	....	....	....	1	2	....	3	4
En service spécial	....	....	....	1	....	....	....	....	....	3	....	4	4
Total, division C	....	....	1	1	....	....	3	1	4	23	5	38	33

Divisions.	Surintendant.	Inspecteurs.	Médecins auxiliaires.	Adjudants sous-officiers.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes spéciaux.	Total.	Chevaux.
Division D—										
Macleod	1	4	1	3	....	4	18	5	36	30
Grand-Coude	....	....	....	....	....	....	2	....	2	2
Boundary-Creek	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Cardston	....	....	....	....	1	....	1	1	3	4
Claresholm	....	....	....	....	....	1	1	....	2	3
Coleman	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Frank	....	....	....	....	1	....	1	....	2	2
Kipp	....	....	....	....	....	....	1	1	2	1
Kootenai	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Leavings	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Lille	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Nanton	....	....	....	....	....	....	1	....	1	2
Piéganes	....	....	....	....	....	....	1	1	2	2
Pincher-Creek	....	1	....	....	....	1	1	....	3	4
Porc-Epic	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Reid-Hill	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Stand-Off	....	....	....	....	....	1	1	2	4	5
Stavely	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Lacs-Jumeaux	....	....	....	....	....	1	2	....	3	4
Total, division D	1	5	1	3	2	8	36	10	66	74
Division E—										
Calgary	1	2	....	3	3	1	27	3	40	20
Banff	....	....	....	....	....	1	1	....	2	2
Bankhead	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1
Creek-des-Baies	....	....	....	....	....	1	1	....	2	4
Canmore	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Cochrane	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Gleichen	....	....	....	1	....	....	1	2	4	4
Haute-Rivière	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1
Innisfail	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1
Okotoks	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Olds	....	....	....	....	....	....	1	....	1	2
Daim-Rouge	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Vallée de Trochu	....	....	....	....	....	1	2	....	3	5
En service spécial	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....
Total, division E	1	2	....	4	4	6	38	5	60	44
Division F—										
Prince-Albert	1	1	....	1	1	1	4	4	13	14
Barrows	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....
Buttes-du-Bouleau	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Cumberland-House	....	....	....	....	....	1	....	1	2	....
De Lisle	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Lac-aux-Canards	....	....	....	....	....	....	1	1	2	3
Etiomami	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....
Gillies	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Hanley	....	....	....	....	....	....	2	....	2	1
Humboldt	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Melfort	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Rosthern	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1
Saskatoon	....	....	....	....	1	..	1	....	2	2
Tisdale	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Vonda	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1
Wadena	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Warman	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1
Total, division F	1	1	....	1	3	3	18	6	33	30

Divisions.	Surintendant.	Inspecteurs.	Médecins auxiliaires	Adjudants sous-officiers.	Marécha'x de logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes spéci'x.	Total.	Chevaux.	Chiens.
Division G—											
Fort-Saskatchewan	....	2	....	3	....	2	11	2	20	13	....
Alix	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....
Andrew	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1	....
Débarcadère-d'Athabasca	....	....	....	....	....	....	2	1	3	2	....
Camrose	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
Daysland	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Edmonton	....	1	....	....	1	....	3	2	7	6	....
Hardisty	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
Harland	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
Lac-Sainte-Anne	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
Morinville	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	....
Ponoka	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
Lac-La-Selle	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
Sedgewick	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	....
Saint-Albert	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	....
Stettler	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
Stony-Plain	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
Tofield	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
Vegreville	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
Vermillon	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
Wetaskiwin	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1	....
En service spécial	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....
Total, division G	....	3	....	3	3	5	27	5	46	39	....
Division K—											
Lethbridge	1	1	....	1	2	2	11	2	20	20	....
Coutts	....	1	....	....	1	....	2	....	4	8	....
Irvine	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	....
Medicine-Hat	....	1	....	....	....	1	2	....	4	4	....
Medicine-Lodge	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
Pendant-d'Oreille	....	....	....	....	1	....	2	....	3	3	....
Tabor	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....
Warner	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
Whiskey-Gap	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Wildhorse	....	....	....	....	....	1	2	....	3	2	....
Pierre-Ecrite	....	....	....	....	....	....	1	1	2	3	....
En service spécial	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	....
Total, division K	1	3	....	1	5	5	23	3	41	43	....
Division M—											
Fort-Churchill	1	....	1	....	1	1	4	1	9	....	32
Fullerton	....	....	....	....	1	....	2	....	3	....	....
Total, division M	1	....	1	....	2	1	6	1	12	....	32
Division N—											
Petit Lac de l'Esclave	1	....	....	....	3	2	4	4	14	16	3
Fort-Chipewyan	....	....	....	....	1	....	1	1	3	....	8
Débarcadère, rivière La-Paix	....	....	....	1	....	....	....	....	1	2	5
Lac-aux-Esturgeons	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....
En service spécial	....	....	....	....	....	1	....	....	1	35	....
Total, division N	1	....	....	1	4	3	6	5	20	53	16

Localité.	Commissaire.	Sous-commissaire.	Surintendant.	Inspecteurs.	Médecins et médecins auxiliaires.	Vétérinaires.	Adjudants sous-officiers.	Maréchaux de logis	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes spéc'x.	Total.	Chevaux.	Chiens.
Division B—														
Dawson	....	1	....	3	1	....	4	1	3	15	10	38	11	....
Quarante-Milles	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	2	....	10
Rivièr-eStewart	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6
Selkirk	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....
Grandes-Fourches	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....
Dominion	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1	....
Hunker	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	....
Sulphur	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
Granville	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1	....
Creek-du-Quartz	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
Poste de ville	....	....	....	....	....	....	....	1	....	4	....	5	....	....
Total, division B	....	1	....	3	1	....	4	5	5	23	10	52	16	16
Division H—														
Whitehorse	....	....	1	2	1	....	2	1	2	12	6	27	15	11
Creek-Livingston	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	2	....
Carcross	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	2	1	....
Tantalus	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	1	....
Débarcadère de Champagne	....	....	....	....	....	....	1	....	....	2	....	3	5	2
Hazleton	....	....	....	....	....	....	....	1	....	3	....	4	....	....
Poste de ville	....	....	....	....	....	....	....	....	1	2	....	3	....	....
Total, division H	....	....	1	2	1	....	4	2	4	22	6	42	24	13

RÉCAPITULATION.

Circonscription de Régina	1	1	2	14	1	1	12	13	18	111	18	192	131	....
" Maple-Creek	....	....	1	1	....	....	3	3	3	20	6	37	40	....
" Battleford	....	....	1	1	....	....	3	1	4	23	5	38	33	....
" Macleod	....	....	1	5	1	....	3	2	8	36	10	66	74	....
" Calgary	....	....	1	2	....	....	4	4	6	38	5	60	44	....
" Prince-Albert	....	....	1	1	....	....	1	3	3	18	6	33	30	....
" Fort-Saskatchewan	....	....	....	3	....	....	3	3	5	27	5	46	39	....
" Lethbridge	....	....	1	3	....	....	1	5	5	23	3	41	43	....
" de la Baie-d'Hudson	....	....	1	....	1	....	....	2	1	6	1	12	. .	32
Circonsc. des riv. La-Paix et Mackenzie	....	....	1	....	....	....	1	4	3	6	5	20	53	16
Circonscription de Dawson	....	1	....	3	1	....	4	5	5	23	10	52	16	16
" Whitehorse	....	....	1	2	1	....	4	2	4	22	6	42	24	13
Effectif total au 31 oct. 1907	1	2	11	35	5	1	39	47	65	353	80	639	527	77

PARTIE III

TERRITOIRE DU YUKON

Annexes.

DAWSON, T. Y., 1er novembre 1907.

Le Contrôleur,
Royale Gendarmerie du Nord-Ouest,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel, pour les douze mois expirés le 31 octobre 1907, du travail exécuté dans le Territoire du Yukon par la royale gendarmerie du Nord-Ouest dont j'ai le commandement. Je vous adresse en même temps les rapports des officiers suivants:

Le surintendant A. E. Snyder, commandant la division H.
L'inspecteur T. A. Wroughton, commandant la division B.

Au cours de l'année on a encore réduit le nombre des officiers dans le Territoire du Yukon. Au 31 octobre 1906, les suivants étaient en service au Yukon:

Le sous-commissaire Z. T. Wood.

DIVISION H.
Le surintendant A. E. Snyder,
L'inspecteur F. J. A. Demers,
" F. P. Horrigan,
" A. E. C. Macdonell,
Le médecin L. A. Paré,
Le médecin auxiliaire S. M. Fraser.

DIVISION B.
L'inspecteur T. A. Wroughton,
" R. Y. Douglas,
" R. E. Tucker,
Le médecin auxiliaire W. E. Thompson.

Les sous-mentionnés ont été transférés aux nouvelles provinces:
L'inspecteur A. E. C. Macdonell,
" R. E. Tucker,
Le médecin auxiliaire S. M. Fraser.

Les officiers actuellement en service au Yukon sont:

DIVISION H.
Le surintendant A. E. Snyder,
L'inspecteur F. J. A. Demers,
" J. A. Macdonald,
Le médecin L. A. Paré.

DIVISION B.
L'inspecteur T. A. Wroughton,
" F. P. Horrigan,
" R. Y. Douglas,
Le médecin auxiliaire W. E. Thompson.

L'adjudant sous-officier John Alexander Macdonald a reçu sa commission d'inspecteur le 1er avril 1907, et il a été posté à la division H.

L'inspecteur A. E. C. Macdonell, qui a été au commencement de l'année transféré à la division D, et l'inspecteur R. E. Tucker, à la division K dernièrement, étaient des officiers des mieux qualifiés, et j'ai perdu leurs services avec regret. Le médecin auxiliaire S. M. Fraser, qui avait passé quelques années à Dalton-Trail avant d'arriver à Whitehorse, a aussi été transféré aux nouvelles provinces; il est parti parce que les deux divisions comptaient déjà un médecin dans leur effectif. Le Dr Fraser a rendu de précieux services pendant son long séjour en Colombie-Britannique et au Yukon.

Tous les officiers ont fait de leur mieux pour m'aider, mais je dois mentionner surtout le surintendant Snyder et l'inspecteur Wroughton.

Vu la réduction continuelle du nombre des membres de notre corps du Yukon, les devoirs de ceux qui sont restés sont devenus de plus en plus onéreux, et les deux officiers commandant se sont souvent vus à bout d'expédients pour faire expédier la besogne. Les régions les plus populeuses sont sans cesse à requérir la protection de la police, dont elles ont assurément besoin, mais nous n'avons point d'hommes disponibles; puis encore, il nous a fallu rappeler plusieurs détachements, malgré les protestations réitérées des habitants du

voisinage. Nous n'avons même pas assez d'hommes parfois pour faire escorter les condamnés et les prisonniers ordinaires.

Malgré les réquisitions constantes dont ils ont été l'objet, et les difficultés auxquelles ils ont eu à faire face, le surintendant Snyder et l'inspecteur Wroughton ont fait un travail admirable.

ETAT GÉNÉRAL DU TERRITOIRE.

Il me fait plaisir de constater qu'au point de vue des affaires et des mines, le Territoire est dans un état florissant. La production de l'or, cette année, sera probablement moindre que les années précédentes, parce que le pays se trouve encore dans la phase de transition, et que les grandes compagnies n'ont pas encore complété l'installation de leurs dragues, appareils hydrauliques, etc., qui prennent vite la place des ouvriers, mineurs et autres. Il faudra probablement encore une ou deux années avant que tout fonctionne bien, mais à dater de là on peut compter que la production augmentera de beaucoup.

Bien que cette dernière ne soit approximativement, cette année, que de trois millions, j'oserai dire que la somme des droits perçus au bureau du Commissaire de l'or dépasse celle des dernières années. L'automne dernier et tout l'été on s'est emparé avec acharnement de tout morceau de terre où l'on pouvait creuser, puis on le jalonnait et l'enregistrait. Les terrains qu'on n'avait pu fouiller avec profit au moyen des anciennes méthodes sont aujourd'hui recherchés avec empressement par ceux qui espèrent y installer eux-mêmes des dragues ou en faire installer par d'autres.

A l'extrémité sud du Territoire, on s'est rué sur les terrains à cuivre, sur ce qu'on appelle la zone de cuivre, et le sol est jalonné sur des milles d'étendue. Ici et là on a jalonné cette zone depuis Whitehorse jusqu'à Selkirk.

Depuis la seconde visite à Whitehorse du Syndicat de Pensylvanie, alors qu'il était représenté par le colonel Thomas, il y a eu de l'animation dans la zone de cuivre.

En moins de deux semaines il a obtenu des privilèges d'achat pour la moitié des mines de la région, faisant des paiements au comptant dans la plupart des cas. Depuis il en a acheté plusieurs, qu'il a payées; quant aux autres, les privilèges ne doivent expirer qu'en janvier prochain. Au cours des mois d'été, deux des meilleurs experts des Etats-Unis ont inspecté et examiné ses terrains. Il y a construit plusieurs bâtiments et a aussi fait prospecter ses mines sur une grande échelle et avec des succès signalés. S'il vient à ne pas profiter de ses privilèges au premier de janvier, des capitalistes sont prêts à les prendre.

A part le colonel Thomas, M. Byron White, le célèbre mineur de Kootenay, et plusieurs autres capitalistes, ont visité le camp au cours de l'été, et ont fait l'acquisition de la plupart des bons claims de la région.

On a reconnu cet été la qualité du minerai et la valeur des différentes mines de la région de Whitehorse; le succès du camp est maintenant assuré. Il arrive de toutes les parties de bonnes nouvelles de la part des prospecteurs.

Dans le voisinage immédiat de Whitehorse, il se fait des travaux sur les différents terrains, on y installe des machines, et on entend dire continuellement qu'il se tire de riche minerai des puits que l'on creuse.

On extrait de la mine "Grafter" cinquante tonnes de minerai par jour, et il s'en expédie à peu près la moitié à la fonderie.

De l'"Arctic Chief" il s'en est expédié environ douze tonnes par jour.

Tout ce minerai se transporte aujourd'hui à Whitehorse, mais lorsque sera terminé le nouveau chemin jusqu'au nouvel embranchement de chemin de fer, on l'expédiera de là, épargnant ainsi une distance de 4 milles.

L'ouvrage a marché ferme à Copper-King; vingt-cinq hommes y ont travaillé presque tout l'été, et on y a installé un nouveau compresseur et une nouvelle chaudière.

Une équipe d'ouvriers a aussi travaillé tout l'été à la mine de Pueblo, mais il ne s'en expédie pas de minerai pour le moment. M. White, le propriétaire de cette mine, dit qu'il sera en état d'expédier 400 tonnes par jour dès que sera complété l'embranchement de chemin de fer jusqu'à sa mine.

De petites équipes ont aussi opéré avec succès, l'été dernier, aux mines d'Anaconda, de "Rabbit's-Foot", de l'"Empress of India" et sur plusieurs autres claims.

De la mine Valérie nous arrive la nouvelle qu'on a frappé du cuivre natif, mais il reste à savoir quelle quantité il y a là.

Tout indique qu'il y aura de l'ouvrage l'hiver prochain aux alentours de Whitehorse, et il est certain qu'il y aura beaucoup à faire d'ici à six mois.

Dès les premiers jours du printemps on aura assurément achevé le prolongement du chemin de fer jusqu'à la zone de cuivre, dont l'arpentage est déjà fait, et pour cette raison tous les exploiteurs de mine voudront avoir fait provision de minerai à expédier le plus tôt possible. Il n'y avait l'hiver dernier qu'une seule mine en exploitation, mais il y en aura cet hiver plus d'une demi-douzaine. On comptera parmi ces dernières celles de "Grafter", de "Arctic-Chief", de "War-Eagle" de "Pueblo", de "Valérie" et de "Copper-King".

Un certain nombre des mines de la région ont changé de mains au cours de l'été, et les propriétaires ont vendu bon prix. Dans la zone de cuivre, certains nouveaux claims ont été marqués et enregistrés, et il s'est organisé plusieurs compagnies au dehors dans le but d'acquérir de petits groupes de terrains, en vue de les exploiter et développer.

Des hommes ont prospecté avec de bons résultats au sud de Whitehorse, tant à l'est qu'à l'ouest de la rivière Lewes. Les nouveaux chemins que le gouvernement a construits contribuent pour beaucoup à l'ouverture des claims, car ils permettent aux propriétaires d'y rendre des machines, et d'extraire suffisamment de minerai pour qu'ils puissent juger de la valeur de ces claims.

A toutes les mines on a arrangé pour l'hiver de bons quartiers, où ne se feront point sentir les vents du nord, et jusqu'ici les mineurs, dont la majorité appartiennent à l'Union des Mineurs fédérés, sont satisfaits de la façon dont vont les choses.

En somme, la perspective n'a jamais été meilleure qu'aujourd'hui en la région de Whitehorse, et l'hiver s'annonce brillant au point de vue des affaires.

KLUAHNE.

Dès le printemps on s'attendait à une grosse saison au pays de Kluahne. On disait couramment que W. L. Breeze, de la Compagnie hydraulique Bullion, avait organisé une compagnie anglaise pour prendre charge de ses mines et les exploiter sur une grande échelle; cependant, il ne s'est encore rien fait sur ses terrains, bien qu'il ait vu à faire les enregistrements nécessaires pour conserver les titres de ses quatre-vingts claims (placers) du creek Bullion. Il paraît maintenant que la compagnie n'a pu commencer cet été, mais qu'elle a remis ses opérations aux premiers jours du printemps.

Il n'a été à peu près rien fait cet été sur les creeks de la part des particuliers, et je pense qu'il ne s'y fera presque rien tant qu'un chemin de fer ou quelque autre moyen de transport ne viendra pas réveiller ce pays riche et splendide—dont on entendra bientôt parler—car les frais de roulage sont aujourd'hui beaucoup trop élevés.

Au creek Burwash, au nord-ouest de Kluahne, on a frappé une veine de cuivre, longue de plusieurs milles, dit-on, et qui rapporte de $150 à $200 par tonne; de plus, à 4 milles de là seulement, paraît-il, se trouve une veine de houille d'assez bonne qualité.

PAYS DE WHITE-RIVER.

On trouve à White-River, dit-on, de riches gisements de cuivre natif, et cette partie du pays va devenir, semble-t-il, une grande région minière, lorsqu'on aura terminé le chemin de fer qui reliera Haines-Mission à Porc-Epic, et se prolongera de là à travers le pays de Kluahne jusqu'à cette riche contrée de White-River.

Un certain nombre de prospecteurs et d'autres qui sont passés par là ou cours de l'été, et qui y détiennent de grands intérêts, parlent hautement du pays.

RÉGION DE WINDY-ARM.

On a travaillé au cours de l'été sur les terrains appartenant à la "Conrad Consolidated Company", mais d'une façon assez restreinte; il n'y a eu là que de quinze à trente ouvriers.

Deux fameux experts, MM. Kennedy et Parks, ont fait l'examen complet des différentes mines que possède la compagnie, et on dit qu'ils ont donné un rapport très favorable.

De fait, à la suite de leur rapport, croit-on, on a fermé en octobre la mine Vénus, qui a fait si bonne figure, et il est compris que les propriétaires sont convaincus qu'il vaut la peine d'installer à cette mine de puissantes machines et probablement un *concentrateur*.

Les dernières quantités de minerai qu'on a expédiées de la mine Vénus ont rapporté net, paraît-il, plus de $100 par tonne, et, comme on est suffisamment renseigné sur l'épaisseur du lit de minerai, la seule conclusion à tirer, c'est qu'on a cessé les travaux pour les reprendre plus tard sur une plus grande échelle.

Les autres compagnies ont fait peu d'ouvrage au cours des mois d'été.

Plusieurs mineurs et autres ont prospecté dans la région et fait des estimations pendant l'été.

Je suis convaincu que cette région de Windy-Arm deviendra bientôt un camp minier important.

RÉGION DE LA RIVIÈRE WHEATON.

Il est venu de la rivière Wheaton des nouvelles qui font espérer beaucoup de cette partie du pays, et des échantillons qu'on a apportés de là pour les essayer ont bonne apparence. On a jalonné dans la région quelques 400 claims, et un grand nombre de mineurs se sont activement occupés de faire des estimations et de sonder leurs terrains au cours de l'été.

Il s'est fait peu de travaux de mine cet été aux lacs Tagish et Marsh, bien qu'il y ait, dit-on, aux environs de ce dernier, plusieurs terrains très riches en cuivre.

CREEK DE LIVINGSTONE.

L'année 1907 a été prospère pour les mineurs du creek Livingstone. On rapporte que ce creek a produit cette année pour les ouvriers plus d'or que tout autre creek du Territoire. On dit entre autres choses que tout homme qui a travaillé là durant la saison dernière s'est fait un magot de $2,000.

M. Singer, l'ancien président de la "Consolidated Company", de Carcross, est le président de la compagnie qui a fait faire d'immenses travaux durant l'année.

Plusieurs des anciens mineurs ont l'intention de continuer leurs opérations cet hiver, au cours duquel il sera creusé bon nombre de tunnels à travers certaines collines bordant le creek Livingstone.

La production totale du camp pour la saison d'été sera d'environ $56,500, se répartissant comme suit:

Creek Livingstone	$ 52,000 00
Cottoneva	3,000 00
Lac	1,500 00
	$ 56,500 00

La ligne téléphonique qui relie la localité à Hootalinqua, avec station à Mason-Landing, est pour le camp d'un grand avantage, fort apprécié des mineurs et autres.

Un grand nombre de capitalistes et de représentants de corporations ont visité le Yukon cette année, et tous sont étonnés des immenses richesses, or, cuivre ou houille, encore enfouies dans ce territoire. Je compte pleinement que deux nouvelles compagnies, dont chacune dispose d'un capital presque aussi fort que celui des Guggenheim, se mettront en frais de travaux à la prochaine saison. L'une d'elle dirigera ses opérations de l'autre côté de la ligne de partage, dans le Dominion, tandis que l'autre limitera les siennes dans le voisinage de Dawson à certains terrains que les Guggenheim n'ont pas encore accaparés.

Le renvoi subit par ces derniers de quelques 500 de leurs journaliers au commencement de septembre a causé tout un émoi. Il circulait toutes sortes de rumeurs, malgré la déclaration du gérant général qu'on avait congédié les hommes parce que les matériaux nécessaires à l'organisation de leur exploitation n'arrivaient pas assez vite pour tenir les hommes

occupés, que l'hiver approchait, et qu'on avait jugé opportun d'arrêter tant qu'on aurait pas en mains tous les tuyaux, etc., etc.

AIDE À D'AUTRES MINISTÈRES.

D'année en année nous sommes forcés, à cause de la grande réduction de notre effectif, de restreindre les services que nous rendions aux autres départements dans le Yukon, et nous en sommes maintenant à un point qu'il nous est pratiquement impossible de venir en aide aux différents départements fédéraux, sauf dans les cas très urgents.

Le soin des condamnés, des prisonniers ordinaires et des aliénés a été un lourd fardeau pour nos ressources. Vu notre faible nombre, nous n'avons pu tenir ouvert le bâtiment servant d'asile aux aliénés, et il nous faut maintenant les loger à la prison, car nous n'avons personne à qui confier la garde distincte de l'asile. Naturellement, les détenus en souffrent, et le tapage des fous, la nuit, les empêche de dormir; cependant, la chose est inévitable, mais chaque aliéné, lorsqu'il a reçu sa sentence, est transféré le plus vite possible à New-Westminster. Nous avons envoyé au dehors sept aliénés, il en est mort un, et neuf se sont rétablis après avoir été détenus à Dawson ou à Whitehorse.

Au département des Affaires des Sauvages nous avons rendu les services ordinaires: secours aux sauvages indigents, soins médicaux et remèdes. Certains sauvages en ce territoire sont en train de devenir des êtres indignes et paresseux, qui n'essaient même pas de gagner leur vie; ils semblent s'imaginer que l'Etat doit en tout temps les secourir, même lorsqu'il y a abondance de gibier et de poisson.

Pour le compte du département de l'Intérieur nous avons, comme dans le passé, agi en qualité de sous-agents du préposé aux registres des mines et aussi de l'agent des bois et des terres de la Couronne, sur les différents creeks et aux quelques détachements de rivière. Les postes des rivières Hunker et Stewart ayant été abandonnés, les mineurs de ces endroits auront dorénavant à venir à Dawson pour leurs transactions minières. Bientôt nous cesseront partout d'exécuter ces devoirs supplémentaires.

Nous avons aussi été chargés de voir au paiement de la taxe d'exportation imposée sur la poussière d'or, et nous avons fait de notre mieux pour empêcher sous ce rapport la contrebande. Comme je le mentionnais dans mon dernier rapport annuel, c'est l'un de nos devoirs les plus déplaisants à remplir. Tous les bagages qui sortent du pays doivent subir l'inspection sans aucune exception, mais le public en général accueille assez mal les perquisitions faites à bord des trains et des steamers. Plusieurs fois nos hommes, en cette dernière année, ont eu de la peine à se contenir sous l'avalanche des grossièretés et des insultes dont on les accablait, alors qu'ils étaient à faire leurs recherches; des citoyens éminents même, des hommes publics, dont quelques-uns sont haut placés dans les cercles officiels, se sont abîmés en injures, tout en étant parfaitement au courant des circonstances qui nous font agir.

Il n'y a plus de bureaux de poste à nos détachements, et aucun de nos membres n'agit à titre de directeur de poste. Le seul service dont nous nous acquittons en faveur du ministères des Postes, c'est de transporter le courrier en des régions éloignées, lorsqu'on y envoie une patrouille.

Dans la région de Quarante-Milles, l'hiver dernier, il s'est déclaré de la morve, provenant, je crois, de l'autre côté de la frontière, du côté américain. L'adjudant sous-officier Acres, vétérinaire, a travaillé d'une façon très efficace pour détruire la maladie, mais il ne réussit complètement que lorsqu'il eut la coopération du département de l'Industrie Animale des Etats-Unis, qui envoya un vétérinaire pour injecter de la malléine aux chevaux du côté de l'Alaska, et faire des fumigations dans les étables. Je suis heureux de dire que la maladie a complètement disparu et qu'on a levé la quarantaine. Des centaines de chevaux ont subi l'épreuve, et il en a été abattu plusieurs. Comme d'habitude, tous les animaux qui sont entrés au Yukon ont été inspectés, et les droits perçus sur tout bétail venant de l'étranger.

L'adjudant sous-officier Acres ayant pris son congé, le ministère de l'Agriculture est maintenant représenté à Dawson par le Dr A. P. Hawes, vétérinaire. Le vétérinaire adjudant sous-officier Nyblett agit encore en qualité d'inspecteur à Whitehorse.

ARMES ET ÉQUIPEMENT.

Au cours de l'été dernier nous avons expédié au magasin de Régina toutes les carabines Ross et Winchester et les revolvers Enfield, et la gendarmerie est maintenant armée dans le Yukon des carabines Lee-Enfield et des revolvers Colts.

Notre artillerie se compose d'un canon de cuivre de 7 se chargeant par la gueule, mais qui n'est plus en état de servir, et d'un canon d'acier de 7. A Dawson nous avons un canon Maxim, et un Maxim et un Nordenfeldt à Whitehorse.

CANTINES.

Les deux cantines sont en bonne condition financière, mais le stock a diminué de moitié à peu près depuis un an. Elles sont bien encouragées, et on considère qu'elles sont d'un grand avantage. On y peut obtenir à des prix raisonnables tant de choses nécessaires; on y trouvera parfois pour nos moyens des friandises: fruits, etc., alors que les prix de la ville nous les défendent.

Il est fait des gratifications aux différents mess, bien que les sommes aillent graduellement en diminuant, à cause du nombre comparativement restreint qui fréquentent les cantines.

Des comptables experts de la ville font deux fois l'an la vérification des livres tant à Whitehorse qu'à Dawson.

Au cours de l'année qui commence il est probable qu'on ne renouvellera pas le stock dans ni l'une ni l'autre des cantines, où l'on ne tiendra à l'avenir que de la bière, du tabac, des cigares, etc. Nous sommes trop à court d'hommes pour en attacher au service des cantines, dont les gérants sont aujourd'hui les gendarmes de faction, en sorte qu'on ne peut les avoir que dans leurs moments de loisir.

HABILLEMENT ET PETIT ÉQUIPEMENT.

La qualité de ce qui nous est fourni est excellente, mais d'ordinaire les vestons et pantalons d'étable, les vestons en serge, pantalons, etc., sont trop petits.

CONDUITE ET DISCIPLINE.

Il fait plaisir de pouvoir constater que la conduite de tous nos hommes en ce territoire a été excellente. Le Yukon est un pays de tentations, où les meilleurs mêmes s'égarent; cependant, la conduite des membres de la gendarmerie cette année mérite des éloges. Il n'a été renvoyé que trois hommes, et un seul a déserté.

CRIMINALITÉ.

Sous le rapport de la loi et de l'ordre le Territoire a maintenu sa réputation. Il serait difficile de trouver des gens plus respectueux des lois que les habitants du Yukon, et si ce n'était des vauriens qui traversent le pays, venant des villes de la côte pour se rendre dans l'Alaska, ou qui en reviennent, la gendarmerie aurait peu à faire.

Les crimes les plus sérieux dont nous avons eu à nous occuper ont été deux cas de vol de colis postaux. Un seul de ces vols s'est commis au Yukon; toutefois, bien que le second ait eu lieu à bord d'un steamer venant à Dawson de Fairbanks, Alaska, il nous a occasionné bien des démarches et des ennuis.

En ces derniers mois les banques et maisons d'affaires de Fairbanks, à cause du prétendu tarif élevé des messageries, se sont mises à expédier leur or (poussière et lingots) par voie postale au moyen de colis de quatre livres et recommandés. Les colis sont limités à quatre livres pour être conformes aux règlements de la poste des Etats-Unis. Naturellement, on fait assurer cet or.

Nous fûmes instruits du premier vol par un télégramme requérant la gendarmerie d'aller à l'arrivée du steamer *Seattle n°* 3, attendu qu'on s'était introduit dans la pièce où étaient déposés les sacs postaux, qu'on avait éventré ces derniers, et qu'il avait disparu à peu près cinquante-neuf livres d'or en lingots. Les sacs avaient été recousus et le fil noirci à l'encre. On avait découvert le vol près de Fort-Gibbon, peu après le départ du steamer de Fairbanks, du côté des Etats-Unis. Nous aidâmes de notre mieux les autorités américaines, et dernièrement on arrêtait deux membres de l'équipage. Ils ont admis avoir pénétré la nuit dans la pièce où avaient été placées les malles (les bateaux de rivière n'ont pas de

dépôt réservé aux malles et on les loge dans n'importe quelle cabine libre), avoir fendu les sacs, s'être emparé de l'or, puis avoir recousu les sacs. L'un d'eux faisait la garde au dehors, près de la fenêtre, tandis que l'autre opérait. Ils mirent l'or dans un sac, et ils le lancèrent à l'eau, après y avoir fixé une longue corde au bout de laquelle ils avaient attaché un morceau de bois. Cette flotte devait naturellement indiquer l'endroit où l'or s'était enfoncé. Tout de même, les voleurs s'étaient conduits d'une façon si étrange qu'ils avaient éveillé les soupçons, alors surtout qu'il était constaté que le moustiquaire de la cabine avait été déchiré. On compta les sacs, mais ils y étaient tous, et le comptable et les autres employés du bateau laissèrent échapper un soupir de soulagement; mais quelqu'un, plus soupçonneux que les autres, ayant suggéré de peser les sacs, on découvrit le vol. Comme on se mit à interroger l'un des suspects, il sauta par-dessus bord et gagna le rivage à la nage. On le rejoignit plus tard, et ils s'avouèrent coupables, lui et son compagnon, mais on n'a pu retracer ni flotte ni or, ni autre chose, bien qu'il ait conduit le shérif et des officiers des postes des Etats-Unis à l'endroit où l'or avait été jeté à l'eau.

Le 13 août, le directeur de la poste Hartman, de Dawson, me notifiait qu'il manquait deux sacs sur un envoi de vingt-quatre, arrivé de Fairbanks à Dawson le 29 juillet à bord du steamer *Seattle n*° 3. On les supposait contenir de l'or, mais combien, on le savait pas encore au juste. On ne s'était aperçu de la perte des deux sacs qu'à Skagway, lorsqu'on y reçut l'envoi. Le directeur de la poste avait donné reçu pour vingt-quatre sacs au commis de la poste des Etats-Unis, mais il était, de même que son personnel, sous l'impression qu'il ne lui en avait été livré que vingt-deux, car c'était là tout ce qu'on avait ré-expédié le lendemain à bord d'un steamer qui remontait la rivière. Les sacs n'ayant pas été reçus ni ré-expédiés par la même personne, à Skagway, seulement les fonctionnaires se rendirent compte de ce qui manquait, lorsqu'ils eurent en mains le mémoire d'envoi mentionnant vingt-quatre sacs. Nous apprenions vers le même temps qu'on avait pillé les malles portées par le *Seattle n*° 3 au cours du voyage suivant celui où il était arrivé ici le 29 juillet, et qu'il avait été enlevé cinquante-neuf livres d'or, comme je l'ai relaté plus haut. Naturellement, nous crûmes que les deux vols avaient été commis par les mêmes, c'est-à-dire par des gens de l'équipage, et qu'ils s'étaient emparés des deux sacs alors que les manœuvres du bord les transportaient de la cabine où ils avaient été déposés à la voiture qui attendait sur le quai. Le commis de la poste avait compté les vingt-quatre sacs à mesure qu'on les sortait de la cabine, mais il ne pouvait jurer qu'on les avait tous mis en voiture, ni qu'il en avait été livré vingt-quatre aux fonctionnaires du bureau de poste de Dawson, malgré un reçu de leur part le constatant.

Comme il s'était écoulé quinze jours depuis la disparition des sacs, que le *Seattle n*° 3 avait eu le temps, dans l'intervalle, de faire un autre voyage à Fairbanks et de revenir, que l'employé du bord soupçonné du second vol (et probablement aussi auteur du premier) avait sauté à l'eau et s'était sauvé, comme enfin d'autres membres de l'équipage avaient quitté le steamer, les chances de découvrir et de capturer le ou les coupables nous parurent, à la vérité, bien maigres. Cependant, le maréchal des logis McMillan, du poste de la ville, et l'agent de la police secrète Shoenbach, se mirent à l'œuvre et réussirent à découvrir que les sacs disparus avaient été dûment reçus au bureau de poste de Dawson, où ils avaient été volés dans la nuit du 29 juillet. Trois hommes furent arrêtés relativement à ce vol, et on a recouvré une partie de l'or. Celui contre qui il paraissait y avoir les plus fortes preuves s'est suicidé peu après avoir été arrêté, comme il gagnait l'étranger. Le procès des autres est encore pendant, en sorte que je n'en saurais dire plus. La somme volée se chiffrait à environ $40,000. Le maréchal des logis McMillan, n° 3706, mérite les plus grands éloges pour la façon dont il a conduit cette affaire.

Au cours de la dernière session du conseil du Yukon, tenue en juillet dernier, on a abrogé cette partie de l'ordonnance concernant les licences de liqueurs enivrantes autorisant des salles de danse en des lieux où se débitaient des spiritueux, et on y a introduit des amendements très sévères relativement à la fréquentation des buvettes et des hôtels par des prostituées et des danseuses. On a vu par la suite s'en aller une forte majorité de ces prétendues "artistes", titre dont s'affublaient ces femmes, et l'une de ces salles de danse a fermé ses portes. On a déménagé l'autre en un endroit ne comportant pas de licence, et il y faut se contenter de liqueurs douces, les seules qu'on puisse s'y procurer.

La suppression des salles de danse en des lieux où était autorisé le débit des spiritueux empêchera, j'en suis convaincu, un grand nombre de gens non désirables de venir ici.

La loi relative au jour du Seigneur est venue en vigueur dans le Territoire en mars dernier, mais il n'a encore été institué aucune procédure.

Suit un tableau des causes inscrites et jugées dans le Territoire du Yukon au cours du dernier exercice.

Classification.	Causes inscrites.	Déclarations de culpabilité.	Causes renvoyées.	Causes retirées.	Attendant procès.	Renvoyés aux assises.
Contre la religion, les mœurs, etc.—						
Ivresse et désordre	89	79	10			
Tenir une maison de jeu ordinaire	11	11				
Jouer ou regarder jouer dans une maison de jeu ordinaire	74	72	2			
Jeu	6	6				
Diriger une loterie	1					1
Acheter un billet de loterie	1	1				
Vagabondage	6	2	3	1		
Habiter une maison malfamée	5	5				
Blasphémer sur la rue	3	3				
Conduite séditieuse et désordonnée	3	2	1			
S'être battu	5	5				
Administration de la loi et de la justice—						
Entraver un agent de la paix	2					2
Résister à arrestation	2					2
Mépris de cour	1	1				
Délits contre l'ordre public—						
Porter pistolet sans justification	2	2				
Crimes et délits contre les personnes—						
Voies de fait	29	23	5	1		
Voies de fait et blessures	1	1				
Langage menaçant	4	3		1		
Tentative de meurtre	1					1
Chercher a avoir conn. charnel avec fille de moins de 14 ans	1					1
Refus de soutenir femme et enfants	1			1		
Délits contre la propriété—						
Vol simple	33	11	9	2	1	10*
Malversation de deniers publics	1	1				
†Obtenir de l'argent sur de fausses représentations	3	2	1			
Fraude	3					3†
Dommage malicieux	3	1	1	1		
Dommage volontaire	5	1				4
Acte relatif aux animaux atteints de maladies contagieuses—						
Violer la quarantaine	1	1				
Infractions à l'acte relatif aux sauvages—						
Ivresse	12	7	5			
Vendre des liqueurs aux sauvages	9	6	2		1	
Avoir des liqueurs dans un camp de sauvages	3	3				
Sauvage ayant des liqueurs en sa possession	1	1				
Infractions à l'acte d'extradition—						
Détournement	1	1				
Contraventions aux règlements de la cité—						
Violation du règlement d'hygiène	10	9	1			
Violation du règlement relatif aux incendies	1	1				
Détériorer les trottoirs	2	1	1			
Conduire camion sans licence	2	1	1			
Exercer profession de courtier sans licence	1	1				
Tenir écurie de louage sans licence	1	1				
Infractions aux ordonnances du Yukon—						
Ordonnance relative aux aliénés	17	8	8		1	
" " aux salaires	1		1			
Permettre de prendre des liqueurs sur place	4	4				
Interdiction	13	13				
Ivre, bien que frappé d'interdiction	4	3	1			
Vendre des liqueurs à un interdit	4	3	1			
Vente de liqueurs sans licence	12	11	1			
Tenir des liqueurs à vendre sans licence	1	1				
Vendre des liqueurs à une pers. supposée en vendre sans licence	2		2			
Ord. relat. à licenc. de liqueurs, salles de danse pourv. d'escaliers	2	2				
" " " ou l'on donne com. à des femm.	1		1			
" " violer la section 20	2	2				
Servir des liqueurs à des femmes	1		1			
Ne pas déclarer enregistrement de société	8	7	1			
Acte relatif à l'exploitation des placers	1	1				
Acte concernant les pénitenciers—						
Violation de la section 69	1		1			
Totaux	414	320	60	7	3	24

*L'un des prisonniers est mort. †Les jurés ne se sont pas entendus ; la cause reviendra le printemps prochain.

BÂTIMENTS.

Il n'a été construit aucun bâtiment au cours de l'année. On a achevé le logement commencé l'an dernier au poste du Débarcadère-Champagne, et on y est maintenant logé confortablement; on utilise en magasin l'ancien logis.

Le logement autrefois occupé par le surintendant Cuthbert et l'inspecteur Tucker est vacant depuis un certain temps, et on pourrait vite le louer ou le vendre. Placé à quelque distance des casernes, sur la Cinquième avenue, en face de l'édifice de l'Administration, son site est des plus avantageux. Plusieurs ont voulu le louer ou l'acheter, mais j'ai instruction de n'en rien faire.

DÉTACHEMENTS.

On a abandonné les postes suivants au cours de l'année: Conrad, Kluahne et Takhini dans la division de Whitehorse, et des postes détachés de Dawson, ceux de la Rivière-Stewart, de Gold-Bottom et de Quartz. Ce dernier n'avait été établi que le printemps dernier, à la demande pressante des 300 habitants fixés aux environs du creek, mais en dépit de leurs protestations j'ai dû retirer en octobre le gendarme qui y avait été posté, car je manquais d'hommes.

Au moins quatre autres localités auraient besoin de la protection et de la surveillance de la gendarmerie, mais je n'ai pas d'hommes disponibles.

A Conrad et Kluahne, à la Rivière-Stewart, à Gold-Bottom et Takhini, la population avait tellement diminué qu'on pouvait abolir les postes de ces endroits.

Le gendarme posté à Selkirk a déménagé à Pelly-Crossing pour l'hiver. A Selkirk, il se trouvait trop éloigné de la route d'hiver.

Le poste de Tantalus pourrait bien s'abandonner, car les mines de houille ont fermé pour l'hiver, mais je ne me soucie pas de retirer tous nos hommes établis sur la route de Dawson à Whitehorse, attendu que l'hiver l'or s'expédie par diligences.

J'ai jugé à propos de rétablir les postes de ville à Dawson et à Whitehorse, après avoir constaté qu'on ne pouvait des casernes patrouiller ces villes d'une manière satisfaisante, et que les sous-officiers en charge ne pouvaient non plus tenir les hommes entièrement sous leurs ordres, lorsqu'ils se trouvaient sujets à la discipline de la caserne en même temps qu'à la leur. Les deux hommes qui y sont placés, cependant, viennent prendre leurs repas à la caserne.

CHIENS.

Un petit nombre de chiens nous suffit maintenant; beaucoup de nos vieux ont été abattus, et il ne nous en reste en tout que vingt-sept dans les deux divisions, mais ce nombre nous est suffisant.

EXERCICE ET INSTRUCTION MILITAIRES.

Notre effectif est si restreint qu'il nous a été impossible d'avoir, comme il est de règle, les exercices de formation et le maniement des armes au cours de l'année, et nous n'avons même pu faire aucun autre exercice, car les quelques hommes demeurés à la caserne avaient des devoirs nécessaires à remplir.

Pour la même raison le tir à la cible annuel n'a eu lieu dans aucune des deux divisions.

De temps en temps, le samedi après-midi, quelques hommes tâchaient de se rendre au champ de la société de tir de Dawson pour y pratiquer un peu, mais il était inutile de chercher à avoir un exercice régulier.

RÉPARTITION.

Au 1er novembre 1906, l'effectif du Yukon comprenait en tout 141 hommes. Il fut décidé au département de le réduire graduellement à 100 hommes, soit 50 pour chaque

division, et il fut reçu des instructions en conséquence. Et il en est ainsi advenu par suite des congés donnés à ceux dont le terme de service était expiré, par suite de quelques renvois, et par l'envoi de certains autres hors du Territoire. Il n'y a maintenant au Yukon que 93 hommes de tous rangs, et sur ce nombre on compte 18 gendarmes spéciaux, en sorte que l'effectif est aujourd'hui réellement de 75, y compris les officiers, les sous-officiers et les gendarmes.

Les pertes et les gains pour l'année se chiffrent comme suit:

Pertes.

Libérés, terme expiré	26	
Dégagés à prix d'argent	3	
Libérés, devenus invalides	2	
Renvoyés	3	
Déserteur	1	
Décédés	2	
Envoyés hors du Territoire	10	
Total		47

Gains.

Rengagés après avoir quitté le Territoire	2	
Transféré du rôle des déserteurs	1	
Total		3
Pertes		44

Parmi les gendarmes spéciaux il y a eu les changements suivants:

Renvoyés—total	30
Engagés—total	26
Pertes totales	4

Ces chiffres laissent voir que depuis le 1er novembre 1906, notre effectif a diminué en tout de 48 hommes.

Il a été rengagé au cours de l'année avant leur départ du Territoire 13 sous-officiers et gendarmes.

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

A Dawson comme à Whitehorse les casernes sont bien pourvues d'appareils à incendie: à celle de Dawson il y a un extincteur chimique, emprunté du département des incendies de la ville, une borne-fontaine à forte pression, et ample provision de boyaux d'incendie. Au poste de Whitehorse se trouve un bon puits, ainsi qu'une pompe à vapeur et des boyaux. On a partout distribué des seaux et des Babcocks.

Peu après l'incendie de l'édifice du parlement survenu le 25 décembre dernier, il nous fut donné des instructions de rendre à l'avenir les fils et installations électriques dans tous les bâtiments de l'Etat conformes aux termes des ordonnances du Yukon relatives à ces matières. Ces règlements n'avaient pas encore été mis en vigueur, parce qu'on ne pouvait trouver au Yukon les objets nécessaires. Cependant, la Compagnie d'Eclairage et de Pouvoir Electrique de Dawson nous a procuré ce qu'il fallait, et nous avons fait en conséquence réinstaller les fils dans les casernes.

FOURRAGE.

Il a été expédié à Dawson de Vancouver au cours de l'été trente-cinq tonnes de foin de la Colombie-Britannique, et autant à Whitehorse. Dix-huit tonnes de ce foin était de

qualité supérieure, le reste ne valait pas grand'chose. Le surplus dont nous avons besoin, foin, avoine et son, nous est fourni en vertu de contrats passés avec des commerçants de Dawson et de Whitehorse. Ils nous approvisionnent d'une bonne qualité d'avoine et de son du Canada, mais ils n'ont pu se procurer de bon foin en Colombie-Britannique, et ils fournissent ce qui porte le nom de foin américain de l'"est des montagnes".

Je répéterai ce qui j'ai dit dans mon rapport annuel de l'an dernier relativement au foin qui s'expédie du Canada en ce territoire. Sauf la provision reçue par la gendarmerie, j'oserai affirmer que tout le foin dont il est fait usage au Yukon (et il s'en consomme énormément) vient des Etats-Unis. Les Canadiens n'ont pas cherché à s'emparer du marché depuis les premiers développements du pays, et la qualité du foin qui s'est alors envoyé ici était telle que jamais personne maintenant ne saurait être tenté d'en faire l'achat.

SANTÉ.

Les habitants du Territoire ont joui d'une santé exceptionnellement bonne, et les membres de la gendarmerie ont été plus que jamais exempts de maladie.

Nos arrangements avec les hôpitaux de Dawson et de Whitehorse donnent satisfaction, et nous avons pu tenir fermés les bâtiments des casernes servant d'infirmeries.

La mort nous a enlevé deux de nos membres au cours de l'année. Le gendarme W. F. Richards, n° de matricule 2155, un de nos anciens, s'est suicidé dans un moment d'aliénation mentale, alors qu'il était au poste de Caribou.

Le maréchal des logis A. J. Cudlip, n° de matricule 589, s'est éteint en de tristes circonstances, à la suite d'un accident qui lui est arrivé en mars dernier à Quarante-Milles. Il était marié et vivait avec sa femme au poste de cet endroit. Un soir qu'il revenait à domicile, il glissa et tomba du haut d'une passerelle construite au-dessus d'un bas-fond, allant donner de la tête contre la glace. On le remassa inconscient, et il mourut le lendemain sans revenir à lui. Ses funérailles ont eu lieu à Dawson, et la foule qui y assistait était des plus imposantes. Le maréchal des logis Cudlip était un de nos plus anciens sous-officiers en service, et c'était un homme d'un physique remarquable. Sa mort nous a été une dure perte, car il faisait sous tout rapport l'honneur de notre corps, et il était respecté par tous ceux qui le connaissaient.

Au mois d'août, il s'est déclaré de la diphtérie chez les enfants à Selkirk. Deux petits garçons, fils de M. Breaden, moururent avant l'arrivée du médecin. Les autres, secourus à temps par ce dernier, se sont rétablis, mais l'endroit a été mis en quarantaine durant quelque temps. Il n'y a plus aujourd'hui d'indice de maladie.

Le mouvement de la population dans le Territoire pour l'exercice expiré le 31 octobre 1907, a été comme suit: 94 naissances, 45 mariages, 76 décès, soit une diminution de 5 dans le chiffre des naissances, de 4 dans celui des mariages et de 3 dans celui des décès, comparativement à l'année précédente.

CHEVAUX.

A cause de la réduction constante de notre effectif, le nombre de nos chevaux s'est trouvé trop fort pour nos besoins. J'ai donné instruction aux officiers commandant les divisions B et H de disposer de tous ceux dont nous pouvions nous passer. Il en a été abattu quelques-uns et vendu d'autres, qui n'étaient plus en état de servir. La perte totale a été comme suit:—

Réformés et vendus pour cause d'économie	15
Envoyés à la division N	7
Morts	1
Perte totale	23

Il nous reste maintenant 38 chevaux et 2 poneys pour faire le service.

SAUVAGES.

Les sauvages ne nous causent que peu ou point de difficultés, sauf à Whitehorse, où ils sont enclins à faire usage de liqueurs. Seize ont été poursuivis en vertu de l'Acte concernant les sauvages pour s'être procuré des liqueurs, et 15 ont été trouvés coupables. Il arrive rarement que ceux de la division de Dawson se procurent des boissons enivrantes; cependant le missionnaire de Moosehide se plaint de temps en temps de certains membres de la bande.

INSPECTIONS.

J'ai plusieurs fois, au cours de l'année, visité les casernes des deux divisions, et j'ai passé pendant l'hiver à tous les postes occupés par les détachements.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

On nous demande rarement de venir en aide aux membres du service télégraphique. Nous leur avons aidé l'été dernier à installer une ligne téléphonique entre Hootalinqua et le creek Livingstone. Cette ligne se relie à celle du télégraphe de Hootalinqua, et elle est d'un grand avantage pour les mineurs et autres établis au creek. Les fonctionnaires du service télégraphique sont si obligeants, et ils se sont tant de fois dérangés pour nous aider dans l'exécution de nos devoirs, qu'il nous est très agréable de leur rendre la pareille à l'occasion.

Comme je l'ai mentionné ailleurs, nous n'aidons plus au ministère des Postes, sauf que nos patrouilles se chargent du transport des malles lorsqu'il leur arrive d'aller visiter des postes éloignés.

PATROUILLES.

Le voyage ordinaire de patrouille à Fort-McPherson s'est fait l'hiver dernier sous la direction du gendarme Forrest. Ce dernier, qui a depuis quitté le service, a promptement conduit l'expédition.

L'inspecteur Douglas est allé faire la patrouille dans le haut de la rivière Pelly, et on trouvera ci-joint son rapport.

En septembre on a envoyé deux hommes dans le haut de la rivière Stewart, avec mission de chercher à se saisir d'un trappeur et prospecteur du nom de Robert G. Flett, qu'on prétendait être devenu fou. Flett, qui court le pays, fut trouvé à la tête de la McQuesten. Sa cabane était bien construite et remplie de provisions. On l'entendit pousser lui-même des cris et des hurlements dans les environs, mais dès qu'il vit nos hommes s'approcher, il sauta dans son embarcation et traversa la rivière. Ils ne purent le suivre, et il refusa de revenir. Il menaça de tirer sur celui qui tenterait de le rejoindre. Il est inoffensif si on ne le moleste pas, il s'approvisionne de vivres en abondance, est muni d'armes pour faire la chasse, et on dit qu'il ne s'est jamais livré à aucun acte de violence. Parfois il a toute sa lucidité d'esprit et admet qu'il se conduit de façon étrange, mais d'ordinaire il se met en tête qu'il peut se faire entendre de toutes les parties du monde, et il s'en va poussant des cris et hurlant. On enverra de nouveau cet hiver une patrouille pour savoir ce qu'il fait.

VIVRES ET FOURNITURES.

Tous nos comestibles et nos épiceries, à part le beurre et le thé, nous ont été fournis sur les lieux en vertu de contrats; la qualité en était très bonne et les prix raisonnables. Le beurre nous vient de la crémerie de l'Etat à Calgary, et nous en sommes satisfaits. Nous avions encore assez de thé à Whitehorse pour suffire aux deux divisions.

Pour toutes les autres fournitures, quincaillerie, bois, etc., nous avions conclu des contrats avec des commerçants de nos endroits.

STEAMER ET AUTRES BATEAUX.

Le *Vidette* n'a pas été mis en armement l'été dernier, on l'a laissé en cale à Whitehorse.

Comme nous n'avons plus besoin de ce navire, je recommanderais de le vendre. Il nous en a été fait plusieurs fois des offres d'achat au cours de la dernière saison, car il n'y a pas de steamer mieux construit ni mieux équipé pour aller sur les rivières. Un navire se détériore bien plus vite en cale sèche que dans l'eau, et un ancien capitaine de rivière me conseillait de donner le *Vidette* à loyer, à n'importe quel prix, plutôt que de le laisser à sec tout l'été. Toutefois, à cause de mes instructions, il est resté à Whitehorse, prêt à servir à tous arpenteurs ou explorateurs de l'Etat qui pourraient en avoir besoin.

Il a aussi été fait des offres pour le vapeur *Jessie*, qui est en cale à Whitehorse depuis ces quelques dernières années, ainsi que pour la chaloupe à vapeur le *Tagnish*, mais elles n'ont pas été acceptées. A mon avis, on devrait immédiatement les laisser aller au plus haut enchérisseur, car d'ici à une couple d'années personne n'en voudra.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Le maréchal des logis Acland et trois gendarmes ont été envoyés pour aider à l'équipe de l'inspecteur Macdonell à rendre jusqu'à Hazelton la route "entièrement canadienne" qui va d'Edmonton au Yukon.

Le système de passage d'eau établi par nous à Takhini il y a quelques années, et loué depuis à différentes gens ou compagnies, a été définitivement vendu ce printemps à la *White Pass and Yukon Route*, qui a le contrat pour le transport de la malle.

M. le juge Burbidge, de la cour de l'Echiquier, est venu au mois d'août présider ici une session de cette cour.

Le 25 décembre 1906, le feu détruisait l'édifice du parlement. Une commission présidée par le juge Macaulay a tenu une enquête à ce sujet, mais n'a pu déterminer l'origine de l'incendie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Z. T. WOOD,
Sous-commissaire,
Commandant la R. G. du N.-O., Territoire du Yukon.

ANNEXE A.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT A. E. SNYDER, WHITEHORSE.

WHITEHORSE, T.Y., 31 octobre 1907.

M. le Sous-Commissaire,
Royale Gendarmerie du Nord-Ouest,
Dawson, T.Y.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le présent rapport annuel de la division H, royale gendarmerie du Nord-Ouest, pour l'exercice expirant aujourd'hui.

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA DIVISION.

Grâce à l'ouverture de mines près de Whitehorse, des mines de cuivre surtout, il y a eu beaucoup de prospérité en cette partie du pays au cours du dernier exercice.

L'affluence des capitaux a aussi engagé les gens à prospecter partout dans le sud du Yukon, car, alors qu'on recherchait peu autrefois les claims de cuivre, qui restaient improductifs entre les mains de leurs propriétaires, faute de capitaux pour les développer, on les jalonne aujourd'hui de tous côtés, et des capitalistes ont eu au pays des agents pour prendre des privilèges d'achat sur tout ce qui semblait promettre un rendement.

Le développement des mines a aussi activé les affaires dans la ville de Whitehorse, et les marchands y sont prospères. Il a été construit plusieurs bâtiments nouveaux, et il n'y a pas une seule maison garnie qui soit inoccupée.

Alors que Whitehorse et les environs ont été florissants, je regrette d'avoir à mentionner que la région de Windy-Arm n'a pas répondu aux promesses qu'elle donnait l'an dernier. Il se fait là peu de travaux dans les mines, et le village de Conrad est, pour le temps, mort de sa belle mort. Il n'en dépend pas, à mon avis, de la pauvreté des mines, mais des difficultés que se créent entre eux les propriétaires, car le minerai qui s'est expédié de là était de bonne qualité.

On a beaucoup prospecté et fait de nombreuses estimations dans les districts de Wheaton et de la rivière Watson, mais jusqu'à présent il ne s'est expédié de ces endroits aucun minerai dont il vaille la peine de parler. Comme on est à construire un chemin jusqu'à cette partie du pays, il est probable qu'elle se développera davantage l'été prochain.

Les creeks dans la région d'Alsek ont donné assez de satisfaction cette année, mais tant qu'il n'y aura pas de moyens de transport à meilleur marché, il est peu probable qu'on en fasse pleinement l'exploitation. On a frappé des couches de cuivre très riches, dit-on, dans le voisinage du creek Burwash, et on a aussi découvert de la houille, mais on y est si loin du chemin de fer qu'il ne serait pas rémunératif d'y faire des travaux maintenant.

Il y a aussi, paraît-il, du cuivre au lac Aishihik et dans la vallée de Hutshi.

Le creek Livingstone et les autres creeks des environs ont donné satisfaction, et les compagnies et les mineurs qui les exploitent en ont tiré de bons rendements.

A la mine de houille de Tantalus on a travaillé ferme pour approvisionner de combustible la plupart des steamers de rivière appartenant à la *W. P. & Y. Route*, bien qu'il soit encore fait usage de bois sur certains d'entre eux.

On a aussi construit à Whitehorse au cours de l'année un bateau à vapeur pour le capitaine Raymond, ainsi que deux grandes embarcations à gazoline, en sorte que, outre les réparations ordinaires que fait faire à sa flotte la *W. P. & Y. Route*, ces travaux ont fourni de l'emploi tout l'été à un grand nombre d'hommes.

C'est à grand'peine que la *W. P. & Y. Route* a pu cet été trouver et garder des cuiciniers et des garçons à bord de ses bateaux, et elle a aussi eu certaines difficultés avec les débardeurs.

ARMES ET ACCOUTREMENTS.

Les membres de cette division sont pourvus de revolvers Colt et de fusil Lee-Enfield. Ces armes sont en bon état.

Les articles d'équipement sont également en bon état.

Les deux canons Maxim sont en bon état à l'exception de l'affût du plus petit, auquel il manque un petit boulon, mais nous le remplacerons prochainement.

AIDE FOURNIE AUX AUTRES MINISTÈRES.

Douanes.

Le débarcadère Champagne sert de port d'entrée, et c'est un des membres du détachement qui agit comme sous-percepteur des douanes.

Ministère de l'Intérieur.

Le sous-officier du détachement du creek Livingstone fait le service d'agent du greffier des mines et d'agent des terres de la Couronne.

Les membres des détachements de Whitehorse et de Carcross sont chargés de fouiller toutes les personnes qui quittent le territoire afin de découvrir si elles n'apportent point de poudre d'or sur laquelle aucun droit n'a été prélevé. C'est une femme qui remplit ce rôle auprès des emmes.

Ministère de la Justice.

Le corps de garde de Whitehorse sert de pénitencier, de prison ordinaire et d'asile pour les aliénés pour toute la région sud du Yukon. Il a été conduit, pendant l'année, sept aliénés à l'asile de New-Westminster, et deux autres, après avoir été tenus sous observation pendant quelque temps dans le corps de garde, ont été relâchés.

Nos officiers ont remplit le rôle de coroner en sept occasions différentes.

Service du télégraphe.

Les membres de la gendarmerie ont aidé en diverses circonstances à la réparation de la ligne du télégraphe et à la construction de la nouvelle ligne de téléphone entre Hootalinqua et le creek Livingstone. Ce sont les membres du détachement de Livingstone qui ont fait la distribution du fil de fer; ils ont aussi rendu d'autres services.

Sauvages.

Tous les sauvages qui ont été malades au cours de l'année ont reçu les soins médicaux ou autres que leur état nécessitait. Ceux qui, pour cause de vieillesse ou d'infirmités, méritaient d'être secourus, ont obtenu les provisions générales dont ils pouvaient avoir besoin.

Nous possédons un petit approvisionnement de couvertures et de vêtements à même lequel nous prenons au besoin.

Service météorologique.

Nous enregistrons les degrés de la température et la quantité de pluie, et nous en faisons un rapport mensuel au Bureau météorologique de Toronto.

Licences pour la vente des liqueurs.

Toute violation de la loi des licences qui nous est signalée est promptement soumise aux tribunaux, et la vente des liqueurs alcooliques est aussi étroitement surveillée que possible.

Ministère des Postes.

Il a été établi pendant l'hiver un service postal bimensuel pour Kluahne par l'entremise de nos patrouilles, mais il a été interrompu au printemps.

BÂTIMENTS.

Tous les bâtiments de la division sont en assez bon état.

Les nouveaux bâtiments du débarcadère Champagne sont terminés et déjà occupés.

Comme les casernes de Whitehorse étaient devenues trop spacieuses pour le nombre de gendarmes qui y demeurent, nous les avons divisées au moyen d'un mur, afin d'épargner le combustible. Il a été aussi fait une cloison à l'étage inférieur dans le but de rapetisser la chambre d'ordinaire et fournir un corridor. Quant à la cloison qui séparait la cuisine de la chambre d'ordinaire, elle a été déplacée de manière à agrandir la cuisine..

CANTINE.

La cantine, dont l'état financier est satisfaisant, procure de grands avantages aux membres de la division. Les recettes nous ont permis d'aider les patinoirs ainsi que d'encourager les jeux de tennis et ballon.

HABILLEMENT ET FOURNIMENT.

Les articles d'habillement et de fourniment sont de bonne qualité et en quantité suffisante pour les besoins.

CONDUITE ET DISCIPLINE.

La conduite des membres de la division a été bonne. Un brigadier ayant été condamné en justice fut renvoyé après avoir été dégradé. Un gendarme fut condamné à six mois d'emprisonnement et expulsé des rangs pour avoir déserté l'année précédente.

CRIMINALITÉ.

Aucun acte criminel sérieux n'a eu lieu au cours de l'année, sauf le cas de suicide mensionné plus loin sous le titre "Suicide".

L'arrestation ainsi que la condamnation des propriétaires du magasin *Cigar Club* pour avoir tenu une maison de jeu ont causé une sensation considérable, mais comme vous avez vous-même procédé à une enquête relativement à ce cas et que vous n'avez pas encore rendu de décision, je n'ajouterai rien de plus.

Quinze personnes ont été condamnées pour contravention à la loi des sauvages concernant la vente des liqueurs alcooliques et l'ivrognerie.

Un individu fut condamné à six mois d'emprisonnement pour s'être emparé de sommes d'argent appartenant à l'Etat.

Il y a présentement en prison un individu qui subira prochainement son procès sous l'accusation d'avoir exploité une loterie.

Voici le relevé des causes qui ont été instruites dans la division H pendant l'année:

Causes criminelles.	Inscrites.	Condamnations obtenues.	Renvoyées ou retirées.	Observations.
Offenses contre la personne—				
Menaces	2	2		
Voies de fait	7	4	3	
Offenses contre la propriété—				
Vol	1	....	1	
Détournement de fonds	1	1		
Obtention d'argent sous de faux prétextes	1	1		
Offenses contre l'ordre public—				
Port d'armes illégal	1	1		
Se battre dans la rue	2	2		
Offenses contre la religion et la morale—				
Vagabondage	1	1		
Ivresse et désordre	17	17		
Habitué de maison de prostitution	5	5		
Tenir une maison de jeu	2	2		
Jeu	6	6		
Jouer dans une maison de jeu	7	7		
Spectateur dans une maison de jeu	5	5		
Exploiter une loterie	1	....	....	Attendant procès.
Acheter des billets de loterie	1	1		
Alcoolisme	7	7		
Ivre sous interdiction	1	1		
Offenses contre la loi des sauvages—				
Fournir des liqueurs aux sauvages	6	5	1	
Posséder des liqueurs dans un camp sauvage	3	3		
Sauvages ivres	6	6		
" en possession de liqueurs	1	1		
Offenses contre les règlements—				
Refus de payer salaire	1	....	1	
Vente de liqueurs sans licence	10	9	1	
Posséder des liqueurs pour vendre sans licence	1	1		
Vente de liqueurs à des personnes faisant un commerce illicite de liqueurs	2	....	2	
Folie	2	....	2	

DÉCÈS A LA SUITE D'ACCIDENTS ET SUICIDES.

R. Witter, de Whitehorse, s'est suicidé le 16 septembre.

Malade depuis quelque temps et ne possédant temporairement point d'emploi, il perdit la tête.

Il s'était aussi épris d'une prostituée qu'il blessa d'une balle à la tête avant de se flamber lui-même la cervelle. Cette femme est revenue à la santé.

Après enquête, un verdict de "suicide" fut rendu.

Le 9 mai, W. P. Grainger et G. Joyce descendirent dans un puits de la mine Copper King. Comme ils tardaient à remonter, leurs compagnons se portèrent à leur secours et ils les trouvèrent tous deux morts d'asphyxie. L'enquête, conduite par le docteur Paré, en sa qualité de coroner, n'imputa de blâme à personne.

Le 11 juillet, un nommé Hugh Hamilton tomba en bas d'un rocher aux environs de la mine Vault, dans le district de Windy-Arm. Il fut trouvé mort, et le docteur Paré n'a pas jugé nécessaire de tenir une enquête.

DÉTACHEMENTS.

Vu la diminution de l'effectif de la division, les détachements de Conrad, Takhini et Kluahne furent rappelés. Celui de Kluahne fut transféré au débarcadère Champagne et les deux autres au quartier général de la division. De plus, le détachement de Tantalus fut réduit à un seul gendarme, et celui de Carcross à un sous-officier et à un gendarme.

DISTRIBUTION.

Place.	White-horse.	Car-cross.	Débarca-dère Champagne	Creek Living-stone.	Tanta-lus.	Poste de ville de White-horse.	En congé ou en soin de pâturage	Total.
Surintendant	1							1
Médecin	1							1
Inspecteur	2							2
Maréchaux des logis chefs	2	1	1					4
Maréchaux des logis	1						1	2
Brigadiers	2			1		1		4
Gendarmes	12	1	2	1	1	3	1	21
Gendarmes spéciaux	6							6
Totaux	27	2	3	2	1	4	2	41
Chevaux et poneys	12	2	5	2	1		2	24
Chiens	9		2					11

CHIENS.

Nous continuons à réduire le nombre de nos chiens. C'est notre intention de ne conserver qu'un seul bon attelage de chien. Nous nous sommes déjà débarrassés d'un certain nombre.

EXERCICES MILITAIRES.

Il y a eu des exercices militaires au cours de l'hiver et au commencement du printemps, mais il est impossible d'en avoir pendant l'été à cause du petit nombre de la division.

BACS.

Le bac de Takhini a été vendu pour le service postal de la route White-Pass et Yukon. Il n'est utilisé qu'à l'automne et au printemps, et comme la clef du bac est déposée à Takhini, nous pouvons à volonté en avoir l'usage.

Comme il n'y a pas eu d'exercices de tir, cette année, nous n'avons pas eu à nous servir du bac de Whitehorse. Ce bac a tout de même été mis à l'eau pendant quelque temps au printemps, et il a ainsi pu rendre des services aux voyageurs.

MOYENS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

La pompe et les boyaux d'incendie sont toujours tenus prêts à fonctionner. Il y a des seaux et des extincteurs chimiques distribués partout, et les membres de la gendarmerie sont dressés au maniement des boyaux, etc.

FOURRAGE.

Le foin, l'avoine et le son qu'un négociant du lieu a fourni étaient de bonne qualité, mais le foin qui nous est venu de la Colombie-Britannique était, comme d'habitude, de qualité inférieure.

CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE.

Nous ne nous servons que de bois pour le chauffage, et celui qui nous a été fourni était de bien bonne qualité.

La lumière nous est fournie par la Compagnie d'éclairage électrique du Yukon: le service est bon. Dans les détachements l'on se sert de lampes à pétrole ou de bougies.

CORPS DE GARDE ET PÉNITENCIER.

Le bâtiment qui sert de corps de garde et de pénitencier est tenu en aussi bon état que possible. Voici le rapport du prévôt:—

Le Commandant
de la R. G. N.-O., division H,
Whitehorse, Yukon.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit pour l'année terminée le 31 octobre 1907, au sujet du corps de garde de l'endroit.

Il y avait trois prisonniers dans le corps de garde à la date du 31 octobre. Il a été admis 80 accusés au cours de l'année; 6 furent condamnés à des intervalles d'emprisonnement variant de 15 jours à 7 mois; les 74 autres furent relâchés sur paiement de l'amende, sur suspension de la sentence, ou parce que les poursuites contre eux avaient été retirées ou renvoyées.

Nous avons eu à garder six aliénés et un prisonnier atteint d'aliénation qui venait de la division B, tous en route pour New-Westminster. Nous avons aussi gardé pendant neuf jours un prisonnier qui venait du district et qui était pris d'aliénation mentale; il est reparti guéri.

Quatre individus arrêtés sur mandat ont été détenus dans le corps de garde pendant des périodes variant de 3 à 5 jours.

Le plus grand nombre de détenus que nous avons eus à la fois a été de onze.

Le costume fourni aux prisonniers est très convenable.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN CALLAGHAN, *maréchal de logis.*
Prévôt suppléant.

SELLES ET HARNAIS.

En bon état et en quantité suffisante. Quelques harnais ont été vendus au cours de l'année, vu que nous avons maintenant beaucoup moins de chevaux.

SANTÉ.

La santé des membres de la division et de la population du district a été très bonne, selon que le constate le rapport détaillé du docteur Paré.

CHEVAUX.

Nous avons considérablement réduit le nombre des chevaux de la division. Lors de mon dernier rapport nous possédions 37 chevaux, 4 poneys et un mulet. Nous avons depuis envoyé 4 chevaux, 2 poneys et 1 mulet à la division N, nous en avons réformé et vendu 10, et il en est mort un, de sorte que l'effectif se compose aujourd'hui de 22 chevaux et de 2 poneys.

L'état de santé des chevaux a généralement été bonne, bien que quelques-uns aient quelque peu souffert de pousse. Ces chevaux sont en somme de bonne qualité, mais il en est quelques-uns qui sont plus ou moins avariés.

Ci-joint le rapport du médecin vétérinaire Nyblett.

SAUVAGES.

Les sauvages se sont en somme bien conduits. Il y en a un, de l'Alaska, qui purge présentement une condamnation pour voies de fait. D'autres ont été arrêtés pour ivresse, sur lesquels six furent condamnés, deux à un emprisonnement d'un mois, mais les quatre autres furent libérés sur suspension de la sentence. Neuf individus ont été condamnés pour avoir vendu des liqueurs aux sauvages, et je crois que ceci produira de bons effets sur ceux qui se livrent à un tel négoce.

J'ai déjà, dans un autre chapitre, rendu compte des secours que nous avons eu l'occasion de fournir aux sauvages.

INSPECTIONS.

Vous avez vous-même plusieurs fois fait l'inspection du poste de Whitehorse ainsi que de certains autres détachements.

Les officiers de la division font souvent l'inspection des divers détachements. Quant au poste lui-même il est inspecté tous les jours par l'officier de service et toutes les semaines par le commandant.

C'est l'officier de service qui fait, tous les lundis matin, l'inspection des armes et des articles d'équipement.

Le docteur Paré fait un rapport hebdomadaire au sujet de l'état sanitaire des casernes, et il visite le corps de garde tous les jours.

PATROUILLES.

Un service bimensuel de patrouille a été établi pendant l'hiver, avec mission de transporter le courrier, entre Whitehorse et Kluahne. Les membres du détachement de Kluahne ont fait de fréquentes patrouilles aux creeks Burwash, au Mouton et autres.

Diverses patrouilles ont été expédiées du creek Livingstone à Whitehorse, en hiver, et à Hootalinqua, au débarcadère Masson et aux creeks, en été.

De fréquentes patrouilles partent du débarcadère Champagne pour Kluahne et Mendenhal, et quelques fois pour Dalton-House. Il y a une patrouille qui part au printemps pour la vallée Hutchi.

En été, de nombreuses patrouilles partent de Carcross, à bord du *Gladys*, pour Conrad, Tagish et Mill-Haven; d'aûtres partent à cheval pour les mines du district de Windy-Arm et les régions de Wheaton et de la rivière Watson.

Le détachement, composé d'un officier et de trois gendarmes, qui était parti d'ici au mois de juin pour aller rencontrer l'inspecteur Macdonell à Hazelton, au sujet de la construction de la route de la Rivière-La-Paix-Yukon, vient justement d'arriver.

ROUTES.

Le gouvernement des Territoires a fait construire une grande étendue de chemin dans le voisinage de Whitehorse. Cela met les mines de cuivre en communication avec le chemia de fer. Il y a aussi une route en vo e de construction dans la région de la rivière Wheaton. Ces diverses routes aideront beaucoup au développement du pays, car elles ont été très bien faites.

PROVISIONS.

Toutes les provisions qui nous ont été fournies par les négociants de l'endroit étaient excellentes. Le beurre—fabriqué dans les beurreries de l'Etat dans l'Alberta—nous a toujours entièrement satisfaits.

Nous n'avons eu à nous plaindre que du foin provenant de la Colombie-Britannique.

TRAFIC.

Presque tout le trafic passe présentement par la route White-Pass et Yukon. Il n'y avait presque plus de diligences particulières l'hiver dernier sur la route Dawson, et il n'y a plus de bateaux de particuliers qui naviguent sur le Yukon supérieur. Le steamer *Quick* fait le service du lac Teslin, de la rivière Hootalinqua et du creek Livingstone. Le capitaine Raymond a construit ici, cet été, un petit bateau à vapeur avec lequel il est parti pour aller faire le cabotage des petits affluents aux environs de Dawson.

Le steamer *Prospector* continue à faire le service, mais il vient rarement à Whitehorse. Whitehorse aux fondeurs du dehors, et il a été importé une grande quantité de diverses machines. C'est ce qui m'amène à croire que la compagnie de transport a magnifiquement réussi cette année.

Le relevé qui suit indique le nombre de voyageurs qui ont passé par Whitehorse pendant les onze mois terminés le 30 septembre 1907:

Arrivés—	
Par chemin de fer	4,869
Par bateau	2,296
Par diligence	164
A pied	235
Partis—	
Par chemin de fer	3,979
Par bateau	2,009
Par diligence	440
A pied	143
Par chaland ou petit bateau	808

Il y eut aussi beaucoup de voyageurs durant le mois d'octobre, mais je ne possède pas encore les statistiques.

MOYENS DE TRANSPORT.

Le bateau *Gladys* nous a constamment servi à parcourir les lacs Tagish et Bennett. Il est rapide et tient bien la mer. Le *Vidette* n'a pas été mis à l'eau cette année.

Les voitures et traîneaux sont en bon ordre, et comme nous en avions plus qu'il ne nous en fallait, nous en avons vendu un certain nombre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. E. SNYDER, surintendant,
Commandant la division H.

ANNEXE B.

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR T. A. WROUGHTON, DAWSON.

BUREAU DE LA DIVISION B,
DAWSON, 31 octobre 1907.

Le Sous-Commissaire
de la Royale Gendarmerie du Nord-Ouest,
Territoire du Yukon, Dawson.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année terminée aujourd'hui.

ARMES.

Conformément aux instructions reçues du contrôleur, nous avons expédié à Régina tous les fusils Ross, les carabines Winchester et les revolvers Enfield que nous possédions. Nous sommes maintenant pourvus de fusils Lee-Enfield et de revolvers Colt.

Vu la diminution considérable de l'effectif, il nous a été impossible d'avoir nos exercices de tir annuels. Le samedi après-midi, toutefois, nos hommes ont pu s'exercer au champ de tir de la société Dawson, en vertu d'un arrangement, réellement avantageux pour tous, entre cette société et le gouvernement.

AIDE AUX AUTRES MINISTÈRES.

Tous les divers ministères ont profité de l'aide des membres de la gendarmerie au cours de l'année.

Asile pour aliénés.—Nous avons eu 15 aliénés sous notre garde pendant l'année, soit un de moins que l'an dernier. Il y a 6 aliénés qui ont été conduits à l'asile de New-Westminster, C.-B., soit 3 de moins que l'an dernier.

Ces chiffres ne comprennent point le prisonnier atteint d'aliénation du nom de Daniel McGoldrick, lequel a été également conduit à New-Westminster.

Voici comment se classaient ces aliénés:

	Hommes.	Femmes.	Total.
Anglais	6	....	6
Américains	5	1	6
Suédois	1	..	1
De couleur	1	1	2

Conduits à New-Westminster	6
Relâchés à Dawson après guérison	7
Mort à l'asile de Dawson	1
Sous observation	1
Total	15

J'ai à constater qu'il est mort un aliéné pendant qu'il était sous notre garde. Il s'appelait Oscar Browne et il venait de San-Francisco. Arrivé depuis seulement quatre jours à Dawson, il fut pris d'une attaque violente de folie pendant qu'il séjournait à l'hôtel Régina.

Conduit immédiatement aux casernes, il devint absolument furieux. Le commissaire du Yukon émit l'ordre de le transporter à New-Westminster, mais il succomba entre nos mains au bout de quelques jours. Il fut enterré à Dawson après enquête.

Coroners.—Nos officiers eurent, en qualité de coroners, à tenir 12 enquêtes et 6 investigations. Quand il y avait quelques effets à disposer, ils étaient toujours remis entre les mains de l'administrateur public.

Douanes.—A Quarante-Milles, il y a un des membres du détachement qui est appelé à aider le service douanier en qualité de préposé à la surveillance des marchandises. Les membres de la gendarmerie remplissent aussi cette fonction à d'autres endroits du district.

Ministère de l'Intérieur.—Les détachements de Quarante-Milles, Rivière-Stewart, Grandes-Fourches, Hunker, Soufre, Granville, Dominion et Selkirk continuent à servir d'agents aux greffiers des mines et aux agents des terres et forêts publiques. Vu la diminution considérable de l'effectif, les détachements de Hunker et de la Rivière Stewart ont été dernièrement rappelés, et le service d'enregistrement pour ces deux districts s'opère maintenant à Dawson.

Tous les voyageurs, ainsi que les bagages, en destination des endroits du bas de la rivière, sont fouillés au départ, pour parer à la contrebande de la poudre d'or. Ceux qui partent en bateaux ou sur des chalands sont fouillés à Quarante-Milles.

Ministère de la Justice.—Toutes les sommations, etc., du shérif, en dehors de Dawson, sont servies par les membres des divers détachements.

A Dawson, ce sont les membres du poste de la ville qui exécutent les mandats de la cœur de police. Ils ont exécuté 45 mandats d'arrêt, 11 mandats de perquisition, 106 mandats de comparution et 156 assignations de témoins.

Nous sommes chargés de la garde de la prison et de l'asile des aliénés.

Voici un relevé des prisonniers dont nous avons eu la garde pendant l'année:

Blancs, hommes	103
Blanches, femmes	7
Sauvages, hommes	8
Aliénés, blancs, hommes	12
Aliénées, blanches, femmes	1
Aliéné, couleur, homme	1
Aliénée, couleur, femme	1
Total	133

Le tableau ci-joint indique ce qui est advenu de chaque prisonnier.

La santé des détenus et des prisonniers a été très bonne.

Bureau de renseignements.—Nous avons reçu 130 demandes de renseignements au sujet d'individus disparus, et nous avons pu en fournir dans 50 cas.

Indigents.—Après enquête, le commissaire du Yukon permet de fournir des provisions aux indigents.

Télégraphe.—Les membres des détachements fixés le long de la ligne du télégraphe ont souvent aidé à la réparation de la ligne.

Licences pour la vente des liqueurs.—Nous n'avons eu que peu ou rien à faire à ce sujet cette année. Nous avons fait quelques rapports sur le compte de certains propriétaires de licences. Toute contravention aux règlements a été signalée à l'inspecteur en chef.

Bureau de poste.—Nous avons remis la garde du bureau de poste de la Rivière-Stewart à Mde Emma Smythe, et de celui de Selkirk à M. Jos. Horsfal.

Nous avons, cet hiver, fait des patrouilles presque tous les mois entre la Rivière-Stewart et le passage Stewart, entre Quarante-Milles et Glacier, en entre Dawson et la Rivière-Stewart. Ces patrouilles se chargeaient toujours du transport du courrier.

Il nous est venu beaucoup de lettres pour être transportées par les patrouilles en destination de Fort-Macpherson et de l'île Herschell. La même patrouille a rapporté au retour un nombre considérable de lettres.

J'entrevois qu'il ne nous sera pas possible, l'hiver prochain, de faire beaucoup de patrouilles, du moins régulièrement, mais nous nous chargerons pareillement du transport du courrier.

Observations générales.—Nous avons plus ou moins prêté de l'aide au gouvernement local, à l'administrateur public, au ministère de l'Agriculture et aux inspecteurs des mines. Les biens de 17 personnes défuntes ont été remis à l'administrateur public au cours de l'année.

BÂTIMENTS, RÉPARATIONS, ETC.

Conformément au règlement nouveau passé par le Conseil exécutif du Yukon relativement aux moyens de protection contre l'incendie, les fils conducteurs, etc., des casernes ont été examinés avec soin, et il en a été posé de neufs au besoin par la Compagnie d'éclairage et de force motriee de la ville de Dawson.

A part cela, seules les réparations les plus nécessaires ont été faites aux bâtiments.

CANTINE.

L'état financier de la cantine est florissant; elle est un bienfait pour les membres de la division.

HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENT.

Les articles d'habillement et d'équipement qui nous ont été fournis étaient de bonne qualité. Les tuniques en serge, les pantalons et les vestons de campagne étaient cependant trop étroits, mais nous en avons reçu de tout à fait convenables de la division H.

CONDUITE ET DISCIPLINE.

Les membres de la division se sont parfaitement bien conduits. Il n'y eut que seize infractions plus ou moins sérieuses à la discipline. Un gendarme a deserté pendant l'été.

CRIMINALITÉ.

Je suis heureux d'avoir à mentionner que le nombre des actes criminels a considérablement diminué.

Cela provient sans doute de la décroissance de la population ainsi que de la surveillance constante et sévère que nous exerçons sur tous les aventuriers que nous découvrons et que nous forçons ainsi d'aller utiliser leur adresse en d'autres lieux. De plus, l'argent et la poudre d'or sont beaucoup moins abondants, et ceux qui en possèdent se montrent plus défiants.

Jusqu'ici ce sont surtout les salles de danse, avec leur cortège de débauchés, de filous, d'hommes et de femmes de mauvaises vie, qui ont été la source de la plupart des actes criminels. Je suis heureux d'avoir à constater que, lors de sa dernière session, le Conseil du Yukon a aboli le règlement permettant d'accorder des licences à ces salles de danse. Cela ne signifie point que tout le mal est disparu, cependant, car il existe encore des endroits où le métier de coupe-gorge s'exerce clandestinement. La grande difficulté à laquelle nous nous butons, c'est de mettre la main sur les preuves nécessaires pour établir le bien-fondé des poursuites en justice. Les propriétaires de ces maisons louches ont toutefois plus de misère qu'autrefois à pratiquer leur industrie, et nous comptons bien, un jour ou l'autre, leur mettre la main au collet.

Plusieurs poursuites ont été intentées contre des particuliers accusés de tenir des maisons de jeu. Comme il est maintenant connu parmi le public que ceux qui seront coupables perdront immédiatement leur permis, les propriétaires de licences se montrent plus craintifs de la loi.

En décembre 1906, un jeune homme du nom de William H. Dean fut condamné à trois mois d'emprisonnement, avec travail obligatoire, pour vol de vêtements dans une salle de bain de Dawson.

Plusieurs chiens de prix furent empoisonnés en janvier 1907. Comme certains cas semblaient mystérieux, le sous-adjudant vétérinaire Acres fit absorber le contenu de l'estomac d'un chien apparemment mort empoisonné à un autre chien, et celui-ci succomba en moins de deux heures en présentant des symptômes d'empoisonnement par la strychnine. L'analyse révéla, dans un autre cas, l'existence de la strychnine. Il nous a été impossible de découvrir les coupables.

Le 1er décembre 1906, il y eut une orgie dans une halte tenue par un nommé Mike Sedlmier, sur le creek du Soufre. Celui-ci accusa une prostituée du nom de Gipsy Troll de lui avoir alors enlevé $285, mais il fut constaté à l'enquête que sa maison était une pure maison de jeu et qu'on y vendait illégalement des liqueurs. L'accusateur fut donc condamné à l'amende de même que trois occupants de la maison. De son côté, la femme fut condamnée pour voies de faits sur Sedlmier, et condamnée en sus à répondre à une accusation de vol, mais elle fut acquittée par le tribunal faute de preuves suffisantes. Comme conséquence, Sedlmier s'attaqua au gendarme R. P. Smith, du détachement du Soufre, pour n'avoir point fait immédiatement l'arrestation de la femme Troll dès qu'il en avait été requis. L'enquête révéla toutefois que le gendarme n'avait fait que son devoir et que toute la faute devait retomber uniquement sur Sedlmier lui-même, puisque ce n'était que par hasard qu'il avait, neuf heures plus tard, signalé le vol au gendarme de service. La licence de Sedlmier fut annulée.

Un nommé Walter McDonald fut condamné, en mars, à deux ans d'emprisonnement pour vol.

James Wilson fut condamné, en mars, à $100 d'amende et les frais pour avoir lancé un chaudron d'eau bouillante à la tête d'une prostituée de couleur de la ville du Klondike et lui avoir infligé de graves blessures.

Deux individus—Patrick Kearney et William Denning—déjà mal notés dans les cours de justice, furent accusés d'avoir résisté à la police et condamnés à trois mois d'emprisonnement avec travail obligatoire. Avant que le jugement ne fût rendu, Kearney, qui avait en sus à répondre à une accusation d'ivresse et de conduite désordonnée, fut condamné de ce chef à trente jours de prison.

Une femme du nom de Dora Bennett, la propriétaire d'une halte située sur le n° 7, en bas de Lower-Discovery, sur le creek Dominion, blessa gravement d'un coup de feu un individu appelé Léon Roy avec lequel elle cohabitait. Elle fut acquittée lors du procès qui s'ensuivit en juillet.

Les propriétaires des salles de danse Floradora et M. et N. furent traduits en justice pour ne pas avoir aménagé leurs établissements conformément aux règlements, et condamnés à $50 d'amende en outre des frais.

Au mois de juin, "Pete" W. T. Smith, un individu qui, depuis quelques années, faisait tous ses efforts pour attraper de la prison, a fini par réussir à décrocher six mois d'empri-

sonnement avec travail obligatoire pour voies de fait graves sur la personne d'un maigrelet incapable de se défendre. Ce Smith est justement l'individu qui était mêlé à une accusation de conspiration contre l'homme de police Welsh et qui fut arrêté pour parjure avant d'avoir pu remplir son rôle jusqu'au bout. Les membres du jury n'ont malheureusement pas réussi à s'accorder en cette circonstance.

Au mois de juillet, William Jenkins fut accusé de vol et condamné à un an de prison avec travail obligatoire.

Au mois d'août, les nommés C. J. Andrews et W. Kuback furent condamnés à six mois d'emprisonnement pour vol.

Au mois d'août, il se commit deux vols sérieux dans le service des postes entre Fairbanks et Skagway. Le premier eut lieu entre Eagle et la frontière, à bord du steamer *Seattle No.* 3, de la Compagnie de commerce du Nord. Un sac de malle fut éventré et 59 livres de poudre d'or furent enlevées. Le second vol eut également lieu à bord du même steamer, entre Eagle et Skagway. L'enquête révéla que le *Seattle No.* 3 avait atteint Dawson à 6.45 p.m., le 29 juillet, et que le courrier, comprenant 24 sacs de matières postales, d'après le reçu du maître de poste de Dawson, avait immédiatement été transporté au bureau par Bangassar, le commis de malle des Etats-Unis. Environ deux semaines plus tard, le bureau de Skagway fit rapport qu'il n'avait reçu que 22 sacs, bien que la feuille d'envoi de Fairbanks mentionna 24 sacs. Il fut alors constaté au bureau de Dawson que l'on avait bien expédié seulement 22 sacs et que c'était tout ce que l'on avait reçu, malgré que l'on eut signé un reçu accusant 24 sacs. Tout cela, joint au laps considérable de temps écoulé depuis le vol, était de nature à embrouiller davantage la situation. Nous pûmes, cependant, en nous appuyant sur diverses indications, opérer l'arrestation de plusieurs personnes; malheureusement, l'une d'elles, que nous étions allés chercher à Selkirk, a réussi à s'empoisonner en route au moyen d'une forte dose de morphine. D'après les indications, je suis convaincu qu'elle avait été l'âme de ce vol. La cause n'a pas encore été instruite.

Au mois de septembre, Alphonse Jolin fut arrêté pour tentative de séduction sur une petite fille âgée de moins de 14 ans. Il fut acquitté.

Au commencement d'octobre, James H. Adams, Neil McNeil et William D. McKay furent accusés de chercher à s'emparer d'une grande étendue de terrain minier au moyen d'un bornage illégal et frauduleux. Le résumé des débats fait par le juge fut très défavorable aux accusés, et la cause semblait facile à juger, mais le jury ne put toutefois s'accorder sur le verdict. Le procès sera repris le printemps prochain.

Liste des causes instruites au cours de l'année:—

Classification.	Causes inscrites.	Condamnations obtenues.	Renvoyées.	Retirées.	Pas encore jugées.	Condamnations à subir un procès.
Contre la religion et la morale, etc.—						
Ivresse et désordre	72	62	10			
Tenir maison de jeu	9	9				
Occuper maison de jeu	62	60	2			
Vagabondage	5	1	3	1		
Blasphémateur	3	3				
Conduite séditieuse	3	2	1			
Se battre	3	3				
Contre la loi et la justice—						
Entrave à la loi	2					2
Refus de se laisser arrêter	2					2
Injure au tribunal	1	1				
Contre l'ordre public—						
Port d'arme illégal	1	1				
Contre la personne—						
Voies de fait simple	22	19	2	1		
Voies de fait graves	1	1				
Langage menaçant	2	1		1		
Tentative de meurtre	1					1
Séduction	1					1
Refus de subvenir aux soins de sa famille	1			1		
Contre la propriété—						
Vol	32	11	8	2	1	10*
Ouvrir une écluse	1	1				
Dommage prémédité	5	1				4
Dommages à une scierie	2		1	1		
Obtention d'argent saus de faux prétextes	2	1	1			
Fraude	3					3†
Contre l'acte des maladies contagieuses des animaux—						
Violation de la quarantaine	1	1				
Contre l'acte des sauvages—						
Ivresse	6	1	5			
Vente de liqueurs aux sauvages	3	1	1		1	
Contre l'acte d'extradition—						
Malversation	1	1				
Contre les règlements municipaux—						
Infraction aux lois d'hygiène	10	9	1			
Infraction aux lois concernant l'incendie	1	1				
Dommages aux trottoirs	2	1	1			
Exercer le métier de charretier sans licence	2	1	1			
Bureau de courtage sans licence	1	1				
Ecurie de louage sans licence	1	1				
Contre les règlements du Yukon—						
Folie	15	8	6		1	
Tolérer l'ivrognerie sur sa propriété	4	4				
Interdiction	6	6				
Ivre malgré l'interdiction	3	2	1			
Vente de liqueurs à des personnes interdites	4	3	1			
Vente de liqueurs aux heures prohibées	2	2				
Vente de liqueurs sans licence	2	2				
Salles de danse dépourvues d'escaliers de sauvetage	2	2				
Salles de danse accordant aux femmes un percentage sur recettes	1		1			
Contre la clause 20 du règl. des licences pour la vente des liqueurs.	2	2				
Donner des liqueurs aux femmes	1		1			
Ne point enregistrer la formation d'une société	8	7	1			
Contre l'acte concernant les placers	1	1				
Contre l'acte relatif aux pénitenciers—						
Violation de la clause 69	1		1			
Totaux	316	234	49	7	3	23

Causes inscrites 316
Percentage des condamnations .... 74·05

*Mort, 1. †Désaccord du jury, nouveau procès.

LISTE des causes instruites durant l'année-

Classification.	Causes inscrites.	Nombre des condamnations.	Renvoyées.	Attendant procès
Contre la loi et la justice—				
Entraver l'exécution de la loi	2	2	......	......
Refus de se laisser arrêter	2	2	......	......
Contre la personne—				
Tentative d'assassinat	1	......	1	......
Séduction d'une fille âgée de moins de 14 ans	1	......	1	......
Contre la propriété—				
Vol	10	9	1	......
Dommages prémédités	4	4	......	......
Fraude	3	......	......	3*
Totaux	23	17	3	3

* Désaccord du jury, reprise du procès le printemps prochain.

DÉCÈS À LA SUITE D'ACCIDENTS, SUICIDES, ETC.

Le 28 novembre 1906, Daniel G. McKay mourut subitement à l'hôtel Gold-Hill, de Grandes-Fourches. Il venait de travailler à la construction de la digue de la Compagnie de champs aurifères du Yukon, et après avoir absorbé une couple de consommations il s'était assis dans la salle de la buvette. Il y demeura jusqu'à cinq heures du matin, et comme le gardien remarqua alors qu'il respirait péniblement, il donna l'éveil, mais la mort avait déjà fait son œuvre. L'enquête révéla qu'il avait succombé à une maladie du cœur. Tous ses effets furent remis à l'administrateur public.

Le 3 décembre 1907, une femme du nom de Madge Ransheimer, *alias* Madge Nicholson, *alias* Madge Casey, mourut subitement et dans des circonstances assez singulières à la halte de la traverse Stewart. Après renseignements obtenus à la traverse Pelly, à la traverse Stewart, à l'Elan-Blessé, à Granville et à Dawson, l'on se convainquit que cette femme avait succombé à des lésions naturelles aggravées par l'abus des liqueurs et l'exposition aux froids de l'hiver. Elle avait pris place sur la diligence de White-Pass, mais elle ne s'étais rendue qu'à la station voisine. Tous ses effets furent remis à l'administrateur public.

Le 7 décembre 1906, Otto Anderson perdit la vie, écrasé sous une charge de bois. La mort fut déclarée accidentelle lors de l'enquête. Les effets furent remis à l'administrateur public.

Le 8 décembre 1906, Robert Haughton fut trouvé mort dans son lit à l'hôtel Golden-Eagle, à Dawson. Il avait succombé à une lésion du cœur. Les effets furent remis à l'administrateur public.

Le 13 février 1907, le gendarme W. F. Richards, n° de matricule 2155, se suicida dans une attaque de folie temporaire. Il était souffrant depuis quelque temps et il était allé se plaindre auprès du maréchal de logis Head, le chef du détachement du creek Dominion dont il faisait partie depuis quelques jours seulement. Celui-ci lui fit alors absorber une médecine quelconque et s'absenta ensuite pour un instant, mais il s'écoula toutefois assez de temps pour permettre à Richards de se flamber la cervelle d'un coup de revolver. Un verdict de suicide fut rendu à l'enquête. Tous ses effets furent remis à l'administrateur public.

Le 21 février, on tint une enquête à Grandes-Fourches au sujet de la mort d'un individu supposé être James Lynch. Ce James Lynch possédait sur le creek Gauvin une cabane qui fut détruite par le feu le 25 janvier, et comme il n'avait pas été vu depuis, le brigadier Lindblad, le chef du détachement de Grandes-Fourches, alla faire l'inspection des ruines et découvrit au milieu des cendres les restes carbonisés d'un squelette humain. Sans

pouvoir, lors de l'enquête, affirmer péremptoirement dans son verdict que c'était bien là le cadavre de James Lynch, le jury n'eut cependant aucune hésitation à déclarer qu'il était tout à fait de cet avis.

Le 15 mars, le maréchal de logis A. J. Cudlip, n° de matricule 589, succomba très repidement, à Quarante-Milles, des suites d'un accident. La veille, pendant qu'il était à traverser un petit pont, il trébucha sur un morceau de glace et alla se briser le crâne après avoir fait une chute de onze pieds de hauteur. Transporté par ses compagnons au bureau de télégraphe, il ne reprit point connaissance, et le docteur Thompson, mandé en toute hâte, n'arriva que pour constater la mort. L'enquête qui eut lieu attribua le décès à un pur accident. Le maréchal de logis Cudlip avait le commandement du détachement de Quarante-Milles depuis deux ans. Il était très estimé, et ses funérailles eurent lieu au milieu d'un grand concours de membres et d'ex-membres de la gendarmerie, ainsi que d'un grand nombre de citoyens de l'endroit.

Le 20 avril, Albert E. Clark fut blessé mortellement par la chute d'un monceau de terre gelée, à la digue de la Compagnie de champs aurifères du Yukon, au n° 59, plus haut que Discovery, sur le Bonanza. L'on s'empressa de le transporter à l'hôpital de Dawson, mais il succomba en route. Verdict de mort accidentelle. Ses effets furent remis à l'administrateur public.

Le 5 mai, l'on découvrit un cadavre qui flottait sur la Yukon, en face de Dawson. L'enquête permit de reconnaître que c'était celui de Martin J. Rock, noyé près du creek aux Ours, sur la rivière Klondike, en septembre 1906. Je mentionnais justement cet accident dans mon dernier rapport. Tous les effets de ce Martin Rock furent remis à l'administrateur public.

Le 1er juin, l'on découvrit le cadavre de Lee Shores dans une tente érigée sur le creek du Quartz. L'enquête attribua la mort à une lésion du cœur déterminée par l'abus des liqueurs alcooliques. Tous ses effets furent remis à l'administrateur public.

Le 5 juin, Frank Alcock McKay se noya accidentellement aux environs de Dawson. Il était en compagnie d'un nommé Colin Inster, à conduire un petit canot de Douze-Milles à Dawson, lorsque celui-ci chavira tout à coup. Seul Inkster réussit à atteindre la rive. Le cadavre de McKay fut trouvé près de la frontière, le 24 juin. Un verdict de mort accidentelle fut rendu à l'enquête. Les effets furent remis à l'administrateur public.

Le 16 juin, Joseph Francœur fut trouvé pendu dans une écurie, dans le voisinage de l'hôtel Brunswick, à Dawson. Un verdict de suicide fut rendu à l'enquête. Ses effets furent remis à l'administrateur public.

Le 27 juin, on découvrit le cadavre d'un nommé Jerry Maddelena, sur la rivière des Sauvages, près de l'embouchure du creek du Quartz. Comme l'on soupçonnait un meurtre, le corps fut transporté à Dawson et soumis à l'autopsie, mais il fut impossible de s'entendre sur un verdict défini. Depuis, nous avons obtenu suffisamment de renseignements pour affirmer que Maddelena s'était suicidé. Tous ses effets ont été remis à l'administrateur public.

Le 2 août, un aliéné du nom d'Oscar Browne mourut à l'asile du corps de garde. Comme il n'avait pris aucune nourriture depuis quelques jours, le verdict de folie aigue accompagnée d'inanition fut rendu à l'enquête. Ses effets furent remis à l'administrateur public.

Le 25 août, William J. Ansley nous informa qu'un nommé Joseph Lent s'était noyé accidentellement la veille dans la rivière Yukon, près d'Ogilvie. Ils dirigeaient tous deux un radeau de bois lorsque Ansley débarqua pour faire les préparatifs du campement pour la nuit suivante; pendant ce temps-là Lent demeura sur le radeau afin de l'amarrer au moyen d'une corde à la rive. Que se passa-t-il alors, Ansley l'ignore, mais soit qu'il perdit l'équilibre, soit qu'il se trouva saisi par l'enroulement de la orde, Lent tomba à l'eau. Il r'ussit à se cramponner à la corde, mais comme le radeau était sans cesse entraîné par le courant malgré les efforts d'Ansley pour le retenir, Lent finit par disparaître. Il fut dé ouvert plus tard que c'était un déserteur du 10e bataillon d'infanterie des Etats-Unis et que son véritable nom était Joseph Ha zel. Son cadavre n'a pas été retrouvé. Ses effets furent remis à l'administrateur public.

Le 13 octobre, James Forbes se noya accidentellement à peu de distance de Moosehide. Il était à traverser la rivière Yukon dans un petit bateau chargé de provisions, en

compagnie de deux autres individus, lorsque le vent vint les faire chavirer. Ils réussirent cependant à se cramponner au bateau, et c'est en voulant atteindre la rive à la nage que Forbes périt. Ses deux compagnons purent atterrir plus loin, où ils furent secourus par des sauvages. Ils revinrent ensuite à Dawson et nous r pportèrent la nouvelle de l'accident. Tous les effets de Forbes furent remis à l'administrateur public.

Le 15 octobre, George Kincaid s'empoisonna au moyen de morphine à bord du steamer *Prospector*. Il se trouvait alors sous arrêt sous l'inculpation d'avoir enlevé pour $40,000 de poudre d'or des sacs du service des postes. Tout semblait fortement le condamner. Un verdict de suicide à l'aide de la morphine fut rendu à l'enquête.

Le 22 octobre, un It lien du nom de Louis Tognana se suicida pareillement à l'aide de la morphine dans une chambre de l'hôtel Tanana. Il était alors découragé et sans ressources. Un verdict d'accord avec les faits fut rendu à l'enquête.

Au mois de septembre, nous reçûmes un télég amme de Selkirk qui nous apprenait qu'un certain nombre d'enfants, blancs et sauvages, souffraient d'une affection quelconque à la gorge. D'après les renseignements obtenus par télégraphe, nous c ûmes à une forme d'amygdalite, mais comme il survint par la suite plusieurs décès, le docteur Lachapelle fut chargé d'aller s'enquérir sur place. Il constata immédiatement que l'on avait affaire à une épidémie de diphtérie, et il mit Selkirk en quarantaine. Il ne survint aucun nouveau décès et la quarantaine fut par la suite levée.

DÉTACHEMENTS.

Il a été jugé à propos, au cours de l'été, de rétablir le poste de ville de Dawson. Il se compose présentement d'un sous-officier, d'un brigadier et de quatre gendarmes.

Il a été jugé nécessaire d'aposter un gendarme au creek du Quartz, pendant l'été. Il a été rappelé depuis.

Vu que notre effectif a été considérablement réduit, les détachements de Hunker et de la Rivière-Stewart ont été rappelés.

Voici quels sont les détachements actuellement en activité:

Grandes-Fourches........1 brigadier,
Soufre..................1 gendarme,
Granville...............1 sous-officier,
Dominion................1 sous-officier.
Selkirk.................1 gendarme,
Quarante-Milles.......1 sou-officier, 1 gendarme,
Poste de ville............1 sous officier, 1 brigadier, 4 gendarmes.

DISTRIBUTION DE L'EFFECTIF.

—	Sous-commissaire.	Inspecteurs.	Aide-médecins.	Adjud'ts sous-officiers.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Gendarmes.	Gendarmes spéciaux.	Total.	Chevaux.	Chiens.
Dawson	1	3	1	2	1	1	13	12	34	12	6
Poste de ville	......	......	......	......	1	1	4	......	6	......	......
Quarante-Milles	......	......	......	......	1	......	1	......	2	......	10
Selkirk	......	......	......	......	......	......	1	......	1	......	......
Grandes-Fourches	......	......	......	......	......	1	......	......	1	1	......
Dominion	......	......	......	......	1	......	......	......	1	1	......
Soufre	......	......	......	......	......	......	1	......	1	1	......
Granville	......	......	......	......	1	......	......	......	1	1	......
De service	......	......	......	1	......	......	......	......	1	......	......
En congé	......	......	......	1	......	1	1	......	3	......	......
Malade	......	......	......	......	......	......	1	......	1	......	......
Total	1	3	1	4	5	4	22	12	52	16	16

CHIENS.

Nous possédons 16 chiens. Ils sont en bon état et suffisent aux besoins.

EXERCICES MILITAIRES.

Vu le diminution considérable des membres de la division, il ne nous a point été possible de trouver le temps de faire de l'exercice militaire.

Quelques-uns de nos hommes, avec l'autorisation de la Société de tir de Dawson, ont pu avoir des exercices de tir le samedi.

FEUX, FORÊTS, ETC.

Nous n'avons eu qu'un incendie sérieux au cours de l'année, celui des bâtisses du gouvernement, occupées par le commissaire du Yukon. Cet incendie, dont on ne peut expliquer l'origine, eut lieu le jour de Noël 1906.

Il y eut 73 incendies à Dawson pendant l'année; les dommages s'élevèrent à $26,215.

Il y eut plusieurs feux de forêts, mais ils n'entraînèrent point d'autres dommages que la perte seule du bois.

MOYENS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

Nous sommes pourvus d'une pompe à incendie d'une capacité de 46 gallons, de 800 pieds de boyaux, d'extincteurs chimiques et de seaux.

Il y a aussi à l'intérieur des casernes une bouche d'eau qui est constamment armée de boyaux à incendie.

FOURRAGE.

A l'exception du foin que nous avons reçu de Vancouver, tout le fourrage qui nous a été fourni était de bonne qualité. Le foin que nous achetons ici, "foin de Washington, provenant de l'est des montagnes", est d'excellente qualité.

CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE.

Notre provision de bois est de très bonne qualité.

A Dawson et à Grandes-Fourches, la lumière nous est fournie par la Compagnie d'éclairage et de force motrice de Dawson. Le service fonctionne bien.

Conformément aux règlements, il a fallu modifier entièrement les fils électriques des casernes au cours de l'été.

HARNAIS ET SELLES.

Nous possédons suffisamment de harnais et de selles pour les besoins. Ils sont en bon état.

ÉTAT SANITAIRE.

Je dois mentionner avec regret la mort, survenue accidentellement à Quarante-Milles, du maréchal de logis A. J. Cudlip. Détails sous le titre "Décès à la suite d'accidents, etc."

Je regrette également d'avoir à mentionner le suicide du gendarme W. F. Richards. Détails sous le titre "Décès à la suite d'accidents, etc."

Le gendarme R. T. McLean est demeuré quelques jours à l'hôpital, en janvier, à cause d'un abcès au maxillaire.

L'adjudant sous-officier A. R. Brooke reçut une grave blessure au genou lors de la célébration du 4 juillet, à la suite de l'effondrement d'une estrade érigée sur la 1re avenue. Il fut retenu à l'hôpital jusqu'au 14 juillet, mais il guérit parfaitement.

Le gendarme W. H. Millward, numéro de matricule 4035, est présentement à l'hôpital, souffrant de fièvres typhoides. Son cas va bien, cependant, et il n'y a pas lieu de craindre de complications.

Il y eut une légère épidémie de grippe aux casernes, en septembre et octobre, et plusieurs hommes durent temporairement laisser leur service. Ils sont cependant tous aujourd'hui sur pied.

CHEVAUX.

Nous avons 16 chevaux à notre service, tous en bonne condition.

Nous en avons réformé et vendu quatre au cours de l'année; deux parce qu'ils n'étaient plus utiles, et les deux autres parce qu'ils ne convenaient plus pour le service de la gendarmerie.

INSPECTIONS.

Vous avez vous-même souvent fait l'inspection du poste de Dawson ainsi que des autres détachements.

Le médecin auxiliaire a fait une inspection sanitaire toutes les semaines.

Les casernes, de même que les postes du détachement, ont été fréquemment inspectés par les divers officiers.

BIBLIOTHÈQUE.

La bibliothèque de la division est dans un excellent état. Nous avons fait un envoi considérable de livres à Whitehorse, mais nous en avons reçu un nombre semblable de la division H.

DIMINUTION DE L'EFECTIF.

——	Surintendant.	Inspecteurs	Adjudants sous-officiers.	Maréchaux de logis.	Brigadiers.	Gendarmes	Total.
Désertion						1	1
Engagement expiré					2	12	14
Rachat						1	1
Décès à la suite d'accidents.				1			1
Décédé—suicide						1	1
Transférés ailleurs	1	1	1	1	2	3	9
Totaux	1	1	1	2	4	18	27

AUGMENTATION DE L'EFFECTIF.

Transférés		1					1
Rengagés						1	1
Totaux		1				1	2

PRODUCTION DES MINES.

La production minière a dépassé quelque peu cinq millions et quart de dollars l'an dernier. D'après les rapports elle n'atteindra cette année qu'environ trois millions. Cette

diminution considérable provient surtout de ce que beaucoup de claims ont été vendus à la Compagnie des champs aurifères du Yukon, et que cette compagnie n'est pas encore en état d'en faire partout l'exploitation.

Des deux tributaires de la rivière Stewart, il n'y a que le creek des Buttes-Noires qui donne un bon rendement et que l'on exploite cet hiver, car le creek Barker est à peu près abandonné.

La seule découverte de valeur qui a été faite est celle du creek des Chutes, l'un des tributaires de Quarante-Milles. Il a été jalonné d'un bout à l'autre et l'on dit qu'il a donné de superbes bénéfices.

En outre des dragues que la Compagnie aurifère du Yukon tenait en fonctionnement l'an dernier, elle en a fait construire trois nouvelles au commencement de l'été, et elle les utilise depuis près de l'embouchure de la Bonanza. L'an dernier, les dragues ont été employées à creuser dans du sol dégelé, et l'on a tenté, cette année, d'utiliser les nouvelles dragues à creuser dans le sol gelé, mais l'on a constaté que le travail était très lent et que les dents de la machine s'usaient promptement. Il a été même reconnu que l'entreprise ne pouvait réussir à donner des profits si l'on ne dégelait pas auparavant le sol. Il reste à découvrir comment cela peut s'obtenir économiquement. Il y a une méthode qui consiste à dégeler le sol au moyen de la vapeur fournie par la drague elle-même, mais le bois est d'un prix si élevé que ce moyen n'est pas profitable. Une autre méthode consiste à enlever toute la mousse du sol et à laisser opérer le soleil, car l'on sait que la terre dégèle alors promptement, mais ce que l'on ne sait point encore c'est le degré de profondeur que le dégel peut alors atteindre. A tout considérer, il faut conclure que l'emploi des dragues au Yukon est encore à l'état d'expérience. La richesse aurifère du sol est reconnue, cependant; tout ce qui reste à découvrir c'est un procédé économique de dégeler la terre. Un grand nombre de capitalistes ont passé l'été dernier à faire l'inspection des creeks Dominion, du Soufre et Gold-Run afin d'en faire l'acquisition, mais ils n'ont pas jusqu'ici poussé plus loin leurs démarches dans la crainte d'échouer dans leurs tentatives de dragage.

La Compagnie des champs aurifères du Yukon a employé un grand nombre d'hommes pendant l'été, mais elle les congédia tout à coup au mois d'août, sous le prétexte, dit-on, d'une baisse générale des actions minières. Il en résulte un pénible désarroi chez les employés.

La production minière décroît constamment, et continuera ainsi à décroître, car le sol susceptible d'être traité par les méthodes ordinaires devient de plus en plus rare. Tout le monde est toutefois d'avis que l'on découvrira bientôt un moyen profitable de dégeler le sol et d'employer un grand nombre de dragues, ce qui développera considérablement la production des mines.

PATROUILLES.

Nous avons fait des patrouilles aussi fréquentes que possible à travers le district. Nous avons parcouru souvent les régions de Miller et du Glacier, et une patrouille spéciale a été dépêchée pendant l'hiver et à la fin de l'été aux creeks Mayo et Duncan. Il y a un officier qui a parcouru la rivière Pelly jusqu'à l'embouchure de la rivière Ross.

La patrouille régulière en destination de McPherson est partie le 18 décembre 1906, sous la direction du gendarme Forrest. Elle comprenait 5 hommes et 7 attelages de chiens; elle était bien pourvue et elle a parcouru la distance, avec retour, en 62 jours seulement, ce qui surpasse toutes les patrouilles antérieures. Elle s'était chargée du transport du courrier. Elle a passé par les rivières Peel et Blackstone et non, comme l'an dernier, par les lacs McQuesten, les creeks Brian et Nash et la rivière du Vent. Le gendarme Forrest, qui a parcouru les deux routes, préfère de beaucoup la première, comme étant plus courte et plus directe. Vous trouverez ci-joint une copie du rapport du gendarme Forrest. (*Voir* l'annexe D.)

PROVISIONS.

Sauf quelques exceptions, les provisions qui nous ont été fournies, soit d'ici soit du dehors, étaient de bonne qualité.

MOYENS DE TRANSPORT.

Nous avons présentement plus de voitures qu'il ne nous en faut. Nous avons, cet été, vendu à un prix convenable 3 wagons de ferme et 2 barouches. Je cherche maintenant à me débarrasser de quelques traîneaux, mais sans grand succès, vu que plusieurs grandes compagnies ont récemment vendu leur outillage pour presque rien et en conséquence tout le monde se trouve pourvu.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Ce sont nos officiers qui exercent la justice dans les creeks et les postes voisins. Comme il n'y a présentement qu'un seul juge dans les Territoires, vu que le magistrat de la cour de police, M. Macaulay, est actuellement en congé, la plupart du travail judiciaire retombe sur nous.

Je regrette que la vie de gendarme au Yukon n'offre plus suffisamment d'attraits pour maintenir les hommes au service. Quatorze sous-officiers et gendarmes ont pris leur congé cette année, et il y en a trois autres qui le prendront prochainement. Il est probable qu'il y en aura encore huit ou dix qui quitteront le service l'an prochain.

A moins de faire de nouvelles recrues, la perspective n'est pas encourageante pour un commandant, d'autant plus qu'il est sans cesse harcelé, plus ou moins à propos, par les colons et autres pour qu'il aposte des hommes à tel ou tel endroit.

Tous les membres de la gendarmerie ont dû, cette année, se multiplier pour faire face à la tâche. J'ai le plaisir d'avoir à déclarer qu'ils y ont mis tout leur dévouement.

Je vous transmets en même temps les prévisions budgétaires pour l'année 1908-9, aussi le rapport de l'inspecteur Douglas,—le chef de la patrouille spéciale qui a parcouru la rivière Pelly,—le rapport du médecin auxiliaire W. E. Thompson, le rapport du maréchal de logis vétérinaire Acres, le rapport du gendarme Forrest—le chef de la patrouille à Fort-McPherson,—le rapport du maréchal de logis Smith—prévôt de la prison de Dawson,—et un tableau synoptique des détenus pendant l'année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

T. A. WROUGHTON, inspecteur,
Commandant la division B.

PRISON DE LA ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

DAWSON, 31 octobre 1907.

Le Commandant de la division B,
Royale gendarmerie du Nord-Ouest,
Dawson, T.Y.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit concernant le pénitencier et la prison, pour l'année terminée le 31 octobre 1907:—

Nous avons reçu 133 prisonniers pendant l'année, soit 73 de moins que l'an dernier. En voici le classement:—

Blancs	103
Blanches	7
Sauvages, hommes	8
Aliénés, blancs	12
Aliénées, blanches	1
Aliénées, de couleur	1
Aliénés, de couleur	1
Total	133
Total des détenus	9
Total des prisonniers ordinaires	26
	35
Nombre le plus considérable à la fois	22
Nombre le moins considérable à la fois	6
Nombre moyen pour l'année	11

La moyenne du nombre des prisonniers par jour a été de 6 de moins que l'an dernier. Cela provient de ce que 10 prisonniers, qui avaient à subir un long terme d'emprisonnement et qui avaient été détenus pendant tout le cours de l'année passée, ont été libérés au commencement de celle-ci.

Il y avait 11 détenus, à minuit, le 31 octobre 1907.

Vous trouverez ci-joint un tableau explicatif concernant les prisonniers de l'année.

DÉTENUS AYANT PURGÉ LEUR CONDAMNATION.

Nom.	Crime.	Terme d'emprisonnement.	Date de la mise en liberté.
Sarantis, George	Vol	3 ans S. P.	6 avril 1907.
Frey, Frank	"	3 "	6 mai 1907.
Cedar, Alex	"	2 "	5 avril 1907.
Boulay, Antoine	"	2 "	11 " 1907.

DÉTENUS RELÂCHÉS SUR PERMIS.

Nom.	Crime.	Terme d'emprisonnement	Date de la Condamnation.	Date de la Sortie.
Monroe, Donald	Vol	3 ans 3 mois S. P.	6 juin 1905.	3 mars 1907.
Shaw, David	"	3 ans S. P.	6 " 1905.	12 " 1907.

DÉTENUS CONDUITS À NEW-WESTMINSTER ATTEINTS DE FOLIE.

Nom.	Crime.	Terme d'emprisonnement	Date de la Condamnation.	Date de la Transfert.
McGoldrick, Daniel	Faux	3 ans S. P.	7 sept. 1906.	18 sept. 1907.

CONDUITE DES PRISONNIERS.

Les registres démontrent que les prisonniers se sont très bien conduits.

Il n'y eut que quelques légères infractions à la discipline de la prison.

Nous avons maintenu une discipline sévère, et les diverses escortes ont accompli leurs lourds devoirs avec beaucoup de succès.

SANTÉ DES PRISONNIERS.

La santé des prisonniers a été excellente. Il n'y eut que quelques cas de grippe à la fin de l'année.

NOURRITURE DES PRISONNIERS.

La nourriture fournie aux prisonniers a été de bonne qualité et en quantité suffisante.

VÊTEMENTS DES PRISONNIERS.

Nous avons en magasin tous les vêtements nécessaires pour les prisonniers.

Ceux qui sont condamnés au pénitencier portent un lourd costume de laine noir et blanc, pendant l'hiver, et un costume de toile rayée pendant l'été.

Ceux qui sont simplement condamnés à la prison portent un costume brun, fait de toile doublée d'un tissu de laine en hiver, et un costume de coutil bleu en été.

Tous ces vêtements, y compris les chaussures, souliers, bas, etc., proviennent du magasin de la prison. Ils sont réparés, au besoin, par les prisonniers.

Nous faisons, autant que possible, confectionner les vêtements des femmes par les femmes qui sont détenues en prison, mais il est des articles qu'il nous faut acheter, cependant.

OCCUPATION DES PRISONNIERS.

Les prisonniers ont été employés, au cours de l'année, à scier, fendre et charroyer le bois, à entretenir les bâtiments, etc., en bon état, et à exécuter différents travaux faciles autour des casernes.

ALIÉNÉS.

Nous avons eu 15 aliénés à surveiller au cours de l'année; 6 ont été conduits à l'asile de New-Westminster et 7 ont été mis en liberté après leur guérison. Nous avons encore sous observation une femme de couleur. Oscar Browne, qui avait été reconnu aliéné et condamné à être conduit à New-Westminster, mourut avant son départ de la prison.

A ces quinze aliénés, il faut ajouter le détenu n° 43, Daniel Thomas McGoldrick, lequel purgeait une condamnation à trois ans de pénitencier lorsqu'il fut atteint de folie. Il fut conduit au pénitencier de New-Westminster.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. SMITH, maréchal de logis,

Prévôt.

PRISON DE LA ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

Dawson, T.Y., octobre 1907.

Le Commandant de la division B,
Royale gendarmerie du Nord-Ouest,
Dawson, T.Y.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre un tableau synoptique des détenus au cours de l'année terminée le 31 octobre 1907:—

Crimes.	Années d'emprisonnement.			Totaux.
	3½	3	2	
Vol	1	4	2	7
Vol sur la personne			1	1
Faux		1		1
Total	1	5	3	9

Le tableau synoptique ci-dessus comprend 4 prisonniers congédiés à l'expiration de leur terme d'emprisonnement, 2 relâchés en vertu de permis, et un conduit au pénitencier de New-Westminster parce qu'il était atteint de folie.

Il y a présentement deux détenus dans la prison.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

E. SMITH, maréchal des logis,
Prévôt.

PRISON DE LA ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

Dawson, T. Y.

Liste des détenus, à minuit, 31 octobre 1907:—

PÉNITENCIER.

Hrastel, Joseph	3 ans S.P	N° 41
McDonald, Walter	2 "	" 44

PRISON.

Smith, Thomas W. St. J. P	6 mois T.F	N° 17
Jenkins, William W	12 "	" 18
Kuback, William	6 "	" 21
Andrews, Cyril J	6 "	" 22
O'Brien, Dennis	3 "	" 23
Pekoch, Martin	6 "	" 24

PRISON DE LA ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

TABLEAU synoptique des détenus à la prison de Dawsón pendant l'année terminée le 31 octobre 1907.

Délit.	Pénitencier. Années d'emprisonnement.			Prison. Années d'emprisonnement.			Prison. Mois d'emprisonnement.				Prison. Jours d'emprisonnement.				Payé l'amende.	Relachés.	Suspension de la condamnation.	Libérés sur caution.	Transportés à New-Westminster.	Attendant leur procès.	Relachés sur parole.	Condamnés à être extradés.	Poursuites réglées en dehors du tribunal.	Décédé après avoir été cond. comme aliéné.	Total.
	3¼	3	2	*3	†3	1	18	6	3	1	30	15	10	8											
En prison le 31 octobre 1906	1	5	2	1	1	1	1	1																	13
Vol sur la personne			1			1																			2
Vol								3	5			1		1		4		5		1					20
Tentative d'assassinat																1									1
Voies de fait								1					1				1	3							6
Port d'armes																		1							1
Méfait													1					2							3
Tentative de fraude																		3							3
Obtention d'argent sous de faux prétextes																1									1
Ivresse et désordre											1	2			22	7	3	4			1				40
Folie																7			6	1				1	15
Procurer des liqueurs aux sauvages															2	1									3
Ivresse (Acte des Sauvages)												1			1	5									7
Condamné pour dettes																					1				1
Vagabondage										1					1	3									5
Résister à la police									1																1
Blessures graves															1										1
Désordre															1										1
Témoin dans la première preuve																					1				1
Attentat aux mœurs																1									1
Malversation																						1			1
Sur *capias*																		1					1		2
Refus de pourvoir à sa famille																		1							1
" " femme																		1							1
Menaces															1										1
Entraver l'exécution de la loi									1																1
Totaux	1	5	3	1	1	2	1	5	7	1	1	4	2	1	29	30	4	21	6	2	3	1	1	1	133

* 3 ans et 5 mois. † 3 ans et 3 mois.

ANNEXE C.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR R. Y. DOUGLAS SUR LA PATROUILLE EXPÉDIÉE À LA RIVIÈRE PELLY.

DAWSON, 5 juillet 1907.

Le Commandant de la division B,
Royale Gendarmerie du Nord-Ouest,
Dawson, T.Y.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que, conformément à vos ordres du 18 juin, m'enjoignant d'aller faire une patrouille à la rivière Pelly et de m'enquérir en même temps au sujet d'un nommé Payment, *alias* Brown, *alias* Eagle, dénoncé comme fou et dangereux pour les autres habitants de la région, je suis parti de Dawson à 1 heure après-midi, 22 juin, à bord du steamer *La France,* en compagnie de M. J. Keele, de la Commission géologique, et de ses trois aides, R. Riddle, G. Ortell et J. Christie. Ces messieurs, qui se préparaient à passer l'hiver dans cette région, apportaient 1,360 livres de provisions avec eux. Il y avait en outre à bord les prospecteurs suivants: J. Webb et sa femme, C. Nicholson, en route pour les rapides Rink, en haut de la rivière Pelly; R. Henderson et ses fils, John et Henry, en route pour les mines de quartz sur la rivière Ross; J. D. McRae, F. A. Erzel, J. E. Bultte, en route pour le creek Loppy, à 10 milles plus bas que la rivière Ross; D. C. Van Gordon, en route pour les lacs Pelly; J. W. Conning, en route pour la rivière Hoole; C. Pomeroy et H. Williams, en route pour la rivière McMillan; F. Chapman, P. Olsen, J. Côté, en route pour les bancs de la rivière Pelly.

Nous atteignons Selkirk le 24, à 2.45 p.m., et après avoir pris une légère quantité nouvelle de marchandises, nous repartons à 4.30 p.m. et nous nous engageons dans la rivière Pelly à 5 p.m. Le niveau de l'eau était suffisamment élevé et nous pouvons traverser sans encombre des endroits où nous avions éprouvé beaucoup d'ennuis l'année précédente. A 7 p.m. nous passons vis-à-vis le ranche de Ménard et Grenier. Mardi, le 25, à 1 p.m., nous nous engageons dans le goulet Granit et nous le remontons sur une distance de quatre milles, en nous faisant haler du rivage aux endroits les plus difficiles. Nous atteignons l'embouchure de la McMillan à 8.35 et nous y laissons C. Pomeroy et H. Williams.

Mercredi, 26, le bateau file bien. Vers 2 heures nous rencontrons un canot portant Poole Field et Clement Lewis, commerçants de fourrure de la rivière Ross, et un nommé Dankers, que ces négociants amènent avec eux jusqu'à Selkirk. Ils comptent rencontrer à cet endroit le *Quick* chargé des provisions et des marchandises qui leur sont nécessaires pour l'année. Apprenant que ce bateau n'est même pas encore parti de Whitehorse, ils reviennent avec nous.

Jeudi, 27, le coude de l'Hameçon atteint à 10 p.m., et bien qu'il n'ait qu'une centaine de verges de long, nous prenons 3 heures à le traverser. Rencontrons dans l'après-midi Sutherland et Morgan, en route pour Dawson. Sutherland habite le district de la Pelly supérieure depuis deux ans; Morgan y est venu, l'été dernier, par le *Vidette.* Tous deux s'en retournent faute d'encouragement suffisant.

Vendredi, 28, atteignons à 7 a.m. le magasin de fourrures Lewis et Field, situé à 30 milles environ plus bas que l'embouchure de la rivière Ross. Bien qu'ayant marché toute la journée, nous avons parcouru peu de distance, vu que le chenal est très peu profond.

Samedi, 29, atteignons la rivière Ross à 4.15 a.m., ainsi que le poste de Lewis et Field, sur la limite droite de la rivière Pelly, à peu de distance de l'embouchure de la rivière Ross.

Débarquons des passagers et des marchandises. Pendant ce temps-là je m'enquiers auprès des signataires de la pétition relative à Payment, ainsi qu'auprès de tous ceux qui peuvent avoir quelque renseignement à nous fournir. Je vous ai transmis un rapport à ce sujet. Je recueille de plus de Lewis et Field les renseignements qui suivent relativement aux sauvages, à la production minière et aux conditions climatériques. La population sauvage comprend 26 hommes, 20 femmes et 59 enfants, soit 105 personnes. Il en est mort 8 l'hiver dernier. Depuis 5 ans la population n'a guère changé, mais la plupart des nouveau-nés sont débiles et souffrant de tuberculose, dit-on. Il s'est déclaré une épidémie de grippe, accompagnée de lésions à la gorge, qui a enlevé un adulte et 7 enfants pendant l'hiver 1906-7. Cette maladie, quand elle prend une tournure maligne, entraîne la mort en 36 ou 48 heures, et quand elle n'est pas fatale elle laisse à la gorge des lésions chroniques qui persistent pendant des semaines.

GIBIER.

L'on dit que, sauf le mouton de montagne et le caribou, tous les animaux à fourrure ont diminué en abondance, de même que le gibier; aussi les sauvages sont-ils de plus en plus forcés de se soumettre aux marchands de fourrure. J'ai entendu dire que les trappeurs et autres chasseurs se servaient de poison dans leurs chasses, malgré les avis publics affichés au cours des trois derniers étés au poste de commerce de Lewis et Field pour annoncer que l'emploi du poison était contraire aux règlements et susceptible d'être sévèrement puni. J'ai également averti tous les trappeurs et prospecteurs qui se trouvaient à bord du steamer et qui remontaient la rivière Pelly ou gagnaient Selkirk que tout cas qui serait signalé à la police serait puni. Quant à l'assertion publiée par les journaux d'ici, soutenant que l'emploi du poison était général dans la région de la Pelly supérieure, Lewis et Field affirment qu'ils n'en ont jamais vendu une once, qu'ils désapprouvent eux-mêmes ce mode de chasse, et que l'usage, d'ailleurs, en est très peu répandu.

MINES.

L'on aperçoit des pavillons sur presque tous les creeks, mais ils n'ont rien donné jusqu'ici, à l'exception de la région de la Pelly supérieure principale. Le lavage du sable aurifère rapporte suffisamment, mais très peu de mineurs s'y livrent. Il y a ici un groupe de mineurs dirigés par le capitaine McLeod qui n'a pas bougé du même endroit depuis trois ans; personne ne sait quel succès il obtient.

TEMPÉRATURE.

Le climat est constamment sec, hiver et été. Le thermomètre a indiqué 71° au-des sous de zéro en janvier 1906; c'est le plus grand froid depuis cinq ans.

Après nous être chargés du courrier nous nous mettons en route à 8.45 a.m. Filons grande vitesse jusqu'à 6.45 p.m., alors que nous donnons sur un rocher, à environ quatre milles du coude de l'Hameçon. Nous avons juste le temps de jeter le steamer à la côte, où il sombre bientôt dans environ 7 pieds d'eau. Nous cherchons à sauver autant de provisions que possible, puis nous érigeons un camp. Le capitaine Jackman et son second, le capitaine Roberts, ayant reconnu l'impossibilité de remettre le bateau à flot, il est résolu d'envoyer à Selkirk un détachement, formé des capitaines Roberts et Gear, de Mde Jackman, du chef d'équipage Killam et de moi-même, pour demander du secours par télégraphe. Nous partons donc en canot à 10.15, et nous atteignons Selkirk lundi, à 4.15 p.m., après avoir parcouru 220 milles en 42 heures, ne nous reposant qu'une heure à toutes les six heures pour nous préparer du thé et nous réchauffer, car les nuits sont très froides. Après quelques temps de repos, je vais faire l'inspection du détachement de Selkirk. Je vous ai transmis un rapport à ce sujet. A 11.15, je prends le steamer *Dawson* pour me rendre à la rivière

Stewart. Je fais l'inspection du détachement le 2 juillet au matin. Je vous ai également transmis un rapport.

Je m'embarque à bord du *Selkirk* à 2.10 p.m., le lendemain, et j'atteins Dawson à 9.30 du soir, après avoir exécuté une patrouille de 700 milles en 11 jours et 7 heures. D'après ce que j'ai pu constater en août 1905 et en juin 1907, je demeure convaincu que c'est du milieu de juin au milieu de juillet que la navigation de la rivière Pelly est la plus favorable. Il est alors facile de se procurer en route tout le bois sec nécessaire. Au cours de mon voyage, je n'ai pas cessé un instant d'entrevoir, ici et là, sur les rives ou à l'intérieur des terres, des petits feux de camp.

Depuis que ce rapport est écrit je dois mentionner qu'il s'est déclaré, en septembre dernier, une épidemie de diphtérie à Selkirk. Les journaux ont annoncé que la contagion avait été communiquée aux sauvages de Selkirk par ceux de la Pelly supérieure. Cela est à peu près impossible, car ces sauvages n'ont jamais été en contact, et l'épidémie qui a sévi à la rivière Pelly a éclaté en mars dernier. M. Henderson, celui-là même que je mentionnais au commencement de mon rapport, est justement de retour avec ses deux fils. C'est lui qui a véritablement découvert le Klondike; aussi, faut-il l'écouter avec intérêt, lorsqu'il vient nous dire, tout en refusant de désigner l'endroit, qu'il a trouvé les plus riches gisements aux environs de la rivière Hoole.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

R. Y. DOUGLAS,
Inspecteur.

ANNEXE D.

RAPPORT DU GENDARME A. E. FORREST SUR LA PATROUILLE QU'IL A DIRIGÉE ENTRE DAWSON ET FORT-McPHERSON.

DAWSON, T.Y., 22 jévrier 1907.

Le Commandant de la division B,
Dawson, T.Y.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport qui suit sur la patrouille que j'ai dirigée jusqu'à Fort-McPherson.

La patrouille, comprenant le gendarme Carter, les gendarmes spéciaux Cardinal et McDonald, le guide sauvage Richard Martin, trois attelages de chiens et trois traîneaux sauvages, quitte Dawson le 18 décembre 1906. Nous marchons jusqu'à l'embouchure de Douze-Milles et campons. Le gendarme Millward, avec un attelage de chevaux, doit nous accompagner jusqu'à la Petite Douze-Milles, soit sur une distance de 50 milles.

19.—Atteignons l'embouchure de la Petite Douze-Milles et campons.

20.—Atteignons le bâtiment du pouvoir hydraulique de Douze-Milles et campons. Préparons le chargement de nos traîneaux pour le lendemain matin. Il est impossible aux chevaux de continuer plus loin, faute de chemin convenable.

21.—Nous partons et remontons la Grande Douze-Milles sur une distance de 18 milles. Nous campons. Le gendarme Millward est reparti ce matin pour Dawson.

22.—Atteignons le pied de la passe Seely et campons. Grand vent. Trouvons beaucoup d'eau en route.

23.—Partons à 8.30; traversons le sommet très peu élevé de la passe. L'ascension est peu marquée. La passe a deux milles de largeur. Atteignons l'un des tributaires de la rivière Blackstone; le pays est dénudé et plat. Nous ne trouvons, pour la cuisson de nos aliments, que quelques peupliers, çà et là, le long du creek. Le caribou abonde, mais l'orignal fait défaut faute de la nourriture qui lui est convenable. Les sauvages nous disent qu'il y a beaucoup de poisson dans les divers cours d'eau. Campons dans une cabane de sauvages sur la Blackstone.

24.—Levons le camp à 8 a.m. Descendons la Blackstone jusqu'à l'embouchure du creek au Peuplier. Je trouve en bonne condition la cache de 1,100 livres de viande séchée pour nos chiens au sujet de laquelle je m'étais antérieurement entendu avec les sauvages.

25.—Quittons l'embouchure du creek au Peuplier. Remontons jusqu'à ce que nous atteignons un autre creek (de nom inconnu), où nous campons.

26.—Traversons une élévation qui nous sépare de la source du creek Mochell; descendons ensuite ce creek jusqu'à un tributaire de la rivière Hart (nom inconnu). Route difficile, beaucoup d'eau.

27.—Descendons le creek jusqu'à la Hart et campons.

28.—Suivons la Hart sur une distance de 15 milles et campons dans la cabane de notre guide Richard. Route excellente; trouvons quelques glaciers.

29.—Partons à 8.30; descendons la Hart jusqu'à l'embouchure du creek Petit; montons le creek, et traversons l'élévation qui nous sépare de la Petite Hart et allons camper au pied de la montagne Hart.

30.—Partons à 8.30; traversons un portage de la Petite à la Grande Hart. Montons la Grande Hart sur une distance d'un mille, puis nous suivons un tributaire sur une distance d'environ cinq milles et nous campons.

31.—Partons à 8.30 a.m.; remontons le creek jusqu'à sa source et traversons le point de partage, qui nous sépare d'un creek qui va se jeter dans la Petite rivière du Vent. Ces sommets sont très peu accentués.

1er janvier.—Partons à 7.30 a.m.; descendons le creek jusqu'à la Petite rivière au Vent, puis la rivière elle-même sur une distance de deux milles, et nous campons.

2.—Partons à 8 a.m.; continuons la descente de la Petite rivière au Vent; route pénible à travers les glaciers; la glace est si vive et le vent si grand qu'il est presque impossible d'avancer

3.—Partons à 8.30 a.m.; atteignons l'embouchure de la Petite rivière du Vent après avoir parcouru environ 25 milles, et nous campons.

4.—Partons à 7.30 a.m.; descendons la Grande rivière du Vent; beaucoup d'eau; faisons un portage aux Sources d'Eau Chaude et campons. Avons parcouru environ 15 milles aujourd'hui.

5.—Partons à 7.30 a.m.; descendons la Grande rivière du Vent jusqu'au mont Déception et campons. Chemin très difficile; beaucoup d'eau, à cause du doux temps.

6.—Partons à 8.30 a.m.; descendons la Grande rivière du Vent; beaucoup d'eau et de glace. Le traîneau de Cardinal enfonce à un certain endroit, mais nous le retirons sans accident. Atteignons la rivière Peel et campons.

7.—Descendons la Peel jusqu'à l'embouchure du creek de la Montagne et campons. La route est excellente sur la Peel.

8.—Montons le creek de la Montagne et campons sur le point de partage. C'est le point le plus élevé que nous ayons traversé.

9.—Partons à 7.30 a.m.; traversons le point de partage jusqu'à la rivière du Caribou; remontons cette rivière sur une distance de 4 milles, puis jusqu'à la source d'un petit tributaire, et nous allons camper au pied de la montagne du Caribou.

10.—Partons à 7.30 a.m.; traversons la montagne du Caribou, atteignons la source du creek Trail, où nous campons. Route très pénible; abondamment de neige.

11.—Partons à 7.30 a.m.; descendons le creek Trail; trouvons un ancien chemin qui nous permet de marcher, hommes et chiens. beaucoup plus à l'aise. Campons après avoir descendu le creek sur une distance d'environ 20 milles.

12.—Partons à 8.30 a.m.; descendons le creek jusqu'à la rivière Peel, puis la Peel elle-même, jusqu'à une cabane située sur le portage de Sept-Milles, où nous campons.

13.—Partons à 7.30 a.m.; traversons le portage de Sept-Milles et continuons à descendre la Peel pour camper à environ 25 milles de Fort-McPherson.

14.—Partons à 7.30 a.m.; descendons la Peel et atteignons Fort-McPherson vers 4.30 p.m.

Demeurons 13 jours à Fort-McPherson. Laissons reposer les chiens et nous nous préparons pour le retour, etc.

28 janvier.—Partons de Fort-McPherson à 7.30; montons la Peel sur une distance de 20 milles et campons dans un camp sauvage.

29.—Partons; traversons le portage de Sept-Milles et campons dans une cabane de sauvages.

30.—Partons à 7.30 a.m.; atteignons l'embouchure du creek Trail et campons.

31.—Partons à 7.30 a.m.; atteignons la source du creek Trail et campons au pied de la montagne du Caribou.

1er février.—Partons à 7.30 a.m.; traversons la montagne pour atteindre la source d'un tributaire de la rivière au Caribou, où nous campons.

2.—Partons à 7.30 a.m.; descendons ce creek sur une distance de 5 milles, jusqu'à la rivière du Caribou; suivons également cette rivière sur une égale distance, remontons un petit creek jusqu'à sa source, traversons l'élévation qui nous sépare de la tête du creek de la Montagne, descendons ce creek sur une distance de six milles environ, et nous campons.

3.—Partons à 7.30 a.m.; descendons jusqu'à l'embouchure de la rivière Peel; remontons la Peel jusqu'à l'embouchure de la Grande rivière du Vent, et nous campons à environ deux milles plus haut.

4.—Partons à 7.30 a.m.; montons la Grande rivière du Vent jusqu'au creek de la Faim et campons.

5.—Partons de l'embouchure du creek à 7 a.m.; montons la Grande rivière du Vent jusqu'à l'embouchure de la Petite rivière du Vent, que nous remontons sur une distance de 4 milles, puis nous campons. Beaucoup d'eau le long de la route.

6.—Partons à 7.30 a.m.; remontons la Petite rivière du Vent. Vers 11.30 nous tombons au milieu d'une bande de sauvages de la rivière Peel, en route pour aller faire la chasse à la tête de la Grande rivière du Vent. Nous achetons d'eux une provision de viande fraîche et nous passons avec eux le reste du jour.

7.—Partons à 7.30 a.m.; remontons la rivière jusqu'à l'embouchure d'un petit creek qui remonte vers la rivière Hart; nous campons à l'embouchure de ce creek.

8.—Nous remontons le creek jusqu'à la tête, puis nous campons; route excellente. Apercevons de nombreux caribous sur les coteaux.

9.—Partons à 7.30 a.m.; nous traversons l'élévation qui nous sépare d'un petit creek qui coule vers la rivière Hart; nous descendons ce creek jusqu'à son embouchure et nous campons sur la Hart.

10.—Traversons le portage qui sépare la Grande de la Petite Hart. Après avoir traversé la Petite Hart, nous tombons sur un petit creek tributaire de l'un des embranchements de la Grande Hart. Nous longeons cet embranchement sur une distance d'environ douze milles et campons dans la cabane de notre guide Richard. Avons parcouru une très grande distance; hommes et chiens très fatigués.

11.—Demeurons à la cabane de Richard pour laisser reposer nos chiens et réparer nos raquettes, etc.

12.—Partons à 7.30 a.m.; campons sur la rivière Blackstone; le chemin est excellent aujourd'hui.

13.—Partons à 7.30 a.m.; atteignons le même soir le sommet de la rivière Douze-Milles. Nous campons là.

14.—Partons à 7.30 a.m.; descendons la Douze-Milles sur une distance d'environ 15 milles et nous campons. Il est tombé environ un pied de neige la nuit dernière, ce qui rend la route très fatigante.

15.—Partons à 7.30 a.m.; descendons la Douze-Milles jusqu'à la scierie, où nous passons la nuit.

16.—Partons et continuons à descendre la Douze-Milles jusqu'à la Yukon; nous campons à la halte des 16-milles.

17.—Partons de la halte et remontons la Yukon jusqu'à Dawson; nous atteignons les casernes à midi.

SAUVAGES.

Les sauvages de la Blackstone et de la Hart semblent prospères. Ils sont au nombre de 75 environ. Il en est mort à peu près 65 depuis qu'ils se sont fixés là en 1898. Ils venaient alors de Fort-McPherson. Ils ne font point de commerce avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson; ils s'approvisionnent entièrement à Dawson. Ceux de la Peel inférieure paraissent misérables, n'ayant pour subsister que du poisson n été, et du lièvre en hiver. Ils font du commerce avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson à Fort-McPherson.

GIBIER.

Il y a beaucoup de gibier de ce côté-ci des montagnes, principalement du caribou et du mouton de montagne. Quant à l'orignal, il n'y en a que très peu, car la nourriture qui lui convient manque. Sur la Peel inférieure, le caribou, comme l'orignal, devient de plus en plus rare, vu que les sauvages lui font la chasse depuis si longtemps.

MINES.

Il y a trois individus qui ont suivi notre patrouille cet hiver, car ils se proposaient d'aller prospecter à la tête de la rivière du Vent. Ils font présentement des recherches sur l'un

des tributaires de la Petite rivière du Vent; ils semblent très satisfaits de l'aspect du pays. En descendant la Hart et la Blackstone, on aperçoit à l'œil nu du charbon sur les rives. L'on m'a dit que l'on en avait également trouvé sur la Peel.

BOIS.

Il y a du bois en abondance, principalement de l'épinette blanche, tout le long de la Peel et de la Hart, mais là où passent les rivières Blackstone et du Vent le sol est presque dénudé.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Nous avons nourri nos chiens à la viande séchée; cette alimentation leur a permis de résister magnifiquement aux fatigues du voyage. Nous nous étions pourvus d'une tente et d'un poêle et nous en avons été très satisfaits. Nous nous étions approvisionnés, cette année, de haricots à l'état naturel, et nous les avons trouvés bien préférables aux haricots cuits d'avance. Nous étions suffisamment pourvus de provisions. Je ne saurais trop louer les membres de la patrouille qui m'accompagnaient; tous se sont superbement conduits. D'après l'expérience que je viens d'acquérir au cours des deux récentes patrouilles dont j'ai eu la direction, je considère que le moyen de voyager plus rapidement consiste à former la patrouille de 5 hommes et de 3 attelages de 5 chiens chacun, soit un homme pour chaque attelage, et les deux autres, en avant, pour battre la route. Quand la neige est profonde, un homme seul est absolument insuffisant à battre la route. A mon avis, le trajet que nous avons suivi, cette année, est beaucoup plus court que celui suivi l'an dernier; les côteaux ne sont pas aussi élevés et le gibier tout aussi abondant. J'ai appris par M. Firth, le chef du comptoir de la Baie-d'Hudson, à Fort-McPherson, qu'il existe, entre les rivières du Porc-Epic et Peel, une route que les sauvages suivaient autrefois et qui passait par les Etats-Unis et la rivière Yukon et se terminait à Eagle-City. D'après ce que j'ai pu saisir, il y a une autre route qui traverse le territoire canadien et conduit à la tête du creek au Charbon. Le guide qui nous conduisait, cette année, ne connaissait rien de cette dernière route, aussi est-ce mon avis que le chemin que nous avons suivi, par la rivière de Douze-Milles et la passe Seeley, est le plus court et le meilleur.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. E. FORREST, gendarme,
N° de matricule 3847.

ANNEXE E.

RAPPORT ANNUEL DU MÉDECIN L. A. PARÉ, DE WHITEHORSE.

WHITEHORSE, T.Y., 31 octobre 1907.

Le Commandant de la division H,
Whitehorse, T.Y.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport médical annuel, pour l'année terminée le 31 octobre 1907.

Nous avons, encore cette année, la bonne fortune de pouvoir déclarer qu'il n'est survenu aucun décès parmi nous.

Les membres de la division, de même que la population du district, ont joui d'une excellente santé. Les seuls cas de nature contagieuse que nous ayons à signaler, sont de simples cas de grippe. Il y en eut 16, et la durée moyenne de la maladie a été de 7½ jours.

Je vous transmets, sans plus de commentaires, la liste des cas que j'ai eus à traiter pendant l'année.

Maladie.	Nombre de cas.	Moyenne de la durée.	Observations.
Bronchite	14	2½	Guéri ; repris le service.
Influenza	16	7½	" "
Blessures	4	4	3 guéris, repris le service ; 1 sous traitement.
Diarrhée	6	6	Guéri ; repris le service.
Démence	1	49	Civil ; guéri et renvoyé.
Delirium tremens	2	8	Civil ; " "
Epistaxis	1	1	Guéri ; repris le service.
Otalgie	3	4½	" "
Dérangement organique	3	3	" "
Gastro-entérite	1	14	Civil ; guéri et conduit à Vancouver comme indigent.
Gastrite	7	2½	Guéri ; repris le service.
Lumbago	2	1½	" "
Rhumatisme musculaire	7	3	" "
Nervosité	3	3	" "
Névralgie	4	2½	" "
Odontalgie	3	1	" "
Pyrexie	1	5	" "
Meurtrissures et entorses	4	5½	" "
Lésion du genou	2	101	" "
Urémie	1	11	" "

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

L. A. PARE,
Médecin.

ANNEXE F.

RAPPORT ANNUEL DE M. W. E. THOMPSON, MÉDECIN AUXILIAIRE À DAWSON.

DAWSON, T.Y., 31 octobre 1907.

L'Officier commandant
la division B de la R.G. N.-O.,
Dawson, T.Y.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport pour l'année expirant le 31 octobre 1907.

Le nombre total des malades traités au cours de l'année s'est élevé à trente; c'est une réduction très considérable comparativement aux années précédentes, et qui est due sans aucun doute à ce qu'il n'y a plus qu'un petit nombre de gendarmes dans cette division.

C'est avec regret que je dois rapporter le décès du maréchal des logis Cudlip, numéro matricule 589, survenu à Quarante-Milles, le 15 mars, à la suite de blessures qu'il s'était infligées en tombant à bas d'un pont; il n'a vécu que quelques heures après l'accident.

Il y a eu un autre décès, celui du gendarme Richards, numéro matricule 2155, qui, dans un accès de folie passagère, s'est brûlé la cervelle à Dominion, le 13 février.

Peu de cas de maladies graves se sont déclarés, et tous les malades ont recouvré la santé et repris leur poste, à l'exception du gendarme Millward, numéro matricule 4035, aujourd'hui à l'hôpital, souffrant de la fièvre typhoïde. Le maréchal des logis chef Brooke, numéro matricule 1103, s'est donné une grave entorse à la jointure du genou lors de l'accident arrivé à la grande estrade pendant les courses à Dawson, le 4 juillet. Il s'est rétabli et a repris son service le 8 août. Le maréchal des logis Beyts, numéro matricule 2866, a été conduit à l'hôpital le 14 juillet, et souffrait d'un abcès péri-urétral dont il s'est rétabli parfaitement pour retourner à son poste le 9 septembre. Les autres cas étaient de nature simple. J'annexe au présent rapport une liste de tous les cas traités.

ASILE DES ALIÉNÉS.

Quinze aliénés, dont treize hommes et deux femmes, ont été admis à l'asile; sur ce nombre sept ont été libérés, six envoyés à l'asile de Westminster, un est mort et un autre est encore l'objet de surveillance.

CORPS DE GARDE.

Dans cette division du service, on a joui d'une excellente santé en général, et il n'y a pas eu de cas de maladie grave.

SAUVAGES.

On a soigné le nombre ordinaire de sauvages et fait tout ce qu'il a été possible pour eux; ceux qui souffrent gravement sont envoyés à l'hôpital, et l'on a traité les autres le mieux possible dans leurs huttes.

EN GÉNÉRAL.

L'état sanitaire des casernes est excellent et les différents bâtiments sont chauds et confortables. L'hôpital destiné à la gendarmerie ayant été fermé, nos malades sont maintenant envoyés à l'hôpital du Bon Samaritain ou de Sainte-Marie.

Maladie.	Nombre de cas.	Jours.	Durée moyenne.	Observations.
Abcès (urétral)	1	48	48	Rétabli.
" (aux dents)	1	5	5	"
Brûlures	1	2	2	"
Contusions	2	14	7	"
Fièvre bilieuse	2	8	4	"
Rhumes (légers)	2	2	1	"
" (gros)	4	24	6	"
Dyspepsie	1	8	8	"
Diarrhée	2	2	1	"
Engelures	1	2	2	"
Blessures	1	....	....	Mort.
Lumbago	1	2	2	Rétabli.
Grippe	6	36	6	"
Sciatique	1	32	32	"
Entorse	2	6	3	"
" (genou)	1	41	41	"
Fièvre typhoïde	1	....	....	Sous les soins du médec.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. E. THOMPSON,
Médecin auxiliaire.

ANNEXE G.

RAPPORT ANNUEL DE G. H. ACRES, ADJUDANT SOUS-OFFICIER VÉTÉRINAIRE À DAWSON.

DAWSON, T.Y., 31 octobre 1907.

L'Officier commandant la division B,
de la R.G. du N.-O.,
Dawson, T.Y.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport pour l'année expirant le 31 octobre 1907.

La santé des chevaux dans cette division a été en général très bonne, et je n'ai été appelé à soigner que très peu de chevaux malades. Deux chevaux sont devenus poussifs, ce qui a été causé, je crois, par le foin; tous deux ont été réformés et vendus, c'étaient les numéros 2578 et 2904.

Les numéros 2852 et 2920 ont été vendus par mesure d'économie. Les numéros 2578 et 2848, qui avaient parcouru des régions infectées, ont subi avec d'heureux résultats l'épreuve pour la maladie de la morve. J'ai inspecté, au cours de l'été dernier, les écuries des différents détachements; toutes étaient en bon état et avaient été récemment blanchies à la chaux.

La division compte actuellement 16 chevaux qui sont tous en bon état et propres au service de la gendarmerie.

Les drogues fournies étaient de bonne qualité.

Quant au fourrage, l'avoine était de bonne qualité, mais le foin expédié de la Colombie-Britannique, quelques balles exceptées, était très inférieur. Le foin acheté dans la localité était très bon.

Une liste des maladies traitées au cours de la dernière année est annexée au présent rapport.

Maladie.	Nombre de cas.	Durée de la maladie.
Entorses	3	10⅔ jours.
Blessures	7	9 "
Influenza	1	60 "
Contusions	1	4 "
Pousse	2	Reformés et vendus.
Engelures	1	7 jours.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

G. H. ACRES,
Adjudant sous-officier vétérinaire.

ANNEXE H.

RAPPORT ANNUEL DE L'ADJUDANT SOUS-OFFICIER VÉTÉRINAIRE R. M. NYBLETT, WHITE-HORSE.

WHITE-HORSE, T.Y., 31 octobre 1907.

L'Officier commandant
la division H de la G.R.N.-O.,
White-Horse, T.Y.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année finissant aujourd'hui.

La santé des chevaux a été bonne en général au cours de l'année, sauf que quelques-uns ont un peu souffert de la pousse, et le numéro 2465 a été vendu pour cette raison. Un autre cheval, bien qu'apparemment guéri, bat du flanc aussitôt qu'on lui donne du foin de qualité inférieure, mais peut faire le service quand il est nourri de bon foin frais.

Un cheval est mort durant l'année d'entérite aiguë, et un autre a été dans un état de très grande faiblesse, ce qui était dû, je crois, à ce qu'il avait mangé des herbes vénéneuses au pâturage, mais il s'est finalement rétabli.

Un des chevaux qui avait été longtemps dans le détachement de Tantalus était malade de la pierre, mais cela ne le faisait souffrir que lorsqu'il avait à courir; on l'a réformé et vendu, et son nouveau propriétaire, à qui j'ai fait connaître son état, ne l'imploie qu'au charriage, et lui donne pleine satisfaction.

Outre les cas mentionnés plus haut, j'ai eu à soigner le nombre ordinaire de maladies de peu de gravité; ainsi que vous le verrez par le sommaire ci-annexé de ces cas. De plus, je puis mentionner le cas d'un cheval, le numéro 2939, qui a été réformé et vendu, paraissant puis mentionner le cas d'un cheval, le numéro 2939, qui a été réformé et vendu, paraissant être en bonne santé, mais qui, immédiatement après la vente, est tombé de paralysie et à du être abattu comme incurable. Le contrôleur de la gendarmerie m'a autorisé à donner à l'acheteur un autre cheval.

Dix chevaux ont été réformés et vendus durant l'année afin de réduire l'effectif de la division, et quatre autres ainsi que deux poneys et un mulet ont été transférés à la division N. En comptant le cheval mort la réduction totale s'est trouvée de dix-huit animaux, ce qui laisse présentement dans la division vingt-deux chevaux et deux poneys.

Les écuries de la division sont en bon état de service.

Le maréchal des logis Todd a rempli les fonctions de maréchal-ferrant pendant l'hiver et le printemps, tout en faisant son service régulier, et depuis qu'il a été congédié c'est le brigadier Kelly qui ferre les chevaux.

L'entrepreneur a fourni de l'avoine de bonne qualité, mais on a eu, pendant la plus grande partie de l'année, du foin de la Colombie-Britannique qui était pauvre.

Une liste des cas traités durant l'année est annexée au présent rapport.

Nature de la maladie.	Nombre de cas.	Durée moyenne.	Observations.
Colique	2	1	Rétablis.
Entérite	1	2	Mort.
Débilité due à une indigestion	1	7	Rétabli.
Débilité due à des herbes vénéneuses	1	....	Employé à de légers travaux tout l'hiver, s'est finalement rétabli.
Calculs visicaux	1	....	Réformé et vendu.
Emphysème pulmonaire	1	....	Soulagé des souf. fait un serv. ord.
Entorses	6	9	Tous rétablis
Blessures et contusions	8	15	"
Ecorchures de collier et de selle	5	14	Tous guéris.
Claudication	1	22	Guéris.
Cors	1	3	Soulagé de ses souffrances.
Talons crevassés	2	4	Guéris.
Pieds tendres	1	....	Pied encore tendre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

R. M. NYBLETT,
Adjudant sous-officier vétérinaire.



Cheval de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.



Sommet de la Passe Herchmer, (vue de l'ouest.)



Parti sur le lac Fendu, T.N.-O., avec les chiens et une portion de l'équipement.



Portage entre deux endroits de la Grande rivière Churchill—Ouverture d'une voie pour les canots sur un petit creek.



Casernes de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, Churchill, Baie-d'Hudson.



Portage des sacs des gendarmes entre les Petite et Grande Rivière Churchill.



Famille d'Esquimaux.



Campement d'Esquimaux—Femmes occupées à nettoyer et à sécher la chair de phoques, Churchill, 1907.



Naturels apportant la viande de daim.



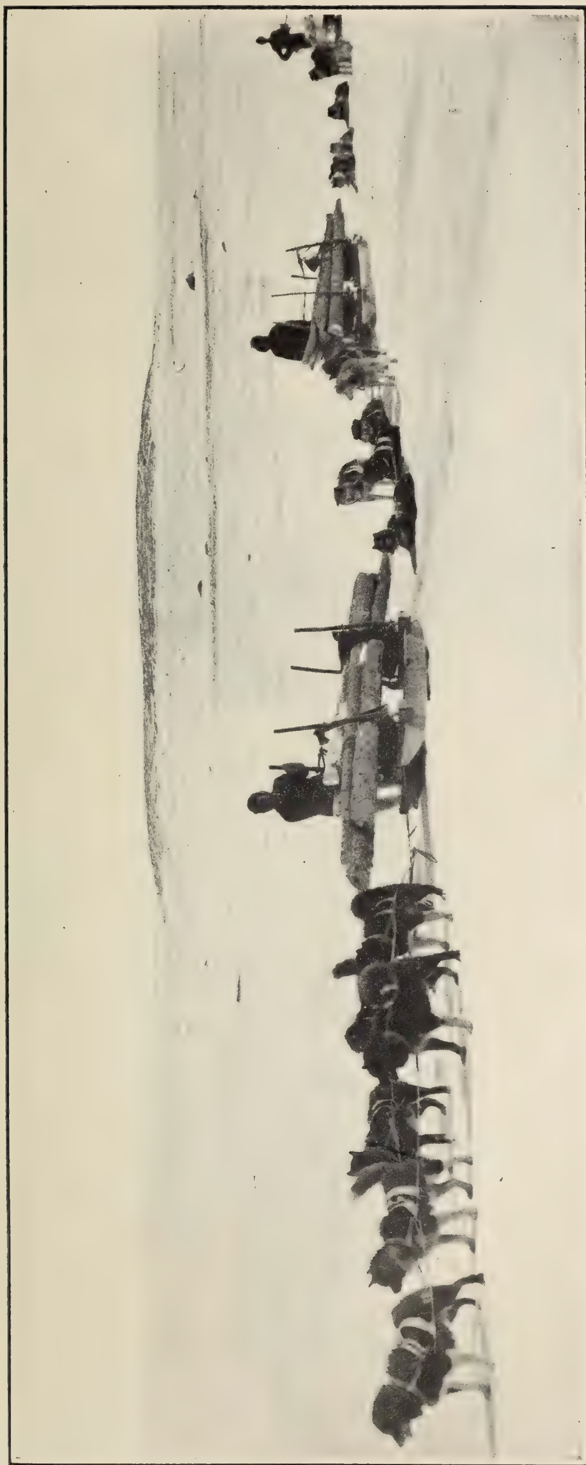
Eglise anglicane, Churchill, 1907,



Campement de forêt de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, Rivière Churchill.



Baie-d'Hudson.



Charriage du combustible, Baie-d'Hudson.

RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE D'ÉTAT

DU

CANADA

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1907

ET LES PREMIERS TROIS MOIS DE L'ANNÉE 1908

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1908

N° 29—1908.]

A Son Excellence,

Le très honorable sir ALBERT HENRY GEORGE, comte Grey, G.C.M.G., etc., etc., Gouverneur-général du Canada.

MILORD,—J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence l'exposé suivant des opérations des deux divisions de mon ministère pour l'année expirée le 31 décembre 1907, et les premiers trois mois de 1908, ce qui l'amène à la terminaison de la dernière année fiscale.

J'ai l'honneur d'être, Milord,

De Votre Excellence,

Le très obéissant serviteur,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'État.

Avril 1908.

TABLE DES MATIÈRES.

RAPPPORT

DU

SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT

A l'honorable
R. W. Scott, C.R., LL.D., etc., etc.,
Secrétaire-d'État du Canada.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter un relevé du travail de la division de la correspondance du ministère du Secrétaire d'État pour l'année expirée le 31 décembre 1907, et les trois premiers mois de l'année courante, ce qui amène l'information jusqu'au 31 mars 1908, afin que, comme il est mentionné dans le rapport de 1906, les rapports subséquents s'accordent avec l'année fiscale, au lieu de l'année de calendrier comme dans le passé.

CONSTITUTION EN CORPORATIONS DES COMPAGNIES.

Le nombre des chartes délivrées en vertu de la loi des compagnies pendant l'année 1907 a été de 378, un léger excédent sur celles de 1906, et le nombre délivré pendant les premiers trois mois de 1908 a été de soixante-quatre, donnant un total pour les quinze mois de 442. La capitalisation totale pour les premiers douze mois a été de $132,686,300 et le capital des compagnies en existence a été augmenté de $19,091,900 durant la même période.

Le tableau suivant indique le montant total du capital des compagnies constituées en corporation en vertu de la loi des compagnies pour chaque année depuis 1900 jusqu'à la fin de 1907 et aussi pour les premiers trois mois de 1908.

Année.	Capital autorisé des nouvelles compagnies.	Augmentation du capital des compagnies en existence.	Total.
	$	$	$
1900	9,558,900	3,351,000	12,909,900
1901	7,662,552	3,420,000	11,082,552
1902	51,182,850	5,055,000	56,237,850
1903	83,405,340	5,854,520	89,259,860
1904	80,597,752	3,366,000	83,963,752
1905	99,910,900	9,685,000	109,595,900
1906	180,173,075	32,403,000	212,576,075
1907	132,686,300	19,091,900	151,778,200
1908 (les premiers trois mois seulement)	13,299,000	865,000	14,164,000
	$658,476,669	$83,091,420	$741,568,089

Les détails relatifs aux objets, aux pouvoirs, au capital social, etc., des compagnies constituées en corporation ou auxquelles il a été accordé des lettres patentes supplémentaires pendant les quinze mois sont donnés, comme d'habitude, dans mon rapport du travail de la division du registraire du ministère.

En sus de ce qui précède, on trouvera dans le rapport une liste complète de toutes les compagnies auxquelles il a été accordé des chartes originales ou supplémentaires, ou les deux, en vertu des diverses lois concernant les compagnies par actions depuis 1821 jusqu'à la fin de l'année fiscale. A l'avenir, suivant vos instructions, cette liste sera publiée à des intervalles de cinq années, et chaque rapport annuel contiendra en même temps, comme de coutume, la liste des chartes supplémentaires délivrées pendant les douze mois auxquels il se rattache.

NATURALISATION DES AUBAINS.

Mon rapport comme sous-registraire général, mentionné plus haut, renferme d'amples détails de toutes les naturalisations effectuées dans la Puissance pendant les dix-huit mois écoulés depuis la date du dernier rapport, c'est-à-dire, depuis le 30 juin 1906, jusqu'au 31 décembre 1907. Des retours complets montrant les noms, lieux de résidence et nationalités premières de tous les sujets naturalisés canadiens de Sa Majesté sont disposés en tableaux, entrés dans la division du registraire de ce ministère et sont toujours prêts pour fins de consultation. Toute la correspondance se rattachant aux retours et tous les comptes qui s'y rapportent ont été faites dans cette division. Il a été fait au-dessus de mille paiements aux officiers des différentes cours de justice dans la Puissance qui ont fourni les retours. La dépense totale encourue pour se procurer ces informations se monte à $3,110.70, dont on trouvera les détails dans le rapport de l'Auditeur général. Ses indications montrent qu'il y aura grande augmentation dans le nombre des naturalisations effectuées l'an prochain, surtout dans les provinces de l'ouest, car les officiers rapporteurs ont déjà demandé plusieurs milliers de blancs au-dessus du nombre fourni l'an dernier, et la dépense devra nécessairement être plus élevée chaque année à l'avenir.

LOI DE TEMPÉRANCE DU CANADA.

En 1907 il y eût une élection sous l'autorité de la Loi de tempérance du Canada et deux ont eu lieu pendant les trois premiers mois de cette année. Deux de ces élections, c'est-à-dire celles tenues dans les comtés du Cape-Breton et d'Inverness, N.-E., résultèrent dans la défaite de la loi, tandis que, dans la troisième, à Frédéricton, N.-B., la loi fût maintenue.

Ci-dessous les résultats qui sont comme suit :—

	Pour la pétition (contre la loi)	Contre la pétition (en faveur de la loi).
Cape-Breton, N.-E., 15 août 1907	4,339	3,571
Comté d'Inverness, N.-E., 26 mars, 1908	1,598	555
Cité de Frédéricton, N.-B., 30 avril 1998	585	763

A la date de ce rapport, la Loi de tempérance du Canada est en vigueur dans les comtés et cités suivants :—

Nouvelle-Ecosse.

Annapolis, Cumberland, Digby, Guysborough, Hants, Kings, Pictou, Queens, Shelbourne et Yarmouth.

Nouveau-Brunswick.

Albert, Carleton, Charlotte, Frédéricton, Kings, Northumberland, Queens, Sunbury, Westmoreland et York.

Manitoba.

Lisgar et Marquette.
La loi n'est en vigueur dans aucune des autres provinces ou territoires.

RECETTES ET DÉPENSES.

L'état ci-dessous des recettes du département est pour l'exercice clos le 31 mars 1908. Les recettes pour les douze mois, soit $89,500.40, ont dépassé de près de quarante mille dollars les dépenses du département pour salaires et dépenses imprévues. Les recettes pendant l'année de calendrier ont été de $101,937.40.

Chartes, chartes supplémentaires et permis	$86,800 15
Commissions	732 00
Passeports	1,052 00
Copies certifiées	674 25
Certificats de constitution en corporation	73 00
Certificats de dépôt	67 50
Ampliations	40 00
Certificats de légalisation	28 00
Copies	9 50
Certificats	25 50
	$89,801 90

Du montant ci-dessus, il faut déduire la somme de $5,194.50, transférée à l'Imprimeur du Roi pour annonces relatives aux avis de lettres patentes sous l'autorité de la loi des compagnies, dans la *Gazette Officielle.*

BIBLIOTHÈQUE DE RÉFÉRENCE ET DISTRIBUTION.

Après le transfert au ministère de l'Agriculture, en 1903, des archives antérieures à la Confédération, la bibliothèque de référence a été établie en partie pour qu'elle pût être utilisée par toutes les divisions de l'exécutif, et je suis heureux de dire que ce but a été atteint, presque tous les départements en ayant profité en différents temps et quelques fonctionnaires de cette division y allant presque chaque jour.

La classification et la disposition de la grande masse de livres et de documents accumulés pendant quarante et un ans depuis la Confédération, qui sont encore dans ce

qui était autrefois la Division des Archives du département, font des progrès très satisfaisants ; mais avec le personnel très peu nombreux dont on peut disposer pour faire ce travail, les résultats ne seront très évidents que dans quelque temps.

Comme vous le savez, la distribution des publications officielles et autres reçues du gouvernement impérial et des gouvernements étrangers, des grandes institutions d'éducation et de science, et d'autres corporations du monde, constitue une fonction très importante du département. Ce travail est fait concurremment avec celui de la bibliothèque et, grâce à des améliorations apportées au système, d'une manière très expéditive et efficace.

Outre ce que l'on peut appeler la distribution ordinaire des rapports départementaux, documents de la session, journaux, débats, etc., dont plusieurs mille exemplaires ont été expédiés pendant l'année, plus de sept mille volumes contenant quelques donations d'une valeur spéciale, faites par l'Empire Allemand, l'Empire du Japon, l'Inde, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et autres états, ont été reçues et distribuées aux divers gouvernements provinciaux, universités, corporations municipales, etc., dans la Puissance.

PASSEPORTS.

Les renseignements ordinaires pour l'avantage du public voyageur concernant les exigences du Canada et d'autres pays relativement à l'émission de passeports se trouvent dans ce rapport, avec une liste des personnes auxquelles ces documents ont été délivrés pendant les quinze mois. Bien que le nombre total excède de beaucoup celui des années précédentes, il n'est aucunement proportionné au volume des voyages à l'étranger ; ce qui indique que la grande majorité des canadiens qui voyagent ne se rendent pas compte de l'avantage de la possession d'un passeport ou n'y attachent aucune importance. La valeur des passeports a souvent été démontrée, et bien qu'ils ne soient pas exigés dans quelques pays, ils sont absolument indispensables dans d'autres ; ailleurs, il est bon de les avoir, ne serait-ce que comme moyen d'identification, personnelle et nationale, dans les cas d'accidents ou autres.

Mon rapport au sujet du travail fait dans la Division du Registraire du département vient immédiatement après. Outre la liste des chartes d'incorporation, des chartes supplémentaires et des certificats de naturalisation déjà mentionnés, il contient une liste de toutes les chambres de commerce, des unions ouvrières, des pouvoirs donnés aux compagnies britanniques et étrangères, des commissions aux fonctionnaires publics, et autres renseignements utiles.

La liste du service civil du Canada pour l'année 1907, contenant les noms de tous les employés dans les différents départements du service civil et dans les deux Chambres du parlement, le 1er avril 1907, avec les dates de leur première nomination et de leur promotion au rang qu'ils occupent actuellement, leur âge et leurs appointements, a été publiée et distribuée, et la liste de l'année courante, jusqu'au 1er avril dernier, est actuellement en voie de préparation.

Le rapport de la Commission d'Examen du service civil pour 1907, requise par l'article 107 de la Loi du service civil, a été publié et distribué.

Il fait plaisir d'entendre les bons témoignages donnés au sujet de la manière satisfaisante dont le personnel du département dans les deux divisions a rempli ses devoirs,

Ci-jointe est une liste d'annexée à cette partie de mon rapport.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH POPE,

Sous-Secrétaire d'Etat.

Ottawa, avril 1908.

LISTE DES ANNEXES.

A.—Listes complètes des nominations consulaires au Canada, d'après les dernières informations fournies au Secrétaire d'Etat, la première liste contenant les noms de tous les titulaires, dans l'ordre alphabétique, avec mention des pays représentés ; et la seconde, les noms rangés aussi par ordre alphabétique, des pays représentés avec, à la suite, les noms des officiers consulaires ; la date des nominations étant donnée dans les deux cas.

B.—Résumé des réponses aux adresses et aux ordres du Sénat et de la Chambre des Communes, session de 1906-1907, qui ont été reçues et préparées par ce département et présentées par le canal du Secrétaire d'Etat.

C.—Liste des personnes auxquelles il a été délivré des passeports durant l'année 1907 et les trois premiers mois de 1908.

A la suite de cette annexe est imprimé le règlement qui régit la délivrance des passe-ports, ainsi que celui relatif aux passe-ports des pays étrangers.

D.—Tarif des droits payables au jour de la demande de lettres patentes constitutives de compagnies en vertu de la "Loi des compagnies".

E.—Tarif des droits payables au jour de la demande, par les compagnies britanniques et étrangères, de permis d'exploitations minières dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

F.—Tarif des droits payables sur les commissions à des fonctionnaires publics.

G.—Règlement et tarif des droits payables ; demandes de lettres patentes sous l'autorité de la "Loi concernant les compagnies de prêt".

H.—Liste des officiers, commis et serviteurs du ministère du Secrétaire d'Etat, ainsi que la date de leur première nomination, le rang et le salaire de chacun d'eux.

RAPPORT DÉ LA DIVISION DU REGISTRAIRE.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU CANADA,
DIVISION DU REGISTRAIRE, OTTAWA, avril 1908.

L'honorable R. W. SCOTT, C.R., S.L.D.,
Secrétaire d'Etat du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter, pour votre information, le relevé suivant du travail exécuté sous ma direction dans cette division de votre département, durant la période de quinze mois, depuis le dernier rapport, c'est-à-dire depuis le 1er janvier 1907, jusqu'au 31 mars 1908.

TABLEAU résumant les sommes de travail exécuté dans la division du registraire du département du Secrétaire d'Etat, du 1er janvier 1907 au 31 mars 1908.

Documents.	Grossoyés.	Enregistrés.	Totaux.
Contrats	....	4	4
Nominations	1	27	28
Certificats de déclaration de Chambre de Commerce	....	18	18
*Obligations	3	67	70
Résiliations	4	4	8
Chartes	442	442	884
Commissions	166	189	355
Actes, cessions, abandons, etc	....	184	184
Ampliations	7	7	14
Baux	22	22	44
Lettres patentes, appelant au Sénat	9	9	18
" accordant une annuité	7	7	14
Permis—passages d'eau	3	3	6
" occupation	1	1	2
" exploitations de mines	2	2	4
Avis d'additions, etc., à des obligations générales	....	71	71
Arrêtés du conseil	....	6	6
Plans et devis	....	1	1
Procurations	....	6	6
Proclamations	36	41	77
Actes de renonciation	12	12	24
Unions industrielles	....	2	2
Traités	....	2	2
Mandats	17	36	53
Writs pour main-forte	7	....	7
" d'élection	....	17	17
LETTRES PATENTES.			
†Vente de terre de l'Artillerie	33	33	66
Concessions spéciales	19	19	38
Totaux	791	1,232	2,023

*Il est présenté au Parlement en vertu de l'article 32 du ch. 19 des S.R. du Canada 1906, un relevé annuel des "obligations," lequel contient tout le détail des obligations enregistrées à la division depuis le précédent rapport.

†Des états trimestriels de ces terrains ont été envoyés au régistrateur de chaque cité et comté de la province d'Ontario, et au secrétaire-trésorier de chaque cité et comté de la province de Québec où les lettres patentes ont été expédiées, en outre, il a été transmis au secrétaire provincial d'Ontario copie des divers états relatifs à cette province.

Pendant les quinze mois écoulés depuis le dernier rapport, il a été fait copie de divers documents, manuscrits et records se montant à plus de 2,250 pages.

Quant à l'ouvrage qui a été accompli en vertu des exigences de la loi de naturalisation, vu la longue période de quinze mois pour laquelle ce rapport est fait, j'ai pu y inclure trois périodes semi-annuelles complètes, c'est-à-dire, du 1er juillet 1906 au 31 décembre 1907. Durant ce temps, 17,714 noms additionnels ont été enregistrés, avec tableau de particularités se rapportant à chacun d'eux. Ces noms ont été soigneusement indexés, et les différents retours, de même que les copies certifiées de certificats s'y rattachant, ont été classifiées, numérotées et mises en paquets avec une liste alphabétique des dits retours ainsi que des noms des officiers-rapporteurs et des endroits pour lesquels ces rapports ont été faits. Ces papiers sont à la main.

Je puis dire que le nombre total des étrangers naturalisés, depuis la mise en force de la loi, se monte à 87,404 noms.

On trouvera, à la 3me page, un tableau montrant les anciennes nationalités des étrangers naturalisés en vertu de la loi pendant les trois périodes semi-annuelles ci-haut mentionnées.

Il faut remarquer que les officiers étant devenus plus familiers avec leurs devoirs en vertu de la loi, les retours sont faits plus correctement et intelligemment qu'autrefois et que l'ouvrage est exécuté d'une manière satisfaisante.

On trouvera des tableaux ci-annexés montrant l'ouvrage fait par cette division pour les quinze mois depuis le dernier rapport, comme suit :—

(1) Résumé des lettres patentes en vertu de la partie I de la "Loi des compagnies" (chap. 79 S.R.C., 1906) avec index.

(2) Liste des compagnies de prêt licenciées en vertu de la partie IV, chap. 79 S.R.C., 1906.

(3) Liste des compagnies licenciées pour exploiter des opérations minières dans le district du Yukon et les territoires du Nord-Ouest du Canada, en vertu de la partie V, chap. 79 S.R.C., 1906.

(4) Liste des commissions délivrées aux officiers publics.

On trouvera aussi ci-jointe une liste complète de toutes les chambres de commerce incorporées dans la Puissance et enregistrées dans cette division.

Une liste de toutes les unions ouvrières enregistrées dans cette division en vertu des dispositions de la "Loi des unions ouvrières."

Une liste de toutes les compagnies incorporées en vertu des différentes lois des compagnies depuis l'année 1821 jusqu'au 31 mars 1908.

Le tout respectueusement soumis,

J. POPE,

Sous-registraire général du Canada.

RELEVÉ indiquant la nationalité d'origine des personnes naturalisées en vertu de l'Acte de naturalisation, ch. 77 S.R.C., 1906, telle qu'enregistrée dans cette division depuis le dernier rapport (30 juin 1906) jusqu'au 31 décembre 1907.

Africains	1
Arméniens	78
Autrichiens	1,915
Bavarois	4
Belges	129
Bohémiens	7
Brésiliens	1
Bucowiniens	2
Bulgares	9
Chiliens	1
Chinois	283
Danois	124
Doukobors	222
Hollandais	34
Egyptiens	1
Finlandais	122
Français	256
Galiciens	807
Allemands	319
Grecs	60
Hongrois	279
Islandais	238
Italiens	891
Japonais	306
Juifs	66
Macédoniens	2
Monténégrins	3
Norvégiens	352
Perses	9
Philippines	1
Polonais	62
Prussiens	11
Roumains	499
Russes	2,127
Scandinaves	5
Serbes	1
Espagnols	13
Suédois	674
Suisses	37
Syriens	152
Turcs	104
Etats-Unis d'Amérique	7,279
Ré-admissions	215
Non données	13
Total	17,714
Total depuis dernier rapport	17,714
Total déjà enregistré	70,690
Grand total	88,404

SOMMAIRE DES LETTRES PATENTES

DÉLIVRÉES AUX

COMPAGNIES CONSTITUÉES EN CORPORATION

SOUS L'AUTORITÉ DE

LA "LOI DES COMPAGNIES," PARTIE I DU CHAP. 70. S.R.C. 1906.

Depuis le 1er janvier 1907 jusqu'au 31 mars 1908

'THE QUEBEC CARTAGE AND TRANSFER COMPANY', (LIMITED).

Constituée en corporation le 3 janvier 1907. - - - - Capital, $150,000.

Nombre des actions, 1,500—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Rodolphe Forget, M. P., de Montréal, P. Q. ; l'honorable Edward Burroughs Garneau, et l'honorable Richard Turner, tous deux membres du Conseil législatif de la province de Québec ; Jules Hone, agent du chemin de fer Canadien du Pacifique, Neuville Belleau, courtier de change, l'honorable Adélard Turgeon, C.M.G., membre du Conseil exécutif de la province de Québec, tous de Québec, P.Q., et John Henry Walsh, gérant général du chemin de fer Québec Central, de Sherbrooke, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Québec, P.Q.

Objets de la compagnie :—(*a*) Rassembler, recevoir, transférer, convoyer et expédier du bagage, du grain, des articles, effets et marchandises, des produits, valeurs et tous articles de commerce et autres effets, et transporter des voyageurs d'un endroit à un autre en Canada ; (*b*) Transporter par terre au moyen de voitures tirées par des chevaux et par automobiles ou autre force motrice les susdits articles et voyageurs aussi dans les alentours de la province de Québec ; (*c*) Entreposer et emmagasiner (y compris l'emmagasinage à froid) aucuns des dits articles ainsi transférés ou reçus pour être transférés par la compagnie ; (*d*) Acquérir, construire, posséder, utiliser, louer et exploiter les bâtiments, machinerie et structures, et acquérir, posséder, utiliser et exploiter les véhicules et accessoires qui seront nécessaires aux fins de son industrie ; (*e*) Manufacturer, vendre et disposer de voitures de tous genres et d'autres articles employés dans l'industrie du voiturage et s'y rattachant. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 9 mars 1908, à la compagnie dite

"THE QUEBEC CARTAGE AND TRANSFER COMPANY." (LIMITED).

A l'effet de porter le capital de la dite société de $150,000 à $300,000, par addition de 1,500 actions de $100, à son capital actuel.

'SLATER-SHERWOOD,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 3 janvier 1907. – – – Capital, $49,900.

Nombre des actions, 1,996.—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—Robert Nicholas Slater, bourgeois ; Esther Alberta Sherwood, femme mariée ; Ann Slater, femme mariée ; Arthur Percy Sherwood, C.M.G., commissaire de police fédérale ; Nicholas James Slater, ingénieur civil ; et Sévères Percy Sherwood, bourgeois, tous d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Robert Nicholas Slater, Esther Alberta Sherwood, Ann Slater et Arthur Percy Sherwood.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir et détenir par bail, achat ou autre titre légal des terrains, maisons, bâtisses ou propriétés ; les hypothèques, louer, vendre, tranporter et disposer ; (*b*) Améliorer et diviser les dits terrains, et y construire, ériger, bâtir et maintenir des maisons, magasins, bureaux, entrepôts ou autres bâtisses ou constructions ; les changer, démolir, améliorer et reconstruire ; les affermer, louer, vendre, transporter ou en disposer ; (*c*) Avancer des deniers aux acheteurs ou locataires des terrains de la compagnie pour des fins de construction ou autres améliorations et prendre des mortgages, hypothéques, liens et charges pour assurer le paiement du prix d'achat de toute propriété vendue par la compagnie, ou d'aucun argent dû à la compagnie par les acheteurs pour des fins de construction ou autres améliorations, et vendre ou disposer autrement des dits mortgages, hypothèques, liens et charges, et temporairement, en attendant l'obtention de revenus d'iceux, de la manière ci-dessus prévue. investir le surplus des fonds de la compagnie en telles garanties approuvées que les fidéi-commissaires sont généralement autorisés à investir les fonds qui leur sont confiés. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'DIAMOMD-CAULK HORSE SHOE COMPANY,' (LIMITED)

Constituée en corporation le 4 janvier 1907. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Marvin Sherin Kennedy, bourgeois ; Thomas Milton Higgins, avocat ; William Douglas, avocat ; Bosville Place, bourgeois ; et Aleda Egleton, teneur de livres, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Sièje social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—Manufacturer, vendre et faire le commerce de fers à chevaux en vertu de la patente du Canada n° 81503 et de toutes améliorations à icelle accordées à Henry Broderick, de Winnipeg, dans la province de Manitoba, bourgeois, et maintenant en possession de Herbert P. Kennedy, de la cité de Peterborough, expéditeur, et John A. McCoy, du village de Madoe, dans le comté d'Hastings, expéditeur, et de vendre les droits de magasin et autres droits de manufacture en vertu de la dite patente et de ses améliorations, et à ces fins acquérir le titre de la dite patente et de ses améliorations des dits Herbert P. Kennedy et John A. McCoy et de payer la dite patente et ses améliorations avec des actions pleinement libérées du capital de la dite compagnie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'GEO. W. REED & CO.,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 4 janvier 1907. - - - - Capital, $150,000.

Nombre des actions, 1,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles Torrey Williams, entrepreneur, Frederick Handel Barwick, entrepreneur, Egbert Charles Barwick, commis, Kenneth Donald Church, entrepreneur, tous de Montréal, P. Q., et James Kirby McNutt, comptable de Westmount, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, P. Q.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'entrepreneur, constructeurs, couvreurs et commerçants et fabricants de béton, ciment, asphalte, métal en feuille, préparations pour toiture, et autres matériaux qui peuvent être employés directement par les entrepreneurs, constructeurs ou couvreurs, avec la faculté d'agir comme agents pour d'autres personnes ou corporations engagées dans une semblable industrie, et aussi faire tout autre commerce d'une nature semblable, ou se rattachant à ce qui précède ; (*b*) Acquérir l'industrie actuellement exercée en la cité de Montréal sous la raison sociale de Goa. W. Reed & Co., ainsi que sa clientèle, et émettre des actions acquittées en paiement complet ou partiel de cet achat ; (*c*) Acquérir par achat, bail ou autrement, toute propriété mobilière ou immabilière, et la clientèle, droits, franchises, privilèges, contrats et actif de tous genres ou se rattachant à l'industrie de la compagnie, aux conditions jugées convenables, et les payer en deniers comptants ou partie en deniers comptants et partie en actions acquittées ou obligations ou autres valeurs de la compagnie selon qu'il sera convenu, et vendre et céder ou autrement disposer de toute ou de partie de la propriété ainsi acquise ; (*d*) Acquérir, détenir, et posséder des parts de toute autre corporation engagée dans une semblable industrie ou s'y rattachant, et les payer en deniers comptants ou partie en deniers comptants et partie en actions acquittées de la compagnie, et les vendre ou autrement en disposer ; (*e*) Se fusionner avec tout individu, maison ou corporation dont le but est identique à celui de la présente compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'HOUSEHOLD WASHING COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 4 janvier 1907. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, $200. —Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John Alexander Cameron, notaire public, James Edouard Coulin, avocat, Ernest Thomas Ashcroft, commis, George Thomas Jenkin, commis, tous de Montréal, P.Q., et Charles Albert Duclos, C.R., de Westmount, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, P.Q.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie de la buanderie dans toutes ses branches, et toute autre industrie ou commerce d'une nature semblable ou analogue ou s'y rattachant; (*b*) Acheter, louer ou autrement acquérir et détenir toute propriété mobilière ou immobilière qui sera jugée nécessaire aux fins de l'industrie de la compagnie, et construire des fabriques, magasins, entrepôts et autres établissements à l'époque et à l'endroit jugés convenables; (*c*) Développer de l'énergie ou force motrice par la vapeur, l'électricité ou autrement, et l'utiliser dans l'industrie de la compagnie, et conclure des conventions avec d'autres compagnies, personnes, maisons et corporations pour l'application de cette énergie à des fins de traction, d'éclairage et de chauffage; (*d*) Acheter ou autrement acquérir de tout individu ou corporation toute industrie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, ainsi que les bâtiments, fonds de commerce et actif généralement de cette industrie, et acheter, acquérir et détenir du stock ou des parts de stock de toute autre corporation engagée dans une industrie identique à celle de la présente compagnie; (*e*) Vendre et disposer de l'entreprise de la compagnie, ou de toute partie d'icelle, pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des parts, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie; (*f*) Acquérir et détenir des garanties de tous genres, mobilières et immobilières, pour des dettes, engagements ou obligations envers la compagnie au sujet des fins et objets de la dite compagnie, et mortgager, hypothéquer, grever, vendre, louer, ou autrement disposer de toute ou de partie de la propriété de la compagnie; (*g*) Demander, acheter ou autrement acquérir tous brevets d'invention, marques de commerce, droits d'auteur, ou autres privilèges de cette nature qui se rattachent aux fins de la compagnie, ou qui peuvent lui être utiles, et les vendre ou autrement en disposer selon qu'il sera jugé à propos; (*h*) Emettre en peiement, en tout ou en partie, pour toute propriété mobilière ou immobilière, droit, licence ou privilège qui peut être acheté, pris, loué ou autrement acquis par la compagnie, ou pour services rendus à la compagnie, des parts du capital-actions de la compagnie, souscrites ou non, comme actions acquittées et non cotisables, ou des obligations de la compagnie; (*i*) Exercer toute autre industrie qui peut être utile aux fins de la compagnie, ou que la compagnie croira capable d'être avantageusement exercée en rapport avec celle de la compagnie; (*j*) Faire tous actes et exercer tous les pouvoirs et faire tout commerce se rattachant aux fins pour lesquelles la compagnie est constituée, ou propres à les atteindre.

La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE J. E. COSTIN & Co.,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 8 janvier 1907 - - - - - - - - - Capital, $75,000.

Nombre des actions, 500.—Montant de l'action, $50.

Membre de la corporation :—Henry Claudon, négociant, de Rouillac, France; Joseph Eugène Costin, négociant, Joseph Cléophas Lamothe, avocat, Lucien Giroux, notaire, Jules Lavergne, photographe, et Vital Geoffrion, épicier, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Joseph Eugène Costin, Joseph Cléophas Lamothe, Jules Lavergne, Vital Geoffrion et Lucien Giroux.

Siège social :—Cité de Montréal, P. Q.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire un commerce de gros en épiceries et autres denrées, en vins, liqueurs, eaux-de-vie, spiritueux, eau de Vichy, tabacs, épices, thés, cafés, fruits, marinades, conserves, confiseries, provisions et autres produits de tous genres ; (*b*) Faire un commerce général de gros en liqueurs acides, fluides alcooliques ou spiritueux, soit distillés ou fermentés, en essences et liquides de toutes sortes ; (*c*) Faire un commerce général de gros en médicaments brevetés et autres produits pharmaceutiques de toutes sortes, et pour les fins suivantes :—(1) Importer et exporter ; (2) Manufacturer, et autrement produire et acquérir ; (3) Agir comme marchand à commission et agent de commerce généralement ; (4) Acheter, ériger, construire, louer, posséder et utiliser tous moulins, usines, bâtiments et entrepôts, machinerie et outillage de toutes sortes pour les fins de la dite industrie, les vendre, louer, transporter et en disposer de toute manière que ce soit dans l'intérêt de la compagnie ; (5) Agir comme agent, généralement, pour les manufacturiers et tout producteur que ce soit, et comme garants en toutes matières ici mentionnées ou celles d'une nature identique ; (6) Acquérir, louer, acheter et posséder d'une façon quelconque, toutes marques de commerce, droits de brevet, privilèges concernant toutes inventions et toutes licences de toute personne et de toute compagnie engagée dans une industrie semblable, les utiliser et permettre à d'autres de les utiliser, les louer à d'autres, les transporter, vendre ou autrement en disposer, en franchise, louer, vendre et transférer d'une façon quelconque, les marques de commerce, droits de brevet, privilège concernant toute invention et licence, quels qu'ils soient, appartenant à la dite compagnie, en permettre l'usage et en disposer, de toute manière dans l'intérêt de la compagnie ; (7) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, de la fusion des intérêts, la coopération, l s risques communs, les concessions réciproques ou autrement, avec toute personne, maison ou corporation exerçant une industrie identique à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (8) Acquérir de toute façon des parts du capital de toute autre compagnie semblable, faisant un commerce de gros et de détail, les payer en deniers comptants ou en parts du capital de la présente compagnie, ou partie en deniers comptants et partie en actions acquittées du dit capital ; les vendre, transférer et disposer selon les arrangements faits par la présente compagnie ; (9) Se fusionner avec toute autre compagnie engagée dans un commerce semblable ; (10) Acheter, acquérir, posséder, de toute manière, tous intérêts dans d'autres compagnies dont le but est en tout ou en partie semblable à celui de la présente compagnie, les payer en deniers comptants ou en parts du capital-actions de la présente compagnie, ou partie en deniers comptants et partie en actions de la même compagnie, les transférer, vendre et en disposer, selon que la compagnie le jugera bon, et au plus grand avantage de la compagnie ; (11) Faire toutes sortes d'opérations d'entreposage ; (12) Acquérir, détenir et se charger des affaires et du commerce des agences et clientèle de " Claudon et Cie ", maison qui est composée de M. Henry Claudon, marchand, résidant à Rouillac, Charante, France, et de M. Joseph Eugène Costin, marchand de la cité de Montréal, et faisant affaires à Montréal, en société, comme importeurs de vins, liqueurs, eau de Vichy, conserves et spécialités d'effets français et étrangers, sous le nom de " Claudon et Cie ", les payer en actions acquittées de la valeur au pair des actions ordinaires de la dite compagnie, continuer les affaires de la dite maison, acquérir et détenir tous ces droits et se charger de ses obligations conformément aux conditions énoncées et stipulées dans une convention conclue entre la dite maison " Claudon et Cie " et J. Lavergne *et al* le 27 décembre 1906, dont copie a été déposée au Secrétariat d'Etat du Canada ; (13) Acquérir de toute façon légale, louer, posséder, et acheter tout immeuble pour les fins de la compagnie, les vendre, louer, transférer, hypothéquer et disposer à l'avantage de la compagnie ; (14) Prendre, acquérir, recevoir, détenir et garder des valeurs de toutes sortes, des propriétés

mobilières ou immobilières pour des dettes, engagements ou toutes autres obligations des tiers envers la compagnie; les administrer, louer, hypothéquer, vendre et en disposer. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 21 septembre 1907, à la compagnie dite

'THE J. E. COSTIN & CO.,' (LIMITED).

A l'effet de changer le nom de la dite compagnie en celui de

'THE CLAUDON COMPANY,' (LIMITED).

'THE MONTREAL EXPLORATION AND DEVELOPMENT COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 8 janvier 1907. - - - - Capital, $50,000.

Nombre des actions, 500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la carporation :—Benjamin Burland, agent financier; Louis J. Oartier; comptable; James M. Mitchell, agent d'immeubles; Louis A. Dérome. notaire, tous de Moncréal, P.Q.; et Charles Ralph, expert minier, de Longueuil, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les mêmes dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer une industrie générale de mines, d'exploration et de développement, au sujet de toutes sortes de minéraux, minérais et leurs produits secondaires; acquérir, développer et exploiter une industrie générale de hauts-fourneaux et d'affinage de toutes sortes de minerais et de minéraux; acquérir, exploiter et disposer de terres et de coupes de bois, et faire tout ce qui est nécessaire ou à propos; obtenir tout le bois et les produits du bois, et en faire le commerce; (2) Acquérir, développer, exploiter, louer des pouvoirs hydrauliques, tramways électriques, vapeurs ou autres vaisseaux, aqueducs, travaux hydrauliques, chemins, glissoirs, quais, barrages et estacades nécessaires à l'industrie et aux travaux de la compagnie et s'y rattachant; (3) Acquérir, posséder, et disposer de droits de brevet, brevets d'invention et autres droits et privilèges se rattachant à l'industrie de la compagnie; acquérir des biens, effets et obligations et droits de toute personne, compagnie, syndicat ou corporation identique à la présente compagnie, et conclure des conventions, ou vendre l'entreprise de la compagnic, en tout ou en partie, ou se fusionner avec toute personne, individu, maison, syndicat, compagnie ou torporation engagé dans une semblable industrie; (4) Faire, allouer et émettre en paiement ou en échange, en tout ou en partie, pour toute propriété mobilière ou immobilière, droit, licence, ou privilège ou toute chose que la compagnie peut acheter, prendre, louer ou autrement acquérir, ou comme garantie pour les obligations que la compagnie peut émettre et l'intérêt qu'elles portent, ou pour tous services rendus à la compagnie, des parts du capital-actions de la compagnie souscrites ou non, comme actions acquittées et non cotisables ou obligations de la compagnie; (5) En son propre nom, ou par l'intermédiaire d'autres, acquérir, détenir, posséder, engager, disposer de parts du capital-actions, obligations ou autres valeurs de toute autre compagnie engagée dans une entreprise que la présente compagnie est autorisée à exercer, appliquer les fonds de la compagnie et son stock à leur

acquisition et voter en vertu du dit stock; (6) Partager les profits, s'unir ou coopérer avec toute personne ou compagnie, maison, syndicat, engagé dans toute industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer; et faire tous autres actes et choses qui se rattachent aux fins pour lesquelles la compagnie est formée, ou propres à les atteindre. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'LANDAU ET CORMACK' (LIMITED).

Constituée en corporation le 10 janvier 1907. - - - - Capital $25,000.

Nombre des actions, 2500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles Landau, marchand, Otto Hobrecker, marchand, James Cormack, gérant, Frederick H. Markey, C.R., et RonaldCamerono Grant, comptable, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer, produire, adapter, préparer, acheter, vendre et autrement disposer du tabac, des cigares, cigarettes et accessoires de fumeurs, et manufacturer, produire, acheter, adapter, préparer, utiliser, vendre ou autrement faire le commerce des matériaux, articles ou choses nécessaires relativement à l'usage du tabac, des cigares, cigarettes et accessoires de fumeurs. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs,

---

'MALE ATTIRE,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 10 janvier 1909. - - - - Capital $25,000.

Nombre des actions, 250.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Frederick Charles Shorey, manufacturier, James Edward Coulin, avocat, Patrick Kieran, dessinateur, et Robert Farrell, commis, tous de Montréal, Qué., et Charles Albert Duclos, C.R., de Westmount, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Faire le commerce de tailleurs en gros et en détail et de marchands de nouveautés en gros et en détail; (2) Faire le commerce de marchands et de manufacturiers de tous les effets et marchandises et autres articles de commerce, et comme agents de manufacturiers et marchands à commission; (3) Manufacturer, acheter, vendre et autrement disposer de tous articles d'habillement d'hommes, et sans restriction aucune, ce commerce sera censé comprendre les vêtements d'hommes, chapeaux, bonnets de fourrure, pelleteries, chaussures, cols, poignets, cravates, et autres effets pour les hommes; (4) Construire, établir, acheter, louer ou autrement acquérir, entretenir et exploiter des fabriques et des outillages pour confectionner et fabriquer tous les susdits articles et effets et tous autres d'une nature semblable, et faire et exécuter tous les actes qui s'y rattachent; (5)

Acquérir, construire, hypothéquer, vendre et transporter tous biens-fonds, terrains et bâtiments nécessaires à l'exécution des susdites entreprises ; (6) Acheter ou autrement acquérir toute industrie identique à celle pour laquelle une charte est demandée, et tous terrains, propriétés, droits, contrats et responsabilités y appartenant, et payer toute telle industrie en actions acquittées, obligations, débentures et autres valeurs de la compagnie, et ce paiement peut être garanti en hypothéquant tous ou une partie des immeubles, terrains, bâtiments ou propriété immobilière généralement de la compagnie ; (7) Louer, ou sous-louer toute propriété de la compagnie ; vendre ou autrement disposer de la propriété ou entreprise ou une partie d'icelle pour la compensation que la compagnie jugera à propos, et en particulier pour des parts, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie ; (8) Acheter, acquérir, détenir, vendre et disposer des parts de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, ou utile et s'y rattachant, et les payer en actions acquittées ordinaires ou préférentielles de la présente compagnie ; (9) Acquérir, utiliser, vendre ou louer tous brevets d'invention, marques de commerce, et dessin de machines, étampes, procédés, outils, ustensiles et autres choses et articles employés dans l'entreprise de la compagnie, et les payer en actions acquittées de la compagnie si la chose est jugée à propos ; (10) Payer pour toute propriété, droits ou choses acquis par la compagnie ou pour services rendus à la compagnie en actions acquittées ordinaires ou préférentielles du capital de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

"THE PRINCE RUPERT'S TIMBER AND LUMBER COMPANY", (LIMITED).

Constituée en corporation le 10 janvier 1907. - - - Capital, $450,000.

Nombre des actions, 4,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Edward H. Moore, marchand de bois ; William Anderson, gérant ; George H. Rochester, marchand de bois ; William H. Dwyer, marchand ; Robert E. McCracken, écuyer ; et Alexander Fleck, manufacturier, tous d'Ottawa, Ont. ; James Hislop Sanderson, marchand de bois ; Frederick C. Baker, marchand ; et Alfred H. Woodman, agent, tous de Prince-Albert, Sask. ; et John H. Lamont, avocat, de Régina, Sask.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Edward H. Moore, William Anderson, William H. Dwyer, Alexander Fleck et James Hislop Sanderson.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exploiter le bois et le commerce du bois de construction dans toutes ses branches et autres affaires s'y rattachant, dans la Puissance du Canada et ailleurs, y compris l'achat, la vente et les opérations dans toutes sortes de bois et bois de construction scié, équarri et façonné, des billots, liens, empiler poteaux de télégraphe et téléphone, poteaux de clôture, bois et autres produits de la forêt, manufacturer des meubles, portes, châssis, jalousies et autres articles semblables, exercer dans toutes ses branches l'industrie de manufacturer la pulpe, le bois de pulpe, le papier et autres produits du bois et de la pulpe, et tous autres articles et matériaux dans lesquels le bois forme la principale partie ; (*b*) Posséder, détenir et acquérir de temps en temps par achat, bail, échange ou autrement des terrains forestiers à titre de franc-alleu ou en vertu d'un bail, des concessions ou limites, du bois de toutes sortes à l'exclusion des terres, des permis de couper le bois, des concessions de bois de pulpe, des sites de moulins, des pouvoirs hydrauliques, et toute autre propriété, meuble ou immeuble nécessaire ou utile pour les

besoins de la compagnie ; acquérir, louer, ériger, posséder, équipper, maintenir et opérer des scieries et des manufactures de toute sorte pour la manufacture des articles de bois et de pulpe ; développer les biens de la compagnie, et de temps en temps, vendre, transporter ou autrement disposer d'aucune ou de toute propriété meuble ou immeuble, des intérêts ou de l'entreprise de la compagnie ou d'aucun ou de tous ses produits ; (*c*) Bâtir, acquérir, posséder, opérer, noliser, vendre, hypothéquer des bateaux, vaisseaux, remorqueurs et allèges, et les employer à touer ou transporter les vaisseaux, le bois, les billots, le fret et les provisions de la compagnie, de même que les produits de ses moulins et manufactures et pour tout autre des objets de la compagnie sur et dans les eaux navigables ou limitrophes de la Puissance du Canada ; (*d*) Bâtir, acquérir, posséder, opérer, vendre ou hypothéquer des minoteries, moulins à farine ou élévateurs, et, en général, exercer l'industrie de marchands de grain et de fleur ; (*e*) Construire, améliorer et maintenir des routes, ponts, quais, jetées, viaducs, aqueducs, entrepôts et autres bâtisses et constructions nécessaires pour les objets de la compagnie ; (*f*) Construire et opérer le matériel et autres ouvrages pour l'obtention et la production de l'électricité pour les besoins de la compagnie en quelqu'endroit qu'ils soient situés ; (*g*) Faire le commerce de toutes sortes d'effets et de marchandises en rapport avec l'entreprise de la compagnie ; (*h*) Acquérir ou autrement posséder, en tout ou en partie, l'entreprise, les biens et les engagements de toute personne, société ou compagnie exerçant une industrie que la présente compagnie est autorisée à faire ou possédant des biens convenables aux objets de la présente compagnie, et les payer en deniers ou en actions de la compagnie ; (*i*) Prendre, acquérir, détenir et disposer des actions et garanties de toute compagnie exerçant ou engagée dans une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer ou s'engager et de se fusionner avec toute compagnie ayant des objets semblables aux siens. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'SHERBROOKE NOVELTY MANUFACTURING COMPANY,' (Limited).

Constituée en corporation le 10 janvier 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Archibald Grant Snowdon, marchand, et Ernest Robert Ebbitt, de Montreal, Reginald Ashmun Wright, manufacturier, Arthur Trevor Boydell, comptable, et James Arthur Swan, marchand, tous de Sherbrooke, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Archibald Grant Snowdon, Reginald Ashmun Wright, et Arthur Trevor Boydell.

Siège social :—City de Québec.

Objets de la compagnie :—(1) Conduire la vente de nouveautés telles que ustensiles de ménage, appliques et ornements, effets personnels et autres petits articles ; manufacturer toutes sortes de menus articles, manufacturer, vendre et disposer généralement de toutes sortes d'appareils mécaniques et électriques, agir comme agents de toute compagnie, maison ou industrie pour toutes catégories d'effets, acheter, vendre et détenir des inventions, droits de brevet, marque de commerce ou autres droits de propriété, acquérir par bail ou achat toute en une partie de l'industrie de toute autre personne ou personnes faisant un commerce semblable à celui que la présente compagnie est autorisée à exercer, acheter et vendre et détenir des immeubles se rattachant au commerce de la compagnie, et généralement faire tous actes se rattachant au commerce de la compagnie ou favorables aux intérêts de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE CONSOLIDATED CHEMICAL COMPANY', (Limited).

Constituée en corporation le 11 janvier 1907. - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Alexander William Carmichael, commis aux ventes, John G. O'Donoghue, avocat, Mary Mitchell, sténographe, William T. J. Lee, avocat, Thomas J. O'Connor, avocat, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Alexander William Carmicahel, John G. O'Donoghue et William T. J. Lee.

Siège social :—Cité de Trois-Rivières, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Faire le commerce de gros et de détail de drogues ; manufacturer, acheter, vendre et autrement disposer de produits chimiques, drogues et préparations pharmaceutiques de toutes sortes, acquérir, détenir, hypothéquer, vendre et transporter les immeubles qui seront nécessaires aux fins de la compagnie ; acquérir et se charger de toute industrie active et de tous les biens et engagements, et surtout des recettes, formules et renseignements complets quant à leur procédé de manufacture, et des droits de manufacturer, et vendre des préparations médicinales ; acquérir toutes formules de médicaments brevetés, et les payer en actions acquittées de la compagnie. La compagnie exercera son industrie partout le Canada et ailleurs.

'DOMINION POWER AND TRANSMISSION COMPANY', (Limited).

Constituée en corporation le 11 janvier 1907. - - - Capital, $25,000,000.

Nombre des actions, 250,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Steller Lovell, comptable ; William Bain, teneur de livres ; Robert Gowans, clerc d'avoué ; Ernest William McNeill, clerc d'avoué ; Henry Chambers, clerc d'avoué ; Charles Hall Black, sténographe ; Robert Musgrove Coates, clerc d'avoué ; John Somerville Bisgrove, clerc d'avoué ; Samuel Goodman Crowell, avocat ; Mary Moylan, clerc d'avoué ; et Edith Lilian Dolmage, clerc d'avoué, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir au moyen de bail, d'achat ou autrement des terrains et les intérêts s'y rattachant, des privilèges hydrauliques, des pouvoirs d'eau et autres pouvoirs, les utiliser et les développer pour la manufacture ou la production de la force électrique, à vapeur, pneumatique, hydraulique ou autre pouvoir ou force ; (*b*) construire ou acquérir au moyen de bail, achat ou autrement, opérer et maintenir des entreprises, du matériel, des machines, des ouvrages et des accessoires pour la manufacture et la production de la force à vapeur, électrique, pneumatique, hydraulique ou autre pouvoir ou force ; aussi, des lignes de fils de fer, poteaux, tunnels, conduits, travaux et accessoires pour l'emmagasinage, la livraison et la transmission sous terre ou au-dessus de terre de la force à vapeur, électrique, pneumatique, hydraulique ou autre pouvoir ou force pour tous les objets pour lesquels ils peuvent être employés ; faire des contrats avec toute compagnie ou personne, sous telles conditions qu'il sera convenu, pour joindre les lignes de fils, poteaux, tunnels, conduits, travaux et accessoires à ceux d'une autre compagnie ou personne ;

en général, exercer l'industrie de manufacturer, produire et transmettre les pouvoirs ou forces à vapeur, électrique, pneumatique, hydraulique ou autre pouvoir ou force; (*c*) Acquérir par bail, achat ou autrement du pouvoir ou de la force à vapeur, électrique, pneumatique, hydraulique ou autre pouvoir ou force, les employer, les vendre, les louer ou en disposer autrement de même que de tout pouvoir ou force produit par la compagnie; (*d*) Exercer l'industrie d'apprêter, de fondre et d'affiner les minerais ou autres substances au moyen de procédés électrolytiques ou l'application du pouvoir électrique de toute manière ou description, et à ces fins installer tout le matériel nécessaire, machines et appareils, acheter, vendre et autrement faire le commerce de minerais de différentes sortes ou d'autres substances susceptibles d'être traitées par des procédés électrolytiques; acheter, vendre et faire le commerce de tous les produits ou produits accessoires de tels minerais ou substances; (*e*) Exercer l'industrie de manufacturier et marchand de billots, bois en grume, bois de construction, bois, métal; tous les articles dans la manufacture desquels il entre du bois ou du métal, et toutes les espèces de produits naturels et accessoires qui en dérivent et d'exercer l'industrie de marchand en général; (*f*) Construire, maintenir, changer, faire, travailler et opérer sur les biens de la compagnie, pour ses fins, ou sur les biens contrôlés par la compagnie des tramways, des chemins, des lignes de télégraphe ou de téléphone, des réservoirs, des chaussées, des canaux, conduites ou autres cours d'eau, des pouvoirs hydrauliques, aqueducs, puits, chemins, jetées, quais, bâtisses, magasins, bocards et autres ouvrages et machines, matériel et autres accessoires électriques de toute description; (*g*) Acquérir par achat ou autrement et détenir des terrains limites ou permis de bois, des terrains hydrauliques, des privilèges hydrauliques avec les pouvoirs et droits y attenant, y placer des constructions, les développer, cultiver, affermer, coloniser, les améliorer autrement et les utiliser; hypothéquer, louer, les vendre ou autrement en disposer ou céder; et, en général, exercer l'industrie d'une compagnie de terre et d'amélioration de terrains; aider et assister au moyen de bonus, avances de deniers ou autrement, avec ou sans garantie, les colons et les personnes qui se proposent de devenir colons sur les terres appartenant à, ou vendues par la compagnie, ou dans le voisinage des dites terres, et, en général, de promouvoir la colonisation des dites terres; (*h*) Acheter ou autrement acquérir et prendre la responsabilité et assumer, en totalité ou en partie, les dettes, l'industrie, les biens, privilèges, contrats, droits, obligations et engagements de toute personne, société ou compagnie exerçant une industrie que la présente compagnie est autorisée à faire, ou une industrie semblable, ou possédant des biens convenables pour ses objets; (*i*) Exercer toute autre industrie, soit de manufacture ou autre, qui pourra paraître à la compagnie susceptible d'être convenablement exercée en rapport avec son entreprise ou ses objets; (*j*) Prélever et aider à prélever des deniers afin d'aider au moyen de bonus, prêt, promesse, endossement, garantie ou autrement toute corporation dans laquelle la compagnie possède des actions sur le capital ou avec laquelle elle peut être en relations d'affaires, et agir comme employé, agent ou gérant de toute telle corporation; garantir l'exécution des contrats par toute telle corporation ou par aucune personne ou personnes avec lesquelles la compagnie peut être en relations d'affaires; (*k*) Entrer en société ou faire des arrangements pour la division des profits, l'union des intérêts, la co-opération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée ou sur le point d'exercer ou de s'engager dans toute industrie ou transaction que la présente compagnie est autorisée à exercer ou à s'engager; (*l*) Se fusionner avec toute autre compagnie ayant des objets semblables à ceux de la présente compagnie; (*m*) Louer, vendre ou autrement céder, en totalité ou en partie, les biens et l'actif de la compagnie à tel prix que la compagnie jugera convenable, y compris les actions, débentures ou garanties d'aucune compagnie; (*n*) Exécuter tous les actes, exercer tous les pouvoirs et faire toutes choses nécessaires à l'obtention des objets pour lesquels la compagnie est incorporée et qui sont nécessaires pour permettre à la compagnie d'exécuter son entreprise avec profit; (*o*) Faire toutes ou aucune des choses susdites en Canada ou ailleurs, comme principaux agents ou procureurs.

"GEO. E. AMYOT" (LIMITÉE).

Constituée en corporation le 11 janvier 1907. - - - Capital, $300,000.

Nombre des actions, 3,000. Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George Elie Amyot, manufacturier, Notre-Dame de Québec, banlieue; Louis Joseph Bastien, voyageur de commerce, et Alfred Emile Francœur, brasseur, tous deux de Québec; Louis Joseph Adjutor Amyot, manufacturier, Notre-Dame de Québec, banlieue, et Horatio Euclide Joseph Amyot, commis, Notre-Dame de Québec, banlieue, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—George Elie Amyot, Louis Joseph Bastien, et Louis Joseph Adjutor Amyot.

Siège social :—Cité de Québec, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer, acheter, vendre, importer et exporter de l'ale, du lager et porter, et généralement exercer l'industrie de brasseurs et malteurs, tonneliers, embouteilleurs et commerçants de tous articles fabriqués et non fabriqués ou appartenant à leur dite industrie; (2) Manufacturer et produire de l'électricité pour des fins de chaleur, éclairage et force motrice; (3) Acheter, échanger, louer, acquérir, vendre et hypothéquer des immeubles pour les fins de la dite compagnie; (4) Acheter, échanger, louer, acquérir, appliquer, travailler, vendre et disposer de tous brevets d'invention, droits de brevet et perfectionnements, marques de commerce et noms de commerce, convenables aux fins de la compagnie; (5) Acquérir des parts, actions ou débentures d'autres compagnies semblables, pourvu que cette acquisition de parts soit approuvée par un vote d'au moins les deux tiers en valeur des actionnaires présents ou dûment représentés à une assemblée générale et spéciale dûment convoquée dans le but d'en délibérer, etc.; (6) Acheter, vendre et posséder les immeubles qui seront jugés nécessaires aux intérêts de cette industrie, avec la faculté d'acheter et continuer l'industrie de brasseurs aujourd'hui exercée par le dit Geo. E. Amyot, ainsi que toute la propriété, mobilière et immobilière, outillage et machinerie y appartenant et la clientèle de la dite industrie; (7) Emettre des débentures, aussi donner priorité à toute partie du capital acquité de la compagnie que désireront les actionnaires convoqués selon la loi, et généralement faire toutes choses se rattachant aux fins de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 15 mars 1907, à la compagnie dite

"GEO. E. AMYOT," (LIMITEE).

Changeant le nom de la dite compagnie en celui de

"GEO. E. AMYOT BREWING CO.," (LIMITED).

'THE MODERN DRUG STORE' (LIMITED).

'LA PHARMACIE MODERNE.' (LIMITÉE).

Constituée en corporation le 12 janvier 1907. Capital, $20,000

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation : Edmond S. Aubry, médecin, Josaphat Isabelle, médecin, Avila I. Telmosse, chirurgien vétérinaire, tous de Hull ; Zénon Dufresne, voyageur de commerce, de Montréal, et Arthur Desjardins, avocat de Hull, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Edmond S. Aubry, Josaphat Isabelle et Avila I. Telmosse.

Siège social :—Cité de Hull, Québec.

Objets de la Compagnie :—(a) Etablir, ouvrir et entretenir un ou plusieurs magasins ; acheter et vendre des médicaments, drogues, instruments de chirurgie, et tous articles appartenant à ce commerce en gros et en détail. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE PENINSULA TUG & TOWING COMPANY,' LIMITED).

Constituée en corporation le 12 janvier 1907. - - - Capital, $20,000

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Josias Green Goodson Simpson, marin ; Frederick Wood, marin ; William Fox, marin ; David James Byers, marchand de bois ; et Christian Ernest Byers, marchand de bois, tous de Wiarton, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Josias Green Goodson Simpson, Frederick Wood et William Fox.

Siège social :—Ville de Wiarton, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie du transport des effets, denrées, marchandises, bois et passagers sur terre et sur eau (*b*) Exercer l'industrie de touer, porter aide aux naufrages et aux sauvetages dans toutes ses branches dans et sur aucune des eaux navigables dans ou limithropes à la Puissance du Canada à et de tout port y compris, et à et de tout port étranger ; (*c*) Posséder, opérer et maintenir des lignes de steamship, des lignes de vaisseaux et autres lignes de transport ; (*d*) Construire, faire, opérer, maintenir, acheter, vendre, commercer en et avec, posséder, louer, engager et autrement disposer des navires, vaisseaux, barges, chalands et bateaux de toute nature et sorte quelconque, ensemble avec tous les matériaux, effets, outils, machines et accessoires faisant partie ou convenables et commodes pour leur construction et équipement, avec aussi les engins, bouilloires, machines et accessoires de toutes sortes, de même que les palans, appareils et effets de toutes sortes ; (*e*) Construire, réparer et dessiner des vaisseaux, navires, bateaux, quais, docks, bassins de radoub, machines et autre équipement ; (*f*) Acheter et acquérir l'entreprise du dit Josias Green Goodson Simpson, Frederick Wood et William Fox actuellement exercée par eux à et dans la ville Wiarton susdite, sous le nom de société de 'The Peninsula Tug & Towing Company,' avec ses biens et clientèle, et de la payer par l'émission d'actions dans la présente compagnie souscrites par les dits Josias Green Goodson Simpson, Frederick Wood et William Fox, dans le mémoire d'accord et le livre de capital comme pleinemeut payées par le transport et le transfert de la dite entreprise et de ses biens à la présente compagnie, et pour le dit objet les directeurs de la présente compagnie sont par les présentes autorisés de ratifier et adopter le contrat pour vente de la dite entreprise, ses biens et clientèle déjà préparé entre le dit Josias Green Goodson Simpson, Frederick Wood et William Fox d'une part, et William Henry Buchan Spotton, de la ville de Wiarton, susdite, avocat, comme fidéri-commissaire pour la présente

compagnie, d'autre part, et devant être signé immédiatement après l'émission de lettres patentes constituant] la présente compagnie en corporation ; (*g*) Exercer toute autre industrie semblable qui pourra paraître à la compagnie susceptible d'être aisément exercée en rapport avec son entreprise, ou devoir en augmenter la valeur ou rendre profitable les biens ou les droits de la compagnie ; (*h*) Acquérir ou entreprendre, en tout ou en partie, l'entreprise, les biens et les engagements de toute personne ou compagnie exerçant une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer, ou possédant des biens convenables pour les objets de la compagnie ; (*i*) Entrer en société ou conclure des arrangements pour le portage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée ou sur le point d'exercer ou de s'engager dans aucune entreprise ou transaction que la présente compagnie est autorisée à exercer ou à faire ; (*j*) Prendre ou autrement acquérir et détenir des actions de toute autre compagnie ayant des objets semblables à ceux de la présente compagnie ; (*k*) Promouvoir toute compagnie ou compagnies aux fins d'acquérir tous ou aucuns des biens et engagements de la compagnie, ou pour tout autre objet qui pourrait parraître avantageux à la compagnie ; (*l*) Acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir les immeubles et les droits ou privilèges que la compagnie peut considérer nécessaires ou utiles pour les besoins de son entreprise, et en particulier, des machines, matériel, fonds de magasin ; (*m*) Avancer des deniers aux clients et autres faisant affaire avec la compagnie et garantir l'exécution des contrats par les dites personnes ; (*n*) Tirer, faire, accepter, escompter, exécuter et émettre des billets promissoires, des lettres d'échange, des connaissements, des mandats et autres valeurs négociables et transférables ; (*o*) Vendre ou disposer de l'entreprise de la compagnie ou d'aucune partie d'icelle pour tel prix que la compagnie jugera convenable, et en particulier pour des actions, débentures ou garanties de toute autre compagnie ayant des objets semblables à ceux de la présente compagnie ; (*p*) Vendre, améliorer, gérer, développer, échanger, louer, disposer, faire valoir, ou autrement céder, en totalité ou en partie, les biens et droits de la compagnie ; (*q*) Faire toutes autres choses nécessaires ou utiles pour l'accomplissement des objets ci-dessus énumérés. La compagnie opèrera en Canada et aileurs.

'SWIFT, COPLAND & COMPANY,' (Limited).

Constituée en corporation le 12 janvier 1907. - - Capital, $200,000.

Nombre des actions, 2,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Adams Morris Swift, marchand, de Westmount ; John Pearson Copland, marchand, de Montréal ; John J. Louson, marchand de Westmount ; Arthur T. Mathews, commis aux ventes, de Montréal ; et Charles H. Ross, commis aux ventes, de Westmount, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie d'importateurs, exportateurs, manufacturiers, agents et commerçants de fourrures, peaux, casquettes, chapeaux et toutes sortes de hardes et vêtements, et de pelletiers, confectionneurs et tailleurs en général, et de peaussiers et teinturiers de fourrures, et faire tous actes et choses propres à atteindre le but que se propose la compagnie, y compris l'acquisition, commerce et disposition de toutes marques de commerce, brevets et inventions se rattachant à l'industrie ; (2) Acquérir et entreprendre en tout ou en partie l'industrie, la pro-

priété et engagements de toute personne, société ou compagnie engagée dans une industrie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, et les payer en obligations ou en actions acquittées de la présente compagnie ; (3) Prendre ou autrement acquérir et détenir des parts de toute autre compagnie dont le but est analogue à celui de la compagnie, ou exerçant une industrie se rattachant à celle de la présente compagnie, et de nature à être conduite à l'avantage de la présente compagnie, et garantir toutes dettes de telle compagnie ; (4) Exercer toute industrie se rattachant aux fins pour lesquelles la compagnie est constituée, ou qui peut être exercée en rapport avec les fins de la compagnie ou qui peut être avantageuse et profitable ; (5) Vendre ou disposer de l'entreprise et des biens de la compagnie ou de toute partie d'iceux pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des parts, débentures ou valeur de toute autre compagnie dont le but est analogue à celui de la présente compagnie, et endosser ou garantir ces obligations ou débentures ; (6) Se fusionner avec toute autre personne ou compagnie engagée dans une industrie semblable à celle de la présente compagnie ou qui peut être exercée à l'avantage de la présente compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE LAURENTIAN GRANITE COMPANY,' (Limited).

Constituée en corporation le 16 janvier 1907. - - - - Capital $200,000.

Nombre des actions, 2,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :— Joseph Brunet, maire, Notre-Dame-des-Neiges, Robert Bickerdike, M. P., Louis Henri Hénault, écuyer, Jérémie L. Décarie, M. P. P., et W. H. Evans, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Joseph Brunet, Robert Bickerdike et Louis-Henri Hénault.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie : — (*a*) Manufacturer, chercher, utiliser, produire, adapter, préparer, acheter, vendre et faire le commerce de toutes sortes de brique, pierre, marbre, granit, béton, argile, tuiles, terre cuite, plâtres calcinés et autres, pierre artificielle, ciment de Portland et toutes sortes de ciment naturel et autres et de toutes sortes de matériaux et accessoires de construction ; (*b*) Acquérir et prendre à son nom, comme industrie active l'industrie aujourd'hui exercée sous le nom de " Laurentian Granite Quarry " à Brownsburg, comté d'Argenteuil, dans la province de Québec, et tous ou aucune partie des biens et engagements du propriétaire de cette industrie s'y rattachant, et les payer partie en deniers comptants et partie en actions de la compagnie complètement acquittées et non cotisables ; (*c*) Transporter des matériaux de construction, effets et marchandises par terre ou par eau, et à cette fin acheter, posséder, affréter et exploiter des bateaux à vapeur, remorqueurs à vapeur, barges et autres vaisseaux ; (*d*) Faire les opérations d'entrepreneurs de charroyage, d'agents de transport et d'expéditeurs, de voituriers en général et d'entreposeurs ; (*e*) Faire, contracter et exécuter, des conventions pour construire, agrandir, réparer, entretenir et améliorer des ponts, jetées, docks, chemins de fer, canaux, rues et bâtiments de tous genres ; faire des avances de deniers, et conclure des arrangements de toutes sortes avec des constructeurs, propriétaires de terrains et autres ; exercer dans toutes les branches l'industrie de constructeurs, entrepreneurs, décorateurs et commerçants de pierre, brique, bois de construction, ferronnerie et autres matériaux et accessoires de construction ; acheter pour placement ou pour revendre et vendre des maisons, terrains, biens-fonds de toutes sortes

et tout intérêt en iceux, et généralement vendre, louer, échanger ou autrement faire le commerce des terrains, bâtiments et de toute autre propriété, mobilière ou immobilière ; (*f*) Acquérir par achat, bail ou autrement, et ériger, établir, entretenir et exploiter des manufactures, fourneaux à chaux, entrepôts, agences et dépôts, pour manufacturer et emmagasiner des matériaux de construction de toutes sortes, et pour leur vente et distribution ; (*g*) Acquérir et utiliser des forces hydrauliques à l'effet de comprimer l'air ou produire le gaz ou l'électricité pour des fins d'éclairage, de chauffage et de force en rapport avec les bâtiments et travaux de la compagnie, avec la faculté de vendre ou autrement disposer de l'excédent de gaz ou d'électricité ou de force produit par la compagnie, pourvu que les susdits pouvoirs, lorsqu'ils seront exercés en dehors de la propriété de la compagnie seront subordonnés à toutes les lois et règlements municipaux et provinciaux à cet égard ; (*h*) Demander, acheter, acquérir et utiliser tout droit exclusif, patente, droits de brevet, brevets d'invention, permis, concessions ou privilèges se rattachant à l'industrie de la compagnie, et tous permis de les utiliser et exploiter et vendre ou louer toute patente, droits de brevet, brevets d'invention, permis, concessions ou privilèges acquis par la compagnie, ou tout droit de vendre, utiliser et manufacturer en vertu de ces brevets ou permis respectivement ; (*i*) Encourager toute compagnie ou compagnies dans le but d'acquérir en tout ou en partie la propriété ou les engagements de la présente compagnie, ou dans tout autre but propre à profiter à la compagnie ; (*j*) Acheter ou acquérir, détenir, transférer, vendre et disposer de parts, actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie, dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, ou engagée dans une industrie identique à celle de la présente compagnie et propre à lui être avantageuse ; (*k*) Vendre ou autrement disposer de l'entreprise ou de toute partie d'icelle pour la compensation que la compapagnie jugera bon et en particulier pour des perts, débentures, actions ou valeurs de toute autre compagnie dont les fins sont semblables à celles de la présente compagnie ; (*l*) Se fusionner avec toute autre compagnie engagée dans une semblable entreprise ; (*m*) Faire toutes autres opérations (manufacturières ou non) que la compagnie jugera propres à être faites en rapport avec ce qui précède, ou de nature à augmenter la valeur de la propriété ou des droits de la compagnie ; (*n*) Payer pour tout achat ou pour tous services, soit en deniers comptants, ou partie en deniers comptants, et partie en actions de la compagnie dûment acquittées et non cotisables. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE RUSSELL-CHAMBERS COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 16 janvier 1907. - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William B. Russell, ingénieur civil ; Strachan Johnston, avocat ; Arthur John Thompson, avocat ; et Reginald Holland Parmenter, avocat, tous de Toronto, Ont. ; et William Clark Chambers, contracteur de chemin de fer, de Harriston, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Faire des contrats ou des arrnagements en rapport avec et pour ériger, construire, maintenir, changer, réparer, démolir et rétablir les ouvrages de toutes sortes, publics et privés, y compris les quais, docks, jetées, tramways, cours d'eau, chemins, ponts, entrepôts, manufuctures, moulins, engins, machines, chars de chemins de fer, navires et vaisseaux de toutes sortes, des bâtisses à gaz,

des constructions électriques, des aqueducs, des travaux de drainage et d'égouts et autres bâtisses et travaux s'y rattachant; (2) Exercer une industrie générale de constructeurs, bâtisseurs, de moulins à planer et à bois, manufacturer, acheter, vendre et faire le commerce du bois, des briques, de la pierre, du ciment, de la chaux, de la pierre à chaux de la pierre artificielle et de toutes sortes de matériaux et objets de construction; (3) Acquérir par achat, bail ou autre titre des carrières, des puits à gravier, des limites de bois, des scieries, des pouvoirs hydrauliques, des bateaux à vapeur, des dragues, des chalands, des machines et du matériel et tous autres accessoires qui peuvent être jugés nécessaires ou utiles pour la due exécution des affaires et des entreprises de la compagnie, les faire valoir en rapport avec icelle et les aliéner à plaisir; (4) Acquérir, posséder et opérer les terres et manufactures requises pour l'exécution et la conduite de toute branche ou branches d'affaires propres à assurer l'exécution des objets pour lesquels la compagnie est constituée en corporation; (5) Construire, acquérir, affrêter, opérer, affermer, louer, hypothéquer, vendre ou autrement disposer de toutes sortes de vaisseaux à vapeur et à voiles, barges, chaloupes et autres bateaux, quais, docks, entrepôts, hangars pour le fret et autres bâtisses, et, en général, exercer l'industrie d'une compagnie de transport et de navigation; (6) Aider au moyen de garantie, endossement, avances ou autrement toute corporation avec laquelle la compagnie peut avoir des relations d'affaires ou des actions dont le capital ont été acquises et sont détenues par la compagnie, et garantir l'exécution de contrats par toute telle corporation ou par toute personne ou personnes avec lesquelles la compagnie peut avoir des relations d'affaires; (7) Faire toute autre entreprise semblable soit de manufacturer ou autrement qui peut paraître à la compagnie susceptible d'être convenablement exécutée en rapport avec l'entreprise ou les objets de la compagnie; (8) Faire toutes autres choses qui peuvent aider ou conduire à l'obtention des objets ci-dessus. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

"THE SAFETY EXPLOSIVES COMPANY OF CANADA," (LIMITED).

Constituée en corporation le 16 janvier 1907. – – – Capital $300,000.

Nombre des actions 3,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Herbert Evans, bourgeois, Robert Westover Withycomb, courtier, l'honorable William Alexander Weir, avocat et conseil du Roi, William James Wright, secrétaire, et Alexander W. C. Macalister, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie de la manufacture des matières explosives et de préparations chimiques de toutes sortes; acheter, vendre et disposer de toutes substances qui peuvent être employées dans la manufacture des matières explosives et préparations chimiques; acheter, vendre et disposer de matières explosives et préparations chimiques de toute nature et genre que ce soit; acquérir par achat, bail ou autrement, des droits de brevet, marques de commerce ou noms de commerce enregistrés, ou toute invention qui pourra être utile aux fins ci-haut mentionnées, et les payer au moyen d'actions acquittées, soit préférentielles ou ordinaires, ou autrement; acquérir par achat, ou autrement des bien-fonds, chutes d'eau, mines, propriétés minières ou droits miniers, et les payer comme ci-dessus, et les développer; émettre des obligations et en garantir le paiement par hypothèque sur la propriéte de la compagnie; ériger et exploiter des moulins, barrages, maisons de

pension, magasins et tous autres bâtiments qui seront nécessaires ou utiles pour aucune des fins de la compagnie ; acquérir du stock de toute autre compagnie ; revêtue de semblables pouvoirs, et généralement faire toutes choses qui seront jugées nécessaires ou utiles pour atteindre aucunes des fins ci-dessus. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 16 janvier 1907, à la compagnie dite

"THE AMES HOLDEN CO., OF MONTREAL" (LIMITED).

A l'effet de diminuer le capital de la dite compagnie de $800,000 à la somme de $135,000, telle diminution du capital devant se monter à 6,650 actions de $100.

CANADIAN GOLD CAR HEATING AND LIGHTING COMPANY, (LIMITED).

Constituée en corporation le 18 janvier 1907 - - - - - - Capital, $300,000.

Nombre des actions, 3,000.—Montant de l'action, $100.

Membre de la corporatton :—Robert Cooper Smith, C.R., Frederick Henry Markey, C.R. Kenneth G. Robertson, avocat, Ronald Cameron Grant, comptable, et George Gordon Hyde, étudiant, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Manufacturer, acheter ou autrement acquérir, vendre, engager, louer, utiliser, réparer et entretenir tous articles, machines, inventions et appareils et leurs accessoires, pour chauffer et éclairer les wagons de tous genres, et aussi pour chauffer et éclairer les bateaux à vapeur, steamships et vaisseaux de tous genres, et aussi pour chauffer et éclairer les bâtiments et constructions de tous genres ; (2) Manufacturer, acheter ou autrement acquérir, disposer, vendre, engager, louer, utiliser, réparer et entretenir tous articles, machines, inventions, appareils et accessoires de toutes sortes servant à la construction des chemins de fer de toutes sortes et servant à la construction des bateaux à vapeur, steamships et autres vaisseaux de tous genres, et aussi tous articles, machines, inventions, appareils et accessoires de toutes sortes pour les entrepreneurs ; (3) Manufacturer, acheter ou autrement acquérir, disposer, vendre, louer, utiliser, réparer exploiter et entretenir des automobiles ou véhicules auto-moteurs de tous genres, et tous accessoires, pièces, attaches, inventions, articles et choses qui peuvent servir à la construction des automobiles ou véhicules auto-moteurs de tous genres ; (4) Acheter, acquérir, posséder, vendre, permettre l'usage et autrement disposer d'inventions et desseins de toutes sortes, et droits de brevet et lettres patentes, et aussi les marques de commerce, noms de commerce et marques distinctives se rattachant aux entreprises de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE MONTREAL WOOD MOSAIC FLOORING COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 22 janvier 1907. - - - - Capital, $5,000.

Nombre des actions, 50.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Angus McLean, exploitant de bois, de Buffalo, N.-Y., E.-U., A. ; Agnes McLennan, femme mariée, Campbell Stewart, marchand, Ralph W. Barclay, gérant, et Duncan H. McLennan, marchand, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Campbell Stewart, Ralph W. Barclay et Duncan H. McLennan.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, acheter, vendre et disposer de parqueterie en bois de toutes sortes ; (*b*) Manufacturer, acheter, vendre et disposer de toutes sortes de bois à marqueterie, et des matériaux nécessaires à cet ouvrage ; (*c*) Manufacturer, acheter, vendre et disposer d'écrans pour fenêtres et portes de toutes sortes ; (*d*) Manufacturer, acheter, vendre et disposer de toutes sortes de grillage et de ciselure ; (*e*) Manufacturer, acheter, vendre et disposer de nattes en acier ou d'autre genre pour les planchers des maisons, voitures et véhicules de toutes sortes. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE BRITISH AND CANADBAN LAND COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 24 janvier 1907 - - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Hon. Geo. E. Foster, C.P. ; et John Dryden, bourgeois, tous deux de Toronto, Ont. ; John George Clark, bourgeois, et Hugh Stewart Coun, bourgeois, tous deux d'Ottawa, Ont. ; et Arthur Murray Chisolm, avocat, de Régina, Sask.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Hon. Geo. E. Foster, John Dryden et John George Clark.

Siége social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Faire le commerce de terres et d'immeubles en qualité de principaux aussi bien que celui d'agents ou commissaires pour les autres dans la Puissance du Canada d'ailleurs, les acquérir à telles conditions qui pourront être condivenues, et les payer en deniers comptants ou en actions libérées et acquittées sur le capital de la compagnie ; (2) acquérir, posséder, louer, vendre et céder des actions, débentures et garanties d'autres compagnies engagées dans la même entreprise que la présente compagnie est autorisée à exercer, acheter les biens de telles autres compagnies et de toutes personnes faisant des affaires semblables, et de les payer, en totalité ou en partie, en deniers comptants, en actions libérées, en obligations ou en garanties dans telle compagnie ; (3) Emettre des obligations ou débentures en tels montants, pour tels objets, et portant tels taux d'intérêt que la majorité des actionnaires pourra décider, les garanties par le transport à un fidéicommissaire ou à des fidéicommissaires de tout, ou partie, des biens de la compagnie, réels ou personnels, meubles ou immeubles ; (4) Vendre, améliorer, louer, diviser, hypothéquer, prélever ou disposer ou autrement céder toute ou partie, de la propriété de la compagnie, soit réelle ou personnelle ; (5) Prendre et accepter des hypothèques, et liens sur les biens meubles ou immeubles ou sur toute garantie quelconque, et portant intérêt ou autrement, selon que la compagnie jugera convenable, des acheteurs ou débiteurs de la compagnie, et vendre, céder ou autrement disposer de toutes ou d'aucunes telles garanties, emprunter des deniers, tirer, faire, accepter, endosser et exécuter des lettres de change, des billets promissoires, obligations,

débentures, garanties, et témoignages de dette de toutes sortes, ou autres garanties négociables, les garantir au moyen d'hypothèques ou autrement sur liens ou les valeurs de la compagnie, et en général employer son crédit de toute autre manière dans le but de faciliter la conduite de toute entreprise que la compagnie est autorisée à faire ; (6) Se fusionner avec toute autre compagnie ayant des objets semblables aux siens, vendre ou autrement disposer de l'entreprise, ou d'aucune partie d'icelle, pour tel prix que la compagnie jugera convenable, et en particulier pour des obligations, actions, débentures, stock ou garantie de toute autre compagnie ayant des objets semblables à ceux de la présente compagnie ; (7) Appliquer les obligations, débentures, fonds et capitaux de la compagnie, émettre des actions complètement libérées de la compagnie en paiement ou paiement partiel du prix d'achat de toute propriété, meuble ou immeuble, acquise par la compagnie, ou de la clientèle, des droits ou franchises s'y rattachant, ou en paiement de services rendus et de travail fait pour la compagnie, et dans l'achat des obligations, stocks, biens ou valeurs de toute autre compagnie ou compagnies ayant des objets semblables aux siens et faisant affaire dans la Puissance du Canada ou ailleurs ; (8) Avancer des deniers aux acheteurs ou locataires des terres de la compagnie pour des améliorations, prendre des mortgages, hypothèques, liens et charges pour assurer le paiement du prix d'achat de toute propriété vendue par la compagnie, ou de tous deniers dus à la compagnie par les acheteurs pour des fins de construction ou autres améliorations, vendre ou autrement disposer des dits mortgages, hypothèques, liens et charges, et temporairement, et en attendant l'obtention de revenus en découlant de la manière ci-dessus prévue, investir le surplus des fonds de la campagnie dans telles compagnies approuvées que les fidéicommissaires sont généralement autorisés à investir les fonds qui leur sont confiés. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

"EDMONTON STANDARD COAL COMPANY" (Limited).

Constituée en corporation le 24 janvier 1907. - - - - - Capital, $300,000

Nombre des actions, 3,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Steller Lovell, comptable, William Bain, teneur de livres, Robert Gowans, clerc d'avoué, Ernest William McNeill, clerc d'avoué, et Henry Chambers, clerc d'avoué, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—James Steller Lovell, William Bain et Robert Gowans.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'une compagnie de mines, de moulin, de réduction et de développement ; rechercher, ouvrir, explorer, développer, exploiter, améliorer, maintenir et gérer des mines d'or, d'argent, de cuivre, de charbon, de fer et autres mines, minéraux et autres dépôts, et des terrains, et creuser, soulever, triturer, laver, fondre, essayer, analyser, réduire et amalgamer, et autrement traiter les minerais, métaux et minéraux, soit qu'ils appartiennent à la compagnie ou non, les préparer pour le marché et les vendre ou autrement disposer en tout ou en partie ainsi que les intérêts s'y rattachant ; (*b*) Acquérir par achat, bail, concession, permis, échange ou autres titres légaux, des mines, terrains miniers, servitudes, biens miniers ou aucun intérêt s'y rattachant, des minéraux, minérais et *claims* de mines, options, pouvoirs, privilèges, droits hydrauliques et autres, brevets, lettres patentes d'invention, procédés et inventions mécaniques ou autres, soit absolument ou conditionnellement, ou soit seule ou en société

avec d'autres, et comme principaux, agents, contracteurs ou autrement, et vendre, mortgager, mettre sous permis, hypothéquer, vendre, disposer ou autrement les céder ou en partie ou de tout intérêt s'y rattachant; (*c*) Construire, entretenir, modifier, faire, mettre en service et opérer sur les propriétés de la compagnie et pour les objets de la compagnie, ou sur celles sous contrôle, des tramways, *rope-ways*, ligne de télégraphe ou de téléphone, réservoirs, barrages, canaux, conduits et autres, des pouvoirs hydrauliques, aqueducs, puits, routes, jetées, quais, constructions, magasins, bocards et autres constructions et machines, matériel et accessoires électriques de toute sorte; (*d*) Construire, acquérir, posséder, noliser, naviguer et employer des vaisseaux à vapeur et autres; (*e*) Conclure des arrangements pour le partage des profits, la fusion des intérêts ou la co-opération avec toute autre personne ou compagnie exerçant ou sur le point d'exercer une industrie ou transaction qui peut être avantageuse à la présente compagnie; (*f*) Acheter au autrement acquérir, entreprendre et assumer toute ou aucune partie des valeurs, entreprise, propriété, privilèges, contrats, droits, obligations et engagements de toute personne, société ou compagnie exerçant une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer ou toute entreprise lui ressemblant ou possédant des propriétés convenables pour ses objets; (*g*) Exercer toute autre industrie se rattachant aux objets pour lesquels la compagnie est constituée en corporation soit de manufacture ou autrement, qui peuvent paraître à la compagnie susceptibles d'être convenabltment exercées en rapport avec l'entreprise ou les objets de la compagnie; (*h*) Prélever et aider à prélever des deniers pour aider au moyen de bonus, prêt, promesse, endossement, garantie ou autrement toute corporation dans le capital de laquelle la présente compagnie possède des actions ou avec laquelle elle peut être en relations d'affaires, et agir comme employé, agent ou gérant de toute telle corporation; et de garantir l'exécution de contrats par toute telle corporation; ou par aucune personne ou personnes avec lesquelles la compagnie peut avoir des relations d'affaires; (*i*) Louer, vendre ou autrement céder la propriété et les biens de la compagnie ou aucune partie d'iceux pour tel prix que la compagnie jugera convenable, y compris les actions, débentures ou garanties de toute compagnie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 31 mai 1907, à la compagnie dite :

"EDMONTON STANDARD COAL COMPANY" (LIMITED).

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $300,000 à $500,000, par addition de 2,000 actions de $100 à son capital actuel.

'J. HIRSCH & SONS,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 24 janvier, 1907. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action. $100.

Membres de la corporation :—Jacob Hirsch, manufacturier, Michael Hirsch, manufacturier, Robert Hirsch, manufacturier, Marcus Joseph Hirsch, manufacturier, et Edward Bolte, aîné, teneur de livres, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Jocob Hirsce, Michael Hirsch et Robert Hirsch.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer et vendre des cigars, cigarettes, et des tabacs vins, liqueurs et spiritueux, et toutes sortes de marchandises, articles et matériaux qui peuvent être manufacturés, vendus et employés dans ce commerce ; (2) Acheter et acquérir, comme industrie active, le commerce de manufacturiers de cigars et de de distillateurs et commerçants de liqueurs aujourd'hui exercé en la cité de Montréal, dans la province de Québec, sous le nom et raison de "J. Hirsh Sons & Co.," avec la propriété, les droits et l'actif de la dite maison, de toute nature que ce soit, et émettre, délivrer, et répartir aux vendeurs, comme actions acquittées et non cotisables, des parts du capital-actions de la présente compagnie en paiement du prix d'achat du dit commerce, le tout aux conditions qui seront convenues ; (3) Faire toutes opérations s'y rapportant, ou incidentes aux fins de la compagnie, ou qui seront censées avantageuses ou profitables à la présente compagnie, et acquérir, acheter, louer et faire valoir la propriété, commerce ou entreprise en tout ou en partie de toute telle compagnie, maison ou individu engagé dans une industrie identique ou qui peut être exercée en rapport avec celle de la présente compagnie, ou qui sera censée être avantageuse ou profitable à la compagnie ; (4) Acheter, louer, échanger ou autrement acquérir et posséder toute propriété mobilière ou immobilière que la compagnie jugera nécessaire ou utile à son industrie et à ses opérations, y compris les marques de commerce, dessins de fabrique, brevets, droits de brevets, permis, franchiser, droits et privilèges de tous genres ; (5) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, de la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement, ou se fusionner avec toute personne ou compagnie exerçant ou engugée ou se proposant d'exercer ou de s'engager dans une industrie ou affaire que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (6) Souscrire, recevoir ou de quelque manière, acheter ou acquérir des parts et valeurs de toute compagnie et les accepter en paiement complet ou partiel du prix de la vente, bail, concession ou autre disposition de toute propriété, droits ou allégations qui peuvent être détenus par la compagnie, ou dont elle a la jouissance, ou dues à la présente compagnie, et détenir ces parts et valeurs, voter en vertu d'icelles, les engager, vendre, réémettre, ou autrement en disposer selon que la compagnie jugera bon ; (7) Emettre, délivrer, et répartir comme complètement acquittées, toutes parts, débentures ou valeurs de la présentes compagnie en plein paiement ou paiement partiel de toute propriété ou de tous droits que la présente compagnie peut légalement acquérir ; (8) Vendre, engager, hypothéquer, aliéner, louer ou autrement disposer de toute propriété, mobilière ou immobilière, et des droits en aucun temps possédés par la présente compagnie ou dont elle jouit aux conditions que la présente compagnie jugera bon ; (9) Faire des avances de deniers, ou garantir les contrats, ou indemniser ou se porter caution, ou autrement aider toute compagnie, maison ou individu, qui a contracté des engagements avec la présente compagnie, ou qui lui est endettée, et placer les fonds de la présente compagnie sur toute propriété mobilière ou immobilière et dans telles autres entreprises en valeurs que la présente compagnie jugera à propos. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'NORTH ATLANTIC DOCK AND SHIPBUILDING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 24 janvier 1907. - - - Capital, $1,500,000.

Nombre des actions, 15,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Alexander Charles Ross, capitaliste, de North Sydney, N.-E. ; William Henry Moore, capitaliste, de Toronto, Ont., Charles Bedford Ross, comptable, de North Sydney, N.-E. ; Toussaint Brosseau, avocat, conseil du Roi, et Bernard Brosseau, étudiant en droit, tous deux de la cité de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir par achat ou autrement, ou affréter, ou louer, ou construire et bâtir, ou faire bâtir et construire, des navires, vaisseaux, remorqueurs, allèges ou barges, ou une part ou des parts dans ces navires, avec tous les machines, meubles, agrès, munitions et équipements nécessaires ou utiles ; (*b*) Faire les opérations d'armateurs et d'expéditeurs, propriétaires de barges et d'alléges, de voituriers par terre et par eau, propriétaires d'entrepôts et de quais, boutiquiers, propriétaires de docks, de maîtres de havre, marchands, négociants, importateurs et exportateurs de toutes sortes d'effets, provisions, marchandises, articles, fret et autre propriété, et de commerçants d'articles, effets et meubles de toutes sortes ; (*c*) Employer au commerce, ou au transport des effets et marchandises, passagers, munitions, bétail, viande de boucherie, ou autres choses, ou pour relever, draguer, poser des câbles de télégraphe ou autres, ou d'autre façon, les navires, vaisseaux, remorqueurs, allèges ou barges de la compagnie ou frétés à la compagnie, et louer ou noliser ou autrement employer les dits navires, vaisseaux, remorqueurs, allèges ou barges pour profit ; (*d*) Employer des patrons de navires, gérants, agents, capitaines, subrécargues, commis, marins, matelots, mécaniciens, chauffeurs, apprentis, mousses, arrimeurs et autres serviteurs et personnes dans et pour aucune partie des opérations de la compagnie ; (*e*) Entretenir, réparer, améliorer, convertir, changer, gréer et appareiller, munir de machines, meubles, équipement, agrès et munitions, des navires, vaisseaux, remorqueurs, allèges et barges de qui que ce soit ou frétés à d'autres ; (*f*) Acquérir par achat, bail, ou autrement, ou ériger, bâtir ou construire, ou faire ériger, bâtir ou construire, des quais, docks et cales sèches, jetées, havres, brise-glace, bureaux, entrepôts, fabriques, tramways sur la propriété de la compagnie, des élévateurs, grues, ascenseurs, machinerie, machines, ou outillage, et acquérir tous droits de s'en servir, et acquérir par achat ou autrement tous terrains, tenements et appartenances d'une tenure quelconque, ou toute propriété mobilière ou immobilière, ou tous droits ou servitudes y attachés qui seront nécessaires aux fins de la compagnie ; (*g*) Passer des contrats, ou conclure des traités avec le gouvernement de toute colonie ou possession britannique pour l'usage par le dit gouvernement en temps de guerre, ou en cas d'urgence, ou autrement, d'aucuns des navires ou de la propriété de la compagnie ; (*h*) Effectuer des assurances sur aucuns des navires, vaisseaux, remorqueurs, allèges et barges, ou toute autre propriété de la compagnie ; (*i*) Effectuer des assurances sur aucuns des navires, vaisseaux, remorqueurs, allèges et barges de qui que ce soit, lorsqu'ils sont en la possession de la compagnie pour aucunes des fins de la présente charte ; (*j*) Se fusionner avec toute personne, personnes ou compagnie engagée dans une semblable industrie, et disposer de tous les biens de la présente compagnie, et acheter ou acquérir toute industrie d'une nature semblable, ou acheter ou acquérir tout intérêt ou contrôle dans toute industrie d'une nature semblable, et les payer en deniers comptants, obligations ou actions acquittées de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 15 février 1907, à la dite :

'C. DIGNARD & CIE' (Limited).

A l'effet de changer le nom de la dite compagnie en celui de

'THE ÆTNA BISCUIT CO.' (Limited).

"THE EASTERN CONSTRUCTION COMPANY" (Limited).

Constituée en corporation le 28 janvier 1907. - - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Gillespie, ingénieur civil; Harold H. Short, comptable; Frederick Henry Honeywell, avocat; Sydney B. Johnson, architecte; et John Barrett Prendergast, banquier; tous d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—James Gillespie, Frederick Henry Honeywell et John Barrett Prendergast.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—(a) Exercer une industrie générale de contracteurs et constructeurs, et à ces fins faire, exécuter, accomplir et sous-louer des contrats pour faire l'ouvrage et fournir les matériaux en rapport avec la construction de chemins de fer, canaux, lignes de télégraphe et de téléphone s'y rattachant, ponts et autres ouvrages publics, cales-sèches, barrages, pouvoirs hydrauliques, élévateurs, quais, jetées, viaducs et autres travaux et entreprises et recevoir comme rémunération du stock ou des obligations de toute autre compagnie ayant des pouvoirs semblables aux siens; (b) Acquérir, manufacturer, construire, entretenir et opérer tout stock, matériel, machines et accessoires nécessaires et utiles pour la due exécution de toutes ses entreprises, et pour cet objet, acquérir aussi des droits de brevet, des brevets d'invention et autres droits et privilèges; (c) Acquérir rir des pouvoirs hydrauliques par achat, bail ou autrement et les développer, développer, transmettre et fournir de la force électrique, hydraulique et pneumatique pour les besoins de la compagnie, en vendre et distribuer le surplus, pourvu que, lorsqu'ils seront exercés en dehors de la propriété de la compagnie, les pouvoirs contenus dans cette clause seront sujets à toutes les lois et règlements provinciaux et municipaux à cet effet; (d) Acquérir l'entreprise de toute société ou compagnie individuelle exerçant maintenant une industrie identique s'y rattachant; (e) Payer pour toute propriété achetée par la compagnie ou pour le coût de construction de tout matériel ou travaux de la compagnie ou pour services rendus, par l'émission d'actions libérées de la compagnie, ou obligations de la compagnie, ou partie en obligations et généralement avec tous les pouvoirs se rattachant à et nécessaires pour la réussite d'une entreprise générale de contrat et de construction; (f) Acquérir, détenir, posséder, acheter, vendre et céder des actions du capital, des obligations ou autres garanties de toute autre compagnie ayant des objets semblables à ceux de la présente compagnie; employer les fonds de la compagnie pour les acquérir, et voter sur le dit capital au nom de la présente compagnie; (g) construire, acheter, noliser, employer, posséder, gérer, entretenir, naviguer, louer et vendre des vaisseaux à vapeur ou à voiles, ou autres espèces de bâtiments, allèges, radeaux, pompes à vapeur, engins, appareils de plongeurs, grues, matériel, machines et accessoires; (h) Pourvoir à la pension et au logement, à l'habillement et aux provisions et en général à tous les approvisionnements pour tous ceux qui sont engagés dans ou près des travaux, ou faire des contrats pour y pourvoir: (i) Partager les profits, se fusionner ou coopérer avec toute personne ou compagnie engagée ou sur le point d'exercer une entreprise que cette compagnie est autorisée à exercer ou à faire; (j) Avancer des deniers aux clients et autres ayant des rapports avec la compagnie et garantir l'exécution des contrats par toutes les dites personnes; (k) Assumer et entreprendre tout contrat ou contrats faits entre les incorporateurs ci-nommés et assumer l'exécution de tels contrats et les remplir aussi complètement et effectivement que si les dits contrats avaient été faits en premier lieu par la présente compagnie; (l) Le capital de la compagnie peut, si les directeurs passent un règlement approuvé par les actionnaires l'autorisant est fait sujet à tel vote d'agrément de

fidéi-commis ainsi que les directeurs le jugeront à propos ; (m) Tenir ses assemblées d'actionnaires et de directeurs à tout endroit en Canada que les directeurs décideront être dans les intérêts de la compagnie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

"THE CRESCENT MACHINE COMPANY" (LIMITED).

Constituée en corporation le 29 janvier, 1907. – – – Capital, $20,000.

Nombre des actions, $200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles M. Gardiner, mécanicien, Clifford D. Drabble, contremaître, William A. Paterson, commis, Henry Stevens Williams, avocat, et Wilfrid Bovey, avocat, tous de la cité de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer toutes sortes de machinerie, instruments, matériel roulant et quincaillerie ; (2) Construire, réparer, vendre, changer ou autrement disposer de réservoirs d'eau, tours d'eau, structures en acier et autres se rattachant à la construction de réservoirs et tours à eau, et agir comme agents pour les constructeurs et manufacturiers de ces réservoirs à eau ; (3) Exercer l'industrie fondeurs de cuivre et de fer, et manufacturer, vendre ou autrement disposer de fontes de cuivre et de fer, ou de tous autres articles ou machines se rattachant à leur industrie, et généralement exercer l'industrie de machinistes, forgerons, constructeurs, ingénieurs d'aqueducs, et acheter, vendre, manufacturer et autrement disposer de toute machinerie et de tous instruments nécessaires à cette industrie, et exercer toute autre industrie incidente aux fins pour lesquelles la compagnie est constituée ; (4) Acquérir et entreprendre toute ou une partie de la propriété, commerce et engagements de toute personne ou compagnie exerçant une industrie que la compagnie est autorisée à exercer, ou possédant des propriétés propres aux fins de la présente compagnie, ou toute industrie incidente ou semblable à l'industrie de la présente compagnie, et prendre ou autrement acquérir et détenir des parts de toute compagnie semblable ; (5) Demander, acheter, ou autrement acquérir tous brevets d'invention, permis, concessions et autres choses semblables conférant un droit exclusif ou non exclusif ou limité de se servir de tout secret ou autre renseignement concernant toute convention qui paraîtra propre à servir aux fins de la compagnie, ou dont l'acquisition peut être avantageuse à la compagnie, et se servir, exercer, développer ou donner des permis concernant la propriété, droit et renseignement ainsi acquis, ou les faire valoir ; (6) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, de la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement, ou se fusionner avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée ou se proposant d'exercer ou de s'engager dans une industrie ou affaire que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (7) Placer et disposer des fonds dont la compagnie n'aura pas immédiatement besoin en la manière que les actionnaires détermineront ; (8) Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets à ordre, lettres de change, connaissements, mandats, débentures, et autres instruments négociables ou transférables ; (9) Acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir toute propriété mobilière et immobilière, tous droits ou privil2ges que la compagnie croira nécessaires ou utiles à l'entreprise de la compagnie ou toute partie d'icelle pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie ; (11) Faire touets opérations ci-dessus, comme

principaux, agents, directeurs, fidéicommissaires ou autrement, ou par l'entremise d'agents, fidéicommissaires, ou autrement, et soit seul ou conjointement avec d'autres; (12) Faire tous autres actes incidents ou propre à atteindre les fins susdites. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'JOHN BERT & COMPANY' (Limited),

Constituée en corporation le 29 janvier 1907 - - - - Capital, $10,000.

Nombre des actions, 400. Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Frank MacMahon, bourgeois, James Curry, courtier et banquier, tous deux de Toronto, Ont.; George Henry Taylor, gérant, de Montréal, Qué., Albert John Moreland, marchand, et John Abner Connor Poole, marchand, tous deux de Westmount, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Albert John Moreland, John Abner Connor Poole et Frank MacMahon.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—*(a)* Acquérir, posséder, et entreprendre comme industrie, fonds de commerce, et clientèle de John Bert & Co., de la cité de Montréal, marchands, et la payer en deniers comptants, actions acquittées de la présente compagnie ou autrement; *(b)* Faire un commerce général de gros et de détail; *(c)* Manufacturer, acheter ou autrement acquérir et agir comme agents pour des effets, articles, marchandises et propriété immobilière de tous genres, les détenir, posséder, vendre ou autrement en disposer, et négocier, et importer et exporter; *(d)* Contracter, faire, accomplir et exécuter tous contrats légaux de toute nature avec toute personne, maison, société ou corporation faisant affaires avec la compagnie; *(e)* Acquérir par achat, bail ou autrement toute propriété mobilière ou immobilière et tous droits légaux et privilèges, et les payer en deniers comptants, actions acquittées de la présente compagnie, ou autrement, et ériger pour son commerce sur cette propriété immobilière tous les bâtiments, fabriques, moulins, boutiques et magasins que la compagnie jugera nécessaire, et équiper ces bâtiments, fabriques, moulins, boutiques et magasins, de toutes les machines, appareils et outils nécessaires; *(f)* Demander, acheter ou autrement acquérir, détenir, et utiliser, enregistrer et disposer de toutes marques de commerce, noms de commerce, brevets d'invention et procédés manufacturiers que la compagnie jugera nécessaires ou utiles aux fins de son industrie; *(g)* Former ou aider à former, et devenir actionnaire dans toute compagnie exerçant ou ayant pour objet toute industrie identique à celle de la présente compagnie, et conclure des arrangements au sujet du partage des profits, de la fusion des intérêts, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie, ou acquérir ou détenir, vendre et disposer, avec ou sans garantie, des parts ou valeurs de telle compagnie; *(h)* Acheter et acquérir toute industrie identique à celle de la présente compagnie, et acheter et acquérir tout intérêt et contrôle dans toute industrie d'une nature semblable, et les payer en deniers comptants, actions acquittées de la compagnie, ou autrement, et se fusionner avec toute autre compagnie semblable; *(i)* Faire tous autres actes et choses incidents ou se rattachant aux fins de la compagnie ou propres à les atteindres. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 29 janvier, 1907, à la compagnie dite :

"THE CONSUMERS CORDAGE COMPANY (LIMITED).

A l'effet d'étendre l'entreprise de la dite compagnie de manière à embrasser et comprendre les pouvoirs additionnels suivants, savoir :—(*a*) Développer et opérer des forces hydrauliques et produire et accumuler des forces électriques et électro-motives, ou autres agents semblables pour la production de la lumière, la chaleur ou la force motrice, pour les objets de la compagnie, avec pouvoir de vendre ou autrement disposer d'aucun excédant non requis et le fournir pour des fins d'éclairage, de chaleur ou de force motrice à toute personne ou corporation à telles conditions qui pourront être acceptées (pourvu que les précédents pouvoirs quand ils seront employés en dehors de la propriété de la compagnie devront être sujets à toutes les lois et règlements à cet effet ; (*b*) Demander, obtenir, enregistrer, acheter, louer ou licencier au moyen de royautés ou autrement, acquérir et détenir, employer, posséder, opérer et introduire et vendre, transporter ou autrement disposer de toute marque de commerce, noms de commerce, brevets d'invention, améliorations et procédés en vertu de registration ou autrement, utile à l'entreprise de la compagnie, et employer, exercer, développer, accorder des permis concernant telles marques de commerce, noms de commerce et inventions, permis, procédés et autres biens ou droits semblables, ou les faire valoir ; (*c*) Exercer toute entreprise se rattachant aux objets pour lesquels la compagnie est constituée en corporation et qui peuvent être convenablement exercés en rapport avec les objets de la compagnie ; (*d*) Acquérir la clientèle, les biens, droits et valeurs et assumer les engagements de toute personne, société ou compagnie ayant des dettes envers la présente compagnie ou faisant des affaires semblables aux siennes et les payer en deniers comptants, en garanties de la compagnie ou autrement ; (*e*) Employer les fonds de surplus de la compagnie dans l'achat ou le rachat de son propre capital ou d'obligations ou autres garanties ; (*f*) Aider de toute manière toute corporation dont les actions sur le capital, les obligations et autres garanties sont détenues ou garanties en quelque manière que ce soit par la compagnie, et faire tous les actes ou choses pour la préservation et protection, l'amélioration ou l'augmentation de la valeur des dites telles actions du capital, obligations ou autres garanties, faire tous les actes tendant à augmenter la valeur des garanties en aucun temps détenues et contrôlées par la Compagnie ; (*g*) Accepter en paiement pour tout ouvrage fait par la compagnie, du stock, des actions, des obligations, des débentures ou autres garanties d'aucune compagnie.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 29 janvier 1907 à la compagnie dite :

"CRESCENT MANUFACTURING COMPANY" (LIMITED).

A l'effet d'étendre l'entreprise de la dite compagnie de manière à comprendre et inclure les pouvoirs additionnels suivants, c'est-à-dire :—(*a*) Acheter, posséder, développer et opérer des forces hydrauliques, développer et produire de la force électrique pour les fins de chauffer, éclairer et opérer les manufactures, moulins ou autres travaux et constructions de la compagnie en quelqu'endroit qu'ils soient situés, et vendre ou louer tout surplus de force motrice développée pour les dits objets, pourvu que, lorsqu'ils seront employés en dehors de la propriété de la compagnie, ils seront sujets à toutes les lois et règlements des autorités provinciales et municipales à cet effet ; (*b*) Demander, obtenir, enregistrer, louer, acquérir et détenir ou vendre, louer et disposer de tout brevet d'invention, améliorations ou procédés, marques de commerce, noms de commerce et autres semblables, nécessaires ou utiles pour les objets de la compagnie ; (*c*) Acquérir par achat, soit au moyen de deniers comptants ou en retour d'actions de son capital ou de ses garanties ou en échange d'autre titre légal, et construire, bâtir, opérer et construire toutes manufactures, moulins,

entrepôts, constructions ou travaux de toutes sortes, et tout immeuble nécessaire ou utile pour l'exécution des objets de la compagnie, et les louer et les céder ; *(d)* Promouvoir, ou aider à promouvoir, devenir actionnaire dans toute compagnie exerçant ou ayant pour objet l'opération d'une industrie semblable à celle de la présente compagnie, ou qui peut lui être utiles, où qui peut être opérée en rapport avec ses objets, et conclure des arrangements pour le partage des profits, la fusion des intérêts, les concessions indivises ou réciproques ou autres avec toute personne ou compagnie, acquérir et détenir, vendre et céder, avec ou sans garantie, les actions et garanties de telle compagnie ; *(e)* Acquérir la clientèle, les biens immeubles et meubles, les droits et valeurs, et s'il est jugé c nvenable, assumer les engagements de toute personne, société ou compagnie conduisant une entreprise semblable à celle exercée par la compagnie à telles conditions de paiement par l'émission d'actions pleinement libérées du capital de la compagnie ou des obligations ou autres garanties de la compagnie ou autrement tel qu'il sera convenu ; *(f)* Exercer toute industrie, soit de manufacture ou autrement, se rattachant aux fins et objets énoncés dans les lettres patentes constituant la compagnie en corporation ou tels qu'énoncés ci-dessus et qui pourront paraître à la compagnie suceptibles d'être convenablement exercées en rapport avec l'entreprise ou les objets de la compagnie. Faire toute et chaque chose nécessaires ou utiles pour l'accomplissement des objets ci-haut énumérés.

'CANADIAN RAND COMPANY,' (LIMITED).

(Jusqu'ici constituée en corporation en vertu des lois de la province de Quebec.)

Constituée en corporation le 30 janvier, 1907. - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George Doubleday, manufacturier, de New-York, E.-U. A. Ernest Webber Gilman, manufacturier, de Montréal, Qué., Sylvester William Jenckes, manufacturier, William Farwell, banquier, et Henry Daniel Lawrance, avocat, tous de Sherbrooke, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—George Doubleday, Ernest W. Gilman, Sylvester W. Jenckes, William Farwell, Hen y D. Lawrence et William Russell Grace.

Siège social :—Cité de Sherbrooke, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer, vendre et exporter les inventions de Rand, telles que compresseurs, machinerie et accessoires de mines en général ; (2) Acquérir, acheter, et prendre à son nom comme industrie active, les actions, propriété, affaires actif et passif de la Canadian Rand Dril Company, et les payer en 1250 parts du capital à échanger contre 1250 parts du capital de la Canadian Rand Drill Company souscrites et acquittées ; conformément à une résolution passée à l'assemblée générale annuelle ajournée des actionnaires de la Canadian Rand Drill Company tenue le 19e jour de décembre 1906, à laquelle assemblée toutes les dites 1250 parts acquittées du capital, moins 84, étaient représentées, les dites 1250 parts du nouveau capital devant être émises et reparties et devenir de fait dûment acquittées et non cotisables ; (3) Continuer et étendre la dite industrie, et manufacturer, construire, réparer, exploiter, ériger, importer, acheter, vendre, et en général utiliser, trafiquer et disposer en gros et en détail, des compresseurs d'air, fôrets, pompes, outils pneumatiques, moteurs, machines et tous autres inventions, dessins, appareils et machinerie mus par l'air, la vapeur, l'électricité ou autre force applicable ou uti-

lisée en rapport avec des opérations minières et autres de tous genres, y compris l'acquisition par achat, fabrication, ou autrement et la vente ou autre disposition de tous matériaux, fournitures, machineries, et autres articles nécessaires ou utiles en rapport avec la présente industrie, ou toute partie d'icelle, et exercer toute autre industrie se rattachant aux fins pour lesquelles la présente compagnie est constituée ; (4) Acquérir par bail, achat, ou autrement, toute propriété, meuble ou immeuble, qui paraîtra nécessaire ou avantageuse aux fins de la compagnie, et les vendre, louer, hypothéquer, engager, ou autrement en disposer, en tout ou en partie ; (5) Acheter, ou autrement acquérir, de toute personne, maison, société ou corporation, toute autre industrie ou intérêt ou parts, ou la clientèle, droits et propriété de toute autre personne et compagnie engagée dans une industrie identique à celle de la présente compagnie, et les payer en deniers comptants, obligations, débentures ou actions acquittées et non cotisables, selon qu'il sera jugé à propos, et détenir, vendre ou disposer de toute propriété, mobilière ou immobilière ainsi acquise ; (6) Vendre l'entreprise de la compagnie en tout ou en partie pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des parts, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est identique à celui de la présente compagnie, ou se fusionner avec toute personne, maison ou corporation, aux conditions qui seront convenues : (7) Acquérir par achat, souscription ou autrement, et détenir ou disposer des stocks, obligations ou valeurs de toute corporation formée pour ou engagée dans l'une quelconque des diverses industries ci-dessous mentionnées, actuellement organisée ou qui le sera plus tard ; exercer tous les droits, pouvoirs et privilèges de propriété, y compris le droit de voter en vertu de ces droits, les vendre, céder, engager, hypothéquer ou autrement en disposer ; (8) Emettre des actions acquittées et non cotisables de son capital, des obligations ou autres valeurs en paiement de propriété, y compris les parts de capital, et autres valeurs qui peuvent être achetées ou acquises par la compagnie, ou pour services rendus à la compagnie, et hypothéquer toute partie de sa propriété pour garantir les obligations, garantie ou autres engagements, émis par elle, garantir tous dividendes, obligations, contrats ou engagements, faire des avances de deniers et garantir l'exéeution de contrats par les clients, et prendre, détenir ou disposer de valeurs de toutes sortes, meubles ou immeubles pour des dettes, engagements ou oubligations dues à la compagnie, encourues ou à encourir au sujet des affaires de la compagnie ; (9) Demander, détenir, enregistrer, acheter, louer ou autrement acquérir, et détenir, posséder, utiliser, exploiter, introduire, vendre, céder ou autrement disposer de toutes marques de commerce, noms de commerce, marques distinctives, dessins de fabrique, permis, privilèges, étampes, procédés, inventions, perfectionnements, brevets et droits de brevet, utilisés ou obtenus en vertu de lettres patentes du Canada, ou de tout autre pays, appartenant à l'industrie de la compagnie ; (10) Etablir et conduire partout oû la chose sera désirable, des agences et magasins pour la vente des produits, manufactures, effets, articles et marchandises de la compagnie, et agir comme rgents et représentants d'autres compagnies ou corporations engagées dans une industrie identique ; (1) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, les risques communs, ou les concessions réciproques, ou autrement, avec toute personne ou compagnie d'une nature semblable ; (12) Emprunter des deniers sur le crédit de la compagnie, émettre des obligations, débentures ou autres valeurs de la compagnie, d'au moins $100 chacune, les engager ou les vendre aux prix qui seront jugés à propos, et hypothéquer ou grever la propriété mobilière ou immobilière de la compagnie ou les deux, pour les garantir, et tous deniers empruntés pour les fins de la compagnie, et appliquer l'excédent des fonds de la compagnie au rachat de ses parts, fonds, débentures ou autres obligations ; (13) Faire toutes choses et exercer tous les pouvoirs nécessaires, convenables et propres aux fins pour lesquelles la compagnie est constituée. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE M. McKENZIE COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 30 janvier 1907. - - - Capital, $75,000.

Nombre des actions, 750—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William David Hamilton, agent, Arthur Alexander Lunan, marchand, Andrew Dunn, agent, Léon Lahaye, teneur de livres, tous de Montréal, Qué., et Alexander Lunan, bourgeois, Huntingdon, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montéral, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) S'engager dans la manufacture, exportation, achat, importation et vente d'approvisionnements de navires, de moulins et chemins de fer, matériaux d'entrepreneurs et surtout l'étoupe, poix, goudron, voiles, bâches, auvents, effets impetméables à l'eau, pavillons, bouées et gilets de sauvetage, poulies et ferronnerie de marine, déchets de coton et de laine, ficelles d'emballage, à coudre et à sacs de jute, coton, chanvre et manille, ficelles d'engerbage, cordage de manille, de chanvre de Russie et de coton ; (*b*) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active, l'actif, le passif et la clientèle du commerce jusqu'à présent exercé sous la raison sociale de " M. McKenzie et Compagnie " en la dite cité de Montréal, par Dame Bessie Tait Wilson, épouse du dit Arthur Alexander Lunan comme marchand d'ustensiles de navires et d'importateur de provisions de navires, et donner en paiement à la dite Dame Bessie Tait Wilson pour le dit commerce des actions acquittées du capital de la compagnie ; (*c*) Exploiter des chutes d'eau et produire de l'énergie électrique uniquement pour les fins de la compagnie ; (*d*) Construire, acquérir, louer, acheter, vendre ou disposer de toute manière que ce soit, la propriété mobilière et immobilière qui sera nécessaire aux fins et commerce de la compagnie ; (*e*) Agir comme agent de toute compagnie ou compagnies, personne ou personnes faisant le commerce de toutes sortes d'approvisionnements, et surtout de ceux plus haut mentionnés ; (*f*) Acquérir les marques de commerce, brevets et droits qui se rattachent et sont utiles et appartiennent aux fins et commerce de la campagnie ; (*g*) Acquérir des parts dans toute autre compagnie ou compagnies faisant le com; merce de toutes les sortes d'approvisionnements vendus par la présente compagnie - (*h*) Faire un commerce général de toutes sortes d'approvisionnements. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE W. T. STEWART COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 31 janvier 1907. - - - Capital, $40,000.

Nombre des actions, 400—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Thomas Stewart, courtier, William Cantwell Strachan, manufacturier, William Jeffrey Carrique, gérant, Arthur Stewart Laing, teneur de livres, et Walter George Mitchell, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Agir comme agents pour des compagnies d'assurance, et contracter, entreprendre, délivrer et placer des risques d'assurance, comprenant l'in-

cendie, la vie, les accidents ou toute autre catégorie d'assurance ; (*b*) Agir généralement comme procureurs ou agents pour la transaction d'affaires, la gestion des biens, le recouvrement des prêts, loyers, intérêts, dividendes, dettes, hypothèques, débentures, obligations, comptes, billets, coupons et autres garanties pour argent ; (*c*) Agir comme agents dans toute affaire de commission ; (*d*) Percevoir les primes d'assurance et agir comme agents de recouvrements pour toutes dettes d'une nature quelconque ; (*e*) Agir généralement comme procureurs ou agents pour transactions en obligations, débentures et autres valeurs négociables à commission ou autrement ; (*f*) Acquérir, détenir, vendre et disposer d'actions et valeurs d'autres compagnies autorisées à faire tout commerce que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (*g*) Acheter et acquérir tout commerce d'une nature semblable, et acheter et acquérir tout intérêt ou contrôle dans tout commerce d'une nature semblable à celui de la présente compagnie, et les payer en deniers comptants ou en actions acquittées de la présente compagnie ; (*h*) Partager dans les profits, s'unir ou coopérer avec toute personne ou compagnie engagée ou à la veille de s'engager dans un commerce que la présente compagnie est autorisée à entreprendre ou à exercer. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE CHURCH KIMPTON' (LIMITED).

Constituée en corporation le 4 février 1907. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George Herbert Church, marchand de bois ; Walter George Mitchell, avocat ; William Cantwell Strachan, manufacturier ; William Stephen Hart, comptable ; et Julian Cleveland Smith, ingénieur ; tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire le commerce de marchands et importateurs de combustibles en gros et en détail, de marchands et fabricants de toutes sortes de combustible, de bois de construction et d'écorce à tan, et à cet effet acheter et acquérir toutes choses nécessaires à l'exercice du commerce ci-dessus mentionné ; (*b*) Faire le commerce de marchands de grains et d'importateurs de grains en gros et en détail, et à cet effet acheter et acquérir toutes choses nécessaires aux fins de commerce ci-dessus mentionné ; (*c*) Exercer l'industrie générale du voiturage, et à cet effet posséder et acquérir des voitures et toutes les choses nécessaires à la dite industrie du voiturage, et généralement pour toutes choses qui se rattachent aux fins de la compagnie ; (*d*) Acquérir par achat, bail ou autrement toute propriété mobilière et immobilière qui sera jugée nécessaire aux fins de son commerce, et la payer en tout ou en partie en deniers comptants ou en actions de la compagnie, au choix des directeurs. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'FRASER, VIGER & COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 4 janvier 1907 - - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Alexander Donald Fraser, marchand, George Alexander Fraser, marchand, Joseph Edmond Tardy, caissier, Alexander Davidson, gérant, Charles Peter Macklaier, gérant, et Charles Shepherd, teneur de livres, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire le commerce en gros et en détail d'épiceries, provisions, et de vins et liqueurs, avec la faculté de transiger toutes autres affaires de nature semblable, acquérir et prendre à son nom comme industrie active les affaires, l'actif et la clientèle du commerce actuellement exercé par Alexander Donald Fraser, en la cité de Montréal, sous la raison sociale de Fraser, Viger & Co., aux conditions de paiement au moyen d'actions acquittées du capital de la compagnie qui seront convenues ; acquérir toute autre industrie d'une nature semblable à celle que la compagnie est autorisée à exercer, et sa clientèle, aux conditions de paiement au moyen d'actions ou obligations de la compagnie ou autrement qui seront convenues ; avec la faculté d'employer les fonds de la compagnie ou telle partie de ces fonds que les directeurs décideront à l'achat d'autres industries d'une même nature ou à l'achat du capital-actions d'autres corporations engagées dans une industre semblable ; conclure des arrangements au sujet du partage des profits, de la fusion des intérêts, la corporation, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement, ou se fusionner avec toute autre personne ou compagnie exerçant ou engagée ou se proposant d'exercer ou de s'engager dans une industrie ou affaire que la présente compagnie est autorisée à exercer, et prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs de toute telle compagnie, et les vendre, détenir réémettre avec ou sans garantie ou autrement en disposer ; se fusionner avec toute autre compagnie dont le but est identique à celui de la présente compagnie ; (*b*) Acheter ou autrement acquérir, détenir, louer, hypothéquer, ou autrement disposer de tout bien-fonds et immeuble qui sera nécessaire au commerce de la compagnie ; (*c*) Produire et accumuler de l'électricité, de l'énergie électrique, et tout agent similaire ou autre, et disposer de tout excédent de force pour la production, la transmission ou usage pour la force motrice, l'éclairage le chauffage ou autrement, selon qu'il sera juger à propos ; pourvu que lorsque les pouvoirs ici donnés seront exercés en dehors de la propriété de la compagnie, ils seront assujétis à toutes les lois et règlements municipaux et provinciaux à cet égard ; (*d*) Le conseil de direction pourra par résolution passée par une majorité de tout le conseil ayant préalablement reçu l'autorisation des deux tiers des actionnaires, désigner deux ou plus de leurs membres pour constituer un comité exécutif, et ce comité tant qu'il sera en exercice, tel que prescrit par la résolution ou les règlements de la compagnie, aura et exercera tous les pouvoirs du conseil de direction dans la gestion des affaires de la compagnie, et sera autorisé à faire affixer le sceau de la compagnie à tous les documents qui l'exigent. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 4 février 1907 à la compagnie dite :

"THE LANG TANNING COMPANY" (LIMITED).

A l'effet d'augmenter le capital de la dite compagnie de $150,000 à $600,000, par addition de 9,000 actions de $50 à son capital actuel.

'A. H. CUMMINGS & SON' (LIMITED).

Constituée en corporation le 5 février 1907. - - - - Capital, $140,000

Nombre des actions, 1,400—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Melzor A. Cummings, manufacturier, de Coaticook, Porter L. Baldwin, manufacturier, de Sherbrooke, Arthur O. Norton, manufacturier, de Boston, Mass., E.-U.A., et Parker T. Baldwin, gentilhomme, et John F. Wilson, artisan, tous deux de Coaticook, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Melzor A. Cummings, Porter S. Baldwin et Arthur A. Norton.

Siège social —Ville de Coaticook, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer le commerce et l'industrie de manufacturiers, producteurs, apprêteurs, acheteurs et vendeurs de bois, et autrement en faire le commerce ; (*b*) Exercer l'industrie générale d'entrepreneurs, constructeurs et industriels en bois, et manufacturer, acheter, vendre et faire le commerce de bois de construction, briques, pierre et autres matériaux de construction ; (*c*) Acquérir l'industrie présentement exercée dans la ville de Coaticook sous les nom et raison sociale de A. H. Cummings & Son, ainsi que son actif et sa clientèle, et les payer soit en deniers comptants, soit en actions de son capital-actions ; (*d*) Exercer toute industrie semblable ou découlant des fins pour lesquelles la dite compagnie est incorporée (soit manufacturière ou autre) que la compagnie croira de nature à être convenablement exercée en rapport avec les fins ci-haut ; (*e*) Acheter ou autrement acquérir de tout individu ou corporation toute industrie de la nature de celle de la compagnie, ainsi que les édifices, le fond de commerce, et l'actif généralement de telle industrie ; (*f*) Avoir, détenir et acquérir, de temps à autre par achat, bail, échange ou autrement des terres à bois, tenues en franc alleu ou à bail, des coupes de bois et bois de toutes sortes moins le fonds de terre, permis d'abattre du bois, concessions de bois à pulpe, emplacements de moulins, chutes d'eau et autres propriétés mobilières ou immobilières nécessaires ou convenables aux fins de la compagie, acquérir, louer, ériger, posséder, équiper, maintenir et opérer des scieries et des fabriques de toutes sortes pour la préparation du bois de construction et vendre ou autrement disposer de telles propriétés, mobilières ou immobilières. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'MANITOBA AND SASKATCHEWAN COAL COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 5 février 1907. - - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles Vokes, *rancher*, de Quill Lake, Sask. ; William Wallace McMillan, marchand de grains ; Ebenezer Thomson, marchand de grains ; Arthur Sidney Swinford, courtier ; et James Crawford Thomson, commis voyageur, tous de Winnipeg, Man.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Winnipeg, Man.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie de miner, traiter et préparer pour le marché le charbon, toutes sortes de minerais, métaux et minéraux ; (2) Rechercher, procurer, travailler, extraire, préparer pour le marché, vendre et céder le charbon et autres métaux, minéraux et matière de même nature ou autre, les manufacturer et vendre le combustible brèveté ; (3) Exercer les opérations ou industries de propriétaires de houillières, de manufacturiers de charbon ou de gaz, dans toutes leurs branches respectives, rechercher, préparer pour le marché, vendre et céder du gaz

naturel ou autres matières ou produits semblables ; (4) Acheter, prendre, ou louer ou acquérir autrement des mines, droits miniers des terres à bois et produisant du charbon ou autres terres, avec les intérêts s'y rattachant, dans la Puissance du Canada ou ailleurs ; les explorer, travailler, employer, développer et faire valoir ; (5) Acheter, vendre, manufacturer et céder toutes espèces de minéraux, du matériel, des machines, des outillages, des commodités et objets susceptibles d'être employés dans les travaux de mines ou requis par les ouvriers ou autres employés de la compagnie ; construire, faire, entretenir, améliorer, gérer, travailler, contrôler ou administrer les routes, chemins, ponts, réservoirs, quais, fourneaux, moulins, constructions hydrauliques, manufactures, entrepôts et autres travaux et commodités nécessaires pour les objets de la compagnie ; (6) Construire et entretenir des chemins, bâtisses ou autres travaux soit de même nature ou autrement qui peuvent être nécessaires ou utiles ou requis pour les objets de la compagnie ; (7) Construire et entretenir sur la propriété de la compagnie des tramways, voies électriques, aiguilles ou voies d'évitement ou autres travaux semblables qui peuvent être nécessaires ou requis pour les besoins de la compagnie ; (8) Manufacturer, acheter ou autrement acquérir, détenir, posséder, hypothéquer, vendre, céder et transférer ou autrement disposer, investir, négocier et faire le commerce d'effets, articles, marchandises et biens de toute classe et description ; (9) Manufacturer, vendre et faire le commerce de toutes espèces de bois de charpente, bois de construction, matériel pour les constructeurs, manufacturer et faire le commerce de tous les articles et matériaux dans lesquels le bois entre ; (10) Faire un commerce général de combustible, vendre ou céder autrement du charbon, du bois et du combustible de toute sorte, faire un commerce général de bois, y compris la construction, l'acquisition, la possession, l'opération ou l'apprêtage de toutes espèces de bateaux, vaisseaux, remorqueurs et barges ; (11) Acheter, prendre ou louer, ou accepter, louer ou autrement acquérir des biens mobiliers et immobiliers, servitudes, droits ou privilèges que la compagnie peut juger nécessaires ou utiles pour les fins de leurs opérations ; (12) Acquérir tous droits exclusifs, brevets, droits ou privilèges en rapport avec l'entreprise de la compagnie et toute permission de les employer et faire valoir ; (13) Acquérir, louer, construire, posséder et opérer des scieries et autres moulins et manufactures dans le but d'exercer toute industrie de la compagnie ; (14) Faire, obtenir, produire et accumuler de l'eau, de l'huile, du gaz, de l'électricité, de la vapeur ou de la force motrice, et les vendre, fournir, transmettre et délivrer au moyen de conduites, tuyaux, fils ou câbles, poser et installer des tuyaux, conduites et câbles ; pourvu que les pouvoirs contenus dans cette clause, quand ils seront exercés en dehors des biens de la compagnie soient sujets à toutes les lois et règlements provinciaux et municipaux à cet effet ; (15) Acheter, vendre, céder et exercer l'industrie de manufacturiers de briques, tuiles, tuyaux, poteries, vaisselles de terre, porcelaines, terra-cotta et articles en céramique de toutes sortes ; (16) Acheter ou autrement acquérir toute entreprise se rattachant aux objets de la compagnie et les terres, privilèges, droits, contrats et engagements lui appartenant ; (17) Acquérir, detenir, louer, hypothéquer, vendre ou céder des terres et des immeubles de toute description et tous les intérêts s'y rattachant ; (18) Faire et exécuter les objets de la compagnie, soit seule ou conjointement ou en société avec d'autre personne ou corporation constituées en corporation pour des objets semblables à ceux de la présente compagnie ; (19) Acheter, posséder, acquérir, transférer, vendre et céder les actions, stock ou débentures de toute autre compagnie ayant des objets semblables à ceux de la présente compagnie ; (20) Se fusionner avec toute autre compagnie ayant des objets semblables à ceux de la présente compagnie ou vendre ou autrement céder l'entreprise ou partie d'icelle, pour telle considération que la compagnie jugera convenable et en particulier pour des actions, débentures, stock ou garanties de telle compagnie semblable ; (21) Prendre et accepter des hypothèques, garanties et engagements sur les biens mobiliers et immobiliers ou toute autre garantie quelconque portant intérêt ou autrement comme la compagnie le jugera à propos de la part des acquéreurs ou autres débiteurs de la compagnie, et vendre, transporter ou autrement céder en tout ou en partie les dites garanties ; emprunter

des deniers, émettre, faire, accepter, endosser et exécuter des lettres de change, des billets à ordre, des obligations, des débentures et des titres de créance de toutes espèces ou autres valeurs négociables en rapport avec les prévisions de l'Acte des compagnies et les garanties au moyen d'hypothèque ou autrement sur les biens et valeurs de la compagnie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THEODORE LEFEBVRE & COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 5 février 1907. - - - - Capital, $80,000.

Nombre des actions, 800.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles Alfred Maurice Lefebvre, manufacturier, Michel Théodore Lefebvre, manufacturier, Louis Michel Théodore Lefebvre, commis, Roger Benoit Léon Lefebvre, commis, et Louis Sylvertre Réal Lefebvre, étudiant, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie de rôtisseurs, broyeurs et meuniers, et préparer des céréales, fruits, viandes, poissons, légumes et comestibles de toutes sortes et descriptions, et manufacturer, vendre et disposer de produits et marchandises qui peuvent être avantageusement manufacturés, vendus et disposés en rapport avec les dites marchandises ; (2) Acquérir l'actif et la clientèle et exercer l'industrie présentement exploitée, dans la cité de Montréal, par Charles Alfred Maurice Lefebvre, comme importateur et manufacturier, sous le nom et raison sociale de Théodore Lefebvre & Company, aux conditions de paiement qui pourront être convenues, par l'émission d'actions entièrement acquittées du capital-actions de la compagnie ou autrement ; (3) Acquérir toute industrie de même nature ou genre que de celle que la compagnie est autorisée à exercer, ainsi que sa clientèle, aux conditions de paiement qui pourront être convenues, par l'émission d'actions ou obligations de la compagnie ou autrement ; (4) Acheter, vendre, manufacturer et disposer de toutes sortes de peintures, huiles, produits chimiques, drogues, teintures, phosphates, savons et tous produits et marchandises qui peuvent être avantageusement manufacturés, vendus ou disposés en rapport avec les dites marchandises ; (5) Acquérir par bail, achat ou autrement tels immeubles qui pourront être requis pour les fins de la compagnie et en disposer ou les hypothéquer et aussi exercer l'industrie générale d'immeubles, y compris l'achat et la vente d'immeubles à commission ; (6) Demander, obtenir, enregistrer, acheter, loyer ou permettre l'usage moyennant un droit régalien ou autrement acquérir, détenir, utiliser, posséder, opérer et intrrduire ou vendre, assigner ou autrement disposer de toutes marques de commerce, marques de fabrique, brevets d'inventions, perfectionnements et procédés ou autrement, utiles à l'industrie de la compagnie, et utiliser, exercer, développer, accorder des permis en rapport avec iceux ou autrement tirer profit de toutes telles marques de commerce, marques de fabrique et inventions, permis procédés et autres ou de toute telle propriété ou de tous droits ; (7) Se fusionner avec toute compagnie en Canada constituée dans le but d'exercer une industrie semblable et gérer, opérer et prendre la propriété, l'entreprise et les affaires de telle compagnie ; (8) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, de la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement, ou se fusionner avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée ou se proposant d'exercer ou de s'engager dans une industrie ou affaire que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (9) Développer ou aider à développer, et devenir actionnaire dans toute

compagnie subsidiaire, alliée ou autre dont le but est d'exercer une industrie semblable à celle de la présente compagnie ; (10) Accepter en paiement de tout travail fait par la compagnie, des actions ou parts, débentures ou autres valeurs d'aucune compagnie ; (11) S'engager dans toute autre industrie ou entreprise découlant des fins pour lesquelles cette compagnie est incorporée. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'SANITAS COMPANY OF CANADA' (LIMITED).

Constituée en corporation le 6 fevrier, 1907 - - - - - - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membre de la corporation :—Trefflé Berthiaume, journaliste, William Cantwell Strachan, manufacturier, Edmund Stephen Montet, manufacturier, Eugène Berthiaume, journaliste, et Walter George Mitchell, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire le commerce et exercer l'industrie de manufacturiers et marchands de savons, parfums, glycérine, préparations pour les yeux, huiles et autres produits secondaires, et avec le droit d'acquérir par achat, bail ou autrement, toute propriété, mobilière ou immobilière qui pourrait être requise pour les fins de l'industrie de la compagnie ; (*b*) Acquérir par achat, bail ou autrement, toute propriété, mobilière ou immobilière qui pourrait être requise pour les fins de son industrie, y compris des fabriques, magasins, entrepôts et autres établissements ; (*c*) La compagnie aura aussi le droit d'acquérir l'actif et la clientèle de toute industrie de même nature et pourra les payer totalement ou partiellement en deniers comptants selon que les directeurs le jugeront à propos ; ( ) Acquérir par achat, bail ou autrement toutes inventions brevetés en rapport, en aucune manière, à l'industrie ci haut et les payer, en tout ou en partie, en deniers comptants ou en actions acquittées du capital-actions de la compagnie selon que les directeurs le jugeront à propos. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 6 février, 1907, à la compagnie dite :

MONTREAL TRANSPORTATION COMPANY (LIMITED).

A l'effet de porter le capital social de la dite compagnie de $500,000 à $1,000,000 par addition de 5,000 actions de $100 à son capital actuel.

'THE ALLAN McINTOSH CO.' (LIMITED).

Constituée en corporation le 7 janvier 1907. - - - - Capital, $19,000

Nombre des actions, 190.—Montant de l'action $100.

Membres de la corporation :—Henry H. Ternald, gérant, de Boston, Mass., E.-U.A., et Robert Adair, marchand, Robert C. M. Michael, avocat, Francis G. Bush, teneur de livres, et Michael J. O'Brien, sténographe, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siége social :—Cifé de Montréal, Qué.

Objects de lv compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'entrepreneurs, plâtriers, couvreurs à l'épreuve du feu, et manufacturiers et commerçants de préparations à l'épreuve du feu pour les toitures, et autres matériaux que les entrepreneurs plâtriers et couvreure à l'épreuve du feu peuvent employer directement ou indirectement ; (*b*) Exercer toute autre industrie d'une nature semblable ou se rattachant à ce qui précède ; (*c*) Agir comme agents pour d'autres individus, maisons et corporations exerçant aucuns des pouvoirs que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (*d*) Acheter et détenir du stock et des obligations de toute compagnie engagée dans une entreprise identique ; (*e*) Emettre des actions acquittées en plein paiement ou paiement partiel du prix d'achat de toute industrie semblable à ce qui précède, qui peut être acquise de toute personne, maison ou corporation. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE ROXTON TOOL AND MILL COMPANY,' (Limited).

Constituée en corporation le 9 février 1907. - - - - Capital, $100,000

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William S. Bullock, pasteur, Curtis C. A. Bullock, médecin, Fortunat Poirier, cultivateur, Hubert Rainaud, cultivateur, et Octave Pepin, gentilhomme, tous de Boxton Pond, Que.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Village de Roxton Pond, Qué.

Objets de la corporation :—(a) La fabrication et la vente par tout le Canada de rabots, clés anglaises et autres outils de toutes sortes ; *(b)* Prendre et exploiter la propriété de W. S. Bullock, de Roxton Pond, Qué., connue sous le nom de Water Power Property et qui comprend ce qui suit, savoir : environ quatre cents acres de terre, y compris presque toutes les eaux de surface du lac d'un mille de diamètre ; le contrôle absolu de la chute d'eau y compris deux digues ; l'usine électrique, la scierie, les machines à planer et à rainer, la fonderie, l'atelier à machines et tout l'outillage pour la fabrication des outils de charpentiers, de scies et de clés anglaises, et de plus pour acquérir et exploiter toute autre propriété qui pourront être jugées nécessaires aux fins de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'STARKE SEYBOLD' (Limited).

Constituée en corporation le 7 février 1907. - - - - Capital, $400,000.

Nombre des actions. 4,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Starke, marchand, George Russell Starke, marchand, tous deux de Montréal, Qué. ; et Robert Starke, marchand, John Philip Seybold, marchand, Gordon Christian Seybold, marchand, et Herbert Bricker Seybold, marchand, tous de Westmount, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—William Starke, George Russell Starke, Robert Starke, John Philip Seybold, et Gordon Christian Seybold.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—*(a)* Exercer l'industrie d'importateurs, de fabricants et de marchands de quincaillerie, métaux, peintures, huiles et de marchandises en général, et de marchands généraux ; *(b)* Acquérir par achat, bail ou autrement la propriété, l'achalandage, les droits, privilèges, contrats et actif en général de l'industrie jusqu'ici et présentement exercée en la cité de Montréal par les compagnies constituées connues sous le nom de Starke Hardware Company Limited, et The Seybold & Sons Company et émettre des acquittées en paiement total ou partiel du prix d'achat ; *(c)* Acquérir par achat, bail ou autrement des propriétés, mobilière ou immobilières, et l'achalandage, droits, privilèges, contrats et actif de toute sorte utiles à l'industrie de la compagnie, à telles conditions qui seront jugées opportunes, de tout individu, société ou corporation, et les payer totalement ou partiellement en deniers comptants ou en actions acquittées, obligations ou autres valeurs de la compagnie, ou autrement tel qu'il sera convenu, et les vendre ou autrement en disposer ou trafiquer ; *(d)* Acquérir par achat, bail ou autrement et posséder et exploiter un système de voiturage en rapport avec l'industrie de la compagnie ; *(e)* Acquérir, détenir et posséder des actions de toute autre corporation exerçant une industrie de même nature, et les payer totalement ou partiellement en deniers, ou émettre des actions acquittées de la compagnie en paiement total ou partiel, ou autrement comme il sera convenu, et les vendre et en disposer autrement ; *(f)* Se fusionner avec tout individu, société ou corporation exerçant une industrie similaire ; *(g)* Prendre, acquérir ou détenir des valeurs de toutes sortes, mobilières et immobilières, pour des dettes et créances ou obligations envers la compagnie ou devant être encourues en rapport avec les fins de la compagnie, et les payer ou en disposer comme l'on jugera le plus opportun ; *(h)* Vendre, louer ou autrement disposer de tout ou en partie de la propriété, de l'actif et des entreprises de la compagnie pour telle rémunération dont il sera convenu, et particulièrement pour des actions, débentures ou valeurs de toute compagnie ou corporation qui les achèteront, et distribuer entre les actionnaires de cette compagnie, en nature, la propriété ou les deniers de la compagnie, ou les revenus en provenant, et particulièrement toutes actions, débentures ou valeurs d'autres compagnies appartenant à cette compagnie ou dont cette compagnie pourra avoir le pouvoir de disposer, de répartir et disposer de tout capital-actions non-émis de cette compagnie, ainsi qu'il sera jugé à propos ou opportun, à telles conditions que décideront les actionnaires ; *(i)* Agir en qualité d'agent pour tout individu, société ou corporation exerçant une industrie semblable à celle que cette compagnie est autorisée d'exercer ; *(j)* Faire toutes autres choses qui seront nécessaires ou utiles pour la réalisation des fins susdites. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'HANCOCK & COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 8 février 1907 - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles Foster, gérant, de New-York, N.-Y., E.-U.A., Arthur D. Walker, caissier, Frederick H. et Gordon Hyde, étudiant, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :Objets de la compagnie :—(a) Exercer l'industrie générale d'agents d'immeubles et d'agents à commission, recevoir et percevoir les loyers, intérêts, dividendes et revenus sur des immeubles, obligations, hypothèques, débentures, billets et autres valeurs, et en disposer, et agir généralement en qualité d'agents en rapport avec les fins susdites. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'WARDEN KING' (LIMITED.)

Constituée en corporation le 8 février 1907.—Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000. - - - - Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation : James C. King, manufacturier, Louis A. Payette, voyageur de commerce, Robert C. McMichael, avocat, tous trois de Montréal, Qué., et William Greig, comptable, et Francis G. Bush, teneur de livres, tous deux de Westmount, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :— (*a*) Exercer l'industrie de fondeurs de fer et de machinistes, de manufacturiers et commerçants de fer, cuivre et métaux généralement et de leurs produits, et d'entrepreneurs pour les manufacturiers et vendeurs et commerçants de fer, cuivre et métaux généralement et de leurs produits, et d'entrepreneurs pour les manufacturiers et vendeurs et commerçants de toutes sortes d'appareils de chauffage, tuyaux d'égoût, tuyaux à vapeur, et autres affaires de ce genre ; (*b*) Demander et acquérir, acheter, vendre, céder, engager, hypothéquer, ou autrement disposer de brevets du Canada ou de tout pays étranger concernant les affaires de la compagnie ; (*c*) Demander, détenir, vendre, céder, louer, hypothéquer, ou autrement acquérir et disposer de tous droits de brevets, permis, inventions, marques de commerce, noms de commerce, et demandes temporaires s'y rattachant, ou utiles en rapport avec l'industrie de la compagnie ; (*d*) Utiliser, manufacturer, vendre ou accorder des permis en vertu de tous brevets possédés ou contrôlés par la compagnie, et dépenser des fonds en expériences et pour éprouver la validité ou valeur de tous droits de brevet que la compagnie peut acquérir ou se propose d'acquérir ; (*e*) Acquérir par achat, bail ou autrement des propriétés mobilières ou immobilières, les clientèle, servitudes, droits, privilèges, contrats, et actif de toute nature, utiles ou rattachant à l'industrie de la compagnie, aux conditions qui seront jugées convenables, de tout individu, maison ou corporation, et les payer en deniers comptants, ou en actions acquittées, obligations, ou autres valeurs de la compagnie ou autrement en disposer en tout ou en partie ; (*f*) Acquérir par achat, bail ou autrement, et posséder et exploiter un système de voiturage en rapport avec l'industrie de la compagnie, ou s'y rattachant ; (*g*) Acquérir, détenir, et posséder des parts dans toute autre corporation engagée dans une semblable industrie, et les payer soit en deniers comptants, et émettre des actions acquittées de la compagnie en paiement ou paiement partiel de ces parts, ou autrement, selon qu'il sera convenu, et les vendre ou autrement en disposer ; (*h*) Se fusionner avec tout individu, maison ou corporation engagée dans une semblable industrie ; (*i*) Acquérir, posséder et exploiter la force motrice qui sera jugée nécessaire en rapport avec l'industrie de la compagnie, et vendre tout surplus de force qui ne sera pas nécessaire à la compagnie, subordonnément aux lois et règlements provinciaux et municipaux ; (*j*) Manufacturer, ou autrement acquérir et utiliser toute machinerie et force motrice pour le chauffage, l'éclairage et la traction, ou autrement, selon que la chose sera jugée à

propos ou nécessaire dans l'industrie de la compagnie ; (*k*) Vendre, améliorer, gérer, échanger, louer, hypothéquer et disposer, ou autrement traiter toute partie de la propriété ou droits de la compagnie, mobilière ou immobilière, selon que la compagnie le jugera à propos ; (*l*) Exercer toute autre industrie de ce genre, soit manufacturière, de vente, d'entreposage, d'emmagasinage, ou autre, qui sera jugée utile dans l'industrie de la compagnie ; (*m*) Acquérir des terrains et autre propriété mobilière et immobilière, et y ériger et construire des ateliers et bâtiments de toute sortes, avec la machinerie qui sera jugée nécessaire en rapport avec les fins de la compagnie, et en disposer de la totalité ou d'une partie, aux conditions jugées convenables ; (*n*) Prendre, acquérir et détenir des garanties de toutes sortes, mobilières et immobilières pour des dettes et engagements ou obligations envers la compagnie encourues ou à encourir au sujet des fins de la compagnie, et les acquitter ou en disposer à volonté ; (*o*) Conclure des conventions concernant le partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques, ou autrement, avec toute personne, maison ou corporation engagée dans une industrie identique à celle exercée par la présente compagnie ; (*p*) Vendre, louer ou autrement disposer en tout ou en partie de la propriété, des biens et entreprises de la compensation qui sera convenue, et en particulier pour des parts, débentures, ou valeurs de toute compagnie ou corporation en faisant l'acquisition, et distribuer entre les actionnaires de la compagnie en nature la propriété et les fonds de la compagnie, ou les produits réalisés de leur vente, et en particulier toutes actions, débentures et valeurs d'autres compagnies appartenant à la présente compagnie, ou dont la présente compagnie aura le pouvoir d'en disposer, et répartir et disposer de tout capital-actions de la présente compagnie non émis selon qu'il sera jugé à propos aux conditions que les actionnaires fixeront ; (*q*) Agir comme agents pour tout individu, maison ou corporation engagée dans une industrie identique ; (*r*) Faire toutes autres choses nécessaires ou utiles pour atteindre les fins ci-dessus. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 8 février 1907, à la corporation dite " The Fellows Medical Manufacturing Company " (Limited), à l'effet de subdiviser le capital social de 100 actions de $1,000 et 2,000 actions de $50.

'BUSINESS PROPERTIES,' (Limited).

Constituée en corporation le 12 février 1907. - - - - Capital, $99,000.

Nombre des actions, 990.—Montant de l'action, 100.

Membres de la corporation :—Andrew Mercer, manufacturier, Alfred Wood, manufacturier, Charles Ellsworth Slater, manufacturier, Horatio Albert Nelson, manufacturier, et Herbert Alfred Beatty, manufacturier, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Andrew Mercer, Alfred Wood, et Herbert Alfred Beatty.

Siège Social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter, détenir, posséder, louer, entretenir, contrôler, gérer, travailler, développer, vendre, transporter, engager, hypothéquer, changer, améliorer et autrement disposer de biens-fonds et immeubles ou tout intérêt ou droit en iceux, et tout autre genre de propriété, mobilière et immobilière ; acheter, acquérir, détenir, employer, hypothéquer, céder, louer et disposer d'octrois, droits de

brevet, lettres patentes, procédés, inventions, marques de commerce, expériences, formules, clientèle et autres droits concernant l'industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer, et faire, émettre et délivrer ou prélever des deniers pour l'achat de ces obligations ou actions, ou les deux ; ériger et construire des maisons, bâtiments ou travaux de tous genres sur les terrains de la compagnie ou sur d'autres terrains ; reconstruire, agrandir, changer ou améliorer les maisons, bâtiments ou travaux qui y existent déjà ; subdiviser, améliorer, ou développer des terrains pour ses fins ou autrement ; convertir et approprier tous tels terrains ou chemins, rues et autres commodités, et faire et exécuter toutes choses nécessaires et légales pour leur développement et amélioration ; acquérir, détenir, vendre, transférer, hypothéquer, engager ou autrement disposer de parts et valeurs d'autres compagnies autorisées à faire toutes opérations que la présente compagnie est autorisée à faire, et tant qu'ils seront propriétaires de ces parts ils exerceront tous les droits, pouvoirs et privilèges, y compris le droit de voter en vertu de ces actions ; acheter ou acquérir toute industrie ou contrôle dans toute industrie d'une nature semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, et la payer en deniers comptants, ou en actions de la présente compagnie ; partager dans les profits, se fusionner ou coopérer avec toute personne ou compagnie engagée ou à la veille de s'engager dans une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer ; acquérir, compléter ou disposer de contrats ou conventions se rattachant à l'acquisition, achat, vente, louage, disposition ou hypothèque de biens-fonds ou de propriété mobilière, ou des bâtiments ou améliorations s'y rattachant et faire, à commission ou autrement, les opérations générales d'un agent d'immeubles. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE OTTAWA COBALT MINING AND LUMBER COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 12 février, 1907 - - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Heman Humphrey Lang, bourgeois ; Alphonse A. Taillon, banquier ; Joseph Ulric Vincent, avocat ; James A. Corry, contracteur ; et George Patrick Brophy, ingénieur, tous d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir des permis forestiers pour toute espèce de bois de construction et de bois, exercer l'industrie de commerçants de bois, et manufacturiers de toutes classes et sortes de bois en grume et bois de construction ; (*b*) Acquérir et accepter de Messrs. H. H. Lang, Joseph Laurendeau, William B. Renaud, A. A Taillon, J. U. Vincent, J. A. Corry, J. P. Prud'homme et autres, le permis de coupe de bois numéro 32, 1878-79, généralement connue sous le nom de 'The Montreal River Gillies Brothers Timber License' maintenant en la possession des susdites parties et la payer en actions libérées du capital social de la compagnie quand elle aura été constituée en corporation ; (*c*) Exercer l'industrie de manufacturier de jalousies et portes et de matériel général à bâtir ; (*d*) Eriger, construire, bâtir, affermer, louer des moulins de toute sorte pour les objets de la compagnie ; (*e*) Exercer l'industrie d'une compagnie de terres avec le pouvoir d'acheter, détenir, améliorer, défricher, établir, cultiver, vendre, échanger et céder des terres soit qu'elles soient cultivées ou en friche partout où elles seront situées dans la Puissance du Canada et celui d'acquérir, vendre et céder des permis de coupe de bois pour des concessions situées partout dans la Puissance du Canada ;

(*f*) Exercer l'industrie d'une compagnie de construction, avec le pouvoir d'ériger, bâtir et construire des bâtisses de toute sorte et espèce et de vendre ou échanger les propriétés sur lesquelles telles bâtisses seront érigées et construites ; (*g*) Faire les opérations d'une compagnie de mines avec pouvoir de prospecter et d'engager des prospecteurs, d'acquérir et de vendre des permis miniers, avec le pouvoir d'opérer des mines d'argent, d'or et de toutes sortes de minéraux, d'acquérir et vendre des pouvoirs hydrauliques, de produire l'électricité et la vendre ; pourvu que lorsqu'il sera exercé en dehors des biens de la compagnie, le pouvoir conféré par les présentes de produire et vendre de l'électricité sera sujet à toutes les lois et règlements provinciaux et municipaux à cet effets ; (*h*) Acheter, acquérir, détenir et céder des stocks, des obligations ou autre preuve de dette de toute corporation exerçant une industrie semblable telle qu'énumérée dans les précédents articles et les échanger pour leur propre stock, obligations ou autre valeurs ; (*i*) Employer des agents pour vendre le stock de la dite compagnie et leur payer telle commission qui pourra être approuvée par les actionnaires ne devant pas cependant dépasser vingt pour cent du stock vendu par les dits agents ; (*j*) Et faire toutes les choses se rattachant ou utiles à l'accomplissement des susdits objets et fins susdits. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'CANADIAN EXPLORATION COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 14 février 1907. - - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Douglas Armour, avocat, Edouard Fabre Surveyer, avocat, Joseph William Weldon, avocat, Errol Malcolm McDougall, avocat, et Stephen John LeHuray, comptable, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire toutes sortes de travail d'exploration, et chercher, prospecter, ouvrir, explorer, développer, travailler, améliorer, entretenir et gérer des mines d'or, d'argent, de cuivre, de houille, de fer, et autres dépôts et propriétés minières, et creuser, extraire, broyer, laver, fondre, essayer, analyser, réduire et amalgamer et autrement traiter les minerais, métaux et minéraux, appartenant à la compagnie ou non, et les rendre marchands, et les vendre ou autrement en disposer, ou toute partie d'iceux ou tout intérêt en iceux ; (*b*) Acquérir par achat, bail, concession, permis, échange ou autre titre légal, des mines, terrains miniers, servitudes, propriétés minérales, ou tout intérêt en iceux, de minéraux et minerais et claims miniers, options, pouvoirs, privilèges, chutes d'eau et autres droits, droits de brevet, lettres patentes d'invention, procédés, et appareils mécaniques et autres et soit absolument ou conditionnellement, mais ne se rattachant qu'aux objets pour lesquel la compagnie est constituée en corporation, et soit seuls ou conjointement avec d'autres, et comme principaux, agents, entrepreneurs ou autrement, et les louer, hypothéquer, permettre l'usage, vendre et autrement en disposer ou toute partie d'iceux, ou tout intérêt en iceux ; (*c*) Construire, exécuter, entretenir, changer, améliorer, gérer, travailler, exploiter, contrôler et surveiller sur la propriété de la compagnie ou sur la propriété contrôlée par la compagnie, tous chemins, voies, tramways, ponts, réservoirs, barrages, cours d'eau, aqueducs, quais, fourneaux, moulins, bocards, fonderies, travaux hydrauliques, fabriques, entrepôts et autres travaux et commodités, propres à atteindre les objets de la compagnie, et acheter, vendre, manufacturer et disposer de toutes sortes d'effets, articles instruments, provisions, meubles et choses capables d'être employés dans les opérations minières, ou dont les ouvriers et autres employés par la compagnie ont besoin ; (*d*)

Bâtir, acquérir, posséder, affréter, naviguer et employer des vaisseaux à vapeur et autres; (*e*) Prendre, acquérir et détenir en compensation pour les minérais, métaux ou minéraux vendus ou dont on aura disposé autrement ou pour des effets fournis ou pour travail fait à l'entreprise ou autrement, des parts, débentures, obligations ou autres valeurs de tout autre compagnie dont le but est le même que celui de la présente compagnie, et les vendre ou autrement en disposer; (*f*) Acheter ou autrement acquérir et entreprendre tous ou une partie des biens, affaires, propriété, privilèges, contrats, droits, obligations ou engagements de toute personne, maison, société, syndicat, ou compagnie engagé dans une partie des affaires que la présente compagnie est autorisée à exercer, ou possédant des propriétés propres à ses fins, et les payer en deniers comptants, ou par l'émission et la répartition à cette personne, maison, société, syndicat ou compagnie comme actions complètement acquittées ou partiellement acquittées des parts du capital-actions de la présente compagnie, ou partie l'un partie l'autre, selon qu'il sera convenu; (*g*) Acquérir par achat, bail, concession, permis, échange ou autre titre légal, et détenir, développer, employer, exploiter, vendre et faire le commerce des concessions de bois, des terres à bois et des coupes de bois, lots à bois et bois debout, bois abattu et concessions de pulpe, et manufacturer et faire le commerce des produits de ce bois, et manufacturer des articles daus lesquels ces produits sont utilisés; (*h*) Acquérir, détenir, développer, employer, exploiter, louer et disposer de chutes d'eau, lots de grève, immunités et privilèges de pouvoirs hydrauliques, des biens-fonds et propriétés mobilières et immobilières, et produire, transmettre, utiliser et disposer de l'électricité, pouvoir électrique ou autre force, et passer des contrats avec toute personne, maison, municipalité ou corporation dans le but de leur procurer la force électrique, hydraulique ou autre pouvoir, pourvu que si ce droit est exercé en dehors de la propriété de la compagnie il sera subordonné à toutes les lois et règlements provinciaux et municipaux à cet égard; (*i*) Développer, ou aider à développer et devenir actionnaire dans toute compagnie subsidiaire ou alliée dont le but est identique à celui de la présente compagnie, et conclure des arrangements au sujet du partage des profits, de la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée ou se proposant d'exercer ou de s'engager dans une industrie ou affaire que la présente compagnie est autorisée à exercer ou d'entreprendre, et prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs de toute autre compagnie, et les vendre, détenir ou réémettre avec ou sans garantie, ou autrement en disposer, et tant qu'elle sera détenteur de ces actions, elle exercera tous les droits d'un propriétaire, y compris le droit de voter en vertu de ces actions; (*j*) Aider par garantie, endossement, avances de deniers ou autrement toute compagnie dont les actions ont été acquises et sont détenus par la présente compagnie; (*k*) Exercer toute autre industrie se rattachant aux objets pour lesquels la présente compagnie est constituée, manufacturière ou non; (*l*) Vendre complètement ou partiellement tout l'actif ou entreprise de la compagnie à toute autre corporation engagée ou à la veille de s'engager dans une industrie, opération ou transaction identique ou se rattachant à l'industrie de la présente compagnie et accepter en compensation des deniers comptants, des actions ou des obligations de cette dernière corporation, ou partie l'un partie l'autre, selon qu'il sera convenu, et les distribuer entre les actionnaires de la présente compagnie, selon qu'il sera convenu; (*m*) Le conseil de direction pourra, par résolution passée par une majorité des deux tiers des actionnaires, désigner deux ou plus de ses membres pour constituer un comité exécutif, et ce comité tant qu'il sera en exercice, tel que prescrit par la résolution ou les règlements de la compagnie, aura et exercera tous les pouvoirs du conseil de direction dans la gestion des affaires de la compagnie, et sera autorisé à faire affixer le sceau de la compagnie à tous les documents qui l'exigent et tous les autres pouvoirs dont il sera revêtu par des règlements de la compagnie; (*n*) La compagnie, aura le pouvoir de faire tout ce qui sera nécessaire, convenable et propre à atteindre le but que se propose la compagnie, ou qui paraîtra de temps à autre être avantageux à la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'NORTH AMERICAN LUMBER AND SUPPLY COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 14 février 1907. - - - Capital, $100,000

Nombre d'actions, 1,000. —Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Edward Albert Konantz, marchand de bois, Adelbert Nathan Stacy, marchand, et Everett Stanley Konarity, marchand, tous de St. Paul, Minn., E.-U.A. ; Roscoe Percy Ward, banquier, de Waseca, Minn., E.-U.A.; et Charles John See, agent gérant, de Saskatoon, Sask.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les sus-nommés ci-dessus.

Siège social —Cité de Saskatoon, Sask.

Objets de la corporation :—Exercer l'industrie de marchands et manufacturiers de bois, l'industrie de faire des billots et du bois ; de même que des opérations générales de marchands, comprenant à ces fins les matériaux et fournitures servant à la construction de toute sorte, aussi bien que tous les autres effets et commodités de commerce général ; une industrie générale de contrats, constructions et bâtisses ; l'acquisition, la possession, le louage, la vente, l'amélioration, la gérance, l'opération, le droit d'hypothéquer et de céder toutes sortes de propriétés mobilieres et immobilières, des droits et intérêts s'y rattachant, y compris les stocks, actions ou garanties d'autres compagnies autorisées à faire des opérations que la présente compagnie est autorisée à faire. La compagnie opèrera au Canada et ailleurs.

'EBY-BLAIN,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 15 février 1907. - - - - Capital, $400,000

Nombre des actions, 4,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Joseph Fisher Eby, marchand ; Hugh Blair, marchand ; William Percival Eby, marchand ; Hugh Douglas Eby, marchand ; et William James McMurty, marchand, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'importateurs, exportateurs et marchands en gros d'épiceries, provisions et marchandises générales ainsi que les opérations de manufacture s'y rattachant et faire des affaires d'entrepôts ; (*b*) Acheter et acquérir les affaires de l'épicerie en gros ci devant faites dans la dite cité de Toronto sous le nom de 'The Eby-Blain Company of Toronto', Limited, et tous les biens et la clientèle s'y rattachant ; (*c*) Acquérir par achat ou autrement l'entreprise et les valeurs d'autres individus ou société exerçant ou poursuivant une ou plusieurs sortes d'industrie, fins, projets ou opérations sus-mentionnés ; (*d*) Acquérir par achat, souscription ou autrement, détenir ou céder les stocks, obligations ou autres valeurs de toute société formée dans le but ou maintenant ou auparavant engagée dans l'exécution d'une ou plusieurs sortes d'affaires, desseins, objets ou opérations susmentionnés, ou possédant ou détenant les valeurs de toute telle corporation ; (*e*) Faire des arrangements pour le partage des profits, la fusion des intérêts ou de société avec toute personne ou compagnie exerçant ou devant plus tard faire des affaires ou transactions qui peuvent être avantageuses pour la compagnie cons-

tituée en corporation par les présentes et se rattachant aux objets pour lesquels la présente compagnie est maintenant constituée en corporation ; (*f*) Payer pour toutes propriétés achetées en vertu des prévisions précédentes soit en deniers comptants ou par l'émission de débentures, garanties ou obligations de la compagnie constituée en corporation par les présentes ou par l'émission d'actions complètement libérées et non cotisables sur le capital de la compagnie, et ; (*g*) Faire tous les actes, exercer tous les pouvoirs et exercer toutes les opérations se rattachant à la due exécution des objets et fins pour lesquels la compagnie est constituée en corporatiou et qui sont nécessaires pour permettre à la compagnie d'exercer son entreprise profitablement. La compagnie opèrera au Canada et ailleurs.

'THE MOUNT ROYAL SPINNING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 15 févrir 1907. - - - Capital, $3,000,000.

Nombre des actions, 30,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Cassils McIntyre, marchand, Herbert Meredith Marler, notaire public, Alphonse Racine, marchand, William Thomas Whitehead, bourgeois, tous de Montréal, Qué., et Charles William Trenholme, ingénieur civil, de Westmount, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Faire les opérations de manufacturiers et de commerçants de tissus de tous genres, faire le commerce des matières brutes ainsi de tous les produits manufacturés, et s'engager dans toute industrie s'y rattachant. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'PERMANENT INSURANCE AGENCY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 15 février 1907. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Peers Davidson, avocat, C. R., Alexander Bissett, secrétaire, Arthur George Fenwick, comptable, John George Pyke, comptable, et Arthur James Collins, commis, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Peers Davidson, Alexander Bissett et Arthur James Collins.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Agir en qualité d'agents, à commission ou autrement, pour des compagnies d'assurance, pour des sujets pour assurance et pour des porteurs de polices ; agir comme fondés de pouvoirs et comme agents, à commission ou autrement, pour la transaction d'affaires ; (2) Faire toutes autres opérations que la compagnie croira propres à être faites en rapport avec les affaires ou fins de la compagnie ; (3) Acquérir l'entreprise de tout individu, maison ou compagnie engagée dans une entreprise identique à celle que la présente compagnie est autorisée à

exercer, et conclure des conventions, ou vendre l'entreprise de la compagnie ou se fusionner avec toute autre compagnie par actions, autorisée à exercer une industrie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (4) Garantir les engagements de toute compagnie autorisée à exercer une industrie identique à celle de la présente compagnie, ou toutes obligations émises ou qui seront émises par la dite compagnie, et tout intérêt en icelle ; (5) Faire, allouer et émettre en paiement ou en échange, en tout ou en partie, pour toute propriété mobilière ou immobilière, droit, permis ou privilège qui peuvent être achetés, pris, loués ou autrement acquis par la présente compagnie, ou pour toute garantie ou garanties de toutes obligations émises par la compagnie, ou pour services rendus à la compagnie, souscrites ou non, comme complètement acquittées et non cotisables, ou des obligations de la compagnie ; (6) En son propre nom, ou par l'intermédiaire d'autres, acquérir, détenir, posséder, engager et disposer de parts du capital-actions, obligations au autres valeurs de toute compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, appliquer les fonds de la présente compagnie à leur acquisition, et voter en vertu des dites actions ; (7) Partager les profits, se fusionner ou coopérer avec toute personne ou compagnie engagée ou à la veille de s'engager dans une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (8) Faire toutes autres choses qui seront nécessaires ou utiles pour atteindre les objets susdits. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE TORONTO HUNT' (Limited).

Constitué en corporation le 15 février 1907 - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 4,000.—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—George N. Beardmore et Alfred O. Beardmore, marchands en gros, Edmond Bristol et Hume Blake, avocats ; N. Gibson Cassels, Robert A. Smith, Edward Cronyn, Harry C. Osborne et James A. Buchanan, courtiers, Charles W. Clinch et Clarence A. Bogert, gérants de banques, Andrew Smith, médecin vétérinaire, Francis L. Lessard, colonel, Stewart Houston, gérants, George A. Peters, chirurgien, Donald D. Mann et Alexander, N. Mackenzie, capitalistes, James K. Osborne, directeur Cie, Massey-Harris, Albert Nordheimer, manufacturier, et William T. Ramsay, surintendant, Cie, Canada Life Insurance, tous de Toronto, Ont.

Siège social :—Th. de Scarboro, comté d'York, Ont.

Objets de la compagnie :—*(a)* Promouvoir et encourager en général les sports et exercices, athlétiques et des champs, y compris l'équitation, la manière de conduire les chevaux, la chasse, la course et autres espèces d'amusements du dehors ; *(b)* Tenir des courses et des expositions chevalines en Canada, *(c)* acheter, louer ou autrement acquérir, posséder, opérer et vendre ou autrement céder des maisons de clubs, des pistes de course, des bâtisses pour les expositions chevalines et les terres et terrains s'y rattachant ou possédés ou employés en rapport avec une partie ou partie d'iceux. Construire, exécuter, entretenir, gérer, travailler, contrôler et surveiller les routes, chemins, ponts, cours d'eau, quais et autres travaux et commodités qui peuvent sembler devoir aider directement ou indirectement aux objets de la compagnie et contribuer par des subventions ou autrement aider ou prendre part dans les dites opérations, *(d)* acheter, acquérir, détenir, louer, gérer, contrôler, opérer et vendre, louer et céder à telle personne ou personnes, corporation ou corporations, pour tel prix ou prix et à telles conditions que la présente compagnie jugera à propos, des droits hydrauliques, des lots de grêves, de la force motrice, des privilèges et des appropriations que la compagnie jugera utiles pour aucun de ses

objets, (*e*) en général, acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir tout immeuble y compris les terrains couverts par l'eau et toute propriété immobilière, droits et privilèges que la compagnie jugera nécessaire ou utiles pour ses objets, (*f*) exécuter, faire accomplir et effectuer des contrats de toute sorte et espèce avec toute personne, société, association, corporation, corps politique privé, public ou municipal et avec le gouvernement de la Puissance du Canada ou toute province ou territoire y appartenant ou tout gouvernemeut étranger, (*g*) acheter, louer, échanger, affermer ou autrement acquérir les droits, privilèges, permis ou franchises propres ou convenables pour ses objets, (*h*) emprunter des deniers, faire et employer des billets promissoires, des lettres de change, des obligations, débentures et témoignages de dettes de toute sorte, soit qu'ils soient garantie par hypothèque, gage ou autrement, et les garantir au moyen d'hypothèque, gage ou autrement, (*i*) Acheter, louer, échanger, affermer ou autrement acquérir des droits, permis, privilèges ou franchises convenables ou utiles pour les objets de son entreprise, (*j*) Bâtir et construire, faire, améliorer, aider ou souscrire pour la construction, l'exécution et l'amélioration de bâtisses, chemins, docks, jetées, quais, maisons pour les employés et autres et travaux de toute sorte en rapport avec et aux fins de promouvoir les objets généraux de la compagnie tels que ci-dessus décrits, (*k*) détenir, acheter ou autrement acquérir, louer, assigner, transférer, hypothéquer, engager ou autrement céder tout ou partie du capital et des garanties, débentures ou autres preuves de dette d'autres sociétés possédant des pouvoirs en tout ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie, et en tant que deteneur d'iceux, exercer tous les droits et privilèges d'un propriétaire. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 15 février 1907, à la compagnie dite :

'CONTINUOUS RAIL JOINT COMPANY OF CANADA' (LIMITED).

A l'effet de changer le nom de la dite compagnie en celui de

'THE RAIL JOINT COMPANY OF CANADA' (LIMITED).

'THE BONAVENTURE AND GLOUCESTER INTERNATIONAL FERRY COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 21 février 1907. - - - Capital, $15,000.

Nombre des actions, 600—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—Alphonse Noël, marchand, Joseph Henry, cultivateur, et Arthur Desbiens, cultivateur, tous de Bonaventure, Qué. ; Laurent Noël, capitaine, de Lévis, Qué , et Joseph F. Bugeaud, marchand, de Bonaventure, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Ville de Bonaventure, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acheter, affréter, noliser, naviguer et entretenir des steamships pour le transport des passagers et des marchandises entre les ports de la province de Québec et les ports de la province du Nouveau-Brunswick, et faire les opérations de voituriers ordinaires des passagers et des marchandises, avec la faculté de disposer ou de vendre les dits vaisseaux, ou accorder et consentir des contrats à la grosse aventure, passer des contrats ou faire des conventions avec toute personne

ou toutes personnes, corporations ou gouvernements à l'effet d'accomplir le but de la compagnie, ériger des quais ou autres travaux, émettre des actions, emprunter des deniers, recevoir des subventions provinciales ou fédérales et faire tout ce qui est nécessaire pour atteindre les fins de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE KAINE AND BIRD TRANSPORTATION COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 21 février 1907. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John C. Kaine, marchand de bois et expéditeur, Martin P. Connolly, agent, Mark H. Kaine, teneur de livres, et Charles Edmond Taschereau, notaire public, tous de Québec, Qué., et John Bird, de la cité de Canton, N.-Y., E.-U.A., marchand de bois.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Hon. John C. Kaine, Mark H. Kaine et Charles Edmond Taschereau.

Siège social :—Cité de Québec, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Construire, affréter, acquérir et naviguer des vaisseaux à vapeur, à voiles et autres entre tout port et endroit en Canada, et tout port ou endroit en Canada ou ailleurs ; (*b*) Construire, faire, manœuvrer, entretenir, acheter, vendre, posséder, louer, engager et autrement disposer de navires, vaisseaux et bateaux de tous genres que ce soit ; (*c*) Transporter des effets, marchandises et passagers par terre et par eau ; (*d*) Posséder, manœuvrer et entretenir des lignes de steamships, de vaisseaux ou autres lignes pour des fins de transport ; (*e*) Posséder, employer et entretenir des outillages de sauvetage, docks, cales sèches et faire dans toutes les branches les opérations de sauvetage ; (*f*) Acheter, vendre, louer, et faire le commerce du bois de construction, écorce, bois, pulpe, bois debout, mines, propriétés minières, droits miniers, minéraux, minerais et de tous produits faits de ces articles, acheter, vendre, entreprendre et disposer de tous les dits produits. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CANADA SCREW COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 22 février 1907. - - - Capital, $2,500,000.

Nombre des actions, 25,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Cyrus Albert Birge, manufacturier; Francis Henry Witton, manufacturier ; James Orr Callaghan, manufacturier ; William Frank Coote, comptable ; et Charles Sewaed Wilcox, écuyer, tous d'Hamilton, Ont. ; Hon. William Gibson, sénateur, de Beamsville, Ont. ; et Charles Alexander, écuyer, de Providence, R. I., E.-U. A.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité d'Hamilton, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer et céder des métaux, minéraux et produits chimiques et tous les effets vendus par le commerce de quincaillerie ou de métaux

et tous les approvisionnements, machines, outils et effets de toute sorte utiles ou nécessaires pour l'exercice de sont entreprise ; (2) Acheter et acquérir comme affaire active l'entreprise de la *Canada Screw Company* et de l'*Ontario Tack Company (Limited)* et les valeurs et engagements des dites compagnies, leurs entreprise et clientèle, et continuer à transigner en Canada les affaires à présent faites par les dites compagnies, avec telles succursales qu'il sera jugé à propos d'établir ; (3) Faire, accorder et émettre en paiement pour les valeurs des dites compagnies et en paiement ou échange en tout ou en partie pour les biens meubles ou immeubles, droits, permis ou privilège qui pourront être achetés, pris, loués, ou autrement acquis par la présente compagnie ou pour toute garantie ou garanties d'obligations émises par la compagnie, actions sur le capital de la compagnie, soit qu'elles aient été souscrites ou non comme entièrement libérées et non-cotisables, ou des garanties de la compagnie ; (4) Acquérir, posséder et céder des droits de brevets et des brevets d'invention, des dessins industriels, des marques de commerce et autres droits et privilèges se rattachant à l'entreprise de la compagnie ; (5) acheter, détenir, acquérir, transférer, vendre et céder des actions, stocks, débentures et obligations d'autres compagnie possédant une charte du gouvernement du Canada et ayant des objets semblables à ceux de la pré ente compagnie en considération d'effets, articles et marchandises vendus à telle compagnie semblable dans le cours ordinaire des affaires ; (6) Acquérir l'entreprise de tout individu, ou de toute société semblable à celle que la compagnie est autorisée à exercer ; (7) Partager les profits, se fusionner et coopérer avec toute personne exerçant ou sur le point d'exercer une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer ou à faire ; (8) Construire et entretenir des tramways, des chemins électriques, des voies d'évitement de chemins de fer ou garages ou autres travaux de même nature sur les biens de la compagnie qui peuvent être nécessaires ou utiles ou requis ou présumés devoir augmenter ou promouvoir les intérêts de la compagnie ; (9) Produire et accumuler de l'électricité et de la force motrice électrique ou autre agent semblable ou autrement et les fournir pour la production, la transmission et l'emploi de force motrice pour des fins d'clairage, de chauffage au autres ; pourvu que le pouvoir susdit, quand il sera employé en dehors des biens de la compagnie, sera sujet à toutes les lois et à tous les règlements provinciaux et municipaux à cet effet ; (10) Investir le surplus des fonds de la compagnie à racheter ses propres parts, obligations ou autres valeurs, pourvu que ce pouvoir ne sera pas exercé à moins qu'un règlement n'ait été adopté par un vote de trois quarts de toutes les actions émises de la compagnie autorisant tout tel placement ; (11) Faire tous autres actes et chose se rattachant ou tendant à l'obtention des objets et intentions de la compagnie. La Compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 22 février 1907, à la compagnie dite

'DOUGLASS & COMPANY,' (LIMITED).

A l'effet d'augmenter le capital de la dite compagnie de $50,000 à $250,000 par addition de 2,000 actions de $100 au capital actuel.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 22 février 1907, à la compagnie dite

'THE INTERNATIONAL GAS APPLIANCE COMPANY,' (LIMITED)

A l'effet de changer le nom de la dite compagnie en celui de

'INTERNATIONAL LIGHTING APPLIANCES,' (LIMITED).

Et d'augmenter le capital de la dite compagnie de $49,000 à $200,000 par addition de 3,020 actions de $50 au capital actuel.

'DOMINION QUARRY COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 25 février, 1907. – – – Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Louis Charles Rivard, bourgeois, Romuald Delfausse, avocat, Joseph Gustave Avard, commerçant, Edouard Lionel Rivard, commerçant, et Alfred B. Dufresne, courtier d'assurance, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires:—Louis Charles Rivard, Romuald Delfausse et Joseph Gustave Avard.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer comme principaux aussi bien que comme agents ou facteurs, une industrie générale d'extraction de pierre et d'entreprise, et faire le commerce et passer des contrats pour la manufacture et fourniture de la pierre sous toutes les formes, pierre calcaire, ou produits similaire, et pour la construction de bâtiments, la construction de chemins, et autres travaux de tout genres; (2) Acquérir et prendre à son nom l'entreprise de tout individu ou maison identique à celle que la compagnie est autorisée à exercer, et la payer en deniers comptants, en actions non cotisables en obligations ou en valeurs de la compagnie; (3) Acquérir par achat, bail, concession, échange, ou autre titre légal, et détenir toute propriété, mobilière et immobilière qui sera jugée nécessaire et requise pour les fins de la compagnie, et la payer en deniers comptants, en actions non cotisables, en obligations ou autres valeurs de la compagnie, et disposer des dites propriétés; (4) Eriger, construire, exploiter et gérer toutes fabriques, concasseurs de pierre, atelier, chambres de machine, et autres structure nécessaires, et employer la dynamyte et les autres matières explosives nécessaires aux opérations de la compagnie; (5) Faire tous actes et exercer tous les pouvoirs, et faire toutes les opérations qui se rattachent aux fins pour lesquelles la compagnie est constituée; (6) Emettre des obligations ou débentures aux montants, pour les fins et au taux d'intérêt que la majorité des actionnaires fixeront, et garantir cette émission d'actions et d'obligations au moyen du transfert à un fidéicommissaire ou à des fidéicommissaires toute ou une partie de la propriété de la compagnie, mobilière ou immobilière; (7) Avoir le privilège de racheter ses propres actions avec ses fonds de surplus; tout actionnaire désirant disposer de ses actions devra d'abord les offrir par écrit au conseil de direction de la compagnie qui aura dix jours de délai et de préférence pour les racheter pour la compagnie; les actions ainsi acquises par la compagnie devant être ré-émises au choix de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'COLONIAL ENGINEERING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 26 février, 1907. – – – Capital, $125,000.

Nombre des actions, 1,250.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Victor Evelyn Mitchell, avocat, Edouard Fabre Surveyer, avocat, Alexandre Chase-Casgrain, avocat, Joseph William Weldon, avocat, et Stephen LeHurray, comptable, tous de Montréal.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'électriciens, de mécaniciens, et d'ingénieurs civils et d'entrepreneurs, et toute industrie dans laquelle l'électricité ou autre force peut être appliquée, ou peut être utile ou avantageuse ; (*b*) Exercer l'industrie d'entrepreneur en général et de constructeurs de travaux publics et privés ; (*c*) Passer des contrats avec toute personne, corporation, société, corps public, municipalité ou gouvernement pour faire, bâtir, construire et mettre en œuvre tous travaux publics et privés et entreprises de tous genres ; (*d*) Acquérir et prendre à son nom des contrats, les tranférer, céder et autrement disposer de tout contrat ou entreprise de la compagnie en tout ou en partie ; (*e*) Demander, acheter, ou autrement acquérir tous brevets d'invention, octrois, ou permis de se servir de toute invention, marques de commerce, droits d'auteur, ou privilèges semblables se rattachant aux fins de la compagnie et les vendre ou autrement en disposer, à volonté ; (*f*) Acquérir par achat, bail ou autrement, les droits et permis de coupes de bois nécessaires aux fins de la compagnie, et exercer toute industrie relative au travail de tous matériaux ou produits naturels dont la production, le travail et la préparation peuvent être avantageusement employés dans la manufacture et les opérations de la compagnie ; (*g*) Manufacturer, vendre et disposer, et agir comme agent pour la vente de toutes sortes de machinerie, machines, appareils, appliques, instruments, matériaux, engins, lampes, fils, moteurs, freins pneumatiques et outils, et tous autres effets, articles et marchandises de toute description ; (*h*) Acquérir la clientèle, propriété, droits et biens, et se charger des engagements de toute personne ou maison endettée envers la présente compagnie, ou exerçant toute industrie semblable à celle de la présente compagnie, et les payer en deniers comptants ou en valeurs de la compagnie, ou autrement ; (*i*) Faire, répartir et émettre en paiement ou échange, en tout ou en partie, pour toute industrie identique à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, les propriétés mobilières ou immobilières qui peuvent complètement ou partiellement être achetées, prises, ou louées, ou autrement acquises par la compagnie, des obligations ou débentures de la compagnie et des actions ordinaires ou privilégiées du capital de la compagnie comme actions acquittées et non cotisables ; (*j*) Acheter, détenir, acquérir, transférer, vendre et disposer de parts, actions, débentures et obligations de toute autre compagnie tenant une charte du gouvernement du Canada et dont le but est identique à celui de la compagnie, en compensation d'effets, articles et marchandises vendus à telle autre compagnie semblable dans le cours ordinaire des affaires ; (*k*) Appliquer le surplus de ces fonds au rachat de ses propres actions ou autres valeurs ; faire toute autres choses qui sont nécessaires ou utiles pour atteindre les fins susdites. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'WOODS WESTERN' (LIMITED).

Constituée en corporation le 28 février 1907. - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James William Woods, manufacturier, David Nicholson Finnie, manufacturier, Ernest Linton, manufacturier, et George Coupar Murray, manufacturier, tous d'Ottawa, Ont., et Roderick McLennan, manufacturier, de Winnipeg, Man.

Premiers directeurs ou directeurs provisoire :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—Exercer l'industrie de manufacturiers généraux en gros, de marchands, d'agents de manufacturiers, et faire le commerce de marchandises

sèches, fournitures de contracteurs et marchands de bois, tentes, toile goudronnée, pavillons et petits objets ; (2) Acquérir par achat, permis ou autrement, et transporter, vendre et transférer les brevets et marques de commerce se rattachant à l'entreprise de la compagnie, les payer et en recevoir des royautés ; les employer, les utiliser, les développer et en donner des permis ; (3) Promouvoir et aider financièrement au moyen de garantie, d'avances ou autrement les entreprises d'autres sociétés possédant une charte du gouvernement du Canada avec lesquelles ou avec les personnes en relation d'affaires avec la dite compagnie et, en général, exercer l'industrie de manufacturiers et marchands en gros ; (4) Acquérir et détenir en lieu de garantie pour toute dette à la compagnie les biens immobiliers, les terres, maisons et morgages ou hypothèques sur icelles ; les vendre, les transférer et les transporter ; (5) Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets à ordre, des lettres de change, des débentures et autres valeurs négociables ou transférables ; (6) Acquérir et entreprendre tout ou partie de l'entreprise, propriété et engagements de 'Woods, Limited' ou de toute personne faisant des opérations que la compagnie est autorisée à faire ou possédant des biens convenables pour les fins de la compagnie ; (7) Prendre ou autrement acquérir et détenir des actions dans toute autre compagnie possédant une charte du gouvernement du Canada et ayant des objets semblables à ceux de la compagnie ou exerçant une industrie susceptible d'être exercée de manière à être avantageuse pour la compagnie ; (8) Promouvoir et souscrire pour des actions du stock de toute compagnie ou compagnies possédant des chartes du gouvernement fédéral et qui peuvent être constituées en corporation (inter alia) avec l'objet d'acquérir tout ou partie de la propriété et des engagements de la présente compagnie, ou pour tout objet qui peut devenir avantageux pour la présente compagnie ; (9) Vendre ou céder l'entreprise de la compagnie ou d'aucune partie d'icelle pour telle considération que la compagnie jugera convenable, et recevoir, acquérir, détenir, jouir et céder des actions, terres, débentures, hypothèques, ou autres valeurs comme partie de telle considération ; (10) Distribuer les biens de la compagnie en espèces parmi les membres. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE SMART BAG COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 1er mars 1907. - - - Capital, $2,500,000.

Nombre des actions, 25,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles Allan Smart, manufacturier, Charles Edward Archibald, manufacturier, Abner Kingman, marchand, Frank Howard Wilson, manufacturier, tous de Montréal, Qué., et James Willliam Woods, marchand, de la cité d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer toutes et chacune des industries suivantes, savoir : de fabricants de sacs de jute, coton, papiers et autres sortes de sacs ; de marchands et commerçants de toiles d'emballage, bougrans, bourrures, toiles, canevas, garnitures de tailleurs, cordes et ficelles, et acheter, préparer, teindre, tisser et vendre du lin, du chanvre, jute, coton, canevas et autres substances fibreuses ; (2) Acheter, vendre, manufacturer, louer, exploiter et vendre toutes sortes d'articles et choses qui seront requises pour les fins de l'une quelconque des dites industries, ou ordi-

nairement fournis ou vendus par les personnes engagées dans une semblable industrie, ou qui peuvent être avantageusement disposés en rapport avec l'une quelconque des dites industries ; (3) Construire, établir, acheter, louer ou autrement acquérir, entretenir et exploiter des fabriques et outillages dans le but de faire, fabriquer et vendre, tous et chacun des susdits articles et choses, et tous autres d'une nature semblable ; (4) Faire les opérations de commerçants en général et de fabricants de tous et chacun des susdits articles et choses d'une nature semblable, et faire tous actes et choses s'y rattachant ; (5) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active l'entreprise et tous et chacun des biens et engagements de la "Smart Bag Company, Limitée", constituées par lettres patentes en vertu de l'*Acte des compagnies, 1902*, datées le 16 février 1906, et payer pour la dite entreprise et biens des actions acquittées de la compagnie ou des obligations acquittées de la compagnie, le paiement desquelles obligations pourra être garanti par hypothèque sur tous ou sur aucun immeubles, terrains, bâtiments et propriété immobilière de la compagnie ou autres valeurs de la compagnie ; (7) Emprunter, prélever ou assurer le paiement de deniers en la manière que la compagnie jugera bon, et en particulier au moyen de l'émission de débentures chargées sur toute ou sur partie de la propriété de la compagnie, et acheter, racheter ou acquitter aucune de ces valeurs ; (8) Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter, et émettre des billets à ordre, lettres de change, connaissements, mandats, débentures et autres instruments négociables ou transférables ; (9) Acquérir, détenir, hypothéquer, vendre et céder tous immeubles, terrains et bâtiments nécessaires à l'exécution de toutes ou de chacune des susdites entreprises, et pour les fins de son industrie, prendre et accepter des hypothèques, charges et gages sur la propriété mobilière ou immobilière ou toutes autres garanties que ce soit et portant intérêt ou autrement selon que la compagnie jugera bon, des acheteurs ou des débiteurs de la compagnie, et vendre, céder ou autrement disposer de toutes ou de partie de ces garanties ; (10) Vendre ou disposer de l'entreprise de la compagnie ou de toute partie d'icelle pour la compensation que la compagnie jugera bon, et surtout pour des parts, débentures ou valeurs de toute autre compagnie, dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, louer ou sous-louer toute propriété ; se fusionner avec toute autre compagnie dont le but est identique à celui de la présente compagnie ; (11) Acquérir, utiliser, vendre ou louer tous brevets d'invention, marques de commerce, licences et dessins de machines, étampes, procédés, outils, ustensiles et autres choses et desseins employés ou destinés à être employés dans l'entreprise de la compagnie, et les payer en actions acquittées du capital de la compagnie si la chose est jugé à propos ; (12) Construire, entretenir et exploiter tous les travaux nécessaires pour la manufacture, production vente et distribution de la machinerie électrique, appareils et matériaux et de l'électricité pour toute fin se rattachant aux entreprises de la compagnie, et vendre tout excédent de force dont n'aura pas besoin la compagnie, pourvu que si ces pouvoirs sont exercés en dehors de la propriété de la compagnie, ils seront subordonnés à toutes les lois et règlements provinciaux et municipaux à cet égard ; (13) Payer pour toute propriété, droits ou choses acquis par ou pour la compagnie, et pour services rendus à la compagnie en actions acquittées du capital de la compagnie ; (14) Rémunérer toute personne ou corporation pour services rendus ou à rendre, pour placer ou aider à placer, ou garantir le placement d'aucune des parts du capital de la compagnie, ou toutes débentures ou autres valeurs de la compagnie ou relativement à la formation ou développement de la compagnie, ou à la conduite de ses affaires soit comme agents ou autrement ; (15) Distribuer toute propriété de la compagnie en nature parmi les membres ; (16) Acheter ou autrement acquérir, aux conditions et en la manière que prescriront de temps à autre les règlements de la compagnie, toutes parties du capital de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'AMALGATED PRESS OF CANADA' (Limited).

Constituée en corporation le 4 mars, 1907 - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Arthur Hawkes, éditeur ; Thomas Robertson, Manufacturier ; et Edgar A. Wills, éditeur, tous de Toronto, Ont.; John MacLean, éditeur, et Donald Ross Dingwall, bijoutier, tous les deux de Winnipeg, Man.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Winnipeg, Man.

Objets de la compagnte :—(1) Acheter, acquérir et prendre à sa charge l'entreprise maintenant conduite dans la cité de Winnipeg par la compagnie dite : *The Manitoba Printing and Manutacturiny Company, Limited,* ainsi que l'actif mobilier et immobilier, les droits, franchises, marques de commerce, droits d'auteur, et dettes de la dite compagnie s'y rattachant, et de la continuer et l'exercer ; (2) Exercer l'entreprise d'imprimer, publier, graver, litographier, relier, fournir des articles d'éditeurs et de libraire, et en général éxercer toute industrie de semblable nature et faire quoique ce soit se rattachant au commerce d'imprimerie et de publications ; (3) Imprimer, publier et vendre des journaux, livres, magazines, revues, pamphlets, annonces, etc., et agir en qualité d'agent pour l'impression, la publication et la vente de ces choses et d'autres marchandises et effets de manufacture pour les autres en Canada et ailleurs ; (4) Acquérir par achat ou autrement et céder le droit d'auteur de tout livre, article, gravure etc., qui peuvent être légalement revêtus du droit d'auteur ; (5) Acheter et acquérir toute industrie d'une nature indentique et acheter ou acquérir toute intérêt ou contrôle dans toute industrie de même nature et les payer en deniers, en obligations ou en capital libéré de la présente compagnie ; (6) Acquérir par achat, bail ou autrement et posséder tels biens meubles ou immeubles qui seront jugés nécessaires ou utiles pour les fins de l'entreprise de la compagnie, y compris les travaux, magasins, bâtisses, maisons et constructions, les bâtire et les construire, et lorsqu'il deviendra nécessaire, les hypothequer, engager, vendre, louer ou céder. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'LA COMPAGNIE MARCHAND FRÈRES,' (Limitée).

Constituée en corporatien le 4 mars 1907. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 400.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Oscar Marchand, imprimeur, Wilfrid Marchand, imprimeur, Omer Lapierre, avocat, Armand Marchand, imprimeur, et Dame Alzire Grenier, veuve, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Exercer les industries ci-dessous : l'imprimerie et la publication, la reliure, la lithographie, la stéréotypie, l'électrotypie et la production de photo-gravures, la fabrication de papiers de toutes sortes, enveloppes, boîtes de papier, sacs de papier et de la papeterie, articles en cuir, et le métier de la reliure

en cuir, les cartes à jouer, les calendriers, cartes géographiques ; (2) Importer en Canada, et exporter des livres et articles appartenant au commerce des livres, des papiers et les articles appartenant au commerce du papier, et de la papeterie, accessoires d'église et d'école, petits articles, fournitures générales pour l'imprimerie, la reliure et les arts de cette nature ; (3) Acquérir comme industrie active la maison "O. Marchand et Frères" son commerce et sa clientèle, et continuer par tout le Canada le commerce aujourd'hui fait par la dite maison de libraires, éditeurs, imprimeurs et relieurs ; (4) Acquérir par achat, permis, ou autrement des droits d'auteur et des brevets concernant l'industrie de la compagnie ci-dessus énumérée et les utiliser et en disposer ; (5) Acheter ou acquérir de tout individu en tout ou en partie toute industrie d'une nature ou d'un caractère semblable à l'industrie que la presente compagnie est autorisée à exercer, et la clientèle, propriété, privilèges, droits, contrats et engagements y appartenant ; (6) Produire de l'électricité pour la lumière, la chaleur et la force et tant que nécessaire pour les fins de l'industrie de la compagnie seulement ; (7) Acheter, posséder, louer et vendre toute propriété mobilière ou immobilière nécessaire à l'industrie de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE NATIONAL CLOTHING COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 4 mars 1907. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George John Jarjour, marchand, Alexandre George Coudsi, comptable, Adélard Rivet, tailleur, Odilon Gratton, tailleur, et Edouard P. Beaudry, comptable, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer, vendre, et faire de commerce en gros et en détail, des habillements et hardes de tous genres ; (2) Importer et exporter et faire le commerce, généralement, en gros et en détail, de toutes sortes de marchandises sèches, ou autres effets, marchandises, matériaux ou fournitures généralement employés dans un commerce identique ; et agir comme agents pour les manufacturiers et commerçants de ces effets, matériaux ou fournitures ; (3) Acheter, ériger, construire et exploiter des moulins, fabriques, bâtiments, entrepôts, machinerie et outillage, aussi toute propriété mobilière et immobilière nécessaires aux fins de la dite industrie ; (4) Acheter, louer, acquérir, vendre, sous-louer et autrement disposer de tous et chaque brevets, inventions, marques de commerce, et noms de commerce, concernant ou applicables aux objets pour lesquels la compagnie est constitués ; (5) Acquérir par achat, bail ou autrement prendre à son nom, et posséder, exercer l'industrie aujourd'hui possédée et exercée en la dite cité de Montréal par les requérants A. Rivet, O. Gratton et E. P. Beaudry, sous la raison sociale de "National Clothing Manufacturing Company" comme industrie active, avec le droit d'émettre des actions acquittées et non cotisables en plein paiement ou paiement partiel de la dite industrie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'T. PRINGLE & SON' (LIMITED).

Constituée en corporation le 4 mars 1907 - - - : Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action $100.

Membres de la corporation :—Errol Languedoc, avocat, William James Henderson, gérant, Archibald Campbell Calder, teneur de livres, Joseph Jenkins, étudiant, et Alfred Savard, étudiant, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Errol Languedoc, William James Henderson et Archibald Campbell Calder.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'une compagnie de construction en général, d'ingénieurs civils et hydrauliques, d'architectes ou d'entrepreneurs ; (*b*) Passer des contrats avec toute personne, corporation ou gouvernement pour faire, construire, et exploiter tous travaux publics et privés et entreprises de toutes sortes, et céder et disposer de tous contrats ou entreprises de la compagnie, et les sous-louer en tout ou en partie ; (*c*) Acquérir, manufacturer et vendre tous matériaux, et construire, entretenir et faire fonctionner tout outillage et machinerie, dans le but d'exercer son industrie, et acquérir tous droits de brevet, brevets d'invention, permis, procédés secrets se rattachant à l'industrie de la compagnie, et s'en servir et les développer, les vendre et permettre à d'autres de s'en servir ; (*d*) Acheter et acquérir tout intérêt ou contrôle dans toute industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer, et les payer en deniers comptants, obligations ou actions acquittées de la présente compagnie ; (*e*) Acquérir l'industrie aujourd'hui exercée par la maison T. Pringle & Son, ingénieurs hydrauliques, et émettre en paiement du prix d'achat des actions de la présente compagnie acquittées et non cotisables. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CANADA CABINET COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 5 mars, 1907. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—En corporation Hery Miles, marchand, Henry Upton, gérant, Charles S. Underhill, gérant ficancier, John Donaghy, commis, et Douglas Evans, teneur de livres, tous de Montreal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montreal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer et faire le commerce de meubles, accessoires de bureau, installations et spécialités en métal et en bois, spécialités de bureau et de tous matériaux et fournitures s'y rattachant, et agir comme agents pour d'autres pour la vente par tout le Canada et ailleurs de tous effets, articles et marchandises d'un genre quelconque soit à commission ou autrement : (*b*) Etablir des agences et comptoirs pour tout le Canada et ailleurs pour la distribution et la vente des produits manufacturés de la compagnie, ainsi que la matière brute et de parties d'ameublement, et faire le commerce des meubles de toute sortes ; (*c*) Acheter et acquérir de tout individu ou maison toute industrie d'une nature identique, et acheter et acquérir tout intérêt ou contrôle dans tout industrie d'une nature identique, et les payer en deniers comptants ou en actions acquittées de la présente compagnie ; (*d*) Acquérir par achat, bail au autrement, et détenir la propriété, mobilière ou immobilière qui sera jugée nécessaire et requise pour les fins de l'industrie de la compagnie, y compris le fonds de commerce, magasins, fabriques, moulins, entrepôts et autres établissements et les ériger et construire à l'endroit et

aux époques convenables ; (*e*) Acquérir et prendre à son nom de Henry Miles la propriété et les biens consistant partiellement de machinerie, fonds de commerce, outillage, clientèle, marques de commerce, brevets, etc., de l'industrie jusqu'à présent exercé à Gananoque, dans la province d'Ontario, par la "Canada Cabinet Company, Limited" en liquidation, et les payer en deniers comptants, obligations ou actions acquittés de la présente compagnie, ou partie en deniers comptants et partie en actions ou obligations ; (*f*) Demander, acquérir, louer et disposer de marques de commerce, dessins de fabrique, brevets et droits de brevet pour et concernant toute invention se rattachant à l'industrie de la compagnie, et acquérir et exploiter tous brevets d'invention ou tout permis de se servir d'une invention qui peut se rattacher à l'industrie de la compagnie ; (*g*) Acquérir et détenir des garanties de toutes sortes, mobilières ou immobilières pour des dettes et engagements envers la compagnie contractés relativement à la dite industrie ; (*h*) Faire des avances de deniers à des personnes faisant affaires avec la compagnie et aux conditions que seront jugées à propos, en particulier aux clients et autres faisant affaires avec la compagnie, et garantir l'exécution des contrats par ces personnes ; (*i*) Vendre ou disposer des entreprises de la compagnie, ou de toute d'icelles pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE KING ELECTRICAL WORKS,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 5 mars 1907. - - Capital, $30,000.

Nombre des actions, 300 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Edouard Fabre Surveyer, avocat, Alexandre Chase-Casgrain, avocat, Joseph William Weldon, avocat, Errol Malcolm McDougall, avocat, et Stephen LeHuray, comptable, tous de Montreal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—1. Exercer l'industrie de manufacturiers et de commerçants de cuivre jaune, de cuivre rouge, et autres métaux de toutes sortes, et de tous articles dont le cuivre jaune, le cuivre et autres métaux forment partie, et manufacturer, vendre et disposer de machinerie électrique, dynamos, commutateurs, installations pour le gaz et l'électricité, grilles, plaques de porte, et autres effets, articles et marchandises qui peuvent être avantageusement manufacturés, vendus et disposés conjointement avec les dits effets ; 2. Demander, acheter, ou autrement acquérir tous brevets d'invention, octrois, ou permis de se servir de toute invention, marques de commerce, droits d'auteur, ou privilèges semblables se rattachant aux fins de la compagnie et les vendre ou autrement en disposer, à volonté ; 3. Acquérir la clientèle, propriété, droits et biens, et se charger des engagements de toute personne ou maison endettée envers la présente compagnie, ou exerçant toute industrie semblable à celle de la présente compagnie, et les payer en deniers comptants ou en valeurs de la compagnie, ou autrement ; 4. Faire, répartir et émettre en paiement ou échange, en tout ou en partie, pour toute industrie identique à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, des propriétés mobilières ou immobilières qui peuvent complètement ou partiellement être achetées, prises, ou louées, ou autrement acquises par la compagnie, des obligations ou débentures de la compagnie et des actions ordinaires ou privilégiées du capital de la compagnie

comme actions acquittées et non cotisables ; 5. Emettre et répartir comme actions acquittées, des parts du capital-actions de la compagnie, en compensation de travail fait, garanties données ou à donner, ou services rendus ou à rendre pour aider aux fins de la compagnie, y compris les services rendus ou à rendre aux auteurs de la compagnie ; 6. Faire toutes autres choses qui seront nécessaire pour atteindre les fins susdites. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'R. IRVINE,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 5 mars 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre d'actions, 200 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Llewellyn Newell Bate, marchand, Charles Arthur Parker, courtier, George John Bryson, marchand de bois, et Ernest Arthur Larmouth, comptable, tous d'Ottawa, Ont., et Albert Henry Brown, gérant, de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Llewellyn Newell Bate, Charles Arthur Parker, et George John Bryson.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer et vendre des eaux gazeuses et autres préparations de même nature ; (2) Acheter et acquérir l'entreprise de R. Irvine de la cité d'Ottawa, comme entreprise de commerce active ; (3) Agir en qualité d'agents pour d'autres manufacturiers et marchands des mêmes articles. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE INTERNATIONAL STEEL COMPANY OF CANADA' (LIMITED).

Constituée en corporation le 8 mars 1907 - - - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Allan R. Oughtred, avocat et C.R. de Montréal, Que, W. Gibb, étudiant, de Westmount, Qué. ; Michael A. Phelan, avocat, Edson G. Place, avocat, et Samuel C. Marson, huissier, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Allan R. Oughtred, Michael A. Phelan et Edson G. Place.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer une industrie générale comme ingénieurs, machinistes, et fabricants d'outillage et de machineries de toutes sortes, avec la faculté de transiger toute affaire d'une semblable nature ; (2) Manufacturer, acheter et vendre et autrement disposer de toutes sortes d'outillage, machinerie et d'inventions électriques ou à vapeur de toute catégorie, genre et descripiton ; (3) Acheter, vendre, manufacturer, réparer, changer et échanger, ou louer et faire le commerce de toutes sortes d'articles ou choses qui peuvent être requises pour les fins de l'industrie susdite ; (4) Acquérir, détenir, hypothéquer, vendre et céder tous immeubles, terrains et bâtiments nécessaires à l'exécution de toutes ou chacune des susdites entreprises,

et pour les fins de son industrie, prendre et accepter des hypothèques, charges et gages sur la propriété mobilière ou toutes autres garanties que ce soit et portant intérêt ou autrement selon que la compagnie le jugera bon, des acheteurs ou des débiteurs de la compagnie, et vendre, céder ou autrement disposer de toutes ou de partie de ces garanties ; (5) Acheter ou autrement acquérir toute industrie identique à celle de la présente compagnie, et tous terrains, propriétés, droits, contrats et engagements y appartenant, et donner en paiement de telle industrie des actions acquittées de la compagnie, ordinaires ou privilégiées, ou des obligations de la compagnie, dont paiement peut être garanti par hypotèques sur tous et chacun des biens, terrains, bâtiments et propriété immobilière généralement de la compagnie ; (6) Louer ou sous-louer toute propriété de la compagnie, vendre ou autrement disposer de ses commerce, propriété ou enterprises, ou de toute partie d'iceux, pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des parts, débentures ou valeur de toute autre compagnie dont le but est identique à celui de la présente compagnie ; (7) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active l'industrie aujourd'hui exercée en la cité de Montréal par la "St. Lawrence Supply Company, Limited" ; (8) Emettre des obligations pour les fins de la compagnie avec l'autorisation des actionnaires ; (9) Produire et fournir la lumière électrique et la force pour l'usage de sa propre industrie, et vendr tout excédent de cette force, avec la faculté d'acquérir tous privilèges et faire tous actes qui seront nécessaires pour les fins susdites ; pourvu que si ces pouvoirs sont exercés en dehors de la propriété de la compagnie, ils seront subordonnés à toutes les lois et règlements provinciaux et municipaux à cet égard ; (10) Acquérir toutes marques de commerce, dessins de fabriques, brevets, droits de brevet, permis, privilèges ou autorisation touchant toute invention concernant l'industrie de la compagnie, et les payer en actions acquittées ordinaires ou privilégiées de la compagnie, si la chose est jugée à propos ; (11) En tant que nécessaire pour l'industrie de la compagnie—(*a*) Acheter, vendre, fabriquer et disposer de minéraux et autres produits naturels ; (*b*) Acheter, vendre fabriquer et disposer de métaux de toutes sortes ; (*c*) Acheter, vendre et disposer et manufacturer, des produits du bois, et acheter, vendre et disposer des terres à bois ; (12) Avec l'approbation des actionnaires donner en paiement de toute propriété, droits ou choses acquises, et pour services rendus à la compagnie, des actions acquittés ordinaires ou privilégiées de la compagnie ; (13) Faire toutes autres choses nécessaires ou utiles pour atteindre les fins susdites. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE CONSUMERS CO-OPERATIVE BREWERY COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 9 mars 1907. - - Capital, $1,000,000.

Nombre d'actions, 10,000 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Kearney, hôtelier, Joseph Pierre Gadbois, docteur en médecine, John B. Peloquin, hôtelier, John M. Campbell, comptable, Joseph Gravel, hôtelier, Abraham Dupéré, hôtelier, Alfred H. Winfindale, brasseur, George Normandin, notaire, Frederick Bennett, importateur, et Thomas M. Tansey, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—George Normandin, William Kearney, Joseph Pierre Gadbois, J. M. Campbell, Alfred H. Wintindale, Frederick Bennett et Thomas M. Tansey.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Faire le commerce de brasseurs, malteurs, marchands de bière et de porter, marchands et cultivateurs de houblon et de blé ; fabricants d'eaux gazeuses et minérales et autres breuvages, restaurateurs, aubergistes, maîtres de logis, limonadiers, fermiers, laitiers, marchands de glace, marchand de tabac, agents et courtiers pour transactions dans aucun des commerces susdits, et manufacturer, manipuler, acheter, vendre et disposer de tous effets ou denrées utilisés dans aucun des commerces susdits ; (2) Acheter ou d'autres manière acquérir toute propriété en franc-alleu ou à bail, ou autre propriété, ou tout intérêt en iceux, et en particulier des brasseries, et la clientèle de toute industrie s'y rattachant, et le fonds de commerce, outillage, machinerie ou effets qui s'y trouvent, et tous autres articles, effets, meubles, droits, licences et privilèges qui paraîtront utiles ou avantageux à l'industrie de la compagnie ; (3) Agir comme agents pour d'autres personnes par tout le Canada et ailleurs exerçant aucun des pouvoirs de la compagnie ; (4) Se fusionner avec toute personne ou personnes engagées dans une industrie identique ; disposer de tout l'actif de la présente compagnie, et acheter et acquérir tout intérêt ou contrôle dans toute industrie d'une nature semblable, et les payer en deniers comptants, en obligations ou en actions acquittées de la présente compagnie ; (5) Acquérir, louer et disposer de marque de commerce, dessins de fabrique, brevets ou droits de brevet pour ou concernant toute invention se rattachant ou qui peut être utile à l'industrie de la compagnie, et acquérir et exploiter tous brevets d'invention ou tout permis de se servir d'une invention qui sera censée être utile à l'industrie de la compagnie ; (6) Acquérir et détenir des garanties de tous genres ou immobilières, mobilière pour des dettes et engagements envers la compagnie relativement aux fins de la dite compagnie, et hypothéquer, engager, vendre, louer, ou disposer de toute partie de la propriété de la compagnie ; (7) Faire toutes choses qui seront nécessaires ou avantageuses à l'industrie de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'DOMINION ELECTRIC MANUFACTURING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 11 mars 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Philip Lahee, électricien, Arthur Morin, surintendant, Maude Witham, fille majeure, Roby Witham, femme mariée, et Alexander Rives Hall, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Philip Lahee, Arthur Morin et Maude Witham.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie d'électriciens, d'ingénieurs-mécaniciens et de fabricants, et toute industrie dans laquelle l'application de l'électricité ou autre force est ou peut être utile, ou toute industrie d'une nature semblable, et manufacturer, acheter, vendre, disposer, convertir, changer, louer et disposer soit comme principaux ou comme agents des machinerie, appareils et outillage électriques, contrôleurs, électromètres, invention de chauffage électrique, instruments de physique, outils et objets de tous genres ; (2) Exercer l'industrie de l'agriculture, de la galvanoplastie, de l'électrotypie, l'oxydation, le vernissage et le placage des métaux et autres substances ; (3) Demander, acheter ou autrement acquérir tout brevet d'invention, marques de commerce, droits d'auteurs ou privilèges semblables se rattachant aux fins de la compagnie, ou qui seront censés être utiles à la compagnie, et les vendre ou autrement en disposer selon qu'il sera jugé le plus à propos :

(4) Emettre en paiement de toute propriété, concessions ou droits acquis par la compagnie ou en compensation de tout arrangement pour l'exercice de l'industrie de la compagnie, des actions ordinaires ou privilégiées de la compagnie comme actions acquittées et non cotisables; ou émettre des obligations, hypothèques ou valeurs de la compagnie de la même manière; (5) Acquérir et entreprendre tout ou partie de l'industrie, propriété, droits et engagements de toute personne ou compagnie constitué en corporation engagée dans une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer, ou en possession de propriété convenable aux fins de la présente compagnie; (6) Acheter, détenir, acquérir, transférer, vendre et disposer de parts, octrois, débentures et obligations de toute autre compagnie tenant une charte du gouvernement du Canada, et dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, en compensation d'effets, articles et marchandises vendus à telle semblable compagnie dans le cours ordinaire des affaires, et les aliéner à volonté; (7) Rémunérer toute personne ou toutes personnes pour services rendus ou à rendre à la compagnie, au moyen d'actions partiellement ou complètement acquittées. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'W. I. BISHOP COMPANY,' (LIMITRD).

(Annulée le 23 mars 1907).

Constituée en corporation le 11 mars 1907. - - - - Capital, $75,000.

Nombre des actions, 750.—Montant de l'action, $100

Membres de la corporation :—William Israël Bishop, entrepreneur, William Cantwell Strachan, manufacturier, Howard Murray, secrétaire, Walter George Mitchell, avocat, et William Stephen Hart, comptable, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'une compagnie de construction générale et d'entrepreneurs; (*b*) Passer des contrats avec toute personne, corporation, société, corps public, ou municipalité, ou avec le gouvernement du Canada, ou toute province, ou avec tout autre pays ou Etat, pour faire, construire, et faire fonctionner tous travaux publics et privés, et entreprises de tous genres; et généralement faire les opérations d'entrepreneurs en général de travaux publics et privés; (*c*) Acquérir et se charger des contrats, et transférer, céder ou autrement disposer de tout contrat ou entreprise de la compagnie en tout ou en partie; et passer, exécuter, accomplir et sous-louer des contrats pour faire des travaux et fournir les matériaux s'y rattachant; (*d*) Acquérir, manufacturer, bâtir, entretenir et faire fonctionner tout outillage et machinerie dans le but d'exercer son industrie, et acquérir tous droits de brevet, brevets d'invention, permis, procédés secrets se rattachant à l'industrie de la compagnie, et s'en servir et les développer, les vendre et permettre à d'autres de s'en servir; (*e*) Exercer l'industrie générale de commerçants et fabricants de toutes sortes de marchandises, meubles, effets et accessoires qui sont nécessaires ou que la compagnie peut avantageusement utiliser dans ses opérations d'entrepreneur; (*f*) Acheter, louer ou autrement acquérir, bâtir, équiper, entretenir et exploiter toutes facilités de transport par terre et par eau qui seront nécessaires ou commodes dans la conduite de ses opérations, et les vendre, louer ou autrement en disposer; et acquérir des chutes d'eau par achat, bail ou autrement, les développer, et les vendre, louer ou autrement en disprser, et developper, transmettre et fournir de la force à vapeur, électrique, hydraulique et pneumatique pour les fins de la com-

pagnie ; (*g*) Acquérir, détenir, vendre et disposer de parts et valeurs d'autres compagnies autorisées à exercer toute industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (*h*) Acheter et acquérir l'industrie de toute personne ou maison, et acheter et acquérir tout intérêt ou contrôle dans toute industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer, et les payer en deniers comptants, obligations ou actions acquittées de la présente compagnie ; (*i*) Aider de toute manière toute corporation dont les actions, obligations ou autres valeurs sont détenues ou de quelque manière garanties par la présente compagnie, et faire tous actes ou choses pour la conservation, protection, amélioration ou augmentation de la valeur de toutes telles actions du capital, obligations ou valeurs ; et faire tous et chaque actes ou choses tendant à accroître la valeur d'aucune partie de la propriété en aucun temps détenue ou contrôlée par la présente compagnie ; (*j*) Vendre ou disposer de l'entreprise et des biens de la compagnie par le présent constituée, ou toute partie d'icelle, pour la compensation que la compagnie jugera bon, y compris des parts, débentures, ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est en tout ou en partie identique à celui de la présente compagnie ; recevoir et accepter des obligations, débentures ou autres valeurs en paiement partiel ou complet de travail fait et de matériaux fournis en rapport avec l'industrie de la compagnie, et payer pour toute propriété achetée par la compagnie au moyen d'actions acquittées ou d'obligations de la compagnie, ou partie en actions et partie en obligations ; (*k*) Acquérir par achat, bail, échange ou autrement, des terrains et des intérêts en iceux ; ériger et construire des salles, bâtiments, ou travaux de toute description sur tout terrain de la compagnie, ou sur d'autres terrains ; reconstruire, changer et améliorer les maisons et bâtiments ou travaux qui y existent déjà ; convertir et approprier tous tels terrains pour des chemins, rues et autres facilités : et généralement disposer et améliorer la propriété de la compagnie, et vendre, louer, hypothéquer ou autrement disposer des terrains, salles, bâtiments et autre propriété de la compagnie ; (*l*) Procurer la pension et le logement, les habillements, provisions et tous autres approvisionnements aux personnes engagées aux travaux, ou entreprendre de fournir ces choses ; (*m*) Partager les profits, se fusionner ou coopérer avec toutes personnes ou compagnies engagées ou se proposant de s'engager dans une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (*n*) Tenir les assemblées des actionnairas et directeurs à tout endroit en Canada que les directeurs fixeront comme étant dans l'intérêt de la compagnie. Le règlement autorisant l'assemblée ayant d'abord été confirmé par les actionnaires. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CAMPBELL-MACLAURIN LUMBER COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 12 mars 1907. - - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Arthur Hay Campbell, gérant, de New-York, N.-Y., E.-U.A ; Alexander MacLaurin, marchand de bois, de Montréal, Qué. ; et Charles James Rattray Bethune, solliciteur, Francis Henry Chrysler, solliciteur, et Norman Gordon Larmonth, solliciteur, tous trois d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Arthur Hay Campbell, Alexander Mac Laurin et Charles James Rattray Bethune.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Acquérir par achat, bail ou autrement, et détenir, louer, vendre et disposer des terres à bois, des concessions de coupes de bois, du bois debout, des emplacements de moulin et chutes d'eau ; manufacturer, acheter, vendre et

faire le commerce du bois en grume, bardeaux, lattes, traverses de chemin de fer, bois de construction et de service de toutes sortes et faire l'exploitation du bois dans toutes ses branches ; fabriquer des meubles, portes, châssis et persiennes, et tous autres articles dans lesquels le bois est employé ; construire, acquérir et exploiter des scieries, moulins à raboter, et faire toutes les opérations qui s'y rattachent ordinairement ; construire des moulins à pulpe et à papier, et entreprendre la manufacture et la vente de la pâte de bois et du papier, ou de tout produit dans lequel peuvent être employés la pâte de bois ou le papier ou toute matière servant à la manufacture de la pâte de bois et du papier ; produire de l'électricité ou autre force motrice pour les fins de la compagnie ; construire, acquérir, posséder, affréter, naviguer et utiliser des vaisseaux a vapeur ou autres embarcations, et les autres moyens de transport nécessaires ou commode pour les fins de la compagnie ; construire, ou aider et souscrire à la construction, entretien et amélioration de la propriété possédée ou contrôlée par la compagnie pour des chemins, tramways, docks, jetées, quais, viaducs, aqueducs, conduites d'eau, fossés, moulins, maisons et autres bâtiments et travaux qui peuvent être nécessaires aux fins de la compagnie ; acheter, ou autrement acquérir toute industrie de la compétence de la compagnie, et tous terrains, propriété, privilèges, droits, contrats et obligations y appartenant ; établir des boutiques ou magasins, et acheter et vendre des marchandises en général, et généralement faire toutes autres choses propres à atteindre les fins susdites. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CONTRACTORS' REPORTS' (Limited).

Constituée en corporation le 12 mars 1907. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Herbert B. Muir, agent, Percy L. Shaw, agent, George McL. Baynes, agent, Gavin Milroy, agent, et Frank C. Saunders, avocat, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Etablir, conduire et exécuter un système de rapports à l'usage des entrepreneurs, constructeurs, architectes, commerçants, et de tous ceux auxquels des renseignements exacts sont avantageux ; (*b*) Faire des opérations générales d'imprimerie et de publication, et agir comme agents de publicité, et généralement établir et conduire toutes sortes d'annonces et de publicité ; (*c*) Acquérir en tout ou en partie les intérêts et commerces de personnes, maisons, individus et compagnies intéressés ou engagés dans une semblable industrie, et les payer en deniers comptants ou en actions acquittées et non cotisables du capital de la compagnie, ou partie en deniers comptants et partie en actions ; (*d*) Emettre 50 actions du capital de la compagnie comme stock 7 p.c. privilégié non-cumulatif, les porteurs de ce stock n'auront pas droit de voter en vertu de ce stock, mais un dividende de 7 p.c. sur ce stock sera payé à même les recettes de la compagnie avant qu'aucun dividende ne soit payé sur les actions ordinaires, et après que les actions ordinaires auront été payées 7 p.c., les actions privilégiées de la compagnie participeront également dans ses recettes. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'F. X. ST. CHARLES ET CIE' (LIMITED).

Constituée en corporation le 12 mars, 1907 - - - - - - - - - Capital, $200,000

Nombre des actions, 2,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—François-Xavier St. Charles, commerçant, Charles Raymond, commerçant, Alexis de Rousselle, comptable, Auguste Germain, commis, et Edouard Doray, commis, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—François-Xavier St. Charles, Charles Raymond et Alexis De Rousselle.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Faire le commerce en gros et en détail d'épiceries, de provisions, de vins et spiritueux, de brasseurs, malteurs, marchands d'ale, bière et porter, cultivateurs, fabricants d'eaux gazeuses et minérales, et autres breuvages ; avec la faculté d'acquérir des immeubles, ouvrir des succursales de la compagnie comme épiciers de gros et de détail, et marchands de vins et de spiritueux dans toutes les parties du Dominion, et si ces succursales sont crées par une maison déjà établie et acquise par la compagnie, la compagnie pourra continuer les affaires sous le premier nom de la maison ainsi acquise, pourvu toujours que la compagnie sera responsable de toutes les dettes et engagements du commerce ainsi acquis, avec la faculté de transiger toutes autres affaires d'une même nature ; acquérir et prendre à son nom comme industrie active le commerce, actif et clientèle du commerce aujourd'hui exercé par F. X. St. Charles et Cie, et Raymond et Frères, ces deux maisons faisant affaires en la cité de Montréal, sous les noms susdits, aux conditions de paiement au moyen d'actions acquittées du capital de la compagnie ou autrement qui seront convenues ; acquérir tout autre commerce de nature ou caractère que la compagnie est autorisée à exercer, et sa clientèle, aux conditions de paiement au moyen de l'émission d'actions ou d'obligations de la compagnie ou autrement, qui seront convenues, avec le droit d'appliquer les fonds de la compagnie ou telle parties de ces fonds que les directeurs décideront à l'achat d'autre commerce d'une même nature, cet emploi d'argent devant être approuvé par les actionnaires ; faire des arrangements au sujet du partage des profits, de la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée ou se proposant d'exercer ou de s'engager dans une industrie ou affaire que la présente compagnie est autorisée à exercer ou d'entreprendre, et prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs de tout autre compagnie, et les vendre, détenir ou réémettre avec ou sans garantie, ou autrement en disposer ; (2) Acheter ou autrement acquérir, détenir, louer, hypothéquer, ou autrement disposer de toute propriété mobilière ou immobilière qui sera nécessaire à l'industrie de la compagnie ; continuer de produire et accumuler de l'électricité, de l'énergie électrique et tout autre agent identique ou autrement, et disposer de tout excédent pour la production, transmission ou usage pour la force, la chaleur et la traction ou autrement selon ce qui sera jugé convenable ; pourvu que si ce pouvoir est exercé en dehors de la propriété de la compagnie il sera subordonné à tous les lois et règlements provinciaux et municipaux à cet égard. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'STEWART BOTTLING COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 12 mars 1907. - - - Capital, $40,000.

Nombre des actions, 400 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Stewart, manufacturier, Andrew Thomas Stewart, manufacturier, Chester Smith Stewart, manufacturier, Thomas Stewart, manufacturier, et Dame Barbara Mackie, épouse de William Stewart, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie d'embouteilleurs et de marchands de produits chimiques; et fabriquer, acheter, vendre et disposer généralement de toutes sortes d'eaux minérales et gazeuses, et autres préparations, en gros ou en détail; (2) Acquérir les biens, propriété, outillage, machinerie, installations, clientèle, marques de commerce et fonds de commerce ou roulant de William Stewart faisant affaires actuellement sous la raison sociale de "Union Bottling Company," et les payer en deniers comptants ou en actions acquittées, obligations ou autres valeurs de la présente compagnie; (3) Acquérir les biens, propriété, outillage, machinerie, installations, clientèle, marques de commerce ou fonds de commerce ou roulant de toute personne, maison ou individu engagé dans une industrie identique à celle de la présente compagnie, ou capable d'être exercée en rapport avec la présente industrie, et les payer en deniers comptants, obligations ou autres valeurs de la présente compagnie; (4) Faire les opérations d'agents à commission et de vente, pour tous objets ou toutes fins pour lesquels la compagnie est constituée; (5) Acquérir, louer ou autrement acquérir des terrains et bâtiments pour y construire et établir des fabriques ou ateliers, et les outillage, machines et installations nécessaires. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'PHŒNIX MINES' (LIMITED).

Constituée en corporation le 13 mars 1907. - - - Capital, $200,000.

Nombre des actions, 2,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Richard T. Heneker, avocat, A Huntley Duff, avocat, J.A. Walker, comptable, L. de K. Stephens, avocat, et Walter S. Johnson, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'une compagnie minière, de réduction, d'affinage, de hauts fourneaux, d'exploration et de développement; (*b*) Acheter, louer, permettre l'usage, prendre en échange ou autrement acquérir des mines et terrains miniers, claims, droits miniers, minéraux de toutes sortes, y compris la houille, le cuivre, l'argent, l'or, le fer, le chrome, le cobalt et autres minéraux et dépôts d'huile, et chercher, gagner, sortir, posséder, carrier, explorer, ouvrir, developper, améliorer et gérer toutes ces propriétés et en obtenir des minerais aurifères et autres minerais et substances minérales de toutes sortes, et laver, réduire, fondre, amalgamer, manipuler, affiner et autrement traiter pour le marché et pour toutes fins ces minerais et métaux et substances minérales et huiles, ainsi acquis, et les développer et les rendre propres pour des fins commerciales, et les vendre et autrement en disposer ou une partie d'iceux, ou tout produit ou produit secondaire d'iceux, et généralement faire le commerce des mines et des minéraux et minerais et substances minérales et huiles dans toutes ses branches, (*c*) Acheter, louer, per-

mettre l'usage, prendre en échange ou autrement acquérir tous intérêts, options, pouvoirs, privilèges, droits de grève et autres droits dans aucune des propriétés ou droits mentionnés au paragraphe qui précède, et acheter, louer ou échanger ou autrement acquérir toute telle propriété mobilière ou immobilière utile et nécessaire aux fins de la compagnie ; (*d*) Acquérir par achat, bail ou autre titre légal, et vendre ou autrement disposer du bois de construction, terres à bois, droits de passage, droits de grève, chutes d'eau, et privilèges, pouvoirs et privilèges hydrauliques, concessions, terrains, dépendances, moulins, fourneaux, hauts fourneaux et procédés nécessaires pour les opérations de la compagnie ; (*e*) Construire, acquérir, posséder, affréter, entretenir et exploiter les diverses propriétés acquises ou contrôlées par la compagnie, et pour les fins de la compagnie, des tramways et chemins de halage actionnés par la vapeur ou l'électricité ou autre force motrice, aussi des lignes de télégraphe ou de téléphone, barrages, conduites d'eau, chemins, réservoirs et tous pouvoirs hydrauliques requis pour les diverses opérations de la compagnie ; (*f*) Et, pour toutes les fins susdites, acquérir, manufacturer, construire, entretenir et exploiter tous travaux, constructions, appareils, bâtiments, hôtels, maisons de pension, moulins à vapeur, fonderies, véhicules, et les outillages, provisions et accessoires de toutes sortes nécessaires à l'entreprise ; (*g*) Vendre ou disposer en tout ou en partie de la propriété ou entreprise de la compagnie, et de l'actif de la compagnie ou d'une partie d'icelui, pour deniers comptants, actions, débentures ou valeurs de toutre autre compagnie dont le but est identique à celui de la présente compagnie, ou pour toute autre compensation que la compagnie jugera le plus avantageux, et acquérir ou conclure des arrangements concernant le partage des profits, les risques communs, ou les concessions réciproques, ou tout autre arrangement semblable avec toutes personnes engagées dans une industrie identique ; (*h*) Appliquer les actions du capital de la compagnie à l'achat et acquisition des propriétés, y compris les propriétés minières, droits miniers, permis baux, concessions et octrois et autre propriété mentionnés au paragraphe "*a*" qui seront nécessaires à l'entreprise de la compagnie, et à cet effet, créer, émettre et délivrer le dit capital-actions ou telle partie d'icelui qui sera nécessaire à cette fin comme actions acquittées et non cotisables, pourvu qu'une convention soit d'abord conclue entre la compagnie et les personnes desquelles la dite propriété est achetée ou acquise, et que cette convention soit confirmée par un règlement de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 17 mai, 1907, à la compagnie dite

'PHŒNIX MINES' (LIMITED).

A l'effet de changer le nom de la dite compagnie en celui de

'NET LAKE MINES' (LIMITED).

'THE E. W. WETZEL COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 15 mars, 1907. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Cummings MacGowan, jr., manufacturier ; Edward Walter Wetzel, agent de manufacturiers ; Ernest Lipper, marchand ; Robert James Ward, comptable ; et Louis Athanase David, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—James Cummings MacGowan, jr., Edward Walter Wetzel et Ernest Lipper.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'importateurs, colportateurs, agents de manufacturiers et commercants de toutes sortes de marchandises sèches, lainages, soies, cotonnades, garnitures et fournitures de tailleurs, vêtements, habillements et menus objets de toute espèce ; (*b*) Acquérir, vendre et céder des marques de commerce, brevets et inventions se rattachant à l'entreprise ; (*c*) Acquérir et entreprendre tout ou partie de l'entreprise, des biens, engagements et valeurs de toute personne ou association exercant une industrie semblable à celle de cette compagnie ; (*d*) Exercer les opérations pour lesquelles la compagnie est constituée ; (*e*) Se fusionner avec d'autres personnes exerçant une industrie semblable à celle de la compagnie ; (*f*) Agir en qualité d'agent pour toute personne, compagnie ou sociétés faisant le commerce d'objets de toute espèce et, en particulier, de ceux mentionnés plus haut ; (*g*) Payer les valeurs, droits ou biens ci-dessus par l'émission de garantie ou au moyen d'actions libérées de la compagnie ;—La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'T. LESSARD & SONS.' (Limited).

Constituée en corporation le 15 mars, 1907. - - - Capital, $95,000.

Nombre des actions, 950.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Théophile Lessard, maitre plombier, Albert Lessard, plombier, Rosario Lessard, plombier, Odina Parent, plombier, et Adélard Charbonneau, couvreur, tous de la cité de Montréal, province de Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Faire les opérations d'entrepreneurs en général pour tous travaux publics ou privés, acquérir et développer des terrains dans toutes parties du Dominion du Canada, et y ériger des bâtiments, et les vendre, louer ou autrement en disposer, aider aux colons à occuper et améliorer ses terres en leur faisant des avances de deniers ou autrement, et assurer le remboursement de ces avances au moyen d'hypothèques sur les terres et tenements, ériger et exploiter des moulins, élévateurs et entrepôts, construire des boutiques et faire le commerce de toutes sortes de marchandises ; acheter, louer, développer et exploiter des mines, et faire le commerce des minéraux et des terrains miniers ; construire, acheter, affréter, ou louer des vaisseaux à vapeur ou autres, embarcations de rivière ou de lac, et les naviguer, et construire les quais nécessaires à cet effet ; (2) Acheter, acquérir et faire le commerce actuellement exercé en la cité de Montréal par Théophile Lessard, entrepreneur, sous son propre nom, y compris la clientèle du dit commerce ; (3) Acheter ou autrement acquérir de tout individu tout commerce en partie semblable à celui de la présente compagnie, ainsi que les bâtiments, machinerie, fonds de commerce et actif généralement dans ce commerce ; (4) Demander, acheter ou autrement acquérir tout brevet d'invention, octrois ou permis de se servir de toute invention, marques de commerce droits d'auteur ou privilèges semblables qui seront jugés utiles à la compagnie, et les vendre ou autrement en disposer selon qu'il sera jugé à propos ; (5) Payer soit en deniers comptants ou en actions ou obligations, en tout ou en partie, de toute autre compagnie, pour aucune des ventes ci-dessus autorisées. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE ALLIANCE MANUFACTURING COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 19 mars, 1907. - - - Capital, $140,000.

Nombre des actions, 1,400.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Alexander McGee, manufacturier, William York, manufacturier, John Gordon Fisher, manufacturier, James Ainsworth Patton, comptable, et Melita Jane McGee, femme mariée, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—James Alexander McGee, William York, John Gordon Fisher et James Ainsworth Patton.

Siège social :—Ville de Saint-Louis de Mile End, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acheter, vendre et faire le commerce de toute sortes de toiles, lainages, cotonnades, soieries et autres tissus ; (2) Préparer pour servir dans les hardes, et vendre et faire le commerce de tous les articles qui sont faits en tout ou en partie de toile, laine, coton, soie au autre tissu propre à servir dans les hardes ; (3) Manufacturer, acheter, vendre et disposer de tous les articles nécessaires ou propres à servir avec les produits de la compagnie ; (4) Acheter ou autrement acquérir et entreprendre tous ou une partie de l'actif, des affaires, propriété, contrats, droits, engagements et dettes de James Alexander McGee faisant affaires aujourd'hui comme fabricant de chemises en la ville du Mile End (Montreal Annexe) dans le comté d'Hochelaga, province de Québec, et de William York et John Gordon Fisher, faisant affaires comme fabricants de jupons et de chemises, en la ville Valleyfield, dans le comté de Beauharnois, dans la province de Québec, sous les nom et raison de "York et Fisher", et les payer en deniers comptants ou au moyen de la répartition et émission d'actions acquittées du capital de la compagnie ; (5) Se fusionner avec tout individu ou maison engagé dans un commerce identique. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE LACHUTE KNITTING COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 19 mars, 1907. - - - - - - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Henry R Hammond, cultivateur, William Howard, manufacturier, Peter R. McGibbon, exploitant de bois, John Sarginson, manufacturier, et James T. Griffith, manufacturier, tous de Lachute, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires:—Peter R. McGibbon, William Howard et Henry R. Hammond.

Siège social :—Township de Chatham, comté d'Argenteuil, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer et faire le commerce de toutes sortes de tissus, lainages, cotonnades, produits et spécialités de tissus, et toute matière et accessoires s'y rattachant ; (*b*) Etablir des agences et succursales par tout le Canada et ailleurs pour la distribution et la vente des produits manufacturés de la compagnie, et faire le commerce en général de toutes sortes de tissus ; (*c*) Acheter et acquérir de tout individu ou maison toute industrie d'une nature identique, et acheter et acquérir tout intérêt ou contrôle dans toute industrie d'une nature iden

tique et les payer en deniers comptants, en obligations ou en actions acquittées de la compagnie; (*d*) Acquérir par achat, bail ou autrement, et détenir la propriété mobilière ou immobilière qui sera nécessaire et utile à l'industrie de la compagnie, y compris les fonds de commerce, magasins, fabriques, moulins, entrepôts et autres établissements, et les ériger et construire aux époques et aux conditions jugées à propos; (*e*) Demander, acquérir, louer et disposer de marques de commerce, dessins de fabrique, brevets et droits de brevet au sujet de toute invention concernant l'industrie de la compagnie, et acquérir et exploiter tous brevets d'invention ou tout permis de se servir de toute invention qui pourra s'appliquer à l'industrie de la compagnie; (*f*) Acquérir et détenir des garanties de toutes sortes, mobilières ou immobilières, pour dettes, engagements et obligations contractées envers la compagnie relativement à son industrie; (*g*) Faire des avances de deniers à des personnes faisant affaires avec la compagnie et aux conditions jugées avantageuses, en particulier aux clients et autres faisant affaires avec la compagnie, et garantir l'exécution des contrats de ces personnes; (*h*) Vendre ou disposer des entreprises de la compagnie ou toute partie d'icelles pour la compensation que la compagnie jugera bon. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE UNITED QUEBEC CIGAR COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 9 mars 1907. - - - - - - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 400.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Napoléon Lechasseur, marchand, Arthur Lechasseur, manufacturier, Fenelon Lavoie, commis, Odilon Lacroix, marchand et Charles Joseph Laberge, teneur de livres, tous de Québec, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Québec, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer et vendre des cigares, du tabac haché, des cigarettes, du tabac à priser, et tous les autres accessoires du fumeur, de quelque forme et description qu'ils soient, par tout le Canada, avec la faculté d'acquérir par achat, bail ou autrement, et céder et aliéner les propriétés mobilières et immobilières qui seront nécessaires pour les fins du dit commerce, y compris des fabriques, magasins, entrepôts et autres établissements, et accepter des propriétés immobilières ou des hypothèques sur les dites propriétés immobilières en paiement ou en garantie de dettes existantes, aussi acquérir l'actif et la clientèle de toutre autre maison engagée dans un même commerce. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'BODE'S GUM COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 25 mars 1907. - - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Henry W. Prendergast, entrepreneur, et Louis Gosselin, avocat, tous deux de Montréal, Qué., et Frederick William Hibbard, avocat, Herbert Grenville Temple, gérant, et James W. Withell, bourgeois, tous de Westmount, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, acheter, vendre et faire le commerce général des sucreries, confiseries, gomme à mâcher, confitures, condiments, sauces, essences, extraits et toutes substances et marchandises de nature identique, et faire les opérations générales de manufacture, commerce et d'entreprises ; (*b*) Passer tous contrats légaux pour atteindre les susdits objets, y compris le droit d'acquérir par achat ou autrement et moyennant des actions acquittées du capital de la compagnie, les affaires, propriété, droits et actif en général d'individus et personnes engagés dans des entreprises de même nature. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'D. K. McLAREN' (LIMITED).

Constituée en corporation le 25 mars 1907. - - - - . Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—David Kay McLaren, manufacturier, William Frederick McLaren, manufacturier, Robert Merle Walker McLaren, manufacturier, Mlle Mary Grace McLaren, fille majeure, et Robert Andrew Dunton, notaire public, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—David Kay McLaren, William Frederick McLaren, Robert Merle Walter McLaren et Robert Andrew Dunton.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie de manufacturiers, importateurs et commerçants de courroies de toutes sortes, filatures, moulins à pâte et à papier, et autres accessoires de moulin et de fabrique ; et manufacturer, acheter, vendre, louer et faire le commerce de toutes sortes de fournitures, effets, articles et marchandises, machinerie. spécialités et appareils employés ou utiles en rapport avec des moulins, mines, fabriques et autres industries ; (*b*) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active l'actif, le passif et la clientèle du commerce exercé jusqu'à présent sous la raison sociale de D. K. McLaren en la cité de Montréal et ailleurs, et émettre des actions acquittées de la compagnie en plein paiement ou en paiement partiel du prix d'achat, selon ce qui sera convenu ; (*c*) Acquérir toute autre industrie de la nature ou caractère de celle que la compagnie est autorisée à exercer, et sa clientèle, aux conditions de paiement au moyen d'actions acquittées de la compagnie ou autrement, selon ce qui sera convenu ; (*d*) Acquérir par achat, bail ou autrement et détenir toute propriété mobilière et immobilière qui sera jugée nécessaire à l'industrie de la compagnie, et la vendre, hypothéquer ou autrement en disposer pour l'avantage de la compagnie, et louer toute partie de cette propriété dont la compagnie n'aura pas immédiatement besoin ; (*e*) Agir comme agent pour tout individu, maison ou corporation engagé dans une industrie semblable à celle de la présente compagnie, ou faisant un commerce de toutes sortes de fournitures ; (*f*) Coopérer avec toute autre maison ou individu engagé dans une industrie identique, ou conclure des traités pour partager dans les profits, etc. ; (*g*) Acquérir, détenir, utiliser et exploiter des chutes d'eau et des forces à vapeur, et produire de la force électrique pour les fins de la compagnie et disposer de tout excédent de force qui ne sera pas nécessaire pour les fins de la compagnie, subordonnément aux lois et règlements provinciaux ou municipaux à cet égard ; (*h*) Demander, acheter, louer ou permettre moyennant un droit régalien ou autrement acquérir et vendre, céder ou autrement disposer de marques de commerce, noms de commerce, brevets d'invention, concernant l'industrie de la compagnie ou s'y rattachant. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'L. H. BÉLANGER' (LIMITED).

Constituée en corporation le 25 mars, 1907. - - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—François Xavier Raoul Lanthier, manufacturier, Louis Henri Bélanger, manufacturier, Jean Marie Aimé Bélanger, commis, Henri Lemaître Auger, agent, et Henri Raoul Mongeau, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—François Xavier Raoul Lanthier, Louis Henri Bélanger, et Henri Lemaître Auger.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Faire, manufacturer, acheter, trafiquer, et autrement faire le commerce de confiseries de toutes sortes et de toutes choses s'y rattachant : (2) Faire, manufacturer et disposer de cartons, caisses ou boîtes de bois, de toutes sortes, et de tous articles de ce genre, se rattachant à la manufacturer des confiseries ; (3) Acheter, vendre, trafiquer et autrement disposer de cigares, cigarettes, tabac, pipes et tous autres articles se rattachant au commerce des pipes et du tabac ; (4) Acheter, vendre, trafiquer et autrement disposer de fruits, bimbeloterie, jouets, papeterie de toutes sortes ; (5) Acquérir par achat, échange ou autre titre légal, et construire, ériger, exploiter, entretenir et gérer toutes fabriques, boutiques, magasins, maisons, bureaux et autre propriété, mobilière ou immobilière, nécessaires aux fins de la compagnie, et les louer, vendre, hypothéquer et en disposer ; (6) Acquérir ou acheter ou continuer le commerce jusqu'à présent exercé par Dame Wilhelmine Ratelle, veuve de feu L. H. Bélanger, aîné, et par M. Charles Bélanger, comme confiseurs, et le payer en actions acquittées de la compagnie, ou autrement ; (7) Vendre ou disposer de la propriété, actif, entreprise et commerce de la compagnie en tout ou en partie pour la compensation de la présente compagnie jugera bon et convenable ; répartir entre les actionnaires au moyen de dividendes tout les argent, actions, obligations ou autres valeurs ainsi reçus ; (8) Faire tout ce qui est nécessaire, convénable ou avantageux pour l'accomplissement des fins ci-dessus énumérées, ou propre à les atteindre. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'METCALF ENGINEERING' (LIMITED).

Constituée en corporation le 25 mars 1907. - - - - - Capital, $25,000.

Nombre des actions, 250.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Vincent Jas. Hughes, courtier, Harold Ralph, ingénieur, Arnold Wainwrigh, avocat, Osias Cousineau, étudiant, et Charles Francis Larkin, commis, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Vincent James Hughes, Harold Ralph et Arnold Wainwright.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie d'ingénieurs civils, de mécaniciens et d'électriciens et entrepreneurs dans toutes ses branches ; (2) Faire les opérations d'entrepreneurs en général et de constructeurs de travaux de tous genres ; (3) Inspecter, éprouver et faire rapport sur les matériaux de construction de toutes sortes ;

(4) Inspecter, surveiller et faire rapport sur la construction et érection des élévateurs à grain, ponts, machinerie, bâtiments, chemins de fer, à vapeur et électriques, et toutes autres structures ; (5) Examiner, éprouver, inspecter et faire rapport sur les structures complétées de tous genres ; (6) Demander, acheter, détenir, vendre ou autrement disposer de toute invention, brevet d'invention, marque de commerce, droit d'auteur, permis ou autre privilège semblable concernant aucunes des fins de la compagnie ou qui seront jugés utiles à la compagnie ; (7) Faire toutes opérations se rattachant à l'industrie de la compagnie ; (8) Faire tout ce qui est nécessaire, utile, ou propre à atteindre les fins plus haut énumérées. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE OPASATICA & CHIBOGOMO DEVELOPMENT COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 25 mars 1907. - - - Capital $100,000

Nombre des actions, 20,000—Montant de l'action, $5.

Membres de la corporation :—George Armstrong Robinson, commis, Michæel Martin James Flanagan, teneur de livres, Stanbury Ryre Tarr, éditeur, James Edouard Coulin, avocat, tous de Montréal, Qué., et Harold Earl Walker, étudiant en droit, de Westmount, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoirs :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège sociol :—Cité de Montréal, Qué.

Objetde la compagnie :—(1) Prospecter et explorer pour des mines et des minéraux ; (2) Faire toutes les opérations par lesquelles le sol, la terre, les roches et les pierres, dans le but d'en extraire tous minéraux que ce soit, peuvent être creusés, élevés, lavés, bercés fondus, affinés, broyés ou traités de toute manière ; rendre ces minerais marchands par tous les moyens possibles, et les vendre ou autrement en disposer ; (3) Acquérir, louer, posséder et aliéner des mines, terrains miniers, droits miniers, droits de préemption, ou tout intérêt en iceux ; appareils mécaniques, droits de brevets se rattachant aux fins susdites ; (4) Construire, entretenir et exploiter sur sa propriété ou sur les propriétés sous son contrôle, des lignes de télégraphe et de téléphone, terrassements, barrages, flumes, canaux, chutes d'eau, forces électriques et autres, aqueducs, chemins, fabriques, bâtiments, moulins, entrepôts et magasins nécessaires ou utiles à ses opérations ; (5) Manufacturer, acheter et vendre toutes sortes d'effets, marchandises, outils et appareils nécessaires à la compagnie, ou à ses serviteurs ou ouvriers ; (6) Construire, acquérir, posséder, affréter et employer les vaisseaux nécessaires à ses opérations et au transport de ses produits ; (7) Recevoir en paiement pour des minéraux, terrains, marchandises ou travaux, des parts, obligations, débentures ou autres valeurs émis par toute compagnie minière, et les détenir ou en disposer ; (8) Acquérir les actif, entreprise, propriété, privilèges, servitudes, contrats ou droits de toute personne ou compagnie possédant ou exerçant toute industrie minière, et la payer en actions acquittées en tout ou en partie, si elle le désire, et de se charger des dettes et charges qui y appartiennent ; (9) Faire tous les actes et opérations qui y sont accessoires à ceux spécifiés plus haut, ou qui peuvent aider à atteindre les fins pour lesquelles la compagnie est constituée. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada.

'RENAUD, KING AND PATERSON' (LIMITED).

Constituée en corporation le 25 mars 1907. - - - - Capital, $99,000.

Membres de la corporation:—Alphonse Renaud, marchand, Robert King, marchand, Judson G. Lee, gérant d'assurance, Albert Lefebvre, teneur de livres et Louis Philippe Berard, avocat, tous de Montréal Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires:—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social:—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie:—(1) Acheter ou fabriquer et faire le commerce de meubles, tapis, ameublements, accessoires de maison et de bureau, et généralement de tous articles par tous le Canada, et de choses qui sont ou peuvent être comprises dans un tel commerce, et faire un commerce général comme manufacturiers et marchands, et agir en qualité d'agents pour d'autres pour la vente de tous articles, effets et marchandises de toutes sortes, à commission ou autrement en la ville de Montréal, et à tous autres endroits; (2) Acheter, prendre à son nom comme industrie active le commerce aujourd'hui exercé à Montréal par la maison "Renaud, King et Patterson" comme manufacturiers et commerçants, y compris les biens-fonds, fonds de commerce, créances, contrats, clientèle et toute propriété que ce soit de la dite maison et les payer en deniers comptants, obligations ou actions acquittées, ou partie en deniers comptants et partie en obligations ou actions acquittées de la présente compagnie; (3) Acquérir par achat, bail ou autrement, et détenir toute propriété, mobilière et immobilière qui sera jugée nécessaire aux fins de la compagnie, y compris les fabriques, magasins, entrepôts et autres établissements, et les vendre, louer, échanger ou les remplacer; (4) Acquérir, louer et disposer de marques de commerce, dessins de fabrique, brevets ou droits de brevet, concernant toute invention qui sera reputée utile à l'industrie de la compagnie, et acquérir et exploiter tous brevets d'invention ou tous permis de se servir d'une invention qui sera jugée utile à l'industrie de la compagnie; (5) Acquérir et détenir des garanties de toutes sortes, mobilières et immobilières pour des dettes, engagements et obligations de la compagnie au sujet des fins de la dite compagnie, et hypothéquer, engager, vendre, louer ou disposer de toute propriété et droits de la compagnie; (6) Faire des avances de deniers à des personnes faisant affaires avec la compagnie, et aux conditions jugées à propos, en particulier aux clients et autres faisant affaires avec la compagnie en garantir l'exécution de contrats par ces personnes; (7) Vendre ou disposer de l'entreprise de la compagnie, ou de toutes partie d'icelle pour la compensation que la compagnie jugera bon, et surtout par des parts, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est identique à celui de la présente compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE SETH C. NUTTER BREWERY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 25 mars 1907. - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation:—Henry W. Prendergast, contracteur, et Louis Gosselin, avocat, tous deux de Montréal, Qué.; Frederick William Hibbard, avocat; Herbert Grenville Temple, gérant, et A.W. Powell, bourgeois, Westmount, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires:—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Ville de Cornwall, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Construire, acheter, bâtir et opérer des brasseries et du matériel et appareil de brasseurs et réfrigérateurs de toute espèce ; (2) Exercer l'industrie de brasseurs, malteurs, embouteilleurs, manufacturiers, marchands, agents et embouteilleurs d'ale, porter, stout, bière, malt et autres extraits ; (3) Bâtir, construire, développer et autrement acquérir des forces à vapeur et hydrauliques et du matériel pour les objets ci-dessus, y compris la production de force et énergie électrique, et employer et céder le surplus ; construire, entretenir et opérer des chemins, tramways et cours d'eau sur la propriété de la compagnie et en rapport avec les susdits objets ou aucuns d'eux ; (4) Acquérir des terrains, bâtisses et immeubles en vertu de contrats ou titres légaux, les utiliser, louer et céder en rapport avec chacun et tous les susdits objets, y compris le logement des serviteurs, employés et agents de la compagnie ; établir, procurer et opérer de la force d'éclairage et le matériel et accessoires de chauffage pour les objets de la susdite entreprise ; (5) Exécuter des contrats légaux avec les personnes, corporations, municipalités, compagnies, corps publics et privés pour l'avancement des susdits objets, y compris le droit d'acquérir des biens en les payant avec le capital libéré de la compagnie ou autre valide et légale considération. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE ANGLO-CANADIAN SAND COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 26 mars 1907. - - Capital, $45,000.

Nombre des actions, 450 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles Joseph Albert Dalziel, courtier d'immeubles, Sidney Walter Pugh, courtier d'immeubles, Andrew Joseph Gordon, M.D., Myrtel Cora Dalziel, femme mariée, et William Madeley Crichton, avocat, tous de Winnipeg, Man.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Charles Joseph Albert Dalziel, Sidney Walter Pugh et Myrtle Cora Dalziel.

Siège social :—Cité de Winnipeg, Man.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir, posséder, détenir et autrement être en possession de terres au moyen d'achat, concession, bail, hypothèque, échange ou autrement et généralement faire le commerce de toute d'immeubles, les acquérir par achat, transmission, hypothèque, bail, permis, sorte option, échange ou autrement, les détenir, vendre, hypothéquer, louer, transférer, engager ou en disposer autrement ; acquérir, posséder, louer et développer, cultiver, affermer, établir et autrement les améliorer, les hypothèquer, les louer, les vendre ou autrement les céder ou en disposer ; (*b*) Agir en qualité d'agents pour d'autres personnes, sociétés ou corporations et faire à commission ou autrement des affaires générales d'agents de terre et de placement ; acheter ou vendre pour toutes personnes, sociétés ou corporations des terres de toutes sortes, en quelque lieu que ce soit, ou des actions ou intérêts s'y rattachant, et, en général, de faire affaire en qualité d'immeubles soit en Canada ou ailleurs ; (*c*) Acheter ou autrement acquérir et entreprendre, en totalité ou en partie, les opérations, les biens ou la clientèle et les engagements de toute compagnie, corporation, société, association ou personnes faisant des opérations que la présente compagnie est autorisée à faire et laquelle est en possession de biens jugés convenables pour les fins de la présente compagnie ; faire des sociétés ou arrangements concernant le partage des profits, la fusion des intérêts, les concessions réciproques ou la coopération, soit en totalité ou en partie, avec toutes compagnies,

corporations, sociétés, associations ou personnes; (*d*) céder au moyen de vente, bail, sous-bail, échange, abandon, hypothèque ou autrement, d'une manière absolue, conditionnelle ou limitée, tout ou partie de l'entreprise, des biens, droits ou privilèges de la compagnie comme entreprise active ou autrement, à un corps public, une compagnie, société ou association à toute personne ou personnes, pour telle considération que la compagnie jugera convenable, et en particulier, pour du stock, des actions, débentures, capital de débentures, garanties ou autres valeurs de toute autre compagnie; (*e*) Distribuer les biens ou valeurs de la compagnie parmi les membres en espèces ou autrement. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'PEILER AND COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 16 mars 1907 - - - Capital, $16,000.

Nombre des actions, 160 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation : Hermann Louis Peiler, marchand, Herbert Cyrus Harvey, commis aux ventes, Robert Alexander Elliot, commis aux ventes, John Lorne McKenzie, marchand, et Donald Peter Russel, commis aux ventes, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires : Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social : Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie : (*a*) Acheter, vendre et disposer de toutes sortes de propriété mobilière, effets ou marchandises; (*b*) Prendre à son nom comme industrie active le commerce aujourd'hui exercé à Montréal par Peiler & Co., marchands en général et agent de manufacturier; (*c*) Agir en qualité d'agents dans le commerce récemment exercé par Peiler & Co. qu'un individu peut légalement entreprendre; (*d*) Acheter ou autrement acquérir de tout individu ou corporation tout commerce semblable à celui de la compagnie, ainsi que les bâtiments, marchandises, fonds de commerce et actif généralement, distribuer entre les membres de la compagnie en nature toute propriété de la compagnie et toute propriété qu'elle peut disposer; (*e*) Emettre des actions acquittées de la compagnie et les transférer en paiement de tout commerce, propriété, effets, marchandises clientèle ou actif généralement acquis par la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE WABASSO COTTON COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 26 mars 1907 - - - - Capital, $750,000.

Nombre des actions, 7,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Leslie Gault Craig, gérant. de Montmorency, Qué. et James Melville Greenshields, gérant, William James Henderson, gérant, Joseph Jenkins, étudiant, Alexander Campbell Calder, comptable, tous de Montréal Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Leslie Gault Craig, James Melville Greenshields, et William James Henderson.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Construire, acheter, vendre, louer et exploiter des filatures de coton et de laine de toutes sortes en Canada ; (*b*) Développer, acheter, louer et exploiter des chutes d'eau, y compris la construction de barrages, coursiers de prise d'eau et de décharge, et flumes dans le voisinage de ces filatures, et construire toutes les écluses, piles ou autres travaux nécessaires, et en disposer lorsqu'ils ne seront plus utiles ; (*c*) Construire, louer, vendre, acheter et exploiter un outillage à vapeur et électrique dans le but de produire la chaleur, la lumière et la force, et pour l'établissement d'aqueducs, fabriques, moulins, ateliers et entrepôts et autres bâtiments nécessaires à l'industrie de la compagnie ; (*d*) Acquérir et disposer de coton brut et déchets de coton de toutes sortes, fabriquer des cotonades, des lainages, effiloches, des fils de laine et des tissus de toutes sortes, et blanchir et teindre le produit brut, les fils ou les effets manufacturés ; (*e*) Manufacturer et fournir de la vapeur et de l'électricité pour la lumière, la chaleur et la force, ou pour toute autre fin dans laquelle ils peuvent servir, en tant que nécessaire pour les fins de la compagnie ; (*f*) Construire des quais, docks, bureaux et tous les bâtiments nécessaires, et construire, acheter et affréter des vaisseaux à vapeur et autres pour transporter les produits des moulins et travaux de la compagnie d'un endroit à un autre en Canada et ailleurs ; (*g*) Emettre comme actions acquittées des parts du capital de la compagnie en paiement des industries, servitudes, entreprises, propriété, droit, pouvoirs, privilèges, lettres patentes, contrats, biens-fonds, stock, et actif et autre propriété de toute personne, compagnie ou municipalité que la présente compagnie pourra légalement acquérir en vertu de cette charte, et répartir et distribuer ces parts à toute telle personne, compagnie ou corporation. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE LACOSTE SHIP-BRAKE COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 27 mars 1907. - - - - Capital, $45,000.

Nombre des actions, 450.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Guillaume Narcisse Ducharme, directeur de banque, Stanislas D. Vallières, bourgeois, William C. Strachan, manufacturier, Samuel E. Stewart, comptable, et Paul Lacoste, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter ou acquérir l'invention désignée "The Lacoste Ship-Brake," et toutes les lettres patentes du Dominion du Canada, et d'autres pays accordées ou qui seront accordées à Louis Lacoste, des cité et district de Montréal, protégeant la manufacture du frein dit "Lacoste ship brake", et de ses accessoires, et tous droits de brevet que le dit Louis Lacoste peut avoir ou avoir droit d'exercer dans un pays quelconque relativement au dit frein de navire ; (*b*) Et tous perfectionnements subséquents ou innovations dans et sur la dite invention et manufacture que pourra inventer le dit Louis Lacoste et toutes extensions des dites lettres patentes qui pourront être plus tard accordées au dit Louis Lacoste par le Dominion du Canada ou par le gouvernement de tout autre pays que ce soit dans les lettres patentes déjà accordées ou aucune d'elles ou toute autre invention ou perfectionnement ci-dessous mentionné, et toutes extensions s'y rapportant respectivement ; (*c*) Faire les opérations de manufacturiers et marchands de freins de navire ; (*d*) Eriger et entretenir et adapter des bâtiments, moulins, outillage, machinerie et autres choses jugés nécessaires ou utiles aux fins de la compagnie ; (*e*) Obtenir des lettres patentes ou privilèges semblables en ce pays ou en tout autre pays, ou toute

invention se rattachant à la manufacture ou industrie de la compagnie; (*f*) Vendre les brevets, droits de brevet ou procédés secrets qu'acquerra la compagnie ou l'un quelconque des associés, permettre à toute personne ou personnes, compagnie ou compagnies de se servir des inventions ou brevets de la compagnie; (*g*) Accepter en paiement de tout montant dû à la compagnie, ou de tous brevets, droits de brevet, inventions, ou procédés secrets vendus par la compagnie, des parts, actions ou obligations de toute autre compagnie engagée dans la navigation et la marine, ou de toute autre compagnie subsidiaire engagée dans une industrie semblable et formée pour les fins ci-dessus en totalité ou en partie, et détenir ces parts, actions, ou obligations, ou en disposer à volonté; (*h*) Construire, affréter, acheter, vendre, noliser, et exploiter des steamships et autres vaisseaux de toute classe; (*i*) Emettre des actions acquittées en paiement des dits brevets ici mentionnés, et de tout brevet ou invention se rattachant au dit frein de navire; (*j*) Emettre des actions acquittées en paiement de l'achat ou affrêtement ou nolisement de tous steamships ou autre invention par la compagnie ou de services rendus en rapport avec la dite invention et du dit brevet ci-dessus mentionné, et pour tous services s'y rattachant; (*k*) Faire tout ce qui sera nécessaire, convenable, à propos ou avantageux pour atteindre les fins ci-dessus énumérés. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE REXFORD-BISHOP' (LIMITED).

Constituée en corporation le 27 mars, 1907. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation:—William Israël Bishop, entrepreneur, William Cantwell Strachan, manufacturier, Howard Murray, secrétaire, Walter George Mitchell, avocat, et William Stephen Hart, comptable, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires:—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social:—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnies:—(*a*) Exercer l'industrie d'une compagnie de construction générale et d'entrepreneurs; (*b*) Passer des contrats avec toute personne, corporation, société, corps public ou municipalité, ou avec le gouvernement du Canada, ou toute province, ou avec tout autre pays ou État, pour faire, construire, et faire fonctionner tous travaux publics et privés, et entreprises de tous genres; et généralement faire les opérations d'entrepreneurs en général de travaux publics et privés; (*c*) Acquérir et se charger des contrats, et transférer, céder ou autrement disposer de tout contrat ou entreprise de la compagnie en tout ou en partie; et passer, exécuter, accomplir et sous-louer des contrats pour faire des travaux et fournir les matériaux s'y rattachant; (*d*) Acquérir, manufacturer, bâtir, entretenir et faire fonctionner tout outillage et machinerie dans le but d'exercer son industrie, et acquérir tous droits de brevet, brevets d'invention, permis, procédés secrets se rattachant à l'industrie de la compagnie, et s'en servir et les développer, les vendre et permettre à d'autres de s'en servir; (*e*) Exercer l'industrie générale de commerçants et fabricants de toutes sortes de marchandises, meubles, effets et accessoires qui sont nécessaires ou que la compagnie peut avantageusement utiliser dans ses opérations d'entrepreneur; (*f*) Acheter, louer ou autrement acquérir, bâtir, équiper, entretenir et exploiter toutes facilités de transport par terre et par eau qui seront nécessaires ou commodes dans la conduite de ses opérations, et les vendre, louer ou autrement en disposer; et acquérir des chutes d'eau par achat, bail ou autrement, les développer, et les vendre, louer ou autrement en disposer, et développer, transmettre et fournir

de la force à vapeur, électrique, hydraulique et pneumatique pour les fins de la compagnie; (*g*) Acquérir, détenir, vendre et disposer de parts et valeurs d'autres compagnies autorisées à excercer toute industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer; (*h*) Acheter et acquérir l'industrie de toute personne ou maison, et acheter et acquérir tout intérêt ou contrôle dans toute industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer, et les payer en deniers comptants, obligations ou actions acquïttées de la présente compagnie; (*i*) Aider de toute manière toute corporation dont les actions, obligations ou autres valeurs sont détenues ou de quelque manière garantie par la présente compagnie, et faire tous actes et choses pour la conservation, protection, amélioration ou augmentation de la valeur de toutes telles actions du capital, obligations ou valeurs; et faire tous et chaque actes ou choses tendant à accroître la valeur d'aucune partie de la propriété en aucun temps détenue ou contrôlée par la présente compagnie; (*j*) Vendre et disposer de l'entreprise et des biens de la compagnie par le présent constituée, ou toute partie d'icelle, pour la compensation que la compagnie jugera bon, y compris des parts, débentures, ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est en tout ou en partie identique à celui de la présente compagnie; recevoir et accepter des obligations, débentures ou autres valeurs en paiement partiel ou complet de travail fait et de matériaux fournis en rapport avec l'industrie de la compagnie, et payer pour toute propriété achetée par la compagnie au moyen d'actions acquittées ou d'obligations de la compagnie, ou partie en actions et partie en obligations; (*k*) Acquérir par achat, bail, échange ou autrement, des terrains et des intérêts en iceux; ériger et construire des salles, bâtiments, ou travaux de toute description sur tout terrain de la compagnie, ou sur d'autres terrains; reconstruire, changer et améliorer les maisons et bâtiments ou travaux qui y existent déjà; convertir et approprier tous tels terrains pour des chemins, rues et autres facilités; et généralement disposer et améliorer la propriété de la compagnie, et vendre, louer, hypothéquer au autrement disposer des terrains, salles, bâtiments et autre propriété de la compagnie; (*l*) Procurer la pension et le logement, les habillements, provisions et tous autres approvisionnements aux personnes engagées aux travaux, ou entreprendre de fournir ces choses; (*m*) Partager les profits, se fusionner ou coopérer avec toutes personnes ou compagnies engagées ou se proposant de s'engager dans une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer; (*n*) Tenir les assemblées des actionnaires et directeurs à tout endroit en Canada que les directeurs fixeront comme étant dans l'intérêt de la compagnie. Le règlement autorisant l'assemblée ayant d'abord été confirmé par les actionnaires. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 27 mars 1907, à la compagnie dite

'IDEAL CONCRETE' (LIMITED).

A l'effet d'augmenter le capital de la dite compagnie de $50,000 à $100,000 par addition de 500 actions de $100, à son capital actuel.

'THE IMPERIAL BREWERIES' (LIMITED).

Constituée en corporation le 2 avril 1907. - - - Capital, $400,000.

Nombre des actions, 4,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Edmond Michel Lanctôt, gérant, Ernest Bélanger, ingénieur civil, François-Xavier Roy, avocat, Oscar Hébert, notaire, et Joseph J. B. Charbonneau, sténographe, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire le commerce de brasseurs et malteurs, et agir comme marchands d'ale, bière, porter et autres produits de cette nature, y compris les eaux gazeuses et minérales et autres breuvages ; faire les opération d'agents à commission, commerçants de glace, entreposeurs, et manufacturier ou acheter et vendre toutes marchandises, articles ou effets se rattachant directement à aucunes des dites industries ; (*b*) Acquérir par bail, achat ou autrement, de toute personne ou personnes, toute industrie existante ou qui sera exercée plus tard, de même nature ou ressemblant à aucune des industries pour lesquelles la compagnie est constituée, y compris la clientèle de toute telle industrie et tous ses autres biens, et donner en paiement de telle industrie des deniers comptants, obligations ou actions acquittées de la compagnie, ou partie deniers comptants et partie obligation, ou actions acquittées ; (*c*) Acheter, louer ou autrement acquérir et disposer de marques de commerce, brevets, droits de brevet concernant toute invention qui sera jugée utile à l'industrie de la compagnie ; (*d*) Acquérir des terrains par bail, achat ou autrement, et construire des brasseries, fabriques, magasins, entrepôts, et en disposer ; (*e*) Acquérir et détenir des garanties de toutes sortes, mobilières ou immobilières pour des dettes ou engagements envers la compagnie, et la compagnie, et vendre, hypothéquer, grever, louer ou disposer de toute partie de la propriété ; (*f*) Faire tous actes et choses qui seront jugés propres à atteindre les fins ci-dessus énumérées. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE LENICKE TUG COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en Corporation le 2 avril, 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 400.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Charles Pedwell, marchand de bois: Charles Lenicke, marchand de bois ; John Waugh teneur de livres ; Mantha Jane Pedwell, femme mariée ; et Sarah Louise Lenicke, femme Mariée, tous de Lion's Head, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Charles Pedwell, Charles Lenicke et John Waugh.

Siège social :—Village de Lion's Head, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer les opérations de transport des effets, objets, marchandises, bois et passagers par terre et par eau ; (*b*) Exercer les opérations de touage, naufrage et sauvetage dans toutes ses branches, dans les eaux navigables ou limitrophes de la puissance du Canada, de tout port y situé et de tout port étranger ; (*c*) Posséder, opérer et entretenir des lignes de steamships, de vaisseaux ou autres lignes de transport ; (*d*) Construire, faire, opérer, entretenir, acheter, vendre, céder, posséder, louer, engager ou autrement disposer des navires, vaisseaux, barges, chalands et embarcations de toute nature et espèce, avec tous les matériaux, articles, outils, machines et appareils formant partie ou utiles pour leur construction ou équipement, avec aussi les engins, bouilloires, machines et appareils de toute sorte, de même que les palans, le matériel et fournitures de toute espèce ; (*e*) Construire, réparer et dessiner des vaisseaux, navires, quais, docks, cales-sèches, machines et autre équipements ; (*f*) Acheter et acquérir des dits Charles Pedwell et Charles Lenicke le remorqueur 'W. E. Gladstone' et le payer par l'émission d'actions de la présente compagnie souscrites par les dits Charles Pedwell et Charles

Lenicke, Martha Jane Pedwell et Sarah Louise Lenicke dans le mémoire de contrat et le livre de stock comme pleinement libérées par la translation et le transport du dit remorqueur 'W. E. Gladstone,' et à ces fins les directeurs de la présente compagnie sont par les présentes autorisés de ratifier et accepter le contrat pour la vente du dit remorqueur 'W. E. Gladstone' déjà préparé entre les dits Charles Pedwell et Charles Lenicke d'une part et William Henry Buchan Spotton, de la ville de Wiarton, dans le comté de Bruce, avocat, comme administrateur pour la présente compagnie, de l'autre part, et destiné à être signé immédiatement après l'émission des lettres patentes constituant la présente compagnie en corporation ; (*g*) Acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir des immeubles, droits et privilèges que la compagnie pourra croire nécessaires ou utiles pour les besoins de son entreprise, et en particulier, des machines, du matériel ou du roulant ; (*h*) Avancer des fonds aux clients ou autres faisant affaire avec la compagnie, et garantir l'exécution des contrats par toutes telles personnes ; (*i*) Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets à ordre, des lettres de change, des connaissements, des mandats et autres effets négociables ou transférables ; (*j*) Vendre ou céder l'entreprise de la compagnie, ou partie d'icelle, pour toute considération qu'elle jugera convenable ; (*k*) Vendre, améliorer, administrer, développer, échanger, louer, céder, faire valoir ou autrement disposer de tout, en partie, des biens et droits de la compagnie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE MUTUAL STEAMSHIP COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 2 avril, 1907. - - Capital, $99,000.

Nombre des actions, 990.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Joseph William Norcross, marin ; Donald McGillivray, capitaliste ; Frank Kilham Brown, pharmacien ; Louis Kinnear, avocat ; John Wilson Young, mécanicien ; Duncan Edward Evans, marchand de boisson ; Robert James Blackhall, marin ; Harry James Mahaffrey, pharmacien ; William James Saurin, marchand ; DeWitt Carter, propriétaire de remorqueur ; Thomas Frederick White, brasseur ; Owen William Fares, pharmacien ; Thomas E. Reeb, mécanicien ; Joseph William Reeb, forem ; Henry William Boneberg, hôtelier ; Thomas Saunan, marchand de charbon ; James Henry Woods, forgeron ; Edward D'Arcy Woods, forgeron ; John Daniels Kinnard, capitaliste ; Allan Fehrman, journalier ; Roy Augustine, journalier, et Omer Lévi Steele, agent d'assurance, tous de Port Colborne, Ont., et Charles Augustus White, capitaliste ; Joseph Owen Wismer, marchand ; et Reuben Herbert Appleyard, marchard, tous de Humberstone, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Joseph William Norcross, Donald McGillivray, Thomas Frederick White, Frank Killam Brown et DeWitt Carter.

Siége sociale :—Village de Port Colborne, Ont.

Objets de la compagnie :—Construire, acheter, posséder, affrêter, louer et opérer des steamships, vaisseaux, barges pour le touage et le sauvetage, remorqueurs, élévateurs flottants, allèges, élévateurs stationnaires, docks, cales-sèches, chantiers, magasins de marine et de machines, et faire des opérations générales de transport et de passagers sur les grands lacs, rivières et canaux de la Puissance du Canada et leurs eaux limitrophes. La compagnie opèrera en Canade et ailleurs. Lettres patentes supplémentaires délivrées le 17 juillet, 1907 à la compagnie dite 'The Mutual Steamship Company' (Limited) A l'effet d'augmenter le capital de la dite compagnie de $99,000 à $250,000 par addition de 1,510 actions de $100 à son capital actuel.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 17 juillet 1907 à la compagnie dite

'THE MUTUAL STEAMSHIP COMPANY,' (LIMITED).

A l'effet d'augmenter le capital de la dite compagnie de $99,000 à $250,000, par addition de 1,510 actions de $100 chacune à son capital souscrit.

'THE CANADA CARBOG COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 5 avril 1907. - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—P. J. Hubert, comptable, Euclide Lefrançois, ouvrier en cuivre, Louis E. Martel, mécanicien, Célestin Gosselin, machiniste, et L. O. Boisvert, machiniste, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer les industries de maîtres de forges, de manufacturiers et convertisseurs d'acier, de fabricants de coke et de tourbe, mineurs, fondeurs, ingénieurs et fondeurs de fer dans toutes leurs diverses branches en Canada, et faire toutes les opérations qui s'y rattachent ; (*b*) Chercher, avoir, sortir, rendre marchand, vendre et disposer de la tourbe, pâte de tourbe, détritus de tourbe, sphagnum et autres mousses et les produits secondaires et leurs adaptations de toutes sortes et de toute nature, soit à l'état naturel ou le résultat d'un traitement chimique, terre à brique, briques et autres métaux, minéraux et substances, et manufacturer et vendre du combustible de tous genres ; (*c*) Acquérir ou entreprendre le tout ou une partie de l'industrie, actif, passif, de toute personne, maison ou association engagée dans une industrie de même nature, et conclure des arrangements au sujet du partage des profits, les risques communs, les concessions réciproques ou autre arrangement d'une nature semblable avec d'autres personnes engagées dans une même industrie ; (*d*) Faire les opérations d'une compagnie électrique pour la lumière, la chaleur et la force dans toutes ses branches, et construire, poser, établir, fixer, et exécuter tous les câbles, fils, lignes, accumulateurs, lampes et travaux, appartenances et appareils ; (*e*) Faire les opérations d'une compagnie de gaz dans toutes ses branches, et construire, poser, établir, fixer et exécuter tous les tuyaux et conduits nécessaires, générateurs, alambics, receveurs, condensateurs, purificateurs, mètres, lampes et travaux, appartenances et appareils ; pourvu que si les pouvoirs conférés par les clauses "*d*" et "*e*", sont exercés en dehors de la propriété de la compagnie, ils seront subordonnés à toutes les lois et règlements provinciaux et municipaux à cet égard ; (*f*) Demander, acheter, ou autrement acquérir et détenir, posséder, employer et exploiter, et vendre, céder et autrement disposer de chaque et toutes inventions, perfectionnements et procédés se rattachant à l'industrie de la compagnie, et accorder des permis à leur égard, et autrement les faire valoir ; (*g*) Acheter, acquérir, détenir, louer, vendre et disposer de tourbières, marais, marécages, mines, terrains miniers et droits miniers, et les ouvrir et exploiter dans les provinces de Qnébec et d'Ontario et ailleurs en Canada, et transiger toutes les affaires s'y rattachant ; (*h*) Manufacturer, acheter, vendre et disposer de la tourbe et autres produits combustibles, et aussi toute mousse, argile, fer et autres dépôts minéraux ou produits, matériaux et substances qui seront trouvés dans ou sur les propriétés de la compagnie, et en faire le commerce, et dans tous minéraux, substances et produits manufacturés de ces propriétés, mines ou droitsde mines, et transiger toutes affaires se rattachant aux fins ci-dessus, ou aucune d'elles ; (*i*) Louer à d'autres

compagnies ou individus, moyennant un droit régalien, leur outiliage, machinerie et procédés, et vendre les droits territoriaux possédés par la compagnie ; (*j*) Acheter, acquérir, détenir, transférer, échanger, hypothéquer et disposer de terrains, propriétés et droits miniers, propriétés mobilières, moulins, machinerie, voiture et vaisseaux mus par la vapeur ou autrement, et autres propriétés pour les fins de la compagnie ; (*k*) Faire, exécuter, et exploiter tous les travaux et fabriques nécessaires et utiles, et acheter, détenir, louer, ériger et entretenir, hypothéquer et disposer de tous moulins, machinerie, fourneaux, maisons et bâtiments ; (*l*) Acquérir par cession, permis, droit régalien ou autrement, et utiliser et jouir de toutes inventions se rattachant aux fins de la compagnie, et les vendre, céder et en disposer ; (*m*) Acheter, vendre, négocier et disposer de toutes sortes de marchandises nécessaires à la compagnie ou s'y rattachant ; (*n*) Construire, affréter et employer des vaisseaux pour les fins susdites, et pour transporter les produits des moulins, mines et usines de la compagnie d'un endroit à un autre en Canada, ou ailleurs ; (*o*) Acheter ou autrement acquérir de toute personne toute industrie de la compétence de la compagnie, et tous terrains, propriété, privilèges, droits, contrats et engagements y appartenant, et louer ou sous-louer toute propriété de la compagnie, et vendre ou autrement disposer de la propriété ou entreprise de la compagnie, ou de toute autre partie d'icelle, pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des parts, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est identique à celui de la compagnie, pourvu que rien de contenu aux présentes ne sera censé permettre à la compagnie d'acquérir des biens-fonds au delà de ce qui est nécessaire pour son industrie ; (*p*) Subordonnément aux dispositions de l'*Acte des Compagnies*, émettre des actions acquittées et non cotisables en paiement de terrains, propriété, inventions et brevets d'invention ; (*q*) Faire tous actes et choses nécessaires aux fins que se propose la compagnie ou propres à les atteindre. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

"THE NORTHERN MINES" (LIMITED).

"LES MINES DU NORD" (LIMITÉE).

Constituée en corporation le 9 avril, 1907. – – – Capital, $20,000.

Nombre des actions, 4,000.—Montant de l'action, $5.

Membres de la corporation :—Alfred Larocque, ingénieur civil, de Montréal, Qué., et Paul E. Forget, marchand, Alfred Labelle, hôtelier, George Bériault, télégraphiste, et Joseph Aurèle Bigonesse, M.D., tous quatre de Labelle, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Acquérir et exploiter des mines et des droits miniers. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE DANVILLE WATER, LIGHT & POWER COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 11 avril, 1907. – – – Capital, $80,000.

Nombre des actions, 1,600.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Le Rév. Jules Euclide Hébert, curé, Henri Girard, notaire, et George McCracken, marchand, tous de Danville, Qué., et François Xavier Alfred Leofred, ingénieur civil, de Québec, et Joseph Omer Ledoux, M.D., de Sherbrooke, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Village de Danville, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'entrepreneurs et de constructeurs de châteaux d'eau, d'aqueducs et d'égouts, et de travaux reliés à l'approvisionnement d'eau et à la pose de tuyaux d'égouts ; et construire, acheter, acquérir et exploiter des systèmes d'aqueducs et d'égouts, et passer des contrats avec des personnes, individus, et corporations à l'effet d'obtenir et acquérir de toute municipalité des immunités ou privilèges ou permis ; et passer des contrats pour acquérir l'approvisionnement d'eau, et entreprendre la distribution de l'eau et la pose des égouts ; et exploiter les systèmes d'aqueducs et d'égouts ; (*b*) Exercer l'industrie d'électriciens, ingénieurs mécaniciens, manufacturiers, ouvriers et commerçants d'électricité, force motrice, chaleur, lumière, et toute industrie dans laquelle l'électricité est appliquée ou toute autre force de cette nature est ou peut être utile ; (*c*) Le droit d'acquérir, ou acheter, exploiter des immunités municipales ou autre franchise, ou privilèges ou permis ; (*d*) Acheter, louer, hypothéquer, et exproprier, selon la loi, tous immeubles, chutes d'eau et toutes choses utiles ou nécessaires à un bon système d'aqueduc, d'égouts et d'électricité ; (*e*) Vendre ou disposer de la propriété de la compagnie ou d'une partie d'icelle pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des actions ou valeurs, ou obligations ou débentures de toute autre compagnie ou corporation ; (*f*) Le droit d'emprunter toute somme de deniers dont la compagnie aura besoin en aucun temps pour l'accomplissement de son entreprise, et aussi le droit de donner des hypothèques ou autre garantie pour ces deniers. La compagnie exersera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE NIAGARA IRON AND STEEL COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 11 avril, 1907 - - - - - - - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Hon. James Kirkpatrick Kerr, sénateur ; John Andrew Paterson, avocat ; William Davidson, avocat ; George Franklin McFarland, avocat ; et Alexander McKenzie, teneur de livres, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'une compagnie de mine, de moulins, de fonte, de raffinage, de concentration, de réduction et de développement, et en telle qualité, rechercher, ouvrir, développer, travailler, améliorer, entretenir et administrer des mines d'or, d'argent, de cuivre, de charbon, de fer et autres mines, minéraux, huile, gaz naturel et autres dépôts et biens, creuser, soulever, triturer, laver, fondre, essayer, analyser, raffiner, concentrer, réduire, amalgamer et autrement traiter les minérais, métaux, minéraux et autres produits, soit qu'ils appartiennent à la compagnie ou non, les préparer pour le marché, en disposer ainsi que de leurs produits ou partie d'iceux ou des intérêts s'y rattachant, les manufacturer en combinaison avec d'autres métaux, minéraux, minérais, substances et matériaux de manière à obtenir tous les articles de marchandises auxquels leur manufacture peut servir, y compris les objets en fer et en acier de toute sorte et description ; (*b*) Exercer l'industrie de laminoirs ainsi que la manufacture de rails en fer et en acier de fer en barres de toute sorte, de bessemer, et de toute espèce d'acier ; (*c*) Manu-

facturer du charbon, du coke et autres combustibles et nécessités pour les opérations de la compagnie ; (*d*) Acquérir au moyen d'achat, bail, concession, échange ou autrement des mines, des terrains miniers et autres, des servitudes, des propriétés minières, avec les intérêts ou droits s'y rattachant, des minérais et réclamations minières, des emplacements, des options, des pouvoirs, des privilèges, de l'huile, du gaz naturel, de l'eau et autre droits, des droits brevetés, des brevêts d'invention, des procédés et autres inventions mécaniques, soit absolumeut ou conditionnellement, seule ou conjointement avec d'autres, et en qualité de principaux, agents, contracteurs ou autrement ; les louer, mortgager, mettre sous permis, hypothéquer, utiliser, employer, vendre, céder et en disposer autrement ainsi que de tous les biens ou valeurs de la compagnie, ou toute partie d'iceux, ou des intérêts s'y rattachant ; (*e*) Construire, entretenir, changer, faire, travailler et opérer sur les biens de la compagnie ou sur les propriétés contrôlées par la compagnie des réservoirs ; barrages, canaux, conduites et autres coursiers, des forces hydrauliques, aqueducs, puits, jetées, quais, docks, bâtisses, magasins, fournaises, moulins, entrepôts, manufactures et autres travaux ; du matériel de machines, des travaux électriques et et autres appareils et commodités de toute espèce ; acheter, vendre, manufacturer et faire le commerce de toute espèce de marchandises, objets, instruments, provisions, biens et effets requis par la présente compagnie, ses ouvriers ou serviteurs ; (*f*) Construire, acquérir, louer, affréter, naviguer et employer des vaisseaux à vapeur et autres ainsi que des bateaux ; (*g*) Construire les tramways requis pour les opérations de la compagnie, les faire mouvoir au moyen de la vapeur, de l'électricité ou d'autre force motrice sur les biens de la compagnie ou sur ceux sous son contrôle ; (*h*) Prendre, acheter, acquérir et détenir en considération des minérais, minéraux ou métaux vendus ou autrement cédés pour marchandises fournies ou pour ouvrage fait sous contrat ou autrement ou pour toute autre considération venant de la présente compagnie, des actions, débentures, obligations ou autres valeurs de toute autre compagnie et les vendre ou les céder ; (*i*) Se fusionner avec d'autres compagnies ayant des objets en totalité ou en partie semblables aux siens ; vendre ou autrement céder l'entreprise de la compagnie ou partie d'icelle pour telle considération qu'elle jugera convenable, et en particulier pour des actions, obligations, débentures ou autres valeurs d'autres compagnies ; (*j*) Acheter ou autrement acquérir, assumer et entreprendre tout ou partie de l'actif, entreprise, clientèle, biens, privilèges, contrats, droits, obligations et engagements de toute personne faisant ou autorisée à faire une partie des opérations qu'elle est autorisée à faire ou possédant des biens convenables pour ses objets, pour telle considération que la présente compagnie jugera à propos, y compris des actions, obligations, débentures, fonds, valeurs, garanties ou autres actifs de cette compagnie, et exercer toute autre industrie qui pourra paraître à la présente compagnie susceptible d'être convenablement exercée en rapport avec son entreprise ; (*k*) Aider au moyen de garantie, endossement, avance de fonds ou autrement toute compagnie avec laquelle la présente compagnie est en relation d'affaires ou dont elle possède et détient des actions ou du capital ; (*l*) Faire tous les actes, sujets et choses incidentels, nécessaires ou devant aider à l'obtention des susdits objets et employer les fonds, actions, obligations, débentures, garanties ou autres valeurs de la présente compagnie pour les fins susdites ou pour les services qui lui sont rendus ; (*m*) Et, en général, avoir et exercer tous les pouvoirs conférés aux compagnies agissant en vertu de l'acte susmentionné. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 8 mai 1907, à la compagnie dite

'THE NIAGARA IRON AND STEEL COMPANY' (Limited).

A l'effet d'augmenter le capital de la dite compagnie de $1,000,000 à $2,000,000 par addition de 10,000 actions de $100 à son capital actuel.

'CANADIAN LAKE TRANSPORTATION COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 12 avril 1907 - - - - Capital $100,000.

Nombre d'actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Steller Lovell, comptable ; William Bain, teneur de livres ; Robert Gowans, clerc d'avoué ; Ernest William McNeill, clerc d'avoué ; et Henry Chambers, clerc d'avoué, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—James Steller Lovell, William Bain et Robert Gowans.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Construire, acquérir, opérer, affermer, louer, hypothéquer, vendre ou autrement céder toutes sortes de vaisseaux à vapeur et à voiles, des barges, bateaux et autres embarcations, des quais, docks, cales-sèches, boutiques, entrepôts, hangars pour le fret, stations et autres bâtisses, terminus de chemins de fer et de bateaux à vapeur, et, en général, exercer l'industrie d'une compagnie de construction de navires, de travaux d'ingénieur, de navigation, de transport et de terminus ; (*b*) Manufacturer, acheter ou autrement acquérir, détenir, posséder, hypothéquer, vendre, transporter et transférer ou autrement céder, investir, trafiquer et faire le commerce de cérales, des produits de céréales et de leurs dérivés, ainsi que de tous les articles qui entrent dans leur manufacture, leur vente et leur cession ; en général ; exercer l'industrie de manufacturiers et trafiquants en céréales, produits de céréales et leurs dérivés, et en rapport avec ces opérations, acquérir par le moyen de bail, permis, achat ou autrement, des marques de commerce, des noms de commerce, des étiquettes de dessins, ainsi que des forces hydrauliques, électriques ou autres, les utiliser et en céder le surplus ; (*c*) construire, acquérir opérer, louer, hypothéquer, vendre ou autrement céder des élévateurs pour élever le blé, le grain ou autres produits avec les engins, matériels, machines et accessoires nécessaires pour cet objet, aussi des hangars, magasins et entrepôts pour la réception et d'emmagasinage du blé, grain et autres produits, marchandises, objets et effets, et en général, faire les opérations de propriétaires d'élévateurs et d'entrepôts en rapport avec ces objets ; (*d*) Louer, vendre ou autrement céder les biens et valeurs de la compagnie ou partie d'iceux, pour telle considération que la compagnie jugera convenable, y compris des actions, débentures ou valeurs d'autres compagnies ; (*e*) Faire toutes ou aucunes des choses susdites en Canada ou ailleurs en qualité de principaux, agents ou procureurs. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE GORDON DEVELOPMENT COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 12 avril 1907. - - - - Capital, $499,900.

Nombre des actions, 4,999.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles Henry Clendinning, comptable ; Hugh Stewart Conn, marchand de grains ; Robert Victor Sinclair, avocat ; John Thompson, avocat ; et Alphonse Macfarlane, avocat, tous d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Charles Henry Clendinning, Hugh Stewart Conn, et Robert Victor Sinclair.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie du commerce de bois dans toutes ses branches ; faire des opérations comme manufacturier et commerçant de billots, bois en grume, bois de construction, bois, tous les articles dans la manufacture desquels le bois entre et tous ses produits naturels et dérivés ; établir des magasins ou dépôts, acheter et vendre des marchandises générales ; (*b*) Acquérir, louer, posséder, ériger, équipper, entretenir et opérer des scieries et manufactures de toutes sortes pour la manufacture des articles dans la manufacture desquels il entre du bois et ses produits naturels et dérivés ; de temps en temps vendre, transporter ou autrement céder les biens mobiliers ou immobiliers ou l'entreprise de la compagnie, ses produits, ou partie d'iceux, pour telle considération qu'elle jugera convenable, et accepter en paiement, en totalité ou en partie, ou par voie de garantie, hypothèque ou engagement sur iceux, les actions, obligations ou débentures d'autres sociétés, ou toute espèce de garantie que la présente compagnie jugera convenable, et vendre ou transporter les dites garanties ; (*c*) Acquérir au moyen d'achat ou autrement pesséder, des terres, places ou permis de coupe de bois, concessions de bois de pulpe, terrains hydrauliques, privilèges hydrauliques, pouvoirs et intérêts s'y rattachant, y faire des constructions, les développer, cultiver, affermer, établir, améliorer et utiliser, les hypothéquers, louer, vendre ou autrement céder et disposer, et, en général, exercer les opérations d'une compagnie de terre et d'amélioration ; (*d*) construire, acquérir, possèder, administrer, affréter, opérer, prendre à loyer, louer, hypothéquer, vendre ou autrement céder toutes sortes de vaisseaux à vapeur ou à voiles bateaux, barges et autres embarcations, des quais, docks, élévateurs, entrepôts, hangars à fret et autres bâtisses pour les objets de la compagnie ; transporter des marchandises du fret et des passagers pour louage et, en général, faire les opérations d'une compagnie d'élévateurs, navigation et transport ; (*e*) Acquérir au moyen de bail, achat ou autrement des forces motrices de vapeur, d'électricité, pneumatiques, hydrauliques ou autres et les employer pour les objets de la compagnie ; (*f*) Bâtir, acquérir, posséder, gérer, vendre ou engager des minoteries, des moulins à farine et des élévateurs ; acheter, vendre et faire le commerce de grain, fleur et blé et, en général, exercer les opérations de marchands de grains, fleur et blé ; (*g*) Construire, améliorer, entretenir ou aider dans la construction et le maintien des chemins, ponts. quais, jetées, viaducs, aquaducs, docks, entrepôts et autres bâtisses et travaux qui peuvent être nécessaires ou utiles pour les objets de la compagnie ; (*h*) Acquérir par le moyen de bail, achat ou autrement, développer et exploiter les mines, minéraux et droits miniers, triturer, fondre, réduire et amalgamer le minérai aux fins de préparer le produit des dites mines pour le marché ; broyer, fondre, réduire et amalgamer le produit de toute mine, soit qu'elle appartienne à la présente compagnie ou non ; (*i*) Faire tous les actes, actions et choses nécessaires et utiles pour l'éxécution de tout, ou de partie, des pouvoirs de la compagnie qui peuvent être incidentels ou favorables à ses intérêts. La compagnie opèrera en Canada ou ailleurs.

'THE IMPERIAL SUPPLY COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 12 avril 1907. - - - - - - - - . Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Herbert Henry Bradfield, marchand, et Harry Henderson Bradfield, marchand, tous deux de Morrisburg, Ont., et Walter Ritchie Duckworth, ingénieur-mécanicien, Harold Gathorne Myers, avocat, et Charles Augustus Myers, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Herbert Henry Bradfield, Charles Augustus Myers et Harold Gathorne Myers.

Siège social .—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Entreprendre la manufacture et la vente de toutes sortes de fournitures de chemins de fer, de marine et d'entrepreneurs, soit en métal soit en bois, ou tous matériaux autres que du métal ou du bois, et particulièrement du métal antifriction pour des machines et les chars, lubricateurs, huileurs, godets, étoquiaux, écrous, carvelles, boulons, rivets, rondelles, etc.; (*b*) Aussi la vente et le commerce de tous les susdits produits, ou de tous autres articles propres à atteindre les fins ci-dessus; (*c*) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active de toute maison ou individu toute autre industrie de nature identique; (*d*) Exploiter des chutes d'eau, et produire de l'électricité pour les fins de la compagnie seulement; (*e*) Agir en qualité d'agents pour toute autre compagnie ou compagnies faisant le commerce de toutes sortes de fournitures, et en particulier de celles ci-dessus mentionnées; (*f*) Acquérir toutes marques de commerce et droits de brevet qui seront avantageux à la dite compagnie; (*g*) Faire le commerce général de toutes sortes de fournitures. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY OF CANADA' (LIMITED).

Constitué en corporation le 12 avril 1907. - - - - - Capital, $750,000.

Nombre des actions 7,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Félix de Chalot, ingénieur civil; Ernest P. Gingras, comptable; Antoine Gobeil, bourgeois; et Napoléon Desjardins, commis; tous d'Ottawa; et Louis Joseph Demers, médecin, de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Félix de Chalot, Louis Joseph Demers, et Antoine Gobeil.

Siège social :—Cité de Hull, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer comme principaux et comme agents ou facteurs l'industrie de manufacturiers de produits bruts et finis, par la distillation ou autrement, du bois ou d'autres produits naturels de la forêt et du sol du Canada, et faire le commerce, et entreprendre la manufacture et le raffinage de ces produits dans toutes les branches, et leur application à des fins commerciales et pratiques, et pour l'érection d'édifices, la construction de chemins, l'équipement de machinerie et autres travaux de tous genres; (*b*) Acquérir par achat, bail, concession, échange ou autre titre légal, et détenir toute propriété, mobilière, et immobilière et toutes concessions de coupes de bois et carrières qui seront jugés nécessaires et utiles à l'industrie de la compagnie, et disposer des dites propriétés, et posséder et employer des bateaux mus par la vapeur et autrement, et tous les équipements de marine, quais, débarcadères, et autres facilités pour le transport à l'intérieur et l'exportation des produits manufacturés et leur application; et les payer en deniers comptants, en actions non cotisables, obligations ou autres valeurs de la compagnie; (*c*) Demander, acheter, ou autrement acquérir tous brevets d'invention, permis de se servir de toute invention, marques de commerce, droits d'auteur, ou privilèges de ce genre se rattachant aux fins de la compagnie, et les vendre ou autrement en disposer à volonté; (*d*) Acquérir par achat, bail ou autrement, des droits et permis de coupes de bois qui seront jugés nécessaires à l'industrie de la compagnie, et faire toutes les opérations concernant la travail de tous matériaux ou produits naturels, dont la production, le travail et la préparation peuvent être utilement employés dans les opérations manufacturières de la compagnie; (*e*) Manufacturer, vendre et disposer, et agir comme agents pour la vente de toutes sortes de machinerie, machines, appareils, accessoires, instruments, matériaux, engins, et outils, et tous autres effets, articles et marchandises de tous genres; (*f*) Acquérir la clientèle, propriété, droits

et actif, et se charger des engagements de toute personne ou maison endettée à la présente compagnie, ou engagés dans des affaires semblables à celles de la présente compagnie, et les payer en deniers comptants ou en valeur de la compagnie, ou autrement ; (*g*) Faire, répartir et émettre en paiement ou en échange, en tout ou en partie, pour toute industrie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, des propriétés mobilières ou immobilière, qui seront en tout ou en partie achetées, prises, ou louées, ou autrement acquises par la compagnie, des obligations ou débentures de la compaguie et des actions ordinaires et privilégiées du capital de la compagnie comme actions acquittées et non cotisables ; (*h*) Appliquer l'excédent de ces fonds au rachat de ses propres actions ou autres valeurs ; Faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour atteindre le but ci-dessus. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE REVENU LAKE MINING AND DEVELOPMENT COMPANY' (LIMITED)

Constituée en corporation le 12 avril 1907. - - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Joseph Caron, marchand, Hormisdas Dupuis, marchand de de bois, Joseph Napoléon Fortin, mineur, Ferdinand Ambroise Gendron, bourgeois, Henri Adolphe Goyette, avocat, Joseph Ephraim Gravelle, mineur, George Henry Millen, manufacturier, et Joseph Renaud, mineur, tous de Hull, Qué., et William Horsley Rowley, manufacturier, d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Hull, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie d'une compagnie d'extraction, de bocardage, de réduction et de développement ; prospecter pour des minéraux, et acheter, acquérir, vendre, louer ou autrement disposer, travailler, développer et exploiter toutes mines, terrains miniers, droits miniers, servitudes, propriétés minières, ou tout intérêt en iceux, minéraux, minerais et claims, options, pouvoirs et privilèges d'une nature quelconque utiles et nécessaires aux fins de la compagnie, et broyer, sortir, avoir, carrier, fondre, raffiner, amalgamer et préparer pour le marché des minerais, métaux et substances minérales de toutes sortes, et faire toutes autres opérations métallurgiques qui seront propres aux fins de la compagnie ; (2) Acheter, prendre à bail ou autrement acquérir, abattre et faire le commerce de terres boisées, du bois de construction et du bois à pâte de toutes sortes, et acheter ou autrement acquérir des coupes de bois et autres concessions et droits concernant le bois de construction et le bois à pâte ; exercer toutes et chacune des industries de marchands de bois de construction et de service, de propriétaires de scieries, de navires et de barges, de fabricants de pulpe et de papier, de manufacturiers et expéditeurs et commerçants de toutes sortes de bois, madriers, meubles et matériaux de construction ; (3) Construire, entretenir, faire et travailler sur la propriété contrôlée par la compagnie des tramways, biez et autres coursiers, chutes d'eau, aqueducs, puits, chemins, piles, quais, bâtiments, boutiques, bocards et autres travaux et machinerie, outillage et appareils de tous genres, et produire de l'électricité et l'employer et la vendre, pourvu que lorsque le pouvoir de produire et vendre de l'électricité sera exercé en dehors de la propriété de la compagnie, il sera subordonné à toutes les lois et règlements provinciaux et municipaux ; aussi acheter, louer ou autrement acquérir tout bien meuble et immeuble pour les fins susdites, et vendre, louer ou autrement disposer de la propriété de la compagnie en totalité ou en partie : (4) Acquérir ou entreprendre en tout ou en partie l'industrie, la propriété et

les engagements de tout individu engagé dans une industrie que la compagnie est autorisée à exercer, ou en possession de propriétés propres aux fins de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'I. L. LAFLEUR' (Limitée).

Constituée en corporation le 15 avril 1907. - - - - Capital, $80,000.

Nombre des actions, 800.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Louis Théophile Maréchal, avocat et conseil du Roi, Israël Louis Lafleur, ferronnier, Henri Gratton, commis, Léon Vidal, commis, et Alphonse Lafortune, commis, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire le commerce général de quincailliers et de ferronniers et disposer de toutes choses se rattachant à ce genre de commerce, et comme marchands et fabricants de peintures, huiles et autres choses de cette nature ; (*b*) Faire, acheter, vendre, échanger des accessoires de plombier et de toutes sortes d'appareils hygiéniques ; (*c*) Manufacturer, acheter, vendre et échanger tous composés chimiques, dynamite, poudre à canon, celluloïde et ses produits secondaires, ou d'autre manière faire le commerce de ces choses ; (*d*) Exercer l'industrie de manufacturiers de moteurs électriques, dynamos et autres machines, outillage et matériaux électriques, et acheter, vendre, échanger, faire, réparer, changer, et louer tous appareils et machines électriques, ou autrement disposer d'effets de cette nature, et de toutes machines et articles d'une nature quelconque, mus par l'électricité ou autrement ; (*e*) Acheter, vendre, échanger, louer ou faire toutes sortes d'articles et choses nécessaires aux fins de la dite industrie et commerce, ou autrement disposer de ces choses ; et faire toutes et chacune des choses nécessaires et propres à l'achat, vente et manufacture de ces articles ; (*f*) Acheter ou autrement acquérir toute industrie semblable et surtout l'industrie exercée en la cité de Montréal et ailleurs par I. L. Lafleur, ferronnier, y compris tout l'actif de cette industrie aux conditions qui seront convenues, et la payer en deniers comptants, en actions acquittées, débentures ou autres valeurs de la présente compagnie, et aussi se charger des engagements de la dite entreprise commercial et les payer de la même manière ; (*g*) Pour les fins de l'industrie exercée par la compagnie, acheter, louer, ou échanger, louer, ou autrement acquérir, hypothéquer toute propriété mobilière et immobilière ; (*h*) Emettre des actions ordinaires ou privilégiées, des actions acquittées, obligations ou débentures pour faire face aux exigences de la compagnie, aux conditions jugées convenables, et en particulier pour payer l'achat de l'industrie de I. L. Lafleur ; (*i*) Accepter et recevoir en paiement de souscriptions au capital-actions de la compagnie, la propriété et l'industrie de I. L. Lafleur, y compris toute sa propriété mobilière, créances et actif, et émettre en conséquence des actions acquittées du capital de la dite compagnie ; (*j*) Louer ou sous-louer toute propriété appartenant à la compagnie, et vendre en tout ou en partie le commerce, le nom, l'actif, les dettes courantes, les conventions, la propriété ou l'entreprise de la compagnie ou de toute compagnie acquise par elle, ou autrement en disposer aux conditions que la compagnie jugera convenables, et en particulier pour des parts, débentures ou autres valeurs de compagnies engagées dans le même commerce ; (*k*) Hypothéquer, garantir, vendre, louer ou disposer de marques de commerce, nom de commerce, brevets, et droits alliés aux fins de la compagnie ; (*l*) Prendre, acquérir, détenir, des garanties de toute nature ou qualité, meuble ou

immeuble, pour des dettes, engagements envers la compagnie déjà encourus ou qui seront encourus en rapport avec l'objet et les fins de l'industrie et commerce de la dite compagnie ; (*m*) Exécuter tous les actes et choses nécessaires et propres à l'accomplissement de tous et chacun les pouvoirs de la compagnie qui seront jugés avantageux à la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'McRAE, CHANDLER & McNEILL' (LIMITED).

Constituée en corporation le 15 avril, 1907. – – – Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John A. McRae, entrepreneur, de Niagara Falls, Ont., et Walter Howard Chandler, entrepreneur, et John H. McNeil, entrepreneur, tous deux de Toronto, Ont., et Frederick H. Markey, C.R., et Ronald C. Grant, comptable, tous deux de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Passer des contrats avec toute personne, corporation, société, corps public, ou municipalité ou avec le gouvernement du Canada ou toute province du Canada, pour faire, construire, bâtir, et exploiter tous travaux et entreprises, privés et publics de tous genres, et généralement exercer l'industrie d'entrepreneurs en général de travaux publics et privés. Acquérir et prendreà son nom des contrats, transférer, céder, ou autrement disposer de tous contrats et entreprises de la compagnie, en tout ou en partie. Passer, exécuter, remplir, céder et sous-louer des contrats pour faire de l'ouvrage et fournir des matériaux s'y rattachant. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'NATIONAL SPECIALTY COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 15 avril, 1907. – – – Capital, $10,000.

Nombre des actions, 400.—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—H. Emile Duquette, caissier, Arthur Delorme, teneur de livres, Henri Prévost, comptable, Hormisdas Delorme, marchand, et J. B. Eustache Poirier, agent, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie : (1) Fabriquer et vendre toutes sortes de machinerie, appareils, instruments, matériaux, effets ou marchandises, tombant généralement sous la désignation de fournitures de bureau ou de magasin, spécialités et papeterie ; (2) Acheter, louer ou permettre l'usage moyennant un droit régalien ou autrement, acquérir et introduire, et vendre, céder ou autrement disposer de tout brevets d'invention, perfectionnements et procédés se rattachant à son commerce et industrie ; (3) Vendre, introduire ou publier toutes sortes de publications concernant les affaires en général ; (4) Introduire, encourager et conduire, comme agent ou autrement, un système d'enseignement par correspondance. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 15 avril 1907 à la compagnie dite

'MONARCH MOTOR COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de changer le nom de la dite compagnie en celui de

'COMET MOTOR COMPANY' (LIMITED).

'THE MOUNT ROYAL BOX & LUMBER MANUFACTURING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 27 avril 1907 - - - - Capital, $475,000.

Nombre des actions, 4,750.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Joseph Godbout, jeune, marchand, Joseph Prudent Abel, manufacturier, Ernest Abel, manufacturier, Azarie Desnoyers, comptable, Michel Hébert, comptable, Joseph Philippe Dupuis, voyageur de commerce, Arthur E. Fortin, voyageur de commerce, et Eugène H. Godin, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Joseph Godbout, jr, Joseph Prudent, Abel, Azarie Desnoyers, Michel Hébert et Joseph Philippe Dupuis.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acquérir par achat, ou autrement, et détenir, louer, vendre ou autrement disposer de terres à bois, coupe de bois, bois debout, emplacements de moulin, et chutes d'eau ; (2) Acheter, vendre et faire le commerce du bois de construction et de service, et exercer l'industrie du bois de construction et de lafabrication du bois de construction dans toutes les branches ; (3) Construire, acquérir, posséder et exploiter des scieries, moulins à raboter, moulins à pulpe et à papier et faire toutes les opérations qui s'y rattachent ordinairement ; (4) Manufacturer les portes, châssis, persiennes, accessoires et ameublement de maison en général ; (5) Manufacturer des carosses, chars et toutes sortes de véhicules, boîtes et caisses de toutes sortes, et s'engager dans la manufacture et le commerce de tous effets, produits et articles dont le bois forme partie ; (6) Construire, acquérir, posséder et exploiter des moulins à farine et faire le commerce qui s'y rattache ordinairement ; (7) Faire le commerce des grains, farine, céréales, généralement et de toutes sortes de provisions ou marchandises ; (8) Construire et posséder des entrepôts et faire les opérations d'entreposeurs ; (9) Construire, posséder, affréter ou employer des barges, vaisseaux ou navires, et faire les opérations de voituriers et d'expéditeurs ; (10) Construire ou aider ou souscrire à la construction, entretien et amélioration des chemins, docks, piles, quais et ponts ou autres travaux qui seront nécessaires ou utiles aux fins de la compagnie ; (11) Passer des contrats avec toute personne ou corporation pour la construction de tous travaux privés et publics et d'entreprises de tous genres, et faire les opérations d'entrepreneurs en général ; (12) Produire et développer les forces électriques ou autres qui seront nécessaires ou utiles aux fins de la compagnie ; (13) Acheter, louer ou autrement acquérir, vendre, sous-louer ou autrement disposer de tous brevets, inventions, marques de commerce et noms de commerce se rattachant ou applicables aux fins de la compagnie ; (14) Conclure des arrangements concernant des risques communs, l'union des intérêts ou tout arrangement pour le partage des profits ou autrement avec tout individu engagé ou se proposant de s'engager dans une industrie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (15) Acquérir par achat, bail ou autrement, et se charger comme industrie active, du commerce aujourd'hui exercé

en la cité de Montréal, province de Québec, pour la "J. P. Abel & Fils Company" (limitée), constituée en corporation le 19 de mars 1906, par lettres patentes en vertu de l'*Acte des compagnies 1902*, et partiellement acquérir et posséder toute autre industrie exerécе par toute personne on corporation d'une nature semblable, laquelle autorisation est présentement demandée, et émettre des actions acquittées en paiement partiel ou complet de la dite industrie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE McLEOD REALTY COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 17 avril, 1907. - - - - - - - - - - Capital, $20,000

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Thomas Melville Paris, chimiste ; Charles Van Dyke Corlers, ingénieur de mines ; William Alexander McDonell, comptable ; James Alexander Ross, teneur de livres ; Frank Simms, garde-magasin ; Percival McMullen Shorey, ingénieur de mines ; et Frederick William Colloton, caissier, tous de Victoria Mines, Ont.

Premiers directeurs et directeurs provisoires :—Thomas Melville Paris, Charles Van Dyke Corlers, William Alexander McDonell, Frank Simms et Frederick William Colloton.

Siège social :—Village de Victoria Mines, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir par le moyen d'achat, bail, échange, louage ou autrement, posséder, acheter, vendre, transporter, louer, hypothéquer ou grever,des immeubles ou autres biens personnels ou mêlés ou tout intérêt en iceux ; bâtir et construire des maisons, bâtisses ou travaux de toute sorte sur les biens de la compagnie ou sur d'autres biens, rebâtir et augmenter, changer et améliorer les maisons existantes, les bâtisses ou travaux y érigés, convertir et adopter ces terrains pour y faire des chemins, rues et autres commodités, arpenter, subdiviser, construire, améliorer et développer des terrains pour des objets de vente ou autrement et, en général, administrer et améliorer les biens de la compagnie ; vendre, louer et hypothéquer et autrement disposer des terrains, bâtisses et autres biens de la compagnie ; entreprendre ou diriger l'administration et la vente des biens, bâtisses et terrains et exercer à leur égard tous les droits et pouvoirs ordinaires ; (*b*) Agir en qualité d'agent pour le louage, l'administration, le nantissement, la vente et l'amélioration des immeubles, de plus agir comme agents locaux pour des compagnies d'assurance. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'AUTOMATIC SPRINGLERS' (Limited).

Constituée en corporation le 18 avril, 1907. - - - - - - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Stone, manufacturier ; Alfred Jephcott, manufacturier ; James Peter Murray, manufacturier ; Thomas Roden, manufacturier ; et Lambert Victor Dusseau, manufacturier, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Installer des arrosoirs automatiques et autres inventions pour la protection contre le feu, soit par ses serviteurs ou autres personnes employées dans les opérations de manufacturer et installer tel matériel avec le pouvoir de faire les contrats qui peuvent être nécessaires à cet effet ; (*b*) Manufacturer ou acquérir par achat, bail ou autrement des arrosoirs automatiques ou autres inventions pour la protection contre le feu ; (*c*) Acquérir par achat, bail ou autre titre et détenir ou vendre, aliéner et céder tout bien immobilier nécessaire pour l'exécution de son entreprise, construire sur sa propriété les magasins, travaux, bâtisses, maisons et bâtisses et faire les améliorations de toute sorte qui peuvent être utiles ou nécessaires pour ses objets ; (*d*) Acheter ou acquérir des brevets ou permis pour la manufacture d'arrosoirs automatiques ou autres inventions pour la protection contre le feu et faire des arrangements avec les possesseurs de brevets aux fins de permettre à la compagnie de manufacturer ces articles et ce matériel ; (*e*) Faire et exécuter tous autres actes nécessaires ou se rattachant à la dite exécution de son entreprise. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE CAGUAS TRAMWAY COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 18 avril 1907. - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Norman Tilley, solliciteur, Strachan Johnston, solliciteur, Arthur John Thomson, solliciteur, Reginald Holland Parmenter, solliciteur, et Charles Ernest Abbe, comptable, tous de la cité de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—1. Construire, acheter, louer, ou autrement acquérir tout tramway ou tous tramways dans l'île de Porto Rico ou ailleurs, y compris un tramway allant de Rio Pedras à Caguas sur la dite île de Porto Rico ; 2. Acquérir par achat, soumission, échange pour des actions, stocks, obligations, débentures, effets ou autres valeurs de la présente compagnie, des franchises, droits et privilèges de chaque et toutes autorités, personnes et confédérations autorisées à cet effet dans l'île de Porto Rico ou ailleurs ; 3. Equiper, entretenir et exploiter au moyen de l'électricité, des chevaux, des mules ou autre force mécanique, des tramways appartenant à la compagnie, ou dans lesquels la compagnie peut être intéressée sur l'île de Porto Rico ou ailleurs ; 4. Exercer l'industrie de propriétaires de tramways, omnibus, automobiles et de fourgons, et du transport des voyageurs et des marchandises, et de manufacturiers et marchands de wagons de tramways, fourgons, automobiles, trucks, accumulateurs, dynamos et autres effets et accessoires requis pour faire, entretenir et équiper et exploiter des tramways sur l'île de Porto Rico ou ailleurs ; 5. Passer les contrats que la compagnie jugera à propos avec toute autre compagnie ou personnes concernant l'échange du trafic, les privilèges de circulation ou autrement ; 6. Encourager et faciliter la construction, extension et fonctionnement de tramways et le développement de traction électrique ou autres moyens de traction mécanique ; 7. Construire, changer, réparer, améliorer et entretenir, travailler, gérer, ou contrôler tous chemins, voies, tramways, ponts, réservoirs, cours d'eau, quais, manufactures, entrepôts, usines et lignes électriques, bâtiments, navires, boutiques et autres travaux et commodités qui seront jugés propres à favoriser les intérêts de la compagnie, contribuer, subventioner ou autrement aider, et prendre part à

la construction, amélioration, entretien, exploitation, gestion, exécution ou contrôle des susdits travaux; 8. Faire les opérations d'une compagnie de lumière, chaleur et force électriques dans toutes ses branches, et généralement procurer, acheter, louer ou autrement acquérir, et construire, poser, ériger, établir, exploiter, entretenir et exécuter tous les travaux nécessaires, stations, machines, machinerie, outillage, câbles, fils, ouvrages, lignes, générateurs, accumulateurs, lampes, mètres, transformeurs et appareils reliés à la génération, accumulation, distribution, transmission, fourniture, utilisation et emploi de l'électricité, et produire, accumuler, et distribuer l'électricité pour la fourniture de la lumière, chaleur et force électriques et pour des fins industrielles ou autres, et entreprendre et conclure des arrangements pour l'éclairage des cités, villes, rues, édifices, et autres endroits, et pour fournir de la lumière, la chaleur et la force électriques pour toutes fins publiques ou privées; 9. Forer des puits, et percer des galeries, et faire, construire, ériger, poser et entretenir des réservoirs, aqueducs, citernes, barrages, ponceaux, tuyaux et autres conduits et appareils, et exécuter et faire tous autres travaux et choses nécessaires ou commodes pour obtenir, emmagasiner, vendre, délivrer, mesurer et distribuer de l'eau pour la production, entretien ou développement de la force hydraulique, électrique ou autre force mécanique, ou pour toutes fins de la compagnie; 10. Construire, changer, travailler, exécuter, ou contrôler, et acheter, prendre à bail ou autrement acquérir et vendre, louer ou autrement disposer d'aucuns des travaux, tuyaux, lignes, machinerie ou outillage de toute sorte ou description ou tous chemins, voies, ponts ou autres choses que ce soit qui seront jugés propres à être utilisés ou exploités en rapport avec une partie quelconque de l'entreprise de la compagnie pour le temps d'alors, ou censés être avantageux à la compagnie; et acquérir des droits sur ou en rapport avec ces travaux, tuyaux, lignes, machinerie, outillage, chemins, ponts, voies ou autres choses que ce soit; et équiper, entretenir et exploiter au moyen de la force électrique, hydraulique ou autre force mécanique, tous les travaux appartenant à la compagnie ou dans lesquels la compagnie est intéressées et contribuer, subventionner, ou autrement aider ou prendre part à leur construction, amélioration, entretien, exploitation, conduite, exécution ou contrôle; 11. De temps à autre demander, acheter ou acquérir par cession, transfert ou autrement, et exercer, exécuter et profiter de tout statut, ordonnance, décret, licence, pouvoirs, autorité, immunité, concession, droit ou privilège que tout gouvernement ou autorité, suprême, municipale ou locale, ou toute corporation ou autre corps public, peut être autorisé à décréter, faire ou accorder, et payer, aider et contribuer à les mettre en vigueur, et employer aucuns des fonds, obligations et biens de la compagni à défrayer les frais, charges et dépenses en résultant; (12) Demander ou acheter ou autrement acquérir toutes patentes, brevets d'invention, octrois, licences, baux, concessions et autres choses semblables, conférant tout droit exclusif ou non exclusif ou limité de se servir, ou tout secret ou autre renseignement touchant toute invention qui semblera propre à être employé pour aucunes des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition paraîtra de nature à être directement ou indirectement avantageuse à la compagnie; et utiliser, exercer, développer, licencier, ou autrement rendre profitables la propriété, les droits, intérêts ou renseignement ainsi acquis; (13) Vendre, louer ou autrement disposer de la propriété, immunités et entreprise de la compagnie, ou de toute partie d'icelles, pour la compensation que la compagnie jugera bon, et surtout pour des actions, débentures, obligations ou valeurs de toute autre compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie; (14) Faire enregistrer et reconnaître la compagnie dans tout pays étranger, et désigner des personnes dans le dit pays comme procureurs ou représentants de cette compagnie, avec pleins pouvoirs de représenter la présente compagnie dans toutes affaires, selon les lois du dit pays étranger, et d'accepter signification des pièces et documents pour et au nom de la compagnie dans toute poursuite ou procédure; (15) Faire toutes ou aucune des choses ci-dessus en Canada ou ailleurs, plus particulièrement dans l'île de Porto-Rico, et comme principal, agent ou fondé de pouvoirs; (16) Le but et l'objet de la compagnie est de faire de temps à autre un ou plusieurs des actes et choses ici énoncés; elle pourra conduire ses

affaires dans des pays étrangers, et avoir un bureau, ou plusieurs bureaux, et tenir les livres de la compagnie en dehors de la Puissance du Canada, sauf tel que pourra le prescrire la loi ; (17) Tirer, faire, accepter, endosser, escompter et exécuter des billets à ordre, des lettres de change, des mandats et autres instruments négociables ou transférables ; (18) Si un statut les autorise, et si la chose est sanctionnée par un vote d'au moins les deux tiers en valeur du capital souscrit de la compagnie représentés à une assemblée générale dûment convoquée pour étudier le règlement, les directeurs pourront de temps à autre (*a*) Emprunter des deniers sur le crédit de la compagnie ; (*b*) Limiter ou augmenter le montant à emprunter ; (*c*) Emettre des obligations, débentures ou autres valeurs de la compagnie, et les grever ou les vendre pour les sommes et aux prix qui seront jugés à propos, mais nulles telles obligations, débentures ou autres valeurs ne seront pour une somme moindre que cent piastres chacune ; (*d*) Hypothéquer, mortgager ou engager la propriété mobilière ou immobilière de la compagnie, ou les deux, en garantie de ces obligations, débentures ou autres valeurs, et de tous deniers empruntés pour les fins de la compagnie ; (19) En aide et non en restriction des pouvoirs généraux conférés par les lois du Dominion du Canada, et des objets et fins ci-dessus énoncés, il est par le présent expressément pourvu que la compagnie aura aussi les pouvoirs et fins suivants :—(*a*) Afin de conduire son industrie dans toutes ses branches, avoir un ou plusieurs bureaux et détenir, acheter, hypothéquer, louer, transporter ou échanger des immeubles sans restriction quant au montant et à l'emplacement, et aussi les biens mobiliers nécessaires et incidents à l'exercice de l'industrie de la compagnie dans le Dominion du Canada et ailleurs ; (*b*) Faire enregistrer ou permettre que le titre legs, bien ou intérêt dans toute propriété acquise, établie ou exploitée par la compagnie reste ou soit attribuée, enregistrée ou exploitée au nom ou par toute autre personne, maison ou corporation étrangère ou domestique formée ou qui sera formée, et soit en fudicie pour ou comme agent ou représentant de la présente compagnie, ou à toutes autres conditions convenables que le conseil de direction jugera avantagenses à la présente compagnie, et en tant qu'il s'agit de la propriété et fins de la présente compagnie gérer les affaires ou prendre à son nom et exercer l'industrie de telle corporation étrangère soit en acquérant de ses actions, stocks ou autres valeurs, ou de quelque manière que ce soit ; (*c*) Par l'entremise de son conseil de direction généralement vendre, améliorer, gérer, hypothéquer, louer, céder, faire valoir ou autrement disposer de la totalité ou partie de la propriété, des droits et entreprises de la présente compagnie, à quelque condition que ce soit ; (*d*) Le conseil de direction pourra, par résolution passée par une majorité de tout le conseil et ratifiée par les actionnaires désigner trois ou plus de leur nombre pour constituer un comité exécutif, et ce comité tant qu'il sera en exercice, tel que prescrit par la résolution ou les règlements de la compagnie, aura et exercera tous les pouvoirs du conseil de direction dans la gestion des affaires de la compagnie ; (*e*) Pourvu, toutefois, que rien de contenu dans les susdits pouvoirs ne sera censé autoriser la compagnie à faire des opérations dans tout autre Etat, territoire ou pays étranger à l'encontre des dispositions des statuts de tel Etat, territoire ou pays étranger. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'WESTINGHOUSE, CHURCH, KERR & COMPANY OF CANADA' (LIMITED)

Constituée en corporation le 18 avril, 1907. - - - Capital, $2,500,000.

Nombre des actions, 25,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Peers Davidson, avocat, Arnold Wainright, avocat, Alexander Bissett, gérant adjoint Charles Francis Larkin, sténographe, et Osias Cousineau, étudiant, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Peers Davidson, Arnold Wainright et Charles Francis Larkin.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer une industrie générale de travaux du génie et de construction, manufacturer, acheter, vendre, disposer, réparer, convertir, changer, et louer des outillages, engins, machinerie, outils, instruments, métaux, chaudières, matériel roulant, et ferronnerie de toutes sortes; exercer l'industrie de constructeurs de moulins, de machinistes, de convertisseurs de fer et d'acier, de forgerons, constructeurs, chimistes, métallurgistes, électriciens, ingénieurs civils et d'hydraulique ; construire, équiper, réparer, améliorer, administrer, gérer ou contrôler des aqueducs, des usines à gaz, des égouts, et des travaux de drainage et électriques, des tunnels, ponts, viaducs, réservoirs, levées, irrigations, réclamations, canaux, bâtiments, cales sèches, quais, piles, ou autres travaux d'amélioration ou d'usage ou d'utilité publique; exercer l'industrie d'électriciens et de fournisseurs d'électricité, dans un but d'éclairage, de chauffage et de traction, ou autrement, et de manufacturiers et marchands de tous appareils et choses requis ou capables d'être employés en rapport avec la production, distribution, approvisionnement, accumulation et l'utilisation de l'électricité ; construire, équiper, améliorer et réparer les chemins de fer, terminus de chemins de fer, tramways et réseaux de téléphone et de télégraphe ; (*b*) Manufacturer, acheter ou autrement acquérir, détenir, posséder, hypothéquer, engager, vendre, céder et transférer, ou autrement disposer, placer, négocier, et faire le commerce d'effets, articles et marchandises et propriété de toutes catégories ; (*c*) Demander, acheter, louer au autrement acquérir et posséder, exploiter, introduire et vendre, céder ou autrement disposer et accorder des permis d'utiliser, ou autrement faire valoir des marques de commerce, noms de comme ce et marques distinctives, et toutes inventions, perfectionnements et procédés employés ou obtenus en vertu de lettres patentes du Canada ou d'ailleurs, ou autrement, et afin de les exploiter, développer et exercer toute industrie manufacturière ou non, que la corporation jugera propre à atteindre ces fins ; (*d*) Acquérir des chutes d'eau par achat, bail ou autrement, et les développer, et développer, transmettre et fournir de la force de vapeur, électrique, hydraulique et pneumatique pour les fins de la compagnie, et vendre et distribuer l'excédent de cette force ; (*e*) Payer pour toute propriété achetée par la compagnie, ou pour le coût de construction de toute partie de l'outillage ou des travaux de la compagnie, ou pour services rendus ou qui seront rendus, au moyen d'actions acquittées de la compagnie ou d'obligations de la compagnie, ou partie en actions et partie en obligations ; (*f*) Construire, acquérir, affréter, posséder, naviguer, louer et vendre des vaisseaux à vapeur ou à voiles ou autres genres d'embarcations, allèges, flotteurs, pompes à vapeur, machines, scaphandres, grues, outillage, machinerie et appartenances ; (*g*) Procurer la nourriture et le logement, l'habillement et les provisions et tous approvisionnements en général aux personnes engagées aux travaux, et passer des contrats pour les fournir ; (*h*) Faire tout ce qui sera nécessaire, convenable ou à propos pour atteindre le but que se propose la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE EASTERN CIGAR COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 19 avril, 1907 - - - - - - - - - Capital, $15,000.

Nombre des actions, 150.—Montant de l'action, $100.

Membre de la corporation :—Napoléon Préfontaine, marchand, A. H. Hubert, hôtelier, Rémi Pelletier, marchand, et Josaphat N. Théberge. commerçant, tous de Marieville, Qué., et Vitalien Joseph Racette, fabricant de cigares, de Granby, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Napoléon Préfontaine, Vitalien Joseph Racette et Rémi Préfontaine.

Siège social :—Ville de Marieville, Qué.

Objets de la compagnie :—Manufacturer le tabac en cigares ou autrement pour le commerce. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 19 avril, 1907, à la compagnie dite

'STINSON-REEB BUILDERS' SUPPLY COMPANY' (LIMITED).

A l'effet d'augmenter le capital de la dite compagnie de $20,000 à $100,000 par addition de 800 actions de $100, au capital actuel.

'THE ATLAS PUBLISHING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 24 avril, 1907 - - - - - - - - - Capital, $20,000.

Membres de la corporation :—Frederick William G. Johnson, gérant de banque, Edward Schmidt, gérant d'assuranee, Flavien Anaclet Généreux, avocat, Arthur Merrill, agent d'immeubles, Joseph Adolphe Dupuy, courtier d'assurance, et Louis Pierre Pinsoneault, commis, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Arthur Merrill, Flavien Anaclet Généreux, et Joseph Adolphe Dupuy.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir, imprimer, publier, conclure, faire faire des arpentages, selon la loi, des plans et autres, disposer, des mappes-monde, livres, guides, cartes géographiques, programmes, dessins, annonces et toutes autres publications que ce soit, et faire le commerce général d'éditeurs et de libraires ; si la chose est jugée opportun, exercer l'industrie générale d'imprimeurs, lithographes, avoir des apprentis et préparer des dessinateurs, graveurs et agents de publicité, construire, ériger, acheter, louer et autrement se procurer tout édifice, bureaux, ateliers, outillage et machinerie ou autres choses nécessaires ou utiles aux fins que se propose la compagnie ; (*b*) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active l'industrie aujourd'hui exercée au numéro 71A rue Saint-Jacques, Montréal, sous le nom et raison de " Publishing Company of the Island and City of Montréal " et tous et chacun l'actif et passif des propriétaires de l'industrie s'y rattachant ; (*c*) Agir en qualité d'agents pour la vente par tout le Canada et ailleurs de publications, livres et cartes géographiques à commission ou autrement ; (*d*) Faire toutes autres affaires se rattachant aux fins et objets de la compagnie plus haut énumérés ; (*e*) Acquérir, louer et disposer de marques de commerce, dessins de fabrique, brevet, droits d'auteur concernant toute invention relative aux affaires de la compagnie, ou qui sera censée lui être utile, et acquérir et exploiter tout brevet d'invention, ou tout permis, enregistrement d'un droit d'auteur, de se servir d'une invention qui sera censée être utile à l'industrie de la compagnie ; (*f*) Disposer de tous les biens de la présente compagnie subordonnément aux dispositions de la Loi des compagnies pour augmenter le capital de la compagnie, et acheter et acquérir tout intérêt ou contrôle dans toute industrie d'une nature identique, et la payer en deniers comptants, en obligations ou en actions acquittées de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'BATTLE INLAND TRANSPORTATION COMPANY, (Limited).

Constituée en corporation le 24 avril 1907. - - - - Capital, $18,000.

Nombre des actions, 180.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Gilbert Lord Wells, manufacturier, Robert Bates Hunter, manufacturier, Thomas Hunter, manufacturier, et George Chandler Webb, manufacturier, tous de Fulton, New-York, E.-U. A., et Adolf Henry Lomer, expéditeur, de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Gilbert Lord Wells, Robert Bates Hunter et Adolf Henry Lomer.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'expédition et de transport des effets et passagers sur les rivières, lacs et eaux du Dominion du Canada et ailleurs ; (*b*) Acquérir par achat, soit pour des deniers ou pour des parts de son capital-actions ou des valeurs, ou en échange ou autre titre légal, et construire, affréter, et exploiter tous vaisseaux ou bateaux nécessaires aux fins de la compagnie et les vendre, louer, engager ou autrement en disposer ; (*c*) Acheter, vendre et disposer de la houille, bois de service, bois à pâte et matériaux et produits du bois. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CANADA LOOSE LEAF COMPANY,' (Limited).

Constituée en corporation le 24 avril 1907. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 800.—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—Frederick Harcourt, comptable, de Westmount, Qué., et Lorenzo John Dunbar, comptable, Alexander George Cameron, commis aux ventes, George Leslie Heck, surintendant, et Eversley Fox, commis, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Frederick Harcourt, Lorenzo John Dunbar, et Alexander George Cameron.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compvgnie :—(*a*) Manufacturer, acheter et vendre toutes sortes de papeteries, y compris des livres reliés, papier carbone et accessoires de clavigraphie ; (*b*) Acheter, vendre et manufacturer des clavigraphes ; (*c*) Acheter, vendre et manufacturer, et agir comme agents pour la vente d'ameublements de bureau de tous genres ; (*d*) Etablir et construire des écoles commerciales ; (*e*) Acheter et vendre des inventions, droit d'auteur et brevets concernant aucuns des objets ci-dessus mentionnés ; (*f*) Acheter ou autrement acquérir tous biens-fonds nécessaires aux fins de son entreprise et emprunter des deniers, et hypothéquer des biens-fonds pour le remboursement de ces deniers ; (*g*) Agir comme comptables et auditeurs ; (*h*) Acheter ou autrement acquérir toute industrie de la compétence de la présente compagnie, et tous droits, actif, et passif y appartenant, et la payer en actions acquittées de la compagnie, ou des obligations de la compagnie, lequel paiement sera garanti au moyen d'hypothèque sur tous et chacun de ces biens-fonds ; (*i*) Vendre ou autrement disposer la totalité ou une partie de l'industrie, des propriétés ou des entreprises de la compagnie pour la compensation que la compagnie jugera bon ; (*j*) Faire tous actes nécessaires pour atteindre le but que la compagnie se propose. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 27 décembre 1907, à la compagnie dite

'CANADA LOOSE LEAF COMPANY,' (LIMITED).

A l'effet d'augmenter le capital de la dite compagnie de $20,000 à $49,000, par addition de 1,160 actions de $25 au capital actuel.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 24 avril 1907, à la compagnie dite

'THE DOMINION RADIATOR COMPANY,' (LIMITED).

A l'effet d'augmenter le capital de la dite compagnie de $300,000 à $600,000, par addition de 3,000 actions de $100 au capital actuel.

'THE CHAMPLAIN HOTEL COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 26 avril, 1907. – – – Capital, $99,900.

Nombre des actions, 1,998.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Thomas Isidore Parent, tonnelier, Vesey Boswell, manufacturier, Elzéar Fortier, manufacturier, Eudore Patry, manufacturier, Napoléon Bergeron, boucher, L. D. Blais, gérant, P. J. Côté, bourgeois, Napoléon Binet, épicier, Robet O'Connel, bourgeois, J. L. O. Proulx, tailleur, P. Groslouis, courrier de la malle par chemin de fer, Ol. Plamondon, courrier de la malle par chemin de fer, V. Chateauvert, marchand, Charles Donohue, bourgeois, Roméo Langlais, avocat, et Télesphore Savard, hôtelier, tous de Québec, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Thomas Isidore Parent, Vesey Boswell et Elzéar Fortier.

Siège social :—Cité de Québec, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Conduire un ou plusieurs hôtels, maisons de pension, restaurants, cafés, les vendre et les aliéner ; (*b*) Faire le commerce d'articles de fantaisie, souvenirs, bijoux et curiosités dans les dits hôtels ; (*c*) Garder des automobiles et autres moyens de transport pour l'usage des hôtes de la compagnie ; (*d*) Gérer des villas, places de pêche, camps de touristes, bateaux, et embarcations à moteur pour l'usage des touristes ; (*e*) Tenir des parcs,théâtres, salles de musique et autres locaux pour l'amusement du public ; (*f*) Exploiter des châteaux-d'eau et des accessoires pour l'industrie de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'STRUCTURAL STEEL COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 26 avril 1907. – – – Capital, $500,000.

Nombres des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Phelps Johnson, gérant, William C. McIntyre, marchand, Robert C. McMichael, avocat, D. James Angus, avocat, et Francis G. Bush, teneur de livres, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie de la construction des ponts dans toutes ses branches, aussi, construire et ériger des structures en fer et acier de tous genres; (*b*) Manufacturer, acheter, vendre et disposer du fer et de l'acier à construction de toutes sortes ; (*c*) Manufacturer, acheter, vendre et disposer du fer, de l'acier et autres matériaux pour servir à la construction et érection des ponts, édifices et structures en général ; (*d*) Acquérir par achat, bail ou autrement des propriétés, mobilières ou immobilières, et la clientèle, servitudes, droits, privilèges, contrats et actif de toutes sortes employés relativement à l'industrie de la compagnie aux conditions qui seront jugées convenables de tout individu, maison ou corporation, et les payer en deniers comptants, ou partie en deniers comptants et partie en actions acquittées, obligations ou autres valeurs de la compagnie, ou autrement, selon qu'il sera convenu, et les vendre ou autrement en disposer en tout ou en partie ; (*e*) Posséder et exploiter un système de charroyage en rapport avec l'industrie de la compagnie ; (*f*) Emettre des actions acquittées en plein paiement partiel des actions d'autres corporations qui seront acquises en vertu des dispositions de l'article 44 du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, et vendre ou autrement disposer des actions ainsi acquises ; (*g*) Se fusionner avec tout individu ou maison engagée dans une industrie identique à ce qui précède ; (*h*) Acquérir, posséder et exploiter les forces de traction qui seront jugées nécessaires relativement à l'industrie de la compagnie, et vendre tout excédent de force dont la compaguie n'aura pas besoin, subordonnément aux lois et règlements des municipalités ; (*i*) Manufacturer ou autrement acquérir et employer des machines et des forces de traction pour des fins d'éclairages, de chauffage et de traction, ou autrement, selon que la chose sera jugée judicieuse ou nécessaire en rapport avec l'industrie de la compagnie ; (*j*) Vendre améliorer, gérer, échanger, louer, hypothéquer ou autrement disposer en totalité ou partiellement des propriétés ou droits de la compagnie, meubles ou immeubles, selon que la compagnie jugera bon ; (*k*) Faire toutes autres opérations, manufacturières, de vente, d'entreposage, d'emmagasinage ou autres qui se rattacheront à l'industrie de la compagnie ; (*l*) Prendre, acquérir et détenir des valeurs de toutes sortes, meubles et immeubles pour des dettes ou engagements de la compagnie, encourus ou qui seront encourus au sujet des fins et objets de la compagnie, et les payer ou en disposer à volonté ; (*m*) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autres avec toute personne ou maison engagée dans les opérations commerciales semblables à celles de la présente compagnie ; (*n*) Agir en qualité d'agent pour individu, maison ou corporation exerçant une industrie semblable à celle de la compagnie ; (*o*) Faire toutes autres choses qui seront nécessaires ou utiles pour atteindre les objets ci-dessus. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CHARLES F. DAWSON' (LIMITED).

Constituée en corporation le 29 avril 1907 - - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Frederick Harcourt, comptable, de Westmount, Lorenzo John Dunbar, comptable, Alexander George Cameron, commis aux ventes, George Leslie Heck, surintendant, et Eversley Fox, commis, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, acheter et vendre toutes sortes de papeterie, y compris des livres reliés, papier carbone et accessoires de clavigraphie ; (*b*) Acheter, vendre et manufacturer des clavigraphes ; (*c*) Acheter vendre et manfacturer, et agir comme agents pour la vente d'ameublements de bureaux de tous genres ; (*d*) Etablir et construire des écoles commerciales; (*e*) Acheter, et vendre des inventions, droits d'auteur et brevets concernant aucuns des objets ci-dessus mentionnés ; (*f*) Acheter ou autrement acquérir tous biens-fonds nécessaires aux fins de son entreprise et emprunter des deniers, et hypothéquer des biens-fonds pour le remboursement de ces deniers ; (*g*) Agir comme comptables et auditeurs ; (*h*) Acheter ou autrement acquérir toute industrie de la compétence de la présente compagnie, et tous droits, actif, et passif y appartenant, et la payer en actions acquittées de la compagnie, ou des obligations de la compagnie, lequel paiement sera garantie au moyen d'hypothèque sur tous et chacune des inventions, brevets, marques de commerce, ou noms, dessins, droits d'auteurs, qui seront censés être avantageux ou utiles à la compagnie, et les vendre, accorder l'usage exclusif ou autres permis les concernant, ou autrement en disposer ; 5. Payer pour tous services rendus et pour toute propriété ou tous proits acquis par la compagnie en la manière qui sera le plus à propos, et en particulier en actions ou valeur de la compagnie entièrement ou partiellement acquittées ; 6. Vendre, transférer ou disposer de la totalité ou d'une partie quelconque du commerce ou de l'entreprise de la compagnie, et accepter en compensation de toute telle vente ou transfert des actions, débentures, obligations ou valeurs de toute autre compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE FRANKLIN REALTY AND RADING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 29 avril, 1907. - - - - - - - Capital, $90,000

Nombre d'actions, 900.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Samuel Albert Beman, juge de cours de comtés, et Aaron Charles Allison, tous deux de Malone, N.-Y., E.-U.A.; et Alexander Linton Lockerby, épicier en gros; Thomas Henry Flett, gérant ; et Gordon Craik Bowie, gérant, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les dénommés ci-dessus.

Siège social :—Nokomis, Sask.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie de marchands d'immeubles, grain fleur, charbon, houille, bois de construction, bestiaux, moutons, chevaux et autres animaux, de toutes sortes d'effets, objets et marchandises et agir comme agents généraux pour les marchands dans les mêmes lignes d'affaires ; (*b*) Exercer l'industrie de propriétaires d'élévateurs, de refrigérateurs et d'entrepôts, et à ces fins construire, acquérir, louer et opérer des élévateurs et des entrepôts d'emmagasinage pour toutes sortes de marchandises, construire et opérer des moulins pour scier, planer et préparer le bois pour des fins de construction ; (*c*) construire et acquérir par achat, bail ou autrement des docks, quais et exercer l'industrie de propriétaires de quais en général; (*d*) Acquérir toute entreprise de même nature que celle que la compagnie est autorisée à exercer et la clientèle d'icelle à tels termes et à telles conditions de paiement par l'émission de capital ou garanties ou autrement qu'on pourra décider ; (*e*) Avoir le droit de vendre l'entreprise en totalité ou en partie et de se fusionner avec toute autre compagnie ; (*f*) Acquérir les marques de commerce, desseins, brevets et per-

mis se rattachant en aucune manière que ce soit à l'entreprise de la compagnie, pouvant être nécessaires ou utiles, et les vendre ou en disposer autrement ; (*g*) Prendre, acquérir et détenir les garanties de toutes nature et espèce, mobilières ou immobilières, pour les dettes, engagements ou obligations envers la compagnie, encourus ou devant être encourus en rapport avec les intentions ou objets de la dite compagnie ; (*h*)Tenir les assemblées des actionnaires et directeurs de la compagnie à tout endroit dans la Puissance du Canada que les directeurs pourront décider, de temps en temps, être dans les intérêts de la compagnie ; (*i*) Faire tous actes et exercer tous pouvoirs et transiger toute affaire se rattachant à la due exécution des objets pour lesquels la compagnie est constituée en corporation. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'CANADA OFFICE FURNITURE COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 30 avril, 1907. - - - - - - - - - Capital, $35,000.

Nombre des actions, 350.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Duncan Wishart, marchand, David Elmer Turner, manufacturier, Frederick Alexander Wishart, marchand, Frederick Henry Denison, marchand, et Victor Evelyn Mitchell, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer et vendre des meubles, tapis, ameublements et installations de maison, de bureau et d'église de tous genres ; faire le commerce du bois et de tous autres matériaux dont les susdits articles sont fabriqués ; (2) Acheter et acquérir, comme industrie active, le commerce aujourd'hui fait en la cité de Montréal par Duncan Wishart sous la raison sociale de " Canada Office Furniture Company " et le payer en deniers comptants ou en actions acquittées de la compagnie, ou partie en deniers comptants et partie en actions acquittées de la compagnie ; (3) Aider au moyen de garantie, endossement, avances de deniers ou autrement tout client, maison ou personne faisant affaires avec la compagnie ; (4) Vendre et disposer de l'entreprise de la compagnie ou de toute partie d'icelle pour la compensation qui sera jugée convenable, et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie ; et distribuer les biens de la compagnie en espèces entre les actionnaires. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE CANADIAN POLISHED STONE, BRICK & TILE COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 30 avril 1907. - - - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Joseph Albani Faucher, notaire, de Québec, Qué., et William Thomas Stewart, gérant, Robert Hamilton Fulton, courtier, Odilon Turgeon, agent, et Walter George Mitchell, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter, louer ou autrement acquérir des mines, droits et terrains miniers en canada ou ailleurs, et spécialement une certaine carrière de pierre à ciment située au ou près du village de Lac Weedon, dans la province de Québec, ainsi que tous intérêts dans la dite carrière, et explorer, exploiter, travailler, développer, faire fructifier, extraire, dissoudre, raffiner, ébaucher, amalgamer et généralement préparer pour le marché, le minerai, les métaux et substances minérales de toutes sortes, et spécialement fabriquer et préparer le ciment et faire toutes autres opérations nécessaires pour exercer la dite industrie ; (*b*) Acheter, vendre, fabriquer ou disposer de minéraux, matériaux, machines, instruments et toutes choses nécessaires et capables d'être employées au travail des mines ou pour la préparation du minerai et qui sont nécessaires pour les employés ou autres en rapport avec l'industrie de la dite compagnie ; (*c*) Exercer l'industrie de fabricants de briques de ciment et autres ciments, les acheter, vendre ou autrement en faire le commerce ; et fabriquer des produits du ciment tels que ciment, briques blocs, tuiles, cuvettes, et généralement faire toutes choses nécessaires en rapport avec la fabrication et la vente du ciment et de ses produits ; (*d*) Construire, faire, maintenir, ajouter, travailler, gérer, contrôler et surveiller les propriétés en possession de la compagnie ou contrôlées par elle ainsi que tous chemins, tramways, ponts, réservoirs, ruisseaux, aqueducs, quais, hauts fourneaux, moulins, ouvrages bydrauliques, bâtisses, installations, entrepôts et autres ouvrages et choses, sur la propriété de la compagnie, qui peuvent être nécessaires pour exercer convenablement son industrie ; (*e*) Acquérir par achat ou autrement et disposer de tout brevet d'invention et inventions, de tous droits de brevet et spécialement acquérir et exploiter un certain brevet du Canada pour les fins et en rapport avec le procédé et la fabrication des briques de ciment, actuellement possédé par un certain John Hamilton Bartlett, de la cité de Mattawan, dans l'Etat du Massachusette, un des Etats-Unis d'Amérique, portant le n° 101753, et émis le trentième jour d'octobre 1906, au Bureau des Brevets du Dominion du Canada et toute addition qui pourrait être faite au dit brevet, et le payer, en tout ou en partie en deniers comptants ou en actions acquittées de la compagnie selon que les directeurs le jugeront à propos ; (*f*) Acquérir par achat, bail ou autrement les biens meubles qui peuvent être requis pour les fins de son industrie et le droit d'acquérir l'actif et la clientèle de toute industrie d'une nature similaire, et elle pourra les payer en tout ou en partie en deniers comptants ou en actsons acquittées de la compagnie, selon que les directeurs le jugeront à propos. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE COLONIAL CHEMICAL COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 30 avril 1907. - - - Capital, $20,000.

Membres de la corporation :—Alfred S. Raimbach, banquier, William J. Ewing, régistrateur, Daniel Bonner, marchand de bois, A. James Bédard, droguiste, tous de Richmond, Qué., et Edwin F. Tomkins, manufacturier, de Coaticooke, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :— Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Ville de Richmond, Qué.

Objets de la compagnie :—Etendre, continuer et exercer l'industrie de la "The Old Home Remedy" (enregistré), et généralement pour exercer l'industrie de la manufacture des drogues, de produits chimiques et de médicaments brevetés, et approvisionnements de droguistes et de médecins, et faire le commerce et la vente de tous articles ou préparations qui s'y rattachent. Avec la faculté d'acheter, prendre à son nom et conduire toute compagnie engagée dans une semblable industrie, qui existe actuellement ou qui existera plus tard. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'McCOY & WILFORD,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 30 avril 1907. - - - Capital, $49,000.

Nombre des actions, 490 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Peter McCoy, contracteur, de Kingston, Ont., et Medderick Richard Wilford, contracteur, Maud Mary Wilford, femme mariée, Gerald Holmes Hopkins, écuyer, et Frederick Alexander Walters, dentiste, tous de Lindsay, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Peter McCoy, Frederick Richard Wilfore et Maud Mary Wilford.

Siège social :—Ville de Lindsay, Ont.

Objets de la corporation :—(*a*) Exercer l'industrie d'une compagnie générale de construction et de contracteurs ; (*b*) Faire des contrats avec toute personne, corporation, société, corps public, ou municipalité, ou avec le gouvernement du Canada ou ou toute province d'icelui, ou avec toute autre pays ou état pour la façon, l'érection, la construction et l'opération de tous travaux publics ou privés et entreprises de toute sorte et espèce ; et, en général, exercer l'industrie de contracteurs généraux de travaux, publics ou privés ; (*c*) Acquérir et accepter des contrats, et transférer, assigner ou autrement céder tout contrat ou entreprise de la compagnie, en totalité ou en partie, et exécuter, entreprendre, faire et sous-louer des contrats pour faire les travaux et fournir les matériaux en rapport avec iceux ; (*d*) Acquérir, manufacturer, construire, entretenir et opérer le capital, le matériel, les machines et les accessoires nécessaires ou utiles pour la due exécution de ses entreprises ; et à ces fins, acquérir aussi des brevets, brevets d'invention, permis, procédés secrets et autres droits et privilèges ; les employer, utiliser, développer et en donner des permis ou autrement les faire valoir ; (*e*) Exercer l'industrie de commerçants en général et de manufacturiers de toutes sortes d'objets, effets, marchandises et fournitures qui sont requis ou qui peuvent être produits par la compagnie en rapport avec ses opérations comme contracteur ; (*f*) Acheter, louer ou autrement acquérir, construire, équiper, entretenir et opérer toutes facilités de transport, soit par terre ou par eau, qui peuvent être nécessaires ou utiles pour l'exécution de ses entreprises ; et les vendre, louer ou en disposer autrement ; (*g*) Acheter et acquérir l'entreprise de McCoy & Wilford et toute autre entreprise ou tout intérêt ou contrôle dans toute autre entre prise de semblable nature à celle que la présente comsagnie est autorisée à exercer et les payer en deniers, obligations ou capital libéré de la présente compagnie ; (*h*) Vendre ou céder l'entreprise et les biens de la compagnie constituée en corporation par les présentes, ou toute partie d'iceux, pour tel prix que la compagnie jugera à propos de recevoir, et accepter des obligations, débentures ou autres garanties en paiement du tout ou de partie de l'ouvrage fait et des matériaux fournis en rapport avec l'entreprise de la compagnie et aux fins de payer toute propriété achetée par la compagnie ou pour la construction de tout matériel ou travaux de la compagnie par l'émission de capital libéré ou obligations de la compagnie, ou partie en capital et partie en obligations ; (*i*) Acquérir, acheter, louer, éehanger ou autrement des terrains ou intérêts s'y rattachant ; bâtir et construire des salles, bâtisses ou travaux de toute sorte sur le terrain de la compagnie ou sur toute autre terrain ; rebâtir, changer et améliorer les maisons et bâtisses existantes ou y travailler ; convertir et adapter les dits terrains pour y faire des chemins, rues et autres commodités, et, en général, gérer et améliorer les biens de la compagnie ; vendre, louer, affermer, hypothèquer ou autrement céder les terrains, salles, bâtisses et biens de la compagnie : (*j*) Pourvoir à la pension et au logement, vêtements, provisions et autres nécessités généralement pour ceux qui sont employés aux travaux, et faire des contrats pour se procurer ces chose. La compagnie opèrera en Canada ou ailleurs.

'THE ST. SIMÉON LUMBER COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 30 avril 1907. - - Capital, $290,000.

Nombre des actions, 2,900.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Ovide Brouillard, marchand de bois, de Notre-Dame du Bon-Conseil, Qué., Michel Archambault, cultivateur, de St. Dominique de Bagot, Qué., Joseph Pierre Paul Robert, marchand de bois, de Marieville, Qué., et Joseph Alferie Tellier, distillateur, Emile Ostigny, médecin, et Louis Aimé Gendron, avocat, tous de St. Hyacinthe, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de St. Hyacinthe, Qué.

Objets de la compagnie :—*(a)* Faire le commerce du bois dans toutes ses branches ; *(b)* Construire, bâtir et exploiter des scieries et travaux pour la préparation du bois de construction et la manufacture de la pulpe et du papier ; *(c)* Vendre du bois ainsi que de la pulpe et du papier et autres produits du commerce de bois ; *(d)* A cet effet acheter, louer ou acquérir par tout titre légal, des pouvoirs hydrauliques, électriques et autres, et à cette fin construire et entretenir des quais, barrages, écluses et autres travaux nécessaires, employer et utiliser les dites forces électriques ou autres et les vendre et en disposer ; *(e)* Acquérir par achat, bail ou autre titre légal, du bois de toutes sortes ; acquérir, posséder et disposer de concessions de bois accordées par la Couronne dans aucune des provinces du Canada ; *(f)* Acheter, louer, posséder et travailler des terrains miniers, agricoles et autres ; *(g)* Etablir des boutiques et entretenir des établissements et maisons, et y faire le commerce général de provisions, quincaillerie, ferronnerie, épiceries et marchandises sèches et de fantaisie ; *(h)* Acquérir par achat, transfert, bail ou autrement, des immunités, droits et privilèges détenus par toute autre personne ou compagnie autorisée à faire un semblable commerce ; *(i)* Acquérir les droits mobiliers et immobiliers détenus par toute personne ou compagnie dans les limites exploitées en vertu d'un permis dans toute province du Canada, ainsi que tout bien-fonds et terrains miniers, agricoles ou autres, et les payer en actions acquittés du stock non émis de la présente compagnie, selon convention à cet effet ; *(j)* Appliquer les fonds de la compagnie à l'achat et acquisition du capital-actions, obligations et autres valeurs de toute autre compagnie, corporation ou personne engagée dans tonte industrie ou commerce semblable à celle que la présente compagnie est autorisée a entreprendre ; mais sub donnément aux dispositions de l'article 44 de la Loi des compagnies ; *(k)* Tenir des assemblées générales ou spéciales des actionnaires de la dite compagnie à tout endroit désigné par un règlement des directeurs, et approuvé par les actionnaires ; faire toutes autres choses incidentes ou utiles nécessaires ou propres à à atteindre les fins ci-dessus décrites, ou découlant des pouvoirs ci-dessus mentionnés ; faire tout ce qui sera nécessaire ou profitable pour la protection des intérêts de la compagnie comme détenteur ou partie intéressée dans toute propriété ou autrement. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'STANDARD SANITARY MANUFACTURING COMPANY OF CANADA' (LIMITED).

Constituée en corporation le 30 avril 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre d'actions, 200—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George Sanderson Hodgson, avoué, Henry Wilberforce Man, avoué, Charles Thomas Gillespie, gérant d'assurance, Donald Edwards, comptable, et Richard John Kearns, gérant d'assurance, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :— Charles Thomas Gillespie, Donald Edwards et Richard John Kearns.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objcts de la compagnie :—Manufacturier, trafiquer et faire le commerce de fonte, articles en émail, marchandises en cuivre, tuyaux de terrains et toutes sortes d'ouvrages en bois et fournitures générales de plombiers et de matériel sanitaire. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 21 août 1907 à la compagnie dite

'STANDARD SANITARY MANUFACTURING COMPANY OF CANADA (LIMITED).

A l'effet de changer le nom de la dite compagnie en celui de

'SANITARY MANUFACTURING COMPANY OF CANADA' (LIMITED).

'THE WILLIAM STRACHAN COMPANY' (LIMITED).

(reconstitution en corporation).

Constituée en corporation le 30 avril 1907. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Gordon Walters MacDougall, C.R., Lawrence Marfarlane, avocat, Charles Alexander Pope, avocat, Albert Swindlehurst, comptable, et MacGregor Barclay, étudiant en droit, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Gordon Walters MacDougal, Lawrence Macfarlane, Charles Alexander Pope et Albert Swindlehurst.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie de fabricants et marchands de savons, parfums, glycérine, matières tinctoriales, huiles, chandelles et autres produits secondaires de ces articles ; (*b*) Acquérir comme industrie active la clientèle et tous et chacun les propriétés et biens de la William Strachan Company, aux conditions de paiement au moyen d'actions acquittées du capital de la compagnie ou autrement qui seront convenues, et continuer le commerce de la dite William Strachan Company dans toutes ses branches ; (*c*) Faire toutes opérations manufacturières ou non incidentes aux fins et objets énoncés plus haut, et que la compagnie jugera propres à être avantageusement faites en rapport avec l'industrie ou les fins de la compagnie ; (*d*) Développer et produire de la force électrique pour le chauffage, l'éclairage ou la force appliquée aux fabriques, moulins au autres travaux et bâtiments de la compagnie situés quelque part que ce soit ; (*e*) Demander et obtenir, enregistrer,

louer, acquérir et détenir ou vendre, louer, et disposer de tous brevets, inventions, perfectionnements ou procédés, marques de commerce, noms de commerce et autres choses semblables nécessaires ou utiles à aucune des fins de la compagnie ; (*f*) Acquérir par achat, soit pour deniers comptants ou en échange pour des parts de son capital-actions, ou ses valeurs, ou en échange ou autre titre légal, et construire, ériger, exploiter et entretenir toutes fabriques, moulins, magasins, bâtiments ou travaux de tous genres, et tous biens-fonds nécessaires ou utiles à l'exécution d'aucune des fins de la compagnie, et les louer ou en disposer ; (*g*) Acquérir la clientèle, propriété, droits et actif, et se charger des engagements de toute personne, maison ou compagnie engagée dans une entreprise semblable à celle exercée par la compagnie, et la payer en deniers comptants ou en valeurs de la compagnie ou autrement ; (*h*) Louer, permettre, vendre ou autrement disposer de la propriété et des biens de la compagnie, ou de toute partie d'iceux pour la compensation que la présente compagnie jugera bon. Faire tout ce qui est convenable, nécessaire ou à propos pour l'accomplissement d'aucunes des fins ci-haut énumérées. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'NORTHERN OIL AND GAS COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 1er mai 1907. - - - - - - $90,000.

Nombre des actions, 900.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation : Joseph Misaël Fortier, marchand, Marjorie Marchand, marchand, Léopold M. Fortier, manufacturier et John Augustine Mann, avocat, tous de Montréal, Qué.; et Samuel B. Ridenour, expert en huiles, de Lima, d'Ohio, E.-U. A.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires : Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social : Cité de Montréal, Québec.

Objets de la compagnie : (*a*) Acheter, acquérir, détenir et exploiter des raffineries, huileries et machines, pour exercer l'industrie de l'achat, de la prise à bail, de la possession et de la vente de terrains pétrolifères et autres sources d'huile naturelle, et acheter, vendre et fabriquer des huiles, du sel, du gaz et autres matières semblables et creuser des puits pour l'extraction du sel, de l'huile et du gaz, et autrement développer des terrains produisant le sel, le pétrole, et autres huiles et gaz ; (*b*) Eriger, louer, acheter, détenir et vendre des raffineries d'huile et des sauneries et acheter, vendre et faire le commerce de toutes sortes de fournitures pour les fabricants d'huiles et de sel, et faire le commerce de tous les produits secondaires d'huiles, de gaz, de houille, de coke, de sel et d'autres matières semblables, et toutes les substances qui en sont dérivées ; (*c*) Emmagasiner et mettre en réservoir l'huile raffinée et brute et leurs produits, et accorder des reçus d'entrepôt pour iceux ; (*d*) Construire, poser et mettre en œuvre des tuyaux et conduites pour le transport de l'huile et pour fournir le gaz pour l'éclairage et autres fins, et passer des contrats pour fournir le gaz aux municipalités, personnes et corporations, et faire toutes autres choses se rapportant ou favorables aux fins de compagnie par tout le Dominion du Canada. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 1er mai 1907, à la compagnie dite

'THE SMITH-PATTERSON COMPANY' (LIMITED).

à l'effet d'augmenter le capital de la dite compagnie de $60,000 à $125,000, par addition de 650 actions de $100 au capital actuel.

'PURITAN SPIRITS COMPANY' (LIMITED).

Constitué en corporation le 2 mai 1907. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Alexander Ramsay, manufacturier, et William H. Gerke, manufacturier, tous de Montréal, Qué.; et James B. Lord, manufacturier, de Malden, Mass.; et George C. Morton, manufacturier; et Frederic H. Newton, manufacturier; tous de la cité de Boston, Mass., E.-U.A.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège sociale :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer et faire le commerce d'un produit désigné "Puritan Spirits"; (*b*) Acheter, manufacturer et faire le commerce des peintures, couleurs, produits chimiques, vernis, huiles, et tous leurs ingrédiens et produits et matériaux qui s'y rattachent; (*c*) Acheter et acquérir toute industrie d'une nature semblable et acheter et acquérir tout intérêt ou contrôle dans toute industrie d'une nature identique, et les payer en deniers comptants, obligations ou actions acquittées de la présente compagnie, et agir comme agents pour des personnes faisant un semblable commerce; (*d*) Acheter, louer, ou autrement acquérir et détenir, et de temps à autre vendre, louer ou autrement disposer de toute terre, bâtiments, travaux, machinerie et propriété de toutes sortes qui seront utiles et nécessaires aux fins de la compagnie; ériger et construire tous bâtiments, fabriques, magasins, entrepôts ou autres établissements et machinerie se rattachant aux fins de la dite compagnie: (*e*) Acheter, louer ou autrement, acquérir et vendre, louer ou autrement disposer de toutes propriétés, droits et intérêts pour les fins sudites; (*f*) Acquérir, louer et disposer de marques de commerce, dessins de fabrique, brevets ou droits de brevet pour et au sujet de toute invention qui semblera utile à l'industrie de la compagnie; et acquérir et faire valoir tous brevets d'invention ou tout permis de se servir d'une invention qui sera censée être utile en rapport avec l'industrie de la compagnie; (*g*) Prendre, acquérir, détenir, et vendre, engager ou autrement déposer de valeur de toute nature, mobilières ou immobilières, pour des dettes ou engagements encourus envers la compagnie, ou qui seront encourus au sujet des fins et objets de la dite compagnie; (*h*) Hypothéquer, engager, vendre, louer ou autrement disposer de toute partie de la propriété de la compagnie et garantir les dettes et obligations de personnes et maisons faisant affaires avec la dite compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE WILSON AUTOMOBILE COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 2 mai 1907. - - - Capital, $145,000.

Nombre des actions, 1,450.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Bramwell Schryer Wilson, manufacturier; Henry Russell Wilson, ingénieur mécanicien; et Gordon Herbert Wilson, ingénieur mécanicien, tous de Montréal, Qué.; et William Wardell Wilson, comptable, et Stewart H. McKay, ingénieur mécanicien, tous deux d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'ingénieurs-mécaniciens et de marchands et manufacturiers d'automobiles, moteurs, bicycles, bateaux-moteurs, camions-moteurs, engins et autres machines, fabricants d'outils, fondeurs en cuivre, ouvriers en métaux, fabricants de bouilloires, mécaniciens, convertisseurs de fer et d'acier, forgerons, constructeurs, métallurgistes ; acheter, vendre, manufacturer, réparer, changer, modifier, louer ou affermer, et faire le commerce de machines, accessoires, matériel roulant et quincaillerie de toute sorte ; (*b*) Acquérir et prendre, comme affaire active, l'entreprise maintenant exercée à Ottawa et Montréal sous le nom de Wilson et compagnie et tous ou aucun des biens et engagements du propriétaire de cette entreprise s'y rattachant et les payer soit en denier ou partie en deniers et partie en actions pleinement libérées et non-cotisables de la compagnie ; (*c*) Acheter, louer, ou autrement acquérir des terrains et bâtisses dans la Puissance du Canada ou ailleurs pour la construction et l'établissement de manufactures et ateliers avec le matériel, les engins et les machines convenables pour la transaction des affaires de la compagnie ; (*d*) Acquérir et acheter des brevets ou permis ou autres inventions aux fins de permettre à la compagnie de réaliser ses objets et les payer en argent ou en actions pleinement libérées de la compagnie ; (*e*) Faire et exécuter, tous autres actes nécessaires pour due exécution de son entreprise, et en général, exercer tous autres industrie en rapport avec le précédent qui s'y rapporte et agir comme agent pour les manufacturiers ou autres. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE S. COTÉ MOTOR COMPANY' (LIMITED).

'LA COMPAGNIE DES MOTEURS S. COTÉ' (LIMITÉE).

Constituée en corporation le 3 mai 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation : Siméon Côté, manufacturier, Amédée Meunier, commerçant, Damase Généreux, vétérinaire, Henry O'Donoghue, manufacturier, et Rosaire Luc Prieur, manufacturier, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie : —(*a*) Manufacturer, acheter, vendre, prendre à bail, louer, engager, réparer, échanger, importer et exporter, emmagasiner et généralement agir comme principal aussi bien que comme agent ou facteur pour d'autres, toutes sortes de machines et pouvoirs moteurs à gazoline ou gaz, machines à vapeur, moteurs électriques, canots, chaloupes, yachts, automobiles, wagons, trucks, carrosses et autres moyens de transport mus par un pouvoir moteur et leurs pièces, et toutes espèces de machinerie, appareils, matériel et leurs accessoires, et d'exercer l'industrie de fondeurs, manufacturiers d'aciers et de fer, machinistes et mécaniciens ; (*b*) Acquérir et prendre à son nom l'industrie aujourd'hui exercée par Siméon Côté, de Montréal, manufacturier de machine à gaz et gazoline, et de force motrice, y compris l'outillage, machinerie, outils, effets de commerce, accessoires, brevets, marques de commerce, noms de commerce, droits d'auteur, clientèle, baux et l'actif et passif du dit Siméon Côté s'y rattachant, et la payer en actions acquittées de la présente compagnie ou autrement, pour la somme de $5,000.00 ; (*c*) Acquérir par achat, bail, échange, ou autrement des terrains ou immeubles ou tout intérêt en iceux en tant que nécessaire pour la conduite des affaires de la compagnie projetée et de les hypothéquer ; (*d*) Eriger, acheter, vendre, exploiter ou louer un outillage de force et usine pour manufacturer, produire, accumuler et emmagasiner un courant élec-

trique sur la propriété possédée par la compagnie, et uniquement pour l'utilité de la compagnie, et vendre tout excédent de cette force; (*e*) Acheter l'actif de toute personne ou compagnie faisant des affaires semblables à celles que la compagnie projetée sera autorisée à faire; (*f*) Acquérir, vendre, louer ou se servir de tous droits exclusifs, brevets, permis, concessions ou privilèges ou rapport avec les affaires de la compagnie et les utiliser et exploiter; (*g*) Emettre pour chacune des propriétés mentionnées ci-dessus et pour services rendus en rapport avec celles-ci des actions acquittées et non cotisables de la compagnie; (*h*) Emettre des actions et débentures et faire tous actes et exercer tous pouvoirs et faire toute opération en rapport avec l'industrie pour laquelle la compagnie sera constituée en corporation pour exécuter avantageusement son entreprise. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'O. B. LAFLEUR ET FILS' (Limited).

Constituée en corporation le 6 mai 1907. - - - - Capital, $50,000.

Nombre des actions, 500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—O. B. Lafleur, manufacturier, Henri Lafleur, menuisier, Ernest Lafleur, menuisier, P. Auguste Lafleur, teneur de livres, Joseph Lafleur, menuisier, et Louis Lafleur, marchand, tous de Lachute, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—O. B. Lafleur, Joseph Lafleur et P. Auguste Lafleur.

Siège social :—Ville de Lachute, Qué.

Objets de la compagnie :—Manufacturer et vendre des portes et châssis, moulures, bois de service, meubles de toutes sortes, construire des maisons et des ponts, acheter et vendre toutes sortes de bois de construction, et avoir des agences pour acheter, vendre et entreprendre des travaux par tout le Dominion. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE TURTLE LAKE MINING COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 6 mai 1907. - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Michael Quinn, hôtelier; Joseph Currier Bartram, marchand de bois; Joseph Albéric Parent, avocat; et Peter Doorley, esplorateur, tous d'Ottawa, Ont.; et Lionel Ambroise Gendron, agent, de Hull, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer les opérations d'une compagnie de mines, de moulins, de réductions et de développement; rechercher des minéraux; acheter, acquérir, vendre, louer ou autrement céder; exploiter, déveloper et opérer des mines, terrains miniers, servitudes, propriétés minérales, ou les intérêts s'y rattachant, minéraux, minérais et reclémations de mines, options, pouvoirs et privilèges

de toute sorte ou nature utiles et nécessaires pour les fins de la compagnie, et triturer, gagner, procurer, extraire, fondre rafiner, amalgamer et préparer pour le marché des minérais, métaux et minéraux et substances de toutes sortes, et exercer toutes autres opérations métallurgiques qui peuvent sembler devoir aider les objets de la compagnie ; (2) Acheter, prendre à bail ou autrement acquérir, couper et faire le commerce de terres à bois et à bois de pulpe, et propriétés de toutes description acheter ou autrement acquérir des permis forestiers et autres concessions et droit en rapport avec le bois et le bois de pulpe ; exercer toutes ou aucunes des opérations de marchands de bois, de propriétaires de scieries, vaisseaux et barges, de manufacturiers de pulpe et de papier, de manufacturiers, expéditeurs et commerçants en toutes sortes de bois, planches meubles et fournitures de constructeurs ; (3) Construire, entretenir, faire et mettre en service sur les propriétés de la compagnie ou sur celles sous son contrôle et pour les fins de la compagnie des tramways, lignes de télégraphe ou de téléphone, réservoirs, barrages, canaux, conduites et autres cours d'eau, pouvoirs hydrauliques, aqueducs, puits, chemins, jetées, quais, bâtiments, magasins, moulins à bocarder, et autres ouvrages et machines, matériel et accessoires de toutes description ; produire de l'électricité, la vendre et l'employer pourvu que, l'orsqu'il sera exercé en dehors des biens de la compagnie, le pouvoir conféré par les présentes de produire et vendre de l'électricité sera sujet aux lois et règlements provinciaux et municipaux à cet effet. Aussi, acheter, louer ou autrement acquérir des biens mobiliers au immobiliers pour les objets ci-dessus ; vendre, louer ou autrement disposer ou céder tout ou partie des biens de la compagnie ; (4) Exercer toute autre industrie se rattachant à aucun des objets ou desseins pour lesquels la compagnie est constituée en corporation ; (5) Acquérir ou entreprendre, en totalité ou en partie, l'entreprise, les biens et les engagements de toute personne ou compagnie exerçant une industrie que la compagnie est autorisée à faire ou possédant des biens propres aux objets de la compagnie ; (6) Prendre ou autrement acquérir ou détenir des actions dans toutes autre compagnie ayant des objets sembles à ceux de la présente compagnie, sujet aux prévisions de l'article 44 de l'‘ acte des compagnies’. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

‘CANADA BAHAMA FRUIT & DEVELOPMENT COMPANY (LIMITED).

Constituée en corporation le 8 mai 1907 - - - - - Capital, $300,000.

Nombre des actions, 3,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Victor Evelyn Mitchel, avocat, Edouard Fabre Surveyer, avocat, Joseph William Weldon, avocat, Errol Malcolm McDougall, avocat, et Stephen John LeHuray, comptable, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie de planteurs, cultivateurs et commerçants de fruits, de légumes, et de produits de tous genres et dans toutes ces branches, et préparer et rendre marchands tous tels produits, et les vendre et en disposer dans leur état préparé, manufacturé ou brut, et développer ce commerce et cette industrie en Canada, aux îles Bahamas, et aux Antilles et ailleurs ; (2) Faire les opérations d'expéditeurs et d'affréteurs et de voituriers de fruits, produits, marchandises de toutes sortes, et passer des contrats pour le transport des malles, passagers, effets, articles et marchandises, soit dans ses propres navires et moyens de transport ou autrement ; (3) Faire les opérations d'entreposeurs, arrimeurs et gardiens de quais pour l'emmagasinage et la manutention des fruits, produits et autres effets,

articles et marchandises ; (4) Exercer l'industrie d'hôteliers, restaurateurs, logeurs et fournisseurs pour les amusements publics ; (5) Acheter, louer, ériger, posséder, exploiter et entretenir ces navires, vaisseaux, hôtels, usines, fabriques, quais, entrepôts et autres bâtiments, et des immeubles de toutes sortes en Canada, aux îles Bahamas, aux Antilles et ailleurs, et tous matériaux, articles, outils, machines, appareils et équipements nécessaires à l'industrie de la compagnie ; (6) Aider au moyen de garantie, endossements, avances de denier ou autrement tout client, corporation, maison ou personne faisant affaires avec la compagnie ; (7) Vendre et disposer de l'entreprise de la compagnie ou de toute partie d'icelle pour la compensation qui sera jugée convenable, et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie engagée dans un commerce identique, et distribuer l'actif de la compagnie en espèces entre les actionnaires. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

"J. W. HARRIS MANUFACTURING COMPANY" (Limited).

Constituée en corporation le 8 mai, 1907. – – – Capital, $1,000,000

Nombre des actions, 10,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Thomas Craig, bourgeois, William B. Powell, agent, William H. C. Mussen, manufacturier, Frederick D. Monk, avocat, et Joseph W. Harris, entrepreneur, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué,

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'ingénieurs, machinistes, mécaniciens, électriciens et entrepreneurs, propriétaires et constructeurs de navires et de dragues, fondeurs de métaux de toutes sortes, et manufacturer, vendre et disposer d'effets, d'articles et marchandises à commission ou autrement, et en particulier manufacturer, vendre et disposer de toutes sortes de machinerie, machines et leurs pièces, instruments, appareils et ustensiles faits en tout ou en partie de métal et bois et autre matière ; (*b*) Acheter, vendre et utiliser des brevets, inventions et marques de commerce, et manufacturer, vendre et disposer d'articles faits en vertu de ces brevets ; (*c*) Faire, acquérir et prendre à son nom des contrats, transférer ou disposer de tous contrats ou entreprises en totalité ou en partie ; (*d*) Produire la vapeur, le gaz ou l'électricité pour l'éclairage, le chauffage et la force ; (*e*) Acquérir des actions et valeurs d'autres compagnies autorisées à faire un commerce que la présente compagnie est autorisé à exercer, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*f*) Faire tout ce qui sera nécessaire, convenable ou propre à l'accomplissement d'un ou plus des objets ici énumérés, ou qui sembleront en aucun temps avantageux à la corporation ; (*g*) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active de J. W. Harris tous les brevets délivrés par le Dominion du Canada pour une machine d'extraction connue dans le commerce sous la désignation de "The J. W. Harris Excavator", lesquels brevets sont aujourd'hui possédés par J. W. Harris, et tous brevets qui pourront plus tard être délivrés par le Dominion du Canada pour des perfectionnements au dit excavateur, aussi les machines aujourd'hui construites et en voie de construction, ainsi que tous les contrats en cours d'exécution et la clientèle de la maison. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE SASKATOON & WESTERN LAND COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 8 mai 1907. - - - - Capital, $6,500,000.

Nombre des actions, 65,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—L'honorable William Pugsley, avocat, de St. John, N.B., et J. Dobson Good, comptable, Edward James, commis, Edward W. Dowling, commis, et David Russell, marchand, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acheter ou autrement acquérir, détenir, vendre ou autrement en disposer des terres et intérêts dans des terrains partout en Canada, et émettre en paiement de ces terrains ou intérêts dans des terrains des actions acquittées de la compagnie, avec la faculté d'hypothéquer aucun de ces terrains ou intérêts dans des terrains acquis par la compagnie ; (2) Les directeurs pourront vendre tous tels terrains ou intérêts dans des terrains soit pour deniers comptants ou à crédit, ou partie pour deniers comptants et partie à crédit, et peuvent engager, mortgager ou hypothéquer les contrats d'achat ou les hypothèques prises par la compagnie en garantie du prix d'achat ou de partie du prix d'achat, ou peuvent absolument les vendre et les céder ; (3) La compagnie peut, de temps à autre, par résolution des actionnaires à une assemblée générale dûment convoquée et tenue en conformité des statuts de la compagnie décider que les directeurs peuvent accepter des actions acquittées du capital-actions de la compagnie en paiement du prix ou de partie du prix des terrains vendus à tout actionnaire, ces actions seront alors délivrées à la compagnie. Pourvu, toutefois, que nuls terrains dont le prix sera accepté en actions ne seront vendus à un prix inférieur à celui auquel les dits terrains sont quotés et offerts au public, ou plus bas que le prix fixé pour ces terrains et approuvés par les actionnaires à la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie, ou à une assemblée générale spéciale des actionnaires convoquée pour examiner et fixer ce prix, les dites actions devant être acceptées en paiement des terrains à leur valeur au pair ; (4) Le conseil de direction pourra traiter les produits nets des terrains ou intérêts fonciers, déduction faite des dépenses courantes, comme capital, et pourra de temps à autre rembourser le capital aux actionnaires *pari passu*, pourvu qu'il ne sera pas payé de capital aux actionnaires avant que toutes les dettes de la compagnie aient été d'abord payées. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'STANDARD FITTING AND VALVE COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 10 mai 1907. - - - - Capital, $100,000.

Nombre d'actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation : Henry Aird, manufacturier, George W. Aird, manufacturier, et Albert S. Platt, manufacturier, tous de Troy, N.-Y., E.-U. A.; et John M. Taylor, manufacturier, de Guelph, Ont.; et George D. Forbes, manufacturier, de Hespeler, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires : Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social : Cité de Guelph, Ont.

Objets de la compagnie : Manufacturer des objets en fonte et malléables, des valves et toutes espèces d'appareils et d'accessoires, tous objets en fonte et machines et parties nécessaires ou employées dans la production des matériaux ci-dessus ; manufacturer des machines de toutes espèces, des fournitures pour les plombiers, les ingénieurs, *steamfitters and gasfitters*, et en général, exercer l'industrie de fondeurs et mécaniciens de toutes espèces de métaux ; acheter, vendre et, en général, céder toutes sortes d'objets de quincaillerie, d'effets pour le chauffage et accessoires ; des machines et matériaux employés dans leur manufacture, construction ou vente, et dans les métaux manufacturés et autrement ; exécuter des contrats pour manufacturer ou fournir tous les matériaux ci-dessus décrits ; acheter, louer, posséder les brevets et inventions en rapport avec et se rattachant aux objets ci-haut mentionnés de la compagnie ; faire et transiger toutes autres affaires et choses nécessaires ou se rattachant à l'exécution de la dite entreprise de manufacturiers, fondeurs et commerçants généraux comme susdit ; acheter, louer, ou autrement acquérir les biens mobiliers et immobiliers que la compagnie peut juger nécessaire d'acquérir ou de posséder dans l'exercice de son entreprise ; acheter, louer ou acquérir toute autre entreprise semblable à celle déjà décrite. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE THIEL DETECTIVE SERVICE COMPANY OF CANADA' (LIMITED).

Constituée en corporation le 10 mai, 1907 - - - - - - - - - - Capital, $50,000.

Nombre des actions, 500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Elmor Randolph Carrington, gérant, Llewellen Seymour, agent, Frank G. Robinson, caissier, Sylva Doré, comptable, et Rosario Génest, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Elmor Randolph Carrington, Llewellen Seymour et Frank G. Robinson.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active l'industrie aujourd'hui exercée en la cité de Montréal, et ailleurs en Canada par la "Thiel Detective Service Company," dûment constituée dans l'Etat du Missouri, et tous et chacun les biens et dettes du propriétaire de toute industrie semblable s'y rattachant, ou tout autre industrie identique et sa clientèle, et les payer en actions de la compagnie ou autrement, et acquérir tout stock de tout autre compagnie se rattachant aux objets pour lesquels la présente compagnie est constituée ; (*b*) S'enquérir des crimes et délits commis ou supposés avoir été commis ; et lorsque dûment autorisée à cet effet amener l'arrestation des criminels et des délinquants ; empêcher la perpétration de crimes et de délits projetés, garder et protéger la propriété mobilière et immobilière, et chercher des preuves, des faits et des témoins en matière de propriété, de droits personnels et de procédures en droit ; employer le personnel nécessaires relativement à ces questions ; (*c*) Etablir, entretenir et conduire un bureau général de renseignements et de police, et faire toute les opérations nécessaires sous ce rapport, y compris celle d'obtenir et acquérir par achat, ou de tout autre manière légale des renseignements, statistiques, faits et circonstances se rattachant aux affaires, conduite, caractère, capital, dettes, solvabilité, crédit, responsabilité, associations, connexions et état commercial de tout individus, maisons, associations et corporations dans toutes les parties du monde, et disposer, vendre, prêter, engager, louer, et utiliser de toutes manières légitimes les renseignements, statistiques, faits et circonstances ainsi obtenus et acquis ; (*d*) Etablir et entretenir dans toutes les cités et villes du Canada, et dans toutes les parties du

monde des succursales ou agences de la dite compagnie ; (*e*) Acquérir la clientèle, droits, propriétés et actif de toutes sortes, et entreprendre en totalité ou en partie les dettes de toutes personne, association ou corporation engagée dans une industrie identique, et les payer en deniers comptants, en obligations ou autres valeurs de la présente corporation ou autrement ; (*f*) Procurer et fournir du travail au journaliers, procurer et fournir du travail à toutes compagnies, maisons ou personnes, et passer des contrats avec toutes compagnies, maisons et individus pour procurer du travail en général, et entreprendre de fournir toutes sortes de travail que ce soit ; (*g*) Agir comme agents généraux pour les employés ou les patrons ; (*h*) Faire tous actes et choses nécessaires et utiles à l'accomplissement de tous et chacun les pouvoirs de la compagnie ou qui pourront lui être avantageux. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'A. McKIM' (LIMITED).

Constituée en corporation le 11 mai, 1907. - - - - - - - - - Capital, $200,000.

Nombre des actions, 2,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Anson McKim, agent de publicité, John Nelson McKim, agent de publicité, Dame Bessie True, femme mariée, Frank Burdett, stéréotypeur, et Robert Andrew Dunton, notaire public, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la com agnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'une agence générale de publicité et d'annonces dans toutes ses branches, y compris les annonces dans les papiers-nouvelles, magazines et toutes autres publications, dans les tramways, sur les murs, les affiches sur les clôtures et les enseignes ; (*b*) Imprimer, publier, relier et vendre des livres, journaux, magazines ou périodiques, et généralement exercer l'industrie d'imprimerie, publication, reliure, gravure, lithographie, électrotypie, et stéréotypie, y compris la fourniture de clichés aux éditeurs ; (*c*) Acheter et acquérir comme industrie active l'actif et la clientèle du commerce jusqu'à présent fait à Montréal par A. McKim & Company comme agents généraux de publicité, se charger des engagements de la dite maison et prendre à son nom tous ses contrats, outillages, fonds de commerce et équipement, et les payer en totalité ou en partie au moyen d'actions acquittées de la présente compagnie ; (*d*) Acheter ou autrement acquérir de tout individu ou corporation toute industrie dont le but est identique à celui de la présente compagnie, ainsi que les bâtiments, fonds de commerce et actif généralement, et acheter, acquérir et détenir le stock ou les actions de toute autre corporation engagée dans une entreprise de même nature, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*e*) Acquérir par achat, bail ou autrement et détenir la propriété mobilière ou immobilière qui sera jugée nécessaire aux fins de la compagnie, et les vendre, hypothéquer ou autrement en disposer pour le bénéfice de la compagnie ; (*f*) Vendre et disposer de l'entreprise de la compagnie ou d'une partie d'icelle pour la compensation que la compagnie jugera bon ; (*g*) Demander, acheter ou autrement acquérir tout brevet d'invention, marque de commerce, droits d'auteur ou privilèges semblables concernant l'industrie de la compagnie, ou qui sera censée être utile à la compagnie, et les vendre ou autrement en disposer, à volonté ; (*h*) Emettre en paiement total ou partiel de toute propriété mobilière ou immobilière, licences ou privilèges achetés, pris, loués ou autrement acquis par la compagnie, ou pour service rendus à la compagnie, des parts du capital-actions de la compagnie souscrites ou non, comme acquittées et non cotisables, ou des obliga-

tions de la compagnie ; (*i*) Agir en qualité d'agent pour tout individu, maison ou corporation ayant besoin d'un espace d'annonce, droits, privilèges, franchises ou autres affaires à transiger, louées, à disposer ou à entreprendre, et faire tous les actes et exercer tous les pouvoirs, et faire toutes les opérations découlant de la bonne exécution des fins pour lesquelles la compagnie est constituée. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE LACHINE BOATING AND CANOEING CLUB' (LIMITED).

Constituée en corporation le 11 mai 1907 - - - - - - Capital, $20,000

Nombre des actions, 800.—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—A. Clifford Jack, dentiste, C. Herbert Colson, marchand, Joseph A. Dawson, marchand, Harold G. Dawson, marchand, et Frank A. C. Bickerdike. avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci dessus.

Siège social :—Summerlea, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Encourager les sports aquatiques en général chez les amateurs, tels que la rame, l'aviron, le canotage, les promenades en bateaux moteurs, la voile, la natation, etc. ; (*b*) Acquérir et prendre à son nom l'association appelée "Lachine Boating and Canoeing Club", constituée en corporation en 1891, en la cité de Montréal et paroisse de Lachine sous le chapitre 5 du Titre XI des Statuts revisés de la province de Québec, comme club d'amusement. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE MERGHENTHALER COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 11 mai 1907 - - - - - Capital, $49,900.

Nombre des actions, 499.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John Dawson Montgomerry, avocat ; Robert Alexander Montgomerry, avocat ; Ewart Reginald Lynch, avoué : Alice Scott, comptable ; et Edith McLellan, sténographe, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Ewart Reginald Lynch, Alice Scott et Edith McLellan.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie de manufacturiers et commerçants de lynotypes et machine à distribuer les caractères et à composer ; (2) Manufacturer, acheter, acquérir, louer, licencier, vendre et autrement céder et faire le commerce de machines, appareils, articles ou fournitures nécessaires ou commodes d'emploi en rapport avec l'art de l'imprimerie et les arts, industries et occupations s'y rattachant ; (3) Exercer toute autre opération se rattachant aux objets pour lesquels elle est incorporée et qui peuvent lui paraître capable d'être convenablement exercées en rapport avec ses opérations ; (4) Demander, acheter ou autrement acquérir des brevets permis, concessions et autres choses semblables conférant le droit exclusif ou non exclusif

ou limité d'employer aucun secret au autre information en rapport avec une invention qui peut sembler capable d'être employée pour les objets de la compagnie, ou dont l'acquisition peut sembler avantageuse à la compagnie, et employer, administrer, developper ou octroyer des permis s'y rattachant, on autrement faire valoir les biens, droits, ou informations ainsi requis ; (5) Prendre ou autrement acquérir et posséder des actions dans toute autre compagnie ayant des objets semblables aux siens ; Sujet aux prévisions de l'article 44 de l'acte des compagnies ; (6) Entrer en arrangement avec les autorités municipales, locales ou autres pouvant aider les objets de la compagnie, et obtenir de tels autorités les droits, privilèges et concessions qu'elle pourra juger à propos d'obtenir, et exécuter, exercer et accomplir les dits arrangements, droits, privilèges et concessions ; (7) Acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir les biens immobiliers et les droits ou privilèges qu'elle jugera nécessaires ou utiles pour les fins de son entreprise et en particulier des machines, du matériel et du roulant ; (8) Construire, améliorer, entretenir, exploiter, administrer, développer ou contrôler des manufactures, entrepôts, magasins. boutiques et autres bâtisses et commodités qui semblent devoir augmenter les intérêts de la compagnie, et contribuer, subventionner ou autrement assister ou intervenir dans leur construction, amélioration, entretien, exploitation, administration, développement ou contrôle ; (9) Prêter des fonds aux clients et autres personnes faisant des affaires avec la compagnie et garantir l'exécution des contrats par toutes telles personnes ; (10) Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter e emettre des billets à ordre, des lettres de change, des connaissements, des mandats et autres valeurs négociables ou transférables ; (11) Vendre ou céder l'entreprise de la compagnie, ou partie d'icelle, pour telle considération qui sera jugée convenable ; (12) Adopter tels moyens de faire connaître les produits de la compagnie qui seront jugés opportuns, et en particulier par le moyen d'annonces dans les journaux, par circulaires, par l'achat et l'exposition d'ouvrages d'art ou d'intérêt, par la publication de livres et revues et par le don de prix, récompenses et donations ; (13) Vendre, améliorer, administrer, développer échanger, louer, céder, faire valoir, ou autrement en agir avec tous, ou partie, des biens et droits de la compagnie ; (14) Construire, entretenir et modifier les bâtisses ou travaux nécessaires ou utiles aux objets de la compagnie ; (15) Acquérir par achat, bail ou autre titre, et posséder, employer, vendre ou aliéner et transporter les biens immobiliers nécessaires pour l'exécution de son entreprise, et la corporation sera, lors de son incorporation, investie de tous les biens et droits, mobiliers et immobiliers, précédemment possédés par ou pour elle, sous arrangement d'administration, nécessité pour des fins d'incorporation ; (16) Tenir ses assemblées ailleurs que dans la Puissance du Canada. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'PACIFIC COAL MINES' (Limited).

Constituée en corporation le 11 mai 1907. - - - - Capital, $6,000,000.

Nombre des actions, 60,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Steller Lovell, comptable ; William Bain, teneur de livres ; Robert Gowans, clerc d'avoué ; Ernest William McNeill, clerc d'avoué ; Henry Chambers, clerc d'avoué ; et Charles Hall Black, sténographe, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets ae la compagnie :—(*a*) Exercer les opérations d'une compagnie de mines, de moulins, de réduction et d'exploitation, de productions, raffineurs et commerçants d'huile

de pétrole et de ses produits ; (*b*) Prospecter, ouvrir, explorer, développer, exploiter, améliorer, entretenir et administrer des mines d'or, d'argent, de cuivre, de houille, de fer et autres mines, minéraux et autres dépôts et des immeubles, et rechercher, extraire, laver, fondre, essayer, analyser, réduire et amalgamer et autrement traiter les minérais, métaux et minéraux appartenant ou non à la compagnie, les préparer pour le marché, les vendre ou autrement céder, en totalité ou en partie, ainsi que les intérêts en provenant, (*c*) Acquérir par voie d'achat, bail, concession, permis, échange ou autre titre légal des mines, terrains miniers, servitudes, biens miniers et les intérêts en iceux, des minéraux, minérais et réclamations minières, options, pouvoirs, privilèges, forces hydrauliques et autres, droits de brevets, brevets d'inventions, procédés, appareils mécaniques ou autres, soit absolument ou conditionnellement, seule ou conjointement avec d'autres, et comme principaux, agents, entrepreneurs ou autrement, et les louer, mortgager, mettre sous permis, hypothéquer, vendre, céder et en disposer en totalité ou en partie, ainsi que les intérêts en iceux ; (*d*) Prospecter, ouvrir, explorer, développer, exploiter, améliorer, entretenir et administrer, acquérir par achat, bail ou autrement, et vendre, louer ou autrement aliéner des terrains pétrolitère, ou les droits ou intérêts dans ces terrains, et acheter, obtenir, vendre de l'huile de pétrole non raffinée et autres huiles et leurs produits ; creuser des puits d'huile, ériger, acquérir par achat, bail ou autrement, entretenir et exploiter des raffineries d'huile, enmagasiner, garder en réservoirs et entrepôt du pétrole raffiné et non raffiné et leurs produits dérivés ; construire et exploiter des conduits pour le transport de l'huile ; (*e*) coustruire, entretenir, modifier, faire, mettre en service et exploiter sur les propriétés de la compagnie ou sur des propriétés sous son contrôle des réservoirs, digues, conduits, coursiers et autres travaux, des forces hydrauliques, aqueducs, puits, chemins, jetées, quais, bâtiments, ateliers, bocards et autres ouvrages et machines, matériel, appareils électriques et autres de toute sorte, et acheter, vendre, fabriquer et faire le commerce de toute espèces de marchandises, articles, instruments, provisions, biens et effets requis par la compagnie ou par ses ouvriers et serviteurs ; (*f*) construire, acquérir, posséder, affréter, naviguer et employer des vaisseaux à vapeur et autres ; (*g*) Acheter ou autrement acquérir et prendre à sa charge la totalité ou partie des actifs, opérations, biens, privilèges, contrats, droits, obligations et engagements de l' '*Alaska Development Company*' et de la '*Pacific Coal and Oil Company*,' *Limited*, qui sont des compagnies exerçant une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (*h*) Faire tous actes et choses se rattachant ou nécessaires à l'accomplissement des susdits objets ; (*i*) Louer, vendre ou autrement aliéner les biens et l'actif de la compagnie, en totalité ou en partie, pour la considération qu'elle jugera à propos, y compris des actions, débentures ou valeurs de toute compagnie ; (*j*) Prélever et aider à prélever des fonds pour aider par voie de bonus, prêt, promesse, endossement, garantie d'obligations, débentures ou autres valeurs, ou autrement, toute corporation dont la présente compagnie possède des actions ou avec laquelle elle peut être en relations d'affaires, et agir en qualité d'employé, agent ou administrateur de cette corporation ; garantir l'exécution des contrats par cette corporation ou par toutes personnes avec lesquelles la compagnie peut avoir des relations d'affaires. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE FOLDING BOX COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 13 mai 1907. - - - - Capital, $49,000.

Nombre des actions, 490.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Matthew Kennedy, fondeur de fer, Norman Ross, banquier, Alexander Grant Mackay, avocat, Henry Bourne Harrison, bourgeois, James Edward Keenan, manufacturier, et John E. Keenan, manufacturier, tous d'Owen Sound, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Ville d'Owen Sound, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer et vendre des boîtes en bois pouvant se plier ; (2) Acheter du bois, exploiter des scieries et autre matériel, suffisantes et nécessaires pour la confection des dites boîtes pouvant se plier ; (3) Acheter et posséder des terrains dans la ville d'Owen Sound ou ailleurs en quantité suffisante pour des objets de manufactures et pour des voies d'évitement et des aiguilles de chemins de fer. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE PROVINCIAL CONSTRUCTION COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 15 mai 1907. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Jean-Baptiste Pauzé, peintre, Henri Beauregard, comptable, Flavien Trudeau, contremaître, Pierre Trudeau, peintre, et Zotique Beauchamp, entrepreneur, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Jean-Baptiste Pauzé, Henri Beauregard, et Flavien Trudeau.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire les opérations d'entrepreneurs en général pour tous travaux publics ou privés ; (*b*) Acheter, posséder, louer et vendre toute propriété mobilière, ou immobilière nécessaire à l'industrie de la compagnie et placer ses fonds disponibles en biens-fonds ou autrement. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 21 juin 1907, à la compagnie dite

'THE PROVINCIAL CONSTRUCTION COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de changer le nom de la dite compagnie en celui de

'THE MONTREAL SUBURB CONSTRUCTION COMPANY' (LIMITED).

'PITTSBURG AND ERIE COAL COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 16 mai 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre d'actions, 200 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Dyce Wilcocks Saunders, avocat ; William Percy Torrance, avocat ; Ernest Campbell Cattanach, avocat ; John Leslie Patient, commis ; et Edward George Goodwin, comptable, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Dyce Wilcocks Saunders, William Percy Torrance, et Ernest Campbell Cattanach.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter, posséder, affréter, louer, construire et autrement acquérir des navires, vaisseaux, et bateaux de toute sorte et espèce de description, les utiliser à transporter des passagers et des marchandises entre les différents ports ou endroits du Canada et entre les ports ou endroits ailleurs ; (*b*) Faire les opérations de marchands de charbon, de propriétaires de vaisseaux, de voituriers par terre et par eau, de propriétaires d'entrepôts, de propriétaires de quais et d'agents expéditeurs ; (*c*) Vendre, échanger, louer, hypothéquer, céder ou autrement disposer de tous, ou de partie, des biens et droits de la compagnie ; (*d*) Construire, entretenir, faire et gérer des docks, quais, entrepôts, magasins et autres travaux et constructions pouvant augmenter les intérêts de la compagnie, et (*e*) Faire tous les actes et exercer tous les pouvoirs et les opérations se rattachant à la due exécution des objets pour lesquels la compagnie est incorporée et qui sont nécessaires pour permettre à la compagnie d'exercer ses opérations d'une manière profitable. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE SLATER SHOE COMPANY' LIMITED).

Constitutée en corporation le 16 mai 1907. - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Adam Walker Ballantyne, avocat, Arthur Cohen, avocat, Albert Edward Knox, avocat, Florence Elizabeth Ellis, sténographe, et Mathilda Bray, sténographe, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Adam Walker Ballantyne, Arthur Cohen, et Albert Edward Knox.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire le commerce de fabricants de chassures, et manufacturer, acheter, vendre et disposer de bottes, souliers, effets en cuir de tous genres, caoutchous, cirage, vernis et autres préparations pour les chaussures ou le cuir, formes, formes brisées, tire-bottes, crochets, lacets, attaches, boucles, et tous autres accessoires ; (*b*) Acquérir la clientèle, entreprise, droit, propriété, et actif, et entreprendre la totalité ou une partie des dettes et engagements de la Slater Shoe Companycomme industrie active, et de toute autre personne, maison ou association, et les payer en deniers comptants, stock, obligations, débentures, ou autres valeurs de la présente corporation ou autrement ; (*c*) Prendre à son nom, acquérir, détenir, utiliser, vendre, transférer, et hypothéquer toute propriété mobilière, et meubles, machinerie, marques de commerce, brevets, licences et immunités ou droits qui seront jugés nécessaires ou à propos pour les fins de la présente compagnie ; (*d*) Eriger sur sa propriété les travaux, arbre de couche, moulins, bâtiments, maisons et structures, et faire les améliorations de toute nature, et exercer et jouir de tous les privilèges et immunités, et faire tous actes requis ou incidents ou commodes ou nécessaires pour l'exécution de son entreprise ; (*e*) Conduire toute succursale ou succursales d'affaires se rattachant à la bonne exécution des objets pour lesquels la compagnie a été constituée et s'y rattachant et nécessaires pour permettre à la compagnie d'exécuter son entreprise ; (*f*) Acquérir et exécuter toute ou une partie de l'industrie ou de la propriété de toute compagnie, société ou individu engagé dans une industrie semblable à celle que la compagnie est autorisée à exercer, entreprendre, conjointement avec elle tous engagements de toute personne, maison ou association possédant des propriétés propres aux fins de la présente compagnie, ou con-

venables à toute industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer, et les payer en deniers comptants ou en actions, stocks et obligations de la présente compagnie à l'évaluation que les directeurs de la compagnie fixeront; (*g*) Subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* prendre ou autrement acquérir ou détenir des actions de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 17 mai 1907, à la compagnie dite

'THE COCKSHUTT PLOW COMPANY' (Limited).

A l'effet d'augmenter le capital de la dite compagnie de $750,000 $3,000,000 par addition de 22,500 actions de $100 à son capital actuel.

Aussi à l'effet d'étendre l'entreprise de la dite compagnie de manière à comprendre et inclure les pouvoirs additionnels suivants, savoir :—(*a*) Manufacturer, acheter, vendre, réparer, faire le commerce ou autrement céder des instruments d'agriculture et autres machines, engins, bouilloires, outils, moulins à vent, véhicules, ustensiles de laiteries, articles composés de bois ou de métal, ou des deux, machines ou appareils employés dans la production de tout ce que la compagnie est autorisée à manufacturer, et, en général, faire les opérations de manufacturiers et commerçants en tels effets, de fondeurs, travailleurs de bois et de métal ; (*b*) Exercer toute autre industrie soit de manufacturier ou autrement se rattachant aux objets pour lesquels la compagnie est incorporée et qui peuvent lui paraître propres à être convenablement exercés par la présente compagnie; (*c*) Demander, acheter, louer ou autrement acquérir, employer ou céder des brevets, marques de commerce, noms de commerce, étiquettes, dessins, procédés, inventions, ou intérêts s'y rattachant qui peuvent sembler capables d'être employés pour les objets de la compagnie ; (*d*) Construire, acquérir, exploiter, louer, hypothéquer, vendre, ou autrement céder les biens mobiliers ou immobiliers de la compagnie, les hangars, magasins et entrepôts pour la réception et l'emmagasinage des effets et marchandises, ainsi que le matériel, les machines et les accessoires nécessaires, et, en général, faire les transactions d'emmagasinage ; (*e*) A ces susdites fins, acquérir au moyen de bail, d'achat, ou autrement et faire valoir les forces hydrauliques, électriques ou autres, les utiliser et en céder le surplus; Pourvu toujours que le pouvoir conféré par les présentes par ce paragraphe quand il sera exercé en dehors de la propriété de la compagnie soit subordonné à toutes les lois et règlements des autorités provinciales et municipales à cet égard ; (*f*) Louer, vendre ou autrement aliéner les biens ou l'actif de la compagnie, en totalité ou en partie pour la considération qu'elle jugera à propos, y compris des actions, débentures ou valeurs de toute compagnie l'achetant ou l'acquérant; (*g*) Acquérir, détenir, vendre, transférer, hypothéquer, engager ou autrement céder des actions du capital, des obligations, débentures ou autres valeurs de toute corporation ou corporations faisant des opérations en totalité ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie, sujettes aux prévisions contenues dans la clause 44 de 'l'Acte des compagnies'; (*h*) Promouvoir toute compagnie ou compagnies pour les objets qui peuvent sembler avantageux à la présente compagnie, et aider au moyen de garantie, endossement, avance de fonds, ou autrement toute compagnie dont la présente compagnie possède des actions sur le capital ou dont les obligations, débentures ou autres valeurs ont été acquises et sont détenues par elle ; (*i*) Payer toute entreprise, droit, franchise ou biens acquis par la présente compagnie en actions pleinement libérées de son capital, ou de toute autre manière; (*j*) Etablir et soutenir, ou aider dans l'établissement ou le support d'associations, institutions, fonds, crédits, ou commodités devant bénéficier les employés, ou anciens employés

de la compagnie, ou les dépendants ou parents de telles personnes, accorder des pensions, gratuités et allocations, payer les assurances, et souscrire ou garantir les fonds pour des objets de charité ou de bienveillance, ou pour aucun objet public, général ou utile ; (*k*) Faire toutes les choses nécessaires, convenables et justes pour l'accomplissement de ces objets ou de ceux ci-dessus énumérés ou s'y rattachant, ou qui peuvent paraître devoir aider ou protéger ou avantager la compagnie.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 17 mai 1907, à la compagnie dite

'THE BRICANAM REMEDY COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de changer le nom de la dite compagnie en celui de

'THE MOTHERSILL REMEDY COMPANY' (LIMITED).

'THE J. C. MITCHELL SMOKELERS POWDER COMPANY OF CANADA' (LIMITED).

Constituée en corporation le 20 mai, 1907. - - - - - - - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—J. Frank Bending, agent ; George F. Palmer, bourgeois ; George Miller, agent ; Percy Roland Bryenton, agent, tous de Medecine Hat, Alta.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Medecine Hat, Alta.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, acheter, vendre, faire le commerce de chlorate de potasse, sucre, bois de sandale rouge ou bois de sandale, carbone liquide, magusalum, produits végétaux, composés chimiques, poudre sans fumée et ses composés, extraits ou produits de même nature ; (*b*) Manufacturer, traiter, préparer pour le marché, mettre sur le marché et vendre les dits articles, ou produits dans la manufacture ou composition desquels ils entrent comme facteurs ; (*c*) Acheter, vendre, traiter, manufacturer, raffiner, manipuler, importer, exporter, et faire le commerce de tous produits végétaux, chimiques ou autres, appareils, produits et choses susceptibles d'être employés dans une entreprise semblable ou requises par les clients ou personnes faisant affaire avec la compagnie ; (*d*) Acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir des biens mobiliers ou immobiliers et tous droits et privilèges que la compagnie pourra juger nécessaires ou utiles pour les fins de son entreprise ; (*e*) Manufacturer, acheter ou autrement acquérir, détenir, posséder, hypothéquer, vendre, assigner, transporter, investir, faire le commerce d'effets, objets, marchandises et biens de toute sorte et description nécessaires ou se rattachant aux objets de la compagnie ; (*f*) S'engage, faire conclure et exécuter des arrangements ou contrats avec toute personne, société, association, corporation, gouvernements ou autorités, municipales, locales ou autres qui peuvent paraître avantageuse pour les objets de la compagnie ; obtenir des gouvernements ou autorités les droits privilèges ou concessions que la compagnie croira désirables d'obtenir et exécuter, exercer et se conformer à tous tels arrangements, droits, privilèges et concessions ; (*g*) Faire, tirer, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets à ordre, des lettres de change, des connaissements, des mandats, des débentures et autres effets négociables ou transférables, soit qu'ils soient garantis au moyen d'hypothèque, de gage ou autrement ; (*h*) Essayer, prospecter et creuser pour découvrir

de l'huile, du gaz, du charbon, de l'eau, des minéraux, et utiliser, manufacturer, produire, acheter, vendre. céder et faire le commerce d'huile, de gaz, houille, goudron, charbon ou d'aucuns de ces produits, et à cette fin acquérir, construire, ériger, démolir, entretenir, augmenter, changer, faire valoir et employer toutes les terres, bâtisses, servitudes, usines à gaz et autres bâtisses, machines, matériel, stock, tuyaux, lampes, moteurs, fournitures, compteurs, appareil, matériaux et choses, et fournir les matériaux, produits et choses qui peuvent être nécessaires, incidentelles ou utiles pour la production, l'emploi, l'emmagasinage, la direction, le mesurage, la fourniture et la distribution des produits de la compagnie ; (*i*) Vendre ou céder l'entreprise de la compagnie, ou partie d'icelle, pour telle considération qu'elle jugera convenable et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs d'autres compagnies ayant des objets, en totalité ou en partie, semblables aux siens. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'SNAP COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 20 mai, 1907. -- -- -- Capital, $90,000.

Nombre des actions, 900.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Thomas James Clark, écuyer, Anthony L'Estrange Malone, avocat, Edwin George Long, avocat, Albert Means, avocat, et Frederick Lawson Whatley, teneur de livres, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Thomas James Clark, Anthony L'Estrange Malone et Albert Means.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer, annoncer, acheter, vendre et disposer de toutes sortes de savons, produits chimiques, et cirages et leurs composés, cosmétiques, pâtes et autres articles de toilette, et manufacturer, vendre et disposer des matières brutes nécessaires à la manufacture des susdits articles ; (2) Acquérir et détenir des brevets d'invention, marques de commerce et formule concernant les articles et préparations que la compagnie est autorisée à vendre et préparer, ou s'y rattachant de quelque manière ; (3) Louer et vendre à d'autres le droit de manufacturer et vendre aucuns de ces savons, articles de toilette, pâtes, vernis, produits chimiques et leurs composés, et tous les cosmétiques et formules et marques de commerce y appartenant ; (4) Agir comme agents pour des personnes, compagnies et maisons engagées dans une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (5) Imprimer des annonces et ordonnances pour l'emploi des articles que la compagnie est autorisée à vendre ; (6) S'engager dans toute industrie ou transaction tombant dans les pouvoirs de la compagnie en société avec toute personne ou compagnie, ou autrement ; (7) Faire tous les actes et choses spécifiées plus haut en Canada et ailleurs comme principaux, agents ou fondés de pouvoirs, et autres choses propres à atteindre les objets susdits ou aucuns d'eux. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE FEDERAL REALTY & TRUST COMPANY' (LIMITED).

"LA COMPAGNIE FEDERALE D'IMMEUBLES ET D'ADMINISTRATION" (LIMITED).

Constituée en corporation le 21 mai, 1907. – – – Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Mendoza Langlois, agent d'immeubles, John LeBouthillier, agent d'assurance, Maxime Daoust, agent d'immeubles, James Jordan, contremaître, et Abraham B. Dupéré, hôtelier, tous de Montréal, et Joseph Charruau, agent d'immeubles, de la ville de St. Paul, et Jean-Baptiste Peloquin, hôtelier, du village d'Ahuntsic, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acquérir par tout le Dominion du Canada par achat échange, bail ou autrement, toutes sortes de propriété meuble et immeuble, avec les droits mobiliers ou immobiliers et en disposer ; (2) Posséder, vendre, loner, échanger, hypothéquer et administrer des propriétés soit comme principaux ou comme agents ; (3) Eriger des bâtiments et construire des travaux, avec les changements et améliorations à la dite propriété, et les exploiter selon leur nature, et en disposer généralement ; (4) Emprunter au moyen d'hypothèques, obligations, billets ou autres valeurs des sommes de deniers, et engager la propriété de la compagnie pour garantir du remboursement de ces emprunts ; (5) Avancer au moyen de prêt sur toute propriété vendue par la compagnie la totalité ou une partie du prix d'achat, et aussi avancer des deniers pour y construire et faire d'autres améliorations, et agir en qualité d'agents pour toute compagnie d'assurance prenant des risques sur la propriété vendue par la compagnie ou dans lrquelle la compagnie est intéressée de qu lque manière. La compagnieexercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'GEO. BORGFELDT & COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 21 mai 1907. - - - - Capital, $50,000.

Nombre des actions, 500 —Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Marcell Kahle, marchand ; et Emile Kahle, marchand ; tous deux de New-York, N.-Y., E.-U.A.; et James Bicknell, avocat ; James W. Bain, avocat ; et Alfred Bicknell, avocat ; tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Importer, vendre, acheter, et faire le commerce de porcelaine, articles de fantaisie, jouets, nouveautés, notions et autres articles de manufacture importée ou domestique, et de marchandises générales soit importées, domestiques, à commission ou autrement et la transaction de toute entreprise nécessaire ou en aucune manière s'y rattachant ; (*b*) Acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir les biens, droits et privilèges que la compagnie peut juger nécessaires ou utiles pour les objets de son entreprise, et en particulier, des machines, du matériel, du roulant ; (*c*) Faire des avances aux clients et autres faisant affaires avec la compagnie, et garantir l'exécution de contrats par ces personnes ; (*d*) Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets à ordre, des lettres de change, des connaissements, des mandats et autres effets négociables ou transférables ; (*e*) Vendre ou céder l'entreprise de la compagnie pour telle considération que la compagnie jugera à propos, et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie ayant des objets semblables à ceux de la présente compagnie ; (*f*) Tenir des assemblées du bureau de ses directeurs et de ses actionnaires dans tout état, pays ou

endroit en dehors de la Puissance du Canada, excepté les assemblées des actionnaires qui pourront être tenues dans les endroits autrement prévus par la loi ; (*g*) Faire toutes autres choses comme principaux, agents ou administrateurs ; (*h*) Faire toutes autres choses devant aider à la réalisation des objets susdits. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 23 mai 1907, à la compagnie dite

'CORW'S NEST PASS COAL COMPANY' (LIMITED).

A l'effet d'augmenter le capital de la dite compagni de $3,500,000 à $4,000,000 par addition de 5,000 actions de $100 au capital actuel.

'INDUSTRIAL REALTY COMPANY OF CANADA' (LIMITED).

Constituée en corporation le 25 mai, 1907. - - - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John Andrew Paterson, avocat; George Franklin McFarland, avocat; Alexander McKenzie, comptable ; William Holywood Templeton, clerc d'avoué ; et Henry Graburn Nicholls, bourgeois, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social : —Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—Acheter, louer, prendre en échange ou acquérir autrement des terrains, propriétés sous bail, ou autres intérêts s'y rattachant, avec les bâtisses ou constructions qui peuvent s'y trouver; emprunter, vendre, louer, échanger, hypothéquer ou autrement disposer du tout ou de partie de ces biens et des bâtisses ou constructions qui peuvent par la suite être construites sur les terrains de la compagnie. Eriger, construire, rebâtir, changer, améliorer, décorer, meubler, entretenir et administrer des bâtisses, bureaux, maisons, manufactures, entrepôts, magasins, quais et commodités de toute sorte sur les terrains de la compagnie, les louer, échanger, hypothéquer ou en disposer autrement. Prendre ou posséder des hypothèques pour toute balance due sur le prix d'achat des terrains, bâtisses ou constructions vendus par la comp gnie, et vendre, céder, transférer, hypothéquer ou autrement disposer des hypothèques, baux ou contrats détenus ou possédés par la compagnie ou sur lesquels la compagnie a des droits. Céder, garantir et autrement aider l'exécution des baux, conventions, contrats ou hypothèques des personnes, sociétés ou corporations avec lesquelles la compagnie peut avoir des relations d'affaires ; prendre et se charger de tels baux, conventions, contrats ou hypothèques. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE GRANT RANCHING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 27 mai 1907. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Joseph Arthur Grant, éleveur de bestiaux, de Walsh, Alta. ; Walter John Brotherton, joaillier, de Medecine-Hat, Alta. ; Charles Stewart Lees,

éleveur de bestiaux, et Charles Blain, éleveur de bestiaux, tous deux de Maple Creek, Sask.; et Alexander McKenzie, agent d'immeubles, de Moosejaw, Sask.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Joseph Arthur Grant, Walter John Brotherton et Charles Stewart Lees.

Siège social :—Walsh, Alta.

Objets de la compagnie :—Exercer l'industrie d'éleveurs, defermier et d'engraisseurs de bestiaux; acquérir, posséder, produire, vendre, échanger, acheter et faire le commerce de toutes sortes de chevaux, animaux, moutons, truies, bestiaux, viandes et autres produits de l'élevage et de la ferme, soit en gros ou en détails; louer, acheter, detenir, acquérir, posséder, égoutter, améliorer, exploiter et faire valoir les terres, matériel et bâtisses nécessaires, ainsi que les biens personnels de la compagnie pour les objets de la compagnie; acquérir, acheter, hypothéquer, louer, détenir, ériger, entretenir et opérer des bâtisses et des machines et le matériel nécessaire pour mettre en conserve, paquer et conserver les viandes mortes et les produits des animaux et opérer des établissements frigorifiques; acheter, vendre et faire le commerce de toutes espèces de grains et des produits de la ferme; construire, entretenir et opérer les bâtisses, les élévateurs, le matériel et l'équipement nécessaire pour l'exécution des dits objets; distribuer les biens de la compagnie parmi les membres en espèces; vendre ou céder l'entreprise, ou partie d'icelle pour telle considération et à telles conditions que la compagnie jugera convenables; faire toutes autres choses incidentes ou propres à réaliser les objets ci-dessus. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'J. E. SAUVÉ' (LIMITED)

Constituée en corporation le 27 mai 1907 - - - Capital, $40,000.

Nombre des actions, 400—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Joseph Emile Sauvé, manufacturier, Raoul Sauvé, machiniste, Georges Poliquin, avocat, tous trois de la ville de Saint-Louis, Qué., et Frédéric Gaboury, contremaître, Armand Gingras, commerçant, tous deux de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Joseph Emile Sauvé, Raoul Sauvé et Georges Poliquin.

Siège social :—Ville de Saint-Louis, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire le commerce général du bois de service et de la manufacture du bois de construction sous toutes les formes, et vendre leurs produits secondaires; (*b*) Acquérir et vendre des terres à bois et des concessions de coupes de bois; (*c*) Construire des maisons, habitations; (*d*) Agir en qualité d'agents pour des compagnies engagées dans une semblable entreprise. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE RIVER PLATE SHIPPING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 27 mai 1907. - - - Capital, $150,000.

Nombre des actions, 1,500—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles Allen, McCollough, armateur, de New-York, N. Y., E.-U.A. ; Waterman Allen Taft, marchand de bois, d'Arlington, Mass., E.-U.A. ; George Ireland Dewar, marchand de bois, d'Ottawa, Ont. ; Norman N. Ward, armateur, d'Orange, N.Y., E.-U.A., et William McKissock, armateur, de Boston, Mass., E.-U.A.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Posséder, construire, acquérir, acheter, vendre et affréter des steamships, navires, vaisseaux, barges et allèges de tous genres, et les utiliser et employer dans tout commerce légitime que ce soit et en tout endroit que ce soit, et exercer l'industrie de propriétaires de navires et de voituriers ordinaires sur mer et sur les eaux de l'intérieur ; (*b*) Imposer sur toute propriété confiée à la compagnie et déposée à sa garde, les rémunérations, taux et péages qui seront jugés raisonnables pour services rendus tels que spécifiés de temps à autre dans les règlements passés par les directeurs de la compagnie, pour emmagasinage, entreposage, quaiage, radoub, tonnellerie, pâturage ou autres soins et travail dans le maniement, transport, et livraison de la dite propriété de la part de la compagnie, en sus et au delà du fret régulier et prime sur la dite propriété ou toute partie d'icelle, que la compagnie aura transportée ou qu'elle transportera ; (*c*) Recouvrer les taux raisonnables et les deniers payés, ou assumés par elle auxquels sont assujétis les effets, articles, marchandises ou denrées qui viennent en sa possession, et, sans transfert formel, elle aura le même gage pour leur montant sur ces effets, articles, marchandises ou denrées que la personne ou les personnes auxquelles ces charges étaient originairement dues avaient sur ces effets, articles, marchandises ou denrées lorsque ces derniers étaient en leur possession ; et ces paiements auront l'effet de subroger la compagnie aux droits et recours de cette personne pour ces charges. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CANADIAN LOGGING TOOL COMPANY,' (Limited).

Constituée en corporation le 28 mai 1907. - - - Capital, $15,000.

Nombre des actions, 300 :—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—David Wolf, manufacturier, de Grand Rapids, Mich., E.-U.A.; Vernal R. Davy, marchand, John Bennett, marchand, William Latta, manufacturier, William Davis, manufacturier, et Elisha S. Gough, manufacturier, tous d'Evart, Mich., E.-U.A., et Newell William Ely, agent manufacturier, de Chicago, Ill., E.-U.A.

Premiers dicecteurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Ville du Sault Ste. Marie, Ont.

Objets de la compagnie :—Manufacturer, vendre, trafiquer et faire le commerce d'outils, manches et ustensiles de faiseurs de bois ; d'ouvrages en bois et en métal ; des fournitures et matériaux en fer, en acier et en bois nécessaires pour leur manufacture, et à ces fins acquérir du bois de construction, des droits et limites forestières, employer, faire le commerce et manufacturer du bois de construction, du bois en grume pour les objets et opérations de la dite entreprise ; acheter, louer ou autrement acquérir des terrains et bâtisses dans les provinces d'Ontario et de la Colombie Anglaise et ailleurs dans la puissance du Canada pour la construction et l'établissement de manufactures et boutiques avec le matériel, les engins et les machines nécessaires pour les dits objets. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE LOUISON LUMBER COMPANY, (Limited).

Constituée en corporation le 28 mai 1907. - - Capital, $200,000.

Nombre des actions, 2,000 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Arthur Claude Dutton, marchand de bois, de Springfield, Mass., E.-U.A., et John Wilson Cook, avocat, Andrew Ross McMaster, avocat, Hugh Horace Brodie, avocat, et Angus Wylie Cameron, étudiant en droit, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Arthur Claude Dutton, John Wilson Cook et Andrew Ross McMaster.

Siège social :—Sayabec, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acquérir et développer des concessions de coupes de bois et des terres, chutes d'eau et autre propriété, mobilière et immobilière, nécessaires ou utiles pour l'exploitation du bois ; les payer soit en deniers comptants ou en obligations ou stock de la compagnie, ou partie l'un partie l'autre ; vendre ou autrement disposer de leurs produits ; exercer l'industrie de l'exploitation du bois et de la manufacture du bois dans toutes les branches ; acquérir, construire et exploiter des scieries, quais, élévateurs, bateaux à vapeur, goélettes ou autres embarcations, et manufacturer, produire et utiliser la lumière, la chaleur et la force électriques pour les fins de la compagnie uniquement ; faire les opérations de marchands et commerçants en général, et acheter et vendre des effets, articles et marchandises, y compris les billes, le bois de corde, les planches, le bois à bobines, à pâte, la pulpe et le papier, et les fabriquer ; construire des tramways sur la propriété de la compagnie pour son industrie ; (2) Fournir la pension et le logement, les habillements et les provisions, et généralement tous les approvisionnements nécessaires à ceux qui travaillent pour la compagnie, ou entreprendre de les fournir ; (3) Acquérir l'entreprise, l'actif ou la propriété de tout individu, maison ou corporation actuellement engagée dans une semblable industrie, et les payer en deniers comptants ou en obligations ou stock de lr dite compagnie ; faire des avances de deniers aux clients et autres faisant affaires avec la compagnie ; garantir l'exécutien de contrats dans lesquels la compagnie est intéressée, par toute corporation ou individu, et généralement faire tous actes et exercer tous pouvoirs, et généralement faire toutes opérations nécessaires à l'accomplissement des objets pour lesquels la présente compagnie est constituée. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE CALEDONIA SPRINGS COMPANY' (Limited).

(reconstitution en corporation).

Constituée en corporation le 29 mai 1907. - - - Capital, $200,000.

Nombre des actions, 2,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—L'honorable Louis J. Forget, sénateur, Charles R. Hosmer, financier, Anthony D. Macrier, fonctionnaire de chemin de fer, Walter R. Baker, gérant de chemin de fer, et Edward W. Beatty, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acquérir par achat, bail ou autrement, et détenir des terres, propriétés, achalandages, droits et privilèges acctuellement possédés par la Compagnie du Pacifique Canadien et lui appartenant, ou autant qu'il en pourra être nécessaire, situés à Caledonia Springs, dans le comté de Prescott, dans la province d'Ontario, comprenant les sources minérales et l'industrie qui y est attachée, et les payer en actions, débentures ou valeurs de la compagnie, et développer les dites sources minérales et en préparer les produits pour le marché ; (2) Louer, acheter, acquérir et exploiter toutes propriétés, sources minérales et droits qui peuvent se trouver dans le township de Caledonia, dans le dit comté, et ailleurs dans la Puissance du Canada, et à cette fin en explorer, exploiter et développer les ressources et en vendre les produits, établir toutes sortes d'outillage et de machines sur la propriété qui sera ainsi achetée ou louée, pour le développement des dits droits et fabriquer et convertir ces produits en diverses commodités commerciales, et les placer sur le marcher, et à cette fin ériger des fabriques et constructions nécessaires ; (3) Acquérir tous droits de brevets, droits d'auteur, marques de commerce ou privilèges se rapportant à l'industrie ou à la propriété ou aux produits susdits, et tout permis de les exploiter et employer en rapport avec l'industrie de la compagnie, et vendre tout brevet ou brevets ou droit d'auteur ou marques de commerce acquis, ou tous droits de faire la vente, l'emploi ou la fabrication en vertu d'iceux ; (4) Construire et entretenir tous aqueduc, réservoirs chemins et autres ouvrages qui seront jugés opportuns pour promouvoir les fins de la compagnie sur la propriété ainsi acquise ; (5) Exercer l'industrie d'embouteilleurs et de marchands de produits chimiques et manufacturer et vendre des eaux minérales et gazeuses et autres préparations, en gros ou au détail, et agir en qualité d'agents pour d'autres fabricants ou marchands dans le même genre d'industrie ; (6) Prendre, acquérir et détenir des actions, obligations ou autres valeurs de ou dans toute autre compagnie aux fins similaires et les vendre ou en disposer autrement ; (7) Acheter ou autrement acquérir la totalité ou quelques-unes des entreprises, actif, industrie, propriété, privilèges, contrats, droits, obligations et passif de toute compagnie dont les fins sont similaires à celle de cette compagnie, ou possédant des propriétés convenant à ces fins ; et les payer en actions, débentures ou valeurs de la compagnie ; (8) Vendre, améliorer, diriger, développer, échanger, louer, hypothéquer, utiliser ou autrement employer l'industrie ou toute ou partie de la propriété et des droits de la compagnie, avec le pouvoir d'accepter en paiement toutes actions ou obligations de toute compagnie dont les fins sont similaires à celles de la compagnie ; (9) Prendre ou autrement acquérir et détenir des actions de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la compagnie ou exerçant toute industrie pouvant s'exploiter au profit de la compagnie ; (10) Se fusionner avec toute autre compagnie dont les fins sont semblables à celles de la compagnie ; (11) Faire toutes choses propres à la réalisation des fins susdites. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'FARLEY PHILLIPS' (LIMITED).

Constituée en corporrtion le 29 mai 1907. - - - Capital, $45,000.

Nombre des actions, 450—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George Phillips, jeune, manufacturier, Waterford Smith, gérant de banque, Elizabeth Phillips, femme mariée, Estelle Corriveau, femme mariée, et Edwin Gill, électrotypeur, tous de Montréal, Qué

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—George Phillips, jr., Waterford Smith et Edwin Gill.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie de manufacturiers et de marchands et de commerçants en gros et en détail de verre taillé, poterie, argenterie, plaqués, coutellerie, porcelaine, faïence, bric-à-brac et d'ornements en verre, marbre, bois et métal, et autres articles de même nature ; (*b*) Exercer l'industrie de marchands à commission, et agir en qualité d'agents pour toute personne, maison ou compagnie engagée dans une industrie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, ou ayant pour objet l'une quelconque des fins de la présente compagnie ; (*c*) Acheter ou autrement acquérir et louer ou autrement détenir et hypothéquer et mortgager tous terrains, bâtiments, travaux et constructions qui seront nécessaires aux fins de la présente compagnie, et payer ces acquisitions en deniers comptants ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie, et les vendre, en disposer ou les louer ; (*d*) Construire et ériger sur tous terrains acquis par la compagnie, des usines, boutiques, magasins et autres bâtiments, et installer, entretenir et exploiter tout outillage, machinerie nécessaire pour mener à bonne fin l'entreprise de la compagnie, et les vendre, en disposer ou les louer ; (*e*) Acquérir de tout individu ou maison, comme industrie active, ou autrement toute industrie de la même nature que celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, ainsi que ses terrains, bâtiments, outillage et machinerie, s'il y en a, et tous ses autres biens généralement, et conduire et exploiter, et payer pour toute telle industrie des deniers comptants ou des obligations ou actions acquittés de la compagnie ; (*f*) Acquérir et contrôler, par achat ou autrement des marques de commerce, droits de brevet, brevets d'invention, licences, ou procédés secrets relatifs à l'industrie de la compagnie, les utiliser, développer ou les perfectionner et les vendre ou permettre de s'en servir ; (*g*) Faire tous actes et choses propres à atteindre le but pour lequel la compagnie est constituée. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'SUGARS & CANNERS' (Limited).

Constituée en corporation le 29 mai 1907 - - - - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Thomas A. Hubley, manufacturier, Edgar L. Jackson, manufacturier, John Watson, comptable, Thomas A. Keyes, commis, John W. Sykes, teneur de livres, John W. Blair, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—John Watson, Thomas A. Keyes, et Thomas A. Hubley.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Fabriquer, acheter et vendre du sirop, des sucres et confiseries et autres produits similaires, et exercer l'industrie de la mise en conserves des fruits, légumes et céréales, et agir en qualité d'agents généraux pour des marchands engagés dans ce genre de commerce ; (*b*) Prendre comme industrie active le commerce actuellement exercé à Montréal par la compagnie dite "Sugars Limited", ainsi que tout ou partie de la propriété mobilière et immobilière de la dite compagnie, y compris l'achalandage et les biens-fonds, et prendre à sa charge tout ou partie des obligations et du passif de la dite industrie et les payer par l'émission d'actions totalement ou partiellement acquittée, ou autrement ; (*c*) Acquérir par achat, bail ou autrement des propriétés, mobilières ou immobilières, et l'achalandage, licences, droits, privilèges, contrats et actif de toutes sortes, utiles à l'industrie de la compagnie, aux conditions qui seront jugées opportunes, de tout individu, société ou corporation, soit comme industrie active ou non, et les payer en deniers comptants, ou partie en deniers comptants et partie en actions acquittées

ou partiellement acquittées, obligations ou autres valeurs de la compagnie ou autrement, comme il pourra être convenu, et les vendre ou autrement en disposer en totalité ou en partie ; (*d*) Fabriquer des bocaux, paquets et boîtes en ferblanc, en verre, en terre cuite, en papier, en bois ou autre matière, pour les fins de leur industrie de mise en conserves ; (*e*) Exercer toute autre industrie similaire, soit pour la fabrication, la vente ou autre fin,, pouvant commodément s'exercer en rapport avec l'industrie de la compagnie ou de nature à hausser la valeur de la propriété de la compagnie ou à la rendre profitable, ou se rattachant à l'industrie de la compagnie ; (*f*) Employer les fonds de la compagnie à l'achat d'actions de de toute autre corporation, ou, si on le juge à propos, payer pour ce capital-actions ainsi acquis par l'émission d'actions totalement ou partiellement acquitté, et vendre détenir et réémettre et autrement disposer des actions ainsi acquises, mais toujours en conformité de l'article 44 de la Loi des Compagnies ; (*g*) Se fusionner avec tout autre individu ou société exerçant une industrie semblable à celle susdite ; (*h*) Prendre, acquérir et détenir des valeurs de toute nature, mobilière et immobilière, en garantie de dettes et obligations contractées envers la compagnie ou qui seront contractées en rapport avec les fins de la compagnie, et les acquitter et en disposer comme on le jugera bon ; (*i*) Tenir les assemblées des actionnaires de la compagnie à tout endroit du Canada que, de temps à autre, les directeurs jugeront être dans l'intérêt de la compagnie, lorsqu'ils y seront autorisés par un règlement des actionnaires ; (*j*) Vendre, améliorer, diriger, échanger, louer, hypothéquer et autrement disposer de tout ou de partie de la propriété ou des droits de la compagnie, meubles ou immeubles, avec le droit de vendre et de disposer de toute l'entreprise, de l'achalandage et de l'actif de la compagnie, et en recevoir le paiement en denier ou en nature, en actions, débentures, obligations ou valeurs de toute autre espèce ; (*k*) Payer pour tous services rendus à la compagnie ou pour toute propriété ou tous par l'émission d'actions ou de valeurs de la compagnie totalement ou partiellement droits acquis par elle de toute manière qui sera jugée à propos, et particulièrement acquittées ; (*l*) Faire toutes choses et exercer tous pouvoirs, et exploiter toute industrie propre à la réalisation des fins pour lesquelles cette compagnie est constituée par tout le Canada et ailleurs.

'CENTRAL SASKATCHEWAN LAND COMPANY' LIMITED).

Constituée en corporation le 30 mai 1907. - - - - Capital, $300,000.

Nombre des actions, 3,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George Edward Williams, courtier ; Arthur Osborne Dawson, gérant, tous deux de Westmount, P. Q., et James Allardice, gérant, Henry Adolphus Paget Aylmer, avocat, et Erastus Edwin Howard, avocat, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie d'une compagnie terrienne, autorisée à acheter, détenir, développer, améliorer, défricher, établir, cultiver, affermer, grever, hypothéquer, échanger, vendre et autrement disposer des biens-fonds et des terres, en culture ou non, et tout intérêt ou droit en iceux, et à cette fin débourser et placer des capitaux pour acheter, arpenter, défricher, améliorer, développer et préparer pour occupation et établissement celles des terres qui seront nécessaires aux fins de la compagnie, et sur ces terres faire, construire, ériger, construire des chemins, ponts et autres moyens de communication, maisons, moulins, fabriques et manufactures,

quais et autres bâtiments et travaux nécessaires ou opportuns pour l'occupation ou l'amélioration de ces terres, et y faire tous autres travaux et améliorations ; (2) Ouvrir, fouiller, extraire et travailler dans ou sous les dites terres, et creuser pour tous minerais, minéraux et subtances minérales et produits qui y seront trouvés, et acquérir, posséder, développer, vendre, louer des terrains miniers, mines, y compris des houillières et des droits miniers, puits pétrolifères et autres produits trouvés dans les terrains miniers, et faire tous les actes nécessaires à l'exploitation de ces mines ou des travaux qui s'y rattachent ; (3) Acquérir, détenir, développer, utiliser, exploiter, louer et disposer de lots de grève, chutes d'eau, et droits et privilèges hydrauliques ; produire, transmettre, utiliser et disposer de l'électricité, et de la force électrique et autre, et passer des contrats avec toute personne, maison, municipalité ou corporation à l'effet de leur fournir de la force électrique, hydraulique ou autre, pourvu que si ce pouvoir est exercé en dehors de la propriété de la compagnie il sera subordonné aux règlements et statuts provinciaux ou minicipaux à cet égard ; (4) Agir en qualité d'agents pour d'autres personnes, maisons ou corporations, et exercer à commission ou autrement l'industrie générale d'agents d'immeubles et de placement, et acheter ou vendre pour toute personne, maison ou corporation des terrains de toutes descriptions et en tout endroit, ou toute part ou parts en iceux, et généralement faire les opérations d'agents d'immeubles ; (5) Faire le commerce de marchands de bois de construction et de manufacturiers de bois de toutes sortes ; (6) Construire, acquérir, détenir, exploiter et entretenir des scieries, moulins à pulpe, et machinerie et travaux s'y rattachant ; (7) Faire le commerce général du combustible, acheter, vendre et autrement disposer de la houille, coke, bois et combustible de tous genres ; (8) Eriger des bâtiments, et acheter, prendre, louer ou autrement acquérir des terrains, bâtiments ou propriétés, mobilières ou immobilières, nécessaires aux fins de la compagnie ; (9) Emettre, délivrer, et répartir comme actions acquittées, des parts du capital-actions de la présente compagnie, en paiement de toute industrie, entreprise, propriété, droits, privilèges, baux, mortgages, licences, brevets, contrats, biens-fonds, stock, actif et autre propriété ou droit que la compagnie peut légalement acquérir en vertu des présentes ; (10) Le conseil de direction pourra traiter les produits bruts des ventes de terres ou des intérêts terriers, déduction faite des dépenses courantes, comme capital, et pourra de temps à autre, rembourser le capital aux actionnaires *pari passu*, pourvu qu'aucun capital ne sera payé aux actionnaires avant que tous les engagements de la compagnie ne soient d'abord liquidés La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'VULCAN PORTLAND CEMENT COMPANY,' (Limited).

Constituée en corporation le 30 mai 1907. - - Capital, $2,500,000.

Nombre des actions, 25,000 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Gordon Walters Macdougall, C.R., Lawrence Macfarlane, avocat, Charles Alexander Pope, avocat, Albert Swindlehurst, comptable, et McGregor Barclay, étudiant en loi, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer et faire le commerce du ciment de Portland et tous autres ciments et chaux et leurs composés et produits secondaires ; (*b*) Exploiter des carrières, acheter, vendre et faire le commerce de la pierre, du sable, du gravier et de la marne ; (*c*) Exécuter toute industrie de manufacture ou autrement en rapport avec les fins et objets ci-dessus mentionnés et que la compagnie

croira pouvoir convenablement exercer avec son industrie ; (*d*) Développer et procurer l'énergie électrique pour les fins de chauffage, éclairage ou l'exploitation des fabriques, moulins ou autres travaux et bâtiments de la compagnie en quelque lieu qu'ils soient situés, et de vendre tout surplus d'énergie électrique ainsi développée : pourvu que le susdit pouvoir ne soit exercée en dehors de la propriété de la compagnie que subordonnément à toutes lois et à tous règlements provinciaux et municipaux ; (*e*) Demander et obtenir, enregistrer, louer, acquérir et détenir, ou vendre, louer ou disposer de tous brevets, inventions, améliorations ou procédés, marques de commerce, noms de commerce et droits nécessaires ou à propos pour les fins de la compagnie ; (*f*) Acquérir par achat et les payer en denirs comptants ou en stock, ou en valeurs ou par échange ou autre titre légal, et construire, ériger, exploiter toutes fabriques, tous moulins, quais, entrepôts, bâtiments ou travaux de toutes sortes, et tous biens-fonds nécessaires ou à propos pour chacune des fins de la compagnie, et les louer, vendre ou autrement en disposer ; (*g*) Acquérir la clientèle, propriété, droits et actif et prendre à sa charge les dettes et engagements de toute personne, maison ou compagnie exerçant l'industrie que la compagnie est autorisée à exercer, et les payer en deniers comptants, stock ou valeurs de la compagnie ou autrement ; (*h*) Louer, émettre des licences, vendre ou autrement disposer de la propriété et de l'actif de la compagnie ou toute partie d'iceux en la manière que la compagnie le jugera convenable ; (*i*) Faire tous actes convenables, nécessaires ou commodes pour l'exécution de chacune des fins de l'entreprise ci-dessus énumérées. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE CANADIAN GENERAL MINING COMPANY' (LIMITED).

(Compagnie existante constituée en corporation en vertu des lois de l'île de Guernsey.)

Constituée en corporation le 31 mai 1907. – – – Capital, $300,000

Nombre des actions, 60,000.—Montant de l'action, $5.

Gérant pour le Canada :—Léon Sohier, Montréal, Qué.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir par octroi, sélection, achat, bail ou d'autre manière, toutes mines de radium, de mica, d'or, claims et concessions de mines, droits miniers et terrains métallifères dans le Dominion du Canada et ailleurs, et les explorer, travailler, développer et faire valoir ; (*b*) Chercher, broyer, exploiter, recueillir, carrier, louer, fondre, calciner, affiner, presser, amalgamer, manipuler, et préparer pour le marché du quartz et minerai aurifère, de la houille, de la pierre ferrugineuse et autres métaux et substances minérales de toutes sortes ; (*c*) Faire toutes autres opérations métallurgiques qui sembleront propres à atteindre le but de la compagnie; (*d*)Acheter, vendre, affermer et disposer de lingots, espèces, monnaies et métaux précieux; (*e*) Acheter, vendre, troquer, importer, exporter, manipuler, préparer pour le marché et vendre des marchandises de toutes sortes et généralement faire le commerce de marchands, importateurs et exportateurs ; (*f*) Faire le commerce de marchands, boutiquiers, voituriers, constructeurs, mineurs, ingénieurs et entrepreneurs ; (*g*) Demander, et acheter, ou autrement acquérir toutes patentes, brevets d'invention, licences, concessions et autres choses semblables, conférant un droit exclusif ou non exclusif ou limité, d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement concernant une invention qui semblera propre à servir aux fins de la compagnie, ou dont l'acquisition paraîtra de nature à être directement ou indirectement avantageuse à la présente compagnie, et employer, exercer, développer ou accorder des licences, ou autrement faire valoir la propiété, les droits ou renseigne-

ment ainsi acquis ; (*h*) Acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir toute propriété mobilière et immobilière, droits ou privilèges que la compagnie jugera convenable ou utile pour les fins de son industrie et ériger et construire les bâtiments et ouvrages de tous genres ; (*i*) Emprunter, prélever ou obtenir le paiement de deniers, et à cette fin hypothéquer ou grever l'entreprise et la totalité ou une partie de la propriété et droits de la compagnie, actuels ou éventuels, y compris le capital non versé, et créer, émettre, faire, tirer, accepter et négocier des débentures rachetables ou des actions-débentures, obligations ou autre stock garanti, lettres de change, billets à ordre, ou autres instruments négotiables ; (*j*) Vendre, développer, négocier, ou autrement disposer de l'entreprise, ou de la totalité ou de la partie de la propriété de la compagnie, à toutes conditions, avec la faculté d'accepter en compensation des actions ou débentures de toute compagnie ; (*k*) Payer à même les fonds de la compagnie, toutes dépenses se rattachant à la formation, enregistrement et publication de la compagnie, et l'émission de son capital, y compris les frais de courtage et de commission pour obtenir le placement des actions, et demander aux frais de la compagnie à la cour royale de Guernsey toute extension des pouvoirs de la compagnie ; (*l*) Exécuter tous ou aucun des objets susdits en qualité de principaux ou d'agents ou en société ou conjointement avec toute autre personne, maison, association ou compagnie, et dans toute partie du monde ; (*m*) Faire toutes autres choses propres à atteindre le but de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE MACFARLANE SHOE COMPANY,' (Limited).

Constituée en corporation le 31 mai 1907. - - - Capital, $150,000.

Nombre des actions, 1,500 ;—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Norman Macfarlane, manufacturier, de Westmount, Howard Henry Perry, surintendant, et Charles L. Buchanan, comptable, tous deux de Montréal, et Edgar Gauthier, manufacturier, d'Outrement, et Oscar Ethier, teneur de livres, de Maisonneuve, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, acheter, vendre et autrement faire le commerce et disposer de bottes, souliers, guêtres, et chaussures de toutes espèces et descriptions ; (*b*) Manufacturer, acheter, vendre et autrement faire le commerce de tous effets, matériaux et accessoires servant à la fabrication de bottes, souliers, et toutes espèces de chasseures ou leurs composés ou parties d'iceux ; (*c*) Acquérir comme industrie active la clientèle, entreprise, droits, propriété, et actif et entreprendre la totalité ou toute partie des dettes et engagements de la Macfarlane Shoe Company et de toute autre personne, maison ou association et les payer en deniers comptants, stock, obligations, débentures ou autres valeurs de la présente corporation ; (*d*) Acheter, vendre, faire le commerce ou autrement se rendre maîtres de brevets et acquérir et posséder des licences et en vertu de brevets ou droits de brevet et accorder cette licence ou ces licences à d'autre personne ou autres personnes, corporation ou corporations ; (*e*) Manufacturer et vendre les dits articles brevetés ou leurs accessoires ou machineries en vertu de tous brevets ou licences qu'ils peuvent posséder ou dans lesquels ils ont ou peuvent devenir intéressés ; (*f*) Agir comme agents pour d'autres fabricant ou faisant le commerce de semblables articles ; (*g*) Prodnire et accumuler de l'électricité et de l'énergie électrique ou autres agents semblables ou autrement, et l'em-

ployer à la production ou à l'usage de l'éclairage, chauffage et de force motrice ou autrement pour les fins de la dite industrie, et vendre et disposer tout surplus d'électricité et de force motrice électrique pour des fins de pouvoir, éclairage et chauffage; sujet à toutes lois et à tous règlements provinciaux et municipaux; (*h*) Entreprendre toute autre industrie ou entreprise semblable à celle que la compagnie est autorisée à exercer. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes délivrées le 31 mai 1907, à la compagnie dite

'THE DOMINION BRIDGE COMPANY,' (LIMITED).

A l'effet d'augmenter le capital de la dite compagnie de $1,000,000 à $2,000,000, par addition de 10,000 actions de $100 à son capital actuel.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 11 juin 1907, à la compagnie dite :

'THE DOMINION BRIDGE COMPANY' (LIMITED).

A l'effet d'étendre l'entreprise de la compagnie de manière à lui donner les pouvoirs additionnels suivants, savoir : (*a*) Acquérir par le moyen d'achat, bail ou autrement des biens mobilier et immobiliers, la clientèle, les franchises, droits, privilèges contrats et valeurs de toute sorte, utiles ou se rattachant à l'entreprise de la compagnie aux termes et conditions jugés raisonnables, de tout individu, société ou corporation et les payer en deniers comptants ou partie comptant et partie en actions libérées, en obligations ou autres valeurs de la compagnie, ou autrement selon qu'il sera décidé, les vendre ou autrement en disposer ou les céder en totalité ou en partie ; (*b*) Acquérir, détenir et posséder des actions de toute société faisant des affaires semblables, les acquitter soit en deniers comptants ou en partie comptants ou émettre des actions pleinement libérées de la compagnie pour leur paiement ou paiement partiel, ou d'autre manière ainsi qu'il pourra être arrangé et les vendre ou en disposer sujet à l'article 44 de l'*Acte des compagnies* ; (*c*) Se fusionner ou faire un arrangement acceptable avec des compagnies de fer ou d'acier ou avec tout individu ou toute société faisant des opérations que la présente compagnie est autorisée à faire ; (*d*) Acquérir, posséder et opérer les forces motrices qui peuvent sembler nécessaires en rapport avec les opérations de la compagnie et vendre toute force de surplus qui n'est pas requise pour les objets de la compagnie, sujet aux lois et règlements provinciaux et municipaux ; (*e*)Exercer toute autre industrie se rattachant aux objets pour lesquels la compagnie est constituée en corporation, soit de manufactures, vendre, mettre en entrepôt, garder en magasin ou autrement qui peuvent sembler utiles pour les opérations de la compagnie ; (*f*) Prendre, acquérir et posséder des garanties de toute sorte, mobilières et immobilières, pour les dettes, responsabilités ou obligations encourues ou devant être encourues pour les fins et objets de la compagnie, et les aliéner ou céder comme il sera juger à propos ; (*g*) Vendre, louer ou autrement céder, en totalité ou en partie, les biens, valeurs et entreprise de la compagnie pour telles considération qui seront acceptables et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs de compagnies ou sociétés les achetant, et distribuer parmi les actionnaires de la présente compagnie en espèces les biens ou l'argent de la compagnie ou les produits réalisés, et en particulier les actions, débentures ou valeurs d'autres compagnies appartenant à la présente compagnie, ou que la présente compagnie peut avoir le pouvoir de céder et de distribuer, ou disposer du capital actions non-émis de la manière qu'il sera jugé nécessaire ou convenable, pour tels termes et conditions que les actionnaires considèreront avan-

tageuses ; (*h*) Agir en qualité d'agent pour les personnes, sociétés ou corporations faisant des opérations semblables à celles que la présente compagnie est autorisée à faire ; (*i*) Faire toutes autres choses, nécessaises ou utiles pour la réalisation des susdits objets.

"ETHELWORD STEAMSHIP COMPANY" (LIMITED).

Constituée en corporation le 3 juin, 1907. -- -- -- Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Alvin Ernest Woodworth, teneur de livres, de la ville de St-Lambert, dans la province de Québec, Arthur Charters, commis, Henry John Hague, avocat, et Spencer Daly Harris, avocat, tous de la cité de Montréal, dans la dite province de Québec, et Wilson J. Dubois, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Alvin Ernest Woodworth, Henry John Hague, et William J. Dubois.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir par achat ou autrement, affréter ou noliser ou construire tous navires, vaisseaux, chalans ou autres embarcations, ou toute part ou parts en iceux, avec les machines, ameublement, agrès, équipement et provisions ; acquérir par achat ou autrement le steamship anglais " Ethelwold ", ou toute part ou parts en ce steamship avec les machines, ameublement, agrès, équipement et provisions, les payer si la chose est jugée à propos, soit totalement soit partiellement en actions acquittées et non cotisables de la compagnie ; (*b*) Exercer l'industrie d'armateurs et navigateurs, agents d'expéditeurs, entreposeurs, gardiens de quais, boutiquiers, maîtres de havre, marchands, commerçants, importateurs et exportateurs de toutes sortes de marchandises, et d'employer dans le commerce ou dans le transport des effets et marchandises, passagers, malies et autres, ou pour inspirer, signaler, draguer ou autrement, les navires, vaisseaux, chalans, ou autres embarcations de la compagnie, et frêter, noliser, ou autrement employer les dits navires, vaisseaux, chalans ou autres embarcations pour profit ; (*c*) Vendre, échanger, louer ou affréter ou disposer de tous ou de chacun des dits navires, vaisseaux, chalans ou autres embarcations, ou toute part ou parts en iceux, ou tous ou aucuns de leurs machines, ameublement, agrès, équipement ou provisions ; (*d*) Acheter ou autrement acquérir, détenir, louer, mortgager, hypothèquer ou autrement disposer de biens meubles et immeubles, et bâtiments, outillage et machinerie nécessaires à l'industrie de la compagnie ; (*g*) Faire toutes autres choses qui seront propres à atteindre les fins susdites ou aucune d'elle, ou censées contribuer ou à la disposition de toutes valeurs ou propriétés détenues par la compagnie. Pouvoirs des directeurs :—(1) Le conseil de direction pourra, par résolution passée par une majorité de tout le conseil, désigné deux ou plus de leurs membres pour constituer un comi-té exécutif, et ce comité tant qu'il sera en exercice, tel que prescrit par la résolution ou les règlements de la compagnie, aura et exercera tous les pouvoirs du conseil de direction dans la gestion des affaires de la compagnie, et sera antorisé à faire affixer le sceau de la compagnie à tous les documents qui l'exigent ; (2) Le conseil de direction aura le pouvoir de tenir ses assemblées,—l'assemblée régulière annuelle des actionnaires devant être tenue en Canada,—et avoir un ou plusieurs bureaux hors de la province de Québec et du Canada, aux endroits qui seront de temps à autre désignés par les directeurs. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de " Ethelwold ".

'THE NORTH AMERICAN MINERAL AND TIMBER COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 6 juin 1907. - - - Capital, $49,000.

Nombre des actions, 1,960—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—Horace Perley Adams, médecin, Overton William Bradley, médecin, Henry John Cassard, importateur de fruits, Lucy Amelia Curran, fille majeure, William Tees, manufacturier, et Elizabeth Tees, fille majeure, tous de Montréal, Qué. ; et Walter A. Stuart, banquier, de Napierville, Qué. ; et William Tees Curran, courtier, de Winnipeg, Man., et Joseph A. Osborne, explorateur, de Fort Frances, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Horace Perley Adams, Overton William Bradley, Henry John Cassard, William Tees, Joseph A. Osborne, Walter A. Stuart William Tees Curran.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Organiser, équiper et envoyer des partis d'explorateurs de temps à autre dans le but de prospecter et d'explorer pour découvrir des minéraux et du bois de valeur ; (2) Prospecter, découvrir et délimiter du bois debout, et acquérir ce bois, par achat, licence, bail ou autrement, et le vendre ou autrement en disposer ainsi que tous droits s'y rattachant ; (3) Couper ce bois en bois de service ou de construction de façon à le rendre marchand, et le vendre et en disposer sous toute forme de manufacture en gros et en détail ; (4) Eriger des scieries, des moulins à raboter et les autres moulins qui seront nécessaires pour façonner le dit bois en forme marchande tel que requis par la dite compagnie et installer et entrenir la machinerie qui sera nécessaire de temps à autre ; (5) Prospecter, ouvrir, explorer, développer, travailller, améliorer, entretenir et gérer des mines d'or, d'argent, de cuivre, de houille, de fer et autres mines, des dépôts minéraux et autres propriétés, et de fouiller, extraire, broyer, laver, fondre, essayer, analyser, réduire et amalgamer et autrement traiter les minerais, métaux et minéraux, appartenant ou non à la compagnie, et les rendre marchands, et vendre et autrement en disposer, ou de toute partie d'iceux, ou de tout intérêt en iceux ; (6) Acquérir par achat, bail, concession, licence, échange ou autre titre légal, des mines, terrains miniers, servitudes, propriétés minières, ou tout intérêt en iceux, minéraux et minerais et claims miniers, options, pouvoirs, privilèges, droits hydrauliques et autres, droits de brevet, brevets d'invention, procédés et inventions mécaniques et autres, et soit absolument ou conditionnellement, et soit seule ou conjointement avec d'autres, et comme principaux, agents, entrepreneurs ou autrement, et les louer, hypothéquer, licencier, mortgager, vendre ou autrement en disposer ou toute partie d'iceux, ou tout intérêt en iceux ; (7) Construire, acquérir, posséder, affréter, naviguer et utiliser des vaisseaux dans le but d'exécuter les entreprises de la compagnie, et faire tous autres actes, matières et choses qui sont nécessaires à l'accomplissement des objets susdits ou qui s'y rattachent. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'J. B. GRATTON' (LIMITÉE).

Constituée en corporation, le 7 juin 1907. – – – Capital, $40,000.

Nombre des actions, 400.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Jean-Baptiste Gratton, entrepreneur, Eugène Guilbault, entrepreneur, William Clark, manufacturier, Thomas Joseph O'Neil, agent, Raphaël Hêtu, menuisier, et Joseph Carbonneau, menuisier, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Jean-Baptiste Gratton, Eugène Guilbault, William Clark, Thomas Joseph O'Neil et Raphaël Hêtu.

Siège social : Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie ;—1. Soumissionner, entreprendre et exécuter toutes sortes de travaux publics et privés pour les associations ou corps politiques et les particuliers, de quelque nature qne soient ces travaux, dans toutes les parties du Canada ; 2. Acheter, et continuer l'exploitation de Jean-Baptiste Gratton, constructeur et entrepreneur de travaux, comprenant la boutique, le matériel, les machines, l'achalandage, les chevaux, voitures et harnais, les droits et créances qui composent le fonds de cette exploitation, à telles conditions qui seront jugées convenables, et payer cette acquisition en argent ou en actions acquittées ; 3. Exercer l'industrie du bâtiment et de l'entreprise de travaux dans tout le Canada, y compris, en tant qu'opérations accessoires, le planage et dressage des bois de sciage et la manufacture des chassis, portes, jalousies et autres semblables articles. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE CANADIAN THEATRE COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 10 juin 1907. - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles Austin Barnard, avocat, Casimir Dessaulles, avocat, Edward A. Barnard, comptable, Real Robillard, agent, et L. A. Dionne, agent, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Charles Austin Barnard, Casimir Dessaulles, et Edward A. Barnard.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir par achat, bail ou autrement et construire, posséder et entretenir des théâtres, salles d'opéra, salles de musique, jardins, salles d'assemblées, cafés, restaurants, salles de lecture, clubs, et autres endroits d'amusement, et des boutiques, magasins, bureaux et autres bâtiments s'y rattachant, et les conduire, gérer, exploiter et administrer, faire les opérations de propriétaires et gérants de théâtre, et exercer l'industrie des amusements, de théâtre, de drame, d'opéra, de musique et de conférences dans toutes ses branches, tenir un bureau d'agence et de placement en rapport avec ce qui précéde, et aussi d'agents de publicité et d'annonces de tous genres, passer des contrats avec les auteurs, compositeurs, et autres personnes pour droits d'auteurs, licences, et droits de jouer des drames, pièces, opéras, opérettes, farces, burlesques, comédie, vaudeville, pantomimes, ballet, et autres représentations et produtions ; aussi exercer l'industrie d'éditeurs et d'imprimeurs dramatiques et de musique, avec la faculté de passer des contrats se rattachant à toute entreprise théâtrale, dramatique, musicale, d'impression, de publication, d'annonces et d'affichage, et faire toutes autres affaires de même nature ; (*b*) Installer, posséder et faire fonctionner un ou plusieurs outillage pour produire la chaleur, la lumière et la force par l'électricité, le gaz ou autre moyen, pour servir en rapport avec la dite industrie, et louer, vendre ou autrement

disposer de tont exédent de chaleur, lumière et force ainsi produites, surbordonnément à tous statuts et règlements municipaux ; (*c*) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active toute industrie d'une nature semblable ou toute intérêt ou contrôle dans toute industrie d'une nature semblable, et les payer en deniers comptants, ou en obligetions ou en actions acquittées de la présente compagnie, et partager les profits, se fusionner ou coopérer avec toutes personnes ou compagnies engagées ou se proposant de s'engager dans toute industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (*d*) Acquérir et détenir des actions et obligations de toute compagnie engagée dans une industrie semblable et les payer en deniers comptants ou en actions acquittées de la présente compagnie subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies :* (*e*) Acquérir par bail, achat ou autrement, et détenir, louer, vendre, transférer, hypothéquer, engager ou autrement disposer de toutes propriétés mobilières et immobilières et de toute nature que ce soit selon que la chose sera nécessaire aux fins de la compagnie, et les ériger, construire et en disposer, ou de toute partie d'icelle à l'endroit et à l'époque que la compagnie jugera propos, et les payer en totalité ou en partie, ou pour tout travail fait, métériaux à fournis, services rendus, et généralement acquitter tous engagements contractés par la compagnie en rapport avec son industrie, en deniers comptants, obligations ou actions acquittées de la compagnie, et accepter en paiement de telles propriétés ou toute partie d'icelles, ou pour travail fait, matériaux fournis, services rendus ou de tous autres engagements envers la compagnie en deniers comptants, obligations ou actions acquittées de toute autre compagnie ou association. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'GENERAL ENGINEERING AND CONSTRUCTION COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 13 juin 1907. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Francis Dudley MacKay, manufacturier ; Frank Brown Allen, manufacturier ; Arthur Cohen, avocat ; David James Johnston, manufacturier ; et William Ritchie Nicoll, sténographe, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Francis Dudley MacKay, Frank Brown Allen et David James Johnston.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer le commerce ou l'industrie d'ingénieurs, de contracteurs, de fondeurs, de forgerons, de mécaniciens et de manufacturiers ; (*b*) S'engager, faire, exécuter et accomplir des contrats de toute sorte et espèce avec toute personne, société, association, corporation, corps privé, public, municipal ou politique et avec le gouvernement de la Puissance du Canada ou avec toute province, état, territoire ou colonie ou aucun gouvernement étranger ; (*c*) Construire, exécuter, accomplir, installer, équiper, poser, améliorer, construire, acheter, vendre, louer, développer, administrer, entretenir ou contrôler des travaux publics ou privés, du matériel et commodités de toutes sortes soit seuls ou conjointement avec d'autres compagnies, sociétés ou personnes, y compris des docks, hâvres, jetées, traverses, quais, ponts, canaux, aqueducs, conduits, usines à gaz, réservoirs, chaussées, améliorations, égoûts, drainages, ouvrages sanitaires, eau, gaz et chaleur, travaux d'éclairage et de force motrice, lumière électrique, travaux, matériel, lignes et systèmes, aussi hôtels, entrepôts, marchés, bâtisses publiques et privées et tous autres travaux, matériel, systèmes et commodités ou institution d'utilité ou d'emploi public ou privé ; (*d*) Construire et équiper et faire des contrats pour la construction et l'équipement,

mais pas pour l'opération (excepté sur les terrains appartenant à la compagnie) de chemins de fer, lignes de télépraphe et de téléphone, le matériel et les systèmes ; (*e*) Acheter ou autrement acquérir des terrains, maisons, bureaux, boutiques, bâtisses et constructions, des machines fixes et mobiles, des outils, engins, chaudières, matériel, accessoires, patrons, roulant, biens-meubles, brevets et droits de brevets susceptibles d'être employés dans l'industrie ou les opérations d'ingénieurs, contracteurs, forgerons ou mécaniciens ; (*f*) Vendre ou céder l'entreprise de la compagnie ou aucune partie d'icelle pour telle considération qu'elle jugera convenable et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs d'autres compagnies ayant des objets tout à fait ou en partie semblables aux siens ; (*g*) Employer les fonds de la compagnie dans l'achat de stock d'autres sociétés, sujet aux prévisions de l'article 44 de la *Loi des compagnies.* La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'LA CIE O. POIRIER' (LIMITÉE).

Constituée en corporation le 14 juin 1907 – – – Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :— Ovila Poirier, marchand, Albert Gibeau, teneur de livres, et James L. Tining, voyageur de commerce, tous de Montréal, Québec, et l'honorable Ernest F. de Varennes, notaire public, Wolfred Nelson Call, agent d'assurances, et Henry E. Allen, commerçant, tous trois de Waterloo, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires : Ernest F. de Varennes, Ovila Poirier et Albert Gibeau.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie et faire le commerce de manufacturiers, exportateurs, importateurs, acheteurs, vendeurs, marchands à commission, facteurs, agents de commerce, et commerçants généralement, en gros et en détail, de cuirs mégissés ou non, chaussures de toutes sortes et descriptions, fournitures, magasins de chaussures et accessoires de manufactures, outils de cordonniers et machines, gants et mitaines, vernis à chaussures, cirage, et encres à brunir ; (*b*) Exercer l'industrie, dans le Dominion du Canada et ailleurs, de manufacturiers et commerçants de tous et chacun des dits articles et marchandises ; (*c*) Eriger, établir, construire, acheter, louer ou autrement acquérir, maintenir et exploiter des manufactures et installations aux fins de faire et manufacturer tous et chacun des dits articles et marchandises et tous autres de même nature et faire et exécuter tous actes s'y rattachant ; (*d*) Acquérir, détenir, hypothéquer, vendre et transporter tous immeubles, terrains et constructions requis aux fins de toutes et chacune des dites entreprises et aux fins pour lesquelles l'incorporation est demandée prendre et accepter des hypothèques, charges et gages sur propriétés mobilières ou immobilières ou autres valeurs quelconques, et portant intérêt ou autrement selon que la compagnie le jugera convenable, des acheteurs ou autres débiteurs de la compagnie, et vendre, transférer ou autrement disposer de toutes et chacune des dites valeurs ; (*e*) Acheter ou autrement acquérir toute industrie selon les fins pour lesquelles la présente incorporation est demandée et tous terrains, propriétés, droits, contrats et engagements y appartenant, de toute personne, société, association ou corporation et payer en tout ou en partie, pour toute telle industrie, en deniers comptants ou en actions acquittées du capital-actions, obligations, ou actions priorité de la compagnie ; (*f*) Louer ou sous-louer toute propriété de la compagnie, vendre ou autrement disposer de l'industrie, la propriété, ou l'entreprise ou aucune partie d'icelles pour considérations que la compagnie croira convenables et en particulier pour des actions, obli-

gations ou autres valeurs d'aucune autre compagnie ayanc un but semblable à celui de cette compagnie ; (*g*) Acheter, acquérir, détenir, vendre et disposer de parts ou actions d'aucune autre compagnie ayant un but semblable à celui de cette compagnie ou exerçant une industrie de nature à ê re administrée de façon à rapporter directement un bénéfice à la compagnie et payer en tout ou en partie pour telles parts ou actions en deniers comptants ou en actions acquittées du capital-actions, ou en obligations ou en actions-priorité de la compagnie, sujets aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des Compagnies* ; (*h*) Acheter, employer, vendre ou louer, tous brevets d'inventions, marques de commerce et dessins de machines, marques, procédés, outils, ustensiles et autres choses et articles employés ou à être employés dans l'entreprise de la compagnie et les payer en tout ou en partie en deniers comptants, ou en actions acquittées du capital-actions, ou en obligations ou en actions-priorité de la compagnie ; (*i*) Acquérir par bail, achat ou autrement et employer la vapeur, l'électricité, le pouvoir pheumatique, hydraulique ou autre pouvoir pour les fins pour lesquelles la présente incorporation est demandée, et vendre, louer ou autrement disposer de tout excédent ou surplus de pouvoir pour les fins d'éclairage, de chauffage ou de force motrice, selon qu'il sera jugé convenable, pourvu toutefois que tels droits, privilèges et pouvoirs demandés par la présente clause lorsqu'ils seront exercés en dehors de la propriété ou des propriétés de la compagnie, soient sujets aux lois et règlements des autorités provinciales ou municipales sur ces matières ; (*j*) Payer, pour services rendus à la compagnie, en tout ou en partie, en deniers comptants ou en actions acquittées du capital-actions, ou en obligations ou actions-priorité de la compagnie ; (*k*) Et généralement faire toutes choses et exercer tous pouvoirs et exercer toutes industries incidentes aux fins pour lesquelles l'incorporation est demandée et de nature à permettre à la compagnie de conduire son entreprise d'une façon profitable. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

"THE OXFORD HOTEL COMPANY" (Limited).

Constituée en corporation le 14 juin, 1907. -- -- -- Capital, $200,000.

Nombre des actions, 2,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John J. Whyte, restaurateur, Jules Gallat, gérant, David R. Murphy, avocat, William Kearney, hôtelier, et Charles Foley, gérant, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—John J. Whyte, Jules Gallat et David R. Murphy.

Siège social :—Cité de Montréal Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer généralement et dans toutes ses branches l'industrie d'hôteliers et restaurateurs ; (*b*) Acquérir par achat les intérêts et exercer l'industrie d'hôteliers présentement exercée, dans la cité de Montréal, sous le nom de "The Oxford Hotel," avec son équipement, ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tout son autre actif généralement et les payer en deniers comptants ou en obligations acquittées de la compagnie ; (*c*) Acquérir par achat, bail ou autrement, l'immeuble situé rue Université, dans la cité de Montréal, avec les bâtisses y érigées, dans lesquelles l'industrie de l'Oxford Hotel est actuellement exercée et les payer en deniers comptants ou en actions acquittées de la compagnie ; (*d*) Acquérir comme industrie active, par achat, échange, bail ou autrement de tout individu ou société, l'intérêt ou autrement et exploiter tout autre hôtel ou restaurant, ainsi que les terrains et bâtisses employés ou destinés à leur exploitation et leur

équipement, meubles, et autre actif généralement et les payer en deniers comptants ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie ; (*e*) Vendre, échanger, louer ou autrement disposer de tout hôtel ou restaurant dont la compagnie pourrait devenir propriétaire, y compris leur clientèle, licence, bail, s'il en est, équipement, meubles, fonds de commerce et autres biens-meubles généralement, y compris ou non les immeubles employés ou destinés à leur exploitation ; (*f*) Acheter ou autrement acquérir, ou détenir par bail ou tout autre titre tout immeuble qui pourrait être jugé nécessaire aux fins pour lesquelles la compagnie est incorporée et payer pour telles acquisitions ou possessions en deniers comptants ou en obligations ou actions acquittées de la compagnie ; (*g*) Vendre, échanger, disposer, louer, hypothéquer ou autrement répartir tous et chacun de ses immeubles, et emprunter des fonds et les donner en garantie ; (*h*) Construire, maintenir et exploiter, sur tels terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et autres constructions qui pourraient être jugés nécessaires aux fins des entreprises précitées ; (*i*) Faire et accomplir tous autres actes et choses qui pourraient aider ou sembleraient avantageux afin de mettre à effet les objets ci-hauts. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'J. ELKIN AND COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 15 juin 1907. - - - - Capital, $45,000.

Nombre des actions, 450.—Montant de l'action, $100

Membres de la corporation :—Jacob Elkin, manufacturier, Isidore Elkin, gérant, Aristide M. Joncas, comptable, Samuel Diamond, marchand, et Bennie Bercovitch, commis, tous de la cité de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Jacob Elkin, Isidore Elkin et Aristide M. Joncas.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire le commerce de manufacturiers et de commerçants en gros et en détail d'effets d'habillement pour hommes et enfants ; marchands de nouvautés, soieries, satins, garnitures de tailleurs, et draps et cotonnades généralement, commerçants en gros et en détail de tissus de toutes sortes, tailleurs et bonnetiers ; (*b*) Acquérir et se charger comme industrie active, de la manufacture et commerce de draps, et autrement, actuellement fait par la maison Bargain Clothing Company, en la cité de Montréal, et la totalité ou une partie de l'actif et du passif de la dite maison s'y rattachant, et donner au propriétaire ou aux propriétaires de ce Bargan Clothing Co., en paiement de cette acquisition, des actions de la présente compagnie ; (*c*) Faire tout autre commerce semblable soit manufacturier ou non que la compagnie jugera propre à atteindre les fins susdites, ou de nature à accroître la valeur ou rendre profitables la propriété ou les droits de la compagnie ; (*d*) Acquérir et entreprendre la totalité ou une partie du commerce propriété et engagements de toute personne ou compagnie engagée dans une entreprise que la présente compagnie est autorisée à exercer ou en possession de propriété convenable aux fins de la compagnie ; (*e*) Demander, acheter ou autrement acquérir, détenir, et utiliser toutes patentes, brevets d'invention, licences, concessions et autres choses semblables, conférant un droit exclusif ou non exclusif ou limité de se servir, ou tout renseignement secret ou autre concernant toute invention qui sera jugée capable d'être employée pour aucunes des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera censée être avantageuse directement ou indirectement à la présente compagnie, et utiliser, exercer, développer, ou accorder, des permis concernant les

droits de propriété ou renseignement ainsi acquis, ou autrement les faire valoir ; (*f*) Généralement acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir, toute propriété, meuble et immeuble, et tous droits ou privilèges que la comp gnie jugera nécessaire ou utile aux fins de son commerce, et en particulier des terrains, bâtiments, servitudes, machinerie, outillage et fonds de commerce ; (*g*) Emprunter ou prélever ou garantir le paiement de deniers de telle autre manière que la compagnie jugera bon, e en particulier au moyen de l'émission de débentures, ou d'actions-débentures, perpétuelles ou autres, chargés sur la totalité ou sur une partie de la propriété de la compagnie actuelle et éventuelle, y compris son capital non versé, et racheter ou payer toutes telles garanties ; (*h*) Rémunérer toute personne ou compagnie pour services rendus ou à rendre pour placer ou aider à placer ou garantir le placement de toute parts dans le capital-actions de la compagnie ou toutes débentures, ou autres valeurs de la compagnie ou se rattachant à la formation ou développement de la compagnie, ou la conduite de ses affaires ; (*i*) Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter, et émettre des billets à ordre, lettres de change, connaissements, mandats, débentures et autres instruments négociables ou transférables ; (*j*) Adopter les moyens de faire connaître les produits de la compagnie qui seront opportuns, et en particulier par annonces dans la presse, par circulaires, par achat et par l'exposition d'œuvres d'art ou d'intérêt, par la publication de livres et de périodiques ; (*k*) Vendre, améliorer, développer, échanger, louer, hypothéquer, disposer, faire valoir, ou autrement traiter la totalité ou une partie de la propriété et des droits de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'ROWAN BROTHERS AND COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 15 juin 1907. - - - Capital, $40,000

Nombre des actions, 400—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Terrence Carlin, marchand, Frank Carlin, gérant, Patrick John Carlin, marchand, John Edmund Rowan, marchand, et John Augustine Mann, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Terrence Carlin, Frank Carlin et John Edmund Rowan.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, distiller, acheter, vendre et disposer de toutes catégories de breuvages, alcooliques et non alcooliques, et tous produits, marchandises et effets que ce soit pour les fins susdites, et faire toutes matières et choses se rattachant aux fins pour lesquelles la compagnie est constituée ; (*b*) Acheter et acquérir de Terrence Carlin et John Edmund Rowan l'industrie jusqu'à présent exercée par eux à Montréal sous la raison sociale de Rowan Brothers & Company, ainsi que les biens-fonds, terrains et bâtiments appartenant à la dite maison, et les payer en actions acquittées de la présente compagnie, et se charger de toutes les dettes de la dite maison de Rowan Brothers & Company. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

THE CORINTHIA MANUFACTURING COMPANY (LIMITED).

Constituée en corporation le 15 juin 1907. -- -- -- Capital, $20,000

Nombre des actions 200.—Montant de l'action $100.

Membres de la corporation :—Thomas Robb, gérant, Francis Hankin, marchand, Robert Simpson, chimiste, Charles Austin Barnard, avocat, et Casimir Dessaulles, avocat, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Thomas Robb, Francis Hankin et Robert Simpson.

Siège social :—Cité de Montréal, P. Q.

Objets de la compagnie :— (*a*) Faire le commerce de manufacturiers et d'importateurs et de marchands en gros et en détail de produits chimeques de toutes sortes, et de t2us leurs produits eu produits secondaires, et de tous leurs produits ou produits secondaires, et de drogues, médicaments, alcool, peintures, laques, huiles, matières tinctoriales, parfums et préparations pharmaceutiques généralement, et tous articles ordinairement manufacturés, importés et vendus en rapport avec cette industrie, ou s'y rattachant ; (*b*) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active toute industrie d'une nature semblable eu tout intérêt ou contrôle dant toute industrie d'une anture semblable, et les payer endeniers comptants, ou en obligations ou en actions acquittées de la présente compagnie ; (*c*) Acquérir et détenir des actions et obligations de toute compagnie engagée dans une industrie semblable et les payer en deniers comptants ou en actions acquittées de la présente compagnie subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*d*) Acquérir par bail, achat ou autrement, et détenir, louer, vendre, transférer, hypothéquer, engager ou autrement disposer de toutes propriétés mobilières et immobilières et de toute nature que ce soit selon que la chose sera nécessaire aux fins de la compagnie, y compris des fabriques, magasins, entrepôts et autres établissements, et les ériger, construire et en disposer, ou de toute partie d'icelle, à l'endroit et à l'époque que la campagnie jugera à propos ; (*e*) Acquérir, louer et disposer de marques de commerce, dessins de fabrique, brevets ou droits de brevet pour au concernant toute invention se rattachant ou qui peut être utile à l'industrie de la compagnie, et acquérir et exploiter tous brevets d'invention ou tout permis de se servir d'une invention qui sera censée être utile à l'industrie de la compagnie ; (*f*) Agir comme marchands à commission et agents de manufacturiers au sujet de tous articles que la compagnie est autorisée à vendre. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de " The Corinthia. "

'THE CASTLE BLEND TEA COMPAMY' (Limited).

Constituée en corporation le 20 juin, 1907. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 2,000.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Norman Spensley Croker, marchand, Albert Victor Boucher, marchand, Alexander Wardrope Greenshields Macalister, avocat, Charles Mackay Cotton, avocat, et Hugh Horace Brodie, avocat, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Alexander Wardrope Greenshields Macalister, Charles Mackay Cotton, et Hugh Horace Brodie.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Faire le commerce d'importateurs, de mélangeurs et de marchands de thé et de café, importer, acheter et vendre du thé, du café, du cacao, de la poudre à pâte, des essences et autres substances similaires et tous leurs accessoires, et tous composés et préparations de ces choses, y compris tous genres d'épi-

ceries, et fabriquer tous les articles qui sont susceptibles de l'être ; (2) Acquérir, par achat ou autrement, tout commerce d'une nature similaire soit comme industrie active soit autrement, y compris la clientèle, les marques de commerce, etc., et les payer en deniers comptants ou en actions acquittées, ou autrement ; (3) Acquérir et détenir des immeubles pour les fins de la compagnie, et les vendre, hypothéquer ou autrement en disposer ; (4) Acquérir et détenir des actions, obligations et valeurs de toutes sortes dans des compagnies engagées dans un semblable commerce, subordonnément toujours aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (5) Généralement faire toutes choses propres à atteindre le but de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE ELECTRIC SMELTERS' (Limited).

Constituée en corporation le 21 juin, 1907. - - - - Capital, $18,000.

Nombre des actions, 180.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Henry Reid, ingénieur, de Cornwall, Ont.; George Patrick Brophy, I.C.; Eugènee Damase Lafleur, I.C.; et John Crawford Scott, I.C.: tous d'Ottawa, Ont.; et Stephen L Tingley, courtier, de Providence, R.I., E.-U. A.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—Acheter et acquérir les brevets appartenant à James H. Reid et Stephen L. Tingley pour des fondeurs électriques de fournaises et les procédés inventés par le dit James Henry Reid avec toutes les améliorations et additions faites à l'avenir, et les payer en deniers comptants ou en actions acquittées sur le capital de la compagnie ou autrement ; exercer l'industrie de manufacturer, opérer, louer, et faire le commerce de toutes espèces de fondeurs électriques et de leurs procédés dans tous les pays du monde ; acheter et acquérir légalement de toutes personnes et compagnies des brevets, marques de commerce, droits d'auteur, droits, franchises, concessions, privilèges, clientèle et commerce dans tous les pays du monde, acquérir du matériel de force motrice ; louer, vendre et affermer les droits et privilèges en vertu de tels brevets, marques de commerce et droits d'auteur et recevoir en paiement pour iceux des deniers comptants, des actions, des stocks, des obligations, des billets et des effets de commerce d'autres compagnies ou individus ; faire le commerce de toutes sortes d'effets et de matériaux nécessaires pour la transaction des affaires de la compagnie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'NORTHERN REDUCTION COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation, le 21 juin 1907. - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Campbell Mackay, avocat ; Fitzgerald Douglas Byers, avocat ; Alfred Nevill Morine, étudiant en loi ; Frank Pottage, étudiant en loi ; et Bessie Mabel Cook, sténographe, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Fitzgerald Douglas Byers, Alfred Nevill Morine et Frank Pottage.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Acquérir au moyen d'achat, bail loyer, découverte, location ou autrement, posséder des mines, réclamations minières, baux miniers, droits de prospecter des terrains et droits miniers de toute sorte ; les exploiter, développer, opérer et faire valoir ; les vendre ou en disposer autrement ainsi que des intérêts s'y rattachant ; (2) Creuser, soulever, broyer, laver, fondre, essayer, analyser, réduire, amalgamer et autrement traiter l'or, l'argent, le cuivre, le plomb, les minerais ou dépôts et autres minéraux et substances métalliques et composés de toute espèce soit qu'ils appartiennent à la compagnie ou non, les préparer pour le marché, les acheter, vendre et en faire le commerce ; (3) Exercer l'industrie d'une compagnie de mines, fonderie, moulins ou de rafinerie dans toutes ses branches ; (4) Acquérir au moyen d'achat, bail, loyer, échange ou autrement des terrains forestiers, ou baux, des réclamations forestières, des permis de coupe de bois, des droits de surface et droits de passage, des droits et privilèges hydrauliques, des moulins, des manufactures, des fourneaux pour fondre et traiter les minerais et pour raffiner les métaux, des bâtisses, des machines, du matériel ou autres biens mobiliers ou immobiliers qui peuvent être nécessaires ou contribuer à assurer le succès des opérations de la compagnie ; (5) Construire, entretenir, changer, faire et opérer sur les biens de la compagnie ou ceux sous son contrôle des sentiers, routes, chemins, tramways pour le transport du minerai et d'autres effets de la compagnie, des ponts et réservoirs, des chaussées, des canaux, conduites et autres passages pour l'eau, des cours d'eau, des aqueducs, des puits, des quais, des jetées, des fourneaux, des scieries, des broyeurs, des fonderies, des machines à concentrer, des usines hydrauliques et électriques avec leurs appareils, entrepôts, bâtisses, machines, matériel, poêles et autres travaux ou commodités nécessaires ou devant aider au succès des opérations de la compagnie ; acheter, vendre, manufacturer et faire le commerce de toutes espèces de marchandises, effets, instruments, provisions, objets et choses requis par la compagnie, ses ouvriers et serviteurs ; (6) Construire, acquérir, posséder, affréter, naviguer et employer des vaisseaux à vapeur et autres pour les besoins de la compagnie ; (7) Prendre, acquérir et détenir comme considération pour les minerais, métaux ou minéraux vendus ou autrement cédés, pour les marchandises fournies ou pour l'ouvrage fait sous contrat ou autrement, des actions, débentures, obligations ou autres valeurs de toute autre compagnie ayant des objets semblables aux siens, et les vendre ou en disposer autrement ; (8) Acheter ou autrement acquérir et entreprendre les opérations, valeurs, entreprise, biens, privilèges, contrats, droits, obligations et engagements de toute compagnie ayant des objets semblables à ceux de la présente compagnie ou possédant des biens convenables pour ses objets ; les payer en stock, débentures ou valeurs de la compagnie ; (9) Distribuer les biens de la compagnie parmi ses membres en espèces ; (10) Vendre, améliorer, administrer, développer, échanger, louer, hypothéquer, céder, faire valoir ou autrement gérer l'entreprise ou tout ou partie des biens et droits de la compagnie avec pouvoir d'accepter comme considération des actions, stocks ou obligations de toute compagnie ayant des objets semblables aux siens ; (11) Prendre ou autrement acquérir et posséder des actions dans toute autre compagnie ayant des objets semblables aux siens ou faisant des opérations susceptibles d'être faites de manière à avantager la compagnie ; (12) Faire toutes choses incidentes ou devant aider à la réalisation des susdits objets. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'PARK REALTY COMPANY OF MONTREAL' (LIMITED.)

Constituée en corporation le 26 juin 1907. – – Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

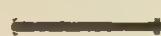
Membres de la corporation :—Robert Bickerdike, gérant, de Summerlea, P.Q., et James A. Ogilvy, jeune, marchand, George Ball, marchand, Ruben Henry Welden, marchand,

John Chesser Murray, agent, et Henry Frigon, agent, tous de Montréal, P. Q., et William Henry Olive, gérant de Westmount, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*)Faire les opérations de courtiers d'immeubles, d'agents d'assurance, et d'agents en général ; (*b*) Acquérir par achat, concession, échange, bail, et d'autre manière disposer de terrains, bâtiments et immeubles de toutes sortes, et y construire, ériger, conduire et entretenir des hôtels, appartements et demeures, boutiques et fabriques ; (*c*) Manufacturer et produire de la vapeur, du gaz et de l'électricité pour la chaleur, la lumière et la force pour les fins de la compagnie, et en vendre l'excédent, subordonnément à tous les statuts et règlements provinciaux et municipaux à cet égard ; (*d*) émettre en paiement de toute propriété ou de tous droits acquis par la compagnie, ou pour services rendus, des actions ordinaires ou privilégiées du capital-actions de la compagnie comme actions acquittées et non cotisables ; (*e*) Appliquer le surplus de ses fonds au rachat de ses propres actions, obligations ou autres valeurs ; (*f*) Acheter ou autrement acquérir et obtenir des licences provisoires ou autre protection concernant des inventions, brevets, marques de commerce, ou noms, dessins, droits d'auteur, qui paraîtront avantageux, ou utiles à la compagnie, et les vendre, accorder des droits exclusifs ou autres les concernant, et autrement en disposer ; (*g*) Demander, ou souscrire, accepter et détenir et disposer de tout stock, débentures ou valeurs de toute compagnie ou corporation, subordonnément aux dispositions de l'article 14 de la *Loi des Compagnies*, (*h*) Acheter, louer ou autrement acquérir, construire, équiper, entretenir et gérer tous les moyens de transport qui seront nécessaires à son industrie ou à ses opérations, et les vendre, louer ou autremene en disposer ; (*i*) Vendre, transférer ou disposer de toute ou d'une partie de l'industrie ou entreprise de la compagnie à toute autre compagnie (développée par la présente compagnie ou non), ou à toute personne, maison ou corporation, et accepter en compensation de toute telle vente, transfert ou cession des actions, débentures, débentures-actions, obligations ou valeurs de toute autre compagnie ; (*j*) Faire tout ce qui sera nécessaire, convenable ou propre à atteindre les fins pour lesquelles la présente compagnie est constituée. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.



'SECURITIES & TRANSFER CORPORATION OF MONTREAL' (LIMITED).

Constituée en corporation le 26 juin 1907. - - - - Capital, $50,000.

Nombre des actions, 500.—Montants de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Harry Ernest Borradaile, courtier, Richard Tuson Heneker, avocat, A. Huntly Duff, avocat, Laurence de K. Stephens, avocat, et John A. Walker, comptable, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Prendre et recevoir en dépôt, aux conditions et pour la rémunération qui seront convenus, des titres, testaments, polices d'assurance, obligations, débentures, ou autres papiers de valeur ou des garanties pour des deniers, bijouteries, vaisselles, ou autre propriété mobilière de toutes sortes, et en garantir la garde en sûreté ; (2) Agir généralemeat comme fondés de pouvoirs, agents, et

aussi comme exécuteurs ou administrateurs lorsqu'ils seront approuvés par un tribunal compétent, pour la transaction des affaires, la gestion des biens, le recouvrement des prêts, loyers, intérêt, dividendes, dettes, hypothèques, débentures, billets, notes, coupons et autres garanties pour de l'argent ; (3) Agir comme agents dans le but d'émettre ou contresigner des certificats de stock, obligations ou autres réconnaissances d'une association ou corporation municipale ou autre, et agir comme agents de transferts et régistrateurs relativement aux dix stock, obligations ou autres engagements : (4) Examiner tout titre aux terrains, tenements ou propriété et en faire rapport ; (5) Pour tous tels services, devoirs et fidéicommis, charger, collecter et recevoir toute rémunération légale, frais ordinaires, charges et dépenses ; (6) Rien de contenu au présent ne conférera à la compagnie le pouvoir de faire des opérations d'une compagnie de prêt. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'GAZETTE PRINTING COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 27 juin 1907. - - - - Capital, $500,000

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Richard White, éditeur, Smeaton White, gérant, Samuel L. Kydd, rédacteur, Thomas M. McCaw, secrétaire, et John Adair, teneur de livres, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Richard White, Smeaton White, et Samuel L. Kydd.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active le commerce fait par la Gazette Printing Company, ainsi que ses entreprises, actif, droits d'auteur, papiers-nouvelles, clientèle et intérêts, et se charger de ses engagements, et les payer au moyen d'actions totalement ou partiellement acquittées ou autrement (2) Imprimer et publier des papiers-nouvelles, livres, brochures, magazines et autres publications ; (3) Exercer l'industrie de l'imprimerie, publication, stéréotypie, gravures, gravure sur bois, litographie, électrotypie, et reliure, et vendre des livres, papiers-nouvelles, magazines et autres publications, et tous articles de marchandise qui s'y rattachent ; (4) Acquérir et entreprendre la totalité ou une partie de la propriété et des engagements de toute personne, compagnie ou corporation engagée dans un commerce que la présente compagnie est autorisée à faire, ou en possession de propriété propre aux fins de la compagnie ; (5) Vendre et disposer des entreprises de la compagnie, ou de toute partie d'icelle pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des parts, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est en totalité ou en partie semblables à celui de la présente compagnie ; (6) Prendre ou autrement acquérir et détenir des parts de toute autre compagnie engagée dans une semblable entreprise ou exerçant une industrie qui pent être avantageuse à la compagnie ; (7) Se fusionner avec toute autre compagnie engagée dans une industrie identique ; (8) Faire toutes autres choses se rattachant aux fins ci-dessus ou propres à les atteindre. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CANADA CONSTRUCTION AND DREDGING COMPANY' (Limited.)

Constituée en corporation le 28 juin, 1907. -- -- – Capital, $60,000.

Nombre des actions, 600.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Jonn Bogert Bartram, avocat ; Frederick Dunlevie, étudiant ; Colin McDougall Bartram, comptable ; Lilian A. Neill, sténographe ; et James Osborne, écuyer, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer une industrie générale de draguage, de travaux de construction, de bâtisses, de contrats, de tonnage et d'une entreprise générale pour l'achat et la vente de marchandises, effets ou terrains ; (2) Exercer toute autre industrie (soit de manufacture ou autre) se rattachant néanmoids à la précédente qui peut paraître à la compagnie susceptible d'être convenablement exercée en rapport avec ses opérations ou qui peut sembler devoir augmenter la valeur des biens et droits de la compagnie ou les rendre avantageux ; (3) Acquérir ou entreprendre, en totalité ou en partie, les opérations, biens et engagements de toute personne ou compagnie faisant des affaires qu'elle est autorisée à faire, ou possédant des biens propres à ses objet ; (4) Demander, acheter ou autrement acquérir des brevets, permis, concessions et autres choses semblables conférant un droit exclusif, non-exclusif ou limité d'emploi, ou tout secret ou autre information se rapportant à quelqu'invention qui peut sembler susceptible d'être employée pour les objets de la compagnie, ou dont l'acquisition pourrait directement ou indirectement tourner à son avantage; employer, exercer, développer ou accorder des permis en rapport avec icelle, ou autrement faire valoir les biens, droits ou information ainsi acquis ; (5) Prendre ou autrement acquérir et posséder des actions dans toute autre compagnie ayant des objets semblables à ceux de la présente compagnie, sujet aux prévisions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (6) Entrer en arrangements avec les autorités municipales, locales ou autres pouvant aider les objets de la compagnie et en obtenir des droits, privilèges et concessions qu'elle croira désirables d'obtenir et les employer, exercer et accomplir ; (7) Etablir et supporter ou aider à établir et à supporter des associations, institutions, fonds, administrations et accommodations devant tourner à l'avantage des employés ou anciens employés de la compagnie (ou de ses prédécesseurs en affaires) les dépendants ou parents de ces personnes, accorder des pensions et gratuités, faire les paiements d'assurance, et souscrire ou garantir les fonds pour des fins de charité ou de bienveillance, pour toute exposition ou pour des objets publics, généraux ou utiles ; (8) Acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir des biens meubles et des droits ou privilèges que la compagnie peut croire nécessaires ou utiles pour les fins de son entreprise et, en particulier, des machines, du matériel et du roulant ; (9) Avancer des fonds aux clients et autres faisant affaire avec la compagnie et garantir l'exécution de contrats par ces personnes ; (10) Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets à ordre, des lettres de change, des connaissements, des mandats et autres effets négociables ou transférables ; (11) Vendre ou céder l'entreprise de la compagnie, ou de partie d'icelle, pour telle considération qu'elle jugera convenable, et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs d'autres compagnies ayant des objets semblables ou en partie semblables aux siens ; (12) Prendre les moyens nécessaires pour faire connaitre les produits de la compagnie et en particulier par le moyen d'annonces dans les journaux, par circulaires, par l'achat et l'exposition d'œuvres d'art ou d'intérêt, par la publication de livres et revues et par des prix, récompenses et gratuités ; (13) Vendre, améliorer, administrer, développer, échanger, louer, céder, faire valoir ou autrement en agir avec tous, ou partie, des biens et droits de la compagnie ; (14) Exécuter toutes ces choses en qualité de principal, agent ou contracteur, soit seul ou avec d'autres ; (15) Faire toutes les choses incidentes ou devant aider à l'obtention des susdits objets ; (16) Solder les dépenses d'organisation et d'agrandissement à même la trésorerie de la compagnie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE ONTARIO TIMBER AND LAND COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 29 juin 1907. - - Capital, $100,000,

Nombre des actions, 1,000 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John Henry Fairbanks, agent pour les huiles, de Petrolia, Ont., William Daniel Lummis, marchand de bois, de Toronto, Ont., et James Henry Kittermaster, gérant de compagnie de prêt ; Charles Orrin Stillman, agent pour les huiles, et Frederick Forsyth Pardee, avocat, tous de Sarnia, Ont., et John Blair Pardee, contracteur, du Sault Sainte-Marie, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Sièges social :—Ville de Sarnia, Ont.

Objets de la compagnie :—Faire le commerce de marchands de bois, propriétaires de scieries et cultivateurs de bois ; acheter, vendre, cultiver, préparer pour le marché, manipuler, importer, exporter et faire le commerce de bois de construction et de bois toutes espèces, manufacturer et faire le commerce d'objets de toute sorte dans la de manufacture desquels le bois de construction ou le bois sont employés, acheter et céder des permis ou concessions de coupe de bois, et faire des opérations en qualité de propriétaires de vaisseaux et de voituriers par terre et par mer et, en autant qu'il sera jugé nécessaire, exercer l'industrie de marchands généraux ; couper, nettoyer, planter et exploiter les terrains boisés et faire toute autre opération se rattachant à celles ci-dessus ou devant rendre profitable ou augmenter la valeur des biens ou droits de la compagnie pour le temps présent. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 2 juillet 1907, à la compagnie dite

'THE PACIFIC COAL COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de changer le nom de la dite compagnie en celui de

'BANKHEAD MINES, LIMITED.'

'RESOURCES PUBLISHING COMPANY' (LIMITED).

(Reconstitution en corporation.)

Constituée en corporation le 3 juillet 1907. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Edouard Fabre Surveyer, avocat, Alexandre Chase-Casgrain, avocat, Joseph William Weldon, avocat, et Stephen John LeHuray, comptable, tous de Montréal Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membre dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*)—Publier, imprimer, relier, manufacturer, émettre, acheter, vendre, et autrement rendre profitable le commerce de livres. magazines, publica-

tions, papiers-nouvelles, brochures, cartes-géographiques, cartes marines, gravures, litographie, gravures à l'eau forte, gravures sur bois, électrotypie, images et illustrations coloriées ou non coloriées, et au moyen de procédé ou procédés maintenant connus ou qui peuvent à l'avenir être découverts ou inventés ; et généralement exercer l'industrie de l'imprimerie, reliure, lithographie, stéréotypie, gravure et publication ; (*b*) Exercerl'industrie de publicité en général comme entrepreneurs ou agents; (*c*) Acheter ou autrement acquérir la propriété et l'actif de l'industrie actuellement exercée par la " Resources Publishing Company " (limitée), et les payer au moyen d'actions totalement acquittées de cette compagnie ou autrement ; (*d*) Bâtir, construire, ériger, acheter, prendre à bail, louer ou autrement se procurer tous bâtiments, bureaux, boutiques, matériel, machinerie ou autres choses nécessaires ou utiles pour les fins de la compagnie ; (*e*) Vendre, louer ou autrement disposer de la propriété et des entreprises de la compagnie ou de toute partie d'icelles, et particulièrement pour des parts, débentures, obligations ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie ; (*f*) Acheter et acquérir et posséder, détenir, hypothéquer, engager, vendre et émettre avec ou sans garantie, des actions, débentures et obligations de toute corporation engagée dans un commerce semblable à celui de cette compagnie, et se fusionner avec toute compagnie constituée en Canada pour exercer une industrie semblable ; et acquérir par achat, bail ou autrement, et gérer et exploiter la propriété, les entreprises et l'industrie de toute corporation semblable et les payer en deniers comptants, parts, obligations ou valeurs de la compagnie ; (*g*) Demander, obtenir, enregistrer, acheter, prendre a bail ou obtenir par licence ou droit régalien ou autrement acquérir et détenir, utiliser, posséder, exploiter et introduire et vendre, céder ou autrement disposer de tous droits d'auteur, marques de commerce, noms de commerce, brevets d'invention, améliorations et procédés enregistrés ou autrement, utiles à l'entreprise de la compagnie, et utiliser, exercer, développer accordes des licences en rapport avec l'entreprise, ou autrement rendre profitables ces noms de commerce, marques de commerce et inventions, licences, procédés et autres choses semblables ou toute propriété ou droit identiques ; (*h*) Acquérir la clientèle, propriété, droits et actif et se rendre responsable du passif de toute personne, maison ou compagnie endettée, envers la compagnie, ou faisant un commerce semblable à celui de cette compagnie, et les payer en deniers ou en valeurs de la compagnie ou autrement ; (*i*) Aider de toute manière toute corporation, dont les parts du capital-actions, bons ou autres obligations sont détenues, ou sont d'une façon quelconque garantie par la compagnie, et faire tous actes et toutes choses pour la conversation et protection, amélioration ou augmentation en valeur de toutes ces parts du capital-actions, bons ou autres obligations, et faire tous actes et toutes choses en tout temps dans le but d'augmenter la valeur de chacune de ces fins ; (*j*) Agir comme agent pour tout individu, compagnie ou corporation exerçant une industrie en tous points identique ou qui peut convenablement se rattacher à celle décrite comme ci-dessus ; (*k*) Faire tous actes et toutes choses nécessaires, propres ou convenales à l'accomplissement de l'entreprise ou propres à atteindre l'un ou plusieurs des objets dans le présent énumérés ou qui seront ou pourront en aucun temps sembler nécessaire pour la protection ou bénéfice de la corporation, soit comme détenteur ou intéressée dans toute propriété ou autrement. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE SHAWINIGAN FALLS REAL ESTATE COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 3 juillet 1907. - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John Edward Aldred, financier, Howard Murray, comptable, William Stephen Hart, comptable, John Abbet Wells, électricien, et Julian Cleveland Smith, électricien, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—John Edward Aldred, Howard Murray et Stephen Hart.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter, detenir, développer, vendre, louer, engager, hypothéquer, échanger, améliorer et autrement disposer des biens-fonds et immeubles, ou de tout intérêt et droit en iceux, et toutes autres propriétés, mobilières et immobilières ; (*b*) Eriger et construire des maisons, bâtiments ou travaux de tous genres sur les terres de la compagnie, ou sur d'autres terres , reconstruire, agrandir, changer ou améliorer les maisons, bâtiments ou travaux qui existent aujourd'hui sur ses terrains ; subdiviser, améliorer ou développer les terres pour la vente ou autrement ; ouvrir des chemins, rues et autres facilités sur ces terres, et faire et exécuter toutes choses utiles et nécessaires pour leur développement et amélioration ; (*c*) Acheter ou acquérir d'individus toute industrie du même genre, et acheter ou acquérir tout intérêt ou contrôle dans toute industrie du même genre que celle de la présente compagnie, et la payer en deniers comptants, ou en actions de la présente compagnie ; (*d*) Partage les profits, se fusionner ou coopérer avec toute personne ou compagnie engagée ou se proposant de s'engager dans toute industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer, acquérir, compléter, ou disposer de contrats, ou d'arrangements concernant ou se rapportant à l'inquisition, achat, vente, location, cession, hypothèque sur bien-fonds ou sur propriété mobilière ou de bâtisses ou améliorations s'y rapportant et faire à commission ou autrement les opérations générales d'un agent d'immeubles ; (*e*) Acquérir par achat, bail ou autrement des emplacements de moulin, des concessions de bois, des privilèges hydrauliques, et droits riverains pour les fins de la compagnie et les vendre ou louer. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE STRONG LUMBER COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 3 juillet 1907. - - - - Capital, $200,000.

Nombre des actions, 2,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Thomas F. Strong, marchand de bois, d'Ogdensburg, N.-Y., E.-U. A. ; George Gordon, marchand de bois, de Sturgeon Falls, Ont. ; Henry John Bartlett, marchand de bois, d'Orillia, Ont. ; William Foster, comptable ; et Harry Vigeon, comptable, tous deux de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeur provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer en Canada et ailleurs l'industrie de fabricants et marchands de bois et de manufacturiers de bois dans toutes ses branches, et toute autre opération s'y rattachant ; (2) Exercer en Canada et ailleurs l'industrie dans toutes ses branches de manufacturer le bois de pulpe, la puple, le papier et autres produits s'y rattachant ; (3) Exercer l'industrie de marchands généraux, propriétaires de quais et d'entrepôts ; (4) Construire, affrêter, acquérir et naviguer des bateaux à vapeur et autres vaisseaux ; (5) Bâtir, acquérir et opérer des scieries et manufactures, des élévateurs et moulins ; acheter, faire le commerce et disposer de leurs produits ; (6) Manufacturer et vendre, soit en vertu de lettres patentes ou autrement des préservatifs pour le bois de construction, le bois en grume, les bateaux à vapeur et autres vaisseaux, et toutes les embarcations sujettes à immersion prolongée sous l'eau ; (7) Rechercher le pétrole et le gaz naturel, opérer des puits

de pétrole et disposer de leurs produits ; (8) Développer, posséder et opérer des dépôts de marbre, ardoise, graphite, mica, ciment et argile réfractaire, de carrières de pierre et chaux, et construire les travaux et bâtises nécessaires ; (9) Produire et manufacturer de l'électricité dans le but d'éclairer, chauffer et fournir la force motrice nécessaire pour les objets de la compagnie ; (10) Acquérir, louer et céder des terres, limites forestières, permis de coupe de bois, propriétés hydrauliques, bâtisses, docks, quais, fourgons, voitures, objets, effets et marchandises, et autres biens mobiliers et immobiliers ; (11) Ponr les fins de son entreprise et dans le but de l'augmenter, construire et opérer des tramways, des aiguilles ou voies d'évitement sur la propriété de la compagnie ; (12) Aider et assister au moyen de bonus, d'avances de fonds ou autrement, avec ou sans garantie, les colons et ceux qui se proposent de devenir colons sur les terres appartenant à, ou vendues par, la compagnie, ou dans le voisinage de ces terres et, en général, promouvoir l'établissement des dites terres ; (13) Acheter ou autrement acquérir, entreprendre et assumer tout, ou partie, des valeurs, de l'entreprise, des biens, privilèges, contrats, droits, obligations et engagements de toute personne ou compagnie faisant des opérations qu'elle est autorisée à exercer ; (14) Acquérir par le moyen d'achat, contrat ou autrement, utiliser et employer toutes les concessions, droits et privilèges qui peuvent être donnés ou accordés par tout état, province, municipalité, corps législatif ou autre autorité en rapport avec les objets ou pouvoirs de la compagnie ; (15) Demander et obtenir be tout état, province, municipalité, gouvernement, corps législatif ou autre autorité, la confirmation, l'enregistrement, la protocolisation, ou autre reconnaissance de la compagnie, de ses pouvoirs, fins et objets, et de tels droits, pouvoirs, concessions, privilèges et franchises additionnels qui peuvent être jugés nécessaires ou utiles afin de permettre à la compagnie de se conformer aux lois, ordonnance, décrets, règlements ou autres exigences ; (16) Louer, vendre, ou autrement disposer des biens et valeurs de la compagnie, on d'aucune partie d'iceux, pour telle considération qu'elle jugera convenable, y compris des actions, débentures ou valeurs d'autres compagnies ; (17) Avoir ses assemblées et tenir ses livres en dehors du Canada, excepté lorsque la loi y pourvoiera autrement ; (18) Faire tous les actes, exercer tous les pouvoirs et faire toutes les transactions se rattachant aux objets pour lesquels la compagnie est constituée et qui sont nécessaires pour lui permettre de conduire son entreprise d'une manière profitable ; (19) Faire toutes, ou aucunes, de ces choses en Canada ou ailleurs en qualité de principaux, agents ou procureurs ; (20) Exercer les susdits pouvoirs, de même que les pouvoirs énumérés dans la clause 19 de l'*Acte des Compagnies* sans obtenir, au préalable, un vote des actionnaires ; (21) Acquérir, posséder, céder et disposer des actions dans toute compagnie d'estacades, d'amélioration de rivières ou autres de même nature. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE TORONTO AUTO-TRANSIT COMPANY,' (Limited)

Constituée en corporation le 3 juillet 1907. - - Capital, $145,000.

Nombre des actions, 1,450 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George William Verral, gentilhomme, George William Verral, jeune, entreposeur, Charles Edward Verral, loueur de voitures, Sarah Elliott, sténographe, et James Balsdon, teneur de livres, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Prendre, transporter et porter des voyageurs et autres personnes sur ou en chars, voitures de place, drags, cabs, omnibus, carrosses, wa-

gons et autres véhicules ou moyens de transport, tirés, mus ou poussés par la force et le pouvoir d'animaux, l'électricité, la vapeur ou autre force motrice, et par les moyens susdits prendre, porter, transporter, et délivrer tous effets, meubles, marchandises, malles, bagages, paquets ou valeurs qui pourront leur être confiés pour être transportés d'un endroit ou un autre; (*b*) Passer contrat avec des compagnies de chemins de fer, compagnies de messageries, compagnies ou propriétaires de bateaux à vapeur, propriétaires de diligences ou de wagons et autres pour le transport et la livraison d'effets, meubles, marchandises, malles, paquets de bagage ou valeurs d'un endroit à un autre, et coopérer dans l'entreprise et exercer l'entreprise comme susdit en rapport avec ces compagnies, maîtres, et propriétaires comme susdit; (*c*) Acheter, acquérir, construire, noliser, entretenir et exploiter des bateaux à vapeur, navires et chaloupes; (*d*) Acheter, acquérir, manufacturer, construire, modifier, réparer, vendre et disposer de chars, voitures de place, drags, cabs, omnibus, carrosses, wagons et autres véhicules et moyens de transport, tirés ou mus par la force et pouvoir d'animaux, l'électricité, la vapeur et autre force motrice et la machinerie s'y rattachant ou employée avec iceux, et construire, faire et entretenir tous travaux nécessaires et à propos, fabriques, boutiques, bâtiments et commodités nécessaires pour la bonne exécution de l'entreprise et de l'industrie par le présent autorisée ou qui s'y rapporte; (*e*) Construire, améliorer, entretenir, travailler, gérer, exécuter ou contrôler toutes routes, chemins, tramways, embranchements ou garages, ponts, réservoirs, cours d'eau, quais, entrepôts, magasins, et autres travaux, y compris tramways sur les terres possédées ou contrôlées par la compagnie bâtiments et commodités qui peuvent paraitre de nature à favoriser le progrès de la compagnie, et contribuer ou autrement aider ou prendre part à la construction, amélioration, entretien, exploitation, gérance, application ou contrôle d'iceux; (*f*) Exercer toute autre industrie, manufacturière ou autrement qui paraîtra à la compagnie avantageuse à son industrie ou de nature à accroître la valeur ou rendre plus profitables ses droits et propriétés; (*g*) Acquérir ou entreprendre la totalité ou toute partie de l'entreprise, propriété et passif de toute personne ou compagnie exerçant une industrie semblable à celle de la compagnie, ou possédant des propriétés convenables aux fins de la compagnie; (*h*) Acheter, prendre à bail, ou en échange, louer ou autrement acquérir, toute propriété personnelle, et tous droits et privilèges que la compagnie pourra croire nécessaires ou convenables pour les fins de son industrie, et particulièrement toute machinerie, outillage et fonds de commerce; (*i*) Prendre ou autrement acquérir et détenir des actions dans toute autre compagnie ayant un but semblable à celui de cette compagnie, ou exerçant une industrie de nature à être administrée de façon à rapporter directement un bénéfice à la compagnie, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de *La loi des compagnies*: (*j*) Faire des conventions avec tout autorité, municipale, locale, ou autrement nécessaires aux objets de la compagnie, ou d'aucun d'eux, et obtenir de telle autorité les franchises, droits, privilèges et concessions que la compagnie croira désirables d'obtenir et de faire, exercer, et se conformer à telles conventions, franchises, droits, privilèges et concessions; (*k*) Vendre et disposer de l'entreprise de la compagnie ou de toute partie d'icelle pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des parts, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie; (*l*) Faire toutes autres choses se rattachant aux fins ci-dessus ou propres à les atteindre. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE CANADA MAPLE EXCHANGE' (Limited).

Constituée en corporation le 4 juillet 1907. - - - Capital, $45,000.

Nombre des actions, 900—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Alexander Wardrope McKay Cotton, avocat, Louis Milton Fresco, commis, Hugh Horace Brodie, avocat, Walter Henry Crabbe, commis, et Aron Bodenweiser, agent financier, tous de Montréal, Qué., et William Ulric Cotton, avocat, de Cowansville, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acquérir et acheter l'actif et la clientèle de l'entreprise actuellement exercée à Montréal par George R. Small sous le nom de "The Canada Maple Exchange" comme industrie active, y crompris toutes créances, patentes, marques de commerce, etc., etc., et d'émettre en paiement des actions acquittées de la compagnie ; (2) Exercer l'industrie de la fabrication du sucre d'érable, sirop d'érable et confiseries et gommes de toutes espèces et exercer toute industrie nécessaire ou se rattachant aux fins de la compagnie ; (3) Conclure des arrangements au sujet de la fusion des intérêts ou pour le partage des profits avec toute personne ou compagnie exerçant ou étant engagée dans toute industrie ou entreprise pour laquelle la compagnie est constituée, le tout subordonnément aux dispositions de la *Loi des compagnies* ; (4) Acquérir par achat ou autrement et détenir et disposer des parts, obligations et garanties de toute compagnie exerçant une industrie semblable à celle de cette compagnie, subordonnément toujours aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (5) Généralement faire toutes choses qui peuvent être utiles ou avantageuses à la compagnie, et à l'exercice de l'une quelconque de ses entreprises. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'DUFRESNE AND LOCKE' (Limited).

Constituée en corporation le 4 juillet 1907. - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Oscar Dufresne, gérant, et Thomas Dufresne, manufacturier, tous deux de Maisonneuve, Qué. ; et Pierre de Grosbois, teneur de livres, et Jacques Niéuwenhuyzen, contremaître, tous deux de Montréal, Qué., et Philibert Leprohon, conducteur de moulin, de Tétraultville, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Ville de Maisonneuve, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire le commerce et exercer l'industrie de tanneurs et de manufacturiers et commerçants en gros et en détail de cuirs, bottes, chaussures, matériaux à chaussures et de toutes autres espèces d'articles en cuir ; (*b*) Acquérir, prendre comme industrie active et faire le commerce de manufacturiers de bottes et chaussures aujourd'hui exercé à Maisonneuve sous la raison sociale "Dufresne et Locke" et émettre en paiement de cette industrie des parts totalement acquittées ou actions non cotisables du capital-actions de la compagnie ; (*c*) Acquérir, détenir, posséder du stock, des obligations ou débentures de toute autre compagnie identique à la présente compagnie, subordonnément toujours aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*d*) S'unir à toute autre personne, maison ou compagnie exerçant une industrie identique à celle pour laquelle la présente compagnie est formée ; (*e*) Vendre et transporter la totalité ou une partie de l'entreprise de la compagnie à toute personne, maison ou compagnie et recevoir et accepter comme

compensation du stock, des obligations, débentures ou autres valeurs que les directeurs de la compagnie jugeront à propos ; (*f*) Rémunérer toute personne, maison ou compagnie pour services rendus ou à rendre pour placer ou aider à placer ou garantir le placement de toutes parts dans le capital-actions de la compagnie, ou toutes débentures ou valeurs de la compagnie, ou se rattachant à la formation ou développement de la compagnie, ou la conduite de ses affaires, et les payer par l'émission de parts totalement acquittées du capital-actions de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE PORT ARTHUR ELEVATOR COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 4 juillet 1907. - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Lyman Oliver Dowring, comptable, Ralph Henry Moore, comptable, Robert Thomas Evans, marchand de grains, Loy M. Pugh, marchand de grains, et Elbert Walter Kneeland, marchand de grains, tous de Winnipeg, Man.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—City de Winnipeg, Man.

Objets de la compagnie :—Posséder, louer, acheter ou acquérir un élevateur terminal ou des élévateurs, un entrepôt ou des entrepôts, à Port Arthur, dans la Province d'Ontario, ou ailleurs en Canada ; acquérir au moyen d'achat ou autrement les terrains nécessaires pour faire des routes en rapport avec tels élévateurs ou entrepôts ou autrement ; construire des docks et exécuter des travaux de draguage et autres travaux ; recevoir du grain et employer tel élévateur ou élévateurs, entrepôt ou entrepôts ; avancer les prix du frêt sur le grain reçu pour emmagasinage ; assurer ce grain et, en général, faire toutes les choses nécessaires pour la conduite, l'administration et l'emploi de tel élévateur ou élévateurs, entrepôt ou entrepôts. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 4 juillet 1907, à la compagnie dite

'THE IMPERIAL OIL COMPANY' (LIMITED).

A l'effet d'augmenter le capital de la dite compagnie de $1,000,000 à $6,000,000, par addition de 50,000 actions de $100 à son capital actuel.

'CANADIAN LITHOGRAPHIC STONE COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 5 juillet, 1907. - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Robert Bennett Hutcheson, notaire, Frederick William Hubbard, avocat, et William J. Ross, commerçant, tous de Westmount, P.Q., et Louis Gosselin, avocat, et Eva C. Sissons, teneur de livres, tous deux de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Robert Bennett Hutcheson, William J. Ross et Frederick William Hubbard.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir légalement des terrains, claims, mines, carrières et autres immeubles et droits immobiliers, et les utiliser, détenir et en disposer de toute manière légale ; (*b*) Faire des opérations minières, de fonte, d'affinage et de réduction, et faire la recherche de minéraux, minérais et autres valeurs ; (*c*) Manufacturer, développer, utiliser en quelque manière que ce soit les produits des mines, terres minérales, carrières et autres dépôts semblables, et de toutes façons se rattachant aux autres opérations de la compagnie, acquérir et développer des concessions de bois, coupes de bois et approvisionnements de chantier ; (*d*) Acquérir et développer des pouvoirs hydrauliques et cours d'eau pour la production de l'énergie électrique, propre à l'éclairage, le chauffage, la force motrice et autres utilités, la distribuer ou la transporter au moyen de tuyaux, lignes ou conduites, et vendre ou autrement disposer, selon que la compagnie jugera convenable, tout excédent d'énergie électrique ainsi produite ; (*e*) Acheter, construire et autrement acquérir et posséder des bateaux et navires de toutes descriptions, mus par la vapeur, l'électricité ou autre force motrice ; aussi des tramways et voies ferrées ou autres devant être mus par la vapeur, l'électricité ou autre force motrice ; mais seulement en rapport et se rattachant aux autres opérations de la compagnie ; et seulement sur la propriété possédée par la compagnie ou dont elle a le contrôle, et à ces fins construire et posséder des docks, quais, entrepôts, stations, débarcadères et gares ; (*f*) Construire, acheter ou autrement acquérir des magasins, logements, hôtels, salles et lieux de réunion à l'usage des employés et les utiliser ou en disposer comme elle l'entendra ; (*g*) Faire telles autres affaires et choses qui peuvent être nécessaires ou propres au bon et complet exercice d'aucun des pouvoirs et droits ci-dessus spécifiés, y compris le droit d'acquérir comme stock payé dans la compagnie les droits, pouvoirs et propriétés de personnes et compagnies, comprenant le stock ou les parts dans toute autre compagnie jouissant de semblables pouvoirs, objets et privilèges en paiement d'actions acquittées de la compagnie ou autres bonnes et valables compensations, sauf toujours les dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies.* La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CARNEPAC STOCK FOOD COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 5 juillet, 1907. - - - - Capital, $200,000.

Nombre des actions, 2,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Grigg Douglas, marchand de grains ; Thomas James Douglas, marchand de grains ; et Joseph Brown, paqueur de porc ; tous de Winnipeg, Man. ; Robert Andrew Douglas, marchand d'appareils, de McGregor, Man. ; et james Cathcart Simpson, courtier, de Virden, Man.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—William Grigg Douglas, Thomas James Douglas et Robert Andrew Douglas.

Siège social :—Cité de Winnipeg, Man.

Objets de la compagnie :—Pour les fins et objets d'acheter, vendre et trafiquer en toutes sortes de commodités, produits et marchandises et exercer l'industrie de marchands généraux et de manufacturiers de provisions de choix et autres, de remèdes et produits agricoles ; d'acquérir, posséder, acheter, vendre, aliéner et hypothéquer des

biens mobiliers et immobiliers et des garanties de toute espèce, des droits d'auteur, des marques de commerce et des brevets d'invention ; d'acquérir, entreprendre ou disposer de tout, ou de partie, de l'entreprise ou des biens de toute personne ou compagnie faisant des affaires semblables ou exercant, en général, une industrie mercantile, de manufacture, d'agriculture, d'agence, d'entrepôt, de contrat, de propriétaires de quais ou de vaisseaux en tant qu'il pourra être nécessaire en rapport avec l'entreprise de la compagnie comme marchands généraux et manufacturiers, tel que ci-dessus mentionné. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'HENRY J. SIMS COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 5 juillet, 1907. - - - - Capital, $150,000.

Nombre des actions, 1,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Henry Joseph Sims, marchand, Edgard Robert Sims, commis ; Frederick George Sims, commis ; William Pickerel Shannon, capitaliste ; et John Inkerman McCraken, avocat, tous d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—Exercer l'industrie de chapeliers, marchands de fourrures, manufacturiers et commerçants de vêtements et marchandises en fourrures et à ces fins assumer la dite entreprise de Henry J. Sims et compagnie et la payer au prix de cinquante mille dollars en actions complètement acquittées de la compagnie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE UNITED STATES & BRITISH COLUMBIA TIMBER COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 5 juillet 1907. - - - - Capital, $2,500,000

Nombre des actions, 25,000.—Montant de l'action $100.

Membres de la corporation :—Richard Bedford Bennett, avocat ; William Pentlowe Taylor, avocat ; William Henry McLaws, avocat ; John Burling Robert, étudiant en loi ; et William MacGibbon, commis, tous de Calgary, Alta.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Calgary, Alta.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, acheter, vendre, trafiquer et faire le commerce de toutes espèces de bois de construction et bois en grume scié, carré et équarris, de billots, bois de pulpe, traverses, d'empillement, de bardeaux, de lattes et de poteaux de téléphone, poteaux de clôture, combustible, bois et tous autres produits de la forêt et tous les autres articles et matériaux dans lesquels le bois de construction, le bois en grume ou le bois est employé ; et toute espèce de briques, pierres, quincailleries, chaux, ciment, marbre, tuiles, fer, charbon, outils, appareils et machines ; (*b*) Acquérir par achat, bail, don, échange ou autrement, posséder, vendre, hypothéquer, ériger, construire, avoir en propre, équiper, améliorer, opérer,

contrôler et entretenir des scieries, moulins à planer, manufactures pour travailler le bois et autres, des cours de bois de chauffage, et de bois en grume, des entrepôts, élévateurs, magasins, maisons, bureaux et bâtisses de toute sorte, de manufactures, de réfrigérateurs et leur matériel, de fonderies, fourneaux, d'usines, de moulins, de carrières, de cours à briques, de fours à chaux, d'usines à ciment, de fours à charbon, d'usines à réduction, de mines de charbon et autres de toute espèce, de dépôts minéraux, du matériel, des bouilloires, des engins, des machines, des fournitures, appareils et accessoires des ouvrages électriques, de réfrigérateurs, et autres chars, engins, abattoirs, cours pour les animaux, voies d'évitement, voies, aiguilles et facilités d'expédition, quais, docks, embarcations, estacades, canaux, aqueducs, viaducs, bateaux à vapeur, navires, vaisseaux, chalands, barges et autres biens et embarcations de toute sorte et espèce, les travaux, bâtisses, machines, outils, matériel et commodités qui peuvent contribuer à augmenter les intérêts de la compagnie et contribuer ou autrement, assister ou aider dans leur acquisition, construction, équipement, amélioration, exécution, administration, opération ou contrôle ; (*c*) Acquérir par bail, achat, don, échange, ou posséder autrement, développer, vendre, hypothéquer ou autrement disposer de terrains forestiers possédés en franc-alleu ou à titre de bail, des ceintures ou limites, des terrains d'élevage, des terres minières et autres, du bois de toute espèce à part des terres, des permis de couper le bois, des emplacements de moulins, des forces et privilèges hydrauliques, des droits riverains et autres biens mobiliers, et immobilier droits, franchises, servitudes et privilèges qui peuvent être considérés nécessaires, désirables et utiles pour les objets de la compagnie ; (*d*) Acheter, louer ou autrement acquérir, construire, équipper, contrôler, entretenir, et opérer les facilités de transport, par eau ou par terre, qui peuvent être nécessaires ou utiles pour faire les opérations de la compagnie, les vendre, louer, hypothéquer ou en disposer autrement ; exécuter des contrats, acheter, louer, ou autrement acquérir, posséder, équipper, opérer, entretenir et contrôler des tramways, des chemins de fer pour charroyer les billots, les utiliser au moyen de force de chevaux, électrique, mécanique ou autre force motrice, et exercer l'industrie de voituriers de passagers, objets, effets et marchandises, imposer et percevoir des droits sur ces articles ; exécuter des contrats avec des personnes ou compagnies relatifs à l'échange du trafic, les travaux communs ou autres, ainsi qu'il sera jugé convenable ; (*e*) Acquérir, posséder, développer et opérer des forces motrices hydrauliques et à vapeur, du matériel électrique et autre aux fins de produire et accumuler de l'électricité et des forces motrices électriques ou autre agent semblable pour la production de la lumière, de la chaleur et du pouvoir moteur pour les objets de la compagnie, et le droit de vendre ou autrement disposer du surplus dont elle n'aura pas besoin, le fournir pour des fins d'éclairage, de chaleur et de force motrice aux personnes, compagnies ou corporations à telles conditions qui pourront être adoptées ; pourvu que les susdits pouvoirs, quand ils seront exercés en dehors des biens de la compagnie, deviendront sujets aux lois et règlements provinciaux et municipaux à cet égard ; construire et opérer des télégraphes, et des lignes de téléphones et tramways sur les biens possédés ou loués par la compagnie ; (*f*) Demander, bréveter, enregistrer, acheter, louer ou prendre un permis au moyen de royautés, acquérir autrement, détenir, employer, posséder, opérer, introduire, vendre, transporter ou autrement céder des marques de commerce, des noms de commerce, des brevets d'invention, des améliorations et procédés sous enregistration ou autrement utiles aux opérations de la compagnie, les employer, exercer, développer et accorder des permis ou autrement faire valoir ces marques de commerce, noms de commerce, brevets d'invention, améliorations, procédés et autres choses semblables, ou ces biens ou droits ; (*g*) Acquérir, par achat, bail ou autrement des biens meubles et immeubles, la clientèle, les franchises, droits, privilèges, contrats et valeurs de toute espèce utiles pour les opérations de la compagnie, a telles conditions jugées convenables, des individus, sociétés ou corporations, soit comme compagnie active ou non, et les payer en espèces, partie espèces, en actions pleinement ou partiellement libérées, en obligations et autres valeurs de la compagnie ou autrement ainsi qu'il sera convenu, les

céder en totalité ou en partie ; (*h*) Exercer toute autre industrie semblable, soit de manufacturer, vendre ou autrement, susceptible d'être convenablement exercée en rapport avec l'entreprise de la compagnie ou propre à augmenter la valeur et à bénéficier ces biens ou droits en rapport avec ses opérations (*i*) Faire des opérations en qualité de contracteurs et marchands, agents généraux et à commission, et transiger toute affaire qui pourra aider aux intérêts de la compagnie, prendre part à toute affaire ou transaction, soit en société ou autrement, avec toute personne, société, association, corporation ou compagnie ; (*j*) Employer les fonds de la compagnie pour acheter du stock d'autres corporations, ou après avis, payer le stock ainsi acquis au moyen d'actions pleinement ou partiellement libérées, vendre, posséder, ré-émettre et céder les actions ainsi acquises, sujets toujours à l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*k*) Faire de sarrangements pour la fusion des intérêts ou le partage des profits avec les personnes ou compagnies exerçant des opérations ou transactions qu'elle est autorisée à exercer ou à faire, le tout sujet aux prévisions de la *Loi des compagnies* ; (*l*) Prendre, acquérir et posséder des garanties de toute nature et espèce, mobilières ou immobilières, pour les dettes, engagements ou obligations envers la compagnie encourrus ou devant être encourrus à l'égard de ses intentions et objets, les acquitter ou en disposer de la manière qu'il sera jugé préférable ; (*m*) Emettre et distribuer, en guise de capital pleinement libéré, des actions sur le capital de la compagnie, en considération d'ouvrage fait, de garanties données ou convenues d'être données, ou pour services rendus ou convenus d'être rendus en rapport avec les objets de la compagnie, y compris les services rendus ou à être rendus à la compagnie par ses promoteurs ; (*n*) Distribuer les biens de la compagnie, sujet à l'approbation des actionnaires ; (*o*) Vendre ou céder les biens moulins, valeurs, entreprises et opérations de la compagnie, en totalité ou en partie, pour telle considération qu'elle jugera convenable, et en particulier pour du stock, des obligations, débentures ou autres valeurs de compagnies ayant des objets semblables aux siens et partager parmi les actionnaires sous forme de dividende l'argent, le stock, les obligations ou les garanties ainsi reçus ; (*p*) Avancer des fonds aux clients et autres faisant affaire avec la compagnie et garantir l'exécution de contrats par ces personnes ; employer les fonds de surplus de la compagnie au rachat de ses propres actions, obligations ou débentures de telle manière qu'il pourra être décidé de temps en temps ; (*q*) Accepter en paiement d'ouvrage fait par la compagnie du stock, des actions, des obligations, des débentures ou autres valeurs d'autre compagnies ; (*r*) Aider au moyen de garanties, endossements, avances et autrement les compagnies dont les actions sur le capital ont été acquises tel que prévu dans les présentes et sont en la possession de la présente compagnie ou avec lesquelles elle peut être en relation d'affaires ; (*s*) Tenir des assemblées des actionnaires, autre que celles requises par la *Loi des compagnies*, ailleurs en Canada qu'à son bureau principal ; (*t*) Exécuter tout, ou partie des susdits objets en qualité de principaux, agents ou en société ou conjointement avec d'autres personnes, sociétés, associations ou compagnies, ou dans toute partie du monde : (*u*) Faire toutes autres choses incidentes ou devant aider à la réalisation des susdits objets. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE ARGENTEUIL LUMBER COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 11 juillet 1907. - - - Capital, $90,000.

Nombre des actions, 900—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George Halsey Perley, commerçant de bois, George Albert Scott, teneur de livres, et le Révérend Henry Jekill, clerc dans les Ordres Sacrés, tous trois de la cité de Montréal, Qué., et Joseph Edgar Seale, marchand en général, et John Pitcairn Middleton, contremaître de moulin, tous deux de Morin Flats, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—George Halsey Perley, Joseph Edgar Seale et George Albert Scott.

Siège social :—Morin Flats, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer par tout le Canada et ailleurs l'industrie d'exploitants de bois, de marchands de bois et de fabricants de bois de construction et de service de toutes sortes, et toute autre industrie qui s'y rattache, y compris la manufacture de meubles, portes, chassis, et tous autres produits composés de bois, et objets de bois ou par la distillation du bois ou par procédé chimique ou autre ; et aussi l'industrie de fabricants et manufacturiers de pulpe, bois de pulpe, papier de pulpe, et tous autres produits provenant du bois ou matériaux de bois, soit par la distillation du bois, ou autre procédé chimique appliqué au bois ou bran de scie ; et aussi l'industrie de propriétaires de quais, expéditeurs, propriétaires et commerçants de vaisseaux en tant qu'il sera jugé nécessaire pour les fins de la compagnie ; et pour toutes ou aucune des fins de la compagnie, acheter, détenir, donner à bail ou autrement acquérir ou posséder, en Canada ou ailleurs, toutes terres à bois, permis ou droits d'abattre du bois de construction, des cours à bois, emplacements de moulins et de fabriques, bateaux, bateaux à vapeur, véhicules, articles, objets ou marchandises, et propriété mobilière et immobilière, et de temps à autre améliorer, développer, hypothéquer, échanger, vendre, céder, faire valoir ou en disposer en totalité ou en partie et établir des boutiques ou magasins sur les dites terres et propriétés, et acheter et y vendre des marchandises en général,—tout ce qui précède en tant que nécessaire pour permettre à la compagnie de continuer ses affaires et de faire usage de la propriété de la compagnie pour les fins de ses affaires à quelque endroit que ce soit ; (*b*) Construire, ou aider ou souscrire à la construction, entretien, et amélioration de chemins, docks, jetées, barrages, viaducs, aqueducs et autres ouvrages et bâtiments nécessaires et convenables aux fins de la compagnie ou pour ses opérations ; construire, affréter et employer des vaisseaux pour les fins déjà mentionnées et dans le but de transporter les produits des moulins à tout endroit en Canada ou ailleurs, et aussi, construire, ériger, maintenir et exploiter l'outillage, les machines, maisons, bâtiments et travaux pour la génération et production de l'électricité pour fins d'éclairage, chauffage ou pour faire fonctionner les moulins, bâtiments, plates-formes, docks, outillage, machines et autres travaux appartenant à la compagnie ; (*c*) Acheter ou acquérir de toute personne ou personnes, corporation ou corporations, la totalité ou une partie des affaires, actif, propriétés, privilèges, terres, droits ou contrats, en quelque endroit que ce soit, de telle personne ou personnes ou corporations engagées dans une industrie semblable à celle de la compagnie, ou possédant des propriétés convenables à ses fins ; (*d*) Acheter ou autrement acquérir l'entreprise, ou les affaires de toute compagnie ayant des fins identiques à celles de cette compagnie, ou la totalité ou une partie de l'actif ou du passif de telle compagnie ; (*e*) Faire, répartir et donner en paiement ou en échange, en tout ou en partie pour tout commerce, clientèle, entreprise, biens mobiliers ou immobiliers, propriétés, droits, permis, privilèges, contrats ou autres choses, qui peuvent en totalité ou en partie être achetés, pris à bail, ou autrement acquis par la compagnie, ou pour services rendus à la compagnie, actions ou débentures de la compagnie ou des actions ordinaires ou privilégiées du capital-actions de la compagnie comme actions acquittées et non cotisables ; (*f*) Acheter, acquérir ou posséder des parts, débentures ou actions de toute autre compagnie ayant des fins identiques à celles de la compagnie, y compris des parts, débentures ou actions de toute compagnie d'aqueducs ou d'estacades, ou compagnie pour l'amélioration de rivières ou d'irrigation, sujet aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*g*) Vendre, prendre à bail, ou autrement disposer de l'entreprise ou affaires de la compagnie ou de toute partie de son actif, propriétés ou affaires pour la compensation que la compagnie jugera bon, soit pour deniers comptants ou pour actions, actions privilégiées, débentures, parts, ou valeurs de toute autre compagnie ayant des fins identiques à celle de la compagnie, et de distribuer et diviser telles actions, actions privilégiées,

débentures. parts ou valeurs entre les actionnaires de la compagnie, en espèces au moyen de dividende ou de bonus proportionnellement à leurs parts dans le capital de la compagnie ou autrement en disposer en la manière que décideront les directeurs ; (*h*) Se fusionner avec toute compagnie dont les fins sont identiques à celles de la compagnie ; (*i*) Exercer et jouir de tous les droits et privilèges et de faire toutes choses possibles et nécessaires pour conduire les affaires de la compagnie à bonne fin, y compris l'enregistration de la compagnie dans tous endroits et pays étrangers ou la compagnie pourra faire des opérations. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE DE WITT CONSTRUCTION AND REALTY COMPANY' (Limited.).

Constituée en corporation le 11 juillet 1907. – – – – Capital, 80,000.

Nombre des actions, 800.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporatton :—William E. Muir, commerçant, Thomas W. De Witt, secrétaire-trésorier, et Francis G. Bush, teneur de livres, tous de Westmount, P.Q., et Robert C. McMichael, notaire, et Michael J. O'Brien, commis, tous deux de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—William E. Muir, W. De Witt et Francis G. Bush.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir par achat, bail ou autrement, et posséder, louer, vendre et autrement céder, des bâtiments et propriétés immobilières, avec pouvoir de les hyppothéquer ; (*b*) Acheter, vendre et céder les matériaux de toutes sortes employés dans la construction de bâtiments de tous genres ; (*c*) Entreprendre et exécuter des contrats pour la construction et l'établissement de bâtiments pour son propre compte et pour des tiers à commission ou autrement ; (*d*) Emettre des actions en paiement ou en paiement partiel du prix d'achat des terrains, bâtiments et autres propriétés qui seront nécessaires pour les fins de la compagnie ; (*e*) Agir comme agent pour l'achat, la vente, la location et l'administration en général des bâtiments et propriétés immobilières à commission ou autrement ; (*f*) Placer, développer et améliorer la propriété immobilière, soit pour son propre compte ou pour le bénéfice de tiers à commission ou autrement ; (*g*) Faire des avances de deniers au moyen de prêts aux acheteurs ou locataires des terres appartenant à la compagnie et les aider dans l'amélioration ou l'établissement des bâtiments qui existent déjà ; (*h*) Avec le consentement des actionnaires, aider par bonus ou autrement à la construction et l'entretien des chemins, rues ou autres travaux, propres à accroître la valeur de la propriété de la compagnie ; (*i*) Accepter des hypothèques, gages ou autre garantie pour assurer le paiement des deniers dus à la compagnie, soit pour avances faites par la compagnie aux acheteurs de terres ou bâtiments ou pour des améliorations ou autres choses ; (*j*) Acquérir et prendre à son nom les terres et bâtiments appartenant actuellement à Thomas W. De Witt et William E. Muir, tous deux du village de Westmount, ou aucun des deux, et émettre des actions acquittées en paiement ou en paiement partiel du dit prix d'achat. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE PROGRESS MANUFACTURING COMPANY' (Limited).

Constiuée en corporation le 11 juillet 1907 - - - - Capital, $49,000.

Nombre des actions, 490.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George Hayward Harrower, manufacturier, John Pattyson Black, manufacturier, James Roy Gordon, marchand à commission, William George Ross Gordon, manfacturier, William Yuile King, comptable, Thomas John Rodger, secrétaire, et Anhony Haig Sims, manufacturier, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer, acheter, vendre et disposer de toutes sortes d'articles de toile, laine, coton, soie et autres tissus ; (2) Préparer pour porter comme vêtements, et vendre et faire le commerce de tous les articles qui sont faits entièrement ou en partie de toile, laine, coton, soie ou autres tissus employés comme vêtements ; (3) Confectionner, acheter, vendre et disposer de tous articles nécessaires ou utiles en rapport avec la vente des produits de la compagnie ; (4 Fabriquer des boîtes, cartons et autres articles de papier, et par tous procédés de manufacture les rendre propres à servir et en faire le commerce comme articles fabriqués ; (5) Acquérir par achat, bail ou autrement, et de temps à autre vendre et céder tous les terrains et bâtiments qui seront nécessaires et utiles à l'industrie de la compagnie ; (6) Développer et employer des outillages pour produire de la force motrice reliée à l'industrie de la compagnie, soit par la vapeur, l'eau ou autrement ; (7) Acquérir tout brevet ou droits de brevet ou licences, et utiliser tout brevet dans le but de manufacturer tout article, ou utiliser tout procédé se rattachant à l'industrie de la compagnie, et accorder à d'autres des licences de se servir de tout brevet ou de tous droits de brevet que la compagnie peut avoir acquis ; (8) Acquérir par achat, bail ou autrement, l'industrie de toute compagnie, maison ou personne engagée dans une industrie que la compagnie a le droit d'exercer, ainsi que la totalité ou une partie de la propriété mobilière et immobilière employé par la dite compagnie, maison ou personne en rapport avec telle industrie, et acheter, acquérir et détenir des actions ou parts de capital, obligations ou débentures de toute autre corporation engagée dans une semblable entreprise aux conditions de paiements au moyen d'actions acquittées du capital de la compagnie ou autrement qui seront convenues ; (9) Emettre comme acquittées des actions de la compagnie au montant que les actionnaires pourront autoriser à l'effet d'acquérir l'industrie de toute compagnie, maison ou personne que la compagnie est autorisée à acquérir, ou les actions, obligations ou autres valeurs de toute telle compagnie, et délivrer ces actions ou les obligations ou débentures de la compagnies en échange de ces valeurs ; (10) Vendre, louer ou autrement céder l'industrie, la propriété et l'entreprise de la compagnie pour deniers comptants, obligations ou valeurs de toute autre compagnie, et les distribuer entre les actionnaires de la compagnie comme dividende ou en remboursement du capital, et liquider les affaires de la compagnie et céder sa charte (11) Emettre des obligations ou des débentures aux montants portant tel taux d'intérêt que les actionnaires détermineront et en garantir le paiement au moyen d'hypothèque ou transfert à un syndic ou des syndics la totalité ou une partie de la propriété mobilière ou immobilière de la compagnie, aux conditions que les actionnaires détermineront. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'STEAMSHIP CABOT COMPANY' (LIMITED.).

Constituée en corporation le 11 juillet 1907. – – Capital, $55,000

Nombre des actions, 2,200.—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—William Gray, commis ; Walter Harold Covert, avocat John Kenneth Leveson Ross, J. C. ; et Henry Joseph McCann, commis, tous de Sydney, N.-E. ; et Edward Henry Russell, commis, de Glace Bay, N.-E.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Walter Harold Covert, John Kenneth Leveson Ross et Henry Joseph McCann.

Siège social :—Cité de Sydney, N.-E.

Objets de la compagnie :—(1) Acheter ou autrement acquérir, posséder, naviguer, administrer et entretenir le '*Steamship Cabot*', lequel navire est maintenant en construction à Grangemouth, en Ecosse, qui sera enregistré au port de Montréal et dont le tonnage brut sera d'environ quatre cent quarante (440) tonneaux et le tonnage net deux cent trente (230) tonneaux avec tout son gréement, et payer pour le dit steamship la somme de cinquante-cinq mille ($55,000) dollars, soit en espèces ou en actions pleinement libérées de la 'Steamship Cabot Company' (Limited), ou parties en espèces et parties en actions pleinement libérées, ainsi qu'il pourra être convenu ; hypothéquer, vendre ou autrement disposer du dit '*Steamship Cabot*' ; (2) Dans le cas de perte ou vente du dit '*Steamship Cabot*' ; ou autre navire le remplaçant, construire, acheter, contracter ou autrement acquérir de temps en temps un ou plusieurs autres vaisseaux ou des actions s'y rattachant de manière que la compagnie ne sera pas obligée de faire les opérations de propriétaire de vaisseaux avec plus d'un vaisseau à la fois, et dans ce cas, les objets ci-mentionnés s'appliqueraient à tout vaisseau acheté ou acquis de temps en temps ; (3) Affréter, équiper, prendre à loyer, louer à commission, ou autrement employer, réparer, prendre à bail ou faire le commerce avec le dit *Steamship Cabot* ou ses remplaçants, et exercer les opérations d'expéditeurs seulement avec le dit steamship ou ses remplaçants ; (4) Employer en qualité de gérant agent de et pour le dit steamship ou ses remplaçants, toute personne, association ou corporation, bien qu'elles n'aient droit à aucune part ou intérêt dans le dit vaisseau ou dans la compagnie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'W. D. McLAREN' (Limited).

Constituée en corporation le 11 juillet 1907. – – – Capital, $40,000.

Nombre des actions, 400.—Montant de l'action, 100.

Membres de la corporation :—William Duncan McLaren, manufacturier, Clement Henry McLeod, professeur, Herbert Meredith Marler, notaire, Edouard Cholette, notaire, et Barthelemy Hubert, commis, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—William Duncan McLaren, Clement Henry McLeod et Herbert Meredith Marler.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Exercer l'industrie de manufacturiers et de marchands de poudres à pâte, épices et essences, thés et cafés de toutes sortes, de tout article employé dans leur manufacture, ou toute affaire s'y rattachant. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes suppémentaires délivrées le 11 juillet 1907, à la compagnie dite

'PUEBLA TRAMWAY, LIGHT AND POWER COMPANY' (Limited).

A l'effet d'augmenter le capital de la dite compagnie de $5,000,000 à $6,500,000, par addition de 15,000 actions de $100 à son capital actuel.

'CANADIAN DISTILLERIES' (LIMITED).

Constituée en corporation, le 12 juillet 1907. - - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Abbott Faulkner, courtier ; Frederick Arthur Emerson, courtier ; Henry Ambrose Wise, pharmacien ; William Rowe Lewis, agent ; et Grant Cooper, commis, tous de Winnipeg, Man.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Winnipeg, Man.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, acheter, vendre, faire le commerce, distribuer, emmagasiner, mettre en entrepôt et exporter du whiskey de toute sortes d'esprits de vins, de l'alcool, des esprits et genièvres de toutes espèces et toutes espèces de produits de distilleries et leqrs dérivés ; exercer des opérations générales, de distiller, redistiller et rectifier les eaux de vie, les esprits et l'alcool, ainsi que la combinaison et mélange de gins et whiskeys de toutes espèces ; manufacturer, acheter, vendre, faire le commerce, emmagasiner, mettre en entrepôt, distribuer et exporter du grain, des melasses et tous les articles employés dans les opérations d'une distillerie ; manufacturer, acheter, vendre, faire le commerce, distribuer, emmagasiner, mettre en entrepôt et exporter tous les produits et produits accessoires de tels articles et conduire des opérations générales d'entrepôt et d'emmagasinage ; faire tous les travaux de tonneliers ; nourrir des animaux ; enlever ou transporter, ou faire enlever ou transporter les biens ci-dessus ; (*b*) De temps à autre, acquérir, posséder, acheter et vendre les biens mobiliers et immobiliers que la compagnie croira nécessaire ou utile pour ses objets. Les acquérir par le moyen d'achat, bail, permis, échange ou autrement, et les posséder, vendre, hypothéquer, aliéner, transporter ou autrement en disposer ; (c) Construire, entretenir, et faire des changements aux bâtisses ou constructions que la compagnie jugera nécessaires ou utiles pour ses objets ; (*d*) Emprunter ou prélever des fonds pour les besoins de la compagnie et pour les garantir, de même que les intérêts, ou pour tout autre objet, hypothéquer ou aliéner l'entreprise ou tous, ou partie, des biens de la compagnie, présents ou futurs, ou son capital oisif, et créer, faire, tirer, accepter, et négocier des débentures perpétuelles ou rachetables, des stocks, billets à ordre, lettres de change, connaissements, mandats, obligations et autres effets négociables et transférables ; (*e*) Acheter toute distillerie en opération active que la compagnie jugera susceptible d'être aisément opérée en rapport avec ses affaires, et la payer en espèces ou en stock de la compagnie, ou partie en espèces et partie en stock ; (*f*) Acquérir, posséder, construire et opérer des entrepôts d'emmagasinage et des élévateurs pour l'emmagasinage et l'expédition du grain ; (*g*) Agir en qualité d'agents généraux et de marchands à commission pour toute personne engagée dans une entreprise semblable ; (*h*) Distribuer les biens de la compagnie en espèces parmi ses membres ou par la répertition de son capital ; (*i*) Vendre ou céder l'entreprise de la compagnie, ou partie d'icelle, pour telle considération qu'elle jugera convenable ; (*j*) Louer, vendre ou autrement disposer des biens et valeurs de la compagnie, ou partie d'iceux, pour cette considération qu'elle jugera convenable, y compris des actions, débentures ou valeurs d'autres compagnies ; (*k*) Se fusionner avec toute autre compagnie possédant les pouvoirs d'exercer l'industrie de distillateurs. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'H. LEVY AND SONS' (LIMITED).

Constituée en corporation le 12 juillet 1907. - - - Capital, $199,900.

Nombre des actions, 1,999—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Hiram Levy, marchand, David Levy, marchand, William Levy, marchand, Arthur N. de Tilly, teneur de livres, et Barnet Cohen, tailleur, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Hiram Levy, David Levy et William Levy.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Faire les opérations générales de marchands de nouveautés, drapiers, bonnetiers, merciers, tailleurs, denteliers, habilleurs, gantiers et de fournisseurs et fourreurs ; (2) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active le commerce aujourd'hui exercé au numéro 198, rue McGill, Montréal, sous la raison sociale de H. Levy, et tous et chacun les biens et engagements des propriétaires de ce commerce ; (3) Emprunter des deniers, faire et émettre des billets à ordre, des lettres de change, obligations, débentures et preuves de dettes de toutes sortes, garanties par hypothèque, gage ou autrement, et les garantir par hypothèque, gage ou autrement, le tout en conformité des dispositions de la *Loi des compagnies* ; (4) Manufacturer, acheter ou autrement acquérir, détenir, posséder, hypothéquer, vendre, céder et transférer, placer, troquer et céder des effets, articles et marchandises se rattachant aux fins pour lesquelles la compagnie est constituée ; (5) Exercer toute autre industrie semblable manufacturière ou autrement que la compagnie jugera propre à être exercée en rapport avec les fins susdites ou de nature à accroître la valeur de la propriété ou les droits de la compagnie ; (6) Souscrire, prendre et détenir des actions ou stock de toute compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies.* La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ENTREPRISES GÉNÉRALES A RESPONSABILITÉ,' (LIMITÉE).

Constituée en corporation le 12 juillet, 1907. - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—L'honorable Raoul Dandurand, avocat, Martial Chevalier, financier, et Louis Beïque, avocat, tous de Montréal, P.Q., et Hubert Biermans, manufacturier, et Beaudry Leman, ingénieur, tous deux de Shawinigan Falls, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Construire pour son compte ou pour le compte d'autres personnes des travaux publics, municipaux et privés, de tous genres et spécialement pour s'occuper de constructions de chemins de fer, tramways, télégraphes, téléphones, canaux d'irrigation ou autres, d'aqueducs, d'égouts, usines à gaz, de développements hydrauliques et électriques et d'installations qui peuvent s'y rapporter, de moyens de transport par terre et par eau, de quais, docks et entrepôts ; exploiter des mines et traiter des minéraux, minerais et métaux ; (*b*) Promouvoir toute entreprise industrielle et commerciale pour les objets et fins mentionnés dans le paragraphe "*a*" ; (*c*) Faire les opérations d'entrepreneurs de travaux publics municipaux et privés ; (*d*) Acheter, prendre à bail ou autrement posséder, développer et

exploiter, vendre, transporter ou louer, ou autrement aliéner tout ce qui peut faire l'objet de tels travaux ainsi que toute entreprise industrielle et commerciale se rapportant ou résultant de l'un quelconque des objets plus haut mentionnés ou pouvant servir à utiliser ou étendre le développement de l'une quelconque des entreprises de la compagnie, à l'exception toutefois des restrictions énoncées à l'article 5 de la *Loi des compagnies* ; (*e*) Acheter, prendre à bail ou autrement posséder, développer et exploiter, vendre, transporter, louer et autrement aliéner toute propriété mobilière ou immobilière qui sera jugée nécessaire pour les fins de la compagnie ; (*f*) Acquérir, détenir, posséder et exploiter, vendre, transporter ou autrement aliéner toute marque de commerce et tout brevet d'invention ; (*g*) Acheter, détenir et posséder, vendre, transporter ou autrement aliéner des parts ou obligations et autres valeurs négociables ou non dans toute autre compagnie ou corporation, le tout sujet aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagies* ; (*h*) Acquérir et détenir des garanties de toutes sortes, mobilières ou immobilières pour dettes, engagements et obligations contractées envers la compagnie, les vendre et les transporter ; (*i*) Faire des avances de deniers à des personnes faisant affaires avec la compagnie et garantir l'exécution des contrats de ces personnes ; (*j*) Et généralement faire toutes opérations de finance, de commerce, d'industrie et autres utiles ou nécessaires à son objet social. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 12 juillet, 1907, à la compagnie dite

'THE W. R. BROCK COMPANY' (LIMITED).

A l'effet d'augmenter le capital de la dite compagnie de $1,000,000 à $2,000,000, par addition de 10,000 actions de $100, à son capital actuel.

'MISSISQUOI MARBLE COMPANY,')LIMITED).

Constituée en corporation le 17 juillet 1907. - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James T. Shearer, manufacturier, Robert J. Dale, agent d'assurance, Samuel H. Ewing, manufacturier, Samuel Carsley, marchand, William Mann, marchand, et Henry Timmis, gérant d'assurance, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Philipsburg, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, acheter, vendre, et céder toutes sortes de marbre, granit, pierre, béton, argile, tuile, ardoise, terre cuite, chaux et plâtres calcinés, et toutes sortes de ciment, bois de construction, bois de service et autres catégories de matériaux de construction et accessoires ; (*b*) Acheter, prendre à bail ou autrement acquérir des carrières de marbre, de granit, de pierre et autres, ou tout intérêt en icelles, et les explorer, exploiter, exercer, développer et les faire valoir ; acheter, vendre, manufacturer et disposer d'outillage, machinerie, instruments, facilités, provisions et choses capables d'être utilisés en rapport avec les opérations de la compagnie, ou dont auront besoin les ouvriers et autres employés par la compagnie ; (*c*) Posséder et exploiter les fabriques, cours, entrepôts et outillage qui seront nécessaires aux opérations de la compagnie ; (*d*) Faire, conclure et exé-

cuter des contrats pour construire, changer, décorer, entretenir, meubler, installer et améliorer des bâtiments de tous genres; faire des avances de deniers, et passer des contrats de toutes sortes avec des constructeurs, propriétaires et autres pour exécuter dans leurs diverses branches les occupations de constructeurs, entrepreneurs, décorateurs, vendeurs de pierre, brique, bois de construction, ferronnerie, et autres matériaux de constructions ou accessoires; (e) Acheter, acquérir, détenir, louer, gérer, contrôler, et exploiter, et vendre, louer et disposer aux conditions qui seront convenues des droits riverains, forces hydrauliques, privilèges et appropriations pour des fins d'extraction, de meunerie et autres usages et fins agricoles, domestiques et autres, et développer, contrôler, et faire le commerce général de forces électriques et autres afin de produire, distribuer et fournir l'électricité pour l'éclairage, la chaleur et pour les autres usages et fins auxquels ces forces sont adaptées, pourvu que si les pouvoirs conférés par la présente clause sont exercés hors de la propriété de la compagnie, ils seront subordonnés à tous les statuts et règlements provinciaux et municipaux à cet égard; (f) Manufacturer, acheter, vendre, louer ou exploiter toute machinerie ou appareils nécessaires à la manufacture, production, emmagasinage, transmission ou distribution de tous genres de courant électrique, et de toutes sortes de machineries, appareils ou accessoires électriques que ce soit, ériger, acheter, vendre, exploiter, et louer des outillages de force, et des usines pour la manufacture, production, emmagasinage, accumulation, transmission et distribution du courant électrique et de toute machinerie employée à cette fin; (g) Acheter et acquérir de la Philipsburg Railway and Quarry Company, les carrières, moulins, outillages, terrains et actif généralement de la compagnie à part de son chemin de fer et matériel roulant proprement dits, et les payer en deniers comptants ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie, ou les payer partie en actions acquittés et partie en obligations, et les transférer en paiement des biens achetés par la compagnie, ou pour toute autre considération que les directeurs trouveront suffisante; (h) Acquérir, posséder et détenir des actions de la Philipsburg Railway and Quarry Company. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'R. FORBES COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 17 juillet 1907. - - - - Capital, $1,000,000

Nombre des actions, 10,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George Duthie Forbes, manufacturier; William Henry Weaver, manufacturier; et David Norman Panabaker, teneur de livres, tous d'Hespeler, Ont.; Victor Henry Hattin, commis; et Ada Caulfield, teneur de livres, tous deux de Guelph, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—George Duthie Forbes, William Henry Weaver, et David Norman Panabaker.

Siège social :—Ville d'Hespeler.

Objets de la compagnie :—(a) Acquérir et prendre en mains, comme entreprise active, l'industrie maintenant exercée à Hespeler susdit par la 'R. Forbes Company, Limited', avec tous ses biens et valeurs; (b) Manufacturer des marchandises de laine, lainage, coton, toile et toutes espèces de marchandises et matériaux textiles, soit filés, tissés, tricotés ou autrement acheter, vendre et faire le commerce général de toutes sortes de marchandises et matériaux filés, tissés et tricotés, soit bruts ou entièrement ou partiellement manufacturés, et en général d'exercer l'industrie de manufacturiers et commerçants de toutes les classes sus-mentionnées de marchan-

dises dans toutes ses branches et manufacturer toutes espèces de machines et leurs accessoires et parties employées ou jugées utiles ou devant par la suite être employés ou jugés utiles dans la production des marchandises et matériaux susdits, et à ces fins généralement exercer l'industrie de fondeurs et mécaniciens de toutes sortes de métaux, acheter, vendre et faire le commerce général de toutes espèces de machines susdites, de toutes espèces de quincailleries et leurs accessoires pour la manufacture de ces machines, accessoires et partie d'iceux ; (*c*) Acheter, louer et posséder des brevets d'invention relatifs et applicables aux objets de la compagnie plus haut mentionnés et faire, et transiger toutes affaires et choses nécessaires ou incidentes à la dite entreprise de manufacturiers, mécaniciens, fondeurs ou commerçants, tel que susdit ; exercer toute autre industrie se rattachant aux pouvoirs mentionnés plus haut, (soit de manufacture ou autre) qui pourra sembler à la compagnie susceptible d'être exercée en rapport avec toute entreprise mentionnée plus haut, et acheter, louer ou autrement acquérir et posséder les b ens mobiliers et immobiliers que la compagnie jugera nécessaire d'acquérir et d'avoir dans l'exécution ds son entreprise ; (*d*) Acheter, louer, acquérir et posséder toute autre entreprise ou entreprises, avec leurs biens et valeurs de la même manière que les précédentes ; (*e*) Acquérir, acheter et posséder les immeubles que la compagnie jugera nécessaire d'acquérir ou de posséder pour y bâtir des maisons ou résidences pour ses enployés, et faire des contrats avec les dits employés de vendre ou louer les dits terrains ou bâtisses à telles conditions quant au prix ou crédit que la compagnie jugera convenables, et à ces fins, exécuter et accepter les ac es, transports, contrats, baux, hypothèques, décharges, abandons et autres documents nécessaires pour l'exécution régulière des pouvoirs conférés par les présentes à la compagnie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'DILLONS' (LIMITED).

Constituée en corporation le 18 juillet 1907. - - - - Capital, $49,000

Nombre des actions, 490.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Gerald A. Dillon, marchand, Raphaël B. Dillon, commis, Robert Taschereau, avocat, Sylva Doré, comptable, et Rosario Genest, avocat, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie de chimistes, droguistes, fabricants de produits chimiques, importateurs, exportateurs, manufacturiers et commerçants de matières tinctoriales, produits chimiques et pharmaceutiques, préparations médicinales et chimiques et autres ; (*b*) Manufacturer et vendre des médicaments et préparations, et faire les opérations générales de manufacturiers, acheteurs et vendeurs et commerçants de toutes sortes de médicaments et de préparations médicinales et de drogues que ce soit ; (*c*) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active l'entreprise de la "Dillon Dyestuff & Chemical Company" et tous et chacun de ses biens et obligations, et les payer en actions acquittées de la présente compagnie ; (*d*) Acheter, vendre, manufacturer, travailler, réparer, créer, et de toutes manières manier et faire le commerce des produits chimiques, matières tinctoriales, acides employés dans la fabrication des tissus et autres manufactures ; (*e*) Acheter, vendre, manufacturer, réparer, changer, et échanger, louer, exporter, et céder toutes sortes d'articles et choses nécessaires aux dites industries, ou fournies généralement à ceux engagés dans un pareil commerce. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CAR SCALE COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 19 juillet, 1907. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Asa O. Watts, ministre, de Leeds, Qué., Albert W. Sykes, commerçant, John W. Quinn, commerçant, John A. McCabe, docteur en médecine, tous de Windsor Mills, Qué., Joseph E. Tobin, commerçant, de Lyster Station, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Ville de Windsor Mills, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, acheter, vendre et céder des balances et machines à peser, et en général faire toutes autres opération de ce genre; (*b*) Demander, acquérir, acheter, vendre, céder, louer, grever, hypothéquer, ou autrement disposer de brevets et de droits de brevet, du Canada ou de tout autre pays étranger, concernant les balances et autres machines à peser, et émettre des actions acquittées en plein paiement ou en paiement partiel de tous brevets ou droits de brevet ainsi acquis; (*c*) Demander, acquérir, détenir, louer, vendre, hypothéquer ou autrement acquérir et céder tous droits de brevet, licences, inventions, marques de commerce, noms de commerce et demandes pendantes à ce sujet, concernant l'industrie de la compagnie; (*d*) Utiliser, manufacturer, vendre ou accorder des primes pour tout brevet possédé ou contrôlé par la compagnie, et débourser des deniers en expériences, et pour éprouver la validité de tout brevet ou droits de brevet que la compagnie pourra acquérir ou qu'elle se propose d'acquérir relativement aux balances et machines à peser généralement; (*e*) Acquérir, détenir et posséder des parts dans toute autre corporation engagée dans une industrie identique, et les payer en deniers comptants et partie en deniers comptants et partie en actions acquittées de la compagnie, ou autrement selon qu'il sera convenu, et les vendre ou autrement en disposer, sujet toujours aux dispositions de la *Loi des compagnies.* La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'STANDARD COAL AND SHIPPING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 19 juillet 1907. - - - - Capital, $150,000

Nombre des actions, 1,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Fred Milton Dixon; gérant, Arthur Ross, courtier, Andrew Darling, comptable, Robert E. W. Fyfe, manufacturier, et Alexander Wardrope Greenshields Macalister, avocat, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie de marchands de houille, y compris l'exploitation houillère, l'achat et la vente en général de la houille, du bois et de tous produits combustibles, naturels ou manufacturés, et les manufacturer; (2) Importer et exporter tous les articles ci-dessus mentionnés, et à cette fin acquérir par achat ou autrement des steamships, barges, remorqueurs et toutes sortes d'outillages et de facilités pour disposer et expédier de la houille et des produits combustibles; (3) Agir comme agents pour l'expédition d'effets et articles de tous

genres, et les faire assurer ; (4) Acquérir pour les fins susdites des biens-fonds, quais, docks, entrepôts, et toute autre propriété nécessaires à la compagnie ; (5) Acquérir par achat ou autrement le commerce aujourd'hui exercé par la "Standard Coal Company, Limited", ou toute autre industrie d'une nature semblable soit comme industrie active ou autrement, et les payer au moyen d'actions acquittées, obligations ou autres valeurs, ou en deniers comptants ; (6) Acquérir par achat ou autrement, et détenir et disposer de parts, obligations et valeurs de toute autre compagnie engagée dans une semblable entreprise, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies ;* (7) Conclure des conventions concernant la fusion des intérêts avec toute personne ou compagnie engagée dans une entreprise semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer ; le tout subordonnément à la *Loi des compagnies ;* (8) Généralement faire toutes choses utiles ou avantageuses à la compagnie ou propre a atteindre les fins susdites. La compagnie exercera son industrie au Canada et ailleurs, sous le nom de "Standard Coal and Shipping Company", Limited.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 19 juillet 1907, à la compagnie dite

'WOODS LIMITED'.

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $250,000 à $500,000, par addition de 2, 500 actions de $100 à son capital actuel.

Aussi, à l'effet d'étendre l'entreprise de la dite compagnie de manière à comprendre et inclure les pouvoirs additionnels suivants, savoir :—(1) Exercer les opérations de manufacturiers généraux en gros, de marchands et d'agents de manufacturiers, faire le commerce de marchandises sèches, de contracteurs et de fournitures de marchands de bois, de tentes, de toiles goudronnées, de pavillons et de petits effets ; (2) Acquérir par le moyen d'achat, de permis ou autrement, transporter, vendre et céder des droits de brevets et des marques de commerce se rattachant aux opérations de la compagnie, payer et recevoir des droits régaliens sur icelles, les employer, exercer, développer et en donner des primes ; (3) Promouvoir et aider, au moyen de finances, par garantie, avances ou autrement, les entreprises et opérations d'autres corporations possédant une charte du gouvernement du Canada avec laquelle ou les personnes avec lesquelles la présente compagnie aura des relations d'affaires, et en général, exercer l'industrie de manufacturiers et marchands en gros ; (4) Acquérir et posséder en garantie de toute dette envers la compagnie des biens immobiliers, des terres et maisons, des gages et hypothèques sur icelles, et les vendre, les aliéner et les transporter ; (5) Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets à ordre, des lettres de change, des débentures et autres effets négociables ou transférables ; (6) Acquérir et se charger, en totalité ou en partie, des opérations, des biens et des engagements de la *Woods Western Limited*, ou de toute personne faisant des opérations que la compagnie est autorisée à faire ou possédant des biens convenables pour ces objets ; (7) Prendre ou autrement acquérir des actions dans d'autres compagnies possédant une charte du gouvernement du Canada et ayant des objets semblables aux siens ou faisant des opérations susceptibles d'être faites de manière à bénéficier la présente compagnie, sujet toujours aux prévisions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (8) Promouvoir et souscrire pour des actions du capital de toutes compagnies possédant des chartes fédérales et qui peuvent être constituées (*inter alia*) pour les fins d'acquérir les biens et les engagements de la présente compagnie, ou pour des objets qui peuvent lui être avantageux, sujet toujours aux prévisions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (9) vendre ou disposer de l'entreprise de la compagnie, ou de partie d'icelle, pour telle considération qu'elle jugera convenable, et recevoir, acquérir, posséder, jouir et dis-

poser des actions, terres, débentures, hypothèques et autres valeurs comme partie de telle considération ; (10) Distribuer les biens de la compagnie en espèces parmi ses membres.

'BEST STEEL CASTING COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 20 juillet, 1907. - - - Capital, $299,000.

Nombre des actions, 2,990.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Orille Louis Henault, manufacturier, de Westmont, P.Q., Louis H. Henault, bourgeois, Thomas Joseph Best, surintendant, Joseph Alfred Aquila Leclair, comptable, tous de Montréal, P.Q., et Alphonse Nadeau, marchand, de Verdun, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Ville de Verdun, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie de fondeurs, et fabriquer, produire, préparer, acheter et vendre, ou autrement disposer de toutes sortes de fontes et d'ajustages, accessoires, machinerie et outillages de constructeurs et de plombiers ; (*b*) Conclure et exécuter des contrats pour construire, changer, entretenir, acheter, installer et améliorer des bâtiments de tous genres, et généralement faire les operations d'entrepreneurs en général ; (*c*) Faire des avances de deniers sur des contrats et conventions de toutes sortes avec des constructeurs, propriétaires et autres ; (*d*) Acheter et revendre des terrains et propriétés de toutes sortes et des intérêts en iceux, et généralement céder, vendre, louer, échanger ou autrement disposer de terrains, bâtiments et autre propriété ; (*e*) Exercer toute autre industrie similaire, manufacturière ou non que la compagnie jugera propre à être exercée en rapport avec ce qui précède ; (*f*) Détenir, acheter ou autrement acquérir des octrois de toute compagnie engagée dans toute industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer, subordonnément, toutefois, aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*g*) Acquérir la clientèle, propriété, droit et biens et se charger des dettes de toute personne, maison ou compagnie endettée envers la présente compagnie, ou faisant des opérations identiques à celles de la présente compagnie, et les payer en deniers comptants ou en valeurs de la compagnie, ou autrement ; (*h*) Demander, obtenir, enregistrer, acheter, louer ou autrement acquérir, détenir, entretenir, utiliser, exploiter, introduire et vendre, céder ou autrement disposer de tous brevets d'invention, marques de commerce, formules, procédés secrets, noms de commerce, et marques distinctives se rattachant à l'industrie de la compagnie, et utiliser, exercer, développer, et licencier ou autrement faire valoir, tous et chacune les marques de commerce, noms de commerce et inventions, licences, procédés et toute telle propriété et droits ; (*i*) Acquérir, détenir et exploiter des chutes d'eau et des forces de vapeur, produire des forces électriques pour l'industrie de la compagnie, et céder et distribuer tout excédent de force dont n'aura pas besoin la compagnie, subordonnément aux statuts et règlements provinciaux et municipaux à cet égard. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CAFE BURGESS, MONTREAL' (LIMITED).

Constituée en corporation le 22 juillet, 1907. - - - Capital, $5,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—John Burgess, gérant, Jeannie Burgess, femme mariée, Auguste Singer, marchand, Henry Hamilton, jeune, marchand, et Samuel Bakewell, bourgeois, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Acquérir, possséder, exploiter, louer et vendre des hôtels, restaurants, salles à dîner, à souper et cafés, faire le commerce des journaux, du tabac et des cigares, et faire toutes autres choses jugées propres à atteindre les fins de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE STANDARD AUTOMATIC FIRE SPRINKLER COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 22 juillet, 1907. - - - Capital, $75,000.

Nombre des actions, 750—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Hugh Winder, Glassford, entrepreneur, Edwin George Lindsay, comptable, John Joseph Robson, comptable, et Reginald Lee, teneur de livres, tous de Montréal, P. Q., et James Ballantyne, entrepreneur, de Montréal-Ouest, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acheter, prendre à son nom et exercer comme industrie active le commerce aujourd'hui fait à Montréal sous le nom de la "Standard Automatic Fire Sprinkler Company", et donner en paiement des actions acquittées ou autrement ; (2) Faire les opérations de manufacturiers et d'entrepreneurs d'arrosoirs automatiques et autres appareils contre le feu, et manufacturer, acheter, vendre et disposer de tous matériaux et accessoires pour faire construire et ériger des appareils qui peuvent servir directement ou indirectement de protection contre le feu ; (3) Agir comme agent pour toute compagnie, société ou personne engagée dans une industrie semblable ; (4) Acheter ou autrement acquérir des parts ou un intérêt, ou la totalité, ou toute partie du commerce, clientèle, et actif de toute personne, maison ou compagnie engagés dans une entreprise identique à celle de la présente compagnie, et entreprendre la totalité ou une partie des dettes ou engagements de telles personne, maison ou compagnie, et exercer, conduire ou disposer de toute industrie ainsi acquise, et passer et exécuter tous contrats ou conventions, et accepter en compensation de tel contrat ou convention, des actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie ; (5) Acheter ou autrement acquérir et obtenir toutes licences, inventions, brevets, marques de commerce, noms et dessins, qui peuvent se rattacher, ou qui sont jugés utiles à la compagnie, et en disposer ; (6) Demander, ou souscrire, accepter et détenir et disposer de toutes actions, débentures ou valeurs de toute semblable compagnie ou corporation, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (8) Payer pour services rendus au sujet de toute propriété, droit ou service acquis par la compagnie en la manière jugée la plus à propos, et en particulier par l'émission d'actions ou de valeurs de la compagnie complètement ou partiellement acquittées : (9) Vendre, transférer ou disposer de la totalité ou d'une partie de l'industrie ou de l'entreprise de la compagnie (encouragée par la présente compagnie ou non), ou à toute personne, maison ou corporation, et accepter en compensation pour toute telle vente, transfert ou cession, des actions, débentures, obligations ou valeurs de toute autre compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'WATSON & HAIG' (LIMITED).

Constituée en corporation le 24 juillet 1907. - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Steller Lovell, comptable, William Bain, teneur de livres, Ernest William McNeill, clerc d'avoué, Robert Musgrave Coates, clerc d'avoué, et John Somerville Bisgrove, clerc d'avoué, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, acheter, vendre et faire le commerce de marchandises et biens mobiliers ; (*b*) Exercer l'industrie de comptable et auditeur et agir en qualité d'employé, d'agent ou gérant de toute compagnie ou personne à telles conditions qui pourront être convenues ; (*c*) Acquérir par le moyen d'achat ou autrement et posséder des terres, terrains hydrauliques avec les intérêts s'y rattachant, les bâtir, développer, cultiver, affermer, établir, améliorer et utiliser ; les hypothèques, louer, vendre, céder ou en disposer ; en général, exercer les opérations d'une compagnie de terres et d'amélioration de terres ; (*d*) Acheter ou autrement acquérir, se charger et assumer les biens et engagements se rattachant ou ayant rapport aux affaires du genre de celles que la compagnie est autorisée à faire ; (*e*) Prélever des fonds et aider à prélever des fonds pour aider au moyen de bonus, prêts, promesse, endossement, garantie ou autrement toute compagnie ou personne avec lesquelles elle peut avoir des relations d'affaires ; (*f*) Louer, vendre ou autrement céder les biens et valeurs de la compagnie, ou partie d'iceux, pour telle considération qu'elle jugera convenable, y compris des actions, débentures ou valeurs d'autre compagnie ; (*g*) Faire tous les actes, exercer tous les pouvoirs et faire toutes les opérations se rattachant à la due exécution des objets pour lesquels la présente compagnie est constituée et qui sont nécessaires pour lui permettre d'exercer profitablement son industrie ; (*h*) Faire toutes ces choses en Canada ou ailleurs et en qualité de principaux d'agents ou procureurs. La compagnie opèrera en Canada ou ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 24 juillet 1907, à la compagnie dite

'THE HEMMING MANUFACTURING COMPANY,' (LIMITED),

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $45,000 à $145,000, par addition de 4,000 actions de $25 à son capital actuel.

'CANADIAN RAILWAY AND CONTRACTORS SUPPLY COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 25 juillet 1907. – – Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John James Herbert, commis, William Eden Short, commis voyageur, Harold Kesper Shaw, comptable, Joseph Arthur Rosseau, teneur de livres, et Joseph-Emile Cantin, teneur de livres, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie : (*a*) Faire les opérations générales d'une compagnie de construction et d'entrepreneurs ; (*b*) Passer des contrats avec toute personne, corporation, société, corps public, ou municipalité, ou avec le gouvernement du Canada ou de toute province du Canada, ou avec tout autre pays ou Etat, pour faire, bâtir, construire et exploiter tous travaux publics et privés et entreprises de tous genres, ainsi que pour fournir et procurer des machines, effets et marchandises, et généralement faire les opérations d'entrepreneurs de travaux publics ou privés ; (*c*) Acquérir et se charger de contrats, et transférer, céder ou autrement disposer de tout contrat ou entreprise de la compagnie en totalité ou en partie, et conclure, exécuter, accomplir, et sous-louer des contrats pour faire des travaux et fournir les matériaux s'y rattachant ; (*d*) Acquérir, manufacturer, construire, entretenir et exploiter tout matériel, outillage, machinerie et tous les accessoires nécessaires et utiles pour l'exécution convenables d'aucunes de ses entreprises ; et à cette fin acquérir des droits de brevet, des brevets d'invention, licences, procédés secrets et autres droits et privilèges, et utiliser, exercer, développer et accorder des licences s'y rattachant, ou autrement les faire valoir ; (*e*) Exercer l'industrie générale d'entrepreneurs et de manufacturiers et commerçants de toutes sortes de machinerie, effets, meubles, marchandises et fournitures, et agir comme agents pour d'autres pour la vente par tout le Canada et ailleurs de toutes machines, effets et marchandises que ce soit, soit à commission ou autrement ; (*f*) Acheter, louer, ou autrement acquérir, construire, entretenir et exploiter tous les moyens de transport par terre ou par eau qui seront nécessaires ou commodes dans la conduite de ses opérations, et les vendre, louer ou autrement en disposer, et acquérir des chutes d'eau par achat, bail ou autrement, et les développer, et fournir des forces à vapeur, électriques, hydrauli ques et pneumatiques pour les fins de la compagnie ; (*g*) Acquérir et détenir, venàre et disposer des actions et valeurs d'autres compagnies engagées dans une indusdrie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*h*) Acheter et aoquérir toute industrie d'une nature identique et acheter et acquérir tout intérêt ou contrôle dans toute industrie d'une nature semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, et les payer en deniers comptants, obligations ou actions acquittées de la présente compagnie ; (*i*) Aider de toute manière toute corporation dont les actions, obligations ou autres valeurs sont détenues ou sont de quelque manière garanties par la présente compagnie, et faire tous actes ou choses pour conserver, protéger, améliorer ou accroître la valeur de toutes telles parts du capital-actions, obligations ou valeurs ; (*j*) Vendre ou céder l'entreprise et les biens de la compagnie par le présent constituée, ou toute partie d'iceux, pour la compensation que la compagnie jugera à propos, y compris des parts, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, recevoir et accepter des obligations, débentures ou autres valeurs en plein paiement ou en paiement partiel de travail fait ou de matériaux fournis en rapport avec l'industrie de la compagnie et payer pour toute propriété achetée par la compagnie ou pour la construction de tout outillage ou de tous travaux de la compagnie au moyen d'actions acquittées ou d'obligations de la compagnie, ou partie en actions et partie en obligations ; (*k*) Acquérir par achat, bail échange ou autrement, des terrains ou tout intérêts en iceux, ériger et construire des salles, édifices ou travaux de toutes sortes sur les terrains de la compagnie, ou sur d'autres terrains ; reconstruire, changer et améliorer les maisons et bâtiments qui y existent déjà, convertir et affecter tous tels terrains à des chemins, rues et autres facilités, et généralement traiter et améliorer la propriété de la compagnie, et vendre, louer, hypothéquer, ou autrement disposer des terrains, salles, édifices et propriété de la compagnie ; (*l*) Procurer la pension et le logement, l'habillement, les provisions et autres fournitures généralement aux personnes engagées à des travaux, et entreprendre de les fournir. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de " Canadian Railway & Contractors Supply Company " (limitée).

'E. P. CHARLTON AND CO.' (Limited).

Constituée en corporation le 25 juillet 1907. - - - - Capital, $75,000

Nombre des actions, 750.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Earle P. Charlton, marchand, de Fall River, Mass., E.-U.A., Edward A. Bardol, gérant, de Hartford, Con., E.-U.A., Victor F. T omas, acheteur, J. Howard Charlton, gérant, tous deux de Montréal, P.Q., Thomas C. Herbert, gérant, de Québec, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Earle P. Charlton, Edward A. Bardol, et Victor P. Thomas.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer dans toutes ses branches l'industrie de négociants, commerçants et manufacturiers de toutes sortes d'effets, articles et marchandises ; (2) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active le commerce aujourd'hui fait en la cité de Montréal et ailleurs en Canada sous le nom de "E. P. Charlton & Co." ; (3) Acquérir et entreprendre la totalité ou une partie du commerce, de la propriété, et des engagements de toute personne, compagnie ou corporation engagée dans une entreprise semblable à celle de la présente compagnie, ou possédant des propriétés propres aux fins de la présente compagnie ; (4) Souscrire, prendre, ou de quelque manière acquérir les stocks, actions, obligations, débentures ou autres valeurs de toute compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, et les vendre ou autrement disposer ; subordonnément toutefois aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies*, garantir toutes obligations, débentures ou valeurs ainsi acquises ou cédées par la présente compagnie, ou de toute compagnie dont le but est identique ; (5) Acheter, louer ou autrement acquérir des propriétés mobilières ou immobilières, et tous droits ou privilèges que la présente compagnie jugera utiles ou nécessaires aux fins de son industrie ; (6) Vendre ou céder l'entreprise de la compagnie ou une partie d'icelle pour la compensation que la compagnie jugera à propos, et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs de toute compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE MARK WORKMAN COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 26 juillet 1907. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Mark Workman, manufacturier, Abram S. Workman, gérant, Solomon, L. Herman, comptable, Charles A. Workman, marchand, et Levy Workman, marchand, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer, produire, acheter et vendre, importer et exporter des marchandises sèches, des habillements de toutes sortes, pour hommes et femmes, des ameublements de tous genres, et les matières brutes qui les composent, et toute machine, outil et appareil employés dans leur fabrication, tout acces-

soire, emballage, étiquette et moyens d'annonce employés ou utiles dans la vente des susdits articles, et en faire le commerce généralement comme principal ou comme agent en gros et en détail ; (2) Procurer et prendre des brevets et des marques de commerce et licences concernant l'industrie de la compagnie, et les acheter et vendre ou autrement les acquérir ou en disposer, ou céder le droit de s'en servir pour un temps déterminé et dans un certain territoire ; (3) Pour les fins de la compagnie, acheter et vendre ou autrement acquérir et transférer des immeubles améliorés ou non, et y construire et les améliorer, et y installer et procurer l'éclairage, la force et les moyens de fabrication généralement, et vendre et céder tout excédent dont la compagnie n'aura pas besoin pour son industrie ; (4) Produire, acheter et acquérir de la force motrice par tout procédé que ce soit pour des fins de manufacture et d'éclairage et de chauffage, et vendre et céder tout excédent de force dont n'aura pas besoin la compagnie dans son industrie ; pourvu que si les pouvoirs conférés par la présente clause sont exercés hors de la propriété de la compagnie, ils seront subordonnés à tous les statuts et règlements provinciaux et municipaux à cet égard ; (5) Conclure des conventions concernant la fusion des intérêts avec toute personne ou compagnie engagée dans une industrie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (6) Acquérir des parts dans toute autre corporation engagée dans une industrie identique, et les payer en deniers comptants ou partie en deniers comptants et partie en actions acquittées de la compagnie, ou autrement selon qu'il sera convenu, et les vendre ou autrement en disposer, subordonnément toujours aux dispositions de la *Loi des compagnies* ; (7) Se fusionner avec toute autre compagnie dont le but sera identique à celui de la présente compagnie ; (8) Acheter et acquérir des intérêts dans d'autres maisons et compagnies engagées dans une industrie semblable à celle de la présente compagnie, et les payer en deniers comptants ou en actions de la présente compagnie, ou partie en deniers comptants et partie en actions, subordonnément toutefois aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (9) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active, y compris tous son actif et son passif, le commerce aujourd'hui exercé par Mark Workman, un des requérants, en la cité de Montréal, province de Québec, comme confectionneur d'effets d'habillements en gros et en détail, et les payer en actions acquittées ou en obligations, ou partie l'un partie l'autre, ou les deux. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE GREAT NORTHERN PETROLEUM AND ASPHALTUM COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 29 juillet 1907. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Goodwin Gibson, avocat ; Henry Healy Williams, comptable ; Moses Chamberlin Edey, architecte ; William Clark Perkins, avocat ; et Reuben Melville Perkins, pharmacien, tous d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'une compagnie de mines, moulins, réduction et exploitation et de commerçants en huile, pétrole, asphalte et leurs produits ; (*b*) Acquérir des baux pour le creusage de l'huile, acheter des terres pour cet objet, creuser et se procurer de l'huile et de l'asphalte, les transporter et charroyer ; construire et opérer des raffineries, et en général, faire le commerce d'huile, de pétrole et de leurs produits ; (*c*) Prospecter, ouvrir, explorer, développer, exploi-

ter, améliorer et administrer des mines d'or, d'argent, de charbon, de fer et autres des minéraux et de leurs dépôts et biens, creuser, enlever, broyer, laver, fondre, carboniser, essayer, analyser, réduire et amalgamer ou autrement traiter les minerais, métaux et minéraux, soit qu'ils appartiennent à la compagnie ou non, les préparer pour le marché, les vendre et autrement en disposer, ou partie d'iceux, de même que des intérêts s'y rattachant; (*d*) Acquérir au moyen d'achat, de loyer, de concession, de permis, d'échange ou autre titre légal, des mines, terres minières et forestières, des servitudes, biens ou intérêts s'y rattachant, des minéraux et minerais, des réclamations minières, des options, pouvoirs, privilèges, de l'eau, du bois, de l'huile, de l'asphalte et autres droits, droits de brevets se rattachant en aucune manière aux objets pour lesquels la compagnie est constituée, des procédés et des inventions mécaniques ou autres, soit absolument ou conditionnellement, seul ou conjointement avec d'autres, les payer par émission de capital pleinement libéré ou autrement, selon qu'il sera décidé, et en qualité de principaux, agents, entrepreneurs ou autrement, les louer, engager, mettre sous permis, hypothéquer, vendre, céder et autrement en disposer, en totalité ou en partie, ainsi que des intérêts s'y rattachant; (*e*) Construire, entretenir, changer, faire, exploiter et opérer sur les biens de la compagnie ou ceux sous son contrôle, des réservoirs, chaussées, canaux conduits et autres conduites, des forces motrice hydrauliques, des aqueducs, murs, routes, jetées, quais, bâtisses, magasins, fournaises, fourneaux, raffineries, moulins à bocarder, et autres travaux et machines, du matériel et autres appareils électriques de toute sorte; acheter, vendre, manufacturer et faire le commerce de toutes espèces d'effets, objets, marchandises et biens de toute classe et description; (*f*) Construire, acquérir, posséder, affréter, naviguer et employer des bateaux à vapeur et autres vaisseaux pour les besoins de la compagnie; (*g*) Prennre, acquérir et posséder en considération pour les minerais, métaux, minéraux, huile ou asphalte vendus ou autrement cédés, pour les marchandises fournies ou pour ouvrage fait sous contrat ou autrement, des actions, débentures, obligations ou autres valeurs d'autres compagnies ayant des objets semblables aux siens et les vendre ou en disposer autrement, sujet toujours aux prévisions de l'article 44 de la *Loi des compagnies*; (*h*) Acheter ou autrement acquérir et entreprendre les valeurs, opérations, biens, privilèges, contrats, droits, gations et engagements de toute personne ou société exerçant une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer ou possédant des biens convenables pour ces objets; (*i*) Faire tels actes, actions et choses nécessaires pour la réalisation des susdits objets; (*j*) Louer, vendre ou autrement céder les biens et valeurs de la compagnie, ou partie d'iceux, pour telle considération qu'elle jugera convenable, y compris des actions, débentures ou garanties de compagnies les achetant ou les acquérant; (*k*) Aider par le moyen de garantie, endossement, avances de fonds ou autrement les compagnies avec lesquelles elle est en relations d'affaires ou dont elle a acquis ou possède des actions sur le capital. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE SPRUCE LUMBER COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 29 juillet 1907. - - - - - Capital, $45,000

Nombre des actions, 450.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation:—Duncan Bingham McDonell, agent pour le bois, de Winnipeg, Man.; Charles McDonell, marchand de bois, William Clark Perkins, avocat, Henry Healy Williams, comptable, et Moses Chamberlin Edey, architecte, tous d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires:—William Clark Perkins, Henry Healy Williams et Moses Chamberlin Edey.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer par tout le Canada et ailleurs l'industrie d'exploitateurs de bois, de marchands de bois et de fabricants de bois de construction dans toutes ses branches, et toute autre industrie qui s'y rattache, y compris la manufacture de meubles, portes, châssis, jalousies et tous autres produits et articles en bois ou manufacturés avec du bois ; de plus, les opérations de manufacturiers de pulpe, bois de pulpe, papier de pulpe, et autres produits du bois ou des matériaux de bois ; de plus, les opérations de propriétaires de quais, expéditeurs, propriétaires de vaisseaux et de marchands en tant qu'il sera nécessaire pour les fins de la compagnie ; et pour tous les dits objets de la compagnie, ou quelqu'un d'eux, acheter, posséder, louer et autrement acquérir ou posséder, en Canada ou ailleurs, des terrains forestiers, des permis de coupe de bois, des concessions forestières, des terres, bâtisses, docks, travaux, vaisseaux, véhicules, effets, articles ou marchandises et des biens meubles et immeubles ; et de temps à autre les améliorer, augmenter, diriger, développer, louer, hypothéquer, échanger, vendre, céder, faire valoir, ou en disposer en totalité ou en partie ; établir des magasins ou entrepôts sur les dits terrains et immeubles, acheter et vendre des marchandises en général, en tant qu'il sera nécessaire pour que la compagnie puisse conduire ses affaires et faire valoir les biens de la compagnie pour les besoins de ses opérations en quelqu'endroit que ce soit ; (*b*) Construire ou coopérer et contribuer à la construction, l'entretien et les améliorations des routes, docks, jetées, quais, viaducs, aqueducs et autres travaux et bâtisses nécessaires ou utiles pour les objets de la compagnie ou ses opérations ; construire, affréter et employer des vaisseaux pour les susdits objets et pour transporter le produit des moulins à, ou de tout endroit en Canada ou ailleurs ; de plus, construire, ériger, entretenir et exploiter le matériel, les machines, maisons, bâtisses et travaux pour l'obtention et la production de l'électricité dans le but d'éclairer, chauffer ou opérer les moulins, bâtisses, plateformes, docks, matériel et machines ou autres constructions et immeubles de la compagnie en quelqu'endroit qu'ils soient situés ; (*c*) Acheter ou autrement acquérir de toute personne ou personnes, corporation ou corporations, en tout ou en partie, l'entreprise, l'actif, les biens, privilèges, terres, droits ou contrats, en tout endroit, de telle personne ou personnes ou corporations faisant des opérations identiques aux objets de la compagnie ; (*d*) Acheter ou autrement acquérir l'entreprise, les opérations ou la clientèle de toute compagnie ayant des objets semblables à ceux de la présente compagnie, ou le tout, ou partie, de l'actif, ou des engagements de toute telle compagnie ; (*e*) Faire, répartir et émettre en paiement ou en échange, en totalité ou en partie pour les biens meubles ou immeubles, les droits, permis et privilèges requis pour les opérations de la compagnie ou pour services à elle rendus des obligations ou débentures, des actions ordinaires ou acquittées du capital de la compagnie comme actions acquittées et non imposables suivant les termes et conditions de tout arrangement pris à cet effet par la compagnie lors de ou avant l'émission des dites actions acquittées qui seront jugées et considérées comme ayant été ainsi payées et ne seront pas par la suite sujettes à des appels ou cotisations ; (*f*) Acheter, prendre ou autrement acquérir et posséder des obligations, débentures ou actions d'une autre compagnie ayant des objets semblables aux siens, y compris les obligations ou actions de toute compagnie possédant des estacades ou aqueducs, ou des compagnies d'améliorations ou d'irrigation ; (*g*) Vendre, louer ou autrement céder l'entreprise ou l'industrie de la compagnie ou une partie de son actif, biens ou entreprise pour telle considération qu'elle jugera à propos, soit en deniers ou en actions ordinaires ou privilégiées, débentures, obligations ou garanties d'autres compagnies ayant des objets semblables aux siens, et distribuer et répartir les dites actions, le capital privilégié, les débentures, obligations ou garanties parmi les actionnaires de la compagnie en espèces, sous forme de dividendes ou bonus dans la proportion des actions qu'ils possèdent dans la compagnie, ou autrement en disposer de la manière que les directeurs pourront décider ; (*h*) Faire des arrangements pour la fusion des interêts avec toute autre personne ou compagnie faisant ou exerçant des affaires ou transactions que la

présente compagnie est autorisée à faire ou exercer ; (*i*) Exercer et jouir de tous les droits et privilèges et faire tous les actes requis pour l'exécution régulière des entreprises de la compagnie, y compris l'enregistrement de la compagnie dans les pays étrangers ou dans l'endroit où la compagnie peut faire des affaires. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE CANADA HIDE AND WOOL COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 30 juillet 1907. - - - Capital, $200,000.

Nombre des actions, 2,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles J. Beal, comptable, William F. DeWitt Jarvis, tanneur, tous deux de London, Ont. et Henry Esson McIntosh, marchand, Leslie Rose Dowker, marchand, et William James Buddo, teneur de livres, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Sherbrooke, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter, vendre, distribuer, emmagasiner, exporter et importer des peaux et pelleteries, soit à l'état naturel, ou salées, tannées ou partiellement tannées, ou partiellement ou entièrement converties en cuir ; (*b*) Exercer l'industrie de mégissiers, de commerçants, de tanneurs et de corroyeurs ; (*c*) Acheter, vendre, manufacturer et faire le commerce de toutes sortes de cuir et d'articles en cuir, poil, laine, huile, suif, et de tous effets provenant de ces choses, y compris tous produits et produits secondaires de ces articles ; (*d*) Faire les opérations de fondeurs de suif et de fabricants d'engrais ; (*e*) Acquérir et employer en la manière et dans les limites de la loi, tous les terrains, moulins, machinerie et outillage nécessaires et autres articles et propriété requis dans la production du cuir, des peaux, du suif, du poil, de la laine, de l'huile et de leurs produits et substances et articles dont ils forment partie ; (*f*) De temps à autre acquérir, posséder, acheter et vendre toute propriété mobilière et immobilière que la compagnie jugera nécessaire ou utile à son industrie, et les acquérir par achat, bail, licence, échange ou autrement, et les détenir, vendre, hypothéquer, céder, transférer ou autrement en disposer ; (*g*) Faire les opérations d'agents en général et de marchands à commission pour toute personne ou personnes engagées dans une semblable industrie ; (*h*) Acheter ou autrement acquérir la totalité ou une partie des affaires, actif, propriété, privilèges, droits et contrats que ce soit ou en quelque lieu que ce soit de toute personne ou personnes, corporation ou corporations engagées dans une semblable industrie ; (*i*) Acheter ou autrement acquérir l'entreprise, le commerce ou la clientèle de toute compagnie dont le but est identique à celui de la présente compagnie, ou la totalité ou une partie de l'actif ou du passif de toute telle compagnie et donner en paiement des dits commerce, actif, propriété, privilèges, terrains, droits, contrats, entreprises ou clientèle des deniers comptants, ou des actions acquittées et non cotisables ordinaires ou privilégiées débentures, obligations ou valeurs de la présente compagnie ; (*j*) Acheter et acquérir des actions de toute, autre corporation engagée dans une semblable industrie et la payer en deniers comptants ou en actions acquittées ordinaires ou privilégiées, obligations ou débentures de la compagnie, subordonnément toutefois aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*k*) Produire ou accumuler de l'électricité ou force motrice ou autre agent semblable ou autrement, et la fournir pour des fins d'éclairage, de chauffage et de traction, ou autrement pour les fins de la dite industrie, et vendre et céder tout excédent de force électrique pour la traction, l'éclairage et le chauf-

fage, subordonnément aux statuts et règlements municipaux et provinciaux. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE LACHUTE GRAPHITE MINING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 30 juillet 1907. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Albert Guilbault, forgeron, de Lachute, P.Q. ; Zéphirin André Fournier, machiniste, de St. Andrews, P.Q., et John R. Hyer, mineur, Alexis T. Woeltje, mineur, et Fred B. Kelly, mineur, de Watertown, N.Y., E.-U.A.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Albert Guilbault, John R. Hyer et Fred. B. Kelly.

Siège social :—Township de Wentworth, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, chercher, utiliser, produire, adapter, préparer, acheter, vendre, et céder toute espèce de graphite, argent, plombagine ou autres minérais métalliques et substances minérales, pierres, brique, marbre, béton, argile, pierre artificielle, et toutes sortes de ciment naturel ou artificiel, et toutes sortes de matériaux de construction et fournitures ; (*b*) Acquérir par achat, bail ou autrement et ériger, établir, entretenir et exploiter des manufactures, fours, entrepôts, agences et dépôts pour la manufacture et emmagasinage des matériaux de construction de toutes sortes, et pour leur vente et distribution, et pour toutes les fins de la compagnie ; (*c*) Acquérir et utiliser des chutes d'eau dans le but de comprimer l'air ou produire de l'électricité ou du gaz pour la lumière, la chaleur et la force motrice en rapport avec les bâtiments et usines de la compagnie ; (*d*) Acquérir et acheter de tout individu ou maison toute industrie d'une nature identique, et acheter et acquérir tout intérêt ou contrôle dans toute industrie d'une nature semblable, et la payer en deniers comptants, obligations ou actions acquittées de la compagnie ; (*e*) Demander, acquérir, louer et disposer de marques de commerce, dessins de fabrique, brevets et droits de brevet concernant toute invention se rattachant à l'industrie de la compagnie et acquérir et utiliser tous brevets d'invention ou toute licence de se servir d'une invention se rattachant à l'industrie de la compagnie ; (*f*) Acquérir et détenir des garanties de toutes sortes, mobilières ou immobilières, pour des dettes, obligations et engagements envers la compagnie encourus en rapport avec la dite industrie ; (*g*) Vendre ou autrement disposer des entreprises de la compagnie ou de toute partie de ces entreprises pour la compensation que la compagnie jugera à propos, et en particulier pour des actions, débentures, stock ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, subordonnément toutefois aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*k*) Se fusionner avec toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie ; (*i*) Payer pour tout achat ou services, soit en deniers comptants, ou partie en deniers comptants et partie en actions de la compagnie acquittées et non cotisables. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE NATURAL GAS SUPPLIES COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 30 juillet 1907. - - - - Capital, $18,000.

Nombre des actions, 180.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Harold George Eadie, marchand, Henry Percy Douglas, marchand, William Langley Bond, avocat, Edouard Chamberland, dessinateur, et Malcoln D. Barclay, ingénieur civil, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Harold George Eadie, Henry Percy Douglas et William Langley Bond.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie de plombiers, poseurs d'appareils à gaz, et commerçants en général et distributeur de fournitures pour les puits pétrolifères et à gaz, et pour la plomberie et les installations ; (2) Faire le commerce de matières brutes, et manufacturer et vendre tous et chacune les fournitures ci-dessus, et de la ferronnerie en générale ; (3) Acquérir et détenir par achat, bail ou autrement, des immeubles, des puits à gaz naturel et à pétrole, des tuyaux, raccordements et accessoires, et conclure des arrangements concernant l'affermage, la vente ou la distribution du gaz naturel et du pétrole ; (4) Acquérir l'intérêt ou la propriété de toute personne, maison ou compagnie exerçant une industrie de même nature, et la fusionner avec toute compagnie ayant un but semblable ; (5) Acquérir tous droits, pouvoirs, intérêt, baux, options ou autres concessions ou octrois concernant l'industrie susdite, et les payer soit en totalité ou en partie au moyen d'actions acquittées de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE ST-LAWRENCE SPORTING GOODS COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 30 juillet 1907. - - - - Capital, $20,000

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Wilfrid Emile Ranger, quincaillier, Jacques Evariste Ranger, quincaillier, tous deux de Lachine, P. Q., ; Joseph Napoléon Legault, notaire, de Vaudreuil, P. Q , et Adolphe Delphis Leblanc, commis, Joseph Narcisse Lemieux, comptable, tous deux de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Wilfrid Emile Ranger, Joseph Napoléon Legault, Adolphe Delphis Leblanc et Joseph Narcisse Lemieux.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire les opérations de manufacturiers et d'importateurs et dé commerçants en gros et en détail, d'effets de sport de toutes sortes, d'équipe, ments complets de sportsmen et d'athlètes, de bicycles, et d'automobiles, canots, bateaux, yachts, chaloupes-moteurs, machines à gazoline, armes a feu, cameras, kodaks-accessoires de lumière électrique et à gaz, et tous autres genres d'articles ordinairement fabriqués, importés et vendus dans ce commerce ; (*b*) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active tout commerce d'une nature semblable ou tout intérêt ou contrôle dans tout commerce d'une nature semblable et les payer en deniers comptants, en obligations ou en actions acquittées de la présente compagnie ; (*c*) Acquérir et détenir du stock de toute autre compagnie engagée dans une semblable entreprise, et les payer en obligations ou en actions acquittées de la présente compagnie, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*d*) Acquérir par achat, bail ou autrement et détenir, hypothéquer, vendre et céder ou autrement disposer de toute propriété mobilière et immobilière qui sera nécessaire aux fins de la compagnie, y compris des fabriques, magasins, entrepôts et autres établissements aux époques et aux endroits jugés convenables ; (*e*) Acquérir,

détenir et disposer de marques de commerce, dessins de fabrique, brevets ou droits de brevet ou licences, utiliser des brevets concernant toute invention qui sera jugée utile en rapport avec l'industrie de la compagnie ; (*f*) Agir comme marchands à commission et agents de manufacturiers relativement à tous articles que la compagnie est autorisée à vendre. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'VICTOR AUTOMATIC CARRIERS' (LIMITED)

Constituée en corporation le 30 juillet 1907. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Victor Filteau, ingénieur-mécanicien, Frederick H. Markey, C. R., Ronald Cameron Grant, comptable, George Gordon Hyde, étudiant en droit, M. Arthur Ste. Marie, secrétaire, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie de la manufacture et vente de moteurs électriques, dynamos, machinerie électrique, et autres appareils et outillages de force, et acheter, vendre, manufacturer, réparer, convertir, louer, licencier, et céder des machineries de toutes sortes ; (2) Pour les fins de la dite industrie demander, obtenir, enregistrer, acheter, louer ou autrement acquérir, utiliser, exploiter, vendre, céder ou autrement en disposer de toutes et chacune les marques de commerce, noms de commerce et marques distinctives, et toutes inventions, perfectionnements et procédés employés en vertu de brevets ou autrement, et utiliser, exercer, développer, licencier ou autrement faire valoir toutes telles marques de commerce, brevets, licences, ou autres droits ainsi acquis. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'LA CIE GÉNÉRALE DU BAS SAINT-LAURENT' (LIMITÉE).

Constituée en corporation le 6 août 1907. - - - - Capital, $19,500.

Nombre des actions, 195.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Louis H. Taché, avocat, Michel Benoit, comptable, Antoine LeBel, commis, Arthur Clément, teneur de livres, et Paul Dumour, commis, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Louis H. Taché, Michel Benoit, Antoine LeBel et Arthur Clément.

Siège social :—Village de St-Romuald d'Etchemin, Qué.

Objets de la compagnie :— Acheter, exécuter, posséder, exploiter et disposer de travaux publics et municipaux, privilège et autres entreprises pour améliorations publiques, et en particulier acheter, posséder exploiter et disposé des privilèges d'aqueduc, d'égout et autres propriété dans St-Romuald d'Etchemin, province de Québec. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE BEAVER ELEVATOR COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 8 août 1907. - - - - - Capital, $99,000.

Nombre des actions, 990.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Donald Morrison, marchand de grains ; William Stead, marchand de grains ; Kenneth Murray, comptable ; J. Hillyard Leech, avocat ; et Ernest T. Leech, avocat, tous de Winnipeg, Man.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Donald Morrison, William Stead et Kenneth Murray.

Siège social : —Cité de Winnipeg, Man.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'entreprise d'acheteurs de grains et de propriétaires d'élévateurs et d'entrepôts de grains, y compris l'achat, la vente, la réception, l'emmagasinage, l'expédition, l'asséchement, le nettoyage, la séparation, le tranchage, le broyage, la monture et la manufacture du grain en farine, provende et produits (autres que la fleur) de toutes sortes de céréales, soit pour leur propre compte ou en qualité d'agents pour d'autres personnes ; (2) Acquérir, acheter, bâtir, louer, vendre, équipper, opérer, et entretenir des élévateurs de grains, des entrepôts, des moulins pour la farine d'avoine et pour broyer le grain, des moulins pour nettoyer, séparer et trancher, avec tout le matériel, les machines, les outils et appareils généralement employés ; (3) Construire, acheter, prendre à bail ou autrement acquérir des quais, jetées, docks ou constructions susceptibles d'être employés avec avantage en rapport avec l'expédition et le transport ou autre entreprise de la compagnie ; (4) Exercer l'industrie d'acheter, vendre et faire le commerce général de combustible, de bois et de charbon, et de toutes sortes de bois de construction, bardeaux, jalousies, portes, lattes et autres articles formant ordinairement le fonds de commerce de marchands de bois en gros ou en détail ; (5) Faire tous actes et choses incidentes ou nécessaires de nature à atteindre les fins susdites ou aucunes d'elles. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'DIGNARD LIMITED.'

Constituée en corporation le 8 août 1907. - - - - - Capital, $95,000.

Nombre des actions, 950.—Montant de l'action, $100

Membres de la corporation :—Cléophas Dignard, manufacturier, Hubert Brosseau, carrossier, Eugène H Godin, avocat, George Normandin, notaire, Bruno Marchand, étudiant, et Joseph Boulé, comptable, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Cléophas Dignard, Hubert Brosseau et Eugène H. Godin.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Faire toutes sortes de biscuits, gâteaux, confitures, confiserie, et autres produits semblables ; (2) A cette fin, exploiter une fabrique et un établissement, faire le commerce en gros et en détail de tous les produits de cette fabrique et d'autres articles fabriqués de ce genre, et aussi de tous produits employés sous quelque forme que ce soit à cette manufacture, tel que fleur de farine, grain, fruits, sucre, extraits, etc. ; (3) Faire le commerce en gros ou autrement de céréales

en général et de toutes sortes de provisions, effets ou marchandises ; (4) Faire en général les opérations d'entreposeurs ; (5) Acheter ou autrement acquérir de toute personne ou corporation toute industrie semblable à celle de la présente compagnie, avec tous bâtiments, machinerie, marchandise en magasin et actif en général ; (6) Acheter, prendre à bail, échanger ou autrement acquérir et posséder toutes propriétés mobilières et immobilières que la compagnie jugera nécessaires pour ses fins et opérations, et hypothéquer, garantir, aliéner, louer, vendre ou disposer en totalité ou en partie de la propriété appartenant à la compagnie ou dont elle a la jouissance aux termes et conditions qu'elle jugera à propos ; (7) Acheter, ériger, construire et exploiter des moulins, usines, bâtiments, entrepôts, machinerie et outillages pour les fins de la dite compagnie ; (8) Acquérir, louer, acheter, mettre en pratique, vendre ou disposer de toutes marques de commerce, dessins de fabrique, brevets, droits de brevet, privilèges ou pouvoirs, pour ou concernant toute invention qui pourra être jugée utile aux fins de la compagnie, et acquérir et utiliser tout brevet d'invention, ou toute licence de se servir d'une invention jugée utile aux fins de la dite compagnie ; (9) Conclure des conventions au sujet de la fusion d'intérêts ou du partage des profits avec toute personne ou compagnie faisant affaires ou engagée dans une industrie ou transaction que la compagnie est autorisé à exercer ; (10) Emettre et répartir comme actions acquittées des actions du capital de la compagnie en compensation de travail fait, garanties données ou promises ou services rendus ou à rendre dans le but de favoriser l'industrie de la compagnie, y compris services rendus ou à rendre à la compagnie par les auteurs de la compagnie ; (11) Faire toute autre chose nécessaire pour atteindre les fins ci-haut mentionnées. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'IMPERIAL RUBBER COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 8 août 1907. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Robert C. McMichael, avocat, D. James Angus, avocat, Rennie O McMurtry, étudiant en droit, Francis G. Bush, teneur de livres, et Michael J. O'Brien, sténographe, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Robert C. McMichael, D. James Angus et Francis G. Bush.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie de manufacturiers et commerçants de caoutchouc et d'articles en caoutchouc, et autres fibres de toutes descriptions, et de tous articles dans lequel entre le caoutchouc, et manufacturer, vendre et faire le commerce d'effets, articles et marchandises qui peuvent être avantageusement manufacturés, vendus et troqués, en rapport avec ces marchandises ; agir comme agents pour toutes personnes, maison de commerce ou corporation exerçant une industrie semblable ; (2) Acquérir le commerce, les droits, propriétés et l'actif de toutes sortes et entreprendre en totalité ou en partie les engagements de toute personne, maison de commerce, association ou corporation engagées dans une semblable industrie, et les payer en deniers comptants, actions, débentures ou autres valeurs de cette corporation ou autrement ; (3) Vendre, échanger ou autrement disposer de la totalité ou d'une partie de l'industrie de la compagnie, et accepter en paiement des deniers comptants ou toute autre forme de valeurs et les distribuer entre les actionnaires de cette compagnie ; (4) Acheter ou autrement acquérir et céder et demander toute marque de commerce, noms de commerce, brevets d'invention, per-

fectionnements et procédés enregistrées, ou de quelque manière utiles à l'industrie de la compagnie, et utiliser, développer, accorder des licences ou autrement faire valoir toutes telles marques de commerce, noms de commerce et inventions ou toutes autres propriétés ou droits ; (5) Faire tout ce qu'il sera nécessaire, convenable et pratique pour l'accomplissement des fins ici énumérés ou qui paraîtront aucun temps nécessaire à la protection ou avantage de la corporation comme détenteurs ou comme intéressés, dans toute propriété ou autrement. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'LESLIE SALES COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 8 août 1907. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Reid, bourgeois, Henry Noël Chauvin, avocat, Georgo Harold Baker, avocat, Lorne Ross, gérant, et Percy Chauvin, teneur de livres, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—James Reid, Lorne Ross et George Harold Baker.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—1. Acheter, vendre et autrement disposer d'effets, articles et marchandises et objets de commerce de tous genres, soit comme principaux soit comme agents ; 2. Acheter ou autrement acquérir, utiliser, vendre ou louer tous intérêts dans tous brevets d'invention, licences, concessions et autres choses semblables, conférant un droit exclusif ou non exclusif ou droit limité d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement concernant une invention, et fabriquer, acheter, vendre et céder tout article protégé en totalité ou en partie par tout tel brevet d'invention, licence, concession ou autre chose semblable ; 3. Etablir, construire, acheter, louer, ou autremenr acquérir, entretenir et exploiter des fabriques, outillages et locaux dans le but de faire, fabriquer et vendre tous ou chacun des articles et choses ci-dessus énumérés ; 4. Acheter ou autrement acquérir ou louer la totalité comme partie des affaires, propriété et engagements de toute industre active engagée dans une industrie identique à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, ou en possession de propriété propre aux fins de la présente compagnie, et donner en compensation ce que la compagnie jugera à propos, et en particulier des actions acquittées de la compagnie, ou des obligations ou débentures de la compagnie, garanties par hypothèque ou autrement ; 5. Vendre ou disposer de l'entreprise de la compagnie ou d'une partie de l'entreprise, pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, louer ou sous-louer toute propriété ; se fusionner avec toute autre compagnie dont le but est identique à celui de la présente compagnie ; 6. Payer pour toute propriété, droit sou choses et pour services rendus en actions acquittées du capital de la compagnie ; 7. Distribuer toute propriété en nature entre les membres de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'TURNER BROTHERS, CANADA' (LIMITED).

Constituée en corporation le 8 août 1907. - - - - Capital, $20,000

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation : — Gavin Milroy, agent, Robert T. Hopper, marchand, Frederick H. Markey, C.R., Ronald Cameron Grant, comptable, et George Gordon Hyde, étudiant, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Faire le commerce d'importateurs et d'exportateurs, de marchands et de fabriçants d'articles et de préparations faits d'asbeste, ou de combinaisons d'asbeste et d'autres matières, courroies et autres accessoires de moulin. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 8 août, 1907, à la compagnie dite

'HOWARD SMITH PAPER COMPANY, LIMITED.'

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $49,000 à $95,000, par addition de 460 actions de $100, à son capital actuel.

'CANADIAN NORTHERN TOWNSITE COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 9 août 1907. - - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation : — Gerard Ruel, avocat ; George Mederick Macdonnell, avocat ; Alfred J. Mitchell, contrôleur ; Francis Charles Annesley, secrétaire ; et Robert Philips Ormsby, secrétaire, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter, louer, construire ou autrement acquérir, posséder, jouir et administrer des terres, terrains hydrauliques, des quais, docks, ateliers, embarcadères, entrepôts, hangars, élévateurs, bureaux, hôtels, résidences, restaurants, bâtisses de toute sorte ainsi que des lieux et appareils d'amusement ; les vendre, hypothéquer ou en disposer autrement pour les objets de la compagnie ; (*b*) Acquérir des terrains pour en faire des sites de ville et des lots à bâtir, les nettoyer et les améliorer de toute manière ; construire des chemins et routes de toute sorte ; acheter, louer, construire ou autrement acquérir, posséder, jouir et administrer des facilités pour l'approvisionnement d'eau et le fournissement de gaz, électricité, force motrice, lumière, chaleur, facilités de drainage ou égouts, et faire toutes les opérations qui se rattachent à ces objets ; (*c*) Construire, acheter, louer ou autrement acquérir, affréter, posséder, contrôler et opérer des bâteaux à vapeur et autres vaisseaux et traversiers pour le transport des passagers et du fret sur les lacs, rivières ou autres eaux navigables dans les limites du Canada ou entre les ports du Canada et ceux en dehors du Canada ; (*d*) Exercer l'industrie de propriétaires d'entrepôts et de quais, d'expéditeurs et agents, et imposer des droits de péage, impôts et autres rétributions ou droits régaliens pour l'usage des biens ou facilités mentionnés plus haut ; (*e*) Entrer en arrangements avec les propriétaires de ces biens ou facilités ; (*f*) Emettre des obligations ou débentures pour la construction, l'acquisition, l'entretien ou l'opération des biens ou facilités susdits

dont le montant ne devra pas dépasser la valeur de tels biens ; (*g*) Prendre et détenir pour ces fins au nom de la compagnie ou en celui de toute personne ou autre compagnie comme administrateur pour la compagnie, et céder des actions dans des compagnies constituées possédant comme un de ses objets le droit d'exercer les pouvoirs de la compagnie ; (*h*) Exercer toute industrie se rattachant aux objets pour lesquels la compagnie est constituée et qui peut être convenablement exercée en rapport avec les susdits objets. La compagnie opérera en Canada et ailleurs.

'THE ACROPOLE DAIRY AND CONFECTIONERY COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 13 août 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 800.—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—Harry Pulos, confiseur, Charles Gurd, manufacturier, Clément Robillard, manufacturier, Léonidas Catalanos, commerçant, tous de Montréal, et Henri Brossard, de Laprairie, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Manufacturer, acheter, importer, vendre et autrement disposer du lait condensé, conservé, évaporé et stérilisé, et du lait et de la crême préparés sous toutes autres formes ; Acheter, garder et nourrir, vendre et autrement disposer d'animaux et autres animaux à lait ; Produire, acheter, importer, fournir, vendre et autrement disposer de lait frais ou de la crème, et de tous leurs produits ou produits secondaire ; Manufacturer, acheter, importer et vendre tous produits de la laiterie en général ; Manufacturer, acheter, vendre et autrement disposer de sucreries, chocolat, biscuits, gâteaux et autres douceurs semblables, et entreprendre l'industrie ordinairement exercée par les pourvoyeurs et confiseurs ; Manufacturer, fournir, vendre ou autrement disposer de crème à la glace, soda, eau gazeuse, essences, et installer et tenir des fontaines à soda et débits de crème à la glace ; Importer, vendre et autrement disposer de fruits de toutes sortes, et les emballer, emboîter, et conserver ; Acquérir, poser, construire, ériger, entretenir, et exploiter, travailler, utiliser, vendre, fournir et louer toutes fabriques, bâtiments, structures, machinerie, appareils, requis ou se rattachant à l'industrie de la compagnie ; Demander, acheter ou autrement acquérir, et posséder, utiliser, exploiter et vendre, céder, louer ou autrement disposer de tous brevets d'invention, perfectionnements, et procédés, marques de commerce se rattachant ou nécessaires à l'industrie de la compagnie ; Rémunérer toute personne ou compagnie pour services rendus ou à rendre pour placer ou aider à placer, ou garantir le placement de toutes actions du capital de la compagnie ou au sujet de la constitution, formation, organisation ou promotion de la compagnie ou la conduite de ses affaires ; Conclure des arrangements au sujet du partage des profits avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée ou se proposant d'exercer ou de s'engager dans une industrie ou affaire que la présente compagnie est autorisée à exercer ou d'entreprendre, et prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs de toute autre compagnie, et les vendre, détenir ou ré-émettre avec ou sans garantie, ou autrement en disposer ; Faire toute chose nécessaire, convenable et à propos pour l'accomplissement d'aucunes des fins énumérées plus haut, ou pour atteindre l'un ou plus des objets ci-dessus, ou se rattachant à l'exercice des pouvoirs demandés, ou qui paraîtront à une époque quelconque propres à protéger la corporation ou lui être avantageux. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'E. AND T. FAIRBANKS AND COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 14 août 1907 - - - - Capital, $150,000.

Nombre des actions, 1,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Hiram N. Turner, manufacturier, John C. Clark, trésorier, Perly F. Hazen, surintendant, Carl H. Turner, gérant du trafic, tous de St. Johnsbury, Vr. E. U. A., et Charles Walter Cate, avocat, de Sherbrooke, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommées ci-dessus.

Siège social :—Cité de Sherbrooke, Qué.

Objets de la compagnie :—1. Exercer l'industrie de fabricants et de marchands de balances, instruments de pesage, et de toutes sortes de machines, machinerie et instruments faits en tout ou en partie de fer, cuivre ou autre métal, ou de bois, ou autres matériaux, et fabriquer, vendre et acheter des articles, effets et marchandises qui peuvent être avantageusement fabriqué, et vendus et achetés en rapport avec ces marchandises ; 2. Acquérir par achat, concession, échange ou autre titre légal, et construire, ériger, exploiter, entretenir et gérer toutes fabriques, boutiques, entrepôts, dépôts, ateliers, chambres à machines, bureaux et autres structures et constructions nécessaires à son industrie, et toute autre propriété mobilière et immobilière nécessaire et utile aux fins de la compagnie, et les louer, vendre, hypothéquer et en disposer ; 3. Acquérir, posséder, développer et exploiter des chutes d'eau, et des outillages à vapeur, à gaz et électriques afin de produire et accumuler de la force électro-motrice, ou autre agent semblable pour la lumière, la chaleur ou la force pour l'usage de la compagnie, avec la faculté de vendre ou autrement disposer de tout excédent non requis, et de le fournir pour des fins d'éclairage, de chauffage et de force à toute personne ou corporation aux conditions qui seront convenues, pourvu que si ces pouvoirs sont exercés en dehors de la propriété de la compagnie, ils seront subordonnés aux statuts et règlements provinciaux et municipaux à cet égard ; 4. Demander, acquérir, utiliser, louer et céder toute marques de commerce, noms de commerce, brevets, droits de brevet, inventions, perfectionnements et procédés enregistrés, et toute autre propriété utile aux fins de la compagnie ; 5. Exercer toute industrie se rattachant aux objets pour lesquels la compagnie est constituée, manufacturière ou non, qui pourra être exercé en rapport avec les fins de la compagnie, ou qui s'y rattachera ; 6. Acquérir par achat, bail, ou autrement, et détenir, prendre à sa charge, transférer, hypothéquer, engager, réémettre, ou autrement disposer, avec ou sans garantie des parts du capital-actions, obligations, débentures, ou autres engagements créés par d'autres compagnies dont le but est semblable à celui de la compagnie, et tant que la compagnie les détiendra elle exercera tous les droits et privilèges d'un propriétaire, y compris le droit de voter en vertu de ces valeurs ; 7. Acquérir de toute personne, société, compagnie ou corporation toute industrie d'une nature semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, et à cette fin acquérir, posséder, détenir ou louer des immunités, droits, privilèges, servitudes, clientèle, propriété et actif de toutes sortes de telle personne, société, compagnie ou corporation, et se charger de la totalité ou d'une partie des dettes de telle personne, société, compagnie ou corporation, et les payer en deniers comptants, actions, obligations, débentures ou autres valeurs de la compagnie, ou autrement, et décharger de même manière toutes obligations ou dettes de toute personne, société, compagnie ou corporati n dont l'industrie est ainsi acquise ; 8. Conclure des conventions au sujet de la fusion d'intérêts ou du partage des profits avec toute personne on compagnie faisant affaires ou engagée dans une industrie ou transaction que la compagnie est autorisée à exercer ; 9. Développer, ou aider à développer, et devenir actionnaire de toute compagnie subsidiaire, alliée ou autre engagée dans une entreprise semblable à celle de la présente compagnie ; 10. Faire, répartir et émettre

en paiement ou en échange en totalité ou en partie, de toute industrie, clientèle, entreprise, actif, propriété mobilière ou immobilière, droits, brevets, marques de commerce, licences, privilèges, contrats, parts, actions, obligations, ou autre propriété, qui seront achetés, pris à bail ou autrement acquis par la compagnie, ou en compensation de toute fusion ou autre arrangement pour l'avantage de la compagnie, des obligations ou debentures de la compagnie et des actions ordinaires on privilégiées du capital de la compagnie, comme actions acquittées et non cotisables ; 11. Emettre et répartir comme actions acquittées, des parts du capital-actions de la compagnie, en paiement de brevets, modèles et clientèle, et pour travail fait, garantie donnée, ou promise, pour services rendus ou à être rendus, en faveur de l'entreprise de la compagnie, y compris les services rendus ou qui seront rendus à la compagnie par les promoteurs de la compagnie ; 12. Vendre ou disposer de l'entreprise de la compagnie ou d'une partie de l'entreprise, pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, et partager entre les actionnaires, au moyen de dividendes, tous deniers, actions, obligations ou valeurs ainsi reçus, et distribuer toute partie de la propriété de la compagnie ; 13. Appliquer le surplus de ses fonds au rachat de ses propres actions, obligations, débentures et autres valeurs ; 14. Emettre des obligations au montant de cent mille piastres ($100,000), les dites obligations devant être soit des actions-débentures ou des obligations hypothécaire garanties par hypothèques, mortgage ou gage sur la totalité ou sur une partie de la propriété mobilière ou immobilière de la compagnie, pour la durée et au taux que déterminera la compagnie ou le conseil de direction. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE MONTREAL EAST LAND COMPANY' (LIMITED).

'LA COMPAGNIE DES TERRAINS DE MONTRÉAL-EST' (LIMITÉE).

Constituée en corporation le 14 août 1907. - - - - Capital, 49,900.

Nombre des actions, 499.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Dame Eliza Beauchamp, veuve de Charles Clavette, Adelstan Le Moyne de Martigny, médecin, A. Hector Desloge, médecin, Mendosa Langlois, agent d'immeubles, Victor Morin, notaire, Armand Grenier, avocat, tous de Montréal, P. Q., et Télesphore Laframboise, entrepreneur, de St-Philippe d'Argenteuil, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—1. Acquérir par tout le Canada, par achat, échange, bail ou autrement, toutes sortes de propriété mobilière et immobilière, ainsi que des droits meubles et immeubles, et en disposer ; 2. Posséder, vendre, louer, échanger, hypothéquer et gérer des propriétés, soit comme principal soit comme agent ; 3. Eriger ces édifices et construire des travaux, avec les changements et les améliorations necessaires aux dites propriétés, et les faire valoir selon leur nature, et en faire le commerce généralement ; 4. Emprunter des deniers au moyen de mortgages, obligations, billets et autres valeurs, et donner la propriété de la compagnie en garantie de leur remboursement ; 5. Avancer sur toute propriété vendue par la compagnie la totalité ou une partie du prix d'achat, et aussi pour des bâtiments et autres améliorations qui y seront faites, et agir comme agent de toute compagnie d'assurance qui prendra des risques sur la propriété vendue par la compagnie ou dans laquelle

la compagnie sera intéressée. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE WIARTON STEAMBOAT COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 14 août 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 400—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—William Gillies, marchand, de St. Edmund, Ont.; John William Smith Rutherford, maître marin; Thomas Caldwell Allan, marchand; John Jackson Acres, gérant de banque; et William Henry Buchan Spotton, avocat, tous de Wiarton, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—William Gillies, John William Smith Rutherford et John Jackson Acres.

Siège social :—Ville de Wiarton, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie du transport d'objets, effets, marchandises et passagers par terre et par eau; (2) Exercer l'industrie du touage, naufrage et sauvetage dans toutes ses branches dans les eaux navigables ou limitrophes de la Puissance du Canada dans tous ses ports ou dans les ports étrangers; (3) Posséder, opérer et entretenir des lignes de navires, vaisseaux ou autres lignes de transport marin; (4) Construire, faire, opérer, entretenir, acheter, vendre, posséder, engager et autrement céder les navires, vaisseaux, barges, chalands et bateaux de toute nature et sorte, avec leur matériel, articles, outils, machines et appareils formant partie ou propres et convenables pour leur construction et entretien, avec aussi les engins, bouilloires, machines et appareils nécessaires de toutes sortes et les palans, appareils et fournitures de toute espèce; (5) Construire, réparer et dessiner des vaisseaux, navires, bateaux, quais, docks, cales-sèches, machines et autre équipement; (6) Acheter et acquérir des dits William Gillies et John William Smith Rutherford le bateau à vapeur *City of Grand Rapids* (dont le nom sera sous peu changé en celui de *The Wiarton*) et le payer par l'émission d'actions de la présente compagnie souscrites par les dits William Gillies et John William Smith Rutherford dans le mémoire d'arrangement et le livre de stock comme complètement acquittées par la translation et le transport du dit bateau à vapeur, et à ces fins, les directeurs de la présente compagnie sont par les présentes autorisés à ratifier et adopter le contrat pour la vente du dit bateau à vapeur qui est déjà préparé entre les dits William Gillies et John William Smith Rutherford, d'une part, et le dit William Henry Buchan Spotton, en sa qualité d'administrateur de la présente compagnie, de l'autre part, et devant être signé immédiatement après l'émission des lettres patentes constituant cette compagnie en corporation; (7) Acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir des biens mobiliers et les droits ou privilèges que la compagnie jugera nécessaires ou utiles pour les fins de son entreprise et en particulier des machines, du matériel ou fonds de commerce; (8) Avancer des fonds aux clients et autres personnes faisant affaire avec la compagnie, et garantir l'exécution des contrats par les dites personnes; (9) Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets à ordre, des lettres de change, des connaissements, des mandats et autres effets négociables ou transférables; (10) Vendre ou céder l'entreprise de la compagnie, ou partie d'icelle, pour telle considération qu'elle jugera convenable; (11) Vendre, améliorer, administrer, développer, échanger, louer, céder, faire valoir ou autrement disposer de tout ou partie des biens et droits de la compagnie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE BOTTLE EXCHANGE OF CANADA' (Limited).

Constituée en corporation le 15 août 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 800—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—John Harry Lock, laitier ; Robert William Dockery, laitier ; Edwin Grace, laitier ; Alexander Anderson, laitier ; et Victor Edwin Vanzant, laitier, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—Exercer l'industrie d'échange de bouteilles ou maison de compensation pour les laitiers, brasseurs, commerçants de soda et eau minérale et toutes autres personnes employant des bouteilles ; manufacturer, acheter ou vendre des bouteilles ; Graver, marquer, étamper ou souffler des noms, marques de commerce, etc., sur toutes espèces de bouteilles ; Acheter, vendre ou manufacturer des fournitures générales de laiteries et des bidons à lait, acheter, vendre ou produire du lait, des produits de la laiterie et de la glace ; Acheter et posséder des immeubles pour les besoins de son entreprise. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE BENSON LUMBER TRUCK COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 16 août 1907. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Adolph William Benson, manufacturier, Nils Oslen Werner, banquier, et Edgar Lincoln Mattson, banquier, tous de Minneapolis, Minn., E. U. A., George Samuel Clark, marchand de bois, et Francis Henry Keefer, avocat, de Port Arthur, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Adolph William Benson, George Samuel Clarke et Francis Henry Keefer.

Siège social :—Cité de Port Arthur, Ont.

Objets de la compagnie :—Manufacturer, vendre et céder des machines et instruments pesants pour les opérations de la ferme et le commerce du bois, des wagons, fourgons et autres véhicules, et en particulier de la voiture dite *Benson Patent Lumber Cart*, acquérir, posséder et aliéner les brevets existants ou qui seront obtenus plus tard en rapport avec la manufacture d'aucuns ou de tous les susdits articles. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 16 août 1907, à la compagnie dite

'THE BURROW, STEWART AND MILNE COMPANY' (Limited).

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $250,000 à $500,000, par addition de 2,500 actions de $100 à son capital actuel.

'THE CANADIAN CONDENSING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 21 août 1907. - - - - Capital, $50,000.

Nombre des actions, 500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John S. McKenzie, marchand, Donald P. Russell, marchand, Herbert C. Harvey, marchand, Joseph Emile Côté, comptable, et Henri Gérin-Lajoie, avocat et C. R., tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Village de Chesterville, Ont.

Objets de la compagnie :—1. Manufacturer, vendre et autrement faire le commerce de lait et crême condensés, conservés et évaporés ; manufacturer et autrement faire le commerce de beurre et de toutes les formes manufacturées du lait ; produire, acheter et vendre du lait frais et tous les produits du lait ; établir, acheter, posséder et administrer des crêmeries, manufactures et stations pour recevoir le lait ; 2. Acheter, acquérir, construire, posséder, louer, administrer, contrôler et opérer des approvisionnements d'eau, aqueducs, puits publics ou réservoirs et stations de pompes pour les besoins de la compagnie, vendre et céder de l'eau et des droits d'eau non requis par la compagnie ; les pouvoirs énumérés dans cette clause seront sujets à toutes les lois et à tous les règlements provinciaux et municipaux à cet effet ; 3. Manufacturer, louer, acheter, vendre et généralement faire le commerce de machines, outils, instruments, appareils et autres articles et matériel employés en rapport avec les susdits objets ou la vente et le transport des produits manufacturés et autres de la compagnie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

"L H. HEBERT & CIE." (LIMITEE).

Constituée en corporation le 22 août 1907. - - - - Capital, $350,000.

Nombre des actions, 3,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Louis Herménégilde Hébert, marchand, Alfred Jeannotte, marchand, Eugène Poitevin, voyageur de commerce, et Gustave Busseau, voyageur de commerce, tous de Montréal, P. Q. ; et Joseph Elisée Thériault, commercant, de Joliette, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Louis Herménégilde Hébert, Alfred Jeannotte et Joseph Elisée Thériault.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—1. Faire le commerce général de ferronniers et marchand de quincaillerie, peintures, huiles, résines, composés chimiques, explosifs, et de tous articles et produits de même nature, et généralement de toutes choses se rattachant à ce genre d'articles ; 2. Manufacturer toutes sortes de semblables articles et produits, et généralement faire le commerce de toutes sortes d'effets et d'articles de quelque manière utilisés ou requis pour cette manufacture ; 3. Agir comme agents de manufacturiers et comme marchands à commission généralement ; 4. Faire les opérations générales d'entreposeurs ; 5. Produire et développer les forces électriques ou autres qui seront nécessaire ou commodes à l'entreprise de la compagnie ; 6. Acheter ou

autrement acquérir et entreprendre comme industrie active avec tous ses biens et engagements, industrie aujourd'hui exploitée en la cité de Montréal, par Louis Herménégilde Hébert, un des requérants, et aussi acquérir et posséder toute autre industrie d'une semblable nature exercée par toute autre personne ou corporation ; et émettre des actions acquittées en plein paiement ou en paiement partiel ; 7. Acheter ou autrement acquérir la propriété mobilière ou immobilière que la compagnie jugera utile à ses opérations, et mortgager, hypothéquer, engager, vendre ou autrement disposer de toute telle propriété, aux conditions qu'elle jugera à propos ; 8. Acquérir, louer, posséder, mettre en pratique, vendre ou disposer de toute marques de commerce, dessins de fabrique, brevets, droits de brevet ou privilèges qui seront censés utiles à la compagnie, en rapport avec son industrie, et acquérir et exploiter tous brevets d'invention, ou toutes licences de se servir d'une invention qui sera censée utile en rapport avec la dite industrie ; 9. Conclure des arrangements au sujet de la fusion des intérêts ou du partage des profits avec toute personne ou compagnie exercant ou engagée dans toute industrie ou commerce que la présente compagnie est autorisée à exercer ; 10. Emettre et répartir comme actions acquittées des parts du capital-actions de la compagnie, en compensation d'effets ou de propriété achetés ou acquis, pour travail fait, garanties données, ou promises, ou services rendus ou à rendre pour favoriser les objets de la compagnie, y compris les services rendus ou qui seront rendus à la compagnie par les promoteurs de la compagnie ; 11. Faire toutes autres choses qui seront nécessaires pour atteindre les objets susdits. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

"MONTEREY PLUMBING COMPANY" (LIMITED).

Constituée en corporation le 22 août 1907. - - - - Capital, $50,000.

Nombres des actions, 500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Gerard Ruel, avocat ; George Frederick MacDonnell, avocat ; Alfred J. Mitchell, contrôleur ; Francis Charles Annesley, secrétaire, et Robert Phipps Ormsby, secrétaire, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—Exercer l'industrie générale de plombiers, de mécaniciens, de chauffage, éclairage et drainage, faire le commerce d'articles de quincaillerie et de tous les objets faisant partie de telles affaires. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'MONTFORT GRANITE' (LIMITED).

Constituée en corporation le 22 août 1907. - - - - Capital, $200,000.

Nombre des actions, 20,000.—Montant de l'action, $10.

Membres de la corporation :—Cléophas Edouard Leclerc, notaire, Anani S. Hamelin, auditeur, René T. Leclerc, courtier, Dame Valerie Desjardins, veuve d'Amable Archambault, notaire, et Joseph Henri Loranger, avocat, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir, prendre à son nom, demander, obtenir, acheter des permis pour explorer et prospecter pour des mines ou minerais de toutes sortes ; acquérir, prendre à son nom, demander, obtenir, acheter des mines, concessions minières, et les payer soit en deniers comptants ou partie en deniers comptants et partie en actions de la compagnie acquittées et non cotisables ; (*b*) Pour les fins minières de la compagnie, transporter des matériaux de construction, des effets et marchandises par terre et par eau, et à cet effet acheter, posséder, affréter et naviguer des vapeurs, remorqueurs à vapeur, des barges et autres bateaux ; (*c*) Faire, passer, exécuter et accomplir des contrats pour construire, étendre, réparer, entretenir et améliorer tous travaux nécessaires ; (*d*) Acquérir et utiliser des chutes d'eau dans le but de comprimer l'air ou produire du gaz et de l'électricité pour l'éclairage, le chauffage et la force motrice en rapport avec les bâtiments et travaux de la compagnie ; (*e*) Demander, acheter, acquérir et utlliser tout droit exclusif, brevet, droits de brevet, brevets d'invention, licence, concessions, ou privilèges se rattachant à l'industrie de la compagnie, ou tous permis de s'en servir et de les utiliser, et vendre ou louer tout brevet, droits de brevet, brevets d'invention, permis, concessions acquis par la compagnie ; (*f*) Encourager toute compagnie ou compagnie dans le but d'acquérir la totalité ou une partie de la propriété ou des engagements de la présente compagnie ; (*g*) Se fusionner avec toute autre compagnie dont le but est identique ; (*h*) Payer pour tous achats ou services, soit en deniers comptants ou partie en deniers comptants et partie en actions de la compagnie acquittées et non cotisables. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE PORT STANLEY ELEVATOR COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 22 août 1907. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Robert Norman Price, meunier, de St-Thomas, Ont. ; Robert Douglas Ferguson, fermier, de Southwold, Ont. ; George Whiting Tillson, manufacturier ; et William Duncan Robertson, comptable, tous deux de Tilsonburg, Ont. ; John Goldie, marchand meunier ; et James Goldie, commis voyageur, tous deux d'Ayr, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Robert Norman Price, George Whiting Tillson et John Goldie.

Siège social :—Cité de St-Thomas, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie de propriétaire de magasins entrepôts et réfrigérateurs et faire toutes les opérations qui s'y rattachent nécessairement ou implicitement dans toutes leurs branches différentes ; construire, louer, acheter, opérer et entretenir des véhicules pour le transport des effets gardés dans les réfrigérateurs ou autrement, par terre ou par eau, et de tous les produits, objets, articles ou marchandises fabriqués ; émettre des certificats, mandats et reçus négociables ou autrement aux personnes gardant des marchandises en entrepôt avec la compagnie, et faire des avances et des prêts sur la garantie de ces marchandises ; manufacturer, vendre et faire le commerce de tous les effets que les propriétaires d'entrepôts vendent ordinairement gardent en magasin ou prennent en soin y compris des marchandises générales, du bois de construction, du bois en grume, vente, ciment, charbon, chaux et matériaux de construction, de même que du grain et des céréales et autres articles et marchandises énumérés ou non dans cette clause ;

manufacturer, acheter, louer ou autrement acquérir des quais, bâtisses ou docks susceptibles d'être employés avantageusement en rapport avec l'expédition, le transport et autres opérations de la compagnie, et en général exercer ou entreprendre toute affaire, entreprise, transaction ou opération ordinairement faite ou entreprise par les propriétaires d'entrepôts ou de réfrigérateurs ; (*b*) construire, acquérir, posséder, affrêter, naviguer, employer, louer, vendre et céder des vaisseaux à vapeur et autre des barges, des bateaux, des chars ou autres véhicules de toute sorte et espèce quelconque, avec tous les matériaux, articles, outils, machines ou appareils propres et utiles pour leur construction ou équipement et toutes les machines, bouilloires, manufactures, appareils et fournitures de toute sorte dont on se sert en rapport avec ces objets ; transporter des effets, marchandises et passagers par terre et par eau ; construire, acquérir, entretenir et céder des constructions, quais, cales-sèches, machines et autres équipements employés en rapport avec ces objets et faire des contrats avec d'autres personnes ou compagnies pour l'exécution de ce qui précède à son avantage ; (*c*) Acquérir, vendre, faire le commerce et céder du grain, du blé, de l'avoine, de l'orge, des céréales et des produits agricoles de toute espèce ; manufacturer, vendre, faire le commerce et céder de la fleur et autres substances nutritives fabriquées de la fleur ; construire, acquérir, opérer, vendre ou autrement céder des moulins, élévateurs, bâtisses, matériel et machines pour le transport, l'emmagasinage, le maniement, le nettoyage ou la mise en condition du grain, blé, avoine, orge, céréales et produits agricoles ou pour la production et l'emmagasinage de toutes espèces de marchandises qui peuvent en être produites ou conjointement avec le grain ou les céréales de toute espèce ; acheter, vendre, trafiquer, faire le commerce et disposer des produits de ces manufactures et de toutes espèces de grains, céréales ou produits agricoles dans tous les états de leur production ; acquérir, acheter, vendre, louer et disposer de tous les brevets d'invention, droits d'auteur, précédés, formules et marques de commerce se rattachant ou employés en rapport avec ce qui précède ; (*d*) Faire des contrats avec les compagnies, les sociétés et les individus pour la manufacture, l'achat, la vente ou autres dispositions de tels grains, céréales ou produits agricoles ou d'aucuns des autres articles mentionnés dans les paragraphes précédents, et entrer en arrangements pour la fusion des intérêts ou la co-opération avec les personnes ou compagnies exerçant ou sur le point d'exercer des opérations ou transactions que la présente compagnie est autorisée à faire ou à exercer ; (*e*) Acquérir, posséder, vendre, faire le commerce ou disposer des actions ou autres valeurs d'autres compagnies ayant des pouvoirs identiques aux siens ; vendre ou autrement céder pour des deniers comptants ou pour des actions pleinement ou partiellement acquittées ou pour des valeurs d'autres compagnies ou pour d'autres considérations suffisante le tout, ou partie de son entreprise, actif et clientèle, ou de l'entreprise, actif et clientèle d'autres compagnies qu'elle pourra en aucun temps posséder ou contrôler. Sa compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'RECORD STOVE AND FURNACE COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 23 août 1907. - - - Capital, $40,000.

Nombre des actions, 400—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Joshua Peters, manufacturier ; Alfred E. Peters, manufacturier ; Oswald J. Peters, manufacturier ; et David I. Welch, avocat, tous de Moncton, N.-B., et Seymour Peter, manufacturier, de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Joshua Peters, Alfred E. Peters et Oswald J. Peters.

Siège social :—Cité de Winnipeg, Man.

Objets de la compagnie :—Acheter, vendre, manufacturer, réparer, changer et échanger, louer ou prendre à loyer, exporter, faire le commerce de toutes espèces de poêles, fournaises, machines, instruments agricoles et autres articles de marchandises faites en bois ou en métal ou en bois et en métal combinés ou de tout autre matériel que du bois et du métal ou autres produits, matériaux ou articles, avec telles autres choses se rattachant à l'obtention des susdits objets. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'STANDARD SANITARY MANUFACTURING COMPANY OF PITTSBURG' (LIMITED).

Constituée en corporation le 23 août 1907. - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Thomas C. Collins, agent de manufacturiers, John N. Collins, agent de manufacturiers, Francis J. M. Collins, agent d'assurance, Philip M. Robertson, agent d'immeubles, et Henry J. Trihey, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Thomas C. Collins, John N. Collins et Francis J. M. Collins.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Faire les opérations de manufacturiers, d'importateurs et exportateurs et de marchands d'articles de fer et de cuivre émaillés pour les plombiers, ainsi que la boiserie pour les plombiers, et manufacturer et vendre des articles, effets et marchandises qui peuvent être avantageusement manufacturés, achetés et vendus conjointement avec ces articles ; (2) Acquérir par achat, concession, échange ou autre titre légal, et construire, entretenir et gérer toutes fabriques, boutiques, entrepôts et les autres structures et constructions nécessaires pour mener à bonne fin son entreprise, et toute autre propriété mobilière et immobilière nécessaire ou utile aux fins de la compagnie, et les louer, vendre, hppothéquer et en disposer ; (3) Manufacturer, acheter, vendre, louer, importer et exporter des machineries de tous genres se rattachant à l'industrie de la compagnie ; (4) Demander et acquérir, acheter, vendre, céder, louer, engager, hypothéquer ou autrement acquérir et disposer de brevets du Canada ou de tout pays étranger se rattachant à l'industrie de la Compagnie ; (5) Demander, acquérir, détenir, vendre, céder, louer, hypothéquer ou autrement acquérir et disposer de droits de brevet, permis, inventions, marques de commerce, noms de commerce, ou requêtes à cet effet, concernant l'industrie de la compagnie, ou pouvant lui être utiles ; (6) Acquérir par achat, bail ou autrement, toute propriété mobilière ou immobilière, et la clientèle, immunités, droits et privilèges, contrats et biens de tous genres utiles ou se rattachant à l'industrie de la compagnie, aux conditions qui seront jugées convenables, de tout individu, maison ou corporation, et les payer en deniers comptants, ou partie en deniers comptants et partie en actions acquittées, ou en actions acquittées ou en obligations ou autres valeurs de la compagnie, ou autrement selon convention, et les vendre et autrement en disposer en totalité ou en partie ; (7) Se fusionner avec tout autre individu, maison ou corporation dont le but est semblable à celui de la présente compagnie ; (8) Acquérir, posséder et exploiter toute force motrice qui sera jugée nécessaire ou utile aux fins de la compagnie, avec la faculté de vendre ou autrement disposer de tout excédent non requis, et de le fournir pour des fins d'éclairage, de chauffage et de force à toute personne ou corporation aux conditions qui seront convenues, pourvu que si ces pouvoirs sont exercés en dehors de la propriété de la compagnie, ils seront subordonnés aux statuts et règlements provinciaux et municipaux à cet

égard ; (9) Acheter et acquérir, et posséder, détenir, hypothéquer, engager, vendre et ré-émettre, avec ou sans garantie, les actions, débentures et obligations de toute corporation manufacturière ou autre exerçant une industrie semblable à la présente compagnie, et acquérir par achat, bail ou autrement, et gérer, exploiter et exercer sur la propriété de la compagnie, l'industrie et entreprise de telle autre corporation, et la payer en deniers comptants, en obligations ou en valeurs de la compagnie ; (10) Développer ou aider à développer, et devenir actionnaire dans toute compagnie subsidiaire, alliée ou autre dont le but est d'exercer une industrie semblable à celle de la présente compagnie, faire des arrangements au sujet du partage des profits, de la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée ou se proposant d'exercer ou de s'engager dans une industrie ou affaire que la présente compagnie est autorisée à exercer ou d'entreprendre, et prendre ou autrement, acquérir des parts et valeurs de toute autre compagnie, et les vendre, détenir ou ré-émettre avec ou sans garantie ou autrement en disposer ; (11) Acquérir la clientèle, la propriété, les droits et biens, et se charger des engagements de toute personne, maison ou compagnie endettée à la présente compagnie, et engagée dans une industrie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, le tout à l'endroit et aux époques qui seront convenues ; (12) Accepter en paiement de tous deniers dus à la compagnie du stock, des actions, obligations, débentures ou autre valeur de toute autre compagnie, lorsque la chose sera jugée à propos ; (13) Vendre, louer ou disposer de l'entreprise de la compagnie ou d'une partie de l'entreprise, pour la compensation que la compagnie jugera bon ; (14) Agir comme agent pour tout individu, compagnie ou corporation engagée dans une industrie semblale à celle de la présente compagnie, ou qui peut être avantageusement exercée conjointement avec la présente compagnie ; (15) Faire tous actes et exercer tous les pouvoirs et exercer toute industrie se rattachant de quelque manière à ce qui précède, pour l'accomplissement convenable des objets pour lesquels la présente compagnie est constituée ; (16) Aider de toute manière toute corporation dont les parts du capital-actions, obligations ou autres valeurs sont détenues, ou sont de quelque manière garanties par la compagnie, et faire tous actes ou choses pour la préservation et protection, amélioration ou accroissement de la valeur de toutes telles parts du capital-actions, obligations ou autres valeurs, et faire tous actes et choses tendant à augmenter la valeur d'une partie quelconque de la propriété en aucun temps détenue ou contrôlée par la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 23 août 1907, à la compagnie dite.

'CANADIAN GENERAL ELECTRIC COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $5,000,000 à $8,000,000 par addition de 30,000 actions de $100 à son capital actuel.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 6 novembre 1907, à la compagnie dite.

'CANADIAN GENERAL ELECTRIC COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de confirmer le règlement suivant de la dite compagnie fait le vingt troisième jour de septembre 1907.

RÈGLEMENT N° 37.

Afin de faire disparaître les doutes qui se sont élevés au sujet du Règlement N°. 36, il est déclaré et decrété que la véritable nature du stock préférentiel créé en vertu de ce règlement est et sera du stock privilégié quant au capital sur tout stock ordi-

naire dans la distribution de valeurs parmi les actionnaires, lors de la liquidation ou autrement, aussi bien qu'au dividends préférentiel mentionné dans le dit règlement, et le dit règlement est par les présentes défini et amendé en conséquence.

'FORTIER & MONETTE' (LIMITED).

Constituée en corporation le 24 août 1907. - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Adelard Fortier, marchand, Robert Mitchell Ballantine, marchand, Peter William McLagan, marchand, Clement Willis Bowman, marchand et Fortunat Monette, marchand, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter ou autrement acquérir, fabriquer, préparer pour le marché, vendre et faire le commerce des produits alimentaires de toute catégorie, y compris le fromage, le beurre, les œufs, le lait, la crème, les céréales, et les produits farineux, les viandes, le poisson, les légumes, les fruits, douceurs et tous les conserves alimentaires et autres préparations ; (*b*) Entreprendre toute industrie alliée aux fins ci-dessus énumérées ou qui s'y rattachent ordinairement ; (*c*) En rapport avec ce qui précède, mettre sur le marché, vendre, et disposer du ferblanc, et tous produits d'étain, de verrerie et tous articles de verrerie ou tout autre article, récipient, emballage ou chose qui peut être utile en rapport avec la manufacture ou vente des produits de la compagnie ; (*d*) Protéger les produits de la compagnie au moyen de marques de commerce, noms de commerce, ou autre nom ou titre distinctif, et acquérir, prendre à son nom, ou autrement disposer de brevets, octrois ou autre protection ; (*e*) Faire les opérations de l'entreposage frigorifique et de l'emmagasinage, et toutes autres transactions qui s'y rattachent nécessairement ; et de plus exercer l'industrie de l'entreposage dans toutes ses diverses branches ; construire, louer, acheter, et entretenir toutes sortes de moyens pour le transport frigorifique ou autre par terre et par eau de tous produits, effets ou articles fabriqués, et généralement exercer et entreprendre toute affaire, transaction ou opération ordinaire des entreposeurs ; (*f*) Acheter, vendre, manufacturer, échanger, louer, exporter et disposer de toutes sortes d'articles et choses qui peuvent être nécessaires ou avantageuses à la dite industrie ; (*g*) Acquérir comme industrie active le 12 d'août 1907, le commerce exercé par la maison Fortier et Monette et le payer en actions acquittées de la compagnie ou autrement ; (*h*) Acheter le commerce de toute personne, maison ou compagnie engagée dans un commerce similaire à celui de la présente compagnie, et le payer en actions de la compagnie ou autrement. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 24 août 1907, à la compagnie dite.

'LAMB-WATSON LUMBER COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $850,000 à $1,000,000, par addition de 1,500 actions de $100, à son capital actuel.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 23 mars 1908, à la compagnie dite.

'LAMB-WATSON LUMBER COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de changer le nom de la dite compagnie en celui de

'ARROW LAKES LUMBER COMPANY' (LIMITED).

'THE OPASATICA MINING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 26 août 1907. - - - - Capital, 500,000.

Nombre des actions, 100,000.--Montant de l'action, $5.

Membres de la corporation :—James M. Mitchell, courtier, George Etienne Beauchamp, docteur en médecine, J. Raymond Beaudry, agent, James Ferres, comptable, et Adrien Beaudry, avocat, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter ou autremeut acquérir de James M. Mitchell, de Montréal, ses droits de prospecter ou autres droits qu'il peut avoir actuellement ou qu'il peut acquérir en vertu des dispositions de ce certain permis de prospecteur numéro 1322 accordé par la province de Québec, le sixième jour de décembre 1906 et enregistré au nom du dit Mitchell, et tout renouvellement du dit permis dans, à, et sur une pièce de terre d'au moins deux cents acres en superficie à choisir par la compagnie projetée à même l'étendue couverte par le dit permis, laquelle étendue est décrite comme suit :—(a) Un bloc de terre situé dans le territoire non arpenté de la moitié nord du lot 1, rang IV, bloc A, comté de Pontiac, et décrit comme suit : Commençant à un point trois milles à l'est de la ligne interprovinciale et deux milles au nord de la ligne médiane du dit rang IV, ou de l'angle nord-est du permis de prospecteur n° 781, et courant dans une direction est sur une distance de deux milles avec une largeur d'un mille vers le nord, formant une superficie de deux milles carrés. (b) Un bloc de terre situé dans le territoire non arpenté de la moitié sud des lots 1 et 2, rang V, bloc A, comté de Pontiac, et décrit comme suit : Commençant à un point deux milles à l'est de la ligne interprovinciale sur la ligne de division des rangs IV et V, ou de l'angle sud-est du permis de prospecteur n°905c et courant nord sur une distance de cinq milles, de là dans une direction est, cinq mille ; de là dans une direction sud un mille ; de là dans une direction est un mille ; de la dans une direction sud trois milles ; de là dans une direction ouest trois milles jusqu'au point de départ, formant une superficie de dix-huit milles carrés. Les propriétés ci-dessus décrites devant servir à des fin minières uniquement ; (*b*) Soit directement ou par l'entremise d'un agent ou représentant pénétrer sur et localiser des claims miniers ou des droits miniers dans aucunes des provinces du Dominion du Canada, et à cette fin passer des contrats avec le gouvernement ou les gouvernements de toutes provinces du Canada, pour prospecter et miner, y compris l'acquisition de chutes d'eau, droits riverains, la construction de réservoirs, conduites et autres travaux d'utilité qui seront jugés nécessaires pour des fins minières ; (*c*) Acheter ou autrement acquérir, prendre à bail, développer, exploiter, vendre, échanger, hypothéquer et céder des mines, droits de mine, claims, minéraux et propriété jugés nécessaires ou opportuns pour l'exercice de l'industrie de la compagnie ; (*d*) Extraire, fondre, affiner, amalgamer, traiter, concentrer, convertir et préparer pour le marché, manufacturer, acheter, vendre, échanger et autrement produire et dis-

poser de toutes sortes de minerais, métaux et minéraux, et leurs produits et produits secondaires de toutes sortes, et quel que soit le procédé par lequel ces minéraux puissent être réduits, et généralement et sans limites quand au montant; (*e*) Encourager, acheter, avoir, acquérir, louer, bâtir, réparer, agrandir, équiper, compléter, entretenir et exploiter sur la propriété de la compagnie, des chemins, voies, tramways, tunnels, puits, conduites, cours d'eau, docks, quais, réservoirs, barrages, travaux hydrauliques et ponts nécessaires et utiles pour les fins minières de la compagnie, ateliers de réduction, hauts-fourneaux, boutiques, entrepôts, bureaux et autres bâtiments, et autres travaux nécessaires et utiles pour les fins minières; (*f*) Acheter, vendre, manufacturer et disposer d'instruments, outils, facilités, provisions et choses capables d'être employés en rapport avec les opérations minières ou dont ont besoin les ouvriers et autres employés par la compagnie, ou toute autre compagnie ou personne engagée dans une semblable entreprise; (*g*) Acquérir et prendre à son nom, vendre ou autrement disposer de toute industrie d'une nature semblable ou tout intérêt ou contrôle dans toute industrie d'une semblable nature, et les payer en deniers comptants, obligations ou actions acquittées de la compagnie; (*h*) Détenir, acheter ou autrement acquérir, vendre, céder, transférer, hypothéquer, engager ou autrement disposer des parts dans le capital-actions, obligations, débentures, ou autres preuves de dettes encourues par toute autre compagnie engagée dans une industrie semblable à celle de la présente compagnie, et tant qu'elle les détiendra elle exercera tous les droits et privilèges d'un propriétaire, y compris le droit de voter en vertu de ces actions et obligations, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies*. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'A. J. WHITE & COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 28 août 1907. - - - - Capital, $5,000.

Nombre des actions, 50. Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Andrew Judson White Loader, gérant, Smeaton White, éditeur, William John White, avocat, Warwick Fielding Chipman, avocat, et George Leonard Alexander, teneur de livres, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Andrew Judson White Loader, Smeaton White et William John White.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—1. Acquérir et prendre à son nom comme industrie active de commerce jusqu'à présent fait à Montréal susdit par feu Lyman Brown, sous la raison social de "A. J. White & Co.", avec la clientèle et tous ses biens et engagements, y compris toutes marques de commerce et noms de commerce et le droit de se servir des recettes et renseignements touchant les procédés secrets ou brevetés de manufacture, et le droit de manufacturer et vendre certains médicaments brevetés et autres et préparations médecinales désignées respectivement Mother Seigel's Curative Syruy "Mother Seigel's Operating Pills", "Mother Seigel's Soothing Plasters", "Mother Seigel's Pain King", "Malt Cough Balsam", "Seigel's Throat Wafers", "Rosinweed Tar Mixture" and "Seigel's Ointment"; exercer toute autre industrie comme marchands en gros et en détail ou manufacturiers se rattachant à ce qui précède, et alliée au commerce des drogues. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'DAWES & CO.' (LIMITED).

Constituée en corporation le 28 août 1907. - - - - Capital, $600,000.

Nombre des actions, 6,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Thomas Amos Dawes, aîné, brasseur, Andrew Joseph Dawes, brasseur, Norman James Dawes, brasseur, William Osborne Ryde, brasseur, et St. George John Richard Knight, commis, tous de Lachine, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Thomas Amos Dawes, aîné, Andrew Joseph Dawes et Norman James Dawes.

Siège social :—Ville de Lachine, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Prendre à son nom comme industrie active l'industrie de Dawes & Co., aujourd'hui exercée à Lachine, dans la province de Québec, et ailleurs, et tous les biens de la dite maison ; (2) Exercer l'industrie de manufacturiers et ds marchand d'ale, porter et malt de toutes sortes, de tout article employé dans leur manufacture et leurs produits ; (3) Faire les opérations de propriétaires et d'agents d'immeubles de toutes sortes ; (4) Prêter et avancer des deniers aux conditions jugées opportunes aux clients et personnes faisant affaires avec la compagnie, et donner toute garantie ou indemnité qui seront jugées à propos : (5) Exercer toute industrie se rattachant aux objets pour lesquels la compagnie est constituée ou qui en dépend. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE HAMILTON STEEL AND IRON COMPANY' (LIMITED).

(Reconstitution en corporation).

Constituée en corporation le 28 août 1907. - - - - Capital, $5,000,000

Nombre des actions, 50,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Robert Hobson, manufacturier ; William Southam, éditeur; John Milne, manufacturier ; Albert Edgar Carpenter, agent de change ; Charles Edward Doolittle, manufacturier ; et George Lynch Staunton, K.C., tous de Hamilton, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Hamilton, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie de mineurs et faire le commerce de toutes sortes de minéraux, de terrains miniers et de combustible ; (*b*) Exercer l'industrie de fondre des minerais et minéraux et de manufacturer avec ces minerais et minéraux, ou leurs produits, tous les articles de marchandises qui peuvent en être manufacturés seuls ou combinés avec d'autres matériaux ; (*c*) Exercer une industrie générale de propriétaires de laminoirs et conduire toute autre opération, soit de manufacture ou autrement, qui pourra paraitre à la compagnie susceptible d'être convenablement exercée en rapport avec son entreprise ou présumée devoir augmenter la valeur des biens ou droits de la compagnie ou les rendre profitables ; (*d*) Acquérir par le moyen d'achat ou autrement les terrains, maisons, servitudes, bâtisses, réclamations, entreprises, terrains miniers, limites, privilèges et autres droits nécessaires et utiles pour l'entreprise ou les opérations de la compagnie ; (*e*) Acheter, acquérir et gréer des bâtisses, moulins, fabriques, entrepôts, docks, quais et autres constructions et les opérer ; (*f*) Construire, affréter, acquérir ou louer des bateaux

à vapeur et autres vaisseaux, des jetées, quais, aqueducs et des forces hydrauliques, des routes et autres travaux nécessaires ou utiles pour les opérations de la compagnie ; construire et équiper sur les terrains appartenant à, ou contrôles par, la compagnie, et pour ses besoins, des lignes de télégraphe et de téléphone et des tramways; (*g*) Acheter, posséder, acquérir, transférer, vendre et céder les actions, stocks ou débentures et obligations d'autres compagnies ayant des objets semblables aux siens ou faisant des opérations susceptibles d'être faites de manière à bénificier la présente compagnie, voter sur les dites actions et le dit stock, et émettre des actions de la compagnie pleinement ou partiellement libérées en paiement ; (*h*) Exercer toute autre industrie, soit de manufacture ou autre, se rattachant aux objets mentionnés dans les paragraphes *a*, *b* et *c*, qui peuvent sembler à la compagnie susceptible d'être convenablement exercée en rapport avec son entreprise ou présumée devoir augmenter la valeur ou rendre avantageux les biens ou les droits de la compagnie ; (*i*) Acquérir ou entreprendre tout ou partie de l'entreprise, des biens et engagement de toute personne ou compagnie faisant des opérations que la compagnie est autorisée à faire ou possédant des biens convenables pour ses objets ; (*j*) Entrer en société ou en arrangement pour le partage des profits ou la fusion des intérêts avec les personnes ou compagnies faisant, exercant ou sur le point de faire ou d'exercer des opérations ou transactions que la compagnie est autorisée à faire ou à exercer ; faire des avances de fonds, garantir les contrats ou autrement aider telle personne ou compagnie, prendre ou autrement acquérir des actions et valeurs de telle compagnie, les vendre, détenir, ré-émettre, avec ou sans garantie ou en agir autrement, le tout sujet aux prévisions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*k*) Promouvoir des compagnies aux fins d'acquérir tout ou aucuns des biens et engagements de la compagnie ou pour tout autre objet qui peut sembler devoir avantager la compagnie ; (*l*) Faire des avances de fonds aux clients ayant des rapports avec la compagnie et garantir l'exécution des contrats par ces personnes ; (*m*) Tirer, faire, accepter, endosser, escompter exécuter et émettre des billets à ordre, des lettres de changes, connaissements, mandats et autres effets négociables ou transférables ; (*n*) Vendre ou céder l'entreprise de la compagnie, ou aucune partie d'icelle, pour telle considération que la compagnie jugera convenable, et en particulier pour des actions, débentures et valeurs de toute autre compagnie ayant des objets semblables aux siens; (*o*) Vendre, améliorer, administrer, développer, échanger, louer, céder, faire valoir ou autrement disposer de tout ou de partie des biens et droits de la compagnie ; (*p*) Faire toutes ou aucunes des choses susdites en qualité de principaux, agents, contracteurs, administrateurs ou autrement, soit seuls ou conjointement avec d'autres, et (*q*) Faire toutes autres choses se rattachant ou ayant une tendance à favoriser l'obtention des susdits objets. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE ATLANTIC SHIPPING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 30 août 1907. - - - Capital, $12,200.

Nombre des actions, 244.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—George N. Crosby, courtier, et Therese I. Crosby, femme mariée, tous deux de Beaver River, N.-E. ; George E. Crosby, fermier, et Charles K. Thurston, courtier d'assurance, tous deux de Port Maitland, N.-E. ; et Paul L. Hatfield, agent d'assurance sur la vie, d'Arcadia, N.-E.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—George N. Crosby, Therese I. Crosby et Paul L. Hatfield.

Siège social :—Ville de Port Maitland, N.-E.

Objets de la compagnie :—Acheter, acquérir, posséder, naviguer, administrer et entretenir la barque, *Kate F. Troop*, enregistrée au port de St. Jean, dans la province du Nouveau Brunswick et de payer la dite barque le montant de douze mille dollars en actions pleinement acquittées de la compagnie dite "The Atlantic Shipping Company" (Limited), et d'hypothéquer, vendre ou autrement disposer de la dite barque *Kate F. Troop* ; acheter, acquérir, construire, posséder, naviguer, administrer et entretenir tout autre vaisseau qu'il sera jugé expédient soit à présent ou dans l'avenir de substituer à la dite barque ; hypothéquer, vendre ou autrement disposer de l'autre vaisseau ; y transporter des objets, effets, marchandises, fret et cargaisons de toute sorte, aussi bien que des passagers, des malles et autre trafic entre tels ports dans aucune partie du monde qui seront jugés convenables pour le fret, le louage ou autrement ; faire toutes les choses nécessaires et incidentelles pour l'exécution régulière des opérations de propriétaire de vaisseau en rapport avec les objets de la dite compagnie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE DOMINION NICKEL COPPER COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 30 août 1907. - - - - Capital, $10,000,000.

Nombre des actions, 100,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Houston Spence, avocat, Ada May Duncan, sténographe, Lillian Murray Heal, teneur de livres, Charles Edgar Hunter Freeman, clerc avocat, et Gertrude Emmeline Violet Jamieson, sténographe, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—James Houston Spence, Ada May Duncan et Lillian Murray Heal.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer dans toutes leurs branches les opérations d'une compagnie de mines, de moulins, de réduction et de développement, avec les pouvoirs suivants entre autres : (*b*) Prospecter, chercher, explorer, developper, travailler, améliorer, entretenir et administrer des mines d'or, d'argent, de cuivre, de nickel, de charbon, de fer et autres mines, minéraux, dépôts et biens, et creuser, soulever, broyer, laver, fondre, essayer, analyser, réduire, amalgamer et autrement traiter les minérais, métaux et minéraux, soit qu'ils appartiennent à la compagnie ou non, les préparer pour le marché, les vendre et autrement en disposer ou d'aucune partie ou d'aucun intérêt en iceux ; (*c*) Acquérir par le moyen d'achat, bail, concession, permis, échange ou autre titre légal des mines, terrains miniers, servitudes, biens miniers ou les intérêts s'y rattachant, des minéraux, minérais et réclamations minières, des options, pouvoirs, privilèges, droits hydrauliques et autres, droits de brevets, lettres patentes d'invention, procédés et inventions mécaniques ou autres, soit absolument ou conditionnellement, seul ou conjointement avec d'autres, et comme principaux, agents, contracteurs ou autrement, les louer, engager, mettre sous permis, hypothéquer, vendre, céder ou autrement en disposer en tout ou partie de même que des intérês s'y rattachant ; (*d*) Construire, entretenir, changer, faire, exécuter et opérer sur les biens de la compagnie, ou sur ceux sous son contrôle, des tramways, des lignes de télégraphe ou de téléphone, des réservoirs, des barrages, des passages, des canaux ou autres cours d'eau, des forces hydrauliques, aqueducs, puits, chemins, jetées bâtisse, magasins, machines à bocarder et autres travaux, matériel de machines, appareils électriques et autres de toute espèce ; acheter, vendre, manufacturer et faire le commerce de toutes sortes de marchandises, vivres, instruments, provisions, objets et effets, requis par la compagnie, ses ouvriers ou serviteurs ; (*e*)

construire, acquérir, posséder, affréter, naviguer et employer des bateaux à vapeur et autres vaisseaux ; (*f*) Acheter ou autrement acquérir et assumer tout ou partie des valeurs, entreprises, biens, privilèges, contrats, droits, obligations et engagements de toute personne ou compagnie exerçant quelque partie de l'industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer, ou possédant des biens convenables pour ses objets ; les payer en deniers comptants ou en actions de la présente compagnie, ou partie en deniers et partie en actions ; (*g*) Exercer toute autre industrie (soit de manufacture ou autrement) se rattachant aux objets pour lesquels la compagnie est constituée et qui peuvent lui sembler susceptibles d'être convenablement exercée en rapport avec son entreprise ; (*h*) Demander, acheter ou autrement acquérir des brevets, permis, concessions et autres choses semblables conférant un droit exclusif, non-exclusif ou limité d'emploi, ou tout secret ou autre information relative à une invention qui peut sembler capable d'être employée pour les objets de la compagnie, ou dont l'acquisition peut paraître devoir bénéficier la compagnie ; les employer, exercer, developper, accorder des permis, ou autrement faire valoir les biens, droits ou information ainsi acquis ; (*i*) Faire des sociétés ou des arrangements pour le partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement, avec toute personne ou compagnie exerçant ou faisant, ou sur le point d'exercer ou de faire des opérations ou transactions que la compagnie est autorisée à exercer ou à faire, ou toute entreprise ou transaction susceptible d'être conduite de manière à avantager la compagnie ; prêter des fonds, garantir les contrats ou autrement aider telles personnes ou compagnies ; prendre ou autrement acquérir des actions et garanties de telles compagnies, les vendre, détenir, émettre de nouveau, avec ou sans garantie ou en disposer autrement ; (*j*) Faire des arrangements avec les autorités municipales, locales ou autres qui peuvent paraître avantageux pour les objets de la compagnie et en obtenir des droits, privilèges et concessions que la compagnie peut désirer obtenir, les accomplir, exercer et se conformer aux dits arrangements, droits, privilèges et concessions ; (*k*) Promouvoir des compagnies dans le but d'acquérir ses biens et engagements ou pour tout autre objet qui pourra sembler avantageux à la compagnie ; (*l*) Acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir des immeubles, droits ou privilèges que la compagnie peut croire nécessaires ou utiles pour les fins de son entreprise, et en particulier des machines, du matériel, des marchandises en magasin ; (*m*) Faire des avances de fonds aux clients et autres personnes ayant des rapports avec la compagnie, et garantir l'exécution des contrats par ces personnes ; (*n*) Tirer, faire accepter, endosser, escompter, exécuter et émnttre des billets à ordre, des lettres de change, connaissements, mandats et autres effets négociables ou transférables ; (*o*) Vendre ou céder l'entreprise de la compagnie, ou partie d'icelle, pour telle considération que la compagnie jugera convenable, et en particulier pour des actions, des débentures ou valeurs d'autres compagnies ayant des objets semblables aux siens ; (*p*) Employer ses fonds à l'achat de stock ou d'actions d'autres sociétés, le dit pouvoir devant être excercé par les directeurs seulement sujet à l'article 44 de la *Loi descompagnies* ; (*q*) Prendre des moyens convenables de faire connaître les produits de la compagnie, et en particulier par voie d'annonces dans journaux, par circulaires, par l'achat et l'exposition d'ouvrages d'art ou d'intérêt par la publication de livres et revue et en accordant des prix, récompenses et dons ; (*r*) vendre, améliorer, administrer, développer, échanger, louer, céder, faire valoir ou autrement gérer de tout ou partie des biens et droits de la compagnie, et distribuer ces biens en espèces parmi les actionnaires ; (*s*) Demander et obtenir des législateurs, gouvernements, municipalités et autres autorités, pouvoirs et corps, la confirmation, l'enregistrement et la reconnaissance de la compagnie, de tous ses droits, pouvoirs, concessions, privilèges, franchises et objets et tels droits, pouvoirs, concessions, privilèges, franchises et objets additionnels qui peuvent être jugés utiles, et faire tout ce qui sera nécessaire et utile pour se conformer de temps en temps, aux lois, ordonnances, décrêts, règlements et autres exigences actuelles ou futures ; (*t*) Faire toutes autres choses raisonnables încidentes ou pouvant aider à la réalisation des objets ci-dessus. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'INGERSOLL SERGEANT OF CANADA' (LIMITED).

Constituée en corporation le 31 août 1907. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Henry Daniel Lawrence, avocat, William Morris, avocat, Arthur Frederick Plant, teneur de livres, Richard Fairlie Morris, courtier, tous de Sherbrooke, P. Q., William Evander McIver, avocat, de Richmond, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer, construire, réparer, exploiter, ériger, importer, acheter, vendre et en trafiquer et faire le commerce en gros et en détail, de compresseurs à air, forêts, pompes, outils pneumatiques, moteurs, machines et toutes autres inventions, engins, appareils et machinerie actionnés par l'air, la vapeur, l'électricité ou autre force applicable et utile en rapport avec les opérations minières et autres de toutes sortes, y compris l'acquisition par achat, manufacture, ou autrement, et la vente ou autre disposition de tous matériaux, fourniture, machinerie et autres articles nécessaires ou commodes dans l'exercice de l'industrie ci-dessus mentionnée, ou de toute partie d'icelle, et exercer toute autre industrie manufacturière ou commerciale alliée aux fins pour lesquelles la présente compagnie est constituée ; (2) Acquérir par bail, achat, ou autrement toute propriété mobilière ou immobilière qui sera jugée nécessaire ou avantageuse aux fins de la compagnie, et les vendre, louer, hypothéquer, engager ou autrement en disposer ; (3) Acheter ou autrement acquérir de toute personne, maison, société ou corporation toute autre industrie ou intérêt ou actions, leur clientèle, droits et propriété, de toute autre compagnie ou corporation dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, et les payer en deniers comptants, obligations, débentures et actions acquittées et non cotisable, selon ce qui sera de plus avantageux, et détenir, vendre ou disposer de la propriété mobilière ou immobilière ainsi acquise ; (4) Vendre l'entreprise de la compagnie en tout ou en partie pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des parts, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, ou se fusionner avec toute autre personne, maison ou corporation aux conditions qui seront convenues ; (5) Acquérir par achat, souscription, ou autrement, et détenir et disposer de stock, obligations ou valeurs de toute autre corporation engagée dans un des genres d'industries ci-dessus indiqués actuellement ou ultérieurement organisés, et tant qu'elle le détiendra exercer tous les droits d'un propriétaire, y compris le droit de voter en vertu de ces actions et obligations, et les vendre, céder, hypothéquer ou autrement en disposer ; (6) Emettre des actions acquittées et non cotisables, obligations ou autres valeurs en paiement de propriété, y compris des actions et autres valeurs qui seront achetées ou acquises par la compagnie, ou pour services rendus à la compagnie et hypothéquer, engager ou mortgager toute partie de sa propriété à l'effet de garantir les obligations, garanties ou autres engagements émises ou contractés par elle, garantir tous dividendes, obligations, contrats ou engagements, faire des avances de deniers et garrntir l'exécution de contrats par les clients, et prendre, détenir ou disposer de valeurs de toutes sortes, mobilières et immobilières, pour dettes, engagements ou obligations dues à la compagnie, encourus ou qui seront encourus, au sujet à l'industrie et les objets de la compagnie ; (7) Acheter, louer ou autrement disposer de toute marques de commerce, noms de commerce, marques distinctives, dessins de fabrique, licences, privilèges, procédés, inventions, perfectionnements, brevets et droits de brevet, utilisés en vertu de lettres patentes du Canada, ou de tout autre pays, concernant l'industrie de la compagnie ; (8) Etablir et con-

duire partout où la chose sera avantageuse, des agences et magasins pour la vente des produits, manufactures, effets, articles et marchandises de la compagnie ou autrement et agir comme agents et représentants d'autres compagnies ou corporations engagées dans une industrie identique ; (9) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts on autrement, avec toute personne ou compagnie de cette nature ; (10) Emprunter des deniers sur le crédit de la compagnie émettre des obligations, débentures ou valeurs de la compagnie, d'au moins $100 chacune, les engager ou les vendre, et mortgager ou engager la propriété mobilière ou immobilière de la compagnie ou les deux, les garantir, et tous deniers empruntés pour les fins de la compagnie, et appliquer le surplus des fonds de la compagnie au rachat de ses actions, fonds, débentures et autres obligations ; (11) Faire toutes choses et exercer tous les pouvoirs, nécessaires, convenables et utiles aux fins pour lesquelles la compagnie est constituée. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'LE PROGRES' (Limited).

Constituée en corporation le 3 septembre 1907. - - - Capital, $20,000

Nombre des actions, 800—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—Pierre Bilodeau, agent financier, Oswald Mayrand, journaliste, Albert Fugère, typographe, J. Eugène Leblanc, typographe, et Fortunat Mayrand, caissier, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Pierre Bilodeau, Oswald Mayrand et Albert Fugère.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active l'industrie exercée par P. Bilodeau, en qualité d'imprimeur et d'éditeur à Montréal, et la payer en actions de la nouvelle compagnie ; (2) Imprimer et publier des papiers-nouvelles, livres, brochures, magazines et autres publications ; (3) Exercer l'industrie de l'imprimerie, publication, stéréotypie, gravure, gravure sur bois, lithographie, électrotypie et reliure, et vendre des livres, papiers-nouvelles, magazines et autres publications, et tous articles de marchandise s'y rattachant ; (4) Acquérir et entreprendre la totalité ou une partie des affaires, propriétés et engagements de toute personne, compagnie ou corporation engagée dans une industrie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, et possédant des propriétés propres aux fins de la dite compagnie ; (5) Vendre et disposer des entreprises de la compagnie ou de toute autre partie de ces entreprises pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des parts, débentures ou valeurs de toute autre compagnie ayant un but identique à celui de la présente compagnie. (6) Prendre ou autrement acquérir et détenir des actions de toute autre compagnie dont le but est identique, ou exerçant une industrie se rattachant à celle de la présente compagnie, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des Compagnies* ; (7) Se fusionner avec toute autre compagnie engagée dans une semblable entreprise ; (8) Faire tout ce qui sera nécessaire pour atteindre le but ci-dessus ; La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CANADIAN GYPSUM COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 4 september 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des action, 200—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Steller Lowell, comptable ; Henry Chambers, clerc d'avoué ; Robert Gowans, clerc d'avoué ; Samuel Goodman Crowell, avocat, et Walter Gow, avocat, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Préparer et fabriquer le gypse pour le marché, y compris le plâtre de gypse, les articles composés de gypse, en totalité ou en partie, et tous ou quelques uns de ses produits ; (*b*) Acquérir, posséder, louer, occuper, employer ou développer des terres contenant du gypse, de la pierre, des minérais, de l'huile ou autres dépôts et des terres à bois ou autres terres pour les fins de la compagnie ; (*c*) Miner ou autrement extraire ou enlever le gypse, la pierre, les minérais et autres minéraux, et le bois de toutes terres possédées, occupées, louées, ou acquises par la compagnie ou d'autres terres ; (*d*) Acheter, vendre ou autrement trafiquer et faire le commerce de gypse, pierre, minérais, charbon, coke, huile ou autres minéraux ou dépôts, de même que du bois, bois en grume et de tous ses produits ou d'articles composés en tout ou en partie de bois ; (*e*) Demander, obtenir, enregistrer, acheter, louer ou autrement acquérir ; détenir, employer, posséder, opérer et introduire ; vendre, transférer ou autrement céder des marques de commerce, des noms de commerce, des brevets, inventions, améliorations et procédés employés en vertu de lettres patentes de la puissance du Canada, ailleurs ou autrement ; employer, faire usage, developper, accorder des permis, ou autrement faire valoir les dites marques de commerce, les brevets, permis, procédés et le reste et tels biens ou droits ; (*f*) Prélever et aider à prélever des fonds dans le but d'aider au moyen de bonus, prêt, promesse, endossement, garantie ou autrement toute société ou personne engagé dans une entreprise analogue et avec lesquels elle peut avoir des relations d'affaires ; (*g*) Louer, vendre ou autrement disposer des biens et des valeurs de la compagnie ou de parties d'iceux pour telle considération qu'elle jugera convenable, y compris des actions, débentures ou garanties d'autre compagnie faisant des opérations identiques à celles pour lesquelles la présente compagnie est constituée ; (*h*) Faire tous les actes, exercer tous les pouvoirs et exécuter toutes les opération incidentes aux objets pour lesquels la compagnie est constituée et qui sont nécessaires pour lui permettre d'exercer son industrie d'une manière profitable ; (*i*) Faire en totalité ou en partie les choses énumérées ci-dessus en Canada et ailleurs et en qualité de parties principales, agents ou procureurs. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'GOWANS KENT WESTERN' (LIMITED).

Constituée en corporation le 4 septembre 1907. - - - Capital, $99,900.

Nombre des actions, 999—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Frank Spencer Wells Parlee, marchand, Ephraim Rayworth Chapman, avocat, tous deux de Winnipeg, Man. ; Ewart Reginald Lynch, avocat, William Bertram Goldsbro, commis à la correspondance, John Albert Coakwell, comptable, William Wilson Boddy, expéditeur, et George William Brown, voyageur de commerce, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Ewart Reginald Lynch, William Bertrand Goldsbro, John Albert Coakwell, William Wilson Boddy et George William Brown.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter et vendre de la porcelaine, faïencerie, verrerie, poterie, biscuit, coutellerie, argenterie, et meubles, articles et marchandises de ce genre, et les dessiner, fabriquer, faire et décorer ; (*b*) Manufacturer, acheter, acquérir, détenir, vendre, céder, transférer ou autrement disposer de machinerie et d'appareils et de matériaux et fournitures employés, ou qui peuvent être employés dans la manufacture et emploi des dits articles, effets et marchandises, et généralement faire les opérations de marchands, manufacturiers, dessinateurs et décorateurs (*c*) Acquérir par bail, permis, achat ou autrement des marques de commerce, noms de commerce, étiquettes et dessins, droits et privilèges, et les exploiter, travailler, employer, louer, céder, vendre et en disposer ; (*d*) Exercer toute industrie, manufacturière ou non qui se rattache à ce qui précède ; (*e*) Acquérir ou entreprendre la totalité ou une partie des affaires, propriété, et engagements de toute personne ou ou compagnie engagée dans une entreprise semblable à celle de la présente compagnie, ou en possession de propriété propre aux fins de compagnie ; (*f*) Demander, acheter on autrement acquérir, détenir, et utiliser toutes les patentes, brevets d'invention, licences, concessions et autres choses semblables, conférant un droit exclusif ou limité de s'en servir, ou tout renseignement secret ou autre concernant toute invention qui sera jugée capable d'être employée pour aucunes des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera censée être avantageuse directement à la présente compagnie, et utiliser, exercer, développer, ou accorder, de permis concernant les droits de propriété ou renseignements ainsi acquis, ou autrement les faire valoir ; (*g*) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, de la fusion des intérêts, la co-opération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée et se proposant d'exercer ou de s'engager dans une industrie ou affaire que la présente compagnie est autorisée à exercer ou d'entreprendre, et faire des avances de deniers, et garantir les obligations ou contrats ou autrement aider toute telle personne ou compagnie, et prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs de toute telle compagnie et les vendre, détenir, céder, transférer, hypothéquer ou autrement en disposer ; (*h*) Prendre ou autrement acquérir et détenir des parts de toute autre compagnie dont le but est semblables à celui de la présente compagnie, subordonnément toutefois aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*i*) Développer toute compagnie ou compagnies dans le but d'acquérir la totalité ou une partie de la propriété des engagements de la compagnie ou pour toute autre fin qui sera cencée être evantageuse à la compagnie ; (*j*) Acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir toute propriété immobilière, et tous droits ou privilèges que la compagnie jugera nécessaires ou utiles aux fins de la compagnie, et surtout toute machinerie, outillage, fonds de commerce ; (*k*) Faire des avances de deniers aux clients et autres faisant affaires avec la compagnie et garantir l'exécution de contrats par toutes telles personnes ; (*l*) Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, et émettre des billets à ordre, lettres de change, connaissements, mandats et autres instruments transférables ou négociables ; (*m*) Vendre ou disposer de l'entreprise de la compagnie ou toute partie d'icelle pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier par des actions, débentures ou valeurs de toute compagnie ayant un but identique ; (*n*) Prendre tous les moyens de faire connaître les produits de la compagnie qui seront considérés opportuns, et en particulier par annonces dans la presse, par circulaires, par l'achat et par l'exposition de travaux d'art ou intéressants, par la publication de livres et de périodiques et par la distribution de prix, récompenses et dons ; (*o*) Vendre, améliorer, gérer, développer, échanger, louer, céder, faire valoir ou autrement disposer de la totalité ou d'une partie de la propriété et des droits de la compagnie ; (*p*) Faire tout ce qui précède comme principaux, agents, entrepreneurs, fidéicommissaires ou autrement, et soit seuls ou conjointement avec d'autres ; (*q*) Construire, entretenir et changer tous bâtiments ou travaux nécessaires ou utiles aux fins de la compagnie ; (*r*) Acquérir par achat, bail ou autre titre, et détenir, utiliser,

vendre, aliéner et transporter tous biens-fonds nécessaires aux fins de son entreprise, et la corporation, une fois constituée, sera revêtue de toute la propriété et des droits mobiliers et immobiliers jusqu'à présent détenus par ou pour elle en fidéicommis dans le but de sa constitution ; (s) Faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour atteindre les fins susdites. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE CANADIAN HOLLAND GIN DISTILLERY CO.' (LIMITED).

'LA CIE CANADIENNE DE DISTILLERIE DE GIN HOLLANDAIS' (LIMITÉE).

Constituée en corporation le 5 septembre 1907. - - - Capital, $190,000.

Nombre des actions, 1,900—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Stanislas Prosper Champoux, commerçant, Louis Philippe Deslongchamps, commerçant, Samuel Vessot, manufacturier, Camille Barrette, commerçant, Alphonse Durand, architecte, Gaspard Champoux, commerçant, François Octave Dugas, avocat, Joseph Mathias Tellier, avocat, Sinaï Lavoie, manufacturier, J. Ulric Chaput, marchand, Wilbrod Marion, agent, Alfred Majeau, ferblantier, et Joseph Jacques, journalier, tous de Joliette, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Stanislas Prosper Champoux, Louis Philippe Deslongchamps, Samuel Vessot, Camille Barrette, Alphonse Durand, Gaspard Champoux et François Octave Dugas.

Siège social :—Ville de Joliette, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie de malteurs, distillateurs et commerçants de toutes sortes d'alcools ou de spiritueux, et en particulier du genièvre et des liqueurs ; (*b*) Exercer la manufacture de produits chimiques dans toutes ses branches ; (*c*) Manufacturer, convertir, mélanger, acheter et vendre tous produits et autres substances capables d'être employés dans la manufacture de tous articles de leur commerce ; (*d*) Demander, obtenir, acquérir, louer, détenir, posséder, enregistrer, utiliser, exploiter, développer et disposer de marques de commerce, brevets d'invention, perfectionnements, formules, procédés secrets, licences qui seront utiles à l'industrie de la compagnie ; (*e*) Faire les opérations d'importateurs et de marchands de matières employées dans la dite industrie, et agir comme agents pour l'achat et la vente de tous et chacun les composés, formules, substances et produits employés dans l'industrie de la compagnie ; (*f*) Faire, manufacturer, acheter, vendre, acquérir et céder toutes sortes de machinerie, bouteilles, boîtes, récipients utiles pour la manufacture, distribution et vente des produits dont la compagnie fait commerce ; (*g*) Acquérir par achat ou autrement, et détenir des droits hydrauliques, aqueducs, privilèges et pouvoirs, droits et intérêts en iceux pour les fins de la compagnie, et y faire des constructions, les développer, cultiver, établir et autrement les améliorer pour la distillation et la manufacture de tout produit se rattachant à l'industrie de la compagnie, aussi dans le but de nourrir et engraisser le bétail, ou pour le développement de toute industrie alliée directement à celle de la compagnie ; (*h*) Acquérir et entreprendre la totalité ou une partie de l'industrie des propriétés, ou des engagements de toute personne ou compagnie engagée dans toute industrie se rattachant à celle de la compagnie ; (*i*) Prendre ou autrement acquérir et détenir des parts de toute autre compagnie dont le but est identique à celui de la présente compagnie subordonnément toutefois aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*j*) Vendre ou disposer de l'entreprise de la compagnie, ou de toute partie d'icelle, pour la compensation que la compagnie jugera à propos, et en

particulier pour des actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie engagée dans une semblable entreprise ; (*k*) Se fusionner avec toute autre compagnie dont le but est identique à celui de la présente compagnie ; (*l*) Vendre, améliorer, gérer, développer, échanger, louer, hypothéquer, engager, faire valoir, ou autrement disposer de tous et chacun les droits de la compagnie ; (*m*) Payer pour toutes propriétés, droits ou choses acquis par la compagnie ou pour services rendus à la compagnie en actions actions acquittées du capital de la compagnie ; (*n*) Exercer toute autre industrie, manufacturière ou non, se rattachant à celle de la présente compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE CAPITOL BLEND TEA COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 13 septembre 1907. - - - Capital, $100,000

Nombre des actions, 1000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George Mariott Waterhouse, marchand ; Albert Shore, contremaitre et William Gamble, avocat, tous d'Ottawa, Ont. ; George Sharpe, marchand, de Hamilton, Ont., et John Patterson, marchand, de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires : — George Mariott Waterhouse, John Patterson et Albert Shore.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—Acquérir au moyen d'achat ou en échange pour du stock pleinement libéré ou autrement, comme entreprise active, l'industrie de la Capital Blend Tea Company et les industries ayant des objets semblables, les administrer comme entreprise active et en disposer ou en agir de la manière que la compagnie jugera la meilleure ; faire le commerce des thés, manufacturer et faire le commerce des cafés, épices, poudres à boulanger, cocos, effets particuliers d'épiciers et marchandises de même description ; faire le commerce de vaisselle, de verres, d'effets en argent ou en plaqué, de meubles et effets et d'en disposer comme primes pour l'achat de ses marchandises ou autrement ; acquérir par le moyen de bail, achat ou autrement, posséder et disposer des immeubles pour les besoins de l'entreprise de la compagnie et en général faire tous les actes nécessaires ou utiles pour l'éxécution de ses opérations. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 13 septembre 1907 à la compagnie dite.

'THE CANADA WEST COAL & COKE COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de changer le nom de la dite compagnie en celui de

'CANADA WEST COAL COMPANY' (LIMITED).

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 13 septembre 1907, à la compagnie dite.

'THE GENERAL SUPPLY COMPANY OF CANADA' (LIMITED).

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $20,000 à $99,000, par addition de 790 actions de $100 à son capital actuel.

'IDEAL SMOKE CONSUMER COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 14 septembre 1907. - - - Capital, $49,000.

Nombre des actions, 490.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Joseph Augustin Odilon Labadie, notaire, Ovide Papineau, courtier, Auguste E. Demers, agent d'immeubles, A. Séraphin Deguire, avocat, tous de Montréal, P. Q., et Pierre Bernard, maire de la Longue-Pointe, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(a) Acquérir, par achat, échange ou autre mode légal et ériger, construire ou reconstruire, adapter, exploiter, maintenir des fabriques, boutigues, magasins, bureaux, édifice, usines, outilage, machines, terrains ou autre propriété mobilière ou immobilière et autres choses jugées nécessaires ou utiles pour l'exploitation d'une fonderie ou pour réaliser quelqu'une des fins de la compagnie, et les louer, vendre, hypothéquer ou autrement trafiquer ; (2) Louer, acheter ou autrement acquérir pour l'industrie de la compagnie des brevets, procédés secrets ou autres choses jugées nécessaires ou utiles pour les fins de la compagnie et les louer, vendre ou en disposer autrement, et payer tels brevets, droits de brevet ou procédés secrets en actions acquittées du capital de la compagnie, en obligations ou autrement ; (3) Acquérir, acheter ou louer de ses propriétaires le brevet No 97,888, du Dominion du Canada; dûment enregistré au Bureau des brevets, ministère de l'Agriculture, à Ottawa, le sixième jour de mars dix-neuf cent six, et acquérir ou acheter comme industrie active et continuer l'industrie jusqu'ici exercée par J. Augustin Odilon Labadie, Thomas Marcelin Tremblay, Ovide Papineau, Auguste E. Demers, Pierre Bernard et A. Séraphin Deguire ou leurs héritiers et représentants en société ; et donner en paiement de cette industrie et de ce brevet des actions acquittées de la présente compagnie ; (4) Faire, fabriquer, acheter, améliorer, louer, vendre ou autrement disposer de l'appareil breveté au Bureau des brevets du gouvernement à Ottawa sous le nom de "Ideal Smoke Consumer" et portant le No 97,888 et tous autres appareils fumivores et accessoires en général, et passer tous contrats et exécuter tous travaux se rapportant aux appareils fumivores et à d'autres fins de compagnie ; (5) Installer des appareils fumivores et leurs accessoires et tous autres articles de fonte ou fabriqués par la compagnie dans des bâtiments publics ou privés, navires, chars, machines ou ailleurs, avec pouvoir de passer les contrats nécessaires avec toutes municipalités, corporations, compagnies ou personnes ; (6) Exercer l'industrie de fondeurs et de fabricants de tous tels articles, et vendre, louer et disposer de tous ces articles et marchandises ; (7) Obtenir des brevets dans ce pays pour toute invention ou toutes inventions ou tous perfectionnements à des inventions se rapportant à la fabrication ou à l'industrie de la compagnie ; (8) Obtenir des bonis et exemption de taxe ou taxes en rapport avec l'achat, l'érection ou l'exploitation d'une fonderie au fabrique d'appareils fumivores de toutes municipalités ou corporations au Canada ; (9) Acquérir par achat, bail ou autrement et détenir, assigner, transporter, hypothéquer, engager, vendre, réémettre et autrement disposer, avec ou sans garantie, des actions ou une action du capital-actions, des obligations, débentures au autres effets faisant foi de dettes, crées par toutes autres compagnies aux fins similaires à celles de la compagnie et tant qu'elle en est la détenteur exercer tous les droits et privilèges de propriété, y compris de droit de voter sur ces effets ; (10) Se fusionner avec toute autre compagnie constituée pour l'exercice d'une industrie similaire et diriger et exploiter la propriété, entreprise et industrie de toute telle corporation ; (11) Acquérir de toute personne, société, compagnie ou corporation toute industrie d'une nature semblable à celle que la compagnie est autorisée à exercer et à cette

fin acquérir l'achalandage, droits, propriété et actif de toutes sortes de cette personne, société, compagnie ou corporation, et se charger de tout ou de partie du passif de cette personne, société, compagnie ou compagnies ou corporations, et les payer en deniers comptants, actions, débentures ou autres valeurs de cette compagnie ou autrement, et acquittter de la même manière toutes dettes ou obligations de toutes personne, société, compagnie ou corporation dont elle peut acheter l'industrie comme susdit; (12) Vendre, louer ou disposer de la propriété, des droits, actif, entreprise et industrie de la compagnie en tout ou en partie a telles conditions que la compagnie jugera opportunes et diviser entre les actionnaires comme dividendes tous deniers, actions, obligations ou autres valeurs ainsi reçues; (13) Intenter toute poursuites dans toute cour de loi ou d'équité du Canada, obtenir tous brefs de saisie et de poursuite pour cette compagnie, délivrer toutes décharges, exécuter toutes procédures et titres nécessaire en l'espèce. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'BEULLAC LIMITÉE'

Constituée en corporation le 16 septembre 1907. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Marcel Beullac, ingénieur civil, Omer DeSerres, commis, Russell Thomas Stackhouse, avocat, tous trois de Montréal, P.Q.; Pierre Beullac, avocat, et Dame Marie Beullac, veuve de Raymond Beullac, de Saint-Louis, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Marcel Beullac, Pierre Beullac et Dame Marie Beullac.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acquérir le fonds de commerce de feu Raymond Beullac, en son vivant décorateur et costumier, dans la ville de Montréal, y compris l'industrie, la clientèle, le nom, et les patrons enregistrés ou non, et les payer en deniers comptants ou en actions acquittées; (2) Exercer l'industrie de décorateur, costumier, accessoires et vêtements sacerdotaux, tapissier, fabricant de figure en cire, drapeaux, régalia, uniformes, enseignes, tentes et fournitures électriques; exercer ces différentes industries dans toutes leurs branches, en gros et en détail, pour les fins de fabrication, louage et vente; (3) Employer tout ou partie des fonds de la compagnie à l'achat d'actions d'autres compagnies exerçant une industrie semblable. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CANADIAN THERMOS BOTTLE COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 16 septembre 1907. - - - Capital, $300,000.

Nombre des actions, 3,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John Bakrow Schawabacher, agent, Gordon Walters MacDougall, C.R., Lawrence Macfarlane, avocat, et Albert Swindlehurst, comptable, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, utiliser, vendre et acheter et autrement disposer de bouteilles et de contenant de toutes sortes, avec bouchons et fermetures de métal ou autre matière, et tous autres articles d'une nature semblable composés entièrement ou partiellement de verre, métaux, liège ou autre substance semblable, et tous matériaux ou utiles ou nécessaire en rapport avec cette manufacture et et industrie ; (*b*) Extraire, affiner, traiter, préparer, acheter, vendre, échanger ou autrement produire toutes sortes de matériaux, minéraux ou végétaux employés dans la construction de toutes sortes de contenants ; (*c*) Exercer toute industrie alliée aux fins et objets énoncés plus haut, et en particulier manufacturer et construire, acquérir, acheter, vendre, réparer, améliorer, développer, changer et disposer d'appareils, outils, machines, matériaux et articles de toutes sortes qui pourront être employés aux fins de la compagnie ; (*d*) Demander, acquérir, détenir, vendre, enregister, louer, hypothéquer ou autrement acquérir et disposer de droits de brevet, permis, inventions, marques de commerce, noms de commerce, ou requêtes à cet effet, concernant l'industrie de la compagnie, ou pouvant lui être utiles : (*e*) Acquérir par achat, soit pour deniers comptants, soit en échange pour les parts de son capital-actions, ou ses valeurs, soit par échange ou autre titre légal, et construire, ériger, exploiter et entretenir toutes fabriques, moulins, hangars, bâtiments ou travaux de tous genres, et tout bien-fonds nécessaire ou utile à l'exécution d'aucunes des fins de la compagnie, et les louer, vendre ou autrement en disposer ; (*f*) Aquérir la clientèle, la propriété, les droits et biens, et se charger des engagemeuts de toute personne, maison ou compagnie endettée à la présente compagnie et engagée dans une industrie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer et les payer en actions du capital, ou en valeurs de la compagnie, en deniers comptants ou autrement ; (*g*) Louer, céder, vendre ou autrement disposer de la propriété et des biens de la compagnie, ou de toute partie d'iceux, pour la compensation que la présente compagnie jugera bon, et faire tout ce qui sera nécessaire ou commode pour atteindre les fins ci-dessus énumérées. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE LYSTER DRUG COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 16 septembre 1907. - - - Capital, $5,000.

Nombre des actions, 200—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—Abraham Lincoln Pacaud, entrepreneur, Myer Aronson, chimiste, William Arthur Lortie, commis, Arthur Maxime Larose, comptable, et James Patrick Tyrrell, commis, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Abraham Lincoln Pacaud, Myer Aronson et Arthur Maxime Larose.

Siège social :—Cité de Montéral, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Produire, fabriquer, importer, acheter et vendre des drogues, produits chimiques, médicaments, médicaments brevetés, alcools, lorsqu'ils auront obtenu une licence pour l'achat et la vente de l'alcool, huiles, teintures, articles de toilette, parfums, instruments de chirurgie, fournitures pour médecins et hôpitaux, exercer l'industrie de fabricants de produits chimiques dans toutes ses branches et, en tant qu'il sera nécessaire pour les fins de la compagnie, fabriquer, acheter et vendre des bouteilles, pots, canistres, boîtes, récipients, étiquettes et autres articles semblables ou de même espèce et fournitures et articles pour phar-

maciens, qui entrent dans leur composition ; (*b*) Exercer l'industrie d'agents d'importateurs et manufacturiers en rapport avec l'industrie précitée ; (*c*) Demander, obtenir, enregistrer, acheter, louer ou autrement acquérir et tenir, posséder, employer, opérer, introduire et vendre, assigner ou autrement disposer, en tout ou en partie, de marques de commerce, formules, procédés secrets, dessins de fabrique et marques distinctives, brevets droits regaliens, et toutes inventions, améliorations et procédés acquis sous brevets ou autrement du Canada ou d'aucun autre pays, se rapportant à aucun article de commerce rendu par la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'MONTREAL ENGINEERING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 16 septembre 1907. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Frederick C. Clarke, comptable, Arthur J. Nesbitt, courtier, Carl C. Giles, ingénieur civil, Isaac W. Killam, commis, et Horace A. Porter, commis, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Frederick C. Clarke, Arthur J. Nesbitt et Carl C. Giles.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie d'électriciens, d'ingénieurs mécaniciens et d'ingénieurs civils et d'entrepreneurs, et toute autre industrie dans laquelle l'application de l'électricité ou de toute autre force motrice est ou peut être utile et avantageuse ; (2) Exercer l'industrie d'une compagnie d'éclairage, de chauffage et de force électriques dans toutes ses branches, et généralement procurer, acheter, louer ou autrement acquérir, construire, poser, ériger, établir, exploiter, entretenir et exécuter tous les travaux nécessaires, stations, machines, machinerie, turbines, ou appareils hydrauliques, outillage, câbles, fils, usines, lignes, générateurs, accumulateurs, lampes, compteurs, transformateurs et appareils reliés à la production, accommodation, distribution, transmission, fourniture, usage et emploi de l'électricité ; produire, accumuler et distribuer de l'électricité pour l'éclairage, le chauffage et la force motrice et pour des fins industrielles et autres ; (3) Faire les opérations générales d'entreprises et de construction, et à cet effets passer, exécuter, accomplir, signer et sous-louer des contrats pour faire des ouvrages et fournir des matériaux en rapport avec la construction de chemins de fer électriques et à vapeur, des canaux, des lignes de télégraphe et de téléphone, ponts et autres travaux publics, bassins de radoub, barrages, chutes d'eau, jetées, viaducs et autres entreprises, et recevoir en compensation des actions ou obligations de toute autre personne ou compagnie ; (4) Passer des contrats avec toute personne, corporation, société, corps public, ou municipalité, ou avec le gouvernement du Canada ou de toute province du Canada, ou avec tout autre pays ou Etat, pour faire, bâtir, construire et exploiter tous travaux publics et privés et entreprises de tous genres, et généralement faire les opérations d'entrepreneurs de travaux public ou privés ; (5) Manufacturer, vendre et céder, et agir comme agent pour la vente de toutes sortes de machinerie, machines, appareils, accessoires, matériaux, lampes, fils, moteurs, freins à air, instruments et outils, et tous autres effets, articles et marchandises de tous genres ; (6) Demander, obtenir, enregistrer, acheter, louer, ou autrement acquérir, et détenir, posséder, utiliser, exploiter, introduire et vendre, céder, ou autrement disposer de toutes

marques de commerce, formules, procédés secrets, noms de commerce et marques distinctives et toutes inventions, perfectionnements et procédés protégés par brevet du Canada ou de tout autre pays, et utiliser, exercer et développer, permettre l'usage, ou autrement faire valoir tous et chacun ces marques de commerce, brevets, permis, concessions, procédés et autres choses semblables, ou toute telle propriété, droits et renseignements ainsi acquis ; (7) Acheter, louer ou autrement acquérir, construire, entretenir et exploiter tous les moyens de transport par terre ou par eau qui seront nécessaires ou commodes dans la conduite de ses opérations, et les vendre, louer ou autrement en disposer ; (8) Acquérir des chutes d'eau par achat, bail ou autrement, et les développer, et fournir des forces à vapeur, électriques, hydrauliques et pneumatiques pour les fins de la compagnie ; (9) Construire, acheter, affréter, employer, posséder, entretenir, gérer, naviguer, louer, et vendre des vaisseaux à vapeur et à voiles, ou autres genres d'embarcations, allèges, flotteurs, pompes à vapeur, scaphandres, grues, outillage, machinerie et appartenances ; (10) Acquérir et se charger des contrats, transférer, céder ou autrement disposer de tous contrats ou entreprises de la compagnie, en totalité ou en partie ; (11) Acquérir et entreprendre la clientèle, la propriété, les droits, servitudes et biens de toutes sortes, et les dettes de toute personne, maison ou société pour l'une quelconque des fins pour lesquelles la compagnie est constituée ; et faire, répartir et émettre en paiement ou en échange, en totalité ou en partie, des obligations ou débentures de la compagnie, et des actions ordinaires ou privilégiées du capital de la compagnie comme actions acquittées et non cotisables ; (12) Payer la totalité ou une partie des frais encourus relativement à la formation, promotion et incorporation de la compagnie ou toute autre compagnie que la présente compagnie est autorisée à promouvoir, ou dans laquelle la compagnie est de quelque manière intéressée ; et passer des contrats avec toute personne, maison ou compagnie à l'effet de les payer, et payer des commissions à des courtiers et autres pour placer, vendre, ou garantir la souscription de toutes parts, obligations, débentures ou valeurs de la présente compagnie ou de toute telle autre compagnie comme susdit ; (13) Emettre des obligations et les garantir au moyen de gages ou d'actes d'hypothèque sur la totalité ou une partie de la propriété détenue par la compagnie, et vendre ou engager ces obligations pour des fins légitimes d'incorporation, en la manière et aux époques que les directeurs fixeront ; la compagnie aura la faculté d'émettre des obligations et autres valeurs en paiement de toute propriété achetée ou acquise par elle, ou pour tout autre objet concernant son industrie, hypothéquer ou engager toutes actions, obligations, valeurs ou autre propriété qui pourra être acquise par elle pour garantir toutes obligations ou autres engagements émises et contractés par elle ; et dans le développement de son industrie, et en tant que la loi l'autorise, louer, acheter, détenir, céder, transférer, engager, vendre et hypothéquer toute propriété mobilière ou immobilière d'une nature quelconque ; (14) Vendre, hypothéquer, louer ou autrement disposer de l'entreprise de la compagnie, ou de toute partie d'icelle, pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des parts, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est en tout ou en partie semblable à celui de la présente compagnie ; (15) Distribuer toute partie de la propriété de la présente compagnie en espèces ou deniers comptants entre ses actionnaires ; (16) Recevoir et accepter des obligations, débentures ou autres valeurs en plein paiement ou en paiement partiel de travail fait ou pour matériaux fournis en rapport avec l'industrie de la compagnie ; (17) Fournir le logement et la nourriture, l'habillement et les provisions et tous approvisionnements en général aux personnes engagées aux travaux, et entreprendre la fourniture de provisions pour ces personnes ; (18) Faire des avances de deniers aux clients et à ceux qui font des affaires avec la compagnie, et garantir l'exécution de contrats par toutes telles personnes ; (19) Appliquer le surplus de ces fonds au rachat de ses propres actions ou autres valeurs ; (20) Faire tout ce qui est nécessaire pour atteindre les fins susdites ou aucunes d'elles. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 16 septembre 1907
à la compagnie dite

'MARTIN-SENOUR COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $50,000 à $100,000, par addition de 500 actions de $100 à son capital actuel.

'CANADIAN NORTHERN SYSTEM TERMINALS' (LIMITED).

Constituée en corporation le 18 septembre 1907. - - - - Capital, $2,000,000.

Nombre des actions, 20,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Gerard Ruel, avocat ; Alfred James Mitchell, contrôleur ; John Bissland Robertson, comptable ; Robert Philips Ormsby, secrétaire ; Francis Charles Annesley, secrétaire ; et Lorne W. Michell, comptable, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siége social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Préparer, construire, acheter, louer ou autrement acquérir, entretenir, opérer et administrer ; (*a*) Des têtes de lignes, des moyens de transport, mise en entrepôt et emmagasinage, des cours, cours pour les animaux, des puits d'huile, des lignes de tuyaux, des magasins, des bâtisses de toute sorte, des voies et appareils pour la mise en mouvement, le soin, l'emmagasinage ou le maniement des marchandises ou du traffic ; (*b*) L'arrangement et l'accommodement des passagers, des hôtels, parcs, lieux et appareils d'amusement ; (*c*) Elévateurs de grain, appareil et matériel pour le nettoyage, moulins et machines pour la manufacture de la fleur ou les produits ou produits accessoires du grain ou d'autres produits agricoles ; (*d*) Des navires et vaisseaux, jetées, docks, cales-sèches, quais, glissoires, bassins et les constructions, matériels et appareils s'y rattachant ; (*e*) Fonderies et fourneaux pour le traitement des minérais, boutiques et travaux pour la fabrique de machines, de matériel de chemins de fer ou d'appareils de navires et vaisseaux et leur équipement de fer, acier, métal et travaux de structure en métal, d'huiles lubrifiantes et à brûler, du ciment, de la chaux, du plâtre, des briques, des asphaltes, des peintures et toutes manufactures de métal, bois ou autres matériaux, soit seules ou combinées ; (*f*) Mines de fer, charbon ou autres minéraux, puits d'huile, bois de construction, bois en grume et bois de pulpe ; (*g*) Usines de force motrice, constructions, matériel et appareil pour le développement, la production ou l'emploi de l'eau, de la vapeur, de forces motrices électriques ou autres, de constructions et matériel pour toute espèce de chauffage et d'éclairage ; (2) Acheter, louer ou autrement acquérir des terrains hydrauliques, des locations et réclamations minières, des coupes de bois, des champs d'huile et autres droits, privilèges, servitudes et permis pour les fins de la compagnie ; (3) Agir en qualité d'agents, agents à commission, expéditeurs, voituriers par eau, vendre et faire le commerce des fabriques ou produits des travaux ci-haut mentionnés, ou des commodités, marchandises ou fabriques qui peuvent être convenablement transportées en rapport avec icelles ou se rattachant aux objets pour lesquels la compagnie est constituée ; (4) Exercer toute industrie se rattachant aux objets pour lesquels la compagnie est constituée ; (5) Faire des avances de fonds sur toute marchandise donnée en soins à la compagnie, en transit ou autrement ; (6) Acquérir des brevets ou autres droits et privilèges relatifs à l'entreprise de la compagnie ; (7) Emettre des actions ou des débentures pour la construction, l'acquisition, l'entretien ou l'emploi des biens ou travaux susdits ; (8) Garantir

toute dette, soit en entrepôt ou autrement, de toute compagnie autorisée à faire des opérations dans les pouvoirs de la compagnie ; (9) Emettre en paiement, ou paiement partiel, pour les biens, droits ou privilèges acquis par la compagnie, pour les garanties de ses obligations ou pour services rendus, des actions sur son capital, soit qu'elles soient souscrites ou non, comme étant pleinement acquittées et non-cotisables, ou des obligations de la compagnie ; (10) Acquérir le stock, les garanties ou l'entreprise de toute autre compagnie ayant pour un de ses objets l'exercice des pouvoirs de la compagnie ; (11) Vendre, louer, engager, hypothéquer ou autrement disposer des biens ou valeurs de la compagnie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'LAMB'S MARKET' (Limited).

Constituée en corporation le 18 septembre 1908. - - - Capital, $50,000.

Nombres des actions, 500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—McDuff Lamb, marchand, William Henry Hooper, gérant, Alfred Edwin Briggs, caissier, Charles Arthur Lamb, acheteur, et George Leonard Alexander, teneur de livres, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—McDuff Lamb, William Henry Hooper et George Leonard Alexander.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Pendre à son nom comme industrie active avec tous ses biens, y compris la clientèle le commerce actuellement fait par le dit McDuff Lamb, à Montréal susdit, sous le ncm de "Lamb's Market", et faire les opérations de gros et de détail de marchands de bétail, de viandes préparées, poissons, volailles, gibier, légumes, fruits et toutes autres provisions en général, et aussi l'industrie d'emmagasinage frigorifique, d'entreposeurs en gros et manufacturiers et commerçants de denrées en conserves et tout autre autre commerce s'y rattachant. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE MONTREAL TOBACCO COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 18 septembre 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Hector Lamontagne, marchand, de Montréal, P. Q., Pierre Leclair, manufacturier, Charles Grisé, marchand, Henri Grisé, imprimeur, Adrien Grisé, boulanger, tons de St-Césaire, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Hector Lamontagne, Charles Grisé et Pierre Leclair.

Siège social :—Ville de St. Césaire, Qué.

Objets de la compagnie :—Exploiter l'industrie de manufacturiers et commerçant de tabacs hachés et en feuille, cigares et cigarettes, manufacturiers de tabacs de toutes sortes. Acquérir, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir toute

propriété immobilière et mobilière ou tout intérêt s'y rattachant, et tous droits ou privilèges que la compagnie jugera nécessaires ou utiles aux fins de son industrie, et en particulier tous terrains, bâtiments, machinerie, outillage et toutes autres choses qui seront jugées nécessaires et utiles aux fins de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE CALKINS TILE AND MOSAIC CO.' (LIMITED).

Constituée en corporation le 20 septembre 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 400.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—William James Henderson, comptable, Allan L. Smith, gérant, J. W. Hannah, teneur de livres, Alexander Campbell Calder, gérant, et John W. Graham, commis, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, acheter, et vendre toutes sortes de marbre, tuile, terrasse et mosaïque, béton, granit, grès, pierre calcaire, argiles, ardoise, plâtre, terre cuite, bois de service et tous genres de matériaux de construction en fer et en acier ; (*b*) Faire les opérations d'entrepreneurs en général ; (*c*) Demander, acheter, acquérir, utiliser, ou vendre, permettre l'usage, ou autrement transférer tout droit de brevet, droit exclusif, ou privilégié qui seront censés être dans l'intérêt de la compagnie ; (*d*) Acquérir par achat ou autrement, détenir, transférer et vendre des actions ou des valeurs de toute autre compagnie, dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*e*) Posséder et exploiter les fabriques, cours, entrepôts et outillage qui seront jugés nécessaires à la bonne conduite de son industrie ; (*f*) Acquérir par achat ou autrement la clientèle et les biens de toute corporation ou maison engagée dans une industrie semblable à celle de la présente compagnie, et les payer soit en deniers comptants, soit en obligations, soit en actions acquittées de la présente compagnie La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

LA COMPAGNIE T. DEGUIRE' (LIMITÉE).

Constituée en corporation le 20 septembre 1907 - - - Capital, $99,500.

Nombre des actions, 995—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Théophile Deguire, manufacturier, Anatole S. Piédalue, comptable, George Laurier, commis voyageur, Joseph E. Levêque, commis voyageur, et Victor Martineau, avocat, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active le commerce jusqu'à présent exercé à Montréal susdit par Théophile Deguire, manufacturier, de Montréal, sous son propre nom, aussi la clientèle et tous ses

biens et engagements, y compris toutes marques de commerce, noms de commerce et le droit de se servir des recettes, renseignements et procédés de manufacture et le droit de manufacturer et vendre des sucres candis et tablettes pour la toux, et acquérir sa propriété immobilière et sa machinerie ; et les payer en deniers comptants ou en actions ; (2) Manufacturer, acheter, importer, vendre et autrement disposer du lait condensé, conservé, évaparé et stéralisé, et du lait et de la crême préparés sous toutes autres formes ; (3) Produire, acheter, importer, fournir, vendre et autrement disposer du lait ou de la crême, et de tous leurs produits ou produits secondaires ; (4) Manufacturer, acheter, importer et vendre tous produits de la laiterie en général ; (5) Manufacturer, acheter, vendre et autrement disposer de sucre brut ; (6) Manufacturer, acheter, vendre et autrement disposer de sucreries, chocolat, biscuits, gâteaux et autres douceurs semblables, et entreprendre l'industrie ordinairement exercée par les pourvoyeurs et confiseurs ; (7) Importer, vendre et autrement disposer de noix et de fruits de toutes sortes, et les empaqueter et les conserver ; (8) Acquérir, poser, construire, ériger, entretenir, et exploiter, travailler, utiliser, vendre, fournir et louer toutes fabriques, bâtiments, structures, machinerie, appareils, requis ou se rattachant à l'industrie de la compagnie ; (9) Demander, acheter ou autrement acquérir, et posséder et vendre, céder, louer ou autrement disposer de tous brevets d'invention, perfectionnements, et procédés, marques de commerce se rattachant ou nécessaires à l'industrie de la compagnie ; (10) Rémunérer toute personne ou compagnie pour services rendus ou à rendre pour placer, ou aider à placer, ou garantir le placement de toutes actions du capital de la compagnie ou au sujet de la constitution, formation, organisation ou promotion de la compagnie ou la conduite de ses affaires ; (11) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée ou se proposant d'exercer ou de s'engager dans une industrie ou affaire que la présente compagnie est autorisée à exercer ou d'entreprendre, et prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs de toute autre compagnie, et les vendre, détenir ou ré-émettre avec ou sans garantie, ou autrement en disposer, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies*; (12) Faire toute chose nécessaire, convenable et à propos pour l'accomplissement d'aucunes des fins énumérées plus haut, ou pour atteindre l'un ou plus des objets ci-dessus, ou se rattachant à l'exercise des pouvoirs demandés, ou qui paraîtront à une époque quelconque propres à protéger la corporation ou lui être avantageux. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs,

---

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 20 septembre 1907, à la compagnie dite

'THE CANADIAN APPRAISAL COMPANY' (Limited).

A l'effet de changer le nom de la dite compagnie en celui de

'THE CANADIAN APPRAISAL AND AUDIT COMPANY' (Limited).

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 20 septembre 1907, à la compagnie dite

'MAISON FOURNIER-FOURNIER, Limited.'

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $45,000 à $250,000, par addition de 2,050 actions de $100 à son capital actuel.

'THE STANDARD METAL MANUFACTURING COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 21 septembre 1907. - - - Capital, $18,000.

Nombre des actions, 180.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Frank Grey Robinson, gérant, Lee Seymour, agent, Herbert Walters Cooper, comptable, Herbert Salkeld Vipond, avocat, et Frederick Thomas Enright, avocat, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Prendre à son nom et continuer comme industrie active, aux conditions convenues, l'industrie actuellement exercée en la cité de Montréal, par la Standard Metal Manufacturing Company, comme manufacturiers et marchands de roulettes en acier, en fer et autres métaux, et aussi acheter et se charger de la propriété qui y appartient, avec la clientèle, les installations, fonds de commerce, biens et dettes de la dite industrie, et émettre à la dite maison ou aux associés individuellement des actions acquittées de son capital au pair, en plein paiement ou en paiement partiel du prix d'achat ; (2) Avec la faculté d'acquérir les biens et la clientèle de toute industrie de même nature, et aussi acquérir subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies*, les actions de toute compagnie engagée dans une industrie identique, et les payer en totalité ou en partie au moyen d'actions acquittées de la compagnie selon que les directeurs le jugeront à propos ; (3) Acheter ou autrement acquérir tous brevets, droits de brevet, et privilèges et procédés perfectionnés ou secrets pour ou se rattachant à la fabrication de l'acier, ou la fabrication d'articles en acier, fer ou autres substances métalliques, et faire toutes choses qui seront opportunes pour obtenir tout le bénéfice du brevet ou des brevets, droits de brevet et privilèges qui seront acquis, avec la faculté d'accorder des permis de se servir de ces brevets, de les vendre ou autrement en disposer, et faire généralement le commerce de la manufacture et vente de l'acier, boîtes anti-friction, coussinets ou appareils pour servir dans les wagons, locomotives ou autres machines, et manufacturer, acheter et vendre des métaux et compositions de métaux de toutes sortes, et leurs produits ; aussi la fabrication de roulettes d'acier, boutons de porte, poignées, pentures, plaques et autres articles semblables ; (4) Acheter ou autrement acquérir les immeubles nécessaires aux fins de la compagnie, et construire et entretenir tous les bâtiments et accessoires nécessaires aux fins de son industrie, et les louer et en disposer. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 23 septembre 1907, à la compagnie dite

'THE DOMINION DREDGING COMPANY (Limitrd).'

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $145,000 à $500,000, par addition de 3,550 actions de $100 à son capital actuel.

'WM. G. HARTRANFT CEMENT COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 25 septembre 1907. - - - - Capital, $25,000.

Nombre des actions, 250.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Gordon Walters MacDougall, conseil du Roi, Laurence Macfarlane, avocat, Charles Alexander Pope, avocat, Albert Swindlehurst, comptable, et MacGregor Barclay, étudiant, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Gordon Walters MacDougall, Laurence Macfarlane et Charles Alexander Pope.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, acheter, vendre, troquer et disposer du ciment de Portland, et de tout autre ciment, chaux, plâtre, gypse et autre matériaux de construction, et les composés ou produits secondaires de tous les dits articles ou matériaux ; (*b*) Extraire, carrier ou travailler tous les articles ou matériaux susdits ou leurs parties constituantes ; (*c*) Exercer toute industrie manufacturière ou non alliée aux fins et objets énoncés ci-dessus, et que la compagnie jugera capable d'être avantageusement exercée en rapport avec l'industrie ou les objets de la compagnie ; (*d*) Demander, acquérir, détenir, vendre enregistrer, louer, hypothéquer ou autrement acquérir et disposer de droits de brevet, permis, inventions, marques de commerce, noms de commerce, ou requêtes à cet effet, concernant l'industrie de la compagnie, ou pouvant lui être utiles ; (*e*) Acquérir par achat, soit pour deniers comptants, soit en échange pour les parts de son capital-actions, ou ses valeurs, soit par échange ou autre titre légal, et construire, ériger, exploiter et entretenir toutes fabriques, moulins, hangars, bâtiments ou travaux de tous genres, et tous bien-fonds nécessaire ou utile à l'exécution d'aucunes des fins de la compagnie, et les louer, vendre ou autrement en disposer ; (*f*) Acquérir la clientèle, la propriété, les droits et biens, et se charger des engagements de toute personne, maison ou compagnie endettée à la présente compagnie, et engagée dans une industrie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, et les payer en actions du capital, ou en valeurs de la compagnie, en deniers comptants ou autrement ; (*g*) Louer, céder, vendre, ou antrement disposer de la propriété et des biens de la compagnie, ou de toute partie d'iceux, pour la compensation que la présente compagnie jugera bon ; (*h*) Faire tout ce qui sera nécessaire ou commode pour atteindre les fins ci-dessus énumérées. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'S. B. TOWNSEND, LIMITED.'

Constituée en corporation le 26 septembre 1907. - - - Capital, $200,000.

Nombre des actions, 2,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Samuel Baillairgé Townsend, marchand, de la ville de Westmount, dans la province de Québec ; Peter M. McTavish, caissier, William John White, avocat, Arthur William Patrick Buchanan, avocat, et George Leonard Alexander, teneur de livres, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Samuel Baillairgé Townsend, Peter M. McTavish et William John White.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Exercer l'industrie de distillateurs, malteurs, brasseurs, marchands de vins et de spiritueux en gros et en détail, et toute autre industrie alliée à ce qui précède et qui peut être avantageusement exercée en rapport avec la présente. La compagnie exercera son industrie par sout le Canada et ailleurs.

'AHERN SAFE COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 30 septembre 1907. - - - Capital, $75,000.

Nombre des actions, 750.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Robert N. Ahern, agent aux ventes, Arthur Ahern, fabricant de coffres-forts, Walter J. Ahern, fabricant de coffres-forts, Arthur D. Ahern, fabricant de coffres-forts, et Mary Jessie Ahern, fille majeure, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer et vendre des coffres-forts, voûtes, boîtes de fer, serrures, clés et combinaisons de toutes sortes, balustrades en fer, clôtures en fer, appareils de sauvetage, coupe-feu, et ouvrages en métal, machines à additionner, fournitures de bureaux de tous genres, et représenter en qualité d'agents généraux des manufacturiers et marchands étrangers et canadiens de semblables effets et marchandises ; (*b*) Manufacturer et vendre du fer, de l'acier, de la ferronnerie, de l'ébénisterie, et autres matériaux employés dans la manufacture d'articles du genre ci-dessus décrit, et des accessoires de construction généralement ; (*c*) Acquérir par achat, bail ou autrement toute propriété mobilière ou immobilière, et la clientèle, servitudes, droits, privilèges, contrats et biens de toute nature, utiles et nécessaires aux fins de la compagnie, aux conditions qui seront jugées convenables, de tout individu, maison ou corporation, et les payer en deniers comptants ou partie en deniers comptants et partie en actions acquittées, obligations ou autres valeurs de la compagnie selon qu'il sera convenu, et les vendre ou autrement en disposer en tout ou en partie ; (*d*) Emettre des actions acquittées en plein paiement ou paiement partiel du stock de toute autre corporation qui sera acquis en vertu des dispositions de l'article 44 du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, et vendre ou autrement disposer des actions ainsi acquises ; (*e*) Se fusionner avec toute maison, individu ou personne engagée dans une entreprise similaire ; (*f*) Acquérir, posséder et employer toute force motrice qui sera jugée nécessaire à l'industrie de la compagnie ; (*g*) Manufacturer ou autrement acquérir et employer toute machinerie et force motrice pour l'éclairage, le chauffage et la force motrice, ou autrement selon qu'il sera jugé nécessaire en rapport avec l'industrie de la compagnie ; (*h*) Vendre, améliorer, gérer, échanger, louer, hypothéquer et disposer de la totalité ou d'une partie de la propriété ou des droits de la compagnie, mobilières ou immobilières que la compagnie jugera bon, y compris toute l'entreprise de la compagnie ; (*i*) Exercer toute autre industrie reliée à celle de la compagnie ; (*j*) Prendre, acquérir et détenir des garanties de toute nature mobilières ou immobilières, pour des dettes ou engagements ou obligations de la compagnie encourues ou à encourir relativement aux fins et objets de la compagnie, et les libérer ou en disposer à volonté ; (*k*) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagé ou se proposant d'exercer ou de s'engager dans une industrie ou affaire que la présente compagnie est autorisée à exercer ou d'entreprendre, et prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs de toute autre compagnie, et les vendre, détenir ou ré-émettre avec ou sans garantie, ou autrement en disposer, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*l*) Faire toute chose nécessaire, convenable et à propos pour l'accomplissement d'aucunes des fins susdites. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'JOLIETTE LIGHT, HEAT AND POWER COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 1er octobre 1907. - - - Capital, $190,00.

Nombre des actions, 1,900.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Louis Philippe Deslongchamps, commerçant, J. Alexandre Guibault, avocat, tous deux de Joliette, P. Q., Louis Origène Bournival, médecin, Léda Bellemare, épouse de Louis O. Bournival, tous deux de St-Barnabé, P. Q., Wilfrid Damphouse, comptable, de Grand'mère, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Louis Philippe Deslongchamps, Louis Origène Bournival et Wilfrid Damphouse.

Siège social :—Cité de Joliette, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir par achat ou en échange pour actions acquittées et comme industrie active les affaires de " The National Gas and Oil Company, " et toute autre entreprise ayant des fins identiques, et la maintenir comme industrie active et en disposer selon que la compagnie le jugera à propos ; (*b*) Acquérir, posséder, louer, occuper, se servir et développer tous autres substance minérales ; (*c*) Miner, ou autrement, extraire ou enlever tout gaz, pétrole et minéraux trouvés sur les propriétés de la compagnie : (*d*) Demander et obtenir les privilèges et droits d'introduire le gaz et le pétrole pour chauffage, éclairage et autres fins, en tout endroit, cité en ville qui le permettra ; (*e*) Agir comme raffineurs et manufacturiers de tous produits et dérivés des substances dont la compagnie fait le commerce ; (*f*) Acheter et vendre òu céder, toutes substances, machinerie, récipients, tuyaux, barils et articles dont la compagnie se sert dans son industrie ; (*g*) Vendre, améliorer, conduire, développer, échanger, louer, disposer, mettre à profit ou autrement faire valoir tous et chacun les droits de la compagnie ; (*h*) Se fusionner avec toute autre compagnie ayant des fins identiques ; (*i*) Faire toute transaction et exploiter toute industrie convenable aux fins de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'MONARCH ELECTRIC COMPANY,' (LIMITED.

Constituée en corporation le 1er octobre 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John Rees Lewis, commis, John William Schlieffers, fabricant d'outils, Henry Sayle Poole, ingénieur-mécanicien, Louis Gosselin, avocat, et Eva C. Sessons, teneur de livres, tous de Montréal, P.Q

Premiers directeurs ou directeurs provisoires:—John Rees Lewis, John William Schlieffers et Henry Sayle Poole.

Siège social :—Cité de Québec, Qué.

Objets de la compagnie :—Exercer l'industrie d'électriciens, d'ingénieurs-mécaniciens, d'ingénieurs consultants et d'entrepreneurs ; manufacturer, acheter, vendre ou autrement acquérir ou disposer de machinerie électrique, outils, appareils et accessoires de toutes sortes, et des articles, outils, appareils et matériaux s'y rattachant ; entreprendre des travaux à l'estimation ou par contrat pour le développement et la distribution du courant et de l'énergie électrique, y compris tous travaux nécessaires à l'usage des pouvoirs hydrauliques et des cours d'eau, et pour toute bonne et légale compensation ; acquérir toute propriété mobilière et immobilière nécessaire aux fins de la compagnie, aussi des brevets, marques de commerce, droits d'auteur ou autres droits privilégiés ou tout intérêt en ces choses, reliés à l'industrie de la compagnie, le tout pour des actions acquittées de la compagnie ou toute autre considération légale, et les détenir et en disposer de toute façon que de droit ; acquérir

pour des actions acquittées de la compagnie, les obligations, débentures et actions de toute autre compagnie dont le but est identique à celui de la compagnie, et en tant qu'il s'agit de l'industrie de la compagnie, faire les opérations générales de manufactures, de travaux d'art, d'entreprises et de commerce. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE WATERS PRINTING & PUBLISHING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 1er octobre 1907. - - - Capital, $49,000.

Nombre des actions, 490—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Birchenough, comptable de Youville, P. Q. : Reginald Edward John Lane, imprimeur, Charles Robert Westgate, marchand, Peter Gaudy Dancy, imprimeur, Louis E. Waters, imprimeur, Archibald Franklin Waters, imprimeur, et William Henry Lumbley, commis voyageur, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—James Birchenough, Reginal Edward John Lane, Charles Robert Westgate, Louis E. Waters et William Henry Lumbley.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer, acheter et vendre, toutes sortes de papeterie, y compris des livres reliés, liasses, papier carbone, accessoires de clavigraphe et papier de toutes sortes ; (*b*) Acheter, vendre et manufacturer des clavigraphes ; (*c*) Acheter, vendre, manufacturer, et agir comme représentants pour la vente d'accessoires de bureau de tout genre ; (*d*) Acheter, vendre et manufacturer toutes pièces et accessoires de ce qui précède, y compris tels métaux s'y rattachant ; (*e*) Acheter et exploiter des inventions, droits de brevet, brevets se rattachant à aucun des articles susdits ; (*f*) Exercer l'industrie d'imprimeurs et d'éditeurs en général ; (*g*) Acquérir comme industrie active l'imprimerie actuellement existante en la cité de Montréal, sous le nom de The Waters Printing Company ; (*h*) Acheter ou autrement acquérir toute propriété immobilière nécessaire aux fins de son industrie, et emprunter des deniers sur cette propriété, et l'hypothéquer pour en assurer le paiement ; (*i*) Acheter ou autrement acquérir toute insdustrie se rattachant aux fins pour lesquelles la compagnie est constituée, et tous droits, passif et actif y appartenant, et donner en paiement de telle industrie les actions acquittées de la compagnie ou les obligations de la compagnie dont le paiement peut être garanti par hypothèque sur une partie ou sur la totalité de sa propriété immobilière ; (*j*) Vendre ou autrement disposer de l'industrie de la compagnie, de sa propriété ou de ses entreprises, ou toute partie d'iceux pour la compensation que la compagnie jugera convenable ; (*k*) Manufacturer et produire par l'électricité la lumière et la force motrice pour les fins de son industrie ; (*l*) Faire toutes chose nécessaires pour mener à bonne fins les objets susdits. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.—

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 1er octobre 1907, à la compagnie dite

'MARKLAND COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $27,000 à $47,000, par addition de 400 actions de $50 à son capital actuel.

'THE AMERICAN SILK WAIST MFG. COMPANY,' (Limited).

Constituée en corporation le 7 octobre 1907. - - - Capital, $49,900

Nombre des actions, 1,996 :—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—Joshua Cars, manufacturier, Louis Shlakman, manufacturier, Myer Bernard Eliasoph, manufacturier, Moses Goldberg, dessinateur, et Solomon Blaustein, commis voyageur, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Louis Shlakman, Moses Goldberg et Myer Bernard Eliasoph.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, acheter et vendre des jupes, costumes, corsages, et tous genres de vêtements de dames, et faire un commerce général de tous genres d'articles d'habillement de dames ; (*b*) Manufacturer, acheter et vendre et faire le commerce de toutes sortes d'articles d'habillement en général, et de tous matériaux et instruments employés et nécessaires dans ce commerce ; (*c*) Acquérir comme industrie active le commerce aujourd'hui exercé en la cité de Montréal, sous le nom d'American Silk Waist Co ; (*d*) Acheter et vendre des inventions, droits d'auteurs et brevets se rattachant à l'un quelconque des objets susdits ; (*e*) Acheter ou autrement acquérir tout immeuble nécessaire aux fins de son industrie, et emprunter des deniers sur cet immeuble, et l'hypothéquer pour le paiement du prix d'achat ; (*f*) Ache'er ou autrement acquérir toute industrie semblable à celle pour laquelle une charte est demandée, et tous droits, actif et passif, y appartenant, et donner en paiement de la dite industrie des actions acquittées de la compagnie, ou des obligations de la compagnie, dont le paiement peut être garanti par hypothèque sur la totalité ou sur une partie de ses biens-fonds ; (*g*) Vendre ou autrement disposer de l'industrie de la compagnie, de sa propriété ou de son entreprise, ou de toute partie d'icelle, pour la compensation que la compagnie jugera bon ; (*h*) Emettre comme actions privilégiées la partie de son capital que la compagnie jugera bon, avec la faculté de racheter ces actions privilégiées en les échangeant contre des actions ordinaires au pair, et aussi avec la faculté de réglementer les droits de voter sur les actions privilégiées et ordinaires, subordonnément toujours aux dispositions des articles 47, 48 et 49 de la *Loi des compagnies :* (*i*) Manufacturer et produire de la lumière et de la force motrice au moyen de l'électricité ou autrement, pour les fins de sa propre industrie ; (*j*) Faire toutes choses nécessaires à l'accomplissement des fins susdites. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CANADIAN MEXICAN DEVELOPMENT COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 9 octobre 1907. - - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Steller Lovell, comptable ; William Bain, teneur de livres ; Robert Gowans, clerc d'avoué ; Ernest William McNeill, clerc d'avoué ; et Robert Musgrave Coates, clerc d'avoué, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Victoria, C.-B.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir par achat ou autrement et posséder des terres, coupes de bois ou permis terrains hydrauliques, privilèges hydrauliques ainsi que leurs pouvoirs, droits et intérêts, les bâtir, développer, cultiver, affermer, établir et les améliorer et utiliser autrement; les hypothéquer, louer, vendre ou autrement céder et en disposer; en général, exercer l'industrie d'une compagnie de terres et d'amélioration de terres; aider et soutenir par le moyen de boni, avances de fonds ou autrement, avec ou sans garantie les colons ou les personnes se proposant de devenir colons sur les terres appartenant à, ou vendues par, la compagnie, et en général, de promouvoir l'établissement des dites terres; établir des magasins pour la vente des épiceries, provisions et marchandises générales aux colons et aux personnes qui se proposent de devenir colons ainsi qu'aux autres personnes sur les terres appartenant ou vendues par la compagnie ou dans le voisinage des dites terres, et en général faire les opérations de marchands et commerçants généraux; (*b*) Exercer l'industrie de manufacturier et commerçant de billots, bris en grume, bois de construction, bois, métal, de tous les articles dans la manufacture desquels le bois ou le métal autre, et toutes espèces de produits naturels et de leurs produits accessoires, et faire les opérations de commerçants en général d'effets; (*c*) Prospecter, rechercher, explorer, développer, faire valoir, améliorer, entretenir et administrer des mines d'or, d'argent, de cuivre, de charbon, de sel, de fer et autres mines, carrières, dépôts et biens minéraux et autres, creuser, enlever, broyer, laver, fondre, rôtir, essaoer, analyser, réduire, amalgamer préparer et autrement traiter le charbon, le coke, les minerais, les métaux, les argiles et les minéraux, soit qu'ils appartiennent à la compagnie ou non, les préparer pour le marché, les vendre et en disposer autrement, ou de partie d'iceux, et en général exercer l'industrie d'une compagnie de mines, de moulins, de réduction, de carrières et de développement; (*d*) Construire, acquérir, affréter, opérer, prendre à bail, louer, hypothéquer, vendre ou autrement disposer de toutes sortes de vaisseaux à vapeur et à voiles, de bateaux, barges et autres embarcations, quais, docks, élévateurs, entrepôts, hangars pour le fret et autres bâtisses, et en général d'exercer l'industrie d'une compagnie d'élévateurs, navigation et transport; (*e*) Construire, entretenir,changer, faire, utiliser et opérer sur les biens de la compagnie et pour les objets de la compagnie, ou sur les biens contrôlés par la compagnie, des tramways, des chemins finiculaires, des lignes de télégraphe ou de téléphone, des réservoirs, des barrages, passages, canaux et autres cours d'eau, forces hydrauliques, aqueducs, puits, chemins, jetées, quais, bâtisses, magasins, usines à bocader et autres travaux et machines, matériel et appareils de toutes espèces; (*f*) Entrer en société ou en arrangement pour le partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement, avec les personnes ou compagnies faisant ou sur le point de faire ou d'exercer une industrie ou des transactions que la présente compagnie est autorisée à faire ou à exercer; (*g*) Prélever et aider à prélever des fonds dans le but d'aider par la voie de bonus, prêt, promesse, endossement, garantie ou autrement les sociétés ou personnes avec lesquelles elle peut être en relations d'affaires; (*h*) Louer, vendre ou autrement disposer des biens et valeurs de la compagnie, ou de partie d'iceux, pour telle considération qu'elle jugera convenable, y compris des actions, débentures ou garanties d'autres compagnies; (*i*) Faire toutes ou quelques-unes des choses ci-dessus mentionnées en Canada ou ailleurs et en qualité de principaux, agents ou procureurs. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE MONTREAL WORLD PUBLISHING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 9 octobre 1907. - - - - Capital, $150,000.

Nombre des actions, 1,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Frederick Wright, journaliste, Joseph Clifford Huot, comptable, Joseph Alexandre Trotwood Richards, gérant, Burton Dixon, agent de manufacturier, tous quatre de Montréal, P. Q., Richard E. Bell, manufacturier, d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acquérir et continuer l'industrie aujourd'hui exercée par P. M. Feeny, en la cité de Montréal, comme éditeur et propriétaire de journaux, y compris le nom du journal publié par lui, savoir, le "Montreal World," et la liste des abonnés à ce journal, les contrats pour fournitures, la clientèle, les créances, l'argent en caisse et tous les autres biens de la dite industrie ; (2) Imprimer et publier des journaux, livres, pamphlets, magazines, et autres publications, dont les noms et droits d'auteur sont acquis ou seront acquis par la compagnie ; (3) Conduire une imprimerie d'ouvrages de ville de toutes ses branches ; (4) Fabriquer et vendre de la pulpe, du papier de la composition à rouleau et autre matériel requis pour les fins susdites, et à cet effet acquérir des terrains et des concessions de coupes de bois, ériger des scieries et améliorer des cours d'eau ; produire de la force hydraulique et autre force motrice pour les fins de la compagnie ; (5) Acquérir des droits d'auteur et des brevets d'invention, des presses à imprimer et autres machines et inventions mécaniques, utiles dans l'impression et la publication des journaux, livres et pamphlets, ou la permission de s'en servir ; (6) Vendre des livres, journaux, magazines et autres publications. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE WATERLOO KNITTING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 11 octobre 1907. - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Adolphe F. Savaria, manufacturier ; Benoit Q. Charlebois, teneur de livres ; et Théodore Meunier, agent d'assurances, tous de Waterloo, Qué. ; Sylva Doré, comptable ; et Rosario Genest, tous deux de Montréal, Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres denommés ci-dessus.

Siège social :—Ville de Carleton Place, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer les cotons, toiles, soies, laines, fils, tissus, fabriques et autres effets, articles et marchandises composés en tout ou en partie de coton, lin, chanvre, soie, laine ou autres matériaux ; (*b*) Exercer le commerce ou les opérations de manufacturiers, producteurs, adoptateurs, préparateurs, acheteurs, vendeurs et commerçants de lainages, marchandises en laine et d'autres fabriques : manufacturer, produire, acheter, adopter, préparer, employer, vendre ou autrement faire le commerce de matériaux, articles ou choses requises pour, en rapport, ou se rattachant à la manufacture, l'emploi, l'achat, la vente ou autre commerce de marchandises en laine, tricots et autres fabriques ; et en général faire toute autre opération de fabrique qui s'y rattache ; (*c*) Exercer l'industrie de doubleurs de coton, de tisserands, de filateurs de lin et chanvre, de fabricants de toile, de marchands de coton, lin, chanvre, jute et laine, de cardeurs de laine et filateurs de tricots, de filateurs de lainages, de marchands de fil, de fabricants de tissus de laine, de manufacturiers d'étoffe et de soie, de teinturiers et nettoyeurs d'effets, et

acheter, carder, préparer, filer, teindre et faire le commerce du lin, du chanvre, du jute, de la laine, du coton et autres matières fibreuses, et tisser ou autrement manufacturer, acheter et vendre de la toile, du drap et autres marchandises et effets, soit textiles, triplés, cordés ou bridés ; (*d*) Acheter, vendre ou autrement faire le commerce de matériaux bruts dont les articles et effets susdits, ou ceux de même espèce, sont faits et fabriqués ; (*e*) Faire des affaires dans la Puissance du Canada et ailleurs dans le monde en qualité de manufacturiers et de commerçants d'articles et marchandises ci-dessus ; (*f*) Bâtir, établir, construire, acheter, louer ou autrement acquérir, entretenir et opérer des fabriques et du matériel dans le but de faire et manufacturer les susdits articles et marchandises et ceux de même espèce, et faire et exécuter tous les actes et les choses s'y rattachant ; (*g*) Acquérir, posséder, hypothéquer, vendre et transporter des immeubles, terrains et bâtisses nécessaires pour l'exécution des susdites entreprises ou pour les objets de son industrie, prendre et accepter des hypothèques, garanties et engagements sur les biens meubles ou immeubles, ou autres valeurs quelconques, avec intérêt ou autrement, selon que la compagnie en décidera, de ses acheteurs ou autres débiteurs, vendre, transporter ou autrement disposer de toutes telles valeurs ; (*h*) Acheter ou autrement acquérir toute entreprise se rattachant aux objets pour lesquels la compagnie demande a être constituée, et les terrains, biens, droits, contrats et engagements y appartenant, donner en paiement pour la dite entreprise des actions acquittées sur le capital de la compagnie, soit ordinaires ou préférentielles, ou des obligations de la compagnie dont le paiement peut être garanti en hypothéquant tout, ou partie des biens immobiliers, terrains, bâtisses ou biens meubles généralement de la compagnie ; (*i*) Louer ou sous-louer les biens de la compagnie, vendre ou autrement disposer des opérations, des biens ou de l'entreprise, ou d'aucune partie d'icelle, pour telle considération qu'elle jugera convenable, et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs d'autres compagnies ayant des objets semblables aux siens ; se fusionner avec d'autres compagnies ayant des objets semblables aux siens ; (*j*) Acheter, acquérir, posséder, vendre et disposer de stocks ou actions d'autres compagnies ayant des objets semblables aux siens et les payer en actions acquittées, ordinaires ou préférentielles de la présente compagnie ; (*k*) Acquérir, employer, vendre ou louer des brevets d'invention, des marques de commerce et dessins de machines, des marques de fabrique, des procédés, outils, ustensiles et autres effets et articles employés ou devant être employés dans l'entreprise de la compagnie, et les payer en capital acquitté s'il est jugé désirable, et protéger les produits de la compagnie au moyen de marques de commerce ou de noms ou titres distincts ; (*l*) Acquérir au moyen de bail, achat ou autrement des forces motrices à vapeur, électriques, pneumatiques, hydrauliques ou autres, les employer, vendre, louer ou autrement en disposer pour des objets d'éclairage, de chauffage ou de force motrice, pourvu toujours que les droits, privilèges et pouvoirs par les présentes accordées à la compagnie dans cet article, d'acquérir et de céder de l'électricité, quand ils seront employés en dehors de ses biens, deviendront sujets aux lois et règlements des autorités provinciales et municipales à cet effet ; (*m*) Acheter, vendre, fabriquer, échanger, louer ou prendre à bail, exporter et faire le commerce d'articles et effets qui peuvent être requis dans toute entreprise semblable et qui peuvent aider au développement des opérations de la compagnie ; (*n*) Payer les immeubles, droits ou choses acquises ou pour services rendus à la compagnie en actions acquittées, ordinaires ou préférentielles sur son capital ; (*o*) Payer toutes les dépenses encourues en rapport avec la formation, la promotion et l'incorporation de la compagnie, ou faire des arrangements avec les individus, les sociétés ou compagnies pour les payer, donner des commissions aux courtiers et autres pour le placement, la vente ou la garantie des souscriptions d'actions, obligations, débentures ou valeurs de la présente compagnie ; (*p*) Emettre des obligations et les garantir au moyen de gages ou contrats d'administration d'hypothèque sur la totalité ou partie des biens appartenants à la compagnie, les vendre ou les engager pour des objets réguliers de constitution en corps, au choix des directeurs ; la compagnie aura le pouvoir d'émettre des garanties et autres obligations en paiement des biens qu'elle a acheté

ou acquis ou pour tout autre objet directement relatif à son entreprise, d'hypothéquer ou d'engager l'actif, les garanties, les obligations ou les biens qu'elle pourra acquérir pour protéger les garanties ou autres obligations qu'elle pourra émettre ou contracter. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires delivrées le 12 octobre 1907, à la compagnie dite.

'THE ZENITH GRAIN COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $25,000 à $50,000 par addition de 250 actions de $100 à son capital actuel.

McFARLANE, SON & HODGSON' (LIMITED).

Constituée en corporation le 16 octobre 1907. - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Clement H. McFarlane, marchand, Archibald A. Hodgson, marchand, John Martin, commis aux ventes, Edward Bogue, commis, et Sylmer W. Ewing, commis, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Acheter l'industrie de la raison sociale actuelle de McFarlane, Son & Hodgson, comme industrie active, y compris tous le fonds de commerce, créances, filigranes, marques de commerce, étampes et propriétés de toutes sortes, et la clientèle de la dite maison ; manufacturer et vendre toutes sortes de papeterie, papier, etc., faire le commerce de la reliure, de l'imprimerie et de la lithographie, acheter et détenir des actions ou des obligations de toute compagnie engagée dans une semblable industrie, et se fusionner avec toute telle compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'YUKON DISTRICT GOLD MINING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 17 octobre 1907. - - - Capital, $5,000,000.

Nombre des actions, 50,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Steller Lovell, comptable ; William Bain, teneur de livres ; Robert Gowans, clerc d'avoué ; Ernest William McNeill, clerc d'avoué ; Henry chambers, clerc d'avoué ; et John Somerville Bisgrove, clerc d'avoué, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Prospecter, rechercher, explorer, développer, exploiter, améliorer, entretenir et administrer des mines d'or, d'argent, de cuivre, de charbon,

de fer et autres mines, minéraux, dépôts et biens ; creuser, soulever, broyer, laver, fondre, essayer, analyser, réduire, amalgamer et autrement traiter les minérais, métaux et minéraux, soit qu'ils appartiennent à la compagnie ou non ; les préparer pour le marché, les vendre et en disposer autrement, en totalité ou en partie, ainsi que de tout intérêt s'y rattachant ; en général, exercer l'industrie d'une compagnie de mines, de moulins, de réduction et de développement ; (*b*) Acquérir par le moyen d'achat, bail, concession, permis, échange ou autre titre légal des mines, terrains miniers, servitudes, biens miniers ou les intérêts s'y rattachant, des minéraux, minérais et réclamations minières, des options, pouvoirs, privilèges, droits hydrauliques et autres droits, des brevets, des lettres patentes d'inventions, des procédés, des appareils mécaniques et autres, soit absolument ou conditionnellement, seul ou conjointement avec d'autres et en qualité de principaux, agents, contracteurs ou autrement ; les louer, engager, mettre sous permis, hypothéquer, vendre, céder et autrement en disposer de partie d'iceux ou des intérêts s'y rattachant ; (*c*) Prospecter, ouvrir, explorer, développer, mettre en valeur, établir et administrer, acquérir par le moyen d'achat, bail ou autrement, vendre, louer ou autrement disposer des terres à pétrole et les droits ou intérêts s'y rattachant ; obtenir, acheter, vendre et faire le commerce d'huile de pétrole crue et d'autres huiles et leurs produits ; creuser des puits à huile, construire, acquérir par achat, bail ou autrement entretenir et opérer des raffineries d'huile, emmagasiner, mettre en réservoirs et entrepôts de l'huile de pétrole raffinée et crue, ainsi que ses dérivés, construire et opérer des lignes de tuyaux pour le transport de l'huile ; et en général, exercer l'industrie d'un producteur, raffineur et marchand d'huile de pétrole et de ses dérivés ; (*d*) construire, entretenir, changer, faire et opérer, sur ses biens de la compagnie ou sous son contrôle, des réservoirs, barrages, canaux, conduites et autres ouvrages, des forces hydrauliques, aqueducs, puits, chemins, jétées, quais, bâtisses, magasins, usines à bocarder et autres travaux et machines, matériel et appareils électriques et autres de toute espèce, acheter, vendre, manufacturer et faire le commerce de toutes sortes de marchandises, objets appareils, provisions, biens et effets requis par la compagnie, ses employés ou serviteurs ; (*e*) construire, acquérir, posséder, affréter, naviguer et employer des bateaux à vapeur et autres vaisseaux ; (*f*) Faire tous les actes et choses utiles ou nécessaires pour l'accomplissement des susdits objets ; (*g*) Louer, vendre, ou autrement disposer des biens et valeurs de la compagnie, ou de partie d'iceux, pour telle considération qu'elle jugera convenable, y compris les actions, débentures ou garanties d'autres compagnies. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE BOSTON ASBESTOS COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 18 octobre 1907. - - - Capital, $300,000.

Nombre des actions, 30,000.—Montant de l'action, $10.

Membres de la corporation :—A. Antoine Normandin, courtier de Boston, Vt., E.-U. A. Achile Lessard, mineur, Joseph Dodier mineur, tous deux de Sacré-Coeur de Jésus, Joseph H. Loranger, avocat, de Montréal, et Philippe Bolduc, marchand, de St. Victor de Tring, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Paroisse de Sacré-Cœur de Jésus, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter, prendre à bail ou autrement acquérir toutes usines, droits miniers et terrains dans le Dominion du Canada ou ailleurs, ou l'option d'iceux, et surtout dans la province de Québec, et les explorer, travailler,

exercer, développer et les faire valoir, ou les vendre ou les affermer ; (*b*) Prospecter et explorer dans toutes les parties du Canada et ailleurs pour des minéraux de toute sorte et description que ce soit, et en particulier pour l'asbeste, dans le but de délimiter et acquérir des mines et des droits miniers, et les exploiter ; (*c*) Carrier, fondre, affiner, dresser, amalgamer et préparer pour le marché des minerais, du métal et des substances minérales de toutes sortes ; (*d*) Acheter, vendre, fabriquer et disposer de minéraux, outillage, machinerie, instruments, facilités, provisions et choses capables d'être utilisées en rapport avec les opérations minières, ou dont les ouvriers et autres employés par la compagnie ont besoin ; (*e*) Construire, exécuter, entretenir, améliorer, gérer, travailler, contrôler et surveiller tous chemins, voies, ponts, réservoirs, cours d'eau, acqueducs, quais, fourneaux, moulins, bocards, travaux hydrauliques, ateliers, fabriques, entrepôts, et autres ouvrages et commodités qui seront nécessaires au développement des mines de la compagnie ; (*f*) Acquérir et détenir des actions de toute autre compagnie minière, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies*. La compagnie exercera son industrie par tous le Canada et ailleurs.—

'GEORGE HALL COAL CO. OF CANADA' (LIMITED).

Constituée en corporation le 18 octobre 1907. - - - Capital, $200,000.

Nombre des actions, 2,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George Hall, marchand, John C. Howard, marchand, tous deux d'Ogdensburg, N. Y., E.-U. A., Arthur G. Yates, président de chemin de fer, George G. Foster, avocat, et Cecil Gordon MacKinnon, avocat, tous deux de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie de marchands de houille, et faire le commerce général de la houille et de ses produits secondaires, et agir comme agents pour la houille par tout le Canada et ailleurs à commission ou autrement ; (*b*) Exercer l'industrie de voituriers par eau des passagers, effets, marchandises et autres fret entre tout endroit en Canada et ailleurs ; (*c*) Construire, acquérir, posséder, affréter ou noliser, naviguer et employer des bateaux à vapeur, des vaisseaux à voiles, des barges et autres vaisseaux ou bateaux pour les fins de la compagnie ; (*d*) Acheter et acquérir toute industrie d'une nature semblable et acheter et acquérir tout intérêt ou contrôle dans toute industrie d'une nature semblable, et les payer en deniers comptants, en obligations ou en actions acquittées de la présente compagnie ; (*e*) Acheter, louer, ou autrement acquérir et détenir ; et de temps à autre vendre, louer ou autrement disposer de terrains, bâtiments, bureaux, usines, cours, hangars, quais machinerie et propriété de toutes sortes qui seront utiles ou nécessaires aux fins de la compagnie, et ériger et construire tous bâtiments, fabriques, boutiques, entrepôts, quais ou autres établissements et machinerie se rattachant aux fins de la dite compagnie ; (*f*) Acheter et acquérir des droits, bénéfices, privilèges, baux, etc., pour les fins de la compagnie, et les payer en deniers comptants, en obligations ou en actions acquittées de la compagnie ; (*g*) Demander, acquérir, louer et disposer de marques de commerce, dessins de fabrique, brevets ou droits de brevet, pour et concernant toute invention qui semblera utile à l'industrie de la compagnie, et acquérir et exploiter tout brevet d'invention ou tout permis de se servir d'une invention qui semblera utile à l'industrie de la compagnie ; (*h*) Hypothéquer, engager, vendre, louer ou autrement disposer de toute partie de la compagnie, mobilière ou immobilière. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 18 octobre 1907, à la compagnie dite

'THE COLLINGWOOD MEAT COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de changer le nom de la dite compagnie en celui de

'COLLINGWOOD PACKING COMPANY,' (LIMITED).

'CHARLES T. WHITE & SON' (LIMITED).

Constituée en corporation le 21 octobre 1907. - - - - Capital, $100

Membres de la corporation :—Charles T. White, marchand de bois, Siméon H. White, marchand; G. Harley White, comptable, and Mary A. Leonard, épouse de Sylvestre W. Leonard, tous de Sussex, N.-B; M. Garfield White, manufacturier, de East Apple River, N.-E.; et Dame P. Price, épouse de Andrew Price, de Newport, N.-E.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Charles T. White, M. Garfield White et Siméon White.

Siège social :—East Apple River, N.-E.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter ou autrement, acquérir, détenir et posséder, en totalité ou en partie, les immeubles, moulins, matériels, machines, vaisseaux, chalands, équipements, quais, jetées estacades, barrages, privilèges de barrages chaussées, barrage pour le flottage du bois, privilège de barrages, terres forestières, permis et baux, droit et privilèges hydrauliques, marchandises, droits de propriété, clientèle et entreprise comme opération active de toutes personnes ou personne, corps constitué, société ou corporation dans la Puissance du Canada, conduire et administrer telle industrie avec pouvoir de vendre, hypothéquer, louer, grever ou autrement disposer des meubles ou immeubles ainsi achetés ou acquis par eux, et à ces fins, exécuter tous les transports nécessaires. Ses projets et desseins énumérés dans ce paragraphe sont autorisés devoir être exercés seulement quand ils se rattachent ou se rapportent aux opérations ordinaires sur le bois; (*b*) Exercer une industrie générale de marchands de bois dans toutes ses branches, de la même manière que ces industries sont généralement exercées dans la Puissance du Canada, manufacturer, acheter et vendre les commodités qui sont fabriquées en tout ou en partie du bois, y compris les vaisseaux et les chalands, et à ces fins, construire et entretenir des moulins, des fabriques et machines et les opérer pour la manufacture du bois; (*c*) Exercer l'industrie de tenir des magasins et de commerce général en qualité de fabriquants de marchandises de toutes sortes, en gros et en détail; (*d*) Acheter, vendre, hypothéquer ou autrement grever les meubles et immeubles nécessaires ou circonstancielles à l'entreprise de la compagnie et exécuter tous les transports requis pour cet objet. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'BLUE PILLS COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 22 octobre 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Louis Jetté, caissier, J. A. Bohémier, teneur de livres, Raoul d'Orsonnens, voyageur de commerce, Joseph Lussier, voyageur de commerce, et J. A. Lapointe, voyageur de commerce, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Louis Jetté, J. A. Bohémier et Raoul d'Orsonnens.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer des pilules et autres médicaments, mais surtout une pilule qui sera enregistrée sous le nom de " Blue Pill "—" Pilule Bleue " ; (*b*) Manufacturer, acheter, vendre et céder toutes sortes de médicaments ; (*c*) Demander, obtenir, enregistrer, acheter, louer ou autrement acquérir, et détenir, posséder, exploiter, introduire et vendre, céder ou autrement disposer, toutes marques de commerce, formules, procédés secrets, noms de commerce et marques distinctives, et toutes inventions, perfectionnements et procédés employés en rapport avec l'industrie de la compagnie : et employer, développer et exercer, permettre l'usage ou faire valoir toutes telles marques de commerce ; (*d*) Exercer toute autre industrie reliée à la présente ; (*e*) Acheter ou autrement acquérir des parts dans toute compagnie semblable, subordonnément toujours aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies.* La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE NORTH STAR LUMBER COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 22 octobre 1907. - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John Hanbury, manufacturier, de Brandon, Man ; William J. Bettinger, marchand de bois ; Andrew Kelly, meunier ; Robert Thomas Riley, gérant d'une compagnie d'administration ; et James Manning Aikins, avocat, tous de Winnipeg, Man.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Brandon, Man.

Objets de la corporation :—(*a*) Exercer l'industrie de cultivateurs de bois, de marchands de bois, de manufacturiers et commerçants de bois de construction, en grume et de tous leurs produits dans toutes leurs branches et toute autre opération s'y rattachant ou lui appartenant, de propriétaires et opérateurs de scieries, moulins à planer et autres ; (*b*) Manufacturer et faire le commerce de constructions, objets et articles de toutes sortes dans la fabrique desquels le bois est employé, y compris entre autres choses des maisons, chars, véhicules, appareils, meubles et marchandises ; exercer dans toutes ses branches l'industrie de manufacturer la pulpe, le bois de pulpe, le papier de pulpe et autres opérations s'y rattachant, aussi, les opérations de marchands et manufacturiers généraux, de meuniers, de voituriers ordinaires, de propriétaires de quais et entrepôts ; (*c*) Acquérir, acheter, louer, vendre, céder, faire le commerce, engager et hypothéquer des immeubles, des biens immobiliers sur lesquels il pousse du bois, des concessions de coupe de bois, des terres en bois debout, des permis et concessions de coupe de bois, des forces motrices sur terre et sur eau, des biens hydrauliques, des bâtisses, docks, quais, voitures, véhicules, objets, effets et marchandises ainsi que tous autres biens meubles ou immeubles jugés nécessaires ou utiles en rapport avec l'entreprise, les travaux ou opérations que la compagnie est autorisée à faire ; (*d*) Acheter, louer et acquérir des forces motrices hydrauliques et autres pour produire de l'électricité et autre force, l'employer, la transmettre, la louer, la vendre ou en disposer autrement, et faire, bâtir et construire les bâtisses, matériel et choses requises ou nécessaires pour ces objets ; (*e*)

Acheter, construire, louer, affréter et naviguer, employer et opérer des bateaux à vapeur et autres vaisseaux et en tant qu'il sera nécessaire pour les besoins de la compagnie seulement, des tramways, des télégraphes et téléphones, lorsqu'ils seront employés sur les terrains possédés ou contrôlés par la compagnie; (*f*) Acquérir, posséder, faire le commerce et disposer des actions d'autres compagnies possédant des pouvoirs semblables aux siens, sujet, néanmoins, aux prévisions de la clause 44 de l'*Acte des Compagnies*; (*g*) Acquérir, louer, céder des droits de brevets, lettres patentes et inventions, procédés et options dans le but d'aider l'exécution des objets de la compagnie; (*h*) Vendre ou céder l'entreprise de la compagnie, ou partie d'icelle, pour telle considération qu'elle jugera convenable, et en particulier pour des actions, des débentures ou valeurs d'autres compagnies ayant des objets semblables à ceux pour lesquels la présente compagnie est constituée; (*i*) Exercer l'entreprise ou les entreprises, le travail ou les travaux se rattachant aux objets et desseins susmentionnés de la compagnie et qui peuvent lui paraitre susceptibles d'être convenablement exercés en rapport avec les objets susdits. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'DETONITE EXPLOSIVES' (LIMITED).

Constituée en corporation le 23 octobre 1907. - - - - Capital, $150,000

Nombre des actions, 1,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John Herbert Redpath, courtier, Harry Ernest Borradaile, courtier, Joseph A. Mackay, agent de change, Wilfrid Bovey, avocat, tous de Montréal, P. Q. et W. Frederic Kay, cultivateur, de Phillipsburg, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Fabriquer et vendre des explosifs, de la poudre et des munitions de toutes sortes et toutes préparations chimiques et autres matières employées ou produites dans leur fabrication; (*b*) Acquérir par achat, bail ou autrement, toute propriété mobilière ou immobilière que la compagnie jugera propre à son industrie, y compris des droits de brevet, brevets d'invention, licenses, procédés secrets, marques de commerce, dessins de fabrique, et autres droits et privilèges, et les détenir et les exploiter, et accorder des permis les concernant, ou autrement les faire valoir, et construire sur cette propriété les bâtiments et travaux qui seront jugés utiles aux fins de la compagnie; (*c*) Acquérir par achat, bail ou autrement des terrains, mines, minéraux et droits miniers, et toute autre propriété ou tout intérêt en iceux nécessaires ou utiles à l'industrie de la compagnie; et les exploiter et développer ou autrement les utiliser dans l'intérêt de la compagnie; (*d*) Acheter, louer ou autrement acquérir, construire, équiper, entretenir et exploiter tous les moyens de transport par terre ou par eau qui seront nécessaires ou utiles dans la conduite de ses opérations, et les vendre, louer ou autrement en disposer, et acquérir des forces hydrauliques, privilèges et droits riverains par achat, bail ou autrement, et les développer, en tant que nécessaire pour la production de l'électricité ou autre force motrice pour les fins de la compagnie; (*e*) Souscrire, acheter, acquérir et détenir, vendre et céder des parts, débentures, obligations et débentures d'autres compagnies engagées dans une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer, et acquérir et détenir des valeurs de toutes sortes, mobilières ou immobilières, en garantie de dettes ou obligations envers la compagnie concernant des fins et objets de la dite compagnie; (*f*) Acheter et acquérir toute industrie d'une nature identique, et acquérir tout intérêt ou contrôle dans toute industrie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à

exercer, et les payer en deniers comptants, en obligations ou en actions acquittées de la présente compagnie ; (*g*) Vendre, louer, hypothéquer, engager ou autrement disposer d'une partie quelconque de la propriété de la compagnie, pour la compensation que la compagnie jugera convenable, y compris des actions, débentures ou autres valeurs de toute autre compagnie, dont le but est semblable à celui pour lequel la présente compagnie est constituée, recevoir et accepter des obligations et débentures, des parts ou autres valeurs en complet paiement ou en paiement partiel de travail fait ou matériaux fournis en rapport avec l'industrie de la compagnie, et payer pour toute propriété achetée par la compagnie, ou pour la construction de tout outillage ou de tous travaux de la compagnie, et généralement remplir aucun des engagements contractés par la compagnie en vertu d'aucuns des susdits pouvoirs au moyen d'actions acquittées ou de débentures de la compagnie ou partie en actions ou partie en obligations ; (*h*) Partager les profits, se fusionner ou coopérer avec toute personne ou compagnie engagée ou se proposant de s'engager dans toute industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'DOMINION TAG, LABEL & TICKET CO. Y.' (LIMITED).

Constituée en corporation le 23 octobre 1907. - - - - Capital, $10,000

Nombre des actions, 100.—Montant de l'action $100.

Membres de la corporation :— Robert Eden Treen, imprimeur, Frederick Nichols Seddall, importateur, Frederick George Reid, courtier d'assurance, Charles D. Gaudet, avocat, et Casimir Dessaulles, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège Social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Exercer en général l'industrie de l'imprimerie, de la lithographie et de la publication, y compris le gaufrage, la lithographie, la gravure, la reliure, l'électrotypie, la stéréotypie, la photo-gravure, la manufacture et la vente des boîtes de papier, étiquettes, billets et papeterie. Fabriquer, acheter, vendre, louer, échanger, céder ou autrement disposer soit directement soit indirectement par l'entremise d'agents ou autrement, les produits de l'industrie énoncée plus haut, et faire le commerce général d'agents de publicité, de commerçants et de vendeurs d'articles de fantaisie, et généralement exercer tous les autres pouvoirs se rattachant à ce qui précède, et prendre à son nom la clientèle, affaires, biens et tout ce qui appartient à la " Dominion Tag, Label and Ticket Co.", aux conditions de paiement au moyen d'actions acquittées de la " Dominion Tag, Label and Ticket Co." Ltd., ou autrement, qui seront convenues. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'NEPISIGUIT LUMBER COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 23 octobre, 1907. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Fred. S. Morse, marchand de bois, de Springfield, Mass., E.-U. A.; Harry B. Curran, marchand de bois, de Bathurst, N.-B.; Alexander

W. MacRae, avocat; Frederick E. Sayre, marchand de bois de construction; et Arthur I. Trueman, juge de la vérification des testaments, tous de St-Jean, N.-B.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires:—Fred. S. Morse, Harry B. Curran et Alexander W. MacRae.

Siège social:—Ville de Bathurst, N.-B.

Objets de la compagnie:—(*a*) Exercer par tout le Canada et ailleurs l'industrie d'exploitateurs de bois, de marchands de bois en grume et bois de construction et de manufacturiers de bois dans toutes ses branches et toute autre industrie qui s'y rattache ou qui en dépend ordinairement; (*b*) Manufacturer, acheter, vendre et faire le commerce de toutes sortes de bois en grume et bois de construction scié, carré et équarri, de billots, de bois de pulpe, de liens, d'empilements, de bardeaux, de lattes, de poteaux de télégraghes et de téléphones, de poteaux de clôtures, de combustible, de bois et tous autres articles et matériaux dans lesquels le bois de construction, le bois en grume ou le bois ordinaire est employé; (*c*) Acquérir par le moyen de bail, achat, don, échange ou autrement, détenir, vendre, hypothéquer, bâtir, construire, ériger, posséder, équiper, améliorer, opérer, contrôler et entretenir des scieries, moulins à planer, fabriques pour travailler le bois, cours pour le combustible et le bois en grume, entrepôts, élévateurs, magasins, maisons, bureaux et bâtisses de toutes sortes, manufactures, matériel, bouilloires, engins, machines, fournitures, appareils et accessoires, voies d'évitement, voies, *spurs*, et facilités de transport, quais, docks, embarcations, estacades, canaux, aqueducs, viaducs, badeaux à vapeur, navires, vaisseaux, chalands, barges et autres biens et embarcations de toute sorte et espèce, des travaux, bâtisses, machines, outils, matériel et commodités qui peuvent paraître nécessaires pour promouvoir les intérêts de la compagnie, et contribuer ou autrement aider ou prendre part à leur acquisition, construction, équipement, amélioration, exploitation, administration, opération ou contrôle; (*d*) Acquérir par le moyen de bail, achat, don, échange ou autrement; posséder, développer, vendre, hypothéquer ou autrement disposer des terres forestières en franc-alleu ou sous bail et d'autres terrains, du bois de toute sorte à part des terres, des permis de coupe de bois, d'emplacements de moulins, de forces motrices et privilèges hydrauliques, de droits riverains et de tous les autres biens mobiliers et immobiliers, droits, franchises, servitudes et privilèges qui peuvent être jugés nécessaires, désirables ou utiles pour les objets de la compagnie; (*e*) Acheter, louer ou autrement acquérir, construire; équiper, contrôler, entretenir et administrer telles facilités de transport par terre ou par eau qui peuvent être nécessaires ou utiles pour conduire les opérations de la compagnie, les vendre, louer, hypothéquer ou en disposer autrement; faire des contrats, acheter, louer ou autrement acquérir, posséder, équiper, opérer, entretenir et contrôler des tramways et des chemins de fer pour charroyer les billots et les transporter au moyen de chevaux, de forces motrices électriques, mécaniques ou autres, faire des opérations en qualité de voituriers d'objets, effets et marchandises, charger telle rémunération raisonnable pour ces fins qu'on pourra décider; (*f*) Acquérir, posséder, développer et opérer des forces motrices hydrauliques et à vapeur, du matériel électrique et autre aux fins de produire et accumuler l'électricité et les forces motrices électriques pour les fins de l'éclairage, de la chaleur et de la force motrice pour les objets de la compagnie avec le pouvoir de vendre ou autrement disposer du surplus non requis par la compagnie et le fournir pour des objets d'éclairage, de chaleur et de force motrice aux personnes, sociétés ou corporations à telles conditions qui seront convenues; pourvu que les susdits pouvoirs quand ils seront exercés en dehors des biens de la compagnie seront sejets à toutes les lois et à tous les règlements provinciaux et municipaux à cet effet, construire et opérer des lignes de télégraphes, téléphones et tramways sur les terrains possédés ou loués par la compagnie, mais seulement pour les besoins de ses opérations; (*g*) Acquérir par le moyen d'achat, bail ou autrement des biens meubles ou immeubles, des clientèle-s franchises, droits, privilèges, contrats et valeurs de toute sorte et espèce qui peu,

vent êtres utiles en rapport avec les opérations de la compagnie, aux conditions jugées acceptables des individus, sociétés ou corporations, soit comme entreprise active ou non, les payer en deniers, partie en deniers, en actions pleinement ou partiellement libérées et non-cotisables, en garanties ou autres valeurs de la compagnie ou autrement, selon qu'il sera convenu, les vendre ou céder autrement ou en disposer du tout ou de partie d'iceux ; (*h*) Exercer l'industrie d'entrepreneurs et marchands, agents généraux et à commission ; (*i*) Employer les fonds de la compagnie à acheter des valeurs d'autres compagnies et les payer par l'émission d'actions pleinement ou partiellement libérées et non-cotisables, vendre, émettre de nouveau et disposer autrement des actions ainsi acquises, sujet toujours aux prévisions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*j*) Faire des arrangements pour la fusion des intérêts, ou la division des profits avec toute personne, corporation ou compagnie faisant ou exerçant des opérations ou transactions que la présente compagnie est autorisée à faire ou à exercer, le tout sujet aux prévisions de l'*Acte des compagnies* ; (*k*) Prendre, acquérir et posséder des garanties de toute sorte et espèce, mobilières ou immobilières pour dettes, engagements ou obligations envers la compagnie encourues ou devant être encourues au sujet de ses desseins et objets, les acquitter et en disposer ; (*l*) Autcriser de temps en temps les directeurs de la compagnie à émetre et distribuer, comme valeurs pleinement acquittées et non cotisables, du stock et des actions du capital de la compagnie à ses directeurs et autres en considération de l'ouvrage fait, des garanties données ou promises, des services rendus ou promis à l'effet de promouvoir les objets de la compagnie, y compris les services rendus ou à être rendus à la compagnie par ses promoteurs, directeurs et autres dans le travail d'organisation et d'exécution de ses affaires ; (*m*) Distribuer les biens de la compagnie sujets à l'approbation des actionnaires ; (*n*) Vendre ou céder les biens, moulins, valeurs, entreprises et opérations de la compagnie, en totalité ou en partie, pour telle considération qu'elle jugera convenable, et en particulier pour du stock, des garanties, débentures ou autres valeurs de compagnies ayant des objets semblables aux siens, et distribuer parmi les actionnaires, sous forme de dividende les deniers, le stock, les obligations ou garanties ainsi reçus : (*o*) Faire des avances de fonds aux clients et autres ayant des rapports avec la compagnie et garantir l'exécution des contrats par ces porsonnes ; placer le suplus des fonds de la compagnie au rachat de ses propres actions, obligations ou débentures de la manière qu'il pourra être décidé de temps à autre ; (*p*) Accepter en paiement de dus à la compagnie ou d'ouvrages faits par elle le stock, les actions, les débentures ou les valeurs d'autres compagnies ; (*q*) Tenir des assemblées d'actionnaires de la compagnie ailleurs en Canada qu'à son bureau principal quand elle y sera autorisée par un règlement adopté à une assemblée des actionnaires ; (*r*) Faire toutes les choses nécessaires pour atteindre les susdits objets. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE SUSSEX PACKING COMPANY' (Limited).

(Compagnie existante en vertu des lois du Nouveau-Brunswick.)

Constituée en corporation le 23 octobre 1907 - - - - Capital, $150,000.

Nombre des actions, 1,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Simeon H. White, marchand ; Alfred J. Mathews, manufacturier ; George W. Hoegg, empaqueteur, Walter J. Mills, marchand, et Howard P. Robinson, comptable, tous de Sussex, N.-B.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Simeon H. White, Alfred J. Mathews, George W. Hoegg, Walter J. Mills, et Howard P. Robinson.

Siège social :—Ville de Sussex, N.-B.

Objets de la compagnie :—Construire, entretenir et opérer à Sussex, dans le comté de King, dans la province du Nouveau-Brunswick et ailleurs dans la Puissance du Canada une fabrique de conserves, et son matériel, pour fumer, préserver, mettre en boîtes, embouteiller, emballer, et autrement arranger, traiter et préparer les viandes, le poisson, les fruits, les végétaux, les produits de la ferme, des laiteries et des jardins, de même que d'autres aliments, leurs produits et produits accessoires, et en général, faire et entreprendre toute entreprise, transaction ou opération usuellement faite ou entreprises par les établissements modernes où l'on conserve des produits alimentaires ; aussi, en rapport avec telle industrie et pour les objets de la dite entreprise et d'autres entreprises de la compagnie, aussi bien que pour ses opérations générales, construire, entretenir et opérer à Sussex susdit du matériel d'abatoir, des glacières, des réfrigérateurs et autres bâtisses, constructions et matériels nécessaires, utiles ou désirables, entreprendre et exécuter l'industrie de manufacturer des canistres, boîtes, caisses, barils et autres objets, effets et marchandises employés ou utiles en rapport avec les entreprises de la compagnie ou les opérations s'y rattachant. Exercer l'industrie d'importateurs, d'acheteurs, de vendeurs, d'éleveurs, d'employeurs, de commerçants et marchands d'animaux, bestiaux porcs, poisson, gibier et volailles, ainsi que de tous produits de la ferme, du jardin et de la laiterie et de tous autres produits alimentaires, et en rapport avec les opérations de la compagnie, établir des magasins, des agences, des dépôts et autres marchés pour leur achat et pour la vente des produits de la dite entreprise en dedans aussi bien qu'en dehors de la dite province du Nouveau-Brunswick, et dans les deux cas, en gros et en détail. Exercer les opérations ou les entreprises d'opérateurs d'abattoirs, de (marchands de peaux ou) pelletiers, de tanneurs, de propriétaires d'entrepôts, de réfrigérateurs, d'entrepôts frigorifiques, et manufacturiers et marchands de peaux, matières grasses suif, graisse, fertilisateurs et tous les produits animaux et alimentaires et leurs produits accessoires. Manufacturer, acheter, prendre à bail ou autrement, acquérir, posséder, détenir, hypothéquer, vendre, assigner, transporter, investir, trafiquer et faire le commerce d'objets, effets, marchandises et biens de toute espèce et descriptiou employés ou vendus ou utiles en rapport avec les susdite opérations et industries. Acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir des biens meubles et immeubles ainsi que les droits, franchises, servitude ou privilèges que la compagnie jugera nécessaires ou utiles pour les besoins de ces opérations ; acheter, prendre à bail, louer, construire ou autrement acquérir, entretenir et opérer du matériel, des bâtisses, machines, travaux, tramways et autres modes de transport par terre et par eau, et tout autre matériel nécessaire ou utile pour les objets de la compagnie, avec pouvoir de louer, vendre, engager, mettre en gage, hypothéquer ou autrement disposer de tout, ou de partie, des meubles et immeubles, droits et crédits et autres biens de la compagnie, ou partie d'iceux, avec aussi le pouvoir de vendre les entreprises de la compagnie. Exercer toute autre industrie, soit de manufacture ou autrement qui peut sembler à la compagnie susceptible d'être aisément exercée en rapport avec les opérations susdites et s'y rattachant. Faire toutes choses nécessaires, convenables ou propres à atteindre les objets ci-dessus énumérés ou se rattachant aux pouvoirs mentionnés par les présentes qui seront considérés en aucun temps devoir avantager ou être nécessaires à la société, soit en qualité de propriétaires ou d'intéressés dans ses biens ou autrement. Faire toutes ces choses et toutes celles qui s'y rattachent en qualité d'objets, desseins, pouvoirs ou autrement. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

Lettres patentes délivrées le 24 octobre 1907, à la compagnie dite

'THE DOMINION DUMP CAR COMPANY,' (LIMITED).

A l'effet de changer le nom de la dite compagnie en celui de

'THE HART-OTIS CAR COMPANY' (LIMITED).

'THE E. DUFAUT MILLING CO.' (Limited).

Constituée en corporation le 25 octobre 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Eusèbe Dufault, meunier, Georges Etienne Dufault, ingénieur, Wilfrid Dufault, meunier, tous de Ste-Hélène, P. Q. ; Paul Wilbrod Dufault, musicien, de New-York, N. Y., Joseph Adrien Dufault, facteur d'orgues, de St-Hyacinthe, P. Q., et Louis Arsène Lefebvre, avocat, de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Eusèbe Dufault, George Etienne Dufault, Wilfrid Dufault et Louis Arsène Lefebvre.

Siège social :—Paroisse de Ste-Hélène, Qué.

Objets de la compagnie :—Acquérir, ériger, entretenir, exploiter des moulins à farine et des scieries, dans la paroisse de Ste-Hélène, dans le comté de Bagot, dans la province de Québec, et ailleurs en Canada ; faire le commerce des grains, des provisions, et des produits alimentaires de tous genres, ériger, construire, entretenir et exploiter une fabrique de portes et châssis, et avoir toutes les machines nécessaires pour fabriquer du bois de service de toutes sortes employé dans le commerce ; faire le commerce général du bois de service, tenir une ou plusieurs cours à bois et tout ce qui se rattache aux cours à bois ; faire le commerce du charbon, du bois et du combustible de toutes sortes, et les fournir aux particuliers, maisons et corporations de la manière convenue ; acquérir, poser, construire, posséder, exploiter, travailler, utiliser, vendre, fournir et louer tous travaux, bâtiments, structures, machinerie, appareils nécessaires à l'entreprise que la compagnie est autorisée à exercer ; représenter comme agents généraux des manufacturiers et commerçants étrangers et cauadiens de mêmes effets et marchandises ; posséder, avoir et acquérir par achat, bail ou autrement des propriétés mobilières et immobilières, et les clientèles, immunités, droits, privilèges, contrats et actif de toutes sortes se rattachant à l'industrie de la compagnie aux conditions qui seront jugées convenables de tout individu, maison ou corporation, et les payer en deniers comptants, ou partie en deniers comptants ou en actions acquittées, obligations, ou autres valeurs de la compagnie, selon qu'il sera convenu, et les vendre ou autrement en disposer en tout ou en partie ; se fusionner avec toute maison, individu ou personne engagée dans une industrie identique ; acquérir, posséder et exploiter toute force motrice qui sera jugée nécessaire en rapport avec l'industrie de la compagnie ; manufacturer, ou autrement acquérir et employer de la machinerie et force motrice pour l'éclairage, le chauffage et la traction ou autrement qu'il sera jugé à propos ou nécessaire en rapport avec l'industrie de la compagnie ; vendre, améliorer, gérer, échanger, louer, hypothéquer et disposer de la totalité ou d'une partie de la propriété ou des droits de la compagnie, mobiliers ou immobiliers que la compagnie jugera à propos, y compris toute l'entreprise de la compagnie ; exercer toute autre industrie reliée à celle de la compagnie ; prendre, acquérir et détenir des garanties de toute nature, mobilières ou immobilières, pour des dettes et engagements envers la compagnie encourus ou à encourir au sujet des fins et objets de la compagnie ; et les libérer ou en disposer à volonté ; fournir la pension et le logement, l'habillement et les provisions et tous approvisionnements en général à tous ceux engagés aux travaux de la compagnie, ou passer des contrats avec d'autres pour les fournir ; appliquer l'excédent des fonds au rachat de ses propres actions ou autres valeurs ; tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets à ordre, lettres de change, connaissements, mandats, et autres instruments négociables ou transférables ; faire toutes autres choses propres à atteindre les objets susdits. La compagnie exercera son industrie partout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 26 octobre, 1907
à la compagnie dite

'PHILLIPS MANUFACTURING COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $150,000 à $299,900, par addition de 1,499 actions de $100 à son capital actuel.

'CITY AND DISTRICT REALTY COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 29 octobre 1907. - - - Capital, $49,000.

Nombre des actions, 490.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Henry Smith, promoteur, d'Outremont, P. Q., Edward Sweeting, comptable, John Bicknell Johnson, teneur de livres, James Sellars, agent, et Charles Alexander Mitchel, architecte, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir par achat, bail ou autrement et posséder des immeubles dans la province de Québec ; (*b*) Construire des maisons d'habitation et autres bâtiments sur ces immeubles ou toute partie d'iceux ; (*c*) Vendre, louer, transporter, hypothéquer, échanger, céder ou autrement disposer de ces immeubles ou de toute partie d'iceux, et développer, améliorer, disposer toute telle propriété en lots à bâtir, rues, ruelles, places ou autrement ; (*d*) Faire des avances de deniers au moyen de bonis aux acheteurs ou locataires de toute partie de la propriété de la compagnie pour des fins de construction ou autres améliorations, avec l'approbation des actionnaires, aider au moyen d'avances ou autrement à la construction et entretien des chemins, rues, aqueducs, égouts et autres travaux d'amélioration propres à rendre plus accessible la propriété de la compagnie, et augmenter sa valeur ; (*e*) Prendre et détenir des hypothèques, gages et charges pour assurer le paiement du prix d'achat de toute propriété vendue par la compagnie ou tout argent dû à la compagnie par les acheteurs ou avancé par la compagnie aux acheteurs pour des fins de construction ou autres améliorations ; (*f*) Acheter, acquérir, détenir, transférer, vendre et disposer de parts, actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, ou engagée dans une industrie reliée aux objets pour lesquels la présente compagnie est constituée ; (*g*) Vendre ou autrement céder toute partie des immeubles ou autre propriété possédée par la compagnie, pour la compensation et aux termes et conditions que la compagnie jugera bon, et accepter des deniers comptants, parts, actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable en tout ou en partie à celui de la présente compagnie en plein paiement ou en paiement partiel de telle propriété ; (*h*) Se fusionner avec toute compagnie engagée dans une semblable industrie ; (*i*) Acquérir et posséder toute entreprise, immunité, propriété, droits, privilège, baux, contrats, immeubles, stock, actif et autres droits que la compagnie peut légalement acquérir en vertu de la présente charte, et les payer en deniers comptants ou en actions acquittées de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE CANADIAN CONCRETE MACHINERY COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 30 octobre 1907, - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 800—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—William Campbell Cork, marchand ; George Thomas Elder, marchand ; Georgina Margaret Howard, comptable ; Winnifred Hope Innes, comptable ; et Thomas Albert Edward World, clerc d'avoué, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—William Campbell Cork, George Thomas Elder, Georgina Margaret Howard, et Winnifred Hope Innes.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer et faire le commerce de ciment et de machines pour confectionner le béton de toutes espèces ; (*b*) Faire des contrats et exécuter toutes espèces de travaux en béton ; (*c*) Prendre, acquérir, posséder, employer, vendre et transporter les biens meubles et immeubles ; les machines, les marques de commerce, brevets, permis et franchises ou droits s'y rattachant qui peuvent être jugés nécessaires ou utiles aux objets pour lesquels la compagnie est constituée ; (*d*) Exercer toute branche ou branches d'industrie en rapport avec l'exécution des objets pour lesquels la compagnie est constituée et qui lui sont subsidiaires et nécessaires pour lui permettre de fair ses opérations d'une manière profitable. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'FLECK BROS' (LIMITED).

Constituée en corporation le 5 novembre 1907. - - - Capital, $49,500.

Nombre des actions, 495.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Andrew Walker Fleck, esquire ; Bryce Walker Fleck, commis ; Helen Gertrude Fleck, femme mariée ; et Wentworth Green, avocat, tous d'Ottawa, Ont. ; et John Gordon Fleck, marchand de bois, de Vancouver, C.A.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires : — John Gordon Fleck, Bryce Walker Fleck et Andrew Walker Fieck.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer par tout le Canada et ailleurs l'industrie d'exploitants de bois et de marchands de bois dans toutes ses branches et de toute industrie qui s'y rattache, y compris l'achat, la vente et le trafic de toutes espèces de bois scié, carré et équarri, de billots, liens, empilements, poteaux de télégraphe et de téléphone, poteaux de clôtures, bois et autres produits de la forêt ; fabriquer des meubles, portes, châssis, persiennes et autres articles semblables ; exercer dans toutes ses branches l'industrie de manufacturiers et de marchands de billots, bois en grume, bois de construction, pulpe, papier de pulpe et autres produits ou sous-produits du bois et de la pulpe et de tous les autres articles et matériaux composés de bois ou en partie de bois ; établir des boutiques ou magasins pour acheter et vendre des marchandises générales ; (2) Avoir, détenir et acquérir, posséder, construire, équipper, maintenir et opérer des scieries et fabriques de toute espèce pour la manufacture des articles dans laquelle le bois entre de même que toute espèce de ses produits et sous-produits naturels ; de temps à autre, vendre, transporter ou autrement disposer de ses biens meubles ou immeubles, des intérêts ou de l'entreprise de la compagnie ou de ses produits pour telle considération qu'elle jugera convenable, accepter en paiement total ou partiel ou par voie de garantie, hypothèque ou engagement sur iceux, les actions, valeurs ou débentures d'autres compagnies ou toute autre espèce de garantie que la présente compagnie jugera conve-

nable et vendre ou transporter les dites garanties ; (3) Acquérir au moyen d'achat ou autrement des terres, (soit en franc-allen ou sous bail), des concessions forestières, des permis ou licences, des concessions de bois de pulpe, des terrains hydrauliques, des privilèges hydrauliques, avec les pouvoirs, droits et intérêts s'y rattachant, y faire des constructions, les développer, cultiver, affermer, établir et les améliorer et utiliser autrement, les hypothéquer, louer, vendre ou autrement céder ou en disposer ; en général, transiger les affaires d'une compagnie de terre et d'amélioration ; (4) Construire, acquérir, posséder, administrer, affréter, opérer, prendre à bail, louer, hypothéquer, vendre ou autrement disposer de toutes espèces de vaisseaux à vapeur et à voiles, de bateaux, remorqueurs, barges et autres embarcations, de quais docks, élévateurs, entrepôts, hangars pour le fret et autres bâtisses nécessaires pour les objets de la compagnie ; remorquer, transporter des marchandises, du fret et des passagers pour louage et, en général, exercer l'industrie d'une compagnie de propriétaires d'élévateurs, de navigation et de transport ; (5) Acquérir au moyen de bail, achat ou autrement de la force motrice à vapeur, électrique, pneumatique, hydraulique ou autre et l'employer pour les objets de la compagnie ; (6) Construire, améliorer et entretenir ou aider à la construction et à l'entretien des routes, ponts, quais, jetées, viaducs, aqueducs, docks, entrepôts et autres bâtisses et travaux qui peuvent être nécessaires ou utiles pour les objets de la compagnie ; (7) Construire et opérer du matériel et autres travaux pour la production et l'accumulation de l'électricité pour les besoins de la compagnie en quelque lieu que ce soit ; (8) Acquérir et assumer tout ou partie de l'entreprise, des biens et dettes de personnes, associations ou compagnies exerçant une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer ou qui possèdent des biens convenables pour ses objets, et les payer en deniers ou en actions de la compagnie ; (9) Prendre, acquérir, posséder et disposer des actions et garanties de toute autre compagnie faisant, ou engagée dans des opérations que la présente compagnie est autorisée à faire ou à s'engager et se fusionner avec des compagnies ayant des objets semblables aux siens ; (10) Faire le commerce de toutes sortes d'effets et marchandises en rapport avec ses opérations ; (11) Faire toutes ou aucunes des choses susdites en Canada ou ailleurs et comme principaux, agents et procureurs ; (12) Faire tous les actes, actions et choses nécessaires et utiles pour l'emploi de tous ou de certains pouvoirs de la présente compagnie qui peuvent avoir quelques relations avec les objets pour lesquels elle est constituée.

'VERMINISO LIMITED.'

Constituée en corporation le 5 novembre 1907. - - - Capital, $10,000.

Nombre des actions, 400—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—Gustave Augustus Henry Muller, marchand à commission, George Archibald Campbell, avocat, James Claud Hickson, avocat, John McNaughton, étudiant en droit, et Charles Dominique Gaudet, avocat, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Gustave Augustus Henry Muller, James Claud Hickson et John MacNaughton.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer, acheter, vendre, louer, échanger, céder ou autrement disposer directement ou indirectement par l'entremise d'agents ou autrement de tous perfectionnements et autres moyens d'exterminer les insectes et autre vermine de toute nature que ce soit ; (2) Acheter, acquérir, louer, céder ou

autrement disposer de brevets d'invention pour la dite fin d'exterminer les insectes et autre vermine de toute nature que ce soit ; (3) Faire les opérations générales de marchands et fabricants d'instruments, articles, machines et autres appareil pour les fins susdites, et généralement exercer tous les pouvoirs se rattachant à l'industrie de la dite compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'RUGG BALL MANUFACTURING COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 6 novembre 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Joseph Rice Ball, manufacturier, de Waterville, P. Q., Francis Amos Rugg, manufacturier, de Greenfield, Mass., E.-U. A., Henry Daniel Lawrence, avocat, William Morris, avocat, et Arthur Frederick Plant, teneur de livres, tous de Sherbrooke, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social —Village de Waterville, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer, construire, importer, acheter, vendre, et en général faire le commerce en gros et en détail de rateaux à main et mécaniques, pelles à neige de bois, d'acier ou d'autre matière, manches de faulx, paniers à claire-voie, manches de houes, fourches, brosses, balais, haches et d'instruments, et d'articles tournés de tous genres, y compris l'acquisition par achat, manufacture ou autrement, et la vente ou autre disposition de tous matériaux, approvisionnements, machinerie, et autres articles nécessaires ou utiles dans l'industrie ci dessus mentionnée, ou de toute partie d'icelle, et exercer toute autre industrie reliée aux objets pour lesquels la présente compagnie est constituée ; (2) Acquérir par bail, achat, ou autrement toute propriété mobilière et immobilière, terres à bois et concessions de coupes de bois, qui seront jugées nécessaires ou avantageuses aux fins de la compagnie, et les vendre, louer, hypothéquer, engager ou autrement en disposer ; (3) Acquérir ou autrement acquérir de toute personne, maison, société ou corporation, toute autre industrie, ou intérêt, ou parts en icelle, ou l'achalandage, les droits et propriété de toute compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, et les payer en deniers comptants, obligations, débentures, ou actions acquittées et non cotisables, selon qu'il sera jugé le plus à propos, et détenir, vendre ou disposer de la propriété mobilière ou immobilière ainsi acquise ; (4) Vendre l'entreprise de la compagnie en totalité ou en partie pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des parts, débentures, ou valeurs de toute autre compagnie engagée dans une même industrie, ou se fusionner avec toute personne, maison ou corporation engagée dans une semblable industrie, aux conditions qui seront convenues ; (5) Acquérir par achat, souscription, ou autrement, et détenir ou céder des actions, obligations ou valeurs de toute corporation engagée dans l'une quelconque des opérations ci-dessus énumérées, et exercer tous les droits, pouvoirs et privilèges de propriétaire, y compris le droit de voter en vertu de ces actions, et les vendre, céder, engager, hypothéquer, ou autrement en disposer ; (6) Emettre ses actions acquittés et non cotisables, obligations ou autres valeurs en paiement de propriété, y compris des actions et autres valeurs qui seront achetées ou acquises par elle, ou pour services rendus à la compagnie, et hypothéquer, engager, ou grever toute sa propriété pour garantir ses obligations, débentures ou autres valeurs émises par elle, garantir toutes obligations, contrats ou engagement, et faire des avances de deniers, et garantir l'exécution de contrats par des clients, et prendre,

détenir ou céder des valeurs de tous genres, mobilières ou immobilières, pour des dettes, engagements ou obligations dues à la compagnie, encourues ou à encourir au sujet des affaires et objets de la compagnie ; (7) Acheter, louer ou autrement disposer de toutes marques de commerce, noms de commerce, marques distinctives, dessins de fabrique, licences, privilèges, étampes, procédés, inventions, perfectionnements, brevets et droits de brevet en vertu de lettres patentes du Canada, ou de tout autre pays se rattachant à l'industrie de la compagnie ; (8) Etab ir et conduire à tout endroit désirable, des agences et boutiques pour la vente des produits, manufactures, effets, articles et marchandises ou autrement de la compagnie, et agir comme agents et représentants d'autres compagnies ou engagées dans une semblable industrie ; (9) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, les risques communs ou concessions réciproques, ou autrement, avec toute personne ou compagnie engagée dans une industrie identique ; (10) Emprunter des deniers sur le crédit de la compagnie, émettre des obligations, débentures ou autres valeurs de la compagnie, d'au moins $100 chacune, et hypothéquer ou engager la propriété mobilière ou immobilière de la compagnie ou les deux pour les garantir et tous deniers empruntés pour les fins de la compagnie, et appliquer le surplus de ses fonds au rachat de ses actions, fonds, débentures et autres obligations ; (11) Faire tout ce qui sera nécessaire pour atteindre le but pour lequel la compagnie est constituée. La compagnie exercera son induetrie par tout le Canada et ailleurs

---

'THE ORCHARD GROVE LAND COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 8 novembre 1907. - - - - Capital, $49,000.

Nombre des actions, 490.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James McBride, agent, Frederick Charles Orr, gérant, John Findlay, gérant, John Joseph Meagher, avocat, et James Edouard Goulin, avocat, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir, par achat, concession, échange, bail ou autre titre légal, et détenir, posséder, louer, vendre, transférer, hypothéquer, échanger, céder et autrement disposer de terrains, bâtiments et immeubles de toutes sortes, et y construire, conduire et entretenir des hôtels, appartements et habitations, boutiques et fabriques ; (*b*) Manufacturer et produire de la vapeur, du gas et de l'électricité pour la chaleur, la lumière et la force motrice pour les fins de la compagnie ; (*c*) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, de la fusion des intérêts ou coopération avec toute autre personne ou compagnie, développer, aider à développer et devenir actionnaire dans toute autre compagnie subsidiaire, alliée ou autre engagée dans une entreprise identique à celle de la présente compagnie ; (*d*) Emettre en paiement de toute propriété acquise par la compagnie, ou pour services rendus à la compagnie des actions acquittées et non cotisables du capital de la compagnie ; (*e*) Appliquer ses fonds de surplus au rachat de ses propres actions, obligations ou autre valeurs ; (*f*) Vendre l'entreprise de la compagnie ou toute partie de son entreprise pour deniers comptants ou pour toute autre compensation que les directeurs de la compagnie jugeront à propos, ou partie pour des actions, débentures ou autres valeurs de toute autre compagnie à responsabilité dont le but est semblable à celui de la présente compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE ST. JOHN'S FOUNDRIES, LIMITED.'

Constituée en corporation le 8 novembre 1907. - - Capital, $30,000.

Nombre des actions, 300,—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Joseph A. Nadeau, notaire, d'Iberville, P.Q. ; Guillaume C. Poulin, commerçant, Joseph Antoine Gagnon, manufacturier, Ulric Demarais, marchand-tailleur et Grégoire Guillet, notaire, tous de St-Jean, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de St. Jean, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Fondre, manufacturer, produire, préparer, acheter et vendre les poêles fournaises, et tous matériaux et ustensiles en fonte, fer et acier, et machineries quelconques, etc., et généralement faire le commerce de fondeurs et mouleurs ; (*b*) Fondre, affiner, traiter et préparer pour le marché, les métaux et autres substances métalliques, et faire toutes autres opérations de même nature ; (c) Acheter, vendre, manufacturer et faire le commerce de métaux, outillages, machineries, instruments nécessaires ou employés en rapport avec une fonderie ; (*d*) Construire, exécuter, posséder, opérer, faire valoir, entretenir, améliorer, gerer, contrôler, surveiller tous fourneaux, moulins, bocards, usines, fabriques, entrepôts, fonderies, et tous autres travaux qui paraîtront propres à atteindre les fins de la compagnie ; (*e*) Demander, obtenir, acheter, louer ou autrement acquérir, tenir, posséder, employer, utiliser, opérer, vendre, céder, donner une licence ou autrement disposer de toute marque de commerce, formule, procédé, invention, amélioration, brevet et droit de brevet jugés aventageux à la compagnie ; (*f*) Acheter, acquérir, posséder, détenir, exploiter, et faire valoir tous ou parties des droits, intérêts, biens mobiliers ou immobiliers, actions, concessions, privilèges et autres biens appartenant à toute personne, société ou corporation ayant un objet identique, et spécialement acheter les terrains, constructions, machineries, privilèges, achalandages, métaux, tout l'actif et le passif et autres biens, droits et intérêts mobiliers et immobiliers appartenant à M. Walmore Poulin, propriétaire d'une fonderie, de la dite ville de St. Jean ; payer et acquitter le prix de tous biens, droits et actions ainsi acquis et achetés en tout ou en partie, en argent, bons, débentures, actions ordinaires ou privilégiées du capital-actions de la compagnie, ou en autres valeurs ou autrement, selon qu'il sera jugé à propos ; à ces fins consentir, signer, émettre, et délivrer tous contrats, documents, billets, obligations, bons, débentures et actions nécessaires pour l'acquisition de la dite propriété ; (*g*) Vendre, céder, aliéner ou autrement disposer de toutes actions, droits, intérêts, biens mobiliers et immobiliers ainsi achetés et acquis et toutes actions, achalandage, droits, intérêts et biens mobiliers de la compagnie, partiellement ou complètement, ou fusionner la présente compagnie avec toutes personnes, société et corporation poursuivant un but identique, en recevoir le paiement en argent, actions, droits, intérêts ou autres valeurs ; (*h*) Emettre, donner et délivrer en paiement de tous droits de propriété ou autres choses acquises, créances ou services rendus, des bons, débentures ou actions libérées ; (*i*) Faire, accomplir et exécuter toute chose necessaire, utile ou propre à l'accomplissement et exécution de tous et chacun des objets de la présente compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE A. F. MACLAREN CHEESE CUTTING MACHINE COMPANY', (LIMITED).

Constituée en corporation le 11 novembre 1907. - - - Capital, $60,000.

Nombre des actions, 600.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation:—Wilbur Hunter Scott, épicier ; et George Wellington Hunt, marchand de fruits ; tous deux d'Ottawa, Ont. ; Alexander Ferguson MacLaren, fabricant de fromage ; et William Joseph McCully, épicier, tous deux de Stratford, Ont. ; et Daniel Dunseith, marchand de bois, de Pittsburg, Penn, E.-U.A.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Alexander Ferguson MacLaren, George Wellington Hunt et Wilbur Hunter Scott.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie de fabricants et marchands de machines à couper le fromage de boîtes à fromage et autres appareils et matériels et acheter, vendre, manufacturer, réparer, changer, louer, mettre sous permis, donner à loyer et faire le commerce de machines de tout genre ; (2) Pour les fins de la dite entreprise, demander, obtenir, enregistrer, acheter, louer ou autrement acquérir, trafiquer, employer, opérer, vendre, transporter ou autrement disposer des brevets d'invention, des marques de commerce, des noms de commerce, des marques distinctives et des inventions, améliorations et procédés employés en rapport avec, ou garantis en vertus de brevets ou autrement ; employer, exercer, développer, accorder des permis ou autrement faire valoir les dites marques de commerce, les brevets, les permis ou tous droits de propriétés ainsi acquis. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'CANADIAN COLOURED MARBLES' (LIMITED).

Constituée en corporation le 12 novembre 1907. - - - - Capital $375,000

Nombre des actions, 3,750.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Ovila Gervais, voyageur, de la ville de Tétreauville de Montréal, province de Québec ; Charles Albert Duclos, C.R., James Edouard Coulin, avocat, René Leroux, notaire public, et Ernest Desfossés, artisan, tous quatre de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Charles Albert Duclos, James Edouard Coulin et René Leroux.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie:—(*a*) Prospecter, ouvrir, explorer, développer, travailler, améliorer, entretenir des carrières de marbre, de granit, de pierre, des mines d'or, d'argent, de cuivre, et autres dépôts de propriétés minières, et creuser, extraire, broyer, laver, fondre, essayer, analyser, réduire et amalgamer et autrement traiter les minerais, métaux et minéraux, appartenant à la compagnie ou non, et les rendre marchands, et les vendre ou autrement en disposer, ou toute partie d'iceux ou tout intérêt en iceux ; (*b*) Acquérir par achat, bail, concession, permis, échange ou autre titre légal, des mines, terrains miniers, servitudes, propriétés minérales, ou tout intérêt en iceux, des minéraux et minerais et claims miniers, options, pouvoirs, privilèges, chutes d'eau et autres droits, droits de brevet, lettres patentes d'invention, procédés et appareils mécaniques et autres et soit absolument ou conditionnellement, et soit seul ou conjointement avec d'autres, et comme principaux, agents, entrepreneurs ou autrement, et les louer, hypothéquer, permettre l'usage, vendre et autrement en disposer ou toute partie d'iceux, ou tout intérêt en iceux ; (*c*) Construire, entretenir, changer, améliorer, gérer, travailler, et exploiter, sur la propriété de la compagnie ou sur la propriété contrôlée par la compagnie, et pour

les fins de la compagnie des tramways, ligne de télégraphe et de téléphone, chemins, voies, tramways, réservoirs, barrages, cours d'eau, aqueducs, quais, fourneaux, moulins, bocards, fonderies, travaux hydrauliques, fabriques, entrepôts et autres travaux et commodités, propres à atteindre les objets de la compagnie, et acheter, vendre, manufacturer et disposer de toutes sortes d'effets, articles, instruments, provisions, meubles et choses capables d'êtres employés dans les opérations minières, ou dont les ouvriers et autres employés par la compagnie ont besoin ; (*d*) Bâtir, acquérir, posséder, affréter, naviguer et employer des vaisseaux à vapeur et autres ; (*e*) Prendre, acquérir et détenir en compensation pour les minerais, métaux ou minéraux vendus ou dont on aura disposer autrement ou pour des effets fournis ou pour travail fait à l'entreprise ou autrement, des parts, débentures, obligations ou autres valeurs de toute autre compagnie dont le but est le même que celui de la présente compagnie, et les vendre ou autrement en disposer ; (*f*) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, de la fusion des intérês ou coopérations avec toute autre personne ou compagnie, développer, aider à développer et devenir actionnaire dans toute autre compagnie subsidiaire, alliée ou autre engagée dans une entreprise identique à celle de la présente compagnie ; (*g*) Acquérir les biens, entreprises, propriétés, privilèges, franchises, contrats ou droits de toute personne ou compagnie engagée dans une industrie semblable à celle de la présente compagnie, et les payer, si la chose est désirable, en actions acquittées et non cotisables du capital de la présente compagnie ; (*h*) Vendre l'entreprise de la compagnie ou toute partie de son entreprise pour deniers comptants ou pour toute autre compensation que les directeurs de la compagnie jugeront à propos, ou partie pour des actions, débentures ou autres valeurs de toute autre compagnie à responsabilité limitée dont le but est semblable à celui de la présente compagnie ; (*i*) Manufacturer et faire le commerce du ciment et de tous ses produits ; (*j*) Faire les opérations d'entrepreneurs en général, et surtout entreprendre des travaux de construction dans lesquels les produits de la compagnie sont employés ; (*k*) Acquérir, posséder, développer, des terrains et des immeubles, et les diviser et vendre en lots à bâtir, et y construire des maisons pour l'usage de ces ouvriers, employés et autres personnes ; (*l*) Donner en paiement de toute proqriété acquise par la compagnie ou pour services rendus à la compagnie des actions acquittées et non cotisables du capital de la dite compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE CANADA TOOL COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 13 novembre 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 400.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Wilber Reuben Hitchcock, entrepreneur, Agnès A. Hitchcock, femme mariée, Charles Herbert Cline, avocat, Frederick John Maclennan, avocat, et Robert Samuel Cline, comptable, tous de la ville de Cornwall, province d'Ontario.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Manufacturer et vendre des outils, des appareils électriques, des machines, articles et nouveautés, et conduire un établissement manufacturier en général, et à cette fin posséder et louer des immeubles et des forces hydrauliques pour produire la force pour l'éclairage et le chauffage. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'BATHURST LUMBER COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 14 novembre 1907. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Angus McLean, marchand de bois ; Maurice Edmund Preisch, marchand de bois ; Burton Fowler Jackson, marchand de bois ; Cassius M. Carrier, marchand de bois ; et Hugh McLean, marchand de bois, tous de Buffalo, N.Y., E.-U.A.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Bathurst, N.-B.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer par tout le Canada et ailleurs l'industrie d'exploitants de bois, de marchands de bois et de fabricants de bois de construction et de service de toutes sortes ; (2) La fabrique de meubles, portes, châssis, persiennes, et autres articles dont le bois forme partie constitutive ; (3) Aussi, la fabrique du papier, de la pulpe, du bois de pulpe et autres produits du bois ou des matériaux de bois ; (4) Les opérations de propriétaires de quais, d'expéditeurs et de propriétaires de vaisseaux ; (5) Pour tous ou certains des dits objets, acheter, posséder, louer ou autrement acquérir des permis de coupe de bois, des concessions forestières, des terres, bâtisses, docks, travaux, bateaux, vaisseaux, véhicules, objets, effets et marchandises et autres biens meubles ou immeubles, mobiliers et immobiliers ; (6) Les améliorer, augmenter, administrer, développer, louer, hypothéquer, échanger, vendre, céder, faire valoir ou en disposer autrement ; (7) Etablir des boutiques et magasins sur les dites terres, ou certaines d'entre elles, acheter et vendre des marchandises en général, exercer l'industrie de fermiers, d'éleveurs d'animaux, et en général faire toutes les choses qui se rattachent aux dits objets ou à certains d'entre eux ; (8) Construire ou aider à construire et souscrire pour la construction de chemins, tramways, docks, jetées, quais, viaducs, aqueducs, barrages, canaux et travaux qui peuvent être nécessaires ou utiles pour les objets et les opérations de la compagnie ; (9) Construire, affréter et employer des vaisseaux aux fins de transporter les produits des moulins et fabriques à tout endroit, ou endroits, en Canada ou ailleurs ; (10) Acheter ou autrement acquérir et exercer toute industrie qui se rapporte aux objets de la compagnie et aussi les terres, biens, provisions, droits et contrats lui appartenant, louer ou sous-louer les biens de la compagnie, vendre ou autrement disposer de l'industrie, des biens ou de l'entreprise de la compagnie, ou de partie d'iceux, pour telle considération qu'elle jugera convenable, et en particulier pour des actions, débentures ou garanties d'autres compagnies ayant des objets semblables aux siens en vertu et en conformité du dit acte. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE H. BOURGIE COMPANY' (LIMITED).

'LA COMPAGNIE H. BOURGIE' (LIMITÉE).

Constituée en corporation le 18 novembre 1907. - - - Capital, $125,000.

Nombre des actions, 1,250—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Henri Bourgie, directeur de funérailles, Emery F. Larivière, échevin, Frédéric Lefils, médecin, Alfred Napoléon Monast, hôtelier, C. E. Forest, courtier d'assurances, J. Arthur Chagnon, gérant de banque, J. Emille

Lachapelle, notaire public, Jean Pierre Roux, médecin, et Philéas Lavigueur, embaumeur, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer, importer, et vendre des accessoires de pompes funèbres de toutes sortes ; (2) Continuer les affaires faites durant plusieurs années par Henri Bourgie, directeur de funérailles, de la cité de Montréal (un des requérants) comme directeurs de funérailles, et les payer en actions acquittées et non cotisables du capital de la présente compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE DAISY MINING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 19 novembre 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 4,000—Montant de l'action, $5.

Membres de la corporation :—John Bower Lewis, arpenteur géomètre ; Victor Vivian Rogers, courtier ; John Inkerman MacCraken, avocat ; et Frank Johnston Merrick, teneur de livres, tous d'Ottawa, Ont. ; et Percival Blackburn Winning, jr., mineur, de Plantagenet, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—Acheter, acquérir, vendre, louer ou autrement céder, exploiter, développer et opérer des mines et droits miniers, des concessions, des octrois et privilèges de toute sorte et espèce, utiles ou nécessaires pour les objets de la compagnie, et à ces fins, construire et entretenir des bâtisses de toute sorte, des chemins, routes, ponts, réservoirs, aqueducs, canaux, fossés, travaux hydrauliques, électriques et autres qui peuvent devenir nécessaires ou utiles ; acheter, louer ou autrement acquérir les meubles ou immeubles nécessaires pour les objets susdits ; acquitter le prix des mines, droits miniers, octrois, concessions, privilèges, biens mobiliers ou immobiliers, en actions acquittées de la compagnie ; vendre, louer, autrement trafiquer ou céder tous, ou partie, des biens de la compagnie ; faire tous les actes, exercer tous les pouvoirs et toutes les opérations nécessaires pour l'accomplissement régulier des objets pour lesquels la compagnie est constituée et qui lui sont nécessaires afin de mener à bien son entreprise. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE FORT WILLIAM CAR COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 19 novembre 1907. - - - Capital, $1,500,000.

Nombre des d'actions, 15,000 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Harry Ernest Borradaile, courtier ; John Hebert Redpath, courtier, John A. Mackay, courtier d'obligations ; Frank Harold Lewis et Wilfrid Bovey, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Fort William, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer, acheter, vendre et faire le commerce de chars, de matériel roulant de toute sorte et description et de toutes ses parties, de même que des articles, accessoires, fournitures, outils, équipements, spécialités et appareils employés ou utiles au rapport avec iceux, ainsi que tous les matériaux, ou partie d'iceux, qui en forment partie, en totalité ou en partie ; (2) Manufacturer, acheter ou autrement acquérir, détenir, posséder, hypothéquer, vendre, transporter, transférer, investir, faire le commerce et trafic de fournitures et appareils de chemins de fer de toute classe et description ; (3) construire, entretenir, posséder et opérer, administrer, jouir et conduire des bâtisses, travaux, matériels, machines, entrepôts et autres établissements nécessaires ou commodes pour les objets de la compagnie ; (4) Demander, obtenir, enregistrer, acheter, louer ou autrement acquérir, détenir, employer, posséder, opérer et entretenir, vendre, transporter ou autrement disposer de marques de commerce, noms de commerce, brevets, inventions, améliorations et procédés employés sous et en vertu de brevets de la Puissance du Canada, ou d'ailleurs, ou autrement ; employer, exercer, développer, accorder des permis s'y rattachant ou faire valoir autrement ces marques de commerce, noms de commerce, brevets, inventions, permis, procédés et autres choses semblables, ou ces biens ou droits ; (5) Manufacturer, acheter, louer ou autrement acquérir des machines et les appareils et outils nécessaires ou utiles en rapport avec les opérations de la compagnie, les vendre, louer ou en disposer autrement ; (6) Faire des arrangements pour le partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, la concession réciproque ou autrement avec les personnes ou compagnies exercant ou engagées ou sur le point d'exercer ou de s'engager dans des entreprises ou opérations que la présente compagnie est autorisée à faire ou à exercer, prendre ou autrement acquérir des actions et valeurs de telles compagnies, les vendre, posséder, émettre de nouveau, avec ou sans garantie, ou en disposer autrement ; (7) Faire toutes choses nécessaires, régulières et convenables au sujet de la fabrique, achat et vente de fournitures et accessoires de chemins de fer ; (8) Acheter et acquérir toute industrie de même nature, acheter et acquérir les intérêts ou le contrôle d'entreprises de même nature et les acquitter en deniers, en obligations ou en capital libéré de la présente compagnie ; (9) Construire, entretenir, exploiter, administrer, faire ou contrôler des chemins, sentiers, routes, rues, viaducs, aqueducs, canaux, maisons, magasins, réservoirs, cours d'eau, bassins à flot et de radoub, quais, hâvres, môles, jetées, fabriques, entrepôts, usines à gaz et à électricité et tous travaux et commodités publics qui semblent devoir augmenter les intérêts de la compagnie, y contribuer, subventionner, aider autrement ou prendre part à ces opérations, vendre ou louer les produits des dites opérations, construire des tramways, des chemins de fer, des embranchements, des voies d'évitement, des lignes de télégraphes et de téléphones, posséder et opérer ces entreprises sur les terrains possédés ou contrôlés par la compagnie ; (10) Construire, affréter ou prendre à loyer des vaisseaux, steamships, remorqueurs, embarcations ou barges, et exercer l'industrie de propriétaires de vaisseaux et voituriers des marchandises de la compagnie ou autrement, les vendre, prendre à loyer ou échanger ; (11) Acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir des biens meubles ou immeubles, mobiliers ou immobiliers, et tels droits ou privilèges que la compagnie jugera nécessaires ou utiles pour les fins de son entreprise ; (12) Vendre, transférer ou louer tout ou partie de l'entreprise, des biens et des affaires de la compagnie pour telle considération qui sera jugée convenable, et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs d'autres compagnies ayant des objets semblables aux siens ; (13) Vendre, améliorer, administrer, développer, échanger, louer, hypothéquer, céder, faire valoir ou en agir autrement avec tous, ou partie, des biens meubles ou immeubles, mobiliers ou immobiliers et des droits de la compagnie ; (14) Exercer toute industrie qui se rattache aux objets pour lesquels

la présente compagnie est constituée et qui peut lui paraître susceptible d'être convenablement exercer en rapport avec les objets ci-dessus ; (15) Placer et disposer des fonds de la compagnie qui ne sont pas requis immédiatement de telle manière qu'il sera jugé convenable de temps à autre ; (16) Faire toutes autres choses nécessaires ou opportunes pour les objets de la compagnie ; (17) Faire toutes ou certaines de ces choses en qualité de principaux, agents, entrepreneurs, administrateurs ou autrement, soit seul ou conjointement avec d'autres, soit par le moyen d'agents, sous-entrepreneurs ou autrement. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE AUTO-STROP SAFETY RAZOR COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 20 novembre, 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Henry Jacques Gaisman, marchand, John Francis O'Rourke ingénieur, William Reynolds Innis, marchand, Charles Joseph Leibmann, marchand, Frank Louis Mueller, marchand, Richard Everett Dwight, procureur, tous de New-York, E.-U. A. : et Henry Keene Symonds Hemming, marchand, de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, vendre, exporter, importer et céder des rasoirs de sûreté, et tous les accessoires employés ou capables d'être employés avec ces rasoirs ; (*b*) Manufacturer, acheter, vendre, exporter et importer, et généralement faire le commerce de rasoirs, lames de rasoir, coutellerie, de toutes sortes, quincaillerie, outils, fournitures et approvisionnements de manufacturiers et de moulin de tous genres, engins, appareils électriques et machinerie de toutes sortes ; (*c*) Acheter ou autrement acquérir, détenir, louer, hypothéquer ou autrement disposer des immeubles nécessaires aux fins de la compagnie, et acquérir, ériger, détenir, utiliser, louer, hypothéquer ou autrement disposer de fonderies, ateliers, boutiques de réparations et bâtiments de toutes sortes nécessaires ou se rattachant à l'industrie exercée par la compagnie ; (*d*) Demander, obtenir, enregistrer, acheter, vendre ou autrement acquérir ou disposer de tous brevets, inventions, octrois, patentes, marques de commerce, droits d'auteur ou privilèges semblables se rattachant aux fins de la compagnie, ou propres à êtres utiles à la compagnie ; (*e*) Manufacturer, acheter ou autrement acquérir, posséder, détenir, venre, céder, transférer et placer, négocier, et faire le commerce d'effets, articles et marchandises, et de minerais, minéraux, et métaux et propriété de toute nature, et faire des opérations minières ; (*f*) Acheter ou autrement acquérir la clientèle, les droits, propriété et biens de toutes sortes, entreprendre la totalité ou une partie de l'actif ou du passif de toute personne, maison, société ou corporation engagée dans une industrie identique à celle de la présente compagnie, ainsi que les bâtiments, machinerie, fonds de commerce et actif généralement de telle personne, maison, société ou corporation, et les détenir, louer, hypothéquer, vendre ou autrement en disposer ; (*g*) Détenir, acheter, ou autrement acquérir, et vendre, céder, transférer, hypothéquer, grever, ou autrement disposer de stock, actions, obligations, débentures ou autres preuves de dette, ou valeurs de toute autre corporation engagée dans une industrie identique à celle de la présente compagnie ; (*h*) Faire tout ce qui sera nécessaire, convenable ou propre à atteindre des fins ci-dessus énumérées. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CROWN LITHOGRAPHING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 22 novembre 1907. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Harold E. Holland, commis voyageur ; Thomas R. Sloe, graveur ; Anson W. Walker, lithographe ; et Lewis William Stone, éditeur, tous d'Ottawa, Ont.; et Henry Joseph Cloran, sénateur, de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer par tout le Canada l'industrie d'imprimeurs, lithographes, stéréotypeurs, électrotypeurs, graveurs photographes, graveurs sur bois et graveurs par tous autres procédés, médailleurs, libraires, fabricants d'envelopes, de papeterie et relieurs dans toutes les branches des dits commerces ; (*b*) Acheter ou autrement acquérir des individus ou des sociétés les entreprises ayant des objets semblables à ceux de la présente compagnie, avec les bâtisses, le roulant et les valeurs ordinaires de telles entreprises ; acheter, acquérir et posséder le stock ou des actions sur le capital de toute société faisant des affaires semblables à celles de la présente compagnie ou des opérations se rattachant aux objets pour lesquels la présente compagnie est constituée ; (*c*) Acheter et acquérir, comme entreprise active, et continuer les opérations actuellement et autrefois faites par William Stone, aux numéros 180 et 182, rue Wellington, dans la cité d'Ottawa sous le nom et raison de *The Crown Lithographing Company*, y compris la clientèle, et de les payer au moyen d'actions pleinement libérées du capital de la dite compagnie ou autrement, selon qu'il sera décidé ; (*d*) Acheter, acquérir et posséder les biens immobiliers qui peuvent être nécessaires ; vendre, améliorer, administrer, échanger, louer, hypothéquer, céder, faire valoir ou autrement en agir avec les biens de la compagnie ; (*e*) Faire tous actes, exercer tous pouvoirs et transiger toute affaire se rattachant à l'exécution régulière des objets pour lesquels la compagnie est constituée. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'MAGOG WOOLLEN MILLS' (LIMITED).

Constituée en corporation le 23 novembre 1907. - - - Capital, $49,000.

Nombre des actions, 490.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Alexandre Percy Lomas, manufacturier, James Lowe, teneur de livres, John Perley Wells, avocat, Mary Eleanor Lomas, fille majeure, et Charles Dickinson White, avocat, tous de Sherbrooke, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Alexandre Percy Lomas, James Lowe et John Perley Wells.

Siège social :—Cité de Sherbrooke, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie de manufacturies et de marchands de cotonnades et de lainages et de marchandises de toutes sortes, faire le commerce des matières brutes et de tous produits fabriqués de ces choses, et s'engager dans toute opération s'y rattachant ; (2) Aheter, vendre et disposer de coton brut, laine, estame, et déchets de coton de toutes sortes, manufacturer des cotonnades, lainages,

estame, camelote et effiloches, laine filée et tissus de toutes sortes, et blanchir, frapper et teindre les produits bruts, laine filée ou articles fabriqués ; (3) Prendre à son nom, acquérir, et continuer comme industrie active tous les immeubles, chutes d'eau, propriété, machinerie, créances, clientèle et autres biens du commerce qui était exercé en la cité de Sherbrooke par A. L. Grinrod & Co., sous la raison social de Magog Woollen Mills ; et aussi se charger de toutes les dettes du dit commerce ; (4) Acquérir, posséder, développer et exploiter des immeubles et des chutes d'eau, des outillages à vapeur et électriques pour produire et accumuler la force électrique et électromotrice, ou autre agent semblable, pour la production de la lumière, de la chaleur ou de la force, pour les fins de la compagnie, avec la faculté de vendre ou autrement disposer de tout excédent qui ne sera pas nécessaire, et le fournir pour des fins d'éclairage, de chauffage ou de force à toutes personnes ou corporation aux conditions qui seront convenues, pourvu que si ce pouvoir est exercé en dehors de la propriété de la compagnie, il sera subordonné à tous les lois et règlements provinciaux et municipaux à cet égard ; (5) Demander, obtenir, enregistrer, acheter, louer ou affermer moyennant un droit régalien ou autrement, acquérir, detenir, utiliser, posséder, exploiter et introduire, et vendre, céder ou autrement disposer de toutes marques de commerce, noms de commerce, brevets ou inventions, perfectionnements et procédés enregistrés ou autrement, utiles à l'industrie de la compagnie ; et employer, exercer, développer, permettre l'usage, ou autrement faire valoir toutes telles marques de commerce, noms de commerce, brevets, inventions, permis, procédés, ou toute telle propriété ou droits ; (6) Exercer toute industrie reliée aux objets pour lesquels la compagnie est constituée, manufacturière ou autrement, qui peut être exercée en rapport avec les fins de la compagnie ; (7) Acquérir par achat, bail ou autrement, et détenir, céder, transférer, hypothéquer, engager, vendre, réémettre ou autrement disposer avec ou sans garantie, les actions du capital, obligations, débentures ou autres preuves de dettes créées par toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la compagnie, et tant qu'elle les détiendra exercer tous les droits et privilèges d'un propriétaire y compris le droit de voter en vertu de ces actions ; (8) Se fusionner avec toute compagnie au Canada formée dans le but de faire un commerce identique, et gérer, exploiter, et continuer la propriété, et l'entreprise de toute telle corporatian ; (9) Acquérir de toute personne, société, compagnie ou corporation toute industrie d'une nature semblable à celle la compagnie est autorisée à exercer, et à cet effet acquérir la clientèle, les droits, immeubles, propriété et biens de tous genres de toute telle personne, société, compagnie ou corporation, et se charger de la totalité ou d'une partie des engagements de telle personne, société, compagnie ou corporation, et les payer en deniers comptant, obligations, débentures ou autres valeurs de la présente compagnie, ou autrement, et liquider de la même manière tous engagements ou obligations de toute personne, société, compagnie ou corporation dont l'industrie sera acquise par elle comme susdit ; (10) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie engagée ou sur le point de s'engager dans une industrie identique à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (11) Développer ou aider à développer, et devenir actionnaire dans toute compagnie subsidiaire, alliée ou autre, exerçant ou ayant pour objet l'exercice de toute industrie semblable à celle de la présente compagnie ; (12) Faire, répartir et émettre en paiement ou échange, partiellement ou complètement de toute industrie, achalandage, entreprise, biens, propriété mobilière ou immobilière, droits, licences, privilèges, contrats, parts, actions, obligations ou autre propriété que la compagnie pourra, en tout ou en partie, acheter, prendre à bail, ou autrement acquérir, ou en considétation de toute fusion ou autre arrangement pour les fins de la compagnie, des obligations ou débentures de la compagnie et des actions ordinaires ou privilégiées du capital actions de la compagnie comme actions acquittées et non cotisables ; (13) Distribuer toute partie des biens de la compagnie ; (14) Vendre ou disposer de la propriété, moulins, actif, entreprise et affaires de la compagnie, en totalité ou en partie pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des

actions, obligations, débentures, ou autres valeurs de toute compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, et partager entre les actionnaires sous forme de dividende, tous deniers, actions, obligations ou valeurs ainsi reçus ; (15) Appliquer ses fonds de surplus au rachat de ses propres actions ou autres valeurs ; (16) Accepter en paiement de tout travail fait par la compagnie, des stock, actions, obligations, débentures ou autres valeurs de toute autre compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE DOMINION PHARMACAL COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 29 novembre 1907. - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Thomas Milton Higgins, avocat ; William Douglas, avocat ; Rosville Place, commis ; Aleda Eagleton, sténographe ; Emma Louise Eagleton, commis ; Mary Florence Galer, sténographe ; et Mattie Eastman Milliac, fille majeure, tous de Toronto, Ont.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer par toute la Puissance du Canada l'industrie de pharmaciens, chimistes et manufacturiers en gros ; (2) Agir en qualité d'agents distributeurs pour les médicaments brevetés de même nature ; (3) Acheter les formules de médicaments brevetés et les payer en capital pleinement acquitté de la dite compagnie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'DOMINION SAND AND STONE COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 29 novembre 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Thomas Craig, manufacturier, W. Bond Powell, entrepreneur, James A. Burnett, électricien, James W. Craig, commis, et Joseph Durand, comptable, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire les opérations de fabricants et de commerçants de sable, gravier, brique, pierre, ciment, chaux et béton ; entreprendre toutes sortes de travaux dans lesquels ces matériaux sont employés ; acquérir des carrières et développer des terrains par tout le Canada, et y construire des bâtiments, et les vendre, louer ou autrement en disposer, acquérir, développer et exploiter des chutes d'eau, et convertir ce pouvoir en électricité pour les fins de la compagnie seulement, ériger des boutiques et vendre toutes sortes de marchandises, en tant que nécessaire pour l'industrie de la compagnie ; acheter, louer, développer et exploiter des carrières ou des mines, construire, acheter, affréter ou louer des vaisseaux à vapeur et autres, des embarcations de rivière ou de lac, et les naviguer, et construire les quais qui seront nécessaires sous ce rapport ; (*b*) Acquérir de tout individu ou corporation, toute industrie identique à celle de la présente compagnie, ainsi que les bâtiments,

machinerie, fonds de commerce, et biens généralement d'une telle industrie, et acheter, acquérir et détenir du stock ou des parts du capital de toute autre corporation engagée dans une industrie dont les fins sont semblables à celles de la présente compagnie, subordonnément toutefois aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*c*) Demander, acheter ou autrement acquérir tout brevet d'invention, octrois ou permis de se servir de toute invention, marques de commerce, droits d'auteur, ou privilèges semblables, se rattachant aux fins de la compagnie, et les vendre ou autrement en disposer. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE PIERCE TRADING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 3 décembre 1907 - - - - Capital, $20,000

Nombre des actions, 400.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Charles Pierce, marchand, Walter Horace Thomson, comptable, Ike Kremeor Pierce, commis, Frank George Robertson, comptable, tous quatre de Montréal, P.Q., et Samuel Pierce, marchand de Haileybury, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Charles Pierce, Horace Thomson et Ike Kremeor Pierce.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie en gros et en détail de marchands en général, importateurs, expéditeurs, vendeurs et agents de toutes sortes de produits, effets et marchandises ; (*b*) Acheter, louer ou autrement acquérir, comme industrie active ou autrement, et exercer ou vendre ou autrement en disposer, l'industrie, la propriété ou les dettes ou aucune partie d'icelles de toute personne ou compagnie exerçant toute industrie que cette compagnie est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenables aux fins de la compagnie ; et émettre des actions acquittées de la compagnie en paiement de toutes telles transactions ; (*c*) Acquérir, prendre à son nom et continuer comme industrie active l'industrie et l'entreprise maintenant exercées dans la ville de Haileybury, dans la province d'Ontario, sous la gérance de Samuel Pierce, écuyer, et toutes propriétés et obligations d'icelles aux termes de paiement mentionnés et sujets aux conditions d'un arrangement pour l'achat d'icelles passé le 4e jour de novembre 1907, entre Rebecca Pierce, comme propriétaire, et Frank G. Robertson comme fidéicommissaire, avec pouvoir de ratifier et adopter le dit arrangement ou aucune modification d'icelui ; (*d*) Etablir et diriger l'industrie d'un magasin général à rayons, et exercer toute partie de l'entreprise de la compagnie en établissant des succursales ou agences ; (*e*) Acheter ou autrement acquérir et détenir ou céder des actions dans toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la compagnie ; (*f*) Vendre ou céder toute ou aucune partie de l'entreprise de la compagnie pour telles considératiens qu'elle jugera à propos et spécialement pour actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'WALBRIDGE MANUFACTURING CO.' (LIMITED).

Constituée en corporation le 3 décembre 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Luther Allen Knight, ingénieur, Annie Theresa Struthers, épouse du dit Luther Allen Knight, tous deux de Manchester, N. H., E.-U. A., Byron Wallace Guthrie, machiniste, Annie Elizabeth Bockus, épouse du dit Byron Wallace Guthrie ; et Alexander Solomon Walbridge, cultivateur, tous quatre du village de Mystic, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Luther Allen Knight, Byron Wallace Guthrie, et Alexander Solomon Walbridge.

Siège social :—Village de Mystic, Qué.

Objets de la compagnie :—Fabriquer des outils et des machines pour travailler le bois et le fer, des machines à vapeur, bouilloires, roues hydrauliques, appareils hydrauliques, arbres de couche, supports, accouplements, poutres et accessoires pour moulins, poêles, fournaises et accessoires et généralement tous genres de travaux pour les fabriques. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CANADA TAG AND LABEL COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 4 décembre 1907. - - - Capital, $49,000.

Nombre des actions, 490.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Douglas Armour, avocat, Edouard Fabre Surveyer, avocat, Joseph William Weldon, avocat, Errol Malcolm McDougall, avocat, et Stephen John LeHuray, comptable, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Douglas Armour, Edouard Fabre Surveyer, Joseph-William Weldon et Errol Malcolm McDougall.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Imprimer sur ruban ou autres matériaux des billets et étiquettes pour être placés sur des marchandises manufacturées ou pour tout autre objet pour lequel des étiquettes ou billets imprimés ou autres peuvent être employés; (*b*) Vendre à leur bénéfice personnel ou à commission, des rubans, galons ou autres matériaux imprimés ou autrement ; (*c*) Exercer l'industrie de l'imprimerie et reliure généralement y compris la lithographie, l'électrotypie, la stéréotypie et la photogravure et autres arts de même nature ; (*d*) Vendre des papiers ; (*e*) Exercer toute autre industrie reliée aux fins pour lesquelles cette compagnie est incorporée, et que la compagnie jugera avantageuse à son industrie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'JOHN DEERE PLOW COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 4 décembre 1907. - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Butterworth, manufacturier ; William Lamb Velie, manufacturier ; George Webber Mixter, manufacturier ; et Schiller Hosford, manufacturier, tous de Moline, Ill., E.-U.A. ; et Hodgson Wilber Hutchison, marchand d'appareils, de Winnipeg, Man.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Winnipeg, Man.

Objets de la compagnie :—Exercer l'industrie de marchands d'instruments agricoles, de voitures, wagons et machines ; faire des opérations mercantiles, d'agence générale et à commission ; acquérir, acheter, vendre, hypothéquer, échanger, améliorer et disposer de toutes espèces de biens meubles ou immeubles, de droits et de brevets. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'MACDONALD & SONS' (LIMITED).

Constituée en corporation le 4 décembre 1907. - - - Capital, $40,000.

Nombre des actions, 400.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation : — Peter E. Macdonald, marchand, Alexander Linn MacDonald, marchand, Collins Crosby MacDonald, marchand, Farquhar Stuart Maclennan, conseil du Roi, et William Andrew Hayman, gérant aux ventes, tous de la cité de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie générale, en gros et en détail, de marchands, importateurs et manufacturiers ; (*b*) Acheter, vendre, trafiquer, échanger et faire le commerce de toutes sortes et genres de marchandises, produits et objets et les fabriquer ; (*c*) Agir comme agents pour des marchands, importateurs, commerçants et fabricants ; (*d*) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active, l'industrie actuellement exercée par le dit Peter E. Macdonald, et acquérir des droits de brevet et les payer en actions acquittées de la dite compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'MAISON JEAN PAQUETTE' (LIMITÉE).

Constituée en corporation le 4 décembre 1907 - - - - Capital, $300,000

Nombre des actions 3,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Odessa Paquette, commerçant, Auguste Comte, commis voyageur, tous deux de la ville de Saint-Louis, P.Q., Guillaume Narcisse Ducharme, bourgeois, de Chambly Bassin, P.Q., Joseph Hector L. Pelletier, comptable, et François Joseph Bisaillon, avocat et C.R., tous de Montréal, PQ.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Faire le commerce général de marchands, commerçants, importateurs de ferronnerie, épiceries, marchandises sèches, chaussures, mercerie, chapeaux et fourrures, et fabriquer et vendre des appareils de chauffage à l'eau chaude et leurs accessoires, des fournitures pour plombiers et toutes sortes de maté-

riaux de construction généralement, ainsi que toutes sortes de marchandises généralement offertes en vente et vendues dans un magasin à rayons, et importer et vendre à commission tous et chacun des articles et marchandises qui font l'objet du susdit commerce ; (2) Recevoir en paiement pour marchandises ou travail fait, des actions, obligations, débentures ou autres valeurs émises par une autre compagnie et les garder ou en disposer ; acquérir et posséder l'actif, la propriété, les les privilèges, franchises, contrats, baux, immeubles et autres droits de toute autre compagnie faisant un genre de commerce semblable, et généralement l'industrie d'une personne ou compagnie exerçant une industrie ou faisant un commerce que cette compagnie est autorisée à exercer, et spécialement acquérir, prendre à son nom et continuer comme industrie active la propriété, les privilèges, franchises, contrats, baux, immeubles, droits, stocks et obligations, et généralement les affaires de messieurs Jean Paquette et Odessa Paquette, exerçant l'industrie dans la cité de Montréal, sous les nom et raison sociale de "Maison Jean Paquette", et les payer en actions complètement ou en partie acquittées, à volonté, et se charger des dettes s'y rattachant ; payer en actions acquittées aucune des obligations que la compagnie peut avoir contractées ; faire toutes choses ou opérations qui sont nécessaires à celles mentionnées ici, ou qui pourraient faciliter la réalisation des fins de son incorporation ; s'unir à toute autre compagnie formée dans le but de faire un commerce identique. La compagnie exercera son industre par tout le Canada et ailleurs.

'PROVINCIAL LAND AND REAL ESTATE COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 9 décembre 1907. - - - Capital, $49,500.

Nombre des actions, 1,980.—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—Ernest Gravel, commis, J. Arthur Delorme, commis de banque, Osias J. Duquette, agent, Joseph Levrault, comptable, et Charles Duquette, inspecteur, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires : Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social : Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(a) Acquérir par achat, bail ou autrement posséder des immeubles par tout le Dominion du Canada : (*b*) Construire des maisons et autres constructions sur la dite propriété, ou sur une partie d'icelle ; (*c*) Vendre, louer, transporter, hypothéquer, échanger les dit immeubles, ou une partie d'iceux, en disposer ou les vendre, et développer, améliorer et céder toute telle propriété pour lots à bâtir, rues, ruelles, places publiques ou autrement ; (*d*) Faire des avances de deniers sous forme de prêts aux acheteurs ou locataires d'une partie quelconque de la propriété immobilière de la compagnie pour les fins de construction ou autres améliorations ; avec l'approbation des actionnaires aider au moyen d'avances de deniers ou autrement à la construction ou entretien des chemins, rues, drains et autres travaux d'amélioration propres à faciliter l'accès à la propriété de la compagnie ou accroître sa valeur ; (*e*) Prendre et détenir des hypothèques, privilèges et gages comme garantie du paiement du prix d'achat de toute propriété vendue par la compagnie, ou avancé par la compagnie aux acheteurs pour des fins de construction ou autres améliorations ; (*f*) Acheter, acquérir, posséder, transférer, vendre des parts, stocks, obligations ou valeurs de toute autre compagnie dont les fins sont semblables à celles de la présente compagnie ; (*g*) Vendre toute partie des immeubles ou autre propriété appartenant à la compagnie pour la considération ou aux conditions que la compagnie jugera convenables, et en disposer, et accepter des deniers, parts, débentures, stocks ou valeurs de toute autre compagnie dont le but

est semblable à celui de la présente compagnie en plein paiement ou en paiement partiel du prix d'achat d'iceux; (*h*) Se fusionner avec toute autre compagnie dont les fins sont identiques à celles de la présente compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'LEWIS AND SMITH' (LIMITED).

Constituée en corporation le 10 décembre 1907. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Harlow Lewis, ingénieur; Horace Wilder Wilcox, manufacturier; Charles Marshall Doolittle, manufacturier; Thomas Colhoun Haslett, avocat; et Allan Lyall Scott, courtier financier, tous de Hamilton, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Harlow Lewis, Horace Wilder Wilcox et Charles Marshall Doolittle.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'ingénieurs civils et entrepreneurs électriques mécaniciens, et toute industrie où l'application de l'électricité ou d'autre force motrice peut être utile ou commode; manufacturer et produire, et soit en qualité de principaux ou d'agents, faire le commerce et trafiquer de tous articles ou produits provenant de la dite entreprise, tel que susdit, et de tous les appareils, accessoires et choses employées en rapport avec icelle ou de toutes inventions ou brevets s'y rattachant; (*b*) Construire des ponts, bâtisses, machines, vaisseaux, engins, chars et autres équipements des routes, remblais, tunnels, passages souterrains, docks, ouvrages hydrauliques, usine à gaz, ouvrages électriques, viaducs, aqueducs, canaux et autres cours d'eau, ainsi que tout autre moyen de transport; aider financièrement de telles entreprises, en garantir le capital ou obligations et les vendre ou en disposer autrement; (*c*) Faire tous les travaux et tout ce qui peut être nécessaire pour l'utilisation et la disposition des produits accessoires résultant de l'opération des travaux de la compagnie; (*d*) Faire des contrats avec les personnes, corporations, sociétés, corps publics, municipalités, ou le gouvernement du Canada et toute province du Canada, ou avec les autres pays ou états pour la construction, la bâtisse et l'opération de tous ouvrages publics et privés et d'entreprises de toute sorte et espèce, et en général exercer l'industrie d'entrepreneurs généraux de travaux publics ou privés; (*e*) Acquérir et accepter des contrats, transférer, transporter ou autrement disposer de tous contrats ou entreprises de la compagnie, en totalité ou en partie; (*f*) Manufacturer, acheter ou autrement acquérir et détenir, posséder, hypothéquer, engager, transporter et transférer ou autrement céder, trafiquer, faire le le commerce d'objets, effets et marchandises et de biens de toute sorte et espèce, mais seulement quand il sera nécessaire pour les besoins de l'entreprise légitime de la compagnie; (*g*) Demander, obtenir, enregistrer, acheter, louer ou autrement acquérir, détenir, employer, posséder, opérer et introduire, vendre, transporter ou autrement disposer de marques de commerce, noms de commerce, brevets, inventions, améliorations et procédés secrets se rattachant aux entreprises que la présente compagnie est autorisée à exercer employés ou garantis par lettres patentes de la Puissance du Canada ou d'ailleurs, ou autrement, employer, faire usage, développer, accorder des permis ou autrement faire valoir ces marques de commerce, noms de commerce, brevets, permis, procédés secrets et chose semblables, ou ces biens ou droits; (*h*) Acquérir des actions et valeurs d'autres compagnies autorisées à faire des opérations que la présente compagnie est autorisée à faire; (*i*) Acquérir et entreprendre la clientèle, les droits de propriété, les franchises et valeurs de toute sorte et

les engagements de personnes, sociétés, associations ou corporations constituées en vue d'un ou de plusieurs des objets pour lesquels cette incorporation est faite, les payer en deniers, stock ou obligations de la présente compagnie ou autrement; (*j*) Aider de toute manière les corporations dont les actions sur le capital, les valeurs ou autres obligations sont en la possession ou garanties de toute manière par la présente compagnie, faire tous les actes ou choses pour la préservation, la protection, l'amélioration ou l'augmentation de la valeur des dites actions sur le capital, des valeurs ou autres obligations; faire tous les actes et choses tendant à augmenter la valeur des biens possédés ou contrôles en tout temps par la présente compagnie; (*k*) Emettre des obligations et les garantir par des engagements d'actes d'administration ou d'hypothèques sur tous, ou partie, des biens possédés par la compagnie, vendre ou engager ces obligations pour des objets de corporation réguliers lorsque le bureau des directeurs en aura décidé; la compagnie aura le pouvoir d'émettre des valeurs et autres obligations pour le paiement des propriétés qu'elle aura achetées ou acquises, ou pour tout autre objet se rattachant à son entreprise; d'hypothéquer ou engager le stock, les valeurs ou autres obligations ou des biens qu'elle pourra acquérir pour garantir les valeurs ou autres obligations qu'elle pourra émettre ou encourir; et aux fins de promouvoir ses entreprises de corporation jusqu'au montant autorisé par la loi et dans les limites de ses opérations légitimes, louer, acheter, posséder, vendre, transporter, transférer, engager, hypothéquer et disposer des biens meubles ou immeubles. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'LYMBURNER, LIMITED'

Constituée en corporation le 11 décembre 1907 - - - - Capital, $75,000.

Nombre des actions, 750.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Louis Marcel Lymburner, manufacturier, Henri Narcisse Lymburner, manufacturier, Joseph Rivet, manufacturier, Joseph Ariste Boisvert, manufacturier, Joseph Edouard Hurtubise, teneur de livres, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la corporation :—(*a*) Acquérir comme industrie active le commerce autrefois exercé sous le nom de L. A. Bouvier et actuellement possédé par Messieurs Louis Marcel Lymburner, Henri Narcisse Lymburner, Joseph Rivet et Joseph Ariste Boisvert, et tous et chacun les biens et engagements de la dite maison, ses affaires et sa clientèle, le tout pour la somme de cinquante mille dollars payable en cinq cents actions acquittées de la présente compagnie; (*b*) Exercer l'industrie de mécaniciens, machinistes, forgerons, fabricants de chaudières, chaudronniers, poseurs d'appareils à vapeur, modeleurs, électriciens, finisseurs, plaqueurs, ferblantiers, plombiers, propriétaires et constructeurs de navires et de dragues, fondeurs de métaux de toutes sortes; (*c*) Manufacturer, vendre et céder des articles, effets et marchandises, soit à commission ou autrement, et en particulier manufacturer et vendre toutes sortes d'instruments et appareils, et toutes sortes de machinerie, machines, outils, chaudières, machinerie électriques et autre fabrications faites en tout ou en partie de fer, de cuivre et d'autres métaux et de bois, et autres matériaux, y compris tous les approvisionnements de moulin et de navires et autres appareils et articles de toutes sortes en métal ouautre matière que ce soit; (*d*) Acquérir et détenir des brevets d'invention et des marques de commerce reliés à l'industrie de la compagnie, et manufacturer, vendre et disposer d'articles faits par la compagnie, acquérir et se charger de contrats, transférer et céder ou autrement disposer de tout

contrat ou entreprises de la compagnie en totalité ou en partie; (e) Produire et vendre de la force à vapeur, à gaz ou à l'électricité pour l'éclairage, le chauffage et la traction pour les fins de la compagnie; (f) Acquérir des parts et valeurs d'autres compagnies autorisées à faire un commerce identique à celui de la présente compagnie, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies*; (g) Faire tout ce qui sera nécessaire, utile et convenable pour atteindre l'une ou plusieurs des fins ici énumérées, ou qui en aucun temps paraîtront propres à la protection de la corporation, soit comme détenteurs ou comme intéressés dans toute propriété ou autrement; (h) Acquérir, ériger, construire, louer, acheter, vendre ou disposer de toute manière que ce soit des propriétés mobilières ou immobilières qui seront nécessaires aux fins et à l'industrie de la présente compagnie; (i) Agir comme agents pour toute autre compagnie ou personnes engagée dans la fabrication, vente, importation ou exportation d'articles semblables. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'BELLEVILLE IRON AND HORSE SHOE CO' (LIMITED).

Constituée en corporation le 12 décembre 1907. - - - Capital, $10,000.

Nombre des actions, 100.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation: Philip Paré, commis, David George Wardrobe, commis, William Melrose Laurie, commis, et Joseph Arthur Hébert, commis, tous de Montréal, Qué., et Warden King Lowden, ingénieur, de St-Lambert, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires:—Philip Paré, David George Wardrobe, et William Melrose Laurie.

Siège social:—Cité de Belleville, Ont.

Objets de la compagnie:—(a) Construire, ou acquérir par achat, bail ou autrement et posséder et exploiter des fabriques pour la fabrication de toutes sortes de fer, acier et autres métaux et autres produits de toute nature et description, et aussi faire le commerce de ces articles; (b) Construire, acquérir par achat, bail ou autrement et posséder, développer et exploiter des pouvoirs hydrauliques, y compris la construction de barrages, coursiers de prise d'eau et de décharge, et conduites d'eau dans le voisinage de ses manufacturas, et construire et exploiter toutes les écluses nécessaires, jetées et autres travaux s'y rattachant, pour les fins et objets pour lesquels cette compagnie est constituée; (c) Construire, acquérir par achat, bail ou autrement, et posséder, développer et exploiter des outillages à vapeur et électriques afin de produire la chaleur, la lumière et la force pour l'entreprise de la compagnie, et acquérir par achat, bail ou autrement, et construire et exploiter tous les aqueducs, usines à gaz, fabriques, moulins, ateliers et entrepôts et autres bâtiments et usines se rattachant à l'entreprise de la compagnie, et posséder et exploiter des vaisseaux à vapeur et autres et des chars pour les fins de l'entreprise de la compagnie; (d) Acheter, vendre et faire le commerce du fer et des métaux de toute espèce, et manufacturer, acheter et vendre des articles en fer, de la ferronnerie, des marchandises et autres produits semblables de toute nature; (e) Acquérir, posséder et utiliser tous brevets ou droits de brevet applicables d'une manière quelconque à l'industrie de la compagnie, et accorder des permis de s'en servir, et recevoir en paiement des deniers comptants ou des actions ou valeurs de toute autre compagnie engagée dans une industrie semblable à celle de cette compagnie; (f) Acquérir et céder des actions de toute autre compagnie ou compagnies exerçant une industrie de même nature, subordonnément toutefois aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies*; (g) Emettre des actions acquittées ou obligations, ou les deux, en paie-

ment du prix d'achat de tous moulins, constructions, machines, actions, achalandage, brevets, droits de brevet, marques de commerce ou autres propriétés qui peuvent être utilisées pour l'exécution des entreprises de la compagnie, faire des avances et émettre des obligations et des actions acquittés en paiement du prix d'achat des actions de toute autre compagnie engagée dans une industrie semblable ou qui découle ee l'entreprise de cette compagnie, en conformité, tontefois, des dispositions de la *Loi des compagnies, 1906*. Vendre et céder en tout ou en partie, les immeubles et de l'actif de la compagnie, et accepter en paiement telles valeurs que la compagnie jugera convenable. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE DOMINION PETROLEUM COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 12 décembre 1907. - - - Capital, $150,000.

Nombre des actions, 1,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Zéphirin Perreault, entrepreneur, Edward Donahue, employé des douanes, Victor Morin, notaire, Hilder Daw, ingénieur civil et ingénieur des mines, et Donald McLellan, puisatier, tous de Montréal, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acheter, prendre à bail ou acquérir autrement des mines, droits miniers et terrains en Canada et ailleurs, ou facultés d'option et les intérêts en iceux et les explorer, exploiter, exercer, développer et mettre en valeur ou les vendre ou les louer ; (2) Prospecter et explorer, dans toutes les parties du Canada et ailleurs, afin de découvrir des minéraux de toutes sortes et leurs produits, et plus particulièrement du pétrole et du minéral ou des substances semblables, dans le but de délimiter et acquérir des mines et droits miniers et les exploiter ; (3) Extraire, fondre, affiner, traiter, amalgamer et préparer pour le marché des minerais, métaux et substances minérales et faire toutes autres opérations concernant les mines pouvant aider à l'accomplissement des objets de la compagnie ; (4) Acheter, vendre et fabriquer des minéraux, outillage, machines, instruments, appareils, provisions et choses pouvant être employés en rapport avec les opérations de mines ou nécessaires pour les ouvriers ou autres employés de la compagnie ; (5) Construire, exploiter, entretenir, améliorer, administrer, utiliser, contrôler et surveiller les routes, chemins, ponts, réservoirs, cours d'eau, aqueducs, quais, fourneaux, moulins, bocards, machines hydrauliques et travaux de toutes sortes, fabriques, entrepôts et autres constructions qui peuvent être nécessaires à l'entreprise de la compagnie et contribuer, subventionner ou autrement aider et prendre part à toutes telles opérations ; (6) Acquérir et détenir des actions de toute compagnie exerçant une industrie ou engagée dans une entreprise semblable à celle ci-haut mentionnée, et vendre des actions à telle compagnie ; (7) Acheter et prendre à son compte tout l'actif et le passif et autres propriétés, droits et intérêts mobiliers et immobiliers appartenant présentement aux dits demandeurs personnellement ou partie d'iceux et les payer soit en deniers comptants et partie en actions acquittées et non cotisables du capital-actions de cette compagnie, ou partie en deniers comptants ou partie en telles actions acquittées, ou en telles valeurs ou autrement selon qu'il sera jugé convenable, et passer les contrats nécessaires et autres documents à cet effet. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'NOVA SCOTIA CEMENT AND PLASTER COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 12 décembre 1907. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Steller Lovell, comptable ; William Bain, teneur de livres ; Robert Gowans, clerc d'avoué ; Ernest William McNeill, clerc d'avoué ; Henry Chambers, clerc d'avoué ; John Somerville Bisgrove, clerc d'avoué ; et Robert Musgrave Coates, clerc d'avoué, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Préparer et manufacturer le gypse pour le marché, y compris le plâtre de gypse et les articles composés de gypse en totalité ou en partie et tous ou certains de ses produits ; rechercher, préparer pour le marché, manufacturer, employer, produire, arranger, préparer, acheter, vendre et faire le commerce de ciment de Portland et de toutes sortes de ciments naturels et autres ainsi que des produits dans lesquels le ciment entre, soit comme partie soit comme tout et toutes espèces de matériaux à bâtir ; creuser, miner, draguer ou autrement se procurer de la terre, de la marne, de l'argile, de la pierre, de la pierre artificiel, du schiste, de l'ardoise, du granit ou autres minéraux requis pour la fabrication des ciments, matériaux de construction et autres produits sus-mentionnés ; (*b*) Acquérir, posséder, louer, employer ou développer les terres contenant du gypse, de la pierre, des minerais, de l'huile ou autres dépôts, et les terres boisées ou autres pour les objets de la compagnie ; miner ou autrement extraire ou enlever le gypse, la pierre, les minerais et autres minéraux et bois des terres possédées, occupées, louées ou acquises par la compagnie ou d'autres terres ; acheter, vendre ou autrement faire le commerce du gypse, de la pierre, des minerais, du charbon, du coke, de l'huile ou d'autres minéraux ou dépôts ; aussi, du bois, du bois en grume et de leurs produits ou d'articles composés en tout ou en partie de bois, et en général, exercer l'industrie d'une compagnie de mines, de moulins, de réduction, de carrières, d'huile, de développement et de commerce de bois ; (*c*) Construire, acquérir, affréter, opérer, prendre à bail, louer, hypothéquer, vendre ou autrement disposer de toutes sortes de bateaux à vapeur et à voiles, barges et autres vaisseaux, quais, docks, élévateurs, entrepôts, hangars pour le frêt et autres bâtisses et en général exercer l'industrie d'une compagnie d'élévateurs, de navigation et de transport ; (*d*) Construire, entretenir, changer, faire, employer et opérer sur les biens de la compagnie ou sur les biens sous son contrôle, des tramways, des chemins finiculaires, des lignes de télégraphe et de téléphone, des réservoirs, barrages, canaux, conduites et autres cours d'eau, des forces motri-ces hydrauliques, des aqueducs, puits, chemins, jetées, quais, bâtisses, magasins, moulins à bocarder, et autres usines et machines, matériel et autres accessoires électriques de toute sorte, mais seulement pour les fins de la compagnie et pour les objets pour lesquels elle est constituée ; (*e*) Demander, obtenir, enregistrer, acheter, louer ou autrement acquérir, détenir, employer, posséder, opérer et introduire, vendre, transporter ou autrement disposer des marques de commerce, noms de commerce, brevets, inventions, améliorations et procédés employés en vertu de lettres patentes de la Puissance du Canada ou ailleurs ou autrement ; employer exercer, développer, accorder des permis ou autrement faire valoir ces marques de commerce, brevets, permis, procédés et autres ou ces biens ou droits ; (*f*) Prélever et aider à prélever des deniers dans le but d'aider par le moyen de bonus, prêt, promesse, endossement, garantie ou autrement toute société ou personne avec lesquelles la compagnie peut être en relation d'affaires ; (*g*) Louer, vendre ou autrement disposer des biens et valeurs de la compagnie, ou de toute partie d'iceux, pour telle considération qu'elle jugera convenable, y compris des actions, des débentures ou des

garanties d'autres compagnies ; (*h*) Faire tous les actes, exercer tous les pouvoirs et transiger toutes les affaires qui se rapportent aux objets pour lesquels la compagnie est constituée et qui lui sont nécessaires pour lui permettre d'exercer profitablement ses opérations ; (*i*) Faire toutes ou quelques-unes des chose susdites en en Canada ou ailleurs et en qualité de principaux, agents ou procureurs. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'UTICA SHALE PIPE COMPANY' (Limited.)

Constituée en corporation le 12 décembre 1907. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Warden King Lowden, mécanicien, de Saint-Lambert, James Rodger, marchand, David George Wardrope, commis, William Melrose Laurie, commis, et Philip Paré, commis, tous quatre de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :— David George Wardrope, William Melrose Laurie et Philip Paré.

Siège social :—Ville de St-Lambert, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Eriger ou acquérir par achat, bail, ou autrement, et posséder et exploiter des fabriques pour la manufacture de la brique, de tuyaux d'égouts, de poterie, verrerie et autres produits de toute nature et description, et aussi faire le commerce de ces articles ; (*b*) Construire, acquérir par achat, bail ou autrement, et posséder, développer et exploiter des chutes d'eau, y compris la construction de barrages, coursiers d'alimentation et de décharge, et canaux, dans les environs de ses manufactures, et construire, et exploiter toutes les écluses, jetées et autres travaux s'y rattachant et nécessaires à l'industrie de la compagnie ; (*c*) Construire, acquérir par achat, bail ou autrement, et posséder, développer et exploiter des outillages à vapeur et électriques, pour des fins de chauffage, d'éclairage et de force motrice pour l'entreprise de la compagnie, et acquérir par achat, bail ou autrement, et construire et exploiter des aqueducs, usines à gaz, fabriques, moulins, ateliers et entrepôts et autres bâtiments et travaux en rapport avec l'industrie de la compagnie, et posséder et exploiter des bateaux à vapeur et autres et wagons pour les entreprises de la compagnie ; (*d*) Acheter, vendre et faire le commerce de terre, sable, matériel de toute espèce, manufacturer la poterie, le verre, la brique, les tuyaux de toutes sortes ; (*e*) Acquérir, posséder et exploiter tous brevets ou droits d'auteur rentrant dans les attributions de la compagnie et accorder des permis pour leur usage et en recevoir le paiement en deniers comptants ou en parts ou garanties de toute autre compagnie dont les fins son semblables à celles de la présente compagnie ; (*f*) Acquérir, détenir et déposer des parts dans toute autre compagnie ou compagnies engagées dans une industrie identique, subordonnément toutefois aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies ;* (*g*) Emettre des actions totalement acquittées ou des obligations, ou les deux, en paiement du prix d'achat de tous moulins, bâtiments, machinerie, parts, clientèle, brevets, droits d'auteur, marques de commerce, ou autre propriété pouvant être utiles à l'industrie de la compagnie ; faire des avances de deniers et émettre des obligations, et des actions acquittées en paiement du prix d'achat de parts dans toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, ou engagée dans une industrie reliée aux objets pour lesquels la présente compagnie est constituée, subordonnément toujours aux dispositions de la *Loi des compagnies, 1902 ;* (*h*) Vendre et céder la totalité ou une partie de la propriété et de l'actif de la compagnie pour la compensation que la compagnie jugera bon. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'LA CIE CARRIÈRE ET FRÈRE' (LIMITÉE).

'CARRIERE BROS. COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 16 décembre 1907. - - - Capital, $150,000.

Nombre des actions, 1,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—L. Aquilas Carrière, manufacturier, Ferrier Carrière, manufacturier, Mederic Benoit, contremaître, Wilfrid Levert, contremaître, François-Xavier Dufresne, contremaître, Anthime Desjardins, entrepreneur, et Camille Lefebvre, entrepreneur, tous de la ville de St. Louis, P.Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de St. Louis, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir, par achat ou autrement, détenir, donner à bail, vendre ou autrement trafiquer des terrains à bois, des limites de bois, des bois debout, des pouvoirs d'eau et emplacement pour moulin et autres propriétés immobilières en général ; (*b*) Acheter, vendre et trafiquer les bois de toutes sortes et faire le commerce et la manufacture du bois de sciage dans toutes ses branches ; (*c*) Eriger, acquérir, posséder et opérer des moulins à scie et à raboter, des moulins à pulpe et à papier, et faire tout commerce en découlant ou s'y rattachant généralement ; (*d*) Manufacturer des portes, chassis, persiennes, fixtures et ornements de maison en général et des meubles de toutes sortes ; (*e*) Manufacturer des voitures, chars et véhicules de toutes sortes, des boîtes et caisses de tout genre, et s'occuper de la manufacture et du commerce de tous produits, marchandises ou articles dont la partie composante sera de bois, de papier ou pulpe ; (*f*) Bâtir, acquérir, posséder et exploiter des moulins pour moudre les grains et faire la fleur et y faire tout commerce en découlant et s'y rattachant généralement ; (*g*) Trafiquer et commercer le grain, la fleur et généralement toute matière servant à faire le pain, et toutes sortes de provisions, propriétés ou marchandises ; (*h*) Bâtir et posséder des entrepôts et faire le commerce de gros en général ; (*i*) Construire, posséder, affréter ou employer, des barges, vaisseaux et navires, et faire le commerce en général de transport et d'expédition pour les fins de la compagnie seulement ; (*j*) Construire ou y aider ou prendre part à la construction, à l'entretien ou à l'amélioration de chemins, bassins, jetées, quais et ponts ou autres travaux qui seraient nécessaires ou commodes aux besoins de la compagnie ; (*k*) Faire le commerce de contracteurs généraux ; (*l*) Produire et développer et exploiter des pouvoirs électriques ou autres, selon qu'il serait nécessaire ou utile aux besoins de la compagnie ; (*m*) Acheter, donner à bail, ou acquérir autrement, vendre ou louer ou disposer autrement de toute patente, invention, marques de commerce, noms de commerce, se rattachant ou applicable aux fins de la compagnie ; (*n*) Entrer dans des entreprises, avoir des intérêts communs, ou toute autre entente pour le partage des profits ou autrement avec quiconque se livre à un commerce analogue à celui que la compagnie sera autorisée à faire ; (*o*) Acquérir par achat, bail ou autrement et prendre "as a going concern" le commerce établi dans la ville de St. Louis, de la province de Québec, par Carrière et Frère, de même acquérir et posséder tout autre commerce établi par une autre personne ou tout corps incorporé de nature semblable à celui pour lequel autorisation est présentement demandée, et d'émettre des parts acquittées pour le paiement total ou partiel. La compagnie pouvant faire son commerce dans toute la puissance du Canada et ailleurs.

'NATIONAL SNUFF COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 17 décembre, 1907. - - - Capital, $50,000.

Nombre des actions 1,500.—Montant de l'action $100.

Membres de la corporation :—Ovila Stanislas Perrault, secrétaire, David Caldwell Patterson, trésorier, William John Brennan, gérant, Edward Goff Trevor Penny, étudiant, et Chilion Graves Heward, étudiant, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, acheter, vendre et céder du tabac à priser et autres produits ou formes de tabac et tous autres articles ou objets dont font ordinairement commerce les marchands de tabac à priser ou marchands de tabacs, et agir comme agents pour les fabricants, marchands et autres engagés dans un semblable commerce ; (*b*) Acheter ou autrement acquérir, détenir, utiliser, louer, hypothéquer ou autrement céder des biens-fonds et des propriétés immobilières pour les fins de son commerce, et acquérir, ériger, détenir, utiliser, hypothéquer ou autrement céder des bâtiments, outillage et machinerie nécessaires ou se rattachant au commerce de la compagnie ; (*c*) Demander, enregistrer, acheter, acquérir et détenir, et vendre, céder, louer, permettre l'usage, ou autrement faire valoir des brevets, droits d'auteur, marques de commerce, permis, concessions ou choses semblables conférant un droit exclusif ou non exclusif ou restreint de se servir de tout secret ou autre renseignement touchant tout procédé ou invention qui sera jugé propre à être employé pour quelqu'un des fins de la compagnie ; (*d*) Acheter ou autrement acquérir toute industrie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie ainsi que des bâtiments, machinerie, fonds de commerce, clientèle et biens généralement, se charger de la totalité ou d'une partie des engagements de la dite industrie, et la payer totalement ou partiellement en obligations, débentures, ou actions acquittées et non cotisables de la compagnie ; et les vendre, louer ou autrement en disposer, ou toute partie d'icelle ; (*e*) Acquérir, détenir, louer, engager, hypothéquer, vendre, échanger, ou autrement céder des parts, actions, débentures ou valeurs de toute corporation exerçant une semblable industrie ; (*f*) Placer les fonds de la compagnie qui ne seront pas immédiatement nécessaires en valeurs et en la manière qui seront de temps à autre déterminées, y compris le rachat de ses propres actions, obligations ou débentures ; (*g*) Vendre, louer, échanger ou autrement céder en totalité ou en partie la propriété et l'entreprise de la compagnie pour la compensation qui sera convenue, et surtout pour des actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie qui les achète ; distribuer parmi les actionnaires de la compagnie, en nature toute propriété de la compagnie, et en particulier toutes actions, débentures ou valeurs d'autres compagnies appartenant à la compagnie, ou que la compagnie pourra céder. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 17 décembre 1907 à la compagnie dite

'THE CANADIAN CANOE COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $5,000 à $20,000 par addition de 750 actions de $20 chacun à son capital actuel.

'P. D. DODS & CO.' (LIMITED).

Constituée en corporation le 18 décembre 1907. - - - Capital, $300,000.

Nombre des actions, 3,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Dame Alice Tougas, épouse de Gustave Renaud, avocat, Walter Atwater Dods, voyageur de commerce, Jacob Alfred Gariépy, voyageur de commerce, George Norton Corse Dods, commis, et Louis Philippe Trudel, fabricant, tous de Montréal, Qué., Joseph Hercule Morin, commerçant, de Toronto, Ont., et Ernest Guertin, commerçant, de Winnipeg, Man.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Gustave Renaud, Walter Atwaters Dods, Louis Philippe Trudel, Joseph Hercule Morin et Jacob Alfred Gariépy.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer dans tout le Canada et ailleurs l'industrie de fabricants de peintures, vernis et couleurs dans toutes ses branches, et exercer aussi les opérations d'importateur et commerçants de vitres, avec le droit d'acheter et de vendre des immeubles ; (2) Acquérir et continuer les opérations exercées par feu Eusèbe Tougas, sous le nom de P. D. Dods et Cie., comme fabricants de peintures, vernis et couleurs à titre d'équivalent du capital acquitté de la compagnie projetée.

'CONSOLIDATED OPTICAL COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 21 décembre 1907. - - - Capital, $350,000.

Nombre des actions, 3,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Francis Dudley MacKay, manufacturier ; Albert Edmond Knox, avocat ; Charles Forsyth Ritchie, étudiant en droit ; Arthur Gould Parish, étudiant en droit ; et George Keough, étudiant en droit, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Albert Edward Knox, Charles Forsyth Ritchie et Arthur Gould Parish.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—*(a)* Exercer l'industrie d'opticiens, bijoutiers, orfèves, fabricants et trafiquants d'instruments et appareils optiques et scientifiques de toute sorte, compas, lorgnettes et longues-vues, thermomètres, plumes-réservoirs, vaisselle d'or et d'argent, effets en plaqué, montres, chaines montres et autres, chatelaines et chronomètres, outils, machines et appareils pour la fabrique ou le maniement des susdits articles, instruments ou appareils ; *(b)* Acquérir la clientèle, l'entreprise, les droits, biens et valeurs, assumer, en totalité ou en partie, les dettes et engagements des compagnies dites *The Cohen Brothers, Limited* et *Montreal Optical Company*, ou de l'une ou de l'autre, comme entreprises actions et ceux de toute autre personne ou société faisant des affaires identiques, les payer en deniers, stock, obligations, débentures ou autres valeurs de la présente compagnie ou autrement ; (*c*) Exercer toute autre industrie (soit de manufacture ou autre) qui peut sembler à la compagnie pouvoir être convenablement exercée en rapport avec son industrie et qui se rapporte aux objets pour lesquels elle est constituée ; (*d*) Demander, acheter ou autrement acquérir des brevets, permis, concessions et choses semblables conférant le droit exclusif, non-exclusif ou restreint d'employer des informations secrètes ou autres au sujet d'invention qui peuvent paraître susceptibles d'être employées pour les objets de la compagnie ou dont l'acquisition peut sembler devoir avantager la compagnie, employer, exercer, développer, accorder des permis ou autrement faire valoir les biens, droits ou information ainsi acquis ; (*e*) Entrer en société ou faire des arrangements pour le partage des profits ou la fusion des intérêts avec toutes personnes ou compagnies faisant ou éxerçant ou sur le point de ou d'exercer des in-

dustries ou transactions que la présente compagnie est autorisée à faire ou à exercer, avancer des deniers, garantir les contrats ou autrement aider les dites personnes ou compagnies, prendre ou autrement acquérir des actions et garanties dans les dites compagnies, les vendre, les posséder ou en disposer autrement, sujet toujours aux prévisions de la *Loi des compagnies*; (*f*) Prendre ou autrement acquérir et posséder des actions dans compagnies ayant des objets identiques aux siens ; (*g*) Assumer, acquérir, posséder, employer, vendre, louer, échanger, transporter et hypothéquer les meubles et immeubles, machines, marques de commerce, brevets, permis, franchises ou droits s'y rattachant, qui peuvent être nécessaires ou utiles aux objets pour lesquels la présente compagnie est constituée ; (*h*) Prêter ou avancer des fonds ou donner crédit aux personnes, sociétés ou compagnies faisant affaires avec la présente compagnie, à telles conditions qui seront jugées convenables, et en particulier aux clients et autres ayant des rapports avec elle, garantir et cautionner les dites personnes, sociétés ou compagnies ; (*i*) Vendre ou céder l'entreprise de la compagnie ou partie d'icelle, pour telle considération qu'elle jugera convenable, et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs d'autres compagnies ayant des objets identiques aux siens, sujet toujours aux prévisions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*j*) Vendre, améliorer, administrer, développer, échanger, louer, céder, faire valoir ou autrement désirer les biens et droits de la compagnie ; (*k*) En autant et de la manière que les lois de la Puissance du Canada, des provinces, états, territoires et pays où la compagnie peut transiger ses opérations le permettront, conduire son entreprise et avoir un ou plusieurs bureaux, posséder, acheter, louer, hypothéquer et transporter des biens mobiliers et immobiliers dans le cours ordinaire de ses affaires ; (*l*) Faire toutes ou quelques unes des choses susdites en qualité d'agents, entrepreneurs ou autrement, soit seule ou conjointement avec d'autres ; (*m*) Faire toutes autres choses qui se rattachent ou qui peuvent aider à obtenir les objets mentionnés plus haut ou certains d'entre eux. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

CONSOLIDATED LITHOGRAPHING AND MANUFACTURING COMPANY (LIMITED).

Constituée en corporation le 23 décembre 1907. - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Henry Marc Ami, géologiste, George Hope Burland, bourgeois, tous deux de la cité d'Ottawa, province d'Ontario ; William Brisbane, comptable, Erastus Clarke Landon, manufacturier, tous deux de la ville de Westmount, province de Québec ; Jeffrey Hale Burland, manufacturier, William Watt Burland, gérant, Andrew MacPhail, médecin, et Frank James Webb, secrétaire, tous quatre de la cité de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Jeffrey Hale Burland, William Brisbane, William Watt Burland, Andrew MacPhail et George Hope Burland.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—1. Exercer l'industrie de graveurs, lithographes, photo-graveurs, imprimeurs et éditeurs dans toutes ses diverses branches, ou toute industrie s'y rattachant ; 2. Exercer l'industrie de manufacturiers et de commerçants de papier, de carton et de cartes de toutes sortes, et de leurs produits ; 3. Exercer l'industrie de manufacturiers et de commerçants de photographies et d'accessoires photographiques de tous genres ; 4. Manufacturer et vendre tout article relié aux susdites industries ; 5. Acquérir par achat ou autrement toute industrie ou compagnie, ou

les actions ou obligations de toute compagnie dont le but est identique à celui de la présente compagnie ; 6. Faire toutes choses se rattachant ordinairement à aucune des susdites industries, ou à aucun des objets ou fins pour lesquels la compagnie est formée. La compagnie exercera son industrie partout le Canada et ailleurs.

'BRENT INVENTIONS' (LIMITED).

Constituée en corporation le 27 décembre 1907. - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Brock Fuller Morley, marchand en gros ; Alfred Henry Smith, capitaliste ; Henry James Richmond, courtier d'assurances ; Henry Thomas Smith, teneur de livres ; et Albert Robert Moore, assistant comptable, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Brock Fuller Morley, Alfred Henry Smith, Henry James Richmond et Henry Thomas Smith.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—Demander, obtenir, acheter ou autrement acquérir, posséder ou mettre à profit certaines et toutes inventions et procédés, brevets d'inventions et procédés, droits de brevets, droits et biens y compris ou concernant les inventions, procédés, brevets d'inventions et procédés, droits de brevets, marques de commerce, raisons sociales se rattachant ou pouvant servir à ces inventions, procédés, brevets d'invention, et procédés, droit de brevets et droits sur les biens susdits ; vendre, louer eu autrement céder les susdits intérêts et objets ou quelques-uns d'entre eux ; manufacturer et s'employer à manufacturer tous ces inventions et procédés ou quelqu'un d'entre eux et à ces fins, acheter, posséder, louer, construire, entretenir et exploiter les terrains, bâtisses, matériel et machines nécessaires, les vendre, louer ou céder en totalité ou en partie ; acquérir par le moyen d'achat souscription ou autrement, posséder ou céder de quelque manière que ce soit les actions, garanties ou obligations de sociétés ou corporations établies ou engagées pour le moment ou précédemment dans la poursuite d'affaires, desseins ou opérations mentionnées plus haut ; aider de toute manière les sociétés ou corporation dont la présente compagnie possède des actions, des garanties ou obligations, faire tous autres actes ou choses pour la conservation, l'amélioration ou l'augmentation en valeur des susdites actions, garanties ou obligations et pendant le temps qu'elle possèdera et qu'elle contrôlera ces actions, garanties ou obligations, exercer tous les droits, pouvoirs et privilèges et propriétaires d'icelles, y compris le pouvoir de vote sur icelles, et en exerçant les pouvoirs susdits, acheter, acquérir, louer, posséder ou détenir les biens, droits choses, actions, obligations, débentures et garanties susdites, ou quelques-unes d'entre elles, les deniers ou en actions pleinement libérées de la compagnie, ou partie en deniers et partie en actions pleinement libérées ou de toute autre manière qui sera jugée convenable ; obtenir, acheter ou autrement acquérir les inventions de procédés, brevets ou non, et tous les brevets d'invention, droits de brevets ou droits de propriété dans toutes ou certaines inventions, procédés actuellement passédés ou contrôles par Charles Brent et G. H. Draper, ou l'un ou l'autre, ou qui peuvent par la suite être possédés on contrôlés par eux, ou par l'un ou l'autre, et particulièrement les inventions et procédés suivantes pour certains desquels il a été émis des brevets et pour d'autres il a été fait des demandes de brevets, c'est-à-dire : brevets de méthode, cas A. engin chimique, cas B. engin chimique, extincteur à main, système de support de tuyaux, système de support de tuyaux d'alarme, alarme thermostatique, brevet de gaz sec, valeur pour le gaz sec et protection par

soi même pour les matériels électriques, bout d'arrosoir, protection automatique pour les réservoirs d'huile, etc., méthode et appareil pour le maniement des liquides explosifs volatils, méthode et appareil pour la protection des vaisseaux, méthode et appareil pour la protection générale contre le feu, valeur pour tuyaux secs, régulateur de tuyaux d'alimentation, alarme d'eau basse, alarme d'eau haute et basse, vis ajustable d'alimentation et autres machines pour miner, producteur d'acétylène, chauffeur automatique pour les bouilloires à vapeur, et les payer en deniers ou en actions pleinement libérées de la compagnie, ou partie en deniers et partie en actions pleinement libérées, ou de telle autre manière qu'il sera jugé convenable. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE IDEAL LAND COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 27 décembre 1907. - - - Capital, $90,000

Nombre des actions, 900—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Roch G. Beaudoin, notaire, de la paroisse de St-Lin, province de Québec ; Adélard Dupont, agent d'immeubles, de Bordeaux, province de Québec ; Gédéas Clermont, agent d'immeubles, Jean-Baptiste Deslauriers, rentier, et George Poliquin, avocat, tous trois de la ville de St-Louis, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Gédéas Clermont, Adélard Dupont et Jean-Baptiste Deslauriers.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnies :—Acheter, vendre, louer, et détenir des immeubles, et accepter des garanties hypothécaires en paiement d'iceux, et faire toutes choses relatives aux dits objets de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE CAPITAL CONSTRUCTION COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 28 décembre 1907. - - - Capital, $95,000.

Nombre des actions, 950.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :— William Norris Cornell, manufacturier ; et James Kirklands Phillips, banquier, tous deux de Messena, N. Y., E.-U. A. ; William Clark Perkins, avocat ; James Goodwin Gibson, avocat ; et Henry Healy Williams, comptable, tous d'Ottawa, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—William Norris Cornell, William Clark Perkins et James Goodwin Gibson.

Siège social :—Cité d'Ottawa, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer l'industrie d'entrepreneurs généraux dans la Puissance du Canada ou ailleurs ; (*b*) Faire des contrats avec toute personne, corporation, société, tout corps public ou toute municipalité ou avec le gouvernement du Canada, les provinces du Canada, tout pays ou état, pour la construction

et l'opération de travaux publics et particuliers et d'entreprises de toute sorte et espèce ; et en général exercer l'industrie d'entrepreneur généraux de travaux publics ou particuliers ; (*c*) Acquérir et accepter des contrats ; transférer, transporter ou autrement céder des contrats ou entreprises de la compagnie, en totalité ou en partie ; prendre part à exécuter, accomplir et sous-louer des contrats pour faire des travaux et fournir des matériaux pour iceux ; (*d*) Acquérir, fabriquer, construire, entretenir et opérer, le matériel, les machines et accessoires nécessaires et utiles pour la due exécution de ses entreprises ; et à ces fins, acquérir des droits brevetés, brevets d'invention, permis, procédés secrets et autres droits et privilèges, les employer, exercer, développer et en promettre l'usage ou les faire valoir autrement ; (*e*) Exercer l'industrie de commercants généraux et de manufacturiers de toutes sortes d'objets, effets, marchandises et fournitures qui sont nécessaires ou qui peuvent avantageusement être exercées, par la compagnie en rapport avec ses opérations comme entrepreneur ; (*f*) Acheter, louer ou autrement acquérir, construire, équiper, entretenir et exploiter telles facilités de transport par terre ou par eau qui peuvent être nécessaires ou utiles dans la conduite de ses opérations, les vendre, louer, ou en disposer autrement ; acquérir des forces motrices hydrauliques par achat, bail ou autrement, les développer, transmettre, et fournir de la force motrice à vapeur, électrique ou hydraulique pour les objets de la compagnie ; (*g*) Acquérir et posséder, vendre et céder les actions et valeurs d'autres compagnies autorisées à faire des opérations que la présente compagnie a le droit de faire ; (*h*) Acheter et acquérir toute entreprise de semblable nature, acquérir des intérets ou contrôles dans les entreprises de même nature que celles que la présente compagnie est autorisée à faire et les payer en deniers, obligations ou actions acquittées de la présente compagnie ; (*i*) Aider de toute manière les corporations dont la présente compagnie détient possède ou garantie des actions sur le capital, des valeurs ou autres obligations ; faire tous actes et toutes choses pour la préservation, la protection, l'amélioration ou l'augmentation de la valeur des dites actions sur le capital, des valeurs ou obligations ; faire tous les actes et toutes les choses propres à augmenter la valeur des biens possédés ou controlés en aucun temps par la présente compagnie ; (*j*) Vendre et céder l'entreprise et les biens de la compagnie constituée par les présentes, ou partie d'iceux, pour telle considération qu'elle jugera convenable, y compris des actions, débentures ou valeurs d'autres compagnies ayant des objets semblables à ceux de la compagnie constituée par les présentes ; recevoir et accepter des obligations, débentures ou valeurs en paiement du tout ou de partie d'ouvrages faits ou de matériaux fournis en rapport avec l'entreprise de la compagnie, payer les biens achetés par elle ou la construction de matériel ou les travaux de la compagnie par l'émission d'actions acquittées ou d'obligations de la compagnie, ou partie en action et partie en obligations ; (*k*) Acquérir par le moyen d'achat, bail, échange ou autrement des terres ou les intérêts s'y rattachant ; ériger ou construire des bâtisses de toute sorte sur les terres de la compagnie ou sur d'autres terres ; en général, agir de manière à améliorer les biens de la compagnie, vendre, louer, prendre à bail, hypothéquer ou autrement céder les terres, bâtisses et biens de la compagnie ; (*l*) Pourvoir à la pension, au logement, à l'habillement, et à l'approvisionnement en général des personnes employées dans les travaux, ou faire des contrats pour y pourvoir ; (*m*) Partager les profits, se fusionner ou coopérer avec les personnes ou compagnies faisant, ou sur le point de faire, des opérations que la présente compagnie est autorisée à exercer ou à faire.

'JENKING BRASS MANUFACTURING COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 30 décembre 1907. - - - Capital, $350,000.

Nombre des actions, 3,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Alexandre L. Bonin, avocat, Alexandre Mason, agent, Wentworth Young, teneur de livres, Herbert L. Jenking, commis, et John A. Lampard, contremaître, tous de la cité de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Alexandre L. Bonin, Herbert L. Jenking et John A. Lampard.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active le commerce aujourd'hui exercé en la cité de Montréal et ailleurs sous le nom et raison de "The Jenking Brpss Manufacturing Company" ou tout autre commerce et sa clientèle, et le payer en actions acquittées ou autrement ; (*b*) Faire un commerce de manufacture en général ; des articles de cuivre de toutes formes en feuilles et fontes, d'accessoires d'éclairage au gaz et à l'électricité, et autres de toutes formes et patrons ; d'appareils, articles et machinerie à gaz et à l'électricité de toutes sortes et dessins ; d'articles étampés et fournitures, accessoires et spécialités de plomberie ; d'appareils hygiéniques et autres articles semblables ; (*c*) Acheter et vendre, en gros et en détail, et autrement faire le commerce d'articles, effets et marchandises mentionnés plus haut ; (*d*) Acheter, vendre, fabriquer, réparer, changer et échanger, louer, exporter et céder toutes sortes d'articles et choses nécessaires au dit commerce, et ordinairement fournis ou vendus par les personnes engagées dans un semblable commerce, ou qui peuvent être avantageusement employés en rapport avec le dit commerce ; (*e*) Acquérir et posséder les meubles et immeubles, plans, travaux, machinerie nécessaires et commodes à l'accomplissement des fins pour lesquelles la compagnie est formée, et les payer en actions de la compagnie ou autrement ; (*f*) Conduire en rapport avec le dit commerce une fonderie ou des fonderies pour le chauffage, le mélange et la fonte du cuivre et le moulage d'autres métaux, et faire toutes choses nécessaires et utiles au fonctionnement de cette fonderie ou de ces fonderies ; (*g*) Acquérir et exploiter des outillages pour la production et accumulation de l'électricité et de la force electro-motrice, et la fournir pour l'usage de la compagnie et autrement, pour la production et utilisation de la force pour l'éclairage, le chauffage et la traction, ou autrement, selon que la chose sera jugée opportune, mais cette fourniture, ailleurs qu'à la compagnie, ne devra pas dépasser un bloc ; (*h*) Acquérir des marques de commerce, dessins de fabrique, brevets, droits de brevets, permis, privilèges ou autorisations, concernant toute invention qui sera jugée utile à la compagnie ; (*i*) Hypothéquer, engager, vendre, louer ou disposer de tous meubles ou immeubles, outillages, travaux, marques de commerce, dessins de fabrique, brevets, droits de brevet ou autres propriétés de la compagnie ; (*j*) Prendre et acquérir et détenir des garanties de toute nature, mobilières ou immobilières, pour des dettes, engagements ou obligations envers la compagnie encourus ou qui seront encourus relativement aux fins et objets de la dite compagnie ; (*k*) Faire tous actes, documents, et choses nécessaires, utiles et opportunes pour l'exercice de tous et chacun les pouvoirs de la compagnie, ou qui seront censées avantageuses à ses intérêts, mais reliées aux fins pour lesquelles la compagnie est constituée. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE HOSMER MINES' (LIMITED).

Constituée en corporation le 31 décembre 1907. - - - Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—David McNicoll, vice-président de chemin de fer, Walter R. Baker, gérant de chemin de fer, Anthony D. MacTier, employé de chemin de

fer, Ernest Alexander, secrétaire, et Edward W. Beatty, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets ae la compagnie :—(*a*) Prospecter, ouvrir, explorer, développer, travailler, améliorer, entretenir et gérer des mines d'or, d'argent, de cuivre, de houille, de fer et autres, des carrières, des dépôts minéraux et autres propriétés, et creuser, sortir, broyer, louer, fondre, griller, essayer, analyser, réduire, amalgamer, et autrement traiter l'or, l'argent, le cuivre, la houille, le coke, les minerais, les métaux, les argiles et les minéraux et les substances et composés métalliques de toutes sortes qui appartiennent ou non à la compagnie, les préparer pour le marché et les acheter, céder, vendre et autrement en disposer ou de toute partie d'iceux ou tout intérêt en iceux, et généralement exercer l'industrie d'une compagnie minière, de bocardage, de hauts fourneaux, d'affinage, de réduction et de développement dans toutes ses branches ; (*b*) Acquérir par achat, bail, louage, découverte, location, concession, permis, échange ou autre titre légal, et détenir des mines, terrains miniers, servitudes, propriétés minérales, ou tout intérêt en iceux, minéraux et mineraux et claims miniers, options, pouvoirs, privilèges, droits riverains et autres, droits de brevet, brevets d'invention, procédés et inventions mécaniques, et soit absolument ou conditionnellement, et soit seuls ou conjointement avec d'autres, et comme principaux, agents, entrepreneurs ou autrement et les travailler, développer, exploiter et faire valoir, louer, hypothéquer, donner à bail, vendre, et autrement en disposer, ou de toute partie d'iceux, ou tout intérêt en iceux ; (*c*) Prospecter, ouvrir, explorer, développer, travailler, améliorer, entretenir et gérer, acquérir par achat, bail ou autrement, et vendre, louer ou autrement disposer de terrains pétrolifères ou tout droit ou intérêt en iceux, et acheter, vendre et faire le commerce de l'huile de pétrole crue et d'autres huiles et autres produits de ces huiles, forer des puits pétrolifères, ériger, acquérir par achat, bail ou autrement entretenir et exploiter des raffineries d'huile, emmagasiner, mettre en réservoir et entreposer du pétrole cru et raffiné, et ses produits secondaires ; construire et exploiter des tuyaux de conduite pour le transport de l'huile ; et généralement les opérations d'un producteur et raffineur et marchand de pétrole et d'autres huiles en provenant ; (*d*) Construire, maintenir, changer, faire, travailler et exploiter sur la propriété de la compagnie, ou sur la propriété contrôlée par la compagnie, des tramways, des voies funiculaires, des lignes de télégraphe et de téléphone, des réservoirs, barrages, canaux, flumes, coursiers de décharge et autaes voies, chutes d'eau, et usines, aqueducs, puits, chemins, jetées, quais, ponts, bâtiments, boutiques, bocards, scieres, broyeuses, hauts fourneaux, usines de concentration, travaux hydrauliques et autres travaux et machinerie, outillage et accessoires électriques et autres de toutes sortes, vendre et autrement disposer de l'eau aux employés de la compagnie et aux autres personnes et compagnies qui en auront besoin, et acheter, vendre, manufacturer et faire le commerce de toutes sortes de marchandises, provisions, instruments, meubles et effets dont la compagnie ou ses ouvriers ou serviteurs auront besoin ; (*e*) Faire l'exploitation du bois dans toutes ses branches, et faire les opérations d'un manufacturier et commerçant de billes, de bois carré et de service et de tous articles dans la fabrication desquels entre du bois, et de toutes sortes de produits naturels et de leurs produits secondaires, et faire le commerce de marchand général de marchandises ; (*f*) Acquérir par achat, bail, louage, échange ou autrement, et détenir des terres, des coupes de bois, des lots de grève, privilèges d'eau, et pouvoirs et droits, et tout intérêt en iceux, faire des constructions sur ces terres, et les développer, cultiver, coloniser, et autrement les améliorer et utiliser, et les hypothéquer, louer, vendre ou autrement en disposer, et généralement exercer l'industrie d'une compagnie de terres et d'améliorations ; et aider et assister au moyen de bonis, avances de deniers ou autrement, avec ou sans garantie, les colons et ceux qui veulent s'établir sur les

terres appartenant a la compagnie, ou vendues par la compagnie, ou dans le voisinage de ces terres, et généralement encourager l'établissement des dites terres ; (*g*) Construire, ou acquérir par bail, achat ou autrement, et mettre en œuvre des travaux pour la production, la vente et la distribution de la force à vapeur, électrique, pneumatique, hydraulique et autre force motrice, et produire, créer, développer, acquérir par bail, achat ou autrement contrôler et négocier et utiliser, vendre, louer ou autrement disposer de cette force à vapeur, électrique, pneumatique, hydraulique et autre force motrice pour des fins d'éclairage, de chauffage ou de traction, et pour tous les autres usages et fins pour lesquels cette force est adaptée, pourvu toujours que si les droits, privilèges et pouvoirs conférés par le présent à la compagnie d'acquérir et vendre la force électrique sont exercés au delà de la propriété de la compagnie ils seront subordonnés à toutes les lois et règlements des autorités provinciales et municipales à cet égard ; (*h*) Acheter ou autrement acquérir et entreprendre la totalité ou une partie des biens, affaires, propriétés, privilèges, contrats, droits, obligations et engagements de toute personne ou compagnie engagée dans une entreprise semblable à celle de la présente compagnie, ou en possession de propriétés propres à ses fins, ou que la compagnie est autorisée à acheter, louer ou autrement acquérir, et les payer en actions, obligations, débentures ou valeurs de la compagnie ; (*i*) Se fusionner avec toute autre compagnie dont le but est identique à celui de la présente compagnie ; (*j*) Prélever et aider à prélever des deniers et aider au moyen de bonis, prêt, promesse, endossement, garantie d'obligations, débentures ou autres valeurs toute corporation dont la présente compagnie possède des actions ou avec laquelle elle a des relations d'affaires ; agir comme employé, agent ou gérant de toute telle corporation, et garantir l'exécution de contrats par toute telle corporation ou par toute personne ou toutes personnes avec lesquelles la compagnie a des relations d'affaires ; (*k*) Louer, vendre, améliorer, gérer, développer, échanger, hypothéquer, faire valoir, ou autrement disposer de la propriété et des biens de la compagnie ou de toute partie d'iceux, pour la compensation que la compagnie jugera convenable, y compris des parts, débentures ou valeurs de toute compagnie ; (*l*) S'associer, ou conclure des arrangements au sujet du partage des profits ou de la fusion d'intérêts avec toute personne ou compagnie engagée ou à la veille de s'engager dans toute industrie ou entreprise que la présente compagnie est autorisée à entreprendre, et faire des avances de deniers, garantir les contrats, ou autrement aider toute personne ou compagnie, et prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs de toute telle compagnie, et les vendre, détenir ou autrement en disposer, le tout subordonnément aux dispositions de la *Loi des compagnies* ; (*m*) Prendre, acquérir et détenir en compensation pour des minerais, métaux, minéraux ou autres matériaux, produits ou propriété vendue ou autrement cédée, ou pour marchandises fournies, ou pour travail fait à l'entreprise ou autrement, des actions, débentures, obligations ou autres valeurs de toute autre compagnie dont les fins sont semblables à celles de la présente compagnie, ou autrement en disposer ; (*n*) Distribuer toute partie de la propriété de la compagnie entre les associés, en espèces ; (*o*) Prendre ou autrement acquérir et détenir des parts dans toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, ou exerçant une industrie reliée à celle pour laquelle la compagnie est constituée ; (*p*) Faire tous actes et exercer tous les pouvoirs et faire toutes opérations se rattachant aux fins pour lesquelles la présente compagnie est constituée. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'J. BARSALOU ET CIE' (Limitée).

Constituée en corporation le 3 janvier 1908. - - - Capital, $175,000.

Nombre des actions, 1,750.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Hector Barsalou, manufacturier, Erasme Barsalou, manufacturier, Hector Quevillon, commis voyageur, Jules Edouard Gravel, agent, et James Linton Cowan, gérant, tous de la cité de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires:—Hector Barsalou, Erasme Barsalou et Hector Quevillon.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie : (*a*) Faire le commerce général de manufacturiers, marchands de gros et de détail, d'importateurs et d'exportateurs, de savons de buanderie, de savons de toilette et toutes autres espèces de savons, de chandelles, de suif, de parfums, de glycerine, de médicaments, d'huiles, de graisses et de tous autres ingrédients et produits qui entrent dans la fabrication des savons ; (*b*) Acheter, fabiquer et vendre des boîtes en carton, bois ou métal ; acquérir par achat, permis ou autrement des marques de commerce et des brevets d'invention en rapport avec les objets de la présente compagnie, les exploiter, en louer l'usage et en disposer, agir comme marchands à commission et agents de commerce en général ; se fusionner et s'amalgamer avec d'autres sociétés, compagnies, incorporées ou non, avec toute personne exerçant une industrie semblable à celle de la présente compagnie ; acquérir par achat ou autrement des actions dans le capital-actions d'autres compagnies faisant un commerce semblable à celui de la présente compagnie ou des débentures émises par icelles et les payer par argent ou par actions libérées du capital-actions de la présente compagnie et en disposer ; acquérir comme entreprise en cours d'exploitation, le commerce fait à Montréal, par les dits Hector et Erasme Barsalou, comme manufacturiers et marchands de savons, et aussi en général acquérir des compagnies, sociétés ou maisons faisant un commerce semblable à celui de la présente compagnie, avec l'achalandage, les propriétés, droits, privilèges, créances, contrats des dits J. Barsalou et Cie, maisons, sociétés ou compagnies, les payer en actions libérées ou en argent, en assumer le passif et les obligations, et en continuer les opérations et en disposer ; publier des revues ou autres publications, d'acheter, louer et faire des expositions d'œuvres d'art et donner des prix, cadeaux et récompenses en vue de faire connaître les produits de la présente compagnie et d'en encourager la vente. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

COLE'S AUTOMATIC BRICK MANUFACTURING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 4 janvier 1908. - - - - - Capital, $100,000

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John Scott, marchand, Edward Cole, bourgeois, Allan Robinson Oughtred, avocat, tous trois de Montréal, province de Québec ; Manuel Caragol, marchand, et Louis Ralph Caragol, marchand, tous deux de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Edward Cole, John Scott et Louis Ralph Caragol.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Fabriquer et vendre, des briques, et à cette fin acheter et faire le commerce de toutes sortes de matières qui peuvent servir à cette industrie ; (*b*) Acquérir les biens, entreprises, propriété, privilèges, franchises, contrats ou droits de toute personne ou compagnie engagée dans une industrie ou commerce identique ; (*c*) Prendre et acquérir la totalité des brevets que possède Edward Cole

au Canada dans et pour la manufacture de la brique et de le payer en actions acquittées et non cotisables de la compagnie ; (*d*) Acheter, louer ou prendre à bail tous moyens de transport pour ses produits, soit par terre soit par eau, suivant que ce sera nécessaire pour les fins de son commerce ; (*e*) Acquérir par achat, échange, bail ou autrement tout immeuble qui pourra être utile à l'exercice de son commerce et le détenir, le vendre, le louer, l'échanger ou autrement en disposer de la manière qu'il sera jugé nécessaire et à propos. La compagnie exercera son industrie partout le Canada et ailleurs.

'GARNEAU LIMITED'

Constituée en corporation le 7 janvier 1908. - - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 10,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation : — L'honorable Edouard Burroughs Garneau, marchand, Jean George Garneau, marchand, François-Xavier Garneau, marchand, Edouard Laterrière Garneau, commis-voyageur, Antoine J. Painchaud, marchand, et Louis Napoléon Dorion, comptable, tous de la cité de Québec, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Québec, Qué.

Objets de la compagnie : — (*a*) Faire dans la cité de Québec, dans la Puissance du Canada, et ailleurs, le commerce de gros et de détail d'habits, de marchandises sèches et de confectionneurs d'habillements, et généralement exercer toute industrie et commerce de nature identique ; (*b*) Prendre comme industrie active le commerce actuellement fait par l'honorable E. B. Garneau, J. Geo. Garneau, et F. X. Garneau, sous la raison sociale P. Garneau, fils et Cie, et acquérir d'eux les biens-fonds, stock, clientèle, actif, créances, matériel roulant, et toutes et chacune des propriétés mobilières et immobilières appartenant aux dits P. Garneau fils et Cie, et de payer la propriété ainsi acquise soit en actions acquittées du capital-actions de la compagnie soit en deniers comptants ou partie en actions acquittées du capital-actions de la compagnie et partie en deniers comptants, selon que la compagnie le jugera à propos ; (*c*) Agir comme agents pour d'autres personnes, maisons, ou corporations engagées dans une industrie identique ; (*d*) Acquérir par achat, don, échange, bail de tout titre et espèce, et détenir, disposer, aliéner et hypothéquer des immeubles, et généralement faire toutes choses nécessaires à l'exercice de leur industrie ; (*e*) Encourager, acheter et souscrire des actions dans d'autres compagnies soit subsidiaires ou exerçant une industrie reliée à la leur ou dont le but est identique, et les payer en actions ordinaires acquittées ou en actions privilégiées de cette compagnie ; (*f*) Avoir le pouvoir d'émettre des actions privilégiées ou des actions débentures de même que des actions ordinaires, déterminer le montant des actions privilégiées ou débentures à être émises et accorder aux détenteurs des dites actions privilégiées les mêmes prérogatives et droits dans la régie des affaires que ceux possédés pour les détenteurs d'actions ordinaires ; (*g*) Payer pour toute propriété, droits, ou choses acquises par ou pour services rendus à la compagnie au moyen de parts acquittées ordinaires ou privilégiées du capital-actions de la compagnie ; (*h*) Appliquer les fonds de la compagnie en avances aux clients ou sur meubles ou immeubles ou sur hypothèques, et la compagnie de temps en temps disposera de ces placements de la manière qu'elle le jugera à propos ; (*i*) Avoir le pouvoir d'employer leurs fonds de surplus au rachat de toutes obligations ou débentures que la compagnie pourra émettre. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE D. MORRICE COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 8 janvier 1908. - - - - Capital, $400,000.

Nombre des actions, 4,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—David Morrice, sr., marchand à commission, William, J. Morrice, marchand à commission, David Morrice, jr., marchand à commission, Arthur O. Dawson, marchand à commission, tous quatre de Montréal, province de Québec, et Arthur A. Morrice, marchand à commission, de Toronto, province d'Ontario.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Manufacturer et faire le commerce de coton et autres produits textiles, exercer l'industrie et faire le commerce d'agents à commission et marchands généraux, et acquérir et prendre comme industrie active les affaires et la clientèle de la maison de commerce de D. Morrice, Sons & Co., de Montréal, selon les termes de paiement qui pourront être convenus par l'émission d'actions entièrement acquittées de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE MASTER SOAP SPECIALTY COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 8 janvier 1908. - - - - Capital, $150,000.

Nombre des actions, 1,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Ethel Lamont, épouse de John Lamont ; George Livingstone, bourgeois ; Stephen Windsor, marchand, William John Marks, bourgeois ; et Frederick Thomas Strangways, bouvier, tous de Tottenham, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer dans toutes ses branches la fabrication des savons et des espèces spéciales de savons ; (2) Manufacturer, acheter, posséder, et vendre les savons, espèces spéciales de savon, produits chimiques, graisses, huiles, parfums et tous les autres ingrédients employés dans la fabrication du savon et des espèces spéciales de savon ; (3) Manufacturer, acheter, posséder, vendre des machines à argent contrôlées pour la vente aux fins de vendre des savons et autres marchandises ; (4) Acheter, posséder, louer et entretenir des fabriques, magasins, matériels, équipements et tous autres établissements prévus aux articles de la *Loi des Compagnies* afin de permettre à la compagnie pour laquelle il est fait demande de constitution d'exercer les opérations de fabricant et marchand de savons, espèces spéciales de savon et de machines à argent contrôlées pour la vente aux fins de vendre des savons et autres marchandises. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE MINERAL DEVELOPMENT COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 10 janvier 1908. - - - Capital, $25,000.

Nombre des actions, 250.—Montant de l'action, $100

Membres de la corporation :—Robert Alfred Ernest Greenshields, conseil du Roi, Errol Languedoc, avocat, Alexander Campbell Calder, gérant, Joseph Jenkins, étudiant, et Calixte F. Jetté, huissier, tous de Montréal, P. Q.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Robert Alfred Ernest Greenshields, Errol Languedoc et Alexander Campbell Calder.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter, prendre a bail, ou autrement acquérir toutes mines, droits miniers et terrains dans le Dominion du Canada ou ailleurs, et tout intérêt en iceux, et les exploiter, travailler, exercer, développer, et faire valoir ; (*b*) Carrier, fondre, affiner, tailler, amalgamer, préparer pour le marché, des minerais, métaux et substances minérales de toutes sortes, et faire toutes autres opérations qui sembleront propres à atteindre le but de la compagnie ; (*c*) Acheter, vendre, manufacturer et faire le commerce des minéraux, outillage, machinerie, instruments, articles provisions et choses capables d'être employés en rapport avec les opérations minières ou dont ont besoin les ouvriers et autres personnes employés par la compagnie ; (*d*) Construire, exécuter, entretenir, améliorer, gérer, travailler, contrôler et surveiller tous chemins, voies, ponts, réservoirs, travaux hydrauliques, usines, fabriques, entrepôts et autres travaux, et accessoires qui seront jugés propres à atteindre le but de la compagnie, et contribuer, ou prendre part à ces opérations, les aider ou subventionner ; (*e*) Acquérir et détenir des actions de compagnies d'une nature semblable, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies*, et acquérir et détenir tous les meubles et immeubles nécessaires à son industrie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE REG. N. BOXER COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 10 janvier 1908. - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Sidney Smith Boxer, manufacturier ; Reginald Nephean Boxer, importateur ; Hugh Watson, manufacturier ; et Frédérick Charles Hanson, voyageur, tous de Montréal, Qué. ; et Robert Alexander Robertson de Hamilton, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—New-Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, acheter, et vendre du papier de tenture ; (*b*) Manufacturer, acheter et vendre de la pulpe de bois, de papier de toutes sortes et espèce, des couleurs, de la colle et des bronzes ; (*c*) Prendre et acquérir par le moyen d'achat, de bail ou autrement, posséder, céder, développer et utiliser les concessions forestières, permis de coupe de bois, forces hydrauliques, privilèges, droits et intérêts s'y rattachant et y concernés, à telles conditions et pour telles considérations qui pourront être convenue ; (*d*) Acquérir et prendre à son compte toute entreprise semblable à celle de la compagnie ; (*e*) Payer pour les biens, valeurs ou droits acquis par la compagnie ou pour services rendus, par l'émission d'actions libérées de la présente compagnie. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE BRAZEAU MCLEOD BITUMINOUS COAL COMPANY,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 14 janvier 1908. - - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500 :—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Louis Durand, garde-forestier, Armand de Bernis, garde-forestier, tous deux de Millarville, province d'Alberta ; Frank Barra, prospecteur, de Lavoy, province d'Alberta ; Raymond Brutinel, minéralogiste, de la cité d'Edmonton, province d'Alberta ; Théodore L. Broët, fermier, de Peribonca, province de Québec, et J. Alphonse Métayer, avocat, de la cité de Québec, dite province de Québec,

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Armand de Bernis, Frank Barra, Raymond Brutinel et J. Alphonse Métayer.

Siège sociale :—Cité de Québec, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Explorer, acheter, vendre, louer et exploiter des terres minérales dans la Puissance du Canada, et en extraire de la houille et la manufacturer en coke ou briques pressées ; (2) Fondre et préparer pour la vente des matériaux, métaux et substances minérales de toutes espèces, y compris le pétrole et le gaz ; acheter, vendre et manufacturer des marchandises ou outillage, construire des bâtiments et ériger toutes autres constructions en rapport avec l'exploitation des mines ; (3) Construire, exploiter et gérer tout chemin, pont aqueduc, et sur la propriété de la compagnie construire des embranchements de chemins de fer pour relier les mines en exploitation ou les mines à être développées ; produire, transporter ou développer la chaleur, l'éclairage et la force motrice produite par l'eau ou tous autres moyens naturels et artificiels ou par l'électricité ; (4) Acheter, louer, vendre, acquérir toute propriété mobilière ou immobilière, droits ou privilèges que la compagnie croira utile à son commerce ; acheter, louer ou échanger tous les droits, privilèges, licence ou immunités nécessaires aux divers objets de sa constitution, obtenir le transfert de bail ou baux de mines de houilles obtenus du gouvernement ou de particuliers ; émettre des actions acquittées de son capital en compensation de propriété ou droits acquis par la compagnie ou pour services rendus ou en paiements de dettes encourues pour la compagnie. Vendre ou transporter son commerce à toute autre compagnie, le tout sujet aux règlements que pourra adopter le bureau de direction de la dite compagnie, et approuvés par les actionnaires. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'DAOUST REALTY, ' (LIMITED).

Constituée en corporation le 14 janvier 1908. - - - Capital, $100,00.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Maxime Daoust, courtier, Adrien Beaudry, avocat, Gustave Monat, agent de publicité, Joseph Charles Vien, comptable, et Wilfrid Lebrun, comptable, tous de la cité de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active le commerce actuellement fait par Maxime Daoust, comme agent d'immeubles et d'assurance à Montréal, et la totalité ou partie de l'actif et du passif du dit Maxime Daoust se rattachant à ce commerce et de les payer en deniers comptants ou en actions, ou parts de la présente compagnie ; (*b*) Faire le commerce général d'immeubles à commission ou autrement ; (*c*) Agir comme agent de compagnies d'assurances sur la vie et contre l'incendie ; (*d*) Acquérir par achat, bail ou échange, des terrains, maisons, magasins, bâtiments, droits ou privilèges et généralement toute espèce d'immeubles et en disposer par vente, bail, échange, hypothèque ou autrement et en payer l'a quisition en deniers comptants ou en actions ou obligations de la présente compagnie ou autrement ; (*e*) Diviser, subdiviser, améliorer et développer des terrains pour la vente ou autres fins . (*f*) Entreprendre et diriger moyennant commission ou autrement l'administration de propriétés, mobilières ou immobilières, et appartenant à d'autres corporations ; (*g*) Acquérir la clientèle, droits, propriété et actif de toute sorte et se charger de la totalité ou de toute partie du passif de toute personne, maison ou corporation faisant un commerce identique à celui pour lequel cette compagnie est constituée, et les payer en deniers comptants, parts, obligations ou autres valeurs de la présente corporation ou autrement ; (*h*) Détenir ou acquérir, vendre, céder, transférer, garantir ou disposer de parts du capital-actions, obligations, débentures ou créances d'autres corporations faisant un commerce identique, et exercer tous les droits et privilèges de propriétaire y compris le droit de vote, subordonnément aux dispositions de l'article 44 du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada ; (*i*) Vendre ou autrement disposer des droits et de la propriété de la présente compagnie, comme industrie active ou autrement, et en recevoir paiement en deniers comptants ou en parts du capital-actions, obligations ou débentures émises par d'autres corporations avec tous les droits et privilèges de propriétaire, y compris le droit de vote. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 16 janvier 1908 à la compagnie dite

'THE COPP-CLARK COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $200,000 à $300,000, par addition de 1,000 actions de $100 à son capital actuel.

'THE CANADIAN RESORT AND DEVELOPMENT COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 21 janvier 1908. - - - Capital, $49,000.

Montant des actions, 980 —Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—George Isaac Goddard, gérant d'assurance, Harry Kingdon Martin, agent de manufacturiers, Charles Neville, agent d'immeubles, Arnold Wainwright, avocat et Darley Burley Smith, commis, tous de la cité de Montréal. Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—George Isaac Goddard, Darley Burley Smith et Arnold Wainwright.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir, prendre à son nom et continuer comme industrie active, le commerce aujourd'hui fait à Montréal et ailleurs par Charles Neville, comme agent d'immeubles, sous le nom de " Laurentian Land Company " et la

payer au moyen d'actions acquittées de la compagnie ou autrement ; (*b*) Acquérir par achat ou autrement et détenir des terrains et tous droits et intérêts en iceux, les arpenter, nettoyer, bâtir, développer, cultiver, établir ou autrement les améliorer et utiliser, les hypothéquer, louer, vendre ou autrement en disposer, et généralement faire les opérations d'une compagnie de terres et d'amélioration ; (*c*) Développer utiliser, vendre ou autrement disposer de l'huile, du gaz et des minéraux dans ou sur les terres acquises par la compagnie, et faire des opérations minières en général ; (*d*) Acquérir, détenir, utiliser et vendre, ou autrement disposer de lots de grèves et de droits de pêche et autres privilèges riverains ; (*e*) Subdiviser les terres acquises par la compagnie en lots à bâtir, ou autrement, et généralement disposer des terres en lots, rues, ruelles et emplacements pour résidences ou autrement et y construire et entretenir tous les travaux d'aqueducs, d'égouts et de drainage nécessaires ; (*f*) Agi en qualité d'agent pour toute personne, maison ou corporation pour l'achat ou la vente de terres et autres propriétés aux conditions que la compagnie approuvera ; (*g*) Emettre des actions acquittées de la compagnie en paiement complet ou partiel de toute propriété, droits, privilèges ou immunités acquises par la compagnie ou pour services rendus à la compagnie ; (*h*) Faire toutes autres choses nécessaires convenables ou à propos pour l'accomplissement des fins plus haut énumérées. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'DOMINION CHEMICAL COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 21 janvier 1908. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Norton J. Lyster, manufacturier, Benton R. Lyster, manufacturier, tous deux de Whitefield, Etat du New Hampshire, l'un des Etats-Unis d'Amérique ; Charles Walter Cate, avocat, Edward B. Worthington, notaire public, William Farwell, président de banque, Louise L. D. Morey, femme mariée, James S. Mitchell, marchand, tous cinq de la cité de Sherbrooke, province de Québec ; Arthur R. Brooks, agent de manufacture, de Wilder, état de Vermont, l'un des Etats-Unis d'Amérique ; Edward C. Leach, avocat, Thomas F. Clifford, avocat, Frank Proctor, caissier de banque, James Aiken, capitaliste, Frederick Aiken, capitaliste, John P. Proctor, trésorier de corporation, Alexander A. Beaton, médecin, Willard E. Everett, surintendant de manufacture, Frederick H. Daniell, surintendant de manufacture, Eugène W. Leach, avocat, Albert B. Day, surintendant de manufacture, William W. Edwards, surintendant de manufacture, Agnes A. Leach, ménagère, Jennie S. Decker, dame, Thomas A. Taylor, cultivateur, tous de la cité de Franklin, état du New-Hampshire, l'un des Etats Unis d'Amérique ; Benjamin T. Way, agent d'assurance, Howard S. Thompson, contremaître de manufacture, John C. Littlefield. manufacturier, tous trois de la cité de Manchester, état de New-Hampshire, l'un des Etats-Unis d'Amérique ; Frank A. Stark, manufacturier, et Henry H. Stark, manufacturier, tous deux de Goffstown, état de New-Hampshire, l'un des Etats-Unis d'Amérique.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Morton J. Lyster, Benton R. Lyster, Charles Walter Cate, Edward B. Worthington et Benjamin T. Way.

Siège social :—Cité de Sherbrooke, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie de la distillation du bois, et manufacturer et faire le commerce de ses produits et sous-produits, soit chimiques, soit pharmaceutiques, et manufacturer, vendre et céder des marchandises, objets et produits se rattachant à la dite industrie, qui peuvent être manufacturés, vendus et cédés

aux fins ci-dessus ; (2) Acquérir le matériel, le commerce, les droits, franchises et la clientèle de la Northern Chemical Works, et de toute autre personne, société, compagnie ou corporation exerçant toute industrie semblable à celle que la compagnie est autorisée à exercer, et prendre la responsabilité, en tout ou en partie, des dettes de la dite Northern Chemical Works, et d'aucune autre personne, société, compagnie ou corporation et les payer en deniers, actions, obligations, débentures ou autres valeurs de la compagnie ou autrement ; (3) Acquérir, posséder, développer et exploiter des pouvoirs hydrauliques, des outillages à vapeur, à gaz ou électriques, pour produire et accumuler la force électrique et électro-motrice, ou autre agent semblable, pour la production de la lumière, de la chaleur ou de la force pour les fins de la compagnie ; (4) Demander, acquérir, employer, louer et céder toutes marques de commerce, noms de commerce, brevets, droits de brevet, inventions, perfectionnements et procédés sous enregistrement, et toute autre propriété ou droits qui peuvent être jugés utiles à l'industrie de la compagnie ; (5) Acquérir par achat, bail ou autrement et détenir, prendre, transférer, hypothéquer, engager, vendre, ré-émettre ou autrement céder, avec ou sans garantie, les actions du capital, obligations, débentures ou autres preuves de dettes créées par toutes autres personnes ou compagnies engagées dans une semblable industrie, et tant qu'elle les détiendra, exercer tous les droits et privilèges d'un propriétaire, y compris le droit de voter en vertu de ces actions ; (6) Entrer en société, ou faire tout arrangement pour le partage des bénéfices, avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée, ou sur le point d'exercer ou de s'engager dans toute industrie ou transaction que cette compagnie est autorisée à exercer ; (7) Développer, ou aider à développer et devenir actionnaire dans toute compagnie auxiliaire, alliée ou autre, exerçant, ou ayant pour but d'exercer une industrie semblable à celle de cette compagnie ; (8) Faire, répartir et émettre en paiement ou échange, partiellement ou complètement, de toute industrie, achalandage, privilège, entreprise, propriété mobilière ou immobilière, droits, brevets, marques de commerce, permis, privilèges, contrats, services, parts, actions, obligations ou autre propriété que la compagnie pourra, en tout ou en partie, acheter, prendre à bail ou autrement acquérir, ou en considération de toute fusion, ou autre arrangement pour les fins de la compagnie, des obligations ou débentures de la compagnie, et des actions ordinaires ou privilégiées du capital-actions de la compagnie comme actions acquittées et non cotisables ; (9) Vendre ou céder de la propriété, entreprise et affaires de la compagnie, en totalité ou en partie, pour la compensation que la compagnie jugera convenable, et en particulier pour des actions, obligations, débentures ou autres valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de cette compagnie et partager entre les actionnaires sous forme de dividende, tous deniers, actions, obligations ou valeurs ainsi reçues, et distribuer toute propriété de la compagnie ; (10) Appliquer ses fonds de surplus au rachat de ses actions privilégiées, obligations, débentures ou autres valeurs ; (11) Emettre des obligations au montant de cinquante mille dollars ($50,000) les dites obligations pouvant être des obligations, débentures, ou des obligations hypothécaires, garanties par hypothèque ou gage sur la totalité ou sur une partie des biens mobiliers ou immobiliers de la compagnie pour la durée et à tel taux qui pourront être établis par la compagnie ou le bureau de direction. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE GEORGE BELANGER COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 21 janvier 1908. - - - - Capital, $45,000.

Nombre des actions, 450.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—David Demers marchand, de Laprairie, province de Québec ; Pierre Léon Gaboury, bourgeois, de Ste-Elizabeth, province de Québec ; Télesphore Bédard, manufacturier, de L'Assomption, province de Québec ; George Bélanger, marchand, Flavien Basilières, comptable, J. A. Daoust, expéditeur, tous trois de Montréal, province de Québec, et S. Vessot, manufacturier, de Joliette, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire, manufacturer, réparer, altérer, acheter, vendre, échanger, importer, exporter, emmagasiner, louer, sous-louer, et céder généralement en qualité de principaux ou agents pour d'autres, toutes sortes d'instruments aratoires, wagons, traîneaux, véhicules de toutes sortes, outillages, machinerie, ferronnerie, machines à coudières, vanneuses, ajustages, harnais, articles en bois, meubles, et toutes marchandises en général ; (*b*) Agir comme marchands à commission et agents de fabricants pour des objets, articles et marchandises que la compagnie est autorisée à vendre ; (*c*) Demander, acheter, acquérir et utiliser tout droit exclusif, brevet, droit de brevet, permis, concessions ou privilèges se rattachant au commerce de la compagnie, et tous permis de s'en servir et de les faire valoir, et vendre ou louer tout brevet ou droits de brevet, permis, concessions ou privilèges acquis pour la compagnie, ou tout droit de vendre, utiliser ou fabriquer en vertu de ses brevets et permis ; (*d*) Acquérir par achat, bail, échange ou autrement des terres et immeubles ou tout intérêt en iceux, en tant qu'ils peuvent être nécessaires ou utiles aux fins de la compagnie et les hypothéquer ; (*e*) Eriger, acheter, vendre, exploiter ou louer toute usine et toutes stations pour faire, produire, accumuler et emmagasiner du courant électrique nécessaire aux fins de la compagnie uniquement, et acheter et autrement acquérir toute machinerie requise à cette fin ; (*f*) Acheter des biens de toute personne ou compagnie engagée dans une industrie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, et se fusionner avec cette dite personne ou compagnie, émettre des actions ou débentures et faire tout ce qui sera nécessaire pour atteindre le but susdit, et exercer tous les pouvoirs nécessaires à cet objet ; (*g*) Payer pour toute la propriété ci-dessus mentionnée, et pour services rendus sous ce rapport au moyen d'actions acquittées et non cotisables de la compagnie ; (*h*) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active le commerce aujourd'hui exercé en la cité de Montréal et ailleurs par George Bélanger, marchand et agent de fabricants, de Montréal, Pierre Léon Gaboury de Ste-Elizabeth, district de Joliette, bourgeois, et Demers et McGee de Laprairie, marchands, faisant affaires en société comme marchands de voitures, instruments aratoires, machines à coudre, et autres articles sous la raison social de "Geo. Bélanger & Co.," tous les livres et dettes des propriétaires de ce commerce s'y rattachant, et les payer en actions acquittées de la compagnie ou autrement ; (*i*) Faire tous actes et exercer tous pouvoirs et faire tout commerce se rattachant à l'xécution des objets pour lesquels la compagnie est constituée, ou nécessaires pour permrtsre à la compagnie d'exécuter avantageusement son entreprise. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE WHITWORTH COMPANY' (LIMITED).

Constiuée en corporation le 21 janvier 1908. - - - - Capital, $20,000

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Alexander Lochore Wentworth, agent de manufacturiers, d'Edmonton, province d'Alberta ; Howard Murray, trésorier, Westmount, province de Québec ; Julian Cleveland Smith, ingénieur, John Abbet Walls, ingénieur, et Walter George Mitchell, avocat, tous trois de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire par tout le Canada et ailleurs les opérations d'agents de manufacturiers et d'agents à commission, et généralement agir en qualité de représentants de maisons canadiennes et autres, et faire toutes choses se rattachant à ce commerce ; (*b*) Acheter, détenir, développer, vendre, louer, engager, hypothéquer, échanger, améliorer, et autrement aliéner des immeubles et des propriétés immobilières, ou tout intérêt et droit en iceux, et toutes autres propriétés ; (*c*) Acheter et prendre à son nom l'industrie aujourd'hui exercée par la raison sociale de " Whitworth & Company " en la cité d'Edmonton, province d'Alberta, et son actif et sa clientèle, et la payer en deniers comptants ou en obligations ou actions acquittées de la présente compagnie ; (*d*) Acheter et acquérir toute industrie d'une nature semblable à celle de la présente compagnie, et la payer en deniers comptants ou en obligations ou actions acquittées de la présente compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE BENALLACK LITHOGRAPHING & PRINTING COMPANY' (LIMITED)

Constituée en corporation le 22 janvier 1908. - – – – Capital, 400,000

Nombre des actions, 4,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William J. Benallack, imprimeur, Archibald Dickson Anderson, imprimeur, tous deux de la ville de Westmount, province de Québec, Thomas Allan, imprimeur, de la ville de Lachine, province de Québec ; William de M. Marler, notaire, et Allan R. Oughtred, avocat, tous deux de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—William J. Benallack, Thomas Allan et Archibald Dickson Anderson.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer par tout le Canada dans toutes ses branches l'industrie de l'imprimerie, la lithographie, la gravure, la photo-gravure, la publication, l'impression en taille douce et en relief et la reliure ; (*b*) Faire le commerce de la fabrication de la papeterie ; (*c*) Fabriquer du papier et du carton de toutes sortes ; (*d*) Acquérir par achat ou autrement la totalité ou une partie de l'entreprise, des affaires et de la clientèle du commerce aujourd'hui fait par William J. Benallack, Thomas A. Allan et Archibald Dickson Anderson, en société, sous la raison sociale de " Benallack Lithographing and Engraving Company " ou de toute autre compagnie, et leur clientèle ; (*e*) Répartir et émettre des obligations et débentures de la compagnie ou des actions ordinaires ou privilégiées du capital de la compagnie comme actions acquittées et non cotisables, en paiement ou en échange ou compensation du commerce aujourd'ui fait sous la raison sociale de " Benallack Lithographing and Engraving Company " ou pour tout autre commerce, clientèle, entreprise, biens, propriété mobilière ou immobilière, droits, permis, privilèges, contrats ou choses que ce soit, qui peuvent être achetés ou autrement acquis par la

compagnie, pour services rendus à la compagnie, pourvu que le commerce à acheter et acquérir soit relié aux objets énoncés aux paragraphes *a*, *b*, *c* et *d*, ; (*f*) Conclure des arrangements concernant le partage des profits, les risques communs, les concessions réciproques, ou autre arrangement d'une semblable nature, avec d'autres personnes ou compagnies exerçant une semblable industrie ; (*g*) Prendre des actions dans les compagnies de cette nature ; (*h*) Vendre et céder l'entreprise de la compagnie pour la compensation qui sera jugée suffisante, y compris des actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE BRAYLEY DRUG COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 22 janvier 1908. - - - - Capital, $75,000.

Nombre des actions 7,500.—Montant de l'action, $10.

Membres de la corporation :—J. Howard Richards, marchand, de Boiestown, N.-B. ; Herbert H. Gunter, marchand de Fredericton, N. B. ; John W. Budd, voyageur, de Halifax, N.-E. ; Charles E. Farrand, voyageur, de St-Jean, N. B. ; Otto Hildebrand, marchand, de Doaktown, N.-B. ; et William J. Kent, marchand, de Bathurst, N.-B.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—J. Howard Richards, Herbert H. Gunter, John W. Budd et Charles E. Farrand.

Siège social :—Cité de St-Jean, N.-B.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer en Canada et ailleurs l'industrie de manufacturer et vendre aux pharmaciens les préparations médicinales connues sous le nom de "Brayley" consistant en amers d'herbes du Dr Wilson, Pilulles du Dr Wilson, baume de cerise pulmonaire du Dr Wilson, soulagement de crampes et douleurs du Dr Wilson, huile magnétique française, liniment d'huile d'éturgeon, bonbons infaillibles pour les vers, de Wilson, pilulles de Wilson pour le mal de reins, cordial de strong pour l'été, teintures turques, et autres préparations médicinales et industries se rattachant ou en rapport avec les précédents ; (*b*) Exercer l'industrie de pharmaciens en gros par tout le Canada, et dans toutes ses branches ; (*c*) Acquérir par bail, achat, don, échange ou autrement, posséder, vendre des brevets, droits d'auteurs, recettes, biens, meubles et immeubles, clientèle, droits, privilèges, contrats et valeurs de toute sorte se rattachant aux approvisionnements de droguistes et de pharmaciens et utiles pour l'entreprise de la compagnie, aux conditions qui seront censées convenables, de toute personne, société ou corporation, soit comme entreprise active ou autrement, et les payer en deniers, partie en deniers, en actions, pleinement ou partiellement acquittées et non-cotisables, en obligations ou autres valeurs de la compagnie, ou autrement, ainsi qu'il sera convenu ; les vendre ou autrement céder le tout ou partie d'icelles ; (*d*) Exercer l'industrie d'acheter et de vendre en gros des drogues, médecines, produits chimiques, préparations médicinales et chimiques et toutes sortes d'objets divers de pharmaciens, des peintures, huiles et vernis et autres marchandises, articles et effets manufacturés et non-manufacturés et la fabrique et composition de médecines brevetées, toutes les préparations et descriptions de préparations médicinales et chimiques et autres marchandises et faire et transiger des transactions et affaires mercantiles en général ; (*e*) Exercer toute autre industrie semblable soit de manufacturer, vendre ou autrement, susceptible d'être convenablement exercée en rapport avec l'entreprise de la compagnie ou qui peut s'y rattacher ; (*f*) Exercer l'industrie de marchand, agent général et a

commission ; (*g*) Employer les fonds de la compagnie à acheter d'autres sociétés faisant des affaires identiques et payer le capital ainsi acquis par l'émission d'actions pleinement ou partiellement acquittées et non cotisables ; vendre, posséder et émettre de nouveau et en agir autrement à l'égard des actions ainsi acquises, sujet toujours à l'article 44 de la *Loi des compagnies ;* (*h*) Entrer en arrangements pour la fusion des intérêts ou la partage des profits avec toute personne, corporation ou compagnie faisant ou devant faire des opérations ou transactions que la présente compagnie est autorisée à faire ou à transiger, le tout sujet aux dispositions de la *Loi des compagnies ;* (*i*) Prendre, acquérir et posséder des garanties de toute sorte et espèce, mobilières ou immobilières, pour les dettes, engagements ou obligations encouru envers la compagnie ou devant être encourus pour ses fins et objets, les acquitter ou en disposer ; (*j*) Distribuer les biens de la compagnie, sujet à l'approbation des actionnaires ; (*k*) Vendre ou céder les biens, valeurs, opérations et entreprises de la compagnie, en totalité ou en partie, pour telle considération qu'elle jugera convenable, et en particulier pour des actions, obligations, débentures ou autres garanties d'autres compagnies ayant des objets indentiques aux siens, et partager parmi les actionnaires, sous forme de dividende, les deniers, actions, obligations ou garanties ainsi reçus ; (*l*) Faire des avances aux clients et autres personnes ayant des rapports avec la compagnie, garantir l'exécution des contrats par les dites personnes, placer le surplus des fonds de la compagnie dans le rachat de ses propres actions, obligations ou débentures, de telle manière qu'il sera décidé de temps en temps ; (*m*) Accepter le paiement de toute dette due à la compagnie ou d'ouvrage fait par elle en actions, obligations, débentures, ou valeurs d'autres compagnies ; (*n*) Tenir des assemblées des actionnaires ailleurs, en Canada, qu'au bureau principal de la compagnie ; (*o*) Acquérir par bail, achat, don, échange, ou autrement posséder, développer, vendre, hypothéquer ou autrement céder des terres en franc-allen ou à bail et d'autres biens mobiliers et immobiliers, des droits, franchises, servitudes et privilèges qui peuvent être jugés utiles pour les besoins de la compagnie ; (*p*) Faire toutes autres chose qui se rattachent à l'obtention des susdits objets. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE TERRANO FLOORING COMPANY OF CANADA' (LIMITED).

Constituée en corporation le 22 janvier 1908. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Harry Estridge Bellairs Smith, gérant, Kirkman Finlay Lockhart, gérant, William Langley Bond, avocat, John Joseph Meagher, avocat, et James Edouard Conlin, avocat, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Harry Estridge Bellairs Smith, Kirkman Finlay Lockhart et William Langley Bond.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer, produire, acheter, vendre et céder toutes sortes de matériaux de parqueterie et de planchéiage ; (2) Demander, acheter, louer, ou autrement acquérir des brevets d'invention, droits de brevet, marques de commerce, raisons commerciales, agences ou autres droits, privilèges ou concessions se rattachant aux objets susdits, ou aucun d'eux, et les payer, ainsi que les services rendus à la compagnie, en totalité ou en partie, au moyen d'actions acquittées de la compagnie, ou autrement ; (3) Faire les opérations d'entrepreneurs en général et surtout entreprendre et exécuter des travaux de construction dans lesquels entrent les produits de la compagnie ; (4) Acquérir l'actif, les entreprises, propriétés,

privilèges, immunités, contrats, ou droits de toute personne ou compagnie engagée dans une industrie identique à celle de la présente compagnie, et les payer au moyen d'actions acquittées et non cotisables du capital de la compagnie, à volonté. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 23 janvier 1908, à la compagnie dite.

'THE GILBERT BROTHERS ENGINEERING COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de diminuer le capital de la dite compagnie de $60,000 à $6,000, telle diminution de capital devant consister en 60 actions de $100.

'THE KOOTENAY VALLEY FRUIT LANDS COMPANY' (LIMITED).

(Autrefois constituée en vertu des lois de Manitoba).

Constituée en corporation le 24 janvier 1908. - - - - Capital, $60,000

Nombre des actions, 60.—Montant de l'action, $1,000.

Agent ou Gérant en Canada :—Israel Benneto, 619 Bloc McIntyre, Winnipeg, Man.

Siège social :—Cité de Winnipeg, Man.

Objets de la compagnie :—(1) Acquérir et posséder des terres par achat, octroi, bail, échange ou autrement pour des deniers, ou partie pour des deniers et partie à crédit, ou autrement, ou pour des actions de la compagnie au pair, ou à prime ou escompte, avec le droit de les hypothéquer, ou les garantir sur d'autres terres ou autre garantie, avec ou sans contrat pour garantir le paiement de la balance du prix d'achat ; les vendre au comptant ou à crédit, ou partie au comptant et partie à crédit ; les louer, échanger, octroyer ou en disposer autrement ; y faire des constructions, les cultiver ou les améliorer ; prendre des hypothèques ou autres garanties sur ces propriétés pour le prix d'achat ou partie d'icelui, à tel taux d'intérêt qui sera convenu, avec pouvoir de retenir une garantie pour le prix d'achat ou partie d'icelui sur les terres vendues ou autrement cédées ; vendre, transporter, mortgager, hypothéquer ou engager les dites hypothèques ou garanties ou les valeurs de la compagnie, sauf, conditions, avec ou sans contrats pour la garantie des fonds avancés et à tel taux d'intérêt qui pourra être convenu ; avancer des fonds aux personnes faisant affaires avec la compagnie, prendre et posséder des immeubles ou autres biens ou garanties comme sureté pour le paiement des terres et dettes dues ou devenant dues à la dite compagnie ; acheter des immeubles à toute vente faite en vertu ou en raison de prêt, dette ou hypothèque fait à la dite compagnie ou possédé par elle ; unir ou fusionner, en totalité ou en partie, les affaires de la compagnie avec celles d'autres compagnies, acheter l'entreprise d'autres compagnies, corporations, sociétés ou personnes engagées dans de semblables opérations ; acquérir, posséder et céder des actions du capital d'autres compagnies ou corporations faisant des affaires identiques ; et employer ses fonds à l'achat des dites actions, sauf les dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; faire et exercer toute autre industrie qu'il sera jugé désirable à la compagnie d'exercer en rapport avec son entreprise, mais se rattachant strictement aux opérations principales pour lesquelles elle est constituée. (2) Acquérir par achat, bail ou autrement du bois de construction, des concessions forestières, des permis et concessions de couper, préparer et céder les produits du bois ; construire des radeaux, des estacades, et faire les travaux qui peuvent être nécessaires pour amener les billots

ou le bois de construction par les cours d'eau ou ruisseaux ; acheter et vendre du bois en grume et bois de construction, ainsi que les produits du bois de toutes sortes, et faire du commerce général de bois. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'THE CANADIAN PACKING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 25 janvier 1908. - - - - Capital, $599,000.

Nombre des actions, 5,990.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Francis Edward Barnes, marchand ; et William Howard Denham Barnes, marchand ; tous deux de Southwark, Angl. ; Ejnar Rechnitzer, marchand ; Alma L. Ginge, veuve ; et Maxwell David Fraser, bourgeois, tous de London, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Francis Edward Barnes, William Howard Denham Barnes, et Ejnar Rechnitzer.

Siège social :—Cité de London, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter ou acquérir comme entreprise active les opérations actuellement exercées par la compagnie dite *The Canadian Packing Company* dans la cité de London, Ontario, dans le township de London, et à Port Huron, Michigan, ainsi que les terrains, le matériel, les machines, le fonds de commerce, les biens, les valeurs, la clientèle et les effets s'y rattachant, et exercer la dite industrie ; (*b*) Acquérir par l'achat ou autrement, construire et diriger des abattoirs ou boucheries ; abattre toutes sortes d'animaux ; manufacturer et vendre en gros et en détail le porc, lard fumé, jambons et toutes espèces de viandes ; manufacturer, et vendre tous les produits de porcs ou autres animaux, vendre et faire le commerce d'engrais, graisse, suif et autres matières provenant des dits animaux ; acquérir et conduire des cours à bestiaux ; acheter, vendre, importer et exporter dans, et de la Puissance du Canada, des bestiaux, moutons, cochons et autres animaux ; acquérir par achat ou autrement et conduire des faires pour l'achat et la vente des bestiaux, moutons, cochons et autres animaux vivants ; acheter, vendre, recevoir pour vente à commission ou autrement ; faire le commerce de grain, fleur, beurre, fromage, œufs, volailles et provisions de toutes sortes ; mettre en conserve et vendre des viandes conservées de toute espèce ; acquérir de personnes ou corporations les droits et privilèges pour tous les objets ci-dessus et pour les fins qui peuvent se rattacher ou se rapporter aux objets ci-dessus. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'LA CAISSE DE PETITE ECONOMIE DE CHICOUTIMI' CHICOUTIMI PENNY BANK

(En vertu du Ch. 31, S. R. C., 1906.)

Constituée en corporation le 29 janvier 1908.

Membres de la corporation :—Le Très Révérend Michel Thomas Labrecque, évêque de Chicoutimi ; l'abbé Eugène Lapointe, supérieur du Séminaire de Chicoutimi ; Raymond Hudon dit Beaulieu et Elzéar Boivin, marchand ; George St-Pierre, notaire ; Joseph E. Cloutier, agent ; François Xavier Gosselin, protonotaire de la Cour Supérieure du District de Chicoutimi, et Julien Edouard Alfred Dubuc, manufacturier, tous de Chicoutimi, Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Très Révd. Michel Thomas Labrecque, abbé Eugène Lapointe, Raymond Hudon, dit Beaulieu, Elzéar Boivin, George St-Pierre, Joseph E. Cloutier, François-Xavier Gosselin, et Julien Edouard Alfred Dubuc.

Siège social :—Ville de Chicoutimi.

'LA COMPAGNIE C. H. CATELLI' (LIMITÉE).
'THE C. H. CATELLI CO.,' (LIMITED).

Constituée en corporation le 30 janvier 1908. - - - - Capital, $250,000

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—C. H. Catelli, manufacturier, Philippe Durocher, avocat, H. Laporte, marchand, Tancrède Bienvenu, gérant général, et Alfred St-Cyr, agent d'assurance, tous de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active l'industrie présentement exercée à Montréal et ailleurs sous le nom de C. H. Catelli ainsi que la totalité ou une partie de l'actif du propriétaire de cette industrie ; (2) Exercer l'industrie de manufacturiers et de marchands de produits alimentaires dans toutes ses branches, manufacturer, importer et exporter, acheter et vendre des produits alimentaires, spécialement des pâtes alimentaires et la matière première et les produits qui en dérivent ; construire, acheter, louer, posséder et gérer des moulins à farine, élévateurs, manufactures et autres matériels et appareils s'y rapportant. Exercer l'industrie de marchands de provisions et marchandises de toutes sortes en tant qu'il peut être nécessaire aux fins de l'industrie de la compagnie ; (3) Produire et accumuler de l'électricité et de la force motrice électrique ou autre agent semblable ou autrement pour son propre usage et vendre et céder tout excédent de force dont la compagnie n'a pas besoin ; (4) Acquérir des terrains et bâtisses, biens, entreprises, propriétés, privilèges, franchises, contrats ou droits de toute personne ou compagnie exerçant des opérations que cette compagnie est autorisée à exercer ou s'y rapportant directement, et acheter et vendre des parts, actions, obligations, débentures et autres valeurs de toutes sortes de toute compagnie ou corporation exerçant une industrie semblable à celle que cette compagnie est autorisée à exercer ; émettre des actions acquittées en paiement du fonds de commerce, clientèle et biens généralement de l'industrie maintenant exercée par C. H. Catelli, marchand et manufacturier de pâtes alimentaires et en paiement de tous terrains, bâtisses, biens, entreprises, propriétés, franchises, contrats ou droits dont cette compagnie peut avoir besoin, et généralement faire toutes choses qui peuvent appartenir ou se rapporter ou faciliter les objets pour lesquels cette compagnie est formée. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE STANDARD FOUNDRY AND MANUFACTURING COMPANY'
(LIMITED).

Constituée en corporation le 31 janvier 1908. - - - - Capital, $95,000.

Nombre des actions, 950.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Michel Ameye, manufacturier, Marcel Baartmans, bourgeois, Victor Martineau, avocat, Arthur Jodoin, avocat, et Jean-Baptiste Bissonnette, avocat tous de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Ville de Longueuil, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter, vendre et faire le commerce du fer et minerai de fer, acier, plomb et autres produits semblables ou de même affinité ; les manufacturer, les préparer pour le marché et les vendre ainsi que tous articles ou produits dans la fabrication ou la composition desquels le métal est un agent ; (*b*) Acheter, vendre des articles manufacturés de toutes sortes et agir comme agents et représentants de manufacturiers pour la vente de leurs produits par tout le Canada ; (*c*) Exercer l'industrie d'ingénieurs mécaniciens et vendeurs et manufacturiers de matériaux, machines, machinerie, fabricants d'outils, fondeurs en fer et en cuivre, forgerons, modeleurs, ouvriers en métaux, fabricants de chaudières, machinistes, convertisseurs de fer et d'acier, ingénieurs, métallurgistes, électriciens, ingénieurs civils, ingénieurs hydrauliques ; et acheter, vendre et réparer, altérer, louer et vendre des machineries, instruments et matériel roulant et ferronnerie de toutes sortes ; construire et réparer pour d'autres personnes des usines à gaz ou électriques ; (*d*) Manufacturer des bornes-fontaines, soupapes et autres accessoires employés en rapport avec les tuyaux de fer et d'acier, construire pour d'autres, des outillages à gaz, électriques pneumatiques et hydrauliques ; (*e*) Acheter ou autrement acquérir de tout individu toute industrie se rattachant aux objets de la compagnie et toutes propriétés, privilèges, droits, contrats et engagements s'y rapportant, et particulièrement acquérir la totalité ou une partie de l'industrie maintenant exercée sous le nom et raison sociale de "The Standard Foundry Company," et tout ou partie de la clientèle, fonds de commerce, biens et propriétés mobilières ou immobilières s'y rapportant et sujets aux obligations, s'il en est, les concernant ; (*f*) Construire ou aider et subventionner le maintien et l'amélioration de chemins, maisons et usines de toutes sortes nécessaires ou convenables aux fins de la compagnie ; (*g*) Demander, obtenir, acheter ou autrement acquérir tout brevet ou brevets d'invention, marques de commerce, formules, procédés secrets, noms de commerce et marques distinctives pour ou en aucune façon se rapportant à l'industrie de la compagnie mentionnée ci-dessus, et les vendre, louer et céder, ainsi que le droit de les vendre, en disposer ou les manufacturer respectivement sous le nom de The Standard Foundry and Manufacturing Company, Limited ; (*h*) Rénumérer toute personne ou compagnie pour services rendus ou à rendre en plaçant toutes actions du capital actions de la compagnie, ou en rapport avec l'incorporation, la formation, l'organisation ou la promotion de la compagnie ou la conduite de ses affaires ; (*i*) Conclure des arrangements pour le partage des profits ou la fusion des intérêts avec toute personne ou compagnie exerçant, engagée ou sur le point d'exercer ou de s'engager dans toute industrie ou transaction que cette compagnie est autorisée à exercer, et faire ou autrement acquérir des actions ou valeurs de toute compagnie et les vendre, détenir et ré-émettre avec ou sans garantie ou autrement en disposer ; (*j*) Faire toutes autres choses qui pourraient être nécessaires ou utiles pour atteindre les fins ci-dessus énumérées. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE MUTUAL AID ASSOCIATION OF CANADA' (LIMITED).

Constituée en corporation le 4 février 1908. - - - - - Capital, $49,000.

Nombre des actions, 1960.—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—Joseph Frédéric Lacasse, capitaliste, Laurent Justinien Marchand, manufacturier, J. Hercule Constantin, marchand, Arthur E. Ecrement, notaire public, et Joseph Arthur Major, entrepreneur, tous de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer et vendre des préparations médicinales, et généralement exercer le commerce de manufacturiers, acheteurs et vendeurs de toutes sortes de médicaments et de préparations médicinales et drogues ; (2) Faire le commerce de chimistes, droguistes, pharmaciens, et de commerçants, importateurs et manufacturiers de préparations pharmaceutiques et médicinales ; (3) Publier des cartes d'identification ; (4) Acquérir et entreprendre la totalité ou une partie des affaires, de la propriété et des engagements de toute personne ou compagnie engagée dans une industrie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, ou en possession de propriété convenable aux fins de la présente compagnie ; (5) Prendre ou autrement acquérir, et détenir des actions de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie, ou engagée dans une industrie de nature à pouvoir être avantageuse à la présente compagnie ; (6) Emprunter ou prélever ou garantir le paiement de deniers en la manière que la compagnie jugera bon, et surtout au moyen de débentures ou d'actions-débentures, perpétuelles ou non, chargées sur la totalité ou sur partie de la propriété de la compagnie actuelle ou future, y compris son capital non versé, et de racheter ou liquider toutes telles valeurs ; (7) Faire toutes autres choses se rattachant aux objets susdits ; (8) Se fusionner avec toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie ; (9) Vendre ou céder l'entreprise de la compagnie pour la compensation que la compagnie jugera convenable, et surtout pour des parts, débentures ou valeurs de toute autre compagnie engagée dans une semblable entreprise ; (10) Avoir le privilège de payer pour services rendus en actions acquittées et non cotisables ; (11) Accepter en paiement de parts de la compagnie toute propriété mobilière et immobilière, des deniers comptants, obligations, débentures ou actions de toute autre compagnie, selon que le décideront les directeurs ; (12) Augmenter ou diminuer le nombre de ses directeurs ; (13) Avoir le privilège de tenir des assemblées de ses directeurs en dehors de la province de Québec. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE GALLIMARD SIMPLEX TURBINE COMPANY' (LIMITED).

'LA COMPAGNIE DE LA TURBINE SIMPLEX GALLIMARD' (LIMITÉE).

Constituée en corporation le 5 février 1908. - - - - Capital, $250,000

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Paul Gallimard, ingénieur civil, Jean-Baptiste Monier, journaliste, Edouard Leclerc, manufacturier, Eugène H. Godin, avocat, et André J. H. St-Denis, notaire public, tous de la cité de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres denommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acquérir par achat, bail ou autrement, certains brevets, et droits de brevet et brevets d'invention garantis sous le N° 96618 au Bureau des

Brevets dans le ministère de l'Agriculture pour le Canada, à Ottawa, et possédés par M. Paul Gallimard, un des requérants, pour une invention désignée la Turbine Simplex, et tous brevets ou droits de brevet et brevets d'invention qui seront obtenus plus tard couvrant ces inventions ou tous perfectionnements ou additions à ces inventions; (2) Manufacturer, utiliser, et généralement céder des inventions produites en vertu de ces brevets ou brevets d'invention; (3) Utiliser, exploiter et développer des inventions pour produire et accumuler des forces hydrauliques pour toutes fins et intentions; (4) Soumissionner et entreprendre et exécuter tous travaux publics, manufacture ou industrie dans lesquels ces inventions peuvent être utilisées pour produire de la force motrice; (5) Céder ces brevets ou brevets d'invention en tout ou en partie, et le droit de manufacturer, utiliser, exploiter et céder généralement les inventions produites en vertu de ces brevets par la vente ou moyennant un droit régalien, et en la manière qui sera jugée à propos; (6) Acquérir par achat ou autrement, et aussi utiliser et céder des brevets, droits de brevet, brevets d'invention, dessins de fabrique, marques de commerce, et manufacturer, utiliser, exploiter et généralement faire le commerce d'inventions produites en vertu de ces brevets; (7) Manufacturer, louer, et céder des machineries et des inventions mécaniques de toutes sortes; (8) Manufacturer et vendre des articles de métal, des outils et instruments, et de la ferronnerie en général; (9) Aider au développement et à l'organisation de toute compagnie subsidiaire à tout endroit au Canada ou ailleurs dans le but d'exercer une industrie identique aux opérations de la présente compagnie, ou s'y rattachant; (10) Acheter ou autrement acquérir la propriété mobilière ou immobilière dont la compagnie peut avoir besoin, ou qu'elle jugera utile à son industrie et à ses opérations, et hypothéquer, engager, vendre ou autrement aliéner ou céder la totalité ou une partie de telle propriété aux conditions jugées convenables; (11) Acquérir, par achat, bail ou autrement, la propriété ou l'usage des rivières, ruisseaux, lits de rivière ou rives, selon que la chose sera jugée utile aux fins de la compagnie, et conformément aux lois du Dominion ou de la province; (12) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, ou de la fusion des intérêts, avec toute personne ou corporation exerçant ou engagée dans une industrie ou transaction que la présente compagnie est autorisée à exercer ou de conduire; (13) Se fusionner avec toute autre compagnie dont les fins sont semblables à celles de la présente compagnie, et vendre ou autrement céder l'entreprise ou une partie d'icelle pour la compensation que la compagnie jugera bon; (14) Souscrire et prendre des actions ou des parts dans toute autre compagnie développée par la présente compagnie ou dont les objets sont semblables à ceux de la présente compagnie; (15) Emettre et répartir, comme actions acquittées, des parts du capital-actions de la compagnie, en compensation d'effets, droits, intérêts ou toute autre propriété achetée ou acquise, pour travaux faits, garanties données ou promises, ou pour services rendus ou qui seront rendus dans l'intérêt de la compagnie, y compris les services rendus ou qui seront rendus à la compagnie par les promoteurs de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE OCCIDENTAL CAFE' (Limited).

Constituée en corporation le 5 février 1908. - - - - - - - $20,000

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Jean-Baptiste Lapointe, gérant, Joseph Emile Théberge restaurateur, Joseph Edmond Lepage, agent d'immeubles, Léon Théberge, restaurateur, et Walter George Mitchell, avocat, tous de la cité de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Louer et acquérir pour eux-mêmes et leurs successeurs à titre légal, et détenir et prendre possession comme locataires ou propriétaires respectivement, de tous terrains ou bâtiments, biens, meubles ou immeubles dans la province de Québec, dans le but d'exercer l'industrie d'hôteliers dans le dit bâtiment, et conduire un café et buvette, aux conditions que la municipalité imposera ; (*b*) Louer les dits biens en totalité et en partie pour y faire le dit commerce d'hôtel, de café ou de buvette, et réserver telle partie des dits bâtiments qu'ils jugeront à propos pour être occupées par des locataires comme boutiques et magasins ; (*c*) Vendre, échanger, céder, louer ou autrement aliéner pour la vente toute partie de ces bâtiments de temps à autre selon l'occasion pour le prix et aux conditions qui seront convenus, en rapport avec leur commerce ; (*d*) Acquérir la propriété, les biens, clientèle, droits et privilères dont jouit actuellement Jean-Baptiste Lapointe, de la cité de montréal, et y exercer le commerce qu'il y faisait ci-devant, et le payer en deniers comptants ou en obligations ou actions acquittées de la compagnie ; (*e*) Acheter et acquérir toute industrie de nature semblable, et acheter et acquérir tout intérêt et contrôle dans un commerce d'une nature identique à celui que la présente compagnie est autorisée à exercer, et la payer en deniers comptants ou en obligations ou actions acquittées de la présente compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 5 février 1908 à la compagnie dite

'THE LOCOMOTION AND MACHINE COMPANY OF MONTREAL' (LIMITED).

A l'effet de changer le nom de la dite compagnie en celui de

'MONTREAL LOCOMOTIVE WORKS' (LIMITED).

'THE CHAUDIÈRE BASIN POWER COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 6 février 1908. - - - - Capital, $150,000.

Nombre des actions, 1,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Frederick H. Manley, agent financier, J. Frederick McKenzie, courtier, Arthur George Wilkinson, teneur de livres, Garnet P. Grant, ingénieur-électricien, et T. Frank Sibbald, teneur de livres, tous de la cité de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—J. Frederick McKenzie, Garnet P. Grant et Arthur George Wilkinson.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer et importer et exporter et vendre de la force électrique, et acheter et vendre du bois à pâte et du bois de construction, et faire les opérations d'une compagnie d'estacades et de navigation, et manufacturer, vendre et disposer d'effets, articles et marchandises utiles aux fins de la compagnie ; (2) Acquérir par achat, concession, échange, ou autre titre légal, et construire, conduire, entretenir et gérer toutes fabriques, boutiques, magasins, entrepôts, barrages et autres constructions nécessaires au bon exercice de son industrie, et toute autre propriété mobilière et immobilière utile aux fins de la compagnie, et les

louer, vendre, hypothéquer et en disposer; (3) Manufacturer, acheter, vendre, louer, importer et exporter des machineries de toutes sortes en rapport avec l'industrie de la compagnie; (4) Acquérir par achat, bail ou autrement toute propriété mobilière ou immobilière, et la clientèle, immunités, droits et privilèges, entreprises et biens de tous genres utiles ou se rattachant à l'industrie de la compagnie, aux conditions qui seront jugées convenables, de tout individu, maison ou corporation, et les payer en deniers comptants, ou partie en deniers comptants et partie en actions acquittées, ou totalement en actions acquittées, ou en obligations ou autres valeurs de la compagnie, ou autrement selon qu'il sera convenu, et les vendre et en disposer en tout ou en partie; (5) Acquérir, posséder et exploiter toute la force motrice qui sera jugée nécessaire ou utile relativement à l'industrie de la compagnie, avec la faculté de vendre ou de céder tout excédent de force dont la compagnie n'aura pas besoin, et la fournir pour l'éclairage, la chaleur ou la force motrice à toute personne, individu, maison ou corporation aux conditions qui seront convenus; pourvu toutefois que si les pouvoirs ci-dessus sont exercés en dehors de la propriété de la compagnie, ils seront subordonnés à tous les statuts et règlements provinciaux et municipaux à cet égard; (6) Vendre, louer ou autrement céder la totalité ou de partie de la propriété, des biens et des entreprises de la compagnie, pour la compensation qui sera convenue. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'P. LAFRANCE ET COMPAGNIE' (Limitée).

Constituée en corporation le 6 février 1908. - - - - Capital, $49,000.

Nombre des actions, 490.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Pierre Lafrance, marchand, Albert Lafrance, marchand, Henri Dion, commis, Lorenzo Olivier, tailleur, Arthur Couture, tailleur, tous de la cité de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Faire le commerce, en gros et en détail, de marchandises sèches, de confections pour dames, de modes, de fourrures, d'articles de fantaisie et généralement de tous les articles se rattachant à ou pouvant faire partie de la toilette d'une femme; (2) Acquérir, continuer, exploiter le commerce jusqu'ici exploité à Montréal par Pierre Lafrance, marchand de Montréal sous le nom de P. Lafrance and Co., avec la clientèle et tout l'actif du dit commerce; et payer le dit achat en argent ou en en action de la compagnie; (3) Manufacturer, produire, importer, vendre toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du commerce susdit; (4) Louer ou acquérir par achat, échange ou autrement, vendre ou céder toutes machineries, bâtisses, immeubles ou autres choses nécessaires utiles à l'exploitation du dit commerce et de la dite manufacture; (5) Louer et acquérir par achat, échange ou autrement toutes entreprises, commerce ou manufacture de même nature ou ayant le même objet que cette compagnie; (6) Faire toutes choses, tous actes, contrats ou autres choses nécessaires ou utiles à l'exercice d'aucun des pouvoirs de la compagnie; (7) Exercer touts les pouvoirs susdits dans tout le Dominion et ailleurs.

'THE RIDEAU SHOE COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 6 février 1908. - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Isaïe Laniel, manufacturier, Joseph Laurin, manufacturier, Jean-Baptiste Adam, manufacturier, John Andrew Adam, gérant, tous quatre de Maisonneuve, province de Québec, et Jérémie Joannette, manufacturier, de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Ville de Maisonneuve, Qué.

Objets de la compagnie :—Manufacturer des chaussures ; exercer le commerce de la manufacture, l'achat et la vente en gros et en détail et autrement faire le commerce de toutes sortes d'articles en cuir, matériaux et autres effets se rattachant au dit commerce, acquérir et posséder des biens, la propriété, les entreprises, biens-fonds et autres droits de toute autre compagnie ou personne engagée dans un semblable commerce, et généralement l'industrie de toute personne ou personnes exerçant une industrie ou faisant un commerce que la présente compagnie est autorisée à exercer ou à faire, et les payer en actions acquittées de la compagnie ou autrement ; acquérir et prendre à son nom comme industrie active le commerce qui se fait actuellement en la ville de Maisonneuve, dans la province de Québec, sous les nom et raison de Laniel & Co., fabricants de chaussures, ou tout autre commerce de ce genre, et sa clientèle, et la payer en actions acquittées de la compagnie ou autrement, et se charger des dettes y relatives, et payer en actions acquittés toutes obligations que la compagnie peut avoir contractées ; acquérir et exploiter un outillage pour la manufacture des chaussures ou de tous autres articles ci-dessus mentionnés, et acquérir, acheter, posséder, exploiter, vendre, louer ou construire des fabriques, des terrains ou des bâtiments, ou toute machinerie, matériel ou travaux nécessaires et utiles aux fins de la compagnie, y compris des tanneries, entrepôts et matériel roulant pour la distribution et vente d'articles fabriqués ou non, et les payer en actions acquittées de la compagnie, ou autrement acquérir, posséder, et exploiter un outillage pour la production de l'électricité et la fournir à la compagnie pour l'éclairage, le chauffage ou la traction ; hypothéquer, engager, vendre ou céder toute propriété mobilière ou immobilière, ou tous droits de la compagnie ; prendre et acquérir et détenir des valeurs de toute nature pour les engagements contractés par la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CANADIAN CROKER-WHEELER COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 12 février 1908. - - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Russel A. Stinson, agent, Frederic John Bell, ingénieur électricien, tous de Westmount, province de Québec ; Henry Helden, teneurs de livres, Eva E. Sissons, teneur de livres, tous deux de Montréal, province de Québec, et Fritz E Lovell, gérant, de Coaticook, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Fritz E. Lovell, Russell A. Stinson et Frédérick John Bell.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie de marchands, manufacturiers et commerçants de toutes sortes de métaux, et de tous matériaux et accessoires s'y rattachant ; conduire les travaux et les affaires d'une fonderie, d'un atelier, d'une fabrique et d'un établissement de construction de machines, de bateaux et de ponts ; manufacturer, construire, réparer, acheter, vendre, louer, échanger et céder des articles, outils, machines, machines-outils, constructions, véhicules et vaisseaux, y compris des locomotives, machines stationnaires et toutes autres machines, moteurs, appareils électriques, comprimeurs d'air, machinerie d'extraction, chaudières, machines de toutes sortes, wagons de chemin de fer, truck, voitures, matériel roulant pour chemin de fer, yachts, bateaux, barges, remorqueurs et tous autres vaisseaux et parties de vaisseaux et tous articles composés ou fabriqués en tout ou en partie de fer, acier ou autre métal, ou de bois ou autre matière, ou combinaison de ces choses ; (2) Manufacturer, importer, exporter, acheter et vendre, louer et exploiter des appareils et accessoires électriques, machinerie et instruments de tous genres appartenant au travail électrique, appareils et accessoires hydrauliques de tous genres, aussi des droits de brevet, brevets d'invention et procédés ou autres inventions se rattachant de quelque manière aux appareils, accessoires, machinerie et instruments électriques ; (3) Entreprendre à l'estimation, par contrat ou autrement, la fourniture et l'installation de machinerie, d'appareils et l'outillage généralement pour le développement des chutes d'eau, et l'équipement de machines, fonderies, ateliers, et d'usines, de manufactures et d'établissements industriels en général et de laboratoires, y compris tous les moyens et inventions mécaniques pour la production, génération, et distribution et emploi du courant ou de l'énergie électrique pour toutes fins que ce soit ; le tout pour bonne et valable compensation ; (4) Développer, manufacturer, acquérir et céder de la force et énergie électrique pour toutes fins possibles, y compris la location et la distribution de cette énergie électrique et tous les moyens de la conduire et de la transporter. Pourvu que si le pouvoir ci-dessus est exercé en dehors de la propriété de la compagnie il sera subordonné à tous les statuts et règlements municipaux et provinciaux à cet égard ; (5) Manufacturer, acheter et vendre de la ferronnerie et autres articles et effets semblables ; (6) Acquérir et céder des brevets et droits de brevet, y compris des droits d'auteur et marques de commerce, signes, emblèmes et inventions pour bonne et valable compensation, y compris des actions acquittées, actions-priorité, obligations ou débentures de la compagnie ; (7) Faire un commerce général de manufacture et d'agence en tant que nécessaire pour atteindre les fins pour lesquelles la compagnie est constituée en corporation ; (8) Acquérir, détenir, et posséder tous les terrains, bâtiments, tenements, immeubles et droits immobiliers, y compris des chutes et privilèges hydrauliques, droits riverains, droits de passage, d'entrée et de sortie nécessaires ou se rattachant à tous et chacun des droits et pouvoirs ici énumérés, le tout à titre légal ou par contrat, et de même manière les développer, utiliser et en disposer, et ériger et établir sur tous terrains ainsi acquis toute manufacture, bâtiment, outillage, pont, viaduc ou autre construction que la compagnie pourra employer utilement pour les fins ici énumérées ; (9) Acquérir toute propriété, pouvoirs, droits, privilèges et immunités, y compris des parts, obligations, débentures d'autres compagnies engagées dans une industrie identique, soit en échange d'actions acquittées, obligations ou débentures de la compagnie ou pour toute autre bonne et valable considération, et les utiliser et en disposer. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'LYMANS' (LIMITED.)

Constituée en corporation le 12 février 1908. - - - Capital, $1,000,000.

Nombre des actions, 20,000.—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Henry Herbert Lyman, marchand, Arthur Lyman, marchand, Walter Ernest Lyman, agent, Albert Clarence Lyman, notaire public, et George Philip Watt, comptable, tous de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Manufacturer, acheter, vendre, échanger toutes sortes de marchandises et effets, y compris plus spécialement toutes formes de liquides, drogues, épices, produits chimiques, articles brevetés, appareils scientifiques, instruments de chirurgie et accessoires et approvisionnements de droguistes ; (*b*) Exercer toute autre industrie du même genre pour les fins et objets ci-haut, soit manufacturière ou autre, et que la compagnie jugera propre à être exercée convenablement en rapport avec l'industrie ou les objets de la compagnie ; (*c*) Demander et obtenir, enregistrer, louer, acquérir et détenir, ou vendre, louer, céder et accorder des permis relativement à tous brevets d'invention, perfectionnements ou procédés, marque de commerce, noms de commerce et autres choses nécessaires ou utiles aux fins de la compagnie, ou autrement les faire valoir ; (*d*) Acheter ou autrement acquérir, et entreprendre toute ou partie de toute industrie dont le but est semblble à celui de la présente compagnie, ainsi que les bâtiments, machines, fonds de commerce, clientèle et actif généralement ; entreprendre la totalité ou une partie du passif de telle industrie et les payer en tout ou en partie par bons, débentures ou actions acquittées et non cotisables de la compagnie ; et les vendre, louer ou autrement en disposer en tout ou en partie ; (*e*) Acquérir, louer et utiliser des forces hydrauliques, électriques ou autres pour les fins de la compagnie, et dans ce but acheter, louer ou autrement acquérir et détenir et vendre tous tels immeubles, emplacements de fabriques et privilèges hydrauliques qui pourront de temps à autre être requis ou nécessaires ; (*f*) Se fusionner avec toute autre compagnie dont les objets sont semblables a ceux de la présente compagnie ; (*g*) Acquérir, détenir, louer, engager, hypothéquer, vendre, échanger ou autrement céder des parts, actions, débentures ou valeurs de ou dans toute coyporation exerçant une industrie ayant des objets semblables à ceux de la compagnie ; (*h*) Placer les fonds de la compagnie non immédiatement requis en telles valeurs et de telle manière qui pourront être déterminées de temps à autre, y compris le rachat de ses propres actions, obligations ou débentures ; (*i*) Réaliser et aider à réaliser des fonds pour aider, au moyen de bons, prêts, promesses, endossements, garantie d'obligations, débentures, ou autres valeurs ou autrement, toute corporation dont la présente compagnie détient des actions ou avec laquelle elle peut avoir des relations d'affaires, agir comme employé, agent ou gérant de toute telle corporatien ou de toute personne ou personnes avec lesquelles la compagnie peut être en relations d'affaires ; (*j*) Former une société ou conclure des arrangements relativement au partage des profits ou à la fusion des intérêts avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée ou sur le point d'exercer ou de s'engager dans toute industrie ou transaction que la compagnie est autorisée à exercer ou dans laquelle elle peut s'engager, et avancer des fonds pour garantir les entreprises ou autrement aider toute telle personne ou compagnie, et prendre ou autrement acquérir des actions ou valeurs de toute telle compagnie, et les vendre, détenir ou autrement en disposer, le tout sujet aux dispositions de *La loi des compagnies* ; (*k*) vendre, louer, échanger ou autrement céder en tout ou en partie la propriété et l'entreprise de la compagnie pour les compensations qui seront agréées, et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs de toutes compagnies les achetant ; distribuer en espèces aux actionnaires de la compagnie toute propriété de la compagnie et en particulier toutes actions, débentures ou valeurs d'autres compagnies possédées par la compagnie ou dont elle peut disposer ; (*l*) Faire toutes choses, exercer tous pouvoirs et exercer toute industrie de nature à atteindre convenablement les objets pour lesquels la compagnie est constituée. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'St. LAWRENCE DAIRY PRODUCT COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 12 février 1908. - - - - Capital, $5,000.

Nombre des actions, 50.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George E. Vankennen, avocat, d'Ogdensburg, N.-Y. E.-U. A.; J. Wesley Allison, entrepreneur ; et Robert H. Ashton, exportateur de produits, tous deux de Morrisburg, Ont. ; Charles W. Norval, fabriquant de fromage, de Williamsburg, Ont. ; et Eugene Ford Seymour, avocat, de New-York, N.-Y. E.-U.A.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires:—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Village de Morrisburg, Ont.

Objets de la compagnie :—La fabrication, l'achat, l'emmagasinage et la vente du beurre et autres produits de la laiterie, et à ces fins, acheter, posséder, acquérir, détenir ou louer des biens mobiliers ou immobiliers de toute nature se rattachant et nécessaires ou susceptibles d'être employés pour les objets de l'entreprise, et faire tous les contrats ou arrangements de toute sorte, espèce ou nature en rapport avec ou appartenant à la dite entreprise. La compagnie opèrera au Canada et ailleurs.

'LA CIE VICHY-CANADA' (LIMITED).

Constituée en corporation le 13 février 1908. - - - - Capital, $49,000.

Nombre des actions, 1,960.—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—George Wilson St-Arnaud, agent, Denis Désilets, libraire, Alfred Guilbault, marchand, Joseph Cléophas Lamothe, avocat, tous de Montréal, province de Québec, et George Isidore Delisle, manufacturier, de Yamachiche, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Fabriquer, embouteiller, vendre et acheter, importer ou exporter des eaux minérales ou tout autre breuvage non alcoolique, extraire des sels pour des fins médicinales ou autres fins ; faire le commerce de tous autres produits se rapportant aux minérales et autre breuvage non alcoolique ou autrement ; acquérir toute exploitation de ce genre existante ou qui existera ; acquérir des immeubles pour le besoin de l'industrie et commerce de la compagnie ; faire le commerce de gros ou de détail dans la vente des produits de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'ST. JOHNS TEMAGAMI GOLD AND SILVER MINING COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 13 février 1908. - - - Capital, $795,000.

Nombre des actions, 159,000—Montant de l'action, $5.

Membres de la corporation :—Marcelin Robert, cultivateur, Alex. Bouthillier, médecin, tous deux de la paroisse de Saint-Blaise, province de Québec; Jean-Baptiste Comeau, mineur, François Payette, marchand tailleur, Joseph L. Pinsonneault, photographe, François-Xavier Archambault, notaire, Raphaël Poutré, hôtelier, Chrysologue Poutré, bourgeois, Euclide Langlois, comptable, de Saint-Jean, province de Québec; et Narcisse Emery L'Ecuyer, gérant d'imprimerie, de Saint-Albans, Etat du Vermont, un des Etats-Unis d'Amérique.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Jean-Baptiste Comeau, Marcelin Robert, François Payette, Joseph L. Pinsonneault et Raphaël Poutré.

Siège social :—Ville de Saint Jean, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acquérir, gérer, développer, exploiter et vendre des mines, propriétés ou droits minéraux et miniers, et extraire, sortir, affiner et vendre les produits de ces mines; (*b*) Demander, acheter ou acquérir des marques de commerce, inventions, brevets ou droits de brevet, permis ou concessions, propres à servir aux fins de la compagnie, et les utiliser, louer et autrement les faire valoir, et les vendre, ou céder la totalité ou une partie ou tout intérêt en ces choses; (*c*) Vendre ou louer l'entreprise de la compagnie ou toute partie d'icelle pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier par des actions, débentures ou valeurs, ou tout intérêt indivis dans toute autre compagnie dont le but est identique à celui de la présente compagnie; (*d*) Prendre ou autrement acquérir et détenir des parts dans toute autre compagnie engagée dans une industrie semblable; (*e*) Construire, améliorer, entretenir, exploiter, gérer, conduire ou contrôler tous droits, voies, tramways, chemins de fer, embranchements, ou garages, ponts, réservoirs, cours d'eau, quais sur la propriété de la compagnie et pour les fins de son industrie; (*f*) Emprunter et prélever des deniers au moyen d'hypothèques, débentures, actions-débentures à terme ou à perpétuité, ou autrement emprunter pour les fins de la dite compagnie, ou sur la garantie de la totalité ou d'une partie des biens de la compagnie, y compris le capital non versé; (*g*) Se fusionner avec toute autre compagnie; (*h*) Distribuer en espèces toute propriété de la compagnie entre les associés; (*i*) Payer à même les fonds de la compagnie toutes dépenses occasionnées par la formation, l'enregistrement et l'annonce de la présente compagnie et rémunérer toute personne ou compagnie pour services rendus ou à rendre en plaçant ou aidant à placer ou garantir le placement des parts du capital de la compagnie, ou pour la formation ou la promotion de la compagnie, ou la conduite de ses affaires, et passer des contrats à ce sujet; (*j*) Acquérir du dit Jean-Baptiste Comeau, Marcelin Robert et Euclide Langlois, certaines propriétés minières et claims, ou tous droits ou intérêt en iceux, qu'ils possèdent aujourd'hui, personnellement et en fidéicommis pour tous les requérants ci-dessus nommés, et situés partie en la province d'Ontario et partie en la province de Québec, et les payer au moyen d'actions acquittées, ou toute autre compensation qui sera convenue; (*k*) Adopter et exécuter avec ou sans modification, un arrangement qui a déjà été préparé et conclu entre les dits requérants et Joseph F. Payette, commis, de la dite ville de Saint-Jean comme fideicommissaire par la présente compagnie, et lequel arrangement doit être signé immédiatement après l'incorporation de la compagnie, et dont une copie porte les signatures des parties aux présentes, pour identification. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 31 février 1908, à la compagnie dite

'ECONOMICAL DRUG COMPANY OF CANADA' (Limited).

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $5,000 à $10,000, par addition de 100 actions de $50 à son capital actuel.

'W. H. STEWART LIMITED.'

Constituée en corporation le 18 février 1908. - - - - Capital, $49,000.

Nombre des actions, 490.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Arthur Cohen, avocat, Albert Edward Knox, avocat, Charles Forsyth Ritchie, étudiant en droit, Arthur Gould Parish, étudiant en droit, et Kate Thompson, sténographe, tous de Toronto, province d'Ontario.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Arthur Cohen, Charles Forsyth Ritchie et Arthur Gould Parish.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire le commerce des chaussures, et manufacturer, vendre et céder des bottes, souliers, cuir et article en cuir de toutes sortes, pardessus en caoutchouc, cirage, vernis et autres préparations pour des chaussures ou le cuir, formes, embauchoirs, tire-bottes, crochets, lacets et attaches et autres accessoires ; (*b*) Acquérir la clientèle, l'entreprise, les droits, la propriété et les biens, et entreprendre la totalité ou une partie des dettes et engagements de toute personne ou maison engagée dans une industrie identique à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, et les payer en deniers comptants, actions, obligations, débentures ou autres valeurs de la présente compagnie ou autrement, (*c*) S'associer, ou conclure des arrangements au sujet du partage des profits ou la fusion des intérêts avec toute personne ou compagnie engagée ou se proposant de s'engager dans toute industrie ou transaction que la compagnie est autorisée à exercer, et faire des avances de deniers, garantir les contrats ou autrement aider toute telle personne ou compagnie, et prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs de toute telle compagnie, et les vendre, détenir ou autrement en disposer, le tout subordonnément aux dispositions de la *Loi des compagnies* ; (*d*) Prendre ou autrement acquérir et détenir des actions de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie ; (*e*) Prendre à son nom, acquérir, détenir, employer, vendre, louer, échanger, céder et hypothéquer toute propriété mobilière, meubles, machinerie, marques de commerce, brevets, permis et immunités ou droits qui seront jugés nécessaires et utiles aux fins de la compagnie ; (*f*) Prêter ou avancer des deniers ou donner crédit aux personnes, maisons et compagnie qui font affaires avec la compagnie, et aux conditions qui seront agréées, et surtout aux chalands ayant des relations d'affaires avec la compagnie, et donner des garanties ou se porter caution pour toutes telles personnes, maisons ou compagnies ; (*g*) Vendre ou louer l'entreprise de la compagnie ou toute partie d'icelle pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs, de toute autre compagnie dont le but est identique à celui de la présente compagnie, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (*h*) Vendre, améliorer, gérer, développer, échanger, louer, céder, faire valoir, ou autrement disposer de la totalité ou d'une partie de la propriété et des droits de la compagnie ; (*i*) Jusqu'au degré et en la manière que le permettent les lois du Canada ou de chaque province, état, territoire, ou pays dans laquel la compagnie peut exercer son industrie, elle pourra avoir un ou plusieurs bureaux, et détenir, acheter, louer, hypothéquer et céder des propriétés, meubles et immeubles dans le cours ordinaire de ses affaires, mais dans le but légitime de son industrie : (*j*) Faire tout ce qui précède comme agents, entrepreneurs et autrement, et soit seuls ou conjointement avec d'autres ; (*k*) Faire toutes autres choses qui se rattachent aux objets susdits ou qui sont de nature à les atteindre. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'DOMINION ASBESTOS MINES' (LIMITED).

Constituée en corporation le 20 février 1908. - - - Capital, $1,200,000.

Nombre des actions, 12,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Harold H. Robertson, manufacturier, de Boston, Etat du Massachusettes, un des Etats-Unis d'Amérique ; Robert T. Hopper, marchand, Frederick H. Markey, conseil du Roi, Waldo W. Skinner, avocat, et Ronald C. Grant, comptable, tous de Montréal.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter, prendre à bail, ou autrement acquérir toutes mines, droits miniers et terrains en Canada ou ailleurs, et tout intérêt en iceux, et les explorer, travailler, exercer, développer et de les faire valoir ; carrier, fondre, affiner, dresser, amalgamer et préparer pour le marché des minerais, du métal et des substances minérales de toutes sortes, et faire toutes autres opérations qui sembleront propres à atteindre les fins de la compagnie ; acheter, vendre, fabriquer et disposer de minéraux, outillage, machinerie, instruments, facilités, provisions et choses capables d'être utilisées en rapport avec les opérations minières, ou dont les ouvriers et autres employés par la compagnie ont besoin ; construire, exécuter, entretenir, améliorer, gérer, travailler, contrôler et surveiller tous chemins, voies, tramways, ponts, réservoirs, cours d'eau, aqueducs, quais, fourneaux, moulins, bocards, travaux hydrauliques, ateliers, fabriques, entrepôts, et autres ouvrages et commodités qui seront nécessaires aux fins de la compagnie, et contribuer, subventionner ou autrement aider ou prendre part à toutes telles opérations ; (*b*) Exercer l'industrie d'électriciens, d'ingénieurs-mécaniciens, de manufacturiers, ouvriers et commerçants d'électricité, de force motrice, de chauffage et d'éclairage, et de toute industrie dans laquelle l'électricité peut être appliquée, ou toute autre force motrice est employée, ou peut être utile, commode ou servir d'ornement ; manufacturer et produire, et soit comme principaux ou agents, commerce, vendre et céder tout article appartenant à toute telle industrie, et tous appareils, accessoires et choses employées sous ce rapport ; produire et accumuler de l'électricité, de l'énergie électrique, et tout agent semblable ou autrement ; la fournir pour la production, transmission ou service pour la force, la lumière, et la chaleur, ou autrement, selon qu'il sera jugé à propos ; éclairer les rues, places et édifices publics et privés, au moyen de l'électricité ou autrement ; construire, entretenir et exploiter des travaux pour fournir et distribuer l'électricité pour la lumière, la chaleur et la force ; acheter ou autrement acquérir, et vendre, travailler ou autrement céder des terrains, chutes d'eau, aqueducs et équipements ou travaux ; les pouvoirs spécifiés au paragraphe (*b*) ne seront exercés que dans un rayon de cinq milles depuis le Lac Noir dans la province de Québec. La faculté de vendre de l'électricité pour la lumière, la chaleur et la force sera subordonnée aux statuts et règlements de la province et de la municipalité ; (*c*) Manufacturer, acheter et autrement acquérir, détenir, posséder, hypothéquer, vendre, céder et transférer, placer des effets, articles et marchandises, et propriété de toute classe et description pour les fins de la compagnie ou s'y rattachant et en disposer ; (*d*) Acquérir par achat ou autrement la propriété et les biens et se charger des engagements de la Dominion Abestos Company, Limited, un corps politique et constituée en corporation ayant son principal lieu d'affaires en la cité de Montréal. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE GEO. M. HENDRY COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 20 février 1908. - - - Capital, $140,000.

Nombre des actions, 1,400.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George Macdonald Hendry, marchand ; Frank Grant McKay, marchand ; William John Hendry, instituteur ; Ethel May O'Neil, teneur de livres ; et John Alexander Dyke, étudiant, tous de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—George Macdonald Hendry, Frank Grant McRay et William John Hendry.

Siège social :—Cité de Toronto, Ont.

Objets de la compagnie :—Publier, acheter, manufacturer et vendre des fournitures d'écoles, toutes espèces de droits et privilèges, des marchandises, de la papeterie et des objets employés pour des fins d'éducation ou de commerce ou dans le commerce ; le droit d'acheter des brevets d'invention, des droits de brevets et autres privilèges qui se rapportent à l'achat, la fabrique et la vente de marchandises. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'GILLETTE SAFETY RAZOR COMPANY OF CANADA' (LIMITED).

Constituée en corporation le 20 février 1908. - - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—King Camp Gillette, inventeur, John Griffin Rote, gérant de manufacture, tous deux de Brookline, Etat du Massachusettes, l'un des Etats-Unis d'Amérique ; Arno Alexander Bittues, gérant, John Alexander McCullough, bourgeois, tous deux de Montréal, province de Québec, et Thomas Walter Pelham, avocat, de East Orange, New-Jersey, l'un des Etats-Unies d'Amérique.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer, acheter et vendre des rasoirs et des lames de rasoirs de toutes sortes et leurs accessoires, de la coutellerie et autres articles semblables et de machines de toutes sortes employées pour leur fabrication ; (2) Acheter, louer, construire ou autrement acquérir et vendre, louer ou céder des fabriques et usines de toutes sortes qui peuvent être utiles ou nécessaires aux fins citées dans le précédent paragraphe ; (3) Demander, obtenir, enregistrer, posséder, exploiter, introduire et vendre, céder ou autrement céder, toutes marques de commerce, formules, procédés secrets, noms de commerce et marques distinctives, et toutes inventions, perfectionnements et procédés employés en rapport avec des brevets ou obtenus par brevets ou autrement des Etats-Unis, du Canada ou de tout autre pays, se rattachant aux fins pour lesquelles la compagnie est constituée ; et employer, développer et exercer, toutes telles marques de commerce, brevets, licences, concessions, procédes et droits, en permettre l'usage ou les faire valoir ; (4) Demander, et acheter, ou autrement acquérir toutes licences, concessions et autres choses semblables, conférant un droit exclusif ou non exclusif ou limité, d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement concernant une invention qui semblera propre à servir aux fins de la compagnie, ou dont l'acquisition paraîtra de nature à être directement ou indirecte-

ment avantageuse à la présente compagnie, et employer, exercer, développer ou accorder des licences, ou autrement faire valoir la propriété, les droits ou renseignements ainsi acquis ; (5) Acheter ou autrement acquérir, et entreprendre, en totalité ou en partie, toute industrie dont le but est semblable à celle de la compagnie, y compris les bâtiments, machinerie, fonds de commerce, clientèle et actif généralement ; se charger en totalité ou en partie des engagements de telle industrie et les payer, partiellement ou entièrement, en obligations, débentures ou actions acquittées et non cotisables de la compagnie, et les vendre, louer ou autrement en disposer en totalité ou en partie ; (6) Se fusionner avec toute autre compagnie ayant des objets semblables aux siens ; (7) Acquérir, détenir, louer, engager, hypothéquer, vendre, échanger ou autrement céder des actions, débentures ou valeurs de toute corporation exerçant une industrie dont les objets sont semblables à ceux de la compagnie ; (8) Placer les deniers de la compagnie, qui ne sont pas immédiatement requis, en valeurs et en la manière qui pourront être déterminées de temps à autre, y compris le rachat de ses propres actions, obligations ou débentures ; (9) Obtenir et aider à obtenir de l'argent pour toute corporation dont elle possède des actions ou avec laquelle elle est en relations d'affaires, aider cette corporation par voie de bonis, prêt, promesse, endossement, garantie d'obligations, débentures ou autres valeurs ou autrement, faire fonctions d'employé, agent ou gérant de cette corporation, ou par toute personne ou personnes avec lesquelles la compagnie peut être en relations d'affaires ; (10) Vendre, louer, échanger ou céder autrement, en totalité ou en partie, ses biens et son entreprise pour telle compensation qui sera convenue, et en particulier pour des actions, débentures ou autres valeurs de toute compagnie qui les achètera ; distribuer en nature, entre les actionnaires de la compagnie, toute propriété de la compagnie et en particulier toutes actions, débentures ou valeurs d'autres compagnies appartenant à la compagnie ou dont la compagnie a le pouvoir de disposer ; (11) Exercer toute autre industrie, manufacturière ou autre, que la compagnie jugera de nature à être exercée convenablement en rapport avec son industrie ou qui s'y rattache ; (12) Conclure des arrangements pour le partage des profits ou la fusion des intérêts avec toute personne ou compagnie exerçant, engagée ou sur le point d'exercer ou de s'engager dans toute industrie ou transaction que cette compagnie est autorisée à exercer, et faire des avances de deniers, garantir des contrats, ou autrement aider toute telle personne ou compagnie ; (13) Avancer des deniers à ses clients ou autres personnes faisant affaires avec la compagnie et garantir l'exécution des entreprises de toutes telles personnes ; (14) Prendre les moyens de faire connaître les produits de la compagnie selon qu'il sera jugé opportun et en particulier en annonçant dans des revues et des journaux, par des circulaires, par l'achat et l'exposition de travaux d'art ou d'intérêt, par la publication de livres et périodiques, et en accordant des prix, récompenses et dons ; (15) Faire toutes ou partie des choses ci-dessus soit comme associée principale, agent ou entrepreneur et soit seule ou avec d'autres ; (16) Faire toutes autres choses qui seront utiles ou propres à atteindre les objets ci-dessus. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'A. L. PACAUD' (LIMITED).

Constituée en corporation le 21 février 1908. - - . - - Capital, $250,000.

Nombre des actions, 2,500.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Abraham Lincoln Pacaud, entrepreneur, Robert Bennet Hutcheson, notaire public, Edgar Noël Armstrong, avocat, Antoine Rousseau, marchand, et Charles South Wallace, comptable, tous de Montréal, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Abraham Lincoln Pacaud, Robert Bennet Hutcheson et Edgar Noël Armstrong.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire les opérations d'agents d'immeubles et d'agents en général ; (*b*) Acquérir par achat, concession, échange, bail ou autre titre légal, et détenir, posséder, louer, vendre et d'autre manière développer, améliorer exploiter et céder des terrains, bâtiments et immeubles de toutes sortes, et y construire, ériger, altérer, améliorer, exploiter et entretenir des hôtels, appartements et demeures, boutiques, fabriques, bâtiment et travaux de tous genres ; (*c*) Entreprendre et gérer la vente de toute propriété, des bâtiments, terrains, fabriques et travaux de toutes sortes de la compagnie et d'autres, et généralement administrer la propriété et les biens ; (*d*) Hypothéquer, mortgager, en gager, vendre transférer, aliéner ou louer les dites propriétés ou une partie d'icelles ; (*e*) Exercer l'industrie d'une compagnie de construction et d'entreprises ; (*f*) Acquérir, détenir et céder des actions, débentures et valeurs de toute autre compagnie constituée pour des fins semblables ; (*g*) Vendre et céder les entreprises et la propriété de la compagnie par le présent constituée, ou toute partie d'icelles pour la compensation et aux condition que la compagnie jugera convenables, y compris des actions, débentures et valeurs de la compagnie, et de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la compagnie par le présent constituée ; (*h*) Manufacturer et produire de la vapeur, du gaz et de l'électricité pour la chaleur, la lumière et la force, pour les fins de la compagnie et vendre le surplus de cette force. Pourvu que si le pouvoir ci-dessus est exercé en dehors de la propriété de la compagnie il sera subordonné à tous les statuts et réglements municipaux et provinciaux à cet égard ; (*i*) Emettre en paiement de toute propriété ou entreprise acquise par la compagnie, des obligations, débentures, actions ordinaires ou privilégiées du capital de la compagnie comme actions acquittées et non cotisables ; (*j*) Développer, aider à développer et devenir actionnaire de toute compagnie subsidiaire, alliée en autre engagée dans une industrie semblable à celle de la présente compagnie ; (*k*) Appliquer le surplus de ses fonds au rachat de ses propres actions, obligations ou autres valeurs ; (*l*) Faire tout ce qui sera nécessaire ou convenable pour atteindre l'un ou plusieur des objets de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE CONSOLIDATED REALTY COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 22 février 1908. - - - - Capital, $90,000

Nombre des actions, 900.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Harry Grant Wallace, commis, Joseph Alfred McQuestion, comptable, Alice Beatrice Bloomfield, sténographe, et Elise Munro Taylor, sténographe, tous de Montréal, province de Québec, et Walter Hasting Lyon, solliciteur, de Boston, Etat du Massachusettes, un des Etats-Unis d'Amérique.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Harry Grant Wallace, Joseph Alfred McQuestion et Wallace Hastings Lyon.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Acquérir, acheter, louer ou autrement obtenir des biens-fonds de toute description, détenir les biens-fonds ainsi acquis et y faire des constructions ; (2) Vendre, louer ou autrement céder les dits biens-fonds ou toute partie d'iceux, et les échanger pour d'autre propriété ; (3) Contrôler, gérer, exploiter toute telle propriété ou toute autre propriété, tels que appartements, hôtels, resteurants, cafés, et généralement prendre à sa charge et gérer des bâtiments de toutes sortes ; (4) Agir en qualité d'agents pour la vente ou la location de maisons,

appartements ou autres immeubles ; (5) Emprunter des deniers, émettre des obligations et en garantir le remboursement au moyen d'hypothèque ; (6) Garantir, acquérir, détenir, posséder, acheter, vendre et céder des parts du capital-actions, des obligations ou autre valeur de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie et voter les dites actions, obligations ou autres valeurs au nom de la compagnie ; (7) Payer pour toute propriété ou valeurs acquises pour la construction de bâtiments, pour services rendus, au moyen d'actions acquittées de la compagnie, ou d'obligations de la compagnie, ou partie en obligations et partie en actions ; (8) Tenir les assemblées des actionnaires et des directeurs à tout endroit en Canada que les directeurs jugeront le plus avantageux pour la compagnie ; le règlement à cet effet ayant d'abord reçu l'approbation des actionnaires. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'HOLT, RENFREW AND COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 26 février 1908. - - - - Capital, $1,000,000

Nombre des actions, 10,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John H. Holt, marchand, et Archibald Laurie, avocat, tous deux de Québec, province de Québec ; Allen E. Renfrew, marchand, et Walter C. Renfrew, bourgeois, tous deux de Toronto, province d'Ontario ; et Albert J. Brown, avocat et conseil du Roi, de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Québec, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active le commerce exercé jusqu'à présent en les cités de Québec, Toronto et ailleurs par la maison Holt, Renfrew & Co., y compris sa clientèle, aux conditions qui seront convenues, et les pay r en tout ou en partie soit en deniers comptants, en actions acquittées, en obligations ou autres valeurs de la compagnie ; (2) Exercer le commerce jusqu'à présent fait par la dite maison Holt, Renfrew & Co., dans toutes ses branches, et généralement exercer l'industrie de pelletiers et de marchands de fourrures, et de tous articles dont la fourrure forme partie, aussi de chapeaux, bonnets, produits indigènes et marchandises en général ; organiser, entretenir et conduire des succursales, poste de traite et emmagasinage frigorifique en rapport avec les fins pour lesquelles la compagnie est constituée, et aussi construire, acheter ou autrement acquérir ou disposer des navires marchands de tous genres, et les maneuvrer en rapport avec le commerce général de la compagnie ; (3) Faire tout autre négoce ou commerce que la compagnie jugera avantageux relativement au négoce ou commerce que la compagnie est autorisée à exercer ; (4) Acquérir la clientèle, droits, propriété ou biens de toutes sortes, et entreprendre la totalité ou une partie des dettes de tout individu, maison ou association engagée dans une industrie semblable, et la payer en deniers comptants, actions, obligations, débentures ou autres valeurs de la présente compagnie, ou autrement ; (5) Emprunter des deniers, faire et émettre des billets à ordre, des lettres de change, obligations, débentures, et engagements de toutes sortes, et les garantir par hypothèque, gage, mortgage ou autrement ; (6) Demander, obtenir, acheter ou autrement acquérir et disposer de brevets d'invention, marques de commerce, noms de commerce, ou procédés secrets de toutes sortes, et utiliser, exercer, développer, en permettre l'usage ou autrement les faire valoir ; (7) Faire des avances de deniers, garantir les contrats ou engagements, se rendre garant, ou aider financièrement, tout individu, maison, ou association dans laquelle la compagnie peut être intéressée ; (8) Vendre ou autrement céder la tota-

lité ou une partie des affaires et entreprise de la compagnie, et en recevoir paiement en deniers comptants, obligations ou autres valeurs, et la partager au pro rata entre les actionnaires ; (9) Faire toutes autres choses se rattachant ou découlant des fins susdites ou aucunes d'elles. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'UTILITY SECURITIES COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 2 mars 1908. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Fred. Curtis Clarke, comptable, Carl Clifford Giles, ingénieur-électricien, Andrew Douglas Gurd, ingénieur-électricien, Robert Traven D. Aitken, solliciteur, et Isaac Walton Killam, commis aux ventes, tous de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Fred. Curtis Clarke, Carl Clifford Giles et Robert Traven D. Aitken.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Aider à la promotion ou au développement de toute compagnie ou corporation ; (2) Souscrire, acheter ou autrement acquérir et détenir soit comme principal ou comme agent, et absolument comme propriétaire, ou au moyen de garantie collatérale, et échanger, engager, vendre ou autrement céder des parts dans le capital-actions ou les obligations ou débentures de toute compagnie ou corporation dans laquelle la compagnie est ou sera intéressée financièrement, ou avec laquelle elle est ou sera en relations d'affaires ; (3) Acheter ou autrement acquérir et vendre ou autrement céder des propriétés mobilières ou immobilières ; (4) Agir comme agent à l'effet d'émettre ou de contresigner des certificats, octrois, obligations ou autres valeurs de toute société, ou corporation municipale ou autre ; (5) Administrer tout fonds d'amortissement aux conditions qui seront agréées ; (6) Examiner tout titre à des terrains et tènements et biens et faire rapport là-dessus ; (7) Examiner, et, si nécessaire, garantir la légalité de l'émission d'obligations ou de débentures de toute corporation autorisée par la loi à émettre des obligations ou débentures, et faire rapport à ce sujet ; (8) Pour tous ces services, devoirs et fidéicommis, charger, prélever et recevoir toute rémunération convenable, légale et usuelle, et les frais, charges et dépenses ordinaires ; (9) De temps à autre demander, acheter ou acquérir par cession, transfert ou autrement, et exercer, exécuter et jouir, de tout statut, ordonnance, ordre, permis, pouvoir, autorisation, immunité, concession, droit ou privilège qu'un gouvernement ou une autorité suprême, municipale ou locale, ou toute corporation ou autre corps public peut être compétent de statuer, faire ou accorder, et payer, aider et contribuer à les mettre en vigueur, et appliquer les effets, obligations et biens de la compagnie au paiement des frais, charges et dépens nécessaires ; (10) Demander ou acheter ou autrement acquérir toutes patentes, brevets d'invention, octrois, licences, baux, concessions, et autres choses semblables, conférant tout droit exclusif et non exclusif ou limité de se servir, ou tout secret ou autre renseignement touchant toute invention qui semblera propre à être employée pour aucunes des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition paraîtra de nature à être directement ou indirectement avantageuse à la compagnie ; et utiliser, exercer, développer, licencier, ou autrement rendre profitables la propriété, les droits, intérêts ou renseignements ainsi acquis ; (11) Vendre, louer ou autrement céder la propriété et les biens de la compagnie, ou toute partie d'icelles, pour la compensation que la com-

pagnie jugera bon, et surtout pour des actions, débentures, obligations ou valeurs de toute autre compagnie ; (12) Faire enregistrer et reconnaître la compagnie dans tout pays étranger, et désigner des personnes dans le dit pays comme procureurs ou représentants de cette compagnie, avec pleins pouvoirs de représenter la présente compagnie dans toutes affaires, selon les lois du dit pays étranger, et d'accepter signification des pièces et documents pour et au nom de la compagnie dans toute poursuite et procédure ; (13) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement, ou se fusionner avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée ou se proposant d'exercer ou de s'engager dans une industrie ou affaire que la présente compagnie est autorisée à exercer, et prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs de toute telle compagnie, et les vendre, détenir, réémettre avec ou sans garantie ou autrement en disposer ; (14) Se fusionner avec toute autre compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie ; (15) Acheter, louer ou autrement acquérir toute industrie identique à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (16) Le but et l'objet de la compagnie est de faire de temps à autre aucun ou plusieurs des actes et choses ici énoncés ; et elle pourra conduire ses affaires dans des pays étrangers, et avoir un bureau, ou plusieurs bureaux, et tenir les livres de la compagnie en dehors de la Puissance du Canada, sauf tel que pourra le prescrire la loi ; (17) Tirer, faire, accepter, endosser, escompter et exécuter des billets à ordre, des lettres de change, des mandats et autres instruments négociables ou transférables ; (18) Si la loi les autorise, et si la chose est sanctionnée par un vote d'au moins les deux tiers en valeur du capital souscrit de la compagnie représentés à une assemblée générale dûment convoquée pour étudier le règlement, les directeurs pourront de temps à autre *(a)* Emprunter des deniers sur le crédit de la compagnie ; *(b)* Limiter ou augmenter le montant à emprunter ; *(c)* émettre des obligations, débentures ou autres valeurs de la compagnie, et les grever ou les vendre pour les sommes et aux prix qu'il sera jugé à propos, mais nulles telles obligations, débentures ou autres valeurs ne seront pour une somme moindre que cent dollars chacune ; *(d)* Hypothéquer, mortgager ou engager la propriété mobilière ou immobilière de la compagnie, ou les deux, en garantie de ces obligations, débentures ou autres valeurs, et de tous deniers empruntés pour les fins de la compagnie. La compagnie exercéra son industrie par tout le Canada et ailleurs.

———

'B. PLOW AND COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 3 mars 1908. - - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Benjamin Kane Plow, manufacturier, de Montréal, Qué. ; John Plow, manufacturier de la Côte des Neiges, Qué. ; George Stephen Plow, aîné, agent, George Stephen Plow, jeune, agent, et Anthony Plow, mécanicien inspecteur, tous trois de Westmont, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—*(a)* Faire le commerce de la fabrication de papeterie, de l'impression, de la publication, la gravure, la lithographie, la reliure, et généralement toutes opérations d'une semblable nature et généralement tout ce qui se rattache au commerce de libraires, d'imprimeurs et d'éditeurs ; *(b)* Imprimer, publier, vendre de la papeterie, du papier, des livres, magazines, périodiques, brochures, annonces,

etc., et agir comme agents pour leur manufacture, impression, publication et vente ; (c) Acquérir par achat ou autrement et céder le droit d'auteur sur tout livre, article, gravure, etc., qui peut être légalement enregistré ; (d) Acheter et acquérir toute industrie d'une nature semblable, et acheter et acquérir tout intérêt ou contrôle dans tout commerce d'une nature semblable, et la payer en deniers comptants, obligations ou actions acquittées de la compagnie ; (e) Acheter et détenir des actions et obligations de toute compagnie engagée dans une industrie semblable ; (f) Acquérir par achat, bail ou autrement, et détenir toute propriété, mobilière ou immobilière qui sera jugée nécessaire aux fins de la compagnie, y compris les usines, magasins, entrepôts et autres établissements, et les ériger et construire aux endroits et aux époques nécessaires et les hypothéquer, engager, vendre, louer et en disposer. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE CHURCHILL DEVELOPPMENT COMPANY' (Limited).

Constituée en corporation le 3 mars 1908. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—John Patterson, promoteur ; Harry G. Wright, marchand ; John Frank Monck, juge ; et J. M. Gibson, avocat ; tous de Hamilton, Ont. ; et Ransom Freeman, promoteur, de Toronto, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—John Patterson, Harry George Wright, John Frank Monck et Ransom Freeman.

Siège social :—Prince-Albert, Sask.

Objets de la compagnie :—(a) Prospecter, ouvrir, explorer, développer, exploiter, améliorer, entretenir et administrer, dans diverses provinces du Canada, des mines d'or, d'argent, de cuivre, de charbon, de fer et autres, des minéraux et autres dépôts et bi ns ; creuser, enlever, broyer, laver, fondre, essayer, analyser, réduire, amalgamer et autrement traiter les minérais, métaux ou minéraux, soit qu'il appartiennent à la compagnie ou non, les préparer pour le marché, les vendre et en disposer autrement, ou de partie d'iceux ou des intérêts s'y rattachant ; (b) Acquérir par achat, bail, concession, permis, échange ou autre document légal, des mines, terrains miniers servitudes, propriétés minières avec leurs intérêts, des minéraux, minérais et réclamations minières, des options, droits de brevets, brevets d'invention, procédés et inventions mécaniques ou autres, soit absolument ou conditionnellement, seul ou conjointement avec d'autres, en qualité de principaux d'agents, d'entrepreneurs ou autrement ; les louer, engager, mettre sous permis, hypothéquer, les vendre, céder on en disposer autrement ainsi que de toute partie d'iceux ou des intérêts s'y rattachant ; (c) Exercer l'industrie de marchands en gros et en détail de toutes espèces d'objets, effets et marchandises, de même qu celle de propriétaires généraux d'entrepôts dans toutes ses branches, et en général faire le commerce et le trafic de produits, provisions, fourrures, matériaux et marchondises de toute espèce ; (d) Prendre, acquérir et posséder comme compensation pour les minerais, métaux ou minéraux vendus ou autrement cédés, pour les marchandises fournies ou pour ouvrage fait sous contrat ou autrement, des actions, débentures, obligations ou autres valeurs de compagnies ayant des objets semblables aux siens, les vendre ou en disposer autrement ; (e) Acheter ou autrement acquérir et assumer tout ou partie des valeurs, entreprises, biens, privilèges, contrats, droits, obligations et engagements de toute personne ou compagnie faisant des opérations que la présente compagnie est autorisée à faire. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

'J. AND R. WEIR' (LIMITED).

Constituée en corporation le 3 mars 1908. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—James Campbell Weir, ingénieur-mécanicien, Robert Smith Weir, ingénieur-mécanicien, George Weir, teneur de livres, John Joseph Meagher, avocat, et James Edouard Coulin, avocat, tous de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :— James Campbell Weir, Robert Smith Weir et George Weir.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter, prendre à son nom et continuer l'industrie actuellement exercée par Messieurs J. et R. Weir, comme mécaniciens, fabricants de chaudières et machinistes dans toutes ses branches, y compris sa clientèle, le tout comme industrie active, et la payer au moyen d'actions acquittées et non cotisables de la compagnie ; (*b*) Manufacturer, acheter, vendre d s moteurs, machines à vapeur, chaudières, moteurs électriques, machines à gazoline ou à gaz, machinerie, yachts et autres bateaux et vaisseaux, et exercer l'industrie d'ingénieurs-mécaniciens, fabricants de chaudières et de machinistes dans toutes ses branches ; (*c*) Construire, bâtir, acquérir, posséder, vendre, louer ou autrement céder des bateaux à vapeur et autres pour le transport des personnes, effets et marchandises, et s'occuper de la construction des navires dans toutes ses branches ; (*d*) Pour les fins ci-dessus, construire, bâtir, posséder, et utiliser, vendre, hypothéquer ou louer des quais, cales sèches, entrepôts, bureaux et autres commodités ; (*e*) Construire, acquérir, posséder, utiliser, louer ou autrement céder toutes facilités pour décharger les navires à vapeur et autres, et entreprendre le renflouement et déplacement des vaisseaux qui ont été totalement ou partiellement submergés, échoués ou avariés, et faire les opérations d'une compagnie de sauvetage, et se faire payer pour ce service ; (*f*) Conclure des conventions au sujet du partage des profits ou la fusion des intérêts avec toute autre personne ou compagnie engagée ou sur le point de s'engager dans une industrie semblable à celle de la présente compagnie ; (*g*) Acheter ou autrement acquérir la totalité ou une partie des biens, propriété, privilèges, contrats, droits, obligations et engagements de toute personne ou compagnie exerçant une industrie semblable à celle de la présente compagnie ; et les payer en actions acquittées et non cotisables du capital de la compagnie ; (*h*) Souscrire, prendre, et détenir des actions, obligations, débentures ou autres valeurs de toute compagnie constituée pour des fins identiques à celles pour lesquelles la présente compagnie est constituée. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'WILSON CARBON PAPER COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 5 mars 1908. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Edgar Moles Wilson, manufacturier, Joseph Ellam, manufacturier, Donald Church, entrepreneur, Alexander Wardrope Greenshields Macalister, avocat, et Charles Mackay Cotton, avocat, tous de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Edgar Moles Wilson, Joseph Ellam et Donald Church.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Manufacturer, acheter et vendre des mécanigraphes, des rubans de mécanigraphe, et autres accessoires de mécanigraphe, papier carbone, papeterie et fournitures de bureau de tout genre ; (2) Agir comme agents et entreposeurs avec les objets et choses que la compagnie est autorisée à manufacturer et vendre ; (3) Acquérir, détenir et céder des brevets d'invention, marques de commerce et droits d'auteur, etc., concernant les matières et choses de la compétence de la compagnie ; conclure des conventions au sujet du partage des profits ou la fusion des intérêts avec toute personne ou compagnie engagée dans un commerce que la présente compagnie est autorisée à exercer, subordonnément aux dispositions de la *Loi des compagnies* ; (4) Acquérir par achat ou autrement et détenir et céder des actions, obligations et valeurs de toute compagnie engagée dans une industrie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, et les payer en actions acquittées de la compagnie, subordonnément aux dispositions de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (5) Généralement faire toutes choses utiles ou avantageuses à la compagnie dans l'exercice de son industrie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'CANADIAN STEWART COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 6 mars 1908. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Charles Fridolf Franson, ingénieur mécanicien, de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique ; Alexander Bissett, secrétaire, Joseph Thomas Ostell, comptable, Frederick Heuback Shaw, agent d'immeubles, et Darbey Burley Smith, commis, tous de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Alexander Bissett, Joseph Thomas Ostell et Darbey Burley Smith.

Siège Social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Exercer une industrie générale de travaux d'art et de construction ; manufacturer, acheter, vendre, céder, réparer, convertir, altérer et louer des outillages, machines, machinerie, outils, instruments, métaux, chaudières, matériel roulant et ferronnerie pour l'industrie de la compagnie ; (*b*) Manufacturer, acheter ou autrement acquérir, détenir, posséder, hypothéquer, engager, vendre, céder et transférer les articles et marchandises et propriétés nécessaires aux fins de la compagnie ou en disposer autrement ; (*c*) Demander, acheter, louer ou autrement acquérir, et posséder, exploiter, introduire et vendre, céder et accorder des permis ou en disposer autrement et faire valoir toutes marques de commerce, noms de commerce, marques distinctives, inventions, perfectionnements et procédés utilisés ou obtenus en vertu de lettres patentes du Dominion du Canada, ou ailleurs, ou autrement ; (*d*) Construire, acquérir, affréter, posséder, manœuvrer, louer, et vendre des vaisseaux à vapeur ou à voiles ou autres genres d'embarcations, chalans, flotteurs, pompes à vapeur, machines, appareils de plongeur, grues, outillage, machinerie et appareils en tant que nécessaires pour les fins de la compagnie ; (*e*) Fournir le logement et la nourriture, les vêtements et les provisions et tous les approvisionnements en général, à ceux qui sont employés aux travaux, ou entre

prendre la fourniture de ces choses ; (*f*) Acquérir, détenir, posséder, acheter, vendre, garantir et céder des parts du capital-actions, des obligations ou autres valeurs de toute autre compagnie dont le but est semblable à celui de la présente compagnie ; appliquer les fonds de la compagnie à l'acquisition de ses valeurs, et voter sur les dites actions et obligations au nom de la présente compagnie ; (*g*) Acquérir et prendre à son compte la clientèle, la propriété, les droits, immunités et biens de toutes sortes et les engagements de toute personne, maison, société ou compagnie constituée en corporation pour des fins identiques à celles de la présente compagnie, et les payer en deniers comptants, en actions ou en obligations de la présente compagnie ou autrement ; (*h*) Partager les profits avec toute personne ou compagnie engagée ou sur le point de s'engager dans une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (*i*) Tenir les assemblées des directeurs et des actionnaires à tout endroit en Canada que les directeurs fixeront dans l'intérêt de la compagnie ; (*j*) Faire tout ce qui sera nécessaire, convenable ou opportun pour atteindre le but que se propose la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'RAM SAL'S PURE TEA COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 11 mars 1908. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 2,000. —Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Charles Henry Roosmale-Cocq, gérant, Elvira Margaret Woods, sténographe, Olive Peters Hannington, sténographe, George Redman, caissier, et Arthur Edwin McFall, contremaître, de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Charles Henry Roosmale-Cocq, George Redman et Elvira Margaret Woods.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la corporation :—(1) Faire le commerce d'importateurs, de mélangeurs, et de marchands de thés et de cafés, importer, acheter et vendre du thé et du café, cacao, poudre à pâte, essences et autres substances similaires, et tous leurs accessoires, et tous leurs composés et préparations, y compris toutes sortes d'épiceries, et la manufacture de tous articles semblables qui sont de nature à être manufacturés ; aussi faire, acheter et vendre des articles en caoutchouc, et tous articles dont le caoutchouc forme partie, et les divers articles qui entrent dans la manufacture de tous ces dits articles ; (2) Acheter, vendre, manufacturer, louer, exporter et céder toutes sortes d'articles ou choses qui seront nécessaires pour les fins des dits commerces, ou ordinairement fournies ou vendues par les personnes engagées dans aucuns des susdits commerces, ou qui sembleront propres à être avantageux aux dits commerces ; (3) Construire, établir, acheter, louer ou acquérir, entretenir et faire fonctionner des fabriques et outillages dans le but de faire, manufacturer, et vendre aucuns des susdits articles et choses, et autres d'une nature semblable ; (4) Faire les opérations générales de commerçants et manufacturiers de tous les articles et choses ci-dessus énumérés, et exécuter tous actes s'y rattachant ; (5) Acquérir par achat ou autrement, toute industrie d'une nature identique soit comme industrie active ou autrement, y compris la clientèle, les marques de commerce, etc., et les payer en deniers comptants, ou en actions acquittées ou autrement ; (6) Acquérir et détenir des biens-fonds pour les fins de la compagnie, et les vendre et les hypothéquer ou autrement en disposer ; (7) Acquérir et détenir des actions, obligations et valeurs de compagnies engagées dans une semblable industrie, et les vendre et autrement en disposer, subordonnément aux dispositions

de l'article 44 de la *Loi des compagnies* ; (8) Emprunter, réaliser ou assurer le paiement de deniers en la manière autorisée par la *Loi des compagnies*, et en particulier au moyen de débentures imputées sur toutes ou aucune des propriétés de la compagnie, et acheter, racheter ou acquitter toutes telles valeurs ; (9) Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets à ordre, lettres de change, connaissements, mandats, et autres instruments négociables ou transférables, faire toutes autres choses propres à atteindre les objets susdits ; (10) Acquérir, détenir, hypothéquer, vendre et transférer les immeubles, terrains et bâtiments nécessaires aux fins des susdites entreprises, et à cette fin prendre et accepter des hypothèques, charges et gages sur la propriété mobilière ou immobilière ou toutes autres valeurs que ce soit, et portant intérêt ou non, selon que la compagnie le jugera à propos, des acheteurs ou débiteurs de la compagnie, et vendre, céder ou autrement disposer de la totalité ou d'une partie de ces valeurs ; (11) Payer pour toute propriété, droits ou choses acquis par ou pour la compagnie et pour services rendus à la compagnie en actions acquittées du capital de la compagnie ; (12) Rémunérer toute personne ou compagnie pour services rendus ou qui seront rendus en plaçant ou aidant à placer ou garantissant le placement de toutes actions du capital de la compagnie ou de toutes débentures ou autres valeurs de la compagnie ou relativement à la formation ou promotion de la compagnie ou la conduite de ses affaires, soit en qualité d'agents ou autrement, (13) Généralement faire toutes choses utiles ou nécessaires à la compagnie ou à l'exécution de ses entreprises. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 11 mars, 1908, à la compagnie dite

'THE PROVINCIAL NATURAL GAS AND FUEL COMPANY OF ONTARIO' (LIMITED).

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $240,000 à $600,000, par addition de 9,000 actions de $40 à son capital actuel.

'THE GENERAL CONSTRUCTION COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 13 mars 1908. - - - - - Capital, $90,000.

Nombre des actions, 900.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Edward Andrew D. Morgan, avocat, George Adelard Morrison, avocat, Siméon Raoul Gauthier, agent, Louis Alphonse Loiselle, comptable, et George Christie Tunstall, manufacturier, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—Faire les opérations générales d'entrepreneurs ; posséder et louer des biens-fonds et des bâtiments, et les céder et vendre ; posséder des dragues, bateaux, grues, pelles à vapeur, chantiers et autres outillages d'entrepreneurs, et les exploiter et en disposer ; conclure des conventions pour la construction de chemins de fer ou autres travaux publics ou privés ; émettre des obligations selon la loi, ces obligations devant être émises et garanties par fidéicommis pour chaque série renfermant différentes propriétés ou classes de propriétés appartenant à la compagnie ; acheter comme industrie active et continuer l'industrie aujourd'hui exercée à Mont-

réal sous la raison sociale de "General Construction Co.," et la payer en deniers comptants ou en actions acquittées de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'DEPUIS FRÈRES' (Limited).

Constituée en corporation le 16 mars 1908. - . - -. Capital, $500,000.

Nombre des actions, 5,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Joseph Narcisse Dupuis, marchand, Joseph Léon Dozois, comptable, Siméon Beaudin, avocat, Paul St-Germain, avocat, et Léopold Guérin, avocat, tous de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Joseph Narcisse Dupuis, Joseph Léon Dozois et Siméon Beaudin.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Faire le commerce de gros et de détail, conduire un magasin à rayons de marchandises sèches et de toutes sortes de marchandises, et faire les opérations de marchands en général ; (*b*) Exercer, acheter, et prendre à son nom le commerce aujourd'hui fait à Montréal et ailleurs sous le nom de "Dupuis Frères" comme industrie active, y compris tous les biens-fouds appartenant à cette maison ou au dit Joseph Narcisse Dupuis, et se charger de tous droits et engagements de la dite maison, et les payer en actions ou en obligations de la présente compagnie ; (*c*) Confectionner des habillements et manufacturer tous sortes d'articles se rattachant à un magasin à rayons, et acheter et acquérir tout commerce d'une nature semblable, et acheter et acquérir tout intérêt ou contrat dans tout commerce identique, et les payer en actions et obligations de toute compagnie engagée dans semblables opérations ; (*d*) Acheter, ériger, construire et exploiter des moulins, fabriques, bâtiments, entrepôts, machinerie et outillage pour les fins du dit commerce, et agir en qualité d'agent pour des manufacturiers et commerçants des matériaux ici mentionnés, ou de semblable nature ; (*e*) Acquérir, louer et céder des marques de commerce, dessins de fabrique, patrons, droits de brevet, privilèges ou autorisations concernant toute invention que la compagnie jugera utile à son commerce, et acquérir et faire tous patrons d'invention ou tout permis de se servir d'une invention qui sera censée utile en rapport avec les opérations de la dite compagnie, et les vendre, louer ou en disposer ; (*f*) Conclure des conventions au sujet du partage des profits ou la fusion des intérêts avec toute autre personne ou compagnie engagée ou sur le point de s'engager dans une industrie semblable à celle de la présente compagnie et prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs de toute telle compagnie, et les vendre, détenir ré-émettre avec ou sans garantie, ou autrement en disposer : (*g*) Prendre, acquérir et détenir des garanties de toute nature, mobilières ou immobilières pour des dettes, engagements et obligations de la compagnie encourues ou qui seront encourues relativement aux fins et objets de la dite compagnie, et hypothéquer, engager, vendre, louer, ou céder toute partie de la propriété de la compagnie ; (*h*) Produire de l'électricité pour l'éclairage, le chauffage et la force motrice, et vendre tout excédent de force dont la dite compagnie n'aura pas besoin, subordonnément aux lois locales concernant la vente de l'électricité. Pourvu que si le pouvoir ci-dessous est exercé en dehors de la propriété de la compagnie, il sera subordonné aux statuts et règlements provinciaux et municipaux à cet égard. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 19 mars, 1908, à la compagnie dite

'THE NICHOLS CHEMICAL COMPANY OF CANADA' (LIMITED).

(1) A l'effet de changer le nom de la dite compagnie en celui de

'THE NICHOLS CHEMICAL COMPANY' (LIMITED).

(2) De porter le capital de la dite compagnie de $25,000 à $250,000, par addition de 2,250 actions de $100 à son capital actuel.

(3) D'augmenter l'entreprise de la dite compagnie de manière à comprendre et inclure les pouvoirs additionnels suivants, c'est à dire :—

a) Demander, acheter, louer ou autrement acquérir, posséder, opérer, introduire et vendre ou autrement céder et accorder des permis se rattachant ou pouvant faire valoir les marques de commerce, raisons sociales, marques distinctives et toutes inventions, améliorations et procédés employés ou garanties en vertu de brevets de la Puissance du Canada ou d'ailleurs, ou autrement; et, aux fins de les exploiter ou développer, entreprendre toutes opérations qui se rattachent aux objets pour lesquels la compagnie est constituée ; (b) Acquérir des forces motrices hydrauliques par achat, bail ou autrement, les développer et développer, transmettre et fournir des forces motrice à vapeur, électriques, hydrauliques et pneumatiques pour les besoins de la compagnie; (c) Payer pour les biens achetés par la compagnie, ou pour le coût de construction du matériel ou de ses travaux, ou pour services rendus ou à être rendus par l'émission d'actions libérés ou d'obligations de la compagnie ou partie en actions et partie en obligation ; (d) Faire toutes les choses nécessaires convenables ou régulières pour l'accomplissement des fins ou l'obtention des objets ci-énumérés ou qui pourront en aucun temps sembler devoir tourner au profit de la compagnie; (e) Employer ses fonds pour acheter des actions d'autres compagnies.

'THE CANADA STOVE AND FURNITURE COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 20 mars 1908. - - - - - Capital, $75,000

Nombre des actions, 750.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Eugène Panneton, marchand, Rachel Desilets Panneton, épouse séparée de biens du dit Eugène Panneton, Joseph Antoine St. Germain, commis, et Eugène H. Godin, avocat, tous de Montréal, Qué., et Philippe Elisée Panneton, banquier, de Trois-Rivières, Qué.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Eugène Panneton, Philippe Elizée Panneton et Joseph Antoine St. Germain.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(1) Exercer l'industrie de ferronniers, et commercer généralement en toutes sortes de métaux, articles en métal, fabriqués et non fabriqués, et surtout, en toutes sortes de poêles, fournaises, et accessoires de poêle, meubles et articles de ménage ; (2) Exercer l'industrie de fondeurs, machinistes, et manufacturiers de ces articles généralement ; (3) Faire les opérations d'interposeurs, et d'expéditeurs en général ; (4) Agir en qualité d'agents, de marchands à commission, de facteurs ou de représentants pour d'autres personnes ou corporations engagées dans une semblable industrie ; (5) Acheter ou d'autre manière acquérir aux conditions qui seront convenues, tout commerce identique exercé par d'autres personnes ou corporations ; (6) Surtout, acheter ou autrement acquérir et prendre à son nom

comme industrie active le commerce aujourd'hui exercé à Montréal par le dit Eugène Panneton, un des requérants, et Arthur Panneton, marchand, de la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de "Canada Stove & Furniture Company," y compris la clientèle et tous les biens en général de la dite maison ; et à cette fin la compagnie aura les pouvoirs nécessaires de faire toute choses qui seront propres à atteindre les fins de la compagnie, et en particulier, les pouvoirs ci-dessous, savoir :—(*a*) Acheter ou autrement acquérir la propriété mobilière ou immobilière dont la compagnie peut avoir besoin ou qu'elle jugera utile à son commerce, ou à ses opérations, et hypothéquer, engager, vendre ou autrement aliéner ou céder toute telle propriété aux conditions, qui seront jugées convenables ; (*b*) Obtenir, acheter ou autrement acquérir, et utiliser ou exploiter, et vendre, louer ou autrement céder toutes marques de commerce, dessins de fabrique, brevets, droits de brevet, ou privilèges utiles à son industrie ; (*c*) Conclure des arrangements au sujet de la fusion des intérêts ou du partage des profits avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée dans toute industrie ou commerce que la présente compagnie est autorisée à exercer ; (*d*) Se fusionner avec toute autre compagnie dont le but est identique à celui de la présente compagnie, et vendre ou autrement céder l'entreprise ou de toute partie d'icelle pour la compensation que la compagnie jugera convenable ; (*e*) Emettre et répartir comme actions acquittées, des parts du capital-actions de la compagnie, en compensation pour des effets ou quelque propriété achetée, ou cédée, pour travail fait, garanties données, ou promises, ou pour services rendus ou qui doivent être rendus dans le but d'atteindre le but que se propose la compagnie, y compris les services rendus ou qui seront rendus par les promoteurs de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'MATTHEWS, FORTIER AND MONETTE' (LIMITED).

Constituée en corporation le 20 mars 1908. - - - Capital, $75,000.

Nombre d s actions, 750—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—William Ezra Matthews, marchand, Albert Edward Matthews, marchand, Robert George Code, avocat, Edmund Foster Burritt, avocat, tous d'Ottawa, province d'Ontario.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—William Ezra Mat hews, Albert Edward Matthews et Robert George Code.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Acheter ou autrement acquérir, manufacturer, vendre, préparer pour le marché des produits alimentaires de toutes sortes, y compris le fromage, le beurre, les œufs, le lait, la crème, les céréales et les produits du grain, les viandes, le poisson, les légumes, les fruits, les primeurs et tous les articles en boîtes ou en conserves et autres préparations alimentaires, et les diverses matières qui entrent dans leur préparation ; (*b*) Conduire des abattoirs, abattre toutes sortes d'animaux, et manufacturer, acheter, vendre et débiter des viandes, des engrais, du gras, du suif et autres substances provenant des animaux, et faire le commerce du paquage du lard ; (*c*) Etablir et conduire des boutiques de gros et de détail, et généralement faire tout commerce relié à leur industrie autorisée ; (*d*) En rapport avec ce qui précède, offrir en vente, préparer pour le marché, acheter, vendre du fer-blanc et tous produits du fer-blanc, la verrerie et tout article de verrerie, ou tout article, récipient, emballage ou chose qui peut être utile en rapport avec la manufacture ou la vente des produits de la compagnie ; (*e*) Protéger les produits de la

compagnie au moyen de marques de commerce, noms de commerce ou autre nom ou titre distinctif, et aussi acquérir, prendre à son nom ou autrement disposer de brevets, octrois ou autre protection ; (*f*) Faire de l'emmagasinage et entreposage frigorifique, et toutes les opérations qui s'y rattachent directement ou indirectement ; et de plus faire de l'entreposage dans toutes ses branches ; construire, louer, acheter, employer, et entretenir toutes sortes de véhicules pour le transport à l'état froid ou autrement par terre ou par eau de tous et chacun des produits, effets ou articles préparés, et généralement conduire et entreprendre tout commerce, entreprise, transaction ou opération de la compétence des entreposeurs ; (*g*) Acquérir les biens, la propriété, l'outillage, la machinerie, l'entreprise, le commerce, la clientèle et le fonds de commerce de toute personne ou compagnie engagée dans une entreprise ou commerce que la présente compagnie est autorisée à exercer, et les payer en deniers comptants, ou en actions, obligations ou autres valeurs de la compagnie ; (*h*) Prendre, acheter, ou autrement acquérir et détenir des actions, obligations ou autres valeurs de toute autre compagnie dont le but est identique à celui de la présente compagnie ou engagée dans une entreprise qui peut être avantageuse à la présente compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'THE ORIENTAL TOBACCO COMPANY' (LIMITED).

Constituée en corporation le 20 mars 1908. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 200.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation : — Moosa Kouri, marchand, Jebran Shamy, marchand, George John Jarjour, marchand, Elias Abraham, hôtelier, et Solomon E. Shahan, bourgeois, tous de Montréal, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Moosa Kouri, Jebran Shamy et George John Jarjour.

Siège social :—Cité de Montréal, Qué.

Objets de la compagnie :— (1) Par tout le Canada acheter, vendre, importer, exporter et autrement faire le commerce des cigares, cigarettes et tabacs de toutes sortes et de toutes formes ; (2) Cultiver la plante du tabac en Canada et ailleurs ; acheter ou détenir à bail ou autrement les terres ou biens-fonds qui seront nécessaires à cette fin, y placer les bâtiments, outillage, machinerie et autre équipement qui seront nécessaires pour sécher, mûrir ou autrement traiter la feuille de tabac et la préparer pour la manufacture ou la vente ; (3) Faire par tout le Canada et ailleurs les opérations de la manufacture ou autre préparation pour le marché des cigares, cigarettes, tabac, tabac à priser et à fumer dans toutes ses formes, et fabriquer toutes sortes de boîtes, de métal ou autres, enveloppes, étiquettes et généralement tout ce qui est nécessaire pour mettre le tabac sur le marché ; (4) Acquérir, détenir et posséder par achat, bail ou autrement les terrains et biens-fonds qui seront nécessaires à la bonne administration de l'industrie de la compagnie ; (5) Souscrire, prendre, acheter ou autrement acquérir et détenir des actions, obligations, débentures et autres intérêts ou valeurs de toute autre compagnie engagée dans une semblable entreprise ; (6) Acheter et d'autre manière acquérir et protéger, prolonger et renouveler tous brevets, droits de brevet, brevets d'invention et permis qui seront jugés avantageux ou utiles à la compagnie, et les utiliser et faire valoir, et fabriquer ou accorder des permis ou privilèges en vertu de ces brevets, et dépenser des deniers pour faire des expériences, éprouver et perfectionner les brevets, inventions ou droits que la compagnie acquerra ; (7) Acquérir et entreprendre la

totalité ou une partie de l'industrie, clientèle et biens de toute personne, maison ou compagnie engagée dans une entreprise identique à celle de la présente compagnie, et en compensation de telle acquisition entreprendre la totalité ou une partie des engagements de telle personne, maison ou compagnie, ou acquérir un intérêt, ou conclure un arrangement pour aide mutuelle avec toute telle personne, maison ou compagnie engagée dans une semblable industrie, et donner ou accepter en compensation des actes et choses ci-dessus énumérés ou pour propriété acquise, les parts, débentures ou valeurs qui seront convenues, et détenir, et retenir ou autrement disposer des parts, débentures et valeurs ainsi acquises, et généralement faire tous actes et choses qui seront nécessaires pour le bon exercice de l'industrie de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'WILLIS PIANO COMPANY, LIMITED.'

Constituée en corporation le 23 mars 1908. - - - - Capital, $100,000.

Nombre des actions, 1,000 —Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—Alexander Parker Willis, marchand de pianos, Robert Alexander Willis, commis aux ventes, et Charles David Patterson, gérant, tous trois de la ville de Westmount, province de Québec, Damaie Lesage, manufacturier, et Adélard Lesage, manufacturier, tous deux du village de Ste-Thérèse, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Village de Ste-Thérèse, Qué.

Objets de la compagnie :—(*a*) Fabriquer, importer, acheter, vendre, échanger, réparer, accorder et louer des pianos, orgues, harmoniums, instruments de musique de tous genres, et appareils pour jouer des instruments de musique et manufacturer et vendre tout ce qui se rattache au commerce des instruments de musique ; (*b*) Fabriquer et vendre des gramophones, des records de gramophones, et toutes pièces, accessoires, inventions et appareils y appartenant, ou de quelque manière reliés à des instruments de musiqne, accessoires de musique et gramophones ou machines parlantes ; (*c*) Fabriquer et vendre des ameublements artistiques et de ménage, machines à coudre, moteurs, et autre machinerie ; (*d*) Acheter, prendre à son nom et continuer comme industrie active le commerce aujourd'hui exercé à Ste-Thérèse par Damase Lesage et Adélard Lesage sous la raison social de Lesage et Fils, comme marchands et fabricants de pianos, etc., y compris les immeubles, fonds de commerce, clientèle, et tous les biens que ce soit de la dite maison, et les payer en deniers comptants, en obligations, ou en actions acquittées de la présente compagnie ; (*e*) Acquérir par achat, bail ou autrement, et construire, posséder, conduire et entretenir des salles de concert, salles de musique et salles de lecture, et généralement procurer des amusements, et passer des contrats avec toute personne ou personnes pour faire des conférences, pour chanter ou pour jouer ; (*f*) Acquérir par achat, bail ou autrement, et construire, posséder et entretenir des studios et salles pour enseigner la musique, le chant, la peinture et autres arts et fournir et procurer l'instruction dans ces acts ; (*g*) Exercer l'industrie d'imprimeurs et d'éditeurs, et d'agents de publicité, plus particulièrement l'industrie d'imprimeurs, d'éditeurs et d'annonceurs de musique, et conclure des arrangements avec les compositeurs et autres personnes au sujet de droits d'auteur, de permis, ou de droits de publier ; (*h*) Agir en qualité d'agents pour d'autres pour la vente par tout le Canada et ailleurs d'instruments de musique, de musique, d'appareils et d'accessoires de musique soit à commission ou autrement ; (*i*) Exercer, et tant que la chose sera

nécessaire pour les fins de la compagnie, le commerce de charretiers, expéditeurs, déménageurs et de facteurs, et avoir ou louer et employer toutes sortes de véhicules, mus par l'électricité ou autrement, et tout l'équipement nécessaire à ce commerce ; (*j*) Se fusionner avec toute personne, personnes ou compagnie engagée dans une industrie identique, disposer de tous les biens de la présente compagnie, subordonnément aux dispositions de la *Loi des compagnies*, pour augmenter le capital-actions de la compagnie, et acheter ou acquérir tout intérêt ou contrôle dans tout commerce d'une nature semblable, et les payer en deniers comptants, obligations ou actions acquittées de la présente compagnie ; (*k*) Acheter et détenir des actions et obligations de toute compagnie engagée dans une semblable entreprise ; (*l*) Acquérir par achat, bail, ou autrement, et détenir toute propriété, mobilière ou immobilière qui sera jugée nécessaire ou utile aux fins de la compagnie, et exploiter et entretenir une scierie ; (*m*) Acquérir, louer, posséder, vendre ou disposer de toutes marques de commerce, dessins de fabrique, brevets, droits de brevet ou privilèges qui seront censés utiles à la comgagnie, en rapport avec son industrie, et acquérir et exploiter tous brevets d'invention, ou toutes licences de se servir d'une invention qui sera censée utile en rapport avec la dite industrie ; (*n*) Acquérir et détenir des garanties de toute sortes, mobilières ou immobilières, pour dettes, engagements ou obligations envers la compagnie concernant les fins et objets de la dite compagnie, et hypothéquer, grever, vendre ou céder toute propriété de la compagnie. La compagnie exercera son industrie en Canada et ailleurs.

Lettres patentes supplémentaires délivrées le 23 mars 1908 à la compagnie dite

'OTTAWA PULP AND PAPER COMPANY' (LIMITED).

A l'effet de porter le capital de la dite compagnie de $25,000 à $50,000, par addition de 250 actions de $100, à son capital actuel.

'LA COMPAGNIE ARTISTIQUE DE QUÉBEC (LIMITÉE).'

'THE ARTISTIC COMPANY OF QUEBEC, (LIMITED).'

Constituée en corporation le 24 mars 1908. - - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 400—Montant de l'action, $50.

Membres de la corporation :—Théophile Béland, peintre, Joseph Philéas Béland, manufacturier, Odona Béland, peintre, Maxime Roy dit Audy, plombier, et William Alfred Bertram, peintre, tous de Québec, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :— Les membres dénommés ci-dessus.

Siège social :—Cité de Québec, Qué.

Objets de la compagnie :—Exercer tout ce qui comprend le métier de peintre en bâtiment, de vitrier, de tapissier, le commerce de peinture, de tapisserie, la gravure, et divers travaux d'imitation sur verre et sur bois et la fabrication de miroirs ; acquérir par achat, louage ou autrement et aliéner les biens meubles et immeubles qui pourraient être jugés nécessaires à la poursuite de ses affaires, y compris fabriques, magasins, entrepôts et autres établissements, et accepter des propriétés immobilières et des hypothèques sur les immeubles en paiement ou en garantie de dettes existantes ; acquérir, exploiter la clientèle, droits, propriété et actif de toute sorte, et prendre toute ou aucune partie des dettes d'aucune personne, société, association ou

corporation faisant des opérations semblables et les payer en action libérée, bons, débentures ou autres garanties de cette corporation ou autrement. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

'LA COMPAGNIE DES TOURBIÈRES DE STE-THERÈSE' (LIMITÉE).

Constituée en corporation le 24 mars 1908. - - - Capital, $20,000.

Nombre des actions, 800—Montant de l'action, $25.

Membres de la corporation :—Joseph Adrien Leguerrier, manufacturier, Oscar P. Dorais, avocat, et Albert P. Dorais, avocat, tous trois de Montréal, province de Québec, Samuel Desjardins, médecin, Ste-Thérèse, province de Québec, et Israël Charbonnean, manufacturier, du Sault-aux-Récollets, province de Québec.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—Joseph Adrien Leguerrier, Samuel Desjardins et Israël Charbonneau.

Siège social :—Paroisse de Ste-Thérèse, Qué.

Objects de la compagnie :—Faire le commerce et l'exploitation en gros et en détail, et l'exportation ou l'importation, de la tourbe et de la mousse et de la terre noire, et faire toute autre opération relative à ces articles, ainsi que le commerce et la fabrication de tous les produits de nature quelconque qui peuvent se tirer de la tourbe ou se fabriquer avec la tourbe, tels que briquettes, gaz, papier, carton, litière, engrais, produits médicaux, désinfectants, etc., etc., et fournir et vendre les dits produits aux conditions et en la manière jugées à propos ; (*b*) Faire toutes dépenses, achats et dons jugés nécessaires pour vulgariser l'usage des produits de la tourbe et en favoriser le commerce, tels que réclames, cadeaux, publications, expositions, etc. ; (*c*) Acquérir, construire, posséder, louer, céder ou vendre des usines, machines ou appareils pour les fins susdites, et pour la production de la force électrique ou courants électriques au moyen de tourbe, gaz ou autre produit de la tourbe pour des fins de chauffage, éclairage et force motrice pour les fins de la compagnie, et faire le commerce des machines et autres appareils pour la fabrication et l'usage de la tourbe et de ses produits ; (*d*) Acquérir par achat, bail ou autrement, et céder des marques de commerce ou des brevets d'invention se rattachant à l'exploitation de la tourbe et de ses produits ; (*e*) Acquérir et posséder des terrains à tourbe ou autres, ou les contrats, privilèges, actitif mobilier ou immobilier, achalandage ou autres produits de toute compagnie ou personne possédant tels terrains ou choses ou faisant des affaires semblables, et en particulier les terrains à tourbe de J. A. Leguerrier, situés en la paroisse de Ste-Thérèse, comté de Terrebonne, et acquérir des parts dans toute compagnie faisant des affaires semblables, ou se fusionner avec telle compagnie, et payer pour les dits terrains, droits ou achalandage par des actions payées ou libérées dans le capital de la compagnie, et payer en actions libérées toutes obligations que la compagnie peut avoir assumées ou contractées pour ces fins ou pour toute autre fin déjà énumérée ; (*f*) Acquérir, posséder, vendre, échanger, hypothéquer, prendre ou céder à bail des terrains à tourbe ou autres terrains ou faire toutes opérations relatives à des terrains, et construire des maisons ou autres édifices sur les dits terrains, et autrement améliorer les dits terrains de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, ou fournir aux acquéreurs des dits terrains les moyens de les améliorer, soit en garantissant leurs obligations ou autrement, et prendre toutes hypothèques ou garanties mobilières ou immobilières nécessaires pour assurer le paiement de toutes obligations ou dettes contractées envers la compagnie. Les affaires et les opérations de la compagnie seront faites dans toute la Puissance du Canada et ailleurs.

'INLAND NAVIGATION COMPANY' (Limited).

(L'ancienne compagnie du même nom n'existant plus.)

Constituée en corporation le 30 mars 1908. -- -- -- Capital, $2,000,000.

Nombre des actions, 20,000.—Montant de l'action, $100.

Membres de la corporation :—George Lynch Staunton, C.R., Arthur O'Heir, avocat ; Frank Morrison, avocat ; Elizabeth Gillies, teneur de livres ; et John Gordon Gauld, C.R., tous de Hamilton, Ont.

Premiers directeurs ou directeurs provisoires :—George Lynch Staunton, Arthur O'Heir et John Gordon Gauld.

Siège social :—Cité de Hamilton, Ont.

Objets de la compagnie :—(*a*) Construire, acquérir, affréter et employer des navires à vapeur, bateaux, barges, des quais, docks, jetées et entrepôts ; exercer l'industrie d'agents de vaisseaux, agents de charriage, propriétaires de quais, propriétaires d'entrepôts, expéditeurs et faire le commerce d'objets, effets et marchandises ; (*b*) Exercer toute autre industrie qui se rapporte aux opérations susdites et qui peuvent paraître à la compagnie susceptibles d'être convenablement exercées en rapport avec son entreprise ; (*c*) Acquérir ou entreprendre toute, ou partie, de l'entreprise, des biens et des engagements de toute personne ou compagnie faisant des opérations qu'elle est autorisée à faire ou possédant des biens convenables à ses objets ; (*d*) Acheter, vendre et posséder des actions, obligations et garanties d'autres compagnies ayant des objets semblables à ceux de la présente compagnie, voter sur ces actions et les payer en deniers ou en actions, obligations ou garanties de la présence compagnie ; (*e*) Entrer en société ou en arrangements pour le partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie faisant ou exerçant ou sur le point de faire ou d'exercer des entreprises ou opérations qu'elle est autorisée à faire ou à exercer, ou toute entreprise ou transaction susceptible d'être conduite de manière à l'avantager et qui se rattache aux objets pour lesquels elle est constituée ; faire des avances de fonds, garantir des contrats ou autrement acquérir des actions et garanties des dites personnes ou compagnies et les vendre, les posséder les émettre de nouveau, avec ou sans garantie, ou en disposer autrement ; (*f*) Promouvoir certaine compagnie ou compagnies dans le but d'acquérir la totalité ou partie des biens et dettes de la compagnie ou pour tout autre objet pouvant bénéficier la compagnie ; (*g*) Faire des avances de fonds aux clients et autres personnes ayant des rapports avec la compagnie, et garantir l'exécution des contrats par les dites personnes ou compagnies ; (*h*) Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets à ordre, lettres de change, connaissements, mandats et autres effets négociables ou transférables ; (*i*) Vendre ou céder l'entreprise de la compagnie, ou partie d'icelle, pour telle considération qu'il sera jugé convenable et en particulier pour des actions, débentures ou garanties d'autres compagnies ayant des objets semblables aux siens ; (*j*) Vendre, améliorer, administrer, développer, échanger, louer, céder, faire valoir ou autrement aliéner la totalité ou partie des biens et droits de la compagnie ; (*k*) Faire toutes les choses susdites ou quelqu'une d'elle en qualité de principaux, agents, entrepreneurs, administrateurs ou autrement, soit seuls ou conjointement avec d'autres, etc. ; (*l*) Acheter, vendre des biens immobiliers en autant qu'il sera nécessaire ou commode pour l'entreprise de la compagnie, et faire toutes autres choses se rattachant ou se rapportant à l'obtention des dits objets. La compagnie opèrera en Canada et ailleurs.

INDEX DU SOMMAIRE DES LETTRES PATENTES DELIVREES DEPUIS LE 1ER JANVIER 1907 JUSQU'AU 31 MARS 1908.

LISTE DES COMPAGNIES DE PRÊT

AUTORISÉES EN VERTU DE LA PARTIE IV.,—CHAP. 79,—S.R.C., 1906.

CONNU SOUS LE NOM DE 'LOI DES COMPAGNIES.'

Et enregistrées dans la division du Registraire du ministère du Secrétaire d'Etat du Canada jusqu'au 31 mars 1908.

THE SCOTTISH AMERICAN INVESTMENT COMPANY' (LIMITED).

En date du 3 novembre 1874.

'THE HERITABLE SECURITIES AND MORTGAGE INVESTMENT ASSOCIATION' (LIMITED).

En date du 23 mai 1876.

'THE ALLIANCE SOCIETY.'

En date du 16 novembre 1876.

'THE NORTH BRITISH CANADIAN INVESTMENT COMPANY' (LIMITED).

En date du 6 juin 1878.

'THE DUNDEE MORTGAGE AND TRUST INVESTMENT COMPANY' (LIMITED).

En date du 20 septembre 1878.

'THE OMNIUM SECURITIES COMPANY' (LIMITED).

En date du 24 novembre 1880.

'THE DUNDEE LAND INVESTMENT COMPANY' (LIMITED).

En date du 5 avril 1881.

'THE DUNDEE INVESTMENT COMPANY' (LIMITED).

En date du 20 octobre 1882.

LISTE DES COMPAGNIFS

AUTORISÉE EN VERTU DE LA PARTIE V—CHAP. 79—S R.C., 1906.

DE CONDUIRE DES OPÉRATIONS MINIÈRES AVEC LES PRIVILÈGES DE MINEUR LIBRE DANS LE DISTRICT DU YUKON ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST DU CANADA.

Enregistrées dans la division du Registraire du ministère du Secrétaire d'État du Canada jusqu'au 31 mars 1908.

'THE KLONDYKE AND KOOTENAY VENTURE SYNDICATE' (LIMITED)

Date du permis, 27 septembre 1898. - - - - Capital autorisé, £80,000

Siège social :—Londres, E.C., Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—James Pender, 15 rue Eldorado, cité de Dawson.

'THE YUKON VALLEY PROSPECTING AND MINING COMPANY' (LIMITED).

Date du permis, 15 mars 1899. - - - - - Capital autorisé, $750,000

Siège social :—Chicago, E.-U.A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—William James McLean cité de Dawson.

'THE LEWES RIVER MINING AND DREDGING COMPANY'

Date du permis, 30 mars 1899. - - - - - Capital autorisé, $180,000

Siège social :—Cleveland, Ohio, E.-U.A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—John A. McPherson, cité de Dawson.

'THE YUKON GOLDFIELDS' (LIMITED).

Date du permis, 30 mars 1899. - - - - - Capital autorisé, £100,000

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Richard Burt Wood, cité de Dawson.

'THE DOME (YUKON) GOLD MINING COMPANY' (LIMITED).

Date du permis, 1er avril 1899. - - - - - Capital autorisé, £150,000

Siège social :—Londres, E.C., Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Louis Coste, J.C., cité de Dawson.

'ANGLO-FRENCH KLONDYKE SYNDICATE' (Limited)

Date du permis, 12 avril 1899. - - - - - Capital autorisé, £50,000

Siège social :—Londres, E.C., Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—George Robert Clazy, cité de Dawson.

'THE JOSEPH LADUE GOLD MINING AND DEVELOPMENT COMPANY OF YUKON' (Limited).

Date du permis, 12 avril 1899. - - - - Capital autorisé, $5,000,000.

Siège social :—Jersey City, N.J., E.-U.A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—W. H. B. Lyon, cité de Dawson.

'THE NORTH AMERICAN TRANSPORTATION AND TRADING COMPANY'

Date du permis, 10 mai 1899. - - - - - Capital autorisé, $1,000,000

Siège social :—Chicago, E.-U.A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—John J. Healey, cité de Dawson.

'KLONDYKE GOVERNMENT CONCESSION' (Limited)

Date du permis, 18 mai 1899. - - - - - Capital autorisé, £350,000

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Robert Anderson, cite de Dawson.

'KLONDYKE DEVELOPMENT COMPANY' (Limited).

Date du permis, 18 mai 1899. - - - - - Capital autorisé, £60,000.

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Thomas Alfred Rufus Purchas, cité de Dawson.

'W. J. WALTHER COMPANY' (Limited).

Date du permis, 19 mai 1899. - - - - - Capital autorisé, $10,000

Siège social :—Port Townsend, Jefferson Co., E-U.A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—W. J. Walther, cite de Dawson.

'McDONALD'S BONANZA (KLONDIKE)' (Limited)

Date du permis, 33 mai 1899. - - - - - Capital autorisé, £450,000.

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Thomas S. Marshall, cité de Dawson.

'KLONDYKE DOME MINING COMPANY' (LIMITED).

Date du permis, 26 mai 1899. - - - - - - Capital autorisé, £20,000

Siège social :—Liverpool, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Arthur Smith, cité de Dawson.

'H. ELDORADO REEF SYNDICATE' (LIMITED).

Date du permis, 14 février 1899. - - - - - Capital autorisé, £10,000

Siège social :—Londres, Ang.

Agents ou gérants dans le territoire du Yukon :—Wm White et F. L. Gwillam, cité de Dawson.

'THE KLONDIKE-ALASKA MINING COMPANY' (LIMITED).

Date du permis, 21 juin 1899. - - - - - - Capital autorisé, $1,000,000

Siège social :—Pierre, Dakota-Sud, E.-U.A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Warren C. Wilkins, cité de Dawson.

'THE BRITISH COLUMBIA (ROSSLAND AND SLOCAN) SYNDICATE' (LIMITED).

Date du permis, 7 août 1899. - - - - - - Capital autorisé, £100,000

Siège social :—Londres, Ang.

Agents ou gérants dans le territoire du Yukon :—William White, C.R., de la cité de Dawson, et C. C. McCaul, C.R., de Calgary, T.N.O.

'THE TRADING AND EXPLORING COMPANY' (LIMITED).

Date du permis, 7 août 1899. - - - - - Capital autorisé, £84,000

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—William White, C.R., cité de Dawson.

'YUKON CORPORATION' (LIMITED).

Date du permis, 14 août 1899. - - - - - - Capital autorisé, £250,000

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—William White, C.R., cité de Dawson.

'THE KLONDIKE MINING COMPANY' (LIMITED).

Date du permis, 2 septembre 1899. - - - Capital autorisé, $10,000,000

Siège social :—Phœnix, territoire de l'Arizona, E.-U.A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—George W. Comerford, cité de Dawson.

'WARBURTON'S CONSOLS (KLONDYKE)' (LIMITED).

Date du permis, 8 septembre 1899. - - - - Capital autorisé, £40,000

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Henry Warburton, cité de Dawson.

'SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET MINIÈRE DU KLONDYKE.'

Date du permis, 19 septembre 1899. - - Capital autorisé, 2,000,000 francs.

Siège social :—Bruxelles, Belgique.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Jules Rossiand, cité de Dawson.

'THE ALASKA GOLD FIELDS' (LIMITED).

Date du permis, 20 septembre 1899. - - - Capital autorisé, £300,000

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—L. R. Fulda, cité de Dawson.

'LONDON-KLONDYKE DEVELOPMENT SYNDICATE' (LIMITED).

Date du permis, 10 octobre 1899. - - - - Capital autorisé, £51,000

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—F. C. Liddle, cité de Dawson.

'KLONDYKE CONSOLS' (LIMITED).

Date du permis, 7 décembre 1899. - - - - Capital autorisé, £250,000

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—George Robert Clazy, cité de Dawson.

'ALASKA AND NORTH-WEST EXPLORATION COMPANY.'

Date du permis, 20 septembre 1899. - - - Capital autorisé, $5,000,000

Siège social :—New-York, E.-U.A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Cornelius B. Zebriskie, cité de Dawson.

'THE KELLY KLONDYKE SYNDICATE' (LIMITED).

Date du permis, 6 février 1900. - - - - - Capital autorisé, £12,000

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—James Barr Wood, cité de Dawson.

'THE ANGLO-KLONDYKE MINING COMPANY (Limited).'

Date du permis, 9 février 1900. - - - Capital autori-é, £100.000.

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Joseph McGillivray, cité de Dawson.

'RELIANCE MINING AND TRADING COMPANY OF ALASKA.'

Date du permis, 19 février 1900. - - - Capital autorisé, $5,000,000.

Siège social :—Camden, New Jersey, E.-U. A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—J. O. Hestwood cité de Dawson.

'THE ALBERTA GOLD-DREDGING SYNDICATE' (Limited).

Date du permis, 19 avril 1900. - - - Capital autorisé, £10,000,

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon et les territoires du N. O. :—Frederick P. Hobson, Edmonton, T. N. O.

'THE YUKON GOLDFIELDS' (Limited).

(nouvelle autorisation)

Date du permis, 26 avril, 1900. - - - Capital autorisé, £100,000.

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Richard Burt Wood, cité de Dawson.

'THE LOYAL DOMINION CREEK (YUKON) GOLD MININ GCOMPANY' (Limited).

Date du permis, 26 avril 1900. - - - Capital autorisé, £10,000.

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Edgar Haydon Searle, cité de Dawson.

'THE BRITISH CANADIAN GOLDFIELDS OF THE KLONDIKE' (Limited).

Date du permis, 26 avril 1900. - - - Capital autorisé, £275,000.

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Peter Reid Ritchie, cité de Dawson.

'THE LONDON AND DAWSON AGENCY' (Limited).

Date du permis, 17 mai 1900. - - - - Capital autorisé, £2,000.

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Thomas Alfred Rufus Purchas, cité de Dawson.

'YUKON GOLD MINING COMPANY.'

Date du permis, 23 août 1900. - - - Capital autorisé, $500,000.

Siège social :—Petersburg, comté de Pike, Indiana, E.-U. A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Frank C. Lory, cité de Dawson.

'ELDORADA QUARTZ MINING COMPANY.'

Date du permis, 11 septembre 1900. - - - Capital autorisé, $1,000,000.

Siège social :—Cité de Seattle, Etat de Washington E.-U. A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—T. W. Roach, Dawson City.

'THE DOMINION DEVELOPMENT COMPANY.'

Date du permis, 26 novembre 1900. - - - Capital autorisé, $100,000.

Siège social : – Philadelphia, Penn., E.-U. A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—J. A. Osborne, Fort Francis, Ont., and Fort George, district d'Ungava.

'QUARTZ CREEK (YUKON) SYNDICATE' (Limited).

Date du permis, 2 janvier 1901. - - - Capital autorisé, £100,000.

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Joseph Whiteside Boyle, cité de Dawson.

'LOS ANGELES AND YUKON MINING COMPANY.'

Date du permis, 10 janvier 1901. - - - Capital autorisé, $400,000.

Siège social :—Los Angeles, Californie, E.-U. A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Mde Alice Rollins Crane, cité de Dawson.

'BIG SALMON HYDRAULIC COMPANY.'

Date du permis, 8 février 1901. - - - Capital autorisé, $100,000

Siège social :—Seattle, territoire de Washington, E.-U. A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Falcon Joslin, cité de Dawson.

'SYNDICAT LIONNAIS DU KLONDYKE.'

Date du permis, 2 mars 1901. - - - Capital autorisé, $1,100,000 francs.

Siège social :—Lyon, France.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—
M. Louis Paillard M. Hippolyte de Silan.

'DOMINION GOLD MINING COMPANY.'

Date du permis, 18 mars 1901. - - - - Capital autorisé, $750,000.

Siège social :—Danville, Illinois, E.-U. A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Frank C. Lory, cité de Dawson.

'THE DOME (YUKON) GOLD MINES' (LIMITED).

Date du permis, 1er octobre 1901. - - - - Capital autorisé, £100,000.

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—George R. Clazy, cité de Dawson.

'GOLD RUN PLACER MINING COMPANY.'

Date du permis, 24 mars 1902. - . - Capital autorisé, $1,000,000.

Siège social :—Cité de Seattle, Etat de Washington, E.-U. A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—William T. Lory, cité de Dawson.

'THE KLONDYKE CONSOLIDATED GOLD FIELDS' (LIMITED).

Date du permis, 11 juin 1902. - - - - Capital autorisé, £300,000.

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—R. Auzias Turenne, cité de Dawson.

'THE KLONDYKE ESTATES CORPORATION' (LIMITED).

Date du permis, 18 juillet 1902. - - - - Capital autorisé, $500,000.

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—John Archibald Heyman, cité de Dawson.

'THE TROND SYNDICATE' (LIMITED).

Date du permis, 3 septembre 1902. - - - - Capital autorisé, $20,000.

Siège social :—Kendal, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Arthur Davey, Dawson.

'THE KLONDIKE-CHEECHACO HILL GOLD MINING COMPANY.'

Date du permis, 28 novembre 1902. - - - Capital autorisé, $1,00,000.

Siège social :—Phœnix, comté de Maricopo, Arizona, E.-U. A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—A. G. Cunningham, cité de Dawson.

'DETROIT-YUKON MINING COMPANY.'

Date du permis, 27 novembre 1902. - - - Capital autorisé, $250,000.

Siège social :—Detroit, E.-U. A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Otto R. Brener, Dawson, T. Y.

'GOLD RUN (KLONDIKE) MINING COMPANY' (Limited).

Date du permis, 2 février 1903. - - - - Capital autorisé, £400,000.

Siège social :—Londres, (E.C.) Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Alfred Ernest Wills, Dawson, T.Y.

'THE TREASURE HILL MINING COMPANY (1903)' (Limited).

Date du permis, 9 mars 1903. - - - - - Capital autorisé, £50,000.

Siège social :—Londres, Angleterre.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—John Henry Patterson, Dawson, T. Y.

'PACIFIC COAST MINING COMPANY.'

Date du permis, 27 mai 1903. - - - - Capital autorisé, $1,000,000.

Siège social :—Phœnix, Arizona, E.-U. A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Ernest E. Andrews, Dawson, T.Y.

'THE KLONDYKE GOLD PLACER MINES COMPANY.'

Date du permis, 9 juin 1903. - - - - - Capital autorisé, $100,000.

Siège social :—Cheyenne, Wyoming, E.-U. A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Charles J. Vivquain, Dawson, T.Y.

'THE BONANZA BASIN GOLD DREDGING COMPANY' (Limited).

Date du permis, 4 septembre 1903. - - - Capital autorisé, $1,000,000.

Siège social :—Pierre, Dakota Sud, E.-U. A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—H. G. Herbert, Dawson, T. Y.

'WEST CANADIAN COLLIERIES' (LIMITED).

Date du permis, 6 octobre 1903. - - - - Capital autorisé, £400,000.

Siège social :—St. James', S. O., Angleterre.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Jules Justin Fleutot, Frank, T.N.O.

'ADAMS CREEK GOLD MINING COMPANY'.

Date du permis, 25 mai 1904. - - - - Capital autorisé, $100,000.

Siège social :—Cheyenne Wyoming, E.-U.A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—D. H. MacKinnon, Dawson, T.Y.

'ELLIOT DEVELOPMENT COMPANY'.

Date du permis, 20 juillet 1904. - - - - Capital autorisé, $500,000.

Siège social :—Manhattan, New-York, E.-U.A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Ralph P. Elliot, Dawson, T.Y.

'THE BONANZA CREEK HYDRAULIC MINING COMPANY' (LIMITED).

Date du permis, 12 août 1904. - - - - Capital autorisé, £350,000.

Siège social :—Londres, Ang.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Emile Weinheim, Dawson, T.Y.

'NORTHWEST HYDRAULIC MINING COMPANY'.

Date du permis, 8 mai 1906. - - - - Capital autorisé, $1,000,000.

Siège social :—Cité de Wilmington, Delaware, E.-U.A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Chester A. Thomas, Dawson, T.Y.

'YUKON CONSOLIDATED GOLD FIELDS COMPANY'.

Date du permis, 8 mai 1906. - - - - Capital autorisé, $8,000,000.

Siège social :—Cité de Wilmington, Delaware, E.-U.A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Chester A. Thomas, Dawson, T.Y.

'YUKON GOLD COMPANY'.

Date du permis, 20 avril 1907. - - - - Capital autorisé, $25,000,000.

Siège social :—Augusta, Maine, E.-U.A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Chester A. Thomas, Dawson, T.Y.

'YUKON BASIN GOLD DREDGING COMPANY' (LIMITED).

Date du permis, 22 juillet 1907. - - - - Capital autorisé, $20,000,000.

Siège social :—Phœnix, Arizona, E.-U.A.

Agent ou gérant dans le territoire du Yukon :—Daniel A. Matheson, Dawson, T.Y.

INDEX DES COMPAGNIES AUTORISÉES EN VERTU DES PARTIES IV ET V DU CHAP. 79 S.R.C., 1906.

COMMISSIONS DE FONCTIONNAIRES.

LISTE des fonctionnaires à qui il a été délivré des commissions du 1er janvier 1907, au 31 mars 1908.

Nom.	Emploi ou charge.	Date de la commission.	Date de la publication dans la Gazette.
Abrahamson, Moses	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	26 janv. '07.	2 fév. '07
Allan, Robert	Sous-percepteur, douanes de S. M., à compter du 4 mars 1907	19 mars '08.	21 mars '08
Aubin, Francis Alfred	Officier du service préventif, douanes de S. M., à compter du 24 octobre 1906	30 sept. '07.	5 oct. '07
Axford, Fred	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Bannerman, James A.	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Barker, l'hon. Frederick Eustace	Juge en chef de la cour Suprême du Nouveau-Brunswick	20 janv. '08.	1er fév. '08
Beck, Nicholas Du Bois Dominic	Juge puiné de la cour Suprême d'Alberta	23 sept. '07.	28 sept. '07
Bell, George A.	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '08.	14 déc. '07
Bennetts, Francis Kent	Commissaire pour déférer, administrer et prendre le serment de toute personne, ou personnes occupant un emploi ou situation de confiance ou profit ou qui peuvent être nommées pour remplir des devoirs sous le gouvernement du Canada, dans la Puissance du Canada, le serment d'allégeance et le serment d'office et tout autre serment, ou serments qui peuvent de semps à autre être prescrits par les lois et statuts faits et passés à cet effet	12 juin '07.	22 juin '07
Borthwick, Thomas Alexander.	Commissaire chargé de prende les adhésions au traité des Sauvages n° 1	6 avril '07.	27 avril '07
Boudreau, Rodolphe	Commissaire pour déférer, administrer et prendre le serment de toute personne, ou personnes, occupant ou devant occuper un emploi ou situation de confiance dans la Puissance du Canada, le serment d'allégeance et tel autre serment, ou serments, qui peuvent de temps à autre être prescrits par les lois à cet effet	1er mars '07.	2 mars '07
Bowtell, Henry	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07.
Brooke, A. W.	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Brown, George	Sous-percepteur, douanes de S. M., à compter du 25 juin 1906	21 mai '07.	25 mai '07
Brown, John Robert	Juge de la cour de comté pour le comté de Yale, C.-B.	8 janv. '07.	19 janv. '07
Bruneau, Arthur Aimé	Juge puisné de la cour Suprême de la province de Québec	29 janv. '07.	2 fév. '07
Bryant, T. W.	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Buchanan, D.	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Bureau, Jacque	Solliciteur Général du Canada	14 fév. '07.	16 fév. '07
Bureau, Hon. Jacques	Conseil du Roi	21 janv. '08.	25 janv. '08
Burger, Ignace	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	17 avril '07.	27 avril '07

LISTE des fonctionnaires à qui il a été délivré des commissions du 1er janvier 1907, jusqu'au 31 mars 1908—*Suite.*

Nom.	Emploi ou charge.	Date de la commission.	Date de la publication dans la Gazette.
Calder, Fred	Juge de la cour de comté du comté de Caribou, C.-A	8 janv. '07.	19 janv. '07
Cameron, John Donald	Juge puiné de la cour du Banc du Roi du Manitoba	21 janv. '08.	25 janv. '08
Cane, George Fillmore	Juge de la cour de comté de Vancouver, C.-A	14 fév. '07.	16 fév. '07
Carpenter, Arthur Allan	Juge de la cour de district du district de Macleod, Alta	21 nov. '07.	30 nov. '07
Cassells, Walter Gibson Pringle	Juge de la cour de l'Echiquier du Canada	2 mars '08.	7 mars '08
Chambers, Capitaine Ernest	Huissier de la Verge Noire	15 mars '07.	5 mars '04
Chisholm, Alpin	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	31 août '07.	7 sept. '07
Clement, Edwin Perry	Juge junior de la cour de comté du comté d'Essex, Ont	3 avril '07.	13 avril '07
Clement, Edwin Perry	Juge local de la Haute cour de justice pour Ontario.	3 avril '07.	13 avril '07
Clerke, Robert	Officier préventif, douanes de S. M	3 mai '07.	22 juin '07
Clouston, George H	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Courtney, *et al*, John Mortimer	Commissaires chargés de s'enquérir et faire rapport relativement aux opérations de l'Acte du Service Civil et autre législation de même nature dans le but de soumettre les changemenss qui p uvent être jugés nécessaires pour l'efficacité du service public	8 mai '07.	18 mai '07
Craig, l'hon. James	Commissaire chargé de faire une enquête et un rapport au sujet de certaines accusations portées par Joseph S. Perron, de Dawson, territoire du Yukon, mineur, contre Oswald S. Finnie, premier commis dans le bureau du commissaire de mines d'or du territoire du Yukon, d'actes injustes et irréguliers de la part du dit Finnie	9 mai '07.	25 mai '07
Cross, Alexander George	Juge puiné de la cour du Banc du Roi pour la province de Québec	11 mars '07.	16 mars '07
Cunningham, F. J	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Davis, W. A	" " "	7 déc. '07.	14 déc. '07
Dawson, Alexander	Juge de cour de comté pour le district judiciaire est de Manitoba	10 juin '07.	27 juin '07
Dazé, I. S	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Delahay, William	Sous-percepteur, douanes de S. M., à compter du 4 mars 1907	19 mars '07.	21 mars '07
Dodds, J. T	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Drain, W	" " "	7 déc. '07.	14 déc. '07
Drysdale, Arthur	Juge puiné de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse	13 mars '07.	16 mars '07
Dubuc, l'hon. Joseph	Administrateur du gouvernement de la province de Manitoba durant l'absence en congé du lieutenant-gouverneur	2 mars '08.	14 mars '08
Duggan, L	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Duncan, James	Officier du service préventif, douanes de S. M	16 nov. '07.	P.p.d.Gazette

LISTE des fonctionnaires à qui il a été délivré des commissions du 1er janvier 1907, jusqu'au 31 mars 1908—*Suite.*

Nom.	Emploi ou charge.	Date de la commission.	Date de la publication dans la Gazette.
Elliott, Charles Hunter	Percepteur des douanes de S. M., à compter du 20 avril, 1906	12 août '07.	10 août '07
Farrell, Alexander Gray	Juge de la cour de district du district judiciaire de Moosomin, Sask	21 nov. '07.	30 nov. '07
Fleming, K.C.M.G., sir Sandford	Membre de la commission des améliorations, Ottawa	9 mai '07.	18 mai '07
Forbes, Frederick Fraser	Juge de la cour de district du district judiciaire de Prince-Albert, Sask	21 nov. '07.	30 nov. '07
Fredette, Gédéon	Percepteur des douanes de S.M	14 janv. '07.	29 fév. '08
French, Peter	Archiviste de l'amirauté de la cour de l'Echiquier pour le district de la province de Québec	1er fév. '08.	8 fév. '08
Garneau, *et al*, J. George	Membres de la commission créée en vertu de l'acte récemment passé intitulé, "Acte relatif aux champs de batailles nationaux à Québec et que J. George Garneau, écuyer, soit président de la dite commission	19 mars '08.	31 mars '08
Gibson, James S	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Girouard, l'hon. Désiré	Député de S.E. le Gouverneur général afin de sanctionner, au nom de Sa Majesté, certains bills passés durant la présente session du Parlement	28 janv. '07.	2 fév. '07
Gladstone, W. E	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Glionna, D. A. G	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	5 nov. '07.	9 nov. '07
Gordon, Thomas Cranston	Juge de la cour de district du district judiciaire de Yorkton, Sask	21 nov. '07.	30 nov. '07
Graham, George Perry	Ministre des chemins de fer et canaux du Canada	30 août '07.	7 sept. '07
Grant, David	Juge jr. de la cour de comté de Vancouver, C.-B	13 mai '07.	18 mai '07
Guerin, Edmund	Juge puiné de la cour Supérieure pour la province de Québec	14 janv. '07.	26 janv. '07
Gunn, Ranald D	Juge puiné de la cour de comté du comté de Carleton, Ont	15 mars '07.	23 mars '07
Gunn, Ranald D	Juge local de la Haute cour de justice pour Ontario	15 mars '06.	23 mars '07
Haggen, E. A	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	8 fév. '07.	23 fév. '07
Harvey, l'hon. Horace	Juge puiné de la cour Suprême d'Alberta	16 sept. '07.	21 sept. '07
Henderson, Alexander	Commissaire du territoire du Yukon	17 juin '07.	22 juin '07
Henderson, James	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	14 nov. '07.	30 nov. '07
Hoffman, Franz	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la 'Loi de Naturalisation et des Aubains"	14 nov. '07.	30 nov. '07
Holgate, *et al*, Henry	Commissaire en vertu de la Loi des Enquêtes, chapitre 104, S.B.C., 1906, pour s'enquérir et faire rapport sur la cause de l'effondrement du pont de Québec et sur tous les sujets s'y rattachant	31 août '07.	14 sept. '07
Howay, Frederick William	Juge de la cour de comté de Westminster, C.-B	14 oct. '07.	19 oct. '07
Howay, Frederick William	Juge local de la cour Suprême de la Colombie-Anglaise	14 oct. '07.	19 oct. '07
Hunter l'hon. Gordon	Administrateur du gouvernement de la province de la Colombie-Anglaise, pendant l'absence en congé de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur	8 juill. '07.	20 juill. '07

LISTE des fonctionnaires à qui il a été délivré des commissions du 1er janvier 1907, au 31 mars 1908—*Suite.*

Nom.	Emploi ou charge.	Date de la commission.	Date de la publication dans la Gazette.
Hunter, l'hon. Gordon........	Administrateur du gouvernement de la province de la Colombie-Anglaise pendant l'absence en congé de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.....	7 mars '08.	14 mars '08
Johnson, Thomas......	Juge adjoint de la cour de district du district judiciaire provisoire de Muskoka, Ont., pendant l'absence en congé de Son Honneur le juge Mahaffy..	28 janv. '08.	1er fév. '08
Johnstone, l'hon.Thomas Cooke	Juge de la cour Suprême de Saskatchewan avec le titre de juge de la cour Suprême de Saskatchewan..	16 sept. '07.	21 sept. '07
Junget, Christen.............	Inspecteur de la Gendarmerie à cheval Royale du Nord-Ouest..............................	3 avril '07.	15 juin '07
Kempton, Samuel Thomas....	Percepteur des douanes de S.M. à compter du 28 février, 1907............................	10 mars '08.	14 mars '08
Kennedy, F...	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains".......	7 déc. '07.	14 déc. '07
King, C.M.G., *et al*, William Lyon Mackenzie...........	Commissaire chargé de s'enquérir et de faire rapport au sujet d'une dispute entre les employés de la compagnie de téléphone Bell du Canada, à Toronto, et la dite compagnie.................	2 fév. '07.	9 fév. '07
King, C. M. G. William Lyon Mackenzie...............	Commissaire sous l'autorité du chapitre 104, S.R.C., 1906, pour s'enquérir et faire rapport au sujet des pertes et dommages subis par la population japonaise de la cité de Vancouver, C.-B., lors des récentes émeutes en cette cité................	12 oct. '07.	19 oct. '07
" " ..	Commissaire sous l'autorité du chapitre 104, S.R.C., 1906, pour s'enquérir et faire rapport au sujet des moyens par lesquels les journaliers orientaux ont été induits à émigrer au Canada pendant la présente année	5 nov. '07.	9 nov. '07
" " ..	Commissaire sous l'autorité de la loi d'enquête, chapitre 104, S.R.C., 1906, pour s'enquérir et faire rapport au sujet des pertes subies par la population chinoise de la cité de Vancouver, C.-B., lors des émeutes dans cette cité pendant le mois de septembre 1907................................	7 mars '08.	21 mars '08
Lacey, Frederick............	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"........	14 nov. '07.	30 nov. '07
Ladd, John Henry...........	Sous-percepteur des douanes de S.M., à compter du 14 août 1906......................	30 sept. '07.	6 oct. '06
Lagimodière, William........	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains".......	7 déc. '07.	14 déc. '07
Lamont, l'hon. John Henderson	Juge de la cour Suprême de la Saskatchewan	23 sept. '07.	28 sept. '07
Laurence, Frederick Andrew..	Juge puiné de la cour Suprême de la Nouv.-Ecosse..	2 nov. '07.	9 nov. '07
LeBeuf, Calixte.............	Juge senior de la cour de Circuit du district de Montréal, Qué.	18 janv. '08.	25 janv. '08
LeBoutillier, Philip..........	Perc. des douanes de S.M., à compter du 25 juin 1906	5 mai '07.	4 mai '07
Leitch, John S..............	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains".......	19 fév. '08.	22 fév. '08
Lennie, Ebenezer Dundas.....	Commis des douanes de S.M., à compter du 6 mai 1907	16 mars '08.	21 mars '08
Lentz, Fred.................	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains".......	18 avril '07.	4 mai '07
Link, Adam..................	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains".......	7 déc. '07.	14 déc. '07
Mabee, l'hon. James Pitt.....	Commissaire en chef du bureau des commissaires de chemins de fer du Canada...................	24 mars '08.	28 mars '08
Macdonald, John Alexander...	Inspecteur de la Gendarmerie à cheval Royale du Nord-Ouest..............................	3 avril '07.	15 juin '07

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

LISTE des fonctionnaires à qui il a été délivré des commissions du 1er janvier 1907, au 31 mars 1908—*Suite.*

Nom.	Emploi ou charge.	Date de la nomination.	Date de la publication dans la Gazette.
Mcdonald, James	Sous-percepteur des douanes de S. M., à compter du 25 juin 1906	3 mai '07.	4 mai '07
Maclennan, Fred	Percepteur des douanes de S. M	24 janv. '07.	15 avril '07
Malcomson, Percy Allan,	Juge adjoint de la cour de comté du comté de Bruce, Ont., pendans l'absence en congé de Son Honneur le juge Klein	26 sept. '07.	5 oct. '07
Martineau, Paul Gédéon	Juge puiné de la cour Supérieur de la province de Québec	29 janv. '07.	2 fév. '07
Mayer, Rudolf	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la " Loi de Naturalisation et des Aubains "	26 nov. '07.	30 nov. '07
Mitchell, Charles Richmond	Juge de la cour de districs du district de Calgary, Alta	21 nov. '07.	30 nov. '07
Moffatt, James	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la " Loi de Naturalisation et des Aubains "	7 déc. '07.	14 déc. '07
Moss, l'hon. Charles	Administrateur du gouvernement de la province d'Ontario pendant l'absence en congé de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur	15 juillet '07.	20 juillet '07
Mullaly, Joseph Louis	Officier du service préventif des douanes de S. M	3 mai '07.	22 juin '07
McCallum, N. C.	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la " Loi de Naturalisation et des Aubains "	7 déc. '07.	14 déc. '07
McCarthy, Donald J	" " "	7 déc. '07.	14 déc. '07
McDiarmid, James	" " "	7 déc. '07.	14 déc. '07
McGee, W. D	" " "	7 déc. '07.	14 déc. '07
McGregor, R. E	" " "	7 déc. '07.	14 déc. '07
McHugh, Michael Andrew	Juge de cour de comté du comte d'Essex, Ont	3 avril '07.	13 avril '07
McLeod, Duncan	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la " Loi de Naturalisation et des Aubains "	7 déc. '07.	14 déc. '07
McLorg, Edward Arthur	Juge de la cour de district du district de Saskatoon, Sask	10 déc. '07.	14 déc. '07
McMillan, William	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la " Loi de Naturalisation et des Aubains "	7 déc. '07.	14 déc. '07
McNab, D. C.	" " "	7 déc. '07.	14 déc. '07
Newlands, l'hon. Henry William	Juge de la cour Suprême de Saskatchewan, avec le titre de juge de la cour Suprême de Saskatchewan	16 sept. '06.	21 sept. '07
Nichol, William F	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la " Loi de Naturalisation et des Aubains "	7 déc. '07.	14 déc. '07
Noel, Joseph Camillien	Juge de la cour de district du district de Wetaskiwin, Alta	21 nov. '07	30 nov. '07
Oliver, Ed	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la " Loi de Naturlaisation et des Aubains "	7 déc. '07.	14 déc. '07
Pacaud, Lucien	Commissaire de police dans la province de Québec	31 avril '07.	7 sept. '07
Pacaud, Lucien	Commissaire en vertu de la III partie du Code Criminel, chapitre 146, S.R.C., 1906, intitulé " Acte concernant la Loi criminelle, et pour les objets s'y rattachant, dans certaines parties de la province de Québec	31 avril ' 4.	7 sept. '07

LISTE des fonctionnaires à qui il a été délivré des commissions du 1er janvier 1907, au 31 mars 1908—*Suite.*

Nom.	Emploi ou charge.	Date de la commission.	Date de la publication dans la Gazette.
Pacaud, Lucien	Commissaire sous l'autorité de la partie III du code criminel, chapitre 146, S.R.C., 1906, intitulé "Acte concernant la loi criminelle" et pour les objets s'y rattachant dans certaines parties de la province de Québec, à compter du, et après le 1er nov. 1907	19 oct. '07.	26 oct. '07
Patterson, George	Juge de la cour de comté du district n° 5, composé des comtés de Pictou et de Cumberland, N.-E.	26 janv. '07.	2 fév. '07
Pelton, Sandford H.	Juge de la cour de comté du district numéro trois, composé des comtés d'Annapolis, Digby et Yarmouth, N.-E.	17 avril '07.	27 avril '07
Pentland, H. P.	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Prendergast, l'hon. James Emile Pierre	Juge de la cour Suprême de la Saskatchewan, avec le titre de juge de la cour Suprême de la Saskatchewan	16 sept. '07	21 sept. '07
Pugsley, l'hon. William	Ministre des Travaux publics du Canada	30 août '07.	7 sept. '07
Ramsay, James	Sous-percepteur des douanes de S.M., à compter du 28 février 1907	10 mars '08.	14 mars '08
Rimmer, Reginald	Juge de la cour de district du district judiciaire de Cannington, Sask	21 nov. '07	30 nov. '07
Robertson, William Barnaby	Officier du service préventif, douanes de S.M.	3 mai '07.	8 juin '07
Schiedel, Martin Ferrier	Percepteur des douanes de S.M., à compter du 25 juin 1906	12 nov. '07.	16 nov. '06
Scott, l'hon. David Lynch	Juge puiné de la cour Suprême d'Alberta	16 sept. '07.	21 sept. '07
Seale, John	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Sifton, l'hon. Arthur Lewis	Juge en chef de la cour Suprême d'Alberta, avec le titre de "Juge en chef d'Alberta"	16 sept. '07.	21 sept. '07
Sifton, *et al*, l'hon. Arthur Lewis	Commissaires ou commissaire pour déférer, administrer et prendre de toute personne, occupant, ou devant à l'avenir occuper quelqu'emploi ou charge de confiance ou de profit, ou qui peuvent être nommées pour remplir quelque devoir dans la province d'Alberta, le serment d'allégeance et autre serment, ou serments qui peuvent être prescrits de temps en temps par les lois ou statuts passés et prévus à ces fins	3 nov. '07.	7 déc. '07
Skene, Alex	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Sloane, George	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	14 nov. '07.	30 nov. '07
Stauffer, J. E.	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Stephens, Jabez Baker	Officier du service préventif, douanes de S.M., à compter du 20 mai 1902	30 mars '07.	30 mars '07
Stewart, J. F. M.	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	5 nov. '07.	9 nov. '07
Stratton, Ira	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	6 mars '08.	7 mars '08
Stuart, l'hon. Charles Allan	Juge puiné de la cour Suprême d'Alberta	16 sept. '07.	21 sept. '07
Sutton, Christopher	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Taschereau, Henri Thomas	Juge en chef de la cour du Banc du Roi pour la province de Québec	29 janv. '07.	2 fév. '07
Taylor, Hedley Clarence	Juge de la cour de district pour le district d'Edmonton, Alta	21 nov. '07.	30 nov. '07

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

LISTE des fonctionnaires à qui il a été délivré des commissions du 1er janvier 1907, au 31 mars 1908—*Fin.*

Nom.	Emploi ou charge.	Date de la commission.	Date de la publication dans la Gazette.
Taylor, l'hon. sir Thomas Wardlaw	Juge *pro tem* de la cour de l'Echiquier du Canada pendant la maladie de l'hon. juge Burbidge	21 janv. '08.	25 janv. '08
Tessier, l'hon. Auguste	Juge puiné de la cour Supérieure de la province de Québec	11 oct. '07.	19 oct. '07
Townshend, l'hon. Charles James	Juge en chef de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse	2 nov. '07.	9 nov. '07
Tweedie, Lemuel John	Lieutenant gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick	2 mars '07.	9 mars '07
Ullman, Franz	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	14 nov. '07.	30 nov. '07
Vannetta, William H	Sous-percepteur des douanes de S. M.	14 août '07.	26 oct. '07
Wachna, Theodosy	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	13 mai '07.	18 mai '07
Wainstock, Louis	" " "	2 janv. '08.	11 janv. '08
Wetmore, l'hon. Edward Ludlow	Juge en chef de la cour Suprême de la Saskatchewan, avec le titre de "Juge en chef de la Saskatchewan	16 sept. '07.	21 sept. '07
Wetmore, l'hon. Edward Ludlow	Administrateur du gouvernement de la Saskatchewan, pendant l'absence de Son Honneur le lieutenant gouverneur	26 nov. '07.	7 déc. '07
Wetmore, *et al*, l'hon. Edward Ludlow	Commissaire ou commissaires pour déférer à toute personne qui occupe maintenant ou occupera à l'avenir une charge de confiance ou portant salaire, ou qui pourra être nommé pour remplir quelque fonction dans la province de la Saskatchewan, le serment d'allégeance et autre serment qui peut être prescrit de temps à autre par la loi ou statut passés et prévus à cette fin	30 nov. '07.	7 déc. '07
Wetmore, l'hon. Edward Ludlow	Administrateur du gouvernement de la Saskatchewan pendant un mois, du 26 mars 1908	19 mars '08.	28 mars '08
White, Albert S	Juge puiné de la cour Suprême du Nouveau-Brunswick	29 janv. '08.	1er janv. '08
Wilcox, Porter Joshua	Sous-percepteur des douanes de S. M., à compter du 17 février 1906	2 mai '07.	4 mai '07
Williamson, Charles	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	7 déc. '07.	14 déc. '07
Wilson, William	" " "	13 mai '07.	11 mai '07
Winter, Roland	Juge de la cour de district du district de Lethbridge, Alta	21 mars '07.	30 nov. '07
Wood, Paul	Commissaire pour déférer le serment en vertu de la "Loi de Naturalisation et des Aubains"	14 nov. '07.	30 nov. '07

CHAMBRE DE COMMERCE.

Liste des Chambres de commerce du Canada enregistrées dans la division du régistraire du département du Secrétaire d'Etat, en vertu des dispositions de l'article V du chap. 124 des Statuts Revisés du Canada 1906, jusqu'au 31 décembre 1908, inclusivement.

Nom.	Adresse.	Date de la constitution
Alberton and West Prince, Chambre de commerce d'A....	Alberton, I.-P.-E...........	23 avril 1903.
Almonte, Chambre de commerce de la ville d'...........	Almonte, Ont.............	21 janvier 1902.
Amherst, Chambre de commerce de la ville d'...........	Amherst, N.-E.............	7 mai 1894.
Annapolis, Chambre de commerce royale d'.............	Annapolis Royal, N.-E......	— mars 1901.
Antigonish, Chambre de commerce d'....................	Antigonish, N.-E............	11 février 1904.
Arnprior, Chambre de commerce d'......................	Arnprior, Ont..............	24 juillet 1893.
Arthabaska, La Chambre de commerce du comté d'.....	Victoriaville, Qué..........	10 octobre 1903.
Atlin-District, Chambre de commerce d'................	Atlin, C.-A................	8 juillet 1904.
Ayr, Chambre de commerce d'..........................	Ayr, Ont....................	9 avril 1906.
Baddeck, Chambre de commerce de.....................	Baddeck, N.-E..............	28 novembre 1905.
Balgonie, Chambre de commerce de.....................	Balgonie, Sask.............	22 mars 1905.
Barrie, Chambre de commerce de la ville de............	Barrie, Ont................	11 mai 1899.
Bear-River, Chambre de commerce de...................	Bear-River, N.-E..........	7 février 1905.
Beauharnois, Chambre de commerce de..................	Beauharnois, Qué..........	25 janvier 1908
Belleville, Chambre de commerce de...................	Belleville, Ont.............	5 mai 1884.
Berlin, Chambre de commerce de.......................	Berlin, Ont.................	22 mai 1886.
Berthier, La Chambre de commerce de..................	Berthier, Qué..............	31 décembre 1902.
Berwick, Chambre de commerce de......................	Berwick, N.-E..............	27 mars 1899.
Blind-River, Chambre de commerce de la ville de........	Blind-River, Ont...........	3 janvier 1907.
Boissevain, Chambre de commerce du district de.........	Boissevain, Man............	16 mars 1898.
Bracebridge, Chambre de commerce de..................	Bracebridge, Ont...........	20 octobre 1899.
Brampton, Chambre de commerce de....................	Brampton, Ont.............	24 mars 1904.
Brandon, Chhambre de commerce de....................	Brandon, Man..............	25 avril 1883.
Brantford, Chambre de commerce de...................	Brantford, Ont.............	25 septembre 1879
Bridgetown, Chambre de commerce de..................	Bridgetown, N.-E..........	4 août 1897.
Brighton, Village et township, Chambre de commerce de..	Brighton, Ont..............	1er mai 1907.
Colombie-Anglaise, Chambre de commerce de la.........	Victoria, C.-A.............	23 juillet 1878.
Colombie-Anglaise, Chambre de commerce intér. de la....	Kamloops, C.-A............	2 janvier 1896.
Brockville, Chambre de commerce de (reconstituée).......	Brockville, Ont............	4 octobre 1906.
Calgary, Chambre de commerce de.....................	Calgary, Alta..............	27 août 1890.
Campbellford, Chambre de commerce de.................	Campbellford, Ont..........	31 mai 1904.
Campbellton, Chambre de commerce de..................	Campbellton, N.-B..........	19 août 1904.
Cap-Breton, Chambre de commerce......................	Sydney-Nord, N.-B.........	7 décembre 1870.

Liste des Chambres de commerce en Canada, enregistrées, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Date de la constitution.
Carberry, Chambre de commerce de	Carberry, Man	19 août 1897.
Carman, Chambre de commerce de	Carman, Man	11 novembre 1902.
Caron, Chambre de commerce de	Caron, Sask	6 janvier 1906.
Chambly, La Chambre de Commerce de	Chambly Bassin, Qué	1er février 1901.
Charlottetown, Chambre de commerce de	Charlottetown, I.P.-E	26 avril 1887.
Chatham, Chambre de commerce de	Chatham, Ont	31 août 1887.
Chatham, Chambre de commerce de	Chatham, N.-B	4 décembre 1894.
Chester,, Chambre de commerce de	Chester, N.-E	15 avril 1904.
Chicoutimi, La Chambre de Commerce du District de	Chicoutimi, Qué	19 février 1897.
Chilliwack, Chambre de commerce de	Chilliwack, C.-A.	26 mars 1903.
Clinton, Chambre de commerce de	Clinton, Ont	18 juillet 1903.
Coaticook, Chambre de commerce de la ville de	Coaticook, Qué	16 décembre 1898.
Cobourg, Chambre de commerce de la ville de	Cobourg, Ont	8 mars 1907.
Collingwood, Chambre de commerce de	Collingwood, Ont	2 février 1880.
Cornwall, Chambre de commerce de	Cornwall, Ont	20 mars 1890.
Dartmouth, Chambre de commerce de	Dartmouth, N.-E	11 février 1896.
Dauphin, Chambre de commerce, Corporation de	Dauphin, Man	6 mars 1903.
Davidson, Chambre de commerce de	Davidson, Sask	8 mai 1905.
Dawson, Chambre de commerce de	Dawson, Yukon	25 février 1901.
Deloraine, Chambre de commerce de	Deloraine, Man	13 février 1901.
Dennis, Chambre de commerce du comté de	Virden, Man	8 juin 1889.
Deseronto, Chambre de commerce de	Deseronto, Ont	27 mars 1902.
Digby, Chambre de commerce de	Digby, N.-E	8 mai 1900.
Dresden, Ontario, Chambre de commerce de	Dresden, Ont	26 février 1896.
Drummond, La Chambre de Commerce du Comté de	Drummondville, Qué	28 novembre 1901.
Dufferin, Chambre de commerce de	Carman, Ont	13 mai 1891.
Dundas, Chambre de commerce de	Dundas, Ont	17 août 1889.
Edmonton, Chambre de commerce de	Edmonton, Alta	27 février 1889.
Essex-Centre, Chambre de commerce de	Essex, Ont	29 janvier 1891.
Estevan, Chambre de commerce d'	Estevan, Sask	6 mai 1904.
Farnham, Chambre de Commerce de	Farnham, Qué	18 décembre 1889.
Fenelon Falls, Chambre de commerce de	Fenelon Falls, Ont	23 juin 1906.
Fernie, Chambre de commerce de	Fernie, C.-B	16 décembre 1902.
Fort-Saskatchewan, Chambre de commerce de	Fort-Saskatchewan, Alta	8 mars 1904.
Fort-William, Chambre de commerce de	Fort-William, Ont	23 mars 1891.
Fraserville, Chambre de commerce de	Fraserville, Qué	21 décembre 1889.
Fredericton, Chambre de commerce de la cité de	Fredericton, N.-B	13 janvier 1891
Galt, Chambre de commerce de	Galt, Ont	8 juillet 1889.
Gananoque, Chambre de commerce de	Gananoque, Ont	22 mars 1893.
Gaspé, Chambre de commerce de	Percé, Qué	— mars 1888.
Glace Bay, Chambre de commerce de la ville de	Glace-Bay, N.-E	8 novembre 1901.

LISTE des Chambres de commerce en Canada, enregistrées, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Date de la constitution.
Gladstone, Chambre de commerce de	Gladstone, Man	13 décembre 1902.
Goderich, Chambre de commerce de	Goderich, Ont	6 mars 1875.
Granby, Chambre de commerce de	Granby, Qué	20 mars 1900.
Grand Forks, Chambre de commerce de la cité de	Grand Forks, C.-A.	10 novembre 1899.
Grand Mère, La Chambre de commerce de la ville de	Grand'Mère, Qué	11 janvier 1906.
Gravenhurst, Chambre de commerce de	Gravenhurst, Ont	26 mars 1903.
Greenwood, Chambre de commerce de	Greenwood, C.-A	29 juin 1899.
Haileybury, Chambre de commerce de	Haileybury, Ont	26 novembre 1907.
Halifax, Chambre de commerce de la cité de	Halifax, N.-E	14 mars 1889.
Halifax, Chambre de commerce de la Nouvelle-Ecosse	Halifax, N.-E	13 mars 1889.
Halifax, Chambre de commerce de	Halifax, N.-E	1er octobre 1890.
Holland, Chambre de commerce de	Holland, Man	7 mai 1906.
Hull, La Chambre de commerce de	Hull, Qué	8 avril 1902..
Huntsville, Chambre de commerce de	Huntsville, Ont	28 mars 1899.
Indian-Head, Chambre de commerce d'	Indian-Head, Sask	8 décembre 1902.
Inverness, Chambre de commerce de la ville de	Inverness, N.-E	30 janvier 1907.
Iroquois, Chambre de commerce d'	Iroquois, Ont	8 mars 1894.
Joliette, La Chambre de Commerce de la ville et du district de	Joliette, Qué	18 avril 1893
Kaslo, Chambre de commerce de	Kaslo, C.-A	1er décembre 1897
Kelowna, Chambre de commerce de	Kelowna, C.-A.	4 avril 1906.
Kentville, Chambre de commerce de	Kentville, N.-E	20 novembre 1895
Killarney, Chambre de commerce de	Killarney, Man	1er juin 1905.
Kincardine, Chambre de commerce de la ville de	Kincardine, Ont	26 décembre 1877
Kings County, Chambre de commerce de	Kentville, N.-E	4 octobre 1895.
Kings (Sud) Chambre commerce de	Georgetown, I.P.-E	13 janvier 1903
Lachute, Cahmbre de commerce de	Lachute, Qué	24 octobre 1905
Lacombe, Chambre de commerce de	Lacombe, Alta	25 août 1904.
Leduc, Chambre de commerce de	Leduc, Alta	9 juin 1906.
Lindsay, Chambre de commerce de la ville de	Lindsay, Ont	31 décembre 18[illegible]
Listowel, Chambre de commerce de	Listowel, Ont.	2 mai 1883.
Liverpool, Chambre de commerce de	Liverpool, N.-E	11 mai 1900.
Lockport, Chambre de commerce de	Lockport, N.-E	23 août 1904.
London, Chambre de commerce de	London, Ont	20 avril 1876.
Lunenburg, Chambre de commerce de	Lunenburg, N.-E	1er mars 1900.
Macleod, Chambre de commerce du district de	Macleod, Alta	20 février 1899
Madawaska, Chambre de commerce du comté de	Edmundston, N.-B	21 janvier 1907
Madoc, Chambre de commerce du district de	Madoc, Ont	9 janvier 1907.
Mahone, Baie de, Chambre de commerce de	Mahone-Bay, N.-E	18 juin 1907.
Manitou, Chambre de commerce de	Manitou, Man	12 avril 1889.
Maple-Creek, Corporation de la Chambre de commerce de.	Maple-Creek, Sask	15 avril 1903.

LISTE des Chambres de commerce en Canada, enregistrées, etc.—*Suite*.

Nom.	Adresse.	Date de la constitution.
Mattawa, Chambre de commerce de	Mattawa, Ont	16 mai 1895.
Meaford, Chambre de commerce de	Meaford, Ont	31 juillet 1897.
Medicine-Hat, Chambre de commerce de	Medicine-Hat, Alta	31 mars 1900.
Melfort, Chambre de commerce de	Melfort, Sask	12 juin 1905.
Melita, Chambre de commerce de	Melita, Man	26 août 1902.
Middleton, Chambre de commerce de	Middleton, N.-E	18 octobre 1895.
Milestone, Chambre de commerce de	Milestone, Sask	24 juin 1905.
Minnedosa, Chambre de commerce de	Minnedosa, Man	9 avril 1906.
Mission-City, Chambre de commerce de	Mission-City, C.-A	19 juin 1893.
Mitchell, Chambre de commerce de	Mitchell, Ont	30 avril 1879.
Moncton, Chambre de commerce de la ville de	Moncton, N.-B	4 mai 1891.
Montréal, Chambre de commerce du district de	Montréal, Qué	20 décembre 1886.
Montréal, Chambre de Commerce Française de	Montréal, Qué	11 mai 1904.
Moose Jaw, Chambre de commerce de	Moosejaw, Sask	11 décembre 1888.
Moosomin, Chambre de commerce de	Moosomin, Sask	13 avril 1891.
Morden, Chambre de comm. de la division électorale de	Morden, Man	7 mars 1890.
Morris, Chambre de commerce de	Morris, Man	2 février 1905.
Mount Forest, Chambre de commerce de	Mount Forest, Ont	24 avril 1893.
Nanaimo, Chambre de commerce de	Nanaimo, C.-A	20 mars 1889.
Napanee, Chambre de commerce de	Napanee, Ont	3 mars 1886.
Neepawa, Chambre de commerce de	Neepawa, Man	16 avril 1900.
Nelson, Chambre de commerce de	Nelson, C.-A	21 avril 1900.
Newcastle, Chambre de commerce de	Newcastle, N.-B...h	9 mars 1894.
New-Glasgow, Chambre de commerce de	New-Glasgow, N.-E	1er avril 1889.
New-Westminster, Chambre de commerce de	New-Westminster, C.-A	10 octobre 1882.
Niagara-Falls, Chambre de commerce de	Niagara-Falls, Ont	13 mars 1889.
Nicolet, Le Chambre de commerce du district de	Nicolet, Qué	30 mars 1906.
North-Bay, Chambre de commerce de	North-Bay, Ont	19 octobre 1894.
North-Battleford, Chambre de commerce de	North-Battleford, Sask	30 décembre 1905
North-Queens, Chambre de commerce de	Caledonia, N.-E	10 janvier 1906.
North-Sydney, Chambre de commerce de	North-Sydney, N.-E	9 novembre 1894.
Okanagan, Chambre de commerce de	Vernon, C.-A	31 décembre 1896.
Orangeville, Chambre de commerce de	Orangeville, Ont	18 février 1901.
Orillia, Chambre de commerce de	Orillia, Ont	31 octobre 1890.
Oshawa, Chambre de commerce du township de Whitby-Est et de la ville de	Oshawa, Ont	30 mai 1898.
Owen-Sound, Chambre de commerce de	Owen-Sound, Ont	24 octobre 1881.
Oxbow, Chambre de commerce de	Oxbow, Sask	28 décembre 1905.
Paris, Chambre de commerce de la ville de	Paris, Ont	16 décembre 1881.
Parkhill, Chambre de commerce de	Parkhill, Ont	19 novembre 1891.
Parrsboro', Chambre de commerce de	Parrsboro, N.-E	19 avril 1899

LISTE des Chambres de commerce en Canada, enregistrées, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Date de la constitution.
Parry-Sound, Chambre de commerce de	Parry-Sound, Ont	5 juin 1897.
Penetanguishene, Chambre de commerce de	Penetanguishene, Ont	12 mars 1889.
Penticton, Chambre de commerce de	Penticton, C.-A	8 mai 1907.
Perth, Chambre de commerce de la ville de	Perth, Ont	13 décembre 1889.
Peterborough, Chambre de commerce de la ville de	Peterborough, Ont	21 mars 1889.
Petrolia, Chambre de commerce de la ville de	Petrolia, Ont	22 avril 1899.
Picton, Chambre de commerce de la ville de	Picton, Ont	18 février 1889.
Pictou, Chambre de commerce de	Pictou, N.-E	24 novembre 1897.
Pilot-Mound, Chambre de commerce du district de	Pilot-Mound, Man	29 mai 1903.
Port-Arthur, Chambre de commerce de la ville de	Port-Arthur, Ont	21 avril 1885.
Port-Hope, Chambre de commerce de	Port-Hope, Ont	7 juillet 1874.
Portage-la-Prairie, Chambre de commerce de	Portage-la-Prairie, Man	22 juillet 1886.
Port-Perry, Chambre de commerce de	Port-Perry, Ont	28 janvier 1903.
Prescott, Chambre de commerce de	Prescott, Ont	30 mars 1893.
Preston, Chambre de commerce de	Preston, Ont	4 mars 1904.
Prince-Albert, Chambre de commerce de	Prince-Albert, Sask	26 juillet 1887.
Prince-Edouard, Chambre de commerce de l'Ile du	Non donnée	6 mai 1875.
Pugwash, Chambre de commerce de	Pugwash, N.-E	20 avril 1907.
Qu'Appelle, Chambre de commerce de	Qu'Appelle, Sask	7 février 1890.
Québec, Chambre de commerce de	Québec, Qué	31 janvier 1877.
Rainy-River, Chambre de commerce du district de	Rat-Portage, Ont	22 décembre 1888.
Rapid-City, Chambre de commerce du district de	Rapid-City, Man	19 juin 1899.
Régina, Chambre de commerce de	Régina, Sask	30 juin 1888.
Renfrew, Chambre de commerce de	Renfrew, Ont	23 janvier 1901.
Revelstoke, Chambre de commerce de	Revelstoke, C.-A	12 juillet 1895.
Richmond, Chambre de commerce de	Richmond, Qué	15 octobre 1894.
Ridgetown, Chambre de commerce de	Ridgetown, Ont	2 mars 1892.
Rock-Island, Chambre de commerce de	Rock-Island, Qué	6 mars 1903.
Roland, Chambre de commerce de	Non donnée	1er septembre 1906.
Rossland, Chambre de commerce de	Rossland, C.-A	24 novembre 1896.
Rosthern, Chambre de commerce de	Rosthern, Sask	5 mars 1907.
Rouleau, Chambre de commerce de	Rouleau, Sask	5 mars 1906.
Rouville, Chambre de commerce du comté de	Marieville, Qué	9 janvier 1899.
Saint-George, Chambre de commerce de	Saint-George, Ont	31 juillet 1890.
Saint-Hyacinthe, Chambre de commerce de	Saint-Hyacinthe, Qué	28 novembre 1892.
Saint-Jérôme, Chambre de commerce de	Saint-Jérôme, Qué	25 juillet 1898.
Saint-Jean, Chambre de commerce de	Saint-Jean, Qué	16 octobre 1894.
Saint-Martin, Chambre de commerce de	Saint-Martin, N.-B	24 mars 1896.
Sainte-Marie, Chambre de commerce de	Sainte-Marie, Ont	4 juin 1889.
Sackville, Chambre de commerce de	Sackville, N.-B	9 juin 1902.
Saguenay (Chicoutimi) La Chambre de commerce du	Chicoutimi, Qué	26 août 1907.

LISTE des Chambres de commerce en Canada, enregistrées, etc—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Date de la constitution.
Saint-Andrews, Chambre de commerce de	Saint-André, N.-B	25 février 1896.
Saltcoats, Chambre de commerce du district de	Saltcoats, Sask	8 décembre 1897.
Sandon, Chambre de commerce de	Sandon, C.-A	18 mai 1904.
Sarnia, Chambre de commerce de	Sarnia, Ont	18 mai 1905.
Saskatoon, Chambre de commerce de	Saskatoon, Sask	29 avril 1907.
Sault-Sainte-Marie, Chambre de commerce de la ville du	Saut-Sainte-Marie, Ont	25 mai 1889.
Seaforth, Chambre de commerce de	Seaforth, Ont	12 décembre 1898.
Selkirk, Chambre de commerce de la ville de	Selkirk, Man	15 novembre 1901.
Sherbrooke, Chambre de commerce de	Sherbrooke, Qué	13 décembre 1889.
Smith's-Falls, Chambre de commerce de	Smith's-Falls, Ont	17 avril 1889.
Sorel, Chambre de commerce de	Sorel, Qué	29 mars 1889.
Souris, Chambre de commerce de	Souris, Man	29 avril 1907.
Southampton, Chambre de commerce de	Southampton, Ont	30 octobre 1895.
Southern-Kings, Chambre de commerce de	Georgetown, I.P.-E	13 janvier 1903.
Stellarton, N.-E., Chambre de commerce de la ville de	Stellarton, N.-E	14 août 1900.
Strathcona, Chambre de commerce de	Strathcona, Alta	17 septembre 1900.
Strathroy, Chambre de commerce de	Strathroy, Ont	2 juin 1874
Sudbury, Chambre de commerce de la ville et du township de McKim	Sudbury, Ont	30 mars 1895.
Summerside, Chambre de commerce de	Summerside, I.P.-E	25 janvier 1900.
Sussex, N.-B., Chambre de commerce de	Sussex, N.-B	27 août 1897.
Swan-River, Chambre de commerce de	Swan-River, Man	29 juin 1906.
Sydney, Chambre de commerce de	Sydney, N.-E	23 janvier 1907.
Temiskaming, Chambre de commerce du district de	New-Liskeard, Ont	3 juin 1903.
Thorold, Chambre de commerce de	Thorold, Ont	24 mars 1893.
Tisdale, Chambre de commerce de	Tisdale, Sask	2 avril 1907.
Trail, Chambre de commerce de	Trail, C.-A	28 novembre 1900.
Trenton, Chambre de commerce de	Trenton, Ont	30 novembre 1886.
Truro, Chambre de commerce de	Truro, N.-E	28 août 1890.
Uxbridge, Chambre de commerce de	Uxbridge, Ont	25 avril 1894.
Valleyfield, Chambre de commerce de Salaberry de	Salaberry de Valleyfield, Qué	13 mars 1894.
Vancouver, Chambre de commerce de	Vancouver, C.-A	24 novembre 1887.
Vegreville, Chambre de commerce de	Vegreville, Alta	28 mai 1906.
Ville-Marie, Chambre de commerce de	Ville-Marie, Qué	5 mars 1908.
Walkerton, Chambre de commerce de	Walkerton, Ont	12 janvier 1878.
Walkerville, Chambre de commerce de	Walkerville, Ont	29 mai 1906.
Wallaceburg, Chambre de commerce de	Wallaceburg, Ont	21 mai 1894.
Waterloo, Chambre de commerce de	Waterloo, Ont	24 mars 1890.
Wawanesa, Chambre de commerce de (réorganisée)	Wawanesa, Man	23 juillet 1906.
Welland, Chambre de commerce de la ville de	Welland, Ont	21 mars 1889.
Westville, N.-E., Chambre de commerce de	Westville, N.-E	30 juin 1900.

LISTE des Chambres de commerce en Canada, enregistrées, etc.—*Fin.*

Nom.	Adresse.	Date de la constitution.
Wetaskiwin, Chambre de commerce de	Wetaskiwin, Alta	14 décembre 1903.
Whitby, Chambre de commerce de la ville de	Whitby, Ont	29 décembre 1898.
Whitewood, Corporation de la chambre de commerce de	Whitewood, Sask	13 mars 1899.
Wiarton, Chambre de commerce de	Wiarton, Ont	25 janvier 1902.
Windsor, Chambre de commerce de	Windsor, Ont	12 février 1889.
Windsor, Chambre de commerce de	Windsor, N.-E	6 mars 1896.
Wingham, Chambre de commerce de	Wingham, Ont	8 mai 1884.
Winnipeg, Chambre de commerce de	Winnipeg, Man	4 janvier 1879.
Wolfville, Chambre de commerce de	Wolfville, N.-E	9 janvier 1898.
Wolseley, Chambre de commerce de	Wolseley, Sask	18 mars 1900.
Woodstock, Chambre de commerce de	Woodstock, Ont	9 février 1877.
Woodstock, Chambre de commerce de la ville de	Woodstock, N.-B	14 mars 1894.
Yarmouth, Chambre de commerce de	Yarmouth, N.-E	8 mai 1894.
Yorkton, Chambre de commerce du district de	Yorkton, Sask	18 janvier 1898.

LISTE des unions ouvrières, enregistrees dans la division du régistraire du département du Secrétaire d'Etat, en vertu des dispositions de la " Loi des unions ouvrières," chap. 125, Statuts Revisés 1906.

Nom.	Adresse.	Date de la constitution.
St. Lawrence Foundry Co. Employees Mutual Benefit Society	Toronto, Ont	30 août 1892.
Miners and Mine Laborers Protective Association of British Columbia	Nanaimo, C.-A	19 septembre 1892.
The Toronto Street Railway Employees Union and Benefit Society	Toronto, Ont	30 novembre 1893.
The Grand Council of the United Brotherhood of Railroad Trackmen	Ottawa, Ont	5 mars 1894.
Teamsters Association No. 1 of Hamilton	Hamilton, Ont	9 octobre 1900.
Federacion de las Uniones de Habano en los Estados Unidos Y Canada	Montréal, Qué	9 juin 1903.
Toronto Junk Peddlers' Union	Toronto, Ont	31 mai 1906.
Canadian Granite Cutters' Union	Beebe-Plain, Qué	25 mai 1907.

LISTE DE TOUTES LES COMPAGNIES CONSTITUÉES EN CORPORATION.

En vertu des diverses Lois du Parlement du Canada concernant les compagnies par actions et déposées dans la division du régistaire du département du Secrétaire d'Etat, jusqu'au 31 mars 1908.

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
A	
A. Harris, Son and Co	3 décembre, 1881
do Let. Pat. Sup.	11 janvier 1884
A. Kelly Milling Co	16 mai 1903
A. McKim	11 mai 1907
A. Prud'homme et Fils	6 février 1906
A. A. Ayer and Co	24 mai 1900
A. C. Leslie & Co	14 décembre 1906
A. D. Gall Petroleum and Chemical Co	15 juillet 1904
A. F. MacLaren Cheese Cutting Machine Co	11 novembre 1907
A. H. Brown and Co	25 novembre 1903
A. H. Cummings & Son	5 février 1907
A. H. Sims Co	10 novembre 1903
A. J. White & Co	28 août 1907
A. L. Pacaud	21 février 1908
A, R. Rogers Lumber Co	6 novembre 1906
A. T. Wiley and Co	2 novembre 1900
do Let. Pat. Sup.	23 novembre 1905
Abbey Effervescent Salt Co	20 septembre 1897
Abel (J. P.) Fils et Cie	16 mars 1906
Abittibi Mining Co	19 janvier 1906
Acadian Steamship Co	23 avril 1896
Acetylene Construction Co	4 février 1903
Acetylene Lighting Co	17 février 1898
Acker, Merrall and Condit Co., de Montréal	30 décembre 1904
Acropole Dairy and Confectionery Co	13 août 1907
Adams Brothers Harness Manufacturing Co	17 décembre 1904
Adirondack and St. Lawrence Rapids Tourist's Line	2 août 1892
Adonis Co	25 septembre 1903
Adrian Oil Co	26 mars 1866
Advance Co	12 juillet 1902
Advent Co	12 juillet 1902
Ætna Biscuit Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant C. Dignard et Cie)	24 janvier 1907
Affiliated Advertising Co	3 août 1906
Africa (Ship) Co	16 mai 1898
Agricultural and Industrial Corporation of the Missionaries of the Holy Ghost	3 mars 1905
Ahearn Electric Heating and Manufacturing Co	4 janvier 1893
Ahearn Safe Co	30 septembre 1907
Ajax Metal Co. of Canada	29 mai 1905
Alaska Feather and Down Co	6 avril 1894
Alaska Feather and Down Co. Let. Pat. Sup	17 août 1900
Alaska Feather and Down Co. Let. Pat. Sup	8 février 1902
Albert Soaps	14 juin 1905
Alberta Lumber Co.	18 mars 1884
do Let. Pat. Sup.	3 novembre 1884
A	
Alberta Mining Co	7 juin 1883
do Let. Pat. Sup	15 novembre 1883
Alberta Portland Cement Co	27 octobre 1905
Albion Petroleum Co. of Oil Springs, Canada Ouest	22 mai 1865
Album Universal Co. (La Compagnie de l'Album Universel)	21 août 1906
Alex. McArthur and Co	22 décembre 1903
Alexander, Jas	9 mars 1906
Alfred Hawksworth and Sons Co	20 mars 1905
Alfred Prendergast	8 août 1906
Algoma Navigation Co	5 mai 1885
Allan McIntosh Co	7 février 1907
Alliance Manufacturing Co	19 mars 1907
Allis-Chalmers-Buliock, Let. Pat. Sup. (ci-devant Canadian Bullock Electric Manufacturing Co)	29 avril 1904
Allis-Chalmers-Bullock, Let. Pat. Sup	19 novembre 1906
Allison Advertising Co. of Canada	5 septembre 1891
Almonte Knitting Co	27 février 1882
Alpha Iron Works	29 novembre 1889
Alza Co	17 décembre 1904
Amalgamated Press of Canada	4 mars 1907
Ambitious City Petroleum Co	18 juillet 1866
Ambrose-Petry Co. of Canada	21 janvier 1905
Ambursen Hydraulic Construction Co. of Canada	21 juillet 1906
American Asbestos Co	20 novembre 1903
American Hardwood Co	19 février 1894
American Machine Telephone Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Callender Telephone Exchange Co.)	14 mars 1900
American Machine Telephone Co., Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Canadian Independent Telephone Co	3 août 1906
American Silk Waist Mfg. Co.	7 octobre 1907
American Tire Co	4 juillet 1896
American Tobacco Co. of Canada.	7 septembre 1895
Ames-Holden	29 juin 1906
Ames-Holden Co	13 décembre 1883
do Let. Pat. Sup.	24 août 1894
Ames-Holden Co. of Montreal	27 avril 1894
Ames-Holden Co. of Montreal, Let. Pat. Sup	23 janvier 1895
Ames-Holden Co. of Montreal, Let. Pat. Sup	5 octobre 1896
Ames-Holden Co. of Montreal, Let. Pat. Sup	16 janvier 1907
Ames-Holden Co. of Toronto	7 novembre 1891
Ames-Holden Co. of Toronto, Let. Pat. Sup	24 août 1894

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc—*Suite*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
A	
Ampere Electric Manufacturing Co	14 septembre 1901
Amyot (Geo. E.)	11 janvier 1907
Amyot (Geo. E.), Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Geo. E. Amyot Brewing Co.)	15 mars 1907
Amyot (Geo. E.) Brewing Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Geo. E. Amyot)	15 mars 1907
Ancaster Knitting Co	23 février 1866
Anchor Wire Fence Co. of Canada	11 mars 1897
Anderson Trading Co	11 janvier 1892
do Let. Pal. Sup.	22 juin 1892
Andrews-Gage Grain Co	4 avril 1903
Anglo-American Petroleum Co.	14 décembre 1865
Anglo-American Varnish Co	13 novembre 1905
Anglo-Canadian Land Co	26 mars 1907
Anglo-Canadian Leather Co.	13 janvier 1905
Anglo-Canadian Mining Exchange	7 juillet 1896
Anglo-Canadian Ranch Co	23 mai 1882
Anglo-French Steamship Co	6 août 1885
Aniline Petroleum and Refining Co	17 avril 1867
Anthracite and Bituminous Coal Co	9 septembre 1889
Anti-Mal de Mer Belt Co	24 août 1905
Antigua (Barquentine) Co.	7 février 1901
Apothecaries Hall Co	17 avril 1882
Apple and Produce Cold Storage and Forwarding Co	3 octobre 1902
Archd. W. Smith & Partners	22 juillet 1905
Architectural and Engineering Co. of Canada	28 juillet 1905
Arctic Ray Mining Co	24 mars 1898
Argenteuil Lumber Co	11 juillet 1907
Argus Publishing Co	31 mars 1905
Argyle Mining Co. of Canada	6 mars 1883
Arlington Cab Co	10 janvier 1900
Arrow Lakes Lumber Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Lamb-Watson Lumber Co.)	23 mars 1908
Artistic Co. of Quebec (La Compagnie Artistique de Québec)	24 mars 1908
Artistic Publication Co. (La Compagnie de Publication Artistique)	14 septembre 1896
Arundel Lumber Co	20 juillet 1906
Ashdown (J. H.) Hardware Co.	6 janvier 1902
Ashdown (J. H.) Hardware Co. Let. Pat. Sup	8 août 1906
Ateshian Tobacco Co	24 juillet 1905
Athabaska Fish Co	23 juin 1904
Atikokan Iron Co	14 avril 1905
Atlantic Contracting Co. of Canada	8 septembre 1904
Atlantic Pulp and Paper Co	31 mars 1887
Atlantic Shipping Co	30 août 1907
Atlantic Washing Machine Co. of Aylmer, Ont	21 novembre 1899
Atlas Publishing Co	24 avril 1907
Auer Incandescent Light Co	8 octobre 1892
Auer Incandescent Light Co. Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Auer Incandescent Light Manufacturing Co.	17 janvier 1893
Auer Incandescent Light Manufacturing Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Auer Incandescent Light Co)	17 janvier 1893
Auer Incandescent Light Manufacturing Co., Let. Pat. Sup.	26 juin 1903
Audit Co. of Canada	24 décembre 1897
Auger Shipping Co	13 décembre 1872
Aurore Publishing Co	7 juillet 1894
Austin Mining Co	27 mai 1882
Austria (Ship) Co	16 mai 1898
Automatic Railway Signal Co	21 décembre 1904
Automatic Sprinklers	18 avril 1907
Automobile and Sportsmen Exhibition	7 novembre 1906
Automobile Import Co	11 octobre 1905
Auto-Strop Safety Razor Co	20 novembre 1907
Avenue Realty Co	16 octobre 1903
Avon (Ship) Co	16 mai 1898
Avon (Schooner King of) Co	10 août 1904
Avon (Schooner Lady of) Co	28 juillet 1902
Avon (Schooner Lord of) Co	14 décembre 1901
Ayer (A. A.) and Co	24 mai 1900
Ayr American Plow Co	17 octobre 1883
do Let. Pat. Sup.	5 décembre 1885
B	
B. Houde Co	11 février 1903
B. Plow & Co	3 mars 1908
Bain Wagon Co	31 décembre 1895
do Let. Pat. Sup	21 janvier 1904
Baldwin Shipping Co	5 mai 1891
Ballantyne (James) Co.	9 mars 1906
Ball Electric Light Co	27 juin 1882
do Let. Pat. Sup.	24 avril 1891
Bankhead Mines, Let. Pat. Sup. (ci-devant Pacific Coal Co.)	2 juillet 1907
Barclay Clements Co	23 décembre 1890
Barkentine Nora Wiggins Co	29 décembre 1903
Barnes Excelsior Fanning Mill Co	19 septembre 1877
Barnett-McQueen Co.	8 juin 1905
Barque Conductor Co.	23 janvier 1899
Barque Mary A. Law Co.	21 juin 1902
Barque Star of the East Co	22 janvier 1902
Barquentine Antigua Co	7 février 1901
Barquentine Skoda Co	13 janvier 1899
Barquentine Trinidad Co	7 février 1901
Barrie Loan and Savings Co	14 avril 1881
Barsalou (J.) et Cie	3 janvier 1908
Bate (H. N.) and Sons	29 juin 1904
Bathurst Lumber Co.	14 novembre 1907
Battle Island Transportation Co.	24 avril 1907
Battle River Lumber and Settlement Co	5 mai 1883
Bay of Fundy Steamship Co	25 mars 1889
Bay of Quinté and Oswego Navigation Co.	22 juillet 1875
Beach Calculating Machine Co. of Canada	8 novembre 1905
Beatty Gold Dredging and Mining Co	27 novembre 1896
Beaubien Produce and Milling Co	16 mai 1899
Beauchemin Stationery (Librairie Beauchemin)	5 juin 1902

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc. —*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
B	
Beauharnois Navigation Co	4 août 1906
Beauharnois Steam Navigation Co	4 juin 1875
Beaver Bag Co	20 mai 1896
Beaver Elevator Co	8 août 1907
Beaver Klondyke Mining Co	23 août 1898
Beaver Line	13 mars 1896
do (reconstitution en)	18 août 1898
Beaver Lumber Co	23 novembre 1906
Beaver Portland Cement Co	13 janvier 1899
Bedford Cheese Manufacturing Co	17 juin 1867
Belanger (L. H.)	25 mars 1907
Belanger (George) Co	21 janvier 1908
Belleville Iron and Horseshoe Co	12 décembre 1907
Bell Farm Co	19 mai 1886
Bellhouse, Dillon Co	6 mars 1905
Bell Thread Co	3 juin 1903
Belmont Manufacturing Co	10 août 1906
Belmont Shipping Co	7 février 1891
Belœil Aqueduct and Light Co. (Cie d'Aqueduc et d'Eclairage de Belœil)	16 août 1904
Benallack Lithographing & Printing Co	22 janvier 1908
Benning, Barsalou and Co	11 mars 1905
Benson Lumber Truck Co	16 août 1907
Berard & Major	6 juillet 1906
Berlin Portrait Co	1er juin 1898
Berliner Gramaphone Co. of Canada	12 avril 1904
Berry Furnace Co	23 avril 1903
Berry Lubricator and Machine Co	20 novembre 1905
Bert (John) & Co	29 janvier 1907
Bertram (John) and Sons Co	13 mai 1901
Bertram (John) and Sons Co, Let. Pat. Sup	19 septembre 1905
Best (Edward) Car Axle-Box and Lubricator Co	31 octobre 1890
Best Steel Casting Co	20 juillet 1907
Beullac	16 septembre 1907
Bicycle Accident Repair Co. of Canada	7 septembre 1895
Big River Lumber Co	4 mai 1903
Birks (Henry) and Sons	7 décembre 1905
Bishop (W. I.) Co. (annulée). *Voir* Rexford-Bishop	11 mars 1907
Bishop (George) Engraving and Printing Co	15 mai 1884
Bishops College, Lennoxville	28 janvier 1853
Bixel Brewing and Malting Co	6 mai 1890
Black (John P.) and Co	22 novembre 1904
Black Diamond Steamship Co. of Montreal	12 novembre 1881
Black Diamond Steamship Co. of Montreal, Let. Pat. Sup	21 novembre 1884
Black Diamond Steamship Co. of Montreal, Let. Pat. Sup	6 octobre 1888
Blaisdell Paper Pencil Co. of Canada	25 février 1896
Blind River Navigation Co	17 février 1888
Blind River Towing Co	22 mars 1898
Blue Pills Co	22 octobre 1907
Blue (Walter) & Co	1er mai 1906
Blumenthal's (J. H.) Sons	17 juillet 1906
Bode's Gum Co	11 décembre 1905
do (reconstitution en)	25 mars 1907

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
B	
Bonanza Creek Hydraulic Concession	29 juillet 1902
Bonaventure and Gloucester Interprovincial Ferry Co	21 février 1907
Bonzano (Q. & C.) Rail Joint Co. of Canada	16 février 1904
Booklovers Library	11 septembre 1901
Borgfeldt (Geo.) & Co	21 mai 1907
Boston Asbestos Co	18 octobre 1907
Boston Mining and Smelting Co	12 juin 1865
Boston Rubber Co. of Montreal	27 novembre 1896
Boston Varnish Co	19 septembre 1905
Boswell and Brother	6 juin 1906
Bottle Exchange Co. of Canada	15 août 1907
Boulter, Waugh & Co	5 janvier 1905
Bourgie (H.) Co. (La Compagnie H. Bourgie)	18 novembre 1907
Boutell Towing and Wrecking Co	16 août 1892
Bow River Ranche Co	22 septembre 1882
Bowmanville Furniture Manufacturing Co	17 mars 1866
Boxer (Reg. N.) Co	10 janvier 1908
Boyer Gold Mining Co	30 avril 1903
Brading Brewing Co	21 juillet 1905
Brampton Petroleum Oil Co	8 août 1866
Brandram-Henderson	21 septembre 1906
Brantford Bicycle Supply Co	3 janvier 1896
Brantford Cordage Co	13 novembre 1886
Brantford Furniture Co	10 octobre 1890
Brantford Vinegar, Broom and Brush Co	23 août 1887
Brant-Yukon Mining and Investment Co	19 novembre 1897
Brayley Drug Co	22 janvier 1908
Brayley Sons and Co	23 septembre 1903
Brazeau-McLeod Bituminous Coal Co	14 janvier 1908
Brent Inventions	27 décembre 1907
Briardene Steamship Co	17 septembre 1898
Bricanam Remedy Co	22 décembre 1906
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Mothersill Remedy Co.)	17 mai 1907
Bridgeburg aud Black Rock Ferry Co	16 novembre 1896
Brig Curacoa Co	23 mai 1905
Brig G. B. Lockhart Co	23 mai 1905
Bristol Iron Co	9 novembre 1887
Bristol (Ship) Co	16 mai 1898
Britannia Mining Co	2 octobre 1895
British America Express Co	29 mai 1900
British America (Ship) Co	17 juin 1898
British American Bank Note Co	16 juin 1866
British American Coal Co	5 janvier 1898
British American Elevator Co	9 août 1906
British American Fish Corporation	14 avril 1904
British American Land Co	20 mars 1834
British American Ranche Co	5 février 1884
British and Canadian Gold and Silver Mines Co	21 octobre 1896
British and Canadian Land Co	24 janvier 1907
British and Canadian Mica and Mining Co	24 mai 1886
British and Canadian Mica and Mining Co., Let. Pat. Sup	10 novembre 1886

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
B	
British and North-West Colonization Co.	30 juin 1880
British Canadian Bank Note Co.	21 septembre 1904
British Canadian Colonization Co	14 mars 1882
British Canadian Supply Co.	9 janvier 1905
British Columbia Agency Corporation	18 août 1906
British Columbia Coal and Coke Co	8 février 1906
British Columbia Timbers.	30 juillet 1906
do do Let. Pat. Sup	17 décembre 1906
British Monoline Co	18 août 1902
British Yukon Land Co	22 décembre 1900
Broad (E.) and Sons Co	24 août 1891
Brockville Chemical and Superphosphate Co	30 septembre 1872
Brockville Chemical and Superphosphate Co., Let. Pat. Sup.	2 février 1877
Brockville-Klondyke Mining and Developing Co	4 juillet 1898
Brockville Navigation Co	13 avril 1898
Brock (W. R.) Co	15 décembre 1897
do Let. Pat. Sup.	12 juillet 1907
Brookside Shipping Co.	3 janvier 1901
Brophy Cains	17 mars 1905
do (re constitution en)	7 septembre 1905
Brosseau (D. C. & Cie	3 mai 1906
Brown (A. H.) and Co	25 novembre 1903
Brown (D. F.) Paper Box and Paper Co	22 octobre 1896
Brown (M. S.) Co	14 juin 1897
Brown Bros	15 avril 1905
Brown (Foster) Co	30 décembre 1903
Brown Ranche Co	1er juin 1886
Browne (W. G.) Co.	21 décembre 1906
Bruce Payne (J.)	12 juin 1903
Brynhilda Ship Co.	23 octobre 1888
Buckingham Manufacturing Co.	20 août 1891
Buckingham Pulp Co	13 avril 1885
Buck (Wm.) Stove Co	1er novembre 1897
Burgess (G. A.) Co.	3 mai 1904
Burland-Desbarats Lithographic Co	4 novembre 1874
Burland-Desbarats Lithographic Co., Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Burland Lithographic Co.)	1er octobre 1879
Burland Lithographic Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Burland-Desbarats Lithographic Co.	1er octobre 1879
Burns (P.) & Co	7 septembre 1905
Burnside Smith Publishing Co. (fusionnée en 'The Canadian Trade Journals,' July 2, 1904)	21 octobre 1903
Burrell Rock Drill Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Mac Machine Co.)	2 juin 1906
Burrow, Stewart and Milne Co.	25 avril 1898
Burrow, Stewart and Milne Co., Let. Pat. Sup.	16 août 1907
Bushnell Co	26 mars 1890
Business Properties	12 février 1907
Business Systems.	3 juillet 1905
Byam Manufacturing Co. of Canada	29 mai 1888
C	
C. Dignard et Cie	28 novembre 1905
do Let. Pat. Sup., (changeant le nom en celui de Ætna Biscuit Co.)	24 janvier 1907
C. Robin Collas Co	21 juin 1904
C. A. Liffiton Co	20 septembre 1894
C. H. Catelli Co. (La Compagnie C. H. Catelli)	30 janvier 1908
C. H. Westwood and Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Wilkes-Westwood Co.	28 mars 1902
C. J. Smith Estate Co	26 janvier 1901
C. W. Lindsay	19 juin 1902
Cabot (Steamship) Co.	11 juillet 1907
Cacouna (Steamship) Co	26 février 1906
Café Burgess, Montreal.	22 juillet 1907
Caguas Tramway Co	18 avril 1907
Caledonia Freestone Quarry Co.	29 décembre 1873
Caledonia Springs Co.	11 mai 1904
do (re constitution en)	29 mai 1907
Caledonia Springs Hotel Co.	17 août 1866
Calgary Brewing and Malting Co.	20 juin 1892
Calgary Cattle Co	29 août 1902
Calgary Pressed Brick and Sandstone Co	22 mai 1906
Calhoun Lumber Co	1er mai 1899
Calkins Tile & Mosaic Co	20 septembre 1907
Callender Telephone Exchange Co	11 août 1896
Callender Telephone Exchange Co., Let. Pat. Sup.	17 juin 1899
Callender Telephone Exchange Co., Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de American Machine Telephone Co.)	14 mars 1900
Camaguay Co	8 mai 1906
Camaguay Electric Co	8 mai 1906
Camaguay Tramway Co	3 mai 1906
Cambrian Mineral Co.	13 novembre 1905
Cambridge Corporation, Let. Pat. Sup., (ci-devant Cambridge Society of Canada)	17 octobre 1906
Cambridge Society of Canada	24 janvier 1906
do do Let. Pat. Sup., (changeant le nom en celui de Cambridge Corporation)	17 octobre 1906
Cameras	23 mai 1904
Campbell Barrel Hoop Machine Co. of Canada	10 novembre 1885
Campbell Clad Co	11 août 1906
Campbell Lumber Co	2 décembre 1904
Campbell-McLaurin Lumber Co.	12 mars 1907
Campbell Manufacturing Co	22 octobre 1901
Campbell Milling Co.	27 juillet 1904
Campbell Petroleum Co	5 juillet 1865
Canada Asphalt Paving Co.	4 mai 1900
Canada Axe and Harvest Tool Manufacturing Co	27 août 1892
Canada and Chicago Oil Co	26 mars 1866
Canada and Newfoundland Steamship Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Halifax, Liverpool and London Steamship Co.)	9 février 1893
Canada-Bahama Fruit & Development Co	8 mai 1907

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
C	
Canada Bank Note Engraving and Printing Co	21 août 1882
Canada Cabinet Co	5 mars 1907
Canada Can Co	7 octobre 1896
Canada Car Co	17 décembre 1872
de (re constitution en corporation)	25 août 1904
Canada Carbog Co	5 avril 1907
Canada Cheese Manufacturing Co	5 mai 1867
Canada Chemical Manufacturing Co	21 mai 1867
Canada Chemical Manufacturing Co. (re constitution en corporation)	14 août 1891
Canada Clock Co	28 février 1881
Canada Clothing Co.	6 juin 1898
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de T. Lindsay Co.)	6 août 1898
Canada Coal Co	27 mai 1892
Canada Cold Storage Co	2 novembre 1900
Canada Company	19 août 1826
Canada Construction & Dredging Co	28 juin 1907
Canada Co-operative Supply Association	21 fevrier 1881
Canada Crockery Importing Co	26 septembre 1893
Canada Dairy Utensil Co.	7 février 1906
Canada Dredge Manufacturing and Purchasing Co	6 juin 1906
Canada Engraving and Lithographing Co	24 décembre 1894
Canada Finance and Agency Co	14 décembre 1906
Canada Flag Stone Co	4 mai 1865
Canada Flax Fibre Co	7 octobre 1904
Canada Flour Mills Co	17 août 1900
Canada Furniture Co. (Le Comptoir Mobilier du Canada)	30 avril 1903
Canada Glue Co	4 mars 1905
Canada Handle Co	3 décembre 1903
Canada Hay Co.	3 juillet 1905
Canada Hide & Wool Co	30 juillet 1907
Canada Improvement Co. (La Compagnie de Progrès du Canada)	11 mars 1904
Canada Industrial Co	19 mai 1883
Canada Iron Furnace Co	29 novembre 1889
Canada Iron Furnace Co., Let. Pat. Sup	15 août 1893
Canada Iron Furnace Co., Let. Pat. Sup	7 septembre 1900
Canada Iron Mining and Manufacturing Co	14 avril 1866
Canada-Jamaica Steamship Co	31 mai 1906
Canada Jute Co	18 mars 1882
do Let. Pat. Sup	19 septembre 1888
do do	14 février 1906
Canada Lake Superior Transit Co	11 octobre 1880
Canada Land and Power Co	11 mai 1904
Canada Landed Credit Co. et la National Investment Co.—fusionnées sous le nom de 'Canada Landed and National Investment Co'	28 janvier 1891
Canada Lands and Farm Products	11 octobre 1906
C	
Canada Lands Improvement Co	15 septembre 1905
Canada Linseed Oil Mills	4 mai 1901
Canada Lithographic and Card Co	15 mars 1881
Canada Lock Co	5 mars 1873
Canada Loose Leaf Co	24 avril 1907
do Let. Pat. Sup.	27 décembre 1907
Canada Lumber Co	9 août 1887
Canada Maple Exchange	4 juillet 1907
Canada Marble Co	21 janvier 1898
Canada Marine Rescue Device Co	8 mai 1903
Canada-Mexico Mercantile Co	18 juillet 1905
Canada Mineral Waters	3 avril 1906
Canada Mutual Telegraph Co.	9 septembre 1881
Canada National Publishing Co	18 avril 1892
Canada Newspaper Syndicate	21 mars 1906
Canada Oatmeal Milling Co	5 octobre 1887
Canada Office Furniture Co.	30 avril 1907
Canada Optical Co	29 juin 1904
Canada Pacific Express Co	10 mai 1880
Canada Packing Co	22 mai 1878
Canada Paint Co	23 janvier 1892
do Let. Pat. Sup	20 février 1892
Canada Paint Co. Let. Pat. Sup	29 décembre 1893
Canada Paper Box Co	22 août 1905
Canada Peat Fuel Co.	28 février 1867
Canada Peptonized Beef and Ale Co	3 août 1891
Canada Photographic Co	10 octobre 1874
Canada Piano and Misic Co	8 avril 1905
Canada Plumbago Co	12 décembre 1866
Canada Printing Co. (La Compagnie d'Imprimerie le Canada)	8 octobre 1894
Canada Printing Ink Co	4 novembre 1897
do do Let. Pat. Sup	4 février 1905
Canada Publishing Co	1er mai 1879
do Let. Pat. Sup	10 juin 1880
Canada Publishing Co. (La Compagnie de Publication du Canada)	15 janvier 1903
Canada Pulp Co	12 octobre 1882
Canada Pulverizing Co	9 janvier 1889
Canada Quarry and Transportation Co	23 août 1906
Canada Radiator Co	5 mars 1906
Canada Railway News Co	2 juillet 1883
do do Let. Pat. Sup	24 octobre 1899
Canada Realty and Construction Co	8 novembre 1902
Canada Registry Co	17 décembre 1898
Canada Rolling Stock Co.	16 août 1904
Canada Rope Serving Machine Co	5 février 1884
Canada Saw Co	10 décembre 1904
do Let. Pat. Sup. (changeant son nom en celui de Simonds Canada Saw Co.)	26 janvier 1906
Canada Screw Co	20 juillet 1866
do Let. Pat. Sup	16 décembre 1888
do (reconstitution en)	22 février 1907
Canada Sewing Machine Co	4 novembre 1872
do do Let. Pat. Sup	10 juin 1873
Canada (Ship) Co	1er mai 1899

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite*.

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
C	
Canada Smelting Co. (fusionnée avec la Canada Smelting & Refining Co)	14 mai 1904
Canada Smelting & Refining Co	27 février 1906
Canada South Africa Lumber and Produce Co.	14 janvier 1904
Canada Southern Steamboat Co.	2 février 1883
Canada Spring Horse Shoe Co.	8 mai 1883
Canada Starch Co	22 janvier 1906
Canada Stove & Furniture Co.	20 mars 1908
Canada Sugar Refining Co	11 juin 1879
Canada Switch and Spring Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Canada Switch Manufacturing Co.)	31 mai 1895
Canada Switch and Spring Co., Let. Pat. Sup.	30 juillet 1895
Canada Switch and Spring Co., Let. Pat. Sup.	21 octobre 1896
Canada Switch Manufacturing Co	29 novembre 1889
Canada Switch Manufacturing Co., Let. Pat. Sup	10 décembre 1892
Canada Switch Manufacturing Co., Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Canada Switch and Spring Co.)	31 mai 1895
Canada Tag and Label Co.	4 décembre 1907
Canada Tag and Label Printing Co.	9 novembre 1903
Canada Tag and Label Printing Co., Let. Pat. Sup.	8 août 1906
Canada Tape and Ribbon Printing Co	2 décembre 1902
Canada Tool Co	13 novembre 1907
Canada West Coal and Coke Co.	11 juillet 1906
Canada West Coal and Coke Co., Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Canada West Coal Co.)	13 septembre 1907
Canada West Coal Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Canada West Coal and Coke Co.)	13 septembre 1907
Canada West Land Co	9 juin 1903
Canada Western Telephone and Telegraph Co	8 mai 1897
Canada Wood Manufacturing Co.	18 décembre 1902
Canadian Acetylene Co	22 mars 1898
Canadian Advertising Agency	8 janvier 1897
Canadian Aluminum Works	28 juin 1902
Canadian Ammunition Co	21 décembre 1904
Canadian Anthracite Coal Co.	28 octobre 1886
do do Let. Pat. Sup.	7 août 1890
Canadian Appraisal Co.	2 février 1905
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Canadian Appraisal and Audit Co.)	20 septembre 1907
Canadian Appraisal and Audit Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Canadian Appraisal Co.)	20 septembre 1907
Canadian Associated Press	16 janvier 1904
Canadian Audit Co	13 mars 1903
Canadian Bag Co. (fusionnée en la Smart Bag Co.)	19 février 1906
Canadian Baling Co	5 novembre 1900

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
C	
Canadian Bond Co. (annulée le 23 juin 1905)	25 février 1905
Canadian Boomer & Boschert Press Co	31 décembre 1906
Canadian Breweries	1er juillet 1899
Canadian Bronze Co	13 mai 1901
Canadian Builders	18 janvier 1905
Canadian Bullock Electric Manufacturing Co	17 juin 1903
Canadian Bullock Electric Manufacturing Co., Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Allis-Chalmers-Bullock)	29 avril 1904
Canadian Canoe Co	18 février 1893
do Let. Pat. Sup.	17 décembre 1907
Canadian Cattle Co	8 avril 1903
Canadian Chilled Meat Co	11 février 1905
Canadian Chrome Co	28 novembre 1906
Canadian Colonization Co.	6 mars 1883
Canadian Coloured Cotton Mills Co	20 février 1892
Canadian Coloured Cotton Mills Co., Let. Pat. Sup.	7 mars 1892
Canadian Coloured Marbles	12 novembre 1907
Canadian Commercial Co.	8 avril 1903
Canadian Commercial Reporting Co	13 juin 1906
Canadian Composing Co	18 janvier 1896
Canadian Concrete Machinery Co	30 octobre 1907
Canadian Condensing Co.	21 août 1907
Canadian Cone Coupler Carriage Co	11 janvier 1895
Canadian Cone Coupler Carriage Co., Let. Pat Sup.	31 décembre 1895
Canadian Cone Coupler Carriage Co., Let. P. Sup. (changeant le nom en celui de Palmerston Carriage Co.)	13 janvier 1899
Canadian Consolidated Mines	9 janvier 1906
do do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Consolidated Mining and Smelting Co. of Canada)	14 février 1906
Canadian Consolidated Rubber Co	29 juin 1906
Canadian Construction Co	4 septembre 1897
Canadian Contractors	26 novembre 1903
Canadian Converters Co	13 juillet 1906
Canadian Co-operative Co	17 mars 1905
do Let. Pat. Sup.	29 novembre 1905
Canadian Crocker-Wheeler Co.	12 février 1908
Canadian Dairy Supply Co.	9 mars 1906
Canadian Detective Bureau.	19 juin 1906
Canadian De-Tinning and Chemical Co	27 novembre 1905
Canadian Distilleries.	12 juillet 1907
Canadian District Telegraph Co.	12 février 1877
Canadian Economic Lubricant Co.	9 mai 1904
Canadian Electrical Exhibiton Co	23 novembre 1906
Canadian Electric and Water Power Co.	20 mai 1898
Canadian Elevator Co	19 juin 1902

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc. - *Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
C	
Canadian Elevator Let. Pat. Sup.	27 juin 1904
Canadian Elgin Watch Co	20 avril 1905
Canadian Engineering Co	1er mars 1904
Canadian Exploration Co	14 février 1907
Canadian Express Co	16 février 1865
Canadian Fairbanks Co	10 mars 1905
do Let. Pat. Sup.	4 juillet 1905
Canadian Fibre Chamois Co	28 décembre 1895
Canadian Fishing and Sporting Association	17 décembre 1904
Canadian Forty-Mile Gold Dredging Co	7 décembre 1905
Canadian Forwarding and Export Co	18 juillet 1894
Canadian Freehold Security Co	28 décembre 1893
Cnnadian Fruit Export Co	27 juin 1882
Canadian General Electric Co	15 juillet 1892
Canadian General Electric Co., Let. Pat. Sup.	14 octobre 1892
Canadian General Electric Co., Let. Pat. Sup	27 février 1900
Canadian General Electric Co., Let. Pat. Sup	16 février 1901
Canadian General Electric Co., Let. Pat. Sup.	20 mars 1902
Canadian General Electric Co., Let. Pat. Sup	19 avril 1905
Canadian General Electric Co., Let. Pat. Sup	23 août 1907
Canadian General Electric Co., Let. Pat. Sup	6 novembre 1907
Canadian General Mining Co.	31 mai 1907
Canadian General Service and Colonization Co	27 novembre 1905
Canadian Glass Manufacturing Co	19 septembre 1905
Canadian Gold Car Heating & Lighting Co	18 janvier 1907
Canadian Gold Mining Concession Co	2 mai 1904
Canadian Granite Co	23 février 1885
do Let. Pat. Sup.	28 février 1894
Canadian Gypsum Co	4 septembre 1907
Canadian Hammock Manufacturing Co	11 mars 1896
Canadian Hansa Cement Co	28 juin 1904
do do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Canadian Passo Cement Co)	22 septembre 1905
Canadian Holland Gin Distillery Co. (La Cie Canadienne de Distillerie de Gin Hollandais).	5 septembre 1907
Canadian Independent Telephone Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant American Machine Telephone Co.)	3 août 1906
Canadian Inspection Co	30 décembre 1903
Canadian Institute	4 novembre 1851
Canadian Interior Conduit Co	10 juillet 1890
Canadian Iron and Foundry Co	25 juillet 1902
Canadian Iron and Foundry Co., Let. Pat. Sup	14 mars 1905
Canadian Iron and Foundry Co., (re constitution en)	2 mai 1906
Canadian Iron and Steel Co	27 janvier 1882
Canadian Jockey Club	6 novembre 1895
Canadian Klondyke Mining Co.	5 octobre 1904

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
C	
Canadian Lake and Ocean Navigation Co	27 août 1902
Canadian Lake Transportation Co	12 avril 1907
Canadian Land and Investment Co	17 janvier 1891
Canadian Lines	13 mai 1904
Canadian Lithographic Stone Co.	5 juillet 1907
Canadian Locomotive and Engine Co	8 avril 1878
Canadian Locomotive and Engine Co., Let. Pat. Sup.	14 décembre 1882
Canadian Logging Tool Co	28 mai 1907
Canadian Lowe Coke and Gas Co	2 août 1904
Canadian Lumber Cutting Machine Co	12 mars 1888
Canadian Manufacturer Publishing Co	3 avril 1882
Canadian Manufacturing Co	25 avril 1905
Canadian Mexican Development Co	9 octobre 1907
Canadian Military Gazette & Publishing Co	29 juillet 1906
Canadian Miller Signal Co	27 avril 1903
Canadian Mineral Wood Co	18 mai 1892
Canadian Mining and Development Co	30 juillet 1895
Canadian Mining Exhibit Co	27 mai 1898
Canadian Mining and Smelting Co	14 juin 1897
Canadian Mining Trust Co	14 avril 1897
Canadian Municipal Journal Co	19 avril 1906
Canadian Newcomb Motor Co	28 juin 1906
Canadian Northern Land Co	2 février 1904
Canadian Northern System Terminals	18 septembre 1907
Canadian Northern Townsite Co.	9 août 1907
Canadian Northern Transfer Co.	6 octobre 1903
Canadian Northwest Coal Co	2 mars 1906
Canadian Northwest Steamship Co	17 juin 1903
Canadian Nursery Co	24 juillet 1905
Canadian Office and School Furniture Co	12 juillet 1889
Canadian Oiled Clothing Co	29 octobre 1892
Canadian Otis Elevator Co	22 août 1902
do do Let. Pat. Sup	24 février 1903
Canadian Otis Elevator Co., Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Otis-Fensom Elevator Co.)	20 mars 1905
Canadian Pacific Car and Passenger Transfer Co	17 mars 1888
Canadian Pacific Railway Co. (Special Act)	16 février 1881
Canadian Packing Co	25 janvier 1908
Canadian Parcels and Valuables Transmission Co	9 août 1884
Canadian Passo Cement Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Canadian Hansa Cement Co.)	22 septembre 1905
Canadian Patent Rail, Joint and Supply Co	11 mai 1882
Canadian Pneumatic Tool Co.	27 juin 1902
Canadian Polished Stone, Brick & Tile Co	30 avril 1907

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
C	
Canadian Prairie Lands Co. (annulée le 28 août 1905)	19 mai 1905
Canadian Preserved Butter Co	11 février 1902
Canadian Primelectro Co	5 octobre 1906
Canadian Property Co	28 septembre 1906
Canadian Railway & Contractors Supply Co	25 juillet 1907
Canadian Rand Co	30 janvier 1907
Canadian Real Estate Co	2 février 1906
Canadian Refining Co	24 octobre 1906
Canadian Resort & Development Co	21 janvier 1908
Canadian Royal Art Union	14 février 1894
do do Let. Pat. Sup	24 décembre 1894
Canadian Rubber Co. of Montreal	25 mai 1905
Canadian Salt Co	20 avril 1901
Canadian Scale Co	26 avril 1905
Canadian School of Scientific Salesmanship	29 juillet 1905
Canadian Securities Co	14 décembre 1877
Canydian Shoe Machinery Co	27 mai 1905
Canadian Shuttle Co	7 septembre 1906
Canadian Society of General Enterprises (La Société Canadienne d'Entreprises Générales)	12 juillet 1907
Canadian Sports Publishing Co	22 mars 1906
Canadian Steel Barge Co	10 juin 1892
Canadian Stewart Co	6 mars 1908
Canadian Sulphite Pulp Co	14 juin 1886
Canadian Telegraph Supply Manufacturing Co	1er avril 1873
Canadian Telephone Co	29 juin 1880
Canadian Theatre Co	10 juin 1907
Canadian Thermos Bottle Co	16 septembre 1907
Canadian Timber Co	8 juillet 1904
Canadian Towage and Transportation Co	21 avril 1903
Canadian Trade Journals	2 juillet 1904
Canadian Trading and Shipping Co	21 novembre 1894
Canadian Transfer Co	7 février 1898
do Let. Pat. Sup	16 juillet 1906
Canadian Transit Co	22 juillet 1903
Canadian Transports (Les Transports Canadiens)	26 novembre 1903
Canadian Trenton Potteries Co	28 mars 1905
Canadian Typograph Co	19 juin 1894
do Let. Pat. Sup	6 novembre 1895
Canadian United Milling Co	12 juillet 1904
Canadian Universal Stores	23 novembre 1905
Canadian Vacuum Cleaner Co	15 juin 1904
Canadian West Commercial Co	8 novembre 1906
Canadian West Indian and South American Steamship Co	3 février 1890
Canadian Westinghouse Co	9 juillet 1903
do do Let. Pat. Sup	28 avril 1906
Canadian Whisky Exporting Co	25 août 1896
Canadian White Co	15 mai 1905
Canadian Woodworking Co	11 août 1902
Cauadian Woollen Mfg. Co	23 septembre 1902
Canadian Yukon Lumber Co	17 septembre 1898
do do (re constitution en corporation)	29 juin 1901
Canadian Yukon Mining Co	29 mars 1906

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
C	
Canadian Yukon Prospecting aud Mining Co	27 septembre 1897
Cann (Hugh) Shipping Co	14 février 1893
Cantin Forwarding Co	11 mai 1881
Cape Breton Steamship Co	10 décembre 1903
Capital Cash Register Co	13 octobre 1896
Capital Construction Co	28 décembre 1907
Capitol Blend Tea Co	13 septembre 1907
Capitol Gas Co	12 mars 1888
Carbon (Steamship) Co	6 mars 1906
Carcross Syndicate	23 novembre 1905
Carey & Co	25 avril 1905
Carey Wire Sewing Process Co., of the Dominion of Canada	10 juin 1893
Carey Wire Sewing Process Co., of the Dominion of Canada, Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Carey Wire Sewing Machine Co)	23 février 1895
Carey Wire Sewing Machine Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Carey Wire Sewing Process Co., of the Dominion of Canada)	23 février 1895
Carey Wire Sewing Machine Co., Let. Pat. Sup	1er février 1896
Carleton Apartment House Co	14 décembre 1905
Carling Brewing and Malting Co., of London	1er décembre 1882
Carlsbad, Let. Pat. Sup. (ci-devant Carlsbad Eeastman's Springs)	4 février 1905
Carlsbad Eastman's Springs	11 janvier 1905
do do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Carlsbad)	4 février 1905
Carnefac Stock Food Co	5 juillet 1907
Carrière Bros. Co. (La Cie Carrière & Frère)	16 décembre 1907
Carrot River Valley Land Co	21 janvier 1905
Car Scale Co	19 juillet 1907
Carsley (S.) Co	2 décembre 1895
Carsley Sons Co	1er juillet 1896
Carswell Co	7 septembre 1891
Carter White Lead Co. of Canada	29 mai 1905
Cassidy (John L.) Co	28 février 1894
do (re constitution en corporation)	2 mars 1897
do Let. Pat. Sup	30 septembre 1898
do do	2 mars 1904
do do	27 novembre 1905
Castle (F. J.) Co	30 janvier 1903
Castle Blend Tea Co	20 juin 1907
Castle Wine and Spirit Co	14 mai 1903
Catelli (C. H.) Co. (La Compagnie C. H. Catelli)	30 janvier 1908
Cavanagh (E.) Co	10 mars 1905
Cavendish Realty Co	28 juin 1906
Central Contracting Co	21 août 1903
Central Electric Co., of Montreal	24 novembre 1892
Central Heat, Light & Power Co	13 janvier 1906
Central Press Agency of Caneda	28 février 1898
Central Realty Co	31 mars 1906
Central Saskatchewan Land Co	30 mai 1907
Centrifugal Windmill and Manufacturing Co	18 décembre 1902
Champion Well Petroleum Co	30 décembre 1865
Champlain Hotel Co	26 avril 1907
Chandler (S.B.) Son & Co	27 août 1895

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
C	
Chanteloup Manufacturing Co.	30 juillet 1895
do do Let. Pat. Sup. (fusionnée en la Equity Real Estate Co., 31 mai 1905)	3 janvier 1896
Charles Gurd & Co	11 décembre 1906
Charles F. Dawson	29 avril 1907
Charles T. White & Son	21 octobre 1907
Charlottetown Steam Navigation Co	15 février 1890
Charlton (E. P.) & Co	25 juillet 1907
Chatham Navigation Co	2 mai 1888
Chatham Pulp and Paper Co	19 septembre 1904
Chaudière Basin Power Co	6 février 1908
Chaudiere Electric Light and Power Co	14 mai 1887
Chaudiere Electric Light and Power Co., Let. Pat. Sup	25 septembre 1888
Chaudiere Electric Light and Power Co., Let. Pat. Sup	21 juillet 1890
Chaudiere Electric Light and Power Co., Let. Pat. Sup	9 février 1893
Chaudiere Machine and Foundry Co	7 septembre 1895
Chemical Manufacturing Co	26 juin 1889
Chemist and Surgeons Supply Co.	4 septembre 1902
Chicoutimi Penny Bank (La Caisse de la Petite Economie de Chicoutimi) sous l'autorité du Ch. 31 S.R.C., 1906	29 janvier 1908
Church and Dwight	6 décembre 1904
Churchill Development Co	3 mars 1908
Church Kimpton	4 février 1907
Cigar Co. of St. Henri (La Compagnie des Cigares de Saint Henri)	11 décembre 1899
City and District Realty Co	29 octobre 1907
City Ice Co	13 janvier 1899
do Let. Pat. Sup	21 novembre 1905
City of London Oil Co	15 juin 1866
Citizens Despatch Co	12 avril 1893
Citizens Gas Control Co	19 juin 1894
Citizens Light and Power Co	8 février 1892
do do Let. Pat. Sup	13 octobre 1893
Clare Bros and Co	27 février 1903
Clark Automatic Nut-Lock Co	5 juillet 1906
Claudon Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant J. E. Costin & Co.)	21 septembre 1907
Clement and Clement Co	24 octobre 1899
Clendinneng (Wm.) and Son Co	15 août 1893
Cleveland-Sarnia Saw Mills Co.	26 juillet 1901
Clothing Clearers	8 juin 1903
Club Cartier	30 avril 1906
Club Jacques-Cartier (non en existence en 1906)	16 juin 1903
Club Lafontaine	25 août 1903
Coal Creek Coal Co	12 janvier 1903
Coal Saving and Smoke Consuming Co	13 octobre 1893
Cobalt Exploration Co	29 mai 1906
Cobban Manufacturing Co	21 janvier 1890
do do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Phillips Manufacturing Co.)	6 décembre 1905
Cobourg Woolen Co	14 novembre 1885
Cochrane Ranche Co	5 mai 1881
Cochrane Ranche Let. Pat. Sup.	15 janvier 1886
do do	25 mars 1889
Cockshutt Plow Co	22 novembre 1882
do Let. Pat. Sup.	30 juin 1897
do do	20 mars 1902
do do	17 mai 1907
Colchester Steamship Co	25 juin 1901
Cold Air Electric Power Co	21 mars 1904
Cold Sping Mining and Smelting Co	21 janvier 1865
Coleraine Asbestos and Exploration Co	9 août 1906
Coleraine Mining Co	13 novembre 1891
Cole's Automatic Brick Manuturing Co	4 janvier 1908
Collas (C. Robin) Co	21 juin 1904
Collingwood Meat Co	19 juin 1894
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Collingwood Packing Co)	18 octobre 1907
Collingwood Packing Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Collingwood Meat Co.)	18 octobre 1907
Colonial Bleaching and Printing Co	14 juillet 1899
Colonial Chemical Co.	30 avril 1907
Colonial Construction Co.	8 mai 1905
Colonial Cordage Co	21 octobre 1905
Colonial Creamery Co	14 septembre 1905
Colonial Elevator Co	27 avril 1903
Colonial Engineering Co	26 février 1907
Colonial Lumber Co	26 avril 1905
do Let. Pat. Sup.	26 février 1906
Comet Motor Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Monarch Motor Co.)	15 avril 1907
Colonial Telegraph and Telephone Co	28 septembre 1894
Colonization Co. of Canada	13 juin 1902
Columbia Asbestos and Mica Mining Co	25 avril 1902
Columbia River Lumber Co	30 mai 1889
do do Let. Pat. Sup	7 juin 1892
Columbia Shoe Dressing Co. of Canada	27 février 1904
Commercial Rubber Co	24 janvier 1905
do Let. Pat. Sup.	2 février 1905
Commercial Trust Co.	20 décembre 1904
Commercial Twine Co	5 janvier 1905
Concord Buggy Co.	10 mars 1890
Conrad (J. H.) Yukon Mines	6 octobre 1905
Conservative Association of the District of Montreal	5 septembre 1888
Conservative Publishing Co. of Montreal (La Société de Publication Conservatrice de Montréal)	10 janvier 1894
Consolidated Cariboo Hydraulic Mining Co	20 octobre 1897
Consolidated Chemical Co.	11 janvier 1907
Consolidated Construction and Power Co	9 septembre 1904
Consolidated Elevator Co	17 juillet 1906
Consolidated Land and Investment Co	13 avril 1891

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
C	
Consolidated Light, Heat and Power Co	28 mai 1906
Consolidated Lithographing & Manufacturing Co	23 décembre 1907
Consolidated Mining and Smelting Co. of Canada, Let. Pat. Sup. (ci-devant Canadian Consolidated Mines)	14 février 1906
Consolidated Optical Co	21 décembre 1907
Consolidated Plate Glass Co. of Canada	20 juin 1893
Consolidated Plate Glass Co. of Canada, Let. Pat. Sup.	28 juillet 1904
Consolidated Realty Co	26 février 1908
Consolidated Rubber Tile Co. of Canada	11 décembre 1903
Construction Corporation	12 octobre 1904
Consumers Co-operative Brewery Co	9 mars 1907
Consumers Cordage Co	11 juin 1890
do Let. Pat. Sup.	19 octobre 1891
do do	22 février 1897
do do	16 juin 1900
do do	29 janvier 1907
Consumers Cotton Co.	16 janvier 1906
Consumers Electric Co	22 octobre 1901
Consumers Gas Co. of Montreal.	8 septembre 1893
do do Let. Pat. Sup	18 juillet 1894
Continental Contracting Co	19 septembre 1904
Continental Twine and Cordage Co	28 décembre 1895
Continuous Rail Joint Co., of Canada	10 novembre 1903
Continuous Rail Joint Co., of Canada, Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Rail Joint Co., of Canada	15 février 1907
Contractors' Reports	12 mars 1907
Cooper-Hopkins Supply Co	7 juillet 1903
Cooper (James) Manufacturing Co	14 janvier 1897
Co-operative Colonization Co. of Western Canada	5 février 1904
Co-operative Credit (Le Crédit Co-opératif)	12 octobre 1903
Copp, Clark Co	5 décembre 1885
do Let. Pat. Sup	16 janvier 1908
Coppers	19 avril 1906
Corby (H.) Dietillery Co	30 mai 1905
Corinthia Manufacturing Co	18 juin 1907
Coristine (James) and Co	18 juillet 1899
Cork Co., of Canada	11 juillet 1895
Corona Hotel Co. (La Corona Hotel Co.)	7 août 1902
Corona Rubber Co	2 octobre 1903
Corrugated Concrete Pile Co. of Canada	6 juillet 1905
Corrugated Steel Bar Co. of Canada	15 novembre 1905
Corticelli Silk Co	1er février 1892
do Let. Pat. Sup.	13 avril 1898
Cortland Electrical Manufacturing Co	12 avril 1893
Cosgrove (James) Anti-Hernia Co	21 novembre 1894
Cosmos General Publicity (La Publicité Générale Cosmos)	14 décembre 1905
Cossitt Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Cossitt Brothers Co.)	16 mars 1904
Cossitt Brothers Co	2 février 1895
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Cossitt Co.)	16 mars 1904
Costin (J. E.) & Co	8 janvier 1907
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Claudon Co)	21 septembre 1907
Coté (S.) Motor Co. (La Cie des Moteurs S. Coté	3 mai 1947
Cottingham Varnish Co	23 décembre 1895
Cottingham (Walter H.) Co	17 janvier 1896
Country Club	4 avril 1903
Cowan (John) Co	10 avril 1905
Cowichan Lumber Co	19 novembre 1897
Crawford Tug Co	19 janvier 1893
Craven Cotton Co	27 juin 1882
Credit Clearing House	1er août 1905
Credit Co. of Canada	9 mai 1903
Credit Exchange	20 octobre 1898
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Mutual Mercantile Agency of Canada)	28 février 1900
Crematorium	22 octobre 1903
Crême de la Crême Cigar Co.	27 juillet 1900
do do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de J. M. Fortier)	11 septembre 1901
Crescent Gold Mining Co. of Marmora	20 février 1892
Crescent Machine Co	29 juin 1907
Crescent Manufacturing Co	29 janvier 1903
do do Let. Pat. Sup	29 janvier 1907
Crescent Turkish Bath Co	10 novembre 1906
Crescent Watch Case Co	28 septembre 1895
Crescent Watch Case Co. (re constitution en corporation)	18 mai 1905
Crescent Watch Case Co., Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Keystone Crescent Watch Case Co. of Canada)	4 décembre 1905
Croil and McCullough Dairy Co.	27 novembre 1896
Crosby (H. H.) Co	4 août 1903
Crouzet Hildebrand Bell Foundry (La Fonderie de Cloches Crouzet Hildebrand)	24 septembre 1906
Crowfoot Coal Co	8 avril 1890
Crown Grain Co	26 février 1903
Crown Lithographing Co.	22 novembre 1907
Crown Lumber Co	22 mai 1906
Crown Mining Co	30 mai 1866
Crown Pressed Brick Co	20 septembre 1894
Crown Spinning Co	25 mai 1906
Crow's Nest Pass Coal Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Kootenay Coal Co.)	20 octobre 1897
Crow's Nest Pass Coal Co., Let. Pat. Sup	21 mars 1896
do do	19 février 1901
do do	13 décembre 1904
do do	23 mai 1907
Cummings (A. H.) & Son	5 février 1907
Cunningham & Wells	2 mars 1905
Curocoa (Brig) Co	23 mai 1905

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
C	
Cyclone Pulverizing Co., of Canada	5 janvier 1887
Cyclorama Co	3 octobre 1893
D	
D. Morrice Co	8 janvier 1908
D. Rattray & Sons	14 décembre 1906
D. A. McPherson Produce Co	28 décembre 1903
D. B. Martin Co	6 février 1994
do Let. Pat. Sup.	6 décembre 1904
D. C. Brosseau et Cie	3 mai 1906
D. F. Brown Paper Box and Paper Co.	22 octobre 1896
D. K. McLaren	25 mars 1907
Daisy Mining Co	19 novembre 1907
Dane and Rankin Trap Co	5 juin 1894
Danville Asbestos and Slate Co.	31 mai 1895
Danville Water, Light & Power Co	11 avril 1907
Daoust Realty	14 janvier 1908
Darling Brothers	31 janvier 1906
David Moore Lumber Co	16 décembre 1892
Davidson and Hay	1er juillet 1896
Davies	6 février 1905
Davis (Dr. Joseyh D.) Remedies Co	2 août 1892
Davy Excelsior Iron Fence Co	20 juin 1887
Dawes & Co	28 août 1907
Dawson (Charles F.)	29 avril 1907
Dawson Commission Co	28 mai 1897
Dawson-Yukon Transportation Co	30 mars 1906
Deachman Yukon Mining and Trading Co.	13 octobre 1898
Deere (John) Plow Co	4 décembre 1907
Deguire (T.) Co. (La Compagnie T. Deguire)	20 septembre 1907
DeLery Gold Mining Co	1er juillet 1865
Delorme (Wilfrid) and Co.	14 juillet 1904
Denis Advertising Signs	31 janvier 1905
Deschenes Electric Co	3 janvier 1896
Deseronto Navigation Co	24 septembre 1880
Deseronto News Co.	24 septembre 1883
Desmarteau Plumbers' Supply Co	19 juillet 1906
Detonite Explosives	23 octobre 1907
Detroit and Tilsonburg Oil Co	17 août 1866
Detroit and Windsor Ferry Co	13 octobre 1873
Detroit River Navigation Co	29 mai 1888
DeWitt Construction & Realty Co	11 juillet 1907
Dewitt-Langlois Milling Co. of Montreal	21 mars 1898
Diamond-Caulk Horseshoe Co	4 janvier 1907
Diamond Glass Co	27 juin 1890
do Let. Pat. Sup.	28 mars 1891
do do	13 janvier 1899
Diamond Light and Heating Co. of Canada	10 mai 1899
Diamond Lighting Co	6 août 1901
Dignard	8 août 1907
Dignard (C.) et Cie	28 novembre 1905
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Ætna Biscuit Co)	24 janvier 1907
Dillons	18 juillet 1907
Direct United States Cable Co	17 mai 1875
Dodds Co	14 janvier 1899

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
D	
Dods (P. D.) & Co	18 décembre 1907
Dolphin Manufacturing Co.	23 juillet 1872
Dominion Abattoir and Stock Yards Co	3 juin 1881
Dominion Asbestos Co	30 novembre 1906
Dominion Asbestos Mines	20 février 1908
Dominion Audit Co	19 novembre 1898
Dominion Automobile Co.	2 août 1905
Dominion Bag Co	11 janvier 1894
do Let Pat Sup.	14 février 1906
Dominion Bank Note Co	9 janvier 1879
Dominion Barb Wire Co	2 avril 1883
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Dominion Wire Manufacturing Co)	18 mai 1889
Dominion Blanket and Fibre Co.	31 décembre 1892
Dominion Brazing Co	29 décembre 1905
Dominion Brick and Terra Cotta Co	14 juillet 1883
Dominion Bridge Co	23 septembre 1882
do Let. Pat. Sup.	11 février 1902
do do	31 mai 1907
do do	11 juin 1907
Dominion Brokerage and Contracting Syndicate	27 mai 1904
Dominion Brussels Carpet Co. Let. Pat. Sup. (ci-devant Talbot Brussels Carpet Co.)	17 juin 1899
Dominion Button Hole Co	30 avril 1884
Dominion Camp Equipment Co.	27 janvier 1905
Dominion Car & Foundry Co	18 décembre 1906
Dominion Car Axle Lubricating Co	23 avril 1896
Dominion Carbide Co	11 décembre 1899
Dominion Cartridge Co	19 mai 1886
do Let. Pat. Sup	3 août 1895
Dominion Cartridge Co. Let. Pat. Sup	7 janvier 1903
Dominion Cattle Co	23 septembre 1882
Dominion Cement Block Machine Co	27 janvier 1905
Dominion Chemical Co	21 janvier 1908
Dominion Chrome Co.	22 novembre 1906
Dominion Coal, Coke and Transportation Co	18 mars 1884
Dominion Cold Storage Co	28 septembre 1895
Dominion Combination Parlor and Sleeping Car Co	18 octobre 1883
Dominion Compressed Air Dustless House Cleaning Co	17 septembre 1902
Dominion Construction Co	26 juillet 1892
Dominion Contractors Co.	30 octobre 1903
Dominion Cordage Co	11 juin 1890
Dominion Cotton Mills Co.	28 novembre 1890
do Let. Pat. Sup	24 décembre 1890
Dominion Creek Mining Co	23 février 1900
Dominion Crystal Tablet Co	28 juillet 1891
Dominion Distributing Co	12 juin 1896
Dominion Dredging Co	12 novembre 1906
Dominion Dredging Co. Let. Pat. Sup	23 septembre 1907
Dominion Dump Car Co	3 novembre 1903
Dominion Dump Car Co. Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Otis Car Co.)	24 octobre 1907

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
D	
Dominion Electric Co.	26 juillet 1892
Dominion Electric Heating and Supply Co	28 mai 1897
Dominion Electric Manufacturing Co	11 mars 1907
Dominion Elevator Co	21 juillet 1897
do Let. Pat. Sup.	17 juin 1899
do do	2 juillet 1904
Dominion Embroidery Co. of Toronto	12 octobre 1892
Dominion Engineering and Construction Co	20 octobre 1905
Dominion Engraving Co	30 juillet 1895
Dominion Feed-Water Heater and Purifier Co	18 septembre 1889
Dominion Fire Escape Co	9 juin 1888
Dominion Fish Co	21 juillet 1899
Dominion Foundry Supply Co	8 mars 1906
Dominion Furniture Mfg. Co.	13 juin 1902
Dominion Gas Light Co	18 mai 1877
Dominion Glass Co	17 juillet 1896
do Let. Pat. Sup.	22 décembre 1896
Dominion Gold-Dredging and Placer Mining Co	27 mars 1895
Dominion Grain-Growing Co.	20 août 1902
Dominion Hay Co	11 septembre 1901
Dominion Illustrated Publishing Co	27 mai 1889
Dominiou Industriai Co.	11 janvier 1901
Dominion Introductfon Co.	5 mars 1904
Dominion Ladder Co	25 octobre 1876
Dominion Lands Colonization Co.	12 mai 1882
do do Let. Pat. Sup	26 juin 1883
do do	17 février 1903
Dominion Leather Covered Pulley Co	1er mai 1893
Dominion Linseed Oil Co.	1er octobre 1903
Dominion Lumber Co	25 septembre 1906
Dominion Marble Co	10 décembre 1906
Dominion Meat and Cattle Ranching Co	28 décembre 1903
Dominion Meat and Cattle Ranching Co., Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Dominion Meat Co)	21 mai 1906
Dominion Meat Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Dominion Meat and Cattle Ranching Co.)	21 mai 1906
Dominion Mercantile Co	9 juillet 1888
Dominion Mercantile Protective Association	12 octobre 1906
Dominion Messenger and Signal Co	28 mai 1904
Dominion Mines and Metals	31 décembre 1906
Dominion Motor Car Co	4 avril 1905
Dominion Navigation Co. of Toronto	31 août 1883
Dominion Nickel Copper Co	30 août 1907
Dominion Oil Cloth Co	2 février 1899
do Let. Pat. Sup.	24 octobre 1899
Dominion Orchard Co	1er août 1906
Dominion of Canada Kennel Club	24 juillet 1882
Dominion Packing Co	19 septembre 1902
Dominion Paper Box Co	11 décembre 1903
D	
Dominion Paper Making and Staining Co	31 juillet 1883
Dominion Park Co. (remises 14 décembre 1905)	29 avril 1905
Domion Park Co. (re constitution en corporation)	2 janvier 1906
Dominion Park Co., Let. Pat. Sup	8 août 1906
Dominion Paving and Contracting Co	11 novembre 1896
Dominion Petroleum Co	12 décembre 1907
Dominion Pharmacal Co	29 novembre 1907
Dominion Portland Cement Co.	17 août 1906
Dominion Power and Transmission Co	11 janvier 1907
Dominion Produce Co	14 décembre 1905
Dominion Quarry Co	25 février 1907
Dominion Radiator Co	15 juin 1898
do Let. Pat. Sup.	24 avril 1907
Dominion Railway Supply Co.	16 septembre 1890
Dominion Realty Co	12 septemcre 1903
do Let Pat. Sup,	7 novembre 1906
Dominion Rolled Plate Co	16 décembre 1892
Dominion Rubber Reclaiming Co	26 novembre 1894
Dominion Safety Boiler Co	25 mars 1889
Dominion Safety Switch Co	6 août 1861
Dominion Sand & Stone Co	29 novembre 1907
Dominion Square Land Co	8 janvier 1906
Dominion Steel Car Co	19 décembre 1905
Dominion Stove & Heater Works.	7 février 1906
Dominion Subway Co	11 octobre 1887
do (reconstitution en corporation)	23 décembre 1901
Dominion Sugar and Syrup Co.	12 novembre 1881
Dominion Tag, Label & Ticket Co	23 octobre 1907
Dominion Telephone Co	9 août 1884
Dominion Terra Cotta Lumber Co	28 juin 1887
Dominion Textile Co	4 janvier 1905
Dominion Trading Co	9 mars 1900
do Let. Pat. Sup	1er mai 1909
Dominion Transport Co.	27 octobre 1882
do Let. Pat. Sup	11 mai 1891
Dominion Transport Co., Let. Pat. Sup	9 février 1906
Dominion Transportation and Towing Co	15 avril 1903
Dominion Trust Co	22 mai 1905
Dominion Type Founding Co	14 octobre 1873
Dominion Typograph Co	20 mai 1890
Dominion Wire Manufacturing Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Dominion Barb Wire Co.)	18 mai 1889
Dominion Wire Manufacturing Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Dominion Barb Wire Co.)	15 janvier 1902
Dominion Wire Rope Co	3 août 1886
do Let. Pat. Sup	27 décembre 1902
Dominion Woollen Manufacturing Co	7 mars 1896
Donnelly Salvage and Wrecking Co	31 octobre 1890

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
D	
Douglass & Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant White Rock Brewing Co.)	6 février 1906
Douglas & Co., Let. Pat. Sup.	22 février 1907
Dowd Milling Co.	4 avril 1900
do Let. Pat. Sup.	12 juin 1902
do do	25 juin 1903
Dowling Milling Co	14 octobre 1899
Dr. John M. MacKay Treatment Co	4 janvier 1906
Dr. Joseph D. Davis Remedies Co	2 août 1892
Druggists Corporation of Canada	24 mars 1898
Drummond Cotton and Bleaching Co	13 août 1904
Drummond-McCall Pipe Foundry Co	29 avril 1891
Drummond-McCall Pipe Foundry Co., Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Montreal Pipe Foundry Co)	11 mars 1897
Drummond Mines	19 juin 1905
Drysalters, Let. Pat. Sup. (ci-devant Wool and Cotton Drysalters Co.)	12 octobre 1906
Dufault (E.) Milling Co.	25 octobre 1907
Dufresne & Locke	4 juillet 1907
Duncan Electrical Co.	16 mai 1905
Dundas Woollen Manufacturing Co	6 avril 1867
Dunlap Cooke Co. of Canada	28 mars 1906
Dunn (James S.) Co	2 novembre 1906
Duplessis Independent Shoe Machinery Co.	18 novembre 1903
Dupuis frères	16 mars 1908
Du Sault Cie	6 juillet 1905
Dwyer-Stevenson Co	2 avril 1906
Dynamic Machine Works	14 février 1906
E	
E. Broad and Sons Co	24 août 1891
E. Cavanagh Co	10 mars 1905
E. Dufault Milling Co	25 octobre 1907
E. Guillet & Sons Co.	29 août 1905
E. Leclerc Co.	2 octobre 1906
E. A. Small Co.	12 janvier 1906
E. C. Joyal	27 octobre 1906
E. D. Marceau Co. (La Compagnie E. D. Marceau)	31 mars 1906
E. K. Watson Co	25 août 1906
E. M. Renouf	27 avril 1906
E. N. Heney Co.	14 juillet 1904
E. N. Moyer Co.	15 mars 1905
E. P. Charlton & Co	25 juillet 1907
E. W. Wetzel Co.	15 mars 1907
E. and T. Fairbanks and Co	14 août 1907
Eagle Sulky Harrow Co	16 septembre 1890
East End Dressed Beef Co	20 décembre 1906
Eastern Cigar Co	19 avril 1907
Eastern Coal Co	17 juillet 1905
Eastern Construction Co	28 janvier 1907
Eastern Drug Co.	18 décembre 1905
Eastern Land Co	29 juin 1906
Eastern Townships Mfg. Co.	3 avril 1906
Eastern Townships Mining Co. of Quebec	11 novembre 1865
Eastern Steamship Co	14 décembre 1891
Eastern Steamboat Co	3 juillet 1903
East Templeton Lumber Co.	26 octobre 1904
Easy Terms Land Co. (La Compagnie de terrains à termes faciles)	25 mars 1904
Eaves (Edmund)	17 mars 1905
Eby-Blain	15 février 1907
Exchange Immobilier (Real Estate Exchange)	20 septembre 1906
Eclipse Lighting and Heating Co.	15 septembre 1902
Eclipse Umbrella Co.	14 août 1905
Economic Gas Co	20 mai 1896
Economical Drug Co. of Canada.	20 juillet 1905
do do Let. Pat. Sup	13 février 1908
Edmonton and Saskatchewan Land Co. of Canada	27 juin 1882
Edmonton Cemetery Co.	19 juin 1886
Edmonton Milling Co.	9 août 1892
Edmonton Standard Coal C.	24 janvier 1907
do do Let. Pat. Sup	31 mai 1907
Edmund Eaves	17 mars 1905
Edward Best Car Axle-Box and Lubricator Co	31 octobre 1890
Edwardsburg Starch Co.	31 mai 1865
Edwardsburg Starch Co. (reconstitution en corporation)	6 novembre 1885
Edwardsburg Starch Co., Let. Pat. Sup	13 mars 1886
Edwardsburg Starch Co., Let. Pat. Sup	30 septembre 1898
Edwardsburg Starch Co., Let. Pat. Sup	19 décembre 1899
Edwards Trading Co	13 novembre 1893
Electric and Train Lighting Syndicate	4 février 1904
Electric Display Advertising Co. of Canada	22 juillet 1902
Electric Fireproofing Co. of Canada	24 juillet 1900
Electric Heaters	22 mai 1906
Electric Maintenance and Supply Co	12 octobre 1904
Electric Mining Co	20 février 1892
Electric Printing Co. (La Compagnie d'Imprimerie Electrique)	19 décembre 1899
Electric Purifying Co. of Canada.	27 juin 1903
Electric Service Co. of Canada	8 octobre 1887
Electric Smelters	21 juin 1907
Electrical Flour Patents Co.	25 novembre 1904
Electrical Trades Association of Canada	25 août 1902
Electro Mechanical Clock Co.	8 juillet 1885
Elgin Loan and Savings Co. (comme compagnie de prêt sous l'autorité du ch. 41, 62-63 Vic.)	5 octobre 1902
Elgin Transportation Co	27 mai 1873
Elite Costume Co	22 février 1904
Elkin (J.) & Co.	15 juin 1907
Ellams Duplicator Co. of Canada.	31 mai 1905
Empire Construction Co	19 janvier 1906
Empire Elevator Co	15 juin 1904
Empire Sash & Door Co.	4 février 1905
Empire Tobacco Ce	17 décembre 1898
do Let. Pa St. up.	24 octobre 1903

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
E	
Emporium	24 février 1905
Engineering and Contracting Co. of Canada	22 décembre 1902
English and Canadian Wire Fastening Co. of Montreal, Can.	10 décembre 1884
English and Canadian Wire Fastening Co. of Montreal, Can., Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Shoe Wire Grip Co.)	17 mars 1886
Enniskillen Petroleum and Refining Co. of Canada West	17 avril 1865
Eno Steam Generator Co. of Canada	10 juillet 1890
Enoch James Roofing Co	22 février 1904
Equity Real Estate Co	31 mai 1905
Erie and Ontario Development Co	25 novembre 1903
Erie and Ontario Development Co., Let. Pat. Sup	29 novembre 1906
Erie and Ontario Dredging Co	15 février 1906
Erie Glass Co. of Canada	26 septembre 1892
Ethelwold Steamship Co	3 juin 1907
Eugene F. Phillips Electrical Works	27 juin 1889
Euphemla Shipping Co	31 juillet 1893
Eureka Woolen Mill Co	14 mars 1882
Evans Bros	13 juin 1906
Eveleigh (J.) & Co	19 décembre 1905
Everett (J. D.) Ship Co	7 février 1901
Ewart Co	26 mai 1903
Explosives Co. of Canada	28 décembre 1904
F	
F. B. Lovitt Shipping Co	14 décembre 1899
F. J. Castle Co	30 janvier 1903
F. X. St. Charles & Cie	12 mars 1907
Fairbanks (E. and T.) and Co.	14 août 1907
Fancy Goods Co. of Canada	2 février 1899
Faramel Manufacturing Co	17 juin 1899
Farley Phillips	29 mai 1907
Farm and Dairy Utensil Manufacturing Co	27 juillet 1881
Farm and Dairy Utensil Manufacturing Co., Let. Pat. Sup	5 février 1884
Farm Implement Co	9 février 1885
Farmer's Advocate of Winnipeg	27 juillet 1905
Farmers and Mechanics Rock Oil Co	12 novembre 1866
Farmers North-west Land and Colonization Co	20 avril 1882
Farmers Warehousing Co.	18 mars 1875
Farrell (William)	17 août 1905
Fashion Craft Mfrs	27 février 1906
Featherston Piano Co	27 mars 1895
Federal Colonization and Land Reclaiming Co	17 mars 1906
Federal Construction Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Northern Construction Co.)	10 octobre 1905
Federal Lumber Co	26 décembre 1906
Federal Realty & Trust Co. (La Compagnie Fédérale d'Immeubles et d'Administration)	21 mai 1907
Federal Sugar Refining Co. of Canada	28 août 1902

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
F	
Federal Telephone Co	17 décembre 1887
do Let. Pat. Sup.	9 août 1892
Fellows Medical Manufacturing Co	8 décembre 1876
Fellows Medical Manufacturing Co., Let. Pat. Sup	8 février 1907
Fenlin Leather Co	10 août 1901
Fensom Elevator Co	16 février 1903
Fillmore Farming Co	29 janvier 1906
Fish River Copper and Silver Mining Co	21 octobre 1893
Fisher (John) and Son	15 juin 1903
Fisk	28 avril 1904
Fleck Bros	5 novembre 1907
Florence R. Hewson Co	29 décembre 1900
Flowing Well Oil Co. of Petrolia	21 décembre 1865
Fogarty Co	21 février 1906
Folding Box Co	13 mai 1907
Forbes (R.) Co	17 juillet 1907
Forest Product Co	26 décembre 1898
Forsyth Granite and Marble Co	1er novembre 1897
Fortier (J. M.), Let. Pat. Sup. (ci-devant Crême de la Crême Cigar Co.)	11 septembre 1901
Fortier & Monette	24 août 1907
Fort William Car Co	19 novembre 1907
Foster Brown Co	30 décembre 1903
Foster Co	22 octobre 1896
Franco-Canadian Ranch Co. (La Compagnie du Ranche Franco-Canadien)	2 mars 1887
Franklin Realty & Trading Co.	29 avril 1907
Fraser, Viger & Co.	4 février 1907
Fraserville Co	14 juin 1897
Free Homestead Co	6 mai 1890
French Pasteurized Fluid Beef Co	2 novembre 1906
French River Tug Co	13 novembre 1890
Frontenac Milling Co	21 février 1899
Frost and Wood Co. (remises le 2 fév. '99)	7 décembre 1898
Frothingham and Workman	8 avril 1904
do do Let. Pat. Sup	9 mai 1905
Fulford (G. T.) Co	15 décembre 1905
G	
G. A. Burgess Co	3 mai 1904
G. B. Lockhart (Brig) Co	23 mai 1905
G. R. Gregg and Co	14 janvier 1905
G. T. Fulford Co.	15 décembre 1905
Gall (A. D.) Petroleum and Chemical Co	15 juillet 1904
Gallaher-Hull Meat and Packing Co	6 janvier 1900
Gallimard Simplex Turbine Co. (La Compagnie de la Turbine Simplex Gallimard)	5 février 1908
Gananoque Bolt Co	4 avril 1905
Gardner (Robert) & Son	19 janvier 1906
Gardner (W. R.) Tool Co.	12 juin 1896
do do Let. Pat. Sup	20 octobre 1897
Garneau	7 janvier 1908
Gartshore-Thomson Pipe and Foundry Co.	13 mars 1896

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
G	
Gartshore-Thomson Pipe and Foundry Co., Let. Pat. Sup.	25 avril 1898
Gaspé Lead Mining Co	11 octobre 1865
Gatineau Drive Co	3 juillet 1906
Gault Bros	31 mai 1906
Gault Bros. Co	6 avril 1896
Gaults	17 juin 1903
Gazette Printing Co	27 juin 1907
Geary Bros. Canadian Stock Breeders and Importers Association	25 août 1883
General Association of Canada. (La Société Génerale du Canada)	24 septembre 1903
General Co. of the Lower St. Lawrence (La Cie Générale du Bas Saint Laurent)	6 août 1907
General Construction Co	13 mars 1908
General Development Corporation of Canada	23 février 1906
General Engineering and Construction Co	13 juin 1907
General Explosives Co. of Montreal	4 juillet 1905
General Illuminating Co	3 octobre 1904
General Importation Co. of Canada	25 mars 1895
General Importation Co. of Canada, Let. Pat. Sup	28 septembre 1896
General Labour Co	26 avril 1905
General Metal Foundry and Machinery Co	23 novembre 1906
General Specialty Co	8 mai 1905
General Supply Co. of Canada	11 mai 1906
do do Let. Pat. Sup	13 septembre 1907
General Undertaking Co. (La Compagnie Générale d'Entreprises)	17 août 1904
Genin Paper Co. (La Compagnie de Papier Genin)	10 octobre 1874
Geo. Borgfeldt & Co	21 mai 1907
Geo. E. Amyot	11 janvier 1907
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Geo. E. Amyot Brewing Co.)	16 mars 1907
Geo. E. Amyot Brewing Co. Let. Pat. Sup. (ci-devant Geo. E. Amyot)	15 mars 1907
Geo. E. Tuckett and Son Co	28 mai 1892
Geo. M. Hendry Co	20 février 1908
Geo. W. Reed & Co	4 janvier 1907
George T. Smith Middlings Purifier Co. of Canada	5 février 1884
George Belanger Co	21 janvier 1908
George Bishop Engraving and Printing Co	15 mai 1884
George Hall Coal Co. of Canada	18 octobre 1907
George Long Co	22 mai 1906
George Matthews Co	5 octobre 1894
do Let. Pat. Sup.	9 décembre 1903
George Murray Publishing Co	3 juillet 1905
George Phillips & Co	8 mars 1906
do Let. Pat. Sup.	24 septembre 1906
George Tucker Co. of Canada	28 novembre 1905
George White and Sons Co	13 juillet 1897
Georgian Bay Lumber Co	13 février 1871

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
G	
GeorgianBayLumberCo. (re constitution en corporation)	13 mai 1893
Georgian Bay Transit Co	3 août 1886
German-American Land Co	12 décembre 1902
German Development Co	15 novembre 1906
Gibbs Franchot-Maclaren Co	5 juin 1894
Gibson Lumber Co	16 mai 1904
Gilbert Blasting and Dredging Co	6 février 1883
Gilbert Brothers Engineering Co.	6 novembre 1885
do do Let. Pat. Sup	23 janvier 1908
Gillette Safety Razor Co. of Canada	20 février 1908
Gillies Brothers, Let. Pat. Sup. (ci-devant Gillies Brothers Co.)	22 mai 1900
Gillies Brothers Co	28 décembre 1893
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Gillies Brothers)	22 mai 1900
Glendovey (Ship) Co	30 juillet 1901
Glengarry Ranche Co	3 mai 1886
Glenmorris Cheese Manufacturing Co	13 mai 1867
Globe Cattle Co	10 mai 1883
do Let. Pat. Sup	5 février 1884
Glover Towing Co	22 décembre 1893
Goderich Petroleum Co	14 décembre 1865
Gold Stock Manufacturers	5 janvier 1905
Golden Mining and Smelting Co. of Canada	28 novembre 1890
Goldie (James) Co	4 juin 1898
Goldie and McCulloch Co	21 avril 1891
Goldie Milling Co	27 juin 1894
Goldsmith's Stock Co. of Canada	14 juin 1888
Gooderham and Worts	24 novembre 1882
Goold Bicycle Co	25 mars 1888
do Let. Pat. Sup.	8 janvier 1894
Gordon Development Co	12 avril 1907
Gordon, Ironside and Fares Co	11 septembre 1901
Gorham Co	16 février 1901
do Let. Pat. Sup	7 avril 1903
Gowans, Kent & Co	31 octobre 1905
Gowans, Kent Western	4 septembre 1907
Granby Red Slate Co	29 juin 1867
Grand Falls Power Co	25 mars 1905
Grand Trunk Copper Co	24 janvier 1865
Grand Trunk Pacific Terminal Elevator Co	12 juin 1906
Grand Trunk Pacific Town and Development Co	3 août 1906
Grand Valley Co	2 mai 1903
do Let. Pat. Sup.	13 mai 1904
do do	10 avril 1906
Granite Creek Mining Co	15 janvier 1896
Grant Ranching Co	27 mai 1907
Grape Sugar Refining Co. of Canada	2 août 1881
Grape Sugar Refining Co. of Canada, Let. Pat. Sup	8 avril 1882
Gratton (J. B.)	7 juin 1907
Gravel & Duhamel	7 novembre 1906
Gray (William) and Sons Co	30 décembre 1898
do do Let. Pat. Sup	11 avril 1905
Great Lakes Towing Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Westcott Wrecking Co.)	10 juin 1902

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
G	
Great Manitoulin Oil Co	9 juin 1865
Great Northern Lumber Co	17 octobre 1902
do do Let. Pat. Sup	23 janvier 1904
Great Northern Petroleum and Asphaltum Co	29 juillet 1907
Great Northern Transit Co	31 août 1880
Great North-West Central Railway Co. (sous l'autorité de la 49 Vic., ch. 11)	22 juillet 1886
Great West Saddlery Co	5 juillet 1899
Greenleese (S. T.) & Sons	31 décembre 1906
Greenshields	17 février 1903
Gregg (G. R.) & Co	14 janvier 1905
Griffin (J. Y.) and Co	13 décembre 1902
Griffin Pulverizer Co	6 novembre 1885
Grosvenor Apartments	2 février 1905
Grosvenor Electric Light and Heat Co	16 janvier 1906
Ground Anchor Co	8 septembre 1906
Guillet (E.) & Sons Co	29 août 1905
Gulf Whaling Co	2 mars 1905
Gulline Manufacturing Co	11 juin 1903
Gurd (Charles) & Co	11 décembre 1906
Gurney Foundry Co	14 février 1893
do Let. Pat. Sup	22 avril 1893
do do	13 décembre 1898
Gurney-Massey Co	13 avril 1893
H	
H. Bourgie Co. (La Compagnie H. Bourgie)	18 novembre 1907
H. Corby Distillery Co	30 mai 1905
H. Lamontagne & Co	7 août 1902
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Lamontagne)	21 décembre 1905
H. Levy & Sons	12 juillet 1907
H. A. Nelson and Sons Co	13 octobre 1896
H. D. Metcalfe Co	8 novembre 1902
H. H. Crosby Co	4 août 1903
H. N. Bate and Sons	29 juin 1904
H. R. Ives Co	13 mai 1903
H. R. Richey Co	3 décembre 1906
H. W. McNeill Co	24 décembre 1891
Hadley Cement Co. of Canada	11 mai 1906
Haldimand Petroleum Co	14 décembre 1865
Halifax and Newfoundland Steamship Co	29 mai 1888
Halifax and Newfoundland Steamship Co., Let. Pat. Sup.	6 février 1903
Halifax and Prince Edward Island Steamship Co	17 décembre 1889
Halifax, Liverpool and London Steamship Co	10 mai 1892
Halifax, Liverpool and London Steamship Co., Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Canada and Newfoundland Steamship Co)	9 février 1893
Hall (George) Coal Co. of Canada	18 octobre 1907
Hamburg (Ship) Co	16 mai 1898
Hamelin and Ayers Co	10 octobre 1904
do Let. Pat. Sup	14 février 1905
Hamilton and Selkirk Petroleum Co	14 décembre 1865
Hamilton Bridge Works Co	29 mai 1895
do do Let. Pat. Sup	30 septembre 1895
Hamilton Bridge Works Co., Let. Pat. Sup	11 mars 1902
Hamilton Bridge Works Co., Let. Pat. Sup	15 mars 1905
Hamilton Compressed Air Treatment and Turkish Bath Co	24 novembre 1866
Hamilton Distillery Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Hamilton Vinegar Works Co.)	24 juillet 1894
Hamilton Land Co	27 juin 1882
Hamilton Manufacturing Co	1er août 1866
Hamilton Steel and Iron Co	14 juillet 1899
do do (reconstitution en corporation)	28 août 1907
Hamilton Vinegar Works Co	14 janvier 1884
do do Let. Pat. Sup	8 mai 1890
Hamilton Vinegar Works Co., Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Hamilton Distillery Co.)	24 juillet 1894
Hamilton (William Manufacturing Co	24 juillet 1883
Hancock & Co	8 février 1907
Hand-in-Hand Ranching Co. of Canada	8 janvier 1886
Hannan Store	30 novembre 1906
Hantsport Graving Blocks Co	7 août 1902
Harbinger Steamship Co	5 avril 1905
Hardill Compound Engine Co, of Mitchell, Ont	29 septembre 1899
Harris (A.) Son & Co	3 décembre 1881
do Let. Pat. Sup	11 janvier 1884
Harris (J. W.) Co	22 mai 1905
do Let. Pat. Sup	17 décembre 1906
Harris (J. W.) Manufacturing Co	8 mai 1907
Harris & Barry	17 avril 1905
Hart Co	14 avril 1897
do Let. Pat. Sup. changeant le nom en celui de Winnipeg Stationery and Book Co	28 février 1898
Hart Corundum Wheel Co., Let. Pat. Sup., (ci-devant Hart Emery Wheel Co.)	19 août 1903
Hart Emery Wheel Co	7 mai 1880
do Let. Pat. Sup	28 juin 1887
do do (changeant le nom en celui de Corundum Wheel Co.)	19 août 1903
Hart-Otis Car Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Dominion Dump Car Co.)	24 octobre 1907
Hartranft (Wm. G.) Cement Co	25 septembre 1907
Harvest Queen (Ship) Co	1 mai 1899
Haskell Lumber Co	22 septembre 1904
do Let. Pat. Sup	24 septembre 1906
Hawkesbury Electric Light and Power Co	4 juillet 1904
Hawksworth (Alfred) & Sons Co	20 mars 1905
Hay Island Gold Mining Co	21 mai 1897
Heap's Patent Dry Earth or Ashes Closet Co	28 février 1885
Heat Deflector Co	14 février 1894
Hébert (L. H.) et Cie	22 août 1907

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
H	
Helen Shipping Co	24 février 1904
Helga Ship Co	16 juillet 1889
Hemming Manufacturing Co	19 avril 1904
do Let. Pat. Sup.	24 juillet 1907
Hendry (Geo. M.) Co	20 février 1908
Heney (E.N.) Co	14 juillet 1904
Henry J. Sims Co	5 juillet 1907
Henry Birks & Sons	7 décembre 1905
Henry Morgan & Co	2 août 1906
Herald Co	31 mars 1885
Herron-LeBlanc	16 juillet 1906
Hersey (Milton) Co	19 septembre 1906
Hewson (Florence R.) Co	29 décembre 1900
Hewson Woolen Mllis	30 janvier 1903
do Let. Pat. Sup.	20 août 1906
Hibbard Electric Manufacturing and Supply Co	15 septembre 1888
Highway Advertising Co. of Canada	6 août 1898
High River Horse Ranche Co	7 juillet 1887
High River Stock Co	12 novembre 1881
High Wood Ranch Co	24 juillet 1882
Hillcoat Bearing Co	12 août 1904
Hill Crest Coal and Coke Co	31 janvier 1905
Hill Electric Switch Co	28 octobre 1902
do Let. Pat. Pat.	16 septembre 1905
Hillside Shipping Co	14 avril 1897
Hiram L. Piper Co	3 juin 1902
Hirsch (J.) & Sons	24 janvier 1907
Hobberlin Brothers Co	25 janvier 1897
Hodgson Brothers	7 janvier 1904
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Hodgson Brothers & Rowson)	5 mai 1906
Hodgson Brothers, Let. Pat. Sup. (ci-devant Hodgson Brothers)	5 mai 1906
Hodgson, Summer & Co	5 janvier 1904
Holden (Ames)	29 juin 1906
Holden (Ames) Co	13 décembre 1883
do Let. Pat. Sup.	24 août 1894
Holden (Ames) Co. of Montreal	27 avril 1894
do Let. Pat. Sup.	23 janvier 1895
do do	5 octobre 1896
do do	16 janvier 1907
Holden (Ames) Co. of Toronto	7 novembre 1891
do Let. Pat. Sup.	24 août 1894
Holden (N.J.) Co	14 août 1905
Holmes Electric Protection Co. for Canada	15 novembre 1884
Holt, Renfrew & Co	26 février 1908
Home Furnishing Co	28 août 1903
Hood Rubber Co. of Canada	17 décembre 1904
Hosmer Mines	31 décembre 1907
Houde (B.) Co	11 février 1903
Household Washing Co	4 janvier 1907
Howard Pulp Ware Co	25 septembre 1888
Howard Smith Paper Co	3 janvier 1906
do Let. Pat. Sup.	8 août 1907
Hudon, Hébert et Cie	22 janvier 1906
Hugh Cann Shipping Co	14 février 1893
Hughes Car Ventilating Co	3 octobre 1894
Hughes-Owens Co	25 octobre 1900
Hull Iron Co	10 août 1880
Hull Lumber Co	13 novembre 1896
Humphrey (J. A.) and Son	6 juin 1904
Hunt Brothers	24 juin 1906
Huntington Mining Co	15 novembre 1866
Hurdman-Elmitt Lumber Co	16 janvier 1906

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
H	
Hurontario Petroleum Co	16 juillet 1866
Hurteau (J. A.) & Cie	29 février 1904
Hussey Construction Co	21 mars 1906
Hydrogenic Fuel Co. of Canada	23 février 1906
Hygiene Laundry Co	16 juillet 1906
Hyman (S.)	15 avril 1905
I	
I. L. Lafleur	15 avril 1907
I. L. Michalson & Sons	8 mars 1906
Ida M. Shaffner Co	29 décembre 1900
Ideal Bedding Co	27 décembre 1904
Ideal Concrete	15 mars 1906
do Let. Pat. Sup.	27 mars 1907
Ideal Land Co	27 décembre 1907
Ideal Smoke Consumer Co	14 septembre 1907
Identification and Protective Co. of Canada	16 août 1897
Imperial Breweries	2 avril 1907
Imperial Button Works	9 décembre 1903
Imperial Brush Manufacturing Co	29 août 1895
Imperial Coal and Coke Co	7 décembre 1903
Imperial Construction Co	14 Novembre 1903
Imperial Electrict Light and Traction Co	9 août 1888
Imperial Hotels	28 avril 1904
Imperial Ice Cream Co	24 août 1906
Imperial Land Co	13 septembre 1904
Imperial Laundry Co	18 mai 1905
Imperial Light, Heat and Power Co	11 mai 1904
Imperial Loan and Investment Co. of Canada	7 septembre 1881
Imperial Lumber Co	2 août 1889
Imperial Oil Co	8 septembre 1880
do Let, Pat. Sup.	13 décembre 1898
do do	4 juillet 1907
Imperial Portland Cement Co	13 avril 1889
Imperial Pulp Co	29 décembre 1902
Imperial Ranche Co	2 juin 1887
Imperial Realty Co	4 octobre 1906
Imperial Rubber Co	8 août 1907
Imperial Supply Co	12 avril 1907
Imperial Writing Machine Co	12 juin 1894
Importers and Traders Co. of Canada	5 mai 1885
Importers Warehousing Co	25 septembre 1873
Improved Match Co	28 août 1905
Improved Shuttle Co. of Canada	20 juin 1906
Independent Petroleum Co. of the United States and Canada West	18 avril 1867
Industrial Development Co. of Canada	12 avril 1907
Industrial Realty Co. of Canada	25 mai 1907
Industrial Securities Co	10 avril 1905
Ingersoll Petroleum and Mining Co. (Co. Kent, Ont.)	20 janvier 1866
Ingersoll Petroleum and Mining Co. (Co. Lambton Ont)	20 décembre 1866
Ingersoll Sergeant of Canada	31 août 1907
Inglis (R. P.) Co	24 février 1906
Inland Navigation Co	1 décembre 1897
do (re-constitution en)	30 mars 1908
Innes (James) Milling Co	21 mars 1904

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc—*Suite.*

I

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
Insurance Printing and Publishing Co	24 avril 1877
Intelligencer Printing and Publishing House	25 janvier 1897
Intercolonial Amusement Construction Co	12 décembre 1905
Intercolonial Express Co. of Canada	21 juin 1879
International Bolt Co	10 novembre 1904
International Coal Co	15 novembre 1883
International Gas Appliance Co	31 mai 1904
International Gas Appliance Co., Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de International Lighting Appliances)	22 février 1907
International Gold Dredging Co	29 mars 1906
International Gold Mining Co. of Canada	29 mai 1865
International Lighting Appliances Let. Pat. Sup. (ci-devant International Gas Appliances Co)	22 février 1907
International Marine Signal Co	24 août 1906
International Mining Development Co	7 janvier 1898
International Navigation and Trading Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant International Trading Co)	12 juin 1896
International Produce and Manufacturing Exchange Co	7 juillet 1894
International Railway Publishing Co	4 avril 1891
International Railway Publishing Co., Let. Pat. Sup	11 mai 1906
International Railway Supply Co	6 juin 1879
International Rubber Co	24 octobre 1902
International Steel Co. of Canada	8 mars 1907
International Trading Co	10 octobre 1895
do do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de International Navigation and Trading Co.)	12 juin 1896
International Wrecking and Transportation Co	27 octobre 1882
International Wrecking and Transportation Co., Let. Pat. Sup	27 avril 1885
Interprovincial and James' Bay Mining Co	8 mars 1906
Interprovincial Navigation Co. of Canada	13 septembre 1904
Interprovincial Vinegar Co	14 mars 1905
Investment Securities, Let. Pat. Sup. (ci-devant Underwritters)	17 août 1906
Iononteh Estate Co	23 avril 1906
Ion Specialty Co	19 novembre 1897
do Let. Pat. Sup	14 janvier 1898
Iroquois Motor Car Co	7 septembre 1906
Irvine (R.)	5 mars 1907
Isaac Watt Wrecking Co	20 octobre 1892
Ives (H. R.) Co	13 mai 1903
Ives Mining Co	2 mars 1866
Invictus (Schooner) Co	12 décembre 1904

J

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
J. Barsalou et Cie	3 janvier 1908
J. Bruce Payne	12 juin 1903
J. Elkin & Co	15 juin 1907
J. Eveleigh & Co	19 décembre 1905
J. Hirsch & Sons	24 janvier 1907
J. Palmer & Son	11 juillet 1906
J. Rattray & Co	29 avril 1905
J. Stevens and Son Co	2 décembre 1895
J. & R. Weir	3 mars 1908
J. A. Humphrey and Son	6 juin 1904
J. A. Hurteau et Cie	29 février 1904
J. A. Roberton Co	25 octobre 1906
J. B. Gratton	7 juin 1907
J. B. Pace Tobacco Co. of Montreal	9 août 1892
J. B. Peloquin Hotel Co	23 mars 1906
J. B. Sparrow Music Hall Circuit	22 octobre 1904
J. Sparrow Theatrical and Amusement Co	11 juillet 1903
J. C. Mitchell Smokeless Powder Co. of Canada	20 mai 1907
J. C. Wilson and Co	22 novembre 1902
J. D. Everett (Ship) Co	7 février 1901
J. D. King Co. of Toronto	3 juin 1892
J. E. Costin & Co	8 janvier 1907
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Claudon Co.)	21 septembre 1907
J. E. Sauvé	27 mai 1907
J. H. Ashdown Hardware Co	6 janvier 1902
do do Let. Pat. Sup	8 août 1906
J. H. Blumenthal's Sons	17 juillet 1906
J. H. Conrad Yukon Mines	6 octobre 1905
J. H. Maiden Co	25 mai 1905
J. M. Fortier, Let. Pat. Sup. (ci-devant Crême de la Crême Cigar Co.)	11 septembre 1901
J. M. Lavoie Co	14 décembre 1899
J. M. Ross, Sons and Co	4 février 1904
J. P. Abel & Fils Co	16 mars 1906
J. P. Wiser and Sons	7 décembre 1893
J. T. Marchand and Co	16 janvier 1904
J. W. Harris Co	22 mai 1905
J. W. Harris Co., Let. Pat. Sup	17 décembre 1906
J. W. Harris Manufacturing Co	8 mai 1907
J. Y. Griffin and Co	13 décembre 1902
Jacob Y. Shantz and Son Co	30 janvier 1895
Jacques-Cartier (Club)	16 juin 1903
Jamaica Light and Power Co	13 décembre 1905
Jas. Alexander	9 mars 1906
James A. Smart Co	19 mai 1905
James D. Tait Co	18 juin 1890
James S. Dunn Co	2 novembre 1906
James Ballantyne Co	9 mars 1906
James Cooper Manufacturing Co	14 janvier 1897
do do Let. Pat. Sup	9 octobre 1900
James Coristine and Co	18 juillet 1899
James Cosgrove Anti-Hernia Co	21 novembre 1894
James Goldie Co	1er juin 1898
James Innes Milling Co	21 mars 1904
James Morrison Brass Manufacturing Co	11 janvier 1893
James McCready and Co	29 novembre 1900
James McCready Co. (re constitution en corporation)	31 janvier 1902
James McCready Co., Let. Pat. Sup	9 février 1906
James Robertson Co	31 décembre 1892

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
J	
James Richardson Co.	10 décembre 1904
James (Enoch) Roofing Co.	22 février 1904
James Williamson Warehousing Co.	11 février 1905
James Wilson & Co.	9 mars 1905
Jamieson (R. C.) and Co	23 février 1903
Jean Paquette (Maison)	4 décembre 1907
Jean Reuse Cigar Making Machine Co. of Canada	1er juillet 1896
Jenkes Machine Co	3 juillet 1903
Jenking Brass Manufacturing Co.	30 décembre 1907
Jenkins Bros	1er mai 1906
Jodoin, Maloney and Laurence	26 février 1904
John L. Cassidy Co	28 février 1894
do (re constitution en corporation)	2 mars 1897
do Let. Pat. Sup.	30 septembre 1898
do do	2 mars 1904
do do	27 novembre 1905
John M. MacKay (Dr.) Treatment Co	4 janvier 1906
John P. Black and Co	22 novembre 1904
John Peck and Co	17 avril 1903
John Bert & Co	29 janvier 1907
John Bertram and Sons Co	13 mai 1901
do do Let. Pat. Sup	19 septembre 1905
John Bright Oil Co	14 décembre 1865
John Cowan Co	10 avril 1905
John Deere Plow Co	4 décembre 1907
John Fisher and Son	15 juin 1903
John Lovell and Son	27 mars 1903
John Meldrum Grain, &c., Produce Co	27 septembre 1906
John Millen and Son	9 avril 1906
John Murphy Co	14 mars 1904
John McDougall Caledonian Iron Works Co	6 mars 1900
John Ritchie Co	4 avril 1898
Johnson-Richardson Co	29 novembre 1904
John Watson Manufacturing Co.	5 juillet 1897
Joliette Chemical Co	6 juillet 1906
Joliette Light, Heat and Power Co	1er octobre 1907
Jones Underfeed Stoker Co	7 avril 1906
Jos. Tassé Cigar Co	16 juin 1902
Joseph D. Davis (Dr.) Remedies Co	2 août 1892
Joseph Valiquette Co. of Ottawa.	3 décembre 1904
Joyal (E. C.)	27 octobre 1906
Julien Electric Co. of Canada	21 novembre 1887
K	
Kaine & Bird Transportation Co.	21 février 1907
Kambira (Ship) Co	13 janvier 1899
Kaministiquia Power Co.	13 juin 1905
Kamloops Lumber Co	6 mai 1904
Keats Machine Co	2 août 1878
Keeley (Leslie E.) Institutes Co. of Canada	22 avril 1893
Keewatin Flour Mills Co.	23 janvier 1904
Keewatin Lumbering and Manufacturing Co	10 juillet 1879
Keewatin Lumbering and Manufacturing Co., Let. Pat. Sup.	28 septembre 1887
Keewatin Paper Manufacturing Co	6 février 1883
Kelly (A.) Milling Co	16 mai 1903
Kennedy Co	16 mai 1898
Kennedy (William) and Sons	6 mars 1896
Kenora Transportation Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Rainy River Navigation Co.)	9 juin 1906
Kensington Brandon Land and Development Co	26 mai 1905
Kent (Gowans) & Co	31 octobre 1905
Kent Oil Co	26 juillet 1904
Kerr (R. & W.)	2 novembre 1906
Keyes-Somerville Printing Co.	6 août 1898
Keystone Crescent Watch Case Co. of Canada, Let. Pat. Sup. (ci-devant Crescent Watch Case Co.)	4 décembre 1905
Kidd-Rutherfurd Co	18 janvier 1906
Kildare Mining Co	11 octobre 1905
Kilkeel Co	21 mai 1906
Kinetic Heat Co. of Canada	11 juin 1902
King (J.D.) Co. of Toronto	3 juin 1892
King Electrical Works	5 mars 1907
King of Avon (Schooner) Co	10 août 1904
Kingsbury Footwear Co	31 mars 1906
King's College	15 mars 1827
King's County (Ship) Co	14 janvier 1899
Kingston and Cape Vincent Mail, Express and Freight Line	12 février 1873
Kingston and Montreal Forwarding Co	10 juillet 1879
Kingston Charcoal and Iron Co.	10 août 1881
Kingston Elevator and Transit Co	27 septembre 1897
Kingston Foundry and Machinery Co	13 mars 1890
Kingsville and Pelee Navigation Co	15 avril 1893
Kinot Chemical Co. (La Compagnie Chimique Kinot)	22 juin 1906
Kitselman Wire Fence Co.	14 mars 1892
Klondike Water Supply Co.	21 mai 1906
Klondyke Exploration Co.	10 mars 1898
Klondyke Placer Mining and Development Co	6 août 1898
Klotz Co	23 mars 1903
Kootenay and Columbia Prospecting and Mining Co	18 mai 1892
do do Let. Pat. Sup.	6 août 1898
do do do	6 août 1898
Kootenay Coal Co	15 avril 1897
Kootenay Coal Co., Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Crow's Nest Pass Coal Co.)	20 octobre 1897
Kootenay Valley Fruit Lands Co.	24 janvier 1908
L	
L. Martineau et Cie	2 octobre 1906
L. E. Waterman Co. of Canada	22 novembre 1904
L. H. Bélanger	25 mars 1907
L. H. Hebert et Cie	22 août 1907
L. H. Packard and Co	8 avril 1903
Labelle Chemical Products Co. (La Compagnie de produits Chimiques de Labelle)	30 avril 1903
Lachine Rapids Hydraulic and Land Co	8 janvier 1896
Lachine Rapids Hydraulic and Land Co., Let. Pat. Sup.	6 juillet 1896

Liste des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
L	
Lachute Shuttle Co	10 octobre 1904
La Caisse de Petite Economie de Chicoutimi (Chicoutimi Penny Bank), sous l'autorité du ch. 31, R.S.C., 1906	29 janvier 1908
La Cie O. Poirier (O. Poirier Co)	14 juin 1907
La Cie Canadienne de Distillerie de Gin Hollandais (Canadian Holland Gin Distillery Co.)	5 septembre 1907
La Cie Carrière et Frère (Carrière Bros. Co.)	16 décembre 1907
La Cie Générale du Bas Saint-Laurent (General Co. of the Lower St. Lawrence)	6 août 1907
La Cie Vichy-Canada (Vichy-Canada Co.)	13 février 1908
La Cie des Moteurs S. Coté (S Coté Motor Co.)	3 mai 1907
La Compagnie H. Bourgie (H. Bourgie Co.)	18 novembre 1907
La Compagnie T. Deguire (T. Deguire Co.)	20 septembre 1907
La Compagnie C. H. Catelli Co.) (C. H. Catelli Co.)	30 janvier 1908
La Compagnie E. D. Marceau (E. D. Marceau Co.)	31 mars 1906
La Compagnie Aristique de Quebec (Aristic Co. of Quebec)	24 mars 1908
La Compagnie d'Approvisionnement d'Eau (Water Supply Co.)	31 octobre 1905
La Compagnie d'Aqueduc et d'Eclairage de Belœil	16 août 1904
La Compagnie de Bois de Rawdon (Rawdon Lumber Co.)	15 octobre 1906
La Compagnie de Charbon Oswego	29 avril 1904
La Compagnie de Cigares de Saint-Henri	11 décembre 1899
La Compagnie de Fonderie Rheaume (Rheaume Foundry Co.)	18 mai 1906
La Compagnie d'Imprimerie le Canada	8 octobre 1894
La Compagnie d'Imprimerie Electrique	19 décembre 1899
La Compagnie de Laiterie de Montréal (Montreal DairyCo.)	2 novembre 1905
La Compagnie de l'Album Universel (Universal Album Co.)	21 août 1906
La Compagnie des Laboratoires S. Lachance	20 octobre 1905
La Compagnie des Moulins de Rigaud (Rigaud Milling Co.)	12 octobre 1906.
La Compagnie de Navigation Canadienne du St-Laurent (St. Lawrence Canadian Navigation Co.)	27 juillet 1906
La Compagnie de Papier Genin	10 octobre 1874
La Compagnie de Produits Chimiques de Labelle	30 avril 1903
La Compagnie de Progrès du Canada	11 mars 1904
La Compagnie de Publication de La Patrie (La Patrie Publishing Co)	1 août 1906
L	
La Compagnie de Publications Artistiques	14 septembre 1896
La Compagnie de Publication du Canada	15 janvier 1903
La Compagnie de Publication Le Sud (Le Sud Publishing Co)	9 novembre 1889
La Compagnie de Publication Le Soleil	30 novembre 1903
La Compagnie de Tannerie de Québec	6 février 1904
La Compagnie de terrains à termes faciles	25 mars 1904
La Compagnie de terrains de Maisonneuve	26 décembre 1903
La Compagnie des terrains de Montréal-Est (Montreal East Land Co.)	14 août 1907
La Compagnie de Tourbières de Ste-Thérèse (St. Thérèse Peat Co.)	24 mars 1908
La Compagnie de la Turbine Simplex Gallimard (Gallimard Simplex Turbine Co.)	5 février 1908
La Compagnie du Magasin du Peuple	29 mars 1904
La Compagnie de RancheFranco-Canadien	2 mars 1887
La Compagnie Chimique Kinot (Kinot Chemical Co.)	22 juin 1906
La Compagnie Fédérale d'Immeubles et d'Administration (Federal Realty & Trust Co.)	21 mai 1907
La Compagnie Générale d'Entreprises	17 août 1904
La Compagnie Marchand Frères (Marchand Brothers Co.)	4 mars 1907
La Compagnie Maritime et Commerciale du Bas St-Laurent	20 août 1903
La Compagnie Mutuelle d'Immeubles	4 août 1903
La Corona Hotel Co	7 août 1902
La Cumbre Mining Co. of Toronto	17 janvier 1891
do Let. Pat. Sup.	14 août 1891
La Ferrière Lumber Co	1 décembre 1903
La Fonderie de Cloches Crouzet Hildebrand (Crouzet Hildebrand Bell Foundry)	24 septembre 1906
La Patrie Publishing Co. (La Compagnie de Publication de La Patrie)	1 août 1906
La Pharmacie Moderne (Modern Drug Store	12 janvier 1907
La Société Canadienne d'Entreprises Générales (Canadian Society of General Enterprises)	12 juillet 1907
Lachine Boating & Canoeing Club	11 mai 1907
Lachute Graphite Mining Co	30 juillet 1907
Lachute Knitting Co	19 mars 1907
Lacoste Ship-Brake Co	27 mars 1907
Lacto-Globulin Co	21 avril 1903
Lady of Avon (Schooner) Co	28 juillet 1902
Lafleur (I. L.)	15 avril 1907
Lafleur (O. B.) et Fils	6 mai 1907
Lafontaine (Club)	25 août 1903
Lafrance (P.) et Cie	6 février 1908

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
L	
Laird, Paton & Son	6 juin 1905
Lake and River Steamship Co	23 juillet 1872
do Let. Pat. Sup.	25 octobre 1875
Lake Deschesnes Milling Co	1 décembre 1897
Lake Erie Navigation Co	5 juillet 1899
Lake Labelle Navigation Co	27 mars 1899
Lake Memphremagog Navigation Co	12 décembre 1866
Lake of the Woods Milling Co	21 mai 1887
do Let. Pat. Sup.	6 novembre 1888
do do	4 avril 1900
do (re constitution en corporation)	29 mai 1903
Lake Ontario and Bay of Quinte Steamboat Co	13 décembre 1893
Lake Ontario Navigation Co	23 avril 1892
Lakeside Navigation Co	14 septembre 1889
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Niagara, St. Catharines and Toronto Navigation Co.)	27 mai 1901
Lakeside Shipping Co	14 décembre 1899
Lake St. Francis Navigation Co	22 juillet 1875
Lake St. Francis Tow-boat Co	29 mai 1874
do Let. Pat. Sup.	2 août 1881
Lake Superior Tug Co	9 juillet 1888
Lake Temiscamingue Colonization Railway Co	20 juillet 1886
Lake Temiscamingue Navigation Co	30 septembre 1898
Lamb's Market	18 septembre 1907
Lamb-Watson Lumber Co	4 août 1906
do Let. Pat. Sup.	24 août 1907
do do (changeant le nom en celui de Arrow Lakes Lumber Co.)	23 mars 1908
Lamontagne, Let. Pat. Sup., (ci-devant H. Lamontagne & Co.)	21 décembre 1905
Lamontagne (H.) & Co	7 août 1902
Lamontagne (H.) and Co. Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Lamontagne)	21 décembre 1905
Landau & Cormack	10 janvier 1907
Land, Log and Lumber Co	3 novembre 1905
Lang Tanning Co.	26 décembre 1892
do Let. Pat. Sup.	4 février 1907
Laporte, Martin et Cie	27 avril 1904
Laprairie Brick Co	8 février 1904
La Presse Publishing Co	24 novembre 1904
La Publicité Générale Cosmos	14 décembre 1905
La Reina Mineral Water Co	18 avril 1905
La Société de Crédit Hebdomadaire	19 octobre 1903
La Société Générale du Canada	24 septembre 1903
La Société Parisienne d'Installation Artistiques	13 septembre 1905
La Société des Pompes Funèbres de Montréal	29 juillet 1902
La Société de Publicité	1er décembre 1883
La Société de Publication Conservatrice de Montréal	10 janvier 1894
Latimer Carriage and Implement Co	17 juillet 1897
Laughlin-Hough Drawing Table Co	13 juin 1895
Laurentian Granite Co	16 janvier 1907
Laurentian Manufacturing Co	19 avril 1906
L	
Laurentian Phosphate Mining Co	13 juillet 1878
Laurentian Sanitorium Co	14 novembre 1904
do do Let. Pat. Sup	6 mars 1905
Laurentide Inn Co	29 décembre 1906
Laurentide Mica Co	19 mars 1903
Laurentide Paper Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Laurentide Pulp Co.)	16 juin 1903
Laurentide Pulp Co	1er juin 1887
do Let. Pat. Sup.	31 janvier 1889
do do	13 juillet 1897
do do	18 avril 1898
do do	10 août 1899
do do (changeant le nom en celui de Laurentide Paper Co.)	16 juin 1903
Laurie Engine Co	12 avril 1905
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Laurie Engine and Machine Co.)	9 février 1906
Laurie Engine and Machine Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Laurie Engine Co.)	9 février 1906
Laval University Quebec	8 décembre 1853
Lavoie (J. M.) Co	14 décembre 1899
Law (Barque Mary A.) Co	21 juin 1902
Law (William) Shipping Co	25 mars 1891
Lawrence and Co	29 février 1904
Leach Piano Co	29 juin 1906
Leak Fur Manufacturing Co. of Canada	5 janvier 1905
Leary (T. J.)	15 décembre 1905
Leclaire Lumber Mills Co	24 juillet 1906
Leclerc (E) Co	2 octobre 1906
Le Comptoir Mobilier du Canada	30 avril 1903
Le Conservatoire National (National Conservatory)	6 décembre 1906
Le Crédit Co-opératif	12 octobre 1903
Le Crédit Universel	23 janvier 1904
Ledoux Carriage Co	3 novembre 1903
Leeming Miles Co	17 décembre 1903
Lefebvre (Theodore) & Co	5 février 1907
Lefort Importing Co	7 février 1906
Leitch Collieries	6 novembre 1906
Lemcke Tug Co	2 avril 1907
Lennoxville Water Works Co	14 février 1900
Le Progrès (Progress)	3 septembre 1907
Leslie (A. C.) & Co	14 décembre 1906
Leslie E. Keeley Institutes Co. of Canada	22 avril 1893
Leslie Sales Co	8 août 1907
Les Mines du Nord (Northern Mines)	9 avril 1907
Le Soleil Publishing Co. (La Compagnie de Publication Le Soleil)	30 novembre 1903
Lessard (T.) & Sons	15 mars 1907
Le Sud Publication Co. (La Compagnie de Publication Le Sud)	9 novembre 1889
Létang Hardware Co	5 avril 1900
Le Temps Publishing Co	23 janvier 1895
Lethbridge Collieries Co	21 décembre 1906
Les Transports Canadiens	26 novembre 1903
Letourneux, Sons and Co	13 avril 1889

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
L	
Levy (H.) & Sons	12 juillet 1907
Lewis Bros	28 février 1905
Lewis & Smith	10 décembre 1907
Librairie Beauchemin	5 juin 1902
Library Bureau of Canada	25 juillet 1903
Lievres River Land and Phosphate Co	4 juillet 1884
Liffiton (C. A.) Co	20 septembre 1894
Liggett (Thomas)	2 janvier 1906
Lilley ane Cameron Cartridge Co	26 octobre 1904
Lillooet Lumber Co	22 février 1906
Linde British Refrigeration Co.	1 juillet 1896
Lindman Manufacturing Co. of Canada	28 mars 1905
Lindsay (C. W.)	19 juin 1902
Lindsay Paper Mill Co	27 juin 1882
Lindsay (T.) Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Canada Clothing Co.)	6 août 1898
Linton Apartments	15 décembre 1905
Linton Realty Co	14 août 1905
Little Falls Petroleum Co	27 février 1865
Lockerby Brothers	9 décembre 1903
Lockhart (Brig. G. B.) Co	23 mai 1905
Locomotive and Machine Co. of Montreal	19 juin 1902
Locomotive and Machine Co. of Montreal, Let. Pat. Sup	24 octobre 1903
Locomotive and Machine Co. of Montreal, Let. Pat. Sup., (changeant le nom en celui de Montreal Locomotive Works)	5 février 1908
Loders Lime Co	24 janvier 1906
London and North-West Colonization Co	27 juin 1882
London Cold Storage and Warehousing Co	17 septembre 1898
London Merchants and Manufacturers Steamship Co.	5 juin 1895
Londonderry Iron and Mining Co	23 octobre 1902
Long (George) Co	22 mai 1906
Long (T.) and Brother, Let. Pat. Sup. (ci-devant T. Long and Brother Co.)	10 janvier 1903
Long (T.) and Brother Co.	2 mars 1897
Long (T.) and Brother Co., Let. Pat. Sup (changeant le nom en celui de T. Long and Brother)	10 janvier 1903
Lord of Avon (Schooner) Co	14 décembre 1901
Louisburg (Steamship) Co	26 février 1906
Louison Lumber Co	28 mai 1907
Lovell (John) and Son	27 mars 1903
Lovell (R. J.) Co	15 novembre 1897
Lovell (R. J.) Let. Pat. Sup	1 juin 1898
Lovitt (F. B.) Shipping Co	14 décembre 1899
Lowell Petroleum Co.	18 juin 1866
Lower St. Lawrence Maritime and Commercial Co. (La Compagnie Maritime et Commerciale du Bas St. Laurent)	20 août 1903
Lowney (Walter M.) Co. of Canada	28 avril 1905
Loynachan Scriver Co	30 janvier 1900
Lozier-Thomas Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Thomas Manufacturing Co.)	30 octobre 1897
Luxfer Prism Co	28 mai 1897
Lyman Brothers and Co	8 octobre 1892
Lyman-Knox Co	24 juin 1900
Lymans	12 février 1908
Lymburner	11 décembre 1907
Lyster Drug Co	16 septembre 1907
M	
M. McKenzie Co.	30 janvier 1907
M. S. Brown Co	14 juin 1897
McArthur (Alex.) and Co	22 décembre 1903
McCoy & Wilford	30 avril 1907
McCready (James) and Co	29 novembre 1900
McCready (James) Co. (re constitution en corporation)	31 janvier 1902
McCready (James) Co., Let. Pat. Sup	9 février 1906
McDonald (Randolph) Co.	14 août 1905
McDougall Audit Co	23 décembre 1905
McDougall (John) Caledonian Iron Works Co	6 mars 1900
McFarlane, Son & Hodgson	16 octobre 1907
McGill College	31 mars 1821
McGuire (W. J.) & Co	18 février 1905
McIntosh (Allan) Co	7 février 1907
McIntyre, Son and Co	29 janvier 1904
McKenna-Thompson Co	28 août 1903
McKenzie (M.) Co	30 janvier 1907
McKim (A.)	11 mai 1907
McLaren (D. K.)	25 mars 1907
McLaren (W. D.)	11 juillet 1907
McLaren Manufacturing Co	8 avril 1889
McLaurin Bros	9 janvier 1906
McLennan Lumber Co	19 juillet 1905
McLennan Timber, Lands and Lumber Co	25 janvier 1905
McLeod-Hawthorne Co	23 février 1906
McLeod Realty Co	17 avril 1907
McMillan and Haynes Co	14 septembre 1896
McNeill (H. W.) Co	24 décembre 1891
McPherson (D. A.) Produce Co	28 décembre 1903
McRae, Chandler & McNeil	15 avril 1907
McRae Trading Co	8 février 1894
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Rideau Lumber Co.)	11 mars 1897
Macs (The 2)	29 avril 1904
MacArthur Construction Co. of Canada	18 janvier 1906
Macdonald & Sons	4 décembre 1907
Macdonell Construction Co	25 février 1904
Macfarlane (R.) & Co	21 juin 1905
Macfarlane Shoe Co	31 mai 1907
MacGregor-Gourlay Co	11 août 1896
do Let. Pat. Sup.	28 avril 1906
MacGregor Lake Phosphate and Mining Co	22 juin 1891
MacKay (Dr. John M.) Treatment Co	4 janvier 1906
MacKenzie-Samis Ranching Co.	26 février 1903
MacLaren (A. F.) Cheese Cutting Machine Co	11 novembre 1907
Maclaren Match Co	28 mars 1895
Maclaren-Ross Lumber Co	26 mars 1889
Macleod Improvement Co	19 avril 1886
Mac Machine Co	17 avril 1897

Liste des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
M	
Mac Machine Co Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Burrell Rock Drill Co.)	2 juin 1906
Madoc Gold Mining Co. of Toronto	21 mai 1867
Maganettawan Lumber Co	13 février 1871
Magdalen Fisheries	6 septembre 1906
Magdalen Islands Development Ce	22 juin 1906
Magdalen Islands Development Co., Let. Pat. Sup	9 juillet 1906
Magdalen Islands Steamship Co.	6 mars 1900
Magog Petroleum Co	26 mai 1866
Magog Woollen Mills	23 novembre 1907
Maiden (J. H.) Co	25 mai 1905
Maison Fournier-Fournier	26 mai 1905
do do Let. Pat. Sup	20 septembre 1907
Maison Jean Paquette	4 décembre 1907
Maisonneuve Land Co. (La Compagnie des Terrains de Maisonneuve)	26 décembre 1903
Male Attire	10 janvier 1907
Malto-Peptonized Porter Co	3 mars 1892
Manhattan Oil Refining Co. of Canada	17 septembre 1886
Manitoba and Saskatchewan Coal Co	5 février 1907
Manitoba Bag Co	28 avril 1904
Manitoba Brewing and Malting Co., Let. Pat. Sup (ci-devant Milwaukee Brewing and Malting Co.)	23 février 1904
Manitoba Consolidated Gold and Silver Mining Co	10 mai 1883
Manitoba Fish Co	19 juillet 1890
Manitoba Fuel Co	28 mai 1883
Manitoba Jockey Club	10 août 1906
Manitoba Land Co	27 juin 1882
Manitoba Ranching and Grain Growing Co. of Carberry	20 mai 1903
Manufacturers' Securities Co	21 janvier 1905
Maple Leaf Flour Mills Co	16 novembre 1904
Maple Tree Producers Association	6 mars 1906
Marbelite	26 septembre 1905
Marceau (E. D.) Co. (La Compagnie E. D. Marceau)	31 mars 1906
Marchand (J. T.) and Co	16 janvier 1904
Marchand Brothers Co. (La Compagnie Marchand Frères)	4 mars 1907
Margaret May Riley Co	1er mars 1901
Maritime Chemical Pulp Co	15 octobre 1886
do do Let. Pat. Sup. (nom changé, en vertu du chap. 124, 54-55 Vic. en celui de Maritime Sulphite Fibre Co.)	11 juillet 1900
Maritime Dairy Co	3 décembre 1906
Maritime Express Co	12 janvier 1905
Maritime Light and Power Co	15 mars 1906
Maritime Sulphite Fibre Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Maritime Chemical Pulp Co.)	11 juillet 1900
Mark Automatic Car Coupler Co. of Canada	18 mai 1886
Markland Co	10 novembre 1903
do Let. Pat. Sup.	1er octobre 1907

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
M	
Mark Workman Co	26 juillet 1907
Marlatt and Armstrong Co	13 janvier 1899
Marsh (Wm. A.) Co	30 mare 1900
Marsh (William A.) Co., Western.	11 juillet 1906
Martel-Stewart Co	14 mars 1905
Martin (D.B.) Co	6 février 1904
do Let. Pat. Sup.	6 décembre 1904
Martin (R. D.) Co	7 août 1902
Martineau (L) et Cie	2 octobre 1906
Martineau (O.) et Fils	5 novembre 1906
Martin-Senour Co	21 septembre 1905
do Let. Pat. Sup.	16 septembre 1907
Mary A. Law (Barque) Co	21 juin 1902
Mason and Risch Piano Co	16 août 1892
Mason and Risch Vocalion Co	16 août 1892
Massachusetts and Canada Petroleum Co	16 mars 1866
Massey & Co	23 novembre 1889
Massey-Harris Co	22 juillet 1891
do Let. Pat. Sup.	1 avril 1895
do do	26 juin 1903
Master Soap Specialty Co	8 janvier 1908
Matamajaw Salmon Club	30 mai 1905
Matheson (Wm. J.) Co	29 décembre 1893
Matthews (George) Co	5 octobre 1894
do Let. Pat. Sup.	9 décembre 1903
Mathews (W.D.) and Co	22 janvier 1903
Matthews, Fortier et Monette	20 mars 1908
May (Thomas) and Co	17 juin 1904
Mead Manufacturing Co	17 juin 1874
Meakins and Sons	19 août 1902
Meakins Brush Co	15 décembre 1905
Medical Alliance of America	14 mars 1900
Medical Specialties Manufacturing Co	3 avril 1882
Medicine Hat Coal and Mining Co	30 juin 1885
Megadyne	20 septembre 1906
Megantic Mining Co	18 mars 1887
Megantic Mining and Dredging Co	27 juin 1904
Melbourne Slate Co	16 mars 1865
Melbourne Steamship Co	24 août 1894
Melchers Gin and Spirits Distillery Co	6 août 1898
do Let. Pat. Sup.	18 juillet 1903
Meldrum Bros	13 mars 1905
Meldrum (John) Grain & Produce Co	27 septembre 1906
Men's Wear	21 août 1906
Mercantile Trust Co. of Canada	12 novembre 1906
Mercer Co	7 mars 1892
Mercer Manufacturing Co	23 janvier 1894
do Let. Pat. Sup.	8 mars 1894
Merchants' and Manufacturers' Security Co. of Canada	5 juillet 1889
Merchants' Awning Co	7 mars 1906
Merchants' Protective and Collecting Association	1 mai 1893
Mergenthaler Co.	11 mai 1907
Metallic Roofing Co. of Canada.	4 avril 1885
do Let. Pat. Sup.	5 mars 1886
do do	10 avril 1905
Metcalf Engineering	25 mars 1907
Metcalfe (H.D.) Co	8 novembre 1902
Metropolis Slate and Mining Co	22 mars 1866
Metropolitan Electrical Co. of Ottawa	10 décembre 1898

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
M	
Mexican Consolidated Electric Co., Let. Pat. Sup., (ci-devant Yucatan Power Co)	24 mars 1906
do Let. Pat. Sup.	2 mai 1906
Mexican Electric Light Co.	26 juin 1905
Mexican Light and Power Co	10 septembre 1902
do Let. Pat. Sup.	10 octobre 1905
Mexican Production and Development Co.	10 octobre 1906
Meyer-Thomas Co	23 octobre 1905
Mica Boiler Covering Co	18 février 1895
Michalson (I. L.) & Sons	8 mars 1906
Michigan-Saskatchewan Land Co	3 janvier 1906
Mic-Mac Steamship Co	4 janvier 1893
Midland Elevator and Forwarding Co	25 juin 1881
do Let. Pat. Sup.	19 janvier 1883
Midland Rolling Stock Co	16 septembre 1881
do Let. Pat. Sup.	12 octobre 1882
Midway Co	14 septembre 1896
Military Colonization Co. of Canada	3 février 1883
Millen (John) and Son	9 avril 1906
Miller and Lockwell Co	28 décembre 1906
Miller Brothers Co	25 février 1899
Miller-Morse Hardware Co.	7 novembre 1904
Mill Stream Lumber Co	31 octobre 1903.
Milton Hersey Co	19 septembre 1906.
Milton Petroleum Co	26 avril 1866.
Milwaukee Brewing and Malting Co	3 juin 1903.
Milwaukee Brewing and Malting Co, Let. Pat. Sup. changeant le nom en celui de Manitoba Brewing and Malting Co	23 février 1904.
Minas Basin Steamship Co.	6 juillet 1901.
Mineral City Fire Clay Co	13 juillet 1904.
Mineral Development Co	10 janvier 1908.
Mining Investment Co. of Canada	14 mai 1883.
Miramichi Quarry Co	16 novembre 1905.
Missisquoi Marble Co	17 juillet 1907.
Mitchell (J. C.) Smokeless Powder Co. of Canada	20 mai 1907.
Mitchell Line Steamship Co	14 août 1873.
Mitchell (Robert) Co	6 mai 1896.
Model Building-Stone Co	5 juin 1905.
Moderne Drug Store (La Pharmacie moderne)	12 janvier 1907.
Moffat Fuel Saver	22 février 1906.
Moisic Co	31 juillet 1866.
Monarch Electric Co	1er octobre 1907.
Monarch Motor Co	2 août 1906.
Monarch Motor Co. Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Motor Co)	15 avril 1907.
Monetary Times Printing Co. of Canada	15 novembre 1890.
Montarville Land Co	9 octobre 1905.
Monterey Electric and Gas Co.	13 février 1905.
Monterey Plumbing Co	22 août 1907.
Monterey Waterworks and Sewer Co	4 mai 1906.
Montfort Granite	22 août 1907.
Montgomery Car Equipment Co.	21 mars 1904.
Montreal and Acadian Steamship Co	10 octobre 1874.
Montréal and Chicago Merchants' Shipping Co	21 juin 1888.
M	
Montréal and Chicago Merchants' Shipping Co., Let. Pat Sup.	5 juin 1894.
Montreal and Cornwall Navigation Co	21 avril 1894
Montreal and Great Lakes steamship Co	28 mars 1906.
Montreal and Kootenay Mining Co	2 novembre 1891.
Montreal and Lake Erie Steamship Co	6 mars 1905.
Montreal and Melbourne Slate Co	14 mai 1883.
Montreal and Ottawa Forwarding Co	31 mai 1865.
Montréal and South Shore Auto Car Co	3 décembre 1903.
Montreal and Western Land Co	8 avril 1882.
Montreal and Western Land Co. Let. Pat. Sup	20 juin 1887.
Montreal and Western Oil Lands	5 mars 1903.
Montreal Amusement Co	13 septembre 1906.
Montreal Auer Incandescent Light Co	17 janvier 1893.
Montreal Box Co	14 novembre 1903.
Montreal Card and Papper Co.	25 juin 1875.
Montreal Carriage Leather Co. of St. Henri	23 février 1904.
Montreal Cement Co	14 avril 1905.
Montreal Conservative Publication Co. (La Société de Publication Conservatrice de Montréal)	10 janvier 1894.
Montreal Consalidated Mines Co	20 septembre 1897.
Montreal Construction Co	31 août 1896.
Montreal Copper Co	4 juillet 1904.
Montreal Cotton & Wool Waste Co	12 septembre 1906.
Montreal Crockery Co	25 avril 1906.
Montreal Dairy Co. (Compagnie de Laiterie de Montréal)	2 novembre 1905.
Montreal District Workingmen's Building Association	23 octobre 1902.
Montreal Dressed Meat Co	6 juin 1904.
Montreal East Land Co. (La Compagnie des Terrains de Montréal Est)	14 août 1907
Montreal Engineering Co	16 septembre 1907.
Montreal Exploration and Development Co	8 janvier 1907.
Montreal Furniture Co	16 mai 1905.
Montreal General Hospital.	30 janvier 1823.
Montreal Improvement Co	2 mars 1906.
Montreal Jockey Club	2 novembre 1905.
Montreal Lithographing Co	14 août 1896.
Montreal Locomotive Works Let. Pat. Sup. (ci-devant Locomotive and Machine Co. of Montreal)	5 février 1908.
Montreal Lumber Co	29 avril 1897.
Montreal Lumber Co., Let. Pat. Sup.	5 juin 1902.
Montreal Manufacturing Co.	4 février 1875.
Montreal Metals works	7 juillet 1891.
Montreal Military Engineers' Association	11 avril 1906.
Montreal Milk Co	6 avril 1880.
Montreal Mining and Trading Co	23 mai 1888.
Montreal News Co	31 août 1880.

Liste des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
M	
Montreal Novelty Co	17 juillet 1902
Montreal Packing Co	22 décembre 1876
do (re constitution en corporation)	15 juillet 1904
Montreal Petroleum Mining Co	24 juillet 1866
Montreal Piano Manufacturing Co	3 octobre 1904
Montreal Pipe Foundry Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Drummond-McCall Pipe Foundry Co.)	11 mars 1897
Montreal Pipe Foundry Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Drummond-McCall Pipe Foundry Co.)	2 avril 1904
Montreal Plate Glass and Mirror Co	17 novembre 1903
Montreal Printing and Publishing Co	25 avril 1867
Montreal Printing and Publishing Co. (reconstitution en corporation)	2 août 1889
Montreal Provident Fuel Association	23 juillet 1872
Montreal Quilting Co	18 août 1899
Montreal Reduction & Smelting Co. of Canada	2 mai 1906
Montreal Rubber Co	2 avril 1903
Montreal Sand and Gravel Co	21 juillet 1897
do do (re constitution en corporation)	2 novembre 1906
Montreal Saw Works	18 juillet 1874
Montreal Silicate Brick Co	11 juin 1902
Montreal Silk Mills Co	10 décembre 1892
Montreal Small Wares Co	11 août 1904
Montreal Star Publishing Co	23 avril 1904
Montreal Suburb Construction Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Provincial Construction Co.)	21 juiller 1907
Montreal Tobacco Co	18 septembre 1907
Montreal Toilet Supply Co	7 septembre 1896
do do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Toilet Laundry Co.)	26 juillet 1900
Montreal Transportation Co	7 mai 1869
do do (re constitution en corporation)	21 décembre 1903
Montreal Transportation Co. Let. Pat. Sup	6 février 1907
Montreal Watch Case Co	24 décembre 1894
do do Let. Pat. Sup	14 avril 1897
Montreal Waterproof Clothing Co	18 décembre 1906
Montreal Wood Mosaic Flooring Co	22 janvier 1907
Montreal World Publishing Co	9 octobre 1907
Moore and Macdowall	28 juin 1887
Moore Carpet Co	28 avril 1904
Moore (David) Lumber Co	16 décembre 1892
Moore Patent Pocket Co	22 novembre 1898
Morgan (Henry) and Co	2 août 1906
Morrice (D.) Co	8 janvier 1908
Morse Hardware and Lumber Co	21 mai 1906
Morton Dairy Farming and Colonization Co. of Manitoba	27 juin 1882

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
M	
Moosomin Farming and Trading Co	24 mars 1884
Moreau's Barking Machine Co	1 septembre 1904
Morrison (James) Brass Manufacturing Co	11 janvier 1893
Mothersill Remedy Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Bricanam Remedy Co.)	17 mai 1907
Mount Royal Box & Lumber Manufacturing Co	17 avril 1907
Mount Royal Colour & Varnish Co	11 décembre 1906
Mount Royal Foundry Co	22 décembre 1902
Mount Royal Provident and Land Co	27 mars 1905
Mount Royal Ranche Co	30 avril 1884
Mount Royal Spinning Co	15 février 1907
Mouterde's Electric Accumulator Co	12 septembre 1905
Moyer (E. N.) Co	15 mars 1905
Muir (Wm.) & Son	16 février 1905
Multi Scale Co	3 août 1906
Municipal Homes and Investment Corporation	14 janvier 1905
Municipal Trenching Co	10 octobre 1905
Murphy (John) Co	14 mars 1904
Murray Bay Lumber & Pulp Co	10 janvier 1906
Murray (George) Publishing Co	3 juillet 1905
Mussens	22 novembre 1906
Mutual Aid Association of Canada	4 février 1908
Mutual Credit Association	7 décembre 1903
Mutual Mercantile Agency of Canada, Let. Pat. Sup. (ci-devant Credit Exchange)	28 février 1900
Mutual News Co	3 mars 1888
Mutual Petroleum Co	4 avril 1866
Mutual Steamship Co	2 avril 1907
do Let. Pat. Sup.	17 juillet 1907
Mycenian Marble Co. of Canada	8 décembre 1891
N	
N. Quintal & Fils	30 mars 1906
N. G. Valiquette	4 janvier 1905
N. J. Holden Co	14 août 1905
N. L. Piper Railway Supply Co	19 mai 1900
Napanee Cement Works	13 décembre 1879
Nasmiths	1 septembre 1905
National Automatic Vending Machine Co. of Canada	28 janvier 1893
National Bakery Co	31 juillet 1894
National Clothing Co	4 mars 1907
National Conservatory (Le Conservatoire National)	6 décembre 1906
National Construction Co	26 novembre 1904
National Drug and Chemical Co. of Canada	9 novembre 1905
do Let. Pat. Sup.	7 février 1906
National Electro and Stereotype Co	20 mars 1884
National Electrotype and Stereotype Co	14 septembre 1896
National Gas and Oil Co. of Canada	16 septembre 1889

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
N	
National Investment Co. of Canada	21 août 1882
do Let. Pat. Sup. (fusionnant la compagnie avec la Canada Landed Credit Co. sous le nom de Canada Landed and National Investment Co.)	28 janvier 1891
National Light, Heat and Power Co	7 janvier 1903
National Oil Co	15 juillet 1892
National Printing Co.	28 mai 1906
National Snuff Co	17 décembre 1907
National Specialty Co	15 avril 1907
Natural Gas Supplies Co	30 juillet 1907
Nelson (H. A.) and Sons Co.	13 octobre 1896
Nelson River Packing Co	14 janvier 1905
Nepisiguit Lumber Co	23 octobre 1907
Neptune Fog-Horn Co	12 juillet 1877
Ness (T. W.) Electrical Co	28 juin 1894
Net Lake Mines, Let. Pat. Sup. (ci-devant Phœnix Mines)	17 mai 1907
New Brunswick-Alberta Land Co.	26 mai 1906
New Brunswick and North-west Colonization Co.	27 juin 1882
New Brunswick Land and Lumber Co	4 janvier 1881
New Brunswick Steamship Co.	23 mai 1882
New England and Nova Scotia Navigation Co.	28 mars 1891
New Pasteurizing Filter Co.	6 septembre 1904
New Richmond Lumber Co	14 décembre 1895
New Success Oil Stove Co. of Yarmouth, N.S.	4 mai 1886
New Walrond Ranche Co	30 mai 1898
New York Silk Waist Manufacturing Co.	9 novembre 1906
Niagara District Fruit Growers Stock Co	31 juillet 1880
do Let. Pat. Sup.	28 septembre 1894
Niagara Iron and Steel Co	11 avril 1907
do Let. Pat. Sup.	8 mai 1907
Niagara Navigation Co	2 juillet 1878
do Let. Pat. Sup.	5 mars 1888
do do	15 août 1893
Niagara Peninsula Power and Gas Co	10 juillet 1903
Niagara River Tramway Co.	19 mars 1895
Niagara, St. Catharines and Toronto Navigation Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Lakeside Navigation Co.)	27 mai 1901
Nichols Chemical Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Nichols Chemical Co. of Canada)	19 mars 1908
Nichols Chemical Co. of Canada	20 avril 1897
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Nichols Chemical Co.)	19 mars 1908
Nicola Valley Coal and Coke Co.	26 janvier 1905
Noble Brothers Co	21 mai 1895
Nora Wiggins (Barkentine) Co.	29 décembre 1903
Nordheimer Piano and Music Co.	6 août 1898
Norfolk Transportation Co	23 septembre 1873
North American Agricultural Implement and General Manufacturing Co. of London, Canada	3 avril 1884
N	
North American Broom Co.	21 mars 1873
North American Chemical Co.	16 février 1880
North American Cotton Co	22 mai 1905
North American Fence Supply Co	2 février 1899
North American Graphite Co.	1 février 1896
North American Land Co.	4 août 1883
North American Lumber and Supply Co	14 février 1907
North American Mail Steamship Co	4 mai 1901
North American Merchandise Co.	25 avril 1905
North American Mill Building Co. of Canada	20 août 1891
do Let. Pat. Sup.	8 janvier 1892
North American Mineral and Timber Co	6 juin 1907
North American Transportation Co	15 janvier 1896
North American Wrecking Co.	5 septembre 1906
North Atlantic Dock & Shipbuilding Co	24 janvier 1907
North Pacific Lumber Co.	17 juin 1889
do Let. Pat. Sup.	28 septembre 1895
North River Power Co	26 août 1905
North River Lumber and Pulp Co	6 avril 1900
North Shore Transportation Co.	20 septembre 1866
North Shore Transportation and Wrecking Co	18 décembre 1906
North Star Lumber Co	22 octobre 1907
North-Western Brass Co.	11 avril 1906
Northern Aluminum Co	3 juin 1902
Northern Cereal Co	19 juin 1902
Northern Coal & Coke Co	11 décembre 1906
Northern Construction Co	25 juillet 1905
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Federal Construction Co)	10 octobre 1905
Northern Contracting Co.	14 août 1886
Northern Development Co	10 mars 1905
Northern Electric and Manufacturing Co.	7 décembre 1895
Northern Electric and Manufacturing Co. Let. Pat. Sup.	22 novembre 1898
Northern Elevator Co	26 septembre 1893
" Let. Pat. Sup.	27 novembre 1896
" "	7 avril 1903
" "	21 juin 1904.
Northern Engineering and Supply Co	5 juillet 1906
Northern Improvement Co. of Canada	17 décembre 1903
Northern Industrial Co	11 décembre 1903
Northern Mines (Les Iles du Nord)	9 avril 1907
Northern Oil & Gas Co	1 mai 1907
Northern Reduction Co	21 juin 1907
Northern Transportation Co.	27 mai 1880
Northey Manufacturing Co.	8 décembre 189
Northrup and Lyman Co	18 août 1883
Nor'-West Farmer	15 juillet 1903
North-West Buffalo Breeding Co.	26 octobre 1886
North-West Cattle Co.	20 mars 1882
" " Let. Pat. Sup	13 septembre 1884
North-West Gold Mining Co.	2 juin 1884
North-West Land Grazing Co.	15 juillet 1882
North-West Lumbering Co	14 mars 1883
North-West Navigation Co.	1 avril 1881

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.— *Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
N	
North-West Shoe Co	11 décembre 1894
North-West Trading Co	22 juillet 1875
North-West Trading Co., Let. Pat. Sup	21 août 1882
North-West Transportation Co	5 mars 1877
North-West Wire Co	19 février 1892
North-Western Drainage Co	15 août 1879
North-Western Publishing Co	8 janvier 1894
Nova Steamship Co	19 mai 1898
Nova Scotia Cement and Plaster Co	12 décembre 1907
Nova Scotia Glass Co	7 septembre 1881
Nova Scotia Land Co	3 mai 1906
Nova Scotia Shipping Co	17 septembre 1902
Nova Scotia Steel Co	10 juillet 1882
" Let. Pat. Sup.	17 septembre 1886
" "	5 septembre 1888
Novi-Modi Costume Co	7 décembre 1903
Nutter (Seth C.) Brewery	25 mars 1907
O	
O. Martineau et Fils	5 novembre 1906
O. Poirier Co. (La Cie O. Poirier)	14 juin 1907
O. B. Lafleur et fils	6 mai 1907
O'Brien Brewing and Malting Co	1 février 1904
Occidental Café	5 février 1908
Ogilvie Flour Mills Co	30 mai 1902
Okotoks Irrigation Co	27 janvier 1896
Oliver (R.W.) Milling Co	26 juillet 1904
Ontario and Kootenay Prospecting and Development Co	4 mai 1897
Ontario and North-Western Land Co	23 mai 1882
Ontario and Qu'Appelle Land Co.	3 mai 1882
Ontario and Quebec Navigation Co	30 avril 1874
Ontario and Western Lumber Co.	26 septembre 1893
Ontario Carr Ferry Co	30 novembre 1905
Ontario Corundum Co	3 juin 1902
Ontario Fish Co	15 juin 1889
Ontario Graphite Co	1 avril 1896
Ontario Milling and Manufacturing Co	6 juin 1901
Ontario Mining Co	2 août 1889
Ontario Natural Gas Co	26 octobre 1889
" " Let. Pat. Sup	22 avril 1893
Ontario Powder Co	20 juin 1901
Ontario (Ship) Co	16 mai 1898
Ontario Timber and Land Co.	29 juin 1907
Ontario Transmission Co	14 juillet 1905
Opasatica & Chibogomo Deoelopment Co	25 mars 1907
Opasatica Mining Co	26 août 1907
Orchard Grove Land Co	8 novembre 1907
Oriental Silk Co	5 septembre 1902
Oriental Tobacco Co	20 mars 1908
Ormstown Brick and Terra Cotta Co	25 août 1888
Ormstown Temperance Co	2 mars 1903
O-So-Ezy Manufacturing Co. of Canada	8 octobre 1904
Oswego Coal Co. (La Compagnie de Charbon Oswego)	29 avril 1904
Otago Shipping Co	18 mai 1892
Otis-Fensom Elevator Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Canadian Otis Elevator Co.)	20 mars 1905

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
O	
Ottawa and Hull Printing and Publishing Co	7 février 1898
Ottawa and North-West Land Co	15 mars 1882
Ottawa and Rideau Forwarding Co	15 mars 1867
Ottawa and Whitehall Navigation Co	29 juin 1867
Ottawa Canning Co	12 juin 1890
Ottawa Carbide Co	16 mai 1899
Ottawa Cement Block Co.	7 juin 1905
Ottawa Cobalt Mining and Lumber Co	12 février 1907
Ottawa Despatch and Agency Co	9 juin 1897
Ottawa Forwarding Co	21 mars 1892
do Let. Pat. Sup	10 décembre 1903
Ottawa Free Press	6 octobre 1903
Ottawa Granolithic Paving Co	26 novembre 1888
Ottawa Paving and Roofing Co	19 novembre 1885
Ottawa Pilot Printing and Publishing Co	10 mars 1905
Ottawa Porcelain and Carbon Co.	23 février 1895
Ottawa Powder Co	8 avril 1891
Ottawa Printing and Publishing Co	4 juin 1867
Ottawa Pulp & Paper Co	17 juillet 1906
do do Let. Pat. Sup	23 mars 1908
Ottawa Racing Association	27 novembre 1903
Ottawa Sanitary Laundry Co	23 août 1905
Ottawa Stationery and Office Snpply Co	17 juin 1903
Ottawa Stone Co	8 avril 1905
Ottawa Telephone Co	17 décembre 1885
Ottawa Times Printing and Publishing Co	13 avril 1896
Ottawa Trading Co	11 novembre 1895
Ottawa Transportation Co	8 février 1892
do do Let. Pat. Sup	22 avril 1893
Ottawa Truss and Surgical Manufacturing Co	20 août 1896
Ottawa Truss and Surgical Manufacturing Co., Let. Pat. Sup	14 mai 1897
Ottawa Truss and Surgical Manufacturing Co., Let. Pat. Sup	28 avril 1904
Ottawa Wine Vault Co	12 juin 1906
Otter Tail Gold and Silver Mining Co	24 mai 1886
Owen Sound and North-West Milling and Manufacturing Co	16 février 1885
Owen Sound and Sault Ste. Marie Navigation Co	7 octobre 1889
Owen Sound Dredging, Towing and Wrecking Co	29 juillet 1884
Owen Sound Electric Illuminating and Manufacturing Co.	4 mai 1886
Owen Sound Steamship Co	28 mai 1883
Oxford Hotel Co	14 juin 1907
Oxford Land and Petroleum Co.	12 décembre 1866
Ozo Co	31 mai 1899
do Let. Pat. Sup	13 septembre 1904

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
P	
P. Burns and Co	7 septembre 1905
P. Lafrance et Cie	6 février 1908
P. D. Dods & Co	18 décembre 1907
P. J. Powers Co	29 août 1906
Pacaud (A. L.)	21 février 1908
Pace (J. B.) Tobacco Co. of Montreal	9 août 1892
Pacific Coal Co	31 août 1901
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Bankhead Mines)	2 juillet 1907
Pacific Coal and Oil Co	25 novembre 1903
Pacific Coal Mines	11 mai 1907
Pacific Construction Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Standard Construction Co.)	28 avril 1905
Packard (L. H.) and Co	8 avril 1903
Packard Electric Co.	1er août 1894
Packard Lamb Co	28 juin 1892
Page-Hersey Iron and Tube Co	22 novembre 1898
Pallascio Hardware Co	17 juin 1899
Palmer (J) & Son	11 juillet 1906
Palmerston Carriage Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Canadian Cone Coupler Carriage Co.)	13 janvier 1899
Paquette, Jean (Maison)	4 décembre 1907
Para Construction Co	27 juin 1906
Para Docks	27 juin 1906
" Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Port of Para)	7 juillet 1906
Parisian Corset Manufacturing Co	5 octobre 1903
Parisian Society of Artistic Installations (La Société Parisienne d'Installations Artistiques)	13 septembre 1905
Park, Blackwell and Co	8 octobre 1892
" Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Park Blackwell Co.)	27 juin 1898
Park, Blackwell Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Park, Blackwell and Co.)	27 juin 1898
Park Realty Co. of Montreal	26 juin 1907
Parker-Eakins Co	12 avril 1893
" (re constitution en corporation)	6 février 1903
Parker Foundry Co.	28 novembre 1905
Parry Sound Navigation Co	3 mai 1886
Patent Elbow Co	24 décembre 1886
Paterson Manufacturing Co.	17 janvier 1894
Paterson (William) and Son Co	17 avril 1897
Paton (Laird) and Son	6 juin 1905
Pattee and Lett Co	20 décembre 1904
Pattison Dental Manufacturing Co	23 juin 1900
Paul Automatic Gas Co	25 mai 1905
Payne (J. Bruce)	12 juin 1903
Peace River Colonization and Land Development Co	8 septembre 1904
Pearl Mining Co	15 mars 1900
Peat Coal Co. of Canada	17 janvier 1903
Peck (John W.) and Co	17 avril 1903
Peck Rolling Mills	2 juillet 1902
Peddie Rifle Sight Co	12 août 1902
Peerless Gas Light Co. of Montreal	4 février 1904
P	
Peiler & Co	26 mars 1907
Pelee Island Wine and Vineyards Co	2 mai 1888
Pelham Mineral and Oil Co	26 mars 1866
Peloquin (J. B.) Hotel Co	23 mars 1906
Pembroke Milling Co	27 novembre 1894
Pembroke Navigation Co	14 juin 1897
Peninsula Tug & Towing Co	12 janvier 1907
Penman Manufacturing Co	9 janvier 1882
" Let. Pat. Sup.	20 janvier 1893
Penmans	20 septembre 1906
Pennsylvania Coal Co	4 mai 1901
" (re constitution en corporation)	22 juillet 1904
Penny Bank of Toronto (en vertu du chap. 47, 3e Edouard VII)	19 avril 1904
Pentecoste Navigation Co	12 janvier 1904
People's Gas Supply Co	13 novembre 1902
People's Warehouse Co. (La Compagnie du Magasin du Peuple)	29 mars 1904
Pepper Well Petroleum Co., of Boston and Canada	26 février 1866
Percé Fishing Co.	31 mai 1895
Permanent Insurance Agency	15 février 1907
Persia (Ship) Co	16 mai 1898
Peterborough Milling Co	12 avril 1893
Peterborough Real Estate Investment Co.	26 avril 1878
Peterborough Review Printing and Publishing Co	29 décembre 1883
Petrolia Oil Co	31 janvier 1881
Petrolia Torpedo Co	13 octobre 1903
Petrolia Wagon Manufacturing Co	29 juillet 1881
Philip Morris and Co	26 décembre 1905
Philipsburg Milling Co	25 septembre 1903
Phillips (Eugene F.) Electrical Works	27 juin 1889
Phillips (Farley)	29 mai 1907
Phillips (George) & Co	8 mars 1906
" Let. Pat. Sup.	24 septembre 1906
Phillips Manufacturing Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Cobban Manufacturing Co.)	6 décembre 1905
Phillips Manufacturing Co., Let-Pat. Sup	26 octobre 1907
Phillips Pharmaceutic Co	16 mai 1887
Phœnix Bridge and Iron Works	17 juin 1903
Phœnix Mines	13 mars 1907
" Let. Pat. Sup (changeant le nom en celui de Net Lake Mines)	17 mai 1907
Phœnix Printing Ink Co	24 décembre 1894
Phœnix Sundry Co	1 mars 1906
Photo-Electric Telegraph Co	20 avril 1876
Phrenoline Medicine Co	14 décembre 1896
Pickford and Black Steamship Co	27 mars 1900
Pierce Trading Co	3 décembre 1907
Pigeon River Log-driving Association and Improvement Co	14 avril 1884
Pillow and Hersey Manufacturing Co	17 décembre 1887
Pine Avenue Apartments	6 avril 1906
Pineo-Dowson Co	20 avril 1905
Piper (Hiram L.) Co	3 juin 1902
Piper (N. L.) Railway Supply Co	19 mai 1900
Pittsburg & Erie Coal Co	16 mai 1907
Plow (B) & Co	3 mars 1908

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentés.
P	
Plymouth (Ship, Co	16 mai 1898
Poirier (O) Co. (La) Cie O. Poirier)	14 juin 1907
Polson Iron Works	19 janvier 1905
Poole-Stewart, Let. Pat. Sup. (ci-devant Poole-Stewart Publishing Co. of Toronto)	3 décembre 1902
Poole-Stewart Publishing Co. of Toronto	9 octobre 1902
Poole-Stewart Publishing Co. of Toronto (changeant le nom en celui de Poole-Stewart)	3 decembre 1902
Pontiac Steamship Co	26 décembre 1902
Pontiac Telephone Co	27 avril 1894
Pontiac Telephone Co. Let. Pat. Sup	5 mars 1897
Port Arthur and Duluth Steam Packet Co	25 juin 1892
Port Arthur Elevator Co.	4 juillet 1907
Port Elgin Button Co	7 mai 1889
Port Hope Preserving and Canning Co	14 août 1896
Port Stanley Elevator Co	22 août 1907
Portland Mica Co	2 juin 1905
Port of Para, Let. Pat. Sup. (ci-devant Para Docks)	7 juillet 1906
Porto Rico Railways Co	29 août 1906
Poulin Lumber Co	8 juillet 1902
Poupore (W. J.) Co.	1 mai 1902
do Let. Pat. Sup.	4 février 1904
Power Rope and Belting Co	23 décembre 1895
Powers (P. J.) Co	29 août 1906
Prairie Home Land Co	6 avril 1906
Prairie Lumber Co	29 octobre 1902
Prairie Printing and Publishing Co	15 novembre 1883
Pratt & Whitney Co. of Canada	27 janvier 1906
Premier Asbestos Co	22 novembre 1906
Premier Oil Co	31 octobre 1890
Prendergast (Alfred)	8 août 1906
Presbyterian Review Co	2 décembre 1895
Prescott and Lake Superior Navigation Co	8 août 1898
Prescott Elevator Co	26 février 1895
do Let. Pat. Sup.	9 avril 1897
Prescott Emery Wheel Co	31 juillet 1891
Prescott Terminal Co	15 septembre 1903
Primitive Methodist Colonization Co	14 mars 1882
Prince Albert Colonization Co	5 mai 1883
Prince Albert Slate and Mining Co	18 août 1866
Prince Rupert's Timber & Lumber Co	10 janvier 1907
Pringle (T.) & Son	4 mars 1907
Pringle (R. E. T.) Co	30 janvier 1902
do Let. Pat. Sup.	10 juillet 1903
Producers Oil Refining Co	20 janvier 1885
Progress (Le Progrès)	3 septembre 1907
Progress Manufacturing Co.	11 juillet 1907
Promotive of Arts Association	7 octobre 1896
Prosperare Shipping Co	11 septembre 1901
Protective Police and Fire Patrol Co. of Canada	16 septembre 1886
Protective Police and Fire Patrol Co. of Canada Let. Pat. Sup.	16 mai 1888
Provident and Commercial Land Co	10 juillet 1882

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
P	
Provident and Commercial Land Co. Let. Pat. Sup.	11 septembre 1884
Provincial Construction Co.	5 mai 1907
Provincial Construction Co. Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Montreal Suburb Construction Co.).	21 juin 1907
Provincial Hardware Manufacturing Co	25 juin 1867
Provincial Land & Real Estate Co	9 décembre 1907
Provincial Natural Gas and Fuel Co. of Ontario	5 février 1890
Provincial Natural Gas and Fuel Co. of Ontario Co. Let. Pat. Sup	12 août 1891.
do do	21 mai 1894
do do	23 avril 1896
do do	6 mai 1898
do do	11 mars 1908
Provincial Petroleum Co	16 juillet 1866
Provincial Secret Service Agency	27 novembre 1901
Provincial Wrecking Co	27 mars 1903
Provision Supply Co. of Montreal	18 Novembre 1891
Provision Supply Co. of Montreal Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Provision Supply Co. of Montreal),	17 septembre 1898
Provision Supply Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Provision Supply Co. of Montreal	17 septembre 1898
Prud'homme (A.) et Fils	6 Février 1906
Publicity Co. (La Société de Publicité)	1 décembre 1883
Puebla Light and Power Co	8 août 1903
Puebla Tramway, Light and Power Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Puebla Light and Power Co; nom changé par le chap. 146, 6 Ed. VII.)	24 juillet 1906
Puebla Tramway, Light and Power Co., Let. Pat. Sup.	11 juillet 1907
Puddy Brothers	14 mai 1904
Pure Ice Co	9 juin 1906
Puritan Spririts Co	2 mai 1907
Q	
Q. & C. Bonzano Rail Joint Co. of Canada	16 février 1904
Qu'Appelle and Long Lake Land Co	14 octobre 1882
Qu'Appelle Farm Syndicate	21 août 1882
Qu'Appelle Valley Farming Co.	12 mai 1882
Quebec and Gulf Ports Steamship Co	25 avril 1867
Quebec and Lewis Ferry Co.	9 juin 1876
Quebec and Ontario Lumber Co.	2 février 1906
Quebec Cartage and Transfer Co.	3 janvier 1907
do do Let. Pat. Sup.	9 mars 1908
Quebec Improvement Co	2 juin 1904
Quebec Literary and Historical Society	5 octobre 1831
Quebec, Ontario & Cobalt Silver Mining Co.	31 août 1906
Quebec Steam Whaling Co	2 mai 1904

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
Q	
Quebec Tanning Co. (La compagnie de Tannerie de Qué.)	6 février 1904
Quebec Transport Co	22 octobre 1905
Quebec Transportation & Forwarding Co	2 avril 1906
Queen Petroleum Co	6 juillet 1866
Queen's Hotel	9 mars 1903
Quickcure Co	11 août 1896
Quintal (N.) et Fils	30 mars 1906
R	
R. Forbes Co	17 juillet 1907
R. Irvine	5 mars 1907
R. Macfarlane and Co	21 juin 1905
R. C. Jamieson and Co	23 février 1903
R. D. Martin Co	7 août 1902
R. H. Smith Co	29 août 1888
R. J. Lovell Co	15 novembre 1897
do Let. Pat. Sup	1 juin 1898
R. P. Inglis Co	24 février 1906
R. W. Oliver Milling Co	26 juillet 1904
R. & W. Kerr	2 novembre 1906
R. E. T. Pringle Co	30 janvier 1902
do Let. Pat. Sup.	10 juillet 1903
Raceyvale Petroleum Co	15 juin 1866
Radam (Wm.) Microbe Killer Co. of Canada	18 juillet 1890
Radford Raper Co	22 octobre 1901
Rail Joint Co. of Canada, Let. Pat. Sup. (ci-devant Continuous Rail Joint Co. of Canada)	15 février 1907
Railway and Newspaper Advertizing Co	21 février 1873
Railway Safety Appliance Co. of Canada	26 septembre 1884
Railway Securities Co	7 décembre 1895
Railway Specialty Co, of Canada	21 décembre 1904
Railway Spring and Supply Co	3 août 1904
Rainy Lake Lumber Co	27 juin 1882
do Let Pat Sup	26 mai 1884
Rainy River navigation Co	18 juillet 1899
do do Let. Pat. Sup	16 août 1904
Rainy River Navigation Co. Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Kenora transportation Co)	9 juin 1906
Ram Lal's Pure Tea Co	11 mars 1908
Randolph Macdonald Co	14 août 1905
Rat Portage Fish Co	7 décembre 1895
Rat Portage Lumber Co	27 juillet 1903
Rat Portage Lumber Co. Let Pat. Sup	26 mars 1904
Rattray (D.) & Sons	14 décembre 1906
Rattray (J.) and Co	29 avril 1905
Raven Lake Mining and Development Co	12 avril 1907
Rawbone Gun and Manufacturing Co	24 juillet 1882
Rawdon Lumber Co. (La Compagnie de Bois de Rawdon)	15 octobre 1906
Read Lumber Co	23 juillet 1902
do Let. Pat Sup	20 juillet 1906
Read Timber and Lumber Co	17 juillet 1906
Real Estate Exchange (Echange Immobilier)	20 septembre 1906
R	
Real Estate Loan Co. of Canada	6 avril 1883
do Let. Pat. Sup.	20 juin 1892
Real Estate Mutual Co. (La Compagnie Mutuelle d'Immeubles)	4 août 1903
Realty Co. of Montreal	13 mai 1904
Reardon Broom Co	26 septembre 1902
Record Stove and Furnace Co	23 août 1907
Red Bluff Gold Mining Co	20 février 1900
Redmond Co., Let. Pat. Sup., (ci-devant Redmond Greenleese Co.)	1 mars 1902
Redmond Greenleese Co	8 janvier 1897
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Redmond Co)	1 mars 1902
Reed (Geo. W.) & Co	4 janvier 1907
Reford (Robert) Co	9 juin 1897
Reform Shipping Co	10 novembre 1899
Reg. N. Boxer Co	10 janvier 1908
Regal Packing Co	17 août 1903
Regina Shoe Co	7 mai 1906
Registry Co. of North America	9 mars 1900
Reinforced Concrete Co	26 janvier 1906
Reinhardt Salvador Breweries	6 juin 1904
Reliance Cigar Factory	16 décembre 1902
Remington Standard Typewriter Co	24 mai 1900
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Remington Typewriter Co.)	6 juin 1902
Remington Typewriter Co.. Let. Pat. Sup. (ci-devant Remington Standard Typewriter Co.)	6 juin 1902
Renaud Interlocking and Block System Co	10 novembre 1905
Renaud, King & Patterson	25 mars 1907
Renouf (E. M.)	27 avril 1906
Rent Guarantee, Loan, Aid and Investment Co	30 juin 1871
Renwick Co	3 août 1906
Resources Publishing Co	5 juillet 1904
do (re constitution en corporation)	3 juillet 1907
Retail Merchants Publishing Co. of Canada	3 octobre 1906
Retort Gas Burner Co	26 octobre 1887
Reuse (Jean) Cigar Making Machine Co. of Canada	1 juillet 1896
Reversible Rubber Heel Co. of Canada	27 octobre 1902
Review Publishing Co	7 juin 1904
Revillon Brothers (Revillon Frères)	2 juin 1904
Revillon Canada Far North Co	19 août 1903
Rexford-Bishop (remplaçant les lettres patentes annulées délivrées à Bishop Co.)	27 mars 1907
Rex Remedy Co	9 janvier 1905
Rheaume Foundry Co. (La compagnie de Fonderie Rhéaume)	18 mai 1906
Rice, Lewis & Son	16 mai 1889
Richard Co	31 mars 1902
Richard Steamship Co	7 juin 1904
Richardson (James) Co	10 décembre 1904
Richelieu River Navigation Co. of St. John's, P.Q	22 juin 1899
Richey (H. R.) Co	3 décembre 1906

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

R

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
Richmond Ranching Co	11 mai 1906
Rideau Lakes Navigation Co	29 décembre 1899
Rideau Lumber Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant McRae Trading Co.)	11 mars 1897
Rideau Shoe Co	6 février 1908
Rigaud Milling Co. (La Compagnie des Moulins de Rigaud)	12 octobre 1906
Riley (Margaret May) Co	1 mars 1901
Rio de Janiero Light and Power Co	9 juin 1904
Riordon Paper Mills	21 janvier 1890
do Let. Pat. Sup	31 août 1901
do do	13 novembre 1905
Ritchie (John) Co	4 avril 1898
River Plate Shipping Co	27 mai 1907
Riverside Manufacturing Co	10 janvier 1894
do Let. Pat. Sup	27 septembre 1894
Riverside Park Amusement Co	27 février 1906
Robert Gardner & Son	19 janvier 1906
Robert Mitchell Co	6 mai 1896
Robert Reford Co	9 juin 1897
Robert White Co	17 août 1906
Robertson (J. A.) Co	25 octobre 1906
Robertson (James) Co	31 décembre 1892
Robin (C.) Collas Co	21 juin 1904
Robitaille Eureka Distillery	8 novembre 1905
Roche Percée Coal Co	7 juillet 1896
Rock Forest Gold Mining Co	6 août 1898
Rockland Slate Co	22 juin 1865
Rogers (A. R.) Lumber Co	6 novembre 1906
Rogers and Morris Co	25 avril 1895
Rolandrie Farming and Stock Raising Co	30 janvier 1889
Romaine Automatic Agricultural Machine Co	19 juillet 1897
Roman Catholic Bishop of Montreal	15 août 1839
Roman Catholic Bishop of Quebec	29 janvier 1845
Rose Bedford Publishing Co	8 avril 1878
do do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Rose Publishing Co.)	21 novembre 1889
Rosebud River Ranche Co	9 décembre 1886
Rose Publishing Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Rose Belford Publishing Co.)	21 novembre 1889
Rossin House Hotel Joint Stock Co	12 décembre 1864
Ross (J. M.) Sons and Co	4 février 1904
Ross & Harris Co	10 avril 1906
Ross Realty Co.	27 février 1906
Rowan Brothers & Co	15 juin 1907
Roxton Tool and Mill Co	7 février 1907
Royal Bridge and Iron Co	2 avril 1891
Royal Guideboard Advertising Co	7 mars 1892
Royal Portland Cement Co	13 juillet 1903
Rugg Ball Manufacturing Co	6 novembre 1907
Russel-Chambers Co	16 janvier 1907
Russell Co	31 juillet 1893
do Let. Pat. Sup	25 juin 1902
Russell Lithia Water Co	31 août 1903
Russell Mineral Water Co	18 février 1902
Ryckman (S. S.) Medicine Co	16 novembre 1896

S

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
S. Carsley Co	2 décembre 1895
S. Coté Motor Co. (La Cie des Moteurs S. Côté)	3 mai 1907
S. Hyman	15 avril 1905
S. Lachance Laboratory Co. (La Compagnie des Laboratoires S. Lachance)	20 octobre 1905
S. B. Chandler Son and Co	27 août 1895
S. B. Towsend	26 septembre 1907
S. S. Ryckman Medicine Co	16 novembre 1896
S. T. Greenleese & Sons	31 décembre 1906
St. Canut Lumber, Light & Power Co	26 juillet 1906
St. Catharines Hydraulic Improvement Co	5 mai 1891
St. Catharines Milling and Lumber Co	6 février 1883
St. Charles (F. X.) et Cie	12 mars 1907
St. Clair Petroleum Co. of Canada West	29 mars 1865
St. Denis Land Co	24 mars 1898
St. Gabriel Lumber Co	3 septembre 1902
St. Henri Chemical Co	17 janvier 1894
St. Henri Cigar Co. (La Compagnie de Cigares de Saint-Henri)	11 décembre 1899
St. Hyacinthe Distillery, Packing and Vinegar Co	26 décembre 1902
St. James Realty Co	6 août 1906
St. Jerome Power and Electric Light Co	19 novembre 1896
St. John Cotton Co	4 février 1882
St. John's Foundries	8 novembre 1907
St. Johns Land and Building Co	15 août 1906
St. John's, P.Q. Brick Co	18 mai 1906
St. Johns, Temagami Gold & Silver Mining Co	13 février 1908
St. Joseph Land Improvement and Manufacturing Co	13 juin 1902
St. Lambert Water Works Co	17 septembre 1898
St. Lawrence Anchor Fence Co	3 février 1898
St. Lawrence and Chicago Forwarding Co	3 juin 1874
St. Lawrence and Chicago Steam Navigation Co	28 novembre 1890
St. Lawrence and Chicago Steam Navigation Co. Let. Pat. Sup	28 mars 1894
St. Lawrence and Chicago Steam Navigation Co. Let. Pat. Sup.	6 janvier 1902
St. Lawrence and Chicago Steam Navigation Co. Let. Pat. Sup.	4 avril 1903
St. Lawrence and Great Lakes Dredging and Wrecking Co	17 août 1906
St. Lawrence Canadian Navigation Co. (La Compagnie de Navigation Canadienne du St. Laurent)	27 juillet 190
St. Lawrence Chemical Co	28 mars 1894
St. Lawrence Coal Co	30 juillet 1904
St. Lawrence Construction Co	13 juillet 1904
St. Lawrence Cotton Co	13 décembre 1893
St. Lawrence Dairy Product Co	12 février 1908
St. Lawrence Elevating, Storing and Forwarding Co	18 mars 1875
St. Lawrence Floating and Wrecking Co	25 avril 1905
St. Lawrence Grain Co	20 avril 1876

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
S	
St. Lawrence Pressed Brick and Terra Cotta Co	20 décembre 1905
St. Lawrence River Steamboat Co	19 avril 1880
St. Lawrence River Steamboat Co., Let. Pat. Sup	31 juillet 1902
St. Lawrence Saw and Steel Works Co	31 décembre 1906
St. Lawrence Sporting Goods Co.	30 juillet 1907
St. Lawrence Starch Co	21 janvier 1890
do do Let. Pat. Sup.	14 octobre 1902
St. Lawrence Steamship Co.	3 octobre 1900
St. Lawrence Steamship Co., (reconstitution en corporation)	25 avril 1906
St. Lawrence Sugar Refining Co.	30 mai 1879
St. Lawrence Sugar Refining Co. Let. Pat. Sup	2 mai 1888
St. Lawrence Supply Co	14 août 1905
St. Lawrence Transportation Co.	22 février 1906
St. Lawrence Waggon Co.	13 mars 1905
St. Lawrence Waterproof Clothing Co	3 mai 1904
St. Leon Mineral Water Co	11 août 1889
St. Leon Waters	5 septembre 1905
St. Louis Auto Club	25 août 1904
St. Maurice Construction Co	29 mars 1905
St. Onge Gold Mining Co.	10 janvier 1885
St. Paul Land Co	9 mars 1906
St. Raymond Co	28 juin 1897
St. Raymond Paper Co	16 mars 1904
St. Siméon Lumber Co	30 avril 1907
St. Therese Peat Co. (La Compagnie des Tourbières de Ste. Thérèse)	24 mars 1908
Sabaskong Lumber and Mining Co	12 novembre 1888
Safety Barb Wire Co	10 juin 1893
Safety Explosives Co. of Canada.	16 janvier 1907
Saguenay Construction Co	5 octobre 1906
Salem Co	20 janvier 1903
Sales (Leslie) Co	8 août 1907
Sandwich Petroleum Oil Co	17 août 1866
Sandford (W. E.) Manufacturing Co	1 juin 1887
Sanitary Manufacturing Co. of Canada, Let. Pat. Sup. (ci-devant Standard Sanitary Manufacturing Co. of Canada)	21 août 1907
Sanitas Co. of Canada	6 février 1907
Sanitation and Utilization of Sewage Co	6 mars 1900
Sarnia and Port Huron Ferry Co.	24 janvier 1882
Sarnia Bay Towing and Salvage Co	14 juin 1901
Sarnia Navigation and Wrecking Co	23 août 1887
Sarnia Ranching Co	27 juin 1898
Sarnia Towing and Transportation Co	25 juillet 1888
Sarnia Transportation Co.	13 novembre 1880
Sarnia Tug and Transit	19 juillet 1887
Saskatchewan Coal Mining and Transportation Co	5 novembre 1883
Saskatchewan Forks Colonization Co	10 juillet 1882
Saskatchewan Land and Homestead Co	11 mai 1882
Saskatchewan Lumber Co.	14 août 1902

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
S	
Saskatchewan Mining and Gold Dredging Co	14 mars 1883
Saskatchewan Transportation Co.	10 juillet 1882
Saskatchewan Transportation and Trading Co	3 avril 1877
Saskatchewan Valley Land Co.	13 juin 1902
Saskatchewan Valley and Manitoba Land Co	12 juin 1903
Saskatoon & Western Land Co.	8 mai 1907
Saunderson Manufacturing Co.	31 juillet 1906
Sauve (J. E.)	27 mai 1907
Sawyer and Massey Co	13 juin 1889
do " Let. Pat. Sup.	12 juin 1896
Sawyer and Massey Co., Let. Pat. Sup	16 mars 1904
do do	15 août 1906
Schlicht and Field Co	18 janvier 1886
Schooner Invictus Co	12 décembre 1904
Schooner King of Avon Co	10 août 1904
Schooner Lady of Avon Co	28 juillet 1902
Schooner Lord of Avon Co	14 décembre 1901
Schultz Brothers Co	13 juillet 1897
Scotia Steamship Co	27 septembre 1897
Script Weight Recorder Manufacturing Co	14 juin 1906
Scroggie (W.H)	6 avril 1904
Seaboard-Prairie Land Co	6 septembre 1906
Seamless Boat and Canoe Co	7 novembre 1901
Securities & Transfer Corporation of Montreal	26 juin 1907
Seibert Curtain Pole Co	8 juin 1905
Selkirk Transportation and Cold Storage Co	14 août 1896
Semi-ready	13 décembre 1905
Semi-Ready Clothing Co	26 juillet 1901
Seminary of Nicolet	10 Décembre 1821
Senlac (Steamship) Co.	12 novembre 1903
Seth C. Nutter Brewery	25 mars 1907
Settlers' Land Co	21 février 1906
Shaffner (Ida M.) Co	29 décembre 1900
Shantz (Jacob Y.) and Son Co	30 janvier 1895
Shawinigan Falls Real Estate Co	3 juillet 1907
Shearer and Brown Co	28 novembre 1895
Shearer, Brown and Wills	25 novembre 1903
Shedden Co	25 août 1873
Shedden Forwarding Co	27 mars 1899
do Let. Pat. Sup	2 mars 1906
Shedrick Rigby Co	10 décembre 1906
Sheep Creek Irrigatiou Co	1 avril 1895
Sheldons	14 février 1906
Shell River Colonization Co.	25 mai 1883
Sherbrooke Gazette Co	12 avril 1904
Sherbrooke Novelty Manufacturing Co	10 janvier 1907
Sherbrooke Paper Manufacturing Co	19 avril 1866
Sherbrooke Petroleum Co.	5 mai 1866
Sherbrooke Slate Co	30 novembre 1865
Ship Africa Co	16 mai 1898
Ship Austria Co	16 mai 1898
Ship Avon Co	16 mai 1898
Ship Bristol Co	16 mai 1898
Ship British America Co	17 juin 1898
Ship Canada Co	1 mai 1899
Ship Glendovey Co	30 juillet 1901
Ship Hamburg Co	16 mai 1898
Ship Harvest Queen Co	1 mai 1899
Ship J. D. Everett Co	7 février 1901

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
S	
Ship Kambira Co	13 janvier 1899
Ship King's County Co	14 janvier 1899
Ship Ontario Co	16 mai 1898
Ship Persia Co	16 mai 1898
Ship Plymouth Co	16 mai 1898
Ship Swansea Co	16 mai 1898
Shippers Cartage Co	9 juin 1905
Shoe Wire Grip Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant English and Canadian Wire Fastening Co. de Montréal, Canada)	17 mars 1886
Shuniah Manufacturing, Land and Development Co	27 janvier 1888
Siche Light Co	26 octobre 1903
Sicily Asphaltum Paving Co	10 juillet 1890
do Let. Pat. Sup.	25 juillet 1892
Simonds Canada Saw Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Canada Saw Co)	26 janvier 1906
Simplex Railway Appliance Co. of Canada	9 janvier 1903
Simpson Co	22 août 1893
Simpson-Hepworth Co	20 juillet 1906
Sims (A. H.) Co	10 novembre 1903
Sims (Henry J.) Co	5 juillet 1907
Sincennes-McNaughton Line	9 avril 1873
do Let. Pat. Sup.	3 janvier 1885
do do	22 avril 1893
Slater Sherwood	3 janvier 1907
Skoda (Barquentine) Co	13 janvier 1899
Slater Shoe Co	16 mai 1907
Sleeper Engine Co	28 avril 1902
Slingsby Manufacturing Co.	15 août 1893
Small (E. A.) Co	12 janvier 1906
Smart (James A.) Co	19 mai 1905
Smart Bag Co	16 février 1906
do (reconstitution en corporation)	1 mars 1907
Smith and McKeown Shirt Manufacturing Co	27 août 1902
Smith (Archd. W.) and Partners	22 juillet 1905
Smith, Carter and Smith	24 janvier 1905
Smith (C. J.) Estate Co	26 janvier 1901
Smith (George T.) Middlings Purifier Co. of Canada	5 février 1884
Smith (Howard) Paper Co	3 janvier 1906
do Let. Pat. Sup.	8 août 1907
Smith Marble and Construction Co	23 février 1906
Smith Organ Co	19 février 1875
Smith Patterson Co	30 décembre 1901
do Let. Pat. Sup.	1 mai 1907
Smith (R. H.) Co	29 août 1888
Smoke Preventer Co	1 avril 1896
Snap Co	20 mai 1907
Snow Drift Baking Powder and Grocers' Co	21 janvier 1884
Snyder Health Vibrators Co.	14 septembre 1906
Society of Arts of Canada	27 février 1893
do Let. Pat. Sup.	16 février 1905
Sorel Manufacturing Co	15 septembre 1906
Souris Coal and Fuel Co	16 novembre 1880
Southam	4 mars 1904
South American Trading Co	31 mars 1887
Sovereign Contruction Co	26 septembre 1905
Sparrow (J. B.) Music Hall Circuit	22 octobre 1904

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
S	
Sparrow (J. B.) Theatrical and Amusement Co	11 juillet 1903
Specialty Manufacturing Co	6 avril 1900
Springfield Petroleum Co	15 juin 1866
Spruce Lumber Co	29 juillet 1907
Stadacona Petroleum Co	11 novembre 1865
Stair Coal Mine and Manufacturing Co	11 août 1889
Stalwart Shipping Co	14 septembre 1896
Standard Co	5 juin 1905
Standard Asbesto Co	26 juillet 1901
Standard Automatic Fire Sprinkler Co	22 juillet 1907
Standard Bag Co	24 septembre 1902
Standard Coal Co	17 janvier 1903
Standard Coal and Shipping Co	19 juillet 1907
Standard Construction Co	17 janvier 1905
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Pacific Construction Co.)	28 avril 1905
Standard Drain Pipe Co. of St. John's, P.Q	22 avril 1885
do Let. Pat. Sup.	7 avril 1887
do do	1 mars 1889
do do	12 janvier 1893
Standard Drug Co. of Ottawa	9 mars 1904
Standard Explosives	29 mai 1905
Standard Fertilizer and Chemical Co	20 janvier 1885
Standard Fibre Lining Co	21 septembre 1896
Standard Fitting & Valve Co.	10 mai 1907
Standard Foundry and Manufacturing Co	31 janvier 1908
Standard Heating and Sprinkler Co	18 août 1902
Standard Lime and Quarry Co.	3 octobre 1905
Standard Lumber Co. of Manitoba	6 mai 1902
Standard Metal Manufacturing Co	21 septembre 1907
Standard Paint Co. of Canada	4 mai 1906
Standard Photo Engraving Co.	12 janvier 1897
Standard Publishing Co	12 octobre 1882
Standard Realties	17 août 1906
Standard Sanitary Manufacturing Co. of Canada	30 avril 1907
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Sanitary Manufacturing Co. of Canada)	21 août 1907
Standard Sanitary Manufacturing Co. of Pittsburg	23 août 1907
Standard Shirt Co	16 avril 1895
do Let. Pat. Sup.	31 octobre 1901
do do	31 octobre 1901
Standard Shirt Manufacturing Co	27 octobre 1904
Stanstead Granite Co	22 juillet 1893
Stanstead Granite Quarries Co.	24 octobre 1899
Star Button Fastener Co	17 octobre 1883
Star Chrome Mining Co	14 juin 1904
Star Iron Co	7 février 1898
Star of the East (Barque) Co	22 janvier 1902
Star Oil Co. of Jackson	29 juin 1867
Star Mantle Manufacturing Co.	29 août 1903
do Let. Pat. Sup.	20 mai 1904
Starke Hardware Co	2 mai 1903
Starke-Seybold	7 février 1907

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
S	
Steamship Cabot Co	11 juillet 1907
Steamship Cacouna Co	26 février 1906
Steamship Carbon Co	6 mars 1906
Steamship (Ethelwold) Co	3 juin 1907
Steamship Louisburg Co	26 février 1906
Steamship (Richard) Co	7 juin 1904
Steamship Senlac Co	12 novembre 1903
Steamship (Sydney) Co.	2 août 1906
Steel Concrete Co	21 juillet 1905
Sterling Chemical Co	30 septembre 1902
Stevens (J.) and Son Co	2 décembre 1895
Stevens, Turner and Burns Foundry and General Manufacturing Co	3 mai 1882
Stewart (W. H.)	18 février 1908
Stewart (W. T.) Co	31 janvier 1907
Stewart Bottling Co	12 mars 1907
Stewart Ranch Co	23 mai 1882
Stewart (Verret) and Co	28 novembre 1905
Stinson-Reeb Builders' Supply Co	6 décembre 1905
do do Let. Pat. Sup	19 avril 1907
Stoke Mining Co	10 mars 1865
Stormont Cotton Manufacturing Co	4 décembre 1879
Stormont Cotton Manufacturing Co., Let. Pat. Sup	27 avril 1881
Strachan (William) Co	1 juin 1898
do (reconstitution en corporation)	30 avril 1907
Stratford Exploration and Development Co	14 juin 1897
Strathern Shipping Co	6 mars 1905
Strathyre Mining Co	10 mai 1893
Street Railway Construction Co.	16 août 1892
Street's Stable Car Co. of Canada	26 avril 1889
Streetsville Woollen Co	14 mai 1887
Strong Lumber Co	3 juillet 1907
Structural Steel Co	26 avril 1907
Stuart Turbine Co	19 septembre 1906
Sugars	17 juin 1905
Sugars and canners	29 mai 1907
Sulphur Springs Petroleum Co. of Byron C. W	17 mars 1866
Sunlight Gas Co	6 août 1898
do (reconstitution en corporation).	31 mars 1902
Sun Printing Co	15 juillet 1892
do Let. Pat. Sup.	29 avril 1905
Sussex Land and Stock Co	9 août 1884
Sussex Packing Co	23 octobre 1907
Swanhilda Ship Co	27 juin 1890
Swansea (Ship) Co	16 mai 1898
Swift, Copland Co	13 janvier 1907
Sydney Steamship Co	2 août 1906
Symmes Hay Cup Co	13 janvier 1893
T	
2 Macs	29 avril 1904
T. Deguire Co. (La Compagnie T. Deguire)	20 septembre 1907
T. Lessard and Sons	15 mars 1907
T. Lindsay Co., Let. Pat. Sup. (anciennementCanadaClothing Co.)	6 août 1898
T. Long and Brother Co	2 mars 1897

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
T	
T. Long and Brother Co. Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Long and Brother)	10 janvier 1903
T. Long and Brother, Let. Pat. Sup. (ci-devant T. Long and Brother Co)	10 janvier 1903
T. Pringle and Son	4 mars 1907
T. J. Leary	15 décembre 1905
T. W. Ness Electrical Co	28 juin 1894
Tait (James D.) Co	18 juin 1890
Talbot Brussels Carpet Co.	21 septembre 1896
do do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Dominion Brussels Carpet Co.)	17 juin 1899
Tam O'Shanter Mining Co	20 octobre 1897
Tassé (Jos.) Cigar Co	16 juin 1902
Taylor Decarbonized Iron and Manufacturing Co	24 mars 1892
Taylor-Forbes Co	3 octobre 1902
Taylor Hydraulic Air Compressing Co	7 mai 1895
Taylor Iron and Steel Co.	17 juillet 1896
Tellbutt Shoe anp Leather Co.	29 décembre 1905
Telegraphone System of Canada	7 mars 1906
Telford Lumber Co	31 décembre 1903
Telford Yukon Mining Co	18 mars 1899
Temiscamingue aud Mechiskan Dam Co	23 décembre 1904
Temiscamingue Steamboat Co.	31 janvier 1881
Temiscouata Railway Co	6 octobre 1885
Temiskaming Lumber and Manufacturing Co	23 août 1905
Temiskaming Navigation Co.	20 février 1906
Temperance Colonization Society	14 mars 1882
do do Let. Pat Sup	13 novembre 1884
Temple-Pattison Co	1 décembre 1902
Templeton (East) Lumber Co.	26 octobre 1904
Templeton and North Ottawa Mining Co	17 juin 1878
Terminal Warehouse and Cartage Co	20 décembre 1905
Terrano Flooring Co. of Canada.	22 janvier 1908
Tetreault Distributing Co.	18 août 1905
Thames Navigation Co	11 juillet 1879
Theodore Lefebvre and Co	5 février 1907
Thermolytic Fuel Co. of Canada	21 novembre 1891
Thiel Detective Service of Canada	10 mai 1907
Thomas Ligget	2 janvier 1906
Thomas Manufacturing Co	27 novembre 1896
do do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Lozier-Thomas Co.)	30 octobre 1897
Thomas May and Co	17 juin 1904
Thompson (Walter) and Son	10 décembre 1903
Thousand Island and Montreal Steamboat Co.	4 juillet 1884
Tiber Steamship Co	21 mai 1894
Tiger Metal Co	18 août 1904
Tillson Co	15 novembre 1895
Tobique Gypsum Co	29 mars 1898
Tobique Valley Gypsum Mining and Manufacturing Co	18 août 1893
Toilet Laundry Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Montreal Toilet Supply Co.)	26 juillet 1900

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
T	
Toilet Laundry Co., Let. Pat. Sup	13 juin 1906
Tombyll Upholstering and Frame Manufacturing Co	24 décembre 1897
Tooke Brothers	2 août 1899
Toronto and Belleville Rolling Mills	11 mai 1906
Toronto and British Columbia Lumber Co	5 avril 1893
Toronto and Hamiton Navigation Co	14 août 1886
Toronto and Montreal Steamboat Co	13 mars 1895
Toronto and Rapid City Land and Trading Co	24 mars 1881
Toronto and Rapid City Land and Trading Co., Let. Pat. Sup	12 janvier 1882
Toronto Auto-Transit Co	3 juillet 1907
Toronto Biscuit and Confectionery Co	14 juin 1897
Toronto Coal Co. of Cape Breton	20 avril 1878
Toronto Hunt	15 février 1907
Toronto Hunt Association	11 juillet 1906
Toronto Lead and Colour Co.	3 novembre 1884
Toronto, Manitoba and North-west Land Co	14 mars 1882
Toronto Manufacturing Co	7 février 1874
Toronto Patent Wheel and Waggon Co	3 mai 1882
Toronto Rolling Stock and Forwarding Co	21 février 1873
Toronto Rubber Co. of Canada	2 novembre 1891
do do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Toronto Rubber Shoe Manufacturing Co.)	9 mai 1893
Toronto Rubber Shoe Manufacturing Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Toronto Rubber Co. of Canada)	9 mai 1893
Toronto Rubber Shoe Manufacturing Co., Let. Pat. Sup	19 novembre 1898
Toronto Securities Co.	19 mars 1883
Toronto Type Foundry Co	21 mars 1892
do do Let. Pat. Sup	11 novembre 1901
Touchwood, Qu'Appelle Land and Colonization Co.	14 mai 1883
Townsend (S. B.)	26 septembre 1907
Traders' Agency	2 février 1906
Trans-continental Exploration Syndicate	4 septembre 1903
Trans-continental Exploration Syndicate, Let. Pat. Sup	26 janvier 1906
Trenton and Bay of Quinte Navigation Co.	5 septembre 1880
Trethewey Train Pipes-Coupling Co	15 avril 1902
Trinidad (Barquentine) Co	7 février 1901
Trojan Coupler Co	8 juillet 1893
Troy Laundry Co	1 juillet 1896
Troy Laundry Co., Let. Pat. Sup.	4 juillet 1905
True Witness Printing and Publishing Co	28 mai 1894
Truro Condensed Milk Co	22 juin 1903
Truro Knitting Mills Co	6 janvier 1902
Tucker (George) Co. of Canada	28 novembre 1905

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
T	
Tuckett (Geo. E.) and Son Co	28 mai 1892
Tulameen Mining Co.	28 mars 1895
Turner Brothers, Canada	8 août 1907
Turret Bell Co.	19 décembre 1905
Turret Crown	28 juin 1906
Turtle Lake Mining Co	6 mai 1907
Twelve Mile Quartz Mining and Development Co	29 janvier 1903
U	
Undertakers Co. of Montreal (La Société des Pompes Funèbres, Montréal)	29 juillet 1902
Underwriters	3 février 1903
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Investment Securities	17 août 1906
Underwriters' Salvage Co of Canada (annulée le 17 août 1906)	2 novembre 1905
Union Brewery	21 avril 1904
Union Card and Paper Co	24 décembre 1894
Union Manufacturing and Trading Co	1 mars 1904
Union Ranching Co. of Canada	5 décembre 1885
Union Screen Plate Co. of Canada	23 mai 1905
Union Stock Yards Co.	13 avril 1892
United Canada Printing, Engraving and Publishing Co	8 septembre 1906
United Collar Co. of Canada	16 mars 1906
United Editors	24 décembre 1906
United Lumber Co	26 novembre 1904
United Mineral Wool and Asbestos Co. of Canada	16 mars 1903
United Photographic Stores	30 novembre 1906
United Quebec Cigar Co	19 mars 1907
United States & British Columbia Timber Co	5 juillet 1907
United States Oil Co.	5 mars 1866
Unit Wardrobe and Fixture Co.	31 juillet 1906
Universal Credit (Le Crédit Universel)	23 janvier 1904
Universal Motor Manufacturers	1 avril 1905
Universal Nut Machine Co	21 juillet 1965
Universal Patent Developing Co.	23 septembre 1897
University Co	19 décembre 1902
Upper Canada Petroleum Mining Co	8 janvier 1866
Upper Ontario Steamboat Co	5 novembre 1906
Upper Ottawa Steamboat Co	15 juin 1866
Upper Ottawa Towing Co	4 janvier 1882
Usher Steamship Co.	5 mars 1901
Utica Shale Pipe Co	12 décembre 1907
Utility Securities Co	2 mars 1908
V	
Valiquette (Joseph) Co. of Ottawa	3 décembre 1904
Valiquette (N. G.)	4 janvier 1905
Valleyfield-Cobalt Mining Co	12 décembre 1906
Valleyfield Electric Co	27 janvier 1887
" Let. Pat. Sup.	15 septembre 1888
Van Allen Co	31 décembre 1906
Vancouver-Fiji Sugar Co	24 juin 1905
Vancouver Portland Cement Co.	27 décembre 1906
Vanier and Lesage	22 février 1905

LISTE des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
V	
Verity Plow Co.	8 octobre 1892
" Let. Pat. Sup.	9 mars 1899
" "	22 décembre 1904
Verminiso	5 novembre 1907
Verret, Stewart and Co	28 novembre 1905
Vichy-Canada Co. (La Cie Vichy-Canada)	13 février 1908
Vickers Express Co	15 septembre 1884
Victor Automatic Carriers	30 juillet 1907
Victoria Consolidated Silver Mining Co	23 septembre 1878
" Let. Pat. Sup.	29 juin 1881
Victoria Hotel Co	20 avril 1897
Victoria Manufacturing Co	23 janvier 1875
Victoria Mining and Smelting Co	23 août 1865
Victoria Petroleum Oil Co	26 février 1866
Victoria Rock Oil Co. of Canada West	29 mai 1865
Victor Wood Works	18 mai 1906
Victoria Joint Stock Oil Co	20 janvier 1866
Vineberg Tailoring Co	29 janvier 1906
Vulcan Portland Cement Co	30 mai 1907
W	
W. D. McLaren	11 juillet 1907
W. Matthews and Co	22 janvier 1903
W. E. Sanford Manufacturing Co	1 juin 1887
W. G. Browne Co	21 décembre 1906
W. H. Scroggie	6 avril 1904
W. H. Stewart	18 février 1908
W. I. Bishop Co. (annulée). *Voir* Rexford-Bishop	11 mars 1907
W. J. McGuire and Co	18 février 1905
W. J. Poupore Co	1 mai 1902
" Let. Pat. Sup.	4 février 1904
W. R. Brock Co	15 décembre 1897
" Let. Pat. Sup.	12 juillet 1907
W. R. Gardner Tool Co	12 juin 1896
" Let. Pat. Sup.	20 octobre 1897
W. T. Stewart Co	31 janvier 1907
Wabasso Cotton Co.	26 mars 1907
Wagner Opera Piano Co	1 mars 1905
Walbridge Manufacturing Co	3 décembre 1907
Waldron-Drouin Co	3 juin 1902
Wallingford Bros	18 juillet 1905
" Let. Pat. Sup.	27 avril 1906
Walter H. Cottingham Co	17 janvier 1896
Walter M. Lowney Co. of Canada	28 avril 1905
Walter Blue & Co	1 mai 1906
Walter Thomson and Son	10 décembre 1903
Warden King	8 février 1907
Wardsville Petroleum Co	9 mai 1865
Ware Co. of Canada	18 août 1905
Wasis Steamship Co	13 avril 1905
Waterloo Knitting Co	11 octobre 1907
Waterman (L. E,) Co. of Canada	22 novembre 1904
Waterous Engine Works Co	18 juillet 1874
Waters Printing & Publishing Co	1er octobre 1907
Water Supply Co. (La Compagnie d'Approvisionnement d'Eau)	31 octobre 1905
Watroil	15 mars 1906
Watson (E. K.) Co	25 août 1906
Watson & Haig	24 juillet 1907
Watson-Foster Co	28 mai 1897
Watson (John) Manufacturing Co	5 juillet 1897
Watson Manufacturing Co	21 août 1882
Watt (Isaac) Wrecking Co	20 octobre 1892
Weather and Waterproof Paint Co. of Canada	10 décembre 1892
Weather and Waterproof Paint Co. of Canada, Let. Pat. Sup.	15 juin 1893
Weekly Credit Society (La Société de Crédit Hebdomadaire)	19 octobre 1903
Weir (J. & R.)	3 mars 1908
Weld (William) Co	14 juillet 1891
Welland Canal Tug Co	8 mai 1903
Wellington Silver Mining Co	30 juin 1897
Wells and Richerdson Co	15 septembre 1900
Wentworth Land Co	22 juillet 1882
Wentworth Navigation Co	26 février 1895
Westbourne Cattle Co	20 mai 1886
Wescott Wrecking Co	3 juin 1892
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Great Lakes Towing Co.)	10 juin 1902
West End Land and Improvement Co	24 avril 1903
Western Algoma Mining Co	16 mai 1898
Western Canada Cement and Coal Co	27 juin 1905
Western Canada Development Co	14 décembre 1906
Western Condensed Milk, Canning, Coffee and Creamery Co	13 mars 1901
Western Construction Co	22 juin 1905
Western Counties Electric Co.	6 juillet 1905
Western Development Co	11 mars 1905
Western Elevator Co	6 juillet 1901
do Let. Pat. Sup.,	5 mars 1903
Western Estates	4 octobre 1906
Western Farm Lands	28 novembre 1906
Western Lumber Co	2 juillet 1888
Western Packing Co. of Canada.	3 février 1903
Western Settlers Co	20 décembre 1906
Western Steamship Co	30 janvier 1903
Western Stock Yards Co	14 avril 1903
Westinghouse, Church, Kerr & Co. of Canada	18 avril 1907
Westinghouse Manufacturing Co	14 janvier 1897
Westmount Advertiser Co	18 novembre 1903
Westmount Apartments	7 avril 1906
Westmount Publishers	6 novembre 1906
Westwood (C. H.) and Co., Let. Pat. Sup. (ci-devant Wilkes-Westwood Co.)	28 mars 1902
Wetzel (E. W.) Co	15 mars 1907
White (A. J.) and Co	28 août 1907
White (Charles T.) & Son.	21 octobre 1907
White (George) and Sons Co	13 juillet 1897
White (Robert) Co.	17 août 1906
White Horse Copper Co	12 février 1900
White Manufacturing Co	25 mai 1905
White Rock Brewing Co.	19 avril 1904
do do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Douglass & Co.)	6 février 1906
Whitworth Co	21 janvier 1908
Wiarton Steamboat Co	14 août 1907
Wiley (A. T.) and Co	2 novembre 1900
do Let. Pat. Sup.	23 novembre 1905

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

Liste des compagnies constituées en corporation par lettres patentes, etc.—*Fin.*

Nom de la compagnie.	Date des lettres patentes.
W	
Wilfrid Delorme and Co	14 juillet 1904
Wilkes-Westwood Co	28 septembre 1896
do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de C. H. Westwood and Co.)	28 mars 1902
William A. Marsh Co., Western	11 juillet 1906
William Buck Stove Co	1 novembre 1897
William Farrell	17 août 1905
William Gray and Sons Co	30 décembre 1898
William Gray and Sons Co., Let. Pat. Sup	11 avril 1905
William Hamilton Manufacturing Co	24 juillet 1883
William Kennedy and Sons	6 mai 1896
William Law Shipping Co	25 mars 1891
William Paterson & Son Co	17 avril 1897
William Strachan Co	1 juin 1898
do (re constitution en corporation)	30 avril 1907
William Weld Co	14 juillet 1891
Williamson (James) Warehousing Co	11 février 1905
Wm. A. Marsh Co	30 mars 1900
Wm. A. Clendinneng and Son Co	15 août 1893
Wm. G. Hartranft Cement Co	25 septembre 1907
Wm. J. Matheson Co	29 décembre 1893
Wm. Muir and Son	16 février 1905
Wm. Radam Microbe Killer Co. of Canada	18 juillet 1890
Willis & Co	15 mars 1906
Willis Piano Co.	23 mars 1908
Wilson (J. C.) and Co	22 novembre 1902
Wilson (James) and Co	9 mars 1905
Wilson Automobile Co	2 mai 1907
Wilson Carbon Paper Co	5 mars 1908
Wilson Manufacturing Co	2 mai 1873
Windsor Cotton Co	3 décembre 1881
Windsor Foundry and Machine Co	19 novembre 1902
Windsor Salt Co	17 juillet 1896
Windy Arm Syndicate	6 octobre 1905
Wingate Chemical Co	25 février 1875
do (reconstitution en corporation)	18 juillet 1899
Winn & Holland	7 mars 1906
Winnipeg and North-West Sewer Pipe Co	28 mars 1904
Winnipeg and Western Transportation Co	6 juin 1878
Winnipeg and Western Transportation Co. Let. Pat. Sup	19 novembre 1881
do do	16 mars 1886
do do	23 mai 1886
Winnipeg Consolidated Gold Mining Co	14 mars 1883
Winnipeg Elevator Co	27 mars 1899
Winnipeg Elevator Co. Let. Pat. Sup	15 septembre 1902
do do	8 juillet 1904.
Winnipeg Mining and Development Co	9 juin 1897
Winnipeg Stationery and Book Co. Let. Pat. Sup. (ci-devant Hart Co.)	28 février 1898
Winnipeg Western Land Corporation	5 février 1900
Wiser (J. P.) and Sons	7 décembre 1893
Wobun Steamship Co	13 avril 1905
Wolverine Land and Improvement Co	15 mars 1906
Wonderland Amusement Co	6 avril 1906
Woodburn Sarven Wheel Co. of Canada	15 janvier 1889
Woodburn Sons Co	23 septembre 1905
do Let. Pat. Sup.	13 octobre 1906
Woodbury Patent Planing Machine Co. of Canada	5 mars 1877
Woods	24 mars 1903
do Let. Pat. Sup	19 juillet 1907
Woods Western	28 février 1907
Wood Vulcanizing Co	1 août 1894
Woodward Underground Telegraph and Telephone Co. of Canada	3 avril 1884
Wool and Cotton Drysalters Co.	31 janvier 1905
do do Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Drysalters)	12 octobre 1906
Workman (Mark) Co	26 juillet 1907
World Newspaper Co. of Toronto	15 novembre 1902
Wright Cement Co	15 août 1893
Wright Taper Roller Bearing Co.	31 janvier 1901
Wrought Iron Range Co	14 septembre 1896
Y	
Yarmouth and Shelburne Steamship Co	11 mai 1888
Yarmouth and Shelburne Steamship Co. Let. Pat. Sup	8 avril 1891
do do	16 novembre 1896
Yarmouth Duck and Yarn Co	18 août 1883
Yarmouth Power Knitting Co.	5 juin 1883
York Farmer's Colonization Co	12 mai 1882
Young Grain Co	20 août 1904
Yucatan Power Co	19 mars 1906
Yucatan Power Co. Let. Pat. Sup. (changeant le nom en celui de Mexican Consolidated Electric Co)	24 mars 1906
Yukon Co. of Montreal	23 novembre 1897
Yukon District Gold Mining Co.	17 octobre 1907
Yukon Hardware Co	5 novembre 1902
Yukon Plumbing, Heating and Engineering Supply Co	20 août 1900
Yukon Trust Co	4 avril 1901
Zenith Grain Co	25 juillet 1904
do Let. Pat. Sup	12 octobre 1907
Z	
Zil Co. of Canada	28 septembre 1905

ANNEXE A (1).

LISTE ALPHABÉTIQUE des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux étrangers, en Canada, d'après les dernières informations fournies au Secrétariat d'Etat.

Nom.	Désignation.	Pays.	Résidence.	Date de la nomination.
Adams, A. W	Consul	République Argentine.	St-Jean, N.-B	1894
Aitken, W. H	Vice-consul	Espagne	Charlottetown, I.P.-E.	1892
Albro, W. H	Agent consulaire	Etats-Unis	Mégantic, Qué	1899
Alexander, J. I	Agent consulaire	Etats-Unis	Campobello, Is. N.-B.	1887
Allison, H. A	Consul	Portugal	St-Jean, N.-B	1903
Andrée, L. A. E	Agent consulaire	France	Winnipeg, Man	1907
Angevin, J. G	Vice-consul	Suède	Sydney, N.-E	1906
Anderson, H. E	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	Calgary, Alta	1906
Ansel, D. A	Consul général	Mexique	Montréal, Qué	1888
Archibald, A. C	Consul	Nicaragua	Winnipeg, Man	1905
Auger, Jacques	Agent consulaire	Italie	Québec, Qué	1902
Authier, J. M	Consul	Etats-Unis	St-Hyacinthe, Qué	1906
Auzias-Turenne, R.	Agent consulaire	France	Dawson, T.Y	1898
Baby, F. W.	Agent consulaire	Etats-Unis	Courtright, Ont	1882
Bain, A	Agent consulaire	Etats-Unis	Port Hawkesbury et Mulgrave, N.-E	1886
Balcer, G	Agent consulaire	France	Trois-Rivières, Qué	1875
Balcer, G	Vice-consul	Suède	Trois-Rivières, Qué	1875
Barclay, C. E	Agent consulaire	Etats-Unis	Lévis, Qué	1903
Barnaby, A. C	Faisant fonction de consul	Cuba	Bridgewater, N.-E	1906
Bartels, F	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	St-Hyacinthe, Qué	1906
Bate, H. A	Consul	Belgique	Ottawa, Ont	1905
Bate, H. A	Consul général	Paraguay	Ottawa, Ont	1903
Beaudet, G. E	Agent consulaire	Etats-Unis	Victoriaville, Qué	1902
Beebe, H. S.	Agent consulaire	Etats-Unis	Lineboro' Qué	1903
Bell, C. N	Consul	Guatemala	Winnipeg, Man	1897
Bell, F. J	Agent. consulaire	Etats-Unis	Peterborough, Ont	1906
Bentley, W. D	Vice-consul	Brésil	Halifax, N.-E	1882
Beringer, J. F	Agent consulaire	Etats-Unis	Picton, Ont	1888
Biglow, E	Agent consulaire	Etats-Unis	Kingsport, N.-E	1901
Bill, E. M	Agent consulaire	Etats-Unis	Shelburne, N.-E	1901
Binet, S	Agent consulaire	Etats-Unis	Arichat, N.-E	1899
Bisson, D.	Agent consulaire	Etats-Unis	Paspébiac, Qué	1889
Blackader, W. B.	Vice-consul	Mexique	Montréal, Qué	1906
Boissevain, C. D. W.	Vice-consul	Pays Bas	Montréal, Qué	1895
Borlasse, G. E	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	Sherbrooke, Qué	1899
Botkin, T	Consul	Etats-Unis	Campbellton, N.-B	1907
Bouillon, E. A. A	Agent consulaire	Brésil	Paspébiac, Qué	1899
Bowman, C. B	Agent consulaire	Etats-Unis	Lethbridge, Alta	1903
Bradley, Wm. H	Consul général	Etats-Unis	Montréal, Qué	1907
Brinckman, H	Consul suppléant	Alle agne	Winnipeg, Man	1896
Brodie, D. M.	Agent consulaire	Etats-Unis	Sudbury, Ont	1907
Brophy, H.	Consul	Guatemala	Montréal, Qué	1899
Buckly, Jas	Vice-consul et consul suppléant	Etats-Unis	Prescott, Ont	1876
Buetelspacher, G	Consul	Etats-Unis	Moncton, N.-B	1906
Burchell, J. E	Vice-consul	Norvège	Sydney, N.-E.	1906
Burchell, J. E	Vice-consul	Etats-Unis	Sydney, N.-E	1897
Burger, R	Consul	Suisse	Toronto, Ont	1906
Burgess, J. G	Agent consulaire	Etats-Unis	Cheverie, N.-E.	1899
Burroughs, G. H	Vice-consul	Espagne	Québec, Qué	1896
Butler, R	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	Hamilton, Ont.	1898
Butterfield, B. F	Agent consulaire	Etats-Unis	Stanstead, Qué	1897
Call, B. N	Agent consulaire	Etats-Unis	Newcastle, N.-B	1904
Compbell, D. W	Consul	Cuba	Montréal, Qué	1906
Compbell, Wm	Vice-consul et agent.	Etats-Unis	Goderich, Ont	1883
Carbray, Felix	Consul	Portugal	Québec, Qué	1875
Carlton, C. C	Agent consulaire	Etats-Unis	Souris, I.P.-E	1904
Carney, M.	Consul	Hayti	Halifax, N.-E	1880
Carpenter, C. B. K	Vice-consul	Portugal	Gaspé Bassin, Qué	1895
Carroll, P.	Agent commercial	Etats-Unis	Grenville, Qué	1904
Carter, A. T	Agent consulaire	France	Gaspé, Qué	1891
Carter, J	Vice-consul	Etats-Unis	Qaspé, Bassin de, Qué.	1890
Champion, C. P	Consul	Uruguay	Québec, Qué	1892
Chater, D	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	Windsor, Ont.	1904

Liste alphabétique des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux étrangers, etc.—*Suite.*

Nom.	Désignation.	Pays.	Résidence.	Date de la nomination.
Chester, A.	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	Port-Sarnia, Ont.	1900
Chilton, R. S.	Consul	Etats-Unis	Toronto, Ont.	1905
Chipman, H. L.	Consul	Autriche-Hongrie	Halifax, N.-E.	1896
Clinton, G. W.	Agent consulaire	Etats-Unis	Cumberland, C.-A.	1899
Colcook, N. B.	Agent consulaire	Etats-Unis	Niagara-Falls, Ont.	1905
Cole, G. C.	Consul	Etats-Unis	Dawson, T.Y.	1907
Conant, H. A.	Consul	Cuba	Windsor, Ont.	1900
Cortes, L.	Consul	Brésil	Halifax, N.-E.	1904
Creighton, J. W.	Agent commercial	Etats-Unis	Halifax, N.-E.	1899
Creswicke, E. H.	Agent consulaire	Etats-Unis	Barrie, Ont.	1895
Culver, H. S.	Consul	Etats-Unis	London, Ont.	1897
Curren, A. E.	Consul	Belgique	Halifax, N.-E.	1889
Dale, P. A. J. J.	Agent consulaire	Pérou	Québec, Qué.	1902
Dale, A. P. J. J.	Agent consulaire	Nicaragua	Québec, Qué.	1902
Davies, J. R.	Vice-consul	Suède	Pictou, N.-E.	1884
Davies, J. R.	Agent consulaire	Etats-Unis	Pictou, N.-E.	1897
Davison, A. F.	Consul	République Argentine.	Bridgewater, N.-E.	1898
Davison, F.	Vice-consul	Uruguay	Bridgewater, N.-E.	1903
Davison, Francis	Vice-consul	Portugal	Bridgewater, N.-E.	1905
Davison, J. McG.	Vice-consul	Suède	Halifax, N.-E.	1906
Deal, C.	Consul	Etats-Unis	St-Jean, Qué.	1897
Dean, J.	Agent consulaire	Etats-Unis	Kenora, Ont.	1907
De Bury, Count R.	Consul	Belgique	St-Jean, N.-B.	1899
De Bury, Count R.	Agent consulaire	France	St-Jean, N.-B.	1901
De Lima, J. C. A.	Consul	Brésil	Montréal, Qué.	1903
De Loynes, M. J.	Consul général	France	Montréal, Qué.	1908
Denison, F. G.	Consul	Etats-Unis	Woodstock, N.-B.	1897
Derick, Thos. H.	Agent consulaire	Etats-Unis	Clarenceville, Qué.	1903
De Perera, E.	Consul général	Espagne	Montréal, Qué.	1906
De Sola, C. J.	Vice-consul	Belgique	Montréal, Qué.	1905
De Struve, N.	Consul	Russie	Montréal, Qué.	1900
De Wolf, J. R.	Vice-consul	Mexique	Halifax, N.-E.	1906
D'Halewyn, S.	Vice-consul	France	Montréal, Qué.	....
Dickson, A. F.	Consul	Etats-Unis	Gaspé Bassin, Qué.	1887
Dill, H. P.	Consul	Etats-Unis	Port-Hope, Ont.	1900
Dingman, W. S.	Vice-consul et agent commercial	Etats-Unis	Stratford, Ont.	1899
Dineen, J.	Agent consulaire	Etats-Unis	Huntingdon, Qué.	1895
Dobson, G. H.	Agent consulaire	Allemagne	Sydney, N.-E.	1880
Donaghy, J.	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	St-Jean, Qué.	1890
Dorman, J. S.	Agent consulaire	Etats-Unis	Potton, Qué.	....
Dorsey, W. H.	Agent consulaire	Etats-Unis	North-Portal, Sask.	1895
Douglas, C. A.	Vice-consul	Paraguay	Ottawa, Ont.	1903
Douglas, Thos.	Consul	République Argentine.	Halifax, N.-E.	1903
Dubuc, A.	Consul	Belgique	Winnipeg, Man.	1901
Duchastel deMontrouge	Consul	France	Vancouver, C.-A.	1906
Dunstan, G.	Consul suppléant	Cuba	Toronto, Ont.	1905
Eagen, N. B.	Consul	Vénézuéla	Toronto, Ont.	1906
Dwyer, C.	Agent consulaire	Allemagne	Pictou, N.-E.	1891
Eastman, C. M.	Agent consulaire	Etats-Unis	Waterloo, Qué.	1901
Enright, J. T.	Agent consulaire	Etats-Unis	Coteau, Qué.	1906
Fairbairn, J. N.	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	Sault-Ste-Marie, Ont.	1906
Ferrera, A. A.	Agent consulaire	Italie	Vancouver, C.-A.	1901
Fisher, Cavalier G. G.	Consul	Italie	Halifax, N.-E.	1891
Flack, D. A.	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	Cornwall, Ont.	1906
Folger, M. H.	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	Kingston, Ont.	1874
Foot, W. R.	Agent consulaire	Etats-Unis	Parry-Sound, Ont.	1892
Foster, J. G.	Consul général	Etats-Unis	Ottawa, Ont.	1903
Franklyn, G. E.	Agent consulaire	France	Halifax, N.-E.	1881
Franksen, R.	Consul	Allemagne	Montréal, Qué.	1904
Fraser, A.	Vice-consul	Suède	Matane, Qué.	1874
Fraser, G. B.	Agent consulaire	Espagne	Chatham, N.-B.	1880
Fraser, H. F.	Agent consulaire	Etats-Unis	Grand Manan, N.-B.	1902
Frechette, O.	Vice-consul	Espagne	Québec, Qué.	1890
Frechette, O.	Consul	Chili	Québec, Qué.	1885
Fleming, A. J.	Consul	Etats-Unis	Yarmouth, N.-E.	1907
Frisbee, G. C.	Agent consulaire	Etats-Unis	Kenora, Ont.	1898
Futcher, F. A.	Vice-consul	Norvège	Victoria et Chemainus, C.-A.	1907
Galpin, A. E.	Vice-consul	Etats-Unis	Vancouver, C.-A.	1907
Garetti, Dr. G.	Agent consulaire	Italie	Winnipeg, Man.	1907
Gillies, J. A.	Agent consulaire	France	Sydney, N.-E.	1906
Given, W. F.	Agent consulaire	Etats-Unis	Cookshire, Qué.	1898
Glidden, A.	Agent consulaire	Etats-Unis	Alberton, I.P.-E.	1891
Gorman, P.	Vice-consul et consul général	Etats-Unis	Montréal, Qué.	1886
Grant, McC.	Consul	Allemagne	Halifax, N.-E.	1898
Gregory, Wm.	Agent consulaire	France	Victoria, C.-A.	1904
Gunn, F.	Vice-consul	Norvège	Québec, Qué.	1906
Gunsaulus, E. N.	Consul	Etats-Unis	Rimouski, Qué.	1906
Guy, J. A.	Agent consulaire	Etats-Unis	Edmundston, N.-B.	1896

LISTE ALPHABÉTIQUE des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux étrangers, etc.—*Suite.*

Nom.	Désignation.	Pays.	Résidence.	Date de la nomination.
Gylling, G. E	Consul	Suède	Montréal, Qué	1906
Haddow, G	Vice-consul	Norvège	Dalhousie, N.-B	1906
Hale, F. D	Consul	Etats-Unis	Coaticook, Qué	1902
Hamilton, J. E	Consul	Etats-Unis	Cornwall, Ont	1906
Hammond, T. T	Agent consulaire	Etats-Unis	Cabano, Qué	1906
Hanright, F. G	Vice-consul	Italie	Halifax, N.-E	1891
Harcourt, John	Vice-consul et consul sup	Etats-Unis	Port-Hope, Ont	1900
Hardy, A. C	Agent consulaire	Etats-Unis	Brantford, Ont	1899
Hart, A. W	Agent consulaire	Etats-Unis	Cap-Canso, N.-E	1885
Harvey, H. J	Consul	Etats-Unis	Fort-Erié, Ont	1902
Heald, P. C	Agent commercial	Etats-Unis	Wallaceburg, Ont	1905
Heingartner, A	Consul	Etats-Unis	Guelph, Ont	1905
Helgeson, H. T	Vice-consul	Norvège	Regina, Sask	1907
Hendrick, M. J	Consul	Etats-Unis	Belleville, Ont	1893
Hendricksen, C. F	Vice-consul	Norvège	Winnipeg, Man	1907
Henshaw, F. C	Consul	Uruguay	Montréal, Qué	1887
Henry, W. W	Consul	Etats-Unis	Québec, Qué	1897
Herron, A. M	Agent consulaire	Etats-Unis	Déloraine, Man	1890
Heshler, H	Consul	République de Liberia	Halifax, N.-E	1903
Hespeler, W	Consul	Allemagne	Winnipeg, Man	1882
Heward, S. B	Vice-consul	Pays Bas	Montreal, Qué	1879
Hill, George	Vice et consul général sup	Etats-Unis	Halifax, N.-E	1892
Hiller, E	Vice-consul	Portugal	Saint-Etienne, Qué	1903
Hofstrand, C. O	Vice-consul	Suède	Nya, Stockholm, Sask	1893
Hoke, J. T	Consul	Etats-Unis	Windsor, N.-E	1897
Hoke, L. H	Agent consulaire	Etats-Unis	Parrsboro, N.-E	1899
Hotchkiss, E. S	Consul	Etats-Unis	Calgary, Alta	1906
Hough, F. A	Vice-consul et consul sup	Etats-Unis	Amherstburg, Ont	1897
Huguenin, N	Vice-consul	Suisse	Montreal, Qué	1907
Hume, W. W	Agent consulaire	Etats-Unis	Paris, Ont	1892
Hutchison, R	Vice-consul	Suède	Richibucto, N.-B	1860
Hutchison, E	Vice-consul	Suède	Chatham, N.-B	1889
Ifft, G. N	Consul	Etats-Unis	Chatham, Ont	1905
Jack, D. R	Vice-consul	Espagne	Saint-Jean, N.-B	1892
Jackson, R	Consul	Pérou	Vancouver, C.-A	1906
Jacobsen, A	Consul	Norvège	Montréal, Qué	1908
Jarvis, C. E. L	Vice-consul	Brésil	Saint-Jean, N.-B	1896
Jarvis, C. W	Agent consulaire	Etats-Unis	Fort-William, Ont	1895
Jarvis, M. M	Agent commercial	Brésil	Saint-Jean, N.-B	1901
Jewett, L. M	Vice-consul et consul sup	Etats-Unis	Saint-Jean, N.-B	1901
Johnson, F. S. S	Agent commercial	Etats-Unis	Stanbridge, Qué	1900
Johnson, G. G	Vice-consul	Pays-Bas	Vancouver, C.-A	1896
Jones, J. E	Consul	Etats-Unis	Winnipeg, Man	1907
Jones, S. H	Consul	Cuba	Weymouth, N.-E	1906
Jones, W. G	Vice-consul	Espagne	Halifax, N.-E	1894
Jorgensen, G. E	Vice-consul suppléant	Danemark	Vancouver, C.-A	1908
Joseph, A. C	Consul	Belgique	Québec, Qué	1886
Jupp, R. H	Vice-consul et consul sup	Etats-Unis	Orillia, Ont	1900
Kalenborn, M	Consul suppléant	Allemagne	Dawson, T.Y	1903
Kelly, A	Consul suppléant	Cuba	Montréal, Qué	1906
Ketels, H	Consul général	Belgique	Ottawa, Ont	1907
Kilmaster, G. B	Consul	Etats-Unis	Port-Rowan, Ont	1906
Kimber, F. C	Vice-consul	Brésil	Sydney, N.-E	1884
King, W. H	Vice-consul et consul sup	Etats-Unis	Port-Stanley et Saint-Thomas	1887
Kingsmill, N	Consul	République Argentine	Toronto, Ont	1887
Knight, J. T	Vice-consul	Danemark	Saint-Jean, N.-B	1903
Knowlson, J. M	Agent consulaire	Etats-Unis	Lindsay, Ont	1894
Lagorgendiere, M	Consul	Belgique	Prince-Albert, Sask	1907
Lang, P	Consul	Etats-Unis	Sherbrooke, Qué	1897
Laird, J	Vice-consul	Pérou	Québec, Qué	1875
Lamontagne, T. J	Vice-consul	Suède	Sainte-Anne des Monts, Qué	1875
Laurence, E	Vice-consul	Venezuela	Montréal, Qué	1886
Leawitt, R. T	Vice-consul	Suède	Saint-Jean, N.-B	1906
LeBoutiller, C. S	Agent consulaire	Italie	Bassin de Gaspé, Qué	1894
Ledieu, P	Agent consulaire	Italie	Dawson, T.Y	1903
Leet, L. T	Agent consulaire	Nicaragua	Montréal, Qué	1899
Leet, L. T	Agent consulaire	Pérou	Montréal, Qué	1900
LeGros, P. E	Agent commercial	Brésil	Gaspé, Qué	1900
Lemieux, R	Consul	Colombie	Montréal, Qué	1892
Lendow, J. R	Consul suppléant	Etats-Unis	Woodstock, N.-B	1905
Leprohon, C. de R	Vice-consul	Brésil	Montréal, Qué	1899
Leprohon, R. E	Agent commercial	Brésil	Montréal, Qué	1902
Levasseur, T	Vice-consul	Brésil	Québec, Qué	1902
Lavatte, H. C. V	Agent. consulaire	Etats-Unis	Louisburg, N.-E	1898
LeQuesne, J. C	Vice-consul	Portugal	Paspebiac, Qué	1898
Lettenbaur, M	Consul suppléant	Allemagne	Montréal, Qué	1907
Linton, C. B	Vice-consul	Paraguay	Hamilton, Ont	1903

Liste alphabétique des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux étrangers, etc.—*Suite.*

Nom.	Désignation.	Pays.	Résidence.	Date de la nomination.
Long, M.	Agent consulaire	Etats-Unis	Gretna, Man	1903
Loop, C. R.	Vice-consul	Etats-Unis	Winnipeg, Man	1907
Lowenburg, C.	Consul	Allemagne	Victoria, C.-A	1901
Lubbe, T.	Consul suppléant	Allemagne	Victoria, C.-A	1906
Mack, J. M.	Agent consulaire	Etats-Unis	Liverpool, N.-E	1896
Maguire, J. A.	Consul général	Uruguay	Québec, Qué	1883
Manby, L. H.	Vice-consul et consul sup	Etats-Unis	Fort-Erié, Ont	1902
Marstrand, O.	Vice-consul	Danemark	Vancouver, C.-A	1906
Martin, C. W.	Consul	Etats-Unis	Amherstburg, Ont	1897
Martin L. C Y.	Vice-consul	Espagne	Montréal, Qué	1907
Mathers, H. I.	Consul	Russie	Halifax, N.-E	1899
Mathers, H. I.	Consul	Danemark	Halifax, N.-E	1906
Mathers, H. I.	Vice-consul	Norvège	Halifax, N.-E	1906
Mayer, H.	Consul général	République Argentine.	Montréal, Qué	1907
Meek, W. H.	Vice-consul	Etats-Unis	Port-Rowan, Ont	1906
Meyer, C. C.	Vice-consul	Danemark	Ottawa, Ont	1893
Miles, H.	Consul	Paraguay	Montréal, Qué	1902
Millener, E. A.	Agent consulaire	Etats-Unis	Deresonto, Ont	1890
Milliken, E.	Agent consulaire	Etats-Unis	Saint-George, N.-B	1898
Mitchell, W. A.	Vice-consul	Mexique	Toronto, Ont	1903
Moffat, J. F.	Agent consulaire	Etats-Unis	Rivière Hébert, N.-E.	1903
Moody, E. W.B.	Consul	République Argentine.	Yarmouth, N.-E	1899
Moorhead, M. K.	Consul	Etats-Unis	Saint-Thomas, Ont	1905
Morang, G. N.	Consul	Guatemala	Toronto, Ont	1897
Morikawa, K.	Consul	Japon	Vancouver, C.-A	1902
Morin, F. D.	Consul	France	Vancouver, C.-A	1902
Morris, C. W.	Agent consulaire	Etats-Unis	Pugwash et Wallace, N.-E	1888
Morris, M. P.	Consul	Panama	Vancouver, C.-A	1906
Morris, M. P.	Consul	Républ. de Nicaragua.	Vancouver, C.-A	1899
Morris, M. P.	Consul général	Chili	Vancouver, C.-A	1897
Morrison, A.	Consul	Allemagne	Chatham, N.B	1872
Mott, W. A.	Vice-consul	Suède	Campbellton, N.-B	1888
Mullins, B. C.	Agent consulaire	Etats-Unis	Bathurst, N.-B	1893
Murphy, G. H.	Agent consulaire	Etats-Unis	Sainte-Catherine, Ont.	1905
Murray, T. O.	Agent consulaire	Etats-Unis	Richibucto, N.-B	1901
Musson, Geo.	Vice-consul	Brésil	Toronto, Ont	1889
Macdonald, A. A.	Agent consulaire	France	Charlottetown, I.P.-E.	1901
Macmillan, P.	Vice-consul	Suède	Sheet-Harbour, N.-E	1904
MacQuillan, J.	Consul général	Ecuador	Vancouver, C.-A	1898
McAlister, J.	Vice-consul	Etats-Unis	Campbellton, N.-B	1906
McArthur, D.	Agent consulaire	Etats-Unis	Emerson, Man	1889
McBride, J. J.	Agent consulaire	Etats-Unis	Arnprior, Ont	1905
McClure, J. H. S.	Vice-consul	Pays-Bas	Halifax, N.-E	1907
McCullough, C. A.	Consul	Etats-Unis	St-Stephens, N.-B	1897
McDonald, A. J.	Agent consulaire	Etats-Unis	Georgetown, I.P.-E.	1883
McEwan, M.	Agent consulaire	Etats-Unis	Brantford, Ont	1904
McLennan, A. N.	Agent consulaire	Autriche-Hongrie	Sydney, N.-E	1907
McMillan, N.	Consul	Etats-Unis	Port Sarnia, Ont	1898
McMillan, Wm.	Agent consulaire	Etats-Unis	Lockport, N.-E	1904
Neale, F. E.	Consul	Allemagne	Chatham, N.-B	1904
Newcome, R. M.	Vice-consul consul sup	Etats-Unis	Victoria, C.-A	1907
Nicholls, F.	Consul suppléant	Portugal	Toronto, Ont	1906
Nicholls, J. R.	Agent consulaire	Etats-Unis	Hereford, Qué	1870
Nolan, J. A.	Vice-consul	Suède	Calgary, Alta	1901
Norby, N. C. N.	Vice-consul	Suède	Parrsboro', N.-E	1886
Nordheimer, S.	Consul général suppléant	Pays-Bas	Toronto, Ont	1902
Nordheimer, S.	Consul	Allemagne	Toronto, Ont	1889
Nossé, Tatszgoro	Consul général	Japon	Ottawa, Ont	1901
Ohlen, E.	Consul	Républ. de Nicaragua.	Montréal, Qué	1899
Ohlen, E.	Consul	Pérou	Montréal, Qué	1900
Ohren, G. A.	Agent consulaire	Etats-Unis	Rossland, C.-Y	1902
Olmsted, F. A.	Agent consulaire	Etats-Unis	Sutton, Qué	1900
O'Meara, J. S.	Vice-consul	Pays-Bas	Québec, Qué	1907
Owen, D. M.	Agent consulaire	Etats-Unis	Lunenburg, N.-E	1883
Owen, W. H.	Consul	Cuba	Lunenburg, N.-E	1905
Owen, J. M.	Agent consulaire	Etats-Unis	Annapolis, N.-E	1872
Owen, W. H.	Agent consulaire	Etats-Unis	Bridgewater, N.-E	1872
Owen, W. H.	Consul	Cuba	Bridgewater, N.-E	1905
Oxley, F. H.	Consul	Portugal	Halifax, N.-E	1898
Oxley, H.	Agent consulaire	Portugal	Halifax, N.-E	1905
Oxley, H.	Consul suppléant	Allemagne	Halifax, N.-E	1907
Oxnard, G. A.	Vice-consul et consul sup	Etats-Unis	Guelph, Ont	1883
Pace, S. D.	Consul	Etats-Unis	Port Sarnia, Ont	1890
Palmer, A. L.	Agent consulaire	Etats-Unis	Chemainus, C.-A	1907
Parker, E. F.	Consul	Cuba	Yarmouth, N.-E	1907
Pashley, J. H.	Agent consulaire	Etats-Unis	Nanaimo, C.-A	1906
Pattison, A. O.	Agent consulaire	Etats-Unis	Clinton, Ont	1890
Pattullo, T. D.	Vice-consul	Suède	Dawson, T.Y	1900

LISTE ALPHABÉTIQUE des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux étrangers, etc.—*Suite.*

Nom.	Désignation.	Pays.	Résidence.	Date de la nomination.
Peaks, A. G.	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	Charlottetown, I.P.-E.	1907
Pescha von Kis Zsam A.	Consul général	Autriche-Hongrie	Montréal, Qué.	1907
Pescod, E. G.	Vice-consul	Norvège	Calgary, Alta.	1907
Planta, A. E.	Vice-consul	Norvège	Nanaimo, C.-A.	1907
Poitras, Arthur	Agent consulaire	Etats-Unis	Arthabaska, Qué.	1887
Pollock, J. R.	Agent consulaire	Etats-Unis	Fernie, C.-A.	1901
Ponton, W. N.	Vice-consul	Etats-Unis	Belleville, Ont.	1885
Pridham, A.	Vice-consul et agent cons. sup.	Etats-Unis	Grenville, Qué.	1904
Primrose, H.	Agent consulaire	Espagne	Pictou, N.-E.	1869
Printz, C. J. P.	Vice-consul	Norvège	Toronto, Ont.	1908
Purves, J. D. A.	Vice-consul	Espagne	Sydney, N.-E.	1899
Rae, G. M.	Agent commercial	Brésil	Toronto, Ont.	1900
Rey, D. L.	Consul	Suisse	Montréal, Qué.	1891
Reynolds, L. B.	Agent consulaire	Etats-Unis	Algoma, Ont.	1891
Riblet, W. S.	Agent consulaire	Etats-Unis	Nelson, C.-A.	1902
Rickuby, J. B. H.	Vice-consul	Mexique	Victoria, C.-A.	1905
Rigby, E. D.	Vice-consul	Suède	Little-Glace-Bay, N.-E.	1886
Ringuet, M.	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	Rimouski, Qué.	1906
Rive, P.	Vice-consul	Etats-Unis	Caraquet, N.-B.	1884
Rizetto, Cavalier R.	Consul général	Italie	Montréal, Qué.	1907
Robertson, T. W.	Agent consulaire	Suède	Barrington, N.-E.	1892
Robertson, W. T.	Agent consulaire	Etats-Unis	Owen-Sound, Ont.	1894
Robinson, W. C.	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	Windsor, N.-E.	1907
Rochereau de la Sabliere, C.	Consul	Belgique	Toronto, Ont.	1904
Rosse, J. M.	Agent commercial	Etats-Unis	Chaudière Jonct., Qué.	1898
Rouleau, E. H.	Consul	Etats-Unis	Calgary, Alta.	1889
Routh, F. A.	Consul	Belgique	Montréal, Qué.	1875
Routhier, J. E.	Vice-consul et agent cons. suppl.	Portugal	Chaudière Jonct., Qué.	1902
Rudolph, J.	Consul suppléant	Cuba	Lunenburg, N.-E.	1906
Rudolf, D. J.	Agent consulaire	Etats-Unis	Lunenburg, N.-E.	1907
Russell F. H.	Agent consulaire	Etats-Unis	Grand'Mère, Qué.	1903
Ryerson, Jas.	Agent consulaire	Etats-Unis	Galt, Ont.	1899
Sackett, M. R.	Consul	Etats-Unis	Prescott, Ont.	1903
Sandford, H. M.	Vice-consul et consul génér. sup.	Etats-Unis	Ottawa, Ont.	1898
Schmidt, A.	Vice-consul	Denmark	Winnipeg, Man.	1890
Seelsi, L.	Consul	Italie	Montréal, Qué.	1908
Sexton, J. P.	Consul général	Grèce	Montréal Qué.	1899
Seyfert, A. G.	Consul	Etats-Unis	Stratford, Ont.	1897
Seyfert, Aug.	Consul	Etats-Unis	Collingwood, Ont.	1906
Sharkey, J. T.	Agent consulaire	Etats-Unis	Fredericton, N.-B.	1894
Shea, R. A.	Agent consulaire	Etats-Unis	Palmerston, Ont.	1899
Shepard, J. M.	Consul	Etats-Unis	Hamilton, Ont.	1897
Shirley, J. H.	Agent commercial	Etats-Unis	Charlottettown, I.P.-E.	1907
Shotts, G. W.	Consul	Etats-Unis	Saut-Ste-Marie, Ont.	1906
Sinclair, N.	Agent consulaire	Etats-Unis	Summerside, I.P.-E.	1907
Smith, A. E.	Consul	Etats-Unis	Victoria, C.-A.	1897
Smith, Dr. Harley	Agent consulaire	Italie	Toronto, Ont.	1901
Smith, H. J.	Vice-consul suppléant	Suède	Winnipeg, Man.	1904
Smith, R.T.	Consul	Suède	Victoria, C.-A.	1900
Smith, T. R.	Consul	Belgique	Victoria, C.-A.	1892
Snowball, R. A.	Agent consulaire	France	Chatham, N.-B.	1902
Stahlschmidt, C. B.	Consul	Norvège	Vancouver, C.-A.	1907
Stair, T. W.	Consul général	Libérie	Toronto, Ont.	1907
Stanworth, W.	Vice-consul	Etats-Unis	Chatham, Ont.	1902
Stapleton, T.	Agent consulaire	Etats-Unis	Coteau, Qué.	1896
Steeves, C. A.	Vice-consul et consul suppléant	Etats-Unis	Moncton, N.-B.	1907
Stephenson, G. B.	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	Yarmouth, N.-E.	1907
Stericker, W. P.	Agent consulaire	Etats-Unis	Oshawa, Ont.	1896
Sterling, W. B.	Vice-consul	Pays-Bas	Winnipeg, Man.	1906
Stewart, McL.	Vice-consul	Brésil	Ottawa, Ont.	1882
Stewart, W. B.	Agent consulaire	Etats-Unis	Digby, N.-E.	1873
Stickney, G. H.	Agent consulaire	Etats-Unis	St. Andrews, N.-B.	1892
Stocking, F. S.	Vice-consul	Etats-Unis	Québec, Qué.	1898
Struve, N. de	Consul	Russie	Montréal, Qué.	1900
Sturton, A.	Vice-consul	Portugal	Chicoutimi, Qué.	1893
Sylvestre, I.	Agent consulaire	Etats-Unis	Sorel, Qué.	1893
Talbot, A.	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	London, Ont.	1905
Tanguay, G.	Vice-consul	Paraguay	Québec, Qué.	1903
Templeton, Wm.	Agent consulaire	Paraguay	Napanee, Ont.	1888
Thibeaudo, J. H.	Agent consulaire	Paraguay	Wiarton, Ont.	1899
Thomas, O. J.	Agent consulaire	Italie	Saint-Jean, N.-B.	1866
Thompson, J. E.	Vice-consul	Espagne	Toronto, Ont.	1900
Thompson, J. F.	Consul	Panama	Toronto, Ont.	1905
Thompson, E.	Consul	Cuba	Toronto, Ont.	1904
Thomson, J. R.	Vice-consul	Norvège	Saint-Jean, N.-B.	1906
Thomson, P. W.	Vice-consul	Autriche-Hongrie	Saint-Jean, N.-B.	1899
Thomson, P. W.	Consul	Panama	Saint-Jean, N.-B.	1905
Thomson, P. W.	Consul	Pays-Bas	Saint-Jean, N.-B.	1905

LISTE ALPHABÉTIQUE des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux étrangers, etc.—*Fin.*

Nom.	Désignation.	Pays.	Résidence.	Date de la nomination.
Thomson, R.	Consul	Allemagne	Saint-Jean, N.-B.	1878
Topping, J.	Vice-consul	Suède	Escoumains, Qué.	1886
Toner, W. T.	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	Collingwood, Ont.	1906
Tovell, D. A.	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	Toronto, Ont.	1904
Turner, R.	Vice-consul	Mexique	Québec, Qué.	1900
Van Sant, H. D.	Consul	Etats-Unis	Kingston, Ont.	1905
Vroom, C. N.	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	St-Stephen, N.-B.	1895
Waitman, F. C.	Consul	Cuba	Annapolis, N.-E.	1904
Wakefield, E. A.	Vice-consul	Etats-Unis	Orillia, Ont.	1900
Wakefield, E. C.	Agent consulaire	Etats-Unis	North-Bay, Ont.	1906
Ward, W. A.	Vice-consul	Denmark	Victoria, C.-A.	1896
Wark, W. W.	Agent consulaire	Etats-Unis	Hemmingford, Qué.	1885
Waterous, C. A.	Consul	Chili	Brantford, Ont.	1908
Watson, H. H.	Vice-consul	Etats-Unis	Trois-Rivières, Qué.	1908
Watt, G.	Agent consulaire	Italie	Chatham, N.-B.	1886
Webster, W. H. H.	Consul	Etats-Unis	Niagara,-Falls Ont.	1903
Wensky, W.	Consul	Allemagne	Dawson, T.Y.	1900
West, G. N.	Consul	Etats-Unis	Sydney, N.-E.	1897
Wetherell, E. E.	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	Coaticok, Qué.	1906
White, H. B.	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	Brockville, Ont.	1902
White, R. F.	Agent consulaire	Etats-Unis	Midland, Ont.	1907
Whitehead, J. W.	Vice-consul	Belgique	Vancouver, C.-A.	1897
Whitman, T. S.	Vice-consul	Portugal	Annapolis et Digby, N.-E.	1889
Wilber, D. F.	Consul général	Etats-Unis	Halifax, N.-E.	1907
Wilbrich, G.	Consul	Etats-Unis	Saint-Jean, N.-B.	1906
Williams, F. E.	Consul	Cuba	Saint-Jean, N.-B.	1906
Williams, J. D.	Consul suppléant	Cuba	Saint-Jean, N.-B.	1907
Wilson, A.	Agent consulaire	Allemagne	Pugwash, N.-E.	1874
Winch, R. V.	Vice-consul	Suède	Vancouver, C.-A.	1906
Wolf (de), J	Vice-consul	Mexique	Halifax, N.-E.	1906
Wolff, John	Consul général	Denmark	Montréal, Qué.	1908
Worman, J. H.	Consul	Etats-Unis	Trois-Rivières, Qué.	1904
Wood, E. L.	Vice-consul	Portugal	Ste-Catherines, Ont.	1907
Woodward, C. C.	Vice-consul et consul suppléant.	Etats-Unis	Dawson, T.Y.	1904
Wornsnop, W. E. P.	Consul	Mexique	Vancouver, C.-A.	1907
Wulffsohm, J.	Consul	Allemagne	Vancouver, C.-A.	1895
Wurtele, E. F.	Vice-consul	Denmark	Québec, Qué.	1899
Yates, Dr. H. R.	Consul général	Norvège	Montréal, Qué.	1906
Yeigh, F.	Vice-consul	Paraguay	Toronto, Ont.	1903
Young, S. J.	Agent consulaire	Etats-Unis	Trenton, Ont.	1891

ANNEXE B (2)

LISTE ALPHABÉTIQUE des pays étrangers représentés en Canada par des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux, d'après les dernières informations fournius au Secrétaire d'Etat.

Pays.	Résidence.	Nom.	Désignation.	Date de la nomination.
République Argentine..	Bridgewater, N.-E....	Davison, A. F........	Consul........................	1898
	Halifax, N.-E........	Douglas, Thos........	Consul........................	1903
	Montréal, Qué........	Mayer, H............	Consul général...............	1907
	Saint-Jean, N.-B.....	Adams, A. W.........	Consul........................	1894
	Toronto, Ont.........	Kingsmill, —.........	Consul........................	1887
	Yarmouth, N.-E......	Moody, E. W. B.......	Consul........................	1899
Austriche-Hongrie.....	Halifax, N.-E........	Chipman, H. L.......	Consul........................	1896
	Montréal, Qué........	Pescha von Kis Zsam, A...............	Consul général...............	1907
	Saint-Jean, N.-B.....	Thomson, P. W.......	Vice-consul..................	1899
	Sydney, C.-A.........	McLennan, A. N......	Agent consulaire............	1907
Belgique..............	Calgary, Alta.........	Rouleau, E. H........	Consul........................	1889
	Halifax, N.-A........	Curren, A. E.........	Consul........................	1889
	Montreal, Qué........	De Sola, C. J.........	Vice-consul..................	1905
	Ottawa, Ont..........	Ketels, H............	Consul général...............	1907
	Ottawa, Ont..........	Bate, H. A...........	Consul........................	1905
	Prince-Albert, Sask...	Lagorgendière, M.....	Consul........................	1907
	Québec, Qué..........	Joseph, A. C.........	Consul........................	1886
	Saint-Jean, N.-B.....	De Bury, Count R....	Consul........................	1899
	Toronto, Ont.........	Rochereau de la Sabliere, C............	Consul........................	1904
	Vancouver, C.-A......	Whitehead, J. W......	Vice-consul..................	1897
	Victoria, C.-A........	Smith, T. R..........	Consul........................	1892
	Winnipeg, Man........	Dubuc, A............	Consul........................	1905
Brésil...............	Gaspé, Qué...........	LeGros, P. E.........	Agent commercial............	1900
	Halifax, N.-E........	Creighton, J. W.......	Agent commercial............	1899
	Halifax, N.-E........	Bentley, W. D........	Vice-consul..................	1882
	Montréal, Qué........	Leprohon, C. de B....	Vice-consul..................	1899
	Montréal, Qué........	DeLima, J. C. A......	Consul........................	1903
	Montréal, Qué........	Leprohon, R. E.......	Agent commercial............	1902
	Ottawa, Ont..........	Stewart, McLeod......	Vice-consul..................	1882
	Paspebiac, Qué.......	Bouillon, E. A. A.....	Agent commercial............	1899
	Québec, Qué..........	Levasseur, T.........	Vice-consul..................	1902
	Saint-Jean, N.-B.....	Jarvis, C. E. L.......	Vice-consul..................	1896
	Saint-Jean, N.-B.....	Jarvis, M. M.........	Agent commercial............	1901
	Sydney, N.-E.........	Kimber, F. C.........	Vice-consul..................	1884
	Toronto, Ont.........	Rae, G. M...........	Agent commercial............	1900
	Toronto, Ont.........	Musson, Geo.........	Vice-consul..................	1889
Chili.................	Brantford, Ont.......	Waterous, C. A.......	Consul........................	1908
	Québec, Qué..........	Fréchette, O.........	Consul........................	1885
	Vancouver, C-A.......	Morris, M. P.........	Consul général...............	1897
Colombie.............	Montréal, Qué........	Lemieux, R...........	Consul........................	1892
Corée*.				
Cuba.................	Annapolis, N.-E......	Waitman, F. C.......	Consul........................	1904
	Bridgewater, N.-E....	Owen, W. H..........	Consul........................	1905
	Bridgewater, N.-E....	Barnaby, A. C........	Consul suppléant............	1906
	Halifax, N.-E........	Cortes, L............	Consul........................	1904
	Lunenburg, N.-E......	Owen, D. M..........	Consul........................	1906
	Montréal, Qué........	Campbell, D. W......	Consul........................	1906
	Montréal, Qué........	Kelly, A.............	Consul suppléant............	1906
	Saint-Jean, N.-B.....	Williams, F. E.......	Consul........................	1906
	Saint-Jean, N.-B.....	Williams, J. D.......	Consul suppléant............	1907
	Toronto, Ont.........	Thompson, E.........	Consul........................	1904
	Toronto, Ont.........	Dunstan, Geo........	Consul suppléant............	1905
	Weymouth, N.-E......	Jones, S. H..........	Consul........................	1905
	Yarmouth, N.-E......	Parker, E. F.........	Consul........................	1907
Danemark.............	Halifax, N.-E........	Mathers, H. T........	Consul........................	1906
	Montréal, Qué........	Wolff, John..........	Consul général...............	1908
	Ottawa, Ont..........	Meyers, C. C.........	Vice-consul..................	1893
	Québec, Qué..........	Wurtele, E. F........	Vice-consul..................	1899
	Saint-Jean, N-.B.....	Knight, J. T.........	Vice-consul..................	1903
	Victoria, C-A.........	Ward, W. A..........	Vice-consul..................	1896
	Winnipeg, Man........	Schmidt, A..........	Vice-consul..................	1890
	Vancouver, C.-A......	Marstrand, O.........	Vice-consul..................	1906
	Vancouver, C.-A......	Jorgensen, G. E......	Vice-consul suppléant.......	1908

Représentée par les consuls Japonais.

LISTE ALPHABÉTIQUE des pays étrangers représentés en Canada, par des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux, etc.—*Suite.*

Pays.	Résidence.	Nom.	Désignation.	Date de la nomination.
Ecuador	Vancouver, C.-A.	MacQuillan, J.	Consul général	1898
France	Charlottetown, I.P.-E.	Macdonald, A. A.	Agent consulaire	1901
	Chatham, N.-B.	Snowball, R. A.	Agent consulaire	1902
	Dawson, T.Y.	Auzias-Turenne, R.	Agent consulaire	1898
	Escoumains, Qué.	Topping, J.	Agent consulaire	1891
	Gaspé, Qué.	Carter, A. T.	Agent consulaire	1891
	Halifax, N.-E.	Franklin, G. E.	Agent consulaire	1881
	Montréal, Qué.	De Loynes, M. J.	Consul général	1908
	Montréal, Qué.	D'Halewyn, S.	Vice-consul	1906
	Sydney, N.-E.	Gillies, J. A.	Agent consulaire	1906
	Saint-Jean, N.-B.	De Bury, Count F.	Agent consulaire	1901
	Trois-Rivières, Qué.	Balcer, Geo.	Agent consulaire	1878
	Vancouver, C.-A.	Duchastel de Montrouge	Consul	1906
	Victoria, C.-A.	Gregory, M.	Agent consulaire	1904
	Winnipeg, Man.	Andrée, L. A. E.	Agent consulaire	1907
Allemagne	Chatham, N.-B.	Neale, F. E.	Consul	1904
	Dawson, T.Y.	Wenskv, W.	Consul	1900
	Dawson, T.Y.	Kalenbord, M.	Consul suppléant	1903
	Halifax, N.-E.	Grant, M. C.	Consul	1899
	Halifax, N.-E.	Oxley, H.	Consul suppléant	1907
	Montréal, Qué.	Franksen, R.	Consul	1904
	Montréal, Qué.	Lettenbaur, M.	Consul suppléant	1907
	Pictou, N.-E.	Dwyer, C.	Agent consulaire	1891
	Pugwash, N.-E.	Wilson, A.	Agent consulaire	1874
	Sydney, N.-E.	Dobson, G. H.	Agent consulaire	1880
	Saint-Jean, N.-B.	Thomson, R.	Consul	1878
	Toronto, Ont.	Nordheimer, S.	Consul	1889
	Vancouver, C.-A.	Wulfsohm, J.	Consul	1895
	Victoria, C.-A.	Lowenberg, C.	Consul	1891
	Victoria, C.-A.	Lubbe, T.	Consul suppléant	1903
	Winnipeg, Man.	Hespeler, W.	Consul	1882
	Winnipeg, Man.	Brickman, H.	Consul suppléant	1896
Grèce	Montréal, Qué.	Sexton, J. P.	Consul général	1899
Guatemala	Montréal, Qué.	Brophy, H.	Consul	1899
	Toronto, Ont.	Morang, G. N.	Consul	1897
	Winnipeg, Man.	Bell, C. N.	Consul	1897
Haiti	Halifax, N.-E.	Carney, M.	Consul	1880
Italie	Chatham, N.-B.	Watt, G.	Agent consulaire	1886
	Dawson, T.Y.	Ledieu, P.	Agent consulaire	1903
	Gaspé Basin, Qué.	Le Boutillier, C. S.	Agent consulaire	1894
	Halifax, N.-E.	Fisher Cavalier, G. G.	Consul	1891
	Halifax, N.-E.	Hanright, F. G.	Vice-consul	1891
	Montréal, Qué.	Rizetto, Cavalier R.	Consul général	1907
	Montréal, Qué.	Seelsi, L.	Consul	1908
	Québec, Qué.	Auger, Jacques	Agent consulaire	1902
	Saint-Jean, N.-B.	Thomas, O. J.	Agent consulaire	1886
	Toronto, Ont.	Smith, Dr. Harley	Agent consulaire	1901
	Vancouver, C.-A.	Ferrera, A. A.	Agent consulaire	1901
	Winnipeg, Man.	Garetti, Dr. G.	Agent consulaire	1907
Japon	Ottawa, Ont.	Nossé, Tatszgoro	Consul général	1901
	Vancouver, C.-A.	Morikawa, K.	Consul	1902
Liberie	Halifax, N.-E.	Heshler, H.	Consul	1903
	Toronto, Ont.	Stair, T. W.	Consul général	1907
Mexique	Halifax, N.-E.	De Wolf, J. R.	Vice-consul	1906
	Montréal, Qué.	Ansell, D. A.	Consul général	1888
	Montréal, Qué.	Blackader, W. B.	Vice-consul	1906
	Québec, Qué.	Turner, R.	Vice-consul	1900
	Toronto, Ont.	Mitchell, W. A.	Vice-consul	1901
	Vancouver, C.-A.	Wornsnop, W. E. P.	Consul	1907
	Victoria, C.-A.	Rickuby, J. B. H.	Vice-consul	1905
Pays-Bas	Halifax, N.-E.	McClure, J. H. S.	Vice-consul	1907
	Montréal, Qué.	Boissevain, C. D. W.	Consul général	1895
	Montréal, Qué.	Heward, S. B.	Vice-consul	1879
	Québec, Qué.	O'Meara, J. S.	Vice-consul	1907
	Saint-Jean, N.-B.	Thomson, P. W.	Consul	1905
	Toronto, Ont.	Nordheimer, A.	Consul général suppléant	1902
	Vancouver, C.-A.	Johnson, G. G.	Vice-consul	1896
	Winnipeg, Man.	Sterling, W. B.	Vice-consul	1906
Républ. de Nicaragua	Montréal, Qué.	Ohlen, E.	Consul	1899
	Montréal, Qué.	Leet, L. T.	Agent consulaire	1899
	Québec, Qué.	Dale, P. A. J. J.	Agent consulaire	1902
	Vancouver, C.-A.	Morris, M. P.	Consul	1899
	Winnipeg, Man.	Archibald, A. C.	Consul	1905
Norvège	Calgary, Alta.	Pescod, E. G.	Vice-consul	1907
	Campbellton, N.-B.	Mott, W. A.	Vice-consul	1906
	Chemainus, C.-A.	Futcher, F. A.	Vice-consul	1907
	Dalhousie, N.-B.	Haddow, Geo.	Vice-consul	1906
	Halifax, N.-E.	Mathers, H. I.	Vice-consul	1906

LISTE ALPHABETIQUE des pays étrangers représentés en Canada, par des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux, etc.—*Suite.*

Pays.	Résidence.	Nom.	Désignation.	Date de la nomination.
	Montréal, Qué	Yates, Dr. H. R	Consul général	1906
	Montréal, Qué	Jacobsen, A	Consul	1908
	Nanaimo, C.-A.	Planta, A. E	Vice-consul	1907
	Québec, Qué	Gunn, F	Vice-consul	1906
	Régina, Sask	Helgeson, T	Vice-consul	1907
	Saint-Jean, N.-B	Thomson, J. R	Vice-consul	1906
	Sydney, N.-E	Burchell, J. E	Vice-consul	1906
	Toronto, Ont	Printz, C. J. P	Vice-consul	1908
	Vancouver, C.-A.	Stahlschmidt, C. B	Consul	1907
	Victoria, C.-A	Futcher, F. A	Vice-consul	1907
	Winnipeg, Man	Hendricksen, H. F	Vice-consul	1907
Panama	Saint-Jean, N.-B.	Thomson P. W.	Consul	1905
	Toronto, Ont	Thompson, J. F	Consul	1905
	Vancouver, C.-A.	Morris, M. P	Consul	1906
Paraguay	Hamilton, Ont	Linton, C. B	Vice-consul	1903
	Montréal, Qué	Miles, H	Consul	1902
	Ottawa, Ont	Douglas, C. A	Vice-consul	1903
	Ottawa, Ont	Bate, H. A	Consul général	1903
	Québec, Qué	Tanguay, G	Vice-consul	1903
	Toronto, Ont	Yeigh, F	Vice-consul	1903
Pérou	Montréal, Qué	Ohlen, E	Agent Consulaire	1900
	Montréal, Qué	Leet, L. T	Consul	1900
	Québec, Qué	Dale, P. A. J. J	Agent consulaire	1902
	Vancouver, C.-A.	Jackson, R	Consul	1906
Portugal	Annapolis et Digby, N.-E	Whitman, T. S	Vice-consul	1899
	Bridgewater, N.-E	Davison, Francis	Vice-consul	1905
	Chicoutimi, Qué	Sturton, A	Vice-consul	1893
	Gaspé Bassin, Qué	Carpenter, C. B. K	Vice-consul	1895
	Halifax, N.-E	Oxley, F. H	Consul	1898
	Halifax, N.-E	Oxley, H	Vice-consul	1905
	Montréal, Qué	Routh, F. A	Consul	1875
	Paspébiac, Qué	Le Quesne, J. C	Vice-consul	1898
	Québec, Qué	Carbary, Felix	Consul	1875
	Ste-Catherines, Ont.	Wood, E. L	Vice-consul	1907
	Saint-Etienne, Qué	Hiller, E	Vice-consul	1893
	Saint-Jean, N.-B.	Allison, H. A	Consul	1903
	Toronto, Ont	Nicholls, F	Consul suppléant	1906
Russie	Halifax, N.-E	Mathers, H. I	Vice-consul	1899
	Montréal, Qué	Struve, N. de	Consul	1900
Espagne	Chatham, N.-B	Fraser, G. B	Consul	1880
	Charlottetown, I.P.-E.	Aitken, W. H	Vice-consul	1892
	Halifax, N.-E	Jones, W. G	Vice-consul	1894
	Montréal, Qué	De Perera, E	Consul général	1906
	Montréal, Qué	Martin, L. C. Y	Vice-consul	1907
	Pictou, N.-E	Primrose, H	Agent consulaire	1869
	Québec, Qué	Frechette, O	Vice-consul	1898
	Saint-Jean, N.-B	Jack, D. R	Vice-consul	1892
	Sydney, N.-B.	Purvis, J. D. A	Vice-consul	1899
	Toronto, Ont	Thomson, J. E	Vice-consul	1897
Suède	Calgary, T.N.-O	Nolan, J. A	Vice-consul	1901
	Caraquet, N.-B.	Rive, P	Vice-consul	1884
	Chatham, N.-B	Hutchison, E	Vice-consul	1889
	Dawson, T.Y	Patullo, T. D	Vice-consul	1900
	Halifax, N.-E	Davison, J. McG	Vice-consul	1906
	Little-Glace-Bay, N.-E.	Rigby, E. D	Vice-consul	1886
	Matane, Qué	Fraser, A	Vice-consul	1874
	Montréal, Qué	Gylling, G. E	Consul	1906
	Nya Stockholm, Assa.	Hofstrand, C. O	Vice-consul	1893
	Ottawa, Ont	MacCuaig, R. C. W	Vice-consul	1882
	Parrsboro, N.-E	Nordby, N. C. N	Vice-consul	1886
	Pictou, N.-E	Davis, J. R	Vice-consul	1884
	Richibucto, Qué	Hutchinson, R	Vice-consul	1860
	Sheet-Harbour, N.-E.	MacMillan, P	Vice-consul	1899
	Sydney, N.-E	Angevin, J. G	Vice-consul	1906
	Ste-Anne des Monts, Q.	Lamontagne, T. J	Vice-consul	1875
	Saint-Jean, N.-B.	Leawitt, R. T	Vice-consul	1906
	Trois-Rivières, Qué	Balcer, G	Vice-consul	1875
	Vancouver, C.-A.	Winch, R. V	Vice-consul	1906
	Victoria, C.-A	Smith, R. T	Consul	1900
	Winnipeg, Man	Smith, H. J	Vice-consul (suppléant)	1904
Suisse	Montréal, Qué	Rey, D. L	Consul	1891
	Montréal, Qué	Huguenin, N	Vice-consul	1907
	Toronto, Ont	Burger, R	Consul	1906
	Alberton, I.P.-E	Glidden, A	Agent consulaire	1891
Etats-Unis	Amherstburg, Ont	Martin, C. W	Consul	1897
	Amherstburg, Ont	Heough, F. A	Vice-consul et consul suppléant.	1897
	Annapolis, N.-E	Owen, J. M	Agent consulaire	1872
	Arichat, N.-E	Binet, S	Agent consulaire	1889

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

LISTE ALPHABETIQUE des pays étrangers représentés en Canada, par des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux, etc.—*Suite.*

Pays.	Résidence.	Nom.	Désignation.	Date de la nomination.
Etats-Unis—*Suite*	Arnprior, Ont	McBride, J. J	Agent consulaire	1905
	Arthabaska, Qué	Poitras, Arthur	Agent consulaire	1887
	Barrie, Ont	Creswicke, F. H	Agent consulaire	1895
	Barrington, N.-E	Robertson, T. W	Agent consulaire	1892
	Bathurst, N.-B	Mullins, B.C	Agent consulaire	1893
	Belleville, Ont	Hendrick, M. J	Consul	1893
	Belleville, Ont	Ponton, W. N	Vice-consul	1885
	Brantford, Ont	McEwan, M	Agent consulaire	1904
	Bridgewater, N.-E	Owen, W. H	Agent consulaire	1872
	Brockville, Ont	White, H. B	Vice-consul	1902
	Cabano, Qué	Hammond, T. T	Agent consulaire	1906
	Calgary, Alta	Hotchkiss, E. S	Consul	1906
	Calgary, Alta	Anderson, H. E	Vice-consul et consul suppléant	1906
	Campobello Is., N.-B	Alexander, J. I	Agent consulaire	1887
	Campbellton, N.-B	Botkin, T	Consul	1907
	Campbellton, N.-B	McAlister, J	Vice-consul	1906
	Cape Canso, N.-B	Hart, A. W	Agent consulaire	1885
	Charlottetown, I.P.-E	Shirley, J. H	Consul	1907
	Charlottetown, I.P.-E	Peaks, A. G	Vice-consul et consul suppléant	1907
	Chatham, Ont	Ifft, G. N	Consul	1905
	Chatham, Ont	Stanworth, W	Vice-consul	1902
	Chaudière Jonc., Qué	Rosse, J. M	Agent commercial	1898
	Chaudière Jonc., Qué	Routhier, J. E	Vice-consul et agent com. sup	1902
	Chemainus, C.-A	Palmer, A. L	Agent consulaire	1907
	Cheverie, N.-E	Burgess, J. G	Agent consulaire	1889
	Clarenceville, Qué	Derick, Thos. H	Agent consulaire	1903
	Clinton, Ont	Pattison, A. O	Agent consulaire	1890
	Coaticook, Qué	Hale, F. D	Consul	1902
	Coaticook, Qué	Wetherell, E. E	Vice-consul et consul suppléant	1906
	Collingwood, Ont	Toner, W. T	Vice-consul et consul suppléant	1906
	Collingwood, Ont	Seyfert, A	Consul	1906
	Cookshire, Qué	Given, W. F	Agent consulaire	1898
	Cornwall, Ont	Flack, D. A	Vice-consul et consul suppléant	1906
	Cornwall, Ont	Hamilton, J. E	Consul	1905
	Coteau, Qué	Enright, J. T	Agent consulaire	1906
	Courtright, Ont	Baby, F. W	Agent consulaire	1882
	Cumberland, C.-A	Clinton, G. W	Agent consulaire	1899
	Dawson, T.Y	Cole, Geo. C	Consul	1907
	Dawson, T.Y	Woodward, C C	Vice-consul et consul suppléant	1904
	Deloraine, Man	Herron, A.M	Agent consulaire	1890
	Deseronto, Ont	Millener, C. A	Agent consulaire	1890
	Digby, N.-E	Stewart, W. B	Agent consulaire	1873
	Edmundston, N.-B	Guy, J. A	Agent consulaire	1896
	Emerson, Man	McArthur, D	Agent consulaire	1899
	Fernie, C.-A	Pollock, J. R	Agent consulaire	1901
	Fort-Erié, Ont	Harvey, H. J	Consul	1902
	Fort-Erié, Ont	Manby, L. H	Vice-consul et consul suppléant	1902
	Fort-William, Ont	Jarvis, C. W	Agent consulaire	1895
	Fredericton, N.-B	Sharkey, J. J	Agent consulaire	1894
	Galt, Ont	Ryerson, James	Agent consulaire	1899
	Gaspé Bassin, Qué	Dickson, A. F	Consul	1887
	Gaspé Bassin, Qué	Carter, J	Vice-consul	1890
	Georgetown, I.P.-E	McDonald, A. J	Agent consulaire	1883
	Goderich, Ont	Campbell, Wm	Agent vice-consulaire	1883
	Grand Manan, N.-B	Fraser, H. E	Agent consulaire	1902
	Grand'Mère, Qué	Russell, F. H	Agent consulaire	1903
	Grenville, Qué	Pridham, A	Agent commercial suppléant	1904
	Grenville, Qué	Carroll, P	Agent commercial	1904
	Gretna, Man	Long, M	Agent consulaire	1903
	Guelph, Ont	Heingartner, A	Consul	1905
	Guelph, Ont	Oxnard, G. A	Vice-consul et consul suppléant	1883
	Halifax, N.-E	Hill, George	Consul général suppléant	1892
	Halifax, N.-E	Wilber, D. F	Consul général	1907
	Hamilton, Ont	Shepard, J. M	Consul	1897
	Hamilton, Ont	Butler, G	Vice-consul et consul suppléant	1898
	Hemmingford, Qué	Wark, W. W	Agent consulaire	1885
	Hereford, Qué	Nicholls, J. R	Agent consulaire	1870
	Huntingdon, Qué	Dineen, J	Agent consulaire	1895
	Kenora, Ont	Dean, John	Agent consulaire	1907
	Kingsport, N.-E	Bigelow, E	Agent consulaire	1901
	Kingston, Ont	Van Sant, H. D	Consul	1905
	Kingston, Ont	Folger, M. H	Vice-consul et consul suppléant	1874
	Lethbridge, Alta	Bowman, C. B	Agent consulaire	1903
	Lévis, Qué	Barclay, C. E	Agent consulaire	1903
	Lindsay, Ont	Knowlson, J. M	Agent consulaire	1894
	Lineboro', Qué	Beebe,, H. S	Agent consulaire	1893
	Liverpool, N.-E	Mack, J. M	Agent consulaire	1896
	Lockeport, N.-E	McMillan, Wm	Agent consulaire	1904
	London, Ont	Culver, H. S	Consul	1897

LISTE ALPHABETIQUE des pays étrangers représentés en Canada, par des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux, etc.—*Suite.*

Pays.	Résidence.	Nom.	Désignation.	Date de la nomination.
Etats-Unis—*Suite*	London, Ont	Talbot, A	Vice-consul et consul sup	1905
	Louisburg, N.-E	LeVatte, H. C. V	Agent consulaire	1898
	Lunenburg, N.-E	Rudolf, D. J	Agent consulaire	1907
	Mégantic, Qué	Albro, H. W	Agent consulaire	1889
	Midland, Ont	White, R. F	Agent consulaire	1907
	Moncton, N.-B	Buetelspacher, G	Consul	1906
	Moncton, N.-B	Steeves, C. A	Vice-consul et consul sup	1907
	Montréal, Qué	Bradley, Wm. H	Consul général	1907
	Montréal, Qué	Gorman, P	Vice-consul et consul gén. sup	1886
	Mulgrave, N.-E	Bain, P	Agent consulaire	1886
	Nanaimo, C.-A	Pashley, J. H	Agent consulaire	1906
	Napanee, Ont	Templeton, Wm	Agent consulaire	1888
	Nelson, C.-A	Riblet, W. S	Agent consulaire	1902
	Newcastle, N.-B	Call, B. N	Agent consulaire	1904
	Niagara-Falls, Ont	Webster, W. H. H	Consul	1903
	Niagara-Falls, Ont	Colcock, N. B	Vice-consul et consul sup	1900
	North-Bay, Ont	Wakefield, E. C	Agent consulaire	1906
	North-Portal, Sask	Dorsey, W. H	Agent consulaire	1895
	Orillia, Ont	Wakefield, E.A	Consul	1900
	Orillia, Ont	Jupp, R. H	Vice-consul et consul sup	1900
	Oshawa, Ont	Stericker, W. P	Agent consulaire	1896
	Ottawa, Ont	Foster, J. G	Consulaire général	1903
	Ottawa, Ont	Sanford, H. M	Vice-consul et consul gén. sup	1898
	Owen-Sound, Ont	Robertson, W. T	Agent consulaire	1894
	Palmerston, Ont	Shea, R. A	Agent consulaire	1899
	Paris, Ont	Hume, W. W	Agent consulaire	1892
	Parry-Sound, Ont	Foot, W. R	Agent consulaire	1892
	Parrsboro', N.-E	Hoke, L. H	Agent consulaire	1899
	Paspebiac, Qué	Bisson, D	Agent consulaire	1899
	Peterborough, Ont	Bell, F. J	Agent consulaire	1906
	Picton, Ont	Beringer, J. F	Agent consulaire	1888
	Pictou, N.-E	Davies, J. R	Agent consulaire	1897
	Port-Hawkesbury et Mulgrave, N.-E	Bain, A	Agent consulaire	1886
	Port-Hope, Ont	Dill, H. P	Consul	1900
	Port-Hope, Ont	Harcourt, John	Vice-consul et consul sup	1900
	Port-Rowan, Ont	Killmaster, G. B	Consul	1906
	Port-Rowan, Ont	Meek, W. H	Vice-consul	1906
	Port-Sarnia, Ont	McMillan, N	Consul	1898
	Port-Sarnia, Ont	Chester, A	Vice-consul et consul sup	1900
	Potton, Que	Dorman, J. S	Agent consulaire	1901
	Prescott, Ont	Sackett, M. R	Consul	1903
	Prescott, Ont	Buckley, James	Vice-consul et consul sup	1876
	Pugwash et Wallace, N.-E	Morris, C. W	Agent consulaire	1888
	Québec, Qué	Henry, W. W	Consul	1897
	Québec, Qué	Stocking, F. S	Vice-consul	1898
	Kenora, Ont	Frisbie, G. C	Agent consulaire	1898
	Richibucto, N.-B	Murray, T. O	Agent consulaire	1901
	Rimouski, Qué	Gunsaulus, E. N	Consul	1906
	Rimouski, Qué	Ringuet, M	Vice-consul et consul sup	1906
	River-Hebert, N.-E	Moffat, J. F	Agent consulaire	1903
	Rossland, C.-A	Ohren, G. A	Agent consulaire	1902
	Sault Ste-Marie, Ont	Shotts, G. W	Consul	1906
	Sault Ste-Marie, Ont	Fairbairn, J. N	Vice-consul et consul sup	1904
	Shelburne, N.-E	Bill, E. M	Agent consulaire	1901
	Sherbrooke, Qué	Lang, P	Consul	1897
	Sherbrooke, Qué	Borlase, G. E	Vice-consul et consul sup	1899
	Sorel, Qué	Sylvester, I	Agent consulaire	1893
	Souris, I.P.-E	Carlton, C. C	Agent consulaire	1904
	Stanbridge, Qué	Johnson, F. S. S	Agent commercial	1900
	Stratford, Ont	Seyfert, A. G	Consul	1897
	Stratford, Ont	Dingman, W. S	Vice-consul et agent com. sup	1899
	Sudbury, Ont	Brodie, D. M	Agent consulaire	1907
	Summerside, I.P.-E	Sinclair, N	Agent cousulaire	1907
	Sutton, Qué	Olmsted, F. A	Agent consulaire	1900
	Sydney, N.-E	West, G. N	Consul	1897
	Sydney, N.-E	Burchell, J. E	Vice-consul	1897
	Saint-André, N.-B	Stickney, G. H	Agent consulaire	1892
	Sainte-Catherine, Ont	Murphy, G. H	Agent consulaire	1905
	Saint-George, N.-B	Milliken, E	Agent consulaire	1898
	Saint-Hyacinthe, Qué	Authier, J. M	Consul	1906
	Saint-Hyacinthe, Qué	Bartels, F	Vice-consul et consul sup	1906
	Saint-Jean, N.-B	Wilbrich, G	Consul	1906
	Saint-Jean, N.-B	Jewett, L. M	Vice-consul et consul sup	1901
	Saint-Jean, Qué	Deal, C	Consul	1897
	Saint-Jean, Qué	Donaghy, J	Vice-consul et consul sup	1890
	Saint-Stephens, N.-B	Vroom, C. N	Vice-consul et consul sup	1895
	Saint-Stephens, N.-B	McCullough, C. A	Consul	1897

LISTE ALPHABETIQUE des pays étrangers représentéa en Canada, par des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux, etc.—*Fin.*

Pays.	Résidence.	Nom.	Désignation.	Date de la nomination.
Etats-Unis—*Suite*....	Saint-Stephen, N.-B...	Vroom, C. N.........	Vice-consul et consul sup......	1895
	Saint-Thomas, Ont. ..	Moorhead, M. K......	Consul......................	1905
	Saint-Thomas, Ont....	King, W. H..........	Vice-consul et consul sup......	1887
	Trois-Rivières, Qué...	Worman, J. H........	Consul......................	1904
	Trois-Rivières, Qué...	Watson, J. H.	Vice-consul..................	1908
	Toronto, Ont.........	Chilton, R. S.........	Consul......................	1905
	Toronto, Ont.........	Tovell, D. S..........	Vice-consul et consul sup......	1904
	Trenton, Ont.........	Young, S. J..........	Agent consulaire..............	1891
	Vancouver, C.-A......	Dudley, L. E.........	Consul......................	1897
	Vancouver, C.-A......	Galpin, A. E.........	Consul suppléant.............	1907
	Victoria, C.-A........	Smith, A. E..........	Consul......................	1897
	Victoria, C.-A........	Newcome, R. M......	Vice-consul et consul sup......	1907
	Victoriaville, Qué.....	Beaudet, C. E........	Agent consulaire..............	1902
	Wallace, N.-E........	Morris, C. W.........	Agent consulaire..............	1888
	Wallaceburg, Ont.....	Heald, P. C..........	Vice-consul et agent com. sup..	1905
	Waterloo, Qué........	Eastman, E. M.......	Agent consulaire..............	1901
	Wiarton, Ont.........	Thibeaudo, J. H......	Agent consulaire..............	1899
	Windsor, N.-E........	Hoke, T. J...........	Consul......................	1897
	Windsor, N.-E........	Robinson, W. C.......	Vice-consul et consul sup......	1907
	Windsor, Ont.	Conant, H. A.........	Consul......................	1905
	Windsor, Ont.	Chater, D............	Vice-consul et consul sup......	1904
	Winnipeg, Man.......	Jones, J. E..........	Consul......................	1907
	Winnipeg, Man.......	Loop, C. R...........	Vice-consul et consul sup......	1907
	Woodstock, N.-B.....	Denison, F. C........	Consul......................	1894
	Woodstock, N.-B.....	Lendow, J. R.	Vice-consul..................	1905
	Yarmouth, N.-E......	Fleming, A. J........	Consul......................	1907
	Yarmouth, N.-E......	Stephenson, G. B.....	Vice-consul et consul sup......	1907
Uruguay.............	Bridgewater, N.-E....	Davidson, F..........	Vice-consul..................	1903
	Montréal, Qué........	Henshaw, F. C.......	Consul......................	1887
	Québec, Qué.........	Maguire, J. A.	Consul général...............	1883
	Québec, Qué.........	Champion, C. P.......	Consul......................	1893
Vénézuéla...........	Montréal, Qué........	Laurence, E..........	Vice-consul..................	1886
	Toronto, Ont.........	Eagen, N. B.	Consul......................	1906

ANNEXE B (1).

LISTE des réponses aux adresses du Sénat, session de 1906-07.

Numéro d'ordre.	Auteur de la motion.	Sujet.	Date de l'adresse.	Ministère auquel l'adresse a été renvoyée.	Date.	Réponse. Reçue.	Réponse. Transmise.
			1906.		1906.	1906.	1906.
1	Hon. M. Landry.........	Correspondance relative à la carabine Ross et tous rapports à ce sujet..........	27-28 nov..	Milice et Défense.........	1er nov..	18 mars.. 2 avril..	13 mars *2 avril
2	Hon. M. Domville.........	Importations de l'oxide d'aluminium pendant les années 1903, 1904, 1905 et 1906, jusqu'à date, avec les valeurs.	28-29 " ..	Douanes...............	1er " ..	15 déc..	16 janv.
3	Hon. M. Domville.........	Exportations de l'aluminium pendant les années 1904, 1905 et 1906, jusqu'à date, avec les valeurs.........	28-29 " ..	Douanes...............	1er " ..	15 "...	16 "
4	Hon. M. Landry.........	Correspondance relativement à l'état du steamer Kenningston et l enquête à ce sujet....................	5-7 " ..	Marine et Pêcheries.......	10 " ..	31 " ..	16 "
5	Hon. M. McDonald....... (Cap-Breton).	Documents relatifs à l'emplacement d'un édifice public à Glace-Bay, N.-E....................	7-11 " ..	Travaux publics..........	14 " ..	1907. 16 janv..	16 "
6	Hon. M. Landry.........	Renseignements relativement à la fourniture de traverses pour le chemin de fer Transcontinental par les commissaires de ce chemin de fer....................	1907. 16-18 janv..	Chemins de fer et Canaux..	21 janv..	21 " ..	22 "
7	Hon. M. Power..........	Contrats pour le transport de la malle entre le Canada et le Royaume-Uni, et toute correspondance à ce sujet....................	17-19 " ..	Postes..................	22 " ..	....	....
8	Hon. M. David..........	Correspondance relative à l'appel de la milice pendant les dernières grèves à Hamilton et Buckingham, et un état indiquant les sommes payées par le gouvernement et par les municipalités dans chaque cas, etc..........	23-25 " ..	Milice et Défense.........	28 " ..	9 fév..	19 év.
9	Hon. M. Landry.........	Tous documents relatifs au conseil de guerre *re* Télesphore Roy, de la compagnie d'artillerie à Québec..........	23-25 " ..	Milice et Défense.........	28 " ..	a6 " ..	6 "
10	Hon. M. Ferguson.........	Documents relatifs à l'établissement d'une ferme expérimentale à l'Ile du Prince-Edouard....................	29-31 " ..	Agriculture..............	31 " ..	12 " ..	19 "
11	Hon. M. Landry.........	Renseignements concernant le personnel du bureau de la douane à Québec....................	6-8 fév..	Douanes...............	9 fév..	26 avril..	26 avril
12	Hon. M. Ferguson.........	Arrêtés du conseil répartissant des terres dans les Territoires du Nord-Ouest, sous l'autorité de la Loi de 1884, chap. 25, art. 7....................	7-8 " ..	Intérieur............... Chemins de fer et Canaux..	9 " .. 20 " ..	20 "	20 " *28 fév.

13	Hon. M. Landry	Renseignement concernant les personnes qui, venant des Iles Britanniques, des colonies britanniques ou des pays étrangers, ont été nommées dans une division quelconque du service militaire en Canada	19–21 "	Milice et Défense	22 "	7 juin	12 juin.
14	Hon. M. Ferguson	Détails relatifs au travail du steamer "Montcalm" et de son équipage	27 " 1er mars	Marine et Pêcheries	2 mars	1908. 11 avril.	1908. 12 avril.
15	Hon. M. Ferguson	Correspondance relative à la pension de personnes âgées par l'Etat	6–8 "	Premier ministre Commerce	14 " 14 "	1907. .... 19 mars	1907. .... 19 mars.
16	Hon. M. David	Correspondance relative à l'établissement ou à l'encouragement de l'éducation technique dans le pays	13–14 "	Premier ministre	20 "	....	....
17	Hon. M. Ferguson	Tout rapport concernant la navigation de la Baie d'Hudson, etc	14–19 "	Marine et Pêcheries	19 "	....	....
18	Hon. M. Ferguson	Documents mentionnés comme pièces numéros 682, 686, 688, 737, 738, 740 et 741 dans le document parlementaire n° 123B	14–19 "	Greffier de la Ch. des C. Premier ministre	19 " 21 "	22 mars	26 mars. ....
19	Hon. M. Ferguson	Renseignements concernant les polices d'assurance émises sous l'autorité de la "Loi de l'Assurance du service civil	14–19 "	Finances	19 "	8 avril	8 avril.
20	Hon. M. David	Correspondance relative à la législation qui s'applique aux droits provinciaux	19–21 "	Premier ministre	21 "	....	....
21	Hon. M. Ferguson	Correspondance de 1901 et 1902 relative à l'allocation *per capita* payable aux provinces de l'Ile du Prince-Edouard, établie par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, etc	20–21 "	Finances	25 "	5 avril	5 avril.
22	Hon. M. Ellis	Tous documents échangés entre la chambre de commerce de Montréal et le ministère des Postes relativement à certaine augmentation de la taxe postale sur les journaux.	24–26 avril	Postes	26 avril	....	....
23	Hon. M. Landry	Copie de tous documents relatifs au choix et à la prise de possession des travaux maintenant connus sous le nom de Camp militaire de Petewawa	25–27 "	Milice et Défense	27 "	27 avril	27 avril.

* Rapport supplémentaire.

ANNEXE B (2).

LISTE des réponses aux adresses et ordres de la Chambre des communes, session 1906-1907.

Numéro d'ordre.	Auteur de la motion.	Sujet.	Date de l'adresse ou de l'ordre.	Ministère auquel l'adresse a été renvoyée.	Date.	Réponse. Reçue.	Réponse. Transmise.
			1907.		1907.	1907.	1907.
1	Ordre : M. Wilson (Lennox et Addington)........	Etat des deniers payés à la North Atlantic Trading Company jusqu'au 1er nov. 1906, et toute correspondance échangée avec la dite Cie depuis le 1er janvier 1906..	28–29 nov...	Intérieur..................	30 nov....	9 janv. ..	9 janvier.
2	Ordre : M. Macdonell......	Documents relatifs à une demande de subvention pour aider à la construction du Temiscaming and Northern Ontario Railway Company......................	28–29 " ..	Chemins de fer et Canaux.	30 " ..	8 " ..	8 "
3	Ordre : M. Stewart.......	Documents relatifs à la position et aux différents grades en différents temps de Henry J. Morgan dans le service civil, depuis sa mise à la retraite..................		Secrétaire d'Etat.........	30 " ..	12 déc. ..	13 déc.
			28–29 " ..	Conseil privé............	7 déc.....	12 " ..	13 "
			....	Chambre des communes...	7 " ..	15 " ..	15 "
4	Adresse: M. Sifton........	Arrêtés du conseil relatifs à la formation de tout nouveau territoire ou district, ou au changement des limites de tout territoire ou district en Canada...............	28–29 " ..	Conseil privé............	30 nov....	10 " ..	10 "
5	Adresse: M. Sifton........	Correspondance, mémoires et autres documents relatifs au changement ou à l'extension des limites de toute province en Canada..................................	28–29 nov...	Premier ministre..........	30 " ..	15 " ..	17 "
6	Adresse: M. Foster........	Correspondance échangée avec le gouvernement de l'Australie relativement aux préférences de tarif entre les deux pays, et tous arrêtés du conseil pour les années 1904-1905-1906..	28–29 " ..	Douanes..................	30 " ..	11 " ..	13 "
				Commerce.................	11 déc.....	12 " ..	13 "
7	Adresse: M. Foster........	Documents relatifs à la vente de 380,600 acres de terre dans l'Alberta-Sud à la Robbins Irrigation Company..	28–29 " ..	Intérieur..................	30 nov....	9 janv....	9 "
8	Ordre : M. Macdonell.	Renseignements concernant les compagnies d'assurance contre le feu qui ont obtenu leur charte depuis les derniers cinq ans..................................	28–29 " ..	Finances..................	30 " ..	17 déc. ...	17 "
9	Ordre : M. Monk.	Rapports et plans des ingénieurs concernant la ligne et le tracé du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique entre la cité de Québec et Edmonton, N.-B., et plus particulièrement entre la cité de Québec et le lac Pohenegamook.	28–29 " ..	Chemins de fer et Canaux.	30 " ..	19 " ..	8 janvier.
10	Ordre : M. Macdonell.	Tous documents relatifs (a) au dragage ou creusage du havre de Toronto et les approches de ce havre aux extrémités est et ouest; (b) à la construction de brise-lames, jetées ou autres travaux en rapport avec ces entrées extrémités est et ouest de ce havre..........	28–29 " ..	Travaux publics..........	30 " ..	27 avril. ..	27 avril.
11	Ordre : M. Bourassa.	Document et correspondance relatifs à la grève et aux troubles de Buckingham.........................	28–29 " ..	Travail..................	30 " ..	12 déc. ..	12 déc.
12	Adresse: M. Borden (Carleton)................	Documents relatifs à l'octroi de terres dans l'Alberta-Sud à la condition que les travaux d'irrigation seraient exécutés, et se rapportant plus particulièrement à l'octroi d'environ 300,575 acres de terre à la Robbins		Milice et Défense.........	12 déc.....	8 janv....	8 janvier.

		Irrigation Company	28–29 "	Intérieur	30 nov.	30 nov.	9 "
13	Adresse: M. Borden (Carleton).	Documents relatifs à la vente ou à l'octroi, depuis le 1er janvier 1905, de terres ou de domaines publics à d'autres personnes qu'à des colons effectifs	28–29 "	Intérieur	30 "	7 fév.	7 février.
14	Adresse: M. Borden (Carleton).	Documents relatifs à l'achat de propriétés, à Truro, N.-E., de H. W. Yuill, pour le chemin de fer Intercolonial	....	....	....	....	....
15	Ordre: M. Borden (Carleton).	Documents relatifs à la vacance sur le banc de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, créée par la nomination de l'honorable D. C. Fraser à la position de lieutenant-gouverneur	28–29 nov.	Justice	30 "	11 déc.	13 déc.
16	Adresse: M. Barker	Documents relatifs à l'acquisition de terrains, à ou près la cité d'Halifax, depuis le 1er janvier 1902, pour y construire une remise pour locomotives ou un atelier de machines	28–29 "	Chemins de fer et Canaux	30 "	17 janv.	17 janv.
17	Adresse: M. Barker	Documents relatifs à l'acquisition de terrains, à ou près la cité d'Halifax, depuis le 1er janvier 1902, pour les fins du chemin de fer Intercolonial	28–29 "	Chemins de fer et Canaux	30 "	....	....
18	Adresse: M. Macdonell	Correspondance relative à l'abandon des chantiers de navires à Halifax par les autorités impériales, et leur transfert au gouvernement du Canada	28–29 "	Milice et Défense	30 "	5 déc.	....
				Marine et Pêcheries	6 déc.	....	....
19	Ordre: M. Wilson (Lennox et Addington)	Renseig. concernant les agences commerciales pour le Dominion, en opération pendant les exercices 1905 et 1906	28–29 "	Commerce	30 nov.	5 déc.	6 déc.
20	Ordre: M. Borden (Carleton).	Certains documents relatifs à la commission royale des assurances	28–29 "	Finances	30 "	25 janv.	25 janv.
21	Adresse: M. Monk	Documents relatifs au louage des forces hydrauliques sur le canal Soulanges	28–29 "	Chemins de fer et Canaux	30 "	8 fév.	8 février.
22	Adresse: M. Monk	Documents relatifs au louage de forces hydrauliques sous le contrôle du gouvernement, situées en dedans de cent milles de la cité de Montréal	28–29 "	Travaux publics	30 "	13 déc.	18 janv.
				Chemins de fer et Canaux	13 déc.	....	....
23	Ordre: M. Monk	Rapports de MM. Brunet et Duff, de Montréal, concernant les forces hydrauliques sur le canal Lachine	28–29 "	Travaux publics	30 nov.	19 déc.	8 janv.
24	Adresse: M. Crocket	Tous documents, non encore déposés, concernant la route du chemin de fer Transcontinental National entre la cité de Québec et la cité de Moncton	28–29 "	Chemins de fer et Canaux	30 "	19 déc.	8 janv.
25	Ordre: M. Chisholm (Huron).	Circulaires aux agents d'immigration dans le Royaume-Uni et sur le continent	29–30 "	Intérieur	1er déc.	15 "	17 déc.
26	Ordre: M. Roche (Marquette).	Proclamation qui a servi dans les élections de 1904, dans les comtés de Selkirk, Provencher, MacDonald, Lisgar, Marquette, Brandon et Portage-la-Prairie	29–30 "	Greffi. de la Cour. en Chanc.	1er "	5 "	7 déc.
				Auditeur général	1er "	11 avril	12 avril.
27	Order: M. McLean (Queen)	Renseignements concernant les steamers *Minto*, *Stanley* et *Princess*, et les dragues *W. S. Fielding*, *St Lawrence* et *George McKenzie*	29–30 "	Marine et Pêcheries	6 "	6 déc.	7 déc
28	Ordre: M. Galliher	Correspondance défendant l'usage de la malle au journal connu sous le nom de "Lowry's Claim" et aux exemplaires des articles dont on se plaint	3–4 déc.	Direct. général des postes	5 "	13 avril	15 avril.
29	Ordre: M. Bennett	Documents relatifs à la vente de bois sur le terrain connu sous le nom de réserve "Light House," sur l'île Hope, dans la Baie Georgienne	3–4 "	Marine et Pêcheries	5 "	25 janv.	25 janv.
30	Ordre: M. Marshall	Documents et correspondance relatifs aux contrats et nominations à Port Burwell Harbour, depuis le 1er janvier 1905	3–4 "	Travaux publics	5 "	28 fév.	1er mars.
31	Adresse: M. Monk	Document concernant la prise de possession par le Canada des chantiers de navires, bassins de radoub, arsenaux, etc., à Halifax et à Esquimalt	3–4 "	Marine et Pêcheries	5 "	....	....
32	Ordre: M. Marshall	Documents et correspondance relatifs aux contrats et nominations à Port Stanley Harbour, depuis le 1er janvier 1905	3–4 "	Travaux publics	5 "	1er mars	1er mars.

LISTE des réponses aux adresses et ordres de la Chambre des Communes, session 1907—*Suite.*

Numéro d'ordre.	Auteur de la motion.	Sujet.	Date de l'adresse.	Ministère auquel l'adresse a été renvoyée.	Date.	Réponse. Reçue.	Réponse. Transmise.
			1907.		1907.	1907.	1907.
33	Ordre: M. Marshall	Documents et correspondance relatifs aux contrats et nominations au Port Bruce Harbour	3-4 déc	Travaux publics	5 déc	25 fév	25 février.
34	Ordre: M. Morin	Documents relatifs aux propriétés achetées par le gouvernement entre la rue Sussez et l'avenue McKenzie, cité d'Ottawa	3-4 "	Travaux publics	5 "	....	....
35	Ordre: M. Smith (Wentworth).	Expéditions à travers l'Atlantiq., pendant les derniers cinq ans, de beurre, fromage, pommes, poires, autres fruits et autres produits, les classifiants (*a*) en emmagasinage à froid: (*b*) en compartiments à air froid; (*c*) en emmagasinage ordinaire	3-4 "	Agriculture	5 "	16 janv.	16 janv.
36	Ordre: M. Smith (Wentworth).	Fruits, fruits en boîtes, légumes, etc., importés en Canada et exportés du Canada pendant chacune des dernières dix années	3-4 "	Douanes	5 "	22 "	8 "
37	Ordre: M. Smith (Wentworth).	Contrats avec les lignes de steamers transatlantiques, en vigueur pendant la saison de 1906, et qui autorisaient les lignes à recevoir des boni ou des subventions du gouvernement	3-4 "	Commerce	5 "	22 déc	8 "
38	Ordre: M. Smith (Wentworth).	Notes de la température par le thermographe sur les navires océaniques pendant la saison dernière	3-4 "	Agriculture	5 "	24 janv	24 "
39	Ordre: M. Armstrong	Renseignements détaillés concernant les terres des sauvages vendues chaque année depuis 1906	3-4 "	Affaires des sauvages	5 "	29 "	29 "
40	Ordre: M. Stockton	Correspondance concernant le débarquement des malles et des passagers des steamers de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique venant de la Grande-Bretagne à Halifax, N.-E.	3-4 "	Direct. général des postes	5 "	....	....
41	Adresse: M. Ames	Documents relatifs au louage de pâturage n° 2013 à J. D. McGregor, et n° 2014 à A. E. Hitchcock	3-4 "	Intérieur	5 "	8 janv	9 janv.
42	Adresse: M. Ames	Documents relatifs au louage de pâturage n° 2009 à C. E. Hall	3-4 "	Intérieur	5 "	8 "	9 "
43	Adresse: M. Ames	Documents relatifs au louage de pâturage n° 2059 à H. P. Brown	3-4 "	Intérieur	5 "	8 "	9 "
44	Ordre: M. Ames	Documents relatifs à la demande de J. T. Robbins et E. H. Cuthbertson pour des terrains pour fins d'irrigation	3-4 "	Intérieur	5 "	9 "	9 "
45	Ordre: M. Wright	Vente des îles ou de portions d'îles, voisines des townships Baxter et Gibson, depuis le 1er juillet 1906	3-4 "	Intérieur Affaires des sauvages	5 " 12 "	12 déc 15 "	.... 17 déc.
46	Ordre: M. Hughes (Victoria).	Correspondance concernant la démission de M. Talbot, ci-devant maître de poste à Cannington, Ont	3-4 "	Direct. général des postes	5 "	11 fév	11 février.

47	Ordre : M. Monk.	Renseig. concer. la com. des ch. à barrières de Montréal...	3–4 “ ..	Finances................	5 “ ..	28 “ ..	1er mars.
48	Ordre : M. Wilson (Lennox et Addington).	Documents relatifs à l'enquête sur la conduite de W. T. R. Preston, commissaire de l'immigration, en Angleterre, correspondance et autres renseignements concernant sa présente nomination.........................	4–5 “ ..	Intérieur................ Commerce...............	6 “ .. 8 janv....	8 janv.... 9 “ ..	8 janvier. 9 “
49	Ordre : M. Foster.	Documents concernant l'enquête au sujet de l'approvisionnement dse steamers du gouvernement "Kestril" pendant l'année 1905, et copie du rapport de l'enquête...	5–6 “ ..	Marine et Pêcheries.......	6 déc.....	12 “ ..	14 “
50	Order : M. Ames.	Documents concernant la nomination de F. W. Aylmer comme ingénieur résident du département des Travaux publics à Winnipeg et sa démission de cette position..	5–6 “ ..	Travaux publics..........	6 “ ..	18 “ ..	18 “
51	Ordre : M. Barr.	Documents relatifs à a demande de R. C. McCracken pour le ¼ N.E. de la section 36, township 35, Saskatchewan, aussi celle de M. McCann pour le ¼ N.O. de la même section...	5–6 “ ..	Intérieur................	6 “ ..	8 “ ..	8 “
52	Ordre : M. Smith (Nanaimo).	Correspondance concernant la construction d'un chemin ou d'une route le long de la côte de l'île Vancouver, en vue de prêter secours aux marins sans ressources.....	5–6 “ ..	Marine et Pêcheries.......	6 “ ..	10 “ ..	10 “
53	Ordre : M. Lefurgey.	Instructions, circulaires, etc., adressées, relativement à l'immigration..	5–6 “ ..	Intérieur................	6 “ ..	15 déc.....	17 déc.
54	Ordre : M. Sinclair.	Rapport concernant la valeur des déchets de poisson produits au travaux du gouvernement à Canso, N.-E., comme engrais...	10–11 “ ..	Marine et Pêcheries....... Agriculture.	11 “ .. 11 mars...	.... 12 mars...	.... 12 mars.
55	Ordre : M. Hughes (Victoria).	Renseignements concernant le terrain compris dans le ¼ sud-est de la section 12, township 30, rang 2, à l'ouest du 5e méridien.......................................	10–11 “ ..	Intérieur................	11 déc.....	11 janv....	11 janvier.
56	Ordre : M. Hughes (Victoria).	Documents relatifs aux forces hydrauliques le long des sections du canal de Trent..........................	10–11 “ ..	Chemins de fer et Canaux..	11 “ ..	8 “ ..	8 février.
57	Adresse: M. Robitaille....	Correspondance relative à la "Standard Chemical Company, Limited", ou "Penchen & Company".........	10–11 “ ..	Revenu de l'Intérieur.....	11 “ ..	....	....
58	Ordre : M. Robitaille.	Correspondance relative à l'adoption et à l'application de l'article 148 du chapitre 34 des Statuts Revisés du Canada..		Douanes..	11 “ ..	27 février..	....
59	Adresse: M. Roche (Marquette).	Documents relatifs à la convention conclue avec M. W. A. Lees, pour le clôturage d'une étendue de terrain près de Fort-Saskatchewan, dans l'Alberta................	10–11 “ ..	Revenu de l'Intérieur.....	11 “ ..	18 avril...	18 avril.
60	Ordre : M. Barker.	Documents relatifs à la prétendue mauvaise conduite ou du relachement dans leurs devoirs de J. L. Burrill, Moses Tracey et Bruce McDougall, employés sur le chemin de fer Intercolonial...............................	10–11 “ ..	Intérieur..	11 “ ..	8 janv....	8 janvier.
61	Ordre : M. Barker........	Renseignements concernant l'huile livrée au chemin de fer Intercolonial, entre le 1er janvier 1904 et le 31 mars 1906..	10–11 “ ..	Chemins de fer et Canaux..	11 “ ..	8 “ ..	8 “
62	Ordre : M. Barker.	Etat indiquant les argents payés et les services rendus par Geo. H. Cochrane, de Moncton, au chemin de fer Intercolonial, depuis le 1er janvier 1904..................	10–11 “ ..	“ “ ..	11 “ ..	9 “ ..	9 “
63	Ordre : M. Barker.	Etats des certaines transactions avec la "Record Foundary Company", de Moncton, du 1er janvier 1904 au 31 mars 1906.......................................	10–11 “ ..	“ “ ..	11 “ ..	9 “ ..	9 “
64	Adresse: M. Foster........	Documents relatifs à l'adoption et à l'achat de 250 fusils par le ministère de la Milice et de la Défense.........	10–11 “ ..	“ “ ..	11 “ ..	4 “ ..	8 “
65	Ordre: M. Martin (Queen's)	Tous documents relatifs aux contrats accordés pour la construction de la jetée augmentée à Port-Daniel, comté de Bonaventure, le 30 mars 1904............	10–11 “ ..	Milice et Défense.........	11 “ ..	5 février..	6 février.
66	Ordre: M. Barker.	Writs, etc., pour London en 1905, et pour Elgin-Est et Bruce-Nord, en 1906............................	10–11 “ ..	Travaux publics.......... Greffier de la couronne en chancellerie............	11 “ .. 11 “ ..	1er mars... 8 janvier..	1er mars. 8 janvier.

LISTE des réponses aux adresses et ordres de la Chambre des communes, session de 1907—*Suite.*

Numéro d'ordre.	Auteur de la motion.	Sujet.	Date de l'adresse ou l'ordre.	Ministère auquel l'adresse a été renvoyée.	Date.	Réponse.	
						Reçue.	Transmise.
			1907.		1907.	1907.	1907.
67	Adresse: M. Worthington..	Documents relatifs à des contrats avec la "Ross Rifle Company".	10–11 déc....	Milice et Defense......... Douanes....	11 déc.... 11 fév.....	13 mars.... 9 fév.....	13 mars. 2 fév.
68	Ordre: M. Ames..........	Etat des taux de fret sur certains objets, sur le chemin de fer Intercolonial..............	10–11 " ..	Chemins de fer et Canaux..	12 déc....	3 janv....	8 janv.
69	Ordre: M. Hughes (Victoria)	Tarifs de toute ligne de transport, chemins de fer ou steamers..............	10–11 " ..	Chemins de fer et Canaux..	11 " ..	15 " ..	15 "
70	Ordre: M. Lefurgey.......	Correspondance relative à l'envoi de secours et de bateaux de sauvetage à l'aide de navires naufragés récemment sur la côte nord de l'Ile du Prince-Edouard..........	12–13 " ..	Marine et Pêcheries.......	14 " ..	29 " ..	29 "
71	Ordre: M. Ames..........	Baux de pêcheurs accordés (a) à l'Athabasca Fish Company ou ses ayant-droits ; (b) à A. McKee, Ont.; (c) à la British American Fish Corporation de Montréal..	17–18 " ..	Marine et Pêcheries.......	21 " ..	22 mars...	22 mars.
72	Adresse: M. Borden (Carleton)	Documents relatifs à la construction d'un bureau de poste à Vancouver, C.-A..............	17–18 " ..	Travaux publics..........	21 " ..	23 " ..	25 "
72a	Adresse: M. Ames........	Documents et rapport au sujet de terrain dans les townships 10, 11, 12 et 13, rangs 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, à l'ouest du 4e..............					
73	Ordre: M. Roche (Marquette)	Correspondance relative à la restriction de la pêche sur le lac Winnipeg..............	17–18 " ..	Intérieur................	21 " ..	28 janv....	28 janv.
74	Ordre: M. Henderson......	Droits perçus pendant l'exercice sur les objets nommés aux articles 445 à 451, tous deux inclusivement, comme numérotés dans le nouveau tarif des douanes........	17–18 " ..	Marine et Pêcheries.......	21 " ..	22 mars...	22 mars.
75	Adresse: M. Borden.......	Documents relatif à la construction du bâtiment de l'immigration dans la cité de Winnipeg, depuis le 1er janvier 1900..............	17–18 " ..	Douanes..	21 " ..	2 janv....	8 janv.
76	Adresse: M. Borden (Carleton)	Documents relatifs aux travaux aux ou près les rapides Saint-André, Man..............	17–18 " ..	Travaux publics.......... Intérieur................	21 " .. 31 janv....	13 avril.... 20 mars....	15 avril. 20 mars.
77	Adresse: M. Borden (Carleton)	Documents relatifs à la construction d'une section du chemin de fer Transcont., désignée comme Districs "B".	17–18 " ..	Travaux publics..........	21 déc....	....	....
78	Ordre: M. Monk..........	Renseignements concernant les réclamations et montants payés à la North Atlantic Trading Company depuis le 31 mars 1906..............	17–18 " ..	Chemins de fer et Canaux..	21 " ..	25 janv..	25 janv.
79	Ordre: M. Robitaille......	Exemplaires de certains ordres et règlements de la milice du Canada..............	17–18 " ..	Intérieur................	21 " ..	12 " ..	14 "
80	Ordre: M. Lake..........	Renseignements concernant la pension aux sauvages de Muscowegan..............	17–18 " ..	Milice et Défense.........	21 " ..	16 " ..	16 "
81	Ordre: M. Ames..........	Etat comparatif du tarif type des passagers en vigueur sur le chemin de fer Intercolonial en 1904 et de celui en vigueur aujourd'hui..............	17–18 " ..	Affaires des sauvages......	21 " ..	4 " ..	8 "
			18–19 " ..	Chemins de fer et Canaux..	21 " ..	8 " ..	8 "
82	Adresse: M. Borden (Carleton)	Documents relatifs à la construction d'une section du chemin de fer Transcontinental, désignée comme					

		"district F"	18–19 "	Chemins de fer et Canaux.	21 "	25 "	25 "
83	Adresse: M. Borden (Carleton)	Documents relatifs à la négociation pour la réserve des Sauvages Songhees	18–19 "	Affaires des sauvages	21 "	10 "	10 "
84	Adresse: M. Borden (Carleton)	Documents relatifs à la construction d'un bureau de poste en la cité de Winnipeg, depuis 1900	18–19 "	Travaux publics	21 "	13 avril	5 avril.
85	Ordre: M. Roche (Marquette)	Correspondance concernant les permis d'exploitation hydraulique des mines, annulés durant l'année dernière	18–19 "	Intérieur	21 "	29 janv.	29 janv.
86	Ordre: M. Ward	Correspondance relative à la perte de lettres recommandées entre Beethany et Millbrooke et autres points dans le comté de Durham	9–10 "	Direct. général des postes	10 janv.	24 fév.	24 fév.
87	Ordre: M. Sproule	Renseig. relativement à l'opération des établiss. de maturation pour le fromage const. ou fournis par le gouvern.	9–10 "	Agriculture	10 "	1er "	1er "
88	Ordre: M. Ames	Documents relatifs à la location, l'érection et l'équipement des nouveaux ateliers de locom. et de wagons à Moncton, ou à l'achat de nouv. machines pour ces ateliers	9–10 "	Chemins de fer et Canaux	10 "	10 avril	11 avril.
89	Ordre: M. Ames	Contrats, depuis le 1er janvier 1904, avec la Galeno Oil Company, de Toronto, pour fourniture à des chemins de fer du gouvernement	9–10 janv.	Chemins de fer et Canaux.	10 "	10 "	11 "
90	Adresse: M. Ames	Documents relatifs à la concession du bail d'un pâturage à Brown, Bellingford *et al.*	9–10 "	Intérieur	10 "	6 fév.	6 fév.
91	Ordre: M. McCarthy	Terres à bois dans la zone du chemin de fer dans la prov. de la C.-B., vendues ou louées par le gouvernement	9–10 "	Intérieur	10 "	1er mars	1er mars.
92	Ordre: M. Clements	Importations et export. de certains articles d'agriculture	9–10 "	Douanes	10 "	15 janv.	15 janv.
93	Ordre: M. Armstrong	Correspondance concernant le tarif d'Allemagne et celui du Canada, comparativement l'un à l'autre	9–10 "	Douanes	10 "	17 "	....
				Commerce	14 "	19 "	....
94	Ordre: M. Worthington	Documents concernant l'efficacité de la carabine Ross	14–15 "	Sec. du Gouv. général	22 "	....	....
95	Adresse: M. Lancaster	Rapports et correspondance, depuis le 1er janv. 1901, relativement à la ligne frontière aux Chutes Niagara et aux eaux de la rivière Niagara, qui ont été confiés à la commission des eaux limitrophes		Milice et Défense	16 "	....	....
			14–15 "	Travaux publics	16 "	....	....
96	Ordre: M. Crocket	Montant dépensé pour renforcer les ponts le long du chemin de fer du gouvernement	14–15 "	Chemins de fer et Canaux	16 "	21 janv.	21 janv.
97	Ordre: M. MacDonald	Docum. demandant l'institution d'un système de rentes viagères pour les employés sur le ch. de fer Intercolonial	4–15 "	Chemins de fer et Canaux	16 "	21 "	21 "
98	Ordre: M. Foster	Détails concernant les lignes télégraphiques de l'Etat	14–15 "	Travaux publics	16 "	....	27 avril.
99	Ordre: M. Crocket	Détails concernant les paiements faits à la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, depuis le 1er janvier 1904	14–15 "	Chemins de fer et Canaux	16 "	....	....
100	Ordre: M. Reid (Grenville).	Documents concernant les provisions achetées ou commandées pour le steamer du gouvernement "Kestril."	14–15 "	Marine et Pêcheries	16 "	....	....
101	Ordre: M. Schaffner	Documents concernant le louage de terres voisines du lac Manitoba pour le sport ou autres fins	16–17 "	Intérieur	17 "	29 janv.	29 janv.
102	Ordre: M. Foster	Renseignements concernant les dépôts d'entrepreneurs versés au bureau du Receveur général pendant l'exercice 1905-1906	16–17 "	Finances	17 "	28 fév.	1er mars.
103	Ordre: M. Lefurgey	Documents relatifs à la ligne d'embranchement projetée depuis le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, à ou près O'Leary, jusqu'à un point à ou près West Cape	21–22 "	Chemins de fer et Canaux	24 "	22 "	22 fév.
104	Ordre: M. Marcil (Bonaventure).	Documents relatifs à la destitution de R. P. Dubé, second à bord "La Canadienne."	23–24 "	Marine et Pêcheries	25 "	21 "	21 "
105	Ordre: M. Lake	Ventes de terres fédérales, à l'exclusion des terres des écoles, depuis le 1er janvier 1905	23–24 "	Intérieur	25 "	18 avril	18 avril.
106	Ordre: M. McCarthy (Calgary).	Demandes pour baux de pâturages dans les limites des provinces d'Alberta et de Saskatchewan, entre le 1er février 1905 et le 1er août 1905	23–24 "	Intérieur	25 "	18 "	18 "

LISTE des réponses aux adresses et ordres de la Chambre des Communes, session de 1907—*Suite.*

Numéro d'ordre.	Auteur de la motion.	Sujet.	Date de l'adresse ou de l'ordre.	Ministère auquel l'adresse a été renvoyée.	Date.	Réponse. Reçue.	Réponse. Transmise.
			1907.		1907.	1907.	1907.
107	Adresse: M. Morin........	Documents concernant cette partie de la route du chemin de fer Transcontinental National entre le pont de Québec et le voisinage de la ligne frontière maine.......	23–24 janv..	Chemins de fer et Canaux..	25 janv...	26 fév.....	26 février.
108	Ordre: M. Lennox.	Correspondance depuis l'adoption de la loi fédérale 4-5 Edouard VII, chap. 31, au sujet de l'article 7 de la dite loi ou au sujet des juges s'occupant de travaux extra judiciaires......	23–24 “ ..	Justice..................	25 “ ..	4 mars ..	4 mars.
109	Ordre: M. Lavergne (Montmagny).	Documents concernant la construction de la fabrique des carabines Ross, sur les Plaines d'Abraham, à Québec..........	23–24 “ ..	Milice et Défense.........	25 “ ..	13 “ ..	13 “
110	Ordre: M. Ward..........	Documents concernant le canal de la vallée de la Trent et spécialement cette partie entre Rice Lake et Lake Ontario..........	23–24 “ ..	Chemins de fer et Canaux..	25 “ ..	....	....
111	Ordre: M. Lavergne (Montmagny).	Correspondance relative à la construction d'une station de chemin de fer soit au marché Champlain ou ailleurs en la cité de Québec, et tous documents à ce sujet..........	23–24 “ ..	Chemins de fer et Canaux..	25 “ ..	5 mars ..	6 mars.
112	Ordre: M. Ames..........	Rapport de M. C. W. Speers, agent général de colonisation, au sujet de l'inspection spéciale et de l'inspection qui a été faite des colonies Doukhobor, pendant l'année 1905-6..........	28–29 “ ..	Intérieur..	29 “ ..	6 “ ..	6 “
113	Ordre: M. Ames..........	Inspection spéciale entreprise en avril dernier de tous homesteads sans lettres patentes inscrits avant le 1er septembre 1905, dans les districts Alemada, Battleford, Régina et Yorkton..........	28–29 “ ..	Intérieur...	29 “ ..	5 “ ..	5 “
114	Ordre: M. Macdonell......	Renseignements concernant les navires construits et enregistrés en Canada, de 1874 à 1906..........	28–29 “ ..	Marine et Pêcheries....... Douanes.................. Commerce.................	29 “ .. 4 fév. ... 13 “ ..	4 fév. 13 “ 14 “	14 février
115	Adresse: M. Macdonell....	Correspondance relative à l'établissement d'une réserve navale canadienne..........	28–29 “ ..	Marine et Pêcheries.......	29 janv...	....	....
116	Adresse: M. Worthington .	Documents relatifs à des contrats avec la compagnie de carabines Ross..........	28–29 “ ..	Milice et Défense.........	29 “ ..	....	....
117	Adresse: M. Verville......	Arrêtés du conseil, règlements gouvernant les opérations et la direction de l'Imprimerie Nationale..........	28–29 “ ..	Douanes.................. Imprimeur du Roi........	29 “ .. 29 “ ..	11 fév.... 12 “ ..	.... 14 février.
118	Adresse: M. Borden (Carleton).	Documents relatifs à la résignation de M. Alexander Henderson, juge de la cour de comté de la Colombie-Britannique..........	28–29 “ ..	Justice..................	29 “ ..	16 “ ..	18 “
119	Ordre: M. Boyce.........	Détails concernant les naufrages qui se sont produits sur les lacs Huron et Supérieur, depuis le 1er mai 1882..........	30–31 “ ..	Marine et Pêcheries.......	31 “ ..	....	....

120	Ordre: M. Boyce..........	Renseig. concern. les stations de sauvetages sur les côtes de le mer et sur les eaux intérieures du Canada....	30–31 " ..	Marine et Pêcheries.......	31 " ..	9 fév.....	11 février.
121	Ordre: M. Taylor.........	Documents relatifs à l'achat de provisions pour le secours des victimes du désastre récent de Kingston, Jamaïque............	30–31 " ..	Finances.................	31 " ..	5 " ..	5 "
122	Adresse: M. Borden (Carleton)	Certains documents relatifs à la réserve des sauvages Metlakatla..............	30–31 " ..	Sur. gén., Aff. des sauvages	31 " ..	6 " ..	6 "
123	M. Roche (Marquette). ...	Documents relatifs à l'extension des limites du Manitoba..	30–31 " ..	Premier ministre.........	31 " ..	18 " ..	18 "
124	Adresse: M. McLean (Queen).	Correspondance et autres documents relatifs à l'augmentation des subsides aux provinces..................—	6–7 " ..	Premier ministre.........	9 " ..	26 mars....	26 mars.
125	Adresse: M. McCarthy (Calgary).	Arrêtés du conseil relatifs aux concessions de terres ou subventions à la Manitoba and South Eastern Railway and Canal Company, la Lake Manitoba Railway and Land Company, la Hudson Bay Railway and Land Company, la Winnipeg and Great Northern Railway Co., et tous autres ch. de fer faisant maintenant partie du système de la Canadian Northern Railway Co.....	6–7 fév.	Chemins de fer et Canaux..	9 fév....	....	....
				Intérieur................	9 " ..	21 fév....	21 février.
126	Adresse: M. Martin (Queen).	Documents se rapportant, de quelque manière que ce soit, à l'achat par le gouvernement de la propriété connue sous le nom de propriété Warburton, à Charlottetown, pour un champ de tir, et d'un droit de passage pour un approche au pont de Hillsboro................	6–7 " ..	Chemins de fer et Canaux..	9 " ..	10 avril...	10 avril.
				Milice et Défense.........	9 " ..	22 mars ..	22 mars.
127	Ordre: M. Robitaille......	Plans et autres documents, actuellement sous considération de la Commission du Transcontinental et de la Comm. des chemins de fer, relatifs au développement et à l'amélioration du havre de Québec comme port maritime et terminus de chemin de fer..................	6–7 " ..	Chemins de fer et Canaux..	9 " ..	22 fév.....	22 février.
128	Ordre: M. Sinclair.........	Renseig. concern. les dragueurs du gouvernement qui ont fait des trav. dans les provinces maritimes pendant les années 1900 à 1906, toutes deux exclusivement....	6–7 " ..	Travaux publics..........	9 " ..	25 " ..	25 "
129	Adresse: M. Taylor.......	Documents, depuis le 1er janvier 1902, relatifs à l'abandon de la totalité ou de partie de la réserve des sauvages de Nipissingue..................................	6–7 " ..	Affaires des sauvages.....	9 " ..	15 " ..	15 "
130	Ordre: M. Crocket........	Détails concern. les articles "Locomotives, ateliers des wag. et achats de terrain à Moncton, $540,000: "Nouvelles machines pour locomo. et ateliers des wag., $72,000," dans la loi des subsides, 1906, annexe 15 page	6–7 " ..	Chemins de fer et Canaux..	9 " ..	22 " ..	22 "
131	Ordre: M. Crocket........	Détails concern. les paiements faits à tout agent légal ou représentant du gouv. à Halifax pendant chacun des exercices de 1891 à 1897, inclusivement, et semblables paiements faits à M. R. T. NacIbraith, avocat, de Halifax, pendant les exercices de 1902 à 1906, inclusivem.	6–7 " ..	Chemins de fer et Canaux..	9 " ..	22 " ..	22 "
			6–7 " ..	Lettres de tous départem'ts	20 " ..	....	....
				Justice..................	9 " ..	....	....
				Travaux publics..........	11 avril...	....	....
132	Ordre: M. Roche (Marquette).	Renseignements concernant les employés du bureau de poste de Brandon..............................	11–12 " ..	Direct. général des postes.	12 fév.. ...	5 mars ..	3 mars.
146	Ordre: M. Smith (Wentworth).	Règlem. soumis aux compag. de steamers transatlan. au sujet de l'emmag. des prod. périssables, de la tempér. qui doit être entretenue dans les entrepôts frigorigq. ou les comp. à air froid, de la vent. requise dans les comp. d'emmagasinages ordinaires sur leurs steamers.......	18–19 " ..	Agriculture..............	19 " ..	5 " ..	5 "
						" 6..	6 "
147	Ordre: M. Jackson (Elgin)	Etat sommaire du stock, instruments aratoires, etc., sur la ferme expérimentale, Ottawa, le premier décembre des années 1905 et 1906...............	18–19 " ..	Agriculture..............	19 " ..	27 fév.....	27 février.
						6 " ..	6 "
148	Ordre: M. White.........	Doc. concern. les actes officiels ou la conduite de M W. B. McInnes, en sa qualité de commissaire du Yukon.....	18–19 " ..	Intérieur................	19 " ..	....	....
				Premier ministre.........	19 " ..	14 mars ..	....
149	Ordre: M. Martin (Queen).	Documents relatifs à la communication durant l'hiver et à la construction d'un tunnel entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme en Canada	18–19 " ..	Marine et Pêcheries.......	19 " ..	....	....

LISTE des réponses aux adresses et ordres de la Chambre des Communes, session de 1907—*Suite.*

Numéro d'ordre.	Auteur de la motion.	Sujet.	Date de l'adresse ou de l'ordre.	Ministère auquel l'adresse a été renvoyée.	Date.	Réponse. Reçue.	Réponse. Transmise.
			1907.		1907.	1907.	1907.
150	Ordre: M. Ross (Yale et Caribou).	Renseignements concernant les personnes de la Colombie-Britannique, qui ont servi dans les divers contingents du Canada dans l'Afrique du Sud	20–21 fév.	Milice et Défense	22 fév.	12 mars	12 mars.
151	Ordre: M. Smith (Nanaimo).	Correspondance et documents relativement à la mission en Angleterre de M. W. L. Mackenzie King, sous-ministre du Travail, en rapport avec la législation pour encourager l'immigration en Canada	20–21 "	Travail	22 "	7 "	8 "
152	Ordre: M. McLennan	Documents relatifs à l'établissement d'une station de chemin de fer à la jonction de Port-Hawkerbury, sur le chemin de fer Intercolonial	20–21 "	Chemins de fer et Canaux	22 "	....	....
153	Ordre: M. Boyce	Permis de terres à bois sur les terres des sauvages dans le district territorial d'Algoma, concédés ou loués par le gouvernement depuis 1896	20–21 "	Affaires des sauvages	22 "	11 mars	11 mars.
154	Ordre: M. Boyce	Renseignements concernant les terrains miniers, puissances hydrauliques et autres franchises dans le voisinage de Grandes-Chutes, sur la rivière Hamilton, aussi dans les districts de Mackenzie et dans le Territoire d'Ungava, qui ont été demandés, loués ou vendus ou cédés autrement depuis 1896	20–21 "	Intérieur	22 "	16 avril	17 avril.
155	Ordre: M. Lawrence	Détails concernant les accidents survenus sur le chemin de fer Intercolonial depuis qu'il est en opération	20–21 "	Chemins de fer et Canaux	22 "	....	....
156	Ordre: M. Kemp	Statistiques omises de l'Annuaire Statistique du Canada de 1905	25–26 "	Agriculture	28 "	12 mars	12 mars.
157	Ordre: M. Boyce	Documents relatifs à la vente de terres à bois dans les townships Fisher, Haviland e Tilley, dans le district d'Algoma, à Mmes Wilson, Reesor et Philip	25–26 "	Affaires des sauvages	28 "	11 "	11 "
158	Ordre: M. Crocket	Correspondance se rapportant de quelque façon à la réorganisation de la cour Suprême du Nouveau-Brunswick	25–26 "	Justice	28 "	12 "	12 "
159	Ordre: M. Emmerson	Documents concernant le choix du débouché oriental pour le canal de la Vallée de la Trent	27–28 "	Rapport présenté de suite.	....	....	....
160	Ordre: M. Marshall	Renseignements au sujet des primes sur le plomb	4–5 mars.	Rapport présenté de suite.	....	....	....
161	Ordre: M. Bergeron	Nombre des bureaux de toute sorte, avec les prix achetés pour la Chambre des Communes par le gouvernement, depuis 1896	4–5 "	Travaux publics	5 mars	....	....
162	Ordre: M. Lake	Détails conc. les terrains houillers loués, vendus ou autrement cédés, depuis le 1er janvier 1906 jusqu'à date	4–5 "	Intérieur	5 "	22 avril	23 avril.
163	Ordre: M. Ames	Détails relatifs aux dépenses en rapport avec la construction de la division occidentale du chemin de fer Transcontinental National	4–5 "	Chemins de fer et Canaux	8 "	22 mars	22 mars.
164	Ordre: M. Blain	Renseignements concernant les propriétés achetées par le gouvernement dans la cité d'Ottawa, depuis le 1er janvier 1904	4–5 "	Travaux publics	5 "	....	....

165	Ordre : M. Hughes (Victoria)	Renseignements concernant la carabine Ross, la carabine Snider-Enfield, la carabine Martini-Henry et la carabine Lee-Enfield	4– 5 "	Milice et Défense	5 "	15 mars	15 mars.
166	Ordre : M. Lefurgey	Documents relatifs au loyer des propriétés de la veuve J. Wiggins et de Charles Malley d'Alberton, I.-P.-E.	11–12 "	Chemins de fer et Canaux	14 "	....	....
167	Ordre : M. Cash	Tous les documents relatifs aux colonies de Doukhobors dans la Saskatchewan depuis le 1er octobre jusqu'à date	11–12 "	Intérieur	14 "	16 avril	17 avril.
168	Ordre : M. Ames	Terres boisées vendues par le ministère de l'Intérieur depuis la date de celles incluses dans le document parlementaire n° 90, esc	11–12 "	Intérieur	14 "	6 "	8 "
169	Order : M. Boyce	Tous les documents relatifs au bureau de poste de Copper-Cliff, Ont., etc	11–12 "	Postes	14 "	....	....
170	Order : M. Armstrong	Montant total d'argent en banque au crédit du gouvernement à la fin de chaque mois pendant l'année 1906, et le nom de chaque banque	11–12 "	Finances	14 "	27 mars	27 mars.
171	Ordre : M. Ames	Documents de toute espèce en possession du gouvernement relatifs ou se rattachant à la nomination récente d'un sénateur pour représenter le district de Rougemont	8– 9 avril	Premier ministre	10 avril	13 avril	15 avril.
172	Ordre : M. Boyce	Documents de toute espèce relatifs aux baux des concessions forestières numéros 824, 1062, 1171 et 1212, et copie des règlements en force lors de la date à laquelle les dites concessions forestières furent louées avec les règlements correspondants en force au temps actuel	8– 9 "	Intérieur	10 "	26 "	26 "
173	Ordre : Hon. M. Fielding	Copies des documents relatifs à la route du chemin de fer Transcontinental à travers le Nouveau-Brunswick	24 "	....	....	....	....

INDEX des réponses aux adresses et ordres de la Chambre des Communes, session de 1907.

Auteur de la motion.	Numéros d'ordre.
Ames, M.	41, 42, 43, 44, 50, 68, 71, 72 (*a*) 81, 88, 89, 90, 112, 113, 163, 168, 171
Armstrong, M.	39, 93, 170.
Barker, M.	16, 17, 60, 61, 62, 63, 66.
Barr, M.	51.
Bennett, M.	29.
Bergeron, M.	161.
Blain, M.	164.
Bourassa, M.	11.
Borden, M. (Carleton)	12, 13, 14, 15, 20, 72, 75, 76, 77, 82, 83, 84, 118, 122.
Boyce, M.	119, 120, 153, 154, 157, 169, 172.
Cash, M.	167.
Chisholm, M. (Huron)	25.
Clements, M.	92.
Crockett, M.	24, 96, 99, 130, 131, 158.
Emmerson, M.	159.
Fielding, M.	173.
Foster, M.	6, 7, 49, 64, 98, 102.
Galliher, M.	28.
Henderson, M.	74.
Hughes, M. (Victoria)	46, 55, 56, 69, 165.
Jackson, M. (Elgin)	147.
Kemp, M.	156.
Lake, Mr	80, 105, 162.
Lancaster, M.	95.
Lavergne, M.	109, 111.
Lawrence, M.	155.
Lefurgey, M.	53, 70, 103, 166.
Lennox, M.	108.
Macdonell	2, 8, 10, 18, 97, 114, 115.
Marshall, M.	30, 32, 33, 160.
Martin, M. (Queen's)	65, 126, 149.
Marcil, M. (Bonaventure)	104.
McLean, M. (Queens)	27, 125.
McLennan, M.	152.
McCarthy, M.	91, 106, 124.
Monk, M.	9, 21, 22, 23, 31, 47, 78.
Morin, M.	34, 107.
Reid, M. (Grenville)	100.
Robitaille, M.	57, 58, 79, 127.
Roche, M. (Marquette)	26, 59, 73, 123, 132.
Ross, M. (Yale et Caribou)	150.
Schaffner, M.	101.
Sifton, M.	54, 128.
Sinclair, M.	54, 128.
Smith, M. (Wentworth)	35, 36, 37, 38, 146.
Smith, M. (Nanaimo)	52, 151.
Sproule, M.	87.
Stewart, M.	3.
Stockton, M.	40.
Taylor, M.	121, 129.
Verville, M.	117.
White, M.	148.
Ward, M.	86, 110.
Wilson, M. (Lennox et Addington)	1, 19, 48.
Worthington, M.	67, 94, 116.
Wright, M.	45.

ANNEXE C.

LISTE des passeports délivrés depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mars 1908.

Abraham, C. F.
Adair, T.
Agnew, J.
Aitchison, P.
Alexander, G.
Alexander, J.
Allan, J. D.
Allison, Rév. M. G.
Aloian, K.
Amann, J.
Andrews, W. S.
Apelbaum, M.
Arakelian, A.
Astoorian, A.
Atkinson, Mlle N.
Atlas, A.
Austin, Mlle S. E.
Baby, J. B.
Badrasian, H.
Bain, J.
Baillarge, W. D.
Baker, F. M.
Balthazard, Rév. H.
Barbarian, O.
Barlow, Mlle J. R.
Bartlett, A. A.
Baynes, Mme J. D.
Beliveau, J.
Bellisle, J. A.
Beresynsky, R.
Berger, Mme L.
Bernard, Mme J. G.
Boghosian, A.
Boyajian, M.
Brochu, J. C.
Brown, G. W.
Brown, Dr G. W.
Buecheler, C. F.
Burman, H. Z.
Cape, J.
Canfield, Mme A. A.
Carling, Mlle G.
Carter, Mme M. E.
Cary, A.
Cauchon, N.
Chin Yuen.
Choquet, Rév. L. P.
Choquette, Hon. P. A.
Clark, Mme, A.
Cloutier, J. E.
Cochrane, Mlle B. L.
Cockshutt, C.
Cohen, Mme A.
Cohen, A.
Cohen, S.
Colleret, Mlle E.
Cooper, Rév. C. E.
Cosbey, N. W.
Coste, E.
Coté, T.
Cross, S.
Crysdale, Mlle M. G.
Curry, Rév. W. T.
Dalmer, E.
Damm, Rév. G. D.
Dancy, H. N.
Davidson, F. J. A.
Davis, Mme A. L.
Davis, E. P.
Davis, M. P.
Decarie, J. L.
Denoncourt, Rév. E. L.
Denoncourt, Rév. L. L.
Der Manelian, M. H.
Der Mousasian, S.
Derome, V.
Derzarkanan, M. H.
de St. Real, V.
Dilian, X.
Dizmaian, B.
Dorval, E.
Drummond, H. R.
Drysdale, Mlle S. E.
Dubuc, Mme F. X.
Dugas, Dr C. A.
Duncan, N.
Dusablon, Rév. L. A. L.
Eckardt, H. P.
Ehman, A.
Ehman, M.
Eisen, Mme A.
Elder, Mlle C. H.
Erickson, O.
Evans, Mlle E. I.
Falconer, Rév. R. A.
Farmer, J. T.
Feldman, S.
Fielding, Hon. W. S.
Fielding, Mme W. S.
Fielding, Mlle Z. R.
Fielding, Mlle E. M.
Fiorini, G.
Fitzpatrick, A.
Forman, S.
Forslund, J. E.
Fox, Rev. E. T.
Francis, F. B.
Freire, J. F.
Friedman, H. N.
Frischling, L.
Gamble, Mme W.
Garabedian, S.
Gardener, J. C.
Gardener, M.
Garneau, A. S.
Gauthier, Rév. L.
Gautier, F. E.
Genser, M.
Geoffrion, L. P.
Gibbons, C. H.
Giddens, F. W.
Gilkison, R. M.
Gillespie, F. M.
Gillmor, Mme B. C.
Girouard, Hon. D.
Glines, G. A.
Goldberg, M.
Goldstein, B.
Goldstein, A.
Gouin, Hon. L.
Greaves, Rév. R. S.
Green, E. K.
Grenier, Rév. E.
Gross, Mme B.
Gurney, Mme L.
Hadad, Mme M.
Hagopian, B.
Hamilton, J.
Hampson, R.
Harris, L. S.
Hartfeil, J.
Hemming, Mme H. K. S.
Hens, E.
Hillock, Mlle J. S.
Hirshenhorn, H.
Hirschorn, J.
Hobson, R.
Holtz, H.
Horwith, S. S.
Hovanessian, A
Hughes, J. L.
Hull, W. R.
Hum Kip.
Hum Tock.
Iwasezuk, G.
Jackson, R.
Jamieson, R. G.
Jarian, M.
Jones, C. T..
Jung Ming.
Kaprinian, G.
Kashtunova, Mlle B.
Katz, J.
Kaufman, J.
Keihfez, H.
Kennedy, D. L.
King, W. L. Mack. C.M.G.
Kittermaster, Mme J. H.
Klein, J.
Kilnman, E.
Klotz, Dr. O.
Knapp, Mlle S. E.
Kneehtel, Rév. S. R.
Kruger, A.
Lacasse, Rév. J. C.
Lacerte, Rév. O. H.
Lacowitsky, R.
Lamb, P.
Lanctot, C.
Lande, M.
Langlois, Rév. P. L.
Langlois, H. G.
Langlois, Mme H. G.
Landsberg, Mme F.
Lapointe, Rév. E.
Larkin, A.
Law, D.
Lazarovictz, L.
LeBlanc, Mme P. E.
Leclaire, A.
Lee Him.
Lee Kee.
Lemieux, Hon. R.
Lewis, F. O.
Lavanderstein, L.
Little, Dr H. M.
Lumbers, J.
Madden, G. F.
Malin, L.
Malmas, J.
Manoogian, B.
Marchand, G.
Marchildon, A.
Marier, M e G. S.
Marler, H. M.
Marshall, W.
Martel, Rev. J. B.
Matthews, T. F.
Melvin-Jones, Hon. L.
Meredith, H.
Merner, Rév. H. L.
Meunier, Rév. J. E.
Millard, F. A.
Millman, L.
Minnes, Dr R. S.
Mintz, J.
Misener, Mlle G.
Monk, Mme A.
Mooradian, S.
Morden, G. W.
Morris, W. D.
Mousseau, O.
Muckleston, H. S.
Murch, W. H.
MacGillivray, Dr T. D.
Macloughlin, J.
McColl, Rev. W. J.
McGillivray, T.

ANNEXE C.—Liste des passeports délivrés depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mars 1908—*Suite.*

McGillivray, C. A.
McGillivray, D. J.
McLeod, Rév. N.
Naryan, A.
Nathan, M.
Nystrom, E.
O'Connor, J.
Ogden, A. U.
Ohannesian, B. N.
Oliver, E. H.
Osler, E. B., M.P.
Ouzonian, K.
Panabaker, A. T.
Parent, Rév. C.
Paroian, S. A.
Paskinkofsky, J.
Paton, J.
Patterson, J.
Patterson, T. C.
Pelletier, L. P.
Perla, G.
Perley, Mme G. H.
Peter Lee.
Penzant, J.
Plouff, Dr F. X.
Pong Wing.
Pope, J., C.M.G.
Porter, E. G., M.P.
Raicion, S.
Reeve, Mlle R.
Reford, A.
Rexford, Rév. E. I.
Rezewsky, D.
Richardson, Mme A. A.
Richardson, R. S.
Richey, H, B.
Rogers, J.
Rose, I.
Rosenstein, H.
Ross, Mlle B.
Ross, P. D.
Rothstein, J.
Rouleau, T. G.
Russell, Mlle E.
Ruttenburg, L.
Safarian, J.
Sahagian, S.
Saxe, S.
Schleifer, M.
Schleifstein, C.
Schultz, K.
Schultze, K. L.
Schwartz, J.
Schwartz, S.
Scott, Hon. W.
Shamalian, H.
Sharples, Mme C.
Shaw, J. C.
Shea, Rév. M. L.
Silberstein, A.
Simonian, B.
Simonian, O. B.
Sing Sam.
Sirois, J.
Smaill, A. E.
Snyder, A. M.
Snyder, J. M.
Soulian, V.
Squair, Prof. J.
Stanway, W.
Steinberg, D.
Stewart, Mme A. M.
Stewart, R. H.
Strathy, W. W.
Symons, W. L.
Szmigiel, C.
Takefnian, L.
Temple, Mme H. J.
Terzian, A.
Tessier, A.
Tholinet, L. L. C.
Thomas, J. E.
Thompson, M. P.
Thomson, C. A.
Thornton, Mlle I.
Tooke, Mlle M. E.
Toomasian, M.
Topoozian, H.
Toy Him.
Tripp, Mlle M. A.
Trudel, A.
Turnbull, Mlle G. F.
Vaillancourt, Rév. J. A.
Vallières, Mme M. L.
Van Allen, E.
Vartanian, D.
Vartanian, M.
Verret, H.
Viet, F. A.
Viets, R. B.
Waldron, Mlle E. A.
Waldron, E. W.
Walker, Mlle G. T.
Waltman, J.
Warren, H. D.
Warren, Mme H. D.
Wartanowitz, F.
Weber, Mme C. U.
Weber, Mlle L.
White, E. H.
Wightman, R.
Williams, Rév. G. H.
Wishart, D. J. G.
Wong Fun.
Wood, T. H.
Wood, Mlle A.
Young, C. A.
Zilhoof, K.

RÈGLEMENTS RELATIFS AUX PASSEPORTS.

1. Les demandes de passeports doivent se faire par écrit et être adressées, sous enveloppe close, à "l'honorable Secrétaire d'Etat, Ottawa."

2. Le prix du passeport, quel que soit le nombre des personnes nommées, est de $4. Cette somme doit accompagner la demande. On n'accepte pas de timbres-poste.

3. Le passeport n'est accordé qu'aux sujets nés britanniques et aux personnes naturalisées en Canada. Une femme mariée est censée sujette de l'Etat dont son mari est sujet lors de la demande. Les passeports ne sont pas valides après cinq années de la date d'émission. Il faudra alors s'en procurer de nouveaux. Si le requérant est un "sujet britannique par naturalisation," il doit être désigné sous ce titre dans le passeport.

4. Les passeports s'accordent aux personnes connues du Secrétaire d'Etat, ou qui lui sont recommandées par quelqu'un de sa connaissance; ou sur la production d'un certificat d'identité, que l'on peut obtenir au Secrétariat d'Etat et qui doit porter la déclaration d'une compagnie de banque, d'un maire, magistrat, juge de paix, ministre de la religion, médecin, chirurgien, *solicitor* ou notaire résidant en Canada. En certains cas, le requérant doit, outre ce certificat d'identité, en fournir un de naissance.

5. Si le requérant est sujet britannique par naturalisation, il lui faut transmettre au ministère du Secrétaire d'Etat son certificat de naturalisation, avec le certificat d'identité qu'il a reçu; son certificat de naturalisation sera renvoyé, accompagné du passeport, à la personne s'étant mise en communication avec ce ministère en faveur du requérant pour qu'il lui soit délivré.

6. Le département du Secrétaire d'Etat ne peut délivrer de passeport à celui qui est déjà en pays étranger. En pareil cas, il faut s'adresser à la mission ou au consulat britannique le plus proche.

7. Les voyageurs qui ont l'intention de visiter l'Empire Russe, les Etats Turcs, le Royaume de Roumanie, la Perse, le Venezuela, Haïti ou Erétrie à quelque époque que ce soit, doivent d'abord faire viser leurs passeports au consulat russe, turc, roumain, persan, colombien, venezuelien, haïtien ou italien le plus proche, selon le cas. Pour l'information des voyageurs se rendant à l'un de ces pays *viâ* la Grande-Bretagne, voici les adresses de ces consulats à Londres : Consulat russe, 17 Great Winchester Street, E. C.; Consulat général de la Sublime Porte, 140 Sladenhall Street, E. C.; Consulat général de Roumanie, 44 Parliament Street, S. A.; Consulat général de Perse, 82 Victoria Street, S. W.; Consulat général Colombien, 6 Holl'wen Viaduct, E. C.; Consulat Venezuelien, Finsbury Pavement House, Finsbury Pavement, E. C.; Consulat Haïtien, 32, Fenchurch-Street, E.C. ; Consulat général d'Italie (pour l'Erétrie), 44 Finsbury Square, E.C.—Les passeports peuvent aussi être visés à tout autre consulat de Russie, Turquie, Roumanie, Perse, Colombie, Venezuela, Haïti ou Italie dans le Royaume-Uni. Les voyageurs se rendant dans tout autre pays, n'ont pas besoin d'obtenir le des agents diplomatiques ou consulaires de ce pays.

NOTE.--Les sujets britanniques par naturalisation sont prévenus que leur naturalisation n'a d'effet sur le territoire de leur pays d'origine que s'ils ont cessé d'être sujets de ce pays de la façon prescrite par sa législation ou en vertu d'un traité ou d'une convention à cet effet.

N.B.—Bien que les voyageurs puissent aujourd'hui entrer librement dans la plupart des pays étrangers et sans passeport, et que, d'ailleurs, les règles en matière de passeports aient perdu de leur rigueur, on recommande cependant aux sujets coloniaux britanniques, au moment de visiter des pays étrangers, de se munir de passeports ; car, même là où ceux-ci ne sont pas obligatoires, ils sont encore utiles en offrant aux porteurs un prompt moyen d'établir leur identité. Pour résider en Allemagne et en Suisse, ce passe port est indispensable.

JOSEPH POPE,
Sous-secrétaire d'Etat.

OTTAWA, avril 1908.

RÈGLES À OBSERVER RELATIVEMENT AUX PASSEPORTS À L'ÉTRANGER.

Allemagne (Empire d').—La possession d'un passeport n'y est pas obligatoire ; mais comme le voyageur peut être appelé en tout temps à établir son identité, il fait bien de s'en pourvoir, surtout s'il a l'intention de séjourner plus ou moins longtemps dans le pays. Les enfants qui sont envoyés aux écoles d'Allemagne doivent être munis d'un passeport.

Amérique centrale.—La possession de passeport y est utile aux voyageurs, pour leur sûreté personnelle et pour prouver leur identité.

Costa-Rica.—Point de règles à observer.

Guatémala.—Les étrangers qui y séjournent doivent présenter au bureau des affaires étrangères de la république, un passeport visé par l'agent diplomatique ou consulaire de leur pays natal sur les lieux.

Honduras.—Point de règles à observer, excepté en temps de troubles.

Nicaragua.—*Idem.* Cependant, pour quitter le pays il faut obtenir un passeport local du ministère de la Guerre.

Salvador.—Les voyageurs doivent être porteurs de passeport ; en outre, ils doivent en obtenir du gouverneur de Salvador. (Ces derniers coûtent 25 *cents*).

Argentine (République).—Point de règles à observer. Les personnes nées dans les États de Sa Majesté, qui ont l'intention de séjourner dans la république, même pour un court espace de temps, doivent obtenir d'un consulat britannique dans la république un certificat de nationalité pour se faire identifier et être exemptées du service militaire.

Il est désirable que les personnes qui ont l'intention de voyager dans la républque se munissent de ce certificat qui est délivré sur demande personnelle et sur production du certificat de naissance.

Autriche-Hongrie.—Les personnes venant en Hongrie de la Serbie ou de la Roumanie doivent être munie d'un passeport. Encore que le passeport n'y soit pas toujours légalement nécessaire, le voyageur fait bien de s'en pourvoir. Pour séjourner, il lui faut avoir un passeport ou autre semblable pièce qui prouve son identité.

Belgique.—Il est utile d'avoir un passeport. Pour séjourner, il faut s'inscrire au bureau de police de l'arrondissement. Le passeport est admis comme preuve d'identité.

Bolivie.—Voir *Pérou.*

Brésil.—Le passeport n'y est pas absolument nécessaire ; mais les voyageurs font bien de l'avoir pour établir leur identité. Celui qui a l'intention de séjourner doit faire inscrire son nom et son adresse au consulat britannique le plus proche.

Bulgarie.—Le voyageur doit être muni d'un passeport de date récente. Nulle nécessité d'un visa par un fonctionnaire du pays. Ceux qui séjournent doivent se pourvoir chaque année d'un certificat d'inscription en vertu de l'arrêté du conseil ottoman.

Chili.—Point de règles à observer.

Chine.—On n'a pas besoin de passeport dans les ports ouverts. Pour aller dans l'intérieur, il faut avoir d'un consul britannique un passeport spécial, qui est valable pour une année. (Coûte $3.50 Mexicain).

Colombie.—Les sujets anglais qui viennent dans la république de Colombie doivent avoir des passeports visés par le ministre de la Colombie ou par un consul de la république dans le Royaume-Uni. Pour voyager dans l'intérieur, on conseille d'obtenir un passeport spécial d'un consul britannique, (coût 2s.6d.). Les immigrants sans ressources doivent se munir d'un passeport qui leur est délivré gratuitement par le consul colombien au port de départ.

Corée.—Nul besoin de passeport dans un rayon de 100 li (33 milles) des ports ouverts. Les personnes voyageant dans l'intention doivent obtenir un passeport par l'entremise du consul britannique. (Coûte 3·50 yen, environ 7 s.)

Cuba.—Bien que le passeport n'y soit pas légalement nécessaire, le voyageur fait bien de s'en munir. Celui qui a l'intention de séjourner à Cuba pendant quelque temps doit faire inscrire son nom au consulat britannique.

Danemark.—Point de règle à observer. Mais la police peut exiger un passeport ou autre semblable pièce des personnes acceptant de l'emploi en Danemark, avant de leur délivrer un " opholdsbog " (livret de situation), ainsi que des artistes de music-hall.

Islande.—Aucune règle à observer.

Saint-Thomas.—Aucune règle à observer. Cependant, en quittant l'île il faut être pourvu d'un passeport local. Le coût varie suivant la destination.

Dominicaine (République).—Le passeport est nécessaire. En outre, pour quitter le pays, il faut obtenir un passeport dominicain, lequel coûte 1 l., environ.

Ecuador.—Voir *Pérou.*

Égypte.—Les lois ne demandent pas de passeports ; mais les voyageurs feront bien de s'en pourvoir. Pour le voyage dans les autres parties de l'empire Ottoman, voir *Turquie.*

Soudan.—Les personnes qui désirent pénétrer dans le Soudan, *à moins* qu'elles ne soient fonctionnaires des gouvernements du Soudan, de l'Egypte ou de l'Ouganda, ou qu'elles n'y pénètrent en vertu des arrangements faits par une agence de touristes reconnue, doivent demander leurs passeports en personne à l'agent du Soudan, *War office*, Caire ; au Mudir, Wadi Halfa ; ou au Mudir, Suakin.

Les personnes allant au sud de Khartoum ou dans l'intérieur du Kordofan doivent se munir de passes spéciales au bureau du secrétaire civil, Kartoum, par l'intermédiaire du fonctionnaire qui leur a donné leur passeport.

Tous les Européens et étrangers voyageant dans le Soudan doivent donner avis de leur arrivée, personnellement ou par écrit, au Mudir, au chef-lieu de la province, en spécifiant leur adresse, leur occupation et la durée probable de leur séjour. Les voyageurs se rendant directement à Khartoum ne sont tenus d'enregistrer leurs noms qu'en cette ville, à la Mudéria ou à l'hôtel.

Equateur.—Voir *Pérou.*

Espagne.—On conseille fortement aux voyageurs de se munir de passeports. Le visa d'un consul espagnol n'est pas nécessaire ; mais il peut être utile à ceux qui visitent les villes de provinces et les campagnes.

Dans la province de Barcelone, les sujets britanniques doivent, à leur arrivée, présenter personnellement leurs passeports au consul de Sa Majesté, lequel leur délivrera alors un certificat qu'ils devront présenter, dans les vingt quatre heures de leur entrée dans Barcelone, au bureau du gouverneur civil (dans les villes de provinces et villages, au bureau du maire), afin que leurs noms, désignations, etc., soient inscrits. Faute de se conformer à ce règlement, on s'expose à l'amende, quelquefois à l'explosion.

Iles Canaries.—Point de règles à observer.

Centa.—Les sujets britanniques désirant visiter Centa doivent obtenir par l'entremise du vice-consul britannique à Algeziras un ordre du commandant général.

Etats-Unis.—Point de règles à observer.

Hawai—Point de règles à observer.

Philippines.—Pas besoin de passeports.

Porto-Rico.—On conseille aux voyageurs de se munir de passeport.

France.—La possession d'un passeport sauvera des inconvénients au voyageur, vu qu'on y peut en tout temps exiger qu'il prouve son identité.

Pour demeurer en France, ou y exercer une profession ou une industrie, il faut faire à la mairie de la commune, dans les premiers jours de son arrivée, une déclaration donnant détails au sujet de la famille, nationalité, profession, etc.

Algérie.—Mêmes prescriptions qu'en France.

Guyane française.—Mêmes prescriptions qu'en France.

Madagascar.—Le voyageur fait bien de se munir d'un passeport.

Martinique (La).—La loi exige un passeport, mais on l'applique rarement.

Nouvelle-Calédonie.—Il est utile d'avoir un passeport, à cause de l'établissement pénal dans l'île.

Réunion (Ile de la).—Point de règles concernant les Européens.

Saïgon.—Comme en France.

Taïti.—Point de règle concernant les Européens.

Tunis.— Comme en France.

Grèce.—Les personnes qui entrent en ce pays par la frontière de terre sont seules tenues d'avoir un passeport.

Haïti.—Le voyageur doit, en arrivant, exhiber, au bureau de port, un passeport (visé par le consul haïtien ; il doit aussi le présenter et faire enregistrer au consulat britannique le plus voisin). Lorsqu'il quitte l'île, il lui faut avoir le visa d'un consul britannique ainsi que le visa du commandant de la place. (Coûte environ 2 s.)

Hollande.—Un passeport n'est pas strictement nécessaire, mais utile au voyageur pour prouver son identité.

Guyane hollandaise : Curaçao et dépendances.—Point de règles à observer. Il est utile aux voyageurs de se munir de passeports pour prouver leur nationalité.

Indes orientales hollandaises.—Les voyageurs, à leur arrivée, doivent s'inscrire au bureau de l'autorité locale principale. Pour pénétrer à l'intérieur des îles, ou pour la résidence, ils doivent aussi obtenir des autorités locales un passeport, au sujet duquel le consul britannique devrait être consulté.

Italie.—La possession d'un passeport n'est pas obligatoire ; seulement, le voyageur peut être invité en tout temps à justifier de sa qualité et à prouver son identité.

Les sujets britanniques produisant des passeports aux bureaux de postes italiens pour fins d'identification personnelle peuvent être requis d'en obtenir une traduction certifiée par le consul britannique.

Erétrie.—Le voyageur se rendant dans les colonies italiennes doit, à moins d'avoir des lettres spéciales de recommandation pour les autorités, se munir d'un passeport, et obtenir le visa d'un consul italien.

Japon.—Le voyageur fait bien de se munir d'un passeport.

Libérie.—Le voyageur n'a pas besoin de passeport. Ceux qui y séjournent doivent pour en partir, avoir un passeport, qui est délivré par le secrétaire d'Etat de la république. (Prix, 50 centins.)

Mexique.—Point de règles à observer.

Monténégro—Point de prescriptions spéciales. Mais il est nécessaire, pour parcourir les territoires turcs et autrichiens, d'avoir un passeport régulièrement visé.

Maroc.—Le voyageur fera bien de se munir d'un passeport, qui est quelquefois nécessaire, *e. g.* pour voyager à l'intérieur ou pour s'embarquer sur les steamers français à destination d'Oran. Celui qui veut aller dans l'intérieur fait bien de consulter le ministre de Sa Majesté à Tanger, ou le consul britannique du district par lequel il va passer.

Les sujets britanniques résidant pendant plus d'un mois au Maroc doivent, en vertu de l'arrêté du conseil du Maroc de 1889, se faire inscrire au consulat britannique.

Muscate.—Point de règles à observer. Il y a du danger à voyager dans l'intérieur sans une escorte armée.

Norvège.—Pas de règlement requis.

Paraguay.—Pas de règles à observer. Les autorités locales n'exigent des étrangers ni passeports, ni de certificats de nationalité. Les personnes voyageant dans l'intérieur feront bien, cependant, de se munir de passeports.

Pérou, Equateur et Bolivie.—Le passeport n'est pas absolument nécessaire ; mais il est bon cependant d'en avoir un, afin de pouvoir, en cas de troubles civils, obtenir un certificat de nationalité d'un agent diplomatique ou consulaire britannique.

Perse.—Il faut, en entrant dans le pays, montrer un passeport revêtu du visa d'un agent consulaire persan, et le faire contresigner par le fonctionnaire persan voyant aux passeports, avant de quitter le pays.

Portugal.—Les voyageurs font bien de se munir de passeports. Il faut, pour séjourner en Portugal ou dans les colonies portugaises, avoir un passeport ou d'autre preuve de nationalité pour obtenir la permission nécessaire.

Açores.—Le voyageur fait bien de se munir d'un passeport.

Iles du Cap Vert.—Les passeports ne sont pas absolument nécessaires, sauf en temps de danger public ; mais ils sont utiles par le fait que tous les étrangers doivent aller personnellement s'inscrire au bureau du maire aussitôt possible après leur arrivée.

Loanda.—Passeport nécessaire.

Madère.—Point de règle en vigueur.

Mozambique.—Le voyageur doit se munir d'un passeport.

Roumanie.—Ceux qui vont en Roumanie doivent se pourvoir d'un passeport revêtu du visa d'un consul roumain résidant dans le Royaume-Uni. Il faut faire renouveler le visa à chaque voyage. Aussitôt arrivés, il faut qu'ils se procurent le visa de la légation britannique ou d'un consulat britannique, puis, dans les vingt-quatre heures de leur arrivée, qu'ils demandent aux autorisés roumaines un permis de séjour. S'ils doivent être dans le pays moins de huit jours, ils sont dispensés de cette formalité ; et la permission, en ce cas, est énoncée sur le passeport par les fonctionnaires de la police à la frontière.

Russie.—Les personnes qui veulent visiter la Russie doivent avoir des passeports revêtus du visa d'un agent diplomatique ou consulaire russe. Sans ce visa, il ne leur serait pas permis d'y entrer. Le visa est refusé aux voyageurs de la religion judaïque, à moins qu'ils ne soient banquiers, ou qu'ils n'occupent une très haute position sociale.

Le passeport donne la faculté de séjourner dans le pays durant six mois, au terme duquel il faut l'échanger à la préfecture de Saint-Pétersbourg, ou à la chancellerie d'un gouverneur de province, pour un " billet de séjour " russe, qui se renouvelle annuellement.

Le billet de séjour coûte de 7r. 15c. à 1r. 29c. Ce billet, à son premier renouvellement, doit être présenté au fonctionnaire de police local pour qu'il mette l'inscription ou le visa. En cas de non renouvellement du billet de séjour, à l'expiration du temps, une amende est infligée.

Il faut, lorsqu'on quitte la Russie, obtenir un certificat de la police, lequel est délivré lors de la première visite du voyageur en Russie, et coûte 75c. Pour les visites subséquentes, on exige 6r. 50c. si l'on a obtenu un " billet de séjour ", il faut le remettre, sur quoi le passeport est rendu à son propriétaire, accompagné de l'autorisation nécessaire du départ.

Dans le cas de personnes qui voyagent en Russie sans s'arrêter dans aucun lieu de l'empire, le visa d'un officier consulaire russe pour " permis de traverser la Russie " sera accepté comme suffisant, tant pour entrer dans le pays que pour en sortir, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir de la police le certificat de départ requis dans le cas de séjour en Russie.

Les personnes visitant la Russie devraient, à chaque voyage, obtenir un nouveau passeport pour s'éviter la nécessité d'obtenir un " billet de séjour " à leur arrivée dans le pays, ce qu'elles seront obligées de faire lorsqu'un passeport a été en usage six mois après la date du *visa* russe qui y est apposé.

Serbie.—Les voyageurs doivent être munis de passeports en due forme, afin d'établir leur identité et leur nationalité.

Siam.—Point de prescriptions spéciales ; mais les sujets britanniques doivent s'inscrire au consulat général britannique dans le délai d'un mois à compter de leur arrivée. Pour voyager dans l'intérieur, il faut un passeport délivré par l'administration siamoise. L'inscription coûte 2s. 6d., et le passeport 2s.

Suède.—Point de règle à observer.

Suisse.—Il faut être porteur d'un passeport pour obtenir un "permis de séjour", que les personnes ayant l'intention de demeurer en Suisse doivent prendre à leur arrivée. Les enfants qui sont envoyés aux écoles de Suisse doivent être pourvus de passeports.

Tripoli.—Comme en Turquie.

Turquie.—On n'y entre pas sans un passeport visé par un agent consulaire turc. Il faut obtenir un nouveau visa à chaque voyage. Les sujets britanniques, pour parcourir ensuite la Turquie, doivent en obtenir la permission par l'intermédiaire d'un consul britannique. Au départ du pays, il leur faut avoir le visa d'un consul britannique.

Uruguay.—Point de règle en vigueur concernant les Européens. Cependant, on conseille aux voyageurs de se munir de passeports pour prouver leur nationalité, en cas de besoin.

Venezuela.—Les voyageurs doivent être munis de passeports visés par un agent consulaire vénézuélien.

Zanzibar.—Point de règle à observer.

ANNEXE D.

LISTE DES DROITS À PAYER POUR LETTRES PATENTES D'INCORPORATION EN VERTU DE L' "ACTE DES COMPAGNIES, 1902" ETABLIE PAR L'ARRÊTÉ DU CONSEIL DU 11 JUIN 1902.

Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $20,000, ou moindre que $20,000	$ 50
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie excède $20,000 et est moindre que $50,000	150
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $50,000 ou plus, et moindre que $100,000	200
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $100,000 ou plus, et moindre que $150,000	225
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $150,000 ou plus, et moindre que $200,000	250
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $200,000 ou plus, et moindre que $300,000	300
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $300,000 ou plus, et moindre que $400,000	325
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $400,000 ou plus, et moindre que $500,000	350
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $500,000 ou plus, et moindre que $600,000	375
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $600,000 ou plus, et moindre que $700,000	400
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $700,000 ou plus, et moindre que $800,000	425
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $800,000 ou plus, et moindre que $900,000	450
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $900,000 ou plus, et moindre qu'un $1,000,000	475
Lorsque le capital-actions projeté de la compagnie est de $1,000,000	500
Pour chaque million de piastres de capital-actions ou fraction de cette somme, en sus	100
Pour lettres patentes supplémentaires à l'effet d'augmenter le capital-actions de la compagnie, le droit sera selon le susdit tarif, mais sur l'augmentation seulement	
Pour lettres patentes supplémentaires pour tout autre chose que l'augmentation du capital, un droit de	100

ANNEXE E.

TARIF APPLICABLE AUX PERMIS DÉLIVRÉS AUX COMPAGNIES OU CORPORATIONS BRITANNIQUES OU ÉTRANGÈRES, QU'ILS AUTORISENT À EXERCER L'EXPLOITATION DE MINES DANS LES TERRITOIRES DU YUKON ET DU NORD-OUEST

Lorsque le capital-actions de la compagnie requérante est de $1,000,000........	500
Pour chaque million additionnel, elle aura à payer $100 de plus.	
Lorsque le capital social est de $500,000 ou plus et de moins de $1,000,000....	300
Lorsqu'il est de $200,000 ou plus et de moins de $500,000..................	250
" $100,000 ou plus et de moins de $200,000..................	200
" de plus de $40,000 et de moins de $100,000.................	150
" de $40,000 ou de moins..................................	100

ANNEXE F.

TARIF DES DROITS PAYABLES POUR LES COMMISSIONS DÉLIVRÉES AUX FONCTIONNAIRES PUBLICS, APPROUVÉ PAR ARRÊTÉS DU CONSEIL LE 19 FÉVRIER 1886 ET LE 7 SEPTEMBRE 1893.

1. Pour les commissions de lieutenant gouverneur, ministre de la Couronne, juge de toute cour, juge junior, député de ministre et conseil du Roi—$20.

2. Pour les commissions délivrées à des fonctionnaires ou autres recevant un salaire de $1,000 ou plus—$15.

3. Pour les commissions délivrées à des fonctionnaires ou autres recevant un salaire de $400 à $1,000—$8.

4. Pour les commissions délivrées à des fonctionnaires ou autres recevant un salaire de $100 à $400—$5.

5. Pour les commissions délivrées à des fonctionnaires ou autres recevant un salaire de $100, ou à des personnes nommées à un emploi public qui reçoivent pour leur rétribution des honoraires—$4.

Pour les commissions du solliciteur général du Canada et de tout fonctionnaire au service de la Couronne, qui peuvent recevoir $3,000 ou plus de traitement—$20.

Le tarif ci-dessus s'applique aux commissions expédiées sous le grand ou le petit sceau.

Aucune commission, aucun document ne sera délivré par le département du Secrétaire d'état qu'après que le droit, s'il y en a un, aura été versé.

N.B.—Il n'est point perçu de droits pour les commissions chargeant des commissaires de faire enquête sur des matières intéressant le public. (A. C., 5 décembre 1891.)

ANNEXE G.

REGLEMENT ET TARIF ÉTABLIS SOUS L'AUTORITÉ DE LA LOI CONCERNANT LES COMPAGNIES DE PRET.

Les personnes qui désirent obtenir des lettres patentes sous l'empire de cette loi donneront, en la *Gazette du Canada*, un avis de deux semaines de leur intention d'en faire la demande ; cet avis devra énoncer :—

(*a*) Les noms en toutes lettres, l'adresse et la profession des membres du bureau de direction proposé, avec mention spéciale d'au moins trois des pétitionnaires qui doivent composer le bureau provisoire.

(*b*) Le nom proposé de la compagnie, qui ne devra pas être celui d'une compagnie ou société connue, ou d'un particulier connu, ni un nom sous lequel s'exerce quelque entreprise d'affaires connue, ou qui y ressemblerait de façon à tromper ou à causer de la confusion. Un nom existant peut, cependant, se donner en entier et en partie, du consentement de la compagnie ou de la personne y ayant droit ; et le nom d'une compagnie existante dont il s'agit d'acquérir les franchises et les biens, peut se donner aux pétitionnaires, si le Gouverneur en conseil estime que cette compagnie a tout droit à ce nom.

(*c*) Le lieu en Canada où sera établi le siège principal de la compagnie.

(*d*) L'objet pour lequel la charte est demandée.

(*e*) Le montant du capital-actions proposé, le nombre des actions et le montant de l'action.

Dans les deux mois, au plus tard, après la dernière insertion de cet avis, les pétitionnaires pourront présenter au Gouverneur en conseil, par la voie du secrétaire d'Etat, leur pétition en obtention des lettres patentes.

Cette pétition contiendra les faits énoncés dans l'avis inséré à la *Gazette du Canada* et sera appuyée d'affidavits ou déclarations statuaires sous l'autorité de la *Loi de la preuve en Canada*, à l'effet d'établir : —

(*a*) Que le nom proposé n'est point susceptible d'objection dans le sens ci-haut indiqué.

(*b*) Que l'avis donné, pour satisfaire aux prescriptions précédentes, est suffisant.

(*c*) Que la pétition et les faits y énoncés sont conformes à la vérité et suffisants ; et les signatures des pétitionnaires devront être certifiées par un affidavit ou une déclaration statuaire du témoin de la signature.

Un notaire, un juge de paix ou un commissaire autorisé à recevoir les affidavits, seront des personnes compétentes pour recevoir l'affidavit, affirmation ou déclaration qu'exige cette Loi, ou le règlement établi sous son autorité.

Suit le tarif des droits payables pour les lettres patentes en vertu de cette Loi :

(*a*) Lorsque le capital proposé sera de $100,000, $200.

(*b*) Lorsqu'il sera de plus de $100,000 et de moins de $1,000,000, $200 ; et, pour chaque somme de $10,000 ou toute fraction de cette somme en sus de $100,000, $2.50.

(c) Lorsque le capital proposé sera de $1,000,000, $500.

(*d*) Lorsqu'il sera de plus de $1,000,000, $500 ; et, pour chaque somme de $10,000 ou toute fraction de cette somme en sus de $1,000,000, $5.

Le département du Secrétaire-d'Etat ne procédera à l'expédition des lettres patentes en vertu de cette loi qn'après que le droit aura été payé.

Le Secrétaire d'Etat est chargé de l'exécution de cette loi en ce qui concerne la délivrance des lettres patentes.

Après que les lettres patentes auront été accordées conformément à la Loi, le Secrétaire d'Etat en donnera immédiatement avis dans la *Gazette du Canada ;* et la compagnie que cet avis concerne le fera insérer, par quatre différentes fois, dans au moins un journal du comté, de la ville ou localité de la situation de son siége principal.

ANNEXE H.

Nom.	Rang.	Date de la première nomination.	Appointements.
			$ c.
Pope, Joseph, C.M.G., I.S.O...	Sous-secrétaire d'Etat et sous-registraire général du Canada	3 déc. 1878..	4,000 00
	Division de la correspondance.		
Pelletier, Philippe	Premier commis, avocat	1er mars 1888..	2,800 00
Colson, Frederick	Premier commis et comptable	20 janv. 1885..	2,200 00
Brophy, Arthur A.	Premier commis	18 juillet 1900..	1,900 00
	Secrétaire particulier du ministre	19 janv. 1897..	600 00
Emond, Gustave	Commis de 1re classe	8 déc. 1880..	1,900 00
Waters, J. Francis, M.A., LL.D.	"	9 sept. 1885..	1,900 00
Roy, Henri	"	3 mai 1881..	1,700 00
*Foran, William	"	1er juill. 1890..	1,550 00
Baker, Frederick M.	"	7 fév. 1891..	1,500 00
Harrison, Edward	Commis de 2c classe	30 janv. 1882..	1,500 00
Nicholson, M. Vernon C.	"	10 janv. 1879..	1,500 00
Steele, Evelyn Y.	"	1er nov. 1890..	1,350 00
Dubé, L. J. Arthur	"	1er juill. 1890..	1,300 00
Globensky, Lambert F.	"	1er août 1887..	1,250 00
†Paradis, Eugene	"	18 août 1893..	1,200 00
Palmer, Emma	Commis de 2e classe cadette	12 nov. 1903..	1,000 00
Shibley, Gervase R.	"	26 oct. 1905..	900 00
MacGrady, Alice	Commis de 3e classe	1er janv. 1904..	700 00
Labelle, Wilfrid	"	1er janv. 1891..	700 00
Regan, John	"	1er avril 1908..	650 00
Birdwhistle, Matthew J.	"	1er avril 1908..	550 00
	Division de l'enregistrement.		
Storr, Ira William	Premier commis	20 oct. 1873..	2,000 00
Learoyd, Arthur Gilpin	Commis de 1re classe	20 oct. 1873..	1,900 00
Kirwan, Philip Treacy	"	10 sept. 1878..	1,900 00
Drouin, Alphonse	"	18 avril 1885..	1,900 00
Aumond, Telmont	Commis de 2e classe	1er juill. 1883..	1,500 00
Fallon, Francis E.	"	12 nov. 1903..	1,250 00
Pinard, Léon	Commis de 2e classe cadette	1er janv. 1895..	1,000 00
‡Girard, Rodolphe	"	9 fév. 1905..	950 00
Champagne, Joseph F.	"	1er mars 1906..	1,100 00
O'Donnell, P. J.	Commis de 3e classe	8 mai 1907..	600 00
	Messager.		
Ricard, Urgel	Messager	20 déc. 1886..	700 00

NOTE.—*Reçoit en outre $400 par année comme secrétaire du bureau des examinateurs du service civil.
†Reçoit aussi $150 par année à titre d'aide du secrétaire du bureau des examinateurs du service civil.
‡Retiré depuis.